F. CUNLIFFE.

20,451/c

# ENCYCLOPÉDIE,

OU

# *DICTIONNAIRE RAISONNÉ*

# DES SCIENCES,

# DES ARTS ET DES MÉTIERS.

*NOUVELLE ÉDITION.*

---

TOME TRENTE-TROISIEME.

---

# ENCYCLOPÉDIE,

OU

*DICTIONNAIRE RAISONNÉ*

# DES SCIENCES,

# DES ARTS ET DES MÉTIERS.

*NOUVELLE ÉDITION.*

---

TOME TRENTE-TROISIEME.

---

# ENCYCLOPEDIE,

*OU*

# DICTIONNAIRE RAISONNÉ

## DES SCIENCES,

## DES ARTS ET DES MÉTIERS.

*TROISIEME ÈDITION.*

TOME TRENTE-TROISIEME.

# ENCYCLOPÉDIE,

*OU*

# DICTIONNAIRE RAISONNÉ DES SCIENCES, DES ARTS ET DES MÉTIERS,

*PAR UNE SOCIÉTÉ DE GENS DE LETTRES.*

Mis en ordre & publié par M. *DIDEROT*; & quant à la PARTIE MATHÉMATIQUE, par M. *D'ALEMBERT*.

*Tantùm series juncturaque pollet,*
*Tantùm de medio sumptis accedit honoris!* HORAT.

## TROISIEME ÉDITION.

## TOME TRENTE-TROISIEME.

*A GENEVE,*

Chez LEONARD PELLET, Imprimeur de la République.

*A NEUFCHATEL,*

Chez la SOCIÉTÉ TYPOGRAPHIQUE.

*M. DCC. LXXIX.*

WELLCOME HISTORICAL MEDICAL LIBRARY

# *ENCYCLOPÉDIE,*

## OU

# DICTIONNAIRE RAISONNÉ DES SCIENCES, DES ARTS ET DES MÉTIERS.

A A

TENAILLE, s. f. *(outil à l'usage de presque tous les Ouvriers.)* il sert à arracher ou à tenir quelque chose. On appelle le mors de la *tenaille*, les deux demi-cercles qui sont à un bout, parce qu'en se rencontrant quand on les ferme, ils mordent pour ainsi dire toutes les choses qui se trouvent entre deux. Outre cette *tenaille* commune à toute sorte d'ouvriers, il y en a de particulieres à certains arts & métiers, comme aux orfevres, aux fondeurs, aux monnoyeurs, aux maréchaux, aux serruriers, *&c.* Voyez *les articles suivans.*

TENAILLE, s. f. *( Docimastique. )* entre les ustensiles que l'art des essais rend indispensables, on fait usage de quatre sortes de *tenailles*, *forcipes.*

La premiere est composée de deux leviers de fer, longs de deux piés, épais de deux lignes, & attachés par le milieu à l'aide d'un axe qui permet à leurs bras de s'ouvrir & de se fermer sans vaciller. Les bras destinés à prendre les vaisseaux se termineront en une espece d'arc de cercle, dont la convexité sera tournée du côté de la partie extérieure, l'un desquels sera garni, comme d'une sous-tendante, d'une petite branche de fer large de deux lignes, épaisse d'une seule, & longue à peu près de deux pouces. La partie de rayon, comprise entre chacun de ses arcs & sa corde, sera de trois lignes. Pour manier aisément cette

*tenaille*, on fait des anneaux à ses bras supérieurs en les courbant. Elle sert à retirer de dessous la moufle, les scorificatoires, les coupelles & autres petits vaisseaux; ce qui se fait en insinuant les doigts de la main droite dans les anneaux de sa partie supérieure, la soutenant avec la main gauche pour lui donner plus d'appui, & en pinçant le bord droit du vaisseau, l'arc soutenu étant tourné en dehors, pour l'empêcher de vaciller.

La seconde *tenaille* est une pince faite d'une lame d'acier fort polie, trempée comme un ressort, presque pointue par son extrêmité inférieure, & longue de six pouces. Elle est employée à prendre les grains de fin qui restent sur les coupelles, ou autres petits corps quelconques.

La troisieme *tenaille* destinée à prendre des moyens creusets de fusion, est longue de deux piés, ainsi que la premiere, & n'en differe que parce que les leviers dont elle est composée sont plus forts, & que ses bras inférieurs se terminent par un bec long d'un pouce & demi, & large de six lignes: ce bec doit être arqué, afin de s'ajuster aux parois des creusets qu'il doit embrasser étroitement; elle est particuliérement faite pour manier les vaisseaux médiocres dont on verse le métal fondu dans des moules, ou dans une lingotiere.

Comme les grands creusets, & principalement ceux qui contiennent une grande quantité de métal sont plus sujets que les petits à contracter des félures, qui, à moins qu'elles ne viennent de l'humidité de la tourte, commencent toujours par leur partie supérieure, & s'étendent pour l'ordinaire jusqu'au fond du creuset, se formant assez rarement en ligne circulaire; on se sert pour les ôter du feu, d'une quatrieme *tenaille* plus forte & plus longue que la premiere: à la partie interne de son bras inférieur sera attaché un demi-cercle, dont le rayon de quatre pouces sera perpendiculaire au bras de la *tenaille*: le second bras sera muni de deux autres demi-cercles, l'un plus grand & l'autre plus petit que le précédent, & placés de même que lui; mais disposés de façon qu'il restera entre chacune de leurs extrêmités voisines un intervalle d'un pouce, propre à recevoir le demi-cercle du premier bras. On peut, à la faveur de cette structure, transporter les moyens comme les plus grands vaisseaux. Avant que de se servir de cette *tenaille*, on rougit médiocrement ses pinces, & on les applique un peu au dessous du bord supérieur du creuset, que l'on enleve en sûreté au moyen du cercle dont l'un de ses côtés est environné. M. Cramer a joint à la description qu'on vient de lire, des *tenailles* nécessaires aux essais, les figures de chaque *tenaille* en particulier. (*D. J.*)

TENAILLES INCISIVES, *instrument de Chirurgie* dont on se sert pour couper des esquilles & des cartilages. Il y en a de différentes especes; la premiere, *voyez fig. 2, Pl. XXI*, est longue de sept pouces & demi; c'est une espece de pincette dont les branches sont jointes par jonction passée. *Voyez* JONCTION PASSÉE.

L'extrêmité antérieure de chaque branche est un demi-croissant, un peu alongé, plus épais près de sa jonction, mais qui va en diminuant d'épaisseur, pour augmenter en largeur, & se terminer par un tranchant qui a un pouce quatre lignes d'étendue.

Les extrêmités postérieures de ces branches ont environ cinq pouces, elles sont épaisses près de leur jonction, où elles ont cinq lignes & demie de large; leur surface extérieure est placée près de leur jonction, & elle devient plus large & arrondie vers leur extrêmité, afin de leur tenir lieu de poignée; ces extrêmités sont naturellement écartées l'une de l'autre, par un ressort de deux pouces sept lignes de long, dont la base est attachée sur la branche femelle, par un clou rivé.

Pour peu qu'il y ait de résistance dans les parties qu'on veut couper avec ces *tenailles*, on a beaucoup de difficultés, parce que les deux tranchans s'affrontent & s'appliquent perpendiculairement l'un sur l'autre: on se sert plus commodément de l'espece de ciseaux appellés par les ouvriers *cisoires*. *Voyez* CISOIRE. Cet instrument connu des ouvriers qui coupent le fer, peut être fort utile en chirurgie; il a beaucoup de force, parce que la puissance est

éloignée du point d'appui, & que la résistance est proche; & en outre parce que les tranchans ne sont point opposés l'un à l'autre, comme dans la *tenaille incisive* que nous venons de décrire.

L'usage des cisoires consiste à couper des esquilles d'os, des côtes, des cartilages, *&c. Voyez fig. 4, Planche XXI.*

La *figure 3* représente une autre espece de *tenaille* incisive, fort utile pour couper les ongles des piés & des mains, & principalement ceux qui entrent dans la chair. *Voyez* PTERIGIUM. On s'en sert aussi pour couper les petites esquilles d'os, & principalement les grandes inégalités qui se trouvent quelquefois après l'opération du trépan, ou bien les pointes qui percent, ou peuvent percer la dure-mere. Ces sortes de pincettes n'ont pas plus de quatre pouces de longueur; les branches sont jointes par jonction passée; leur partie antérieure est une petite lame longue de dix lignes, évuidée en dedans, convexe & polie en dehors, coupée en talut depuis la jonction jusqu'à la pointe, & terminée en pointe; chaque lame est tranchante par l'endroit qu'elles se joignent; les deux branches postérieures, qui font la poignée, sont recourbées en arc, & se tiennent écartées par un simple ressort, qui doit avoir au moins un pouce de long. *(Y)*

TENAILLES, *(outil d'Arquebusier.)* ces *tenailles* ressemblent aux *tenailles* en bois des fourbisseurs; les arquebusiers s'en servent pour serrer un canon de fusil dans l'étau; ils en ont aussi qui sont garnies de plaques de liege, pour serrer un bois de fusil dans l'étau, attendu que s'ils ne prenoient point cette précaution, les *tenailles* marqueroient sur le bois, & le gâteroient.

TENAILLES DROITES, *(outil d'Arquebusier.)* ces *tenailles* sont faites comme celles des serruriers, & servent aux arquebusiers pour faire chauffer le fer à la forge, & le tenir sur l'enclume. *V.* TENAILLES, *(Serrurerie.)*

TENAILLES A CROCHET, *(outil d'Arquebusier.)* ces *tenailles* sont faites comme celles des serruriers, & servent aux arquebusiers aux mêmes usages que les *tenailles* droites.

TENAILLES A VIS, *(outil d'Arqueb.)* ces *tenailles* à vis s'appellent aussi *étau à main*, & sont faites comme celles des serruriers, horlogers, *&c.* les arquebusiers s'en servent à différens usages, & en ont à mâchoire plate, & à mâchoire d'étau.

TENAILLES A CHANFREIN, *(outil d'Arquebusier.)* ces *tenailles* sont exactement faites comme celles des serruriers, & servent aux arquebusiers pour tenir des pieces de côté dans leur étau, & les limer plus facilement.

TENAILLES, *en terme de batteur d'or*, sont des pinces dont les mâchoires sont plates & unies, dont l'une des branches à l'autre extrêmité, s'arrête dans une petite plaque de fer percée de plusieurs trous; ces *tenailles* sont soutenues sur une espece de patte en cercle, soudée à deux pouces des mâchoires, afin qu'elles soient de la hauteur de l'outil, qu'elles assujettissent pendant qu'on l'emplit. *V.* OUTIL.

TENAILLES A BOUCLES, *en terme de Bijoutier*, sont des *tenailles* dont les queues sont droites & plates dans toute leur longueur, & arrondies par le bout, le long desquelles coule une boucle de fer qui sert à ouvrir ou fermer plus ou moins les mâchoires des *tenailles*, qui n'ont rien de particulier quant à leur forme.

TENAILLES CROCHES, *en terme de Metteur-en-œuvre*, sont des *tenailles* qui ne different des pinces ordinaires que par l'une de leurs mâchoires, qui forme un demi-cercle, & se termine en une pointe qui entre dans la place destinée au chaton, *&c.* on se sert des *tenailles croches* pour le limer; sa culasse s'appuie contre la mâchoire droite & plate, pendant que le morceau de métal où l'on a fait sa place, est retenu dans la mâchoire courbe: on les appelle encore *tenailles à chaton.*

TENAILLES PLATES, *en terme de Bijoutier*, sont des pinces dont les mâchoires sont plates, & dont les branches qui servent de queue ou manche, sont recourbées en dedans.

TENAILLES, instrument de fer dont les *Bourreliers* se servent pour tirer & alonger leur cuir. Ces *tenailles* sont faites exactement comme les *tenailles* des cordonniers.

TENAILLES, *en terme de Boutonnier*, font des especes de pinces d'une seule piece, dont chaque mâchoire est plate en dedans, & forme en dehors une espece de glacis, jusqu'à l'endroit qui s'appuie sur l'étau : on s'en sert sur-tout pour tenir les gros clous de carrosse dans l'étau.

TENAILLES, (*outil de Charron.*) ces *tenailles* sont exactement faites comme les pinces de forge des maréchaux, & servent aux charrons pour tirer du feu les chevilles qu'ils font rougir, & les poser dans leurs ouvrages.

TENAILLES, (*Cordon.*) elles n'ont rien de remarquable que leur force: elles servent à arracher les clous.

TENAILLES, (*Cout.*) Ces forgerons ont les mêmes *tenailles* que les serruriers & les taillandiers. *Voyez ces* TENAILLES. Quelques-unes sont échancrées entre les mâchoires, de maniere à pouvoir y placer la queue d'une piece à demi-forgée : on les appelle *tenailles à rabattre*.

TENAILLES, *en terme de Diamantaire*, sont des especes de pinces plates, dont les mâchoires ont une gravure par le bout pour recevoir la queue de la coquille; elles sont pressées plus ou moins par un écrou ; la queue de ces *tenailles* ne forme qu'un seul brin plat, & qui va toujours en s'élargissant jusqu'à son extrêmité qui se cloue sur deux piés de bois de la même piece, qui représentent une sorte d'arcade; les *tenailles* s'appuient par chaque bout contre deux chevilles, l'une à gauche, & l'autre à droite, pour les fixer sur le même point, & se chargent de plombs plus forts à proportion qu'on veut faire plus ou moins manger le diamant.

TENAILLES A BOUCLES, *en terme de Doreur*, sont des *tenailles* dont les mâchoires renversées en dehors, représentent la lettre *T*, elles se serrent dans l'étau, & servent à apprêter les boucles ; elles sont d'une grandeur proportionnée aux boucles, *&c.*

TENAILLES A DRESSER, *en terme d'Epinglier*, ne different des *tenailles* ordinaires que parce que leurs mâchoires sont tranchantes: on les appelle *triquoises*.

TENAILLES, (*outil de Ferblantier.*) ces *tenailles* n'ont rien d'extraordinaire.

TENAILLES *des Fondeurs*, appellées *happes*, sortes de pinces avec lesquelles ils prennent les creusets dans le fourneau, pour verser le métal fondu qu'ils contiennent, dans les moules dont on veut qu'ils prennent la figure. *Voyez l'article* HAPPES, & FONDEUR EN SABLE.

TENAILLES TRANCHANTES, outil dont les *Bimblotiers faiseurs de dragées au moule* se servent pour séparer les dragées qui tiennent à la branche ou jet principal. Ces *tenailles* sont composées de deux branches jointes ensemble par un clou à deux têtes. Les becs de ces *tenailles* sont des tranchans d'acier bien affilés entre lesquels on présente les branches de dragées, en sorte que les tranchans coupent les jets qui unissent chaque dragée à la branche qui est le jet commun. On coupe en serrant dans la main les deux poignées de bois qui terminent les branches de la *tenaille*.

TENAILLES DE BOIS, *en terme de Fourbisseur*, sont des sortes de pinces de bois dans lesquelles on serre les pieces d'une garde pour les ciseler, & empêcher que l'étau ne les endommage.

TENAILLES A VIS, est un outil dont se servent les graveurs pour tenir la planche, & ne se point brûler pendant qu'ils noircissent le vernis.

TENAILLES, (*Horlogerie.*) instrument dont on se sert pour tenir quelque piece de métal ou agir sur elle avec force. Il y en a de différentes especes ; celles dont les horlogers font usage, sont 1°. les *tenailles* à vis ; elles consistent en deux branches, dont l'une est mobile autour d'un point, & sur un ressort circulaire, par le moyen d'une vis. On approche leurs mâchoires l'une de l'autre ; & l'on y presse la piece que l'on y veut tenir. 2°. Les *tenailles* qu'on appelle *tenailles à boucles*, dont les mâchoires sont pressées l'une contre l'autre au moyen des boucles ou coulans, & dont les branches sont ou mobiles sur un centre, ou à ressort, comme celle de la petite *tenaille* qui est une espece de porte-crayon ajusté dans un manche, lequel est percé d'outre en outre, pour laisser passer le fil de laiton dont on se sert pour faire des goupilles. 3°. Les *tenailles* à couper

à couper dont les mâchoires ſont tranchantes, & ſervent à couper de petites parties de métal.

TENAILLES *de Menuiſier*, elles ſont communes; elles ſervent à arracher les clous.

TENAILLES A ETIRER, *en terme d'Orfevre*, ſont de groſſes pinces proportionnées néanmoins à la groſſeur du fil qu'elles prennent en ſortant de la filiere. Leurs mâchoires ſont taillées comme une lime. Elles ſont compoſées de deux branches qui s'appliquent l'une ſur l'autre en ſe croiſant un peu, s'approchent l'une de l'autre à la tête, autant qu'on veut, & que la piece qu'elles tiennent le permet. Chacune de ces branches ſe termine à l'autre bout par un crochet où s'attache la corde ou la ſangle. *Voyez* CORDE *ou* SANGLE.

TENAILLES A FONDRE, *en terme d'Orfevre en groſſerie*, ce ſont de groſſes *tenailles* qui different peu des *tenailles* ordinaires, ſi ce n'eſt que les pinces ſont longues & recourbées quarrément. On s'en ſert pour tirer les creuſets du feu, & pour verſer l'argent ou l'or dans les lingotieres.

TENAILLES A FORGER, *en terme d'Orfevre*, ſont des *tenailles* groſſes par proportion à la piece que l'on forge; on les appelle *tenailles à forger*, parce qu'on s'en ſert pour retenir les pieces d'orfevrerie ſur l'enclume.

TENAILLE A JETTER, *outil de Potier d'étain*, qui ſert à jetter en moule de la vaiſſelle; cette *tenaille* eſt compoſée de deux branches de fer qui ſe ſéparent au milieu pour paſſer la queue du noyau du moule; elles joignent enſemble par le bout au moyen d'un crochet & d'un trou où il tient, & par l'autre bout qui eſt du côté de l'ouvrier qui travaille; les deux bouts ſont garnis de dents rondes; on ſerre ces branches qui embraſſent le moule avec la main droite, & de la gauche on pouſſe un anneau ovale de fer qui tient tout en reſpect lorſqu'on jette; le moule doit être à plat ſur la *tenaille*, lorſqu'on le ſerre ou qu'on le veut ouvrir, & cette *tenaille* eſt poſée ſur la ſelle à jetter. *V.* JETTER L'ÉTAIN EN MOULE.

TENAILLE A PAILLONNER, eſt un autre outil de fer qui ſert à tenir les pieces de vaiſſelle ſur le feu, quand on les paillonne. Les queues ſe ſerrent auſſi avec un anneau, & ont des dents comme la *tenaille à jetter. Voyez* PAILLONNER.

TENAILLE, (*Serrurier.*) les *tenailles* de forges ſont compoſées de deux branches de fer fixées enſembles par une rivure. La partie qui ſert à ſerrer le fer à forger, eſt de fer quarré depuis la rivure, & porte de longueur depuis trois pouces juſqu'à cinq. Les branches depuis la rivure juſqu'à leurs extrêmités ſont arrondies & plus menues, plus ou moins longues, ſelon la force de la *tenaille*. Il y en a de droites & de coudées.

La *tenaille* à chanfrein a ſa rivure à l'extrêmité des branches, & ſes deux mâchoires ſont coudées l'une ſur l'autre en bâton rompu. On la place dans l'étau; elle ſerre la piece à limer.

La *tenaille* à vis reſſemble à un petit étau à main qui n'a point de patte. On s'en ſert pour tenir les pieces d'ouvrages à limer.

TENAILLES *en terme de Cornetier-Tabletier*, ce ſont des pinces à main qui ne different des pinces proprement dites, qu'en ce qu'elles ſont plus courtes, ſans clef, & que c'eſt par leur moyen que l'ouvrier abat des pinces une piece qu'il veut ouvrir.

TENAILLES, (*Tailland.*) ce ſont les mêmes que celles du ſerrurier & des autres forgerons.

TENAILLES *des inſectes*, (*Hiſt. des inſect.*) partie creuſe & percée que pluſieurs inſectes ont au bout de la tête, & dont ils ſe ſervent pour piquer, tuer d'autres inſectes, & les ſucer.

Il y a divers genres d'inſectes très-carnaciers, auxquels on n'apperçoit d'abord ni bouche, ni trompe, ni aucune ouverture apparente par où l'on puiſſe ſoupçonner qu'ils prennent leur nourriture. On ſe figureroit preſque qu'ils vivent de l'air, ſi deux grandes *tenailles* en forme de cornes recourbées qu'ils ont à la tête, n'annonçoient qu'il leur faut un aliment plus ſolide. Ce ſont ces deux *tenailles* même qui leur ſervent de trompe & de bouche; elles ſont creuſes & percées, ou fendues vers leur extrêmité; ils les enfoncent dans le

corps des animaux dont ils veulent ſe nourrir, & ſucent au travers de ces *tenailles* tout l'intérieur de l'animal ſaiſi. *Voyez* la figure de cette partie des inſectes dans la *Micrographie* de Hook. (*D. J.*)

TENAILLE, (*Art. milit. Tactique des Grecs.*) La *tenaille* chez les Grecs, étoit une ordonnance qu'ils oppoſoient à la marche en colonne directe *V.* MARCHE. Pour la former, une troupe ſe partageoit en deux diviſions qui, marchant par les ailes s'éloignoient par la tête, & ſe joignoient par la queue, & qui leur donnoit la forme d'un angle rentrant, ou de la lettre V. (*Voyez fig. 26, planc. de l'art. milit. Tactique des Grecs*). La *tenaille* eſt facile à former : la troupe étant partagée en deux diviſions, celle de la droite fait un demi-quart de converſion à gauche, & l'autre à droite, après quoi toutes les files de la premiere diviſion décrivent encore autour de leur chef de file un autre demi-quart de converſion à gauche, & les files de la gauche font le même mouvement à droite, & la *tenaille* ſe trouve faite. (*V*)

TENAILLE, (LA) *en terme de Fortification*, eſt une eſpece d'ouvrage extérieur compoſé de deux faces qui forment un angle rentrant, & de plus de deux longs côtés paralleles ou à peu près paralleles. Cette ſorte d'ouvrage n'eſt plus guere en uſage, porce que l'angle rentrant que forment ſes faces, n'eſt point défendu. Il peut ſervir ſeulement dans des retranchemens ou autres ouvrages de terre très-peu élevés. *Voyez* OUVRAGE EXTÉRIEUR, ANGLE MORT & QUEUE D'ARONDE.

Il y a deux ſortes de *tenailles*, ſavoir la ſimple & la double : la *tenaille* ſimple eſt un grand ouvrage extérieur, comme *D A B C E*, compoſé de deux faces ou côtés *A B* & *C B*, qui renferment l'angle ſaillant *B*. (*Voyez Pl. I de fortif. fig. 12.*)

La *tenaille* double ou flanquée eſt auſſi un grand ouvrage extérieur compoſé de deux *tenailles* ſimples, ou de trois angles ſaillans, & de deux angles rentrans *FGH* & *HIK*. (*Voyez Pl. I de fortif. fig. 13.*) *Voyez auſſi* FLANQUÉ.

Les grands défauts des *tenailles* ſont 1°. qu'elles embraſſent trop de terrain, ce qui donne de l'avantage aux ennemis ; 2°. que l'angle *B* eſt ſans défenſe, la hauteur du parapet empêchant les aſſiégés de voir ce qui ſe paſſe en bas, de ſorte que les ennemis peuvent s'y loger & ſe mettre à couvert ; 3°. que les faces *A B* & *B C* ne ſont pas flanquées ſuffiſamment.

C'eſt pour toutes ces raiſons là que les plus habiles ingénieurs ont exclu les *tenailles* des fortifications, & que, ſi quelquefois ils en font encore, ce n'eſt que faute de temps pour faire un ouvrage à cornes.

La *tenaille* de la place eſt le front de la place compris entre les pointes de deux baſtions voiſins ; elle eſt compoſée de la courtine des deux flancs élevés ſur cette ligne & des deux faces qui joignent ces flancs. *Voyez* BASTION, COURTINE, &c. de ſorte que la *tenaille* eſt ce qu'on appelle auſſi la *face* ou plutôt le *front* d'une fortereſſe. *Voyez* FACE, FRONT & PLACE FORTIFIÉE.

TENAILLE DU FOSSÉ, eſt un ouvrage bas que l'on fait devant la courtine au milieu du foſſé. *Voyez* FOSSÉ.

On en fait de trois ſortes : la premiere eſt compoſée d'une courtine, de deux flancs & de deux faces ; le rempart de la courtine contenant le parapet, & le talut n'a que cinq toiſes d'épaiſſeur ; mais le rempart des flancs & des faces en a ſept. (*Voyez tab. fortif. fig. 21, litt. e.*)

La ſeconde que M. de Vauban trouve de fort bonne défenſe, n'eſt compoſée que de deux faces élevées ſur les lignes de défenſes ; ſon rempart & ſes faces ſont paralleles.

La troiſieme ſorte ne differe de la ſeconde qu'en ce que ſon rempart eſt parallele à la courtine de la place. Telle eſt celle que M. de Vauban a conſtruite à Landau & au neuf Briſach.

Elles ſont toutes trois de bonne défenſe pour le foſſé, & elles ſont ſi baſſes, que le canon des aſſiégeans ne peut y atteindre avant qu'ils ſoient maîtres du chemin couvert, & qu'ils y aient planté leur artillerie.

La *tenaille* ſert à augmenter la défenſe du foſſé. Les coups qui partent de cet

ouvrage qui eſt peu élevé, ſont plus dangereux que ceux qui ſont tirés des flancs de la place. La premiere eſpece de *tenaille*, c'eſt-à-dire, celle qui a des flancs, ſe nomme *tenaille à flancs;* les deux autres ſe nomment *tenailles ſimples.* M. le maréchal de Vauban qui eſt l'inventeur des *tenailles*, après s'être d'abord ſervi des *tenailles* à flancs, leur a préféré dans la ſuite les ſimples, parce que les flancs des premieres peuvent être aiſément enfilés du rempart de la demi-lune. Cet inconvénient ne ſe trouve point dans la *tenaille* ſimple, mais auſſi ſon feu eſt fort oblique.

Pour conſtruire la *tenaille* à flancs, il faut 1°. mener, (*Pl. I de fortif. fig. 8,*) la ligne *G H* parallele à la courtine *R S*, & éloignée de trois toiſes de cette ligne; 2°. mener les lignes *G I* & *H K* paralleles aux flancs *R E*, *S F*, à la diſtance de cinq toiſes; 3°. tirer les lignes de défenſe *A S* & *B R;* puis du ſommet *M* de l'angle flanquant, il faut prendre de part & d'autre *M N*, *M P* égales chacune à la moitié de *M I* & *M K*, & des points *N* & *P* abaiſſer les perpendiculaires *N O*, *P Q* ſur les lignes de défenſe *B R*, *A S*. Ces perpendiculaires ſeront les flancs de la *tenaille;* *I N* & *P R* en ſeront les faces, & *O Q* la courtine; 4°. à trois toiſes du trait principal on lui menera en dedans des paralleles à la diſtance de trois toiſes, pour déterminer ſon parapet. On donnera cinq ou ſix toiſes au terre-plein de la *tenaille* vis-à-vis les faces, & deux ou trois à celui de la courtine.

Si la diſtance de la ligne *G H* à la courtine *O Q* eſt moindre que de cinq toiſes, on commencera par mener une parallele de deux toiſes à la ligne *G H* pour le terre-plein de la *tenaille* vis-à-vis la courtine, & enſuite une autre parallele à la diſtance de trois toiſes de cette ligne, qui terminera la longueur des flancs, *N O*, *P Q* par ſa rencontre avec ces flancs, & qui ſera le côté extérieur du parapet de la courtine de la *tenaille*.

Il y a une banquette à la *tenaille*, comme au parapet du corps de la place; on en conſtruit même ordinairement deux vis-à-vis les faces, parce que pour couvrir les flancs, on en éleve davantage le parapet. La *tenaille* ſe partage en deux parties par un petit foſſé *M V*, qu'on pratique au milieu de ſa courtine. On communique dans les deux parties de la *tenaille* par un petit pont qui les joint enſemble.

Pour conſtruire la *tenaille* ſimple, il faut auſſi mener d'abord, (*Pl. I de fortif. fig. 9,*) une parallele *D C* à la courtine *A B*, qui en ſoit éloignée de trois toiſes: tirer après cela les lignes de défenſe *O B*, *P A*, & mener des paralleles *D E*, *C F* aux flancs *A G*, *B H* à la diſtance de cinq toiſes. On mene enſuite des paralleles au trait principal *E M F*, à la diſtance de trois toiſes, pour avoir le parapet de la *tenaille*, & d'autres paralleles à cette derniere à la diſtance de cinq ou ſix toiſes, pour en avoir le terre-plein.

Lorſque les lignes *K X*, *N Y* qui terminent le terre-plein de la *tenaille*, rencontrent la ligne *D C* parallele à la courtine dans des points *X* & *Y*, (*Pl. I de fortif. fig. 10,*) éloignés de pluſieurs toiſes du milieu de la *tenaille*, alors cet ouvrage eſt briſé dans cette partie. On termine dans ce cas le terre-plein du milieu de la *tenaille* par une parallele *A D C* priſe à la diſtance de deux ou trois toiſes de cette ligne, & le parapet par une autre parallele à la diſtance de trois toiſes de la précédente; elle donne le côté extérieur de la partie *R S* de la *tenaille*, c'eſt-à-dire, qu'elle coupera les lignes *E M*, *M F* dans des points *R* & *S* qui termineront la briſure de la *tenaille*.

Il eſt évident, par la conſtruction qu'on vient de donner des différentes *tenailles*, que cet ouvrage eſt entiérement iſolé ou détaché de la place. Sa diſtance au revêtement du rempart le met à l'abri des éclats cauſés par la ruine ou la deſtruction du rempart. Sa ſituation vis-à-vis la courtine ne permet pas qu'il ſoit enfilé. Ainſi la *tenaille* a tous les principaux avantages de la fauſſe braie, ſans en avoir les défauts. Auſſi M. le maréchal de Vauban l'a-t-il ſubſtituée aux fauſſes braies. *V.* FAUSSES BRAIES. (*Q*)

TENAILLÉE ſ. f. *en terme d'Epinglier*, c'eſt une quantité de tronçons que l'empointeur prend à peu près pour les porter

fur la meule. Il les tient dans les deux mains, ou les fait rouler entre les doigts en avançant & retirant alternativement les pouces des deux mains pour présenter les différens côtés des tronçons à la meule.

TENAILLER, v. act. (*Hist. des sup.*) c'est tourmenter un criminel avec des tenailles ardentes. On ne condamne guere à ce supplice que ceux qui ont attenté à la personne du roi. Ravaillac fut *tenaillé* aux mamelles, aux bras & aux cuisses, pour avoir assassiné Henri IV.

TENAILLONS *ou* GRANDES LUNETTES, sont des ouvrages qui couvrent les faces des demi-lunes, & qui leur servent d'espece de contre-gardes.

Le terme de *tenaillons* ne paroît avoir été en usage que depuis le siege de Lille, en 1708. On appelle ainsi les grandes lunettes dans la relation de ce fameux siege, & ce terme est actuellement plus commun & mieux établi parmi les militaires que celui de grandes lunettes.

Pour construire les *tenaillons* ou grandes lunettes, il faut prolonger les faces *B D*, *C D* de la demi-lune, (*Pl. V des fortif. fig. 1,*) indéfinitivement au delà de sa contrescarpe; prendre *E F* de 30 toises, & *H G* de 15; tirant ensuite la ligne *G F*, l'on aura la moitié de la lunette, dont *G F* & *F E* seront les faces; *H E* & *H G* les demi-gorges. Si l'on fait la même opération sur le prolongement de l'autre face *C D* de la demi-lune *X*, on aura la lunette ou le *tenaillon* tracé.

La lunette a un rempart, un parapet, & un fossé le long de ses faces, comme la demi-lune: son rempart est seulement de 3 piés plus bas que celui de la demi-lune, & son fossé a la même largeur que celui de cet ouvrage. La lunette ou *tenaillon* est flanqué de la face du bastion & de celle de la demi-lune. (*Q*)

TENAN, (*Géogr. mod.*) petite province du royaume de Tonquin, la plus orientale de ce royaume. Elle rapporte principalement du riz. (*D. J.*)

TENANCIER, f. m. (*Gramm. & Jurisprud.*) est celui qui tient & possede un héritage ou sa part d'un tenement ou domaine; les co-tenanciers sont ceux qui tiennent conjointement au même domaine. *Voyez* PERSONNIER, TENEMENT. (*A*)

TENANT, f. m. (*Hist. de la chevalerie.*) on appelloit proprement *tenans*, ceux qui ouvroient le carrousel, & qui faisoient les premiers défis par les cartels que publioient les hérauts; c'étoient eux qui composoient la premiere quadrille; les autres chevaliers étoient les assaillans. Les *tenans* furent ainsi nommés, parce qu'ils soutenoient, les armes à la main, les propositions qu'ils avoient avancées. (*D. J.*)

TENANT, TE, adj. (*terme de Blason.*) se dit d'une figure humaine, d'un dextrochere, d'une main, qui paroît tenir quelque piece ou meuble dans un écu.

Du Chastelier, en Bretagne; *de gueules au dextrochere, mouvant de l'angle senestre en chef, & posé en barre, tenant une fleur-de-lis, accompagné de quatre besans, un en chef, deux aux flancs, un en pointe; le tout d'argent.*

TENANS, f. m. plur. (*terme de Blas.*) anges, sauvages, mores, sirenes, qui semblent tenir l'écu. Ils sont ordinairement deux, un de chaque côté. *Voyez* SUPPORT.

Les armes de Naples, par exemple, sont d'*azur, semées de fleur-de-lis d'or au lambel de gueules en chef, & il a pour tenans deux sirenes ou femmes marines au naturel.*

Il y a aussi des *tenans*, qui ont été tirés des corps des devises, & des animaux du blason; comme le porc-épic de Louis XII, & la salamandre de François I.

Les premiers *tenans* ont été des troncs ou des branches d'arbre, auxquels les écussons étoient attachés avec des courroies ou des boucles. Depuis on a représenté les chevaliers tenans eux-mêmes leur écu attaché à leur cou, ou sur lequel ils s'appuyoient; comme on voit Philippe de Valois sur les deniers d'or battus en 1336.

L'origine des *tenans*, vient de ce que dans les anciens tournois, les chevaliers faisoient porter leurs écus par des valets déguisés en mores, sauvages & dieux de la fable, même en monstres, pour inspirer de la terreur à leurs adversaires.

Il y avoit aussi des valets déguisés en ours, lions & autres animaux.

Ces valets tenoient l'écu de leurs maîtres ; lorsqu'on ouvroit les pas d'armes, ceux qui devoient combattre touchoient de leur lance l'écu du chevalier avec lequel ils devoient entrer en lice. Celui qui voyoit toucher son écu, se présentoit & attaquoit le champion.

Les auteurs ont nommé *tenans* dans les armoiries, les figures humaines, & *supports* les figures des animaux. *(G. D. L. T.)*

TENANS ET ABOUTISSANS, *(Jurisp.)* sont les confins d'un héritage, ceux auxquels il tient & aboutit ; dans les contrats de vente ou de louage, dans les aveux & reconnoissances, on doit exprimer les *tenans & aboutissans*, & sur-tout dans les demandes en désistement ou en déclaration d'hypotheque, & autres semblables, afin que l'on puisse connoître d'une maniere certaine de quel héritage il s'agit. *Voyez* AVEU, CONFINS, DÉCLARATION, LIMITES, RECONNOISSANCE. *(A)*

TÉNARE, s. m. *(Mytholog.)* comme à moitié de la hauteur de ce promontoire de la Laconie, il se trouvoit un abyme ou prodigieuse caverne dont l'entrée étoit très-obscure, *tenariæ soces*, il n'en fallut pas davantage aux poëtes pour en faire le soupirail des enfers, où Pluton donne des loix, *rex ferreus orci, stigii dominator averni.* Là, disent-ils,

*Là regne, en morne silence,*
*Ce tyran aux séveres traits,*
*Près de la beauté dont l'absence*
*Causa tant de pleurs à Cérès.*
*La douleur, la faim, le carnage,*
*Le désespoir, l'aveugle rage*
*Sont ses ministres odieux,*
*Qui pour plaire au roi du* Ténare
*Se disputent l'honneur barbare*
*De mieux peupler les sombres lieux.*

Orphée, si nous en croyons les mêmes poëtes, pénétra par le soupirail du promontoire de Laconie dans les profondes demeures du tartare, & enchanta tous les habitans par les accords de sa lyre,

*C'est par-là qu'un mortel, forçant les rives sombres*
*Au superbe tyran qui regne sur les ombres*
*Fit respecter sa voix ;*
*Heureux, si trop épris d'une beauté rendue,*
*Par un excès d'amour il ne l'eût point perdue*
*Une seconde fois.*

Hécatée de Milet a eu une idée fort raisonnable, quand il dit que cette caverne du *ténare*, servoit apparemment de repaire à un gros serpent, que l'on appelloit *le chien des enfers*, parce que quiconque en étoit mordu, perdoit la vie ; mais Hercule trouva le moyen de le tuer, & de le faire voir à Eurysthée. *(D. J.)*

TÉNARE, *(Géogr. anc.)* *Tænaria*, promontoire au midi du Péloponnese, entre le golfe de Messénie & celui de Laconie, avec une ville de même nom. Ptolomée, *l. III, c. xvj.* appelle le promontoire *Tænaria*, & la ville *Tænarium.*

Le promontoire *Tænarum*, dit Pausanias, Lacon. *cap. xxv.* avance considérablement dans la mer ; & au bout de quarante stades, on trouve la ville de *Caenopolis*, dont l'ancien nom étoit *Tænarum.*

Il y avoit outre cela un célebre temple de Neptune sur le promontoire Tænarum : *Fanum Neptuni est Tenari*, dit Cornélius Népos, *quod violare nefas dicunt Græci.* Strabon ajoute que ce temple étoit dans un bois sacré ; Pausanias nous apprend que ce temple étoit en forme de caverne, & qu'au devant on voyoit la statue de Neptune. Ces deux derniers auteurs rapportent la fable qui vouloit que ce fût par-là qu'Hercule fût descendu aux enfers.

Le promontoire est nommé aujourd'hui le *Cap de Matapan*, & la ville *Tænarium* pourroit bien être le port des Cailles, *Porto-Caglie.*

On tiroit autrefois du mont *Ténare* du crystal de roche, & d'autres pierres dures ; les Grecs disent que les veines en sont encore fécondes, & que les habitans ne les négligent, que pour ne pas attirer les Turcs chez eux. *(D. J.)*

TENARIEN, (MARBRE) *Tænarium marmor*, *(Hist. nat.)* nom d'un marbre dont il est parlé dans les ouvrages des anciens ; il y en avoit de deux especes très-

différentes, l'un étoit noir, très-dur, & prenant un très-beau poli, il se tiroit du promontoire de *Tænare* dans le territoire de Lacédémone. L'autre qui étoit plus estimé & plus rare étoit d'un verd tirant sur le jaune; quelquefois ce dernier étoit appellé *marmor herbosum* ou *xanthon*.

TÉNARIES, (*Antiq. grecques.*) ταιναρια, fête en l'honneur de Neptune surnommé *Ténarien*, de Ténare, promontoire en Laconie, où il avoit un temple. Potter. *Archæol. græc. t. I. p. 432.* (*D. J.*)

*TENARIUS*, (*Mythol.*) surnom de Neptune, à cause du temple en forme de grotte que ce dieu avoit sur le promontoire de Ténare.

TENBY, (*Géogr. mod.*) ville à marché d'Angleterre, en Pembròk-Shire, sur la côte, au nord de la pointe de Ludsol. Elle est jolie, & renommée pour l'abondance de poisson qu'on y prend.

TENCHE, *voyez* TANCHE.

TENÇONS *ou* TENSONS, s. m. pl. (*Lang. franç.*) c'est ainsi qu'on appelloit des questions galantes sur l'amour, que les anciens poëtes françois mirent en vogue, & qui donnerent lieu à l'établissement d'une cour, qu'on nomma la *cour d'amour*. Là des gens d'esprit terminoient par leur décision, les disputes que les *tençons* avoient fait naître, & les arrêts de ce tribunal étoient irréfragables. La Picardie tenoit aussi, à l'imitation de la *cour d'amour* de Provence, *ses plaids & gieux sous l'ormel*, qui avoient la même origine & le même but. Martial d'Auvergne nous a donné un recueil de ces jugemens galans, ou du moins faits à leur imitation, sous le titre d'*arresta amorum;* j'en ai parlé ailleurs. On trouve plusieurs exemples de *tensons* dans les poésies de Thibaut, comte de Champagne, & roi de Navarre. (*D. J.*)

*TENCTERI*, (*Géogr. anc.*) peuples de la Germanie. Les Cartes les ayant chassés de leur premiere demeure, ils furent errans pendant trois ans, & vinrent enfin s'établir sur le Rhin, à la droite de ce fleuve dans le pays des Ménapiens. Drusus les subjugua, & ils devinrent alors amis du peuple romain. Il paroît qu'ils habitoient vis-à-vis de Cologne, dont ils étoient séparés par le Rhin. *Teneteri*, dit Tacite, *Hist. l. IV, c. lxiv. discreta Rheno gens ;* il sousentend *ab ubiis*, ou *agrippinensibus*.

Le nom de ces peuples est différemment écrit dans les auteurs anciens, car ils disent *Tencteri*, *Tenchieri*, *Tanchari*, *Tenterides*, *Tingri*, ou *Tenchateri*. Mais tous ces noms désignent toujours les mêmes peuples; & comme les *Teneteres* ont eu leurs migrations & leurs expéditions en commun avec les Usipiens, nous renvoyons leur histoire au mot USIPII, *Géogr. anc.* (*D. J.*)

TENCTÉRIENS, s. m. pl. (*Hist. anc.*) peuples de l'ancienne Germanie, qui du temps de César habitoient en Westphalie, vers les bords du Rhin.

TENDANCE, s. f. (*Physiq.*) c'est l'effort que fait un corps vers un point quelconque; ainsi l'on dit, la *tendance* des corps vers le centre de la terre. La *tendance* d'un corps mu circulairement pour s'échapper par la tangente.

TENDANT, (*Gram.*) participe du verbe *tendre;* qui a un but auquel il est dirigé, un raisonnement *tendant* à prouver que la raison ne peut rien contre les événemens. Des moyens *tendans* à une fin illicite. Deux requêtes *tendantes* à obtenir un privilege.

TENDE, (COMTÉ DE) (*Géog. mod.*) Comté de Piémont dans les Alpes. Il est borné au nord par la province de Coni; à l'orient par la province de Mondovi; au midi par le comté de Nice; & à l'occident par le comté de Beuil. On trouve dans ce comté *Tende*, sa capitale, & le *col de Tende* qui est un passage étroit entre de hautes montagnes sur la route de *Tende* à Vernante. (*D. J.*)

TENDE, (*Géog. mod.*) ville d'Italie dans le Piémont, capitale du comté du même nom, sur la rive droite de la Roja, à dix lieues au sud-ouest de Coni, & à vingt au midi de Turin. *Longit. 26. 8. lat. 44.* (*D. J.*)

TENDELET, s. m. *terme de galere;* c'est un *tendelet* ordinaire, formé d'une piece d'étoffe, portée par la fleche & par des bâtons appellés *pertegues* & *pertiguetes*, qui sert à garantir la pouppe des ardeurs du

ſoleil & de la pluie. (*Voyez* MARINE, (*Pl. III. fig. 2. cott.*) (*A*)

TENDERIE, ſ. f. (*terme d'Oiſel.*) toute chaſſe où l'on tend des filets aux oiſeaux pour les faire tomber dans ce piege. (*D. J.*)

TENDEUR, ſ. m. (*Fauconn.*) celui qui prend les oiſeaux de proie au paſſage par le moyen d'un filet & d'un duc dreſſé à cet effet, qui les appelle, & les fait donner dedans. Le *tendeur*, dès qu'il a pris l'oiſeau, le cille, lui met des gets, avec la vernelle & la longe, le garnit de ſonnettes avec un chaperon à bec, le déſarme de la pointe du bec & des pointes des ſerres; puis le veille, le paît & le purge; & ne le met ſur ſa foi, ni hors de filiere, qu'il ne ſoit bien aſſuré & de bonne créance. (*D. J.*)

TENDINEUX, adj. *en anatomie*, épithete des parties formées par des tendons.

On appelle *centre tendineux du diaphragme*, la partie moyenne de ce muſcle qui réſulte du concours des fibres *tendineuſes* & des différentes portions de muſcles dont il eſt compoſé. *V.* DIAPHRAGME.

TENDOIR, ſ. m. (*terme de Tiſſér.*) c'eſt un bâton qu'on fait entrer dans le trou qui eſt au bout de la poitriniere, qui ſert à l'empêcher de ſe dérouler & à tendre l'ouvrage.

TENDOIRES, ſ. f. pl. (*Lainage.*) ce ſont des morceaux de bois de charpente, ou de ſimples perches préparées pour faire ſécher les étoffes après qu'elles auront reçu leurs apprêts. *Savary.* (*D. J.*)

TENDON, *tendo en anatomie*; c'eſt une partie blanche, la plus ferme & la plus tenace de celles qui compoſent les muſcles, dont il forme les extrêmités. *Voyez* MUSCLE.

La plupart des muſcles ont au moins deux *tendons*, un à chaque extrêmité.

Celui qui eſt attaché à la partie vers laquelle ſe fait le mouvement, ſe nomme la *tête du muſcle.* Celui qui eſt attaché à la partie qui eſt tirée vers une autre, ſe nomme la *queue du muſcle.* *Voyez* TÊTE & QUEUE.

Lorſque les *tendons* s'épanouiſſent en forme de membranes, ces expanſions ſont appellées *aponévroſes.* *Voyez* APONEVROSE.

On a cru que les fibres qui compoſent le *tendon*, étoient nerveuſes; mais on trouve aujourd'hui qu'elles ne ſont autre choſe que des productions des mêmes fibres qui forment le ventre ou corps du muſcle. Toute la différence eſt que dans le corps du muſcle elles ſont lâches & à une certaine diſtance l'une de l'autre; au lieu que dans le *tendon* elles ſont unies enſemble plus étroitement & plus fortement. *Voyez* FIBRE.

Leur blancheur vient uniquement de ce qu'à raiſon de leur tiſſu ſerré elles n'admettent pas la partie rouge du ſang. En effet, il y a la même différence entre ces deux ſortes de fibres qu'entre un écheveau de fil, & une corde faite du même fil.

Les fibres des *tendons* ne ſouffrent pas de contraction ou de dilatation, comme font celles du corps des muſcles: elles agiſſent ſimplement comme des cordes pour tirer une partie vers l'autre.

TENDON D'ACHILLE, (*Anat.*) *tendon* large & fort, qui ſert à étendre le pié, & qui vient du milieu de la jambe au talon.

C'eſt, je crois, le plus fort & le plus gros de tous les *tendons.* Il eſt formé par l'union intime des *tendons* de deux muſcles différens, l'un appellé les *jumeaux*, & l'autre le *ſolaire*; il va s'attacher à la partie poſtérieure du calcaneum, & produit par l'épanouiſſement de ſes filets l'aponévroſe plantaire.

Un homme bleſſé au *tendon d'Achille*, ne peut ſe tenir debout, parce que quoique les muſcles jambier & péronnier poſtérieurs ſoient ſuffiſans pour étendre le pié; le point par où ces muſcles paſſent de la jambe au pié eſt trop proche de l'appui.

Cette obſervation montre que l'éloignement du *tendon d'Achille*, fait toute la force du pié, & que plus ce *tendon* eſt éloigné de l'articulation, plus il a de force. Les animaux qui courent & ſautent avec plus de facilité, ſont ceux qui ont ce *tendon* plus éloigné; les hommes qui ont le talon fort long, ſe fatiguent moins à marcher, & plus le pié eſt long, plus la longueur du talon eſt néceſſaire.

Mais tout fort qu'eſt le *tendon d'Achille*,

il peut ſe rompre complétement ou incomplétement. *Voyez* donc l'article qui ſuit. (*D. J.*)

TENDON D'ACHILLE, (*bleſſure du*) (*Chirurgie.*) parlons maintenant des bleſſures du *tendon d'Achille*, ce ſont de cruels accidens fort délicats à traiter, & qui par conſéquent ne doivent pas être inconnus aux maîtres de l'art.

Non ſeulement le *tendon d'Achille* eſt expoſé à la rupture, mais encore à différentes ſortes de bleſſures. S'il eſt piqué, percé ou coupé ſeulement en partie, le malade ſe trouve attaqué de ſymptomes très-dangereux, qui ſont d'autant plus terribles, que ce *tendon* eſt plus gros que les autres. C'eſt ſans doute pour cette raiſon que les anciens médecins ont regardé les bleſſures de ce *tendon* comme mortelles, ou du moins comme inguériſſables. Les ſymptomes qu'éprouve le malade lorſque le *tendon* eſt conſidérablement bleſſé, ſont moins cruels que quand la plaie eſt plus légere; en ſorte qu'alors il faut achever de le couper pour faire ceſſer la douleur & les convulſions; cependant il n'eſt pas impoſſible de réunir ſans ſuture le *tendon d'Achille*, auſſi-bien que d'autres *tendons* offenſés, ſi l'on peut bander le pié de maniere que les deux extrêmités du *tendon* ſoient maintenues dans un état de contact.

Nos chirurgiens ont finalement haſardé de réunir le *tendon* par la voie de la ſuture, & Cowper nous en a laiſſé une deſcription détaillée, que M. Heiſter a rendue encore plus intelligible que le fameux chirurgien de Londres ne l'a donnée lui-même.

Le bleſſé avoit 30 ans; le *tendon d'Achille* de ſa jambe gauche étoit entiérerement coupé à la diſtance de trois travers de doigts du calcaneum; la partie ſupérieure étoit retirée en en-haut d'environ deux pouces. Cowper commença par découvrir, par la voie de l'inciſion, les tégumens, pour pouvoir parvenir aux extrêmités du *tendon*. Il prit deux aiguilles droites & menues, & introduiſit, au moyen de la premiere aiguille, un fil de ſoie ciré dans la partie ſupérieure du *tendon*, à un demi-pouce du bout. Avec une autre aiguille enfilée pareillement d'un fil de ſoie, il perça de même la partie ſupérieure du *tendon*, la faiſant entrer un peu plus bas que la premiere; enſuite il paſſa les deux aiguilles dans la partie inférieure du *tendon*. Il étendit le pié du malade, & fit approcher les deux extrêmités du *tendon* au point qu'elles ſe touchaſſent, en tirant les deux bouts de fil l'un à l'autre, leſquels il lia de maniere que les extrêmités du *tendon* fuſſent maintenues en état de contact; faiſant toujours tenir au bleſſé ſon pié alongé; puis il coupa les bouts des fils.

Cela fait, il panſa le plaie avec de la charpie qu'il trempa dans de l'huile de térébenthine, & y appliqua une compreſſe & un bandage. Mais afin que le pié fût toujours comme il le falloit, dans un état d'extenſion, & que les extrêmités du *tendon* continuaſſent de ſe toucher, il fit une eſpece d'arc de carton fort & épais, qu'il appliqua tellement à la partie antérieure du pié & de la jambe, que le pié ne pût point avoir de mouvement ni la ſuture ſe rompre. Cowper obſerve que le bleſſé ſe plaignit de douleurs aiguës, lorſqu'il lui perça avec l'aiguille la partie ſupérieure du *tendon*, mais qu'il n'en ſentit point lors de la perforation de la partie inférieure.

L'opération faite, le malade fut mis au lit; on lui tira du bras quatorze onces de ſang, pour obvier, par cette grande ſaignée, aux accidens qui pouvoient ſurvenir; on lui donna ſur le ſoir une once de ſirop de diacode, pour lui procurer du repos.

Le lendemain le malade ſe trouva aſſez bien: il avoit dormi: ſeulement il ſe plaignit que pendant la nuit il avoit ſenti des douleurs lancinantes au gras de la jambe; lorſqu'il lui étoit arrivé de s'éveiller. Le troiſieme jour Cowper panſa la plaie de même que le premier, y ajoutant ſeulement une fomentation d'abſynthe, de ſauge, de romarin & de feuilles de laurier. Le quatrieme jour la plaie parut humectée d'une humeur ſéreuſe appellée *ſynovie*; le ſix cette matiere étoit épaiſſie; le huit elle l'étoit encore davantage, après quoi elle diſparut d'elle-même.

Pendant

Pendant tout ce temps-là les deux extrêmités du *tendon* ne s'écarterent point du tout ; mais il parut à l'endroit de leur conjonction une substance blanche, sur laquelle M. Cowper appliqua du baume de térébenthine & de la teinture de myrrhe. Bientôt après cette substance se dissipa, & alors les deux extrêmités parurent couvertes d'une autre substance fongueuse & charnue. M. Cowper ne mit plus rien alors que de sec sur la plaie, tantôt de la charpie seche, & tantôt de la poudre de térébenthine. Le dixieme jour un des fils parut lâche, Cowper le coupa & le retira. Deux ou trois jours après, l'autre fil étant lâche aussi, il le coupa & le retira de même. Pendant tout ce temps le pié étoit toujours étendu, au moyen du carton qui étoit attaché pardessus. Au bout de trente jours, le malade fut en état de marcher un peu, mais en boitant. Petit à petit il marcha plus aisément, & sur la fin du second mois, il recouvra entiérement l'usage de son pié.

La destruction du *tendon d'Achille* emporte avec elle celle de la faculté qui produit le mouvement du pié ; ainsi, à moins que ce *tendon* ne soit bien repris, le blessé en demeure estropié pour toujours. (*D. J.*)

Voici une continuation sur le même accident, par M. Louis, chirurgien & secretaire de l'académie de chirurgie. Elle est tirée d'un mémoire de M. Petit, dont M. de Fontenelle a donné l'extrait qui suit, dans les recueils de l'académie des sciences.

Les *tendons* sont des especes de cordes qui par une de leurs extrêmités partent d'un muscle, & par l'autre s'attachent à un os, de sorte que quand le muscle est en action, ou se contracte, le *tendon* tire à soi l'os auquel il est attaché, & lui fait faire le mouvement dont il est capable. Les *tendons* sont d'une nature à ne s'étendre pas, si ce n'est dans des contractions de leurs muscles extraordinaires & outrées : en ce cas-là, si l'os qu'ils doivent tirer ne peut leur obéir assez & les suivre, ou l'os casse par la traction du *tendon* trop forte, ou le *tendon* se rompt par son extension trop violente.

Il faut encore considérer que dans certaines actions, comme celle de sauter de bas en haut, tout le poids du corps est porté, & même surmonté par un nombre de muscles, qui ayant été mis dans une forte contraction, se débandent brusquement tout à la fois, & par-là causent le saut. Si dans l'instant où ces muscles étendent violemment leurs *tendons*, il arrive un accident qui fasse que ces *tendons* soient encore tirés en en-bas par tout le poids du corps, il ne sera pas étonnant qu'ils ne résistent pas à une extension si excessive. C'est ainsi que le sauteur de M. Petit se cassa le *tendon d'Achille* ; il vouloit sauter sur une table élevée de plus de trois piés, il n'en attrapa que le bord du bout de chaque pié, où le *tendon d'Achille* étoit alors fort étendu par l'effort nécessaire, il retomba droit, & dans cette chûte le *tendon d'Achille* fut encore étendu par le poids de tout le corps qui le tiroit. On peut ajouter que la force de ce poids fut augmentée par l'accélération d'une chûte de trois piés.

Le *tendon d'Achille* est formé par l'union intime des *tendons* de deux muscles différens, l'un appellé les *jumeaux*, l'autre le *solaire*. Si ces deux *tendons*, qui composent celui d'Achille, sont cassés, la rupture est complete ; elle est incomplete, s'il n'y a que l'un des deux. Dans l'incomplete que M. Petit a vue, c'étoit le *tendon* des jumeaux qui étoit cassé, l'autre restant entier. Il ne faut pas entendre que cette division des ruptures soit fondée sur un grand nombre d'expériences. M. Petit n'en a vu qu'une incomplete, qu'il n'a reconnue pour telle, & distinguée de la complete, que par une grande exactitude d'observations ; & il a jugé de plus que celle qu'Ambroise Paré a rapportée, étoit de la même espece. Pour l'autre incomplete, il ne fait guere que la conjecturer par une espece d'analogie. Il ne s'agira donc ici que de la premiere incomplete, qui sera en opposition avec la complete.

Il y a entre elles des différences, dont quelques-unes pourroient surprendre. L'incomplete est très-douloureuse, & la complete ne l'est point. Lorsqu'un *tendon* est absolument rompu, ses deux parties séparées se retirent naturellement, comme

feroient celles d'une corde à boyau, l'une d'un côté, l'autre du côté oppofé. Si elles tiennent à des parties voifines, elles ne pourront fe retirer, fans les tirailler, les agiter, les irriter, & cela avec d'autant plus de force, & par conféquent d'autant plus douloureufement, que leur adhéfion fera plus grande. Cela peut aifément aller au point de caufer des inflammations, qui s'étendront enfuite; la fievre, des infomnies, des délires. Mais hors de ce cas-là, deux parties du *tendon* féparées fe retirent paifiblement chacune de fon côté, & il n'y a nul autre mal que le *tendon* caffé, devenu inutile. Cela eft fi vrai, que pour prévenir les douleurs & les accidens qui naîtroient d'un *tendon* à demi rompu, on le coupe tout-à-fait. Le *tendon d'Achille* eft enfermé dans une gaîne où il coule librement, il n'a point d'attache aux parties voifines, & par-là fa rupture complete eft fans douleur.

Mais il n'en va pas de même de l'incomplete. Le feul *tendon* des jumeaux étant rompu, il fe retire en en-haut & en en-bas, tandis que le *tendon* du folaire ne fe retire point. On voit affez là un principe de déchirement d'autant plus violent, que l'adhérence ou l'union de ces deux *tendons* qui forment celui d'Achille, eft effectivement très-grande.

Ce principe général veut pourtant être confidéré plus particuliérement. Il n'y a de douleur qu'à l'endroit de la portion fupérieure du *tendon* rompu, & non à l'inférieure. Quand la portion fupérieure du *tendon* des jumeaux va en en-haut, parce qu'elle y eft tiré par la partie charnue de ce mufcle auquel elle tient, elle eft en même temps tirée en en-bas par le folaire refté fain en fon entier: & cette contrariété d'actions fait un déchirement douloureux dans les fibres qui réfiftent; mais la portion inférieure du même *tendon* ne tenant plus du tout au mufcle des jumeaux, mais feulement au folaire, elle obéit fans réfiftance aux mouvemens du folaire, qui ne font point combattus par l'autre. Ce n'eft que dans les premiers temps que cette différence entre les deux portions du *tendon* rompu fubfifte en fon entier: dans la fuite la douleur de la portion fupérieure peut avoir été fi vive, qu'elle aura caufé de l'inflammation aux parties voifines; mais quoique la portion inférieure s'en reffente, elle eft encore la moins douloureufe, ce que l'on reconnoît fenfiblement au toucher.

Dans la rupture complete, on fléchit le pié du malade fans lui caufer aucune douleur; on augmente feulement une efpece de vuide ou de creux que laiffent néceffairement entre elles les deux portions du *tendon d'Achille* entiérement féparées l'une de l'autre. Dans la rupture incomplete, cette même flexion du pié ne peut fe faire fans beaucoup de douleur, parce que ce creux qu'on tend à augmenter, ne fe peut augmenter fans un déchirement, ou tiraillement de parties imparfaitement féparées.

Dans la rupture incomplete on peut marcher, mais en fouffrant; dans la complete on ne peut marcher, quoiqu'on ne fouffre point. A chaque pas que l'on fait, la jambe qui demeure en arriere, foutient feule tout le poids du corps, & il faut que la ligne de direction de ce poids tombe vers le milieu du pié de cette jambe pofé fur le plan; or M. Petit fait voir que c'eft le *tendon d'Achille*, qui par fon action porte cette ligne de direction fur le pié où elle doit être, qui fait en quelque forte la fonction de gouvernail, & que par conféquent lorfqu'il ne peut plus abfolument la faire, on ne marche plus.

Il eft très-important en chirurgie de connoître toutes les différences des deux ruptures; on faura les difcerner dans l'occafion, & on fe conduira plus sûrement. Quand on ne les difcerneroit que par leurs effets, ce feroit toujours beaucoup; mais il vaut fans comparaifon mieux que les effets foient accompagnés de la connoiffance des caufes.

M. Petit ne traite point de la deuxieme rupture incomplete, qui feroit celle du feul *tendon* du mufcle folaire, il ne l'a point vue, & il y a plus de fageffe à ne point prévenir les faits par des conjectures hafardées. Il croit feulement que cette rupture doit être plus rare que la premiere incomplete, & il en donne les raifons tirées de la différence des deux *tendons* qui compofent celui d'Achille.

*Hist. de l'acad. des sciences, années 1725 & 1728. (D. J.)*

TENDON, *les maréchaux* appellent improprement ainsi dans le cheval une espece de cartilage qui entoure une partie du pié, & qui est située entre la corne & le petit pié. On est souvent obligé de couper ce *tendon*. Dans le javart encorné, la matiere qui se forme entre le petit pié & la corne, gâte ce *tendon*, le noircit, & l'on est obligé de l'extirper pour guérir le javart. *Voyez* JAVART.

TENDOURS, s. m. (*terme de relation.*) On nomme *tendours* dans le Levant, des tables garnies de bois par les côtés, dans lesquelles les Turcs s'enferment jusqu'à la ceinture, hommes & femmes, filles & garçons; ils y mettent en hiver un petit poele pour échauffer le lieu, & passent ainsi des journées entieres dans leurs *tendours*, à converser, fumer, & boire du sorbet. (*D. J.*)

TENDRE, TENDREMENT, TENDRESSE, (*Lang. franç.*) Ces mots se disent élégamment en matiere de peinture, de gravure, de sculpture, *&c.* Il peignoit d'une maniere *tendre*; cette gravure est touchée *tendrement*; tous les plis sont faits avec une grande *tendresse*.

*Tendresse* n'est d'usage qu'au figuré; & la délicatesse de ce siecle a renfermé ce mot dans l'amour & dans l'amitié. On ne dit point, cette viande est d'une grande *tendresse*; on dit, cette viande est fort *tendre*. C'est un substantif qui manque au propre dans notre langue; il faudroit y substituer ou *tendreur* ou *tendreté*; mais l'usage ne l'a pas encore voulu.

Lorsque *tendre* se dit des personnes, & qu'il n'a point de régime, il s'entend ordinairement de la compassion, & particuliérement de l'amour; il est naturellement *tendre* pour les miseres d'autrui. Il y a des personnes qui affectent d'être *tendres* & sensibles à la perte de gens qu'elles connoissoient à peine, afin qu'on soit *tendre* pour elles, & qu'on prenne part à leurs déplaisirs. Cette dame a le cœur *tendre*; une conscience *tendre*, c'est une conscience scrupuleuse, délicate. (*D. J.*)

TENDRE, (*Art statuaire en fonte.*) le statuaire, comme le peintre, s'étudient à copier la nature; & la fonte ainsi que le ciseau, ont des délicatesses qui ne naissent que sous la main des grands maîtres. La rudesse des traits ne fait pas précisément cette dureté que l'on blâme dans une statue. Avec les traits les plus doux, une Vénus ou un Cupidon auront cette dureté vicieuse, si les attitudes ne sont point dans une proportion réguliere, si les membres & les nerfs ne paroissent point souples & flexibles; en un mot, si le sentiment ne sort pas, pour ainsi dire, de l'harmonie naturelle des traits & des mouvemens que demande l'action représentée. Virgile a peint en deux mots ce que nous appellons le *tendre*, *spirantia mollius æra*. (*D. J.*)

TENDRE, v. act. (*Gram.*) On dit *tendre* un arc, pour le bander avec effort; *tendre* un piege, pour le préparer; *tendre* une corde, pour l'attacher fixement par les deux bouts; *tendre* une tente, des voiles, un lit, une tapisserie, un filet aux bécasses, aux grives; *tendre* le cou, le dos, la main; *tendre* à un but; *tendre* à la mort; *tendre* à la fin d'un ouvrage ou de la vie; *tendre* les bras à quelqu'un; *tendre* les bras au ciel; *tendre* l'esprit, *&c.*

TENDRE *à caillou*, (*Botaniq.*) nom vulgaire qu'on donne dans les isles de l'Amérique françoise à un arbre, dont le bois est d'une extrême dureté. Le P. Labat dit que cet arbre n'a guere qu'un pié de diametre; son écorce est blanchâtre; ses feuilles sont clair-semées, de médiocre grandeur, ovales, dentelées, & comme brûlées du soleil, en sorte que cet arbre paroît tout rougeâtre de loin. (*D. J.*)

TENDREMENT, adv. *terme de Musique* qui, à la tête d'un air, marque un mouvement lent & doux, des sons filés gracieusement & animés d'une expression tendre & touchante; les Italiens se servent du mot *amoroso* pour indiquer à peu près la même chose. (*S*)

TENDRESSE, SENSIBILITÉ, (*Gramm. Synon.*) La *tendresse* a sa source dans le cœur, la *sensibilité* tient aux sens & à l'imagination. La *tendresse* se borne au sentiment qui fait aimer; la *sensibilité* a pour objet tout ce qui peut affecter l'ame en bien ou en mal; la *tendresse* est un sentiment profond & durable; la *sensibilité*

n'eſt ſouvent qu'une impreſſion paſſagere, quoique vive ; la *tendreſſe* ne ſe manifeſte pas toujours au dehors ; la *ſenſibilité* ſe déclare par des ſignes extérieurs ; la *tendreſſe* eſt concentrée dans un ſeul objet ; la *ſenſibilité* eſt plus générale ; on peut être *ſenſible* aux bienfaits, aux injures, à la reconnoiſſance, à la compaſſion, aux louanges, à l'amitié même, ſans avoir le cœur *tendre*, c'eſt-à-dire, capable d'un attachement vif & durable pour quelqu'un ; au contraire on peut avoir le cœur *tendre*, ſans être *ſenſible* à tout ce qui vient d'autre part que de ce qu'on aime ; on peut même aimer *tendrement*, ſans manifeſter à ce qu'on aime beaucoup de *ſenſibilité* extérieure. Mais le plus aimable de tous les hommes, eſt celui qui eſt tout à la fois *tendre* & *ſenſible* pour ce qu'il aime. *(O)*

TENDROCOSSE, *(Hiſt. nat. Bot.)* plante de l'iſle de Madagaſcar ; on aſſure que ſa décoction fait venir & augmente le lait aux femmes, & qu'elle eſt tonique & fortifiante.

TENDRON, ſ. m. *(Gram.)* partie tendre d'un animal, d'une plante. On dit des *tendrons* de veau, ce ſont des parties cartilagineuſes qui tiennent aux os. Des *tendrons* d'artichaux, de choux, de laitue ; ce ſont les parties plus ſolides auxquelles les feuilles ſont attachées.

TÉNEBRES, OBSCURITÉ, NUIT, *(Synonyme.)* les *ténebres* ſemblent ſignifier quelque choſe de réel & d'oppoſé à la lumiere. L'*obſcurité* eſt une pure privation de clarté. La *nuit* eſt la ceſſation du jour, c'eſt-à-dire, le temps où le ſoleil n'éclaire plus.

On dit des *ténebres* qu'elles ſont épaiſſes ; de l'*obſcurité* qu'elle eſt grande ; de la *nuit* qu'elle eſt ſombre.

On marche dans les *ténebres*, à l'*obſcurité* & pendant la *nuit*. L'abbé *Girard*. *(D. J.)*

TÉNEBRES, *(Critiq. ſacrée.)* obſcurité ; les *ténebres* dans le ſens figuré, ſe prennent 1°. pour malheur, diſgrace ; *fuit illa dies tenebrarum. Eſther, xj. 8*, ce fut là un jour de calamité : 2°. pour la mort ; *connoîtra-t-on les merveilles de Dieu dans les* ténebres, *Pſ. lxxxvij. 13*, c'eſt-à-dire dans le tombeau : 3°. pour l'ignorance de la vérité ; *les hommes*, dit S. Jean. *iij. 19. ont mieux aimé les* ténebres *que la lumiere :* 4°. pour le péché ; *rejettons les œuvres de* ténebres. *Rom. xiij. 12.*

Les *œuvres de ténebres* dont parle ici S. Paul, τὰ ἔργα τȣ͂ σκότȣ, ſont les péchés qui tirent leur ſource de l'idolâtrie. C'eſt dans le même ſens que l'apôtre dit, *II. Corinth. vj. 14. Quel rapport y a-t-il entre la lumiere & les ténebres ?* c'eſt-à-dire du chrétien & de l'idolâtre. Et ailleurs, *Epheſ. v. 8. vous étiez autrefois ténebres*, c. à. d. *vous étiez autrefois idolâtres.* De même, *être appellé des* ténebres, *I. Pierre ij, verſ. 9*, c'eſt ſortir de l'idolâtrie où l'on étoit plongé. « Ceux » qui ſe jettent dans l'idolâtrie, dit Phi- » lon, préferent les *ténebres* à une lumiere » éclatante. » Tous ces paſſages prouvent que les *ténebres* dans le nouveau Teſtament, déſignent ſpécialement l'idolâtrie.

Les *chaînes des* ténebres, *Sapience, xvij. 2*, les *chaînes d'obſcurité, I. Pierre, ij. 4*, ſignifient la même choſe, le péché, l'idolâtrie ; c'eſt une métaphore priſe de l'idée que les Juifs avoient du ſort des méchans ; ils les croyoient gardés dans des cachots obſcurs, & garottés de chaînes. *(D. J.)*

TÉNEBRES DE LA PASSION, *(Critiq. ſacrée.)* c'eſt ainſi qu'on nomme l'obſcurciſſement, ou les *ténebres* qui arriverent à la mort de J. C. & qui arriverent, diſent les évangéliſtes, depuis la ſixieme heure (midi) juſqu'à la neuvieme : *A ſextâ autem horâ*, tenebræ *factæ ſunt ſuper univerſam terram, uſque ad horam nonam.*

On demande avec beaucoup d'empreſſement, ſi les *ténebres* dont il s'agit, s'étendirent réellement ſur la plus grande partie de notre hémiſphere, ou ſi elles ne couvrirent qu'une partie de la Judée, qui eſt quelquefois déſignée dans l'Ecriture ſous le nom de *toute la terre.*

Sans prétendre décider cette queſtion, je remarquerai 1°. que pour chercher des traces de ces *ténebres* hors de la Judée, il faudroit être bien sûr qu'elles ſe ſont étendues par-tout, & c'eſt ce qui eſt fort incertain, pour ne rien dire de plus

fort ; la plupart des interpretes ont suivi le sentiment d'Origene, qui a prétendu que par *toute la terre*, il ne faut entendre dans le récit des évangélistes que la Palestine ; c'est assez leur style, & il y a beaucoup d'apparence qu'ils n'ont parlé que de la Terre-Sainte, du moins ne peut-on prouver le contraire ; par conséquent vouloir chercher des traces de cet événement dans d'autres auteurs, c'est chercher une chose de l'existence de laquelle on n'est pas certain.

Il faudroit qu'on fût bien d'accord sur l'année & le jour précis de la mort de J. C. sans quoi l'on se donne encore une peine inutile ; or tout le monde sait que les savans ne sont pas d'accord sur ce sujet ; la plupart mettent cet événement au vendredi 3 Avril de l'an 33 de l'ere chrétienne, & en adoptant cette époque, tout ce qu'on trouve dans l'histoire profane ne peut avoir le moindre rapport aux *ténebres* dont il s'agit. On cite ordinairement le témoignage de Phlegon, affranchi d'Adrien, rapporté par divers anciens, qui parle d'une éclipse de soleil mémorable arrivée en la deux cent deuxieme olympiade, la seconde année selon les uns, & la quatrieme selon les autres : or lequel de ces deux calculs qu'on adopte, il ne concourt point avec l'an 33, mais avec l'an 30 ou 32 ; on verra dans la suite que la même chose a lieu par rapport à l'éclipse mentionnée dans les annales de la Chine.

Pour pouvoir faire quelque fonds sur ce que les historiens profanes disent, il faudroit que les témoins fussent bien unanimes, au lieu qu'ils different dans des circonstances essentielles. On ne parle point de ce qu'on cite de Denys l'aréopagite ; presque tous les critiques conviennent que les pieces publiées sous le nom de Denys sont supposées. Il ne s'agit donc que du témoignage de Phlegon & de celui des annales de la Chine. Parlons d'abord du premier en peu de mots, car nous y reviendrons ensuite.

Cet auteur avoit écrit une histoire des olympiades, dont plusieurs anciens nous ont conservé un passage sur le sujet dont il s'agit ; mais ils le citent d'une maniere si différente, qu'on ne peut en rien conclure. 1. Georges Syncelle fait dire à Jules africain, que Phlegon rapporte que sous l'empire de Tibere il se fit dans la pleine lune, une éclipse de soleil, depuis six heures jusqu'à neuf heures ; mais il n'est point parlé de la pleine lune dans Eusebe, & dans les autres auteurs qui citent le même passage ; & Origene nie expressément que Phlegon ait marqué cette circonstance. 2. Aucun de ces auteurs n'a dit que cette éclipse avoit duré jusqu'à neuf heures ; Eusebe & Cedrenus font dire à Phlegon, qu'à six heures le jour fut changé en nuit. 3. Les uns disent la seconde année, & les autres la quatrieme année de la deux cent deuxieme olympiade.

A l'égard de l'éclipse arrivée à la Chine, on ne convient pas sur l'année ; les uns la mettent l'an 31 & d'autres l'an 32 de J. C. Selon M. Kirch, elle n'a été que de neuf doigts & demi, ou neuf doigts quarante minutes ; & selon le P. Gaubil, elle a été centrale annulaire. Selon le premier, elle étoit finie à dix heures du matin ; & selon l'autre, elle a été centrale annulaire à dix heures & demie.

Je sais que les Jésuites ont prétendu que les annales de la Chine disent qu'au mois d'Avril de l'an 32 de J. C. il y eut une grande éclipse de soleil, qui n'étoit pas selon l'ordre de la nature, & qui par conséquent pourroit bien être celle qu'on vit au temps de la passion de J. C. lequel mourut au mois d'Avril, selon quelques auteurs. C'est pourquoi les missionnaires de la Chine, prierent en 1672, les astronomes de l'Europe, d'examiner s'il n'y eût point d'éclipse en ce mois & en cette année, & si naturellement il pouvoit y en avoir ; parce que cette circonstance étant bien vérifiée, on en pourroit tirer de grands avantages pour la conversion des Chinois. Mais on a raison de s'étonner que les missionnaires ayant alors chez eux d'habiles astronomes, n'aient pas eux-mêmes fait les calculs qu'ils demandoient, ou qu'ils n'aient pas été d'assez bonne foi pour nous communiquer leurs découvertes.

Quoi qu'il en soit, ils ont paru croire que cette éclipse & les *ténebres* arrivées à la mort de J. C. sont une seule & même chose. Le P. Jean-Dominique Gabiani,

l'un des miſſionnaires de la Chine, & pluſieurs de leurs néophites, ſuppoſent le fait inconteſtable. Le P. Tachard, dans l'épitre dédicatoire de ſon premier voyage de Siam, dit que « la Sageſſe ſuprême » fit connoître autrefois aux rois & aux » peuples d'Orient J. C. naiſſant & mou- » rant, par une nouvelle étoile, & par » une éclipſe extraordinaire. »

Cependant pluſieurs aſtronomes européens, entr'autres Muller en 1685, & Bayer en 1718, ayant conſulté les annales chinoiſes, & calculé l'éclipſe dont elles font mention, ont trouvé que l'éclipſe de la Chine étoit naturelle, & qu'elle n'avoit rien de commun avec les *ténebres* de la paſſion de notre Sauveur.

En effet, 1°. comme je viens de le dire, on ne convient point de l'année où l'éclipſe de la Chine eſt arrivée; les uns mettent cette année à l'an 31, & d'autres à l'an 32 de J. C. 2°. ſelon M. Kirch, elle n'a été que de neuf doigts & demi, ou neuf doigts quarante minutes; & ſelon le P. Gaubil, elle a été centrale annulaire. Selon le premier, elle étoit finie à dix heures du matin; & ſelon l'autre, elle a été centrale annulaire à dix heures & demi.

Mais en ſuppoſant que les miſſionnaires jéſuites & les aſtronomes européens ſoient d'accord, quel rapport des éclipſes étrangeres peuvent-elles avoir avec les *ténebres* arrivées à la mort de J. C.? 1°. Il ne pouvoit y avoir d'éclipſe naturelle au ſoleil, puiſque la lune étoit en ſon plein; & par cette raiſon, il ſeroit impoſſible à aucun aſtronome de calculer une éclipſe marquée à ce jour là, il n'en trouveroit jamais; au lieu que M. Kirch & le P. Gaubil lui-même ont calculé celle dont il eſt fait mention dans les annales de la Chine; elle n'a donc rien de commun avec des *ténebres* qui n'ont pu, ſelon le cours naturel, être l'effet d'une éclipſe au ſoleil. 2°. La durée des *ténebres*, qui fut de trois heures, prouve qu'elles n'étoient pas produites par une éclipſe, puiſque les plus grandes éclipſes ne cauſent de *ténebres* que pendant quatre ou cinq minutes. 3°. Quand l'éclipſe parut à la Chine, il n'étoit pas jour à Jéruſalem. 4°. L'éclipſe ſe fit le jeudi matin, & les *ténebres* le vendredi après midi. 5°. L'éclipſe arriva le dernier jour du troiſieme mois des Chinois, c'eſt-à-dire le dernier jour du ſecond mois judaïque; & les *ténebres* à la pâque que les Juifs célebrent au milieu de leur premier mois. 6°. L'éclipſe de la Chine arriva le 10 Mai, temps où la pâque ordinaire des Juifs ne fut jamais célébrée. 7°. Il n'eſt pas même certain qu'il y ait eu dans la Chine l'an 32 de J. C. une telle éclipſe. Caſſini aſſure qu'après avoir calculé exactement, il a trouvé que la plupart des éclipſes dont les Chinois parlent, ne peuvent être arrivées dans le temps qu'ils ont marqué, & le P. Couplet lui-même convient qu'ils ont inféré dans leurs faſtes un grand nombre de fauſſes éclipſes. Un chinois nommé *Yamquemſiam*, dans ſa réponſe à l'apologie pour la religion chrétienne, publiée par les Jéſuites à la Chine, dit poſitivement que cette prétendue éclipſe n'eſt marquée dans aucune hiſtoire de la Chine. 8°. Enfin ſi l'éclipſe qu'on vit à la Chine au mois d'Avril de l'an 32 de J. C. arriva naturellement, elle ne peut avoir aucun rapport avec les *ténebres* de la paſſion, qui étoient ſurnaturelles; & ſi au contraire elle étoit contre le cours régulier de la nature, le plus habile mathématicien de l'Europe entreprendroit en vain de la calculer.

Quant à l'éclipſe naturelle dont Phlegon faiſoit mention dans ſa chronologie des olympiades, le docteur Sykès dans une ſavante diſſertation ſur ce ſujet, remarque que les peres qui citent cet auteur, ne ſont d'accord ni ſur l'année de l'éclipſe dont il parloit, ni ſur les autres circonſtances. Jules africain, qui vivoit environ 86 ans après Phlegon, eſt le premier qui allegue ſon témoignage dans un fragment qui nous a été conſervé par Georges Syncelle.

Mais 1°. Jules africain fait dire à Phlegon, que cette éclipſe arriva dans le temps de la pleine lune; cependant dans le paſſage de Phlegon, cité par Euſebe, il n'en eſt point parlé. 2°. Jules africain cenſure Thallus d'avoir appellé ces *ténebres* une *éclipſe*; mais il ne trouve pas à redire à Phlegon, que cette éclipſe arriva dans le temps de la pleine lune. 3°. Africain raconte qu'il y eut des *ténebres* univerſelles;

que par un tremblement de terre les rochers se fendirent, & que plusieurs lieux furent renversés dans la Judée & dans d'autres parties du monde ; mais il paroît, par le témoignage d'Origene, que tous ces prodiges n'arriverent que dans la Judée aux environs de Jérusalem. 4°. Africain ne marque pas l'année précise de l'éclipse de Phlegon ; il se contente de dire qu'elle arriva sous le regne de Tibere ; mais puisqu'il assure que cette éclipse est la même que celle qui arriva au temps de la passion de J. C. & que l'opinion générale de son temps, étoit que le Sauveur souffrit l'an 15 de Tibere, il faut la fixer à la 4e. année de la deux cent unieme olympiade.

A l'égard d'Origene, M. Sykès prétend prouver qu'il ne croyoit point que l'éclipse de Phlegon eût du rapport avec les *ténebres* de la passion. 1°. Parce qu'Origene convient dans son *Commentaire sur S. Matthieu*, qu'aucun auteur païen n'en a parlé. 2°. Parce qu'il croit que les prodiges dont les évangélistes font mention à la mort du Sauveur, n'arriverent que dans la Judée & aux environs de Jérusalem. 3°. Parce que selon lui, une nuée épaisse causa ces *ténebres*, ce qui ne s'accorde pas avec la circonstance de l'éclipse de Phlegon.

Le docteur Sykès conclut de toutes ces remarques, que puisque les anciens ne sont d'accord ni sur l'année, ni sur les circonstances de l'éclipse de Phlegon ; que les uns la mettent à la premiere année de la deux cent deuxieme olympiade, les autres à la seconde, S. Jerôme à la troisieme, & Eusebe à la quatrieme, nous ne pouvons faire aucun fond sur le témoignage de Phlegon qu'ils ont cité.

J'aurai peut-être encore occasion d'ajouter un mot sur cette matiere, en parlant de Phlegon né à Tralles ; ainsi *voyez le mot* TRALLES, & tout sera dit sur ce point curieux de critique. (*Le chevalier DE JAUCOURT.*)

TÉNEBRES, (*terme d'Eglise.*) ce mot se dit dans l'Eglise catholique des matines qui commencent l'office des féries majeures de la semaine-sainte. Les leçons de *ténebres* sont les lamentations de Jérémie sur les malheurs de Jérusalem, qu'on chante sur des tons plaintifs. (*D. J.*)

*TENEBRIUM*, (*Géog. anc.*) promontoire de l'Espagne tarragonoise. Ptolomée, *liv. II. ch. vj*, le donne aux peuples *Ilercaones* ; c'est aujourd'hui, à ce qu'on croit, *Cabo de Alfaques*. (*D. J.*)

TENECHIR, s. m. (*terme de relation.*) planche ou pierre sur laquelle les Turcs mettent les morts pour les laver entiérement, de peur qu'il ne leur reste quelque tache de souillure. (*D. J.*)

TENEDIUS, (*Musique des anciens.*) sorte de nome pour les flûtes dans l'ancienne musique des Grecs. (*S*)

TENÉDOS, (*Mythol.*) la feinte des Grecs qui cacherent leur flotte derriere cette isle, tandis que les Troyens abusés poussoient le cheval de bois dans leurs murs, a plus fait parler de *Ténédos*, que la réputation de sa justice, de sa fertilité & du temple d'Apollon *Sminthien*. (*D. J.*)

TÉNÉDOS, (*Géogr. anc.*) isle de la mer Egée proche le continent de l'Asie mineure, vis-à-vis les ruines de Troye. Strabon donne quarante stades au canal qui la sépare de l'Asie.

Tous les anciens auteurs conviennent que cette isle, qui se nommoit *Leucophris*, fut appellée *Ténédos*, du nom de *Tenès* ou *Tennès* qui y mena une colonie. Diodore de Sicile en parle en véritable historien. Tenès, dit-il, fut un homme illustre par sa vertu ; il étoit fils de Cygnus roi de Colones dans la Troade ; & après avoir bâti une ville dans l'isle de Leucophris, il lui donna le nom de *Ténédos*. L'isle devint misérable après la destruction d'Ilium, & fut obligée, comme remarque Pausanias, de se donner à ses voisins, qui avoient bâti la ville d'Alexandrie sur les ruines de Troye.

Cette isle fut ensuite une des premieres conquêtes des Perses, qui ayant défait les Ioniens à l'isle de Lada, vis-à-vis de Milet, se rendirent maîtres de Scio, de Lesbos & de *Ténédos*. Elle tomba sous la puissance des Athéniens, ou du moins elle se rangea de leur parti contre les Lacédémoniens, puisque Nicoloque qui servoit sous Antalnidas, amiral de Lacédémone, ravagea cette isle & en tira des contributions, malgré toute la vigi-

lance des généraux athéniens qui étoient à Samothrace & à Tharſe.

Les romains jouirent de *Ténédos* dans leurs temps ; & le temple de cette ville fut pillé par Verrès : cet impie ne lui fit pas plus de grace qu'à ceux de Scio, d'Erythrée, d'Halicarnaſſe & de Délos. Cicéron parle en pluſieurs endroits de cette grande bataille que Lucullus remporta à *Ténédos* ſur Mithridate, & ſur les capitaines que Sertorius avoit fait paſſer dans ſon armée.

*Ténédos* eut le même ſort que les autres iſles ſous les empereurs romains & ſous les empereurs grecs. Les Turcs s'en ſaiſirent de bonne heure, & la poſſedent encore aujourd'hui ; ils la nomment *Boſciada :* elle fut priſe par les Vénitiens en 1656, après la bataille des Dardanelles ; mais les Turcs la reprirent preſque auſſitôt.

Strabon donne à cette iſle 80 ſtades de tour, c'eſt-à-dire, 10 milles ; elle en a bien 18 & ſeroit aſſez arrondie, ſi ce n'eſt qu'elle s'alonge vers le ſud-eſt. Cet auteur détermine la diſtance de la terre ferme à 11 ſtades qui valent 1375 pas, quoiqu'on compte environ 6 milles. Pline en a mieux jugé ; car il l'éloigne de 12 milles & demi de l'ancienne Sigée, qui étoit ſur le cap Janiſſaire : il marque pour l'éloignement de Lesbos à *Ténédos* 50 milles.

Ce fut derriere cette iſle que les Grecs cacherent leur flotte quand ils firent ſemblant de quitter leur entrepriſe du ſiege de Troye. C'eſt-là ce qui a plus fait parler de *Ténédos* que toute autre choſe, & ce qui encore aujourd'hui fait voler ce nom par toute la terre. Tous ceux qui ont un peu étudié ſavent par cœur ces beaux vers de Virgile :

*Eſt in conſpectu* Tenedos *notiſſima famâ*
*Inſula, dives opum, Priami dùm regna manebant :*
*Nunc tantùm ſinus, & ſtatio maleſida carinis.*
*Hùc ſe provecti deſerto in littore condunt.*
Æneid. *l. II, v.* 21.

« Vis-à-vis de Troye eſt l'iſle de *Ténédos*, iſle fameuſe & riche ſous le regne » de Priam ; mais dont le port détruit » n'a plus aujourd'hui qu'une rade peu sûre. » Les Grecs allerent ſe cacher derriere » cette iſle déſerte ».

*Ténédos* a cependant été recommandable par de meilleures raiſons que ce ſtratageme des Grecs. On y exerçoit une juſtice fort ſévere, comme nous le dirons dans la ſuite. Il y croiſſoit le meilleur origan du monde ; on y faiſoit des vaſes de terre qui étoient fort eſtimés. Les raiſins, les épis & la Cerès qui paroiſſent ſur ſes médailles, témoignent qu'elle abondoit en bled & en vin, & elle jouit encore aujourd'hui de ce dernier avantage. MM. Spon & Wheler nous l'aſſurent ; mais Tournefort eſt meilleur à entendre ſur cet article.

Nous n'avions pas, dit-il, grande envie étant dans cette iſle, d'aller chercher les ruines des greniers que Juſtinien y fit bâtir pour ſervir d'entrepôt aux bleds d'Alexandrie deſtinés pour Conſtantinople, qui ſe pourriſſoient ſouvent dans les vaiſſeaux arrêtés par les vents contraires à l'entrée des Dardanelles. Ces magaſins cependant, à ce que dit Procope, avoient 280 piés de long ſur 90 de large. Leur hauteur étoit conſidérable, & par conſéquent ils devoient être ſolides. Nous admirions la prévoyance de cet empereur ; mais tout cela ne piquoit pas notre curioſité ; non plus que la fontaine qui, du temps de Pline, ſe répandoit hors de ſon baſſin dans le ſolſtice d'été, depuis trois heures après minuit juſqu'à ſix. Le vin muſcat de cette iſle, qui eſt le plus délicieux du Levant, nous attiroit bien davantage.

Je ne pardonnerai jamais aux anciens, continue-t-il, de n'avoir pas fait le panégyrique de cette liqueur, eux qui ont affecté de célébrer les vins de Scio & de Lesbos. On ne ſauroit les excuſer en diſant qu'on ne cultivoit pas la vigne à *Ténédos* dans ce temps-là : il eſt aiſé de prouver le contraire par des médailles. On y voit à côté de la hache à deux tranchans (qui ſont faits comme les ailes d'un moulin à vent, au lieu que dans d'autres médailles de cette iſle ils ſont arrondis de même que ceux

ceux des haches des Amazones), on voit, dis-je, à côté de cette célebre hache une branche de vigne chargée d'une belle grappe de raifin, qui marque l'abondance de ce fruit dans l'ifle de *Ténédos*. On porte la plus grande partie de fon vin mufcat à Conftantinople pour le grand-feigneur & les miniftres étrangers.

Si Bacchus protégeoit *Ténédos*, Vénus y auroit trouvé des nymphes dignes de la fuivre. Il n'y avoit point ailleurs d'auffi belles femmes, au rapport de Nymphodore dans Athénée, *liv. XIII*, *pag. 609*. Il avoit fait le tour de l'Afie, & un témoignage de cet ordre eft d'un grand poids dans l'hiftoire géographique.

Celui de Théophrafte peut encore être allégué; il raconte qu'il y avoit à *Ténédos* & à Lesbos certains juges établis pour décider de la beauté des femmes; tant on étoit alors perfuadé dans ces deux ifles, qu'il falloit porter honneur aux dons de la nature! C'étoit une charge bien délicate que celle de ces juges de *Ténédos*. Les dieux mêmes la refuferent, & Pâris eût fort bien fait de les imiter; car il acheta chérement, & la rufe dont il s'avifa pour mieux décider, & la poffeffion d'Hélene qu'il obtint pour fa fentence. Ce fut à *Ténédos*, felon quelques-uns, qu'aborda ce Troyen après l'enlévement de la femme de Ménélas, & qu'avec fes cajoleries, il la confola de fes chagrins. *In portum* Tenedon *pervenit*, *ubi Helenam mæftam alloquio mitigavit*, dit le prétendu Darès, phrygien, *de excidio Trojæ*.

Cet événement fabuleux ne faifoit pas fans doute beaucoup d'impreffion dans le pays, puifque non feulement il fe trouvoit des perfonnes à Lesbos & à *Ténédos* qui vouloient être juges en matiere de beauté; mais on en établit dans une ville du Péloponnefe, où tous les ans il fe faifoit une difpute de beauté, & l'on diftribuoit un prix à la femme qui l'emportoit fur fes rivales. Cet ufage duroit encore du temps d'Athénée. On pouvoit pardonner cette émulation aux femmes; mais il eft fort étrange que les hommes aient auffi difputé ce prix: c'eft pourtant ce qui fe pratiquoit à Elée, au rapport de Théophrafte.

Je ne dirai rien de la fingularité des écreviffes de *Ténédos*, dont l'écaille repréfentoit une hache; c'eft un vrai conte de Plutarque qu'il faut joindre à beaucoup d'autres qu'on lit dans fes ouvrages. Suidas, qui a copié cet auteur, dit qu'on trouvoit ces fortes d'écreviffes dans un lieu près de *Ténédos*, & que l'on appelloit Α'στερίον, fur quoi Hefychius prétend que les premiers Ténédiens ont été nommés Α'στερίοι.

Quoique les habitans de *Ténédos* ne fe trouvant pas affez forts pour fe maintenir dans l'indépendance, fe foient foumis à la ville d'Alexandrie fituée dans la Troade; ils étoient cependant riches du temps de Cicéron, à ce qu'il paroît par fes harangues contre Verrès. Il mande à fon frere qu'on jugea trop à la rigueur l'affaire qu'ils eurent à Rome touchant leurs immunités. *Tenediorum igitur libertas fecuri Tenediâ præcifa eft*, *quum eos præter me & Bibulum*, *& Calidium*, *& Favonium*, *nemo defenderet*. L'expreffion *Tenedia fecuris*, la hache de *Ténédos* eft une expreffion bien heureufe, comme on le verra tout à l'heure.

Remarquons auparavant que l'ifle de *Ténédos* étoit particuliérement confacrée à Apollon Sminthien. Homere le dit, & Strabon confirme que ce dieu y étoit honoré fous ce nom. Qui croiroit qu'Apollon eût été ainfi furnommé à l'occafion des mulots? Rien cependant n'eft plus vrai. On les a repréfentés fur les médailles de l'ifle, & les Crétois, les Troyens, les Eoliens appellent un mulot, σμίνθος. Elian raconte qu'ils faifoient de fi grands dégâts dans les champs des Troyens & des Eoliens, que l'on eut recours à l'oracle de Delphes. La réponfe porta qu'ils en feroient délivrés, s'ils facrifioient à Apollon Sminthien. Nous avons deux médailles de *Ténédos* fur lefquelles les mulots font repréfentés; l'une a la tête radiée d'Apollon avec un mulot, le revers repréfente la hache à double tranchant; l'autre médaille eft à deux têtes adoffées, & deux mulots placés tout au bas du manche. Strabon dit qu'on avoit fculpté un mulot au pié de la ftatue d'Apollon, qui étoit dans le temple de Chryfa, pour expliquer la raifon du furnom de *Sminthien* qu'on lui avoit donné,

& que cet ouvrage étoit de la main de Scopas, fameux sculpteur de Paros.

Mais je ne trouve point extraordinaire que Ténès, fondateur de la ville de *Ténédos*, ait été honoré comme un autre dieu dans cette isle. Ses grandes qualités lui mériterent cet hommage; sa vie est intéressante. Son pere Cygnus le fit mettre dans un coffre avec sa chere sœur Hémithée, & les abandonna à la merci des flots. Il usa de cette rigueur par trop de crédulité envers sa femme, belle-mere de Ténès. Cette femme s'étoit plainte d'avoir été violée par son beau-fils, & avoit allégué le faux témoignage d'un joueur de flûte. Voilà le fondement de la loi qui s'observoit dans l'isle de *Ténédos*, qu'aucun homme de cette profession, ne pourroit entrer dans les temples. Ténès, qui fut apparemment l'auteur de cette loi, si propre à éterniser la juste haine qu'il avoit conçue contre son faux témoin, se montra digne du commandement par d'autres loix qu'il établit, & qu'il fit exécuter sans distinction de personne. Il condamna les adulteres à perdre la tête; & lorsqu'on le consulta pour savoir ce que l'on feroit de son fils qui étoit tombé dans ce crime, il répondit, *que la loi soit exécutée.*

Delà vinrent peut-être des médailles qui avoient d'un côté la figure d'une hache, & de l'autre le visage d'un homme, & le visage d'une femme sur un même cou. Beger en a publié une frappée par les Ténédiens, où l'on voit d'un côté deux visages sur un même cou, & de l'autre une hache entre une lyre & une grappe de raisin. Ces deux visages représentent l'un un homme, & l'autre une femme. Il est vraisemblable que cette médaille a été frappée pour désigner le supplice d'une femme adultere, ainsi que celui de son amant, & pour être un monument de l'exécution de la loi sur le propre fils de Ténès. *Voyez* ce qu'en disent Spanheim dans le même ouvrage de Beger, & le savant Cuper dans son Harpocrate.

Cependant une chose embarrasse ici les antiquaires, c'est qu'on a des médailles de *Ténédos*, dans lesquelles l'un des visages représente un vieillard, l'autre représente une jeune femme : dans d'autres les deux visages représentent des jeunes gens, *&c.* Ces variations donnent lieu de croire que l'on ne frappoit pas toutes ces médailles selon le premier esprit; mais les unes pour un dessein, & les autres pour un autre. Peut-être aussi que toutes les fois que les loix de Ténès étoient mises en exécution, on frappoit une nouvelle médaille, en sorte qu'alors les deux têtes sur un même cou varioient, ou quant à l'âge, ou quant à d'autres ornemens marqués sur la médaille, selon les qualités personnelles de ceux qui avoient été punis.

Goltzius a donné le type d'une médaille de *Ténédos* qui n'est point susceptible des explications qu'on vient de donner; ce sont deux têtes d'un jeune homme & d'une jeune femme adossées, mais qui ont une espece de diadême. Au revers est la hache avec laquelle on les a coupées. M. Baudelot croit que l'une de ces têtes est celle de Jupiter, & l'autre celle d'une amazone, qui dans le temps des courses de ces héroïnes, avoit fondé quelques villes dans l'isle de *Ténédos* : les habitans, dit-il, voulurent conserver la mémoire de cet événement sur leur monnoie, comme firent en pareilles occasions ceux de Smyrne, d'Ephese & de plusieurs autres villes d'Asie. La hache doit se trouver sur le revers de la médaille, parce qu'on sait que cet instrument à double tranchant étoit le symbole des Amazones. Quoique cette conjecture soit ingénieuse, je goûte beaucoup plus celle de M. de Boze, qui croit que les deux têtes adossées sont celles de Ténès lui-même & de sa sœur Hémithée.

Quoi qu'il en soit, la hache de *Ténédos* passa en proverbe, pour signifier *une grande sévérité.* Il ne faut pas s'en étonner, car Ténès ordonna qu'il y eût toujours derriere le juge un homme tenant une hache, afin de couper la tête sur le champ à quiconque seroit convaincu d'adultere, de fausse accusation capitale, ou de quelqu'autre grand crime. Voilà l'origine du bon mot de Cicéron, *la hache de Ténédos*, pour désigner *un jugement rigoureux.* On disoit aussi c'est *un homme de Ténédos*, pour dire *un homme inflexible*; & quand on

vouloit parler d'un faux témoin, on disoit que c'étoit *un flûteur de Ténédos*, Τενέδιος αὐλητής.

On lit que Cygnus & Ténès furent tués par Achille pendant la guerre de Troye; le premier, selon Ovide, lorsque les Grecs descendirent de leurs vaisseaux; le second, selon Plutarque, lorsqu'Achille alla ravager l'isle de *Ténédos*. Ténès voulut secourir sa chere sœur Hémithée poursuivie par Achille qui vouloit l'enlever à cause de sa beauté, & Achille le tua sans le connoître; il en fut extrêmement affligé, & le fit enterrer avec honneur: mais les habitans de *Ténédos* bâtirent un temple à Ténès, où ils l'honorerent comme un dieu, & conçurent tant d'indignation contre Achille, qu'ils ordonnerent que personne ne prononçat ce nom là dans le temple de Ténès.

Outre Diodore de Sicile, qui nous apprend que Ténès fut honoré comme un dieu dans l'isle de *Ténédos*, Cicéron l'assure positivement, *liv. III, de naturâ deorum, cap. xv. Tenem ipsum*, dit-il, *qui apud Tenedios sanctissimus deus habetur, qui urbem illam dicitur condidisse, cujus ex nomine Tenedus nominatur; hunc, inquam, ipsum Tenem pulcherrimè factum, quem quondàm in comitio vidistis, abstulit Verres, magno cum gemitu civitatis.* Apollon Sminthien étoit en quelque façon tombé dans l'oubli, depuis que Ténès avoit été mis au nombre des dieux. Verrès n'attenta point sur la statue d'Apollon Sminthien; il vola celle de Ténès, qui en valoit bien mieux la peine par la richesse & la beauté du travail. Il semble que les hommes se gouvernent en matiere de religion comme les coquettes, chez qui le dernier venu est l'amant privilégié. Les nouveaux saints, dans l'église romaine, font trop oublier les anciens; du moins les plaintes s'en trouvent dans les écrits de gens fort graves.

Nous avons perdu un livre sur la république de *Ténédos* par Aristote. J'ignore si les habitans de cette isle ont fleuri dans les arts & dans les sciences, car je ne connois que Cléostrate né à *Ténédos*, & qui vivoit environ 500 ans avant Jesus-Christ, il cultiva l'Astronomie. Pline, *liv. II. c. viij*, lui attribue la découverte des signes du bélier & du sagittaire.

On trouvera dans Bayle deux articles curieux, l'un de *Ténédos* & l'autre de Ténès. J'en ai beaucoup fait usage dans celui-ci. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

TÉNÉDOS, (*Géogr. mod.*) cette isle de l'Archipel dans l'Anatolie, (dont on peut lire l'*article* par rapport à l'ancienne géographie), n'a pas changé de nom depuis la guerre de Troye; mais il n'y reste plus aucune marque d'antiquité. Elle est située sur la côte de la province Aiden-Zic, ou petite Aidine. La ville de son nom, bâtie sur la côte orientale, est toute ouverte & assez grande; ses maisons s'étendent au bas de la colline, & sur le bord de la mer, comme on peut le voir par le plan qu'en a donné Tournefort dans ses *voyages*; son port est très-bon, & capable de contenir de grandes flottes; mais il n'est défendu que par une tour, avec un boulevart garni de quelques canons; la ville de *Ténédos* est assez bien peuplée de Turcs & de Grecs, sur-tout des derniers; elle est vis-à-vis l'entrée du détroit des Dardanelles, à l'éloignement de dix-huit milles: il y avoit anciennement près de cette ville un tombeau célebre, dédié à Neptune; c'est apparemment Ténès qui fit cette consécration, en reconnoissance du bonheur qu'il eut d'être abordé heureusement avec sa sœur Hémithée, sur les bords de l'isle de *Ténédos*. *Latit. 39. 50.* (*D. J.*)

TENELLE, (*Musiq. des anciens.*) en grec *tenella*, & *tenellos*. Suidas dit que *tenella* étoit le nom d'une chanson à l'honneur des victorieux; on accompagnoit cette chanson de la lyre; pour tenellos, c'est, suivant cet auteur, l'harmonie même de la lyre. (*F. D. C.*)

TENEMENT, TENURE, TENUE, (*Synonym.*) ces trois mots s'emploient en matiere féodale, mais le dernier est encore consacré dans le sens propre aux séances des états, conciles, synodes, congrès, & autres assemblées qui se tiennent ordinairement, ou extraordinairement. De plus, le mot *tenue* se prend au figuré dans le discours familier, pour l'état d'une chose ferme, stable, & constante; mais

alors il ne s'emploie qu'avec la négative. On dit, les esprits foibles n'ont point de *tenue*, pour signifier qu'ils n'ont point de fermeté, qu'ils sont changeans dans leurs opinions, ou dans leurs résolutions. *(D. J.)*

TENEMENT DE CINQ ANS, *(Jurisprud.)* est une prescription particuliere, usitée dans les coutumes d'Anjou, Maine, Touraine, & Lodunois. Ce *tenement*, dans l'origine, n'étoit autre chose que la saisine, ou possession d'an & jour; mais comme cette prescription étoit trop courte, on l'étendit au terme de cinq années.

Il y a quelque différence à cet égard dans l'usage des coutumes que l'on a nommées ci-devant.

En Anjou & au Maine, un acquéreur peut se défendre par le *tenement*, ou possession de dix ans, contre toutes hypotheques créées avant trente années; & par le *tenement* de cinq ans, contre toutes celles qui sont créées depuis trente ans.

Dans les coutumes de Touraine & de Lodunois, l'acquéreur peut se défendre par le *tenement* de cinq ans, contre les acquéreurs de rentes constituées, dons, & legs faits depuis trente ans; mais les autres dettes hypothécaires contractées avant, ou depuis trente ans, ne sont point sujettes au *tenement*. *Voyez* la *dissertation* de M. de Lauriere, sur le *tenement de cinq ans*. Dupineau, sur Anjou, *nouv. édit. arrêt VII. ch. xj. journ. des aud. tom. V. liv. XIII. ch. vij. (A)*

TENEMENT, *(Jurisprud.)* signifie en général possession. Quelquefois ce terme se prend pour un héritage, ou certaine étendue de terrain, que l'on tient d'un seigneur, à certaines charges & conditions.

*Franc tenement*, dans l'ancienne coutume de Normandie, étoit un héritage tenu sans hommage & sans parage, en fief-lai, par un accord particulier entre le bailleur & le preneur. *Voyez* le *titre 28. des teneurs. (A)*

TENENDEZ, *(Géogr. mod.)* montagne d'Afrique, au royaume de Maroc; c'est une grande branche de l'Atlas, du côté du midi; son sommet est cependant couvert de neige toute l'année; mais il y a au milieu de cette montagne des villages, dont les habitans Béréberes nourrissent beaucoup de gros & petit bétail. *(D. J.)*

TENERIFFE, ISLE DE, *(Géogr. mod.)* isle d'Afrique, & l'une des Canaries; elle a l'isle des Salvages au nord, la grande Canarie à l'orient, l'isle de Gomere au midi, & l'isle de Palme à l'occident; son grand commerce, & l'excellent vin de Malvoisie qu'elle produit, la rendent la plus considérable de toutes les isles Canaries; elle a dix-huit lieues de longueur, & huit de largeur; ses côteaux offrent à la vue abondance d'orangers, de citroniers, & de grenadiers.

Il est vrai que son terroir est en général fort inégal, & rempli de rochers arides; mais on plante des vignes dans les petits intervalles de terre qu'il laisse, & c'est une terre sulfureuse extrêmement fertile: on y voit tous les grains & tous les fruits de l'Europe, ils sont excellens quoiqu'en petite quantité: on y a aussi la plupart des meilleurs fruits de l'Amérique; il y a des années où les récoltes de bled vont à cent pour un: on y trouve du gibier en abondance; le poisson n'y manque pas, ni les fontaines & les sources d'eau fraîche; enfin l'argent est fort commun dans cette isle. Sa capitale s'appelle *Laguna*; mais la fameuse montagne de cette isle, nommée le *Pic de Ténériffe*, mérite en particulier notre attention. *Voy.* TÉNÉRIFFE, *Pic de. (D. J.)*

TÉNÉRIFFE, *Pic de. (Géogr. mod.)* le *Pic de Ténériffe*, que les habitans appellent *Pico de Terraira*, est regardé comme la plus haute montagne du monde, & on en voit en mer le sommet à soixante milles de distance. On ne peut monter sur cette montagne que dans les mois de Juillet & d'Août, car dans les autres mois le Pic est couvert de neige; son sommet paroît distinctement au dessus des nues; souvent même on les voit au milieu de sa hauteur; mais puisque la neige tombe & s'y conserve, il en résulte qu'il n'est pas au dessus de la moyenne région de l'air.

Il faut deux jours pour arriver au haut de cette montagne, dont l'extrêmité n'est

pas faite en pointe, comme on pourroit l'imaginer de ſon nom, mais elle eſt unie & plate. C'eſt de ce ſommet qu'on peut appercevoir diſtinctement, par un temps ſerein, le reſte des iſles Canaries, quoique quelques-unes en ſoient éloignées de plus de ſeize lieues.

On tire de cette montagne une grande quantité de pierres ſulfureuſes, & de ſoufre minéral, que l'on tranſporte en Eſpagne. Il eſt difficile de douter que cette montagne n'ait été autrefois brûlante, puiſqu'il y a pluſieurs endroits ſur les bords du Pic qui fument encore; dans d'autres, ſi on retourne les pierres, on y trouve attaché de très-beau ſoufre pur: on trouve auſſi çà & là, des pierres luiſantes, & ſemblables au mâche-fer; tout le fond de l'iſle paroît chargé de ſoufre: on y rencontre dans ſa partie méridionale des quartiers de rochers brûlés, entaſſés les uns ſur les autres, par des tremblemens de terre. Cette iſle en éprouva un terrible en 1704; il dura depuis le 24 Décembre, juſqu'au 5 Janvier de l'année ſuivante; la terre s'étant entr'ouverte, il s'y forma deux bouches de feu, qui jetterent des cendres, de la fumée, des pierres embraſées, des torrens de ſoufre, & d'autres matieres bitumineuſes. Tout cela eſt confirmé par la relation de M. Evens, qui fit un voyage dans cette iſle en 1715. *Voyez* les *Tranſact. philoſ. n°. 345.*

Nous devons au pere Feuillée des obſervations importantes qu'il a faites au *Pic de Ténériffe*, & par leſquelles il a trouvé que la hauteur du ſommet du Pic, au deſſus du niveau de la mer, étoit de deux mille deux cents treize toiſes. Ce pere partit dans le mois d'Août, avec M. Verguin, M. Daniel médecin irlandois, & d'autres curieux, pour monter ſur le Pic.

Au bout d'une marche de cinq heures, fort difficile à cauſe des rochers & des précipices, ils arriverent à une forêt de pins, ſituée ſur une croupe de montagne, appellée *monte Verde;* on y fit l'expérience du barometre, le mercure ſe tint à 23 pouces o ligne; après avoir monté juſqu'auprès du pic iſolé qui fait le ſommet de la montagne, on fut obligé d'y paſſer la nuit; le lendemain le pere Feuillée ſe bleſſa en montant ſur une roche, & fut obligé de reſter au bas de ce pic iſolé; il y fit l'expérience du mercure, qui ſe tint à 18 pouces 7 lignes $\frac{1}{2}$. M. Verguin & les autres monterent avec beaucoup de peine au ſommet du pic.

Ce ſommet eſt terminé par une eſpece de cône tronqué, creux en dedans, qui eſt l'ouverture d'un volcan, & qu'on appelle à cauſe de cela, *la caldera*, c'eſt-à-dire *la chaudiere*. Ce creux eſt ovale, & ſes bords terminés inégalement; on en peut cependant prendre une idée aſſez juſte, en imaginant le bout d'un cône tronqué obliquement à l'axe: le grand axe de cette ovale, eſt d'environ 40 toiſes, le petit de 30; le mercure ayant été mis en expérience ſur ſon bord le plus élevé, ſe tint à 17 pouces 5 lignes: le fond de ce creux eſt fort chaud; il en ſort une fumée ſulfureuſe, à travers une infinité de petits trous recouverts par de gros rochers; on y trouve du ſoufre qui ſe liquéfie, & s'évapore facilement par une chaleur égale à celle du corps humain.

Ceux qui étoient au ſommet du pic, parlerent à ceux qui étoient reſtés au ſommet de la pointe, d'où on les entendoit fort diſtinctement, même lorſqu'ils parloient entr'eux; mais ils ne purent jamais entendre les réponſes qu'on leur fit; ils roulerent le long de la croupe du pic, de groſſes pierres qui deſcendoient avec une rapidité étonnante, & qui en bondiſſant, faiſoient un bruit plus grand que les coups de gros canons: ce qui fit juger que cette montagne eſt creuſe en dedans.

En deſcendant de la montagne, ils paſſerent à une cîterne naturelle, dont l'ouverture eſt à l'orient de la montagne, & dont l'eau eſt extrêmement froide; ils ne virent aucune vraiſemblance de ce que quelques voyageurs ont rapporté, que cette cîterne communique avec la mer.

Nous avons auſſi des relations de négocians anglois, qui ont eu la curioſité de monter au ſommet de cette montagne. Telle eſt la relation publiée par Sprat, dans ſon hiſtoire de la ſociété royale. Les curieux dont il parle, eurent à peine fait une lieue pour grimper ſur le pic, que le

chemin se trouvant trop rude pour y faire passer leurs montures, ils le laisserent avec quelques-uns de leurs valets : comme ils s'avançoient toujours vers le haut, l'un d'entre eux se sentit tout à coup saisi de frissons de fievre, avec flux de ventre, & vomissement. Le poil des chevaux qui étoient chargés de leur bagage, étoit hérissé comme la soie des pourceaux : le vin qui pendoit dans des bouteilles, au dos d'un cheval, étoit devenu si froid qu'ils furent contraints d'allumer du feu pour le chauffer avant que d'en boire, quoique la constitution de l'air fût assez tempérée.

Après que le soleil fut couché, il commença à faire si froid, par un vent impétueux qui se leva, qu'ils s'arrêterent entre de grosses pierres sous un rocher, où ils firent un grand feu toute la nuit ; sur les quatre heures du matin, ils recommencerent à monter, & étant arrivés une lieue plus haut, un des leurs, à qui les forces manquerent, fut contraint de demeurer à l'endroit où les rochers noirs commencent ; les autres poursuivirent leur voyage jusqu'au pain de sucre, où ils rencontrerent de nouveau du sable blanc, & étant parvenus aux rochers noirs qui sont tout unis comme un pavé, il leur fallut encore marcher une bonne heure, pour grimper au plus haut du pic, où enfin ils arriverent.

Ils découvrirent delà l'isle de Palme à seize lieues, & celle de Gomer à sept. Le soleil ne fut pas fort élevé, que les nuées qui remplirent l'air, déroberent à leur vue & la mer, & toute l'isle, à la réserve des sommets des montagnes situées plus bas que le pic, auquel elles paroissoient attachées ; après s'être arrêtés au sommet pendant quelque temps, ils descendirent par un chemin sablonneux, & ne trouverent dans toute la route que des pins, & une certaine plante garnie d'épines comme la ronce, qui croît parmi ce sable blanc.

*From Atlas far, beyond a waste of plains,*
*Proud* Teneriffe, *his giant-brother reigns;*
*With breathing fire his pitchy nostrils glow,*
*As from his sides, he shakes the fleecy snow;*
*Around their hoary prince, from wat'ry beds,*
*His subject islands rise their verdant heads;*
*The waves so gently wash each rising hill,*
*The land seems floating, and the ocean still.*

C'est Garth, excellent poëte & médecin de grand mérite, qui a fait ces beaux vers sur le pic des Canaries. *Longitude* de ce pic, suivant Cassini, *1. 51. 30. lat. 28. 30. Long.* suivant le pere Feuillée, *1. 9. 30. latit. 28. 13. 20.*

Les observations réitérées, faites à l'Orotava, ville située dans l'isle de Ténériffe, par le même pere Feuillée, donnent très-exactement la différence en longitude, entre Paris & le *pic de Ténériffe*, de *18. 53. 00.* ou *1. 15. 32.* ce qui est d'autant plus utile, que les cartes hollandoises font passer par ce pic leur premier méridien, & qu'on en découvre le sommet en mer, à la distance d'environ trente lieues.

Il étoit important de déterminer la longitude du *pic de Ténériffe*, puisqu'elle doit être d'un grand secours sur mer, pour corriger les routes estimées. (*le chevalier* DE JAUCOURT.)

TÉNÉRIFFE, (*Géogr. mod.*) ville de l'Amérique méridionale, dans la Terre-ferme, au gouvernement de Sainte-Marthe, sur la rive droite de la riviere appellée *Rio-grande de la Madalena*, à 40 lieues de la ville de Sainte-Marthe. *Latit. 9. 46.* (*D. J.*)

TENESIS, (*Géog. anc.*) contrée de l'Ethiopie, sous l'Egypte, dans les terres. Strabon, *l. XVI. p. 770*, dit, que ces peuples avoient une reine à laquelle obéissoit aussi l'isle de Méroé, qui étoit voisine de *Tenesis*, & qui étoit formée par le Nil. (*D. J.*)

TENESME, s. m. (*Médecine.*) maladie qui consiste dans une envie fréquente d'aller à la selle, & dans des efforts vio-

lens appropriés, qui n'ont que peu ou point d'effet. Les Grecs lui ont donné le nom de τηνεσμὸς, ou mieux τεινεσμὸς, dérivé de τείνειν, *tendre*, & τένος, *tenſion*, pour exprimer l'extrême contenſion des malades lorſqu'ils ſe préſentent au baſſin; quelques-uns l'ont appellé βιασμος, de βια, *effort*, à cauſe de la violence des efforts qu'ils ſont obligés de faire.

Le *teneſme* eſt quelquefois entiérement ſec, le plus ſouvent il eſt accompagné de déjections, mais très-modiques; & ce ne ſont point les excrémens qui en ſont la matiere: mais quelques gouttes d'humeurs glaireuſes, phlegmatiques, ou ſeules, ou mêlées avec des ſtries de ſang, de la ſanie ou du pus; ces matieres toujours âcres, corroſives, excitent en paſſant par le fondement, ou en ſe détachant, des douleurs & des cuiſſons vives, & un ſentiment inſupportable d'éroſion. Il eſt rare que la fievre ſurvienne à ces accidens, à moins qu'ils ne ſoient portés à un très-haut point d'intenſité.

La cauſe générale qui les détermine, eſt une irritation conſtante qui a ſon ſiege à l'extrêmité du rectum, ou ſur le ſphincter de l'anus; cette irritation peut être produite par une inflammation, par un ulcere, par l'excoriation, le déchirement; la bleſſure de cette partie à la ſuite d'un coup, d'une conſtipation opiniâtre qui n'aura pu être vaincue que par des efforts violens, de l'introduction forcée & mal-adroite de la canule d'une ſeringue, d'un ſuppoſitoire trop irritant, des ragades qui s'étendent juſques à la partie interne du ſphincter, des hémorroïdes aveugles & douloureuſes, des aſcarides qui ſont ordinairement nichés à l'extrêmité du rectum, peuvent auſſi déterminer les mêmes ſymptomes; aux cauſes locales qui agiſſant ſur la partie affectée conſtituent le *teneſme* idiopathique, on peut ajouter celles qui produiſent dans d'autres parties une irritation qui ſe communique par ſympathie, c'eſt-à-dire, par les nerfs au ſphincter de l'anus. Tels ſont l'inflammation & l'ulcere des proſtates, du cou de la veſſie, de la matrice, les tumeurs de cet organe, & les efforts d'un accouchement laborieux. Telle eſt auſſi plus ſouvent l'irritation occaſionée par la pierre dans la veſſie. Le muſcle qui détermine les excrétions des matieres fécales étant irrité, doit, ſuivant les loix de l'irritabilité ou ſenſibilité, entrer dans de fréquentes contractions, & donner lieu par-là aux efforts répétés, & à l'envie preſque conſtante de cette excrétion: mais ces mêmes efforts en apparence deſtinés à emporter la cauſe du mal, ne font que l'enraciner davantage, & rendre la maladie plus douloureuſe & plus opiniâtre: qui ne riroit d'un *animiſte* ou *ſtahlien* qui viendroit ſoutenir que cette maladie eſt un bienfait de la nature ou de l'ame bonne & prévoyante mere, qui dirige ces efforts à la guériſon de la maladie, qui les excite même ſous prétexte d'une indiſpenſable néceſſité, & dans l'eſpérance d'un avantage qu'on attendroit inutilement d'ailleurs? Eſt-ce qu'un ulcere, une inflammation, un déchirement de l'anus, ne s'augmentent pas dans les efforts réitérés du *teneſme*? Eſt-ce qu'un pareil vice dans les parties voiſines peut en recevoir quelque ſoulagement? eſt-ce qu'un hémorrhoïdaire ne ſeroit pas mieux dégagé par l'écoulement du ſang que par des douleurs & des cuiſſons qui ne ſont que le tourmenter davantage? *&c. &c.* N'eſt-il pas en un mot plus naturel de penſer que tous ces mouvemens tout-à-fait hors de l'empire de l'ame, ſont la ſuite néceſſaire de la diſpoſition organique de ces parties? Il y a des loix primitivement établies, relatives à l'organiſation de la machine, ſuivant leſquelles ſe font les divers mouvemens, ſans qu'il ſoit beſoin qu'un être intelligent ſoit ſans ceſſe occupé à les produire & à les diriger; c'eſt ce qui fait qu'il y a des maladies qui ſont avantageuſes, & d'autres qui ne le ſont pas; ce mélange de bien & de mal ſuppoſe toujours un aveugle machiniſme.

Quoique le *teneſme* ne ſoit pas pour l'ordinaire mortel, il ne laiſſe pas d'être une maladie ſouvent ſérieuſe, la ſource de douleurs cuiſantes, & de beaucoup d'incommodités; lorſqu'il eſt produit par un ulcere du ſphincter, il riſque, s'il eſt négligé, de dégénérer en une fiſtule qu'on ne guérit qu'avec beaucoup de difficulté, & qui peut même tendre à abréger les

jours du malade. Lorsqu'il est la suite d'une légere excoriation, des vers ascarides, des hémorrhoïdes qui ont de la peine à percer, d'un accouchement difficile, &c. il se dissipe assez promptement par la cessation de ces causes, par la mort ou l'expulsion des vers, le flux des hémorrhoïdes, & la sortie de l'enfant: alors il occasione plus de désagrément que de danger. Il y a une circonstance où le *tenesme* peut devenir fâcheux, c'est lorsqu'il se rencontre dans une femme enceinte. Alors, suivant l'observation d'Hippocrate, dont la raison est assez claire, il excite l'avortement: *mulieris utero gerenti tenesmus superveniens abortivè facit*, (Aphor. 27. *lib. VII.*) Le *tenesme* d'automne est pour l'ordinaire contagieux, & devient épidémique.

L'indication qui se présente à remplir dans le traitement du *tenesme*, est de faire cesser l'irritation locale qui en détermine les symptomes; mais pour y réussir, il faut varier les remedes, & les proportionner aux différentes causes qui l'ont excité, & qui l'entretiennent; ainsi dans les cas d'inflammation, phlogose, excoriation, il faut insister davantage sur les adoucissans, émolliens, anodins pris par la bouche, donnés en lavement, ou appliqués sous forme de fomentation ou d'étuves: quelquefois même il est à propos de recourir à la saignée, qu'on peut même, si le cas l'exige, réitérer jusqu'à deux ou trois fois. Ces mêmes remedes peuvent convenir dans les *tenesmes* sympathiques, qui doivent leur naissance à l'inflammation de la vessie, de la matrice, &c. *Voyez* INFLAMMATION. Les ulceres demandent qu'aux émolliens on ajoute, ou même si les douleurs ne sont pas vives, on substitue l'usage des baumes pris intérieurement, ou injectés par l'anus; les lavemens térébenthins sont très-appropriés; on peut combattre les vers par les anthelmintiques ordinaires, & sur-tout par des suppositoires faits avec le miel & l'extrait d'absynthe, ou autre amer, mais qui n'irrite pas beaucoup; quant au *tenesme* qui est l'effet d'un accouchement laborieux, ou d'une pierre dans la vessie, il est évident qu'on ne peut le guérir que par la sortie de ces corps étrangers; on peut cependant calmer les douleurs, & diminuer la violence des efforts, par les lavemens de mauve, de pariétaire, de branc-ursine, de psillium, &c. qu'on rendra plus anodins par l'addition du sirop de pavot ou du laudanum en substance; ces mêmes narcotiques peuvent être employés intérieurement sans danger dans la pierre; mais il y auroit de l'inconvénient à les donner dans l'accouchement difficile, & leur secours est beaucoup moins nécessaire, parce que le *tenesme* n'est pas de longue durée, & que les efforts qu'il excite peuvent aider à l'accouchement.

Dans le *tenesme* qui survient aux hémorrhoïdes aveugles, il faut tourner toutes ses vues de ce côté, tâcher de les faire percer; les remedes indiqués dans cette circonstance sont, si les douleurs sont vives, le bain local, l'étuve faite avec des plantes émollientes, les linimens avec l'onguent populeum, & sur-tout l'application des sangsues aux vaisseaux gonflés s'ils paroissent à l'extérieur, qu'on secondera efficacement par une bonne prise d'aloës, remede éminemment hémorrhoïdaire, ou d'extrait de l'élixir de propriété. *(m)*

TENETTE, s. f. instrument *de chirurgie*, qui sert à saisir & tirer la pierre de la vessie dans l'opération de la taille. *Voyez* TAILLE.

La *tenette* est une espece de pincette fort polie, composée de deux pieces qui ont la figure de deux *f* fort allongées; chaque piece se divise en quatre parties.

La premiere est l'anneau qui est plus rond & plus grand que ceux des ciseaux, parce qu'on est obligé d'avancer les doigts plus avant dedans, afin d'avoir plus de force.

Les anneaux des *tenettes* sont faits par la courbure de l'extrêmité de la branche.

Ce qui suit l'anneau jusqu'à la jonction se nomme *la branche*; sa figure est cylindrique; elle va en augmentant de volume pour avoir plus de force dans les efforts qu'on fait pour tirer la pierre: les branches sont un peu courbées, & laissent un espace entre elles pour ne point pincer les parties.

La partie qui suit la branche, représente le milieu de l'*ſ*, & eſt par conſéquent courbée en deux ſens : cet endroit eſt plus large que la branche & fort arrondi dans tous ſes angles : il a intérieurement une dépreſſion qui ſe joint par entablure avec la dépreſſion de l'autre piece. Cette jonction eſt aſſujettie par un clou exactement limé ſur les deux pieces, de ſorte qu'il eſt à leur niveau, & ne fait aucune ſaillie ; c'eſt ce que les couteliers appellent *rivure perdue.*

La quatrieme partie des *tenettes* eſt ce qu'on appelle *leurs priſes :* ce ſont deux eſpeces de cuillers fort alongées, caves en dedans, convexes & fort polies en dehors, & formant par leurs extrêmités un bec camus & fort adouci.

La partie antérieure de ce bec, que les ouvriers nomment *le mord des tenettes*, doit être fort artiſtement conſtruite pour bien charger les pierres ; on doit éviter avec grand ſoin que leur cavité aille juſqu'auprès de l'entablure, & encore plus les dents qu'on a coutume d'y graver en façon de rape ; ces défauts font ſouvent ſerrer la pierre auprès du clou, & comme elle cauſe pour lors un écartement des anneaux, on s'imagine qu'elle eſt bien groſſe. Cela n'arrive point ſi la cavité ne commence qu'à un demi-pouce de l'entablure, & ſi elle eſt dans ce commencement fort liſſe, polie, & comme en glacis, afin que la pierre ait plus de facilité à gliſſer vers l'extrêmité du mord. Pour cette raiſon il n'y aura que trois ou quatre rangées de dents vers l'extrêmité de chaque cuiller ; il ne faut pas que ces extrêmités ſe touchent quand la *tenette* eſt fermée, on courroit riſque de pincer la veſſie.

Les *tenettes* doivent être d'un bon acier, & d'une trempe qui ne ſoit ni trop dure ni trop molle. Il y en a de droites & de courbes : celles-ci ſervent à prendre la pierre cantonnée dans les côtés de la veſſie.

Il faut en avoir de grandes, de moyennes, & de petites, pour s'accommoder aux différens âges des malades & aux différentes ſituations de la pierre. Les plus grandes ont ordinairement huit à neuf pouces de longueur, trois pouces de mord, plus d'un d'entablure, & environ cinq pouces de branches, y comprenant les anneaux.

Les moyennes & les petites *tenettes* diminuent à proportion. ( *Voyez les fig. 9. & 10. Pl. 10.* ) La *fig. 7.* montre des *tenettes* propres à caſſer de groſſes pierres dont on ne pourroit faire l'extraction ; les pointes pyramidales qui en garniſſent les mords ſe montent à vis. On a donné le nom de *tenettes* à une eſpece de pincettes propoſées par M. Helvétius pour l'opération du cancer. ( *Voyez figure 1. Planche VI.* ) Elles ne ſont point en uſage. Quand après l'extirpation il reſte quelque dureté carcinomateuſe ou ſkirrheuſe qu'on ne peut ſaiſir avec les doigts, on ſe ſert de l'érigne pour les ſoulever & permettre au biſtouri de les enlever. *Voyez* CANCER & ERIGNE. *(Y)*

TENEUR, ſ. m. ( *Gram. & Juriſp.* ) du latin *tenor*, eſt ce que contient un acte ; on ordonne qu'une ſentence ſera exécutée ſelon ſa forme & *teneur*, c'eſt-à-dire, ſuivant ce qui eſt porté en ſon contenu. *(A)*

TENEUR DE LIVRES, ſ. m. *(Comm.)* commis qui tient les mémoires, & charge les livres des faits de commerce, de crédit & débit. Ce ſont des gens fort employés & indiſpenſables.

Juré *teneur de livres* eſt celui qui eſt pourvu par lettres-patentes de ſa majeſté, & qui a prêté ſerment en juſtice, pour vaquer à la vérification des comptes & calculs, lorſqu'il y eſt appellé. *(D. J.)*

TENEUR, *terme de Fauconnerie*, il ſe dit du troiſieme oiſeau qui attaque le héron de ſon vol.

TENEUR, ſ. f. ( *Muſique.* ) terme de plain-chant qui marque dans la pſalmodie la partie qui regne depuis la fin de l'intonation juſqu'à la médiation & depuis la médiation juſqu'à la terminaiſon.

Cette *teneur*, qu'on peut appeller la *dominante de la pſalmodie*, eſt preſque toujours ſur le même ton. *(S)*

TENEZ, ( *Géogr. mod.* ) province d'Afrique, au royaume de Tremecen ; elle eſt bornée au nord par la Méditerranée, au midi par le mont Atlas, au levant par la province d'Alger, & au couchant

par celle de Tremecen. C'eſt un pays abondant en bled & en troupeaux. Sa capitale porte le même nom.

TENEZ, (*Géogr. mod.*) ville d'Afrique, au royaume de Tremecen, capitale de la province de même nom, à demi-lieue de la mer, ſur le penchant d'une montagne, entre Oran & Alger. Il y a une fortereſſe où on tient toujours garniſon. Quelques-uns croient qu'elle occupe la place de Céſarée de Mauritanie. *Long.* 19. 32. *latit.* 36. 24.

TENEZ *ou* TENEX, (*Géogr. mod.*) ville des états du turc en Egypte, dans la partie de cette contrée appellée *Beheyra*, à l'eſt de Damiette. Elle a un golfe ou lac que quelques-uns prennent pour le lac *Sorbonis* de Ptolomée. (*D.J.*)

TENEZA, (*Géogr. anc.*) petite ville d'Afrique, au royaume de Maroc, ſur la pente d'une branche du grand Atlas, à trois lieues eſt de la riviere d'Ecifelmel. On recueille dans ſon territoire de l'orge, du froment, & la plaine nourrit beaucoup de bétail.

TENGA, ſ. f. (*Hiſt. nat. bot.*) genre de plante dont les fleurs & les fruits naiſſent ſur les mêmes branches, mais ſéparément les uns des autres. Les fleurs ſont compoſées de trois pétales, elles ont des étamines & des ſommets; mais elles ſont ſtériles. Les fruits ont une trompe & renferment une amande. *Pontederæ anthologia. Voyez* PLANTE.

TENGEN, (*Géogr. mod.*) petite ville d'Allemagne, dans la Suabe, au deſſus de Stulingen, elle dépend du domaine de la maiſon d'Autriche, mais elle eſt entiérement délabrée. (*D. J.*)

TENHALA, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) C'eſt le nom que les habitans du Sénégal donnent aux princes du ſang de leurs ſouverains, qu'ils nomment *Damel*. Les nobles du pays ſe nomment *ſahibobos*. Le ſouverain a ſous lui deux ſeigneurs revêtus des poſtes les plus éminens de l'état; le premier s'appelle *kondi*, il eſt chargé du département de la guerre & du commandement des armées; le ſecond s'appelle le grand *jaroſo*, il a le département des affaires civiles & eſt le chef de toutes les cours de judicature; le damel ou ſouverain lui-même ne peut point annuller ſes déciſions; il eſt chargé de parcourir les provinces, afin d'écouter les plaintes des peuples, contre les *alcaires*, qui ſont des magiſtrats municipaux, chargés de la perception des revenus de l'état.

TENIE, ſ. f. *terme d'architecture*, moulure plate, bande ou liſtel qui appartient à l'épiſtyle dorique; la *ténie* reſſemble à une regle, & ſe met au deſſous des triglyphes, auxquels elle ſert en quelque ſorte de baſe.

TENIR, v. act. neut. (*Gramm.*) Il y a peu de verbes qui ait un auſſi grand nombre d'acceptions: il ſignifie poſſéder, *tenir* une lettre, un livre, un piſtolet, un glaive, l'encenſoir, le ſceptre, une place, la campagne, la vie d'un autre; à la gorge, aux cheveux, en priſon, par la main, à un mur, à un clou, à un filet, à un grand, à quelqu'un, par des liaiſons, par intérêt, par amitié, par goût, par ſon poſte; à ſon roi, à ſa maîtreſſe, à ſes enfans, à ſa femme, à ſon culte, à ſon gouvernement, à ſon pays, à ſes maîtres; contre la raiſon, la violence, la perſécution, le mauvais temps, l'orage, le froid, la pluie, la chaleur; de ſon pere, de ſa mere; du bleu, du jaune, du violet, de l'or, de l'argent, du cuivre, ou tel autre alliage; chapitre, aſſemblée, conſeil, concert; la main à l'exécution, l'œil à la choſe, ſa parole, ſon ſerment, à l'humeur, à la vertu, à ſa haine; la plume, la caiſſe, la bourſe; boutique, magaſin, ſalle d'armes, auberge, académie, manege, table, ſon coin, ſon quant-à-moi, ſon ſérieux; un muid, une pinte, un grand nombre d'objets, beaucoup de monde, à ſes frais & dépens, à gage, à titre d'écuyer, de femme de compagnie, en alarme, en joie, en ſuſpens; la mer, un mauvais propos, un diſcours ingénieux & poli; le dé, la converſation, la balle, la queue de la poële, *&c.* d'où l'on voit que de quelque maniere que ce verbe s'emploie, il marque toujours une ſorte de jouiſſance ou de poſſeſſion.

TENIR, *dans le commerce*, a un très-grand nombre d'acceptions dont voici les principales.

*Tenir port;* c'eſt reſter un certain temps fixé par les réglemens de police dans les ports où les voituriers par eau arrivent pour y vendre les grains, bois, vins, charbons, *&c.* & autres denrées dont ils ſont chargés. A Paris les voituriers par eau doivent tenir port quinze jours pour toutes ſortes de marchandiſes, à l'exception des vins pour leſquels ils les doivent tenir pendant un mois.

*Tenir magaſin*, ſe dit des marchands en gros qui n'étalent pas leurs marchandiſes dans des boutiques ſur la rue, mais qui les tiennent renfermées dans des magaſins où ils les vendent en pieces ou balles. *Voyez* MAGASIN.

*Tenir boutique;* c'eſt occuper une boutique, & y faire commerce de quelque marchandiſe. *Voyez* BOUTIQUE.

*Tenir la caiſſe;* c'eſt chez les marchands, négocians & banquiers être prépoſé pour recevoir ou payer les ſommes qui entrent dans la caiſſe ou qui en ſortent, & d'en tenir regiſtre. *Voyez* CAISSE.

*Tenir la banque*, faire le négoce d'argent qu'exercent les marchands banquiers. *Voyez* BANQUE.

*Tenir les livres;* terme de négoce & de banque; c'eſt avoir ſoin de porter & d'écrire ſur des regiſtres qui ont différens noms, ſuivant les uſages auxquels ils ſont deſtinés, les marchandiſes qui ſont achetées ou vendues par un négociant, l'argent qui entre dans une caiſſe ou qui en ſort, les dettes actives ou paſſives, & autres choſes ſemblables, que nous avons amplement expliquées, auſſi-bien que les différentes manieres de *tenir* les livres, tant en France que dans les pays étrangers ſous le *mot* LIVRES. *Voyez* auſſi TENUE DE LIVRES.

*Tenir compte;* c'eſt faire entrer quelque marchandiſe ou quelque ſomme qu'on a reçue d'un autre dans le chapitre de la recette de ſon compte. *Voyez* COMPTE. *Dictionn. de commerce.*

TENIR, *(Marine.)* Ce terme pris dans le ſens général, eſt ſynonyme à prendre & à amarrer: mais il a différentes ſignifications, ſuivant qu'il eſt joint avec un autre, comme on va le voir dans les articles ſuivans.

*Tenir au vent*, *(Marine.)* C'eſt naviguer avec le vent contraire.

*Tenir en garant*, *(Marine.)* *Voyez* GARANT.

*Tenir en ralingue*, *(Marine.)* *Voyez* RALINGUE.

*Tenir la mer*, *(Marine.)* C'eſt être & demeurer à la mer.

*Tenir le balant d'une manœuvre*, *(Marine.)* C'eſt amarrer le balant d'une manœuvre, afin qu'elle ne balance pas.

*Tenir le large*, *(Marine.)* C'eſt ſe ſervir de tous les vents qui ſont depuis le vent de côté, juſqu'au vent d'arriere incluſivement. *Voyez* LARGUE.

*Tenir le lit du vent*, *(Marine.)* C'eſt ſe ſervir d'un vent qui ſemble contraire à la route. *Voyez* ALLER A LA BOULINE.

*Tenir le lof*, *(Marine.)* *Voyez* LOF.

*Tenir le vent*, *(Marine.)* C'eſt être au plus près du vent.

*Tenir ſous voiles*, *(Marine.)* C'eſt avoir toutes les voiles appareillées, & être prêt à faire route.

*Tenir un bras*, *(Marine.)* C'eſt haler un bras & l'amarrer.

*Tenir une manœuvre*, *(Marine.)* C'eſt attacher une manœuvre ou l'amarrer.

TENIR A L'ARBRE, *(Jardinage.)* On ſe ſert de ce terme pour les fruits qui ne tombent pas aiſément de l'arbre, tels que les poires de martin-ſec, de franc-réal.

TENIR DE CHAIR, *terme de Chamoiſeur;* c'eſt donner aux peaux de mouton, de chevre, & autres peaux de cette ſorte qu'on paſſe en huile ou en chamois, une façon ſur le chevalet, après qu'elles ont été effleurées, & avant que de les mettre à la riviere pour les faire boire. Cette façon ſe donne avec le couteau qu'on paſſe le plus ferme qu'il eſt poſſible ſur les peaux du côté de la chair, afin d'en enlever tout ce qui pourroit être reſté des premieres préparations, & par-là les rendre plus unies, plus douces & plus maniables. Quelques ouvriers appellent cette façon *écharner*. *Savary. (D. J.)*

TENIR A MONT, *terme de Fauconnerie;* c'eſt lorſque l'oiſeau ſe ſoutient en l'air pour découvrir quelque choſe, on dit l'oiſeau tient à mont.

*Tenir* la voie, c'eſt la ſuivre.

TENIR, v. n. (*Trictrac.*) C'eſt continuer de jouer après qu'on a gagné un ou pluſieurs trous de ſon propre dé ; alors on a la liberté de rompre ſon jeu, de s'en aller, de recommencer tout de nouveau, ou bien de *tenir*, c'eſt-à-dire, de continuer le jeu dans l'état où chacun ſe trouve. Il eſt quelquefois bien dangereux de *tenir*, parce qu'on s'expoſe à une enfilade, & c'eſt une des choſes des plus délicates de ce jeu, que de ſavoir *tenir*, ou s'en aller à propos. *Acad. des jeux.* (*D. J.*)

TENNA (LA), *ou* TINGO, (*Géogr. mod.*) riviere d'Italie, dans la marche d'Ancone. Elle prend ſa ſource au pié de l'Appennin, & ſe jette dans le golfe de Veniſe, près de Porto-Fermano. (*D. J.*)

TENNSTADT, (*Géogr. mod.*) ville d'Allemagne, dans la Thuringe, à trois milles d'Erfurt. Elle appartient à l'électeur de Saxe, & ne s'eſt pas rétablie depuis qu'elle a été priſe & pillée par les Impériaux en 1632, & en 1641. (*D. J.*)

TENON, ſ. m. (*Archit.*) bout d'une piece de bois ou de fer, diminué quarrément, environ du tiers de ſon épaiſſeur, pour entrer dans une mortaiſe. On appelle *épaulemens* les côtés du *tenon* qui ſont coupés obliquement, lorſque la piece eſt inclinée ; & *décolement*, la diminution de ſa longueur, pour cacher la gorge de ſa mortaiſe.

*Tenon en about. Tenon* qui n'eſt pas d'équerre avec ſa mortaiſe, mais coupé diagonalement ; parce que la piece eſt rampante, pour ſervir de décharge, ou inclinée, pour contreventer & arbalêtrer. Tels ſont les *tenons* des contrefiches, guettes, croix de ſaint-André, *&c.*

*Tenon à queue d'aronde.* C'eſt un *tenon* qui eſt taillé en queue d'aronde ; c'eſt-à-dire, qui eſt plus large à ſon about qu'à ſon décolement, pour être encaſtré dans une entaille. *Daviler.* (*D. J.*)

TENONS, *terme d'Arquebuſier.* Ce ſont de petits morceaux de fer quarrés, de l'épaiſſeur d'une ligne, & de la largeur de deux, qui ſont ſoudés de diſtance le long du canon ; ces *tenons* ſont percés au milieu, & entrent dans de petites mortaiſes pratiquées dans le creux du bois de fuſil, & ſervent à aſſujettir le canon dans le bois, par le moyen de petites goupilles qui traverſent le bois & paſſent dans les trous qui ſont au milieu des *tenons.*

TENON, *en terme de Boiſſelier*, eſpece de pince de bois dont les boiſſeliers ſe ſervent pour tenir joints les deux bouts du corps du ſeau, du minot, du boiſſeau & autre piece ſemblable de boiſſelerie, & les attacher plus aiſément enſemble.

TENONS, ſ. m. pl. (*terme d'Horloger.*) pieces d'acier qui ſont ſur une montre de poche, & qui ſervent à tenir ferme le grand reſſort. (*D. J.*)

TENON, (*Jardinage.*) ſe dit de certaines agraffes ou mains avec leſquelles s'attachent aux murs & s'entortillent aux plantes voiſines, les vignes, vignes-vierges, coulevrées, lierres & autres.

TENONS, ſ. m. pl. (*Sculp.*) ce ſont des boſſages, dans les ouvrages de ſculpture, dont l'uſage eſt d'entretenir les parties qui paroiſſent détachées, comme ceux que l'on laiſſe derriere les feuilles d'un chapiteau pour les conſerver.

Les ſculpteurs laiſſent auſſi des *tenons* aux figures dont les parties iſolées & détachées pourroient ſe rompre en les tranſportant, & ils ont coutume de les ſcier, lorſque ces figures ſont en place. (*D. J.*)

TENON, ſ. m. (*terme de Vitrier.*) il nomme ainſi de petites ligatures de plomb qui ſervent à lier le vitrage avec les verges, afin de le tenir fermé, & que le vent ne puiſſe point l'endommager. (*D. J.*)

TENON, (*Marine.*) *Voyez* TON.

TENON DE L'ÉTAMBORT, (*Marine.*) petite partie du bout de l'étambort, qui s'emmortoiſe dans la quille du vaiſſeau.

TENONS DE L'ANCRE, (*Marine.*) ce ſont deux petites parties de la vergue de l'ancre, qui s'entaillent dans le jas, pour le tenir ferme.

TENONTAGRA, ſ. f. (*Lexicog. méd.*) τενοντάγρα, de τενῶν, *tendon*, & de ἄγρα, *ſaiſiſſement ;* eſpece de goutte dont le ſiege eſt dans les tendons larges ; par exemple, dans les ligamens tendineux de la nuque du cou. On trouve ce mot dans Cœlius Aurelianus, *cap. 5. Marb. chron. lib. II*, vers la fin. (*D. J.*)

TENOR, (*Muſiq.*) dans les commencemens du contre-point, on donnoit

le nom de *tenor* à la partie la plus baſſe. *Voyez* TAILLE. *(S)*

*TENOS* ou *TENUS*, *(Géogr. anc.)* aujourd'hui *Teno*, ou *Tine*, iſle de la mer Egée, & l'une des Cyclades, au midi oriental de l'iſle d'Andros, dont elle n'eſt ſéparée que par un détroit de mille pas, ſelon Pline. Nous parlerons amplement de *Tenos* au mot TINE.

Il ſuffit de dire ici, que c'eſt des peuples de cette iſle, ou de la ville de même nom qui y étoit anciennement, que fait mention une médaille de l'empereur Sévere, sur laquelle on lit ce nom ΤΗΝΙΩΝ. *Teniorum*. Pline, *liv. IV*, *chap. xij*, qui lui donne quinze mille pas de longueur, dit ſur le témoignage d'Ariſtote, qu'elle fut anciennement appellée *Hydruſſa*, à cauſe de l'abondance de ſes eaux. Etienne le géographe ajoute qu'on la nomma ainſi *Ophiuſa*, à cauſe de la quantité de ſerpens qu'on y trouvoit.

La ville de *Tenos*, à ce que dit Strabon, *liv. X*, *ſub finem*, n'étoit pas grande ; c'eſt de cette iſle dont parle Ovide dans ces vers, *Métamorph. l. VII*, *v.* 469.

*At non Oliaros*, *Didymæque*, *&*
*Tenos*, *& Andros*,
*Et Gyaros*, *nitidæque ferax Peparethos Olivæ*,
*Gnoſſiacas juvêre rates*.

2°. *Tenos* ou *Tenus*, eſt auſſi dans Hérodote une ville de l'Æolide ; & dans Ariſtote il y a une ville de ce nom dans la Theſſalie. *(D. J.)*

TENSEMENT, ſ. m. *(Gramm. & Juriſprud.)* *tenamentum*, & par corruption *taſſamentum*, *tenſamentum*, *tenſatio*. C'étoit un droit impoſé ſur les maiſons & autres héritages, & qui ſe payoit en argent ou en eſpeces dans pluſieurs titres, & eſt ſtipulé outre le cens ; il en eſt parlé dans un cartulaire de l'abbaye de Saint-Denis de l'an 1179, où il eſt nommé *tenſamentum* ; dans d'autres anciens titres, il eſt nommé *taſſamentum*. Voyez le *gloſſ.* de Lauriere. *(A)*

TENSIO-DAI-SIN, ſ. m. *(Mythol. & culte.)* c'eſt le plus grand dieu des Japonois qui profeſſent la religion du Sintos ; on le regarde comme le patron & le protecteur de l'empire. On célebre ſa fête le ſeizieme jour du neuvieme mois, avec une pompe & une magnificence extraordinaire.

TENSION, ſ. f. *(Phyſ.)* eſt l'action par laquelle un corps eſt tendu. Sur quoi, *voyez l'article* CORDE.

TENSION, *(Phyſiolog.)* les animaux ne ſe ſoutiennent & ne ſe meuvent que par la *tenſion* de leurs muſcles & de leurs nerfs. Une corde rend un ſon plus aigu ou plus grave, ſuivant qu'elle a plus ou moins de *tenſion*. *V.* CORDE, SON, *&c.*

TENSION, *( Médecine. )* la *tenſion* dans les maladies, eſt un ſymptome de l'inflammation & de toutes les tumeurs inflammatoires, de même que des affections ſpaſmodiques. Cette *tenſion* eſt naturellement différente, ſelon la délicateſſe des tempéramens ; elle dépend de la ſenſibilité des parties, du nombre des nerfs, de la préſence du liquide nerveux.

Cette *tenſion* ſe guérit par les relâchans, les calmans, les anodins, les anti-ſpaſmodiques.

TENSONS, ſ. m. plur. *( Lang. franç. )* autrement dits *jeux partis*, queſtions galantes ſur l'amour que l'on faiſoit & qu'on décidoit en vers ou en proſe. *Voyez* TENÇONS. *(D. J.)*

TENTATION, ſ. f. *en terme de Morale & de Théologie*, eſt une induction, ou ſollicitation au mal, occaſionée par les attraits du monde, par la concupiſcence de la chair, ou par la malice du démon.

Les myſtiques appellent *tentations utiles*, ces épreuves où l'ame doit paſſer avant de pouvoir arriver à la vie unitive & à la paix intérieure. Quand l'ame ſurmonte cette ſéchereſſe & ces ténebres où elle tombe par une ſuſpenſion des effets ſenſibles de l'amour de Dieu, & qu'elle réſiſte au monde & à tous ſes attraits, ces *tentations* s'appellent des *tentations utiles & fructueuſes*.

TENTATIVE, *(Gramm. )* terme qui s'emploie en certaines occaſions, comme un adjectif ; ainſi nous diſons, une méthode *tentative*, pour exprimer une méthode encore groſſiere & imparfaite, & que l'on

tâche de perfectionner par des essais & des expériences.

*Tentative* s'emploie aussi comme un substantif, & signifie un essai ou un effort que l'on fait pour mesurer ses forces, pour sonder une affaire, & pour voir si l'on réussira ou non.

Dans les universités de France, la *tentative* est la premiere these, ou le premier acte qu'un candidat en théologie est obligé de soutenir pour faire connoître sa capacité : quand on est content de ses réponses sur les difficultés qu'on lui a faites dans la dispute, on lui confere le degré de bachelier. *V.* ACTE, THESE, DEGRÉ, BACHELIER, *&c.*

TENTE, s. f. (*Fortification.*) tabernacle, pavillon ou logement portatif que l'on dresse en pleine campagne pour se mettre à l'abri des injures du temps. *Voyez* TABERNACLE.

Ce mot est formé du latin *tentorium*, de *tendo*, je tends, parce que les *tentes* se font ordinairement de canevas ou de coutils, que l'on étend & que l'on soutient avec des perches, des cordes, & des chevilles ou piquets.

Les armées campent sous des *tentes*. La plupart des Tartares & des Arabes, qui sont des peuples errans & vagabonds, logent toujours sous des *tentes*. *Voyez* HORDES, NOMADES, *&c.*

Les Hébreux, dans le désert, logerent pendant quarante ans sous des *tentes*, ce qui leur donna occasion d'instituer la scenapegie ou fête des tabernacles. *Voyez* SCENAPEGIE. *Chambers.*

Les *tentes* dont se servent les soldats, sont appellées *canonnieres.*

Quoique l'usage des *tentes* soit fort ancien, & que les Romains s'en soient toujours servis, il étoit cependant presque entiérement aboli en Europe, & ce n'est guere que depuis Louis XIV que les cavaliers & les soldats françois ont des *tentes*. Avant le regne de ce glorieux monarque, les armées étant bien moins nombreuses qu'elles ne le sont devenues depuis, elles se servoient des villages pour y trouver quelque abri, & elles se trouvoient par-là séparées en plusieurs parties ou quartiers éloignés les uns des autres, ce qui étoit sujet à bien des inconvéniens ; Dans les sieges ou dans les camps à demeure, les cavaliers & les soldats se faisoient des baraques de paille qu'on rangeoit avec ordre. Les princes d'Orange, qui ont beaucoup contribué au rétablissement de la discipline militaire en Europe, n'en usoient pas autrement. Leurs soldats & leurs cavaliers se baraquoient ; mais les officiers & ces princes mêmes se servoient de *tentes*. (*Q*)

TENTE DU LEVANT, (*Usages des Orientaux.*) les *tentes du Levant* sont moins embarrassantes que celles de ce pays-ci. Elles n'ont qu'un arbre au milieu qui se démonte en deux, quand on veut plier bagage, mais qui soutient, lorsque la tente est placée, un pavillon de grosse toile bien serrée, sur laquelle l'eau coule aisément ; le pavillon est arrêté dans sa circonférence avec des cordons que l'on accroche à des chevilles de fer fichées en terre ; aux deux tiers de la hauteur de ce pavillon sont attachées des cordes que l'on bande fortement par le moyen d'autres chevilles plus écartées de l'arbre que les premieres ; ces cordes tirent le haut du pavillon en dehors, & lui font faire un angle saillant en maniere de mansarde. (*D. J.*)

TENTE D'HERBAGE, *terme de galere*, c'est une *tente* de gros draps de couleur de bure. *Voyez* TENDELET.

TENTE, *en Chirurgie*, est un rouleau de charpie, d'une figure cylindrique, que l'on met dans les plaies & dans les ulceres.

Les *tentes* s'emploient pour empêcher qu'une plaie ne se ferme trop tôt. Mais plusieurs auteurs de chirurgie, & en particulier l'auteur du livre intitulé le *Chirurgien de l'hôpital*, donnent quantité d'exemples où l'usage des *tentes*, & surtout des *tentes* dures, s'est trouvé nuisible, ayant prolongé le traitement, attiré des inflammations, produit des sinus, la mortification, *&c.* dans les plaies & les ulceres. *Voyez* BOURDONNET. Pour remédier à ces inconvéniens, il propose que les linimens, *&c.* soient d'une consistance liquide, ou par eux-mêmes, ou en les échauffant ; & que lorsque les *tentes* paroissent indispensablement nécessaires,

comme dans les grandes cavités, on peut agrandir l'ouverture, & mettre au lien des *tentes* des bourdonnets mollets, qui n'auront pas les inconvéniens des *tentes*. *Voyez* ULCERE.

On se sert d'une *tente* dure, longue & grosse comme le petit doigt dans les pansemens de l'opération de la fistule à l'anus. Pour faire cette *tente*, on prend plusieurs brins de charpie longs de six pouces; on les range à côté les uns des autres; on les plie par le milieu, & on en fait un rouleau lié exactement par des circonvolutions de charpie dans l'étendue de deux pouces & demi ou environ. On étend le reste de la charpie pour en faire une tête circulaire & horizontale au corps de la *tente*. Nous avons parlé de la méthode de la placer sans douleur au *mot* FISTULE A L'ANUS.

La chirurgie moderne a proscrit les *tentes* du traitement des plaies à la suite de l'opération de la taille. Cette réforme a commencé du temps de Fabricius Hildanus. Cet habile praticien discute les raisons de ceux qui désapprouvoient les *tentes*, & il conclut pour leur usage. Ce point de pratique est digne de l'attention des maîtres de l'art; & je pense qu'il y a bien des faits favorables à leur méthodique application. Les observations contraires pourroient n'en montrer que l'abus.

L'académie royale de chirurgie a proposé, pour le prix de l'année 1734, de déterminer quels sont, selon les différens cas, les avantages & les inconvéniens de l'usage des *tentes* & autres dilatans. Le mémoire qui a été couronné & celui qui a concouru pour le prix, sont imprimés dans le *premier tome* de l'ouvrage intitulé, *recueil des pieces qui ont concouru pour le prix de l'académie royale de chirurgie*. Les inconvéniens des dilatans ne sont point dissimulés; on dit tout ce qu'il est possible d'imaginer pour les bannir de la pratique. On reconnoît cependant qu'il y a des cas qui exigent qu'on s'en serve, & ces cas sont rangés sous trois classes. La premiere renferme les cas où les dilatans sont utiles avec peu ou point d'inconvéniens. La seconde, qui semble rentrer dans la premiere, comprend les cas où l'utilité qui résulte des dilatans surpasse les inconvéniens annexés à leur usage. La troisieme classe est de ceux où les inconvéniens même des dilatans deviennent nécessaires. Le détail de tous ces points de discussion meneroit trop loin; nous avons rempli notre tâche, en indiquant les sources où l'on peut prendre les renseignemens les plus étendus sur ces objets. (*Y*)

TENTE, *en terme de Boyaudier*, ce sont sept montans percés à jour dans toute leur longueur, dont trois sont plantés à un bout & trois à l'autre, chacun à la distance de deux piés & demi l'un de l'autre, & le septieme au milieu, éloigné de chaque bout d'environ neuf piés. C'est sur cette charpente que l'on étend les boyaux pour les sécher. Les sept montans font autant de longueurs différentes. Celle qui prend au premier montant à droite, & finit à celui du milieu, s'appelle *longueur simple*; a-t-elle passé sur ce dernier, pour aller gagner le premier des trois de l'autre bout, c'est une *longueur double*; commence-t-elle au second à droite, & finit-elle à celui du milieu, c'est un *travers simple*; delà passe-t-elle au second de l'autre bout, c'est un *trait double*. Cette *tente* est la même chez tous les boyaudiers, & sert de regle pour les marchands de provinces qui demandent tant de longueurs simples ou doubles, tant de travers, *&c.* fixent en même temps la grosseur & le prix de la marchandise qu'on leur envoie.

TENTES *ou* BAS-PARCS *à trois rangs contigus*, sortes de pêcheries. Les pêcheurs-tendeurs de basse eau de Quineville, dans le ressort de l'amirauté de la Hougue, ont des *bas-parcs à trois rangs*, tellement contigus & joints les uns aux autres, qu'il est absolument impossible aux poissons de monter à la côte lorsqu'ils sont dans les pêcheries; ou si la marée est dans le temps des vives eaux, & que les poissons aient franchi le premier rang des parcs, ils en trouvent un second, & même un troisieme, en sorte que les petits poissons ne peuvent retourner à la mer.

Ces pêcheries sont les véritables *bas-parcs* ou venets de l'ordonnance; il ne faut pas appeller *bas-parcs* seulement ceux qui sont à la basse-eau, & *haut-parcs* ceux

qui font à la côte : la dénomination de *bas-parcs* leur convient à tous, car les *haut-parcs* different des *bas-parcs* en ce que les filets dont ils font garnis, ont beaucoup plus de hauteur.

TENTELE, f. f. (*Hift. nat.*) nom générique que les habitans de l'ifle de Madagafcar donnent au miel, dont leur pays produit plufieurs efpeces. Celui de la premiere efpece fe nomme *voa tentele*, c'eft le miel ordinaire des abeilles ; le fecond s'appelle *fih*, il eft produit par des mouches qui font vertes ; le troifieme eft produit par des fourmis ailées, qui le raffemblent dans les arbres creux ; la quatrieme efpece eft produite par des fourmis d'une grandeur finguliere, qui le font dans des efpeces de tas de terre d'une forme conique & percés d'une infinité de trous. Il y a de plus une autre forte de miel, qui a plus de confiftance & qui a la dureté du fucre, on le nomme *tentele-facondre* ; les mouches qui le font, l'attachent aux feuilles de certains arbriffeaux, où elles font enfuite transformées en chryfalides jaunes, vertes ou rouges. Quelques-uns ont cru que ce dernier miel ou fucre étoit le même que les Arabes nomment *tabaxir*. L'ifle de Madagafcar fournit enfin un miel, qui eft un poifon très-violent ; ce qui vient, dit-on, de ce que les mouches qui le produifent fucent les fleurs d'un arbre, nommé *caracarac*, qui eft d'une mauvaife qualité.

TENTER, v. act. (*Gramm.*) ce verbe outre fa fignification prife dans l'écriture, & dont nous avons déja parlé, a d'autres fens fort bons & fort communs ; on *tente* un valet pour le débaucher du fervice de fon maître ; on *tente* un officier, un miniftre pour le retirer des intérêts de fon prince. *Tenter* dans ce fens, c'eft faire à quelqu'un des propofitions capables de corrompre fa fidélité. Quelques-uns difent auffi, *tenter* une perfonne, pour dire, *fonder* une perfonne : hypocrites pourquoi me *tentez-vous* ? Mais je penfe que *fonder* feroit ici beaucoup meilleur. On dit fort bien *tenter* Dieu ; mais c'eft dans une autre fignification ; ceux-là *tentent* Dieu, qui attendent tout de fa providence, ou qui fe jetant dans des dangers manifeftes, efpérent que Dieu fera des miracles pour les délivrer du péril. *Tenter* fe prend encore pour *hafarder*, *rifquer* ; *tenter* la fortune du combat.

*Avant l'aurore éveiller des chanoines,*
*Qui jamais l'entreprit ! Qui l'oferoit*
tenter ?
*Eft-ce un projet, ô ciel ! qu'on puiffe*
*exécuter ?*

Defpréaux.

Il veut dire quelquefois *effayer* ; *tenter* tous les moyens de rentrer en grace ; il fe dit auffi pour *exciter*, *émouvoir* :

*Fuis, traître, ne viens point braver*
*ici ma haine,*
*Et* tenter *un courroux que je retiens*
*à peine.*

Racine, *dans Phedre*.

(*D. J.*)

TENTER, (*Critique facrée.*) ce verbe fignifie communément *éprouver*, dans l'écriture. Ainfi quand elle dit que Dieu *tente* les hommes, cela ne veut pas dire que Dieu cherche à les *féduire* pour les faire tomber dans le péché, mais cela fignifie qu'il *éprouve* leur vertu, foit par des commandemens plus ou moins pénibles, foit par des traverfes attachées à l'humanité. *Tenter* Dieu, dans l'ancien teftament, c'eft vouloir *éprouver* follement fa toute-puiffance ; c'eft s'expofer à des dangers dont on ne peut fortir fans un effet miraculeux de fon fecours. Vous ne *tenterez* point le Seigneur, *Deut. vj, 18*. Voici une réponfe de la Pythie qui fe trouve dans Hérodote, *tenter Dieu & le faire, c'eft la même chofe* ; τὸ πειρηθῆναι τοῦ Θεοῦ, καὶ τὸ ποιῆσαι, ἴσον δύναται, *l. VI, num. 86, pag. 360*. (*D. J.*)

*TENTHRENIODES*, (*Lexicogr. Médec.*) τενθρηνιώδης, épithete qu'Hippocrate donne au poumon, & par laquelle il défigne que ce vifcere eft percé d'un grand nombre de petits trous, femblables à ceux d'un rayon de miel, c'eft-à-dire, felon Galien *de ufu partium*, *lib. VII, chap. ix*, que le poumon eft d'une fubftance molle & poreufe. (*D. J.*)

TENTOI,

TENTOI, f. m. (*Haute-lisserie.*) on nomme ainsi parmi les haute-lissiers les barres qui servent à tendre & à tourner les deux ensubles où sont attachés les fils de la chaîne de l'ouvrage, lorsqu'on monte le métier. La barre de l'ensuble d'en haut s'appelle le grand *tentoi*, & celle du rouleau d'en bas le petit *tentoi*. *Dictionn. du comm.* (*D. J.*)

*TENTORES*, f. m. (*Littérat.*) on nommoit ainsi chez les Romains les gardiens établis pour avoir soin des habitans, de ceux qui disputoient le prix du cirque dans la course des chars. *Pitiscus.* (*D. J.*)

TENTURE *de deuil*, f. f. *terme de Juré-Crieur*, bande de serge de plusieurs aunes de long qu'on tend dans la chambre, aux portes de la maison, & même dans l'église, aux funérailles de quelqu'un qui est décédé. Il y a une *tenture* noire & une *tenture* blanche, on se sert de la noire pour les gens mariés, & de la blanche pour les filles & les garçons. *Savary.* (*D. J.*)

TENTURE *de tapisserie*, c'est un certain nombre de pieces ou d'aunes de tapisserie suffisante, pour tendre & tapisser un appartement.

TENTYRE, (*Géogr. anc.*) ville d'Egypte, & la métropole d'un Nome, appellé *Nomus Tentyrites*, du nom de cette ville, selon Strabon, Pline, Ptolomée, & Etienne le géographe. Le premier, *liv. XVII, pag. 814*, ajoute que les *Tentyrites* faisoient la guerre aux crocodiles plus qu'aucune autre nation; & qu'il y avoit des gens qui croyoient que les *Tentyrites* avoient un don particulier de la nature pour pouvoir réduire ces animaux; mais Séneque, *l. IV, c. ij*, dans ses questions naturelles, nie que les *Tentyrites* eussent en cela reçu de la nature aucun avantage sur les autres hommes. Ils ne maîtrisent les crocodiles, dit-il, que par le mépris qu'ils en ont, & par leur témérité; ils les poursuivent vivement; ils leur jettent une corde, les lient, & les traînent où ils veulent; aussi en voit-on périr beaucoup de ceux qui n'apportent pas toute la présence d'esprit nécessaire dans une occasion si périlleuse.

Cette antipathie des *Tentyrites* pour les crocodiles que les habitans des autres villes adoroient, causa entr'eux une haine qui produisit une guerre ouverte, dont Juvenal parle dans sa quinzieme satyre, *vers. 33*.

> *Inter finitimos vetus atque antiqua simultas,*
> *Immortale odium, & nunquàm sanabile vulnus*
> *Ardet adhuc, Ombos &* Tentyra. *Summus utrimque*
> *Indè furor vulgò, quod numina vicinorum*
> *Odit uterque locus, quum solos credat habendos*
> *Esse deos, quos ipse colit.*

(*D. J.*)

TÉNU, adj. (*Gramm.*) du latin *tenuis*; menu, mince, délié; une poudre *ténue*, une membrane *ténue*; un trait mince & *ténu*; une écriture *ténue*; les particules *ténues* de l'air, de l'eau du feu; les consonnes de l'alphabet grec se divisent en moyennes, *ténues* & aspirées. De *ténu* on a fait *ténuité*, qui n'est guere d'usage qu'en physique; la *ténuité* des atomes.

TENUE, f. f. (*Gramm.*) étant fixe, stable; on dit la *tenue* de l'esprit, de caractere, des idées.

On dit d'un cavalier qu'il n'a point de *tenue* à cheval; on le dit aussi de la selle; la selle à l'angloise n'a pas de *tenue*. En marine, qu'un fond n'a pas de *tenue*. La *tenue* d'une assemblée, d'un concile, d'un congrès. *Voyez* TENIR.

La *tenue* d'un fief. *Voyez* TENURE.

Faire au trictrac une *tenue* malheureuse. *Voyez* TENIR *au trictrac*.

TENUE, *voyez* FOND DE BONNE TENUE.

TENUE, f. f. *en Musique*, est un son soutenu par une partie durant deux ou plusieurs mesures, tandis que d'autres parties travaillent. *V.* MESURE, PARTIE, TRAVAILLER. Il arrive quelquefois, mais rarement, que toutes les parties font des *tenues* à la fois. (*S*)

TENURE, f. f. (*Gramm. & Jurisp.*) est la maniere & le titre auquel on possede

un héritage ; il y a plusieurs sortes de *tenures*, savoir la *tenure* en franche-aumône, la *tenure* en franc-aleu, la *tenure* en fief par hommage, la *tenure* par parage, la *tenure* par bourgage, la *tenure* en censive. *Voyez l'article 103* de la coutume de Normandie, & les *mots* ALEU, AUMÔNE, BOURGAGE, CENSIVE, FIEF, FOI, FRANC-ALEU, HOMMAGE, PARAGE. *(A)*

TENURE, (*Rubanier.*) se dit de quelques superfluités qui se trouvent dans les soies de la chaîne, qui occasionent des filanderies qui, par le continuel frottement du travail, se confondant ensemble, empêchent entr'elles la levée des brins qu'elles occupent, & les font casser quelquefois l'un & l'autre, si l'on n'y remédie de bonne heure ; ce qui se fait en arrachant ces filanderies avant qu'elles aient acquis plus de ténuité.

TENUTO, (*Musiq.*) *Voyez* SOSTENUTO. (*Musiq.*) *(S)*

TENZEGZET, (*Géogr. mod.*) ville d'Afrique, au royaume de Trémecen, sur le haut d'un rocher, entre Fez & Trémecen, proche la riviere de Tesma. Les Turcs en sont les maîtres, & y tiennent garnison. *(D. J.)*

TÉORREGU, (*Géogr. mod.*) contrée d'Afrique, dans la Barbarie, entre Tripoli & le désert de Barca. C'est une contrée presque déserte, & qui ne porte que des palmiers. *Longit. 36. 5. latit. 26. 57. (D. J.)*

TÉOS, (*Géogr. anc.*) ville de l'Asie mineure, dans l'Ionie, sur la côte méridionale d'une péninsule, vis-à-vis de l'isle de Samos, entre Chalcis & Lebedus. Strabon, *l. XIV. p. 644*, lui donne un port ; mais du temps d'Anacréon, les habitans de *Téos* ne pouvant souffrir les insultes des Perses, abandonnerent leur ville, & se retirerent à Abdere ville de Thrace, ce qui donna lieu au proverbe :

Ἄβδηρα καλὴ Τηίων ἀποικία.
*Abdera pulchra* Teiorum *colonia.*

Cependant dans la suite quelques-uns d'entr'eux y retournerent. Hérodote, *l. I. c. clxviij*, loue ces peuples d'avoir mieux aimé abandonner leur ville, que de vivre dans l'esclavage. Ils furent traités plus doucement par les Romains que par les Perses. On en cite pour preuve le grand nombre de médailles que cette ville fit frapper à l'honneur de divers empereurs. Il nous en reste d'Auguste, de Néron, de Domitien, de Commode & de Valerien, sur lesquelles on lit ces mots THION, *Teiorum.*

Dans une de ces médailles, Auguste est dit *fondateur* de la ville de *Téos*, parce qu'il l'avoit fait réparer, ou parce qu'il l'avoit embellie. Cellarius, *Géogr. anc. l. III. c. iij*, prétend qu'on ne doit avoir aucun égard à ce que dit Pline, lorsqu'il fait entendre que la ville de *Téos* étoit dans une isle de même nom. Le P. Hardouin n'est pas de ce sentiment : il dit à la vérité avec Strabon & avec divers autres anciens, que la ville de *Téos* étoit dans une péninsule, mais de façon que cette péninsule devenoit une isle, lorsque la mer étoit haute & agitée. C'est un tempérament que l'envie de sauver l'honneur de Pline lui a fait imaginer.

2°. *Téos*, ville de Scythie. Etienne le géographe la donne aux Dyrbœi.

C'est *Téos* de l'Ionie qui est la patrie d'Anacréon. Horace l'a peint en deux mots, *Ode IX. liv. IV.* « Le temps n'a rien » ôté de son prix à l'élégant badinage » d'Anacréon ».

*Nec, si quid olim lusit Anacreon*
*Delevit ætas.*

C'est tout Anacréon peint d'un seul trait. Personne n'a su mieux que lui badiner avec légéreté, avec délicatesse, avec naïveté. Ses poésies ne sont que des chansonnettes produites par sentiment plutôt que par réflexion. On voudroit seulement qu'il eût plus respecté la pudeur dans la peinture qu'il nous fait des plaisirs. Il florissoit, selon M. le Fevre, dans la lxxij. olympiade, vers l'année 263 de Rome, 489 avant Jesus-Christ ; mais c'est s'exprimer trop vaguement. Je ne saurois marquer d'olympiade précise pour un homme qui a vécu 85 ans, d'autant mieux qu'Eusebe a choisi la lxij. olympiade, & Suidas la lij. Ce qu'il y a de sûr, c'est qu'Anacréon

florissoit au temps que Polycrate régnoit à Samos, & qu'Hypparchus jouissoit à Athenes de la domination que son pere Pysistrate y avoit usurpée. Cambyses étoit alors roi de Perse; & c'est ce qu'il est bon de remarquer, afin que les lecteurs puissent se représenter avec plus de facilité le temps auquel Anacréon a vécu.

On trouve dans ses poésies la passion dont il brûloit pour Bathyllus, & ce seul exemple réfute l'excessive charité d'Elien, & celle de M. Lefevre pour le poëte de *Téos*. Valere Maxime, *liv. IX. ch. xij*, attribue sa mort à un pepin qui l'étrangla; & il ajoute qu'une fin si douce n'étoit due qu'à une faveur particuliere des dieux.

On connoît les éditions d'Anacréon données par Henri Etienne, Tannegui, Lefevre, Barnes, Baxter, & Corneille de Pauw. L'édition de ce dernier littérateur a paru à Utrecht en 1732, *in*-4°. Non seulement il y parle avec le dernier mépris de tous les commentateurs d'Anacréon qui l'ont précédé, mais même des poésies qu'il publie, déclarant nettement qu'il ne pense pas qu'il y en ait aucune qui soit d'Anacréon. Il prétend que comme il s'en trouve de mauvaises dans le recueil d'Henri Etienne, faussement attribuées à Anacréon, il pourroit en être autant de celles qui sont bonnes. Il remarque enfin, que Suidas avoit dit qu'Anacréon écrit en dialecte ionienne, très-différente de celle dans laquelle sont la plupart des odes qui portent le nom d'Anacréon.

Le systême de ce littérateur est aussi singulier que ridicule; rien de plus aisé que de le détruire. Ce n'est pas uniquement parce que les odes dont il s'agit sont bonnes qu'on les a attribuées à Anacréon, mais sur le consentement des manuscrits, qui est décisif en ces sortes de matieres; & s'il se rencontre quelques pieces, sur la légitimité desquelles les savans aient quelque doute, cela ne fait rien pour le corps même du recueil, qui, suivant toutes les regles d'une saine critique, reste toujours à celui que les manuscrits en désignent comme l'auteur.

On répond au raisonnement de M. Pauw, fondé sur le témoignage de Suidas, qu'indépendamment de la quantité de vers qu'on peut citer, qui sont remplis de mots uniquement employés par les auteurs qui ont écrit en dialecte ionienne; l'exemple d'Hérodote prouve que la conséquence de l'éditeur n'est pas juste. Le petit nombre d'ionismes qui se voient dans cet historien, n'empêche pas qu'on ne le laisse dans une possession paisible de son histoire; le petit nombre de ceux qu'on rencontre dans les odes d'Anacréon, ne doit pas non plus empêcher qu'on ne l'en reconnoisse l'auteur, d'autant plus que les poëtes se sont moins astreints que les écrivains en prose, à se servir de la même dialecte.

Mais voici trois raisons tranchantes contre M. Pauw; on lui oppose, 1°. que les ouvrages d'Anacréon subsistoient du temps d'Horace & du temps d'Ovide: est-il difficile de concevoir que dans la haute réputation où ils étoient ils ont pu se conserver jusqu'à Aulugelle qui les cite? 2°. Il se trouve dans l'anthologie & sous le nom d'Anacréon quelques-unes de ces mêmes odes qu'on retrouve dans le recueil qui nous reste. 3°. Alcyonius dans son premier livre *de exilio*, dit avoir entendu raconter dans sa jeunesse à Démétrius Chalcondyle, que les prêtres avoient si bien fait auprès des empereurs de Constantinople, qu'ils avoient obtenu d'eux qu'on brûleroit les exemplaires des anciens lyriques grecs, dont les ouvrages pouvoient nuire aux mœurs. Anacréon étoit du nombre; il en restoit alors des copies.

Il seroit à souhaiter que les deux manuscrits sur lesquels Henri Etienne publia le premier Anacréon à Paris en 1554, *in*-4°. il seroit, dis-je, à souhaiter que ces deux manuscrits, qui sont les seuls qu'on ait vus de ce poëte, eussent été conservés. Henri Etienne par malheur, étant tombé dans une espece d'aliénation d'esprit sur la fin de ses jours, laissa périr ces deux manuscrits avec quelques autres qu'il ne communiquoit à personne, pas même à son gendre Casaubon. Il avoit traduit en françois les mêmes odes d'Anacréon qu'il a mises en vers latins; mais il n'osa publier sa traduction après avoir vu celle de Remi Belleau. Renvoisy mit en musique l'an 1558, la traduction de Belleau.

La traduction de Longepierre vit le jour à Paris l'an 1673 ; le grec est d'un côté, la traduction en vers françois de l'autre, & les observations critiques du traducteur sont à la fin de chaque piece.

L'édition de mademoiselle Lefevre parut à Paris l'an 1681, avec le texte grec d'un côté, la version en prose françoise de l'autre, & des remarques sur chaque poëme d'Anacréon.

M. Regnier Desmarais, secretaire de l'académie françoise, publia en 1693 la traduction d'Anacréon de Barthelemy Corsini en vers italiens avec des remarques ; mais il a paru derniérement une traduction italienne en vers, d'Anacréon, supérieure à toutes les précédentes ; elle est intitulée, *le ode di Anacreonte, nuovamente da varii illustri poeti nella italiana favella tradotte, &c. 1732.* Voici la premiere ode de cette traduction, qu'on pourra comparer avec celles que nous avons en vers françois, de diverses mains.

*Degli atridi io canterei*
*E di cadmo i casi rei ;*
*Ma dal mio voler discorda*
*Dalla cetra ogni corda,*
*E l'ascolto a tutte l'ore*
*Solo dir cose d'amore.*
*Poco fa cetra cambiai,*
*Che di nuove corde armai,*
*E a narrare il cor s'accese*
*Del grand' ercole l'imprese,*
*Ma contraria a me rispose*
*Voci tenere e amorose.*
*Dunque gite in pace o eroi,*
*Che ingombrate i miei pensieri ;*
*Io non posso dir di voi*
*L'alte gesta e i nomi alteri,*
*Se la cetra a tutte l'ore*
*Sol risponde, amore, amore.*

(*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

TEPEACA, (*Géog. mod.*) province de l'Amérique septentrionale, dans la nouvelle Espagne, & dans l'audience du Mexique. Fernand Cortez conquit cette province en 1520, & y bâtit Segura de la Frontera, sur la hauteur de 18$^d$. 40'. au nord de la ligne. (*D. J.*)

TEPECOPALLI-QUAHUITL, s. m. (*Hist. nat. Botan.*) arbre du Mexique & des autres parties de la nouvelle Espagne. Il est d'une moyenne grandeur, & porte un fruit qui ressemble au gland, & qui est couvert d'une peau bleue qui est gluante & résineuse, & qui est fort semblable à l'encens ; ce qui fait que les Espagnols la nomment *inciensо de los Indios*, encens des Indiens : on lui attribue de très-grandes vertus ; on croit que cette résine est celle qui est plus connue sous le nom de *gomme animée.*

TEPETOTOLT, s. m. (*Hist. natur. Ornithol.*) nom d'un oiseau du Bresil, du genre des coqs d'Inde, & qu'on appelle plus communément *mitu-poragu.* Voyez *ce mot.* (*D. J.*)

TEPHRAMANCIE *ou* SPODOMANCIE, (*Divinat.*) du grec τεφρα & σποδὸς qui signifient également de la *cendre*, & de μαντεια *divination*, espece de divination dans laquelle on se servoit de la cendre du feu, qui, dans les sacrifices avoit consumé les victimes : on la pratiquoit sur-tout, sur l'autel d'Apollon Isménien ; c'est peut-être ce qui a fait donner à Sophocle dans sa tragédie d'Œdipe roi, le nom de devineresse à la cendre μαντεια σποδὸς. Delrio dit que de son temps on avoit encore en quelques endroits la superstition d'écrire sur de la cendre le nom de la chose qu'on prétendoit savoir ; qu'on exposoit ensuite cette cendre à l'air, & que selon que le vent effaçoit les lettres en enlevant la cendre, ou les laissoit en leur entier, on auguroit bien ou mal pour ce qu'on vouloit entreprendre. Delrio, *Disquisit. magic. lib. IV. cap. ij. quæst. vij. sect. 1. pag. 552.*

On prétend que tous les Algonquins & les Abenaquis, peuples sauvages de l'Amérique septentrionale, pratiquoient autrefois une espece de *tephramancie* ou *pyromancie* dont voici tout le mystere. Ils réduisoient en poudre très-fine du charbon de bois de cedre ; ils disposoient cette poudre à leur maniere, puis y mettoient le feu ; & par le tour que prenoit le feu en courant sur cette poudre, ils connoissoient, disoient-ils, ce qu'ils cherchoient. On ajoute que les Abenaquis, en se convertissant au christianisme, ont eu bien de

la peine à renoncer à un usage qu'ils regardoient comme un moyen très-innocent de connoître ce qui se passoit loin de chez eux. *Journal d'un voyage d'Amérique*, par le P. Charlevoix, *lettre xxv. page 363.*

TEPHRION, s. m. (*Pharmac. anc.*) τέφριον, nom d'un collyre de couleur cendrée; il s'appelloit aussi *cythion:* on en trouve la préparation dans Aetius, *l. VII.* & dans Celse, *l. VI. c. vj*, mais d'une maniere différente. (*D. J.*)

TEPHRITES, (*Hist. nat. Litholog.*) nom donné par quelques auteurs anciens, à une portion de la corne d'ammon pétrifiée.

*TEPIDARIUM*, s. m. (*Littérat.*) chambre des thermes des anciens, appellée aussi *concamerata sudatio:* c'étoit une étuve voûtée pour faire suer, un bain de vapeur; ces lieux étoient arrondis au compas, afin qu'ils reçussent également en leur milieu la force de la vapeur chaude, qui tournoit & se répandoit dans toute leur cavité. Ils avoient autant de largeur que de hauteur jusqu'au commencement de la voûte, au milieu de laquelle on laissoit une ouverture pour donner du jour, & on y suspendoit avec des chaînes un bouclier d'airain, par le moyen duquel, en le haussant & baissant, on pouvoit augmenter ou diminuer la chaleur qui faisoit suer. Le plancher de ces étuves étoit creux & suspendu, pour recevoir la chaleur de l'*hypocauste*, qui étoit un grand fourneau maçonné au dessous, que l'on avoit soin de remplir de bois & d'autres matieres combustibles, & dont l'ardeur se communiquoit aux étuves, à la faveur du vuide qu'on laissoit sous leurs planchers.

Ce fourneau servoit non seulement à échauffer les deux étuves, mais aussi une autre chambre appellée *vasarium*, située proche de ces mêmes étuves & des bains chauds: l'on plaçoit dans cet endroit trois grands vases d'airain appellés *miliaria*, à cause de leur capacité; l'un étoit destiné pour l'eau chaude, l'autre pour la tiede, & le troisieme pour la froide. Ces vases étoient tellement disposés, que l'eau pouvoit passer de l'un dans l'autre par le moyen de plusieurs siphons, & se distribuoit par divers tuyaux ou robinets dans les bains voisins, suivant les besoins de ceux qui s'y baignoient.

Le *tepidarium* qui servoit aussi de garde-robe, paroissoit d'une structure magnifique dans les thermes de Dioclétien avant la démolition: c'étoit un grand sallon octogone de figure oblongue, dont chaque face formoit un demi-cercle, & dont la voûte étoit soutenue par plusieurs rangs de colonnes d'une hauteur extraordinaire.

On a trouvé à Lincoln, sous terre, en 1739, les restes d'un *tepidarium* des Romains, & l'on en peut voir la description dans les *transf. philosophiques n°. 461. sect. 29.* (*D. J.*)

TEPIS, s. m. (*Comm.*) étoffe de soie & coton qui se fabrique aux Indes orientales. (*D. J.*)

TEPONATZLE, (*Luth.*) espece de tambour des Péruviens, dont voici la description, tirée mot à mot de l'*histoire générale des voyages.* « Le *teponatzle* étoit » d'une seule piece de bois fort bien tra- » vaillé, vieux, sans peau ni parchemin » par dehors, avec une seule fente au » principal bout: on le touchoit avec des » bâtons, comme nos tambours, quoique » les extrémités ne fussent pas de bois, » mais de laine ou de quelque substance » mollasse ».

On peut, il me semble, conclure de cette description, qui me paroît bien confuse & mal écrite, que le *teponatzle* étoit une espece de cuveau de bois, mais d'une seule piece; qu'on le posoit le creux vers la terre, & qu'on frappoit le fond, fendu pour rendre plus de son, avec des baguettes dont les boutons étoient de laine, &c.

Les Péruviens avoient encore une autre sorte de tambour dont on jouoit en même temps que du *teponatzle*, mais dont je n'ai pu trouver le nom; je vais le décrire d'après le même ouvrage.

« Il étoit plus grand, rond, creux, & » peint en dehors. Il avoit sur l'embou- » chure un cuir bien corroyé & fort tendu, » qu'on serroit ou qu'on lâchoit, pour » élever ou pour baisser le ton. On le » battoit avec les mains, & cet exercice

» étoit pénible. Ces deux instrumens (le » *teponatzle* & celui-ci) accordés avec » les voix, produisoient une symphonie » assez mélodieuse, mais qui paroissoit fort » triste aux Castillans ». *(F. D. C.)*

TEPPIA (LA), *(Géogr. mod.)* riviere d'Italie, dans la campagne de Rome. Elle a sa source près de Rocca de Massimo, & se perd dans le fleuve Sisto ; c'est l'ancien Amasene, qui traverse les marais Pomptins, & tomboit dans la mer de Toscane, près du promontoire de Circé. *(D. J.)*

*TEPULA-AQUA*, *(Géogr. anc.)* Pline *liv. XXXVI. ch. xv.* & Frontin, *lib. de aquæductib.* donnent ce nom à un des aqueducs qui conduisoient l'eau à Rome & dans le Capitole : cette eau venoit du territoire appellé *Lucullanus*, & que quelques-uns croient être le même que *Tusculum*. L'aqueduc passoit par la voie Latine. Cn. Servilius Cœpio, & L. Cassinus Longinus l'avoient fait faire dans le temps qu'ils étoient censeurs, dans la 629 année de la fondation de Rome, sous le consulat de M. Plautius Hypsœus, & de M. Fulvius Flaccus. *(D. J.)*

TER (LE), *(Géogr. mod.)* en latin *Thicis*, riviere d'Espagne, dans la Catalogne. Elle a sa source près du mont Canige, baigne les murs de Gironne, & va se perdre dans la Méditerranée.

TERAIN (LE), *ou* THEREIN *ou* THARAIN, *(Géogr. mod.)* en latin vulgaire *Tara*, riviere du Beauvoisis ; son nom est formé de la racine *tar* & du latin *amnis*, d'où l'on a fait *ain*, comme dans plusieurs autres noms de rivieres. Elle tire sa source d'un village du côté de Dieppe, & se jette dans l'Oise à Montalaire. *(D. J.)*

TERAMO, *(Géogr. mod.)* ville d'Italie, au royaume de Naples, dans l'Abruzze ultérieure, au confluent du Tardino & de la Viciola, entre Ascoli & Civita-di-Pena, à 8 lieues d'Aquila. Cette ville est l'*Interamna* du pays des Prægutiens ; Ptolomée, *liv. III. chap. j.* écrit *Interamnia*. Elle a présentement un évêché fondé l'an 500, & qui ne releve que du pape. *Long. 31. 28. lat. 42. 37.*

*Palladino* (Jacques) auteur ecclésiastique du quatorzieme siecle, connu sous le nom d'*Ancharano*, & plus encore sous celui de Jacques de *Téramo*, parce qu'il naquit dans cette ville en 1349. Il devint évêque de Monopoli en 1391, archevêque de Tarente en 1400, archevêque de Florence en 1401, évêque & administrateur du duché de Spolete en 1410. Il fut envoyé en Pologne, en qualité de légat du saint siege en 1417, & il y mourut la même année. Le seul de ses ouvrages qui a eu cours, mais un cours incroyable, est une espece de roman de piété, qu'on a traduit dans presque toutes les langues de l'Europe.

M. Dupin a eu tort de dire, que ce roman n'existoit qu'en manuscrit dans les bibliotheques d'Angleterre ; il a été mis au jour plusieurs fois, & sous des titres différens. Voici ceux des premieres éditions : 1°. *Jacobi de Ancharano, processus Luciferi contrà Ihesum, coràm judice Salomone;* c'est une très-vieille édition, *in-folio*, sans aucune indication, ni date. 2°. *Reverendi patris domini Jacobi de* Theramo, *consolatio peccatorum nuncupatum, & apud nonnullos Belial vocitatum, id est, processus Luciferi principis dæmoniorum, quorum procurator Belial, contra Ihesum redemptorem, ac salvatorem nostrum, cujus procurator Moyses, de spolio animarum quæ in lymbo erant, cùm descendit ad inferna....... coram judice Salomone ;* c'est encore une très-ancienne édition, *in-folio*, en assez beaux caracteres, sans aucun nom de ville, & sans aucune date.

On a d'autres éditions du même ouvrage. 1°. Une d'Ausbourg, chez Jean Schusler en 1472, *in-folio*, 2. Une intitulée : *Lis Christi & Belial, judicialiter coram Salomone judice*, Gondæ, per Gerardum Leen en 1481, *in-folio*, en caracteres gothiques. 3. Une sans nom de ville, ni d'imprimeur en 1482, *in-folio.* 4. Une en 1484, *in-folio.* 5. Une à Ausbourg, chez Jehan Schoënbarger en 1487, *in-folio.* 6. Une à Strasbourg en 1488, *in-folio.* 7. Une à Vicence en 1506, *in-folio.* 8. Une à *Hanoviæ* en 1611, *in-8°*, *&c.*

Palladino n'avoit que trente-trois ans, lorsqu'il composa cet ouvrage, dont voici un court précis ; car j'imagine que peu

de perſonnes en France connoiſſent ce livre ſingulier.

L'auteur après avoir dit en deux mots, que la chûte de l'homme avoit obligé J. C. à mourir pour la rédemption du genre humain, ſuppoſe que ſon ame deſcendit aux enfers immédiatement après ſa mort, y entra triomphante, en délivra les ames des bienheureux, enchaîna Lucifer, & mit en fuite les démons. Ces démons s'étant raſſemblés, élurent Bélial pour leur procureur, & l'envoyerent demander juſtice à Dieu contre Jeſus, comme contre un perturbateur & un uſurpateur. Bélial obtint de Dieu, Salomon pour juge. Jeſus cité devant ce roi, & ne pouvant comparoître en perſonne, prit Moyſe pour ſon procureur. Moyſe comparut, & Bélial l'admit, ſe contentant de lui faire eſſuyer le reproche du meurtre de l'Egyptien.

Moyſe ayant propoſé ſes moyens, voulut faire ouir ſes témoins ; & Salomon leur fit prêter ſerment ſur le livre des évangiles, de ne rien dire que de véritable : ce qui n'eſt pas moins plaiſant que l'imagination de ces peintres ignorans, qui, dépeignant l'annonciation du Verbe, y mettoient bonnement la Vierge Marie à genoux devant un crucifix.

Excepté le ſeul Jean-Baptiſte, Bélial récuſe tous les autres témoins ; ſavoir Abraham, à cauſe de ſon concubinage public ; Iſaac, à cauſe de ſon parjure ; Jacob, à cauſe de ſes fraudes ; David, à cauſe de ſon meurtre & de ſon adultere ; Virgile, à cauſe qu'il s'étoit laiſſé ſuſpendre d'une tour, & expoſer à la riſée du peuple par une femme ; Hippocrate, à cauſe du meurtre de ſon neveu ; & Ariſtote, à cauſe du vol des papiers de Platon.

Bélial propoſe à ſon tour ſes moyens ; mais après de longues conteſtations, ſelon la forme du barreau, & l'allégation de pluſieurs paſſages tirés de la bible, Bélial eſt condamné par Salomon. Il en appelle à Dieu, qui lui donne pour ſouverain juge, Joſeph le patriarche, devant qui la cauſe fut encore plaidée vivement. Bélial fait propoſer par David de mettre l'affaire en arbitrage, & les parties en conviennent. Ces arbitres, qui ſont l'empereur Auguſte & le prophete Jérémie, pour Bélial ; Ariſtote & le prophete Iſaïe, pour Moyſe, prononcent enfin un arrêt, dont les deux parties s'attribuent l'avantage.

Jeſus ayant reçu cet arrêt de la main de Moyſe, s'en réjouit avec ſes diſciples, & leur donne ſes inſtructions. Enſuite les ayant quittés pour monter au ciel, Dieu le pere & le Saint-Eſprit, accompagnés de millions d'anges, viennent au devant de lui, & l'introduiſent dans le ſéjour de la gloire éternelle ; bientôt après il envoie le Saint-Eſprit à ſes diſciples, qui ſe répandirent par tout l'univers, pour enſeigner & endoctriner les différentes nations.

Il n'eſt pas néceſſaire de dire que tout cela eſt auſſi groſſiérement traité, qu'on voit qu'il eſt imaginé ; c'eſt le fruit d'un ſiecle barbare. Les paſſages de l'écriture y ſont cités d'une maniere comique, & plus propre à faire rire, qu'à édifier. Bélial y turlupine même quelquefois Moyſe, comme quand il lui dit en ſe moquant de lui : *loquere, domine, quia ſervus tuus audit*, pag. 86 ; ou comme quand il ſe contente de réfuter les merveilles de l'hiſtoire du Meſſie par ce trait ironique : *Amice Moyſes, confuſus non ſum, quia quæ tu dicis verificabuntur cùm Deus fiet homo*, page 131. Il lui fait auſſi quelquefois des difficultés malignes, comme lorſqu'il lui dit, page 114. *Dic mihi, ô Moyſes, quare imputatur judæis mors Chriſti, poſtquàm fuerant excæcati ab ipſo Jeſu, atque indurati corde ;* & page 116, *hoc non aſcendit in cor meum, quòd Deus tradiderit in mortem filium ſuum pro homine ſervo. Hæc abhorrent leges & natura, & omni audienti eſt incredibile. Et, quod pejus eſt, tu Deum eſſe paſſibilem aſſeris.* Quelquefois l'auteur y fait dire des hétérodoxies à Moyſe, comme lorſqu'il reconnoît trois Dieux dans ce dernier verſet du pſ. 66. *benedicat nos Deus, Deus noſter, benedicat nos Deus ; ecce David nominat tres Deos*, dit-il, en propres termes, *page 131 ;* quelquefois il lui fait dire, comme s'il avouoit ſa défaite : *O ! Belial, valdè me pungis, & ſubtiliter me arguis*, pag. 184.

De plus, on voit dans cette piece Moyſe ne ſe défendre qu'en ſe fâchant, & qu'en ſe répandant en injures; au lieu que Bélial ſe contente de dire paiſiblement ſes raiſons, & recommande la douceur à Moyſe. *Et tunc, ait Moyſes ad Belial; ô Belial, dic mihi, nequiſſime. Ait Belial, Moyſes, eſto ſapiens, & dic quod vis & coram judice non loquaris vituperosè, quia patienter audiam.*

Ce défaut regne encore plus dans le *procès de ſatan contre la Vierge, devant Jeſus.* La vierge criaille, pleure, dit des invectives, & veut à peine laiſſer parler ſon adverſe partie; juſques-là, que ſon fils eſt obligé de lui impoſer ſilence, & de lui dire avec quelque ſorte de ſévérité: *O mater! dimitte ipſum dicere, quia incivile eſt, niſi eum totâ lege perſpectâ aliquid judicare, vel reſpondere permiſeris*, pag. 30. ſatan au contraire fait ſe modérer, & ſe défend avec beaucoup de tranquillité.

Si cette piece avoit été compoſée dans un ſiecle éclairé, on auroit raiſon de la regarder comme un artifice criminel de celui qui en feroit l'auteur; mais la barbarie & la groſſiéreté du tems, dans lequel vivoit Palladino, ſemblent le mettre à couvert de ce ſoupçon. Quelques perſonnes même penſent qu'il ne compoſa cet ouvrage, que pour remettre devant les yeux des peuples de ce tems-là, l'écriture ſainte & la religion, dont ils n'avoient plus aucune idée, & pour leur en donner au moins quelque teinture. En ce cas-là, ſa mal-habileté étoit encore plus grande que le ridicule de ſes contemporains:

> *Qui ſottement zélés en leur ſimplicité,*
> *Jouoient les Saints, la Vierge & Dieu par piété.*

Mais je croirois plutôt que l'unique but de Palladino, étoit d'exercer ſes talens pour le barreau, ſur quelque ſujet intéreſſant & peu commun, & de ſe ſingulariſer par une ſemblable entrepriſe; en ſorte que rien ne lui parut plus propre à y réuſſir, qu'une imagination auſſi extraordinaire, que celle d'un procès entre le diable & Jeſus-Chriſt, ou entre Satan & la Vierge Marie.

L'ouvrage dont nous parlons a été traduit, comme je l'ai dit, dans preſque toutes les langues de l'Europe. Il y en a une verſion allemande, imprimée à Straſbourg en 1477, *in-folio*, avec des figures en bois; à Ausbourg en 1479, en 1481 & 1493, *in-folio*; & de nouveau à Strasbourg en 1508, *in*-4°. Le juriſconſulte Jacques Ayerer a revu cette ancienne traduction, en a changé le langage, & l'a publiée de nouveau à Francfort en 1600, *in-folio.* Cette édition a été renouvellée en 1656, *in*-4°. avec pluſieurs commentaires.

La plus vieille traduction françoiſe eſt intitulée: *Procès fait & démené entre Bélial, procureur d'enfer; & Jeſus fils de la Vierge Marie, tranſlaté de latin en commun langage, par vénérable & diſcrete perſonne frere Pierre Farget, de l'ordre des Auguſtins*; elle eſt imprimée ſans indication de ville, ni d'imprimeur, mais probablement à Lyon en 1482 en caracteres gothiques, & avec figures, *in-folio.* La ſeconde verſion eſt intitulée *la conſolation des poures pécheurs, ou le procès de Bélial à l'encontre de Jeſus*; cette verſion a été miſe au jour à Lyon, par Jean Fabri en 1485 *in*-4°; & réimprimée au même endroit & de la même forme, en 1490 & en 1512. Toutes ces éditions ſont remplies de figures en bois, mal faites & fort groteſques.

On a du même livre une verſion flamande, miſe au jour à Harlem en 1484, *in-folio*, & donnée pluſieurs fois depuis; ſavoir, à Anvers en 1512, en 1516, en 1551, en 1558, *in-folio*, & ailleurs.

L'index d'Eſpagne des livres prohibés, condamne une verſion eſpagnole du même livre, & l'index romain en condamne une italienne.

La traduction danoiſe eſt de l'an 1589.

Comme l'impreſſion de toutes ces traductions ne s'eſt faite qu'avec approbation & permiſſion, & que rien n'étoit autrefois plus en uſage que leur lecture, il ne faut point douter qu'elles ne fuſſent encore aujourd'hui fort en vogue, ſi les lumieres du chriſtianiſme n'en avoient fait ſentir tout le ridicule. Je ne ſais même s'il n'entre pas beaucoup de politique dans l'interdiction de l'index romain; les auteurs de

de cet index auroient honte de se trouver encore exposés aux justes reproches qu'ils ont essuyés si long-temps, d'autoriser des livres pleins de ridicule ; mais un ouvrage beaucoup plus condamnable, & approuvé singuliérement en Italie, c'est celui du jésuite françois qui a travesti l'écriture sainte en roman, sous le titre séducteur, d'*histoire du peuple de Dieu, tirée des seuls livres saints.* (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

TERASSON, (*Géogr. mod.*) bourg que nos géographes nomment ville de France, dans le haut Périgord, à quatre lieues de Sarlat, sur la riviere de Vezere. Il y a une abbaye de l'ordre de S. Benoît. *Long. 18. 56. latit. 45. 9.* (*D. J.*)

TERATOSCOPIE, s. f. divination par l'apparition & la vue des monstres, des prodiges, des spectres, des fantômes ; ce mot est formé de τέρας, *prodige*, & de σκοπέω, *je considere.*

Ce fut par la *teratoscopie*, que Brutus, le meurtrier de César, augura qu'il perdroit la bataille de Philippe, lorsque la veille de cette action, un spectre lui apparut dans sa tente. Ce fut aussi par elle que Julien l'apostat étant à Paris se laissa proclamer auguste par l'armée des Gaules ; le génie de l'empire, qui lui apparut, dit-il, la nuit, sous la figure d'un jeune homme, l'ayant sollicité & comme forcé de condescendre à la volonté des soldats. Il étoit aisé par ambition, ou par d'autres semblables motifs, d'imaginer des prodiges & des apparitions, & de feindre qu'on se rendoit à la volonté des dieux, lors même qu'on ne suivoit que son penchant.

TERBEDH, *ou* TERBADH, s. m. (*Mat. médec. des Arabes.*) nom donné par Avicenne au turbit purgatif, dont tous les auteurs de son temps font mention, quoiqu'en général d'une maniere fort confuse.

Le turbit de Sérapium est le tripolium des Grecs. Le turbit des autres auteurs, est la racine *alypum;* toutes choses fort différentes entr'elles, & plus encore du vrai turbit de nos droguistes, décrit par Garcias ; cependant, il paroît que le *turbedh*, d'Avicenne, est véritablement notre turbit ; en effet, il dit que le *turbit* étoit une substance ligneuse, qu'on apportoit des Indes orientales, & que cette substance étoit cathartique. Garcias nous assure, de même qu'Avicenne, que les Indiens en font usage pour purger les sérosités, & qu'ils en corrigent la violence avec du gingembre. (*D. J.*)

TERCEAU, s. m. (*Gram. & Jurisp.*) *tertia seu tertia pars ;* est une redevance seigneuriale qui est due en quelques lieux au seigneur, pour la concession de terres plantées en vignes.

Dans la coutume de Chartres, où ce droit a lieu, suivant l'article 113, il se prend sur les vins, à la cuve, ou autre vaisseau à vin, & le sujet doit avertir le seigneur, son procureur, receveur ou commis, avant de tirer son vin, à peine de soixante sous d'amende.

Ce droit paroît venir de la tierce, *tertia*, ou troisieme partie des fruits en général, qui se payoit anciennement au propriétaire par son serf, ou colon, qui faisoit valoir la terre de son maître. *V.* BOUQUE.

Ce droit de *terceau* revient-à ce que l'on appelle *complaire* en Poitou, *quart-pot* en Bourbonnois, *vinage* à Senlis. (*A*)

TERCERE, (*Géogr. mod.*) isle de la mer du Nord, & la plus considérable entre les Açores ; elle a environ quinze lieues de tour, trente mille habitans, & est toute environnée de rochers qui la rendent presque imprenable. Cette isle est abondante en poisson, en viande, en fruits, en gros bœufs qui sont les plus beaux du monde, en racines qu'on nomme *barates*, & en bled ; mais elle manque d'huile, de sel, de chaux, & de toutes sortes de poterie. On conserve le bled dans des puits creusés en terre, & scellés d'une pierre à leur ouverture.

La capitale de l'isle se nomme *Angra ;* elle a cinq paroisses, & est le siege d'un évêque, suffragant de Lisbonne. Son havre fait en forme de croissant, est le seul mouillage qu'il y ait dans l'isle ; le principal commerce de *Tercere*, est en pastel ; les passages des flottes de Portugal & d'Espagne, qui vont aux Indes, au Bresil, au Cap-verd, apportent par le commerce du profit aux habitans.

Les Portugais ayant obſervé que lorſqu'un vaiſſeau eſt au méridien des Açores, l'aiguille marine frottée d'aimant, regarde directement le ſeptentrion, ſans aucune variation ni vers l'orient, ni vers l'occident, mais qu'au delà & au deçà, elle incline un peu vers l'une ou l'autre partie du monde, cette obſervation leur a fait placer à *Tercere* le premier méridien, au lieu que les François le poſent dans l'iſle de Fer, l'une des Canaries. *(D. J.)*

TERCOT, TERCO, *ou* TERCOL, *voyez* TORCOU.

TÉRÉBENTHINE, ſ. f. *(Hiſt. des drogues exot.)* c'eſt un ſuc réſineux de divers arbres; car quoique ce mot ne convienne qu'à la ſeule réſine qui découle du térébinthe, on l'étend à divers autres ſucs; mais on connoît en particulier, dans les boutiques des droguiſtes curieux, cinq ſortes de *térébenthines*, dont nous allons parler, ſavoir, celle de Chio, de Perſe, de Veniſe, de Strasbourg, & la commune.

La *térébenthine* de Chio, s'appelle *terebenthina Chia, vel Cypria*, offic. c'eſt un ſuc réſineux liquide, qui découle du térébinthe, blanc, jaunâtre, ou de la couleur du verre, tirant un peu ſur le bleu, quelquefois tranſparent, de conſiſtance tantôt plus ferme, tantôt plus molle, flexible & glutineux. Lorſqu'on frotte la *térébenthine* entre les doigts, elle ſe briſe quelquefois en miettes; le plus ſouvent cependant, elle eſt comme le miel ſolide, elle cede & s'attache aux doigts comme lui; ſon odeur eſt forte, mais non déſagréable, ſemblable à celle de la réſine de méleſe, c'eſt-à-dire, à la *térébenthine* de Veniſe, ſur-tout lorſqu'on la manie dans les mains, ou qu'on la jette ſur les charbons; elle eſt modérément amere au goût & âcre: on eſtime beaucoup celle qu'on apporte directement des iſles de Chio & de Cypre; c'eſt de ces iſles qu'elle tire ſon nom. Les anciens la connoiſſoient, & en faiſoient uſage.

Cette réſine découle d'un arbre qui vient ſans culture dans l'iſle de Chio. Il eſt déja décrit: parlons donc du même térébinthe de Languedoc & du Dauphiné; c'eſt le *terebinthus vulgaris*, C. B. P. *terebinthus*, J. B. Cet arbre eſt toujours verd, de la groſſeur d'un poirier, ayant une écorce cendrée & gercée; ſes branches s'étendent au large, & les feuilles y ſont alternativement rangées, conjuguées, roides & fermes, peu différentes de celles du laurier, mais plus obſcures; les fleurs, au commencement de mai, ſe trouvent ramaſſées par grappes au bout des petites branches; ces fleurs ſont des étamines de couleur pourpre, auxquelles il ne ſuccede aucun fruit; car l'eſpece qui rapporte du fruit, a des fleurs qui n'ont point d'étamines; les fruits viennent auſſi en grappes; ils ſont arrondis, longs de deux ou trois lignes, ayant une coque membraneuſe, rougeâtre ou jaunâtre, un peu acide, ſtyptique, & réſineuſe: cette coque n'a qu'une loge, ſouvent vuide, d'autres fois pleine d'une amande.

Cet arbre eſt chargé vers l'automne de certaines veſſies attachées aux feuilles & aux rameaux, aſſez ſemblables à celles qui naiſſent ſur les feuilles de l'orme, mais de couleur purpurine; quelquefois l'on trouve à l'extrêmité des branches des excreſcences cartilagineuſes, de la figure des cornichons, longues de quatre, cinq, ſix doigts, & davantage, de formes différentes, creuſes & rouſsâtres: ces excreſcences étant ouvertes, paroiſſent contenir, de même que les veſſies, une petite quantité d'humeur viſqueuſe, couverte d'ordures cendrées & noirâtres, & de petits inſectes ailés. Tous les auteurs qui ont parlé de cet arbre, ont fait mention de ces excreſcences, & elles ne ſont autre choſe que des eſpeces de gales produites par des inſectes qui piquent les feuilles, y dépoſent leurs œufs, & leur fourniſſent par-là une matiere propre à les faire éclore, les nourrir enſuite, & les conſerver par une ſage prévoyance de la nature. On ne ramaſſe point de réſine de ces veſſies, ni de ces excreſcences; mais on la retire du bois: on fait des inciſions aux troncs, & aux branches de cet arbre, après qu'il a pouſſé ſes bourgeons, ainſi qu'aux autres arbres qui ſont réſineux; de ces inciſions découle une réſine d'abord liquide, qui s'épaiſſit peu à peu, & ſe deſſeche.

Celle que répand abondamment le térébinthe de Chio, eſt épaiſſe, d'une couleur

blanche tirant fur le bleuâtre, prefque fans faveur, & fans odeur, s'attachant fort légérement aux dents, & s'endurciffant facilement. La récolte de ce fuc fe fait en incifant en travers, avec une hache, les troncs des gros térébinthes, depuis la fin de juillet, jufqu'en octobre; la *térébenthine* qui en coule, tombe fur des pierres plates, placées fous ces arbres par les payfans; ils l'amaffent avec de petits bâtons qu'ils laiffent égoutter dans des bouteilles: on la vend fur les lieux trente ou trente-cinq parats l'oque, c'eft-à-dire, les trois livres & demie & une once. Toute l'ifle n'en fournit pas plus de trois cents oques. Cette liqueur paffe pour un grand ftomachique dans le pays; nous parlerons plus bas de fes vertus.

Kæmpfer fait particuliérement mention de la *térébenthine* de Perfe, très-ufitée parmi les Orientaux; elle n'eft pas différente de celle de Cypre: on la recueille des térébinthes qui abondent dans les montagnes, dans les déferts, aux environs de Schamachia en Médie, de Schiras en Perfe, dans les territoires de Luriftan, & ailleurs. Les habitans retirent beaucoup de liqueur réfineufe, qui coule pendant la grande chaleur, du térébinthe auquel on a fait une incifion, ou de lui-même, ou des fentes & des nœuds des fouches qui fe pourriffent. Ils font un peu cuire cette liqueur à un feu lent, & ils la verfent avant qu'elle commence à bouillir; étant refroidie, elle a la couleur & la confiftance de la poix blanche.

Cette *térébenthine* ne fert chez les Orientaux que de mafticatoire. Les femmes qui demeurent au delà du fleuve Indus, font fi habituées d'en mâcher, qu'elles ont de la peine à s'en paffer; elles prétendent que cette réfine, en provoquant l'excrétion d'une lymphe furabondante, les délivre des fluxions, qu'elle procure de la blancheur & de la fermeté aux dents, & qu'elle donne à la bouche une haleine agréable: on en trouve par-tout dans les boutiques, & chez les parfumeurs des Turcs, des Perfes & des Arabes, fous le nom turc de *fakkis*, & fous le nom perfan de *konderuun*.

Les habitans du mont Benna en Perfe, ne tirent pas la *térébenthine* du tronc de l'arbre par des incifions, mais ils brûlent le bois même du *térébinthe* pour en faire la réfine, jufqu'à ce qu'elle ait la couleur d'un rouge brun foncé; elle fert aux peintres à caufe de la vivacité de fa couleur; car cette réfine eft dure, friable, & brillante: on en trouve chez les Turcs, dans les boutiques, fous le nom de *fijah Benna*, c'eft-à-dire, *noir du mont Benna*.

On fait ufage de la *térébenthine* perfique, comme des autres *térébenthines*, extérieurement & intérieurement: elle eft bonne extérieurement pour amollir, réfoudre, purifier les ulceres, & réunir les levres des plaies récentes: on la compte au nombre des remedes balfamiques & vulnéraires internes: on la prefcrit dans les exulcérations des vifceres, dans la toux invétérée, dans le commencement de la phthifie, & le crachement purulent; elle donne aux urines l'odeur de violette, & eft avantageufe dans leur fuppreffion, quand cette fuppreffion procede d'une férofité âcre, épaiffe, & gluante, fans inflammation.

La *térébenthine* de Chio, paffe pour être douée des mêmes vertus: on l'emploie dans la thériaque d'Andromaque, le mithridate de Damocrates, & les trochifques de Cyphi. On pourroit préparer avec cette *térébenthine*, ainfi qu'avec la perfique, une huile, & une colophone; mais on trouve rarement ces deux réfines dans nos boutiques, où on ne connoît guere que la *térébenthine* des mélefes, qui d'ailleurs fournit plus d'efprit que la réfine des térébinthes.

La *térébenthine* de Venife, ou des mélefes, *terebenthina veneta, laricea*, offic. eft une fubftance réfineufe, liquide, limpide, gluante, tenace, plus groffiere que l'huile, plus coulante que le miel; elle découle également & entiérement du doigt que l'on y a trempé, eft un peu tranfparente comme du verre, de couleur jaunâtre, d'une odeur réfineufe, pénétrante, agréable, & cependant un peu dégoûtante; d'un goût fin, âcre, un peu amer, qui furpaffe par fon âcreté & fa chaleur, la réfine du térébinthe. On eftime celle qui eft récente, pellucide, blanche, liquide, qui n'eft pas

falie par des ordures, & dont les gouttes s'attachent à l'ongle, fans couleur. On l'appelle *térébenthine de Venife*, parce qu'autrefois on l'apportoit de ce lieu; mais préfentement on l'apporte du Dauphiné & de la Savoie; cette efpece de réfine étoit connue des anciens Grecs, & dès le temps de Galien, à ce qu'il rapporte.

Le mélefe, dont nous avons donné la defcription en fon lieu, produit cette *térébenthine;* elle en découle d'elle-même, ou par une incifion faite à l'arbre au printemps & en automne, comme une eau limpide, & de la confiftance de l'huile; mais bientôt après elle jaunit un peu, & elle s'épaiffit avec le temps.

Il paroît par l'analyfe chymique, que la *térébenthine* de mélefe eft compofée d'une huile fubtile, tellement unie avec un fel acide, que les deux enfemble font un compofé réfineux; qu'elle ne contient que très-peu ou point de terre, & une très-petite portion de fel alkali fixe, que l'on apperçoit à peine. En effet, fi l'on fait digérer de l'efprit de *térébenthine* avec l'acide vitriolique, quelques jours après ils fe changent en une réfine femblable à la *térébenthine* qui s'épaiffit de plus en plus en continuant cette digeftion, & elle fe change enfin en un bitume noir.

Il faut obferver que la *térébenthine* prife non feulement par la bouche & en lavement, mais encore appliquée extérieurement; eft affez célebre; c'eft pourquoi il n'y a prefque aucun liniment, aucun emplâtre, ou onguent pour les plaies & les ulceres, où la *térébenthine* de Venife n'entre. Les chirurgiens en préparent un onguent digeftif, très-ufité & très-recommandé dans les plaies; ils mêlent avec la *térébenthine* une fuffifante quantité de jaunes d'œuf & de l'huile rofat, ou quelqu'autre liqueur convenable.

Dans la dyffenterie, les exulcérations des inteftins, la néphrétique, la fuppreffion de l'urine, on donne utilement des lavemens avec la *térébenthine*. Il faut cependant l'employer avec prudence, & dans les cas où l'on n'a pas lieu de craindre l'inflammation des vifceres. Elle eft encore d'ufage dans la gonorrhée, & les fleurs blanches. La réfine du térébinthe, la *térébenthine* de Venife, & celle de Cypre, ont les mêmes propriétés. On préfere cependant la *térébenthine* du mélefe à toutes les autres pour l'ufage intérieur. On prépare avec cette *térébenthine* un efprit & une huile de *térébenthine*, ainfi que de la colophone; enfin la *térébenthine* du mélefe entre dans prefque tous les onguents, & les emplâtres des pharmacopées.

La *térébenthine* de Strasbourg, ou plutôt la *térébenthine* de fapin, eft nommée dans les auteurs réfine liquide des fapins; *terebenthina abietina*, *terebenthina argentoratenfis*, c'eft une fubftance réfineufe, liquide lorfqu'elle eft récente, plus tranfparente que celle du mélefe, moins vifqueufe & moins tenace: fon odeur eft plus agréable & plus amere, & reffemble en quelque façon à celle de l'écorce de citron, dont elle a prefque le goût: elle jaunit & s'épaiffit avec le temps. On l'appelle *térébenthine de Strasbourg*, parce qu'on l'apporte de cette ville à Paris.

Cette liqueur réfineufe découle du fapin nommé *abies taxi folio, fructu fursùm fpectante*, I. R. H. 585, *abies conis furſùm fpectantibus, five mas*, C. B. P. 505. Cet arbre eft grand, & furpaffe le pin par fa hauteur. Son tronc eft droit, nu par le bas, couvert d'une écorce blanchâtre & caffante. Ses branches croiffent tout autour du tronc, quelquefois au nombre de quatre, de cinq, de fix, & même davantage; elles font ainfi arrangées de diftance en diftance jufqu'au fommet. Ces branches donnent des rameaux difpofés le plus fouvent en forme de croix, fur lefquels naiffent de tous côtés de petites feuilles mouffes, d'un verd foncé en deffus, un peu blanchâtres en deffous, & traverfées par une côte verte.

Ses fleurs font des chatons compofés de plufieurs fommets d'étamines, qui fe partagent en deux loges, s'ouvrent tranfverfalement, & répandent une pouffiere très-fine, le plus fouvent de la figure d'un croiffant, comme on l'obferve au microfcope. Ces fleurs font ftériles. Les fruits naiffent dans d'autres endroits du même arbre: ce font des cônes oblongs prefque ovoïdes, plus courts & plus gros que ceux de la peffe ou picea: ils font compofés d'écailles larges à leur partie fupérieure,

attachés à un axe commun, sous lesquelles se trouvent deux semences garnies d'un feuillèt membraneux, blanchâtres, remplies d'une humeur grasse & âcre. Ces cônes sont verds au commencement de l'automne, & donnent beaucoup de résine, & vers le commencement de l'hiver ils parviennent à leur maturité. Cet arbre est très-commun en Allemagne, & dans les pays du nord.

On tire la résine ou l'huile de sapin, non seulement de la tige & des branches, mais encore de quelques tubercules qui sont placés entre l'écorce. Celle qui découle de la tige par l'incision que l'on y fait, est moins odorante & moins précieuse: lorsqu'elle est seche, elle ressemble un peu à l'encens par sa couleur & son odeur; c'est pourquoi quelques-uns la lui substituent; mais la résine qui découle des tubercules auxquels on a fait une incision, est fort estimée; on l'appelle spécialement *larme de sapin, huile de sapin*, & communément *bijon*. Voici la maniere de tirer cette résine.

Les bergers, pour ne pas être oisifs pendant le jour, vont dans les forêts des sapins, portant à la main une corne de vache creuse. Lorsqu'ils rencontrent de jeunes sapins revêtus d'une écorce luisante, & remplis de tubercules, ils conjecturent aussi-tôt qu'il y a de l'huile sous ces tubercules; ils les pressent avec le bord de leur corne, & en font couler toute l'huile. Ils ne peuvent pas cependant par cette manœuvre recueillir plus de trois ou quatre onces de cette huile en un jour; car chaque tubercule n'en contient que quelques gouttes: c'est ce qui rend cette résine rare & chere. Mais on tire une bonne quantité de *térébenthine* de la tige des sapins & des picea par des incisions qu'on leur fait au mois de mai.

Les paysans commencent le plus haut qu'ils peuvent atteindre avec leurs coignées à enlever l'écorce de l'arbre, de la largeur de trois doigts depuis le haut, sans cependant descendre plus bas qu'à deux piés de terre: ils laissent à côté environ une palme d'écorce, à laquelle ils ne touchent point; & ils recommencent ensuite la même opération, jusqu'à ce qu'ils aient ainsi enlevé toute l'écorce de distance en distance, depuis le haut jusqu'en bas. La résine qui coule aussi-tôt est liquide, & elle s'appelle *térébenthine de Strasbourg*; cette *térébenthine* s'épaissit avec le temps; & deux ou trois ans après, les plaies faites aux arbres sont remplies d'une résine plus grossiere; alors ils se servent de couteaux à deux tranchans, recourbés, attachés à des perches pour enlever cette seconde résine, qu'ils conservent pour en faire de la poix. La pure *térébenthine* de Strasbourg a les mêmes principes que celle de Venise, & elle a presque les mêmes vertus.

La *térébenthine* commune, la grosse *térébenthine, resina pinea*, est une substance résineuse, visqueuse, tenace, plus grossiere & plus pesante que celle du sapin ou du mélese. Elle est blanchâtre, presque de la consistance de l'huile un peu condensée par le froid, d'une odeur résineuse, désagréable, d'un goût âcre, un peu amer, & qui cause des nausées.

Cette résine découle d'elle-même, ou par l'incision, de différentes especes de pin; mais on la tire sur-tout dans la Provence près de Marseille & de Toulon, & dans la Guyenne près de Bordeaux, du pin appellé *pinus sylvestris, vulgaris genevensis*, par J. B. 1, 253, & *pinus sylvestris*, par C. B. P. 491. Cet arbre n'est pas différent du pin ordinaire. Il est seulement moins élevé, ses feuilles sont plus courtes, & ses fruits plus petits.

Il découle deux sortes de résine de ces arbres, l'une nommée *résine de cônes*, parce qu'elle en suinte naturellement; l'autre qui est tirée par l'incision que l'on fait à l'arbre, est appellée *résine de pin*. Lorsque cet arbre est plein de résine, il est nommé torche, *tæda* en latin. La trop grande abondance de résine, est une maladie propre & particuliere au pin sauvage. Elle consiste en ce que non seulement la substance interne, mais encore la partie externe du tronc, abonde tellement en suc résineux, que cet arbre est comme suffoqué par la trop grande quantité de suc nourricier. On en coupe alors, sur-tout près de la racine, des lattes grasses, & propres pour allumer le feu, & pour éclairer. La pesse & le mélese

deviennent auſſi torches, mais très-rarement. Dans la Provence non ſeulement on recueille cette réſine tous les ans; mais on tire encore de l'arbre des ſucs réſineux, dont on fait enſuite diverſes ſortes de poix. *Voyez* POIX.

Les médecins emploient rarement la *térébenthine* commune tirée du pin ſauvage & du picea, quoiqu'elle ait les mêmes qualités que celle de Strasbourg; mais pluſieurs ouvriers en font uſage. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

TÉRÉBENTHINE, *huile de*, (*Chymie.*) l'inflammation des huiles par les acides paroît d'abord avoir été découverte par Glauber, qui en a parlé aſſez au long dans pluſieurs de ſes ouvrages; Becher l'a auſſi connue; mais il y a près de quatre-vingt-dix ans que Borrichius propoſa dans ſes journaux de Copenhague, *ann.* 1671, d'enflammer *l'huile de térébenthine* par l'eſprit de nitre, ſuivant un procédé qu'il donnoit. Son problême chymique a pendant long-temps exercé le génie & l'adreſſe des plus grands artiſtes. A l'envi les uns des autres, ils ont fait pluſieurs tentatives ſur cette inflammation; ils ont d'abord été peu heureux; il y en a même qui ont eu ſi peu de ſuccès, qu'ils ont regardé ce phénomene comme un problême très-difficile à réſoudre, parce que l'auteur n'a pas aſſez détaillé des circonſtances, qu'il a peut-être ignorées lui-même. D'autres moins modérés ont traité cette expérience de paradoxe.

Le mauvais ſuccès ſur *l'huile de térébenthine*, loin de décourager pluſieurs autres artiſtes, les a au contraire conduits à tenter le mélange de l'acide nitreux avec d'autres huiles eſſentielles; ils ont non ſeulement réuſſi à enflammer les huiles eſſentielles peſantes, mais encore quelques huiles empyreumatiques, telles que celle de Gayac.

Dippelius, Hoffman & M. Geoffroi ſont parvenus à enflammer *l'huile de térébenthine*, & un nombre d'huiles eſſentielles légeres par l'acide nitreux, mais avec le concours de quelques portions d'acide vitriolique concentré. Enfin M. Rouelle a trouvé le ſecret du procédé de Borrichius, conſiſtant à enflammer *l'huile de térébenthine* par l'acide nitreux ſeul, & c'eſt une choſe aſſez curieuſe; voici l'eſſentiel du procédé de Borrichius.

Il emploie quatre onces d'*huile de térébenthine* & ſix onces d'eau-forte, ou d'acide nitreux. Il demande que *l'huile de térébenthine* ſoit nouvellement diſtillée, que l'eau-forte ſoit bonne, récente, & que le vaiſſeau ſoit ample; il les mêle enſemble & les agite; il couvre le vaiſſeau, & au bout d'une demi-heure il le découvre; alors les matieres produiſent enſemble une efferveſcence des plus violentes, accompagnée d'une fumée très-épaiſſe, & elles s'enflamment en ſurmontant le vaiſſeau & ſe répandant.

Ce n'eſt pas de la force de l'eſprit de nitre que dépend abſolument le ſuccès de l'expérience de Borrichius; il faut cependant que l'eſprit de nitre ſoit au moins aſſez fort pour agir ſur l'huile auſſi-tôt qu'il lui eſt mêlé: plus foible il ne feroit aucun effet; mais plus il ſera fort & concentré, plus le ſuccès de l'opération ſera aſſuré. A l'égard de *l'huile de térébenthine*, il n'y a aucun choix à en faire; ancienne ou nouvelle, elle eſt également bonne.

Il faut verſer peu d'acide nitreux à la fois ſur le champignon: s'il arrive qu'il ne s'enflamme pas, on attend que le charbon paroiſſe d'avantage & ſoit plus conſidérable; alors on verſe de nouvel acide, & avec un peu d'uſage il eſt rare qu'on ne réuſſiſſe pas.

Les vaiſſeaux doivent être larges d'ouverture, afin que le mélange préſente une plus grande ſurface à l'air, qui aide beaucoup au ſuccès de cette expérience.

On doit employer parties égales d'acide & d'*huile de térébenthine*; mais quand on mettroit plus d'acide, on ne nuiroit aucunement à l'inflammation. On obſervera ſeulement que le ſuccès de l'opération eſt plus aſſuré, quand on emploie des doſes un peu conſidérables.

M. Rouelle ayant trouvé cette clef, a réuſſi dans les mêmes expériences ſur d'autres huiles eſſentielles; ſavoir, celles de cédrat, de genievre & de lavande, cette derniere demande ſeulement un acide un peu plus fort.

Mais l'huile de girofle, quoique de

même espece que les deux autres, a offert une singularité remarquable, & qui fait une exception à la regle que nous avons donnée, de prendre toujours par préférence l'acide le plus fort, pour assurer le succès de l'opération : mêlée avec de l'esprit de nitre trop fort, l'effervescence est si vive, qu'il se fait une espece d'explosion, & que l'huile est jetée hors du vaisseau. M. Rouelle n'a pu réussir à l'enflammer, qu'en employant le plus foible & le moins concentré des trois esprits de nitre dont il s'est servi dans ses expériences.

Quant aux huiles par expression, les unes comme les huiles de lin, de noix, d'œillet & de chenevis, s'enflamment comme les huiles essentielles, par l'acide nitreux seul, pourvu qu'on le mêle avec elles en plus grande proportion, & qu'il soit récent, & très-concentré. D'autres huiles par expression, telles que celles d'olive, d'amande douce, de fêne & de navette, ne s'enflamment point par l'acide nitreux seul, quelque concentré qu'il puisse être, & en quelque dose qu'on le mêle avec elles; il faut pour qu'elles s'enflamment, ajouter l'acide vitriolique à celui du nitre. Ainsi par le moyen de l'acide nitreux, & de l'acide vitriolique, on peut enflammer presque toutes les huiles.

Un artiste pourroit imaginer des vaisseaux & des especes de grenades qui puissent contenir ces feux liquides, comme disoit Glauber, & les mettre en usage dans les opérations militaires. Mais quand on viendroit à bout de disposer à son gré d'un élément aussi terrible que le feu, quel avantage en résulteroit-il ? Pourroit-il demeurer secret ? Les hommes n'ont trouvé malheureusement que trop de moyens de se détruire. *Mémoire de l'académie des sciences, année 1747. (D. J.)*

TÉRÉBINTHE, s. m. *terebinthus*, genre de plante dont la fleur n'a point de pétales : elle est composée de plusieurs étamines garnies de sommets; les embryons naissent sur des individus qui ne donnent point de fleurs, & deviennent dans la suite une coque qui n'a qu'une ou deux capsules, & qui renferme une semence oblongue. Ajoutez aux caracteres de ce genre que les feuilles naissent par paires le long d'une côte terminée par une seule feuille. Tournefort, *inst. rei. herb.* *Voyez* PLANTE.

Je crois qu'entre les sept especes de *térébinthe* que compte Tournefort, il faut nous arrêter à la description de celui de Chio, dont on tire la meilleure térébenthine de la Grece moderne. *Voyez* TÉRÉBENTHINE.

Ces arbres résineux naissent dans cette isle, sans culture, sur les bords des vignes & le long des grands chemins; leur tronc est aussi haut que celui du lentisque, aussi branchu, touffu & couvert d'une écorce gercée, grisâtre, mêlée de brun. Ses feuilles naissent sur une côte, longue d'environ quatre pouces, rougeâtre, arrondie sur le dos, sillonnée de l'autre côté, & terminée par une feuille; au lieu que les autres sont disposées par paires : toutes ces feuilles ont un pouce & demi ou deux pouces de long, sur un pouce de largeur vers le milieu, pointues par les deux bouts, relevées sur le dos d'un filet considérable, subdivisé en menus vaisseaux jusque sur les bords; elles sont fermes, d'un verd luisant un peu foncé, & d'un goût aromatique mêlé de stypticité. Il en est du *térébinthe* comme du lentisque, c'est-à-dire, que les piés qui fleurissent ne portent point de fruits, & que ceux qui portent des fruits, ordinairement ne fleurissent pas. Les fleurs naissent à l'extrêmité des branches sur la fin d'avril, avant que les feuilles paroissent.

Ces fleurs sont entassées en grappes branchues, & longues d'environ quatre pouces; chaque fleur est à cinq étamines qui n'ont pas une ligne de long, chargées de sommets cannelés, verd-jaunâtres ou rougeâtres, pleins d'une poussiere de même couleur; toutes les fleurs sont disposées par bouquets sur leurs grappes, & chaque bouquet est accompagné de quelque petite feuille velue, blanchâtre, pointue, longue de trois ou quatre lignes.

Les fruits naissent sur des piés différens, rarement sur le même que les feuilles : ils commencent par des embryons entassés aussi en grappes, de trois ou quatre pouces de longueur, & s'élevent du centre d'un calice à cinq feuilles verdâtres, pointues, qui à peine ont une ligne de long : chaque embryon est luisant, lisse, verd, ovale,

pointu, terminé par trois crêtes couleur d'écarlate ; il devient ensuite une coque assez ferme, longue de trois ou quatre lignes, ovale, couverte d'une peau orangée ou purpurine, un peu charnue, styptique, aigrelette, résineuse ; la coque renferme un noyau blanc enveloppé d'une peau roussâtre. Le bois du *térébinthe* est blanc.

Comme cet arbre étoit commun dans la Judée, qu'il donne beaucoup d'ombre, & qu'il étend ses branches fort au loin, l'écriture l'emploie dans ses riches comparaisons. Ainsi dans l'*ecclef. xxiv, 22*, la sagesse éternelle, à cause de sa protection également grande & puissante, se compare à un *térébinthe*. De même, *Isaïe vj, 13*, voulant peindre la corruption générale de la nation juive, compare ce peuple à un *térébinthe* dont les branches mortes s'étendent de toutes parts. C'est sous un *térébinthe*, qui étoit derriere Sichem, que Jacob enfouit les statues des faux dieux, que ses gens avoient apportées de la Mésopotamie, afin qu'elles ne devinssent pas par la suite une occasion de scandale, *Genes. xxxv, 4.*

Enfin rien n'est si fameux dans l'histoire ecclésiastique, que le *térébinthe* sous lequel l'on a imaginé qu'Abraham reçut les trois anges ; aussi n'a-t-on pas manqué de débiter bien des fables contradictoires sur la position & la durée de ce prétendu *térébinthe*. Joseph le place à dix stades d'Hébron, Sozomene à quinze stades, & S. Jerôme à deux milles. Eusebe assure qu'on le voyoit encore de son temps, & qu'on lui portoit une singuliere vénération. Les *térébinthes* subsistent-ils un si grand nombre de siecles, je le demande aux Botanistes ? Mais de plus, l'arbre sous lequel Abraham reçut les hôtes célestes, étoit-ce bien un *térébinthe* ? La preuve en seroit d'autant plus difficile, que l'écriture ne nomme point cet arbre ; elle dit seulement qu'Abraham pria les anges de se reposer sous l'arbre : *requiescite sub arbore. Genes. xviij, 4. (D. J.)*

TÉRÉBINTHE, *terebinthus*, petit arbre qui se trouve dans les pays méridionaux de l'Europe, dans l'Afrique septentrionale & dans les Indes. On peut avec quelques soins, lui former une tige droite, & lui faire prendre 15 ou 20 piés de hauteur. Son écorce est rousse sur les jeunes branches, & cendrée sur le vieux bois. Ses racines sont fortes & profondes. Sa feuille est composée de plusieurs follioles de médiocre grandeur, au nombre de cinq, de sept ou neuf, & quelquefois jusqu'à treize, qui sont attachées par couples sur un filet commun, terminé par une seule folliole : elles sont d'un verd brillant & foncé en dessus, mais blanchâtre & mat en dessous. Cet arbre donne au mois de mai de grosses grappes de fleurs mousseuses & rougeâtres, qui sortent du bout des branches en même temps que les feuilles commencent à paroître. Les fruits qui succedent sont des coques résineuses & oblongues, de la grosseur d'un pois : elles sont rougeâtres au commencement, puis elles deviennent d'un bleu-verdâtre dans le temps de leur maturité, qui arrive vers le commencement d'octobre : chaque coque renferme une petite amande qui a le goût & la couleur de la pistache. Toutes les parties de cet arbre ont en tout temps une odeur de *térébenthine*.

Les anciens auteurs d'agriculture disent que le *térébinthe* se plaît sur les montagnes ; cependant en Provence, on ne voit pas beaucoup de ces arbres sur les lieux élevés : c'est particuliérement dans les côteaux, à l'exposition du midi, qu'on cultive le pistachier, & seulement jusqu'au tiers ou aux trois quarts de la pente des montagnes ; mais il paroît qu'on peut élever cet arbre avantageusement par-tout où la vigne réussit dans les pays chauds. On prétend même qu'il n'y a point de si mauvais terrain où cet arbre ne puisse croître, & qu'il vient entre les pierres & sur les rochers comme le pin. Mais cette facilité ne doit s'entendre que pour les provinces méridionales du royaume. A l'égard de la partie septentrionale, on ne peut guere y exposer cet arbre en plein champ sans risquer de le voir périr dans les hivers longs & rigoureux. Tout ce qu'on peut hasarder de plus, c'est de le mettre contre des murs bien exposés ; encore ne faut-il en venir là que quand il est âgé de quatre ou cinq ans.

Le

Le *térébinthe* se multiplie de semence, de branches couchées & par la greffe. On ne se sert de ce dernier moyen que pour perfectionner les pistaches & les avoir plus grosses. Les branches couchées sont une mauvaise ressource, parce qu'elles manquent souvent, & que celles qui réussissent ne sont suffisamment enracinées qu'au bout de deux ou trois ans. La graine est donc l'expédient le plus avantageux pour la multiplication de cet arbre. Mais pour le climat de Paris, il vaut mieux la semer dans des terrines qu'en pleine terre ; on s'y prendra de bonne heure au printemps. Il est bon de faire tremper les graines pendant deux jours : si elles sont fraîches elles leveront sûrement. Il sera à propos de serrer les terrines pendant l'hiver, en sorte qu'elles soient seulement garanties des fortes gelées. Les jeunes plants pourront rester dans les terrines pendant deux ans ; mais au printemps de la troisieme année, il faudra les mettre chacun dans un pot, & au bout de quatre ou cinq ans on pourra les placer à demeure, parce qu'ils auront alors communément six à sept piés de hauteur. En s'y prenant de cette façon, le succès est assuré ; mais lorsque le *térébinthe* est plus âgé, ou qu'il a été transporté de loin, sans avoir eu la précaution de lui conserver au pié une motte de terre, il reprend très-difficilement. Il souffre assez bien la taille, & il n'y faut d'autre attention que de ne retrancher les branches qu'avec ménagement & à mesure que la tige se fortifie, sans quoi on la rend effilée, & on retarde son accroissement. Cet arbre est de longue durée, & il se soutient encore plus longtemps lorsqu'on le met en espalier, où il fait une bonne garniture sans exiger aucune culture. Son bois est blanc, fort dur & assez souple ; cependant on n'en fait nul usage pour les arts.

On peut, comme on l'a déja dit, greffer le *térébinthe*, soit pour se procurer les especes de cet arbre qui sont rares, soit pour donner au fruit plus de perfection. On peut se servir pour cela de toutes les façons de greffer qui sont connues. Cependant la greffe en fente lui réussit difficilement ; celles en écusson & en flûtes ont plus de succès. Le mois de Juillet est le temps le plus convenable pour cette opération, & les meilleurs sujets sont ceux qui n'ont que deux ou trois ans.

La culture du *térébinthe* a pour objet dans les pays chauds, d'en tirer un suc résineux que l'on nomme *térébinthe ;* mais le climat de la Provence n'est pas assez chaud pour en donner. Garidel assure en avoir fait l'essai sans succès. Celle qui vient de Chio est la plus rare, la plus estimée & la meilleure. Cette sorte de résine est vulnéraire & balsamique ; la médecine en fait usage dans plusieurs cas : mais comme on est dans l'usage de donner le nom de *térébinthe* à plusieurs autres sucs résineux que l'on tire de différens genres d'arbres, *voyez le mot* TÉRÉBENTHINE.

On connoît plusieurs especes de *térébinthes*.

1°. *Le térébinthe sauvage.* C'est à cette espece que l'on doit particuliérement attribuer le détail ci-dessus. On le nomme *petelin* en Provence, où il vient communément dans les haies, & dans les terreins pierreux & stériles. C'est le meilleur sujet dont on puisse se servir pour greffer les autres especes. La feuille de cet arbre est plus grande, plus arrondie & plus belle que celle du pistachier. Son fruit n'a d'autre usage en Provence que de servir d'appât pour prendre des grives qui en sont fort friandes. Les chasseurs, lors du passage de ces oiseaux, imitent le cri que fait la rouge-gorge quand elle apperçoit le faucon ; la grive reste immobile sur la branche & se laisse approcher de très-près ; mais ce fruit peut être une nourriture dangereuse à l'homme : on a vu en Provence des personnes mourir assez promptement pour en avoir mangé un peu abondamment. Il est de très-longue durée, parce qu'il repousse toujours de sa souche, qui devient très-grosse dans les montagnes de la Provence ; ce qui fait qu'on y voit rarement des *térébinthes* qui aient le port d'un arbre.

2°. *Le térébinthe à gros fruit.* Cet arbre se trouve dans les bois des environs de Montpellier. Il devient plus grand que le précédent ; ses fruits sont plus gros & ronds, ils ont le même goût que les pista-

ches ; & ſes feuilles ſont arrondies & aſſez reſſemblantes à celles du piſtachier, ſi ce n'eſt qu'elles ſont compoſées d'un plus grand nombre de follioles.

3°. *Le térébinthe à petit fruit bleu.* Cet arbre eſt une variété du précédent, dont il differe en ce qu'il eſt plus petit dans toutes ſes parties ; mais ſon fruit eſt également bon. Le menu peuple le mange avec du pain dans la Syrie, d'où cet arbre eſt originaire, ainſi que de quelques contrées plus orientales.

4°. *Le térébinthe de Cappadoce.* Les branches de cet arbre ſont tortues, noueuſes & caſſantes ; ſes feuilles ſont d'un verd plus brun que dans toutes les autres eſpeces. Ses fleurs viennent en grappes très-ſerrées ; elles ſont d'un verd jaunâtre, mêlé de purpurin.

5°. *Le piſtachier.* Cet arbre eſt originaire des grandes Indes. C'eſt la plus belle eſpece de *térébinthe* & la plus utile. Il s'éleve à la hauteur d'un pommier en Provence, où on en cultive quelques plants dans les jardins ; mais il n'y réuſſit que ſur les bords de la mer, & juſqu'à la hauteur d'Aix ; paſſé cela le climat n'eſt plus aſſez chaud. Il porte ſon bois droit, & il fait peu de branchage. Sa feuille n'eſt compoſée que de trois ou cinq follioles qui ſont plus larges & plus rondes que celles du *térébinthe* commun, mais qui ſe recourbent en différens ſens ; elles ſont d'un verd blanchâtre & de la même teinte en deſſus qu'en deſſous. Ses fleurs ſont diſpoſées en grappes, plus longues, plus raſſemblées & plus apparentes que celle du *térébinthe*. On multiplie aiſément le piſtachier en ſemant les piſtaches que vendent les épiciers, pourvu qu'elles ne ſoient pas ſurannées. Mais ſi l'on veut avoir de plus beaux & de meilleurs fruits, il faut le greffer ſur le *térébinthe* ſauvage, où on a remarqué que la greffe réuſſit plus ſûrement que ſur ſa propre eſpece, & que les piſtachiers greffés étoient de plus longue durée que les autres. Les piſtaches ſultanes ſont les plus graſſes & les plus eſtimées. Quoique ce fruit ſoit agréable au goût, qu'il excite l'appétit, & qu'il ſoit très-ſtomachique, il n'eſt cependant guere d'uſage de le manger crud & iſolé ; mais on en tire différens ſervices pour la table, & on en fait des dragées, des conſerves, *&c.* La Médecine en tire auſſi quelques ſecours.

6°. *Le piſtachier à trois feuilles.* Cet arbre vient de Sicile. Ses feuilles ne ſont compoſées que de trois follioles, & elles ſont d'un verd brun. Les piſtaches qu'il rapporte ſont d'auſſi bon goût que celles du piſtachier ordinaire.

Il eſt néceſſaire d'obſerver que dans chacune des eſpeces de *térébinthe* & de piſtachier que l'on vient de détailler, il ſe trouve encore une différence individuelle ; en ce que chaque ſorte a des individus mâles & des individus femelles, & que ceux-ci ne ſont d'aucun rapport & demeurent conſtamment dans la ſtérilité, s'ils ne ſont fecondés par un individu mâle ; d'où il réſulte que ſi l'on veut avoir des fruits, il faut que les deux eſpeces mâles & femelles ſoient plantées près l'une de l'autre, c'eſt-à-dire à une diſtance peu éloignée, comme à dix, douze ou quinze piés. Cependant les Siciliens ont un moyen de ſuppléer au défaut de proximité, en prenant ſur un arbre mâle une branche garnie de pluſieurs grappes de fleurs épanouies, qu'ils attachent à l'arbre femelle ; mais cette pratique n'eſt point en uſage en Provence. Il eſt bon d'obſerver encore que la fécondité peut ſe faire entre un individu mâle & un individu femelle d'eſpeces différentes ; par exemple un *térébinthe* mâle peut ſervir à féconder un piſtachier femelle. *Article de M. d'*AUBENTON *le ſubdélégué.*

TÉRÉBINTHE, (*Critique ſacrée.*) comme cet arbre réſineux étoit fort commun dans la Judée, qu'il fait beaucoup d'ombre & étend ſes branches au loin, la ſageſſe dont la force & l'efficacité ſe répandent de toutes parts, ſe compare à un *térébinthe*, Eccleſ. *xxiv. 22.* D'un autre côté, Iſaïe, *vj. 13*, compare le peuple juif à un *térébinthe* mort, dont les branches ſeches couvrent un grand eſpace de terrein. On prétendoit par tradition (car la Geneſe *xviij. 4*, ne nomme pas l'arbre) que ce fut ſous un *térébinthe* qu'Abraham reçut les trois anges ; & Euſebe rapporte que ce prétendu *térébinthe* étoit encore de ſon temps en

grande vénération. La crédulité religieuse-ment stupide peut tout adopter. (*D. J.*)

TÉRÉBRATION, s. f. (*Botaniq.*) art de tirer le suc des arbres en les perçant. Il y a dans les plantes des sucs aqueux, vineux, oléagineux, gommeux, résineux, bitumineux; il y en a de toutes sortes de couleurs & de qualités. Ces sucs sortent quelquefois d'eux-mêmes & se coagulent en gomme. Quelquefois ils sortent par incision de leur écorce, comme sont les sucs de la scammonée, du pavot, &c. qu'on fait ensuite dessécher au soleil. On tire des sucs par contusion, par expression ou par la distillation.

Mais il y a une nouvelle maniere de tirer des sucs, particuliérement les sucs des arbres. Elle se fait par la *térébration*, c'est-à-dire en perçant le tronc d'un arbre avec une tariere, lorsque la seve vers le commencement du printemps commence à monter. Cette maniere a été inconnue aux anciens, du moins on ne sache pas qu'aucun en ait fait mention; nous tenons cette invention des Anglois. L'immortel Bacon, chancelier d'Angleterre, parle de cette *térébration*; mais il ne la propose que comme un remede pour faire mieux fructifier les arbres: c'est pour cela qu'il la compare à la saignée. On a bien enchéri sur les premieres vues de Bacon. Les Anglois ont mis la *térébration* en regle & l'ont réduite en méthode. Ensuite ils ont trouvé que ces sucs tirés par cette *térébration* méthodique pouvoient avoir de grandes utilités.

Voici l'ordre qu'il y faut garder, selon le docteur Tonge: Il y a, dit-il, différentes manieres de tirer le suc d'un arbre. Pour en avoir beaucoup, il ne suffit pas d'entamer l'arbre légérement avec un couteau. Il faut percer le tronc du côté du midi, passer au delà de la moëlle, & ne s'arrêter qu'à un pouce près de l'écorce, qui est du côté du septentrion. On doit conduire la tariere de telle sorte que le trou monte toujours, afin de donner lieu à l'écoulement de la seve.

Il est bon d'observer que le trou doit être fait proche de la terre; premiérement pour ne point gâter le tronc de l'arbre; secondement, afin qu'il ne soit pas besoin d'un long tuyau pour conduire la seve dans le vaisseau qui la doit recevoir.

Une racine coupée par l'extrêmité rend plus de suc qu'une branche, parce qu'il en monte au dessus de la racine plus qu'au dessus de la branche; aussi l'écoulement doit être plus abondant. Il est probable que plus les arbres approchent de leur perfection, plus il en distille de seve.

Il y a aussi plus de sels dans la racine que dans l'écorce; plus dans les végétaux durant le printemps que durant l'automne; parce que durant les mois d'été les sucs salins s'évaporent en partie, & en partie mûrissent par l'action & le mélange de la lumiere.

C'est une observation de Théophraste, que quand les plantes & les arbres poussent, c'est alors qu'ils ont le plus de seve; mais lorsqu'ils cessent de germer & de produire, alors leur seve a le plus de force, & caractérise mieux la nature de la plante; & qu'à cause de cela les arbres qui rendent la résine, ne doivent être incisés qu'après leur pousse. Il y a aussi tout lieu de penser que le suc des vieux arbres dont les parties organiques ne forment point de nouvelle seve, est plus mûr que celui des autres.

Ainsi le temps de percer les arbres pour en extraire le suc, c'est depuis la fin de Janvier jusqu'au milieu du mois de Mai. Le noyer ne se doit percer qu'à la fin de Mars. M. Midfort, homme d'une attention merveilleuse à ramasser & à conserver des sucs, assure que le peuplier & le frêne sont inondés de seve à la fin de Mars, & que le sycomore donne des sucs même en pleine gelée.

Les arbres ne donnent aucun suc en automne, & n'en donnent au printemps qu'environ durant un mois. Quand le printemps est trop sec, on tire très-peu de seve; s'il est fort humide, il en distille davantage, & toujours à proportion de ce qu'il en monte par les pores du tronc.

La *térébration* ou le *percement* des arbres se fait avec plus de succès à midi, dans la chaleur du jour, parce que les sucs sont d'ordinaire plus en mouvement. La chaleur fait monter la seve, c'est un

alambic fait de la main de la nature, & les alambics artificiels n'en font que des copies.

Les arbres qui fourniffent abondamment des fucs font le peuplier, le frêne, le plâne ou fycomore, le faule, le bouleau, le noyer, le chêne, l'ormeau, l'érable, *&c.*

M. Ratrai, favant écoffois, dit qu'il fait par fa propre expérience, que dans le printemps on pourra en un mois tirer du bouleau une affez grande quantité de feve, pour égaler le poids de l'arbre avec fes branches, fes feuilles & fes racines.

Le docteur Hervey eft defcendu de la *térébration* des arbres à la ponction des plantes. Il a trouvé le fecret de tirer des têtes des pavots l'opium le plus pur. Il commence par expofer au foleil durant quelques heures les plantes entieres, enfuite il en pique les têtes, & en peu de temps il en tire plein une taffe de fuc de pavot, qui eft l'opium véritable. Mais ce qu'on a déja effayé de faire fur les pavots, fe peut auffi pratiquer fur les péones mâles & fur plufieurs autres plantes fingulieres dont on célebre les vertus. On fe flatte d'obtenir par la *térébration* les gommes, les réfines, les teintures, les fels, les odeurs.

On conjecture que les fucs qui coulent d'eux-mêmes, font plus efficaces que les fucs & les extraits qu'on fait en chymie, parce que dans ces préparations forcées, on perd fouvent & néceffairement les parties volatiles qui font la vertu de plufieurs végétaux. Les fucs concrets coagulés, ou le fel fucculent, comme l'appellent fi bien Lauremberg & Schroder, a deux avantages fur le fel tiré par la voie de l'incinération. 1°. Il eft plus doux, plus tempéré, moins fec & moins mordicant. 2°. Il tient encore de la plante le foufre & le mercure que le fel tiré des cendres n'a plus du tout. Enfin on ne peut trouver que des avantages à perfectionner la méthode de la *térébration.* (*D. J.*)

TÉRÉBRATULITE, f. f. (*Hift. nat.*) *anomiæ conchiti anomii, mufculi anomii*; c'eft une coquille foffille, dont le caractere eft d'avoir toujours comme un bec crochu & recourbé. Il paroît que c'eft une efpece de moule ou de daille. Cette coquille eft connue fous le nom de *poulette.* Il y en a d'ovales, de plates & arrondies, de rondes & fphériques, de liffes & de fillonnées. M. de Juffieu a vu l'analogue vivant de cette coquille, qui fe trouve dans la méditerranée fur les côtes de la Provence. *Voyez* OSTRÉOPECTINITE.

*TEREBUS*, (*Géog. anc.*) fleuve de l'Efpagne tarragonoife. Ptolomée, *l. II. c. vj.* marque fon embouchure entre le promontoire Scombraria & la ville Alonæ. Le manufcrit de la bibliotheque palatine lit *Terebris* au lieu de *Terebus*. Ce fleuve prend fa fource dans les mêmes montagnes, où le Bætis, aujourd'hui le Guadalquivir, a la fienne. Le nom moderne du *Taber* ou *Terebus*, eft *Segurca.* (*D. J.*)

TEREDON, (*Géog. anc.*) ville d'Afie, dans la Babylonie. Ptolomée, *Afiæ tab. 5.* la marque dans l'ifle que forme le Tigre à fon embouchure. D'autres placent la ville de *Teredon* à l'embouchure de l'Euphrate. Strabon dit qu'il y avoit mille ftades depuis la ville de Babylone jufqu'aux bouches de l'Euphrate, & à la ville de *Teredon*. Denis le périegete, *v. 982*, met auffi la ville de *Teredon* à l'embouchure de l'Euphrate. Peut-être étoit-elle entre l'Euphrate & le Tigre vers leurs embouchures; car chacun de ces fleuves avoit anciennement fon embouchure particuliere dans le golfe perfique Les chofes purent changer dans la fuite par le moyen de divers canaux que l'on tira de l'Euphrate, ce qui aura été caufe que Ptolomée n'a point parlé de l'embouchure de ce fleuve.

La ville de *Teredon* eft nommée *Diridotis* par Arrien, *Hift. indic. n°. 41.* fi nous en croyons Tavernier, voyage de Perfe, *liv. II, c. viij.* On voit les ruines de *Teredon* dans le défert d'Arabie, à deux lieues de Balfara. Ces ruines, ajoute-t-il, font connoître que la ville étoit confidérable. On y trouve encore un canal de briques, par lequel l'eau de l'Euphrate étoit conduite en cette ville. Les Arabes y vont enlever des briques, pour les vendre à Balfara, où l'on en fait les fondemens des maifons. (*D. J.*)

TEREGAM, f. m. (*Hift. nat. botan.*

*exot.*) nom d'un figuier qui croît au Malabar, & que Commelin appelle *tricus Malabarica, foliis rigidis, fructu rotundo, lanuginoso, flavescente, cerasi magnitudine.*

C'est un grand arbre haut de trente piés, dont la racine broyée dans du vinaigre, préparée avec du cacao, & prise le matin à jeun, passe pour humectante & rafraîchissante. On donne au fruit de ce figuier les mêmes qualités. (*D. J.*)

TERENJABIN, s. m. (*Mat. méd. des Arabes.* Ce mot désigne communément dans les écrits des anciens Arabes, une espece de manne, nommée par quelques-uns manne de mastic, *manna mastichina*, à cause de ses grains ronds, ressemblans à ceux du mastic; mais presque tous les médecins du monde la nomment aujourd'hui manne de Perse, *manna persica.*

M. Geoffroi a cru que le *terniabin* ou *terenjabin*, étoit une sorte de manne liquide, trompé par Bellon, qui l'avoit été le premier par les récits des moines du mont Sinaï. Bellon pense que la manne liquide recueillie par ces moines, & qu'il nomme *terenjabin*, est le miel de rosée, *mel roscidum* de Galien, ou le miel de cedre d'Hippocrate; mais ce n'est point là le *terenjabin* des anciens Arabes, ni la manne persique des modernes. Il est bien vraisemblable que la manne liquide des moines du mont Sinaï est la même substance que le miel de rosée de Galien, ou le miel de cedre d'Hippocrate; mais ce n'est point là le *terenjabin* des anciens Arabes.

La description que fait Galien de son miel de rosée, & de la maniere dont on le recueilloit de son temps sur le mont Sinaï, convient très-bien avec le récit de Bellon; mais il ne paroît point qu'on en fît le moindre usage en médecine, ni du temps de Galien, ni moins encore du temps d'Hippocrate. Les médecins Arabes paroissent être les premiers qui l'ont employé comme purgatif. Galien parle plutôt de son miel de rosée, ou manne liquide, comme d'une curiosité, que comme d'une médecine, n'indiquant nulle part, ni ses vertus, ni son usage; il se contente de dire qu'on en recueilloit tous les ans quantité sur le mont Sinaï, mais qu'on en apportoit très-rarement dans son pays. De plus, il paroît par le témoignage de l'ancien auteur grec, cité par Athénée, & dont Saumaise a rapporté le passage, que ce miel de rosée étoit un objet de luxe par sa saveur, plus agréable au goût que le miel même, outre son parfum délicieux.

Dans l'ouvrage apochryphe, intitulé *de dynamiis*, attribué à Galien, il est bien vrai qu'on y ordonne de mêler de la scammonée avec du miel; mais il n'y est pas dit un seul mot de la manne: or, comme Galien entre dans tous les plus petits détails de la matiere médicale de son temps, il s'ensuit que son silence est une forte preuve que dans son temps le miel de rosée du mont Sinaï n'étoit point d'usage en médecine, & moins encore toute autre espece de manne. *Philosop. transact. n°. 472.* (*D. J.*)

TERENTE, (*Géog. anc.*) *Terentum*; lieu d'Italie, dans le champ de Mars, près du Tibre, selon Valere Maxime, *liv. II, c. iv*; car le champ de Mars, comme nous l'apprend Tite-Live, étoit autrefois hors de Rome. Servius dit qu'on donnoit aussi le nom de *Terentum* à une certaine partie du Tibre dans Rome, sans doute après que le champ de Mars eut été renfermé dans cette capitale; Martial, *Epigramm.* au lieu de *Terentum*, se sert du pluriel *Terenti*:

*Cœpit, maximè, Pana, quæ solebat*
*Nunc ostendere canium* Terentos.

Il emploie pourtant le même mot au singulier, *liv. X. epig. lxiij.*

*Bis mea romano spectata est vita*
Terento.

Et Ausone, *liv. IV, epigr. j*, dit *Terentus* pour *Terentum*:

*Et quæ Romuleus sacra* Terentus
*habet.* (*D. J.*)

TÉRENTE, s. m. (*Antiq. rom.*) *Terentus*, lieu dans le champ de Mars, assez près du capitole, où étoit le temple de Pluton & de Consus, & un autel souterrein consacré à Pluton & à Proserpine. On ne

le découvroit que pour les jeux séculaires, & on le couvroit aussi-tôt après. Ce mot vient de *terere*, frotter, user en frottant, parce que les eaux du Tibre alloient se briser auprès de ce lieu. Voici, selon Valere Maxime, *l. II, c. iv*, la maniere dont cet autel fut découvert. Les deux fils & la fille d'un certain Valesius étoient attaqués d'une maladie désespérée; leur pere pria ses dieux lares de détourner sur lui-même la mort qui menaçoit ses enfans. Il lui fut répondu qu'il obtiendroit le rétablissement de leur santé, si en suivant le cours du Tibre, il les conduisoit jusqu'à *Térente*. Il prit un verre, puisa de l'eau dans le fleuve, & la porta où il apperçut de la fumée; mais n'y trouvant point de feu, il en alluma avec des matieres combustibles, chauffa l'eau qu'il avoit, la fit boire à ses enfans, & elle les guérit. Ils lui dirent alors qu'ils avoient vu en songe un dieu qui leur avoit ordonné de célébrer des jeux nocturnes en l'honneur de Pluton & de Proserpine, & de leur immoler des victimes rousses. Valesius ayant résolu de bâtir un autel pour le sacrifice, se mit à creuser, & en trouva un tout prêt, avec une inscription en l'honneur des deux divinités qui commandent aux enfers. Les réjouissances durerent trois jours de suite, en mémoire de ce que les dieux lui avoient accordé au bout de trois jours la guérison de ses enfans. (*D. J.*)

TERENTINS JEUX, (*Antiq. rom.*) *Terentini ludi*, jeux institués à Rome pour honorer les dieux infernaux; on solemnisoit ces jeux de cent ans en cent ans, dans un endroit du champ de Mars, qui se nommoit *Terentum*; on sacrifioit dans cette cérémonie des bœufs noirs à Pluton & à Proserpine. (*D. J.*)

TERETISME, (*Musiq. des anc.*) Pollux dans son *Onomasticon*, met au nombre des airs de flûtes, le *teretismos* & le *teretismata*, & Suidas dit que c'étoient des airs mous & lascifs, & qui tiroient leurs noms des cigales. (*F. D. C.*)

TERFEZ, s. m. (*Botan. exot.*) c'est le nom d'une espece de truffe ou racine qui naît dans le sable des déserts de Numidie, & qui ne pousse point de tige. Cette truffe a la figure d'un fruit, gros tantôt comme une noix, tantôt comme une orange. Elle est nourrissante, bonne à manger cuite dans les cendres, ou bouillie dans l'eau. (*D. J.*)

TERGA, (*Géog. mod.*) ville déserte d'Afrique, au royaume de Maroc, sur la riviere d'Ommirabi, à dix lieues d'Azamor, dans une situation assez avantageuse par la bonté des campagnes du voisinage. (*D. J.*)

TERGESTE, (*Géog. anc.*) *Tergeste*, selon Pline, *l. III, c. xviij*; *Tergestum*, selon Ptolomée, *l. III, c. j*; *urbs Tergestræorum*, selon Denys le periégete, *vers 382*; ville d'Italie dans le *forum Julii*. Pomponius Mela, *l. II, c. iij*, la met au fond du golfe auquel elle donnoit son nom, & qu'on appelloit *Tergestinus sinus*. Le véritable nom de cette ville est *Tergeste*, & c'est ainsi qu'il est écrit dans les anciennes inscriptions. En voici une rapportée par Gruter, *pag 388, n°. 1*.

*Aed. II, vir. jur. D.*
*Tergeste.*

La table de Peutinger porte aussi *Tergeste*. Le nom moderne est *Trieste*, selon Lazius & Léander. Pline & Ptolomée donnent à cette ville le titre de *colonie*; mais on ignore le temps de son établissement. Il est surprenant que Strabon, *l. VII, p. 314*, qui a écrit sous Tibere, appelle *Tergeste* un village de la Carnie, *à Tergesta, vico carnico*. Cependant Denys le periégete, qui, selon Pline, *l. VI, c. xxvij*. a écrit sous Auguste, donne à *Tergeste* le titre de *ville*; mais peut-être Strabon a-t-il suivi pour cette qualification quelque ancien auteur, qui avoit précédé l'établissement de la colonie, à moins qu'on ne dise que Strabon distingue *Tergesta* de *Tergeste*, dont il fait ailleurs, *l. V, p. 215*, une petite ville, *oppidum Tergeste*. (*D. J.*)

*TERGESTINUS-SINUS*, (*Géog. anc.*) golfe d'Italie, sur la côte de la mer Adriatique. Pline dit que ce golfe prenoit son nom de la ville de Tergeste qui y étoit bâtie. D'autres l'ont appellé *Aquileius sinus*. On convient que c'est aujourd'hui le golfe de Trieste. (*D. J.*)

TERGETTE *ou* TARGETTE, f. f. (*terme de ferrurier.*) plaque de fer déliée, de forme ovale, compofée d'un verrou & de deux crampons qui tiennent ce verrou : on attache cette plaque de fer fur les portes, chaffis de croifées, *&c.* (*D. J.*)

TERGIVERSATEUR, f. m. (*Gram. & Jurifp.*) eft celui qui ufe de détours & de tergiverfations pour furprendre quelqu'un. *Voyez* TERGIVERSATION. (*A*)

TERGIVERSATION, f. f. (*Gram. & Jurifprud.*) eft lorfque quelqu'un ufe de détours & de furprife pour arriver à fes fins. *Voyez* TERGIVERSATEUR, DÉTOUR, DOL, FRAUDE, SURPRISE, FOI MAUVAISE. (*A*)

TERGOW, (*Géog. mod.*) prononcez *Tergau*, ville des Provinces-Unies, dans la Hollande méridionale, fur l'Iffel, à trois lieues de Roterdam. Walvis (Jean) en a donné une bonne defcription en hollandois. On nomme cette ville plus communément *Gouda. Voyez* en l'*article*.

Son églife eft remarquable par fes vitres émaillées & hiftoriées avec un art qui ne fe trouve point ailleurs. De grands rois & princes, tant féculiers qu'eccléfiaftiques, & des communautés, y ont généreufement contribué : c'eft l'ouvrage de deux freres nés dans cette ville, Théodore & Gautier Crabeth, les plus habiles gens de leur temps pour cette forte de travail. (*D. J.*)

TERGOWITZ, TARGOVISCO, TERGOWISK, *ou* TARVIS, (*Géog. mod.*) ville de la Turquie européenne, dans la Valachie, fur le Jalonicz, & capitale de la province de Valachie. Ceux qui penfent que c'eft le *Tirifcum* de Ptolomée, font moins fondés que Lazius, qui croit que *Tirifcum* s'appelle aujourd'hui *Turo. Long.* 43, 7, *latit.* 45, 36. (*D. J.*)

TER-HEYDEN, (*Géog. mod.*) village des Pays-Bas, fur la Merk, dans la baronnie de Breda. Ce village eft plus confidérable que plufieurs de nos villes. Il contient deux paroiffes. Son gouvernement civil eft compofé d'un fchout, de fept échevins, d'un fecretaire & d'un receveur. (*D. J.*)

*TERIAS*, (*Géogr. anc.*) fleuve de Sicile, felon Pline, *l. III, c. viij.* Thucydide & Diodore de Sicile parlent de ce fleuve; mais le premier écrit *Tareas*, & le fecond *Turias.* Ortelius dit qu'Aretius & Fazel nomment ce fleuve *Jarretta* ou *Giarretta;* l'un & l'autre eft une faute. Le Jarretta eft, felon plufieurs favans, le *Simœthus* des anciens; mais le *Terias*, felon le p. Hardouin & M. de Lifle, eft nommé aujourd'hui *Tiunce di f. Leonardo.* (*D. J.*)

TERJETTE, f. f. (*terme de manufacture.*) c'eft une efpece de manicle de cuir dont fe fervent les laineurs-applaniffeurs. (*D. J.*)

TERJETTER, v. act. (*Verrerie.*) c'eft vuider dans les pots à cueillir, la matiere propre à faire le verre, qui a été préparée & mife en parfaite fufion dans les deux pots du grand ouvreau, & dans les deux autres pots du derriere du fourneau à verre. (*D. J.*)

*TERINA*, (*Géog. anc.*) ville d'Italie, chez les Brutiens, felon Pline, le périple de Scylax & Etienne le géographe. Diodore de Sicile, Pomponius Mela & Strabon font auffi mention de cette ville. Pline, *l. III, c. v*, l'appelle *Crotonenfium Terina*, parce qu'elle avoit été bâtie par les habitans de Crotone. Elle donnoit fon nom au golfe fur lequel elle étoit fituée, & qu'on nommoit *Sinus-Terinæus.* C'eft aujourd'hui le golfe de Sainte-Euphémie. Quant à la fituation précife de *Terina*, on ne s'accorde guere. Le p. Hardouin prétend que c'eft Nocéra. (*D. J.*)

TERKAN *ou* TACKAN, f. m. (*Hift. mod.*) c'eft ainfi qu'on nommoit parmi les Tartares Monguls, foumis à Jenghis-Kan, ceux qui pour quelque grande action ou quelque grand fervice, étoient exemptés par le grand Kan de toute taxe; il leur étoit permis de s'approprier tout le butin qu'ils faifoient à la guerre, fans en faire part à l'empereur. Ils pouvoient fe préfenter au fouverain toutes les fois qu'il leur plaifoit; & leurs fautes, de quelque nature qu'elles fuffent, leur étoient pardonnées jufqu'à neuf fois.

TERKI, (*Géog. mod.*) ville fortifiée d'Afie, capitale de la Circaffie, fur la riviere de Terck, à une demi-lieue de la mer, & environnée de marais. Le czar y tient une forte garnifon. *Long.* 66. 34. *latit.* 43. 23. (*D. J.*)

TERMAILLET, f. m. *(Lang. franç.)* vieux mot qui fignifioit quelque ornement ou ajuftement de femme qu'on ne connoît plus. On trouve ce mot dans Jean le Maire. « Quand, dit-il, la déeffe eut mis bas fes » habits & achetmes, qu'elle eut défeublé » coëffe, guimpe, atour, & autre acouf- » trement de tête, *termaillets*, chaînes, » anneaux, bulettes, & tiffus jufqu'aux » galoches dorées, demeurant torquées, » fans plus de riche couvrechef, *&c.* (*D. J.*)

TERME, f. m. (*Gram. & Logique.*) les *termes* font diftingués des mots, en ce que ces derniers font de la langue, & que les premiers font du fujet, ainfi que les expreffions font de la penfée; l'ufage décide des mots; la convenance avec les chofes fait la bonté des *termes*; le tour fait le mérite de l'expreffion: ainfi l'on dira fort bien, que tout difcours travaillé demande que les *mots* foient françois, que les *termes* foient propres, & que les *expreffions* foient nobles.

Les *termes* fe divifent en plufieurs claffes.

1°. Ils fe divifent en concrets & en abftraits. Les *termes* concrets font ceux qui fignifient les manieres, en marquant en même temps le fujet auquel elles conviennent. Les *termes* concrets ont donc effentiellement deux fignifications; l'une diftincte, qui eft celle du mode ou maniere; l'autre confufe, qui eft celle du fujet; mais quoique la fignification du mode foit plus diftincte, elle eft pourtant indirecte; & au contraire celle du fujet, quoique confufe, eft directe. Le mot de *blanc* fignifie directement, mais confufément, *le fujet*, & indirectement, quoique diftinctement, *la blancheur*.

Lorfque par une abftraction de l'efprit on conçoit des modes, des manieres, fans les rapporter à un certain fujet, comme ces formes fubfiftent alors en quelque forte dans l'efprit, par elles-mêmes, elles s'expriment par un mot fubftantif, comme *fageffe*, *blancheur*, *couleur*: or les noms qui expriment ces formes abftraites, je les appelle *termes abftraits.* Comme les formes abftraites expriment les effences des chofes auxquelles elles fe rapportent, il eft évident que puifque nous ignorons les effences de toutes les fubftances, quelles qu'elles foient, nous n'avons aucun *terme* concret qui foit dérivé des noms que nous donnons aux fubftances. Si nous pouvions remonter à tous les noms primitifs, nous reconnoîtrions qu'il n'y a point de fubftantif abftrait, qui ne dérive de quelque adjectif, ou de quelque verbe. La raifon qui a empêché les fcholaftiques de joindre des noms abftraits à un nombre infini de fubftances, auroit bien dû auffi les empêcher d'introduire dans leurs écoles ces *termes* barbares d'*animalité*, d'*humanité*, de *corporéité*, & quelques autres; le bon fens ne les autorife pas plus à adopter ces *termes*, que ceux-ci, *auréitas*, *faxeitas*, *metalleitas*, *ligneitas*: & la raifon de cela, c'eft qu'ils ne connoiffent pas mieux ce que c'eft qu'un homme, un animal, un corps, qu'ils ne connoiffent ce que c'eft que l'or, la pierre, le métal, le bois: c'eft à la doctrine des *formes fubftantielles*, & à la confiance téméraire de certaines perfonnes deftituées d'une connoiffance qu'ils prétendoient avoir, que nous fommes redevables de tous ces mots d'*animalité*, d'*humanité*, de *pétréité*, *&c.* mais grace au bon goût, ils ont été bannis de tous les cercles polis, & n'ont jamais pu être de mife parmi les gens raifonnables. Je fais bien que le mot *humanitas* étoit en ufage parmi les Romains, mais dans un fens bien différent: car il ne fignifioit pas l'effence abftraite d'aucune fubftance; c'étoit le nom abftrait d'un mode, fon concret étant *humanus*, & non pas *homo:* c'eft ainfi qu'en françois, d'*humain*, nous avons fait *humanité.*

Comme les idées générales font des abftractions de notre efprit, on pourroit auffi donner le nom de *termes abftraits* à ceux qui expriment ces idées univerfelles; mais l'ufage a voulu que ce nom fût réfervé aux feules formes abftraites.

2°. Les *termes* fe divifent en fimples & en complexes.

Les *termes* fimples font ceux qui par un feul mot expriment un objet quel qu'il foit. Ainfi *Rome*, *Socrate*, *Bucephale*, *homme*, *ville*, *cheval*, font des *termes* fimples.

Les *termes* complexes font compofés de plufieurs *termes* joints enfemble: par exemple, ce font des *termes* complexes, un *homme*

*homme prudent*, un *corps transparent*, *Alexandre fils de Philippe*.

Cette addition se fait quelquefois par le pronom relatif, comme si je dis, *un corps qui est transparent*, *Alexandre qui est fils de Philippe*, *le pape qui est vicaire de Jesus-Christ*.

Ce qu'il y a de plus remarquable dans ces *termes* complexes, est que l'addition que l'on fait à un *terme* est de deux sortes : l'une qu'on peut appeller *explication*, & l'autre *détermination*.

L'addition est explicative, quand elle ne fait que développer ou ce qui étoit enfermé dans la compréhension de l'idée du premier *terme*, ou du moins ce qui lui convient, comme un de ses accidens, pourvu qu'il lui convienne généralement & dans toute son étendue ; comme si je dis, *l'homme qui est un animal doué de raison*, ou *l'homme qui desire d'être naturellement heureux*, ou *l'homme qui est mortel* ; ces additions ne sont que des explications, parce qu'elles ne changent point du tout l'idée d'homme, & ne la restreignent point à ne signifier qu'une partie des hommes, mais marquent seulement ce qui convient à tous les hommes.

Toutes les additions qu'on ajoute aux noms qui marquent distinctement un individu, sont de cette sorte ; comme quand on dit, *Jules César, qui a été le plus grand capitaine du monde ; Paris qui est la plus belle ville de l'Europe ; Newton le plus grand de tous les mathématiciens ; Louis XVI roi de France :* car les *termes* individuels distinctement exprimés, se prennent toujours dans toute leur étendue, étant déterminés tout ce qu'ils peuvent l'être.

L'autre sorte d'addition, qu'on peut appeller *déterminative*, est quand ce qu'on ajoute à un mot général en restreint la signification, & fait qu'il ne se prend plus pour ce mot général dans toute son étendue, mais seulement pour une partie de cette étendue ; comme si je dis, *les corps transparens*, *les hommes savans*, *un animal raisonnable :* ces additions ne sont pas de simples explications, mais des déterminations, parce qu'elles restreignent l'étendue du premier *terme*, en faisant que le mot *corps* ne signifie plus qu'une partie des corps, & ainsi des autres : & ces additions sont quelquefois telles, qu'elles rendent un mot général individuel, quand on y ajoute des conditions individuelles ; comme quand je dis, *le roi qui est aujourd'hui*, cela détermine le mot général de *roi* à la personne de *Louis XVI*.

On peut distinguer de plus deux sortes de *termes* complexes, les uns dans l'expression, & les autres dans le sens seulement : les premiers sont ceux dont l'addition est exprimée ; les derniers sont ceux dont l'addition n'est point exprimée, mais seulement sous-entendue : comme quand nous disons en France, *le roi*, c'est un *terme* complexe dans le sens, parce que nous n'avons pas dans l'esprit, en prononçant ce mot de *roi*, la seule idée générale qui répond à ce mot ; mais nous y joignons mentalement l'idée de *Louis XVI*, qui est maintenant roi de France.

Mais ce qui est de plus remarquable dans ces *termes* complexes, est qu'il y en a qui sont déterminés dans la vérité à un seul individu, & qui ne laissent pas de conserver une certaine universalité équivoque, qu'on peut appeller une *équivoque d'erreur*, parce que les hommes demeurant d'accord que ce *terme* ne signifie qu'une chose unique, faute de bien discerner quelle est véritablement cette chose unique, l'appliquent les uns à une chose, & les autres à une autre ; ce qui fait qu'il a besoin d'être encore déterminé, ou par diverses circonstances, ou par la suite du discours, afin que l'on sache précisément ce qu'il signifie.

Ainsi le mot de *véritable religion* ne signifie qu'une seule & unique religion ; mais parce que chaque peuple & chaque secte croit que sa religion est la véritable, ce mot est très-équivoque dans la bouche des hommes, quoique par erreur ; & si on lit dans un historien, qu'un prince a été zélé pour la véritable religion, on ne sauroit dire ce qu'il a entendu par-là, si on ne sait de quelle religion a été cet historien.

Les *termes* complexes, qui sont ainsi équivoques par erreur, sont principalement ceux qui enferment des qualités dont les

fens ne jugent point, mais feulement l'efprit, fur lefquelles il eft facile par conféquent que les hommes aient divers fentimens : fi je dis, par exemple, *le roi de Pruffe, pere de celui qui regne aujourd'hui, n'avoit pour la garde de fa maifon, que des hommes de fix piés;* ce *terme* complexe d'*hommes de fix piés*, n'eft pas fujet à être équivoque par erreur, parce qu'il eft bien aifé de mefurer des hommes, pour juger s'ils ont fix piés ; mais fi l'on eût dit qu'ils étoient tous vaillans, le *terme* complexe de *vaillans hommes* eût été plus fujet à être équivoque par erreur.

Les *termes* de comparaifon font auffi fort fujets à être équivoques par erreur : *le plus grand géometre de Paris, le plus favant, le plus adroit;* car quoique ces *termes* foient déterminés par des conditions individuelles, n'y ayant qu'un feul homme qui foit le plus grand géometre de Paris, néanmoins ce mot peut être facilement attribué à plufieurs ; parce qu'il eft fort aifé que les hommes foient partagés de fentiment fur ce fujet, & qu'ainfi plufieurs donnent ce nom à celui que chacun croit avoir cet avantage pardeffus les autres.

Les mots de *fens d'un auteur*, de *doctrine d'un auteur fur un tel fujet*, font encore de ce nombre, fur-tout quand un auteur n'eft pas fi clair, qu'on ne difpute quelle a été fon opinion : ainfi dans ce conflit d'opinions, les fentimens d'un auteur, quelqu'individuels qu'ils foient en eux-mêmes, prennent mille formes différentes, felon les têtes par lefquelles ils paffent : ainfi ce mot de *fens de l'écriture*, étant appliqué par un hérétique à une erreur contraire à l'écriture, fignifiera dans fa bouche cette erreur qu'il aura cru être le fens de l'écriture, & qu'il aura dans cette penfée appellée le *fens de l'écriture;* c'eft pourquoi les hérétiques n'en font pas plus catholiques, pour protefter qu'ils ne fuivent que la parole de Dieu : car ces mots de *parole de Dieu* fignifient dans leur bouche toutes les erreurs qu'ils confondent avec cette parole facrée.

Mais pour mieux comprendre en quoi confifte l'équivoque de ces *termes* que nous avons appellés *équivoques par erreur*, il faut remarquer que ces mots font connotatifs ou adjectifs ; ils font complexes dans l'expreffion, quand leur fubftantif eft exprimé ; complexe dans le fens, quand il eft fous-entendu : or, comme nous avons déja dit, on doit confidérer dans les mots adjectifs ou connotatifs, le fujet qui eft directement, mais confufément exprimé, & la forme ou le mode qui eft diftinctement, quoique indirectement exprimé : ainfi le *blanc* fignifie confufément un corps, & la blancheur diftinctement : *fentiment d'Ariftote*, par exemple, fignifie confufément quelque opinion, quelque penfée, quelque doctrine ; & diftinctement la relation de cette opinion à Ariftote auquel on l'attribue.

Or, quand il arrive de l'équivoque dans ces mots, ce n'eft pas proprement à caufe de cette forme ou de ce mode, qui étant diftinct, eft invariable ; ce n'eft pas auffi à caufe du fujet confus, lorfqu'il demeure dans cette confufion : car, par exemple, le mot de *prince des philofophes*, ne peut jamais être équivoque, tant qu'il demeurera dans cette confufion, c'eft-à-dire, qu'on ne l'appliquera à aucun individu diftinctement connu ; mais l'équivoque arrive feulement, parce que l'efprit, au lieu de ce fujet confus, y fubftitue fouvent un fujet diftinct déterminé, auquel il attribue la forme & le mode.

Le mot de *véritable religion*, n'étant point joint avec l'idée diftincte d'aucune religion particuliere, & demeurant dans fon idée confufe, n'eft point équivoque, puifqu'il ne fignifie que ce qui eft en effet la véritable religion ; mais lorfque l'efprit a joint cette idée de véritable religion à une idée diftincte d'un certain culte particulier diftinctement connu, ce mot devient très-équivoque, & fignifie dans la bouche de chaque peuple, le culte qu'il prend pour véritable. *Voyez* la *logique de Port-Royal*, d'où font extraites les réflexions que nous venons de faire fur les différens *termes* complexes.

3°. Les *termes* fe divifent en univoques, équivoques & analogues.

Les univoques font ceux qui retiennent conftamment la même fignification à quelques fujets qu'on les applique. Tels font ces mots, *homme*, *ville*, *cheval*.

Les équivoques sont ceux qui varient leur signification, selon les sujets auxquels on les applique. Ainsi le mot de *canon* signifie *une machine de guerre*, *un décret de concile*, & *une sorte d'ajustement*; mais il ne les signifie que selon des idées toutes différentes. Nous venons d'expliquer comment ils occasionent nos erreurs.

Les analogues sont ceux qui n'expriment pas dans tous les sujets précisément la même idée, mais du moins quelque idée, qui a un rapport de cause ou d'effet, ou de signe, ou de ressemblance à la premiere, qui est principalement attachée au mot analogue; comme quand le mot de *sain* s'attribue à l'animal, à l'air & aux viandes. Car l'idée jointe à ce mot est principalement la santé qui ne convient qu'à l'animal; mais on y joint une autre idée approchante de celle-là, qui est d'être cause de la santé, laquelle fait qu'on dit qu'un air est *sain*, qu'une viande est *saine*, parce qu'ils contribuent à conserver la santé. Ce que nous voyons dans les objets qui frappent nos sens, étant une image de ce qui se passe dans l'intérieur de l'ame, nous avons donné les mêmes noms aux propriétés des corps & des esprits. Ainsi ayant toujours apperçu du mouvement & du repos dans la matiere; ayant remarqué le penchant ou l'inclination des corps; ayant vu que l'air s'agite, se trouble & s'éclaircit; que les plantes se développent, se fortifient & s'affoiblissent: nous avons dit le mouvement, le repos, l'inclination & le penchant de l'ame; nous avons dit que l'esprit s'agite, se trouble, s'éclaircit, se développe, se fortifie, s'affoiblit. Tous ces mots sont analogues, par le rapport qui se trouve entre une action de l'ame & une action du corps. Il n'en a pas fallu d'avantage à l'usage, pour les autoriser & pour les consacrer. Mais ce seroit une grande erreur d'aller confondre deux objets, sous prétexte qu'il y a entr'eux un rapport quelconque, fondé souvent sur une analogie fort imparfaite, telle qu'elle se trouve entre l'ame & le corps. *Voyez* les *mots* où l'on explique l'abus du langage.

4°. Les *termes* se divisent en absolus & en relatifs. Les absolus expriment les êtres en tant qu'on s'arrête à ces êtres, & qu'on en fait l'objet de sa réflexion, sans les rapporter à d'autres: au lieu que les relatifs expriment les rapports, les liaisons & les dépendances des unes & des autres. *Voyez* les *relations*.

5°. Les *termes* se divisent en positifs & en négatifs. Les *termes* positifs sont ceux qui signifient directement des idées positives; & les négatifs sont ceux qui ne signifient directement que l'absence de ces idées; tels sont ces mots *insipide*, *silence*, *rien*, *ténebres*, &c. lesquels désignent des idées positives, comme celles du *goût*, du *son*, de l'*être*, de la *lumiere*, avec une signification de l'absence de ces choses.

Une chose qu'il faut encore observer touchant les *termes*, c'est qu'ils excitent outre la signification qui leur est propre, plusieurs autres idées qu'on peut appeller *accessoires*, auxquelles on ne prend pas garde, quoique l'esprit en reçoive l'impression. Par exemple, si l'on dit à une personne, *vous en avez menti*, & que l'on ne regarde que la signification principale de cette expression, c'est la même chose que si on lui disoit, *vous savez le contraire de ce que vous dites.* Mais outre cette signification principale, ces paroles emportent dans l'usage une idée de mépris & d'outrage; & elles font croire que celui qui nous les dit ne se soucie pas de nous faire injure, ce qui les rend injurieuses & offensantes.

Quelquefois ces idées accessoires ne sont pas attachées aux mots par un usage commun, mais elles y sont seulement jointes par celui qui s'en sert; & ce sont proprement celles qui sont excitées par le son de la voix, par l'air du visage, par les gestes, & par les autres signes naturels, qui attachent à nos paroles une infinité d'idées qui en diversifient, changent, diminuent, augmentent la signification, en y joignant l'image des mouvemens, des jugemens & des opinions de celui qui parle. Le ton signifie souvent autant que les paroles même. Il y a voix pour instruire, voix pour flatter, voix pour reprendre: souvent on ne veut pas seulement qu'elle arrive jusqu'aux oreilles de celui qui en parle, mais on veut qu'elle le frappe & qu'elle le

perce ; & perſonne ne trouveroit bon qu'un laquais que l'on reprend un peu fortement, répondit, *monſieur, parlez plus bas, je vous entends bien;* parce que le ton fait partie de la réprimande, & eſt néceſſaire pour former dans l'eſprit l'idée qu'on y veut imprimer.

Mais quelquefois ces idées acceſſoires ſont attachées aux mots mêmes, parce qu'elles s'excitent ordinairement par tous ceux qui les prononcent. Et c'eſt ce qui fait qu'entre des expreſſions qui ſemblent ſignifier la même choſe, les unes ſont injurieuſes, les autres douces ; les unes modeſtes, & les autres impudentes ; quelques-unes honnêtes, & d'autres déshonnêtes ; parce que, outre cette idée principale en quoi elles conviennent, les hommes y ont attaché d'autres idées qui ſont cauſe de cette diverſité.

C'eſt encore par-là qu'on peut reconnoître la différence du ſtyle ſimple & du ſtyle figuré, & pourquoi les mêmes penſées nous paroiſſent beaucoup plus vives quand elles ſont exprimées par une figure, que ſi elles étoient renfermées dans des expreſſions toutes ſimples. Car cela vient de ce que les expreſſions figurées ſignifient, outre la choſe principale, le mouvement & la paſſion de celui qui parle, & impriment ainſi l'une & l'autre idée dans l'eſprit, au lieu que l'expreſſion ſimple ne marque que la vérité toute nue. Par exemple, ſi ce demi-vers de Virgile, *Uſquè adeò ne mori miſerum eſt*, étoit exprimé ſimplement & ſans figure de cette ſorte, *Non eſt uſque adeò mori miſerum*, certes il auroit beaucoup moins de force ; & la raiſon en eſt que la premiere expreſſion ſignifie beaucoup plus que la ſeconde. Car elle n'exprime pas ſeulement cette penſée, que la mort n'eſt pas un ſi grand mal qu'on le croit, mais elle repréſente de plus l'idée d'un homme qui ſe roidit contre la mort, & qui l'enviſage ſans effroi : image beaucoup plus vive que n'eſt la penſée même à laquelle elle eſt jointe. Ainſi il n'eſt pas étrange qu'elle frappe davantage, parce que l'ame s'inſtruit par les images des vérités ; mais elle ne s'émeut guere que par l'image des mouvemens.

*Si vis me flere, dolendum eſt*
*Primùm ipſe tibi.*

Mais comme le ſtyle figuré ſignifie ordinairement avec les choſes les mouvemens que nous reſſentons en les concevant & en parlant, on peut juger par-là de l'uſage que l'on en doit faire, & quels ſont les ſujets auxquels il eſt propre. Il eſt viſible qu'il eſt ridicule de s'en ſervir dans les matieres purement ſpéculatives, que l'on regarde d'un œil tranquille, & qui ne produiſent aucun mouvement dans l'eſprit. Car puiſque les figures expriment les mouvemens de notre ame, celles que l'on mêle en des ſujets où l'ame ne s'émeut point, ſont des mouvemens contre la nature & des eſpeces de convulſions. C'eſt pourquoi il n'y a rien de moins agréable que certains prédicateurs, qui s'écrient indifféremment ſur tout, & qui ne s'agitent pas moins ſur des raiſonnemens philoſophiques, que ſur les vérités les plus étonnantes & les plus néceſſaires pour le ſalut.

Mais lorſque la matiere que l'on traite eſt telle qu'elle nous doit raiſonnablement toucher, c'eſt un défaut d'en parler d'une maniere ſeche, froide & ſans mouvement, parce que c'eſt un défaut de n'être pas touché de ce que l'on dit. Ainſi les vérités divines n'étant pas propoſées ſimplement pour être connues, mais beaucoup plus pour être aimées, révérées & adorées par les hommes, il eſt certain que la maniere noble, élevée & figurée, dont les ſaints peres les ont traitées, leur eſt bien plus proportionnée qu'un ſtyle ſimple & ſans figure, comme celui des ſcholaſtiques ; puiſqu'elle ne nous enſeigne pas ſeulement ces vérités, mais qu'elle nous repréſente auſſi les ſentimens d'amour & de révérence avec leſquels les peres en ont parlé ; & que portant ainſi dans notre eſprit l'image de cette ſainte diſpoſition, elle peut beaucoup contribuer à y en imprimer une ſemblable : au lieu que le ſtyle ſcholaſtique étant ſimple, ſec, aride & ſans aménité, eſt moins capable de produire dans l'ame les mouvemens de reſpect & d'amour que l'on doit avoir pour les

vérités chrétiennes. Le plaisir de l'ame consiste plus à sentir des mouvemens, qu'à acquérir des connoissances.

Cette remarque peut nous aider à résoudre cette question célebre entre les philosophes, *s'il y a des mots déshonnêtes*, & à réfuter les raisons des Stoïciens qui vouloient qu'on pût se servir indifféremment des expressions qui sont estimées ordinairement infames & impudentes.

Ils prétendent, dit Cicéron, qu'il n'y a point de paroles sales ni honteuses. Car ou l'infamie, disent-ils, vient des choses, ou elle est dans les paroles. Elle ne vient pas simplement des choses, puisqu'il est permis de les exprimer en d'autres paroles qui ne passent point pour déshonnêtes. Elle n'est pas aussi dans les paroles considérées comme sons; puisqu'il arrive souvent qu'un même son signifiant diverses choses, & étant estimé déshonnête dans une signification, ne l'est point dans l'autre.

Mais tout cela n'est qu'une vaine subtilité qui ne naît que de ce que les philosophes n'ont pas assez considéré ces idées accessoires, que l'esprit joint aux idées principales des choses. Car il arrive delà qu'une même chose peut être exprimée honnêtement par un son, & déshonnêtement par un autre, si un de ces sons y joint quelque autre idée qui en couvre l'infamie; & si au contraire l'autre la présente à l'esprit d'une maniere impudente. Ainsi les mots d'*adultere*, d'*inceste*, de *péché abominable*, ne sont pas infames, quoiqu'ils représentent des actions très-infames, parce qu'ils ne les représentent que couvertes d'un voile d'horreur, qui fait qu'on ne les regarde que comme des crimes, de sorte que ces mots signifient plutôt le crime de ces actions que les actions mêmes: au lieu qu'il y a de certains mots qui les expriment sans en donner de l'horreur, & plutôt comme plaisantes que criminelles, & qui y joignent même une idée d'impudence & d'effronterie; & ce sont ces mots là qu'on appelle *infames* & *déshonnêtes*.

Il en est de même de certains tours par lesquels on exprime honnêtement des actions qui, quoique légitimes, tiennent quelque chose de la corruption de la nature. Car ces tours sont en effet honnêtes, parce qu'ils n'expriment pas simplement ces choses; mais aussi la disposition de celui qui en parle de cette sorte, & qui témoigne par sa retenue qu'il les envisage avec peine, & qu'il les couvre autant qu'il peut & aux autres & à lui-même. Au lieu que ceux qui en parleroient d'une autre maniere, feroient paroître qu'ils prendroient plaisir à regarder ces sortes d'objets; & ce plaisir étant infame, il n'est pas étrange que les mots qui impriment cette idée soient estimés contraires à l'honnêteté. *Voyez Logique de Port-Royal.*

TERME, s. m. (*Physique.*) est en général l'extrêmité de quelque chose, ou ce qui termine & limite son étendue.

TERME, *en géométrie*, se prend aussi quelquefois pour un point, pour une ligne, *&c.* un point est le *terme* d'une ligne, une ligne est le *terme* d'une surface, & la surface est le *terme* d'un solide. *Voyez* POINT, LIGNE, SURFACE, *&c.*

C'est ce qu'on appelle dans les écoles *terme de quantité.*

TERME, dans une quantité algébrique, comme $a+b-c-d$, ce sont les différentes parties $a$, $b$, $c$, $d$, séparées par les signes $+$ & $-$.

TERMES *d'une équation, en algebre*, sont les différens monomes dont elle est composée; ainsi dans l'équation $a+b=c$, $a$, $b$, $c$, sont les *termes*.

Lorsque l'équation renferme une inconnue élevée à différentes puissances, on ne prend alors d'ordinaire que pour un *terme* la somme ou l'assemblage de tous les *termes*, où l'inconnue se trouve à la même puissance.

Ainsi dans cette équation $xx+bx=R$, les trois *termes* sont $xx$, $bx$ & $R$.

Et dans celle-ci $xx+bx+cx=Rd+dc$, les *termes* sont $xx$, $bx+cx$, & $Rd+dc$, qui ne sont que trois *termes*, parce que $ab+ac$, où $a$ se trouve dans la même dimension en l'une & l'autre partie, ne sont comptés que pour un *terme.*

Dans une équation, on prend ordinairement pour le premier *terme* celui où la lettre inconnue a la plus haute dimension: le *terme* qui contient la racine élevée à la puissance plus basse immédiatement après,

eſt appellé le *ſecond terme*, &c. Ainſi dans l'équation $x^3 + axx + bbx = c^3$, $axx$ eſt le ſecond *terme*, $bbx$ le troiſieme, &c. ſi le *terme* $a\,x\,x$ manque, ou le *terme* $b\,b\,x$, ou tous les deux, en ce cas on dit que l'équation n'a pas de ſecond ou de troiſieme *terme*, ou manque du ſecond & du troiſieme *termes*. *Voyez* SECOND TERME.

TERMES DE PROPORTION, *en Mathématiques*, ſignifient tels nombres, lettres ou quantités que l'on veut comparer les uns aux autres. *Voyez* PROPORTION.

Par exemple, ſi $\begin{matrix} 4:8::6:12 \\ a:b::c:d \end{matrix}$,

Alors $a$, $b$, $c$, $d$, ou 4, 8, 6, 12, ſont appellés les *termes de la proportion*, deſquels $a$ ou 4 eſt appellé le *premier terme*, 6 ou 8 le *ſecond terme*, &c. *Voyez* SECOND.

$a$ & $c$ s'appellent auſſi les *antécédens*, & $b$ & $d$ les *conſéquens*. *Voyez* ANTÉCÉDENT & CONSÉQUENT. *Chambers.* (O)

TERMES MILLIAIRES, (*Littérat.*) c'étoit chez les Grecs certaines têtes de divinités, poſées ſur des bornes quarrées de pierre, ou des gaînes de *terme* qui ſervoient à marquer les ſtades des chemins: c'eſt ce que Plaute entend par *lares viales*; ces *termes* étoient ordinairement dédiés à Mercure, parce que les Grecs croyoient que ce dieu préſidoit à la ſûreté des grands chemins. Il y en avoit auſſi à quatre têtes. On en voit encore deux de cette ſorte à Rome à l'extrémité du pont Fabricien, nommé aujourd'hui, à cauſe de cela, *ponte di quatro capi*. Ces *termes* repréſentoient véritablement Mercure, que les latins appelloient *Mercurius quadrifons*, parce qu'ils prétendoient que ce dieu avoit enſeigné aux hommes les lettres, la muſique, la lutte & la géométrie. (*D. J.*)

TERME, (*Mythologie.*) dieu protecteur des bornes que l'on met dans les champs, & vengeur des uſurpations, *deus Terminus*. C'étoit un des plus anciens dieux des Romains; la preuve eſt dans les loix romaines faites par les rois, dans leſquelles on ne trouve le culte d'aucun dieu établi avant celui du dieu *Terme*. Ce fut Numa qui inventa cette divinité, comme un frein plus capable que les loix d'arrêter la cupidité. Après avoir fait au peuple la diſtribution des terres, il bâtit au dieu *Terme* un petit temple ſur la roche Tarpéïenne. Dans la ſuite, Tarquin le ſuperbe ayant voulu bâtir un temple à Jupiter ſur le capitole, il fallut déranger les ſtatues, & même les chapelles qui y étoient déja: tous les dieux céderent ſans réſiſtance la place qu'ils occupoient; le dieu *Terme* tint bon contre tous les efforts qu'on fit pour l'enlever, & il fallut néceſſairement le laiſſer en ſa place: ainſi il ſe trouva dans le temple même qui fut conſtruit en cet endroit. Ce conte ſe débitoit parmi le peuple, pour lui perſuader qu'il n'y avoit rien de plus ſacré que les limites des champs: c'eſt pourquoi ceux qui avoient l'audace de les changer étoient dévoués aux furies, & il étoit permis de les tuer.

Le dieu *Terme* fut d'abord repréſenté ſous la figure d'une groſſe pierre quarrée ou d'une ſouche: dans la ſuite, on lui donna une tête humaine placée ſur une borne pyramidale; mais il étoit toujours ſans bras & ſans piés, afin, dit-on, qu'il ne pût changer de place.

On honoroit ce dieu non ſeulement dans les temples, mais encore ſur les bornes des champs qu'on ornoit ce jour là de guirlandes, & même ſur les grands chemins. Les ſacrifices qu'on lui faiſoit ne furent pendant long-temps que des libations de vin & de lait, avec des offrandes de fruits & quelques gâteaux de farine nouvelle. Dans la ſuite, on lui immola des agneaux & des truies, dont on faiſoit un feſtin auprès de la borne. Les ſacrifices & les fêtes en l'honneur de ce dieu ſe nommoient *terminales*. *Voyez* TERMINALES. (*D. J.*)

TERMES, (*Juriſprud.*) ſont les mots qui ſervent à exprimer les penſées; on en diſtingue en Droit pluſieurs ſortes.

*Termes conſacrés* ſont ceux qui ſont deſtinés ſinguliérement à exprimer quelque choſe.

*Termes démonſtratifs* ſont ceux qui ne ſervent que d'indication, & non de limitation: ils ſont oppoſés aux *termes limitatifs*. Par exemple, quand un teſtateur legue une rente à quelqu'un, & qu'il

assigne le paiement sur une telle maison, ces *termes* ne sont que démonstratifs ; de sorte que si la maison vient à périr, la rente n'en est pas moins due : mais s'il legue une telle maison & qu'elle vienne à périr, le legs est caduc, parce que le legs est conçu en *termes* limitatifs.

*Termes directs* sont ceux par lesquels on ordonne directement quelque chose, & qui tombe directement sur la personne qui est appellée à une succession ou legs. *Voyez termes obliques* ou *indirects*.

*Termes impératifs* sont ceux par lesquels le législateur ou un testateur ordonnent quelque chose.

*Termes indirects*, voyez *termes obliques*.

*Termes limitatifs*, voyez *termes démonstratifs*.

*Termes négatifs* sont ceux qui défendent de contrevenir à une disposition.

*Termes obliques* sont ceux par lesquels on ordonne indirectement quelque chose, ou qui s'adressent indirectement à quelqu'un.

*Termes prohibitifs* sont ceux par lesquels le législateur ou un testateur défendent quelque chose : ils sont prohibitifs, négatifs, lorsqu'il est défendu de faire aucune disposition ou convention contraire à ce qui est ordonné.

*Termes propres* sont ceux qui conviennent pour exprimer quelque chose ; *propres termes* sont les *termes* mêmes d'un acte que l'on rapporte littéralement. *Voyez* les *mots* ACTE, CLAUSE, CONVENTION, DISPOSITION, LOT, TESTAMENT. *(A)*

TERME, s. m. (*Architect.*) Ce mot dérivé du grec *terma*, limite, signifie une *statue* d'homme ou de femme, dont la partie inférieure se termine en gaîne. On la place ordinairement au bout des allées & palissades dans les jardins. C'est ainsi qu'ils sont distribués à Versailles. Quelquefois les *termes* tiennent lieu de consoles, & portent des entablemens dans les édifices, comme dans le couvent des PP. Théatins à Paris.

*Terme angélique* ; figure d'ange en demi-corps, dont la partie inférieure est en gaîne, comme ceux du chœur des grands Augustins à Paris.

*Terme double* ; terme composé de deux demi-corps ou de deux demi-bustes adossés, qui sortent d'une même gaîne, en sorte qu'ils présentent deux faces, l'une devant, l'autre derriere ; tels étoient les hermathenes.

*Terme en buste* ; terme sans bras, & qui n'a que la partie supérieure de l'estomac. Il y a des *termes* de cette espece à l'entrée du château de Fontainebleau & dans les jardins de Versailles.

*Terme en console* ; terme dont la gaîne finit en enroulement, & dont le corps est avancé pour porter quelque chose. C'est ainsi que sont les *termes* angéliques de métal doré au maître-autel de l'église de S. Séverin à Paris.

*Terme marin* ; terme qui, au lieu de gaîne, a une double queue de poisson tortillée : ce *terme* convient aux décorations des grottes & fontaines. Tels sont les *termes* de la fontaine de Vénus dans la vigne Pamphile à Rome.

*Terme rustique* ; terme dont la gaîne, ornée de bossages ou de glaçons, porte la figure de quelque divinité champêtre : ce *terme* convient aux grottes & fontaines. Il y a un de ces *termes* à la tête du canal de Vaux.

L'origine des *termes* que nous voyons aux portails & aux balcons de nos maisons, vient des hermes athéniens qu'on plaçoit aux vestibules & dans les temples. On feroit donc mieux de les nommer des *hermes* que des *termes* ; car quoique les *termes*, appellés *termini* par les Latins, fussent des pierres quarrées auxquelles ils ajoutoient quelquefois une tête, néanmoins ils étoient plutôt employés pour marquer les limites des champs & des possessions de chaque particulier, que pour décorer des bâtimens. Les Latins même avoient d'autres noms pour signifier les figures des femmes sans bras & sans piés qu'ils plaçoient dans les édifices, pour soutenir les galeries & les portiques, & pour porter les architraves, ils les appelloient, d'après les Grecs, *caryatides* ou *persiques* ; & ils nommoient *telamones* les figures d'hommes qui soutenoient les saillies des corniches ; mais la langue françoise qui craint les aspirations, a préferé le nom de *termes* à celui de *hermes*. (*D. J.*)

*Termes de Musique.*

Nous inférerons ici tous les *termes* de muſique, qui ne ſe trouvent point dans notre dictionnaire.

B, (*Muſique*), nom que les Allemands donnent au *ſi bémol*; ils appellent encore en général B tous les bémols, ainſi pour dire cette clef eſt armée de deux Bémols, ils diſent qu'elle eſt armée de deux ♭. (*F. D. C.*)

B, (*Muſique.*) Dans les muſiques des deux ſiecles précédents, cette lettre majuſcule ſur l'enveloppe d'une partie, ſignifioit la baſſe chantante; & quand dans le courant d'une baſſe continue, on trouvoit un B, c'étoit la marque que la voix devoit chanter ſeule. (*F. D. C.*)

*Branle*, (*Muſique.*) ſorte de danſe fort gaie qui ſe danſe en rond, ſur un air court & en rondeau, c'eſt-à-dire, avec un même réfrain à la fin de chaque couplet.

*Bourrée*, (*Muſique.*) ſorte d'air propre à une danſe du même nom. La *Bourrée* eſt à deux temps gais, & commence par une noire avant le frappé: elle doit avoir, comme la plupart des autres danſes, deux parties & quatre meſures, ou un nombre de meſures multipliées de quatre à chacune: dans le caractere d'air, on lie aſſez fréquemment la ſeconde moitié du premier temps, & la premiere du ſecond, par une blanche ſyncopée. (*S*)

*Cadence en muſique.* Il y a deux ſortes de *cadences*. (*Voyez* Cadence, *terme de chant*): l'une eſt la *cadence pleine*; elle conſiſte à ne commencer le battement de voix qu'après en avoir appuyé la note ſupérieure: l'autre s'appelle *cadence briſée*; & l'on y fait le battement de voix ſans aucune préparation. *Voyez* l'exemple de l'une & de l'autre, *fig. 5 & 6, planc. V.* de *muſique*, *ſuppl. des planches.*

On trouve encore quelquefois une troiſieme ſorte de cadence, qu'on appelle *cadence doublée*, & dont on peut voir la marque & l'effet, *fig. 7, planche V de muſiq. Suppl. des planches.* Apparemment qu'on nomme cet agrément *cadence doublée*, parce qu'il ſe fait ſur deux notes ſucceſſivement. (*F. D. C.*)

La *cadence* harmonique ou qui termine une phraſe harmonique, a été diviſée en pluſieurs ſortes, ayant chacune un nom relatif: pluſieurs de ces noms ſont hors d'uſage, & quelques autres ſont pris aujourd'hui dans une acception différente.

On appelloit *cadence compoſée*, celle dont le deſſus ou la baſſe continue étoit diviſée en pluſieurs notes, comme *fig. 8 & 9, planche V de muſique, ſupplément des planches.*

*Cadence détournée*, celle qu'on appelle aujourd'hui *cadence rompue* & *interrompue*.

*Cadence dominante*, celle où la baſſe-continue faiſant une *cadence parfaite*, le deſſus s'arrêtoit ſur la quinte de la tonique, au lieu de s'arrêter ſur la tonique même: peut-être entendoit-on auſſi par *cadence dominante*, la *cadence irréguliere* d'aujourd'hui.

*Cadence étrangere*, toute *cadence* qui ſe faiſoit ſur une autre finale que celle du mode.

*Cadence évitée* ou *feinte. Voyez cadence détournée*, ci-deſſus.

*Cadence hors du mode. Voyez cadence étrangere*, ci-deſſus.

*Cadence irréguliere.* Avant M. Rameau, on appelloit aſſez généralement *cadence irréguliere*, toute *cadence* dont la finale n'étoit pas une des cordes eſſentielles du mode dominant.

*Cadence médiante*, celle qui étoit par rapport à la tierce ou *médiante*, ce que la *cadence dominante* étoit à la quinte.

*Cadence réguliere*: on appelloit avant M. Rameau, *cadence réguliere*, celle qui étoit formée ſur une des cordes eſſentielles du mode.

*Cadence ſimple*, celle où toutes les notes des différentes parties avoient la même valeur; ce qui faiſoit, pour ce moment, un vrai contre-point ſimple.

*Cadence trompeuſe*; lorſqu'après l'accord de dominante tonique, on mettoit une pauſe au lieu de l'accord de la tonique, on faiſoit une *cadence trompeuſe*. (*F. D. C.*)

La *cadence* eſt une qualité de la bonne muſique, qui donne à ceux qui l'exécutent ou qui l'écoutent, un ſentiment vif de la meſure, en ſorte qu'ils la marquent & la

ſentent

fentent tomber à propos, fans qu'ils y penfent & comme par inftinct. Cette qualité eft fur-tout requife dans les airs à danfer; ce menuet marque bien la *cadence*, cette chaconne manque de *cadence*. La *cadence*, en ce fens, étant une qualité, porte ordinairement l'article défini, *la*; au lieu que la *cadence* harmonique porte, comme individuelle, l'article numérique. Une *cadence* parfaite, trois *cadences* évitées, *&c.* *(S)*

*Détaché*, *(Mufique.)* *Voyez* détaché, *terme de mufique*. Lorfque dans le courant d'une piece, le compofiteur veut que l'on détache quelques notes, il le marque d'un point alongé, ou plutôt d'une petite ligne verticale.

*Deux-quarts*, *(Mufique.)* mefure qui contient deux noires & qui fe marque $\frac{2}{4}$. *Voyez* MESURE *(Mufique.)*

*Diagramme*, *(Mufique.)* Quelques auteurs ont entendu par *diagramme*, ce qu'on appelle aujourd'hui partition. *Voyez* PARTITION *(Mufique.)*

*Diapenter*, v. n. en latin *diapentiffare*, *(Mufique.)* mot barbare employé par de Muris & par nos anciens muficiens. *Voyez* QUINTER *(Mufique.)*

*Emmélie*, *(Mufiq. des anc.)* *V.* Emmélie *(Mufique.)* Meurfius dit pofitivement dans fon traité *de la danfe*, que ce mot étoit non feulement le nom d'une danfe, mais encore celui de l'air; & il prouve cette affertion par un paffage d'Euftathius. Pollux, *onomaft. cap. 7*, *§. 1*, *de poetis*, met l'*emmélie* au nombre des chants ou airs.

*Eviter*, *(Mufique.)* *Voyez* CADENCE.

*Eviter* *(Mufique.)* Eviter une cadence, c'eft ajouter une diffonance à l'accord final, pour changer le mode & éviter la phrafe.

*Evolution*, *(Mufique.)* C'eft l'action de mettre le deffus à la baffe & la baffe au deffus, fans qu'il en réfulte aucune faute dans l'harmonie. *Voyez* contre-point & *termes* de mufique.

*Gracieufement*, *terme de mufique*, qui répond au *graciofo* des Italiens; mis à la tête d'une piece de mufique, marque un mouvement modéré, tirant fur le lent à peu près comme l'*andante*, mais avec douceur; reftant toujours dans une efpece de demi-jeu, à moins que le compofiteur n'indique le contraire. Il faut fur-tout éviter les coups d'archet ou de langue fecs. *(F. D. C.)*

*TERMES*, *(Géogr. anc.)* ville d'Efpagne dans la Celtibérie, felon Pline, *liv. III. ch. iij.* & Florus, *liv. IV. c. xj.* Ptolomée, *liv. II. ch. vj.* la donne aux Arevaci, & Appien, *pag. 535.* dit que *Termifus* étoit une grande ville. Le nom moderne, felon plufieurs, eft *Larma* ou *Lerme fur l'Arlanzon*; felon d'autres, c'eft *Nueftra Sennora de Tiermes*.

Les habitans de cette ville font appellés *Termeftini* par Tite-Live. Il s'agit de favoir fi la ville de Termantia d'Appien eft la même ville que *Termes*, & fi les *Termantini* font le même peuple qui eft appellé *Termeftini* par Tite-Live. Une chofe donne matiere à ce doute, c'eft qu'il n'eft guere naturel qu'un même auteur, dans un même livre & dans la defcription de la même guerre, appelle la même ville tantôt *Termantia*, tantôt *Termifus*; cependant la plupart des modernes jugent qu'Appien fous ces deux noms a entendu parler de la même ville. *(D. J.)*

TERMES *d'un nivellement*, *(Hydr.)* Ce font les deux extrêmités où commence & finit un nivellement. Elles font différentes des deux points d'un coup de niveau, qui font compris dans les deux ftations d'où l'on part & où l'on s'arrête, lefquelles peuvent fe répéter plufieurs fois dans un long nivellement. *(K)*

TERMES, *(Marine.)* Ce font des ftatues d'hommes ou de femmes, dont la partie inférieure fe termine en gaîne, & dont on décore la pouppe des vaiffeaux.

TERMED, *(Géogr. mod.)* ville d'Afie dans la Tranfoxiane, fur l'Oxus. *Long.* felon de Lifle, *85. 30.* *(D. J.)*

TERMENEZ, *(Geogr. mod.)* petit pays de France, dans le Languedoc, au fud-eft de Carcaffonne, & dans le diocefe de Narbonne. Il a pris fon nom du château de Termes, qui étoit la plus forte place de ce pays-là. *(D. J.)*

TERMERA, *(Géogr. anc.)* ville libre de la Carie. Strabon, *liv. XIV. p. 657.* qui écrit Termerium, place cette ville

près du promontoire des Myndiens, qu'on appelle *promontoire Termerium*. (*D. J.*)

*TERMES, SPADIX*, (*Botan.*) Ce ne sont pas deux mots synonymes chez les auteurs latins. *Termes*, gen. *icis*, m. est une branche d'olivier ou de palmier qui est encore sur l'arbre. *Spadix* est cette même branche détachée avec son fruit. (*D. J.*)

TERMESSE, (*Géogr. anc.*) c'est, selon Strabon, *liv. XIII.* & *liv. XIV.* une ville de Pisidie, proche le col où l'on passoit le mont Taurus pour aller à Mylias; c'est pourquoi Alexandre voulant dégager ce passage commandé par la ville de *Termesse*, la fit démolir. Arrien, *l. I. p. 69.* distingue aussi *Telmesse* en Lycie de *Termesse* en Phrygie; mais il les nomme toutes les deux *Telmesse*. Il paroît qu'il a eu tort, & qu'il faut appeller *Telmesse* celle de Lycie, & *Termesse* celle de Pisidie. M. Spanheim cite une médaille sur laquelle on lit d'un côté ΤΕΡΜΗΣΣΕΩΝ, & de l'autre ΣΟΛΥΜΟΣ. Cette médaille prouve manifestement que la ville de Pisidie, appellée par Τερμησσος est bien nommée; car puisque le côteau qui étoit sur le promontoire de *Termesse*, s'appelloit *Solyme*, & que les *Termessiens* s'appelloient aussi *Solymes* au rapport du même Strabon, *liv. XIII. pag. 433.* il est clair que le peuple qui a cette grande affinité avec les Solymes, doit avoir le nom exprimé dans la médaille: or, c'est le nom des *Termessiens*, & non des *Telmessiens*.

Il résulte delà que *Termesse* est une ville de Pisidie, & que *Telmesse* est une ville toute différente, située aux extrémités de la Lycie, & dont les habitans étoient pour ainsi dire nés devins. *Voyez*-en l'article, parce qu'il est curieux. (*D. J.*)

TERMINAIRE, s. m. *terme monacal;* nom du religieux prédicateur que chaque couvent des ordres mendians dans les pays-bas, envoie prêcher dans les lieux de son district; ce mot est formé de *terminus*, parce que les *terminaires* sont renfermés dans les bornes d'un district. (*D. J.*)

TERMINAISON, s. f. (*Gram.*) On appelle ainsi, dans le langage grammatical, le dernier son d'un mot, modifié, si l'on veut, par quelques articulations subséquentes; mais détaché de toute articulation antécédente. Ainsi dans *Domin-us*, *Domin-i*, *Domin-o*, *Domin-e*, *&c.* on voit le même radical *Domin*, avec les *terminaisons* différentes *us*, *i*, *o*, *e*, & non pas *nus*, *ni*, *no*, *ne*, quoique ce soient les dernieres syllabes.

*Terminaison* & *inflexion* sont des termes assez souvent confondus, quoique très-différens. *Voyez* INFLEXION.

*TERMINALES*, (*Antiq. rom.*) *terminalia;* fête instituée par Numa, & qu'on célébroit le 21 février en l'honneur du dieu Terme.

Les Romains avoient un grand respect pour cette divinité, c'est-à-dire, pour la pierre, ou pour le tronc qui servoit de borne. Ovide lui-même confesse la vénération qu'il lui porte.

*Nam veneror seu stipes habet desertus in agris,*
*Seu vetus in trivio florere serta lapis.*

Je respecte, dit-il, le dieu Terme couronné de fleurs; soit qu'il soit de pierre ou de bois. Ce respect alloit jusqu'à l'adoration parmi les gens de la campagne. Ils couronnoient le dieu des fleurs, ils l'emmaillottoient avec des linges, & lui faisoient des sacrifices, d'abord de fruits, ensuite d'un agneau ou d'un cochon de lait, *vel agna festis cæsa Terminalibus*, dit Horace. (*D. J.*)

*TERMINALIS*, (*Mythol.*) surnom de Jupiter: avant que Numa eût inventé le Dieu Terme, on honoroit Jupiter comme protecteur des bornes, & alors on le représentoit sous la forme d'une pierre; c'étoit même par cette pierre que se faisoient les sermens les plus solemnels. (*D. J.*)

TERMINATEUR, adj. & s. (*Gram.*) c'est le nom qu'on donne à un cercle qui tracé sur le globe sépareroit la partie qui est éclairée, de celle qui est dans l'ombre. On l'appelle en latin *terminator lucis & umbræ*.

TERMINATEUR, (*Hist. eccléʃ.*) C'est dans quelques églises de la Sicile ce qui s'est nommé ailleurs *maître des cérémonies*.

Sa dignité & sa fonction s'appellent *terminatio*, termination ou terminaison.

TERMINER, v. act. (*Gram.*) finir, borner, être à la fin, arriver à la fin; il y a trop de mots dans notre langue terminés par des *e* muets; *terminer* un dessein, une affaire; la mort *termine* tout; cela s'est *terminé* par la ruine & le déshonneur de cet homme. *Terminer* la guerre, *&c.*

TERMINI, (*Géogr. mod.*) ville de Sicile, dans le val de Mazara, sur la côte septentrionale, à l'embouchure d'une petite riviere de même nom, *il Fiume di Termini.* Elle est munie pour sa défense d'une espece de citadelle, & de quelques fortifications. *Long. 31. 25. latit. 38. 10.*

La ville moderne de *Termini* est voisine de l'ancienne Himera, chantée par Pindare, & qui passoit pour avoir vu naître la comédie; car ce fut dans son sein, qu'au rapport de Silius Italicus, ce spectacle amusant parut pour la premiere fois.

Diodore de Sicile rapporte que cette ville célebre par ses richesses & par sa puissance l'étoit encore par des bains fameux, où les étrangers venoient de toutes parts. Annibal la détruisit de fond en comble. On la rebâtit ensuite à la distance d'environ quatre mille pas. Scipion l'africain y mena une colonie romaine, & il y fit rapporter les tableaux & les statues que les Carthaginois avoient enlevés de la premiere. Voilà l'*Himera* qui subsiste aujourd'hui sous le nom de *Termini*, mais qui est maintenant misérable.

Volaterra assure qu'on y voyoit plusieurs monumens antiques, un théatre à demi-ruiné, les restes d'un aqueduc qui étoit d'une excellente maçonnerie, & quantité d'inscriptions qu'on peut lire dans cet auteur. (*D. J.*)

TERMINI, GOLFE DE, (*Géogr. mod.*) grand golfe sur la côte septentrionale de la Sicile. Il commence après qu'on a passé le cap de Zofarana, & est à 14 milles de *Termini.*

TERMINI (LE), (*Géogr. mod.*) riviere de Sicile, dans le val de Mazzara. Elle a sa source près la bourgade de Prizzi, & tombe dans la mer près de la ville *Termini.* (*D. J.*)

TERMINISTES, s. m. pl. (*Hist. eccl.*) est le nom qui a été donné à une secte ou à un parti des Calvinistes; leurs opinions particulieres peuvent se réduire à cinq points; savoir, 1°. qu'il y a beaucoup de personnes dans l'église & hors l'église, à qui Dieu a fixé un certain terme avant leur mort, au bout duquel terme Dieu ne veut plus qu'elles se sauvent, quelque long que soit le temps qu'elles ont encore à vivre après ce terme; 2°. que c'est par un décret impénétrable que Dieu a fixé ce terme de grace; 3°. que ce terme une fois expiré, Dieu ne leur offre plus les moyens de se repentir ou de se sauver, mais qu'il retire de sa parole tout le pouvoir qu'elle auroit de le convertir; 4°. que Pharaon, Saül, Judas, la plupart des juifs, & beaucoup de gentils ont été de ce nombre; que Dieu souffre encore aujourd'hui beaucoup de gens de cette sorte, & même qu'il leur confere des graces après l'expiration du terme, mais qu'il ne le fait pas dans l'intention de les convertir. *Voyez* CALVINISME, *&c.*

Tous les autres protestans, & en particulier les Luthériens, ont de l'horreur pour ces sentimens, comme étant contraires à la bonté de Dieu, destructifs de toutes les vertus chrétiennes, & opposés à l'écriture, sur-tout aux textes ci-dessous, *Ezech. c. xviij. v. 23. 30. 31. 32. & ch. xxx. v. 11. I. tim. ch. iv. v. 1. 16. 2. Pier. ch. iij. v. 9. Actes, ch. xiij. v. 30. 31. Matt. ch. xj. v. 28. Isa. ch. lxvj. v. 2. Heb. ch. iij. v. 7. 13. Rom. ch. ij. v. 5. &c.*

TERMINTHE, s. m. (*Médec.*) *terminthus*; espece de tubercule inflammatoire, rond, noirâtre, sur lequel se forme une pustule noire & ronde, qui en se séchant dégénere en bouton écailleux semblable en quelque maniere au fruit de térébinthe, appellé en grec τέρμινθος, les jambes en sont ordinairement le siege. (*D. J.*)

TERMOLI, (*Géogr. mod.*) ville d'Italie, au royaume de Naples, dans la Capitanate, sur les confins de l'Abbruzze citérieure, près de l'embouchure du Fortore, avec un évêché suffragant de Bénévent. Cette ville est l'ancienne *Buba*,

felon quelques auteurs. *Longit.* 33. 25. *latit.* 42. 8.

TER-MUIDEN, (*Géogr. mod.*) petite ville des Pays-Bas, dans la Flandre, à une demi-lieue au nord-eſt de l'Ecluſe. Elle eſt toute ouverte, & n'a que quatre rues; mais elle appartient aux Provinces-Unies, & ſa conſervation leur eſt importante. Auſſi leurs hautes-puiſſances en nomment le ſchout à vie, le bourmeſtre, & les échevins tous les ans. (*D. J.*)

*TERMUS*, (*Géogr. anc.*) fleuve de l'iſle de Sardaigne. Ptolomée, *liv. III. chap. iij.* marque ſon embouchure ſur la côte occidentale de l'iſle, entre le promontoire *Hermæuni* & le port *Coracodes*. (*D. J.*)

TERNAIRE, NOMBRE, (*Arithmét. ancienne.*) c'eſt un nombre parfait, dit Plutarque; mais il ne faut pas entendre ces paroles ſuivant la définition du *nombre parfait* d'Euclide, qui veut que le nombre parfait ſoit celui qui eſt égal à toutes ſes parties aliquotes jointes enſemble, comme ſont 6 & 28. En ce ſens le nombre *ternaire* eſt plutôt un nombre défaillant que parfait: lorſque Plutarque dit encore que le nombre *ternaire* eſt le commencement de multitude, il parle à la mode des Grecs, qui ont trois nombres dans leur déclinaiſon, le ſingulier, le duel & le pluriel, & ne ſe ſervent du dernier que lorſqu'il s'agit de pluſieurs choſes, c'eſt-à-dire, trois au moins. Enfin quand cet auteur ajoute que le *ternaire* comprend en ſoi les premieres différences des nombres, il faut entendre par ces premieres différences, le pair & l'impair, parce que ce ſont effectivement les premieres différences remarquées entre les nombres.

On dit, pour prouver la perfection du nombre *ternaire*, dans l'opinion des Païens, qu'ils attribuoient à leurs dieux un triple pouvoir, témoins les *tria virginis ora Dianæ*, le trident de Neptune, le cerbere à trois têtes, les trois parques, les trois furies, les trois graces, *&c.* Enfin le nombre de trois étoit employé dans les luſtrations & les cérémonies les plus religieuſes; d'où vient que Virgile, *Æneid. liv. XI, v.* 188, dit:

*Ter circùm accenſos, cincti fulgentibus armis*
*Decurrêre rogos.* (*D. J.*)

TERNATE, (*Géod. mod.*) iſle de la mer des Indes, la principale des Moluques, ſous la ligne, à un demi-degré de latitude ſeptentrionale, à deux lieues de Tidor. Elle en a ſix de circuit. Le pays eſt montagneux. L'air y eſt chaud & ſec, & les volcans y font de grands déſordres. La mer fournit beaucoup de poiſſons; les orangers, citronniers, cocotiers & amandiers, viennent en abondance à *Ternate*. Il y a dans cette iſle un roi particulier, qui fait ſon ſéjour à Malayo, capitale. Ses ſujets ſont mahométans, pareſſeux, ſobres, ignorans, ſans ambition & ſans vanité. Tous leurs meubles conſiſtent en une hache, un arc, des fleches, quelques nattes & quelques pots. Leur principale nourriture eſt de pain de ſagou, ou de maïs.

Les Hollandois ont débuſqué les Portugais de cette iſle, & le roi de *Ternate* s'eſt ſoumis à la compagnie des Indes orientales, en arrachant tous les girofliers de ſon pays; la compagnie, pour le dédommager de cette perte, lui donne chaque année environ dix-huit mille rixdallers en eſpeces, ou en valeur par d'autres effets.

On ne connoît guere de volcan plus terrible que celui de l'iſle de *Ternate*. La montagne, qui eſt roide & difficile à monter, eſt couverte au pié de bois épais; mais ſon ſommet qui s'éleve juſqu'aux nues, eſt pelée & eſcarpée par le feu. Le ſoupirail eſt un grand trou qui deſcend en ligne ſpirale, & devient par degré, de plus petit en plus petit, comme l'intérieur d'un amphithéatre. Dans le printemps & en automne, vers les équinoxes, quand il regne un certain vent, & ſur-tout le vent du nord, cette montagne vomit avec grand bruit des flammes mêlées d'une fumée noire & de cendres brûlantes; & toutes les campagnes des environs ſe trouvent couvertes de cendres. Les habitans y vont dans certain temps de l'année, pour y recueillir du ſoufre, quoique la montagne ſoit ſi eſcarpée en pluſieurs endroits, qu'on

ne peut y monter qu'avec des cordes attachées à des crochets de fer. (*D. J.*)

TERNATÉE *ternatea*, s. f. (*Hist. nat. Botan.*) genre de plante à fleurs légumineuses, dont l'étendard cache presque les ailes & la feuille inférieure, ainsi que le pistil. Ce pistil devient une gousse, qui s'ouvre dans sa longueur en deux cosses, lesquelles renferment des graines assez rondes. Il faut ajouter aux caracteres de ce genre, les feuilles rangées comme par paires, sur une côte terminée par une seule feuille. Tournefort, *mém. de l'acad. roy. des Sciences, année 1706. Voyez* PLANTE.

TERNE *ou* TERNI, adj. (*Gram.*) opposé à l'*éclatant*; qui a perdu son lustre, son poli, son éclat; cette glace est *terne*; cet or est *terne*.

TERNES, *au jeu de trictrac*, c'est un doublet qui arrive, quand les deux dés amenent chacun trois.

TERNEUVIER, s. m. (*terme de navigation.*) bâtiment de mer destiné & équipé pour aller en Terre-neuve faire le commerce & la pêche des morues. Les vaisseaux françois *terneuviers* sont ordinairement à deux ponts, du port de cent à cent cinquante tonneaux, & montés de vingt à vingt-cinq hommes d'équipage, compris le capitaine & les mousses. Les Hollandois les nomment *terreneeu-vaarder*. (*D J.*)

TERNI, (*Géog. mod.*) en latin *Interamna*, *Interamnia*, *Interamnium*, ville d'Italie, dans l'état de l'église, au duché de Spolete. Elle est dans une isle formée par la riviere de Nera, à vingt lieues de Rome. Elle a été autrefois considérable, & se gouvernoit en république. Elle n'a de nos jours qu'environ dix mille habitans divisés en six quartiers, qui contiennent plusieurs monasteres & confrairies de pénitens. La cathédrale est belle; son évêché ne releve que du saint siege. Les environs de *Terni* sont admirables par leur fertilité en pâturages, en fruits, en légumes, en volaille, en gibier, en huile & en vins exquis. Au dessus de la ville, à deux milles ou environ, est la belle & grande cascade, nommée dans le pays, *cascata delle marmore*; c'est la chûte de la riviere Velino, qui se précipite toute entiere dans la plaine de *Terni*, pour aller se joindre à la Nera. *Long. 30. 18. latit. 42. 34.*

Pighius a découvert, par une inscription qui est dans la cathédrale de *Terni*, que cette ville fut bâtie 544 ans avant le consulat de C. Domitius Ænobarbus, & de M. Camillus Scribonius, qui furent consuls de Rome l'an 624. Elle se vante d'être la patrie de Corneille Tacite, & ce n'est pas une petite gloire; car c'est un des plus célebres historiens, & l'un des plus grands hommes de son temps. Il s'éleva par son mérite aux premieres charges de l'empire. De procurateur dans la Gaule belgique, sous Titus, il devint préteur sous Domitien, & consul sous l'empire de Nerva. Mais toutes ces dignités ne lui donnent qu'une très-petite gloire, si on la compare à celle qu'il s'est procurée par les travaux de sa plume.

Ses annales & son histoire sont des morceaux admirables, & l'un des plus grands efforts de l'esprit humain, soit que l'on y considere la singularité du style, soit que l'on s'attache à la beauté des pensées, & à cet heureux pinceau, avec lequel il a su peindre les déguisemens des politiques, & le foible des passions. Ce n'est pas qu'on ne puisse reprendre en lui trop de finesse dans la recherche des motifs secrets des actions des hommes, & trop d'art à les tourner sans cesse vers le criminel.

Tacite, dit très-bien l'auteur des *Mélanges de poésies, d'éloquence & d'érudition*, étoit un habile politique, & encore un plus judicieux écrivain; il a tiré des conséquences fort justes sur les événemens des regnes dont il a fait l'histoire, & il en fait des maximes pour bien gouverner un état. Mais s'il a donné quelquefois aux actions & aux mouvemens de la république, leurs vrais principes; s'il en a bien démêlé les causes, il faut avouer qu'il a souvent suppléé par trop de délicatesse & de pénétration à celles qui n'en avoient pas. Il a choisi les actions les plus susceptibles des finesses de l'art: les regnes auxquels il s'est principalement attaché dans son histoire, semblent le prouver.

Dans celui de Tibere, qui est sans contestation son chef-d'œuvre, & où il a le

mieux réussi, il y trouvoit une espece de gouvernement accommodé au caractere de son génie. Il aimoit à démêler les intrigues du cabinet, à en assigner les causes, à donner des desseins au prétexte, & de la vérité à de trompeuses apparences. Génie trop subtil, il voit du mystere dans toutes les actions de ce prince. Une sincere déférence de ses desseins au jugement du sénat, étoit tantôt un piege tendu à son intégrité, tantôt une maniere adroite d'en être le maître ; mais toujours l'art de le rendre complice de ses desseins, & d'en avoir l'exécution sans reproches. Lorsqu'il punissoit des séditieux, c'étoit un effet de sa défiance naturelle pour les citoyens, ou de légeres marques de colere répandues parmi le peuple, pour disposer les esprits à de plus grandes cruautés. Ici la contrariété d'humeurs de deux chefs, est un ordre secret de traverser la fortune d'un compétiteur, & le moyen de lui enlever l'affection du peuple. Les dignités déférées au mérite, étoient d'honnêtes voies d'éloigner un concurrent, ou de perdre un ennemi, & toujours de fatales récompenses. En un mot, tout est politique, le vice & la vertu y sont également dangereux, & les faveurs aussi funestes que les disgraces. Tibere n'y est jamais naturel ; il ne fait point sans dessein les actions les plus ordinaires aux autres hommes. Son repos n'est jamais sans conséquence, & ses mouvemens embrassent toujours plusieurs menées.

Cependant l'art de Tacite à renfermer de grands sens en peu de mots ; sa vivacité à dépeindre les événemens, la lumiere avec laquelle il penetre les ténebres corrompues des cœurs des hommes, une force & une éminence d'esprit qui paroît partout, le font regarder aujourd'hui généralement comme le premier des historiens latins.

Il fit son histoire avant ses annales ; car il nous renvoie à l'histoire, dans l'onzieme livre des annales, touchant des choses qui concernoient Domitien ; or il est sûr que son histoire s'étendoit depuis l'empire de Galba, inclusivement, jusqu'à celui de Nerva, exclusivement. Il destinoit pour sa vieillesse, un ouvrage particulier aux regnes de Nerva & de Trajan, comme il nous l'apprend lui-même, *hist. liv. I, c. j*, en ces mots, dignes d'être aujourd'hui répétés : *quòd si vita suppeditet, principatum divi Nervæ & imperium Trajani, uberiorem securioremque materiam senectuti seposui : rarâ temporum felicitate, ubi sentire quæ velis, & quæ sentias dicere licet.*

Il ne nous reste que cinq livres de son histoire, qui ne comprennent pas un an & demi, tandis que tout l'ouvrage devoit comprendre environ vingt-neuf ans. Ses annales commençoient à la mort d'Auguste, & s'étendoient jusqu'à celle de Néron ; il ne nous en reste qu'une partie ; savoir, les quatre premiers livres, quelques pages du cinquieme, tout le sixieme, l'onzieme, douzieme, treizieme, quatorzieme, & une partie du seizieme ; les deux dernieres années de Néron, qui formoient les derniers livres de l'ouvrage, nous manquent.

On dit que Léon X, épris d'amour pour Tacite, ayant publié un bref, par lequel il promettoit de l'argent, de la gloire & des indulgences à ceux qui découvriroient quelques manuscrits de cet historien, il y eut un allemand qui fureta toutes les bibliotheques, & qui trouva finalement quelques livres des annales dans le monastere de Cormey. Il vint les présenter à sa sainteté, qui les reçut avec un plaisir extrême, & remboursa magnifiquement l'allemand de toute la dépense qu'il avoit faite. Il fit plus, car afin de lui procurer de la gloire & du profit, il voulut lui laisser l'honneur de publier lui-même Tacite ; mais l'allemand s'en excusa, sur ce qu'il manquoit de l'érudition nécessaire à l'édition d'un tel ouvrage.

On a fait tant de versions de ce grand historien romain, & on l'a tant commenté, qu'une semblable collection pourroit composer une bibliotheque assez considérable. Nous avons dans notre langue les traductions de M. Amelot de la Houssaye, de M. de la Bletterie & de M. d'Alembert, qui sont les trois meilleures. Entre les commentaires de critique sur Tacite, on fait grand cas de celui de Juste-Lipse ; & entre les commentaires politiques, les Anglois estiment beaucoup celui de Gordon, qui est plein de fortes réflexions sur

la liberté du gouvernement. (*Le Chevalier de* JAUCOURT.)

TERNIER, *voyez* PIC DE MURAILLE.

TERNIR, v. act. (*Gram.*) ôter l'éclat. L'haleine suffit pour *ternir* une glace : ce tableau est *terni*; au figuré, on dit *ternir* la réputation : l'envie s'occupe sans cesse à *ternir* la mémoire des grands hommes ; mais elle a beau s'efforcer à attacher à leurs actions ou à leurs ouvrages son haleine impure, le temps la fait disparoître.

TERNISSURE, s. f. (*Gram.*) tache qui ôte à un corps son éclat.

TERNOVA *ou* TERNOVO, (*Géogr. mod.*) petite ville de la Turquie européenne, dans la Bulgarie, sur la riviere de Jantra, au nord occidental du mont Balkan. On croit que c'est le *Ternobum*, ville des Bulgares, dont parle Ortelius. *Long. 43. 25. latit. 43. 4.* (*D. J.*)

TÉROUANNE *ou* TÉROUENNE, (*Géog. mod.*) en latin, *Taruenna Morinûm*, ville de France dans les Pays-Bas, sur la Lys, à sept milles de Saint-Omer. Elle étoit autrefois épiscopale. Charles-Quint s'en rendit le maître en 1553, & la renversa de fond en comble. Elle n'a point été rebâtie. *Long. 19. 54. latit. 50. 32.* (*D. J.*)

TERPAN, (*terme de Milice Turque.*) Les Turcs appellent ainsi une faux emmanchée, marquée *S*, *Planche II*, *Art. milit. Milice des Turcs.* (*V*)

TERPANDRIEN, (*Musiq. des anc.*) Pollux nous apprend (*Onomast. liv. IV, chap. 9.*) que le nome *terpandrien* tiroit son nom de son auteur Terpandre. Puisque celui-ci étoit un joueur de cithare, le nome devoit être propre à cet instrument. (*F. D. C.*)

*TERPONUS*, (*Géogr. anc.*) ville de l'Illyrie, & qui appartenoit aux Japodes. César s'en rendit maître, après que le peuple l'eut abandonnée. Il ne voulut pas la brûler, comptant bien que les habitans viendroient faire leurs soumissions, ce qu'ils firent en effet. (*D. J.*)

TERPSICORE, s. f. (*Mythol.*) une des neuf muses, celle qui présidoit aux danses ; son nom signifie *la divertissante*, parce qu'elle divertissoit le chœur des muses par sa danse. On la représente ordinairement couronnée de lauriers, tenant à la main ou une flûte, ou une harpe, ou une guitare. Il y a des mythologues qui font *Terpsicore*, mere des sirenes ; d'autres disent qu'elle eut de Strymon, Rhésus, & de Mars, Biston. (*D. J.*)

TERRA *ou* TERA, s. m. (*Poterie.*) on nomme ainsi en terme de potier de terre, un auget de terre plein d'eau, que les ouvriers, quand ils travaillent quelque ouvrage à la roue, tiennent auprès d'eux, pour y tremper de temps en temps leurs mains, & l'instrument qu'ils nomment une *attelle*, afin que la terre glaise ne s'y puisse attacher. (*D. J.*)

*TERRA DOS FUMOS*, (*Géog. mod.*) contrée d'Afrique, au pays des Hottentots, sur la côte orientale des Cafres errans. (*D. J.*)

TERRA-MERITA, (*Mat. méd.*) *Voyez* CURCUMA.

TERRA-NOVA, (*Géogr. mod.*) petite ville ou bourg d'Italie, dans le Florentin, près d'Arezzo, illustré par la naissance du Pogge, *Poggio Bracciolini*, l'un des plus beaux esprits & des plus savans hommes du xv. siecle.

Il fit ses études à Florence, & se rendit ensuite à Rome, où son mérite le fit bientôt connoître ; on lui donna l'emploi de secretaire apostolique, qu'il exerça sous sept papes, sans en être pour cela plus riche. On l'envoya en 1414 au concile de Constance, dont il s'occupa bien moins que de la recherche des anciens manuscrits. Ses soins ne furent pas infructueux ; il découvrit en furetant les bibliotheques, les œuvres de Quintilien, dans une vieille tour d'un monastere de S. Gall. Il déterra une partie d'Asconius Pedianus sur huit oraisons de Cicéron, un Valerius Flaccus, un Ammien Marcellin, un Frontinus *de aquæductibus*, & quelques autres ouvrages.

De retour en Italie, il fut nommé secretaire de la république de Florence en 1453 ; l'amour qu'il avoit pour la retraite, lui fit vendre un Tite-Live pour acquérir une maison de campagne au val d'Arno, près de Florence ; & c'est là qu'il s'appliqua plus que jamais à l'étude, quoiqu'il fût déja septuagénaire ; il mourut dans

cette maiſon de plaiſance en 1459, âgé de 79 ans.

On a de lui une belle hiſtoire de Florence, une traduction latine de Diodore de Sicile, un traité élégant *de varietate fortunæ*, des épîtres, des harangues; enfin un livre de contes plaiſans, mais trop obſcenes & trop licentieux. Si vous deſirez de plus grands détails, liſez le Poggiana, ou la vie, le caractere, les ſentimens & les bons mots de Pogge, par M. Lenfant, *Amſterdam 1720, in-8°.* & vous ne vous repentirez pas de cette lecture.

Il avoit épouſé une femme de bonne famille, jeune, riche, belle & douée d'excellentes qualités. Il en eut une aimable fille nommée *Lucrece* & cinq fils qui ſe diſtinguerent par leurs talens. Le plus célebre fut Jacques Poggio, dont on a pluſieurs ouvrages; mais ayant trempé malheureuſement dans la conſpiration des Pazzi, il fut arrêté & pendu avec d'autres conjurés à une fenêtre du palais de Florence. *(D. J.)*

TERRA-NUOVA, *(Géog. mod.)* ville d'Italie, dans l'iſle de Sardaigne, ſur ſa côte orientale, au fond d'un golfe de même nom. Elle a eu dans le ſixieme ſiecle un évêché qui a été réuni à celui de Caſtel-Aragoneſe. *Long. 27, 18, latit. 41, 4. (D. J.)*

TERRA-NUOVA, *(Géog. mod.)* petite ville d'Italie, en Sicile, dans la vallée de Noto, ſur la côte méridionale, à l'embouchure de la riviere de même nom, où elle a un petit port. C'eſt la *Gela* des anciens. *Long. 31, 52, latit. 37, 12. (D. J.)*

TERRA-NUOVA *Fiume di*, *(Géogr. mod.)* riviere de Sicile, dans le val de Noto. Elle a ſa ſource près de Piazza-Vecchia & ſe jette dans la mer, à la gauche de la ville de ſon nom. Cette riviere eſt le fleuve *Gela* des anciens. *(D. J.)*

TERRACINE, *(Géogr. mod.)* petite ville d'Italie, dans l'état de l'Egliſe, aux confins de la campagne de Rome, & de la terre de Labour. Elle eſt ſituée à quelques milles de la mer, & à ſoixante de Rome, ſur la pente d'une montagne, & au milieu d'un pays le plus fertile de toute l'Italie; cependant *Terracine* eſt pauvre & dépeuplée, comme tout le pays voiſin. Sa ſeule décoration eſt un évêché qui ne releve que du pape. *Long. 30, 48, latit. 41, 19.*

J'ai dit que ſa ſeule décoration étoit ſon évêché; mais il faut joindre à la gloire de *Terracine* ſon antiquité. Les Grecs la nommerent *Trachina*, du mot grec qui ſignifie *âpre, rude*, à cauſe des rochers ſur leſquels elle eſt ſituée, & qui la rendent de difficile accès. Ce nom de *Trachina* s'eſt transformé par corruption en celui de *Terracina.*

Les Volſques à qui cette ville appartenoit, la nommerent *Anxur*, ou plutôt *Axur*, nom de Jupiter dans la langue de ces peuples, & cette ville étoit ſous la protection de ce dieu. On a une médaille de Jupiter Axurus, où il eſt repréſenté avec une grande barbe.

Il avoit dans cette ville un magnifique temple, dont les débris ont ſervi à la conſtruction de l'égliſe cathédrale de *Terracine.* Tous les environs de la ville étoient embellis de maiſons de plaiſance du temps des Romains. Les choſes ont bien changé de face; car toute la campagne des environs eſt aujourd'hui miſérable; cependant le lecteur peut s'amuſer à lire l'hiſtoire latine de *Terracine* ancienne & moderne donnée par (Dominico Antonio) Contatore, & imprimée à Rome en 1706 *in-4°.* *(D. J.)*

TERRAGE, ſ. m. *(Gram. & Juriſp.)* eſt une redevance annuelle qui ſe paie en nature ſur les fruits que la terre a produits.

Quand il tient lieu du cens il eſt ſeigneurial.

Quand il eſt dû à un autre qu'au ſeigneur; il n'eſt conſidéré que comme une rente fonciere.

Ce droit eſt la même choſe que ce qu'on appelle ailleurs *champart*, ou *agrier.* *Voyez ci-devant* CHAMPART, & les coutumes de Mantes, Berry, Chartres, Orléans, Blois, Ponthieu, Boulenois, Cambray, Aire, Heſdin, *&c.*

TERRAGEAU, ſ. m. *(Gramm. & Juriſprudence.)* c'eſt le ſeigneur auquel appartient

appartient le droit de terrage ou champart. *Voyez* TERRAGE, TERRAGER, TERRAGEUR.

TERRAGER, f. m. (*Gramm. & Jurifprud.*) fignifie lever le terrage ou champart. On entend auffi quelquefois par *terrager*, celui qui tient une terre à charge de terrage. *Voyez* la coutume de Poitou, *art. 64, 82*. Saint-Jean-d'Angely, *art. 18*.

TERRAGERESSE, (GRANGE) (*Gramm. & Jurifprud.*) eft le lieu où l'on eft obligé de porter le terrage dû au feigneur. *Voyez* TERRAGE.

TERRAGEUR, f. m. (*Gramm. & Jurifprud.*) eft le feigneur ou autre qui a droit de terrage ou champart; on l'appelle ailleurs *terrageau*.

Quelquefois pour *terrageur*, on entend le prépofé du feigneur, & qui leve pour lui le terrage. *Voyez* la coutume d'Artois, *article 62. (A)*

TERRAGNOLE, adj. (*terme de Manege.*) épithete qu'on donne à un cheval qui a les mouvemens trop retenus, & trop près de terre, qui eft chargé d'épaules, & qui a de la peine à lever le devant. (*D. J.*)

TERRAILLE, f. f. (*Poterie.*) poterie affez fine, jaunâtre ou grisâtre, qui fe fabrique à Efcrome près le pont du Saint-Efprit, petite ville de France fituée fur le Rhône; les faïanciers de Paris l'appellent *terre du Saint-Efprit. Savary. (D. J.)*

TERRAIN, *voyez* TERREIN.

TERRAON, *ou* TORRAON, (*Géog. mod.*) petite ville, &, pour mieux dire, bourg de Portugal, dans l'Alenteio, fur la route de Béja à Lisbonne, au bord de la riviere Exarrama. On a trouvé dans ce bourg quelques anciennes infcriptions, entr'autres, la fuivante qui a été faite par la grande prêtreffe de la province à l'honneur de Jupiter. *Jovi O. M. Flavial. F. Rufina Emeritenfis Flaminica Provinc. Lufitaniæ. Item. Col. Emeritenfis. Perpet. & Municipi. Salac. D. D. (D. J.)*

TERRAQUÉE, adj. (*Phyf. & Géog.*) épithete que l'on donne au globe de la terre, en tant qu'il confifte en terre & en eau, qui forment enfemble toute fa maffe. *Voyez* GLOBE, GÉOGRAPHIE, & TERRE.

Quelques philofophes, & en particulier le docteur Burnet, difent que la forme du globe terreftre eft groffiere, d'où ils inferent qu'il eft très-abfurde de croire qu'il foit forti en cet état des mains du Créateur; de forte que pour le rendre tel qu'il eft aujourd'hui, ils ont recours au déluge. *Voyez* DÉLUGE.

Mais d'autres prétendent qu'il y a un art admirable, même dans ce défordre apparent; & en particulier M. Derham foutient que la diftribution de la terre & de l'eau, ne peut être que l'ouvrage d'une intelligence fuprême; l'une étant jointe à l'autre avec tant d'art & de jufteffe, que tout le globe fe trouve dans un équilibre parfait, que l'océan feptentrional balance l'océan méridional, que le continent de l'Amérique fait le contrepoids de celui de l'Europe; le continent d'Afrique, de celui de l'Afie. *Voyez* OCÉAN, *&c.*

Comme on pouvoit lui objecter que les eaux occupent une trop grande partie du globe, & qu'il vaudroit peut-être mieux qu'une partie de l'efpace qu'occupent les eaux fût rempli par la terre ferme; il prévient cette objection en difant que ce changement priveroit la terre d'une quantité fuffifante de pluie & de vapeurs: car fi les cavités qui fe trouvent dans les mers, lacs, & rivieres, étoient plus profondes, & que cependant elles continffent la même quantité d'eau, l'étréciffement & diminution de leur furface priveroient la terre d'évaporation, à proportion de cet étréciffement, & cauferoient une féchereffe pernicieufe.

On ne fauroit douter que la diftribution des eaux & du continent étant l'ouvrage du Créateur, n'ait été faite de la maniere la plus avantageufe pour nos befoins: mais l'équilibre prétendu que M. Derham croit appercevoir entre l'océan méridional & feptentrional, & entre les continens d'Afie, d'Afrique, & d'Europe, peut bien être traité de chimere; en effet, que veut dire l'auteur par cet équilibre? Prétend-il que l'océan feptentrional & méridional font de la grandeur & de l'étendue néceffaires, pour qu'une de ces mers ne fe jette pas dans l'autre; mais une pareille fuppofition feroit contre les premiers principes de

l'hydroſtatique : la même liqueur ſe met de niveau dans les deux branches d'un ſiphon, quelque inégalité de groſſeur qu'il y ait entre ces branches ; & le fluide contenu dans la petite, a toujours autant de force que le fluide contenu dans la grande, quoiqu'il ait beaucoup moins de poids. Ainſi quand l'océan ſeptentrional, par exemple, ne feroit pas plus grand que la mer Caſpienne, il feroit toujours en équilibre avec l'océan méridional, c'eſt-à-dire, que ſi ces deux océans communiquoient enſemble, l'eau ſe mettroit toujours dans l'un & dans l'autre au même niveau, quelque différence qu'il y eût d'ailleurs dans l'étendue des deux.

Le ſentiment du docteur Burnet ne paroît pas plus fondé, du moins à quelques égards : car toutes les obſervations aſtronomiques, & les opérations faites dans ces derniers temps, nous apprennent que la figure de la terre eſt celle d'un ſphéroïde applati vers les poles, & aſſez régulier ; & les inégalités qu'il peut y avoir ſur ſa ſurface ſont ou totalement inſenſibles par rapport à la maſſe du globe, ou celles qui ſont le plus conſidérables, comme les montagnes, ſont le réſervoir des fontaines & fleuves, & nous procurent les plus grandes utilités. Ainſi on ne peut point regarder la terre dans l'état où elle eſt aujourd'hui, comme un ouvrage indigne du Créateur. Ce que M. Burnet ajoute que le déluge peut y avoir cauſé des bouleverſemens, paroît plus vraiſemblable. En effet, pour peu qu'on jette les yeux ſur une mappemonde, il eſt difficile de ne pas ſe perſuader qu'il ſoit arrivé beaucoup de changemens ſur la ſurface du globe terreſtre.

La figure des côtes de la Méditerranée & de la mer noire, les différens détroits qui aboutiſſent à ces mers, & les iſles de l'Archipel, tout cela paroît n'avoir point exiſté autrefois ; & on eſt bien tenté de croire que le lieu que la méditerranée occupe, étoit anciennement un continent dans lequel l'océan s'eſt précipité, ayant enfoncé les terres, qui ſéparoient l'Afrique de l'Eſpagne. Il y a même une ancienne tradition qui rend cela plus que conjectural ; la fable des colonnes d'Hercule paroît n'être autre choſe qu'une hiſtoire défigurée de l'irruption de l'océan dans les terres, & altérée par la longueur des temps. Enfin, tout nous porte à croire que la mer a cauſé ſur notre globe pluſieurs bouleverſemens. *Voyez* CONTINENT. *(O)*

Une preuve des irruptions de l'océan ſur les continens, une preuve qu'il a abandonné différens terreins, c'eſt qu'on ne trouve que très-peu d'iſles dans le milieu des grandes mers, & jamais un grand nombre d'iſles voiſines les unes des autres.

Les mouvemens de la mer ſont les principales cauſes des changemens qui ſont arrivés & qui arrivent ſur la ſurface du globe ; mais cette cauſe n'eſt pas unique ; il y en a beaucoup d'autres moins conſidérables qui contribuent à ces changemens : les eaux courantes, les fleuves, les ruiſſeaux, la fonte des neiges, les torrens, les gelées, *&c.* ont changé conſidérablement la ſurface de la terre.

Varenius dit que les fleuves tranſportent dans la mer une grande quantité de terre, qu'ils dépoſent à plus ou moins de diſtance des côtes, en raiſon de leur rapidité ; ces terres tombent au fond de la mer, & y forment d'abord de petits bancs qui s'augmentent tous les jours, font des écueils, & enfin forment des iſles qui deviennent fertiles.

La Loubere, dans ſon voyage de Siam, dit que les bancs de ſable & de terre augmentent tous les jours à l'embouchure des grandes rivieres de l'Aſie, par les limons & les ſédimens qu'elles y apportent, en ſorte que la navigation de ces rivieres devient tous les jours plus difficile, & deviendra un jour impoſſible ; on peut dire la même choſe des grandes rivieres de l'Europe, & ſur-tout du Volga, qui a plus de ſoixante & dix embouchures dans la mer Caſpienne, du Danube qui en a ſept dans la mer Noire, *&c.*

Comme il pleut très-rarement en Egypte, l'inondation réguliere du Nil vient des torrens qui y tombent dans l'Ethiopie ; il charrie une très-grande quantité de limon, & ce fleuve a non ſeulement apporté ſur le terrein de

l'Egypte plusieurs milliers de couches annuelles, mais même il a jeté bien avant dans la mer les fondemens d'une alluvion qui pourra former avec le temps un nouveau pays ; car on trouve avec la sonde à plus de vingt lieues de distance de la côte, le limon du Nil au fond de la mer, qui augmente tous les ans. La basse Egypte où est maintenant le Delta, n'étoit autrefois qu'un golfe de la mer.

La ville de Damiette est aujourd'hui éloignée de la mer de plus de dix milles, & du temps de Saint Louis, en 1243, c'étoit un port de mer.

Cependant tous les changemens que les fleuves occasionent sont assez lents, & ne peuvent devenir considérables qu'au bout d'une longue suite d'années ; mais il est arrivé des changemens brusques & subits par les inondations & les tremblemens de terre. Les anciens prêtres Egyptiens, 600 ans avant la naissance de Jesus-Christ, assuroient, au rapport de Platon dans le Timée, qu'autrefois il y avoit une grande isle auprès des colonnes d'Hercule, plus grande que l'Asie & la Lybie prises ensemble, qu'on appelloit *Atlantides ;* que cette grande isle fut inondée & abymée sous les eaux de la mer après un grand tremblement de terre. *Traditur Athenienfis civitas restitisse olim innumeris hostium copiis quæ ex Atlantico mari profectæ, propè cunctam Europam Asiamque obsederunt; tunc enim fretum illud navigabile, habens in ore & quasi vestibulo ejus insulam quas Herculis columnas cognominant : ferturque insula illa Lybiâ simul & Asiâ major fuisse, per quam ad alias proximas insulas patebat aditus, atque ex insulis ad omnem continentem è conspectu jacentem vero mari vicinam; sed intrà os ipsum portus angusto sinu traditur pelagus illud verum mare, terra quoque illa verè erat continens,* &c. *Post hæc ingenti terræ motu jugique diei unius & noctis illuvione factum est, ut terra dehiscens omnes illos bellicosos absorberet, & Atlantis insula sub vasto gurgite mergeretur.*

Une troisieme cause de changement sur la surface du globe, sont les vents impétueux ; non seulement ils forment des dunes & des collines sur les bords de la mer & dans le milieu des continens, mais souvent ils arrêtent & font rebrousser les rivieres, ils changent la direction des fleuves, ils enlevent les terres cultivées, les arbres ; ils renversent les maisons, ils inondent pour ainsi dire des pays tout entiers ; nous avons un exemple de ces inondations de sable en France, sur les côtes de Bretagne ; l'histoire de l'académie, année 1722, en fait mention dans les termes suivans.

« Aux environs de Saint-Paul-de-Léon, » en basse Bretagne, il y a sur la mer » un canton, qui avant l'an 1666 étoit » habité & ne l'est plus, à cause d'un » sable qui le couvre jusqu'à une hauteur » de plus de vingt piés, & qui d'année » en année s'avance & gagne du terrein. » A compter de l'époque marquée il a » gagné plus de six lieues, & il n'est plus » qu'à une demi-lieue de Saint-Paul ; » de sorte que, selon les apparences, il » faudra abandonner cette ville. Dans le » pays sumergé on voit encore quelques » pointes de clochers & quelques chemi- » nées qui sortent de cette mer de sable ; » les habitans des villages enterrés ont eu » du moins le loisir de quitter leurs » maisons pour aller mendier.

» C'est le vent d'est ou du nord qui » avance cette calamité ; il éleve ce sable » qui est très-fin, & le porte en si grande » quantité & avec tant de vîtesse, que » M. Deslandes, à qui l'académie doit » cette observation, dit qu'en se prome- » nant dans ce pays-là pendant que le » vent charrioit, il étoit obligé de secouer » de temps en temps son chapeau & son » habit, parce qu'il les sentoit appesantis ; » de plus, quand ce vent est violent, il » jette ce sable pardessus un petit bras » de mer jusques dans Roscof, petit port » assez fréquenté par les vaisseaux étran- » gers ; le sable s'éleve dans les rues de » cette bourgade jusqu'à deux piés, & on » l'enleve par charretées : on peut remar- » quer en passant qu'il y a dans ce sable » beaucoup de parties ferrugineuses, qui » se reconnoissent au couteau aimanté.

» L'endroit de la côte qui fournit tout » ce sable, est une plage qui s'étend de- » puis Saint-Paul jusques vers Plonescat,

» c'eſt-à-dire, un peu plus de quatorze » lieues, & qui eſt preſque au niveau de » la mer lorſqu'elle eſt pleine : la diſpo- » ſition des lieux eſt telle, qu'il n'y a » que le vent d'eſt ou de nord-eſt qui » ait la direction néceſſaire pour porter le » ſable dans les terres. Il eſt aiſé de con- » cevoir comment le ſable porté & accu- » mulé par le vent en un endroit, eſt » repris enſuite par le même vent & » porté plus loin, & qu'ainſi le ſable peut » avancer en ſubmergeant le pays, tant que » la miniere qui le fournit en fournira de » nouveau ; car ſans cela le ſable en » avançant diminueroit toujours de hau- » teur, & ceſſeroit de faire du ravage. » Or il n'eſt que trop poſſible que la mer » jette ou dépoſe long-temps de nouveau » ſable dans cette plage, d'où le vent » l'enleve ; il eſt vrai qu'il faut qu'il ſoit » toujours auſſi fin pour être aiſément » enlevé.

» Le déſaſtre eſt nouveau, parce que » la plage qui fournit le ſable n'en avoit » pas encore une aſſez grande quantité » pour s'élever au deſſus de la ſurface de » la mer, ou peut-être parce que la mer » n'a abandonné cet endroit, & ne l'a laiſſé » à découvert que depuis un temps ; elle » a eu quelque mouvement ſur cette côte, » elle vient préſentement dans le flux, une » demi-lieue en deçà de certaines roches » qu'elle ne paſſoit pas autrefois.

» Ce malheureux canton, inondé d'une » façon ſinguliere, juſtifie ce que les an- » ciens & les modernes rapportent des » tempêtes de ſable excitées en Afrique, » qui ont fait périr des villes, & même » des armées ».

Non ſeulement donc il y a des cauſes générales, dont les effets ſont périodiques & réglés, par leſquels la mer prend ſucceſſivement la place de la terre, & abandonne la ſienne ; mais il y a une grande quantité de cauſes particulieres qui contribuent à ces changemens, & qui produiſent des bouleverſemens, des inondations, des affaiſſemens ; & la ſurface de la terre, qui eſt ce que nous connoiſſons de plus ſolide, eſt ſujette, comme tout le reſte de la nature, à des viciſſitudes perpétuelles. *Hiſt. nat. gen. & part. t. I.* *Voyez* TERRE, MER, MONTAGNE, FIGURE DE LA TERRE, *&c.*

TERRASSE, ſ. f. (*Art milit.*) c'étoit dans les ſieges des anciens, un épaulement environnant ſur le bord du foſſé, tout ſemblable à nos tranchées, où les archers & les frondeurs tiroient à couvert & ſans ceſſe contre les défenſes de la ville, pendant qu'on inſultoit de toutes parts. Les *terraſſes* ſervoient auſſi de contrevallation pour brider, & reſſerrer de plus près ceux de la place. On appelloit auſſi *terraſſe*, un cavalier élevé fort haut pour dominer les murs d'une ville.

On commençoit la *terraſſe* ſur le bord du foſſé, ou du moins fort près, & elle formoit un quarré long. On la formoit à la faveur des mantelets, qu'on élevoit fort haut, derriere leſquels les ſoldats travailloient à couvert des machines des aſſiégés. Les *terraſſes* qu'Alexandre fit élever aux ſieges du roc de Coriénez & d'Aorne, & celle de Maſſada, dont Joſeph donne la deſcription, ſont fameuſes dans l'hiſtoire.

*Terraſſe* ſe prend auſſi pour le comblement du foſſé des places aſſiégées ; mais on ne doit pas confondre ces ſortes de *terraſſes* avec les cavaliers ou *terraſſes* élevées ſur le bord du foſſé pour dominer les murailles, & voir ce qui ſe paſſoit ſur le parapet. Les traducteurs & les commentateurs tombent ſouvent dans cette erreur. Il eſt aiſé de diſtinguer les *terraſſes* conſidérées comme *comblement*, & les *terraſſes* conſidérées comme cavaliers ; car lorſqu'on s'apperçoit qu'il y a des beliers ſur la *terraſſe*, il ne faut pas douter que l'auteur ne veuille parler du comblement de foſſé ; s'il paroît que ces beliers ſont ſur un cavalier, il faut décider que l'hiſtorien eſt un ignorant qui ne fait ce que c'eſt que la guerre. Polybe, *commenté par Folard tom. II.* (*D. J.*)

TERRASSE, (*Jardin.*) ouvrage de terre élevé & revêtu d'une forte muraille, pour raccorder l'inégalité du terrein. La maçonnerie n'eſt pas cependant toujours néceſſaire pour faire une *terraſſe*. Quand la terre eſt forte, on ſe contente de faire des taluts & des glacis, qu'on coupe à chaque extrêmité. On laiſſe une pente douce

fur la *terrasse*, pour l'écoulement des eaux d'environ un pouce & demi par toise, selon la grandeur de la *terrasse* ; & cette pente se prend toujours sur sa longueur. On orne les *terrasses* d'arbrisseaux, d'ifs & de charmilles à hauteur d'appui, avec des vases, des caisses & des pots de fleurs, posés sur des dés de pierre. Les figures & les fontaines contribuent encore beaucoup à leur décoration. Malgré ces ornemens, les *terrasses* n'embellissent pas beaucoup un jardin : aussi en doit-on faire le moins qu'on peut, & les éloigner toujours les unes des autres. *Voyez* des modeles de *terrasse* dans la théorie & la pratique du jardinage.

On appelle *contre-terrasse*, une *terrasse* élevée au dessus d'une autre, pour quelque raccordement de terrein, ou élévation de parterre. *(D. J.)*

TERRASSE, *(Jouaillerie.)* ce terme se dit en style d'ouvriers lapidaires, de quelques parties dans une pierre précieuse qui ne peuvent souffrir le poliment.

TERRASSE, *(Peint.)* on appelle *terrasse en peinture*, un espace de terre qu'on place d'ordinaire sur le devant du tableau. Les *terrasses* doivent être spacieuses & bien ouvertes ; on peut y représenter quelque verdure, ou même des cailloutages qui s'y trouvent comme par accident. *(D. J.)*

TERRASSE, *(Sculpt.)* c'est le dessus de la plinthe en pente sur le devant, où l'on pose une figure, une statue, un grouppe, *&c. (D. J.)*

TERRASSE, *terme de Tireur d'or*, c'est une espece de vaisseau, fait en forme de cuvette un peu longue, formé de brique ou de pavé de grès, avec de hauts rebords, dans lequel ces ouvriers font chauffer le gros fil d'argent qu'ils veulent dorer, avant de le passer aux filieres. *Savary. (D. J.)*

TERRASSE *de bâtiment, (Architect.)* c'est la couverture d'un bâtiment, en plate-forme. On la fait de plomb, ou de dalles de pierre. Telles sont les *terrasses* du péristile du Louvre & de l'observatoire. Celle-ci est pavée de pierres à fusil, à bain de mortier, de ciment & de chaux. *(D. J.)*

TERRASSE *de marbre, (Architect.)* c'est un tendre, c'est-à-dire, un défaut dans les marbres, qu'on appelle *bousin* dans les pierres. On corrige ce défaut avec de petits éclats, & de la poudre du même marbre, mêlée avec du mastic de pareille couleur. *(D. J.)*

TERRASSE, s. f. *terra scuti ; (terme de Blason.)* piece mouvante du bas de l'écu en toute sa largeur, elle n'a de hauteur qu'une partie $\frac{1}{2}$ de sept ; la ligne qu la termine n'est pas de niveau, mais a quelques sinuosités arrondies qui la distinguent de la Champagne.

La *terrasse* ne se nomme qu'après les pieces ou meubles de l'écu qui sont dessus, soit arbre, animal, tour, *&c.*

De Suge de Brassac, proche Castres en Albigeois ; *d'azur à un olivier d'argent posé sur une terrasse de sinople, adextré d'un croissant d'or, & senestré d'une étoile de même.*

De Vignes de Puilaroque, au bas Montauban ; *d'or à une vache de gueules, clarinée d'argent, passante sur une terrasse de sinople. (G. D. L T.)*

TERRASSEUR, s. m. *(Maçonnerie.)* nom qu'on donne à des gens qui travaillent à hourder des planchers & des cloisons. Dans les pays où la pierre & le plâtre sont rares, on voit plus de *terrasseurs* que de plâtriers & de maçons, parce que toutes les maisons y sont de colombage, hourdées avec de la terre jaune. On ne dit guere *terrasser* en ce sens, mais *hourder* ; & au contraire on ne dit point *hourdeur*, mais *terrasseur. (D. J.)*

TERRASSIER, s. m. *(Jardin.)* c'est la qualité d'un ouvrier qui entreprend de faire des terrasses, & celle de ceux qui travaillent sous lui à la tâche ou à la journée. Un maître *terrassier* doit savoir tirer des niveaux, & jalonner juste, afin que sur le plan qu'on lui donne à exécuter, toutes les proportions soient bien prises. Il doit encore avoir quelque légere teinture du dessin, parce que souvent il se trouve obligé de tracer sur terre certains compartimens où il n'est pas nécessaire d'appeller un traceur. *(D. J.)*

TERRE, *en Géographie & en Physique*, se dit principalement de ce globe

que nous habitons ; fur quoi *voyez l'art.* FIGURE DE LA TERRE.

On convient généralement que le globe de la *terre* a deux mouvemens ; l'un diurne par lequel il tourne autour de fon axe, dont la période eft de 24 heures, & qui forme le jour ou le nychtemeron.

L'autre annuel & autour du foleil fe fait dans une orbite elliptique, durant l'efpace de 365 jours 6 heures, ou plutôt 365 jours 5 heures 49 minutes qui forment l'année. *Voyez* AXE.

C'eft du premier mouvement, qu'on déduit la diverfité de la nuit & du jour, *voyez* NUIT & JOUR, & c'eft par le dernier qu'on rend raifon de la viciffitude des faifons, *&c. Voyez* SAISON, PRINTEMPS, ÉTÉ, HIVER, *&c.*

On diftingue dans la *terre* trois parties ou régions ; favoir, 1°. La partie extérieure, c'eft celle qui produit les végétaux, dont les animaux fe nourriffent. 2°. La partie du milieu ou la partie intermédiaire qui eft remplie par les foffiles, lefquels s'étendent plus loin que le travail de l'homme ait jamais pu pénétrer. 3°. La partie intérieure ou centrale qui nous eft inconnue : quoique bien des auteurs la fuppofent d'une nature magnétique, que d'autres la regardent comme une maffe ou fphere de feu ; d'autres comme un abyme ou amas d'eau, furmonté par des couches de *terre* ; & d'autres enfin, comme un efpace creux & vuide, habité par des animaux qui ont, felon eux, leur foleil, leur lune, leur plante, & toutes les autres chofes qui leur feroient néceffaires pour leur fubfiftance.

Il y en a auffi qui divifent le corps du globe en deux parties, la partie extérieure qu'ils appellent *écorce*, & qui renferme toute l'épaiffeur des couches folides ; & l'intérieure qu'ils appellent *noyau*, qui eft d'une nature différente de la premiere, & qui eft remplie, fuivant leur fentiment, par du feu, de l'eau ou quelqu'autre matiere que nous ne connoiffons point.

La partie extérieure du globe, ou bien nous préfente des inégalités, comme des montagnes & des vallées, ou eft plane & de niveau, ou creufée en canaux, en fentes, en lits, *&c.* pour fervir aux mers, aux rivieres, aux lacs, *&c. V.* RIVIERE, LAC, OCÉAN, *&c.*

La plupart des phyficiens fuppofent, que ces inégalités font provenues d'une rupture ou bouleverfement des parties de la *terre*, laquelle a eu pour caufe des feux ou des eaux fouterreines.

Burnet, Stenon, Woodward, Whifton & d'autres fuppofent, que dans fon origine & dans fon état naturel, la *terre* a été parfaitement ronde, unie & égale ; & c'eft principalement du déluge qu'ils tirent l'explication de la forme inégale & irréguliere que nous lui voyons ; fur quoi *voyez* DÉLUGE, TREMBLEMENT DE TERRE, *&c.*

On trouve dans la partie extérieure de la *terre* différens lits qu'on fuppofe être des fédimens dont les eaux de différens déluges étoient chargées, c'eft-à-dire, des matieres de différentes efpeces qu'elles ont dépofées, en fe féchant ou en formant des marais. On croit auffi qu'avec le temps, ces différentes matieres fe font durcies en différens lits de pierre, de charbon, d'argile, de fable, *&c.*

Le d^r. Woodward a examiné avec beaucoup d'attention ces différens lits, leur ordre, leur nombre, leur fituation par rapport à l'horizon, leur épaiffeur, leurs interfections, leurs fentes, leur couleur, leur confiftance, *&c.* & il a attribué l'origine de leur formation au grand déluge. Il fuppofe que dans cette terrible révolution, les corps terreftres furent diffous & fe confondirent avec les eaux, & qu'ils y furent foutenus de façon à ne former avec elles qu'une maffe commune. Cette maffe des particules terreftres ayant donc été mêlée avec l'eau, fe précipita enfuite au fond, felon cet auteur, & cela fuivant les loix de la gravité, les parties plus pefantes s'enfonçant les premieres, puis de plus légeres, & ainfi de fuite. Il ajoute que les différens lits dont la *terre* eft compofée fe formerent par ce moyen, & qu'ayant acquis peu à peu de la folidité & de la dureté, ils ont fubfifté depuis en cet état. Il prétend enfin, que ces fédimens ont été paralleles, puis concentriques, & que la furface de la *terre* qui en étoit formée étoit parfaitement unie & réguliere,

mais que les tremblemens de *terre*, les éruptions des volcans, *&c.* y ayant produit peu à peu divers changemens, l'ordre & la régularité des couches se sont altérées; de sorte que la surface de la *terre* a pris la forme irréguliere que nous lui voyons à présent. Tout cela, comme l'on voit, est purement hypothétique & conjectural. *Voyez* à ce sujet le premier article de l'*hist. nat. de* M. de Buffon.

TERRE, *en Astronomie*, c'est, suivant le systême de Copernic, l'une des planetes qu'on appelle *premieres*. Voici le caractere par lequel on la désigne ♁. *V.* PLANETE.

Dans l'hypothese de Ptolomée, la *terre* est le centre du systême. *V.* SYSTÊME.

Le grand point qui distingue le systême de Ptolomée & celui de Copernic, c'est que le premier de ces auteurs suppose la *terre* en repos, & que l'autre la fait mouvoir; c'est-à-dire, que l'un la met dans le centre, & fait tourner autour d'elle de l'orient à l'occident le soleil, les cieux & les étoiles; au lieu que l'autre, supposant les cieux & les étoiles en repos, fait mouvoir la *terre* de l'occident à l'orient. *Voyez* SYSTÊME DE COPERNIC & DE PTOLOMÉE.

L'industrie des Astronomes de notre siecle a mis hors de doute le mouvement de la *terre*. Copernic, Gassendi, Kepler, Hoock, Flamsteed, *&c.* se sont sur-tout fait par-là une réputation à jamais durable.

Il est vrai que d'anciens philosophes ont soutenu ce même mouvement: Cicéron dit dans ses questions tusculanes, que Nicetas de Syracuse avoit découvert le premier, que la *terre* a un mouvement diurne, par lequel elle tourne autour de son axe dans l'espace de 24 heures; & Plutarque *de placit. philosoph.* nous apprend, que Philolaüs avoit découvert son mouvement annuel autour du soleil. Environ cent ans après Philolaüs, Aristarque de Samos soutint le mouvement de la *terre*, en termes encore plus clairs & plus forts, suivant que nous l'apprend Archimede dans son traité *de numero arenæ*.

Mais les dogmes trop respectés de la religion païenne, empêcherent qu'on ne suivît davantage ces idées; car Cleanthes ayant accusé Aristarque de sacrilege, pour vouloir faire mouvoir de sa place la déesse Vesta & les autres divinités tutélaires de l'univers, les philosophes commencerent alors à abandonner un sentiment qui paroissoit si dangereux.

Plusieurs siecles après, Nicolas de Cœsa, cardinal, fit revivre cet ancien systême; mais ce sentiment ne fut pas fort en vogue jusqu'à Copernic, qui démontra ses grands usages & ses avantages dans l'Astronomie. Il eut bientôt pour lui tous ceux qui oserent se dépouiller d'un préjugé vulgaire & qui ne furent point effrayés de censures injustes. Aussi Kepler son contemporain n'hésite-t-il pas de dire ouvertement: *Hodierno tempore præstantissimi quique philosophorum & astronomorum Copernico adstipulantur: secta est hæc glacies; vincimus suffragiis melioribus: cæteris penè sola obstat superstitio aut metus à Cleantibus.*

Les argumens qu'on a allégués contre le mouvement de la *terre*, sont foibles ou frivoles. On objecte:

1°. Que la *terre* est un corps pesant & par conséquent, ajoute-t-on, peu propre au mouvement.

2°. Que si la *terre* tourne autour de son axe en vingt-quatre heures, ce mouvement devroit renverser nos maisons, nos bâtimens, *&c.*

3°. Que les corps ne tomberoient pas précisément sur les endroits qui sont au dessous d'eux lorsqu'on les laisse échapper. Une balle, par exemple, qu'on laisseroit tomber perpendiculairement à *terre*, tomberoit en arriere de l'endroit sur lequel elle auroit été avant que de tomber.

4°. Que ce sentiment est contraire à l'Écriture.

5°. Qu'il contredit nos sens qui nous représentent la *terre* en repos, & le soleil en mouvement.

Les preuves qu'on donne du mouvement de la *terre* sont d'une espece bien différente, & portent à l'esprit une évidence à laquelle on ne sauroit se refuser; ce qui vient de ce qu'elles sont tirées des observations & des phénomenes actuels & non des raisonnemens vagues; les voici en raccourci: on y trouvera la réponse à celles des objections précédentes qui sont les moins déraisonnables.

1°. Le soleil doit également paroître en mouvement, & la *terre* en repos à un spectateur placé sur la *terre*, soit que le soleil se meuve, & que la *terre* soit en repos; soit qu'au contraire, ce soit le soleil qui reste en repos, & la *terre* qui se meuve. Car supposons la *terre* en *T* (*Pl. d'Astron. fig.* 26.) & le soleil en *I*. Le soleil paroîtra alors en ♈; & supposant que le soleil se meuve dans une orbite qui entoure la *terre* de 1 en 2, il paroîtra ensuite en ♉; & s'il continue à aller en 3, il paroîtra en ♊, de sorte qu'il semblera toujours se mouvoir dans l'écliptique, suivant l'ordre des signes.

Supposons maintenant la *terre* en 1 & le soleil en *T*. Le soleil sera vu, ou paroîtra alors en ♎; que la *terre* avance de 1 à 2; & le soleil paroîtra alors aux habitans de la *terre* avoir avancé de ♎ en ♏; & si la *terre* parvient en 3, le soleil paroîtra s'être avancé de ♏ jusqu'en ♐, & ainsi de suite, suivant l'ordre des signes de l'écliptique.

Le soleil paroîtra donc toujours également se mouvoir, soit qu'il se meuve réellement ou qu'il soit en repos, & ainsi on ne doit faire aucun cas de l'objection qu'on tire des apparences sensibles. *Voyez* VISION.

2°. Si l'on suppose qu'une des planetes se soit mue d'une certaine quantité de l'occident à l'orient, le soleil, la *terre* & les autres planetes, doivent paroître aux habitans de cette premiere planete s'être mus d'une même quantité en sens contraire. Car imaginons une étoile *M*, (*fig.* 55.) dans le zénith d'un habitant d'une planete placé en *T*, & supposant que la planete ait tourné sur son axe de l'occident à l'orient, le soleil paroîtra après un certain espace de temps être arrivé au zénith de *T*, puis l'étoile *I* paroîtra y être arrivée à son tour, puis *N*, puis la planete *L*, puis enfin l'étoile *M*, le soleil *S*, la planete *L*; & les étoiles *j M N*, paroîtront donc s'être mis en sens contraire autour de la planete. S'il y avoit donc des habitans dans les planetes, la sphere du monde, le soleil, les étoiles & les autres planetes devroient leur paroître se mouvoir autour d'eux de l'orient à l'occident. Or les habitans de notre planete, c'est-à-dire, de la *terre*, sont sujets aux mêmes illusions que les autres.

3°. Les orbites de toutes les planetes renferment le soleil comme leur centre commun. Mais il n'y a que les orbites des planetes supérieures qui renferment la *terre*, laquelle n'est cependant placée au centre d'aucune de ces orbites, suivant que nous l'avons fait voir dans les *articles* SOLEIL & PLANETE.

4°. Comme il est prouvé que l'orbite de la *terre* est située entre celle de Vénus & celle de Mars, il s'ensuit delà que la *terre* doit tourner autour du soleil; car puisqu'elle est renfermée dans les orbites des planetes supérieures, leur mouvement pourroit à la vérité lui paroître inégal & irrégulier sans cette supposition; mais au moins sans cela elles ne pourroient lui paroître stationnaires ni rétrogrades.

5°. Les orbites & les périodes des différentes planetes autour du soleil, de la lune autour de la *terre*, des satellites de Jupiter & de Saturne autour de ces deux planetes, prouvent que la loi de la gravitation sur la *terre*, sur Jupiter & sur Saturne, est la même que sur le soleil, & que les temps périodiques des différens corps qui se meuvent autour de chacune de ces planetes, sont dans une certaine proportion avec leurs distances respectives. *Voyez* PÉRIODE & DISTANCE.

Or il est certain que dans la supposition du mouvement annuel de la *terre*, son temps périodique se trouveroit suivre exactement cette loi; en sorte qu'il y auroit entre son temps périodique & les temps périodiques de Mars & de Vénus, le rapport qui regne entre les temps périodiques des autres planetes, c'est-à-dire, le rapport qui regne entre les racines quarrées des cubes des distances de ces planetes au soleil; au lieu qu'on s'écarte prodigieusement de cette loi, si on suppose que ce soit le soleil qui tourne autour de la *terre*. En effet, si la *terre* ne tourne pas autour du soleil, le soleil tournera donc, ainsi que la lune, autour de la *terre*. Or le rapport des distances du soleil & de la lune à la *terre* est de 22000 à 57; & la période de la lune est d'ailleurs moindre que de vingt-huit

jours,

jours, il faudroit donc (pour que la proportion des temps périodiques eût lieu) que la révolution du soleil ne se fît qu'en plus de quarante-deux ans, au lieu qu'elle n'est que d'une année. Cette réflexion seule a paru à M. Whiston d'assez grand poids pour terminer la dispute sur les deux systêmes, & pour établir le mouvement de la *terre*. *Voy.* RÉVOLUTION.

6°. Ou bien les corps célestes tournent tous autour de la *terre* en 24 heures, ou bien il faut que la *terre* tourne dans le même temps autour de son axe; or les planetes qui tournent autour du soleil font leur révolution en plus ou moins de temps, suivant que leurs orbites sont plus ou moins grandes, c'est-à-dire, suivant qu'elles sont plus ou moins éloignées du soleil; d'où il s'ensuit que si les étoiles & les planetes tournoient autour de la *terre*, elles feroient de même leur révolution en des temps inégaux, suivant que leurs orbites ou leurs distances seroient plus ou moins grandes; au moins seroit-il vrai que les étoiles fixes qui sont à des distances si prodigieuses de la *terre*, ne sauroient se mouvoir autour d'elle en 24 heures, comme on suppose que les font les planetes les plus voisines.

7°. Dans tous les ouvrages de la nature qui sont soumis à notre connoissance, le créateur paroît agir par les moyens les plus courts, les plus aisés & les plus simples; or, si la *terre* paroît être en repos, & les étoiles se meuvent, la vîtesse des étoiles devra être immense, au lieu qu'il ne faudroit, pour expliquer ces mêmes effets, que supposer à la *terre* un mouvement plus modéré.

En effet, la moyenne distance de la lune à la *terre* est de 57 demi-diametres de la *terre*; ce qui, supposant le demi-diametre de la *terre* de 3440 milles géographiques, se monte à 196080 milles; la circonférence du cercle diurne de la lune est donc de 1231380 milles, & par conséquent son mouvement horaire de 483308 milles; de sorte que dans chaque seconde (espace de temps moindre que celui qui est employé à chaque battement d'artere), la lune, quoique le plus lent de tous les corps célestes, parcourt 3 milles & $\frac{5}{9}$, c'est-à-dire, plus d'une lieue & demie. *Voyez* LUNE. De plus la moyenne distance du soleil à la *terre* est de 22000 demi-diametres de la *terre*, ou de 75680000 milles géographiques; d'où il s'ensuit que le mouvement diurne du soleil, lorsqu'il est dans l'équateur, devroit être de 475270400 milles, & que par conséquent dans l'espace d'une seconde il devroit parcourir 5480 milles géographiques, ou plus de 2000 lieues; de plus, la distance du soleil à la *terre* est à celle du soleil à Mars, comme 1 est à 2; à celle du soleil à Jupiter, comme un est à 5 & $\frac{1}{4}$; & à celle du soleil à Saturne, comme 1 est à 9: ainsi puisque les espaces diurnes, & tous les autres espaces semblables décrits dans un même temps, devroient être entr'eux comme ces distances; Mars devroit donc dans un clin-d'œil décrire 8222 milles, Jupiter 28688 milles, & Saturne 520652 milles, c'est-à-dire, environ 20000 lieues: enfin, les étoiles fixes étant bien plus éloignées de la *terre* que Saturne, leur mouvement dans l'équateur ou auprès de l'équateur, devra donc être par cette raison beaucoup plus prompt que celui de cette planete.

8°. Si la *terre* est en repos, & que les étoiles se meuvent d'un mouvement commun, les différentes planetes décriront chaque jour différentes spirales qui s'éloigneront jusqu'à un certain terme vers le nord, & retourneront ensuite vers le terme opposé du côté du sud dans des limites tantôt plus & tantôt moins étroites.

Car les différences des distances des planetes au zénith varient chaque jour, & elles augmentent jusqu'à un certain point vers le nord, & décroissent ensuite vers le sud; ainsi puisqu'on trouve en même temps la hauteur du pole toujours la même, & que les planetes ne retournent pas au même point du méridien, on doit conclure delà qu'elles décriront non pas des cercles, mais des spirales; à quoi il faut ajouter que comme les différentes planetes ne conservent pas toujours la même distance de la *terre*, mais qu'elles s'en approchent quelquefois, & que d'autres fois elles s'en éloignent, elles décrivent donc de plus grandes spirales à de plus grandes distances, & de plus petites spirales à de plus petites distances: de plus, puisque leur mouvement devient plus lent

lorsque la planete est plus éloignée de la *terre*, il s'ensuit delà que les plus grandes spirales devront être décrites en moins de temps que les plus petites ; or, toute cette complication de mouvemens en spirale peut-elle être admise, lorsqu'on a un moyen si simple d'y suppléer, en admettant le mouvement de la *terre* ?

9°. On trouve que la force de la gravité décroît à mesure qu'on approche de l'équateur, & cela arrive dans tous les corps qui ont un mouvement sur leur axe ; & dans ceux-là seulement, parce que c'est en effet le résultat nécessaire d'un pareil mouvement. *Voyez* GRAVITÉ & FIGURE DE LA TERRE.

En effet, lorsqu'un corps tourne sur son axe, toutes les parties, ou tous les corps qui lui appartiennent, font un effort continuel pour s'éloigner du centre ; ainsi l'équateur étant un grand cercle, & les paralleles allant toujours en diminuant vers les poles, c'est dans l'équateur que la force centrifuge est la plus grande, & elle décroît vers les poles en raison des diametres des paralleles, à celui de l'équateur. Or la force de la gravité détermine les différentes parties vers le centre du systême total ; & par conséquent la force centrifuge qui agit en sens contraire de la force de la gravité, retarde la descente des graves, & elle la retarde d'autant plus qu'elle est plus grande. Le docteur Keiff prouve par le calcul que la force de la gravité est à la force centrifuge vers l'équateur, comme 289 est à 1, & que par conséquent les corps qui s'y trouvent y perdent $\frac{1}{289}$, partie du poids qu'ils auroient si la *terre* étoit en repos. La force centrifuge étant donc extrêmement petite vers les poles, les corps qui ne pesent à l'équateur que 288 liv. peseront aux poles 289 livres ; or, on a remarqué en effet que la pesanteur est moindre à l'équateur qu'aux poles. La *terre* tourne donc sur son axe.

10°. Voici une démonstration du mouvement de la *terre* tirée des causes physiques, nous en sommes redevables aux découvertes de M. Newton ; & le docteur Keiff la regarde comme très-concluante, & même sans replique.

Il est démontré que toutes les planetes gravitent sur le soleil, & toutes les expériences confirment que le mouvement soit de la *terre* autour du soleil, soit du soleil autour de la *terre*, se fait de maniere que les aires décrites par les rayons recteurs de celui de ces deux corps qui est mobile, sont égaux en temps égaux, ou sont proportionnels au temps ; mais il est démontré aussi que lorsque deux corps tournent l'un autour de l'autre, & que leurs mouvemens sont réglés par une pareille loi, l'un doit nécessairement graviter sur l'autre. Or si le soleil gravite dans son mouvement sur la *terre*, comme l'action & la réaction sont d'ailleurs égales & contraires, la *terre* devra donc pareillement graviter sur le soleil. De plus, le même auteur a démontré que lorsque deux corps gravitent l'un sur l'autre, sans s'approcher directement l'un de l'autre en ligne droite, il faut qu'ils tournent l'un & l'autre autour de leur centre commun de gravité. Le soleil & la *terre* tournent donc autour de leur centre commun de gravité ; mais le soleil est un corps si grand par rapport à la *terre*, laquelle n'est, pour ainsi-dire, qu'un point par rapport à lui, que le centre commun de gravité de ces deux corps, doit se trouver dans le soleil même, & peu loin de son centre ; la *terre* tourne donc autour d'un point qui est situé dans le corps du soleil ; & on peut dire par conséquent qu'elle tourne autour du soleil.

En un mot, supposer la *terre* en repos, c'est confondre & détruire tout l'ordre & toute l'harmonie de l'univers ; c'est en renverser les loix ; c'est en faire combattre toutes les parties les unes avec les autres ; c'est vouloir enlever au créateur la moitié de la beauté de son ouvrage, & aux hommes le plaisir de l'admirer. En effet, on rend par-là inexplicables & inutiles les mouvemens des planetes ; & cela est si vrai, que ceux des astronomes modernes qui avoient soutenu cette opinion avec le plus de zele, ont été obligés de l'abandonner lorsqu'ils ont voulu calculer les mouvemens des planetes. Aucun d'eux n'a jamais tenté de calculer ces mouvemens dans des spirales variables, mais ils ont tous supposé tacitement dans leur théorie que la *terre* se mouvoit sur son axe, & ils

ils ont changé par-là les mouvemens diurnes en cercles.

Riccioli, par exemple, qui par ordre du pape, s'opposa de toutes ses forces au mouvement diurne de la *terre*, comme contraire à l'Ecriture-sainte, fut cependant obligé, pour construire des tables qui se rapportassent un peu aux observations, d'avoir recours au mouvement de la *terre*.

C'est ce qu'avoue franchement le P. des Chales de la même société. P. Ricciolus *nullas tabulas aptare potuit quæ vel mediocriter observationibus responderent, nisi secundùm systema* terræ *motæ*; & cela quoiqu'il s'aidât de tous les secours étrangers qu'il pouvoit tirer des épicycles.

Le systême qui suppose la *terre* en repos, est donc par lui-même absolument inutile dans l'Astronomie, & on n'en doit pas faire beaucoup de cas en Physique, puisque ceux qui le soutiennent sont obligés à tout moment d'avoir recours à l'action immédiate de la divinité, ou bienà des raisons & à des principes inconnus.

Il y a des auteurs qui rejettent le mouvement de la *terre* comme contraire à la révélation, parce qu'il est fait mention dans l'Ecriture-sainte du lever & du coucher du soleil; qu'il y est dit, par exemple, que le soleil s'arrêta dans le temps de Josué, & qu'il recula dans le temps d'Ezéchias.

Mais on ne doit entendre autre chose par lever du soleil, que le retour de son apparition sur l'horizon au dessous duquel il avoit été caché; & par son coucher, autre chose que son occultation au dessous de l'horizon après avoir été visible pendant un temps au dessus; ainsi lorsque l'Esprit-saint dit dans l'Ecclésiaste, *le soleil se leve & se couche, & revient à l'endroit d'où il étoit parti*, il n'entend par-là rien autre chose, sinon que le soleil qui auparavant avoit été caché, se voit de nouveau sur l'horizon; & qu'après avoir paru, il se cache de nouveau pour reparoître ensuite à l'orient; car c'est là ce qui paroît à une personne qui voit le soleil, & par conséquent c'est cela, & rien de plus que les Ecritures ont dû avoir en vue.

De même lorsque dans Josué, *x. 12. 13*, il est dit que le soleil & la lune se sont arrêtés, ce qu'on doit entendre dans cet endroit par le mot de *station*, c'est que ces luminaires n'ont point changé de situation par rapport à la *terre*; car en disant, *soleil, arrête-toi sur Gédéon, & toi lune, sur la vallée d'Ayalon*, ce général du peuple de Dieu n'a pu demander autre chose, sinon que le soleil qui paroissoit alors sur cette ville ne changeât point de situation; or de ce qu'il demande au soleil de s'arrêter dans la même situation, on seroit très-mal fondé à conclure que le soleil tourne autour de la *terre*, & que la *terre* reste en repos.

Gassendi distingue fort à propos à ce sujet deux livres sacrés; l'un écrit qu'on appelle *la bible*, l'autre qu'on appelle *la nature* ou *le monde*; c'est ce qu'il développe dans ce passage singulier. « Dieu » s'est manifesté lui-même par deux lu» mieres, l'une celle de la révélation, » & l'autre celle de la démonstration; or » les interpretes de la premiere sont les » théologiens, & les interpretes de l'autre » sont les mathématiciens; ce sont ces » derniers qu'il faut consulter sur les ma» tieres dont la connoissance est soumise » à l'esprit, comme sur les points de foi » on doit consulter les premiers; & » comme on reprocheroit aux mathéma» ticiens de s'éloigner de ce qui est de » leur ressort, s'ils prétendoient révoquer » en doute, ou rejeter les articles de » foi, en vertu de quelques raisonnemens » géométriques, aussi doit-on convenir » que les théologiens ne s'écartent pas » moins des limites qui leur sont mar» quées, quand ils se hazardent à prononcer » sur quelque point des sciences natu» relles au dessus de la portée de ceux qui » ne sont pas versés dans la géométrie & » dans l'optique, en se fondant seule» ment sur quelque passage de l'Ecriture» sainte, laquelle n'a prétendu nous rien » apprendre là dessus ».

Après avoir ainsi prouvé le mouvement de la *terre*, il faut observer de plus que la *terre* va dans son orbite de maniere que son axe se maintient constamment parallele à lui-même. *V.* AXE & PARALLÉLISME.

M 2

L'axe de la *terre* a cependant un petit mouvement autour des poles de l'écliptique ; c'eſt de ces mouvemens que dépend la préceſſion des points équinoxiaux. *Voyez* MUTATION & PRÉCESSION.

Sur l'inclinaiſon de l'axe de la *terre*, *voyez* INCLINAISON, ECLIPTIQUE & OBLIQUITÉ.

TERRE, *en Géometrie*, eſt ce globe mêlé de parties ſolides & fluides que nous habitons. *Voyez* TERRAQUÉE ; *voyez auſſi* OCÉAN, MER, CONTINENT, *&c.* *Wolf* & *Chambers.* (*O*)

TERRE, *couches de la*, (*Hiſt. nat. Minéralogie.*) *ſtrata telluris* ; l'on nomme *couches de la terre* les différens lits ; ou bancs de *terres*, de pierres, de ſables, *&c.* dont notre globe eſt compoſé. Pour peu qu'on obſerve la nature, on s'apperçoit que le globe que nous habitons eſt recouvert d'un grand nombre de différentes ſubſtances, diſpoſées par couches horizontales & paralleles les unes aux autres, lorſque quelque cauſe extraordinaire n'a point mis obſtacle à ce parallélifme. Ces couches varient en différens endroits, pour le nombre, pour leur épaiſſeur, & pour la qualité des matieres qu'elles contiennent ; dans quelques terreins on ne trouvera en fouillant à une très-grande profondeur, que deux, trois, ou quatre couches différentes ; tandis que dans d'autres, on trouvera trente ou quarante couches placées les unes au deſſus des autres. Quelques couches ſont purement compoſées de *terres*, telles que la glaiſe, la craie, l'ochre, *&c.* d'autres ſont compoſées de ſable, de gravier ; d'autres ſont remplies de cailloux & de gallets, ou de pierres arrondies, ſemblables à celles que l'on trouve ſur le bord des mers & des rivieres ; d'autres contiennent des fragmens de roches qui ont été arrachés ailleurs & raſſemblés dans les lieux où on les trouve actuellement ; d'autres couches ne ſont compoſées que d'une roche ſuivie, qui occupe un eſpace de terrein quelquefois très-conſidérable ; ces roches ne ſont point par-tout de la même nature de pierre ; tantôt c'eſt de la pierre à chaux, tantôt c'eſt du gypſe, du marbre, de l'albâtre, du grès, du ſchiſte, ou de l'ardoiſe, & ſouvent il arrive que la roche qui forme une couche, eſt elle-même compoſée de pluſieurs bancs, ou lits de pierres, qui different entre elles : on trouve des couches qui ſont remplies de matieres bitumineuſes ; c'eſt ainſi que ſont les mines de charbon de *terre*. *Voyez* CHARBON MINÉRAL. D'autres font un amas de matieres ſalines ; c'eſt ainſi que ſe trouvent le *natron*, & le ſel gemme. *Voy. ces articles.*

Pluſieurs couches enfin, ne ſont que des amas de ſubſtances métalliques, & de mines qui ſemblent avoir été tranſportées par les eaux dans les endroits où nous les trouvons, après avoir été arrachées des endroits où elles avoient pris naiſſance. *V. l'article* MINES. Toutes ces différentes couches ſont quelquefois remplies de coquilles, de madrepores, de corps marins, de bois, & d'autres ſubſtances végétales, d'oſſement de poiſſons & de quadrupedes, & d'un grand nombre de corps entiérement étrangers à la *terre*.

Toutes ces circonſtances qui accompagnent les *couches de la terre*, ont de tout temps exercé l'imagination des phyſiciens ; ils ont cherché à rendre raiſon de l'arrangement qu'ils y remarquoient, & des autres phénomenes qu'elles préſentent : la poſition horizontale de la plupart de ces couches, & la ſituation parallele qu'elles obſervent entre elles, ont fait aiſément ſentir qu'il n'y avoit que les eaux qui euſſent pu leur donner cet arrangement uniforme. Une expérience très-ſimple ſuffit pour confirmer cette idée ; ſi l'on jette dans un vaſe plein d'eau, quelques poignées de *terre*, de ſable, de gravier, *&c.* chacune de ces ſubſtances s'y dépoſera plutôt, ou plus tard, en raiſon de ſa peſanteur ſpécifique, & le tout formera pluſieurs couches qui ſeront paralleles les unes aux autres : cela poſé, on a conclu qu'il falloit que les *couches de la terre* euſſent auſſi été formées par des ſubſtances qui avoient été délayées dans un fluide immenſe, d'où elles ſe ſont ſucceſſivement dépoſées. Comme l'hiſtoire ne nous a point conſervé le ſouvenir d'une inondation plus univerſelle que celle du déluge, les naturaliſtes n'ont point fait difficulté de le regarder comme le ſeul auteur des *couches de la terre* ; parmi ceux qui

ont adopté ce sentiment, Woodward occupe le premier rang; il suppose que les eaux du déluge ont détrempé & délayé toutes les parties de notre globe, & que lorsque les eaux se retirerent, les substances qu'elles avoient détrempées, se déposerent & formerent les différens lits dont nous voyons la *terre* composée. Cette hypothese, plus ingénieuse que vraie, a eu un grand nombre de sectateurs; cependant pour peu que l'on y fasse attention, on verra que le prétendu détrempement de toute la masse de notre globe, est une idée très-chimérique. De plus, il n'est point vrai que les *couches de la terre* se soient déposées en raison de leur pesanteur spécifique, vu que souvent quelques-unes de ces couches, composées de substances plus légeres, sont au dessous des couches composées de matieres plus pesantes.

En général le déluge n'est point propre à rendre raison de la formation des couches dont nous parlons; on ne peut nier qu'il n'en ait produit quelques-unes; mais ce seroit se tromper, que de les lui attribuer toutes indistinctement, comme ont fait quelques auteurs. En effet, comment concevoir qu'une inondation passagere, qui, suivant le récit de Moïse, n'a pas même duré une année, ait pu produire toutes les couches de substances si différentes, dont les différentes parties de notre globe sont composées?

Le sentiment le plus vraisemblable sur la formation des *couches de la terre*, est celui qui en attribue la plus grande partie au séjour des mers qui ont successivement, & pendant plusieurs siecles, occupé les continens qui sont aujourd'hui habités. C'est au fond de ces mers que se sont déposées peu à peu les différentes substances que leurs eaux avoient détrempées; les fleuves qui se rendent dans les mers, charient sans cesse un limon qui ne peut manquer à la longue de former des dépôts immenses, qui haussent le lit de ces mers, & les force à se jeter vers d'autres endroits.

Notre globe étant exposé à des révolutions continuelles, a dû changer de centre de gravité, ce qui a fait varier l'inclinaison de son axe, & ce mouvement a pu suffire pour mettre à sec quelques portions du globe, & pour en submerger d'autres. La disposition & la nature de quelques *couches de la terre*, nous fournissent même des preuves convainquantes que les eaux de la mer ont couvert & ont abandonné à plusieurs reprises, les mêmes endroits de la *terre*. *Voyez l'article* FOSSILES.

Ce seroit cependant se tromper, que d'attribuer à la mer seule la formation de toutes les couches que nous voyons sur la *terre*; les débordemens des rivieres portent sur les terreins qu'elles inondent, une quantité prodigieuse de limon, qui au bout de plusieurs siecles, forment des lits que l'œil distingue facilement, & par lesquels on pourroit compter le nombre des débordemens de ces rivieres, dont le lit par-là même est souvent forcé de changer.

Quelques pays présentent aux yeux des couches d'une nature très-différente de celle dont nous avons parlé jusqu'ici; ces couches sont des amas immenses de cendres, de pierres calcinées & vitrifiées, de pierres ponces, &c. Il est aisé de sentir que ces sortes de couches n'ont point été produites par les eaux; elles sont l'ouvrage des embrasemens souterreins & des volcans, qui dans différentes éruptions ont vomi ces matieres à des intervalles quelquefois très-éloignés les uns des autres: telles sont les couches que l'on trouve en Sicile près du mont Etna, en Italie près du mont Vésuve, en Islande près du mont Hécla, &c. c'est l'inspection de ces sortes de couches, qui a fait croire à Lazzaro Moro, que toutes les *couches de la terre* n'avoient été produites que par des volcans, d'où l'on voit qu'il a étendu à tout notre globe les phénomenes qui n'existoient que dans la contrée qu'il habitoit, & dans d'autres qui sont sujetes aux mêmes révolutions.

Un grand nombre de montagnes ne sont formées que d'un assemblage de *couches de terre*, de pierres, de sable, &c. placés les unes au dessus des autres. On a fait voir en quoi elles different des montagnes primitives, qui sont aussi anciennes que le monde. *V. l'article* MONTAGNES. Les montagnes par couches sont d'une

formation plus récente que les autres, puisqu'elles contiennent souvent des substances qui ne sont que des débris des montagnes primitives. Quelques-unes des montagnes composées de couches, sont souvent très-élevées. M. Sulzer a fait en Suisse une observation qui prouve qu'elles ont été couvertes autrefois par les eaux ; en effet ce savant naturaliste a trouvé que le mont Rigi étoit couvert d'une couche, composée d'un amas de cailloux & de pierres roulées de toutes sortes d'especes, & liées par un *gluten* sablonneux & limonneux, qui n'en faisoit qu'une seule masse.

A l'égard du dépôt qui a formé les *couches de la terre*, il ne s'est point toujours fait de la même maniere ; quelquefois ce dépôt s'est fait dans des eaux tranquilles, & sur un fond uni ; alors les couches produites par ce dépôt, se sont trouvées horizontales & unies ; mais lorsque le dépôt est venu à se faire dans des eaux violemment agitées, ces couches ont eu des inégalités, voilà pourquoi l'on rencontre quelquefois des lits dans lesquels on remarque comme des bosses & des ondulations, & des substances en désordre & confondues ensemble. Lorsque le dépôt des matieres détrempées & charriées par les eaux, s'est fait contre la grouppe d'une montagne primitive, les couches qui ont été déposées, ont dû nécessairement prendre la même inclinaison que le terrein qui leur a servi d'appui ; delà vient l'inclinaison que l'on remarque dans de certaines couches.

Enfin l'on remarque que les *couches de la terre* sont quelquefois brisées & interrompues dans leur cours ; il paroît naturel d'attribuer ces interruptions aux ébranlemens causés par les tremblemens de *terre*, par les affaissemens de certains terreins, occasionés par les excavations qu'ont fait les eaux souterreines. (—)

TERRE, *révolutions de la*, (*Hist. nat. Minéralogie.*) pour peu que l'on jette les yeux sur notre globe, on trouve des preuves convainquantes qu'il a dû éprouver autrefois, & qu'il éprouve encore de temps à autres, des changemens très-considérables. Les physiciens ont donné le nom de *révolutions* aux événemens naturels, par lesquels la *terre* est altérée en tout, ou dans quelques-unes de ses parties. L'histoire nous a transmis la mémoire d'un grand nombre de ces révolutions ; mais il y en a un plus grand nombre encore qui est demeuré dans la nuit des tems, & dont nous ne sommes assurés que par les débris & les ravages, dont nous voyons des traces dans presque toutes les parties du globe que nous habitons : c'est ainsi que Moïse nous a transmis dans la Genese, le souvenir du déluge universel ; l'histoire profane nous a parlé des déluges de Deucalion & d'Ogygès ; mais aucuns monumens historiques ne nous ont appris l'époque de plusieurs autres révolutions très-marquées, qui ont considérablement altéré la surface de la *terre*.

Ces *révolutions de la terre* sont de deux especes, il y en a qui se sont fait sentir à la masse totale de notre globe, & l'on peut les appeller *générales* ; d'autres n'operent des changemens que dans de certains lieux, nous les appellerons *locales* ; quelques-uns de ces changemens sont opérés par des causes qui agissent sans cesse ; d'autres sont opérés par des causes momentanées.

Tous les physiciens conviennent aujourd'hui que la terre s'est applatie par ses poles, & qu'elle s'est par conséquent étendue vers l'équateur. On a lieu de présumer pareillement que l'axe de la *terre* a changé d'inclinaison & de centre de gravité ; il est aisé de sentir que des changemens de cette nature, ont dû faire une impression très-forte sur la masse totale de notre globe ; ils ont dû changer totalement le climat de certains pays, en présentant au soleil des points de la *terre* différemment de ce qu'ils étoient auparavant ; ils ont dû submerger les parties de la *terre* qui étoient continent, & en mettre à sec d'autres qui servoient de bassin ou de lit à la mer ; & ces changemens si considérables ont pu influer sur les productions de la nature, c'est-à-dire, faire disparoître de dessus la terre certaines especes d'êtres, & donner naissance à des êtres nouveaux : telles sont les révolutions les plus générales, que nous présumons avoir été éprouvées par la terre.

Il en eſt d'autres, qui, ſans avoir entiérement changé la face de la *terre*, n'ont pas laiſſé de produire ſur elle des altérations très-conſidérables; de ce nombre ſont ſur-tout les tremblemens de *terre*; par leurs moyens nous voyons que les montagnes ſont fendues, & quelquefois englouties dans le ſein de la *terre*; des lacs, des mers viennent prendre la place du continent; les rivieres ſont forcées de changer leur cours; des terreins immenſes ſont abymés & diſparoiſſent; des iſles & des terres nouvelles ſortent du fond des eaux. *Voyez* TREMBLEMENS DE TERRE.

Une expérience journaliere & funeſte nous apprend que les vents déchaînés, pouſſent ſouvent avec violence les eaux des mers, ſur des portions du continent qu'elles inondent, & d'où enſuite elles ne peuvent plus ſe retirer. Ces mêmes cauſes arrachent quelquefois des parties conſidérables de la *terre* ferme, & en font des iſles: c'eſt ainſi que l'on eſt en droit de préſumer que la Sicile a été autrefois arrachée de l'Italie; la Grande-Bretagne a été ſéparée du continent de la France; les iſles de l'Archipel du continent de l'Aſie, *&c.*

Ces effets ont été quelquefois produits par pluſieurs cauſes combinées; les feux ſouterreins & les tremblemens de terre ont ſouvent frayé la route aux eaux des mers, qui, elles-mêmes ont été miſes dans un mouvement impétueux par les vents, & alors les ravages ont été plus terribles.

Des cauſes moins violentes operent encore des altérations très-frappantes à la ſurface de notre globe; les eaux des pluies détrempent & détachent peu à peu les terres & les pierres des montagnes, & s'en ſervent pour combler les vallées; les rivieres entraînent ſans ceſſe un limon très-abondant, qui, au bout de quelques ſiecles, forme des *terres* aux endroits qui auparavant étoient entiérement couverts par les eaux; c'eſt ainſi que l'on peut conjecturer que les eaux du Rhin ont formé peu à peu le terrein de la Hollande. C'eſt ainſi que les eaux du Rhône ont vraiſemblablement produit l'iſle de la Camargue. Les eaux du Nil ont formé à l'embouchure de ce fleuve le Delta, *&c.* Les eaux de la Seine ont produit les mêmes effets en Normandie.

La force de l'air & des vents ſuffit pour tranſporter des montagnes entieres de ſable; & par-là, d'un pays fertile en faire un déſert aride & afreux; nous avons un exemple dans les déſerts de la Lybie & de l'Arabie.

Les volcans en vomiſſant de leurs flancs des amas immenſes de cendres, de ſable, de pierres calcinées, de lave, alterent totalement la face des terreins qui les environnent, & portent la deſtruction dans tous les lieux qui en ſont proches. *Voyez* VOLCAN.

Nous voyons toutes ces cauſes, ſouvent réunies, agir perpétuellement ſur notre globe; il n'eſt donc point ſurprenant que la *terre* ne nous offre preſque à chaque pas qu'un vaſte amas de débris & de ruines. La nature eſt occupée à détruire d'un côté, pour aller produire de nouveaux corps d'un autre. Les eaux travaillent continuellement à baiſſer les hauteurs & à hauſſer les profondeurs. Celles qui ſont renfermées dans le ſein de la *terre* la minent peu à peu, & y font des excavations qui détruiſent peu à peu ſes fondemens. Les feux ſouterreins briſent & détruiſent d'autres endroits; concluons donc que la *terre* a été & eſt encore expoſée à des révolutions continuelles, qui contribuent ſans ceſſe, ſoit promptement, ſoit peu à peu, à lui faire changer de face. *Voyez les articles* FOSSILLES, TREMBLEMENT DE TERRE, VOLCANS, LIMON, TERRE, *couches de la terre*, *&c.* (—)

TERRE, (*Chymie & Phyſique.*) c'eſt un corps ſolide qui ſert de baſe à tous les autres corps de la nature. En effet, toutes les expériences & les analyſes de la chymie, lorſqu'elles ſont pouſſées juſqu'où elles peuvent aller, nous donnent une *terre*; c'eſt là ce qui a fait regarder la *terre* comme un principe élémentaire des corps; mais c'eſt une erreur que de la regarder comme un élément, ou comme un corps parfaitement ſimple; toutes les *terres* que nous pouvons appercevoir par nos ſens, ſont dans un état de combinaiſon & de mixtion, & quelquefois d'agrégation, & même de ſurcompoſition

Ce font les différentes combinaifons de la *terre*, fes différentes élaborations & atténuations, qui leur donnent des propriétés fi variées, & quelquefois fi oppofées.

Le célebre Becher regarde tous les corps de la nature, comme compofés de trois *terres*, dont les différentes combinaifons & proportions produifent des êtres fi variés.

La premiere *terre* eft celle qu'il appelle *vitrefcible*; elle fe trouve dans les fels, dans les cailloux, dans les métaux, & c'eft à elle qu'eft due la propriété de fe vitrifier par l'action du feu.

La feconde *terre* de Becher eft celle qu'il nomme *fulfureufe* ou *inflammable*, & que Stahl a depuis nommée *phlogiftique*. C'eft cette *terre* qui donne aux corps de la nature l'éclat, la couleur, l'odeur, & la propriété de s'enflammer. *Voyez l'article* PHLOGISTIQUE.

La troifieme eft fuivant Becher, la *terre mercurielle*, elle eft propre aux métaux, & leur donne la faculté d'entrer en fufion; tandis que les deux autres *terres* leur font communes avec les végétaux & les animaux. *Voyez* MÉTAUX.

Quelque dénomination qu'on veuille donner à ces différentes *terres*, il eft certain que les analyfes chymiques nous font trouver des *terres* de nature différente dans tous les corps qui tombent fous nos fens. Il n'eft point douteux que l'eau la plus pure ne contienne une portion de *terre*, avec laquelle elle eft intimement combinée au point de ne pas perdre fa tranfparence; cette *terre* fe montre auffi-tôt qu'on fait évaporer l'eau; c'eft ainfi qu'une goutte d'eau de pluie, mife fur une glace bien nete, y laiffe une tache après qu'elle eft évaporée. Tous les fels, tant acides qu'alkalins, tant fluides que folides, ne font que des *terres* combinées avec de l'eau.

L'air contient une portion fenfible de *terre*. L'eau contenue dans l'air eft chargée de ce principe; les vapeurs, les fumées, les émanations qui s'élevent dans notre athmofphere, ne peuvent manquer d'y porter fans ceffe une grande quantité de *terres* diverfement modifiées.

Ce font des particules inflammables, c'eft-à-dire, des terres qui fervent d'aliment au feu. En appliquant l'action du feu à toutes les fubftances, tant végétales qu'animales & minérales, le réfultat eft toujours une *terre*; on la trouve dans les cendres, dans la fuie, dans les fels, dans les huiles, dans la partie aqueufe que l'on nomme *phlegme*; en un mot dans tous les produits des opérations qui fe font à l'aide du feu, les végétaux & les animaux donnent une *terre* lorfqu'ils entrent en pourriture: mais toutes ces *terres* n'ont point les mêmes propriétés; d'où il eft aifé de conclure qu'elles ne font point parfaitement pures, mais dans un état de combinaifon.

C'eft la *terre* qui fert de bafe à toutes ces fubftances, c'eft elle qui eft la caufe de leur accroiffement & de leur entretien; les pierres, les métaux ne font que des compofés de *terres*. Mais vainement cherche-t-on dans la nature une *terre* pure, fi elle exiftoit feule, elle échapperoit à tous nos fens; ainfi quand on parle d'une *terre* pure, cette pureté n'eft que relative. (—)

TERRE, (*Hift. nat. Minéral.*) on a vu dans l'article qui précede ce que les chimiftes entendent par *terre*; nous allons examiner ici la nature des fubftances, à qui on donne ce nom dans la minéralogie.

On peut définir les *terres* des fubftances foffiles folides, compofées de particules déliées, qui n'ont que peu ou point de liaifon entr'elles, qui ne font point folubles dans l'eau, qui demeurent fixes au feu, & qui quand elles font pures, n'ont ni faveur, ni odeur.

Les différentes *terres* que l'on rencontre fur notre globe, varient confidérablement pour leurs couleurs, leurs mélanges & leurs propriétés, c'eft là ce qui a déterminé les naturaliftes à en faire différentes claffes, relativement à fes propriétés. Woodward divife toutes les *terres*, 1°. en celles qui font onctueufes ou douces au toucher; 2°. en celles qui font rudes au toucher. Stahl, relativement aux effets que l'action du feu produit fur les *terres*, les divife en *terres vitrifiables*, c'eft-à-dire, que l'action du feu change en verre, & en *calcinables*, que le feu convertit en chaux. Wolterdorff divife les *terres* en *argilleufes*, dont la propriété eft de prendre de la liaifon dans l'eau

l'eau & de durcir dans le feu, & en *alkalines*, qui, comme les sels alkalis, se dissolvent par les acides, & que l'action du feu convertit en chaux. Cartheuser, dans sa minéralogie, fait deux classes de *terres*; il appelle les premieres *terres dissolubles*. Ce sont celles qui sont propres à se détremper, & rester quelque temps mêlées avec l'eau, telles sont les argilles, les terres savonneuses, *&c.* Il nomme les secondes *terres indissolubles*; ce sont celles qui ne se détrempent point dans l'eau, & qui se déposent promptement au fond; telles sont la craie, la marne, *&c.*

Le célebre Wallerius divise les *terres* en quatre classes. La premiere est celle des *terres en poussiere*, elles n'ont aucune liaison, sont seches au toucher, ne se détrempent point dans l'eau, & n'y prennent point de corps; mais elles s'y gonflent & occupent un plus grand espace. Il les nomme *terres maigres*, & les subdivise en deux genres; savoir, le terreau, *humus*, & la craie.

2°. Les *terres onctueuses* ou compactes, telles que les argilles, dont les parties ont de la ténacité, qui paroissent grasses au toucher, qui se détrempent dans l'eau, & peuvent ensuite prendre une forme.

3°. Les *terres composées*, ce sont celles qui sont mêlées de substances étrangeres, salines, métalliques, bitumineuses, sulfureuses, *&c.*

4°. Les sables qui doivent avec plus de raison être mis au rang des pierres que des *terres*.

Enfin M. Emmanuel Mindez Dacosta, de la société royale de Londres, a divisé les *terres* en trois classes, qu'il subdivise en sept genres. Selon cet auteur, 1°. la premiere classe est celle des *terres* qui sont naturellement humides, d'un tissu compacte & douces au toucher, telles sont les *terres* bolaires, les argiles & les marnes.

2°. La seconde classe est celle des *terres* qui sont naturellement seches, d'un tissu lâche, & qui sont rudes au toucher; dans cette classe on met la craie & les ochres.

3°. La troisieme classe est celle des *terres* composées, elles sont mélangées de substances étrangeres, qui font qu'elles ne sont jamais pures; telles sont les glaises & le terreau.

Telles sont les principales divisions que les minéralogistes nous ont données des *terres*; il est aisé de sentir qu'elles sont purement arbitraires, & fondées sur les différens points de vue, sous lesquels ils ont considéré ces substances, & l'on voit que souvent ils se sont arrêtés à des circonstances purement accidentelles, & qui ne nous peuvent rien apprendre sur les qualités essentielles qui mettent de la différence entre les *terres*.

Quelques auteurs ont fait différentes classes des *terres*, & leur ont assigné des dénominations, d'après les usages auxquels on les employoit dans les arts & métiers; c'est ce qui a donné lieu aux divisions des *terres* en *médicinales* & en *méchaniques*; par les premieres, on entend celles que le préjugé ou l'expérience a fait trouver propres aux usages de la médecine & de la pharmacie, telles que les *terres* bolaires, les terres figillées, dont l'efficacité n'est communément due qu'aux parties ferrugineuses & étrangeres, qui y sont mêlées dans différentes proportions, tandis que ces *terres* n'agissent point du tout par elles-mêmes, ou si elles agissent, ce ne peut être que comme absorbantes, & alors elles sont calcaires, parce que les *terres* calcaires étant les seules qui se dissolvent par les acides, sont aussi les seules qui peuvent passer dans l'économie animale: quant aux *terres* argilleuses & non calcaires, les substances avec qui elles sont mêlées, peuvent produire quelqu'effet, mais les *terres* elles-mêmes sont incapables de passer au delà des premieres voies dans le corps humain, n'étant point solubles dans les acides, & par conséquent elles ne peuvent y rien produire, sinon d'obstruer, d'embarrasser, & de charger l'estomac de ceux à qui on le donne.

Les *terres méchaniques* sont celles que l'on emploie dans différens arts & métiers, telles sont les *terres colorées* dont on se sert dans la peinture, les *terres* à potier, les *terres* à foulon, les *terres* à pipes, les *terres* à porcelaine, *&c.*

On a encore donné différentes dénominations aux *terres*, selon les noms de diffé-

rens endroits dont on les fait venir, c'eſt ainſi qu'on a appellé la *terre* de Lemnos, *terre* cimolée, *terre* de Cologne, *&c.*

Quoi qu'il en ſoit de ces différentes diviſions & dénominations de *terres*, il eſt certain que le regne minéral ne nous en offre point qui ſoient parfaitement pures, elles ſont toujours mélangées de plus ou moins de ſubſtances étrangeres, qui ſont la cauſe de leurs couleurs, de leur ſaveur, & des autres qualités que l'on y découvre. Les végétaux, les animaux & les minéraux ſe décompoſent ſans ceſſe à l'aide du mouvement; les eaux ſe chargent de molécules qui en ont été détachées, & elles vont porter ces molécules à la *terre*, qui par-là devient impure & mélangée. L'air lui-même eſt chargé de particules ſalines, volatiles & inflammables, qu'il doit néceſſairement communiquer aux *terres* qu'il touche & qu'il environne; c'eſt donc un être de raiſon qu'une *terre* parfaitement pure. (—)

TERRES *des iſles Antilles*, (*Minéralogie.*) toutes les différentes *terres*, dont le ſol des iſles Antilles eſt compoſé, ſont tellement remplies de particules métalliques, qu'on pourroit les regarder en général comme des *terres* minérales: mais ſi on les conſidere avec attention, il ſera aiſé de les diſtinguer en *terres* purement minérales, ſervant, pour ainſi dire, de matrice à la formation des minéraux & en *terres* accidentellement minérales; c'eſt-à-dire, que les minéraux tout formés s'y trouvent mêlés & confondus par des cauſes étrangeres; ce que l'on peut attribuer aux bouleverſemens occaſionés par les tremblemens de *terre*, aux pluies abondantes, & aux torrens groſſis, qui, ſe précipitant du haut des montagnes, inondent le fond des vallées, délaient les *terres*, & y dépoſent les particules minérales entraînées par la force du courant. D'après cette diſtinction, il ſe forme naturellement deux claſſes. La premiere comprend toutes les eſpeces de *terres* bitumineuſes & ſulfureuſes, les *terres* vitrioliques, les alumineuſes, celles même qui contiennent du ſel marin, les ochres rouges & jaunes hauts en couleur, & généralement toutes les *terres* de ſubſtance métallique.

Dans la ſeconde claſſe ſont les *terres* meubles, propres à la culture, les différentes ſortes d'argilles, comme les glaiſes, les *terres* à potier, les marnes, les *terres* bolaires & les eſpeces de craie. Les ſables peuvent être compris dans cette ſeconde claſſe, étant plus ou moins mêlés de ſubſtances minérales, & de particules métalliques ferrugineuſes, toutes formées & attirables par l'aimant, ainſi que j'ai éprouvé pluſieurs fois.

Selon la nature de ces *terres*, on y trouve beaucoup de roches & de pierres détachées, compoſées des mêmes ſubſtances, mais plus atténuées & mieux liées, ſans cependant être moins apparentes au coup-d'œil.

Les *terres* des iſles Antilles propres à la culture ſont de différentes couleurs, on en voit de griſes mêlées de petites pierres ponces, comme il s'en trouve beaucoup aux quartiers du fort Saint Pierre, du Corbet, du Prêcheur & de la baſſe-pointe à la Martinique; les *terres* rouges du morne des caſſeaux à la Capſterre de la même iſle, étant lavées par les pluies, préſentent à l'œil une multitude de paillettes noires, très-brillantes, qui ne ſont autre choſe que du fer tout formé & attirable par l'aimant. Les mornes rouges & de Cambala, en l'iſle de la Grenade, contiennent beaucoup d'une pareille *terre*, mais dont les pailletes ſont moins apparentes; cette eſpece ne manque pas à la Guadaloupe; elle durcit beaucoup en ſe ſéchant, & ſe diviſe en groſſes maſſes preſque parallélipipedes, ou à peu près cubiques, lorſqu'elle a été étendue par couches d'épaiſſeur d'un pié.

La plupart des *terres* jaunâtres contiennent du gravier, on y trouve quelquefois des marcaſſites brillantes, qui, étant pouſſées au feu, ſe diſſipent en fumées ſulfureuſes.

Certaines *terres* brunes mêlées de jaune, contiennent beaucoup de fer: on en voit de cette eſpece dans l'iſle de la Grenade, au quartier des ſauteurs, près de Levera, chez le ſieur Louis le jeune, au pié d'un gros rocher, dont les éclats brillent comme de l'acier poli. Ce fer eſt aigre, & entre difficilement en fuſion; il a beſoin de beaucoup de ſubſtances calcaires pour le déſoufrer.

Les *terres* blanchâtres, ſeches, ſe réduiſent facilement en pouſſiere, & ſont moins propres à la culture que les précédentes. Les meilleures de toutes, ſont les *terres* brunes, moyennement graſſes, & celles qui ne ſont pas d'un noir trop foncé: on en trouve beaucoup de cette ſorte, tant à la Martinique qu'à la Guadaloupe, à Ste. Lucie, à S. Vincent, à la Grenade, & dans preſque toutes les iſles un peu conſidérables.

Pluſieurs cantons fourniſſent de la *terre* propre à blanchir le ſucre. C'eſt un argille ſemblable à celle de Rouen, dont on fait des pipes; elle eſt blanche, & ne fait point efferveſcence avec les acides. *Voyez* les remarques à la fin de l'*article* SUCRE.

Près de la riviere de l'Ayon, à la Dominique, au côté du vent, on trouve dans les falaiſes une *terre* griſe, blanchâtre, mêlée de paillettes brillantes qui ſe diſſipent au feu: cette *terre* contient beaucoup de fer & un peu de cuivre; quelques particuliers prétendent qu'il ſe trouve des mines d'argent aux environs.

Les *terres* à potier & celles dont on peut faire de la brique, ſont aſſez communes dans pluſieurs endroits des iſles.

Aux environs de la riviere Simon, près de la grande riviere, en l'iſle de la Grenade, on trouve ſur le bord de la mer un ſable noir très-brillant & fort peſant. Celui de l'Ance-noire, à la baſſe *terre* de la même iſle, eſt un peu moins éclatant; mais il tient, ainſi que le précédent, beaucoup de fer attirable par l'aimant; il y a lieu de préſumer qu'on pourroit y trouver de l'or, en le travaillant ſelon l'art.

On rencontre dans pluſieurs montagnes de la Martinique & ailleurs, de petits amas d'une *terre*, couleur de cendre blanchâtre, fine, compacte, en conſiſtance de pierre, ayant quelque rapport à la marne, mais plus dure; elle ſe broie & craque entre les dents, ſans être ſablonneuſe ni pâteuſe, à peu près comme de la *terre* à pipe cuite; les negres la nomment *taoüa;* ils la mangent avec une ſorte d'appétit qui dégénere en paſſion ſi violente, qu'ils ne peuvent ſe vaincre: malgré les dangers auxquels l'uſage de cette *terre* les expoſe, ils perdent le goût des choſes ſaines, deviennent bouffis, & périſſent en peu de temps. On a vu pluſieurs hommes blancs poſſédés de la manie du taoüa; & j'ai connu deux jeunes filles, en qui le deſir ſi naturel à leur ſexe, de conſerver ſes graces, ſe trouvoit anéanti par l'appétit de ce funeſte poiſon, dont un des moindres effets eſt de détruire l'embonpoint & de défigurer les traits du viſage.

Le remede le plus efficace qu'on ait trouvé juſqu'à préſent, eſt de faire prendre au malade deux ou trois cuillerées d'huile de ricinus ou palma chriſti, nouvellement tirée à froid; on en continue l'uſage tous les matins pendant pluſieurs jours, juſqu'à ce que les évacuations aient emporté la cauſe du mal: mais il eſt à propos de s'y prendre de bonne heure, & ne pas laiſſer le temps à la *terre* de ſe fixer dans l'eſtomac, où elle formeroit une maſſe, qu'aucun remede ne pourroit détacher.

Au défaut de taoüa, les maniaques mangent de la *terre* commune, des eſpeces de petits cailloux, des pipes caſſées, & d'autres drogues non moins préjudiciables à la ſanté. *Article de M.* LE ROMAIN.

TERRE *à foulon*, (*Hiſt. nat. des foſſilles.*) *terre* foſſille, graſſe, onctueuſe, friable étant ſeche, pleine de nitre, & d'un très-grand uſage en Angleterre pour dégraiſſer les laines.

Cette *terre*, qu'on nommoit ſimplement *fuller's-earth*, eſt ſi précieuſe dans toute la grande Bretagne, pour l'apprêt de ſes étoffes de laine, que l'exportation en a été défendue ſous les mêmes peines que celle de ſes laines même; en effet, cette *terre*, la meilleure de toutes pour ſon uſage, eſt telle que la Hollande, la France & l'Eſpagne n'en poſſedent point de pareille.

On en trouve près de Ryegate en Surrey, près de Maidſtone dans la province de Kent, près de Nutley en Suſſex, près de Wooburn en Bedfordshire, près de Brickhill en Staffordshire, & dans l'iſle de Skies en Ecoſſe. Dans la province de Surrey, on creuſe cette *terre* dans des trous en forme de puits, dont les cotés ſont ſoutenus comme ceux du charbon.

On voit entre Brickhill & Wooburn une

grande bruyere qui couvre quelques collines pleines de cette même *terre*. Le trou est un vaste découvert, creusé en forme de cône renversé, qui montre la couleur & l'épaisseur de différens lits de sable, au dessus desquels on trouve la *terre à foulon* à environ cinquante ou soixante piés de la surface. Sous la surface de la *terre*, à un pié de profondeur est une couche de sable fin, jaune, rougeâtre, de l'épaisseur de neuf à dix piés; ensuite pendant trente à quarante piés il y a divers lits de sable gris & blanc; plus bas, une couche de deux à trois piés de sable gras, mêlé de veines rougeâtres; puis un pié de *terre* médiocrement grasse, encore un peu sableuse; enfin la *terre à foulon* pure pendant environ sept à huit piés.

Ce banc de *terre* est distingué en différentes couches; l'assiette de ces bancs est sur un plan horizontal régulier, qui, communément, en toutes sortes de lits & couches de *terre* ou mines, annonce une grande étendue. Les ouvriers sont employés à fouiller cette *terre* avec la pioche, & deux hommes suffisent à en fouiller & charger dans un chariot mille livres pesant dans un jour; cette charge vaut, prise sur le lieu, quatre schellings, 4 liv. 12 s. tournois.

Cette *terre* est d'une couleur gris-verdâtre, qui se dégrade à l'air; sa consistance, médiocrement ferme, se divise aisément en morceaux à la pioche; à sécher, elle devient dure comme du savon; sa qualité est grasse & pleine de nitre. Elle ne se dissout qu'en la remuant beaucoup; le sédiment qui s'en forme lorsqu'il est séché, est doux & gras au toucher, très-friable, & se réduit entre les doigts dans une poudre presque impalpable, qui semble se perdre dans les pores de la peau, *&c.* Cette poussiere vue au microscope est matte, opaque, & n'a point le brillant des parties sableuses; ces qualités la rendent très-propre à s'insinuer dans les pores de la laine, & à s'imbiber de sa graisse, sans offenser le tissu de l'étoffe par les plus violens frottemens. (*D. J.*)

TERRE LEMNIENNE, *terra lemnia*, sorte de *terre* médicale, astringente, d'une consistance grasse, & d'une couleur rougeâtre, dont on se sert dans le même cas que des bols. *Voyez* BOLS.

Elle prend son nom de la *terre* de Lemnos, d'où on l'apporte principalement.

On la met souvent en gâteaux ronds qu'on cachete, ce qui la fait nommer *terre sigillée.*

TERRE DE POUZZOLES, sorte de *terre* rougeâtre, dont on se sert en Italie au lieu de sable.

La meilleure est celle qui se trouve auprès de Pouzzoles, de Baies & de Cumes, dans le royaume de Naples; & la premiere de ces villes lui a donné son nom.

Cette *terre* mêlée avec la chaux fait le meilleur mortier qui soit possible. *Voyez* MORTIER. Il se durcit & se pétrifie dans l'eau; il pénetre les pierres à feu noires, & les blanchit. On s'en sert beaucoup pour la construction des môles, & des autres bâtimens qu'on éleve dans les places maritimes. Agricola présume que la *terre de Pouzzoles* est d'une nature sulfureuse & alumineuse. *Voyez* Vitruve, Pline, de Lorme, *&c.* qui tous font un grand cas de cette *terre.*

TERRE SAMIENNE *ou* TERRE DE SAMOS, *terra Samia*, sorte de bol ou *terre* astringente, venant de l'isle de Samos, dans la mer Egée. *Voyez* TERRE.

La meilleure est appellée par Dioscoride *collyrium*, parce qu'on l'emploie dans les médecines de ce nom: elle est blanche, fort luisante, douce, friable, de bon goût, & un peu glutineuse sur la langue.

Il y en a une autre espece plus dure, plus sale & plus glutineuse, qu'on appelle *aster Samius*, à cause de plusieurs pailles brillantes qu'on y trouve quelquefois, & qui sont disposées en forme de petites étoiles.

Chacune de ces deux especes est regardée comme fort astringente, & propre à dessécher & à guérir les blessures. Elles ont beaucoup de qualités communes avec le bol d'Arménie. *Voyez* ARMÉNIEN & BOL.

Il y a aussi une pierre qu'on nomme *pierre de Samos*, λίθος Σάμιος, & qui se tire de quelques mines dans la même isle. Cette pierre est blanche; elle s'attache à

la langue quand on l'y met deſſus, & paſſe pour être aſtringente & échauffante. Les orfevres s'en ſervent auſſi pour polir l'or, & lui donner de l'éclat.

TERRE SIGILLÉE, *terra ſigillata*, *voyez* SIGILLÉE.

TERRE VERTE, (*Hiſt. nat. des foſſiles.*) nom d'une *terre* dure, d'un verd bleu foncé, qu'on trouve par couches de grands morceaux plats, qui ont quatre ou cinq piés de diametre; on les caſſe irrégulierement en les coupant, ce qui fait qu'on nous l'apporte en pieces de différentes groſſeurs. Cette *terre* eſt liſſe, luiſante, douce au toucher, & ſemblable à quelques égards au morochtus; elle s'attache fermement à la langue, & ne teint point les mains en la maniant, mais en la frottant ſur un corps dur, elle y imprime une rayure blanchâtre qui tire ſur le verd; elle ne fermente point avec les acides, & prend en la brûlant une couleur brune foncée. On la fouille dans l'iſle de Chypre, dans le voiſinage de Vérone & en pluſieurs endroits de ce royaume; on l'emploie beaucoup pour la peinture, ſur-tout la peinture à freſque, parce qu'elle donne un verd durable, & qu'on la mêle utilement avec d'autres couleurs. (*D. J.*)

*A. N. Terres à pipe.* Les terres à pipe rangées par quelques minéralogiſtes dans la claſſe des marnes, ſont de véritables argilles, ainſi que s'en eſt aſſuré M. Rigault, chymiſte de la marine, réſidant à Calais; il a reconnu que celles dont la peſanteur ſpécifique eſt la plus grande, étoient auſſi, toutes choſes égales, celles avec leſquelles on faiſoit les meilleures pipes. Les terres dont on ſe ſert à Gouda en Hollande & à Dunkerque, viennent d'Andenne, dans le voiſinage de Namur, d'Autraches, village du Brabant, & d'Angleterre. Elles ſe tirent à vingt ou vingt-cinq piés de profondeur. Nous allons parler de diverſes préparations de ces terres pour en former des pipes.

La pipe eſt un long tuyau délié, fait ordinairement d'une terre cuite très-fine: à l'un des bouts, qui eſt recourbé, elle a un petit vaſe, qu'on nomme *fourneau*, dans lequel on met le tabac pour l'allumer & le fumer. On fait des pipes de diverſes façons, de courtes, de longues, de façonnées, d'unies, de vernies & de différentes couleurs; il y en a auſſi d'argent, de bois, dont le fourneau eſt revêtu en dedans de fer blanc; les Turcs y emploient des roſeaux ou des bois troués comme des chalumeaux, au bout deſquels ils attachent une eſpece de noix de terre cuite qui ſert de fourneau, & qu'ils détachent après avoir fumé: les tuyaux de ces pipes s'emboîtent & ſe démontent pour être pliés plus commodément dans un étui. Les pipes des Negres ſont formées d'un fourneau de terre rougeâtre, qu'ils nomment *cachinbo*, auquel ils adaptent pour tuyau un petit roſeau ou un brin de fougere du pays. Les Sauvages ſe ſervent de *calumets* induſtrieuſement travaillés. La Chine, la Perſe & le Mogol fourniſſent aux cabinets des curieux des pipes très-belles & très-artiſtement faites.

L'uſage de fumer du tabac ou quelque autre plante mordicante eſt très-ancien, puiſqu'on le trouve également établi chez les Sauvages & chez les nations les plus policées; ſon antiquité eſt ſi reculée, qu'il ſeroit difficile de lui fixer une époque certaine. Les peuples fumeurs, comme les Hollandois & autres, ont cherché à raffiner ſur la façon de fumer. Il y en a qui, pour éviter la chaleur de la fumée qui leur échauffoit la bouche, la font paſſer par des tuyaux longs de bois, de métal, & quelquefois de cuir; d'autres, pour rendre la fumée plus douce, la font paſſer au travers de l'eau. Ceux qui font un uſage fréquent de la pipe & qui l'ont preſque continuellement à la bouche, comme le menu peuple, & ſur-tout les marins, ne ſe plaiſent qu'à fumer dans des pipes dont le tuyau eſt fort court, afin que les papilles de leur langue, qui ſont émouſſées par la chaleur de la pipe, excitent en eux quelque ſenſation par l'âcreté du tabac; ces derniers préferent même pour leur uſage des pipes calcinées par la fumée, à des pipes neuves, & les achetent fort cher lorſqu'ils peuvent en trouver.

Les pipes de terre blanche, connues en Europe ſous le nom de pipes de Hollande, quoiqu'on en fabrique ailleurs, ſe diſtinguent en général en pipes à talon & pipes

sans talon, qu'on nomme *cajottes* ou *cachotes*, ou *pipe à la capucine*. Ces pipes, qui sont ordinairement gravées & unies, se divisent relativement à la grosseur de leurs têtes ou fourneaux, en grosses, moyennes & petites; en *croches*, c'est-à-dire, dont l'angle des têtes fait un angle droit avec les queues; en *demi-croches*, dont l'inclinaison des têtes tient le milieu entre celles des croches & celle des pipes ordinaires; en *guinguettes* gravées ou unies, c'est-à-dire, en pipe dont le fourneau est très-petit; en angloises, dont le talon est pointu, au lieu qu'il est plat dans toutes les autres qui en ont un; en *falbala*, ou pipe dont le tuyau est courbé en demi-cercle, qui est particuliere à la manufacture de Saint-Omer, & qui ne sort point du pays d'Artois.

Selon les divers pays où l'on travaille à faire des pipes, on se sert de différentes terres; mais afin que les pipes soient blanches, on observe dans tous que l'argille qu'on y emploie ne contienne point de fer, parce qu'elle rougiroit à la cuisson. Indépendamment de la finesse de la terre, qui fait le principal mérite des pipes, on a une extrême attention de l'épurer du sable & des pyrites qu'elle pourroit contenir. Lorsque la terre contient des parties ferrugineuses, qui, dans la cuite des pipes, leur procurent une couleur rougeâtre, pour détruire cette couleur ferrugineuse qui, jusqu'à présent, avoit paru indestructible, pour l'empêcher de se développer pendant la cuite, & pour rendre les pipes extrêmement blanches, on peut faire usage du procédé que le sieur *Charles-Marie Roussel*, manufacturier de Saint-Omer, pratique avec succès depuis plus de quarante ans. Cette opération consiste à boucher presque toutes les ouvertures pratiquées dans la partie supérieure du four, lorsque le feu y est allumé, & de ne point laisser évacuer la fumée. Le four étant chargé de pipes, on le tient fermé pendant trois quarts d'heure, de maniere que la fumée épaisse, dont le four est rempli, puisse noircir les pipes ainsi que l'intérieur du fond. Après les avoir tenues ainsi pendant trois quarts d'heure, on débouche les ouvertures; alors le feu devenant plus actif, il consume la matiere fuligineuse qui est déposée sur les pipes. Cette opération se répete d'heure en heure pendant les vingt-deux ou vingt-quatre heures que dure la cuite. Sur la fin de la cuite on charge le foyer d'une plus grande quantité de bois qu'à l'ordinaire; on tient les ouvertures débouchées, on laisse éteindre le feu de lui-même, ainsi qu'il est d'usage dans toutes les autres manufactures. Les pipes, cuites de cette maniere, sont aussi blanches que celles de Hollande, au lieu qu'elles auroient été rouges si, à l'ordinaire, on eût laissé sortir la fumée par les issues du four.

Lorsqu'on veut préparer de la terre à pipe, on commence par la laisser tremper pendant une demi-journée dans une cuve pleine d'eau pour la rendre souple & maniable; on la travaille ensuite avec un *louchet*, ou instrument coupant comme une petite bêche, après quoi on la met sur une table à l'épaisseur d'un demi-pié, & pour la corroyer on la bat avec une barre de fer plus ou moins de temps suivant sa qualité. Plus la terre est fine, plus elle a besoin d'être battue pour devenir maniable & liante. Le *batteur* ou l'ouvrier qui prépare la terre, en ôte tous les corps étrangers qu'il y apperçoit, & lorsqu'il y trouve du gravier ou des taches ferrugineuses, il les met de côté pour servir au raccommodage des pots. Lorsqu'il porte les terres préparées dans le magasin, il en garnit les murs avec des planches ou des nattes, afin qu'elles ne contractent ni l'humidité qui peut y régner, ni ne se chargent du sable & de la chaux qui pourroient se détacher des murs; & afin qu'elles sechent plus promptement, il place les tas ou monceaux qu'il en fait à quelque distance les uns des autres. Son attelier, qui est clos de murs & bien couvert, contient trois cuves cerclées en fer, larges de deux piés & profondes d'environ vingt pouces. Elles sont placées entre le mur à côté les unes des autres sur la même ligne & sur des madriers. A côté de ces cuves est un établi solidement posé, d'environ deux pouces d'épaisseur, de quatre piés huit pouces de longueur & de dix pouces de largeur. Tout l'intérieur de l'at-

telier eſt garni de nattes ou de planches; de peur que la terre qui tombe ſur le carreau dans les différentes manipulations qu'on lui fait ſubir ne contracte quelques ſaletés. Les uſtenſiles du batteur ſont un *maillet de bois* pour écraſer les morceaux de terre qui ſe trouvent trop gros pour les mettre à détremper; une *mande*, ou manne d'oſier, garnie intérieurement de toile, pour porter la terre où il en eſt beſoin; un *barreau*, ou barre de fer triangulaire, dont un des côtés eſt plus étroit que les deux autres; une *étampe*, ou *dame* en terme d'architecture, qui eſt une pile de bois qui ſert à battre & comprimer la terre dans les cuves; une *palette*, ou louchet, pour remuer la terre lorſqu'elle eſt détrempée, la tranſporter d'une cuve à l'autre, ou pour la mettre ſur l'établi; un battoir de bois ſemblable à celui dont les blanchiſſeuſes ſe ſervent; une *raſette*, ou ratiſſoire de fer pour enlever la terre qui eſt collée ſur l'établi après qu'elle a été battue; une *écumette*, ou cercle de fer percé de pluſieurs trous, ſur lequel on ajuſte une étamine de crin, ou un treillis ſerré de fil de laiton, pour enlever les ordures légeres qui étoient engagées dans la terre, & qui viennent à nager à la ſurface de l'eau lorſqu'elle eſt détrempée; une *broſſe de crin* pour nettoyer l'établi avant d'y battre la terre; un *piqueron*, ou bout de chevron arrondi, dont les extrêmités ſont preſque terminées en pointe, & dont on ſe ſert dans les manufactures de Tournay pour *ſeraaber*, ou battre la terre dans la troiſieme cuve.

Quoique la terre ſoit détrempée au point qu'il le faut, elle ne ſauroit cependant être employée par les *rouleurs* & *mouleurs*, qu'elle n'ait acquis une certaine conſiſtance, ſoit par l'évaporation des parties aqueuſes dont elle eſt trop chargée, ſoit en la mêlant avec des terres ſeches, des *ſeraabes*, ou rognures de pipes molles, ou même des pipes molles caſſées que les mouleurs & les *trameuſes* ramaſſent avec autant de ſoin que de propreté, & qu'on met ſécher dans un grenier; c'eſt pourquoi le batteur ayant pris avec ſa palette une certaine quantité de terre détrempée, il en fait un lit d'environ trois pouces d'épaiſſeur dans la premiere cuve dont l'eau eſt écoulée, égaliſe bien la ſurface de ce lit ſur lequel il met une couche de ſeraabes très-ſeches d'environ deux pouces d'épaiſſeur; & en enfonçant juſqu'au fond de la cuve le tranchant de fer de ſa palette, il coupe les ſeraabes qui ſont trop groſſes, afin qu'en devenant plus petites elles s'incorporent mieux avec l'argille détrempée. Après cette opération, il met ſur ces deux premieres couches un nouveau lit de terre détrempée, qu'il recouvre comme la premiere fois d'un ſecond lit de ſeraabes. Ces quatre lits étant bien rangés, il les comprime avec la *dame* ou l'*étampe*, juſqu'à ce qu'il juge par la diminution de leur volume que les ſeraabes ont abſorbé par leur incorporation l'eau ſurabondante de la terre détrempée. Ces quatre premiers lits étant bien pilés ou étampés, ils les couvre de quatre autres, en obſervant les mêmes proportions & la même manœuvre qu'il a faite ſur les premiers. Quoique cette opération ne dure qu'un quart d'heure, elle eſt très-pénible par l'adhérence de l'étampe à la terrre, ce qui la rend très-difficile à relever.

Après ce procédé le batteur *ſeraabe* la terre, c'eſt-à-dire, qu'il la bat par petit tas avec un battoir, afin qu'elle lui coûte moins de peine lorſqu'il eſt queſtion de la battre ſur l'établi. A Tournay on ſe ſert du piqueron à la place du battoir.

Après ces préparations préliminaires, la terre ſeroit bien en état d'être travaillée, mais elle ne formeroit pas des pipes d'une couleur uniforme, parce que les ſeraabes ne ſont pas encore aſſez intimement mêlées. Pour parvenir à ce dernier point de perfection, le batteur prend à peu près cent livres de la terre qui a été ſeraabée dans la cuve, la poſe ſur l'établi, en fait un lit long & étroit, le frappe pluſieurs coups du plat du barreau pour en égaliſer la ſurface & en réduire l'épaiſſeur à environ deux pouces, & en forme des cubes de quatre-vingts à cent livres que le maître ouvrier vient *contrôler*, c'eſt-à-dire, vient couper par tranches avec un fil de fer, pour voir ſi la couleur eſt parfaitement uniforme, & ſi les rouleurs peuvent les mettre en œuvre. Lorſqu'en

battant la terre le batteur s'apperçoit qu'il y a des parties qui sont encore seches, il leur donne des *brouillards*, c'est-à-dire, qu'il souffle dessus avec le plus de force qu'il peut de l'eau qu'il a dans sa bouche, afin de les humecter au point où elles doivent l'être.

En Hollande on se sert de moyens plus expéditifs qu'aucun de ceux dont on se sert en Flandre & que nous venons de rapporter. Après avoir réduit la terre en pâte liée, les Hollandois la pêtrissent, en font des pains d'un pié de longueur, de six pouces de largeur & d'épaisseur, & les mettent ensuite dans un moulin pour rendre leur substance plus homogene. Ce moulin consiste en une barre de fer établie perpendiculairement entre deux poutres. La partie supérieure de cette barre tourne dans des collets de fonte qui sont incrustés dans la poutre d'en haut, sa partie inférieure entre dans une crapaudine de même métal qui porte sur la poutre d'en bas. Cette barre est mue circulairement au moyen d'un levier qui est fortement attaché dans la partie supérieure, & qui s'étend jusqu'à l'endroit où l'on ajoute une barre de fer courbée, à laquelle on attele un cheval qui fait tourner cette barre par un mouvement circulaire. Ce moulin est renfermé dans un tonneau ouvert par en haut, & fixé par en bas sur un plancher qui lui sert de fond. Les douves de ce tonneau ont un pouce & demi d'épaisseur & sont exactement jointes les unes aux autres par quatre cercles de fer. Sa largeur est de deux piés & sa hauteur de trois piés & demi. La hauteur de ce tonneau est partagé en quatre parties égales, qui sont autant de lames de fer fixées à la barre de fer verticale. Ces lames, qui sont placées horizontalement, sont chargées de quatre autres de même proportion, qui s'élevent perpendiculairement à la hauteur de six pouces; elles portent le nom de *couteaux*, & en font réellement l'office en coupant & divisant en morceaux très-minces les pains de terre qu'on a mis dans le tonneau. Cette terre, ainsi corroyée, sort par les deux trous quarrés qui sont au bas du tonneau; & lorsqu'on ne la trouve pas assez pêtrie; on la passe au moulin jusqu'à trois fois.

La terre ayant reçu toutes les préparations nécessaires, on la porte sur la table des rouleurs qui en font des rouleaux, & leur donnent à peu près la forme de ceux que les pipes doivent avoir. Lorsqu'il y a une certaine quantité de ces rouleaux faits, les ouvriers les assemblent par poignées de quinze, qu'ils nomment *douzaine*, arrangent chaque poignée sur trois couches, dont la premiere est composée de six rouleaux, la seconde de cinq, & la troisieme de quatre. Lorsque ces rouleaux ont acquis une consistance suffisante, on les détache des poignées pour les percer avec une broche de fer; quand la broche est entrée dans le rouleau de toute sa longueur, on donne un coup de pouce à la boule de terre qui doit former la tête de la pipe, pour commencer à lui faire prendre l'inclinaison qu'elle doit avoir dans le moule. On met ensuite la pipe & la broche dans un moule de cuivre qu'on a eu soin de frotter d'huile pour que la terre ne s'attache point aux parois du moule qui est formé de deux pieces, sur chacune desquelles est gravée en creux la moitié de la forme extérieure de la pipe, ainsi que les ornemens qu'on veut y mettre. Les deux pieces du moule étant posées l'une sur l'autre, on les ajuste réguliérement au moyen des *reperes*, qui sont de petits avancemens hors du moule, & qui sont percés pour y mettre des chevilles, afin que les deux pieces du moule ne se dérangent pas. Le moule étant ainsi disposé, on le met dans une petite presse qui est assujettie sur une table par des vis & des écrous. Cette presse est formée d'une gouttiere de fer fondu & brut, dont l'intérieur est revêtu par deux planches, une de fer poli, & l'autre de bois, qui est retenue entre les parois de la gouttiere par deux boulons de fer qui lui servent de conducteurs lorsque le mouleur presse la planche par la vis qui entre dans l'écrou; en serrant cette vis la planche de fer est fortement pressée contre le moule qui s'appuie sur la planche de bois. Au moyen de cette presse & du moule, le tuyau de la pipe est formé tout d'un

d'un coup ; mais pour perfectionner la tête qui n'est encore qu'ébauchée, on laisse le moule dans la presse, on forme le *godet* ou fourneau, en écartant la terre avec l'*index*, & en la répandant également tout autour. On prend ensuite l'*étampeux*, ou poinçon de fer, qu'on fait entrer dans la tête du moule, pour que les parois de la pipe soient d'une égale épaisseur, & que son talon ne soit pas endommagé : à l'endroit de l'étampeux qui est fixé pour la longueur de la tête de la pipe, le mouleur attache solidement un morceau de cuir qui lui sert d'arrêt. La pipe étant sortie du moule ; on la perfectionne avec l'*estriqueux*, ou instrument de fer qui emporte les *bavures*, ou petites irrégularités qui se trouvent sur la pipe ; quand elle a acquis une certaine consistance, on la reprend de nouveau pour en ôter avec un couteau les bavures de la tête, & en arrondir les arêtes avec un petit boulon de cuivre ou de corne. La pipe étant assez affermie pour supporter le dernier poli, la marque de l'ouvrier & la dentelle, on la frotte avec deux *pierres de torrent* ou deux cailloux dans lesquels on a creusé des calibres de la grosseur du tuyau & de la tête de la pipe.

La marque de l'ouvrier, ou de la manufacture, s'imprime sur le tuyau, à deux ou trois pouces de distance du talon, avec une espece de lame de fer où sont gravés différentes ciselures & caracteres. La *dentelle* se fait en parcourant le pourtour de la tête avec une petite scie, & en mettant le boulon dans le fourneau ou godet de la pipe pour lui servir de soutien. Lorsque le moule porte dans son creux quelques ornemens, l'ouvrier les répare à la main avec un poinçon de fer, & enleve les bavures qui auroient pu s'y former. En Hollande ce sont des filles qui font presque toutes ces dernieres opérations : on leur donne le nom de *tramasseuses*.

Ce seroit inutilement qu'on prendroit autant d'attention pour donner beaucoup de blancheur aux pipes, si on les exposoit à la moindre fumée lorsqu'on les met cuire au four. Il y a des fours de deux especes ; le petit four, ou fourneau qui est fait en espece de tourelle, de cinq à six piés de hauteur sur trente-deux pouces de largeur. Le grand four, dont le service est plus facile & qui économise beaucoup de bois, est quarré & assez semblable à ceux où l'on cuit les tuiles & les briques. Comme ces grands fours n'ont point, comme les petits, de *chambre* ou de *pot*, dans lequel on renferme les pipes à couvert de la fumée, on y supplée en les renfermant dans des colonnes de terre cuite, composées de divers *boisseaux* ou petits pots de terre qui n'ont point de fond. On pose ensuite au milieu un *chandelier*, ou petit pilier de terre ; on remplit chaque boisseau de pipes qu'on éleve l'une sur l'autre jusqu'à ce qu'on ait formé une colonne qui est composée de trois boisseaux lutés ensemble & mis l'un sur l'autre. On met dans chaque four jusqu'à neuf de ces colonnes sur lesquelles on forme une pyramide de tuiles creuses & gironnées. On maçonne la porte, après quoi on allume un feu qu'on fait d'abord fort doux, qu'on augmente peu à peu, & qui dure près de seize heures. Le feu s'étant éteint de lui-même, on ouvre la porte qu'on avoit maçonnée, & on ne vuide les boisseaux que lorsqu'ils sont presque froids & qu'il n'y a plus de fumée dans le four.

Tout bois n'est pas propre à chauffer ces fours, parce que lorsqu'il chauffe trop subitement, les pipes se brisent. Les bois, ou les tourbes qui prennent feu moins vîte, valent mieux ; c'est pourquoi on préfere, à *Gouda*, ville de Hollande, fameuse par ses manufactures de pipes, les tourbes de Frise à celle de Hollande.

Pour que les pipes communes ne s'attachent point aux levres quand elles sont refroidies, après les avoir tirées du pot, on les détrempe dans une espece de lait qu'on fait avec une terre fine détrempée dans beaucoup d'eau ; en séchant, cette terre augmente la blancheur des pipes, & forme sur elles une espece de vernis quand on les polit avec un morceau d'étoffe un peu rude. Lorsqu'on veut leur donner un vernis plus beau que celui dont nous venons de parler, on fait bouillir pendant trois ou quatre minutes, dans quatre pintes d'eau mesure de Paris, un carteron de savon blanc ou noir, deux

onces de cire blanche & une once de gomme arabique ; pendant que ce mêlange se refroidit, on l'agite avec quelques brins de balai, afin que la cire, qui ne se dissout pas dans ce mélange, soit divisée en parties si fines, qu'elle ne se rassemble pas à la surface de l'eau. Il y en a qui, à la place de la gomme arabique, préferent la colle de parchemin. Lorsqu'on veut donner aux pipes cet émail ou vernis qui distingue les fines d'avec les communes, on les trempe à froid dans la composition ci-dessus, on les frotte ensuite avec un morceau de flanelle.

A chaque grosse qui se vend dans les manufactures de pipes, on y en ajoute une que les Hollandois nomment la *pipe du nouveau marié*, dont le tuyau & la tête sont chargés d'ornemens en relief, & qu'on fabrique dans des moules particuliers.

En Hollande où l'économie est une vertu particuliere au peuple qui constitue cette république, & où l'on se pique de beaucoup de propreté, on fait blanchir les pipes qui ont servi, en les mettant sur des grilles au dessous desquelles il y a un feu de charbons non fumans, sur lequel on les laisse jusqu'à ce qu'elles deviennent rouges & reprennent ainsi leur premiere blancheur. Quoique cette opération les rende plus cassantes, leur fasse perdre leur vernis, & qu'étant ainsi préparées, elles s'attachent aux levres, dans toutes les villes des états généraux il y a des gens qui gagnent leur vie à brûler & blanchir ainsi les pipes.

En place de pipes ordinaires, les Américains se servent de *cigales*, qui sont des feuilles de tabac roulées comme un tuyau de pipe, arrêtées par les extrêmités au moyen d'un fil qu'on tient par un bout dans la bouche, qu'on allume par l'autre, & dont on se sert pour fumer.

TERRES *ou* REMEDES TERREUX. (*Médecine.*) Les médecins ont employé dès long-temps à titre de remedes un grand nombre de matieres pierreuses & terreuses. Le docteur Tralles, médecin de Breslau, qui a écrit il y a environ vingt ans, un long traité sur les *remedes terreux*, fait de ces remedes l'énumération suivante : Du regne animal, la crâne humain, le calcul humain, la corne de cerf, la dent de sanglier, l'ivoire, la corne d'élan, la dent d'hyppopotame, les yeux ou pierres d'écrevisses, les pierres des carpes, & celles des perches, la mâchoire de brochet, le talon de lievre, l'unicorne ou l'ivoire fossile, l'unicorne vrai, le nombril de mer, les coquilles, les perles, la mere de perle, le besoard oriental & occidental, les coquilles d'œuf, les écailles d'huitre, &c. M. Tralles a oublié encore l'os de seche, les taies des crustacées, &c. Du regne minéral, le bol d'Arménie, les terres siclées ou sigillées de divers pays, telles que la terre de Lemnos, la terre de Malte, la terre de Golberg, celle de Strigau, &c. les pierres précieuses, telles que la topaze, l'éméraude, le saphir, le rubis, l'hyacinthe, le grenat, le chrysolité, le crystal de roche, & un grand nombre d'autres pierres, telles que la pierre judaïque, la pierre de linx, la pierre néphrétique, l'ostéocole, la pierre d'éponge ; &c. l'auteur a oublié encore ici la craie commune ou de Champagne, la marne, la craie de Briançon, le talc, la pierre d'aigle, &c.

Quant à plusieurs pierres évidemment métalliques, comme la pierre d'azur, la pierre hématite, &c. il les a sans doute omises à dessein & avec raison, car leurs vertus spécifiques & propres doivent être déduites de leurs principes métalliques plutôt que de leurs principes terreux, & il ne s'agit ici que des remedes purement terreux. M. Tralles fait cependant une troisieme classe des remedes purement terreux, de plusieurs substances métalliques, tellement altérées par des opérations chymiques qu'elles ne font plus, selon lui, relativement à la vertu médicinale, que des corps purement terreux ; il met dans cette classe l'antimoine diaphorétique, la céruse d'antimoine, la matiere perlée, le besoardique minéral, solaire, martial, auxquels l'auteur pouvoit joindre encore le jovien, ou antihectique de Poterius, la magnésie blanche, le prétendu soufre fixe d'antimoine, &c. on peut très-vraisemblablement ranger dans la même classe la *terre* douce de vitriol & les soufres de mer absolus, c'est-à-dire, parfaitement

calcinés ; s'il est vrai pourtant ce qui est dit dans plusieurs livres modernes de la destruction absolue des qualités médicamenteuses du fer par la dissipation totale du phlogistique. *Voyez* MARS, *Mat. méd.*

Quant à la question de fait, savoir si les matieres ci-dessus alléguées sont toutes purement terreuses, c'est-à-dire, insolubles dans les liqueurs aqueuses, sans goût, sans odeur, & sans activité vraiement médicamenteuses sur les solides & les fluides des animaux, ce point est examiné en détail dans des *articles* particuliers, qu'on a destinés à ceux des corps qui ont paru mériter cette discussion particuliere. Toutes les matieres tirées du regne animal ont paru être dans ce cas. *V. tous ces* art. *particuliers & l'article* SUBSTANCES ANIMALES.

Nous répéterons seulement ici, que toutes les matieres, à tirer les substances terreuses animales, ne different entr'elles que par le plus ou moins de mucosité ou de lymphe animale qu'elles contiennent ; & que ce principe étant détruit par quelque moyen que ce soit, toutes ces substances deviennent absolument identiques, & ne different plus entr'elles que par le degré de dureté : nous dirons encore qu'elles sont toutes changées en chaux vive par la calcination ; altération qui leur donne de nouvelles propriétés médicinales. *Voyez* CHAUX, *Chymie*, & CHAUX, *Médecine.*

Enfin nous observerons encore que toutes ces matieres, soit calcinées, soit non calcinées, lorsqu'elles sont devenues exactement & purement terreuses, c'est-à-dire, qu'elles ont perdu cette portion de mucosité animale, qui marque dans quelques-unes le principe terreux, comme cela arrive éminemment dans l'ivoire, *&c.* (*Voyez* IVOIRE), que dans cet état, dis-je, purement terreux, sec, maigre, *macer*, toutes ces matieres s'unissent aux acides, & même aux acides très-délayés. Quant aux substances terreuses & pierreuses retirées du regne minéral, il est évident qu'elles sont exactement dans le cas supposé. On peut prononcer hardiment sur celles-ci, que toutes celles qui ne sont pas calcaires, & même qui quoique de nature calcaire ne sont pas d'un tissu assez rare pour qu'elles puissent être attaquées facilement par les acides foibles ; que celles-ci, dis-je, n'ont absolument aucune vertu médicinale. Or de toutes les matieres minérales dont nous avons donné la liste, nulle, excepté la craie, n'a cette propriété, le bol & toutes les *terres* scellées, qui sont spécialement regardées comme astringentes & cicatrisantes, pourroient tout au plus avoir quelque efficacité à titre de topique, mais encore cette qualité est-elle fort douteuse ; ces *terres* sont pour le moins fort inutiles dans l'usage extérieur ; elles sont des ingrédiens impertinens de plusieurs compositions pharmaceutiques destinées à l'usage intérieur, telles que la thériaque, la confection hyacinthe, & même de quelques autres consacrés à l'usage extérieur, comme l'emplâtre *contra rupturam* : nous n'avons pas meilleure idée des pierres précieuses. *V.* l'article *particulier* FRAGMENS PRÉCIEUX.

Le troisieme ordre de corps terreux, savoir les chaux métalliques, nous ont paru mériter spécialement d'être examinées chacune en particulier ; ainsi *voyez sur ce sujet les articles* ANTIMOINE, MATIERE PERLÉE, MAGNÉSIE BLANCHE, VITRIOL, MARS, MATIERE MÉDICALE.

Il résulte de ce que nous avons avancé sur les corps terreux naturels, que ceux qui sont retirés du regne animal & la craie, ont une vertu médicinale réelle, savoir la vertu absorbante (*voyez* ABSORBANS), mais qu'ils n'ont que celle-là ; & qu'ainsi, excepté le cas de la présence des acides dans les premieres voies, tous ces remedes sont purement inutiles. L'observation prouve d'ailleurs qu'ils sont souvent nuisibles : ainsi ils ont assurément mérité d'être privés de tous les titres fastueux que les anciens médecins leur avoient donnés, & qui s'étoient perpétués par la charlatanerie & la routine. Je ne sais pourtant point si c'étoit la peine d'écrire un assez gros *in-4°.* pour démontrer qu'il étoit très-douteux que les *remedes terreux* passassent dans le sang ; qu'ils n'étoient point ni diaphorétiques, ni diurétiques, ni anti-spasmodiques, ni anti-épileptiques, ni roborans, ni cardiaques, ni antorgastiques, ni raffraîchissans, ni capables d'arrêter les

hémorrhagies internes, ni anti-phlogiftiques, ni anti-néphrétiques, ni fébrifuges, ni fpécifiques contre les fievres éruptives, malignes & pourprées, ni contre les intermittentes, ni utiles contre les catarrhes, la goutte, & le rhumatifme, ni propres à réfoudre le fang coagulé; & enfin que quelques-uns de ces remedes ne poffédoient point de vertus dépendantes de leur fignature, comme par exemple l'oftéocole, celle de procurer la réunion des os, parce que cette pierre imite groffiérement la figure d'un os, *&c.* Quoi qu'il en foit, toutes ces affertions font vraies, & l'ouvrage de M. Tralles, qui eft ce gros *in-quarto* dont je parle, eft plein de recherches & d'obfervations utiles; & cette prolixité que nous lui avons prefque reprochée eft peut-être pardonnable dans ce qu'on appelle un *traité complet.* (*b*)

*A. N.* TERRES, (*Electricité.*) Ayant déja fait plufieurs recherches dans le regne animal & dans le regne végétal, pour connoître quelle étoit la fubftance qui communiquoit aux différens êtres vivans qui compofent ces deux nombreufes familles, la vertu conductrice de l'électricité; & ayant prouvé, par plufieurs expériences certaines & inconteftables, que l'eau feule avoit cette propriété, & que les animaux parfaitement defféchés, ainfi que les végétaux privés de toute eau furabondante, ne tranfmettoient plus le choc électrique, comme on peut le voir à l'*art.* VÉGÉTAL, & à l'*article* ANIMAL de ce *dictionnaire*, & fur-tout dans les *obfervations de phyfique* & *d'hiftoire naturelle*, ann. 1776, feptembre pag. 211, & novembre 1776, pag. 377; il eft naturel d'examiner fi les diverfes efpeces que la minéralogie, ou plutôt l'oryčthologie comprend, font des conducteurs de la commotion électrique, & à quelle fubftance elles doivent cette vertu. Mais comme cette fcience embraffe un grand nombre d'objets divers, il eft néceffaire de les féparer pour éviter la confufion, & procéder avec plus de méthode, de clarté & de précifion. Nous ne nous occuperons ici que des *terres*, réfervant à d'autres articles ce qui regarde les pierres, les fels, les bitumes, les minéraux & les pétrifications.

Je réduis tout ce que j'ai à dire fur les *terres*, à ces deux propofitions fondamentales : toutes les *terres*, ainfi que les végétaux & les animaux, font des conducteurs de la commotion électrique, lorfqu'elles contiennent de l'eau dans leur fubftance, & elles ceffent d'avoir cette vertu conductrice, dès qu'elles en font privées, c'eft donc l'eau feule qui communique aux *terres* la propriété de tranfmettre la commotion. On préfume bien que je ne range pas parmi les *terres* proprement dites celles qui renferment une quantité notable de fubftances hétérogenes qui en alterent la nature, & en font de vrais mixtes: en agir autrement, ce feroit vouloir tomber dans l'erreur; ainfi les *terres* falines, vitrioliques, fulfureufes & bitumineufes doivent être, pour ainfi dire, décompofées; autrement ce feroit vouloir plutôt rechercher les propriétés du fel, du vitriol, du foufre, & des bitumes, que celles qui font propres à la *terre* elle-même. Ceci préfuppofé, nous diviferons, pour plus grande facilité, & afin d'être mieux entendus, les *terres* en argilleufes, & en alkalines. Les premieres font, 1°. les *terres* en pouffiere, qui font le terreau & fes analogues, le limon & la *terre* à tourbe; 2°. les *terres* graffes, qui font les différentes argilles. Les *terres* alkalines, qui font effervefcence avec tous les acides végétaux & minéraux qui les rendent folubles, font la craie & les marnes diverfes; voilà toutes les efpeces de *terres* proprement dites. Toutes ces *terres* diverfes tranfmettent très-bien le choc électrique, lorfqu'elles font humides, & on reffent une forte fecouffe, fi elles font partie de la chaîne électrique; mais fi elles font parfaitement defféchées, elles ne communiquent plus la commotion. Je me fuis affuré de la vérité de ces deux propofitions, par un grand nombre d'expériences plufieurs fois répétées fur les différentes efpeces des divers genres de *terres* contenues dans la divifion méthodique, rapportée précédemment; & l'appareil employé eft celui que j'ai indiqué à l'*article* VÉGÉTAL; mais pour réuffir, il faut que le defféchement foit complet.

Si on emploie, comme je l'ait fait dans

mes premiers essais, de l'argille séchée à l'ombre, on ressentira encore la commotion. Je me servis d'abord d'une argille mise à l'ombre depuis plusieurs mois, & je ressentis la secousse électrique, ce qui alors me surprit beaucoup. J'eus ensuite recours à des argilles de plusieurs contrées qui, depuis quelques années, étoient dans mes collections d'histoire naturelle, & qui, selon les idées communes, paroissoient privées de toute humidité, & le choc électrique fut encore transmis; il en fut de même d'autres argilles exposées pendant long-temps à la chaleur du soleil. Pour forcer la nature à révéler son secret, je fis sécher ces argilles dans un four; & les soumettant ensuite à l'expérience, j'eus la satisfaction de voir qu'elles ne conduisoient point le choc électrique, de même qu'il arrive aux végétaux & aux animaux parfaitement desséchés, ainsi que je l'ai prouvé. L'expérience est d'autant plus sûre, que ces argilles étoient de divers pays & de différentes couleurs; que dans le nombre il y avoit des bols, des *terres* saponaires, des *terres* à foulon, des tripolis, &c. &c. L'argille n'est aussi difficile à dessécher qu'à cause de ses parties intégrantes, qui sont compactes & liantes, grasses & tenaces, propres par conséquent à retenir & à conserver l'humidité & les particules aqueuses dont elles sont imprégnées dans le sein de la *terre;* aussi faut-il un puissant moyen pour les en dépouiller.

Toutes les *terres* desséchées ont perdu seulement l'eau qui étoit interposée dans leur substance: dans cet état de privation elles ne peuvent transmettre le choc électrique, qu'elles communiquent très-bien après qu'on leur a rendu cette eau dont on les avoit dépouillées; c'est donc l'eau seule à qui on doit attribuer cette propriété que les *terres* ont dans leur état ordinaire. On trouvera dans les observations de physique ann. 1777, février, pag. 116, le mémoire que j'ai lu sur ce sujet à l'académie des sciences de Paris, le 6 août 1776; on y verra le détail des expériences, les précautions prises pour en rendre le succès de plus en plus certain, ce qui regarde le *minimum* de la distance des corps soumis à l'électricité, *&c. Voyez aussi l'article* SABLE dans ce dictionnaire. *Cet article est de M. l'Abbé Bertholon, de Saint-Lazare des académies de Montpellier, Lyon, Dijon, Marseille, Bordeaux, Toulouse,* &c. &c.

TERRES DE VITRIOL. (*Chym. & Mat. méd.*) *Voyez* VITRIOL & MARS.

TERRE FOLIÉE DE TARTRE, (*Chym. & Mat. méd.*) La *terre foliée de tartre* est la même chose que ce qu'on nomme *tartre régénéré. Voyez* TARTRE RÉGÉNÉRÉ.

J'ajouterai seulement que pour sa préparation, il est nécessaire d'employer un sel alkali très-pur; les cendres gravelées réussissent fort bien; on remarque encore que plus on emploie de vinaigre, plus les feuillets de ce sel sont larges & blancs, outre que la surabondance de vinaigre en rendant la *terre foliée* plus pure, prévient encore sa trop grande alkalicité: cette *terre* au reste devient plus blanche & plus pure par des dissolutions, des évaporations, & des liquéfactions réitérées.

Ce remede, depuis un demi-gros jusqu'à deux gros, est un bon altérant & un excellent diurétique; depuis trois jusqu'à six gros il forme un purgatif doux, qui ne cause aucun désordre dans la machine, & qui convient particuliérement dans l'hydropisie. (*D. J.*)

TERRE, (*Jurisprud.*) signifie quelquefois un champ, quelquefois une certaine étendue de pays, une seigneurie.

*Terre allodiale*, est celle qui est possédée en franc-aleu.

*Terre aumônée*, celle qui a été donnée en franche aumône à l'église.

*Terre emblavée*, celle qui est ensemencée en blé.

*Terre hermes*, est une *terre* vacante & inculte. *Voyez* HERMES.

*Terre jectisse*, est de la *terre* jetée & amassée de main d'homme, dans un lieu pour l'exhausser, à la différence des *terres* qui sont dans leur état naturel. *Voyez l'article 192, de la coutume de Paris.*

*Terre noble*, est celle qui est possédée à titre de fief ou de franc-aleu noble.

*Terre titrée*, est une seigneurie qui a titre de duché ou principauté, comté, marquisat, baronnie, ou châtellenie, *&c.*

*Voyez* FIEF, SEIGNEURIE, DUCHÉ, COMTÉ, *&c.* *(A)*

TERRES, (*Mesure des*). La diversité des termes employés pour la *mesure des terres*, fait souvent une difficulté embarrassante, *arpent*, *journal*, *acre*, *setier*, *saumée*, &c. sont des termes usités en parlant d'arpentage; mais si ces noms sont différens, les mesures ou les quantités qu'ils expriment ne le sont guere moins; il y a plus, c'est que le même terme ne signifie pas toujours la même chose; par exemple, l'arpent est plus ou moins grand, suivant les différentes coutumes, ce qui fait varier la pratique de l'arpentage, & la rend même plus difficile.

L'arpent est ordinairement de cent perches, mais les perches varient beaucoup; tantôt elles sont de 18 piés en tous sens, ou pour mieux dire en quarré, tantôt de 20: ailleurs, elles sont de 22, de 24, *&c.* sur quoi il seroit à desirer qu'on pût établir dans le royaume, des mesures & des dénominations qui fussent les mêmes dans toutes les provinces; l'art de mesurer les *terres* deviendroit plus uniforme & plus aisé.

Plusieurs savans, amateurs d'agriculture, emploient dans leurs calculs l'arpent de cent perches, à 20 piés en quarré par perche. Cette mesure moyenne entre les extrêmités seroit fort commode, elle donne des comptes ronds, faciles à entendre & à manier, & dès-lors elle mériteroit la préférence.

Si l'on admettoit la perche de 20 piés en quarré, en multipliant 20 par 20 pour la perche quarrée, on auroit 400 piés quarrés pour la perche de *terre*; en ajoutant à ce produit deux zéros pour multiplier par cent, le nombre des perches dont l'arpent est composé, on auroit 40000 piés quarrés pour l'arpent total.

Du reste, pour faciliter les opérations de l'arpenteur, au lieu de suivre les variétés de la perche, on pourroit s'en tenir à une mesure commune & plus constante, je veux dire le pié de 12 pouces qu'on appelle *pié de roi*; ainsi, l'on n'auroit qu'à mesurer par piés les deux côtés d'une piece quelconque, piece ou quarrée ou réduite en triangles, suivant les procedés connus; pour lors par une seule multiplication dont les moindres calculateurs sont capables, on sauroit le nombre de piés quarrés contenus dans une piece de *terre*.

Si l'on avoit choisi l'arpent moyen dont nous avons parlé, il y a mille occasions où l'on en pourroit convenir; alors autant de fois qu'on auroit 40000 piés quarrés, autant on auroit d'arpens de la grandeur convenue. Quant aux fractions, autant de fois qu'on auroit 20000 ou 10000, autant de fois on auroit des demis ou des quarts; & quant aux fractions ultérieures, autant de fois qu'on auroit 400 piés, autant on auroit de perches quarrées. Il seroit aisé de faire pour cela des tables qui ne seroient ni longues, ni embarrassantes, & qui rendroient l'arpentage une opération simple & à la portée des moindres villageois; au lieu qu'il faut aujourd'hui pour ce travail de prétendus experts qui font les importans, & qui font payer chérement leurs vacations.

Pour opérer dans cette méthode, on prend une chaîne de 20 piés, où les demis & les quarts, les piés même sont marqués. On mesure les deux dimensions d'un quarré quelconque; le nombre des chaînes contenues en chaque côté se réduit aisément en centaine & en mille, & on les porte séparément sur le papier. Au surplus, à chaque piece mesurée dans ses deux côtés, on multiplie l'un par l'autre le nombre des piés qu'on a trouvés en chaque dimension, & l'on en porte le produit à part, ce que l'on pratique de même à toutes les pieces l'une après l'autre; après quoi on n'a plus que la peine d'additionner ces produits, & comme on l'a dit, autant de fois qu'on a 40000 piés quarrés, autant on compte d'arpens. Bien entendu, que s'il y a quelque inégalité dans les côtés opposés, on redresse le tout en prenant une moyenne proportionelle; je veux dire, que si un côté avoit 110 piés, tandis que son opposé n'en auroit que 102, alors on additionneroit ces deux nombres, & l'on en prendroit la moitié 106 pour en faire l'un des membres de la multiplication; mais du reste ce sont là des notions qu'on doit supposer dans tout homme qui se mêle d'arpentage.

*La table qui suit est relative à la proposition précédente.*

400 piés font une perche quarrée.
600 piés font une perche & demie.
800 piés font deux perches.
1000 piés font deux perches & demie.
1200 piés font trois perches.
1600 piés font quatre perches,
2000 piés font cinq perches.
3000 piés font sept perches & demie.
4000 piés font dix perches.
5000 piés font douze perches & demie.
6000 piés font quinze perches.
7000 piés font dix-sept perches & demie.
8000 piés font vingt perches.
9000 piés font vingt - deux perches & demie.
10,000 piés font vingt - cinq perches.
20,000 piés font cinquante perches.
30,000 piés font soixante & quinze perches.
40,000 piés font cent perches ou l'arpent moyen.
60,000 piés font cent cinquante perches.
80,000 piés font deux cents perches ou deux arpens.
100,000 piés font deux arpens & demi.
200,000 piés font cinq arpens.
300,000 piés font sept arpens & demi.
400,000 piés font dix arpens.
500,000 piés font douze arpens & demi.
600,000 piés font quinze arpens.
700,000 piés font dix - sept arpens & demi.
800,000 piés font vingt arpens.
900,000 piés font vingt - deux arpens & demi.
1,000,000 piés font vingt-cinq arpens.

La méthode que je propose du pié de roi pour unique mesure des arpenteurs, conviendroit à toutes les variétés admises par nos coutumes; car si l'entier qu'on cherche soit journal, acre ou saumée, &c. si cet entier contient, par exemple, 36,000 piés quarrés, plus ou moins peu importe; autant de fois qu'on aura 36000 piés quarrés, autant de fois on aura des mesures ou des entiers cherchés; & à proportion des moindres fractions ou quantités. Il n'y aura qu'à faire des tables relatives à ces différentes mesures pour abréger les opérations, & sur - tout pour les rendre beaucoup plus faciles à tout le monde.

La méthode proposée, constamment plus maniable au vulgaire des arpenteurs, se pratiqueroit également pour toiser les ouvrages de maçonnerie & tous autres. Pour cela il faudroit chercher par la multiplication le nombre des piés quarrés contenus dans la piece ouvragée, écrire à mesure le produit des piés qu'on trouveroit en chaque partie; faire ensuite l'addition de ces articles ou produits, & voir enfin dans une table qu'on auroit exprès, combien de fois la toise quarrée se trouveroit avec ses fractions dans l'ouvrage qu'on examine. Par cette méthode, le moindre particulier, homme ou femme, maniant tant soit peu la multiplication, pourroit suivre & même rectifier le calcul d'un expert ou d'un ouvrier. *Article de M.* FAIGUET. *T. D. F.*

TERRE, (*Marine.*) On ne définit pas autrement ce terme sur mer que sur *terre*: mais il y a à cet égard différentes façons de parler, dont voici l'explication.

TERRE, (*Marine.*) mot que crie à haute voix celui qui apperçoit le premier la *terre*.

TERRE DE BEURRE, (*Marine.*) c'est un nuage qui paroît à l'horizon, qui ressemble à la *terre*, & que le soleil dissipe; ce qui fait dire aux gens de mer, que la *terre de beurre* fond au soleil.

TERRE DÉFIGURÉE, (*Marine.*) *terre* qu'on ne peut pas bien reconnoître à cause de quelques nuages qui la couvrent.

TEERE EMBRUMÉE, (*Marine.*) *terre* couverte de brouillards.

TERRE FINE, (*Marine.*) *terre* qu'on voit clairement, sans aucun brouillard qui en dérobe la vue.

TERRE HACHÉE, (*Marine.*) *terre* entrecoupée.

TERRE *qui asseche*, (*Marine.*) *Voyez* ASSECHER.

TERRE QUI SUIT, (*Marine.*) *terre* qui faisant un coude, s'éloigne du lieu où l'on est.

TERRE QUI SE DONNE LA MAIN, (*Marine.*) c'est une *terre* qui n'est séparée par aucun golfe, ni aucune baie.

TERRES BASSES, (*Marine.*) ce sont les rivages qui sont bas, plats, & sans remarques.

TERRES HAUTES, (*Marine.*) ce sont les montagnes ou les rivages, qui sont beaucoup élevés au dessus de la surface de la mer.

Voici encore d'autres façons de parler.

*Aller à terre. Voyez* RANGER.

*Aller chercher une terre;* c'est cingler vers une *terre*, pour la reconnoître.

*Dans la terre* ou *dans les terres;* façon de s'exprimer, pour parler de quelque chose qui est éloigné du bord de la mer.

*La terre mange;* cela signifie que la *terre* cache quelque chose, & le dérobe à la vue.

*La terre nous reste. Voyez* RESTER.

*Prendre terre;* c'est aborder une *terre*, y arriver.

*Tout à terre;* on entend par-là qu'un vaisseau est très-proche de la *terre*.

TERRE, (*Archit. & Jardin.*) On entend par ce mot & la consistance du terrein sur lequel on bâtit, & le terrein même qu'on destine à un jardin. Ainsi nous devons examiner la *terre* par rapport à l'art de bâtir, & relativement au jardinage. Nous l'examinerons aussi suivant ses bonnes qualités & ses façons.

*De la* terre *par rapport à l'art de bâtir.* Terre *franche.* Espece de *terre* grasse, sans gravier, dont on fait du mortier & de la bauge en quelques endroits,

*Terre massive.* Nom général qu'on donne à toute *terre* considérée solide & sans vuide, & toisée cubiquement, ou réduite à la toise cube pour faire l'estimation de sa fouille.

*Terre naturelle. Terre* qui n'a point encore été éventée ni fouillée: on la nomme aussi *terre neuve.*

*Terre rapportée. Terre* qui a été transportée d'un lieu à un autre, pour combler quelque fossé, & pour régaler & dresser un terrein de niveau.

*Terres jectisses.* On appelle ainsi, outre les *terres* qui sont remuées pour être enlevées, celles qui restent pour faire quelque exhaussement de terrasse ou de parterre dans un jardin. Si cet exhaussement se fait contre un mur mitoyen, comme il est à craindre que la poussée de ces *terres jectisses* ne le fasse périr, parce que les rez-de-chaussée de deux héritages ne sont plus pareils, il est à propos, & même nécessaire, que pour résister à cette poussée, on fasse un contre-mur suffisant, réduit au tiers de l'exhaussement, & qu'on ajoute des éperons du côté des *terres.*

*De la* terre *par rapport au jardinage.* Terre *bonne* ou *fertile.* C'est une *terre* où tout ce qui est semé ou planté croît aisément, & sans beaucoup d'amendement & de façon. Elle est ordinairement noire, grasse & légere.

*Terre franche. Terre* sans mélange, saine, sans pierre ni gravois, & qui étant grasse tient aux doigts, & se pêtrit aisément, comme le fonds des bonnes prairies.

*Terre hâtive. Terre* qui est d'une bonne qualité & en belle exposition, comme au midi sur une demi-côte, & où ce qu'on plante produit de bonne heure.

*Terre meuble. Terre* qui est légere & en poussiere; les jardiniers l'appellent *miette:* elle est propre à garnir le dessus d'un arbre quand on le plante, & à l'entretenir à-plomb.

*Terre neuve. Terre* qui n'a encore rien produit. Telle est la *terre* qu'on tire à cinq ou six piés de profondeur.

*De la* terre *suivant ses mauvaises qualités.* Terre *chaude* ou *brûlante. Terre* légere & seche, qui fait pâlir les plantes dans la chaleur, si elle n'est amendée. On l'emploie ordinairement pour les espaliers

*Terre forte. Terre* qui tient de l'argille ou de la glaise, & qui étant trop serrée, ne vaut rien sans être amendée. On s'en sert pour les bassins.

*Terre froide. Terre* humide qui est tardive, mais qu'on amende avec du fumier.

*Terre grouette. Terre* pierreuse qu'on passe à la claie pour l'améliorer.

*Terre maigre. Terre* sablonneuse, seche, stérile & qui ne vaut pas la peine d'être façonnée.

*Terre Tuffiere. Terre* qui approche du tuf, & qui est par conséquent maigre & très-ingrate. On l'ôte d'un jardin, parce qu'elle coûteroit plus à amender, qu'à y substituer de la bonne *terre.*

*Terre*

*Terre veule.* *Terre* où les plantes ne peuvent prendre racine, parce qu'elle est trop légere, & qu'elle s'amende avec de la *terre* franche.

*De la* terre *suivant ses façons.* Terre *amendée.* C'est une *terre* qui après avoir été plusieurs fois labourée & fumée, est propre à recevoir toutes sortes de plantes. On appelle aussi *terre amendée*, une *terre* dont on a corrigé les mauvaises qualités, par le mêlange de quelqu'autre.

*Terre préparée.* *Terre* mêlangée pour chaque espece de plante ou de fleur.

*Terre rapportée.* C'est de la bonne *terre* qu'on met dans les endroits d'où l'on a ôté la méchante pour y planter.

*Terre reposée.* *Terre* qui a été un an ou deux en jachere, c'est-à-dire, sans avoir produit, ni sans avoir été cultivée.

*Terre usée.* *Terre* qui a travaillé long-temps sans être amendée. *(D. J.)*

TERRE CUITE, *(Arts anciens.)* Les anciens ont fait plusieurs ouvrages de *terre cuite* qui nous restent encore; ils les ont formés sur le tour ou sur la roue, & les ont ornés de toutes sortes de figures. Cette opération, ainsi que la préparation des matieres, paroît avoir été la même que celle de nos travaux en faïence & en porcelaine. Voici comme M. le comte de Caylus pense que se faisoit cette opération.

Il a remarqué deux sortes de *terre* dans leurs différens ouvrages, l'une blanche, & l'autre noire. Il est vrai que cette derniere ne se trouve pas employée aussi fréquemment que la premiere. Plus on examine ces ouvrages, & plus on voit, dit-il, qu'ils ont été réparés avec le plus grand soin, avant que d'être mis au feu. Ces morceaux ainsi préparés, ont été cuits très-légérement, pour faire ce que nous nommons le *biscuit*, sur lequel on met ensuite la couverte ou l'émail. Si l'on appliquoit cette couverte sur les morceaux avant que de les cuire, elle pénétreroit la *terre*, ou plutôt elle s'incorporeroit dans ses pores, & il seroit très-difficile de la bien enlever, comme la chose étoit nécessaire dans la pratique des plus beaux ouvrages de ce genre.

Cette couverte placée en tout autre temps, auroit empêché d'exécuter avec une aussi grande délicatesse d'outil, les dessins dont les ouvrages de *terre cuite* des anciens sont ornés. La *terre* étant cuite est moins inégale & plus dense, & la couverte ne s'attache que médiocrement, lorsqu'elle n'a reçu qu'un feu léger; alors il est aisé de l'enlever, ou plutôt de la découper, sans qu'elle laisse la trace la plus légere.

Cette couverte étoit faite avec une *terre* bolaire très-martiale; la même que celle que nous employons dans notre faïence, connue sous le nom de *manganeze* ou *maganesia vitriariorum.* Cette *terre* prend aussi dans la cuite une couleur rouge très-foncée; mais qu'il est facile de rendre noire avec la moindre mixtion de couleur, ou d'autres *terres.* Cette matiere a dû être préparée & broyée parfaitement, pour la mettre en état de s'étendre, & de couler au pinceau comme les émaux. Mais avant que de mettre cette couleur noire, les Etrusques avoient soin de tremper leurs ouvrages, ou de leur donner une couleur rougeâtre, claire & fort approchante de celle de notre *terre cuite.* Ils prenoient cette précaution pour corriger la teinte naturelle & blanchâtre de leur *terre*, qui ne produisoit pas l'effet qu'ils aimoient à voir dans leurs plus beaux ouvrages. L'examen de plusieurs morceaux étrusques suffira pour faire sentir aux curieux ces différences, & connoître à fond les détails.

Les *terres* se trouvant ainsi préparées, voici l'opération la plus essentielle pour la maniere de les orner. Quand la couverte noire ou rouge étoit seche, le peintre, ou plutôt le dessinateur, devoit nécessairement calquer ou poncer son dessin; & selon l'usage de ce temps, il n'a pu se servir pour y parvenir, que de lames de cuivre très-minces, susceptibles de tous les contours, & découpées comme l'on fait aujourd'hui ces mêmes lames pour imprimer les lettres & les ornemens.

Il prenoit ensuite un outil fort tranchant, avec lequel il étoit maître de faire ce qu'on appelle *de réserve*, les traits les plus déliés; car il emportoit & ôtoit la couverte noire sur tout ce qui devoit être clair: on ne peut mieux comparer cette manœuvre qu'à celle de notre gravure en bois. Alors

la couleur rouge se distinguoit, & faisoit voir fort nettement les figures, les ornemens & tout ce qu'on avoit entrepris de représenter. La seule inspection de la plus grande partie de ces *terres*, démontre ces sortes d'opérations. Enfin ces ouvrages étant parvenus à ce point, on leur donnoit la seconde cuite, un peu plus forte que la premiere.

Il est bon de remarquer que tous les ouvrages de *terre cuite* des anciens, ne sont pas fabriqués avec le même soin. On en trouve dont la *terre* blanchâtre, souvent mal cuite, n'a pas reçu la premiere couleur rouge. Il y en a d'autres dont la *terre* est bien cuite & bien travaillée, & qui ne sont recouverts que par la couleur rouge, qui forme ou le fond, ou les ornemens; & ces morceaux paroissent les moins communs. Toutes les couleurs noires ne sont pas également belles. Il y en a qui sont ternes & sans aucun éclat, & d'autres qui par leur mat & leur poli, imitent en quelque façon l'émail de nos porcelaines.

La couleur blanche qu'ils mettoient toujours avec le pinceau sur le fond, comme sur les espaces découverts, n'a aucune tenue. C'est une espece de *terre* de Crete, qui n'est pas comparable pour la solidité, aux couleurs dont on vient de parler; & c'est pour cela sans doute, qu'ils l'emploient avec tant de ménagement, & le plus souvent pour des parties de coëffures, de brasselets & de réveillons dans les ornemens.

Enfin on ne peut douter que pour conserver la propreté & l'exactitude de leurs ouvrages, ils ne se soient servis de ce que nous appellons *des gazettes*, c'est-à-dire, des pots couverts, dans lesquels on fait cuire aujourd'hui les morceaux à l'abri de tout air extérieur. On ne connoissoit alors rien de plus parfait que cette *terre cuite*; & l'on employoit pour la mettre en œuvre les mains des plus fameux artistes. *Antiq. étrusq. tom. I.* (*D. J.*)

TERRE DE BELLIEVRE, s. f. (*Glacés.*) On nomme ainsi dans les manufactures des glaces, la *terre* avec laquelle on construit le dedans & le glacis des fours. *Savary.* (*D. J.*)

TERRE A TERRE, (*Danse.*) On applique ce terme aux danseurs qui ne font point de caprioles, & qui ne quittent presque point la *terre*.

TERRE A TERRE, se dit aussi *en termes de Manége*, des chevaux qui ne font ni courbettes, ni balotades, mais qui vont uniment sur le terrein un galop serré, en faisant seulement de petits sauts, & en levant un peu les piés de devant.

Le *terre à terre* est proprement une suite de petits sauts aisés que le cheval fait en avant, en maniant de côté & sur deux allures; dans ce mouvement il leve les deux jambes à la fois, & quand celles-ci sont sur le point de donner en *terre*, il les accompagne des jambes de derriere, par une cadence prompte & courte, maniant toujours sur les hanches, de sorte que les mouvemens des quartiers de derriere sont extrêmement courts & vifs.

TERRE D'OMBRE, s. f. (*Peinture.*) Espece de *terre* ou de pierre fort brune, qui sert aux peintres & aux gantiers. Il y en a de deux sortes; l'une d'une couleur minime tirant sur le rouge, & l'autre seulement grise. La premiere est la meilleure; l'une & l'autre vient du Levant, & particuliérement d'Egypte : il faut la choisir tendre & en gros morceaux. Avant que de broyer la *terre d'ombre*, soit pour peindre, soit pour mettre des gants en couleur, il faut la brûler, ce qui la rend plus rougeâtre, & par conséquent de meilleure qualité; mais en la brûlant il faut en éviter la fumée qui est nuisible & puante. Il y a encore une espece de *terre d'ombre*, qu'on appelle *terre de Cologne*; mais elle est beaucoup plus brune que l'autre: son nom apprend d'où on la tire. Il faut la choisir tendre, friable, bien nette & sans menu. *Savary.* (*D. J.*)

TERRES RÉANIMÉES, s. f. pl. (*Salpêtrerie.*) Les salpêtriers appellent ainsi des *terres* qui ont servi dans des cuviers qu'on fait sécher, & qu'on arrose ensuite à plusieurs reprises avec les écumes & les rappurages, les eaux meres ou ameres, que l'on a détrempées auparavant dans l'eau, afin que les *terres* s'humectent plus facilement. Les *terres* amendées peuvent toujours servir à l'infini; de sorte qu'au

moyen de ces *terres* on ne peut jamais manquer de salpêtre. *(D. J.)*

TERRE A SUCRE, s. f. *(Sucrerie.)* On nomme ainsi une sorte de *terre* avec laquelle on blanchit le sucre, pour en faire la cassonade blanche. Celle qu'on emploie aux isles françoises de l'Amérique, vient de France, particuliérement de Rouen, de Nantes & de Bordeaux. Il s'en trouve aussi à la Guadaloupe. *Savary.* *(D. J.)*

TERRE DU JAPON, *(Bot. exot.)* *terra japonica. Voyez* CACHOU.

TERRE, TERROIR, TERREAU, TERREIN, TERRITOIRE, *(Synonym.)* *Terre* se dit de la *terre* en général; la *terre* nourrit tous les animaux.

*Terroir* se dit de la *terre*, entant qu'elle produit des fruits; un bon, un mauvais *terroir.*

*Terreau*, se dit d'un fumier bien consommé & réduit en *terre*; on fait des couches de *terreau* pour y élever des salades, des melons, des légumes.

*Terrein* se dit en général d'un espace de *terre* considéré par rapport à quelque ouvrage qu'on y pourroit faire. Il faut ménager le *terrein.* On dit dans le même sens, en terme de manege, ce cheval garde bien son *terrein.*

*Territoire* est l'espace dans lequel s'exerce un district, une jurisdiction; un *territoire* fort étendu. *(D. J.)*

TERRE, *(Critiq. sacrée.)* γῆ, χθὼν; ce mot signifie 1°. l'élément terrestre qui nous soutient; 2°. la matiere qui fut créée au commencement, *Gen. j*; 3°. tout ce qui est contenu dans le globe terrestre, *Ps. xxiij. 1*; 4°. les hommes qui l'habitent, *Gen. vj. 11*; 5°. un lieu particulier: Bethléem, *terre* de Juda; 6°. les fruits de la *terre*; les sauterelles dévoreront la *terre*; 7°. le tombeau, *Job. x. 22*; 8°. la *terre des vivans*: c'est la Judée au propre, & au figuré, le séjour des bienheureux. *(D. J.)*

TERRE, *(Mythol.)* Il y a eu peu de nations païennes qui n'aient personnifié la *terre*, & qui ne lui aient rendu un culte religieux. Les Egyptiens, les Syriens, les Phrygiens, les Scythes, les Grecs & les Romains ont adoré la *terre*, & l'ont mise avec le ciel & les astres au nombre des plus anciennes divinités. C'est que dans les premiers temps tous les cultes se rapportoient à des êtres matériels, & que l'on croyoit alors que les astres, la *terre* & la mer étoient les causes de tout le bien & le mal qui arrivoient dans le monde.

Hésiode dit que la *terre* naquit immédiatement après le chaos: qu'elle épousa le ciel, & qu'elle fut mere des dieux & des géans, des biens & des maux, des vertus & des vices. On lui fait aussi épouser le tartare, & le pont ou la mer, que lui firent produire tous les monstres que renferment ces deux élémens, c'est-à-dire, que les anciens prenoient la *terre* pour la nature ou la mere universelle des choses, celle qui crée & nourrit tous les êtres; c'est pourquoi on l'appelloit communément la grande mere, *magna mater.* Elle avoit plusieurs autres noms, *Titée* ou *Titéia*, *Ops*, *Tellus*, *Vesta*, & même *Cybelle*; car on a souvent confondu la *terre* avec *Cybelle.*

Les philosophes les plus éclairés du paganisme croyoient que notre ame étoit une portion de la nature divine, *divinæ particulam auræ*, dit Horace. Le plus grand nombre s'imaginoit que l'homme étoit né de la *terre* imbibée d'eau & échauffée par les rayons du soleil. Ovide a compris l'une & l'autre opinion dans ces beaux vers où il dit que l'homme fut formé, soit que l'auteur de la nature l'eût composé de cette semence divine qui lui est propre, ou de ce germe renfermé dans le sein de la *terre*, lorsqu'elle fut séparée du ciel.

Pausanias parlant d'un géant indien d'une taille extraordinaire, ajoute: « si dans les » premiers temps la *terre* encore toute » humide venant à être échauffée par les » rayons du soleil, a produit les premiers » hommes, quelle partie de la *terre* fut » jamais plus propre à produire des hommes d'une grandeur extraordinaire, que » les Indes, qui encore aujourd'hui engendrent des animaux tels que les éléphans? »

Il est souvent parlé dans la Mythologie des enfans de la *terre*; en général

lorsqu'on ne connoissoit pas l'origine d'un homme célebre, c'étoit un fils de la *terre*, c'est-à-dire, qu'il étoit né dans le pays, mais qu'on ignoroit ses parens.

La *terre* eut des temples, des autels, des sacrifices; on la nommoit *Omniparens;* on fait ce beau vers de Lucrece,

*Omniparens eadem rerum commune sepulcrum.*

A Sparte il y avoit un temple de la *terre* qu'on nommoit *Gasepton*, je ne sais pourquoi. A Athenes on sacrifioit à la *terre*, comme à une divinité qui présidoit aux noces. En Achaïe, sur le fleuve Crathis, étoit un temple célebre de la *terre* qu'on appelloit la *déesse au large sein*, Ευρυστέρνον; sa statue étoit de bois. On nommoit pour sa prêtresse une femme qui dès ce moment étoit obligée de garder la chasteté, encore falloit-il qu'elle n'eût été mariée qu'une fois; & pour s'assurer de la vérité, on lui faisoit subir l'épreuve de boire du sang de taureau: si elle étoit coupable de parjure, ce sang devenoit pour elle un poison mortel.

Les Romains firent bâtir leur premier temple à la déesse *Tellus*, ou la *terre* l'an de Rome 268; mais les historiens ne nous apprennent point quelle figure on donnoit à la déesse; il y avoit plusieurs attributs de Cybelle qui ne lui convenoient que par rapport à la *terre*, comme le lion couché & apprivoisé, pour nous apprendre qu'il n'est point de *terre* si stérile & si sauvage, qui ne puisse être bonifiée par la culture. Le tambour, symbole du globe de la *terre:* les tours sur la tête, pour représenter, les villes semées sur la surface de la *terre.*

Avant qu'Apollon fût en possession de l'oracle de Delphes, c'étoit la *terre* qui y rendoit ses oracles, & qui les prononçoit elle-même, dit Pausanias; mais elle étoit en tout de moitié avec Neptune. Daphné, l'une des nymphes de la montagne, fut choisie par la déesse *Tellus* pour présider à l'oracle. Dans la suite *Tellus* céda tous ses droits à Thémis sur Delphes, & celle-ci à Apollon. (*D.J.*)

TERRE (LA), (*Géogr. mod.*) Ce mot, en géographie, a plusieurs significations qu'il est bon de distinguer. 1°. Il signifie cette masse composée sur laquelle nous vivons, & en ce sens la *terre* est la même chose que le globe terrestre ou terraquée; on y comprend toutes les eaux dont sa surface est couverte.

2°. Il signifie la partie de cette masse qui par l'agriculture devient plus ou moins fertile, & dans ce sens on ne comprend point les mers.

3°. Il se prend aussi pour l'étendue d'un état, d'un pays, d'une domination. On dit en ce sens *terre de France*, *terre de l'Empire.*

4°. Chez les mariniers, le mot *terre* a différens sens, & entr'autres celui de *rivage*. Ils appellent *terre embrumée* un rivage que les brouillards couvrent: *terre défigurée*, celle qu'on ne peut bien reconnoître à cause de quelques nuages qui la déguisent: *terre fine*, celle que l'on découvre clairement & sans obstacle: *grosse terre*, un rivage haut, élevé: *terre qui fuit*, celle qui faisant un coude, s'éloigne de la route que fait le vaisseau: *terre qui se donne la main*, celle que l'on voit de suite, sans qu'elle soit coupée par aucun golfe, ni aucune baie: *terre qui asseche*, une *terre* que la mer fait voir après qu'elle s'est retirée. Ils appellent *terre de beurre*, un nuage à l'horizon qu'on prend pour la *terre*, & que le soleil dissipe; on dit, *aller terre-à-terre*, pour dire *naviger le long des côtes*, & *prendre terre*, pour dire *aborder.*

Enfin il y a des pays d'une grande étendue que l'on appelle *terre* en géographie, comme la *terre* sainte, la *terre* ferme, la *terre* neuve, les *terres* arctiques, les *terres* australes, &c. (*D. J.*)

TERRES-ANTARCTIQUES, (*Géogr. mod.*) Ce sont les *terres* opposées aux *terres* arctiques ou septentrionales; on les appelle autrement *continent méridional*, *terres méridionales*, *terres australes*. Elle sont bornées par la mer du sud, l'Océan éthiopique & l'Océan indien. *V.* TERRES AUSTRALES. (*D. J.*)

TERRES ARCTIQUES (LES), (*Géogr. mod.*) c'est-à-dire, les *terres septentrionales*. Les géographes appellent

*terres arctiques*, les *terres* les plus voisines du pole septentrional, comme sont les pays de Groenland, & les autres qui se trouvent au nord de l'Amérique, autour des détroits de Hudson, de Davis & de la baie de Baffin. On donne aussi ce nom au Spitzberg, qui est au nord de l'Europe, à la nouvelle Zemble, & à la nouvelle Irlande, *&c.*

De toutes les *terres articliques* on n'en connoît encore que quelques côtes, & on ignore pleinement si du fond de la baie de Baffin, ou en d'autres endroits, il n'y auroit point quelque passage d'une mer à l'autre.

C'est cependant l'envie de trouver au nord une communication de nos mers avec celle des Indes orientales, qui a fait entreprendre tant de navigations périlleuses, dont on peut voir les détails dans les voyages de la compagnie hollandoise des Indes orientales & dans le recueil des voyages au nord. C'est à cette espérance, que l'on doit la découverte de la nouvelle Zemble, de la nouvelle Irlande, & du Spitzberg au nord de l'Europe, de Groenland, des isles de Cumberland & de Raleigh, du nouveau Danemarck, & de la *terre* de Jesso, qui est au nord de l'Amérique & de l'Asie. *(D. J.)*

TERRES AUSTRALES (LES), *(Géographie moderne.)* Ce sont les terres situées vers le pole méridional, opposées au pole arctique. Elles renferment la nouvelle Guinée, la *terre* des Papoux, la nouvelle Hollande, la *terre* de la Circoncision, la *terre* de Feu, la nouvelle Zélande, l'isle de Feu, l'isle de Horn & les isles de Salomon, autant de pays qui nous sont inconnus.

Nous ne sommes pas aussi avancés en connoissances vers le midi que vers le nord; en voici quelques raisons: les navigateurs partant de l'Europe, avoient plus d'intérêt de connoître le pole dont elle est voisine, que celui qui lui est opposé. La navigation du nord se pouvoit faire à moins de frais que celle du midi. On cherchoit un passage aux Indes, le grand objet des navigateurs des quinze & seizieme siecles. Quand on eut doublé le cap de Bonne-Espérance, on se vit tout d'un coup dans la mer des Indes, & il n'y eut plus qu'à suivre les côtes, en prenant la saison des vents favorables. Quand on eut trouvé passage dans la mer du sud par le détroit de Magellan, on se trouvoit aux côtes du Chili & du Pérou, & on s'embarrassa peu des pays qu'on laissoit à la gauche du détroit; des vaisseaux chargés de provisions ou de marchandises se flattoient d'arriver, sans se détourner de leur route que le moins qu'il étoit possible.

D'un autre côté, on ne sait pas si le port découvert par Drak au 300$^e$ degré de longitude, vers le 61$^e$. degré de latitude méridionale, appartient à quelque isle ou à quelque continent, ni si les glaces vues par M. Halley entre les 340 & 355 degrés de longitude par les 53 degrés de latitude méridionale, ont quelque liaison avec les *terres* de vue. C'est aux navigateurs que les ordres de leurs maîtres ou les hazards de leur profession porteront dans ces climats, à nous dire ce qu'ils y trouveront; ce n'est pas aux géographes à prévenir leurs découvertes par des conjectures que l'expérience détruiroit. On s'est si mal trouvé de cette espece de divination, qu'on devroit bien en être corrigé. *(D. J.)*

TERRE AUSTRALE DU SAINT-ESPRIT (LA), *(Géogr. mod.)* partie des *terres* australes, au midi de la mer du Sud. Elle fut découverte par Fernand de Quiros, espagnol; c'est pour cela que quelques-uns la nomment *terre de Quiros*. Il n'en a cependant parcouru que quelques côtes, comme les environs du golfe de Saint-Jacques & de Saint Philippe, & nous n'en connoissons pas davantage aujourd'hui. Nous ignorons même si la nouvelle Guinée, la nouvelle Hollande, la *terre* de Diémen, & la *terre australe du Saint-Esprit* sont une *terre* continue, ou si elles sont séparées par des branches de l'Océan. *(D. J.)*

TERRE AUSTRALE PROPRE *ou* TERRE DE GONNEVILLE, *(Géogr. mod.)* pays des *terres* australes ou antarctiques. Ce pays est à l'occident de la nouvelle Hollande, & au midi de l'ancien continent. Il fut découvert en 1603 par un capitaine françois nommé *Gonneville*, qui y fut jeté par la tempête, & qui en donna

une relation. En 1697, le capitaine Vlamming, hollandois, envoya sur la *terre australe propre* trois vaisseaux, qui pour toute découverte y remarquerent quelques havres assez bons & des rivieres fort poissonneuses. *(D. J.)*

TERRE DE BAIRA, *(Hist. nat.)* Nom donné en Italie à une *terre* blanche, qu'on trouve près de Baira, & à peu de distance de Palerme ; on l'appelle aussi *poudre de Claramont*, en l'honneur de celui qui en fit le premier usage pour la guérison des fievres malignes, & pour arrêter toutes sortes d'hémorrhagies ; mais enfin le monde a été détrompé sur les vertus prétendues de cette *terre*, comme sur celles de tant d'autres. *(D. J.)*

TERRE DE LA COMPAGNIE, *la*, *(Géog. mod.)* Isle située à l'entrée d'un golfe, qui entre dans la *terre* de Kamschatka, dont il fait une presqu'isle. Elle a été découverte par les Hollandois, en cherchant un passage du Japon à la mer du nord. Ils lui donnerent ce nom pour l'approprier à leur compagnie des Indes orientales. Elle est entre le 45 & 52 degré de *latitude*, au 175 de *longitude* pour la partie occidentale. *(D. J.)*

TERRE DES ETATS, *(Géog. mod.)* Isle de la mer du sud. Elle fut découverte par Jacques le Maire en 1616 ; elle est située à l'orient de celle de Feu, dont elle n'est séparée que par le détroit de le Maire ; elle est entre le 37 & le 40 degré de *latitude* méridionale. *(D. J.)*

TERRE-FERME, *(Géog. mod.)* On appelle ainsi en général toute *terre* qui n'est pas une isle de la mer. C'est en ce sens que les Vénitiens appellent l'*état de Terre-Ferme*, les provinces de leur république qui sont dans le continent, pour les distinguer des isles de la Dalmatie, de Corfou & de Venise elle-même, qui n'est qu'un amas d'isles, sans parler de Zante, de Céfalonie, de Candie & de quantité d'autres que les Vénitiens possédoient anciennement.

C'est aussi par cette même raison, que les Espagnols qui avoient commencé la découverte de l'Amérique par les isles Lucayes, par Cuba, Saint-Domingue, Portoric, & par l'isle de la Trinité, appellerent *Terre-Ferme*, ce qu'ils trouverent du continent entre cette derniere isle, & l'isthme de Panama. *(D. J.)*

TERRE-FERME, *l'état de*, *(Géog. mod.)* L'état de *Terre-ferme* des Vénitiens comprend le Bergamasque, le Crémasque, le Bressan, le Véronèse, le Trévisan, le Frioul, le Polesin de Rovigo, le Padouan & l'Istrie. *(D. J.)*

TERRE-FERME, *en Amérique*, *(Géog. mod.)* vaste contrée de l'Amérique, sous la zone torride, entre le treizieme degré de latitude septentrionale & le deuxieme de latitude méridionale. Elle comprend six gouvernemens sur la mer du nord ; savoir, Paria, ou la nouvelle Andalousie, Venezuella, Rio de la Hacha, Sainte-Marthe, Carthagene & la *Terre-ferme* proprement dite. Elle comprend sur la mer du Sud deux autres gouvernemens ; savoir, le royaume de Grenade & le Popayan.

Le nom de *Castille d'or* étoit autrefois commun à une grande partie de ce pays-là, qui est aujourd'hui partagé entre trois audiences ; celle de Saint-Domingue, celle de Santa-Fé & celle de Panama.

La *Terre-ferme* proprement dite, est une province particuliere du grand pays qui est le long de la côté septentrionale de l'Amérique méridionale ; c'en est proprement la partie, qui est entre la nouvelle Espagne, la mer du nord, la mer du sud & le golfe de Darien. Panama & Puerto-Belo en sont les principales villes. *(D. J.)*

TERRE-FRANCHE, *la*, *(Géog. mod.)* canton des Pays-Bas dans la Flandre françoise. Il comprend les châtellenies de Bourrugob, de Bergue Saint-Vinox & de Gravelines ; Dunkerque en faisoit autrefois une partie. Ses principales villes sont Gravelines, Bourbourg & Bergue S. Vinox. *(D J.)*

TERRE DE FEU, *isle de la*, *(Géog. mod.)* Les Espagnols disent improprement *Terra del Fuego*, comme si c'étoit un continent ; les isles de la *Terre de Feu* sont situées entre le détroit de Magellan & celui de le Maire. Ce sont plusieurs isles qui s'étendent environ 60 lieues est & ouest, le long du détroit de Magellan, & qui en forment la côte méridionale.

Le nom de *Terre de feu* fut donné à cette

côte à cause de la grande quantité de feux & de la grosse fumée, que les navigateurs qui la découvrirent les premiers, y apperçurent. On croyoit alors qu'elle joignoit à quelque partie des terres australes; mais quand on eut découvert le détroit de Saint-Vincent ou de le Maire, on s'apperçut qu'elle étoit isolée. Les nouvelles découvertes ont fait connoître que cette *terre* est divisée en plusieurs isles; que pour passer dans la mer du Sud, il n'est pas même nécessaire de doubler le cap de Horn; qu'on le peut laisser au sud en entrant par l'est dans la baie de Nassau, & gagner la haute mer par l'ouest de ce cap; enfin, que comme on voit par-tout des anses, des baies & des golfes, dont la plupart s'enfoncent dans les terres autant que la vue peut s'étendre, il est à présumer qu'il y a des passages dans la grande baie ou golfe de Nassau, par où les vaisseaux pourroient traverser dans le détroit de Magellan.

Les isles de la *Terre de Feu*, sont habitées par des sauvages qu'on connoît encore moins que les habitans de la Terre Magellanique. Dom Garcias de Model ayant obtenu du roi d'Espagne deux frégates pour observer ce nouveau détroit, y mouilla dans une baie, où il trouva plusieurs de ces Insulaires, qui lui parurent d'un bon naturel. Ils sont blancs comme les européens; mais ils se défigurent le corps, en changeant la couleur naturelle de leur visage par des peintures bizarres. Ils sont à demi couverts de peaux d'animaux, portant au cou un collier d'écailles de moules blanches & luisantes, & autour du corps une ceinture de cuir. Leur nourriture ordinaire est une certaine herbe qui croît dans le pays, & dont la fleur est à peu près semblable à celle de nos tulipes.

Ces peuples sont armés d'arcs & de fleches, où ils enchâssent des pierres, & portent avec eux une espece de couteau de pierre. Leurs cabanes sont faites de branches d'arbres entrelacées les unes dans les autres; & ils ménagent dans le toit, qui se termine en pointe, une ouverture pour donner un libre passage à la fumée. Leurs canots faits d'écorces de gros arbres, sont assez artistement travaillés. Ils ne peuvent contenir que sept à huit hommes, n'ayant que douze ou quinze piés de long sur deux de large. Leur figure est à peu près semblable à celle des gondoles de Venise.

La côte de la *Terre de Feu* est très-élevée; le pié des montagnes est rempli de gros arbres fort hauts, mais le sommet est presque toujours couvert de neige. On trouve en plusieurs endroits un mouillage assez bon pour faire commodément du bois & de l'eau; mais il regne dans ces isles des fréquentes tempêtes produites par les vents d'ouest; c'est pourquoi ceux qui veulent faire route à l'ouest, évitent la côte de ces isles autant qu'ils peuvent, & courent au sud, où ils trouvent les vents du sud qui les conduisent en toute sûreté au lieu de leur destination. (*D. J.*)

TERRE DE GUINÉE, (*Géog. mod.*) pays de l'Afrique occidentale, à la droite de la riviere Niger, ou Sénégal, après qu'on a passé la Barre. Ce pays est beaucoup plus agréable que la pointe de Barbarie. Il est uni, couvert çà & là de verdure, avec des bouquets de grands arbres de différentes especes, entremêlées de cocotiers & de palmiers. (*D. J.*)

TERRE-NEUVE, *isle de*, (*Géog. mod.*) grande isle de l'océan sur la côte orientale de l'Amérique septentrionale, à l'entrée du golfe de Saint-Laurent, entre le 36 & le 53 degré de latitude. Cette isle fut reconnue en 1497 par Jean & Sébastien Cabot pere & fils, envoyés pour des découvertes par Henri VII, roi d'Angleterre; c'est pourquoi les Anglois la nommerent *Newfound-land.* On lui donne près de 300 lieues de tour. La dispute des Anglois & des François sur la premiere découverte de cette isle, n'a plus lieu depuis que, par le traité d'Utrecht, la France a cédé la possession entiere de *Terre-Neuve* à la grande Bretagne.

C'est à soixante lieues de *Terre-Neuve* qu'est le grand banc pour la pêche de la morue, étendue de pays que l'on estime avoir 200 lieues de longueur; les morues y sont si abondantes, qu'un bon pêcheur en prend plus d'une centaine dans un jour. Cette pêche y est très-ancienne, car un Anglois rapporte y avoir trouvé l'an 1521, cinquante bâtimens de différentes nations. On en voit aujourd'hui chaque année cinq

ou six cents, anglois, françois ou hollandois; c'est aussi tout l'avantage qu'on retire de *Terre-Neuve*, qui est un pays rempli de montagnes & de bois. Les brouillards y sont fréquens & de longue durée. Le grand froid en hiver est en partie causé par les glaces, qui venant à flotter sur les côtes, refroidissent l'air sensiblement. Les sauvages de *Terre-Neuve* sont de petite taille, n'ont que peu ou point de barbe, le visage large & plat, les yeux gros, & le nez court. (*D. J.*)

Terre de Patna, (*Hist. nat.*) Terre qui se fait à Patna, ville des Indes sur le bord du Gange, & capitale d'une province à laquelle elle donne son nom. Cette terre est argilleuse, approchante de la terre sigillée, de couleur grise tirant sur le jaune, insipide au goût, & d'une odeur agréable; on en fait dans ce pays-là des pots, des vases, des bouteilles, des carafes minces & si légeres, que le vent les emporte facilement. On nomme ces carafes *gargoulettes*. *Voyez* Gargoulette.

La *terre de Patna* passe pour absorbante & propre pour arrêter les cours de ventre; mais l'artifice de cette poterie est plus joli que les vertus qu'on lui attribue ne sont réelles. On s'en sert dans le serrail du mogol, & dans les serrails des princes indiens. (*D. J.*)

Terre persique, (*Hist. nat.*) *Persica terra* dans les auteurs d'histoire naturelle, est une terre du genre des ochres, nommée dans les boutiques de Londres rouge-indien, *indian red*; c'est un ochre d'un très-beau pourpre, d'une texture compacte & très-pesante. On la trouve dans la terre d'un rouge sanguin, & il faut se servir de crocs de fer pour l'en tirer en masses irrégulieres; sa surface est sale, inégale, pleine de particules larges, blanches & brillantes; cette *terre* est rude au toucher, tache les mains profondément, est d'un goût très-astringent, & fait une violente effervescence avec des menstrues acides. On la fouille dans l'isle d'Ormus au golfe Persique, & dans quelques parties des Indes orientales. (*D. J.*)

Terre de Portugal, (*Mat. méd.*) c'est un bol fort astringent qu'on trouve en abondance dans les parties septentrionales du Portugal. Ce bol est compacte, serré, très-pesant, d'un rouge éclatant; d'une tissure lisse & brillante, se rompant aisément entre les doigts, & les teignant légérement. Il s'attache fort à la langue, se fond promptement dans la bouche, a une saveur très-astringente, mais laisse comme un peu de sable entre les dents. Il ne fermente point avec les acides, & ne change que très-peu sa couleur au feu. (*D. J.*)

Terre-sainte, *la*, (*Géog. mod.*) pays d'Asie, ainsi nommé par excellence, pour avoir été sanctifié par la naissance & par la mort de notre sauveur. On appelle proprement ce pays *la Judée*, *la Palestine*, voyez *ces deux mots*.

C'est assez de dire ici que ce pays reconnoît aujourd'hui le turc pour son souverain, & qu'il n'a plus que des bourgades dépeuplées. On lui donne soixante lieues d'étendue du midi au nord, & trente dans sa plus grande largeur. Il est en proie aux courses des Arabes, quoique présentement partagé entre trois émirs qui relevent du grand-seigneur; lequel outre cela y entretient deux sangiacs subordonnés au bacha de Damas. Ces trois émirs sont l'émir de Seyde, l'émir de Casaïr, & l'émir de Gaza.

L'émir de Seyde occupe presque toutes les deux Galilées, & possede depuis le pié de l'Antiliban jusqu'au fleuve de Madesuer. L'émir de Casaïr tient la côte de la mer depuis Caïpha, sous le mont Carmel, jusqu'à Jaffa exclusivement. L'émir de Gaza a sous lui l'Idumée. Les deux sangiacs, ou gouverneurs turcs, prennent les noms de leur résidence, qui sont Jérusalem & Naplouse. Celui de Jérusalem a pour département la Judée, & celui de Naplouse commande dans la Samarie. Au-delà du Jourdain est ce qu'on appelle *le royaume des Arabes*. (*D. J.*)

TERREAU, s. m. (*Hist. nat. des Terres.*) *Terre* noire, mêlée de fumier pourri, dont tous les jardiniers font des couches dans les jardins potagers, pour fertiliser leurs terres & avancer la végétation de leurs plantes & de leurs légumes; ils appellent autrement *terrot* ce vieux fumier bien consumé, bien pourri, & mêlé avec de la terre; ce n'est pas cependant ce dont il s'agit dans cet article.

Nous entendons avec les physiciens par *terreau*, une terre naturelle, qui n'est pas en tous lieux d'une profondeur égale, n'ayant qu'un pié dans quelques endroits, dans d'autres deux, quelquefois trois, selon les différens *terreins*. Ce *terreau* est la matrice propre des végétaux, & c'est pourquoi les physiciens ont cherché d'en connoître la nature par le moyen de l'eau & du feu. Pour y parvenir par le moyen de l'eau:

1°. On prend, par exemple, quatre livres de bon *terreau* frais, noir, réduit en poussiere, & qui aura été exposé à l'air pendant un an, sans avoir été épuisé par la végétation.

2°. On lessive ce *terreau* dans de l'eau bouillante, claire & nette, jusqu'à ce que toutes les parties capables de s'y dissoudre soient épuisées, ou imbibées par l'eau.

3°. Après avoir obtenu par ce moyen une lessive ou dissolution de ce *terreau*, on la filtre à travers un double papier gris fort épais, jusqu'à ce qu'elle donne une liqueur transparente, ou au moins dégagée de toutes les parties grossieres & terrestres, dont elle étoit chargée.

4°. Cette dissolution contiendra toutes les parties du *terreau* qui sont solubles dans l'eau bouillante.

5°. Pour rapprocher ces parties de maniere qu'elles puissent se manifester aux sens, & particuliérement au goût, on fait évaporer le fluide le plus aqueux.

6°. On compare alors cette dissolution concentrée avec une portion de la premiere qui n'aura point été évaporée, & on lui trouvera évidemment le goût plus fort, ou plus salin.

7°. Pour que l'observation soit encore plus exacte, il faut pousser plus loin l'évaporation de la liqueur, & la faire crystallifer, pour voir si elle ne donnera point quelques sels.

8°. On verse sur une partie de la dissolution filtrée du sirop violat, *&c.* pour savoir si elle est acide, alkaline, ou neutre; on la trouvera plutôt neutre qu'acide, ou alkaline.

9°. On lavera ensuite dans plusieurs eaux ce qui sera resté de la matiere terrestre, & on décantera à chaque fois la liqueur de la partie bourbeuse; on la laissera reposer quelque temps, afin d'obtenir le sable pur qui est contenu dans le *terreau*, & on trouvera qu'il en fait une très-grande portion.

Cette expérience, ou plutôt cette combinaison d'expériences, nous enseigne une méthode pour réduire la terre matrice des végétaux à ses parties constituantes, sans altérer leur forme naturelle ni leurs propriétés.

D'après ces observations, il paroît qu'on peut établir un jugement certain sur le *terreau*, tant en général qu'en particulier, aussi loin que les expériences précédentes ont pu nous conduire. On acquiert par cet examen une regle pour composer un *terreau* artificiel par le mélange des matieres qui le composent. On trouve donc par l'examen du *terreau*, qu'il contient une certaine quantité de terre très-fine, capable de nager dans le liquide; une plus considérable, dont la nature est plus grossiere & plus pesante qui tombe au fond du vase; un peu de sel neutre, & une très-grande quantité de sable.

Pour rendre encore cette expérience plus instructive, & plus utile à la découverte des principes de la végétation, & de la nature des différentes especes de terres & de plantes, il faudroit la comparer avec une analyse semblable de quelque matiere végétale. Pour cet effet, on pile une plante tendre: on fait une lessive avec de l'eau chaude de toutes ses parties solubles, on fait évaporer ensuite l'humidité superflue, & on met à crystalliser ce qui sera resté après l'évaporation: on obtiendra la partie saline de la plante, sous une forme solide, qui sera de l'espece tartareuse ou nitreuse, conformément à la nature de ce végétal.

Si on arrose pendant le temps de sa végétation quelque plante alkaline, comme le cresson avec une dissolution de nitre, quoique ce dernier fournisse beaucoup d'esprit acide dans la distillation, la plante sera toujours alkaline: il en est de même de toutes les autres plantes & des autres sels qu'on a jusqu'à présent essayés dans les mêmes vues. Cette expérience prouve qu'il y a dans les plantes une faculté pour convertir la nature de tous les sels en celui qui

leur eſt propre, & on trouve d'après l'expérience, que les compoſés de *terreau* qui abondent en ſel marin, en nitre ou en ſel urineux, s'accordent tous à favoriſer la végétation.

Comme il pourroit y avoir cependant quelques parties naturellement plus fixes, contenues dans le *terreau*, qui ſe diſſoudroient dans l'eau bouillante, & qu'elles peuvent être aſſez dégagées & aſſez digérées pour être capables de s'élever dans les végétaux, par l'action continue du ſoleil & de l'athmoſphere, il eſt à propos de tenter une analyſe plus puiſſante ſur le même ſujet, c'eſt celle du feu.

Après avoir peſé deux livres de la même eſpece de *terreau* vierge, que celui de l'expérience précédente, on le met dans une retorte de terre, on l'expoſe à feu nu, & on la diſtille à un feu très-doux dans un récipient de verre, on augmente le feu par degré, juſqu'à ce que la retorte ſoit rouge, & on la tient dans cet état pendant quelque temps. Il paſſera, 1°. de l'eau; 2°. de l'huile; 3°. un eſprit volatil, preſque ſemblable à celui de corne de cerf, ou comme ſi on diſtilloit quelque matiere animale; & 4°. il reſtera dans la retorte, ſelon toutes les apparences (la diſtillation étant finie), un *caput mortuum* fort ſec, ou une terre fixe & inactive.

On fait une leſſive d'une portion de ce *caput mortuum*, on le fait ſécher, & on en réduit par la trituration, une autre portion en poudre très-fine : on met enſuite ces deux portions chacune dans un pot ſéparé, expoſé à l'air libre pendant un an, afin d'éprouver ſi elles ne deviendront point fertiles.

Il paroît par cette expérience, que notre *terreau* étoit d'une nature végétale ou animale, par les ſels ou les ſucs qu'on en a retirés. Sa matiere fixe nous prouve en même temps qu'il tient un peu de la nature minérale. Cette analyſe nous fait voir qu'il reſſemble beaucoup à la compoſition naturelle des végétaux & des animaux; & elle nous apprend auſſi pourquoi les ſubſtances animales & végétales forment un compoſé propre à engraiſſer la terre.

Si l'on veut ſavoir comment le *terreau* acquiert cette propriété, je crois qu'on en trouvera la cauſe en général dans l'expérience précédente, ſur les parties qui compoſent l'athmoſphere; ces parties étant animales & végétales auſſi bien que minérales, abreuvent continuellement la ſurface de la terre : c'eſt par cette raiſon que les Jardiniers trouvent une ſi grande différence entre le terrein de Londres & celui de la campagne; cette différence vient de la quantité de fumée précipitée de l'air journellement ſur les jardins de cette ville : il en eſt de même des autres villes, & des campagnes qui les environnent.

En comparant ce procédé avec pareille analyſe des ſubſtances végétales, animales & minérales, il paroît qu'une ſimple terre fixe eſt la baſe de tout corps animal, végétal, minéral & terreſtre; qu'elle eſt la partie vraiment ſolide, le ſoutien & la baſe de la chair, des os, des bois, des métaux, des différentes eſpeces de terre, *&c.* puiſqu'elle eſt elle-même d'une nature fixe & inaltérable.

M. Cartheuſer rapporte des expériences du docteur Kulbel, ſur la fertilité de terres. Par ces expériences ce dernier a retiré, par la digeſtion & la coction dans l'eau des terres graſſes, une matiere terreuſe *onctuoſo-ſaline*. Ce ſel dans les terres les plus fertiles étoit nitreux; dans les autres il étoit ſemblable au ſel marin; enfin dans d'autres terres il étoit alkalin. Ce ſel au contraire, dans les terres ſtériles, étoit d'une nature acide. Shaw, *leçons de chymie.* (*D. J.*)

TERREIN, ſ. m. (*Archit.*) c'eſt le fonds ſur lequel on bâtit. Ce fonds eſt de différente denſité ou conſiſtance, comme de roche, de tuf, de gravier, de ſable, de glaiſe, de vaſe, *&c.* & on doit y avoir égard lorſqu'on bâtit.

*Terrein de niveau.* C'eſt une étendue de terre dreſſée ſans aucune pente.

*Terrein par chûtes. Terrein* dont la continuité interrompue eſt raccordée avec un autre *terrein*, par des perrons ou des glacis. *Daviler.* (*D. J.*)

TERREIN, (*Archit. milit.*) La premiere choſe à laquelle on penſe dans l'architecture militaire, eſt la qualité du *terrein*. On voit s'il eſt bon ou mauvais pour ce que l'on veut conſtruire; il y a des ſituations merveilleuſes, dont le *terrein* ne

vaut rien, & des ſituations mauvaiſes, dont les terres ſont extrêmement bonnes, mais tellemment commandées, que ce ſeroit une folie de s'y arrêter.

Les montagnes ont pour l'ordinaire le *terrein* pierreux ; c'eſt le plus mauvais. Il ne lie pas, & les parapets qui en ſont faits ne valent rien ; quand on eſt contraint de fortifier dans un pareil endroit, on choiſit les meilleures veines de terre pour faire le parapet, & on en fait apporter d'ailleurs. Ce *terrein* eſt cependant avantageux, en ce que l'aſſiégeant a de la peine à ſe couvrir dans ſes approches, faute de bonne terre.

Le *terrein* ſablonneux n'a point de liaiſon, & eſt ſujet à s'ébouler ; lorſque l'on eſt contraint de s'en ſervir, on y mêle de la bonne terre ou du vieux fumier ; on a ſoin de bien revêtir les remparts de pierres ou de briques, & les parapets de gazons.

Le *terrein* marécageux eſt meilleur que les deux premiers ; mais il n'eſt pas généralement bon, étant élevé en remparts & en parapets, dès qu'il vient à ſécher, il ſe déſunit. On a de la peine à trouver aſſez de terre autour d'un endroit marécageux pour élever les remparts, parapets, & glacis, d'une hauteur raiſonnable ; dans un *terrein* marécageux il faut piloter le fondement des ouvrages ; & quand on fortifie dans ces endroits, on attend les chaleurs, afin que la terre ait plus de conſiſtance.

Le meilleur *terrein* pour fortifier, eſt ce qu'on appelle *terre graſſe* ou *forte*. Cette terre eſt maniable ; on n'eſt point obligé de piloter les fondemens qu'on y jette, ni de revêtir les remparts, à moins que l'on ne veuille bien. (*D. J.*)

TERREIN, (*Peint.*) ce mot s'entend en peinture, ſur-tout en fait de payſages, d'un eſpace de terre diſtingué d'un autre & un peu nu, ſur lequel il n'y a ni bois fort élevés, ni montagnes fort apparentes. Les *terreins* aident beaucoup à la perſpective d'un payſage, parce qu'ils ſe chaſſent les uns les autres, ſoit par leurs frottemens, ſoit par le clair-obſcur, ſoit par la diverſité des couleurs, ſoit enfin par une liaiſon inſenſible qui conduit d'un *terrein* à l'autre. (*D. J.*)

TERRENEUSE, *ou* TER-NEUSE, (*Géogr. mod.*) fortereſſe & eſpece de petite ville de la Flandre hollandoiſe, à deux lieues au nord de la ville d'Axel, ſur le bord de l'Eſcaut occidental, & entre les branches de ce bras de mer ; cette eſpece de fort eſt délabré, & contient à peine deux cents habitans. (*D. J.*)

TERRE-NOIX, ſ. f. (*Hiſt. nat. Bot.*) *bulbocaſtanum*, genre de plante à fleur en roſe & en ombelle, compoſée de pluſieurs pétales diſpoſés en rond & ſoutenus par un calice, qui devient dans la ſuite un fruit compoſé de deux petites ſemences oblongues ; ces ſemences ſont ou liſſes ou ſtriées, relevées en boſſes d'un côté & plates de l'autre. Ajoutez aux caracteres de ce genre, que la racine eſt charnue & tuberculeuſe. Tournefort, *Inſtitutiones rei herbariæ*. *Voyez* PLANTE.

TERRE-PLEIN, ſ. m. (*Hydraul.*) ſe dit d'un grand plein-pié ou eſpace de terre un peu étendu, dont on jouit ſur une terraſſe, ſur un rempart dont le terrein eſt entiérement plein. (*K*)

TERRE-PLEIN, LE, *en termes de Fortification*, eſt la partie ſupérieure du rempart où l'on place le canon & où les aſſiégés ſe mettent pour défendre la place. *Voyez* REMPART.

On l'appelle *terre-plein*, parce que c'eſt la partie vuide du rempart ſur laquelle on peut faire les manœuvres néceſſaires pour défendre la place.

Le *terre-plein* a une pente inſenſible vers la place pour l'écoulement des eaux, afin qu'elles ne ſéjournent pas ſur le rempart ; ce qui pourroit le dégrader.

Le *terre-plein* eſt terminé par le parapet du côté de la campagne, & par un talud intérieur du côté de la place : ſa largeur eſt de 24 à 30 piés. *Voyez* PARAPET, *&c.* (*Q*)

TERRER UN ARTIFICE, *terme d'Artificier*, c'eſt garnir la gorge du cartouche de pouſſiere de terre ſeche pilée & preſſée, pour empêcher que le feu qui eſt fort, n'agrandiſſe le trou du dégorgement, en brûlant le cartouche. (*D. J.*)

TERRER, (*Jardinage.*) c'eſt faire apporter de la terre dans les places creuſes, ou dans celles que l'on veut élever.

TERRER *une vigne*, (*Agriculture.*)

c'est l'amender par de nouvelles terres choisies, pour la rendre plus fertile.

La haute vigne plantée dans les jardins, où la terre est ordinairement bonne d'elle-même, n'a pas besoin d'être *terrée;* mais dans la moyenne vigne, le transport de terres lui est extrêmement nécessaire, surtout lorsqu'on voit que cette vigne ne donne plus que de chétives productions; voici donc comme se fait le terrage des vignes.

On prend d'un endroit destiné à amender les vignes de la terre qui y est, qu'on porte dans des hottes plus ou moins grandes à un bout de la vigne, observant toujours que c'est à celui qui est le plus haut de la vigne qu'on doit la porter, à cause qu'elle descend assez dans le bas, par le moyen des labours qu'on lui donne.

Lorsqu'on *terre* ces sortes de vigne, ou l'on ne fait simplement que des têtes tout du long de leur extrémité du bout d'en haut, ou bien on les *terre* tout le long des perchées. Si ce ne sont que des têtes, on se contente de porter de ces terres destinées au bout d'en haut, & commençant à faire une tête, on jette hottée de terre sur hottée, jusqu'à ce qu'il y ait un pié & davantage de hauteur, & douze piés de longueur, le tout également haut.

Si on *terre* les vignes tout du long des perchées, il faut que sur le haut de chacune, il y ait seulement une tête de la hauteur de terre qu'on a dit, & longue de quatre bons piés. C'est assez pour le reste, que la terre soit mise le long de chaque perchée à l'épaisseur de quatre doigts. Une perchée étant *terrée* de cette maniere, on en recommence une autre, & on continue ainsi jusqu'à ce que l'ouvrage soit fini. Pour les vignes ruellées, on jette la terre que l'on porte dans les rigoles, les hottées distantes l'une de l'autre, autant qu'on le juge à propos. Ce travail se pratique depuis le mois de septembre jusqu'au mois de mars.

Il faut remarquer que dans l'une & l'autre espece de vigne, lorsqu'on a été obligé de faire des provins, & qu'il est question la seconde année qu'ils soient repris, de les *terrer* pour leur faire prendre des forces, on peut les *terrer* seuls & par trous, sans qu'il soit besoin pour cela d'attendre que la vigne où ils sont, demande qu'on la *terre* entiérement. Toutes vignes qui ont été *terrées*, & où par conséquent la terre a été mise grossiérement, doivent dès le premier labour qu'on leur donne, être labourées à uni, & fort profondément. Enfin, on remarquera qu'en *terrant* quelque vigne que ce soit, plus on s'approche du bas, moins on doit mettre les hottées de terre près les unes des autres, à cause que cette terre descend toujours. (*D. J.*)

TERRER *l'étoffe*, (*Dégraisserie.*) c'est la glaiser, ou l'enduire de terre à foulon. (*D. J.*)

TERRER *du sucre*, (*Sucrerie.*) c'est le blanchir pour en faire la cassonade blanche. *Trevoux.* (*D. J.*)

TERRER, SE, v. n. (*Vénerie.*) il se dit des animaux qui se retirent dans des trous faits en terre, qui y vivent ou qui s'y réfugient contre la poursuite du chasseur.

TERRESTRE, TERREUX, TERRIEN, (*Synon.*) *terrestre* signifie qui appartient à la terre, qui vient de la terre, qui tient de la nature de la terre; les animaux *terrestres*, exhalaison *terrestre*, bile sablonneuse & *terrestre*. *Terrestre* est aussi opposé à *spirituel* & à *éternel;* la plupart des hommes n'agissent que par des vues *terrestres* & mondaines. *Terreux* signifie qui est plein de terre, de crasse; un visage *terreux*, des mains *terreuses*, des concombres *terreux*. Celui qui possede plusieurs terres étendues, est un grand *terrien:* les Espagnols disent que leur roi est le plus grand *terrien* du monde; que le soleil se leve & se couche dans son domaine; mais il faut ajouter qu'en faisant sa course, il ne rencontre que des campagnes ruinées, & des contrées désertes. (*D. J.*)

TERRESTRE, *globe*, TERRAQUÉE, *globe* (*Synon. Géog.*) Le *globe terrestre* est ainsi dit par opposition au globe céleste, sur lequel les constellations sont rangées pour l'étude de l'astronomie. Le *globe terraquée* est dit ainsi, parce qu'il sert à faire connoître la situation des continens, des isles & des mers qui les environnent pour l'étude de la géographie. Quoique cette différence d'aspect semble établir une différence d'usage entre ces deux mots, il faut néanmoins avouer que fort peu d'auteurs disent le *globe terraquée*. (*D. J.*)

TERRETTE, f. f. (*Hiſt. nat. Botan.*) c'eſt une eſpece de calamenth, *calamentha humilior, flore rotundiori, I. R. H.* nommée communément *lierre terreſtre. Voyez* LIERRE TERRESTRE.

TERRETTE, (*Géogr. mod.*) petite riviere de France, dans la Normandie, au Cotentin. Elle a ſa ſource vers le village de Lourſeliere, & ſe décharge dans le Taute.

TERREUR, ſ. f. (*Gram.*) grand effroi cauſé par la préſence ou par le récit de quelque grande cataſtrophe.

Il ſemble aſſez difficile de définir la *terreur;* elle ſemble pourtant conſiſter dans la totalité des incidens, qui en produiſant chacun leur effet, & menant inſenſiblement l'action à ſa fin, opere ſur nous cette appréhenſion ſalutaire, qui met un frein à nos paſſions ſur le triſte exemple d'autrui, & nous empêche par-là de tomber dans ces mêmes malheurs, dont la repréſentation nous arrache des larmes; en nous conduiſant de la compaſſion à la crainte, elle trouve un moyen d'intéreſſer notre amour propre par un ſentiment d'autant plus vif du contre-coup, que l'art de la poéſie ferme nos yeux ſur une ſurpriſe auſſi avantageuſe, & fait à l'humanité plus d'honneur qu'elle ne mérite.

On ne peut trop appuyer ſur les beautés de ce qu'on appelle *terreur* dans le tragique. C'eſt pourquoi nous ne pouvons manquer d'avoir une grande opinion de la tragédie des anciens: l'unique objet de leurs poëtes étoit de produire la *terreur* & la pitié. Ils choiſiſſoient un ſujet ſuſceptible de ces deux grandes paſſions, & le façonnoient par leur génie. Il ſemble même que rien n'étoit plus rare que de ſi beaux ſujets; puiſqu'ils ne les puiſoient ordinairement que dans une ou deux familles de leurs rois. Mais c'eſt triompher de l'art que de réuſſir en ce genre, & c'eſt ce qui fait la gloire de M. Crébillon ſur le théatre françois. Toute belle qu'eſt la deſcription de l'enfer par Milton, bien des gens la trouvent foible auprès de cette ſcene de Hamlet, où le fantôme paroît. Il eſt vrai que cette ſcene eſt le chef-d'œuvre du théatre moderne dans le genre terrible: elle préſente une grande variété d'objets, diverſifiés de cent façons différentes, toutes plus propres l'une que l'autre à remplir les ſpectateurs de *terreur* & d'effroi. Il n'y a preſque pas une de ces variations qui ne forme un tableau, & qui ne ſoit digne du pinceau d'un Caravage. (*D. J.*)

TERREUR, (*Mythol.*) divinité du paganiſme. Héſiode dans ſa théogonie, dit que la *terreur* & la crainte étoient nées de Mars & de Vénus. Lorſqu'Homere décrit les armes de Minerve allant au ſecours de Diomede & des Grecs, il met ſur ſon égide la Peur, la Diſcorde, la *Terreur* & la Mort. Dans le *liv. II*, où il décrit le bouclier d'Agamemnon qui ſe prépare au combat, il dit qu'au milieu de ce bouclier étoit gravé en relief l'épouvantable Gorgone accompagnée de la *Terreur* & de la Fuite. Dans le *XV*, lorſque Mars apprend par le récit de Junon que l'on a tué ſon fils Aſcalaphe, ce dieu ému de colere ordonne à la *Terreur* & à la Fuite d'atteler ſon char. (*D. J.*)

TERRIER, ſ. m. (*Gramm. Juriſpr.*) ou papier *terrier*, eſt le recueil de foi & hommages, aveux & dénombremens, déclarations & reconnoiſſances paſſées à une ſeigneurie par les vaſſaux cenſitaires, emphitéotes & juſticiables.

On énonce auſſi ordinairement dans le préambule des *terriers* tous les droits de la terre & les fiefs qui en dépendent. Ces préambules ne ſont pas obligatoires, à moins que les redevables n'y aient parlé. Mais lorſque les *terriers* ſont anciens, ils ſont une preuve de poſſeſſion.

Pour la confection d'un *terrier*, on obtient ordinairement en grande ou petite chancellerie des lettres, qu'on appelle *lettres de terrier*, à l'effet de contraindre tous les vaſſaux & ſujets à repréſenter leurs titres & paſſer nouvelle reconnoiſſance.

Les ſeigneurs qui agiſſent en vertu d'un acte d'inféodation, bail à cens ou autre contrat, n'ont pas beſoin de lettres de *terrier* pour ſe faire paſſer reconnoiſſance: les lettres ne ſont néceſſaires que pour contraindre leurs vaſſaux & ſujets à repréſenter leurs titres, & à paſſer reconnoiſſance devant le notaire qui eſt commis.

L'ordonnance de Blois & l'édit de Melun diſpenſent les eccléſiaſtiques d'obtenir des

lettres de *terrier* pour ce qui releve de leurs bénéfices.

Lorſqu'un ſeigneur a pluſieurs terres en différentes juriſdictions, & qu'il ne veut faire qu'un ſeul *terrier*, il faut qu'il obtienne des lettres en grande chancellerie, portant que le notaire qui ſera commis recevra les reconnoiſſances même hors de ſon reſſort.

Les lettres de *terrier* doivent être enrégiſtrées par le juge royal, auquel elles ſont adreſſées ; cependant, quand les terres ne relevent pas en premiere inſtance d'un juge royal, on autoriſe quelquefois pour les lettres le juge royal à déléguer le juge des lieux pour régler les conteſtations.

Les lettres de *terrier* enrégiſtrées, on fait enſuite des publications au marché, s'il y en a un dans le lieu, ou à l'iſſue des meſſes de paroiſſe, & l'on met enſuite des affiches qui en font mention.

Ces publications tiennent lieu d'interpellation générale à tous les vaſſaux & ſujets, pour paſſer reconnoiſſance dans le délai qui eſt indiqué ; & faute d'y ſatisfaire, ils peuvent être contraints par amende.

On inféroit autrefois dans les lettres de *terrier* un relief de preſcription en faveur du ſeigneur ; mais l'uſage de cette clauſe a été abrogé par une déclaration du 19 août 1681.

Le *terrier* doit réguliérement être fait dans l'an de l'obtention des lettres.

Lorſqu'il eſt parachevé, il faut le faire clorre par le juge.

Un *terrier* pour tenir lieu de titre doit avoir cent ans, & en rappeller un autre ; il y a néanmoins des cas où une ſeule reconnoiſſance ſuffit. *Voyez* AVEU, DÉCLARATION, RECONNOISANCE, PRESTATION. *Voyez* Henris, *liv. III. ch. iij. qu. 19.* Baſſet, *liv. III. tit. 7. le traité des terriers* de Belami, la *pratique des terriers* de Freminville. *(A)*

TERRIER D'ANGLETERRE, *grand*, *(Juriſprudence.) liber judicialis vel cenſualis Angliæ*, le livre judiciaire, ou le regiſtre de tous les biens en fonds de terre du royaume d'Angleterre, eſt un regiſtre très-ancien, fait du temps de Guillaume le Conquérant, pour connoître les différentes comtés ou provinces, les cantons, diviſions de cantons, *&c.* dont l'Angleterre étoit composée.

Le deſſein que l'on ſe propoſa dans la compoſition de ce livre, fut que l'on eût toujours un regiſtre, par lequel on pût juger des tenemens des biens : il ſert encore aujourd'hui à décider cette fameuſe queſtion, ſi les terres ſont un ancien domaine ou non. Les vers ſuivans contiennent un ſommaire de ce qui eſt renfermé dans ce regiſtre.

> *Quid debent fiſco, quæ, qualia, quanta tributa*
> *Nomine, quid cenſûs, quæ vectigalia, quantum*
> *Quiſque teneretur feodali ſolvere jure;*
> *Qui ſunt exempti, vel quos angaria damnet,*
> *Qui ſunt vel glebæ ſervi, vel conditionis,*
> *Quove manumiſſus patrono jure ligatur.*

On conſerve encore ce livre dans l'Echiquier, il eſt très-net & très-liſible ; il conſiſte en deux volumes, un grand & un petit : le plus grand contient toutes les provinces d'Angleterre, excepté le Northumberland, le Cumberland, le Weſtmoreland, le Durham & une partie du comté de Lancashire, qui n'ont jamais été arpentées, & encore les comtés d'Eſſex, de Suffolk & de Norfolk, qui ſont renfermés dans le plus petit volume, terminé par ces mots : *anno milleſimo octogeſimo ſexto ab incarnatione Domini, vigeſimo verò regis Wilhelmi, facta eſt iſta deſcriptio, non ſolùm per hos tres comitatus ſed etiam alios.*

Il eſt appellé *liber judicialis*, à cauſe qu'il contient une deſcription juſte & exacte de tout le royaume, avec la valeur des différens héritages, *&c.*

Il fut commencé par cinq juges, que l'on nomma à cet effet dans chaque comté en 1081, & il fut achevé en 1086. Cambden l'appelle *Gulielmi librum ſenſualem*, le livre des taxes du roi Guillaume.

Les anciens Anglois avoient pluſieurs de ces papiers ou de ces regiſtres *terriers.* Ingulfus nous apprend que le roi Alfred fit un regiſtre ſemblable à celui de Guillaume

le Conquérant. Il fut commencé à l'occasion de la division que fit ce prince du royaume en cantons, & autres subdivisions ; quand on eut fait le dénombrement des différens districts, on les rangea dans un regiftre appellé *domboc*, c'eft-à-dire, livre de jugement, qui fut dépofé dans l'églife de Winchefter : c'eft ce qui fait qu'on l'appelle auffi *le livre de Winchefter*, & *Rotulus Wintonienfis*, & c'eft fur le modele de ce domboc que l'on fit le grand *terrier* de Guillaume le Conquérant.

Celui du roi Alfred renvoyoit au temps du roi Ethelred, & celui de Guillaume le Conquérant au temps d'Edward le Confeffeur : les enrégiftremens étoient conçus de la maniere fuivante ; *C. tenet rex Gulielmus in dominico, & valet ibi ducatæ, &c. T. R. E. valebat*, c'eft-à-dire, valoit autant fous le regne du roi Edward, *tempore regis Eduardi.*

Il y a un troifieme domboc, ou regiftre *terrier in-4°.* qui differe de l'autre *in-folio* beaucoup plus par la forme que par la matiere. Il fut fait par l'ordre du même conquérant, & paroît être le plus ancien des deux.

Il y a un quatrieme livre dans l'Echiquier, que l'on appelle *domes-day*, qui n'eft qu'un abregé des deux autres, quoique ce foit un fort gros volume. On voit au commencement un grand nombre de portraits & de lettres d'or, qui renvoient au temps d'Eward le Confeffeur.

TERRIERE, f. f. *terme de Laboureur*, trou que les renards, les lapins, & quelques autres animaux font dans la terre pour fe cacher. *(D. J.)*

TERRINE, f. f. *terme de Potier de terre*, ouvrage de poterie qui a le bord rond, qui eft creux, qui n'a ni piés, ni anfes, & qui depuis le haut jufqu'au fond, va toujours en étréciffant.

TERRIR, v. n. *(Marine.)* c'eft prendre terre après une longue traverfée.

TERRITOIRE, f. m. *(Gramm. & Jurifprud.)* eft une certaine étendue de terrein qui dépend d'une province, d'une ville, feigneurie, juftice, ou paroiffe.

Quelques-uns tirent l'étymologie de ce mot *à terrendo*, parce que le magiftrat a dans fon territoire *jus terrendi*.

Mais l'étymologie la plus naturelle, eft que l'on a dit *territorium à terrâ*, parce qu'en effet le *territoire* eft *univerfitas agrorum intra fines.*

Le *territoire* d'un lieu eft fouvent différent du reffort : car le *territoire* défigne le pays, & le reffort défigne la juftice à laquelle ce lieu reffortit, foit directement, ou par appel ; ainfi un lieu peut être du *territoire* de Bourgogne, & être du reffort du baillage de Mâcon.

L'enclave eft auffi différent du *territoire*; en effet, celui-ci eft l'étendue du terrein, & l'enclave eft l'enceinte qui forme la circonfcription de ce terrein. *Voyez* Loifeau, *des feigneuries, ch. xij.* & les *mots* ENCEINTE, ENCLAVE, LIMITES, DISTRICT, JUSTICE, JURISDICTION, PAROISSE, SEIGNEURIE. *(A)*

TERROIR, f. m. *(Agricult.)* terrein, ou efpace de terre confidéré felon fes qualités : on dit un bon *terroir*, un *terroir* ingrat, un *terroir* humide, fec, marécageux, pierreux, fablonneux, gras, maigre, ftérile, fertile, à vigne, à blé, *&c.*

TERROTER, v. act. *(Jardinage.)* c'eft répandre du terreau, d'un pouce ou deux d'épaiffeur, fur une couche, fur une planche de potager, fur une plate-bande de parterre, fur des caiffes d'orangers, & autres arbres à fleurs.

Cette opération empêche les terres d'être trop battues par les pluies, donne de l'amour à celle fur laquelle on l'étend, & fert à faire avancer les graines, à faire fleurir les arbres, & à les entretenir bien verds.

TERRURE, f. f. *(Agricult.)* partage de terre dans un lieu. Il ne faut qu'une *terrure* nouvelle, mais en petite quantité, au pié des vignes baffes, & la regle eft de mettre toujours un pié de diftance entre une hottée & une autre : une *terrure* plus forte pourroit dénaturer les vignes, ôter la fineffe au vin, & former fur le pié une épaiffeur capable de le priver de ces influences de l'air, qui y portent le feu & les fucs les plus parfaits. *(D. J.)*

TERSER, v. act. *(Agricult.)* c'eft donner un troifieme labour à la terre ; il eft temps de *terfer* les vignes.

TERSET, *ou* TERCET, f. m. *(Littérat.)* il fe dit de trois vers liés enfem-

ble par le sens, qui ne se repose qu'à la fin de ces trois vers. Boileau dit du sonnet & des regles de ce petit poëme, présenté par Appollon même :

*Il voulut que six vers, artistement rangés,*
*Fussent en deux* tersets, *par le sens partagés.*

TERTIAIRE, Chanoine, (*Jurisp.*) *Voyez au mot* Chanoine, *l'article* Chanoine tertiaire.

TERTIANAIRE, s. f. (*Hist. nat. Bot.*) cette plante est l'espece de casside nommée par Tournefort, *cassida palustris, flore cæruleo*, I. R. H.

Sa racine est menue, noueuse, blanche, rampante, fibreuse, vivace ; elle pousse des tiges à la hauteur d'environ deux piés, quarrées, rameuses, un peu rudes, foibles, & inclinées vers la terre, où elles s'enracinent de nouveau par le moyen des fibres qui partent de leurs jointures ; ses feuilles sont longues, étroites, pointues, dentelées en leurs bords, ameres, attachées à des queues courtes, & d'un verd brun ; ses fleurs sortent des aisselles des feuilles, opposées l'une à l'autre, petites, formées en gueule, ou en tuyau découpé par le haut en deux levres dont la supérieure est un casque, accompagné de deux oreillers, & l'inférieure est ordinairement échancrée ; cette fleur est velue en dehors, de couleur violette, bleuâtre, & marquée de petits points d'un bleu foncé ; à ces fleurs succedent quatre semences presque rondes, renfermées dans une capsule qui a servi de calice à la fleur, & qui ressemble à une tête couverte d'une toque.

Cette plante croît le long des étangs & des fossés, des ruisseaux, & autres lieux aquatiques ; elle fleurit en juin, juillet, & août ; on l'emploie rarement en médecine ; Ray en a fait une espece de lysimachie. (*D. J.*)

*TERTIAS*, adj. (*Ordon. pharmac.*) la formule latine *ad tertias*, dont on fait un usage fréquent dans les ordonnances de pharmacie, n'est pas bonne, parce qu'elle souffre deux interprétations différentes ; car lorsqu'il s'agit des décoctions, elle peut signifier un *tiers* ou deux tiers : ainsi si l'on ordonne que l'ébullition soit poussée *ad tertias*, on peut entendre que la liqueur soit réduite à un tiers, & qu'il s'en évapore deux ; ou que la liqueur soit réduite à deux tiers, & qu'il s'en évapore un. Il faut s'énoncer nettement dans une ordonnance, & ne jamais laisser le moindre doute à l'apothicaire sur l'intention qu'on a. (*D. J.*)

TERTRE, s. m. (*Jardinage.*) est une éminence qui s'éleve au milieu d'une plaine, en forme d'un monticule qui est détaché des côtes voisines. Il y en a de deux sortes, le naturel & l'artificiel ; le naturel est celui dont on vient de parler ; l'artificiel est un terre-plein élevé, ou une terrasse faite de main d'homme.

Tertre, s. m. (*Tannerie.*) morceau de bois de la grosseur de la jambe, & long de quatre ou cinq piés ; il est posé horizontalement sur trois piés, dont deux sont aux deux bouts & presque perpendiculaires, & le troisieme est au milieu, mais en affourche, s'éloignant par son extrêmité d'en-bas, de plus de deux piés & demi en arriere ; c'est sur quoi posent les mains & s'appuient les garçons tanneurs, qui font des tourbes ou des mottes des vieilles tannées. *Dict. du comm.* (*D. J.*)

TERTYLLIEN, (*Jurisprud.*) ou selon quelques-uns *Tertullien*, est le surnom d'un *senatus-consulte* qui fut ainsi appellé d'un certain *Tertyllius*, ou *Tertullus*, qui en fut l'auteur.

Quelques-uns ont confondu ce *Tertyllius* ou *Tertullus*, avec le fameux *Tertullien*, auteur de l'apologétique ; mais c'est une erreur qui a été relevée par plusieurs auteurs : on peut voir à ce sujet l'*hist. de la jurispr. rom.* de M. Terrasson, & le *dict.* de Morery, à l'article de *Tertullien.*

Tertyllius, ou Tertullus fut consul sous l'empire d'Adrien.

Jusqu'alors, suivant la loi des douze tables, les cognats, *cognati*, c'est-à-dire, ceux qui étoient parens seulement par les femmes, ne succédoient point ; la mere même ne succédoit point à ses enfans, ni les enfans à la mere.

Cependant pour adoucir la rigueur de ce droit, le préteur accorda depuis à ces personnes, la possession des biens appellés *undè cognati.*

L'empereur

L'empereur Claude admit la mere à la succession de ses enfans.

Le *senatus consulte tertyllien*, qui fut fait sous le consulat de Tertyllus & de Maxime, admit à la succession de ses enfans, la mere ingénue qui en avoit trois, & la mere affranchie qui en avoit quatre, voulant récompenser ainsi la fécondité de la mere.

Cette succession tertyllienne fut appellée *luctuosa*, parce qu'elle est contre l'ordre de nature.

Le *senatus consulte tertyllien* n'admettoit cependant la mere à la succession de ses enfans, qu'au défaut des héritiers *siens*, ou de ceux qui en tenoient lieu, c'est-à-dire, les enfans émancipés que le préteur appelloit comme héritiers *siens*.

Il falloit aussi pour que la mere succédât, qu'il n'y eût point d'enfans de la fille décédée; car s'il y en avoit, ils étoient préférés à leur aïeule, quand même ils n'auroient pas été héritiers siens de leur défunte mere.

Le pere & le frere étoient aussi préférés à la mere; mais la sœur consanguine étoit admise avec elle, bien entendu que la mere ne concouroit qu'au cas qu'elle eût le nombre d'enfans que l'on a expliqué.

Mais Justinien a dérogé au *senatus consulte tertyllien*, en admettant la mere à succéder, quoiqu'elle n'ait pas eu le nombre d'enfans requis par le *senatus consulte*. *V.* la loi *mariti*, (*ex mensium ad leg. juliam de adulteriis*), & aux institutes, *liv. II. le tit. 3. de senatus consulto tertylliano*: voyez aussi MERE, EDIT DES MERES, SUCCESSION DES MERES. (*A*)

TERUEL, (*Géogr. mod.*) en latin *Tiarulia*; ville d'Espagne, au royaume d'Aragon, sur les confins de celui de Valence, au confluent du Guadalaviar & de l'Alhambra, à 26 lieues de Saragosse, & à 48 de Madrid. C'est une ville considérable par son évêché, suffragant de Saragosse, & par le commerce qu'on y fait; il y a huit paroisses, cinq couvens, & un riche hôpital; les fruits que son terroir produit, sont exquis; cette ville fut érigée en cité en 1347. par dom Pedro IV, les états y furent tenus en 1427, par Alphonse V, qui confirma tous ses privileges. Quelques-uns croient que c'est la *Turbula* de Ptolomée, *l. II. c. vj. Long. 16. 38. lat. 40. 27.* (*D. J.*)

*TERUNCIUS, dans l'antiquité*, étoit une petite piece de monnoie de cuivre, en usage chez les Romains. *Voyez* COIN.

Comme on ne fut pas long-temps à s'appercevoir combien ces petites pieces étoient incommodes dans le commerce, & sujettes à se perdre, elles cesserent d'avoir cours, & on n'en conserva que le nom, pour en faire une monnoie de compte. *Voyez* MONNOIE.

Le *teruncius* fut d'abord le quart de l'*as*, ou de la livre romaine: ainsi comme l'as contenoit douze onces, le *teruncius* en contenoit trois: d'où lui vint le nom de *teruncius*, ou *piece de trois onces*.

Le *teruncius* se prenoit aussi pour le quart du *denarius*, denier; ainsi quand le denier valoit dix as, le *teruncius* en valoit deux & demi; & quand le denier en valoit seize, le *teruncius* en valoit quatre. *Voyez* DENIER.

TERWERE, (*Géogr. mod.*) petite ville des Provinces-unies. *Voyez* WERE. (*D. J.*)

TESCATILPUTZA, (*Hist. mod. Superst.*) nom d'une divinité adorée par les Mexiquains, à qui ils adressoient leurs vœux pour obtenir le pardon de leurs fautes. Cette idole étoit d'une pierre noire, luisante & polie comme du marbre, & parée de rubans; elle avoit à la levre inférieure des anneaux d'or & d'argent, avec un petit tuyau de crystal, d'où sortoit une plume verte ou bleue; la tresse de ses cheveux étoit dorée, & supportoit une oreille d'or souillée par de la fumée, pour représenter les prieres des pécheurs. Cette statue avoit sur la poitrine un lingot d'or fort grand; ses bras étoient couverts de chaînes d'or, & une grande émeraude formoit son nombril; elle tenoit dans la main gauche une plaque d'or unie comme un miroir, d'où sortoient des plumes de différentes couleurs; la main droite portoit quatre dards. Ce dieu étoit très-redouté des Mexiquains, parce qu'on craignoit qu'il ne punît ou ne révélât les crimes que l'on avoit pu commettre. Sa fête se célébroit tous les quatre ans, c'étoit une

espece de jubilé, qui apportoit un pardon général de toutes les fautes.

TESCHEN, (*Géogr. mod.*) ville de la haute Siléfie, aux confins de la Moravie, de la petite Pologne, & de la Hongrie, sur la rive droite de l'Elfe, à treize lieues de Cracovie au couchant, & à douze au levant d'Olmutz, avec un fort château. Elle est en partie sur une hauteur, & en partie dans une vallée. C'est la capitale du duché de Teschen. *Long. 36. 28. lat. 49. 45.* (*D. J.*)

TESCHEN, *duché de*, (*Géogr. mod.*) petit pays du royaume de Boheme, dans la haute Siléfie. Il a la petite Pologne à l'Orient, la haute Hongrie au midi, & le duché de Rahbor au septentrion. Il tire son nom de sa capitale & unique place. (*D. J.*)

TESEGDELT, (*Géogr. mod.*) ville d'Afrique, au royaume de Maroc, sur un rocher escarpé, proche de la riviere. Elle a un gouverneur au nom du chérif. On y recueille beaucoup d'orge & d'huile. (*D. J.*)

TESIIK-AGASI-BACHI, *terme de Relat.* c'est ainsi qu'on nomme en Perse le commandant de la garde du roi, composée de deux mille fantassins. (*D. J.*)

TESIN, LE, (*Géogr. mod.*) ou plutôt *Tesino*, en latin *Ticinus*, riviere d'Italie, dans le Milanez. Elle a deux sources, l'une au mont saint Gothard, & l'autre au bailliage de Bellinzone. Cette riviere baigne Pavie, & à quelques milles au dessous se perd dans le Pô. (*D. J.*)

TESKEREGI-BACHI, f. m. (*Hist. mod.*) grand officier de la Porte ottomane, pour l'administration des affaires de l'empire sous le grand visir. C'est le premier secretaire d'état, chargé de toutes les affaires importantes qui se décident, soit au galibé divan, soit par le prince en son particulier. Le *teskeregi-bachi* expédie toutes les lettres patentes & missives du grand-seigneur, les saufs-conduits, kat-chérifs, & autres mandemens. Tous les secretaires, tant du prince que des bachas, & des trésoriers de l'épargne, en un mot de tous ceux qui manient la plume pour les affaires de l'état, de la guerre & des finances, sont soumis à ce secretaire majeur, qui est leur chef, ainsi que le porte son nom; *teskeregi* en langue turque signifiant *secretaire*; & *bachi*, *chef*, c'est-à-dire *chef* ou *sur-intendant des secretaires*. Guer. *Mœurs des Turcs*, *t. II.*

*TESQUA ou TESCA*, neut. plur. (*Littérat.*) étoit un mot sabin qui signifioit proprement des lieux embarrassés de ronces, & où il étoit difficile de pénétrer. On l'a employé ensuite pour désigner toutes sortes de lieux élevés, couverts de bois & d'un accès difficile. Les Grecs disoient ὀἁσχια. Actius dans le Philoctete:

*Quis tu es mortalis qui in deserta Lemnia*
*Et* Tesca *te adportas loca?*

« Qui es-tu toi qui viens dans ces déserts » de Lemnos, dans ces lieux inaccessibles » & inhabités? » Enfin comme les *tesqua* étoient des lieux sauvages & élevés, on nommoit du même nom les lieux de cette espece destinés à prendre les augures, en considérant le vol des oiseaux. *Tesqua*, dans Varron, désigne aussi certains lieux inhabités à la campagne & consacrés à quelque divinité.

Horace dans son épître à l'intendant de sa terre, lui dit:

*Nam quæ deserta & inhospita* Tesqua
*Credis, amæna vocat mecum qui sentit.*

« Ces lieux que tu appelles une *solitude* » *affreuse*, un homme qui les regarde de » même œil que moi, les trouve des lieux » enchantés. »

La terre d'Horace paroissoit à son intendant un désert, un lieu inhabité, parce qu'il n'y trouvoit ni cabaret, ni courtisane. (*D. J.*)

*TESSARACONTA*, (*Antiq. grecq.*) Τεσσαράκοντα, c'est ainsi qu'on nomma chez les Athéniens quarante magistrats inférieurs qui dans le district des différens bourgs soumis à leur jurisdiction, décidoient des petites batteries entre particuliers & des procès dont la valeur en argent n'excédoit pas dix drachmes. Potter. *Archæol. Græc. tom. I. p. 122.* (*D. J.*)

*TESSARACOSTON*, (*Ant. grecq.*) Τεσσάρακοστον, solemnité religieuse qu'obser-

voient les femmes le quatorzieme jour après leurs couches, en se rendant au temple, & en marquant aux dieux par quelques présens la reconnoissance dont elles étoient pénétrées pour leur heureuse délivrance. Potter. *Archæol. græcq. tom. I. p. 432, & tom. II. p. 335.* (*D. J.*)

TESSEAUX, *voyez* BARRES DE HUNE.

*TESSERÆ LAPIDEÆ ou* DÉS FOSSILES, (*Hist. natur.*) c'est ainsi que quelques auteurs ont nommé des dés à jouer que l'on trouve, dit-on, assez souvent dans la terre, dans le voisinage de la ville de Bade en Suisse, ce qui a fait aussi nommer ces dés *tesseræ badenses*. Quelques auteurs ont pris ces dés pour des pierres à qui la nature avoit donné la figure qu'ils ont; mais pour peu qu'on renonce à l'idée du merveilleux, on s'apperçoit aisément que ce sont des véritables dés semblables à ceux avec lesquels on joue actuellement, faits d'os comme eux, excepté que leur séjour dans la terre & l'humidité ont pu leur causer quelque altération. Il n'est pas si aisé de deviner par quel accident ces dés ont été portés dans l'intérieur de la terre.

TESSÉRAIRE, (*Art milit. des Rom.*) parmi les Romains le *tesséraire* étoit un bas officier qui prenoit à l'armée le mot du tribun écrit sur une tablette, & le portoit au centurion. Cette maniere de donner le mot du guet parut plus sûre que de le donner de vive voix, parce que le mot donné de vive voix peut être mal entendu & mal rapporté. *Voy.* MILITAIRE, *discipline des Romains.* (*D. J.*)

TESSERE, (*Littér.*) *tessera;* ce mot avoit chez les Romains plusieurs acceptions différentes. Il signifioit un *dé à jouer;* il vouloit dire aussi le *mot du guet*, à la faveur duquel les soldats se reconnoissoient entr'eux & se distinguoient des ennemis. Plusieurs croient que ce mot signifioit encore une mesure de blé qu'on donnoit aux soldats. Du temps des empereurs on distribuoit au peuple des *tesseres*, pour aller recevoir les présens qu'on lui faisoit en blé, en huile, en or, en argent, & en autres choses d'un prix plus ou moins considérable. Quelques *tesseres* ont servi de sceaux.

Le nom de *tessere* se donnoit aussi aux marques ou contre-marques qu'on distribuoit au peuple pour l'entrée des théatres. Celles de ce genre qui sont fort communes, justifient, ou plutôt font excuser l'usage où nous sommes de les attribuer sans distinction aux théatres. Leur matiere étoit arbitraire, & leur forme varioit suivant leur destination.

Plusieurs *tesseres* étoient d'ivoire; elles exigeoient nécessairement la main du sculpteur pour former le relief dont elles étoient décorées, & celles du graveur pour marquer les lettres ou les différens signes que portoient ces trois sortes de billets. Parmi celles de cette espece qui nous sont restées, il y en a un grand nombre de forme ronde & semblables aux pieces de monnoie; l'une représente une tête d'empereur, avec des lettres au revers; une autre un masque de théatre, ayant aussi des lettres au revers; une troisieme un homme à cheval; le revers ne présente point de lettres, mais seulement un signe de convention.

Plusieurs autres *tesseres* étoient de bois, ainsi que celles que l'on a trouvées à Herculaneum; leur forme est singuliere. *Voyez-en les Planches.*

Un grand nombre étoit de plomb & de forme semblable aux monnoies. Elles représentoient des divinités égyptiennes ou grecques, des têtes d'empereurs, ou tels autres signes qu'on jugeoit à propos. *Voyez* TESSÉRAIRE, TESSERE DE GLADIATEUR, TESSERE D'HOSPITALITÉ, *&c.* (*D. J.*)

TESSERE DE GLADIATEUR, (*Antiq. rom.*) espece de certificat d'os ou d'ivoire sur lequel on lit qu'un tel gladiateur a combattu un tel jour en public.

La plupart des inscriptions sont gravées sur une petite tablette d'os de la forme d'un cube prolongé par les deux côtés opposés ou d'un prisme quadrilatere; & cette tablette est parfaitement semblable à plusieurs de celles que Thomassin a fait graver dans son traité *de tesseris hospitalitatis.*

Parmi les différentes especes de *tesseres* dont cet antiquaire a parlé dans son ouvrage, il n'a pas négligé de faire mention des *tesseres* qu'on avoit coutume de distri-

buer dans les jeux solemnels, & en particulier de celles qu'on donnoit aux gladiateurs, comme une sorte de certificats qu'ils avoient combattu un tel jour en public. C'est même de cette espece de *tessères* qu'on trouve un plus grand nombre aujourd'hui. Il y en a quelques-unes dans le second dialogue d'Antoine Augustin sur les médailles, dans les recueils de Gruter & de Reinésius ; mais on peut en voir une collection beaucoup plus ample dans l'ouvrage de Fabretti.

La figure de toutes ces *tesseres* est la même ; elles sont toutes, ou d'os, ou d'ivoire ; les inscriptions qu'on y lit, sont ordinairement distribuées en quatre lignes qui occupent les quatre faces du prisme, & quelquefois en trois lignes seulement ; ces inscriptions ne contiennent que le nom du gladiateur, le jour où il avoit paru en public, & les noms des consuls de cette année ; rarement y est-il fait mention de l'arme dont le gladiateur s'est servi ; il y en a cependant une sur laquelle est gravé un trident, pour marquer que Philomusus est du nombre de ces gladiateurs nommés *rétiaires*, qui combattoient avec un filet dans une main & un trident de l'autre. La *tessère* d'Hermia qui étoit dans le cabinet de M. le président de Mazangues, n'est chargée d'aucun symbole ; ainsi il n'est pas possible de décider dans quelle espece de combat ce gladiateur s'est distingué. L'inscription doit être lue ainsi : *Hermia spectatus ante diem xv. kalendas Decembris, Q. Fusio R. Vatinio consulibus.*

La plus ancienne de ces *tessères* qui nous soit connue, est datée du consulat de M. Terentius & de C. Cassius, c'est-à-dire, l'an de Rome 681 ; la seconde est de l'an 684 ; la troisieme de l'an 694 ; la quatrieme de l'an 696 ; la cinquieme de l'an 701 ; celle de M. de Mazangues est la sixieme dans l'ordre des temps, puisqu'elle est de l'an 707. *Mém. des Inscript. tom. XV. in-4°. (D. J.)*

TESSERE DE L'HOSPITALITÉ, (*Hist. rom.*) *tessera hospitalitatis*, marque justificative de l'hospitalité qu'on avoit contractée avec quelqu'un.

Les personnes de quelque rang chez les Romains possédoient dans leurs maisons beaucoup plus de logement qu'elles n'en pouvoient occuper, afin d'avoir toujours des appartemens prêts pour y recevoir les étrangers avec lesquels elles jugeoient à propos de contracter un droit d'hospitalité ; & ce droit, par une obligation respective, se transmettoit jusqu'aux descendans.

Le gage & le témoignage assuré de la convention consistoit dans certaines marques doubles d'ivoire ou de bois, qu'ils nommerent *tessères d'hospitalité*.

On ne peut donner une idée plus approchante de ces marques, qu'en les comparant à ces tailles dont se servent nos boulangers & quelques ouvriers, pour marquer la quantité de marchandises qu'ils nous ont fournies à diverses reprises. C'étoient pareillement des marques de bois coupées dans la même piece, qui faisoient deux morceaux séparés, & qui en se joignant n'en formoient plus qu'une, sur laquelle on avoit gravé quelques caracteres qui se correspondoient. Ces sortes de tailles formoient la lettre de créance, & à leur présentation on reconnoissoit ses hôtes.

Quand deux personnes avoient contracté ensemble l'engagement d'*hospitalité*, chacune gardoit une de ces marques ; elles servoient non seulement à ceux qui avoient ce droit personnellement, mais encore à ceux à qui ils le vouloient prêter, en sorte que le porteur de cette espece de bulletin, ou lettre de créance, étoit aussi bien reçu, logé & nourri, qu'auroit été celui à qui il appartenoit. Les anciens se firent une espece de religion des lois & des droits de cette vertu de bénéficence qu'ils nommerent *hospitalité* ; & même ils établirent des dieux pour punir ceux qui les violeroient. *Voyez* HOSPITALITÉ.

J'ajoute qu'il me paroît étrange que cet usage qui est une noble charité, soit si fort aboli chez les chrétiens, qui font une profession particuliere de cette vertu ; il semble d'abord que ce n'en seroit pas une de l'exercer, comme les anciens, envers des voyageurs aisés ; mais ces voyageurs, quelque riches qu'ils soient, ne peuvent guere trouver pour de l'argent en pays étranger, un logement aussi commode que celui que les honnêtes gens du lieu pourroient leur donner, si c'étoit encore la coutume ; &

qu'ainsi la dépense qu'on feroit à les loger gratuitement, comme autrefois, seroit, à le bien prendre, un service d'honnêteté des plus louables & des mieux placés. *(D. J.)*

TESSIN, *(Géog. mod.)* petite ville, ou plutôt bourg d'Allemagne, dans le duché de Mecklenbourg, sur la riviere de Rackénis, entre Desnin & Rostock. *(D. J.)*

TESSIO, *(Hist. nat. Botan.)* c'est une espece de palmier du Japon dont on fait le sagou; on prétend que l'humidité fait sur son bois le même effet que le feu sur le parchemin; qu'on lui met au pié de la limaille de fer au lieu de fumier, & que lorsqu'une de ses branches se casse, on l'attache au tronc avec un clou pour la faire reprendre. Le *siuro* ou *siudo* approche beaucoup du palmier des montagnes de Malabar; mais il est stérile au Japon. Le *sootsiku* en est une petite espece, dont les feuilles sont pointues comme celles du roseau.

TESSOTE, *(Géog. mod.)* petite ville d'Afrique, au royaume de Fez, dans la province de Garet. Elle est bâtie sur une roche haute. *(D. J.)*

*TESSUINUM*, *(Géog. anc.)* ville d'Italie, aux confins de la région prætutienne & du Picenum, selon Pline, *liv. III, c. xiij.* Quelques exemplaires lisent *Tervium. (D. J.)*

TEST, f. m. *(Conchyl.)* en latin *testa*, c'est la substance la plus dure qui forme le corps d'une coquille; ainsi *testacée* se dit d'une coquille dure & épaisse. *(D. J.)*

TEST, *(Hist. mod.)* en Angleterre, mot tiré du latin *testimonium.* C'est une protestation ou déclaration publique sur certains chefs de religion & de gouvernement, que les rois & les parlemens ont ordonné de faire à ceux qui prétendoient aux dignités de l'église anglicane, ou aux charges du royaume. On y a joint des loix pénales contre les ecclésiastiques, les seigneurs du parlement, les commandans & officiers qui refusent de prêter le serment conformément à ces *tests*, dont voici les principaux formulaires.

*Test des ecclésiastiques.* « Je N. déclare » ici sans dissimulation, que j'approuve & » consens, soit en général, soit en particulier, à tout ce qui est compris dans le » livre intitulé, *le livre des communes* » *prieres, de l'administration des sacremens, & autres exercices & cérémonies* » *de l'église, suivant l'usage de l'église* » *anglicane.* »

*Loi pénale.* « Celui qui fera en demeure » de faire cette déclaration, sera entiérement déchu de toute promotion ecclésiastique. Tous les doyens, chanoines, » prébendaires, maîtres, chefs, professeurs, *&c.* ne seront point admis à leur » emploi, qu'ils n'aient fait cette protestation. »

*Test du serment de suprématie.* » Je » N. confesse & déclare pleinement convaincu en ma conscience, que le roi est » le seul souverain de ce royaume & de » toutes les puissances & seigneuries, aussi » bien dans les choses spirituelles & ecclésiastiques que temporelles, & qu'aucun » prince étranger, prélat, état ou puissance n'a & ne peut avoir nulle jurisdiction ni prééminence dans les choses » ecclésiastiques ou spirituelles de ce » royaume. »

*Loi pénale.* « Personne ne pourra être » reçu à aucune charge ou emploi, soit » pour le spirituel, soit pour le temporel: » il ne sera non plus admis à aucun ordre » ou degré du doctorat, qu'il n'ait prêté » ce serment, à peine de privation dudit » office ou emploi. »

Henri VIII, après sa séparation d'avec l'église romaine, imposa la nécessité de ces *tests*, dont les formules varierent à quelques égards sous les regnes d'Edouard VI, d'Elisabeth, de Jacques I & de Charles I. En 1662, Charles II révoqua les *tests*, & accorda la liberté de conscience: ce qu'il renouvella en 1669 & 1672. Jacques II qui lui succéda, en usa de même; mais après la révolution qui détrona ce prince, le *test* fut rétabli, & on le prête encore aujourd'hui. En 1673 le parlement dressa un nouveau *test*, par lequel tous ceux qui entreroient dans quelque charge publique, ou qui en feroient revêtus, rejeteroient par serment le dogme de la transsubstantiation, sous peine d'exclusion desdites charges. On augmenta en

1678 ce *test*, dont la formule étoit conçue en ces termes :

« Moi N. j'atteste, justifie & déclare » solemnellement & sincérement en la pré- » sence de Dieu, que je crois que dans » le sacrement de la cene du seigneur, il » n'y a aucune transsubstantiation des élé- » mens du pain & du vin dans le corps & » le sang de Jesus-Christ, dans & après » la consécration faite par quelque per- » sonne que ce soit, & que l'invocation » ou adoration de la vierge Marie ou de » tout autre saint, & le sacrifice de la » messe, de la maniere qu'ils sont en usage » à présent dans l'église de Rome, est su- » perstition & idolâtrie. »

On déclare ensuite que ce serment est fait sans aucune réticence, c'est-à-dire, sans aucune restriction mentale.

TESTACE *ou* DOHOLO, *(Géogr. mod.)* en latin *Testacius mons*, montagne dans l'enceinte de Rome ; elle est à environ deux cents pas de la pyramide de Cestius : elle a à peu près demi mille de circuit, & cent cinquante piés de hauteur perpendiculaire. Ce n'est qu'un amas de vaisseaux de terre rompus ; on y a creusé des grottes où l'on tient du vin, & on y en vend ; ce monticule n'est pas loin de la porte qu'on nommoit *Porta Trigemina*. *(D. J.)*

TESTACÉES, on a donné ce nom aux animaux couverts d'un test dur : ce sont les coquillages ; par le nom de *testacées*, on les distingue des crustacées qui sont couverts d'une taie, & non pas d'un test : tels sont les écrevisses, les crabes, les langoustes, *&c.*

TESTAMENT, s. m. *(Théologie.)* dans l'écriture se prend pour *alliance*, & répond à l'hébreu *berith*, & au grec διαθήκη, qui signifie l'*acte* de la volonté derniere d'une personne, qui, en vue de la mort, dispose de ses biens, & ordonne de ce qu'elle veut qu'on fasse après son décès.

Le nom de *testament* ne se trouve jamais en ce sens dans l'ancien *Testament*, mais seulement dans le sens de *pacte* & d'*alliance*. Mais S. Paul, dans l'épître aux Hébreux, *chap. ix, vers. 15 & suiv.* raisonnant sur le terme grec διαθήκη, qui signifie proprement le *testament* d'une personne qui fait connoître ses dernieres volontés, dit ces paroles : « Jesus-Christ est le médiateur » du *Testament* nouveau, afin que par » la mort qu'il a soufferte pour expier » les iniquités qui se commettoient sous » le premier *Testament*, ceux qui sont » appellés de Dieu, reçoivent l'héritage » éternel qu'il leur a promis ; car où il y » a un *testament*, il est nécessaire que la » mort du testateur intervienne, parce que » le *testament* n'a lieu que par la mort, » n'ayant point de force tant que le testa- » teur est en vie ; c'est pourquoi le premier » même ne fut confirmé qu'avec le » sang » *&c.* où l'on voit qu'il parle de l'alliance ancienne & de la nouvelle comme de deux *Testamens*, dans le sens d'une disposition de la derniere volonté d'une personne.

Dieu a fait plusieurs alliances avec les hommes, comme avec Adam, Noé, Abraham, mais on ne leur donne pas proprement le nom de *testament*. *Voyez* ALLIANCE.

Ce titre s'applique plus particuliérement aux deux alliances qu'il a faites avec les hommes par le ministere de Moyse & par la médiation de J. C. ; la premiere se nomme l'*ancienne alliance* ou le *vieux Testament* ; l'autre se nomme la *nouvelle alliance* ou le *nouveau Testament*. Mais comme dans l'un & dans l'autre les volontés de Dieu n'ont pu être connues aux hommes que par des révélations & des actes ou écrits qui les continssent pour être transmis à la postérité, chaque *Testament* a eu ses écrivains inspirés & ses prophetes. Voici le catalogue de leurs écrits, selon qu'ils sont reçus dans l'église catholique.

Les livres de l'ancien *Testament*, au nombre de quarante-cinq, sont

La Genese.
L'Exode.
Le Lévitique.
Les nombres.
Le Deutéronome.
Josué.
Les Juges.
Ruth.
Les quatre livres des Rois.
Les deux livres des Paralypomenes.

Les deux livres d'Esdras.
Tobie.
Judith.
Esther.
Job.
Les Pseaumes.
Les Proverbes.
Le Cantique des Cantiques.
L'Ecclésiaste.
Le livre de la Sagesse.
L'Ecclésiastique.

*Les grands prophetes, savoir,*

Isaïe.
Jérémie.
Baruch.
Ezéchiel.
Daniel.

*Les douze petits prophetes, qui sont,*

Osée.
Joël.
Amos.
Abdias.
Jonas.
Michée.
Nahum.
Habacuc.
Sophonie.
Aggée.
Zacharie.
Malachie.
Les deux livres des Machabées.

Les livres du nouveau *Testament* déclarés canoniques par le concile de Trente, aussi-bien que les précédens, sont au nombre de vingt-sept.

*Les quatre Evangiles, savoir,*

S. Matthieu.
S. Marc.
S. Luc.
S. Jean.
Les actes des Apôtres.

*Les épîtres de saint Paul, savoir,*

Aux Romains.
I. & II. aux Corinthiens.
Aux Galates.
Aux Ephésiens.
Aux Philippiens.
Aux Colossiens.
I. & II. aux Thessaloniens.
I. & II. à Timothée.
A Tite.
A Philémon.
Aux Hébreux.

*Les épîtres canoniques au nombre de sept.*

I. de S. Jacques.
I. & II. de S. Pierre.
I. II. & III. de S. Jean.
I. de S. Jude, apôtre.
L'Apocalypse de S. Jean.

Nous avons traité de tous ces livres sous l'article de chacun, ou du moins de ceux sur lesquels on forme quelque question tant soit peu importante. Nous avons aussi parlé des livres apocryphes, tant de l'ancien que du nouveau *Testament*, sous le *mot* APOCRYPHE. On peut d'ailleurs consulter sur ces matieres, pour en avoir une connoissance plus profonde & plus étendue, les deux ouvrages de M. Fabricius, intitulés: *Codex pseudopigraphus veteris Testamenti*, & *Codex apocryphus novi Testamenti*. Les préfaces de dom Calmet sur chacun des livres saints, & son dictionnaire de la Bible.

*A. N.* Tout l'ancien *Testament* n'est, dans le dessein de Dieu, qu'un grand & magnifique tableau, où sa main a tracé d'avance tout ce qui devoit arriver au libérateur promis. Il fait naître du cœur du second Adam endormi dans la mort, une créature nouvelle, qui ne doit rien ni à la prévarication du premier homme, ni à la séduction de la premiere femme, ni à la malice du serpent, ni à la justice de la sentence qui les a tous condamnés. Et c'est cette créature nouvelle qu'il donne au pere du peuple nouveau, afin qu'elle soit son épouse, & qu'elle reçoive de lui une fécondité, qui s'étende jusqu'à la fin des siecles, & qui remonte même jusqu'à l'origine du monde (a)

(a) *Dormivit Adam, ut fiat Eva: moritur Christus, ut fiat Ecclesia. Dormienti Adæ fit Eva de latere: Mortuo Christo lanceâ percutitur latus, ut profluant sacramenta, quibus formetur Ecclesia.* S. Aug. Tract. IX. in Joan.

Le Meſſie ſera élevé, comme le ſerpent d'airain, ſur le bois qu'il a choiſi, pour ſe montrer delà à toute la terre, & il rendra, comme lui, la ſanté & la vie à tous ceux qui le regarderont avec foi, & qui mettront en lui leur eſpérance. *Numer. XXI, 8 Joan. III. 14.* Il priera, comme Moyſe, les mains étendues; & par ce moyen il mettra en fuite nos ennemis, & nous donnera la victoire, *Exod. XVII. 11.* Comme Jonas, il fera ceſſer la tempête: il appaiſera la colere de Dieu: il ſera englouti par la mort: il reſſuſcitera le troiſieme jour, & prêchera la pénitence aux Gentils avec un ſuccès incroyable. *Jon. 1 15. Ibid. II 1 11. Ibid. III. 5.* Il ſera haï par ſes freres, vendu & livré aux Gentils, comme Joſeph: après être deſcendu dans le tombeau, & en avoir été tiré, comme lui, il ſauvera l'Egypte par ſa ſageſſe; il en deviendra le roi & le pere par ſes bienfaits: ſa famille y viendra un jour toute entiere, & elle y adorera celui dont elle a cru étouffer la gloire, en lui ôtant la vie. *Geneſ. XXXVII. 13. 28. Ibid. XLI. 41. Ibid. XLII. 6. Ibid. L. 20.* Il ſera, comme Abel, tué par Caïn, à cauſe de ſa vertu, & en haine du témoignage que Dieu lui rendra. *Ibid. IV. 4. & ſeq. Act. IV. 16. Ibid. verſ. 28.* Il ſera immolé par ſon pere comme Iſaac: comme lui, il ſurvivra à ſon ſacrifice: il deviendra le pere d'une nombreuſe poſtérité après ſa mort; & la bénédiction de toutes les nations ſera le fruit de ſon obéiſſance. *Geneſ. XXII. 16. & ſeq.* Il ſera égorgé, comme l'agneau paſchal, au même jour & à la même heure. C'eſt à ſon immolation & à l'aſperſion de ſon ſang, que tout Iſraël devra la liberté & la vie. *Exod. XII. 12.* Il entrera comme le grand prêtre, dans le ſaint des ſaints, au jour ſolemnel de l'expiation générale; & en permettant que ſa chair ſoit déchirée par les tourmens & par la mort, il déchirera le voile qui met obſtacle à la réconciliation des hommes, & à leur retour dans le ciel. *Levit. IV. 6. & ſeq. Ibid. XVI. 2.* Il portera, comme le bouc émiſſaire, toutes les iniquités commiſes depuis l'origine du monde: il ſe chargera des malédictions prononcées contre nous: il s'offrira à la redoutable juſtice de ſon pere; il en portera tout le poids, & la convertira en miſéricorde. *Ibid. v. 5. 26.* Il préparera dans ſon ſang un bain ſalutaire au lépreux; & il conſentira très-librement à la mort, pour nous rendre la liberté, l'innocence & la vie. *Levit. XIV. 2. 7.* Il ſcellera la nouvelle alliance, d'un ſang infiniment plus digne de Dieu, que celui dont l'ancienne avoit été ſcellée; il en fera l'aſperſion ſur le peuple nouveau, & il rendra ainſi le *Teſtament* qui nous inſtitue ſes héritiers, éternel & irrévocable. *Exod. XXIV. 4. & ſeq.* Il ſubſtituera enfin aux purifications légales, incapables de ſanctifier ceux qui y mettoient leur confiance, un ſacrifice unique, mais dont le prix ſera infini, l'effet général & perpétuel. *Numer. XIX. 13. & ſeq.* Ajoutez à toutes ces prédictions, à toutes ces figures, celles que nous offrent encore l'ordre des ſacrifices, la diſpoſition du tabernacle, le miniſtere du ſacerdoce. Voyez comment elles concourent au même deſſein: comment elles ſe prêtent mutuellement la lumiere & l'évidence: & vous ſerez pleinement convaincus, que Jeſus-Chriſt eſt le terme & la réalité de toutes ces ombres, l'accompliſſement de toutes ces promeſſes, le centre où vient aboutir toute l'économie de l'ancien *Teſtament*, le grand, l'unique objet de toutes les écritures.

Enfin, après de ſi longues préparations, après tant de promeſſes, de vœux & de gémiſſemens; après que tant de prophéties ont annoncé ſon avénement; que tant de figures ont repréſenté de loin ſes myſteres; que tant de juſtes ont deſiré ſa venue; que toute la nature en pleurs, & le genre humain percé de plaies, ont ſoupiré pendant plus de quatre mille ans vers leur médecin & leur libérateur, Jeſus-Chriſt paroît ſur la terre. Il y vient pour rétablir le royaume dans la maiſon de David, d'une maniere plus excellente & plus parfaite, que le Juif charnel ne l'avoit compris. Il y vient pour porter aux Gentils le ſalut & la lumiere, dont l'aveugle Synagogue a mérité d'être privée. Et quoique cette étonnante ſubſtitution ſoit conſtante & publique: quoiqu'elle frappe tous les jours nos yeux, & qu'elle ne laiſſe aucun prétexte

à nos

à nos incertitudes ; qui ne defireroit cependant de connoître les circonftances d'un fi grand événement ? Qui ne regarderoit comme le plus précieux de tous les dons, une hiftoire détaillée de la vie de Jefus-Chrift, de fes dogmes, de fes miracles, de fes premiers difciples, de leurs travaux, de leurs conquêtes, de la formation de l'églife ? Et fi cette hiftoire étoit écrite par un auteur contemporain, combien ne contribueroit-elle pas à notre confolation & à l'affermiffement de notre foi ?

TESTAMENT DES DOUZE PATRIARCHES eft un ouvrage apochryphe, compofé en grec par quelque Juif converti au premier ou au fecond fiecle. Origéne fur Jofué, *Hom. 2*, témoigne qu'il avoit vu cet ouvrage, & qu'il y trouvoit quelque bon fens. M. Grabe conjecture que Tertullien l'a auffi connu. Il fut longtemps inconnu aux favans de l'Europe, & même aux Grecs; & c'eft aux Anglois que nous avons l'obligation de nous l'avoir procuré. Robert Groffetête, évêque de Lincoln, en ayant eu connoiffance par le moyen de Jean de Bafingesker, diacre de Légies, qui avoit étudié à Athenes, en fit venir un exemplaire en Angleterre, & le traduifit par le fecours de maître Nicolas, grec de naiffance, & clerc de l'abbé de S. Alban, vers l'an 1252 ; depuis il a été donné en grec par M. Grabe, dans fon fpicilege des peres, & encore depuis par M. Fabricius, dans fes apochryphes de l'ancien *Teftament.* L'auteur y donne diverfes particularités de la vie & de la mort des patriarches qu'il fait parler, & à qui il fait raconter & prédire ce qu'il juge à propos. Il parle de la ruine de Jérufalem, de la venue du meffie, de diverfes actions de fa vie, & même des écrits des évangéliftes, d'une maniere qui ne peut convenir qu'à un chrétien, mais apparemment converti du Judaïfme, & encore rempli de divers préjugés de fa nation. Calmet, *Dict. de la Bible, tome III. p. 551.*

Il y a encore plufieurs autres *Teftamens* apochryphes cités par les Orientaux, comme ceux d'Adam, de Noé, d'Abraham, de Job, de Moyfe & de Salomon. Lambecius parle d'un manufcrit grec, intitulé *le Teftament d'Abraham*, mais c'eft un ouvrage récent & fabuleux. Dans le catalogue des livres condamnés par le pape Gelafe, on trouve le *Teftament* de Job. S. Athanafe & quelques anciens font mention du *Teftament* de Moyfe, compofé par les hérétiques Séthiens. Enfin M. Gaulmin cite dans fes notes fur Pfellus un manufcrit grec, qui a pour titre *le Teftament de Salomon*, mauvais ouvrage de quelque grec moderne.

### *Preuves de la vérité & de l'infpiration du nouveau teftament.*

*A. N.* Ce nouvel article eft tiré d'une inftruction paftorale de M. l'Archevêque de Lyon, imprimée en 1776.

TESTAMENT, (*Verité du nouveau.*) Ces livres ont été écrits par huit auteurs contemporains, auteurs, qui tous avoient eu part aux faits éclatans qu'ils racontent; qui en ont connu exactement les caufes & les motifs; qui, fur tous les points un peu importans, s'accordent à rendre un témoignage uniforme, & qui ne tranfmettent aux fiecles fuivans, que ce qu'ils ont oui de leurs oreilles, vu de leurs yeux & touché de leurs mains. (*b*) Or, quelle autre hiftoire que celle de l'évangile, a eu autant de garans, & des garans auffi irréprochables de fa fidélité? Il faut donc reconnoître que la religion chrétienne, à n'examiner encore que le nombre, le caractere de fes hiftoriens, & le temps où ils ont écrit, a un avantage certain audeffus de tout ce qui eft cru par les hommes fur des témoignages humains ; & par conféquent, que les faits qui lui fervent de fondement, ont un degré d'autorité capable de foumettre tous les efprits, fur qui la raifon conferve quelqu'empire.

Mais qui nous répondra que ces hiftoriens font contemporains & témoins oculaires ? La foi publique & la tradition conftante, dont on ne peut combattre la certitude, fans attaquer la vérité de toutes les

(*b*) *Quod fuit ab initio, quod audivimus, quod vidimus oculis noftris . . . . & manus noftræ contrectaverunt de verbo vitæ . . . teftamur & annuntiamus vobis,* I. Joann. I. 1. 3.

histoires, sans mettre entre nous & les temps qui nous ont précédés, un chaos impénétrable, sans rompre tous les liens de la société. Or, les évangélistes & les apôtres ont pour eux ce double témoignage; & il leur est uniformément rendu, non seulement par les fideles, mais par les hérétiques & les païens. Une multitude de peuples divers ont reçu & traduit leurs écrits, aussi-tôt qu'ils ont été composés, & ils conviennent tous de leurs dates & de leurs auteurs. Jamais ni Celse, ni Julien, ni aucun autre ennemi du christianisme n'ont élevé le moindre doute sur cette tradition. Il est vrai qu'après la mort des apôtres, & lorsque l'église étoit déja répandue dans toute la terre, deux novateurs (c), oserent avancer que les évangiles avoient été ou supposés, ou altérés. Pour établir cette prétention, pour renverser la possession constante de la société chrétienne, il auroit fallu produire des originaux différens des siens, ou apporter au moins quelques preuves également décisives; mais lorsque ces hérétiques & leurs disciples furent pressés de justifier une assertion jusqu'alors inouïe, ils se trouverent réduits au silence : en sorte que leur témérité & leur confusion constatent elles-mêmes que, dès l'origine du christianisme, on ne pouvoit rien opposer à la tradition perpétuelle de l'église sur ce point important. *Tertul. advers. Marcion. IV. 1. 4. 5. S. Aug. contr. Faust. XXXII. C. 16. & alibi.*

« Les seuls épîtres de Saint Paul, dit » M. Bossuet, si vives, si originales, si » fort du temps, des affaires, & des » mouvemens qui étoient alors, & enfin » d'un caractere si marqué : ces épîtres, » dis-je, reçues par les églises auxquelles » elles étoient adressées, & delà communiquées aux autres églises, suffiroient » pour convaincre les esprits bien faits, » que tout est sincere & original dans les » écritures que les apôtres nous ont laissées. » *Bossuet, Hist. Univers. II Partie.*

Et en effet, sans parler du zele si pur, si tendre, si courageux, qui caractérise ces ouvrages divins, & que l'imposture ne sauroit imiter, nous demandons comment un homme, qui n'eût pas converti les Galates, auroit osé leur parler avec la force & la véhémence que S. Paul emploie dans sa lettre? Nous demandons comment les Corinthiens auroient accueilli l'autorité que s'arroge l'auteur des deux épîtres qui leur sont adressées, si cet auteur n'étoit pas Saint Paul lui-même, ou si Saint Paul n'étoit pas leur premier apôtre? Nous demandons comment un imposteur auroit entrepris de s'ériger en maître des Juifs & des Gentils, qui étoient à Rome, s'il n'y avoit point eu de dispute entre eux? Et si ces disputes étoient réelles, quel droit auroit eu pour décider l'importante question de l'origine de la justice, & pour humilier les Juifs & les Gentils, un homme dont la mission n'auroit pas été reconnue, & autorisée par des miracles?

Remarquez encore, que les lettres de S. Paul, & les autres écritures du nouveau *Testament* sont adressées à toutes les nations du monde, aux Romains, aux Ephésiens, aux Galates, aux Hébreux, &c. que tous ces peuples les ont reçues; & que du temps même des Apôtres, ils en produisoient les originaux. (d) Il faut donc, si ces écrits sont supposés, ou que tous ces peuples de la terre se soient unis pour les fabriquer & les répandre ensuite sous des noms imaginaires, ou qu'eux-mêmes y aient été trompés. Mais comment des millions d'hommes auroient-ils pu être abusés sur un fait, où l'erreur étoit si aisée à découvrir? Ou comment auroient-ils tous conspiré à accréditer & à faire prévaloir l'imposture? Quoi! des hommes embrassent une religion qui abhorre le mensonge, qui n'enseigne que la vérité; ils renoncent pour elle à toutes les espérances humaines; ils s'exposent pour elle aux plus violentes persécutions; & sans intérêt, comme sans raison, ils se feront

(c) Marcion & Manès.

(d) *Percurre Ecclesias Apostolicas, apud quas ipsæ authenticæ litteræ Apostolorum recitantur.* Tertullian. de Præscript. C. 36.

accordés dans le coupable deſſein d'en impoſer à tous les ſiecles ; ils auront donné, comme des ouvrages divins, leurs propres inventions, ou celles de l'impoſteur, qui oſe les appeller en témoignage de mille faits dont ils connoiſſoient la fauſſeté ; & ni les diviſions qui ſe ſont élevées entre les égliſes particulieres, ni la diverſité des intérêts, des caracteres & des ſituations d'une multitude innombrable de complices, n'auront jamais déterminé perſonne à dévoiler la fraude, ou à déſabuſer la terre ! C'eſt trop honorer une pareille ſuppoſition, que de la combattre ſérieuſement.

Nous ajoutons enfin que les livres du nouveau *Teſtament* ont été célébres dès l'origine du chriſtianiſme, & qu'ils ſont cités par les plus grands hommes contemporains, ou des apôtres, tels que Saint Ignace, Saint Clément, Saint Polycarpe ; ou de leurs premiers diſciples, tels que Saint Irenée & Saint Juſtin. Tous ces Saints & vénérables perſonnages avoient donc lu nos livres ſacrés, puiſqu'ils en rapportent des textes ; ils étoient donc perſuadés que les apôtres & les évangéliſtes en étoient les auteurs, puiſqu'ils les leur attribuent. Ils en étoient donc pleinement aſſurés, puiſqu'ils vivoient de leur temps & avec eux. Ces premiers témoins ſont à leur tour appuyés par d'autres, qui les ont ſuivis immédiatement, & qui ne ſont pas moins dignes de foi. Saint Clément eſt cité par Saint Irenée ; Saint Ignace l'eſt par le plus ancien hiſtorien de l'égliſe ; & Saint Polycarpe a les mêmes garans. Eh! que peuvent les vaines conjectures de l'incrédulité, contre cette chaîne de témoignages, qui commence aux temps apoſtoliques, & qui d'âge en âge s'eſt perpétuée juſqu'à nous, toujours avec la même liaiſon & la même autorité ?

L'exactitude ſévere avec laquelle les premiers chrétiens diſcernoient les écritures véritables, de celles qui étoient ſuppoſées, & le principe déciſif d'aprês lequel ils faiſoient ce diſcernement, donnent un nouveau degré de certitude à l'authenticité des livres ſaints. Pluſieurs hérétiques des premiers temps porterent l'audace juſqu'à mettre ſous le nom des apôtres, des évangiles dont ils étoient eux-mêmes les auteurs. Mais cette ſacrilege entrepriſe fut auſſi-tôt découverte & repouſſée avec indignation. Les fideles qui demeuroient attachés à la premiere & plus ancienne tradition, n'oppoſoient à ces nouvelles écritures, que leur nouveauté même. Elles nous ont été inconnues juſqu'à préſent, diſoient-ils. (*e*) Elles l'ont été aux apôtres, dont elles portent fauſſement le nom. Aucun d'eux ne les a données aux égliſes qu'il a fondées. Aucune égliſe ne les a reçues de leurs mains : perſonne ne les a citées : jamais elles n'ont été expliquées ou connues dans nos aſſemblées : elles ſont poſtérieures à l'établiſſement de la religion : elles ſont toutes de même date que les erreurs qu'elles favoriſent : nous ſommes donc diſpenſés d'entrer dans l'examen de ces faux titres,

---

(*e*) *Ego meum Evangelium dico verum, Marcion ſuum. Ego Marcionis affirmo adulteratum, Marcion meum. Quis inter nos determinabit, niſi temporis ratio ei præſcribens auctoritatem quod antiquius reperietur ; & ei præjudicans vitiationem, quod poſterius revincetur ?* Tertul. cont. Marc. L. IV, c. 4.

*In ſummâ, ſi conſtat id veriùs quod priùs, id priùs quod & ab initio, id ab initio quod & ab Apoſtolis : pariter utique conſtabit, id eſſe ab Apoſtolis traditum, quod apud Eccleſias Apoſtolorum fuerit ſacro-ſanctum. Videamus quod lac à Paulo Corinthii hauſerint : ad quam regulam Galatæ ſint recorrecti : quid legant Philippenſes, Theſſalonicenſes, Epheſii : quid etiam Romani de proximo ſonent, quibus Evangelium & Petrus & Paulus ſanguine quoque ſuo obſignatum reliquerunt. Habemus & Joannis alumnas Eccleſias. . . . Dico itaque apud illas, nec ſolas jam Apoſtolicas, ſed apud univerſas quæ illis de ſocietate Sacramenti confœderantur, id Evangelium ab initio editionis ſuæ ſtare quod nunc maximè tuemur ; Marcionis verò pleriſque nec notum : nullis autem notum, & non eò damnatum.* Ibid. c. 5.

*Dic mihi cujus libro potiùs credere debeamus ? ejus-ne Apoſtoli, qui Chriſto, cùm adhuc in terrâ eſſet, adhæſerat : an neſcio cujus Perſæ, qui tantò poſt natus eſt ? Sed alium fortè proferes librum, qui nomen habeat alicujus Apoſtoli, quem à Chriſto conſtat electum, & ibi, Chriſtum natum ex Maria Virgine non eſſe, lecturus es. Cùm ergo neceſſe ſit alterum horum librorum eſſe mendacem, cui nos potiùs cenſes fidem accommodare debere ? Ei-ne quem illa Eccleſia, ab ipſo Chriſto inchoata, & per Apoſtolos provecta, certâ ſucceſſionum ſerie, uſque ad hæc tempora, toto terrarum orbe dilatata, ab initio traditum & conſervatum agnoſcit : an ei, quem eadem Eccleſia incognitum reprobat ?* S. Aug. cont. Fauſt. XXVIII. 2. *vide* Ibid. XIII, c. 4.

dont la ſuppoſition eſt auſſi claire que la nouveauté. C'eſt ainſi que toutes les fictions étoient rejetées ; & que les prétendus livres ſaints, plus récens que l'origine de l'égliſe, étoient écartés pour jamais par le ſimple, mais invincible argument de la preſcription.

*Les Livres du nouveau Teſtament ſont parvenus juſqu'à nous ſans aucune altération importante.*

Dans tous les temps l'égliſe conſerva une profonde vénération pour la mémoire des apôtres ; dans tous les temps elle regarda leurs écrits, comme l'ouvrage de l'Eſprit Saint ; elle fut toujours perſuadée qu'on ne pouvoit y ajouter, ou en retrancher, ſans impiété & ſans ſacrilege : delà cette attention religieuſe avec laquelle elle ne ceſſa de veiller ſur la pureté de ce dépôt ſacré. Que d'obſtacles d'ailleurs ne ſe feroient pas oppoſés au deſſein de corrompre, ou d'altérer l'hiſtoire de l'évangile ! Les copies en étoient répandues dans toute la terre ; une multitude de nations diverſes la reſpectoient, comme un monument divin ; elle étoit entre les mains de tous les fideles ; chacun y trouvoit le titre fondamental de ſa grandeur & de ſes eſpérances ; on la liſoit ſans ceſſe dans les familles, dans les maiſons particulieres, & dans les aſſemblées publiques de religion. Et ne réſulte-t-il pas manifeſtement de la réunion de toutes ces circonſtances, que les écritures du nouveau *Teſtament* n'ont eu rien à redouter, ni de la révolution des ſiecles, ni des entrepriſes de la nouveauté ?

Cependant ſi, malgré tant de garanties, l'incrédulité s'obſtine à ſoutenir que ces écritures ont éprouvé des changemens conſidérables, qu'elle détermine donc la nature, le temps, le motif, & les auteurs de cette altération. Et d'abord, ſur qui fera-t-elle tomber le crime de l'impoſture ? Sera-ce ſur les païens ? Ils n'avoient intérêt à corrompre les livres ſacrés, que pour abaiſſer le chriſtianiſme naiſſant, & ſoutenir l'idolâtrie chancelante. Mais dans ce deſſein, il ne falloit pas y laiſſer cette élévation de ſentimens qu'ils étoient forcés d'y admirer eux-mêmes ; cette pureté dans la morale, ſi ſupérieure à celle de leurs philoſophes. Il falloit donc y effacer cette foule de miracles, qui rendent un ſi illuſtre témoignage à la divinité de notre religion. Et quand on ſuppoſeroit aux païens un projet ſi gratuit & ſi mal concerté, à qui perſuadera-t-on que tous les chrétiens de l'univers aient été diſtraits, ou indifférens ſur ſon exécution ; & qu'ils aient abandonné ſans réſiſtance aux entrepriſes des idolâtres, des monumens dont ils étoient toujours prêts à ſceller la vérité par l'effuſion de leur ſang ?

Attribuera-t-on aux juifs la prétendue altération des écritures ? Mais ſans répéter les réponſes que nous venons de donner à cette abſurde imputation, & qui conſervent ici toute leur force, nous demandons ſeulement à l'incrédule, pourquoi les juifs, maîtres de dénaturer nos livres ſaints, y ont laiſſé ſubſiſter tant de reproches déshonorans, contre les vaines traditions de la ſynagogue, contre l'hypocriſie des prêtres & des docteurs de la loi, contre les ſuperſtitions du peuple, les vices & l'aveuglement de la nation ? Pourquoi ſur-tout ils n'en ont pas fait diſparoître cette multitude de prodiges qui parlent ſi hautement en faveur du chriſtianiſme, & qui les convainquent à la face de toute la terre de Déicide & d'endurciſſement ?

Il ne reſte donc plus que les chrétiens, qu'on puiſſe ſoupçonner d'être les auteurs de la fraude. Mais on ne dira pas, ſans doute, que tous les fideles de l'univers ſe ſont concertés, ont conſpiré pour corrompre ce qu'ils avoient de plus vénérable & de plus ſaint, en ſorte qu'aucun d'eux ne ſe ſoit oppoſé à l'entrepriſe ; qu'aucun n'ait élevé ſa voix pour ſauver la foi, ou pour garantir la poſtérité des pieges de l'erreur. Et ſi l'altération n'eſt l'ouvrage que d'un ſeul, ou tout au plus d'un petit nombre, ſait-on bien à quoi l'on s'engage par cette nouvelle & étonnante ſuppoſition ? C'eſt aux chrétiens de toute la terre qu'il faut faſciner les yeux en même temps ; c'eſt dans le livre le plus précieux & le plus révéré, lu chaque jour, & gravé même dans la mémoire des enfans ; c'eſt dans une multitude innombrable d'exemplaires, & dans des verſions répandues par-tout dès

la naissance de l'église, qu'il faut adroitement insérer le mensonge. Et quel homme sera assez audacieux pour concevoir un pareil dessein, ou assez insensé pour se flatter d'y réussir ? Si le peuple n'avoit pas apperçu le crime, auroit-il échappé à la vigilance des pasteurs ? Et si les pasteurs eux-mêmes en avoient été les auteurs, ou les complices, les fideles l'auroient-ils souffert tranquillement (*f*) ? Si les docteurs & les peuples s'étoient réunis pour exécuter cette sacrilege entreprise, les ennemis du dehors n'auroient pas manqué de triompher du scandale. Cependant aucun d'entr'eux n'a jamais fait aux chrétiens ce reproche capital. Ils combattoient à la vérité de toutes leurs forces la doctrine des livres saints, mais ils les ont toujours reconnus pour authentiques, vrais, & parvenus dans leur intégrité jusqu'au temps où l'on étoit alors. Enfin quand le silence, l'oubli ou l'indifférence des ennemis du christianisme auroient favorisé cet étrange projet, les partis qui se formerent bientôt dans l'église, & qui sont presque aussi anciens qu'elle, auroient été un obstacle invincible à son exécution.

Peu de temps après la mort des apôtres, il s'éleva des hommes indociles & téméraires, qui rompirent les liens de l'unité, & formerent des sociétés particulieres de ceux qu'un esprit d'orgueil & d'indépendance avoit égarés. Et dès-lors il devenoit plus impossible que jamais de donner la moindre atteinte à la pureté des écritures. Si les orthodoxes l'avoient osé, avec quelle force les sectes séparées, si attentives à toutes les démarches de l'église, ne lui auroient-elles pas reproché cette prévarication? Et lorsque les hérétiques, pour trouver quelque appui à leurs nouveautés profanes, tenterent de les introduire dans le texte sacré, vous avez déja vu, comment l'église confondit leur imposture par la simple comparaison des anciens exemplaires, communs à toutes les églises, avec les exemplaires falsifiés.

Il ne sera pas plus facile à l'incrédulité de fixer l'époque de la prétendue altération des écritures, que d'en déterminer les auteurs. La fera-t-elle remonter jusqu'au temps qui précéda les Irénée, les Justin, les Clément, les Ignace, les Polycarpe ? Mais ce temps est celui des apôtres, ou des disciples qui avoient vécu avec eux, & qui succéderent immédiatement à leur ministere & à leur autorité : & nous avons déja montré que tout changement étoit impossible sous les yeux de ces témoins incorruptibles. Dira-t-elle que les écritures ont été corrompues dans des temps postérieurs? Mais pour détruire cette vaine allégation, il suffit de jeter les yeux sur le nouveau *Testament*, tel qu'il est aujourd'hui, & de le comparer avec cette multitude de textes, qui se trouvent cités dans les ouvrages des premiers écrivains de l'église. La parfaite conformité qui regne entre les uns & les autres, est une preuve sans replique, que les écritures ont été les mêmes dans tous les temps.

Enfin, pour accuser les premiers chrétiens d'être les corrupteurs de leurs propres titres, il faudroit au moins pouvoir leur supposer un motif. Ce n'est point assez; il faudroit leur déclarer nettement : voilà ce qui ne fut pas d'abord dans vos écritures, & ce qu'on y ajouta depuis : voilà ce qu'on y lisoit auparavant, & ce qui fut ensuite effacé par vos peres. Mais ce n'est point ainsi que procede l'incrédulité. Elle se permet tous les soupçons, & ne se croit obligée d'en justifier aucun ; en sorte que, pour la confondre, il devient nécessaire de combattre tout à la fois ce qu'elle dit, & ce qu'elle ne dit pas, & de détruire plutôt la possibilité, que les preuves des faits qu'elle avance. Disons donc que des hommes qui respectoient les écrits des apôtres, comme la parole de Dieu même ; qui y avoient puisé la haine du mensonge & l'amour de toute vérité ; qui renonçoient à tous les biens présens pour la

(*f*) L'Histoire de l'Eglise fournit plusieurs exemples de cette délicatesse du Peuple fidele, qui le porta à s'élever avec force contre les plus légers changemens, que certains Pasteurs faisoient dans quelques-unes des paroles de l'Ecriture Sainte. Voyez *Sozomene, Hist. Eccles. L. I, c. ij. S. Aug. Epist,* 71 & 82, *S. Hieron. Epist.* 75. *Inter Augustin. n.* 21.

suivre; qui facrifioient jufqu'à leur vie pour la défendre, étoient incapables de l'impofture facrilege qu'on ne craint pas de leur reprocher. Ajoutons qu'il n'y a rien, & qu'il ne manque rien dans les livres faints, qui puiffe fervir de fondement à cette imputation téméraire.

En effet, qu'eft-ce que les prétendus fauffaires en auroient retranché? Ce qui pouvoit révolter les efprits fuperbes, ou faire trembler la nature? Mais nos yeux y lifent encore ces incompréhenfibles myfteres, qui confondent la fageffe humaine: ces regles fortes & féveres, qui combattent tous les vices, & immolent toutes les paffions. Quels feroient les points furajoutés au texte primitif? Les miracles de Jefus-Chrift? Mais dès-lors il faut foutenir que les livres du nouveau *Teftament* font l'ouvrage de la fraude, & donner ouverture à toutes les abfurdités que nous avons relevées dans ce fyftême infenfé; car les miracles font comme le fond & la bafe de ces livres. C'eft fur les miracles que font appuyées la doctrine des mœurs, & la foi des myfteres; & puifque la fuppofition des écritures entieres eft impoffible, leur altération, par l'addition frauduleufe des miracles, ne l'eft pas moins.

L'incrédulité ajoute que les verfions de l'écriture ne s'accordent point entre elles, & que dès les premiers temps on difputa dans l'églife fur l'authenticité de quelques ouvrages qui entrent aujourd'hui dans le corps des livres faints. Nous conviendrons fans peine, que, par l'inadvertance des copiftes & la fuite des fiecles, il s'eft gliffé de légeres différences dans les verfions & les exemplaires du texte facré; mais en eft-il moins vrai que ce font par-tout les mêmes dogmes, la même morale, les mêmes prédictions, les mêmes promeffes, la même fuite d'hiftoire; que de tous les manufcrits, de toutes les verfions, de tous les livres, il en revient toujours la même fubftance, la même légiflation, la même foi; que tous, fans exception, nous préfentent Jefus-Chrift opérant des prodiges, prêchant une doctrine fublime, raffemblant fes brebis, & formant fon églife, mourant au milieu des douleurs & des ignominies, fortant du tombeau par fa puiffance, envoyant fes apôtres dans tout l'univers, s'élevant au plus haut des cieux, & répandant delà fon efprit fur l'églife naiffante; que tous nous préfentent uniformément les travaux des apôtres, leurs fuccès, la ruine de l'idolâtrie, l'établiffement de la foi dans toute la terre, la doctrine de la juftice chrétienne, fon origine, fon excellence, fes caracteres; que tous annoncent un même Dieu créateur, un même Jefus-Chrift réparateur, un même Efprit fanctificateur, un même baptême, un même facrifice, une même fin, la même voie pour y parvenir, les mêmes fupplices réfervés au crime, les mêmes récompenfes préparées à la vertu. Et que pouvions-nous demander de plus à la divine providence, pour être affurés que ces monumens facrés nous font parvenus dans leur intégrité? Si quelque portion des écritures a paru douteufe pendant un temps, à certaines églifes, notre foi n'en doit fouffrir aucun préjudice, parce que ces livres particuliers, dont l'authenticité étoit moins conftante, ont été enfuite généralement reçus comme l'ouvrage des apôtres, & que d'ailleurs ils ne renferment rien de confidérable, qui ne fe trouve déja configné dans les livres toujours avoués.

*Les Auteurs des Livres du nouveau Teftament font inftruits & finceres. Ils n'ont pu être trompés: ils n'ont point eu deffein de tromper.*

Ce feroit peu d'avoir confervé les écritures, telles qu'elles font forties des mains des apôtres & des évangéliftes, fi ces derniers ne méritoient pas notre confiance par leurs lumieres & leur fincérité; mais tout nous répond qu'ils ont ce double avantage dans le degré le plus éminent. Ce ne font ni les inventions de leur propre efprit, ni des faits arrivés avant eux ou loin d'eux, qu'ils nous racontent: ce font des événemens dont ils ont été les témoins oculaires, & fouvent les principaux inftrumens: c'eft ce qu'ils ont fait & ce qu'ils ont vu, pendant tout le cours de leur vie. Tous leurs écrits portent le caractere d'une raifon faine, d'un fens profond, d'une fageffe confommée. Et que faut-il de plus, que

la réunion de toutes ces circonstances, pour détruire jusqu'au soupçon de méprise & d'illusion ?

Si les apôtres n'ont pu être trompés, il est également certain qu'ils n'ont pas voulu tromper eux-mêmes. Ils ne travaillent point de concert : ils n'écrivent ni dans le même temps, ni dans le même lieu, & cependant ils sont pleinement d'accord sur la doctrine & sur les faits qu'ils annoncent. Lorsqu'on observe entr'eux quelques contrariétés apparentes, elles deviennent une nouvelle preuve que sur tous les objets importans, c'est la vérité seule, & non la collusion qui les a réunis. Ils parlent d'eux-mêmes, de leur ignorance, de leurs foiblesses, de leurs fautes, avec une ingénuité qui persuade & qui surprend. Ils se donnent pour ce qu'ils sont, c'est-à-dire, pour de pauvres pêcheurs, qui ne connoissoient que leur barque & leurs filets, avant leur vocation à l'apostolat. Ils savent que l'orgueil est le vice le plus opposé à l'esprit de l'évangile, & ils ne cachent point l'amour qu'ils ont eu pour les préférences & les distinctions. Ils avouent que jusqu'aux derniers momens de la vie de Jesus-Christ, la jalousie & l'ambition ont causé parmi eux des contestations & des murmures. Ils ne dissimulent point qu'ils avoient tous promis à Jesus-Christ de le suivre jusqu'à la mort, & qu'une fuite lâche & honteuse avoit été la suite & la peine de leur présomption. En faisant le récit le plus simple & le plus circonstancié des trois renoncemens du premier d'entr'eux, ils n'omettent rien de ce qui rendoit inexcusables sa témérité & son parjure. Mais étoit-il donc si indispensable de faire de pareils aveux ? Et ne paroissoit-il pas, au contraire, utile à l'évangile, de couvrir l'ancienne ignorance de ceux qui étoient chargés de l'annoncer à tous les peuples, & de cacher la bassesse de leur origine & de leur premier emploi ? N'étoit-il pas plus conforme à la sagesse humaine, si elle avoit été consultée, de laisser dans l'oubli des fautes & des foiblesses, dont le souvenir pouvoit être un obstacle aux progrès de la religion ?

La mort bravée par les apôtres, imprime à leur témoignage le dernier sceau de la vérité. Nous conviendrons qu'un homme abusé & affermi dans la séduction par le temps & par les préjugés, peut donner sa vie pour de fausses opinions. La conscience alors, quoique dans les ténebres, tient lieu de vérité & de lumiere : la crainte de la divinité y ajoute une force nouvelle ; & tous les sentimens qui en naissent, déterminent l'application de la maxime générale, qu'il faut tout sacrifier à la religion. Mais que des séducteurs, sans intérêt & sans motif, ou pour la seule satisfaction de faire prévaloir l'imposture, affrontent tout à la fois la rigueur des tourmens, les horreurs du trépas, le cri de la conscience, les menaces de Dieu, & cela sans rien espérer de leur folle obstination, avec la certitude même d'en être sévérement punis par la vérité éternelle qu'ils outragent, c'est une espece de délire qui est contre la nature, & dont il n'y a pas de traces dans l'histoire. L'hypocrisie ne va point jusques-là ; elle ne manque jamais de moyens pour échapper au péril, lorsqu'elle est pressée. Et puisque les apôtres ont tous offert, ou sacrifié leur vie, pour attester des faits publics, éclatans, sur lesquels ils n'avoient pu se méprendre, concluons donc que leur bonne foi est entiere, & que s'il nous reste encore quelque sentiment de défiance sur leur sincérité, la cause en est bien moins dans notre esprit, que dans notre cœur.

*Les Ecritures du nouveau Testament sont divines, & leurs Auteurs inspirés.*

Les mêmes raisons qui nous ont convaincus de l'authenticité des livres du nouveau *Testament*, & de la fidélité de ceux qui les ont écrits, nous persuadent également, & que ces écritures sont divines, & que leurs auteurs sont inspirés. Ce sont ces auteurs eux-mêmes qui nous assurent que Jesus-Christ leur avoit promis à tous une lumiere surnaturelle, une révélation immédiate, pour les instruire & les diriger dans l'enseignement des vérités du salut. « Le consolateur, qui est le Saint-Esprit, » que mon pere enverra en mon nom, » vous enseignera toutes choses, & vous » fera ressouvenir de tout ce que je vous » ai dit...... Quand l'esprit de vérité sera

» venu, il vous enseignera toute vérité: » car il ne parlera pas de lui-même; mais » il dira tout ce qu'il aura entendu, & il » vous annoncera les choses à venir *(g)* ». La promesse de l'inspiration ne pouvoit être ni plus précise, ni plus générale; & ce sont encore les apôtres & les évangélistes eux-mêmes qui attestent qu'elle a été exactement accomplie. Par-tout ils déclarent qu'ils ne sont que les organes & les interpretes de l'Esprit-Saint; que c'est Jesus-Christ lui-même qui parle par leur bouche; que le mépris qu'on feroit de leurs paroles, retomberoit sur Dieu même, qui les a remplis de son esprit. C'est sur ce fondement que l'apôtre assure les Thessaloniciens, qu'ils ne s'étoient point trompés, en écoutant ses discours avec le même respect que la parole de Dieu, parce qu'en effet ils étoient sa parole: *non ut verbum hominum, sed, sicut est verè, verbum Dei (h).* Saint Paul, il est vrai, parle seul ici, mais il est évident qu'il le fait au nom de tous les apôtres. Et dès qu'il a été précédemment prouvé que leur témoignage réunit tout ce qui peut inspirer le respect & la confiance, pourquoi le rejeterions-nous, quand ils se disent prophêtes & inspirés.

TESTAMENT, *(Jurisprud.)* est la déclaration que fait quelqu'un de ce qu'il veut être exécuté après sa mort.

L'usage des *testamens* est fort ancien, on l'a même fait remonter jusqu'au temps des premiers patriarches, & nous avons un recueil de leurs *testamens*, mais que les critiques ont justement regardé comme apochryphes.

Eusebe, & après lui Cédrenus, rapportent que Noé, suivant l'ordre de Dieu, fit son *testament*, par lequel il partagea la terre à ses trois fils; qu'après avoir déclaré à ses enfans ce partage, il dressa un écrit qu'il scella & remit à Sem, lorsqu'il se sentit proche de sa fin.

Ainsi l'origine des *testamens* doit être rapportée au droit naturel des gens, & non au droit civil; puisqu'ils se pratiquoient dès le temps que les hommes n'avoient encore d'autre loi que celle de la nature: on doit seulement rapporter au droit civil les formalités & les regles des *testamens*.

Il est certain, suivant les livres sacrés, que l'usage des *testamens* avoit lieu chez les Hébreux long-temps avant la loi de Moyse.

En effet Abraham, avant qu'il eût un fils, se proposoit de faire son héritier le fils d'Eléazar son intendant. Ce même patriarche donna dans la suite tous ses biens à Isaac, & fit seulement des legs particuliers aux enfans de ses concubines. Il est aussi parlé de legs & d'hérédité dans le prophete Ezéchiel. Isaac donna sa bénédiction à Jacob, & lui laissa ses possessions les plus fertiles, & ne voulut point révoquer cette disposition, quoiqu'il en fût vivement sollicité par Esaü. Jacob régla pareillement l'ordre de succéder entre ses enfans; il donna à Joseph la double part qui appartenoit à l'ainé, quoique Joseph ne le fût pas.

Les Hébreux avoient donc l'usage des *testamens*, ils étoient même assujettis à certaines regles; ils ne pouvoient pas tester pendant la nuit: ceux qui avoient des enfans avoient toute liberté de disposer entr'eux, ils pouvoient même faire des legs à des étrangers; mais après l'année du jubilé, les immeubles légués devoient revenir aux enfans du testateur, ou à leurs héritiers.

Les Egyptiens apprirent l'usage des *testamens* de leurs ancêtres descendans de Cham, ou, en tout cas, des Hébreux qui demeurerent en Egypte cent dix ans.

Les législateurs grecs qui avoient voyagé en Egypte, en emprunterent les meilleures lois: aussi voit-on l'usage des *testamens*

(g) *Paracletus autem, Spiritus Sanctus, quem mittet Pater in nomine meo, ille vos docebit omnia, & suggeret vobis omnia, quæcumque dixero vobis.* Joan. XIV. 26.

*Cùm autem venerit ille Spiritus veritatis, docebit vos omnem veritatem: Non enim loquetur à semetipso: sed quæcumque audiet, loquetur, & quæ ventura sunt, annuntiabit vobis.* Ibid. XVI. 13.

(h) *Cùm accepissetis à nobis verbum auditûs Dei, accepistis illud, non ut verbum hominum, sed, sicut verè est, verbum Dei.* I. Thessal. II. 13.

reçu à Lacédémone, à Athenes, & dans les autres villes de Grece.

Les Romains emprunterent à leur tour des Grecs de quoi former la loi des douze tables qui autorise des *testamens*. Il paroît même par ce que dit Tite-Live du legs que Procas avoit fait à son neveu du royaume d'Albe, que les *testamens* étoient usités à Rome dès sa fondation.

Toutes les autres nations policées ont aussi reçu l'usage des *testamens*, soit que les Romains l'y eussent introduit, ou qu'il y fût déja connu auparavant.

Dans les Gaules en particulier, les *testamens* étoient en usage, ainsi qu'on l'apprend de Marculphe, Grégoire de Tours & des capitulaires.

Il n'y avoit d'abord chez les Romains que deux sortes de *testamens*; celui appellé *calatis comitiis*, qui se faisoit en temps de paix dans les comices; & celui qu'on appelloit *in procinctu*, que faisoient les soldats prêts à partir pour quelque expédition militaire.

Dans la suite, ces deux sortes de *testamens* étant tombés en désuétude, on introduisit une troisieme forme, appellée *per æs & libram*, qui étoit une vente fictive de la succession à l'héritier futur.

Les inconvéniens que l'on trouva dans ces ventes imaginaires, firent encore changer la forme des *testamens*; & le préteur en introduisit une autre, savoir que le *testament* seroit revêtu du sceau de sept témoins.

Les empereurs ayant augmenté les solemnités de ces *testamens*; on les appella *testamens* écrits ou solemnels, pour les distinguer des *testamens* nuncupatifs que l'on pouvoit faire sans écrit.

On introduisit aussi le *testament* militaire en faveur des soldats qui étoient occupés à quelque expédition militaire.

Les *testamens* des peres entre leurs enfans, les *testamens* rustiques, c'est-à-dire faits par les personnes qui étoient aux champs, & ceux qui étoient en faveur de la cause pie, furent aussi dispensés de certaines formalités.

Dans les pays de droit écrit, il n'y a point de *testament* proprement dit sans institution d'héritier; car on ne peut y donner ni y ôter l'hérédité par un simple codicille. *Voyez* INSTITUTION & HÉRITIER.

En pays coutumier au contraire, tous les *testamens* ne sont que des codicilles, c'est-à-dire qu'ils ne requiérent pas plus de formalités qu'un codicille.

Lorsque le testateur n'a point excédé ce qu'il lui étoit permis de faire, & que le *testament* est revêtu des formes prescrites, ses dispositions tiennent lieu de loix pour la succession du testateur, tant pour le choix d'un héritier ou autre successeur universel, que pour les legs particuliers & autres dispositions qui y sont contenues.

Mais le *testament* ne prend son effet que par la mort du testateur, jusques-là il est toujours révocable.

Le testateur en peut faire successivement plusieurs, & révoquer à mesure les précédens, soit expressément soit tacitement, par des dispositions postérieures contraires aux premieres.

Il peut aussi révoquer, augmenter, diminuer & changer les dispositions par des codicilles, sans révoquer tout son *testament*.

On mettoit autrefois dans les *testamens* des clauses appellées *révocatoires*, au moyen desquelles le *testament* ne pouvoit être révoqué, à moins que dans le *testament* postérieur on n'eût rappellé la cause révocatoire; mais l'ordonnance des *testamens* a abrogé l'usage de ces sortes de clauses.

La faculté de tester appartient en général à tous ceux qui n'ont point d'incapacité.

Entre les causes d'incapacités, il y en a de perpétuelles, d'autres qui ne sont que temporaires.

De l'espece de ces dernieres est l'incapacité des impuberes, qui ne dure que jusqu'à l'âge de puberté, ou autre âge fixé par la loi ou par la coutume du lieu qui régit les biens.

Telle est aussi l'incapacité des fils de famille, qui ne dure qu'autant qu'ils sont en la puissance d'autrui. Ils peuvent même en attendant disposer de leur pécule *castrense* ou *quasi castrense*.

Les femmes, quoiqu'en puissance de mari, peuvent tester sans leur consentement, parce que leur disposition ne doit avoir effet que dans un temps où leur personne ni leurs

biens ne seront plus en la puissance du mari.

Les vieillards, quoique malades & infirmes, peuvent tester, pourvu qu'ils soient en leur bon sens.

Mais les insensés ne peuvent tester, à moins que ce ne soit dans quelque bon intervalle.

Ceux qui sont interdits pour cause de prodigalité, ne peuvent pas non plus faire de *testament*.

Les étrangers, ni les condamnés à mort, ne peuvent aussi tester.

Mais les bâtards le peuvent faire.

Les religieux ont aussi cette faculté, pourvu qu'ils en usent avant leur profession.

Il y a des personnes qui sont également incapables de tester & de recevoir par *testament*, comme les étrangers, les religieux, les condamnés à mort; d'autres qui sont seulement incapables de tester, mais qui peuvent recevoir par *testament*, comme les impuberes & les fils de famille. *Voyez* DONATION, HÉRITIER, LEGS.

Les formalités prescrites pour la validité des *testamens* sont différentes, selon les pays & selon la qualité du *testament* que l'on veut faire. Tout ce que l'on peut dire en général sur cet objet, c'est qu'il faut suivre les formalités prescrites par la loi du lieu où est fait le *testament*.

En pays de droit écrit, quand un *testament* ne peut valoir comme *testament*, il peut valoir comme codicille; si le testateur a mis la clause codicillaire, c'est-à-dire s'il l'a ainsi ordonné.

On peut disposer par *testament* de la totalité de ses biens, sauf la légitime des enfans, & les autres restrictions ordonnées par rapport à certains biens; tels que les propres en pays coutumier, dont on ne peut communément léguer que le quint, ce qui dépend de la loi du lieu où les biens sont situés.

Les regles principales que l'on suit pour l'interprétation des *testamens*, sont de consulter d'abord la volonté du testateur; si dans quelque endroit sa volonté ne paroît pas claire, on cherche à connoître quelle a été son intention par les autres dispositions & par les différentes circonstances.

L'exécution du *testament* appartient naturellement à l'héritier, à moins que le testateur ne l'ait confiée à quelque autre personne. *Voyez* EXÉCUTEUR TESTAMENTAIRE.

Il est cependant permis aux légataires & à tous ceux qui y ont intérêt, d'y veiller de leur part.

Quand le *testament* est *inofficieux* à quelqu'un des héritiers, ils ont la voie de s'en plaindre. *Voyez* ENFANT, EXHÉRÉDATION, INSTITUTION, HÉRITIER, INOFFICIOSITÉ, QUERELLE D'INOFFICIOSITÉ, PRÉTÉRITION LÉGITIME, SUBSTITUTION. *Voyez* au code & aux instit. le titre *de testamentis*, & au code & digeste le titre *qui testamenta facere possunt*, aux instit. le titre *qui testamenta facere non possunt*. Voyez *aussi* Julius Clarus, Gaill. Bénéd. Manticon, Bouchel, Despeisses, Ricard, Furgole, & les *articles* qui suivent. *(A)*

TESTAMENT *per æs & libram*, comme qui diroit par le poids & l'argent, étoit une forme singuliere de tester, qui fut introduite chez les Romains par les jurisconsultes, peu de temps après la loi des douze tables.

Le testateur feignoit de vendre sa famille, & pour cet effet il faisoit venir un acheteur, nommé pour cette raison *emptor familiæ;* celui-ci donnoit l'argent à un peseur appellé *libripens*, parce qu'alors on ne comptoit point l'argent, on le pesoit; on faisoit venir ensuite cinq témoins, qui devoient être mâles, puberes, & citoyens romains.

Ce *testament* renfermoit deux formalités essentielles; la premiere étoit cette vente imaginaire de la succession à l'héritier futur; & comme il arrivoit quelquefois que l'héritier attentoit à la vie du vendeur, on prit dans la suite la précaution de faire acheter la succession par un tiers, & par un écrit séparé l'on déclaroit le nom de l'héritier.

L'autre formalité étoit appellée *nuncupatio;* c'étoit la déclaration publique de la volonté qui étoit écrite sur des tablettes de cire, encadrées dans d'autres tablettes de bois; cette *nuncupatio* se faisoit en ces termes: *Hæc uti his tabulis ceris ve scripta*

*sunt ita lego, ita testor; itaque, vos quirites, testimonium præbetote.* En prononçant ces derniers mots le testateur touchoit les témoins par le bout de l'oreille, laquelle on croyoit être consacrée à la mémoire; c'étoit-là uniquement à quoi ils servoient, car on n'exigeoit d'eux alors ni sceau, ni souscription, comme les préteurs l'exigerent dans la suite.

Cette forme de *testament* fut plus long-temps usitée que ceux appellés *calatis comitiis* & *in procinctu*; cependant peu à peu elle tomba en désuétude: l'empereur Constantin supprima ces ventes imaginaires. *Voyez* la loi *quoniam* cod. *de testam.* & aux instit. le tit. *de testam. ordin.* (*A*)

TESTAMENT *apud acta*, c'est-à-dire fait devant le juge du lieu, ou devant quelqu'un des officiers municipaux; cette forme de tester qui étoit usitée chez les Romains, suivant la loi 19, cod. *de testam.* est encore reçue à Toulouse, & dans plusieurs coutumes, entr'autres celles de Vermandois, *art.* 58, & Péronne, *art.* 162; mais ces coutumes exigent deux témoins que le droit romain ne demande pas. Par l'*art.* 24 de la nouvelle ordonnance des *testamens*, sa majesté déclare qu'elle n'entend point déroger aux coutumes & usages des pays où les officiers de justice, y compris les greffiers municipaux, sont mis au nombre des personnes publiques qui peuvent recevoir des *testamens* ou autres dispositions à cause de mort; ce qui aura lieu, est-il dit, de même dans les provinces régies par le droit écrit où le même usage seroit établi. *Voyez* Turgot, *des testamens, tom. I. pag.* 48.

TESTAMENT D'UN AVEUGLE, chez les Romains, l'aveugle de naissance ou qui l'étoit devenu par maladie ou autre accident, pouvoit faire un *testament* écrit solemnel; il ne pouvoit tester que devant un tabulaire, officier dont les fonctions étoient différentes de celles du notaire ou tabellion.

La forme de ces *testamens* est réglée par la loi *hæc consultissima.*

Par la nouvelle ordonnance des *testamens*, *art.* 7, si le testateur est aveugle, ou si dans le temps du *testament* il n'a pas l'usage de la vue, on doit appeller un témoin outre le nombre de sept qui est requis pour le *testament* nuncupatif, lequel doit signer avec les autres témoins.

Dans les autres pays où un moindre nombre de témoins suffit, on ajoute de même un témoin de plus.

Mais dans les *testamens* entre enfans faits devant deux notaires, ou un notaire & deux témoins, il n'est pas besoin d'appeller un troisieme témoin, quoique le testateur soit aveugle. *Voyez* Furgole, *des testam. tom. I. pag.* 50.

TESTAMENT *calatis comitiis*, ou fait dans les comices convoqués & assemblés, c'est-à-dire dans l'assemblée du peuple romain, étoit une ancienne maniere de tester usitée en temps de paix chez les Romains: ceux qui vouloient tester ainsi, commençoient par convoquer l'assemblée du peuple désignée par ces mots *calatis comitiis*; cette convocation se faisoit par le héraut des décuries, ou par le trompette des centuries: cette cérémonie se faisoit deux fois dans l'année; l'exploit de convocation qui se faisoit pour tester dans cette assemblée annonçoit l'objet de la convocation, & étoit conçu en ces termes: *Velitis, jubeatis, quirites, uti L. Valerio tam jure legeque hæres sibi fiet, quàm si ejus filius-familias proximusve agnatus esset; hæc ita ut dixi, ita vos, quirites, rogo*: c'est ainsi qu'Aulugelle nous rapporte la formule de cette convocation.

Ceux qui n'avoient point d'entrée dans les comices, ne pouvoient point alors tester; tels étoient les fils de famille, les femmes.

L'usage de ces sortes de *testamens calatis comitiis*, fut abrogé par la loi des douze tables. *Voyez* aux *instit.* le tit. *de testam. audiri.*

TESTAMENT *en faveur de la cause pie*, est celui par lequel le testateur fait quelques legs pieux.

Quoique le droit romain n'eût point fait d'exception pour ces *testamens*, cependant les interpretes prétendoient qu'on devoit les exempter de toutes formalités.

Mais la nouvelle ordonnance des *testamens* n'ayant fait aucune distinction de la cause pie, ces *testamens* sont demeurés astreints aux mêmes regles que les autres.

*Voyez* Tiraqueau, *de privileg. causæ piæ*, Furgole, *des testam. tom. I. pag. 53.*

TESTAMENT FAIT AUX CHAMPS. *Voyez ci-après* TESTAMENT RUSTIQUE.

TESTAMENT CIVIL, est celui qui est fait selon toutes les formes prescrites par la loi, à la différence du *testament* militaire, qui est dispensé d'une partie de ces formes. L'usage des *testamens civils* est plus ancien que celui des *testamens* militaires; les premiers eurent lieu dès le temps de Romulus, les autres commencerent du temps de Coriolan. *Voyez l'histoire de la Jurisprud. rom.* de M. Terrasson, *pag. 119.*

TESTAMENT CLOS ET CACHETÉ, est la même chose que le *testament* mystique ou secret. *Voy. ci-après* TESTAMENT MYSTIQUE.

TESTAMENT COMMUN, est celui qui est fait conjointement par plusieurs personnes; ces sortes de *testamens* ont été abrogés par l'*article 77*, de l'ordonnance des *donations*, même ceux qui feroient faits entre mari & femme.

TESTAMENT D'UN DECONFER, étoit celui que l'Eglise faisoit anciennement pour les personnes qui étoient décédées sans avoir rien donné ou légué à l'Eglise, ce que l'on appelloit *mourir deconfer*; l'Eglise suppléoit à ce que le défunt auroit dû faire, & ordonnoit qu'une partie de ses biens seroit appliquée en œuvres pieuses. On trouve dans *Joannes galli*, un arrêt de 1388, qui annulle un *testament* semblable fait par ordonnance de l'official de Sens: car, dit l'arrêt, *erat loqui facere defunctos dicendo lego tali & tali.* Cet abus a cependant duré plus de 400 ans: il en restoit encore des vestiges en 1501, 1505, 1512, même en 1560, suivant divers arrêts de ce temps. *Voyez les lettres historiq. sur le parlement, tom. II. pag. 374.*

TESTAMENT ÉCRIT *ou* SOLEMNEL; on appelloit ainsi chez les Romains, celui qui étoit rédigé par écrit, à la différence du *testament* nuncupatif, qui se faisoit alors sans écrit. *Voy.* TESTAMENT SOLEMNEL & TESTAMENT NUNCUPATIF.

TESTAMENT ENTRE ENFANS, *inter liberos*, ou du pere entre les enfans, est celui par lequel un pere dispose de ses biens entre ses enfans.

Cette espece de *testament*, qui exige moins de formalités que les autres, fut introduite par Constantin, comme on le voit au code théodosien, *liv. I. famil. ercisc.* & qui est rappellée dans le même titre du code de Justinien, *loi derniere.*

Constantin ne parloit que de l'écrit du pere, mais Justinien a étendu ce privilege à la mere & à tous les ascendans.

L'ordonnance des *testamens* veut que le nombre de témoins requis pour les autres *testamens* ne soit point requis pour ceux-ci, & qu'ils puissent être faits par-tout devant deux notaires ou tabellions, ou devant un notaire & deux témoins.

La forme du *testament* olographe peut aussi par tout pays être employée pour le *testament* du pere entre ses enfans.

Mais les dispositions faites dans ces *testamens inter liberos*, au profit d'autres que les enfans & descendans, sont nulles. *Voyez l'ordonnance des testamens, articles 15 & suivans.*

TESTAMENT HOLOGRAPHE. *Voyez ci-après* TESTAMENT OLOGRAPHE.

TESTAMENT INOFFICIEUX, est celui qui blesse les droits de quelque héritier présomptif, soit qu'il y soit déshérité ou prétérit injustement, soit que le testateur lui donne moins que ce qui doit revenir suivant la loi. *Voyez* EXHÉRÉDATION, INOFFICIOSITÉ, LÉGITIME, PRÉTÉRITION, QUERELLE D'INOFFICIOSITÉ.

TESTAMENT *inter liberos. Voyez ci-devant* TESTAMENT ENTRE ENFANS.

TESTAMENT *ab irato*, ou fait *ab irato*, est celui qui est fait par un mouvement de colere ou de haine contre l'héritier présomptif, plutôt que par une envie sincere de gratifier celui en faveur duquel le testateur dispose de ses biens à son préjudice.

Lorsque les faits de colere & de haine sont prouvés, & que l'héritier ne l'a pas mérité, la disposition est annullée comme injuste, & comme ne partant pas d'une volonté libre.

Mais les héritiers collatéraux ne sont pas admis à prouver les faits de colere & de

haine. *Voyez* Razard, *des donat. part. I. n. 610 & suiv.*

TESTAMENT DEVANT LE JUGE. *Voy. ci-devant l'article* TESTAMENT *apud acta.*

TESTAMENT MARITIME, est celui qui est fait par quelqu'un étant en voyage sur mer, quand ce seroit un passager.

Suivant l'ordonnance de la marine, *liv. III. tit. ij.* ils peuvent être faits en forme de *testament* olographe, ou reçus par l'écrivain du vaisseau en présence de trois témoins qui doivent signer avec le testateur.

Quand le testateur est de retour, ce *testament* devient nul, excepté s'il est olographe, & que cette forme soit usitée dans le lieu de sa résidence.

Le *testament* olographe peut avoir son effet pour toutes sortes de biens du testateur; mais celui qui est reçu par l'écrivain ne vaut que pour les effets que le testateur a dans le vaisseau, & pour les gages qui lui seroient dûs.

Les dispositions faites au profit des officiers du vaisseau sont nulles, à moins qu'ils ne soient parens. *Voyez le commentaire de* M. Valin *sur l'ordonnance de la marine.*

TESTAMENT MILITAIRE, est la disposition faite par un homme de guerre, occupé à quelque expédition militaire.

Cette espece de *testament* a succédé à celle qu'on appelloit *in procinctu*, avec cette différence, que le testament *in procinctu* se faisoit avant de partir pour l'expédition, au lieu que le *testament militaire* ne se peut faire que pendant l'expédition même.

Le *testament militaire* differe des autres, en ce qu'il n'est pas assujetti aux mêmes formalités.

Anciennement il pouvoit être fait sans écrit, présentement l'écriture y est nécessaire.

Le pere de famille peut tester militairement de tous ses biens, le fils de famille de son pécule castrensé.

L'ordonnance des *testamens*, veut que les *testamens* ou *codicilles* militaires puissent être faits en quelque pays que ce soit en présence de deux notaires ou tabellions, ou d'un notaire ou tabellion, & de deux témoins, ou en présence de deux des officiers ci-après nommés; savoir, les majors & officiers supérieurs, les prévôts des camps, & armées, leurs lieutenants ou greffiers & les commissaires des guerres, ou de l'un de ces officiers, avec témoins.

Au cas que le testateur soit malade ou blessé, il peut tester devant un aumônier des troupes ou des hôpitaux militaires, avec deux témoins, & ce, encore que les aumôniers fussent réguliers.

Le *testament* doit être signé par le testateur, par ceux qui le recevront & par les témoins; si le testateur ne sait ou ne peut signer, on en doit faire mention, & dans ce cas, il faut appeller des témoins qui sachent signer.

Les *testamens* olographes valent aussi par tout pays comme *testamens militaires.*

Le privilege de tester militairement, n'a lieu qu'en faveur de ceux qui sont actuellement en expédition militaire, ou qui sont en quartier ou en garnison hors le royaume, ou prisonniers chez les ennemis, sans que ceux qui sont en quartier ou en garnison dans le royaume puissent user de ce privilege, à moins qu'ils ne soient dans une place assiégée, ou dans une citadelle ou autre lieu, dont les portes fussent fermées & la communication interrompue à cause de la guerre.

Ceux qui sont à la suite des armées ou chez les ennemis à cause du service qu'ils rendent aux officiers, ou pour les vivres & munitions, peuvent aussi tester militairement; tous *testamens militaires* sont nuls six mois après que celui qui les a faits est revenu dans un lieu où il a la liberté de tester en la forme ordinaire. *Voyez* aux *instit.* le *tit. de testam. milit.* & l'ordonnance des *testamens*, *art. 27 & suiv.*

TESTAMENT DE MORT, est la déclaration que fait un criminel prêt à subir le dernier supplice, pour révéler ses complices. Cette déclaration est regardée, non comme une preuve complete, mais comme un indice prochain capable de faire arrêter ceux contre qui elle est faite, mais non point de les faire mettre à la torture, à moins qu'il n'y ait d'ailleurs quelque autre adminicule de preuve. *Voyez* les *instit. au Droit crim.* de M. de Vouglans, *pag. 348.*

Testament d'un muet; ceux qui sont sourds & muets de naissance ne peuvent tester en aucune façon, mais ceux qui sont muets par accident, quand même ils seroient sourds, peuvent tester; pourvu qu'ils sachent écrire, ils peuvent faire un *testament* mystique. *Voyez* les *articles 8, 9 & 12*, de l'ordonnance, & *l'article* Testament mystique.

Testament mutuel, est celui qui est fait par deux personnes, conjointement & au profit l'une de l'autre. L'empereur Valentinien avoit permis ces sortes de *testamens* entre mari & femme.

Mais l'ordonnance des *testamens* veut qu'à l'avenir les *testamens* de cette espece soient réputés nuls, soit entre mari & femme, ou autres personnes. *Voy* l'*art. 77*.

Testament mystique *ou* Secret, qu'on appelle aussi *testament solemnel*, parce qu'il requiert plus de solemnités que le *testament* nuncupatif, est une forme de tester usitée en pays de droit écrit, qui consiste principalement en ce que l'on enferme & cachete en présence de témoins, l'écrit qui contient le *testament*.

La forme qui avoit lieu chez les Romains pour les *testamens* solemnels ou mystiques, étant expliquée ci-après à l'article *testamens solemnels*, nous nous bornerons ici à expliquer les regles prescrites par l'ordonnance des *testamens*, pour ceux qu'elle appelle *mystiques* ou *secrets*.

Suivant cette ordonnance, le testateur qui veut faire un *testament* mystique, doit signer ses dispositions, soit qu'il les ait écrites lui-même, ou qu'il les ait fait écrire par un autre.

Le papier qui contient les dispositions, ensemble celui qui sert d'enveloppe, s'il y en a une, doit être clos & scellé, avec les précautions en tel cas requises & accoutumées.

Le testateur doit présenter ce papier, ainsi clos & scellé à sept témoins au moins, y compris le notaire ou tabellion, ou bien il le fera clorre & sceller en leur présence, & déclarer que le contenu en ce papier est son *testament*, écrit & signé de lui, ou écrit par un autre & signé de lui.

Le notaire ou tabellion doit dresser l'acte de suscription qui sera écrit sur ce papier ou sur la feuille servant d'enveloppe, & cet acte doit être signé, tant par le testateur, que par le notaire ou tabellion, ensemble par les autres témoins, sans qu'il soit nécessaire d'y apposer le sceau de chacun desdits témoins.

Toutes ces opérations doivent être faites de suite, & sans *divertir* à autres actes.

Au cas que le testateur par un empêchement survenu depuis la signature du *testament*, ne pût signer l'acte de suscription, on doit faire mention de sa déclaration, sans néanmoins qu'il soit nécessaire en ce cas d'augmenter le nombre des témoins.

Si le testateur ne sait pas signer ou s'il n'a pu le faire, lorsqu'il a fait écrire ses dispositions, il doit être appellé à l'acte de suscription un témoin de plus qui doit signer, & l'on doit faire mention de la cause pour laquelle on l'a appellé.

Ceux qui ne savent ou ne peuvent lire, ne peuvent faire de *testament mystique*.

En cas que le testateur ne puisse parler mais qu'il puisse écrire, il peut faire un *testament mystique*, pourvu qu'il soit entiérement écrit, daté & signé de sa main, qu'il le présente au notaire ou tabellion, & aux autres témoins, & qu'au haut de l'acte de suscription, il écrive en leur présence que c'est son *testament*, après quoi le notaire doit écrire l'acte de suscription, & y faire mention que le testateur a écrit ces mots en la présence & devant les témoins.

Au surplus, l'ordonnance n'a pas entendu déroger aux dispositions des coutumes qui exigent un moindre nombre de témoins, excepté pour les cas particuliers où elle ordonne d'en appeller un de plus.

Testament nuncupatif, chez les Romains, étoit celui qui étoit fait verbalement en présence de sept témoins; l'écriture n'y étoit pas nécessaire, on en faisoit la preuve par la résomption judiciaire des témoins.

Cette forme de tester s'étoit conservée dans quelques-uns des pays de droit écrit.

Mais par l'ordonnance des *testamens*, toute disposition à cause de mort doit être par écrit, quelque modique que soit la somme qui en fasse l'objet.

L'ordonnance confirme seulement les

*testamens nuncupatifs* dans les pays de droit écrit & autres, où ils sont en usage.

Pour faire un tel *testament*, il faut le prononcer intelligiblement devant sept témoins, y compris le notaire ou tabellion qui doit écrire les dispositions à mesure qu'elles sont dictées, & ensuite faire lecture du *testament* & y faire mention de cette lecture; enfin le *testament* doit être signé par le testateur, le notaire & les témoins; & si le testateur ne sait ou ne peut signer, on en doit faire mention; & s'il étoit aveugle ou n'avoit pas alors l'usage de la vue, il faut appeller un témoin de plus qui signe avec les autres. *Voyez* la loi *hâc consultissimâ cod. de testam.* & l'ordonnance des *testamens, article 1*, jusques & compris le 7.

TESTAMENT OLOGRAPHE, ou comme on écrivoit autrefois HOLOGRAPHE, est celui qui est entiérement écrit, daté & signé de la main du testateur. Ce terme *olographe* vient du grec ὅλος, *solus*, & γράφω, *scribo*, ce qui signifie que le testateur a écrit seul tout son *testament*; & comme ce terme vient du grec & qu'il se prononçoit avec une aspiration, c'est pourquoi l'on écrivoit autrefois *holographe*.

Cette forme de tester paroît avoir été empruntée de celle du *testament inter liberos*, & de la novelle de Valentinien le jeune, rapportée au code Théodosien, *tit. de testam.*

Mais cette novelle n'étant pas rapportée dans le code de Justinien, elle n'a pas été reçue dans les pays de droit écrit, si ce n'est dans l'Auvergne & le Mâconnois.

Les *testamens olographes* ont seulement lieu en pays de droit écrit pour les *testamens* des peres entre leurs enfans.

L'ordonnance de 1629 avoit pourtant autorisé les *testamens olographes* dans tout le royaume, mais la disgrace de son auteur a fait qu'elle n'a point été observée.

Il n'y a donc guere que les pays coutumiers, où ces sortes de *testamens* soient reçus.

L'ordonnance des *testamens* en confirme l'usage pour les pays, & les cas où ils avoient été admis jusqu'alors. *Voyez* le recueil d'Henris, & les notes de Bretonnier au *recueil de quest.*

TESTAMENT *in pace*, étoit celui qui se faisoit en temps de paix & suivant les formes prescrites pour ce genre de *testament*; tels étoient ceux qu'on appelloit *calatis comitiis*, qui se faisoient dans les comices ou assemblées du peuple.

TESTAMENT PAGANIQUE, *paganicum*, est opposé au *testament militaire*; c'est celui qui est fait par d'autres que des militaires, ou par des militaires-mêmes lorsqu'ils ne sont pas occupés à quelque expédition militaire. Il fut ainsi appellé, parce que c'étoit la façon de tester des vieux soldats retirés du service, & appellés *pagani*, parce que *pagos habitabant.*

Ce *testament* se divisoit chez les Romains en *testament* écrit ou solemnel, & en nuncupatif. *Voyez* Borcholten sur les *instit. tit. de milit. testam.*

TESTAMENT EN TEMPS DE PESTE; sa forme chez les Romains étoit la même que celle des autres *testamens*, sinon qu'il n'étoit pas nécessaire d'y appeller tous les témoins dans le même instant.

Par l'ordonnance des *testamens en temps de peste*, on peut tester par tout pays devant deux notaires ou tabellions, ou deux des officiers de justice royale ou municipale, jusqu'au greffier inclusivement, ou devant un notaire ou tabellion & deux témoins, ou devant un des officiers ci-dessus nommés & deux témoins, ou en présence du curé, desservant, vicaire, ou autre prêtre chargé d'administrer les malades, quand même il seroit régulier, & deux témoins.

Les *testamens* olographes sont aussi valables par-tout pays en temps de peste.

Il suffit pour tester dans ces formes d'être dans un lieu infecté de la peste, quand même on ne seroit pas malade.

Ces *testamens* demeurent nuls six mois après que le commerce a été rétabli dans le lieu, à moins qu'ils ne fussent conformes au droit commun. Ordonnance des testamens, *art. 33 & suiv.*

TESTAMENT DEVANT LE PRINCE, *testamentum principi oblatum*; c'étoit une forme de tester usitée chez les Romains, comme il se voit en la loi 19, au cod *de testamentis*; mais cette espece de *testament* n'a point lieu parmi nous.

TESTAMENT *in procinctu*, étoit celui qui se faisoit dans le temps que les soldats étoient sur le point de partir pour quelque expédition militaire, & qu'ils étoient revêtus de la ceinture appellée *cingulum militiæ*, c'est pourquoi on l'appelloit testament *in procinctu*; celui-ci différoit du testament *in pace* ou *calatis comitiis*, en ce que pour donner autorité à celui-ci, il falloit assembler le peuple, au lieu que pour le testament *in procinctu*, on assembloit les soldats *convocatis commilitonibus*, comme dit Cujas. Justinien nous apprend que cette derniere façon de tester ne fut pas long-temps en usage; les *testamens* militaires y ont succédé. *Voyez* aux institut. le *tit. de testam. ordin.* & ci-devant *l'article* TESTAMENT MILITAIRE.

TESTAMENT PUBLIC, est un *testament* solemnel écrit, qui n'est point mystique ou secret. *Voy.* TESTAMENT MYSTIQUE.

TESTAMENT RUSTIQUE, est celui qui est fait à la campagne; chez les Romains les personnes rustiques n'étoient pas astreintes à toutes les formalités des *testamens*: au lieu de sept témoins, il suffisoit qu'il y en eût cinq dont un ou deux sussent signer, si on ne pouvoit pas en trouver davantage.

Cette forme de tester étoit autorisée par la loi *ab antiquo*, *cod. de testam.* sur laquelle les interpretes ont agité grand nombre de questions, notamment pour savoir si les personnes lettrées, les gentilshommes, bourgeois, ou gens d'affaires, résidans à la campagne, jouissoient de ce privilege, & pour déterminer les lieux qu'on devoit regarder comme campagne.

La nouvelle ordonnance des *testamens* a tranché toutes ces questions, en décidant, *art.* 45, que dans les villes & bourgs fermés, on ne pourra employer que des témoins qui puissent signer, & que dans les autres lieux il faut qu'il y ait au moins deux témoins qui puissent signer; c'est à quoi se réduit tout le privilege des *testamens* faits à la campagne.

TESTAMENT SECRET *ou* MYSTIQUE, *voy. ci-devant* TESTAMENT MYSTIQUE.

TESTAMENT SOLEMNEL, chez les Romains étoit celui qui étoit rédigé par écrit en présence de sept témoins.

L'écriture étoit de l'essence de ce *testament*, à la différence du *testament* nuncupatif, que l'on pouvoit faire alors sans écrit.

Le *testament* pouvoit être écrit par un autre que le testateur, pourvu qu'il parût en avoir dicté le contenu.

Lorsque le testateur écrivoit lui-même sa disposition, il n'avoit pas besoin de la signer.

Pour la confirmation ou authenticité de l'écriture, il falloit:

1°. L'assistance de sept témoins citoyens romains mâles & puberes, qui fussent requis & priés pour assister au *testament*.

2°. Que le testateur présentât aux témoins l'écrit plié ou enveloppé, avec déclaration que c'étoit son *testament*. Qu'il en fût dressé un acte au dos du *testament*, & que le testateur le signât, s'il savoit écrire, sinon qu'il ajoutât un huitieme témoin qui signât pour lui; ensuite il présentoit l'écrit aux témoins pour y apposer leurs sceaux.

Quand le testateur avoit écrit lui-même le corps du *testament*, il n'étoit pas besoin qu'il signât au dos, ni de signer le *testament*, ni d'appeller un huitieme témoin.

Anciennement il falloit que le nom de l'héritier fût écrit de la main du testateur, mais cela fut changé par la novelle 119.

3°. Les sept témoins devoient tous en présence & à la vue du testateur, signer de leurs mains la partie extérieure du *testament*, & y apposer chacun leur sceau; mais la novelle 42 de Léon retrancha la formalité des sceaux, & de la signature des témoins.

4°. Tout ce qui vient d'être dit devoit être fait *uno contextu*, c'est-à-dire, de suite & sans divertir à autres actes.

Parmi nous la forme des *testamens* solemnels mystiques ou secrets, est réglée par la nouvelle ordonnance. *Voyez ci-devant* TESTAMENT MYSTIQUE.

On entend aussi par *testament solemnel*, tout *testament* en général qui est reçu par un officier public, à la différence du *testament* olographe qui est seulement écrit & signé par le testateur. *Voyez* TESTAMENT *devant un curé*, TESTAMENT *devant notaire*.

TESTAMENT

TESTAMENT D'UN SOURD; celui qui n'eſt pas ſourd & muet de naiſſance, mais ſeulement ſourd par accident, peut teſter.

Il le peut auſſi quand même il ſeroit auſſi muet par accident, pourvu qu'il ſache écrire. *Voyez* Furgole, *des teſtamens, tom. I. p. 52*, & *l'article* TESTAMENT D'UN MUET.

TESTAMENT SUGGÉRÉ, eſt celui qui n'eſt point l'ouvrage d'une volonté libre du teſtateur; mais l'effet de quelque impreſſion étrangere. *Voyez* CAPTATION, SUGGESTION. *(A)*

TESTAMENT SYRIAQUE, *nouveau*, (*Hiſt. crit. des verſ. du N. T.*) la premiere des éditions du nouveau Teſtament ſyriaque, eſt celle que Widmanſtadius publia à Vienne en Autriche, en 1555. L'hiſtoire de cette édition donnée par M. Simon, eſt également imparfaite & fautive; elle eſt fautive en ce qu'il met la date de cette édition à l'an 1562.

On voit par ce que rapporte Widmanſtadius lui-même, qu'il avoit formé le deſſein de publier le *nouveau Teſtament ſyriaque*; que la rencontre du prêtre de Merdin, dont parle M. Simon, l'encouragea à entreprendre cette tâche; & qu'il obtint de l'empereur Ferdinand que ſa majeſté feroit les frais de cette édition.

Cependant dans le manuſcrit apporté d'Orient qu'on ſuivit dans l'édition de Vienne, il manquoit la ſeconde épître de ſaint Pierre, la ſeconde & la troiſieme de S. Jean, celle de S. Jude, & l'Apocalypſe: ſans doute, comme le conjecture Louis de Dieu, parce que ces livres n'avoient pas été admis dans le canon des écritures par les égliſes des Jacobites, quoiqu'ils fuſſent entre leurs mains. Perſonne n'avoit penſé à remplir ce vuide, juſqu'à ce que le ſavant, dont on vient de parler, fit imprimer l'Apocalypſe en ſyriaque en 1627, avec le ſecours de Daniel Heinſius, ſur un manuſcrit que Joſeph Scaliger avoit donné entre pluſieurs autres à l'univerſité de Leyde. Ainſi il reſtoit encore à publier en cette langue les quatre épîtres dont on vient de parler; M. Pocock entreprit de les donner, ſouhaitant qu'on eût le nouveau Teſtament complet en une langue, qui étoit la langue vulgaire de notre Sauveur lui-même, & des apôtres.



Ce qui favoriſoit ſon deſſein, c'étoit un très-beau manuſcrit qu'il trouva dans la bibliotheque bodléïenne, qui contenoit ces épîtres avec quelques autres livres du nouveau Teſtament. A l'exemple de M. de Dieu, il copia ces épîtres en caracteres ſyriaques; il y ajouta les caracteres hébreux, avec les points placés, non pas comme de coutume, mais ſelon les regles ſyriaques, telles que les ont données deux ſavans maronites Anura & Sionita. Il y joignit encore une nouvelle verſion latine comparée avec celle d'Etzelius, & indiqua dans les endroits importans, la raiſon pourquoi il s'éloignoit de ſa verſion; il y ajouta de plus le texte grec, le tout accompagné d'un grand nombre de notes ſavantes & utiles.

M. Pocock n'avoit que 24 ans lorſqu'il finit cet ouvrage; & quoiqu'il y eût apporté tout le ſoin & toute l'exactitude imaginables, il avoit tant de modeſtie, & ſe défioit ſi fort de lui-même, qu'il ne pût ſe réſoudre à le publier qu'une année après, qu'il permit qu'on l'imprimât; l'impreſſion fut faite à Leyde en 1630, *in-4°.* *(D. J.)*

TESTAMENTAIRE, adj. (*Gram. & Juriſprud.*) ſe dit de ce qui eſt relatif à un *teſtament.*

Par exemple, une diſpoſition *teſtamentaire* eſt celle qui eſt contenue dans un teſtament.

Un héritier *teſtamentaire* eſt celui qui eſt inſtitué par teſtament.

Un tuteur *teſtamentaire*, celui qui eſt nommé par teſtament.

L'exécution *teſtamentaire*, eſt l'accompliſſement des diſpoſitions d'un teſtament. On entend auſſi quelquefois par-là celle d'un codicille. *Voyez* TESTAMENT, HÉRITIER, TUTEUR, EXÉCUTION & EXÉCUTEUR TESTAMENTAIRE. *(A)*

TESTATEUR, ſ. m. (*Gram. & Juriſprud.*) eſt celui qui fait un teſtament ou codicille. *Voyez* CODICILLE, LEGS, HÉRITIER, SUCCESSION, TESTAMENT, TESTER. *(A)*

TESTER, v. n. (*Gram. & Juriſprud.*) du latin *teſtari*; c'eſt mettre par écrit ſes

dernieres volontés, faire ſon teſtament. *Voyez* CODICILLE, TESTAMENT. *(A)*

TESTICULES, ſ. m. *en Anatomie*, ſont deux parties qui ſont propres aux animaux mâles, & qui ſervent à la génération. *Voyez nos Planches d'Anatomie, & leur explic. Voyez* auſſi GÉNÉRATION.

Ils ſont appellés *teſticules* par un diminutif de *teſtes*, témoins, comme étant témoins de la virilité : c'eſt ce qu'on appelle proprement *génitoires*, en latin *genitalia*. Les Grecs les nomment *didymi*, c'eſt-à-dire jumeaux.

Dans l'homme & dans la plupart des animaux les *teſticules* ſont extérieurs ; dans quelques-uns, comme dans les oiſeaux, ils ſont intérieurs. *Voyez* GÉNITAL.

Quelques hommes n'en ont qu'un. Ordinairement ils en ont deux. Il s'en eſt trouvé qui en avoient naturellement trois, & certains anatomiſtes aſſurent qu'ils en ont trouvé juſqu'à quatre.

Les *teſticules* ſont des corps mous, blancs, de figure ovale, de la groſſeur environ d'un œuf de pigeon. On les a cru d'une ſubſtance glanduleuſe ; & ſuivant l'idée que l'on a préſentement des glandes, on peut convenir qu'ils en ſont en effet. *Voyez* GLANDE.

Ils ſont formés d'un entortillement de diverſes ſortes de vaiſſeaux, & particuliérement des veines & arteres ſpermatiques, dont les dernieres apportent le ſang, d'où l'on prétend que la liqueur ſéminale eſt ſéparée dans les circonvolutions des *teſticules*, & les premieres le reportent après que la ſecrétion eſt faite. *Voyez* SEMENCE & SPERMATIQUES.

Le reſte du *teſticule* eſt formé des vaiſſeaux ſpermatiques qui ne ſont que des cordons continus diverſement entortillés en façon, pour ainſi dire, d'un peloton, mais d'une maniere ſi lâche, qu'il eſt aiſé de les développer dans toute leur longueur, & même dans les *teſticules* des rats, qui ſont d'un tiſſu plus ſerré. Les *teſticules* ſe terminent par les épididymes. *Voyez* ÉPIDIDYME.

Les *teſticules* avec les épididymes paraſtates, ſont enveloppés dans trois membranes ou tuniques propres. La premiere eſt la muſculaire, qui vient du muſcle crémaſter : la ſeconde eſt l'élythroïde ou vaginale, qui eſt une continuation de la lame externe du péritoine : la troiſieme eſt l'albuginée. *Voyez* chacune dans ſon article propre, MUSCULAIRE, ELYTHROÏDE, ALBUGINÉE.

La membrane commune qui enferme les deux *teſticules*, eſt le ſcrotum, que l'on trouvera décrit dans ſon article. *Voyez* SCROTUM.

Quant à l'uſage des *teſticules*, qui eſt de ſéparer & de préparer la ſemence, *voyez* SEMENCE.

*Obſervations de M. le baron de Haller ſur le même ſujet.*

Le *teſticule* conſtitue eſſentiellement le caractere du ſexe mâle ; il ſe trouve dans les inſectes & dans les vers, lors même qu'il n'y a pas cet organe extérieur, qui, ſelon M. de Réaumur, doit caractériſer le mâle. Son nombre eſt conſtamment de deux : on cite des individus, & même des perſonnes illuſtres, qui en ont eu trois ; peut-être n'étoit-ce qu'une tumeur, ou un épididyme iſolé & ſéparé du *teſticule*, variété que j'ai vue.

La ſituation des *teſticules* n'eſt pas la même ni dans tous les quadrupedes, ni dans tous les âges de l'homme. Une grande partie des quadrupedes, & tous les oiſeaux, ont les *teſticules* dans le bas-ventre & dans le voiſinage des reins ; d'autres l'ont dans l'aine, & d'autres encore dans un ſcrotum immobile.

Dans l'homme adulte, leur place naturelle eſt dans un ſcrotum mobile, au dehors & ſous le bas-ventre. Mais il n'en eſt pas de même dans le fœtus. Pluſieurs auteurs ont vu dans des individus le *teſticule* placé dans la cavité du bas-ventre avec les inteſtins & près des reins du fœtus. M. de Haller a étendu le premier cette obſervation particuliere, & en a fait la ſtructure conſtante du fœtus. MM. Hunter, Mekel, Camper, Lobſten, Pott & Neubauer ont confirmé cette obſervation, & ce n'eſt pas par une ſimple négative qu'il falloit réfuter des faits ; les chirurgiens incrédules auroient dû conſulter la nature. Dans le cheval, le fœtus a de même ſes *teſticules* dans la cavité du bas-ventre.

Sous la place qu'occupe le *testicule* du fœtus, le péritoine est foible, ses fibres sont séparées, il n'y a au lieu d'une membrane solide, qu'une cellulosité muqueuse dans l'état naturel. Dans les fœtus qui naissent avec des hernies, cette ouverture est entiere & libre.

Sous cette place foible, est préparée une gaîne cellulaire cylindrique, qui, des reins, conduit au scrotum, & qui est constamment ouverte du côté du péritoine dans les quadrupedes ou même dans l'adulte. On peut, dans la musaraigne & dans le rat musqué, repousser le *testicule* dans le bas-ventre, & l'en faire ressortir; dans le rat, que je viens de nommer, le *testicule* rentre en hiver dans l'abdomen, & redescend hors de la cavité en été. Dans la descente primitive du fœtus humain, on peut de même pousser le *testicule* de l'aine dans le bas-ventre, & le faire redescendre du bas-ventre dans l'aine: c'est la structure des quadrupedes.

La gaîne se partage quand le *testicule* est arrivé au scrotum. La partie supérieure se détache de l'inférieure & se ferme; dès-lors, le *testicule* est hors du péritoine, dont l'ancienne ouverture disparoît, & il n'en reste qu'un petit enfoncement, un peu plus foible que le reste du péritoine. La partie inférieure est la tunique vaginale du *testicule*. C'est une hernie primitive quand la gaîne ne se partage pas, & que les choses restent sur le pié sur lequel elles étoient dans le fœtus. M. Hunter parle d'un gouvernail, qui contribue à diriger la descente du *testicule*, mais ce n'est qu'une cellulosité.

Il n'y a point de temps déterminé pour l'arrivée du *testicule* dans le scrotum. Il s'y trouve assez souvent au temps de la naissance, mais j'ai vu plus souvent encore le scrotum vuide à cette époque; il n'est pas rare même que le *testicule* n'y arrive qu'avec la puberté, & qu'il s'arrête ou dans le bas-ventre, ou dans l'anneau; dans le dernier de ces cas, on l'a pris quelquefois pour une descente, & d'autres fois pour un bubon.

Dans l'adulte, le *testicule* se trouve dans le *scrotum;* c'est ainsi qu'on appelle un sac cutané, rempli de cellulosités, profondément divisé en deux sacs ovales. Outre la peau, ce sac est formé par une cellulosité vasculeuse rougeâtre, & irritable par le froid & par l'amour, sans qu'on y puisse cependant démontrer de véritables fibres musculaires; cette cellulosité releve le scrotum & les *testicules*, son action est une marque de convalescence. Chaque *testicule* est enveloppé d'une cellulosité de cette espece, ou d'un dartos; & ces deux sacs adossés, enflés & séchés, ont donné naissance à la cloison du scrotum, qui, dans le vrai, n'existe pas avant que l'art y ait travaillé. Elle est souvent imparfaite, & l'air passe alors d'une enveloppe du *testicule* à l'autre. J'ai vu des fibres musculaires véritables au dartos; elles descendoient depuis le tendon inférieur du grand oblique; j'ai vu une cellulosité serrée & presque fibreuse y descendre depuis l'os pubis. Une structure pareille, seulement trop fine pour être visible, est peut-être la cause de l'irritabilité remarquée au dartos.

La surface de ce dartos, qui est attachée à la peau, est très-serrée; celle qui regarde le *testicule* est plus lâche, & devient comme du coton quand on l'a soufflée: elle se continue avec la cellulosité du pénis & de l'aine, & a quelque graisse dans sa partie inférieure.

Sous cette cellulosité, un muscule assez robuste dans les quadrupedes, & très-mince dans l'homme, répand ses fibres sur la surface de la tunique vaginale dont nous allons parler.

C'est le *cremaster;* ce sont des fibres détachées du bord le plus inférieur du petit oblique & de la colonne inférieure du grand oblique; d'autres fibres, nées de l'épine des os des isles, s'y joignent, & quelquefois des fibres du muscle transversal, & d'autres de l'os pubis, font partie du crémaster. Ces fibres se séparent en descendant, enveloppent la tunique vaginale, compriment & élevent le *testicule*.

Pour parler plus distinctement de la tunique vaginale, il sera bon de distinguer trois vaginales continues, contiguës & similaires, mais dont la distinction rendra la description plus aisée.

La vaginale commune embrasse & le cordon spermatique, & le *testicule*: c'est

une cellulofité à grandes cellules, faites comme des ampoules; elle eft la plus extérieure; elle s'attache légérement à la vaginale du cordon, & fortement à celle du *tefticule* & à l'albuginée, fur le bord poftérieur du *tefticule*, & à fa partie inférieure.

La vaginale du cordon enveloppe & le paquet fpermatique en général, & chaque vaiffeau en particulier. Elle s'attache à la vaginale du *tefticule*, fe continue avec elle, & s'attache de même à l'albuginée.

La vaginale propre du *tefticule* eft faite par deux lames; elle naît de la vaginale commune; elle enveloppe l'épididyme, & s'attache étroitement à l'albuginée. Une partie de cette tunique fe porte du fond du cul-de-fac fur la face antérieure du *tefticule*, fe réfléchit depuis le bord poftérieur de cet organe, & s'attache fortement à l'albuginée, qu'elle couvre, pour ainfi dire, d'une lame particuliere.

La vaginale propre avance d'un autre côté fur la furface extérieure du *tefticule* & de l'épididyme, attache lâchement la derniere au premier, & fe réfléchit depuis le milieu de la longueur du *tefticule*, couvre la face convexe de l'épididyme, fe réfléchit encore une fois, & s'étend fur cette face.

Le cul-de-fac eft placé entre le *tefticule* & l'épididyme.

La vaginale propre couvre le *tefticule* entier, à l'exception de la partie moyenne & inférieure du bord poftérieur.

Il y a donc trois cavités; la cavité générale, bornée par la vaginale commune, celle du cordon faite par la vaginale, & celle du *tefticule*, qui eft fermée de tous côtés. C'eft dans cette derniere cavité, entre la vaginale & l'albugineufe, que s'amaffe une humeur aqueufe, à la place de laquelle j'ai vu dans le fœtus une matiere verte, comme le méconium. Il peut y avoir une hydrocele particuliere dans l'efpace qu'elle occupe; une autre plus femblable à l'anafarque, dans la vaginale du cordon; & une autre dans celle du *tefticule*: ces trois hydroceles peuvent fe compliquer.

La tunique albugineufe eft très-folide, très-attachée à la fubftance du *tefticule*, & recouverte d'une lame fine de la vaginale propre. On la croit fenfible; je ne fais pas fi l'on a des expériences pour diftinguer fon fentiment de celui du *tefticule*.

Le *tefticule* en général eft compofé, dans les quadrupedes, de deux corps féparés, attachés enfemble par la vaginale & par de la cellulofité, c'eft le *tefticule* proprement dit & l'épididyme.

Le *tefticule* en particulier eft ovale; il eft placé à peu près perpendiculairement, avec la pointe fupérieure plus obtufe, & placée un peu plus en dehors. L'épididyme reffemble à un ver applati; il couvre le bord poftérieur du *tefticule*. Sa partie fupérieure eft plus épaiffe; elle eft arrondie; on l'appelle la *tête*, l'épididyme s'applatit en defcendant le long du *tefticule*, & diminue de volume. Dans fa partie inférieure, il revient contre lui-même, & devient le canal déférent.

Quand on a enlevé la tunique albugineufe, on découvre une fubftance jaunâtre, partagée en lobules par des cloifons membraneufes & celluleufes, très-nombreufes, dans lefquelles rampent les vaiffeaux rouges & les nerfs du *tefticule*. Toutes ces cloifons fe réuniffent dans une ligne blanche celluleufe, qui s'étend le long du bord du *tefticule*, qui regarde l'épididyme, de la tête de cette derniere partie jufqu'à l'extrêmité inférieure du *tefticule*. Il n'y a rien de vifiblement glanduleux dans le *tefticule*.

Quand on a trempé cet organe dans l'eau, ou qu'on a injecté adroitement du mercure dans le canal déférent, les lobules du *tefticule* paroiffent formés des filets que réunit une cellulofité lâche, & qui vont droit, mais en ferpentant, fe rendre à la ligne blanche. On les a développés; on a tiré du *tefticule* des filets longs d'un pied, & en prenant le poids d'un filet féparé, on a calculé qu'il y avoit en vaiffeaux ferpentans 4800 fois la longueur du *tefticule*.

Cette ftructure filamenteufe, & la longueur très-confidérable de ces filets, reviennent dans toutes les claffes des animaux, dans les infectes même. Elles font plus apparentes dans la claffe des fouris. Chaque filet eft un cylindre creux, que l'on peut rempli

de mercure, & qui eſt ſemé de petits vaiſſeaux rouges; ces filets ſe terminent en droiture à la ligne celluleuſe du *teſticule* dont nous avons parlé. Riolan en a parlé, & Highmore, dont on a donné le nom à ce corps. Des auteurs poſtérieurs l'ont regardé comme un conduit excrétoire du *teſticule* qui réuniroit tous les conduits ſpermatiques, que nous avons décrits ſous le nom de *filets*. Cette opinion a été aſſez généralement adoptée, malgré la réſiſtance de Graaf, qui ne l'a pas admiſe dans l'homme.

Pour connoître la ſtructure de cette ligne blanche, il faut injecter le conduit déférent. Il faut profiter de ſa dureté & de ſon épaiſſeur, qui ſoutient un frottement conſidérable; on le ſaiſit des deux doigts très-rapprochés; on éloigne le doigt inférieur, en tenant toujours ce conduit ſerré; on produit par-là une eſpece de vuide entre les deux doigts. Un tuyau fin eſt lié dans la partie ſupérieure du conduit; on y verſe du mercure; on ôte le doigt ſupérieur; le métal liquide trouvant un eſpace vuide, le franchit rapidement & le remplit; on ôte le ſecond doigt, & le mercure avance dans le conduit déférent contre le *teſticule*. On répete la même petite manœuvre juſqu'à ce que les filets du *teſticule* ſoient remplis de mercure. D'autres modernes ont employé la pompe pneumatique & la force de l'air, qui preſſe contre un eſpace vuide.

Par ce petit artifice, j'ai découvert que le prétendu corps d'Highmore eſt eſſentiellement cellulaire, & qu'un réſeau de vaiſſeaux ſéminaux y regne dans toute ſa longueur; ce ſont les filets ou les vaiſſeaux du corps du *teſticule* qui s'anaſtomoſent enſemble, & qui font un plexus qui remonte vers la tête de l'épididyme.

La même injection nous découvre les vaiſſeaux efférens du *teſticule*, que Graaf a aſſez bien connus, mais qui cependant ſont beaucoup plus nombreux & plus compliqués que dans les figures de cet anatomiſte. Les vaiſſeaux du réſeau d'Highmore forment juſqu'à quarante cônes, dont chacun eſt produit par un ſeul vaiſſeau du réſeau, mille fois replié ſur lui-même: ce vaiſſeau eſt plus gros que le vaiſſeau unique dont l'épididyme eſt compoſé. A la pointe du cône le vaiſſeau devient droit, perce l'albugineuſe, & compoſe avec ſes égaux la tête de l'épididyme. Tous ces quarante vaiſſeaux ſe réuniſſent bientôt en un ſeul canal.

Le canal eſt unique depuis la partie inférieure de la tête de l'épididyme, & fait des millions de plis & de replis, contenus par une celluloſité, dans laquelle rampent de petits vaiſſeaux rouges. Ce vaiſſeau unique, qui n'eſt pas difficile à développer, compoſe ſeul tout l'épididyme. A la partie inférieure du *teſticule*, le calibre du vaiſſeau groſſit, il eſt un peu moins replié; il ſe releve depuis l'extrêmité inférieure du *teſticule*, & devient le conduit déférent.

Mais un autre vaiſſeau moins connu ſort conſtamment de l'épididyme & d'une appendice particuliere de cet organe; il ſe remplit de mercure avec l'épididyme, mais il en ſort ſans branches & ſans valvules, ſans reſſemblance avec les vaiſſeaux lymphatiques; il conſerve toujours la ſtructure du vaiſſeau de l'épididyme; je l'ai ſuivi à la longueur de quelques pouces, dans le cordon ſpermatique, & je l'y ai perdu de vue, parce qu'on ne peut guere remplir le *teſticule* ſans le détacher & ſans le mettre dans de l'eau tiede.

Le canal déférent eſt de tous les conduits excrétoires du corps humain le plus ſolide & le plus épais. Il eſt formé de deux membranes liſſes, entre leſquelles il y a une celluloſité fort ſerrée, ſans fibres viſibles. Son calibre eſt extrêmement petit à proportion de ſon diametre entier. Il remonte dans la direction, dans laquelle l'épididyme eſt deſcendu; il lui eſt preſque parallele, mais placé plus en dedans & en arriere; il accompagne le cordon, paſſe par l'anneau, fait un coude ſur le pſoas, croiſe ce muſcle & les vaiſſeaux iliaques, redeſcend dans le baſſin, derriere la veſſie urinaire & devant le péritoine qui couvre le rectum; il s'attache à l'une & à l'autre par une celluloſité; il croiſe l'uretere, & arrive juſqu'à la baſe inférieure & preſque rectiligne de la veſſie; je l'y laiſſe, le reſte de ſa deſcription ne devant pas être ſéparé de celle des véſicules ſéminales. Il reçoit

de petites arteres des troncs ſpermatiques, des épigaſtriques, des véſicales, il s'en détache de fort petites branches, qui ſe ramifient dans la ſtructure cellulaire. (*H. D. G.*)

TESTICULES, *maladie des*, (*Méd.*) Deux corps de figure olivaire, compoſés d'un amas prodigieux de vaiſſeaux, munis de la tunique vaginale, & de l'albuginée, ſoutenus par le muſcle ſuſpenſeur, pendans hors du ventre dans les hommes, recouverts par les bourſes, deſtinés à l'élaboration de la ſemence, qu'ils portent dans les véſicules ſéminales par le moyen des vaiſſeaux déférens & des épididymes, ſe nomment *teſticules*.

On n'eſt pas impuiſſant lorſqu'on n'en a qu'un; mais quand ils manquent tous les deux, à moins qu'ils ne ſoient cachés dans le ventre, il en réſulte une ſtérilité certaine; il faut ſe donner de garde de prendre pour un *teſticule* l'enflure de l'épididyme, ou du corps pyramidal, ou une hernie, ou un bubon.

2°. Dans l'âge de puberté & dans les ſujets qui ont beaucoup de tempérament, l'augmentation de la groſſeur du *teſticule* n'eſt point morbifique; de même que ſon décroiſſement ou ſon deſſéchement dans les vieillards & dans une longue abſtinence.

3°. Dans différentes maladies qui exigent des traitemens particuliers, les *teſticules* ſe gonflent, & c'eſt ce qu'on connoît aiſément par le toucher.

4°. Dans les perſonnes portées à l'amour dans la belle ſaiſon, le gonflement trop conſidérable des *teſticules* (maladie connue ſous le nom de *ſpermatocele*), demande les rafraîchiſſans.

5°. Mais l'humeur aqueuſe, viſqueuſe, froide, indolente, répandue dans la tunique vaginale, ou l'adhérence de la ſubſtance du *teſticule*, qui donne naiſſance à un hydrocele, exige les diſcuſſifs accompagnés d'un bandage capable de ſoutenir la partie malade.

6°. Les veines du corps pyramidal devenues variqueuſes, ou attaquées de gonflement, produiſent ſa varice : quand cette maladie n'eſt point née à la ſuite d'une compreſſion faite au deſſus du cordon ſpermatique, les diſcuſſifs aſtringens avec un bandage, diminuent les accidens.

7°. La tumeur plus ſolide du *teſticule* ou du corps pyramidal, qui préſente une ſubſtance charnue, nommée *ſarcocele*, & qui eſt indépendante du virus vénérien, a beſoin des réſolutifs.

8°. Dans la tumeur dure, âpre, indolente, ſkirrheuſe du *teſticule*, il faut éviter avec ſoin les irritans, & tâcher de réſoudre cette tumeur; mais la cancéreuſe plus dolorifique, plus conſidérable, & qui s'étend autour du cordon ſpermatique, demande une prompte amputation; car ſi une fois elle ſe porte dans le bas-ventre, il n'y a point de remede.

9°. A l'égard de la tumeur écrouelleuſe, froide, dure, qui ſe trouve ſeulement dans la ſubſtance du *teſticule*, on tâchera de la diſſiper par les réſolutifs chauds.

10°. La tumeur qui eſt produite par une contuſion récente préliminaire, a beſoin dans la méthode curative, des relâchans & des réſolutifs réunis.

11°. La tumeur dolente, pulſative, qui ſouvent communique de la rougeur aux bourſes en même temps qu'elle donne la fievre, veut être traitée par l'application des antiphlogiſtiques.

12°. Lorſqu'après une ancienne maladie vénérienne, & ſur-tout la ſuppreſſion d'une gonorrhée virulente, le *teſticule* s'enfle, l'application prudente des mercuriaux paroît néceſſairement indiquée.

13°. La douleur des *teſticules* ſans tumeur & ſans cauſe manifeſte, diminuera par l'application des anodins.

14°. Les *teſticules* relâchés & trop pendans, ce qui arrive ſouvent dans les enfans, & déſigne la foibleſſe de leur conſtitution, doivent être ſoutenus, & en même temps renforcés par l'application des corroborans.

15°. Si les *teſticules* reçoivent d'autre part des humeurs morbifiques, accident aſſez commun dans les malades de la poitrine, & qui annoncent une fâcheuſe métaſtaſe, il faut ramener ces humeurs à leur cours naturel, ou plutôt en faire la dérivation ſur des endroits moins dangereux. (*D. J.*)

TESTICULES, *inflammation des*,

(*Médec. & Chir.*) L'un ou l'autre des testicules, ou quelquefois tous les deux, sont attaqués d'une inflammation accompagnée de tumeur & de douleurs cruelles, sur-tout lorsque cette inflammation est un peu considérable.

Ce mal peut venir de deux causes : 1°. De quelque injure extérieure, comme un coup, une chûte, une contusion ; ce qui arrive souvent en montant à cheval avec précipitation, & sans prendre garde à soi : 2°. D'une maladie vénérienne, comme d'une gonorrhée, imprudemment & trop tôt arrêtée.

On distinguera l'inflammation des *testicules*, de toute autre maladie, sur-tout de la hernie au scrotum ; lorsqu'il y aura l'une des causes dont nous venons de parler, que le malade se plaindra de gonflement, de chaleur, & de rougeur aux *testicules* ; que la tumeur & l'inflammation se manifesteront à l'examen des parties, & surtout lorsqu'en touchant le *testicule* affecté, on le trouvera d'une grosseur contre nature, & quelquefois égale à celle du poing.

Cette maladie ne veut point être traitée légérement, car souvent il survient un abcès ou sphacele ; le malade en perd la virilité ou la vie ; ou le mal dégénere en un skirrhe, ou en un cancer que la mort suit infailliblement, ou enfin en sarcocele ou hydrocele, maladies fort incommodes.

On emploie pour résoudre l'inflammation des *testicules*, les mêmes remedes qui sont recommandés pour l'inflammation des mamelles ; sur-tout le vinaigre de litharge, l'eau de chaux mêlée avec l'esprit-de-vin camphré, la tuthie, & la pierre calaminaire.

Pour le temps de la nuit, où les fomentations ne se font pas commodément, on appliquera l'emplâtre de grenouilles avec une quantité double de mercure, ou l'emplâtre de diachylon. Il ne faudra pas négliger les digestifs intérieurs. Si le mal provient de quelque injure extérieure, ou d'un sang épaissi, on recourra aux poudres d'yeux d'écrevisses préparées, d'écailles d'huitres, & à l'*arcanum duplicatum*, & aux décoctions de racines, de bois, & de plantes discussives : on défend tout ce qui échauffe le sang, & toute nourriture de difficile digestion ; si la chaleur est violente, il est nécessaire de mêler un peu de nitre avec les poudres dont on a fait mention, & d'ajouter quelque esprit, de vitriol ou de soufre dans la boisson du malade ; s'il est pléthorique, on lui tirera du sang par le bras.

Lorsque quelque maladie vénérienne est la cause de l'inflammation, on usera de purgatifs, mêlés avec le mercure doux, & de tous les remedes qui operent contre le virus vénérien : on ne négligera point les tisanes faites de réglisse & d'anis bouillis dans l'eau, ou autres semblables ; outre qu'elles temperent ou atténuent le sang, elles tendent encore à calmer l'inflammation. Si l'on a appellé le chirurgien trop tard, ou si l'inflammation est trop violente pour céder aux remedes discussifs que nous venons d'indiquer, il faut s'attendre à la suppuration ou à la gangrene, & par conséquent recourir aux remedes suppuratifs.

Si le pus est mûr, & que l'abcès tarde à s'ouvrir de lui-même, on y fera une incision, on évacuera la matiere, on nettoiera la plaie avec quelque onguent digestif, ou quelque injection spiritueuse qui résiste à la putréfaction, & l'on achevera la cure avec un baume vulnéraire ; on facilitera la digestion de la matiere, & l'on diminuera les douleurs avec l'emplâtre de jusquiame, & celui de diachylon avec les gommes : cependant on travaillera fortement à détruire le virus vénérien ; quand bien même le scrotum seroit consumé, & le *testicule* exposé à la vue, si l'on fait tirer parti des remedes digestifs & balsamiques, la substance détruite du scrotum se régénere quelquefois ; enfin l'art ne connoît point d'autre secours. Heister, *Chirurgie*. (*D J.*)

TESTICULES *des poissons*, (*Ichthyol.*) ces parties manquent dans plusieurs genres de poissons. Les épineux en général ne les ont point, mais tous les cétacées & plusieurs genres de poissons cartilagineux les ont, & alors ils en ont deux, comme les animaux terrestres ; il est vrai néanmoins qu'ils different beaucoup pour la figure & la situation, dans plusieurs poissons, & par-

ticuliérement dans la baleine. Artedi, *Ichthyolog.* (*D. J.*)

TESTIGUES, (*Géogr. mod.*) petites isles & rochers à quatorze lieues ou environ au vent de l'isle de la Marguerite, sur la côte de Vénézuela, dans l'Amérique équinoxiale.

TESTIMONIAL, adj. (*Gram. & Jurisprud.*) se dit de ce qui est relatif aux témoins, comme la preuve *testimoniale. Voy.* ENQUÊTE, INFORMATION, PREUVE & TÉMOIN. (*A*)

TESTIMONIALES, *lettres*, (*Jurispr.*) sont les attestations, soit sur la naissance, soit sur les vie & mœurs que les évêques donnent aux ecclésiastiques de leur diocese, & les supérieurs réguliers aux religieux de leur ordre, soit pour être promus aux ordres sacrés, soit à l'effet d'obtenir des degrés, ou quelque bénéfice, soit lorsqu'ils vont d'un lieu à un autre.

On met aussi dans cette classe les lettres de scholarité. *Voyez* les *mémoires du clergé*, & les *mots* CONSERVATEUR, GARDE, GARDIENNE, SCHOLARITÉ, UNIVERSITÉ. (*A*)

TESTON, s. m. (*Hist. des Monnoies.*) monnoie qui succéda aux gros tournois, & que Louis XII fit battre en 1513. Elle fut appellée *teston*, à cause de la tête du roi qui y est gravée. Nous avons emprunté cette monnoie des Italiens, & lui avons laissé le même nom qu'ils lui avoient donné. L'argent en étoit à 11 deniers 18 grains, & conséquemment plus fin que celui des gros tournois; le poids en étoit aussi beaucoup plus fort, car ils pesoient 7 deniers 12 grains $\frac{1}{5}$ la piece, & valoient 10 sols. On fabriqua des *testons* seulement en Ecosse, mais point en France, sous le regne de François II, au nom de ce prince, & de Marie reine d'Ecosse son épouse. Cette monnoie dura dans notre royaume, jusques sous Henri III, qui en interdit la fabrication en 1575. Pendant cet espace de temps, les *testons* furent toujours de même poids, mais on diminua l'aloi de quelques grains, & on en augmenta le prix de quatre sous six deniers, en sorte que lorsqu'Henri III en défendit la fabrication, ils valoient 14 sous 6 deniers. (*D. J.*)

TESTUDO, *en Chirurgie*, signifie une tumeur large & mollasse, ou un amas d'humeurs impures, entre le crâne & la peau, appellé aussi *talpa*, comme ressemblant aux tournoiemens souterreins de la tortue & de la taupe. *Voyez* TALPA.

TESURER, v. n. (*Venerie.*) ancien mot qui signifie *braconner*, ou chasser vilainement sans chiens, ni oiseaux; & rien ne détruit tant le gibier.

TET, LE, (*Géogr. mod.*) riviere de France, dans le Roussillon. Elle tire sa source des Pyrénées, au dessus de mont-Louis, coule de l'ouest à l'est, & dans son cours, qui est fort tortueux, elle arrose Villefranche, Perpignan, & se jette dans le golfe de Lyon. Le *Tet* est vraisemblablement la riviere que Pomponius Méla nomme *Thelis.* (*D. J.*)

TETANUS, s. m. *en Médecine*, est une sorte de spasme, ou de convulsion, par laquelle les muscles du devant & du derriere de la tête deviennent roides & inflexibles, sans qu'on puisse la pencher ni d'un côté ni d'un autre. *V.* CONVULSION.

Ce mot est formé du grec τείνω, *tendre.*

*Tetanus*, ou *tetanos*, se prend aussi dans un sens plus général, pour une convulsion universelle, ou rigidité, qui saisit tout le corps à la fois.

Dans ce sens le *tetanos* se subdivise en emprosthotonos & opisthotonos. *Voy.* EMPROSTHOTONOS & OPISTHOTONOS.

Les remedes de ces especes de convulsions, sont les mêmes que les remedes généraux des vapeurs & des affections antispasmodiques. *Voyez* CONVULSION.

TETARD, s. m. (*Hist. nat. des Insect.*) en latin *gyrinus*, & en anglois *tadpole*; c'est ainsi qu'on nomme le fœtus de la grenouille, dès qu'il commence à paroître le quatrieme jour après la ponte, avec ses enveloppes au milieu de l'œuf, & de la matiere mucilagineuse qui les environne; au sixieme jour, le fœtus sort de ses enveloppes, & du mucilage qui est autour, alors il nage & il paroît à découvert sous la forme de *tétard*; le mucilage s'est en partie dissous chaque jour jusqu'à ce temps, de sorte qu'il se trouve, pour ainsi dire, raréfié dans un plus grand volume, & qu'il ressemble dans cet état à un nuage; le

*tétard*

*tétard* y rentre de temps en temps, pour y prendre de la nourriture, & pour s'y repofer lorfqu'il s'eft fatigué en nageant; car ce nuage le foutient fans qu'il faffe aucun effort.

Le *tétard*, au fortir de ces enveloppes, femble n'être compofé que d'une tête & d'une queue; mais la partie ronde que l'on prend pour la tête, contient auffi la poitrine & le ventre: dans la fuite, les jambes de derriere commencent à paroître au dehors, mais celles de devant font cachées fous la peau qui recouvre tout le corps, même les jambes de derriere: enfin il fe dépouille de cette peau; alors fes quatre jambes font à découvert, il prend la forme de grenouille, & il ne lui refte de *tétard* que la queue qui fe deffeche peu à peu, & s'oblitere en entier; lorfqu'elle a difparu, la transformation de *tétard* en grenouille, eft entiérement achevée; ce font les obfervations de Swammerdam.

C'eft du *tétard* que fe fervent ordinairement les phyficiens, pour faire voir aux curieux la circulation du fang. Si l'on garde au printemps pendant trois ou quatre jours du frai de grenouille, dans une petite quantité d'eau de foffé où ce frai fe trouve, on y découvrira quantité de petits *tétards*, qui paroiffent comme tranfparens, lorfqu'ils commencent à nager dans leur mucilage; cependant, fi pour lors on les met devant un microfcope, dans un petit tube, avec un peu d'eau, on y diftingue le cœur, fes battemens, la circulation du fang qui fe fait dans chaque partie du corps, & fur-tout à la queue, où plufieurs vaiffeaux fe préfentent aux yeux tout à la fois; au bout de peu d'heures, ces petits *tétards* paroiffent déja moins tranfparens, & dans un couple de jours, leur peau devient trop opaque pour y découvrir la circulation du fang; on ne la voit alors que dans la queue, ou mieux encore dans les nageoires, à la jointure de la tête. *(D. J.)*

*Supplément à l'article Tétard.*

TÉTARD *ou* TESTARD. On appelle ainfi le ver des grenouilles. Le frai nouvellement rendu eft comme une grappe de petits œufs gros comme la tête d'une épingle fufpendue dans une matiere glaireufe blanche. Ce frai fe précipite d'abord au fond de l'eau, puis remonte à la furface au bout de quelques jours. La matiere blanche s'étend; vers le feizieme ou dix-feptieme jour, on apperçoit au centre de chaque blanc un petit point noir: c'eft le premier rudiment de l'embryon. Bientôt cette petite tache organifée pouffe une queue, & on la voit fe mouvoir dans la matiere vifqueufe où elle nage comme dans une fphere liquide. Elle en fort, c'eft une petite pelote ovale, diftincte, avec une queue naiffante. Ces petits tétards pouffent enfuite des pattes, dont le relief très-peu éminent dans les commencemens, prend enfuite des accroiffemens rapides. Les pattes de derriere fe montrent les premieres à l'œil de l'obfervateur, quoique quelques naturaliftes prétendent que les pattes antérieures foient formées avant les poftérieures. Dans ce degré de développement, on apperçoit très-bien la petite queue garnie d'ailerons, & fous le ventre une apparence qui imite affez le cordon umbilical. Les embryons un peu plus avancés femblent être à la fois poiffons & *grenouilles*, ou n'être encore déterminément ni l'un ni l'autre. La tête eft équivoque: ils ont une queue de poiffon & des pattes de *grenouille*. Au bout de trois mois, la tête reffemble pardevant beaucoup plus à celle d'une *grenouille*, qu'à celle d'un poiffon. Les pattes font prefqu'entiérement forties & formées. Cependant la queue longue & pointue refte encore entiere. Enfin tandis que la métamorphofe s'acheve, la queue fe raccourcit de jour en jour, puis elle difparoît entiérement, & le tétard ou petit poiffon eft devenu une *grenouille* parfaite.

Dans la *grenouille* d'Afie, beaucoup plus groffe que celle d'Europe, les progrès du changement font plus fenfibles. D'abord aucune apparence de piés ne laiffe foupçonner que ce foit une grenouille; les piés fe développent. Il y a une altération fenfible dans la face, la gueule s'élargit en s'applatiffant; mais le refte du corps tient encore beaucoup de la figure du poiffon. Quand les quatre pattes font forties, l'animal n'a plus que la queue du poiffon, & le corps liffe porte une tête de *grenouille*.

La queue diminue, & perd sa bordure membraneuse ; enfin la queue étant tout à fait supprimée, la *grenouille* n'a plus rien de son ancienne figure. Mais ce n'est-là qu'une premiere métamorphose. Le poisson, après s'être changé en *grenouille*, redevient encore poisson.

Les *grenouilles* de tous les pays sont de petits poissons ou des tétards avant que d'être *grenouilles* ; il n'est pas également avéré que par-tout les *grenouilles* se changent derechef en poisson, comme celles de Surinam, de Curacao & d'autres parties de l'Amérique. Nous avons vu le poisson prendre des pattes & perdre sa queue pour se transformer en *grenouille* ; nous allons voir la *grenouille* prendre une queue & perdre ses pattes pour devenir un poisson.

Dès que les *grenouilles* d'Amérique sont parvenues à leur grosseur, il leur croît une queue qui, dès sa naissance, commence à prendre une peau ou bande membraneuse. Dès-lors il se fait une altération sensible dans toute l'habitude du corps, présage de la métamorphose. Les extrémités des pattes, sur-tout des pattes antérieures, se replient & se retirent. A mesure que la queue se prolonge, les grosses articulations des mêmes pattes disparoissent, & les ongles sont entiérement effacés. La tête a aussi changé de forme ; les piés de derriere diminuent : ceux de devant ont disparu, & n'ont laissé qu'une tache blanche, pour marque de leur existence ; les nageoires commencent à se former. La métamorphose des parties internes répond au changement extérieur. Les ouies du poisson naissent & croissent, & les poumons de la *grenouille* diminuent en proportion de la croissance de la queue & de la diminution des pattes : les intestins quittant peu à peu la situation naturelle convenable à la *grenouille*, commencent à former plusieurs cercles, puis s'arrangent en spirale au moyen du mésentere ; circonvolution convenable au poisson. Pendant toute cette opération l'animal n'est ni *grenouille*, ni poisson, quoiqu'il ait quelque chose de l'un & de l'autre, tant à l'extérieur que par rapport aux visceres ; mais ce ne sont, durant tout ce temps, que des parties altérées qui décroissent, ou des parties imparfaites qui se forment. La bouche se garnit de petites dents ; les nageoires presque formées, larges, lâches & membraneuses sont couchées les unes sur les autres en un seul paquet. Le dernier degré de la métamorphose, lorsque les pattes sont tout à fait effacées, offre un poisson parfait, muni depuis la tête jusqu'à la queue d'un double rang de petits os cartilagineux qui regnent de chaque côté ; les nageoires sont entiérement développées : elles sont doubles, disposées par ordre, & semblent occuper la place des premiers piés. Seulement la tête conserve encore quelque temps, vers les babines, un reste de l'ancien tégument du ventre qui pend sur les nageoires, mais qui se détachera & tombera bientôt. Sur le dos & pardessous vers le ventre s'étend une bordure étroite dentelée, prolongée jusqu'à la queue qui est aussi dentelée. Les yeux sont grands, bleus & rouges. La couleur du poisson est un gris cendré, varié de blanc : le dessous du corps est un brun foncé. Ces poissons portent le nom de *jakjes* à Surinam, suivant le rapport de Séba, qui nous a fourni presque tous ces détails.

TÉTARD, *voyez* CHABOT.

TÉTARD, *voyez* MUNIER.

TÊTE, s. f. (*Anat.*) la partie la plus haute du corps d'un animal. *Voyez* CORPS & ANIMAL.

Pline, & quelques autres anciens naturalistes, parlent d'un peuple appellé *Blemmie*, qui n'avoit point de tête. *Voyez* BLEMMIE.

Il est parlé dans les voyageurs & dans les géographes modernes, de certains peuples qui se rendent la *tête* aussi plate que la main, & qui mettent la *tête* de leurs enfans, dès qu'ils sont nés, entre deux presses, ou planches, sur le front & le derriere de la *tête*, pour l'applatir. Ils demeurent dans la province de Cosaque, sur la riviere des Amazones, dans l'Amérique méridionale.

Les anatomistes regardent la *tête* comme le ventre le plus élevé du corps humain, & c'est elle qu'ils disséquent la derniere, parce que les parties qu'elle contient, sont moins sujettes à la corruption. *Voyez* VENTRE.

On divise la *tête* en deux parties ; l'une est la partie chevelue, appellée en latin *calvaria*, qui est couverte de cheveux. *Voyez* CHEVEUX.

L'autre sans cheveux, qui est la face, ou le visage, appellée *vultus* par les Latins, & προσωπον par les Grecs, c'est-à-dire, *regardant devant soi*. *Voyez* FACE.

On subdivise la premiere partie en quatre, savoir le *front*, qui est l'endroit le plus humide & le plus tendre, & que les médecins appellent *sinciput*, comme qui diroit, *summum caput*. *Voyez* FRONT & SINCIPUT.

Le derriere, appellé *occiput*, & par les Grecs ινιον, parce que tous les nerfs qu'ils appellent *inés*, prennent leur origine delà. *Voyez* OCCIPUT & NERF.

Le milieu, ou le haut de la *tête*, appellé *couronne*, & par les anatomistes *vertex à vertendo*, parce que les cheveux tournent là en rond. *Voyez* VERTEX.

Enfin les côtés sont appellés *tempes*, *tempora*, parce que c'est-là que le poil commence à blanchir, ou à montrer le temps ou l'âge de l'homme. *Voyez* TEMPE.

On donne à l'os, ou à la boîte osseuse qui renferme le cerveau, le nom général de *crâne* ; il est composé de huit os. *Voy.* CRANE.

L'os du front s'appelle *coronal*, os de la *pouppe*, ou sans *vergogne* ; d'où vient qu'on appelle les impudens, *effrontés*. *Voyez* OS DU FRONT, *ou* FRONTAL.

Les rois ont la couronne sur la *tête* dans les fêtes solemnelles ; les évêques la mitre. *Voyez* COURONNE, MITRE, *&c.*

Les anciens cavaliers portoient un *heaume*, & les soldats un *casque* ou *pot-en-tête*. *Voyez* HEAUME, CASQUE, *&c.*

*Tête* se dit aussi du sommet des arbres ou des plantes. *V.* ARBRE & ELAGUER.

On donne aussi le nom de *tête* à l'extrêmité des os. *Voyez* OS.

Quand l'os a un bout rond qui avance en dehors, soit apophyse ou épiphyse, on lui donne le nom de *tête*. *Voyez* APOPHYSE.

Si son principe est grêle & s'élargit peu à peu, on l'appelle *col*. *Voyez* COL.

S'il aboutit en pointe, on l'appelle *coronoïde* ou *coracoïde*, à cause qu'il ressemble à un bec de corneille. *Voy.* CORONOÏDE, CORACOÏDE.

Quand cette *tête* est plate, on l'appelle *condyle* ou *double tête*, comme sont les extrêmités des os des doigts. *Voyez* CONDYLE.

On dit aussi la *tête* d'un muscle, en parlant de son extrêmité ; & on dit la *tête* du foie, en parlant de sa partie la plus élevée. *Voyez* MUSCLE.

Le sommet est appellé *sinciput*, ou *bregma*. *Voyez* BREGMA.

L'os du derriere de la *tête* est appellé *occipital*, ou os de la *proue*. *Voyez* OCCIPITAL. Et ceux des tempes *temporaux*, ou *os des tempes*. *Voyez* TEMPORAUX.

Les os qui composent le crâne, sont liés ensemble par des sutures. *Voyez* SUTURE.

La *tête* est le siege des principaux organes des sens, savoir des yeux, des oreilles, *&c.* Elle contient aussi le cerveau enveloppé de ses meninges, dans lequel on croit qu'est le siege de l'ame. *Voyez* SENS, CERVEAU, *&c.*

La *tête* est mue par dix paires de muscles, savoir, le splénius, le complexus, le grand droit, le petit droit, l'oblique supérieur, l'oblique inférieur, le mastoïdien, le grand droit interne, le petit droit interne, & le droit latéral. *Voy.* la description de chacun de ces muscles aux *noms* qui leur conviennent.

Les Orientaux couvrent la *tête* d'un turban, & les Occidentaux d'un chapeau. *Voyez* TURBAN, CHAPEAU & BONNET.

TÊTES, *en Anatomie*, nom de deux des tubercules quadrijumeaux. *Voy.* QUADRIJUMEAUX.

TÊTE DE COQ, (*Anatomie.*) caroncule ou éminence qui est dans l'uretre, près de l'endroit où les vaisseaux séminaux envoient la semence dans ce canal. Son usage est, à ce que croient la plupart des anatomistes, d'empêcher que la semence ne cause un gonflement douloureux, en allant heurter contre l'orifice du côté opposé. (*D. J.*)

TÊTE DES INSECTES, (*Hist. nat. des insect.*) partie antérieure de l'insecte. Nous

ferons sur cette partie quelques légeres obſervations générales.

Il eſt ſi difficile de reconnoître la *tête* de divers inſectes, qu'on ſeroit preſque tenté de croire qu'ils n'en ont point du tout. Celle des uns eſt fort petite, à proportion de leurs corps, & celle des autres eſt fort grande; cette proportion entre la tête & le corps, n'eſt pas toujours la même dans le même inſecte; ceux qui l'ont écailleuſe, l'ont petite chaque fois qu'ils doivent muer, & groſſe chaque fois qu'ils ont mué: on en comprend aiſément la raiſon; les écailles l'empêchent de croître tandis que le corps groſſit, ce qui fait qu'alors ſa grandeur relative par rapport au corps, diminue continuellement. Lorſque les inſectes ſe diſpoſent à muer, la ſubſtance de la *tête* d'un grand nombre, ſe retire dans leur cou & dans leur premier anneau; là, n'ayant point ordinairement d'écailles qui la gênent, elle s'étend & groſſit; & lorſque l'animal a quitté ſa vieille peau, on eſt ſurpris de lui voir une *tête* deux fois plus groſſe qu'elle n'étoit auparavant. Comme l'inſecte ne mange ni ne croît point tandis que ſa *tête* ſe forme, on peut obſerver à ſon égard cette ſingularité, que ſon corps & ſa *tête* ont alternativement chacun leur tour pour croître; en ſorte que lorſque le corps ne croît pas, la *tête* croît, & que lorſque le corps croît, la *tête* ne croît pas.

Les *têtes* des inſectes n'ont pas toutes la même figure: l'on en voit de rondes, de plates, d'ovales, de quarrées, de larges, de pointues; les uns l'ont toute unie, les autres l'ont raboteuſe, & quelques-uns comme les phalenes, y ont des poils.

On remarque encore beaucoup de diverſités dans la ſituation de la *tête* des inſectes; elle eſt tout à fait viſible chez les uns, & on a de la peine à la découvrir chez les autres; il y a même pluſieurs eſpeces d'inſectes qui peuvent faire entrer leur *tête* dans le corps, en ſorte qu'il n'en paroiſſe abſolument rien: tels ſont pluſieurs ſortes de vers qui ſe changent en mouches; tels ſont encore les limaces & les limaçons.

Quelques-uns cachent leur *tête* ſous leur dos, comme les tortues ſous leurs écailles, & ils l'enveloppent tellement, qu'à peine peut-on la voir. C'eſt ainſi que pluſieurs chenilles & ſcarabées, cachent leur *tête* ſous l'écaille qu'ils portent ſur le dos.

Enfin quoique le plus grand nombre des inſectes portent la *tête* droite, il y en a cependant qui l'ont un peu inclinée, & c'eſt une remarque qu'on a faite dans les phalenes. *(D. J.)*

TÊTE, *Hiſt. nat. Botan.)* les Botaniſtes diſent que les fleurs ou les graines ſont ramaſſées en maniere de *tête*, lorſqu'elles ſont entaſſées par petits bouquets: c'eſt ce, qu'on appelle en latin, *flores in capitulum congeſti*. *(D. J.)*

TÊTE DE DRAGON, *(Hiſt. nat. Botan.)* genre de plante d'Amérique, dont on ne connoît encore qu'une ſeule eſpece: voici ſes caracteres. Son calice eſt long & tubuleux; ſes feuilles ſont plus étroites que celles du pêcher; le caſque de la fleur eſt creux, entier, s'ouvrant & ſe fermant; ſa barbe eſt diviſée en trois ſegmens, & chaque ſegment en deux; ces ſegmens forment deux eſpeces de mâchoires, en ſorte que toute la fleur repréſente, en quelque maniere, la gueule ouverte d'un ſerpent, d'un dragon, ou plutôt eſt ſemblable à la digitale; ſes fleurs croiſſent en petites guirlandes; deux ou trois forment la guirlande, & elles ſont placées aux nœuds des tiges. Le piſtil s'éleve du calice de la fleur, & eſt fixé en maniere de clou; les quatre embryons qui l'environnent, mûriſſent en autant de graines.

Cette plante eſt nommée *draco-cephalon americanum* par Brugnius, *prod. 1, 34, digitalis americana, purpurea, folio ſerrato*, dans les *act. ac. reg. par. 79*.

M. de la Hire prétend que les fleurs de cette plante américaine, ont une propriété ſinguliere; c'eſt que ſi on les fait aller & venir horizontalement dans l'eſpace d'un demi-cercle, elles reſtent en quelque endroit que ce ſoit de cet eſpace, ſitôt que l'on ceſſe de les pouſſer; ce phénomene qui paroît étonnant, & que dans un autre ſiecle eût été regardé comme une merveille, dépend de la ſeule ſituation des fleurs, de leur figure, & de la maniere dont elles ſont attachées à la tige de la plante qui les porte.

En effet, ceux qui connoiſſent cette plante, jugeront ſans peine, en l'exami-

nant : 1°. que le pédicule de la fleur faite en gueule étant mollet & flexible, il peut être facilement mu à droite & à gauche, sans être rompu, ce qui n'arrive pas aux fleurs des autres plantes, qui ont ordinairement leur pédicule roide & faisant du ressort : 2°. que le pédicule de cette fleur, tendant à l'abaisser en bas, sa pesanteur y contribuant aussi, le calice s'appuie sur la petite feuille qui les soutient, & s'y accroche par les petits poids dont sa base est garnie ; ainsi toutes les fois que l'on fera mouvoir la fleur horizontalement, elle doit nécessairement s'arrêter dès que l'on cessera de la pousser ; ceux qui ne connoissent pas cette plante curieuse, en trouveront la représentation dans les *mém. de l'acad. des Sciences, année 1712.* Le fait dont on vient de parler, n'est que pour les curieux en général ; voici une autre observation de M. de la Hire pour les Botanistes en particulier.

Outre la forme d'une *tête de dragon*, à quoi M. Tournefort prétend que la fleur de *draco-cephalon* ressemble, & en quoi il fait consister toute la différence générique qu'il établit entre ce genre de plante, & presque tous les autres, dont les fleurs sont en gueule (auxquelles succedent après que la fleur est passée, 4 semences renfermées au fond du calice de la fleur), M. de la Hire a remarqué, qu'il y a à la base des semences qu'elle porte, entre les graines & le côté inférieur du calice, une espece de dent pointue, courbée par le bout en haut, arrondie pardessous, creusée pardessus, ayant une arête dans le milieu suivant sa longueur. Cette partie se distingue aisément d'avec les embryons des semences, non seulement par sa figure, mais par sa couleur ; on peut même l'appercevoir à la vue simple, quoique les embryons des semences soient encore très-petits ; car elle a presque autant de volume elle seule, que les embryons en ont tous quatre ensemble, & elle excede ordinairement leur grandeur. (*D. J.*)

TÊTE D'UNE COQUILLE, (*Conchyl.*) autrement dite *clavicule* ; c'est la partie pyramidale extérieure & intérieure d'une coquille tournée en spirale ; elle prend vers le milieu jusqu'au sommet. (*D. J.*)

TÊTE, c'est un mot usité dans les anciens écrits pour exprimer chef ou personne. *Voyez* CHEF.

Ce mot est évidemment formé du mot *pole* ; la *tête* ou le chef étant, pour ainsi dire, le pole du microcosme. *V.* POLE.

C'est pourquoi les Anglois se servent du mot *to poll*, pour l'action de recueillir & d'écrire les noms des personnes qui donnent leur voix à une élection. *Voyez* VOTER, VOIX, SUFFRAGE, ELECTION, *&c.*

TÊTE, (*Critiq. sacrée.*) κεφάλη ; ce mot au figuré se prend dans l'Ecriture : 1°. pour commencement : 2°. pour le point capital de quelque chose, *Luc, x. 17.* La pierre rejetée est la principale du coin : 3°. pour le chef qui gouverne, *I. Rois, xv. 17.* N'êtes-vous pas devenu le chef de toutes les tribus d'Israël ? 4°. pour la vie, *I. Paral. xij. 10.* David retournera à Saül sur le péril de notre *tête :* 5°. pour état, royaume : *Ephraïm fortitudo* capitis *mei, psal. v. 9.* Ephraïm est la force de mon royaume : 6°. pour origine, source de quelque chose, bras d'un fleuve : 7°. il signifie poison ; il sucera la *tête* des aspics, *Job, xx. 16.*

Voici les façons de parler proverbiales mentionnées dans l'Ecriture. *Aller la tête baissée*, c'est gémir dans la tristesse, *Jérém. ij. 10. courber la tête*, c'est affecter un air mortifié. Le jeûne, dit *Is. lviij. 5*, consiste-t-il à faire comme un cercle de sa *tête*, en baissant le cou ? *Donner de la tête* contre quelque chose, c'est s'obstiner à le faire *avec entêtement.* Les Juifs se sont opiniâtrés, *dederunt caput*, à vouloir retourner à leur premiere servitude, *II. Esdras, ix. 17. Elever la* tête *de quelqu'un*, c'est le mettre en honneur, *IV. Rois, xxv. 27. Oindre la* tête *de quelqu'un avec des parfums*, c'est le combler de toutes sortes de biens, *Ps. xxij. 5. Lever la tête*, c'est prendre courage, *Ecclef. xx. 11.*

*Branler la tête*, exprime les différens sentimens dont on est affecté ; ainsi c'est quelquefois un signe de mépris & d'insulte. Sennacherib a *secoué sa tête* derriere vous, ô Jérusalem ! *IV. Rois, xix. 21.* D'autres fois c'est une marque de joie & de sensibilité. Les parens de Job, après sa guérison, vinrent s'en réjouir avec lui, & *hochoient la tête* sur lui, *Job, xlij. 11.*

*Découvrir la tête*, marquoit quelquefois le deuil, *Levit. x. 6*; & quelquefois aussi on se couvroit la *tête* dans des momens d'amertume. Le roi *couvrit sa tête*, en s'écriant, *mon cher fils Absalon! II. Rois, xix. 4. (D. J.)*

TÊTE, (*Jurisprud.*) on entend par-là celui qui prend une portion virile ou entiere dans une succession.

Faire une *tête*, c'est être compté pour une portion virile.

Succéder par *têtes*, c'est lorsque chacun des héritiers prend une portion virile; au lieu que succéder par *souches*, ou par *tige*, c'est lorsque plusieurs héritiers, descendans d'une même souche, viennent par représentation de leur pere & mere, ou autre parent, & ne prennent tous ensemble que la part qu'auroit eu le représenté.

Pour savoir quand on succede par souches ou par *tête*, *Voyez* REPRÉSENTATION, SOUCHE, SUCCESSION. *(A)*

TÊTE, s. f. (*Art Numismat.*) côté de la médaille opposé au revers. On voit peu de médailles antiques sans *tête*, c'est-à-dire sans qu'on y ait frappé la *tête* ou le buste, soit de quelque divinité, soit de quelque personnage humain; ou bien il se rencontre sur ce côté de la médaille, quelque chose qui en tient lieu. Il se trouve aussi très-peu de médailles antiques sans revers, à moins qu'elles ne soient incuses.

Les *têtes* se connoissent d'abord par la légende; mais les ornemens qui les accompagnent, sont autant d'énigmes capables d'embarrasser par leur obscurité, si l'on n'a au moins les premieres notions de la science des antiquaires. C'est à tracer ces premieres notions, à l'égard de *têtes*, que cet article est destiné.

Les *têtes* ou personnages qui se voient sur les médailles, sont quelquefois de simples *têtes* qui finissent avec le cou; quelquefois ce sont des bustes avec les épaules & les bras; quelquefois des figures à mi-corps. Chacune de ces positions reçoit des ornemens différens.

Les simples *têtes* sont quelquefois toutes nues, d'autres fois couvertes en diverses façons.

Nous ne parlerons point de celles des femmes, parce qu'il n'est pas possible de donner de noms propres à leurs différentes coëffures. On ne peut que les connoître à l'œil, & les exprimer ensuite par des noms qui aient quelque analogie aux coëffures modernes: cependant on trouvera dans le *Valesiana*, *pag. 99, 103*, un petit article sur les coëffures qui se voient sur les médailles des impératrices. Ce léger essai auroit dû porter des antiquaires à faire quelques recherches sur les différentes coëffures qui ont été en usage, tant dans le haut que dans le bas Empire; mais personne n'y a songé.

Dans les médailles impériales, lorsque la *tête* est toute nue, c'est ordinairement la marque que ce n'est point une *tête* d'empereur, mais de quelqu'un de ses enfans, ou véritables ou adoptifs, ou de quelque héritier présomptif de l'Empire. Tel est le jeune Néron, Aelius adopté par Hadrien, Aurelius par Antonin, *&c.* ou bien ce sont des princes qui n'ont jamais régné, comme Drusus, Germanicus, *&c.* Cependant on ne peut sur cela faire de regle générale, car si l'on vouloit dire que personne n'a porté sur les médailles la couronne avant que de régner, on feroit voir de simples césars couronnés de laurier, ou parés du diadême, comme Constantin le jeune, & Constantius dans la famille de Constantin. Et si l'on vouloit avancer, qu'au moins tous les empereurs régnans ont pris la couronne ou le diadême, on montreroit avec la même facilité plusieurs médailles d'Auguste déja empereur, de Néron, de Galba, d'Othon, d'Adrien, *&c.* où leur *tête* se trouve toute nue.

Les *têtes* couvertes, le sont ou du diadême, ou d'une couronne, ou d'un casque, ou d'un voile, ou de quelque ornement étranger.

*Des ornemens de* têtes *sur les médailles.* Le diadême est plus ancien que la couronne. C'est le propre ornement des rois, qui n'est devenu que dans le bas Empire celui des empereurs. Je sais qu'un savant a prétendu que le diadême étoit un privilege attaché à la qualité d'*Auguste*. Et Jornandès dit qu'Aurélien est le premier des empereurs romains qui s'en soit paré. Le diadême est un tissu, tantôt plus & tantôt moins large,

dont les extrémités nouées derriere la *tête*, tombent sur le cou. Ce n'est que depuis Constantin que les empereurs romains s'en sont servis, en le relevant par des perles & par des diamans, ou simples ou à double rang; & permettant même aux impératrices de le porter, ce qui ne s'étoit point vu dans le haut Empire, où jamais *tête* de femme ne fut couronnée. Je dis *dans l'Empire*, & *dans le haut Empire*, parce que nous trouvons des reines sur les médailles grecques & dans le bas Empire, qui portent le diadême ou la couronne, témoin Jotape, Théodora, Galeria Valeria.

La couronne des empereurs est ordinairement de laurier, le droit de la porter fut accordé à Jules-César par le sénat, & ses successeurs ont continué d'en jouir.

Justinien est le premier qui ait pris une espece de couronne fermée, qui tantôt est plus profonde en forme de bonnet, & tantôt plus plate en approchant du mortier de nos présidens, excepté qu'elle est surmontée d'une croix, & souvent bordée de perles à double rang. C'est ce que M. du Cange nomme *camelaucium*, que l'on a confondu ordinairement avec le mantelet qu'on appelle *camail*, à cause de la ressemblance du mot, quoique l'un soit fait pour couvrir les épaules, au lieu que l'autre est pour couvrir la *tête*.

Les couronnes radiales se donnoient aux princes, lorsqu'ils étoient mis au rang des dieux, soit devant, soit après leur mort: cette sorte de couronnes n'étant propres qu'à des déités, comme dit Casaubon.

Je ne prétends pas néanmoins faire de cela une maxime constante; car je sais combien il y faudroit d'exceptions, particuliérement depuis les douze Césars. Nous ne voyons point qu'aucun empereur vivant ait pris la couronne radiale avant Néron, qui la méritoit le moins de tous; Auguste même n'ayant eu cet honneur qu'après sa mort.

Il se trouve sur les médailles plusieurs autres façons de couronnes qu'il faut distinguer: les unes appellées *rostrales*, sont composées de proues de vaisseaux enlacées les unes dans les autres; elles se donnoient après les victoires navales. Agrippa reçut cette couronne d'Auguste, après qu'il eut défait les flottes de Sextus Pompeius, & de M. Antoine.

D'autres appellées *murales*, sont composées de tours; c'étoit la récompense de ceux qui avoient pris des villes, comme c'est l'ornement des génies & des déités qui les protegent. C'est pourquoi Cybele, déesse de la terre, & tous les génies particuliers des provinces & des villes, portent des couronnes tourelées.

On en voit de chêne que l'on donnoit à ceux qui avoient sauvé la vie à un citoyen; telle est celle qui enferme les inscriptions, *ob cives servatos*, & qui se voit quelquefois sur la *tête* même du prince.

Il y en a de destinées à couronner ceux qui remportoient le prix aux jeux publics. Ainsi aux jeux de l'isthme de Corinthe, nommés *isthmia*, les victorieux étoient couronnés d'ache, qui est une espece de persil plus fort & plus grand que le nôtre; on en voit la forme sur une médaille de Néron. Hadrien en faveur d'Antinoüs, en fit faire une de lotus, à laquelle il donna son nom, Αντινοεια, qui se lit sur ses médailles.

Les prêtres, pour marquer le sacerdoce, en faisoient des crânes de bœufs, enlacés avec les plats où l'on mettoit les entrailles des victimes, & les rubans dont elles étoient parées quand on les conduisoit à l'autel; cette couronne se trouve sur une médaille d'Auguste.

Les déités ont leurs *têtes* ornées de couronnes particulieres; Bacchus est couronné tantôt de pampre, tantôt de lierre; Hercule en porte une d'un feuillage semblable au lierre; celle de Cérès est d'épis de bled; celle de Flore est de fleurs.

Au reste, le lecteur peut voir sur les couronnes, les diadêmes & les autres ornemens de *tête*, représentés sur les médailles des rois, des empereurs, des impératrices, des prêtres, des athletes, *&c.* le savant ouvrage de Charles Paschal, intitulé *Caroli Paschalii coronæ opus, libris X, distinctum, quibus res omnis coronaria, è priscorum monumentis eruta, continetur.* Paris, 1610 *in-4°. Lugd. Bat. 1671, in-8°.*

On peut aisément connoître à l'œil les différentes façons de casques, soit à la grecque,

soit à la romaine. C'est le plus ancien habillement de *tête* qui paroisse sur les médailles, & le plus universel ; les rois, les empereurs, & les dieux même s'en sont servis. Le casque qui couvre la *tête* de Rome, a d'ordinaire deux ailes, comme le pétase de Mercure. Celui de quelques rois est paré des cornes du Jupiter Hammon, ou simplement de cornes de taureau ou de belier, pour marquer une force extraordinaire.

Les habillemens étrangers sont la mitre des rois d'Arménie & de Syrie, presque semblable à celle de nos évêques, excepté qu'elle est quelquefois quarrée, ou crénelée par le haut. Tel est sur les médailles l'ornement de *tête* d'Abgare, roi d'Edesse.

La tiare, fort semblable à celle des papes, servoit aux rois de Perse & aux Parthes.

On voit aussi le bonnet phrygien ou arménien, sur les médailles de Midas, d'Athys, & sur celle de Zemiscès, dont le revers qui représente l'adoration des mages, fait voir ces trois princes avec ce même bonnet. Telle est du moins la pensée de M. du Cange, que tout le monde n'approuve pas : mais ce n'est pas ici le lieu de décider ce différent.

Plusieurs rois grecs ont affecté de se coëffer de la dépouille de lion, à l'imitation d'Hercule, comme Philippe pere d'Alexandre. A leur exemple quelques empereurs s'en sont parés, Commode, Alexandre, Severe, *&c.* c'est ce qui paroît par les *têtes* de leurs médailles.

Le voile qui couvre souvent la *tête* des princes & des princesses, marque ou les fonctions sacerdotales qu'ils exercent, comme de faire des sacrifices, ou qu'ils sont mis au rang des dieux ; honneur qui leur a été rendu par les Païens jusqu'à Constantin, dont on souffrit l'apothéose sur la monnoie, les empereurs chrétiens ne se croyant pas encore assez maîtres pour bannir généralement toutes les cérémonies païennes. Mais bientôt après, les princes & les princesses affecterent par dévotion, de faire paroître sur leurs médailles une main qui sortoit du ciel, & qui leur mettoit la couronne sur la *tête :* telles sont les médailles d'Eudoxia & de son mari Arcadius, d'Honorius, de Galla Placidia, *&c.*

On remarque quelquefois, sur-tout dans les médailles du bas Empire, tout autour de la *tête* des empereurs, une espece de cercle rayonnant, que l'on appelle *nimbe. Voyez* NIMBE.

Les *têtes* des déités portent comme les princes, ou la couronne, ou le casque, ou le voile, ou le bonnet, ou quelqu'autre symbole qui les doit faire reconnoître.

La couronne de laurier distingue Apollon, & le génie du sénat ou du peuple, appellé ιερα συνκλητος ιερος δημος.

La couronne d'épis, est le symbole de Cérès.

La couronne de fleurs fait connoître Flora.

La couronne de lierre ou de pampre, marque Bacchus ou les Bacchantes.

La couronne de rayons marque le soleil, quand les rayons partent de la *tête*, sans être liés par un cercle.

Le casque convient à Mars & à Minerve ; mais quand il est surmonté par le chat-huant, c'est indubitablement Minerve.

La barette avec deux ailes, est le chapeau de Mercure, nommé par les Latins *petasus.*

Un bonnet sans bords, comme nos bonnets de nuit, marque Vulcain, les Cyclopes, ou les cabires & forgerons.

Deux semblables bonnets, surmontés chacun d'une étoile, marquent Castor & Pollux. On dit que ce sont les coques des œufs dont on prétend qu'ils sont sortis.

Le bonnet recourbé en pointe, se donne au dieu Lunus.

Le boisseau qui se voit sur la *tête* de Sérapis & de tous les génies, désigne la Providence, qui ne fait rien qu'avec mesure, & qui nourrit les hommes & les animaux.

Télesphore dieu de la santé, porte une capotte toute semblable à celle de nos matelots, ou des soldats qui sont l'hiver en faction.

Junon est souvent voilée ; mais celle qui préside aux noces sous le nom de *Juno pronuba*, est enveloppée presque à mi-corps, d'un grand voile nommé *flammeum.* Junon, dite *Sospita*, est coëffée d'une dépouille de chevre avec les deux cornes.

Il y a d'autres déités, particuliérement chez les Egyptiens, qui ont la tête nue avec un ſimbole; Apis eſt un taureau qui porte une fleur de lotus entre les deux cornes, une marque blanche au milieu du front, & le croiſſant blanc ſur la tête. Oſiris a le même ſimbole; Iſis & le Canope, portent ſur le devant de la tête, une eſpece de fleur plus large & plus épanouie que le lis : on dit que c'eſt la fleur d'aurone, dite par les Grecs ἀβροτόνι. Elle eſt commune aux deux Canopes, pour l'un & l'autre ſexe, comme on le voit ſur quelques médailles; le dieu retenant le nom de *Canope*, & la déeſſe prenant celui d'*Euménythis*. L'Eſpérance porte la même fleur, plus approchante du lis.

Les têtes parées des ſimboles de pluſieurs déités différentes, ſe nomment *Panthées*. *Voyez* PANTHÉES.

*Des ornemens de buſtes*. Les buſtes qu'on voit ſur les médailles, ſe trouvent accompagnés de ſimboles qui leur ſont particuliers, ſur-tout quand les deux bras paroiſſent, comme il eſt ordinaire, dans les médaillons, & dans les plus petites médailles du Bas-Empire. Souvent ils tiennent dans la main un globe, pour marquer qu'ils ſont les maîtres du monde. Ce globe eſt quelquefois ſurmonté d'une victoire ailée, qui tient une couronne afin de faire connoître que c'eſt à la victoire que le prince doit l'empire du monde; quelquefois ce globe eſt ſurmonté d'une croix, ſur-tout depuis Conſtantin.

Le ſceptre qu'ils tiennent à la main lorſqu'ils ſont en habit conſulaire, & c'eſt ainſi que ſont preſque toujours les empereurs de Conſtantinople, eſt ſurmonté d'un globe chargé d'une aigle. Dès le temps d'Auguſte, on voit ſur les médailles le ſceptre conſulaire dont nous parlons.

Phocas eſt le premier qui ait fait ajouter une croix à ſon ſceptre.

Lorſqu'ils ſont repréſentés en armes, outre le caſque & le bouclier, ils ont ordinairement un javelot à la main ou ſur l'épaule.

Quand ils ſont en robe dans le Bas-Empire, le ſceptre eſt une férule, nommée ναρθηξ, qui conſiſte en une tige aſſez longue, dont le haut eſt carré & plat. L'uſage en eſt fort ancien parmi les Grecs, qui appeloient leurs princes *narticophores*, porte-férules.

Dans la famille de Conſtantin, & dans quelques autres, on voit ſouvent les princes portant une eſpece de guidon, nommé *labarum*.

La foudre qui eſt quelquefois placée derriere la tête des princes, comme ſur une médaille d'Auguſte, marque la ſouveraine autorité, & un pouvoir égal à celui des dieux.

Depuis Anaſtaſe, on voit dans la main des empereurs une eſpece de ſachet, ou de rouleau long & étroit, dont il n'eſt pas aiſé de pénétrer le miſtere. Les uns prétendent que c'eſt un mouchoir plié, que celui qui préſidoit aux jeux jetoit de ſa loge pour les faire commencer; & que c'eſt pour cela que les conſuls dont nous avons les figures, en tiennent un ſemblable. D'autres veulent que c'eſt ce ſachet que l'on préſentoit à l'empereur à la cérémonie de ſon ſacre : il étoit plein de cendre & de pouſſiere, & on le nommoit *akakia*. Peut-être que ceux qui diſent ſimplement, que ce n'eſt qu'un rouleau de papiers & de mémoires que l'on préſentoit aux princes & aux conſuls, & qu'ils tenoient à la main pour y répondre, ſont auſſi bien fondés que les autres dans leurs conjectures; d'autant plus que lorſque les ſtatues ſont entieres, on voit ordinairement au pié une petite caſſette pour ſerrer ces papiers.

Le croiſſant eſt ſouvent employé pour ſoutenir le buſte des princeſſes; elles tiennent dans l'état, dont le prince eſt le ſoleil, la place que l'on donne à la lune dans le ciel. Le dieu Lunus porte le croiſſant aux épaules pour ſimbole naturel, ſelon la penſée ſuperſtitieuſe de certains peuples qui ont cru que la lune étoit une déité mâle, & que ceux qui l'adoroient comme une déeſſe étoient malheureux dans leur mariage.

Le buſte des Amazones eſt ordinairement orné d'une petite hache d'armes, qu'elles portent ſur l'épaule avec un petit bouclier fait en croiſſant, que les Latins nomment *pelta*.

Les Cabires portent un gros maillet à

deux têtes; & Vulcain des tenailles & un marteau, qui souvent dans le revers se mettent avec l'enclume.

Anubis est connu par sa tête de chien, & par le sistre d'Isis qu'on lui met à la main.

La massue & la dépouille de lion est le simbole d'Hercule, & des princes qui prétendoient être de ses descendans, ou les imitateurs de sa valeur, comme les Macédoniens.

Je finis par ces especes de bustes qui vont jusqu'à mi-corps, tels qu'il s'en rencontre sur des médaillons ou sur le grand bronze. On y voit le casque, le bouclier, & un cheval qu'on tient par la bride, pour marquer les victoires remportées, dans les combats de la guerre, ou dans les jeux du cirque.

Il se trouve encore sur les médailles, principalement sur les greques, d'autres petits simboles du côté de la tête, qui sont la marque ou des charges que possédoient ceux qui y sont représentés, ou des victoires qu'ils avoient remportées, ou les monogrammes des villes, ou les simboles des déités honorées singuliérement par les princes ou par les villes, ou des contre-marques de la différente valeur des monnoies. (*Le cheval.* DE JAUCOURT.)

TETE DE MAURE, (*Chim.*) chapiteau d'un alembic à long col, pour porter les vapeurs dans un tonneau qui sert de réfrigérant.

TETE DE MOUCHE, (*Médecine.*) nom françois de la maladie des yeux, nommée par les médecins grecs *myocephalon*, mot formé de μυῖα, *mouche*, & de κεφαλὴ, *tête*; c'est une petite tumeur pas plus grosse que la tête d'une mouche, qui se forme sur l'uvée de l'œil par une petite rupture de la cornée. Cette espece de staphylome ne cause pas tant de difformité que les autres, quelque partie de l'œil qu'elle occupe, & ne détruit pas entiérement la vue, quand elle se trouve dans la cornée opaque; mais quand elle se trouve dans la cornée transparente, elle la détruit presque toujours, ou la diminue considérablement, tant à cause du dérangement de l'uvée, que par la cicatrice qui a précédé. Il ne faut point toucher à cette petite tumeur, parce qu'elle est sans remede. Tout ce qu'on peut faire dans les commencemens, c'est de se servir de collyres dessêchans & astringens; afin d'empêcher autant qu'il est possible, l'acroissement de la petite tumeur. Dans la suite il arrive souvent qu'elle vient à diminuer en se dessêchant.

TETE DE NEGRE, (*Comm. d'Afrique.*) c'est ainsi qu'on nomme sur les côtes d'Afrique, où les Européens font la traite des negres, ceux qui sont âgés depuis 16 ou 17 ans jusqu'à 30. On leur donne le même nom aux îles Antilles. *Ricard.*

TÊTE, (*Archit.*) ornement de sculpture qui sert à la clé d'un arc, d'une plate-bande, *&c.* Les *têtes* représentent ordinairement des divinités, des vertus, des saisons, des âges, *&c.* avec leurs attributs, comme un trident à Neptune, un casque à Mars, un caducée à Mercure, un diadème à Jupiter, une couronne d'épis à Cérès, *&c.* On emploie aussi des *têtes* d'animaux par rapport aux lieux, comme une *tête* de bœuf ou de belier, pour une boucherie; de chien, pour un chenil; de cerf ou de sanglier, pour un parc; de cheval, pour une écurie, *&c.*

*Tête de bœuf, ou de belier décharnée.* Ornement de sculpture des temples des payens, par rapport à leurs sacrifices, qui entroit dans les métopes de la frise dorique, & dans d'autres endroits. Il y a une *tête de bœuf* à une sépulture de la famille Métella, près de Rome, appelée à cause de cela, *capo di bove.*

*Tête de chevalement.* Piece de bois qui porte sur deux étaies, pour soutenir quelque pan de mur ou quelque encoignure, pendant qu'on fait une reprise par sous-œuvre.

*Tête de mur.* C'est ce qui paroît de l'épaisseur d'un mur dans une ouverture, qui est ordinairement revêtu d'une chaîne de pierre ou d'une jambe étriere.

*Tête de voussoir.* C'est la partie du devant, ou de derriere d'un voussoir d'arc.

*Tête perdue.* On appelle ainsi toutes les *têtes* ou boutons, vis & cloux qui n'excédent point le parement de ce qu'ils attachent ou retiennent. *Daviler.*

TÊTE DE CANAL, (*Archit. hydraul.*) c'est l'entrée d'un canal, & la partie la plus proche du jardin, où les eaux vien-

nent ſe rendre après le jeu des fontaines. C'eſt auſſi un bâtiment ruſtique en maniere de grotte, avec fontaines & caſcades, au bout d'une longue piece d'eau. Telle eſt la *tête du canal* de Vaux-le-Vicomte, qui eſt un ouvrage très-conſidérable.

TÊTE DE MAURE, (*Artillerie.*) eſpece de grenade qu'on tire avec le canon. (*D. J.*)

TÊTE DE PORC, *caput porcinum*, diſpoſition de troupes dont les anciens ſe ſervoient quelquefois. *Voyez* COIN.

*Tête*, ſe dit dans la marche des troupes, de la partie la plus avancée ou qui marche la premiere; ainſi la *tête* d'une colonne dans les marches, eſt formée des premieres troupes de la colonne. La *tête* eſt oppoſée à la queue, qui eſt formée des troupes qui marchent les dernieres.

*La tête du camp*, eſt auſſi ſa partie la plus avancée ou qui fait face à l'ennemi. *Voyez* FRONT DE BANDIERE.

Dans les ſapes, la *tête* eſt de même la partie la plus avancée du travail vers la place. (*Q*)

TÊTE DE LA TRANCHÉE, (*Fortific.*) c'eſt ſa partie la plus avancée vers la place. *Voyez* TRANCHÉE.

TÊTE *ou* TÊTE DE MORE, (*Marine.*) *Voyez* CHOUQUET.

TÊTE DE L'ANCRE, (*Marine.*) c'eſt la partie de l'ancre, où la vergue eſt jointe avec la croiſée.

TÊTE DU VENT, (*Marine.*) c'eſt le temps où le vent commence à ſouffler.

TETE, *en Muſique;* la *tête* ou le corps d'une note, eſt cette partie de la note qui en détermine la poſition, & à laquelle tient la queue quand elle en a. *V.* QUEUE.

Avant l'invention de l'Imprimerie il n'y avoit que des notes noires; car la plupart des notes étant quarrées, il eût été trop long de les faire blanches en écrivant. Dans l'impreſſion, on forma des *têtes* de notes blanches, c'eſt-à-dire vides dans le milieu. Aujourd'hui les unes & les autres ſont en uſage, &, toutes choſes d'ailleurs égales, une *tête* blanche marque toujours une durée double de celle d'une *tête* noire. *Voyez* NOTES, VALEUR DES NOTES, *&c.*

TÊTE DU ROUET, *en terme de Cardeur*, c'eſt le bout du rouet qui poſe à terre, & qui porte les marionettes, les taſſeaux, & la broche.

TÊTE, *en terme de Cirier*, c'eſt l'extrémité d'une bougie, d'un cierge, *&c.* par laquelle ils doivent être allumés : on a ſoin d'enfermer la *tête* de la meche dans un feret, pour l'empêcher de s'imbiber de cire. *Voyez* FERET.

TÊTE DE BOUGIE, (*Cirerie.*) c'eſt le côté où la meche n'eſt point couverte de cire; cette *tête* ſe fait en mettant le haut de la meche dans des ferets lorſqu'on commence la bougie, & en coupant avec un couteau de bois la cire du côté de cette meche, quand on l'a roulée pour achever. *Savary.* (*D. J.*)

TÊTE A TROIS COUPS, (*Clouterie.*) on appelle ainſi les clous ordinaires pour les diſtinguer des clous à crochets & des clous à *tête* plate : ce nom de *tête à trois coups*, leur vient de ce qu'on en forge la *tête* en la frappant trois fois du marteau, ce qui forme trois eſpeces de triangles irréguliers. (*D. J.*)

TÊTE DE CHAMPIGNON, (*Clouterie.*) ce ſont de grands clous dont la *tête* eſt ronde, de près d'un pouce de diametre, & preſque d'autant de hauteur, creuſe en-dedans, & de la figure d'un champignon; ils ont deux pointes ſoudées enſemble, longues d'environ ſix pouces, qui s'ouvrent & ſe rivent ſéparément, quand elles ont percé les planches & traverſes où on les attache; ils ſervent aux portes cocheres dont ils arrêtent les barres qui ſont derriere, & forment en-devant une eſpece d'ornement en quinconce. (*D. J.*)

TÊTE EMBOUTIE, *en terme de Cloutier*, c'eſt la plus groſſe ſorte de broquettes qui ſe faſſent & ſe débitent par les cloutiers : elle eſt ainſi nommée de ce que la *tête* du clou en eſt relevée & arrondie. (*D. J.*)

TÊTE PLATTE, (*Clouterie.*) on nomme ainſi les clous à ardoiſe & à latte, qu'on appelle autrement *clous à bouche.* (*D. J.*)

TÊTE RABATUE, (*Clouterie.*) les clous à *tête rabatue*, ſont de gros clous qui ſervent à clouer & attacher les bandes de fer qu'on met aux roues de charrette; ceux qui ſont deſtinés aux roues de carroſſes & de chaiſes ne ſont pas ſi forts, & s'appel-

lent simplement *clous à bandes*. (*D. J.*)

TÊTE DE MORT, *terme de Doreur*; les peintres & doreurs du pont Notre-Dame & du quai de Gêvres, appellent ainsi les bordures de bois uni qui ont six pouces de hauteur sur quatre pouces neuf lignes de largeur : leur nom vient de ce que les premieres estampes pour lesquelles on les fit, représentoient une *tête de mort*. Savary. (*D. J.*)

TÊTE, *en terme d'Epinglier*, n'est autre chose qu'un tour de laiton en forme d'anneau, que l'on a filé sur le moule au rouet, & coupé un-à-un, pour être fortement appliqué sur le métier, à la partie de l'épingle destinée à l'empêcher de blesser les doigts, ou de sortir de l'endroit où on l'a piquée.

TÊTE, (*Fonder. de caracteres.*) ce mot se prend quelquefois parmi les fondeurs de caracteres d'Imprimerie, pour ce qu'on nomme autrement *l'œil de la lettre*; on doit pourtant y faire quelque différence, l'œil étant proprement la gravure en relief de la lettre, & la *tête* le haut ou la table de la lettre où est cette gravure : une lettre bien fondue ne doit être ni forte en pié, ni forte en *tête*. (*D. J.*)

TÊTE, (*Jardinage.*) s'emploie pour désigner le haut d'un parterre ; on dit la *tête* d'un bois, d'un canal, d'une cascade, pour exprimer la partie par où commencent ces pieces.

TÊTE ET QUEUE, *terme de Manufacturiers*; on dit chez les Manufacturiers & chez les Marchands, qu'une piece d'étoffe a *tête & queue*, quand elle n'a point été entamée ; qu'elle est toute entiere. (*D. J.*)

TÊTE DE CHEVAL, (*Maréchal.*) elle doit en général être menue, seche, déchargée de chair, & médiocrement longue. Elle est composée des oreilles, du toupet, du front, des carmies, des salieres, des yeux, du chanfrein, de la ganache, du canal, de la barbe ou barbouchet, du menton, des naseaux, du bout du nez, des levres. Le dedans de la bouche est composé des dents de devant, des crocs, crochets ou écaillons, des dents mâchelieres, des barres, de la langue & du palais. *Voyez* chacun de ces mots aux lettres qui leur conviennent.

Il y a des *têtes* de conformations différentes ; savoir, de longues, de larges ou quarrées, de courtes, de busquées ou moutonnées, & de petites ; mais la beauté d'une *tête de cheval* est d'être petite, déchargée de chair, de façon que les veines paroissent à travers la peau ; celles qui approchent le plus de cette description approchent le plus de la beauté. Les *têtes busquées* ou *moutonnés*, c'est-à-dire celles qui depuis les yeux jusqu'au bout du nez, forment une ligne convexe quand on les regarde de côté, passent pour belles ; mais celles qui en les regardant ainsi, forment une ligne concave en s'enfonçant vers le milieu du chanfrein, & se relevant ensuite pour former les naseaux, sont les plus vilaines & les plus ignobles de toutes. C'est un défaut pour une *tête* d'être trop longue. Le front large qui fait la *tête* quarrée, n'est pas une beauté. La *tête* grosse est un défaut, de même que la *tête* mal attachée ou mal pendue, c'est-à-dire commençant un peu trop bas, & au-dessous du haut du cou. *Lisse en tête*, *voyez* CHANFREIN. *Marqué en tête*, *voyez* ETOILE. *La tête à la muraille*, *voyez* PASSEGER. *Porter bien la tete*, *la tête dans les nues*, *voyez* PORTER. *Placer sa tête*, *voyez* PLACER. *Relever la tête*, *voyez* RELEVER. On dit aux voltes qu'un cheval a la *tête dedans*, lorsqu'on le mene de biais sur la volte, & qu'on lui fait plier un peu la *tête* en-dedans de la volte. *Courir les têtes*, exercice d'académie ; on place une *tête* de carton dans la carriere, & l'écolier tantôt armé d'une épée, & tantôt d'un dard, tâche de l'enlever ou de la frapper en courant à cheval à toutes jambes.

TÊTE, *en termes de Marchand de modes*; est un rang de blonde beaucoup plus étroite, qui sert comme de bord au côté du fichu qui touche sous le menton. *Voyez* FICHU. Ce petit rang est monté & froncé sur un ruban ainsi que les deux autres qui forment le bas du fichu.

TETE DE CHEVEUX, *terme de Perruquier*; c'est le côté des cheveux par où ils ont été coupés & détachés de la *tête*; l'autre extrémité se nomme *la pointe*. C'est par

le côté de la *tête* qu'on treſſe les cheveux ſur le métier pour pouvoir en faire une perruque. *Voyez* CHEVEUX.

TETE A PERRUQUE, (*Perruquier.*) ce ſont des morceaux de bois ſculptés, auxquels on a donné la forme & les dimenſions d'une *tête* d'homme. Elle eſt ordinairement montée ſur un pié ou pivot d'une hauteur ſuffiſante pour que l'ouvrier puiſſe s'en ſervir commodément.

Il y a des *têtes* qui ne ſervent que pour y mettre les perruques, quand on veut les peigner & poudrer.

Il y en a d'autres qui ſont faites exprès pour monter les perruques. Elles ſont conſtruites de la même maniere que les autres, excepté qu'on y attache en pluſieurs endroits de petits clous ou pointes crochues, par le moyen deſquelles le perruquier aſſujettit la coiffe quand il veut monter une perruque.

Comme on fait des perruques ſuivant la groſſeur de la *tête* de ceux qui les commandent, & que les *têtes* ne ſont pas toutes de la même groſſeur, les perruquiers ont des *têtes à perruques* de ſix ou ſept groſſeurs différentes : ils les diſtinguent par les numéros 1, 2, 3, 4, *&c.* la plus petite eſt appelée du numéro, 1, & ainſi de ſuite.

Quand la *tête* de celui qui commande une perruque ne ſe trouve pas préciſément de la groſſeur de quelqu'une de ces différentes *têtes à perruque*, l'ouvrier ſe ſert de la *tête* du degré immédiatement au-deſſous, & ſupplée au défaut de groſſeur par des cartes ou papiers qu'il place entre la *tête* & la coiffe.

TETE, *en termes de Raffineur*, eſt le petit bout d'un pain de ſucre. Toute l'étude d'un rafineur eſt de faire de belles *têtes* au ſucre, parce que comme c'eſt la derniere qui ſe fait, il eſt à préſumer que le pain entier eſt parfait quand elle eſt belle ; & c'eſt pour cela que les marchands ne viſitent que la *tête* des pains quand ils achetent de cette marchandiſe.

TETE D'UN ROT, (*terme de Rotiers.*) ils nomment la *tête d'un rot*, la partie ſupérieure d'un rot, & la partie inférieure ils l'appellent *le pié.* (*D. J.*)

TETE, (*Sculpture.*) ornement qu'on place à la clé d'une arcade, d'une plate-bande, au-deſſus d'une porte, d'une fenêtre, & en d'autres endroits. Ces ſortes de *têtes* repréſentent quelquefois des divinités, des vertus, des ſaiſons, des âges, *&c.* avec leurs attributs, comme un trident à Neptune, un caſque à Mars, un caducée à Mercure, un diadème à Junon, une couronne d'épis de blé à Cérès, *&c.* On emploie auſſi dans ces ſortes d'ornemens, non-ſeulement des *têtes* d'hommes, mais des *têtes* d'animaux ; ainſi on met des *têtes* de cerfs ſur la porte des parcs, des *têtes* de chien pour les chenils, des *têtes* de cheval pour une écurie, comme à la belle écurie de Chantilli, *&c.* (*D. J.*)

TETE, *en terme de Serrurerie & Taillanderie*, *&c.* eſt la partie du marteau qui eſt ordinairement quarrée, ou ronde : oppoſée à la panne ; elle doit être acérée.

TETE D'ARGUE, ſ. f. (*terme de Tireur d'or.*) c'eſt la partie ſupérieure d'un gros billot quarré, élevé de deux piés de terre, qui a deux entailles, dont l'un ſert à placer & appuyer les filieres, & l'autre à faire paſſer les lingots par les pertuis des mêmes filieres pour les tirer à l'argue. *Savary.* (*D. J.*)

TETE, (*Tiſſeranderie.*) on nomme en terme de rotiers, la *tête* d'un rot, la partie ſupérieure du rot ; l'inférieure s'appelle *le pié.* (*D. J.*)

TETE, ſ. f. (*terme de Manege.*) Ce mot entre en pluſieurs façons de parler de manege : on dit, paſſager un cheval la *tête* & les hanches dedans ; cette phraſe ſignifie, porter un cheval de côté ſur deux lignes paralleles au pas, ou au trot ; de ſorte que le cheval pliant le cou, tourne la *tête* au-dedans de la volte, & regarde le chemin qu'il va faire. On dit qu'un cheval place bien ſa *tête*, qu'il porte en beau lieu, en parlant de ſon action & de ſon encolure. On dit auſſi qu'il a la *tête* dedans quand il manie ſur les voltes de biais, & en pliant un peu la *tête.* (*D. J.*)

TETES, COURIR LES, (*terme de Manege.*) ce qu'on nomme *courir les têtes*, eſt une ſorte d'exercice à cheval, qui ſe fait en quatre courſes à toute bride. La premiere pour enlever avec la lance une tête de carton poſée pour cet effet ſur un po-

teau ; la seconde pour lancer un dard contre une tête semblable ; la troisieme pour lancer un dard contre une tête de Méduse, peinte sur un rond de bois ; & la derniere pour relever de terre une troisieme tête avec la pointe de l'épée. (*D. J.*)

TETE, *en Fauconnerie*, on dit faire la tête d'un oiseau, c'est-à-dire l'accoutumer au chaperon.

*Tête* se dit aussi du bois de cerf, les cerfs quittent tous les ans leurs têtes, c'est-à-dire leur bois, on dit une tête bien née.

On connoît l'âge d'un cerf par la tête ; on dit qu'un cerf est à sa premiere tête. *Voyez* DAGUES.

La *deuxieme tête* du cerf, est le bois qu'il pousse en commençant sa troisieme année dite *porte-six*, parce que chaque perche porte deux petits andouillers outre les deux bouts de la perche.

*Troisieme tête* qu'il pousse en commençant sa quatrieme année.

*Quatrieme tête* en commençant la cinqieme année.

*Cinquieme tête* en commençant la sixieme année ; passé six ans, c'est un vrai cerf de dix cors.

*Tête portant trochures*, qui portent trois ou quatre chevilles andouillers ou épois à la sommité de leur bois.

*Tête enfourchée*, dont les dards du sommet font la fourche, on dit aussi tête bien chevillée.

*Tête paumée*, celle dont la sommité s'ouvre & représente les doigts & la paume de la main.

*Tête couronnée*, celle dont les cors font une espece de couronne ; elles sont rares.

*Tête faux marquée*, est celle dont les deux côtés ne portent pas autant de cors l'un que l'autre ; par exemple, quand il n'y a que six cors d'un côté & sept de l'autre ; on dit alors, tête faux marquée, ce cerf porte quatorze faux marqués, car le plus emporte le moins.

TETE ROUÉE, *terme de Vénerie* ; *tête rouée* se dit des têtes de cerfs, daim & chevreuil, dont les perches sont serrées. *Salnove.* (*D. J.*)

TETES DE MORE, s. f. (*terme de Blason.*) meuble de l'écu qui représente une *tête de more* ; elle est ordinairement de profil avec un bandeau ou tortil sur le front, noué sur le derriere des cheveux qui paroissent crêpus & courts ; son émail est le sable.

De Sarrasin de Chambonnet, proche Genolhac en Cévennes ; *d'or à trois tetes de more de sable.*

Camus de Romainville, en Anjou ; *d'or à la tête de more de sable, tortillée d'argent, accompagnée de trois coquilles de gueules.* (*G. D. L. T.*)

TÊTE DE MORT (*ordre de la*), institué par Silvius Nimrod, duc de Wirtemberg, en Silésie, l'an 1652.

La marque de cet ordre est une *tete de mort*, avec un ruban blanc, en maniere de listel, où sont écrits ces mots *memento mori* ; le tout attaché & suspendu à un ruban noir. (*G. D. L. T.*)

TÊTES D'ANIMAUX, s. f. plur. (*terme de Blason.*) têtes de lions, aigles, licornes, lévriers, beliers, bœufs & de quelques autres animaux qui se trouvent dans l'écu de profil.

Les têtes de léopards sont toujours de front, c'est-à-dire, montrent les deux yeux ; les têtes de front des autres animaux quadrupedes, sont nommées *rencontres.*

*Lampassées* se dit des têtes des animaux pédestres ;

*Languées* de celles des aigles & autres oiseaux, lorsque les langues sont de différent émail.

Si parmi plusieurs têtes il s'en trouve d'affrontées, on l'exprime en blasonnant.

La tête du sanglier, toujours de profil, est nommée *hure*, ainsi que celles du saumon & du brochet.

*Tetes arrachées*, sont celles des lions, des aigles & autres animaux, où l'on voit quelques parties pendantes & inégales dessous.

*Tetes coupées*, celles qui au contraire sont sans aucun filament.

De Morges de Ventavon, dans le Gapençois, pays du Dauphiné ; *d'azur à trois*

*têtes de lion d'or, couronnées d'argent, lampassées de gueules.*

Carnin de Lillers, en Artois; *de gueules à trois têtes de léopards d'or.*

Aiscelin de Montagu, en Auvergne; *de sable à trois têtes de lion, arrachées d'or, lampassées de gueules.*

Fruche de Domprel, en Franche-Comté; *de gueules à trois têtes de licornes d'argent, les deux en chef affrontées.*

Mercier de Malaval, en Gévaudan; *d'or à d'eux hures de sangliers de sable, allumées de gueules.* (*G. D. L. T.*)

TETE, *au jeu du revertier*, se dit de la onzieme case, ou de la lame du coin qui est à la droite de celui contre qui on joue. Il est à-propos de la bien garnir, parce que l'on case bien plus aisément après. Il n'y a aucun risque d'y mettre jusqu'à sept ou huit dames.

TETE-CHEVRE, CRAPAUD VOLANT, *caprimulgus*, oiseau de nuit qui ressemble plus au coucou qu'à la chouette; il a environ 10 pouces de longueur, depuis la pointe du bec jusqu'à l'extrémité de la queue; sa tête est grosse à proportion du corps, cependant cette différence est moins sensible que dans les autres oiseaux de son genre, tels que les chouettes, les hiboux, *&c.* il a le bec petit, noir & un peu courbe; l'ouverture de la bouche est un peu grande; il y a sur les côtés de la piece supérieure du bec des poils noirs & roides, qui ressemblent à des soies. Toute la face inférieure de cet oiseau est variée de petites bandes noires & de bandes blanches, mêlées de roux; le derriere de la tête & le dessus de la face supérieure du cou sont cendrés, à l'exception du milieu de chaque plume qui est noire. Les grandes plumes des ailes & celles du second rang sont d'un noir mêlé de roux, & les petites ont de plus un peu de cendré. La queue a 4 pouces & demi de longueur, elle est composée de dix plumes qui ont des bandes noires transversales; l'espace qui se trouve entre les bandes est d'un cendré, mêlé d'une teinte de roux avec de petits points noirs; les deux plumes extérieures de chaque côté ont à leur extrémité une tache d'un jaune pâle, mêlé de noir. Les piés sont couverts de plumes presque jusqu'aux doigts seulement sur la partie antérieure; ces doigts ont une couleur noirâtre; ces ongles sont petits & noirs; celui du doigt du milieu est le plus long, & il a sur le côté intérieur un appendice denté comme celui des hérons. Cet oiseau varie un peu pour les couleurs, soit par rapport à l'âge ou à la différence du sexe; il y a des individus qui ont une grande tache blanche sur les trois premieres grandes plumes des ailes, & une autre sur les deux plumes extérieures de la queue près de leur extrémité. On a donné le nom de *tête-chevre* à cet oiseau, parce qu'on prétend qu'il s'attache aux mamelles des chevres dans les campagnes, & qu'il en suce le lait. Willughbi, *ornit. V.* OISEAU.

TETE-PLATE, (*Hist. d'Amériq.*) nom françois qui répond à celui d'*omagnas*, dans la langue du Pérou; & à celui de *cambèras*, dans la langue du Bresil. Les peuples qui habitent le long de la riviere des Amazones, ont la bisarre coutume de presser entre deux planches, le front des enfans qui viennent de naître, & de leur procurer l'étrange figure aplatie qui en résulte, pour les faire mieux ressembler, disent-ils, à la pleine lune. Le plus difficile à comprendre, c'est qu'il n'en résulte pas des dérangemens considérables dans l'organe du cerveau. (*D. J.*)

TETE-RONDE, (*Hist. d'Anglet.*) sobriquet qu'on donna sous Charles I en 1641 au parti du peuple, qui vouloit exclure les évêques de la chambre. Les apprentis de plusieurs métiers qui coururent cette année dans Londres & dans Westmunster, en criant, *point d'évêques*, portoient alors leurs cheveux coupés en rond. La reine voyant dans la foule de ces apprentis, un nommé *Barnadiston*, se mit à dire, ho la belle *tête-ronde*! Telle est l'origine du nom de *tête-ronde* qui fut donné aux parlementaires de la chambre basse, comme le nom de *cavalier* fut donné aux partisans du roi. Ces deux sobriquets durerent jusqu'au rétablissement de Charles II, qu'ils furent changés peu-à-peu, en ceux de Torys & Whigs. (*D. J.*)

TETE A L'ANGLOIS, MELON ÉPINEUX, *melocactus*, genre de plante à fleur mono-

pétale, campaniforme tubulée, profondément découpée & soutenue par un calice qui devient dans la suite un fruit semblable à une olive, & charnu, qui renferme une petite semence. Ces fruits sont réunis en maniere de tête dans beaucoup d'especes. Tournefort, *Inst. rei herb. Voyez* PLANTE.

TETE D'ANE, *Voyez* CHABOT.

TETER, *l'action de*, ( *Physiologie.* ) j'allois presque dire le *tetement*, tant on est porté à forger les substantifs dont on a besoin, qui manquent souvent dans notre langue, & qui ne feroient que l'enrichir.

*L'action de teter* est la succion & la compression que font les parties de la bouche de l'enfant sur le mamelon de la nourrice, au moyen de laquelle succion & compression il tire le lait de la mamelle pour sa nourriture.

On ne peut qu'admirer la sagacité avec laquelle quelques animaux, y compris l'homme, cherchent naturellement la mamelle & savent *teter* dès le moment de leur naissance, tandis que les Physiciens sont embarrassés & même partagés entre eux pour expliquer la mécanique de cette action.

Le sentiment le plus général est que l'enfant en avançant les levres fait une sorte de tuyau; qu'il pousse dans la cavité de ce tuyau la langue qui est alors une espece de piston, & qu'en la retirant il forme un vide entr'elle & le mamelon, d'où il arrive que les mamelles pressées par l'air extérieur doivent verser le lait dans cet espace vide d'air. L'enfant ayant saisi le mamelon, baisse la mâchoire inférieure, & oblige par-là la langue à reculer & à former le vide dont nous venons de parler.

C'est à-peu-près ainsi qu'un membre de l'académie des Sciences explique comment un nouveau né qui n'a point de palais ne sauroit *teter*, parce qu'alors l'air qui passe continuellement par le nez pour la respiration entrant dans la bouche de l'enfant, presse le bout du mamelon, & empêche la sortie du lait, la bouche ne faisant plus l'office de pompe aspirante, puisqu'il ne se fait plus de vide. Quand on donna cette explication à l'académie, M. Petit le chirurgien ne convint point qu'un tel enfant né sans palais fût incapable de *teter*, ni qu'un vide dans la bouche fût absolument nécessaire pour l'action de *teter*. Bientôt après, en 1735, il appuya ses raisons d'un mémoire sur cette matiere, dont voici le précis.

Les femmes qui traient les vaches font sortir le lait par la seule compression de leurs mains qu'elles conduisent l'une après l'autre du haut du pis jusqu'en bas, ensorte qu'une main reprend toujours où l'autre a quitté. Il n'y a là ni vide ni pompe aspirante. Qu'on examine bien un enfant, il en fait tout autant.

Quand une nourrice lui présente la mamelle, elle a soin de lui élever la tête avec une de ses mains, pendant qu'avec l'autre elle lui porte le mamelon à la bouche en pressant doucement la mamelle, & disposant ainsi le lait à passer par les ouvertures qui sont à l'extrémité du mamelon; c'est ce qui détermine l'action des levres, de la langue & des mâchoires de l'enfant. Il saisit le mamelon avec ses levres qu'il avance en fermant la bouche comme quand on fait la moue, & dont il fait une espece de canal charnu qui serre doucement le mamelon.

L'Anatomie démontre qu'il y a dans ce canal des fibres de deux différentes directions, les longitudinales & les transverses qui sont circulaires. Les dernieres sont celles du muscle orbiculaire; les longitudinales sont fournies par les muscles incisifs, canins, zygomatiques, buccinateurs, triangulaires & quarrées. Avec les longitudinales aussi alongées qu'elles peuvent l'être, l'enfant prend le mamelon le plus près de la mamelle qu'il peut; & quand ces mêmes fibres se contractent & s'accourcissent, elles amenent le lait de la mamelle dans le mamelon. Pour les fibres transverses, elles ne font que serrer plus ou moins.

Le mamelon des nourrices est plus large à sa base qu'à sa pointe, c'est ce qui le dispose toujours à glisser hors de la bouche; c'est aussi ce qui fait que les vaisseaux laiteux ne peuvent être comprimés au point que le cours du lait en soit intercepté; c'est enfin par cette même dis-

position

pofition que l'enfant, pour retenir le mamelon gliffant, eft excité aux mouvemens les plus propres à faire couler le lait. En effet, malgré l'attention qu'ont les nourrices de tenir la tête de leurs enfans proche de la mamelle, le mamelon s'échappe, fi les enfans ne le retiennent dans la bouche : inftruits par la nature, ils favent fe fervir utilement de leurs levres pour le retenir, & le retirer par une efpece de mouvement ondoyant ou vermiculaire.

Si ces premiers mouvemens ne fuffifent pas pour faire entrer le mamelon ; l'enfant les répete jufqu'à ce que le mamelon foit fuffifamment entré, & il ne peut répéter ces mouvemens fans obliger le lait à fortir du mamelon. On obferve même que pour tirer le mamelon plus promptement & plus avant dans la bouche, l'enfant le retient avec les mâchoires pendant qu'il éleve les levres en-dehors auffi près de la mamelle qu'il eft poffible : puis il ouvre les mâchoires pour lâcher le mamelon, afin que les levres fe retirant le faffent entrer plus avant dans la bouche.

La langue fert auffi aux enfans à retirer le mamelon par une efpece de fuccion ; mais pour cela il faut que les mâchoires foient ouvertes, & que les levres ne foient appliquées que mollement au mamelon, fans quoi la langue en fe retirant ne pourroit aifément l'attirer à elle pour le faire rentrer dans la bouche.

Quand la langue a fait entrer fuffifamment le mamelon, elle ceffe de le retirer, fe place deffous, & s'y moulant en forme de gouttiere, non-feulement elle s'y applique & le retient fous la puiffance des levres, mais elle agit de concert avec elle par un mouvement vermiculaire qu'elle exécute, fans ceffer entiérement d'être appliquée au mamelon, puifque fa furface s'y joint toujours par quelques points, les uns ne s'en féparant que lorfque d'autres s'y font appliqués.

Quelquefois la langue ainfi appliquée au mamelon, pour le comprimer plus exactement, le tire jufque fous les mâchoires dont l'action eft plus forte, mais qui n'étant garnies que de la chair des gencives, le preffent fans le bleffer ; par cette preffion plus vive, le lait coule dans la bouche en plus grande abondance. Enfin la langue toujours appliquée au mamelon le titre quelquefois plus avant dans la bouche, & le preffe contre le palais ; c'eft-là que par fon mouvement vermiculaire ou ondoyant allant & venant fucceffivement de la bafe à la pointe, elle agit fur tout le mamelon, & qu'elle en exprime le lait avec plus de facilité.

Jufqu'ici les levres, les mâchoires & la langue n'ont fait fortir du lait des mamelles que par la feule compreffion ; & fi nous avons parlé de la fuccion, ce n'a été qu'en tant qu'elle fert à tirer le mamelon dans la bouche, pour le foumettre à la preffion des levres, de la langue & des gencives.

Cependant ce n'eft pas l'unique effet qu'on puiffe attribuer à la fuccion ; elle fuffit évidemment par elle-même pour faire fortir le lait des mamelles, pourvû que les levres non-feulement entourent, mais encore ferrent affez exactement le mamelon pour l'empêcher de fuivre la langue, lorfqu'elle viendra à être tirée vers le gofier, alors le lait fortira du mamelon, & occupera dans la bouche l'efpace qu'aura quitté la langue. La bouche, dans ce cas, fait l'office d'une vraie pompe.

Si pour que le lait ou tout autre liquide entre dans la bouche, il fuffit que le mamelon ou le vaiffeau contenant le liquide foit exactement entouré par les levres, & qu'enfuite la langue fe retire en arriere, ou que la mâchoire inférieure s'éloigne de la fupérieure ; fi cela, dis-je, fuffit, il eft clair que la refpiration n'eft point toujours néceffaire pour l'introduction du liquide dans la bouche. L'expérience même le prouve d'une façon fenfible, puifqu'on peut remplir la bouche de liquide fans refpirer, & que, qui plus eft, on peut expirer dans le temps même que la bouche fe remplit de boiffon.

Quoique les différens mouvemens que nous venons de parcourir, foit des levres, foit des mâchoires, foit de la langue, puiffent chacun féparement exprimer le lait du mamelon, ils ne peuvent pas toujours le faire couler avec une certaine abondance, ni avec une certaine aifance ;

par exemple, le seul mouvement des levres ne seroit peut-être pas suffisant pour satisfaire un enfant avide ou affamé non plus que la succion simple, c'est-à-dire celle qui, sans la compression alternative des levres, peut tirer le lait des mamelles; ce n'est que par le concours & la combinaison de tous les mouvemens dont nous avons fait l'énumération, que l'enfant peut *teter* abondamment & avec le moins de travail possible.

De toutes les façons de *teter* qui résultent de cette combinaison de mouvemens, la plus naturelle ou la plus commode pour l'enfant, c'est celle qui s'exécute par la succession alternative & prompte de la compression que tout le canal formé par l'avance des levres fait sur le mamelon par la succion, mais par une succion telle que le bout de la langue ne soit pas appliqué à l'extrémité du mamelon. La succion alors a le double avantage de tirer le lait par elle-même, en même temps qu'elle soumet le mamelon à la compression des levres & des gencives.

Il est encore une autre façon de *teter*, qu'on peut regarder comme une espece de repos & de délassement que l'enfant prend en *tetant*. Ce cas arrive lorsque les premiers sucemens ont procuré une telle dérivation de lait, que le mamelon le fournit presque de lui-même par le regorgement des vaisseaux laiteux. Alors une légere pression des levres & des mâchoires est tout-au-plus nécessaire, & la langue ne fait que s'avancer pour recevoir ou ramasser le lait, & se retirer en arriere pour le pousser dans le gosier.

Excepté ce dernier cas, la bouche dans l'action de *teter* fait le double office de pompe aspirante & foulante. Le bout antérieur de la langue, en se retirant, fait le piston de la premiere pompe, & attire le lait contenu dans le mamelon; ensuite la partie postérieure de la langue en pressant le lait contre le fond du palais, la cloison du gosier & le gosier même, & en se retirant sur l'embouchure de l'œsophage fait le piston de la pompe foulante. Cette double action de la langue s'exécute presque dans le même instant, sa racine n'ayant point achevé son coup de piston foulant pour avaler, que déjà son bout a commencé celui de piston aspirant pour sucer.

Par tout ce qui a été dit jusqu'ici, il est clair, suivant M. Petit, qu'un enfant né sans palais non-seulement peut exprimer le lait du mamelon par la simple compression des levres, ainsi qu'on l'a expliqué, mais encore que sa bouche peut faire la fonction d'une pompe aspirante. Cette pompe à la vérité sera plus courte que dans l'état naturel, puisqu'elle n'aura que la longueur du canal charnu formé par l'avance des levres, mais son jeu sera toujours le même. Ainsi l'enfant qui manque entiérement de palais ne mourra point faute de pouvoir exprimer ou sucer le lait du mamelon; mais si la bouche n'est point capable de faire l'office de la pompe foulante, il doit nécessairement périr faute de pouvoir avaler.

Il n'en est pas de même lorsque les narines ne sont ouvertes dans la bouche que par le seul écartement des os, qui forment la voûte du palais; cette mauvaise conformation n'empèche point entiérement les enfans d'avaler. En effet, dans ce cas, la langue en s'appliquant au palais en bouche la fente, & agit ensuite sur chacune des portions du palais, comme elle feroit sur le palais entier. Quand la cloison charnue se trouve aussi séparée en deux, il est bien vrai qu'une portion plus ou moins considérable du lait passe par le nez; mais cela n'empêche pas que la racine de la langue, sur-tout lorsqu'elle se retire précipitament, ne fasse rentrer une partie du lait dans le canal de l'œsophage. On sent que dans ces différens vices de conformation l'enfant est obligé pour *teter* de faire des mouvemens extraordinaires auxquels il ne peut pas toujours s'habituer, ce qui le met en danger de périr. On a vu plus d'une fois, dans de semblables cas, rechapper des enfans en leur donnant le pis d'une chevre.

Pour le rendre propre à cette fonction, on le vide à demi avant que de le présenter à l'enfant; la grosseur, la longueur & la flaccité ou la mollesse de ce pis font qu'il supplée au vice des organes en remplissant le vide du palais & des narines.

Le pis s'ajuste si bien à toutes ces parties & les ouvertures en sont même si exactement bouchées, qu'à chaque instant on est obligé de retirer le pis pour laisser respirer l'enfant.

Il vient aussi quelquefois au monde des enfans qui ne peuvent pas *teter*, en conséquence de quelque cohérence de la langue au palais. Dans ce vice de conformation, il ne s'agit que de débrider la langue, la détacher, la tenir abaissée avec une spatule, faire insiblement cette opération avec prudence, & oindre la plaie avec du miel rosat le plus souvent qu'il est possible, pour empêcher la réunion des parties qu'on a divisées.

Après avoir exposé la maniere dont se fait l'action de *teter*, on conçoit sans peine comment les paysannes, en tirant le pis de la vache ou d'autre quadrupede femelle, en font sortir le lait, & qu'il ne sort pas de lui-même. Il ne sort pas de lui-même, parce que les tuyaux excrétoires étant ridés par plusieurs filets ligamenteux & élastiques, ces rides, comme autant de valvules, s'opposent à la sortie du lait, dont les conduits laiteux sont remplis. Ajoutez qu'en tirant avec un peu de force le bout du pis ou mamelon, on alonge en même temps le pis de l'animal, d'où résulte un rétrécissement latéral qui pousse le lait vers les tuyaux ouverts; souvent dans une femme, en comprimant légérement la mamelle & en pressant le lait vers le mamelon, on le fait sortir par les tuyaux laiteux, sans qu'il soit besoin d'employer la succion. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

TETHYE, *tethya*, s. f. (*Hist. nat.*) zoophyte couvert d'une peau dure semblable à du cuir, comme les holothuries, & qui reste toujours attaché aux pierres ou aux rochers de la mer, *voyez* HOLOTHURIE. Les *tethyes* ont à chacune de leur extrémité une ouverture pour prendre & rejeter l'eau. L'espece de cuir qui les recouvre est brun & dur au toucher; elles ont à-peu-près une figure ovale. Rondelet, *Hist. des insectes & zoophytes*, *chap. xix. Voyez* ZOOPHYTE.

TETHYS, (*Mithol.*) fille du Ciel & de la Terre, & femme de l'Océan. Son char étoit une conque d'une merveilleuse figure, & d'une blancheur plus éclatante que l'ivoire. Ce char sembloit voler sur la face des eaux.

Quand la déesse alloit se promener, les dauphins en se jouant, soulevoient les flots. Après eux venoient des tritons qui sonnoient de la trompette avec leurs conques recourbées. Ils environnoient le char de la déesse traîné par des chevaux marins plus blancs que la neige, & qui fendant l'onde salée, laisoient loin derriere eux un vaste sillon dans la mer. Leurs yeux étoient enflammés, & leurs bouches étoient fumantes. Les Océanides, filles de *Tethys*, couronnées de fleurs, nageoient en foule derriere son char; leurs beaux cheveux pendoient sur leurs épaules, & flottoient au gré des vents.

*Téthys* tenoit d'une main un sceptre d'or pour commander aux vagues; de l'autre elle portoit sur ses genoux le petit dieu Palémon son fils pendant à la mamelle. Elle avoit un visage serein & une douce majesté qui faisoit fuir les vents séditieux, & toutes les noires tempêtes. Les tritons conduisoient ses chevaux, & tenoient les rênes dorées. Une grande voile de pourpre flottoit dans les airs audessus du char. Elle étoit plus ou moins enflée par le souffle d'une multitude de petits zéphirs qui la poussoient par leurs haleines.

Eole, au milieu des airs, inquiet, ardent, tenoit en silence les fiers aquilons, & repoussoit tous les nuages. Les immenses baleines & tous les monstres marins, faisant avec leurs narines un flux & reflux de l'onde amere, sortoient à la hâte de leurs grottes profondes, pour rendre hommage à la déesse.

C'est *Téthys* qui délivra Jupiter, & le remit en liberté, dans le temps qu'il avoit été arrêté & lié par les autres dieux; c'est-à-dire que Jupiter trouva le moyen de se sauver par mer des embûches que lui avoient tendues les Titans à qui il faisoit la guere; ou bien en prenant cette guere du côté de l'histoire, une princesse de la famille des Titans employa des secours étrangers pour délivrer Jupiter de quelque péril. Mais *Téthys*, selon les ap-

parences, n'eſt qu'une divinité purement phyſique, ainſi nommée de τιθὴν qui ſignifie *nourrice*, parce qu'elle étoit la déeſſe de l'humidité qui eſt ce qui nourrit & entretient tout. Il ne faut pas confondre notre *Téthys* avec la *Thétis* mere d'Achille; leur nom eſt écrit différemment. (*D. J.*)

TÊTIERE, ſ. f. *en terme de Chirurgie*, eſt un bandage de tête uſité lorſque la tête a été bleſſée. *Voyez* COUVRE-CHEF.

TÊTIERE, ſ. f. (*terme de Bourrelier.*) c'eſt la partie de la bride où ſe met la tête du cheval. La *têtiere* eſt compoſée de deux porte-mords, d'un frontal, d'une ſougorge, & d'une muſerolle.

TÊTIERE, ſ. f. (*terme de Lingere.*) ſorte de voile de toile qui tient la tête de l'enfant nouveau-né, & que cet enfant porte juſqu'à ce qu'il puiſſe un peu ſoutenir ſa tête. (*D. J.*)

TETIERES, (*Lutherie.*) dans les ſoufflets d'orgue ce ſont les pieces qui font les plis de la tête du ſoufflet. Ce ſont des planches de bois de chêne d'un quart de pouce d'épaiſſeur; ces planches ſont couvertes de parchemin du côté qui regarde l'intérieur du ſoufflet, & aſſemblées les unes avec les autres à une des bandes de peau de mouton parée, & avec les écliſſes par les aînes & demi-aînes; elles doivent toujours être en nombre pair. *Voyez* SOUFFLETS D'ORGUE.

TETIMIXIRA, ſ. m. (*Ichthiol.*) poiſſon d'Amérique, connu plus généralement ſous le nom de *pudiano*; c'eſt un petit poiſſon ſemblable à la perche. Il a le dos de couleur pourpre, le ventre & les côtes jaunes. (*D. J.*)

TÉTINE, ſ. f. (*Bouch.*) il ſe dit du pis de la vache ou de la truie, conſidéré comme viande.

TÉTINE, (*Art. milit.*) boſſe faite à une cuiraſſe par la balle d'une arme à feu.

*TETIUS*, (*Géogr. anc.*) fleuve de l'île de Cypre. Son embouchure eſt marquée par Ptolomée, *l. v. c. XIV.* entre *Amathus* & *Citium* ou *Cetium*. (*D. J*)

TETON, ſ. m. partie éminente & extérieure de la poitrine, terminée par le mamelon. Il ſe dit des hommes & des femmes.

TETRACERA, ſ. f. (*Hiſt. nat. Bot.*) genre de plante dont voici les caracteres ſelon Linnæus; le calice eſt à ſix feuilles, arrondies & déployées; quoiqu'elles ne paroiſſent pas dans cette plante quand elle eſt ſeche, ce qui a jeté dans l'erreur le ſavant botaniſte Houſton. Les étamines ſont de ſimples filets nombreux, de la longueur du calice, & toujours permanens; leurs boſſettes ſont ſimples; les germes du piſtil ſont au nombre de quatre, de forme ovale; les ſtiles ſont très-courts & pointus; les ſtigma ſont obtus; le fruit eſt compoſé de quatre capſules, ovales & crochues; elles contiennent une ſeule loge qui s'ouvre près du ſommet dans la maturité; elle renferme des graines ſimples & rondelettes. Linnæi, *gen. plant. pag.* 249. (*D. J.*)

TETRACOME, (*Muſique des anciens.*) Athénée dit que le *tétracome* étoit un air de danſe qu'on jouoit ſur la flûte; & Pollux que le *tétracome* étoit une danſe militaire, conſacrée à Hercule, enſorte que probablement le *tétracome* étoit un air de flûte vif & impétueux. (*F. D. C.*)

TETRACORDE, ſ. m. *dans la muſique ancienne*, étoit, ſelon l'opinion commune, un ordre ou ſiſtême particulier de ſons réſultans de quatre cordes différemment ordonnées, ſelon le genre & l'eſpece.

Je trouve de grandes difficultés à concilier les autorités des anciens ſur ce qu'ils ont dit de la formation des premiers *tétracordes*.

Nicomaque, au rapport de Boëce, dit que la muſique, dans ſa premiere ſimplicité, n'avoit que quatre ſons ou cordes, dont les deux extrêmes ſonnoient le diapaſon entre elles, & que les moyennes, diſtantes d'un ton l'une de l'autre, ſonnoient chacune la quarte avec l'extrême dont elle étoit la plus proche, & la quinte avec elle étoit la plus éloignée, & il ajoute qu'on attribuoit à Mercure l'invention de ce *tétracorde*.

Boëce dit encore qu'après l'addition des trois cordes faites par différens auteurs, Lychaon, ſamien, en ajouta une huitieme, qu'il plaça entre la trite ou parameſe, qui étoient alors la même corde, & la meſe; ce qui rendit l'octa-

corde complet, & composé de deux *tétracordes* disjoints, de conjoints qu'ils étoient auparavant dans l'eptacorde.

J'ai consulté là-dessus l'ouvrage de Nicomaque, & je trouve qu'il ne dit rien de tout cela. Il dit au contraire que Pythagore s'appercevant que, bien que le son moyen des deux *tétracordes* conjoints sonnât la consonance de la quarte avec chacun des extrêmes, ces extrêmes comparés entre eux se trouvoient dissonans, il ajouta une huitieme corde qui, écartant d'un ton les deux *tétracordes*, produisit le diapason entre leurs extrêmes, & introduisit encore une nouvelle consonnance, qui est la quinte entre chacun de ces extrêmes & celle des deux cordes moyennes qui lui étoit opposée.

Sur la maniere dont se fit cette addition, Nicomaque & Boëce sont tous deux également embrouillés, & non contens de se contredire entre eux, chacun d'eux se contredit encore avec soi-même. *Voyez* SYSTEME, TRITE, PARAMESE.

Si l'on avoit égard à ce que disent Boëce & plusieurs autres anciens écrivains, on ne pourroit donner de bornes fixes à l'étendue du *tétracorde ;* mais soit que l'on compte ou qu'on pese les voix, on trouvera également que la définition la plus exacte est celle du vieux Bacchius, qui définit le *tétracorde* un son modulé de suite dont les cordes extrêmes sonnent la quarte entre elles.

En effet, cet intervalle de quatre est essentiel au *tétracorde*, c'est pourquoi les sons qui le forment sont appelés *immuables* par les anciens, à la différence des sons moyens qu'ils appeloient *mobiles* ou *changeans*, parce qu'ils pouvoient s'accorder de plusieurs manieres.

Il n'en étoit pas de même du nombre de quatre cordes, d'où le *tétracorde* a pris son nom : ce nombre lui étoit si peu essentiel, qu'on voit dans l'ancienne musique des *tétracordes* qui n'en avoient que trois. Tel fut, selon quelques-uns, le *tétracorde* de Mercure ; tels ont été durant quelque temps les *tétracordes* enharmoniques ; tel étoit, selon Meibomius, le second *tétracorde* disjoint du sistême ancien, avant qu'on y eût ajouté une nouvelle corde. Quant au premier, il étoit certainement complet avant Pythagore, ainsi qu'il est aisé de voir dans le pythagoricien Nicomaque ; ce qui n'empêche pas M. Rameau de dire très-décisivement, à son ordinaire, que, selon le rapport unanime, Pythagore trouva le ton, le di-ton, le semi-ton, & que du tout il forma le *tétracorde* diatonique ; au lieu de dire qu'il trouva seulement les raisons de tous ces intervalles, lesquels, selon un rapport plus unanime & plus vrai, étoient trouvés bien long-temps avant Pythagore.

Les *tétracordes* ne demeurerent pas long-temps bornés au nombre de deux, il s'en forma bientôt un troisieme, puis un quatrieme ; nombre auquel le sistême des Grecs demeura borné. Tous ces *tétracordes* étoient conjoints, c'est-à-dire que la derniere corde de l'un servoit toujours de premiere corde au suivant, excepté un seul lieu à l'aigu ou au grave du troisieme *tétracorde* ou il y avoit disjonction, c'est-à-dire un ton d'intervalle entre la corde qui terminoit le *tétracorde*, & celle qui commençoit le suivant. *Voyez* CONJOINT, DISJOINT, SYNAPHE, DIAZEUXIS. Or comme cette disjonction du troisieme *tétracorde* se faisoit, tantôt avec le second, & tantôt avec le quatrieme, cela fit approprier à ce *tétracorde* un nom particulier pour chacune de ces deux circonstances.

Voici les noms de tous ces *tétracordes*. Le plus grave des quatre, & qui se trouvoit placé un ton au-dessus de la corde *proslambanomene* ou ajoutée, s'appeloit le le *tétracorde hypathon* ou des principales, selon la traduction d'Albinus. Le second en montant, lequel étoit toujours conjoint au premier, s'appeloit *tétracorde meson* ou des moyennes. Le troisieme, quand il étoit conjoint au second & disjoint du quatrieme, s'appeloit *tétracorde synnemenon* ou des conjoints ; mais quand la conjonction se faisoit avec le quatrieme, & par conséquent la disjonction avec le second : alors ce même troisieme *tétracorde* prenoit le nom de *tétracorde diezeugmenon* ou des divisées ; enfin le quatrieme s'appeloit le *tétracorde hyperboleon* ou des excellentes. L'Arétin ajouta à tout cela, un cinquieme

*tétracorde* que Meibomius prétend qu'il n'a fait que rétablir; quoi qu'il en soit, les systêmes particuliers des *tétracordes* firent bientôt place à celui de l'octave qui les contient tous.

Les cinq *tétracordes* dont je viens de parler étoient appelés *immuables*, parce que leur accord ne changeoit jamais; mais ils contenoient chacun deux cordes qui, bien qu'accordées de la même maniere dans tous les cinq *tétracordes*, étoient pourtant sujettes, comme je l'ai dit, à être haussées, selon le genre, ce qui se faisoit dans tous les *tétracordes* également; c'est pour cela que ces cordes s'appeloient *mobiles*.

L'accord diatonique ordinaire du *tétracorde* formoit trois intervalles, dont le premier étoit toujours d'un semi-ton, & les deux autres d'un ton chacun, de cette maniere, *mi fa sol la*.

Pour le genre chromatique, il falloit baisser d'un semi-ton la troisieme corde, & l'on avoit deux semi-tons consécutifs, puis une tierce mineure *mi fa fa* diese, *la*.

Enfin, pour le genre enharmonique il falloit baisser les deux cordes du milieu jusqu'à ce qu'on eût deux quarts de ton consécutifs, puis une tierce majeure: ainsi *mi mi* demi-diese *fa la;* ou bien, à la maniere des Pythagoriciens, *mi mi* diese *fa* & *la*.

Il y avoit après plusieurs autres modifications de chaque genre qu'on pourra voir aux *mots* SYNTONIQUE, TONIQUE MOL, HÉMIOLIEN. (*S*)

*TETRACTIS*, (*Arithmét. pythagoric.*) je ne sais comment on rendroit ce mot en françois, si ce n'est par celui de quaternaire, nombre sur lequel le fils de Pythagore composa, dit-on, quatre livres. L'amour des Pythagoriciens pour les propriétés des nombres est connu des savans. Il est vrai que les recherches des questions que présentent les rapports des nombres, supposent la plupart une théorie utile; mais il faut convenir que le foible des Pythagoriciens pour ce genre de subtilités fut extrême, & quelquefois ridicule.

Herhard Weigelius s'est imaginé que cette *tetractis* fameuse étoit une arithmétique quaternaire, c'est-à-dire usant seulement de période de 4, comme nous employons celle de 10. Il a fait sur cela deux ouvrages, l'un intitulé *Tetractis summum tùm arith. tùm philos. compendium*, *artis magnæ sciendi*, *gemina radix*: l'autre, *Tetractis*, *tetracti Pythagoricæ respondens*, 1672, 4. Ienæ. On voit par le premier que cet écrivain entrant dans les idées pythagoriciennes, croyoit tirer de grandes merveilles de cette espece d'arithmétique; mais il est sans doute le seul qui en ait conçu une idée si fort avantageuse.

L'illustre Barow a formé une ingénieuse conjecture au sujet de cette *tetractis*, ou de ce quaternaire si fameux chez Pythagore, & qui occupa tant son fils. Il pense qu'ils avoient voulu désigner par-là les quatre parties des Mathématiques qui n'étoient pas alors plus étendues; il explique donc ainsi cette forme de serment pythagoricien, *asservero per illum qui animæ nostræ tradidit* quaternarium: je le jure par celui qui nous a instruit des quatre parties des Mathématiques; il y a quelque vraisemblance dans cette conjecture. *Montucla*. (*D. J.*)

TÉTRADI, (*Géog. mod.*) riviere d'Asie, dans l'Anatolie, que les Turcs nomment *Chersan-Baresir*. Elle se jette dans la mer Noire, à quarante milles de celle d'Argyropotami. (*D. J.*)

TÉTRADIAPASON, *en musique*, c'est le nom grec de la quadruple octave, qu'on appelle aussi *vingt-neuvieme*. Les Grecs ne connoissoient que le nom de cet intervalle, car ils n'entroient point dans leur systême de musique. *Voyez* SON, SYSTÈME, MUSIQUE, OCTAVE. (*S*)

TÉTRADITES, s. m. pl. (*Hist. ecclés.*) nom qui se donnoit autrefois à plusieurs sectes d'hérétiques, à cause d'un respect particulier qu'ils avoient pour le nombre de quatre, que l'on exprime en grec par τετρα.

Les Sabbathaires s'appeloient *Tétradites*, parce qu'ils vouloient célébrer la fête de Pâques le 14e. jour de la lune de mars, & qu'ils jeûnoient le mercredi, ou le quatrieme jour de la semaine.

On appeloit de même les Manichéens & autres qui admettoient en Dieu une quaternité ou quatre Personnes au-lieu de trois. *Voyez* MANICHÉEN.

Les sectateurs de Pierre le Foulon portoient aussi le nom de *Tétradites* parce qu'ils ajoutoient quelque chose au trisagion pour favoriser une erreur ; savoir que ce n'étoit pas le Fils, ni aucune des trois Personnes particulieres de la Trinité qui eût souffert dans la passion de Notre Sauveur, mais la Divinité toute entiere. *Voyez* TRISAGION.

Les anciens donnoient aussi le nom de *Tétradites* aux enfans qui naissent sous la quatrieme lune, & ils croyoient que le sort de ces enfans ne pouvoit être que malheureux.

TÉTRADRACHME *de Tyr*, (*Monnoie ancienne de Tyr.*) suivant Josephe, la piece d'argent νόμισμα de Tyr, valoit quatre dragmes attiques ; ainsi le *tétradrachme* de Tyr, étoit à-peu-près la même chose que le statere, ou le sicle des Juifs. Le cardinal Noris assure que les *tétrachmes* de Tyr, mis dans la balance, se sont trouvés de même poids que les sicles des Juifs. En même temps, il observe que les Tyriens & les Juifs fabriquoient, pour la facilité du commerce, des monnoies d'argent de même poids, & de même valeur.

On trouve en France au cabinet du roi, & chez des particuliers, plusieurs especes de ces anciennes monnoies, dont il est facile de faire la comparaison. On peut voir dans le *tome XXI. de l'acad. des Belles-Lettres*, la description de deux de ces *tétradrachmes*, que les Antiquaires nomment *médaillons*, & qui étoient dans le cabinet de M. Pellerin. Ils sont très-bien conservés, & pesent trois gros, & cinquante-un grains. En supposant qu'ils sont au même titre que l'argent qui a cours en France, le *tétradrachme* de Tyr vaut au poids cinquante-sept sols six deniers de notre monnoie actuelle. (*D. J.*)

TETRAETERIS, (*Chronolog. d'Athenes.*) τετραετηρίς ; c'étoit dans la chronologie athénienne un cycle de quatre ans, sur lequel *voyez* Potter, *Archæol. græc. l. II. c. xxvj tom. I, p.* 459 *& suiv.* (*D. J.*)

TRÉTRAGONE, s. m. *en Géométrie*, c'est une figure de quatre angles. *Voyez* QUADRANGULAIRE.

Cet mot est formé du grec τετρα, *quatre*, & γωνια, *angles*. Ainsi le quarré, le parallélogramme, le rhombe, le trapese, sont des figures *tétragones*. *Voyez* QUARRÉ, *&c.*

TÉTRAGONE, *en Astrologie*, est un aspect de deux planetes par rapport à la terre, dans lequel ces deux planetes sont distantes l'une de l'autre de la quatrieme partie d'un cercle, ou 90 degrés, comme *A D*, (*Planche astron. fig.* 3.) *Voyez* ASPECT. L'aspect *tétragone* se marque par le caractere. □. *Voyez* QUADRAT. (*O*)

TETRAGONIA, s. f. (*Hist. nat. Botan.*) nom donné par Linnæus à un genre de plante que les autres botanistes appellent *tétragonocarpos*, dont on peut lire l'article. Voici cependant ses caracteres, selon le sistème du savant botaniste suédois.

Le calice est composé de quatre feuilles ovales, colorées, frêlées dans les bords, & qui subsistent après que la fleur est tombée ; il n'y a point de pétales ; les étamines sont une vingtaine de filets chevelus, plus courts que le calice ; les bassettes sont courtes ; le germe du pistil est arrondi, quadrangulaire, & placé sous le réceptacle ; les stiles sont quatre en nombre pointus, crochus, & de la longueur des étamines ; les stigmas sont alongés & blancs ; le fruit est coriace & quadrangulaire ; la graine est simple, osseuse, & faite en noyau oblong. Linnæi, *gen. plant. p.* 249. (*D. J.*)

*TETRAGONIS*, (*Géog. anc.*) ville de l'Arachosie, au pié du mont Caucase ; Pline, *l. VI. c. xxiij* dit que cette ville avoit été nommée auparavant *Cartana*. (*D. J.*)

TETRAGONISME, s. m. (*Géom.*) c'est un terme dont quelques auteurs font usage, pour exprimer la quadrature du cercle. *Voyez* QUADRATURE.

TETRAGONOCARPOS, s. m. (*Hist. nat. Botan.*) genre de plante dont voici les caracteres ; ses feuilles sont disposées confusément ; le bout du pédicule devient un ovaire sur le sommet duquel croît une

fleur ou un calice fendu en quatre, & plus rarement en cinq, ouvert & garni d'un grand nombre d'étamines qui vont au nombre de dix-huit ou vingt; l'ovaire a quatre tubes droits, & devient un fruit à quatre capsules avec une graine simple dans chacune; quelquefois le calice est sous l'ovaire & la fleur; Boerhaave en compte trois especes. (*D. J.*)

TETRAGRAMMATON, s. m. (*Théolog.*) du grec τετραγραμματον nom de quatre lettres; c'est ainsi qu'on appelle souvent le nom de *jéhovah*, que les Hébreux par respect ne prononcent plus. Ils disent en sa place *adonaï* ou *elohim*; & quand ils parlent de ce nom sacré, ils l'appellent *schem hamphorasch*, c'est-à-dire, *nom expliqué*. Les Grecs se servent plus volontiers du mot *tétragrammaton*, qui marque les quatre lettres dont est composé le mot hébreu *jéhovah*, savoir *jod*, *hé*, *vau*, *hé*.

TÉTRAHEDRE, s. m. *terme de Géométrie*, c'est un des cinq solides, ou corps réguliers, compris sous quatre triangles égaux & équilatéraux. *Voyez* SOLIDE & RÉGULIER.

On peut concevoir le *tétrahedre* comme une pyramide triangulaire, dont les quatre faces sont égales. *Voyez* PYRAMIDE. On voit le *tétrahedre* représenté. *Pl. géom. fig.* 59. *Voyez* CORPS RÉGULIER.

Les Mathématiciens démontrent que le quarré du côté du *tétrahedre* est au quarré du diametre d'une sphere, où il est inscriptible, en raison sous-sesquialtere, c'est-à-dire, comme deux est à trois; d'où il suit que le côté du *tétrahedre* est au diametre d'une sphere, comme $\sqrt{2}$ est à $\sqrt{3}$; par conséquent ces deux lignes sont incommensurables. *Chambers.* (*E*)

TETRALOGIE, s. f. (*Poésie dram. des anc.*) on nommoit chez les Grecs *tétralogie*, quatre pieces dramatiques d'un même auteur, dont les trois premieres étoient des tragédies, & la quatrieme satyrique ou bouffonne; le but de ces quatre pieces d'un même poëte, étoit de remporter la victoire dans les combats littéraires.

On sait que les poëtes tragiques combattoient pour la couronne de la gloire aux dionysiaques, aux lénées, aux panathénées, & aux chytriaques, solennités qui toutes, à l'exception des panathénées, dont Minerve étoit l'objet, étoient consacrées à Bacchus. Il falloit même que cette coutume fût assez ancienne, puisque Lycurgue, orateur célebre, qui vivoit à Athenes du temps de Philippe & d'Alexandre, la remit en vigueur; pour augmenter l'émulation parmi les Poëtes; il accorda même le droit de bourgeoisie à celui qui seroit proclamé vainqueur aux chytriaques.

Plutarque prétend que du temps de Thespis, qui vivoit vers la 63[e] olimpiade, les poëtiques tragiques ne connoissoient point encore ces jeux littéraires, & que leur usage ne s'établit que sous Eschyle & Phrynicus; mais les marbres d'Oxford, ainsi qu'Horace, disent formellement le contraire. Il est vrai néanmoins que ces combats entre les auteurs, ne devinrent célebres que vers la 70[e] olympiade, lorsque les Poëtes commencerent à se disputer le prix par les pieces dramatiques qui étoient connues sous le nom général de *tétralogie*.

Il est souvent fait mention de ces *tétralogies* chez les anciens; nous avons même dans les ouvrages d'Eschyle & d'Euripide, quelques-unes des tragédies qui en faisoient partie. On y voit sous quel archonte elles avoient été jouées, & le nom des concurrens qui leur avoient enlevé ou disputé la victoire.

Les *tétralogies* les plus difficiles & les plus estimées, avoient chacune pour sujet une des avantures d'un même héros, par exemple d'Oreste, d'Ulysse, d'Achille, de Pandion, *&c.* C'est pourquoi on donnoit à ces quatre pieces un seul & même nom, qui étoit celui du héros qu'elles représentoient. La pandionide de Philoclès, & l'orestiade d'Eschyle, formoient quatre tragédies, qui rouloient sur autant d'avantures de Pandion & d'Oreste.

La premiere des tragédies qui composoient l'orestiade, étoit intitulée *Agamemnon*; la seconde, les *Cœphores*; la troisieme, les *Euménides*. Nous avons encore ces trois pieces; mais la quatrieme, qui étoit le drame satyrique, & intitulée *Protée*, ne se trouve plus. Or quoique, surtout

tout dans l'Agamemnon, il ne soit parlé d'Oreste qu'en passant, cependant comme la mort de ce prince, qui étoit pere d'Oreste, est l'occasion & le sujet des Cæphores & des Euménides, on donna le nom d'*Orestiade* à cette *tétralogie*.

Ælien, *hist. variar. l. XI. c. viij*, nous a conservé le titre de deux *tétralogies*, dont les pieces ont encore entr'elles quelqu'affinité. Il dit qu'en la xcj olympiade, dans laquelle Exainete d'Agrigente remporta le prix de la course, un certain Xénoclès, qui lui étoit peu connu, obtint le prix de *tétralogie* contre Euripide. Le titre des trois tragédies du premier étoit Œdipe, Lycaon & les Bacchantes, suivies d'Athamas, drame satyrique. Vous voyez que ces trois pieces, quoique tirées d'histoires différentes, rouloient cependant à-peu-près sur des crimes de même nature. Œdipe avoit tué son pere, Lycaon mangeoit de la chair humaine, & les Bacchantes écorchoient quelquefois leurs propres enfans. On peut dire la même chose de la *tétralogie* d'Euripide, dont la premiere tragédie avoit pour titre *Alexandre* ou *Pâris*, la seconde *Palamede*, & la troisieme *les Troyennes*; ces trois sujets avoient tous rapport à la même histoire, qui est celle de Troie.

Les poëtes grecs faisoient aussi des *tétralogies*, dont les quatre pieces rouloient sur des sujets différens, & qui n'avoient ensemble aucun rapport direct ou indirect. Telle étoit une *tétralogie* d'Euripide, qui comprenoit la Médée, le Philoctete, le Dictys & les Moissonneurs; telle étoit encore la *tétralogie* d'Eschyle, qui renfermoit pour quatre pieces, les Phynées, les Perses, le Glaucus & le Prométhée.

Le scholiaste d'Aristophane observe qu'Aristarque & Apollonius, considérant les trois tragédies séparément du drame appelé *satyre*, les nomment des *trilogies*, τριλογία; parce que les satyres étant d'un genre comique, n'avoient aucune relation, soit pour le style, soit pour le sujet, avec les trois tragédies qui étoient le fondement de la *tétralogie*. Cependant dans les ouvrages des anciens tragiques, il est parlé de *tétralogie*, & jamais de trilogie.

Sophocle, que les Grecs nommoient *le pere de la tragédie*, en connoissoit sans doute d'autant mieux la difficulté, qu'il avoit plus approfondi ce genre d'écrire. C'est peut-être par cette raison, que dans les combats où il disputa le prix de la tragédie avec Eschyle, Euripide, Chærilus, Aristée & plusieurs autres poëtes, il fut le premier qui commença d'opposer tragédie à tragédie, sans entreprendre de faire des *tétralogies*.

On peut compter Platon parmi ceux qui en avoient composé. Dans sa jeunesse, ne se trouvant point de talent pour les vers héroïques, il prit le parti de se tourner du côté de la tragédie. Déjà il avoit donné aux comédiens une *tétralogie*, qui devoit être jouée aux prochaines dionysiaques; mais ayant par hasard entendu Socrate, il fut si frappé de ses discours, que méprisant une victoire qui n'avoit plus de charmes pour lui, non-seulement il retira sa piece, mais il renonça au théâtre, & se livra entierement à l'étude de la philosophie.

Mais les combats entre les poëtes tragiques devinrent si célebres, que peu de temps après leur établissement, Thémistocle, en ayant donné un, dans lequel Phrynicus fut couronné; ce grand capitaine crut devoir en immortaliser la mémoire, par une inscription qui est venue jusqu'à nous.

La *tétralogie* d'Eurypide, dont nous avons parlé ci-dessus, fut jouée dans la 87$^{e}$ olympiade, sous l'archonte Pythiodore, & l'auteur ne fut couronné que le troisieme; car on ne décernoit dans tous les combats littéraires que trois couronnes. On sait qu'elles étoient de feuilles d'arbre, comme celles des combats gymniques; mais quelle autre récompense eût-on employée, si l'on considere la qualité des concurrens qui étoient quelquefois des rois, des empereurs, des généraux d'armée, ou les premiers magistrats des républiques. Il s'agissoit de flatter l'amour propre des vainqueurs, & l'on y réussit parlà merveilleusement. Aussi les poëtes couroient après ces sortes de couronnes avec une ardeur dont nous n'avons point d'idée. Quand Sophocle, tout jeune, donna sa

premiere piece, la chaleur des ſpectateurs qui étoient partagés entre lui & ſes concurrens, obligea Cimon d'entrer dans le théâtre avec ſes collegues, de faire des libations à l'honneur des dieux, de choiſir pour juges dix ſpectateurs choiſis de chaque tribu, & de leur faire prêter le ſerment avant qu'ils adjugeaſſent la couronne. Plutarque ajoute, que la dignité des juges échauffa encore l'eſprit des ſpectateurs & des combattans; que Sophocle fut enfin déclaré vainqueur, & qu'Eſchyle qui étoit un de ſes rivaux, en fut ſi vivement piqué, qu'il ſe retira en Sicile, où il mourut peu de temps après.

Les Romains n'imiterent jamais les *tétralogies* des Grecs, vraiſemblablement par la difficulté de l'exécution. Il arriva même dans la ſuite chez les Grecs; ſoit que les génies ſe fuſſent épuiſés, ſoit que les Athéniens euſſent conſervé un goût continuel pour les ouvrages de leurs anciens poëtes tragiques; il arriva, dis-je, qu'on permit aux auteurs qui leur ſuccéderent, de porter au combat les pieces des anciens poëtes corrigées: Quintilien aſſure que quelques modernes, qui avoient uſé de cette permiſſion ſur les tragédies d'Eſchyle, s'étoient rendus, par ce travail, dignes de la couronne; & c'eſt peut-être auſſi la ſeule à laquelle nous pouvons aſpirer. (*Le Chevalier* DE JAUCOURT.)

TÉTRAMETRE, ſ. maſc. (*Littérat.*) dans l'ancienne poéſie greque & latine. C'étoit un vers ïambe compoſé de quatre piés. *Voyez* IAMBIQUE.

Ce mot eſt formé du grec τετρα *quatre*, & de μετρον, *meſure*. On ne trouve de ces vers que dans les poëtes comiques, comme dans Térence.

TETRAO, ſ. m. (*Hiſt. nat. Ornithol.*) nom donné par Linnæus au genre d'oiſeaux de l'ordre des poules; leurs caracteres diſtinctifs ſont d'avoir à chaque pié quatre orteils, les paupieres nues & chargées de tubercules charnus. De ce genre ſont les phaiſans, la perdrix, la caille, &c. Linnæi, *ſyſt. nat. p.* 48.

TETRAODION, ſ. m. *terme d'Egliſe*, nom qu'on donne dans l'Egliſe greque à un hymne que l'on y chante le ſamedi; on la nomme ainſi, parce qu'elle eſt compoſée de quatre parties; le mot même l'indique; τετα ſignifie *quatre*, & ωδη *chant*. (*D. J.*)

TETRAPÉTALE, FLEUR, (*Bot.*) c'eſt une fleur compoſée de quatre pétales ou feuilles colorées, que les Botaniſtes appellent *pétales*, poſées autour du piſtil. Selon M. Ray, les fleurs *tétrapétales* conſtituent un genre particulier de plantes. M. de Juſſieu les appelle *polypétales à quatre pieces*, & en fait auſſi un genre à part. (*D. J.*)

*TETRAPHARMACUM*, ſ. m. (*Pharmacie.*) en général, ſignifie un *remede* compoſé de quatre ſortes de drogues.

Ce mot eſt formé de τετα *quatre*, & φαρμακον, *drogue* ou *remede*.

On a donné ce nom à l'onguent baſilic. *Voyez* ONGUENT.

TETRAPHOE, ſ. f. (*Hiſt. nat. Bot. exot.*) nom donné par les peuples de Guinée, à une plante dont ils uſent en décoction pour les cours de ventre; cette plante croît auſſi dans le Malabar, & ſa racine eſt employée pour les hémorrhoïdes; les Malabares nomment cette plante *wellia cadavalli*; Petiver l'appelle en botaniſte *xantium malabaricum*, *capitolis lanuginoſis*, & la range parmi les eſpeces de glouteron. Sa tige eſt ligneuſe, rameuſe & cotonneuſe. Ses feuilles ſont attachées par paires ſur de courtes queues, velues dans leur primeur, & devenant enſuite rudes & âpres. Les fleurs naiſſent en bouquets, & ſont compoſées de pétales d'un beau verd, à étamines écarlates; ces fleurs tombent facilement, & ſe changent enſuite en un fruit ligneux, tout hériſſé de picquans doux & crochus; ils ſont ſemblables à nos grateculs, ou fruits d'églantiers, mais d'un tiers moins gros. *Philoſ. tranſ. n°.* 232. (*D. J.*)

*TETRAPHYLIA*, (*Géog. anc.*) lieu de la Macédoine, dans l'Athamanie. Tite-Live, *l. XXXVIII. c. j.* nous apprend que c'eſt dans ce lieu que l'on gardoit le tréſor royal.

TETRAPES, ſ. m. pl. (*Hiſt. eccléſiaſtique.*) en termes d'hiſtoire eccléſiaſtique, ſignifient la *bible* rangée par Origene ſur quatre colonnes, dans chacune deſquelles étoit une verſion greque différente; ſa-

voir, celle d'Aquila, celle de Symmaque, celle des ſeptante, & celle de Théodotion. *Voyez* BIBLE.

Ce mot eſt formé du grec τετάπλος, *quadruple.*

Sixte de Sienne confond ces *tétraples* avec les hexaples : quoique ces deux ouvrages ſoient différens, & que le premier ait été fait ſur le ſecond en faveur de ceux qui ne pouvoient pas ſe procurer celui-ci. *Voyez* HEXAPLES.

Quelques auteurs ſont d'opinion que les *tétraples* n'avoient point cet ordre que nous venons de leur donner, & que la verſion des ſeptante étoit rangée dans la premiere colonne : mais S. Epiphane dit expreſſément le contraire, & il place cette verſion dans la troiſieme : il rapporte même la raiſon pour laquelle Origene l'a placée dans cet endroit ; ſavoir, parce qu'il convenoit de mettre la meilleure verſion au milieu, afin qu'il fût plus aiſé au lecteur de confronter avec elle les autres verſions, & de les corriger où elles pouvoient être fautives.

Cependant Baronius dans ſes annales, & ſur l'année 231, prétend que la verſion des ſeptante occupoit la troiſieme colonne dans les *hexaples*, mais qu'elle tenoit la premiere dans les *tétraples*, quoique S. Epiphane lui donne la même place dans ces deux ouvrages.

TETRAPOLE, (*Géog. anc.*) nom grec qui ſignifie *quatre villes*, & que l'on a donné à diverſes contrées où ſe trouvoient quatre villes qui avoient quelque rélation enſemble.

*Tetrapolis Attica*, tétrapole de l'Attique ; on appeloit ainſi une contrée au ſeptentrion de l'Attique, où étoient quatre villes bâties par Xuthus, pere d'Ilo, dans le temps qu'il regnoit dans ce quartier de la Grece. Ces quatre villes étoient, ſelon Strabon, *l. VIII. p.* 383.

*Oenoë*, *Marathon*, *Probalinthus*, *Tricorython.*

Feſtus dans l'interprétation qu'il donne du mot *quadrurbs*, ſemble reconnoître une autre *Tétrapole* de l'Attique : *Quadrurbem*, dit-il, *Athenas*, *Attius appellavit*, *quod ſcilicet ex quatuor urbibus in unam domicilia contulerunt*, Braurone, Eleuſine, Piræo, Sunion ; ni Meurſius, ni Cellarius, *geogr. ant. l. II. c. xiij.* ne font aucune difficulté de dire que Feſtus s'eſt trompé groſſiérement dans cette explication ; car, outre qu'il eſt faux qu'Athenes ait été compoſée préciſément de ces quatre villes, il n'eſt pas vrai qu'Attius, par le mot *Quadrubs*, entende la ville d'Athenes : il ne veut parler que des quatre villes qui compoſoient la *Tétrapole* de l'Attique.

*Tetrapolis Dorica*, contrée de la Grece, dans la Doride. Les Doriens, dit Strabon, *l. IX. p.* 427, habitoient entre les Etoliens & les Ænéinanes, & leur pays s'appeloit *Tétrapole*, à cauſe qu'il y avoit quatre villes. Cette *Tétrapole*, ajoute-t-il, paſſe pour avoir donné l'origine à tous les Doriens. On nommoit ſes quatre villes :

*Erineus*, *Boium*, *Pindus*, *Cytinium.*

*Tetrapolis Syriæ*, contrée de la Syrie, qui renfermoit quatre villes principales ; ſavoir, Antioche, Séleucie, Apemée, Laodicée, Strabon, *liv. XVI. p.* 749. qui fait mention de cette *Tétrapole*, dit que ces quatre villes étoient appelées *ſœurs*, à cauſe de leur concorde. Elles avoient eu toutes quatre le même fondateur, (*D. J.*)

TETRAPYRGIA, (*Géogr. anc.*) ville de la Cilicie, ou ſelon Ptolomée, *l. V. c. vj.* de la Cappadoce, dans la Garſaurie. (*D. J.*)

TETRARQUE, (*Critiq. ſacrée & Littérat.*) τετράρχης ; ce mot grec ſignifie proprement celui qui gouverne la quatrieme partie d'un état. Hérode le *tétrarque* ouït la renommée de Jeſus. *Matth. xiv.* 1. Cet Hérode, dont parle l'Ecriture, étoit Antipas, fils du fameux Hérode, qu'Auguſte avoir gratifié de la quatrieme partie du royaume de ſon pere, ſous le nom de *tetrarchiæ.* Il en avoit donné une ſeconde à Philippe, avec la même qualité de *tétrarque* ; & les deux autres à Archélaüs ; ſous le titre d'*ethnarque*, qu'Hérode porte auſſi ſur les médailles ; cependant il eſt nommé *roi*, au *verſ.* 9. quoiqu'il n'eût point cette dignité, & que ce fût pour l'avoir ambitionnée qu'il ſe perdit ; mais

les Latins donnoient eux-mêmes le titre de rois aux *tétrarques*, comme il paroît par l'oraiſon de Cicéron pour Déjotarus, qui n'étoit que *tétrarque*. Les Helléniſtes abuſoient auſſi de ce titre, & le prodiguoient même aux gouverneurs de province, comme on le voit *I. des Macch. ch. j.* (*D. J.*)

TETRAS, Pierre de, (*Hiſt. nat.*) Théophraſte dit qu'aux environs de *Tétras* en Sicile, vis-à-vis de Lipero, on trouvoit des pierres que l'action du feu rendoit poreuſes. Cette pierre nous eſt actuellement inconnue, auſſi-bien que l'endroit où elle ſe trouvoit; ſur quoi M. Hill remarque qu'il ſeroit avantageux de connoître une pierre qui jeteroit un grand jour ſur la nature de la pierre-ponce. *Voyez* le *Traité des pierres* de Théophraſte, avec les *notes* de Hill.

TÉTRASPASTON, ſ. m. *en Mécainque*, c'eſt une machine compoſée de quatre poulies. *Voyez* Poulie.

Ce mot eſt grec τετρασπαστον, qui vient de τετρα, *quatre*, & σπάω, *je tire*. *Voyez* Moufle.

TÉTRASTIQUE, (*Belles-Lettres.*) quatrain, ſtance, épigramme, ou autre petite piece de quatre vers. *Voyez* Quatrain.

TETRASTŒCHON, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot. anc.*) ce mot, dans Théophraſte, & autres auteurs grecs, eſt employé pour déſigner une plante, un fruit qui a τετραστιχίς, quatre rangs de grains dans ſes cellules; c'eſt une expreſſion empruntée des mots κατὰ στοιχον, uſités dans les danſes qui etoient compoſées de pluſieurs bandes de danſeurs, qu'on nommoit στοίχοι, *ſtachi*, & chaque bande étoit formée d'un certain nombre de perſonnes qui faiſoient enſemble les mêmes mouvemens. Pline trouvant dans la deſcription de l'*éronymus* de Théophraſte, le mot *tétraſtœchon*, l'a ſuppoſé ſynonime à *tétragonon*, & a traduit ce mot par *graine de forme quadrangulaire*; mais il eſt bien évident que *tétraſtœchon* ne ſignifioit point un fruit contenant des graines quarrées, mais un fruit qui renfermoit dans ſes loges quatre *ſtœchi*, ou ſuite de graines; tel étoit l'*éronymus* des Grecs, qui avoit une gouſſe ſemblable à celle du féſame, pour renfermer ſes graines; il ſuit de-là que l'*éronymus* de Théophraſte n'eſt point la plante que les modernes nomment *fuſain*, & que c'eſt Pline qui nous a jeté dans l'erreur par ſa mépriſe & ſa fauſſe interprétation du mot grec. (*D. J.*)

TÉTRASTYLE, ſ. m. *en terme d'ancienne Architecture*, eſt un bâtiment, & particuliérement un temple à quatre colonnes de front. *Voyez* Temple.

Ce mot eſt formé du grec τετρα, *quatre*, & de στύλος, *colonne*.

TETRATONON, ſ. m. *en Muſique*, c'eſt le nom grec d'un intervalle de quatre tons, en autant de degrés, lequel s'appelle aujourd'hui *quinte ſuperflue. Voyez* Quinte. (*S*)

TETREUMA, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot. exot.*) nom donné par les peuples de Guinée à une eſpece de buiſſon très-commun dans leur pays. Petiver le nomme *arbor guineenſis, lauruſtini facie*, à cauſe de ſa grande reſſemblance au buiſſon que nous appelons *laurier-tin*. Ses feuilles ſont opaques, roides, larges de plus d'un pouce, & longues de deux pouces & demi; elles ſont placées alternativement ſur la tige, & attachées à de courtes queues; les fleurs naiſſent du milieu des feuilles, & forment des bouquets comme celles du laurier-tin. Les naturels de Guinée ſechent les feuilles de cet arbriſſeau, les pulvériſent, les humectent enſuite de quelque liqueur, & les appliquent en fomentation pour guérir les panaris. (*D. J.*)

*TETRICUS-MONS*, (*Géog. anc.*) ou *Tetrica rupes*, montagne d'Italie, dans la Sabine, ou du moins aux confins des Sabins, ſelon Pline, *LIII. c. xij.* Virgile parle de cette montagne, Enéide, *l. VII. v.* 713.

> *Qui tetricæ horrentes rupes, montemque ſeverum*
> *Carperiamque colunt.*

Cette montagne étoit très-eſcarpée; c'eſt aujourd'hui, ſelon Holſten, l'affreux ſommet de rochers qui eſt entre la montagne de la Sibylle & Aſcoff, & qui do-

mine sur tous les autres sommets de l'Apennin.

*TETRIPPA*, (*Littér.*) c'étoient des chars élevés sur des arcades, comme on le voit encore sur plusieurs médailles; on peut traduire ce mot par *arc de triomphe.* Cicéron dans une de ses lettres à Atticus, *lib. V. epist.* 20. lui mande que les peuples de ses départemens d'Asie, auroient bien voulu lui élever des statues; des temples, des arcs de triomphe, τεθριππα mais qu'il ne le souffrit point, s'étant contenté des remercimens publics. (*D. J.*)

TÊTU, s. m. (*Maçonnerie.*) outil de maçon qui sert à démolir les anciens ouvrages de maçonnerie. C'est une espece de gros marteau, dont la tête qui est fort large par un bout, se termine en pointe par l'autre extrémité; le manche qui est de bois est long & fort à proportion, ordinairement de plus de vingt pouces de longueur. Le *têtu à arrête*, qui sert aussi aux maçons pour la démolition des bâtimens, est propre à briser & rompre les pierres qui sont trop dures, & qui résistent au *têtu* commun; c'est une espece de masse de fer, dont les deux bouts, qui chacun se séparent en deux coins, en forme de dents, sont tranchans & fort acérés; il n'a guere que huit à dix pouces de longueur, mais il est fort épais; son manche est plus long qu'au *têtu* ordinaire, pour lui donner plus de coup. Le *têtu* à limosin, qu'on nomme aussi un *gurlet*, tient des deux *têtus* dont on vient de parler; il a la tête fendue d'un côté, comme le *têtu à arrête*, & est pointu de l'autre, comme le *têtu* commun. (*D. J.*)

TÉTUAN, (*Géogr. mod.*) ville d'Afrique au royaume de Fez, sur la riviere de Cus, à une lieue de la côte de la mer. Elle est ancienne & commandée par un château; c'est une des plus agréables villes de la Barbarie. Les Juifs y sont en assez grand nombre, & y font un bon commerce. *Long.* 12. 20. *lat.* 35. (*D. J.*)

TETUS, *ou* TAŒTOIE, (*Géog. mod.*) petite ville de la Tartarie moscovite, à la droite de la riviere de Zerdik, qui est un bras de le grande riviere de Kama. Cette ville est sur une haute montagne, & est à cent vingt werstes, ou vingt-quatre lieues d'Allemagne, de Casan. *Long.* 70. 24. *lat.* 55. 12. (*D. J.*)

TETY-POTE-IBA, s. m. (*Hist. nat. Bot. exot.*) en latin *vitis arbustiva Pisonis*; cette plante est, dit-on, produite par la fiente d'oiseaux, appelés *telyns*, déposée près des orangers, avec lesquels elle s'unit étroitement, & croissant par-dessus, les fait mourir.

Avec les racines & les branches écrasées ensemble, & frites dans de l'huile commune, on fait un remede pour les enflures de jambes. Ray, *histoire, plante.* (*D. J.*)

TEUCHITES, s. m. (*Hist. nat. Bot. anc.*) nom donné par quelques anciens botanistes au *schœnanthe*, ou *jonc odorant*; le mot *teuchites* n'étoit originairement qu'une épithete qu'on ajoutoit au nom de de *schœnanthe*, pour désigner un endroit d'où l'on en tiroit une espece particuliere; mais les écrivains qui suivirent, donnerent ce nom comme étant celui de la plante même. Dioscoride dit que le schœnante de Babylone, s'appeloit *teuchites*, & Pline donne avec raison le nom *teuchites* au schœnanthe de Nabata en Arabie. Il y avoit pour mieux dire une ville nommée *Teuochis*, en Egypte, sur les confins de l'Arabie; & les géographes parlent aussi d'un lac situé au voisinage de cette ville. C'étoit probablement dans ce lac que naissoit le schœnanthe, ou jonc odorant; de-là, on le portoit à *Teuochis*, où il étoit vendu sous le nom de la ville qui en faisoit le commerce. (*D. J.*)

*TEUCRIUM*, s. m. (*Hist. nat. Bot.*) genre de plante à fleur monopétale, labiée, dont les étamines occupent la place de la levre supérieure; la levre inférieure est divisée en cinq parties, celle du milieu est la plus grande & concave comme une cuiller; les quatre autres sont placées par paire au sommet de la fleur; le calice est en forme de cloche, il tient comme un clou à la partie postérieure de la fleur, & il est entouré de quatre embryons, qui deviennent dans la suite autant de semences arrondies & renfermées dans une capsule qui a servi de calice à la fleur. Tournefort, *Inst. rei herb.* *Voyez* PLANTE.

TEVERONNE, LE, (*Géogr. mod.*)

riviere d'Italie, dans la campagne de Rome. Sa fource eft au mont de Trevi, vers les frontieres de l'Abruzze ultérieure, d'où il coule entre la Sabine & la campagne de Rome, & fe dégorge à la Cafcata, prefque à égale diftance de Rome & de Caftel Giubileo. Il s'appeloit anciennement *Anio*, & venoit des confins des Herniques, traverfoit le pays des Eques, féparoit les Sabins des Latins, & joignoit le Tibre un peu au-deffus de Rome, après avoir paffé à Varia & à Tibur. Cette riviere, dit-on, fut appelée *Anio*, d'Anius, roi des Tofcans, qui s'y précipita de défefpoir, pour n'avoir pu atteindre un certain Cethegus qui lui avoit enlevé fa fille. (*D. J.*)

TEVERTIN, f. m. (*Archit.*) pierre dure, roufsâtre ou grisâtre. C'eft la meilleure pierre qu'on ait à Rome. (*D. J.*)

TEVERTON, (*Géogr. mod.*) ville à marché d'Angleterre, dans le Dévonshire, fur la riviere d'Ex, & à douze mille d'Exefter. Elle députe au parlement. *Long.* 14. 20. *lat.* 50. 48. (*D. J.*)

TEUGUE, f. m. (*Marine.*) efpece de gaillard que l'on fait à l'arriere du vaiffeau, pour le garantir de l'injure du temps.

*TEUMESSUS*, (*Géogr. anc.*) montagne & village de la Bœotie. L'un & l'autre étoit, felon Paufanias, *l. IX. c. xix.* fur la voie militaire, & il ajoute que c'eft le lieu où Jupiter cacha Europe. On y voyoit un temple dédié à Minerve techlinienne ; mais la ftatue de la déeffe n'y étoit point. Strabon, *l. IX. pag.* 409, met *Teumeffus* dans le territoire de Thebes. (*D. J.*)

TEURERT, (*Géogr. mod.*) petite ville ou bourgade d'Afrique, au royaume de Fez, fur le haut d'une montagne, proche la riviere de Za. (*D. J.*)

*TEURIOCHÆMÆ*, (*Géogr. anc.*) peuples de la Germanie ; Ptolomée, *liv. II. c. xj.* les place au nord des monts Sudetes. Quelques-uns penfent que ce font les habitans de la Thuringe. (*D. J.*)

*TEURNIA*, (*Géogr. anc.*) ville du Norique, au midi du Danube, felon Ptolomée, *l. II. c. xiv.* qui la marque entre Virunum & Idunum. Pline, *l. III. c. xxiv.* nomme auffi *Teurnia* entre les villes du Norique. Les modernes ne conviennent pas fur la fituation précife de cette ville. Il y en a qui veulent qu'elle ait été fur le lac de Chimfée dans la Baviere, parce qu'on y a trouvé une ancienne infcription où il eft fait mention de cette ville.

*L. Terentio vero*
*II. Viro Teurn.*
*Pr. Jur. Dic.*

D'autres, comme Cluvier & le P. Hardouin, la cherchent en Carinthie, fur le bord du Drave, dans l'endroit où eft aujourd'hui Villach, fituation qui s'accorde affez avec celle que Ptolomée donne à l'ancienne *Teurnia.* (*D. J.*)

TEUTATES, f. m. (*Religion gauloife.*) dieu des anciens gaulois qui, felon M. Huet, étoit le dieu Mercure de ce peuple ; ce même dieu, ajoute-t-il, étoit honoré par les Germains fous le nom de *Wodan* ou de *Godan. Voyez* auffi THEUTHATES, qui eft, je penfe, la meilleure orthographe. (*D. J.*)

*TEUTHEA*, (*Géogr. anc.*) bourgade du Péloponnefe. Strabon, *l. VIII. pag.* 342, dit qu'on en avoit fait la ville Dyma, & qu'on y voyoit un temple dédié à Diane Némidienne. (*D. J.*)

*TEUTHRANIA*, (*Géogr. anc.*) contrée & ville de l'Afie mineure, dans la Myfie. Pline, *l. V. c. xxx.* prétend que le Caïcus prenoit fa fource dans cette région. La ville qui donnoit le nom à la contrée, étoit à plus de foixante & dix ftades de Pitana & d'Elœa, en tirant vers Pergame. Etienne le géographe dérive le nom de cette ville, de Teuthrane qui régna fur les Myfiens & fur les Ciliciens. *Teuthrania* eft encore une ville de la Galatie, que le périple d'Arien marque entre Ægiali & Carambis, à 90 ftades du premier de ces lieux, & à 120 ftades du fecond. (*D. J.*)

*TEUTHRONE*, (*Géog. anc.*) ville du Péloponèfe, fur le golfe de Laconie. Ptolomée, *liv. III. c. xvj.* la marque entre Cœne & Las. Paufanias dit qu'en defcendant du Pyrrhicus à la mer, on

trouve la ville de *Teuthrone*, & que Teuthrus athénien en étoit regardé comme le fondateur. On rendoit dans cette ville un culte particulier à Diane Issorienne. Il y avoit une fontaine appelée *Naias*, & l'on comptoit cent cinquante stades de *Teuthrone* à l'extrémité du promontoire Tænarum. (*D. J.*)

*TEUTOBURGENSIS SALTUS*, (*Géog. anc.*) bois ou forêt de la Germanie, entre l'Ems & la Lippe, selon Tacite, *annal. cap. l.* Ce bois est fameux par la défaite des Romains sous Quintilius Varus, & par la victoire qu'y remporta Charlemagne sur les Saxons. Le nom moderne est *Teuteberg*, c'est une forêt auprès de laquelle il y a encore aujourd'hui un lieu nommé *Winfeldt*, c'est-à-dire, *le champ de la victoire*.

Ce quartier s'étend l'espace de quatre cens pas en longueur, & de deux cens en largeur, jusque près de la forteresse de Falckenburg & de la petite ville de Horn, sur le chemin de Paderbon à Bylfeld & à Munster. Quelques-uns lui donnent une plus grande étendue, & y comprennent plusieurs montagnes & diverses forêts; mais il est constant que *Teutoburgensis Saltus* est proprement ce qu'on nomme aujourd'hui *la forêts de Detkmold*, qui tire son nom de la ville de Dethmold, comme l'ancien *Teutoburgensis Saltus* tiroit le sien de *Teutoburgum*, qui est aujourd'hi *Dethmold*. (*D. J.*)

*TEUTOBURGIUM*, (*Géog. anc.*) ville de la basse Panonie; selon Ptolomée, qui, *l. II. c. vxj.* la place sur le Danube, entre Lugionum & Cornacum. Le nom de *Teutoburgium* semble dire que cette ville avoit été bâtie par les Teutons. (*D. J.*)

TEUTONIQUE, (*Hist. mod.*) ce qui regarde les Teutons, ancien peuple d'Allemagne qui habitoit les côtes le long de l'Océan germanique.

La langue *teutonique* ou le tudesque est l'ancien idiome de l'Allemagne, qui est mis au rang des meres-langues. *Voy.* LANGUE & MERE-LANGUE.

La langue *teutonique* s'appelle aujourd'hui *l'allemand*, & on le distingue en haut & en bas allemand.

Le premier a deux dialectes considérables, savoir 1°. le scandien, le danois, ou peut-être le gothique; de ce ressort sont les langues qu'on parle en Danemarck, en Norwege, en Suede, & en Ysland; 2°. le saxon qui a pour dialectes les différens idiomes des Anglois, des Ecossois, des Frisons, & de ceux qui habitent le côté septentrional de l'Elbe. *Voy.* ANGLOIS, &c.

Le bas allemand ou le flamand est la langue des Flamands, Brabansons, Hollandois & autres peuples des Pays-Bas. *Voyez* FLAMAND.

TEUTONIQUE, *ordre*, (*Hist. des ordres milit. relig.*) bientôt après l'établissement des Hospitaliers & des Templiers, un nouvel ordre naquit encore vers l'an 1190 en faveur des pauvres Allemands abandonnés dans la Palestine, & ce fut l'ordre des moines *Teutoniques*, qui devint après une milice de conquérans.

Des particuliers allemands fonderent cet ordre pendant le siege d'Acre, & Henri Valpot en ayant été nommé le chef, bâtit après la prise d'Acre, une église & un hôpital qui fut la premiere maison de l'ordre. Le pape Calixte III en confirma l'institution en 1192, & accorda aux chevaliers tous les privileges dont jouissoient les Templiers & les Hospitaliers de saint Jean de Jerusalem; mais à condition qu'ils seroient soumis aux patriarches, & qu'ils paieroient la dîme de tous leurs biens. L'habit de l'ordre étoit un manteau blanc chargé d'une croix noire.

Conrard, duc de Suabe appela les freres *Teutoniques* en Prusse vers l'an 1230, pour soutenir les chevaliers de Dobrin qu'il avoit fondés, & leur assigna en pleine propriété tout le territoire de Culm.

Ils devinrent extrêmement puissans sous leur quatrieme grand-maître, Hermand de Salza; ils conquirent la Prusse, y bâtirent les villes d'Elbing, de Marienbourg, de Thorn, de Dantzig, de Konisberg, & quelques autres. Ils fournirent aussi la Livonie. Leur nom de *freres* se changea en celui de *seigneurs*, & comme tel Conrard Wallerod ayant été nommé

grand-maître de l'ordre, se fit rendre les honneurs qu'on rendoit aux plus grands princes.

Quelque temps après la division s'étant mise dans l'ordre, les rois de Pologne en profiterent; la Prusse se révolta, & Casimir IV reçut les chevaliers à hommage. Enfin Albert, marquis de Brandebourg, grand-maître de cet ordre, quitta la religion romaine, renonça à sa dignité de grand-maître, soumit la Prusse, & en chassa le petit nombre de chevaliers qui ne voulurent pas imiter son exemple, & suivre sa profession de foi. Ceux-ci se retirerent à Mergentheim, ou Mariendal en Franconie, qui leur appartient encore.

C'est par cet évenement que l'*ordre teutonique* si riche & si puissant, qui a possédé en toute souveraineté la Prusse royale & la ducale, la Livonie, les duchés de Curlande & de Semigal, se trouve n'avoir présentement que quelques commanderies qui suffisent à peine à l'entretien du grand-maître & d'une poignée de chevaliers.

Vessélius dit dans ses annales, que dans le temps que l'*ordre teutonique* jouissoit de sa splendeur, il avoit 28 commandeurs (& il a oublié dans ce nombre le grand hospitalier, le drapier & le trésorier) 46 commandeurs de châteaux, 81 hospitaliers, 35 maîtres de couvens, 65 celleriers, 40 maîtres d'hôtel, 35 proviseurs, 18 pannetiers, 39 maîtres de la pêche, 93 maîtres de moulins, 700 simples freres qui pouvoient aller en compagne, 162 prêtres ou freres de chœur, 6200 serviteurs.

Pierre de Dusbourg, prêtre de cet ordre, en a écrit toute l'histoire dans sa chronique de Prusse réimprimée par Hartknock avec des notes; on peut consulter cet ouvrage. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

TEUTONS, LES, (*Géog. anc.*) *Teutones*, peuples de la Germanie anciennement alliés des Cimbres, & avec lesquels ils paroissent n'avoir fait pendant quelque temps qu'un même peuple. Leur nom se trouve dans la plupart des auteurs anciens, quoique sur une différente ortographe, les uns écrivant *Teutones*, les autres *Teutoni*, *Theutones*, *Thenoni* ou *Theotoni*. L'origine de ce nom n'est pas certaine. Ils pouvoient l'avoir pris de celui de leur dieu *Teut* ou *Theus*, & que d'autres nomment *Theutus* ou *Teutas*, à moins qu'on ne dise qu'ils avoient eux-mêmes donné leur nom à leur dieu, comme ils le donnerent à toute la nation des Germains.

Ces peuples sont connus des anciens écrivains long-temps avant que les Cimbres & les *Teutons* inondassent les provinces romaines; mais ils sont connus sous un autre nom. On les appeloit *Codani* ou *Godani*, ce que prouvent les noms de *Codani-sinus* & de *Codaniæ insulæ*, où étoit la demeure des *Teutons*, comme l'a fait voir Spener dans sa notice de l'ancienne Germanie, *l. V. c. ij*.

Pithéas de Marseille est le premier qui fasse mention des *Teutons*, suivant le témoignage de Pline, *l. XXXVII. c. ij*. Pomponius Mela dit que les *Teutons* habitoient l'île *Codanonia*, que l'on prend assez communément pour l'île de Zélande dans la mer Baltique. Ptolomée, *l. II. c. ij*. place des *Teutonari* entre les Saxons & & les Sueves, & des *Teutones* entre les *Pharadoni* & les Sueves; mais M. Spener croit que ces *Teutonari* & ces *Teutones* sont le même peuple, ou que les *Teutonari* étoient une colonie des *Teutons* qui s'étoit établie dans le continent de la Germanie.

Quoi qu'il en soit, il est vraisemblable que les *Teutons* & les Cimbres, avant que d'entreprendre leur grande expédition que l'habileté de Marius fit avorter, envoyerent de fortes colonies dans le continent voisin des îles & du Chersonèse cimbrique, où fut leur premiere demeure. On ne sait pas le temps de ces migrations; on voit seulement dans les auteurs, que non-seulement des corps d'armées de ces deux nations se répandoient en divers pays, mais qu'en quelque maniere des peuples entiers ayant avec eux leurs femmes & leurs enfans, se mettoient en campagne tous les printemps, pilloient les contrées par où ils passoient,

paffoient, & s'arrêtoient l'hiver dans des camps.

Il ne faut pas demander après cela comment une armée qui couroit de pays en pays, pouvoit fe foutenir & fe perpétuer. Outre que des petits peuples pouvoient fe joindre à eux pour partager la gloire & le butin, comme nous trouvons que les Ambrons, les Teugènes & les Tigurins s'y joignirent. Après qu'ils eurent été défaits par Marius, les débris de leur armée put retourner dans leur ancienne demeure : du moins voyons-nous que du temps de Ptolomée il y avoit encore des *Teutons* fur la côte feptentrionale de la Germanie & du golfe Codanus; mais dans la fuite, fi on s'en tient aux hiftoriens romains, qui connoiffent à peine le nom des *Teutons*, ces peuples ne firent plus de figure dans le monde. Il eft à croire pourtant qu'ils fe fignalerent par la piraterie; & qu'ils s'affocierent avec les Saxons & les Danois. Il y en a qui veulent que les Saxons & les *Teutons* fuffent le même peuple, qui dans le moyen âge fe fit encore connoître fous des noms différens, comme ceux de *Danois* & de *Normands*. (*D. G.*)

TEUZAR, (*Géog. mod.*) & par M. de Lîle *Touzera*, ville d'Afrique, en Barbarie, dans le Bilédulgérid. Elle étoit autrefois confidérable; mais elle a été ruinée par les Mahométans, quand ils entrerent en Afrique. Les habitans fubfiftent du feul commerce des dattes. (*D. J.*)

TEWKSBURY, (*Géog. mod.*) petite ville d'Angleterre, en Glocefter-Shire, au confluent de l'Avon & de la Saverne, à neuf milles au nord de Glocefter. Elle fait un commerce confidérable en manufactures de draps. Elle député au parlement, & a droit de marché public. On croit que c'eft la *Theocuria* des anciens. *Long.* 15. 30. *latit.* 51. 48. (*D. J.*)

*TEXALI & VENICONTES*, (*Géog. anc.*) peuples de la grande Bretagne, felon Ptolomée, *l. II. c. iij.* On croit que le pays qu'ils habitoient, eft aujourd'hui le Northumberland. On remarquoit dans ce pays un promontoire fitué entre l'embouchure du *Celnius* & celle du *Diva*. Ce promontoire fe nomme à préfent *Buckhamnefs*. (*D. J.*)

TEXEL, ILE DE, (*Géog. mod.*) par les François *Teffel*, île des Pays-Bas, dans la Nord-Hollande, à l'embouchure du Zuiderzée. Cette île eft petite, mais une des plus connues du monde par le grand nombre de navires qui entrent dans le Zuiderzée, ou qui en fortent. Elle a de puiffantes digues & d'une grande hauteur. Son port eft bon & vafte. Il y a une fortereffe fur la côte méridionale, qui fert de défenfe à Amfterdam, dont elle eft à dix-huit lieues. C'eft au *Texel* que s'affemblent ordinairement les vaiffeaux, afin d'attendre le vent, & partir de compagnie. Auprès de la fortereffe il y a un gros bourg & fix villages. (*D. J.*)

TEXOCTLI, f. m. (*Hift. nat. Botan. exot.*) *arbor texoctlifera, mexicana*, de Nieremberg; c'eft un arbre de grandeur modérée, qui croît fans culture aux lieux montagneux du Mexique. Il eft garni d'une infinité de piquans & de feuilles pareilles à celles de nos pommiers, avec cette différence qu'elles font plus rudes & dentelées. Les pommes qu'il donne, reffemblent aux nôtres, mais elles font feulement de la groffeur d'une châtaigne, jaunes & extrêmement dures, lorfqu'elles font vertes. Elles deviennent très-molles en mûriffant, & acquierent un goût défagréable qui ne laiffe pas de plaire aux habitans. Chaque pomme contient trois femences femi-lunaires diftinguées par deux angles & une côte, & auffi dures qu'un caillou. Les Mexiquains laiffent bien mûrir les pommes de cet arbre, après quoi ils les arrofent avec de l'eau de nitre pour les conferver. Ray, *hift. plant.* (*D. J.*)

TEXTE DE L'ÉCRITURE, (*Théologie.*) c'eft ce qu'on lit dans l'Écriture, ce que la fuite des caracteres, foit manufcrit, foit imprimé, préfente aux yeux dans les livres faints.

Ce mot fe prend en différens fens 1°. pour le corps même de l'écriture, par oppofition à la glofe ou à l'explication, fans faire attention à la langue dans la-

quelle ce *texte* eſt écrit, ſi elle eſt originale, ou ſi c'eſt une ſimple verſion : par exemple, le *texte* porte que Dieu ſe fâcha, ou qu'il ſe repentit, & la gloſe avertit que cela doit s'entendre dans un ſens figuré, comme s'il y avoit, Dieu agit comme s'il étoit en colere, *&c.*

2°. Le *texte* de l'Écriture ſe met par oppoſition aux traductions qui en ont été faites. Auſſi le *texte* hébreu de l'ancien Teſtament, & le *texte* grec du nouveau ſont comme les ſources d'où ſont ſorties toutes les traductions, & c'eſt à ces ſources qu'il faut recourir pour bien connoître le ſens de ces traductions.

Le *texte* original de tous les livres de l'ancien Teſtament qui ſont reçus dans le canon des Juifs eſt l'hébreu ; mais l'Egliſe chrétienne reçoit auſſi comme canoniques certains autres livres de l'ancien Teſtament dont le grec paſſe pour l'original. Par exemple, la Sageſſe, l'Eccléſiaſtique, Tobie, Judith, les Machabées, les chapitres xiij & xiv de Daniel, les additions qui ſont à la fin du livre d'Eſther, & cette partie du chapitre iij de Daniel, depuis le verſet 24 juſqu'au 91. Tobie, Judith, l'Eccléſiaſtique, & apparemment le premier livre des Machabées ont été, à ce qu'on croit, originairement écrits en ſyriaque, ou en hébreu mêlé de chaldéen & de ſyriaque ; mais comme les originaux écrits en ces langues ne ſont pas parvenus juſqu'à nous, le grec qui eſt la plus ancienne verſion eſt regardée comme l'original. On n'a aucune preuve certaine que la Sageſſe & le ſecond livre des Machabées aient été primitivement écrits ni en ſyriaque ni en hébreu.

Le *texte* original des livres du nouveau Teſtament eſt le grec, quoiqu'il ſoit certain que S. Matthieu a écrit ſon Evangile en hébreu, que quelques-uns croient que S. Marc a écrit le ſien en latin, & que S. Paul a écrit ſon épître aux Romains en latin, & en hébreu celle qu'il a adreſſée aux Hébreux. Mais comme le *texte* hébreu original de S. Matthieu s'eſt perdu, & qu'on a de très-bonnes preuves que les autres livres du nouveau teſtament ont été écrits en grec, le grec paſſe pour la langue originale de tout le nouveau Teſtament.

Pour le *texte* ſamaritain, *Voyez* SAMARITAIN & PENTATEUQUE.

Quoiqu'on ne puiſſe ſoutenir que les *textes* originaux tant de l'ancien que du nouveau Teſtament ſoient entiérement exempts de fautes, il faut toutefois convenir qu'ils ſont parfaitement authentiques, & que les fautes que la longueur des ſiecles ou la négligence des copiſtes ont pu y faire gliſſer ne ſont pas de telle conſéquence qu'elles doivent les faire regarder comme des ſources corrompues & des monumens ſans autorité. Ces fautes ne ſont pas en grand nombre, elles ne ſont pas de grande importance, elles ne touchent pas au fond des choſes. Ce ſera, par exemple, quelque date, quelque nom propre, quelque nom de ville, ou choſe pareille qui ſeront altérés ou changés ; défaut que l'on peut aiſément corriger, ou par le moyen des anciens exemplaires manuſcrits, ou par les anciennes verſions faites avant que ces fautes fuſſent ſurvenues dans le *texte.* Quelques anciens peres, comme Saint Juſtin, Tertullien, Origenes, Saint Chryſoſtome ont accuſé les Juifs d'avoir corrompu exprès pluſieurs paſſages de l'ancien Teſtament qui étoient trop favorables à J. C. mais cette accuſation a été mal ſoutenue. Les paſſages qu'on les accuſe d'avoir ôtés du *texte*, n'ont apparemment jamais été dans l'hebreu. Enfin ce ſentiment eſt aujourd'hui preſqu'entiérement abandonné de tous les critiques. *Voyez* S. Jérôme *ſur le chapitre vj. d'Iſaïe*, Euſebe, *hiſt. eccléſiaſt. liv. III. c. x.* S. Auguſtin, *de civit. Dei, liv. XV. c. xcij.* Calmet, *Dictionn. de la bible, tome III. pag.* 652.

3°. *Texte* ſe dit encore en théologie dans les écoles de différens paſſages de l'Ecriture, dont on ſe ſert pour établir & prouver un dogme, ou un ſentiment pour répondre à une objection.

4°. Dans l'éloquence de la chaire on appelle *texte*, un paſſage de l'Ecriture que le prédicateur choiſit, par où il commence ſon diſcours, & d'où il en tire la matiere ; en ſorte que le diſcours n'eſt

qu'une paraphrase ou une exposition méthodique du *texte*. Il doit donc y avoir un rapport, une liaison naturelle entre le discours & le *texte*; mais il n'arrive que trop souvent qu'on choisit des *textes* singuliers qui n'ont nulle connexion avec la matiere qu'on traite, ou qu'on les y adapte par force en établissant des rapports arbitraires, ou des sens qui n'ont point de fondement.

TEXTE, (*terme d'Eglise.*) ce mot en termes d'église, signifie *un livre des Evangiles*, ordinairement couvert de lames d'argent. Il est porté aux grandes-messes par le sous-diacre, qui le donne à baiser à l'archevêque ou à l'évêque qui officie, avant qu'il baise l'autel. (*D. J.*)

TEXTE, s. m. *en Musique*, c'est le poëme ou les paroles qu'on met en musique. Aujourd'hui cela ne s'appelle plus *texte* parmi le musiciens, mais seulement les paroles. *Voyez* COMPOSITION, MUSIQUE, *&c.* (*S*)

TEXTE, GROS, (*Fondeur de caracteres d'Imprimerie.*) dixieme des corps sur lesquels on fond les caracteres d'Imprimerie; sa proportion est de deux lignes quatre points mesure de l'échelle, & est le corps double du petit *texte*.

*Gros-texte* étoit autrefois synonime au *gros-romain*, & ne faisoit point de corps. Le sieur Fournier le jeune, dans la proportion qu'il a donnée aux caracteres, a fait celui-ci qu'il a nommé *gros-texte*, & qu'il a placé entre le saint-augustin & le gros-romain, pour faire un corps double au petit-*texte*, & pour rendre la correspondance des caracteres plus générale. *Voyez* PROPORTION DES CARACTERES, & l'exemple à l'*article* CARACTERES.

TEXTE, PETIT, (*Fondeur de caracteres d'Imprimerie.*) quatrieme corps des caracteres d'Imprimerie; sa proportion est d'une ligne deux points, mesure de l'échelle, & son corps double est le gros-*texte*. *Voyez* PROPORTION *des caracteres d'Imprimerie*, & l'exemple à l'*article* CARACTERES.

TEXTILE, adj. m. & f. (*mot technique.*) ce terme d'art introduit dans notre langue, y étoit absolument nécessaire pour désigner un corps qui peut être tiré en filets propres à faire un tissu; le verre chaud devient *textile*, puisqu'on en fait des aigrettes dont les fils sont si déliés qu'ils se plient au gré du vent comme les cheveux. (*D. J.*)

TEXTUAIRES, s. m. pl. (*Hist. ecclés.*) est le nom que l'on a donné parmi les Juifs à la secte des Caraïtes. *Voyez* CARAÏTES.

Hillel a brillé parmi les traditionnaires, & Schammai parmi les *textuaires*. *Voyez* TRADICTIONNAIRE.

Les docteurs en droit civil & canon, appellent aussi quelquefois *textuaire*, un livre qui ne contient que le texte d'une matiere.

TEXTURE, s. f. signifie proprement l'arrangement & la liaison de différens corps ou filets minces, mêlés & entrelacés comme dans les toiles d'araignée, dans les draps, étoffes, tapisseries, *&c.*

Ce mot vient du latin *texere, faire un tissu.*

*Texture* se dit aussi en parlant de quelque union, ou liaison des parties dont on a fait un tout, soit qu'on les ait mises sur le métier, tricotées, nouées, liées, enchaînées, dentelées, comprimées ou ajustées ensemble de quelque autre maniere. *Voyez* CORPS, PARTICULE, *&c.*

Dans ce sens-là, on dit qu'un corps est de *texture* serrée, compacte, lâche, poreuse, réguliere, irréguliere, *&c.* *Voyez* PORE, RARÉFACTION, CONDENSATION, *&c.*

C'est de la *texture* des parties d'un corps que dépend sa dureté, sa mollesse, son élasticité, sa gravité spécifique, sa couleur, *&c.* *Voyez* ces mots. *Chambers.*

TEYA, LA, (*Géogr. mod.*) riviere d'Allemagne; elle prend sa source dans les montagnes qui séparent la Boheme de l'Autriche & de la Moravie, & se jette dans le Morawe, un peu au-dessus de Landshut. (*D. J.*)

TEZAR, *ou* TEZA, (*Géogr. mod.*) ville d'Afrique, au royaume & à 16 lieues de Fez, capitale de la province du Cuz, avec une forteresse pour sa défense. Il y a de belles mosquées, & des Juifs en grand nombre. Son terroir produit beaucoup de blé & de vin. *Long.* 9. 35. *latit.* 33. 40. (*D. J.*)

TEZCUCO, (*Géogr. mod.*) bourgade

de l'Amérique feptentrionale, dans la nouvelle Efpagne, fur le bord du lac du Mexique. Cette bourgade, du temps de Cortez, étoit une ville prefqu'égale en grandeur & en opulence à celle du Mexique. Elle avoit des vergers entourés de milliers de cedres, qui portoient leurs têtes jufqu'aux nues. Aujourd'hui il n'y a pas trois cens indiens dans cette bourgade, ni cinquante cedres dans leurs vergers. (*D. J.*)

TEZELA, (*Géogr. mod.*) ville ruinée d'Afrique, au royaume de Tremecen, dans une grande plaine, à fix lieues d'Oran. Les interpretes de Ptolomée croient que *Tezela* eft l'*Arina* de ce géographe, *liv. IV. c. ij.* ville de la Mauritanie céfarienfe, qu'il met à 13. 20. *long.* & *à* 30. 50. *de lat.* (*D. J.*)

TEZELLE, f. f. *terme de Pêche*, c'eft un filet placé à l'embouchure des petites éclufes.

TEZOTE, (*Géogr. mod.*) petite ville d'Afrique, au royaume de Fez, dans la province de Garet, dont elle eft capitale, fur la pointe d'un rocher, à trois lieues de Melile. *Long.* 15. 38. *latit.* 24. 40. (*D. J.*)

## T F

TFUOI, f. m. (*Porc. chin.*) nom chinois d'une efpece particuliere de vernis qu'ils mettent à la porcelaine, pour lui donner un fonds violet, & y appliquer de l'or par-deffus. Leur ancienne méthode étoit de mêler l'or avec le vernis ordinaire, & d'y ajouter du bleu, ou de la poudre d'une agathe groffiere calcinée, qu'on trouve en abondance fur les bords de leurs rivieres; mais ils ont remarqué depuis que le vernis brun, qu'ils nomment *tfekin*, réuffit beaucoup mieux; le bleu fe change en violet, & l'or s'y attache parfaitement. Les Chinois verniffent encore leur porcelaine d'une maniere variée, en la verniffant de blanc intérieurement, & extérieurement d'une couleur brune avec beaucoup d'or. Enfin ils diverfifient les nuances de la même couleur extérieurement, en faifant fur la porcelaine plus ou moins de couches du même vernis. *Obfervations fur les coutumes de l'Afie.* (*D. J.*)

## T H

THABARESTAN, LE, *ou* THABARISTAN, (*Géogr. mod.*) province de Perfe, bornée au nord par la mer Cafpienne, au couchant par les provinces de Ghilan & de Dilem, au levant par le Giorgian, & au midi en partie par le Khoraffan, & en partie par l'Irack perfienne. On n'y feme que du riz à caufe de l'abondance des eaux. La pofition de ce pays convient affez bien à l'Hyrcanie des anciens.

*Thabarita* ou *Al Thabari* naquit dans cette province l'an de l'égire 224, qui répond à l'année de J. C. 839. Il écrivit une hiftoire mahométane, qui lui fit une grande réputation. George Almakin ou Elmacinus l'a fouvent cité dans fon hiftoire des Sarrafins depuis le temps de Mahomet. Le livre de Thabarita eft cependant un ouvrage plein de minuties ridicules. (*D. J.*)

TABAT-MARIAN, (*Géog. mod.*) montagne de l'Abyffinie, &, fuivant Mendez, la plus haute de cet empire; d'ailleurs elle eft fort fpacieufe; & fournit la fource de deux rivieres, dont fon pié eft arrofé. (*D. J.*)

THABOR, (*Géog. anc. & facrée.*) montagne de Galilée, nommée par les Grecs *Ithaburius* ou *Athaburius*; le nom de *Thabor* en hébreu fignifie *une hauteur* & *le nombril*. Eufebe place cette montagne fur les frontieres de Zabulon au milieu de la Galilée, à 10 milles de Diocéfarée vers l'Orient. Jofephe, *liv. IV. c. ij.* dit que le *Thabor* eft haut de 30 ftades, & qu'à fon fommet il y a une plaine de 26 ftades de circuit, environnée de murailles, & inacceffible du côté du feptentrion. Polibe, *liv. VIII. c. lx.* affure qu'il y avoit une ville fur fon fommet.

Le *Thabor* eft entiérement ifolé au milieu d'une grande campagne, où il s'éleve comme un pain de fucre. Le pere Nau dit qu'il y avoit autrefois trois petites églifes, mais il n'en refte plus que les

ruines, cette montagne étant entiérement déserte. Il en est parlé dans l'Ecriture. Osée *c. v. v.* 1. reproche aux princes d'Israël & aux prêtres des veaux d'or, de tendre des pieges à Maspha, & de mettre des filets sur le *Thabor*; ces pieges & ces filets sont des expressions figurées, qui désignent peut-être des idoles, des autels, que l'on avoit dressés à Maspha, au-delà du Jourdain, & sur le *Thabor* en Galilée, pour séduire les peuples d'Israël, & les engager dans l'idolâtrie. (*D J.*)

THABOR, (*Géog. mod.*) ville de Boheme sur une hauteur, proche la riviere de Lansnitz, entre Prague & Budwiss, dans le cercle de Bechin. Elle a été souvent prise durant les guerres d'Allemagne. *Long.* 32. 43. *lat.* 49. 20. (*D. J.*)

THABORITES, s. m. pl. (*Hist. ecclés.*) une des sectes des Hussites, qui se retira sur une petite montagne en Boheme, à quinze lieues de Prague, & s'y établit sous la conduite de Zisca. *Voyez* SABORITES.

*THABORTENUS MONS*, (*Géog. anc.*) montagne d'Asie, dans la Parthie. Justin, *liv. XLI. c. v.* dit que Seleucus y bâtit une ville appelée *Dara*. La situation de cette montagne, ajoute-t-il, étoit telle qu'on ne pouvoit trouver aucun lieu, ni plus fort ni plus agréable. (*D. J.*)

THABRACA, (*Géog. anc.*) ville d'Afrique, dans la Numidie. C'étoit une colonie romaine, qui devint dans la suite un siege épiscopal. Pline écrit *Tabracha*, & Pomponius Mela *Tabraca*. (*D. J.*)

THABUCA, (*Géog. anc.*) ville de l'Espagne terragonoise. Ptolomée, *l. II. c. vj.* qui la place dans les terres, la donne aux *Varduli*. (*D. J.*)

THACAS, s. m. (*Antiq. grecq.*) Θᾶκας; nom général que les Grecs donnoient au lieu où les augures faisoient leurs observations, & prenoient les auspices. Potter. *Archæol. græ. tom. I. p.* 322. (*D. J.*)

THÆNA, (*Géog. anc.*) ou *Thænæ*; ville d'Afrique sur la côte, vers le commencement de la petite Syrte, selon Strabon, *l. XVII. p.* 8 4. Il est aussi parlé de cette ville dans Pline, dans Ptolomée & dans une ancienne inscription rapportée par Gruter, *page* 336 en la maniere suivante: *Decuriones, & coloni, coloniæ Æliæ Augustæ Mercurialis. Thænit.* (*D J.*)

THAIEF, (*Géog. mod.*) ou *Thaif*; ville du pays d'Hagiaz, en Arabie. Son terroir, fertilisé par des eaux vives, produit toutes sortes de fruits. *Long.* suivant Nassir-Eddin, 77. 30. *lat. septen.* 21. 20. (*D. J.*)

THAIM, s. m. *terme de relation*, provision que la Porte fournit aux princes à qui elle accorde un asile. Mehemet Baltagi, grand visir, retrancha au roi de Suede son *thaïm* qui étoit considérable, consistant en cent écus par jour en argent, & dans une profusion de tout ce qui peut contribuer à l'entretien d'une cour, dans la splendeur & dans l'abondance. *Voltaire.* (*D. J.*)

THAIS, s. m. (*Pharmac. anc.*) θαΐς; cérat propre à donner une couleur vermeille au visage. Paul Eginete en donne la description, *l. III. c. xxv.*

THALA, (*Géogr. anc.*) ville de l'Afrique propre, dans la Numidie. Salluste, *Bell. Jugurth. ch. lxxv.* Strabon, *l. I.* Tacite, *Annal. l. III. c. xxj.* & Florus, *l. III. c. j.* parlent de cette ville; mais aucun d'eux n'en marque la situation précise. Salluste dit qu'il vint des députés pour demander du secours à Metellus, dans le temps même de la prise de *Thala*. L'on peut seulement conjecturer de-là, que Lepte & *Thala* étoient à peu de distance l'une de l'autre; peut-être que la *Thala* de Ptolomée est la *Thala* des autres auteurs que nous avons cités. (*D. J.*)

THALAME, (*Géogr. anc.*) selon Polybe, & *Thalamæ* selon Pausanias, ville du Poloponnese. Polybe la met au nombre des villes des Eleuthérolacones; ce qui sembleroit dire qu'elle n'étoit pas éloignée du golfe Argolique: car Pausanias met les Eleuthérolacones sur la côte; mais Polybe, *in excerpt. Valesianis, ex l. XVI.* donne lui-même à *Thalame*, une position bien différente. L'Eurotas, dit-il, & le territoire des Sellasiens sont situés à l'orient d'été de la ville de Sparte; & *Thalamæ, Pheræ*, & le fleuve *Pamisus*, sont au couchant d'hiver; ainsi *Thalame* devoit être entre l'Eurotas & le Pamisus.

Selon Paufanias, *l. III. c. xxvj.* cette ville étoit à près de quatre-vingt ftades d'Oetylus, & à vingt ftades de Pephnus. Comme dans un autre endroit Paufanias dit que *Thalame* étoit une ville de Meffénie, quelques-uns ont cru qu'il y avoit deux villes de même nom; l'une dans la Laconie, l'autre dans la Meffénie : & Ortelius femble même en admettre trois; favoir, deux dans la Laconie, & une dans la Meffénie. Mais je croirois plutôt que ce n'eft que la même ville, dont Paufanias parle dans trois endroits de fa defcription de la Laconie.

Quoi qu'il en foit, il y avoit à *Thalame* de Laconie, un temple & un oracle de Pafiphaë. On alloit coucher dans ce temple, & la nuit la déeffe faifoit voir en fonge tout ce qu'on vouloit favoir. Les uns prennent Pafiphaë pour la fille d'Atlas; & d'autres pour Caffandre fille de Priam, qui fe retira à *Thalame* après la prife de Troie, & y porta le nom de *Pafiphaë*, parce qu'elle faifoit des prédictions à tous ceux qui fe préfentoient; car c'eft ce que fignifie fon nom. On pourroit encore dire avec plufieurs, que cette Pafiphaë eft la même que Daphné, qui ayant pris la fuite pour éviter les pourfuites d'Apollon, fut changée en laurier, & reçut de ce dieu le pouvoir de prédire l'avenir. Quelle que foit celle qui rendoit l'oracle, il eft certain qu'elle fut d'un grand fecours au roi Agis, quand il effaya de remettre le peuple fur le pié où il avoit été, lorfque les lois de Lycurgue, abolies de fon temps, étoient en vigueur. (*D. J.*)

THALAMEGUS, fubft. m. (*Littérat.*) c'étoit un vaiffeau de parade & de plaifir, nous dirions un *yacht*, dont les rois & les grands feigneurs fe fervoient dans leurs promenades fur l'eau. Ces fortes de vaiffeaux avoient tous une belle chambre avec un lit pour s'y tenir, & pour fe coucher. Philopater roi d'Egypte, fit faire un bâtiment magnifique de cette efpece, dans lequel il fe promenoit publiquement fur le Nil avec fa femme & fes enfans. L'hiftoire rapporte que ce vaiffeau avoit trois cens piés de longueur, près de cinquante de large, & environ foixante de hauteur, y compris celle du pavillon qui étoit bâti deffus. La ftructure de ce vaiffeau paroît avoir été fort finguliere, car il étoit fort large dans le haut, particuliérement fur la partie de devant; il y avoit une double proue & une double poupe; le tillac étoit bordé de deux longues galeries à baluftrades d'ivoire, pour s'y promener en fureté & agréablement. (*D. J.*)

*THALAMITÆ*, f. m. (*Littérat.*) dans les galeres à trois rangs de rames, & trois ponts l'un fur l'autre : on nommoit *thalamitæ*, θαλαμῖται, les rameurs qui étoient au plus bas pont; ceux du milieu s'appeloient *zygitæ*, ζυγῖται; & ceux du haut *thranitæ*, θρανῖται; l'ancien auteur des Tactiques dit, que ces rangs étoient les uns fur les autres en hauteur. Des favans qui ont bien de la peine à comprendre ces étages de rames les uns fur les autres, eftiment que le mot *triremis*, défigne une galere qui avoit de chaque côté trois hommes fur chaque rame, quelque nombre de rames qu'il y eût d'ailleurs : en ce cas *thalamitæ* étoient les rameurs qui fe trouvoient placés au milieu de chaque rame. (*D. J.*)

THALAMOS, (*Mithol.*) c'eft ainfi qu'on appeloit à Memphis, felon Pline, les deux temples qu'avoit le bœuf Apis, où le peuple l'alloit voir, & d'où il tiroit des préfages & des augures. *Thalamos* fignifie proprement des *chambres à coucher.* (*D. J.*)

THALASSARCHIE, f. f. (*Littérat.*) ce mot grec fignifie l'*empire des mers*, le plus avantageux de tous les empires; les Phéniciens le poffédoient autrefois, & c'eft aux Anglois que cette gloire appartient aujourd'hui fur toutes les puiffances maritimes. (*D. J.*)

*THALASSOMELI*, f. m. (*Pharmac. anc.*) θαλασσομέλι, de θάλασσα, *la mer*, & μέλι, *miel*; c'eft, dit Diofcoride, un cathartique fort efficace, compofé d'une égale quantité d'eau de pluie, de mer, & de miel, qu'on coule & qu'on expofe au foleil durant la canicule, dans un vaiffeau enduit de poix. Quelques-uns mettent deux parties d'eau de mer & une de miel dans un vaiffeau; & cette compofition opere avec beaucoup moins de

violence que l'eau de mer toute seule. Dioscoride, *lib. V. cap. xx.* (*D. J.*)

THALATTA, (*Géogr. anc.*) nom d'une ville de la Babylonie, selon Ptolomée, 2°. d'un étang au pié du mont Caucase, qui selon Aristote, déchargeoit ses eaux dans le Pont-Euxin. (*D. J*)

THALER *ou* DALER, (*Commerce.*) espece de monnoie usitée en Suede, où l'on en distingue de deux especes; le *thaler silvermunt* ou *thaler* d'argent, vaut trente-deux sous, monnoie de France. Le *thaler kopparmunt* ou *thaler* de cuivre, vaut dix sous & demi, argent de France.

THALI *ou* THALLI, (*Géogr. anc.*) peuple d'Asie, voisins des Sauromates, & qui habitoient à l'orient de l'embouchure du Volga, appelée autrefois *fauces maris Caspii.* Le P. Hardouin croit que les *Thalis* habitoient ce qu'on appelle aujourd'hui le royaume d'Astracan; & si l'on s'en rapporte à Pline, on ne peut les placer ailleurs. (*D. J.*)

THALIA, s. f. (*Histoire nat. Botan.*) genre de plante nommé par le P. Plumier, *cortusa*, & dont voici les caracteres, selon Linnæus. Le calice est une enveloppe ovale, pointue, & composée d'une seule feuille. La fleur est à cinq pétales, qui sont d'une figure ovoïde alongée, creux, & ondés dans les bords, mais il y en a deux près du calice qui sont petits & recoquillés. Le germe du pistil est ovoïde; le fruit est une baie ovale, contenant une seule semence osseuse, partagée en deux loges, dans chacune desquelles est un noyau fort menu. Plumier, 8. *Linnæi gen. plant. pag.* 522. (*D. J.*)

*THALICTRUM*, s. m. (*Histoire nat. Botan.*) genre de plante à fleur en rose, composée de plusieurs pétales disposés en rond. Le pistil s'éleve du milieu de cette fleur; il est entouré d'un grand nombre d'étamines, & il devient dans la suite un fruit dans lequel on trouve plusieurs capsules réunies en maniere de tête, qui sont ailées ou sans ailes, & qui renferment chacune une semence le plus souvent oblongue. Tournefort, *Inst. rei herb. Voyez* PLANTE.

THALINA, (*Géogr. anc.*) ville de la grande Arménie, sur le bord de l'Euphrate. Ptolomée, *liv. V. c. xiij* la marque entre *Chorsa* & *Armauria.* (*D. J.*)

THALITRON, (*Mat. méd.*) ou science des Chirurgiens, *sophia chirurgorum*, cette plante est de la classe des cruciferes de Tournefort; son alkali volatil spontané est assez vif & assez abondant, à-peu-près au même degré de température que dans les cressons au genre desquels les Botanistes rapportent le *thalitron.* Les vertus réelles de cette plante sont suffisamment déterminées par ce que nous avons dit de celles du cresson, *voyez* CRESSON; la semence de *thalitron* est cependant la partie de cette plante qui est la plus employée. C'est un remede fort usité à Paris, parmi le peuple, qu'un gros de cette semence pris dans du bouillon ou dans du vin peut arrêter le cours de ventre.

Le nom de *sophia chirurgorum* lui a été donné, parce qu'on l'a employé autrefois assez communément dans le traitement extérieur des plaies & des ulceres, qu'on l'a regardée comme un déterfif, un cicatrisant assuré, & que son usage intérieur a été recommandé contre ces maladies externes à titre de vulnéraire, *&c.* cet usage du *thalitron* est absolument vieilli, & doit être vraisemblablement peu regretté. (*b*)

THALIE, s. f. (*Mithol.*) mere des dieux palices, une des graces & des neuf muses, dont le nom signifie la *florissante*, de θάλλω, *je fleuris.* On la fait présider à la comédie & à la peinture naïve des mœurs & des ridicules qu'on expose au théâtre.

*Des jeux innocens de* Thalie
*L'amusant spectacle etalé,*
*Des hommes montre la folie;*
*Aux ris le vice est immolé;*
*La fureur du jeu, l'imprudence,*
*Le faux-savoir & l'arrogance*
*Y sont percés de mille traits;*
*Là le misantrope bisarre,*
*Le jaloux, l'imposteur, l'avare,*
*Rougissent de voir leurs portraits.*

On représente *Thalie*, appuyée contre une colonne, & tenant un masque de la main droite. (*D. J.*)

THALLO, s. f. (*Mithol.*) c'est, selon Hygin, *c. clxxxiij.* une des heures, fille de Jupiter & de Thémis; Pausanias dans son voyage de Béotie, l'appelle *Thalloté*; mais la *Thallo* dont parle Clément d'Alexandrie, Protrept. *l. I.* & qu'il joint aux Parques, au Destin & à la déesse Auxo, n'est point une heure; c'est plutôt la déesse de la germination, comme Auxo est la déesse de l'accroissement. (*D. J.*)

THALLOPHORES, s. m. (*Antiq. greq.*) θαλλοφόροι; on nommoit ainsi chez les Athéniens, les vieillards & les vieilles femmes qui portoient des rameaux d'olivier dans leurs mains à la procession de la fête des Panathénées. Potter. *Archæol. græc. t. I. p.* 421. (*D. J.*)

THALPUSA *ou* THELPUSA, (*Géog. anc.*) ville & petite contrée de l'Arcadie, selon Pausanias, *liv. VIII* & Pline, *liv. IV. ch. vj.* Le pere Hardouin dit que c'est la Delphusia d'Etienne le géographe, & cela paroît très-vraisemblable. (*D. J.*)

THALUDA, (*Géog. anc.*) fleuve de la Mauritaine tingitane. Ptolomée, *l. IV. c. j.* place son embouchure sur la côte de l'Océan ibérique, entre Jagath & le promontoire Oleastrum; c'est le *Tamuida* des modernes. (*D. J.*)

THALUDE, (*Géog. mod.*) petite ville d'Asie, dans les états du roi de Maroc, au royaume de Fez, dans la province d'Errif, sur une riviere, à deux milles de la Méditerranée. (*D. J.*)

THALYSIES, s. f. pl. (*Antiq. greque.*) θαλύσια, fêtes & sacrifices que les laboureurs célébroient dans l'Attique, en l'honneur de Cérès & de Bacchus, pour l'heureux succès de leurs moissons & de leurs vendanges. *Voyez* sur l'origine & les cérémonies de cette fête, Potter, *Archæol. græc. tom. I. pag.* 400. (*D. J.*)

THAMESIS, (*Géog. anc.*) fleuve de la Grande-Bretagne, dont parle César, *l. V. c. xviij.* Ptolomée a fort bien connu cette riviere; c'est la Thamise. (*D. J.*)

THAMIMASADES, s. m. (*Mithologie.*) divinité adorée par les Scythes; ils la représentoient sous une figure moitié poisson, & c'étoit un simbole de la lune & de la mer. (*D. J.*)

THAMISE, LA, (*Géog. mod.*) les François écrivent à tort *Tamise*, riviere d'Angleterre, la plus connsidérable de toute la Grande-Bretagne; elle se forme de deux rivieres, qu'on appelle *Thame* & *Isis*, qui se joignent près de Dorchester, dans Oxfordshire: de-là elle coule à l'est, séparant la province de Buckingham de Berkshire, Midelesex d'avec Surrey, & Essex d'avec Kent. Dans son cours elle passe auprès de Windsor, à Kingston, à Londres, à Barking dans Essex, & à Gravesend dans Kent; enfin elle se décharge dans la mer d'Allemagne par une très-grande embouchure.

C'est la riviere la plus avantageuse de l'Europe pour la navigation. Son courant est aisé, ses marées sont commodes, & son eau se purifiant par la fermentation dans les voyages de long cours; devient bonne à boire quand on en a le plus de besoin: c'est à cette riviere qu'est dûe la grandeur & l'opulence de Londres.

*Quelle incomparable puissance*
*Fait fleurir sa gloire au-dehors?*
*Quel amas d'immenses trésors*
*Dans son sein nourrit l'abondance?*
*La* Thamise, *reine des eaux*,
*Voit ses innombrables vaisseaux*
*Porter sa loi dans les deux ondes*,
*Et forcer jusqu'aux dieux des mers*,
*D'enrichir ses rives fécondes*,
*Des tributs de tout l'univers.*

La marée monte jusqu'à cent milles depuis l'embouchure de ce fleuve, c'est-à-dire environ vingt milles plus haut que Londres. Il y a plus de trente mille matelots qui subsistent du commerce de cette seule riviere, & Londres éprouve chaque jour les avantages infinis qu'elle lui procure.

Sur un refus que cette capitale avoit fait à Jacques I du prêt d'une grosse somme, ce roi piqué, menaça le maire & les échevins de s'éloigner de leur ville, & de transporter dans un autre lieu les archives du royaume, ainsi que toutes les cours de justice. « Sire répondit le maire, » votre majesté fera ce qu'il lui plaira, & » Londres

» Londres lui ſera toujours ſoumiſe ; une » ſeule choſe nous conſole, c'eſt que votre » majeſté ne ſauroit tranſporter la *Thamiſe* » avec elle ».

Le chevalier Derham a fait à la louange de cette riviere un très-beau morceau de poéſie, qu'on peut voir dans ſes ouvrages ; il commence par le vers ſuivant.

*Thames, the moſt lov'd of all the Ocean's ſons*, &c.

M. Thompſon parle auſſi de la *Thamiſe* en ces termes magnifiques : « Belle *Thamiſe*, vaſte, douce, profonde, & majeſtueuſe reine des fleuves, tu fus deſtinée à faciliter ton premier reſſort, le » commerce ! c'eſt ſur tes bords qu'on voit » s'élever une foule de mâts, ſemblables » à une forêt dans l'hiver ; les ancres ſe » levent, les voiles ſe guindent, le na» vire s'ébranle ; la ſplendide berge vo» guant tout-autour, étend ſes rames ſem» blables à des ailes ; les cris du départ ſe » répandent & font rétentir la rive ; le vaiſ» ſeau fend les ondes & va porter au-loin la » gloire & le tonnerre britannique ». (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

THAMMUZ, (*Calend. des anc. Hébreux.*) nom d'un mois des Hébreux. *Voy.* TAMUS.

THAMNA, (*Géog. ſacrée.*) ville dont parle l'Ecriture. Il ſemble qu'elle fait trois villes de ce nom, mais toutes les trois paroiſſent être la même qui étoit dans la Paleſtine, ſur le chemin de Jéruſalem à Dioſpolis. (*D. J.*)

THANE, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) eſt le nom d'une dignité parmi les anciens Anglo-Saxons. *Voy.* NOBLESSE.

Skene dit que la dignité de *thane* étoit égale autrefois à celle de fils d'un comte ; mais Cambden prétend que les *thanes* n'étoient tirés que relativement aux charges dont ils étoient revêtus.

Il y avoit deux ſortes de *thanes*, ſavoir les *thanes* du roi & les *thanes* ordinaires : les premiers étoient des courtiſans ou des officiers ſervant à la cour des rois anglo-ſaxons, & poſſédant des fiefs qui relevoient immédiatement du roi ; de ſorte que dans le grand cadaſtre d'Angleterre, ils ſont appelés indifféremment *thanes* & *officiers* du roi, *thani & ſervientes regis*.

Peu de temps après que les Normands eurent fait la conquête de l'Angleterre, le nom de *thanes* fut aboli, & remplacé par celui de barons du roi, *barones regis*. *Voyez* BARON.

L'origine des *thanes* eſt rapportée au roi Canut, qui ayant compoſé ſa garde de la principale nobleſſe danoiſe, au nombre de 3000 hommes, & les ayant armés de haches & de ſabres à poignée dorée, les appela *thing-litt*, des deux mots danois, *thein*, corps de nobleſſe, & *lith*, ordre de bataille.

Les *thanes* ordinaires, *thani minores*, étoient les ſeigneurs des terres, qui avoient la juridiction particuliere dans l'étendue de leurs ſeigneuries, & rendoient la juſtice à leurs ſujets & tenanciers. *Voyez* SEIGNEURS & MANOIR.

Ces deux ſortes de *thanes* changerent leur nom en celui de *barons*, & c'eſt pour cela que que leurs juridictions s'appellent encore aujourd'hui *cours de barons*. *Voyez* COUR & BARON.

Dans les anciens auteurs & dans les vieilles chartes, le nom de *thane* ſignifie un *noble*, quelquefois un *vaſſal libre*, & ſouvent un *magiſtrat*.

*Terres des thanes*, étoient celles dont les rois ſaxons avoient inveſti leurs officiers.

THANET, (*Geog. mod.*) en latin *Thenos* ou *Thanatos* dans Solin, île d'Angleterre dans la partie ſeptentrionale du comté de Kent, dont elle fait partie, à quinze milles de l'embouchure de la Thamiſe, au levant. Elle eſt formée par la Stour en ſe déchargeant dans l'Océan par deux embouchures ; elle a 8 milles de longueur ſur 6 de largeur, & contient dix paroiſſes ou hameaux. Stonar qui eſt un port de mer, eſt ſon chef-lieu. La terre de cette île eſt toute de marne blanche ; & abonde en froment. Ce fut dans cette île que le moine Auguſtin, depuis archevêque de Cantorbery, aborda lorſqu'il vint annoncer l'Evangile aux Bretons : les Saxons y deſcendirent auſſi quand ils s'emparerent d'une partie de l'Angleterre. (*D. J.*)

THANN, (*Géog. mod.*) bourg, plutôt

que ville de France, dans la Haute-Alsace, & le chef-lieu d'un baillage; c'est auprès de ce bourg que commence la montagne de Vosge, qui s'étend jusque vers Weissembourg. (*D. J.*)

THAPSAQUE, (*Géog. anc.*) *Thapsacus* ou *Thapsacum*, ville de Syrie, sur l'Euphrate, où l'on passoit ce fleuve pour venir de la Mésopotamie dans l'Arabie déserte, & pour aller de l'Arabie déserte dans la Mésopotamie. Elle n'étoit pas loin de l'embouchure du Chaboras dans l'Euphrate; les anciens en ont beaucoup parlé. Il paroît par la route que tenoient les rois d'Assyrie en venant vers la Palestine, qu'il devoient passer l'Euphrate à *Thapsaque.*

Tous les anciens géographes ne s'accordent pas à mettre cette ville dans la Syrie. Ptolomée, *liv. V. ch. xix.* la marque dans l'Arabie déserte, mais aux confins de la Syrie. Pline, *liv. V. ch. xxiv.* & Etienne le géographe la mettent dans la Syrie. Ce dernier dit qu'elle fut bâtie par Séleucus: cela ne se peut pas, du moins n'en jeta-t-il pas les fondemens; il put la réparer ou l'orner. Ce qu'il y a de certain, c'est que *Thapsaque* subsistoit longtemps avant Séleucus. Xénophon, *de Ciri exped.* liv. I. pag. 150. nous apprend que cette ville étoit grande & opulente du temps de Cyrus. C'est à *Thapsaque*, selon Arrien, *l. I. pag.* 116. & *liv. III. p.* 168. que Darius passa l'Euphrate, soit lorsqu'il marcha contre Alexandre, soit dans sa fuite, après qu'il eût été vaincu. (*D. J.*)

THAPSIA, s. f. (*Hist. nat. Botan. anc.*) les anciens ont décrit sous le nom de *thapsia*, outre la racine vénéneuse que nous connoissons, trois autres plantes fort différentes; savoir le bois de Lycie qui teint en jaune, la racine de Scythie, qui est notre réglisse, & la luteola, qui est notre gaude; le mot grec *thapsos* signifie une couleur *jaune-pâle*, & s'applique indifféremment à une chose qui est telle en elle-même ou par artifice. (*D. J.*)

Entre les huit especes de ce genre de plante comptées par Tournefort, nous décrirons la plus cultivée par les curieux, *thapsia, seu turbith garganicum, semine latissimo, I. R. H.* 315.

Cette plante est haute de deux ou trois piés; sa tige & ses feuilles sont férulacées; ses fleurs sont en ses sommités disposées en ombelles ou parasols, comme celles de l'anet, de couleur jaune; chacune de ces fleurs est ordinairement à cinq pétales disposés en rose vers l'extrémité du calice: lorsque cette fleur est passée, ce calice devient un fruit composé de deux graines longues, grises, canelées sur le dos, environnées d'une grande bordure aplatie en feuillet, & échancrée ordinairement par les deux bouts: sa racine est moyennement grosse, longue, chevelue en sa partie superieure, de couleur grise-blanchâtre, & quelquefois noirâtre en-dehors, empreinte d'un suc laiteux très-âcre, corrosif & amer. Cette plante croît aux lieux montagneux: on fait sécher sa racine pour la conserver, après en avoir ôté le cœur; elle a à-peu-près la même figure que celle du véritable turbith, mais elle est plus légere, plus blanche, & beaucoup plus âcre. Elle excite des convulsions très-dangereuses, qu'on ne peut appaiser, dit Clusius, que par les acides & l'huile; aussi est-elle bannie de la médecine; mais les racines de quelques autres especes de *thapsi* ne sont pas si redoutables. (*D. J.*)

THAPSOS, s. m. (*Histoire nat. Botan. anc.*) nom donné par les anciens à une espece de bois d'un jaune-pâle, dont ils se servoient pour la teinture de leurs laines.

Quelques savans ont imaginé, sans aucune bonne raison, que *thapsos* & *thapsia* étoient une même plante: cependant le *thapsia* étoit une plante dont la racine passoit pour vénéneuse, & le *thapsos* étoit un arbre dont le bois, je ne dis pas la racine, mais le bois du tronc & les grosses branches, servoient à la teinture; comme la couleur naturelle de ce bois étoit d'un jaune-pâle & livide, il devint un emblême de la mort, & quelques écrivains grecs employerent le mot *thapsos* pour un nom de la couleur des corps morts. Il est vraisemblable que *thapsos* étoit le bois du lycium, dont les peuples de Crete se servoient alors pour teindre les étoffes en jaune. Dioscoride nous dit que de son temps on l'employoit aussi pour teindre les che-

veux de cette couleur, & pour les rendre d'un blond doré que les Grecs goûtoient beaucoup. (*D. J.*)

*HAPSUM*, s. m. (*Hist. nat. Botan. anc.*) nom que les anciens auteurs romains ont donné au *verbascum*, en françois *molaine* ou *bouillon blanc*; mais comme il y avoit plusieurs autres plantes dont les noms approchoient de celui de *thapsum*, entr'autres le *thapsia*, on jugea nécessaire d'ajouter une épithete au *thapsum* pris pour le *verbascum*, & on l'appela *thapsum barbatum*.

Les Grecs employerent le mot *thapson* ou *thapsos* pour le bois d'un arbre qui teignoit en jaune, ainsi que pour désigner la couleur jaune. Le *genistella tinctoria*, en françois *spargelle*, fut appelé *thapsum*, parce que ses fleurs sont jaunes. Le *verbascum* eut aussi ce nom par la même raison, & les fleurs de ces deux plantes servoient également à teindre les cheveux en blond doré. L'épithete *barbatum* vient peut-être des feuilles qui sont couvertes d'un duvet cotoneux, dont elles paroissent comme barbues. (*D. J.*)

THAPSUS, (*Géogr. anc.*) ville de l'Afrique propre. Ptolomée, *l. IV. c. viij.* en fait une ville maritime au midi de la petite Leptis. Dans la table de Peutinger, *Thapsus* est marquée à huit milles de la petite Leptis. Strabon écrit de deux façons le nom de cette ville. Dans un endroit il dit πρὸς Θάψῳ, *ad Thapso*, & plus bas, après avoir parlé d'Adryme ou Adrumete, il dit : εἶτα Θάψος πόλις, *deinde est urbs Thapsus*. Cette ville étoit très-forte; & la guerre de César, & encore plus sa victoire, rendit la ville de *Thapsus* fameuse. (*D. J.*)

THARAZ, (*Géogr. mod.*) ville des confins du Turquestan. Tous les habitans sont musulmans. *Long.* suivant Abulfeda, 89. 50. *latitude septentrionale*, 44. 25. (*D. J.*)

THARGÉLIES, s. f. pl. (*Antiq. greque.*) θαργήλια, fêtes que les Athéniens célébroient en l'honneur du Soleil, auteur de tous les fruits de la terre. On y faisoit l'expiation des crimes de tout le peuple, par un crime encore plus grand, c'est-à-dire, par le sacrifice barbare d'un homme & d'une femme, qu'on avoit eu soin d'engraisser auparavant à cet effet : l'homme servoit de victime expiatoire pour les hommes & la femme pour son sexe : on nommoit ces victimes φαρμακοὶ & καθάρματα.

La premiere dénomination leur venoit d'un certain Pharmacos, qui anciennement avoit été lapidé pour avoir dérobé les vases sacrés destinés au culte d'Apollon, larcin dans lequel Achille l'avoit surpris. Peut-être regardoit-on ces victimes comme des médicamens, φάρμακα, propres à purger Athenes de ses iniquités.

Ces victimes portoient des colliers de figues seches; elles en avoient les mains garnies, & on les frappoit pendant la marche avec des branches de figuier sauvage, après quoi on les brûloit, & on jetoit leurs cendres dans la mer. Comme les figues entroient pour beaucoup dans cette cérémonie cruelle, de-là vient le nom ou l'air qu'on y jouoit sur la flûte κραδίαν, de κράδη, *figuier ; branche de figuier*, comme qui diroit l'*air des figuiers*; mais quant aux autres détails qui concernent les *thargélies*, on peut consulter Meursius dans ses leçons attiques *l. IV.* & dans sa *græcia feriata*. *Voyez* aussi Potter. *Archæol. græc. l. II. c. xx. t. I. pag.* 400. *& suiv.* (*D. J.*)

THARGELION, s. m. (*Calend. d'Athenes.*) mois attique; on l'appeloit ainsi, parce que pendant ce mois, on célébroit les fêtes du Soleil nommées *thargélies*. Le Soleil lui-même s'appeloit θαργήλιος, comme qui diroit θέρων γῆν ἥλιος, *le Soleil échauffant la terre*. Le vase dans lequel on faisoit cuire les prémices des moissons & des fruits qu'on offroit à ce dieu, se nommoit θάργηλος. Le mois *thargélion* répondoit au mois d'avril, selon le P. Pétau; c'étoit le onzieme mois de l'année athénienne & il avoit trente jours. (*D. J.*)

THARSIS, (*Géog. sacrée.*) lieu maritime dont il est parlé en plusieurs endroits de l'Ecriture sainte, sur-tout à l'égard des navigations qui furent faites sous le regne de Salomon. Comme on ne trouve le nom de ce lieu dans aucun ancien géographe, les savans ignorent parfaitement sa situa-

tion, malgré toutes leurs recherches pour la découvrir.

Joſephe, à qui le vieux Teſtament étoit connu, a ſuivi la tradition de ſon temps, qui expliquoit *Tharſis* par la *mer de Tharſe.* L'idée des navigations de Salomon étoit déjà entiérement perdue : on ſavoit bien qu'elle s'étoit faite, mais on ne ſavoit pas où. D'ailleurs Joſephe, auteur peu exact, & d'un jugement borné, pour ne rien dire de plus, confond perpétuellement les marchandiſes d'Ophire & de *Tharſis*. Si Strabon, Pline, & les autres géographes euſſent connu l'endroit nommé *Tharſis* dans l'Ecriture, nous ſaurions à quoi nous en tenir ; mais faute de guide, tous les commentateurs de l'Ecriture s'accordent ſi peu dans leurs opinions conjecturales, qu'on ne ſait laquelle préférer.

Les uns, comme le paraphraſte chaldaïque, S. Jerome & pluſieurs modernes, ont pris avec les ſeptante, *Tharſis* pour la *mer en général.* Ainſi ils ont entendu par *vaiſſeau de Tharſis* tous ceux qui voguent ſur la mer quelle qu'elle ſoit ; c'eſt une idée commode, & qui mettroit à l'aiſe, s'il n'étoit conſtant par pluſieurs paſſages que l'Ecriture entend par *Tharſis* un lieu particulier, riche en argent, en mines, *&c.* En effet, ſi par ce terme de *vaiſſeaux de Tharſis* on devoit entendre *vaiſſeau de la mer*, tous ceux qui voguent ſur la mer quelle qu'elle ſoit, mer Egée, mer Adriatique, mer Noire, ſeront des *vaiſſeaux de Tharſis* ; & quelque part qu'ils aillent, ſoit du côté de l'orient ou de l'occident, ils ſeront toujours cenſés aller *à Tharſis*, ce qui feroit de la derniere abſurdité. Il réſulte donc que l'Ecriture appelle *vaiſſeaux de Tharſis*, des vaiſſeaux qui devoient aller à *Tharſis*, ainſi que la flotte d'Ophir alloit à Ophir.

Pluſieurs commentateurs ont cherché *Tharſis* en Afrique, Bochart dans les Indes, & M. le Grand en Arabie. Enfin quelques modernes ont cru que *Tharſis* devoit être plutôt dans la Bétique, c'eſt-à-dire, dans l'Andalouſie, ou près du détroit de Gibraltar. Cette derniere opinion eſt celle de toutes qui paroît la plus raiſonnée.

Les Phéniciens ayant une colonie à Carthage, pouſſerent aiſément leur navigation juſqu'au détroit de Gibraltar, où ils eurent des établiſſemens conſidérables ; ils ſortirent du détroit, & furent les fondateurs de Cadix. Ils bâtirent Tarteſſus, & y éleverent un temple en l'honneur d'Hercule. Le géographe nomme trois Tarteſſes, toutes trois dans la Bétique ; l'une, ſavoir, Carteïa, dans la baie de Gibraltar ; l'autre Gardir ou Gades, au golfe de Cadix ; & l'ancienne Tarteſſus, fondée par les Phéniciens à l'embouchure du Guadalquivir, entre les deux ſorties de ce fleuve ; c'eſt dans cette troiſieme Tarteſſe que les premiers Phéniciens commerçoient, & c'eſt celle qui paroît être la *Tharſis* de l'Ecriture, & qui poſſédoit des richeſſes immenſes, comme il paroît par un paſſage d'Ariſtote dans ſon livre des merveilles. On dit, rapporte-t-il, que les premiers Phéniciens qui navigerent à Tarteſſus, y changerent l'huile & autres ordures qu'ils portoient ſur leurs vaiſſeaux, contre de l'argent, en telle quantité que leurs navires ne pouvoient preſque le contenir. Si donc l'on joint la richeſſe du pays à la ſituation, & au commerce qu'y faiſoient les Tyriens, on aura moins de peine à regarder Tarteſſus pour la *Tharſis* de l'Ecriture. Ajoutez ce paſſage d'Euſebe, Θαρσεὶς ἐξ τοῦ Ἴβηρες *Tharſis ex quo Iberi*, Tarſis de qui ſont venus les Ibériens ou les Eſpagnols.

Dès le temps de Joſué les Phéniciens étoient paſſés en Afrique. Des vaiſſeaux qui raſoient la côte de Phénicie, & enſuite celle de Cilicie, arrivoient aiſément à l'île de Candie, & aux autres îles qui ſont au midi de la Morée, de-là ils ne perdoient point la vue des terres pour côtoyer la Grece, la côte méridionale d'Italie & celle de Sicile ; à la pointe occidentale de Sicile, ils touchoient preſque aux côtes d'Afrique, où étoit leur colonie de Carthage. De-là en ſuivant cette côte ils trouvoient le détroit de Gibraltar : je ne dis rien ici qui ne ſoit conforme aux témoignages de l'antiquité, & à la plus ſaine géographie. Ce voyage de Cilicie, de Chartage & du détroit, a pu être appelé *le voyage de Tharſis*, parce que *Tharſis* étoit le premier terme : de même nous

appelons *voyage du Levant*, un voyage qui s'étend quelquefois jufqu'à la Perfe ; & *voyage des Indes*, un voyage qui s'étend jufqu'au Tonquin & à la Chine. On ne doit donc pas s'étonner fi quelques anciens par *Tharfis* ont entendu les environs de Tharfes, d'autres Carthage, d'autres l'Afrique, fans défigner quelle partie de l'Afrique.

A l'égard de *Tharfis* en Efpagne, la différence qu'il y a entre ce nom & celui de Tarteffus, ne doit point faire de peine ; car les Phéniciens peuvent avoir changé le premier ש en ת, c'eft-à-dire l'*s* en *t*, comme on a dit l'*Aturie* pour l'*Affyrie*, la *Batanée* pour le *pays de Batan* : peut-être auffi n'ont-ils rien changé à ce nom. Polybe rapportant les conditions d'un traité fait entre les Romains & les Carthaginois, dit : il ne fera point permis aux Romains de faire des prifes au-delà de Maftia & de Tarfeïum, ni d'y bâtir des villes. ταρσήϊον, *Tarfeïum*, felon Etienne le géographe eft une ville auprès des colonnes d'Hercule. Le nom de *Tharfis* eft bien reconnoiffable en celui de *Tharfeïum*. Auffi Goropius, *Hifpan. l. V. VI. VII.* Grotius, *in* III. *Reg. c. x. v.* 28. Pineda, *de rebus Salom. l. IV. c. xiv.* & Bochart, *Phaleg. l. III. c. vij.* n'ont-ils fait aucune difficulté d'affurer que c'étoit le même nom, & le même lieu.

Il n'eft pas douteux qu'on ne trouvât dans la Bétique les marchandifes dont il eft dit que la flotte de *Tharfis* fe chargeoit en revenant. Ces marchandifes étoient de l'argent en maffe ou en lame, la chryfolite, de l'ivoire, des finges, des perroquets, & des efclaves éthiopiens. La Bétique produifoit de l'argent, comme nous avons vu, & comme elle avoit, felon Pline, des chryfolites du poids de douze livres, on voit bien qu'elle ne devoit pas être ftérile de cette forte de pierres.

Les Phéniciens avoient des établiffemens au-delà du détroit de la Nigritie. Ils étoient fur les flottes de Salomon ; ils favoient bien comment lui procurer de l'ivoire, des finges, de negres, & des perroquets. La côte occidentale d'Afrique ne manque point de tout cela, & il n'eft pas néceffaire d'aller bien loin, ni jufqu'au coin de la Guinée, pour en trouver ; encore moins de faire le tour de l'Afrique. Les Phéniciens de la Bétique avoient foin de fe fournir d'une marchandife qu'ils voyoient que la flotte combinée de Hiram & de Salomon emportoit avec plaifir ; & le terme de trois ans, qui s'écouloit d'un voyage à l'autre, étoit bien affez long pour les amaffer au lieu où la flotte abordoit, fans qu'elle eût la peine de les aller chercher ailleurs qu'à *Tharfis*.

D'après cette hypothefe, on pourroit peut-être concilier tous les paffages de l'Ecriture fur *Tharfis*, avec les propofitions fuivantes.

Il n'y avoit qu'une *Tharfis* proprement dite, que l'on connut d'abord ; favoir, Tharfes & les environs, connus enfuite fous le nom de *Cilicie*.

Les Phéniciens vers le temps de Jofué, ayant fait des établiffemens en Afrique, leurs vaiffeaux fréquenterent le port de Carthage.

Cette navigation les mena peu-à-peu vers le détroit de Gibraltar, & leur fit découvrir le pays de *Tharfis* en Efpagne; c'eft de cette *Tharfis*, du détroit ou des environs, que Salomon tiroit tant d'argent, d'ivoire, *&c.*

La *Tharfis* d'Holoferne eft la *Tharfis* de Cilicie, & ne peut être l'Arabie. C'eft auffi celle du pfeaume, où il eft parlé des rois de *Tharfis* & des îles.

Pour aller à *Tharfis*, on s'embarquoit à Joppé, comme Jonas, ou à Tyr fur les vaiffeaux des marchands dont parle Ezéchiel.

Les paffages que l'on cite du livre des rois & das Paralipomenes, pour en conclure que la flotte de *Tharfis* partoit d'Afiongaber, ne le difent point ; & il eft plus naturel & plus raifonnable d'entendre dans les paroles mêmes de l'Ecriture, une diftinction réelle entre ces deux voyages, que de donner lieu à une contradiction dont on ne fait comment fortir. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

THARTAC, f. m. (*Critique facrée.*) nom d'une idole qu'adoroient les Hé-

véens, *IV. Rois*, *xvij*. 31. Elle est représentée sous la forme d'un homme à tête d'âne, tenant un petit bâton à la main. (*D. J.*)

THASE, (*Géog. anc.*) île de la mer Egée, sur la côte de la Thrace, à l'opposite de l'embouchure du fleuve Nestus. La plupart des géographes écrivent *Thasus*; mais Polybe & Etienne le géographe, disent *Thassos*, & Pline *Thassus*.

Thassus fils d'Agenor, roi des Phéniciens, passe pour avoir peuplé cette île, & pour y avoir demeuré plusieurs années: il lui donna son nom. L'île fut ensuite augmentée d'une nouvelle colonie greque, qu'on y avoit menée de Paros; ce qui la rendit considérable entre les autres îles situées dans la mer Egée; mais elle ne continua guere de jouir de cette heureuse position: elle tomba sous la domination des Cériniens & des Entriens. Ces peuples s'y étoient rendus de la Thrace, ou des confins de l'Asie. A la fin les Athéniens se rendirent les maîtres de *Thase*; ils la dépouillerent entiérement de sa liberté, en désarmerent les habitans, & pour les tenir plus aisément dans la sujétion, ils les accablerent de continuels impôts.

Les Athéniens en furent dépossedés par les Macédoniens, & ceux-ci par les Romains. *Thase* essuya depuis le gouvernement tyrannique de plusieurs usurpateurs, & finalement elle fut contrainte de suivre le sort de l'empire de Constantinople, & de subir le joug de la domination turque. Mahomet II s'en empara dès l'an 1453; elle fut traitée d'abord avec la derniere rigueur; mais dans la suite, les Turcs même y établirent un négoce; ce qui y attira de rechef de nouveaux habitans.

Cette île contient aujourd'hui trois bourgs assez peuplés, & mis par des fortifications en état de défense. On donne même au plus grand de ces bourgs le nom de *ville de Thaso*. Les deux autres bourgs retiennent en quelque maniere leurs anciens noms; l'un est appelé *Ogygia* ou *Cisi*, & l'autre *Etira*, ou *Tyrra*. Le commerce y attire des étrangers, & plusieurs bâtimens dans le port; il en vient sur-tout de Constantinople

Le terroir de cette île abonde en toutes choses nécessaires à la vie; les fruits particuliérement sont délicieux; & elle a un excellent vignoble, célebre déjà dès le temps de Varron; Virgile, *Géorg. l. II. v.* 91 en parle ainsi:

> *Sunt Thasiæ vites, sunt & Maræotides albæ.*
> *Pinguibus hæ terris habiles, levioribus illæ.*

Cette île a encore des mines d'or & d'argent, & des carrieres d'un marbre très-fin. Pline remarque que ces mines & ces carrieres rapportoient beaucoup dès le temps d'Alexandre le grand. Les empereurs ottomans ne les ont pas laissées en friche; Sélim I, entre autres, & Soliman II en ont tiré un profit considérable. Le sultan Amurath fit creuser avec succès dans la montagne qui est vers le septentrion de l'île, vis-à-vis de celle de Nesso: mais au bout de cinq mois, on discontinua ce travail, parce que la veine étoit manquée, ou plutôt parce qu'on avoit perdu le fil.

Les habitans de l'île de *Thase* avoient jadis fait une alliance étroite avec ceux de la ville d'Abdera, à dessein de se mettre à couvert des incursions des Sarrasins, & d'autres peuples barbares de l'Asie; mais ils les abandonnerent dans les plus pressans besoins, lorsque ces barbares vinrent avec une armée ravager toute la côte méridionale de la Thrace. Après leur départ, ceux d'Abdere s'étant remis, penserent aux moyens de se venger des Thasiens qui avoient manqué à la foi promise, de s'assister mutuellement; ils aborderent pour cet effet à l'impourvu dans cette île, & firent tout leur possible pour s'en rendre les maîtres. Les peuples voisins prirent part à cette guerre, & ils obligerent les Thasiens à donner une satisfaction convenable aux habitans d'Abdere.

*Téagene* étoit de *Thase*; il fut souvent couronné dans les jeux de la Grece, & mérita des statues & les honneurs héroïques dans sa patrie. Un de ses ennemis ayant voulu un jour insulter une de ses

statues, vint de nuit la fustiger par vengeance; comme si Théagene en bronze eût pu sentir cet affront. La statue étant tombée tout-à-coup sur cet insensé, le tua sur la place. Ses fils la citerent en justice, comme coupable de la mort d'un homme, & le peuple de *Thase* la condamna à être jetée dans la mer, suivant la loi de Dracon, qui veut que l'on extermine jusqu'aux choses inanimées, qui, soit en tombant, soit par quelque autre accident, ont causé la mort d'un homme.

Quelque temps après, ceux de *Thase* ayant souffert une famine causée par la stérilité de la terre, envoyerent consulter l'oracle de Delphes : il leur fut répondu que le remede à leurs maux étoit de rappeller tous ceux qu'ils avoient chassés ; ce qu'ils firent, mais sans en recevoir aucun soulagement. Ils députerent donc une seconde fois à Delphes, avec ordre de représenter à la Pythie qu'ils avoient obéi, & que cependant la colere des dieux n'étoit point cessée : on dit que la Pytie leur répondit par ce vers :

*Et votre Théagene est-il compté pour rien* !

Au milieu de leur embarras, il arriva que des pêcheurs retrouverent la statue perdue, en jetant leurs filets dans la mer. On la remit dans son ancienne place ; & dès ce moment le peuple de *Thase* rendit les honneurs divins à Théagene ; plusieurs autres villes, soit greques, soit barbares, en firent autant. On regarda Théagene comme une divinité secourable, & les malades sur-tout lui adresserent leurs vœux. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

THASIUS, (*Mithol.*) surnom d'Hercule, pris de la ville de Thase, dans une île de la mer Egée : les habitans de cette ville honnoroient Hercule, comme leur dieu tutélaire, parce qu'il les avoit délivrés de quelques tyrans dont ils étoient opprimés. (*D. J.*)

THASPE, (*Géog. anc.*) ville de l'Afrique propre, dans la province proconsulaire. C'est-là où Juba ayant, pour ainsi dire, ranimé les restes de la guerre civile en Afrique, par les conseils de Julius Scipion, & de Caton, eut le malheur d'être défait par Julus César, à cette bataille qu'on nomma *la journée de Thaspe*. Cette ville est présentement un lieu ruiné, dans le royaume de Tunis, entre Souzet & Elfaque. (*D. J.*)

THATA, (*Géogr. mod.*) *Dotes* par les Allemands, *Totis* dans la carte de la Hongrie de M. de Lisle, en 1717 ; *Tata* dans celle de 1703, & c'étoit mieux, car les Hongrois écrivent *Thata* ; c'est une petite ville, aujourd'hui bourgade de Hongrie, entre Javarin & Grau. (*D. J.*)

THAU, s. m. (*Gramm. & Critique sacrée.*) derniere lettre de l'alphabet hébreu, qui avoit d'abord la forme d'une espece de potence, avant que les Juifs se servissent du caractere chaldaïque, & qui du temps de S. Jérome, conservoit encore cette figure dans l'alphabet samaritain. Dans la suite, on l'a un peu changée, & on lui a donné la forme T, qu'elle a en partie aujourd'hui ת ; cette lettre tire son origine d'un mot hébreu, qui signifie *marque*, *signe* ; & c'est par ces derniers mots que les septante ont traduit le passage d'Ezéchiel, *ch. ix.* 4. en disant : » mettez une marque (un *signal*) au » front de ceux qui sont dans la douleur, » & qui gémissent de voir toutes les abo- » minations qui se font dans la ville ». (*D. J.*)

THAU, *l'étang de*, (*Géog. mod.*) étang de France sur les côtes de Languedoc ; cet étang est nommé *Taurus* par Avienus, & *Laterra* par Pline. Il s'étend presque de l'est à l'ouest, environ douze bonnes lieues au midi du diocèse de Montpellier, & d'une partie de celui d'Agde. On lui donne dans le pays les différens noms d'*étang de Frontignan*, *de Maguelone*, *& de Péraut*, que l'on emprunte des lieux qui sont sur les bords. Cet étang se débouche dans le golfe de Lyon par le grau de Palavas, ou passage de Maguelone, & par le port de Cette, où commence le canal de Languedoc. (*D. J.*)

THAULACHE, s. f. (*Anc. mil. franç.*) sorte d'armes des anciens françois, dont les unes étoient offensives en forme de hallebarde ou d'épieu ; les autres étoient du nombre des armes défensives, & étoient

des especes de rondelles, ou petits boucliers. (*D. J.*)

*THAUMACI*, (*Geog. anc.*) ville de la Phthiotide, Tite-Live, *l. XXXII. c. iv.* dit qu'en partant de Pylæ, & du golfe Maliacus, & passant par Lamia, on rencontroit cette ville sur une éminence, tout près du défilé appelé *Cæle.* Il ajoute que cette ville dominoit sur une plaine d'une si vaste étendue que l'on ne pouvoit en voir l'extrémité, & que c'est cette espece de prodige qui étoit l'origine du nom *Thaumaci.* Etienne le géographe prétend que ce fut Thaumacus son fondateur qui lui donna son nom; ce seroit un fait difficile à vérifier, ou du moins il faudroit aller chercher des preuves dans des siecles bien reculés, car cette ville subsistoit déjà du temps d'Homere, *Iliad. B. v. 716.*

Οἳ δ᾽ ἄρα Μηθώνην καὶ Θαυμακίην ἐνέμοντο.

*Qui verò Methonem & Thaumaciam habitabant.*

Pline, *l. IV. c. ix* nomme aussi cette ville *Thaumacia*, & la met dans la Magnésie; je ne sais sur quoi fondé. Phavorin, *lexic.* dit qu'il y avoit une ville nommée *Thaumacia*, dans la Magnésie, & une autre de même nom sur le golfe Maliaque; il pourroit bien multiplier les êtres. Ce qu'il y a de certain, c'est que la ville de *Thaumaci* de Tite-Live, étoit dans les terres. (*D. J.*)

THAUMANTIADE, (*Mithol.*) la déesse Iris fut ainsi nommée, soit parce qu'elle étoit fille de Thaumas & d'Electre, soit du mot grec θαυμάζω, *j'admire*, parce que les couleurs de sa belle robe excitent l'admiration de tout le monde. (*D. J.*)

THAUMATRON, s. m. (*Anti. greq.*) mot grec qui signifie la récompense qu'on donnoit à celui qui avoit fait voir quelque chose de merveilleux au peuple; cette sorte de libéralité de deniers se prélevoit sur le montant de la somme payée par ceux qui avoient assisté à ce spectacle. Le *thaumatron* revenoit au *nicetium* des jeux olympiques, & du cirque, & aux *brabeia*, que l'on donnoit aux acteurs de théâtre, aux baladins, & aux pantomimes. (*D. J.*)

THAUMATURGE, s. m & f. (*Hist. eccl.*) surnom que les catholiques ont donné à plusieurs saints, qui se sont rendus célebres par le grand nombre & par l'éclat de leurs miracles.

Ce mot est formé du grec θαῦμα, *merveille*, & ἔργον, *ouvrage*.

Saint Grégoire de Neo-Césarée, surnommé *Thaumaturge*, fut disciple d'Origène vers l'an 223, & depuis évêque de Césarée dans le royaume de Pont: il assista en cette qualité, au premier concile d'Antioche, & à celui d'Ephèse, contre Paul de Samosate. Saint Léon de Catanée fut surnommé aussi *Thaumaturge*, il vivoit dans le huitieme siecle, & son corps est honoré encore aujourd'hui dans l'église de saint Martin de Tours à Rome. Saint François de Paule, & S. François Xavier, sont les grands *Thaumaturges* des siecles derniers. *Voyez* MIRACLE.

THAUN, (*Géog. mod.*) petite ville, ou pour mieux dire, bourg d'Allemagne dans le Palatinat, au comté de Spanheim, & au confluent des rivieres de Nalu & de Simmeren. (*D. J.*)

THE, s. m. (*Bot. exot.*) C'est une petite feuille desséchée, roulée, d'un goût un peu amer légérement astringent, agréable, d'une douce odeur, qui approche de celle du foin nouveau & de la violette.

L'arbrisseau qui porte le *thé*, s'appelle *chaa* par C. B. P. 147. *thea frutex*, *bont. eronimo affinis*, *arbor orientalis*, *nucifera*, *flore roseo*, Pluk. Phyt. mais cet arbrisseau est encore mieux défini par Kæmpfer: *thea frutex*, *folio cerasi*, *flore rosæ silvestris*, *fructu unicocco*, *bicocco*, *& ut plurimùm tricocco*; c'est-à-dire, qu'il a la feuille de cerisier, la fleur semblable à la rose des champs, & que son fruit n'a qu'une, ou deux, ou tout au plus trois coques: les Chinois le nomment *theh*, les Japonois *tsjaa*, ou *tsjanoki*.

Ce qu'il y a de plus commode dans une plante si débitée, c'est qu'elle n'occupe point de terrain qui puisse servir à d'autres; ordinairement on en fait les bordures des champs de blé, ou de riz, & les endroits les plus stériles sont ceux où elle vient

vient le mieux ; elle croît lentement, & s'éleve à la hauteur d'une brasse, & quelque chose de plus ; sa racine est noire, ligneuse, & jette irréguliérement ses branches ; la tige en fait de même de ses rameaux, & de ses rejetons ; il arrive assez souvent qu'on voit sortir ensemble du même tronc, plusieurs tiges si serrées l'une contre l'autre, & qui forment une espece de buisson si épais, que ceux qui n'y regardent pas d'assez près, croient que c'est un même arbrisseau ; au-lieu que cela vient de ce que l'on a mis plusieurs graines dans la même fosse.

L'écorce de cet arbrisseau est couverte d'une peau fort mince, qui se détache lorsque l'écorce devient seche ; sa couleur est de châtaigne, grisâtre à la tige, & tirant sur le verdâtre ; son odeur approche fort de celle des feuilles du noisetier, excepté qu'elle est plus désagréable ; son goût est amer, dégoûtant, & astringent ; le bois est dur, composé de fibres fortes & épaisses, d'une couleur verdâtre tirant sur le blanc, & d'une senteur fort rebutante quand il est verd ; la moëlle est fort adhérente au bois.

Les feuilles tiennent à une queue ou pédicule court, gros, & vert, assez rond, & uni en-dessous, mais creux & un peu comprimé au côté opposé ; elles ne tombent jamais d'elles-mêmes, parce que l'arbrisseau est toujours verd, & il faut les arracher de force ; elles sont d'une substance moyenne, entre la membraneuse & la charnue, mais de différente grandeur ; les plus grandes sont de deux pouces de long, & ont un peu moins de deux pouces dans leur plus grande largeur : en un mot, lorsqu'elles ont toute leur crue, elles ont parfaitement la substance, la figure, la couleur, & la grandeur du griottier des vergers, que les botanistes nomment *cerasus hortensis*, *fructu acido ;* mais lorsqu'elles sont tendres, qui est le temps qu'on les cueille, elles approchent davantage des feuilles de ce qu'on appelle *evonymus vulgaris fructu acido*, excepté pour la couleur.

Ces feuilles d'un petit commencement deviennent à-peu-près rondes, puis s'élargissent davantage, & enfin elles finissent en une pointe piquante ; quelques-unes sont de figure ovale, un peu pliées, ondées irréguliérement sur la longueur, enfoncées au milieu, & ayant les extrémités recourbées vers le dos ; elles sont unies des deux côtés, d'un verd sale & obscur, un peu plus clair sur le derriere, où les nerfs étant assez élevés, forment tout autant de sillons du côté opposé.

Elles sont dentelées, la denture est un peu recourbée, dure, obtuse, & fort pressée, mais les pointes sont de différentes grandeurs ; elles sont traversées au milieu par un nerf fort remarquable, auquel répond du côté opposé un profond sillon, il se partage de chaque côté en six ou sept côtes de différentes longueurs, courbées sur le derriere ; près du bord des feuilles, de petites veines s'étendent entre les côtes traversieres.

Les feuilles, lorsqu'elles sont fraîches, n'ont aucune senteur, & ne sont pas absolument aussi désagréables au goût que l'écorce, quoiqu'elles soient astringentes, & tirant sur l'amer ; elles different beaucoup les unes des autres en substance, en grandeur, & en figure ; ce qui se doit attribuer à leur âge, à leur situation, & à la nature du terroir où l'arbrisseau est planté : de-là vient qu'on ne peut juger de leur grandeur, ni de leur figure, lorsqu'elles sont séchées & portées en Europe. Elles affecteroient la tête si on les prenoit fraîches, parce qu'elles ont quelque chose de narcotique qui attaque les nerfs, & leur cause un tremblement convulsif ; cette mauvaise qualité se perd quand elles sont séchées.

En automne, les branches de cet arbrisseau sont entourées d'un grand nombre de fleurs, qui continuent de croître pendant l'hiver ; elles sortent une à une, ou deux à deux des ailes des feuilles, & ne ressemblent pas mal aux roses sauvages ; elles ont un pouce ou un peu plus de diametre, & sont composées de six pétales, ou feuilles, dont une ou deux se retirent, & n'approchent pas de la grandeur & de la beauté des autres ; ces pétales, ou feuilles, sont rondes & creuses, & tiennent à des pédicules de demi-pouce de long, qui d'un commencement petit

& délicat, deviennent infenfiblement plus grands ; leur extrémité fe termine en un nombre incertain, ordinairement de cinq ou fix enveloppes, petites & rondes, qui tiennent lieu de calice à la fleur.

Ces fleurs font d'un goût défagréable, tirant fur l'amer : on voit au fond de la fleur un grand nombre d'étamines blanches, extrêmement petites, comme dans les rofes ; le bout en eft jaune, & ne reffemble pas mal à un cœur. Kæmpfer nous affure qu'il a compté deux cens trente de ces étamines dans une feule fleur.

Aux fleurs fuccedent les fruits en grande abondance ; ils font d'une, de deux, & plus communément de trois coques, femblables, à celles qui contiennent la femence du rien, compofées de trois autres coques rondes, de la groffeur des prunes fauvages qui croiffent enfemble à une queue commune, comme à un centre, mais diftinguées par trois divifions affez profondes.

Chaque coque contient une gouffe, une noifette, & la graine ; la gouffe eft verte, tirant fur le noir lorfqu'elle eft mûre, elle eft d'une fubftance graffe, membraneufe, & un peu ligneufe, s'entr'ouvrant au-deffus de fa furface, après qu'elle a demeuré une année fur l'arbriffeau, & laiffant voir la noifette qui y eft renfermée ; cette noifette eft prefque ronde, fi ce n'eft du côté où les trois coques fe joignent, elle eft un peu comprimée ; elle a une écaille mince, un peu dure, polie, de couleur de châtaigne, qui étant caffée fait voir un pepin rougeâtre, d'une fubftance ferme comme celle des avelines, d'un goût douceâtre, affez défagréable au commencement, devenant dans la fuite plus amer, comme le fruit du noyau de cerife ; ces pepins contiennent beaucoup d'huile, & ranciffent fort aifément, ce qui fait qu'à peine deux entre dix germent lorfqu'ils font femés. Les Japonois ne font aucun ufage ni des fleurs ni des pepins

Ce n'eft pas une chofe fort aifée que la récolte du *thé* : voici de quelle façon elle fe fait au Japon. On trouve pour ce travail des ouvriers à la journée, qui n'ont point d'autres métiers ; les feuilles ne doivent point être arrachées à pleines mains, il les faut tirer avec beaucoup de précaution une à une, & quand on n'y eft pas ftylé, on n'avance pas beaucoup en un jour : on ne les cueille pas toutes en même temps, ordinairement la récolte fe fait à deux fois, affez fouvent à trois ; dans ce dernier cas, la premiere récolte fe fait vers la fin du premier mois de l'année japonoife, c'eft-à-dire les premiers jours de Mars ; les feuilles alors n'ont que deux ou trois jours, elles font en petit nombre, fort tendres, & à peine déployées ; ce font les plus eftimées, & les plus rares ; il n'y a que les princes & les perfonnes aifées qui puiffent en acheter, & c'eft pour cette raifon qu'on leur donne le nom de *thé impérial* : on l'appelle auffi *fleur de thé*.

Le *thé impérial*, quand il a toute fa préparation, s'appelle *ticki tsjaa*, c'eft-à-dire, *thé moulu*, parce qu'on le prend en poudre dans de l'eau chaude : on lui donne auffi le nom d'*udfi tsjaa*, & de *tacke facki tsjaa*, de quelques endroits particuliers, où il croît ; le plus eftimé en Japon, eft celui d'*Udfi*, petite ville affez proche de Méaco. On prétend que le climat y eft le plus favorable de tous à cette plante.

Tout le *thé* qui fert à la cour de l'empereur & dans la famille impériale, doit être cueilli fur une montagne qui eft proche de cette ville ; auffi n'eft-il pas concevable avec quel foin & quelle précaution on le cultive : un foffé large & profond environne le plan, les arbriffeaux y font difpofés en allées, qu'on ne manque pas un feul jour de balayer : on porte l'attention jufqu'à empêcher qu'aucune ordure ne tombe fur les feuilles ; & lorfque la faifon de les cueillir approche, ceux qui doivent y être employés, s'abftiennent de manger du poiffon, & de toute autre viande qui n'eft pas nette, de peur que leur haleine ne corrompe les feuilles ; outre cela, tant que la récolte dure, il faut qu'ils fe lavent deux ou trois fois par jour dans un bain chaud, & dans la riviere ; & malgré tant de précautions pour fe tenir propre, il n'eft pas permis de toucher les feuilles avec les mains nues ; il faut avoir des gants.

Le principal pourvoyeur de la cour impériale pour le *thé*, a l'inſpection ſur cette montagne, qui forme un très-beau point de vue ; il y entretient des commis pour veiller à la culture de l'arbriſſeau, à la récolte, & à la préparation des feuilles ; & pour empêcher que les bêtes & les hommes ne paſſent le foſſé qui environne la montagne ; pour cette raiſon on a ſoin de le border en pluſieurs endroits d'une forte haie.

Les feuilles ainſi cueillies & préparées de la maniere que nous dirons bientôt, ſont miſes dans des ſacs de papier, qu'on renferme enſuite dans des pots de terre ou de porcelaine, & pour mieux conſerver ces feuilles délicates, on acheve de remplir les pots avec du *thé* commun. Le tout ainſi bien empaqueté, eſt envoyé à la cour ſous bonne & sûre garde, avec une nombreuſe ſuite. De-là vient le prix exorbitant de ce *thé impérial* ; car en comptant tous les frais de la culture, de la récolte, de la préparation, & de l'envoi, un kin monte à 30 ou 40 thaels, c'eſt-à-dire à 42 ou 46 écus, ou onces d'argent.

Le *thé* des feuilles de la ſeconde eſpece, s'appelle, dit Kæmpfer, *tootsjaa*, c'eſt-à-dire *thé chinois*, parce qu'on le prépare à la maniere des Chinois. Ceux qui tiennent des cabarets à *thé*, ou qui vendent le *thé* en feuilles, ſous-diviſent cette eſpece en quatre autres, qui different en bonté & en prix ; celles de la quatrieme ſont ramaſſées pêle-mêle, ſans avoir égard à leur bonté, ni à leur grandeur, dans le temps qu'on croit que chaque jeune branche en porte dix ou quinze au plus ; c'eſt de celui-là que boit le commun peuple. Il eſt à obſerver que les feuilles, tout le temps qu'elles demeurent ſur l'arbriſſeau, ſont ſujettes à de prompts changemens, eu égard à leur grandeur & à leur bonté, de ſorte que ſi on néglige de les cueillir à propos, elles peuvent perdre beaucoup de leur vertu en une ſeule nuit.

On appelle *ban-tsjaa*, celles de la troiſieme eſpece ; & comme elles ſont pour la plupart fortes & groſſes, elles ne peuvent être préparées à la maniere des Chinois, c'eſt-à-dire ſéchées ſur des poëles & friſées ; mais comme elles ſont abandonnées aux petites gens, il n'importe de quelle maniere on les prépare.

Dès que les feuilles de *thé* ſont cueillies, on les étend dans une platine de fer qui eſt ſur du feu, & lorſqu'elles ſont bien chaudes, on les roule avec la paume de la main, ſur une natte rouge très-fine, juſqu'à ce qu'elles ſoient toutes friſées ; le feu leur ôte cette qualité narcotique & maligne dont j'ai parlé, & qui pourroit offenſer la tête ; on les roule encore pour les mieux conſerver, & afin qu'elles tiennent moins de place ; mais il faut leur donner ces façons ſur le champ, parce que ſi on les gardoit ſeulement une nuit, elles ſe norciroient & perdroient beaucoup de leur vertu : on doit auſſi éviter de les laiſſer long-temps en monceaux, elle s'échaufferoient d'abord & ſe corromproient. On dit qu'à la Chine, on commence par jeter les feuilles de la premiere récolte dans l'eau chaude, où on les tient l'eſpace d'une demi-minute, & que cela ſert à les dépouiller plus aiſément de leur qualité narcotique.

Ce qui eſt certain, c'eſt que cette premiere préparation demande un très-grand ſoin : on fait chauffer d'abord la platine dans une eſpece de four, où il n'y a qu'un feu très-moderé ; quand elle a le degré convenable de chaleur, on jette dedans quelques livres de feuilles que l'on remue ſans ceſſe ; quand elles ſont ſi chaudes que l'ouvrier a peine à y tenir la main, il les retire & les répand ſur une autre platine pour y être roulées.

Cette ſeconde opération lui coûte beaucoup ; il ſort de ces feuilles rôties un jus de couleur jaune, tirant ſur le verd, qui lui brûle les mains, & malgré la douleur qu'il ſent, il faut qu'il continue ce travail juſqu'à ce que les feuilles ſoient refroidies, parce que la friſure ne tiendroit point ſi les feuilles n'étoient pas chaudes, de ſorte qu'il eſt même obligé de les remettre deux ou trois fois ſur le feu.

Il y a des gens délicats qui les font remettre juſqu'à ſept fois, mais en diminuant toujours par degrés la force du feu, précaution néceſſaire pour conſerver aux feuilles une couleur vive, qui fait une partie de leur prix. Il ne faut pas man-

quer auſſi de laver à chaque fois la platine avec de l'eau chaude, parce que le ſuc qui eſt exprimé des feuilles, s'attache à ſes bords, & que les feuilles pourroient s'en imbiber de nouveau.

Les feuilles ainſi friſées, ſont jetées ſur le plancher, qui eſt couvert d'une natte, & on ſépare celles qui ne ſont pas ſi bien friſées, ou qui ſont trop rôties; les feuilles de *thé impérial* doivent être rôties à un plus grand degré de ſechereſſe, pour être plus aiſément moulues & réduites en poudre; mais quelques-unes de ces feuilles ſont ſi jeunes & ſi tendres, qu'on les met d'abord dans l'eau chaude, enſuite ſur un papier épais, puis on les fait ſécher ſur les charbons ſans être roulées, à cauſe de leur extrême petiteſſe. Les gens de la campagne ont une méthode plus courte, & y ſont bien moins de façons; ils ſe contentent de rôtir les feuilles dans des chaudieres de terre, ſans autre préparation; leur *thé* n'en eſt pas moins eſtimé des connoiſſeurs, & il eſt beaucoup moins cher.

C'eſt par tout pays que les façons même les plus inutiles font preſque tout le prix des choſes, parmi ceux qui n'ont rien pour ſe diſtinguer du public que la dépenſe. Il paroît même que ce *thé commun* doit avoir plus de force que le *thé impérial*, lequel après avoir été gardé pendant quelques mois, eſt encore remis ſur le feu pour lui ôter, dit-on, une certaine humidité qu'il pourroit avoir contractée dans la ſaiſon des pluies; mais on prétend qu'après cela il peut être gardé long-temps, pourvu qu'on ne lui laiſſe point prendre l'air; car l'air chaud du Japon en diſſiperoit aiſément les ſels volatils, qui ſont d'une grande ſubtilité. En effet tout le monde convient que ce *thé*, & à proportion tous les autres, les ont preſque tous perdus quand ils arrivent en Europe, quelque ſoin qu'on prenne de les tenir bien enfermés. Kæmpfer aſſure qu'il n'y a jamais trouvé hors du Japon, ni ce goût agréable, ni cette vertu modérément rafraîchiſſante qu'on y admire dans le pays.

Les Japonois tiennent leurs proviſions de *thé* commun dans de grands pots de terre, dont l'ouverture eſt fort étroite. Le *thé impérial* ſe conſerve ordinairement dans des vaſes de porcelaine, & particuliérement dans ceux qui ſont très-anciens, & d'un fort grand prix. On croit communément que ces derniers non-ſeulement conſervent le *thé*, mais qu'ils en augmentent la vertu.

L'arbriſſeau de la Chine qui porte le *thé* differe peu de celui du Japon; il s'éleve à la hauteur de trois, de quatre ou de cinq piés tout-au-plus; il eſt touffu & garni de quantité de rameaux. Ses feuilles ſont d'un verd foncé, pointues, longues d'un pouce, larges de cinq lignes, dentelées à leur bord en maniere de ſcie; ſes fleurs ſont en grand nombre, ſemblables à celles du roſier ſauvage, compoſées de ſix pétales blanchâtres ou pâles, portées ſur un calice partagé en ſix petits quartiers ou petites feuilles rondes, obtuſes, & qui ne tombent pas. Le centre de ces fleurs eſt occupé par un nombreux amas d'étamines, environ deux cens jaunâtres. Le piſtil ſe change en un fruit ſphérique tantôt à trois angles & à trois capſules, ſouvent à une ſeule. Chaque capſule renferme une graine qui reſſemble à une aveline par ſa figure & ſa groſſeur, couverte d'une coque mince, liſſe, rouſſâtre, excepté la baſe qui eſt blanchâtre. Cette graine contient une amande blanchâtre, huileuſe, couverte d'une pellicule mince & griſe, d'un goût douçâtre d'abord, mais enſuite amer, excitant des envies de vomir, & enfin brûlant & fort deſſéchant. Ses racines ſont minces, fibreuſes & répandues ſur la ſurface de la terre. On cultive beaucoup cette plante à la Chine; elle ſe plaît dans les plaines tempérées & expoſées au ſoleil, & non dans des terres ſablonneuſes ou trop graſſes.

On apporte beaucoup de ſoin & d'attention pour le *thé* de l'empereur de la Chine, comme pour celui de l'empereur du Japon; on fait un choix ſcrupuleux de ſes feuilles dans la ſaiſon convenable. On cueille les premieres qui paroiſſent au ſommet des plus tendres rameaux; les autres feuilles ſont d'un prix médiocre. On les ſeche toutes à l'ombre, & on les garde ſous le nom de *thé impérial*; parmi ces feuilles, on ſépare encore celles qui ſont plus petites de celles qui ſont plus grandes; car le prix varie ſelon la grandeur

des feuilles, plus elles sont grandes, plus elles sont cheres.

Le *thé roux*, que l'on appelle *thé bohéa*, est celui qui a été plus froissé & plus rôti : c'est de-là que vient la diversité de la couleur & du goût.

Les Chinois, dont nous suivons la méthode, versent de l'eau bouillante sur les feuilles entieres de *thé* que l'on a mises dans un vaisseau destiné à cet usage, & ils en tirent la teinture ; ils y mêlent un peu d'eau claire pour en tempérer l'amertume & la rendre plus agréable, ils la boivent chaude. Le plus souvent en bûvant cette teinture, ils tiennent du sucre dans leur bouche, ce que font rarement les Japonois ; ensuite ils versent de l'eau une seconde fois, & ils en tirent une nouvelle teinture qui est plus foible que la premiere ; après cela ils jettent les feuilles.

Les Chinois & les Japonois attribuent au *thé* des vertus merveilleuses, comme il arrive à tous ceux qui ont éprouvé quelque soulagement ou quelque avantage d'un remede agréable ; il est du moins sûr que dans nos pays, si l'on reçoit quelque utilité de cette boisson, on doit principalement la rapporter à l'eau chaude. Les parties volatiles du *thé* qui y sont répandues, peuvent encore contribuer à atténuer & résoudre la lymphe quand elle est trop épaisse, & à exciter davantage la transpiration ; mais en même-temps l'usage immodéré de cette feuille infusée perpétuellement dans de l'eau chaude, relâche les fibres, affoiblit l'estomac, attaque les nerfs, & en produit le tremblement ; de sorte que le meilleur, pour la conservation de la santé, est d'en user en qualité de remede, & non de boisson agréable, parce qu'il est ensuite très-difficile de s'en priver. Il faut bien que cette difficulté soit grande, puisqu'il se débite actuellement en Europe par les diverses compagnies environ huit à dix millions de livres de *thé* par an, tant la consommation de cette feuille étrangere est considérable. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

THÉ DES ANTILLES, (*Botan.*) plante de deux ou trois piés de hauteur extrêmement commune dans toutes les îles Antilles ; elle croît abondamment entre les fentes des rochers, sur les vieilles murailles, dans les savanes, sur les chemins, enfin partout ; ses branches sont chargées de petites feuilles d'un verd foncé, longues, étroites, terminées en pointe & dentelées sur les bords, comme celles du *thé* de la Chine ; à quoi cependant cette plante n'a aucun autre rapport, malgré l'opinion du R. P. Labat jacobin, qui, faute de connoissances en histoire naturelle, s'est fréquemment trompé dans ses décisions. Le prétendu *thé* des îles n'est d'aucun usage universellement connu dans le pays, on l'arrache comme une mauvaise herbe nuisible dans les savanes & dans les jardins. *Article de M.* LE ROMAIN.

THÉ, (*Musiq. des anciens.*) l'une des quatre syllabes dont les Grecs se servoient pour solfier. *Voyez* SOLFIER.

THÉA, (*Botan.*) nom du genre de plante qui porte la feuille que nous nommons *thé* ; nous avons décrit l'arbrisseau au *mot* THÉ, nous allons ici le caractériser d'après le sistême de Linnæus. Le calice est très-petit, permanent, divisé en six feuilles rondelettes & obtuses ; la fleur est composée de six pétales ronds & concaves ; les étamines sont des filets très-déliés, chevelus, plus courts que la fleur, & si nombreux qu'on en compte ordinairement deux cens ; les bossettes sont simples ; le germe du pistil est sphérique & tricapsulaire ; le stile finit en pointe, & à la longueur des étamines, le stigma est simple ; le fruit est une capsule formée de trois corps globulaires croissant ensemble ; il contient trois loges, & s'ouvre au sommet en trois parties ; les graines sont simples, rondes, & intérieurement angulaires. Linnæus, *gen. plant. p.* 233. (*D. J.*)

THÉA, (*Mithologie.*) fille du Ciel & de la Terre, femme d'Hypérion, & mere du Soleil, de la Lune & de la belle Aurore, dit Hésiode. (*D. J.*)

THÉACHI, *ou* THÉACO *ou* THIAKI, (*Géogr. mod.*) île de la mer Ionienne. Cette île a presque autant de noms que d'auteurs qui l'on décrite. Elle est appelée *Haca* par Strabon & par Pline, *Nericia* par Porcacchi, *Val di Compagno* par Niger. Les Grecs d'à-présent la nomment

*Thiachi*, les Turcs *Phiachi*, & nos voyageurs écrivent les uns *Théachi*, d'autres *Thiachi*, & d'autres *Théaco*. Cette île regarde Céphalonie, dont elle est séparée par un canal de la longueur de vingt milles. On lui donne quarante milles de circuit. De tous ses ports, le meilleur est celui de Vathi. On prend communément cette île pour l'ancienne Ithaque, patrie d'Ulysse ; elle avoit autrefois une ville que Plutarque appelle *Alalcomene*, mais elle n'a présentement que quelques villages peuplés de dix à douze mille habitans. (*D. J.*)

THÉAMEDES, s. f. (*Hist. nat. Litholog.*) espece d'aimant, à qui les anciens attribuoient la vertu de repousser le fer, au lieu de l'attirer. Cette pierre nous est inconnue.

THÉANDRIQUE, adj. (*Théolog.*) terme dogmatique, dont on se sert quelquefois pour exprimer les opérations divines & humaines de J. C.

Ce mot est formé du grec, Θεὸς, *Dieu*, & ἀνὴρ ou ἄνθρωπος, *homme*. *Voyez* HOMME-DIEU, *Dei-Virile*.

Saint Denis, évêque d'Athenes, fut le premier qui se servit du mot de *théandrique*, pour exprimer une opération double, ou deux opérations unies en J. C. l'une divine & l'autre humaine.

Les Monophysites abuserent ensuite de ce terme, pour l'appliquer à une seule opération qu'ils admettoient en J. C. car ils soutenoient qu'il y a en lui un mélange de la nature divine & de la nature humaine, d'où résultoit une troisieme nature qui étoit un composé de l'une & de l'autre, & dont les opérations tenoient de l'essence & des qualités du mélange, de sorte que ces opérations n'étoient ni divines, ni humaines, mais l'une & l'autre à-la-fois, ce qu'ils entendoient exprimer par le terme de *théandrique*. *Voyez* OPÉRATION & MONOTHÉLITE.

L'opération *théandrique* ou *Dei-Virile*, dans le sens de S. Denis & de S. Jean Damascène, est expliquée par S. Athanase, qui en rapporte pour exemples la guérison de l'aveugle-né & la résurrection du Lazare : la salive que J. C. fit sortir de sa bouche étoit l'opération humaine, mais l'ouverture des yeux se fit par l'opération divine. De même en ressuscitant le Lazare, il l'appela comme homme, mais il l'éveilla du sommeil de la mort comme Dieu.

Le terme de *théandrique* & le dogme des opérations *théandriques* furent examinés avec des attentions infinies au concile de Latran tenu en 649, où le pape Martin réfuta solidement la notion des opérations *théandriques*, & fit voir que le sens dans lequel S. Denis employa d'abord ce terme étoit catholique, & très-éloigné du sens des Monophysites & Monothélites. *V.* PERSONNE & TRINITÉ.

THÉANTHROPE, s. m. (*Théologie.*) Homme-Dieu, terme dont se sert quelquefois dans les écoles, pour désigner *Jesus-Christ* qui est Dieu & homme, ou qui a deux natures dans une seule personne. *Voyez* PERSONNE & TRINITÉ.

Ce mot est formé du grec Θεὸς, *Dieu*, & ἄνθρωπος, *homme*.

THÉATINS, s. m. (*Hist. ecclésiast.*) ordre religieux de prêtres réguliers, ainsi nommés de don Jean-Pierre Caraffa, archevêque de Chieti dans le royaume de Naples, qui s'appeloit autrefois *Théate*.

Le même archevêque fut élevé au souverain pontificat sous le nom de *Paul IV.* Ce prélat, suivi de Gaëtan gentilhomme vénitien, de Paul Consiliari & de Boniface Colle, jeta les premiers fondemens de cet ordre à Rome en 1524.

Les *Théatins* furent les premiers qui prirent le nom de *clercs réguliers* : non-seulement ils ne possedent point de terres, & n'ont point de revenus fixés, ni en commun, ni en propriété, mais ils ne peuvent même rien demander ni mendier, & ils sont réduits à vivre de ce que la providence leur envoie pour les faire subsister.

Ils s'emploient le plus souvent dans les missions étrangeres ; & en 1627, ils entrerent dans la Mingrelie, où ils se firent un établissement. Ils en eurent aussi en Tartarie, en Circassie & en Géorgie, mais ils furent obligés de les abandonner par le peu de fruit qu'ils tiroient de ces missions.

Leur premiere congrégation parut à Rome en 1524, & y fut confirmée la même année par Clement VIII ; leur regle

fut dressée dans un chapitre général en 1604, & approuvée par Clément VIII. Ils portent la soutane & le manteau noir, avec des bas blancs. Le cardinal Mazarin les fit venir en France en 1644, & leur acheta la maison qu'ils ont vis-à-vis les galeries du Louvre, où ils entrerent en 1648. Le même cardinal leur avoit légué par son testament une somme de cent mille écus pour bâtir une église, qui vient d'être achevée par les soins de M. Boyer, de l'ordre des *Théatins*. Ayant été élevé à l'évêché de Mirepoix, il a été ensuite précepteur de M. le dauphin. Cette congrégation a donné à l'Eglise des missionnaires apostoliques, d'habiles prédicateurs & des prélats distingués par leur science & par leur vertu.

THÉATINES, s. f. (*Hist. ecclésiast.*) ordre de religieuses sous la direction des Théatins. *Voy.* THÉATINS.

Il y a deux sortes de *Théatines* sous le nom de *sœurs de l'immaculée Conception*; elles forment deux congrégations différentes; les religieuses de l'une s'engagent par des vœux solennels, & celles de l'autre ne font que des vœux simples. Leur fondatrice commune étoit Ursule Benincasa.

Les plus anciennes sont celles qui font des vœux simples, & on les appelle simplement *Théatines de la congrégation*. Elles furent instituées à Naples en 1583.

Les autres s'appellent *Théatines de l'hermitage*. Elles n'ont autre chose à faire qu'à prier dieu en retraite, & à vivre dans une solitude austere, à quoi elles s'engagent par des vœux solennels.

Celles de la premiere congrégation prennent soin des affaires temporelles des autres, leurs maisons se touchent, & la communication est établie entre les deux sortes de religieuses par le moyen d'une grande salle. Leur fondatrice dressa leurs regles ou constitutions, & jeta les fondemens de leurs maisons; mais elle mourut avant qu'elles fussent achevées.

Grégoire XV qui confirma ce nouvel institut sous la regle de S. Augustin, mit les deux congrégations sous la direction des Théatins. Urbain VIII révoqua cette disposition par un bref de l'an 1624, & soumit les *Théatines* au nonce de Naples. Mais Clément IX annulla ce bref, & les remit de nouveau sous la direction des Théatins par un bref de l'an 1668.

*A N.* THÉATRE, (*Littérat.*) *l'on trouvera aux articles* POEME DRAMATIQUE, TRAGÉDIE, COMÉDIE, PASTORALE, POEME LIRIQUE, *ce qui concerne notre théâtre, nous allons parler dans cet article du théâtre italien.*

*A. N.* THÉATRE ITALIEN, (*Littérat.*) *L'article que l'on va lire est tiré d'une lettre de M. Farcetti, noble vénitien, connu par sa belle bibliotheque, & un recueil de poésies latines.*

Beaucoup de gens se persuadent que toute la richesse du *théâtre italien*, consiste dans la Mérope de Maffei, & que nous ne saurions montrer deux Comédies qui vaillent la peine d'être lues, ou représentées. Pour détruire cette opinion, j'entreprends de donner des éclaircissemens sur la matiere dont il est question, mais auparavant il convient de retracer succinctement l'origine, les progrès & l'état actuel du *théâtre italien*, & de donner une espece de catalogue de nos pieces les plus célébres.

La comédie est ancienne parmi nous; on en fait communément remonter l'origine jusqu'au Dante. Ce fut en 1301 qu'ayant été exilé de Florence, il composa son fameux poëme qu'il intitula lui-même, *comédie*. Je n'examinerai point si ce titre convient à son ouvrage, & si le paradis, le purgatoire & l'enfer, peuvent fournir des sujets de comédie. Cette question a été déjà discutée. On a dit, en faveur du Dante, que la satyre & le ridicule répandus dans son Poëme, suffisoient pour en justifier le titre. Bocace appela de même son *Amet* une comédie, quoique ce ne soit qu'une narration, & qu'il n'y ait observé aucune des regles de la poësie dramatique. Mais pour arriver au véritable genre dont il s'agit, c'est vers le milieu du quinzieme siecle, que les farces commencerent en Italie. On n'y avoit pas encore vu de poésie en scenes, ni de théâtre dressé. Ces batelages firent l'amusement du peuple jusqu'au

dix-septieme siecle, sans garder cependant toujours la même forme. Après les bâteleurs, les boémiennes monterent sur le théâtre. Toutes ces farces se jouerent long-temps à Rome & dans toute l'Italie, non-seulement sous le masque, mais à visage découvert, avec une espece de chant, sans accompagnement. Enfin l'Arioste vint, qui donna des regles & des graces à la comédie. Avant lui cependant il en avoit paru quelques-unes raisonnables, comme la *calandre* du cardinal *Bibiena*, & l'*amitié* de Jacques *Nardo*; mais le siecle de l'Arioste fut le siecle d'or de notre théâtre. C'est alors que l'Italie vit éclore ce nombre d'excellens poëmes, qui mirent sa gloire & sa réputation au niveau de celle des grecs & des latins. Je citerai nos meilleurs auteurs pour garans de cette comparaison. *L'Italie*, dit *Crescimbeni*, *a porté la perfection de la comédie au point de le disputer à la Grece & à l'ancienne Rome.* Je rappellerai le sentiment de *Gravina*, dont le goût & le discernement ne sont suspects nulle part. *Les italiens*, dit-il dans sa poétique, *ont un grand nombre de comédies faites sur le modele des anciens*; *mais il n'y en a point où l'on retrouve plus le sel & la force comique de Plaute, que dans celle de l'Arioste, de Machiavel, de l'Aretin, de Bibiena, & du Trissin.* J'ai rapporté le jugement de ces deux personnages, moins par une vaine affectation de vouloir faire l'éloge de notre comédie, que pour les opposer aux dédains de ceux qui prononcent si légérement contre le *théâtre italien.*

Mais pour reprendre le cours de l'histoire, c'est dans ce temps de richesse & de fécondité que l'Italie acquit un nouveu genre de poësie dramatique; je veux dire la Pastorale qui fut inventée par le *Sintio*, & portée par le Tasse à sa derniere perfection, presque dès son origine. A la verité nous avions déjà vu quelque ébauche de pastorale dans des éclogues & des comédies champêtres; mais ces pieces étoient si dépourvues d'ordonnance & d'action que, si on en excepte la pureté de la langue & quelques saillies, elle n'avoient rien de ce qu'il faut pour le théâtre. A l'exemple des bergers, on introduisit des pêcheurs sur la scene. Bernardin *Rota*, napolitain, fut l'auteur de cette nouveauté. *Ongare* qui fit représenter son *Alcée* en 1582, y répandit toute les graces & toute la beauté dont ce genre étoit susceptible. Enfin on fit entrer la musique dans les drames; ce fut l'époque de la corruption & de la décadence du *théâtre italien.* Bientôt l'envie de flatter les rois & de nourrir la vanité des courtisans, fit imaginer des Héros d'une espece aussi bizarre que nouvelle; les décorations & les machines acheverent de subjuguer la poésie; cette reine du théâtre devint l'esclave de la musique, de la perspective & de tous les arts qui lui devoient être subordonnés. On récitoit auparavant, on ne fit plus que chanter. Le *Jason* de *Cigognini* qui parut à Venise en 1644, fut le premier drame de cette espece, exécuté publiquement; mais l'invention de la tragédie en musique appartient à *Rinuccini*. Le théâtre a toujours été depuis inondé de ces pieces monstrueuses. *Apostolo Zeno*, dont on connoît la réputation supérieure, & l'abbé *Metastase*, poëte impérial, ont réussi à réconcilier Polymnie avec Melpoméne. Ils ont banni du théâtre les monstres & les démons qui le défiguroient, pour y substituer le charme du sentiment au merveilleux de la magie. Mais tel est cependant l'effet de leurs brillans ouvrages, que l'enchantement de la musique, la pompe des décorations, & la richesse des habillemens ont répandu un dégoût général sur le plaisir honnête de la tragédie simple. Notre théâtre est tellement perverti à cet égard, qu'il n'y a plus d'esperance que le bon goût y ramene la majesté du véritabe héroïque, ni la décence de la saine comédie.

Joignez à cela que la comédie est chez nous entre les mains de charlatans sans esprit & sans aucune espece d'érudition, qui remplissent à l'impromptu un cannevas dessiné à la hâte, & dont tout l'art consiste à varier des grimaces pour faire rire; tandis que les meilleurs génies se sont épuisés des mois entiers & même des années, avant d'y réussir. L'entrée de la comédie est d'ailleurs à six bas prix en Italie,

Italie, que les honnêtes gens, ceux dont le goût & le suffrage pourroient le plus contribuer à former & à épurer le théâtre, n'y vont point; & que ces sortes de spectacles ne sont fréquentés que par la plus grossiere populace, toujours contente, pourvu que tous les actes finissent par une bastonade d'arlequin*, & la piece par un double mariage. Mais revenons à la tragédie.

Elle a commencé par la représentation des événemens de l'histoire sainte. La plus ancienne de ces représentations est celle d'*Abraham & Isaac*. *Belcari* est l'auteur de cette piece qui fut jouée pour la premiere fois en 1449. La seconde qui parut fut celle de *S. Jean & S. Paul* composée par le vieux *Laurent* de *Médicis*. Ces pieces étoient assurément de la plus grossiere simplicité; mais le spectacle étoit aussi magnifique qu'on pouvoit l'attendre de ces temps-là. Les joutes, les bals, les festins, le changement des décorations, les personnages muets, tout concouroit à la solennité de ces représentations, qui se faisoient la plupart du temps dans les églises ou dans les couvens de moine. Rien de plus extravagant & de plus curieux par le ridicule, que ces sortes de spectacles, où l'on voyoit Jesus-Christ, les Anges, la Vierge, & les diables jouer des rôles fort indécens. Je ne cacherai pas que j'ai dans ma bibliotheque environ trois cens pieces de ce genre burlesque, toutes des plus anciennes éditions; & qu'il y en a bien autant & peut-être davantage à Padoue, chez M. *Campo de S. Pietro*, gentilhomme de mes amis, dont l'esprit est très-cultivé, & que je nomme à titre d'homme de mérite. La tragédie étoit dans cette attirail bisarre, lorsqu'en 1529. *George Triffin* fit imprimer à Rome sa *Sophonisbe*. Les beautés de cette piece firent voir dès-lors que notre langue & notre poésie étoient susceptibles de tous les genres de perfection; quoique les critiques prétendent que nous sommes bien inférieurs aux Grecs & aux Latins, du côté de la tragédie. J'avouerai même que c'est le sentiment de *Crescimbeni*, mais j'ajouterai ce qu'il dit, *qu'au jugement des plus sages connoisseurs, les autres nations sont aussi loin des italiens à cet égard, que les italiens sont près des anciens.* Notre tragédie commença à décheoir vers le dix-septieme siecle, & la corruption des temps l'a toujours fait dégénérer depuis. Ce seroit ici le lieu de parler des *Oratorio*, & des cantates, espece moderne de poésie dramatique; mais outre qu'elle n'a point de rapport avec le théâtre, cet examen me meneroit trop loin; ainsi je vais passer au catalogue de nos meilleures tragédies & comédies.

Je pourrois indiquer d'abord celui qu'en a donné Léon *Alacci* dans sa *drammaturgie*, mais malgré l'immensité de cet index, il a fait des omissions innombrables. *Biscioni* travailloit aux supplémens; j'ignore s'il les a finis. J'y renvoie ceux de nos critiques qui accusent encore leur théâtre d'indigence. Quant à ceux qui sont moins prévenus, & mieux disposés à nous rendre justce, il leur suffira de connoître nos plus fameuses pieces, pour avoir une idée générale de notre littérature à cet égard.

La premiere qui se présente est *Catinie*, comédie de *Polenton* de Padoüe, imprimée en 1400, si je ne me trompe, in-4°. en très-beau caractere romain. Il s'en trouve un exemplaire très-bien conditionné, dans la bibliotheque de S. Marc à Venise. Cette piece est rare & peu connue; je ne me souviens pas que personne en ait parlé si ce n'est *Apostolo Zeno*, dans son ouvrage contre *Fontamini*.

La seconde en dtae pour l'ancienneté, est le *Temple de l'Amour*, par le marquis *Galleotto de Caretto*: j'ai celle-là dans mes recueils.

*Les écarts de l'Amour* de *Guazzo*, & le *Timon* de *Boiardo*, tirés des dialogues de Lucien furent imprimés à Venise, en 1528. Je crois pourtant qu'il y a une plus ancienne édition de cette seconde comédie.

*Le Cocu* (*il Beco*) & le *Pédant*, comédies de François *Belo*, imprimées à Rome en 1538.

Les *Trois Tyrans*, piece de *Ricchi* de Luques, imprimées en 1533, in-4°.

La même année deux pieces de *Guérin*,

pareillement in-4°. ſans nom d'auteur ni d'imprimeur.

Quatre comédies (*a*) de l'Arioſte, imprimées d'abord en proſe, puis miſes en vers & réimprimées en 1562. La même année l'*Ecoliere*, autre comédie commencée par l'Arioſte, & finie par ſon frere.

Les *Menechmes* (*i Simillimi*) comédie tirée de Plaute, imprimée en 1547, au rang des bonnes pieces d'Italie.

Le *Philoſophe*, l'*Hypocrite*, le *Maréchal*, la *Courtiſane*, & l'*Atlante*, comédies de l'*Aretin*, d'une très-belle édition. Trois de ces pieces ont été imprimées à Vicence, ſous le nom de Louis *Tanſille*, & ſous le titre du *Diſſimulé* du *Sophiſte* & du *Maquignon*.

L'*Alchimiſte* de *Lombardi*, le Médecin de *Caſtellini*, l'*Emilie*, & le *Tréſor*, de *Croto* l'aveugle, ſont des pieces à ne pas omettre.

*Grazzini*, dit le *Laſca*, a fait pluſieurs comédies. La *Sorciere*, la *Sybille*, la *Bigotte*, le *Parentage*, la *Jalouſie*, & la *Femme extravagante*, ſont de ce nombre ; mais celles qu'on regarde comme les meilleures de cet auteur, ſont la *Faiſeuſe de paniers* (la Coſanaria) & le *Larcin*.

La *Flore* de Louis *Alamanni*, comédie en vers dont la meſure ſinguliere & bizarre, fait tort au fonds de la piece.

Le *Voilier*, ou le *Marchand de voiles*, de Nicolas *Maſucci* de *Recanati*, la *Veuve*, piece du même auteur en grande partie, & la *Veuve* par Jean B. *Cini*, ſont encore d'aſſez bonnes comédies.

Mais un des bons auteurs du théâtre italien, c'eſt Jean-Marie *Cecchi*. Ses comédies ſont eſtimées pour la pureté du ſtyle, & le ſel des penſées : telles ſont le *Valet*, le *Damoiſeau*, la *Dot*, l'*Enchantement*, l'*Epouſe*, les *Eſprits*, la *Femme eſclave* (la Schiava).

Louis *Dolce* eſt l'auteur du *Capitaine*, du *Mari*, du *Garçon* & du *Ruſiano*, pieces du ſecond ordre.

Le *Sot*, & l'*Epine*, ſont deux comédies qui mettent le chevalier Léonard *Salviati*, parmi les auteurs comiques de la premiere claſſe.

Le *Diogéne accuſé*, de Melchior *Zoppio*, eſt une piece de la plus rare extravagance.

La *Clitie* & la *Mandragore* de Machiavel occupent un rang diſtingué parmi les comédies en proſe.

Il eſt ſorti de l'Académie des ſciences, connue ſous le nom des Stupides, (*gl'intronati*) des comédies fort eſtimées, qui furent imprimées en deux volumes in-12. l'an 1611. Celles d'Alexandre *Piecolomini* paſſent pour les meilleures de ce receuil.

La *Nourrice*, la *Conſtance*, la *Femme aveugle*, par *Razzi* ; le *Fourbe*, les *Extravagances de l'amour*, les *Torts des amans*, par *Caſtelletti* ; le *Pélerin & le Voleur* de *Comparini* ; l'*Amour Ecolier* de *Martini* ; & les *Deux Courtiſannes* par Louis *Dominique*, ſont des meilleures comédies & des plus correctes que nous ayons.

L'*Amant furieux*, & la *Fille conſtante* de Raphaël *Dorghini*.

Un volume in-12. de 1560, contient l'*Hermaphrodite*, *le Marinier*, *la Nuit*, *le Pélerin*.

Jean-Bapſtiſte *de Laporte* mérite un éloge particulier ; car il avoit plus de ce génie vraiment comique que la plupart de ceux que j'ai nommés. Cet auteur a fait les *deux Freres rivaux*, les *Freres reſſemblans*, la *Cabaretiere*, la *Charbonniere*, la *Porteuſe*, la *Trompeuſe*, la *Furieuſe*, la *Turque*, le *More*, l'*Aſtrolgue*, &c. Il y a auſſi une comédie du *Guarini*, intitulée l'*Hydropique*. Octave d'*Iſa* de Capouë eſt l'auteur du *Mal-marié*, & de pluſieurs autres comédies.

Je pourrois encore doubler au moins ma liſte, avant de venir à nos auteurs modernes les plus connus. Mais il faut faire grace du reſte : car quelle que ſoit la curioſité du lecteur, je doute que ſa patience pût y tenir. Je vais paſſer à l'article des tragédies, qu'on me permettra auſſi d'abréger.

Mettons à la tête de toutes nos tragédies,

---

(a) *La Caſſaria, la Lena, il Negromante, e i Suppoſiti.*

la *Sophonisbe*, du *Trissin*; & citons l'édition de 1529.

Une autre tragédie du même nom par Galleotto de *Carretto*, fut imprimée en 1546.

Les *Combats de l'amour*, tragédie de Marc Guazzo, 1528. *Rosemonde*, de Jean *Rucellai*, 1568.

*Canacée*, tragédie de M. *Sperone Speroni*, à Florence 1546. Il *Torrismondo*, tragédie du *Tasse*, a Vérone, 1587.

L'*Athamante*, tragédie des académiciens, connus sous le nom des Enchaînés, (*Catenati*) 1579.

*Romilde*, tragédie de *Césare de Césari*, 1551.

*Tancréde*, tragédie de Rodolphe *Campeggio*, à Bologne.

*Progné*, tragédie de *Louis Dominique*. Il traduisit une autre piece du même nom composée en latin, par Gregoire *Corraro*, noble Vénitien, dont l'ouvrage est très-rare. J'ai confronté Dominique avec lui-même dans ces deux tragédies, & j'ai vu qu'il étoit dans l'une auteur original, & dans l'autre simple traducteur.

La *Semiramis* de Mucio *Manfrèdi*, 1598.

La *Tomiris* d'*Ingegnieri*.

La *Phédre* de François *Rozza*, 1578.

*Almide*, tragédie d'Augustin *Dolce*, 1605.

*Médée*, *Thyeste*, *Didon*, *Jocaste*, *Marienne*, tragédies de Louis *Dolce*.

La *Médée* de Maffée *Galladei*, 1558.

*Galatée*, *Mérope*, *Polidore*, *Tancrede* & la *Victoire*, tragédies de Pomponio *Torelli*, à Parme, 1603.

L'*Evandre*, de François *Bracciolini*, 1613.

Le *Cesar*, de Roland *Pescetti*, à Vérone, 1594.

Le *Soliman*, de Prosper *Bonarelli*, à Florence, 1620.

L'*Aristodeme*, de Charles de *Dottori*, à Padouë, 1650.

Le *Coradin*, du Baron Antoine *Carache*, à Rome, 1694.

La *Mérope*, du Marquis de *Maffei*, à Modene, 1714.

La *Demodicée*, de Jean-Baptiste *Recanati*, noble Vénitien.

Le jeune *Ulisse*, tragédie de l'Abbé *Lazzarini*.

La *Polixene*, & le *Crispus*, tragédies du Marquis *Annibal*, 1715.

*Palamede*, *Andromede*, *Appius Claudius*, *Papinien*, & *Servius Tullius*, tragédies de *Gravina*, travaillées sur le modele des Grecs.

Le *Libre arbitre*, tragédie de François *Bassan*, composée de personnages allégoriques, dans un goût tout-à-fait singulier.

## PASTORALES.

On ne peut mieux commencer cet article que par l'*Amynte* du Tasse, imprimé à Paris, en 1655.

Le *Pastor fido* du Chevalier *Guarini*, à Venise, 1602.

La *Phylis de Sçiros* par *Bonarelli*, 1603.

Le *Sacrifice*, pastorale d'Augustin *Beccari*, à Ferrare, 1555.

L'*Arethuse*, d'Albert *Lòllio*, à Ferrare, 1564.

L'*Eglé*, de Jean-Baptiste *Giraldi*; c'est une satyre.

Le *Répentir amoureux*, pastorale de Louis *Groto*, 1583.

*Calisto*, 1583.

*Flore*, pastorale de Magdeleine *Campiglia*, 1588.

*Diane* (La *Cintia*), pastorale de Charles *Noci*, 1594.

*Philarminde*, pastorale de Rodolphe *Campeggi*, 1605.

Le *Dépit amoureux*, de François *Bracciolini*, 1597.

La *Tancia*, comédie rustique de Michel-Ange *Buonarotti*, à Florence, 1612.

La *Pitié de Diane*, *Diana pietosa*, pastorale de Raphaël *Borghini*, à Florence, 1587.

L'*Alcée*, d'Antoine *Ongaro*, 1582.

L'*Amarante*, de *Villefranche*, à Venise, 1612. Cette piece & la précédente, sont de ces dialogues de pêcheurs, qu'on appelle en Italie; *Favole Pescatorie*.

THÉATRE, s. m. (*Architect.*) les anciens appeloient ainsi un édifice public destiné aux spectacles composé d'un amphithéâtre en demi-cercle, entouré de portiques & garni de sieges de pierre; ces sieges en-

vironnoient un espace appelé *orchestre*, au-devant duquel étoit le proscenium ou pulpitum, c'est-à-dire le plancher du *théatre*, avec la scene formée par une grande façade décorée de trois ordres d'architecture, & derriere laquelle étoit le lieu appelé *proscenium*, où les acteurs se préparoient. Chez les Grecs & chez les Romains, le *théatre* avoit trois sortes de scenes mobiles, la tragique, la comique & la satyrique. Le plus célebre *théatre* qui reste de l'antiquité est celui de Marcellus à Rome.

Nous avons défini le mot *théatre* selon son étymologie, tirée du grec *theatron*, spectacle, parce que l'usage qu'on fait aujourd'hui de ce terme dans l'art de bâtir, est abusif. Cependant, pour ne rien laisser en arriere, nous dirons qu'on entend aujourd'hui par *théatre*, particuliérement chez les Italiens, l'ensemble de plusieurs bâtimens qui, par leur élévation & une disposition heureuse, présentent une agréable scene à ceux qui les regardent. Tels sont la plupart des bâtimens des vignes de Rome, mais principalement celui de *monte Dragone*, à Frescati, & en France le château de S. Germain-en-Laye, du côté de la riviere. (*D. J.*)

THÉATRE *des anciens*, (*Architect. & Litter.*) les Grecs & les Romains étendoient plus loin que nous le sens du mot *théatre*; car nous n'entendons par ce terme qu'un lieu élévé où l'acteur paroît, & où se passe l'action : au-lieu que les anciens y comprenoient toute l'enceinte du lieu commun aux acteurs & aux spectateurs.

Le *théatre* chez eux étoit un lieu vaste & magnifique, accompagné de longs portiques, de galeries couvertes, & de belles allées plantées d'arbres, où le peuple se promenoit en attendant les jeux.

Leur *théatre* se divisoit en trois principales parties, sous lesquelles toutes les autres étoient comprises, & qui formoient pour ainsi-dire, trois différens départemens; celui des acteurs, qu'ils appeloient en général la *scene*; celui des spectateurs, qu'ils nommoient particuliérement le *théatre*: & l'*orchestre*; qui étoit chez les Grecs le département des mimes & des danseurs, mais qui servoit chez les Romains à placer les sénateurs & les vestales.

Pour se former d'abord une idée générale de la situation de ces trois parties, & par conséquent de la disposition de tout le *théatre*, il faut remarquer que son plan consistoit d'une part en deux demi-cercles décrits d'un même centre, mais de différent diametre; & de l'autre en un quarré long de toute leur étendue, & moins large de la moitié; car c'étoit ce qui en établissoit la forme, & ce qui en faisoit en même temps la division. L'espace compris entre les deux demi-cercles, étoit la partie destinée aux spectateurs : le quarré qui les terminoit, celle qui appartenoit aux autres : & l'intervalle qui restoit au milieu, ce qu'ils appeloient l'*orchestre*.

Ainsi l'enceinte des *théatres* étoit circulaire d'un côté; & quarrée de l'autre; & comme elle étoit toujours composée de deux ou trois rangs de portiques, les *théatres* qui n'avoient qu'un ou deux étages de degrés, n'avoient que deux rangs de portiques; mais les grands *théatres* en avoient toujours trois élevés les uns sur les autres; de sorte qu'on peut dire que ces portiques formoient le corps de l'édifice; on entroit non-seulement par dessous leurs arcades de plain-pié dans l'orchestre, & l'on montoit aux différens étages du *théatre*, mais de plus les degrés où le peuple se plaçoit étoient appuyés contre leur mur intérieur; & le plus élevé de ces portiques faisoit une des parties destinées aux spectateurs. De-là les femmes voyoient le spectacle à l'abri du soleil & des injures de l'air, car le reste du *théatre* étoit découvert; & toutes les représentations se faisoient en plein jour.

Pour les degrés où le peuple se plaçoit, ils commençoient au bas de ce dernier portique, & descendoient jusqu'au pié de l'orchestre; & comme l'orchestre avoit plus ou moins d'étendue suivant les *théatres*, la circonférence des degrés (*gradationes*) étoit aussi plus ou moins grande à proportion; mais elle alloit toujours en augmentant à mesure que les degrés s'élevoient, parce qu'ils s'éloignoient toujours du centre en montant.

Il y avoit dans les grands *théatres* jus-

qu'à trois étages, & chaque étage étoit de neuf degrés, en comptant le palier qui en faisoit la séparation, & qui servoit à tourner autour ; mais comme ce palier tenoit la place de deux degrés, il n'en restoit plus que sept où l'on pût s'asseoir, & chaque étage n'avoit par conséquent que sept rangs de sieges. Ainsi quand on lit dans les auteurs que les chevaliers occupoient les quatorze premiers rangs du *théatre*, il faut entendre le premier & le second étage de degrés, le troisieme étant abandonné au peuple avec le portique supérieur, & l'orchestre étoit, comme nous avons dit, reservé pour les sénateurs & pour les vestales.

Il faut néanmoins prendre garde que ces distinctions de rangs ne commencerent pas en même temps ; car ce fut, selon Tite-Live, l'an 568, que le sénat commença à être séparé du peuple aux spectacles, & ce ne fut que l'an 685, sous le consulat de L. Metellus & de Q. Martius, que la loi *roscia* assigna aux chevaliers les quatorze premiers rangs du *théatre*. Ce ne fut même que sous Auguste, que les femmes commencerent à être séparées des hommes, & à voir le spectacle du troisieme portique.

Les portes par où le peuple se répandoit sur les degrés, étoient tellement disposées entre les escaliers, que chacun d'eux répondoit par en-haut à une de ces portes, & que toutes ces portes se trouvoient par en-bas, au milieu des amas de degrés dont ces escaliers faisoient la séparation. Ces portes & ces escaliers étoient au nombre de trente-neuf en tout ; & il y en avoit alternativement six des uns & sept des autres à chaque étage, savoir sept portes & six escaliers au premier, sept escaliers & six portes au second, & sept portes & six escaliers au troisieme.

Mais comme ces escaliers n'étoient à proprement parler, que des especes de gradins pour monter plus aisément sur les degrés où l'on s'assayoit, ils étoient pratiqués dans ces degrés mêmes, & n'avoient que la moitié de leur hauteur & de leur largeur. Les paliers au contraire qui en séparoient les étages, avoient deux fois leur largeur, & laissoient la place d'un degré vide ; de maniere que celui qui étoit au-dessus avoit deux fois la hauteur des autres ; tous ces degrés devoient être tellement alignés qu'une corde tendue depuis le bas jusqu'en haut en touchât toutes les extrémités.

C'étoit sous ces degrés qu'étoient les passages par où l'on entroit dans l'orchestre, & les escaliers qui montoient aux différens étages du *théâtre* ; & comme une partie de ces escaliers montoient aux degrés, & les autres aux portiques, il falloit qu'ils fussent différemment tournés ; mais ils étoient tous également larges, entiérement dégagés les uns des autres, & sans aucun détour, afin que le peuple y fût moins pressé en sortant.

Jusqu'ici le *théâtre* des Grecs & celui des Romains étoient entiérement semblables, & ce premier département avoit non-seulement chez eux la même forme en général, mais encore les mêmes dimensions en particulier ; & il n'y avoit de différence dans cette partie de leur *théatre*, que par les vases d'airain que les Grecs y plaçoient, afin que tout ce qui se prononçoit sur la scene fût distinctement entendu de tout le monde. Cet usage même s'introduisit ensuite chez les Romains dans leurs *théâtres* solides. *Voyez* VASE *de théâtre*.

Les Grecs établirent beaucoup d'ordre pour les places, & les Romains les imiterent encore. Dans la Grece les magistrats étoient, au *théâtre*, séparés du peuple, & le lieu qu'ils occupoient s'appeloit βουλευτικὸς : les jeunes gens y étoient aussi placés dans un endroit particulier, qu'on nommoit ἐφηβικὸς ; & les femmes y voyoient de même le spectacle du troisieme portique ; mais il y avoit outre cela des places marquées où il n'étoit pas permis à tout le monde de s'asseoir, & qui appartenoient en propre à certaines personnes. Ces places étoient héréditaires dans les familles, & ne s'accordoient qu'aux particuliers qui avoient rendu de grands services à l'état. C'est ce que les Grecs nommoient προεδρίας ; & il est aisé de juger par ce nom, que c'étoient les premieres places du *théâtre*, c'est-à-dire les plus proches de l'orchestre ; car l'orchestre

étoit, comme nous avons dit, une des parties deſtinées aux acteurs chez les Grecs, au-lieu que c'étoit chez les Romains la place des ſénateurs & des veſtales.

Mais quoique l'orcheſtre eût des uſages différens chez ces deux nations, la forme en étoit cependant à-peu-près la même en général. Comme elle étoit ſituée entre les deux autres parties du *théâtre*, dont l'une étoit circulaire, & l'autre quarrée, elle tenoit de la forme de l'une & de l'autre, & occupoit tout l'eſpace qui étoit entr'elles. Sa grandeur varioit par conſéquent ſuivant l'étendue des *théâtres*; mais ſa largeur étoit toujours double de ſa longueur, à cauſe de ſa forme, & cette largeur étoit préciſément le demi-diametre de tout l'édifice.

La ſcene, chez les Romains, ſe diviſoit comme chez les Grecs, en trois parties, dont la ſituation, les proportions & les uſages étoient les mêmes que dans les *théâtres* des Grecs.

La premiere & la plus conſidérable partie s'appeloit proprement *la ſcene*, & donnoit ſon nom à tout ce département. C'étoit une grande face de bâtiment qui s'étendoit d'un côté du *théâtre* à l'autre, & ſur laquelle ſe plaçoient les décorations. Cette façade avoit à ſes extrémités deux petites ailes en retour, qui terminoient cette partie; de l'une à l'autre de ces ailes s'étendoit une grande toile à-peu-près ſemblable à celle de nos *théâtres*, & deſtinée aux mêmes uſages, mais dont le mouvement étoit fort différent; car au-lieu que la nôtre ſe leve au commencement de la piece, & s'abaiſſe à la fin de la repréſentation, parce qu'elle ſe plie ſur le ceintre, celle des anciens s'abaiſſoit pour ouvrir la ſcene, & ſe levoit dans les entr'actes, pour préparer le ſpectacle ſuivant, parce qu'elle ſe plioit ſur le *théâtre*; de maniere que lever & baiſſer la toile, ſignifioit préciſément chez eux le contraire de ce que nous entendons aujourd'hui par ces termes. *Voyez* Toile *de théâtre.*

La ſeconde partie de la ſcene, que les Grecs nommoient indifféremment προσκήνιον & ὀμίλον, les Latins *proſcenium* & *pulpitum*, en françois l'*avant-ſcene*, étoit un grand eſpace libre au devant de la ſcene où les acteurs venoient jouer la piece, & qui par le moyen des décorations, repréſentoit une place publique, un ſimple carrefour, ou quelque endroit champêtre, mais toujours un lieu à découvert; car toutes les pieces des anciens ſe paſſoient au-dehors, & non dans l'intérieur des maiſons, comme la plupart des nôtres. La longueur & la largeur de cette partie varioient ſuivant l'étendue des *théâtres*, mais la hauteur en étoit toujours la même, ſavoir de dix piés chez les Grecs, & de cinq chez les Romains.

La troiſieme & derniere partie étoit un eſpace ménagé derriere la ſcene, qui lui ſervoit de dégagement, & que les Grecs appeloient παρασκήνιον. C'étoit où s'habilloient les acteurs, où l'on ſerroit les décorations, & où étoit placée une partie des machines, dont les anciens avoient de pluſieurs ſortes dans leurs *théâtres*, ainſi que nous le verrons dans la ſuite.

Comme ils avoient de trois ſortes de pieces, des comiques, des tragiques & des ſatyriques, ils avoient auſſi des décorations de ces trois différens genres. Les tragédies repréſentoient toujours de grands bâtimens avec des colonnes, des ſtatues, & les autres ornemens convenables; les comiques repréſentoient des édifices particuliers, avec des toits & de ſimples croiſées, comme on en voit communément dans les villes; & les ſatyriques quelque maiſon ruſtique, avec des arbres, des rochers, & les autres choſes qu'on voit d'ordinaire à la campagne.

Ces trois ſcenes pouvoient ſe varier de bien des manieres, quoique la diſpoſition en dût être toujours la même en général; & il falloit qu'elles euſſent chacune cinq différentes entrées, trois en face, & deux ſur les ailes. L'entré du milieu étoit toujours celle du principal acteur; ainſi dans la ſcene tragique, c'étoit ordinairement la porte d'un palais; celles qui étoient à droite & à gauche étoient deſtinées à ceux qui jouoient les ſeconds rôles; & les deux autres qui étoient ſur les ailes, ſervoient l'une à ceux qui arrivoient de la campagne, & l'autre à ceux qui venoient du port, ou de la place publique.

C'étoit à-peu-près la même choſe dans

la ſcene comique. Le bâtiment le plus conſidérable étoit au milieu; celui du côté droit étoit un peu moins élevé, & celui qui étoit à gauche repréſentoit ordinairement une hôtellerie. Mais dans la ſatyrique il y avoit toujours un antre au milieu, quelque méchante cabane à droite & à gauche, un vieux temple ruiné, ou quelque bout de payſage.

On ne ſait pas bien ſur quoi ces décorations étoient peintes; mais il eſt certain que la perſpective y étoit obſervée; car Vitruve remarque que les regles en furent inventées & miſes en pratique dès le temps d'Eſchyle par un peintre nommé *Agatharcus*, qui en laiſſa même un traité, d'où les philoſophes Démocrite & Anaxagore tirerent ce qu'ils écrivirent depuis ſur ce ſujet. *Voyez* PERSPECTIVE.

Parlons à-préſent des machines, car, comme je l'ai dit, les anciens en avoient de pluſieurs ſortes dans leurs *théâtres*; outre celles qui étoient ſous les portes des retours, pour introduire d'un côté les dieux des bois & des campagnes, & de l'autre les divinités de la mer, il y en avoit d'autres au-deſſus de la ſcene pour les dieux céleſtes, & de troiſiemes ſous le *théâtre* pour les ombres, les furies & les autres divinités infernales. Ces dernieres étoient à-peu-près ſemblables à celles dont nous nous ſervons pour ce ſujet. Pollux nous apprend que c'étoient des eſpeces de trappes qui élevoient les acteurs au niveau de la ſcene, & qui redeſcendoient enſuite ſous le *théâtre* par le relâchement des forces qui les avoient fait monter. Ces forces conſiſtoient, comme celles de nos *théâtres*, en des cordes, des roues & des contrepoids. Celles qui étoient ſur les portes des retours, étoient des machines tournantes ſur elles-mêmes, qui avoient trois différentes faces, & qui ſe tournoient d'un ou d'autre côté, ſelon les dieux à qui elles ſervoient.

De toutes ces machines, il n'y en avoit point dont l'uſage fût plus ordinaire, que de celles qui deſcendoient du ciel dans les dénouemens, & dans leſquelles les dieux venoient pour ainſi dire au ſecours du poëte. Ces machines avoient aſſez de rapport avec celles de nos ceintres; car aux mouvemens près, les uſages en étoient les mêmes, & les anciens en avoient comme nous de trois ſortes en général; les unes qui ne deſcendoient point juſqu'en bas, & qui ne faiſoient que traverſer le *théâtre*; d'autres dans leſquelles les dieux deſcendoient juſques ſur la ſcene, & de troiſiemes qui ſervoient à élever ou à ſoutenir en l'air les perſonnes qui ſembloient voler.

Comme ces dernieres étoient toutes ſemblables à celles de nos vols, elles étoient ſujettes aux mêmes accidens. Nous liſons dans Suétone qu'un acteur qui jouoit le rôle d'Icare, & dont la machine eut malheureuſement le même ſort, alla tomber près de l'endroit où étoit placé Néron, & couvrir de ſang ceux qui étoient autour de lui.

Mais quoique toutes ces machines euſſent aſſez de rapport avec celles de nos ceintres, comme le *théâtre* des anciens avoit toute ſon étendue en largeur, & que d'ailleurs il n'étoit point couvert, les mouvemens en étoient fort différens; car au-lieu d'être emportées comme les nôtres par des châſſis courans dans des charpentes en plafonds, elles étoient guindées à une eſpece de grue, dont le cou paſſoit deſſus la ſcene, & qui tournant ſur elle-même, pendant que les contre-poids faiſoient monter ou deſcendre ces machines, leur faiſoit décrire des courbes compoſées de ſon mouvement circulaire, & de leur direction verticale; c'eſt-à-dire, une ligne en forme de vis de bas en-haut, ou de-haut en-bas, à celles qui ne faiſoient que monter ou deſcendre d'un côté du *théâtre* à l'autre.

Les contrepoids faiſoient auſſi décrire différentes demi-ellipſes aux machines, qui après être deſcendues d'un côté juſqu'au milieu du *théâtre*, remontoient de l'autre juſqu'au deſſus de la ſcene, d'où elles étoient toutes rappelées, dans un endroit du poſtcénium, où leurs mouvemens étoient placés. Toutes ces machines avoient différentes formes & différens noms, ſuivant leurs uſages; mais c'eſt un détail qui ne pourroit manquer d'ennuyer les lecteurs.

Quant aux changemens des *théâtres*,

Servius nous apprend qu'ils se faisoient ou par des feuilles tournantes, qui changeoient en un instant la face de la scene, ou par des châssis qui se tiroient de part & d'autre, comme ceux de nos *théatres*. Mais comme il ajoute qu'on levoit la toile à chacun de ces changemens, il y a bien de l'apparence qu'ils ne se faisoient pas promptement.

D'ailleurs, comme les ailes de la scene sur laquelle la toile portoit, n'avançoient que de la huitieme partie de sa longueur, les décorations qui tournoient derriere la toile, ne pouvoient avoir au plus que cette largeur pour leur circonférence. Ainsi il falloit qu'il y en eût au moins dix feuilles sur la scene, huit de face, & deux en ailes; & comme chacune de ces feuilles devoit fournir trois changemens, il falloit nécessairement qu'elles fussent doubles, & disposées de maniere qu'en demeurant pliées, elles formassent une des trois scenes, & qu'en se retournant ensuite les unes sur les autres, de droite à gauche, ou de gauche à droite, elles formassent les deux : ce qui ne peut se faire qu'en portant de deux en deux sur un point fixe commun, c'est-à-dire en tournant toutes les dix sur cinq pivots placés sous les trois portes de la scene, & dans les deux angles de ses retours.

Comme il n'y avoit que les portiques & le bâtiment de la scene qui fussent couverts, on étoit obligé de tendre sur le reste du *théâtre*, des voiles soutenues par des mâts & par des cordages, pour défendre les spectateurs de l'ardeur du soleil. Mais comme ces voiles n'empêchoient pas la chaleur, causée par la transpiration & les haleines d'une si nombreuse assemblée, les anciens avoient soin de la tempérer par une espece de pluie, dont ils faisoient monter l'eau jusqu'au dessus des portiques, & qui retombant en forme de rosée, par une infinité de tuyaux cachés dans les statues qui regnoient autour du *théâtre*, servoit non seulement à y répandre une fraîcheur agréable, mais encore à y exhaler des parfums les plus exquis, car cette pluie étoit toujours d'eau de senteur. Ainsi ces statues qui sembloient n'être mises au haut des portiques que pour l'ornement, étoient encore une source de délices pour l'assemblée, & enchérissant par leur influence sur la température des plus beaux jours, mettoient le comble à la magnificence du *théâtre*, & servoient de toute maniere à en faire le couronnement.

Je ne dois pas oublier d'ajouter un mot des portiques qui étoient derriere les théâtres, & où le peuple se retiroit lorsque quelque orage en interrompoit les représentations. Quoique ces portiques en fussent entiérement détachés, Vitruve prétend que c'étoit où les chœurs alloient se reposer dans les entre-actes, & où ils achevoient de préparer ce qui leur restoit à représenter; mais le principal usage de ces portiques consistoit dans les deux sortes de promenades qu'on y avoit menagées dans l'espace découvert qui étoit au milieu, & sous les galeries qui en formoient l'enceinte.

Commes ces portiques avoient quatre différentes faces, & que leurs arcades étoient ouvertes en dehors, on pouvoit, quelque temps qu'il fît, se promener à l'abri de leur mur intérieur, & profiter de leur différente exposition suivant la saison; & comme l'espace découvert qui étoit au milieu, étoit un jardin public, on ne manquoit pas de l'orner de tout ce qui en pouvoit rendre l'usage plus agréable ou plus utile; car les anciens avoient soin de joindre l'utile à l'agréable, dans tous leurs ouvrages, & sur-tout dans ces monumens publics qui devoient transmettre leur goût à la postérité, & justifier à ses yeux ce qu'ils publieroient eux-mêmes de leur grandeur.

Je dois ces détails à un excellent mémoire de M. Boindin, inseré dans le recueil de l'académie des Inscriptions ; & c'est tout ce que j'en pouvois tirer sans joindre des figures aux descriptions. Mais les théâtres de Rome en particulier, m'offrent encore quelques particularités qu'il ne convient pas de supprimer.

Si nous remontons aux Grecs mêmes, nous trouverons d'abord que jusqu'à Cratinus, leurs théâtres, ainsi que leurs amphitéâtres, n'étoient que de charpente ; mais un jour que ce poëte faisoit jouer une

de ses pieces, l'amphithéâtre trop chargé se rompit & fondit tout-à-coup. Cet accident engagea les Athéniens à élever des théâtres plus solides; & comme vers ce temps-là la tragédie s'accrédita beaucoup à Athenes, & que cette république avoit depuis peu extrêmement augmenté sa puissance & ses richesses, les Athéniens firent construire des théâtres qui ne le cédoient en magnificence à aucun édifice public, pas même aux temples des dieux.

Ainsi la scene née de la simplicité des premiers acteurs, qui se contentoient de l'ombre des arbres pour amuser le public, ne fut d'abord composée que d'arbres assemblés, & de verdures appropriées. On vint ensuite à charpenter des ais informes qu'on couvrit de toiles. Enfin l'Architecture éleva la scene en bâtiment; le luxe l'embellit de tapisseries, & la Sculpture & la Peinture y prodiguerent leurs plus beaux ouvrages.

Les théâtres à Rome ne se bâtissoient anciennement que de bois, & ne servoient que pendant quelques jours, de même que les échaffauds que nous faisons pour les cérémonies. L. Mummius fut le premier qui rendit ces théâtres de bois plus splendides, en enrichissant les jeux qu'on fit à son triomphe, des débris du théâtre de Corinthe. Ensuite Scaurus éleva le sien avec une telle magnificence, que la description de ce théâtre paroît appartenir à l'histoire des Fées. Le théâtre suspendu & brisé de Curion, fit voir une machine merveilleuse, quoique d'un autre genre. Pompée bâtit le premier un magnifique théâtre de pierre & de marbre. Marcellus en construisit un autre dans la neuvieme région de Rome, & ce fut Auguste qui le consacra. *Voyez* THÉATRE *de Scaurus*, THÉATRE *de Curion*, THÉATRE *de Pompée*, THÉATRE *de Marcellus*.

Les *théâtres* de pierre se multiplierent bientôt; on en comptoit jusqu'à quatre dans le seul camp de Flaminius. Trajan en éleva un des plus superbes, qu'Adrien fit ruiner.

Caïus Pulcher fut un des premiers qui, à la diversité des colonnes & des statues, joignit les peintures pour en orner la scene. Catulus la fit revêtir d'ébene, Antoine enchérissant, la fit argenter; & Néron pour régaler Tiridate, fit dorer tout le théâtre.

Entre les rideaux, tapisseries, ou voiles du théâtre des Romains, les uns servoient à orner la scene, d'autres à la spécifier, & d'autres à la commodité des spectateurs. Ceux qui servoient d'ornement, étoient les plus riches, & ceux qui spécifioient la scene, représentoient toujours quelque chose de la piece qu'on jouoit. La décoration versatile étoit un triangle suspendu, facile à tourner, & portant des rideaux ou étoient peintes différentes choses qui se trouvoient avoir du rapport au sujet de la fable, ou du chœur, ou des intermedes.

Les voiles tenoient lieu de couverture, & on s'en servoit pour la seule commodité des spectateurs, afin de les garantir des ardeurs du soleil. Catulus imagina le premier cette commodité, car il fit couvrir tout l'espace du théâtre & de l'emphithéâtre de voiles étendues sur des cordages, qui étoient attachés à des mâts de navires, ou à des troncs d'arbres fichés dans les murs. Lentulus Spinther en fit de lin d'une finesse jusqu'alors inconnue. Néron non-seulement les fit teindre en pourpre, mais y ajouta encore des étoiles d'or, au milieu desquelles il étoit peint monté sur un char; le tout travaillé à l'aiguille, avec tant d'adresse & d'intelligence, qu'il paroissoit comme un Phœbus qui modérant ses rayons dans un jour sérain, ne laissoit briller que le jour agréable d'une belle nuit.

Ce c'est pas tout, les anciens par la forme de leurs théâtres donnoient plus d'étendue, & avec plus de vraisemblance à l'unité du lieu, que ne le peuvent les modernes. La scene, qui parmi ces derniers ne représente qu'une salle, un vestibule, où tout se dit en secret, d'où rien ne transpire au dehors, que ce que les acteurs y répetent; la scene, dis-je, si resserrée parmi les modernes, fut immense chez les Grecs & les Romains. Elle représentoit des places publiques; on y voyoit des palais, des obélisques, des temples, & sur-tout le lieu de l'action.

Le peu d'étendue de la scene théâtrale

moderne, a mis des entraves aux productions dramatiques. L'expofition doit être faite avec art, pour amener à-propos des circonftances qui réuniffent dans un feul point de vue, ce qui demanderoit une étendue de lieu que l'on n'a pas. Il faut que les confidens inutiles foient rendus néceffaires, qu'on leur faffe de longs détails de ce qu'ils devroient favoir, & que les caraftrophes foient ramenées fur la fcene par des narrations exactes. Les anciens par les illufions de la perfpective, & par la vérité des reliefs, donnoient à la fcene toute la vraifemblance, & toute l'étendue qu'elle pouvoit admettre. Il y avoit à Athenes une partie confidérable des fonds publics deftinée pour l'ornement & l'entretien du théâtre. On dit même que les décorations des Bacchantes, des Phéniciennes, de la Médée d'Euripide, d'Œpide, d'Antigone, d'Electre & de Sophocle, coûterent prodigieufement à la république.

La vérité du lieu qui étoit obfervée fur le théâtre ancien, facilitoit l'illufion; mais des toiles groffiérement peintes, peuvent-elles repreſenter le périftile du Louvre? Et la mafure d'un bon villageois, pourroit-elle donner à des fpectateurs le fentiment du palais magnifique d'un roi faftueux? Ce qui étoit autrefois l'objet des premiers magiftrats; ce qui faifoit la gloire d'un archonte grec, & d'un édile romain, j'entens de préfider à des pieces dramatiques avec l'affemblée de tous les ordres de l'état, n'eft plus que l'occupation lucrative de quelques citoyens oififs. Alors le philofophe Socrate & le favetier Mycicle, alloient également jouir des plaifirs innocens de la fcene.

Comme le fpectacle chez les anciens, fe donnoit dans des occafions de fêtes & de triomphes, il demandoit un *théâtre* immenfe, & des cirques ouverts; mais comme parmi les modernes, la foule des fpectateurs eft médiocre, leur *théâtre* a peu d'étendue, & n'offre qu'un édifice mefquin, dont les portes reffemblent parmi nous, aux portes d'une prifon, devant laquelle on a mis des gardes. En un mot, nos *théâtres* font fi mal bâtis, fi mal placés, fi négligés, qu'il paroît affez que le gouvernement les protege moins qu'il ne les tolere. Le *théâtre* des anciens étoit au contraire un de ces monumens que les ans auroient eu de la peine à détruire, fi l'ignorance & la barbarie ne s'en fuffent mêlées. Mais que ne peut le temps avec un tel fecours? Il ne lui eft échappé de ces vaftes ouvrages, que quelques reftes affez confidérables pour intéreffer la curiofité, mais trop mutilés pour la fatisfaire. (*Le Chevalier* DE JAUCOURT.)

THÉATRE DE SCAURUS, (*Archit. Décorat. des Rom.*) *théâtre* de charpente élevé à Rome pour fervir à l'ufage des fpectacles pendant le cours d'un feul mois, quoique ce *théâtre* ait furpaffé en magnificence des édifices bâtis pour l'éternité. Celui-ci fut le fruit de la prodigalité incroyable d'un édile de la noble famille des Emiles.

L'hiftoire nomme deux Marcus Æmilius Scaurus, l'un pere, l'autre fils. Le premier fe trouva fi pauvre, qu'il fut obligé de vendre du charbon pour pouvoir fubfifter. Il fe confola de fa mauvaife fortune avec des livres, & fe diftingua dans le barreau. Il entra de bonne heure dans le fénat, en devint le prince, exerça plufieurs fois le confulat, & triompha des Liguriens. Etant cenfeur, il fit bâtir le pont Milvius, & paver un des plus grands chemins d'Italie, qui fut appelé de fon nom *la voie émilienne.* Il mit au jour l'hiftoire de fa vie, & publia d'autres ouvrages dont les anciens ont parlé avec éloge.

M. Æmilius Scaurus fon fils ne fut point conful, ne triompha point, n'écrivit point, mais il donna aux Romains le plus fuperbe fpectacle qu'ils aient jamais vu dans aucun temps. Voici la traduction du paffage de Pline, *l. XXXVI. c. xv.* où il décrit la grande magnificence dont je veux parler.

« Je ne fais, dit cet hiftorien, fi l'édi-
» lité de Scaurus ne contribua pas plus
» que toute autre chofe, à corrompre les
» mœurs, & fi les profcriptions de Sylla
» ont fait autant de mal à la république,
» que les richeffes immenfes de fon beau-
» fils. Ce dernier étant édile, fit bâtir un
» *théâtre* auquel on ne peut comparer au-
» cun des ouvrages qui aient jamais été

» faits, non-seulement pour une durée
» de quelques jours, mais pour les siecles
» à venir. Cette scene composée de trois
» ordres, étoit soutenue par trois cens
» soixante colonnes, & cela dans une
» ville où l'on avoit fait un crime à un ci-
» toyen des plus recommandables d'a-
» voir placé dans sa maison six colonnes
» du mont Hymette.

» Le premier ordre étoit de marbre;
» celui du milieu étoit de verre, espece
» de luxe que l'on n'a pas renouvellé
» depuis; & l'ordre le plus élevé étoit
» de bois doré. Les colonnes du premier
» ordre avoient trente-huit piés de haut,
» & les statues de bronze distribuées dans
» les intervalles des colonnes, étoient au
» nombre de trois mille; le *théâtre* pou-
» voit contenir quatre-vingt mille per-
» sonnes; tandis que celui de Pompée,
» qui n'en contient que quarante mille,
» suffit à un peuple beaucoup plus nom-
» breux, par les diverses augmentations
» que la ville de Rome a reçues depuis
» Scaurus.

» Si l'on veut avoir une juste idée des
» tapisseries superbes, des tableaux pré-
» cieux, en un mot, des décorations en
» tout genre dont le premier de ces *théâ-*
» *tres* fut orné, il suffira de remarquer
» que Scaurus après la célébration de ses
» jeux, ayant fait porter à sa maison de
» Tusculum ce qu'il avoit de trop, pour
» l'employer à différens usages, ses escla-
» ves y mirent le feu par méchanceté,
» & l'on estima le dommage de cet in-
» cendie cent millions de sesterces, en-
» viron douze millions de notre mon-
» noie. »

Ce passage est fort connu; car il se trouve transcrit dans plus de mille ouvrages des modernes; mais les idées de ces magnificences sont à tel point éloignées des nôtres, qu'on en relit toujours la description avec un étonnement nouveau.

Un historien ajoute au récit de Pline, que l'entrepreneur chargé de l'entretien des égoûts de Rome se crut obligé d'exiger de Scaurus qu'il s'engageât à payer le dommage que le transport de tant de colonnes si pesantes pourroit causer aux voûtes, qui depuis Tarquin l'ancien, c'est-à-dire, depuis près de sept cens ans, étoient toujours demeurées immobiles; & elles soutinrent encore une si violente secousse sans s'ébranler. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

THEATRE DE CURION, (*Archit. Décorat. des Rom.*) Ce *théâtre* en contenoit deux construits de bois près l'un de l'autre, & si également suspendus chacun sur son pivot, qu'on pouvoit les faire tourner, en réunir les extrémités, & former par ce moyen une enceinte pour des combats de gladiateurs.

M. le comte de Caylus a donné dans le *recueil de Littérature, tome XXIII*, un mémoire plein de lumieres sur cette étonnante machine, & il a le premier démontré la mécanique de ce prodigieux ouvrage. Quoique je ne puisse le suivre dans cette partie, faute de planches, son discours renferme d'ailleurs assez de choses curieuses pour en régaler les lecteurs qui n'ont pas sous les yeux le vaste recueil de l'académie des Inscriptions.

Les anciens, dit-il, ont eu plusieurs connoissances que nous n'avons pas, & ils ont poussé beaucoup plus loin que nous, quelques-unes de celles dont nous faisons usage. Les moyens qu'il employoient pour remuer des masses d'un poids énorme, sont de ce nombre, & doivent nous causer d'autant plus d'admiration, que nous ne savons comment ils sont parvenus à exécuter des choses qui nous paroissent aujourd'hui tenir du prodige. Nous en sommes étonnés avec raison, dans le temps même que nous croyons être arrivés à une grande profondeur dans les mathématiques, & que nous nous flattons de laisser les anciens fort loin derriere nous dans plusieurs parties de cette science; cependant ces anciens savoient allier une grande simplicité aux plus grands efforts de la mécanique; ils attachoient même si peu de mérite à ces sortes d'opérations, que leurs historiens, & ce qui est plus fort encore, leurs poëtes n'en paroissent nullement occupés. L'étalage pompeux que les modernes ont fait de l'élévation des corps qui leur ont paru considérables, est tout le contraire de la conduite des anciens; le livre *in-fol.* de Fontana sur l'obélisque

que Sixte V fit relever dans Rome, & la planche gravée par le Clerc pour célébrer la pose des pierres du fronton du louvre, justifient bien la médiocrité des modernes en comparaison des anciens.

La machine de Curion, sans parler des autres bâtimens des anciens, est une nouvelle preuve de la supériorité des anciens dans la mécanique, mais avant que de parler de cette prodigieuse machine de Curion, & de la singularité du spectacle qu'il fit voir aux Romains; il faut dire un mot du personnage dont il est tant parlé dans les lettres de Cicéron à Atticus, dans Dion Cassius, *liv. LX.* dans Velleius Paterculus, *liv. II*, & dans les vies d'Antoine, de Pompée, de Caton d'Utique, de César & de Brutus, par Plutarque.

C. Scribonius Curion étoit de famille patricienne; son pere avoit été consul, & avoit eu les honneurs du triomphe. Le fils se fit connoître de bonne heure par son esprit, ses talens, son éloquence, ses intrigues dans les factions de César & de Pompée, ainsi que par ses débauches & ses dissipations. Il se lia avec Antoine, & le plongea dans des dépenses si folles, qu'il l'avoit endetté dans sa jeunesse de deux cens cinquante talens, ce qui revient à plus d'un million de notre monnoie. Il vendit sa foi à la fortune de César, & pour le servir plus utilement, il avoit l'art de dissimuler leurs engagemens secrets, & affectoit, quand il fut tribun du peuple, de n'agir que pour les intérêts de la république. Velleius Paterculus l'a peint d'après nature: *vir nobilis, eloquens, audax, suæ alienæque fortunæ, & pudicitiæ prodigus; homo ingeniosissimè nequam, & facundus malò publico.*

Il eut différens succès dans les brigues qu'il fit pour César; il fut un jour couronné de fleurs comme un athlete qui a remporté le prix; cependant le consul Lentulus le chassa honteusement du sénat avec Antoine, & ils furent obligés de sortir de Rome déguisés en esclaves dans des voitures de louage. Mais le service qu'il avoit rendu à César long-temps auparavant, étoit du nombre de ceux qu'un homme généreux ne sauroit oublier; il couvrit César de sa robe, & l'empêcha d'être tué par les jeunes gens armés qui suivoient Cicéron. César plein de reconnoissance ne cessa de lui prodiguer ses largesses par millions, & après lui avoir fait obtenir plusieurs grands emplois contre les lois & les usages, il lui donna le gouvernement de la Sicile. On sait qu'il obtint la questure l'an de Rome 698, & qu'il fut tué l'an 706 dans la guerre d'Afrique.

C. Scribonius Curion, tel que nous venons de le représenter, tout vendu à César, ne construisit apparemment son *théâtre* que dans l'intention d'attirer de nouvelles créatures à son protecteur, & par conséquent l'argent des Gaules y fut employé. Il donna ces spectacles au peuple romain, vraisemblablement l'an de Rome 703, sur un prétexte pareil à celui de M. Æmilius Scaurus, c'est-à-dire, pour les funérailles de son pere, mort l'an 701; mais ne pouvant égaler la magnificence du *théâtre* de Scaurus que nous avons décrit dans l'article précédent, ni rien faire voir au peuple qui ne parut pauvre & misérable en comparaison, il voulut, sinon le faire oublier, du moins se distinguer d'une maniere singuliere.

Pour y parvenir, il eut recours à l'imagination d'un *théâtre* dont Pline seul nous a donné la connoissance, *l. XXXVI, c. xv.* Voici la traduction de ce qu'il en dit à la suite de la description du magnifique spectacle de Scaurus.

« L'idée d'une profusion si extraordi-
» naire emporte mon esprit, & le force
» à s'éloigner de son objet pour s'occuper
» d'une autre folie plus grande encore,
» & dans laquelle on n'employa que le
» bois. C. Curion, qui mourut dans les
» gueres civiles, attaché au parti de Cé-
» sar, voulant donner des jeux pour les
» funérailles de son pere, comprit bien-
» tôt qu'il n'étoit pas assez riche pour sur-
» passer la magnificence de Scaurus. En
» effet il n'avoit pas comme lui, un Sylla
» pour beau-pere, & pour mere une
» Metella, cette femme avide de s'enri-
» chir des dépouilles des proscrits; il n'é-
» toit pas fils de ce M. Scaurus, qui fut
» tant de fois à la tête de la république,
» & qui, associé à toutes les rapines des

» partiſans de Marius, fit de ſa maiſon » un gouffre où s'engloutit le pillage d'un » ſi grand nombre de provinces; cepen- » dant Scaurus avouoit après l'incendie » de ſa maiſon qu'il ne pouvoit faire une » ſeconde dépenſe pareille à la premiere. » Ainſi les flammes, en détruiſant des ri- » cheſſes raſſemblées de tous les coins du » monde lui laiſſerent du moins l'avantage » de ne pouvoir être imité dans ſa folie.

» Curion fut donc obligé de ſuppléer » au luxe par l'eſprit, & de chercher » une nouvelle route pour ſe diſtinguer. » Voyons le parti qu'il prit; applaudiſ- » ſons-nous de la perfection de nos mœurs, » & de cette ſupériorité que nous aimons » ſi fort à nous attribuer.

» Curion fit conſtruire deux très-grands » *théâtres* de bois aſſez près l'un de l'au- » tre; ils étoient ſi également ſuſpendus » chacun ſur ſon pivot, qu'on pouvoit les » faire tourner. On repréſentoit le matin » des pieces ſur la ſcene de chacun de ces » *théâtres*; alors ils étoient adoſſés pour » empêcher que le bruit de l'un ne fût » entendu de l'autre; & l'après-midi, » quelques planches étant retirées, on fai- » ſoit tourner ſubitement les *théâtres*, & » leurs quatre extrémités réunies for- » moient un amphithéâtre où ſe donnoient » des combats de gladiateurs; Curion fai- » ſant ainſi mouvoir tout-à-la-fois & la » ſcene, & les magiſtrats, & le peuple » romain. Que doit-on ici admirer le plus, » l'inventeur ou la choſe inventée, celui » qui fut aſſez hardi pour former le pro- » jet, ou celui qui fut aſſez téméraire » pour l'exécuter?

» Ce qu'il y a de plus étonnant, c'eſt » l'extravagance du peuple romain: elle » a été aſſez grande pour l'engager à s'aſ- » ſeoir ſur une machine ſi mobile & ſi peu » ſolide. Ce peuple vainqueur & maître » de toute la terre; ce peuple qui, à » l'exemple des dieux dont il eſt l'image, » diſpoſe des royaumes & des nations, le » voilà ſuſpendu dans une machine, ap- » plaudiſſant au danger dont il eſt mena- » cé. Pourquoi faire ſi peu de cas de la » vie des hommes? Pourquoi ſe plaindre » des pertes que nous avons faites à Can- » nes? Une ville abîmée dans un gouffre » de la terre entr'ouverte remplit l'uni- » vers de deuil & d'effroi; & voilà tout » le peuple romain renfermé, pour ainſi » dire, en deux vaiſſeaux, & qui ſoutenu » ſeulement par deux pivots, regarde, » tranquille ſpectateur, le combat qu'il » livre lui-même, en danger de périr au » premier effort qui dérangera quelques » pieces de ces vaſtes machines. Eſt-ce » donc en élevant les tribus dans les airs » qu'on vient à bout de plaire aux dieux, » & de mériter leur faveur? Que ne fera » pas dans la tribune aux harangues, » que n'oſera entreprendre ſur un peu- » ple, celui qui avoit pu lui perſuader » de s'expoſer à un danger pareil? Il le » faut avouer; ce fut le peuple tout entier » qui combattit ſur le tombeau du pere de » Curion dans la pompe de ſes funérailles.

» Curion changea l'ordre de ſa fête ma- » nifique: car les pivots ſe trouvant fa- » tigués & dérangés, il conſerva le der- » nier jour la forme de l'amphithéâtre, » & ayant placé & adoſſé les ſcenes (c'eſt- » à-dire ce que nous nommons aujour- » d'hui théâtre); dans tout le diametre » de ce même amphithéâtre, il donna des » combats d'athletes. Enfin, il fit enle- » ver tout-d'un-coup ces mêmes ſcenes, » & fit paroître dans l'arene, tous ceux » de ſes gladiateurs qui avoient été cou- » ronnés les jours précédens. »

Voici quelques réfléxions ſur ce paſſage, pleines de grandeur & d'éloquence.

Premiérement, ces théâtres que Pline fait conſtruire à Curion, étoient les portions circulaires ou gradins, ſur leſquels le peuple étoit aſſis; les anciens ne donnoient point d'autre nom à cette partie. Il n'eſt pas douteux qu'il n'y eût deux ſcenes, comme ils les nommoient encore, où les acteurs repréſentoient, & qui devoient ſe démonter & ſe déplacer, pour laiſſer le paſſage au théâtre dans ſon mouvement circulaire; on ſait que ces portions circulaires ſe terminoient dans tous les théâtres au proſcenium, qui faiſoit la baſe du demi-cercle, en même temps qu'il formoit un des côtés du quarré long, deſtiné pour la ſcene & les décorations.

2°. Les *théâtres* de bois auſſi ſouvent répétés que nous le voyons dans l'hiſtoire

romaine, rendirent l'exécution de ceux de Curion plus facile, & donnerent sans doute la hardiesse de les entreprendre.

3°. Comme ces sortes de *théâtres* étoient fort grands, & que celui de Marcellus le plus petit de tous, contenoit, dit-on, vingt-deux milles personnes: nous pouvons raisonnablement supposer que ceux de Curion en pouvoient contenir chacun trente mille; ce qui est assez pour autoriser le discours de Pline, qui regarde les spectateurs, comme le peuple romain tout entier.

4°. Les deux *théâtres* de Curion étoient si également suspendus chacun sur son pivot, qu'on pouvoit les faire tourner, dit Pline; or pour cela, il falloit que la fondation fût extrêmement solide & bien de niveau, parce qu'elle devoit porter un poids des plus considérables, & que les plus petites irrégularités de plan auroient interrompu les mouvemens à l'égard du pivot; il a dû être composé d'une forte colonne de bronze, bien fondue, bien retenue, & bien fondée dans le massif.

5°. Quant au détail de la charpente du *théâtre*, on peut s'en éclaircir par plusieurs livres de l'antiquité, où l'on en a donné les dessins; & M. Boindin en a décrit la forme dans les *mém. de l'acad. des inscriptions*.

6°. Pline ajoute, qu'on faisoit tourner subitement chaque *théâtre* de Curion pour les mettre vis-à-vis l'un de l'autre. Pour cet effet, il est vraisemblable que le peuple sortoit des *théâtres* après les spectacles du matin. En effet, indépendamment de l'augmentation du poids & du malheur que l'écroulement de quelques parties de la charpente auroit pû causer, malheur auquel ces sortes de fabriques sont d'autant plus sujettes, qu'elles sont fort composées, & malheur dont les Romains avoient des exemples, quoique les constructions ne fussent pas mobiles; le peuple, dis-je, ne pouvoit avoir d'autre objet, en demeurant en place, que le plaisir bien médiocre de se voir tourner. Il est du moins certain que les sénateurs, les chevaliers romains, les vestales, les prêtres, enfin, tous les gens considérables dont les places étoient marquées, se trouvoient obligés d'en sortir le matin, parce qu'elles étoient changées pour le soir.

7°. Enfin, il faut remarquer que Pline ne parle du *théâtre* de Curion que sur des oui-dire; il ne l'avoit point vu; il écrivoit cent trente ans ou environ après que le spectacle avoit été donné. Il semble même que cette machine théâtrale s'étoit encore plus tournée dans les esprits à jeter un ridicule sur le peuple Romain, qu'à la gloire & à la réputation de Curion.

Il y a là-dessus un passage de Plutarque, qui est trop singulier pour n'être pas rapporté. » Favonius, dit-il, ayant » été fait édile par le crédit de Caton, » celui-ci l'aida à se bien acquitter des » fonctions de sa charge, & régla toute » la dépense des jeux. Il voulut qu'au lieu » de couronnes d'or que les autres donnoient aux acteurs, aux musiciens & » aux joueurs d'instrumens, *&c.* on leur » donnât des branches d'olivier, comme » on faisoit dans les jeux olympiques; & » au lieu de riches présens que les autres » distribuoient, il fit donner aux grecs » quantités de poireaux, de laitues, de » rave & de céleri, & aux romains, des » pots de vin, de la chair de pourceau, » des figues, des concombres & des brassées de bois.

» Enfin, Favonius lui-même alla s'asseoir parmi les spectateurs; où il battit » des mains, en applaudissant à Caton, » & en le priant de gratifier les acteurs » qui faisoient bien, & de les récompenser honorablement. Pendant que cela » se passoit dans ce *théâtre* de Favonius, » poursuit Plutarque, Curion l'autre édile » donnoit dans un autre *théâtre* des jeux » magnifiques; mais le peuple quitta les » jeux de Curion, pour venir à ceux de » Favonius.

Quoi, le peuple Romain, épris des spectacles rafinés, quitte dans un temps de luxe des fêtes magnifiques, pour se rendre à des jeux ridicules, où il ne recevoit que des figues ou des concombres, au lieu de riches présens qui lui étoient destinés au *théâtre* de Curion; ce trait d'histoire est fort étrange! mais Caton présidoit aux jeux de Favonius; & les romains ne pou-

voient se lasser de rendre des hommages à ce grand-homme & de marquer la joie qu'ils avoient de voir que leur divin Caton daignoit se relâcher de son austérité & se prêter pendant quelques jours à leurs jeux & à leurs passe-temps. ( *Le chevalier* DE JAUCOURT.)

THÉATRE DE POMPÉE, (*Archit. décorat. des Rom.*) *théâtre* magnifique bâti de pierre sur des fondemens si solides, qu'il sembloit être bâti pour l'éternité. Il y avoit une espece d'aqueduc pour porter de l'eau dans tous les rangs du *théâtre*, tant pour rafraîchir le lieu, que pour remédier à la soif des spectateurs.

Pompée revenant de Grece, apporta le plan du *théâtre* de Mytilene, & fit construire celui-ci tout semblable. Il pouvoit contenir quarante mille personnes, & étoit orné de tableaux, de statues de bronze & de marbre, transportées de Corinthe, d'Athenes & de Syracuse. Mais une particularité remarquable, c'est que Pompée pour prévenir les caprices du peuple & des magistrats, fit bâtir dans l'enceinte de son *théâtre* un temple magnifique, qu'il dédia à Vénus la victorieuse; de sorte qu'ayant mis ingénieusement son édifice sous la protection d'une grande déesse, il le fit toujours respecter.

Avant lui, on élevoit des *théâtres* toutes les fois qu'il falloit répréfenter des jeux; ils n'existoient que pendant la durée de ces jeux, & le peuple y assistoit toujours debout. Pompée fit un *théâtre* à demeure & y mit des sieges, nouveau genre de mollesse, inconnu jusqu'alors, & dont les gens sages lui furent mauvais gré, à ce que nous apprend Tacite dans le *XIX* de ses annales : *Quippè erant qui Cn. quoque Pompeium incusatum à senioribus ferrent, quod mansuram theatri sedem possuisset; nam anteà subitariis gradibus, & scenâ in tempus structâ ludos edi solitos; vel si vetustiora repetas stantem populum spectavisse; si sedeat, theatro dies totos ignaviâ continuabit.* (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

THÉATRE DE MARCELLUS, (*Archit. décorat. des Rom.*) *théatre* consacré par Auguste, à la mémoire du jeune Marcellus, son neveu, son fils adoptif, & son gendre, qui, selon Properce, mourut l'an de Rome 731 à l'âge de vingt ans. C'étoit un jeune prince d'un si grand mérite, qu'il faut rappeler au lecteur, les hommages que lui a rendus toute l'antiquité; & je le ferai d'autant plus volontiers, que j'ai peu de choses à dire du *théâtre* qui porta son nom.

Horace a loué bien dignement ce jeune héros dans le temps qu'il vivoit encore. » La gloire du vieux Marcellus, dit ce » poëte, loin de s'obscurcir, prend un » nouveau lustre dans un de ses rejet- » tons, & s'augmente de jour en jour, » comme on voit un jeune arbre se for- » tifier peu-à-peu par des accroissemens » insensibles : cette nouvelle lumiere de » la maison des Jules, brille entre les » premieres familles de Rome, com- » me l'astre de la nuit brille entre les » étoiles.

*Crescit occulto velut arbor ævo*
*Fama Marcelli : micat inter omnes*
*Julium sidus, velut inter ignes*
*Luna minores.* L. I. Ode 12.

Tant que le goût des belles choses subsistera dans le monde, on ne cessera de lire sans des transports d'admiration, & sans être ému, l'éloge que Virgile a fait de ce jeune Marcellus; c'est sans doute le plus beau morceau du sixieme livre de l'Enéide; nous avons peut-être déjà dit ailleurs, combien cet endroit attendrit Auguste & Octavie, & combien de larmes il leur fit répandre; mais quand cette tendre mere entendit ces mots, *tu Marcellus eris*, elle s'évanouit, & l'on eut bien de la peine à la faire revenir. Auguste fut extrêmement touché de la perte de son gendre, & les romains dont il étoit les délices, en témoignerent la plus vive douleur à ses funérailles qui se firent dans le champ de Mars. Virgile n'a pas oublié cette anecdote dans son éloge.

*Quantos ille virûm magnam Mavortis*
*ad urbem*
*Campus ages gemitus! vel quæ Tiberine, videbis*
*Funera, cùm tumulum præterlabere recentem!*

De combien de gémiſſemens, & de quels cris ſa mort fera retentir le champ de Mars ! Dieu du Tibre, quelle pompe funebre tu verras ſur tes bords, lorſqu'on lui élevera un tombeau que tu baigneras de tes ondes !

Sa mort fut un ſi rude coup pour Octavie, qu'elle ne s'en put jamais conſoler. Elle fit donner à Virgile un talent (4700 l.) pour chaque vers de l'éloge de ſon fils, mais ils réveillerent tellement ſa douleur, qu'elle défendit qu'on lui en lût d'autres à l'avenir. Dès ce moment, elle ſe plongea dans la ſolitude, & dans une affreuſe mélancolie qui dura le reſte de ſes jours. Pour encourir ſon indignation, c'étoit aſſez que d'être mere. Elle ne garda aucun portrait de ſon fils, & ne voulut plus qu'on lui en parlât. Séneque peint ſi bien toutes ces choſes, en y joignant un tableau ſi parfait des vertus de Marcellus, que je n'en puis rien ſupprimer, parce ce que ſont des morceaux uniques dans l'hiſtoire.

*Octavia Marcellum, cui & avunculus & ſocer incumbere cœperat, in quem onus imperii reclinare: adoleſcentem animo alacrem, ingenio potentem; ſed & frugalitatis, continentiæque in illis aut annis, aut opibus, non mediocriter admirandum; patientem laborum, voluptatibus alienum; quantum cùmque imponere illi avunculus, & (ut ità dicam) inædificare voluiſſet, laturum. Benè legerat nulli ceſſura pondere fundamenta.*

*Nullum finem, per omne vitæ ſuæ tempus, flendi gemendique fecit; nec ullas admiſit voces, ſalutare aliquid afferentes: ne avocari quidem ſe paſſa eſt. [illegible]ntenta in unam rem, & toto animo affixa, talis per omnem vitam fuit, qualis in funere; non dico non auſa conſurgere, ſed allevari recuſans: ſecundam orbitatem judicans, lacrimas omittere. Nullam habere imaginem filii cariſſimi voluit, nullam ſibi fieri de illo mentionem. Oderat omnes matres, & in Liviam maximè furebat; quia videbatur ad illius filium tranſiiſſe ſibi promiſſa felicitas.*

*Tenebris & ſolitudini familiariſſima, ne ad fratrem quidem reſpiciens, carmina celebrandæ Marcelli memoriæ compoſita, alioſque ſtudiorum honores rejecit, & aures ſuas adverſus omne ſolatium clauſit, à ſolemnibus officiis ſeducta, & ipſam magnitudine fraternæ nimis circumlucentem fortunam exoſa, defodit ſe, & abdidit. Aſſidentibus liberis, nepotibus lugubrem veſtem non depoſuit; non ſine contumeliâ omnium ſuorum, quibus ſalvis orba ſibi videbatur.* Senec. conſol. ad Mariam, cap. ij.

Pour revenir au *théâtre* qu'Auguſte conſacra à la mémoire du jeune Marcellus; il contenoit, dit-on, 22 milles perſonnes, & c'étoit le plus petit des *théâtres* qui ſe voyoient à Rome. Le diametre intérieur du demi cercle de ce *théâtre*, étoit du 194 piés antiques, & le diametre extérieur de 417. Il étoit ſitué dans la neuvieme région; l'on en voit aujourd'hui les ruines dans la place Montanara, où eſt le palais Savelli au quartier *Ripa* de Rome moderne. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

THÉATRE DES GRECS, (*Archit. greq.*) De toutes les matieres dont les auteurs anciens ont traité, celle de la conſtruction de leurs *théâtres* eſt la plus obſcure & la plus tronquée. Vitruve lui-même y laiſſe les gens à moitié chemin, & ne donne ni les dimenſions, ni la ſituation, ni le nombre des principales parties qu'il ſuppoſoit être aſſez connues, ne s'imaginant pas qu'elles duſſent jamais périr; par exemple, il ne détermine point la quantité des *diazoma* ou *præcinctiones*, que nous appelons indifféremment *corridors*, *retraites* ou *paliers*. En même temps dans les choſes qu'il a ſpécifiés il établit des regles, que nous voyons actuellement n'avoir pas été obſervées, comme quand il donne de deux ſortes de hauteurs à la conſtruction de ſes degrés, & cependant ni l'une ni l'autre ne s'accorde aucunement à ce qui nous reſte des amphithéâtres & des *théâtres* de l'antiquité.

Entre les modernes, le jéſuite Gallutius Sabienus & le docte Scaliger ont négligé le plus eſſentiel; tandis que l'amas informe des citations de Bulengerus épouvante ceux qui le veulent déchiffrer. On auroit beau conſulter les auteurs qu'il a cités, Athénée, Héſichius, Pollux, Euſtathius, Suidas & les autres, toutes les lumieres, qu'ils donnent ſont ſi foibles, qu'elles ne peuvent

peuvent servir de rien sans l'inspection du terrain. Ainsi la curiosité de M. de la Guilletiere l'ayant mis en tête d'en faire un plan exact, il eut recours aux mesures actuelles des parties qui subsistent encore à Athenes, & aux présomptions convaincantes prises de ces auteurs qui ayant marqué à quel usage étoient destinées les parties qui ne subsistent plus, fournissent des préjugés infaillibles de l'étendue qu'elles avoient.

Pour cet effet, il se servit d'une mesure divisée selon le pié commun des Athéniens, & selon le pié de roi qui surpasse l'athénien de huit à neuf lignes ; de sorte que trois de nos piés françois gagnent un peu plus de deux pouces sur trois piés athéniens, & par là cent de leurs piés répondent à 94 piés, & environ 6 pouces de notre mesure françoise, rejetant les petites fractions pour éviter ici les minuties du calcul.

Par le mot de *théatre*, les anciens entendoient tout le corps d'un édifice où l'on s'assembloit pour voir les représentations publiques. Le fameux architecte Philon fit bâtir à Athenes celui de Bacchus du temps de Périclès, il y a plus de deux mille ans, & le dessin de Philon fut encore suivi par Ariobarsane, roi de Capadoce, qui le rétablit, & par l'empereur Adrien qui le répara; son dehors étoit composé de trois rangs de portiques élevés l'un sur l'autre ; & à l'égard du dedans, comme il avoit des lieux principaux, le lieu des spectateurs & le lieu des spectacles, chacun des deux étoit composé de ses parties différentes. Les parties qui composoient le lieu des spectateurs s'appeloient le *conistra* ou *parterre*; les rangs des degrés, les *diazoma* ou *coridor*; les gradins ou petits escaliers, le *cercys* & les *échos*. Les autres parties qui appartenoient au lieu des spectacles s'appeloient l'*orchestre*, l'*hypescénion*, le *logéon* ou *thimélé*, le *proscénion* le *parascenion* & la *scene*.

Pour tracer le plan de l'édifice, on avoit donc décrit un cercle d'un diametre de 47 piés & 3 pouces; & du même cercle, on avoit retranché le quart en tirant la corde de quatre-vingt-dix degrés. Cette corde déterminoit le front de la scene ou la face des décorations, car proprement le mot de *scene* ne signifioit autre chose.

La petite partie du diametre que la corde de quatre-vingt-dix degrés avoit retranchée au derriere de la scene, étoit d'environ quatorze piés ; & à dix-huit piés de cette corde, allant vers le centre du cercle, on avoit tiré une ligne parallele à la face ou au-devant du proscénion, c'est ainsi qu'ils appeloient un exhaussement ou plate-forme qui servoit de poste aux comédiens, de sorte que l'enfoncement ou la largeur de ce poste étoit de dix-huit piés ; & la face ou devant du *proscénion* retranchoit cent quarante-deux degrés, quarante-six minutes, de la circonférence du cercle : le reste, à savoir deux cens dix-sept degrés, quatorze minutes, déterminoit l'enceinte intérieure de l'édifice, dont le trait surpassoit le demi-cercle contre l'opinion de beaucoup de gens qui ont écrit que la figure du *théatre* grec étoit un *hémicicle*.

C'est le terrain de toute cette enceinte, que les Athéniens appeloient *conistra*, c'est-à-dire le *parterre*; les Romains le nommoient l'*arène*. A Athenes, l'orchestre occupoit une partie du *conistra*, d'où vient que quelques-uns, prenant la partie pour le tout, l'appelerent aussi l'*orchestre*. Cette usurpation de mots est particuliérement venue des Romains, sur quoi l'on remarquera qu'encore que le *théatre* romain eût à-peu-près les mêmes parties que celui d'Athenes, & que ces parties eussent presque les mêmes noms, il y avoit une notable différence dans leurs proportions, dans leurs situations & dans leurs usages ; mais il n'est ici question que du *théatre* des Grecs.

La structure intérieure du *théatre* regnoit donc en arc-de-cercle jusqu'aux deux encoignures de la face du proscénion ; sur cette portion de circonférence s'élevoient vingt-quatre rang de sieges par étages qui regnoient circulairement autour du *conistra* ou *parterre*, pour placer les spectateurs.

Toute la hauteur de ces rangs étoit divisée de huit en huit rangs, par trois cor-

ridors, retraites ou paliers, que les Athéniens appeloient *diazoma*. Ils suivoient la courbure des rangs, & servoient à faire passer les spectateurs d'un rang à l'autre, sans incommoder ceux qui étoient déja placés. Et, pour la même commodité, il y avoit de petits escaliers ou gradins, qui alloient de haut en-bas d'un corridor à l'autre au-travers des rangs, pour monter & descendre sans embarrasser. Il y avoit auprès de ces gradins des passages qui donnoient dans les portiques de l'enceinte extérieure, c'étoit par ces passages qu'entroient les spectateurs pour se venir placer sur les rangs.

Les meilleures places étoient sur les huit rangs, compris entre le huitieme & le dix-septieme; c'est ce qu'ils apeloient *bouleuticon*, destiné particuliérement pour les officiers de judicature. Les autres rangs s'appeloient *ephébicon*, où se plaçoient les citoyens, dès qu'ils entroient dans leur dix-neuvieme année.

La hauteur de chacun de ces rangs de degrés étoit de treize à quatorze pouces, la largeur environ de vingt-deux. On ne laissoit pas d'y être assis fort commodément. Théophraste dit que les plus riches y portoient chacun un petit carreau. Le plus bas rang avoit presque quatre piés de hauteur sur le niveau de la campagne. Chaque marche des petits escaliers ou gradins n'avoit que la moitié de la hauteur, & la moitié de la largeur d'un des rangs de degrés. Pour les corridors, la largeur & la hauteur de chacun d'eux étoit double de la hauteur & de la largeur des mêmes rangs; mais les escaliers n'étoient point paralleles l'un à l'autre, car si on eût prolongé le trait de leur alignement depuis la plus haute de leurs marches jusqu'à la plus basse, toutes ces lignes produites se feroient venu couper du côté du parterre. Ainsi les degrés compris entre deux escaliers ou gradins, faisoient la figure d'un coin étroit par en-bas, & large par en-haut: d'où vient que les Romains les appeloient *cunei*. Pour empêcher que la pluie gâtât rien à toutes ces marches, on leur avoit donné une petite pente, par où les eaux s'écouloient.

Le long de chaque corridor, il y avoit de distance en distance dans l'épaisseur du bâtiment des petits réduits ou cellules, appelées *echæa*, qui étoient occupés par des vaisseaux d'airain en façon de tonneaux, chaque vaisseau étoit ouvert par un de ses fonds; ce fond-là étoit tourné vers la scene, & y regardoit par de petites ouvertures qu'avoit chaque réduit pour un usage admirable que je dirai dans la suite, la répercussion de la voix.

Au-dessus du troisieme corridor s'élevoit une galerie ou portique, qui s'appeloit *cercys*. C'étoient-là que les Athéniens plaçoient leurs femmes: celles d'une vie déréglée avoient un lieu séparé. On mettoit aussi dans le *cercys* les étrangers & les amis de province; car il falloit nécessairement avoir le droit de bourgeoisie, pour être placé sur les degrés; il y avoit même des places qui appartenoient en propre à des particuliers; & c'étoit un bien de succession, qui alloit aux aînés de la maison.

Le *théatre* des Grecs n'étoit pas de la capacité de celui que l'édile Marcus Scaurus fit bâtir à Rome, où il y avoit place pour soixante-dix-neuf mille hommes. Il sera facile aux Géometres de savoir, par exemple, le nombre des spectateurs que contenoit le *theatre* de Bacchus à Athenes. L'arc d'un pié & demi est ce qu'on donne ordinairement pour la place qu'un homme peut occuper; mais on remarque que, comme les assemblées du peuple s'y faisoient quelquefois pour regler les affaires d'état, il falloit du-moins qu'il pût contenir six mille hommes; car les lois attiques vouloient positivement qu'il y eût au-moins six mille suffrages pour autoriser un décret du peuple.

Voilà ce qui regarde le lieu des spectateurs. Quant au lieu des spectacles, l'orchestre, qui étoit une estrade, une élévation dans le conistra ou parterre, commençoit à-peu-près à cinquante-quatre piés de la face du *proscénion* ou poste des comédiens & venoit finir sur le trait du même *proscénion*; la hauteur de l'orchestre étoit environ de quatre piés, autant qu'en avoit le premier rang des degrés sur le rez-de-chaussée. La figure

de son plan étoit un quarré long, détaché des sieges des spectateurs; c'étoit dans un endroit de l'orchestre que nous allons décrire, que se mettoient les musiciens, le chœur & les mimes. Chez les Romains, elle avoit un plus noble usage, car l'empereur, le sénat, les vestales & les autres personnes de qualité y avoient leurs sieges.

Sur le plan de l'orchestre d'Athenes, tirant vers le poste des comédiens, il y avoit un autre exhaussement ou petite plate-forme, nommée *logéon* ou *thimélé*. Les Romains l'appeloient *pulpitum*. Le *logéon* étoit élevé environ neuf piés sur le rez-de-chaussée, & cinq sur le plan de l'orchestre. Sa figure étoit un quarré de vingt-quatre piés à chaque face. C'étoit-là que venoient les mimes pour marquer les entre-actes de la piece, & c'étoit-là que le chœur faisoit ses récits.

Au pié du *logéon* sur le même plan de l'orchestre, il y avoit une enceinte de colonnes qui enfermoit un espace de l'orchestre, appelé *hyposcénion*. Voilà la partie du *théatre* grec, que les écrivains modernes ont le plus mal entendue. Les uns l'ont confondue avec le *podion* ou balustrade, qui étoit entre le *proscénion* & la scene du *théatre* romain, ce qu'on peut convaincre d'absurdité par la différence de leurs situations & de leurs usages. Quelques autres disent que l'*hyposcénion* étoit la face du *proscénion*, comprise depuis le niveau de l'orchestre jusqu'à l'esplanade du *proscénion*; cette derniere opinion n'est pas mieux fondée.

L'hyposcénion étoit un lieu particulier pratiqué sur l'orchestre, comme un réduit dégagé pour la commodité des joueurs d'instrumens & des personnages du *logéon*; car le chœur & les mimes se tenoient dans l'*hyposcénion*, jusqu'à ce que les nécessités de la représentation les obligeassent à monter sur le *logéon* pour l'exécution de leurs rôles. Les poëtes mêmes venoient dans l'*hyposcénion*, & c'est ce qui est justifié par Athénée, quand il raconte qu'Asopodore Philasien se moqua plaisamment des injustes acclamations du *théâtre*, où bien souvent les mauvaises choses sont applaudies; il observe que cet Asopodore étant encore dans l'hyposcénion, & entendant l'approbation éclatante que le peuple donnoit à un joueur de flûte, « qu'est-ceci, s'écria-t-il, vous verrez » qu'on vient d'admirer quelque nou- » velle sottise » ? Il paroît de-là qu'Athénée ne considere pas l'hyposcénion comme une simple façade, mais comme un lieu & espace où étoit Asopodore, soit qu'il y fût pour y demeurer tout le long du spectacle, soit qu'il n'y fût qu'en passant.

Pollux est d'accord avec Athénée touchant l'hyposcénion, & confirme la véritable définition de cette partie du théâtre. Je ne rapporterai pas le grec de Pollux, qu'on peut lire dans le xix chapitre de son IV livre: mais voici le latin de Seberus: *hyposcenium autem columnis & imaginibus ornatum erat, ad* theatrum *conversum, pulpito subjacens*. Et vous remarquerez que, dans le grec, il y a formellement le mot *logéon*, que Seberus a rendu par le mot de *pulpitum*.

L'enceinte de l'hyposcénion étoit parallele à celle du *logéon*. Sa largeur pouvoit être de six à sept piés; mais enfin le logéon, l'hyposcénion, l'orcheftre & le conistra sont les quatres endroits que beaucoup de gens ont confondus sous le nom d'*orchestre*, comme les endroits suivans ont été compris sous le mot de *scene*.

Le proscénion ou poste des comédiens s'élevoit de deux piés au-dessus du *logéon*; de sorte qu'il avoit environ sept piés de hauteur sur l'orchestre, & onze sur le rez-de-chaussée; & il ne faut pas s'imaginer qu'un aussi grand architecte que Philon eût donné sans raison toutes ces diverses élévations aux différens postes de ses théâtres. Outre les égards de la vue, il les avoit ainsi ménagés, afin que le son des instrumens & la voix des acteurs se pussent porter avec une distribution égale aux oreilles des spectateurs, selon les diverses hauteurs des degrés qu'ils occupoient. Sur le proscénion, il y avoit un autel, que les Athéniens appeloient *agyéus*, consacré à Apollon.

La scene, selon ce que nous avons déjà remarqué, n'étoit autre chose que les ornemens d'architecture qui étoient élevés

dans le fond & sur les ailes du profcénion, & qui en faifoient la décoration. Quand il y avoit trois rangs de colonnes l'un fur l'autre, le plus haut s'appeloit *epifcénion*. Agatarchus a été le premier décorateur qui a travaillé aux embéliffemens de la fcene, felon les regles de la perfpective; Efchyle l'avoit inftruit.

On appeloit en général *parafcénion* l'efpace qui étoit devant & derriere la fcene, & on donnoit auffi ce nom à toutes les avenues & efcaliers, par où l'on paffoit des poftes de la mufique aux poftes de la comédie. Voilà comment, fous le nom de fcene, on a confondu le profcénion, le parafcénion & la fcene.

Les Athéniens employoient fouvent des machines; la principale s'appeloit *théologéon*. Elle étoit élevée en l'air, & portoit les dieux que le poëte introduifoit. C'eft de celle-là que les favans de l'antiquité ont tant condamné l'ufage, parce qu'elle fervoit de garant à la ftérilité du mauvais poëte; & quand il avoit embarraffé l'intrigue de fon fujet, au-lieu d'en fortir par des moyens ingénieux & par un dénouement naturel, il s'en tiroit d'affaire en introduifant fur le théologéon un dieu qui, de pure autorité & par un contre-temps ridicule, ramenoit des pays éloignés un homme abfent de fa patrie, rendoit tout-à-coup la fanté à un malade, ou la liberté à un prifonnier. Auffi les Athéniens en avoient fait un mot de raillerie; & quand ils voyoient un homme déconcerté, ils s'écrioient en fe moquant, *apo micanis*. A leur exemple, les critiques de Rome difoient en pareille occafion, *deus è machinâ*.

Cependant il ne falloit pas que la comédie des anciens fût toujours auffi ridicule qu'on l'imagine à cet égard. Quand les dieux paroiffoient fur le *théologéon* on n'entendoit rien que de bon: voici ce que le plus éloquent des Romains a dit de cette machine, *ex eâ dii effata fæpè fabantur homines, ad virtutem excitabant, à vitio deterrebant*.

L'enceinte extérieure de l'édifice étoit toute de marbre, & compofée de trois portiques l'un au-deffus de l'autre, dont le cercys étoit le plus élevé.

Il n'y avoit point de toit qui couvrît ce fpectacle. Pour le théâtre de Regilla, qui étoit auprès du temple de Théfée, il étoit couvert magnifiquement, & avoit une charpente de cedre. L'odéon ou théâtre de mufique avoit auffi un toit, & Plutarque vous dira comment fa couverture donna lieu au poëte comique Gratinus, de railler ingénieufement Periclès qui en avoit pris foin. Au théâtre de Bacchus il n'y avoit rien de découvert que le *profcénion* & le *cercys*: auffi comme les Athéniens y étoient expofés aux injures de l'air, ils y venoient d'ordinaire avec de grands manteaux pour fe garantir du froid & de la pluie; & pour fe défendre du foleil, ils avoient un *fciadion* qui eft notre parafol. Les Romains en portoient auffi au théâtre, & l'appeloient *umbella*: de cette maniere, s'il arrivoit quelque orage inopiné, la repréfentation étoit interrompue, & les fpectateurs fe fauvoient, ou fous les portiques de l'enceinte extérieure, ou fous le portique d'Eumenicus qui joignoit au théâtre. Quoique le temple de Bacchus en fût proche, il n'étoit pas poffible de s'y retirer, car on ne l'ouvroit qu'une fois l'année. Cependant quand la comédie fe donnoit dans le fort de l'été, la magnificence des Athéniens enchériffoit par mille artifices, fur la non-température des beaux jours: ils faifoient exhaler par tout le théâtre des odeurs agréables, & le plus fouvent on y voyoit tomber une petite pluie de liqueurs odoriférantes; car le troifieme corridor, & le cercys, étoient ornés d'une infinité de riches ftatues, qui par des tuyaux cachés, jetoient une grande rofée fur le fpectacle, & tempéroient ainfi les chaleurs du temps & d'une fi nombreufe affemblée.

Mais on ne fait pas fi les Athéniens pratiquoient au théâtre une chofe affez curieufe que Varron remarque des Romains. A Rome, quand on croyoit être retenu trop long-temps au théâtre par les charmes de la repréfentation, les peres de famille portoient dans leur fein des colombes domeftiques, qui leur fervoient à envoyer des nouvelles à leur maifon: ils attachoient un billet à la colombe, lui donnoient l'effor, & elle ne manquoit

pas d'aller porter au logis les ordres de ſon maître.

Les repréſentations ne ſe faiſoient que de jour. A Rome, quand Lentulus Spinter ſe fut aviſé de couvrir les théâtres de toile, on y jouoit quelquefois la nuit. Le droit d'entrer au théâtre de Bacchus coûtoit à chaque citoyen, tantôt deux oboles, tantôt trois, l'obole valoit environ deux ou trois ſols de notre monnoie de France. Cet argent n'étoit employé qu'aux petites réparations du bâtiment; car les perſonnes de la premiere qualité faiſoient les frais du pompeux appareil des repréſentations, & l'on tiroit au ſort un homme de chaque tribu, qui étoit obligé de faire cette dépenſe. A la création des archontes ou premiers magiſtrats, on donnoit au public cinq ou ſix différentes comédies, où l'émulation des concurrens pour le prix de la poéſie & de la muſique les tranſportoit de telle ſorte, que les poëtes, Alexis & Cléodeme, moururent publiquement de joie ſur la ſcene de ce théâtre, au milieu des applaudiſſemens du prix qu'ils venoient de gagner. La brigue & la cabale déroboient quelquefois la victoire au mérite; on ſait le bon mot de Ménandre, qui voyant le poëte Philémon triompher à ſon préjudice par la corruption des ſuffrages, le vint trouver au milieu de la multitude, & lui dit froidement: N'as-tu pas honte de m'avoir vaincu? Ménandre, en cinquante ans qu'il a vécu, a compoſé cent & cinq comédies, & n'en a eu que huit qui aient été favoriſés du triomphe: pour Euripide, qui a fait autant de tragédies qu'il a vécu d'années, ſavoir ſoixante-quinze, il n'a remporté le prix que de cinq.

Voilà quel étoit le *théâtre* de Bacchus, qui ne ſervoit pas ſeulement aux jeux publics & aux aſſemblées de l'état, puiſque les philoſophes les plus fameux y venoient encore expliquer leur doctrine à leurs écoliers; & en général les *théatres* n'étoient pas ſi fort décriés parmi les premiers chrétiens, que l'on veut nous le faire croire; les premieres prédications du chriſtianiſme y ont été prononcées. Cujas & Ariſtarchus furent enlevés du *théatre* d'Epheſe comme ils y expliquoient l'Evangile, & S. Paul fut prié par ſes diſciples de ne s'y pas préſenter, de peur d'une pareille violence.

Mais avant que d'avoir examiné la conſtruction de celui d'Athenes, M. de la Guilletiere n'auroit pas cru, que de tous les ouvrages de la belle & curieuſe architecture, ce fut celui-là qui demanda les plus grands efforts de l'art. Ce n'avoit pas été aſſez à Phylon d'y employer en excellent architecte, une agréable ſimétrie par le juſte rapport des parties de main droite aux parties de main gauche, & par l'ingénieuſe convénance des parties ſupérieures aux inférieures, il affecta d'y travailler en muſicien & en médecin. Comme la voix ſe feroit perdue dans un lieu vaſte & découvert, & que le bâtiment étant de marbre, il ne ſe faiſoit point de repercuſſion pour la ſoutenir, Phylon pratiqua des réduits ou cellules dans l'épaiſſeur des corridors, où il plaça les vaiſſeaux d'airain dont j'ai parlé, *echœa*; ils étoient ſoutenus dans leurs petites cellules par des coins de fer, ne touchoient point à la muraille, & on les avoit diſpoſés de ſorte que la voix ſortant de la bouche des acteurs comme d'un centre, ſe portoit circulairement vers les corridors ou paliers, & venoit frapper la concavité des vaiſſeaux, qui renvoyoient le ſon plus fort & plus clair. Mais les inſtrumens des muſiciens qui étoient placés dans l'hypoſcénion, y avoient encore de plus grands avantages; car on avoit ſitué ces vaiſſeaux d'airain avec une telle proportion mathématique, que leur diſtance s'accordoit aux intervalles & à la modulation de la muſique; chaque ton différent étoit ſoutenu par la repercuſſion de quelqu'un de ces vaiſſeaux placé méthodiquement pour cela: il y en avoit vingt-huit.

C'eſt ici qu'il faut que je juſtifie ce que j'ai avancé ci-deſſus, quand j'ai dit que Vitruve avoit mal déterminé le nombre des *diazoma* ou paliers: de prétendre qu'il ait juſtifié ce nombre, quand il a dit que les *échœa* étoient ſur ces paliers, & qu'il y avoit trois rangs d'*échœa* dans les grands théâtres, deux rangs dans les moyens, & un rang dans les petits, ce feroit trop prétendre. En effet, comment diſtinguerons-nous ce qui eſt grand, médiocre &

petit, à moins qu'on ne nous donne les mefures actuelles de l'un ou de l'autre ? Vitruve ne nous en a rien déterminé par des terminations de l'ufage, lui qui nous a marqué en mefures romaines l'étendue de quelques-autres parties du théâtre beaucoup moins importantes ; car pour les proportions fondées fur les parties du diametre de l'orcheftre, elles font femblables dans ces trois ordres de théâtres, & ne diftinguent pas le grand du petit : ainfi cette expreffion vague de Vitruve n'a pas déterminé véritablement le nombre des paliers.

A ces foins de l'harmonie du théâtre grec on avoit ajouté les foins de la médecine. L'excellent architecte étant toujours garant de la fanté de ceux qu'il loge & de ceux qu'il place, Phylon n'avoit pas cru indigne de fes réflexions, de confidérer que fans le fecours de fon art, la joie des fpectacles agitant extraordinairement les corps, pouvoit caufer de l'altération dans les efprits. Il y pourvut par la difpofition du bâtiment, par la judicieufe ouverture des jours ou entre-colonnes, & par l'économie des vents falutaires & des rayons du foleil, dont il fut ménager le cours & le paffage : fur-tout il eut égard au vent d'occident, parce qu'il a une force particuliere fur l'ouïe, & qu'il porte à l'oreille les fons de plus loin & plus diftinctement que les autres ; & comme ce vent eft ordinairement chargé de vapeurs, ce fut un chef-d'œuvre de l'art, de tourner les jours des portiques avec tant de jufteffe, que l'intempérie de l'oueft ne causât point de rhumes en interceptant la tranfpiration ; ainfi dans fon *theatre* la fcene regardoit la montagne de la citadelle, & avoit à dos la colline de Cynofargue ; celle du Mufeon étoit à main droite, & le chemin ou la rue du Pyrée étoit à gauche.

Il ne refte rien aujourdhui du portique d'Eumenicus qui étoit derriere la fcene ; mais c'étoit un double portique, compofé de deux allées, divifées l'une de l'autre par des colonnes. Le plan du portique étoit élévé fur le rez-de-chauffée, de forte que de la rue on n'y entroit pas de plain-pié, mais on y montoit par des perrons ; il formoit un quarré long, & l'efpace de terre qu'il renfermoit étoit embelli de paliffades & de verdure, pour réjouir la vue de ceux qui fe promenoient dans le portique ; on y faifoit les répétitions des ouvrages de *théatre*, comme les répétitions de la fimphonie fe faifoient dans l'odéon.

Il feroit à fouhaiter qu'il y eût dans nos villes un portique d'Eumenicus, non pas pour régler l'économie des ouvrages de *théatre*, comme à Athenes, mais pour en réformer la morale, & condamner au filence les auteurs du bas ordre qui deshonorent la fcene, en bleffant la pudeur par de groffieres équivoques. ( *D. J.* )

*Defcription du nouveau théâtre projeté par MM. de Wailly & Peyre, architectes du roi, pour être exécuté fur le terrain de l'ancien hôtel de Condé.*

L'état de vétufté & de dépériffement où fe trouvoit la falle de la comédie françoife à Paris, rendoit néceffaire une nouvelle conftruction ; cette néceffité enfanta plufieurs projets, & nos architectes fe fignalerent à l'envi les uns des autres, faififfant l'occafion de déployer leur talent, & de bien mériter de leurs concitoyens, en leur préfentant des plans d'un *théatre* national, qui réformaffent les abus & les inconvéniens de l'ancien. Un bâtiment de cette efpece doit être placé dans un lieu commode, tant pour l'entrée que pour la fortie, ainfi que pour l'arrivée & le départ des voitures. Nos ouvrages dramatiques ont donné à la France une fupériorité qu'on ne lui difpute plus ; l'étranger, le citoyen, dont l'œil eft ouvert fur les monumens qui embelliffent la capitale, y cherchent envain un *théatre* digne des Corneille, des Racine, des Moliere, des Crébillon, des Voltaire. Nous allons donner une idée du nouveau *théatre* projeté à ce fujet.

Cette nouvelle falle de fpectacle devoit être fituée à l'angle que forment les rues de Condé & des foffés M. le Prince ; fituation qui paroiffoit la plus convenable, s'écartant peu de l'ancienne comédie, & n'occafionnant en conféquence aucun changement dans tout ce qui étoit de fa

dépendance ; sa distance des autres spectacles, du centre de la ville & du jardin du Luxembourg demeurant la même. En faisant une place en face de cet édifice, comme on le projetoit, il eût été aisé de donner à ce monument toute la décoration dont il est susceptible. Neuf rues eussent abouti à cette place, sans y comprendre les rues neuves, & en eussent rendu l'accès facile de toutes parts, presque sans aucun embarras.

Le bâtiment isolé de tous côtés a la forme d'un parallélogramme entouré de portiques; forme qui donne la facilité de multiplier les entrées & les sorties, avec l'avantage de descendre à couvert par quatre endroits : avantage précieux dans un monument public consacré à cet usage.

On communiqueroit de la nouvelle salle au palais du Luxembourg par deux rues.

La face de l'edifice du côté de la place seroit décorée d'un avant-corps de huit colonnes d'ordre dorique (ordre consacré à Apollon), en péristile, par lequel on arriveroit à un vestibule & à deux grands escaliers à trois rampes qui communiqueroient à toutes les loges, foyers publics, balcons & terrasses, le tout réuni sous la même voûte, ensorte que d'un seul coup-dœil, le spectateur embrasseroit tout l'objet, & pourroit voir monter à tous les divers rangs des loges.

On communiqueroit aussi par les portiques qui entoureroient la salle, à quatre autres escaliers, dont deux serviroient pour les petites loges supérieures, & les deux autres pour MM. les gentils-hommes de la chambre, pour les foyers & loges des acteurs. Tous ces escaliers seroient libres à tout le monde lors de la sortie du spectacle, de sorte que la salle pourroit être entiérement vide en six minutes, puisqu'à la descente des arcades à couvert on pourroit charger vingt-cinq carrosses à la fois sans aucune peine.

La forme ronde qu'on se proposoit de donner à la nouvelle salle de spectacle, a paru réunir tous les avantages, elle rapprochoit le proscénion ou avant-scene du centre, & par ce moyen tous les spectateurs sont à-peu-près à la même distance de la scene. La voix ne se perd point dans les coulisses ; & n'étant point obligée de parcourir un long espace, ni de séjourner dans les angles, elle conserve mieux ses vibrations. Il n'est personne qui ne sente combien la forme ronde est préférable à toutes les autres, elle est la plus belle & la plus réguliere; elle produit un effet agréable à l'œil, elle n'a point d'angles nuisibles à la répercussion des sons, elle en facilite plutôt la reproduction ; elle réunit le plus grand espace possible dans une même enceinte. Les anciens l'avoient saisie, & il nous en reste des exemples qui ont été imités par Palladio à Vicence, dans son *théâtre* olympique. Les *théâtres* d'Argentinne & de Tourdinonne à Rome, qui sont les plus estimés, sont ceux qui approchent le plus de la forme circulaire.

Le proscénion ou avant-scene doit avoir le quart du cercle, les trois autres quarts sont destinés pour les spectateurs ; il est divisé en trois scenes par quatre colonnes ioniques largement espacées, derriere lesquelles sont les décorations disposées pour introduire à la fois sur la scene trois plans différens quand on le jugeroit à propos. La nécessité des *à parte*, & plusieurs autres circonstances du jeu scénique, rendent cette partition bien avantageuse, & peuvent enrichir le *théatre* de plusieurs scenes, dont les bornes de l'espace l'ont privé jusqu'ici. Les deux colonnes du milieu peuvent encore cacher des portans de lumieres pour éclairer la forme du fond du *théatre*, presque toujours sombre dans son milieu.

A la place de l'amphithéâtre on pratiqueroit un balcon circulaire de deux rangs de banquettes sans séparation, qui iroient joindre les deux balcons près de l'avant-scene : on formeroit ensuite trois rangs de loges, outre deux rangs de petites loges, l'un sous les premieres, au niveau du parterre, & l'autre au-dessus de la corniche dans les lunettes du plafond : toutes ces loges seroient en retraite les unes sur les autres d'une banquette, pour ménager au spectateur le moins avantageusement placé, le coup-d'œil de la totalité de la salle, sans nuire aux loges les plus reculées ; car on sait que la voix

s'élargit progreffivement en montant.

On éclaireroit cette falle par un feul luftre qui s'enleveroit & defcendroit en même temps que la toile.

L'avantage de la forme circulaire a donné le moyen de faire un plafond à compartimens arabefques, fimétrique; au milieu eft un bouclier orné de la tête d'Apollon, & fervant de trappe pour defcendre le luftre; il eft entouré des douze fignes du zodiaque, pratiqués fous les lunettes des petites loges, & féparés par douze côtes qui montent à plomb de chaque pilier, & forment autant de rayons du cercle; ces côtes entourent des panneaux décorés d'enfans en arabefques, qui portent fur leurs têtes des corbeilles de fleurs & de fruits analogues aux faifons; ils font dirigés vers le centre comme pour rendre hommage à la divinité qui y préfide. Il réfulte plufieurs avantages de ces fortes de plafonds; 1°. de pouvoir être aifément réparés lorfqu'ils commenceront à fe noircir par la fumée des lumieres; 2°. d'éviter la dépenfe confidérable d'une grande compofition peinte par un artifte célebre, & d'avoir le défagrément de la voir dépérir infenfiblement, fans trouver facilement une main affez habile pour la réparer; 3°. n'y a-t-il pas de l'invraifemblance à repréfenter au plafond d'une falle de comédie; un fujet qui n'a aucun rapport avec la fcene? N'eft ce-pas nuire à l'effet & détruire l'illufion? C'eft à quoi les décorateurs modernes n'ont pas affez réfléchi jufqu'ici. 4°. Peut-on jamais s'accoutumer à l'idée abfurde de faire defcendre un luftre du centre des fujets qu'on repréfente ordinairement fur ces plafonds?

THEATRALE (DÉCLAMATION.) La déclamation naturelle donna naiffance à la Mufique, la Mufique à la Poéfie; la Mufique & la Poéfie à leur tour firent un art de la déclamation.

Les accens de la joie, de l'amour, & de la douleur font les premiers traits que la Mufique s'eft propofé de peindre. L'oreille lui a demandé l'harmonie, la mefure & le mouvement; la Mufique a obéi à l'oreille; d'où la mélopée. Pour donner à la Mufique plus d'expreffion & de vérité, on a voulu articuler les fons donnés par la nature, c'eft-à-dire, parler en chantant; mais la Mufique avoit une mefure & un mouvement reglés; elle a donc exigé des mots adaptés aux mêmes nombres; d'où l'art des vers. Les nombres donnés par la Mufique & obfervés par la Poéfie, invitoient la voix à les marquer; d'où l'art *rythmique :* le gefte a fuivi naturellement l'expreffion & le mouvement de la voix, d'où l'art hypocritique ou l'action théatrale, que les Grecs appeloient *orchefis*, les Latins *faltatio*, & que nous avons pris pour la Danfe.

C'eft là qu'en étoit la déclamation, lorfqu'Efchyle fit paffer la tragédie du chariot de Thefpis fur les théâtres d'Athenes. La tragédie, dans fa naiffance, n'étoit qu'une efpece de chœur, où l'on chantoit des dithyrambes à la louange de Bacchus; & par conféquent la déclamation tragique fut dabord un chant mufical. Pour délaffer le chœur, on introduifit fur la fcene un perfonnage qui parloit dans les repos. Efchyle lui donna des interlocuteurs; le dialogue devint la piece, & le chœur forma l'intermede. Quelle fut dès-lors la déclamatian théatrale? Les favans font divifés fur ce point de littérature.

Ils conviennent tous que la Mufique étoit employée dans la tragédie : mais l'employoit-on feulement dans les chœurs, l'employoit-on même dans le dialogue? M. Dacier ne fait pas difficulté de dire; *c'étoit un affaifonnement de l'intermede & non de toute la piece; cela leur auroit paru monftrueux.* M. l'abbé Dubos convient que la déclamation tragique n'étoit point un chant, attendu qu'elle étoit réduite aux moindres intervalles de la voix : mais il prétend que le dialogue lui-même avoit cela de commun avec les chœurs, qu'il étoit foumis à la mefure & au mouvement, & que la modulation en étoit notée. M. l'abbé Vatri va plus loin : il veut que l'ancienne déclamation fût un chant proprement dit. L'éloignement des temps, l'ignorance où nous fommes fur la profodie des langues anciennes & l'ambiguité des termes dans les auteurs qui en ont écrit, ont fait naître parmi nos favans cette difpute difficile à terminer, mais

heureufement

heureusement plus curieuse qu'intéressante. En effet, que l'immensité des théâtres chez les Grecs & les Romains ait borné leur déclamation théatrale aux grands intervalles de la voix, ou qu'ils aient eu l'art d'y rendre sensibles dans le lointain les moindres inflexions de l'organe & les nuances les plus délicates de la prononciation; que dans la premiere supposition ils aient asservi leur déclamation aux regles du chant, ou que dans la seconde ils aient conservé au théâtre l'expression libre & naturelle de la parole; les temps, les lieux, les hommes, les langues, tout est changé au point que l'exemple des anciens dans cette partie n'est plus d'aucune autorité pour nous.

A l'égard de l'action, sur les théâtres de Rome & d'Athenes l'expression du visage étoit interdite aux comédiens par l'usage des masques; & quel charme de moins dans leur déclamation! Pour concevoir comment un usage qui nous paroît si choquant dans le genre noble & pathétique a pu jamais s'établir chez les anciens, il faut supposer qu'à la faveur de l'étendue de leurs théâtres, la dissonance monstrueuse de ces traits fixes & inanimés avec une action vive & une succession rapide de sentimens souvent opposés, échappoit aux yeux des spectateurs. On ne peut pas dire la même chose du défaut de proportion qui résultoit de l'exhaussement du cothurne, car le lointain, qui rapproche les extrémités, ne rend que plus frappante la difformité de l'ensemble. Il falloit donc que l'acteur fût enfermé dans une espece de statue colossale, qu'il faisoit mouvoir comme par ressorts; & dans cette supposition comment concevoir une action libre & naturelle? Cependant il est à présumer que les anciens avoient porté le geste au plus haut degré d'expression, puisque les Romains trouverent à se consoler de la perte d'Esopus & de Roscius dans le jeu muet de leurs pantomimes: il faut même avouer que la déclamation muette a ses avantages, comme nous aurons lieu de l'expliquer dans la suite de cet article; mais elle n'a que des momens, & dans une action suivie il n'est point d'expression qui supplée à la parole.

Nous ne savons pas, dira-t-on, ce que faisoient ces pantomimes: cela peut être; mais nous savons ce qu'ils ne faisoient pas; nous sommes très-surs, par exemple, que dans le défi de Pilade & d'Hilas, l'acteur qui triompha dans le rôle d'Agamemnon, quelque talent qu'on lui suppose, étoit bien loin de l'expression naturelle de ces trois vers de Racine:

*Heureux qui satisfait de son humble fortune,*
*Libre du joug superbe où je suis attaché,*
*Vit dans l'état obscur où les dieux l'ont caché!*

Ainsi loin de justifier l'espece de fureur qui se répandit dans Rome du temps d'Auguste pour le spectacle des pantomimes, nous la regardons comme une de ces manies bisarres qui naissent communément de la satiété des bonnes choses: maladies contagieuses qui alterent les esprits, corrompent le goût, & anéantissent les vrais talens. (*Voyez l'article suivant sur* la déclamation des anciens, *où l'on traite du partage de l'action théatrale, & de la possibilité de noter la* déclamation; *deux points très-difficiles à discuter, & qui demandoient tous les talens de la personne qui s'en est chargée.*)

On entend dire souvent qu'il n'y a guere dans les arts que des beautés de convention; c'est le moyen de tout confondre; mais dans les arts d'imitation, la premiere regle est de ressembler; & cette convention est absurde & barbare, qui tend à corrompre ou à mutiler dans la Peinture les beautés de l'original.

Telle étoit la *déclamation* chez les Romains, lorsque la ruine de l'empire entraîna celle des théâtres; mais après que la barbarie eut extirpé toute espece d'habitude, & que la nature se fut reposée dans une longue stérilité, rajeunie par son repos elle reparut telle qu'elle avoit été avant l'altération de ses principes. C'est ici qu'il faut prendre dans son origine la différence de notre *déclamation* avec celle des anciens.

Lors de la renaissance des lettres en

Europe, la Musique y étoit peu connue; le rythme n'avoit pas même de nom dans les langues modernes; les vers ne différoient de la prose que par la quantité numérique des syllabes divisées également, & par cette consonnance des finales que nous avons appelée *rime*, invention gothique, reste du goût des acrostiches, que la plupart de nos voisins ont eu raison de mépriser. Mais heureusement pour la poésie dramatique, la rime qui rend nos vers si monotones, ne fit qu'en marquer les divisions, sans leur donner ni cadence ni metre; ainsi la nature fit parmi nous ce que l'art d'Eschyle s'étoit efforcé de faire chez les Athéniens, en donnant à la Tragédie un vers aussi approchant qu'il étoit possible de la prosodie libre & variée du langage familier. Les oreilles n'étoient point accoutumées au charme de l'harmonie; & l'on n'exigea du poëte ni des flûtes pour soutenir la *déclamation*, ni des chœurs pour servir d'intermedes. Nos salles de spectacle avoient peu d'étendue. On n'eut donc besoin ni de masques pour grossir les traits & la voix, ni du cothurne exhaussé pour suppléer aux gradations du lointain. Les acteurs parurent sur la scene dans leurs proportions naturelles; leur jeu fut aussi simple que les vers qu'ils déclamoient, & faute d'art ils nous indiquerent cette vérité qui en est le comble.

Nous disons qu'ils nous l'indiquerent, car ils en étoient eux-mêmes bien éloignés; plus leur *déclamation* étoit simple, moins elle étoit noble & digne: or c'est de l'assemblage de ces qualités que résulte l'imitation parfaite de la belle nature. Mais ce milieu est difficile à saisir, & pour éviter la bassesse on se jeta dans l'emphase. Le merveilleux séduit & entraîne la multitude; on se plut à croire que les héros devoient chanter en parlant; on n'avoit vu jusqu'alors sur la scene qu'un naturel inculte & bas, on applaudit avec transport à un artifice brillant & noble.

Une *déclamation* applaudie ne pouvoit manquer d'être imitée; & comme les excès vont toujours en croissant, l'art ne fit que s'éloigner de plus en plus de la nature, jusqu'à ce qu'un homme extraordinaire osa tout-à-coup l'y ramener: ce fut Baron l'éleve de Moliere, & l'instituteur de la belle *déclamation*. C'est son exemple qui va fonder nos principes; & nous n'avons qu'une réponse à faire aux partisans de la *déclamation* chantante: *Baron parloit en déclamant*, ou plutôt en *récitant*, pour parler le langage de Baron lui-même; car il étoit blessé du seul mot de *déclamation*. Il imaginoit avec chaleur, il concevoit avec finesse, il se pénétroit de tout. L'enthousiasme de son art montoit les ressorts de son ame au ton des sentimens qu'il avoit à exprimer; il paroissoit, on oublioit l'acteur & le poëte: la beauté majestueuse de son action & de ses traits répandoit l'illusion & l'intérêt. Il parloit, c'etoit Mithridate ou César; ni ton, ni geste, ni mouvement qui ne fût celui de la nature. Quelquefois familier, mais toujours vrai, il pensoit qu'un roi dans son cabinet ne devoit point être ce qu'on appelle un *héros de théatre*.

La *déclamation* de Baron causa une surprise mêlée de ravissement; on reconnut la perfection de l'art, la simplicité & la noblesse réunies; un jeu tranquille, sans froideur; un jeu véhément, impétueux avec décence; des nuances infinies, sans que l'esprit s'y laissât appercevoir. Ce prodige fit oublier tout ce qui l'avoit précédé, & fut le digne modele de tout ce qui devoit le suivre.

Bientôt on vit s'élever Beaubourg, dont le jeu moins correct & plus heurté, ne laissoit pas d'avoir une vérité fiere & mâle. Suivant l'idée qui nous reste de ces deux acteurs, Baron étoit fait pour les rôles d'Auguste & de Mithridate; Beaubourg pour ceux de Rhadamiste & d'Atrée. Dans la mort de Pompée, Baron jouant César entroit chez Ptolemée, comme dans sa salle d'audience; entouré d'une foule de courtisans qu'il accueilloit d'un mot, d'un coup d'œil, d'un signe de tête. Beaubourg dans la même scene s'avançoit avec la hauteur d'un maître au milieu de ses esclaves, parmi lesquels il sembloit compter les spectateurs eux-mêmes, à qui son regard faisoit baisser les yeux.

Nous passons sous silence les lamentations mélodieuses de mademoiselle Duclos, pour rappeler le langage simple, touchant & noble de mademoiselle Lecouvreur, supérieure peut-être à Baron lui-même, en ce qu'il n'eut qu'à suivre la nature, & qu'elle eut à la corriger. Sa voix n'étoit point harmonieuse, elle sut la rendre pathétique; sa taille n'avoit rien de majestueux, elle l'ennoblit par les décences; ses yeux s'embellissoient par les larmes, & ses traits par l'expression du sentiment : son ame lui tint lieu de tout.

On vit alors ce que la scene tragique a jamais réuni de plus parfait; les ouvrages de Corneille & de Racine représentés par des acteurs dignes d'eux. En suivant les progrès & les vicissitudes de la *déclamation théatrale*, nous essayons de donner une idée des talens qu'elle a signalés, convainçus que les principes de l'art ne sont jamais mieux sentis que par l'étude des modeles. Corneille & Racine nous restent, Baron & la Lecouvreur ne sont plus; leurs leçons étoient écrites, si on peut parler ainsi, dans le vague de l'air, leur exemple s'est évanoui avec eux.

Nous ne nous arrêterons point à la *déclamation* comique; personne n'ignore qu'elle ne doive être la peinture fidele du ton & de l'extérieur des personnages dont la Comédie imite les mœurs. Tout le talent consiste dans le naturel; & tout l'exercice, dans l'usage du monde : or le naturel ne peut s'enseigner, & les mœurs de la société ne s'étudient point dans les livres; cependant nous placerons ici une réflexion qui nous a échappé en parlant de la Tragédie, & qui est commune aux deux genres. C'est que par la même raison qu'un tableau destiné à être vu de loin, doit être peint à grandes touches, le ton du théatre doit être plus haut, le langage plus soutenu, la prononciation plus marquée que dans la société, où l'on se communique de plus près, mais toujours dans les proportions de la perspective, c'est-à-dire de maniere que l'expression de la voix soit réduite au degré de la nature, lorsqu'elle parvient à l'oreille des spectateurs. Voilà dans l'un & l'autre genre la seule exagération qui soit permise; tout ce qui l'excede est vicieux.

On ne peut voir ce que la *déclamation* a été; sans pressentir ce qu'elle doit être. Le but de tous les arts est d'intéresser par l'illusion; dans la Tragédie l'intention du poëte est de la produire; l'attente du spectateur est de l'éprouver; l'emploi du comédien est de remplir l'intention du poëte & l'attente du spectateur. Or le seul moyen de produire & d'entretenir l'illusion, c'est de ressembler à ce qu'on imite. Quelle est donc la réflexion que doit faire le comédien en entrant sur la scene? la même qu'a dû faire le poëte en prenant la plume. *Qui va parler? quel est son rang? quelle est sa situation? quel est son caractere? comment s'exprimeroit-il s'il paroissoit lui-même? Achille & Agamemnon se braveroient-ils en cadence?* On peut nous opposer qu'ils ne se braveroient pas en vers, & nous l'avouerons sans peine.

Cependant, nous dira-t-on, les Grecs ont cru devoir embellir la Tragédie par le nombre & l'harmonie des vers. Pourquoi, si l'on a donné dans tous les temps au style dramatique une cadence marquée, vouloir la bannir de la *déclamation?* Qu'il nous soit permis de répondre qu'à la vérité priver le style héroïque du nombre & de l'harmonie, ce seroit dépouiller la nature de ses graces les plus touchantes; mais que pour l'embellir il faut prendre ses ornemens en elle-même, la peindre, sinon comme elle a coutume d'être, du moins comme elle est quelquefois. Or il n'est aucune espece de nombre que la nature n'emploie librement dans le style, mais il n'en est aucun dont elle garde servilement la périodique uniformité. Il y a parmi ces nombres un choix à faire & des rapports à observer; mais de tous ces rapports, les plus flateurs cessent de l'être sans le charme de la variété. Nous préférons donc pour la poësie dramatique, une prose nombreuse aux vers. Oui sans doute: & le premier qui a introduit des interlocuteurs sur la scene tragique, Eschyle lui-même, pensoit comme nous; puisqu'obligé de céder au goût des Athéniens pour les vers, il n'a employé que le plus simple

& le moins cadencé de tous, afin de se rapprocher autant qu'il lui étoit possible de cette prose naturelle dont il s'éloignoit à regret. Voudrions-nous pour cela bannir aujourd'hui les vers du dialogue ? non, puisque l'habitude nous ayant rendus insensibles à ce défaut de vraisemblance, on peut joindre le plaisir de voir une pensée, un sentiment ou une image artistement enchâssée dans les bornes d'un vers, à l'avantage de donner pour aide à la mémoire un point fixe dans la rime, & dans la mesure un espace déterminé.

Remontons au principe de l'illusion. Le héros disparoît de la scene, dès qu'on y apperçoit le comédien ou le poëte; cependant comme le poëte fait penser & dire au personnage qu'il emploie, non ce qu'il a dit & pensé, mais ce qu'il a dû penser & dire, c'est à l'acteur à l'exprimer comme le personnage eût dû le rendre. C'est-là le choix de la belle nature, & le point important & difficile de l'art de la *déclamation*. La noblesse & la dignité sont les décences du théatre héroïque : leurs extrêmes sont l'emphase & la familiarité; écueils communs à la *déclamation* & au style, & entre lesquels marchent également le poëte & le comédien. Le guide qu'ils doivent prendre dans ce détroit de l'art, c'est une idée juste de la belle nature. Reste à savoir dans quelles sources le comédien doit la puiser.

La premiere est l'éducation. Baron avoit coutume de dire qu'*un comédien devroit avoir été nourri sur les genoux des reines*; expression peu mesurée, mais bien sentie.

La seconde seroit le jeu d'un acteur consommé; mais ces modeles sont rares, & l'on néglige trop la tradition, qui seule pourroit les perpétuer. On sait, par exemple, avec quelle finesse d'intelligence & de sentiment Baron dans le début de Mithridate avec ses deux fils, marquoit son amour pour Xipharès & sa haine contre Pharnace. On sait que dans ces vers :

*Princes, quelques raisons que vous me puissiez dire,*
*Votre devoir ici n'a point dû vous conduire,*
*Ni vous faire quitter en de si grands besoins,*
*Vous le Pont, vous Colchos, confiés à vos soins.*

il disoit à Pharnace, *vous le Pont*, avec la hauteur d'un maître & la froide sévérité d'un juge; & à Xipharès, *vous Colchos*, avec l'expression d'un reproche sensible & d'une surprise mêlée d'estime, telle qu'un pere tendre la témoigne à un fils dont la vertu n'a pas rempli son attente. On sait que dans ce vers de Pyrrhus à Andromaque,

*Madame, en l'embrassant, songez à le sauver,*

le même acteur employoit au lieu de la menace, l'expression pathétique de l'intérêt & de la pitié; & qu'au geste touchant dont il accompagnoit ces mots, *en l'embrassant*, il sembloit tenir Astyanax entre ses mains, & le présenter à sa mere. On sait que dans ce vers de Sévere à Felix,

*Servez bien votre Dieu, servez votre monarque,*

il permettoit l'un & ordonnoit l'autre avec les gradations convenables au caractere d'un favori de Décie, qui n'étoit pas intolérant. Ces exemples, & une infinité d'autres qui nous ont été transmis par des amateurs éclairés de la belle *déclamation*, devroient être sans cesse présens à ceux qui courent la même carriere; mais la plupart négligent de s'en instruire, avec autant de confiance que s'ils étoient par eux-mêmes en état d'y suppléer.

La troisieme (mais celle-ci regarde l'action, dont nous parlerons dans la suite), c'est l'étude des monumens de l'antiquité. Celui qui se distingue le plus aujourd'hui dans la partie de l'action théatrale, & qui soutient le mieux par sa figure l'illusion du merveilleux sur notre scene lyrique, M. Chassé doit la fierté de ses attitudes, la noblesse de son geste, & la belle entente de ses vêtemens, aux chefs-d'œuvre de Sculpture & de Peinture qu'il a savamment observés.

La quatrieme enfin, la plus féconde & la plus négligée, c'eſt l'étude des originaux, & l'on n'en voit guere que dans les livres. Le monde eſt l'école d'un comédien; *théâtre* immenſe où toutes les paſſions, tous les états, tous les caracteres ſont en jeu. Mais comme la plupart de ces modeles manquent de nobleſſe & de correction, l'imitateur peut s'y méprendre, s'il n'eſt d'ailleurs éclairé dans ſon choix. Il ne ſuffit donc pas qu'il peigne d'après nature, il faut encore que l'étude approfondie des belles proportions & des grands principes du deſſin l'ait mis en état de la corriger.

L'étude de l'hiſtoire & des ouvrages d'imagination, eſt pour lui ce qu'elle eſt pour le peintre & pour le ſculpteur. *Depuis que je lis Homere*, dit un artiſte célebre de nos jours (M. Bouchardon), *les hommes me paroiſſent hauts de vingt piés.*

Les livres ne préſentent point de modele aux yeux, mais ils en offrent à l'eſprit: ils donnent le ton à l'imagination & au ſentiment; l'imagination & le ſentiment le donnent aux organes. L'actrice qui liroit dans Virgile,

*Illa graves oculos conata attollere, rurſùs*
*Deficit. . . . . . . . . . .*
*Ter ſeſe attollens, cubitoque innixa levavit,*
*Ter revoluta toro eſt; oculiſque errantibus alto*
*Quæſivit cælo lucem, ingemuitque repertâ.*

L'actrice qui liroit cette peinture ſublime, apprendroit à mourir ſur le *théâtre.* Dans la Pharſale, Afranius lieutenant de Pompée voyant ſon armée périr par la ſoif, demande à parler à Céſar; il paroît devant lui, mais comment?

*Servata precanti*
*Majeſtas, non fracta malis; interque priorem*
*Fortunam, caſuſque novos gerit omnia victi,*
*Sed ducis, & veniam ſecuro pectore poſcit.*

Quelle image, & quelle leçon pour un acteur intelligent!

On a vu des exemples d'une belle *déclamation* ſans étude, & même, dit-on, ſans eſprit; oui ſans doute, ſi l'on entend par eſprit la vivacité d'une conception légere qui ſe repoſe ſur les riens, & qui voltige ſur les choſes. Cette ſorte d'eſprit n'eſt pas plus néceſſaire pour jouer le rôle d'Ariane, qu'il ne l'a été pour compoſer les fables de la Fontaine & les tragédies de Corneille.

Il n'en eſt pas de même du bon eſprit; c'eſt par lui ſeul que le talent d'un acteur s'étend & ſe plie à différens caracteres. Celui qui n'a que du ſentiment, ne joue bien que ſon propre rôle; celui qui joint à l'ame l'intelligence, l'imagination & l'étude, s'affecte & ſe pénetre de tous les caracteres qu'il doit imiter; jamais le même, & toujours reſſemblant: ainſi l'ame, l'imagination, l'intelligence & l'étude, doivent concourir à former un excellent comédien. C'eſt par le défaut de cet accord, que l'un s'emporte où il devroit ſe poſſéder; que l'autre raiſonne où il devroit ſentir: plus de nuances, plus de vérité, plus d'illuſion, & par conſéquent plus d'intérêt.

Il eſt d'autres cauſes d'une *déclamation* défectueuſe; il en eſt de la part de l'acteur, de la part du poëte, de la part du public lui-même.

L'acteur à qui la nature a refuſé les avantages de la figure & de l'organe, veut y ſuppléer à force d'art; mais quels ſont les moyens qu'il emploie? Les traits de ſon viſage manquent de nobleſſe, il les charge d'une expreſſion convulſive; ſa voix eſt ſourde ou foible, il la force pour éclater: ſes poſitions naturelles n'ont rien de grand, il ſe met à la torture, & ſemble par une geſticulation outrée vouloir ſe couvrir de ſes bras. Nous dirons à cet acteur, quelques applaudiſſemens qu'il arrache au peuple: Vous voulez corriger la nature, & vous la rendez monſtrueuſe; vous ſentez vivement, parlez de même, & ne forcez rien: que votre viſage ſoit muet; on ſera moins bleſſé de ſon ſilence que de ſes contorſions: les yeux pourront vous cenſurer; mais les cœurs vous ap-

plaudiront, & vous arracherez des larmes à vos critiques.

A l'égard de la voix, il en faut moins qu'on ne pense pour être entendu dans nos salles de spectacles, & il est peu de situations au *théâtre* où l'on soit obligé d'éclater; dans les plus violentes même, qui ne sent l'avantage qu'a sur les cris & les éclats, l'expression d'une voix entre-coupée par les sanglots, ou étouffée par la passion? On raconte d'une actrice célebre qu'un jour sa voix s'éteignit dans la déclaration de Phedre : elle eut l'art d'en profiter; on n'entendit plus que les accens d'une ame épuisée de sentiment. On prit cet accident pour effort de la passion, comme en effet il pouvoit l'être, & jamais cette scene admirable n'a fait sur les spectateurs une si violente impression. Mais dans cette actrice tout ce que la beauté a de plus touchant suppléoit à la foiblesse de l'organe. Le jeu retenu demande une vive expression dans les yeux & dans les traits, & nous ne balançons point à bannir du théâtre celui à qui la nature a refusé tous ces secours à la fois. Une voix ingrate, des yeux muets & des traits inanimés, ne laissent aucun espoir au talent intérieur de se manifester au-dehors

Quelles ressources au contraire n'a point sur la scene tragique celui qui joint une voix flexible, sonore, & touchante, à une figure expressive & majestueuse? & qu'il connoît peu ses intérêts, lorsqu'il emploie un art mal-entendu à profaner en lui la noble simplicité de la nature?

Qu'on ne confonde pas ici une *déclamation* simple avec une *déclamation* froide, elle n'est souvent froide que pour n'être pas simple, & plus elle est simple, plus elle est susceptible de chaleur; elle ne fait point sonner les mots, mais elle fait sentir les choses; elle n'analyse point la passion, mais elle la peint dans toute sa force.

Quand les passions sont à leur comble, le jeu le plus fort est le plus vrai : c'est-là qu'il est beau de ne plus se posséder, ni se connoître. Mais les décences? les décences exigent que l'emportement soit noble, & n'empêchent pas qu'il ne soit excessif. Vous voulez qu'Hercule soit maître de lui dans ses fureurs! n'entendez-vous pas qu'il ordonne à son fils d'aller assassiner sa mere? Quelle modération attendez-vous d'Orosmane? Il est prince, dites-vous; il est bien autre chose, il est amant & il tue Zaïre. Hecube, Clitemnestre, Mérope, Déjanire, sont filles & femmes de héros; oui, mais elles sont meres, & l'on veut égorger leurs enfans. Applaudissez à l'actrice (mademoiselle Duménil) qui oublie son rang, qui vous oublie, & qui s'oublie elle-même dans ces situations effroyables, & laissez dire aux ames de glace qu'elle devroit se posséder. Ovide a dit que l'amour se rencontroit rarement avec la majesté. Il en est ainsi de toutes les grandes passions; mais comme elles doivent avoir dans le style leurs gradations & leurs nuances, l'acteur doit les observer à l'exemple du poëte; c'est au style à suivre la marche du sentiment; c'est à la *déclamation* à suivre la marche du style, majestueuse & calme, violente & impétueuse comme lui.

Une vaine délicatesse nous porte à rire de ce qui fait frémir nos voisins, & de ce qui pénétroit les Athéniens de terreur ou de pitié : c'est que la vigueur de l'ame & la chaleur de l'imagination ne sont pas au même degré dans le caractere de tous les peuples. Il n'en est pas moins vrai qu'en nous la réflexion du moins suppléeroit au sentiment, & qu'on s'habitueroit ici comme ailleurs à la plus vive expression de la nature, si le goût méprisable des parodies n'y disposoit l'esprit à chercher le ridicule à côté du sublime : de-là cette crainte malheureuse qui abat & refroidit le talent de nos acteurs. *Voyez* PARODIE.

Il est dans le public une autre espece d'hommes qu'affecte machinalement l'excès d'une *déclamation* outrée. C'est en faveur de ceux-ci que les Poëtes eux-mêmes excitent souvent les comédiens à charger le geste & à forcer l'expression, sur-tout dans les morceaux froids & foibles, dans lesquels au défaut des choses ils veulent qu'on enfle les mots. C'est une observation dont les acteurs peuvent profiter pour éviter le piege où les poëtes les at-

firent. On peut diviser en trois classes ce qu'on appelle les *beaux vers* : dans les uns la beauté dominante est dans l'expression : dans les autres elle est dans la pensée : on conçoit que de ces deux beautés réunies se forme l'espece de vers la plus parfaite & la plus rare. La beauté du fond ne demande pour être sentie que le naturel de la prononciation ; la forme pour éclater & se soutenir par elle-même, a besoin d'une *déclamation* mélodieuse & sonnante. Le poëte dont les vers réuniront ces deux beautés, n'exigera point de l'acteur le fard d'un débit pompeux ; il appréhende au contraire que l'art ne défigure ce naturel qui lui a tant coûté : mais celui qui sentira dans ses vers la foiblesse de la pensée ou de l'expression, ou de l'une & de l'autre, ne manquera pas d'exciter le comédien à les déguiser par le prestige de la *déclamation* : le comédien pour être applaudi se prêtera aisément à l'artifice du poëte ; il ne voit pas qu'on fait de lui un charlatan pour en imposer au peuple.

Cependant il est parmi ce même peuple d'excellens juges dans l'expression du sentiment. Un grand prince souhaitoit à Corneille un parterre composé de ministres, Corneille en demandoit un composé de marchands de la rue saint Denis. Il entendoit par-là des esprits droits & des ames sensibles, sans préjugés, sans prétention. C'est d'un spectateur de cette classe, que dans une de nos provinces méridionales, l'actrice (mademoiselle Clairon) qui joue le rôle d'Ariane avec tant d'ame & de vérité, reçut un jour cet applaudissement si sincere & si juste. Dans la scene où Ariane cherche avec sa confidente quelle peut être sa rivale, à ce vers *Est-ce Mégiste, Eglé, qui le rend infidele*, l'actrice vit un homme qui les yeux en larmes se penchoit vers elle, & lui crioit d'une voix étouffée : *c'est Phedre, c'est Phedre.* C'est bien-là le cri de la nature qui applaudit à la perfection de l'art.

Le défaut d'analogie dans les pensées, de liaison dans le style, de nuances dans les sentimens, peut entraîner insensiblement un acteur hors de la *déclamation* naturelle. C'est une réflexion que nous avons faite, en voyant que les tragédies de Corneille étoient constamment celles que l'on déclamoit avec le plus de simplicité. Rien n'est plus difficile que d'être naturel dans un rôle qui ne l'est pas.

Comme le geste suit la parole, ce que nous avons dit de l'une peut s'appliquer à l'autre : la violence de la passion exige beaucoup de gestes, & comporte même les plus expressifs. Si l'on demande comment ces derniers sont susceptibles de noblesse, qu'on jette les yeux sur les *forces du Guide*, sur le *Pœtus* antique, sur le *Laocoon*, &c. Les grands peintres ne feront pas cette difficulté. *Les regles défendent*, disoit Baron, *de lever les bras au-dessus de la tête ; mais si la passion les y porte, ils feront bien : la passion en sait plus que les regles.* Il est des tableaux dont l'imagination est émue, & dont les yeux seroient blessés : mais le vice est dans le choix de l'objet, non dans la force de l'expression. Tout ce qui seroit beau en peinture, doit être beau sur le théâtre. Et quel ne peut-on y exprimer le désespoir de la sœur de Didon, tel qu'il est peint dans l'Enéide ! Encore une fois, de combien de plaisirs ne nous prive point une vaine délicatesse ? Les Athéniens plus sensibles & aussi polis que nous, voyoient sans dégoût Philoctete pansant sa blessure, & Pilade essuyant l'écume des levres de son ami étendu sur le sable.

L'abattement de la douleur permet peu de gestes ; la réflexion profonde n'en veut aucun : le sentiment demande une action simple comme lui : l'indignation, le mépris, la fierté, la menace, la fureur concentrée, n'ont besoin que de l'expression des yeux & du visage ; un regard, un mouvement de tête, voilà leur action naturelle ; le geste ne feroit que l'affoiblir. Que ceux qui reprochent à un acteur de négliger le geste dans les rôles pathétiques de pere, ou dans les rôles majestueux de rois, apprennent que la dignité n'a point ce qu'ils appellent des *bras*. Auguste tendoit simplement la main à Cinna, en lui disant : *soyons ami.* Et dans cette réponse :

> *Connoissez-vous César pour lui parler ainsi ?*

César doit à peine laiſſer tomber un regard ſur Ptolemée.

Ceux-là ſur-tout ont beſoin de peu de geſtes, dont les yeux & les traits ſont ſuſceptibles d'une expreſſion vive & touchante. L'expreſſion des yeux & du viſage eſt l'ame de la *déclamation*; c'eſt-là que les paſſions vont ſe peindre en caracteres de feu; c'eſt de-là que partent ces traits, qui nous pénetrent lorſque nous entendons dans Iphigénie, *vous y ſerez ma fille:* dans Andromaque. *je ne t'ai point aimé cruel, qu'ai-je donc fait ?* dans Atrée, *reconnois-tu ce ſang ?* &c. Mais ce n'eſt ni dans les yeux ſeulement, ni ſeulement dans les traits, que le ſentiment doit ſe peindre; ſon expreſſion réſulte de leur harmonie, & les fils qui les ſont mouvoir aboutiſſent au ſiege de l'ame. Lorſque Alvarès vient annoncer à Zamore & à Alzire l'arrêt qui les a condamnés, cet arrêt funeſte eſt écrit ſur le front de ce vieillard, dans ſes regards abattus, dans ſes pas chancelans; on frémit avant de l'entendre. Lorſque Ariane lit le billet de Theſée, les caracteres de la main du perfide ſe répetent comme dans un miroir ſur le viſage pâliſſant de ſon amante, dans ſes yeux fixes & remplis de larmes, dans le tremblement de ſa main. Les anciens n'avoient pas l'idée de ce degré d'expreſſion; & tel eſt parmi nous l'avantage des ſalles peu vaſtes, & du viſage découvert. Le jeu mixte & le jeu muet devoient être encore plus incompatibles avec les maſques; mais il faut avouer auſſi que la plupart de nos acteurs ont trop négligé cette partie, l'une des plus eſſentielles de la *déclamation*.

Nous appelons *jeu mixte* ou *compoſé*, l'expreſſion d'un ſentiment modifié par les circonſtances, ou de pluſieurs ſentimens réunis. Dans le premier ſens, tout jeu de théâtre eſt un jeu mixte: car dans l'expreſſion du ſentiment doivent ſe fondre à chaque trait les nuances du caractere & de la ſituation du perſonnage; ainſi la férocité de Rhadamiſte doit ſe peindre même dans l'expreſſion de ſon amour; ainſi Pyrrhus doit mêler le ton du dépit & de la rage à l'expreſſion tendre de ces paroles d'Andromaque qu'il a entendues, & qu'il répete en frémiſſant.

> *C'eſt Hector . . . . . . . .*
> *Voilà ſes yeux, ſa bouche, & déjà ſon audace,*
> *C'eſt lui-même; c'eſt toi cher époux que j'embraſſe.*

Rien de plus varié dans ſes détails que le monologue de Camille au 4ᵉ acte des Horaces; mais ſa douleur eſt un ſentiment continu qui doit être comme le fond de ce tableau. Et c'eſt-là que triomphe l'actrice, qui joue ce rôle avec autant de vérité que de nobleſſe, d'intelligence que de chaleur. Le comédien a donc toujours au moins trois expreſſions à réunir, celle du ſentiment, celle du caractere, & celle de la ſituation: regle peu connue, & encore moins obſervée.

Lorſque deux ou pluſieurs ſentimens agitent une ame, ils doivent ſe peindre en même temps dans les traits & dans la voix, même à-travers les efforts qu'on fait pour les diſſimuler. Oroſmane jaloux veut s'expliquer avec Zaïre; il déſire & craint l'aveu qu'il exige; le ſecret qu'il cherche l'épouvante, & il brûle de le découvrir: il éprouve de bonne-foi tous ces mouvemens confus, il doit les exprimer de même. La crainte, la fierté, la pudeur, le dépit, retiennent quelquefois la paſſion: mais ſans la cacher, tout doit trahir un cœur ſenſible. Et quel art ne demandent point ces demi-teintes, ces nuances d'un ſentiment répandues ſur l'expreſſion d'un ſentiment contraire, ſur-tout dans les ſcenes de diſſimulation où le poëte a ſuppoſé que ces nuances ne ſeroient apperçues que des ſpectateurs, & qu'elles échapperoient à la pénétration des perſonnages intéreſſés! Telle eſt la diſſimulation d'Atalide avec Roxane, de Cléopatre avec Antiochus, de Néron avec Agrippine. Plus les perſonnages ſont difficiles à ſéduire par leur caractere & leur ſituation, plus la diſſimulation doit être profonde, plus par conſéquent la nuance de fauſſeté eſt difficile à ménager. Dans ce vers de Cléopâtre, *c'en eſt fait, je me rends, & ma colere expire*; dans ce vers de Néron, *avec Britannicus*

*Britannicus je me reconcilie*, l'expreſſion ne doit pas être celle de la vérité, car le menſonge ne ſauroit y atteindre : mais combien n'en doit-elle pas approcher? En même temps que le ſpectateur s'apperçoit que Cléopatre & Néron diſſimulent, il doit trouver vraiſemblable qu'Antiochus & Agrippine ne s'en apperçoivent pas, & ce milieu à ſaiſir eſt peut-être le dernier effort de l'art de la *déclamation*. Laiſſer voir la feinte au ſpectateur, c'eſt à quoi tout comédien peut réuſſir ; ne la laiſſer voir qu'au ſpectateur, c'eſt ce que les plus conſommés n'ont pas toujours le talent de faire.

De tout ce que nous venons de dire, il eſt aiſé de ſe former une juſte idée du jeu muet. Il n'eſt point de ſcene, ſoit tragique, ſoit comique, où cette eſpece d'action ne doive entrer dans les ſilences. Tout perſonnage introduit dans une ſcene doit y être intéreſſé, tout ce qui l'intéreſſe doit l'émouvoir, tout ce qui l'émeut doit ſe peindre dans ſes traits & dans ſes geſtes : c'eſt le principe du jeu muet; & il n'eſt perſonne qui ne ſoit choqué de la négligence de ces acteurs, qu'on voit inſenſibles & ſourds dès qu'ils ceſſent de parler, parcourir le ſpectacle d'un œil indifférent & diſtrait, en attendant que leur tour vienne de reprendre la parole.

En évitant cet excès de froideur dans les ſilences du dialogue, on peut tomber dans l'excès oppoſé. Il eſt un degré où les paſſions ſont muettes, *ingentes ſtupent :* dans tout autre cas, il n'eſt pas naturel d'écouter en ſilence un diſcours dont on eſt violemment ému, à moins que la crainte, le reſpect, ou telle autre cauſe, ne nous retienne. Le jeu muet doit donc être une expreſſion contrainte & un mouvement reprimé. Le perſonnage qui s'abandonneroit à l'action devroit, par la même raiſon, ſe hâter de prendre la parole : ainſi quand la diſpoſition du dialogue l'oblige à ſe taire, on doit entrevoir dans l'expreſſion muette & retenue de ſes ſentimens, la raiſon qui lui ferme la bouche.

Une circonſtance plus critique eſt celle où le poëte fait taire l'acteur à contre-temps. On ne ſait que trop combien l'ambition des beaux vers a nui à la vérité du dialogue. *Voyez* DIALOGUE. Combien de fois un perſonnage qui interromproit ſon interlocuteur, s'il ſuivoit le mouvement de la paſſion, ſe voit-il condamné à laiſſer achever une tirade brillante ? Quel eſt pour lors le parti que doit prendre l'acteur que le poëte tient à la gêne? S'il exprime par ſon jeu la violence qu'on lui fait, il rend plus ſenſible encore ce défaut du dialogue, & ſon impatience ſe communique au ſpectateur; s'il diſſimule cette impatience, il joue faux en ſe poſſédant où il devroit s'emporter. Quoiqu'il arrive, il n'y a point à balancer : il faut que l'acteur ſoit vrai, même au péril du poëte.

Dans une circonſtance pareille, l'actrice qui joue Pénélope (mademoiſelle Clairon) a eu l'art de faire d'un défaut de vraiſemblance inſoutenable à la lecture, un tableau théatral de la plus grande beauté. Uliſſe parle à Pénélope ſous le nom d'un étranger. Le poëte, pour filer la reconnoiſſance, a obligé l'actrice à ne pas lever les yeux ſur ſon interlocuteur : mais à meſure qu'elle entend cette voix, les gradations de la ſurpriſe, de l'eſpérance, & de la joie, ſe peignent ſur ſon viſage avec tant de vivacité & de naturel, le ſaiſiſſement qui la rend immobile tient le ſpectateur lui-même dans une telle ſuſpenſion, que la contrainte de l'art devient l'expreſſion de la nature. Mais les auteurs ne doivent pas compter ſur ces coups de force, & le plus ſûr eſt de ne pas mettre les acteurs dans le cas de jouer faux.

Il ne nous reſte plus qu'à dire un mot des répos de la *déclamation*, partie bien importante & bien négligée. Nous avons dit plus haut que la *déclamation* muette avoit ſes avantages ſur la parole : en effet, la nature a des ſituations & des mouvemens que toute l'énergie des langues ne feroit qu'affoiblir, dans leſquels la parole retarde l'action, & rend l'expreſſion traînante & lâche. Les peintres dans ces ſituations devroient ſervir de modele aux poëtes & aux comédiens. L'*Agamemnon* de Timante, le *ſaint Bruno en oraiſon* de le Sueur, le *Lazare* du Rembran, la *deſcente de croix* du Carrache, ſont des morceaux ſublimes dans ce genre. Ces grands maîtres ont laiſſé imaginer & ſentir au ſpec-

tateur ce qu'ils n'auroient pu qu'énerver, s'ils avoient tenté de le rendre. Homere & Virgile avoient donné l'exemple aux peintres. Ajax rencontre Ulisse aux enfers, Didon y rencontre Enée. Ajax & Didon n'expriment leur indignation que par le silence : il est vrai que l'indignation est une passion taciturne, mais elles ont toutes des momens où le silence est leur expression la plus énergique & la plus vraie.

Les acteurs ne manquent pas de se plaindre, que les Poëtes ne donnent point lieu à ces silences éloquens, qu'ils veulent tout dire, & ne laissent rien à l'action. Les Poëtes gémissent de leur côté de ne pouvoir se reposer sur l'intelligence & le talent de leurs acteurs pour l'expression des réticences. Et en général les uns & les autres ont raison ; mais l'acteur qui sent vivement, trouve encore dans l'expression du poëte assez de vides à remplir.

Baron, dans le rôle d'Ulisse, étoit quatre minutes à parcourir en silence tous les changemens qui frappoient sa vue en entrant dans son palais.

Phedre apprend que Thesée est vivant. Racine s'est bien gardé d'occuper par des paroles le premier moment de cette situation.

> *Mon époux est vivant, Œnone, c'est assez,*
> *J'ai fait l'indigne aveu d'un amour qui l'outrage,*
> *Il vit ; je ne veux pas en savoir davantage.*

C'est au silence à peindre l'horreur dont elle est saisie à cette nouvelle, & le reste de la scene n'en est que le développement.

Phedre apprend de la bouche de Thesée, qu'Hippolyte aime Aricie. Qu'il nous soit permis de le dire : si le poëte avoit pu compter sur le jeu muet de l'actrice, il auroit retranché ce monologue : *Il sort : quelle nouvelle a frappé mon oreille*, &c. & n'auroit fait dire à Phedre que ce vers, après un long silence.

> *Et je me chargerois du soin de le défendre.*

Nos voisins sont plus hardis, & par conséquent plus grands que nous dans cette partie. On voit (sur le théâtre de Londres) Barnweld chargé de pesantes chaînes, se rouler avec son ami sur le pavé de la prison, étroitement serrés l'un dans les bras de l'autre ; leurs larmes, leurs sanglots, leurs embrassemens, sont l'expression de leur douleur.

Mais dans cette partie, comme dans toutes les autres, pour encourager & les auteurs & les acteurs à chercher les grands effets, & à risquer ce qui peut les produire ; il faut un public sérieux, éclairé, sensible, & qui porte au théatre de Cinna un autre esprit qu'à ceux d'Arlequin & de Gille.

La maniere de s'habiller au théatre, contribue plus qu'on ne pense à la vérité & à l'énergie de l'action ; *Voyez* DÉCORATION.

*De l'art de partager l'action théatrale, qu'on prétend avoir été en usage chez les romains.* Il seroit difficile de ne pas reconnoître la supériorité de nos ouvrages dramatiques sur ceux même qui nous ont servi de modeles ; mais comme on ne donne pas volontiers à ses contemporains des éloges sans restriction, on prétend que les anciens ont eu des arts que nous ignorons, & qui contribuoient beaucoup à la perfection du genre dramatique. Tel étoit, dit-on, l'art de partager l'action théatrale entre deux acteurs, de maniere que l'un faisoit les gestes dans le temps que l'autre récitoit. Tel étoit encore l'art de noter la *déclamation.*

Fixons l'état de la question, tâchons de l'éclaircir, c'est le moyen de la décider ; & commençons par ce qui concerne le partage de l'action.

*Sur l'action partagée.* L'action comprend la récitation & le geste ; mais cette seconde partie est si naturellement liée à la premiere, qu'il seroit difficile de trouver un acteur qui avec de l'intelligence & du sentiment, eût le geste faux. Les auteurs les plus attentifs au succès de leurs ouvrages, s'attachent à donner à leurs acteurs les tons, les inflexions, & ce qu'on appelle l'*esprit du rôle.* Si l'acteur est encore capable de s'affecter, de se pénétrer de

la situation où il se trouve, c'est-à-dire s'il a des entrailles, il est alors inutile qu'il s'occupe du geste, qui suivra infailliblement ; il seroit même dangereux qu'il y donnât une attention qui pourroit le distraire & le jeter dans l'affectation. Les acteurs qui gesticulent le moins, sont parmi nous ceux qui ont le geste le plus naturel. Les anciens pouvoient à la vérité avoir plus de vivacité & de variété dans le geste que nous n'en avons, comme on en remarque plus aux Italiens qu'à nous ; mais il n'est pas moins vrai que ce geste vif & marqué leur étant naturel, il n'exigeoit pas de leur part plus d'attention que nous n'en donnons au nôtre. On ne voit donc pas qu'il ait jamais été nécessaire d'en faire un art particulier, & il eût été bisarre de le séparer de la récitation, qui peut seule le guider & le rendre convenable à l'action.

J'avoue que nous sommes souvent si prévenus en faveur de nos usages, si asservis à l'habitude, que nous regardons comme déraisonnables les mœurs & les usages opposés aux nôtres. Mais nous avons un moyen d'éviter l'erreur à cet égard; c'est de distinguer les usages purement arbitraires d'avec ceux qui sont fondés sur la nature : or il est constant que la représentation dramatique doit en être l'image ; ce seroit donc une bisarrerie de séparer dans l'imitation, ce qui est essentiellement uni dans les choses qui nous servent de modele. Si dans quelque circonstance singuliere nous sommes amusés par un spectacle ridicule, notre plaisir naît de la surprise ; le froid & le dégoût nous ramenent bientôt au vrai, que nous cherchons jusque dans nos plaisirs. Le partage de l'action n'eût donc été qu'un spectacle puérile, du genre de nos marionnettes.

Mais cet usage a-t-il existé ? Ceux qui soutiennent cette opinion, se fondent sur un passage de Tite-Live dont j'ai déjà cité le commencement dans un mémoire, & dont je promis alors d'examiner la suite. *V. tom XVII. des mém. de l'acad. des B. L.*

Nous avons fait voir comment la superstition donna naissance au théatre de Rome, & quels furent les progrès des jeux Scéniques. Tite-Live ajoute que Livius Andronicus osa le premier substituer aux satyres une fable dramatique (240 ans avant Jesus-Christ, & 124 depuis l'arrivée des farceurs Etrusques), *ab saturis ausus est primus argumento fabulam serere* : d'autres éditions portent *argumenta fabularum*, expressions qui ne présentent pas un sens net. Ciceron dit plus simplement & plus clairement, *primus fabulam docuit*.

Les pieces d'Andronicus étoient des imitations des pieces greques (*academ. quest. I.*) *non verba, sed vim græcorum expresserunt poëtarum*, dit Ciceron. Cet orateur ne faisoit pas beaucoup de cas des pieces d'Andronicus, & il prétend qu'elles ne méritoient pas qu'on les relût (*in Brut.*) *Livianæ fabulæ non satis dignæ ut iterum legantur.* Et Horace, *epist. 1. l. II.* à Auguste, parle de ceux qui les estimoient plus qu'elles ne méritoient, pour quelques mots heureux qu'on y rencontroit quelquefois. Andronicus avoit fait encore une traduction de l'Odyssée, que Ciceron compare aux statues attribuées à Dédale, dont l'ancienneté faisoit tout le mérite.

Il paroît cependant qu'Andronicus avoit eu autrefois beaucoup de réputation, puisqu'il avoit été chargé dans sa vieillesse (l'an 207 avant J. C.) de composer les paroles & la musique d'une hymne que ving-sept jeunes filles chanterent dans une procession solennelle en l'honneur de Junon. Mais il est particuliérement célebre par une nouveauté au théatre, dont il fut l'auteur ou l'occasion.

Tite-Live dit qu'Andronicus qui, suivant l'usage de ce temps-là, jouoit lui-même dans ses pieces, s'étant enroué à force de répéter un morceau qu'on redemandoit, obtint la permission de faire chanter ces paroles par un jeune comédien, & qu'alors il représenta ce qui se chanta avec un mouvement ou un geste d'autant plus vif, qu'il n'étoit plus occupé du chant : *canticum egisse aliquanto magis vigenti motu, quia nihil vocis usus impediebat.*

Le point de la difficulté est dans ce que Tite-Live ajoute : De-là, dit-il, vint la coutume de chanter suivant le geste des comédiens, & de réserver leur voix pour le dialogue : *inde ad manum cantari*

*histrionibus cœptum, diverbiaque tantùm ipsorum voci relicta.*

Comme le mot *canticum* signifie quelquefois un *monologue*, des commentateurs en ont conclu qu'il ne se prenoit que dans cette acception, & que depuis Andronicus la récitation & le geste des monologues se partageoient toujours entre deux acteurs.

Mais le passage de Tite-Live dont on veut s'appuyer, ne présente pas un sens bien déterminé, je vis, lorsque je le discutai dans une de nos assemblées, combien il reçut d'interprétations différentes de la part de ceux à qui les anciens auteurs sont le plus familiers, & la plupart adopterent celui que je vais proposer.

Le canticum d'Andronicus étant composé de chants & de danses, on pourroit entendre par les termes *canticum egisse*, &c. que cet auteur qui d'abord chantoit son cantique, ou, si l'on veut, sa cantate, & qui exécutoit alternativement ou en même temps les intermedes de danses, ayant altéré sa voix, chargea un autre acteur de la partie du chant, pour danser avec plus de liberté & de force, & que de-là vint l'usage de partager entre différens acteurs la partie du chant & celle de la danse.

Cette explication me paroît plus naturelle que le sistême du partage de la récitation & du geste; elle est même confirmée par un passage de Valere Maxime, qui, en parlant de l'avanture d'Andronicus, dit *tacitus gesticulationem peregit*; or *gesticulatio* est communément pris pour la danse chez les anciens.

Lucien dit aussi ( *Dialogue sur la danse*) : « Autrefois le même acteur chantoit & » dansoit ; mais comme on observa que » les mouvemens de la danse nuisoient » à la voix & empêchoient la respiration, » on jugea plus convenable de partager » le chant & la danse. »

Si le jeu muet d'Andronicus étoit une simple gesticulation plutôt qu'une danse, on en pourroit conclure encore que l'accident qui restreignit Andronicus à ne faire que les gestes, auroit donné l'idée de l'art des pantomimes. Il seroit plus naturel d'adopter cette interprétation, que de croire qu'on eût, par un bisarrerie froide, conservé une irrégularité que la nécessité seule eût pu faire excuser dans cette circonstance.

Si l'on rapporte communément l'art des pantomimes au siecle d'Auguste, cela doit s'entendre de sa perfection, & non pas de son origine.

En effet, les danses des anciens étoient presque toujours des tableaux d'une action connue, ou dont le sujet étoit indiqué par des paroles explicatives. Les danses des peuples de l'Orient, décrites dans Pietro della Valle & dans Chardin, sont encore dans ce genre ; au lieu que les nôtres ne consistent guere qu'à montrer de la légéreté, ou présenter des attitudes agréables.

Ces Pantomimes avoient un accompagnement de musique d'autant plus nécessaire, qu'un spectacle qui ne frappe que les yeux, ne soutiendroit pas long-temps l'attention. L'habitude où nous sommes d'entendre un dialogue, lorsque nous voyons des hommes agir de concert, fait qu'au lieu du discours que notre oreille attend machinalement, il faut du moins l'occuper par des sons musicaux convenables au sujet. *Voyez* PANTOMIME.

Si l'usage dont parle Tite-Live devoit s'entendre du partage de la récitation & du geste, il seroit bien étonnant que Ciceron ni Quintilien n'en eussent pas parlé : il est probable qu'Horace en auroit fait mention.

Donat dit simplement que les mesures des cantiques, ou, si l'on veut, des monologues, ne dépendoient pas des acteurs, mais qu'elles étoient réglées par un habile compositeur : *diverbia histriones pronuntiabant*; *cantica verò temperabantur modis, non à poëtâ, sed à perito artis musices factis.* Ce passage ne prouveroit autre chose, sinon que les monologues étoient des morceaux de chant ; mais il n'a aucun rapport au partage de l'action.

Je ne m'étendrai pas davantage ici sur cet article, qui est susceptible de beaucoup plus de discussion.

THÉATRE ANATOMIQUE, (*Architect.*) c'est dans une école de médecine ou de chirurgie, une salle avec plusieurs sieges

en amphithéâtre circulaire, & une table posée sur un pivot, au milieu, pour la dissection & la démonstration des cadavres : tel est le *théâtre anatomique* du Jardin-royal des plantes à Paris.

THÉATRE D'EAU, (*Achit. hydraul. Décorat.*) c'est une disposition d'une ou ou plusieurs allées d'eau, ornées de rocailles, de figures, *&c.* pour former divers changemens dans une décoration perspective, & pour y représenter des spectacles : tel est le *théâtre d'eau* de Versailles. (*D. J.*)

THÉATRE, (*Marine.*) on appelle ainsi sur la Méditerranée un château d'avant. *Voyez* CHATEAU.

THÉATRE DE JARDIN, (*Décorat. de Jardins.*) espece de terrasse élevée, sur laquelle est une décoration perspective d'allées d'arbres, ou de charmille, pour jouer des pastorales. L'amphithéâtre qui lui est opposé, a plusieurs degrés de gazon ou de pierre ; & l'espace le plus bas entre le *théâtre* & l'amphitheâtre, tient lieu de parterre.

On met encore au nombre des *théâtres de Jardin*, les *théâtres* de fleurs. Ceux-ci consistent dans le mélange des pots avec les caisses, ou dans l'arrangement que l'on fait par simétrie sur des gradins & estrades de pierre, de bois, ou de gazon. Les fleurs propres pour cela sont l'œillet, la tubéreuse, l'amarante, la hyacinthe, l'oreille d'ours, la balsamine, le tricolor & la giroflée. (*D. J.*)

THÉATRE, (*Fabrique de poudre à canon.*) on nomme *théâtre* dans les moulins à poudre, de grands échafauds de bois élevés de terre de quelques piés, sur lesquels, après que la poudre a été grenée, on l'expose au soleil le plus ardent, pour être entiérement séchée, l'humidité étant ce qu'il y a de plus pernicieux à cette sorte de marchandise ; ces *théâtres* sont couverts de grandes toiles, ou especes de draps, sur lesquels on étend la poudre. C'est au sortir de-là qu'elle se met en barrils. (*D. J.*)

THÉATRE, *terme de riviere*, pile de bois flotté ou neuf.

*THEBÆ*, (*Géogr. anc.*) nom de plusieurs villes que nous allons indiquer, en les distinguant par des chiffres.

1°. *Thebæ*, ville de la Haute-Egypte, & à la droite du Nil pour la plus grande partie. C'est une très-ancienne ville qui donna son nom à la Thébaïde, & qui le pouvoit disputer aux plus belles villes de l'univers. Ses cent portes chantées par Homere, *Iliad. j. v.* 381 sont connues de tout le monde, & lui valurent le surnom d'*Hécatonpyle.* On l'appela pour sa magnificence *Diospolis*, la ville du Soleil ; cependant dans l'itinéraire d'Antonin, elle est simplement nommée *Thebæ.* Les Grecs & les Romains ont célebré sa grandeur, quoiqu'ils n'en eussent vu en quelque maniere que les ruines ; mais Pomponius Mela, *l. I. c. ix.* a exagéré sa population plus qu'aun autre auteur, en nous disant avec emphase qu'elle pouvoit faire sortir dans le besoin dix milles combattans par chacune de ses portes.

Le nom de cette ville de *Thebes* ne se trouve pas dans le texte de la vulgate ; on ignore comment les anciens Hébreux l'appeloient ; car il est vraisemblable que le No-Ammon dont il est souvent parlé dans les prophetes Ezéchiel, *xxx.* 14. Nahum. *iij.* 8. Jérém. *xlvj.* 25 est plutôt la ville de Diospolis dans la Basse-Egypte, que la Diospolis magna, ou la *Thebæ* de la Haute-Egypte. Quoi qu'il en soit, cette superbe ville a eu le même sort que Memphis & qu'Alexandrie, on ne la connoît plus que par ses ruines.

2°. *Thebæ*, ville de Grece, dans la Béotie, sur le bord du fleuve Ismenus & dans les terres;ceux du pays la nomment aujourd'hui *Thiva* ou *Thive*, & non pas *Stiva* ni *Stives*, comme écrit le P. Briet. *V.* THIVA.

*Thebæ*, ou comme nous disons en françois *Thebes*, fut ainsi nommée, selon Pausanias, de Thebé, fille de Prométhée. Cette ville capitale de la Béotie, fameuse par sa grandeur & par son ancienneté, l'étoit encore par les disgraces de ses héros. La fin tragique de Cadmus son fondateur, & d'Œdipe l'un de ses rois, qui tous deux transmirent leur mauvaise fortune à leurs descendans ; la naissance de Bacchus & d'Hercule ; un siege soutenu avant celui de Troie, & divers au-

tres événemens historiques ou fabuleux, la mettoient au nombre des villes les plus renommées; Amphion l'entoura de murailles, & persuada par son éloquence aux peuples de la campagne de venir habiter sa ville. C'est ce qui fit dire aux poëtes qu'Amphion avoit bâti les murailles de *Thebes* au son de sa lyre, qui obligeoit les pierres à se placer d'elles-mêmes par-tout où il le falloit. Bientôt la ville de Cadmus ne devint que la citadelle de Thebes qui s'aggrandit, & forma la république des Thébains. *Voyez* THÉBAINS.

Cette république fut élevée pendant un moment au plus haut point de grandeur par le seul Epaminondas; mais ce héros ayant été tué à la bataille de Mantinée, Philippe, plus heureux, se rendit maître de toute la Béotie, & *Thebes* au plus haut point de grandeur fut soumise au roi de Macédoine. Alexandre en partant pour la Thrace y mit une garnison macédonienne, que les habitans égorgerent sur les faux-bruits de la mort de ce prince. A son retour il assiégea *Thebes*, la prit, & par un terrible exemple de sévérité, il la détruisit de fond en comble. Six mille de ses habitans furent massacrés, & le reste fut enchaîné & vendu. On connoît la description touchante & pathétique qu'Eschine a donnée du saccagement de cette ville dans sa harangue contre Ctésiphon. Strabon assure que de son temps, *Thebes* n'étoit plus qu'un village

Ovide par une expression poétique dit qu'il n'en restoit que le nom; cependant Pausanias, qui vivoit après eux, fait encore mention de plusieurs statues, de temples, & de monumens qui y restoient, il seroit maintenant impossible d'en pouvoir justifier quelque chose.

Mais il reste à la gloire de *Thebes*, la naissance du plus grand de tous les poëtes lyriques, du sublime Pindare; qui lui-même appelle *Thebes* sa mere. Ses parens peu distingués par leur fortune, tiroient cependant leur origine des Ægides, tribu considérable à Sparte, & d'où sortoit la famille d'Arcésilas roi des Cyrénéens, à laquelle Pindare prétendoit être allié. Quoique les auteurs varient sur le temps de sa naissance, l'opinion de ceux qui la placent dans la 65 olympiade, l'an 520 avant J. C. paroît la mieux fondée. « Ce poëte, » dit Pausanias, étant encore dans sa premiere jeunesse, un jour d'été qu'il alloit à Thespies, il se trouva si fatigué de la chaleur, qu'il se coucha à terre près du grand chemin, & s'endormit. Durant son sommeil, des abeilles vinrent se reposer sur ses levres, & y laisserent un rayon de miel; ce qui fut comme un augure de ce que l'on devoit un jour entendre de lui ».

Il prit des leçons de Myrtis, femme que distinguoit alors son talent dans le poëme lyrique. Il devint ensuite disciple de Simonide de Lasus, ou d'Agathocle, qui excelloit dans ce même genre de poésie; mais il surpassa bientôt tous ses maîtres; & il brilloit déjà au même temps que le poëte Eschyle se signaloit chez les Athéniens dans le poëme dramatique.

La haute réputation de Pindare pour le lyrique, le fit chérir de plusieurs princes ses contemporains, & sur-tout des athletes du premier ordre, qui se faisoient grand honneur de l'avoir pour panégyriste, dans leurs victoires agonistiques; Alexandre fils d'Amyntas, roi de Macédoine, renommé par ses richesses, étoit doué d'un goût naturel pour tous les beaux arts, & principalement pour la poésie & pour la musique. Il prenoit à tâche d'attirer chez lui par ses bienfaits, ceux qui brilloient en l'un & l'autre genre, & il fut un des admirateurs de Pindare, qu'il honora de ses libéralités. Ce poëte n'eut pas moins de crédit à la cour de Gélon & d'Hiéron, tyrans de Syracuse; & de concert avec Simonide, il contribua beaucoup à cultiver & orner l'esprit de ce dernier prince, à qui son application continuelle au métier de la guerre, avoit fait négliger totalement l'étude des belles-lettres; ce qui l'avoit rendu rustique, & d'un commerce peu gracieux.

Clément Alexandrin donne Pindare pour l'inventeur de ces danses, qui dans les cérémonies réligieuses, accompagnoient les chœurs de musique, & qu'on appeloit *hyporchemes*. Il est du moins certain, que non-seulement il chanta les

dieux par des cantiques admirables, mais encore qu'il leur éleva des monumens. Il fit ériger à *Thebes*, proche le temple de Diane, deux ſtatues, l'une à Apollon, l'autre à Mercure. Il fit conſtruire pour la mere des dieux & pour le dieu Pan, au-delà du fleuve Dircé, une chapelle où l'on voyoit lá ſtatue de la déeſſe, faite de la main d'Ariſtomede & de celle de Socrate, habiles ſculpteurs thébains. La maiſon de Pindare étoit tout au-près, & l'on en voyoit encore les ruines du temps de Pauſanias.

Ces marques de piété ne lui furent point infructueuſes. Les dieux ou leurs miniſtres eurent ſoin de l'en récompenſer. Le bruit ſe répandit que le dieu Pan aimoit ſi fort les cantiques de Pindare, qu'il les chantoit ſur les montagnes voiſines; mais ce qui mit le comble à ſa gloire, dit Pauſanias, ce fut cette fameuſe déclaration de la Pythie, qui enjoignoit aux habitans de Delphes de donner à Pindare la moitié de toutes les prémices qu'on offroit à Apollon: en conſéquence, lorſque le poëte aſſiſtoit aux ſacrifices, le prêtre lui crioit à haute voix de venir prendre ſa part au banquet du dieu. Voilà qu'elle fut la reconnoiſſance des Péans que ſa muſe lui avoit dictés à la louange d'Apollon, & qu'il venoit chanter dans le temple de Delphes, aſſis ſur une chaiſe de fer, qu'on y montroit encore du temps de Pauſanias, comme un reſte précieux d'antiquité.

Pindare étoit aimé de ſes citoyens & des étrangers, quoiqu'il ait découvert en pluſieurs occaſions un caractere intéreſſé, en inſinuant à ſes héros, que c'eſt au poids de l'or qu'on devoit payer ſes cantiques. Il n'étoit pas moins avide de louanges, & ſemblable à ſes confreres, il ne ſe les épargnoit pas lui-même dans les occaſions; en cela, il fut l'écho de toute la Grece.

La groſſiéreté de ſes compatriotes étoit honteuſe. Nous liſons dans Plutarque, que pour adoucir les mœurs des jeunes gens, ils permirent par les lois un amour qui devroit être proſcrit par toutes les nations du monde. Pindare épris de cet amour infame pour un jeune homme de ſes diſciples nommé *Théoxene*, fit pour lui des vers bien différens de ceux que nous liſons aujourd'hui dans ſes odes. Athénée nous a conſervé des échantillons d'autres poéſies qu'il fit pour des maîtreſſes; & il faut convenir que ces échantillons nous font regretter la perte de ce que ce poëte avoit compoſé en ce genre, dans lequel on pourroit peut-être le mettre en parallele avec Anacréon & Sapho.

Il eut des jaloux dans le nombre de ſes confreres, outre le chagrin de voir ſes dithyrambes tournés en ridicule par les poëtes comiques de ſon temps, il reçut auſſi une autre eſpece de mortification de ſes compatriotes.

Les Thébains alors ennemis déclarés des Athéniens, le condamnerent à une amende de mille drachmes, pour avoir appelé ces derniers dans une piece de poéſie, le *plus ferme appui de la Grece*; & en conſéquence il lui fallut eſſuyer mille inſultes d'un peuple irrité. Il eſt vrai qu'il en fut dédommagé par les Athéniens, qui, pour lui marquer combien ils étoient reconnoiſſans de ſes éloges, non-ſeulement lui rendirent le double de la ſomme qu'il avoit payée, mais lui firent ériger une ſtatue dans Athenes, auprès du temple de Mars; honneur que ſes compatriotes n'ont pas daigné lui accorder; & cette ſtatue le repréſentoit vêtu, aſſis, la lyre à la main, la tête ceinte d'un diadême, & portant ſur ſes genoux un petit livre déroulé. On la voyoit encore du temps de Pauſanias.

Pindare mourut dans le gymnaſe ou dans le théâtre de Thebes. Sa mort fut des plus ſubites & des plus douces, ſelon ſes ſouhaits. Durant le ſpectacle, il s'étoit appuyé la tête ſur les genoux de Théoxène ſon éleve, comme pour s'endormir; & l'on ne s'apperçut qu'il étoit mort, que par les efforts inutiles que l'on fit pour l'éveiller, avant que de fermer les portes.

L'année de cette mort eſt entiérement inconnue, car les uns le font vivre 55 ans, d'autres 66, & quelques-uns étendent ſa carriere juſqu'à ſa 80 année. Ce qu'il y a de ſûr, c'eſt qu'on lui éleva un tombeau dans l'Hippodrome de *Thebes*, & ce monument s'y voyoit encore du temps de Pauſanias. On trouve dans l'anthologie greque ſix épigrammes à la louange de Pindare, dont il y en a deux qui peuvent

passer pour des épitaphes, & les quatre autres ont été faites pour servir d'inscriptions à différentes statues de ce poëte.

Sa renommée se soutint après sa mort, jusqu'au point de mériter à sa postérité les distinctions les plus mémorables. Lorsqu'Alexandre le grand saccagea la ville de *Thebes*, il ordonna expressément qu'on épargnât la maison du poëte, & qu'on ne fit aucun tort à sa famille. Les Lacédémoniens, long-temps auparavant, ayant ravagé la Béotie, & mis le feu à cette capitale, en avoient usé de même. La considération pour ce poëte fut de si longue durée, que ses descendans, du temps de Plutarque, dans les fêtes théoxéniennes, jouissoient encore du privilege de recevoir la meilleure portion de la victime sacrifiée.

Pindare avoit composé un grand nombre d'ouvrages en divers genres de poésie. Le plus considérable de tous, celui auquel il est principalement redevable de sa grande réputation, & le seul qui nous reste aujourd'hui, est le recueil de ses odes destinées à chanter les louanges des athletes vainqueurs dans les quatre grands jeux de la Grece, les olympiques, les pytiques, les néméens & les isthmiques. Elles sont toutes écrites dans le dialecte dorique & l'éolique.

Celles de ses poésies que nous n'avons plus, & dont il ne nous reste que des fragmens, étoient 1°. des poésies bacchiques; 2°. d'autres qui se chantoient dans la fête des portes-lauriers (δαφνηφορικα); 3°. plusieurs livres de Dithyrambes; 4°. dix-sept tragédies; 5°. des éloges (εγκωμια); 6°. des épigrammes en vers héroïques, 7°. des lamentations (θρηνοι); 8°. des Parthénies; 9°. des Péans ou cantiques à la louange des hommes & des dieux, sur-tout d'Apollon; 10°. des prosodies, 11°. des chants scoliens; 12°. des hymnes; 13°. des hyporchemes; 14°. des poésies faites pour la cérémonie de monter sur le trône (ἐνθρονισμοι), &c.

Parmi ceux qui ont écrit la vie de Pindare, on peut compter Suidas, Thomas Magister, l'auteur anonyme d'un petit poëme grec en vers héroïques sur ce même sujet: le Giraldy, Ger. J. Vossius, Jean Benoît, dans son édition de Pindare à Saumur; Erasme Schmidt dans la sienne de Wittemberg; les deux éditeurs du beau Pindare d'Oxford, *in-fol.* Tanegui le Fevre, dans son abrégé des vies des poëtes grecs; François Blondel, dans sa comparaison de Pindare & Horace, M. Fabricius dans sa bibliotheque greque, & M. Burette dans les mémoires de littérature, *tome XV.* je lui dois tous ces détails.

Platon, Eschine, Denis d'Halycarnasse, Longin, Pausanias, Plutarque, Athénée, Pline, Quintilien, ont fait à l'envi l'éloge de Pindare: mais Horace en parle avec un enthousiasme d'admiration dans cette belle ode qui commence:

*Pindarum quisquis studet æmulari.....*

Il dit ailleurs que quand Pindare veut bien composer une strophe pour un vainqueur aux jeux olympiques, il lui fait un présent plus considérable que s'il lui élevoit cent statues:

*Centum potiore signis*
*Munere donat.*

Le caractere distinctif de Pindare est qu'il possede à un degré supérieur l'élevation, la force, la précision, l'harmonie, le nombre, le feu, l'enthousiasme, & tout ce qui constitue essentiellement la poésie. S'il a quelquefois des écarts difficiles à justifier, on lui en reproche beaucoup d'autres sans fondement.

Quand il loue le pere de son héros, sa famille, sa patrie, les dieux qui y sont particuliérement honorés, il ne fait que développer la formule dont on se servoit pour proclamer le vainqueur. L'autre reproche qu'on lui fait d'avoir employé des termes bas en notre langue, attaque également tous les anciens, & est d'autant plus mal fondé, que des termes bannis de notre poésie, peuvent être employés avec élégance dans la poésie greque & latine; enfin quant à l'obscurité dont on accuse Pindare, je réponds que l'espece d'obscurité qui procede du tour de phrase & de la construction des mots, n'est pas un objet de notre compétence. Nous sommes encore moins juges de l'obscurité qui naît de

de l'ignorance des coutumes & des généalogies. Au reste tout ce qui regarde le caractere de Pindare, que nous avons déjà tracé en parlant des poëtes lyriques, a été savamment discuté dans les belles traductions françoises des odes de ce poëte, par MM. les abbés Massieu, Fraguier & Salier.

Cébès philosophe pythagoricien, né à *Thebes*, étoit le disciple de Socrate, dont il est parlé dans le Phédon de Platon. Nous avons sous le nom de ce *Cébès* une table, tableau, ou dialogue moral sur la naissance, la vie, & la mort des hommes. Cet ouvrage supérieur en ce genre à plusieurs traités des anciens, a exercé la critique de Saumaise, de Casaubon, de Wolfius, de Samuel Petit, de Relandus, de Fabricius, & de plusieurs autres savans. Il a été traduit dans toutes les langues; M. Gronovius en a publié la meilleure édition à Amsterdam, en 1689, *in*-8°. sur un manuscrit de la bibiotheque du roi. Cependant ce dialogue moral tel que nous l'avons, ne peut pas être du pythagoricien Cébès; les raisons solides qu'en apporte M. Sévin, dans les mém. de Litté. *tom. III pag.* 137. sont 1°. qu'on y trouve des choses postérieures à Cebès; 2°. qu'on y condamne des philosophes inconnus de son temps; 3°. que l'auteur ne suit pas les idées de la secte pythagoricienne, dont Cébès faisoit profession; 4°. qu'il n'a point écrit dans le dialecte en usage chez les philosophes de cette même secte; 5°. qu'il n'est pas croyable qu'un ouvrage comme celui-là, eût été enseveli dans l'oubli pendant plus de cinq siecles; car il est certain que personne ne l'a cité avant Lucien; & certes il ne paroît pas beaucoup plus ancien que cet auteur.

Clitomaque, athlete célebre par sa pudeur, & par les prix qu'il remporta à tous les jeux de la Grece, étoit de *Thebes* en Béotie. *Voyez* son éloge dans Pausanias & dans Ælien. Cratès, disciple de Diogene, le mari de la belle Hipparchie, étoit aussi de *Thebes* en Béotie. Son article a déjà été fait ailleurs.

Après avoir parlé de *Thebes* en Egypte, & de *Thebes* en Béotie, il ne me reste plus qu'à dire un mot des autres villes qui ont porté ce nom.

3°. *Thebæ*, ville de la Macédoine, dans la Phthiotide; c'est pourquoi elle est appelée *Thebæ-Phthiotidis*, *Thebæ-Phthiæ*, *Thebæ-Phthioticæ*, ou *Thebæ Thessaliæ* par les Géographes & les Historiens; Strabon met cette ville vers les confins de la Phtiotide, du côté du septentrion. Il est certain qu'elle étoit sur la côte de la mer; car ses habitans se plaignent dans Tite-Live, *l. XXXIX. c. xxv.* de ce que Philippe de Macédoine leur avoit ôté leur commerce maritime. Ce prince établit une colonie dans cette ville, dont il changea le nom en celui de *Philippopolis*.

4°. *Thebæ-Lucanæ*, ville d'Italie dans la Lucanie; elle ne subsistoit déjà plus du temps de Pline.

5°. *Thebæ-Corticæ*, nom que Pline, *l. IV. c. iij.* donne à la ville de *Thebes*, capitale de la Béotie. Elle ne porta cette épithete que dans le temps que les habitans de la ville de Corceia y eurent été transférés.

6°. *Thebæ*, ville de l'Asie mineure dans la Cilicie, près de Troie; il paroît que cette ville est la même que celle d'Adramyste.

7°. *Thebæ*, ville de l'Asie mineure dans l'Ionie, au voisinage de Milet, selon Etienne le géographe.

8°. *Thebæ*, ville de l'Attique, selon le même géographe; il paroît qu'il y avoit aussi un bourg dans l'Attique de ce nom; mais on en ignore la tribu.

9°. *Thebæ*, ville dans la Cataonie, selon Etienne le géographe, qui met encore une autre *Thebæ* en Syrie.

10°. *Thebæ*, nom d'une colline milliaire en Italie, dans le pays des Sabins, sur la voie Salarienne, au voisinage de Réate. (*Le Chevalier* DE JAUCOURT.)

THÉBAIDE, (*Géogr. anc.*) grande contrée de l'Egypte, vers l'Ethiopie; elle n'a pas toujours eu les mêmes bornes; Ptolomée, *l. IV. c. v.* la marque au midi des nomes Heptanomides Oasites. Cette contrée est appelée *Thébaïde* par Strabon, *l. XVII.* & par Pline, *l. V. c. jx.* Le premier, en parlant de la ville de Ptolémaïde d'Egypte, dit que c'est la

plus grande des villes de Thébaïde, & le second dit que la Haute-Egypte avoit donné son nom à cette contrée, qui s'étendoit des deux côtés du Nil, depuis le nome Heptanomide, jusqu'à l'Ethiopie. Ainsi elle étoit divisée en deux parties; l'une à la droite du Nil, l'autre à la gauche. Cette derniere renfermoit les nomes que Ptolomée place à l'occident du fleuve, & l'autre comprenoit les nomes que le même auteur met à l'orient.

Les nomes de la Thébaïde, que Ptolomée met à l'occident du Nil, sont, le nome Lycopolite, le nome Hypsélite, le nome Aphroditopolite, le nome Thinite, le nome Diospolite, le nome Théatyrite, & le nome Hermontite. Les nomes de Thébaïde à l'orient du Nil, sont le nome Antæopolite, le nome Panopolite, le nome Coptite, & le nome de Thebes.

Dans la premiere division de l'empire, la Thébaïde fut comprise sous l'Egypte. Du temps d'Ammien Marcellin, *l. XXII.* qui a écrit dans le quatrieme siecle, & qui vivoit sous les empereurs Valentinien & Valence; la Thébaïde faisoit une des trois provinces, dont l'Egypte étoit composée; mais dans la notice de Léon le sage, elle est partagée en deux provinces, l'une appelée *premiere Thébaïde*, & l'autre *seconde Thébaïde*; chacune contenoit plusieurs évêchés. Antinoé étoit la Métropole de la premiere Thébaïde, & Ptolémaïs de la seconde. Enfin, les solitaires qui se sont retirés dans cette contrée, l'ont rendu célebre; le P. Coppin a décrit fort au long dans son voyage d'Egypte, les hermitages de ces premiers anachoretes; ou pour mieux dire, les lieux qu'on imagine leur avoir servi de retraite. La Thébaïde a bien changé de face, depuis que les Turcs & les Arabes y exercent leur empire. *Voyez* THÉBAÏDE, *Géogr. mod.* (*D. J.*)

THÉBAÏDE, (*Géogr. mod.*) grande contrée d'Afrique, dans la Haute-Egypte; elle s'étend depuis Fiousie, le long du Nil, jusqu'à la mer Rouge; on la divise en Haute & Basse-Thébaïde. Ce pays est serré par une chaîne de montagnes qui regnent le long du Nil, & au-delà desquelles sont les déserts qui s'étendent jusqu'à une autre chaîne de montagnes le long de la mer Rouge. La Thébaïde est aujourd'hui la province la moins peuplée & la moins fertile de l'Egypte. On y compte deux béglierbeys : celui de Kerkoffy, situé vis-à-vis de Bénesouef, n'a que quarante villages, & ne produit que du blé, quelques légumes, du fenouil & du cumin; le second est celui de Cossir; il s'étend dans les déserts, & sur les côtes de la mer Rouge. Voilà deux pauvres gouvernemens! Ajoutez que les Arabes sont maître de la plupart des déserts, & qu'il se fait souvent une cruelle guerre entre eux & les Turcs. (*D. J.*)

THÉBAIDE BASSE, *Grottes de la*, (*Géogr. mod.*) les grottes de la *Basse-Thébaïde*, ne sont autre chose que des concavités formées par art dans les carrieres de ce pays, d'espace en espace, & dans un terrain de quinze à vingt lieues d'étendue.

Elles sont creusées dans la montagne du levant du Nil, faisant face à la riviere qui baigne le pié de cette montagne : à la seule vue de ces grottes, on juge aisément, qu'elles ont été d'abord un terrain pierreux de la montagne qui cotoye le Nil; qu'on a ensuite fouillé ce terrain pour en tirer des pierres, qui devoient servir à la construction des villes voisines, des piramides, & des autres grands édifices. Les pierres qu'on a tirées de ces carrieres, ont laissé, pour ainsi parler, des appartemens vastes, obscurs, bas, & qui forment une espece d'enfilade sans ordre, & sans simétrie. Les voûtes de ces concavités basses & inégales, sont soutenues de distance en distance, par des piliers, que les ouvriers ont laissés exprès pour les appuyer.

Rien ne ressemble donc plus à des carrieres, que ce qu'on appelle aujourd'hui *grottes* de la *Thébaïde*; & il est hors de doute qu'elles ont été carrieres dans leur origine. En effet, Hérodote nous apprend, que le roi Cléopas employa cent mille hommes l'espace de dix ans à ouvrir des carrieres dans la montagne du levant du Nil, & à en transporter les pierres au-delà du fleuve; que pendant dix autres années, les mêmes cent mille hommes furent occupés à élever une piramide construite de ces pierres tendres & blan-

ches en sortant de la carriere ; mais qui peu-à-peu se durcissent à l'air & brunissent. C'est encore de ces mêmes carrieres, que les successeurs d'Alexandre, & les Romains après eux, ont tiré une quantité prodigieuse de pierres pour l'établissement de leurs colonnies.

On trouve dans ces carrieres des trous de six piés de long, & de deux de large, taillés dans l'épaisseur du roc ; ces trous étoient peut-être destinés à servir de sépulchres aux morts. Enfin, c'est dans ces carrieres que se sont retirés plusieurs solitaires, comme il paroît par différentes cellules très-petites, pratiquées dans les voûtes de ces ténébreuses cavernes, dont les portes & les fenêtres n'ont pas plus d'un pié en quarré. (*D. J.*)

THÉBAIDE, (*Littérat.*) fameux poëme héroïque de Stace, dont le sujet est la guerre civile de Thebes entre les deux freres Etéocle & Polynice, ou la prise de Thèbes par Théfée. *Voyez* EPIQUE, HÉROIQUE, *&c.*

Stace employa 12 ans à composer sa *Thebaïde*, qui consiste en douze livres ; il écrivit sous l'empire de Domitien. Les meilleurs critiques, comme le pere Bossu, & autres, lui reprochent une multiplicité vicieuse de fables & d'actions, un trop grand feu, qui tient de l'extravagance, & des faits qui passent les bornes de la probabilité. *Voyez* FABLES & PROBABILITÉ.

Divers poëtes grecs avoient composé des *Thébaïdes* avant Stace, savoir Antagoras, Anthiphanes de Colophon, Ménélaüs d'Egée, & un anonyme dont Pausanias fait mention dans son neuvieme livre.

Aristote en faisant l'éloge d'Homere par rapport à la simplicité de sa fable, le releve encore davantage en peignant l'ignorance de certains poëtes qui s'imaginoient avoir satisfait abondamment à la regle de l'unité d'action, en n'introduisant dans leur piece qu'un seul héros, & qui composoient des Théséides, Hérculéides, *&c.* des poëmes où ils ramassoient, & racontoient toutes les actions & avantures de leur personnage principal. *Voyez* HÉROS, ACTION, *&c.*

THEBAINS, LES, (*Hist. des Grecs.*) les *Thébains* étoient les principaux peuples de la Béotie, province de la Grece entre l'Attique, la Locride & la Phocide. Cette province touchoit à trois mers, c'est-à-dire à la mer supérieure, qui est entre la Macédoine & l'Ionie, à la Propontide & à la Méditerranée, par où les Béotiens pouvoient naviger jusqu'en Egypte ; & par le golphe de Corinthe il leur étoit aisé de faire voile en Italie. Ainsi ces peuples étoient en état de se former un vaste empire, mais leur grossiéreté ou leur modération s'opposerent à leur aggrandissement.

Je ne décide point si c'est par stupidité ou par modération que les *Thébains* furent long-temps sans se faire valoir ; ce qu'il y a de sûr, c'est qu'on disoit d'étranges choses de leur intelligence épaisse, ainsi que de celle des Béotiens en général. Horace, dans le précepte qu'il donne de garder le caractere des personnages, recommande en particulier de ne pas faire parler un thébain comme un argien, *thebis nutritus an argis* ; mais ce qui est le plus décisif, c'est que Pindare & Plutarque, qui sont bien éloignés de sentir le terroir de la Béotie, passent eux-mêmes condamnation sur la bêtise de leurs compatriotes en général.

La Béotie fut d'abord occupée par les Aones & les Temnices, nations babares. Elle fut ensuite peuplée de Phéniciens que Cadmus avoit amenés de Phénicie, & ce chef ayant entouré de murailles la ville *Cadmeïa*, qui porta son nom, en laissa le gouvernement à ses descendans. Ceux-ci ajouterent à la ville de Cadmus celle de Thebes, qui s'agrandit avec le temps, au point que Cadmeïa située au-dessus, n'en devint que la citadelle, & les événemens qui suivirent, mirent Thebes au nombre des plus renommées. *Voyez* THEBES.

Les *Thébains*, après la fin tragique de Cadmus & d'Œdipe, se formerent en république, s'attacherent à l'art militaire, & eurent beaucoup de part aux grands événemens de la Grece. Ils en trahirent d'abord indignement les intérêts sous le regne de Xerxès roi de Perse, action qui les décria d'autant plus que le succès ne la justifia point, & que contre leur at-

tente fondée sur toutes les regles de la vraisemblance, l'armée barbare fut défaite. Cet événement les jeta dans un étrange embarras. Ils eurent peur que sous prétexte de venger une si noire perfidie, les Athéniens leurs voisins, dont la puissance augmentoit de jour en jour, n'entreprissent de les assujettir; résolus de parer le coup, ils chercherent l'alliance de Lacédémone qu'ils devoient moins redouter quand il n'y auroit eu que la raison de l'éloignement. Sparte dans cette occasion se relâcha de sa vertu sévere. Elle aima mieux pardonner aux partisans des barbares, que de laisser périr les ennemis d'Athenes.

Les *Thébains*, par reconnoissance, s'attacherent aux intérêts de leur protectrice; & durant la guerre du Péloponnese, elle n'eut point de meilleurs ni de plus fideles alliés. Ils ne tarderent pas toutefois à changer de vues & d'intérêts. Sparte, toujours ennemie de la faction populaire, entreprit de changer la forme de leur gouvernement; après avoir surpris la citadelle de Thebes dans la troisieme année de la 99$^{e}$. olympiade; après avoir détruit ou dissipé tout ce qui résistoit, elle déposa l'autorité entre les mains des principaux citoyens, qui la plupart agirent de concert avec elle. Pélopidas, à la tête des bannis, & avec le secours d'Athenes, rentre sécrettement dans Thebes au bout de quarante ans, extermine les tyrans, chasse la garnison lacédémonienne, & remet sa patrie en liberté.

Jusque-là Thebes unie tantôt à Sparte, tantôt avec Athenes, n'avoit tenu que le second rang, sans que l'on soupçonnât qu'un jour elle occuperoit le premier. Enfin les *Thébains* naturellement forts & robustes, de plus extrêmement aguerris, pour avoir presque toujours eu les armes à la main depuis la guerre du Péloponnese, & pleins d'un desir ambitieux, qui croissoit à porportion de leur force & de leur courage, se crurent trop serrés dans leurs anciennes limites. Ils refuserent de signer la paix ménagée par Athenes pour faire rentrer les villes greques dans leur pleine indépendance.

Les *Thébains* vouloient qu'on les reconnût pour les chefs de la Béotie. Ce refus non-seulement les exposoit à l'indignation du roi de Perse, qui pour agir plus librement contre l'Egypte révoltée, avoit ordonné à tous les Grecs de poser les armes, mais encore soulevoit contre eux Athenes, Sparte & la Grece entiere qui ne soupiroit qu'après le repos. Toutes ces considérations ne les arrêterent pas. Ils rompirent avec Athenes, attaquerent Platée & la raserent. Depuis la bataille de Marathon, où les Platéens postés à l'aile gauche par Miltiade, avoient signalé leur zele & leur courage, les Athéniens ne célébroient point de fête, où le héraut ne formât des vœux communs pour la prospérité d'Athenes & de Platée.

Les Lacédémoniens crurent alors que Thebes délaissée de ses alliés, étoit hors d'état de leur faire tête. Ils marcherent donc comme à une victoire certaine, entrerent avec une puissante armée dans le pays ennemi, & y pénétrerent bien avant. Tous les Grecs regarderent Thebes comme perdue. On ne savoit pas qu'en un seul homme elle avoit plus d'une armée. Cet homme étoit Epaminondas. Il n'y avoit pas de meilleure école que la maison de Polyme son pere, ouverte à tous les savans, & le rendez-vous des plus excellens maîtres. De cette école sortit Philippe de Macédoine. C'est-là qu'en ôtage pendant neuf années, il fut assez heureux pour devenir l'eleve du maître d'Epaminondas, ou plutôt pour étudier Epaminondas lui-même.

Les talens de ce dernier, soit pour la politique, soit pour la guerre, joints à beaucoup d'autres qu'il possédoit dans le degré le plus éminent, se trouvoient encore tous inférieurs à ses vertus. Philosophe de bonne foi, & pauvre par goût, il méprisa les richesses, sans vouloir qu'on lui tînt compte de ce mépris; & cultiva la vertu, indépendamment du plus doux fruit qu'elle donne; j'entends la réputation. Avare de son loisir qu'il consacroit à la recherche de la vérité, il fuyoit les emplois publics, & ne briguoit que pour s'en exclure. Sa modération le cachoit si bien qu'il vivoit obscur & presqu'inconnu.

Son mérite le décéla pourtant; on l'arracha de la solitude pour le mettre à la tête des armées.

Dès que ce sage parut, il fit bien voir que la philosophie suffit à former des héros, & que la plus grande avance pour vaincre ses ennemis, c'est d'avoir appris à se vaincre soi-même. Epaminondas au sortir de sa vie privée & solitaire, battit les Lacédémoniens à Leuctres, & leur porta le coup mortel dont ils ne se releverent jamais. Ils perdirent quatre mille hommes, avec le roi Cléombrote, sans compter les blessés & les prisonniers. Cette journée fut la premiere où les forces de la nation greque commencerent à se déployer.

Les plus sanglantes défaites jusqu'alors ne coutoient guere plus de quatre ou cinq cens hommes. On avoit vu Sparte d'ailleurs si animée contre Athenes, racheter d'une treve de trente années huit cens de ses citoyens qui s'étoient laissé envelopper. On peut juger de la consternation, ou plutôt du désespoir des Lacédémoniens, lorsqu'ils se trouverent tout-d'un-coup sans troupes, sans alliés, & presqu'à la merci du vainqueur. Les *Thébains* se croyant invincibles sous leur nouveau général, traverserent l'Attique, entrerent dans le Péloponnese, passerent le fleuve Eurotas, & allerent assiéger Sparte. Toute la prudence & tout le courage d'Agésilas ne la sauverent que difficilement, du propre aveu de Xénophon.

D'ailleurs Epaminondas appréhendoit de s'attirer sur les bras toutes les forces du Péloponnese, & plus encore d'exciter la jalousie des Grecs, qui n'auroient pu lui pardonner d'avoir pour son coup d'essai, détruit une si puissante république, & arraché, comme le disoit Leptines, un œil à la Grece. Il se borna donc à la gloire d'avoir humilié les Spartiates, & en même temps il perpétua le souvenir de sa victoire par un monument de justice & d'humanité. Ce fut le rétablissement de Messene, dont il y avoit trois cens ans que les Lacédémoniens avoient chassé ou mis aux fers les habitans. Il rappelle de tous côtés les Messéniens épars, les remet en possession de leurs terres qu'un long exil leur faisoit regarder comme étrangeres, & forme de ces gens rassemblés une république, qui depuis l'honora toujours comme son second fondateur.

Il n'en demeura pas là : ce grand homme si retenu, si modéré pour lui-même, avoit une ambition sans bornes pour sa patrie : non-content de l'avoir rendue supérieure par terre, il vouloit lui donner sur mer une même supériorité; sa mort renversa ce beau projet que lui seul pouvoit soutenir. Il mourut entre les bras de la victoire à la bataille de Mantinée, &, selon quelques-uns, de la main de Gryllus fils de Xénophon. Les *Thébains*, malgré la perte de leur héros, ne laisserent pas de vouloir se maintenir où il les avoit placés; mais leur gloire naquit & mourut avec Epaminondas. *Toureil.* (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

THÉBAIS, (*Géog. anc.*) fleuve de la Carie. Pline *liv. V. c. xxix.* dit qu'il passoit au milieu de la ville de Tralles. (*D. J.*)

THÉBARMA, (*Géog. anc.*) ville de la Perside, dans la partie orientale. L'histoire miscellannée nous apprend qu'il y avoit dans cette ville un temple consacré au feu, & que c'étoit-là où l'on gardoit le trésor du roi Crésus. (*D. J.*)

THÉBES, (*Géog. anc.*) nom commun à plusieurs villes, & entr'autres 1°. à celle de la Haute-Egypte, qui donna son nom à la Thébaïde. 2°. A la capitale de la Béotie, détruite par Alexandre le grand. *Voyez*-en les articles, ainsi que des autres villes de même nom, au mot latin *Thebæ*. (*D. J.*)

THEBES, *le lac de*, (*Géog. mod.*) le lac de *Thebes* moderne, ou pour mieux dire de *Thiva*, se nomme en latin *Thebanus lacus*, *Hylica palus*, & *Aliartus lacus*; il est en Grece dans la Livadie, à une lieue de Thiva vers le nord, & à pareille distance du lac de Copaïs, dont il est séparé par le mont Cocino au nord, & à l'ouest par le mont Phœnicius ou Sphuigis. Ces deux lacs avoient autrefois communication ensemble par un aqueduc qui traverse la montagne; mais présentement

leurs eaux ſont trop baſſes pour monter jusqu'à ce conduit. Ce lac a le mont Ptoos au nord-eſt, le mont Hyppatus au ſud-ſud-eſt du côté de Thebes. Wheler croit que c'eſt au-travers de cette montagne qu'il ſe décharge au nord de l'Euripe; ce lac ne paroît pas plus long que large, il a deux lieues de traverſe, & eſt plus petit que celui de Livadie; il s'y jette deux ruiſſeaux qui ſont peut-être le Piroé & le Dircé des anciens; on lui donne le nom de *marais Hylica*, parce qu'il a peu de profondeur; mais il eſt fort poiſſonneux. (*D. J.*)

THEBES, (*Littérat.*) ſes murailles, ſelon la fable, s'éleverent au ſon de la lyre d'Amphyon, & ſes deux guerres célebres ont fourni de grands ſujets aux poëtes tragiques anciens & modernes. (*D. J.*)

THEBES, *marbre de*, (*Hiſt. nat. Litholog.*) *thebaïcum marmor*; nom d'un marbre noir fort eſtimé des anciens, & qu'ils tiroient de la Haute-Egypte. Suivant Pline il étoit noir avec des veines de couleur d'or; d'où l'on voit que ce marbre étoit ſemblable à celui que nous appelons *porte-or*. Voyez *cet article*. Nonobſtant la deſcription de Pline, quelques auteurs ont cru que le *marmor thebaïcum* des anciens étoit rouge & rempli de veines ou de taches jaunes, tel que le marbre que les modernes nomment *brocatelle*; d'autres ont cru que le *marmor thebaïcum* étoit une eſpece de porphyre, à qui on donnoit auſſi le nom de *ſinites* & de *pyropacilon*. *Voyez* d'Acoſta, *natural hiſtory of foſſils*.

THEBET, ſ. m. (*Hiſt. jud.*) mois des Hébreux. C'eſt le quatrieme de l'année civile, & le dixieme de l'année eccléſiaſtique. Il a vingt-neuf jours, & répond à la lune de décembre.

Le huit de ce mois les Juifs jeûnent à cauſe de la traduction de la loi d'hébreu en grec.

Le jeûne du dixieme mois ordonné par Moïſe, arrivoit auſſi dans le mois de *Thebet*.

Le dix les Juifs jeûnent encore en mémoire du ſiege de Jérusalem par Nabuchodonoſor.

Le dix-huit ils célebrent une fête en mémoire de l'excluſion des Saducéens, qui furent chaſſés du ſanhedrin, où ils dominoient ſous le regne d'Alexandre Jannée, ainſi que le raconte un de leurs livres, intitulé *Mégillat. taanith. Calendrier des Juifs*, *Dict. de la bible.*

THECA, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botan.*) grand arbre des Indes orientales dont on trouve des forêts entieres. Il fournit aux Indiens le bois dont ils bâtiſſent leurs temples. Sa feuille donne une liqueur qui ſert à teindre leurs ſoies & leurs cotons en pourpre. Ils mangent ces mêmes feuilles; on en fait avec du ſucre un ſirop qui guérit les aphthes. Les fleurs de cet arbre bouillies dans du miel ſont un remede contre l'hydropiſie.

THECNOLOGIE, ſ. f. (*Gram.*) ſcience abuſive des mots. Les ouvrages des Théologiens & même des Philoſophes, ſurtout ſcholaſtiques, en ſont remplis.

THECUA *ou* THECUÉ, (*Géog. ſacrée.*) ville de la Paleſtine, à 6 milles de Bethléem, & environ à 12 de Jéruſalem. Elle eſt célebre dans l'Ecriture. Le P. Nau dit qu'on en voit les ruines à une lieue de la montagne de Ferdaous, & que ſa ſituation eſt agréable. Ses environs contiennent quelques familles d'Arabes qui demeurent ſous de tentes, & dont les troupeaux paiſſent dans les vallées. (*D. J.*)

THEER, ſ. m. (*terme de relation.*) c'eſt ainſi qu'on nomme aux Indes certains hommes de la plus baſſe eſpece, qui ne ſervent qu'à écurer les cloaques, les privés, ou à écorcher les bêtes mortes. Ils ne demeurent point dans les villes, mais dans les extrémités des fauxbourgs, parce que les Indiens les ont en abomination. (*D. J.*)

THEIERE, ſ. f. (*terme de Fayancier.*) vaiſſeau un peu ventru à anſe & à bec, où l'on fait infuſer du thé dans de l'eau bouillante pour boiſſon. Il y a des *theieres* de toute forme & grandeur, qui contiennent depuis une petite taſſe juſqu'à dix; les plus belles nous viennent de la Chine & du Japon. (*D. J.*)

THÉISME, ſ. m. (*Théol.*) dérivé du grec θεὸς *dieu*, terme uſité parmi les théo-

logiens modernes, pour exprimer le sentiment de ceux qui admettent l'existence de Dieu. Il est opposé à l'*athéisme. Voyez* ATHÉISME.

Il est aisé de prouver que le *théisme* est préférable à l'athéisme, & qu'il est plus avantageux, soit pour les sociétés, soit pour les princes, soit pour les particuliers, d'admettre l'existence d'un Dieu que de la rejeter. Voici les raisons qu'on en apporte communément.

1°. Une société d'athées a un principe de moins pour arrêter la corruption des mœurs qu'une société de théistes. La raison, le desir de la gloire & de la bonne réputation, la crainte des peines séculieres sont les seuls motifs qui peuvent empêcher le crime dans une société d'athées. Dans une société de théistes, la crainte des jugemens d'un être suprême se trouvant jointe à tous ces principes, leur donne une nouvelle force. L'homme en effet est d'autant plus porté à remplir ses devoirs, que les peines qu'on lui fait craindre, sont plus grandes, & que les récompenses qu'on lui fait espérer, sont plus considérables & plus consolantes. Qu'on dise tant qu'on voudra, qu'il est plus noble de faire le bien sans intérêt, & de fuir le mal sans aucun motif de crainte : c'est mal connoître l'homme que de prétendre qu'il puisse ni qu'il doive toujours agir indépendamment de ces motifs. L'espérance & la crainte sont nées avec lui : ce sont des apanages inséparables de sa nature, & les récompenses ou les châtimens par lesquels le *théisme* réveille l'une & l'autre dans le cœur des hommes, sont des motifs infiniment plus puissans pour l'attacher à la vertu & pour l'éloigner du vice, que ceux que l'athéisme propose à ses partisans.

2°. Les princes ont plus d'intérêt que qui que ce soit, à l'établissement de la croyance d'une divinité suprême. Les athées eux-mêmes en conviennent, puisqu'ils disent que l'idée de la divinité doit son origine aux artifices & aux desseins des politiques, qui par-là ont voulu rendre sacrée l'obéissance dûe aux souverains. Un homme se soumet par raison à son prince, parce qu'il est juste de tenir la foi à celui à qui on l'a promise ; il s'y soumet par principe de crainte, parce qu'il a peur d'être condamné suivant toute la sévérité des lois ; mais son obéissance est tout autrement ferme & constante, quand il est vivement persuadé qu'il y a une divinité vengeresse qui prend connoissance de ses désobéissances pour les punir.

3°. Rien de plus avantageux ni de plus consolant pour les particuliers que le *théisme*. L'homme qui est exposé à tant de miseres dans le cours de cette vie, a un motif de consolation, en croyant une divinité pleine de justice & de bonté qui peut mettre fin à tous ses maux. L'homme vertueux qui est ordinairement en bute à la contradiction des méchans, se soutient dans la pratique de la vertu par l'idée d'une divinité qui récompense les bonnes actions, & qui punit les mauvaises ; pour lui la mort est le commencement d'une nouvelle vie & d'un bonheur éternel ; pour l'athée, la mort n'est que la fin des miseres de la vie, & l'anéantissement qu'il se promet, est un état d'insensibilité parfaite, ou pour mieux dire, une privation d'existence, que personne ne regardera jamais comme un avantage : anéantissement au reste dont l'athée n'a aucune certitude ; il est donc à cet égard dans le doute & dans la perplexité ; mais cet état d'incertitude est-il aussi satisfaisant que l'espérance du théiste ? Enfin ce dernier risque quelque chose pour gagner infiniment ; & l'autre aime mieux perdre tout que de rien risquer. On peut voir ce raisonnement poussé avec force dans les pensées de M. Pascal. *Traité de la véritable religion, tom. I. dissert. III.*

Les Athées prétendent que le culte religieux rendu à des hommes après leur mort, est la premiere source de l'idolâtrie, & ils en concluent que la religion est originairement une institution politique, parce que les premiers hommes qui furent déifiés, étoient ou des législateurs, ou des magistrats, ou d'autres bienfaiteurs publics. C'est ainsi que parmi les anciens, Evhémerus, surnommé l'*athée*, composa un traité pour prouver que les premiers dieux des Grecs étoient des

hommes. Cicéron qui pénétra son dessein, observe fort judicieusement que ce sentiment tend à renverser toute religion. Parmi les modernes, l'anglois Toland a écrit une brochure dans le même dessein, intitulée, de *l'origine de l'idolâtrie, & des motifs du paganisme.* La conduite uniforme de ces deux écrivains est singuliere. Evhémerus prétendoit que son dessein étoit seulement d'exposer la fausseté de la religion populaire de la Grece, & Toland a prétendu de même que son dessein n'étoit que d'écrire contre l'idolâtrie payenne, tandis que le but reel de l'un & de l'autre étoit de détruire la religion en général.

On doit avouer que cette opinion sur la premiere origine de l'idolâtrie a une apparence plausible, mais cette apparence n'est fondée que sur un sophisme qui confond l'origine de l'idolâtrie avec celle de tout culte religieux en général. Or il est non-seulement possible, mais même il est extrêmement probable que le culte de ce qu'on croyoit la premiere & la grande cause de toutes choses, a été antérieur à celui des idoles, le culte idolâtre n'ayant aucune des circonstances qui accompagnent une institution originaire & primitive, ayant au contraire toutes celles qui accompagnent une institution dépravée & corrompue. Cela est non-seulement possible & probable, mais l'histoire païenne prouve de plus que le culte rendu aux hommes déifiés après leur mort, n'est point la premiere source de l'idolâtrie.

Un auteur dont l'autorité tient une des premieres places dans le monde savant, aussi différent de Toland par le cœur que par l'esprit, je veux dire le grand Newton, dans sa chronologie greque, paroît être du même sentiment que lui sur l'origine de l'idolâtrie. « Eacus, dit-il, » fils d'Egina, & de deux générations » plus ancien que la guerre de Troie, » est regardé par quelques-uns comme le » premier qui ait bâti un temple dans la » Grece. Vers le même temps les oracles » d'Egypte y furent introduits, ainsi que » la coutume de faire des figures pour re» présenter les dieux, les jambes liées » ensemble, de la même maniere que les » momies égyptiennes. Car l'idolâtrie » naquit dans la Chaldée & dans l'Egyp» te, & se répandit de-là, *&c.* Les pays » qu'arrosent le Tygre & le Nil, étant » extrêmement fertiles, furent les pre» miers habités par le genre humain, & » par conséquent ils commencerent les » premiers à adorer leurs rois & leurs » reines après leur mort ». On voit par ce passage que cet illustre savant a supposé que le culte rendu aux hommes déifiés, étoit le premier genre d'idolâtrie, & il ne fait qu'en insinuer la raison; savoir que le culte rendu aux hommes après leur mort, a introduit le culte des statues. Car les Egyptiens adorerent d'abord leurs grands hommes décédés en leurs propres personnes, c'est-à-dire leurs momies; & après qu'elles eurent été perdues, consumées ou détruites, ils les adorerent sous des figures qui les représentoient, & dont les jambes, à l'imitation des momies, étoient liées ensemble. Il paroît que M. Newton s'est lui-même donné le change en supposant que le culte des statues étoit inséparablement uni à l'idolâtrie en général; ce qui est contraire à ce que rapporte Hérodote, que les Perses qui adoroient les corps célestes, n'avoient point de statues de leurs dieux, & à ce que Denis d'Halycarnasse nous apprend, que les Romains, dont les dieux étoient des hommes déifiés après leur mort, les adorerent pendant plusieurs siecles sans statues.

Mais ce qui est remarquable, c'est que dès l'entrée de la question, les esprits forts renversent eux-mêmes ce qu'ils prétendent établir. Leur grand principe est que la crainte a d'abord fait des dieux, *primus in orbe deos fecit timor*; & cependant si on veut les croire, ces premiers dieux furent des hommes déifiés après leur mort, à cause de leurs bienfaits envers leur patrie & le genre humain. Sans m'arrêter à cette contradiction, il est certain que ce grand principe de crainte est en toute maniere incompatible avec leur système. Car les siecles où la crainte régnoit le plus, & étoit la passion dominante du genre humain, furent ceux qui précéderent

rent l'établissement des sociétés civiles, lorsque la main de chaque homme étoit tournée contre son frere. Si la crainte étoit donc le principe de la religion, il s'ensuivroit incontestablement que la religion existoit avant l'établissement des sociétés.

Comme l'espérance & la crainte, l'amour & la haine sont les grands ressorts des pensées & des actions des hommes, je ne crois pas que ce soit aucune de ces passions en particulier, mais je crois que toutes ensemble ont contribué à faire naître l'idée des êtres supérieurs dans l'esprit des premiers mortels, dont la raison brute n'avoit point acquis la connoissance du vrai Dieu, & dont les mœurs dépravées en avoient effacé la tradition.

Ces premiers hommes encore dans l'état de nature, où ils trouvoient toute leur subsistance dans les productions de la terre, ont dû naturellement observer ce qui avançoit ou retardoit ces productions; ensorte que le soleil qui anime le sistême du monde dut bientôt être regardé comme la divinité éminemment bienfaisante. Le tonnerre, les éclairs, les orages, les tempêtes furent regardés comme des marques de sa colere; & chaque orbe céleste en particulier fut envisagé sous la même face, à proportion de son utilité & de sa magnificence; c'est ce qui paroît de plus naturel sur l'origine de l'idolâtrie, & les réflexions suivantes le vont mettre entiérement dans son jour.

On trouve des vestiges de l'adoration des astres chez toutes les nations. Moyse Maimonide prétend qu'elle a précedé le déluge, & il en fixe la naissance vers le temps d'Enoch; c'est aussi le sentiment de la plupart des rabbins, qui assurent que ce fut-là un des crimes que Dieu châtia par les eaux du déluge. Je ne détaillerai point ici leurs raisons, qui sont combattues par les SS. Peres & par les meilleurs interpretes de l'ancien testament, & je tomberai d'accord avec ces derniers, que l'idolâtrie n'a commencé qu'après le déluge; mais en même temps je dois avouer qu'elle fit des progrès si rapides & si contagieux, que les origines de tous les grands peuples qui tirerent leur naissance ou des enfans, ou des petits enfans de Noé, en furent infectés. Les Juifs, hors quelques intervalles d'égarement, se conserverent dans la créance de l'unité de Dieu, sous la main duquel ils étoient si particuliérement. Ils ne méconnurent point le grand ouvrier, pour admirer les beautés innombrables de l'ouvrage. Il faut cependant convenir, que si le peuple hébreu n'a point adoré les astres, il les a du moins regardés comme des êtres intelligens qui se connoissent eux-mêmes, qui obéissent aux ordres de Dieu, qui avancent ou retardent leurs courses, ainsi qu'il le leur prescrit. Origène va encore plus loin, & il soupçonne que les astres onr la liberté de pécher & de se repentir de leurs fautes. Sans doute que lui, qui allégorisoit toutes choses, prenoit à la lettre ce passage de Job: *les cieux & les astres ne sont pas purs devant Dieu.* Que d'erreurs grossieres sont nées de l'ignorance de l'Astronomie! combien les découvertes modernes nous ont dévoilé de vérités capitales, de points importans!

Les peuples les plus anciens du nord & du sud, les Suèves, les Arabes, les Africains, qui ont vécu long-temps sans être civilisés, adoroient tous les corps célestes. M. Sale, auteur anglois, entiérement versé dans l'histoire des Arabes, rapporte qu'après de longues observations & expériences sur les changemens qui surviennent dans l'air, ces peuples attribuerent enfin aux étoiles une puissance divine. Les Chinois, les Péruviens & les Méxicains paroissent aussi avoir d'abord adoré les corps célestes; actuellement même les Chinois lettrés qui forment une secte particuliere, semblent se faire une divinité d'une certaine vertu répandue dans l'univers, & sur-tout dans le ciel matériel.

En un mot, toute l'antiquité est unanime sur ce point, & elle nous apprend que le premier culte religieux rendu à des créatures, a eu pour objet les corps célestes; c'étoit une vérité si évidente & si universellement reconnue, que Critius fameux athée, a été obligé de l'admettre. Il ne peut y avoir que la force de la vérité qui lui ait arraché cet aveu, puisque

cela même détruit entiérement son systême sur l'origine de la religion ; voici le passage.

« Il y eut un temps où l'homme vivoit » en sauvage, sans lois, sans gouverne» ment, ministre & instrument de la » violence, où la vertu n'avoit point de » récompense, ni le vice de châtiment. » Les lois civiles furent inventées pour » refréner le mal ; alors la justice présida » à la conduite du genre humain. La » force devint l'esclave du droit, & un » châtiment inexorable poursuivit le cou» pable ; ne pouvant plus désormais vio» ler ouvertement la justice, les hommes » conspirerent secrettement pour trouver » le moyen de nuire aux autres. Quelque » politique rusé, habile dans la connois» sance du cœur humain, imagina de » combattre ce complot pas un autre, » en inventant quelque nouveau princi» pe, capable de tenir dans la crainte » les méchans, lorsque même ils diroient, » penseroient ou feroient du mal en se» cret ; c'est ce qu'il exécuta en proposant » aux peuples la créance d'un Dieu im» mortel, être d'une connoissance sans » bornes, d'une nature supérieure & émi» nente. Il leur dit que ce Dieu pouvoit » entendre & voir tout ce que les mortels » faisoient & disoient ici bas, & que la » premiere idée du crime le plus caché » ne pouvoit point se dérober à la con» noissance d'un être, dont la connois» sance étoit l'essence même de sa nature ; » c'est ainsi que notre politique en incul» quant ces notions, devint l'auteur » d'une doctrine merveilleusement sédui» sante, tandis qu'il cachoit la vérité sous » le voile brodé de la fiction ; mais pour » ajouter la terreur au respect, il leur » dit que les dieux habitoient les lieux » consacrés à tous les phantômes & à ces » horreurs paniques, que les hommes ont » été si ingénieux à imaginer pour s'épou» vanter eux-mêmes, ajoutant des mi» seres imaginaires à une vie déjà sur» chargée de maux. Ces lieux où la lu» miere foudroyante des météores enflam» més, accompagnée des éclats horribles » du tonnerre, traverse la voûte étoilée » des cieux, l'ouvrage admirable de ce » vieux & sage architecte, le temps où » les cohortes associées des spheres lumi» neuses, remplissent leurs révolutions » régulieres & bienfaisantes, & d'où des » pluies rafraîchissantes descendent pour » recréer la terre altérée ; telle fut l'ha» bitation qu'il assigna à ses dieux, place » propre à l'exercice de leurs fonctions ; » telles furent les terreurs dont il se servit » pour prévenir les maux, étouffer les » désordres dans leur naissance, faire » jouer le ressort de ses lois, & intro» duire la religion si nécessaire aux ma» gistrats. Tel est à mon avis, l'artifice » dont on s'est servi pour faire croire à » des hommes mortels, qu'il y avoit des » êtres immortels ».

Ce seroit abuser de la patience du lecteur, que d'accumuler les citations ; mais comme l'Egypte & la Grece, de tous les pays, sont ceux où la politique & l'économie civile prirent les racines les plus profondes & s'étendirent de-là presque par-tout, effacerent la mémoire de l'ancienne idolâtrie, par l'idolâtrie plus récente de déifier les hommes après leur mort, & que plusieurs auteurs modernes en ont conclu, que ce dernier genre d'idolâtrie avoit été le premier de tous ; je rapporterai ici seulement deux témoignages de l'antiquité, pour prouver que l'adoration des corps céleste a été le premier genre d'idolâtrie dans ces deux pays, aussi-bien que dans tous les autres. « Il » me paroît, dit Platon dans son Craty» lus, que les premiers hommes qui ont » habité la Grece, n'avoient point d'au» tres dieux que ceux que plusieurs bar» bares adorent encore actuellement ; » savoir, le soleil, la lune, la terre, » les étoiles, les cieux ». Par ces nations barbares, Platon entend également, celles qui étoient civilisées & celles qui ne l'étoient pas ; savoir, les Perses & les sauvages d'Afrique, qui au rapport d'Hérodote, adoroient également les astres, dont la lumiere bienfaisante renouvelle toute la nature.

Le second témoignage que j'ai à rapporter ; regarde les Egyptiens, & il est tiré du premier livre de Diodore de Sicile. « Les premiers hommes, dit-il, en

» parlant de cette nation, levant les » yeux vers le ciel, frappés de crainte » & d'étonnement à la vue du spectacle » de l'univers, supposerent que le soleil » & la lune en etoient les principaux » dieux & qu'ils étoient éternels ». La raison que cet historien rapporte rend sa proposition générale, l'étend à toutes les nations, & fait voir qu'il croyoit que ce genre d'idolâtrie avoit été le premier en tout autre lieu aussi-bien qu'en Egypte.

En général, les anciens croyoient que tout ce qui se meut de lui-même & d'une maniere réglée, participe bien surement à la divinité, & que le principe intérieur par lequel il se meut, est non-seulement incréé, mais encore exempt de toute altération. Cela supposé, on voit que dans la pensée où étoient les anciens, que les astres se mouvoient d'eux-mêmes, ils devoient nécessairement les regarder comme des dieux, comme les auteurs & les conservateurs de l'univers.

Au reste, c'étoit le soleil & la lune, qui par leur éclat & leur lumiere se rendoient dignes des principaux hommages, dont le peuple superstitieux honoroit les astres. Le soleil se nommoit le *roi*, le *maître* & le *souverain*; & la lune la *reine*, la *princesse* du ciel. Tous les autres globes lumineux passoient ou pour leurs sujets, ou pour leurs conseillers, ou pour leurs gardes, ou pour leur armée. L'Ecriture-sainte paroît elle-même s'accommoder à ce langage, en faisant mention de la milice du ciel, à qui le peuple offroit ses hommages.

Théodoret, en voulant piquer les païens sur le culte qu'ils rendoient encore de son temps aux astres, fait une réflexion bien sensée. Le souverain arbitre de la nature, dit-il, a doué ses ouvrages de toutes les perfections dont ils étoient susceptibles; mais comme il a craint que l'homme foible & timide n'en fût ébloui; il a entremêlé ces mêmes ouvrages de quelques défauts & de quelques imperfections, afin que d'un côté ce qu'il y a de grand & de merveilleux dans l'univers s'attirât notre admiration, & que de l'autre, ce qui s'y trouve d'incommode & de différence, nous ôtât la pensée de lui rendre aucun culte divin. Ainsi de quelque éclat, de quelque lumiere dont brillent le soleil & la lune, il ne faut qu'un simple nuage pour effacer l'un en plein midi, & pour obscurcir l'autre pendant les plus belles nuits de l'été. Ainsi la terre est une source inépuisable de trésors, elle ne ressent aucune vieillesse, elle renouvelle ses libéralités en faveur des hommes laborieux; mais de peur qu'on ne fût tenté de l'adorer & de lui offrir des respects, Dieu en a fait un théâtre des plus grandes agitations; le séjour des maladies cruelles & des guerres sanglantes. Parmi les animaux utiles se trouvent les serpens venimeux, & parmi les plantes salutaires se cueillent des herbes qui empoisonnent.

On invoquoit plus particuliérement le soleil sur les hauts lieux ou toits des maisons, à la lumiere & en plein jour: on invoquoit de la même maniere la lune dans les bocages & les vallées, à l'ombre & pendant la nuit; & c'est à ce culte secret qu'on doit rapporter l'origine de tant d'actions indécentes, de tant de coutumes folles, de tant d'histoires impures, dont il est étonnant que des hommes, d'ailleurs sensés & raisonnables, aient pu faire une matiere de religion. Mais de quoi ne sont pas capables ceux qui viennent à s'oublier eux-mêmes, & qui font céder la lumiere de l'esprit aux rapides égaremens du cœur? A cette adoration des astres tenoit celle du feu, en tant qu'il est le plus noble des élémens, & une vive image du soleil. On ne voyoit même autrefois aucun sacrifice ni aucune cérémonie religieuse, où il n'entrât du feu. Celui qui servoit à parer les autels, & à consumer les victimes qu'on immoloit aux dieux, étoit traité avec beaucoup d'égard & de distinction. On feignoit qu'il avoit été apporté du ciel, & même sur l'autel du premier temple que Zoroastre avoit fait bâtir dans la ville de Zix en Médie. On n'y jetoit rien de gras ni d'impur; on n'osoit même le regarder fixement: *tanta gentium in rebus frivolis*, s'écrie Pline, *plerumque religio est*. Pour en imposer davantage, les prêtres païens toujours fourbes & im-

posteurs, entretenoient ce feu secrettement, & faisoient accroire au peuple, qu'il étoit inaltérable & se nourrissoit de lui-même. Le lieu du monde où l'on revéroit davantage le feu, étoit la Perse. Il y avoit des enclos fermés de murailles & sans toit, où l'on en faisoit assidument, & où le peuple soumis venoit à certaines heures pour prier. Les personnes qualifiées se ruinoient à y jeter des essences précieuses & des fleurs odoriférantes. Les enclos qui subsistent encore peuvent être regardés comme les plus anciens monumens de la superstition.

Ce qui embarrasse les Savans sur l'origine de l'idolâtrie, c'est qu'on n'a pas fait assez d'attention aux degrés par lesquels l'idolâtrie des hommes déifiés après leur mort, a supplanté l'ancienne & primitive idolâtrie des corps célestes. Le premier pas vers l'apothéose a été de donner aux héros & aux bienfaiteurs publics le nom de l'être qui étoit le plus estimé & le plus révéré. C'est ainsi qu'un roi fut appelé *le soleil*, à cause de sa munificence, & une reine *la lune*, à cause de sa beauté. Ce même genre d'adulation subsiste encore parmi les nations orientales, quoique dans un degré subordonné; ces titres étant aujourd'hui plutôt un compliment civil, qu'un compliment religieux. A mesure qu'un genre d'adulation fit des progrès, on retourna la phrase, & alors la planete fut appelée du nom du héros, afin sans doute d'accoutumer plus facilement ce nouveau genre d'adoration, ce peuple déjà accoutumé à celle des planetes. Diodore de Sicile après avoir dit que le soleil & la lune furent les premiers dieux d'Egypte, ajoute qu'on appela le soleil du nom d'*Osiris*, & la lune du nom d'*Isis*.

Par cette maniere d'introduire un nouveau genre d'idolâtrie, l'ancienne & la nouvelle furent confondues ensemble. On peut juger de l'excès de cette confusion par la savante collection de Vossius, sur la théologie des païens, où l'on voit de combien d'obscurités on a embrouillé ce point de l'antiquité, en se proposant de l'expliquer, dans la supposition qu'un de ces deux genres d'idolâtrie, n'étoit qu'une idée simbolique de l'autre.

M. l'abbé Pluche, dans son *histoire du ciel*, a inventé un nouveau sistême sur l'origine de l'idolâtrie. Il prétend que ce n'est point l'admiration du soleil qui a fait adorer le soleil à la place de son auteur. Jamais, dit-il, ce spectacle de l'univers n'a corrompu les hommes; jamais il ne les a détournés de la pensée d'un être moteur de tout, & de la reconnoissance qu'ils doivent à une providence toujours féconde en nouvelles libéralités; il les y rappelle, loin de les en détourner. L'écriture simbolique des Egytiens, si on l'en croit, par l'abus que la cupidité en a fait, est la source du mal. Toutes les nations s'y sont empoisonnées, en recevant les caracteres de cette écriture sans en recevoir le sens. Une autre conséquence de ce sistême, tout aussi naturelle, c'est que les anciens dieux n'ont point été des hommes réels; la seule méprise des figures hiéroglyphiques a donné naissance aux dieux, aux déesses, aux métamorphoses, aux augures, & aux oracles. C'est-là ce qu'il appelle rapporter toutes les branches de l'idolâtrie à une seule & même racine; mais ce sistême est démenti par les misteres si célebres parmi les païens; on y enseignoit avec soin que les dieux étoient des hommes déifiés après leur mort. M. l'abbé Pluche tâche de prouver son sentiment par l'autorité de Cicéron, & Cicéron dit positivement dans ses tusculanes, que les cieux sont remplis du genre humain. Il dit encore dans son traité de la nature des dieux, que les dieux étoient des hommes puissans & illustres, qui avoient été déifiés après leur mort. Il rapporte qu'Evhemerus enseigne où ils sont enterrés, sans parler, ajoute-t-il, de ce qui s'enseigne dans les misteres d'Eleusis & de Samothrace. Cependant malgré des preuves si décisives, M. l'abbé Pluche, en parlant des misteres, prétend que ce ne sont point des dieux qu'il faut chercher sous ces envelopes, qu'elles sont plutôt destinées à nous apprendre l'état des choses qui nous intéressent; & ces choses qui nous intéressent ne sont, selon lui, que le sens des figures

qu'on y repréſentoit, réduit aux réglemens du labourage encore informe, aux avantages de la paix, & à la juſtice qui donne droit d'eſpérer une meilleure vie.

Mais pour renverſer de fond en comble tout le ſiſtême de M. l'abbé Pluche, je vais rapporter un témoignage décifif, tiré de deux des plus grands peres de l'Egliſe, & qui prouve que l'hiérophante dans les miſteres mêmes d'Egypte, où M. l'abbé Pluche a placé le lieu de la ſcene, enſeignoit que les dieux nationnaux étoient des hommes qui avoient été déïfiés après leur mort. Le trait dont il s'agit eſt du temps d'Alexandre, lorſque l'Egypte n'avoit point encore ſuccé l'eſprit ſubtil & ſpéculatif de la philoſophie des Grecs. Ce conquérant écrit à ſa mere que le ſuprême hiérophante des miſteres égyptiens lui avoit découvert en ſecret les inſtructions miſtérieuſes que l'on y donnoit, concernant la nature des dieux nationnaux. Saint Auguſtin & ſaint Cyprien nous ont conſervé ce fait curieux de l'hiſtoire ancienne : voici ce qu'en dit le premier dans le huitieme livre de la *Cité de Dieu*. « Ces choſes ſont de la même eſpece que » celles qu'Alexandre écrivit à ſa mere, » comme lui ayant été révélées par un » certain Léon, le ſuprême hiérophante » des miſteres d'Egypte; ſavoir que Picus, » non-ſeulement Faunus, Enée, Romu» lus, & même Hercule, Eſculape, Bac» chus fils de Sémelé, Caſtor & Pollux, » & les autres de même rang, étoient des » hommes que l'on avoit déïfiés après » leur mort; mais encore que les dieux » de la premiere claſſe, auxquels Cicéron » paroît faire alluſion dans ſes tuſculanes, » comme Jupiter, Junon, Saturne, » Neptune, Vulcain, Veſta, & pluſieurs » autres, que Varron voudroit par des » allégories transformer dans les élémens » où les parties du monde, avoient été » de même que les autres, des hommes » mortels. Léon rempli de crainte, ſa» chant qu'en révélant ces choſes, il » révéloit les ſecrets des miſteres, ſup» plia Alexandre, qu'après les avoir com» muniqués à ſa mere, il lui ordonnât » de brûler ſa lettre ». Saint Cyprien dit que la crainte du pouvoir d'Alexandre extorqua de l'hiérophante *le ſecret des hommes dieux*.

Ces différens témoignages confirment de plus en plus que les miſteres avoient été deſtinés à découvrir la fauſſeté des divinités populaires, afin de ſoutenir la religion des hommes de bon ſens, & de les exciter au ſervice de leur patrie. Dans cette ancienne inſtitution imaginée par les hommes les plus ſages & les plus habiles, en enſeignant que les dieux étoient des hommes déifiés à cauſe de leurs bienfaits envers la ſociété : rien n'étoit plus propre que l'hiſtoire de ces bienfaits à exciter le zele à l'héroïſme. D'un autre côté, la découverte du véritable état de ces héros ſur la terre, qui avoient participé à toutes les foibleſſes de la nature humaine, prévenoit le mal qu'auroit pu produire l'hiſtoire de leurs vices & de leurs déréglemens; hiſtoire propre à faire accroire aux hommes qu'ils étoient autoriſés par l'exemple des dieux à donner dans les mêmes excès. Si l'on ſuppoſe avec M. Pluche, que tous les dieux provenoient d'un alphabet égyptien, quel motif peut-on ſuppoſer dans les peuples, qui les ait entraînés vers l'idolâtrie? Ils s'y feroient précipités, pour ainſi dire, de gaité de cœur, ſans y avoir été déterminés, ſans aucune de ces paſſions vives & véhémentes qui agiſſent également ſur le cœur & ſur l'eſprit, qui accompagnent toujours les grandes révolutions, & qui régnant avec une force univerſelle dans le cœur de tous les hommes, peuvent ſeules être enviſagées comme la cauſe d'une pratique univerſelle. Mais que l'on ſuppoſe au contraire ce que toute l'antiquité nous apprend, que les peuples ont adoré leurs ancêtres & leurs premiers rois, à cauſe des bienfaits qu'ils en avoient reçu, on ne peut alors concevoir un motif plus puiſſant ni plus capable de les avoir conduits à l'idolâtrie; & de la ſorte l'hiſtoire du genre humain ſe concilie avec la connoiſſance de la nature humaine, & celle de l'effet des paſſions.

Ce n'eſt point une ſimple conjecture que de croire qu'une reconnoiſſance ſuperſtitieuſe fit regarder comme des dieux les inventeurs des choſes utiles à la ſociété.

Eusebe juge compétant, s'il y en eut jamais, des sentimens de l'antiquité, atteste ce fait, comme un fait notoire & certain. Ce savant évêque dit, que ceux qui dans les premiers âges du monde excellerent par leur sagesse, leur force, ou leur valeur, ou qui avoient le plus contribué au bien commun des hommes, ou inventé, ou perfectionné les Arts, furent déifiés durant leur vie même, ou immédiatement après leur mort. C'est ce qu'Eusebe avoit lui-même puisé dans une des histoires des plus anciennes & des plus respectables, l'histoire phénicienne & sanchoniate, qui donne un détail fort exact de l'origine du culte des héros, & qui nous apprend expressément que leur déification se fit immédiatement après leur mort, temps où le souvenir de leurs bienfaits étoit encore récent dans la mémoire des hommes, & où les mouvemens d'une reconnoissance vive & profonde absorbant, pour ainsi dire, toutes les facultés de leur ame, enflammoient les cœurs & les esprits de cet amour & de cette admiration, que M. Pope a si parfaitement dépeint dans son *essai sur l'homme*.

*Un mortel généreux, par ses soins, sa valeur,*
*Du public qu'il aimoit, faisoit-il le bonheur ?*
*Admiroit-on en lui les qualités aimables*
*Qui rendent aux enfans les peres respectables ?*
*Il commandoit sur tous, il leur donnoit la loi ;*
*Et le pere du peuple en devenoit le roi.*
*Jusqu'à ce temps fatal, seul reconnu pour maître,*
*Tout patriarche étoit le monarque, le pretre :*
*Le pere de l'état qui se formoit sous lui.*
*Ses peuples après Dieu n'avoient point d'autre appui.*
*Ses yeux étoient leur loi, sa bouche leur oracle,*
*Jamais ses volontés ne trouverent d'obstacle ;*
*De leur bonheur commun il devint l'instrument,*
*Du sillon étonné tira leur aliment.*
*Il leur porta les Arts, leur apprit à réduire*
*Le feu, l'air, & les eaux aux lois de leur empire ;*
*Fit tomber à leurs piés les habitans des airs,*
*Et tira les poissons de l'abîme des mers.*
*Lorsqu'enfin abattu sous le poids des années*
*Il s'éteint & finit ses longues destinées,*
*Cet homme comme un dieu si long-temps honoré,*
*Comme un foible mortel par les siens est pleuré.*
*Jaloux d'en conserver les traits & la figure,*
*Leur zele industrieux inventa la peinture.*
*Leurs neveux attentifs à ces hommes fameux*
*Qui par le droit du sang avoient régné sur eux,*
*Trouvent-ils dans leur suite un grand, un premier pere,*
*Leur aveugle respect l'adore & le révere.*

Ces premiers sentimens antérieurs à l'idolâtrie, en furent la premiere cause par les passions d'amour & d'admiration qu'ils exciterent dans un peuple encore simple & ignorant. On ne doit pas être étonné qu'un peuple de ce caractere ait été porté à regarder comme des especes de dieux, ceux qui avoient enseigné aux hommes à s'assujettir les élémens. Ils devinrent le sujet de leurs hymnes, de leurs panégyriques, & de leurs hommages ; & l'on peut observer que parmi toutes les nations, les hommes dont la mémoire fut consacrée par un culte religieux, sont les seuls de ces temps anciens & ignorans, dont le nom n'ait point été enseveli dans l'oubli.

On a vu dans des temps postérieurs, lorsque les circonstances étoient semblables, des hommes parvenir aux honneurs divins avec autant de facilité & de succès, que les anciens héros, qu'Osiris, Jupiter, ou Bélus ; car la nature en général est uniforme dans ses démarches. On s'est à la vérité moqué des apothéoses d'Alexandre & de César ; mais c'est que les nations au milieu desquelles ils vivoient, étoient trop éclairées. Il n'en fut pas de même d'un

Odin, qui vivoit vers le temps de César, & qui fut mis par le peuple du nord au-dessus de tous les autres dieux. C'est que ces peuples étoient encore barbares & sauvages, & qu'une pareille farce ne peut être jouée avec applaudissement, que le lieu de scene ne soit parmi un peuple grossier & ignorant.

Tacite rapporte que c'étoit une coutume générale parmi les nations du nord, que de déifier leurs grands hommes, non à la maniere des Romains leurs contemporains, uniquement par flatterie & par persuasion intime, mais sérieusement & de bonne foi. Un trait qui se trouve dans Ezéchiel, confirme que l'apothéose se faisoit souvent du vivant même des rois. *Ton cœur s'en glorifie*, dit Dieu en s'adressant au roi de Tyr par la bouche de son prophete, *tu as dit, je suis un dieu, je suis assis sur le trône de Dieu au milieu de la mer, cependant tu n'es qu'un homme & non un dieu.... Diras-tu encore que tu es un dieu?.... Mais tu trouveras que tu es un homme & non un dieu.* Ce passage indique, ce me semble, que les sujets du roi de Tyr rendoient à ce prince un culte idolâtre, même durant sa vie, & il est assez vraisemblable qu'il devint dans la suite un des Neptunes grecs.

Sous prétexte d'expliquer l'antiquité, M. Pluche la renverse & la détruit entiérement. Sa chimere est que toutes les coutumes civiles & religieuses de l'antiquité sont provenues de l'agriculture, & que les dieux & les déesses mêmes proviennent de cette moisson fertile. Mais s'il y a deux faits dans l'antiquité, que le scepticisme même avoit honte, dans ses momens de sincérité & de bon sens, de révoquer en doute, c'est que ce culte idolâtre des corps célestes, a eu pour premier fondement l'influence sensible & visible qu'ils ont sur les corps sublunaires, & que les dieux tutélaires des passions payennes étoient des hommes déifiés après leur mort, & à qui leurs bienfaits envers le genre humain ou envers leurs concitoyens avoient procuré les honneurs divins : qui croiroit que ces deux faits puissent être niés par une personne qui prétend à la connoissance de l'antiquité, & qui se propose de l'expliquer? Mais ni les hommes, ni les dieux ne peuvent tenir contre un sistême. M. Pluche nous assure que tout cela est illusion; que l'antiquité n'a eu aucune connoissance de cette matiere; que les corps célestes n'ont point été adorés à cause de leur influence; qu'Osiris, Isis, Jupiter, Pluton, Neptune, Mercure, que même les héros demi-dieux, comme Hercule & Minos, n'ont jamais existé; que ces prétendus dieux n'étoient que les lettres d'un ancien alphabet, de simples figures qui servoient à donner des instructions au laboureur égyptien. Ses hyéroglyphes sont presqu'entiérement confinés à la seule agriculture & à l'usage des calendriers; ce qui suppose ou qu'ils n'ont point été destinés dans leur origine à représenter les pensées des hommes, sur quelques sujets qu'elles pussent rouler, ou que les soins de ces fameux personnages de l'antiquité, qui ont établi, affermi & gouverné les sociétés, étoient absorbés par l'agriculture, ou qu'ils n'étoient occupés d'aucune autre idée. L'agriculture, en un mot, est la base principale & fondamentale à ce sistême de l'antiquité; tout le reste n'y est inséré que pour l'ornement de la scene. Ce sistême, que l'on peut regarder comme le débordement d'une imagination féconde, est lui-même comme l'ancienne, dont les débordemens du Nil couvroient les terres les plus fertiles de l'Egypte; & qui, échauffée & mise en fermentation par les rayons puissans du soleil, produisoit des hommes & des monstres. Les dieux de M. l'abbé Pluche paroissent sortir des sillons, comme on dit qu'il est autrefois arrivé au dieu Tagès.

Mais comment prouve-t-il la justesse du principe sur lequel il fonde son sistême, & la vérité des conséquences qu'il en déduit? Il les prouve alternativement l'un par l'autre, ce principe par la conséquence, & la conséquence par le principe. Toutes les fois qu'il veut prouver qu'un hiéroglyphe que l'on prenoit pour la figure réelle d'un dieu, n'est qu'un symbole de l'agriculture, il suppose que ce ne peut être la figure réelle d'un dieu, parce que les dieux n'ont point existé; il en

conclut que c'eſt un ſimbole ; il lui plaît que ce ſoit un ſimbole de l'agriculture ; & lorſqu'il veut prouver que les dieux n'ont point exiſté, alors il ſuppoſe que l'hiéroglyphe que l'on prenoit pour la figure réelle d'un dieu, n'étoit qu'un ſimbole de l'agriculture.

En général on peut dire contre le ſiſtème de M. Pluche, qu'il eſt abſurde de ſuppoſer que les Egyptiens n'aient fait uſage des hiéroglyphes que pour les choſes qui concernent le labourage. Il eſt fort naturel de croire, que l'eſprit n'ayant pas encore inventé des ſignes qui ſerviſſent à repréſenter les ſons & non les choſes, les légiſlateurs & les magiſtrats auront été obligés de puiſer dans cette ſource, c'eſt-à-dire, de recourir aux hiéroglyphes pour s'exprimer aux yeux du peuple ſur les matieres relatives au culte religieux, au gouvernement de la ſociété, à l'hiſtoire des héros, aux arts & aux ſciences. Le genre d'expreſſion étoit extrêmement imparfait, & le ſujet des mépriſes infinies, toutes les fois qu'au défaut des images réelles on étoit obligé d'employer des images ſimboliques. Souvent on ſubſtituoit le ſimbole à l'idée ; & c'eſt ainſi qu'après s'être ſervi de la figure des animaux & des végétatifs, pour exprimer les attributs des dieux & des héros, on a ſubſtitué à ces dieux & à ces héros les animaux & les végétatifs même. On a cru que ces dieux les animoient, qu'ils s'étoient cachés ſous leur figure, & on les a adorés. Ce progrès eſt ſenſible dans l'exemple d'Oſiris & d'Apis.

De ce qui n'étoit que l'origine d'une ſeule branche de l'idolâtrie, M. Pluche en a voulu faire l'origine de toute l'idolâtrie. Des images empruntées de la diverſité des objets viſibles qui ſont ſur la terre & dans les cieux, ne pouvant manquer d'avoir quelque rapport avec les productions de l'agriculture, qui ſont en même temps les effets de la fécondité de la terre & de l'influence des aſtres. De ce rapport M. Pluche a conclu qu'il falloit expliquer les hiéroglyphes relativement à l'agriculture ; & ce qui s'y trouvoit ſur les dieux, ſur le gouvernement & ſur l'hiſtoire, eſt devenu dans ſon eſprit un inſtrument ou une inſtruction pour le labourage. Il a employé les monumens même de l'antiquité pour la détruire, comme le pere Hardouin s'eſt ſervi de médailles pour renverſer l'hiſtoire. Ses conjectures ont pris la place des faits, l'imagination a dégradé la vérité ; & j'oſerois dire qu'il ne ſeroit pas difficile, en conſéquence des mêmes principes, de prouver que les dieux d'Egypte, au lieu de provenir de l'agriculture proviennent des jeux de cette nation, de leur fêtes, de leurs combats, de leur maniere de chaſſer, de pêcher, & même ſi l'on vouloit de leur cuiſine, & les langues orientales ne manqueroient pas de fournir des étimologies pour ſoutenir ces différens ſentimens.

L'idolâtrie ayant déifié les hommes, il étoit tout naturel qu'elle communiquât à ſes dieux les défauts des hommes. C'eſt auſſi ce qui arriva. Les dieux du paganiſme furent donc hommes en toutes manieres, à cela près qu'ils étoient plus puiſſans que des hommes. Les hommes jouiſſoient du plaiſir ſecret de voir retracée dans de ſi reſpectables modeles l'image de leurs propres paſſions, & d'avoir pour fauteurs & pour complices de leurs débauches, les dieux mêmes qu'ils adoroient. Sous le nom de fauſſes divinités, c'étoient en effet leurs propres penſées, leurs plaiſirs & leurs fantaiſies qu'ils adoroient. Ils adoroient Vénus, parce qu'ils ſe laiſſoient dominer par l'amour ſenſuel, & qu'ils en aimoient la puiſſance. Ils érigeoient des autels à Bacchus le plus enjoué de tous les dieux, parce qu'ils s'abandonnoient & qu'ils ſacrifioient, pour ainſi dire, à la joie des ſens plus douce & plus enivrante que le vin. La manie de déifier alla ſi loin, qu'on déifia même les villes, & Rome fut conſiderée comme une déeſſe.

Le *polythéiſme* conſidéré en lui-même, eſt également contraire à la raiſon & aux phénomenes de l'univers. Quand on a une fois admis l'exiſtence d'une nature infiniment parfaite, il eſt facile de comprendre qu'elle eſt l'unique, & qu'aucun être ne peut l'égaler. Si notre raiſon peut s'élever juſqu'à ce principe, *il exiſte une telle nature*, elle fera aiſément & ſans nul ſecours cet autre pas, qui eſt plus facile ſans comparaiſon que le premier, *donc il n'y*

n'y a qu'un seul dieu. S'il pouvoit y avoir trois ou quatre de ces natures, il pourroit y en avoir non-seulement dix millions, mais aussi une infinité, car on ne sauroit trouver aucune raison d'un certain nombre plutôt que d'un autre. Comme donc le nombre binaire enfermeroit une superfluité qui choque notre raison, l'ordre demande que l'on se reduise à l'unité. Si chacune de ces matieres, étoit souverainement parfaite, elle n'auroit besoin que d'elle-même pour jouir d'une félicité infinie; la société des autres ne lui serviroit donc de rien, & ainsi notre raison ne pourroit souffrir aucune pluralité. C'est un de ses axiomes, que la nature ne fait rien en vain, & que c'est en vain que l'on emploie plusieurs causes pour un effet qu'un plus petit nombre de causes peut produire aussi commodément : la maxime qui a été appelée *la raison des nominaux*, parce qu'elle leur a servi à retrancher des écoles de philosophie une infinité d'excrescences & d'entités superflues; la maxime, dis-je, qu'il ne faut point multiplier les êtres sans nécessité, est un principe qu'aucune secte de philosophie n'a rejeté; or elle ruine sans ressource le *polythéïsme*.

Le *polythéïsme* n'est pas moins contraire aux phénomenes qu'à la raison, puisqu'on ne voit aucun désordre dans le monde, ni aucune confusion dans ses parties qui puissent faire soupçonner qu'il y a plusieurs divinités indépendantes auxquelles il soit soumis. Or, cependant c'est ce qui arriveroit, si le *polythéïsme* avoit lieu. M. Bayle prouve parfaitement bien que la religion payenne étoit un principe d'anarchie. En effet, ces dieux qu'elle répandoit partout, & dont elle remplissoit le ciel & la terre, la mer & l'air, étant sujets aux mêmes passions que l'homme, la guerre étoit immanquable entr'eux. Ils étoient & plus puissans & plus habiles que les hommes : tant pis pour le monde. L'ambition ne cause jamais autant de ravages que lorsqu'elle est secondée d'un grand pouvoir & d'un grand esprit.

Le desordre commença bientôt dans la famille divine. Titan le fils aîné du premier des dieux fut privé de la succession par les intrigues de ses sœurs, qui ayant gagné leur mere, firent ensorte qu'il cédât son droit à Saturne son frere puîné, de sorte qu'une cabale de femmes troubla la loi naturelle dès sa premiere génération. Saturne dévoroit ses enfans mâles pour tenir parole à Titan, mais son épouse le trompa, & fit nourrir en secret trois de ses fils. Titan ayant découvert ce manege, résolut de tirer raison de cette injure, & fit la guerre à Saturne & le vainquit, & l'enferma dans une noire prison lui & sa femme. Jupiter fils de Saturne, soutint la guerre, & remit en liberté son pere & sa mere; & alors Titan & ses fils, chargés de fers, furent enfermés dans le tartare, qui étoit la même prison où Saturne & son épouse avoient été enchaînés. Saturne redevable de sa liberté à son fils, n'en fut pas reconnoissant. Un oracle lui avoit prédit que Jupiter le détroneroit; il tâcha de prévenir cette prédiction. Mais Jupiter s'étant apperçu de l'entreprise, le renversa du trône, le chargea de chaînes, & le précipita dans le tartare. Il le châtia même, comme Saturne en avoit usé envers son pere. Le sang qui coula de la plaie que Saturne reçut en cette occasion, tomba sur la terre, & produisit des géans, qui s'efforcerent de déposer Jupiter. Le combat fut rude & douteux pendant assez longtemps. Enfin la victoire se déclara pour Jupiter.

Ce sont les principales guerres divines dont les Payens avoient fait mention. Ils sont autant éloignés du vraisemblable, en ne continuant point l'histoire de cette suite de rébellions, qui ont dû être fréquentes, qu'ils s'y étoient conformés en la conduisant jusqu'à la gigantomachie. Rien ne choque plus la vraisemblance, que de voir qu'ils ont supposé que les autres dieux ne conspiroient pas souvent contre Jupiter, & que par des ligues & des contre-ligues ils ne tâchoient pas de s'agrandir, ou de s'exposer aux usurpateurs. La suite naturelle & inévitable du caractere qu'on leur donne, étoit qu'ils se querelassent plus souvent, & qu'ils entreprissent plus fréquemment de s'emparer des états les uns des autres, que les hommes ne se querellent & ne forment de pareilles entreprises. Cela va loin, comme vous

voyez. Junon seule, telle qu'on la représente, devoit tailler plus de besogne à Jupiter son mari, qu'il n'en eût su expédier. Elle étoit jalouse, fiere, vindicative excessivement, & se voyoit tous les jours trahie par son mari. Quels tumultes ne devoit-elle pas exciter? Quels complots ne devoit-elle pas former contre un époux si infidele? Il se tira d'une guerre qu'elle lui avoit suscitée, & d'une seconde conspiration où elle entra. Quels désordres ne causa-t-elle pas dans le monde pour se venger de ses rivales, & pour perdre tous ceux qui lui déplaisoient? Il n'y a rien de plus vraisemblable dans l'Enéide que le personnage qu'elle y joue; personnage si pernicieux, qu'elle fait sortir des enfers une furie, pour inspirer la rage martiale à des peuples qui ne songeoient qu'à la paix. Souvenez-vous qu'il y avoit encore d'autres déesses. Il n'eût fallu que celle-là pour mettre le trouble parmi les dieux. Cela rendoit inévitables les fonctions & les intrigues, les complots & les querelles. Un bel esprit (le chevalier Temple) les a bien décrites, en disant que ce sont des guerres d'anarchies, dont les mauvais fruits mûrissent tôt ou tard, & bouleversent quelquefois les sociétés les plus florissantes. L'histoire est toute remplie de ces sortes de choses. Voici donc comme je raisonne. Malgré toutes les précautions qu'on a prises dans les états, malgré les différentes formes de gouvernement qu'on y a successivement introduites, on n'a jamais pu ôter les semences de l'anarchie, ni empêcher qu'elle ne levât la tête de temps en temps. Les séditions, les guerres civiles, les révolutions sont fréquentes dans tous les états, quoique plus ou moins dans les uns que dans les autres. Pourquoi cela? C'est que les hommes sont sujets à de mauvaises passions. Ils sont envieux les uns des autres. L'avarice, l'ambition, la volupté, la vengeance les possedent. Ceux qui doivent commander, s'en acquittent mal; ceux qui doivent obéir, s'en acquittent encore quelquefois plus mal. Vous donnez des bornes à l'autorité royale; c'est le moyen d'inspirer l'envie de parvenir à la puissance despotique. En un mot, les uns abusent de l'autorité, & les autres de la liberté. Or puisque les dieux étoient sujets aux mêmes passions que l'homme, il falloit donc nécessairement qu'il y eût des guerres entr'eux, & des guerres d'autant plus funestes, qu'ils surpassoient l'homme en esprit & en puissance; des guerres qui ébranlassent jusqu'au centre de la mer & de la terre, l'air & les cieux, des guerres enfin qui missent l'anarchie, le trouble & la confusion dans tous les corps de l'univers. Or puisque cette anarchie n'est point venue, c'est une marque qu'il n'y a point eu de guerre entre les dieux; & c'est en même temps une preuve qu'ils n'existoient point, car s'ils eussent existé, ils n'eussent point pu être d'accord. Je ne voudrois point d'autre raison que celle-là pour me convaincre de la fausseté de la religion payenne.

Le *polythéisme* étant si absurde en lui-même, & si contraire en même-temps aux phénomenes, vous me demanderez peut-être ce qu'en pensoient les plus sages d'entre les Payens. C'est à quoi je vais satisfaire. Il y avoit autrefois trois classes de dieux, rangés avec beaucoup d'adresse: les *poëtiques*, les *politiques*, & les *philosophiques*. C'est la division qu'en fait le grand pontife Scevola, qui se trouvant à la tête de tous les ministres de la superstion, ne devoit point s'y méprendre. Les dieux poétiques sembloient abandonnés au vulgaire qui se repaît de fictions. Les politiques servoient dans les occurences délicates, où il falloit relever les courages abattus, les manier avec dextérité, leur donner une nouvelle force. Les philosophiques enfin n'offroient rien que de noble, de pur, de convenable au petit nombre d'honnêtes gens qui parmi les payens savoient penser. Ces derniers ne reconnoissoient qu'un seul Dieu qui gouvernoit l'univers par le ministere des génies ou des démons, à qui ils donnoient le nom de *divinités subalternes*. M. Bayle prétend qu'aucun philosophe payen n'a eu connoissance de l'unité de Dieu; car tous ceux, dit-il, qui semblent reconnoître cette vérité, ont réduit à la seule divinité du soleil tous les autres dieux du paganisme, ou n'ont point admis d'autre

dieu que l'univers même, que la nature, que l'ame du monde. Or on comprend aisément, pour peut qu'on y fasse attention, que l'unité ne peut convenir ni au soleil ni au monde, ni à l'ame du monde. Cela est visible à l'égard du soleil & du monde; car ils sont composés de plusieurs portions de matiere réellement distinctes les unes des autres; & il ne seroit pas moins absurde de soutenir qu'un vaisseau n'est qu'un seul être, ou qu'un éléphant n'est qu'une seule entité, que que de l'affirmer du monde, soit qu'on le considere comme une simple machine, soit qu'on le considere comme un animal. Toute machine, tout animal est essentiellement un composé de diverses pieces. L'ame du monde est aussi composée de parties différentes. Ce qui anime un arbre n'est point la même chose que ce qui anime un chien. Personne n'a mieux décrit que Virgile le dogme de l'ame du monde, laquelle il prenoit pour Dieu.

*Esse apibus partem divinæ mentis & haustus*
*Æthereos dixere : Deum namque ire per omnes*
*Terrasque, tractusque maris, cœlumque profundum,*
*Hinc pecudes, armenta, viros, genus omne ferarum ;*
*Quemque sibi tenues nascentem arcessere vitam.*

Virg. *Georg. lib IV. v.* 220.

On voit par-là clairement la divinité divisée en autant de parties qu'il y a de bêtes & d'hommes. Cet esprit, cet entendement répandu, selon Virgile, par toute la masse de la matiere, peut-il être composé de moins de parties que la matiere ? ne faut-il pas qu'il soit dans l'air par des portions de sa substance numériquement distinctes des portions par lesquelles il est dans l'eau réellement; donc les philosophes qui semblent avoir enseigné l'unité de Dieu ont été plus *polythéistes* que le peuple. Ils ne savoient ce qu'ils disoient, s'ils croyoient dire que l'unité appartient à Dieu. Elle ne peut lui convenir selon leur dogme, que de la maniere qu'elle convient à l'Océan, à une nation, à une ville, à un palais, à une armée. Le dieu qu'ils reconnoissoient être un amas d'une infinité de parties, si elles étoient homogenes, chacune étoit un dieu, ou aucune ne l'étoit. Or si aucune ne l'avoit été, le tout n'auroit pas pu être dieu. Il falloit donc qu'ils admissent au pié de la lettre une infinité de dieux, ou pour le moins un plus grand grand nombre qu'il n'y en avoit dans le poëme d'Hésiode, ni dans aucune autre lithurgie. Si elles étoient hétérogenes, on tomboit dans la même conséquence, car il falloit que chacune participât à la nature divine & à l'essence de l'ame du monde. Elle n'y pouvoit participer sans être un dieu, puisque l'essence des choses n'est point susceptible du plus ou du moins. On l'a toute entiere, ou l'on n'en a rien du tout. Voilà donc autant de dieux que de parties dans l'univers. Que si la nature de Dieu n'avoit point été communiquée à quelques-unes des parties, d'où seroit venu qu'elle auroit été communiquée à quelques autres ? & quel composé bisarre & monstreux ne seroit-ce pas qu'une ame composée de parties non vivantes & non animées, & de parties vivantes & animées? Il seroit encore plus monstrueux de dire qu'aucune portion de dieu n'étoit un dieu, & que néanmoins toutes ensemble elles composoient un dieu ; car en ce cas-là, l'être divin eût été le résultat d'un assemblage de plusieurs pieces non divines, il eût été fait de rien, tout comme si l'étendue étoit composée de points mathématiques.

Qu'on se tourne de quelque côté qu'on voudra ; on ne peut trouver jamais dans les sistêmes des anciens philosophes l'unité de Dieu ; ce sera toujours une unité collective. Affectez de dire sans nommer jamais l'armée, que tels ou tels bataillons ont fait ceci, ou sans jamais articuler ni régimens, ni bataillons, que l'armée a fait cela, vous marquez également une multitude d'acteurs. S'il n'y a qu'un seul Dieu, selon eux, c'est de la même maniere qu'il n'y a qu'un peuple romain, ou que, selon Aristote, il n'y a qu'une matiere premiere. Voyez dans saint Au-

guſtin les embarras où la doctrine de Varron ſe trouve réduite. Il croyoit que Dieu n'étoit autre choſe que l'ame du monde. On lui fait voir que c'eſt une diviſion de Dieu en pluſieurs choſes, & la réduction de pluſieurs choſes en un ſeul Dieu. Lactance auſſi a très-bien montré le ridicule du ſentiment des Stoïques, qui étoit à-peu-près le même que celui de Varron. Spinoza eſt dans le même labyrinthe. Il ſoutient qu'il n'admet qu'une ſubſtance, & il la nomme *Dieu*. Il ſemble donc n'admettre qu'un Dieu; mais dans le fond il en admet une infinité ſans le ſavoir. Jamais on ne comprendra que l'unité de ſubſtance, à quoi il réduit l'univers, ſoit autre choſe que l'unité collective, ou que l'unité formelle des Logiciens, qui ne ſubſiſte qu'idéalement dans notre eſprit. S'il ſe trouve donc dans les philoſophes païens quelques paſſages qui ſemblent autoriſer d'une maniere plus orthodoxe l'unité de Dieu, ce ne ſont la plupart du temps qu'un galimathias pompeux; faites-en bien l'analyſe, il en ſortira toujours une multitude de dieux. On n'eſt parfaitement unitaire qu'autant qu'on reconnoît une intelligence parfaitement ſimple, totalement diſtinguée de la matiere & de la forme du monde, productrice de toutes choſes, & véritablement ſpirituelle. Si l'on affirme cela, l'on croit qu'il n'y a qu'un Dieu; mais ſi on ne l'affirme pas, on a beau ſiffler tous les dieux du paganiſme, & témoigner de l'horreur pour la multitude des dieux, on en admettra réellement une infinité. Or c'eſt-là préciſément le cas de tous les anciens philoſophes que nous avons prouvé ailleurs n'avoir aucune teinture de la véritable ſpiritualité.

Si M. Bayle s'étoit contenté de dire qu'en raiſonnant conſéquemment, on ne ſe perſuaderoit jamais que l'unité de Dieu fût compatible avec la nature de Dieu, telle que l'admettoient les anciens philoſophes, je me rangerois à ſon avis. Il me ſemble que ce qu'ils diſoient de l'unité de Dieu, ne couloit point de leur doctrine touchant la nature de cet Etre. Je parle même de la doctrine des premiers peres de l'Egliſe, qui mettoient dans Dieu une eſpece de matérialiſme. Cette doctrine bien pénétrée, & conduite exactement de conſéquence en conſéquence, étoit l'éponge de toute religion. Les raiſonnemens de M. Bayle, que j'ai rapportés en objection, en ſont une preuve bien évidente. Mais comme les opinions, inconſéquemment & très-impertinemment tirées d'une hypotheſe, n'entrent pas moins facilement dans les eſprits, que ſi elles émanoient néceſſairement d'un bon principe; il faut convenir que les philoſophes payens ont véritablement reconnu l'unité de Dieu, quoiqu'elle ne coulât pas de leur doctrine ſur la nature d'un Etre ſuprême. Il n'y a point eu de philoſophes payens qui aient plus inſiſté ſur le dogme de la Providence que les Stoïques. Ils croyoient pourtant que Dieu étoit corporel. Ils joignoient donc enſemble la nature corporelle à une intelligence répandue par-tout. Or l'unité proprement dite, n'eſt pas plus difficile à concilier avec une telle nature, que la providence, ou plutôt elles ſont toutes deux également incapables de lui être aſſorties. Combien de philoſophes modernes, qui ſur les traces de M. Locke, s'imaginent que leur ame eſt matérielle! en ſont-ils pour cela moins perſuadés de ſa véritable unité? L'idée de l'unité de Dieu eſt ſi naturelle & ſi conforme à la droite raiſon, qu'ils l'ont entée ſur leur ſiſtême, quelque diſcordant qu'il fût avec cette idée. Ils ſe ſont rapprochés de l'orthodoxie par ces inconſéquences, car il eſt ſûr que s'ils avoient bien ſuivi leur pointe, je veux dire qu'ils ſe fuſſent attachés réguliérement aux réſultats de leur principe, ils auroient parlé de Dieu moins noblement qu'ils n'ont fait. Tous les ſiſtêmes des anciens philoſophes ſur la nature de Dieu, conduiſoient à l'irréligion; & ſi tous les philoſophes ne ſont point tombés dans cet abîme, ils en ont été redevables, encore un coup, au défaut d'exactitude dans le raiſonnement. Ils ſont ſortis de leur route, attirés ailleurs par les idées que la nature avoit imprimées dans leur eſprit, & que l'étude de la morale nourriſſoit & fortifioit.

Un des plus grands eſprits de l'ancienne Rome, s'aviſa d'examiner les opi-

nions des philosophes sur la nature divine. Il disputa pour & contre avec beaucoup d'attention. Qu'en arriva-t-il? c'est qu'au bout du compte, il se trouva athée, ou peu s'en fallut, ou qu'au moins il n'évita ce grand changement que parce qu'il eut plus de déférence pour l'autorité de ses ancêtres que pour ses lumieres philosophiques.

Mais une chose qu'on ne peut pardonner aux anciens philosophes qui reconnoissoient un seul Dieu, c'est que satisfaits de ne point tomber dans l'erreur, ils regardoient comme une de leurs obligations d'y entretenir les autres. Le sage, avoue l'orateur philosophe, doit maintenir tout l'extérieur de la religion qu'il trouve établi, & conserver inviolablement les cérémonies brillantes, sacrées; auxquelles les ancêtres ont donné cours. Pour lui, qu'il considere la beauté de l'univers, qu'il examine l'arrangement des corps célestes, il verra que sans rien changer aux choses anciennes, il doit adorer en secret l'Être suprême. En cela consistoit toute la religion des Païens, gens d'esprit. Ils reconnoissoient un Dieu qu'ils regardoient comme remplissant le monde de sa grandeur, de son immensité. Ils retenoient avec cela les principaux usages du pays où ils vivoient, craignoient sur-tout d'en troubler la paix par un zele furieux, ou par trop d'attachement à leurs opinions particulieres. C'est sur quoi appuie Séneque d'une matiere très-sensée. Quand nous plions, dit-il, devant cette foule de divinités qu'une vieille superstition a entassée les unes sur les autres, nous donnons ces hommages à la coutume & non pas à la religion. Nous voulons par-là contenir le peuple, & non point nous avilir honteusement.

Suivant quelques philosophes, tout le polythéisme poétique, tout ce qu'il y a eu de divinités parmi les Grecs, tout ce qui entre dans le détail de leurs généalogies, de leurs familles, de leurs domaines, de leurs amours, de leurs avantures, n'est autre chose que la physique mise sur un certain ton & agréablement tournée. Ainsi Jupiter n'est plus que la matiere éthérée, & Junon la masse liquide de notre atmosphere. Apollon est le soleil, & Diane est la lune. Pour abréger, tous les dieux ne sont que les élémens & les corps physiques; la nature se trouve partagée entre eux, ou plutôt ils ne sont tous que les differentes parties de divers effets de la nature.

Il faut convenir que cette premiere institution des dieux, est un fait d'histoire assez constant, du-moins prix en général. On sait que dans l'origine du paganisme, la physique qui n'avoit pas encore formé de science, laissoit les écrivains dans une si grande sécheresse sur le fond des choses, que pour la corriger, ils emprunterent le secours des allusions & des fables, genre d'écrire que favorisoit le penchant, & en quelque sorte l'enfance des lecteurs, comme il paroît dans Cicéron. Mais ce fait même, la défense du paganisme dans le temps que le Christianisme s'élevoit sur ses ruines & ses débris, étoit la plus forte démonstration contre lui. 1°. Si les dieux n'étoient que des portions de l'univers, il demeuroit évident que l'univers prenoit la place de son auteur, & que l'homme aveugle décernoit à la créature, l'adoration qui n'est dûe qu'au Créateur. 2°. Quand même les dieux n'auroient été dans l'origine que les élémens personnifiés, cette théologie simbolique ne devenoit-elle pas une occasion de scandale & d'erreur impie? Quelle que fût l'origine physique du mot *Jupiter*, n'étoit-il pas dans la signification d'usage, le nom propre d'un Dieu, pere des autres dieux? Lorsque le peuple lisoit dans ses poëtes que Jupiter frappoit Junon son épouse & sa sœur, concevoit-il qu'il ne s'agissoit là que du choc des élémens? Recouroit-il aux allusions pour l'intelligence des autres fables, où il voyoit un sens clair, qui dès le premier aspect, fixoit sa croyance? Où étoit le poëte qui eut appris à distinguer ces images allégoriques d'avec la simplicité de la lettre? Où étoient même les poëtes qui n'eussent pas représenté le même Dieu sous des emblêmes tous différens, & quelquefois opposés? Il etoit donc impossible que le vulgaire ignorant saisît au milieu de ces variations un point fixé d'allégo-

rie qui le déterminât, & dès-lors il ne lui restoit qu'un système scandaleux où la raison trompée n'offroit à la morale que des exemples trompeurs.

Quelque parti que prît l'Idolâtrie, soit qu'elle regardât ses dieux comme des élémens qu'elle avoit personnifiés, soit qu'elle les regardât comme des hommes qu'elle avoit déifiés après leur mort, pour les bienfaits dont ils avoient comblé les humains, toujours est-il vrai de dire que son fonds étoit une ignorance brutale, & une entiere dépravation du sens humain. Ajoutez à cela que les Poëtes épuiserent en sa faveur tout ce qu'ils avoient d'esprit, de délicatesse & de graces, & qu'ils s'étudierent à employer les couleurs les plus vives pour fonder des vices & des crimes qui seroient tombés dans le décri, sans la parure qu'ils leur prêtoient, pour en couvrir la difformité, l'absurdité & l'infamie.

On sait que le plus sage des philosophes condamnoit sans réserve ces fictions profanes, si manifestement injurieuses à la divinité. « Nous ne devons, disoit-il, admettre dans notre république, ni les » chaînes de Junon formées par son propre fils ; ni la chûte de Vulcain, précipité du haut des cieux pour avoir pris » la défense de sa mere contre Jupiter » qui levoit la main sur elle ; ni les autres combats des dieux, soit que ces » idées servent de voiles à d'autres, soit » que le poëte les donne pour ce qu'il » semble qu'elles sont. La jeunesse qui ne » peut démêler ces vues différentes, se » remplit par-là d'opinions insensées qui » ne s'effacent qu'avec peine de son esprit. Il faut au contraire lui montrer » toujours Dieu comme juste & véritable » dans ses œuvres, autant que dans ses » paroles. Et en effet, il est constant » dans ses promesses, il ne séduit ni par » de vaines images, ni par de faux discours, ni par des signes trompeurs, ni » durant le jour, ni durant la nuit. »

La raison même au milieu des plus épaisses ténebres, ne pouvoit se dérober à ces rayons de vérité, tant il est impossible à l'homme d'anéantir l'idée de l'Etre unique, saint & parfait qui l'a tiré du néant.

Mais si ces fables dont on repaissoit le peuple étoient, de l'aveu même de Platon, si injurieuses à la divinité, & en même temps si funestes à la pureté des mœurs, pourquoi ne travailloit-il pas à le détromper, en lui inspirant une idée saine de la divinité ? Pourquoi, de concert avec les autres philosophes, fomentoit-il encore son erreur ? Le voici, c'est qu'il s'imaginoit que le *polytheïsme* étoit si fort enraciné, qu'il étoit impossible de le détruire sans mettre toute la société en combustion. « Il est très-difficile, dit-il, de connoître » le pere, le souverain arbitre de cet » univers ; mais si vous avez le bonheur » de le connoître, gardez-vous bien » d'en parler au peuple ». Les philosophes, aussi bien que les législateurs, étoient dans ce principe, que la vérité étoit peu propre à être communiquée aux hommes. On croyoit sans aucune répugnance qu'il falloit les tromper, ou du moins leur exposer les choses adroitement voilées. De-là vient, dit Strabon, que l'usage des fables s'est si fort étendu, qu'on a feint & imaginé, par une espece de devoir politique, le tonnerre de Jupiter, l'égide de Pallas, le trident de Neptune, les flambeaux & les serpens des Furies vengeresses ; & ce sont toutes ces traditions ajoutées les unes aux autres, qui ont formé l'ancienne théologie, dans la vue d'intimider ceux qui se conduisent par la crainte plutôt que par la raison, trop foible, hélas ! sur l'esprit des hommes corrompus. Séneque dit que le Jupiter du peuple est celui qui est armé de la foudre, & dont la statue se voit au milieu du Capitole ; mais que le véritable Jupiter, celui des philosophes, est un être invisible, l'ame & l'esprit universel, le maître & le conservateur de toutes choses, la cause des causes, dont la nature emprunte sa force, & pour ainsi dire sa vie. Varron le plus savant des Romains, dans un fragment de son traité sur les religions, cité par S. Augustin, dit qu'il y a de certaines vérités qu'il n'est pas à-propos de faire connoître trop généralement pour le bien de l'état ; & d'autres choses qu'il est utile de faire accroire au peuple quoiqu'elles soient fausses, & que c'est par

cette raiſon que les Grecs cachent leurs miſteres en général. Quelque ſiſtême qu'on embraſſe, il faut que le peuple ſoit ſéduit; & il veut lui-même être ſéduit. Orphée en parlant de Dieu diſoit, je ne le vois point, car il y a un nuage autour de lui qui me le dérobe.

Une autre raiſon qui portoit les légiſlateurs à ne point déprévenir l'eſprit des erreurs dont ils étoient imbus, c'eſt qu'ils avoient eux-mêmes contribué à l'établiſſement ou à la propagation du *polythéiſme*, en proteſtant des inſpirations, & ſe ſervant des opinions religieuſes quoique fauſſes; & dont les peuples étoient prévenus, pour leur inſpirer une plus grande vénération pour les lois. Le *polythéiſme* fut entiérement corrompu par les poëtes qui inventerent ou publierent des hiſtoires ſcandaleuſes des dieux & des héros; hiſtoires dont la prudence des légiſlateurs auroit voulu dérober la connoiſſance au peuple, ce qui plus que toute autre choſe, contribuoit à rendre le *polythéiſme* dangereux pour l'état, comme il eſt aiſé de s'en convaincre par le paſſage de Platon que j'ai cité ci-deſſus. Trouvant donc les peuples livrés à une religion qui étoit faite pour le plaiſir, à une religion dont les divertiſſemens, les fêtes, les ſpectacles, & enfin la licence même faiſoit une partie du culte, les trouvant, dis-je, enchantés par une telle religion, ils ſe virent forcés de ſe prêter à des préjugés trop tenans & trop invétérés. Ils crurent qu'il n'étoit pas en leur pouvoir de la détruire, pour y en ſubſtituer une meilleure. Tout ce qu'ils purent faire, ce fut d'établir avec plus de fermeté le corps de la religion; & c'eſt à cet uſage qu'ils employerent un grand nombre de pompeuſes cérémonies. Dans la ſuite des temps, le génie de la religion ſuivit celui du gouvernement civil; & ainſi elle s'épura d'elle-même comme à Rome, ou elle ſe corrompit de plus en plus comme dans la Syrie. Si les légiſlateurs euſſent inſtitué une religion nouvelle, ainſi qu'ils inſtituerent de nouvelles lois, on auroit trouvé dans quelques-unes de ces religions des inſtitutions moins éloignées de la pureté de la religion naturelle. L'imperfection de ces religions eſt une preuve qu'ils les trouverent déjà établies, & qu'ils n'en furent pas les inventeurs.

On peut dire que ni les Philoſophes, ni les Légiſlateurs n'ont reconnu cette vérité eſſentielle, que le vrai & l'utile ſont inſeparables. Par-là les uns & les autres ont très-ſouvent manqué leur but. Les premiers négligeant l'utilité, ſont tombés dans les opinions les plus abſurdes ſur la nature de Dieu, & ſur celle de l'ame; & les derniers n'étant pas aſſez ſcrupuleux ſur la vérité, ont beaucoup contribué à la propagation du *Polythéiſme*, qui tend naturellement à la deſtruction de la ſociété. Ce fut même la néceſſité de remédier à ce mal qui leur fit établir les miſteres ſacrés avec tant de ſuccès; & on peut dire qu'ils étoient fort propres à produire cet effet. Dans le Paganiſme l'exemple des dieux vicieux & corrompus avoit une forte influence ſur les mœurs: *ils ont fait cela*, diſoit-on, *& moi chétif mortel je ne le ferois pas? Ego homuncio hoc non facerem?* Terence, *Eunuq. acte III. ſcene v.* Eurypide met le même argument dans la bouche de pluſieurs de ſes perſonnages en differens endroits de ſes tragédies.

Voilà ce que l'on alléguoit pour ſa juſtification, lorſqu'on vouloit s'abandonner à ſes paſſions déréglées & ouvrir un champ libre à ſes vaſtes deſirs. Or dans les miſteres on affoibliſſoit ce puiſſant aiguillon, & c'eſt ce que l'on faiſoit en coupant la racine du mal. On découvroit à ceux des initiés qu'on en jugeoit capables, l'erreur où étoit le commun des hommes: on leur apprennoit que Jupiter, Mercure, Vénus, Mars, & toutes les divinités licentieuſes, n'étoient que des hommes comme les autres, qui durant leur vie avoient été ſujets aux mêmes paſſions & aux mêmes vices que le reſte des mortels; qu'ayant été à divers égards les bienfaiteurs du genre humain, la poſtérité les avoit déifiés par reconnoiſſance, & avoit indiſcrétement canoniſé leurs vices avec leurs vertus. Au reſte on ne doit pas croire que la doctrine enſeignée dans les miſteres, d'une cauſe ſuprême, auteur de toutes choſes, détruisît les divinités tutélaires, ou pour mieux dire les patrons locaux. Ils étoient

simplement considérés comme des êtres du second ordre, inférieurs à Dieu; mais supérieurs à l'homme, & placés par le premier être pour présider aux différentes parties de l'univers. Ce que la doctrine des grands misteres détruisoit, c'étoit le *polythéïsme* vulgaire, ou l'adoration des hommes déifiés après leur mort.

L'unité de Dieu étoit donc établie dans les grands misteres sur les ruines du *polythéïsme*; car dans les petits on ne démasquoit pas encore les erreurs du *polythéïsme*: seulement on y inculquoit fortement le dogme de la Providence, & ceci n'est pas une simple conjecture. Les mistagogues d'Egypte enseignoient dans leurs cérémonies secretes le dogme de l'unité de Dieu, comme M. Ladworth savant anglois, l'a évidemment prouvé. Or les Grecs & les Asiatiques emprunterent leurs misteres des Egyptiens, d'où l'on peut conclure très-probablement qu'ils enseignoient le même dogme. Pythagore reconnoissoit que c'étoit dans les misteres d'Orphée qui se célébroient en Thrace, qu'il avoit appris l'unité de la cause premiere universelle. Ciceron garde aussi peu de mesure. « Si » j'entreprenois d'approfondir l'antiquité, » & d'examiner les relations des historiens » grecs, on trouveroit que les dieux de » la premiere classe ont habité la terre » avant que d'habiter les cieux. Informez-» vous seulement de qui sont ces sépulchres » que l'on montre dans la Grece; ressou-» venez-vous, car vous êtes initié, de » ce que l'on enseigne dans les misteres? » Vous concevrez alors toute l'étendue » que l'on pourroit donner à cette discus-» sion ». On pourroit, s'il étoit nécessaire, citer une nuée de témoins pour confirmer de plus en plus cette vérité.

S'il restoit encore quelques nuages, ils seroient bientôt dissipés par ce qui est dit de l'unité de Dieu dans l'hymne chantée par l'hiérophante, qui paroissoit sous la figure du créateur. Après avoir ouvert les misteres, & chanté la théologie des idoles, il renversoit alors lui-même tout ce qu'il avoit dit, & introduisoit la vérité en débutant ainsi. « Je vais déclarer un secret » aux initiés; que l'on ferme l'entrée de » ces lieux aux profanes. O toi, Musée, » descendu de la brillante Sélene, sois » attentif à mes accens: je t'annoncerai des » vérités importantes. Ne souffre pas que » des préjugés ni des affections antérieu-» res, t'enlevent le bonheur que tu sou-» haites de puiser dans la connoissance » des vérités mistérieuses. Considere la » nature divine, contemple-la sans cesse, » regle ton esprit & ton cœur, & mar-» chant dans une voie sûre, admire le » maître unique de l'univers. Il en est un, » il existe par lui-même. C'est à lui seul » que tous les autres êtres doivent leur » existence. Il opere en tout & par-tout; » invisible aux yeux des mortels, il voit » lui-même toutes choses ».

Avant de finir cet article, il est à-propos de prévenir une objection que fait M. Bayle au sujet du *polythéïsme*, qu'il prétend pour le moins être aussi pernicieux à la société que l'athéisme. Il se fonde sur ce que cette religion si peu liée dans toutes ses parties, n'exigeoit point les bonnes mœurs. Et de quel front, disoit-il, les auroit-elle exigées? Tout étoit plein des crimes, des iniquités diverses qu'on reprochoit à l'assemblée des dieux. Leur exemple accoutumoit au mal, leur culte même applanissoit le chemin qui y conduit. Qu'on remonte à la source du paganisme, ou verra qu'il ne promettoit aux hommes que des biens physiques, comme des cérémonies d'éclat, des sacrifices, des décorations propres à faire respecter les temples & les autels, des jeux, des spectacles pour les passions si difficiles à corriger, ou plutôt à retenir dans de justes bornes (car les passions ne se corrigent jamais entiérement). Il leur laissoit une libre étendue, sans les contraindre en aucune maniere, sans aller jamais jusqu'au cœur. En un mot, la religion payenne étoit une espece de banque, où en échange des offrandes temporelles, les dieux rendoient des plaisirs, des satisfactions voluptueuses.

Pour répondre à cette objection, il faut remarquer que dans le paganisme il y avoit deux sortes de religion, la religion des particuliers, & la religion de la société. La religion des particuliers étoit inférieure à celle de l'état, & en étoit différentes

férente. A chacune de ces religions présidoit une Providence particuliere. Celle de la religion des particuliers ne punissoit pas toujours le vice, ni ne récompensoit pas toujours la vertu en ce bas monde, idée qui entraînoit nécessairement après elle celle du dogme des peines & des récompenses d'une autre vie. La Providence, sous la direction de laquelle étoit la société, étoit au contraire égale ou uniforme dans sa conduite, dispensant les biens & les maux temporels, selon la maniere dont la société se comportoit envers les dieux. De-là vient que la religion faisoit partie du gouvernement civil. On ne délibéroit sur rien, ni l'on n'exécutoit rien sans consulter l'oracle. Les prodiges, les présages étoient aussi communs que les édits des magistrats; car on les regardoit comme dispersés par la Providence pour le bien public; c'étoient ou des déclarations de la faveur des dieux, ou des dénonciations des châtimens qu'ils étoient sur le point d'infliger. Tout cela ne regardoit point les particuliers considérés comme tels. S'il s'agissoit d'accepter un augure, ou d'en détourner le présage, de rendre graces aux dieux, ou d'appaiser leur colere, la méthode que l'on suivoit constamment, étoit ou de rétablir quelque ancienne cérémonie, ou d'en instituer de nouvelles; mais la réformation des mœurs ne faisoit jamais partie de la propitiation de l'état. La singularité & l'évidence de ce fait ont frappé si fortement M. Bayle, que s'imaginant que cette partie publique de la religion des païens en faisoit le tout, il en a conclu avec un peu trop de précipitation, que la religion païenne n'instruisoit point à la vertu, mais seulement au culte externe des dieux; & de-là il a tiré un argument pour soutenir son paradoxe favori en faveur de l'athéisme. La vaste & profonde connoissance qu'il avoit de l'antiquité ne l'a point, en cette occasion, garanti de l'erreur; & l'on doit avouer qu'il y a été en partie entraîné par plusieurs passages des peres de l'Eglise dans leurs déclamations contre les vices du paganisme. Quoiqu'il soit évident que cette partie publique de la religion païenne n'eût aucun rapport à la pratique de la vertu, & à la pureté des mœurs; on ne sauroit prétendre la même chose de l'autre partie de la religion, dont chaque individu étoit le sujet. Le dogme des peines & des récompenses d'une autre vie en étoit le fondement; dogme inséparable du mérite des œuvres, qui consiste dans le vice & la vertu. Je ne nierai cependant pas que la nature de la partie publique de la religion n'ait souvent donné lieu à des erreurs dans la pratique de la religion privée, concernant l'efficacité des actes extérieurs en des cas particuliers. Mais les misteres sacrés auxquels bien des personnes se faisoient initier, corrigeoint les maux que le *polythéisme* n'avoit pas la force de réprimer.

*THEISOI* ou *THISOA*, (*Géog. anc.*) ville de l'Arcadie, selon Etienne le géographe. Pausanias, *l. VIII. c. xxxviij* dit que de son temps *Thisoa* n'étoit qu'une bourgade qui autrefois avoit été une ville très-peuplée, aux confins des *Parrasii*, & dans le territoire de Mégalopolis. Cette ville tiroit son nom de celui de la nymphe Thisoa, l'une des trois nourrices de Jupiter. (*D. J.*)

THÉISTE, *theista*, celui qui admet l'existence de Dieu, d'un être suprême de qui tout dépend.

THEIUS, (*Géog. anc.*) riviere de l'Arcadie; Pausanias, *l. VIII, c. xxxv* dit qu'en allant de Mégalopolis à Lacédémone, le long de l'Alphée, on trouve au bout d'environ trente stades le fleuve Theius qui se joint à l'Alphée du côté gauche. (*D. J.*)

THEKA, s. m. (*Hist. nat. Botan. exot.*) grand chêne dont on trouve des forêts entieres dans le Malabar; son tronc est fort gros, revêtu d'une écorce rude, épaisse & cendrée. Il pousse un grand nombre de branches vertes, noueuses & quadrangulaires. Son bois est blanchâtre, dur, lisse, strié; sa racine est rougeâtre; ses feuilles naissent par paires & dans un ordre parallele; elles sont oblongues, rondes, pointues, épaisses, luisantes, longues de deux palmes, larges d'un empan, d'un goût acide. Ses fleurs sont petites & odoriférantes; elles sortent des

aiſſelles des feuilles en forme de pédicules longs, quadrangulaires & ſillonés, qui ſe déploient peu-à-peu en forme de paraſol; elles ſont compoſées de cinq ou ſix pétales arrondis, blancs, repliés en-dehors, & ſoutenus par de petits calices terminés en pointe. Il s'éleve d'entre les pétales un pareil nombre d'étamines blanches, à ſommets jaunes, avec un piſtil verdâtre & pointu. Il leur ſuccede à la fin de groſſes gouſſes fendues par le haut, diviſées par une cloiſon ligneuſe en trois ou quatre loges qui contiennent chacune un fruit preſque ſphérique, verd, colonneux & velu, dont la chair eſt verdâtre, ſans odeur, d'un goût amer & aſtringent; il renferme un noyau quarré, de couleur blanche, tirant ſur le rouge, dans lequel eſt une petite amande blanchâtre.

Les habitans n'emploient point d'autre bois que le théka pour bâtir & réparer leurs temples. Ils tirent des feuilles de cet arbre une liqueur dont ils ſe ſervent pour teindre leurs ſoies & leurs cotons en pourpre. Ils font encore de cette liqueur un ſirop avec du ſucre pour guérir les aphthes. Ils font bouillir les fleurs dans du miel, & en préparent un remede pour évacuer les eaux des hydropiques. (*D. J.*)

THEKUPHE, ſ. f. (*terme de Calend.*) revolution, cercle; mais il ſe dit ſur-tout des quatre points où commencent les ſaiſons; c'eſt-à-dire, les deux points ſolſticiaux & les deux points équinoxiaux.

*THELEBOÆ*, (*Géog. anc.*) ou plutôt *Teleboæ*, peuples inſulaires au voiſinage de l'Acarnanie. Tous les écoliers ſavent qu'Alcmène conçut Hercule pendant qu'Amphitryon faiſoit la guerre aux Téleboes, parce que cette femme pour venger la mort de ſes freres, avoit promis d'épouſer celui qui entreroit dans ſon reſſentiment.

Etienne de Byzance nous apprend que la Téloboïde étoit une partie de l'Acarnanie, & qu'elle emprunta ce nom de Téléboas, après avoir eu celui de *Taphion*. Le ſcholiaſte d'Apollonius appelle les mêmes peuples Théléboëns Taphiens. L'île da Taphos, dit-il, eſt l'une des Echinades. Les Théléboëns qui auparavant demeuroient dans l'Acarnanie, l'ont habitée: c'étoit de grands voleurs; ils allerent au royaume d'Argos, enleverent les bœufs d'Electryon pere d'Alcmène. Il y eut combat dans lequel Electryon & ſes fils furent tués; c'eſt pourquoi Alcmène fit publier que ſa perſonne ſeroit le prix de la vengeance d'Electryon, & parce qu'Amphitryon s'engagea à la venger, elle devint ſon épouſe. Amphitryon ravagea les îles des Théléodëns, mais il ne put prendre Taphe la capitale, qu'après que Comœtho eût arraché à ſon pere Ptérélaüs le cheveu d'or qui le rendoit immortel.

Les Téléboëns paſſerent en Italie, & s'établirent dans une île de la grande Grece, dans cette île que la retraite de Tibere rendit ſi fameuſe; c'eſt Tacite qui nous l'apprend: *Græcos ea tenuiſſe, capræaſque* Telebois *habitatas fama tradit. Annal. l. IV. c. lxvij.* Virgile confirme le même fait:

> *Nec tu carminibus noſtris indictus abibis,*
> *Œbale, quem generaſſe Telon Sebethide nymphâ*
> *Fertur* Teleboum *capreas, cùm regna teneret*
> *Jam ſenior.*

« Je ne t'oublierai point dans mes vers,
» illuſtre Œbale, fils de la nymphe Se-
» bethis & du vieux Telon, roi des Té-
» léboëns, peuple de l'île de Caprée. »

Enfin Auſone & Stace confirment que l'île de Caprée avoit été la demeure des Téléboens; *virideſque reſultant Teleboæ*, dit Auſone en parlant de Caprée. Stace déſigne ainſi la même île, *ſilv. V. l. III. v.* 100.

> *Seu tibi bacchei vincta madenſia Gauri*
> Teleboumque *domos, trepidis ubi dulcia nautis*
> *Lumina noctivagæ tollit Pharus æmula lunæ.*

(*D. J.*)

*THELIGONIUM*, ſ. m. (*Hiſt. nat.*)

*Bot.*) genre de plante nommée par le commun des botanistes, *cynocrambe*, (vulgairement *chou de chien*, ou *mercuriale sauvage*). En voici les caracteres. Les fleurs mâles & femelles naissent sur la même plante : dans la fleur mâle le calice est composé d'une seule feuille turbinée, légérement divisée en deux segmens, avec de légeres dentelures ; il n'y a point de pétales ; les étamines sont communément au nombre de douze, droites, & de la longueur du calice ; les bossettes sont simples. La fleur femelle a un calice très-petit, d'une seule feuille, découpée en segmens profonds ; elle n'a point de pétales ; le pistil a un germe rond ; le stile est court, & le stigma obtus ; le fruit est une capsule globuleuse, coriace, ayant une seule cellule, & contenant une seule semence ronde. Linnæi, *gen. plant. p.* 406. (*D. J.*)

THÈME, s. m. (*Gramm.*) ce mot est grec θέμα, & vient de τίθημι, *pono ; thema*, (thême), *positio*, *id quod primò ponitur.* Les grammairiens font usage de ce terme dans deux sens différens.

1°. On appelle communément *thême* d'un verbe, le radical primitif d'où il a été tiré par diverses formations. « On » appelle *thême* en grec, le présent d'un » verbe, parce que c'est le premier temps » que l'on *pose* pour en former les au- » tres. » (*Méth. gram. de P. R. liv. V. ch. vj.*) Il me semble qu'en hébreu le thême est moins déterminé, & que c'est absolument le premier & le plus simple radical d'où est dérivé le mot dont on cherche le thême.

« La maniere de trouver le *thême* (en » grec), est donc de pouvoir réduire tous » les temps qu'on rencontre, à leur pré- » sent ; ce qui suppose qu'on sache par- » faitement conjuguer les verbes en ω, tant » circonflexes que barytons ; & les ver- » bes en μι, tant réguliers qu'irréguliers ; » & qu'on connoisse aussi la maniere de » former ces temps (*ibid.*) ». Ainsi l'investigation du thême grec, est une espece d'analyse par laquelle on dépouille le mot qui se rencontre, de toutes les formes dont le présent aura été revêtu par les lois synthétiques de la formation, afin de retrouver ce présent radical ; & par-là de s'assurer de la signification du mot que l'on a décomposé.

Par exemple, pour procéder à l'investigation du thême de λυσόμενος, dont la terminaison annonce un futur premier du participe moyen : j'observe, 1°. que ce temps se forme du futur premier de l'indicatif moyen, en changeant μαι en μενος ; d'où je conclus qu'en ôtant μενος, & substituant μαι, j'aurai le futur premier de l'indicatif moyen, λύσομαι : j'observe 2°. que ce temps de l'indicatif moyen est formé de celui qui correspond à l'indicatif actif, en changeant ω en ομαι ; si je mets donc ω à la place de ομαι, j'aurai λύσω futur premier de l'indicatif actif : j'observe enfin que ce futur en σω suppose un thême en ω pur, ou en δω, τω, θω ; ainsi consultant le lexicon, je trouve λύω, *solvo*, d'où vient λύσω, puis λύσομαι, & enfin λύσωμενος *soluturus*.

L'investigation du thême, dans la langue hébraïque, est aussi une sorte d'analyse, par laquelle on dépouille le mot proposé, des lettres serviles, afin de n'y laisser que les radicales, qui servent alors à montrer l'origine & le sens du mot. Les Hébraïsans entendent par lettres radicales, celles qui, dans toutes les métamorphoses du mot primitif, subsistent toujours pour être le signe de la signification objective ; & par lettres serviles, celles qui sont ajoutées en diverses manieres aux radicales relativement à la signification formelle, & aux accidens grammaticaux dont elle est susceptible. On peut approfondir dans les grammaires hébraïques ce mécanisme, qui ne peut appartenir à l'Encyclopédie, non plus que celui de l'investigation du thême grec.

2°. Le second usage que l'on fait en grammaire du mot *thême*, est pour exprimer la *position* de quelque discours dans la langue naturelle, qui doit être traduit en latin, en grec, ou en telle autre langue que l'on étudie. Commencer l'étude du latin ou du grec par un exercice si pénible, si peu utile, si nuisible même, est un reste de preuve de la barbarie où avoient vécu nos ayeux, jusqu'au renouvellement des lettres en France, sous le regne de François I, le pere des lettres ;

car c'est à-peu-près vers ce temps que la méthode des *thêmes* s'introduisit presque par-tout; aujourd'hui justement décriée par les meilleures têtes de la littérature, personne ne peut plus ignorer les raisons qui doivent la faire proscrire, & qui n'ont plus contre elle que l'inflexibilité de l'habitude établie par un usage déjà ancien. *Voyez* ETUDES, LITTÉRATURE, & MÉTHODE.

« Au reste, dit M. du Marsais, ( *Préf » d'une gram. lat.* §. *vj.*) je suis bien éloi- » gné de désapprouver, qu'après avoir » fait expliquer du latin pendant un cer- » tain temps, & après avoir fait obser- » ver sur ce latin les regles de la syntaxe, » on fasse rendre du françois en latin, soit » de vive voix, soit par écrit. Je suis au » contraire persuadé que cette pratique » met de la variété dans les études, qu'elle » fait voir de nouveau ( & sous un autre » aspect ) la réciprocation des deux lan- » gues, & qu'elle exerce les jeunes gens » à faire l'application des regles qu'ils ont » apprises dans l'explication, & des exem- » ples qu'ils y ont remarqués; mais le » latin que le disciple compose, ne doit » être qu'une imitation de celui qu'il a » vu auparavant.

» Quand votre disciple sait bien décli- » ner & bien conjuguer, & qu'il a appris » la raison des cas dont il a remarqué » l'usage dans les auteurs qu'il a expli- » qués, vous ferez bien de lui donner à » mettre en latin, un françois com- » posé sur l'auteur qu'il aura expli- » qué, en ne changeant guere que les » temps, & quelques légeres circonstan- » ces : mais il faut lui permettre d'avoir » l'original devant les yeux, afin qu'il » le puisse imiter plus aisément : pour- » quoi l'empêcher d'avoir recours à son » modele? plus il le lira, plus il devien- » dra habile; c'est à vous à disposer le » françois de façon qu'il ne trouve ni » l'ouvrage tout fait, ni trop éloigné de » l'original ».

On peut encore, quand le disciple a acquis une certaine force, lui donner le françois de quelque chose qu'il a déjà expliquée, & lui en faire retrouver le latin : vous ferez cela sur une explication du jour; peu après vous le ferez sur celle de la veille, ensuite sur une plus ancienne: Insensiblement vous pourrez lui proposer le françois de quelque trait qu'il n'aura pas encore vu, & lui en demander le latin : vous serez sûr de le bien corriger, & de lui donner un bon modele, si vous avez pris votre matiere dans un bon auteur. Un maître intelligent trouvera aisément mille ressources pour être utile; le véritable zele est un feu qui éclaire en échauffant.

» Je ne condamne donc pas, continue » M. du Marsais ( *ibid.*), la pratique de » mettre du françois en latin; j'en blâme » seulement l'abus & l'usage déplacé «. Ainsi pense le rédacteur des *instructions pour les professeurs de la grammaire latine*, faites & publiées par ordre du roi de Portugal, à la suite de son édit sur le nouveau plan des études d'humanités, du 28 Juin 1759. » Comme pour composer » en latin il faut auparavant savoir les » mots, les phrases, & les propriétés » de cette langue, & que les écoliers ne » peuvent les savoir qu'après avoir fait » quelque lecture des livres où cette lan- » gue a été déposée, pour être comme » un dictionnaire vivant, & une gram- » maire parlante. Les hommes les plus » habiles soutiennent en conséquence que » dans les commencemens on doit absolu- » ment éviter de faire faire des *thèmes*... » ils ne servent qu'à molester les com- » mençans, & à leur inspirer une grande » horreur pour l'étude; ce qu'il faut évi- » ter sur toutes choses, selon cet avis » de Quintilien, dans ses institutions : » ( *lib. I. cap. j.* §. 4.) *Nam id in primis » cavere oportet, ne studia, qui amare non- » dùm potest, oderit; & amaritudinem semel » perceptam, etiam ultrà rudes annos, re- » formidet* «. Instruct. pour les professeurs de la gramm. lat. §. *xiv.* (*B. E. R. M.*)

THÊME, *en terme d'astrologie*, est la figure que tracent les astrologues, lorsqu'ils veulent tirer l'horoscope de quelqu'un, en représentant l'état du ciel par rapport à un certain point, ou par rapport au moment dont il est question, en marquant le lieu où en sont à ce moment-là les astres & les planetes. *Voyez* HOROSCOPE.

Le *thème* céleste consiste en douze triangles que l'on enferme dans deux quarrés, & qu'on appelle les *douze maisons*. *Voyez* MAISON.

THÉMIS, (*Mithol.*) fille du Ciel & de la Terre, ou d'Uranus & de Titaïa, étoit sœur aînée de Saturne, & tante de Jupiter. Elle se distingua par sa prudence & par son amour pour la justice; c'est elle, dit Diodore, qui a établi la divination, les sacrifices, les lois de la religion, & tout ce qui sert à maintenir l'ordre & la paix parmi les hommes. Elle régna dans la Thessalie, & s'appliqua avec tant de sagesse à rendre la justice à ses peuples, qu'on la regarda toujours depuis, comme la déesse de la justice, dont on lui fit porter le nom: elle s'appliqua aussi à l'astrologie, & devint très-habile dans l'art de prédire l'avenir; & après sa mort elle eut des temples où se rendoient des oracles. Pausanias parle d'un temple & d'un oracle qu'elle avoit sur le mont Parnasse, de moitié avec la déesse *Tellus*, & qu'elle céda ensuite à Apollon. *Thémis* avoit encore un autre temple dans la citadelle d'Athènes, à l'entrée duquel étoit le tombeau d'Hypolite.

La fable dit que *Thémis* vouloit garder sa virginité, mais que Jupiter la força de l'épouser, & lui donna trois filles, l'équité, la loi & la paix. C'est un emblème de la justice qui produit les lois & la paix, en rendant à chacun ce qui lui est dû. Hésiode fait encore *Thémis* mere des Heures & des Parques. *Thémis*, dit Festus, étoit celle qui commandoit aux hommes de demander aux dieux ce qui étoit juste & raisonnable: elle préside aux conventions qui se font entre les hommes, & tient la main à ce qu'elles soient observées. (*D. J.*)

THEMISCYRE, (*Géog. anc.*) *Themiscyra*, ville de l'Asie mineure dans le Pont. Arrien dans son périple du Pont-Euxin, ne marque entre les fleuves Iris & Thermodonte, aucune place qu'Héracléum, dont il dit que le port est à trois cens quarante stades de l'embouchure de l'Iris, & à quarante stades de celle du Thermodonte; mais Ptolomée, *l. V. c. vj.* avant que d'arriver à Herculeum, nomme la campagne *Phanaroca*; car c'est ainsi qu'il faut écrire avec Strabon, & non, comme portent les exemplaires de Ptolomée, *Phanagoria*, qui est le nom d'une ville sur le Bosphore cimmérien. Ptolomée nomme encore *Themiscyra*, dont il fait une ville. Le périple de Scylax en fait autant, & il dit que c'étoit une ville greque.

Strabon ne connoît qu'une campagne qu'il nomme *Themiscyra*, & dont il loue beaucoup la fertilité. Etienne le géographe ne parle non plus que de la campagne, qu'il étend depuis Chadisia jusqu'au fleuve Thermodonte. Il a pu y avoir une campagne & une ville de même non; & on ne peut raisonablement en douter, parce qu'un trop grand nombre d'auteurs font mention de l'une & de l'autre. Diodore de Sicile, *l. IV. c. xvj.* en parlant d'Hercule, dit qu'il navigea jusqu'à l'embouchure du Thermodonte, & qu'il campa près de la ville de *Themiscyre*, où étoit le palais royal de la reine des Amazones. Hérodote, *l. IV. c. lxxxvj.* met aussi la ville de *Themiscyre* sur le fleuve Thermodonte. Pomponius Mela, *l. I. c. xix.* dit qu'il y a une campagne près du Thermodonte, & que c'est dans cette campagne qu'avoit été la ville de *Themiscyre*. Elle ne subsistoit plus apparemment de son temps.

Enfin Apollonius, *l. II. v.* 371, joint le promontoire *Themiscyreum* avec l'embouchure du Thermodonte. Il ne donne pas à la campagne voisine le nom de *Themiscyra*, il l'appelle *Dæantis campus*. Sur cela son scholiaste, *vers.* 373, remarque que Dæas & Alcmon étoient freres; puis il ajoute que dans la campagne de Dæas il y a trois villes, savoir Lycastia, *Themiscyra* & Chalybia, & que les Amazones avoient habité ces trois places; mais comme l'histoire des Amazones est mêlée de bien des fables, on ne peut presque rien dire de certain de leurs villes ni de leurs demeures. Cellar. *Géogr. antiq. l. III. c. viij.* (*D. J.*)

THEMISONE, (*Géog. anc.*) *Themisonium*, ville & contrée de l'Asie mineure, dans la Phrygie, selon Pausanias, *l. X. c. xxxij.* Strabon, *l. XII. p.* 576. & Etienne le géographe; Ptolomée, *l. V. c. ij.* place

*Themisonium* dans la grande Phrygie, & met des peuples nommés *Themisonii* dans la Lycie. (*D. J.*)

THÉMISTIADES, (*Antiq. greq.*) c'est le nom des nymphes de *Thémis*, ou des prêtresses de son temple à Athenes. (*D. J.*)

*THENÆ*, ou *THENNÆ*, (*Géog. anc.*) ville de l'île de Crete, au voisinage de Gnosse. Callimaque en fait mention. (*D. J.*)

THENAR, s. m. *en Anatomie*, est un muscle qui sert à éloigner le pouce du doigt indice; c'est pourquoi on le nomme aussi *abducteur du pouce*.

Il y a un semblable muscle qui appartient au gros orteil, & qui est aussi appelé *thenar* ou *abducteur du gros orteil*.

Le *thenar*, ou l'abducteur du pouce de la main, est situé le long de la partie interne de la premiere phalange du pouce, ou de l'os du métacarpe qui soutient le pouce. Il vient du ligament annulaire interne de l'os du carpe, qui soutient le pouce & se termine le long de la partie externe de la derniere phalange, & à la partie supérieure de la premiere.

Le *thénar*, ou l'abducteur du gros orteil, est situé tout le long de la face inférieure de l'os du métatarse qui soutient le doigt & le long de la face inférieure, il vient de la partie latérale interne du calcaneum de l'os naviculaire, & se termine au côté interne du pouce sur l'os sésamoïde interne.

THENSE, s. f. (*Antiq. rom.*) en latin *thensa*. Les *thenses* étoient comme nos châsses, ornées de figures. On les faisoit en forme de char, de bois, d'ivoire, & quelquefois d'argent. Il y a une médaille de l'empereur Claude, qu'on trouve également en or & en argent, représentant d'un côté la tête de ce prince couronné de laurier, & ayant de l'autre une *thense*. C'est un des honneurs qui fut rendu à l'empereur Claude après sa mort, par ordre du sénat. On portoit dans des *thenses* les statues des dieux; & s'il est permis de se servir du mot suivant, en parlant des faux dieux, toutes leurs *reliques*, qui s'appeloient *exuviæ*, dépouilles. (*D. J.*)

THENSY, s. m. (*Hist. nat. Litholog.*) nom que les Chinois donnent à une pierre qui se trouve, dit-on, dans le Katai. Quand on la met sur la langue, on la trouve âcre & caustique; mise dans le feu, elle répand une odeur arsénicale & désagréable. On en vante l'usage externe pour les tumeurs, après l'avoir fait dissoudre dans de l'eau. *Voyez* EPHÉMÉRIDES, *nat. curiosor.*

THEOBROMA, s. m. (*Botan.*) genre de plante qui renferme le cacao & le guazuma du P. Plumier : voici ses caracteres. Le calice particulier de la fleur est ouvert, & composé de feuilles ovales, concaves & qui tombent. La couronne de la fleur est formée de cinq pétales, droits, ouverts, en casque, & terminés par une soie fendue en deux. Le nectarium est fait en cloche, plus petit que la fleur, & composé de cinq pétales. Les étamines sont cinq filets pointus, de la longueur du nectarium; chaque filet a son sommet divisé en cinq segmens, & porte cinq bossettes. Le germe du pistil est ovale; le stile est pointu, & de la longueur du nectarium : le stigma est simple. Le fruit est ligneux, divisé en cinq côtes sur la surface, qui contiennent autant de cellules remplies de semences. Les semences sont nombreuses, charnues, de forme ovale; il se trouve quelque différence dans le fruit, selon les différentes especes d'arbres qui le produisent. Le cacaotier a un fruit long, pointu des deux côtés. Le guazuma a le fruit globulaire, chargé de tubercules; est percé comme un crible, & divisé intérieurement en cinq cellules. Linnæi, *Gen. Plant. pag.* 367. Plumier, *Gen.* 18. Tourn. *Inst. pag.* 444. (*D. J.*)

THEOCATAGNOSTES, s. m. pl. (*Hist. eccl.*) secte d'hérétiques ou plutôt de blasphémateurs, qui sont assez téméraires, pour trouver à redire à certaines paroles ou actions de Dieu, & pour blâmer plusieurs choses rapportées dans l'écriture.

Ce mot est formé du grec θεὸς, *dieu*, & καταγινώσκω *je juge* ou *je condamne*.

Marshal, dans ses *Tables*, place ces hérétiques dans le septieme siecle, on n'en fait pas la raison; car saint Jean Damascene, qui est le seul qui en ait fait

mention, ne dit pas un mot du temps où cette secte s'éleva dans l'église.

A quoi l'on peut ajouter que S. Jean Damascène, dans son *Traité des hérésies*, appelle souvent *hérétiques*, ces gens impies & pervers qu'on a trouvés dans tous les temps, & qui cependant n'avoient jamais été auteurs, ni chefs de sectes.

THEOCRATIE, s. f. (*Hist. anc. & politiq.*) c'est ainsi que l'on nomme un gouvernement dans lequel une nation est soumise immédiatement à Dieu, qui exerce sa souveraineté sur elle, & lui fait connoître ses volontés par l'organe des prophetes & des ministres à qui il lui plaît de se manifester.

La nation des Hébreux nous fournit le seul exemple d'une vraie *théocratie*. Ce peuple dont Dieu avoit fait son héritage, gémissoit depuis long-temps sous la tyrannie des Egyptiens, lorsque l'éternel se souvenant de ses promesses, résolut de briser ses liens, & de le mettre en possession de la terre qu'il lui avoit destinée. Il suscita pour sa délivrance un prophete, à qui il communiqua ses volontés; ce fut Moyse, Dieu le choisit pour être le libérateur de son peuple, & pour lui prescrire des lois dont lui-même étoit l'auteur. Moyse ne fut que l'organe & l'interprete des volontés du ciel, il étoit le ministre de Dieu, qui s'étoit réservé la souveraineté sur les Israëlites; ce prophete leur prescrivit en son nom, le culte qu'ils devoient suivre, & les lois qu'ils devoient observer.

Après Moyse, le peuple hébreu fut gouverné par des juges que Dieu lui permit de choisir. La *théocratie* ne cessa point pour cela; les juges étoient les arbitres des différens, & les généraux des armées: assistés par un sénat de soixante & dix vieillards, il ne leur étoit point permis ni de faire de nouvelles lois, ni de changer celles qne Dieu avoit prescrites; dans les circonstances extraordinaires, on étoit obligé de consulter le grand-prêtre & les prophetes, pour savoir les volontés du ciel: ainsi on régloit sa conduite d'après les inspirations immédiates de la divinité. Cette théocratie dura jusqu'au temps de Samuel; alors les Israélites par une ingratitude inouie, se lasserent d'être gouvernés par les ordres de Dieu même, ils voulurent à l'exemple des nations idolâtres, avoir un roi qui les commandât, & qui fît respecter leurs armes. Le prophete Samuël consulté sur ce changement, s'adresse au Seigneur qui lui répond, *j'ai entendu le peuple*, ce n'est pas toi qu'il rejette, *c'est moi-même*. Alors l'éternel dans sa colere consent à lui donner un roi; mais ce n'est point sans ordonner à son prophete d'annoncer à ces ingrats les inconvéniens de cette royauté qu'ils préferoient à la théocratie.

« Voici, leur dit Samuël, quel sera » le droit du roi qni régnera sur vous: » il prendra vos fils, & se fera porter » sur leurs épaules; il traversera les villes » en triomphe; parmi vos enfans, les uns » marcheront à pié devant lui, & les » autres le suivront comme de vils escla- » ves; il les fera entrer par force dans ses » armées, il les fera servir à labourer ses » terres, & à couper ses moissons: il » choisira parmi eux les artisans de son » luxe & de sa pompe; il destinera vos » filles à des services vils & bas; il » donnera vos meilleurs héritages à ses » favoris & à ses serviteurs; pour enri- » chir ses courtisans, il prendra la dixme » de vos revenus; enfin vous serez ses » esclaves, & il vous sera inutile d'im- » plorer sa clémence, parce que Dieu ne » vous écoutera pas, d'autant que vous » êtes les ouvriers de votre malheur ». *Voyez Samuël, ch. viij. vers. 9.* C'est ainsi que le prophete exposa aux Israélites les droits que s'arrogeroit leur roi; telles sont les menaces que Dieu fait à son peuple, lorsqu'il voulut se soustraire à son pouvoir pour se soumettre à celui d'un homme. Cependant la flaterie s'est servie des menaces mêmes du prophete pour en faire des titres aux despotes. Des hommes pervers & corrompus ont prétendu que par ces mots l'être suprême approuvoit la tyrannie, & donnoit sa sanction à l'abus du pouvoir: quoique Dieu eût fait connoître ainsi aux Hébreux les dangers du pouvoir qu'ils alloient conférer à l'un d'entre eux, ils persisterent dans leur demande. « Nous serons, dirent-ils, comme

» les autres nations, nous voulons un » roi qui nous juge, & qui marche à » notre tête contre nos ennemis». Samuël rend compte à Dieu de l'obstination de son peuple ; l'éternel irrité ne lui répond que par ces mots, *donne leur un roi* : le propete obéit en leur donnant Saül ; ainsi finit la *théocratie*.

Quoique les Israélites soient le seul peuple qui nous fournisse l'exemple d'une vraie *théocratie*, on a vu cependant des imposteurs, qui, sans avoir la mission de Moyse, ont établi sur des peuples ignorans & séduits, un empire qu'ils leur persuadoient être celui de la Divinité. Ainsi, chez les Arabes, Mahomet s'est rendu le prophete, le législateur, le pontife, & le souverain d'une nation grossiere & subjuguée; l'alcoran renferme à-la-fois les dogmes, la morale, & les lois civiles des Musulmans; on sait que Mahomet prétendoit avoir reçu ces lois de la bouche de Dieu même; cette prétendue *théocratie* dura pendant plusieurs siecles sous les califes, qui furent les souverains, & les pontifes des Arabes. Chez les Japonois, la puissance du dairi ou de l'empereur ecclésiastique, ressembloit à une *théocratie*, avant que le cubo ou empereur séculier, eût mis des bornes à son autorité. On trouve des vestiges d'un empire pareil chez les anciens gaulois; les druides exerçoient les fonctions de prêtres & de juges des peuples. Chez les Ethyopiens & les Egyptiens les prêtres ordonnoient aux rois de se donner la mort, lorsqu'ils avoient déplu à la Divinité; en un mot il n'est guere de pays où le sacerdoce n'ait fait des efforts pour établir son autorité sur les ames & sur les corps des hommes.

Quoique Jesus-Christ ait déclaré que son royaume n'est pas de ce monde; dans des siecles d'ignorance, on a vu des pontifes chrétiens s'efforcer d'établir leur puissance sur les ruines de celle des rois; ils prétendoient disposer des couronnes avec uue autorité qui n'appartient qu'au souverain de l'univers.

Telles ont été les prétentions & les maximes des Grégoire VII, des Boniface VIII, & de tant d'autres pontifes romains, qui profitant de l'imbécilité superstitieuse des peuples, les ont armés contre leurs souverains naturels, & ont couvert l'Europe de carnage & d'horreurs; c'est sur les cadavres sanglans de plusieurs millions de chrétiens que les représentans du Dieu de paix ont élevé l'édifice d'une puissance chimérique, dont les hommes ont été longtemps les tristes jouets & les malheureuses victimes. En général l'histoire & l'expérience nous prouvent que le sacerdoce s'est toujours efforcé d'introduire sur la terre une espece de *théocratie*; les prêtres n'ont voulu se soumettre qu'à Dieu, ce souverain invisible de la nature, ou à l'un d'entr'eux, qu'ils avoient choisi pour représenter la divinité; ils ont voulu former dans les états un état séparé indépendant de la puissance civile; ils ont prétendu ne tenir que de la Divinité les biens dont les hommes les avoient visiblement mis en possession. C'est à la sagesse des souverains à réprimer ces prétentions ambitieuses & idéales, & à contenir tous les membres de la société dans les justes bornes que prescrivent la raison & la tranquillité des états.

Un auteur moderne a regardé la *théocratie* comme le premier des gouvernemens que toutes les nations aient adoptés; il prétend qu'à l'exemple de l'univers qui est gouverné par un seul Dieu, les hommes réunis en société ne voulurent d'autre monarque que l'Être suprême. Comme l'homme n'avoit que des idées imparfaites & humaines de ce monarque céleste, on lui éleva un palais, un temple, un sanctuaire, & un trône, on lui donna des officiers & des ministres. On ne tarda point à représenter le roi invisible de la société par des émblêmes & des simboles qui indiquoient quelques-uns de ses attributs; peu-à-peu l'on oublia ce que le simbole désignoit, & l'on rendit à ce simbole ce qui n'étoit dû qu'à la Divinité qu'il représentoit; ce fut-là l'origine de l'idolâtrie à laquelle les prêtres, faute d'instruire les peuples, ou par intérêt, donnerent eux-mêmes lieu. Ces prêtres n'eurent point de peine à gouverner les hommes au nom des idoles muettes & inanimées dont ils étoient les ministres; une affreuse superstition couvrit

vrit la face de la terre ſous ce gouvernement ſacerdotal, il multiplia à l'infini les ſacrifices, les offrandes, en un mot toutes les pratiques utiles aux miniſtres viſibles de la Divinité cachée. Les prêtres enorgueillis de leur pouvoir en abuſerent étrangement; ce fut leur incontinence, qui, ſuivant l'auteur, donna naiſſance à cette race d'hommes qui prétendoient deſcendre des dieux, & qui ſont connus dans la Mithologie ſous le nom de *demi-dieux*. Les hommes fatigués du joug inſupportable des miniſtres de la *théocratie*, voulurent avoir au milieu d'eux des ſimboles vivans de la Divinité, ils choiſirent donc des rois, qui furent pour eux les repréſentans du monarque inviſible. Bientôt on leur rendit les mêmes honneurs qu'on avoit rendu avant eux aux ſimboles de la *théocratie*; ils furent traités en dieux, & ils traiterent en eſclaves les hommes, qui, croyant être toujours ſoumis à l'Être ſuprême, oublierent de reſtraindre par des lois ſalutaires le pouvoir dont pouvoient abuſer ces foibles images. C'eſt-là, ſuivant l'auteur, la vraie ſource du deſpotiſme, c'eſt-à-dire de ce gouvernement arbitraire & tyranique ſous lequel gémiſſent encore aujourd'hui les peuples de l'Aſie, ſans oſer réclamer les droits de la nature & de la raiſon, qui veulent que l'homme ſoit gouverné pour ſon bonheur. *Voyez* PRÊTRES.

THÉODOLITE, ſ. m. (*Arpentage.*) inſtrument en uſage dans l'arpentage, pour prendre les hauteurs & les diſtances; il eſt compoſé de pluſieurs parties, 1°. un cercle de cuivre diviſé en quatre quarts de 90^d repréſentant les quatre points cardinaux de la bouſſole, l'eſt, l'oueſt, le nord & le ſud, & marqué des lettres E, O, N, S; chacun de ces quarts eſt diviſé en 90 degrés, & ſubdiviſé autant que la grandeur de l'inſtrument le peut permettre communément par les diagonales. Les quatre quarts doivent être marqués de 10, 20, 30, *&c.* deux fois, commençant au point du nord & du ſud, finiſſant à 90 aux points de l'eſt & de l'oueſt; 2°. une boîte & une aiguille placées juſtement ſur le centre du cercle, ſur lequel centre l'inſtrument, l'index avec ſes guidons, doivent être mis de-ſorte qu'ils puiſſent tourner & ſe mouvoir en rond; mais la boîte & l'aiguille demeurent fixes. Au fond de la boîte il faut qu'il y ait une bouſſole attachée de-ſorte qu'elle réponde aux lettres E, O, N, S, marquées ſur l'inſtrument; 3°. par-derriere un emboîtement ou plan, ou, ce qui eſt le mieux, un rond, pour entrer dans la tête d'un pié à trois branches, ſur leſquelles l'inſtrument eſt porté; 4°. ce bâton ou ce pié pour poſer l'inſtrument deſſus, & dont le cou ou manche vers la tête doit entrer dans l'emboîtement qui eſt derriere l'inſtrument.

Au reſte, il y a pluſieurs autres manieres de faire les théodolites; il faut préférer la plus ſimple, la plus exacte, la plus prompte, & celle dans laquelle l'inſtrument mathématique ſoit du tranſport le plus facile.

L'uſage du théodolite eſt abondamment juſtifié par celui du demi-cercle qui eſt ſeulement un demi-théodolite; mais M. Siſſon a perfectionné cet inſtrument par de nouvelles vues: on trouvera la deſcription de ſon théodolite dans le livre anglois de M. Gardner, intitulé *Practical ſurveying improved*, & dans un traité de géométrie pratique publié en anglois à Edimbourg 1745, *in*-8°. par le célebre M. Macclaurin. (*D. J.*)

*THEODORIAS*, (*Géog. anc.*) nom commun à une ville d'Aſie, ſituée aux confins de la Colchide, & à une province eccléſiaſtique d'Aſie, aux environs de la Cœlé-Syrie. Laodicée étoit la métropole de cette province, & avoit trois évêchés ſuffragans. (*D. J.*)

THEODORIEN, (*Philoſ. greq.*) les *Théodoriens* étoient une ſecte de philoſophes de l'académie d'Athenes, & qui avoient eu Théodore pour maître. Le ſeul bien de l'homme, diſoient-ils, c'eſt le plaiſir des ſens, ou même l'aſſemblage de toutes les voluptés; que de gens parmi nous qui ſont de cette ſecte! (*D. J.*)

*THEODOROPOLIS*, (*Géog. anc.*) ville de Thrace, dans la Moeſie. Juſtinien fonda cette ville, & la nomma *Théodoropole*, du nom de l'impératrice Theodora ſon épouſe. (*D. J.*)

THEODOSIE, (*Géog. anc.*) *Theodo-*

*fia*, ville de la Cherfonnefe taurique. Le périple de Scylax, Strabon, *l. VII. p.* 309. Pomponius Mela, *liv. II. c. j.* Pline & Ptolomée, *liv. IV. ch. xij.* font mention de cette ville; préfentement on l'appelle *Caffa.* (*D. J.*)

THÉODOSIEN, CODE, (*Jurifprud.*) *Voyez* ci-devant au *mot* CODE, *l'article* CODE THÉODOSIEN.

*THEODOSIOPOLIS*, (*Géog. anc.*) nom commun à quelques villes & à divers fieges épifcopaux.

1°. Theodofiopolis, ville de l'Arménie, fur les frontieres de la Perfaménie: on croit affez communément, dit Tournefort, qu'Ergeron eft l'ancienne ville de Théodofiopolis; la chofe néanmoins ne paroît pas trop affurée, à-moins qu'on ne fuppofe, comme cela fe peut, que les habitans d'Artze fe fuffent retirés à Theodofiopolis, après qu'on eût detruit leurs maifons.

2°. Theodofiopolis, ville de la Méfopotamie, fur le bord du fleuve Aborras.

3°. Theodofiopolis, ville de la grande Arménie, fondée par Anaftafe, & qui ne put jamais lui ôter fon premier nom. Procope en parle beaucoup dans fes éloges des édifices de Juftinien.

4°. Theodofiopolis eft le nom, 1°. d'un fiege épifcopal de la province d'Afie; 2°. d'un fiege épifcopal de la Thrace; 3°. d'un fiege épifcopal d'Egypte, dans la province d'Arcadie; 4°. d'un fiege épifcopal d'Egypte, dans la premiere Thébaïde; 5°. d'un fiege épifcopale de l'Afie proconfulaire; 6°. d'un fiege épifcopal d'Afie, dans l'Ofrhoène. (*D. J.*)

THÉOENIES, f. f. pl. (*Antiq. greq.*) fêtes de Bacchus chez les Athéniens; le dieu lui-même étoit appelé *Théoénos*, le dieu du vin, de θέος, *dieu*, & οἶνος, *du vin.* (*D. J.*)

THEOGAMIE, f. f. pl. (*Antiq. greq.*) θεογαμία, fête qui fe célébroit en l'honneur de Proferpine, & en mémoire de fon mariage avec Pluton: ce mot fignifie *mariage des dieux*, de θεὸς *dieu*, & γάμος *mariage. Voyez* Porter, *Archæol. græc. l. II. c. xx. tom. I. p.* 402. (*D. J.*)

THEOGONIE; f. f. (*Hift. anc.*) branche de la théologie payenne, qui enfeignoit la génération de leurs dieux. *V.* DIEU.

Ce mot eft formé du grec *theos*, Dieu, & de *goné*, génération, femence, généalogie.

Héfiode nous a donné l'ancienne theogonis dans un poëme qui porte ce titre.

Le docteur Burnet obferve que les anciens auteurs confondent la théogonie, avec la cofmogonie: en effet la génération des dieux des anciens Perfans; favoir, le feu, l'eau & la terre, n'eft probablement autre chofe que la génération des premiers élémens. *Voyez* CHAOS.

THEOL, LE, *ou* LE THEO, (*Géog. mod.*) petite riviere de France, en Berri, élection d'Iffoudun. Elle a fa fource à 14 lieues d'Iffoudun, & fe jette dans l'Arnois, à Reuilly. (*D. J.*)

THEOLOGAL, f. m. (*Hift. eccléf.*) nom qu'on donne dans les cathédrales & dans quelques collégiales à un théologien prébendé, pour prêcher à certains jours & pour faire des leçons de théologie aux jeunes clercs.

Le pape Innocent III dans le fecond concile de Latran, ordonna que dans chaque églife métropolitaine, on nommeroit un théologien pour interpréter l'Ecriture-fainte, & pour enfeigner ce qui regarde le foin des ames. Pour récompenfe il affigne à celui qui fera ces leçons, le revenu d'une prébende. Le concile de Bafle, *feff.* 31. *can.* 3. dont le décret fut inféré dans la pragmatique fanction, étend à toutes les églifes cathédrales la néceffité d'avoir un théologal qui n'étoit auparavant que pour les églifes métropolitaines. Cette difpofition a paffé de la pragmatique dans le concordat, approuvé par le cinquieme concile de Latran. Il porte qu'il y aura une prébende théologale dans toutes les églifes cathédrales & métropolitaines affectée à un docteur, licencié ou bachelier formé en théologie. Il doit faire aumoins deux leçons par femaine, fous peine d'être privé, s'il y manque, de fes diftributions; mais qnand il enfeigne, il doit être cenfé préfent au chœur, & ne rien perdre de tout ce qui peut revenir aux autres chanoines.

Le concile de Trente, *feff.* 5. *c. j.* affecte auffi une prébende au *théologal*, qu'il veut qu'on établiffe dans chaque cathé-

drale. Suivant les décisions de la congrégation du concile, les chanoines & les autres prêtres de la cathédrale sont obligés d'assister aux leçons du *théologal*, & on peut priver celui-ci de sa prébende, s'il manque à satisfaire à ses devoirs.

Dans le cinquieme concile de Milan, on oblige le *théologal* d'interpréter publiquement l'Ecriture-sainte de l'église cathédrale tous les jours de fêtes & de dimanches. S. Charles dans son onzieme synode diocésain, enjoint au *théologal* de faire trois leçons par semaine, & de prêcher quelquefois. Ainsi le *théologal* qui n'étoit d'abord que le docteur des clercs, est devenu aussi celui du peuple.

Les ordonnances d'Orléans & de Blois prescrivent l'établissement d'un *théologal* dans les cathédrales; elles veulent qu'il prêche tous les dimanches & fêtes solennelles, & qu'il fasse des leçons publiques sur l'Ecriture-sainte trois fois la semaine. Les chanoines sont obligés d'assister à ses leçons, sous peine d'être privés de leurs rétributions; mais toutes ces dispositions sont aujourd'hui fort négligées. Thomassin, *disciplin. de l'Eglise, part. IV. liv. II. c. lxix. & xcvij.*

THÉOLOGIE, *theologia*, du grec θεος, *Dieu* &, λογος, *discours*, prise en général, est la science de Dieu & des choses divines, même entant qu'on peut les connoître par la lumiere naturelle. C'est en ce sens qu'Aristote, *Métaphi. l. VI.* appelle *théologie*, la partie de la philosophie qui s'occupe à traiter de Dieu & de quelques-uns de ses attributs. C'est encore dans le même sens que les Payens donnoient à leurs poëtes le nom de *théologiens*, parce qu'ils les regardoient comme plus éclairés que le vulgaire, sur la nature de la divinité & sur les misteres de la religion.

Les anciens avoient trois sortes de *théologie*; savoir, 1°. la mithologie ou fabuleuse qui florissoit parmi les Poëtes, & qui rouloit principalement sur la théogonie ou génération des dieux. *Voyez* FABLE, MYTHOLOGIE & THÉOGONIE.

2°. La politique, embrassée principalement par les princes, les magistrats, les prêtres, & le corps des peuples, comme la science la plus utile & la plus nécessaire pour la sûreté; la tranquillité & la prospérité publique.

3°. La physique ou naturelle, cultivée par les Philosophes, comme la science la plus convenable à la nature & à la raison, elle n'admettoit qu'un seul Dieu suprême, & des démons ou génies, comme médiateurs entre Dieu & les hommes. *Voyez* DÉMON & GÉNIE.

Les Hébreux qui avoient été favorisés de la révélation ont aussi leurs Théologiens, car on peut donner ce titre aux prophetes suscités de Dieu pour les instruire, aux pontifes chargés par état de leur expliquer la loi, & aux scribes ou docteurs qui faisoient profession de l'interpréter. Depuis leur dispersion, les Juifs modernes n'ont manqué ni d'écrivains ni de livres; les écrits de leurs rabbins sont répandus par tout le monde. *Voyez* RABBINS & THALMUD.

Parmi les Chrétiens, le mot de *théologie* se prend en divers sens. Les anciens peres, & particuliérement les Grecs, comme saint Basile & saint Grégoire de Nazianze, ont donné spécialement ce nom à la partie de la doctrine chrétienne qui traite de la divinité; de-là vient que parmi eux on appeloit l'évangéliste Saint Jean, le *théologien* par excellence, à cause qu'il avoit traité de la *divinité* du Verbe, d'une maniere plus profonde & plus étendue que les autres apôtres. Ils surnommoient aussi S. Grégoire de Nazianze, le *théologien*, parce qu'il avoit défendu avec zele la *divinité* du Verbe contre les Ariens, & en ce sens les Grecs distinguoient la *théologie*, de ce qu'ils appeloient *économie*, c'est-à-dire de la partie de la doctrine chrétienne qui traite du mistere de l'incarnation.

Mais dans un sens plus étendu, l'on définit la *théologie*, une science qui nous apprend ce que nous devons croire de Dieu, & la maniere dont il veut que nous le servions: on la divise en deux especes, qui sont la *théologie* naturelle & la *théologie* surnaturelle.

La *théologie* naturelle est la connoissance que nous avons de Dieu & de ses attributs, par les seules lumieres de la raison

& de la nature, & en considérant les ouvrages qui ne peuvent être sortis que de ses mains.

La *théologie* surnaturelle ou *théologie* proprement dite est une science, qui se fondant sur des principes révélés, tire des conclusions, tant sur Dieu, sa nature, ses attributs, *&c.* que sur toutes les autres choses qui peuvent avoir rapport à Dieu: d'où il s'ensuit, que la *théologie* joint dans sa maniere de procéder l'usage de la raison à la certitude de la révélation, ou qu'elle est fondée en partie sur les lumieres de la révélation, & en parties sur celles de la raison.

Toutes les vérités dont la *théologie* se propose la recherche & l'examen, étant ou spéculatives ou pratiques, on la divise à cet égard en *théologie* spéculative, & *théologie* pratique ou morale. La *théologie* spéculative est celle qui n'a pour objet que d'éclaircir, de fixer, de defendre les dogmes de la religion, en tant qu'ils doivent être crus. La *théologie* pratique ou morale, est celle qui s'occupe à fixer les devoirs de la religion, en traitant des vertus & des vices, en prescrivant des regles, & décidant de ce qui est juste ou injuste, licite ou illicite dans l'ordre de la religion.

Quant à la maniere de traiter la *théologie*, on la distingue en positive & en scholastique. La *théologie* positive, est celle qui a pour objet d'exposer & de prouver les vérités de la religion par les textes de l'Ecriture, conformément à la tradition des peres de l'église & aux décisions des conciles, sans s'attacher à la méthode des écoles, mais en les traitant dans un style oratoire, comme ont fait les peres de l'église.

La scholastique est celle qui emploie la dialectique, les argumens & la forme usitée dans les écoles pour traiter les matieres de religion.

Quelques auteurs pensent, que la différence qui se trouve entre la *théologie* positive & la scholastique, ne vient point de la diversité du style & de l'élocution; en un mot, de la forme scholastique propre à la derniere, & qu'on ne remarque pas dans la premiere; mais de ce que les théologiens scholastiques ont renfermé en un seul corps & mis dans un certain ordre toutes les questions qui regardent la doctrine, au lieu que les anciens ne traitoient des dogmes de la religion, que séparément & par occasion : mais cela ne fait rien quant au style, car les modernes auroient pu traiter tout le plan de la religion en style oratoire, & les anciens n'en traiter que quelques questions en style scholastique. La véritable difference entre la positive & la scholastique dépend donc de la forme du style, puisque pour le fonds les matieres sont les mêmes.

Luther appeloit la *théologie scholastique* une *discipline à deux faces*, composée du mélange de l'Ecriture-sainte & des raisons philosophiques. *Mixtione quadam ex divinis eloquiis & philosophicis rationibus tanquam ex centaurorum genere biformis disciplina conflata est.* Mais on verra par la suite, qu'il n'en avoit qu'une fausse idée, & qu'il en jugeoit par les abus.

M. l'abbé Fleuri dans son cinquieme discours sur l'histoire ecclésiastique, ne paroît pas non plus fort favorable à la scholastique; car après s'être objecté, s'il n'est pas vrai que les scholastiques ont trouvé une méthode plus commode & plus exacte pour enseigner la *théologie*, & si leur style n'est pas plus solide & plus précis que celui des anciens, il répond : « Je » l'ai souvent oui dire, mais je ne puis en » convenir, & on ne me persuadera jamais, » que jusqu'au douzieme siecle la méthode » ait manqué dans les écoles chrétiennes. » Il est vrai, ajoute-t-il, que les anciens » n'ont pas entrepris de faire un cours en» tier de théologie, comme ont fait Hugues » de Saint-Victor, Robert Pullus, Hilde» bert de Tours, & tant d'autres. Mais il » n'ont pas laissé que de nous donner » dans leurs ouvrages le plan entier de » la religion; comme S. Augustin dans » son Enchiridion, montre tout ce qu'on » doit croire, & la maniere de l'enseigner » dans le livre de la doctrine chrétienne. » On trouve de même l'abrégé de la mo» rale dans quelques autres traités, comme » dans le pédagogue de Saint Clément » Alexandrin.

» Que manque-t-il donc aux anciens »

» continue-t-il ? Eſt-ce de n'avoir pas » donné chacun leur cour entier de *théo-* » *logie*, recommençant toujours à diviſer » & à définir les mêmes matieres ? J'avoue » que les modernes l'ont fait, mais je ne » conviens pas que la religion en ait été » mieux enſeignée. L'effet le plus ſenſi- » ble de cette méthode eſt d'avoir rempli » le monde d'une infinité de volumes, » partie imprimée, partie encore manuſ- » crits qui demeurent en repos dans les » grandes bibliotheques, parce qu'ils n'at- » tirent les lecteurs ni par l'utilité, » ni par l'agrément : car qui lit aujour- » d'hui Alexandre de Hales ou Albert le » grand ? » Et il avoit remarqué plus haut qu'il ne voyoit rien de grand dans ce dernier que la groſſeur & le nombre des volumes.

Il obſerve enſuite que les ſcholaſtiques prétendoient ſuivre la méthode des géometres, mais qu'ils ne la ſuivoient pas en effet, prenant ſouvent l'Ecriture dans des ſens figurés & détournés, poſant pour principes des axiomes d'une mauvaiſe philoſophie, ou des autorités de quelqu'auteur profane. Puis il ajoute : « ſi les ſcholaſti- » ques ont imité la méthode des géome- » tres, ils ont encore mieux copié leur » ſtyle ſec & uniforme. Ils ont donné dans » un autre défaut, en ſe faiſant un lan- » gage particulier diſtingué de toutes les » langues vulgaires & du vrai latin, quoi- » qu'il en tire ſon origine. Ce qui toute- » fois n'eſt point néceſſaire, puiſque cha- » cun peut philoſopher en parlant bien » ſa langue. Les écrits d'Ariſtote ſont en » bon grec, les ouvrages philoſophiques » de Cicéron en bon latin, & dans le » dernier ſiecle Deſcartes a expliqué ſa » doctrine en bon françois. . . .

» Un autre erreur eſt de croire qu'un » ſtyle ſec, contraint, & par-tout uni- » forme, ſoit plus clair & plus court que » le diſcours ordinaire & naturel, où l'on » ſe donne la liberté de varier les phra- » ſes, & d'employer quelques figures. » Ce ſtyle gêné & jeté en moule, pour » ainſi dire, eſt plus long, outre qu'il eſt » très-ennuyeux. On y répete à chaque » page les mêmes formules, par exemple : » *ſur cette matiere on fait ſix queſtions ; à la* » *premiere, on procede* ainſi, *puis trois ob-* » *jections*, puis *je réponds qu'il faut dire*, » *&c.* enſuite viennent les réponſes aux » objections. Vous diriez que l'auteur eſt » forcé par une néceſſité inévitable de » s'exprimer toujours de même. On répete » à chaque ligne les termes de l'art : pro- » poſition, aſſertion, majeure, mineure, » preuve, concluſion, *&c.* or ces répétitions » allongent beaucoup le diſcours. . . .

» Les argumens en forme allongent » encore notablement le diſcours, & im- » patientent celui qui voit d'abord la con- » cluſion. Il eſt ſoulagé par un enthymême » ou par une ſimple propoſition, qui fait » ſous-entendre tout le reſte. Il faudroit » reſerver les ſyllogiſmes entiers pour des » occaſions rares, lorſqu'il faut déveloper » un ſophiſme ſpécieux, ou rendre ſen- » ſible une vérité abſtraite.

» Cependant, conclut-il, ceux qui ſont » accoutumés au ſtyle de l'école ne recon- » noiſſent point les raiſonnemens, s'ils ne » ſont revêtus de la forme ſyllogiſtique. » Les peres de l'Egliſe leur paroiſſent des » rhétoriciens pour ne pas dire des diſ- » coureurs, parce qu'ils s'expliquent na- » turellement, comme on fait en conver- » ſation, parce qu'ils uſent quelquefois » d'interrogations, d'exclamations & d'au- » tres figures ordinaires, & les ſcholaſti- » ne voient pas que les figures & les » tours ingénieux épargnent beaucoup de » paroles, & que ſouvent par un mot » bien placé, on prévient ou l'on dé- » tourne une objection qui les occuperoit » long-temps. »

Ces accuſations ſont graves, & l'on ne peut guere dire plus de mal de la ſcholaſtique ; mais elles ne tombent que ſur l'ancienne ſcholaſtique défigurée par des queſtions frivoles & par un ſtyle barbare. Car il faut convenir que depuis le renouvellement des études dans le xvj ſiecle la ſcholaſtique a bien changé de forme à ces deux égards. En effet, à la conſidérer dans ſon véritable point de vue, elle n'eſt que la connoiſſance des divines écritures, interprétées ſuivant le ſens que l'Egliſe approuve, en y joignant les explications & les cenſures des peres, ſans toutefois négliger les ſecours qu'on peut tirer des

ſciences profanes pour éclaircir & ſoutenir la vérité. *Scholaſtica theologia eſt divinarum ſcripturarum peritia, recepto quem eccleſia approbat ſenſu, non ſpretis orthodoxorum doctorum interpretationibus & cenſuris, interdum aliarum diſciplinarum non contempto ſuffragio.* C'eſt ainſi que l'a connue la faculté de *théologie* de Paris, qui la cultive ſur ces principes, & dont le but en y exerçant ſes éleves eſt de les accoutumer à la juſteſſe du raiſonnement par l'uſage de la dialectique.

Retranchez en effet de la ſcholaſtique un grand nombre de queſtions futiles dont la ſurchargeoient les anciens, écartez les abus de leur méthode, & réduiſez-la à traiter par ordre des vérités intéreſſantes du dogme & de la morale, & vous trouverez qu'elle eſt auſſi ancienne que l'Egliſe. Tant d'ouvrages polémiques & dogmatiques des peres de tous les ſiecles, dans leſquels ils établiſſent les divers dogmes de la religion attaqués par les hérétiques, en ſont une preuve inconteſtable. Car ils ne ſe contentent pas d'y expoſer ſimplement la foi de l'Egliſe, & d'apporter les paſſages de l'Ecriture & des peres ſur leſquels elle eſt fondée, mais ils emploient auſſi la dialectique & le raiſonnement pour établir le véritable ſens des paſſages qu'ils citent, pour expliquer ceux qui ſont allégués par leurs adverſaires, pour réfuter les difficultés qu'ils propoſent, pour éclaircir & développer les conſéquences des principes qu'ils trouvent établis dans l'Ecriture ſainte & dans la tradition, & pour convaincre d'erreur les fauſſes conſéquences tirées par les hérétiques : enfin ils ne négligerent rien de tout ce qui peut ſervir à faire connoître, à éclaircir & à ſoutenir la vérité, à perſuader ceux qui n'en ſont pas convaincus, à retirer de l'erreur ceux qui y ſont engagés; pour y réuſſir, ils emploient les principes de la raiſon naturelle, la ſcience des langues; les ſubtilités de la dialectique, les traits de l'éloquence, l'autorité des philoſophes & celles des hiſtoriens. On trouve dans leurs écrits des propoſitions, des preuves, des objections, des réponſes, des argumens, des conſéquences, &c. toute la différence vient donc de ce que la méthode des modernes eſt moins cachée; & qu'ils ne ſont pas ou n'affectent pas de paroître ſi éloquens. Mais au fond, en ſont-ils moins ſolides quand ils ne s'attachent qu'aux points eſſentiels, & qu'ils les traitent par les grands principes, comme ſont les ſcholaſtiques modernes, ſur-tout dans la faculté de théologie de Paris? Les défauts d'une méthode naiſſante ne prouvent pas toujours qu'elle ſoit mauvaiſe, & ſont ſouvent l'éloge de ceux qui l'ont perfectionnée.

Les théologiens ont coutume de traiter pluſieurs queſtions ſur la dignité, l'utilité, la néceſſité de la ſcience qu'ils profeſſent, & nous renvoierons ſur tous ces articles le lecteur à leurs écrits : nous nous contenterons de toucher ce qui regarde la certitude de la *Théologie* ou des concluſions théologiques. Par *concluſions théologiques* on entend celles qui ſont évidemment & certainement déduites d'une ou deux prémiſſes, qui ſont toutes deux révélées, ou dont l'une eſt révélée, & l'autre eſt ſimplement connue par la lumiere naturelle, & l'on demande ſi ces concluſions ſont d'une égale certitude que les propoſitions qui ſont de foi. 2°. Si elles ſont plus ou moins certaines que les concluſions des autres ſciences 3°. Si elles égalent en certitude les premiers principes ou axiomes de géométrie, philoſophie, &c.

La déciſion de toutes ces queſtions dépend de ſavoir quel eſt le fondement de la certitude des concluſions théologiques, c'eſt-à-dire, quel eſt le motif qui détermine l'eſprit à y acquieſcer. On convient généralement que la révélation immédiate de Dieu propoſée par l'Egliſe, eſt le motif qui porte à acquieſcer aux vérités qui ſont de foi, & que la révélation virtuelle ou médiate, c'eſt-à-dire, la connexion qui ſe trouve entre une concluſion théologique & la révélation, connexion manifeſtée par la lumiere naturelle, eſt le motif qui porte à acquieſcer aux concluſions théologiques.

De-là il eſt aiſé d'inférer 1°. que les concluſions purement théologiques n'ont pas le même degré de certitude que les vérités de foi, celles-ci étant fondées 1°. ſur la révélation immédiate de Dieu; 2°. ſur la

décision de l'Eglise qui atteste la vérité de cette révélation, au lieu que les conclusions théologiques n'ont pour motif que leur liaison avec la révélation, mais liaison apperçue seulement par les lumieres de la raison; le motif d'acquiescement, & le moyen de connoître ce motif, sont, comme on voit, dans les conclusions théologiques d'un ordre inférieur au motif qui détermine l'esprit à se soumettre aux vérités de foi, & au moyen qui lui découvre ce motif.

2°. Que les conclusions théologiques sont plus certaines que les conclusions des sciences naturelles prises en général, parce qu'on sait que celles-ci ne sont souvent appuyées que sur des conjectures, & que leur liaison avec les premiers principes, n'est pas si évidente que celle des conclusions théologiques avec la révélation immédiate.

Mais on est partagé sur la troisieme question; savoir, si les conclusions théologiques sont plus ou moins certaines que les premiers principes géométriques ou philosophiques; & il y a sur ce point deux opinions.

La premiere est celle des anciens théologiens qui soutiennent que les conclusions théologiques sont plus certaines que les premiers principes, parce que, disent-ils, elles sont appuyées sur la révélation de Dieu, qui ne peut, ni ne veut tromper les hommes, au lieu que la certitude des premiers principes n'est fondée que sur la raison ou la lumiere naturelle, qui est sujette à l'erreur.

La plupart des modernes pensent au-contraire que les premiers principes sont aussi certains que les conclusions théologiques, parce que 1°. telle est la certitude de ces axiomes: *le tout est plus grand que sa partie*; *deux choses égales à une troisieme sont égales entre elles*, &c. qu'il est impossible d'en assigner une plus grande; & qu'on sent par expérience qu'il n'est point de vérités auxquelles l'esprit acquiesce plus promptement 2°. Parce que Dieu n'est pas moins l'auteur de la raison que de la révélation, d'où il s'ensuit, que si l'on ne peut soupçonner la révélation de faux, de peur d'en faire retomber le reproche sur Dieu même, on ne peut non-plus soupçonner la raison d'erreur quant aux premiers principes, puisque Dieu nous a donné également ces deux moyens, l'un de connoître les vérités naturelles, l'autre d'adhérer aux vérités de foi. 3°. Parce que la foi même est en quelque sorte appuyée sur la raison: car, disent-ils, pourquoi croyons-nous à la révélation? parce que nous savons que Dieu est la vérité par essence, qui ne peut ni tromper, ni être trompé; & qui est-ce qui nous manifeste cette vérité? la raison sans doute; c'est elle aussi qui par divers motifs de crédibilité nous persuade que Jesus-Christ est le messie, & que sa religion est la seule véritable: si donc la raison nous mene comme par la main jusqu'à la foi, & si elle en est en quelque sorte le fondement, pourquoi veut-on que les conclusions théologiques qu'on avoue être moins certaines que les vérités de foi, le soient davantage que les axiomes & les premiers principes de la raison? Holden. de *resolut. fidei*, *l. I. c. iij.* & *element. theolog. c. j. p.* 12.

Théologie mystique, signifie une espece de *théologie* rafinée & sublime, que professent les mystiques. *Voyez* Mystiques & Théologie.

Cette *théologie* consiste dans une connoissance de Dieu & des choses divines, non pas celle que l'on acquiert par la voie ordinaire, mais celle que Dieu infuse immédiatement par lui-même, & qui est assez puissante pour élever l'ame à un état calme, pour la dégager de tout intérêt propre, pour l'enflammer d'une dévotion affectueuse, pour l'unir intimement à Dieu, pour illuminer son entendement, ou pour échauffer ou animer sa volonté d'une façon extraordinaire.

Parmi les œuvres que l'on attribue à S. Denis l'Aréopagite, on trouve un discours de *théologie mystique*, & plusieurs auteurs anciens & modernes ont écrit sur le même sujet.

Theologie positive, est celle qui consiste dans la simple connoissance ou exposition des dogmes & des articles de foi, autant qu'ils sont contenus dans les saintes Ecritures, ou expliqués par les peres &

les conciles, dégagées de toutes disputes & controverses. *Voyez* THEOLOGIE.

En ce sens, la *théologie positive* est opposée à la *théologie scolastique & polémique.*

THEOLOGIEN, s. m. (*Gram.*) qui étudie, enseigne ou écrit de la théologie. *Voyez* THÉOLOGIE.

*THEOLOGIUM*, s. m. (*Littérat.*) on donnoit ce nom chez les anciens à un lieu du théâtre, élevé au-dessus de l'endroit où les acteurs ordinaires paroissoient. C'étoit celui d'où les dieux parloient, & des machines sur lesquelles ils descendoient. Il falloit un theologium pour représenter l'Ajax de Sophocle & l'Hippolyte d'Euripide. *Voyez* Scaliger, *poët. l. I. c. j.* & Gronovius, sur l'*Hercules*, *Æneus* de Sophocle, *act. V. vers.* 1940. Le mot latin *theologium* est formé de θεὸς, *dieu*, λόγος *discours.* (*D. J.*)

THÉOMANTIE, s. f. (*Antiq. greq.*) θεομαντεία, divination qui se faisoit par l'inspiration supposée de quelque divinité; les détails en sont curieux, le temps ne me permet pas de les décrire, mais vous en trouverez le précis dans Potter. *Archæol. græc. l. II. c. xij. tome I. p.* 298. *& suiv.* (*D. J.*)

THÉOPASCHITES, s. m. pl. (*Hist. ecclés.*) hérétiques du v. siecle, & sectateurs de Pierre le Foulon, d'où ils ont été appelés quelquefois Fuloniani.

Leur doctrine distinctive étoit que toute la Trinité avoit souffert dans la passion de Jesus-Christ. *Voyez* PATRIPASSIENS.

Cette hérésie fut embrassée par les moines Eutychiens de Scytie, lesquels en s'efforçant de l'introduire dans l'Eglise, y exciterent de grands troubles au commencement du vj siecle.

Elle fut condamnée d'abord dans les conciles tenus à Rome & à Constantinople en 483. On la fit revivre dans le ix. siecle, & elle fut condamnée de nouveau dans un concile tenu à Rome sous le pape Nicolas I en 862.

Le P. le Quien, dans ses notes sur S. Jean Damascene, dit que la même erreur avoit déjà été avancée par Apollinaire, dont les disciples furent les premiers qui eussent été appelés. *Théopatites* ou *Théopachites. Voyez* APOLLINAIRE.

THÉOPHANIE, s. f. pl. (*Antiq. greq.*) θεοφάνεια, c'étoit la fête de l'apparition d'Apollon à Delphes, la premiere fois qu'il se montra aux peuples de ce canton. Ce mot est composé de θεὸς, *dieu*, & φαίνω *j'apparois, je manifeste. Voyez* Potter, *Archæol. græc. l. II. c. xx. tome I. p.* 402. (*D. J.*)

THÉOPHANIE, s. f. *terme d'Eglise*, nom que l'on a a donné autrefois à l'Epiphanie ou à la fête des rois; on l'a aussi appelé *théoptie.* Le P. Pétau, dans ses notes sur S. Epiphane, observe que, selon Clément d'Alexandrie, lorsque la théophanie, qui étoit un jour de jeûne, tomboit le Dimanche, il falloit jeûner. Cette pratique a bien changé, puisqu'aujourd'hui, bien-loin de jeuner le jour de la Nativité lorsqu'elle arrive lu Dimanche, au contraire lorsqu'elle arrive un Vendredi ou un Samedi, qui sont des jours d'abstinence dans l'Eglise romaine, les lois ecclésiastiques dispensent de cette abstinence; l'on fait gras, & c'est un jour de régal. (*D. J.*)

THEOPHRASTA, s. f. (*Hist. nat. Botan.*) genre de plante ainsi nommé par Linnæus. Le calice de la fleur est une petite enveloppe légérement découpée en cinq segmens obtus, & il subsiste après la chûte de la fleur. La fleur est monopétale, en cloche, finement divisée en cinq segmens obtus; les étamines sont cinq filets pointus plus courts que la fleur; les bossettes des étamines sont simples; le germe du pistil est ovale; le stile est affilé, & plus court que la fleur; le stigma est aigu; le fruit est une grosse capsule ronde, contenant une seule loge; les semences sont nombreuses, arrondies, & attachées à chaque partie de leur silique qui est lâche. Linnæi, *gen. plant. p.* 66. (*D. J.*)

*THEOPNEUSTES*, (*Littérat.*) θεοπνεύσται, épithete que les Grecs donnoient à leurs prêtres, quand ils étoient saisis de l'esprit prophétique. Potter, *Archæol. græc. tome I. p.* 302. (*D. J.*)

*THEOPROPIA*, (*Littérat.*) θεοπροπία c'est l'épithete même que les Grecs donnoient aux oracles. *Voyez* ORACLE. (*D. J.*)

THÉOPSIE;

THÉOPSIE, s. f. (*Mithologie.*) c'est-à-dire l'apparition des dieux. Les païens étoient persuadés que les dieux se manifestoient quelquefois, apparoissoient à quelques personnes, & que cela arrivoit ordinairement aux jours où l'on célébroit quelque fête en leur honneur. Cicéron, Plutarque, Arnobe & Dion Chrysostôme font mention de ces sortes d'apparitions.

THÉOPTIE, s. f. *terme d'Eglise*, c'est la même chose que *Théophanie* ou *Epiphanie*. Ce mot vient de Θεος, *Dieu*, & οπτομαι, *je vois*. *(D. J.)*

THÉORBE ou TUORBE, s. m. (*Lutherie.*) instrument de musique fait en forme de luth, à la réserve qu'il a deux manches, dont le second, qui est plus long que le premier, soutient les quatre derniers rangs de cordes qui doivent rendre les sons les plus graves. *Voyez* LUTH.

Ce mot est françois, quoiqu'il y en ait qui le dérivent de l'Italien *tiorba*, qui signifie la même chose; il y en a d'autres qui prétendent que c'est le nom de celui qui a inventé cet instrument.

C'est le théorbe qui, depuis environ cent ans, a pris la place du luth, & qui dans les concerts fait la basse continue. On dit qu'il a été inventé en France par le sieur Hotteman, & qu'il a passé de-là en Italie.

La seule différence qu'il y a entre le théorbe & le luth, c'est que le premier a huit grosses cordes plus longues du double que celles du luth: cette longueur considérable fait rendre à ces cordes un son si doux, & qu'elles soutiennent si longtemps, qu'il ne faut point s'étonner que plusieurs préferent le théorbe au clavessin même. Le théorbe a du-moins cet avantage, qu'on peut aisément changer de place.

Toutes ses cordes sont ordinairement simples, cependant il y en a qui doublent les plus grosses d'une petite octave, & les minces d'un unisson; & comme, dans cet état, le théorbe ressemble davantage au luth, les Italiens l'appellent *arci-leuto* ou *archi-luth*. *Voyez* ARCHI-LUTH.

THÉORE, s. m. (*Antiq. greq.*) Θεωρος. les *théores* étoient des sacrificateurs particuliers, que les Athéniens envoyoient à Delphes offrir en leur nom de temps en temps à Apollon pythien des sacrifices solennels, pour le bonheur de la ville d'Athenes & la prospérité de la république. On tiroit les théores tant du corps du sénat, que de celui des thesmothetes.

THÉORÊME, s. m. *en Mathématique*, c'est une proposition qui énonce & démontre une vérité. Ainsi si l'on compare un triangle à un parallélogramme appuyé sur la même base & de même hauteur, en faisant attention à leurs définitions immédiates, aussi-bien qu'à quelques-unes de leurs propriétés préalablement déterminées, on en infere que le parallélogramme est double du triangle: cette proposition est un théorême. *Voyez* DÉFINITION, *&c.*

Le théorême est différent du problême, en ce que le premier est de pure spéculation, & que le second a pour objet quelque pratique. *Voyez* PROBLÊME.

Il y a deux choses principales à considérer dans un théorême, la proposition & la démonstration; dans la premiere on exprime la vérité à démontrer. *Voyez* PROPOSITION.

Dans l'autre on expose les raisons qui établissent cette vérité.

Il y a des théorêmes de différente espece: le théorême général est celui qui s'étend à un grand nombre de cas; comme celui-ci, le rectangle de la somme & de la différence de deux quantités quelconques est égal à la différence des quarrés de ces mêmes grandeurs.

La théorême particulier est celui qui ne s'étend qu'à un objet particulier; comme celui-ci, dans un triangle équilatéral rectiligne, chacun des angles est de 60 degrés.

Un théorême négatif exprime l'impossibilité de quelqu'assertion; tel est celui-ci: un nombre entier qui n'est pas quarré ne sauroit avoir pour racine quarrée un nombre entier plus une fraction.

Le théorême réciproque est celui dont la converse est vraie; comme celui-ci: si un triangle a deux côtés égaux, il faut qu'il ait deux angles égaux, la converse de ce théorême est aussi vraie, c'est-à-dire que si un triangle a deux angles égaux, il a nécessairement deux côtés

égaux. *Voyez* Réciproque, Inverse & Converse. *Chambers.*

THÉORÉTIQUE *ou* THÉORIQUE, qui a rapport à la théorie, ou qui se termine à la spéculation. Dans ce sens, le mot est opposé à *pratique*, & il répond à *dogmatique*.

Il est formé du grec θεωρέω, *je vois*, *j'examine*, *je contemple*.

Les sciences se divisent ordinairement en *théorétiques* ou *spéculatives*, comme la Théologie, la Philosophie, &c. & en *pratiques*, comme la Médecine, le Droit, &c. *Voyez* Science.

Théorétique, est un nom qui fut donné en particulier à une ancienne secte de médecins opposés aux empiriques. *Voy.* Médecin.

Les Médecins théorétiques étoient ceux qui s'appliquoient à étudier & à examiner soigneusement tout ce qui regarde la santé & les maladies; les principes du corps humain, sa structure, ses parties, avec leurs actions & leurs usages; tout ce qui arrive au corps, soit naturellement, soit contre nature, les différences des maladies, leur nature, leurs causes, leurs signes, leurs indications, &c. le tissu, les propriétés, &c. des plantes & des autres remedes, &c. en un mot, les Médecins théorétiques étoient ceux qui se conduisoient par raisonnement, au-lieu que les Médecins empiriques ne suivoient que l'expérience. *V.* Médecine & Empirique.

THÉORETRE, s. m. (*Antiq. greq.*) θεωρέτρον, de θεωρέω, *je vois*, nom qu'on donnoit en Grece au présent qu'on faisoit aux jeunes filles prêtes à se marier, lorsqu'elles se montroient la premiere fois en public en ôtant leur voile. Scaliger, *poét. l. III. c. cj.* prétend que ce mot désignoit les présens que l'on faisoit à la nouvelle épouse, lorsqu'on la conduisoit au lit nuptial. Quoi qu'il en soit, ces mêmes présens étoient encore appelés *optheres*, *anacalypteres* & *prophtengteres*, parce que l'époux futur voyoit alors à sa volonté sa future épouse. (*D. J.*)

THÉORIE, s. f. (*Philos.*) doctrine qui se borne à la considération de son objet, sans aucune application à la pratique, soit que l'objet en soit susceptible ou non.

Pour être savant dans un art, la théorie suffit; mais pour y être maître, il faut joindre la pratique à la théorie. Souvent les machines promettent d'heureux succès dans la théorie, & échouent dans la pratique. *Voyez* Machine.

On dit la théorie de l'arc-en-ciel, du microscope, de la chambre obscure, du mouvement du cœur, de l'opération des purgatifs, &c.

*Théorie des planetes*, &c. Ce sont des sistêmes ou des hypotheses, selon lesquelles les Astronomes expliquent les phénomenes ou les apparences de ces planetes, & d'après lesquels ils donnent des méthodes pour calculer leurs mouvemens. *Voyez* Sistême, Planette, &c. *Chambers.*

Théorie, s. f. (*Antiq. greq.*) θεωρία, pompe sacrée composée de chœurs de musique que les principales villes greques envoyoient toutes les années à Délos. Plutarque, en racontant la magnificence & la dévotion de Nicias, dit: avant lui les chœurs de musique que les villes envoyoient à Délos pour chanter des hymnes & des cantiques à Apollon, arrivoient d'ordinaire avec beaucoup de désordre, parce que les habitans de l'île accourant sur le rivage au-devant du vaisseau, n'attendoient pas qu'ils fussent descendus à terre; mais poussés par leur impatience, ils les pressoient de chanter en débarquant, de sorte que ces pauvres musiciens étoit forcés de chanter dans le temps même qu'ils se couronnoient de leurs chapeaux de fleurs, & qu'ils prenoient leurs habits de cérémonie, ce qui ne pouvoit se faire qu'avec beaucoup d'indécence & de confusion. Quand Nicias eut l'honneur de conduire cette pompe sacrée, il se garda bien d'aller aborder à Délos; mais pour éviter cet inconvénient, il alla descendre dans l'île de Rhene, ayant avec lui son chœur de musiciens, les victimes pour le sacrifice & tous les autels préparatifs pour la fête; il avoit encore amené un pont qu'il avoit eu la précaution de faire construire à Athenes selon la mesure de la largeur du canal qui sépare l'île de Rhene & celle de Délos. Ce pont étoit d'une magnificence extraordinaire, orné de dorures, de beau

tableaux & de riches tapifferies. Nicias le fit jeter la nuit fur le canal, & le lendemain au point du jour il fit paffer toute fa proceffion & fes muficiens fuperbement parés, qui en marchant en bel ordre & avec décence, rempliffoient l'air de leurs cantiques. Dans cette belle ordonnance il arriva au temple d'Apollon. On choififfoit pour la conduite des chœurs un des principaux citoyens, & c'étoit une grande gloire que d'être intendant des théores. *Voyez* THÉORE. *Voyez* auffi pour les détails de cette célebre proceffion navale, qu'on nommoit *théorie*, *les archæol. græc.* de Potter.*l. II. c. ix. t. I. pag.* 284 *& fuiv.*(*D. J.*)

THÉORIE *fur les obfervations, ce fujet eft un de ceux qui font le plus du reffort de notre dictionnaire. Il eft très-intéreffant de favoir le milieu que l'on doit prendre entre les obfervations.*

Quand on a fait plufieurs obfervations d'un même phénomene, & que les réfultats ne font pas tout-à-fait d'accord entr'eux, on eft fûr que ces obfervations font toutes, ou au moins en partie peu exactes, de quelque fource que l'erreur puiffe provenir; on a coutume alors de prendre le milieu entre tous les réfultats, parce que de cette maniere les différentes erreurs fe répartiffant également dans toutes les obfervations, l'erreur qui peut fe trouver dans le réfultat moyen devient auffi moyenne entre toutes les erreurs. Il n'eft pas douteux que cette pratique ne foit très-utile pour diminuer l'incertitude qui naît de l'imperfection des inftrumens & des erreurs inévitables des obfervations; mais il eft aifé de s'appercevoir qu'elle ne la diminue pas autant qu'on le défireroit, & qu'elle eft fufceptible à plus d'un égard d'être perfectionnée, parce qu'en prenant fimplement le milieu arithmétique, on ne tient pas compte du plus ou moins de probabilité de l'exactitude des obfervations, des différens degrés d'habileté des obfervateurs, *&c.* Différens grands géometres ont entrepris cette utile recherche, ils l'ont confidérée fous différens points de vue, & l'ont traitée plus ou moins en détail; il eft fort à fouhaiter que les aftronomes, les phyficiens & généralement tous les obfervateurs, profitent des réfultats de ces recherches dans la difcuffion de leurs obfervations.

Le pere Bofcovich a été conduit à méditer fur cette matiere, lorfqu'il a cherché à tirer l'ellipticité moyenne de la terre de tous les degrés connus, en fe propofant la folution du problême fuivant: *Etant donné un certain nombre de degrés, trouver la correction qu'il faut faire à chacun d'eux, en obfervant ces trois conditions; la premiere, que leurs différences foient proportionnelles aux différences des finus verfes d'une latitude double; la feconde, que la fomme de corrections pofitives foit égale à la fomme des négatives; la troifieme, que la fomme de toutes les corrections, tant pofitives que négatives, foit la moindre poffible pour le cas où les deux premieres conditions foient remplies.* Il a expofé le réfultat de cette folution dans le *Tome IV* des *Mémoires de l'inftitut de Boulogne*; il l'a développée dans fes *Supplémens de la Philofophie*, en vers latins, compofée par M. Benoît Stay, *tome II, p.* 420; & le traducteur de fon *Voyage aftronomique & géographique*, en a fait le fujet d'une note très-intéreffante qui fe trouve à la fin de fa traduction, & dans laquelle on voit cette folution appliquée à une table de degrés mefurés, plus étendue que celle dont le pere Bofcovich avoit fait ufage dans les fupplémens cités. Je crois pouvoir renvoyer à ces différentes fources les lecteurs qui voudront prendre une idée de cette méthode.

Je ne m'arrêterai pas non plus à la théorie que M. Lambert a donnée *fur le degré de certitude des obfervations & des expériences*, dans le premier volume de ces *Mémoires de mathématique* allemands, & qu'il a éclaircie par plufieurs exemples: cet ouvrage eft connu. On trouvera un extrait du mémoire dont je parle, dans le *Journal littéraire* qui paroît à Berlin; & fans doute qu'un géometre habile qui s'eft chargé de donner dans ces fupplémens la fubftance de différens écrits intéreffans de M. Lambert, ne laiffera pas échapper celui-ci.

Je me bornerai ici au précis de deux mémoires qui ne font pas imprimés; & fi on y joint la lecture de ce qu'on doit au P. Bofcovich & à M. Lambert fur la mê-

me matiere, on pourra ſe ſatisfaire ſur toutes les queſtions principales auxquelles elle peut donner lieu: j'ignore ſi d'autres auteurs l'ont traitée.

Le premier mémoire dont je me propoſe de donner l'extrait, eſt un petit écrit latin de M. Daniel Bernoulli, qu'il me communiqua en 1769, & qu'il gardoit depuis long-temps parmi ſes manuſcrits, dans le deſſein ſans doute de l'étendre davantage. Il a pour titre : *Dijudicatio maxime probabilis plurium obſervationum diſcrepantium ; atque veriſimillima inductio inde formanda.*

M. Bernoulli ſuppoſe qu'on repréſente par des portions $Aa$, $Ab$, $Ae$, &c. d'une ligne droite $AB$ (*fig.* 2, *pl. I de Géométrie*, ) les réſultats d'un certain nombre $n$ d'obſervations, & il remarque que dans cette ſuppoſition la pratique ordinaire donneroit pour le *milieu* entre ces obſervations une ligne droite $AC = \frac{Aa + Ab + Ad + \&c.}{n}$ mais, dit-il, on ne tient pas compte de cette façon des différens degrés de probabilité des obſervations, & cependant il n'y a aucun doute que les petites erreurs n'aient lieu moins ſouvent que les grandes. En conſéquence de cette remarque, il ſuppoſe que le nombre des obſervations qui tombent ſur les points $a$, $b$, $d$, $e$, &c. ſoit proportionnel aux perpendiculaires $am$, $bn$, $do$, $ep$, &c. & cette hypotheſe donne $AC = \frac{Aa.am + Ab.bn + Ad.do + Ae.ep}{am + bn + do + ep, \&c.}$, expreſſion qui fait voir que le point $C$ ne tombe plus au centre de gravité des points $a$, $b$, $d$, $e$, &c. mais dans celui des lignes $am$, $bn$, $do$, $ep$, &c.

On peut, par pluſieurs conſidérations, adopter une demi-ellipſe ou un demi-cercle pour la courbe $Mmn o N$ qui paſſe par les points $m$, $n$, $p$, &c. & le rayon indiquera la plus grande erreur, ou un peu au-delà, qu'un obſervateur puiſſe jamais commettre en faiſant des obſervations telles que celles dont il ſera queſtion. Il eſt donc néceſſaire que chaque obſervateur ſe juge ſoi-même impartialement & avec ſagacité.

M. Bernoulli obſerve enſuite que la détermination analytique du centre du demi-cercle modérateur ſeroit d'une application très-difficile, parce qu'on parvient à une équation preſque intraitable ; c'eſt pourquoi il préfere la méthode d'approximation qu'on va voir.

Soit $AB$ (*fig.* 3.) la ligne à laquelle on rapporte les obſervations ; qu'on adopte ſur cette ligne un point fixe $A$, & qu'on ſuppoſe que les obſervations tombent ſur les points $a$, $b$, $d$, $e$, &c. de façon que $AO = \frac{Aa + Ab + Ad + Ae + Af}{n}$, en cherchant d'abord par la regle ordinaire le point $O$ moyen entre les points obſervés $a$, $b$, $d$, $e$, &c. & en entendant par $n$ le nombre des obſervations. Qu'on décrive enſuite du centre $O$ & avec le rayon $r$ le demi-cercle $Mmnopq N$, & qu'on le prenne pour le premier demi-cercle modérateur, enſorte que $am$, $bn$, $do$, $ep$, &c. perpendiculaires ſur $MN$, expriment les différens degrés de probabilité des obſervations analogues. Qu'après cela on cherche le centre de gravité de toutes les lignes $am$, $bn$, $do$, $ep$, &c. il tombera aſſez approchamment au point $C$, en faiſant
$$AC = \frac{Aa.am + Ab.bn + Ad.do + Ae.ep + \&c.}{am + bn + do + ep + \&c.} ;$$
mais ſi de ce point $C$ & avec le rayon $r$ on décrit un ſecond demi-cercle modérateur $M'm'n'o'p'N'$, & qu'on répete la même opération, on trouvera un autre point $C'$ peu diſtant du premier $C$, mais plus correct, & on pourra continuer de la même maniere juſqu'à ce que la différence ſoit à peine ſenſible.

Après cet expoſé de ſa méthode, M. Bernouilli obſerve que la ligne $Aa$ étant arbitraire & reſtant invariable dans toute l'opération, on peut faire $Aa = o$, & ſuppoſer le commencement préciſément à l'etrémité $a$, enſorte que
$$aC = \frac{ab.bn + ad.do + ac.ep + \&c.}{am + bn + do + ep + \&c.}$$

Paſſant enſuite à un exemple, il ſuppoſe qu'on ait fait trois obſervations qui tombent dans les points $b$, $d$, $e$, & il prend de 1000 parties le rayon auquel il veut comparer les diſtances.

En admettant de plus, dit-il, que la plus grande erreur ſoit de $160''$, & qu'on

ait trouvé $bd$, par exemple, de $120''$ ou de $200''$, il faudra faire $bd = 750$ ou $= 1250$ parties. Ainsi la distance d'un point au centre du demi-cercle modérateur étant donnée, on trouvera sans autre calcul son appliquée, en cherchant dans les tables le sinus qui répond à cette distance regardée comme un cosinus.

Soit donc $bd = 900$ parties & $be = 1200$ parties, on aura $bO = 700$ parties, & ce sera, suivant la regle ordinaire, la distance entre le point observé $b$ & la vraie position. On aura de plus $Od = 200$ parties, & $Oe = 500$ parties; donc $bn = 714$ parties, $do = 980$ parties, $ep = 866$ parties, & de-là $bC = \frac{900 . 980 + 1200 . 866}{714 + 980 + 896} = 750$ parties. Puis donc que $bC$ surpasse $bO$, il s'en ensuit que le point $C$ doit être pris de l'autre côté, ou qu'il faut le placer entre $O$ & $d$, d'où résulte $OC = -50$ parties pour la premiere correction dans l'hypothese adoptée. En passant maintenant à la seconde, c'est-à-dire en cherchant le point $C'$, nous prendrons pour centre le point $C$ qu'on vient de trouver, & nous aurons à présent $bC = 750$ parties, & $bn' = 661$; $Cd = 150$ & $dO' = 989$; $Ce = 450$ & $ep' = 893$; enfin $bC = \frac{900 . 989 + 1200 . 893}{661 + 989 + 893} = 771$. Cette seconde correction différant encore assez sensiblement de la premiere, on en cherchera une troisieme en prenant $C'$ pour le centre du demi-cercle, & le même procédé donne $bC'' = 780$, distance qui differe encore moins de 771 que 771 ne différoit de 750; la quatrieme correction donne 784; la cinquieme, 787, & on trouvera enfin la véritable exprimée par 792 : au reste, en faisant ces opérations, on s'appercevra de plusieurs ressources au moyen desquelles on pourra les abréger.

Si on prenoit le demi-cercle modérateur trop grand, continue M. Bernoulli, on lui ôteroit une grande partie de son utilité; car supposons son rayon de 1500 parties au lieu de 1000, toutes choses égales d'ailleurs, il faudra changer les 1500, 900 & 1200 parties qu'on avoit précédemment en 1000, 600 & 800 parties plus grandes de moitié. La seconde correction $bC$ deviendra de près de 481 parties, & il faudra s'y tenir, parce qu'on n'en trouvera jamais une plus grande : or, ces 481 parties ne valent que 721 parties, dans la supposition précédente. Ainsi la comparaison de ces deux exemples fait voir combien il importe que chaque observateur sache apprécier sa dextérité.

Je viens d'indiquer la substance du mémoire de M. Daniel Bernoulli, je passe au second mémoire dont j'ai dit que je donnerois un extrait; il est de M. de la Grange, & a pour titre : *Mémoire sur l'utilité de la méthode de prendre le milieu entre le résultat de plusieurs observations, dans lequel on examine les avantages de cette méthode par le calcul des probabilités, & où l'on résoud différens problèmes relatifs à cette matiere.* On verra que les dix problèmes qui en font l'objet comprennent tout ce qu'on peut attendre de l'analyse la plus délicate & la plus variée dans cette matiere.

Voici d'abord le premier problême que M. de la Grange se propose : on suppose que dans chaque observation on peut se tromper d'une unité, tant en plus qu'en moins, mais que le nombre des cas qui peuvent donner un résultat exact, est au nombre des cas qui peuvent donner une erreur d'une unité comme $a : 2b$; on demande qu'elle est la probabilité d'avoir un résultat exact, en prenant le milieu entre les résultats particuliers d'un nombre $n$ d'observations ?

La solution de ce problême donne $\frac{A}{[a + 2b] 9^n}$ pour la probabilité cherchée, & M. de la Grange fait voir qu'on peut déterminer en plus d'une maniere le coëfficient $A$, qu'il trouve $= a^n + n(n - 1) a^{n-2} b + \frac{n[n-1][n-2][n-3] a^{n-4} b^4}{2. 2.} + \frac{n[n-1].[-2] \ldots [n-5] a^{n-6} b^6}{2. 3. 2. 3.} +$ &c. Il tire ensuite de sa solution différens corollaires, & il détermine dans une premiere remarque la loi que suivent les termes de la série $\frac{1}{5}$, $\frac{2}{25}$, $-\frac{1}{5}$, $\frac{29}{125}$, &c. lesquels représentent

les probabilités qui répondent à 1, 2, 3, *&c.* obfervations ; cette loi fe découvre par les expreffions qui fuivent, & dans lefquelles $A^{I}$, $A^{II}$, $A^{III}$, *&c.* défignent les valeurs de $A^{I}$ qui répondent à $n = 1$, 2, 3, *&c.* on a

$$A^{I} = a$$

$$A^{II} = \frac{3aA' + 4b^2 - a^2}{2}$$

$$A^{III} = \frac{5aA'' + 2[4b^2 - a^2]A'}{3}$$

$$A^{IV} = \frac{7aA''' + 3[4b^2 a - 2]A''}{4} \text{ \&c.}$$

Quelques autres remarques pareillement importantes fuivent la premiere, & conduifent M. de la Grange à chercher dans le problême fuivant la probabilité qu'en prenant le milieu entre les réfultats de $n$ obfervations, l'erreur ne furpaffera pas la fraction $\frac{m}{n}$, $m$ étant $< n$.

M. de la Grange confidere ici qu'en prenant le milieu entre le réfultat de $n$ obfervations, l'erreur peut être ou $o$, ou $\frac{\pm 1}{n}$, ou $\frac{\pm 2}{n}$, ou $\frac{\pm 3}{n}$, &c. jufqu'à $\frac{\pm n}{n}$, favoir $\frac{\pm 1}{n}$ ; qu'ainfi la probabilité que l'erreur ne foit pas plus grande que $\frac{\pm m}{n}$, fera la fomme des probabilités que l'erreur fera nulle, ou $\frac{\pm 1}{n}$, ou $\frac{\pm 2}{n}$, *&c.* jufqu'à $\frac{\pm m}{n}$, & en conféquence il cherche d'abord quelle eft la probabilité que l'erreur fera $\frac{\pm \mu}{m}$.

Il la trouve $= \frac{2M}{[a+2b]^n}$, où $M$ eft exprimé par

$$\frac{n[n-1]\ldots[n-\mu+1]}{1.2\ldots\ldots\mu} a^{n-\mu} b^{\mu} + \frac{\mu-2.\, n.\, [n-1\ldots]}{1\;\; 1.2\ldots} a^{n-\mu-1}\, a^{n\mu-2}\, b^{\mu+2} \frac{[\mu+4][\mu+3]n[n-1]\ldots[n-\mu 3]}{\mu+2 \;\; 1.2. \;\; 1.2.\mu+4} a^{n-\mu-4} b^{\mu+4} + \&c.$$

Il exprime enfuite la même probabilité par une férie, & il tire de ces réfultats un grand nombre d'inductions curieufes ; il prouve, par exemple, qu'il eft plus avantageux de ne prendre le milieu qu'entre un nombre pair d'obfervations.

M. de la Grange indique auffi dans une fcolie les changemens que demanderoient les deux folutions précédentes : fi, au lieu de fuppofer un nombre égal de cas pour avoir une erreur pofitive & une erreur négative, on admettoit l'hypothefe qu'il confidere après cela plus généralement dans le problême III, dont voici l'énoncé.

Suppofant que chaque obfervation foit fujette à une erreur d'une unité en moins & à une erreur de $r$ unités en plus, & que le nombre des cas qui peuvent donner $o$, $-1$, $+r$ d'erreur foit refpectivement $a$, $b$, $c$, on demande quelle eft la probabilité que l'erreur moyenne de plufieurs obfervations fera renfermée dans des limites données ?

Solution. Soit $n$ le nombre des obfervations dont on veut prendre le milieu, on aura pour la probabilité que l'erreur moyenne foit $\frac{\mu}{n}$ la quantité $\frac{\mu}{[a+b+c]^n}$ ; & la probabilité que l'erreur moyenne fera renfermée entre ces limites $\frac{-p}{n}$, $+\frac{q}{n}$ fera exprimée par la férie

$$\frac{[-p+1] + \&c. + [-1] + [o] + [1] + \&c. + [q-1]}{[a+b+c]^n}$$

*Problême IV.* Suppofant tout comme dans le problême précedent, on demande quelle eft l'erreur moyenne pour laquelle la probabilité eft la plus grande ?

*Solution.* Cette probabilité s'exprime par $\frac{rc-b}{a+b+c}$, & on peut regarder cette quantité comme l'erreur du réfultat moyen, & par conféquent la prendre pour la correction de ce réfultat.

*Problême V.* On fuppofe que chaque obfervation foit fujette à des erreurs quelconques données, & qu'on connoiffe en même temps le nombre des cas où chaque erreur peut avoir lieu, on demande la

correction qu'il faudra faire au résultat moyen de plusieurs observations ?

*Solution.* Soient $p$, $q$, $r$, $s$, &c. les erreurs auxquelles chaque observation est sujette, & $a$, $b$, $c$, $d$, &c. les cas qui peuvent donner ces erreurs savoir, $a$ le nombre des cas qui donneroient l'erreur $p$, $b$ le nombre des cas qui donneroient l'erreur $q$ & ainsi des autres la correction, qu'on cherche sera $= \frac{ap + bq + cr + \&c.}{a + b + c + \&c.}$

M. de la Grange ne manque pas, non plus que les autres géometres qui ont traité cette matiere, de ramener aussi la solution de ce problême à la détermination du centre de gravité d'un certain nombre de poids. Voici deux corollaires qu'il en tire.

*Corollaire premier.* Si on regarde, dit-il, les quantités $a$, $b$, $c$, &c. comme des poids appliqués à une droite indéfinie à des distances égales à $p$, $q$, $r$, &c. d'un point fixe pris dans cette droite, & qu'on cherche le centre de gravité de ces poids, la distance de ce centre au point fixe sera la correction qu'il faudra faire au résultat moyen de plusieurs observations; cela suit évidemment de la formule que nous avons trouvée plus haut pour la valeur de cette correction.

*Corollaire second.* Donc si on suppose que chaque observation soit sujette à toutes les erreurs possibles qui peuvent être comprises entre des limites données, & qu'on connoisse la courbe de la facilité des erreurs dans laquelle les abscisses étant supposées représenter les erreurs, les ordonnées représentent les facilités de ces erreurs, il n'y aura qu'à chercher le centre de gravité de l'aire totale de cette courbe, & l'abscisse répondante à ce centre exprimera la correction du résultat moyen. De là on voit que si la courbe dont il s'agit est égale & semblable de côté & d'autre de l'ordonnée qui passe par l'origine des abscisses, ensorte que cette ordonnée soit un diametre de la courbe dont il s'agit, alors la correction sera nulle, le centre de gravité tombant nécessairement dans le diametre. Ce cas a lieu toutes les fois que les erreurs peuvent être également positives & négatives.

*Problême VI.* M. de la Grange suppose actuellement qu'on ait vérifié un instrument quelconque, & qu'ayant réitéré plusieurs fois la même vérification, on ait trouvé différentes erreurs dont chacune se trouve répétée un certain nombre de fois, & il cherche l'erreur qu'il faudra prendre pour la correction de l'instrument. Il nomme $p$, $q$, $r$, &c. les erreurs trouvées; & $\alpha$, $\beta$, $\gamma$, &c. les nombres qui marquent combien de fois chaque erreur s'est trouvée répétée en faisant $n$ vérification, & sa solution, qui est fondée sur la méthode de *maximis* & *minimis*, lui donne pour la correction cherchée la quantité $\frac{\alpha p + \beta q + \gamma r}{n} + \&c.$ où l'erreur moyenne entre toutes les erreurs particulieres que les $n$ vérifications ont données.

M. de la Grange fait remarquer ensuite comment on peut connoître *à posteriori* la loi de la facilité de chacune des erreurs auxquelles un instrument peut être sujet; car si on vouloit, dit-il, tenir compte aussi, au moins d'une maniere approchée, des erreurs intermédiaires auxquelles l'instrument pourroit être sujet il n'y auroit qu'à prendre dans une ligne droite $VX$ (*fig.* 4.) des abscisses $AB$, $AQ$, $AR$, &c. proportionnelles aux erreurs trouvées $p$, $q$, $r$, &c. & y ayant appliqué des ordonnées $Pp$, $Qq$, $Rr$, &c. proportionnelles aux quantités $\alpha$, $\beta$, $\gamma$, &c. on feroit passer par les extrémités $p$, $q$, $r$, &c. une ligne parabolique $uqaprx$, on chercheroit ensuite le centre de gravité de l'aire de toute la courbe & la perpendiculaire abaissée de ce centre sur l'axe y couperoit une abscisse qui seroit la correction de l'instrument.

Je ne m'arrêterai pas à quelques longues remarques que M. de la Grange fait à la suite de ce corollaire, & je passe à une proposition qui donne lieu au développement de certains artifices de calculs profonds & particuliers.

*Problême VII.* On a plusieurs observations, dans chacune desquelles on suppose qu'on ait pu se tromper également d'une quelconque de ces quantités $-\alpha \ldots -2, -1, 0, 1, 2 - \beta$, ou

demande quelle est la probabilité que l'erreur du résultat moyen de $n$ observation sera $\frac{\mu}{n}$ ou qu'elle sera renfermée entre ces limites $\frac{-p}{n}$ & $\frac{+b}{n}$ ?

M. de la Grange cherche d'abord la réponse à la premiere de ces deux questions, elle est renfermée dans l'expression générale qui suit.

$$\frac{1}{1.2.3\ldots[n-1]5^{n}}\Big((\pi+1)(\pi+2)\ldots\ldots(\pi+n-1)-n\,(\pi+1-5)(\pi+2-5\ldots(\pi+n-1-5)+\frac{n[n-1]}{2}(\pi+1-25)(\pi+2-25)\ldots\ldots(\pi+n-1-25)-\&c.\Big)$$

On continue cette série jusqu'à ce que quelqu'un des facteurs $\pi+1$, $\pi+1-5$, &c. devienne négatif, & il faut remarquer que $\pi = nx+\mu$ & $5 = x+\varepsilon+1$. La solution de la seconde question exige seulement à présent une certaine intégration finie de la série précédente, c'est-à-dire qu'on fasse varier $\pi$ depuis $-p$ jusqu'à $q$, suivant une méthode exposée préliminairement, & on trouve enfin, en supposant pour abréger $nx-p=\delta$, & $nx+q=\gamma$, que la probabilité que l'erreur moyenne tombe entre $\frac{-p}{n}$ & $\frac{q}{n}$ s'exprime par

$$\frac{1}{1.2.3\ldots\ldots n5^{n}}\Big(\gamma(\gamma+1)\ldots(\gamma+n-1)-(\delta+1)(\delta+2)\ldots(\delta+n)-n\big)(\gamma-5)(\gamma-5+1)\ldots(\gamma-5+n-1)-(\delta-5+1)(\delta-5+2)\ldots(\delta-5+n)+\frac{n[n-1]}{2}((\gamma-25)(\gamma-25+1)\ldots(\gamma-25+n-1)-\delta-25+1)(\delta-25+2)\ldots(\delta-25+n))-\&c.\Big)$$

Cette série doit être continuée jusqu'à ce que quelqu'un des facteurs $\gamma-5$, $\gamma-25$, &c. devienne négatif, & quant aux autres facteurs $\delta-5+1$, $\delta-5, 25+1$, &c. Si quelqu'un d'entr'eux se trouve négatif, alors il faudra augmenter le nombre $\delta$ d'autant d'unités qu'il sera nécessaire pour le rendre positif. Au reste, ces problêmes plus ils deviennent généraux & compliqués, plus ils admettent de corollaires; mais ne pouvant m'arrêter à tous, je laisse aux observateurs à simplifier, suivant le cas qu'ils auront à développer, les résultats fondamentaux que j'indique.

*Problême VIII.* Supposant que les erreurs qu'on peut commettre dans chaque observation soient $-\omega\ldots 2, -1, 0, 1, 2, \ldots \omega$ & que le nombre des cas qui répondent à chacune de ces erreurs soit respectivement proportionnel à $1, 2, 3, \ldots x+1\ldots 3, 2, 1$. On demande la probabilité que l'erreur du résultat moyen de $m$ observation soit comprises entre les limites & $\frac{p}{m}\,\frac{q}{m}$ ?

*Solution.* Elle se trouve exprimée par

$$\frac{1}{1.2.3\ldots\ldots 2m\,5^{2m}}\Big(\gamma(\gamma+1)\ldots(\gamma+2m-1)-(\delta+1)(\delta+2)\ldots(\delta+2m)\Big)-2m\Big((\gamma-5)(\gamma+1-5)\ldots(\gamma+2m-1-5)-(\delta+1-5)(\delta+2-5)\ldots(\delta+2m5)\Big)+\frac{2m[2m-1]}{2}\Big((\gamma-25)(\gamma+1-25)\ldots(\gamma+2m-1-25)-(\delta+1-25)(\delta+2-25)\ldots(\delta+2m-25)\Big)-\&c.$$

$\gamma$ étant $= m\omega+q$ & $\delta = m\omega-p$; & à l'égard de la continuation de la série, il faudra suivre la même regle que pour la précédente.

Voici encore deux autres problêmes que M. de la Grange résout dans ce mémoire, mais ils demandent de si grandes préparations de calcul, que je ne pourrois me flatter de les rendre applicables au moyen de peu de lignes; je me dispense d'autant plus aisément de le tenter que les huit premiers problêmes me paroissent faire face à tous les cas : je donnerai cependant, d'après M. de la Grange, l'esprit de la solution du problême IX, duquel le dernier n'est ensuite qu'un cas particulier.

*Problême IX.* On suppose que chaque observation soit sujette à toutes les erreurs possibles comprises entre ces deux limites $p$ & $-q$, & que la facilité de chaque erreur $x$, c'est-à-dire le nombre des cas où elle peut avoir lieu, divisé par le nombre total des cas, soit représentée par une fonction quelconque de $x$ désigné par $y$, on

on demande la probabilité que l'erreur moyenne de $n$ observations soit comprise entre les limites $r$ & $-s$.

A. N. *Théorie du calcul des différences.* On appelle différence d'une fonction variable la quantité dont cette fonction augmente ou diminue, pendant un instant arbitraire, regardé comme l'unité de temps.

Nous adopterons la caractéristique $\Delta$, pour désigner la différence d'une fonction variable quelconque, & nous la ferons précéder par le signe $+$ ou le signe $-$, selon qu'elle indiquera une différence additive ou soustractive.

Principe fondamental. $Q$ étant la valeur d'une fonction variable dans un instant quelconque, & $Q'$ la valeur de cette même fonction dans l'instant consécutif, on aura $\Delta Q = Q' - Q$. cela posé

1°. Soit $Q = \varphi^{\lambda}$; donc $Q' = (\varphi + \Delta\varphi)^{\lambda}$, & $\Delta . \varphi^{\lambda} = \lambda \varphi^{\lambda-1} \Delta\varphi + \frac{\lambda . \lambda-1}{2} \varphi^{\lambda-2} \Delta\varphi 2 + \frac{\lambda . \lambda-1 . \lambda-2}{2 . 3} \varphi^{\lambda-3} \Delta\varphi^{3} + \frac{\lambda . \lambda-1 . \lambda-2 . \lambda-3}{2 . 3 . 4} \varphi^{\lambda-4} \Delta\varphi^{4}$ + &c.

2°. Soit $Q = \frac{\varphi}{1+\varphi}$; on aura $Q = \frac{\varphi+\Delta\varphi}{1+\varphi+\Delta\varphi}$, & $\Delta . \frac{\varphi}{1+\varphi} = \frac{\Delta\varphi}{(1+\varphi)^2} \frac{-\Delta\varphi^2}{(+\Delta\varphi^3)} \frac{+\Delta\varphi^3}{(1+\varphi)^4} - \frac{\Delta\varphi^4}{(1+\varphi)^5}$ + &c.

3°. Soit $Q = \sqrt{}(1+\varphi^2)$; donc $Q' = \sqrt{}(1+\varphi 2 + 2\varphi\Delta\varphi + \Delta\varphi^2) = \sqrt{}(1+\varphi^2) \frac{+\varphi\Delta\varphi}{(1+\varphi^2)^{\frac{1}{2}}} + \frac{\Delta\varphi^2}{2(1+\varphi^2)^{\frac{2}{3}}} - \frac{\varphi\Delta\varphi^3}{2(1+\varphi^2)^{\frac{2}{2}}}$ + &c. & $\Delta . \sqrt{}(1+\varphi^2) = \frac{\varphi\Delta\varphi}{(1+\varphi^2)^{\frac{1}{2}}} + \frac{\Delta\varphi^2}{2(1+\varphi^2)^{\frac{3}{2}}} - \frac{\Delta\varphi^3}{2(1+\varphi 2)^{\frac{5}{2}}}$ + &c.

4°. Soit $Q = \sqrt{}\left(\frac{1}{1-\varphi}\right)$; on aura $Q' = \sqrt{}\left(\frac{1}{1-\varphi-\Delta\varphi}\right)$ & $\Delta . \sqrt{}\left(\frac{1}{1-\varphi}\right) = \frac{\Delta\varphi}{2(1-\varphi)^{\frac{3}{2}}} + \frac{3\Delta\varphi^2}{8(1-\varphi)^{\frac{5}{2}}} + \frac{5\Delta\varphi^3}{16(1-\varphi)^{\frac{7}{2}}}$ + &c.



Si $Q$ est une fonction transcendante, on en trouvera la différence par le même procédé. En effet,

Soit d'abord $Q = \log . \varphi$; donc $Q' = \log . (\varphi + \Delta\varphi)$, & $\Delta \log . \varphi = \log . \left(1 + \frac{\Delta\varphi}{\varphi}\right) = \frac{\Delta\varphi}{\varphi} - \frac{\Delta\varphi^2}{2\varphi^2} + \frac{\Delta\varphi^3}{3\varphi^3} - \frac{\Delta\varphi^4}{4\varphi^4}$ + &c.

Soit maintenant $Q = a^{\varphi}$; donc $Q' = a^{\varphi+\Delta\varphi} = a^{\varphi}\left(1 + \Delta\varphi \log . a + \frac{\Delta\varphi^2 \log .^2 a}{2} + \frac{\Delta\varphi^3 \log .^3 a}{2 . 3}\right.$ + &c.$\left.\right)$, & $\Delta . a^{\varphi} = a^{\varphi}\left(\Delta\varphi \log . a + \frac{\Delta\varphi^2 \log .^2 a}{2} + \frac{\Delta\varphi^3 \log .^3 a}{23} + \frac{\Delta\varphi^4 \log .^4 a}{2 . 3 . 4} + \frac{\Delta\varphi^5 \log .^5 a}{2.3.4.5}\right.$ + &c.$\left.\right)$

Soit enfin $Q = \sin . \varphi$; on aura $Q' = \sin . \Delta\varphi \cos . \varphi + \sin . \varphi \cos . \Delta\varphi = \sin . \varphi + \Delta\varphi \cos . \varphi - \frac{\Delta\varphi^2 \sin . \varphi}{2} - \frac{\Delta\varphi^3 \cos . \varphi}{2 . 3} + \frac{\Delta\varphi^4 \sin . \varphi}{2 . 3 . 4}$ + &c. & $\Delta \sin . \varphi = \Delta\varphi \cos . \varphi - \frac{\Delta\varphi^2 \sin . \varphi}{2} - \frac{\Delta\varphi^3 \cos . \varphi}{2 . 3} + \frac{\Delta\varphi^4 \sin . \varphi}{2 . 3 . 4}$ + &c. un calcul semblable donnera pour la valeur de $\Delta \cos . \varphi$, la suite $- \Delta\varphi \sin . \varphi - \frac{\Delta\varphi^2 \cos . \varphi}{2} + \frac{\Delta\varphi^3 \sin . \varphi}{2 . 3} + \frac{\Delta\varphi^4 \cos . \varphi}{2 . 3 . 4}$ — &c. &c. &c.

Il est donc singuliérement facile de trouver la différence d'une fonction quelconque, algébrique ou transcendante, lorsque cette fonction ne renferme qu'une seule variable dans son expression. S'il s'agissoit de la différence d'une fonction de plusieurs variables, cette recherche n'auroit pas plus de difficulté : Les exemples suivants en font la preuve.

Soit $Q = u\,x$; on aura $Q' = (u + \Delta u)(x + \Delta x)$, & $\Delta . u\,x = u \Delta x + x \Delta u + \Delta u \Delta x$.

Soit $Q = u\,x\,y$; on trouvera $\Delta . u\,x$

$y = u y \Delta x + u x \Delta y + x y \Delta u + u \Delta x \Delta y + x \Delta u \Delta y + y \Delta u \Delta x + \Delta u \Delta x \Delta y$.

Soit encore $Q = u z^2$ ; donc $Q' = (u + \Delta u)(z^2 + 2 z \Delta z + \Delta z^2) = u z^2 + 2 u z \Delta z + u \Delta z^2 + z^2 \Delta u + 2 z \Delta u \Delta z + \Delta u \Delta z^2$, & par conséquent $\Delta . u z^2 = 2 u z \Delta z + z^2 \Delta u + 2 z \Delta u \Delta z + u \Delta z^2 + \Delta u \Delta z^2$. *&c. &c.*

Pour completter cette théorie, indiquons la maniere de trouver les différences supérieures ; la voici en peu de mots : La différence proposée étant de l'ordre $\mu - 1$, & représentée par $Q$, on aura $Q'$ en traitant les différences qui entrent dans $Q$, comme autant de variables différentes. Or $Q'$ une fois connu, $\Delta^{\mu} Q$ ne peut tarder de l'être.

Ce procédé mene quelquefois à des calculs d'une longueur fastidieuse ; pour obvier à ce léger inconvénient, on regardera dans la différence proposée, celle d'une ou de plusieurs variables, comme constantes, & par là on éliminera du calcul une foule de termes qui en altéreroient la simplicité.

La théorie des différences a plusieurs rapports intéressants avec celle des séries : Nous regrettons de ne pouvoir les réaliser aux yeux du lecteur sans déroger à l'unité de notre objet ; mais notre but principal étant de développer la métaphysique du calcul différentiel, tout ce qui n'y tend pas directement, nous devient absolument étranger.

*Théorie des limites.* Un terme quelconque dont une grandeur peut approcher sans cesse, sans pouvoir cependant jamais l'atteindre, est appelé par les géometres la limite de cette grandeur. Ainsi l'infini est la limite de tous les accroissemens, comme le zéro absolu est la limite de toutes les dégradations des quantités variables. La symptote d'une branche de courbe est la limite de toutes les tangentes que l'on peut mener aux différents points de cette branche ; le cercle est la limite de tous les polygones réguliers qu'on peut lui inscrire ou lui circonscrire; *&c.*

La théorie des limites est fondée sur deux principes incontestables.

1°. Deux grandeurs qui sont, chacune, la limite d'une même troisieme grandeur, sont égales entr'elles.

2°. Si deux grandeurs, qui varient perpétuellement, conservent entr'elles un rapport invariable, ce rapport sera celui de leurs limites.

Des notions si simples & si lumineuses devroient proscrire à jamais du langage mathématique, ces expressions vagues & ridicules, d'*infiniment-grand*, d'*infiniment-petit*, &c. en faveur desquelles les géometres modernes semblent avoir conspiré ; ce changement dans les termes en introduiroit un dans les idées, & la géométrie rétablie dans ses premiers droits, forceroit enfin ses détracteurs au silence.

Pour inviter le lecteur à cette heureuse innovation, nous allons appliquer les principes précédens à la solution de deux questions de géométrie élémentaire.

Soit d'abord proposé de trouver la surface du cercle qui a $r$ pour rayon, & $\pi$ pour circonférence ; j'appelle $\theta$ un côté du polygone régulier que je lui suppose circonscrit, $\lambda$ le nombre de tous les côtés de ce polygone, & $\mu$ l'excès de son apothême sur le rayon ; $\frac{\lambda \theta}{2} (r + \mu)$ sera donc l'expression de la surface du polygone circonscrit. Or plus $\mu$ diminuera, plus $\frac{\lambda \theta}{2} (r + \mu)$ approchera de $\frac{\pi r}{2}$, sans pouvoir jamais lui devenir identique; donc $\frac{\pi r}{2}$ est la limite de la surface du polygone; mais le cercle inscrit est aussi la limite de cette surface, donc ce cercle $= \frac{\pi r}{2}$.

Soit proposé maintenant de trouver la solidité du cône ; il est aisé de voir que le cône est la limite de toutes les piramides qui ayant avec lui un sommet commun, auroient encore pour base, un polygone inscrit au cercle qui lui sert de base. Appellons donc $h$ la hauteur commune, nous aurons, en conservant les

dénominations de l'exemple précédent, $\frac{\lambda\theta}{2}(r-\mu)\cdot\frac{h}{3}$ pour la solidité d'une des piramides inscrites & $\frac{\pi r}{2}\cdot\frac{h}{3}$ pour sa limite ; donc la solidité du cône $=\frac{\pi r}{2}\cdot\frac{h}{3}$.

Ce petit nombre d'exemples est suffisant pour se diriger dans toutes les applications de cette nature.

*Théorie du calcul différentiel.* Le rapport qu'ont entr'elles deux ou plusieurs variables étant connu, trouver la limite du rapport entre les différences de ces variables ; tel est l'objet du calcul différentiel.

Le premier inventeur de ce beau calcul n'en donna jamais d'autre idée ; mais cette idée étoit trop élevée pour être sentie par les géometres de son temps ; il falloit un d'Alembert pour entendre un Newton.

La limite du rapport $\frac{\Delta^n y}{\Delta x^n}$ entre les différences de tous les ordres des variables $y$ & $x$, se présentant dans tous les cas sous la forme indéterminée $\frac{0}{0}$ quoiqu'elle ait toujours une valeur décidée, il étoit d'abord nécessaire d'imaginer un moyen qui fit disparoître cette ambiguité du calcul : on convint, pour cela, de se servir de la caractéristique $\frac{d^n y}{dx^n}$ pour exprimer cette limite, & on appella les termes $d^n y$, $dx^n$ de cette caractéristique, l'un, la différentielle 12$^e$. de la variable $y$, & l'autre une différentielle de l'ordre $n$ de la variable $x$.

Ces préliminaires posés, voici les regles du calcul différentiel, & leur démonstration.

1°. Soit $Q = ax + hy - cz + e$; on aura d'abord, en prenant la différence de cette équation, $dQ = a\,dx + h\,dy - c\,dz$, d'où l'on tirera $\frac{dQ}{dx} = a + h.\frac{dy}{dx} - c\frac{dz}{dx}$, & $dQ = a\,dx + h\,dy - c\,dz$.

2°. Soit $Q = xy$; donc $dQ = x\,dy + y\,\Delta x + \Delta x\,\Delta y \ldots \frac{\Delta Q}{\Delta x} = x\frac{\Delta y}{\Delta x} + y + \Delta y \ldots \frac{dQ}{dx} = \frac{x\,dy}{dx} + y$, & $dQ = x\,dy + y\,dx$.

3°. Soit $Q = x^m$; on aura, $\Delta Q = m x^{m-1}\Delta x + \frac{m.m-1}{2}x^{m-2}\Delta x^2 + \frac{m.m-1.m-2}{2.3}x^{m-3}\Delta x^3 + \&c. \ldots$, $\frac{dQ}{dx} = m x^{m-1} + \frac{m.m-1}{2}x^{m-2}dx + \frac{m.m-1.m-2}{2.3}x^{m-3}dx^2 + \&c. \ldots$; & $dQ = m x^{m-1}dx$.

4°. Soit $Q = \frac{x}{y}$; donc $dQ = \frac{y\,dx - x\,dy}{y^2 + y\,dy} \ldots \frac{dQ}{dx} = \frac{y - x\frac{dy}{dx}}{y^2 + y\,dy} \ldots \frac{dQ}{dx} = \frac{y - x\frac{dy}{dx}}{y^2}$, puis $dQ = \frac{y\,dx - x\,dy}{y^2}$.

Occupons-nous maintenant de la différenciation des quantités transcendantes.

Soit $Q = \log. x$; on aura $\frac{\Delta Q}{\Delta x} = \frac{1}{x} - \frac{\Delta x}{2x^2} + \frac{\Delta x^2}{3x^3} - \frac{\Delta x^3}{4x^4} + \&c. \ldots \frac{dQ}{dx} = \frac{1}{x}$, & $dQ = \frac{dx}{x}$.

Soit $Q = a^x$; donc $\Delta Q = a^x(\Delta x \log. a + \frac{\Delta x^2 \log.^2 a}{2} + \frac{\Delta x^3 \log.^3 a}{2.3} + \&c.) \ldots \frac{\Delta Q}{\Delta x} = a^x(\log. a + \frac{\Delta x \log.^2 a}{2} + \frac{\Delta x^2 \log.^3 a}{2.3} + \&c.) \ldots \frac{dQ}{dx} = a^x \log. a$; & $dQ = a^x.dx \log. a = a^x d.\log. a_x$.

Soit $Q = \text{sin.}\, x$; on aura $\Delta Q = \Delta x \,\text{cos.}\, x - \frac{\Delta x^2 \,\text{sin.}\, x}{2} - \frac{\Delta x^3 \,\text{cos.}\, x}{2.3} + \frac{\Delta x^4 \,\text{sin.}\, x}{2.3.4} + \&c. \ldots \frac{\Delta Q}{\Delta x} - \text{cos.}\, x -$

$\frac{\Delta x \sin. x}{2} - \frac{\Delta x^2 \cos. x}{2.3} + \frac{\Delta x^3 \sin. x}{2.3.4} + \&c....$

$\frac{dQ}{dx} = \cos. x$, & $dQ = dx \cos. x$.

Soit enfin $Q = \cos. x$ ; donc $\Delta Q = - \Delta x \sin. x \frac{\Delta x^2 \cos. x}{2} + \frac{\Delta x^3 \sin. x}{2.3} + \frac{\Delta x^4 \cos. x}{2.3.4} - \&c.... \frac{\Delta Q}{\Delta x} = - \sin. x - \frac{\Delta x \cos. x}{2} + \frac{\Delta x^2 \sin. x}{2.3} + \frac{\Delta x^3 \cos. x}{2.3.4} - \&c....$

$\frac{dQ}{dx} = - \sin. x$, & $dQ = - dx \sin. x$ &c. &c. &c.

La recherche des différentielles supérieures est assujettie à la même loi que celle des différentielles premieres, puisqu'elle dépend des mêmes principes ; c'est pourquoi nous ne nous y arrêterons pas, & nous passerons à la partie théorique des applications du calcul différentiel.

1°. Soit $A$.. (*fig. 1*) une courbe algébrique quelconque ; & $AP$ son axe ; j'abaisse sur cet axe les deux ordonnées $MP$, $M'P'$, je mene la tangente $MT$, la sécante $SMM'$, & je tire $MO$ perpendiculaire à $M'P'$.

Cette construction supposée, il est évident que leur rapport $\frac{MP}{PT}$ sera toujours plus grand que le rapport $\frac{MP}{PS}$ ou $\frac{M'O}{MO}$, quoique ce dernier puisse en approcher toujours de plus en plus ; donc $\frac{MP}{PT}$ est la limite de $\frac{M'O}{MO} = \frac{\Delta y}{\Delta x}$ ; donc généralement $\frac{y}{PT} = \frac{dy}{dx}$, & $PT = \frac{y dx}{dy}$.

2°. Je mene la normale $MN$, & le triangle rectangle $TMN$ me donne $PN = \frac{PM^2}{PT} = \frac{y dy}{dx}$.

3°. Il n'est pas possible de contempler la figure sans y démêler aussitôt $MT = \frac{y}{dy} \sqrt{dx^2 + dy^2}$.

4°. On y découvre de même, sans calcul, $MN = \frac{y}{dx} \sqrt{dx^2 + dy^2}$.

5°. Du triangle rectangle $MPT$, l'on tire tang. $PTM = \frac{dy}{dx}$, & tang. $PMT = \frac{dx}{dy}$.

6°. Plus le point $M'$ approchera du point $M$, plus le rapport de la corde $MM'$ à la ligne $MO$, approchera du rapport de l'arc $MM'$ à la même ligne $MO$ ; en sorte que ces deux rapports seront égaux, lorsque $MO$ sera nul. Mais $\frac{C.MM'}{MO}$ approchera d'autant plus de $\frac{PT}{MT}$, que $MO$ approchera de zéro ; donc $\frac{MT}{PT} = \frac{MK}{MP}$ est la limite de $\frac{A.MM'}{MO}$.

On voit aussi que plus le point $M'$ approchera du point $M$, plus le point $O$ approchera de ce même point $M$, & $\frac{C.MM'}{M'O}$ de $\frac{MT}{MP}$ ; donc $\frac{MT}{MP} = \frac{MK}{PK}$ est la limite de $\frac{A.MM'}{M'O}$.

Concluons de tout ceci, 1°. qu'en appellant $S$ l'arc $AM$ d'une courbe quelconque, on a $ds = \sqrt{dx^2 + dy^2}$. 2°. que dans le cercle, $\frac{1}{\sin. s} = \frac{ds}{dx}$, & $\frac{1}{\cos. s} = \frac{ds}{dy}$.

Supposons maintenant que le fil $AQCO$ (*fig. 2.*) qui enveloppe la courbe $QCO$ & sa tangente $AQ$ se développe graduellement, en conservant toujours la même tension ; l'extrémité $A$ de ce fil décrira la courbe $AM\mu$, dont la courbe $QCO$ est dite la développée. La nature de cette développée étant connue, trouver pour chacun de ses points les parties droites $MC$, $\mu O$, &c. du fil générateur, que l'on nomme rayons de la développée, rayons de courbure, rayons osculateurs ; telle est l'application la plus intéressante du calcul différentiel. En voici les principes.

Soient $MC$ & $\mu O$ deux rayons de la développée ; je prolonge $MC$ jusqu'à ce qu'il rencontre $\mu o$ au point $\sigma$, de ce point $\sigma$ comme centre, & d'un rayon $= 1$, je décris l'arc $\lambda \omega$. Il est clair, par ce qui précede, que plus le point $\mu$ approchera du point $M$, plus le rapport entre l'arc $\lambda \omega$ & l'arc $M\mu$ de la courbe, approchera du rapport qui existeroit entre le même arc $\lambda \omega$, & un autre arc décrit du

point $\sigma$ comme centre, & d'un rayon $\sigma\mu$; d'où l'on déduit que $\frac{MC}{1}$ eſt la limite du rapport entre les différences de l'angle *MSA* & de l'arc $M\mu$ de la courbe; faiſant donc $MC = R$, & l'arc $AM = S$, on aura $R = \frac{ds}{d.MSA}$: mais $d.MSA = \frac{d.\text{ſin}.MSA}{\text{coſ}.MSA} = \frac{ds\, d.\left(\frac{dx}{ds}\right)}{dy}$; donc $R = \frac{dy}{d.\left(\frac{dx}{ds}\right)} = \frac{dyds^2}{dsddx - dxdds} = \frac{ds^3}{dyddx - dxddy} = \frac{ds^3}{-dx^2 d\left(\frac{dy}{dx}\right)}$.

7°. La méthode des *plus grands*, & des *plus petits* a pour objet de déterminer le point, le lieu, le moment, la circonſtance & où une fonction variable devient la plus grande ou la plus petite poſſible, eu égard aux lois de ſa variation.

Cette méthode, la plus belle du calcul différentiel & la plus curieuſe de l'analyſe, eſt très-clairement développée dans pluſieurs ouvrages: on regarde la fonction qui doit être un *plus grand* ou un *plus petit*, comme repréſentant l'ordonnée d'une courbe; & par cette idée heureuſe, la difficulté du problême général eſt réduite à la difficulté de ce problême très-ſimple: *trouver dans tous les cas la plus grande ou la plus petite ordonnée d'une courbe.*

Soit $Q = X$, $X$ étant une fonction quelconque de $x$ & de conſtantes, on fera $\frac{dQ}{dx} = 0$; cette équation réſolue donnera entr'autres racines, $x = y$, & cette valeur de $x$ ſubſtituée dans $Q$ rendra cette fonction un *maximum* ou un *minimum*, ſelon que la quantité $\frac{d^2Q}{dx^2}$, en ſuppoſant, comme l'on dit, $dx$ conſtante, ſera négative ou poſitive; ſi par haſard $\frac{d^2Q}{dx^2} < \frac{d^3Q}{dx^3}$ étoit $= 0$, $Q$ ne ſeroit ni *maximum*, ni *minimum*; mais ſi $\frac{d^2Q}{dx^2} = \frac{d^3Q}{dx^3} = 0$, alors $Q$ ſera *un maximum* ou un *minimum*, ſi la quantité $\frac{d^4Q}{dx^4}$ eſt négative ou poſitive, &c.

Pour éclaircir ces principes, nous réſoudrons le problême ſuivant.

Quel doit être le rapport de la hauteur d'un boiſſeau à ſon diametre, pour que ce boiſſeau puiſſe contenir un nombre déterminé de grains de blé, ſa ſurface étant la plus petite poſſible?

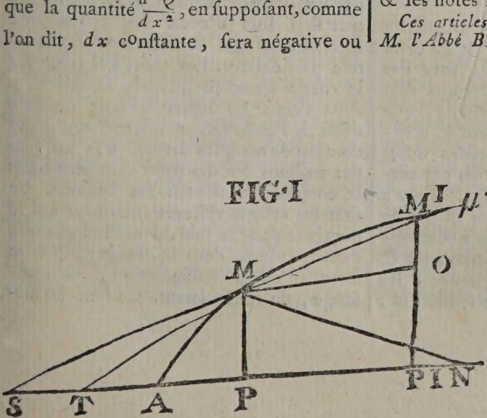
Soit $a$ la quantité donnée de grains de blé; $2x$ le diametre du boiſſeau; on aura $\frac{2a}{\pi x^2}$ pour la hauteur, & $\frac{2a}{x} + \pi x^2$ pour ſa ſurface. Soit $Q = \frac{2a}{x} + \pi x^2$; on aura $\frac{dQ}{dx} = 0 = \pi x^3 - a$, d'où l'on tire $x = \sqrt[3]{\frac{a}{\pi}}$, & le diametre du boiſſeau égal à la hauteur.

Cette ſolution donne un *minimum* pour $Q$, car $\frac{d^2Q}{dx^2} = 3\pi \sqrt[3]{\frac{a^2}{\pi^2}}$ réſultat poſitif.

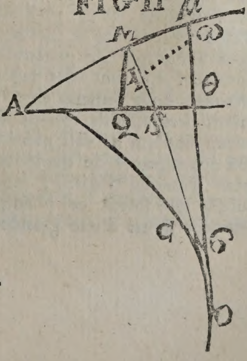
Si $Q$ eſt fonction de pluſieurs variables, le procédé du calcul reſte le même; mais les queſtions de condition pour le *maximum* & le *minimum* appartiennent à la théorie des courbes à double courbure, théorie qui eſt encore très-peu avancée. *Voyez* cependant le *calcul différentiel de M. Euler*, & les notes ſavantes de M. de la Grange.

*Ces articles, & les deux précédens, ſont de M. l'Abbé* Bertrand.

FIG·I




FIG·II



THEORIUS, (*Mythol.*) Apollon avoit un temple à Troëzeme, sous ce nom qui signifie *je vois*, & qui convient fort à ce dieu, considéré comme le soleil. C'étoit le plus ancien temple de cette ville, il fut rebâti & décoré par le sage Pithée. (*D. J.*)

THÉOSOPHES, LES, (*Hist. de la Philosophie.*) voici peut-être l'espece de philosophie la plus singuliere. Ceux qui l'ont professée, regardoient en pitié la raison humaine; ils n'avoient nulle confiance dans sa lueur ténébreuse & trompeuse; ils se prétendirent éclairés par un principe intérieur, surnaturel & divin qui brilloit en eux, & s'y éteignoit par intervalles, qui les élevoit aux connoissances les plus sublimes lorsqu'il agissoit, ou qui les laissoit tomber dans l'état d'imbécillité naturelle lorsqu'il cessoit d'agir; qui s'emparoit violemment de leur imagination, qui les agitoit, qu'ils ne maîtrisoient pas, mais dont ils étoient maîtrisés, & qui les conduisoit aux découvertes les plus importantes & les plus cachées sur Dieu & sur la nature: c'est ce qu'ils ont appelé la *théosophie*.

Les théosophes ont passé pour des fous auprès de ces hommes tranquilles & froids, dont l'ame pesante ou rassisse n'est susceptible ni d'émotion, ni d'enthousiasme, ni de ces transports dans lesquels l'homme ne voit point, ne sent point, ne juge point, ne parle point, comme dans son état habituel. Ils ont dit de Socrate & de son démon, que si le sage de la Grece y croyoit, c'étoit un insensé, & que s'il n'y croyoit pas, c'étoit un fripon.

Me sera-t-il permis de dire un mot en faveur du démon de Socrate & de celui des théosophes? Nous avons tous des pressentimens, & ces pressentimens sont d'autant plus justes & plus prompts, que nous avons plus de pénétration & d'expérience. Ce sont des jugemens subits auxquels nous sommes entraînés par certaines circonstances très-déliées. Il n'y a aucun fait qui ne soit précédé & qui ne soit accompagné de quelques phénomenes. Quelque fugitifs, momentanés & subtils que soient ces phénomenes, les hommes doués d'une grande sensibilité, que tout frappe, à qui rien n'échappe, en sont affectés, mais souvent dans un moment où ils n'y attachent aucune importance. Ils reçoivent une foule de ces impressions. La mémoire du phénomene passe; mais celle de l'impression se réveillera dans l'occasion; alors ils prononcent que tel événement aura lieu; il leur semble que c'est une voix secrette qui parle au fond de leur cœur, & qui les avertit. Ils se croient inspirés, & ils le sont en effet, non par quelque puissance surnaturelle & divine, mais par une prudence particuliere & extraordinaire; car qu'est-ce que la prudence, sinon une supposition dans laquelle nous sommes portés à regarder les circonstances diverses où nous nous trouvons, comme les causes possibles d'effets à craindre ou à espérer dans l'avenir? or il arrive que cette supposition est quelquefois fondée sur une infinité de choses légeres que nous avons vues, apperçues, senties, dont nous ne pouvons plus nous rendre compte, ni à nous-mêmes, ni aux autres, mais qui n'en ont pas une liaison moins nécessaire ni moins forte avec l'objet de notre crainte & de notre espérance. C'est une multitude d'atomes imperceptibles chacun; mais qui réunis forment un poids considérable qui nous incline, sans presque savoir pourquoi. Dieu voit l'ordre de l'univers entier dans la plus petite molécule de la matiere. La prudence de certains hommes privilégiés tient un peu de cet attribut de la divinité. Ils rapprochent les analogies les plus éloignées; ils voient des liaisons presque nécessaires où les autres sont loin d'avoir des conjectures. Les passions ont chacune leur physionomie particuliere. Les traits s'alterent sur le visage à mesure qu'elles se succedent dans l'ame. Le même homme présente donc à l'observateur attentif un grand nombre de masques divers. Ces masques des passions ont des traits caractéristiques & communs dans tous les hommes. Ce sont les mêmes visceres intérieurs qui se meuvent dans la joie, dans l'indignation, dans la colere, dans la frayeur, dans le moment de la dissimulation, du mensonge, du ressentiment. Ce sont les mê-

mes muſcles qui ſe détendent ou ſe reſſerrent à l'extérieur, les mêmes parties qui ſe contractent ou qui s'affaiſſent; ſi la paſſion étoit permanente, elle nous feroit une phyſionomie permanente, & fixeroit ſon maſque ſur notre viſage. Qu'eſt-ce donc qu'un phyſionomiſte? C'eſt un homme qui connoît les maſques des paſſions, qui en a des repréſentations très-préſentes, qui croit qu'un homme porte, malgré qu'il en ait le maſque de ſa paſſion dominante, & qui juge des caracteres des hommes d'après les maſques habituels qu'il leur voit. Cet art eſt une branche de la ſorte de divination dont il s'agit ici.

Si les paſſions ont leurs phyſionomies particulieres, elles ont auſſi leurs geſtes, leur ton, leur expreſſion. Pourquoi n'ai-je point été ſurpris qu'un homme que j'avois regardé pendant de longues années comme un homme de bien, ait eu tout-à-coup la conduite d'un coquin? C'eſt qu'au moment où j'apprends ſon action, je me rappelle une foule de petites choſes qui me l'avoient annoncé d'avance, & que j'avois négligées.

Les théoſophes ont tous été chimiſtes, ils s'appeloient les *philoſophes par le feu.* Or il n'y a aucune ſcience qui offre à l'eſprit plus de conjectures déliées, qui le rempliſſe d'analogies plus ſubtiles, que la chimie. Il vient un moment où toutes ces analogies ſe préſentent en foule à l'imagination du chimiſte: elles l'entraînent; il tente en conſéquence une expérience qui lui réuſſit, & il attribue à un commerce intime de ſon ame avec quelque intelligence ſupérieure, ce qui n'eſt que l'effet ſubit d'un long exercice de ſon art. Socrate avoit ſon démon; Paracelſe avoit le ſien; & ce n'étoient l'un & l'autre ni deux fous, ni deux fripons, mais deux hommes d'une pénétration ſurprenante, ſujets à des illuminations bruſques & rapides, dont ils ne cherchoient point à ſe rendre raiſon.

Nous ne prétendons point étendre cette apologie à ceux qui ont rempli l'intervalle de la terre aux cieux, de natures moyennes entre l'homme & Dieu, qui leur obéiſſoient, & qui ont accrédité ſur la terre toutes les rêveries de la magie, de l'aſtrologie & de la cabale. Nous abandonnons ces théoſophes à toutes les épithetes qu'on voudra leur donner.

La ſecte des théoſophes a été très-nombreuſe. Nous ne parlerons que de ceux qui s'y ſont fait un nom, tels que Paracelſe, Valentin, Fludd, Boehmius, les Van-helmont & Poiret.

Philippe Aureolus Théophraſte Paracelſe Bombaſt de Hobenheim nâquit en Suiſſe en 1493. Il n'y a ſorte de calomnies que ſes ennemis n'aient haſardées contre lui. Ils ont dit qu'un ſoldat lui avoit coupé les teſticules, dans la Carinthie où il étoit employé à conduire un troupeau d'oies. Ce qu'il y a de certain, c'eſt que les premieres années de ſa vie furent diſſolues, & qu'il n'eut jamais de goût pour les femmes. Il garda le célibat. Son pere prit ſur lui-même le ſoin de ſon éducation. Il lui montra les humanités, & l'inſtruiſit des principes de la médecine; mais cet enfant, doué d'un génie ſurprenant, & dévoré du déſir de connoître, ne demeura pas long-temps ſous l'aile paternelle. Il entreprit, dans l'âge le plus tendre, les voyages les plus longs & les plus pénibles, ne mépriſant ni aucun homme ni aucune connoiſſance, & conférant indiſtinctement avec tous ceux dont il eſpéroit tirer quelque lumiere. Il ſouffrit beaucoup; il fut empriſonné trois fois; il ſervit; il fut expoſé à toutes les miſeres de la nature humaine: ce qui ne l'empêcha point de ſuivre l'impulſion de ſon enthouſiaſme, & de parcourir preſque toutes les contrées de l'Europe, de l'Aſie, & de l'Afrique. L'enthouſiaſme eſt le germe de toutes les grandes choſes, bonnes ou mauvaiſes. Qui eſt-ce qui pratiquera la vertu au milieu des traverſes qui l'attendent, ſans enthouſiaſme? Qui eſt-ce qui ſe conſacrera aux travaux continuels de l'étude, ſans enthouſiaſme? Qui eſt-ce qui ſacrifiera ſon repos, ſa ſanté, ſon bonheur, ſa vie, aux progrès des ſciences & des arts & à la recherche de la vérité, ſans enthouſiaſme? Qui eſt-ce qui ſe ruinera, qui mourra pour ſon ami, pour ſes enfans, pour ſon pays, ſans enthouſiaſme? Paracelſe deſcendoit à vingt ans dans les mines de l'Allemagne; il s'avançoit dans

la Russie ; il étoit sur les frontieres de la Tartarie ; apprenoit-il qu'un homme possédoit quelque secret, de quelque état qu'il fût, en quelque coin de la terre qu'il fût relegué, il le visitoit. Il disoit qu'il ne convenoit point à un homme né pour soulager le genre humain, de se fixer à un point de la terre, ni à celui qui savoit lire dans le livre de la nature, d'en avoir toujours le même feuillet ouvert sous les yeux. Il parcourut l'Autriche, la Suisse, la Baviere, guérissant les corps, & infectant les ames d'un sistême particulier de théologie qu'il s'étoit fait. Il mourut à Salsbourg en 1541.

Ce fut un homme d'un mérite & d'une vanité prodigieuse ; il souffroit avec impatience qu'on le comparât à Luther, & qu'on le mît au nombre des disciples de cet hérésiarque. Qu'il fasse son affaire, disoit-il, & qu'il me laisse faire la mienne ; si je me mêlois de réforme, je m'en tirerois mieux que lui : on ne nous associe que pour nous perdre. On lui attribue la connoissance de transmuer les métaux ; il est le fondateur de la pharmacie chimique ; il exerça la médecine avec le plus grand succès ; il a bien mérité du genre humain, par les opérations dont il a enrichi l'art de guérir les maladies. Ses ennemis l'accuserent de plagiat ; il les défia de montrer dans quelqu'auteur que ce fût, le moindre vestige de la plus petite de ses découvertes, & ils resterent muets : on lui reprocha la barbarie de ses termes & son obscurité, & ce fut avec raison. Ce ne fut pas non plus un homme pieux : l'habitude de fréquenter le bas peuple, le rendit crapuleux ; les chagrins, la débauche, & les veilles, lui dérangerent la tête : il passa pour sorcier, ce qui signifie aujourd'hui que ses contemporains étoient des imbeciles. Il se brouilla avec les théologiens ; le moyen de penser d'après soi, & de ne se pas brouiller avec eux ? Il a beaucoup écrit ; il a laissé un grand nombre de disciples mal instruits, téméraires ; ils ont nui à la réputation de leur maître, par la mal adresse qu'ils ont montrée dans l'application de ses remedes.

Il eut pour disciple, pour secrétaire, & pour ami Oporinus. Adam de Bodestan professa le premier publiquement sa doctrine. Jacques Gohory la fit connoître à Paris. Gerard Dornée expliqua sa méthode & ses procédés chimiques. Michel Toxite s'appliqua à définir ses mots obscurs. Oswald Crollius réduisit le paracelsisme en sistême. Henri Kunrath, & Joseph-François Burrhus laisserent là ce qu'il y avoit de vrai & d'important, pour se précipiter dans le *théosophisme.*

Voici les principaux axiomes de la doctrine de Paracelse, autant qu'il est possible de les recueillir d'après un auteur aussi obscur & aussi décousu.

La vraie philosophie & la médecine ne s'apprennent ni des anciens, ni par la créature ; elles viennent de Dieu ; il est le seul auteur des arcanes ; c'est lui qui a signé chaque être de ses propriétés.

Le médecin naît par la lumiere de la nature & de la grace, de l'homme interne & invisible, de l'ange qui est en nous, par la lumiere de la nature qui fait à son égard la fonction de maître qui l'instruit, c'est l'exercice qui le perfectionne & le confirme ; il a été produit par l'institution de Dieu & de la nature.

Ce ne sont pas les songes vains des hommes qui servent de base à cette philosophie & médecine ; mais la nature que Dieu a imprimée de son doigt aux corps sublunaires, mais sur-tout aux métaux : leur origine remonte donc à Dieu.

Cette médecine, cette momie naturelle, ce pepin de nature, est renfermé dans le soufre, trésor de la nature entiere ; il a pour base le baume des végétaux, auquel il faut rapporter le principe de toutes les actions qui s'operent dans la nature, & par la vertu duquel seul toutes les maladies peuvent être guéries.

Le rapport ou la convenance de l'homme, ou du petit monde au grand, est le fondement de cette science.

Pour découvrir cette médecine il faut être astronome & philosophe ; l'une nous instruit des forces & des propriétés de la terre & de l'eau ; l'autre, des forces & des propriétés du firmament & de l'air.

C'est la philosophie & l'astronomie qui font le philosophe interne & parfait, non-seulement dans le macrocosme, mais aussi dans le microcosme.

Le macrocoſme eſt comme le pere, & le microcoſme, ou l'homme, eſt comme l'enfant; il faut diſpoſer convenablement l'un à l'autre.

Le monde intérieur eſt comme un miroir, où le petit monde, ou l'homme, s'apperçoit; ce n'eſt pas par la forme extérieure, ou la ſubſtance corporelle, qu'ils conviennent, mais par les vertus & les forces; ils ſont un & même quant à l'eſſence & à la forme interne; ils ne different que par la forme extérieure.

Qu'eſt-ce que la lumiere de nature? ſi-non une certaine analogie divine de ce monde viſible, avec le corps microcoſmique.

Le monde intérieur eſt la figure de l'homme; l'homme eſt le monde occulte, car les choſes qui ſont viſibles dans le monde, ſont inviſibles dans l'homme, & lorſque ces inviſibles dans l'homme ſe rendent viſibles, les maladies naiſſent.

La matiere de l'homme étant un extrait des quatre élémens, il faut qu'il ait en lui de la ſympathie avec tous les élémens & leurs fruits; il ne pourroit ſubſiſter ni vivre ſans eux.

Pour éviter le vide, Dieu a créé dans les quatre élémens des êtres vivans, mais inanimés, ou ſans ame intellectuelle; comme il y a quatre élémens, il y a quatre ſortes d'habitans élémentaires: ils different de l'homme qui a été créé à l'image de Dieu, en entendement, en ſageſſe, en opérations & en demeures.

Les eaux ont leurs nymphes, leurs ondains, leurs mélozénis, & leurs monſtres ou bâtards, les ſirennes qui habitent le même élément.

Les terres ont leurs gnomes, leurs lémures, leurs ſylphes, leurs montains, leurs zonnets, dont les monſtres ſont les pigmées.

L'air a ſes ſpectres, ſes ſylvains, ſes ſatyres, dont les monſtres ſont les géans.

Le feu, ou le firmament, a ſes vulcanales, ſes pennates, ſes ſalamandres, ſes ſupérieurs, dont les monſtres ſont les zundels.

Le cœur macrocoſmique eſt igné, aérien, aqueux, & terreux.

L'harmonie céleſte eſt comme la maîtreſſe & directrice de l'inférieure; chacune a ſon ciel, ſon ſoleil, ſa lune, ſes planetes, & ſes étoiles; les choſes ſupérieures ſont de l'aſtrologie; les inférieures de la chymiologie.

La providence & la bonté du créateur ont fait que les aſtres inviſibles des autres élémens, euſſent leurs repréſentations en eſpeces viſibles, dans l'élément ſuprême, & que les lois des mouvemens & les productions des temps y fuſſent expliquées.

Il y a deux cieux; le ciel externe, ou l'agrégat de tous les corps dans le firmament; l'interne, ou l'aſtre inviſible, le corps inſenſible de chaque aſtre; celui-ci eſt l'eſprit du monde ou de la nature; c'eſt hylecs; il eſt diffus dans tous les aſtres, ou plutôt il les conſtitue; il les eſt.

Tout émane du dedans, & naît des inviſibles & occultes; ainſi les ſubſtances corporelles viſibles viennent des incorporelles, des ſpirituelles, des aſtres, & ſont les corps des aſtres; leur ſéjour eſt dans les aſtres; les nues ſont dans les autres.

Il ſuit que tout ce qui vit, tout ce qui croît, tout ce qui eſt dans la nature, eſt ſigné, poſſede un eſprit ſyderé, que j'appelle le ciel, l'aſtre, l'ouvrier caché, qui donne à ce qui eſt, ſa figure & ſa couleur, & qui a préſidé à ſa formation: c'eſt-là le germe & la vertu.

Il ne faut pas entendre ce qui précede du corps viſible ou inviſible des aſtres dans le firmament, mais de l'aſtre propre de chaque choſe; c'eſt celui-ci, & non l'autre qui influe ſur elle.

Les aſtres intérieurs n'inclinent ni ne néceſſitent l'homme, c'eſt l'homme plutôt qui incline les aſtres & les attaque par la magie de ſon imagination.

Le cours de chaque ciel eſt libre; l'un ne gouverne point l'autre.

Cependant les fruits des aſtres, ou ſemences céleſtes, aériennes, aqueuſes, terreſtres, conſpirent & forment une république qui eſt une; elles ſont citoyennes d'une même province; elles ſe ſecourent & ſe favoriſent mutuellement, c'eſt l'anneau de Platon, la chaîne d'Homere, ou la ſuite des choſes ſoumiſes à la divine

providence ; la fimpathie univerfelle ; l'échelle générale.

Il y a trois principes des chofes; ils font dans tout compofé; la liqueur ou le mercure, le foufre ou l'huile, & le fel.

La Trinité fainte a parlé; fon verbe un & triple, *que cela foit fait*, a été proféré, & tout a été cru un & triple; témoin l'analyfe fpagirique.

Dieu a dit *que cela foit*, & la matiere premiere a été; eu égard à fes trois principes, elle fut triple; ces trois efpeces qu'elle contenoit fe féparerent enfuite, & il y eut quatre efpeces de corps ou élémens.

Les vrais élémens fpirituels font les confervateurs, les nourriciers, les lieux, les matrices, les mines, & les réfervoirs de toutes matieres; ils font l'effence, l'exiftence, la vie & l'action des êtres, quels qu'ils foient.

Ils font partagés en deux fpheres, l'une fupérieure, c'eft le feu, ou le firmament & l'air, qu'on peut comparer au blanc ou à la coque de l'œuf; l'autre inférieure, c'eft l'eau & la terre, qu'on peut comparer au jaune.

Le créateur, par la vertu du verbe, développant la multitude qui étoit dans l'unité, & cet efprit qui étoit porté fur les eaux, combinant les principes des corps, ou les revêtant de l'habit fous lequel ils devoient paroître fur la fcene du monde, & leur affignant leurs lieux, donnerent à ces quatre natures incorporelles, inertes, vides & vaines, la lumiere & les raifons féminales des chofes qui les ont remplies par la bénédiction divine, & qui ne s'y éteindront jamais.

Les femences des chofes, les aftres qui les lient, font cachés dans les élémens des chofes, comme dans un abîme inépuifable, où dès le commencement de la matiere les vifibles fe font par les invifibles, les extrêmes fe touchent & fe joignent, tout s'engendre dans des périodes de temps marqués; les élémens confpirent au bien général; c'eft ainfi que la fimpathie univerfelle fubfifte; les élémens préfident au monde, ils fuffifent à fon éternité.

Les germes, ou principes des chofes, ont reçu du Verbe la vertu de génération & de multiplication.

On ne peut féparer les femences ou germes des élémens; ni les principes du corps, des lois de nature.

Les productions & les femences les plus petites fuivent l'harmonie univerfelle, & montrent en abrégé l'analogie générale des élémens & des principes.

Les élémens font en tout, ils font combinés, & la combinaifon s'en conferve par le moyen du baume & de la teinture radicale.

Toutes les créatures font formées des élémens : on rapporte à l'air la production des animaux, à la terre celle des végétaux, à l'eau celle des minéraux; le feu donne la vie à tout ce qui eft.

Le corps des élémens eft une chofe morte & ténébreufe; l'efprit eft la vie; il eft diftribué en aftres qui ont leurs productions & qui donnent leurs fruits; de même que l'ame fépare d'elle le corps, & y habite; les élémens fpirituels, dans la formation générale, ont féparé d'eux les corps vifibles, & y habitent.

Du corps igné fe font féparés les aftres vifibles; du corps aqueux, les métaux; du corps falin, les minéraux; du corps terreux, les végétaux.

Il y a deux terres; la terre extérieure vifible, qui eft le corps de l'élément, le foufre, le mercure du fel; la terre interne & invifible qui eft l'élément, la vie, l'efprit, où font les aftres de la terre, qui produifent par le moyen du corps terreux, tout ce qui croît : la terre a donc en elle les germes & la raifon féminale de tout.

Il en faut dire autant des autres élémens; ils font ou corps & compofés de ces trois principes; ou ils font élémens, un & efprit, & contiennent les aftres d'où naiffent comme d'une mer ou d'un abîme les fruits des élémens.

Notre feu n'eft point un élément, il confume tout, tout meurt par lui; mais le feu, premier & quatrieme élément, qui contient tout, comme la coque enveloppe l'œuf, c'eft le ciel.

Un élément n'eft ni ne peut être féparé

de tout autre ; il y a en tout combinaiſon d'élément.

Les aſtres des élémens ſont les germes ; il y a quatre élémens : il y a deux choſes toujours unies, le corps & l'aſtre, ou le viſible ou l'inviſible ; le corps naît & s'accroît de l'aſtral, le viſible de l'inviſible ; il reſte en lui ; & c'eſt ainſi que ſe propagent & multiplient les puiſſances ou vertus inviſibles, les ſemences, les aſtres ; elles ſe diſtribuent ſous une infinité de formes diverſes ; elles ſe montrent en une infinité d'êtres, par le moyen du corps viſible.

Lorſqu'une ſemence, un germe, ou un aſtre meurt ou ſe corrompt dans ſa matrice, auſſi-tôt il paſſe dans un nouveau corps & ſe multiplie : car toute corruption eſt cauſe d'une génération.

Voilà la raiſon pour laquelle les chimiſtes ont recours à la putréfaction ; c'eſt ainſi qu'ils obtiennent la régénération, dans laquelle les trois élémens ſe manifeſtent avec toutes leurs propriétés ſecrettes.

Les trois élémens premiers ſont unis dans tout corps : c'eſt cette union qui conſtitue le corps ſain ; la ſanté eſt la température de l'union ; où elle n'eſt pas ou s'altere, la maladie s'introduit, & avec elle le principe radical de la mort.

Les maladies ſont ou élémentaires, ou aſtrales & firmamentales ; celles-ci naiſſent du firmament ou ciel de l'homme ; celles-là, de ſon germe ou de ſes aſtres.

L'homme eu égard à ſon corps, a un double magnétiſme ; une portion tire à ſoi les aſtres & s'en nourrit, de là la ſageſſe, les ſens, les penſées ; une partie tire à ſoi les élémens & s'en répare, de-là la chair & le ſang.

Le firmament eſt cette lumiere de nature qui influe naturellement ſur l'homme.

Les aſtres ou les élémens qui ſont eſprits, n'ont point de qualité ; mais ils produiſent tout ce qui a qualité.

Les maladies ne ſe guériſſent point par les contraires ; il ne s'agit pas de chaſſer de l'homme des élémens, il faut poſſéder des arcanes ; il faut avoir en ſa diſpoſition les aſtres ; il faut avoir appris par la chimie à les réduire de la matiere derniere à la matiere premiere.

Les aſtres n'ont ni froid ni chaud actuel.

L'eſprit de Dieu habite au milieu de nos cœurs.

Nulle connoiſſance ne reſtera perpétuellement dans l'ame, que celle qui a été infuſe au-dedans, & qui réſide dans le ſein de l'entendement. Cette connoiſſance eſſentielle n'eſt ni du ſang, ni de la chair, ni de la lecture, ni de l'inſtruction, ni de la raiſon ; c'eſt une paſſion ; c'eſt un acte divin ; une impreſſion de l'être infini ſur l'être fini.

L'homme a poſſédé tous les avantages naturelles & ſurnaturelles ; mais ce caractere divin s'eſt obſcurci par le péché. Purgez-vous du peché, & vous le recouvrerez en même proportion que vous vous purifierez.

La notion de toutes choſes nous eſt congenere ; tout eſt dans l'intime de l'eſprit : il faut dégager l'eſprit des enveloppes du péché, & ſes notions s'éclairciront.

L'eſprit eſt revêtu de toute ſcience ; mais il eſt accablé ſous le corps auquel il s'unit ; mais il recouvre ſa lumiere par les efforts qu'il fait contre ce poids.

Connoiſſons bien notre nature & notre eſprit ; & ouvrons l'entrée à Dieu qui frappe à la porte de notre cœur.

De la connoiſſance de ſoi naît la connoiſſance de Dieu.

Il n'y aura que celui que Dieu inſtruira lui-même qui puiſſe s'élever à la vraie connoiſſance de l'univers. La philoſophie des anciens eſt fauſſe ; tout ce qu'ils ont écrit de Dieu eſt vain.

Les ſaintes écritures ſont la baſe de toute vraie philoſophie ; elle part de Dieu & y retourne. La renaiſſance de l'homme eſt néceſſaire à la perfection des arts : or il n'y a que le chrétien qui ſoit vraiment régénéré.

Celui qui ſe connoît, connoît implicitement tout en lui, & Dieu qui eſt au-deſſus de l'homme, & les anges qui ſont à côté de Dieu ; & le monde qui eſt au-deſſous, & toutes les créatures qui le compoſent.

L'homme eſt la copule du monde. Il

a été formé du limon de la terre, ou de l'effence très-fubtile de la machine univerfelle, extraite & concentrée fous forme corporelle par le grand fpagirifte.

L'homme par fon corps repréfente le macrocofme fenfible & temporel; par fon ame, le grand archetype. Lorfqu'il eut en lui les propriétés des animaux, des végétaux & des minéraux, le fouffle de Dieu y furajouta l'ame.

Dieu eft le centre & la circonférence, ou l'unité de tout ce qu'il a produit; tout émane de Dieu; il comprend, il pénetre tout. L'homme, à l'imitation de Dieu, eft le centre & la circonférence, ou l'unité des créatures; tout eft relatif à lui, & verfe fur lui fes propriétés.

L'homme contient toutes les créatures, & il reporte avec lui à la fource éternelle tout ce qui en eft primitivement émané.

Il y a dans l'homme deux efprits; l'un du firmament & fideré; l'autre qui eft le fouffle du tout-puiffant ou l'ame.

L'homme eft un compofé du corps mortel, de l'efprit fideré & de l'ame immortelle. L'ame eft l'image de Deu, & fon domicile dans l'homme.

L'homme a deux peres; l'un éternel, l'autre mortel : l'efprit de Dieu & l'univers.

Il n'y a point de membre dans l'homme qui ne correfpondent à un élément, une planette, une intelligence, une mefure, une raifon dans l'archetype.

L'homme tient des élémens le corps vifible, enveloppe & féjour de l'ame; du ciel ou du firmament, le corps invifible, véhicule de l'ame, fon lien avec le corps vifible.

L'ame paffe par le moyen du corps invifible, en conféquence de l'ordre de Dieu, à l'aide des intélligences, au centre du cœur, d'où elle fe répand dans toutes les autres parties du corps.

Ce corps éthéré & fubtil, participe de la nature du ciel; il imite dans fon cours celui du firmament; il en attire à lui les influences. Ainfi les cieux verfent fur l'homme leurs propriétés, l'en pénétrent, & lui communiquent la faculté de connoître tout.

Il y a trinité & unité dans l'homme, ainfi que dans Dieu; l'homme eft un en perfonne; il eft triple en effence : il a le fouffle de Dieu ou l'ame, l'efprit fideré & le corps.

Il y a auffi trois cieux dans l'homme; il correfpond à trois mondes, ou plutôt il eft le modele le plus parfait du grand œuvre, ou de la complexion générale des chofes.

Citoyen des trois mondes, il communique avec l'archetype, avec les anges, avec les élémens.

Il communique avec Dieu par le fouffle qu'il en a reçu. Ce fouffle y a laiffé le germe de fon origine; auffi n'y a-t-il rien en l'homme qui n'ait un caractere divin.

Il communique avec les anges par le corps invifible; c'eft le lieu de fon commerce poffible entre eux & lui.

Il communique avec l'univers par fon corps vifible. Il a les images des élémens; les élémens ne changent point. La conformité des images que l'homme en a eft inaltérable : c'eft ainfi que la notion qu'il a des végétaux & des minéraux eft fixe.

Le corps fideré eft le génie de l'homme, fon lare domeftique, fon bon démon, fon adech interne, fon éveftre, l'origine de preffentiment, la fource de la prophétie.

En tout l'aftre, le corps invifible ou l'efprit, quoique privé de raifon, agit en imaginant & en informant : c'eft la même chofe dans l'homme.

L'imagination eft corporelle; cependant exaltée, échauffée par la foi, elle eft la bafe de la magie. Elle peut, fans nuire a l'efprit aftral, engendrer, produire des corps vifibles; & préfente ou abfente, exécuter des chofes au-deffus de l'intelligence humaine. Voilà l'origine de la magie naturelle, qui veut être aidée par l'art; elle peut faire invifiblement tout ce que la nature fait vifiblement.

L'homme eft la quintefcence du macrocofme; il peut donc imiter le ciel, il peut même le dominer & le conduire. Tout eft foumis au mouvement, à l'énergie, au defir de fon ame. C'eft la force de l'archetype qui réfide en nous, qui nous éleve à

lui, & qui nous aſſujettit la créature & la chaîne des choſes céleſtes.

La foi naturelle infuſe nous aſſimile aux eſprits; c'eſt le principe des opérations magiques, de l'énergie de l'imagination & de toutes ſes merveilles.

L'imagination n'a de l'efficacité que par l'effet de ſa force attractive ſur la choſe conçue. Il faut que cette force ſoit d'abord en exercice; il faut qu'elle ſe féconde, par la production d'un ſpectre imité de la choſe. Ce ſpectre ſe réaliſe enſuite; c'eſt là ce qu'on appelle l'*art cabaliſtique.*

L'imagination peut produire par l'art cabaliſtique, tout ce que nous voyons dans le monde.

Les trois moyens principaux de l'art cabaliſtique, ſont la priere qui unit l'eſprit créé à l'eſprit incréé; la foi naturelle & l'exaltation de l'imagination.

Les hommes a imagination triſte & puſillanimes ſont tentés & conduits par l'eſprit immonde.

L'ame purifiée par la priere tombe ſur les corps comme la foudre; elle chaſſe les ténébres qui les enveloppe, & les pénetre intimement.

La médecine réelle & ſpécifique des maladies matérielles, conſiſte dans une vertu ſecrette, que le verbe a imprimée à chaque choſe en la créant. Elle n'eſt ni des aſtres, ni du concours des atômes, ni de la forme des corps, ni de leur mixtion.

Il faut diſtribuer toute la nature inférieure en trois claſſes principales, les végétaux, les animaux & les minéraux.

Chacun de ces regnes fournit une multitude inépuiſable de reſſources à la médecine.

On découvre dans ces axiomes le premier germe de la théorie chimique; la diſtinction des élémens; la formation des mixtes; la difficulté de leur décompoſition; l'origine des qualités phyſiques; leurs affinités; la nature des élémens qui ne ſont rien en unité, tout ce qu'il plaît à la combinaiſon en maſſe, & pluſieurs autres vérités dont les ſucceſſeurs de Paracelſe ont tiré bon parti. Mais cet homme étoit dominé par ſon imagination; il eſt perpétuellement enveloppé de comparaiſons, de ſimboles, de métaphores, d'allégories; créateur de la ſcience, & plein d'idées nouvelles pour leſquelles il manquoit de mots, il en invente qu'il ne définit point. Entraîné par le ſuccès de ſes premieres découvertes, il n'eſt rien qu'il ne ſe promette de ſon travail. Il ſe livre aux acceſſoirs d'une comparaiſon comme à des vérités démontrées. A force de multiplier les ſimilitudes, il n'y a ſorte d'extravagances qu'il ne débite. Il en vient à prendre les ſpectres de l'imagination pour des productions réelles. Il eſt fou, & il preſcrit ſérieuſement la maniere de le devenir; & il appelle cela *s'unir à Dieu, aux anges, & imiter la nature.*

Gilles Gushmann & Jule Sperber enchérirent ſur Paracelſe. *Voyez* l'ouvrage que le premier a publié ſous le titre de: *Revelatio divinæ majeſtatis, quâ explicatur quo pacto in principio omnibus ſeſe Deus creaturis ſuis, & verbo & facto manifeſtaverit, & quâ ratione opera ſua omnia, eorumque virtutem, attributa, & operationes ſcripto brevi eleganter comprehenderit, atque primo homini ad ſuam imaginem ab ipſo condito tradiderit.* Et l'écrit du ſecond qui a paru ſous celui de: *Iſagoge in veram triunius Dei & naturæ cognitionem.* C'eſt un ſiſtème de platonico-pithagorico-péripatico-paracelſico-chriſtianiſme.

Valentin Weigel, qui parut dans le quinzieme ſiecle, laiſſa des ouvrages de *théoſophie*, qui firent grand bruit dans le ſeizieme & dix-ſeptieme. Il prétendoit que les connoiſſances ne naiſſoient point dans l'homme du dehors; que l'homme en apportoit en naiſſant les germes innés; que le corps étoit d'eau & de terre; l'ame, d'air & de feu; & l'eſprit, d'une ſubſtance aſtrale. Il ſoumettoit ſa deſtinée aux influences des cieux; il diſoit que par la lumiere de la révélation, deux contradictions ſe pouvoient combiner. Leibnitz, qui lui accordoit du génie, lui reproche un peu de ſpinoſiſme.

Robert fut dans le dix-ſeptieme ſiecle, ce que Paracelſe avoit été au ſeizieme. Jamais on n'extravagua avec tant de talent, de génie, de profondeur, &

de connoiffances. Celui-ci donna dans la Magie, la Cabale, l'Aftrologie ; fes ouvrages font un cahos de phyfique, de chimie, de mécanique, de médecine, de latin, de grec, & d'érudition; mais fi bien brouillé, que le lecteur le plus opiniâtre s'y perd.

Boehmius fut fucceffivement pâtre, cordonnier, & *théefophe* : voici les principes qu'il s'étoit fait ; il difoit :

Dieu eft l'effence des effences; tout émane de lui ; avant la création du monde, fon effence étoit la feule chofe qui fût ; il en a tout fait ; on ne conçoit dans l'efprit d'autres facultés que celles de s'élever, de couler, de s'infinuer, de pénétrer, de fe mouvoir, & de s'engendrer. Il y a trois formes de génération, l'amer, l'acerbe, & le chaud ; la colere & l'amour ont un même principe ; Dieu n'eft ni amer, ni acerbe, ni chaud, ni eau, ni air, ni terre ; toutes chofes font de ces principes, & ces principes font de lui ; il n'eft ni la mort ni l'enfer; ils ne font point en lui; ils font de lui. Les chofes font produites par le foufre, le mercure & le fel ; on y diftingue l'efprit, la vie, & l'action; le fel eft l'ame, le foufre la matiere premiere.

Le refte des idées de cet auteur font de la même force, & nous en ferons grace au lecteur : c'eft bien ici le lieu de dire, qu'il n'eft point de fou qui ne trouve un plus fou qui l'admire. Boehmius eut des fectateurs, parmi lefquels on nomme Quirinus Kuhlmann, Jean Podage, & Jacques Zimmermann.

Ils prétendoient tous que Dieu n'étoit autre chofe que le monde développé : ils confidéroient Dieu fous deux formes, & en deux périodes de temps ; avant la création & après la création; avant la création, tout étoit en Dieu ; après la création, il étoit en tout ; c'étoit un écrit roulé ou déplié ; ces idées fingulieres n'étoient pas nouvelles.

Jean-Baptifte Van-helmont naquit à Bruxelles en 1474 ; il étudia les Lettres, les Mathématiques, l'Aftronomie ; fon goût, après s'être porté légerement fur la plupart des fciences & des arts, fe fixa à la Médecine & à la Chimie; il avoit reçu de la nature de la pénétration; perfonne ne connut mieux le prix du temps ; il ne perdit pas un moment ; il paffa dans fon laboratoire tous les inftans qu'il ne donna pas à la pratique de la Médecine ; il fit des progrès furprenans en Chimie; il exerça l'art de guérir les maladies avec un fuccès incroyable ; fon nom a été mis à côté de ceux de Bacon, de Boyle, de Galilée, & de Defcartes. Voici les principes de fa Philofophie.

Toute caufe phyfique efficiente n'eft point extérieure, mais intérieure, effentielle en nature.

Ce qui conftitue, ce qui agit, la caufe intérieure, je l'appelle *archée*.

Il ne faut à un corps naturel, quel qu'il foit, que des rudimens corporels; ces rudimens font fujets à des viciffitudes momentanées.

Il n'y a point de privation dans la nature.

Il n'y faut point imaginer une matiere indéterminée, nue, premiere ; cette matiere eft impoffible.

Il n'y a que deux caufes, l'efficiente & la matérielle.

Les chofes particulieres fuppofent un fuc générique, & un principe féminal, efficient, générateur ; la définition ne doit renfermer que ces deux élémens.

L'eau eft la matiere dont tout eft fait.

Le ferment féminal & générateur eft le rudiment par lequel tout commence & fe fait.

Le rudiment ou le germe, c'eft une même chofe.

Le ferment féminal eft la caufe efficiente du germe.

La vie commence avec la production du germe.

Le ferment eft un être créé ; il n'eft ni fubftance, ni accident; fa nature eft neutre; il occupe dès le commencement du monde les lieux de fon empire ; il prépare les femences, les excite ; il les précede.

Les fermens ont été produits par le Créateur ; ils dureront jufqu'à la confommation des fiecles ; ils fe régénerent ; ils ont leurs femences propres qu'ils produifent & qu'ils excitent de l'eau.

Les lieux ont un ordre, une raifon af-

ſignée par la divinité, & deſtinée à la production de certains effets.

L'eau eſt l'unique cauſe matérielle des choſes; elle a en elle la qualité initiante; elle eſt pure; elle eſt ſimple; elle eſt réſoluble, & tous les corps peuvent s'y réduire comme à une matiere derniere.

Le feu a été deſtiné à détruire, & non à engendrer; ſon origine n'eſt point ſéminale, mais particuliere; il eſt entre les choſes créées, un être un, ſingulier & incomparable.

Entre les cauſes efficientes en nature, les unes ſont efficiemment efficientes, les autres effectivement; les ſemences & leurs eſprits ordinateurs, compoſent la premiere claſſe; les réſervoirs & les organes immédiats des ſemences, les fermens qui diſpoſent extérieurement de la matiere, les palingénéſies compoſent la ſeconde.

Le but de tout agent naturel eſt de diſpoſer la matiere qui lui eſt ſoumiſe, à une fin qui lui eſt connue, & qui eſt déterminée, du-moins quant à la génération.

Quelque opaques & dures que ſoient les choſes, elles avoient avant cette ſolidité que nous leur remarquons, une vapeur qui fécondoit la ſemence, & qui y traçoit les premiers linéamens déliés & ſubtils de la génération conſéquente. Cette vapeur ne ſe ſépare point de l'engendré; elle le ſuit juſqu'à ce qu'il diſparoiſſe de la ſcene; cette cauſe efficiente intérieure eſt l'archée.

Ce qui conſtitue l'archée, c'eſt l'union de l'autre ſéminale, comme matiere, avec l'image ſéminale, ou le noyau ſpirituel intérieur qui fait & contient le principe de la fécondité de la ſemence; la ſemence viſible n'eſt que la ſilique de l'archée.

L'archée auteur & promoteur de la génération, ſe révêtit promptement lui-même d'une enveloppe corporelle: dans les êtres animés, il ſe meut dans les replis de ſa ſemence; il en parcourt tous les détours & toutes les cavités ſecretes; il commence à transformer la matiere, ſelon l'entéléchie de ſon image, & il reſte le diſpoſiteur, le maître, & l'ordinateur interne des effets, juſqu'à la deſtruction derniere.

Une concluſion forme une opinion, & & non une démonſtration.

Il préexiſte néceſſairement en nous la connoiſſance de la convenance des termes comparés dans le ſillogiſme avant la concluſion; enſorte qu'en général je ſavois d'avance ce qui eſt contenu dans la concluſion, & ce qu'elle ne fait qu'énoncer, éclaircir, & développer.

La connoiſſance que nous recevons par la démonſtration, étoit antérieurement en nous; le ſillogiſme la rend ſeulement plus diſtincte, mais le doute n'eſt jamais entiérement diſſipé; parce que la concluſion ſuit le côté foible des prémiſſes.

La ſcience eſt dans l'entendement comme un feu ſous la cendre, qu'il peut écarter de lui-même, ſans le ſecours des modes & des formes ſillogiſtiques.

La connoiſſance de la concluſion n'eſt pas renfermée néceſſairement dans les prémiſſes.

Le ſillogiſme ne conduit point à l'invention des Sciences; il diſſipe ſeulement les ténebres qui les couvrent.

Les vraies ſciences ſont indémontrables; elles n'émanent point de la démonſtration.

La méthode des Logiciens n'eſt qu'un ſimple réſumé de ce qu'on ſait

Le but de cette méthode ſe termine donc à tranſmetre ſon opinion d'une maniere claire & diſtincte à celui qui nous écoute, & à réveiller facilement en lui la réminiſcence, par la force de connexion.

Il n'y a qu'ignorance & erreur dans la phyſique d'Ariſtote & de Galien; il faut recourir à des principes plus ſolides.

Le ciel, la terre, & l'eau, ont été dans le commencement la matiere créée de tous les êtres futurs; le ciel contenoit l'eau & la vapeur fécondante ou l'ame.

Il ne faut pas compter le feu parmi les élémens; on ne voit point qu'il ait été créé.

La terre n'eſt point une partie du mixte; elle n'eſt point la mere, mais la matrice des corps.

L'air & l'eau ne convertiſſent rien en eux.

Au commencement la terre étoit continue, indiviſée; une ſeule ſource l'arroſoit;

elle fut séparée en portions diverses par le déluge.

L'air & l'eau ne se convertissent point l'un en l'autre.

Le globe, composé d'eau & de terre, est rond ; il va d'orient en orient par l'occident ; il est rond dans le sens de son mouvement, elliptique d'ailleurs.

Le gas & le blas sont deux rudimens physiques que les anciens n'ont point connus ; le gas est une exhalaison de l'eau, élevée par le froid du mercure, & atténuée de plus en plus par la dessiccation du soufre ; le blas est le mouvement local & alternatif des étoiles : voilà les deux causes initiantes des météores

L'air est parsemé de vides ; on en donne la démonstration méchanique par le feu.

Quoique les porosités de l'air soient actuellement vides de toute matiere, il y a cependant un être créé & réel ; ce n'est pas un lieu pur ; mais quelque chose de moyen entre l'esprit & la matiere, qui n'est ni accident ni substance, un neutre, je l'appelle *magnale*.

Le magnale n'est point lumiere, c'est une certaine formé unie à l'air, les mêlanges sont des produits matériels de l'eau seule, il n'y a point d'autre élément : ôtez la semence, & le mercure se résoudra en une eau insipide ; les semences, parties similaires des concrets, se résolvent en sel, en soufre, & en mercure.

Le ferment qui empreint de semence la masse, n'éprouve aucune vicissitude séminale.

Il y a deux sortes de fermens dans la nature ; l'un contient en lui-même l'aure fluante, l'archée séminal qui tend dans son progrès à l'état d'ame vivante ; l'autre est le principe initiant du mouvement ou de la génération d'une chose dans une chose.

Celui qui a tout fait de rien, crée encore la voie, l'origine, la vie & la perfection en tout : l'effet des causes secondes n'est que partiel.

Dieu créa les hommes de rien.

Dieu est l'essence vraie, parfaite & actuelle de tout. Les essences des choses sont des choses, ce n'est pas Dieu.

Lorsque la génération commence, l'archée n'est pal lumineux ; c'est une aure où la forme, la vie, l'ame sensitive du générateur est obscure, jusqu'à ce que dans le progrès de la génération il s'éclaire & imprime à la chose une image distincte de son éclat.

Cette aure tend par tous les moyens possibles à organiser le corps & à lui transmetre sa lumiere & toutes les qualités qui en dépendent : elle s'enflamme de plus en plus ; elle se porte avec ardeur sur le corps ; elle cherche à l'informer & à le vivifier : mais cet effet n'a lieu que par le concours de celui qui est la vie, la vérité & la lumiere.

Lorsqu'un être a conçu l'archée, il est en lui le gardien de la vie, le promoteur des transmutations depuis la premiere jusqu'à la derniere.

Il y a de la convenance entre les archées, par leur qualité vitale commune & par leur éclat ; mais ils ne se reçoivent point réciproquement, ils ne se troublent point dans leur ordre & leur district.

La vicissitude en nature n'est point l'effet de la matiere, mais du feu.

La corruption est une certaine disposition de la matiere conséquente à l'extinction du feu recteur ; ce n'est point une pure privation, ses causes sont positives.

Ce sont les fermens étrangers qui introduisent la corruption ; c'est par eux qu'elle commence, se continue & s'acheve.

Entre les choses, les unes périssent par la dissipation du baume de nature, d'autres par la corruption.

La nature ignore & n'admet rien de contraire à son vœu.

Il y a deux blas dans l'homme, l'un mu naturellement, l'autre volontairement.

La chaleur n'est point la cause efficiente de la digestion, qu'elle excite seulement. Le ferment stomachique est la cause efficiente de la digestion.

La crainte de Dieu est le commencement de la sagesse.

L'ame ne se connoit ni par la raison ni par des images : la vérité de l'essence & la vérité

vérité de l'entendement se pénetrent en unité & en identité ; voilà pourquoi l'entendement est un être immortel.

Il y a plusieurs sortes de lumieres vitales. La lumiere de l'ame est une substance spirituelle, une matiere vitale & lumineuse.

Ceux qui confondent notre identité avec l'immensité de Dieu, & qui nous regardent comme des parties de ce tout, sont des athées.

L'entendement est uni substantiellement à la volonté qui n'est ni puissance ni accident, mais lumiere, essence spirituelle, indivise, distincte de l'entendement par abstraction.

Il faut reconnoître dans l'ame une troisieme qualité, l'amour ou le desir de plaire. Ce n'est point un acte de la volonté seule ni de l'entendement seul, mais de l'un & de l'autre conjointement.

L'esprit est un acte pur, simple, formel, homogene, indivis, immortel, image de Dieu, incompréhensible, où tous les attributs qui conviennent à sa nature sont rassemblés dans une unité.

L'entendement est la lumiere de l'esprit, & l'esprit est l'entendement éclairé; il comprend, il voit, il agit séparément du corps.

L'entendement est lié aux organes du corps ; il est soumis aux actions de l'ame sensitive : c'est par cette union qu'il se revêtit de la qualité qu'on appelle *imagination*.

Il n'y a rien dans l'imagination qui n'ait été auparavant dans la sensation ; les especes intellectuelles sont toutes émanées des objets sensibles.

La force intelligente concourt avec la faculté phantastique de l'ame sensitive, sur le caractere de l'organe, & lui est soumise.

L'ame a son siege particulier à l'orifice supérieur de l'estomac ; la mémoire a son siege dans le cerveau.

L'entendement est essentiel à l'ame ; la volonté & la mémoire sont des facultés caduques de la vie sensitive.

L'entendement brille dans la tête, mais d'une lumiere dépendante de la liaison de l'ame avec le corps, & des esprits éthérés

L'intelligence qui naît de l'invention & du jugement, passe par une irradition qui se fait de l'orifice de l'estomac au cerveau.

L'orifice de l'estomac est comme un centre d'où l'ame exerce son énergie en tout sens.

L'ame, image de la Divinité, ne pense rien principalement, ne connoît rien intimement, ne contemple rien vraiment que Dieu, ou l'unité premiere, à laquelle tout le reste se rapporte.

Si une chose s'atteint par le sens ou par la raison, ce ne sera point encore une abstraction pure & complette.

Le moyen d'atteindre à l'abstraction pure & complette est très-éloigné ; il faut être séparé de l'attention à toutes choses créées, & même incréées ; il faut que l'activité de l'ame soit abandonnée à elle-même ; qu'il n'y ait aucun discours ni intérieur ni extérieur ; aucune action préméditée, aucune contemplation déterminée ; il faut que l'ame n'agisse point, qu'elle attende dans un repos profond l'influence gratuite d'en-haut; qu'il ne lui reste aucune impression qui la ramene à elle ; qu'elle se soit parfaitement oubliée ; en un mot qu'elle demeure absorbée dans une inexistance, un oubli, une sorte d'anéantissement qui la rende absolument inerte & passive.

Rien ne conduit plus efficacement & plus parfaitement à ce dépouillement, à ce silence, à cette privation de lumiere étrangere, à ce défaut général de distraction, que la priere, son silence & ses délices : exercez-vous à l'adoration profonde.

Dans cette profondeur d'adoration l'ame se perdra, les sens seront suspendus, les ténebres qui l'enveloppent se retireront, & la lumiere d'en-haut s'y réfléchira: alors il ne lui restera que le sentiment de l'amour qui l'occupera toute entiere.

Nous pourrions ajouter beaucoup d'autres propositions tirées des ouvrages de cet auteur à celles qui précedent, mais elles n'instruiroient pas d'avantage. D'ailleurs ce Van-helmont s'exprime d'une maniere si obscure & si barbare, qu'on est bientôt dégoûté de le suivre, & qu'on ne peut jamais se promettre de le rendre avec

quelque exactitude. Qu'eſt-ce que ſon blas, ſon gas, & ſon archée lumineux? qu'eſt-ce que cette méthode de s'abrutir, pour s'unir à Dieu, de ſe ſéparer de ſes connoiſſances, pour arriver à des découvertes, & de s'aſſoupir pour penſer plus vivement?

Je conjecture que ces hommes, d'un tempérament ſombre & mélancolique, ne doivent cette pénétration extraordinaire & preſque divine qu'on leur remarquoit par intervalles, & qui les conduiſoit à des idées tantôt ſi folles, tantôt ſi ſublimes, qu'à quelque dérangement périodique de la machine. Ils ſe croyoient alors inſpirés & ils étoient fous: leurs accès étoient précédés d'une eſpece d'abrutiſſement, qu'ils regardoient comme l'état de l'homme ſous la condition de nature dépravée. Tirés de cette léthargie par le tumulte ſubit des humeurs qui s'élevoient en eux, ils imaginoient que c'étoit la divinité qui deſcendoit, qui les viſitoit, qui les travailloit; que le ſouffle divin dont ils avoient été premiérement animés, ſe ranimoit ſubitement & reprenoit une portion de ſon énergie ancienne & originelle, & ils donnoient des préceptes pour s'acheminer artificiellement à cet état d'orgaſme & d'ivreſſe où ils ſe trouvoient au-deſſus d'eux-mêmes & qu'ils regrettoient; ſemblables à ceux qui ont éprouvé l'enchantement & le délire délicieux que l'uſage de l'opium porte dans l'imagination & dans les ſens; heureux dans l'ivreſſe, ſtupides dans le repos, fatigués, accablés, ennuyés, ils prenoient la vie commune en dégoût; ils ſoupiroient après le moment d'exaltation, d'inſpiration, d'aliénation. Tranquilles ou agités, ils fuyoient le commerce des hommes, inſupportables à eux-mêmes ou aux autres. O que le génie & la folie ſe touchent de bien près! Ceux que le ciel a ſignés en bien & en mal ſont ſujets plus ou moins à ces ſimptômes; ils les ont plus ou moins fréquens, plus ou moins violens. On les enferme & on les enchaîne, ou on leur éleve des ſtatues, ils prophétiſent ou ſur le trône, ou ſur les théâtres, ou dans les chaires; ils tiennent l'attention des hommes ſuſpendue; ils en ſont écoutés, admirés, ſuivis, ou inſultés, bafoués, lapidés; leur ſort ne dépend point d'eux, mais des circonſtances dans leſquelles ils ſe montrent. Ce ſont les temps d'ignorance & de grandes calamités qui les font naître: alors les hommes qui ſe croyent pourſuivis par la divinité, ſe raſſemblent autour de ces eſpeces d'inſenſés qui diſpoſent d'eux. Ils ordonnent des ſacrifices; & ils ſont faits; des prieres, & l'on prie; des jeûnes, & l'on jeûne; des meurtres, & l'on égorge; des chants d'allégreſſe & de joie, & l'on ſe couronne de fleurs, & l'on danſe, & l'on chante; des temples, & l'on en éleve; les entrepriſes les plus déſeſpérées, & elles réuſſiſſent; ils meurent, & ils ſont adorés. Il faut ranger dans cette claſſe Pindare, Eſchile; Mahomet, Shakeſpear, Roger, Bacon, & Paracelſe. Changez les inſtans, & celui qui fut poëte eût été ou magicien, ou prophete, ou légiſlateur. O hommes à qui la nature a donné cette grande & extraordinaire imagination, qui criez, qui ſubjuguez, que nous qualifions inſenſés ou ſages, qui eſt-ce qui peut prédire votre deſtinée? Vous naquîtes pour marcher entre les applaudiſſemens de la terre ou l'ignominie, pour conduire les peuples au bonheur ou au malheur, & laiſſer après vous le tranſport de la louange ou de l'exécration.

François-Mercure Van-Helmont, fils de Jean-Baptiſte, naquit en 1518; il n'eut ni moins de génie, ni moins de connoiſſances que ſon pere. Il poſſéda les langues anciennes & modernes, orientales & européennes. Il ſe livra tout entier à la Chimie & à la Médecine, & il ſe fit une grande réputation par ſes découvertes & par ſes cures. Il donna éperdument dans la cabale & la *théoſophie*. Né catholique, il ſe fit quaker. Il n'y a peut-être aucun ouvrage au monde qui contienne autant de paradoxes que ſon *ordo ſeculorum*. Il le compoſa à la ſollicitation d'une femme qui l'écrivit ſous ſa dictée.

Pierre Poiret naquit à Metz en 1546, de parens pauvres, mais honnêtes. Il étudia autant que ſa ſanté le lui permit. Il fut ſucceſſivement ſyncretiſte, éclectique, cartéſien, philoſophe, théologien & *théoſophe*. Attaqué d'une maladie dangereuſe, il fit vœu, s'il en guériſſoit, d'écrire en

faveur de la religion contre les athées & les incrédules. C'est à cette circonstance qu'on dut l'ouvrage qu'il publia sous le titre de *cogitationes rationales de Deo, animâ & malo*. Il fit connoissance étroite à Hambourg avec la fameuse Antoinette Bourignon, qui l'entraîna dans ses sentimens de mysticité. Il attendit donc, comme elle, l'illumination passive, & il se rendit l'apologiste du silence sacré de l'ame & de la suspension des sens, & le détracteur de la philosophie & de la raison. Il mourut en Hollande âgé de soixante-trois ans, après avoir passé dans la retraite la plus profonde, les dernieres années de sa vie : entre les qualités de cœur & d'esprit qu'on lui reconnoît, on peut louer sa tolérance. Quoiqu'il fût très-attaché à ses opinions réligieuses, il permettoit qu'on en professât librement de contraires ; ce qui suffit seul pour caractériser un honnête homme & un bon esprit.

Ce fut dans ce temps, au commencement du xvij siecle, que se forma la fameuse société des rose-croix, ainsi appelée du nom de celui qu'elle regarda comme son fondateur ; c'étoit un certain Rosencreuz, né en Allemagne en 1388. Cet homme fit un voyage en Palestine, où il apprit la magie, la cabale, la chimie & l'alchimie. Il se fit des associés, à qui il confia ses secrets. On ajouta qu'il mourut âgé de cent vingt ans. L'association se perpétua après sa mort. Ceux qui la composoient se prétendoient éclairés d'en-haut. Ils avoient une langue qui leur étoit propre, des arcanes particuliers ; leur objet étoit la réformation des mœurs des hommes dans tous les états, & de la science dans toutes ses branches ; ils possédoient le secret de la pierre philosophale & de la teinture ou médecine universelle. Ils pouvoient connoître le passé & prédire l'avenir. Leur philosophie étoit un mélange obscur de paracelsisme & de *théosophie*. Les merveilles qu'ils disoient d'eux, leur attacherent beaucoup de sectateurs, les uns fourbes, les autres dupes. Leur société répandue par toute la terre, n'avoit point de centre. Descartes chercha par-tout des Rose-croix, & n'en trouva point. Cependant on publia leurs statuts : mais l'histoire des Rose-croix s'est tellement obscurcie depuis, que l'on regarde presqu'aujourd'hui ce qu'on en débitoit autrefois comme autant de fables.

Il suit de ce qui précede que les *Théosophes* ont été des hommes d'une imagination ardente ; qu'ils ont corrompu la Théologie, obscurci la Philosophie, & abusé de leurs connoissances chimiques, & qu'il est difficile de prononcer s'ils ont plus nui que servi aux progrès des connoissances humaines.

Il y a encore quelques *théosophes* parmi nous. Ce sont des gens à demi-instruits, entêtés de rapporter aux saintes Ecritures toute l'érudition ancienne & toute la philosophie nouvelle ; qui déshonorent la révélation par la stupide jalousie avec laquelle ils défendent ses droits ; qui retrécissent autant qu'il est en eux l'empire de la raison, dont ils nous interdiroient volontiers l'usage ; qui sont toujours tout prêts à attacher l'épithete d'hérésie à toute hypothese nouvelle ; qui réduiroient volontiers toute connoissance à celle de la religion, & toute lecture aux livres de l'ancien & du nouveau testament, où ils voient tout ce qui n'y est pas & rien de ce qui y est ; qui ont pris en aversion la philosophie & les philosophes, & qui réussiroient à éteindre parmi nous l'esprit de découvertes & de recherches, & à nous replonger dans la barbarie, si le gouvernement les appuyoit, comme ils le demandent.

THÉOXENIES, s. f. pl. (*Anti. gre.*) θεοξένια, fête solennelle des Athéniens où l'on sacrifioit à tous les dieux ensemble. Elle est ainsi nommée, parce qu'on y faisoit des préparatifs comme pour recevoir à un festin tous les dieux παρὰ τὰ ξένια τοῖς θεοῖς. On célébroit aussi la même fête dans d'autres villes de Grece.

On en attribue l'institution à Castor & à Pollux. Le scholiaste de Pindare rapporte que les Dioscures avoient institué les *théoxénies*, pour célébrer la mémoire de l'honneur que les dieux avoient daigné leur faire, d'assister à un festin qu'ils avoient préparé.

Les poëtes, pour inspirer l'hospitalité envers les étrangers, assuroient qu'on

pouvoit d'autant moins s'en dispenser, que les dieux revêtus de la forme humaine venoient quelquefois visiter la terre, pour y observer les mœurs des hommes. C'est pourquoi Télémaque reçut Minerve dans sa maison sans la connoître, ce dont il fut bien récompensé. Au contraire Jupiter, *humana lustrans sub imagine terras*, pour me servir des termes d'Ovide, vint aborder chez Lycaon qui refusa de le recevoir, & il le changea en loup à cause de son inhumanité. En un mot, tout, chez les païens, inspiroit cette vertu de bienfaisance; S. Paul, en recommandant d'autres devoirs aux Hébreux, *xiij*. 2. y joint celui-ci : *N'oubliez point l'hospitalité, car quelques-uns ont logé des anges*. La loi des peuples de la Lucanie condamnoit à l'amende celui qui manquoit à cette charité; on lui intentoit l'action d'inhospitalité, & l'amende étoit au profit de Jupiter hospitalier.

Quand chez les anciens un étranger demandoit à être reçu, le maître de la maison se présentoit; il mettoit, ainsi que l'étranger, un pié sur le seuil de la porte, & là ils juroient de ne se faire aucun préjudice; celui qui violoit cet engagement, se rendoit coupable du plus grand parjure, & étoit en exécration aux autres hommes; en un mot, puisque l'hospitalité étoit une chose sainte & sacrée, *voyez* en l'*article*; voyez aussi TESSERE *d'hospitalité*. (*D J.*)

THÉOXENIUS, (*Mithol.*) surnom d'Apollon qu'on lui donnoit à Pellene en Achaïe. Il y avoit un temple où sa statue étoit en bronze; on célébroit aussi dans cette ville des jeux en son honneur, où les seuls citoyens de Pellene étoient admis; mais il ne faut pas confondre ces jeux avec les *théoxenies*. (*D. J.*)

THÉRA, (*Géog. anc.*) 1°. île de la mer de Crete; elle est du nombre de celles de l'Archipel, que les anciens appelloient *Sporades*, parce qu'elles étoient semées çà & là dans la mer. Ptolomée s'est trompé dans la position de cette île, en la mettant proche des côtes de l'Attique, au-dessous de l'île d'Eubée; peut-être s'est-il trompé conséquemment en attribuant à cette île les deux villes d'Oëa & d'Eleusine; parce qu'il n'en est parlé dans aucun autre auteur, & parce que si ce géographe eût connu cette île, il eût certainement fait mention de la ville de *Théra* que Théras y avoit bâtie, & qui en étoit la capitale.

L'île de *Théra* est située environ au 56 degré de longitude, & au 37 & demi de latitude septentrionale. Elle a au midi l'île de Crete, dont elle est éloignée d'environ 90 milles; & autour d'elle, à diverses distances, sont les îles de Thérasie, d'Anaphé, d'Amorgos, d'Ios, *&c.*

Strabon lui donne deux cens stades de circuit, c'est-à-dire vingt-cinq mille pas géométriques : les voyageurs modernes lui en donnent trente-six mille, qui valent douze grandes lieues de France. J'aime mieux accuser Strabon de n'avoir pas connu exactement son étendue, que de croire qu'elle ait reçu aucun accroissement depuis le siecle de Strabon; parce qu'aucun auteur ne l'a dit, & que, dans les fréquens tremblemens de terre qu'elle a essuyés depuis ce temps-là, elle a plus perdu, sans comparaison, qu'elle n'a acquis.

Les habitans de cette île sont encore aujourd'hui dans l'opinion qu'elle s'est élevée du fond de la mer, par la violence d'un volcan qui depuis a produit cinq ou six autres îles dans son golfe. On peut appuyer cette opinion du témoignage des poëtes, suivant lesquels l'île de *Théra* étoit née d'une motte de terre, qu'Euphème avoit laissé tomber par mégarde dans le lieu où cette île est située. Pline le naturaliste, *l. II. c. lxxxij. l. IV. c. xij.* dit formellement que l'île de *Théra* n'a pas toujours été, & que lorsqu'elle parut hors de la mer, elle fut appellée *Callisté*.

Enfin une derniere preuve qui paroît assez forte, c'est que le volcan qui l'a produite n'est pas même encore éteint. dans la quatrieme année de la cent trente-cinquieme olympiade, selon Pline, environ deux cents trente-trois ans avant Jesus-Christ, ce volcan poussa hors de la mer l'île de Thérasie, qui n'est éloignée de l'île de *Théra* que d'environ une demi-lieue. Quelque temps après, le même volcan produisit une île nouvelle de 1500 pas de circuit, entre les deux îles de

*Théra* & de Thérasie. On vit pendant quatre jours, dit Strabon, *l. I.* la mer couverte de flammes qui l'agiterent extrêmement, & du milieu de ces flammes sortirent quantité de rochers ardens, qui, comme autant de parties d'un corps organisé, vinrent s'arranger les uns auprès des autres, & prirent enfin la forme d'une île.

Cette île fut appelée *Hiera* & *Automaté*. Les Rhodiens qui étoient alors fort puissans sur mer, coururent au bruit qu'elle fit en naissant, & furent assez hardis pour y débarquer & pour y bâtir un temple qu'ils consacrerent à Neptune, surnommé *Asphalien*.

Cette île s'est accrue à deux reprises différentes; la premiere fois, sous l'empire de Léon l'Iconoclaste, l'an 726 de l'ere chrétienne; & la seconde fois l'an 1427, le 25 de novembre, comme on l'apprend d'une inscription en vers latins que l'on a trouvée à Scaro sur un marbre. On l'appelle aujourd'hui μαγρι καυμένη, *grande brûlée*, pour la distinguer d'une autre qui parut en 1593, que l'on nomme μιχρή καμμένη, ou *petite brûlée*. Pline, Séneque & Dion Cassius nous parlent d'une autre île fort petite, qui avoit paru l'an de Rome 799 ou 800 au mois de juillet. Pline lui donne le nom de *Thia*. Je ne sais ce qu'elle est devenue; peut-être s'est-elle jointe à l'île d'Hiera, dans l'un de ses deux accroissemens, car elle n'en étoit qu'à trois cents pas.

Enfin l'an 1707, le volcan se ralluma avec plus de furie que jamais, dans le même golfe de l'île de *Théra*, entre la grande & la petite Camméni, & donna le spectacle d'une île nouvelle de cinq ou six milles de circuit.

Je ne parlerai point du fracas épouvantable qui précéda & qui suivit sa naissance, on peut s'en instruire dans les relations que l'on en a données au public : ce que l'on y apprendra sur la production de la derniere île, est tout-à-fait conforme à ce que les anciens ont dit sur la production de celles qui l'ont précédée.

L'île du *Théra* fut appelée d'abord *Callisté*, Καλλίστη, c'est-à-dire *très-belle*. L'état affreux où elle est aujourd'hui, ne répond nullement à ce premier nom; de fertile & peuplée qu'elle étoit, elle est devenue stérile & peu habitable. Les tremblemens de terre & les volcans l'ont bouleversée plusieurs fois; & son port, autrefois excellent, a été ruiné par les îles qui en sont sorties, de maniere que l'on n'y trouve plus de fond pour l'ancrage des vaisseaux. Théras lui fit perdre le nom de *Callisté*, & lui donna le sien : elle se nomme aujourd'hui *Saint-Erini* ou *Santorini*, τὸ νησί τῆς ἁγίας Εἰρήνης, comme l'appellent les Grecs modernes, c'est-à-dire l'*île de Sainte Irene*, qui en est la patrone. Les François disent *Santorin*; mais *voyez* SANT-ERINI.

Les Phéniciens en ont été les premiers habitans. Cadmus apperçut cette île en passant dans la Grece. Il s'y arrêta, & y bâtit deux autels, l'un à Neptune, l'autre à Minerve. Il en trouva le séjour si agréable, qu'il y laissa une partie des Phéniciens de sa suite sous les ordres de Membliarès, fils de Pélicée, pour la tenir en son nom. Membliarès, selon Hérodote, étoit parent de Cadmus; selon Pausanias, il n'étoit qu'un simple particulier. Théras qui en descendoit en ligne directe, crut avoir des prétentions légitimes sur la souveraineté de cette île, quoique les descendans de Membliarès la possedassent depuis plus de 300 ans. Il s'y en alla avec trois galeres chargées de Lacédémoniens & de ceux des Minyens, qui s'étoient associés à son entreprise. Si nous en croyons Pausanias, les descendans de Membliarès se soumirent à leur nouveau maître, sans lui faire de résistance, sans lui alléguer du moins contre son droit prétendu, la longue possession où ils étoient de l'île Callisté. Disons plutôt, qu'ils se soumirent, parce qu'ils furent ou qu'ils se crurent les plus foibles; & c'est ce qu'Hérodote nous fait entendre, lorsqu'il dit que Théras ne voulut point chasser les anciens habitans de l'île, & qu'il les associa à la colonie qu'il y avoit menée. Ainsi les Phéniciens, les Lacédémoniens & les Minyens vont être confondus, & ne feront qu'un seul peuple; & de ce peuple doivent sortir à la treizieme génération,

le fondateur & les premiers habitans de Cyrene.

Perfonne n'ignore que les chefs des colonies avoient accoutumé de fe vouer à quelque dieu, fous la protection duquel ils alloient chercher de nouvelles habitations. Apollon fut le dieu à qui Théras fe voua. Il lui confacra en arrivant toute l'île Callifté, & y établit en fon honneur cette fête célebre des Lacédémoniens appellée κάρνεια, les Carnéennes, & qui paffa enfuite de l'île de *Théra* à Cyrene.

La feconde chofe que fit Théras en arrivant fut de bâtir une ville de fon nom, pour y loger fon peuple. Il y a lieu de croire qu'il la bâtit fur une montagne, appellée aujourd'hui la *montagne de Saint Etienne*. On y voit encore les ruines d'une ville qui paroît avoir été confidérable. Les pierres qui font reftées de la démolition de fes murailles, font d'une grandeur extraordinaire. On y a trouvé des colonnes de marbre blanc toutes entieres, des ftatues, & fur-tout quantité de fépulcres : monumens qui prouvent que cette ville a été la capitale de l'île. Et qui peut douter que cette ville capitale n'ait été la ville même de *Théra*, appellée dans plufieurs auteurs *la ville métropole de Cyrenne* ?

Quant à la forme du gouvernement que Théras établit dans fon petit royaume, il eft à préfumer qu'il l'établit fur le modele de celui de Lacédémone, dont il s'étoit bien trouvé pendant le temps de fa régence ; du moins n'en trouve-t-on rien de particulier dans les auteurs, fi ce n'eft une coutume ou une loi touchant le deuil qu'Euftathe nous a confervée dans fon commentaire fur Denys le géographe. Les Théréens, dit-il, ne pleuroient ni les enfans qui mouroient avant fept ans, ni les hommes qui mouroient au-delà de cinquante ans. Ceux-ci, parce qu'apparemment ils étoient cenfés avoir affez vécu ; & ceux-là, parce qu'on ne penfoit pas qu'ils euffent encore vécu.

Les Théréens crurent ne pouvoir trop reconnoître les biens que Théras leur avoit fait pendant fa vie ; ils lui rendirent après fa mort des honneurs divins, récompenfe ordinaire qu'on rendoit autrefois aux fondateurs des villes & des états. Il laiffa en mourant un fils appellé *Samus*, lequel eut deux fils, Télémaque & Clytius. Ce dernier fuccéda à fon pere, & Télémaque paffa dans la Sicile avec une colonie. La fuite des defcendans de Clytius eft perdue jufqu'à Æfanius, pere de Grinus, le dernier des rois de *Théra* que nous connoiffions, & fous qui Battus paffa dans la Lybie.

Quoique l'île de *Théra* ait extrêmement changé de face par les tremblemens de terre, on voyoit encore dans le dernier fiecle fur une des collines du mont Saint-Etienne, les ruines d'un temple à colonnes de marbre. Peut-être que c'étoit celui de Neptune que les Rhodiens y bâtirent, & peut être auffi un temple de Minerve ou d'Apollon ; car l'île de *Théra* étoit confacrée à ce dernier dieu, & c'eft pour cela que Pindare l'appelle une *île facrée*.

M. Spon a recueilli dans fes antiquités curieufes toutes les infcriptions qu'il a trouvées parmi les ruines de la plus jolie ville de l'île de *Théra*, & qui étoit illuftre encore fous la belle Rome, puifqu'on lui permit de confacrer des monumens à fes empereurs. Voici en françois les infcriptions dont nous parlons ; car il feroit pénible de les tranfcrire en grec.

I. Infcription. « Cœranus fils d'Agnoftène ; & Agnofthène fon fils, au nom du » Peuple, marquent leur attachement » pour Tibere, Claude, Céfar, Augufte, » Germanique.

II. « Par les foins d'Afclépiade & de » Quietus, magiftrats pour la feconde » fois avec Alexandre fils d'Euphrofyne, » le fénat & le peuple de l'île de *Théra* » ont fait ériger la ftatue de l'empereur » Céfar, Marc-Aurele, Antonin, Augufte, » confacrée par Poliuchus, grand prêtre » pour la feconde fois.

III » Le fénat & le peuple de *Théra* » afffurerent l'empereur Céfar, L. Septime » Severe, Pertinax, Augufte, de leur » entier dévouement.

IV. « Sous les magiftrats M. Aurele » Ifoclée fils d'Afclépiades, Aurele Cleotelès, fils de Tyrannus, & Aurele » Philoxène, fils d'Abafcantus, par ordre » du fénat & du peuple de *Théra*, Aurele

» Isoclée, premier magistrat pour la seconde fois, a fait la dépense, & pris le soin de faire ériger la statue du très-grand empereur César, Marc-Aurele Severe, Antonin Pie, Auguste, Arabique, Adiabénique, Parthique, Germanique.

V. « Aurelius Tychasius pour son pere, & Elpizousa pour son cher mari Thychasius, consacrent les témoignages de leur tendresse.

VI. « Carpus a consacré par ce monument son amour pour sa chere femme Soeide, qui n'avoit point eu d'autre mari. »

Quelques-uns font naître Aristippe dans l'île de *Théra*, & Horace l'appelle *græcus Aristippus*; mais tous les historiens donnent à ce philosophe pour patrie la ville de Cyrène en Lybie, aujourd'hui Caïroam, dans le royaume de Barca; cependant on peut défendre l'épithete d'Horace comme poëte, & dire qu'Aristippe étoit grec d'origine, parce que l'île de *Théra* avoit été peuplée par une colonie greque, & que la ville de Cyrêne fut ensuite bâtie par une colonie de *Théra*. (*Le Chevalier* DE JAUCOURT.)

THÉRACIEN, (*Musiq. des anc.*) surnom d'un des airs des anciens qu'on chantoit pendant les fètes de Proserpine au printemps; probablement le nom de cet air venoit de son inventeur qui étoit Argien. Pollux, *Onomast. liv. IV. chap.* 10. (*F. D. C.*)

THERAPEUTES, s. m. pl. (*Hist. jud.*) terme grec qui signifie *serviteurs*, & en particulier ceux qui se consacroient au service de Dieu, dérivé de θεραπεύω, qui signifie *guérir* ou *servir*. Les Grecs donnoient le nom de *thérapeutes* à ceux qui avoient embrassé une vie contemplative, soit que ce fût par rapport aux soins extrêmes qu'ils prenoient de l'affaire de leur salut, soit par rapport à la façon particuliere d'exercer leur religion. Le mot *therapeuein* d'où est venu celui de *therapeutes*, signifie *les soins qu'un médecin prend de son malade, & le service qu'un homme rend à un autre.*

Philon dans son premier livre de la vie contemplative, raconte qu'il y avoit un peuple répandu dans presque toutes les parties du monde, connu sur-tout dans l'Egypte, aux environs d'Alexandrie, & nommé *thérapeutes*: que ces gens-là renonçoient à leurs amis & parens, à leurs biens & à leur patrie: qu'ils se débarrassoient de toutes leurs affaires temporelles, & qu'ils se retiroient dans les solitudes où ils avoient chacun leur habitation particuliere nommée *semnée* ou *monastere*. *Voyez* MONASTERE.

Il ajoute que les *therapeutes* s'y livroient entiérement aux exercices de la priere & de la contemplation, qu'ils se regardoient comme étant continuellement en présence de Dieu, qu'ils faisoient des prieres publiques le soir & le matin, qu'ils ne mangeoient qu'après le coucher du soleil, & qu'il y en avoit beaucoup qui ne mangeoient qu'une fois en trois jours, ou même en six jours de temps, & que pour toute nourriture ils ne prenoient alors qu'un morceau de pain assaisonné d'un peu de sel ou d'hyssope: que dans leur semnée ils ne se chargeoient que des livres de Moïse, des prophetes, des pseaumes & d'autres écritures semblables, où ils cherchoient les sens des expressions mystiques & allégoriques, dans la persuasion que les Ecritures-saintes n'étoient que des ombres ou figures dont il falloit découvrir les sens cachés & mystérieux; qu'ils avoient aussi quelques livres qui leur avoient été transmis par les fondateurs de leur secte: qu'ils s'assembloient tous les samedis dans un grand monastere pour conférer ensemble, & participer aux misteres de leur religion.

Les critiques sont extrêmement divisés sur deux points concernant ces *thérapeutes*; il est question de savoir s'ils étoient juifs ou chrétiens; & supposé qu'ils fussent chrétiens, s'ils étoient moines ou séculiers.

A l'égard du premier point, Scaliger, *de emend. temp.* soutient qu'ils étoient des juifs Esséens; mais de Valois & Eusebe rejettent l'opinion de Scaliger, 1°. parce que Philon ne les a appellés nulle part *Esséens*; 2°. parce que les Esséens n'habitoient que la terre sainte, au lieu que les *Therapeutes* s'étoient répandus dans la Grece & dans tous les pays des peuples barbares; 3°. parce que Josephe qui en-

tre dans un grand détail sur les Esséens, ne dit pas un seul mot des *Thérapeutes*, ni de la vie thérapeutique. *Voyez* ESSÉEN *ou* ESSÉNIEN.

Cependant de Valois convient qu'ils étoient juifs, & en cela il est appuyé par Photius. Les principales raisons qu'en apporte de Valois, sont 1°. que suivant Philon, ils ne lisoient d'autres livres que la loi & les prophetes : 2°. qu'ils avoient quelques livres de leurs fondateurs, ce qui ne peut pas s'entendre des chrétiens, puisque dans ce temps-là le christianisme ne venoit que de naître : 3°. que les *Thérapeutes* ne prioient Dieu que deux fois par jour; au lieu que les Chrétiens le prioient alors plus souvent : 4°. que les Chrétiens ne commencerent à chanter des hymnes & des pseaumes qu'après la mort de l'empereur Antonin, & enfin que les Chrétiens ne pouvoient encore être répandus par toute la terre.

Malgré toutes ces raisons, Eusebe, *lib. II. hist. ecclef. cap. xvij.* S. Jérôme, Sozomène, Nicephore, Baronius, Petau, Godeau, Montfaucon & autres maintiennent que les *Thérapeutes* étoient chrétiens, & tâchent de le prouver, en disant que rien ne peut être plus conforme à la vie des premiers chrétiens, que celle qui est attribuée par Philon aux *Thérapeutes* : que ces livres de leurs fondateurs étoient les évangiles & les écrits des apôtres, & même que Philon semble indiquer par son récit qu'il y avoit parmi eux des évêques & d'autres ministres évangéliques.

Mais M. Bouhier, président au parlement de Dijon, réfute ce sentiment, parce qu'il y auroit de l'absurdité à supposer que Philon qui étoit un juif, eût fait un livre exprès à la louange des chrétiens.

Ce qui n'empêche point que divers auteurs, comme Cassien, le P. Heylot, & autres ne soutiennent que les *Thérapeutes* étoient des chrétiens, & même des religieux. Et en effet, M. Bouhier avoue que s'ils étoient chrétiens, il n'y a plus à douter qu'ils ne fussent des religieux.

Pour ce qui est de l'argument que Philon n'auroit jamais fait le panégyrique des Chrétiens, on répond que les *Thérapeutes* étoient des gens de sa propre nation ou juifs, comme il le déclare lui-même, & qu'il les regardoit seulement comme une secte de Juifs dont les vertus extraordinaires faisoient honneur à la nation.

Mais quoique le christianisme des *Thérapeutes* paroisse assez probable, on aura bien de la peine à prouver qu'ils étoient des moines. *Voy.* MOINE.

Les raisons qu'on apporte encore pour prouver que les *Thérapeutes* n'étoient point chrétiens, sont 1°. que tous les auteurs qui ont parlé du christianisme des *Thérapeutes*, n'ont fait que copier Eusebe qui ne s'étoit fondé que sur le témoignage de Philon ; or ce qu'en dit Philon ne prouve pas que les *Thérapeutes* aient été chrétiens. On peut très-bien expliquer tout ce qu'il en dit d'une secte de Juifs plus religieuse & plus épurée dans ses sentimens que le commun de la nation. Les austérités, le silence, la retraite, le mépris des richesses, la continence même ne sont pas des preuves univoques du christianisme. Tant de payens ont éte désintéressés, austeres, retirés, continens. Tous les *Thérapeutes* n'étoient pas obligés d'observer la virginité ; il n'y avoit que ceux dont les femmes & les enfans ne vouloient pas observer le même genre de vie. Les veilles, l'observance du sabbat & du jour de la Pentecôte, les hymnes, les explications allégoriques sont plus du caractere des Juifs que des Chrétiens. Les diacres ou ministres sont connus dans les assemblées des Hébreux & dans leur sinagogue. Le repas mystique de pain levé & du sel mêlé avec de l'hyssope ne peut être le repas eucharistique où il entroit toujours du vin, mais jamais ni sel ni hyssope. Enfin ce que Philon ajoute que *ce repas ou cette table étoit instituée, par une distinction respectueuse pour la table sainte, posée au vestibule du temple, sur laquelle on ne mettoit que du pain sans levain & du sel tout pur*, prouve encore que c'étoit une cérémonie purement judaïque.

2°. Le terme de *monasteres* ou de *semnées* ne doit imposer à personne. Les anciens moines ont pu emprunter ce terme des *Thérapeutes*, ainsi que plusieurs de leurs pratiques,

pratiques, de même que l'église a emprunté plusieurs termes & plusieurs pratiques des Juifs, sans qu'on en puisse conclure pour cela que les Chrétiens sont Juifs.

3°. Les convenances générales qui se trouvent entre les *Thérapeutes* & les Chrétiens, ne prouvent pas que les premiers aient professé le christianisme. Il faudroit pour cela trouver dans les premiers quelque caractere particulier aux Chrétiens, quelque dogme qu'ils ne pussent avoir appris que de Jesus-Christ, & qui ne pût leur être commun avec aucune autre religion.

4°. La vie commune des *Thérapeutes* qu'on regarde comme semblable à celle des premiers fideles, ne prouve rien non plus; car elle est accompagnée de circonstances qui ne sont point applicables à tous les premiers chrétiens. Les premiers quittoient leur patrie, leurs biens, leurs parens, & se retiroient dans la solitude. Il est certain que ce caractere ne convient pas à tous les Chrétiens, pas même aux premiers fideles qui vivoient dans les villes, dans leurs propres maisons, avec leurs parens, leurs femmes, leurs enfans. L'usage de quitter les villes & de se retirer dans les solitudes n'est venu que long-temps après Philon, & lorsqu'on ne parloit plus de *Thérapeutes*.

5°. Philon reconnoît que les *Thérapeutes* étoient répandus en plusieurs endroits de la terre, mais sur-tout qu'ils étoient nombreux en Egypte. Cela peut-il désigner les Chrétiens, qui comme on sait, étoient bien plus nombreux dans la Palestine & dans la Syrie que dans l'Egypte, du temps de Philon? Enfin les *Thérapeutes* étudioient les écritures saintes & les écrits que leur avoient laissés leurs ancêtres touchant la maniere allégorique de les expliquer : ceci convient mieux à des Juifs d'Egypte qu'aux Chrétiens, qui du temps de Philon ne faisoient que de naître, qui n'avoient point d'auteurs anciens, ni de livres allégoriques, genre d'étude aussi commun chez les Juifs, qu'il l'étoit peu parmi les Chrétiens.

De toutes ces raisons, le P. Calmet, de qui nous les avons empruntées, conclut qu'il est très-probable que les *Thérapeutes* étoient juifs & non pas chrétiens; & l'on en peut conclure à plus forte raison qu'ils n'étoient pas moines, dans le sens où ce mot se prend par les auteurs ecclésiastiques. *Dictionn. de la Bible, tome III. lettre T, au mot* Thérapeutes, *pag.* 671.

THERAPEUTIQUE, s. f. (*Méd.*) partie de l'art de guérir les maladies, qui traite de la maniere de les découvrir & de les appliquer. Elle se divise en Diete, Chirurgie & Pharmacie.

THERAPHIM, s. m. (*Hist. Jud.*) mot hébreu dont l'explication a donné beaucoup de peine aux critiques. On le trouve treize ou quatorze fois dans l'Ecriture, où il est traduit ordinairement par le mot d'*idoles ;* mais les rabbins ne se contentent point de lui faire signifier simplement des *idoles ;* ils prétendent qu'il doit être appliqué à une espece particuliere d'idoles ou d'images que l'on consultoit sur les événemens futurs, comme les oracles.

Le rabbin David de Pomis observe qu'on les appeloit *théraphim* de *raphah*, laisser, parce que le peuple quittoit tout pour les aller consulter. Il ajoute que les *théraphims* avoient la figure humaine, & qu'en les mettant debout, ils parloient à certaines heures du jour, & sous certaines constellations, par les influences des corps célestes : mais c'est-là une fable rabbinique que David avoit apprise d'Abenezra.

D'autres prétendent que les *théraphims* étoient des instrumens de cuivre qui marquoient les heures & les minutes des événemens futurs, comme gouvernés par les astres. De Pomis enchérit sur Abenezra, en disant que les *théraphims* étant faits sous une certaine constellation, le démon les faisoit parler sous cet aspect du ciel. *Voy.* TALISMAN.

Le rabbin Eliezer nous dit la raison pourquoi ses confreres veulent que les *théraphims* parlent & rendent des oracles; savoir, parce qu'il est écrit dans le prophete Zacharie, *x.* 2. que *les théraphims ont dit des choses vaines*.

Le même rabbin ajoute que pour faire un *théraphim* on tuoit un enfant nouveau-

né, qu'on fendoit sa tête, & qu'on l'assaisonnoit de sel & d'huile : qu'on gravoit sur une plaque d'or le nom de quelque esprit impur, & qu'on mettoit cette plaque sous la langue de l'enfant mort, qu'on attachoit la tête contre un mur, qu'on allumoit des lampes, & qu'on faisoit des prieres devant cette tête, qui parloit ensuite avec ses adorateurs.

Quoi qu'il en soit, Vorstin observe que outre le passage de Zacharie que l'on vient de citer, il paroît aussi par celui d'Ezéchiel. *xxj. 22.* que les *théraphims* étoient consultés comme des oracles.

De Pomis s'efforce de prouver que le *théraphim* qui fut mis par Michol dans le lit de David, n'en étoit point un de cette espece, parce qu'il n'avoit pas une figure humaine. Mais le rabbin Eliéser est d'un sentiment contraire.

Mais quoi qu'en disent les rabbins, & que le texte hébreu porte *théraphim*, que la vulgate rend par *statuam*, on croit communément que c'étoit une figure faite à la hâte avec quelque bois, que l'on revêtit de linges, comme une grosse poupée, ou comme un épouvantail de chéneviere, que Michol mit dans le lit de son mari, pour faire croire à ceux qui le cherchoient de la part du roi qu'il étoit malade.

Pour ce qui est de la maniere de faire les *théraphims*, Vorstius est persuadé que c'est une vaine tradition rabbinique, quoique les rabbins Tanichuma, & Jonathan dans son *targum*, *gen. xxxj. 19.* l'aient rapportée après le rabbin Eliéser; il se fonde principalement sur ce que Laban, qui n'avoit pas absolument perdu toute notion du vrai Dieu, comme il paroît par le passage de la Genese, *xxxj. 53.* ne pouvoit pas être capable d'une cruauté si affreuse : mais Vorstius n'a pas fait attention que cette coutume, pour n'avoir point encore été établie du temps de Laban, pouvoit fort bien être devenue réelle dans la suite, outre qu'il est certain que les Hébreux ont brûlé quelquefois leurs enfans à l'honneur de Moloch.

Le pere Kircher nous conduit en Egypte pour y chercher l'origine des *théraphims*, ajoutant que ce mot est égyptien lui-même. Spencer, en sa dissertation sur l'*urim* & *thummim* soutient que *théraphim* est un mot chaldéen, & qu'il signifie la même chose que *seraphim*, parce qu'on sait que les chaldéens changent souvent le ש en ד; c'est-à-dire, l'*s* en *t*, il ajoute que ces images venoient des amorites chaldéens ou syriens, & que le *serapis* des Egyptiens est la même chose que le *théraphim* des Chaldéens. *Voyez* SELDEN, *des dieux de Syrie*, *synt. I. c. ij.*

Le pere Calmet observe que la figure du serpent ailé, nommé *seraph*, d'où l'on a fait le nom *seraphim*, a pu donner aussi naissance au mot *théraphim*, parce que sur les abraxas, & autres talismans des anciens qui sont de vrais *théraphims*, on trouve des figures de serpens représentés tantôt avec des aîles, & tantôt sans aîles; d'où il conclut que les *théraphims* de Laban, qui furent enlevés par Rachel, étoient de véritables talismans.

M. Jurieu a proposé sur ces *théraphims*, de Laban une conjecture; c'est que ces *théraphims* étoient les dieux pénates ou domestiques de Laban. Ces dieux lares, dit-il, étoient les ames des héros de familles qu'on avoit déifiés, & qu'on y adoroit. Ainsi les *théraphims* de Laban, selon cet auteur, étoient les images, de Noé, restaurateur du genre humain, & de Sem, chef de la famille de Laban. Celui-ci ne se plaint pas seulement qu'on lui a dérobé des dieux ou des statues en qui il avoit confiance, & à qui il rendoit un culte religieux, il dit qu'on lui a ravi ses dieux, c'est-à-dire, les dieux de sa maison, *cur furatus es deos meos? Genes. xxxj.* Jurieu, *hist. des cultes.*

Mais, comme le remarque dom Calmet, cette conjecture n'est pas solide. Il n'est nullement croyable que le culte des dieux pénates & lares ait été connu du temps de Laban : il est même fort douteux qu'il l'ait été parmi les orientaux plusieurs siecles après ce patriarche. D'ailleurs est-il croyable, que Laban ait mis au rang des dieux Noé & Sem, qui étoient morts depuis si peu de temps ? Car Noé mourut l'an du monde 2006, & Sem l'an du monde 2158, c'est-à-dire, 87 ans seulement avant que Jacob arrivât en Mésopotamie auprès de Laban. Calmet, *diction.*

de la Bibl. tom. III. lettre T, au mot Théraphim, p. 674.

*THERAPNE*, ou *THERAPNÆ*, ou *THERAMNÆ*, (*Géog. anc.*) ville du Péloponese dans la Laconie, au voisinage de la ville de Sparte. Pausanias, *Lacon. c. xx.* fait entendre que pour aller de Sparte à *Therapné*, il falloit traverser le fleuve Eurotas. Il donne à *Therapné* le titre de *ville*; mais Suidas se sert simplement du nom de *lieu*, & le scholiaste de Pindare, *ode j. v.* 43. en fait un village. Ce dernier ajoute, qu'il y avoit un temple dédié à Castor & Pollux. C'est à quoi Stace, *Selvar. l. IV. carm. viij. v.* 52. fait allusion dans ces vers :

*Et vos Tyndaridæ, quos non horrenda Lycurgi*
*Taygeta ; umbrosæque magis coluere* Therapnæ.

Ce même poëte, Thébaïd. *l. VII. vers.* 793. parlant de Castor & de Pollux, les appelle *Therapnæi fratres*. Pindare & la plupart des auteurs anciens qui ont parlé de ces deux jumeaux, racontent ce qui leur arrivoit de deux jours l'un, à *Therapné*, après leur mort. Jupiter, disent-ils, ordonna qu'ils passeroient alternativement un jour dans le ciel, & un autre jour au-dessous de la terre, c'est-à-dire, qu'ils se cacheroient sous l'hémisphere ; & c'étoit sous *Therapné* qu'ils se cachoient. Ainsi cette fiction poétique étoit mêlée à l'astronomie. Pour rendre une raison ingénieuse du lever & du coucher des deux étoiles appellées *Castor* & *Pollux*, les anciens ont dit qu'elles sortoient de l'hémisphere inférieur du côté de *Therapné*, qui est véritablement vers l'horison oriental de Lacédémone, & que par le mouvement diurne, elles s'élevoient à la plus haute partie du ciel. En effet, il ne s'en faut que de cinq à six degrés qu'elles ne soient véritables, & dans le zénith de Lacédémone.

*Therapné* étoit encore célebre, pour être le lieu où Diane avoit été adorée pour la premiere fois. On y voyoit un temple consacré à Ménélas, qui y avoit été enterré avec Hélene. Comme cette belle Lacédémonienne y avoit été élevée, les poëtes l'ont appelé la nymphe de *Therapné*. On cherche en vain le tombeau de cette belle nymphe, il reste à peine des racines de la ville même. (*D. J.*)

THERARQUE, s. m. (*Littérature.*) θηραρχος, dans la milice des anciens Grecs on appelloit *thérarque* celui qui commandoit deux éléphans ; *zoarque*, celui qui n'en commandoit qu'un ; *épithérarque*, celui qui en commandoit 4 ; *itarque*, celui qui en commandoit 8 ; *éléphantarque*, celui qui en commandoit 16, & *kérarque* celui qui en commandoit 32. *Trévoux*. (*D. J.*)

*THERENUS*, (*Géog. anc.*) fleuve de l'isle de Crete, selon Diodore de Sicile. Ce fleuve couloit près de Gnossus, où la fable dit que furent célébrées les nôces de Jupiter & de Junon. (*D. J.*)

THÉRIAQUE, s. f. (*Pharm. Thérapeutiq.*) absolument décidé tel par le bon usage, qui ne peut être que celui qui est consacré par les gens de l'art à qui cet objet appartient, c'est-à-dire, dans le cas présent par les médecins.

La *thériaque* est une des plus anciennes & des plus célebres compositions de la pharmacie ; elle est due à Andromachus l'ancien ou le pere, médecin célebre, archiatre de l'empereur Néron. Galien prétend que la *thériaque* est un très-noble & très-ancien remede, que plusieurs médecins célebres avoient travaillé à la perfectionner ; & qu'*Andromachus* y mit la derniere main, en y ajoutant les viperes. Mais il y a apparence que ç'a été une affaire plus simple que la production de cet antidote, c'est qu'*Andromachus* ne fit qu'imiter l'antidote de Mithridate, ou le *mitridat*. *Voyez* MITRIDAT, dont la recette avoit été apportée à Rome long-temps auparavant Pompée.

Ce nouvel antidote fut appellé d'abord par son inventeur *galené*, c'est-à-dire, *tranquille* ; & il prit ensuite le nom de *thériaque*, du mot grec θηρι, *bête venimeuse*, tant parce qu'elle contenoit une espece de ces bêtes, savoir les viperes ; que parce qu'elle étoit regardée comme utile contre les morsures des bêtes venimeuses.

La composition de la *thériaque* a varié

en divers temps, tant par le nombre & l'espece de drogues, que par rapport au *modus conficiendi*. Les pharmaciens modernes se sont sur-tout appliqués à la reformer; depuis que la chimie éclairant la pharmacie, a découvert les vices énormes de cette composition, qui ne put qu'être barbare dans sa naissance, comme l'art qui la produisoit. Mais & les soins que se sont donnés ces réformateurs pour rectifier cette composition, & les prétentions de ceux qui ont cru qu'il n'étoit point permis de toucher à une composition si précieuse, annoncent également un respect aveugle & superstitieux pour la célébrité, assurément très-précaire de ce remede, qu'on peut justement appeller *un monstre pharmaceutique*. La meilleure réforme étoit donc assurément de chasser la *thériaque* des dispensaires & des boutiques; car elle est certainement pire encore que le mithridate duquel Pline a écrit avec raison qu'il étoit manifestement dû à l'ostentation de l'art, & à un monstrueux étalage de science : *ostentatio artis, & portentosa scientiæ, venditatio manifesta*.

Mais le vice essentiel de la *thériaque* ne consiste pas seulement dans l'amas bisarre d'une foule de drogues de différentes vertus, stomachiques, cordiales, astringentes, narcotiques, purgatives, & même des poisons; mais encore en ce que tout cela est réduit sous une forme peu propre à la conservation, à la durée, ou plutôt sous une forme destinée à faire subir à ce mélange une altération prévue & inévitable, de laquelle on attend des corrections & de nouvelles vertus; ensorte que la perfection de la *thériaque*, quant à ses qualités médicamenteuses, doit dépendre de l'imperfection même de sa préparation.

On a beau dire que ce remede une fois formé par le mélange de tant de choses diverses, & même par l'altération dont nous venons de parler produisant constamment un grand nombre d'effets utiles, peu importe qu'il ait été fait ou non, suivant les regles de l'art; qu'il soit dû à la charlatanerie ou à l'ignorance, ou qu'il ait une origine plus honnête : car 1°. il faudroit sans doute que la *thériaque* fût plus efficace dans les mêmes cas, que plusieurs remedes beaucoup plus simples, & préparés selon les regles d'un art qui a des principes très-sûrs. 2°. Il faudroit au-moins encore que les vertus absolues attribuées à la *thériaque* fussent réelles quant au plus grand nombre : or assurément cela n'est point, la prétendue vertu contre le venin lui est absolument refusée depuis que les médecins connoissent mieux la nature & les vrais remedes des poisons; on se souvient à peine de sa vertu fébrifuge; elle possede la vertu calmante à un degré très-inférieur; on ne s'en sert point pour les maladies de poitrine, pour les ulceres internes, pour l'hydropisie, la jaunisse, *&c.* toutes maladies contre lesquelles elle fut célébrée d'abord comme un spécifique; on ne connoissoit pas même les usages que Galien lui attribue pendant la santé; enfin elle partage avec un très-grand nombre de remedes, & ne possede qu'à un degré très-commun les vertus stomachique, cordiale, nervine, emménagogue, sudorifique, *&c.*

Cependant comme la *thériaque* est un remede si fameux, qu'on doit le faire connoître, ne fût-ce que pour satisfaire la curiosité du lecteur, en voici la description d'après Andromachus lui-même, & telle qu'elle est rapportée dans Galien, *lib. de theriacâ ad Pisonem.*

*Pastillorum theriacorum drachmas viginti-quatuor. Pastillorum scilliticorum drachmas xlviij. piperis longi, succi papaveris, spinamenti hedychroi, singulorum drachmas xxiv. rosarum siccarum, iris illyricæ, glycirrhizæ, seminis napi sylvestris, græci buniada appellant, scordii, opobalsami, cinnamomi, agarici, singulorum drachmas xij. myrrhæ, corti, croci, casiæ, nardi, scœni, id est, junci odorati flores, thuris, piperis albi & nigri, dictamni, marrubii, rhei, stæchados, petrocelini macedonici, calaminthæ, therebinthinæ, zingiberis, quinque folii radicis, singulorum drachmas vj. polii, chamæpityos, styracis, amomi racemi, meu, nardi gallicæ, sigilli lemnii, phu pontici, chamædrios cretidæ, foliorum malabathri, chalcitidis, tortæ, genticinæ, anisi, hypocistidis succi, balsami fructus, gummi, fœniculi seminis, cardamoni, seselis, acatiæ, thlaspis, hyperici, sagapeni, ameos sin-*

*gulorum drachmas iv. cartorii, ariſtolochiæ tenuis, dauci ſeminis, bituminis judaici, oppoanacis, centauri tenuis, galbani, ſingulorum drachmas duas, mellis libras decem, vini Falerni quod ſatis eſt.* (*b*)

*Thériaque céleſte*, compoſition moderne bien plus parfaite que la *thériaque* ancienne, même la plus reformée; & qui n'eſt compoſée que de corps chimiquement homogenes, la plupart ſéparés & purifiés par la chimie, tels qu'extraits, réſines, huiles eſſentielles, *&c.* Nous ne donnerons point ici la deſcription de ce remede, parce qu'il eſt preſque inuſité; & qu'encore qu'on ne puiſſe lui refuſer de poſſéder en un degré éminent les vertus ranimante, tonique, cordiale, ſtomachique, emménagogue, ſudorifique, *&c.* & cela dans un volume concentré, rapproché, efficace, à petite doſe, *&c.* que malgré ces avantages, dis-je, c'eſt un reproche très-grave que celui qu'on déduit de ſa trop grande compoſition. *Voyez* COMPOSITION, *Pharmac.* Car il faut toujours en revenir au précepte: *fruſtra* (& au-moins *fruſtra*, ſi ce n'eſt pis) *fit per plura quod poteſt fieri per pauciora.*

*Thériaque diateſſaron*, ou de quatre drogues de Meſue; prenez racines de gentiane & d'ariſtoloche ronde, baies de laurier, & myrrhe choiſie, de chacun deux onces, miel choiſi écumé deux livres; faites un électuaire, ſelon l'art. Il ne manque à celle-ci que l'opinion pour poſſéder les principales des vertus réelles de la grande *thériarque.* C'eſt un bon cordial, ſtomachique, anticolique, *&c.* qui a d'abord été ainſi ſimplifié pour les chevaux, en cela mieux traités que les hommes pour qui on réſervoit la grande *thériaque.* La doſe pour les adultes peut être portée ſans inconvénient juſqu'à demi-once.

*Thériaque des Allemands*; c'eſt un des noms du rob ou extrait de genievre. (*b*)

THÉRISTRE, ſ. m. (*Littérat.*) le *thériſtre*, ſelon Cælius Rhodiginus, *Antiq. lect. l. XIII. c, vj.* étoit l'habit d'été, vêtement fort léger, que les honnêtes femmes portoient par-deſſus leurs autres habits, mais que les femmes débauchées portoient ſur la peau immédiatement, & ſeul, ſans autre habit par-deſſus. (*D. J.*)

THÉRITAS, (*Mytholog.*) il y avoit à Thérapné, un temple de Mars *Thériias*, ainſi nommé de *Théra*, nourrice de ce dieu, ou ſelon Pauſanias, du mot θήρα, qui ſignifie *la chaſſe*, pour faire entendre qu'un guerrier doit avoir l'air terrible dans les combats. La ſtatue de Mars *Théritas* avoit été apportée de Colchos, par Caſtor & Pollux, ſelon la fable. (*D. J.*)

*THERMA*, (*Géog. anc.*) 1°. bains de l'Aſie mineure dans la Bithynie. Etienne le géographe dit qu'on les appeloit *therma pythia.* Ces ſources d'eau chaude étoient apparemment au voiſinage d'Aſtacum; car le même géographe met Pythium près du golfe Aſtacène. Procope, *l. V. ædif. c. iij.* fait mention de ces bains. Dans un endroit appelé *Pythia*, il y a, dit-il, des ſources d'eau chaude, d'où pluſieurs perſonnes, & principalement les habitans de Conſtantinople, tirent un notable ſoulagement dans leurs maladies. Juſtinien bâtit dans ce lieu un bain pour l'uſage du public, & fit conduire par un canal, des eaux fraîches, afin de tempérer la chaleur des eaux chaudes.

2°. *Therma*, ville de la Cappadoce; elle eſt marquée dans l'itinéraire d'Antonin, ſur la route de Taria à Céſarée.

3°. *Therma*, étoit encore une ville ſituée aux confins de la Macédoine, & de la Theſſalie, vers les Thermopyles, ſelon Hérodote, *l. VII.* (*D. J.*)

*THERMÆ*, (*Géog. anc.*) le nom *Thermæ*, ainſi que *Therma*, a été donné à quelques lieux où ſe trouvoient des ſources d'eau chaude. C'eſt ainſi que les géographes ont nommé *Thermæ*, non-ſeulement un lieu de l'Attique, au voiſinage de la ville de Corinthe, où ſe trouvoient des bains chauds, mais encore divers autres lieux: par exemple, *Thermæ* étoit un lieu de Sicile, avec titre de colonie, ſur la côte méridionale de l'île. Les ſources d'eau chaude qui avoient donné le nom de *Thermæ* à ce lieu, ſont appelées *aquæ larodæ*, par l'itinéraire d'Antonin, qui les marque à quarante milles d'Agrigente. Ces bains ſubſiſtent encore & ſe trouvent au voiſinage du bourg Sciaccas. (*D. J.*)

*THERMÆUSSINUS*, (*Géog. anc.*) golfe de la mer Egée, sur la côte de la Macédoine. On le nomme aussi *Thermaïus sinus* ; & ce nom, comme le premier, vient de celui de *Therma*, que portoit anciennement la ville de Thessalonique, quoiqu'il y en ait qui distinguent Therma de Thessalonique. Ce golfe qui s'avance beaucoup dans les terres, mouille la péninsule de Pallène, la Paraxie, la Chrestonie, la Mygdonie, la Bottiée, la Piérie, la Perrhébie, & la Magnésie ; c'est ce qui a fait que Pline, *l. IV. c. x.* l'a nommée par excellence le golfe de Macédoine, *sinus Macedonicus* : on l'appelle présentement *golfe de Salonique*, ou *golfo di Salonichi*. (*D. J.*)

THERMALES, adj. (*Médecine.*) Les eaux chaudes tirent leur vertu d'un mêlange de feu & de soufre, qui se trouvent dans les mines voisines des sources, joint à un alkali qui divise ces minéraux & les étend dans l'eau, les y rend miscibles, & leur en communique la faculté & les vertus ; les différentes indications dans les maladies se réduisent à lever les obstructions, à corriger les humeurs peccantes, à rétablir la force des fibres, & à chasser tout ce qui nuit à la constitution : on ne peut mieux satisfaire que par l'usage des eaux chaudes, puisqu'elles ont la vertu d'inciser, de résoudre, & de fondre les humeurs qui croupissent : car elles débouchent les vaisseaux, elles émoussent & corrigent les humeurs acides & salines logées dans les premieres voies ; elles divisent la mucosité gluante du sang, délaient les sucs cruds & mal digérés ; elles absorbent, enveloppent les parties salines avec lesquelles ils sont mêlés ; elles rétablissent l'action & le jeu des solides, & par-là elles augmentent la circulation du sang, hâtent les secrétions & les excrétions en général & en particulier ; elles sont salutaires dans la phthisie & la cacochimie, dans les maladies de l'estomac, telles que sa bouffisure, son relâchement, le défaut d'appétit, la pesanteur comme dans le cochemar ; elles soulagent & arrêtent le vomissement ordinaire & journalier ; elles arrêtent les chutes de l'anus ; elles calment le ténesme. Elles peuvent aussi soulager dans la cachexie, le scorbut, & les fievres quartes rebelles.

On emploie avec succès les eaux *thermales*, pour appaiser les hémorrhagies dans plusieurs cas, soit du poumon, soit des hemorrhoïdes ou de la matrice ; & lorsque les écoulemens périodiques sont arrêtés, rien n'est plus propre pour les rétablir, que ces mêmes eaux.

Elles nettoient les conduits urinaires, & préviennent la gravelle, la pierre, & la dysurie ; elles sont bonnes dans les abcès des reins, de l'uretere, & de la vessie, mais avec certaines précautions.

Quant aux maladies du poumon, elles rendent la respiration plus libre, en débarrassant les bronches de la lymphe visqueuse, dans l'asthme, la fausse péripneumonie, & la phthisie, sur-tout lorsque ces maladies sont produites par l'obstruction & la lenteur des humeurs ; aussi le célebre Morthon ordonne-t-il les eaux *thermales* dans la phthisie, & d'autres remedes qui agissent en suivant les mêmes indications.

Si le savon est un grand remede dans les maladies arthritiques, on peut dire que les eaux chaudes étant sulphureuses & savonneuses, sont bonnes dans les différentes especes de gouttes, telles que la sciatique, le rhumatisme, soit prises intérieurement, soit appliquées au-dehors en bains, en douches, ou en fomentations.

Elles sont aussi émollientes & résolutives pour les tumeurs dures & skirrheuses ; elles fortifient aussi les fibres relâchées, tandis qu'elles relâchent celles qui sont affectées de spasme, ce qui fait que ces eaux sont très-bonnes dans la paralysie & la contraction convulsive des membres.

Comme elles détergent & nettoient les conduits excrétoires, elles soulagent dans nombre de maladies cutanées, comme la gale, la gratelle, & la lepre, elles sont efficaces dans les obstructions des glandes de la peau, dans la suppression de la transpiration, dans la dureté & la rigidité de la peau.

Mais comme les remedes les plus salutaires nuisent souvent, sur-tout si les visceres sont affectés, de même les eaux chaudes sont préjudiciables dans certaines

maladies de la tête, de la poitrine, & du bas ventre, comme les skirrhes, les tubercules, ou lorsque ces parties, ou leurs visceres sont ulcérés ou affectés d'un empieme.

L'usage de ces eaux est aussi préjudiciable à ceux qui sont disposés à l'apoplexie, à la migraine, à l'épilepsie, aux mouvemens convulsifs, aux polypes, & aux anévrismes, elles nuisent dans les hydropisies, dans les phthisies confirmées, dans les cancers, dans les ulceres phagédéniques.

Lorsqu'il y a des inflammations externes, ou internes, on doit les éviter jusqu'à ce que les maladies soient fort calmées.

L'usage de ces eaux, soit intérieur, soit extérieur, demande l'administration des remedes généraux. 1°. La saignée est nécessaire dans les phlétoriques, & dans ceux qui ont le sang épais, pour diminuer la résistance qu'il opposeroit à leur action.

2°. Les purgatifs doivent précéder, de peur que les eaux n'entraînent avec elles la matiere des premieres voies, dans les troisiemes voies. Les purgatifs conviennent aussi au milieu & à la fin de leur usage; mais il faut que ce soit des minoratifs, autrement ils ne disposeroient pas efficacement à l'action des eaux chaudes.

3°. Si on boit les eaux, il faut commencer par de légeres doses, que l'on augmentera par degré, pour y accoutumer l'estomac peu-à-peu; l'exercice & le régime sont absolument nécessaires, selon la dose & la quantité des eaux; les fruits sur-tout, & le vin doivent être évités.

4°. Les passions lentes, & les violentes, telles que le chagrin & la colere, sont également contraires dans leur usage; il faut éviter de les ordonner aussi aux personnes qui sont disposées à ces passions, attendu que leur constitution est trop roide ou trop foible.

5°. Il faut prendre garde de prendre le bain trop chaud, ou de boire les eaux trop chaudes; mais on ne peut faire de regles précises à ce sujet; la chaleur externe ou interne que cette pratique causeroit dans le corps, produiroit un mouvement d'expansion trop violent dans le sang & dans les humeurs, ce qui ne manqueroit pas d'attirer des inflammations, des douleurs de tête, & des constrictions spasmodiques, avec des anxiétés dans les visceres du bas ventre.

6°. Ce n'est pas tout d'approprier les différentes especes d'eaux *thermales* aux maladies, il faut avoir égard aux fibres & à la différence de leur tissu: car dans le cas de fibres tendres & délicates, il faut employer des eaux chaudes douces, émollientes, & qui soient peu actives; cela a sur-tout lieu pour les eaux dures que l'on emploie dans les bains; comme leur pression est violente, elles produiroient des effets dangereux pour les entrailles.

C'est ainsi qu'entre les plus fameuses eaux *thermales*, celles d'Aix-la-chapelle sont les plus fortes & les plus purgatives, de sorte qu'elles ne conviennent qu'à des estomacs capables d'en supporter la chaleur & le dégoût. Les eaux de Bourbon tiennent le milieu entre ces premieres & celles de Bath; elles sont moins chaudes, moins dégoûtantes & moins purgatives. Celles de Bath contiennent moins de soufre & plus de feu que les deux autres; elles ne purgent point, à moins qu'on ne les prenne avec trop de précipitation, ou en trop grande quantité.

THERMASMA, s. m. (*Méd. anc.*) θερμασμα; terme employé par les anciens, pour désigner en général tout ce qui est propre à échauffer le corps, mais ce mot désigne en particulier une fomentation chaude, prescrite par Hippocrate, pour adoucir les douleurs de côté qu'on ressent dans les pleurésies. (*D. J.*)

THERMES *du bain*, (*hist. anc.*) les anciens Latins désignoient ordinairement par *balneum*, les bains que chaque particulier avoit en sa maison: & ils se servoient de *balineæ*, pour désigner les bains publics; *Balineas, quod plures essent queis uterentur, multitudinis potius quàm singulari vocabulo: balneum verò, ubi domi suæ quisque lavaretur; veteres appellasse*, dit Varon. Les *bains* étoient sur-tout nécessaires dans l'ancien temps, où l'usage des souliers n'étant point introduit, on marchoit nuds pieds, & celui du linge n'é-

tant pas commun, on étoit obligé de se laver fréquemment, pour entretenir la propreté. Aussi voyons-nous que la coutume de se baigner a régné de tous les temps : mais on se baignoit tout simplement dans les rivieres ; & nous en avons un exemple de la plus haute antiquité dans la fille de Pharaon, que l'Ecriture représente s'allant baigner dans le Nil. Homere ne donne pas non plus d'autre bain à la princesse Nausicaa, qu'il envoie se baigner dans un fleuve.

Il est probable que les Grecs furent les premiers qui s'aviserent d'avoir des bains particuliers ; & les Romains, leurs imitateurs en tout, ne manquerent pas de les copier en ce point, & de les surpasser en magnificence. Avant qu'ils eussent quitté leur genre de vie dur & austere, ils n'avoient point d'autre *bain* que le tibre où ils alloient se laver & s'exercer à la nage.

Les *bains* publics étoient ordinairement distribués en plusieurs appartemens qui formoient différens *bains*, dont les deux premiers étoient pour le menu peuple ; & ce qu'on y payoit par tête, ne revenoit pas à un liard, monnoie de France, & même les jeunes enfans y étoient reçus gratis : dans les autres appartemens, le prix augmentoit à proportion de la maniere dont on y étoit servi. On y trouvoit des *bains* chauds, tiedes & froids ; & l'on pouvoit choisir.

Il n'étoit pas permis de prendre le *bain* à toutes les heures du jour ; mais seulement à certaines heures marquées, qui étoient indiquées par le son d'une cloche ; & Vitruve dit en général que c'étoit depuis midi jusqu'au soir : *tempus lavandi à meridiano ad vesperam & constitutum.* L'empereur Adrien défendit par un édit, d'ouvrir les *bains* avant deux heures après midi, si ce n'étoit en cas de maladie : *Ante octavam horam in publica, neminem nisi ægrum lavari justum esse.* Ainsi les Romains ne prenoient ordinairement le *bain* qu'après midi, lorsqu'ils étoient débarrassés de leurs affaires, & qu'ils avoient mangé sobrement. Alors ils se reposoient ou alloient aux exercices, d'où ils entroient dans le *bain*, pour se disposer à bien souper, dans la persuasion que le *bain* aidoit à la digestion : les gourmands qui se sentoient l'estomac trop chargé de viandes, alloient aux *bains*, & s'en trouvoient souvent fort mal, comme le dit Juvenal :

> *Pœna tamen præsens, cùm tu deponis amictum*
> *Turgidus, & crudum pavonem in balnea portas.*

Les hôtes & les étrangers étoient admis à ces bains sans rien payer, & les anciens étoient fort exacts à observer cette loi de l'hospitalité.

On a découvert en Italie, dans des souterrains, une peinture à fresque, qui représente quatre chambres de bains : on en trouvera le dessin dans l'antiquité expliquée du pere Montfaucon. On observe que jusqu'à ce jour, on n'a pas compris le mécanisme de ces *bains* ; l'estampe de Montfaucon n'a servi qu'à embrouiller les idées des antiquaires sur les usages des anciens. Il me semble cependant que la machine qui paroît sur le feu, est une grande chaudiere couverte, le couvercle est fixé par des chaînes à un levier qu'un esclave pouvoit faire mouvoir en se balançant. Les vapeurs de l'eau bouillante s'échappoient par ce moyen, & se répandoient dans la chambre des *bains* chauds, qui étoit en forme d'amphithéâtre. Ceux qui étoient assis sur les gradins près de la voûte, recevoient la vapeur la plus chaude ; l'on avoit pratiqué des niches pour pouvoir placer les malades, de façon qu'ils n'exposoient au *bain* de vapeurs que le membre ou la partie malade. Les Russes, qui ont conservé quantité d'usages & d'instrumens des anciens Romains, ont des *bains* de fumigation, à-peu-près semblables à ceux du pere Montfaucon ; mais ils les ont un peu simplifiés ; au lieu de chaudiere avec son couvercle mobile, ils jettent de l'eau sur les pierres rougies, qui forment les murs d'un grand poële attenant à la chambre du *bain* ; la vapeur s'éleve, & ceux qui sont assis sur les gradins, la reçoivent au degré de chaleur qu'ils doivent la soutenir. Des femmes lavent

lavent le corps de ceux qui se baignent, en les frottant avec de petits balais de feuilles de peupliers : au moment où l'on sort de ces *bains* chauds, on va se jeter subitement dans de l'eau bien froide pour resserrer les pores; cet usage n'a rien de dangereux pour les Russes. Les anciens Romains se faisoient racler le corps avec des couteaux courbes sans tranchant ; il les nommoient *strigilles*, *étrilles*.

Les sauvages du Canada pratiquent les *bains* chauds de cette maniere ; ils font bouillir de l'eau dans un chaudron ; ils mettent un morceau de bois sur le chaudron : on assied le malade sur ce bois, on le couvre de feuilles d'arbres, on l'enveloppe avec des peaux ou des couvertes, de façon que le patient n'ait que la bouche qui communique en dehors. S'ils n'ont point de chaudron, ils font rougir de grosses pierres ; ils les arrosent, & le malade enveloppé de feuilles & de peaux, en reçoit la vapeur qui le fait suer abondamment (†).

Il y avoit autrefois des *bains* dans les grandes villes, dans les petites, jusques dans les châteaux des riches. On payoit en Italie un droit appellé *balneaticum*. Gautherot prouve qu'il y en avoit à Langres, & nous apprend qu'on en découvrit les restes en 1643.

M. Dunod parle de ceux de Besançon; à Auxerre la mémoire s'en conservoit encore au sixieme siecle dans le nom de *Porte des bains* ou *porte balonaire*, à l'est d'hiver. Il y en avoit à Jublent-au-Maine, à Vieux, à deux lieues de Caen, à Valognes, à Autun.

Luxeul en Comté avoit ses thermes, encore aujourd'hui renommés; de même que Bourbon-Lanci, *bain* proche Boulogne. *Avitæus* (Aubieres en Auvergne,) dont parle Sid. Apol. à Paris sous Julien l'apostat.

Galien, *liv. III.* assure que le *bain* est un remede singulier pour les gens de lettres. Grégoire de Tours marque qu'il en usoit quelquefois. Selon l'ordre du pape Adrien I, le clergé alloit processionnellement tous les jeudis pour se baigner, en chantant les Ps. *Afferte Domino... Dominus regnavi... Laudate Dominum.*

Une loi d'Honorius de 409, ordonne de baigner les prisonniers tous les dimanches. S. Rigobert, évêque de Rheims, fit conduire de l'eau à ses chanoines *ad faciendum eis balneum*; & il eut soin de les pourvoir de bois pour échauffer l'eau. Le Bœuf, *Dissert. tom. I, in-12. 1739.*

On peut ajouter que Dijon, sous les ducs de la seconde race, avoit des bains publics; il fut ordonné en 1410, que les hommes iroient le lundi & le mercredi, & les femmes le mardi & le jeudi : défenses furent faites aux hommes de s'immiscer dans les étuves des femmes, à peine de 50 liv. d'amende.

Un moine ayant été surpris dans l'étuve des femmes, fut condamné à l'amende, dont on lui fit grace ensuite par *révérence* pour son abbé, en août 1410. Régl. de l'Hôtel-de-ville de Dijon.

Cet établissement si utile à la santé, cessa sous Charles IX, & à peine connoît-on maintenant l'emplacement de ces bains.

Il y a encore à Paris la rue des Vieilles-étuves. (*C*)

THERMES, (*Antiq. rom.*) Les *thermes* étoient chez les Romains de grands édifices, principalement destinés pour les bains chauds ou froids; nous verrons dans la suite que ces bains étoient publics ou particuliers.

*Thermæ*, du grec θερμή, *chaleur*. Tite-Live, *liv. XXXVI. c. xv.* en décrivant le pas des thermopyles, dit que ce lieu étoit nommé *pilæ*, & par d'autres *thermopilæ*, parce qu'on trouvoit des eaux chaudes dans l'endroit le plus resserré entre les montagnes.

Les Romains, par ce mot *therma*, entendoient des bains d'eau chaude ; & on l'appliqua tellement aux édifices où étoient ces bains, qu'il s'étendit même jusqu'à ceux où l'on se baignoit dans de l'eau froide.

Les *thermes* eurent rang parmi les édifices les plus somptueux de Rome : on s'y lavoit l'hiver avec de l'eau tiede, quelquefois avec des eaux de senteur, ou bien par une autre sorte de mollesse on faisoit seulement sentir à son corps les vapeurs chaudes de l'eau. Pendant l'hiver,

on s'oignoit le corps avec des huiles & des parfums de prix; & pendant l'été après être forti du bain tiede, on alloit fe rafraîchir dans de l'eau froide. Gordien voulut bâtir dans un même lieu des *thermes* pour l'hiver & pour l'été, mais la mort qui le prévint l'empêcha d'achever l'ouvrage. L'empereur Aurelien fit bâtir au-delà du Tibre des *thermes* pour l'hiver feulement.

Les *thermes* étoient fi vaftes, qu'Ammien-Marcellin, *liv. XVI, c. vj.* pour donner une idée de leur grandeur, les compare à des provinces entieres, *in modum provinciarum extructa lavacra.* Ce qui nous refte encore aujourd'hui de quelques anciens *thermes*, nous fait juger de leur étendue prodigieufe.

Le nombre de ces *thermes* étoit auffi furprenant à Rome, que leur grandeur. Publius-Victor dit qu'il y en avoit plus de huit cents, & Pline le jeune, *liv. IV, epift.* 8. dit qu'ils s'étoient augmentés à l'infini: *Quæ nunc Romæ ad infinitum auxere numerum.* Les empereurs les firent d'abord bâtir pour leur ufage particulier, enfuite ils les abandonnerent au peuple, ou en firent bâtir pour lui. Outre les *thermes* où l'on ne payoit rien, il y en avoit qui fe donnoient à ferme, & de plus, les principaux citoyens avoient des bains particuliers chez eux.

Ces *thermes* étoient accompagnés de divers édifices, & de plufieurs pieces & appartemens. Il y avoit de vaftes réfervoirs où fe raffembloit l'eau par le moyen des aqueducs; des canaux qu'on avoit ménagés fervoient à faire écouler les eaux inutiles. Les murailles des réfervoirs étoient fi bien cimentées, que le fer avoit de la peine à rompre la matiere employée à la liaifon des pierres. Le pavé des *thermes*, comme celui des bains, étoit quelquefois de verre, le plus fouvent néanmoins on y employoit la pierre, le marbre, ou des pieces de rapport qui formoient un ouvrage de marqueterie de différentes couleurs.

La defcription des *thermes* de Dioclétien qui nous a été donnée par André Baccius, fournit une idée complette de la grandeur & de la magnificence romaine dans ces fortes d'ouvrages. On y voit entr'autre un grand lac dans lequel on s'exerçoit à la nage, des portiques pour les promenades, des bafiliques où le peuple s'affembloit avant que d'entrer dans le bain, ou après en être forti; des appartemens où l'on pouvoit manger, des veftibules & des cours ornées de colonnes, des lieux où les jeunes gens faifoient leurs exercices, des endroits pour fe rafraîchir, où l'on avoit pratiqué de grandes fenêtres, afin que le vent y pût entrer aifément; des lieux où l'on pouvoit fuer, des bois délicieux, plantés de planes & autres arbres; des endroits pour l'exercice de la courfe; d'autres où l'on s'affembloit pour conférer enfemble, & où il y avoit des fieges pour s'affeoir; des lieux où l'on s'exerçoit à la lutte; d'autres où les philofophes, les rhéteurs & les poëtes cultivoient les fciences par maniere d'amufement; des endroits où l'on gardoit les huiles & les parfums; d'autres où les lutteurs fe jetoient du fable l'un fur l'autre, pour avoir plus de prife fur leurs corps qui étoient frottés d'huile.

L'ufage des *thermes*, comme celui des bains, étoit très-ancien à Rome. Les peuples de l'Afie en donnerent l'exemple aux Grecs, & ceux-ci le tranfmirent aux Romains, qui avoient des *thermes*, avant que les Médecins grecs euffent mis le pié à Rome, époque que l'on rapporte à l'an 535 de la fondation de cette ville, fous confulat de L. Emilius, & de M. Licinius. Homere *odiff.* θ, *v.* 248. compte l'ufage des *thermes* λουτρὰ θερμὰ, au nombre des plaifirs honnêtes de la vie.

*Semper autem nobis conviviumque gratum,*
*citharæque, chorique*
*Veftefque mutatoriæ, lavacraque calida,*
*& cubilia.*

Plaute décrit dans les deux vers fuivans, les exercices auxquels on formoit la jeuneffe dans les *thermes*.

*Ibi curfu, luctando, hafta, difco, pugilatu,*
*pila,*
*Saltendo, fefe exercebant magis quàm*
*fcorto aut faviis.*

C'étoit une des fins qu'on s'étoit proposée dans l'établissement des *thermes*. Par ces exercices, on augmentoit la force des jeunes gens, on leur donnoit de l'adresse, & on les instruisoit dans les sciences. Une autre vue que l'on avoit eue, c'étoit la conservation de la santé, & peut-être la volupté y entra-t-elle aussi pour quelque chose. J'ai déja dit qu'il y avoit des *thermes* où l'on entroit librement, & sans qu'il en coutât rien, & que dans d'autres il falloit payer; du reste, la somme que l'on donnoit étoit modique; on étoit quitte pour la plus petite piece de monnoie, comme Juvenal le remarque dans la sixieme satyre.

*Cædere sylvano porcum, & quadrante lavari.*

Cette piece pourtant ne suffisoit pas lorsqu'on venoit trop tard, c'est-à-dire après les dix heures; il falloit alors payer, selon le caprice des personnes préposées pour le service des *thermes*. Martial, *l. X. epist.* 70. a fait allusion à cette sorte d'exaction, quand il a dit:

*Balnea post decimam lasso, centumque petuntur*

*Quadrantes*, &c.

Les édiles avoient inspection sur les *thermes*, & sous eux étoient plusieurs ministres inférieurs, de sorte que l'ordre y régnoit, malgré l'entiere liberté que l'on y trouvoit. Il n'y avoit aucune distinction pour les places; le peuple, comme la noblesse; l'artisan, comme le magistrat, avoit droit de choisir parmi les places vides, celle qui étoit le plus à son gré.

Ordinairement les *thermes* n'étoient point communs aux hommes & aux femmes; ce ne fut que sous quelques empereurs corrompus que cette indécence eut lieu. Les endroits où les hommes se baignoient, furent presque toujours séparés des lieux destinés aux bains des femmes; & même pour mettre encore mieux à couvert l'honneur de celles-ci, Agrippine, mere de Néron, fit ouvrir un bain destiné uniquement à l'usage des femmes; exemple qui fut imité par quelques autres dames romaines, comme nous l'apprend Publius-Victor. On lit dans Spartien, que l'empereur Adrien ordonna que les bains des femmes seroient séparés des bains des hommes.

Le signal pour venir aux bains & pour en sortir, se donnoit au son d'une cloche; si l'on s'y rendoit un peu tard, on couroit risque de n'avoir que de l'eau froide pour se baigner; c'est ce que signifient ces deux vers de Martial, *l. XIV. epig.* 163.

*Redde pilam: sonat æs* thermarum*; ludere pergis?*
*Virgine vis solâ lotus abire domum.*

L'heure pour entrer dans les *thermes*, étoit, selon Pline, *liv. III. c. j* la huitieme heure du jour en été, & la neuvieme en hiver. Martial, *liv. IV. épig.* 8. semble dire la même chose dans ce vers.

*Sufficit in nonam nitidis octava palæstris.*

Spartien *in Adriano*, nous apprend que l'empereur Adrien défendit qu'on se mît dans le bain en public avant la huitieme heure. La plupart ne se baignoient qu'une fois par jour; quelques-uns néanmoins, plus adonnés aux exercices qui s'y faisoient, y retournoient jusqu'à sept fois dans un même jour. Galien *de sanitate tuenda*, liv. V. rapporte, qu'un certain philosophe nommé *Primigène*, étoit attaqué de la fievre le jour qu'il manquoit de se baigner.

L'usage des bains n'étoit interdit qu'à l'occasion d'un grand deuil ou d'une calamité publique, comme nous le voyons dans Tite-Live & dans Suétone.

Mais S. Clément d'Alexandrie, *Pédag. l. III. c. v.* dit que les nobles faisoient porter aux bains des draps de toile très-fine, & des vases d'or & d'argent, sans nombre, tant pour servir aux bains, que pour le boire & le manger.

Ainsi le luxe s'introduisit dans un usage que le manque de linge, la chaleur du climat, & la nécessité de la propreté avoient fait naître. Les empereurs romains se prêterent aux besoins de la nation qu'ils gouvernoient, en bâtissant pour elle des *ther-*

*mes* publics, plus grands ou plus magnifiques les uns que les autres. Tels furent ceux d'Auguste, de Néron, de Titus, de Trajan, de Commode, de Severe, d'Antonin, de Caracalla & de Dioclétien. Ces deux derniers surpassèrent tous les autres par leur étendue. On ne peut voir les ruines des *thermes* de Caracalla, sans être surpris de l'immensité qu'avoit ce bâtiment; mais il n'y en eut point de plus somptueux, plus chargé d'ornemens & d'incrustations, ni qui fit plus d'honneur à un prince, que les *thermes* de Dioclétien. Une seule salle de ces édifices fait aujourd'hui l'église des Chartreux à Rome; une des loges du portier fait l'église des Feuillans. ( *Le chevalier* DE JAUCOURT.)

THERMES DES NYMPHES, ( *Littérat.* ) les poëtes peuploient tous les élémens de dieux, de déesses, de nymphes; & la plus petite fontaine avoit sa divinité comme le plus grand fleuve. Les bains connus dans l'histoire, sont également fameux dans la fable. Si l'on en croit Diodore, les anciennes traditions portoient qu'Hercule revenant d'Espagne, & amenant les bœufs de Géryon, passa par la Sicile; là s'étant arrêté près d'Himère, Minerve ordonna aux nymphes de faire sortir de terre des bains où ce héros pût se délasser; & les nymphes obéirent. C'est peut-être pour cette raison que Pindare les nomme simplement les *bains des Nymphes*. Cet événement fabuleux a trouvé place sur les médailles. Nous en avons une représentant Hercule, & au revers trois nymphes qui font sortir de terre les bains d'Himere. L'autre médaille figure un char attelé de deux chevaux, monté par un homme que l'on croit être Ergoteles; cet homme tient les rênes de la main droite, & de la gauche une espece de bâton avec une victoire au-dessus; au revers est une nymphe tenant une patere élevée sur un brasier. Derriere la nymphe est Hercule dans le bain, sur les épaules duquel un lion accroupi verse de l'eau. ( *D. J.* )

*THERMESIA*, ( *Mitholog.* ) Il y avoit dans le territoire de Corinthe, un temple de Cérès *Thermesia*, ainsi nommée parce que le culte qu'on y rendoit à la déesse avoit été apporté de Thermesse, île voisine de la Sicile, dont parle Strabon. ( *D. J.* )

*THERMIDA*, ( *Géog. anc.* ) ville de l'Espagne tarragonoise, selon Ptolomée, *l. II. c. vj.* qui la donne aux Carpétains. Quelques savans croient que c'est aujourd'hui *Rajas*, ville d'Espagne dans la nouvelle Castille, entre Madrid & Siguença. ( *D. J.* )

THERMIE, L'ÎLE, ( *Géog. anc. & mod.* ) ou l'île *Thermia*; île de l'Archipel, l'une des Cyclades, entre l'île de Zia au nord, & l'île de Serpho au midi; elle est à quarante milles de Syra ou Syros, & à trente-six du port de Zia, mais seulement à douze milles de ce dernier port en droiture.

Le voisinage de ces deux îles ne permet pas de douter que *Thermie* ne soit l'île de Cytnos, dont les anciens estimoient tant les fromages, puisque Dicéarque dans sa *Description de la Grece*, la place entre Céos & Sériphus. Il en sortit un grand peintre que Eustathe appelle *Cydias*. C'est encore dans cette île que fut rejeté par la tempête, le faux Néron esclave, grand joueur de luth & grand musicien, accompagné d'une troupe de gens de sa sorte, armés & soulevés, comme Tacite, *Hist. l. II. c. viij.* nous l'apprend.

L'île *Thermie* a quatorze ou quinze lieues de tour. Elle a pris son nom des thermes ou bains d'eaux chaudes, qui la rendoient autrefois célebre. Ces eaux chaudes sont dans le fond d'un des culs-de-sac du port, au nord-est en entrant. La principale source bouillonne au pié de la colline, dans une maison où l'on va laver le linge, & où les malades viennent suer; les autres sources sortent à quelques pas de-là, par petits bouillons, & forment un ruisseau qui va se rendre dans la mer, d'où toutes ces eaux étoient venues; car elles sont très-salées, & s'échauffent sans doute en traversant la colline parmi des mines de fer, ou des matieres ferrugineuses: ces matieres sont la véritable cause de la plupart des eaux chaudes. Celles de *Thermie* blanchissent l'huile de tartre, & ne causent aucun changement à la solution du sublimé corrosif. Les anciens bains étoient au milieu de la vallée; on y voit encore les restes d'un réservoir bâti de briques & de

pierres, avec une petite rigole, par le moyen de laquelle l'eau du gros bouillon se distribuoit où l'on vouloit.

On remarque dans les ruines d'une ville de cette île, trois cavernes creusées à pointe de ciseau dans le roc, & enduites de ciment, pour empêcher que les eaux de la pluie ne s'écoulassent par les fentes; mais on n'y découvre aucune inscription qui donne le nom de la ville.

Il n'y a qu'un bourg dans l'île *Thermia* qui porte le nom de *Thermie;* à deux lieues de ce bourg est un gros village. On ne compte que quatre mille personnes dans toute l'île, qui sont tous du rit grec, excepté une douzaine de familles latines, dont la plupart sont des matelots françois. Le terroir de cette île est bon & bien cultivé; c'est même un endroit de bonne chere, mais on n'y fait presque aucun commerce, il n'y a point de bois, & l'on n'y brûle que du chaume. (*D. J.*)

*Thermius*, (*Mytholog.*) surnom d'Apollon pris pour le soleil : il signifie *chaud*, *brûlant*. Ce dieu avoit un temple à Elis, sous le nom de *Thermius*. (*D. J.*)

*THERMODON*, (*Géog. anc.*) fleuve de la Cappadoce. Ptolomée, *l. V. c. vj.* marque son embouchure dans le Pont-Polémoniaque. Ce fleuve est fameux; surtout chez les poëtes, parce qu'ils vouloient que les Amazones habitassent sur ses bords. Virgile, *Æneid. l. XI. v.* 659. en a parlé.

*Quales Threiciæ, quum flumina* Thermodontis
*Pulsant & pictis bellantur Amazones armis.*

Properce, *l. III. Eleg. xiv.* dit :

*Qualis Amazonidum nudatis bellica mammis*
Thermodonteis *turba lavatur aquis.*

Et Valerius Flaccus, *l. IV. Argonaut. vers.* 600.

*Quid memorem, quas Iris aquas, quas torqueat Ancon?*
*Proxima* Thermodon *hic jam secat arva, memento,*
*Inclyta Amazonidum, magnoque exorta gradivo*
*Gens ubi.*

On sait que le *Thermodon* arrosoit une partie du pays des fameuses Amazones; cette riviere rappelle toujours agréablement l'idée de ces héroïnes, sur lesquelles peut-être on a avancé bien des fables. (*D. J.*)

THERMOMETRE, s. m. (*Physiq.*) c'est un instrument qui sert à faire connoître, ou plutôt à mesurer les degrés de chaleur & de froid. *Voyez* CHALEUR & THERMOSCOPE.

Un paysan hollandois, nommé *Drebbel*, passe pour avoir eu au commencement du xvij. siecle la premiere idée de cet instrument.

Il y a différentes sortes de *thermometres*, dont voici les constructions, les défauts, les théories, &c.

*Ancienne construction d'un* thermometre, *dont l'effet dépend de la raréfaction de l'air.* Dans un tuyau *BC*, *Pl. de Pneumatique*, *fig.* 3. *n°.* 2. auquel est attachée une boule de verre *AB*, on met une quantité d'eau commune, mêlée d'eau régale, pour empêcher qu'elle ne se gele l'hiver; on ajoute à cette mixtion une teinture de vitriol, dissous pour la rendre verte. En emplissant le tuyau, il faut avoir soin de laisser dans la boule & dans le tuyau, assez d'air pour qu'il puisse remplir précisément la boule au plus fort de l'hiver, lorsque l'air se trouve le plus condensé; & qu'il ne puisse point chasser du tuyau toute la liqueur dans les plus fortes chaleurs de l'été, lorsque l'air est au plus haut degré de sa raréfaction. A l'autre extrémité du tuyau est attachée une autre boule de verre *CD*, ouverte du côté de l'air en *D*: des deux côtés du tuyau on applique une échelle, ou une platine *EF*, sur laquelle on marque les degrés, ou un certain nombre de lignes également distantes les unes des autres.

Dans cet état, quand l'air qui environne le tuyau devient plus chaud, l'air renfermé dans la boule & dans le haut du tuyau venant à se dilater, chasse la liqueur dans la boule inférieure, & par conséquent

fait defcendre la liqueur: au contraire, quand l'air qui environne le tuyau devient plus froid, l'air renfermé dans la boule venant à fe condenfer, fait monter la liqueur. *Voyez* RARÉFACTION & CONDENSATION.

*Ancienne conftruction du* thermometre *avec du vif argent*. C'eft de la même maniere & avec les mêmes précautions, que l'on met une petite quantité de mercure ou de vif-argent, qui n'excede point l'épaiffeur d'un pois, dans un tuyau *BC*, *fig.* 4. *n*°. 2. que l'on coude en plufieurs endroits, afin qu'on puiffe le manier plus aifément, & qu'on rifque moins de le caffer; on divife ce tuyau dans un certain nombre de parties égales, qui fervent d'échelle. Dans cet état, les différentes approches du mercure vers la boule *A*, marqueront les accroiffemens ou les différens degrés de chaleur.

Les défauts de ces deux *thermometres* confiftent en ce qu'ils font fujets à recevoir les impreffions d'une double caufe; car ce n'eft pas feulement l'augmentation de la chaleur, mais auffi une augmentation du poids de l'atmofphere, qui peut faire monter la liqueur dans le premier, & le mercure dans le fecond de ces *thermometres*; & d'un autre côté ce peut-être la diminution du poids, auffi bien que la diminution de la chaleur de l'atmofphere, qui fera defcendre la liqueur & le mercure dans les deux *thermometres*. *Voyez* BAROMETRE.

*Conftruction du* thermometre *commun ou de Florence*. Les académiciens del Cimento ayant remarqué les inconvéniens, ou défaut des *thermometres* ci-deffus, ils effayerent d'en conftruire un autre par le moyen duquel ils fe flattoient de mefurer les degrés de chaleur & de froid de l'air, par la raréfaction & condenfation de l'efprit-de-vin; quoique la raréfaction & condenfation de cette liqueur foit moins confidérable que celle de l'air, & que par conféquent les variations dans les degrés de chaleur doivent y être beaucoup moins fenfibles.

Voici la conftruction de leur *thermometre*.

Sur quelques petits morceaux de turmerie, qui eft une forte de racine dont on fe fert pour guérir la jauniffe, on verfe une certaine quantité d'efprit-de-vin rectifié, pour lui donner une teinture rouge; enfuite on filtre plufieurs fois l'efprit de vin par un papier gris, afin que les particules groffieres de la racine fe féparent de la liqueur. De cet efprit-de-vin ainfi teint & préparé, on emplit une boule de verre *AB*, *fig*. 5. *n*°. 2 & un tuyau *BC*, & afin que tout l'efprit de vin ne defcende point dans la boule pendant l'hiver, il eft à-propos de mettre cette boule dans un petit tas de neige mêlée de fel: ou fi cet inftrument fe fait pendant l'été, on met la boule dans de l'eau de fource imprégnée de falpêtre, afin que l'efprit de vin étant extrêmement condenfé, on puiffe voir à quel point il s'abaiffera dans le plus fort de la gelée.

Si l'efprit-de-vin monte à une trop grande hauteur au-deffus de la boule, il faut en ôter une partie; & afin que le tuyau ne foit pas exceffivement long, il eft à-propos de mettre la boule, remplie de fon efprit-de-vin, dans de l'eau bouillante, & de marquer le point le plus éloigné où monte pour-lors l'efprit-de-vin.

C'eft à ce point que le tuyau doit être fermé hermétiquement par la flamme d'une lampe; & des deux côtés du tuyau on applique une échelle comme aux autres *thermometres*.

L'efprit-de-vin étant fufceptible d'une raréfaction & d'une condenfation confidérables, il fe dilate à mefure qu'augmente la chaleur de l'air qui l'environne, & par conféquent il monte dans le tuyau; de même à mefure que diminue la chaleur de l'air, l'efprit-de-vin defcend dans le tuyau, & l'on voit fur l'échelle de combien de degrés il a monté ou defcendu d'un jour à l'autre.

Si on n'a pas foin de faire fortir de la liqueur tout l'air qu'elle contient, ce qui eft extrêmement difficile, il faut laiffer de l'air dans la partie fupérieure du tube. Car autrement fi elle fe trouve fans air, la liqueur ne manquera pas de fe féparer en divers endroits, à caufe de l'air qui fe trouve dans les interftices de fes parties. Or fi on laiffe de l'air dans la partie fupérieure du tube, cet air produit un autre inconvénient; car en vertu de fa pefanteur il

doit tendre en en-bas, & empêcher par conſéquent la liqueur de monter, ou ſi la liqueur monte, elle doit comprimer l'air, & augmenter par conſéquent ſon élaſticité.

Comme l'expérience a fait connoître qu'un moindre degré de chaleur ſe communique plus aiſément à l'eſprit-de-vin qui eſt dans la boule, que ne fait un plus grand degré de chaleur, les raréfactions de l'eſprit-de-vin ne ſont pas proportionelles aux cauſes qui les produiſent.

Il paroît donc que le *thermometre* de Florence, quoiqu'il ſoit fort en uſage, ne donne rien moins qu'une meſure exacte du froid & du chaud. A quoi l'on peut ajouter ce que dit le docteur Halley dans les *Tranſactions philoſophiques*, ſavoir, qu'il a appris de ceux qui avoient gardé long-temps de l'eſprit-de-vin, que cette liqueur perd à la longue une partie de ſa vertu expanſive.

De plus, le verre n'eſt pas moins dilaté par la chaleur que la liqueur, & le froid les condenſe l'un & l'autre; par conſéquent lorſque la liqueur eſt chaude elle ne monte pas ſi haut qu'elle monteroit, ſi la boule & le tube avoient toujours la même capacité. Par la même raiſon la liqueur deſcend moins lorſqu'elle eſt froide, qu'elle ne feroit ſi le verre ne ſe condenſoit pas. On ne peut donc ſavoir au juſte quel eſt l'effet de la chaleur ſur la liqueur ſeule. C'eſt ce qu'on remarque fort ſenſiblement quand on vient à plonger un *thermometre* dans une liqueur très-froide ou très-bouillante; car dans le premier cas la liqueur commence par monter, parce que le verre eſt condenſé avant la liqueur, & quand la condenſation parvient juſqu'à la liqueur elle redeſcend; dans le ſecond cas, par une raiſon contraire, la liqueur commence par baiſſer à cauſe de la dilatation du verre, & elle remonte enſuite.

Un autre défaut conſidérable de ce *thermometre* & des autres, c'eſt que ces *thermometres* ne peuvent point être comparés entr'eux. A la vérité ils marquent les différens degrés de chaud & de froid, mais chacun ne les marque que pour lui-même & à ſa façon particuliere. De plus, ils ne partent point de quelque point fixe de chaleur ou de froid, & c'eſt encore un défaut commun à tous les *thermometres*. Il en eſt de ces inſtrumens comme de deux pendules, qui pour n'avoir point été réglées d'abord ſur l'heure du ſoleil, marqueront à la vérité qu'il y a une, deux, ou pluſieurs heures de paſſées, mais ne marqueront point l'heure préciſe du jour ou du ſoleil. D'ailleurs quand la liqueur a monté d'un degré dans deux *thermometres* différens, nous ne pouvons pas être aſſurés que tous les deux aient reçu la même impreſſion d'une chaleur égale & additionnelle, puiſqu'il ſe peut faire que l'eſprit-de-vin ne ſoit pas le même dans l'un & dans l'autre, & qu'à proportion que cet eſprit eſt plus ou moins rectifié, il montera plus ou moins dans le tuyau par le même degré de chaleur.

Ce n'eſt pas encore tout, car en réglant les degrés des *thermometres*, on juge de l'égalité de l'élévation de l'eſprit-de-vin par l'égalité de la longueur du tuyau, en ſuppoſant que les diametres du tuyau ſont égaux dans toute ſa longueur, ce qui arrive très-rarement; mais il y a tant d'irrégularités dans l'intérieur, qu'une certaine longueur de tuyau demande quelquefois pour être remplie, le double de liqueur qu'il faut pour emplir un autre tube de même longueur & de même diametre; ce qui ne vient que des inégalités d'épaiſſeur des parois des tuyaux & des éminences & cavités qui ſe trouvent toujours aux ſurfaces intérieures, mais ſur-tout de ce qu'ils ſont preſque toujours plus épais à une des extrémités qu'ils ne le ſont à l'autre.

C'eſt pour cela que les comparaiſons des *thermometres* ſont ſi défectueuſes & ſi difficiles à faire; cependant ce qu'il y a de plus curieux & de plus intéreſſant dans l'uſage des *thermometres*, c'eſt le réſultat de ces comparaiſons; car c'eſt par ce moyen que l'on peut connoître le degré de chaud ou de froid d'une autre ſaiſon, d'une autre année, d'un autre climat, & quel eſt le degré de chaud ou de froid que peuvent ſupporter les hommes & les animaux.

M. de Réaumur a inventé un *thermometre* nouveau, & qu'il aſſure être exempt des défauts ci-deſſus mentionnés. La principale propriété de ce *thermometre* eſt de ſervir à comparer les différens degrés de chaleur à

des mesures connues, comme la dilatation & la condensation d'une liqueur quelconque, telle que l'esprit-de-vin.

Pour connoître les degrés de dilatation ou de condensation de l'esprit-de-vin, il ne s'agit que de mesurer l'accroissement ou la diminution de son volume, par rapport au volume qu'il avoit dans un certain état dont on est convenu. M. de Réaumur prend pour cet état celui de la liqueur quand elle est environnée d'eau qui commence à se glacer, ou plutôt de neige ou de glace pilée qui commence à se fondre. M. de Réaumur commence par graduer le tuyau en y versant de l'eau & du vif-argent, au moyen de différentes petites mesures qu'il assure être très-exactes ; ensuite il vuide le tuyau, & le remplit d'esprit-de-vin jusqu'à environ un tiers de la longueur au-dessus de la boule : alors il plonge la boule dans la glace, la liqueur descend jusqu'à un certain endroit où elle demeure stationnaire ; & l'on ajoute ou l'on ôte ce qu'il faut d'esprit-de-vin pour que le terme de la congélation soit précisément à l'endroit qui marque 100 parties. Quand le point de la congélation est ainsi déterminé, on chasse le peu d'air qu'il y a dans le tuyau, & on le scelle hermétiquement. Ensuite on écrit d'un côté o au point de la congélation, & au-dessus les nombres 1, 2, 3, 4, *&c.* qui doivent exprimer les degrés de chaleur ; de-même au-dessous en allant vers la boule, on écrit 1, 2, 3, 4, *&c.* qui marque les degrés de froid. De l'autre côté du tuyau, vis-à-vis o, on écrit 1000, & tant au-dessous qu'au-dessus les nombres 1001, 1002, 1003, *&c.* qui marquent les degrés de condensation ou de raréfaction de la liqueur.

Il est absolument nécessaire de se servir du même esprit-de-vin pour avoir des *thermometres* qui soient comparables étant construits sur ces principes ; & comme il s'en trouve qui ont différens degrés de dilatabilité, M. de Réaumur a choisi celui dont le volume étant 1000 à la congélation, devient 1080 par la chaleur de l'eau bouillante. *Voyez* les *mém. de l'ac. royale des Sciences*, *ann.* 1730, *p.* 645. *hist. p.* 15. *item* 1731. *p.* 354. *hist. p.* 7.

Malgré toutes ces précautions, M. Musschenbroeck pense que le *thermometre* de M. de Réaumur est encore sujet à plusieurs des défauts du *thermometre* de Florence, savoir que l'esprit-de-vin perd à la longue sa vertu expansive ; que le verre se dilate aussi-bien que la liqueur, qu'en général les *thermometres* à esprit-de-vin ne peuvent servir que pour mesurer de petits degrés de chaleur ; car aussi-tôt que la liqueur commence à bouillir, ils ne peuvent plus marquer. Or l'esprit-de-vin rectifié bout un peu plutôt que l'eau, de sorte que l'on ne peut découvrir à l'aide de ce *thermometre* quel est le degré de chaleur de l'eau qui bout, & encore moins celui d'une plus grande chaleur, comme celle de l'huile bouillante, du savon bouillant, du mercure qui bout, *&c.* enfin ils ne peuvent marquer quelle peut être la chaleur des métaux fondus. Voilà les objections de M. Musschenbroeck contre ce *thermometre*, que nous nous contentons simplement de rapporter, sans nous en rendre garans, & sans prétendre rien ôter à M. de Réaumur de l'utilité de sa découverte.

Plusieurs auteurs ont proposé diverses méthodes pour trouver un point fixe ou un degré de froid & de chaud, afin de régler sur ce degré les autres degrés, & de pouvoir comparer les observations faites dans les mêmes temps, ou dans des temps différens, & en différens endroits.

Quelques-uns marquent l'endroit où se trouve la liqueur dans l'hiver quand l'eau commence à se geler, comme aussi dans l'été quand le beurre mis auprès de la boule du *thermometre* commence à se fondre ; ils divisent l'espace intermédiaire en deux parties égales, dont le point du milieu, suivant leur façon de compter, répond à la chaleur tempérée ; & ils subdivisent chaque moitié en dix degrés, ajoutant encore quatre autres degrés égaux à chacune des deux extrémités. Mais cette méthode suppose que le même degré de chaud & de froid répond à la congélation de toutes sortes d'eaux & à la fonte de toutes sortes de beurres ; comme aussi que toutes sortes de *thermometres* reçoivent les mêmes impressions du même degré de chaleur,

chaleur, quoique toutes ces ſuppoſitions ſoient contraires à l'expérience.

D'autres propoſent de mettre la boule du *thermometre* dans une certaine quantité de neige & de ſel, & de marquer le point où s'arrête la liqueur; enſuite on deſcend le *thermometre* dans une cave profonde où l'air extérieur ne ſauroit pénétrer; de ſorte que la liqueur recevant l'impreſſion d'un air tempéré, puiſſe marquer le degré de la chaleur tempérée. Enfin on diviſe l'eſpace intermédiaire en quinze ou pluſieurs parties égales, ce que l'on continue de faire au-delà de chaque extrémité: mais cette méthode eſt ſujette aux mêmes inconvéniens que la précédente.

Le docteur Halley prend pour un degré fixe de chaleur celui où l'eſprit-de-vin commence à bouillir; mais il y a lieu de ſoupçonner que cet expédient n'a pas plus de juſteſſe que les autres, quoique M. Amontons s'arrête comme lui au degré de chaleur qui répond à l'eau bouillante pour faire l'échelle de ſon *thermometre* de mercure; mais comme les différentes gravités ſpécifiques des eaux marquent une différence dans leur maſſe & dans leur texture, il eſt très-probable que la chaleur de toutes ſortes d'eaux bouillantes n'eſt pas la même, de ſorte que le point fixe reſte encore indéterminé.

M. Muſſchenbroeck paroît préférer à tous les autres *thermometres* ceux qui ſont faits avec du mercure, qui, ſelon lui, a beaucoup d'avantage ſur l'eſprit-de-vin; car on peut l'avoir pur, il reſte toujours le même quoiqu'on l'ait gardé pendant pluſieurs années, & il ſe raréfie toujours également quelque vieux qu'il ſoit. M. Muſſchenbroeck prétend que le principal défaut de ces *thermometres* eſt celui de la dilatation & de la condenſation du verre qu'on ne ſauroit empêcher. Il propoſe cependant différens expédiens pour remédier à ce défaut; on en peut voir le détail dans le chapitre du feu de ſon *eſſai de phyſique*. Cependant il n'oſe aſſurer que ce *thermometre* ait encore toute la perfection que l'on peut deſirer; mais il le croit ſupérieur à tous les autres. Les *thermometres* de mercure les plus en uſage aujourd'hui ſont celui de Farenheit & celui de M. de Liſle.



Ces *thermometres* different du *thermometre* de Florence, 1°. en ce qu'on s'y ſert de mercure bien purgé d'air, au-lieu d'eſprit-de-vin; 2°. en ce que le tuyau de verre eſt capillaire & fort étroit, & ſe termine non par une boule, mais par une bouteille cylindrique, d'une capacité proportionnée au diametre du tuyau; 3°. en ce que les diviſions y ſont beaucoup plus exactes, ſur-tout dans le *thermometre* de M. de Liſle; car on ne marque point ces diviſions par des parties égales ſur la longueur du tuyau, attendu les inégalités intérieures qui peuvent être au-dedans; mais on verſe ſucceſſivement dans le tuyau une petite quantité de mercure qui eſt toujours la même, & qui occupe plus ou moins d'eſpace en longueur dans le tuyau, ſelon que le tuyau eſt moins ou plus large en-dedans; c'eſt par ce moyen qu'on parvient à graduer les *thermometres*. Ceux qui deſireront un plus grand détail ſur ce ſujet, peuvent conſulter l'*eſſai de Phyſique* de Muſſchenbroeck, les *miſcellanea Berolinenſia, tom. IV. p.* 343. & l'*appendice* qui eſt à la fin des *leçons de phyſique* de M. Cottes, traduites en françois, & imprimées à Paris en 1742. (*O*)

Le choix de la liqueur, la maniere de l'employer, & les précautions à prendre pour régler le *thermometre*, voilà trois objets déjà traités, mais ſur leſquels il reſte encore des obſervations à faire.

Avant de déterminer l'eſpece de liqueur qui convient le mieux au *thermometre*, établiſſons quelques principes généraux, ſur la maniere dont les corps ſont affectés par la chaleur.

1°. Deux forces oppoſées agiſſent en même temps ſur tous les corps; l'une appelée *affinité* ou *attraction ſpéciale*, porte les parties intégrantes & conſtituantes des corps les unes vers les autres, les unit & s'oppoſe à leur ſéparation; l'autre, connue ſous le nom de *chaleur*, tend à écarter les mêmes parties les unes des autres, à leur faire occuper un plus grand eſpace, & à les déſunir. L'oppoſition de ces deux forces fait que l'une gagne à meſure que l'autre perd; plus le contact des parties eſt grand, plus l'attraction a d'effet, & moins la chaleur en a; moins le con-

tact des parties est grand, moins l'attraction a d'effet, & plus la chaleur en a; ainsi l'effet de la chaleur augmente à mesure qu'elle parvient à écarter les parties du corps qu'elle affecte; donc le second degré de chaleur a toujours plus d'effet que le premier, le troisieme plus que le second, & ainsi de suite; donc des accroissemens égaux de chaleur produisent une dilatation, dont les degrés successifs vont en augmentant, & forment une progression croissante.

2°. Il ne faut pas s'imaginer que tous les corps exposés aux mêmes degrés de chaleur se dilatent selon la même loi. Un corps est distingué d'un autre corps par la configuration & l'arrangement de ses parties, conséquemment par la maniere dont ses parties se touchent & s'attirent; ainsi dans deux especes de corps les parties intégrantes & constituantes s'attirent différemment; donc elles résistent différemment à la force qui tend à les écarter; donc la chaleur raréfie chaque espece de corps selon une loi qui est propre à cette espece.

3°. On ne peut connoître que par l'expérience la loi selon laquelle chaque espece de corps est raréfiée par la chaleur; cependant on peut dire en général que si un petit nombre de dégrés égaux de chaleur, opere dans un corps une grande dilatation, les degrés successifs de cette dilatation doivent différer entr'eux sensiblement; au contraire, si un grand nombre de degrés égaux de chaleur n'opere qu'une petite dilatation, les degrés successifs de cette dilatation ne doivent pas différer entr'eux d'une quantité sensible.

4°. On ne peut trouver de combien un corps est raréfié par la chaleur, car pour le trouver il faudroit savoir quel étoit le volume de ce corps avant qu'il n'eût reçu le premier degré de chaleur, ce qui n'est pas possible: il n'y eut jamais dans la nature un corps absolument froid, ainsi on ne peut estimer la raréfaction d'un corps par la chaleur, qu'en partant d'un terme où le corps en étoit déjà raréfié, & en comparant cet état de raréfaction avec un autre état où le corps éprouve une chaleur plus ou moins grande; encore ne peut-on faire cette comparaison que par le moyen d'une mesure, qui est elle-même sujette à l'action de la chaleur; donc on ne peut connoître que la différence entre les différens états de la raréfaction où se trouvent les corps que l'on compare.

Ainsi le meilleur de tous les *thermometres* ne marquera pas la quantité absolue de chaleur dont il est affecté: il ne marquera pas même les accroissemens de chaleur par des degrés qui soient exactement proportionnés à ces accroissemens; il s'ensuit encore que si on fait des *thermometres* avec différentes especes de corps, ils ne s'accorderont point entr'eux, & que les observations faites sur l'un ne pourront être qu'imparfaitement comparées avec les observations faites sur l'autre; la discordance entre ces *thermometres* sera d'autant plus grande, qu'il y aura plus de différence entre leur rarescibilité.

Cependant on peut faire des *thermometres*, dont la marche ne s'écarte pas beaucoup de celle de la chaleur; c'est en employant des corps qui puissent passer du plus grand froid à une très-grande chaleur sans altération, & qui dans la distance de ces deux termes se raréfient graduellement, sans parvenir à un volume qui soit beaucoup enflé; tels sont, par exemple, les métaux dont quelques-uns, comme l'or & l'argent, ajoutent à cet avantage celui d'être incorruptibles. J'aimerois un *thermometre* fait avec un fil d'or ou d'argent, ou même de laiton, tendu le long d'un mur, dont une extrémité seroit attachée à un point fixe, & dont l'autre extrémité aboutiroit à une poulie garnie d'un poids & d'une aiguille.

Le poids tiendroit le fil tendu, & l'aiguille en tournant marqueroit sur un cadran l'alongement du fil. Il faudroit que la circonférence de la poulie eût un certain rapport avec la longueur du fil, de maniere, par exemple, que chaque division du cadran marquât un cent millieme de cette longueur: il faudroit encore que la graduation commençât à un terme connu comme celui de la glace, alors quatre degrés au-dessus de la glace signifieroient que la chaleur auroit alongé le

fil de quatre cent milliemes. Ce *thermometre* auroit l'avantage de ne pas s'écarter sensiblement de la marche de la chaleur, & d'être en cela beaucoup supérieur aux *thermometres* ordinaires; mais comme ce *thermometre* ne pourroit être transporté & que son usage seroit borné aux observations sur la température de l'air environnant, nous sommes obligés de recourir aux *thermometres* de liqueur. Cherchons donc, à l'aide de l'expérience & des principes que nous avons établis, quelle liqueur mérite la préférence. Une comparaison entre l'eau & l'esprit-de-vin, entre l'esprit-de-vin & le mercure, entre le mercure & toute autre liqueur, nous conduira naturellement à cette découverte.

Prenez un matras dont le cou soit long, étroit & presque capillaire, emplissez ce matras d'eau colorée jusqu'au tiers à-peu-près du cou; enveloppez-le de neige ou de glace pilée, dans un lieu où il ne gele pas; & marquez l'endroit où l'eau se sera arrêtée. Tirez ensuite ce *thermometre* de la glace, mettez-le auprès d'un *thermometre* d'esprit-de-vin, fait selon les principes de Réaumur, & exposez successivement ces deux *thermometres* à différens degrés de chaleur. Vous trouverez une discordance frappante entre ces deux *thermometres*. Tandis que celui de l'esprit-de-vin marquera deux degrés au-dessus de la glace, celui d'eau descendra de près d'un degré au-dessous; comme si les deux premiers degrés de chaleur au lieu de raréfier l'eau, la condensoient. Lorsque le *thermometre* d'esprit-de-vin montera à quatre degrés, celui d'eau reviendra au terme de la glace. Vous verrez ensuite l'eau s'élever par des pas qui deviendront de plus en plus grands, à mesure que l'esprit-de-vin montera vers le terme de l'eau bouillante par des degrés égaux.

Ainsi, les deux premiers degrés de chaleur au-dessus de la glace, raréfient plus le verre qu'ils ne raréfient l'eau: les deux degrés suivans raréfient plus l'eau qu'ils ne raréfient le verre; & les mêmes accroissemens de chaleur raréfient le verre, l'eau & l'esprit-de-vin selon des rapports bien différens; ajoutez à cela que ces trois substances ne soutiennent pas la même quantité de chaleur sans altération. L'eau depuis sa congellation jusqu'à son ébullition ne souffre que 80 degrés de chaleur: l'esprit-de-vin depuis sa congellation jusqu'à son ébullition en souffre à-peu-près 117, & le verre depuis le plus grand froid jusqu'à sa fusion, en souffre un nombre prodigieux. En appliquant nos principes au résultat de ces comparaisons, vous conclurez que la marche de l'esprit-de-vin s'écarte moins de celle de la chaleur, que la marche de l'eau.

Comparez ensuite un *thermometre* d'esprit-de-vin avec un *thermometre* de mercure, vous les trouverez beaucoup moins discordans, assez cependant pour faire remarquer à certaines distances, comme de 10 en 10 degrés, que les accroissemens de chaleur qui sont marqués sur le *thermometre* de mercure par des degrés égaux, le sont sur le *thermometre* d'esprit-de-vin par des degrés qui vont en croissant. D'ailleurs le mercure depuis sa congellation jusqu'à son ébullition souffre 488 degrés de chaleur, sans qu'il en soit plus raréfié que l'esprit-de-vin considéré sous un nombre de degrés quatre fois moins grand.

D'après les résultats vous conclurez facilement que la raréfaction du mercure s'accorde mieux avec la chaleur que la raréfaction de l'esprit-de-vin.

En comparant de la même maniere le mercure avec toutre autre liqueur, on lui trouvera le même avantage.

Il faut cependant convenir que le mercure a quelques propriétés qui nuisent un peu à la régularité de sa marche. Il est pesant, & son poids ne lui permet pas de monter au terme de la chaleur dont il est affecté. Soit un *thermometre* de mercure qui ait 25 ou 30 pouces de longueur. Tenez ce *thermometre* dans une situation à-peu-près horizontale, & marquez le point où la liqueur se sera arrêtée. Relevez le *thermometre*, & tenez-le dans une situation verticale; vous verrez que la liqueur descendra d'autant plus que la boule sera plus grosse, relativement au diametre du tuyau, & que la liqueur sera plus élevée au-dessus de la boule. Cet abaissement de mercure qui peut aller à a

lignes, à 3 lignes, *&c.* est certainement l'effet de la pesanteur. Est-ce le poids du cylindre de mercure qui comprimant le mercure contenu dans la boule, le réduit à un plus petit espace? Ou, ce qui est plus vraisemblable, est-ce le poids de ce cylindre qui agissant sur les parois intérieures de la boule, en écarte les parties & en augmente la capacité? C'est ce qu'il importe peu de décider ici. On dira seulement que le défaut n'est pas sensible dans un petit *thermometre*, & qu'on le corrigera dans un grand en tenant le tube incliné.

Le mercure a un autre défaut relatif au *thermometre*, c'est de s'attacher quelquefois à la surface du verre, & d'y déposer des molécules qui, diminuant le volume de la liqueur, dérangent nécessairement la graduation. Ce défaut que l'on attribue ordinairement aux impuretés du mercure, ne vient guere que de l'humidité. On y remédiera, à coup sûr, en chargeant le *thermometre* selon la méthode suivante.

Je suppose un tube capillaire, garni à l'une de ses extrémités d'une boule convenable selon la forme ordinaire. Je souffle à l'autre extrémité une bouteille ouverte, communicante & recourbée en en-haut, comme la boule des barometres. Cette bouteille ne doit pas rester, elle doit seulement servir à charger le *thermometre*. Je l'appellerai réservoir, pour marquer son usage, & la distinguer de la vraie boule essentielle au *thermometre*. Ce réservoir doit être grand; il doit avoir au-moins quatre fois plus de capacité que la boule. C'est dans ce réservoir que je verse le mercure, pour le faire monter de-là dans la boule du *thermometre*.

Après avoir préparé un brasier de la longueur du tube, & avoir attaché au-dessous de la boule un fil de fer, je couche le tube sur le brasier, & je fais bouillir le mercure contenu dans le réservoir. Pendant ce temps, j'ai l'attention de modérer l'ardeur du brasier, de maniere que le verre ne s'y échauffe pas au point de l'amollir. Quand le mercure a bien bouilli, je prends le fil-de-fer, & par son moyen, je leve le tube de dessus le brasier, tenant la boule en haut, & le réservoir en bas. Alors le tube se refroidit, il se fait un vide dans la boule, & l'air extérieur pressant sur le mercure du réservoir, le force de monter. Quand le mercure cesse de monter dans la boule, je reporte le tube sur la brasier, & je le laisse en cette disposition, jusqu'à ce que le mercure bouille avec force dans la boule & dans le réservoir. Alors je releve le tube ainsi que je l'ai déja fait, & je laisse monter le mercure dans la boule, qui par cette seconde opération, se trouve ordinairement remplie. Je ne m'en tiens pas là; je porte encore mon tube sur le brasier, & j'anime le feu jusqu'à volatiliser le mercure, & le faire passer en vapeurs, de la boule dans le réservoir, avec un sifflement semblable à celui d'un éolipile. Quand il ne reste plus dans la boule qu'à peu près un tiers du mercure, je releve le tube, & alors le mercure de la boule est forcé par les vapeurs à descendre dans le réservoir. Il remonte ensuite dans la boule & la remplit entiérement: cette troisieme opération ne suffit pas ordinairement. Je la répete autant de fois que je le juge nécessaire pour dissiper parfaitement l'humidité, & enlever par le frottement du mercure bouillant, les saletés adhérentes aux parois intérieures du tuyau.

J'estime que le mercure a assez bouilli, lorsque passant en vapeurs de la boule dans le réservoir, il laisse appercevoir une lueur électrique, & qu'en remontant du réservoir dans la boule, il ne se divise point, & ne jette aucun bouillon.

Quand le *thermometre* est chargé, la bouteille qui a servi de réservoir devient inutile; je l'enleve, en observant de laisser le tube plein de mercure, afin que l'air extérieur ne puisse y pénétrer, & y déposer de l'humidité. Je tiens le tube ainsi rempli jusqu'au moment où je veux le sceller; alors je prends les précautions suivantes:

Je porte à la lampe l'extrémité du tube, & je la réduis en un filet très-mince, que je laisse ouvert; puis je plonge doucement le *thermometre* dans de l'eau bouillante, ou plutôt, de peur que la raréfaction trop subite du mercure ne casse la boule, je plonge le *thermometre* dans de

l'eau froide que je fais ensuite échauffer par degrés jusqu'à ce qu'elle bouille. La chaleur de l'eau fait sortir du *thermometre* le vif-argent superflu. J'ai sur une table un réchaud plein de charbons ardens, & une lampe allumée posée à une distance convenable. Quand le mercure cesse de couler, je retire le *thermometre* de l'eau bouillante, & j'en présente la boule à la chaleur du réchaud, afin d'en faire sortir encore un peu de vif argent. Je le retire ensuite, & pendant que le mercure coule encore, je porte l'extrémité capillaire du tuyau à la flamme de la lampe. Cette extrémité fond aussi-tôt, & le *thermometre* se trouve fermé hermétiquement, sans que l'air extérieur ait pu y pénétrer.

Il arrive quelquefois qu'on fait sortir trop de vif-argent, ou que le tube est trop court, relativement à la grosseur de la boule, & qu'en conséquence on ne peut marquer le terme de la glace. Pour prévenir cet inconvénient, il seroit bon d'essayer les tubes avant de prendre toutes les peines dont on vient de parler: ce seroit de commencer par les remplir de mercure à la maniere ordinaire, de les plonger ensuite dans la glace pilée & dans l'eau bouillante. On verroit, par ce moyen, si le tube seroit assez long pour porter ces deux termes, & à quelle hauteur on pourroit les fixer.

Quant à la graduation du *thermometre*, elle suppose la connoissance au moins d'un terme fixe de chaleur ou de froid, par lequel on puisse commencer à compter les degrés. La nature en offre deux très-aisés à prendre; celui de la glace qui commence à fondre, & celui de l'eau bouillante; ces deux termes sont assez constans; cependant on a remarqué que la chaleur de l'eau bouillante varioit un peu, selon les différentes pressions de l'air environnant; que l'eau bouillante étoit plus chaude lorsque le barometre étoit à vingt-huit pouces, que lorsqu'il étoit à vingt-sept, & que la différence étoit à peu près d'un demi-degré selon le *thermometre* de Réaumur. Mais on pourroit convenir de prendre le terme de l'eau bouillante, lorsque le barometre est à vingt-sept pouces & demi; alors ce terme se trouveroit toujours le même.

La glace a aussi ses variations: si on la prend pendant une forte gelée, elle est beaucoup plus froide que celle qui commence à fondre. Il faut la transporter dans un lieu tempéré, pour avoir ce point de chaleur qu'on dit être fixe. Mais la glace exposée à un air chaud, en reçoit à chaque instant un nouveau degré de chaleur, jusqu'à que s'étant amollie, puis résolue en eau, elle ait pris la température de l'air environnant. Dans cette communication successive de chaleur, comment trouver un point fixe? Il faut au moins un quart d'heure à un petit *thermometre* de mercure pour prendre le froid de la glace: ne peut-il pas arriver pendant ce temps, que la glace devienne un peu moins froide, ou que l'air logé entre les petits glaçons devienne un peu plus chaud? Réglez les *thermometres* à la glace pilée pendant l'hiver; remettez ces *thermometres* dans de la glace pilée pendant l'été, vous trouverez que la glace pendant l'été ne fera pas descendre la liqueur au point où elle l'avoit fait descendre pendant l'hiver. Si pendant l'hiver vous avez pris le terme de la glace à une température de 2 ou 3 degrés, & que pendant l'été vous le preniez à une température de 15 ou 20 degrés, la différence sera d'environ un degré.

Quelques Physiciens ont prétendu que l'eau sous la glace étoit un terme plus fixe que la glace pilée; mais ils n'ont pas fait attention que le froid n'est point également distribué dans toute la masse d'eau qui est sous la glace. Il est certain que la lame d'eau qui touche la glace est plus froide que les lames inférieures; car à la moindre augmentation de froid, cette lame se convertiroit en glace; tandis que les autres conserveroient leur fluidité. Il en est de même de la seconde lame par rapport à la troisieme, de celle-ci par rapport à la quatrieme, & ainsi des suivantes. Je veux que la température de la lame supérieure soit fixe; je veux encore que le froid diminue dans les lames inférieures selon une progression constante, & qu'à la même distance de la glace, on

trouve toujours le même degré de froid. Il faudroit donc convenir de régler tous les *thermometres* à la même profondeur; il faudroit même convenir de les faire tous de la même grandeur, afin que les parties correſpondantes de ces *thermometres* fuſſent touchées par les mêmes lames d'eau. Convenons plutôt que ce terme eſt encore moins sûr que celui de la glace pilée.

On peut trouver pendant l'hiver une température moyenne entre celle de l'eau qui commence à geler, & celle de la glace qui commence à fondre. C'eſt celle de la neige qui tombe ſur la terre ſans fondre, pendant que l'eau expoſée à l'air ne gèle pas. J'aimerois ce terme, s'il n'avoit pas l'inconvénient de ſe faire attendre; mais on ne peut le prendre pendant l'été, & il peut arriver qu'on ne le rencontre pas pendant l'hiver. La glace pilée qu'on peut avoir en tous temps eſt bien plus commode; j'ai un moyen de l'employer qui ne manquera jamais de donner le même point.

La température des caves un peu profondes eſt à peu près la même en tous temps; c'eſt-là où je porte la glace dont je veux me ſervir. Je la concaſſe & la réduis en neige; je fais égoutter cette neige ſur un clayon; j'y plonge le *thermometre*, & j'entaſſe la neige à l'entour, de maniere que l'air environnant ne puiſſe parvenir juſqu'à la boule. J'y laiſſe mon *thermometre* pendant une demi-heure au moins, & quand le mercure y a pris tout le froid qu'il peut y prendre, je marque exactement l'endroit où il eſt deſcendu. C'eſt le terme de la glace qui commence à fondre, j'ai lieu de croire que ce terme eſt fixe, parce que la température du lieu où je prends le terme eſt toujours la même; que l'air extérieur plus chaud que la glace fondante ne peut affecter la boule; que l'eau qui vient de la glace fondue & qui eſt toujours un peu moins froide que la glace, s'écoule à travers le clayon ſans toucher la boule; que le mercure ne reçoit ſon degré de froid, que par le contact de la glace qui eſt ſur le point de ſe réſoudre en eau; enfin parce que tous les *thermometres* que j'ai ainſi réglés en différens temps & en différens lieux, s'accordent parfaitement.

On pourroit avec le ſeul terme de la glace former une graduation qui ſeroit comparable; on meſureroit ſur le tube au-deſſus & au-deſſous du terme de la glace, des eſpaces qui ſeroient, par exemple, des milliemes ou des dix milliemes de la capacité de la boule juſqu'au terme de la glace; & on verroit par le nombre des degrés marqués par le *thermometre*, de combien de milliemes, ou de dix-milliemes, la liqueur auroit été raréfiée par la chaleur. C'eſt ainſi que Réaumur a gradué ſon *thermometre*; mais cette méthode eſt moins ſimple, & n'eſt pas meilleure que celle qui eſt fondée ſur les deux termes de la glace & de l'eau bouillante. Il vaut donc mieux après avoir pris le terme de la glace, comme on vient de le dire, prendre encore celui de l'eau bouillante, & diviſer l'eſpace entre ces deux termes, en un certain nombre de parties égales. Les uns pour ne pas s'écarter de l'echelle de Réaumur, diviſent cet eſpace en 80 parties, les autres, pour mieux exprimer la raréfaction du mercure, le diviſent en 100; les uns & les autres marquent zero au terme de la glace, & comptent par 1, 2, 3, 4, *&c.* les degrés de chaleur au-deſſus, & les degrés de froid au-deſſous. Le *thermometre* de Farenheit eſt diviſé autrement; on partage en 180 parties égales l'eſpace compris entre le terme de la glace & celui de l'eau bouillante; on porte 32 de ces parties au-deſſous du terme de la glace; vis-à-vis le même terme de la glace on écrit 32, & on marque 212 au terme de l'eau bouillante: on peut voir d'autres échelles & leur correſpondance dans les *Eſſais* du docteur Martine.

La graduation du *thermometre* en parties égales ſuppoſe que le tube eſt parfaitement cylindrique. On a dû s'en aſſurer avant que de remplir le *thermometre*; la maniere de le faire eſt connue: on fait entrer dans le tube un petit cylindre de mercure de la longueur d'un pouce environ; on lui fait parcourir le tube d'un bout à l'autre en marquant bout à bout ſur le tube les longueurs de ce cylindre. Si toutes les longueurs du cylindre de mercure ſe trouvent égales, c'eſt une preuve que la cavité du tube eſt d'un bout à l'autre parfaitement

cylindrique, & alors on peut divifer l'échelle comme on vient de le dire. Mais fi les longueurs du cylindre de mercure ne fe trouvent pas égales, c'eft une preuve qu'il y a des inégalités dans le tuyau; on doit divifer l'échelle en parties proportionelles aux inégalités; voici la maniere de le faire.

Tracez fur un carton un angle droit *Z A Y*, *Planche I de Phyfique*, *fig.* 6, dont les côtés *A Z*, *A Y* foient prolongés indéfiniment; fur le côté *A Z* portez bout à bout les longueurs marquées fur le tube, c'eft-à-dire, la premiere de *A* en *B*, la feconde de *B* en *C*, *&c.* Prenez fur le côté *A Y* une longueur *A F* égale à la fomme *A F* des parties inégales de l'autre côté *A Z*. Par les points de divifion *b*, *c*, *d*, *e*, *f*, menez les droits *b m*, en *d o*, *e p*, paralleles à *A Z*; & par les points *B*, *C*, *D*, *E*, *F*, menez les droites *B M*, *C N*, *D O*, *E P*, *F Q* paralleles à *A Y*, joignez les points d'interfection de ces lignes par la courbe *AMNOPQ*.

Quand le terme de la glace & celui de l'eau bouillante auront été marqués fur le tube, vous les marquerez femblablement fur le côté *AZ* par les deux points *R*, *V*; vous menerez les droites *R S*, *V T* paralleles à *AY*. Par les points d'interfection *S*, *T*, vous menerez les droites *S r*, *Tu* paralleles à *A Z*, vous diviferez l'efpace *r u* en autant de parties égales que vous voulez avoir de degrés depuis la glace jufqu'à l'eau bouillante, & vous porterez les mêmes divifions au-deffus de *u* & au-deffous de *r*. Par les points de divifions *i*, *i*, *i*, *i*, *&c.* vous tirerez *i H*, *i H*, *iH*, *&c.* paralleles à *AZ*, & par les points d'interfection *H*, *H*, *H*, vous menerez *HI*, *HI*, *H*, paralleles à *AY*. Vous aurez la droite *A Z* divifée en parties proportionnelles aux inégalités du tube. (*Cet article eft de D.* CASBOIS, *membre de la fociété royale des fciences & des arts de Metz, & principal du college de la même ville.*)

On a encore donné depuis quelques années le nom de *thermometre* à une machine compofée de deux métaux, qui en même temps qu'elle indique les variations du froid & du chaud, fert à compenfer les erreurs qui en réfultent dans les horloges à pendule.

M. Graham, illuftre membre de la fociété royale de Londres, fut un des premiers qui tenta de remédier aux erreurs qu'occafionnent dans les horloges à pendule, les contractions ou dilatations des métaux, par les différens degrés de chaud & de froid qu'ils éprouvent. *Voyez* MÉTAL. Il imagina pour cet effet de mettre en place de la lentille un tuyau contenant du mercure, afin que ce fluide fe dilatant, ou fe contractant par le chaud ou par le froid, s'élevât ou s'abaifsât dans le tube, & fit par-là monter ou defcendre le centre d'ofcillation précifément de la même quantité dont il feroit defcendu ou monté, par l'alongement de la verge du pendule.

L'auteur, apparemment, n'a pas tiré de fon invention tout l'avantage qu'il auroit pu defirer, car il n'en a point fait ufage dans le pendule que meffieurs les académiciens ont porté au nord.

Pour parvenir au même but, M. le Roy fe fert d'un moyen tout différent, & fans doute préférable. Il place perpendiculairement à l'horifon, fur le coq, ou autrement dit la potence qui porte le pendule, un tuyau de cuivre (*voyez* COQ), long de 54 pouces, dans lequel paffe une barre d'acier de même longueur; celle-ci porte par fon extrémité fupérieure fur le bout du tuyau, & par l'inférieure elle eft attachée aux refforts de fufpenfion en telle forte que le poids du pendule ne fait effort fur la potence, qu'après avoir agi fur la barre & fur le tube; par ce moyen la chaleur alongeant le tube de laiton plus que la barre d'acier qu'il contient, elle fait monter le pendule dans la fente du coq, & le racourcit autant qu'il alonge, par le furcroît de cette chaleur, ce qui produit une exacte compenfation.

L'effet que je viens de décrire fe manifefte par un index auquel l'extrémité inférieure de la barre fait parcourir les divifions d'un limbe.

Les métaux de même nom n'étant pas toujours entiérement femblables, & l'expérience prouvant que les différentes efpeces de cuivre jaune s'alongent plus ou moins par la chaleur, felon la quantité de pierre calaminaire ou autres ingrédiens qui entrent dans leur compofition, il eft

à propos de rapporter ici la méthode que M. le Roi met en usage pour rendre la longueur de son tube proportionnelle à celle de sa verge : on pourra juger par-là de l'exactitude qu'on doit attendre de sa construction.

Outre l'index dont nous avons parlé, M. le Roi en place un second du même genre, au bas du pendule, le plus près que l'on peut de son centre d'oscillation, ensorte qu'il puisse être mu par l'extrémité de sa verge. Il échauffe ensuite beaucoup l'endroit où cet appareil est situé ; s'il voit que l'index inférieur ne se meuve point, tandis que le supérieur parcourt les divisions de son limbe, il conclut que le tuyau a fait autant remonter la lentille, qu'elle est descendue par l'alongement ; si au contraire il apperçoit qu'il se meuve, il alonge ou raccourcit le tuyau, selon le chemin que l'index inférieur a pris.

Quelquefois aussi il met deux tubes l'un dans l'autre, & après avoir attaché des lames de fer au bas de celui du dedans destiné à porter la barre où sont fixés les ressorts de suspension, il le fait soutenir sur celui du dehors par l'extrémité supérieure du tuyau intérieur ; par ce moyen la hauteur du tube est diminuée de moitié. *Voy.* SUSPENSION.

Plusieurs personnes, d'après ce *thermometre*, inventé en 1738, en ont imaginé d'autres, où ils ont combiné en différentes manieres des verges de cuivre & d'acier pour produire le même effet ; mais on peut dire que de toutes les méthodes qui ont été mises en usage, celle de M. le Roi est incontestablement la meilleure, tant par sa simplicité que par sa solidité : car rien n'est plus propre à soutenir un fardeau, que le tube ; cependant pour ne rien laisser à desirer, j'en rapporterai une seconde qui a été inventée par M. Ellicott, célebre horloger de Londres, elle pourroit être utile dans le cas où l'on voudroit suspendre le pendule sur des couteaux ; & dans celui où la longueur du tuyau précédent pourroit causer quelque embarras, par rapport à la disposition des lieux, où le pendule devroit être situé ; selon cette nouvelle méthode, au haut de la verge d'acier du pendule, on en attache une autre de laiton de même longueur ; elle est comme on voit contenue dans la largeur de la verge d'acier, son extrémité s'appuie sur les bouts des leviers adaptés à la verge d'acier, mobile ; sur les extrémités des leviers, portent les bouts des vis, qui tiennent à la lentille creuse en dedans. D'après cette description, on en comprendra facilement l'effet, car la verge de cuivre s'alongeant par la chaleur plus que celle d'acier, pressera sur les bouts des leviers, & fera par conséquent monter un peu la lentille, au moyen des vis dont les extrémités peuvent approcher plus ou moins près du centre, on a la facilité de varier l'effet de la verge, en alongeant ou raccourcissant le bras du levier.

*THERMOPOLIUM*, s. m. (*Littér.*) c'étoit chez les Romains une espece de cabaret, où l'on vendoit des liqueurs douces & chaudes ; c'est ce qui paroît par un passage du *pseudolus* de Plaute, *act. II. sc. iv. v.* 50. ce mot vient de θερμός, *chaud*, & de πωλέω, *je vends.* (*D. J.*)

THERMOPYLES, *ou* PYLES, (*Littérat.*) passage à jamais célebre, de soixante pas de largeur, séparant la Phocide de la Thessalie. Divers lacs, outre la mer de Locride & le mont Œta, embarrassoient cette espece de défilé, qu'on nommoit *la clé de la Grece.* Xerxès dépeupla ses états pour le passer ; son armée immense mit à sec le fleuve Lissus, en y abreuvant ses chevaux : que produisirent tous ses efforts ?

*Trois cens Grecs retranchés au pas des*
Thermopyles,
*Rendirent en un jour ses efforts inutiles ;*
*Et les Athéniens aimerent mieux cent fois*
*Abandonner leur murs, que de subir ses*
*lois.*

Dans la suite des temps, les Phocéens voulant à leur tour avoir une barriere de facile garde contre les Thessaliens, bâtirent une muraille aux *Thermopyles ;* unique voie qui conduisoit de Thessalie en Phocide. Les ouvertures laissées dans cette muraille, pour ne pas entiérement boucher le chemin, s'appellerent πύλαι, *portes ;* à quoi quelques bains chauds d'alentour

tour firent ajouter θερμαὶ, *chaudes*; & de ces mots se fit celui de *Thermopyles*.

Quoiqu'on donnât communément soixante pas de largeur à ce passage, il y avoit des endroits où une voiture pouvoit à peine passer : ce qui a fait qu'Hérodote, *l. VII. c. clxvj.* a appelé ce détroit ἀμαξιτὸν μοῦνον. Il ajoute que la montagne qui forme le passage des *Thermopyles*, du côté de l'occident, est inaccessible & très-escarpée, & que la mer inonde une partie du chemin, du côté de l'orient.

C'est près de ce défilé qu'on faisoit en certains jours les assemblées de toute la Grece ; elle y tenoit deux foires, & les Amphyctions leurs congrès. Tout le monde sait que Léonidas, premier de ce nom, roi des Lacédémoniens, de la famille des Agides, défendit avec trois cens hommes seulement, le passage des *Thermopyles*, contre une armée effroyable de Perses, conduite par leur roi Xerxès. Cette multitude n'ébranla point le courage de Léonidas, & quelqu'un lui ayant dit que le soleil seroit obscurci de fleches des Perses: tant mieux, reprit-il, nous combattrons à l'ombre. Il fut tué avec tous les siens, à cette journée mémorable, sur laquelle Simonide fit quatre beaux vers grecs, dont voici le sens :

Thermopyles *soyez à jamais célébrées !*
*Vous servez de tombe & d'autel*
*A ces braves guerriers, dont les ombres sacrées*
*Ont tiré de leur chute un triomphe immortel.*

L'épitaphe gravée sur leur tombe, aux *Thermopyles* mêmes, portoit ces mots : « Passant, va dire à Sparte que nous » sommes morts pour obéir à ses saintes » lois ». Malheur à celui qui n'admire pas la beauté de cette épitaphe ! il n'est fait que pour goûter les inscriptions des places de Vendôme & des Victoires. (*D. J.*)

THERMOSCOPE, s. m. (*Phys.*) est un instrument qui fait connoître les changemens qui arrivent dans l'air, par rapport au froid & au chaud. *Voyez* AIR, TEMPS, &c.

Le mot *thermoscope* se confond en général avec celui de *thermometre* : cependant il y a quelque différence dans la signification littérale de l'un & de l'autre. Le premier signifie un instrument qui marque ou représente aux yeux les changemens de chaleur & de froid ; il est formé du grec θερμὴ, *chaleur*, & de σκοπέω, *je vois* ; au lieu que le second est un instrument fait pour mesurer ces changemens, & qu'il est formé de θερμὴ, *chaleur*, & de μετρεῖν, *mesurer*; de sorte que suivant cette étymologie, le thermometre devroit être un *thermoscope* plus exact & plus parfait que les *thermoscopes* ordinaires. M. Wolf regarde tous les thermometres qui sont en usage, comme de simples *thermoscopes*, prétendant qu'il n'y en a pas un seul qui mesure, à proprement parler, les changemens de froid & de chaud, & qui ne font qu'indiquer ces changemens, & qu'ainsi quoique les différentes hauteurs où ils montent d'un jour à l'autre, marquent une différence de chaleur, cependant comme elles ne marquent point la proportion qu'il y a de la chaleur d'hier à celle d'aujourd'hui, on ne peut pas à la rigueur leur donner le nom de *thermometres*.

On trouve dans le journal intitulé, *acta erudit. Lips.* une méthode pour régler l'échelle des thermometres communs, de sorte que leurs divisions inégales répondent à des degrés égaux de chaleur, au moyen de quoi la proportion qu'il y a de la chaleur d'aujourd'hui à celle d'hier, peut être mesurée, & par conséquent un *thermoscope* peut être porté à la perfection d'un thermometre.

Cette méthode est d'un physicien nommé Renaldinus, & les éditeurs de Leipsic l'ont rendue en ces termes. Prenez un tuyau de verre mince, d'environ quatre palmes de long, avec une boule attachée au-bas ; versez-y autant d'esprit-de-vin qu'il en faut pour emplir exactement la boule pendant qu'elle est environnée de glace ; dans cet état, fermez hermétiquement l'orifice du tuyau, & prenez six vaisseaux qui puissent contenir chacun une livre d'eau, ou quelque chose de plus ; dans le premier versez onze onces d'eau froide, dans le second dix

onces, dans le troisieme neuf, &c. cela fait, enfoncez le thermometre dans le premier vaisseau, & versez-y une once d'eau, en remarquant à quelle hauteur l'esprit-de-vin monte dans les tuyaux, & en marquant ce point de hauteur par le chiffre 1; ensuite plongez le thermometre dans le second vaisseau, où vous verserez deux onces d'eau chaude, & marquerez le point où monte l'esprit-de-vin par le chiffre 2; en continuant cette opération jusqu'à ce que toute la livre d'eau soit dépensée, l'instrument se trouvera divisé en douze parties, qui marqueront autant de termes ou degrés de chaleur; de sorte qu'au n°. 2. la chaleur est double par rapport à celle du n°. 1; au n°. 3. elle est triple, &c.

M. Wolf fait voir que cette méthode est défectueuse & fondée sur des suppositions fausses : car elle suppose qu'une once d'eau chaude mise sur onze onces d'eau froide, nous donne un degré de chaleur; deux onces d'eau chaude, sur dix d'eau froide, deux degrés, &c. elle suppose qu'un simple degré de chaleur agit sur l'esprit-de-vin qui est dans la boule, par une puissance simple; un degré double, par une puissance double, &c. enfin elle suppose que si l'effet qui se produit ici par l'eau chaude, se produit dans le thermometre par la chaleur de l'air qui l'environne, l'air a le même degré de chaleur que l'eau.

Mais il n'y a aucune de ces suppositions qui soit vraie : car à l'égard de la premiere, quand on accorderoit que la chaleur de l'eau chaude est distribuée également dans l'eau froide, il se trouvera pour lors un degré de chaleur distribué également dans les onze parties de l'eau froide; deux degrés dans les dix; trois dans les neuf, &c. la chaleur ne sera point double dans l'une, triple dans une autre, quadruple dans une troisieme, &c.

La premiere supposition est donc erronée; la seconde ne l'est pas moins; car la chaleur de l'eau chaude ne se distribue point également par toute l'eau froide, & la chaleur de l'eau chaude n'agit point d'une maniere uniforme sur l'esprit-de-vin; c'est-à-dire qu'elle ne conserve pas la même force pendant tout le temps de son action.

Pour ce qui est de la troisieme supposition, la chaleur de l'air qui environne le thermometre, agit non-seulement sur l'esprit-de-vin qui est dans la boule, mais aussi sur celui qui est dans le tuyau; de sorte qu'il doit arriver du changement à l'un aussi-bien qu'à l'autre. *Chambers.*

Pour se convaincre du peu de solidité de toutes ces hypothèses sur la mesure des degrés de chaleur, on n'a qu'à se demander ce que c'est que la chaleur : on ne pourra pas s'en former d'autre idée nette que celle de la sensation qu'elle excite en nous : or quelle absurde entreprise que de comparer nos sensations entr'elles par des nombres? (*G*)

THESE, s. f. (*Gram.*) proposition paradoxale qu'on avance dans le dessein de la défendre, si elle est attaquée. On entend encore par ce mot une suite de propositions ou de mathématique, ou de philosophie, ou de théologie, dont on s'engage à démontrer publiquement la vérité. On donne le même nom au placard sur lequel ces propositions sont indiquées.

THESÉES *ou* THESÉENES, s. f. pl. (*Hist. anc.*) fêtes que les Athéniens célébroient tous les ans le 8 d'octobre en l'honneur de Thesée, & en mémoire de ce qu'à pareil jour il étoit revenu de l'île de Crete après avoir tué le minotaure.

Ce héros bienfaiteur & législateur de sa patrie, qu'il avoit délivrée du tribut infame qu'elle payoit tous les ans à Minos d'un certain nombre de jeunes gens de l'un & de l'autre sexe pour être dévorés par le minotaure, si l'on en croit la fable, & selon l'histoire, pour être réduits en servitude; ce héros, dis-je, ne put éviter l'ingratitude de ses concitoyens qui le bannirent. Il s'étoit retiré à Scyros chez Lycomede qui le tua par jalousie.

Incontinent après sa mort, les dieux, selon quelques-uns, le vengerent par une horrible famine qui désola l'Attique. L'oracle consulté dans cette occasion, répondit que la calamité ne cesseroit point qu'on n'eût vengé la mort de Thesée;

les Athéniens firent la guerre à Lycomede, le tuerent, & ayant rapporté dans leur ville, les os de Thesée, ils lui bâtirent un temple, & instituerent en son honneur les fêtes *theséenes*.

Plutarque donne à tout cela une origine bien différente; car il assure qu'à la bataille de Marathon les Athéniens ayant cru voir Thesée, qui comme un dieu tutélaire, combattoit à leur tête; l'oracle qu'ils consulterent sur ce prodige, leur ordonna de recueillir les os de Thesée ensevelis dans l'île de Scyros, qu'après bien des recherches un nouveau prodige les indiqua à Cimon, qui les fit transporter à Athenes avec beaucoup de pompe. On les déposa dans un superbe tombeau élevé au milieu de la ville, & en mémoire du secours que ce prince avoit donné aux malheureux pendant sa vie, son tombeau devint un asyle sacré pour les esclaves. D'ailleurs on lui bâtit un temple où on lui offroit des sacrifices le huit de chaque mois; mais la plus grande solennité étoit le huit d'octobre.

Quoi qu'il en soit de ces deux origines, la divinité prétendue de Thesée si authentiquement reconnue à Athenes, ne l'étoit pas également à Rome, puisque dans le *VI. liv. de l'Enéide*, Virgile place Thesée dans le tartare parmi les scélérats tourmentés pour leurs crimes. La théologie païenne étoit pleine de ces contradictions.

*THESEI-ARA*, ) *Géog. anc.*) ou *Thesei-saxum*, lieu du Péloponnese, sur le chemin qui conduisoit de Trœzène à Nermione. Pausanias, *l. II*, *c. xxxij & xxxiv*, dit que ce lieu s'appela d'abord l'*autel de Jupiter sténien*; mais qu'il changea de nom, lorsque Thesée en eut enlevé l'épée & la chaussure d'Egée, qui étoient cachées sous la roche sur laquelle étoit l'autel. Cette roche est nommée par Callimaque, *Thesei-saxum*. (*D. J.*)

THÉSÉIDE, s. f. (*Mytholog.*) partie d'une mythologie des anciens, composée en vers; c'étoit un centon de différens poëtes nommé le *cycle épique*. Le morceau qui concernoit Thesée, son regne, ses actions, s'appeloit *théséide*. La *théséide* étoit encore une maniere de se raser la tête introduite par Thesée. Ce héros étant allé à Delphes, offrit aux dieux sa chevelure; ce fut ceux de devant qu'il fit couper. On l'imita d'abord, ensuite la mode changea; & l'on donna le nom de *théséide* à l'ancienne. Les Romains ont eu un poëme intitulé *la théséide*, dont Juvenal s'est moqué; *rauci theseide Codri*. Codrus étoit l'auteur de ce poëme insipide.

THÉSIS, s. f. (*en Musique.*) *positio*, abaissement. C'est ainsi qu'on appeloit autrefois le temps fort ou le frappé de la mesure, à la différence du levé qui portoit le nom d'*Arsis*. *Voyez* ARSIS & THESIS. (*S*)

THESKERÉ ou TESCARET, s. m. (*Comm.*) on nomme ainsi dans les états du grand seigneur, & particuliérement à Smyrne, un certificat que donnent les commis de la douane, lorsque les marchandises y ont payé les droits d'entrée. En vertu de ce *theskeré* ou acquit, ces marchandises doivent passer franches dans les autres villes des états du grand seigneur où on les peut envoyer, c'est-à-dire, dans l'étendue de la ferme où elles ont payé; car dans les autres, comme dans celles du Caire, elles doivent payer un nouveau droit. *Dictionn. de Comm.*

THESMIE ou THESMOPHORE, (*Antiq. greq.*) épithete de Cérès qui signifie la *législatrice*. Elle avoit sous ce nom un temple à Phénéon en Arcadie, au bas du mont Cyllène, & un autre à Tithronium en Phocide, où la fête des thesmophories se célébroit tous les ans avec un grand concours de peuple. *Voyez* THESMOPHORIES. (*D. J.*)

THESMOPHORIES, s. f. pl. (*Antiq. greq.*) θεσμοφορία, on appeloit ainsi les fêtes qui se célébroient dans l'Attique au mois Pyanepsion (Novembre, selon le P. Petau), en l'honneur de Cérès législatrice, parce que cette déesse avoit, dit-on, donné de sages lois aux mortels. Il n'étoit point permis aux hommes d'assister aux *thesmophories*, & il n'y avoit que les femmes de condition libre qui pussent les célébrer; elles se rendoient en procession à Eleusis, & faisoient porter par des filles choisies les livres sacrés. Toutes ces femmes étoient vêtues de robes blanches, selon Ovide;

durant la solennité qui étoit de cinq jours, elles étoient obligées de se séparer de la compagnie de leurs maris, pour célébrer les mysteres de la déesse avec plus de pureté. *Voyez* ELEUSINIES.

Potter, dans ses *archæol. græc. t. I. p.* 403. & *suiv.* a décrit plusieurs détails de cette solennité; consultez-le. (*D. J.*)

THESMOTHETE, s. m. (*Antiq grec.*) θεσμοθέτης, grand magistrat d'Athènes; il y avoit six *thesmothetes* qu'on tiroit du nombre des neuf archontes, & qu'on élisoit tous les ans, pour être les surveillans & les conservateurs des lois. Les six derniers archontes d'Athènes étoient appelés d'un nom commun *thesmothetes*, parce qu'ils avoient une intendance particuliere sur les lois. Leur principal devoir étoit de veiller à leur intégrité, de s'opposer aux nouvelles lois, avant qu'elles eussent été examinées, & de maintenir les anciennes dans toute leur pureté. Ils jugeoient ce qui regarde l'adultere, les insultes, les calomnies, les fausses inscriptions, la corruption des magistrats & des juges inférieurs, les fraudes des marchands & des contrats de commerce; ils pouvoient convoquer les assemblées extraordinairement, quand les affaires le requéroient, punir de la peine du talion les faux accusateurs, & marquer le rang des juges & des assesseurs. Pour entendre ce mot *assesseur*, il faut savoir que les trois premiers archontes se choisissoient chacun deux coadjuteurs pour former leur tribunal; c'étoient comme des conseillers; ils les présentoient au sénat, & les faisoient agréer au peuple. On pouvoit appeler de leurs jugemens, & dans le cas d'appel, c'étoit à eux d'introduire les parties au tribunal où la cause étoit renvoyée. (*D. J.*)

*THESPHATA*, (*Littérat.*) θέσφατα, c'étoit un des noms que les Grecs donnoient aux oracles. *Voyez* ORACLE (*D. J.*)

THESPIADES, (*Mytholog.*) surnom des muses pris de la ville de Thespie, où elles étoient honorées. (*D. J.*)

THESPIE, (*Géog. anc.*) *Thespia* ou *Thespiæ*; car ce mot, selon Strabon, s'écrit de ces deux manieres. C'étoit une ville de la Béotie, au pié du mont Hélicon, du côté du midi; sur le bord du golfe Chryssæus. Pausanias, *Bœot. c. xxvj.* dit qu'elle étoit au pié de l'Hélicon; de façon qu'elle regardoit aussi le mont Cithéron. Le périple de Scylax, Hérodote, Etienne le géographe, Tite-Live & Pline parlent de cette ville. Ce dernier, *l. IV. c. vij.* en fait une ville libre.

L'itinéraire d'Antonin la marque sur la route de l'Epire, de la Thessalie & de la Macédoine, en suivant la côte, & il la place entre Phocides & Mégare, à quarante milles du premier de ces lieux, & à égale distance du second. Les habitans de *Thespie* faisoient gloire d'ignorer tous les arts, sans excepter même l'agriculture.

Les Thébains victorieux sous Epaminondas saccagerent *Thespie*, & n'en épargnerent que les temples. Athènes recueillit les Thespiens qui eurent le bonheur d'échapper à la fureur du soldat. Ceux-ci avoient été de tout temps si dévoués aux Athéniens qu'autant de fois, c'est-à dire de cinq ans en cinq ans, que les peuples de l'Attique s'assembloient dans Athènes pour la célébration des sacrifices; le héraut ne manquoit pas de comprendre les Thespiens dans les vœux qu'il faisoit à haute voix pour la république.

On célébroit à *Thesphie* une fête solennelle en l'honneur des muses; & pendant cette fête on faisoit des jeux qui étoient appelés *musées*. Il y en avoit aussi d'autres qu'on nommoit *érotidies*, à l'honneur de Cupidon, & on décernoit des prix non-seulement aux musiciens, mais encore aux athletes.

On admiroit dans cette ville une statue de bronze de Jupiter sauveur; l'histoire dit que c'étoit un jeune homme nommé *Cléostrate* qui se dévoua pour sa patrie, & que les Thespiens érigerent cette statue en son honneur; mais Cicéron dans une de ses harangues contre Verrès, & Pline, *l. XXXVI. c. v.* prétendent que l'on alloit à *Thespie* uniquement pour y voir le Cupidon de Praxitele. Ils ont tous raison, en distinguant les temps. (*D. J.*)

THESPROTIE, (*Géog. anc.*) *Thesprotia*, selon Etienne le géographe, & *Thesprotis*, selon Thucydide, *l. I. p.* 32, petite contrée de l'Epire. Le périple de

Scylax appelle les habitans de cette contrée *Thesproti* ; ils avoient au midi la Chaoni, à l'orient l'Ambracie & le lac Ambracius. Hérodote, *l. VIII. c. xlvj.* les dit voisins des Ambraciotes. Dans la suite les Cassiopenses ayant été séparés des Thesprotes, le pays de ces derniers eut des bornes plus étroites.

C'est dans la *Thesprotie* qu'étoit l'oracle de Dodone, & ces fameux chênes consacrés à Jupiter. On y voyoit aussi le marais Achérusia, le fleuve Acheron & le Cocyte dont l'eau étoit d'un goût fort désagréable. Il y a bien de l'apparence qu'Homere avoit visité tous ces lieux, dit Pausanias, & que c'est ce qui lui a donné l'idée d'en tirer parti dans sa description des enfers, où il a consacré les noms de ces fleuves.

Plutarque, *dans la vie de Thésée*, dit que le roi des Thesprotiens étoit Pluton, qu'il avoit une femme appelée *Proserpine*, une fille nommée *Coré*, & un chien qui s'appeloit *Cerbere*, chien redoutable, *cui tres erant linguæ, tergeminumque caput.* Mais n'ayons plus peur de ce terrible animal, *infernæ portitor aulæ*; il doit être mort depuis des siecles. (*D. J.*)

THESSALIE, (*Géog. anc.*) par ce mot, on entend tantôt une grande contrée de Grece, & tantôt une partie de cette contrée appelée communément la *Thessalie* propre, & quelquefois la *Thessaliotide.*

La *Thessalie* prise en général, s'étend, selon Strabon, à l'orient, depuis les Thermopiles jusqu'à l'embouchure du Pénée. Au midi elle est bornée par cette chaîne de montagnes qui prend depuis le mont Œta, jusqu'au mont Pindus ; au couchant, elle a les Etoliens, les Acarnaniens, & les Amphiloques.

Du côté du nord, ses bornes sont moins connues ; si néanmoins on tire de l'embouchure du Penée une ligne parallele au mont Œta & au Pindus, on aura à-peu-près les limites du côté du septentrion. En effet, le Pénée ne servoit pas de bornes entre la Macédoine & la *Thessalie* ; ce n'étoit qu'à son embouchure qu'il séparoit ces deux contrées. Quant à ce que Strabon dit, que le Pénée sépare la *Thessalie* de la Phthiotide ; ou quand Ptolomée dit qu'il sépare la *Thessalie* de la Pélasgiotide, ces auteurs n'entendent parler alors que d'une partie de cette contrée, ou de la *Thessalie* propre, appelée *Thessaliotide* par Strabon.

Pline, *l. IV. c. vij.* remarque que ce pays changea souvent de nom, suivant les différens rois qui le gouvernerent. On le nomma *Æmonia*, *Pelasgicum*, *Hellas*, *Thessalia*, *Argos*, & *Dryopis*. C'est-là, ajoute Pline, que naquit le roi Græcus, qui donna son nom à la Grece, & Hellen, du nom duquel les Grecs furent appelés *Hellenes.*

Strabon divise la *Thessalie* en quatre parties ; savoir, la Phthiotide, l'Estiaotide, la Thessaliotide, la Pélasgiotide ; si l'on y veut joindre la Magnésie, on aura une cinquieme partie ; car quoique Strabon la distingue de la *Thessalie*, elle y a été comprise par plusieurs auteurs, entre autres par Ptolomée.

Parcourons maintenant l'histoire de la *Thessalie* suivant les anciens historiens.

Avant la guerre de Troie, disent-ils, Pélias, & après lui, Jason fils d'Æson, furent rois d'Iolcos, ville de la *Thessalie* : Jason & son fils Pirithoüs, se rendirent maîtres d'une partie de cette contrée, qui eut plusieurs petits rois en ce temps-là, comme Achille, fils de Pélée, prince de la Phthiotide ; Euripile qui possédoit une partie de la Magnésie ; Protésilas, Philoctete, & Phœnix gouverneur d'Achille. Après cela, les Thessaliens secouerent pour la plupart le joug de leurs princes. Ils ne firent qu'un seul corps, & se gouvernerent par une assemblée solennelle, qu'on appeloit *pylaïque*. Ils ne laissoient pas d'avoir encore quelques rois du temps de la guerre du Péloponnèse. Dans ce temps-là, Pharsalus, roi des Thessaliens, chassa Oreste, fils d'Echécratides, qui fut contraint de quitter la *Thessalie* pour se retirer à Athènes.

Vers ce même temps, une partie de la *Thessalie* étoit sous la domination des Thraces ; & ceux qui avoient conservé leur liberté, favorisoient plus les Athéniens que les Lacédémoniens. Tandis qu'une partie de cette province vivoit ainsi libre, Jason usurpa la ville de Phérès, & persuada aux Thessaliens de se

rendre maîtres de la Grece. Il devint leur chef, & ensuite leur seigneur & leur tyran ; cette puissance se nommoit *Tageie*. Jason fut tué par ses freres Polydore & Polyphron, la troisieme année de la 102^e^ olympiade. Après ce meurtre, Polyphron se défit de Polydore, & régna seul une année ; ensuite il fut empoisonné par son frere Alexandre, qui régna douze ans, & fut plus méchant que les trois autres. Les Thessaliens secourus par les Thebains, taillerent ses troupes en piece sous la conduite de Pélopidas, & Alexandre se vit obligé de rendre leurs villes, & de garder seulement celle de Phérès. Il ne put éviter les embuches que lui tendirent sa femme Thebé, & ses freres Lycophron & Tisiphon, qui après sa mort devinrent tyrans.

Les Alévades qui étoient les principaux nobles de *Thessalie*, ayant envoyé prier Philippe, pere du grand Alexandre, de les affranchir de la tyrannie, il les en délivra dans la quatrieme année de la cinquieme olympiade ; & il les eut toujours pour amis depuis ce temps-là ; de sorte qu'ils l'assisterent lui & son fils Alexandre dans toutes leurs guerres. Il est vrai que Philippe, lorsqu'il eut rendu la liberté aux Thessaliens, se les assujettit, & s'empara de leurs mines. Alexandre le grand fut aussi reconnu pour prince de la même nation, qui lui laissa la jouissance de tous ses revenus ; depuis lors la *Thessalie* étant comme unie à la Macédoine, eut même fortune ; & enfin, les Romains conquirent l'une & l'autre.

On donnoit communément le nom de *cavalerie* aux troupes des Thessaliens, à cause qu'ils avoient d'excellens cavaliers. La *Thessalie* étoit si abondante en bons chevaux, qu'elle mérita les épithetes ἱππότροφος, & εὔιππος ; on prétend même qu'on lui doit l'invention de les dompter. C'est pourquoi dans les anciennes médailles, la *Thessalie*, & particuliérement Larisse sa capitale, ont pour simbole un cheval qui court ou qui paît ; le fameux Bucéphale étoit thessalien. L'on conserve encore en *Thessalie* les bonnes races de chevaux avec un soin qui répond presque à leur ancienne réputation.

Mais si leurs chevaux sont excellens, le caractere des peuples ne l'étoit pas ; les Thessaliens étoient regardés dans toute la Grece pour perfides. Une trahison s'appeloit *un tour* des Thessaliens, θεσσαλὸν σόφισμα ; & la fausse monnoie, *monnoie de Thessalie*, θεσσαλὸν νόμισμα ; Euripide dit qu'Etéocle dans son commerce avec les Thessaliens, avoit appris la ruse & la mauvaise foi.

La Grece, & particuliérement Athenes, éprouva souvent leur perfidie, & dans de grandes occasions. Non contens d'avoir appellé Xerxès dans la Grece, ils se joignirent à Mardonius après la bataille de Salamine, & lui servirent de guides pour envahir l'Attique. Une autre fois, au fort du combat qui se donnoit entre les Athéniens & les Lacédémoniens, ils abandonnerent les Athéniens leurs alliés & se rangerent du côté des ennemis.

Si les Thessaliens savoient si bien trahir, les Thessaliennes passoient pour être les plus habiles en magie. Que n'ai-je à mes gages une sorciere de *Thessalie*, dit Strepsiade dans Aristophane, & que ne puis-je par son moyen faire descendre la lune en terre ? Les Thessaliens, sur-tout ceux de Pharsale & de Larissa, étoient les hommes les mieux faits de toute la Grece ; les femmes y étoient si belles, qu'on a dit d'elles qu'elles charmoient par des sortileges. Elles excelloient si bien dans la coquetterie, que pour les cajoler, on disoit que les charmes étoient leur seul partage. Ce fut une fleurette qui échappa spirituellement à Olympias, femme de Philippe, & mere d'Alexandre. Dans le dernier siecle, les beautés de *Thessalie* n'épargnerent pas plus Mahomet IV que Philippe roi de Macédoine : une jeune Thessalienne vint à bout de l'enchanter dans les plaines de Pharsale.

On sait qu'il s'est donné dans ces mêmes plaines des batailles à jamais célebres ; mais il s'y en fût donné une des plus grandes dont l'histoire eût parlé, si les Grecs avoient accepté le défi de Mardonius, général des Perses, qui leur envoya dire de sortir de leurs places, & qu'il leur livreroit bataille dans la *Thessalie*, où il y avoit des campagnes assez belles, &

qui avoient assez d'étendue pour y déployer leur valeur.

Le P. Briet a divisé la *Thessalie* en cinq parties, qui sont les mêmes que celles du géographe d'Amasie. Larissa, aujourd'hui Larizzo, est la capitale de la Pélasgiotide; les fleuves Pénée, Atrax, Pamise, & Tétarèse, arrosent cette partie.

Tricala est la principale ville de l'Esthiatide; Hypata & Thaumasi sont dans la Thessaliotide; Pharsale, Thebes, aujourd'hui Zetton, ainsi qu'Héraclée, Trachinienne, sont les principaux lieux de la Phthiotide. Le mont Œta s'y trouve, & elle est arrosée par les fleuves Enipeus, Amphrysius, & Sperchius; la Magnésie avoit Pheræ, Zerbeos, Démétrias; les monts Ossa, Olympe, & Pélion, aujourd'hui Pétras.

Selon la notice d'Hiéroclès, la province de *Thessalie* comprenoit quatorze évêchés, & deux métropoles.

La *Thessalie* s'appelle aujourd'hui la *Janna :* nous avons vu que c'étoit une région de la Grece, entre la Macédoine & l'Achaïe. Les vallées de Tempé si vantées par les Poëtes, s'étendoient le long du fleuve Pénée, entre le mont Olympe au nord, & le mont Ossa au sud, dans la partie orientale de la Pélasgiotide, qu'occupoient les Perrébiens, vers le golphe Termaïque, maintenant nommé le *golphe de Salonique*; le Pénée est la Sélambrie.

La Janna est un excellent pays pour tous les fruits du monde; le figues, les melons, les grenades, les citrons, les oranges, s'y trouvent en abondance; le raisin y est exquis; le tabac y est fort; & les oignons, beaucoup plus gros que les nôtres, y ont un meilleur goût. Les campagnes y sont couvertes de setanum & de petits arbres de coton; les montagnes y produisent le cystus, de la lavande, de la marjolaine, du romarin, & plusieurs autres plantes aromatiques. Les planes sont aussi beaux du côté de la Macédoine, qu'ils l'étoient autrefois près d'Abdere, lorsque Hippocrate trouva sous l'ombrage épais d'un de ces arbres, son ami Democrite occupé à considérer les labyrinthes du cerveau. (*Le chevalier de* JAUCOURT.)

THESSALIENS, LES, (*Geogr. anc.*) *Thessali*, Pline, *l. VII. c. lvij.* remarque que les *Thessaliens*, auxquels on avoit donné le nom de *Centaures*, habitoient au pié du mont Pélion, & qu'ils avoient inventé la maniere de combattre à cheval. Je ne crois pas, dit le pere Hardouin, qu'il faille entendre ce mot de *combattre*, des batailles que les hommes se livrent les uns aux autres, car l'usage de se battre à cheval est plus ancien sans doute que l'invention dont Pline attribue la gloire aux *Thessaliens*. Je croirois plus volontiers, continue ce savant jésuite, qu'il seroit question des combats contre les taureaux à la chasse sur le mont Pélion; ce qui, selon Palæphatus, leur fit donner le nom de *Centaures :* cette conjecture est vraisemblable. (*D. J.*)

THESSALONIQUE, ou *Thessalonica*, (*Géog. anc.*) ville de la Macédoine, sur le golfe Thermaïque, auquel elle donna son nom; car anciennement cette ville s'appelloit *Therma*. Etienne le géographe dit qu'elle fut nommée *Thessalonique* par Philippe de Macédoine, en mémoire de la victoire qu'il remporta près de Therma sur les Thessaliens.

Cette ville sous les Romains étoit la capitale de la Macédoine, & le siege d'un président & d'un questeur. Pline lui donna le titre de ville libre, *Thessalonica liberæ conditionis*. On la nomme aujourd'hui *Salonichi ;* elle est peuplée de mahométans, de chrétiens grecs & de juifs.

Il y avoit déjà dans cette ville, du temps de J. C. un assez grand nombre de juifs qui y possédoient une synagogue: *venerunt Thessalonicam ubi erat synagoga judæorum*, Act. 17. 1. S. Paul y vint l'an 52 de l'ere vulgaire; & étant entré dans la synagogue, selon sa coutume, il entretint l'assemblée des écritures & de J. C. durant trois jours de sabbat. Une multitude de gentils & quelques juifs se convertirent; mais les autres juifs, poussés d'un faux zele, exciterent du tumulte, & tenterent de se saisir de Paul & de Silas qui logeoient dans la maison de Jason, pour les traduire devant le magistrat romain. Paul se retira à Bérée, d'où il se rendit à Athenes, & d'Athenes à Corinthe; c'est vraisemblablement de cette

derniere ville qu'il écrivit sa premiere épître aux Thessaloniciens, dans laquelle il leur témoigne beaucoup de tendresse & une grande estime pour la ferveur de leur foi.

La ville de *Thessalonique*, métropole de la province d'Illyrie & de la premiere Macédoine, a été le siege du vicaire du pape jusqu'au schisme des Grecs, & la notice d'Hiéroclès met sous cette métropole une trentaine d'évêchés. Selon l'état moderne du patriarchat de Constantinople, publié par Schelstrate, le métropolitain de *Thessalonique* a sous lui neuf évêchés; mais ce sont des évêques qui n'ont pas de pain.

*Patrice* (Pierre), célebre par son crédit & ses négociations sous l'empire de Justinien, étoit né à *Thessalonique*. Il fut revêtu par ce prince de la charge de maire du palais. On a des fragmens de son histoire des ambassadeurs sous le regne des empereurs romains; & cette histoire étoit divisée en deux parties. La premiere commence à l'ambassade des Parthes à Tibere, l'an de J. C. 35. pour lui demander un roi, & finit par l'ambassade qui fut envoyée par les Barbares à l'empereur Julien. La seconde partie commence à l'ambassade de l'empereur Valérien à Sapor, roi de Perse, pour obtenir de lui la paix, en 258, & finit à celle que Dioclétien & Galere envoyerent à Narsès, pour traiter de la paix avec lui, l'an 197. Ces fragmens ont été traduits de grec en latin par Chanteclair, avec des notes auxquelles Henri de Valois a ajouté les siennes en 1648. On a imprimé ces fragmens au louvre dans le corps de la byzantine.

*Gaza* (Théodore), né à *Thessalonique*, passa en Italie après la prise de Constantinople par les Turcs, & contribua beaucoup par ses ouvrages à la renaissance des Belles-lettres. Il traduisit de grec en latin l'histoire des animaux d'Aristote; celle des plantes de Théophraste. Il traduisit de latin en grec le songe de Scipion, & le traité de la vieillesse de Cicéron. Il donna lui-même une histoire de l'origine des Turcs, un traité *de mensibus atticis*, & quelques autres ouvrages. Il mourut à Rome en 1475, âgé d'environ 80 ans.

*Andronicus*, né pareillement à *Thessalonique*, fut encore un des grecs fugitifs qui porterent l'érudition en Occident au quinzieme siecle. Il passoit pour être supérieur à Théodore Gaza dans la connoissance de la langue greque; mais, comme il arrive ordinairement, ses lumieres dans la langue ne l'enrichirent pas. Il se flatta sur la fin de ses jours de trouver en France plus de ressources: il s'y transporta & y mourut peu de temps après. Il ne faut pas le confondre avec un autre Andronicus qui enseignoit de son temps à Bologne, & qui étoit de Constantinople. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

*THESTIA*, (*Géog. anc.*) nom commun à une ville d'Epire, dans l'Acarnanie, & à une ville du Péloponnese, dans la Laconie, sur l'Eurotas. (*D. J.*)

*THESTIS*, (*Géog. anc.*) nom commun, 1°. à une ville des Arabes; 2°. à une ville de la Lybie; 3°. à une fontaine de la Cyréanique, près de laquelle les Cyrénéens remporterent une grande victoire sur les Egyptiens, selon Hérodote, *liv. IV. n°.* 159. (*D. J.*)

THETA, (*Littérat.*) Cette lettre greque qui est la premiere du mot θάνατος, *la mort*, servoit chez les Romains à donner son suffrage pour la condamnation à la mort; d'où vient que Martial l'appelle *mortiferum* theta, & que Perse dit: *vitio, nigrumque præfigere* theta. (*D. J.*)

*THETES*, (*Antiq. greq.*) θῆτες, nom de la plus basse classe du peuple à Athenes. Aristides fit revivre la loi de Solon qui excluoit cette classe de citoyens, d'avoir aucune charge dans le gouvernement de la république. (*D. J.*)

THETFORD, (*Géog. mod.*) ville d'Angleterre, dans la province de Norfolck, sur la riviere d'Ouse, à 18 milles de Norvich, à 22 à l'orient de Dély, à 31 de Cambrigde, & à 60 de Londres. Elle est bâtie sur les ruines de l'ancienne *Sitomagum*: elle a droit de députer au parlement & de tenir marché. (*D. J.*)

*THETIDIUM*, (*Géog. anc.*) bourgade en Thessalie, près de la vieille & de la nouvelle Pharsale. Strabon, *liv. IX. pag.* 431. & Polybe, *liv. XXVII. n°.* 16. parlent de cette bourgade. (*D. J.*)

THÉTIS,

THÉTIS, (*Mitholog.*) fille de Nérée & de Doris, étoit la plus belle des néréïdes. Jupiter, Neptune & Apollon la vouloient en mariage; mais ayant appris que, selon un ancien oracle de Thémis, naîtroit un fils de Thétis qui seroit plus grand que son pere, les dieux se désisterent de leurs poursuites, & céderent la nymphe à Pélée. Les noces se firent sur le mont Pélion avec beaucoup de magnificence, & toutes les divinités de l'Olympe y furent invitées, excepté la déesse Discorde. Pour ôter à ce récit l'air de fable, on dit qu'aux noces de Thétis & de Pélée, les princes & princesses qui y assisterent prirent ce jour-là le nom des dieux & déesses, parce que Thétis portoit celui de *Néréide*. Quoi qu'il en soit, ce n'est point le nom de *Néréide* que portoit Thétis; ce n'est point encore sa beauté & la somptuosité de ses noces qui ont immortalisé sa gloire, c'est d'avoir eu pour fils Achille, dont Homere a chanté la colere & les exploits. (*D. J.*)

THETYS, (*Mytholog.*) femme de l'Océan, & la fille du Ciel & de la Terre. *Voyez* THÉTHIS.

*THEUDORIA*, (*Géog. anc.*) ville de l'Athamanie. Tite-Live, *liv. XXXVIII. chap. j.* dit que les Macédoniens en furent chassés par les Romains. (*D. J.*)

*THEUDURUM*, (*Géog. anc.*) ville de la Basse-Germanie. L'itinéraire d'Antonin la marque à 9 milles de *Mederiacum*, & à 7 de *Coriovallum*; on croit que c'est aujourd'hui un bourg appelé *Tuddere*: il est situé dans le duché de Juliers, sur le Rebecq. (*D. J.*)

*THEUMEUSIA-ARRA* & *JUGA*, (*Géog. anc.*) champs & montagnes de la Béotie. *Theumeusia*, *Juga* sont vraisemblablement la montagne *Theumessus* de Pausanias. (*D. J.*)

*THEU-PROSOPON*, (*Géog. anc.*) en latin *Facies Dei*, promontoire de Phénicie. Ptolomée, *liv. V. chap. xxv.* le place entre Tripolis & Botrys, c'est l'*Euprosopon* de Pomponius Mela. (*D. J.*)

THÉURGIE *ou* THEOURGIE, s. f. (*Divinat.*) espece de magie chez les anciens, dans laquelle on avoit recours aux dieux ou aux génies bienfaisans, pour produire dans la nature des effets surnaturels, & absolument supérieurs aux forces de l'homme, du mot θεὸς, *Dieu*, & ἔργον, *ouvrage*.

La *théurgie*, si on en veut croire ceux qui en faisoient profession, étoit un art divin, qui n'avoit pour but que de perfectionner l'esprit, & de rendre l'ame plus pure; & ceux qui étoient assez heureux pour parvenir à l'autopsie, état où l'on croyoit avoir un commerce intime avec les divinités, se croyoient revêtus de toute leur puissance.

L'appareil même de la magie théurgique avoit quelque chose de sage & de spécieux. Il falloit que le prêtre théurgique fût irréprochable dans ses mœurs, que tous ceux qui avoient part aux opérations fussent purs, qu'ils n'eussent eu aucun commerce avec les femmes, qu'ils n'eussent point mangé de choses qui eussent eu vie, & qu'ils ne se fussent point souillés par l'attouchement d'un corps mort. Ceux qui vouloient y être initiés devoient passer par différentes épreuves toutes difficiles, jeûner, prier, vivre dans une exacte continence, se purifier par diverses expiations: alors venoient les grands mysteres où il n'étoit plus question que de méditer & de contempler toute la nature, car elle n'avoit plus rien d'obscur ni de caché, disoit-on, pour ceux qui avoient subi ces rigoureuses épreuves; on croyoit que c'étoit par le pouvoir de la *théurgie* qu'Hercule, Jason, Thésée, Castor & Pollux & tous les autres héros opéroient ces prodiges de valeur qu'on admiroit en eux.

Aristophane & Pausanias attribuent l'invention de cet art à Orphée, qu'on met au nombre des magiciens théurgiques; il enseigna comment il falloit servir les dieux, appaiser leur colere, expier les crimes, & guérir les maladies: on a encore les hymnes composés sous son nom vers le temps de Pisistrate: ce sont de véritables conjurations théurgiques.

Il y avoit une grande conformité entre la magie théurgique & la théologie mystérieuse du paganisme, c'est-à-dire, celle qui concernoit les mysteres secrets de Cérès de Samothrace, &c. Il n'est donc pas

étonnant, dit M. Bonami, de qui nous empruntons cet *article*, qu'Apollonius de Thyane, Apulée, Porphyre, Jamblique, l'empereur Julien, & d'autres philoſophes platoniciens & pythagoriciens accuſés de magie ſe ſoient fait initier dans ſes myſteres; ils reconnoiſſoient à Eleuſis les ſentimens dont ils faiſoient profeſſion. La *théurgie* étoit donc fort différente de la magie goëtique ou goëtie, où l'on invoquoit les dieux infernaux & les génies malfaiſans; mais il n'étoit que trop ordinaire de s'adonner en même temps à ces deux ſuperſtitions, comme faiſoit Julien.

Les formules théurgiques, au rapport de Jamblique, avoient d'abord été compoſées en langue égyptienne ou en langue chaldéenne. Les Grecs & les Romains qui s'en ſervirent, conſerverent beaucoup de mots des langues originales, qui, mêlées avec des mots grecs & latins, formoient une langue barbare & inintelligible aux hommes; mais qui, ſelon le même philoſophe, étoit clair pour les dieux. Au reſte, il falloit prononcer tous ces termes ſans en omettre, ſans héſiter, ou bégayer, le plus léger défaut d'articulation étant capable de faire manquer toute l'opération théurgique. *Mémoires de l'Académie*, *tome VII.*

Les démonographes & les théologiens prouvent que la *théurgie* étoit ſuperſtitieuſe & illicite, parce que les démons intervenoient dans ſes myſtres, quoi qu'en diſent ſes défenſeurs.

THEUTAT *ou* THEUTATES, ſ. m. (*Mytholog. & Hiſt. anc.*) noms ſous leſquels les Celtes adoroient la divinité, connue aux Grecs & aux Romains ſous le nom de *Mercure*.

Le mot *theutat* dans la langue des Celtes ſignifiot *pere du peuple*; ils le regardoient comme le fondateur de leur nation, & prétendoient en être deſcendus. Il étoit le dieu des arts & des ſciences, des voyageurs & des grands chemins, des femmes enceintes, des voleurs, & il avoit des temples dans toute la Gaule. C'eſt ce même dieu qui étoit connu des Gaulois ſous le nom d'*Ognius*, ou du dieu de l'*éloquence*, que Lucain a confondu avec Hercule. *Voyez* OGNIUS & MERCURE

THEUTH, ſ. m. (*Mythologie égypt.*) nom d'un dieu des anciens Egyptiens.

Parmi les anciens auteurs, les uns, comme Platon, écrivent *Theuth*, d'autres, comme Cicéron *Thoyt*, d'autres *Thoyth*, d'autres *Thot*, d'autres *Thouth*; quelques ſavans prétendent que de Thoût, l'on fit Theot, d'où les anciens Germains avoient fait Woth, Wothan, Wodan, Woden, Wode, & enſuite Guosh, Goth, God & Got, qui encore aujourd'hui ſignifie *Dieu*.

Le *theuth* des Egyptiens n'étoit point le Dieu ſuprême, mais une divinité dont tous les arts tiroient leur origine. Scaliger prétend que ce *theuth* étoit ſi ſage, qu'on donna dans la ſuite ce nom à tous ceux qui ſe diſtinguerent par leur ſageſſe. Il prétend encore que le theutatès des Germains étoit le *theuth* des Egyptiens; ce qu'il y a de ſûr, c'eſt que toutes les hypotheſes ſur cette matiere ſont également chimériques. (*D. J.*)

THEUTH *au* THOT, (*Calendrier égiptien,*) c'étoit ſelon Cicéron de *nat. deor. l. III*, *n°.* 36. chez les Egyptiens le nom du premier mois de leur année, c'eſt-à-dire le mois de ſeptembre, ſelon Lactance. Ce mois commençoit le 29 août du calendrier Julien, répondoit au mois élul des Juifs, & au mois gorpiæus des Macédoniens. (*D. J.*)

THEXIS, (*Médec. anc.*) θῆξις, terme employé par les anciens auteurs en médecine, quelquefois pour ſignifier les bleſſures ou piqûres faites avec de petis inſtrumens pointus; quelquefois pour le traitement des plaies par la future; & quelquefois pour la réunion des levres d'une bleſſure, en produiſant la plus petite cicatrice poſſible. (*D. J.*)

*THIA*, (*Géog. anc.*) 1°. île de la mer Égée, & l'une des Cyclades, ſelon Pline, *liv. II*, *ch. lxxxvij.* Cette île du naturaliſte de Rome, n'eſt qu'un méchant écueil, qui n'a pas même de nom aujourd'hui.

2°. Ville du Pont Cappadocien, ſur la route de Trapézunte à Satala, ſelon l'itinéraire d'Antonin.

3°. Lieu de la Grece dans la Béotie. (*D. J.*)

THIARUBEKESSIS, f. f. *terme de relation*, balayeur des mosquées en Perse; cet emploi parmi nous méprisable, est recherché en Perse, & appartient à un ordre inférieur du clergé mahométan de ce royaume.

THIE, f. f. (*Outil de fileuse*,) petit instrument de fer ou d'autre matiere, dans lequel les fileuses mettent le bout de leur fuseau. La *thie* paroit être le *verticilla* des Latins; on disoit autrefois *verteil* ou *verteau*.

Dans le Maine, l'Anjou, le Poitou, & autres provicces de France, la *thie* est un petit instrument de fer, de cuivre ou d'argent, qui est creux, & où l'on fourre la pointe d'en-haut du fuseau à la main, comme on fourre une baguette de pistolet dans un tire-bourre. Cette *thie* est cannelée à colonne torse, c'est-à-dire qu'elle a une rainure enfoncée qui tourne en vis deux ou trois tours. Cette cannelure soutient le fil sans pouvoir aller à droite ni à gauche, & facilite aux fileuses, la maniere imperceptible dont le fil qu'elles filent, se place comme de lui-même sur leur fuseau; les fileuses qui ne se servent point de *thie*, sont obligées de s'arrêter à chaque aiguillée de fil qu'elles ont filé, afin de les devider sur leur fuseau. *Savary*. (*D. J.*)

THIERACHE, (*Géog. mod.*) pays de France qui fait partie de la province & du gouvernement militaire de Picardie. Il est borné au nord par le Hainaut & le Cambresis, au midi par le Laonnois, au levant par la Champagne, & au couchant par le Vermandois. Philippe Auguste le réunit à la couronne après la mort d'Elisabeth, comtesse de Flandres, fille du dernier comte de Vermandois. Il abonde en blé; Guise en est le chef-lieu. (*D. J.*)

THIERS, (*Géog. mod.*) ville de France dans l'Auvergne, au diocese de Clermont, frontiere du Forez, sur la Durole, à 10 lieues au couchant de Clermont, avec titre de vicomté. Il y a un séminaire, une collégiale, justice royale; enfin une abbaye d'hommes de l'ordre de S. Benoît. Il s'y faisoit autrefois beaucoup de commerce en quinquaillerie, papier, cartes & cartons. *Long.* 21, 12. *lat.* 45, 50.

*Guillet* (George), écrivain spirituel, naquit dans cette ville vers l'an 1625, & mourut à Paris en 1705. Son livre intitulé, les *arts de l'homme d'épée*, ou *le dictionnaire du gentilhomme*, a été imprimé par-tout; mais on fait encore plus de cas de son *Athenes* & de sa *Lacédémone ancienne & nouvelle*. Ce sont deux livres charmans, & qui deviennent rares. (*D. J.*)

THILE, LA, *ou* LA THIELE, (*Géog. mod.*) riviere de Suisse, au pays de Vaud. Après s'ètre jetée à Yverdun dans le lac de Neuchatel, elle entre dans celui de Bienne, en sort, & se perd dans l'Aar. (*D. J.*)

THILEMARCK, (*Géog. mod.*) petite province de Norwege, dans le gouvernement d'Aggherus. Elle dépend de l'évêché de Berghen.

THIMERAIS, (*Géog. mod.*) en latin du moyen âge *Theoderemensis ager*; pays de France, qui fait partie du Perche, & qui est uni au gouvernement militaire de l'île de France. Châteauneuf en est le lieu principal.

THIMIN, f. m. (*Monnoie*,) monnoie qui a cours dans l'Archipel; elle valoit cinq sols quand l'écu étoit sur le pié de trois livres douze. (*D. J.*)

THIN, f. m. (*Mat. méd. des Arabes*,) nom donné par les anciens médecins arabes à toute espece de terre ou de bol d'usage en médecine. Ainsi le bol d'Arménie de Galien est nommé par Avicenne *thin Armeni*; de-là le mot *muthin* signifie tout ce qui est terreux, & qui approche de la nature des bols médecinaux.

THINÆ, (*Géog. mod.*) ville d'Asie, à laquelle Ptolomée, *l. VII*, *c. v.* donne le titre de *métropole* des Chinois, & la place dans les terres. Le nom moderne, selon Mercator, est *Tenduc*. (*D. J.*)

THINITE, f. m. (*Hist. d'Egypte*,) c'est le nom qu'on donne aux rois d'Egypte qui ont regné à This, capitale de leur royaume. Il y a deux dynasties des *thinistes*. La premiere commença à Ménès, & finit à Bienachès: elle comprend huit rois; la seconde commença à Boëthus, & finit à Nepercheres; elle comprend dix rois; ensorte qu'il y a eu en tout dix-

huit rois *thinites*, qui ont possédé ce royaume pendant six cens trois ans. Ce royaume, selon Usserius, commença 2130 avant J. C. (*D. J.*)

THIOIS, LE. (*Langue*) *Le thiois*, autrement dit *théotisque*, est la même chose que l'ancienne langue teutonique ou tudesque. *Voyez* TUDESQUE.

THIONVILLE, (*Géoh. mod.*) en latin du moyen âge *Theodonis villa*; ville de France, dans le Luxembourg, sur le bord de la Moselle, entre Metz & Sierck. Cette petite ville, qui est chef-lieu d'un bailliage, a été originairement une maison royale; c'est aujourd'hui un gouvernement de place, avec état major. Le pont qu'on y passe est défendu par un ouvrage à corne. Les Espagnols étoient les maîtres de *Thionville*, lorsque M. le prince s'en saisit en 1643, après la bataille de Rocroy. Elle fut cédée à la France par le traité des Pyrénées en 1659. *Long.* suivant Cassini, 23, 42. *lat.* 41, 29, 40. (*D. J*)

THIR, s. m. (*Calend. des Ethiopiens*) nom du cinquieme mois des Ethiopiens, qui répond, suivant Ludolf, au mois de janvier.

THIRENSTEIN *ou* THIRUSTEIN, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne, dans la basse Autriche, proche le Danube, à un mille au-dessus de Stein, avec un château où l'on dit que Richard I, roi d'Angleterre, fut détenu quelque temps prisonnier par Léopold, duc d'Autriche; celui-ci rendit le roi Richard à l'empereur Henri VI, qui ne le mit en liberté, en 1194, qu'en le rançonnant à cent mille marcs d'argent. (*D. J.*)

THIRSK, (*Géog. mod.*) petite ville ou bourg d'Angleterre, dans la province d'Yorck. Elle a droit de tenir marché & de députer au parlement. (*D. J.*)

THISBÉ, (*Géog. anc.*) ville de la Béotie, selon Pausanias, *liv. IX, ch. xxxij*; elle avoit pris son nom d'une nymphe qui s'appeloit ainsi.

THISOA, s. f. (*Mythol.*) une des trois nymphes qui éleverent Jupiter sur le mont Lycée, en Arcadie. (*D. J.*)

THISRIN, PRIOR, *Calend. syrien.*) nom que les Syriens donnent au premier mois de l'année. Il a 31 jours. Le mois qui suit immédiatement, & qui a 30 jours, est appelé *Thisrin posterior.*

THIVA, (*Géograph. mod.*) ville de la Livadie, bâtie sur une éminence, où étoit jadis l'ancienne Thebes, capitale de la Béotie; cette ville est fameuse par sa grandeur, par son ancienneté, par ses malheurs, & par les exploits de ses héros. *Voyez* THEBÆ, n°. 2.

Depuis qu'Alexandre eut détruit cette belle ville, elle n'a jamais pu se relever; c'est sur ses ruines qu'on a bâti *Thiva* ou *Thive.* En y arrivant, dit M. Spon, nous passâmes un petit ruisseau qui coule le long des murailles; & ce doit être la riviere d'Isménus, que d'autres, avec plus de raison, n'appelent qu'une *fontaine*; mais Wheler n'est pas de ce sentiment. Selon lui, *Thiva* est entre deux petites rivieres, l'une au levant, qu'il regarde être l'Isménus, & l'autre au couchant, qu'il prend pour Dircé. Je ne comprends pas, poursuit-il, ce qui oblige M. Spon à être d'un autre sentiment, puisque Pausanius, après avoir décrit les côtés du nord & de l'est de la porte Prœtida vers la Chalcidie, recommence à la porte Neitis, &c, après avoir remarqué quelques monumens qui y sont, passe cette riviere de Dircé, & va de-là au temple de Cabira & de Thespia, ce qui est au couchant de Thebes. M. Spon ajoute, que la riviere Isménus est hors de la ville, à main droite de la porte Homoloïdes, & passe près d'une montagne appellée aussi *Isménus*; tout cela ne répond à aucune chose qui soit au couchant.

La forteresse nommée *Cadmie*, dont les murailles & quelques tours quarrées qui y restent sont fort antiques; cette forteresse, dis-je, est ovale; & tout ce qui est renfermé dans les murailles est beaucoup mieux bâti, & plus élevé que ce que l'on bâtit aujourd'hui dans le pays. On croit que *Thiva* a une lieue & demie de tour, & qu'il y a trois ou quatre cens habitans. Les Turcs qui en sont les maîtres & qui font la moindre partie, y ont deux mosquées; & les Chrétiens y ont quelques églises, dont la cathédrale s'appele *Panagia-Chrysaphoritza.*

On n'y voit rien de remarquable que

quelques fragmens d'anciennes inſcriptions parmi les carreaux du pavé. On trouve deux kans dans cette ville. Au lieu de trois à quatre cens habitans, M. Spon en met, par une grande erreur, trois à quatre mille, en y comprenant les faux-bourgs, dont le plus grand, mais également dépeuplé, eſt celui de S. Théodore; il y a une belle fontaine, qui vient d'un réſervoir ſur le chemin d'Athenes. C'eſt ce ruiſſeau que M. Spon prend pour le Dircé des anciens.

On voit vers le chemin de Négrepont le lieu d'où l'on tire la matiere dont on fait les pipes à fumer du tabac. Ceux qui jugent qu'il y a de cette matiere dans un endroit, en achetent le terroir du vayvode, & y font creuſer à quinze ou vingt piés de profondeur, & de la largeur d'un puits ordinaire. Enſuite ils y font deſcendre des gens qui tirent une terre fort blanche qui s'y trouve; elle eſt molle comme de la cire. On la travaille ou ſur le lieu même, ou dans les boutiques avec un couteau, & on la façonne avec des fers pour en faire des bottes de pipes à la turque, c'eſt-à-dire ſans manche, parce qu'on y ajoute de grands tuyaux de bois. Cette terre ainſi figurée s'enducit à l'air, ſans la faire cuire; & avec le temps, elle devient auſſi dure que la pierre. La plus peſante eſt la meilleure, & la moins ſujette à ſe caſſer. Les moindres ſe vendent cinq aſpres la piece, & les plus belles neuf à dix.

La notice épiſcopale de Nilus Doxapatrius appelle cette ville *Thabæ græciæ*, & en fait une province eccléſiaſtique, avec trois évêchés qu'elle ne nomme point. Il paroît par la notice de l'empereur Andronic Paléologue le vieux, que Thebes étoit une métropole ſous le patriarchat de Conſtantinople, & que du cinquante-ſeptieme rang, elle paſſa au ſoixante-neuvieme. Dans la même notice, elle eſt comptée parmi les villes qui avoient changé de nom *Bœotia, nunc Thebæ.*

*Thiva* eſt dans la Livadie, & appartient aux Turcs qui y ont quelques moſquées; les Grecs y ont un prêtre qui prend le titre d'évêque. *Long.* 41, 38. *lat.* ſuivant les obſervations de M. Vernon, 38, 22. (*D. J.*)

*THIUS* ou *THEIUS*, (*Géog. anc.*) riviere de l'Arcadie. Pauſanias dit, *liv. VIII, c. xxxv.* qu'en allant de Mégalópolis à Lacédémone le long de l'Alphée, on trouve au bout d'environ trente ſtades le fleuve *Thius*, qui ſe joint à l'Alphée du côté gauche. (*D. J.*)

THLASIS, ſ. f. (*Médec. anc.*) θλάσις ou θλάσμα, *contuſion, colliſion*, eſpece de fractrue des os plats qui conſiſte dans une contuſion, & un enfoncement des fibres oſſeuſes; ce mot vient du verbe θλάω, je *froiſſe*. θλάσις dans Hippocrate & dans Galien, eſt toute contuſion faite par un corps émouſſé, & toute bleſſure produite par un inſtrument mouſſe qui a contus les parties. (*D. J.*)

THLASPI, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botan.*) genre de plante à fleur en croix, compoſé de quatre pétales: le piſtil ſort du calice, & devient dans la ſuite un fruit plat, arrondi, bordé le plus ſouvent d'une aîle ou d'un feuillet, & échancré à ſa partie ſupérieure; ce fruit eſt diviſé en deux loges par une cloïſon intermédiaire, dirigée obliquement relativement au plan des panneaux, & il renferme des ſemences le plus ſouvent applaties. Ajoutez aux caracteres de ce genre que ſes feuilles ſont ſimples, en quoi il differe de celui du creſſon. Tournefort, *inſt. rei herb. Voyez* PLANTE.

Des vingt & une eſpeces de *thlaſpi* de Tournefort, nous décrirons la plus ordinaire, *thlaſpi vulgatus I. R. H.* 212. en anglois, *the common treaclemuſtard.*

Sa racine eſt aſſez groſſe, fibreuſe, ligneuſe, blanche, un peu âcre. Elle pouſſe des tiges à la hauteur d'environ un pié, rondes, velues, roides, rameuſes, garnies de feuilles ſimples ſans queue & ſans découpure, longues comme le petit doigt, larges à leur baſe, s'étréciſſant peu-à-peu en pointe, crénelées en leurs bords d'un verd blanchâtre, d'un goût âcre & piquant. Ses fleurs ſont petites, blanches, nombreuſes, diſpoſées comme celles de la bourſe à berger, compoſées chacune de quatre pétales en croix, avec ſix étamines à ſommets pointus.

A ces fleurs ſuccedent des fruits ronds, ovales, applatis, bordés ordinairement d'une aîle ou feuillet plus étroits à leur baſe, plus larges & échancrés par le haut. Ils ſont compoſés de deux panneaux ſéparés par une cloiſon mitoyenne, poſée de travers, & diviſés en deux loges; elles contiennent des graines preſque rondes, applaties, d'une couleur rouge obſcure; ces graines noirciſſent en vieilliſſant, & ſont d'un goût âcre & brûlant, comme la moutarde.

Cette plante vient aux lieux incultes, rudes, pierreux, ſablonneux, expoſés au ſoleil & contre les murailles; elle fleurit en mai, & ſa ſemence mûrit en juin. On nous l'apporte du Languedoc & de la Provence, où elle croît ſupérieure à celle des autres climats tempérés; il faut la choiſir nouvelle, nette, bien nourrie âcre & piquante au goût.

THLASPI, (*Mat. méd.*) la ſemence de pluſieurs eſpeces de *thlaſpi* eſt recommandée comme remede par quelques auteurs de médecine. Ces plantes ſont de la claſſe des cruciferes de Tournefort, & dans la diviſion de celles qui contiennent l'alkali volatil ſpontané dans un état aſſez nud, & en une quantité aſſez conſidérable.

La ſemence de *thlaſpi* n'eſt guere moins âcre & piquante que la ſemence de moutarde, dont on peut la regarder comme la ſuccédanée. *Voyez* MOUTARDE. Cette ſemence eſt très-peu uſitée, ou même abſolument inuſitée dans la preſcription des remedes magiſtraux. Elle entre dans le mithridat & dans la thériaque. (*b*)

*THLASPIDIUM*, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botan.*) genre de plante à fleur en croix, compoſée de quatre pétales; le piſtil ſort du calice, & devient dans la ſuite un fruit applati, double, pour ainſi dire, & compoſé de deux parties qui ſont ſéparées par une cloiſon intermédiaire, & qui renferment chacune une ſemence le plus ſouvent oblongue & applatie. Tournefort, *inſt. rei herb. Voyez* PLANTE.

Entre les dix eſpeces de ce genre de plante que compte Tournefort, il ſuffira de décrire la premiere, celle de Montpellier, *thlaſpidium Monſpelienſe, hieracii foliohirſuto, J. R. H.* 214. Il pouſſe pluſieurs tiges à la hauteur d'un pié, grêles, rondes, rameuſes, portant peu de feüilles; mais il en ſort de ſa racine pluſieurs qui ſont longues, rudes, ſinueuſes, vertes, velues, reſſemblantes à celle du hiéracium, éparſes par terre. Ses fleurs naiſſent aux ſommités de ſes tiges, petites, à quatre feuilles jaunes, diſpoſées en croix: quand elles ſont tombées, il leur ſuccede un fruit en lunette compoſée de deux parties très-applaties, qui renferment dans leur creux chacune une ſemence oblongue, fort applatie, rouſſe ou rougeâtre: ſa racine eſt longue & médiocrement groſſe. Cette plante croît vers Montpellier, & aux lieux montagneux des pays chauds. (*D. J.*)

*THLIPSIS*, (*Lexicog. Médec.*) θλίψις de θλίψω, *comprimer, compreſſion*; θλίψις στομαχȣ eſt une *compreſſion* cauſée à l'eſtomac par les alimens, qui le ſurchargent par leur quantité. (*D. J.*)

*THMUIS*, (*Géog. anc.*) ville de la baſſe Egypte, vers la bouche du Nil, nommée *Mendeze*; c'étoit une ville conſidérable, & qui devint épiſcopale, car S. Phileus & S. Sérapion en ont été évêques. *Thmuis* ſignifioit un *bouc* en langue égyptienne, à ce que prétend S. Jérôme. (*D. J.*)

THNETOPSYCHITES, ſ. m. pl. (*Hiſt. eccléſiaſt.*) anciens hérétiques, croyant que l'ame humaine étoit parfaitement ſemblable à celle des bêtes, & qu'elle mouroit avec le corps. *Voyez* AME.

Ce mot eſt compoſé du grec, θνητος *mortel*, & ψυχη *ame*.

On ne trouve nulle part ces hérétiques que dans S. Jean Damaſcene, *héreſ. xc*, à-moins qu'ils ne ſoient les mêmes que ceux dont parle Euſebe, *hiſt. eccléſiaſt. liv. IX. c. xxxviij*, où il eſt dit que du temps d'Origene il y avoit en Arabie des hérétiques croyant que l'ame humaine mouroit avec le corps, mais qu'elle reſſuſciteroit avec le corps à la fin du monde. Euſebe ajoute qu'Origene réfuta ces hérétiques dans un concile nombreux, & qu'il les fit revenir de leurs erreurs. S. Auguſtin & Iſidore les appellent *hérétiques arabes*.

Marshal, dans ſes *tables*, a défiguré ce mot faute de l'entendre; car il l'écrit *the-*

*nopsychites*, au-lieu de *thnetopsychites* : il les place aussi dans le sixieme siecle, mais on ne peut deviner sur quel fondement il l'a fait.

THO, (*Musique des anciens*,) l'une des quatre syllabes dont les Grecs se servoient pour solfier. (*Voyez* SOLFIER.)

THOÉ, s. f. (*Mytholog.*) nymphe marine, fille de l'Océan & de Téthys, selon Hésiode; elle se nommoit ainsi à cause de sa vîtesse. (*D. J.*)

THOISSEY, (*Géog. mod.*) en latin du moyen âge *Tossiacus*, ville de France, dans la principauté de Dombes, proche les rivieres de Saone & de Chalarones, à 7 lieues au nord de Trévoux. Il y a un bailliage & un collége. (*D. J.*)

THOLOSAT, LE, (*Géog. mod.*) petite riviere de France en Guienne; elle se jette dans la Garonne, entre Toneius & Marmande. (*D. J.*)

*THOLUS*, s. m. (*Archit. tom.*) Vitruve nomme *tholus* une coupe ou un dôme en général. C'est la clé du milieu d'une piece ou s'assemblent toutes les courbes d'une voûte, quand elle est de charpente. On y suspendoit anciennement dans les temples les présens faits aux dieux.

On entend aussi par le mot *tholus* la coupe d'un temple. Philander & Barbaro appelloient aussi *tholus* la lanterne que l'on met au-dessus du temple. (*D. J.*)

*THOLUS ou THOLANTES*, (*Géog. anc.*) ville d'Afrique, selon Arrien. Elle étoit située dans les terres, &, selon les apparences, peu éloignée de Carthage. Syphax la prit par trahison, & passa la garnison romaine au fil de l'épée. (*D. J.*)

THOMAS, ARBRE DE SAINT-, (*Hist. nat. Bot.*) arbre des indes orientales. Ses feuilles ressemblent à celles du liere: ses fleurs sont comme des lys violets, dont l'odeur est très-agréable. Cet arbre ne produit aucun fruit.

THOMAS, *Saint-*, (*Géog. mod.*) île d'Afrique, dans la mer d'Ethiopie, sous la ligne. Elle a été découverte par les Porturgais en 1495. On lui donne environ douze lieues de diametre; l'air y est malsain, à cause des chaleurs excessives qu'on y ressent. Le terroir en est cependant fertile en raisins & en cannes de sucre. Pavoasan est la capitale de cette île. (*D. J.*)

THOMAS, *Saint-*, (*Géog. mod.*) île de l'Amérique septentrionale, une des Antilles, au levant de Porto-Rico. Elle a six lieues de tour, & appartient aux Danois. *Long.* 18. 27. (*D. J.*)

THOMAS, CHRÉTIENS DE SAINT, (*Hist. ecclés.*) c'est le nom qu'on donne aux chrétiens indiens, établis dans la presqu'île des Indes, au royaume de Cochin, & sur la côte de Malabar & de Coromandel.

On ne doit pas douter que le christianisme n'ait percé de bonne heure dans les Indes, & l'on peut le prouver par Cosmas, témoin oculaire d'une partie de ce qu'il avance dans sa topographie chrétienne. » Il y a, dit-il, dans l'île Taprobane, » dans l'Inde intérieure, dans la mer des » Indes, une église de chrétiens, avec des » clercs & des fideles; je ne sai s'il n'y en » a point au-delà. De même dans les » pays de Malé, où croît le poivre, & » dans la Calliane, il y a un évêque qui » vient de Perse, où il est ordonné ».

Nous avons dans ces paroles, un témoignage de christianisme, établi aux Indes dans le sixieme siecle. Cosmas écrivoit environ l'an 547 de Notre-Seigneur, & ces chretiens se sont conservés jusqu'à notre siecle dans un état qui paroît n'avoir été exposé par rapport à la religion, à aucune contradiction violente, hormis celle qu'ils eurent à essuyer de la part des Portugais, vers la fin du seizieme siecle.

Le P. Montfaucon a rendu service à l'Église & à la république des lettres, par la publication & la traduction de l'ouvrage de Cosmas. Sans parler de plusieurs choses curieuses qui y sont rapportées, on y trouve les plus anciennes connoissances qu'on ait de l'établissement de l'église chrétienne sur la côte de malabar, & de la dépendance où étoit leur évêque, à l'égard du catholique ou métropolitain de Perse: dépendance qui a continué jusqu'à ce que les Portugais, qui s'étoient rendus puissans dans les Indes, mirent tout en œuvre pour amener cette église à la tutelle du pape, auquel elle n'avoit jamais été soumise.

Les chrétiens de *S. Thomas* se donnent

une antiquité bien plus reculée que celle dont nous venons de parler. Ils prétendent que l'apôtre *S. Thomas* est le fondateur de leur église, & les Portugais leurs ennemis, n'ont pas peu contribué à appuyer cette tradition. Antoine Gouvea, religieux Augustin, la soutient dans son livre intitulé: *Jornada do Arcebispo de Goa*, imprimé à Conimbre en 1606.

Il prétend que dans la répartition de toutes les parties du monde qui se fit entre les apôtres, les Indes échurent à S. Thomas qui après avoir établi le christianisme dans l'Arabie heureuse, & dans l'île Dioscoride, appelée aujourd'hui *Socotora*, se rendit à Cranganor, où résidoit alors le principal roi de la côte de Malabar. Le saint apôtre ayant fondé plusieurs églises à Cranganor, vint sur la côte opposée, connue aujourd'hui sous le nom de *Coromandel*, & s'étant arrêté à Méliapour, que les Européens appellent *Saint-Thomas*, il y convertit le roi & tout le peuple.

Je ne suivrai point sa narration romanesque, qui doit peut-être son origine à ceux-là même, qui ont autrefois supposé divers actes sous le nom des apôtres; entr'autres les actes de S. Thomas, & l'histoire de ses courses dans les Indes. Ces actes fabuleux subsistent encore dans un manuscrit de la bibliotheque du roi de France. M. Simon, dans ses observations sur les versions du nouveau testament, en a donné un extrait, que le savant Fabricius a inséré dans son premier volume des apocryphes du nouveau testament. Il paroît que c'est de-là que le prétendu Abdias, babylonien, a puisé tout ce qu'il débite dans la vie de S. Thomas; & il n'est pas surprenant, que les chrétiens de Malabar, gens simples & crédules, aient adopté la fable de cette mission, ainsi que beaucoup d'autres.

Il est néanmoins certain que la connoissance du christianisme est ancienne sur la côte de Malabar, non-seulement par le témoignage de Cosmas, mais encore, parce qu'on trouve dans les souscriptions du concile de Nicée, celle d'un prélat qui se donne le titre d'évêque de Perse. De plus, un ancien auteur cité par Suidas, dit que les habitans de l'Inde intérieure (c'est le nom que Cosmas donne à la côte de Malabar), les Ibériens & les Arméniens furent baptisés sous le regne de Constantin.

Les princes du pays, entr'autres Serant Peroumal, empereur de Malabar, fondateur de Calecut, l'an de J. C. 825, selon M. Vischer, donna de grands privileges aux chrétiens de la côte. Ils ne dépendent, à proprement parler, que de leur évêque, tant pour le temporel, que pour le spirituel.

Le roi de Cranganor honora depuis de ses bonnes graces un arménien nommé *Thomas Cana* ou *mar-Thomas*; ce mot de *mar* est syriaque, & signifie la même chose que le *dom* des Espagnols. Il y a de l'apparence que la conformité de nom l'a quelquefois fait confondre avec l'apôtre S. Thomas. Cet homme qui faisoit un gros trafic avoit deux maisons, l'une du côté du sud, dans le royaume de Cranganor, & l'autre vers le nord, au voisinage d'Augamale.

Dans la premiere de ces maisons, il tenoit son épouse légitime, & dans la seconde, une concubine convertie à la foi. Il eut des enfans de l'une & de l'autre de ces femmes. En mourant, il laissa à ceux qui lui étoient nés de son épouse légitime, les terres qu'il possédoit au midi; & les bâtards hériterent de tous ses biens qui étoient du côté du nord. Ces descendans de mar-Thomas s'étant multipliés, partagerent tout le christianisme de ces lieux-là. Ceux qui descendent de la femme légitime, passent pour les plus nobles; ils sont si fieres de leur origine, qu'ils ne contractent point de mariages avec les autres, ne les admettant pas même à la communion dans leurs églises, & ne se servant point de leurs prêtres.

Quelques temps après la fondation de la ville de Coulan, à laquelle commence l'époque du Malabar, c'est-à-dire, après l'an 822 de Notre-Seigneur, deux ecclésiastiques syriens vinrent de Babylone dans les Indes: l'un se nommoit *mar Sapor*, & l'autre *mar Peroses*. Ils aborderent à Coulan, où le roi voyant qu'ils étoient

respectés

respectés des chrétiens, leur accorda entr'autres privileges, celui de bâtir des églises par-tout où ils voudroient ; ces privileges subsistent peut-être encore : les chrétiens indiens les firent voir à Alexis de Menezès, écrits sur des lames de cuivre, en langues & caracteres malabares, canarins, bisnagares & tamules, qui sont les langues les plus en usage sur ces côtes.

Une si longue suite de prospérités rendit les chrétiens indiens si puissans, qu'ils secouerent le joug des princes infideles, & élurent un roi de leur nation. Le premier qui porta ce nom s'appelloit *Baliarté*, & il se donnoit le titre de roi des *Chrétiens* de *S. Thomas*. Ils se conserverent quelque temps dans l'indépendance sous leurs propres rois, jusqu'à ce qu'un d'eux, qui selon une coutume établie dans les Indes, avoit adopté pour fils, le roi de Diamper, mourut sans enfans, & ce roi payen lui succéda dans tous ses drois sur les chrétiens des Indes. Ils passerent ensuite par une adoption semblable sous la jurisdiction du roi de Cochin, auquel ils étoient soumis lorsque les Portugais arriverent dans les Indes. Il y en avoit cependant un nombre assez considérable qui obéissoit aux princes voisins.

L'an 1502, Vasco de Gama, amiral du roi de Portugal, étant arrivé à Cochin avec une flotte, ces Chrétiens lui envoyerent des députés, par lesquels ils lui représenterent que puisqu'il étoit vassal d'un roi chrétien, au nom duquel il venoit pour conquérir les Indes, ils le prioient de les honorer de sa protection & de celle de son roi : l'amiral leur donna de bonnes paroles, n'étant pas en état de les assister d'une autre maniere.

Ils dépendent du catholique de Perse & du patriarche de Babylone, & de Mosul. Ils appellent leurs prêtres, *caçanares*, dont les fonctions étoient d'expliquer leurs livres écrits en langue syriaque. Les premiers missionnaires qui travaillerent à leur instruction, pour les soumettre à l'Eglise romaine, furent des Cordeliers; mais les Jésuites envisageant cette charge comme une affaire fort lucrative, obtinrent un college du roi de Portugal, outre des pensions, & la protection du bras séculier. Malgré tout cela, les chretiens malabares suivirent leur culte, & ne permirent jamais qu'on fît mention du pape dans leurs prieres. Mais il faut ici donner une idée complette des opinions & des rits ecclésiastiques de ces anciens chrétiens.

La premiere erreur qu'on leur reproche, est l'attachement qu'ils ont pour la doctrine de Nestorius, joint à leur entêtement à nier que la bienheureuse Vierge soit véritablement la mere de Dieu.

Ils n'admettoient aucunes images dans leurs églises, sinon dans quelques-unes qui etoient voisines des Portugais, dont ils avoient pris cet usage. Cela n'empêchoit pas que de tout temps ils n'eussent des croix, pour lesquelles ils avoient beaucoup de respect.

Ils croyoient que les ames des bienheureux ne verroient Dieu qu'après le jour du jugement universel, opinion qui leur étoit commune avec les autres églises orientales ; & qui, quoique traitée d'erreur par Gouvea, est en quelque maniere appuyée sur la tradition.

Ils ne connoissoient que trois sacremens, le baptême, l'ordre & l'eucharistie. Dans la forme du baptême, il y avoit fort peu d'uniformité entre les diverses églises du diocèse.

Quelques-uns de leurs ecclésiastiques administroient ce sacrement d'une maniere invalide, au sentiment de l'archevèque, qui à l'exemple des autres ecclésiastiques de sa nation, rapportoit tout à la théologie scholastique. Dans cette persuasion, il rebaptisa tout le peuple d'une des nombreuses églises de l'évêché.

Ils différoient le baptême des enfans ; souvent un mois, quelquefois plus longtemps : il arrivoit même qu'ils ne les baptisoient qu'à l'âge de sept, de huit, ou de dix ans, contre la coutume des Portugais qui baptisent ordinairement les leurs le huitieme jour après la naissance, en quoi ils semblent suivre le rit de la circoncision des Juifs, comme l'a remarqué l'auteur du *Traité de l'inquisition de Goa*.

Ils ne connoissoient aucun usage des saintes huiles, ni dans le baptême, ni dans

l'adminiſtration des autres ſacremens: ſeulement après le baptême des enfans, ils les frottoient par tout le corps d'huile de cocos, ou de gergelin, qui eſt une eſpece de ſafran des Indes. Cet uſage, quoique ſans prieres, ni bénédiction, paſſoit chez eux pour quelque choſe de ſacré.

Ils n'avoient aucune connoiſſance des ſacremens de confirmation & d'extrême-onction; ils n'admettoient point auſſi la confeſſion auriculaire.

Ils étoient fort devots au ſacrement de l'euchariſtie, & communioient tous ſans exception le Jeudi-Saint. Ils n'y apportoient point d'autre préparation que le jeûne.

Leur meſſe ou liturgie étoit alterée par diverſes additions que Neſtorius y avoit faites. Avant l'arrivée des Portugais dans les Indes, ils conſacroient avec des gâteaux, où ils mettoient de l'huile & du ſel. Ils faiſoient cuire ces gâteaux dans l'egliſe même. Cette coutume de paitrir le pain de l'euchariſtie avec de l'huile & du ſel, eſt commune aux Neſtoriens & aux Jacobites de Syrie. Il faut obſerver ici, qu'ils ne mêloient dans la pâte l'huile qu'en très-petite quantité, ce qui ne change point la nature du pain. Dans l'egliſe romaine, on ſe ſert d'un peu de farine delayée dans de l'eau, & ſechée enſuite entre deux fers que l'on a ſoin de frotter de temps-en-temps de cire blanche, de peur que la farine ne s'y attache. C'eſt donc une colle ſeſ hée, mêlée de cire; ce qui ſemble plus contraire à l'inſtitution du ſacrement, que l'huile des égliſes Syriennes.

Au lieu de vin ordinaire, ils ſe ſervoient comme les Abyſſins, d'une liqueur exprimée de raiſins ſecs, qu'ils faiſoient infuſer dans de l'eau. Au defaut de ces raiſins, ils avoient recours au vin de palmier.

Celui qui ſervoit le prêtre à l'autel portoit l'étole, ſoit qu'il fût diacre, ou qu'il ne le fût pas. Il aſſiſtoit à l'office l'encenſoir à la main, chantant en langue ſyriaque, & récitant lui ſeul preſque autant de paroles que le prêtre qui officioit.

Les ordres ſacrés étoient en grande eſtime chez eux. Il y avoit peu de maiſons où il n'y eût quelqu'un de promu à quelque degré eccléſiaſtique. Outre que ces dignités les rendoient reſpectables, elles ne les excluoient d'aucune fonction ſéculiere. Ils recevoient les ordres ſacrés dans un âge peu avancé: ordinairement ils étoient promus à la prêtriſe dès l'âge de dix-ſept, de dix-huit & de vingt ans. Les prêtres ſe marioient même à des veuves, & rien ne les empêchoit de contracter de ſecondes noces après la mort de leurs femmes. Il arrivoit aſſez ſouvent que le pere, le fils & le petit-fils, étoient prêtres dans la même égliſe.

Les femmes des prêtres, qu'ils appelloient *caçaneires*, avoient le pas par-tout. Elles portoient, pendue au col, une croix d'or, ou de quelqu'autre métal. Les eccléſiaſtiques des ordres inférieurs, qui ne paroiſſent pas avoir été diſtingués parmi ces chrétiens, s'appelloient *chamazès*, mot ſyriaque qui ſignifie *diacre* ou *miniſtre*.

L'habit ordinaire des eccléſiaſtiques conſiſtoit dans de grands caleçons blancs, par-deſſus leſquels ils revêtoient une grande chemiſe. Quand ils y ajoutoient une ſoutane blanche ou noire, c'étoit leur habit décent. Leurs couronnes ou tonſures, etoient ſemblables à celles des moines ou des chanoines réguliers.

Ils ne récitoient l'office divin qu'à l'égliſe, où ils le chantoient à haute voix deux fois le jour; la premiere à trois heures du matin, la ſeconde à cinq heures du ſoir. Perſonne ne s'en exemptoit. Hors de-là ils n'avoient point de breviaire à réciter, ni aucuns livres de dévotion particuliere qui fuſſent d'obligation.

Ils étoient ſimoniaques, dit Goueva, dans l'adminiſtration du baptême & de l'euchariſtie: le prix de ces ſacremens étoit réglé. Je ne ſais s'il n'y a point d'erreur à taxer de ſimonie un pareil uſage. Ces eccléſiaſtiques n'avoient point d'autre revenu, & ils pouvoient bien exiger de leurs paroiſſiens ce qui étoit néceſſaire pour leur ſubſiſtance.

Lorſqu'ils ſe marioient, ils ſe contentoient d'appeller le premier caçanare qui ſe préſentoit. Souvent ils s'en paſſoient. Quelquefois ils contractoient leurs ma-

riages avec des cérémonies assez semblables à celles des Gentils.

Ils avoient une affection extraordinaire pour le patriarche nestorien de Babylone, & ne pouvoient souffrir qu'on fît mention dans leurs églises, ni du pape, ni de l'église romaine. Le plus ancien des prêtres d'une église y présidoit toujours. Il n'y avoit ni curé, ni vicaire.

Tout le peuple assistoit le dimanche à la liturgie, quoiqu'il n'y eût aucune obligation de le faire. Mais il y avoit des lieux où elle ne se célébroit qu'une fois l'an.

Les prêtres se chargeoient quelquefois d'emplois laïques, jusqu'à être receveurs des droits qu'exigeoient les rois païens.

Ils mangeoient de la chair le samedi; & leurs jours d'abstinence étoient le mercredi & le vendredi. Leur jeûne étoit fort sévere en carême. Ils ne prenoient de repas qu'une fois le jour après le coucher du soleil, & ils commençoient à jeûner dès le dimanche de la Quinquagésime. Pendant ce temps-là ils ne mangeoient ni poissons, ni œufs, ni laitages, ne buvoient point de vin, & n'approchoient point de leurs femmes. Toutes ces observances leurs étoient ordonnées sous peine d'excommunication; cependant les personnes avancées en âge étoient dispensées de jeûner.

Pendant le carême ils alloient trois fois le jour à l'église, le matin, le soir & à minuit. Plusieurs s'exemptoient de la derniere heure; mais nul ne manquoit aux deux précédentes. Ils jeûnoient de même tout l'avent. Outre ces deux jeûnes d'obligation, ils en avoient d'autres qui n'étoient que de dévotion, comme celui de l'assomption de la Vierge, depuis le premier d'août jusqu'au quinzieme; celui des apôtres qui duroit cinquante jours, & commençoit immédiatement après la Pentecôte; & celui de la nativité de Notre-Seigneur, depuis le premier de septembre jusqu'à Noël.

Toutes les fois qu'ils entroient dans l'église les jours de jeûne, ils y trouvoient les prêtres assemblés qui chantoient l'office divin, & leur donnoient la bénédiction. Cette cérémonie s'appelloit *donner*, ou *recevoir le casturi*. Elle consistoit à prendre entre leurs mains celles des caçanares, & à les baiser après les avoir élevées en-haut. C'étoit un signe de paix, qui n'étoit accordé qu'à ceux qui étoient dans la communion de l'église : les pénitens & les excommuniés en étoient exclus.

Les femmes accouchées d'un enfant mâle, n'entroient dans l'église que quarante jours après leur délivrance; pour une fille on doubloit le nombre des jours, après lesquels la mere venoit dans l'assemblée offrir son enfant à dieu & à l'église.

Ces chrétiens étoient en général fort peu instruits. Quelques-uns seulement savoient l'oraison dominicale, & la salutation angélique.

Ils craignoient extrêmement l'excommunication, & ils avoient raison de la craindre; la discipline ecclésiastique étoit si sévere, que les homicides volontaires, & quelques autres crimes, attiroient une excommunication dont le coupable n'étoit jamais absous, pas même à l'article de la mort.

Leurs églises étoient sales, peu ornées, & bâties à la maniere des pagodes, ou temples des Gentils. Nous avons déjà remarqué qu'ils n'avoient point d'images. Nous ajouterons ici qu'ils n'admettoient point de purgatoire, & qu'ils le traitoient de fable.

On voit par ce détail, que ces anciens chrétiens malabares, sans avoir eu de commerce avec les communions de Rome, de Constantinople, d'Antioche & d'Alexandrie, conservoient plusieurs des dogmes admis par les protestants, & rejettés, en tout ou en partie, par les églises qu'on vient de nommer. Ils nioient la suprématie du pape, ainsi que la transubstantiation, soutenant que le sacrement de l'eucharistie n'est que la figure du corps de J. C. Ils excluoient aussi du nombre des sacremens, la confirmation, l'extrême-onction & le mariage. Ce sont là les erreurs que le synode de Diamper proscrivit.

Le savant Geddes a mis au jour une traduction angloise des actes du synode, composés par les Jésuites: & M. de la Croze en a donné des extraits dans son *Histoire du christianisme des Indes*. C'est assez pour nous de remarquer qu'Alexis Menezès, nommé archevêque de Goa,

tint ce synode après avoir entrepris, en 1599, de soumettre *les chrétiens de S. Thomas* à l'obéissance du pape. Il réussit dans ce projet par la protection du roi de Portugal, & par le consentement du roi Cochin, qui aima mieux abandonner les chrétiens de ses états, que de se brouiller avec les Portugais. Menezès jeta dans le feu la plupart de leurs livres, perte considérable pour les savans curieux des antiquités ecclésiastiques de l'orient; mais le prélat de Goa ne s'en mettoit guere en peine, uniquement occupé de vues ambitieuses. De retour en Europe, il fut nommé archevêque de Brague, vice-roi de Portugal, & président du conseil d'état à Madrid, où il mourut en 1617.

Cependant la conquête spirituelle de Menezès, ainsi que l'autorité temporelle des Portugais, reçut quelque temps après un terrible échec, & les *chrétiens de S. Thomas* recouvrerent leur ancienne liberté. La cause de cette catastrophe fut le gouvernement arbitraire des Jésuites, qui par le moyen des prélats tirés de leur compagnie, exerçoient une domination violente sur ces peuples, gens à la vérité simples & peu remuans, mais extrêmement jaloux de leur religion. Il paroît par le livre de Vincent-Marie de Ste. Catherine de Sienne, que les Jésuites traitoient ces chrétiens avec tant de tyrannie, qu'ils résolurent de secouer un joug qu'ils ne pouvoient plus porter; ensorte qu'ils se firent un évêque de leur archidiacre, au grand déplaisir de la cour de Rome.

Alexandre VII. résolut de remédier promptement au schisme naissant; & comme il savoit que la hauteur des Jésuites avoit tout gâté, il jeta les yeux sur les Carmes déchaussés, & nomma quatre religieux de cet ordre, pour ramener *les chrétiens de S. Thomas* à son obéissance: mais leurs soins & leurs travaux n'eurent aucun succès par les ruses du prélat Jésuite, qui aliéna les esprits, & fit rompre les conférences.

Enfin la prise de Cochin par les Hollandois, en 1663, rendit aux *chrétiens de S. Thomas* la liberté dont ils avoient anciennement joui. Mais ces mêmes Hollandois, trop attachés à leur négoce, négligerent entiérement la protection de ces pauvres gens. Il est honteux qu'ils ne se soient pas plus intéressés en leur faveur, que s'ils avoient été des infideles dignes d'être abandonnés. (*Le Chevalier* DE JAUCOURT.)

THOMAS-TOWN, (*Géog. mod.*) ville murée d'Irlande, dans la province de Leicester, au comté de Kilkenny, où elle tient le second rang. Elle a droit d'envoyer deux députés au parlement d'Irlande. (*D. J.*)

THOMASIUS, PHILOSOPHIE DE (*Hist. de la Philosophie.*) Il ne faut point oublier cet homme parmi les réformateurs de la philosophie & les fondateurs de l'éclectisme renouvellé; il mérite une place dans l'histoire des connoissances humaines, par ses talens, ses efforts & ses persécutions. Il naquit à Leipsic en 1555. Son pere, homme savant, n'oublia rien de ce qui pouvoit contribuer à l'instruction de son fils; il s'en occupa lui-même, & il s'associa dans ce travail important les hommes célebres de son temps, Filier, Rapporte, Ittigius, les Alberts, Menekenius, Franckensteinius, Rechenbergius & d'autres qui illustroient l'académie de Leipsic; mais l'éleve ne tarda pas à exciter la jalousie de ses maîtres dont les sentimens ne furent point une regle servile des siens. Il s'appliqua à la lecture des ouvrages de Grotius. Cette étude le conduisit à celle des lois & du droit. Il n'avoit personne qui le dirigeât, & peut-être fut-ce un avantage pour lui. Puffendorf venoit alors de publier ses ouvrages. La nouveauté des questions qu'il y agitoit, lui susciterent une nuée d'adversaires. Thomasins se rendit attentif à ces disputes, & bientôt il comprit que la théologie & la jurisprudence avoient chacune un coup d'œil sous lequel elles envisageoient un objet commun; qu'il ne falloit point abandonner une science aux prétentions d'une autre; & que le despotisme que quelques-unes s'arrogent, étoit un caractere très-suspect de leur infaillibilité. Dès ce moment il foula aux piés l'autorité; il prit une ferme résolution de ramener tout à l'examen de la raison & de n'écouter que sa voix. Au milieu des cris que son projet pourroit exciter, il comprit que le premier pas qu'il avoit à faire,

c'étoit de ramaſſer des faits. Il lut les auteurs, il converſa avec les ſavans, & il voyagea; il parcourut l'Allemagne; il alla en Hollande; il y connut le célebre Grævius. Celui-ci le mit en correſpondance avec d'autres érudits, ſe propoſa de l'arrêter dans la contrée qu'il habitoit, s'en ouvrit à Thomaſius; mais notre philoſophe aimoit ſa patrie, & il y retourna.

Il conçut alors la néceſſité de porter encore plus de ſévérité qu'il n'avoit fait, dans la diſcuſſion des principes du droit civil, & d'appliquer ſes réflexions à des cas particuliers. Il fréquenta le barreau, & il avoua dans la ſuite que cet exercice lui avoit été plus utile que toutes ſes lectures.

Lorſqu'il ſe crut aſſez inſtruit de la juriſprudence uſuelle il revint à la ſpéculation; il ouvrit une école; il interpréta à ſes auditeurs le traité du droit de la guerre & de la paix de Grotius. La crainte de la peſte qui ravageoit le pays, ſuſpendit quelque temps ſes leçons; mais la célébrité du maître & l'importance de la matiere ne tarderent pas à raſſembler ſes diſciples épars. Il acheva ſon cours; il compara Grotius, Puffendorf & leurs commentateurs; il remonta aux ſources; il ne négligea point l'hiſtorique; il remarqua l'influence des hypotheſes particulieres ſur les conſéquences, la liaiſon des principes avec les concluſions, l'impoſſibilité de ſe paſſer de quelque loi poſitive, univerſelle, qui ſervit de baſe à l'édifice, & ce fut la matiere d'un ſecond cours qu'il entreprit à la ſollicitation de quelques perſonnes qui avoient ſuivi le premier. Son pere vivoit encore, & l'autorité dont il jouiſſoit, ſuſpendoit l'éclat des haines ſourdes que Thomaſius ſe faiſoit de jour en jour par ſa liberté de penſer; mais bientôt il perdit le repos avec cet appui.

Il s'étoit contenté d'enſeigner avec Puffendorf que la ſociabilité de l'homme étoit le fondement de la moralité de ſes actions; il l'écrivit: cet ouvrage fut ſuivi d'un autre où il exerça une ſatyre peu ménagée ſur différens auteurs, & les cris commencerent à s'élever. On invoqua contre lui l'autorité eccléſiaſtique & ſéculiere. Les défenſeurs d'Ariſtote pour lequel il affectoit le plus grand mépris, ſe joignirent aux juriſconſultes, & cette affaire auroit eu les ſuites les plus ſérieuſes, ſi *Thomaſius* ne les eût arrêtées en fléchiſſant devant ſes ennemis. Ils l'acuſoient de mépriſer la religion & ſes miniſtres, d'inſulter à ſes maîtres, de calomnier l'égliſe, de douter l'exiſtence de Dieu; il ſe defendit, il ferma la bouche à ſes adverſaires, & il conſerva ſon franc parler.

Il parut alors un ouvrage ſous ce titre, *Intereſſe principum circa religionem evangelicam.* Un profeſſeur en théologie, appelé *Hector Godefroi Maſius*, en étoit l'auteur. *Thomaſius* publia ſes obſervations ſur ce traité; il y comparoit le lutheraniſme avec les autres opinions des ſectaires, & cette comparaiſon n'étoit pas toujours à l'avantage de Maſius. La querelle s'engagea entre ces deux hommes. Le roi de Danemarck fut appelé dans une diſcuſſion où il s'agiſſoit entr'autres choſes de ſavoir ſi les rois tenoient de Dieu immédiatement leur autorité; & ſans rien prononcer ſur le fond, ſa majeſté danoiſe ſe contenta d'ordonner l'examen le plus attentif aux ouvrages que *Thomaſius* publieroit dans la ſuite.

Il eut l'imprudence de ſe mêler dans l'affaire des Piétiſtes, d'écrire en faveur du mariage entre des perſonnes de religions différentes, d'entreprendre l'apologie de Michel Montanus accuſé d'athéiſme, & de mécontenter tant d'hommes à la fois, que pour échapper au danger qui menaçoit ſa liberté, il fut obligé de ſe ſauver à Berlin, laiſſant en arriere ſa bibliotheque & tous ſes effets qu'il eut beaucoup de peine à recouvrer.

Il ouvrit une école à Hales ſous la protection de l'électeur; il continua ſon ouvrage périodique, & l'on ſe doute bien qu'animé par le reſſentiment, & jouiſſant de la liberté d'écrire tout ce qu'il lui plaiſoit, il ne ménagea guere ſes ennemis. Il adreſſa à Maſius même les premieres feuilles qu'il publia. Elles furent brûlées par la main du bourreau; & cette exécution nous valut un petit ouvrage de *Thomaſius*,

où sous le nom de Attila Frédéric Frommolohius, il examine ce qu'il convient à un homme de bien de faire, lorsqu'il arrive à un souverain étranger de flétrir ses productions.

L'école de Hales devint nombreuse. L'électeur y appella d'autres personnages célebres, & *Thomasius* fut mis à leur tête. Il ne dépendoit que de lui d'avoir la tranquillité au milieu des honneurs; mais on n'agitoit aucune question importante qu'il ne s'en mêlât; & ses disputes se multiplioient de jour en jour. Il se trouva embarrassé dans la question du concubinage, dans celle de la magie, des sortileges, des bénéfices, des apparitions, des spectres, des pactes, des démons. Or je demande comment il est possible à un philosophe de toucher à ces sujets, sans s'exposer au soupçon d'irréligion?

*Thomasius* avoit observé que rien n'étoit plus opposé aux progrès de nos connoissances que l'attachement opiniatre à quelque secte. Pour encourager ses compatriotes à secouer le joug & avancer le projet de réformer la philosophie, après avoir publié son ouvrage *de prudentiâ cogitandi & ratiocinandi*, il donna un abrégé historique des écoles de la Grece; passant de-là au cartésianisme qui commençoit à entraîner les esprits, il exposa à sa maniere ce qu'il y voyoit de répréhensible, & il invita à la méthode éclectique. Ces ouvrages, excellens d'ailleurs, sont tachés par quelques inexactitudes.

Il traita fort au long dans le livre qu'il intitula, *de l'introduction à la philosophie rationelle*, de l'érudition en général, & de son étendue, de l'érudition logicale, des actes de l'entendement, des termes techniques, de la dialectique, de la vérité, de la vérité premiere & indémontrable, des démonstrations de la vérité, de l'inconnu, du vraissemblable, des erreurs, de leurs sources, de la recherche des vérités nouvelles, de la maniere de les découvrir; il s'attacha sur-tout à ces derniers objets dans sa pratique de la philosophie rationelle. Il étoit ennemi mortel de la méthode sillogistique.

Ce qu'il venoit d'exécuter sur la logique il l'entreprit sur la morale; il exposa dans son introduction à la philosophie morale ce qu'il pensoit en général du bien & du mal, de la connoissance que l'homme en a, du bonheur, de Dieu, de la bienveillance, de l'amour du prochain, de l'amour de soi, *&c.* d'où il passa dans la partie pratique aux causes du malheur en général, aux passions, aux affections, à leur nature, à la haine, à l'amour, à la moralité des actions, aux tempéramens, aux vertus, à la volupté, à l'ambition, à l'avarice, aux caracteres, à l'oisiveté, *&c*... Il s'efforce dans un chapitre particulier à démontrer que la volonté est une faculté aveugle soumise à l'entendement, principe qui ne fut pas goûté généralement.

Il avoit sur-tout insisté sur la nature & le mêlange des tempéramens; ses réflexions sur cet objet le conduisirent à de nouvelles vues sur la maniere de découvrir les pensées les plus secrettes des hommes par le commerce journalier.

Après avoir posé les fondemens de la réformation de la logique & de la morale, il tenta la même chose sur la jurisprudence naturelle. Son travail ne resta pas sans approbateurs & sans critiques; on y lût avec quelque surprise que les habitudes théorétiques pures appartiennent à la folie, lors même qu'elles conduisent à la vérité: que la loi n'est point dicté par la raison, mais qu'elle est une suite de la volonté & du pouvoir de celui qui commande: que la distinction de la justice en distributive & commutative est vaine: que la sagesse consiste à connoître l'homme, la nature, l'esprit & Dieu: que toutes les actions sont indifférentes dans l'état d'intégrité: que le mariage peut être momentané: qu'on ne peut démontrer par la raison que le concubinage, la bestialité, *&c.* soient illicites, *&c.*

Il se proposa dans ce dernier écrit de marquer les limites de la nature & de la grace, de la raison & de la révélation.

Quelque temps après il fit réimprimer les livres de Poiret de l'érudition vraie, fausse & superficielle.

Il devint théosophe, & c'est sous cette forme qu'on le voit dans sa pneumatologie physique.

Il fit connoissance avec le médecin cé-

lebre Frédéric Hoffman, & il prit quelques leçons de cet habile médecin, sur la physique méchanique, chimique & expérimentale; mais il ne goûta pas un genre d'étude qui, selon lui, ne rendoit pas des vérités en proportion du travail & des dépenses qu'il exigeoit.

Laissant là tous les instrumens de la physique, il tenta de concilier entr'elles les idées mosaïques, cabalistiques & chrétiennes, & il composa son *tentamen de naturâ & essentiâ spiritus*. Avec quel étonnement ne voit-on pas un homme de grand sens, d'une érudition profonde, & qui avoit employé la plus grande partie de sa vie à charger de ridicules l'incertitude & la variété des sistèmes de la philosopie sectaire, entêté d'opinions mille fois plus extravagantes. Mais Newton, après avoir donné son admirable ouvrage des principes de la philosophie naturelle, publia bien un commentaire sur l'apocalypse.

*Thomasius* termina son cours de philosophie par la pratique de la philosophie politique, dont il fait sentir la liaison avec des connoissances trop souvent négligées par les hommes qui s'occupent de cette science.

Il est difficile d'exposer le sistême général de la philosophie de *Thomasius*, parce qu'il changea souvent d'opinions.

Du reste ce fut un homme aussi estimable par ses mœurs que par ses talens. Sa vie fut innocente; il ne connut ni l'orgueil ni l'avarice; il aima tendrement ses amis; il fut bon époux; il s'occupa beaucoup de l'éducation de ses enfans; il chérit ses disciples qui ne demeurerent pas en reste avec lui; il eut l'esprit droit & le cœur juste; & son commerce fut instructif & agréable.

On lui reproche son penchant à la satyre, au scepticisme, au naturalisme, & c'est avec juste raison.

*Principes generaux de la philosophie de Thomasius.*

Tout être est quelque chose.

L'ame de l'homme a deux facultés, l'entendement & la volonté.

Elles consistent l'une & l'autre en passions & en actions.

La passion de l'entendement s'appelle *sensation*; la passion de la volonté, *inclination*. L'action de l'entendement s'appelle *méditation*; l'action de la volonté, *impulsion*.

Les passions de l'entendement & de la volonté précedent toujours les actions; & ces actions sont commes mortes sans les passions.

Les passions de l'entendement & de la volonté sont des perceptions de l'ame.

Les êtres réels s'apperçoivent ou par la sensation & l'entendement, ou par l'inclination & la volonté.

La perception de la volonté est plus subtile que la perception de l'entendement; la premiere s'étend aux visibles & aux invisibles.

La perceptibilité est une affection de tout être, sans laquelle il n'y a point de connoissance vraie de son essence & de sa réalité.

L'essence est dans l'être la qualité sans laquelle l'ame ne s'apperçoit pas.

Il y a des choses qui sont apperçues par la sensation; il y en a qui le sont par l'inclination, & d'autres par l'un & l'autre moyen.

Être quelque part, c'est être dedans ou dehors une chose.

Il y a entre être en un lieu déterminé, & être quelque part, la différence de ce qui contient à ce qui est contenu.

L'amplitude est le concept d'une chose en tant que longue ou large, abstraction faite de la profondeur.

L'amplitude est ou l'espace où la chose est ou mue ou étendue, ou le mu ou l'étendu dans l'espace, ou l'extension active, ou l'étendu passif, ou la matiere active, ou la chose mue passivement.

Il y a une étendue finie & passive. Il y en a une infinie & active.

Il y a de la différence entre l'espace & la chose étendue, entre l'extension & l'étendue.

On peut considérer sous differens aspects une chose ou prise comme espace, ou comme chose étendue.

L'espace infini n'est que l'extension active où tout se meut, & qui ne se meut en rien.

Il est nécessaire qu'il y ait quelqu'étendu fini, dans lequel, comme dans

l'eſpace, un autre étendu ne ſe meuve pas.

Dieu & la créature ſont réellement diſtingués; c'eſt-à dire que l'un des deux peut au-moins exiſter ſans l'autre.

Le premier concept de Dieu eſt d'être de lui-même, & que tout le reſte ſort de lui.

Mais ce qui eſt d'un autre eſt poſtérieur à ce dont il eſt; donc les créatures ne ſont pas co-éternelles à Dieu.

Les créatures s'apperçoivent par la ſenſation; alors naît l'inclination, qui cependant ne ſuppoſe pas néceſſairement ni toujours la ſenſation.

L'homme ne peut méditer des créatures qu'il n'apperçoit point, & qu'il n'a pas apperçues par la ſenſation.

La méditation ſur les créatures finit, ſi de nouvelles ſenſations ne la réveille.

Dieu ne s'apperçoit point par la ſenſation.

Donc l'entendement n'apperçoit point que Dieu vive, & toute ſa méditation ſur cet être eſt morte. Elle ſe borne à connoître que Dieu eſt autre choſe que la créature, & ne s'étend point à ce qu'il eſt.

Dieu s'apperçoit par l'inclination du cœur qui eſt une paſſion.

Il eſt néceſſaire que Dieu meſure le cœur de l'homme.

La paſſion de l'entendement eſt dans le cerveau; celle de la volonté eſt dans le cœur.

Les créatures meuvent l'entendement; Dieu meut le cœur.

La paſſion de la volonté eſt d'un ordre ſupérieur, plus noble & meilleure que la paſſion de l'entendement. Elle eſt de l'eſſence de l'homme; c'eſt elle qui le diſtingue de la bête.

L'homme eſt une créature aimante & penſante; toute inclination de l'homme eſt amour.

L'intellect ne peut exciter en lui l'amour de Dieu; c'eſt l'amour de Dieu qui l'excite.

Plus nous aimons Dieu, plus nous le connoiſſons.

Dieu eſt en lui-même; toutes les créatures ſont en Dieu; hors de Dieu il n'y a rien.

Tout tient ſon origine de lui, & tout eſt en lui.

Quelque choſe peut opérer par lui, mais non hors de lui, ce qui s'opere, s'opere en lui.

Les créatures ont toutes été faites de rien, hors de Dieu.

L'amplitude de Dieu eſt infinie; celle de la créature eſt finie.

L'entendement de l'homme, fini, ne peut comprendre exactement toutes les créatures.

Mais la volonté inclinée par un être infini, eſt infinie.

Rien n'étend Dieu; mais il étend & développe tout.

Toutes les créatures ſont étendues; & aucune n'en étend une autre par une vertu qui ſoit d'elle.

Etre étendu n'eſt pas la même choſe que d'avoir des parties.

Toute extenſion eſt mouvement.

Toute matiere ſe meut; Dieu meut tout; & cependant il eſt immobile.

Il y a deux ſortes de mouvement, du non être à l'être, ou de l'eſpace à l'eſpace, ou dans l'eſpace.

L'eſſence de Dieu étoit une amplitude enveloppée avant qu'il étendit les créatures.

Alors les créatures étoient cachées en lui.

La création eſt un développement de Dieu, ou un acte, parce qu'il a produit de rien, en s'étendant, les créatures qui étoient cachées en lui.

N'être rien ou être caché en Dieu, c'eſt une même choſe.

La création eſt une manifeſtation de Dieu, par la créature produite hors de lui.

Dieu n'opere rien hors de lui.

Il n'y a point de créature hors de Dieu; cependant l'eſſence de la créature differe de l'eſſence de Dieu.

L'eſſence de la créature conſiſte à agir & à ſouffrir, ou à mouvoir & à être mue; & c'eſt ainſi que la ſenſation de l'homme a lieu.

La perception par l'inclination eſt la plus

plus déliée ; il n'y en a point de plus ſubtile ; le tact le plus délicat ne peut lui être comparé

Tout mouvement ſe fait par attouchement ou contact, ou application ou approche de la choſe qui meut à la choſe qui eſt mue.

La ſenſation ſe fait par l'aproximation de la choſe au ſens, & l'inclination par l'approximation de la choſe au cœur.

Le ſens eſt touché d'une maniere viſiſible, le cœur d'une maniere inviſible.

Tout contact du ſens ſe fait par pulſion ; toute motion de l'inclination, ou par pulſion ou par attraction.

La créature paſſive, l'être purement patient, s'appelle *matiere* ; c'eſt l'oppoſé de l'*eſprit*. Les oppoſées ont des effets oppoſés.

L'eſprit eſt l'être agiſſant & mouvant.

Tout ce qui caractériſe paſſion eſt affection de la matiere ; tout ce qui marque action eſt affection de l'eſprit.

La paſſion indique étendu, diviſible, mobile ; elle eſt donc la matiere.

La matiere eſt pénétrable, non pénétrante, capable d'union, de génération, de corruption, d'illumination & de chaleur.

Son eſſence eſt donc froide & ténébreuſe ; car il n'y a rien dans celà qui ne ſoit paſſif.

Dieu a donné à la matiere le mouvement de non être à l'être ; mais l'eſprit l'étend, la diviſe, la meut, la pénetre, l'unit, l'engendre, la corrompt, l'illumine, l'échauffe & la réfroidit ; car tous ces effets marquent action.

L'eſprit eſt par ſa nature lucide, chaud & ſpirant, ou il éclaire, échauffe, étend, meut, diviſe, pénetre, unit, engendre, corrompt, illumine, échauffe, refroidit.

L'eſprit ne peut ſouffrir aucun de ces effets de la matiere ; cependant il n'a ni ſa motion, ni ſa lumiere de lui-même, parce qu'il eſt une créature, & de Dieu.

Dieu peut anéantir un eſprit.

L'eſſence de l'eſprit en elle-même conſiſte en vertu ou puiſſance active. Son intention donne la vie à la matiere, forme ſon eſſence & la fait ce qu'elle eſt, après l'exiſtence qu'elle tient de Dieu.

La matiere eſt un être mort, ſans vertu ; ce qu'elle en a, elle le tient de l'eſprit qui fait ſon eſſence & ſa vie.

La matiere devient informe, ſi l'eſprit l'abandonne à elle.

Un eſprit peut être ſans matiere ; mais la matiere ne peut être ſans un eſprit.

Un eſprit deſtiné à la matiere deſire de s'y unir & d'exercer ſa vertu en elle.

Tous les corps ſont compoſés de matiere & d'eſprit ; ils ont donc une ſorte de vie en conſéquence de laquelle leurs parties s'uniſſent & ſe tiennent.

L'eſprit eſt dans tous les corps comme au centre ; c'eſt de-là qu'il agit par rayons, & qu'il étend la matiere.

S'il retire ſes rayons au centre, le corps ſe réſout & ſe corrompt.

Un eſprit peut attirer & pouſſer un eſprit.

Ces forces s'exercent ſenſiblement dans la matiere unie à l'eſprit.

Dans l'homme l'attraction & l'impulſion s'appellent *amour* & *haine*, dans les autres corps *ſympathie* & *antipathie*.

L'eſprit ne s'apperçoit point par les organes des ſens, parce que rien ne ſouffre par la matiere.

La matiere ténébreuſe en elle-même ne peut être ni vue, ni touchée ; c'eſt par l'eſprit qui l'illumine qu'elle eſt viſible ; c'eſt par l'eſprit qui la meut qu'elle eſt perceptible à l'oreille, *&c.*

La différence des couleurs, des ſons, des odeurs, des ſaveurs, du toucher, nait de l'efformation & configuration du reſte de la matiere.

La chaleur & le froid ſont produits par la diverſité de la motion de l'eſprit dans la matiere ; & cette motion eſt ou rectiligne ou circulaire.

C'eſt l'attraction de l'eſprit qui conſtitue la ſolidité & la fluidité.

La fluidité eſt de l'attraction de l'eſprit ſolaire ; la ſolidité eſt de l'attraction de l'eſprit terreſtre.

C'eſt la quantité de la matiere qui fait la gravité ou la légereté, l'eſprit du corps ſéparé de ſon tout étant attiré & incliné

par l'esprit universel ; c'est ainsi qu'il faut expliquer l'élasticité & la raréfaction.

L'esprit en lui-même n'est point opposé à l'esprit. La sympathie & l'antipathie, l'amour, la haine naissent d'opérations diverses que l'esprit exécute dans la matiere, selon la diversité de son efformation & de sa configuration.

Le corps humain, ainsi que tous les autres, a esprit & matiere.

Il ne faut pas confondre en lui l'esprit corporel & l'ame.

Dans tous les corps la matiere mue par l'esprit, touche immédiatement la matiere d'un autre corps ; mais la matiere touchée n'apperçoit pas l'attouchement ; c'est la fonction de l'esprit qui lui appartient.

J'entends ici par appercevoir, comprendre & approuver la vertu d'un autre, chercher à s'unir à elle, à augmenter sa propre vertu, lui céder la place, se resserrer. Ces perceptions varient dans les corps avec les figures, & selon les especes. L'esprit au contraire d'un corps à un autre ne differe que par l'acte intuitif, plus ou moins intense.

La division des corps en esprits est une suite de la variété de la matiere & de sa structure.

Il y a des corps lucides ; il y en a de transparens & d'opaques, selon la quantité plus ou moins grande de la matiere, & les motions diverses de l'esprit.

L'opération ou la perception de l'esprit animal consiste dans l'animal, en ce que l'image du contact est comprise par le cerveau, & approuvée par le cœur ; & conséquemment les membres de l'animal sont déterminés par l'esprit à approcher la chose qui a touché, ou à la fuir.

Si ce mouvement est empêché, l'esprit moteur dans l'animal excite le desir des choses agréables & l'aversion des autres.

La structure de la matiere du corps de l'homme est telle que l'esprit, ou conserve les images qu'il a reçues, ou les divise, ou les compose, ou les approuve, ou les haïsse, même dans l'absence des choses, & en soit réjoui ou tourmenté.

Cet esprit & l'esprit de tous les autres corps est immatériel ; il est cependant capable d'approuver le contact de la matiere, du plaisir & de la peine ; il est assujetti à l'intention des opérations conséquentes aux changemens de la matiere ; il est, pour ainsi dire, adhérent aux autres corps terrestres, & il ne peut sans eux persévérer dans son union avec son propre corps.

L'homme considéré sous l'aspect de matiere unie à cet esprit, est l'homme animal.

Sa propriété de comprendre les usages des choses, de les composer & de les diviser, s'appelle *l'entendement actif*.

Sa propriété de desirer les choses, s'appelle *volonté naturelle*.

La matiere est hors de l'esprit ; cependant il la pénetre. Il ne l'environne pas seulement. L'esprit qu'elle a & qui l'étend, desire un autre esprit, & fait que dans certains corps la matiere s'attache à un second esprit, l'environne & le comprend, s'il est permis de le dire.

Si l'esprit est déterminé par art à s'éprendre de lui-même, il se rapproche & se resserre en lui-même.

Si un corps ne s'unit point à un autre, ne l'environne point, on dit qu'il subsiste par lui-même ; autrement les deux corps ne forment qu'un tout.

L'esprit existe aussi hors des corps, il les environne, & ils se meuvent en lui. Mais ni les corps, ni l'esprit subsistant par lui-même, ne peuvent être hors de Dieu.

On peut concevoir l'extension de l'esprit comme un centre illuminant, rayonnant en tout sens, sans matérialité.

L'espace où tous les corps se meuvent est esprit ; & l'espace où tous les esprits se meuvent est Dieu.

La lumiere est un esprit invisible illuminant la matiere.

L'air pur ou l'æther est un esprit qui meut les corps & qui les rend visibles.

La matiere est une matiere condensée par l'esprit.

L'eau est une matiere mue & agitée par un esprit interne.

Les corps sont ou terrestres ou spirituels, selon le plus ou le moins de matiere qu'ils ont.

Les corps terrestres ont beaucoup de

matiere ; les corps ſpirituels, tels que le ſoleil, ont beaucoup de lumiere.

Les corps aqueux abondent en eſprit & en matiere. Ils ſe voient, les uns parce qu'ils ſont traſparens, les autres parce qu'ils ſont opaques.

Les corps lucides ſont les plus nobles de tous; après ceux-ci ce ſont les aériens & les aqueux; les terreſtres ſont les derniers.

Il ne faut pas confondre la lumiere avec le feu. La lumiere nourrit tout. Le feu qui eſt une humeur concentrée détruit tout.

Les hommes ne peuvent s'entretenir de l'eſſence incompréhenſible de Dieu que par des ſimilitudes. Il faut emprunter ces ſimilitudes des corps les plus nobles.

Dieu eſt un être purement actif, un acte pur, un eſprit très-énergique, une vertu très-effrénée, une lumiere, une vapeur très ſubtile.

Nous nous mouvons, nous vivons, nous ſommes un Dieu.

L'ame humaine eſt un être diſtinct de l'eſprit corporel.

Le corps du protoplaſte fut certainement ſpirituel, voiſin de la nature des corps lucides & tranſparens; il avoit ſon eſprit, mais il ne conſtituoit pas la vie de l'homme.

C'eſt pourquoi Dieu lieu ſouffla dans les narines l'ame vivifiante.

Cette ame eſt un rayon de la vertu divine.

Sa deſtination fut de conduire l'homme & de le diriger vers Dieu.

Et ſous cet aſpect l'ame de l'homme eſt un deſir perpétuel d'union avec Dieu qu'elle apperçoit de cette maniere. Ce n'eſt donc autre choſe que l'amour de Dieu.

Dieu eſt amour.

Cet amour illuminoit l'entendement de l'homme, afin qu'il eût la connoiſſance des créatures. Elle devoit, pour ainſi dire, transformer le corps de l'homme & l'ame de ſon corps, & les attirer à Dieu.

Mais l'homme ayant écouté l'inclination de ſon corps, & l'eſprit de ce corps, de préférence à ſon ame, s'eſt livré aux créatures, a perdu l'amour de Dieu, & avec cet amour la connoiſſance parfaite des créatures.

La voie commune d'échapper à cette miſere, c'eſt que l'homme cherche à paſſer de l'état de beſtialité à l'état d'humanité, qu'il commence à ſe connoître, à plaindre la condition de la vie, & à ſouhaiter l'amour de Dieu.

L'homme animal ne peut s'exciter ces motions, ni tendre au-delà de ce qu'il eſt.

Thomaſius part de-là pour établir des dogmes tout-à-fait différens de ceux de la religion chrétienne. Mais l'expoſition n'en eſt pas de notre objet. Sa philoſophie naturelle où nous allons entrer, préſente quelque choſe de plus ſatisfaiſant.

*Principes de la logique de Thomaſius.* Il y a deux lumieres qui peuvent diſſiper les ténebres de l'entendement. La raiſon & la révélation.

Il n'eſt pas néceſſaire de recourir à l'étude des langues étrangeres pour faire un bon uſage de ſa raiſon. Elles ont cependant leur utilité même relative à cet objet.

La logique & l'hiſtoire ſont les deux inſtrumens de la philoſophie.

La fin premiere de la logique ou de l'art de raiſonner eſt la connoiſſance de la vérité.

La penſée eſt un diſcours intérieur ſur les images que les corps ont imprimées dans le cerveau, par l'entremiſe des organes.

Les ſenſations de l'homme ſont ou extérieures ou intérieures, & il ne faut pas les confondre avec les ſens. Les animaux ont des ſens, mais non des ſenſations. Il n'eſt pas poſſible que tout l'exercice de la penſée ſe faſſe dans la glande pinéale. Il eſt plus raiſonnable que ce ſoit dans tout le cerveau.

Les brutes ont des actions pareilles aux nôtres, mais elles ne penſent pas; elles ont en elles un principe interne qui nous eſt inconnu.

L'homme eſt une ſubſtance corporelle qui peut ſe mouvoir & penſer.

L'homme a entendement & volonté.

L'entendement & la volonté ont action & paſſion.

La méditation n'appartient pas à la volonté, mais à l'entendement.

Demander combien il y a d'opérations de l'entendement, c'eſt faire une queſtion obſcure & inutile.

J'entends par abſtractions les images des choſes, lorſque l'entendement s'en occupe dans l'abſence des choſes. La faculté qui les arrête & les offre à l'entendement comme préſentes, c'eſt la mémoire.

Lorſque nous les uniſſons, ou les ſéparons à notre diſcrétion, nous uſons de l'imagination.

Déduire des abſtractions inconnues de celles qu'on connoît, c'eſt comparer, raiſonner, conclure.

La vérité eſt la convenance des penſées intérieures de l'homme, avec la nature & les qualités des objets extérieurs.

Il y a des vérités indémontrables. Il faut abandonner celui qui les nie, comme un homme qu'on ne peut convaincre, & qui ne veut pas être convaincu.

C'eſt un fait conſtant, que l'homme ne penſe pas toujours.

Les penſées qui ne conviennent pas avec l'objet extérieur ſont fauſſes; ſi l'on s'y attache ſérieuſement on eſt dans l'erreur; ſi ce ne ſont que des ſuppoſitions, on feint.

Le vrai conſidéré relativement à l'entendement eſt ou certain ou probable.

Une choſe peut être d'une vérité certaine, & paroître à l'entendement ou probable ou fauſſe.

Il y a rapport & proportion entre tout ce qui a convenance ou diſconvenance.

Les mots ſans application aux choſes ne ſont ni vrais, ni faux.

Le caractere d'un principe, c'eſt d'être indémontrable.

Il n'y a qu'un ſeul premier principe où toutes les vérités ſont cachées.

Ce premier principe, c'eſt que tout ce qui s'accorde avec la raiſon, c'eſt-à-dire, les ſens & les idées, eſt vrai, & que tout ce qui les contredit eſt faux.

Les ſens ne trompent point celui qui eſt ſain d'eſprit & de corps.

Le ſens interne ne peut être trompé.

L'erreur apparente des ſens extérieurs naît de la précipitation de l'entendement, dans ſes jugemens.

Les ſens ne produiſent pas toujours en tout les mêmes ſenſations. Ainſi il n'y a aucune propoſition univerſelle & abſolue des concepts variables.

Sans la ſenſation, l'entendement ne peut rien, ni percevoir ni ſe repréſenter.

Les penſées actives, les idées, les rapports & les raiſonnemens, qui équivalent aux opérations ſur les nombres, naiſſent des ſenſations.

L'algebre n'eſt pas toutefois la clé & la ſource de toutes les ſciences.

La démonſtration eſt l'éviction de la liaiſon des vérités avec le premier principe.

Il y a deux ſortes de démonſtrations; ou l'on part des ſenſations, ou d'idées & de définitions & de leur connexion avec le premier principe.

Il eſt ridicule de démontrer ou ce qui eſt inutile, ou indémontrable, ou connu en ſoi.

Autre choſe eſt être vrai, autre choſe être faux; autre choſe connoître le vrai & le faux.

L'inconnu eſt ou relatif, ou abſolu.

Il y a des caracteres de la vraiſemblance; ils en ſont la baſe, & il en meſurent les degrés.

Il y a connoiſſance ou vraie ou vraiſemblance, ſelon l'eſpece de l'objet dont l'entendement s'occupe.

Il eſt impoſſible de découvrir la vérité par l'art ſyllogiſtique.

La méthode ſe réduit à une ſeule regle que voici; c'eſt diſpoſer la vérité ou à trouver ou à démontrer, de maniere à ne ſe pas tromper, procédant du facile au moins facile, du plus connu au moins connu.

L'art de découvrir des vérités nouvelles exige l'expérience, la définition & de la diviſion.

Les propoſitions catégoriques ne ſont pas inutiles dans l'examen des vérités certaines, ni des hypotétiques, dans l'examen des vraiſemblances.

La condition de l'homme eſt pire que celle de la bête.

Il n'y a point de principes matériels connés.

L'éducation eſt la ſource premiere de toutes les erreurs de l'entendement. De-là naiſſent la précipitation, l'impatience & les préjugés.

Les préjugés naiſſent principalement de la crédulité qui dure juſqu'à la jeuneſſe : telle eſt la miſere de l'homme, & la pauvre condition de ſon entendement.

Il y a deux grands préjugés. Celui de l'autorité, & celui de la précipitation.

L'ambition eſt une ſource des préjugés particuliers. De-là le reſpect pour l'antiquité.

Celui qui ſe propoſe de trouver la vérité, dépoſera ſes préjugés; c'eſt-à-dire, qu'il doutera méthodiquement; qu'il rejetera l'autorité humaine, & qu'il donnera aux choſes une attention requiſe. Il s'attachera préalablement à une ſcience qui le conduiſe à la ſageſſe réelle. C'eſt ce qu'il doit voir en lui-même.

Nous devons aux autres nos inſtructions & nos lumieres. Pour cet effet, nous examinerons s'ils ſont en état d'en profiter.

Les autres nous doivent les leurs. Nous nous rapprocherons donc de celui en qui nous reconnoîtrons de la ſolidité, de la clarté, de la fidélité, de l'humanité, de la bienveillance, qui n'accablera point notre mémoire, qui dictera peu, qui ſaura diſcerner les eſprits, qui ſe proportionnera à la portée de ſes auditeurs, qui ſera l'auteur de ſes leçons, & qui évitera l'emploi de mots ſuperflux & vides de ſens.

Si nons avons à enſeigner les autres, nous tâcherons d'acquérir les qualités que nous demanderions de celui qui nous enſeigneroit.

S'agit-il d'examiner & d'interpréter les opinions des autres, commençons par nous juger nous-mêmes, & par connoître nos ſentimens; entendons bien l'état de la queſtion; que la matiere nous ſoit familiere. Que pourrons-nous dire de ſenſé, ſi les lois de l'interprétation nous ſont étrangeres, ſi l'ouvrage nous eſt inconnu, ſi nous ſommes ou animés de quelque paſſion, ou entêtés de quelques préjugés ?

*Principes de la pneumatologie de Thomaſius.* L'eſſence de l'eſprit conſideré généralement, ne conſiſte pas ſeulement dans la penſée, mais dans l'action; car la matiere eſt un être purement paſſif, & l'eſprit eſt un être entiérement oppoſé à la matiere. Tout corps eſt compoſé de l'un & de l'autre, & les oppoſés ont des prédicats oppoſés.

Il y a des eſprits qui ne penſent point, mais qui agiſſent; ſavoir la lumiere & l'æther.

Toute puiſſance active eſt un être ſubſiſtant par lui-même, & une ſubſiſtance qui perfectionne la puiſſance paſſive.

Il n'y a point de puiſſance paſſive ſubſiſtante par elle-même. Elle a beſoin d'une lumiere ſuffiſante pour ſe faire voir.

Toutes les puiſſances actives ſont inviſibles; & quoique la matiere ſoit inviſible, elle n'en eſt pas moins l'inſtrument & le ſigne de la puiſſance active.

Sous un certain aſpect la lumiere & l'æther ſont inviſibles.

Tout ce qu'on ne peut concevoir privé d'action eſt ſpirituel.

*Principes de la morale de Thomaſius.* Le bien conſiſte dans l'harmonie des autres choſes avec l'homme & avec toutes ſes forces, non avec ſon entendement ſeulement; ſous ce dernier aſpect, le bien eſt la vérité.

Tout ce qui diminue la durée des forces de l'homme, & qui n'en accroît la quantité que pour un temps, eſt mal.

Toute commotion des organes, & toute ſenſation qui lui eſt inconſéquente, eſt un mal, ſi elle eſt trop forte.

La liberté & la ſanté ſont les plus grands biens que nous tenions de la fortune; & non les richeſſes, les dignités & les amis.

La félicité de l'homme ne conſiſte ni dans la ſageſſe ni dans la vertu. La ſageſſe

n'a du rapport qu'à l'entendement, la vertu, qu'à la volonté.

Il faut chercher la félicité souveraine dans la modération du desir & de la méditation.

Cet état est sans douleur & sans joie, il est tranquille.

C'est la source de l'amour raisonnable.

L'homme est né pour la société paisible & tranquille, ou de ceux à qui ces qualités sont cheres, & qui travaillent à les acquérir.

L'homme raisonnable & prudent, aime plus les autres hommes que lui-même.

Si l'on entend par la félicité souveraine, l'assemblage le plus complet & le plus parfait de tous les biens que l'homme puisse posséder ; elle n'est ni dans la richesse, ni dans les honneurs, ni dans la modération, ni dans la liberté, ni dans l'amitié ; c'est une chimere de la vie.

La santé est une des qualités nécessaires à la tranquillité de l'ame ; mais ce n'est pas elle.

La tranquillité de l'ame suppose la sagesse & la vertu ; celui qui ne les a pas est vraiment misérable.

La volupté du corps est opposée à celle de l'ame, c'est un mouvement inquiet.

Dieu est la cause premiere de toutes les choses qui changent ; ce n'est point là son essence, elle est dans l'aséité.

La matiere premiere a été créée ; Dieu l'a produite de rien ; elle ne peut lui être coéternelle.

Les choses inconstantes ne peuvent se conserver elles-mêmes ; c'est l'ouvrage du créateur.

Il y a donc une providence divine.

Quoique Dieu donne à tout moment aux choses une vie, une essence, & une existence nouvelle ; elles sont une, & leur état présente le passé & l'avenir ; ce qui les rend mêmes.

La connoissance de l'essence divine est une regle à laquelle l'homme sage doit conformer toutes ses actions.

L'homme sage aimera Dieu sincérement, aura confiance en lui, & l'adorera avec humilité.

La raison ne nous présente rien au-delà de ce culte intérieur ; quand au culte extérieur, elle conçoit qu'il vaut mieux s'y soumettre que de le refuser.

Il y a deux erreurs principales relativement à la connoissance de Dieu, l'athéïsme & la superstition.

Le superstitieux est pire que l'athée.

L'amour est un desir de la volonté de s'unir & de persévérer dans l'union avec la chose dont l'entendement a reconnu la bonté.

On peut considérer l'amour déraisonnable sous différens aspects, ou le desir est inquiet, ou l'objet aimé est mauvais & nuisible, ou l'on confond en lui des unions incompatibles, *&c.*

Il y a de la différence entre le desir de s'unir à une femme, par le plaisir qu'on en espere, ou dans la vue de propager son espece.

Le desir de posséder une femme doit être examiné soigneusement, si l'on ne veut s'exposer à la séduction secrette de l'amour déraisonnable, cachée sous le masque de l'autre amour.

L'amour raisonnable de ses semblables est un des moyens de notre bonheur.

Il n'y a de vertu que l'amour ; il est la mesure de toutes les autres qualités louables.

L'amour de Dieu pour lui-même est surnaturel ; la félicité éternelle est son but ; c'est aux théologiens à nous en parler.

L'amour de nos semblables est général ou particulier.

Il n'y a qu'un penchant commun à la vertu, qui établisse entre deux êtres raisonnables, un amour vrai.

Il ne faut haïr personne, quoique les ennemis de nos amis nous doivent être communs.

Cinq vertus constituent l'amour universel & commun ; l'humanité, d'où naissent la bienfaisance & la gratitude ; la vivacité & la fidélité dans ses promesses, même avec nos ennemis & ceux de notre culte ; la modestie qu'il ne faut pas confondre avec l'humilité ; la modération & la tranquillité de l'ame, la patience sans laquelle il n'y a ni amour ni paix.

L'amour particulier eſt l'amour de deux amis, ſans cette union il n'y a point d'amitié.

Le mariage ſeul ne rend pas l'amour licite.

Plus le nombre de ceux qui s'aiment eſt grand, plus l'amour eſt raiſonnable.

Il eſt injuſte de haïr celui qui aime ce que nous aimons.

L'amour raiſonnable ſuppoſe de la conformité dans les inclinations, mais il ne les exige pas au même degré.

La grande eſtime eſt le fondement de l'amour raiſonnable.

De cette eſtime naît le deſſein continuel de plaire, la confiance, la bienveillance, les biens, & les actions en commun.

Les caracteres de l'amour varient ſelon l'état des perſonnes qui s'aiment; il n'eſt pas le même entre les inégaux qu'entre les égaux.

L'amour raiſonnable de ſoi-même, eſt une attention entiere à ne rien faire de ce qui peut interrompre l'ordre que Dieu a établi, ſelon les regles de la raiſon générale & commune, pour le bien des autres.

L'amour du prochain eſt le fondement de l'amour de nous-mêmes; il a pour objet la perfection de l'ame, la conſervation du corps, & la préférence de l'amour des autres, même à la vie.

La conſervation du corps exige la tempérence, la pureté, le travail, & la fermeté.

S'il y a tant d'hommes plongés dans le malheur, c'eſt qu'ils n'aiment point d'un amour raiſonnable & tranquille.

C'eſt moins dans l'entendement que dans la volonté & les penchans ſecrets, qu'il faut chercher la ſource de nos peines.

Les préjugés de l'entendement naiſſent de la volonté.

Le malheur a pour baſe l'inquiétude d'un amour déréglé.

Deux préjugés ſéduiſent la volonté; celui de l'impatience, & celui de l'imitation: on déracine difficilement celui-ci.

Les affections ſont dans la volonté, & non dans l'entendement.

La volonté eſt une faculté de l'ame qui incline l'homme, & par laquelle il s'excite à faire ou omettre quelque choſe.

Il ne faut pas confondre l'entendement avec les penſées.

La volonté ſe meut toujours du déſagréable à l'agréable, du fâcheux au doux.

Tous les penchans de l'ame ſont tournés vers l'avenir & vers un objet abſent.

Les affections naiſſent des ſenſations.

Le cœur eſt le lieu où la commotion des objets intérieurs ſe fait ſentir avec le plus de force.

L'émotion du ſang extraordinaire eſt toujours une ſuite d'une impreſſion violente; mais cette émotion n'eſt pas toujours accompagnée de celle des nerfs.

Il n'y a qu'une affection premiere, c'eſt le deſir qu'on peut diſtinguer en amour ou en haine.

Il ne faut pas compter l'admiration parmi nos penchans.

Les affections ou penchans ne ſont en eux-mêmes ni bons ni mauvais; c'eſt quand ils ſont ſpécifiés par les objets, qu'ils prennent une qualité morale.

Les affections qui enlevent l'homme à lui-même, ſont mauvaiſes; & celles qui le rendent à lui-même, bonnes.

Toute émotion trop violente eſt mauvaiſe; il n'y en a de bonnes que les tempérées.

Il y a quatre penchans ou affections générales; l'amour raiſonnable, le deſir des honneurs, la cupidité des richeſſes, le goût de la volupté.

Les hommes ſanguins ſont voluptueux, les bilieux ſont ambitieux, & les mélancoliques ſont avares.

La tranquillité de l'ame eſt une ſuite de l'harmonie entre les forces de la penſée, ou les puiſſances de l'entendement.

Il y a trois qualités qui conſpirent à former & à perfectionner l'amour raiſonnable, l'eſprit, le jugement & la mémoire.

L'amour raiſonnable eſt taciturne, ſincere, libéral, humain, généreux, tempérant, ſobre, continent, économe,

induſtrieux, prompt, patient, courageux, obligeant, officieux, &c.

Tout penchant vicieux produit des vices contraires à certaines vertus.

Un certain mêlange de vices produit le ſimulacre d'une vertu.

Il y a dans tout homme un vice dominant, qui ſe mêle à toutes ſes actions.

C'eſt d'une attention qui analyſe ce mêlange, que dépend l'art de connoître les hommes.

Il y a trois qualités principales qu'il faut ſur-tout enviſager dans cette analyſe, l'oiſiveté ou pareſſe, la colere & l'envie.

Il faut étouffer les affections vicieuſes, & exciter l'amour raiſonnable : dans ce travail pénible, il faut s'attacher premiérement à l'affection dominante.

Il ſuppoſe des intentions pures, de la ſagacité & du courage.

Il faut employer la ſagacité à démêler les préjugés de la volonté ; enſuite ôter à l'affection dominante ſon aliment, converſer avec les bons, s'exercer à la vertu, & fuir les occaſions périlleuſes.

Mais pour conformer ſcrupuleuſement ſa vie aux regles de la vertu, les forces naturelles ne ſuffiſent pas.

*Principes de la juriſprudence divine de Thomaſius.* Le monde eſt compoſé de corps viſibles, & de puiſſances inviſibles.

Il n'y a point de corps viſible qui ne ſoit doué d'une puiſſance inviſible.

Ce qu'il y a de viſible & de tangible dans les corps s'appele *matiere.*

Ce qu'il y a d'inviſible & d'inſenſible, s'appele *nature.*

L'homme eſt de la claſſe des choſes viſibles ; outre les qualités qui lui ſont communes avec les autres corps, il a des puiſſances particulieres qui l'en diſtinguent ; l'ame par laquelle il conçoit & veut, en eſt une.

Les puiſſances produiſent les différentes eſpeces de corps, en combinant les particules de la matiere, & en les réduiſant à telle ou telle configuration.

L'ame en fait autant dans l'homme ; la ſtructure de ſon corps eſt l'ouvrage de ſon ame.

L'homme eſt doué de la vertu intrinſeque de deſcendre en lui ; & d'y reconnoître ſes propres puiſſances & de les ſentir.

C'eſt ainſi qu'il s'aſſure qu'il conçoit par ſon cerveau, qu'il veut par ſon cœur.

L'une de ces actions s'appelle la *penſée*, l'autre le *deſir.*

L'entendement eſt donc une faculté de l'ame humaine, qui réſide dans le cerveau, & dont la penſée eſt le produit ; & la volonté, une faculté de l'ame humaine qui réſide dans le cœur, & qui produit le deſir.

Les penſées ſont des actes de l'entendement ; elles ont pour objet, ou les corps ou les puiſſances ; ſi ce ſont les corps, elles s'appellent *ſenſations* ; ſi ce ſont les puiſſances *conceps.*

Les ſenſations des objets préſens, forment le ſens commun ; il ne faut pas confondre ces ſenſations avec leurs objets ; les ſenſations ſont des corps, mais elles appartiennent à l'ame ; il faut y conſidérer la perception & le jugement.

il n'y a ni appétit, ni deſir de ce qu'on ne connoît pas ; tout appétit, tout deſir ſuppoſe perception.

La penſée qui s'occupe d'un objet abſent, mais dont l'image eſt reſtée dans l'entendement, en conſéquence de la ſenſation, s'appelle *imagination* ou *mémoire.*

Les penſées ſur les corps, conſidérées comme des tous, ſont individuelles.

Il n'y a point de penſées abſtraites de la matiere, mais ſeulement des puiſſances.

La puiſſance commune des corps, ou la matiere, s'appelleroit plus exactement *la nature du corps.*

Quand nous nous occupons d'une puiſſance, abſtraction faite du corps auquel elle appartient, notre penſée eſt univerſelle.

On peut rappeler toutes les formes de nos penſées, ou à l'imagination, ou à la formation de propoſitions.

Dans l'inveſtigation, il y a queſtion & ſuſpenſion de jugement. Dans la formation des propoſitions, il y a affirmation & négation :

négation : ces actions sont de l'entendement & non de la volonté; il n'y a point de concept d'un terme simple.

Le raisonnement ou la méditation est un enchaînement de plusieurs pensées.

On a de la mémoire; quand on peut se rappeler plusieurs sensations, lés lier, & découvrir par la comparaison la différence que les puissances ont entre elles.

Toute volonté est un desir du cœur, un penchant à s'unir à la chose aimée; & tout desir est un effort pour agir.

L'effort de la volonté détermine l'entendement à l'examen de la chose aimée, & à la recherche des moyens de la posséder.

La volonté est donc un desir du cœur, accompagné d'un acte de l'entendement.

Si on la considere, abstraction faite de la puissance d'agir, on l'appelle *appétit sensitif.*

La volonté n'est point une pensée : il y a de la différence entre l'effort & la sensation.

Les actions de l'entendement s'exercent souvent sans la volonté, mais la volonté meut toujours l'entendement.

Les puissances des choses qui sont hors de nous meuvent & les facultés du corps & celles de l'entendement, & la volonté.

Il est faux que la volonté ne puisse être contrainte; pourquoi les puissances invisibles des corps ne l'irriteroient-elles pas, ou ne l'arrêteroient-elles pas ?

La faculté translative d'un lieu dans un autre ne dépend pas de la pensée, c'est la suite de l'effort du cœur; la volonté humaine ne la produit pas toujours, c'est l'effet d'une puissance singuliere donnée par Dieu à la créature, & concourante avec sa volonté & sa pensée.

L'entendement a des forces qui lui sont propres, & sur lesquelles la volonté ne peut rien; elle peut les mettre quelquefois en action, mais elle ne peut pas toujours les arrêter.

L'entendement est toujours soumis à l'impulsion de la volonté, & il ne la dirige point, soit dans l'affirmation qu'une chose est bonne ou mauvaise; soit dans l'examen de cette chose; soit dans la recherche des moyens de l'obtenir. La volonté ne desire point une chose parce qu'elle paroît bonne à l'entendement; mais au contraire elle paroît bonne à l'entendement, parce que la volonté la desire.

L'entendement & la volonté ont leurs actions & leurs passions.

L'intellect agit quand la volonté l'incline à la réflexion; il souffre quand d'autres causes que la volonté le meuvent & le font sentir.

La volonté est passive, non relativement à l'entendement, mais à d'autres choses qui la meuvent. Elle se sert de l'entendement comme d'un instrument pour irriter les affections, par un examen plus attentif de l'objet.

L'entendement agit dans le cerveau. Parler est un acte du copps & non de l'entendement.

La volonté opere hors du cœur, c'est un effort; ses actes ne sont point immanens.

La volonté est le premier agent de la nature humaine, car elle meut l'entenment.

Les actes commandés par la volonté sont ou volontaires, ou moraux & spontanés, ou néceſſaires, contraints & physiques.

La nature de l'homme moral est la complexion de la puissance de vouloir, & des puissances qui sont soumises à la volonté.

La raison est le prédicat de l'entendement seul & non de la volonté.

L'entendement juge librement de la nature des choses, du bien & du mal, toutes les fois que la volonté ne le meut pas; mais il est soumis à la volonté, & il lui obéit, en tant qu'il en est mu & poussé.

L'entendement & la volonté ont leur liberté & leur servitude; l'une & l'autre extrinseques.

Il n'y a donc nul choix de volonté, & nulle liberté d'indifférence. Comme on ne conçoit pas toujours dans l'acte de la liberté, qu'elle soit excitée par des puis-

ſances extérieures, on dit ſur ce point de vue qu'elle eſt libre.

On accorde aux actions de l'homme la ſpontanéité parce qu'il en eſt l'auteur, mais non parce qu'elles ſont libres.

Les puiſſances ſont ou en guerre ou d'accord; dans le premier cas la plus forte l'emporte.

Ce qui conſerve les puiſſances d'un corps eſt bon; ce qui détruit les puiſſances d'un corps, & conſéquemment le corps même, eſt mauvais.

Qu'eſt-ce que la vie? l'union des puiſſances avec le corps. Qu'eſt-ce que la mort? la ſéparation des puiſſances d'avec le corps. Tant que le corps vit, ſes parties qui ſont le ſiege des puiſſances reſtent unies; lorſqu'il ſe diſſout, ſes parties ſe ſéparent; les puiſſances paſſent à des puiſſances ſéparées, car il eſt impoſſibles qu'elles ſoient anéanties.

Le corps eſt mortel, mais les puiſſances ſont immortelles.

Il eſt particulier à l'homme d'être porté à des biens qui ſont contraires au bien général.

L'effort vers une choſe qui lui convient s'appele *deſir*, *amour*, *eſpérance*; vers une choſe qui lui eſt contraire, *haine*, *fuite*, *horreur*, *crainte*.

On donne à l'effort le nom de *paſſion*, parce que l'objet ne manque jamais de l'exciter.

La raiſon eſt ſaine quand elle eſt libre, ou non mue par la volonté, & qu'elle s'occupe ſans ſon influence de la différence du bien réel & du bien apparent; corrompue, lorſque la volonté la pouſſe au bien apparent.

Chaque homme a ſes volontés. Les volontés des hommes s'accordent peu; elles ſont très-diverſes, ſouvent oppoſées: un même homme ne veut pas même conſtamment ce qu'il a voulu une fois; ſes volontés ſe contrediſent d'un inſtant à un autre; les hommes ont autant de paſſion, & il y a dans chacune de leurs paſſions autant de diverſité qu'il s'en montre ſur leur viſage, pendant la durée de leur vie.

L'homme n'eſt point de l'eſpece infime, & la nature du genre humain n'eſt pas une & la même.

Il y a dans l'homme trois volontés principales, la volupté, l'avarice, & l'ambition. Elles dominent dans tous, mais diverſement combinées; ce ne ſont point des mouvemens divers qui ſe ſuccedent naturellement, & dirigés par le principe commun de l'entendement & de la volonté.

Les actes volontaires & contradictoires ne peuvent ſortir d'une volonté une & commune.

D'où il ſuit que c'eſt aux paſſions de la volonté, à la contrainte & à la néceſſité qu'il faut rapporter ce que l'on attribue ordinairement aux choix & à la liberté: la diſcorde une fois élevée, la puiſſance la plus forte l'emporte toujours.

La volonté eſt une puiſſance active de ſa nature, parce que pluſieurs de ſes affections ont leur origine dans d'autres puiſſances, & que toutes ſes actions en ſont excitées.

La volupté, l'ambition, l'avarice, ſont trois facultés actives qui pouſſent l'entendement, & qui excite la puiſſance tranſlative.

L'eſpérance, la crainte, la joie, la triſteſſe, ſont des paſſions de l'ame, qui naiſſent de la connoiſſance d'une puiſſance favorable ou contraire.

Il y a des paſſions de l'ame qui excitent les premieres volontés; il y en a d'autres qui les ſuppriment.

A proprement parler il n'y a que deux différences dans les affections premieres; l'eſpérance & la crainte; l'une naît avec nous; l'autre eſt accidentelle.

L'eſpérance naît de quelque volonté premiere; la crainte vient d'autres puiſſances.

L'eſpérance & la crainte peuvent ſe conſidérer relativement à Dieu: raiſonnables, on les appelle *piété*, *crainte filiale*; déraiſonnables, on les appelle *ſuperſtition*, *crainte ſervile*. Celui qui n'eſt retenu que par des conſidérations humaines eſt athée.

L'homme eſt prudent & ſage, lorſqu'il a égard à la liaiſon des puiſſances, non-ſeulement dans leur effet préſent, mais encore dans leur effet à venir.

Les prophetes ſont des hommes dont Dieu meut immédiatement la puiſſance intellectuelle ; ceux dont il dirige immédiatement la volonté, des héros ; ceux dont l'entendement & la volonté ſont ſoumis à des puiſſances inviſibles, des ſorciers : l'homme prudent apporte à l'examen de ces différens caracteres la circonſpection la plus grande.

La puiſſance humaine eſt finie, elle ne s'étend point aux impoſſibles. En-deçà de l'impoſſibilité, il eſt difficile de marquer ſes limites.

Il eſt plus facile de connoître les puiſſances des corps en les comparant, que les puiſſances des hommes entr'eux.

Toute puiſſance, ſur-tout dans l'homme, peut être utile ou nuiſible.

Il faut plus craindre des hommes qu'en eſpérer, parce qu'ils peuvent & veulent nuire plus ſouvent que ſervir.

Le ſage ſecourt ſouvent ; craint plus ſouvent encore ; réſiſte rarement ; met ſon eſpoir en peu de choſes, & n'a de confiance entiere que dans la puiſſance éternelle.

Le ſage ne prend point ſa propre puiſſance pour la meſure de la puiſſance des autres, ni celle des autres pour la meſure de la ſienne.

Il y a des puiſſances qui irritent les premieres volontés ; il y en a qui les appaiſent. Les alimens accroiſſent ou diminuent la volupté ; l'ambition ſe fortifie ou s'affoiblit par la louange ou par le blâme ; l'avarice voit des motifs de ſe repoſer ou de travailler dans l'inégalité des biens.

La volonté dominante de l'homme, ſans être excitée ou aidée par des puiſſances extérieures, l'emporte toujours ſur la volonté d'une puiſſance ſurordonnée, abandonnée à elle-même & ſans ſecours. Les forces réunies de deux puiſſances foibles, peuvent ſurmonter la volonté dominante. Le ſuccès eſt plus fréquent & plus sûr, ſi les puiſſances auxiliaires ſont extérieures.

Une paſſion foible, irritée violemment par des puiſſances extérieures, s'exercera plus énergiquement dans un homme que la paſſion dominante dans un autre. Pour cet effet il faut que le ſecours de la puiſſance extérieure ſoit grand.

Il y a entre les paſſions des hommes des oppoſitions, des concurrences, des obſtacles, des ſecours, des liaiſons ſecretes que tous les yeux ne diſcernent pas.

Il y a des émanations, des écoulemens, des ſimulaires moraux qui frappent le ſens, & qui affectent l'homme & ſa volonté.

La volonté de l'homme n'eſt jamais ſans eſpérance & ſans crainte, & il n'y a point d'action volontaire ſans le concours de ces deux paſſions.

Il n'y a point d'action libre, conſidérée relativement à la ſeule dépendance de la volonté. Si l'on examine l'action relativement à quelque principe qui la dirige, elle peut être libre ou contrainte.

La puiſſance de la volonté eſt libre, quand l'homme ſuit ſon eſpérance naturelle, lorſqu'elle agit en lui ſans le concours ou l'oppoſition d'une force étrangere qui l'attire ou qui l'éloigne. Cette force eſt ou viſible ou inviſible ; elle s'exerce ou ſur l'ame ou ſur le corps.

Toute action qui n'eſt pas volontaire ou ſpontanée ſe fait malgré nous. Il n'en eſt pas de même dans le cas de la contrainte. Une action contrainte ne ſe fait pas toujours malgré nous.

Dans l'examen de la valeur morale des actions volontaires, il faut avoir égard non-ſeulement au mouvement de la volonté qui les a précédées, mais à l'approbation qui les a ſuivies.

Le ſpontanée eſt ou libre ou contraint ; libre, ſi la volonté a mis en action la puiſſance tranſlative, ſans le concours d'une puiſſance étrangere, favorable ou contraire ; contrainte, s'il eſt intervenu quelque force, quelque eſpérance ou quelque crainte extérieure.

Les mœurs conſiſtent dans la conformité d'un grand nombre de volontés. Les ſages ont leurs mœurs qui ne ſont pas celles des inſenſés. Les premiers s'aiment, s'eſtiment, mettent leur dignité principale dans les qualités de leur entendement, en font l'eſſence de l'homme & ſoumettent leurs appétits à leur raiſon qu'on ne contraint point.

C'eſt du mélange des paſſions qu'il ſuit qu'entre les inſenſés il y en a d'inſtruits & d'idiots.

La force des passions dominantes n'est pas telle qu'on ne les puisse maîtriser.

Il n'y a point d'homme, si insensé qu'il soit, que la sagesse d'un autre ne domine & ne dispose à l'utilité générale.

Les passions dominantes varient selon l'âge, le climat & l'éducation : voilà les sources de la diversité des mœurs chez les peuples divers.

Les mœurs des hommes ont besoin d'une regle.

L'expérience & la méditation font le sage.

Les insensés font peu de cas de la sagesse.

Les hommes, dont le caractere est une combinaison de l'ambition & de la volupté, n'ont besoin que du temps & de l'expérience pour devenir sages.

Tous ces principes qu'on établit sur la conscience juste & la conscience erronée, ne sont d'aucune utilité.

Le sage use avec les insensés du conseil & de l'autorité : il cherche à les faire espérer ou craindre.

L'honnête, l'agréable & l'utile sont les objets du sage : ils font tout son bonheur; ils ne sont jamais séparés.

Dans la regle que le sage imposera aux insensés, il aura égard à leur force.

Le conseil est d'égal à égal : le commandement est d'un supérieur à son inférieur.

Le conseil montre des biens & des maux nécessaires; la puissance en fait d'arbitraires. Le conseil ne contraint point, n'oblige point, du-moins extérieurement; la puissance contraint, oblige, du-moins extérieurement. Le sage se soumet au conseil; l'insensé n'obéit qu'à la force.

La vertu est sa propre récompense.

A proprement parler, les récompenses & les châtimens sont extérieurs.

L'insensé craint souvent des douleurs chimériques & des puissances chimériques. Le sage se sert de ces fantômes pour le subjuguer.

Le but de la regle est de procurer aux insensés la paix extérieure, & la sécurité intérieure.

Il y a différentes sortes d'insensés. Les uns troublent la paix extérieure, il faut employer contre eux l'autorité; d'autres qui n'y concourent pas, il faut les conseiller & les contraindre; & certains qui ignorent la paix extérieure, il faut les instruire.

Il est difficile qu'un homme puisse réunir en lui seul le caractere de la personne qui conseille, & le caractere de celle qui commande. Ainsi il y a eu des prêtres & des rois.

Point d'actions meilleures que celles qui tendent à procurer la paix intérieure; celles qui ne contribuent ni ne nuisent à la paix extérieure, sont comme indifférentes; les mauvaises la troublent; il y a dans toutes différens degrés à considérer. Il ne faut pas non plus perdre de vue la nature des objets.

Le juste est opposé au mal extrême; l'honnête est le bien dans un degré éminent; il s'éleve au-dessus de la passion; le décent est d'un ordre moyen entre le juste & l'honnête. L'honnête dirige les actions extérieures des insensés; le décent est la regle de leurs actions extérieures; ils sont justes, de crainte de troubler la paix.

Le pacte differe du conseil & de l'autorité; cependant il n'oblige qu'en conséquence.

La loi se prend strictement pour la volonté de celui qui commande. En ce sens, elle differe du conseil & du pacte.

Le but immédiat de la loi est d'ordonner & de défendre; elle punit par les magistrats, elle contraint par les jugemens, & elle annulle les actes qui lui sont contraires : son effet est d'obliger.

Le droit naît de l'abandon de sa volonté : l'obligation lie.

Il y a le droit que j'ai, abstraction faite de toute volonté, & celui que je tiens du pacte & de la loi.

L'injure est l'infraction de l'obligation & du droit.

Le droit est relatif à d'autres; l'obligation est immense : l'un naît des regles de l'honnête; l'autre des regles du juste.

C'est par l'obligation interne que l'homme est vertueux; c'est par l'obligation externe qu'il est juste.

Le droit, comme loi, est ou naturel

ou positif. Le naturel se reconnoît par l'attention d'une ame tranquille sur elle-même. Le positif exige la révélation & la publication.

Le droit naturel se prend ou pour l'agrégat de tous les préceptes moraux qui sont dictés par la droite raison, ou pour les seules regles du juste.

Tout droit positif, relativement à sa notoriété, est humain.

Dieu a gravé dans nos cœurs le droit naturel ; il est divin ; la publication lui est inutile.

La loi naturelle s'étend plus aux conseils qu'à l'autorité. Ce n'est pas le discours de celui qui enseigne, mais de celui qui commande, qui la fait recevoir. La raison ne nous conduit point seule à reconnoître Dieu comme un souverain autorisé à infliger des peines extérieures & arbitraires aux infracteurs de la loi naturelle. Il voit que tous les châtimens qui n'émanent pas de l'autorité, sont naturels, & improprement appelés *châtimens*. Il n'y a de châtimens, proprement dits, que ceux qui sont décernés par le souverain, & visiblement infligés. La publication est essentielle aux lois. Le philosophe ne connoît aucune publication de la loi naturelle ; il regarde Dieu comme son pere, plus encore que comme son maître. S'il a quelque crainte, elle est filiale & non servile.

Si l'on regarde Dieu comme pere, conseiller, docteur, & que l'honnêteté & la turpitude marquent plutôt bonté & malice, ou vice en général, que justice ou injustice en particulier ; les actions sur lesquelles le droit naturel a prononcé ou implicitement ou explicitement, sont bonnes ou mauvaises en elles-mêmes, naturellement & relativement à toute l'espece humaine.

Le droit considéré comme une puissance morale relative à une regle commune & constante à un grand nombre d'hommes, s'appelle *droit naturel*. Le droit positif est relatif à une regle qui varie.

Le droit de la nature oblige même ceux qui ont des opinions erronées de la divinité.

Ni la volonté divine, ni la sainteté du droit naturel, ni sa conformité avec la volonté divine, ni son accord avec un état parfait, ni la paix, ni les pactes, ni la sécurité, ne sont point les premiers fondemens du droit naturel.

Sa premiere proposition, c'est qu'il faut faire tout ce qui contribue le plus à la durée & au bonheur de la vie.

Veux-toi à toi-même ce que tu desires des autres, voilà le premier principe de l'honnête : rends aux autres ce que tu exiges d'eux ; voilà le premier principe du décent : ne fais point aux autres ce que tu crains d'eux ; voilà le premier principe du juste.

Il faut se repentir ; tendre à son bonheur par des moyens sages ; réprimer l'excès de ses appétits par la crainte de la douleur, de l'ignominie, de la misere ; fuir les occasions périlleuses ; se résuser au désespoir ; vivre pour & avec ceux même qui n'ont pas nos mœurs ; éviter la solitude ; dompter ses passions ; travailler sans délai & sans cesse à son amendement : voilà les conséquences de la regle de l'honnête. Céder son droit ; servir bien & promptement les autres ; ne les affliger jamais sans nécessité ; ne point les scandaliser ; souffrir leur folie : voilà les suites de la regle du décent. Ne point troubler les autres dans leur possession ; agir avec franchise ; s'interdire la raillerie, *&c.* voilà les conclusions de la regle du juste.

Il y a moins d'exceptions à la regle du juste & de l'honnête qu'à celle du décent.

Le sage se fait de l'autorité par ses discours & ses actions.

Le sage sert par l'exemple, & par le châtiment qu'il ne sépare pas.

Il faut punir & récompenser ceux qui le méritent.

Celui qui suit la regle de la sagesse mérite récompense : celui qui l'enfreint, châtiment.

Le mérite consiste dans le rapport d'une action volontaire, à la récompense & au châtiment.

Imputer, c'est traduire comme cause morale d'un effet moral.

Dans les cas de promesse, il faut considérer l'inspiration relativement à la vo-

lonté de celui qui a promis, & à l'aptitude de celui qui a reçu.

La méthode de traiter du droit naturel qu'Hobbs a présentée est très-bonne; il faut traiter d'abord de la liberté; ensuite de l'empire, & finir par la religion.

Voilà l'extrait de la philosophie de Thomasius dont on fera quelque cas, si l'on considere le temps où il écrivoit. Il a peut-être plus innové dans la langue que dans les choses; mais il a des idées qui lui appartiennent.

Il mourut en 1628 à Halle, après avoir vécu d'une vie très-laborieuse & très-troublée; son penchant à la satyre fut la source principale de ses peines; il ne se contenta pas d'annoncer aux hommes des vérités qu'ils ignoroient, mais il acheva de révolter leur amour-propre, en les rendant ridicules par leurs erreurs.

THOMISME, s. m. (*Théologie*) doctrine de saint-Thomas d'Aquin & de ses disciples, appelés *Thomistes*, principalement par rapport à la prédestination & à la grace.

On ne sait pas positivement quel est le véritable Thomisme: les Dominicains prétendent enseigner le Thomisme dans toute sa pureté; mais il y a des auteurs qui font une distinction entre le Thomisme de S. Thomas & celui des Dominicains. *Voyez* DOMINICAINS.

D'autres soutiennent que le Thomisme n'est qu'un Jansénisme déguisé; mais on sait que le Jansénisme a été condamné par les papes, & que le pur Thomisme ne l'a jamais été. *Voyez* JANSÉNISME.

En effet, les écrits d'Alvarez & de Lémos, chargés par leurs supérieurs d'exposer & de défendre devant le saint siege la doctrine de leur école, ont passé depuis ce temps-là pour la regle du pur Thomisme.

L'école moderne a abandonné les sentimens de plusieurs anciens thomistes, dont les expressions avoient paru trop dures à Lémos & à Alvarez; & les nouveaux thomistes qui passent les bornes prescrites par ces deux docteurs, ne peuvent pas donner leurs opinions pour les sentimens de l'école de S. Thomas, comme ayant été censurées & défendues par le pape.

Le Thomisme reçu ou approuvé est celui d'Alvarez & de Lémos: ces deux auteurs distinguent quatre classes de thomistes; la premiere qu'ils rejettent, détruit le libre arbitre; la seconde & la troisieme ne different point de la doctrine de Molina. *Voyez* MOLINISTES.

La derniere embrassée par Alvarez est celle qui admet une prémotion physique, ou une prédétermination qui est un supplément du pouvoir actif, qui, par le moyen de ce supplément, passe du premier acte au second, c'est-à-dire, d'un pouvoir complet & prochain à l'action. *Voy.* PRÉDÉTERMINATION.

Les Thomistes soutiennent que cette prémotion est offerte à l'homme dans la grace suffisante; que la grace suffisante est donnée à tout le monde, & que tous les hommes ont un pouvoir complet, indépendant & prochain, non pas pour agir, mais pour rejeter la grace la plus efficace. *Voyez* SUFFISANT *&* GRACE.

THOMISTES, s. m. pl. (*Théolog.*) nom que l'on donne aux théologiens d'une école catholique, qui font profession de suivre la doctrine de S. Thomas d'Aquin.

Quoique les Thomistes soient opposés aux Scotistes sur plusieurs points, tels que la distinction des attributs de Dieu, la maniere dont les sacremens operent, l'immaculée conception, *&c.* cependant ce qui les caractérise particuliérement, & ce qui les distingue des autres théologiens molinistes, augustiniens, congruistes, *&c.* c'est leur sistême sur la grace, dont nous allons donner une idée.

La base de leur sistême est que Dieu est cause premiere, & premier moteur à l'égard de toutes ses créatures; comme cause premiere, il doit influer sur toutes leurs actions; parce qu'il n'est pas de sa dignité d'attendre la détermination de la cause seconde ou de sa créature. Comme premier moteur, il doit imprimer le mouvement à toutes les facultés ou les puissances qui en sont susceptibles; de-là ils concluent:

1°. Que dans quelqu'état qu'on suppose l'homme, soit avant, soit après sa chûte,

& pour quelqu'action que ce soit, la prémotion de Dieu est nécessaire. Ils appellent cette prémotion *prédétermination physique*, lorsqu'il s'agit des actions considérées dans l'ordre naturel, & ils la nomment *grace efficace* par elle-même, quand il s'agit des œuvres surnaturelles ou méritoires du salut.

2°. Que la grace efficace par elle-même a été nécessaire aux anges & à nos premiers parens pour les œuvres surnaturelles.

3°. Que quant à l'efficacité de la grace, il n'y a aucune différence entre la grace efficace de l'état de nature innocente, & celle de nature tombée ou corrompue par le péché.

4°. Que cette grace efficace nécessaire pour les œuvres surnaturelles, fut refusée à Adam & aux anges lorsqu'ils prévariquerent pour la premiere fois, mais qu'elle ne leur fut refusée que par leur faute.

5°. Que quant à l'état de nature innocente & aux œuvres surnaturelles & libres, soit des anges, soit des hommes dans cet état, il faut admettre en Dieu des décrets absolus, efficaces, & antécédens au libre consentement de la volonté créée.

6°. Que la préscience que Dieu a eu de ces œuvres, étoit fondée sur ces décrets absolus, efficaces, & antécédens.

7°. Que la prédestination dans cet état a été antécédente à la prévision des mérites.

8°. Que la réprobation négative qu'ils font consister dans l'exclusion de la gloire, a été également antécédente à la prévision des péchés, & uniquement fondée sur la volonté de Dieu; mais que la réprobation positive, c'est-à-dire, la destination aux peines éternelles, a été conséquente à la prévision des démérites de ceux qui devoient être ainsi réprouvés.

9°. Qu'Adam ayant péché, tous ses descendans dont il avoit établi le prince & le chef moral, ont péché en lui; & qu'ainsi tout le genre humain est devenu une masse de perdition que Dieu auroit pu sans injustice abandonner, comme il a fait les anges prévaricateurs.

10°. Que Dieu par sa pure miséricorde a bien voulu d'une volonté antécédente & de bon plaisir, réparer la chûte du genre humain, & qu'en conséquence, il a décerné de lui envoyer pour rédempteur Jesus-Christ qui est mort pour le salut de tous les hommes, & de conférer à ceux-ci, ou du-moins de leur préparer des secours de grace très-suffisans.

11°. Que par une miséricorde spéciale & antécédemment à la prévision de leurs mérites, il a élu efficacement & prédestiné à la gloire un certain nombre d'hommes préférablement à tout le reste, par un décret que les *Thomistes* appellent *décret d'intention*.

12°. Qu'à ceux qu'il a ainsi élus, il accorde certainement la grace efficace, le don de persévérance, & la gloire dans le temps; mais qu'il n'accorde à tous les autres que des graces suffisantes pour opérer le bien & pour y persévérer.

13°. Que dans l'état de nature tombée, la grace efficace est nécessaire à la créature à double titre; 1°. à titre de dépendance, parce qu'elle est créature; 2°. à titre de foiblesse ou d'infirmité, parce que quoique la grace suffisante guérisse la volonté & la rende saine, cependant à cause de l'infirmité de la chair & de ses combats ou de ses révoltes perpétuelles contre l'esprit, la volonté éprouve une très-grande difficulté de faire le bien surnaturel; elle a un pouvoir véritable, prochain & complet, de le faire, & cependant elle ne le fera jamais sans une grace efficace; à peu près, disent-ils, comme un convalescent a des forces suffisantes pour faire un voyage, qu'il n'exécutera cependant pas sans quelqu'autre secours que ses seules forces.

14°. Que la prescience des bonnes œuvres que l'homme doit faire avec le secours de la grace, est fondée sur un decret efficace, absolu, & antécédent, d'accorder cette grace; & que la prescience du mal futur est également fondée sur un décret de permission par lequel Dieu, par un juste jugement, a résolu de ne point accorder de grace efficace dans les circonstances où elle seroit nécessaire pour éviter le péché.

15°. Que Dieu voit dans ses decrets qui sont ceux qui persévereront dans le bien; qui sont au contraire ceux qui persévereront dans le mal; & qu'en conséquence il accorde aux uns la gloire éternelle, il condamne les autres aux supplices de l'enfer par un decret que les *Thomistes* appellent *decret d'exécution*.

16°. Que la prédestination ou le decret d'intention d'accorder la gloire aux bons, est absolument & purement gratuit.

17°. Que la réprobation négative dépend uniquement de la volonté de Dieu, & que la réprobation positive suppose la prévision des péchés. Quelques *thomistes* cependant, comme Lemos & Gonet, pensent que le péché originel est la cause de la réprobation négative.

On accuse communément ce sistême de n'être pas favorable à la liberté; mais les *Thomistes* se lavent de ce reproche en répondant, 1°. que Dieu en prémeuvant ses créatures raisonnables, ne donne aucune atteinte aux facultés qu'il leur a accordées d'ailleurs, & qu'il veut qu'en agissant elles agissent librement. 2°. Que sous l'action de Dieu la raison propose toujours à la volonté une infinité d'objets entre lesquels celle-ci peut choisir, & que la volonté elle-même étant une faculté que Dieu seul peut remplir & rassasier, trouve toujours quelque chose qu'elle peut désirer ou choisir, ce qui suffit pour la liberté.

On reproche aussi aux *Thomistes* que la grace suffisante qu'ils admettent, n'est une grace que de nom. A quoi ils répondent que dans leur sistême la grace suffisante donne un pouvoir très-complet de faire le bien, *in actu primo*, comme ils s'expriment; pouvoir si complet & si réel, que si l'homme en vouloit bien user, il feroit le bien; que c'est sa faute s'il ne le fait pas; que dans la grace suffisante Dieu lui en offre une efficace, & que si Dieu ne la lui accorde pas, c'est que l'homme par sa résistance y met obstacle. C'est la doctrine même de S. Thomas: *Quod aliquis non habeat gratiam, non est ex hoc quod Deus non velit eam dare, sed quia homo non vult eam accipere. In ij. dist. 28. quæst. j. art. 4.* & ailleurs: *Non immerito in culpam imputatur ei qui impedimentum præstat gratiæ recipiendi, Deus enim quantum in se est paratus est omnibus gratiam dare. . . . sed illi soli gratia privantur qui in se ipsis gratiæ impedimentum præstant: sicut sole illuminante, in culpam imputatur ei qui oculos claudit, si ex hoc aliquod malum sequatur.* lib. III. contr. Gent. cap. clix.

Ceux qui affectent de confondre la doctrine des *Thomistes* avec celle des Jansénistes, se trompent aussi grossiérement que ceux qui trouvent que le Molinisme ressuscite les erreurs des Sémi-pélagiens. *Voyez* EFFICACE, GRACE, MOLINISME, PRÉDESTINATION, *&c.*

THOMOND, *ou* CLARE, (*Géogr. mod.*) comté d'Irlande, dans la province de Connaught. Il est borné à l'est & au sud par la riviere de Shannon, à l'ouest par l'Océan, & au nord par le comté de Gallway. On lui donne 55 milles de long sur 38 de large, qu'on divise en huit baronnies; cependant il n'y a dans tout ce comté que deux villes qui aient droit de tenir des marchés publics, savoir Cillalo w & Enis-Tow; cette derniere même est la seule qui députe au parlement d'Irlande. (*D. J.*)

THON, ATHON, s. m. (*Hist. nat. Ichthiolog.*) poisson de mer qui ressemble à la pélamyde par la forme du corps, mais il est plus grand & plus épais; il a de grandes écailles qui sont couvertes d'une peau très-mince; le museau est pointu & épais; les deux mâchoires sont garnies de petites dents aiguës & serrées les unes contre les autres; les yeux sont grands, ronds & saillans; le dos est noirâtre. Ce poisson a deux nageoires près des ouies, deux à la partie antérieure du ventre, une auprès de l'anus, qui s'étend jusqu'à celle de la queue, une sur la partie antérieure du dos, & une autre à sa partie postérieure, qui va jusqu'à la queue; la premiere nageoire du dos est composée de longs aiguillons pointus que le poisson dresse à son gré; ceux qui sont en-avant ont le plus de longueur; la nageoire de la queue a la figure d'un croissant. On pêche les *thons* en automne & au printemps en Espagne, principalement vers le détroit de Gibraltar, en Provence, en Languedoc,

Languedoc, &c. Ce poiſſon eſt très-gras; il a la chair un peu dure & d'un goût un peu piquant. *Hiſt. nat. des poiſſons, premiere partie, liv. VIII. chap. xij. Voyez* POISSON.

THON, (*Pêche du*) la pêche du *thon* qui ſe fait aux côtes de Baſques & de Labour, dans le reſſort de l'amirauté de Bayonne, commence ordinairement à la mi-Avril, ou au plus tard au commencement de Mai; elle dure juſques à la fin de Septembre, & même quelquefois elle ſe continue encore en Octobre, ſi les *thons* ne ſont pas encore repaſſés. Elle ſe fait à la ligne, le bateau toujours à la voile; les pêcheurs la font à quelques lieues à la côte, & quand les *thons* ne la rongent point, & qu'ils s'en éloignent, les Pêcheurs vont quelquefois à quinze & vingt lieues; il faut du vent pour faire cette pêche avec ſuccès.

Le pêcheur ne met point d'appât à l'hameçon; il eſt ſeulement garni de vieux linge diſpoſé de maniere que le dos de la tige de l'aîne eſt couvert de bleu, & l'hameçon recouvert d'une eſpece de petit ſac de gros bazin blanc taillé en forme d'une ſardine dont les *thons* ſont friands; en ſorte que cet hameçon mouillé & ainſi enveloppé, fait illuſion au poiſſon qui eſt très-vorace, & qui le gobe auſſi-tôt.

Pour empêcher le *thon* de ſe dégager de la ligne, & d'emporter l'aîne en la coupant, les Pêcheurs frappent l'hameçon ſur une petite ligne d'environ une braſſe de long, formée de huit à dix files de cuivre que le *thon* ne peut couper; cette ligne de cuivre eſt frappée ſur une autre de fin fil de cœur de chanvre bien retorſe & bien travaillée, de deux à trois braſſes de long; la groſſe ligne où elle eſt amarée a ordinairement deux cens braſſes de long; chaque double chaloupe en a ſix, avec leſquelles on veut prendre chaque fois autant de poiſſon; quand la pêche eſt bonne & abondante, une chaloupe peut prendre par jour cent, cent cinquante *thons*, dont quelques-uns peſent juſques à deux quintaux & plus.

Tous ces poiſſons & les autres qui ſe pêchent à cette côte, ſe conſomment ſur les lieux, & même les Eſpagnols voiſins viennent quelquefois en prendre en échange d'huile d'olive, de vin d'Eſpagne, & d'autres ſemblables denrées.

Les Baſques n'ont point l'uſage de ſaler & de mariner le *thon*, qui s'y trouve ſouvent à ſi grand marché, qu'il ne revient pas à un ſol la livre, & même à moins.

Les *thons* meurent auſſi-tôt qu'on les a retirés ſur le rivage; alors on les vide, on les dépece par tronçons; on les rôtit ſur de grands grils de fer; on les frit dans l'huile d'olive; on les aſſaiſonne de ſel, de poivre, & enfin on les encaque dans de petits barils avec de nouvelle huile d'olive, & un peu de vinaigre. Le *thon* ainſi préparé s'appelle *thonine*, dont l'une eſt déſoſſée, c'eſt-à-dire ſans arête, & l'autre a les arêtes du poiſſon. (*D. J.*)

THON D'ARISTOTE, *voyez* PELAMYDE.

THON, (*Médailles & Littér.*) les Sinopiens tiroient autrefois un grand profit de la pêche du *thon* qui ſe faiſoit ſur leur rivage, où en certain temps, ſelon Strabon, ce poiſſon ſe vendoit en quantité. C'eſt la raiſon pour laquelle ils le repréſentoient ſur leurs monnoies, comme il paroît par les médailles de Géta. Ce poiſſon venoit des Palus Méotides, paſſoit à Trébiſonde & à Pharnacie, où l'on en faiſoit la premiere pêche; il alloit de-là le long de la côte de Sinope, où s'en faiſoit la ſeconde pêche; il traverſoit enſuite juſqu'à Byzance, où s'en faiſoit une troiſieme pêche.

Les Romains qui alloient à la pêche des *thons*, faiſoient des ſacrifices de *thon* à Neptune, nommé τροπαῖος & ἀλεξίκακος, pour le prier de détourner de leurs filets le poiſſon ξιφίας, qui les déchiroit, & de prévenir les ſecours que les dauphins rendoient aux *thons*. Auſſi ſacrifioient-ils à Neptune le premier *thon* qu'ils prenoient.

Les grecs en particulier faiſoient grand cas des entrailles de *thon*, ſur quoi Athénée rapporte un bon mot du poëte Dorion qui n'étoit pas de ce goût: un convive louoit extrêmement un plat d'entrailles de *thon* qu'on ſervit à la table de Philippe de Macédoine: elles ſont excellentes, dit Dorion; mais il faut les manger comme je

les mange : eh comme les mangez-vous donc, reprit le convive? comment, répondit Dorion? je les mange avec une ferme résolution de les trouver bonnes. (*D. J.*)

THON, (*Géog. anc.*) ville de l'Afrique propre. Ce fut dans cette ville qu'Annibal se retira quand son armée eut été défaite par Scipion; mais la crainte que les Brutiens, qui l'avoient suivi, ne le livrassent aux Romains, l'engagea d'en sortir bientôt après secretement. (*D. J.*)

THON, *le*, (*Géog. mod.*) petite riviere de France en Poitou; elle a sa source à Maulion, & se jette dans la Touc à Montreuil-Bellay. (*D. J.*)

THONÉE, *voyez* HUNE.

THONINE, s. f. (*Comm.*) chair de thon coupée & salée; la plus maigre est la meilleure.

THONIS, (*Géog. anc.*) ville d'Egypte. Strabon, *liv. XVII. p.* 800. & Etienne le géographe la placent vers l'embouchure canopique; elle ne subsistoit plus de leur temps. Strabon remarque qu'elle avoit eu son nom du roi *Thonis*, qui reçut chez lui Ménélas & la belle Hélène. Diodore de Sicile, *liv. I. ch. xij.* fait aussi mention de cette ancienne ville. (*D. J.*)

THONNAIRE, s. m. (*Pêche.*) nom d'un filet dont on se sert sur la Méditerranée pour prendre des thons & autres grands poissons.

THONON, (*Géog. anc.*) petite ville de Savoie, au duché de Chablais, dont elle est capitale, près de l'embouchure de la Drance dans le lac de Geneve. *Long.* 24. 12. *lat.* 46. 22.

Amédée IX. duc de Savoie naquit dans cette petite ville l'an 1435; c'étoit un prince plein de douceur & de bonnes qualités; mais la foible constitution de sa santé l'engagea de donner la régence de ses états à Yolande de France son épouse, dont il eut six fils & quatre filles. Il mourut à Verceil l'an 1472, à l'âge de 37 ans. (*D. J.*)

THOOSE, s. f. (*Mytholog.*) nymphe marine, fille de Phorcys, roi puissant de la mer, & de plus dieu marin, selon Homere, *Odyssée, liv. I. v.* 71. Elle eut de Neptune le cyclope Poliphême, si célebre par l'Odyssée, & par la piece d'Euripide, intitulée *le Cyclope*. (*D. J.*)

THOR, s. m. (*Mytholog.*) divinité adorée par les anciens peuples du nord. Il étoit l'aîné des fils d'Odin; il régnoit sur les airs, lançoit la foudre, excitoit & appaisoit les tempêtes; faisoit du bien aux hommes, & les protégoit contre les attaques des géants & des mauvais génies. On le regardoit même comme le défenseur & le vengeur des dieux. On représentoit Thor à la gauche d'Odin son pere; il avoit une couronne sur la tête, un sceptre dans une main, & une massue dans l'autre. Quelquefois on le peignoit sur un char traîné par deux boucs de bois, avec un frein d'argent, & la tête couronnée d'étoiles. On croit que Thor étoit la même chose que le *Mithras* des Perses ou que le *Soleil*. Les peuples du nord célébroient en son honneur une grande fête, nommée *juul*; elle se célébroit au solstice d'hiver; on y faisoit des sacrifices pour obtenir une année abondante. On se livroit d'ailleurs à la joie; on faisoit des festins & des danses; & M. Mallet croit que c'est cette fête qui a donné lieu aux réjouissances que les peuples du nord font encore aujourd'hui à l'occasion des fêtes de Noël. Par les fonctions que la mythologie celtique attribuoit au dieu Thor, César l'a confondu avec le Jupiter des Grecs & des Romains. Lucain lui donne le nom de *Taranis*, mot qui signifie encore aujourd'hui *tonnerre*, chez les habitans de la principauté de Galles en Angleterre. Le même jour de la semaine qui étoit consacré à Jupiter chez les Romains, c'est-à-dire le jeudi, étoit consacré à Thor chez les peuples du nord, & il s'appelle encore aujourd'hui *Thors dag*, le *jour de Thor*; d'où est venu le *thur's day* des Anglois qui signifie le *jeudi*. *Voyez l'introduction à l'hist. de Danemarck*. (—)

THOR, (*Hist. du Nord.*) nom d'un roi du Nord, dont l'histoire tient beaucoup de la fable. Il fut juste, tempérant, humain, préférant la vertu à la gloire, & ses sujets à lui-même. Après sa mort, son peuple, pour se consoler de sa perte, le plaça dans les cieux, ce qui fait douter un peu

qu'il ait jamais existé sur la terre. ( *M. DE SACY.* )

THORA, s. f. ( *Hist. nat. Botan.* ) thora *folio cyclaminis*, J. B. *thora venenata*, Gen. *seu pthora valdensium*, Clus. Ad Lobel. *Aconitum pardalianches*, *seu thora major*, C. B. P. *Ranunculus*, *cyclaminis folio*, *asphodeli radice*, Tournefort.

Cette plante est une espece de renoncule qui pousse de sa racine deux ou trois feuilles presque rondes, semblables à celles du cyclamen, mais une fois aussi grandes, dentelées en leurs bords, nerveuses, fermes, attachées par des queues. Il s'éleve d'entr'elles une tige à la hauteur d'environ demi-pié, garnie en son milieu d'une ou de deux feuilles pareilles à celles d'en-bas, mais sans queue. Ses fleurs naissent aux sommités de la tige, composées chacune de quatre pétales jaunes disposés en rose. Quand cette fleur est passée, il paroît un fruit arrondi, où sont ramassées en maniere de tête, plusieurs semences plates. Sa racine est à petits navets, comme celle de l'asphodele. Cette plante contient beaucoup de sel corrosif & d'huile; on se sert de son suc pour empoisonner les fleches & les armes dont on tue les loups, & autres bêtes nuisibles.

La *thora* croît en abondance dans les montagnes de Savoie & de Piémont. Comme son suc est un poison très-actif, on accusa les malheureux Vaudois de l'avoir employé dans les guerres qu'ils eurent à soutenir pour leur défense contre la France & le duc de Savoie en 1560, parce qu'un petit nombre de vaudois battit leurs troupes en plusieurs occasions; on les accusa, dis-je, d'avoir trempé la pointe de leurs épées & de leurs dards dans le suc de leur *thora*; mais la vérité est que ces braves gens réduits au désespoir combattoient pour leurs vies, leurs biens & leur religion, & qu'ils tremperent leurs épées dans la rage & la vengeance.

Mais ce qu'il y a de plus vrai, c'est que les Espagnols, dans le temps que l'arbalete étoit leur arme principale, empoisonnerent réellement leurs fleches, comme ils firent en 1570, dans leurs combats contre les Maures, en se servant du suc d'une espece d'ellebore noir qui vient dans les montagnes de Castille. Ils se servirent aussi du suc d'une espece d'aconit qui croît au voisinage de Grenade, & qu'on nomme par cette raison dans le pays, *herbe d'arbalete*. L'effet de ces deux poisons est de produire des vertiges, des engourdissemens, l'enflure du corps, & la mort. ( *D. J.* )

THORACHIQUE, CANAL, (*Anatom.*) conduit par lequel le chyle est porté dans le cœur. C'est un canal mince & transparent qui s'étend le long de l'épine du dos, entre la veine azygos & l'aorte; passe derriere l'aorte à gauche, monte derriere la veine souclaviere gauche, & s'ouvre dans la partie postérieure de cette veine attenant le côté externe de la jaguluire interne.

Il mérite toute l'attention des physiciens; car, comme dit Gowper, si nous considérons dans ce canal ses diverses divisions & inoculations, le grand nombre de valvules qui s'ouvrent de bas en haut, sa situation avantageuse entre la grande artere & les vertebres du dos, & que c'est-là où vont se décharger les vaisseaux lymphatiques qui rapportent la lymphe des poumons & des parties voisines, nous trouverons que tout conduit à la démonstration de l'art suprême que la nature emploie pour avancer le chyle, & pour le pousser perpendiculairement de bas en-haut.

Pecquet s'est illustré par la découverte qu'il fit en 1651 de ce réservoir du chyle dans l'homme; c'est encore par lui que nous savons évidemment que les veines lactées portent le chyle à ce réservoir, qu'il passe de-là par des veines particulieres à travers la poitrine jusqu'à la hauteur de l'épaule gauche, entre dans la veine souclaviere, & est porté droit au cœur. Il faut en voir la figure dans Cowper, car la plupart des autres anatomistes ont représenté d'après Eustachi, le réservoir du chyle tel qu'il est dans la bête.

Il importe d'observer que le *canal thorachique* est exposé à des jeux de la nature. Pecquet a trouvé en 1657, dans un sujet, que ce canal communiquoit avec la veine émulgente, & dans un autre sujet avec la veine lombaire droite. Il se termine dans les uns par une ampoule; & dans les autres par plusieurs branches réunies; il est encore quelquefois double, un de

chaque côté, & quelquefois accompagné d'appendices pampiniformes.

Il montre dans les bêtes des variations, comme dans l'homme. On sait que dans les chiens & les autres animaux qui n'ont point de clavicule, ce canal se décharge ordinairement dans la veine de la patte antérieure gauche; mais Pecquet & Verheyen ont vu ce conduit se décharger dans la veine de la patte antérieure droite. Bartholin a trouvé une des deux branches qui s'inséroit dans la veine de la patte antérieure gauche, & une autre dans la droite. Enfin Vanhorne a eu occasion de voir l'une des deux branches s'ouvrir dans la veine jugulaire. (*D. J.*)

Les arteres *thorachiques*, ou *mammaires externes*, viennent de l'axillaire qui fournit trois ou quatre rameaux, qui se distribuent au grand & au petit pectoral, au grand dentelé, au grand dorsal & à toutes les parties circonvoisines; elles communiquent avec les mammaires internes & les intercostales. On peut les distinguer par rapport à leur situation, en antérieure, en moyenne & en inférieure.

THORÆ, (*Géog. anc.*) peuples de la tribu Antiochide, selon Etienne le géographe; & selon M. Spon, *Thoræ* étoit un lieu maritime entre Phalere & Sunium. (*D. J.*)

THORAX, s. m. *en Anatomie*, est cette partie du corps humain qui forme la capacité de la poitrine, & renferme le cœur & les poumons. *Voyez Pl. anat.* (*Ostéol.*)

Ce mot vient du grec θορεῖν, *salire*, sauter, à cause du battement continuel du cœur qui est renfermé dans la poitrine. Galien nommé aussi le *thorax*, *cithara*, & dit qu'il contient les parties qui excitent à l'amour.

Le *thorax* est aussi appellé *second ventre*, ou *ventre moyen*, & proprement *le coffre* ou *la poitrine*. *Voyez* VENTRE.

Il est terminé en haut par les clavicules, & en-bas par le cartilage xiphoïde, & le diaphragme. La partie antérieure se nomme *le sternum*; les parties latérales *les côtes*; les parties postérieures sont *l'épine* & *les vertebres du dos* & *l'omoplate*. *Voyez* COTES, STERNUM, &c.

Outre le cœur & les poumons, le *thorax* contient encore la veine-cave ascendante, l'aorte, la veine & l'artere pulmonaire, la trachée artere, l'œsophage, &c.

Il est tapissé intérieurement d'une membrane appelée *la plevre*, & il est partagé dans le milieu par une autre membrane appellée *le médiastin*. *Voyez* PLEVRE & MÉDIASTIN.

THORAX, (*Géog. anc.*) montagne de le Magnésie, selon Diodore de Sicile, *l. XIV.* & Strabon, *l. XIV. p.* 647. C'est sur cette montagne qu'un certain grammairien nommé *Daphitas* fut crucifié pour avoir attaqué les rois de Pergame dans ces vers:

πορφύροὶ Μώλωις, ἀποῥῥινήματα γάζης
Λυσιμάχȣ, Λυδῶν ἄρχετε, καὶ φρύγίης.

*Purpuræ vibices, scobs limataque gazæ*
*Lysimachi, Lydos & Phrygiam regitis.*

(*D. J.*)

TORBERG, (*Géog. mod.*) bailliage de Suisse, au canton & à deux lieues de Berne. Un gentilhomme du pays nommé *Thornberg* y fonda l'an 1397 une chartreuse, & donna sa terre pour l'entretien des moines. Les Bernois ont fait de cette terre un bailliage, & ont converti la chartreuse en un château pour résidence du bailli. (*D. J.*)

THORICUS, (*Géog. anc.*) bourg de l'Attique, dans la tribu Acamantide: il étoit situé entre Sunium & Potamus, appellé maintenant *Porto-Rapsli*. On trouve cette inscription à Athènes dans le jardin d'Hussein-Bey, dit Spon, *liste de l'Attique*, p. 344.

H: ΡΑΧΙΚΛΗΣ
ΕΥΦΡΟΝΙΟΥ
ΤΟΝΩΔΕ
ΘΟΡΙΚΙΟΥ

THORN, (*Géog. mod.*) ou *Toorn*, en latin moderne *Taurunium*, ville de Pologne, dans le palatinat de Culm, à la droite de la Vistule qu'on y passe sur un pont remarquable par sa longueur, qu'on dit être de 1770 aulnes à trente-cinq lieues de Dantzik.

*Thorn* est une ville du xiij. siecle, & qui

fut d'abord libre. Les chevaliers de l'ordre teutonique s'en emparerent, & en furent ensuite délogés par les rois de Pologne. Charles Gustave la prit l'an 1655, & la rendit par la paix d'Oliva en 1660. Elle fut reprise en 1703 par Charles XII. qui fit démolir ses fortifications. C'étoit une ville anséatique au xv. siecle ; mais elle a perdu depuis son commerce par l'élargissement de la Vistule qui empêche les grands vaisseaux d'y pouvoir aborder. Quoique le luthéranisme y domine, les Catholiques ont la liberté d'y célébrer les cérémonies de leur religion, en vertu de la protection de la Pologne. *Long.* 36. 35. *latit.* 53.

C'est à *Thorn* que naquit en 1473 Copernic (Nicolas) si célebre en astronomie. Il avoit trouvé le vrai systême du monde & des phénomènes célestes, avant que Thicho-Brahé eût inventé le sien qui n'étoit qu'ingénieux. Il mourut comblé de gloire par cette découverte en 1543, à 70 ans. (*D. J.*)

THORNAX, (*Géogr. anc.*) montagne du Péloponèse, dans la Laconie. Les modernes la nomment *Vouni*; elle est au nord de Magula. Meursius s'est trompé évidemment, quand il a dit que ce fut sur cette montagne que Jupiter prit la figure d'un coucou, pour faire réussir quelque amourette, & tromper la jalousie de Junon. Il confond deux passages de Pausanias ; mais cet auteur dit dans ses corinthiaques que ce déguisement de Jupiter se passa sur une montagne du même nom située auprès de la ville d'Hermonie, à plus de trente lieues de *Thornax* de Laconie. (*D.* J.)

THORNOS, (*Geog. anc.*) île que Pline, *l. IV. c. xij.* met au voisinage de celle de Corcyre, en tirant vers la côte de l'Italie. On la nomme aujourd'hui *isola Melere*, selon le P. Hardouin, qui remarque que les manuscrits ne s'accordent pas sur l'ortographe du nom ancien de cette île. Les uns portent *Athoronos*, & d'autres *Othonoros.* (*D. J.*)

THORS-AA, (*Géog. mod.*) riviere d'Irlande, dans sa partie méridionale. C'est une des principales de l'île. Elle a son cours près du mont Hecla. (*D. J.*)

THORSUS, (*Géog anc.*) fleuve qui coule au milieu de l'île de Sardaigne, selon Pausanias, *liv. X. c. xvij.* C'est le *Thyrsus* de Ptolomée, *liv. III. c. iij.* & peut-être le *Sacer* des modernes. (*D. J.*)

THOS, s. m. (*Hist. nat. Zoologie anc.*) τῶς, nom donné par les Grecs à un animal de la classe des renards, mais plus gros que le renard ordinaire, & qui, disent-ils, se nourrissoit principalement, & par ruses, d'oiseaux aquatiques & de la vollaile des basses-cours. (*D. J.*)

THOT, s. m. (*Calend. égypt.*) dieu des Egyptiens, & semblablement nom du premier mois de l'année égyptienne. *Voyez* THEUTH. (*D. J.*)

THOUAILLE, s. f. (*terme de riviere,*) mot dont on se sert dans les anciennes ordonnances pour signifier une *serviette.*

« Les sergens, quand ils goûtent les
» vins étrangers, doivent avoir la *thouaille*
» au col, le beau pot doré en une main,
» & le hanap en l'autre. »

THOUARS, (*Géog. mod.*) en latin du moyen âge *Toarcis castrum*, *Toarcium*, *Toarcius*, ville de France, dans le Poitou, sur la riviere de Thoué, entre Argenton-le-Château au couchant, & Loudun au levant, au midi de Saumur, à 12 lieues au sud-est d'Angers. Il y a une élection, une maréchaussée, trois paroisses & plusieurs couvens des deux sexes. *Thouars* a été anciennement pendant plus de 400 ans dans la maison de ce nom. Louis, seigneur de la Trimouille, traita de ses droits sur ce vicomté avec Louis XI. qui le réunit à la couronne. Charles IX. éleva *Thouars* en duché en 1563, & Henri IV. l'érigea en duché-pairie en 1595, en faveur de la maison de la Trimouille. Les lettres de pairie furent vérifiées au parlement en 1599. *Long.* 17. 20. *latit.* 46. 57.

*Bertram*, (Corneille-Bonaventure) né dans cette ville en 1531, se rendit recommandable par ses connoissances des langues orientales. Il mourut à Lausanne l'an 1594, agé de 63 ans. On a de lui 1°. une république des Hébreux qui est courte & méthodique, 2°. un parallele de la langue hébraïque avec la syriaque, 3°. une revision de la bible françoise de Genève faite sur le texte hébreu, 4°. une nouvelle édition du trésor de Pagninus, 5°. un traité latin de la police des Juifs, *&c.* (*D. J.*)

THOUN, (*Géog. anc.*) ville de Suiſſe, dans le canton de Berne, à 4 lieues de Berne, au bord d'un petit lac qu'on nomme *lac de Thoun*. Elle eſt dans un pays fertile, bien cultivé, & en partie dans une île formée par l'Aare. Les Bernois acheterent *Thoun*. en 1375 de comtes des ce nom, & conſerverent aux bourgeois tous leurs privileges. *Long.* 25. 20. *latit.* 46. 44. (*D. J.*)

THOUR, LE, (*Géog. mod.*) en latin *Thyras*, *Taurus* ou *Durius*, riviere de la Suiſſe, au pays de Thourgaw. Elle prend ſa ſource dans les montagnes qui ſont à l'extrêmité méridionale du Tockebourg, & finit par ſe jeter dans le Rhin, environ à deux milles au-deſſus d'Egliſaw. C'eſt une riviere rapide, inégale dans ſon accroiſſement & ſon décroiſſement.

THOURGAW, LE, (*Géog. mod.*) ou *Thourgau*, pays de la Suiſſe, qui ſuivant l'origine de ſon nom, comprend toute cette étendue de pays qui eſt aux deux côtés de la riviere de Thour, & qui s'avance d'un côté jusqu'au Rhin, & de l'autre juſqu'au lac de Conſtance. Dans ce ſens, il fait toute la partie orientale de la Suiſſe. Il comprend une partie du canton de Zurich, celui d'Appenzell tout entier, les terres de la république & de l'abbé de Saint-Gall, celles de l'évêque de Conſtance & celles des ſept anciens cantons; mais dans l'uſage ordinaire, on entend par le *Thourgaw* les ſeules terres qui dépendent de la ſouveraineté commune des cantons. Dans ce dernier ſens, le *Thourgaw* eſt un grand bailliage, qui eſt borné à l'orient en partie par le lac de Conſtance, & en partie par la ville de ce nom & par les terres de ſon évêque; au midi par les terres de l'abbé de Saint-Gall; & à l'occident par le canton de Zurich. Ce bailliage eſt le plus grand qu'il y ait dans toute la Suiſſe; car il comprend quelques villes, pluſieurs villages & plus de cinquante paroiſſes.

Le gouvernement civil du *Thourgaw* eſt ſous la ſouveraineté des huit anciens cantons qui y envoient tour-à-tour pour deux ans, un bailli, dont la réſidance eſt à Frawenfeld. A l'égard du gouvernement ſpirituel, les quatre principales villes ſe choiſiſſent elles-mêmes leurs paſteurs qui compoſent enſemble un ſynode. Les catholiques qui ſont à-peu-près le tiers des habitans, dépendent de l'évêque de Conſtance. (*D. J.*)

THOUR-THAL, *Géog. mod.*) c'eſt-à-dire, la *valée de Thour*. On appelloit autrefois de ce nom général tout le comté de Tockembourg en Suiſſe; on ne le donne maintenant qu'à une portion peu conſidérable de ce comté, & qui renferme ſeulement quelques villages. (*D. J.*)

THRACE, PIERRE DE, (*Hiſt. nat.*) *Thracia gemma*. Pline donne ce nom à une pierre dont il dit qu'il y avoit trois eſpeces; la premiere étoit entiérement verte & d'une couleur très-vive; la ſeconde étoit d'un verd plus foible; la troiſieme étoit remplie de taches couleur de ſang. Cette deſcription paroît convenir au jaſpe.

Les anciens appelloient encore pierre de Thrace, *thracius lapis*, une ſubſtance noire & inflammable que l'on croit être le jais ou jayet, ou le charbon de terre.

THRACE, (*Géog. anc.*) en grec Θράκη, en latin, *Thracia* ou *Thracé*, grande contrée de l'Europe, renfermée entre le mont Hémus, la mer Egée, la Propontide & le Pont-Euxin. La borne ſeptentrionale du côté du Pont-Euxin, eſt cependant aſſez incertaine.

Les anciens géographes, comme le Périple de Scylax, Pomponius Méla & Pline étendent la *Thrace* juſqu'à l'embouchure du Danube; de ſorte qu'ils y renferment Iſtropolis, Tomi & Catalis. Pline a ſuivi en cela Pomponius Méla, & peut-être celui-ci a-t-il ſuivi le périple de Scylax.

Les hiſtoriens au contraire, mettent ces trois villes & quelques autres du voiſinage dans la Scythie, en-deçà du Danube, ou les marquent ſimplement ſur la côte du Pont-Euxin. Strabon lui-même diviſe ce quartier-là en côtes pontiques; ſavoir, celle qui prend depuis l'embouchure ſacrée du Danube, juſqu'aux montagnes qui ſont près du mont Hémus, & celle qui s'étend depuis ces montagnes juſqu'à l'embouchure du Boſphore, près de Byſance.

Les bornes que Ptolomée donne à la *Thrace* paroiſſent plus naturelles. Ce qui eſt au-delà du mont Hémus, il l'attribue à la Baſſe-Mœſie; & du côté du Pont-Euxin, il ne pouſſe pas la *Thrace* au-delà

de la ville Mesembria. En effet, on ne voit pas comment Pline, après avoir marqué le mont Hémus pour la borne de la *Thrace* dans les terres, a pu, le long de la côte, l'étendre si fort au-delà de cette montagne, & la pousser jusqu'au Danube.

La *Thrace* a été extrêmement peuplée autrefois; ses habitans étoient robustes & pleins de valeur; leur fleuve Strymon servit long-temps de bornes entre la *Thrace* & la Macédoine; mais Strabon dit qu'aussi-tôt que Philippe eut réduit sous sa domination, plusieurs villes entre le Strymon & le Nessus, on s'accoutuma à confondre sous le nom de *Macédoine*, le pays conquis nouvellement.

Les poëtes grecs & latins ne nous font pas un beau portrait de la *Thrace*. Callimaque, Eschile, Euripide & Aristophane l'appellent la *patrie de Borée*, le séjour des aquilons & le pays des frimats. Virgile, Horace, Ovide & Catulle tiennent le même langage. Séneque la nomme la mere des *neiges* & des *glaçons;* & Lucain appelle les grands hivers, des hivers de *Thrace*. Pomponius-Méla, *l. II. c. ij.* n'en parle pas plus avantageusement. *Regio*, dit-il, *nec cœlo læta*, *nec solo*, *& nisi quà mari proprior est, infœcunda, frigida, eorumque servatur maximè admodum patiens. Rarò usquam pomiferam arborem*, *vitem frequentiùs tolerat*, *sed nec ejusquidem fructus maturat ac mitigat*, *nisi ubi frigore objectu frondium*, *cul ores arcuere.*

Celui qui a civilisé ces peuples, & qui leur a donné le premier des lois, a été un disciple de Pythagore, nommé *Zamolxis*. Hérodote rapporte les noms d'une multitude infinie de différens peuples qui ont habité la *Thrace*. Il dit, que s'ils eussent pu, ou se réunir sous un seul chef, ou se lier d'intérêts & de sentimens, ils auroient formé un corps de nation très-supérieur à tout ce qui les environnoit.

Les *Thraces* avoient eu divers rois depuis Térès, qui eut deux fils, Sitalcée & Sparado. Il y eut de grandes brouilleries entre leurs descendans, qui tour-à-tour se détrônerent, jusqu'à ce que Seuthès reconquit une partie des états de son pere Moëfadès, & transmit sa succession paisible à Cotys, pere de Chersoblepte. A la mort de Cotys, les divisions recommencerent, & au lieu d'un roi de *Thrace*, il y en eut trois, Chersoblepte, Bérisade & Amadocus. A la fin Chersoblepte déposséda les deux autres: après quoi Philippe, roi de Macédoine, le dépouilla lui-même.

La république d'Athènes, après les victoires de Salamine & de Marathon, ne commanda pas seulement dans la Grece, mais conquit beaucoup de villes vers la *Thrace*, & dans la *Thrace* même; entre autres Pidne, Potidée & Méthone. Ces villes secouerent le joug, dès que Lacédémone à la fin de la guerre du Péloponnèse, eut abattu la puissance d'Athènes. mais Thimothée, l'athénien, les remit encore sous l'obéissance de sa patrie. Le roi Philippe les leur enleva, & se rendit maître de trente-deux villes de la *Thrace*.

Alexandre acheva la conquête entiere de ce pays, dont les peuples ne recouvrerent leur liberté, qu'après sa mort. Un autre Seuthès, fils ou petit-fils de Chersoblepte, entra aussi-tôt dans les droits de ses ancêtres, & il livra deux sanglantes batailles à Lysimachus, un des capitaines & des successeurs d'Alexandre.

A quelque temps de-là une partie des Gaulois, qui sous la conduite de Brennus, ravageoient la Grece, se détacha du gros de la nation & alla s'établir en *Thrace*. Le premier roi de ces Gaulois *thraces* s'appella *Commontorius*, & le dernier *Clyæus*, sous qui les *Thraces* naturels exterminerent les Gaulois, transplantés chez eux, & remirent sur le trône Seuthès, issu de leurs anciens rois. Ce prince & ses descendans régnerent sans interruption jusqu'à Vespasien, qui à la fin, réduisit la *Thrace* en province romaine.

Depuis ce temps-là, la *Thrace* a eu le même sort que le reste de la Grece, jusqu'à ce qu'elle soit demeurée sous la puissance des Turcs, que la prise de Constantinople a rendu maîtres du pays.

La *Thrace* des anciens se nomme aujourd'hui la *Romanie* de *Thrace*, pour la distinguer de la Romanie de la Morée; c'est la province la plus orientale de la Turquie européene, entre la mer Noire, la mer de Marmora, l'Archipel, la Macédoine & la Bulgarie.

Le P. Briet divise l'ancienne *Thrace* en *Thrace*, en-deçà de Rhodope, & Thrace en-delà de Rhodope. La premiere comprend la Thrace médique, greque ou macédonienne; la Thrace drausique, sapaïque, corpialique; la province de Bysance; la Thrace cénique, sellétique & samaïque. La seconde Thrace au-delà du Rhodope, comprend la Thrace usdicestique, la Thrace bennique, danthelétique, bessique; & enfin la Quersonnèse de Thrace.

La notice de l'empire, depuis Constantin jusqu'à Arcadius & Honorius, renferme dans la Thrace six provinces, qui sont l'Europe, Rhodope, la Thrace, l'Hémimont, la seconde Moësie, & la Scythie.

Les Thraces étoient naturellement féroces, violens, emportés & cruels; cependant ceux qui venoient des colonies de Phénicie, & qui demeuroient au voisinage de la Grece, se policerent, & se rendirent célebres dans les arts & dans les sciences; leur pays produisit Orphée, Linus & Musée, dont j'ai déjà parlé dans cet ouvrage.

Phèdre étoit aussi de Thrace; il fut réduit à l'esclavage, ensuite affranchi sous Auguste, & exposé sous Tibere à toutes les persécutions de Séjan, jusqu'à la mort de cet indigne favori d'un tyran odieux. Il ne se foucia jamais d'amasser du bien, & met cette raison entre les choses qui devoient lui faciliter la promotion au rang de poëte. Ses fables sont admirables, & l'on a raison d'être surpris qu'un ouvrage plein d'autant d'agrément & de pureté, que l'est celui de Phèdre, ait été si peu connu pendant plusieurs siecles. Nous avons outre la belle édition d'Hoogstraten, mise au jour a Amsterdam en 1701, *in*-4°. celle de Burman, imprimée dans la même ville en 1727, *in*-4°. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

THRACE, *la mer de*, (*Géog. anc.*) *Thracium mare*. Strabon donne ce nom à la partie de la mer Egée, qui baigne les côtes de la Thrace. (*D. J.*)

THRACE, *bosphore de*, (*Géog. mod.*) autrement dit le canal de Constantinople, qui sépare l'Asie d'avec l'Europe. C'est un canal de 15 milles de long, sur environ deux de large, en des endroits plus, en d'autres moins. Sa promenade est agréable, & son aspect est charmant, *voyez* les détails au *mot* BOSPHORE de Thrace. (*D. J.*)

THRACÉ. s. f. (*Mithol.*) nymphe de la fable; elle étoit fille de Titan, & eut de Saturne Doloneus, qui donna son nom aux Dolones; & de Jupiter elle eut Bithy, qui donna le sien aux Bithyniens. (*D. J.*)

*THRACIUS pagus*, (*Géog. anc.*) bourg de l'Asie mineure, dans l'Hellespont, près de la ville de Cyzique.

*THRAMBUS*, (*Géog. anc.*) promontoire de la Macédoine, selon Etienne le géographe, entre le golfe Thermaïque & le golfe Toronaïque. (*D. J.*)

*THRANITÆ*, s. m. (*Littérat.*) dans les galeres à trois rangs de rames, & trois ponts l'un sur l'autre, on nommoit *thranitæ* les rameurs qui étoient au pont du haut, & *zygitæ*, les rameurs du second pont.

Meibom, dans son discours sur l'architecture navale des anciens, tâche de prouver que la prodigieuse hauteur qu'on a supposé nécessaire aux galeres de plusieurs rangs, de rames, est une hauteur imaginaire; & que le fameux vaisseau de Philopater, qu'on dit avoir eu quarante rangs de rames, & quatre mille rameurs pour le faire aller, pouvoit très-bien être conduit par un si grand nombre de gens.

Cet auteur croit qu'on devroit perfectionner nos propres galeres, d'après le plan qu'il a donné de celles des Romains; il reconnoît cependant que notre forme mérite la préférence; mais il voudroit que nous suivissions les mêmes proportions que gardoient les Romains dans la bâtisse de leurs longs vaisseaux.

La question est de savoir si l'une & l'autre, la forme & les proportions, quadreroient ensemble. Les gens de lettres parlent très-bien; mais qu'ils laissent aux gens de l'art, guidés par la pratique & l'expérience, la gloire de bâtir les vaisseaux & les galeres.

THRASOS, (*Médec. ancienne*) θράσος; Hippocrate se sert de ce terme pour signifier une certaine férocité dans le regard & dans les yeux, qui paroît aux approches d'un délire. (*D. J.*)

THRASYLLUM, *ou* THRASYLLUS, (*Géog. anc.*) montagne de l'Asie mineure, dans

dans la Myfie, au voifinage du fleuve Caïcus. (*D. J.*)

THRAUSTON, (*Géog. anc.*) ville du Péloponnèfe, dans l'Elide. Xénophon la donne aux Acrorians.

THRÉNÉTIQUE, (*Mufiq. inft. des anc.*) Pollux parle d'une flûte furnommée *thrénétique* ou lugubre, qui fut, dit-on, inventée par les Phrygiens, dont les Cariens en apprirent l'ufage dans la fuite. Probablement cette flûte accompagnoit les thrénadies. *voyez* THRÉNADIE, (*Littérat.*) Peut-être la flûte furnommée *thrénétique* par Pollux, n'eft autre que le gingros (*Mufiq. inft. des anc.*) appellée *Gyngrine*, lugubre, dans l'*article* FLUTE, (*Littérat.*) (*F. D. C.*)

THRENODIE, f. f. (*Littérat.*) chanfon trifte ou funébre en ufage chez les anciens, dans les cérémonies des funérailles. *Voyez* FUNÉRAILLES & FUNEBRE.

Ce mot eft grec, & compofé de θρῆνος, *pleurs*, *lamentations*, & de ᾠδὴ, *chant*.

THRIA, (*Géog. anc.*) bourg de l'Attique, dans la tribu œnéide. Les champs des environs s'appeloient *campi thriafii*. Ce bourg étoit entre Athènes & Eleufis; il en eft fouvent parlé dans Thucydide, & dans les autres hiftoriens des guerres d'Athènes. C'étoit la patrie du poëte Cratès, dont Suidas rapporte quelques ouvrages comiques; la porte d'Athènes par laquelle on fortoit pour y aller, s'appeloit *porta thriafia*, & fut enfuite nommée *Ceramica* & *Dipylon*. Ce bourg donnoit encore fon nom au rivage près duquel il étoit fitué, & à une riviere voifine.

THRIES, f. f. (*Littérat.*) Les forts que l'on jetoit dans une urne fe nommoient *thries* du nom de trois nymphes de l'antiquité qui demeuroient fur le Parnaffe, & qui avoient été nourrices d'Apollon, dieu de la divination. (*D. J.*)

THRIO, (*Antiq. greq.*) θρίω; fête particuliere des Grecs en l'honneur d'Apollon. Voyez fur cette fête Potter, *Archæol. grec. t. I. p.* 405. (*D. J.*)

THRIPODIPHORIQUE, (*Mufiq. des anc.*) hymne chanté par des vierges, pendant qu'on portoit un trépié dans une fête à l'honneur d'Apollon. Cet hymne étoit au nombre des parthénies. *Voy.* PARTHÉNIES; (*Mufiq.*) (*F. D. C.*)

*THRIPS*, gen. *pis.* m. (*Littérat.*) θρίπες; nom donné par les Grecs & les Romains à une efpece de ver, né de l'œuf du fcarabé, lequel ver, tandis qu'il eft dans cet état de ver, perce le bois, & y fait des cavités de différentes formes, & en des directions différentes, qui reffemblent fouvent à des caracteres d'écritures.

Les anciens Grecs fe fervoient de petits morceaux de bois ainfi rongés, au lieu de fceau & de cachet, avant l'invention de la gravure; & en effet, ils répondoient très-bien à cet ufage, car il n'étoit guere poffible d'imiter l'impreffion, ni de contrefaire les empreintes que formoient fur la cire ces morceaux de bois ainfi rongés.

Lucien parlant de la maniere qu'il avoit de marquer fes oliviers, emploie le mot *thrips*, non comme étant le nom d'un ver, mais comme étant celui du morceau de bois percé par l'infecte. Théophrafte, Ariftote, & Pline, fe fervent du même mot *thrips*; enfin nous trouvons qu'il défigne auffi fouvent un morceau de bois percé de divers trous, que l'animal qui les a formés. (*D. J.*)

THRISMA, f. m. (*Commerce*,) étoit une ancienne piece de monnoie de la valeur d'un *groat*, ou du tiers d'un *shelling*. C'eft apparemment une corruption de *tremiffis*, qui étoit une ancienne monnoie d'Allemagne de la valeur de quatre fous fterling. Quelques-uns prétendent que c'eft une piece de trois *shellings*; mais cela paroît une erreur.

THRIUS, (*Geog. anc.*) nom d'une ville, & d'un fleuve du Péloponnèfe, dans l'Elide. (*D. J.*)

THROANA, (*Géog. anc.*) ville de l'Inde, au-delà du Gange. Ptolomée, *l. VII. c. ij.* la marque dans le pays des *Lefti* ou des Pirates; & Caftald la nomme *Taigin*. (*D. J.*)

THRONE, f. m. (*Archit. & Littér.*) mot dérivé du grec θρόνος; chaife ou fiege magnifique. C'eft un fiege royal enrichi d'architecture & de fculpture de matiere précieufe, élevé fur plufieurs degrés, & couvert d'un dais. Le *throne* eft dans

a salle d'audience du souverain.

La description du *thrône* du Mogol, par Tavernier, est entiérement romanesque ; celle du *thrône* de l'empereur de la Chine, par le P. le Comte, est brodée suivant sa coutume ; & celle du *thrône* du grand-seigneur, par Duloir, ne l'est pas moins ; mais j'aime la représentation des deux *thrônes* de l'antiquité, qu'on voit gravés dans les peintures d'Herculanum (*Pl.* 29). La colombe qui est sur le coussin d'un des deux *thrônes* prouve que c'est la représentation du *thrône* de Vénus ; le feston qu'un des génies soutient, paroît être de mirthe, & le sceptre que tient l'autre génie convient encore à la déesse. Le second *thrône* est celui de Mars, comme il paroît par le bouclier & le panache que soutiennent deux génies. (*D. J.*)

THRÔNE, (*Critique sacrée,*) siege ou tribunal des rois ; le *thrône* de Salomon étoit d'ivoire, & revêtu d'or pur ; on y montoit par six degrés : aux deux côtés du siege, soutenu sur deux bras, étoient deux figures de lions, & sur les six degrés, douze lionceaux, *III. Rois. x*, 20. Isaïe & Ezéchiel, pour donner une idée magnifique du *thrône* du Seigneur, disent : le *thrône* de l'Eternel est comme un char animé, porté sur un firmament semblable au saphir ; ses roues, d'une grandeur & d'une beauté merveilleuse, sont dirigées par l'esprit ; celui qui est assis sur le *thrône*, est tout environné de lumiere éclatante, que les yeux des hommes ne peuvent soutenir.

Le mot *thrône* se prend au figuré pour *royaume, état* ; affermissez votre *thrône* par la clémence, *Prov. xx*, 28. Il désigne aussi la demeure d'un roi ; Jesus-Christ, dans S. Matt, *c. v*, 34, défend de jurer par le ciel, qui est le *thrône* de Dieu, ni par aucun autre *thrône* ; c'est que l'abus des sermens étoit fréquent chez les Juifs, & que ces sermens étoient approuvés. (*D. J.*)

THRÔNES, (*Critique sacrée.*) θρονοὶ ; ce mot se trouve dans l'Epître aux Coloss. *j*, 16. Toutes choses, dit l'apêtre, ont été par Dieu, visibles ou invisibles ; les *thrônes*, θρονοὶ, ou les dominations, les principautés ou les puissances : il s'exprime ainsi par allusions aux chérubins dont parle Isaïe & Ezéchiel, qui sont dit figurément être autour du *throne* du Tout-puissant, parce qu'ils étoient représentés sur l'arche ; mais les hommes ayant forgé une hiérarchie céleste & réelle, ont imaginé que les *thrônes* étoient les anges de cette hiérarchie, & qu'ils étoient ainsi nommés, parce qu'ils servoient comme de *thrônes* à la majesté de Dieu. Les peres de l'église ont cru qu'il y avoit trois especes d'anges ; selon eux, ceux du premier ordre, s'appellent les thrônes, & siegent immédiatement au-dessous de la Divinité ; voilà, dit Clément d'Alexandrie ; ceux qui sont πρωτόκτιστοι.

THRONI, (*Géog. anc.*) ville & promontoire de l'île de Cypre, sur la côte méridionale. Le nom moderne est *Cabo de Pile*, selon Lusignan. (*D. J.*)

THRONIUM, (*Géog. anc.*) ville des Locres Epicnémidiens, & dans les terres. Cette ville étoit très-ancienne, puisqu'il en est fait mention dans Homere. Iliad. *B. v*, 533. Scylax est le seul qui place cette ville dans la Phocide. Elle reçut son nom de la nymphe Thronia. (*D. J.*)

THRUMBUS ; s. m. (*terme de Chirurgie,*) tumeur formée par un sang épanché, & grumelé sous les tégumens en conséquence d'une saignée. Ce mot vient du grec θρόμβος, qui signifie *un grumeau de sang.*

La cause de cette tumeur vient de ce qu'on n'a pas fait l'ouverture de la peau assez grande faute d'élévation, ou quand il se présente un morceau de graisse à l'ouverture, alors une portion du sang qui ne peut sortir librement, se glisse dans les cellules du corps graisseux, & forme la tumeur dont nous parlons.

Quand le *thrumbus* est petit, il suffit de mouiller avec de l'eau fraîche, la compresse qu'on applique sur la plaie ; la résolution se fait à merveille par ce petit secours. Si la tumeur est considérable, il faut mettre du sel marin entre les doubles de la compresse mouillée. La résolution s'opere très-aisément & sans incovénient que l'échymose consécutive du bras. Dans les personnes dont le sang est vicié, surtout lorsqn'on a négligé les secours indiqués, le plus petit *thrumbus* attire la sup-

puration des levres de la plaie. *Voyez* SAIGNÉE. (*Y*)

THRYALLIS, (*Botan.*) nom donné par Nicande, & quelques autres écrivains, à une espece verbascum ou mollaine, employée par les anciens dans leurs couronnes & leurs guirlandes. Dioscoride l'appelle *lichnitis*, parce qu'elle étoit d'usage pour servir de meche dans les lampes des Grecs, qui en employoient les tiges après les avoir réduites en petits filets. (*D. J.*)

THUBEN, (*Géog. anc.*) ville de l'Afrique intérieure. Pline, *liv. V, c. v.* la met au nombre de celles qui furent subjuguées par Cornelius Balbus. (*D. J.*)

*THUBUNA*, (*Géog. anc.*) ville de la Mauritanie césarienne, selon Ptolomée. M. Shaw paroît assez bien fondé à la retrouver dans Thabné, ville du pays de Zab, située dans une belle plaine entourée d'un mur de terre. Elle a des jardins & de l'eau: son terrein produit du froment, de l'orge, du coton, des dates, & d'autres fruits; mais les Arabes ont tellement détruit les murs & les édifices de l'ancienne *Thubuana*, qu'il seroit impossible de déterminer qu'elle en fut autrefois l'enceinte. (*D. J.*)

THUIN, (*Géog. mod.*) en latin du moyen âge, *Thudinium*; petite ville dans l'évêché de Liege, sur la droite de la Sambre, entre Maubeuge & Charleroi, environ à trois lieues de chacune de ces villes. *Thuin* est bâtie sur une hauteur, & doit son origine aux anciens abbés de Lobes, dans le x. siecle. *Long.* 21, 52. *lat.* 50, 16. (*D. J.*)

THULE *ou* THYLÉ, (*Géog. anc.*) par les Grecs θύλη; île de l'océan septentrional, que tous les anciens géographes joignent aux îles britanniques: mais il y a de grandes difficultés à fixer sa situation, parce que les anciens n'ont point parlé de sa grandeur. Virgile, *Georg. l. I. vers* 30. appele cette île *ultima Thule.* Ptolomée, *l. VII. c. v.* Agathamere & le géographe Etienne, disent que durant les équinoxes les jours sont à *Thulé* de vingt heures, & que le milieu de l'île est à 63 degrés de l'équateur. De-là Cellarius pense que par l'ile de *Thulé*, les anciens n'ont point entendu l'Islande, mais l'île de Schetland, ou l'île de Fero, soumises au roi de Danemarck, & dont la position s'accorde avec celle que Ptolomée donne à l'île de *Thulé*. Le témoignage de Tacite, *vie d'Agric. c. x.* appuie ce sentiment: car il dit qu'en navigeant autour de la Grande Bretagne, on apperçoit l'île de *Thule*. Or l'Islande est trop éloignée pour pouvoir être apperçue des côtes de la Grande Bretagne.

Cependant si l'on s'en rapporte à Procope, qui s'est fort étendu sur cette île, *l. III. de bello Goth. c. xiv. Thulé* est dix fois plus considérable que la Grande Bretagne; elle en est assez éloignée, & est presque déserte du côté du septentrion. Ce discours a engagé plusieurs géographes à prendre la grande Scandinavie, pour être l'île de *Thulé*. Ortelius pense en particulier, que *Thulé* est une partie de la Norwege, dont le nom même s'est conservé dans celui de *Thilemarck*, province de ce royaume. La convenance qui se trouve entre la latitude & la longitude de Tilemarck, avec celle que Ptolomée donne à l'île de *Thulé*, sert à fortifier la conjecture d'Ortelius; mais il faut remarquer en même temps, que Procope avoue qu'il ne parle de *Thulé* que sur le récit d'autrui, & qu'il n'a jamais vu cette île. Il résulte de ce détail que le *Thulé* des anciens nous est encore inconnu. (*D. J.*)

*THUMELITA*, (*Géog. anc.*) ville de la Lybie intérieure, située aux environs de la source du fleuve Cinyphis. (*D. J.*)

THUR, LA (*Géog. mod.*) petite riviere d'Alsace. Elle a sa source dans les montagnes de Vosge, coule dans le Sungaw, & se perd dans l'Isle, à dix lieues de sa source. (*D. J.*)

THURAIRE, (*Musiq. instr. des anc.*) Solin *Polyhistor*, *c.* 11, *de Sicilia*, parle d'une flûte appelée *thuraire*, & Turnebe *Adversf. liv. VIII*, *c.* 20, dit que c'étoit celle dont on jouoit pendant que l'on posoit l'encens sur l'autel & que l'on n'immoloit pas les victimes. (*F. D. C.*)

*THURIA*, (*Géog. anc.*) 1°. ville du Péloponnèse, dans la Messénie. Strabon, *l. VIII.* dit qu'Æpea, qui de son temps

s'appelloit *Thuria*, étoit voisine de Pheræ Pausanias, *Messen*, *c. xxxj*, dit que *Thuria* étoit dans les terres, à quatre-vingt stades de Pheræ, qui étoit à six stades de la mer. Il ajoute que *Thuria* étoit d'abord bâtie sur une montagne, & qu'ensuite on bâtit dans la plaine, sans abandonner néanmoins le haut de la montagne. Le nom des habitans étoit *Thuriatæ*. Auguste piqué contre les Messéniens, qui avoient pris le parti de Marc-Antoine, donna la ville de *Thuria* aux Lacédémoniens. Il y en a qui prétendent que cette ville est l'*Antheia* d'Homere.

2°. Ile de la mer Egée. Plutarque, *de exsulio*, *pag.* 602, qui la dit voisine de l'île de Naxos, ajoute qu'elle fut la demeure d'Orion.

3°. Fontaine d'Italie, dans la grande Grece, au voisinage de la ville de Sybaris, selon Diodore de Sicile, *l. XII. c. x.* Elle donna le nom à la ville de Thurium, qui fut bâtie dans cet endroit. Le nom moderne de cette fontaine est *Aqua che Fuella* selon Léander. (*D. J.*)

*THURIRULUM*, s. m. (*Littérat.*) nom que donnoient les Romains au vaisseau dans lequel on brûloit l'encens pour les sacrifices.

THURIFERAIRE, s. m. *terme ecclesiast.* c'est le nom qu'on donne à un acholite ou clerc, qui dans les cérémonies de l'Eglise porte l'encensoir ou la navette. (*D. J.*)

THURINGE, (*Géog. mod.*) en latin *Thuringia*, province d'Allemagne, dans le cercle de la haute Saxe, avec titre de langraviat. Elle est bornée au nord par les duchés de Brunswig & par la principauté d'Anhalt; à l'orient par la Misnie, dont elle est séparée par la Sala; au midi par la Franconie; & à l'occident par la Hesse. Cette province a trente-deux lieues de longueur, & presque autant de largeur: elle abonde en forêts, & est fertilisée pour les grains par les rivieres qui l'arrosent.

La Thuringe est en partie l'ancien pays des Cattes, qui devint après la décadence de l'empire romain, un royaume puissant, d'où il sortit des armées nombreuses, & composées de troupes aguerries. Aujourd'hui ce pays renferme plusieurs états, possédés par l'Electeur de Mayence, les ducs de Saxe, & différens comtes. Erford, capitale de toute la Thuringe, appartient à l'électeur de Mayence. Les deux villes impériales de la Thuringe sont Muhlhausen & Northausen: ce qu'on nomme la *Thuringe-Ballay*, répond au mot françois *ballival*, & consiste en un assemblage de commanderies, qui appartient aux chevaliers de l'ordre Theutonique. Si quelqu'un est curieux de connoître l'histoire de tous les anciens monasteres de la Thuringe, il peut consulter l'ouvrage intitulé; *Thuringia sacra*, Francof. 1737, in-fol. (*D. J.*)

THURINGIENS, LES (*Géog.*) *Thuringi*, *Thoringi*, & *Doringi*, peuples de la Germanie, célebres depuis la décadence de l'empire romain. Vegetius, *Mulomedic.* liv. IV, ch. vj, qui écrivoit vers la fin du quatrieme siecle, est le premier qui fasse mention des Thuringiens, en disant que leurs chevaux résistoient aisément à la fatigue. Jornandès, Procope, Cassiodore, & Grégoire de Tours, connoissent aussi les Thuringiens; & l'on peut conclure, que puisque les auteurs qui ont écrit avant le quatrieme siecle, n'en parlent en aucune façon, il faut que ces peuples n'aient pris naissance, ou du moins n'aient commencé à se rendre fameux que dans ce siecle-là.

On doit se contenter de regarder comme la premiere demeure des Thuringiens, celle que les auteurs dont nous venons de parler leur donnent; car ils ont habité auparavant quelqu'autre pays, mais personne ne peut nous instruire là-dessus. On voit que ces Thuringiens habiterent le pays des Chérusques, après que le nom de ceux-ci ne fut plus connu: outre cela, une partie du pays des Hermandures paroît avoir été renfermée dans la Thuringe, qui s'étendit non-seulement en-deçà, mais encore au-delà de la Sala: enfin on trouve que la meilleure partie du pays des Cattes servit à former la Thuringe, qui, lorsqu'elle fut devenue un royaume, s'étendoit du nord au midi, depuis l'Aller jusqu'au Meyn; la Multa

la bornoit à l'orient, & la Fulde & l'Adrana à l'occident.

Vers la fin du cinquieme fiecle, & au commencement du fixieme, la Thuringe avoit un roi, & on a les noms des princes qui y regnerent. Bien des auteurs néanmoins font difficulté de leur donner le titre de roi ; mais Spener ne balance point à les reconnoître pour tels. » Le royaume de » Thuringe, dit-il, étoit comme celui des » Marcomans & comme celui des Francs, » quoiqu'il ne leur fût pas comparable » pour l'étendue «. Les Thuringiens firent parler d'eux fous leurs rois ; & à la faveur des troubles dont la Germanie étoit agitée, ils eurent occafion d'étendre leurs frontieres ; mais ayant voulu attaquer les Francs, après que ceux-ci eurent établi leur domination dans la Gaule, ils furent battus, perdirent une grande partie de leur pays, & devinrent tributaires. Dans la fuite, la jaloufie de deux freres ébranla cette monarchie, & la fit devenir la proie des Francs & des Saxons, qui profiterent de ces troubles. *Voyez* fon état moderne au *mot* THURINGE. (*D. J.*)

*THURIUM*, (*Géog. anc.*) 1°. ville d'Italie, dans la grande Grece, fur le golfe de Tarente. Pline, *liv. III, ch. xj.* dit qu'elle étoit bâtie entre le fleuve Crathis & le fleuve Syparis, où avoit été autrefois la ville de Sibaris ; mais il fe trompe, c'étoit dans fon voifinage.

Les habitans de Crotone ayant détruit Sybaris, les Athéniens & quelques autres grecs la rebâtirent dans un lieu voifin, & l'appelerent *Thuri* ou *Thurium*, du nom d'une fontaine qui fe trouvoit auprès. La proximité de l'ancienne Sybaris & de la nouvelle ville, a été caufe que quelques auteurs les ont prifes pour la même place, Outre Pline, Etienne le géographe dit ; *Thurii urbs italiæ, priùs* Sybaris *dicta.* Tite-Live, *liv. XXXIV, c. xliij,* nous apprend que les Romains y envoyerent dans la fuite une colonie, & lui donnerent le nom de *Copia* : cependant l'ancien nom paroît avoir prévalu ; car plufieurs fiecles après, Ptolomée & les itinéraires l'appelent *Thurium.* Tite-Live, *l. X, c. ij.* qui écrit *Thuriæ*, nomme le territoire de cette ville *Thurinus ager*, & le golfe fur lequel elle étoit bâtie eft appelée *Thurinus finus* par Ovide, *liv. XV, v.* 52. & Diodore de Sicile, *liv. XII, c. xc.*

On voit encore aujourd'hui quelques veftiges de cette ancienne ville près de la mer, dans le royaume de Naple ; on nomme cet endroit *Torre-del-Cupo*, & quelques cartes difent, *Sybari-roinata* ; il y refte un aqueduc qui pouvoit fervir à conduire les eaux de la fontaine *Thuria* à la ville. Au-deffus de ces ruines on trouve un canton appelé *Torrana*, mot peut-être corrompu de *Thurina* ; mais il importe de connoître plus à fond l'hiftoire de *Thurium* & des Thuriens, dont Charondas fut le légiflateur : la voici cette hiftoire.

Quelques temps après l'entiere deftruction de Sybaris par les Crotoniates, Lampon & Xénocrite fonderent, à quelque diftance de l'ancienne Sybaris, la ville de *Thurium.* Diodore de Sicile en parle à-peu-près en ces termes, *liv. XII.* Les Sybarites qui avoient été chaffés de la ville qu'ils vouloient rétablir, envoyerent des ambaffadeurs à Lacédémone & à Athenes, afin de demander les fecours dont ils avoient befoin pour retourner en leur pays, & offrirent des habitations à ceux qui voudroient les y fuivre. Les Lacédémoniens n'eurent aucun égard à cette demande ; mais les Athéniens armerent dix vaiffeaux fous la conduite de Lampon & de Xénocrite. On fit encore publier l'offre des terres dans tout le Péloponnèfe, ce qui attira beaucoup de monde : mais le plus grand nombre étoit des Achéens & des Trézéniens, entraînés à cette migration par les promeffes d'un oracle, qui avoit ordonné de pofer les fondemens de leur ville dans le lieu où ils trouveroient autant d'eau qu'il en faudroit pour leur ufage, & où la terre leur affureroit du blé fans mefure.

Cette flotte paffa en Italie, aborda auprès du terrein où étoit Sybaris, & découvrit le lieu que l'oracle fembloit avoir indiqué. Non loin de l'ancienne Sybaris fe trouva la fontaine Thuria, dont les eaux étoient conduites dans des tuyaux de cuir. Perfuadés que c'étoit à cet endroit que le dieu les adreffoit, ils forme-

rent l'enceinte d'une ville, & du nom de la fontaine, ils l'appellerent *Turium*. Elle fut partagée dans sa longueur en quatre quartiers; l'un fut appelé le *quartier d'Hercule;* le second celui *de Vénus;* le troisieme celui *d'Olympie;* & le quatrieme celui *de Bacchus*. Dans sa largeur elle fut encore coupée en trois quartiers; l'un fut appelé le *quartier des Héros;* le second celui *de Thurium*, & le troisieme *Thurinum*. Toute cette enceinte se remplit de maisons bien bâties, bien distribuées, & qui formerent un corps de ville commode & agréable.

Il n'étoit guere possible qu'un peuple composé de nations si différentes se maintînt long-temps en repos. Les Sybarites, comme anciens propriétaires du terrein qui avoit été distribué aux citoyens qu'ils avoient associés, s'attribuerent les premieres places dans le gouvernement, & ne laisserent que les emplois subalternes aux autres. Ils donnerent à leurs femmes les premieres places dans les cérémonies publiques de la religion. Ils prirent pour eux les terres que le voisinage de la ville rendoit plus aisées à exploiter: toutes ces distinctions irriterent ceux qui crurent avoir sujet de se plaindre d'être maltraités. Comme ils étoient en plus grand nombre & plus aguerris, ils en vinrent à une sédition ouverte, & chasserent ou massacrerent presque tout ce qui restoit des anciens Sybarites.

Mais une pareille expédition dépeuplant le pays, laissoit beaucoup de terres d'un bon rapport à distribuer. Ils firent venir de la Grece de nouveaux habitans, à qui ils donnerent, par la voie du sort, des maisons dans la ville, & des terres à mettre en valeur à la campagne. Cette ville devint riche & puissante, fit alliance avec les Crotoniates; & s'étant formé un gouvernement démocratique, elle distribua ses habitans en dix tribus: dont les trois venues du Péloponnèse furent appelées l'*Arcadienne*, l'*Achéenne*, & l'*Eléotique*. Les trois composées des peuples venus de plus loin furent appelées la *Béotique*, l'*Amphyctionique*, & la *Dorienne*: les quatre autres furent l'*Ionienne*, l'*Athénienne*, l'*Eubéenne*, & l'*Insulaire*.

Ce sage arrangement fut suivi du choix d'un homme admirable, de Charondas leur illustre compatriote, pour former un corps de lois qui pussent servir à entretenir le bon ordre dans une ville composée d'esprits & de mœurs si différens. Il y travailla si utilement, & fit un triage de toutes les lois qu'il crut les plus sages & les plus nécessaires, d'entre celles qui étoient en vigueur parmi les nations policées; il y en ajouta quelques-unes que nous allons rapporter après Diodore de Sicile.

Il déclara incapables d'avoir part à l'administration des affaires publiques, ceux qui après avoir eu des enfans d'une premiere femme, passeroient après sa mort à de secondes noces, si les enfans étoient vivans. Pouvoit-on, ajoute-t-il, attendre que des hommes qui prenoient un parti si peu avantageux pour leurs enfans, fussent en état de donner de sages conseils pour la conduite de leur patrie; &, s'ils avoient eu lieu d'être satisfaits d'un premier mariage, ne devoit-il pas leur suffire, sans être si téméraires, que de s'exposer aux hasards d'un second engagement?

Il condamna les calomniateurs atteints & convaincus à n'oser paroître en public qu'avec une couronne de bruyere, qui présentoit à tous ceux qui les rencontroient la noirceur de leur crime. Plusieurs ne purent survivre à cette infamie & se donnerent la mort; & ceux qui avoient fondé leur fortune sur cette détestable manœuvre, se retirerent d'une société où la sévérité des lois les obligeoit d'aller porter ailleurs cette maladie contagieuse, qui n'a que trop infecté le monde dans tous les temps.

Charondas avoit aussi senti de quelle importance il étoit de prendre des mesures pour empêcher que les vicieux ne corrompissent les bonnes mœurs par l'attrait de la volupté. Il donna action contre eux à ceux qui étoient intéressés à prévenir la corruption de leurs enfans ou de leurs parens; & l'amende étoit si forte & si sévérement exigible, que tous craignoient de l'encourir.

Mais pour attaquer ce mal dans son

principe, il penſa ſérieuſement aux avantages d'une bonne éducation, & ne laiſſa à perſonne, de quelqu'état qu'il fût, le prétexte de la négliger. Il établit des écoles publiques, dont les maîtres étoient entretenus aux dépens de l'état. Là ſe formoit la jeuneſſe à la vertu, & de-là naiſſoit l'eſpérance d'une république bien policée.

Par une autre loi, Charondas donnoit l'adminiſtration des biens des orphelins aux parens paternels, & la garde de la perſonne du pupille aux parens du côté de la mere. Les premiers qui étoient appelés à l'héritage, au cas du décès du mineur, faiſoient, pour leur propre intérêt, valoir ſon bien, & par la vigilance des parens maternels, ils ne pouvoient, ſans expoſer leur vie & leur honneur, ſuivre les mouvemens de la cupidité.

Les autres légiſlateurs ordonnoient la peine de mort contre ceux qui refuſoient de ſervir à la guerre, ou qui déſertoient; Charondas ordonna qu'ils reſteroient trois jours expoſés dans la place publique en habit de femme, perſuadé que cette ignominie rendroit les exemples fort rares, & que ceux qui ſurvivroient à cette infamie, n'oſeroient pas dans les beſoins de l'état s'y expoſer une ſeconde fois, & laveroient cette premiere tache dans les reſſources que leur pourroit fournir une bravoure de commande.

La ſageſſe de ces lois maintint les Thuriens en honneur, & ſoutint leur république dans la ſplendeur. Le légiſlateur ne crut pas cependant qu'elles ne duſſent ſouffrir aucun changement. Certaines circonſtances que la prudence humaine ne ſauroit prévoir, y peuvent déterminer. Mais pour aller au-devant des altérations que l'amour de la nouveauté pourroit y introduire, il ordonna que ceux qui auroient à ſe plaindre de quelque loi, & qui voudroient en demander la réforme ou l'abrogation, ſeroient obligés de faire leur repréſentation en préſence de tout le peuple, la corde au cou, & ayant à leur côté l'exécuteur de la juſtice prêt à les punir, ſi l'aſſemblée déclaroit leur prétention injuſte.

Cette précaution fit que ſes lois furent long-temps ſans atteinte, &, au rapport de Diodore de Sicile, il n'y a jamais été dérogé que trois fois. Un borgne eut l'œil qui lui reſtoit crevé. La loi qui décernoit la peine d'œil pour œil, ne privoit pas de la lumiere celui qui avoit fait le coup. L'aveugle porta ſa plainte devant le peuple, qui ſubſtitua une interprétation pour un cas pareil qui arriveroit, & le renvoya.

Le divorce étoit permis au mari & à la femme. Un vieillard abandonné de la ſienne qui étoit jeune, ſe plaignit de la liberté que celui qui ſe ſéparoit avoit d'épouſer qui il lui plairoit; il propoſa pour ôter toute idée de libertinage, de ne permettre au demandeur en action de divorce, que d'épouſer une perſonne à-peu-près du même âge que celle qu'il quittoit. Son obſervation parut juſte, il évita la peine, & les divorces devinrent fort rares.

La troiſieme loi qui ſouffrit quelque changement, fut celle qui ordonnoit que les biens d'une famille ne paſſeroient point dans une autre, tant qu'il reſteroit quelqu'un de cette famille, que le dernier de l'un ou de l'autre ſexe pourroit épouſer. S'il en reſtoit une fille, l'héritier qui ne vouloit pas la prendre en mariage, étoit obligé de lui donner cinq cens drachmes par forme de dédommagement. Le cas arriva: une fille de bonne famille, mais très-pauvre, ſe voyant négligée par le ſeul & dernier héritier de ſon nom, ſe plaignit dans une aſſemblée indiquée à ce ſujet, ſuivant la forme preſcrite par la loi, de la médiocrité de la ſomme, qui ne lui conſtituoit qu'une dot qui ne pouvoit la tirer de la miſere, ni la faire entrer dans quelque famille qui convînt à ſa naiſſance. Le peuple attendri ſur le danger qu'elle couroit ſi ſa demande étoit rejetée, réforma la loi, & condamna l'héritier à l'épouſer.

Des lois ſi ſages furent ſcellées du ſang du légiſlateur. Quelques affaires le menerent à la campagne armé de ſon épée, pour ſe défendre contre les brigands qui attaquoient les voyageurs. Comme il rentroit dans la ville, il apprit qu'il ſe tenoit alors une aſſemblée où le peuple

étoit dans une grande agitation. Il ne fit pas attention qu'il avoit fait une loi qui défendoit expressément à toutes personnes, de quelqu'état qu'elles fussent, de s'y trouver en armes. Quelques mal-intentionnés virent son épée, & lui reprocherent qu'il étoit le premier qui eût osé violer la loi qu'il avoit faite. Vous allez voir, leur dit-il, combien je la juge nécessaire, & combien je la respecte. Il tira son épée, & se perça le sein.

Les Thuriens fleurirent tant qu'ils suivirent les lois de Charondas; mais la mollesse ayant pris le dessus, ils furent maltraités par les Bruttiens, les Lucaniens, & les Tarentins, sous l'oppression desquels ils gémissoient, lorsqu'ils se soumirent aux Romains. Ceux-ci trouvant le pays épuisé d'hommes, y envoyerent une colonie, & donnerent à la ville qu'elle habita le nom de *Copia*, comme il paroît par la monnoie qui nous en reste, avec une tête de Mars, & une corne d'abondance au revers, & pour inscription *Copia*.

2°. *Thurium* étoit aussi une ville de la Béotie. Plutarque *in Syllâ*, dit que c'est une croupe de montagne fort rude, & qui finit en pointe comme une pomme de pin: ce qui faisoit qu'on l'appeloit *Ortophagus*. Au pié de cette montagne, ajoute-t-il, coule un ruisseau appelé *Morion*, & sur ce ruisseau est le temple d'Apollon thurien. Ce dieu a eu le nom de *Thurien*, de Thyro, mere de Charon, qui mena une colonie à Chéronée. (*Le Chevalier* DE JAUCOURT.)

THURLES, (*Géog. mod.*) petite ville d'Irlande dans la province de Munster, au comté de Tipperari, sur la Stuere, elle envoie deux députés au parlement de Dublin; elle est à six milles des frontieres de Kilkenni, & à douze de Cashel. (*D. J.*)

THURSO, (*Géog. mod.*) petite ville d'Ecosse, dans la province de Caithness, avec un port sur la côte du nord.

THUS ou TUS, (*Géog. mod.*) ville de Perse dans le Korassan. *Long.* selon Nassir-Eddin qui y naquit, 92. 30. *latit.* 37. & dans le quatrieme climat. (*D. J.*)

*THUSEI*, (*Géog. anc.*) nom de la belle terre que Pline le jeune avoit en Toscane: il en fait la description dans une de ses lettres à Apollinaire, *liv. VI. let.* 9. & je vais la transcrire ici, parce que c'est la plus charmante description que je connoisse; parce que c'est un modele unique en ce genre, & parce qu'enfin il faut quelquefois amuser le lecteur par des peintures riantes, & le dédommager de la sécheresse indispensable de plusieurs autres articles.

Ma terre de Toscane, dit Pline, est un peu au-dessous de l'Apennin; voici quelle est la température du climat, la situation du pays, la beauté de la maison.

En hiver l'air y est froid, & il y gele; il y est fort contraire aux myrthes, aux oliviers, & aux autres especes d'arbres qui ne se plaisent que dans la chaleur. Cependant il vient des lauriers qui conservent toute leur verdure, malgré la rigueur de la saison. Véritablement elle en fait quelquefois mourir: mais ce n'est pas plus souvent qu'aux environs de Rome. L'été y est merveilleusement doux; vous y avez toujours de l'air; mais les vents y respirent plus qu'ils n'y soufflent. Rien n'est plus commun que d'y voir de jeunes gens qui ont encore leurs grands-peres & leurs bisaïeuls; que d'entendre ces jeunes gens raconter de vieilles histoires, qu'ils ont apprises de leurs ancêtres. Quand vous y êtes, vous croyez être né dans un autre siecle.

La disposition du terrain est très-belle. Imaginez-vous un amphithéâtre immense, & tel que la nature le peut faire; une vaste plaine environnée de montagnes chargées sur leurs cimes de bois très-hauts, & très-anciens. Là, le gibier de différente espece y est très-commun. Delà descendent des taillis par la pente même des montagnes. Entre ces taillis se rencontrent des collines, d'un terroir si bon & si gras, qu'il seroit difficile d'y trouver une pierre, quand même on l'y chercheroit. Leur fertilité ne le cede point à celle des plaines campagnes; & si les moissons y sont plus tardives, elles n'y murissent pas moins.

Au pié de ces montagnes, on ne voit, tout le long du côteau, que des vignes, qui, comme si elles se touchoient, n'en paroissent

paroiſſent qu'une ſeule. Ces vignes ſont bordées par quantité d'arbriſſeaux. Enſuite ſont des prairies & des terres labourables, ſi fortes, qu'à peine les meilleures charrues & les mieux attelées peuvent en faire l'ouverture. Alors même, comme la terre eſt très-liée, elles en enlevent de ſi grandes mottes, que pour bien les ſéparer, il y faut repaſſer le ſoc juſqu'à neuf fois. Les prés émaillés de fleurs, y fourniſſent du trefle, & d'autres ſortes d'herbes, toujours auſſi tendres & auſſi pleines de ſuc, que ſi elles ne venoient que de naître. Ils tirent cette fertilité des ruiſſeaux qui les arroſent, & qui ne tariſſent jamais.

Cependant en des lieux où l'on trouve tant d'eaux, l'on ne voit point de marécage, parce que la terre diſpoſée en pente, laiſſe couler dans le Tybre le reſte des eaux dont elle ne s'eſt point abreuvée. Il paſſe tout au-travers des campagnes, & porte des bateaux, ſur leſquels pendant l'hiver & le printemps, on peut charger toutes ſortes de proviſions pour Rome. En été, il baiſſe ſi fort, que ſon lit preſque à ſec, l'oblige à quitter ſon nom de fleuve, qu'il reprend en automne. Vous aurez un grand plaiſir à regarder la ſituation de ce pays du haut d'une montagne. Vous ne croirez point voir des terres, mais un payſage peint exprès; tant vos yeux, de quelque côté qu'ils ſe tournent, ſeront charmés par l'arrangement & par la variété des objets.

La maiſon, quoique bâtie au bas de la colline, a la même vue que ſi elle étoit placée au ſommet. Cette colline s'éleve par une pente ſi douce, que l'on s'apperçoit que l'on eſt monté, ſans avoir ſenti que l'on montoit. Derriere la maiſon eſt l'Apennin, mais aſſez éloigné. Dans les jours les plus calmes & les plus ſereins, elle en reçoit des haleines de vent, qui n'ont plus rien de violent & d'impétueux, pour avoir perdu toute leur force en chemin. Son expoſition eſt preſque entiérement au midi, & ſemble inviter le ſoleil en été vers le milieu du jour, en hiver un peu plutôt, à venir dans une galerie fort large & longue à proportion.

La maiſon eſt compoſée de pluſieurs pavillons. L'entréé eſt à la maniere des anciens. Au-devant de la galerie, on voit un parterre, dont les différentes figures ſont tracées avec du buis. Enſuite eſt un lit de gazon peu élevé, & autour duquel le buis repréſente pluſieurs animaux qui ſe regardent. Plus bas, eſt une piece toute couverte d'acantes, ſi doux & ſi tendres ſous les piés, qu'on ne les ſent preſque pas. Cette piece eſt enfermée dans une promenade environnée d'arbres, qui preſſés les uns contre les autres, & diverſement taillés, forment une paliſſade. Auprès eſt une allée tournante en forme de cirque, au-dedans de laquelle on trouve du buis taillé de différentes façons, & des arbres que l'on a ſoin de tenir bas. Tout cela eſt fermé de murailles ſeches, qu'un buis étagé couvre & cache à la vue. De l'autre côté eſt une prairie, qui ne plaît guere moins par ſes beautés naturelles, que toutes les choſes dont je viens de parler, par les beautés qu'elles empruntent de l'art. Enſuite ſont des pieces brutes, des prairies, & des arbriſſeaux.

Au bout de la galerie eſt une ſalle à manger, dont la porte donne ſur l'extrémité du parterre, & les fenêtres ſur les prairies, & ſur une grande partie des pieces brutes. Par ces fenêtres on voit de côté le parterre, & ce qui de la maiſon même s'avance en ſaillie, avec le haut des arbres du manege. De l'un des côtés de la galerie & vers le milieu, on entre dans un appartement qui environne une petite cour ombragée de quatre planes, au milieu deſquelles eſt un baſſin de marbre, d'où l'eau qui ſe dérobe entretient par un doux épanchement la fraîcheur des planes & des plantes qui ſont au-deſſous. Dans cet appartement eſt une chambre à coucher: la voix, le bruit, ni le jour, n'y pénétrent point; elle eſt accompagnée d'une ſalle où l'on mange d'ordinaire, & quand on veut être en particulier avec ſes amis.

Une autre galerie donne ſur cette petite cour, & a toutes les mêmes vues que la galerie que je viens de décrire. Il y a encore une chambre, qui, pour être proche de l'un des planes, jouit toujours de la verdure & de l'ombre. Elle eſt revêtue de marbre tout autour, à hauteur d'appui;

& au défaut du marbre eſt une peinture qui repréſente des feuillages & des oiſeaux ſur des branches; mais ſi délicatement, qu'elle ne cede point à la beauté du marbre même. Au-deſſous eſt une petite fontaine, qui tombe dans un baſſin, d'où l'eau, en s'écoulant par pluſieurs petits tuyaux, forme un agréable murmure.

D'un coin de la galerie, on paſſe dans une grande chambre qui eſt vis-à-vis la ſalle à manger; elle a ſes fenêtres d'un côté ſur le parterre, de l'autre ſur la prairie; & immédiatement au-deſſous de ſes fenêtres, eſt une piece d'eau qui réjouit également les yeux & les oreilles: car l'eau, en y tombant de haut dans un grand baſſin de marbre, paroît toute écumante, & forme je ne ſais quel bruit qui fait plaiſir. Cette chambre eſt fort chaude en hiver, parce que le ſoleil y donne de toutes parts. Tout auprès eſt un poële, qui ſupplée à la chaleur du ſoleil, quand les nuages le cachent. De l'autre côté eſt une ſalle où l'on ſe déshabille pour prendre le bain. Elle eſt grande & fort gaie.

Près de-là on trouve la ſalle du bain d'eau froide, où eſt une baignoire ſpacieuſe & aſſez ſombre. Si vous voulez vous baigner plus au large & plus chaudement, il y a dans la cour un bain, & tout-auprès un puits, d'où l'on peut avoir de l'eau froide quand la chaleur incommode. A côté de la ſalle du bain froid eſt celle du bain tiede, que le ſoleil échauffe beaucoup, mais moins que celle du bain chaud, parce que celle-ci ſort en ſaillie. On deſcend dans cette derniere ſalle par trois eſcaliers, dont deux ſont expoſés au grand ſoleil; le troiſieme en eſt plus éloigné, & n'eſt pourtant pas plus obſcur.

Au-deſſus de la chambre, où l'on quitte ſes habits pour le bain, eſt un jeu de paume, où l'on peut prendre différentes ſortes d'exercices, & qui pour cela eſt partagé en pluſieurs réduits. Non loin du bain eſt un eſcalier qui conduit dans une galerie fermée, & auparavant dans trois appartemens, dont l'un voit ſur la petite cour ombragée de planes, l'autre ſur la prairie, le troiſieme ſur des vignes; en ſorte que ſon expoſition eſt auſſi différente que ſes vues. A l'extrémité de la galerie fermée eſt une chambre priſe dans la galerie même, & qui regarde le manege, les vignes, les montagnes. Près de cette chambre eſt une autre fort expoſée au ſoleil, ſur-tout pendant l'hiver. De-là on entre dans un appartement, qui joint le manege à la maiſon. Voilà ſa façade & ſon aſpect. A l'un des côtés, qui regarde le midi, s'éleve une galerie fermée, d'où l'on ne voit pas ſeulement les vignes, mais d'où l'on croit les toucher.

Au milieu de cette galerie, on trouve une ſalle à manger, où les vents qui viennent de l'Apennin, répandent un air fort ſain. Elle a vue par de très-grandes fenêtres ſur les vignes, & encore ſur les mêmes vignes par des portes à deux battans, d'où l'œil traverſe la galerie. Du côté où cette ſalle n'a point de fenêtres, eſt un eſcalier dérobé, par où l'on ſert à manger. A l'extrémité eſt une chambre, à qui la galerie ne fait pas un aſpect moins agréable que les vignes. Au-deſſous eſt une galerie preſque ſouterraine, & ſi fraîche en été, que, contente de l'air qu'elle renferme, elle n'en donne, & n'en reçoit point d'autre.

Après ces deux galeries fermées, eſt une ſalle à manger, ſuivie d'une galerie ouverte, froide avant midi, plus chaude quand le jour s'avance. Elle conduit à deux appartemens: l'un eſt compoſé de quatre chambres, l'autre de trois, qui, ſelon que le ſoleil tourne, jouiſſent de ſes rayons ou de l'ombre. Au-devant de ces bâtimens ſi bien entendus & ſi beaux, eſt un vaſte manege: il eſt ouvert par le milieu, & s'offre d'abord tout entier à la vue de ceux qui entrent: il eſt entouré de planes; & ces planes ſont revêtus de lierre. Ainſi le haut de ces arbres eſt vert de ſon propre feuillage, & le bas eſt verd d'un feuillage étranger. Ce lierre court autour du tronc & des branches; & paſſant d'un plane à l'autre les lie enſemble.

Entre ces planes ſont des buis; & ces buis ſont par-dehors environnés de lauriers, qui mêlent leurs ombrages à celui des planes. L'allée du manege eſt droite; mais à ſon extrémité, elle change de figure, & ſe termine en demi-cercle. Ce

manege eſt entouré & couvert de cyprès, qui en rendent l'ombre & plus épaiſſe & plus noire. Les allées en rond qui ſont au-dedans ( car il y en a pluſieurs les unes dans les autres ), reçoivent un jour très-pur & très-clair. Les roſes s'y offrent par-tout ; & un agréable ſoleil y corrige la trop grande fraîcheur de l'ombre. Au ſortir de ces allées rondes & redoublées, on rentre dans l'allée droite, qui des deux côtés en a beaucoup d'autres ſéparées par des buis. Là eſt une petite prairie ; ici le buis même eſt taillé en mille figures différentes, quelquefois en lettres qui expriment tantôt le nom du maître, tantôt celui du jardinier. Entre ces buis, vous voyez ſucceſſivement de petites pyramides & des pommiers ; & cette beauté ruſtique d'un champ, que l'on diroit avoir été tout-à-coup tranſporté dans un endroit ſi peigné, eſt rehauſſé vers le milieu par des planes que l'on tient fort bas des deux côtés.

De-là vous entrez dans une piece d'acanthe flexible, & qui ſe répand où l'on voit encore quantité de figures & de noms que les plantes expriment. A l'extrémité eſt un lit de repos de marbre blanc, couvert d'une treille ſoutenue par quatre colonnes de marbre de cariſte. On voit l'eau tomber de deſſous ce lit, comme ſi le poids de ceux qui ſe couchent l'en faiſoit ſortir ; de petits tuyaux la conduiſent dans une pierre creuſée exprès ; & de-là elle eſt reçue dans un baſſin de marbre, d'où elle s'écoule ſi imperceptiblement & ſi à propos, qu'il eſt toujours plein, & pourtant ne déborde jamais.

Quand on veut manger en ce lieu, on range les mets les plus ſolides ſur les bords de ce baſſin ; & on met les plus légers dans des vaſes qui flottent ſur l'eau tout-au-tour de vous, & qui ſont faits les uns en navires, les autres en oiſeaux. A l'un des côtés eſt une fontaine jailliſſante, qui reçoit dans ſa ſource l'eau qu'elle en a jetée : car, après avoir été pouſſée en-haut, elle retombe ſur elle-même, & par deux ouvertures qui ſe joignent, elle deſcend & remonte ſans ceſſe. Vis-à-vis du lit de repos eſt une chambre qui lui donne autant d'agrément qu'elle en reçoit de lui. Elle eſt toute brillante de marbre ; ſes portes ſont entourées & comme bordées de verdure.

Au-deſſus & au-deſſous des fenêtres hautes & baſſes, on ne voit auſſi que verdure de toutes parts. Auprès eſt un autre petit appartement qui ſemble comme s'enfoncer dans la même chambre, & qui en eſt pourtant ſéparé. On y trouve un lit ; & quoique cet appartement ſoit percé de fenêtres par-tout, l'ombrage qui l'environne le rend agréablement ſombre. Une vigne, artiſtement taillée, l'embraſſe de ſes feuillages & monte juſqu'au faîte. A la pluie près que vous n'y ſentez point, vous croyez être couché dans un bois. On y trouve auſſi une fontaine qui ſe perd dans le lieu même de ſa ſource. En différens endroits ſont placés des ſieges de marbre propres, ainſi que la chambre, à délaſſer de la promenade. Près de ces ſieges ſont de petites fontaines, & par-tout vous entendez le doux murmure des ruiſſeaux, qui, dociles à la main du fontainier, ſe laiſſent conduire par de petits canaux où il lui plaît. Ainſi on arroſe tantôt certaines plantes, tantôt d'autres, quelquefois on les arroſe toutes.

J'aurois fini il y auroit long-temps, de peur de paroître entrer dans un trop grand détail ; mais j'avois réſolu de viſiter tous les coins & recoins de ma maiſon avec vous. Je me ſuis imaginé que ce qui ne vous ſeroit point ennuyeux à voir, ne vous le ſeroit point à lire, ſur-tout ayant la liberté de faire votre prom..nade à pluſieurs repriſes, de laiſſer là ma lettre, & de vous repoſer autant de fois que vous le trouverez à propos. D'ailleurs j'ai donné quelque choſe à ma paſſion ; & j'avoue que j'en ai beaucoup pour tout ce que j'ai commencé ou achevé. En un mot, ( car pourquoi ne pas vous découvrir mon entêtement ou mon goût ? ) je crois que la premiere obligation de tout homme qui écrit, c'eſt de jeter les yeux de temps en temps ſur ſon titre. Il doit plus d'une fois ſe demander quel eſt le ſujet qu'il traite ; & ſavoir que s'il n'en ſort point, il n'eſt jamais long ; mais que s'il s'en écarte, il eſt toujours très-long.

Voyez combien de vers Homere & Virgile emploient à décrire, l'un les armes

d'Achille, l'autre celles d'Enée. Ils sont courts pourtant, parce qu'ils ne font que ce qu'ils s'étoient proposés de faire. Voyez comment Aratus compte & rassemble les plus petites étoiles, il n'est point accusé cependant d'être trop étendu; car ce n'est point digression, c'est l'ouvrage même. Ainsi, du petit au grand, dans la description que je vous fais de ma maison, si je ne m'égare point en récits étrangers, ce n'est pas ma lettre, c'est la maison elle-même qui est grande.

Je reviens à mon sujet, de peur que si je faisois cette digression plus longue, on ne me condamnât par mes propres regles. Vous voilà instruit des raisons que j'ai de préférer ma terre de Toscane à celles que j'ai à Tusculum, à Tibur, à Prénefte. Outre tous les autres avantages dont je vous ai parlé, on y jouit d'un loisir d'autant plus sûr & plus tranquille, que les devoirs ne viennent point vous y relancer. Les fâcheux ne sont point à votre porte; tout y est calme; tout y est paisible: & comme la bonté du climat y rend le ciel plus serein & l'air plus pur, je m'y trouve aussi le corps plus sain & l'esprit plus libre. J'exerce l'un par la chasse, l'autre par l'étude. Mes gens en font de même: ils ne se portent nulle part si bien; &, graces aux dieux, je n'ai jusqu'ici perdu aucun de ceux que j'ai amenés avec moi. Puissent les dieux me continuer toujours la même faveur, & conserver toujours à ce lieu les mêmes avantages! Adieu. (*D. J.*)

THUSCIEN, PRÊTRE, (*Antiq.*) prêtre tyrrhénien ou d'Etrurie; on nommoit les prêtres d'Etrurie *prêtres thusciens*, à cause des fonctions qu'ils faisoient dans les sacrifices, ou de brûler les victimes & l'encens, de θύος, qui signifie *encens*, & καίειν, qui veut dire *brûler*; ou de consulter les entrailles des victimes, de θύος, qui veut dire aussi *sacrifices*, & de κοεῖν, qui signifie la même chose que νοεῖν, *regarder*, *considérer*. (*D. J.*)

THUYA, s. m. (*Botan.*) en françois vulgaire *arbre de vie*. Bauhin, Boerhaave & Tournefort le nomment *thuya*, c'est un arbre de hauteur médiocre, dont le tronc est dur & noueux, couvert d'une écorce rouge-obscure; ses rameaux se répandent en ailes; ses feuilles ressemblent en quelque maniere à celles du ciprès, mais elles sont plus plates, & formées par de petites écailles posées les unes sur les autres; il porte, au-lieu de chatons ou de fleurs, de petits boutons écailleux, jaunâtres, qui deviennent ensuite des fruits oblongs, composés de quelques écailles, entre lesquelles on trouve des semences oblongues & comme bordées d'une aile membraneuse. Le *thuya* est odorant, principalement en ses feuilles; car étant écrasées entre les doigts, elles leur communiquent une odeur forte, résineuse & assez permanente; leur goût est amer.

Cet arbre vient originairement du Canada, d'où le premier qu'on ait vu en Europe fut apporté à François I. On ne le cultive cependant que dans les jardins de quelques curieux, & on peut lui donner, comme à l'if, telle figure qu'on desire. Il résiste au froid de l'hiver, mais il perd sa verdure, ses rameaux & ses feuilles, devenant noirâtre jusqu'au printemps qu'il reprend sa couleur.

Le *thuya* des Grecs n'est point notre *thuya*; c'étoit une espece de cedre qui n'avoit chez les Latins que le nom de commun avec le citronier, *arbor citrea*. Cet arbre venoit d'une branche de l'atlas, dans la Mauritanie septentrionale, appelée par Pline, *liv. XIII. c. xv. mons Anchorarius*. (*D. J.*)

THUYA, *bois de* (*Botanique sacrée*,) *thyinum lignum*; sorte de bois fort estimé par les Hébreux, & qui étoit d'une odeur excellente; la flotte du roi Hircan en apporta d'Ophir en abondance, *III. Rois*, *x.* 11. Quelques interpretes rendent ce mot par *bois de Bresil*, d'autres par *bois de pin*, & d'autres plus sagement & plus surement par *bois odoriférant*, sans déterminer quel étoit ce bois. (*D.* J.)

*THYAMIS* ou *THYAMUS*, (*Géog. anc.*) 1°. fleuve de l'Epire, selon Thucydide, *l. I. p.* 32. & Athénée, *l. III. c. j.* Strabon & Pausanias connoissent aussi ce fleuve, dont le nom moderne est *Calama*, selon Thevet.

2°. *Thyamis*, promontoire de l'Epire, selon Ptolomée, *l. III. c. xiv.* Il servoit

de bornes entre la Thefprotide & la Ceftrinie, Niger dit que le nom moderne eft *Nifto*.

3°. *Thyamis*, ancienne ville d'Afie, dans l'Arachofie. (*D. J.*)

THYATIRE, (*Géogr. anc.*) ville de l'Afie mineure, dans la Lydie, au nord de Sardis, en tirant vers l'orient de Pergame. Cette fituation convient à celle que lui donne Strabon, *l. XIII.* qui dit qu'en allant de Pergame à Sardis, on avoit Thyatire à la gauche. Strabon & Polybe écrivent *Thyatira* au pluriel, & Pline, *l. V. c. xxix.* auffi-bien que Tite-Live, *l. XXVII. c. xliv.* difent *Thyatira* au nominatif fingulier. C'étoit, felon Strabon, une colonie des Macédoniens. Il ajoute que quelques-uns vouloient que ce fût la derniere ville des Myfiens; ce qu'il y a de certain, c'eft qu'elle étoit aux confins de la Myfie; mais Pline, Ptolomée, Etienne le géographe, & les auteurs des notices la marquent dans la Lydie.

Le temps & les changemens arrivés avoient fait perdre jufqu'à la connoiffance de la fituation de cette fameufe ville. On n'en fit la découverte que fort avant dans le dernier fiecle. M. Spon, *voy. du Levant*, *l. III.* en parle ainfi : il n'y a pas plus de fept ou huit ans qu'on ne favoit où avoit été la fameufe ville de Thyatire, le nom même en ayant été perdu. Ceux qui fe croyoient les plus habiles, trompés par une fauffe reffemblance de nom, s'imaginoient que ce fût la ville de *Tiria*, à une journée d'Ephefe; mais M. Ricaut, conful de la nation angloife, y étant allé accompagné de plufieurs de fes compatriotes qui négocioient à Smyrne, reconnut bien que Tiria n'avoit rien que de moderne, & que ce n'étoit pas ce qu'ils cherchoient. Comme ils jugeoient à-peu-près du quartier où elle pouvoit être, ils allerent à Ak-Hiffar, où ils virent plufieurs mafures antiques, & trouverent le nom de Thyatire dans quelque infcription; après quoi ils ne douterent plus que ce ne fût elle-même. M. Spon s'en eft convaincu lui-même par fes propres yeux.

Avant que d'entrer dans la ville, pourfuit-il, on voit un grand cimetiere des Turcs, où il y a quelques infcriptions. Dans le kan proche du bazar, on trouve environ trente colonnes avec leurs chapitaux & piédeftaux de marbre, difpofées confufément en-dedans pour foutenir le couvert. Il y a un chapiteau d'ordre corinthien, & des feuillages fur le fût de la colonne. Sous une halle, proche du bazar, on lit une infcription qui commence ainfi, ΗΚΡΑΤΙΣΤΗ ΘΥΑΤΕΙΡΗΝΩΝ. ΒΟΥΛΗ, *le très-puiffant fénat de* Thyatire.

Dans la cour d'un des principaux habitans, appelé *Muftapha-Chelebi*, on lit trois infcriptions. Les deux premieres font les jambages du portail de la maifon, & parlent d'Antonin Caracalla, empereur romain, comme du bienfaiteur & du reftaurateur de la ville, & le titre de *maître de la terre & de la mer* qui lui eft donné, eft auffi rare que celui de *divinité préfente des mortels*, qui lui eft attribué dans une bafe de marbre à Frafcati, proche de Rome. Au milieu de la cour de la même maifon on voit un grand cercueil de marbre, où il y a la place de deux corps, & à l'un des côtés l'épitaphe du mari & de la femme qui y avoient été enfevelis, & le nom de Thyatire eft répété deux fois dans cette épitaphe.

Dans une colonne qui foutient une galerie du kan, on voit une autre infcription où on lit en grec & en latin que l'empereur Vefpanien fit faire à Thyatire des grands chemins l'année de fon fixieme confulat.

Les Turcs, après avoir bâti une ville nommée *Ak-Hiffar* ou *Eski-Hiffar*, c'eft-à-dire, *château blanc*, abandonnerent ce lieu, & vinrent bâtir dans un lieu plus commode fur les ruines de l'ancienne Thyatire, en donnant à leur nouvelle ville le nom du château qu'ils avoient quitté. Les maifons de leur Thyatire ou plutôt d'*Ak-Hiffar*, ne font que de terre ou de gafon cuit au foleil. Le marbre n'eft employé qu'aux mofquées. Les habitans de cette ville font au nombre d'environ trois mille, dont la plupart négocient en coton. Ils font tous mahométans; on ne voit dans ce lieu ni chrétiens, ni grecs, ni arméniens, & l'ancien évêché de Thyatire n'exifte plus qu'en idée. (*D. J.*)

*THYBARRA*, (*Géogr. anc.*) lieu de l'Asie mineure, au voisinage du Pactole. Xénophon, *cyrop. l. VI.* nous apprend que c'est où se tenoient les assemblées de la Basse-Syrie. Etienne le géographe écrit *Thymbrara*; & Berkelius penche à croire que c'est la véritable orthographe. (*D. J.*)

*THYBRIS*, (*Géogr. anc.*) nom d'un fleuve de Sicile, selon le scholiaste de Théocrite, qui dit que ce fleuve couloit sur le territoire de Syracuse. Servius, *in Æneid. l. VIII. v.* 322. qui écrit *Tybris*, lui donne seulement le nom de Fosse, *Fossæ syracusanæ*, & ajoute qu'elle fut creusée par les Africains & par les Athéniens près des murs de la ville pour insulter aux habitans. (*D. J.*)

*THYESSOS*, (*Géogr. anc.*) nom commun à une ville de la Lydie, & à une ville de la Pisidie. (*D. J.*)

*THYIA*, (*Antiq. greq.*) θυία, fête de Bacchus qui se célébroit à Elis. Les Eléens ont une dévotion particuliere à Bacchus, dit Pausanias dans ses Eliaques. Ils prétendent que le jour de sa fête, appelée *thyia*, il daigne les honorer de sa présence, & se trouver en personne dans le lieu où elle se célebre; les prêtres du dieu apportent trois bouteilles vides dans sa chapelle, & les y laissent en présence de tous ceux qui y sont, Eléens ou autres: ensuite ils ferment la porte de la chapelle, & mettent leur cachet sur la serrure, permis à cachun d'y mettre le sien. Le lendemain on revient, on reconnoît son cachet, on entre, & l'on trouve les trois bouteilles pleines de vin. Il falloit mettre le cachet sur la bouteille, & cette précaution eût encore été vaine. « Plusieurs » Eléens très-dignes de foi, ajoute l'historien, & même des étrangers, m'ont » assuré avoir été témoins de cette merveille; ceux d'Andros assurent aussi » que chez eux, durant les fêtes de Bacchus, le vin coule de lui-même dans » son temple; mais, conclut Pausanias, » si sur la foi des Grecs nous croyons ces » sortes de miracles, il ne restera plus » qu'à croire les contes que chaque nation fera sur ses dieux ». Au reste, on peut lire ici Potter, *Arcaol. greq. liv. II. c. xx. tome I. p.* 405. (*D. J.*)

THYIADES, (*Myt.*) mot formé du grec θύειν, *courir avec impétuosité*; c'étoit des surnoms qu'on donnoit aux bacchantes, parce que dans les fêtes & les sacrifices de Bacchus, elles s'agitoient comme des furieuses, & couroient comme des folles. Les *thyiades* étoient quelquefois saisies d'enthousiasme ou vrai ou simulé, qui les poussoit même jusqu'à la fureur; ce qui pourtant ne diminuoit en rien le respect du peuple à leur égard. En voici deux preuves historiques.

Plutarque me fournira la premiere. Après, dit-il, que les tyrans des Phocéens eurent pris Delphes, dans la guerre sacrée, les prêtresses de Bacchus, qu'on nomme *thyiades*, furent saisies d'une espece de fureur bacchique, & errant pendant la nuit elles se trouverent, sans le savoir, à Amphisse; là, fatiguées de l'agitation que leur avoit causé cet enthousiasme, elles se coucherent & s'endormirent dans la place publique. Alors les femmes de cette ville confédérée des Phocéens, craignant que les soldats des tyrans ne fissent quelque insulte à ces *thyiades* consacrées à Bacchus; coururent au marché, se rangerent autour d'elles, afin que personne ne pût en approcher, gardant en même temps un profond silence pour ne point troubler leur sommeil. Quand les *thyiades* furent éveillées & revenues de leur phrénésie, les Amphissiennes leur donnerent à manger, les traiterent avec honneur, & obtinrent permission de leurs maris de les reconduire jusqu'en lieu de sureté. Seconde preuve.

Les Eléens avoient une compagnie de ces femmes consacrées à Bacchus, qu'on appelloit *les seize*, parce qu'elles formoient toujours ce même nombre. Dans le temps qu'Aristotime qui avoit occupé la tyrannie, traitoit le peuple avec la derniere dureté, ils lui envoyerent les *seize*, dans le dessein d'obtenir de lui quelque grace. Chacune d'elles étoit ornée d'une des couronnes consacrées au dieu Bacchus. Le tyran se tenoit alors dans la grande place, entouré de soldats de sa garde, qui voyant arriver les *thyiades*, se rangerent par respect de côté & d'autre pour les laisser approcher

d'Ariſtotime ; mais dès que le tyran eut appris le ſujet de leur venue, il les fit chaſſer, & les condamna chacune à deux talens d'amende. Ce procédé indigna tellement les Eléens, qu'ils conſpirerent ſa perte, & ſe défirent de lui. (*D. J.*)

THYIASES, (*Antiq. grec.*) on appelloit ainſi les danſes des bacchantes en l'honneur du dieu qui les agitoit. Il y a d'anciens monumens qui nous repréſentent les geſtes & les contorſions affreuſes qu'elles faiſoient dans leurs danſes; l'une paroît un pié en l'air, hauſſant la tête vers le ciel, ſes cheveux négligés flottans au-delà des épaules, tenant d'une main un thyrſe, & de l'autre une petite figure de Bacchus; une autre bacchante, plus furieuſe encore, les cheveux épars, le corps à demi-nud, dans la plus violente contorſion, tient une épée d'une main, & de l'autre la tête d'un homme qu'elle vient de couper. (*D. J.*)

THYELLIES, ſ. f. pl. (*Antiq. greq.*) fêtes en l'honneur de Vénus, qu'on invoquoit dans les orages; θύελλα, *orage*, *tempête*. (*D. J.*)

THYIES, (*Mithol.*) ce ſont les fêtes de Bacchus honoré par les *Thyiades*. *Voyez* THYIA. (*D. J.*)

THYITES, (*Hiſt. nat.*) nom donné par Dioſcoride à une terre compacte, & endurcie comme une pierre qui ſe trouvoit en Egypte, & dont on vantoit les vertus dans les maladies des yeux. Il paroît par ſes vertus que cette terre pouvoit être vitriolique. Quelques-uns ont cru que Dioſcoride avoit voulu déſigner ſous ce nom la turquoiſe, d'autres ont cru que c'étoit un marbre verd.

*THYLACION*, (*Méd. anc.*) θυλακίον; ce mot grec déſigne dans les anciens auteurs, la bourſe qui eſt formée par les membranes du fœtus à l'orifice des parties naturelles peu avant l'accouchement. Il n'y a que les Grecs qui aient exprimé par un ſeul mot des phénomenes auſſi cachés à nos yeux. (*D. J.*)

*THYLLA*, (*Antiq. greq.*) θύλλα; fête particuliere en l'honneur de Vénus. (*D. J.*)

THYM, *ou* THIM, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botan.*) *thymus*; genre de plante à fleur monopétale, labiée, dont la levre ſupérieure eſt relevée, & le plus ſouvent diviſée en deux parties, & l'inférieure en trois.

Le piſtil ſort du calice; il eſt attaché comme un clou à la partie poſtérieure de la fleur, & entouré de quatre embryons qui deviennent dans la ſuite autant de ſemences renfermées dans une capſule qui a ſervi de calice à la fleur. Ajoutez aux caracteres de ce genre, que les tiges ſont dures & ligneuſes, & que les fleurs ſont réunies en maniere de tête. Tournefort, *I. R. H. Voyez* PLANTE.

Entre les douze eſpeces de *thym* que compte Tournefort, il y en a bien deux ou trois dont il faut dire un mot; le principal eſt le *thym* de Crete, *thymus capitatus, qui Dioſcoridis, I. R. H.* en anglois, *the headed-thyme from Creta.*

C'eſt un ſous-arbriſſeau qui croît à la hauteur d'un pié; il pouſſe pluſieurs rameaux grêles, ligneux, blancs, garnis de petites feuilles oppoſées, menues, étroites, blanchâtres, qui tombent l'hiver en certains lieux, ſelon Cluſius, & qui ſont d'un goût âcre. Ses fleurs naiſſent en maniere de tête aux ſommets des rameaux, petites, purpurines, formées en gueule; chacune eſt un tuyau découpé en deux levres avec quatre étamines à ſommets déliés. Quand cette fleur eſt paſſée, il lui ſuccede quatre ſemences preſque rondes, renfermées dans une capſule qui a ſervi de calice à la fleur.

Cette plante, dont l'odeur eſt agréable, eſt des plus communes en Candie, dans l'île de Corfou, dans toute la Grece, en Eſpagne, en Sicile, le long des côtes maritimes tournées au midi, ſur les montagnes, & aux autres lieux expoſés au ſoleil; on la cultive dans les jardins des curieux; ſa fleur varie en couleur ſuivant le terroir.

THYM, (*Chimie & Mat. médic.*) plante aromatique de la claſſe des labiées de Tournefort.

Toute cette plante répand une odeur très-agréable, quoique aſſez forte. Elle a un goût âcre & amer. On emploie principalement ſes feuilles & ſes fleurs, ou plutôt leurs calices; car on doit compter

les pétales à-peu-près pour rien comme dans toutes les fleurs des plantes de cette classe.

La marjolaine & le serpolet sont celles des plantes labiées avec lesquelles le *thym* a le plus de rapport. M. Cartheuser assure que l'huile essentielle de *thym* est plus âcre que celle de la marjolaine, & que la premiere plante contient aussi une grande quantité du principe camphré, dont nous parlerons plus bas. L'huile essentielle de *thym* est d'une couleur dorée ou rouge. M. Cartheuser en a retiré environ un gros & demi d'une livre de plante. Cette huile est, selon une expérience de Neumann, rapportée dans le *miscellanea berolinensia*, en partie liquide, & en partie concrete, dès le temps même de la distillation; c'est à-dire qu'en distillant le *thym* avec l'eau, selon la méthode ordinaire, il s'éleve un principe huileux concret, un vrai camphre capable d'obstruer le bec de l'alembic, *&c.* *Voyez* CAMPHRE.

Le *thym* est rarement employé dans les remedes magistraux destinés à l'usage intérieur. Il est sûr cependant que réduit en poudre, ou bien infusé dans l'eau, dans le vin, *&c.* il pourroit servir utilement dans tous les cas pour lesquels on emploie les feuilles ou les fleurs de sauge, & qu'il fourniroit même dans tous les cas un remede plus efficace; on peut regarder ces remedes, & sur-tout la poudre, comme de bons emmenagogues, aristolochiques, *&c.* comme stomachiques, cordiaux, vulnéraires, *&c.*

L'usage du *thym* pour les remedes extérieurs est plus fréquent. On le fait entrer assez généralement dans la composition des vins aromatiques, des lotions & des demi-bains qu'on destine à fortifier les membres, à en dissiper les enflures, à en calmer les douleurs, *&c.*

Le *thym* que les botanistes appellent de *Crete*, qui est celui de Dioscoride & des anciens, & qui est absolument analogue à notre *thym* commun, a été employé dans plusieurs anciennes compositions officinales, telles que la confection hamech, *l'aurea alexandrina*, *&c.* Les modernes emploient le *thym* vulgaire dans un grand nombre de compositions tant externes qu'internes, & ils y font entrer aussi ses principes les plus précieux, son huile essentielle, par exemple, dans le baume nervin & dans le baume apoplectique; son eau distillée dans une eau composée, appelée *aromatique*, par excellence, *aqua odorata*, *seu millesflorum*, de la pharmacopée de Paris. (*b*)

THYMBRE, s. f. (*Hist. nat. Botan.*) *thymbra*, genre de plante qui ne differe du thym, de la sarriette & du calament, qu'en ce que ses fleurs sont disposées en rond. Tournefort, *I. R. H. Voy.* PLANTE.

Il y a cinq especes de ce genre de plante, dont les fleurs sont toutes semblables à celles du thym, & n'en différent que parce qu'elles naissent verticillées autour des tiges. La plus commune, *thymbra legitima*, *seu saturcia cretica*, a la racine dure & vivace. Elle pousse comme le thym plusieurs tiges rameuses en maniere d'arbrisseau, quarrées, fermes & couvertes d'une laine assez rude: ses feuilles sont fréquentes, une peu velues dès le bas, semblables à celles du thym; ses fleurs sont verticillées, ou disposées par anneaux & par étages entre les feuilles, aux sommités des tiges d'une couleur blanchâtre tirant sur le purpurin. Cette plante est cultivée dans les jardins, elle fleurit en été, a une saveur un peu âcre; mais elle répand une odeur agréable, qui participe de la sarriette & du thym; on l'estime apéritive, atténuante & discussive; on l'emploie intérieurement & extérieurement. (*D. J.*)

THYMBRÉE, (*Géogr. anc.*) *Thymbraia* ou *Thymbrara*; c'est le nom d'une ville de la Troade, fondée par Dardanus, & un fleuve sur le bord duquel les Troyens avoient consacré un temple à Apollon, surnommé pour cette raison *Thymbréen.*

Mais *Thymbrée* est encore un nom immortel, pour avoir été le lieu de la Phrygie où se donna la bataille entre Cyrus, fondateur de la monarchie des Perses, & Crésus roi de Lydie; cette bataille, un des plus considérables événemens de l'antiquité, décida de l'empire de l'Asie en faveur de Cyrus; elle se trouve décrite dans les *VI.* & *VII. l. de la Cyropédie* de Xénophon; & puisque c'est la premiere bataille

bataille rangée dont nous connoiſſons le détail avec quelque exactitude, on la doit regarder comme un monument précieux de la plus ancienne tactique.

M. Freret, ſans avoir connu la pratique de la guerre, a remarqué, dans les *mém. de littér. tom. VI. in-4°. p.* 536. deux choſes importantes ſur cette bataille de *Thymbrée;* ſa premiere remarque eſt que le retranchement mobile de chariots dont Cyrus forma ſon arriere-garde, & qui lui réuſſit ſi bien, a été employé heureuſement par de grands capitaines modernes.

Lorſque le duc de Parme, Alexandre Farneſe, vint en France pendant les guerres de la ligue, il traverſa les plaines de Picardie, marchant en colonne au milieu de deux files de chariots qui couvroient ſes troupes; & Henri IV qui cherchoit à l'engager au combat, n'oſa jamais entreprendre de l'y forcer, parce qu'il ne le pouvoit ſans attaquer ce retranchement mobile, ce qu'il ne pouvoit faire ſans s'expoſer à une perte preſque certaine.

Le duc de Lorraine employa la même diſpoſition avec un égal ſuccès, lorſqu'après avoir tenté inutilement de jeter du ſecours dans Briſac, aſſiégé par le duc de Veimars, il fut obligé de ſe retirer preſque ſans cavalerie, à la vue de cet habile général qui avoit une armée très-forte en cavalerie. Le duc de Lorraine marcha ſur une ſeule colonne, couverte aux deux aîles par les chariots du convoi qu'il avoit voulu jeter dans Briſac; & ce retranchement rendit inutile tous les efforts que fit le duc de Veimars pour le rompre.

La ſeconde choſe qui paroît à M. Freret mériter encore plus d'attention dans ce même combat, c'eſt que Cyrus dut preſque uniquement ſa victoire aux 4000 hommes qui étoient derriere le retranchement, & puiſque ce furent ces troupes qui envelopperent & prirent en flanc les deux portions des ailes de l'armée Lydienne, avec leſquels Créſus eſpéroit envelopper l'armée perſanne.

Céſar employa une ſemblable diſpoſition à Pharſale; & ce fut elle ſeule qui lui fit remporter la victoire ſur l'armée de Pompée, beaucoup plus forte que la ſienne, ſur-tout en cavalerie. Céſar lui-même nous apprend dans ſes mémoires, que c'étoit de cette diſpoſition qu'il attendoit le gain de la bataille. On appercevra ſans peine la conformité des deux diſpoſitions de *Thymbrée* & de Pharſale, en liſant les mémoires de Céſar; & cette conformité eſt le plus grand éloge que l'on puiſſe faire de Cyrus dans l'art militaire. Elle montre que ce qu'il avoit fait à *Thymbrée*, a ſervi de modele à un des plus grands généraux qui aient jamais paru, & cela dans une occaſion où il s'agiſſoit de l'empire de l'univers. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

*THYMBREUS*, (*Mythol.*) ſurnom que Virgile donne à Apollon, parce qu'il avoit un culte établi dans la Troade, en un lieu appelé *Thymbra*. Ce fut dans le temple d'Apollon *Thymbreus*, qu'Achille fut tué en trahiſon par Paris. (*D. J.*)

THYME, ſ. m. (*Noſologie.*) en latin *thymus*, en grec θύμιος, & θύμιον; petit tubercule indolent, charnu, ſemblable à une verrue, qui ſe forme à l'anus, ou aux environs des parties naturelles de l'un & de l'autre ſexe, & qui reſſemble à la fleur du thym. (*D. J.*)

THYMELÉ, (*Litter.*) θυμέλη; lieu du théâtre des Grecs & des Romains, où ils plaçoient la ſymphonie. (*D. J.*)

THYMELÉE, ſ. f. (*Hiſt. nat. Bot.*) On trouvera le caractere de ce genre de plante au mot GARON. Tournefort en compte trente-cinq eſpeces; nous en décrirons deux, celle des pays chauds, à feuille de lin, & celle de la mer Noire.

La *thymelée* des pays chauds, *thymelica monſpeliaca*, J. B. 1. 591. *thymelæa foliis lini*, J. R. 494. a la racine longue, groſſe, dure, ligneuſe, griſe ou rougeâtre en dehors, blanche en-dedans, couverte d'une écorce épaiſſe, forte & tenace, d'un goût doux au commencement, mais enſuite âcre, brûlant & cauſtique.

Elle pouſſe un petit arbriſſeau, dont le tronc gros comme le pouce, eſt haut d'environ deux piés, diviſé en pluſieurs branches, menues, droites, revêtues de feuilles toujours vertes, aſſez reſſemblantes à celles du lin, mais plus grandes,

plus larges, pointues, un peu visqueuses au toucher, & sous la dent.

Ses fleurs naissent aux sommités des rameaux, ramassées plusieurs ensemble comme en grappes, petites, blanches, formant chacune un tuyau cylindrique, fermé dans le fond, évasé par le haut, & découpé en quatre parties opposées en croix, avec huit étamines à sommets arrondis.

Quand ces fleurs sont passées, il leur succede des fruits gros à peu près comme ceux du myrthe, mais un peu plus longs, ovales, charnus, remplis de suc, verds au commencement, puis rouges comme du corail; ils contiennent une seule semence, couverte d'une pellicule noire, luisante, fragile, sous laquelle est cachée une moëlle blanche, d'un goût brûlant.

Cette plante croît abondamment en Italie, en Espagne, en Provence, en Languedoc, aux lieux rudes, incultes, escarpés, parmi les broussailles, proche de la mer; elle fleurit en juillet, & souvent durant toute l'automne.

La *thymelée* de la mer Noire, *thymelæa pontica citreis foliis*, est qualifiée de plante admirable par Tournefort, dans ses voyages. Sa racine est couverte d'une écorce couleur de citron; elle produit une tige si pliante qu'on ne la sauroit casser; elle est chargée vers le haut, de feuilles semblables par leur figure & par leur consistance, à celles du citronnier; chaque fleur est un tuyau jaune, verdâtre, tirant sur le citron, divisé en quatre parties opposées en croix, avec quatre étamines surmontées de quatre autres; le pistil est terminé par une tête blanche; les feuilles écrasées ont l'odeur de celles du sureau, & font d'un goût mucilagineux, lequel laisse une impression de feu assez considérable, de même que le reste de la plante; l'odeur de la fleur est douce; de toutes les especes connues de *thymelées*, c'est celle qui a les feuilles les plus grandes; mais sa qualité caustique & brûlante, montre assez qu'il ne faut jamais l'employer en médecine: c'est bien dommage qu'il en soit de même de toutes les autres especes, car d'ailleurs ce sont des plantes charmantes pour l'ornement d'un jardin; plusieurs d'entr'elles fleurissent en janvier, quand la saison est douce, & sont en février dans toute leur perfection. (*D. J.*)

THYMELÉE *de Montpellier*, (*Mat. méd.*) *V.* GAROU.

THYMELÉE *à feuilles de laurier*, (*Mat. méd.*) *V.* LAUREOLE.

*THYMELICI*, s. m. (*Littérat.*) les Romains nommoient ainsi les musiciens qui chantoient dans les entr'actes, ou ceux qui dansoient d'après les airs de la symphonie. Le lieu du théâtre où ils étoient placés, s'appeloit, comme je l'ai dit, *thymele*, d'où vient que Juvenal dit, *sat. vj. vers.* 66.

*Attendit* tymele, tymele *nunc rustica discat.* (*D. J.*)

THYMÉLIES, s. m. (*Antiq. rom.*) les *thymélies* étoient des chansons en l'honneur de Bacchus; ces chansons tirerent leur nom de *Thymélée* fameuse baladine, qui fut agréable à l'empereur Domitien: on appella par la même raison *thyméliens*, les gens de théâtre qui dansoient & chantoient dans les intermedes; enfin le lieu où ils faisoient leurs représentations, reçut aussi le nom de *thymelée*. (*D. J.*)

*THYMIAMA*, s. f. (*Hist. nat. Bot. mod.*) nom donné par quelques auteurs à l'écorce de cascarille, & par d'autres à l'écorce de l'arbre qui porte l'encens dont on se sert dans les parfums. *Voy.* ENCENS & CASCARILLE. (*D. J.*)

*THYMIAMATA*, (*Mat. méd. anc.*) θυμιάματα; c'étoit des especes de fumigations aromatiques, dont les ingrédiens étoient choisis, & si diversifiés, qu'il paroît que dans leur composition, on consultoit le plaisir autant que l'utile. Comme plusieurs des ingrédiens qui entroient dans ces sortes de fumigations, ne répandent point une bonne odeur, les commentateurs se sont persuadés que c'étoient des drogues différentes de celles auxquelles nous donnons aujourd'hui les mêmes noms; mais cette opinion n'est fondée que sur la fausse supposition qu'on ne composoit ces sortes de préparations aromatiques, que pour la bonne odeur.

Le *castoreum* étoit un ingrédient des fumigations aromatiques, d'où il suit que les anciens faisoient entrer dans ces fumigations, des drogues salutaires, ainsi que

des drogues d'une odeur agréable. La gomme ammoniaque y entroit aussi ; l'odeur du galbanum est encore pire ; cependant, suivant le témoignage des anciens, toutes ces drogues de mauvaise odeur, se rencontroient ensemble dans les *thymiamata*, conjointement avec l'encens, la myrrhe, le jonc odorant, & autres parfums. (*D. J.*)

*THYMIATERIUM*, (*Géog. anc.*) le périple d'Hannon nous apprend que c'est la premiere ville, ou colonie, que ce général carthaginois fonda dans son voyage, le long des côtes de Lybie; mais *Thymiatetium* ne paroît pas être exactement le nom de cette ville, ou de cette colonie ; c'est *dumathiria* qu'on doit lire, suivant Bochart, qui traduit ce mot phénicien par le mot grec πεδιάδα, en laitn *urbem campestrem*. Les mots *dumathir* & *dumthor*, en hébreu, signifient un terrain uni ; telle étoit la situation de cette premiere ville d'Hannon, & sans doute il prétendit l'exprimer dans le nom qu'il lui donna. Le mot grec θυμιατήριον, substitué par le traducteur, dans la vue, dit Bochart, d'adoucir le phénicien, trop rude apparemment pour des oreilles attiques, veut dire un vase à brûler de l'encens. Ramusio & Mariana prétendent que le nom moderne est *Azamor*, située en Lybie, environ à deux journées de navigation au-delà de Gibraltar. (*D. J.*)

THYMIQUE, adj. *en Anatomie*, se dit des arteres & des veines qui se distribuent au *thymus*. Voyez THYMUS.

*THYMNIAS*, (*Géog. anc.*) golfe de l'Asie mineure, dans la Doride, selon Pline, *l. III. c. xxviij.* & Pomponius Méla, *l. I. c.* 16. (*D. J.*)

THYMO, s. m. (*Hist. nat. Icthiolog.*) poisson qui se pêche dans le Thesin, fleuve d'Italie, & auquel on a donné le nom de *thymo*, parce qu'il sent le thim. Il devient long d'une coudée ; il a la tête petite à proportion du corps ; le ventre est un peu pendant à sa partie antérieure, le corps a une couleur bleue, & la tête est de diverses couleurs : ce poisson a deux nageoires aux ouies, deux à la partie antérieure du ventre, une au-dessous de l'anus, & deux sur le dos : la premiere des nageoires du dos est beaucoup plus grande que l'autre, & de couleur rouge avec des taches noires : la nageoire de la queue est fourchue. Rondelet, *histoire des poissons de riviere*, *ch. x.* *Voyez* POISSON.

THYMOXALME, (*Mat. méd. anc.*) θυμοξαλμή ; préparation de vinaigre, de thym, de sel, & de quelques autres ingrédiens. On ordonnoit le *thymoxalme* extérieurement dans la goutte & les enflures, & on le prescrivoit intérieurement dans les maux d'estomac, à la dose d'environ un quart de pinte, dans de l'eau chaude : il opéroit comme purgatif, & voici sa préparation. On prenoit deux onces de thym pilé, autant de sel, un peu de farine, de rhue, & de pouliot : on mettoit le tout dans un pot, ensuite on versoit dessus trois pintes d'eau & quatorze onces de vinaigre : on couvroit bien le pot d'un gros drap, & on l'exposoit pendant quelque temps à la chaleur du soleil. Dioscoride, *l. V. c. xxjv.* (*D. J.*)

*THYMUS*, s. m. *en Anatomie*, est une glande conglobée, située à la partie supérieure du thorax, sous les clavicules, à l'endroit où la veine-cave & l'aorte se partagent, & forment les branches qu'on appelle *souclavieres*. *Voyez* GLANDE.

Le *thymus* est cette partie qui dans la poitrine du veau se nomme *ris de veau*. Elle est grosse dans les enfans ; mais à mesure qu'ils croissent, elle diminue. Ses arteres & ses veines sont des branches, des carotides & des jugulaires. Ses nerfs viennent de la huitieme paire ; & ses vaisseaux lymphatiques se rendent dans le canal thorachique.

Le savant docteur Tyson prétend que l'usage du *thymus* est de servir de décharge au chyle qui est dans le conduit thorachique du fœtus, dont l'estomac étant toujours plein de la liqueur dans laquelle il nage, tient nécessairement le conduit thorachique distendu par le chyle ; d'autant que le sang que le fœtus reçoit de la mere, remplit les veines, & empêche le chyle d'entrer librement dans la veine souclaviere. *Voyez* FŒTUS.

M. Cheselden observe que le *thymus* est fort petit dans les hommes, & que les

glandes thyroïdes sont très-grosses à proportion. Mais dans les animaux qu'il a examinés, il a trouvé justement le contraire; ce qui l'a porté à croire que le *thymus* & les glandes thyroïdes ont les mêmes vaisseaux lymphatiques, & que le premier, ou les dernieres venant à augmenter à proportion autant que feroient tous deux ensemble, cela produit le même effet que si tous deux augmentoient réellement; & que la raison pour laquelle le *thymus* grossit plutôt que les glandes thyroïdes dans les brutes, c'est que la forme du thorax dans ceux-ci laisse un espace convenable pour loger cette glande; qu'au contraire dans les hommes, la raison pour laquelle les glandes thyroïdes augmentent si fort, c'est que l'endroit du thorax où est placé le *thymus*, n'est pas assez étendu pour loger une grosse glande.

THYNÉE, s. m. (*Littérat.*) *thyneum*, en grec θυννεῖον; sacrifice que les pêcheurs faisoient à Neptune, auquel ils immoloient un thon, afin de se rendre ce dieu favorable, & de faire une bonne pêche. (*D. J.*)

*THYNIAS* (*Géogr. anc.*) ou *THYNNIAS*, nom 1°. d'un promontoire de Thrace, entre Apolline & les îles Cyanées. Niger dit qu'on l'appelle aujourd'hui *Sagora*.

2°. Isle du Pont-Euxin, sur la côte de la Bithynie. Pline, Strabon & Pomponius Mela connoissent tous cette île.

THYMNÉES, s. f. pl. (*Antiq. greq.*) θύννια; c'étoient des fêtes où les pêcheurs sacrifioient des thons à Neptune; un *thon* se dit en grec θύννος. (*D. J.*)

THYONÉ, (*Mytholog.*) c'est, selon Ovide, le nom sous lequel Sémélé fut mise par Jupiter au rang des déesses, après que son fils l'eût retirée des enfers; d'où vient que Bacchus est aussi surnommé *Thyoneus*.

THYONÉEN, (*Littérat.*) *thyoneus*, c'est-à-dire *furieux*, du grec θύειν, *fureur*. Ce nom fut donné à Bacchus, à cause des mouvemens de fureur dont les Bacchantes étoient animées. (*D. J.*)

*THIOS*, (*Antiq. greq.*) θύος; offrande qu'on faisoit aux dieux, de glands, d'herbes & de fruits, & c'étoit là les seuls sacrifices qui fussent d'usage dans les premiers temps. *Voyez* Potter. *Archæol. grec. t. I, pag.* 213.

THYRÉE, (*Géogr. anc.*) *Thyræa*, 1°. ville de la Phocide. Pausanias, *l.* II, *c.* iv, dit que Phocus mena une colonie à *Thyræa*, dans le pays appellé depuis *Phocide*; mais il faut lire ici *Thithorea*, comme Pausanias lui-même l'écrit en d'autres endroits de ses ouvrages. *Voyez* TITHOREA.

2°. *Thyræa*, ville située entre la Laconie & le pays d'Argos, selon Pausanias, *l.* VIII, *c.* iij, & Strabon, *l.* VIII, *pag.* 376. Cette ville appartenoit aux Lacédémoniens, mais ils l'avoient donnée aux Eginetes, qui avoient été chassés de leur pays.

3°. *Thyræa*, île sur la côte du Péloponnèse, dans le golfe Thyréatique, selon toute apparence. (*D. J.*)

THYRÉENS, (*Géogr. anc.*) *Thyræi*, peuples d'Italie dans la Japygie. Strabon, *l.* VI, *pag.* 282, les place entre Tarente & Brindes, dans les terres au milieu de l'isthme.

*THIRIDES*, (*Géog. anc.*) c'est-à-dire *les fenêtres*. Pausanias, *l.* III, *c.* xxv, donne ce nom au sommet du Ténare, qui étoit à trente stades du promontoire *Tænarum*, & auprès duquel on voyoit les ruines de la ville Hippola. Pline, *l.* IV, *c.* xij, donne ce même nom de *Thyrides*, à trois îles du golfe Asinæus, îles connues aujourd'hui, dit le P. Hardouin, sous le nom commun de *Venetico*, à cause du cap voisin appellé *Cap Venetico*. Le nom de *Thyrides* se trouve dans Strabon, *l.* VIII, *pag.* 335, 360 & 362, mais il ne dit point s'il entend par là des îles, ou un cap; on lit seulement dans un endroit *Thyrides*, *quod est in Messeniaco sinu præcipitium fluctibus obnoxium*, *à* Tænaro *distans stadiis* 130. Cette distance si différente de celle que marque Pausanias, pourroit faire croire que le nom *Thyrides* étoit commun à deux endroits de ce quartier du Péloponnèse. (*D. J.*)

THIRITES, (*Géog. anc.*) ville de l'Acarnanie. Tite-Live, Polybe & Etienne le géographe l'ont connue. (*D. J.*)

THYROARYTHÉNOIDIEN, *en Anatomie*, est le nom d'une paire de muscles situés au-dessous du cartilage thyroïdien ; ils viennent de la partie moyenne & postérieure de ce cartilage, & se terminent à la partie antérieure des cartilages aryténoïdes. *V.* ARITHÉNOÏDE.

THIROCOPIQUE, (*Musiq. des anc.*) *Voyez* CRUSITHYRE, (*Musiq. des anc.*)

THYRO-EPIGLOTIQUES, *en Anatomie*, nom de deux muscles de l'épiglote, qui se croisent avec les muscles thyro-arythénoïdiens, & s'attachent à la face latérale interne du cartilage thyroïde, & latéralement à l'epiglote.

THYRO-HYOIDIEN, *en Anatomie*, nom d'une paire de muscles du larynx. *Voyez* HYO-THYROÏDIEN.

THYROIDE, *en Anatomie*, cartilage le plus grand de tous ceux du larynx ; il est situé à la partie antérieure. *Voyez* LARYNX.

Ce mot vient du grec θυρεος, *bouclier*, parce qu'il ressemble à un bouclier.

Il est attaché par l'extrémité de ses grandes cornes avec l'extrémité de celles de l'os hyoïde, au moyen d'un ligament, & avec le cartilage cricoïde. *Voyez* CRICOÏDE.

Il y a quatre glandes assez grosses, qui servent à humecter le larynx, deux supérieurement, & deux inférieurement. Les deux dernieres sont appellées *thyroïdes*, & sont situées à côté du larynx, près du cartilage cricoïde ou annulaire, & du premier anneau de la trachée-artere, une de chaque côté.

Elles ont la figure de petites poires, & une couleur un peu plus rougeâtre, une substance plus ferme, plus visqueuse, & plus ressemblante à la chair des muscles que les autres glandes.

Leurs nerfs viennent des recurrens, & leurs arteres des carotides ; leurs veines se déchargent dans les jugulaires, & leurs vaisseaux lymphatiques dans le canal thorachique.

L'usage des glandes *thyroïdes* est de séparer une humeur visqueuse qui sert à humecter & lubrifier le larynx, à faciliter le mouvement de ses cartilages, à tempérer l'acrimonie de la salive, & à rendre la voix plus douce.

THYROIDIENNE, GLANDE, *Anat.* c'est une grosse masse glanduleuse, blanchâtre, qui couvre antérieurement la convexité du larynx. Elle paroît d'abord comme formée de glandes, ou portions oblongues unies ensemble par leurs extrémités inférieures au-dessous du cartilage cricoïde, de sorte qu'elles représentent assez grossiérement une figure semi-lunaire, ou une espece de croissant dont les cornes sont en haut, & le milieu en bas. Elle est médiocrement épaisse, & elle est latéralement courbée, comme le cartilage thyroïde dont elle a reçu le nom. Les deux portions latérales sont appliquées sur les muscles thyro-hiodiens ou hyo-thyroïdiens, & la partie moyenne ou inférieure embrasse les muscles crico-hyodiens. Les muscles thyropharyngiens inférieurs jettent des fibres charnues sur cette glande. Ces mêmes muscles communiquent de part & d'autre par quelques fibres charnues avec les muscles sterno-*thyroïdiens* & avec les hyo-*thyroïdiens*.

Elle paroît de la même espece que les premieres glandes salivaires, mais elle est plus ferme. On a cru en avoir trouvé le conduit de décharge, mais c'étoit un vaisseau sanguin qui en avoit imposé. Il s'y rencontre quelquefois une traînée, comme une espece de corde glanduleuse, qui va devant le cartilage thyroïde, & disparoît devant la base de l'os hyoïde.

Cette corde glanduleuse part du milieu de la base commune des portions latérales, & va se perdre entre les muscles sterno-hyoïdiens, derriere la base l'os hyoïde, entre la base de cet os & la base de l'épiglote, par lequel elle est attachée à la base de la langue. (*D. J.*)

THYRO-PALATIN, *en Anatomie*, nom d'un muscle du voile du palais décrit par Santorini, & qu'on nomme aussi *thireo-palatin*. Il naît supérieurement du bord postérieur osseux du palais & de la membrane ferme qui des narines se rend au voile du palais & une partie marchant ensemble tandis qu'une autre fait diversion, il descend, se réfléchit du

voile derriere les amygdales, à la partie postérieure & latérale de la langue & de l'os hyoïde, plus enfoncé que le stylo-pharingien; & ayant passé au-delà de la langue, il cottoie latéralement le pharinx, pour se rendre à la corne & à la côte latérale du cartilage thyroïde même, toujours couvert de la membrane de ce cartilage; il va lâchement s'insérer à tous les muscles du pharinx. C'est le principal agent de la déglutition. Le pharingo-staphilin de Valsava & l'hiperoo-pharingien de Santorini sont des portions de ce muscle. *Voyez* PHARINGO-STAPHILIN & HIPEROO-STAPHILIN.

THYRO-PHARYNGIEN, *en Anatomie*, nom d'une paire de muscles qui viennent du cartilage thyroïde entre le bord & la ligne oblique, d'où ils montent obliquement en arriere, se rencontrent & se croisent l'un sur l'autre sur la ligne blanche.

THYRO STAPHYLIN, *en Anatomie*, nom d'une paire de muscles de la luette qui viennent des parties latérales du cartilage thyroïde, & en s'élargissant se terminent en forme d'arc au voile du palais.

THYRRÉENNE, PIERRE, (*Hist. nat.*) *lapis thyrreus*, nom donné par Pline à une pierre qui, selon lui, surnageoit à l'eau quand elle étoit entiere, mais qui tomboit au fond lorsqu'elle étoit brisée.

*THYRREUM VINUM*, vin connu des anciens, qui étoit fort épais & fort chargé en couleur, mais doux & agréable au goût.

THYRSE, s. m. (*Littér.*) θύρσος, *hastula frondibus vestita*, c'étoit une demi-pique ornée de feuillages de lierre & de pampre de vigne, entrelacés en forme de bandelettes. Il est incroyable combien Sanmaise a répandu d'érudition pour le prouver dans ses homonymies.

Les dieux de la fable avoient chacun leurs armes ou leurs symboles; le *thyrse* étoit tout ensemble l'arme & le symbole de Bacchus & des bacchantes. Ce Dieu portoit toujours le *thyrse* à la main.

*Quis Bacchum gracili vestem prætendere* thyrso,
*Quis te celatâ cum face vidit Amor?*

Qui vit jamais Bacchus mettre son *thyrse* sous sa robe, ou Cupidon cacher son flambeau? On dit que Bacchus & ses compagnons porterent le *thyrse* dans leurs guerres des Indes pour tromper ces peuples, qui ne connoissoient pas les armes. Ensuite l'usage s'établit de s'en servir dans les fêtes de ce dieu. Phornutus prétend que le *thyrse* appartient à Bacchus & aux bacchantes, parce que les grands buveurs ont besoin d'un bâton pour se soutenir, lorsque le vin leur a troublé la tête. Cette origine du *thyrse* n'est pas fort ingénieuse; il vaut encore mieux s'en tenir à la premiere; les poëtes n'ont pas voulu voir le *thyrse* stérile entre les mains des bacchantes. Ils ont assuré qu'en frappant la terre de leur *thyrse*, il en jaillissoit sur le champ, tantôt une source d'eau vive, & tantôt une fontaine de vin. (*D. J.*)

THYRSE, (*Critiq. sacrée.*) bâton entouré de feuillages, que les Juifs portoient en réjouissance pendant la fête des tabernacles, pour rendre graces à Dieu de la prise de Jérusalem par Macchabée. Ensuite ils ordonnerent unanimement qu'à l'avenir toute la nation célébrât chaque année la même fête, en portant des *thyrses* & des rameaux de palmes vertes devant l'Eternel qui leur avoit accordé la faveur inespérée de pouvoir purifier son temple. *II. Macch. x. 7.* (*D. J.*)

THYSSAGETES, (*Géog. anc.*) peuples qui habitoient près des Palus Méotides, selon Hérodote, *l. IV. n°. 22.* Ils étoient voisins des Jircæ. Pomponius Méla, *l. I. c. xix.* écrit *Thysagetæ*, & Pline, *l. IV. c. xij. Thussagetæ.* (*D. J.*)

THYSSELINUM, s. m. (*Hist. nat. Bot.*) genre de plante qui ne differe de celui du persil de montagne qu'en ce que les especes qui le composent, rendent un suc laiteux. *Voy.* PERSIL DE MONTAGNE, Tournefort, *inst. rei herb. Voyez* PLANTE.

Tournefort ne compte que deux especes de ce genre de plante umbélifere; la premiere *thyssélinum Plinii*, *I. R. H.* 319, s'appelle assez bien en anglois *the milky parsley.*

Sa racine est vivace, rouge-brune, empreinte d'un suc laiteux, d'un goût âcre & désagréable, elle pousse une tige à la hauteur de trois ou quatre piés, can-

mêlée & creuse en dedans ; ses feuilles sont férulacées, c'est-à-dire, ressemblantes à celles de la férule, empreintes comme la racine d'un suc laiteux mêlé d'âcre & d'amer. Les sommités des rameaux soutiennent des parasols garnis de petites fleurs à cinq feuilles d'un blanc jaunâtre, disposées en rose avec autant d'étamines capillaires à sommets arrondis; à ces fleurs succedent des semences jointes deux à deux, ovales, larges, aplaties, rayées sur le dos; cette plante croît le long des étangs & des ruisseaux, dans les prés bas & aquatiques, & aux lieux humides; elle fleurit en juin & juillet, & ses semences sont mûres au commencement de l'automne. (*D. J.*)

*THYSSUS*, (*Géog. anc.*) ville de la Macédoine, sur le mont Athos, selon Pline & Thucydide. (*D. J.*)

## T I

TIALQUE, TIARLCK *ou* TIARLEC, s. m. (*Marine*) sorte de bâtiment qui a une petite fourche, un grand baleston, un pont très-bas autour duquel il y a des courcives, deux petits blocs au bordage vers l'avant, pour y lancer des manœuvres, & trois ou quatre défenses de deux piés de long, qui pendent à des cordes aux deux côtés de l'avant.

TIANCO, s. m. (*Hist. nat. Botan.*) fruit des Indes orientales dont on ne nous apprend rien, sinon que les habitans le pilent & le prennent dans toutes sortes de liqueurs pour les moindres incommodités qu'ils ressentent.

TIANO, (*Géog. mod.*) en latin *Teanum*, ancienne petite ville d'Italie, au royaume de Naples, dans la terre de Labour, à quatre lieues au couchant de Capoue. Elle a des eaux minérales dans son voisinage. *Longit.* 31. 45. *latit.* 41. 36. (*D. J.*)

*TIARÆ*, (*Géog. anc.*) lieu de l'île de Lesbos, au voisinage de la ville de Mytilene. Pline, *l. XIX. c. iij.* dit que ce lieu produisoit une grande quantité de trufes, & Athenée remarque la même chose. Je voudrois bien savoir si les trufes de Lesbos étoient de la même nature que les nôtres; on n'en trouve plus à présent à Mytilene. *Voyez le mot* TRUFE. (*D. J.*)

TIARE, (*Critiq. sacrée*,) ornement de tête des prêtres juifs, *Exod. xxviij.* 40. Cet ornement cependant ne consistoit qu'en une espece de petite couronne faite de byssе ou de fin lin, *Exod. xxxix.* 26. Mais le grand prêtre, outre cette *thiare*, en avoit une autre d'hyacinthe, entourée d'une triple couronne d'or, garnie sur le devant d'une lame d'or sur laquelle étoit gravé le nom de *Jéhova.* (*D. J.*)

TIARE, (*Littérat.*) couverture de tête en Orient. On appelle ainsi une espece de bonnet rond, droit, ou en pointe recourbée, tel qu'on le voit sur les figures d'Atis & de Mythras. Les *tiares* de plusieurs seigneurs particuliers étoient en cône courbé sur la pointe, avec deux bandelettes que l'on attachoit sous le menton pour les tenir; la *tiare* devint aussi l'ornement de tête ordinaire aux prêtres de Cybele. Les rois de Perse portoient leurs *tiares* à pointes droites, & les autres souverains de l'Orient en portoient de différentes formes. *Voyez* TIARE, *Art numism.* (*D. J.*)

TIARE, (*Art. numism.*) La *tiare* étoit d'un grand usage parmi les Orientaux. Celles dont les particuliers se servoient, étoient ou rondes ou recourbées par-devant, ou semblables au bonnet phrygien; il n'étoit permis qu'aux souverains de les porter droites & élevées. Les rois de Perse étoient si jaloux de ce droit, qu'ils auroient puni de mort ceux de leurs sujets qui auroient osé se l'attribuer; & l'on en faisoit tant de cas, que Demaratus le lacédémonien, après avoir donné un conseil fort utile à Xerxès, lui demanda pour récompense de pouvoir faire une entrée publique dans la ville de Sardes avec la *tiare* droite sur la tête.

Les médailles nous représentent ces différentes sortes de *tiares*. On y voit que celle des rois d'Arménie se terminoient par une espece de cercle surmonté de plusieurs pointes; on y distingue communément celles des rois parthes, de celles

des rois de l'Osrhoène, par les divers ornemens dont les unes & les autres sont chargées; enfin la médaille de Xerxès fait présumer que les *tiares* des rois d'Arsamosate étoient fort pointues. Ces remarques toutes frivoles qu'elles paroissent, ont cependant un objet utile, puisqu'on peut en conclure 1°. que tout prince qui a pris la *tiare* sur ses médailles, a dû régner en Orient; 2°. qu'en observant avec attention la forme de sa *tiare*, on connoîtra à-peu-près l'endroit où il a régné. (*D. J.*)

TIARE DU PAPE, (*Hist. des papes,*) ornement qu'a pris le pontife de Rome pour marquer sa dignité; cet ornement est si superbe, qu'on a lieu de juger qu'il ne le tient pas de S. Pierre; en effet c'est une espece de grand bonnet, autour duquel il y a trois couronnes d'or qui sont les unes sur les autres en forme de cercle, toutes éclatantes de pierreries, & ornées d'un globe avec une croix sur le haut de ce globe, & un pendant à chaque côté de la *tiare*.

Il est vrai néanmoins que la *tiare* papale n'étoit d'abord qu'un bonnet rond, entouré d'une simple couronne; mais Boniface VIII. trouvant ce bonnet trop simple, l'embellit d'une seconde couronne, pour indiquer qu'il avoit droit sur le temporel des rois; enfin Benoît XII. mit la troisieme couronne; & cette triple couronne peut signifier tout ce qu'on voudra; pour moi je crois qu'elle désigne l'église d'Italie qui est triomphante, militante & souffrante.

*TIARIULIA,* (*Géog. anc.*) ville de l'Espagne tarragonoise située dans les terres, au pays des Ilercaons, suivant Ptolomée, *l.* II. *c. vj.* le nom moderne est, à ce qu'on prétend, *Teruel.* (*D. J.*)

*TIASUM,* (*Géog. anc.*) ville de la Dace. Ptolomée, *l.* II. *c. viij.* la marque au voisinage de Nétindana & de Zeugma; le nom moderne est *Diod*, selon Lazius. (*D. J.*)

TIBALANG, s. m. (*Hist. mod. superst.*) nom que les anciens habitans idolâtres des Philippines donnoient à des fantômes qu'ils croyoient voir sur le sommet des arbres. Ils se les représentoient comme d'une taille gigantesque, avec de longs cheveux, de petits piés, des ailes étendues, & le corps peint. Ils prétendoient connoître leur arrivée par l'odorat; & ils avoient l'imagination si forte, qu'ils assuroient les voir. Quoique ces insulaires reconnussent un Dieu suprème qu'ils nommoient *Barhala-may-capal*, ou *dieu fabricateur*, ils adoroient des animaux, des oiseaux, le soleil & la lune, des rochers, des rivieres, *&c.* Ils avoient sur-tout une profonde vénération pour les vieux arbres; c'étoit un sacrilege de les couper, parce qu'ils étoient le séjour ordinaire des *Tibalangs.*

TIBARENIENS, LES, (*Géogr. anc.*) *Tibareni*, peuples d'Asie, sur le Pont-Euxin, aux environs de la Cappadoce. Pomponius Méla, *l.* I. *c. ix.* Strabon, *liv.* XII. *p.* 548. & Pline, *l.* VI. *c. iv.* en font mention; ils sont appellés *Tibrani* par Eustathe, la contrée qu'ils habitoient, est nommée *Tibarania* ou *Tibarenia*, par Etienne le géographe; c'est d'eux dont parle Diodore de Sicile, *liv.* XIV. sous le nom de *Tibaris tribus.*

Ces peuples mettoient ainsi que les Chalibes, le souverain bien à jouer & à rire, *cui in visu lusuque, summum bonum est*, dit Pomponius Méla, *l.* I. *c. xix.* De plus, dès que leurs femmes étoient délivrées du mal d'enfant, ils se mettoient au lit pour elles, & en recevoient tous les services qu'on rendoit ailleurs à des accouchées; ils en usoient peut être ainsi par cet esprit de plaisanterie qui les portoit à se divertir de tout. Quoi qu'il en soit, divers auteurs, Apollonius, Valérius Flaccus, & l'historien Nymphodore, leur attribuent cette coutume. Diodore de Sicile, *l. V. c. xiv.* dit que la même chose avoit lieu dans l'île de Corse. M. Colomiés nous assure que le même usage se pratiquoit autrefois chez les Béarnois, & qu'ils le tenoient des Espagnols. Théodoret observe une chose plus sérieuse, c'est que les *Tibaréniens* ayant reçu l'Evangile, abrogerent la cruelle loi qui régnoit chez eux, & qui ordonnoit de précipiter les vieilles gens. (*D. J.*)

TIBERE, MARBRE DE, (*Hist. nat.*) *marmor Tiberium*; les Romains appelloient ainsi un marbre verd rempli de veines blanches, qui se tiroit d'Egypte; ils l'appelloient

l'appelloient auſſi *marmor Auguſtum*. Pline nous dit qu'Auguſte & Tibere furent les premiers qui en firent venir à Rome; il paroît que ce marbre eſt le même que celui que nous connoiſſons ſous le nom de *verd antique*, ou de *verd* d'*Egypte*.

*TIBERIACUM*, (*Géog. anc.*) ville de la baſſe Germanie, ſelon l'itinéraire d'Antonin, qui la marque ſur la route de Colonia-Trajana, à Colonia-Agrippina, entre Juliacum, & Colonia-Agrippina, à huit milles de la premiere de ces villes, & à dix de la ſeconde. C'eſt aujourd'hui Bertheim, qui conſerve en quelque ſorte ſon ancien nom, dont il a perdu la premiere ſyllabe. (*D. J.*)

TIBERIADE, EAUX DE (*Hiſt. nat. Eaux minér.*) ſource d'eaux chaudes qui ſont près de *Tibériade* en Egypte; le docteur Perry étant ſur les lieux, a fait en phyſicien quelques expériences ſur ces eaux minérales, pour en connoître la nature. Une demi-drachme d'huile de tartre verſée dans une once & demie de cette eau, eſt devenue trouble & bourbeuſe; au bout de douze heures, les trois quarts de cette eau parurent comme de la laine blanche, laiſſant ſeulement une petite quantité d'une eau lympide au fond du vaiſſeau. Cette ſubſtance laineuſe de couleur blanche ayant été ſéchée, a donné une fort petite quantité d'ochre jaune.

Une drachme & demie d'eſprit de vitriol ayant été jetée dans cette eau, a produit beaucoup de ſédiment blanc & onctueux. Une ſolution de ſublimé ayant été verſée deſſus l'eau à la même doſe d'une drachme & demie, l'eau eſt devenue trouble, jaunâtre, & a dépoſé un peu de ſédiment terreux; il paroît de là que cette eau contient un ſel nitreux. Le ſucre de Saturne ayant été ajouté ſemblablement à la doſe d'une drachme & demie, cette eau a dépoſé un peu de ſédiment de brique. Mêlée avec de l'eſprit de ſel ammoniac, elle ſe change en une liqueur trouble, d'un verd bleuâtre, & dépoſe enfin un ſédiment cotonneux. Le ſucre de violettes la change en couleur jaunâtre; les rapures de noix de galle, la changent en un pourpre foncé, & en ſecouant la bouteille, elle devient auſſi noire que de l'encre.

Il réſulte de ces expériences, que l'eau minérale de *Tibériade* contient une aſſez grande quantité de ſel groſſier, vitriolique fixe, du ſel nitreux, ou natron, & un peu d'alun. Elle eſt trop ſalée & nauſéabonde pour en boire; mais elle doit être utile en forme de bain dans toutes les maladies cutanées, & en particulier dans les cas de lepre; car elle eſt propre à déterger puiſſamment, nettoyer les pores excrétoires; & elle peut par ſon poids & ſon action ſtimulante, rétablir les ſolides en général dans leur état & leur ton naturel. *Philoſop. Tranſact. n°.* 462. (*D. J.*)

TIBÉRIADES, (*Mythol.*) ou les nymphes qui habitoient les bords du Tibre; les poëtes latins invoquoient quelquefois ces nymphes, qui n'exiſterent que dans leurs écrits; mais les grecs en avoient forgé bien d'autres. (*D. J.*)

TIBÉRIADE, (*Geogr. anc.*) ville de la Galilée, à l'extrémité méridionale du lac de Généſareth, qu'on appelloit auſſi *mer de Tibériade* de ſon nom. Joſephe nous apprend que cette ville fut bâtie en l'honneur de Tibere, par Hérode Agrippa, Tétrarque de Galilée. Il en jeta les fondemens l'an 17 de l'ere chrétienne, & en fit la dédicace dix ans après; elle avoit dans ſes environs des bains d'eau chaude, qui y attiroient des malades. Ce ſont les eaux d'Emaüs, dont parle Nicéphore & Sozomene; car on n'en trouve point à l'Emaüs où notre Seigneur fut invité par deux de ſes diſciples le lendemain de ſa réſurrection.

Veſpaſien ayant pris *Tibériade*, ſe contenta d'abattre une partie de ſes murailles par conſidération pour Agrippa à qui elle appartenoit. Après la ruine de Jéruſalem, quelques ſavans juifs s'y retirerent, & y jeterent les fondemens d'une eſpece d'école, qui devint célebre dans la ſuite; c'eſt de cette école que ſortit la Miſna & l'ouvrage des Maſſorettes. Les chrétiens ſous Godefroy de Bouillon, s'emparerent de *Tibériade*, mais ils ne la garderent pas long-temps. Il n'y a plus aujourd'hui dans cet endroit qu'une eſpece de fort appartenant aux Turcs, & pluſieurs palmiers;

tout ne préfente que ruine & deftruction. Cette ville a été la patrie de Jufte de *Tibériade* en Paleftine, contemporain de l'hiftorien Jofephe dont il n'étoit pas ami; il avoit fait une chronique des rois des Juifs, mais cet ouvrage eft perdu. (*D. J.*)

*TIBERINA-CASTRA* (*Géogr. anc.*) lieu de la Vindélicie : Lazius dit que c'eft aujourd'hui le village de Peringen, au voifinage de Dingelfing, dans la Baffe-Baviere. (*D, J.*)

*TIBERINA-INSULA*, (*Géog. anc.*) île du Tibre, dans la ville de Rome, felon Vitruve; Suétone la nomme l'*île d'Efculape*; &, felon Plutarque, on l'appelloit à Rome l'*île facrée*, & l'*île des deux ponts*. Voici de quelle maniere il rapporte l'origine du premier de ces noms.

Parmi les biens des Tarquins, il fe trouvoit une piece de terre dans le plus bel endroit du champ de Mars; on la confacra à ce dieu, dont on lui donna le nom; les blés ne venoient que d'être coupés, & les gerbes y étoient encore. On ne crut pas qu'il fût permis d'en profiter, à caufe de la confécration qu'on venoit d'en faire; mais on prit les gerbes, & on les jeta dans le Tibre avec tous les arbres que l'on coupa, laiffant au dieu le terrain tout nud, & fans fruit. Les eaux étoient alors fort baffes, en forte que ces matieres n'étant pas portées bien loin par le fil de l'eau, elles s'arrêterent à un endroit découvert; les premieres arrêtoient les autres, qui ne trouvant point de paffage, fe lierent fi bien avec elles, qu'elles ne firent qu'un même corps qui prit racine. L'eau coulante fervit encore à l'affermir, parce qu'elle y charrioit quantité de limon, qui en groffiffant la maffe, contribuoit à la lier & à la refferrer.

La folidité de ce premier amas, le rendit encore plus grand; car le Tibre ne pouvoit prefque plus rien amener qui ne s'y arrêtât, de maniere qu'enfin il fe forma une île que les Romains appelerent l'*île facrée*, à caufe de divers temples qu'on y avoit élevés en l'honneur des dieux. On l'appelle en latin, ajoute Plutarque, l'*île des deux ponts*.

Il y a pourtant des écrivains qui prétendent que cela n'arriva que plufieurs fiecles après Tarquin; lorfque la veftale Tarquinie eut fait au dieu Mars la confécration d'un champ qu'elle poffédoit, & qui fe trouvoit voifin de celui de l'ancien roi de Rome, dont elle portoit le nom. (*D. J.*)

*TIBERINUS*, f. m. (*Mytholog.*) fils de Capetus, devint roi d'Albe, fe noya dans le Tibre, & fut mis par Romulus au nombre des dieux; on le regardoit comme le génie qui préfidoit au fleuve dans lequel il fe noya. (*D. J.*)

*TIBERIOPOLIS*, (*Géog. anc.*) c'eft, 1°. une ville de la grande Phrygie, felon Ptolomée, *liv. V. c. ij.* Sophien l'appelle *Stromizz*; 2°. c'eft une ville de la Bulgarie, fur le bord du Pont-Euxin. Leunclavius dit que le nom moderne eft *Varna*. (*D. J.*)

TIBET ou THIBET, (*Géogr. mod.*) vafte pays d'Afie, qui nous eft très-peu connu; on le divife en deux parties, dont l'une s'appelle le petit, & l'autre le grand *Tibet*.

Le *petit Tibet* eft à peu de journées de Cafchemire : il s'étend du feptentrion vers le couchant, & s'appelle *Baltiftan*. Ses habitans & les princes qui le gouvernent font mahométans, & tributaires du Mogol.

Le *grand Tibet* qu'on nomme auffi *Boutan*, s'étend du feptentrion vers le levant, & commence au haut d'une affreufe montagne, nommée *Kaniel*, toute couverte de neige; cependant la route eft affez fréquentée par les Caravanes qui y vont tous les ans chercher des laines. Son chef-lieu nommé *Ladak*, où réfide le roi, n'eft qu'une forterefle fituée entre deux montagnes. Dans ces provinces montueufes, tout le trafic fe fait par l'échange des denrées. Les premieres peuplades qu'on rencontre, font mahométanes; les autres font habitées par des payens, mais moins fuperftitieux qu'on ne l'eft dans plufieurs contrées idolâtres. Les religieux des Tibétins fe nomment *lamas*. Ils font vêtus d'un habit particulier, différent de ceux que portent les perfonnes du fiecle; ils ne treffent point leurs cheveux, & ne portent point de pendans d'oreilles comme les autres; mais ils ont une boufane, &

ils sont obligés de garder un célibat perpétuel. Leur emploi est d'étudier les livres de la loi, qui sont écrits en une langue & en des caracteres différens de la langue ordinaire. Ils récitent certaines prieres en maniere de chœur; ce sont eux qui font les cérémonies, qui présentent les offrandes dans le temple, & qui y entretiennent des lampes allumées. Ils offrent à Dieu, du blé, de l'orge, de la pâte & de l'eau dans de petits vases fort propres.

Les lamas sont dans une grande vénération; ils vivent d'ordinaire en communauté, ils ont des supérieurs locaux, & outre cela un pontife général, que le roi même traite avec beaucoup de respect. Ce grand pontife qu'on nomme *dalai-lama*, habite Lasa qui est la plus belle des pagodes qu'aient les Tibétins; c'est dans cette pagode bâtie sur la montagne de Poutala, que le grand lama reçoit les adorations non-seulement des gens du pays, mais d'une partie de l'Indoustan.

Le climat du grand & du petit Tibet est fort rude, & la cime des montagnes toujours couverte de neige. La terre ne produit que du blé & de l'orge. Les habitans n'usent que des étoffes de laine pour leurs vêtemens; leurs maisons sont petites, étroites, & faites sans art.

Il y a encore un troisieme pays du nom de *Tibet*, dont la capitale se nomme *Rassa*; ce troisieme Tibet n'est pas fort éloigné de la Chine, & se trouve plus exposé que les deux autres aux incursions des Tartares qui sont limitrophes. (*D. J.*)

TIBIA, s. m. *en Anatomie*, est un des deux os de la jambe, situé entre le genou & la cheville du pié. *Voyez* PIÉ.

Le *tibia* est semblable à une ancienne espece de flûte, d'où est venu son nom latin *tibia*.

Le *tibia* est le plus interne & le plus gros des os de la jambe. *Voyez Pl. Anat.* (*Ostéol.*) *Voyez l'article* OS.

Le *tibia* est d'une substance dure & ferme dans sa partie moyenne, & spongieuse dans ses extrémités: il a dans son milieu une assez grande cavité qui sert à contenir la moëlle. *Voyez* MOELLE.

Il est presque triangulaire dans sa longueur; son angle antérieur qui est aigu se nomme *crête*. A son extrémité supérieure, il a deux cavités ou sinus, qui sont revêtues, tapissées d'un cartilage poli nommé à cause de sa figure, *cartilage* semi-lunaire. Ce cartilage se trouve entre les extrémités des deux os, & devient fort mince à son bord; il sert à faciliter le petit mouvement latéral du génou, ayant le même usage que celui qui est dans l'articulation de la mâchoire inférieure.

Les deux sinus dont nous avons parlé, reçoivent les deux éminences du fémur ou os de la cuisse; & l'éminence qui est entre ces deux sinus, est reçue dans le sinus qui sépare les deux éminences du fémur. *Voyez* FÉMUR.

En pliant le genou lorsque nous marchons, nous portons en droite ligne la jambe en-devant; ce que nous n'aurions pu faire sans l'articulation du genou; mais semblables à ceux qui ont le malheur d'avoir une jambe de bois, nous eussions été obligés d'avancer le pié en demi-cercle, même en marchant dans la plaine, & beaucoup plus en montant.

A la face externe de l'extrémité supérieure du *tibia*, se voit une petite éminence qui est reçue dans une cavité du péroné; & à la partie antérieure, un peu au-dessous de la rotule, il y a une autre éminence, où s'inserent les tendons des muscles extenseurs de la jambe.

L'extrémité inférieure du *tibia*, qui est beaucoup plus petite que la supérieure, a une apophyse considérable, qui forme la malléole interne; & une assez grande cavité qui est partagée dans son milieu par une petite éminence. La cavité ou sinus reçoit la partie convexe de l'astragale; & l'éminence est reçue dans l'enfoncement sur la partie latérale interne du même os. On voit à la face externe de l'extrémité inférieure du *tibia* une autre cavité superficielle qui reçoit le péroné.

M. Chefelden rapporte l'exemple d'un enfant de sept ans, qui avoit les deux épiphyses de l'extrémité supérieure du *tibia* tellement éloignées l'une de l'autre, que la moitié seulement de chaque *tibia* étoit jointe à chaque moitié d'épiphyse; ce qui lui ôtoit entiérement l'usage de ses jambes.

Cet accident étoit arrivé par la faute de la nourrice, qui lorsque l'enfant étoit fort petit, le soutenoit par les talons & le dos sur la chaise percée ; ce qui n'est que trop ordinaire aux nourrices, comme le remarque le même M. Chefelden.

Le *tibia* a un contour particulier qui échappe quelquefois aux yeux des anatomistes, & dont l'ignorance peut faire grand tort dans le pansement des fractures de cet os ; on sait qu'il est large en-haut & en-bas, mais on ne prend pas toujours garde que ces deux largeurs ne sont pas dans le plan, comme il paroît d'abord ; car la malléole interne est un peu tournée en devant, & l'enfoncement opposé qui sert à recevoir l'extrémité inférieure du péroné ou malléole externe, est un peu tournée en arriere ; cette fraction paroîtra encore mieux dans un *tibia* couché sur un plan égal ; alors on verra que le plus grand diametre de la tête du *tibia* sera parallele à ce plan, & celui de la base sera oblique dans le sens que je viens de marquer ; il suit de-là, que le pié se tourne naturellement en-dehors. ( *D J.* )

*Observations anatomiques sur le tibia des grenouilles.*

La structure du *tibia* & du cubitus des grenouilles & des crapauds, est différente de celle qu'on observe dans tous les autres animaux. Elle a échappé aux recherches de tous les naturalistes, & même à celles de Swammerdam, observateur exact, & d'Augustus Roesel von Rosenhof, qui nous a donné une excellente histoire des grenouilles & des crapauds de son pays.

Le *tibia* de ces amphibies est dans le milieu de leur corps d'une figure cylindrique un peu applatie ; mais les deux extrémités qui grossissent considérablement, sont bien plus évasées. Cependant l'inférieure, qui est articulée avec les deux os du tarse, est beaucoup plus large que ne l'est la supérieure. Du côté extérieur, où devroit être la place du péroné, cet os est singuliérement courbé, & le péroné manque entiérement, de maniere que le *tibia* est tout seul dans cette partie de la patte, comme le fémur est tout seul dans la cuisse. On remarque sur la face qui est antérieure ou inférieure par rapport à la situation de l'animal, & qui regarde le dos du pied, deux sillons assez profonds, & deux autres sur la face postérieure ou supérieure qui regarde la plante, tous les quatre s'avancent suivant la longueur de l'os, vers la moitié du *tibia.*

Si on coupe les deux extrémités transversalement tout à côté des épiphyses, on voit dans la section de chacune d'elles, deux tuyaux bien distincts, séparés par une cloison mitoyenne & commune, de façon que si on regarde seulement leurs ouvertures & les sillons extérieurs, sans faire attention au corps de l'os, on feroit tenté de penser qu'ils sont deux tuyaux distingués, & l'un joint étroitement à l'autre. Si on introduit une sonde très-mince dans un de ces quatre tuyaux, on croiroit qu'elle devroit sortir par le tuyau opposé ; mais parvenue vers la moitié du *tibia*, elle y est arrêtée par une autre cloison osseuse. Celle-ci est très-épaisse, & située transversalement, de sorte qu'elle empêche toute communication de la moitié supérieure de l'os avec l'inférieure. On apperçoit aisément à la lumiere cette cloison, que j'appelle *transversale*, extérieurement, & sans briser l'os. Elle est marquée par un cercle qui paroît plus blanc que le reste de l'os même quand il est sec, & qui entoure toute sa circonférence. Son siege est désigné plus exactement par un trou qui traverse le *tibia* d'un côté à l'autre. Ce trou par lequel passent des vaisseaux & des nerfs, commencent à la partie postérieure précisément sur la cloison transversale ; il perce ensuite le corps de la cloison même, & il sort à la partie antérieure.

Cependant les deux cloisons qui séparent les deux tuyaux de chaque extrémité, & que j'appelle *longitudinales*, quoiqu'elles s'avancent d'un côté jusque dans les corps des épiphyses, ne descendent pas jusqu'à la cloison transversale. Elles finissent à une certaine distance avant d'y arriver, & leurs extensions sont presque désignées extérieurement par les fil-

lons. Il eſt donc évident, parce que les cloiſons longitudinales ne deſcendent pas juſqu'à la tranſverſale, que les deux tuyaux ſupérieurs, ainſi que les inférieurs, aboutiſſent à un eſpace cylindrique commun entre la cloiſon tranſverſale & l'extrémité longitudinale.

Dans les têtards ou dans les grenouilles à queue, quand les os ne ſont pas encore oſſifiés, ou quand ils ne le ſont pas aſſez bien, les ſillons que je viens de décrire ſont très-ſuperficiels. Dans la coupe tranſverſale des extrémités, on voit aiſément la ſéparation des tuyaux, mais leurs cavités ſont remplies de maniere qu'on ne peut pas introduire une ſoie; cependant ſi on force davantage, on l'enfonce, & on voit ſortir par l'ouverture de l'autre tuyau latéral, une matiere gélatineuſe, ou à demi-cartilagineuſe blanche. J'avois obſervé cette matiere dans le *tibia* du poulet pendant l'incubation. Dès le dixieme jour, ſi on frotte cet os entre les doigts, il ſort une matiere gélatineuſe par les extrémités, & il reſte une eſpece de tunique dans laquelle elle étoit contenue, je l'ai examiné juſqu'au quinzieme jour, & j'en ai donné la deſcription dans mon ouvrage ſur la génération des nouveaux os, aux pages 215, 216 & 217.

Le cubitus qui eſt dépourvu de radius, comme le *tibia* l'eſt de péroné, eſt extrêmement large dans ſon extrémité inférieure, où il eſt articulé avec le carpe; mais à meſure qu'il s'avance vers ſon extrémité ſupérieure, où il eſt articulé avec l'humérus, il ſe retrécit tellement, qu'on pourroit conſidérer l'os tout entier comme un triangle. Il eſt ſitué de maniere que le côté antérieur avec l'apophyſe coronoïde regarde le dos de la main, le côté poſtérieur avec l'olecrâne, la plante, la face interne, le corps de l'animal, & la face interne le dehors. Dans le milieu de ſa partie inférieure qui eſt auſſi élargie, on remarque deux ſillons bien profonds qui ſuivent la longueur de l'os; le premier ſe trouve ſur la face intérieure, & le ſecond ſur l'extérieure. Ils parcourent preſque les deux tiers de toute ſa longueur, & ils deviennent ſuperficiels à meſure qu'ils approchent de l'extrémité ſupérieure. Cependant on ne doit pas conſidérer cet élargiſſement de la partie inférieure, comme un aplatiſſement de l'os, parce que les deux ſillons correſpondant l'un contre l'autre, diviſent cette extrémité en deux cylindres, de maniere que la cloiſon qui ſe trouve dans l'entre-deux eſt très-mince, & ſuffiſamment large. Si on coupe tranſverſalement l'épiphyſe inférieure, on découvre les ouvertures de deux tuyaux cylindriques. Leurs cavités qui contiennent la moëlle, s'avancent juſqu'à l'endroit à peu près où finiſſent extérieurement les ſillons, c'eſt-à-dire où finit la cloiſon commune. Là ces deux cavités que j'ai trouvées quelquefois preſque remplies vers l'épiphyſe inférieure d'une ſubſtance cellulaire oſſeuſe, s'embouchent dans un eſpace cylindrique commun qui termine l'extrémité ſupérieure du cubitus.

J'ai dit qu'extérieurement la cloiſon étoit aſſez large: en effet, ſi on emploie l'adreſſe néceſſaire, on peut la couper tellement avec un ſcapel bien fin, qu'on peut ſéparer entiérement les deux tuyaux, ſans entamer la cavité ni de l'un ni de l'autre juſqu'à l'eſpace commun. Il eſt évident que dans le *tibia* il y a deux cavités cylindriques ſupérieures avec un autre eſpace commun pour la moëlle, au lieu que dans le cubitus, il n'y en a que deux avec un ſeul eſpace commun.

Ceci eſt la ſtructure de ces deux os que je devois décrire. Elle eſt ſans doute admirable aux yeux des philoſophes. Pourquoi la nature a-t-elle été obligée d'employer tant de cloiſons & tant de tuyaux dans leur formation? & pourquoi le fémur qui eſt de la même grandeur que le *tibia*, n'en a-t-il pas auſſi? Quand on veut monter juſqu'aux cauſes finales, on tombe dans des abîmes de l'ignorance, & tout eſt caché aux regards des hommes; mais quand nous cherchons les uſages des parties, nous nous élevons à l'Être-Suprême, & bien ſouvent nous pénétrons dans ſes fins. Je tâcherai donc, s'il m'eſt permis, d'en expliquer les fonctions.

Je diſois d'abord que cette variété de conſtruction devoit être néceſſaire ou pour quelque choſe qui ſe trouve hors

de l'os & qui l'entoure, ou pour quelque chose qui se trouve dans l'os même. Une scrupuleuse anatomie des tendons & des ligamens, me fit renoncer au dehors. On devoit donc la trouver dans l'os. Je savois que la nature avoit employé des cloisons multipliées, afin de soutenir les lobes du cerveau. Ce viscere assez mou par sa constitution, avoit besoin d'être soutenu dans son milieu par la faux, afin que quand la tête se trouve appuyée sur les côtés, un des lobes n'écrase son compagnon par sa pesanteur ; on observe de semblables soutiens pour le cervelet. Or, comme la grenouille fait des mouvemens dans l'action de sauter, il étoit nécessaire que la nature eût employé aussi des cloisons osseuses dans les os de ses pattes, pour soutenir la moelle qui, sans ces soutiens, auroit été fondue par la violence des sauts. Ce n'étoit pas assez, il falloit aussi fortifier davantage les os mêmes, afin qu'ils pussent soutenir l'impétuosité de ces mouvemens sans se casser. On sait qu'un cylindre creux est plus solide qu'un autre tout plein, quand ils ont une égale quantité de matiere. Cela devoit être ainsi, d'autant plus que les os des grenouilles & des crapauds sont plus minces dans leur substance que les os des quadrupedes; ils sont formés de même dans les volatils, de maniere que leurs cavités de la moelle sont respectivement plus amples. Cette construction étoit avantageuse afin que les premieres eussent moins de gravité à la nage, & les seconds au vol. On pourroit objecter que quoique les extrémités du *tibia*, & l'extrémité inférieure du cubitus soient fortifiées par un double cylindre creux, cependant dans l'extrémité supérieure de celui-ci, & dans le milieu de l'autre, il n'y en a qu'un tout simple ; mais il faut observer que leur substance dans ces endroits est bien plus épaisse. J'aurois donné à cette structure tubuleuse, le seul usage de fortifier les os, si la cloison transversale ne m'eût assuré qu'elle étoit faite principalement pour soutenir la moelle.

Mais qu'elle disparoisse cette apparence de vérité, toute spécieuse qu'elle est, disois-je, en considérant le fémur & l'humérus! celui-là n'est pas moins gros que le *tibia*, & il n'a point de cloisons, & sa cavité pour la moelle s'étend d'un bout de l'os à l'autre : celui-ci est bien plus considérable que le cubitus, & sa cavité est toute simple.

Cependant en réfléchissant à la situation de la grenouille quand elle est prête à sauter, & à l'action du saut même, ce doute fut dissipé, & je me confirmai de plus en plus dans cette opinion. Quand elle est en repos, ou dans l'attitude de vouloir sauter, la cuisse touche le ventre, & le fémur forme un angle aigu avec les longs os du bassin. La partie de la patte qui renferme le *tibia*, ployée dans un sens contraire, touche tout le long de la cuisse, & le *tibia* forme un angle très-aigu avec le fémur; mais l'extrémité inférieure du premier qui touche l'extrémité supérieure du second, avance un peu sur celle-ci en longueur, & se trouve un peu plus relevée sur le même côté du dos, de sorte que le fémur est tout-à-fait parallele au plan horisontal sur lequel pose l'animal, & l'extrémité inférieure du *tibia* tombe obliquement jusqu'à ce qu'il ait touché le même plan avec son extrémité supérieure : la derniere partie de la patte qui est plus longue que les deux précédentes, & qu'on appelle *pié* dans les hommes, ployée aussi dans un sens contraire, touche tout le trajet de la seconde, & les deux os du tarse forment également un angle très-aigu avec le *tibia*.

Il est facile de comprendre par cet exposé, que le fémur, le *tibia*, & le pié forment la figure d'un Z. Si nous avons un corps situé à un point, par exemple, & si deux puissances le poussent en même temps, une vers une direction, & une autre vers une autre direction, on sait qu'il n'obéira ni à l'une ni à l'autre, qu'il gagnera le chemin du milieu, & qu'il parcourra la diagonale; mais si toute l'action tombe sur le même corps, son mouvement sera égal à l'ensemble des forces qui l'ont poussé. Il est donc évident qu'il tombera sur le *tibia*, non-seulement la force de ses muscles propres, mais celle aussi des muscles du fémur & du pié, qui

le tirent en ſens contraire par les deux extrémités.

Cela doit arriver toujours ainſi dans les petits & dans les grands ſauts, pendant que les os conſervent encore leurs angles entre eux; mais quand la patte eſt tout-à-fait déployée, & que les os ſe trouvent dans la direction d'une ligne droite, le pié participera auſſi une grande partie de la force. Dans ce cas le centre du mouvement eſt à l'extrémité du fémur, dans la cavité cotiloïde, & le mouvement des corps centrifuges eſt à la circonférence, c'eſt-à-dire, à l'extrémité du pié. Mais dans cette derniere circonſtance, outre que le pié appuyant à terre ne parcourt pas une grande circonférence, ſes os, étant auſſi petits & auſſi nombreux, n'avoient pas beſoin d'une ſtructure particuliere pour ſoutenir leur moelle & leurs corps. Le fémur étant trop près du centre du mouvement, ne parcourt pas non plus un long eſpace: il n'en avoit pas beſoin; par la même raiſon, ce n'étoit donc que le *tibia* qui étoit obligé de parcourir avec ſes deux extrémités, de très-grandes portions d'ovale, qui avoit beſoin d'une conſtruction différente, pour qu'il pût mettre ſa moelle & ſoi-même à l'abri de la violence.

On doit en dire autant du cubitus, de l'humérus, & de la derniere extrémité de la patte antérieure, nonobſtant que celle-ci ſoit infiniment plus courte que la poſtérieure. J'ai trouvé dans une grenouille ſuffiſamment groſſe, le cubitus de cinq lignes, tandis que le *tibia* l'étoit de quinze & demie; l'humérus de huit lignes, & le fémur de quatorze; la main juſqu'à l'extrémité du troiſieme doigt, qui eſt le plus long, de huit lignes & demie, & le pié avec les os du tarſe, de vingt-quatre & demie. On voit donc que l'humérus avance le cubitus de trois lignes, que le *tibia* ſurpaſſe le fémur d'une ligne & demie, que le pié gagne ſeize lignes ſur la main, & que toute la patte poſtérieure ſurpaſſe l'antérieure de trente-deux lignes & demie. Malgré cet excès de grandeur de l'humérus ſur le cubitus, il faut ajouter que le premier garde toujours, même dans les ſauts violens, un angle aigu avec le cubitus, & ſe trouve dans une direction parallele à l'horiſon.

Ces remarques faites, je voulois obſerver auſſi ſi la reproduction des os, moyennant la deſtruction de la moelle, avoit lieu dans les animaux à ſang froid. Je fis part au public l'année derniere, que j'étois parvenu à faire régénérer entiérement les os longs dans les volatils & dans les quadrupedes, ſans faire autre choſe que détruire la moelle. Ainſi pour me convaincre ſi les grenouilles étoient ſuſceptibles de cette reproduction, je coupai la patte poſtérieure à pluſieurs de ces animaux de différent âge, & en même temps à un certain nombre d'eux. Je la coupai tout à côté de l'épiphyſe inférieure du *tibia*, & je détruiſis la moelle des deux tuyaux inférieurs juſqu'à la cloiſon tranverſale; à d'autres je la coupai au-deſſus de cette cloiſon, & je détruiſis la moelle dans les deux tuyaux ſupérieurs juſqu'à l'épiphyſe ſupérieure, & à d'autres je la coupai à l'extrémité inférieure du fémur, & la moelle fut détruite dans toute ſa cavité; pour être sûr de l'avoir bien gâtee, je laiſſai une ou deux ſoies dans chaque cavité. Je les tuai enfin en différens temps; après trois jours, après dix, après quinze, & je n'ai jamais trouvé la moindre diſpoſition à une nouvelle oſſification, ni même le perioſte altéré. J'avois obſervé dans les pigeons qu'un nouveau *tibia* parfaitement oſſifié, s'étoit formé après le ſeptieme jour de la deſtruction de la moelle, & après le dixieme, le douzieme ou le quinzieme dans les chiens. Je conclus de-là que cette reproduction n'avoit pas lieu dans les grenouilles, ou que ſi elle l'avoit, cela devoit être en très-long-temps. Je n'ai pas pu m'aſſurer de cette durée, parce que je ne pouvois pas porter ces animaux au-delà de quinze à dix-huit jours, attendu qu'ils périſſoient tous; mais il faut remarquer que je faiſois ces expériences dans le mois de ſeptembre & après, parce que la reproduction des parties perdues dans les vermiſſeaux & autres zoophytes eſt plus prompte dans le printemps & dans l'été, juſqu'à la fin du mois de ſeptembre.

C'est dans ces saisons, comme je viens de dire, & précisément dans le premier âge de l'animal, que la force reproductrice est plus active dans les polybes d'eau, dans les vers de terre, dans les têtards, dans les limaçons, dans les limaces terrestres, dans les salamandres, dans la queue des tortues, dans les pattes des écrevisses, *&c.* Mais il ne s'agit pas de la reproduction d'une seule partie, comme d'un os, dans ces êtres vivans, qui semblent les plus vils de la terre; il s'agit de la tête, ou d'une patte entiere, ou de toutes les quatre, ou de la queue, *&c.*

M. l'abbé Spalanzani avoit arraché les quatre pattes à une salamandre tout près du tronc six fois consécutives, & six fois elles se régénérerent dans leur intégrité primitive, de façon qu'il fit reproduire plus de six cens osselets; & il calcule que si on avoit fait la même opération douze fois, on auroit fait régénérer plus de treize cents petits os. Il avoit avancé pareillement, d'après l'expérience, que la même reproduction avoit lieu dans les pattes des grenouilles & des crapauds; mais ce fait a été nié formellement par plusieurs savans, & ils l'ont nié d'après l'expérience; aussi j'étois presque déterminé pour ce dernier parti, après avoir vu que la destruction de la moelle, capable de faire régénérer les os dans les autres animaux, l'avoit empêché dans les grenouilles; mais quand on avoit exposé l'expérience à l'expérience, c'étoit à elle-même qu'il falloit recourir de nouveau, si on vouloit éviter toutes les vaines disputes, & l'exagération si facile à se glisser dans l'esprit des hommes. Cependant je désespérois d'y parvenir; parce que j'étois à la moitié d'octobre, temps dans lequel la force reproductrice n'est plus en vigueur; mais comme je me trouvois avoir vingt grenouilles qui ne me servoient plus à aucun usage, je leur coupai la patte sous l'extrémité supérieure du *tibia*, & je les laissai sans détruire la moelle. Je pris la précaution de les laisser dans ma chambre, où il y avoit toujours du feu, & dans de la terre humide, parce que j'avois appris autrefois que l'eau macéroit les muscles coupés; mais quand l'extrémité du moignon s'étoit couverte d'une espece de gelée, je les mettois dans l'eau pour quelque partie de la journée.

Vingt jours après, toutes étoient péries, à l'exception pourtant d'une seule bien grosse, & par conséquent bien âgée. D'abord la gelée qui couvroit cette extrémité du moignon étoit d'une couleur blanchâtre bien foncée; mais suivant qu'elle durcissoit elle devenoit plus obscure. Après elle s'alongeoit successivement, & on voyoit sa surface extérieure acquérir la ressemblance de peau. Au bout d'un mois environ, elle étoit bien alongée, de maniere qu'on pourroit dire que c'étoit de l'os couvert de sa peau; mais cette portion régénérée étoit alors bien mince, & on ne pouvoit pas appercevoir les muscles extérieurement. Ils commencerent ensuite à être apparens, & ils se développerent insensiblement. Au commencement du mois de décembre, le tarse s'étoit formé aussi avec son articulation supérieure, & on n'y voyoit point de muscles non plus. A l'extrémité inférieure il y avoit deux bourgeons gélatineux, qui ressembloient assez bien à deux cornes de limaçon qui ne sont pas alongées, & qui commencent à se déployer; mais alors ils étoient petits. Ils étoient sans doute le commencement de la derniere extrémité de la patte dont l'animal se servoit déjà très-bien, tant pour nager que pour sauter.

Au même temps, à un endroit d'une patte, sa circonférence étoit de neuf lignes, tandis que dans l'autre patte, au même endroit où les muscles sont plus gros dans l'état naturel, elle étoit de quatorze; la circonférence du tarse de quatre lignes, & celle du tarse entier d'onze; la longueur du *tibia* d'onze lignes, & celle du *tibia* de seize; la longueur du tarse de cinq lignes & demie, & celle du tarse de neuf; les deux bourgeons d'une ligne, & le reste de l'extrémité dix-huit; la cuisse enfin étoit de quatorze lignes, & tout le corps de l'animal de trois pouces. La coupe dans la patte avoit été faite quatre lignes audessous de l'articulation; elle avoit donc

quoi bâtir la plupart des édifices de Rome. La dureté des pierres de ces carrieres étoit à l'épreuve des fardeaux & des injures de l'air, ce qui augmentoit leur prix & leur mérite. Pline, *l. XXXVI. c. vj.* rapporte comme un bon mot ce qui fut dit par Cicéron aux habitans de l'île de Chios, qui lui montroient avec faste les murs de leurs maisons bâtis de marbre jaspé. Je les admirerois davantage, leur dit Cicéron, si vous les aviez bâtis des pierres de *Tibur*. Cicéron vouloit leur dire : votre marbre ne vous coûte guere, vous le trouvez dans votre île, ne vous glorifiez donc pas de la somptuosité de vos maisons : vos richesses & vos dépenses paroîtroient avec plus d'éclat, si vous aviez fait venir de *Tibur*, les matériaux de vos édifices.

Martial dit quelque part, que l'air de la montagne de *Tibur* avoit la vertu de conserver à l'ivoire sa blancheur & son éclat, ou même de les réparer. Pline & Properce disent la même chose, & Silius Italicus, *l. XII.* le dit aussi.

*Quale micat semperque novum est quod* Tiburis *aura*
*Pascit ebur.*

L'air de *Tibur* étoit sain & frais, les terres étoient arrosées d'une infinité de ruisseaux, & très-propres à produire beaucoup de fruits. Il ne faut donc pas s'étonner que les Romains y aient eu tant de maisons de campagne, tant de vergers, & tant d'autres commodités. Auguste s'y retiroit de temps-en-temps. *Ex secessibus præcipuè frequentavit maritima, insulasque Campaniæ, aut proxima urbi oppida, Lanuvium Prænestè*, Tibur, *ubi etiam in porticibus Herculis templi, persæpe jus dixit.* L'empereur Adrien y bâtit un magnifique palais. Zénobie eut une retraite au voisinage. Manlius Vopiscus y avoit une très-belle maison, décrite par Stace. Enfin C. Aronjus fit des dépenses énormes à élever dans *Tibur* un bâtiment qui effaçoit le temple d'Hercule.

*Ædificator erat Cetronius & modo curvo*
*Littore Cajetæ, summa nunc* Tiburis *arce,*
*Nunc prænestinis in montibus, alta parabat*
*Culmina villarum ; Græcis longeque petitis*
*Marmoribus vincens Fortunæ, atque Herculis ædem.*

Je ne veux pas oublier Horace qui avoit une maison où il alloit très-souvent, & qu'il souhaitoit pour retraite fixe de ses derniers jours. *Vixit in plurimum in secessu ruris sui Sabini aut Tiburtini : domusque ejus ostendetur circà Tiburtini lucum*, dit Suétone. Il ne faut donc pas s'étonner que ce poëte vante tant la beauté de *Tibur*, & qu'il préfere cette ville à toutes celles de la Grece.

*Ne nec tam patiens Lacedæmon ;*
*Nec tam Larissæ percussit campus opimæ,*
*Quam domus Albuneæ resonantis ,*
*Et præceps Anio, &* Tiburini *lucus & uda*
*Mobilibus pomaria rivis.*

« Je suis enchanté des bocages de *Tibur*,
» & de ses vergers couverts d'arbres frui-
» tiers, & entrecoupés de mille ruisseaux
» distribués avec art. J'aime à entendre
» tantôt l'Albula rouler ses eaux avec
» bruit du haut des montagnes ; tantôt le
» rapide Anio se précipiter au-travers des
» rochers. Non, Lacédémone, si recom-
» mandable par la patience de ses habi-
» tans, & Larisse avec ses gras pâturages,
» n'ont rien à mon gré qui approche de
» ce charmant séjour ».

Rien n'est plus heureux que le *mobilibus rivis* d'Horace ; c'est le *ductile flumen aquæ riguæ* de Martial, les petits ruisseaux que l'on mene où l'on veut pour arroser les jardins & les vergers : *pomaria* sont des vergers de pommiers. La campagne de *Tibur* en étoit couverte comme la Normandie : de-là vient que Columelle dit en parlant : *pomosi* Tiburis *arva.*

Munatius Plancus, dont nous connoissons d'admirables lettres qu'il écrivoit à Cicéron, & qui joua un grand rôle dans les armées, avoit aussi une fort belle maison à *Tibur* ; Horace le dit dans la même ode

*. . . . . . Seu te fulgentia signis*
*Castra tenent, seu densa tenebit*
Tiburis *umbra tui.*

Enfin les poëtes ne cessent de faire l'éloge des agrémens de Tibur. On connoît les vers de Martial, *épig. lvij. l. V.* sur la mort d'un homme qui n'avoit pu sauver sa vie en respirant le bon air de cette ville.

*Cùm* Tiburtinus *damnet Curiatius auras*
*Inter laudatas ad Stiga missus aquas,*
*Nulla fata loco possis excludere: cum mors*
*Venerit, in medio* Tibure *sardinia est.*

Voici d'autres vers que le même auteur adresse à Faustinus qui jouissoit de la fraîcheur de ce lieu-là pendant les chaleurs de la canicule.

*Herculeos colles gelidâ vos vincite brumâ,*
*Nunc* Tiburtinis *sedite frigoribus.*

La Rome chrétienne n'a pas moins couru après les délices de Tivoli. Léandre Alberti rapporte que les prélats de cette cour alloient passer tout l'été à la fraîcheur de ce lieu-là. *Voyez* TIVOLI.

Mais qu'est devenu le tombeau de l'orgueilleux Pallas, qui étoit sur le chemin de Tibur, & dont Pline parle si bien dans une de ses lettres à Fontanus? *let. xxix. liv. VII.*

Vous rirez, lui dit-il, vous entrerez en colere, & puis vous recommencerez à rire, si vous lisez ce que vous ne pourrez croire sans l'avoir lu. On voit sur le grand chemin de Tibur, à un mille de la ville, un tombeau de Pallas avec cette inscription: *Pour récompenser son attachement & sa fidélité envers ses patrons, le sénat lui a décerné les marques de distinction dont jouissent les préteurs, avec quinze millions de sesterces* (environ quinze cens mille livres de notre monnoie) *& il s'est contenté du seul honneur.*

Je ne m'étonne pas ordinairement, continue Pline, de ces élévations où la fortune a souvent plus de part que le mérite. Je l'avoue pourtant, j'ai fait réflexion combien il y avoit de momeries & d'impertinences dans ces inscriptions, que l'on prostitue quelquefois à des infames & à des malheureux. Quel cas doit-on faire des choses qu'un misérable ose accepter, ose refuser, & même sur lesquelles il ose se proposer à la postérité pour un exemple de modération? Mais pourquoi me fâcher? Il vaut bien mieux rire, afin que ceux que le caprice de la fortune éleve ainsi ne s'applaudissent pas d'être montés fort haut, lorsqu'elle n'a fait que les exposer à la risée publique. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

TIBURON. *Voyez* REQUIN.

TIC, s. m. (*Gram.*) geste habituel & déplaisant: il se dit au simple & au figuré. Il a le *tic* de toujours remuer les piés. Il veut faire des vers, c'est sa maladie, son *tic*. Il n'y a peut-être personne qui, examiné de près, ne décélât quelque *tic* ridicule dans le corps ou dans l'esprit. Wasp a le *tic* de juger de tout sans avoir jamais rien appris.

TIC, (*Maréchal.*) maladie des chevaux ou mauvaise habitude qu'ils ont d'appuyer les dents contre la mangeoire ou la longe du licou, comme s'ils les vouloient mordre, ce qu'ils ne font jamais qu'ils ne rottent. Un cheval *ticqueur* ou qui *ticque*, ou sujet au *tic*, se remplit de vents, & devient sujet aux tranchées: le *tic* est fort incommode & se communique dans une écurie.

Il y a à cette incommodité plusieurs palliatifs qui ne durent que quelques jours, comme d'entourrer le cou près de la tête d'une courroie de cuir un peu serrée, de garnir le bord de la mangeoire de lames de fer ou de cuivre, de frotrer la mangeoire avec quelque herbe fort amere, ou avec de la fiente de vache ou de chien, ou avec de la peau de mouton; mais le meilleur & le plus efficace est de donner l'avoine dans un havresac pendu à la tête du cheval, & de lui ôter sa mangeoire.

TICAL, s. m. (*monnoie*,) c'est une monnoie d'argent qui se fabrique & qui a cours dans le royaume de Siam: elle pese trois gros & vingt-trois grains.

TICAO, (*Géog. mod.*) île d'Asie, une des Philippines, habitée par des Indiens, qui sont la plupart sauvages. Elle a huit

lieues de tour, un bon port, de l'eau, du bois en abondance, & est à 4 lieues de Burias. (*D. J.*)

*TICARIUS*, (*Géog. mod.*) fleuve de l'île de Corse. Ptolomée *liv.* III. *ch.* marque l'embouchure de ce fleuve sur la côte occidentale de l'île, entre *Pauca-civitas* & *Titanis-portus*: le nom moderne est Grosso, selon Léander. (*D. J.*)

*TICHASA*, (*Géog. anc.*) ville de l'Afrique propre. Elle est marquée par Ptolomée, *l.* IV. *c. iij.* au nombre des villes qui sont entre les fleuves Bagradas & Triton, & au midi de Carthage. (*D. J.*)

*TICINUM* ou *TICINUS*, (*Géog. anc.*) ville d'Italie, chez les Insubres, sur le bord d'un fleuve de même nom. Pline, *liv.* III. *c. xvij* nous apprend qu'elle avoit été bâtie par les Gaulois. Dans la suite des temps elle devint un municipe, comme le prouve Cluvier par une ancienne inscription où on lit ces mots: *municipi patrono:* elle fut célebre sous les empereurs; le nom moderne est Pavie. *Voyez ce mot* qui est corrompu de *Pabia* ou *Papia*, nom que les auteurs du moyen âge lui donnent. (*D. J.*)

TICOU, (*Géog. mod*) ville des Indes, dans l'île de Sumatra, sur la côte occidentale, vis-à-vis de Pulo-Menton. Elle dépend du royaume d'Achem, & son territoire abonde en poivre. (*D. J.*)

TIDOR, TIDORE, TYDOR, (*Géog. mod.*) en arabe *Tubara*, île de la mer des Indes, dans l'Archipel des Moluques, à l'orient de celle de Gibolo, au midi oriental de Ternate, & au nord de l'île Motir. Elle produit, comme l'île de Ternate, le clou de girofle & la noix muscade: son circuit est d'environ sept lieues. Il y a un volcan du côté du sud. Les Hollandois ont chassé les Portugais de cette île, & en sont depuis long-temps les maîtres au moyen des forts qu'ils y ont élevés, quoiqu'il y ait un roi qui fait sa résidence à *Tidor*, capitale de l'île, & qui est sur sa côte orientale. *Long.* suivant Harris, 116$^{d}$. 46'. 15''. *lat.* o. 36'. (*D. J.*)

TIEDE, adj. (*Gram.*) d'une chaleur médiocre. Ce terme est bien vague: entre la glace & l'ébullition il y a un grand intervalle: où commence la *tiédeur*, où finit-elle, & où commence la chaleur? Il semble qu'il n'y ait qu'un instrument gradué qui pût apporter quelque précision à l'acception de ce mot si essentiel à déterminer par le rapport qu'il a avec la santé, la maladie, & l'art qui s'occupe à la conservation de l'un & à la guérison de l'autre. On dit, faites infuser à *tiede*; prenez de l'eau *tiede*; faites *tiédir* ces substances avant que de les mêler; donnez ce médicament *tiede*; *Tiede* & *tiédeur* se prennent aussi figurativement. Il est devenu bien *tiede* sur cette affaire; je suis les amis *tiedes*; je méprise les amans *tiedes*; cette eau commence à *tiédir*; sa passion est bien *tiede*.

TIEL, TIELE, *ou* THIEL, (*Géog. mod.*) ville des Pays-bas, dans la province de Gueldre & la principale du Bas-Bétuwe. Cette ville fut fondée dans le neuvieme siecle; & dans le suivant, l'an 950, Otton le grand la donna à Baldric, évêque d'Utrecht. Dans le onzieme siecle *Tiel*, le Bétau, le Veleau, furent inféodés à Godefroy le bossu, duc de Brabant. Par un traité de paix de l'an 1335, *Tiel* fut cédé à Renaud, comte de Gueldre. Enfin durant les guerres des Pays-bas, cette ville, après divers événemens, passa l'an 1588, au pouvoir des Etats-généraux, malgré tous les efforts du duc de Parme. *Long.* 22. 40. *lat.* 51. 5.

C'est à *Tiel* que naquit Bibauc, en latin *Bibaucius* (Guillaume), mort général des chartreux, l'an 1535, après avoir passé dans son pays pour un prodige d'éloquence & de savoir. Le lecteur pourra juger de son talent dans l'art de la parole, par l'échantillon d'un de ses sermons prêché le jour de la Magdelaine, & rapporté dans le *second tome* des mélanges d'histoire & de littérature.

Dans ce sermon Bibauc dit que, « Marthe étoit une très-bonne femme, » *rara avis in terris*, fort attachée à son » ménage, très-pieuse, & qui se plaisoit » beaucoup à aller entendre le sermon & » l'office divin; mais que Magdelaine sa » sœur étoit une coquette qui n'aimoit » qu'à jouer, à courir, & à perdre le » temps; que cependant Marthe n'épargnoit rien pour l'attirer à Dieu; que » pour ne la pas effaroucher, *faciebat*

» *bonam sociam*, elle faisoit le bon compagnon avec elle, & entroit en apparence dans ses inclinations mondaines; de sorte que sachant combien elle aimoit le bon air & le beau langage, elle lui dit des merveilles de la personne & des sermons de Notre-Seigneur, pour l'obliger finement à le venir écouter; que Magdelaine poussée de curiosité y vint enfin; mais qu'arrivant trop tard, comme les dames de qualité, pour se faire davantage remarquer, elle fit grand bruit, & passant par-dessus les chaises, elle se plaça *in conspectu domini*, vis-à-vis du prédicateur, & le regarda entre les deux yeux avec une hardiesse épouvantable, *&c.*» (*D. J.*)

TIEN *ou* TYEN, s. m. (*Hist. mod. Relig.*) Ce mot signifie en langue chinoise *le ciel*. Les lettrés chinois désignent sous ce nom l'*Être-Suprême*, créateur & conservateur de l'Univers. Les Chinois de la même secte des lettrés, désignent encore la divinité sous le nom *Cham-ti*, ou *Chang-ti*, ce qui signifie *souverain* ou *empereur*; ces dénominations donnerent lieu à de grandes contestations entre les missionnaires jésuites & les mandarins qui sont de la secte des lettrés : les premiers ne voulurent jamais admettre le nom de *tien*, que les lettrés donnoient à la divinité, parce qu'ils les accusoient d'athéisme, ou du moins de rendre un culte d'idolatrie au ciel matériel & visible. Ils vouloient que l'on donnât à Dieu le nom de *tientchu*, seigneur du ciel. L'empereur Canghi, dans la vue de calmer les soupçons & les scrupules des missionnaires, qu'il aimoit, donna un édit ou déclaration solennelle, qu'il fit publier dans tout son empire, par laquelle il faisoit connoître que ce n'étoit point au ciel matériel que l'on offroit des sacrifices, & à qui l'on adressoit ses vœux; que c'étoit uniquement au souverain maître des cieux à qui l'on rendoit un culte d'adoration, & que par le nom de *chang-ti*, on ne prétendoit désigner que l'Être-Suprême. L'empereur, non content de cette déclaration, la fit souscrire & confirmer par un grand nombre des mandarins les plus distingués de l'empire, & par les plus habiles d'entre les lettrés; ils furent très-surpris d'apprendre que les Européens les eussent soupçonnés d'adorer un être inanimé & matériel, tel que le ciel visible; ils déclarerent donc de la maniere la plus authentique, que par le mot *tien*, ainsi que par celui de *chang-ti*, ils entendoient le Seigneur suprême du ciel, le principe de toutes choses, le dispensateur de tous les biens, dont la providence, l'omniscience, & la bonté, nous donnent tout ce que nous possédons. Par une fatalité incompréhensible, des déclarations si formelles n'ont jamais pu rassurer les consciences timorées des missionnaires; ils crurent que l'empereur & les lettrés ne s'étoient expliqués de cette façon, que par une condescendance & par une foiblesse à laquelle rien ne pouvoit pourtant les obliger; ils persisterent à les soupçonner d'athéisme & d'idolatrie, quelqu'incompatible que la chose paroisse; & ils refuserent constamment de se servir des mots de *tien* & de *chang-ti*, pour désigner l'Etre Suprême, aimant mieux se persuader que les lettrés ne croyoient point intérieurement ce qu'ils professoient de bouche, & les accusant de quelques restrictions mentales qui, comme on sait, ont été autorisées en Europe, par quelques théologiens connus des missionnaires. *V. l'histoire de la Chine* du R. P. du Halde.

TIENBORD, (*Marine*,) *voyez* STRIBORD.

TIENSU, s. f. *terme de Relation*, idole des peuples du Tonquin, dont parle Tavernier. Ils réverent la *Tiensu*, comme la patrone des arts; ils l'adorent, & lui font des sacrifices, afin qu'elle donne de l'esprit, du jugement & de la mémoire à leurs enfants.

TIERAN *ou* TIERSAN, (*Venerie*), il se dit du singulier, à la troisieme année.

TIERÇAGE, s. m. (*Jurisprud.*) étoit la troisieme partie des biens du défunt, que le curé de sa paroisse exigeoit autrefois en quelques lieux, pour lui donner la sépulture. Ce *tierçage* fut depuis réduit

au neuvieme, & ensuite aboli. *V.* Alain Bouchard, *l.* III *des annales de Bretagne*; Brodeau, *sur* Louet, *let. c. somm.* 4. (*A*)

TIERCE, s. f. (*Théolog.*) nom d'une des petites heures canoniales, composée suivant l'usage présent de l'eglise romaine, du *Deus in adjutorium*, d'un hymne, de trois speaumes sous une seule antienne, d'une capitule avec son répons bref, d'un verset, & d'une oraison.

Des auteurs eccléfiastiques, très-anciens, tel que S. Basile dans ses grandes regles, *quæst.* 37, & l'auteur des constitutions apostoliques, *l.* VIII, *c.* xxxiv, attestent que de leur temps, *tierce* faisoit partie de la priere publique : on la nommoit ainsi *tertia*, parce qu'on la faisoit à la troisieme heure du jour, selon la maniere de compter des anciens, laquelle répondoit à neuf heures du matin; & & cela en mémoire de ce qu'à cette heure le Saint-Esprit étoit descendu sur les apôtres. C'est la raison qu'en donne S. Basile. L'auteur des constitutions apostoliques dit que c'étoit en mémoire de la sentence de mort prononcée par Pilate à pareille heure contre Jesus-Christ. C'est aussi ce que dit la glose, *dat causam tertia mortis* : on ne sait pas précisément de quelles prieres, ni de quel nombre de pseaumes l'heure de *tierce* étoit composée dans les premiers temps ; mais on conjecture qu'il n'y avoit que trois speaumes, parce que, dit Cassien, chaque heure canoniale étoit composée de trois speaumes avec les prieres; Bingham prétend, mais sans alléguer aucune autorité, qu'on ne récitoit point *tierce* les jours de dimanche & de fête, parce que c'étoit à cette heure que commençoit la célébration de l'eucharistie: comme si l'on n'eût pas pu anticiper *tierce*, ou du moins en chanter les pseaumes tandis que le peuple s'assembloit. *V.* Bingham, *orig. eccles.* *t.* V, *l.* XIII, *c.* ix, §. 2.

TIERCE, *fievre*, (*Médec.*) fievre qui revient tous les deux jours, accompagnée de froid & de frisson, d'un pouls prompt & fréquent, que suit une chaleur incommode & brûlante; c'est l'espece de fievre la plus commune; elle attaque indistinctement les personnes de tout âge, de tout sexe, & de tout tempérament.

*Symptomes.* Lorsque cette fievre est réguliere & vraie, voici les symptomes les plus ordinaires.

Les articulations sont foibles: on a mal à la tête : on sent aux environs des premieres vertebres du dos, une douleur de reins; il y a constipation & tension douloureuse aux hypocondres. Ajoutez à cela le refroidissement des parties extérieures, sur-tout des narrines & des oreilles, des bâillemens, un frisson accompagné quelquefois de tremblement dans tous les membres, un pouls petit, foible, serré, & quelquefois une soif insatiable.

Ces symptomes sont suivis de nausées & de vomissemens; ensuite il survient une chaleur brûlante & seche, qui s'empare de tout le corps; les joues s'affaissent, le visage devient pâle, la peau retirée, les vaisseaux des pieds & des mains paroissent rouges & gonflés, le pouls devient plus grand, plus plein, plus prompt, & la respiration plus pénible; le malade tient aussi quelquefois des discours sans ordre & sans suite.

Ces symptomes diminuent peu à peu, la chaleur se calme, la peau se relâche & s'humecte; les urines sont hautes en couleur, & sans sédiment, le pouls s'amollit, la sueur succede, & le paroxisme cesse.

Quant à sa durée, elle varie selon la différence des tempéramens & des causes morbifiques; chez la plupart des malades, elle est de onze ou douze heures, & dans d'autres davantage; il y a le jour suivant intermission; le corps est languissant; le pouls qui étoit prompt & véhément dans le paroxisme, est alors lent, foible & ondoyant; les urines sont plus épaisses, déposent un sédiment, ou portent une espece de nuage; ce qui marque la disposition à précipiter un sédiment.

*Personnes sujettes à la fievre tierce.* Tout

le monde y eſt ſujet, mais les jeunes gens plus que les vieillards, les hommes plus que les femmes; les perſonnes d'une vie active, plus que celles qui menent une vie ſédentaire; les perſonnes d'un tempérament délicat & bilieux; celles qui font un uſage exceſſif de liqueurs froides; celles qui vivent ſous un atmoſphere malſain; celles qui ont ſouvent des nauſées, *&c.* ſont auſſi plus fréquemment attaquées de *fievre tierce* que les autres, *&c.*

*Diviſion des différentes fievres tierces.* La *fievre tierce* eſt vraie ou bâtarde: la premiere eſt accompagnée de ſymptomes violens, mais ſa terminaiſon ſe fait quelquefois promptement. Dans la *fievre tierce* bâtarde, les ſymptomes ſont plus doux.

La *fievre tierce* ſe diſtingue auſſi en réguliere & irréguliere. La premiere conſerve la même forme, ſoit dans ſon accès, ſoit dans ſa terminaiſon. L'irréguliere varie à ces deux égards: les *fievres tierces* irrégulieres, ſont communément épidémiques, & proviennent de la conſtitution bizarre des ſaiſons.

La *fievre tierce* eſt quelquefois ſimple, quelquefois double. Dans la ſimple, les paroxiſmes reviennent tous les ſeconds jours, ou deux fois par jour, avec un jour d'intermiſſion. Il faut toutefois diſtinguer la fievre double-*tierce*, de la fievre quotidienne qui prend tous les jours dans le même temps, au-lieu que les paroxiſmes de la double-*tierce* reviennent tous les deux jours.

*Cauſes des fievres tierces.* Ces fievres naiſſent comme les autres, d'une infinité de cauſes différentes; mais pour l'ordinaire, de la corruption de la bile & des humeurs, après de grands exercices d'agitations d'eſprit, d'une ſaiſon chaude, humide, des veilles, de l'abus des liqueurs échauffantes, des alimens gras, épicés, de difficile digeſtion, des crudités, *&c.*

*Prognoſtics.* Les *fievres tierces* qui n'ont pas été mal traitées, ſont plus favorables que contraires à la ſanté; car ceux qui en ont été attaqués, ſe portent communément, après qu'ils ſont guéris, mieux qu'ils ne le faiſoient auparavant.

Souvent la *fievre tierce* ceſſe d'elle-même, par le ſimple régime, ſans aucun remede, & par une légere criſe au bout de quelques accès. Ces ſortes de fievres ne ſont jamais nuiſibles; mais les *fievres tierces* mal conduites par le médecin, ſur-tout lorſqu'il a mis en uſage de violens ſudorifiques ou aſtringens, laiſſent après elles un délabrement de ſanté cent fois pire que n'étoit la fievre.

Les *fievres tierces* ſont plus opiniâtres en automne & en hiver, que dans les autres ſaiſons. Elles ſont ſujettes à revenir, ſur-tout lorſqu'elles ont été arrêtées mal-à-propos, & que le malade, après leur guériſon, a péché inconſidérément dans le régime diaphorétique, ou diététique.

*Méthode curative.* C'eſt 1°. de corriger l'acrimonie qui eſt la cauſe prochaine de cette fievre. 2°. De diſſiper doucement, ſur-tout par la tranſpiration, la matiere peccante. 3°. De calmer la violence des ſpaſmes & des ſimptômes. 4°. D'expulſer & d'évacuer les humeurs viciées, qui ſont logées principalement dans le duodenum. 5°. De rétablir les forces après le paroxiſme, & de tenir les excrétions en bon état. 6° D'empêcher le retour de la fievre, accident commun, & qui demande plus de précautions qu'on n'en prend d'ordinaire.

Pour remplir la premiere indication curative, on corrige l'acrimonie bilieuſe, par le nitre commun, bien épuré, & par des liqueurs humectantes & délayantes, comme des tiſanes d'orge, de l'eau de gruau, du petit lait, des boiſſons de racines de gramen, du ſuc & d'écorce de citron, *&c.*

On ſatisfait à la ſeconde indication par des diaphorétiques doux, les infuſions de ſcordium, de chardon béni, & d'écorce de citron.

La troiſieme indication eſt remplie, en employant des ſubſtances nitreuſes, rafraîchiſſantes, modérément diaphorétiques & délayantes; tel eſt l'eſprit dulcifié de nitre bien préparé; & donné dans des eaux ſédatives, comme celles de fleurs de ſureau, de tilleul, de primevere, de camomille commune, *&c.*

On corrige & on évacue les humeurs viciées par de doux vomitifs, des purgatifs, des ſavonneux aceſcens, & autres

remedes semblables. Quand les sucs viciés sont visqueux & tenaces, les sels neutres, comme le tartre vitriolé, le sel d'epsom, les sels des eaux de Sedlitz & d'Egra, sont très-bienfaisans : on délaie ces sels dans une suffisante quantité de quelques véhicules aqueux. Si les sucs viciés sont acides & salins, on peut user de manne, avec une demi-drachme de terre foliée de tartre, & quelques gouttes d'huile de cedre. Lorsque le duodenum, ou l'estomac sont engorgés de sucs corrompus, on doit tenter l'évacuation par les émétiques convenables.

Après l'évacuation des humeurs peccantes, on rétablit le ton des solides par les fébrifuges resserrans, & en particulier par le quinquina, donné dans le temps d'intermission, en poudre, en décoction, infusion, essence ou extrait.

Le mal étant guéri, on en prévient le retour par le régime, les alimens faciles à digérer, l'exercice modéré, les frictions, & quelques stomachiques en petite dose.

*Observation de pratique.* Les émétiques, les échauffans, & les sels purgatifs, ne conviennent point aux hypochondriaques : on substitue à ces remedes des balsamiques en petite dose, & des clisteres préparés de substances émollientes & laxatives.

On n'entreprend rien dans l'accès, & sur-tout pendant les frissons; mais à mesure que la chaleur augmente, on use d'une boisson agréable, propre à éteindre la soif, & à petits coups; lorsque la chaleur diminue, on facilite l'éruption de la moiteur; & après la cessation de la fievre, on continue d'entretenir la transpiration.

Quoique le quinquina soit un excellent fébrifuge, il ne convient point aux personnes mélancoliques, aux femmes dont les regles sont supprimées, & dans plusieurs autres cas : on ne doit point l'employer avant que la matiere morbifique soit corrigée & suffisamment évacuée.

La saignée ne convient qu'aux gens robustes, pléthoriques, jeunes, & dans la vigueur de l'âge.

Les opiats & les anodins diminuent les forces, dérangent les périodes de la maladie, & troublent la crise.

L'écorce de cascarille qui est balsamique, sulphureuse, terreuse & astringente, est un excellent remede pour les personnes languissantes & flegmatiques; on mêle fort bien cette écorce avec le quinquina.

Les femmes que la suppression des regles a rendu cachectiques, doivent être traitées avec beaucoup de circonspection dans la *fievre tierce*.

Les enfans de huit ou dix ans, attaqués de *fievre tierce*, se guérissent à merveille par un léger émétique, suivi de clisteres fébrifuges, ou de sirop de quinquina.

Les sudorifiques, & les remedes échauffans font souvent dégénérer la *fievre tierce* en continue, ou en fievre inflammatoire, ce qui suffit pour bannir à jamais de la médecine cette méthode qui n'a que trop long-temps régné.

Quand la *fievre tierce* produit un nouvel accès dans les jours d'intervalle, on la nomme *double tierce*; si elle a trois accès, *triple tierce*; ainsi de la quarte.

La cause prochaine de ce phénomene est 1°. l'augmentation de la matiere fébrile, assez considérable pour produire un nouvel accès. 2°. Le manque de forces qui n'a pas pu soumettre & expulser toute la matiere fébrile dans l'accès précédent. 3°. La reproduction d'une nouvelle matiere fébrile dans l'intervalle. Le danger est toujours plus grand à proportion que les accès se touchent & se multiplient; cependant la méthode curative ne change pas : on peut seulement augmenter avec prudence, la dose du fébrifuge, & s'y tenir un peu plus long-temps, pour prévenir la récidive. (*Le Chevalier* DE JAUCOURT.)

TIERCE, s. f. *en Musique*, est la premiere des deux consonnances imparfaites. *Voyez* CONSONNANCE. Comme les Grecs ne la reconnoissoient pas pour telle, elle n'avoit point parmi eux de nom générique. Nous l'appellons *tierce*; parce que son intervalle est formé de trois sons, ou de deux degrés diatoniques. A ne considérer

les *tierces* que dans ce dernier ſens, c'eſt-à-dire, par leur degré, on en trouve de quatre ſortes, deux conſonnantes, & deux diſſonnantes.

Les conſonnantes ſont 1°. la *tierce* majeure, que les Grecs appeloient *diton*, compoſée de deux tons, comme d'*ut* à *mi*; ſon rapport eſt de 4 à 5. 2°. La *tierce* mineure, appelée par les Grecs *hemi-diton*, eſt compoſée d'un ton & demi, comme *mi-ſol*; ſon rapport eſt de 5 à 6.

Les *tierces* diſſonnantes ſont, 1°. la *tierce* diminuée, compoſée de deux ſemi-tons majeurs, comme *ſi*, *re* bémol, dont le rapport eſt de 125 à 144. 2°. La *tierce* ſuperflue, compoſée de deux tons & demi, comme *fa*, *la* dieze; ſon rapport eſt de 96 à 125.

Ce dernier intervalle ne s'emploie jamais ni dans l'harmonie, ni dans la mélodie. Les Italiens pratiquent aſſez ſouvent dans le chant la *tierce* diminuée; pour dans l'harmonie, elle n'y ſauroit jamais faire qu'un très-mauvais effet.

Les *tierces* conſonnantes ſont l'ame de l'harmonie, ſur-tout la *tierce* majeure, qui eſt ſonore & brillante. La *tierce* mineure a quelque choſe de plus triſte, cependant elle ne laiſſe pas d'avoir beaucoup de douceur, ſur-tout quand elle eſt redoublée.

Nos anciens muſiciens avoient ſur les *tierces* des lois preſqu'auſſi ſéveres que ſur les quintes; il n'étoit pas permis d'en faire deux de ſuite de la même eſpece, ſur-tout par un mouvement ſemblable. aujourd'hui on fait autant de *tierces* majeures ou mineures de ſuite, que la modulation en peut comporter; & nous avons des duo fort agréables qui, du commencement à la fin, ne procedent que par *tierces*.

Quoique la *tierce* entre dans la plupart des accords, elle ne donne ſon nom à aucun, ſi ce n'eſt à celui que quelques-uns appellent *accord de tierce-quarte*, & que nous connoiſſons plus généralement ſous le nom de *petite-ſixte*. *Voyez* ACCORD, SIXTE. (*S*)

TIERCE DE PICARDIE, les *Muſiciens* appellent ainſi par plaiſanterie, la *tierce* majeure donnée à la finale d'un morceau de muſique compoſé en mode mineur. Comme l'accord parfait majeur eſt plus harmonieux que le mineur, on ſe faiſoit autrefois une loi de finir toujours ſur ce premier: mais cette finale avoit quelque choſe de niais & de mal chantant qui l'a fait abandonner, & l'on finit toujours aujourd'hui par l'accord qui convient au mode de la piece, ſi ce n'eſt lorſqu'on paſſe du mineur au majeur; car alors la finale du premier mode porte élégamment la *tierce* majeure.

*Tierce de Picardie*, parce que l'uſage de cette *tierce* eſt reſté plus long-temps dans la muſique d'égliſe, & par conſéquent en Picardie où il y a un grand nombre de cathédrales & autres égliſes, où l'on fait muſique. (*S*)

TIERCE, *terme d'Imprimeur*, c'eſt la troiſieme épreuve, ou la premiere feuille que l'on tire immédiatement après que la forme a été miſe en train, avant que d'imprimer tout le nombre que l'on s'eſt propoſé de tirer ſur un ouvrage. Quoi qu'il arrive que l'on donne trois ou quatre épreuves d'un ouvrage, c'eſt toujours la derniere qui s'appelle *tierce*. Le prote doit collationner avec grande attention, ſur la *tierce*, ſi les fautes marquées ſur la derniere épreuve ont été exactement corrigées. La *tierce* doit reſſembler à une premiere bonne feuille, & être exempte de tout défaut, ſans quoi on en exige une autre. *V.* METTRE EN TRAIN.

TIERCE, (*Lainage*,) en terme de *commerce de laines d'Eſpagne*, on appelle *laine tierce*, la troiſieme ſorte de laine qui vient de ce royaume; c'eſt la moindre de toutes. *Savary*. (*D. J.*)

TIERCE, (*Jeu d'orgue*,) eſt faite en plomb, & a tous ſes tuyaux ouverts. Ce jeu ſonne l'octave au-deſſus de la *double tierce*, qui ſonne l'octave au-deſſus du preſtant. *Voyez la table du rapport & de l'étendue des jeux d'Orgue.*

TIERCE DOUBLE (*Jeu d'orgue*,) ſonne la *tierce* au-deſſus du preſtant ou du quatre piés. Ce jeu a quatre octaves, & eſt fait comme le *nazared*, en ce cas il a des oreilles, ou eſt fait comme la *tierce* qui n'en a point: ſa matiere eſt le plomb. *Voyez l'article* ORGUE, *& la table du rapport*

été coupée de la longueur de trente-neuf lignes, le moignon n'en ayant que dix-huit. Ce fut dans cet état que je la présentai à l'académie le 7 du même mois de décembre, & elle me fit l'honneur de m'assigner pour commissaires, M. Portal & M. de Vicq d'Azir, qui l'examinerent plus particuliérement, & ils en firent leur rapport.

Le 18 du même mois la grenouille mourut d'elle-même. Extérieurement sur la patte, la seule différence qu'on voyoit, c'est qu'elle étoit plus grossie, & les bourgeons alongés de deux lignes, & durcis de maniere qu'on les distinguoit par deux osselets, avec une articulation commune & bien formée. Ayant ôté la peau, on voyoit aussi des muscles. Le *tibia* n'avoit point de cloison transversale, ni de cloison longitudinale inférieure; la cloison longitudinale supérieure existoit seulement dans la portion qui n'avoit pas été coupée; les sillons n'existoient que dans cette petite partie, & ils manquoient tout-à-fait dans l'extrémité inférieure. Je fus étonné de ne trouver à la place du tarse qu'un seul os qui ressembloit effectivement à un des os du tarse; mais ne seroit-il pas une portion du *tibia* avec une nouvelle articulation? c'est ce que j'ignore; cependant sa cavité pour la moelle étoit toute simple, & à l'extrémité inférieure se trouvoient articulés les deux osselets.

Les anciens croyoient que les os ne se régénéroient pas; Scultet est le premier qui ait vu régénérer entiérement d'un bout à l'autre un *tibia* & un cubitus (*a*). Ces os étoient cariés jusqu'à la moelle, & un nouvel os s'étoit reproduit, de maniere que le *tibia* & le cubitus primitifs étoient contenus dans les nouveaux; ces deux exemples sont mémorables dans les fastes de la Chirurgie; il ne sera pas inutile de les transcrire ici. « Au premier » jour (il s'agit du *tibia*) je fis une inci- » sion longitudinale avec un scalpel droit » sur la jambe, à la distance de trois » doigts sous la rotule, c'est-à-dire où » commence le muscle droit qui étend le » *tibia*, jusqu'à l'extrémité inférieure du » *tibia* même. Je trouvai l'os couvert » d'une substance calleuse & mobile, & » je bandai la plaie avec des médica- » mens qui arrêtent le sang. Au second » jour le sang s'étant arrêté, je fis trois » trous avec une couronne de trépan sur » le cal ou cartilage qui s'étoit formé » autour du *tibia* : je coupai immédiate- » ment les interstices de ces trois trous, » avec le secours d'une tenaille, & je » trouvai le *tibia* carié & entiérement cor- » rompu; il s'étoit séparé des parties » saines, depuis le genou jusqu'à l'ex- » trémité inférieure, & j'en fis l'extrac- » tion avec une pincette ». Il fit la même opération sur le cubitus d'un paysan, & le malade se servit après de son bras, aussi bien qu'il s'en servoit avant sa maladie.

(*a*) Armam. chir. *tab. XXVII.*

Je me trouvois occupé, il y a près de deux ans, à faire des expériences sur les os des animaux vivans pour m'assurer de la reproduction des os. Tant d'exemples frappans de cette nature, que je trouvois dans les auteurs, & un morceau de *tibia* avec tout son diametre, & de la longueur de quatre pouces que j'avois vu se détacher & se reproduire dans un jeune homme, à la suite d'une fracture grave, m'avoient déterminé à faire ces essais. D'expérience en expérience, je parvins jusqu'à faire régénérer entiérement les os longs d'un bout à l'autre, & sans faire autre chose que de détruire la moelle. L'os primitif se trouvoit renfermé dans le nouveau comme dans une gaîne très-épaisse.

Je fis l'amputation de la patte à un pigeon, près de l'épiphyse inférieure du *tibia*, mais de maniere que l'os restoit saillant sur le plan des chairs coupées, comme on voit dans la *fig.* 1. *pl.* VII. *de Chirurgie*, *Suppl. des pl. E C* marque le plan des chairs, *H A* l'os saillant.

J'introduisis la sonde *D* dans la cavité de la moelle par l'ouverture *A H* qui étoit restée après la coupe de l'os, je la poussai jusqu'à l'extrémité supérieure de la même cavité, & en l'agitant en tout sens je détruisis la moelle. Pour être bien sûr de l'avoir entiérement, je tamponnai

toute la cavité de charpie, mais j'eus soin de l'introduire plusieurs fois, & chaque fois en très-petite quantité, afin qu'elle ne s'arrêtât pas en chemin, ce qui m'auroit empêché de remplir bien exactement toute la cavité. Je traitai enfin l'animal avec un appareil convenable pendant l'espace de sept jours, au bout desquels je le tuai.

Ayant séparé les tégumens & les muscles de la patte qui avoit été opérée, je vis avec admiration l'extrême grosseur qu'avoit acquise le *tibia*; du moins en le comparant avec le *tibia* de l'autre patte qui n'avoit pas été touchée, on le trouvoit extrêmement plus gros. Examinant plus attentivement cet os, je reconnus aisément que ce n'étoit pas la *tibia* qui étoit grossi, mais qu'un nouvel os s'étoit formé autour de l'ancien, *&c.* puis son extrémité supérieure *A* (*fig.* 2.) jusqu'à l'endroit où les chairs avoient été coupées en *BI*, de maniere que la portion *C* saillante de l'os faisoit la même saillie sur la circonférence inférieure *BI* ou du nouvel os *AHBI*, qu'elle faisoit sur le plan des chairs *CE*, (*fig.* 1.)

Je séparai le périoste *DEFG* (*fig.* 2), en faisant une incision longitudinale, depuis l'extrémité supérieure jusqu'à l'inférieure, & en le soulevant lentement avec la lame de mon scalpel; pendant que je le soulevois, je voyois des vaisseaux sanguins, bien nombreux & bien dilatés dans leur diametre, passer du périoste pour s'implanter sur toute la surface du nouvel os. La substance du périoste étoit peu gonflée, mais le bord inférieur étoit tuméfié d'une gelée bien épaisse ou à demi-cartilagineuse.

Pour mieux examiner ce nouvel os, je le coupai longitudinalement avec le *tibia* primitif en deux portions égales; j'eus quatre portions desquelles deux appartenoient au nouvel os, & sont *AB*, *CD*, (*fig*: 3.) & les deux autres, dont une est représentée en *AB* (*fig.* 4.) au vieux *tibia*, qui étoit entiérement détaché & presque ballotant dans la cavité du nouveau. En considérant la surface intérieure *meB*, *nfD* (*fig* 3.) de celui-ci dans les deux portions *AB*, *CD*, j'apperçus une substance plus molle que l'os; j'approchai la pointe du scalpel du bord d'une de ces portions, & je soulevai une membrane, je la renversai du côté *glh* & de la surface intérieure *meB*, extérieurement vers *lK*; c'étoit le périoste, de sorte que le nouvel os s'étoit formé dans l'entre-deux de ses lames, dont celle-ci étoit l'intérieure: ainsi avec une métamorphose admirable, celle qui étoit périoste extérieur & enveloppoit extérieurement l'os, se trouvoit périoste intérieur & enveloppé par l'os.

Pendant que je séparois du nouvel os (ce qu'on faisoit avec la plus grande facilité) cette lame intérieure, ou ce périoste intérieur, on voyoit s'étendre & se casser ensuite nombre de filets membraneux très-minces; ils servoient de liens pour attacher la membrane interne au nouvel os; on voyoit clairement qu'ils partoient de la membrane pour s'implanter dans de très-petits trous semés sur toute la surface intérieure de l'os, ils étoient sans doute des vaisseaux & des prolongemens du périoste; cette même membrane étoit blanche dans le fond, transparente, épaisse, très-succulente & teinte ou presque couverte d'un grand nombre de lignes rouges, très-petites & très-minces, ou si on veut, de presque une infinité de points rouges ramassés ensemble.

La substance du nouvel os étoit spongieuse & rougeâtre, parce que le sang l'avoit pénétré par-tout; si on la pressoit avec les doigts; on voyoit sortir de très-petites gouttes de sang & de lymphe, comme de la rosée, non-seulement sur la surface extérieure de l'os, mais sur la surface faite par la coupe longitudinale qui avoit séparé l'os entier en deux portions égales, son épaisseur étoit en *I* (*fig.* 3.) de $\frac{10}{12}$ ou $\frac{5}{6}$ de ligne, & celle du vieux *tibia* en *C* (*fig.* 4.) d'un quart de ligne. La premiere donc, c'est-à-dire, celle du nouvel os, étoit trois fois plus épaisse que celle du vieux; la circonférence de ce dernier en *C* (*fig.* 5.) étoit de quatre lignes & $\frac{5}{6}$, tandis que celle du premier en *H* (*fig.* 2.) étoit de dix lignes.

L'épiphyse de l'ancien *tibia* *AB* (*fig.* 5.) s'étoit entiérement détachée de l'extrémité

supérieure $AdF$, & s'étoit incorporée tellement avec le nouvel os $AHC$ (*fig.* 2.) qu'elle en faisoit l'extrémité supérieure $A$; à cet effet le périoste $IK$ (*fig.* 3.) tapissoit non seulement la surface intérieure de l'os $meB$, $nfD$, mais aussi la face inférieure de l'épiphyse en $mn$, que cette figure représente coupée en deux portions égales, l'extrémité supérieure $I$ du périoste se trouvant entre l'épiphyse $AC$ $mn$, à laquelle il étoit adhérent, & l'extrémité supérieure $AdF$ (*fig.* 5.) du vieux *tibia* $AB$ qui étoit contenu entre les deux portions $AB$, $CD$, (*fig.* 3.) c'est-à-dire, dans l'interieur du nouvel os. Voilà une maniere de reconnoître le périoste entre l'épiphyse & le corps de l'os qui ne laissera aucun doute à ceux qui ont nié cette régénération.

Comme l'épiphyse du vieil os s'étoit incorporée avec le nouveau, on ne trouvoit aucun dérangement dans l'articulation du genou; les tendons, les muscles, les ligamens, la capsule articulaire, le péroné, le ligament intérosseux, avoient quitté leurs adhérences au *tibia*, & s'étoient tous transférés dans le nouvel os, où ils s'étoient encore attachés avec une très-grande force comme auparavant, dans le *tibia*.

Je répétai la même expérience nombre de fois sur les pigeons, & je les tuai après sept, huit & neuf jours; j'ai trouvé constamment le nouvel os & la membrane interne; je suis parvenu même à tirer l'ancien tibia de la cavité du nouveau, de sorte que celui-ci est resté tout seul dans la patte; à d'autres pigeons, après l'en avoir retiré, j'ai détruit le périoste interne ou la lame interne du périoste, qui rendoit beaucoup de sang dans cette opération, & j'ai trouvé après quelques jours que la surface intérieure du nouvel os changeoit de couleur & paroissoit se corrompre.

Cependant il me restoit encore à détruire la moëlle en d'autres manieres; on ne varie jamais assez les moyens d'interroger la nature, & les différentes tentatives pour épier ses démarches, ne sont jamais superflues. Après avoir détruit la moëlle de l'os, j'avois d'abord tamponé sa cavité avec de la charpie; je préférai ensuite de bien nettoyer cette cavité avec des morceaux de linge, & par une injection d'eau tiede; & je la laissai libre sans la remplir de charpie. Il se forma aussi un nouvel os, mais au bout de douze jours il étoit moins épais & moins chargé de de sang que celui de la premiere expérience, dans laquelle le pigeon avoit été tué après sept jours. Ensuite je la détruisis imparfaitement selon toute la longueur de la cavité, & l'ossification extérieure se forma imparfaitement aussi; enfin je la dédétruisis dans la seule moitié inférieure du *tibia*, en laissant celle de l'autre moitié, sans la toucher; aussi je n'eus pas un nouvel os entier, mais une incrustation osseuse bien épaisse, sans membrane interne, laquelle incrustation enveloppoit le *tibia* extérieurement dans le seul trajet où j'avois détruit la moëlle.

La formation du nouvel os étant reconnue, il étoit essentiel d'en suivre les progrès, depuis le commencement jusqu'à sa perfection. Pour y parvenir je fis la même opération dans le *tibia* de plusieurs pigeons; je les tuai de six heures en six heures dans les premiers jours, puis de douze en douze, & enfin de 24 en 24 heures. Dès les premieres six heures, je trouvai une très-petite quantité de lymphe épanchée entre les muscles qui entourent la patte; elle devenoit ensuite plus abondante, & le périoste en étoit aussi arrosé. Entre vingt-quatre & trente-six heures elle étoit très-copieuse; le périoste qui en étoit gonflé, se détacha de l'os avec une très-grande facilité, & on ramassoit de la surface de l'os même une certaine quantité de gelée très-tendre; les attaches des muscles, des tendons, des ligamens, *&c* étoient bien affoiblis, & l'épiphyse commençoit à vaciller sur le corps de l'os. Dans la suite le périoste se tuméfioit considérablement par la même lymphe; elle prenoit insensiblement de la consistance, elle devenoit comme de la gelée à demi-cartilagineuse, puis cartilagineuse, & enfin s'ossifioit entiérement; l'os étant formé, l'épiphyse, le périoste, les ligamens, *&c.* se détachoient successivement tout-à-fait, & le nouvel os se

trouvoit dans l'entre-deux des lames du périoste : mais la lame intérieure n'étoit pas apparente, tant que la matiere de l'ossification n'étoit qu'à demi - cartilagineuse, parce qu'elle se confondoit avec cette matiere. On voit par cet exposé, que la gelée qu'on ramassoit d'abord de la surface de l'os, se trouvoit hors du périoste. Il faut remarquer pareillement que le plus grand nombre des pigeons, dans le premier temps, étoit inondé tellement de lymphe jusqu'au bas-ventre & à la poitrine, que ceux qui en étoient attaqués périssoient tous. Pour éviter ce gonflement, je nouai le bandage sur l'os saillant, de maniere que la plaie & la patte se trouvoient couvertes sans être serrées; malgré cela il en périssoit encore, mais bien moins que quand je bandois toute la patte.

Jusqu'alors, comme j'avois coupé la patte au bas du *tibia*, je n'avois vu que le détachement consécutif de l'épiphyse supérieure; pour voir celui de l'inférieur, je cassai le *tibia* dans son milieu, je fis une incision longitudinale à la peau, sur la fracture, & je ployai de telle sorte les bouts des deux morceaux, qu'ils sortoient par l'incision; ainsi une sonde fut introduite dans l'une & dans l'autre pour détruire entiérement la moëlle. Je remis enfin la fracture, & le nouvel os se régénéra d'un bout à l'autre, & l'épiphyse inférieure se détacha de la même maniere que la supérieure. On voit dans la *fig*. 6. le *tibia* primitif cassé en *de*, on avoit introduit la sonde par les ouvertures *cc*, *dd*, l'épiphyse *bb* s'étoit détachée de la surface *cc*. Cette expérience fut répétée nombre de fois, & je remarquai que les pigeons périssoient bien plus facilement que quand je coupois la patte. La même chose est arrivée dans les dindons, dans les canards, dans les cochons de lait, dans les chiens, &c. je cherchois un moyen de détruire la moëlle, sans que cette opération fût aussi dangereuse pour les animaux; je croyois que l'amputation de la patte ou la fracture que je faisois au *tibia* étoit la principale cause de leur mort; j'eus lieu de reconnoître le contraire.

Je commençai par faire dans les chiens une incision longitudinale à la peau, sur la partie intérieure & moyenne du *tibia*, où il n'est couvert que des tégumens; je fis ensuite un trou oblong avec la pointe des ciseaux sur l'os même jusqu'à la cavité de la moëlle, pour la détruire entiérement en haut & en bas, avec une sonde canelée. Je n'ai pu sauver aucun des chiens qui ont subi cette opération; ils périssoient tous entre le quatrieme & le cinquieme jours; la mort même étoit accélérée par les soins que je prenois pour les en préserver. Ainsi je désespérois de parvenir à leur rendre l'opération moins meurtriere, quand j'imaginai de faire la destruction de la moëlle peu à peu & en différentes fois, c'est-à-dire, d'en détruire d'abord une petite portion, puis une autre quatre à cinq jours après, mettant toujours le même intervalle jusqu'à ce qu'elle fût entiérement détruite. J'injectois deux ou trois fois par jour la cavité médullaire de l'os, afin que la putréfaction de la moëlle détruite ne fût pas nuisible à la santé de l'animal, & je prenois garde d'ouvrir immédiatement les dépôts qui se formoient quelquefois très-promptement. On voit, (*fig*. 7.) le trou *AB* que je fis au *tibia* d'un grand chien jeune; la moëlle fut détruite d'abord dans le seul espace *AE* avec la sonde *CD*. Au bout de sept jours une nouvelle ossification qui remplissoit intérieurement la cavité cylindrique de la moëlle depuis *A* jusqu'à *F*, empêcha le passage de la sonde pour en détruire une autre portion vers la partie supérieure *AG*. Au bout de 27 jours je tuai l'animal, & le nouvel os s'étoit formé seulement autour de la portion *FI*, (*fig*. 9.) où j'avois détruit intérieurement la moëlle par le trou *KL*. Cet os a été scié suivant sa longueur, & on le voit dans les *fig*. 10 & 11; la *fig*. 8 représente l'intérieur du *tibia* dans l'état naturel, pour en faire la confrontation avec les deux figures que je viens de citer. Dans celles-ci, la portion *ABC* de l'ancien *tibia* étoit contenue comme dans une gaîne dans le nouvel os *DFE*; cette même portion *ABC* de la *fig*. 11. a été retirée du nouvel os, & on la voit dans la *fig*. 13. de maniere que le nouvel os est resté tout

ſeul en *D F E* dans la *fig.* 12. *pl.* VIII. Le perioſte *MN* (*pl.* VII, *fig.* 10, 11, & *pl.* VIII. *fig.* 12.) étoit extrêmement gonflé d'une matiere à demi-cartilagineuſe, & de l'épaiſſeur qu'on voit dans ces figures; mais quand les os furent deſſéchés, il ſe dégonfla & il reſſembloit alors à une membrane. Le noyau oſſeux qu'on voit en *L* appartenoit à l'*ancien tibia*, & il ſe trouva incorporé au nouvel os, ayant conſervé ſa vie pendant que la portion *A B C* étoit entiérement deſſéchée. *GH* eſt la nouvelle production oſſeuſe qui rempliſſoit cet eſpace de la cavité médullaire. Enfin *I* (*pl.* VII, *fig.* 11. & *pl.* VIII, *fig.* 12.) eſt le trou qu'on voit extérieurement en *L K* dans la *fig.* 9.

Dans les *figures* 14 & 15 *de la pl.* VIII. eſt repréſenté le *tibia* d'un autre chien, dans lequel j'avois détruit la moëlle en différentes fois par le trou *A B*, *C D*; j'en avois détruit la plus grande partie en haut & en bas, mais je n'étois pas parvenu à la détruire entiérement vers les deux extrémités, parce que le chien mourut au dix-ſeptieme jour. Les épiphyſes *E F* s'étoient détachés, & le nouvel os formé en dehors de la maniere qu'on voit dans les figures.

Avant de finir, je rapporterai une autre expérience, dans laquelle j'ai détruit le perioſte externe ſans toucher à la moëlle; je coupai circulairement les chairs juſqu'à l'os, vers la moitié du *tibia*, à un jeune pigeon, enſuite je mis à nud la moitié inférieure de cet os, je grattai le perioſte, & je coupai le pied dans l'articulation avec le *tibia*. Au bout de dix jours, une incruſtation oſſeuſe s'étoit formé extérieurement ſous les chairs qui n'avoient pas été coupées depuis *a a* (*fig.* 16.) juſqu'à *b b*. Un nouvel os s'étoit formé auſſi dans la cavité médullaire de la moitié inférieure de l'os, ſur laquelle on avoit gratté le perioſte extérieurement. Dans la *fig.* 17 où l'os a été coupé par la moitié, ſuivant ſa longueur, on voit l'incruſtation extérieure en *l n*, l'os intérieur en *e c* & ſon épaiſſeur en *i*. Ce dernier a été retiré en entier du dedans du *tibia*, & on le voit dans la *fig.* 18.

Il ſeroit trop long de rapporter toutes les autres expériences que j'ai faites à ce ſujet; c'eſt aſſez d'avoir donné une idée des principales, afin d'engager les chirurgiens à les ſuivre pour le bien de l'humanité. Combien d'amputations ne pourroit-on pas épargner, & de quelle utilité ne pourroient-elles pas devenir ces expériences, pour le traitement des maladies des os? Je viens d'apprendre avec un plaiſir infini que M. David, chirurgien en chef de l'Hôtel-Dieu de Rouen, & gendre du célebre M. le Cat, a extrait des *tibia* entiers dans l'homme, & qu'un nouvel os eſt reſté à la place; il va nous donner deux volumes ſur cette matiere, ainſi qu'il me l'a marqué lui-même. Le public les attend avec impatience (*Cet article eſt de M.* TROJA.)

*TIBII*, (*Géog. anc.*) peuples d'Aſie, aux environs de la grande Arménie, ſelon Ortélius, qui cite Cedrene & Curopalate, & ajoute que leur métropole ſe nommoit *Tibium*. Galien, *l.* I. *meth. medendi*, fait auſſi mention de ces peuples. (*D. J.*)

TIBIR, ſ. m. *terme de relation*; nom que l'on donne à la poudre d'or en pluſieurs endroits des côtes d'Afrique.

*TIBISCA*, (*Geog. anc.*) ville de la baſſe Mæſie, ſelon Ptolomée, *l.* II. *c. x.* Le nom moderne eſt *Sophia*, à ce que dit Niger.

*TIBISCUS*, (*Géog. anc.*) fleuve de la Dace, ſelon Ptolomée, *l.* III. *c. vij*. Pline, *l.* IV. *c. xij.* l'appelle *Pathiſſus*; il a ſa ſource dans les monts Crapac, & ſon embouchure dans le Danube, un peu au-deſſous de celle de la Save. Le nom moderne eſt *Theiſſe*. (*D. J.*)

TIBOSE, ſ. f. (*Monnoie du Mogol*,) c'eſt une des roupies qui a cours dans les états du grand-mogol. Elle vaut le double de la roupie gaſana qui vaut cinquante ſols de France.

TIBRE, (*Monum. Médailles.*) Ce fleuve qui baigne les murs de Rome, ſe trouve perſonnifié ſur les monumens & les médailles ſous la figure d'un vieillard couronné de laurier, à demi-couché; il tient une corne d'abondance, & s'appuie ſur une louve, au-près de laquelle ſont deux petits enfans, Rémus & Romulus. C'eſt ainſi qu'on le voit repréſenté dans ce beau

groupe en marbre, qui est au jardin des Tuileries, copié sur l'antique à Rome. (*D. J.*)

TIBRE, (*Mythol.*) Si le fleuve Inachus, l'Eurotas & l'Alphée ont été célebrés par les Grecs, les Romains ne solemniserent pas le *Tibre* avec moins de vénération. Virgile ne le nomme jamais sans quelque épithète magnifique; ses eaux sont chéries du ciel, *cœlo gratissimus Amnis*. Dans quelle majesté ce prince des poëtes ne fait-il pas apparoître en songe le dieu du *Tibre* à Enée, souverain maître du lieu où ce héros reposoit, & aussi versé que Jupiter même dans la connoissance de l'avenir, il lui annonce la grandeur de ses destinées, & l'instruit de ce qu'il doit faire pour s'en rendre digne :

*Huic deus ipse loci fluvio Tiberinus amœno*
*Populeas inter senior se attollere frondes*
*Visus : cum tenuis glauco velabat amictu*
*Carbasus, & crines umbrosa tegebat arundo.*
Æneid. l. VIII. v. 64.

« Alors le dieu du *Tibre* sous la figure » d'un vieillard, lui sembla à-travers les » peupliers, sortir de son lit, les épaules » couvertes d'un voile bleu de toile fine, » & la tête chargée de roseaux. »

Enée se tournant vers l'orient, selon l'usage observé dans l'invocation des dieux célestes, prend de l'eau du *Tibre* dans ses mains (autre pratique usitée dans l'invocation des fleuves), & adressant sa priere au dieu du *Tibre*, comme à la divinité tutélaire du pays, il exalte la sainteté de ses eaux, & l'honore du titre superbe de *maître de l'Italie*; il implore sa protection, & jure de ne jamais cesser de lui rendre ses hommages.

*Tuque, ô Tibri, tuque ô genitor cum flumine sancto*
*Accipite Æneam, & tandem arcete periclis.*
*Semper honore meo, semper celebrabere donis;*
*Corniger Hesperidum, fluvius regnator aquarum,*
*Adsis, ô tandem, & propiùs tua flumina firmes.*
Æneid. l. VIII. v. 72.

« Dieu du *Tibre*, s'écria-t-il, recevez » Enée sur vos eaux, & garantissez-le » des périls qui le menacent. Fleuve » sacré, puisque tu es touché de nos » maux, de quelque terre que tu sortes, » & quelle que soit ta source, je te ren- » drai toujours mes hommages. O fleuve, » roi des fleuves de l'Hespérie, sois-moi » propice, & que ton prompt secours » justifie ta divine promesse ! »

Que ne peut point un poëte? Il ennoblit tout. Le *Tibre*, ce ruisseau bourbeux, peint par Virgile, devient le premier fleuve du monde. Voilà l'art magique des hommes de génie. (*D. J.*)

TIBRE, *le* (*Géog. mod.*) en italien *Tevere*, en latin *Tiberis*, auparavant *Tybris*, & premiérement *Albula*; c'est Pline qui le dit, *l. III. c. v. Tiberis anteà Tibris, appelatus, & priùs Albula, tenuis primo è mediâ longitudine Apennini, finibus Arrelluorum profluit, quam libet magnarum navium ex Italo mari capax, rerum in toto orbe nascentium mercator placidissimus.* Mais Virgile a cru devoir relever davantage la gloire du Tibre, *Æneid. l.* VIII. *v.* 330.

*Tum reges, asperque immani corpore Tibris*
*A quo post Itali fluvium cognomine Tibrim,*
*Diximus : amisit verum vetus Albula, nomen.*

« Tibris, guerrier d'une taille énorme » conquit le Latium, & les Latins don- » nerent son nom à ce fleuve, qui portoit » auparavant celui d'Albula ». Selon les historiens, ce fut le roi Tiberinus qui en réalité donna son nom au *Tibre*; mais un grand poëte devoit lui-même donner une étymologie plus ancienne, & même fabuleuse.

Ce fleuve prend sa source dans l'Apennin, assez près des confins de la Romagne; il n'est qu'un petit ruisseau vers sa source, mais il reçoit plusieurs ruisseaux & rivieres, avant de se rendre à Ostie. Les villes qu'il arrose sont Borgo, Citta di Castello, Todi, Rome & Ostie. En se jettant dans la mer il se partage en deux bras, dont celui qui est à la droite s'appelle *Fiumechino*, & celui qui est à la gauche, conserve le nom de *Tibre* ou *Tevere*. Ce dernier bras étoit l'unique bouche par laquelle ce

fleuve se déchargeoit autrefois dans la mer, & c'est ce qui avoit fait donner à la ville qui étoit sur son bord oriental, le nom d'Ostia, comme étant la porte par laquelle le *Tibre* entroit dans la Méditerranée; son embouchure est aujourd'hui entre Ostie & Porto.

Virgile donne à ce fleuve l'épithete de *Lydius*, Æneid. *l.* II. *v.* 781. parçe que le pays d'Etrurie où il coule, étoit peuplé d'une colonie de Lydiens; ce n'est plus le temps où Lucain pourroit dire de ce fleuve :

> *Le* Tibre *a sous ses lois & le Nil & l'Ibere,*
> *Voit l'Euphrate soumis, & le Rhin tributaire.*

Il n'a pas dans Rome trois cens piés de largeur. Auguste le fit nettoyer, & l'élargit un peu, afin de faciliter son cours; il fit aussi fortifier ses bords par de bonnes murailles de maçonnerie. D'autres empereurs ont fait ensuite leurs efforts pour empêcher le ravage de ses inondations; mais presque tous leurs soins ont été inutiles.

Le sirocco-levante, qui est le sud-est de la Méditerranée, & qu'on appelle en Italie le *vent-marin*, souffle quelquefois avec une telle violence, qu'il arrête les eaux du *Tibre* à l'endroit de son embouchure; & quand il arrive alors que les neiges de l'Apennin viennent à grossir les torrens qui tombent dans le *Tibre*, ou qu'une pluie de quelques jours produit le même effet, la rencontre de ces divers accidens, fait nécessairement enfler cette riviere, & cause des inondations qui font le fléau de Rome, comme les embrasemens du Vésuve sont le fléau de Naples.

Le *Tibre* si chanté par les poëtes, n'est bon à rien, & n'est redevable de l'honneur qu'il a d'être si connu qu'à la poésie, & à la réputation de la célebre ville qu'il arrose; les grands fleuves ont eu raison de le traiter de *ruisseau bourbeux*; son eau est presque toujours chargée d'un limon qu'on assure être d'une qualité pernicieuse, les poissons même du *Tibre* ne sont ni sains, ni de bon goût. Aussi de tout temps Rome païenne & chrétienne s'est donnée des soins infinis pour se procurer de l'autre eau, & avoir un grand nombre de fontaines pour suppléer à la mauvaise eau du *Tibre* (*D. J.*)

*TIBULA*, (*Géog. anc.*) ville de l'île de Sardaigne. Elle est marquée par Ptolomée, *l.* III. *c. iij.* sur la côte septentrionale de l'île entre *Juliola civitas* & *Turris Bissonis civitas*. L'itinéraire d'Antonin qui écrit *Tibulæ* lui donne un port, d'où il commence trois de ses routes. Cette ville étoit apparemment la capitale des peuples *Tibulatii*, qui habitoient, selon Ptolomée, dans la partie la plus septentrionale de l'île. (*D. J.*)

TIBUR, (*Géog. anc.*) en grec Τίϐουρις; ville d'Italie, dans le Latium, à 16 milles de Rome, & bien plus ancienne que Rome. Elle fut bâtie sur le fleuve Aniénus, aujourd'hui Tévéronne, 1513 ans avant J. C. ou par les Aborigenes, selon Denys d'Halycarnasse, *l.* I. *c. xvj.* ou par une troupe de Grecs qui étoient venus du Péloponnèse, selon quantité d'auteurs, qui s'accordent sur l'origine greque de cette ville. Horace dit, *ode vj. l.* II :

> Tibur *Argeo posita colono,*
> *Sit meæ sedes utinam senectæ !*

» Veuillent les dieux que *Tibur*, » cette belle colonie d'Argos, soit le » séjour de ma vieillesse ». Ovide n'en parle pas moins clairement, *liv.* IV. *Fastorum*, *v.* 71 :

> *Jam mœnia* Tiburis *udi*
> *Strabant Argolicæ quæ posuere manus.*

Enfin Strabon, *l. V. p.* 175. Martial, *épigr.* 57. *l.* IV. & Artémidore cité par Etienne de Byzance, tiennent pour la même opinion.

*Tibur*, aujourd'hui *Tivoli*, fut bâtie par un grec nommé *Tibur* ou *Tiburnus*, qui avec ses deux freres Catillus & Coras, mena-là une colonie. Virgile le dit dans son Enéide, *l.* VIII. *v.* 670 :

> *Tum gemini fratres*, Tiburnia *mœnia linquunt,*
> *Fratris* Tiburti *dictam de nomine gentem*,

*Catilusque, acerque Coras, Argiva juventus.*

« Alors les deux freres Catillus & Coras » sortis de la ville d'Argos, quitterent » les murailles, & le peuple qui portoit » le nom de leur frere *Tibur.* »

Cette ville étoit déjà bien florissante lorsqu'Enée débarqua en Italie. Virgile, *l.* VIII. *v.* 629. la compte parmi les grandes villes qui s'armerent contre les Troyens.

*Quinque adeo magnæ, positis incudibus, urbes,*
*Tela novant, Atina potens,* Tiburque *superbum,*
*Ardea, Crustumerique, & turrigeræ Antemnæ.*

L'histoire nous apprend qu'elle résista vigoureusement & assez long-temps aux armes romaines, avant que de subir le joug de cette victorieuse république. Elle y fut enfin contrainte l'an de Rome 403; mais comme elle avoit de la grandeur d'ame, elle reprocha une fois si fiérement aux Romains les services qu'elle leur avoit rendus, que ses députés remporterent pour toute réponse, vous êtes des superbes, *superbi estis;* & voilà pourquoi Virgile dit dans les vers que nous venons de citer, *Tiburque superbum.*

Cette ville eut une dévotion particuliere pour Hercule, & lui fit bâtir un temple magnifique. Stace, *silv. j. l.* III. a placé Tibur au nombre des quatre villes où Hercule étoit principalement honoré, ce sont, dit-il, Némée, Argos, Tibur & Gadés.

*Nec mihi plus Nemeæ, priscumque habitabitur Argos,*
*Nec* Tiburna domus, *solisque cubilia Gades;*

C'est pour cela que *Tibur* fut surnommée *Herculeum* ou *Herculea*, ville d'Hercule. Properce, *l. II. éleg.* 23. le dit:

*Cur ve te in Herculeum deportant esseda* Tibur?

On apprend aussi la même chose dans ces deux vers de Silius Italicus, *l. IV.*

*Quosque suo Herculeis taciturno flumine muris*
*Pomifera arva creant, Anienicolæque Catilli.*

On voit en même temps ici, que *Tibur* portoit le nom de *Catillus*, & c'est pour cela qu'Horace, *ode xviij. l. I.* dit *mœnia Catilli.*

Il y avoit dans le temple d'Hercule à *Tibur*, une assez belle bibliotheque, Aulugelle le dit, *l. XIX. c. v. promit e bibliothecâ* Tiburti *quæ tunc in Herculis templo satis commodè instructa libris erat, Aristotelis librum.*

On juge bien que *Tibur* honoroit avec zèle son fondateur le dieu Tiburnus. Il y avoit un bois sacré, le bois de Tiburne, autrement dit *le bois d'Albunée*, si célebre dans les poëtes: voici ce qu'en dit Virgile:

*At rex sollicitus monstris oracula Fauni*
*Fatidici genitoris dit, lucosque sub altâ*
*Consulit Albuneâ, nemorumque maxima sacro*
*Fonte sonat, sævamque exhalat opaca mephitin.*
*Hinc Italæ gentes, omnisque Œnotria tellus*
*In dubiis responsa petunt.*

» Le roi inquiet sur ces événemens alla » consulter les oracles du dieu Faune son » pere. Il les rendoit dans le bois sacré » d'Albunée, & près de la fontaine qui » roulant ses eaux avec grand bruit, ex- » hale d'horribles vapeurs. C'est à cet » oracle que les peuples d'Italie, & tous » les pays d'Œnotrie en particulier, ont » recours dans leurs doutes. »

Albunée étoit tout ensemble le nom d'un bois, d'une fontaine, & d'une divinité de la montagne du *Tibur*. Cette divinité étoit la dixieme des sibylles; on l'honoroit à *Tibur* comme une déesse, & l'on disoit que son simulacre avoit été trouvé un livre à la main dans le goufre de l'Anio.

Strabon parle des belles carrieres de *Tibur*, & observe qu'elles fournirent de

quoi

*port & de l'étendue des jeux de l'orgue.*

TIERCES PLUMES, *en Plumacerie*, ce sont des plumes d'autruche qui à force d'être sur l'oiseau, sont usées au point qu'il ne reste presque plus de franges sur la tige.

TIERCE, (*Comm.*) en Angleterre est une mesure pour des choses liquides, comme du vin, de l'huile, *&c.* elle contient le tiers d'une pipe, ou 42 gallons; un gallon contient environ 4 pintes de Paris. *V.* MESURE, GALLON.

TIERCE, *estocade de*, (*Escrime*,) est un coup d'épée qu'on alonge à l'ennemi dehors & sur les armes. *V.* TIRER DEHORS LES ARMES, & SUR LES ARMES.

Pour exécuter cette estocade, il faut 1°. faire du bras droit & de la main droite tout ce qui a été enseigné pour parer en *tierce*, & effacer de même : 2°. étendre subitement le jarret gauche pour chasser le corps en avant : 3°. avancer le pié droit vers l'ennemi, à quatre longueurs de pié de distance d'un talon à l'autre : 4°. le genou droit plié, le gauche bien étendu, & le tibia perpendiculaire à l'horison : 5°. développer le bras gauche avec action, la main ouverte, & avancer le corps jusqu'à ce que le bout des doigts soit sur l'à-plomb du talon gauche : 6°. le dedans de la main gauche tourné de même côté que le dedans de la droite, le pouce du côté de la terre, & à hauteur de la ceinture : 7°. regarder l'ennemi par le dedans du bras droit : 8°. faire tout le reste comme à l'estocade de quarte. *Voyez* ESTOCADE DE QUARTE.

TIERCE, *parer en* (*Escrime*,) c'est détourner du vrai tranchant de son épée, celle de son ennemi sur une estocade qu'il porte dehors, & sur les armes. *V.* TIRER HORS LES ARMES, & SUR LES ARMES.

Pour exécuter cette parade, il faut 1°. sans varier la pointe d'aucun côté, élever le poignet à la hauteur du nœud de l'épaule : 2°. avancer un peu le haut du corps vers l'ennemi, en tournant l'axe des épaules à droite : (*V.* EFFACER) 3°. tourner la main droite de façon que le vrai tranchant soit sur l'alignement du coude, & mettre le plat de la lame parallele à l'horison : 4°. porter le talon du vrai tranchant du côté de l'épée ennemie, jusqu'à ce que la garde ait passé l'alignement du corps : 5°. regarder l'ennemi par le dedans du bras : 6°. serrer la poignée de l'épée avec toute la main, dans l'instant qu'on la tourne. *Nota* qu'on fait tous ces mouvemens d'un seul temps & avec action.

TIERCES *ou* TIERCHES, *terme de Blason*, ce sont des fasces en devise qui se mettent trois à trois, comme les jumelles deux à deux, les trois fasces n'étant comptées que pour une, & toutes les trois n'occupant que la largeur de la fasce ordinaire, ou de la bande, si elles y sont posées, pourvu qu'il n'y en ait qu'une dans un écu. *P. Menestrier.* (*D J.*)

TIERCE *au piquet*, c'est trois cartes de la même couleur qui se suivent en nombre, comme l'as, le roi, la dame, que l'on appelle *tierce majeure;* les autres s'appellent du nom de la plus haute carte qui la forme ; comme dans celle où le roi est la premiere, se nomme *tierce au roi*, ainsi des autres : la plus haute annullant toujours la plus foible.

TIERCE-FEUILLE, *terme de Blason*, figure dont on charge les écus des armoiries; elle a une queue par laquelle elle est distinguée des trefles qui n'en ont point. (*D. J.*)

TIERCE-FOI, (*Jurisprud.*) c'est la troisieme foi & hommage qui est rendue pour un fief, depuis la premiere acquisition dans les coutumes d'Anjou & Maine. Lodunois, Tours, & quelques autres, un fief ou héritage noble ou tenu à franc devoir, se partage noblement entre roturiers, lorsqu'il tombe en *tierce-foi*. *Voyez* le *gloss.* de M. de Lauriere, & les *mots* FOI, HOMMAGE, TIERCE-MAIN.

TIERCE-MAIN *ou* MAIN-TIERCE, est la main d'un tiers. Ce terme est usité en matiere de saisie ; un particulier qui est en même-temps créancier & débiteur de quelqu'un, saisit en ses propres mains, comme en *main-tierce*, ce qu'il peut devoir à son créancier qui est en même-temps son débiteur.

*Tierce-main* signifie aussi quelquefois la *troisieme main* ou le *troisieme possesseur* d'un héritage noble dont la foi n'est plus due, parce qu'elle a été convertie en franc-

devoir ; quand ces héritages paſſent en *tierce-main* ou au troiſieme poſſeſſeur : depuis l'affranchiſſement de l'héritage, il ſe partage noblement entre roturiers, dans les coutumes d'Anjou & Maine ou autres, où la qualité des perſonnes regle la maniere de partager les biens. *Voyez* le *gloſſ.* de M. de Lauriere, au mot *tierce-foi* ou *main.* (*A*)

TIERCE OPPOSITION, eſt celle qui eſt formée à l'exécution d'un jugement par un tiers qui n'a point été partie dans la conteſtation décidée par le jugement.

On la forme devant le même juge qui a rendu le jugement contre les parties avec leſquelles il a été rendu.

Si la *tierce oppoſition* eſt bien fondée, le jugement eſt retracté à l'égard du tiers-oppoſant ſeulement ; s'il ſuccombe, il eſt condamné aux dépens & en l'amende.

Cette oppoſition eſt recevable en tout temps, même contre une ſentence, après que le temps d'en appeler eſt expiré, parce qu'une ſentence ne paſſe en force de choſe jugée que contre ceux avec qui elle a été rendue. *Voyez l'ordonnance de* 1667, *tit.* XXVII. *art. x. tit.* XXXV. *art. ij.* & les *mots* APPEL, ARRÊT, JUGEMENT, OPPOSITION, REQUÊTE CIVILE, SENTENCE. (*A*)

TIERCÉ, adj. *terme de Blaſon* ; ce mot ſe dit d'un écu qui eſt diviſé en trois parties, ſoit en pal, ſoit en bande, ſoit en faſce, par deux lignes paralleles qui ne ſe coupent point. *Tiercé en bande*, eſt lorſque l'écu eſt diviſé en trois parties égales, comme en trois bandes faites de trois émaux différens, ſans autre champ ni figure. On dit auſſi *tiercé* en pal & en faſce. *Meneſtrier.* (*D. J.*)

TIERCELET, ſ. m. on a donné ce nom au mâle de l'autour. *Voy.* AUTOUR.

TIERCELET, (*Commerce & Monnoie*,) celle-ci ſe frappa à Milan, & eut cours dans le douzieme ſiecle. On ne dit point ſa valeur.

TIERCELINE, ſ. & adj. (*Ordre de religieuſes*,) nom qu'on donne aux religieuſes du tiers-ordre de S. François de l'étroite obſervance. Claire Françoiſe de Beſançon en a été la premiere fondatrice. (*D. J.*)

TIERCEMENT, ſ. m. (*Juriſprud.*) eſt une enchere que l'on fait ſur l'adjudicataire d'un bail judiciaire du tiers en ſus du prix de l'adjudication, comme de 100 livres ſur un bail de 400 liv.

Cette voie a été introduite pour empêcher que les baux ne ſoient adjugés à vil prix.

Le *tiercement* doit être fait peu de temps après le bail, autrement on n'y ſeroit plus reçu. *Voyez* M. d'Héricourt en ſon *traité de la vente des immeubles par décret.*

Dans les adjudications des fermes & domaines du roi, on entend par *tiercement* le triple du prix de l'adjudication ; il faut que ce *tiercement* ſoit fait dans les vingt-quatre heures ; on peut encore, huitaine après, venir par triplement ſur le *tiercement* demander que ſi le prix du bail eſt de 3000 livres, le *tiercement* doit être de 9000 livres, & le triplement du *tiercement* de 27000 liv. *Voyez* le *réglement de* 1682, & les *arrêts du conſeil des* 20 *novembre* 1703 & 12 *juin* 1725. (*A*)

TIERCER, v. act. (*Architect.*) c'eſt réduire au tiers. On dit que le bureau des tuiles ou ardoiſes d'une couverture ſera *tiercé* à l'ordinaire, c'eſt-à-dire que les deux tiers en ſeront recouverts ; enſorte que ſi c'eſt de la tuile au grand moule qui a douze ou treize pouces de longueur, on lui en donnera quatre de pureau ou d'échantillon. (*D. J.*)

TIERCER, (*Longue paume*,) *voyez* RABATTRE.

TIERCERON, ſ. m. (*Coupe des pierres*,) c'eſt un nerf des voûtes gothiques, placé entre le formeret ou arc doubleau & l'arc d'ogive.

TIERCIAIRE *ou* TIERTIAIRE, ſ. m. (*Ordre relig.*) c'eſt ainſi qu'on appelle un homme & une femme qui eſt d'un tiers-ordre. Les *tieirciaires* ont des réglemens qu'ils doivent ſuivre, & un habit particulier ; ce qui ſert à maintenir l'obſervance parmi les *tieirciaires* & ſous le nom de *regle* ; il faut qu'ils ſoient éprouvés par un noviciat d'un an, au bout duquel ils font profeſſion avec des vœux ſimples. On peut conſulter le P. Hélyot & Lezeaux qui ont traité tout ce qui re-

garde les *tiertiaires*, leurs états, leurs privileges, leurs obligations, *&c.* (*D. J.*)

TIERCINE, *terme de Couvreur*, piece de tuile ou morceau de tuile fendue en longueur, & employée au battelement. (*D. J.*)

TIERÇON, f. m. (*Commerce*,) forte de caiffe de bois de fapin, dans laquelle en envoie les favôns blancs en petits pains, & les favons jafpés en pains ou briques. (*D. J.*)

TIERÇON, f. m. (*Mefure de liquide*,) mefure qui fait le tiers d'une mefure entiere : ainfi les *tierçons* de muids contiennent environ quatre-vingt-quatorze pintes, qui font le *tiers* de deux cents quatre-vingt pintes, à quoi fe monte le total d'un muids. Il en eft de même des *tierçons* des autres mefures, comme barriques, poinçons, *&c. Savary.* (*D. J.*)

TIERRA DE CAMPOS, (*Géog. mod.*) contrée d'Efpagne dans la vieille Caftille, vers le nord : aux environs de Palencia ; c'eft la partie la plus fertile de cette province. Les vins y font admirables, & les plaines couvertes de brebis d'une riche toifon. (*D. J.*)

TIERRA DOS FUMOS, (*Géog. anc.*) contrée d'Afrique au pays des Hottentots, fur la côte orientale des Cafres errans. Cette contrée s'étend le long de la mer des Indes, entre la terre de Zanguana au nord, la terre de Natal au midi, & le pays appelé *Terra dos Naonetas* à l'occident. (*D. J.*)

TIERS, (*Arithmétique*,) c'eft la troifieme partie d'un tout, foit nombre, foit mefure ; le *tiers* de vingt fous eft fix fous huit deniers, qui eft une des parties aliquotes de la livre tournois. L'aune eft compofée de trois *tiers*. Dans les additions de fractions d'aunage, un *tiers* fe met ainfi $\frac{1}{3}$, & deux *tiers* de cette maniere $\frac{2}{3}$. *Le Gendre.* (*D. J.*)

TIERS, f. m. (*Ornith.*) efpece de canard ainfi nommé vulgairement, parce qu'il eft de moyenne groffeur entre un gros canard & la farcelle. Ses ailes font bigarrées comme celles du morillon, mais fon bec eft comme celui de la piette (les phalaris des Grecs), c'eft-àdire arrondi, un peu aplati par-deffus, & dentelé par les bords. (*D. J.*)

TIERS-ÉTAT, (*Hiftoire de France.*) troifieme membre qui formoit, avec l'églife & la nobleffe, les états du royaume de France, nommés *états généraux*, dont les derniers fe tinrent à Paris en 1614; le *tiers-état* étoit compofé des bourgeois notables, députés des villes pour repréfenter le peuple dans l'affemblée. *Voyez* ETATS, *Hift. anc. & mod.*

On a épuifé dans cet article tout ce qui concerne ce fujet ; j'ajouterai feulement que, quoiqu'on penfe que Philippe-le-Bel ait convoqué le premier une affemblée des trois états par des lettres du 23 Mars 1301, cependant il y a une ordonnance de S. Louis datée de S. Gilles en 1254, par laquelle il paroît que le *tiers-état* étoit confulté quand il étoit queftion de matieres où le peuple avoit intérêt. (*D. J.*)

TIERS-ORDRE, (*Hift. du monachifme,*) troifieme ordre établi fous une même regle & même forme de vie, à proportion de deux autres inftitués auparavant.

Les *tiers-ordres* ne font point originairement des ordres religieux, mais des affociations des perfonnes féculieres & même mariées, qui fe conforment autant que leur état le peut permettre, à la fin, à l'efprit & aux regles d'un ordre religieux qui les affocie & les conduit. Les carmes, les auguftins, les francifcains, les prémontrés, *&c.* fe difputent vivement l'honneur d'avoir donné naiffance aux *tiers-ordres*, qu'ils fuppofent tous d'une grande utilité dans le Chriftianifme.

Si l'ancienne nobleffe des carmes étoit bien prouvée, les autres ordres ne devroient pas certainement entrer en concurrence. Le frere de Coria & Maoftro Fray Diego de Coria Maldonado, carme efpagnol, a fait un traité du *tiers-ordre* des carmes, dans lequel il prétend que les tierciaires carmes defcendent immédiatement du prophete Elie, auffi-bien que les carmes mêmes ; & parmi les grands hommes qui ont fait profeffion de ce *tiers-ordre*, il met le prophete Abdias qui vivoit environ 800 ans avant la naiffance de Jefus-Chrift ; il place parmi les femmes la bifaïeule du Sauveur du monde fous le nom emprunté de *Ste. Emérentienne.* Le

traité singulier du P. de Coria sur cette matiere est intitulé, *para los Hermanos, y Hermanas de la orden tercera de nuestra Senora del Carmel*, *Hispali*, à Séville 1592. Le même auteur publia, six ans après à Cordoue en 1598, une chronique de l'ordre des carmes, *in-folio*. Il dit dans ce dernier ouvrage, qu'Abdias, intendant de la maison du roi Achab dont il est parlé au troisieme livre des rois, *c. xviij.* & qu'il croit être le prophete Abdias, fut disciple d'Elie, & qu'après avoir servi Achab & Ochosias son fils, il entra dans l'ordre d'Elie, composé de gens mariés qui étoient sous la conduite d'Elie & d'Elisée, & sous leur obéissance comme les conventuels.

Le P. de Coria prétend enfin que les chevaliers de Malthe dans leur origine ont été du *tiers-ordre* des carmes, &, pour en combler la gloire, il y met aussi S. Louis.

Les augustins font remonter assez haut leur noblesse dans l'Eglise ; car si l'on en croit le P. Bruno Sanoé, le *tiers-ordre* de S. Augustin a été institué par S. Augustin lui-même. Il met Ste. Génevieve de ce *tiers-ordre*, & beaucoup d'autres depuis S. Augustin jusqu'au sixieme siecle.

Le *tiers-ordre* des prémontrés seroit aussi bien ancien, s'il est vrai qu'il eût commencé du vivant même de saint Norbert, lequel étoit déja mort en 1134.

Le *tiers-ordre* de S. François semble avoir craint de faire remonter trop haut sa noblesse, & il a cru par-là s'en assurer davantage la possession ; tous les membres de ce corps conviennent que S. François n'institua son *tiers-ordre* qu'en 1221, pour des personnes de l'un & de l'autre sexe ; il leur donna une regle dont on n'a plus les constitutions. Le premier ordre de S. François comprend les ordres religieux ; qu'on appelle *freres mineurs*, & qui sont les cordeliers, les capucins & les récolets. Le second comprend les filles religieuses de Ste Claire. Enfin le troisieme comprend plusieurs personnes de l'un & de l'autre sexe qui vivent dans le monde, & c'est ce qu'on appelle le *tiers-ordre*. Les personnes qui sont de ce *tiers-ordre* portent sous leurs habits une tunique de serge grise ou un scapulaire de même étoffe, avec un cordon ; & elles observent une regle autorisée par les pontifes de Rome.

Tous les *tiers-ordres* anciens & modernes ont été approuvés, & avec raison, par le saint siege, comme on le peut voir par les bulles de Nicolas IV, en faveur des tierçaires de S. François ; d'Innocent VII, pour ceux de S. Dominique ; de Martin V, pour ceux des Augustins ; de Sixte IV, pour ceux des carmes ; & de Jules II, pour ceux des minimes, des servites, des trinitaires, *&c.* (*D. J.*)

TIERS, (*Jurisprud.*) *triens*, est quelquefois pris pour la légitime des enfans, ainsi que cela se pratique en pays de droit écrit, lorsqu'il n'y a que quatre enfans ou moins de quatre. *Novell.* 118 *de triente & semisse.* (*A*)

TIERS ACQUÉREUR, (*Jurisprud.*) est celui qui a acquis un immeuble affecté & hypothéqué à un créancier par celui qui étoit avant lui propriétaire de cet immeuble. *Voyez* CRÉANCIER, HYPOTHEQUE, POSSESSION, PRESCRIPTION, TIERS DÉTENTEUR. (*A*)

TIERS ARBITRE, (*Jurisprud.*) *Voyez* ci-devant SUR-ARBITRE.

TIERS EN ASCENDANT, (*Jurisprud.*) est un terme usité aux parties casuelles, lorsqu'il s'agit de liquider le droit dû pour la résignation d'un office ; on ajoute à l'évaluation le *tiers* denier en ascendant, c'est-à-dire, au-dessus de l'évaluation ; & l'on paie le huitieme du total, c'est-à-dire, tant de l'évaluation que du tiers en ascendant, lorsque la provision s'expédie dans l'année que le droit annuel a été payé, quand même ce seroit six moix après le décès de l'officier ; mais si elle s'expédie après l'année, il faut payer le quart denier du tout. *Voyez* Loyseau, *des offic. liv. II. c. x. n.* 64, l'édit du mois de Juin 1568, & les *mots* ANNUEL, OFFICE, PAULETTE, PARTIES CASUELLES, HUITIEME DENIER, QUART DENIER, RÉSIGNATION. (*A*)

TIERS DES BIENS EN CAUSE, (*Jurispr.*) on entend par-là la troisieme partie des héritages & biens immeubles que quelqu'un possede dans le bailliage de Caux en Normandie ou autres lieux de ladite

province tenant nature d'icelui. La coutume de Normandie, *art.* 279, permet aux pere & mere & autres ascendans de disposer entre-vifs ou par testament de ce *tiers* au profit de leurs enfans puînés ou l'un d'eux sortis d'un même mariage, à la charge de la provision à vie des autres puînés. Les articles suivans contiennent encore plusieurs autres dispositions sur ce *tiers* des puînés sur les biens en Caux. (*A*)

TIERS, *Chambre des tiers ou des procureurs tiers*, (*Jurisprud.*) est une chambre dans l'enclos du palais, proche la chapelle de S. Nicolas, où les procureurs au parlement qui font la fonction de *tiers*, s'assemblent pour donner leur avis sur les difficultés qui surviennent dans la taxe des dépens, & dont le procureur *tiers* référendaire leur fait le rapport.

S'il reste encore quelque doute après le rapport fait à cette chambre, on va à la communauté des avocats & procureurs. *Voyez* ci-devant COMMUNAUTÉ DES PROCUREURS & PROCUREUR. (*A*)

TIERS COUTUMIER, (*Jurisprud.*) en Normandie est une espece de légitime que la coutume accorde en propriété aux enfans sur les biens de leurs pere & mere.

Ce droit n'avoit pas lieu dans l'ancienne coutume.

Le *tiers coutumier* sur les biens du pere consiste dans le *tiers* des immeubles dont le pere étoit saisi lors du mariage, & de ceux qui lui sont échus pendant le mariage en ligne directe.

L'usufruit de ce *tiers* est ce que la coutume donne à la femme pour douaire coutumier, de sorte que ce *tiers* coutumier tient lieu aux enfans de ce qu'ils prennent ailleurs à titre de douaire; il differe pourtant du douaire en ce qu'il n'est pas toujours la même chose que le douaire de la femme; car celle-ci peut, suivant le contrat, avoir moins que l'usufruit du *tiers*, au lieu que les enfans ont toujours leur *tiers* en propriété.

Le *tiers coutumier* est acquis aux enfans du jour du mariage, cépendant la jouissance en demeure au pere sa vie durant, sans toutefois qu'il le puisse vendre, engager ni hypotéquer, comme aussi les enfans ne peuvent le vendre, hypotéquer ou en disposer avant la mort du pere, & qu'ils aient tous renoncé à la succession.

S'il y a des enfans de divers lits, tous ensemble n'ont qu'un tiers; ils ont seulement l'option de le prendre eu égard aux biens que leur pere possédoit lors des premieres, secondes ou autres noces, sans que ce tiers diminue le douaire de la seconde, troisieme ou autre femme, lesquelles auront plein douaire sur tout le bien que le mari avoit lors du mariage, à moins qu'il n'y ait eu convention au contraire.

Pour jouir du *tiers coutumier* sur les biens du pere, il faut que les enfans renoncent tous ensemble à la succession paternelle, & qu'ils rapportent toutes les donations & autres avantages qu'ils pourroient avoir reçus de lui.

Ce *tiers* se partage selon la coutume des lieux où les héritages sont assis, sans préjudice du droit d'aînesse.

Les filles n'y peuvent avoir que mariage avenant.

Si le pere avoit fait telle aliénation de ses biens que ce *tiers* ne pût se prendre en nature, les enfans peuvent révoquer les dernieres aliénations jusqu'à concurrence de ce *tiers*, à moins que les acquéreurs n'aiment mieux payer l'estimation du fonds au denier 20, ou si c'est un fief, au denier 25, le tout eu égard au temps du décès du pere.

Mais si les aquéreurs contestent, il sera au choix des enfans de prendre l'estimation, eu égard au temps de la condamnation qu'ils auront obtenue.

Le *tiers coutumier* sur les biens de la mere est de même le *tiers* des biens qu'elle avoit lors du mariage, ou qui lui sont échus pendant icelui, ou qui lui appartiennent à droit de conquêt.

Ce *tiers* du bien maternel appartient aux enfans aux mêmes charges & conditions que le *tiers* des biens du pere. *Voyez* la coutume de Normandie, *art.* 399 & *suiv.* les placites, *art.* 86 & *suiv.* & les commentateurs. (*A*)

TIERS COUTUMIER *ou* LÉGAL, (*Jur.*) se prend aussi en quelques coutumes pour la troisieme partie des biens nobles que

la coutume réserve aux puînés, les deux autres tiers appartenant à l'aîné; c'est ainsi que ce tiers des puînés est appelé dans la coutume de Touraine; ailleurs on l'appelle le *tiers* des puînés. *Voyez* TIERS DES BIENS EN CAUX. (*A*)

TIERS ET DANGER, (*Jurisprud.*) est un terme d'eaux & forêts, qui signifie un droit qui appartient au roi & à quelques autres seigneurs, principalement en Normandie, sur les bois possédés par leurs vassaux.

Il consiste au *tiers* de la vente qui se fait d'un bois, soit en argent, soit en espece, & en outre au dixieme qui est ce que l'on entend par le mot *danger*, lequel vient du latin *denarius* ou *deniarius* qui signifie *dixieme*, que l'on a mal-à-propos écrit & lu *denjarius*, d'où l'on a fait en françois *danger*.

Dans les bois où le roi a le tiers, on ne peut faire aucune vente sans sa permission, à peine de confiscation des deux autres *tiers*.

Pour obtenir cette permission, on lui donnoit le dixieme du prix des ventes; c'est de là qu'est venu le droit de *danger*, & non pas, comme quelques-uns l'ont cru mal-à-propos, de ce qu'il y avoit du danger de vendre sans la permission du roi.

Ce droit appartient au roi sur tous les bois de Normandie, & l'ordonnance de 1669 le déclare imprescriptible. Il y a cependant des bois qui ne doivent que le *tiers* sans *danger*, & d'autres qui ne sont sujets qu'au *danger* sans *tiers*. *Voyez* ci-devant le *mot* DANGER. (*A*)

TIERS DENIER, (*Jurisprud.*) est la troisieme partie du prix de la vente à laquelle en quelques lieux est fixé le droit dû au seigneur pour la mutation, comme dans la coutume d'Auvergne où il est ainsi appelé, & en Nivernois où l'on donne aussi ce nom au droit dû au seigneur bordelier pour la vente de l'héritage tenu de lui à bordelage. *Voyez le tit.* 4 & *le tit.* 6. (*A*)

TIERS DÉTENTEUR, (*Jurisprud.*) est celui qui se trouve possesseur d'un immeuble ou droit réel, soit par acquisition ou autrement, sans être néanmoins héritier ni autrement successeur à titre universel de celui qui avoit pris cet immeuble ou droit réel, à la charge de quelque rente, ou qui l'avoit affecté & hipothéqué au paiement de quelque créance. *Voyez* ci-devant TIERS ACQUÉREUR & les *mots* DÉCLARATION D'HIPPOTHEQUE, HIPPOTHEQUE, INTERRUPTION, PRESCRIPTION, POSSESSION. (*A*)

TIERS EXPERT, (*Jurisprud.*) est un troisieme expert qui est nommé pour donner son avis & pour départager les deux autres experts qui se sont trouvés d'avis contraire.

Ce *tiers expert* est ordinairement nommé d'office; c'est pourquoi on ne peut le recuser sans cause légitime. *Voyez* ci-devant EXPERT. (*A*)

TIERS LÉGAL *ou* COUTUMIER, (*Jurisf.*) *voyez* ci-devant TIERS COUTUMIER.

TIERS LOT, (*Jurisprud.*) on appelle ainsi dans le partage des biens des abbayes ou prieurés, entre l'abbé ou le prieur commandataire & ses religieux, le troisieme lot qui est destiné pour les charges claustrales, à la différence des deux autres dont l'un est donné à l'abbé ou au prieur commandataire pour sa subsistance, l'autre aux religieux.

L'administration du *tiers lot* appartient à l'abbé ou au prieur commandataire, à moins qu'il n'y ait convention au contraire.

Les frais de partage doivent être pris sur le *tiers lot* qui existoit lors de la demande en partage; & s'il n'y en avoit point, & que la jouissance fût en commun, les frais du partage doivent être avancés par la partie qui le demande, à la charge d'en être remboursé sur le *tiers lot* jusqu'au partage, après quoi chacun est tenu de réparer & entretenir ce qui est à sa charge.

Les portions congrues ne se prennent pas sur tous les biens de l'abbaye ou prieuré, mais seulement sur le *tiers lot*.

On prend aussi ordinairement sur le *tiers lot* ce qui est abandonné aux religieux pour acquitter les obits & fondations, qui étoient des charges communes.

Quand le lot des religieux n'est pas suffisant pour acquitter les charges claus-

trales, ils peuvent obliger l'abbé de leur abandonner le *tiers lot*, ainſi qu'il fut jugé au grand-conſeil le 6 août 1711, contre le cardinal d'Etrées pour l'abbaye d'Anchin. *Voyez* le dictionnaire de Brillon au *mot* RELIGIEUX, *n.* 85 & *ſuiv.* & Lacombe, *receuil de juriſprud. canonique*, au *mot* PARTAGE, *n.* 4. & *ſuiv.* & les *mots* ABBÉ, ABBAYE, COUVENT, MONASTERE, PARTAGE, PRIEURÉ, RELIGIEUX, RÉPARATIONS. (*A*)

TIERS LOT *ou* TIERCE PARTIE, (*Juriſprud.*) eſt en Touraine le *tiers* des biens que l'aîné entre nobles aſſigne à ſes puînés pour leur part, réſervant les deux autres *tiers* pour lui. Si les puînés ne ſont pas contens de ce partage, ils peuvent faire la refente des deux *tiers* en deux parts égales, auquel cas l'aîné en prend une avec le *tiers lot*, & l'autre part demeure aux puînés. *Voyez* la coutume de Touraine, *tit.* 25, & Palu ſur cette coutume. (*A*)

TIERS LOT, (*Juriſprud.*) on donne auſſi quelquefois ce nom au *tiers* ou triage que le ſeigneur a droit de demander dans les bois communaux; mais on l'appelle plus communément *triage*. *Voyez* l'ordonnance des eaux & forêts, *tit.* 25, *art.* 4, & le *mot* TRIAGE. (*A*)

TIERS A MERCY, (*Juriſprud.*) étoit apparemment un droit ſeigneurial du *tiers* que certains ſeigneurs prenoient à volonté. Il fut adjugé ſous ce titre de *tiers à mercy* au prieur d'Ofay par arrêt du parlement de Paris du pénultieme jour d'août 1404, dont M. de Lauriere fait mention en ſon gloſſaire au mot *tiers*. (*A*)

TIERS OPPOSANT, (*Juriſprud.*) eſt celui qui n'ayant pas été partie ni appelé dans un jugement, y forme oppoſition à ce qu'il ſoit exécuté à ſon égard à cauſe de l'intérêt qu'il a de l'empêcher.

L'oppoſition qu'il forme, eſt appelée *tierce oppoſition*, parce qu'elle eſt formée par un *tiers* qui n'étoit pas partie dans le jugement.

C'eſt la ſeule voie par laquelle ce *tiers* puiſſe ſe pourvoir, ne pouvant appeller d'une ſentence où il n'a pas été partie, ni ſe pourvoir en caſſation, ou par requête civile, contre un arrêt qui n'a pas été rendu contre lui.

Quand le *tiers oppoſant* eſt débouté de ſon oppoſition, on le condamne à l'amende de 75 livres, ſi c'eſt une ſentence, & de 150 livres, ſi l'oppoſition a été formée à un arrêt. *Voyez* l'ordonnance de 1667, *tit.* 27, & les *mots* OPPOSITION, ARRÊT, SENTENCE, JUGEMENT, TIERCE OPPOSITION. (*A*)

TIERS POSSESSEUR, (*Juriſprud.*) eſt la même choſe que *tiers détenteur* ou *tiers acquéreur*. *Voyez* ci-devant *ces deux articles*. (*A*)

TIERS, *procureur tiers*, (*Juriſprud.*) *voyez* TIERS RÉFÉRENDAIRE.

TIERS AU QUART, (*Juriſprud.*) ſe dit de ce qui eſt entre le *tiers* & le quart, comme la lézion du *tiers* au quart qui forme un moyen de reſtitution contre un partage, c'eſt-à-dire; qu'il n'eſt pas néceſſaire que la lézion ſoit du *tiers*, mais qu'il ſuffit qu'elle ſoit de plus du quart. *Voyez* LÉZION, PARTAGE, RESCISION, RESTITUTION. (*A*)

TIERS *ou* TIERS RÉFÉRENDAIRE, PROCUREUR TIERS RÉFÉRENDAIRE, (*Juriſprud.*) eſt un des procureurs au parlement qui exerce la fonction de régler les dépens entre leurs confreres demandeur & défendeur en taxe.

Avant que le parlement prononçât des condamnations de dépens, les procureurs faiſoient ſeuls en leur qualité la fonction de *tiers*.

La premiere création des *tiers référendaires* en titre d'office fut faite par l'édit de décembre 1635, qui en créa 30 pour le parlement de Paris & autres juriſdictions de l'enclos du palais.

La déclaration de 1637 ordonna qu'il ſeroit pourvu à ces offices des procureurs qui auroient au-moins ſix ans de charge; l'arrêt d'enregiſtrement étendit cela à 10 ans.

Des trente charges de *tiers référendaires* créées par l'édit de 1635, trois ſeulement avoient été levées, les pourvus ne firent même aucune fonction, & par déclaration du mois de mai 1639, les 30 offices de *tiers référendaires* furent ſupprimés, & leurs

fonctions, droits & émolumens réunis à la communauté des 400 procureurs.

Il y a eu encore plusieurs autres édits & déclarations qui ont maintenu les procureurs dans la fonction de *tiers*.

Tous ceux qui ont dix ans de réception, prennent la qualité de *procureurs tiers référendaires*, & en font les fonctions chacun à leur tour dans l'ordre qui suit.

Parmi ceux qui ont 10 ans de charge, on en choisit 36 toutes les six semaines, on en fait trois colonnes de 12 chacune & chaque colonne va pendant quinze jours à la chambre des *tiers* régler les difficultés qui s'élevent sur les dépens.

Il y a un trente-septieme procureur qui distribue les dépens dans la chambre qui est en-bas, appelée la *sacristie*, parce qu'elle sert en effet de sacristie pour la chapelle les jours de cérémonie. Ce distributeur a droit de nommer pour *tiers* un des 36, chacun à leur tour; mais ordinairement il nomme pour *tiers* celui des 36 qu'on lui demande.

Le procureur *tiers* auquel le demandeur en taxe remet sa déclaration des dépens, fait sur cette déclaration son mémoire où il taxe tous les articles; ensuite le défendeur en taxe apostille la déclaration; & si les procureurs ne sont pas d'accord, ils vont en la chambre des *tiers* qui regle leurs difficultés. *Voyez* le code Gillet, & les *mots* DÉPENS, FRAIS, EXÉCUTION, PROCUREUR, TAXE. (*A*)

TIERS SAISI, (*Jurisprud.*) est celui entre les mains duquel on a saisi ce qu'il doit au débiteur du saisissant.

Le *tiers saisi*, quand il est assigné pour déclarer ce qu'il doit à celui sur qui la saisie est faite, doit le déclarer, & est obligé de plaider où l'instance principale est pendante. *Voyez* CRÉANCIER, DÉBITEUR, PROCURATION AFFIRMATIVE, SAISIE. (*A*)

TIERS EN SUS, (*Jurisprud.*) est une augmentation que l'on fait à une somme en y ajoutant un *tiers* de ce à quoi elle monte. (*A*)

TIERS, *le* (*Monnoie*,) petite monnoie de France ainsi nommée, parce qu'elle valoit le *tiers* du gros tournois; on l'appeloit autrement *maille tierce* ou *obole tierce*. (*D. J.*)

TIERS DE SOL, s. m. (*Monnoie*,) c'étoit, selon Bouteroue, une sorte de monnoie d'or, qu'on fabriquoit du temps des rois de la premiere race; cette monnoie avoit sur un côté la tête de Mérouée ornée du diadème perlé. (*D. J.*)

TIERS, *en terme de Blondier*, c'est la troisieme partie d'une moche. *Voyez* MOCHE. Chaque *tiers* se découpe en cinq écales très-distinguées les unes des autres. *Voyez* ECALES.

TIERS, *au jeu de la longue paulme*, se dit des joueurs qui n'ont d'autre emploi que celui de rabattre, étant trop foibles pour servir.

TIERS-POINT, s. m. (*Archit.*) c'est le point de section qui est au sommet d'un triangle équilatéral. Il est ainsi nommé par les ouvriers, parce qu'il est le troisieme point après les deux qui sont sur la base. (*D. J.*)

TIERS-POINT, *coupe de pierre*, est la courbure des voûtes gothiques qui sont composées de deux arcs de cercles *AC BC* de 60° tracés d'un intervalle *B* pour rayon, égal au diametre de la voûte.

Les claveaux de ces arcs gothiques sont dirigés à leur centre; c'est une faute dont on voit des exemples, d'avoir mis un joint au sommet *C*, ainsi qu'on le peut voir au petit châtelet de Paris.

TIERS POINT, (*Marine*,) *voyez* LATINE.

TIERS POINT, s. m. *terme d'Horlogerie*; on appelle ainsi une lime qui est formée de trois angles. (*D. J.*)

TIERS-POTEAU, s. m. (*Charpent.*) piece de bois de sciage, de 3 sur 5 pouces & demi de grosseur, faite d'un poteau de 5 à 7 pouces refendu. Cette piece sert pour les cloisons légeres & celles qui portent à faux. (*D. J.*)

*TIESA*, (*Géog. anc.*) fleuve du Péloponnese, qui couloit de Sparte à Amiclée, & qui, à ce qu'on croyoit, tiroit son nom de *Tiesa*, fille d'Eurotas. (*D. J.*)

TIFA, (*Luth.*) espece de tambourin des habitans de l'île d'Amboine. Le *tifa* tient la même mesure que les grands gomgon. *Voyez* TATABOANG, (*Luth.*)

Le

Le *tifa* n'eſt couvert de parchemin que par le haut, l'autre bout eſt ouvert. (*F. D. C.*)

*TIFATA*, (*Géog. anc.*) montagne d'Italie, dans la Campanie, près de Capoue : elle commande cette ville, ſelon Tite-Live, *l.* VII. *c. xxix* & *l.* XXVI. *c. v.* tifata *imminentes Capuæ colles*. Silius Italicus, *l.* XII. *v.* 48. dit, en parlant d'Annibal :

> . . . . . . . . . *Arduus ipſe*
> Tifata *invadit prior, quâ mænibus inſtat*
> *Collis, & è tumulis ſubjectam deſpicit*
> *urbem.*

Cette montagne étoit ſacrée, & la table de Peutinger y marque deux temples : celui qui étoit à l'occident eſt déſigné par ces mots *ad Dianam*, & celui qui étoit à l'orient par ceux-ci, *Jovis tifatinus*.

*TIFATA*, ville d'Italie, dans le Latium, ſelon Pline, *l.* III. *c. v.* (*D. J.*)

TIFAUGES, (*Géog. mod.*) petite ville ou plutôt bourg de France, en Poitou, élection de Mauleon, ſur la Sevre nantoiſe, aux confins de l'Anjou & de la Bretagne. *Longitude* 16. 35. *latit.* 46. 58. (*D. J.*)

*TIFERNUM*, (*Géog. anc.*) ville d'Italie, dans la partie de l'Umbrie, qui eſt en-deçà de l'Apennin, ſur le bord du Tibre, On la nommoit *Tifernum Tiberinum*, pour la diſtinguer d'une autre *Tifernum*, ſurnommée *Metaurum*. Les habitans de ces deux villes avoient auſſi les mêmes ſurnoms ; car Pline *liv.* III. *c. xiv.* dit *Tifernates cognomine Tiberini, & alii Metaurenſes*. Ce furent les *Tifernates Tiberini* qui le nommerent leur patron ; il décora leur ville de ſtatues, & y fit bâtir un temple à ſes dépens. Il eſt fait mention de cette ville dans une ancienne inſcription rapportée par Gruter, *pag.* 494. *n°.* 5. où on lit, *reip. Tif. Tib.* Holſtenius, *p.* 90. prouve par une autre inſcription que le nom de cette ville s'employoit au pluriel ; *C. Julio. C. F. Clu. proculo Tifernis Tiberinis*. Le nom moderne eſt *Cittadi caſtello*.

*Tifernum Metaurum*, ville d'Italie, dans le Samnium, ſelon Tite-Live, *l.* XI. *c. xliv.* & *l.* X. *c. xiv.* Dans un autre endroit, *liv.* X. *c. xxx.* il donne ce nom à une montagne. Ce nom étoit encore commun à un fleuve, ſuivant le témoignage de Pomponius-Méla, *liv.* II. *c. iv.* & de Pline, *liv.* III. *c. ij.* Le fleuve ſe nomme aujourd'hui *il Biferno* ; & c'étoit vers ſa ſource qu'on avoit bâti la ville de *Tifernum*. Cluvier a conjecturé de là, que cette ville étoit dans l'endroit où l'on voit préſentement Moliſe, qui eſt la capitale du pays. (*D. J.*)

TIGE, ſ. f. (*Botan.*) c'eſt la partie des plantes qui tire ſa naiſſance de la racine, & qui ſoutient les feuilles, les fleurs & les fruits. La *tige* dans les arbres prend le nom de *tronc*, en latin, *truncus* ; & celui de *caudex* dans les herbes, on l'appelle *caulis*, & *ſcaphus* lorſqu'elle eſt droite comme une colonne. Les auteurs modernes l'ont nommée *viticulus*, lorſqu'elle eſt grèle & couchée, comme eſt celle de la nummulaire. Enfin, la *tige* des plantes graminées, s'appelle *culmus*.

Mais ce ne ſont pas des mots qui intéreſſent les phyſiciens, ce ſont les phénomenes curieux de la végétation ; par exemple, le redreſſement des *tiges*, car on ſait que de jeunes *tiges* de plantes inclinées vers la terre ſe redreſſent peu-à-peu, & regardent la perpendiculaire. Dans celles qui n'ont de libre que l'extrémité, c'eſt cette extrémité qui ſe redreſſe. M. Dodart eſt le premier qui ait obſervé ce fait en France. Des pins qu'un orage avoit abattus ſur le penchant d'une colline, attirerent l'attention de cet habile phyſicien. Il remarqua avec ſurpriſe, que toutes les ſommités des branches s'étoient repliées ſur elles-mêmes, pour regagner la perpendiculaire ; enſorte que ces ſommités formoient avec la partie inclinée, un angle plus ou moins ouvert, ſuivant que le ſol étoit plus ou moins oblique à l'horiſon.

M. Dodart cite à ce ſujet dans les *Mém. de l'Acad. des Sciences*, *ann.* 1700, l'exemple de quelques plantes qui croiſſent dans les murs, telles que la pariétaire ; ces plantes après avoir pouſſé horiſontalement, ſe redreſſent pour ſuivre la direction du mur : mais il n'a pas ap-

profondi davantage la nature de ce mouvement de *tiges* ; nous savons seulement qu'il s'opere presque toujours, de façon que la partie qui se redresse devient extérieure à celle qui demeure inclinée : la *tige* prend alors la forme d'un siphon à trois branches ; j'ai appris que depuis vingt ans, M. Bonnet a tenté plusieurs expériences curieuses sur cette matiere ; mais il en reste encore beaucoup à faire avant que de chercher à en assigner la cause, car ce n'est pas avec des dépenses d'esprit & des hipotheses, qu'on y peut parvenir. (*D. J.*)

TIGE, s. f. (*Archit.*) on appelle ainsi le fût d'une colonne.

*Tige de rinceau*, espece de branche qui part d'un culot ou d'un fleuron, & qui porte les feuillages d'un rinceau d'ornement. (*D. J.*)

TIGE, s. f. (*Hydr.*) *voyez* SOUCHE. (*K*)

TIGE DE FONTAINE, (*Archit. hyd.*) espece de balustre creux, ordinairement rond, qui sert à porter une ou plusieurs coupes de fontaines jaillissantes, & qui a son profil différent à chaque étage. (*D. J.*)

TIGE, s. f. *terme de plusieurs ouvriers*, la *tige d'une clé*, en terme de *Serrurier*, est le morceau rond de la clé, qui prend depuis l'anneau jusqu'au panneton.

La *tige d'une botte*, en terme de *Cordonnier* est le corps de la botte, depuis le pié jusqu'à la genouillere.

La *tige d'un flambeau*, en terme d'*Orfevre* est le tuyau du flambeau, qui prend depuis la patte jusqu'à l'embouchure inclusivement.

La *tige d'un guéridon*, en terme de *Tourneur*, est la partie du guéridon qui prend depuis la patte jusqu'à la tablette. (*D. J.*)

¶ TIGE, nom que les Horlogers donnent à l'arbre d'une roue ou d'un pignon, lorsqu'il est un peu mince ; c'est ainsi que l'on dit la *tige* de la roue de champ, de la roue de rencontre, *&c.* *Voyez* ARBRE, AISSIEU, AXE, *&c.*

TIGE, (*Serrurerie.*) c'est la partie de la clé, comprise depuis l'anneau jusqu'au bout du panneton, elle est ordinairement ronde, quelquefois cependant en tiers-point.

TIGE, adj. *terme de Blason*, qui se dit des plantes & des fleurs représentées sur leurs *tiges*.

Le Fevre d'Ormeson & d'Eaubonne à Paris, d'azur à trois lis au naturel d'argent, feuillés & tigés de sinople.

TIGERON, s. m. *terme* dont *les Horlogers* se servent pour désigner une petite tige fort courte, qui dans l'axe d'une roue ou d'un balancier, s'étend depuis la portée d'un pivot jusqu'au pignon, ou à la roue, *&c.* Dans les anciennes montres françoises, & dans presque toutes celles qu'on fait actuellement en Angleterre, la longueur de ces *tigerons* est si petite que par l'attraction l'huile qu'on met aux pivots, monte dans les pignons, ou s'extravase contre les roues. Parmi plusieurs habiles horlogers qui s'apperçurent de cet inconvénient, M. Gaudron fut un des premiers qui avança, que si on pouvoit mettre une bouteille d'huile à chaque pivot d'une montre, elle en conserveroit plus long-temps sa justesse. M. Suly qui saisit cette idée imagina de petits réservoirs, (*V. la regle artificielle du temps*, *pag.* 280.) qui fournissoient de l'huile aux pivots à mesure qu'elle s'évaporoit. Cette méthode entraînant après elle une grande multiplication d'ouvrage, & plusieurs inconvéniens, M. le Roy eut recours à un autre expédient, dont la lecture de l'optique de M. Newton lui fournit l'idée. En réfléchissant sur l'expérience que ce grand homme rapporte, *pag.* 576, du livre dont nous venons de parler, M. le Roy raisonna ainsi : « Les pivots sont placés » aux extrémités des arbres ; ces arbres » sont perpendiculaires aux platines qui » les soutiennent, & concourent avec » elles vers un même point, sommet de » l'angle qu'ils font entre eux. Leur dis- » position étant semblable à celle des » glaces dans l'expérience de Newton, » ils sont comme elles susceptibles des » mêmes causes d'attraction. Ainsi l'huile » devroit se tenir à leur point de concours, » par conséquent aux pivots. Si donc » l'huile, dans les montres ordinaires, » quitte les pivots pour monter dans les » pignons, cet effet ne peut être pro- » duit que par la convergence de leurs

» ailes, au moyen de quoi ils attirent le » fluide avec plus de force que les points » de concours de la tige & des platines : » donc pour entretenir une suffisante » quantité d'huile à ce point & aux pi- » vots, il faut en éloigner suffisamment » les pignons ». L'expérience a parfaitement confirmé ce raisonnement ; car M. le Roy ayant placé dans les montres, des barettes aux endroits convenables, pour alonger ces *tigerons*, & éloigner les pignons & les roues des pivots ; & dans le cas où on ne pouvoit faire usage de ces barettes, y ayant suppléé par des creusures ou des noyons, il a eu la satisfaction de voir que l'huile restoit constamment aux pivots & aux portées, sans monter dans les pignons, ni s'extravaser comme ci-devant. *Voyez* BARETTE, CREUSURE, NOYON, *&c.*

Comme il est d'une extrême conséquence que le balancier soit toujours parfaitement libre, & que ses pivots, au-lieu de s'appuyer sur leurs portées, frottent sur leurs extrémités ; il a fallu pour leur conserver aussi de l'huile, chercher une nouvelle configuration de parties. M. le Roy en a trouvé une des plus avantageuses & des plus simples.

Pour s'en procurer une idée juste, on prendra une montre, on mettra une goutte d'huile sur le milieu de son crystal ; on posera ensuite dessus un corps plan transparent, un morceau de glace, par exemple, alors on verra la goutte se disposer circulairement au sommet du cristal ; on verra aussi qu'en élevant la glace, cette goute se rétrécira, sans néanmoins quitter prise.

Afin de produire l'effet résultant de cette expérience, M. le Roy met sur le coq de ses montres, trois petites pieces fort aisées à faire, l'inférieure qu'on nomme *le petit coq de laiton*, voy. PETIT COQ, fait l'effet du crystal ; la supérieure, c'est-à-dire, *le petit coq d'acier*, tient une petite agate, comme la main tient la glace dans l'expérience, & le bout du balancier venant s'appuyer au centre de l'agate, il est toujours abondamment pourvu d'huile. A l'égard de l'autre pivot, une seule piece qu'on nomme *lardon*, voyez LARDON, suffit, la potence faisant l'office des deux autres. On peut consulter à ce sujet, un mémoire que M. le Roy a inséré à la suite de la regle artificielle du temps ; il le conclut en disant : « que » mieux les Horlogers, & en général » tous les Mécaniciens, sauront faire » usage de l'attraction de cohésion, en » configurant les parties de leurs ouvra- » ges pour y fixer l'huile aux endroits » nécessaires, plus en même-temps ils » approcheront de la perfection. »

TIGETTE, s. f. (*Archit.*) c'est dans le chapiteau corinthien, une espece de tige ou cornet, ordinairement cannelé, & orné de feuilles, d'où naissent les volutes & les hélices. (*D. J.*)

*TIGIS*, (*Géog. anc.*) ville de Mauritanie césarienne, selon Ptolomee, *liv.* IV. *c. ij.* L'itinéraire d'Antonin la marque sur la route de *Rusuceurum* à *Badil*, à douze milles du premier de ces lieux, & à vingt-sept du second. Peut-être est-ce cette ville dont le siége épiscopal est appelé *Tigisitanus*, dans la conférence de Carthage.

*TIGNIUM*, (*Géog. anc.*) ville d'Italie dans le *Picenum*, selon César, *de bell. civ. l. I. c. xij.* Ciacconius a fait voir qu'il falloit lire *Iguvium*, au lieu de *Tignium.* On croit que c'est aujourd'hui *Sanct. Maria in Georgio.* (*D. J.*)

TIGNOLLE, s. f. *terme de Pêche*, petit bateau de trois planches seulement.

TIGRANOCERTE, (*Géograph. anc.*) ville de la grande Arménie, bâtie par le roi Tigrane, du temps de la guerre de Mithridate ; ce qui fait qu'Appien en décrivant cette guerre, appelle *Tigranocerte* une ville toute nouvelle.

Elle étoit située au-delà des sources du Tigre, en tirant vers le mont Taurus ; & selon Pline, *l. VI. c. ix.* sur une haute montagne dans la partie méridionale de l'Arménie. Tacite, *Ann. l. XV. c. v.* la met à 37 milles de Nisibis. *Tigranocerta* dans la langue du pays, veut dire la *ville de Tigrane.* Elle étoit fortifiée & défendue par une bonne garnison ; Plutarque ajoute que c'étoit une belle ville & puissamment riche.

Le mot *Tigranocerta* est du genre neutre, selon Etienne le géographe ; Appien

cependant le fait du genre féminin, & Tacite l'emploie aux deux genres : ce n'eſt pas là le plus important.

*Tigranocerte* étoit une ville ſur l'Euphrate, que Tigrane avoit eu la fantaiſie de peupler aux dépens de douze autres villes, dont bon gré malgré il avoit transféré les habitans dans celle-là. Tous les grands de ſon royaume, pour lui plaire, y avoient bâti des palais. Tigrane en vouloit faire une ville comparable à Babylone, & cela étoit bien avancé; mais Lucullus ne lui donna pas le temps de s'achever; car après avoir pris & ſaccagé *Tigranocerte*, il en fit une ſolitude, renvoyant les habitans dans leur ancienne demeure, ce qui convenoit à tous ces divers peuples, qui ſoupiroient après leur patrie.

Cette grande ville étoit peuplée de grecs & de barbares. La diviſion ſe mit parmi eux; Lucullus en ſut profiter, il fit donner l'aſſaut, prit la ville, & après s'être emparé des tréſors du roi, il abandonna *Tigranocerte* à ſes ſoldats, qui avec pluſieurs autres richeſſes, y trouverent huit mille talens d'argent monnoyé, c'eſt-à-dire, vingt-quatre millions; & outre le pillage, il donna encore à chaque ſoldat quatre cent drachmes ſur le butin qui y fut fait. (*D. J.*)

TIGRE, ſ. m. (*Hiſt. nat. Zoolog.*) *tigris*, animal quadrupede, un peu plus petit que le lion; il a les oreilles courtes & arrondies, & la queue longue comme celle du lion. Son poil eſt court & de couleur jaune, avec des taches noires & longues. Le *tigre* ſe trouve en Aſie & en Afrique; il eſt très-féroce.

Il y a pluſieurs eſpeces d'animaux auxquels on a donné le nom de *tigre*. Celui qui reſſemble le plus au vrai *tigre*, eſt l'animal nommé *tigre royal*. L'animal auquel on a donné le nom de *tigre d'Amérique*, & que les Braſiliens nomment *jaguara*, a plus de rapport au léopard qu'au *tigre*, car il a des taches rondes comme celles du léopard, & non des taches longues comme celles du *tigre*. Le *tigre noir* ou *once*, nommé au Bréſil *jaguarete* differe du *tigre* d'Amérique en ce qu'il a le poil d'un noir ondé & luſtré, avec des taches d'un noir plus foncé. Le *tigre barbet*, *tigre friſé* ou *loup tigre*, du cap de Bonne-Eſpérance, a le poil friſé comme celui d'un barbet, & des taches noires. Le *tigre rouge* de la Guyane & du Breſil, differe du *tigre* d'Amérique par ſa couleur qui eſt d'un jaune rouſsâtre, plus foncé ſur le dos que ſur le reſte du corps; le deſſous de la machoire inférieure & le ventre, ſont un peu blanchâtres. *Voyez* REGNE ANIMAL.

Le *tigre* dans le ſyſtème zoologique de Linnæus, conſtitue un genre diſtinct dans la claſſe des quadrupedes; ſes caracteres ſont qu'il a quatre mamelles placées ſous le nombril, & que ſes piés ſont faits pour grimper; Linnæus rapporte la panthere à ce genre, en l'appellant *tigre à taches orbiculaires*.

Les voyageurs qui ont vu de près le *tigre* en Amérique, ſont bien loin de le regarder comme le plus leſte des animaux ſauvages carnifores; ils prétendent au contraire que c'eſt une bête lente, ſtupide, incapable d'atteindre un homme à la courſe, & qui ne ſait faire que deux ou trois grands ſauts pour attraper ſa proie. On trouve auſſi des *tigres* aux Indes orientales, & en pluſieurs parties de l'Aſie; mais il ſemble qu'il y a quelque différence entre les uns & les autres, & peut-être que de nouvelles obſervations juſtifieroient que les *tigres* aſiatiques ſont très-agiles, comme l'ont aſſuré les anciens.

Pline, *l. VIII. c. xviij.* nous a décrit le moyen qu'on employoit de ſon temps pour enlever les jeunes *tigres* à la mere, & les tranſporter à Rome. Les Hircaniens & les Indiens, dit-il, ſont obligés, quand ils prennent les petits *tigres*, de les emporter bien vîte ſur un cheval; car quand la mere ne les trouve plus, elle ſent leurs traces, les ſuit avec une promptitude furieuſe; & la perſonne qui les emporte, n'a rien de mieux à faire quand il eſt atteint par la tigreſſe, que de lui jeter un de ſes petits à terre; alors elle le prend dans ſa gueule, le porte dans ſon trou, & revient bientôt après; on l'amuſe en répétant la même manœuvre, juſqu'à ce qu'on ſoit ſur le vaiſſeau, d'où l'on entend la tigreſſe qui n'oſe ſe jeter dans l'eau, pouſſer des hurlemens affreux ſur le rivage.

TIGRE, (*Monum. antiq.*) ce cruel animal accompagne assez souvent les monumens de Bacchus, & des bacchantes. Le char de Bacchus est ordinairement tiré par des *tigres*, & quelquefois on voit aussi des *tigres* aux piés des bacchantes : seroit-ce pour caractériser la fureur dont elles étoient agitées ? (*D. J.*).

TIGRE, (*Maréchal.*) poil de cheval dont le fonds est blanc & parsemé de taches noires & rondes d'espace en espace.

TIGRE, *le* (*Géog. anc.*) *Tigris*, grand fleuve d'Asie, qui prend sa source dans les montagnes de la grande Arménie, & se jette dans le golfe Persique. Moïse l'appelle *Chidkeli*, *genes. xj.* 14. les anciens le nommoient *Diglito* ; & encore aujourd'hui, il est appelé *Tegil* ou *Tigil*.

Josephe, le paraphraste chaldéen, les traducteurs arabes & persans, le nomment *Diglat*. Pline, *l.* VI. *c. xxvij.* dit qu'il prend sa source dans la grande Arménie, au milieu d'une campagne nommée *Elégosine*. Il entre dans le lac Aréthuse, & coule au-travers sans y mêler ses eaux. Après cela, il remonte le mont Taurus, rentre dans la terre, passe sous la montagne, & va reparoître de l'autre côté ; une preuve, ajoute-t-il que ce n'est pas un nouveau fleuve qui sort au-delà de la montagne, c'est qu'il rend à sa sortie ce qu'on y avoit jeté à l'entrée de la caverne.

Ptolomée met aussi la source du Tigre au milieu da l'Arménie au trente-neuvieme degré, & un tiers de *latitude* ; mais Strabon, *l.* XI. *pag.* 339. semble avoir pris pour la source du Tigre la sortie du mont Taurus ; le Tigre à l'orient & l'Euphrate au couchant, bordent la Mésopotamie qui est entre deux. Après avoir parcouru beaucoup de pays du septentrion au midi, ces deux fameux fleuves se dégorgent dans le golfe Persique. Aujourd'hui ils y tombent par un canal commun, mais autrefois ils y tomboient séparément. L'embouchure de ce fleuve est nommée *Pasitigris* par Strabon, & par Arrien.

Le Tigre est dépeint avec l'Euphrate dans une médaille de Trajan où ce fleuve est dit vaincu. L'empereur est représenté debout entre les deux fleuves, avec la figure d'un arménien à ses piés, & à côté du Tigre, qui, comme nous l'avons dit, prend sa source dans les montagnes de la grande Arménie. L'inscription de cette médaille est : *Armenia & Mesopotamia in potestatem populi Romani redactæ.* (*D. J.*)

TIGRE, *la* (*Géog. mod.*) riviere de l'Amérique méridionale, au pays des Yaméos. Elle se jette dans la partie septentrionale de l'Amazone, après s'être grossie de plusieurs rivieres.

TITGRÉ, TEGRE, *ou* TÉGRA, (*Géog. mod.*) royaume d'Afrique, dans l'Ethiopie ou Abyssinie, & le premier qu'on trouve en entrant de l'Egypte dans l'Ethiopie. Il est borné au nord par le royaume de Sennar & de Balous, au midi par celui d'Angor, au levant par la mer Rouge, & au couchant par le royaume de Dambéa. Il y a, selon Ludolf, dans la province de *Tigré*, vingt-sept préfectures, habitées par différens peuples. (*D J.*)

TIGRILLO, s. m. (*Hist. nat.*) oiseau de la nouvelle Espagne, qui est de la grosseur d'une grive, les espagnols lui ont donné son nom, parce que son plumage est moucheté comme la peau d'un tigre.

TIGUARES, LES, (*Géog. mod.*) peuples sauvages de l'Amérique méridionale dans la partie occidentale de la capitainerie de Parayba, au nord des Pétiguares. (*D. J.*)

*TITULIA*, (*Géog. anc.*) ville d'Italie, dans la Ligurie, selon Pline, *l.* III. *c. v.* Les itinéraires marquent *Tigulia* ou *Tegulata*, sur la voie Aurélienne, & *Segesta Teguliorum*, ou *Segeste de Ligurie*, sur la côte. Cette position s'accorde avec Pline, qui fait une ville maritime de *Tigulia*, & dit que *Segesta Teguliorum* étoit dans les terres. (*D. J.*)

*TIGURINUS-PAGUS*, (*Géog. anc.*) César, *l.* I. *c. xij.* donne ce nom à un des quatre cantons qui composoient la société helvétique. Ce canton pouvoit prendre son nom de la ville *Tigurum*, qui fut sans doute une des douze villes que les Helvétiens brûlerent eux-mêmes, lorsqu'ils

voulûrent aller s'établir dans l'intérieur de la Gaule. A la vérité aucun ancien auteur ne nomme la ville *Tigurum* : mais malgré ce silence des écrivains, on peut bien supposer que cette ville existoit dès ce temps-là. *Tigurum* en effet, se trouve encore aujourd'hui la capitale de ce canton. De Tigurum on a fait Zurich, comme de *Taberna* Zabern, & de *Tolbiacum* Zulpich. Les auteurs du moyen âge disoient *Turegum*, au lieu de *Tigurum*. Les *Tigurini* se joignirent aux Cimbres, lorsque ceux-ci entreprirent de passer en Italie. (*D. J.*)

TIJEGUACU-PAROARA, s. m. (*Hist. nat. Ornitholog.*) nom d'un oiseau du Brésil, décrit par Marggrave, & qui est de la grosseur d'une alouette. Il a le bec court, épais, brun en dessus, cendré en dessous. Sa tête, sa gorge, la partie inférieure de son cou, & ses côtes sont d'un beau jaune diapré de rouge dans la femelle, & d'un rouge de sang éclatant dans le mâle. Le haut du cou & tout le dos sont gris, avec un mélange de brun; les ailes sont brunes, marquetées de blanc; la queue est de la même couleur; les côtés du cou, le ventre & les cuisses sont blanches.

TIJEPIRANGA, s. m. (*Hist. nat. Ornithol.*) oiseau du Brésil, du genre des passereaux. Il y en a de deux especes; la premiere, qui est de la grosseur de l'alouette, a tout le corps, le cou & la tête d'un rouge admirable, avec les aîles & la queue noire. L'autre espece plus petite, est d'un gris-bleu sur le dos, blanche sur le ventre, & d'un verd de mer sur les aîles. (*D. J.*)

TIKMIKTH, s. m. (*Calend. éthiop.*) nom du second mois de l'année des Ethiopiens, qui répond au mois d'octobre. Ludolf nous a donné tout le calendrier éthiopique dans son histoire d'Ethiopie.

TIL, s. m. (*Archit.*) écorce d'arbre dont on fait les cordes des puits, & dont les appareilleurs nouent des morceaux déliés, les uns aux bouts des autres, pour faire une longueur nécessaire au tracement de leurs épures. Cette sorte de cordeau a cet avantage de ne point s'alonger comme la corde. *Daviler*. (*D. J.*)

*TILAVENTUM*, (*Géogr. anc.*). Pline met deux fleuves de ce nom en Italie, au pays des Vénetes. Léander dit que ce sont deux fleuves du Frioul, & que *Tilaventum majus* est le Tagliamento, & *Tilaventum minus*, la Stella. Ptolomée, *l.* III, *c.* j, ne parle que du premier de ces fleuves, qu'il nomme *Tilaventum*.

TILBOURG, (*Géogr. mod.*) bourg des Pays-Bas Hollandois, au pays d'Osterwick. Ce bourg est un lieu considérable, & renommé par ses manufactures. On y compte plus de quatre mille communians, & il peut mettre encore aujourd'hui quinze cents hommes sous les armes. C'est une seigneurie qui appartient au prince de Hesse-Cassel. La justice est administrée par un drossart, un bourgmestre, sept échevins, & deux décemvirs. (*D. J.*)

TILLAC, s. m. (*Marine*,) c'est le plancher qui forme l'étage d'un vaisseau, sur lequel la batterie est posée, comme sur une plate-forme. *V.* PONT.

On appelle *franc-tillac* le premier pont; & *faux-tillac* un faux pont. *V.* FAUX-PONT & FRANC-TILLAC.

TILLAC, (*Marine*,) espece de plate-forme de planches, qui est au fond-de-cale, où le munitionnaire fait ses bidons.

TILLÆA, s. m. (*Hist. nat. Botan.*) genre de plante que Linnæus caractérise ainsi. Le calice est applati, divisé en trois gros quartiers, de forme ovale; la fleur est composée de trois pétales applatis, ovoïdes, pointus, plus petits que les segmens du calice; les étamines sont trois filets plus courts que le calice : leurs bossettes sont petites; le pistil a trois germes; les stiles sont simples, & trois en nombre; les stigmates sont obtus; le fruit a trois capsules alongées autant que la fleur, pointues, recourbées en arriere, & s'ouvrant longitudinalement dans leur partie supérieure; les graines sont ovales, au nombre de deux dans chaque capsule. Linnæi, *gen. plant. p.* 36.

TILLE, s. f. (*Marine*,) c'est l'endroit où se tient le timonnier dans les flûtes.

TILLE, (*Marine*,) c'est un couvert ou accastillage, qui est l'arriere d'un vaisseau non ponté.

TILLE, (*Arts mécaniques*,) inftrument dont fe fervent les tonneliers, les couvreurs, & les autres artifans, qui eft hache & marteau tout enfemble; car d'un côté il a un large tranchant en forme de hache, & de l'autre il a une tête plate. La tille eft à peu près faite comme la hache d'armes, excepté que celle-ci étoit toute de fer, & que la *tille* a un manche de bois; la *tille* fe nomme autrement *hachette*, *aiffette*, & *affiette*. *Savary*. (*D. J.*)

TILLE, (*Sucrerie*,) petit inftrument de cuivre fait en forme de couteau, avec lequel on fouille le fond des formes de fucre avant de leur donner la terre. *Savary*. (*D. J.*)

TILLE, LA (*Géogr. mod.*) riviere de France, en Bourgogne; elle a fa fource à Saint-Seine, bailliage de Châtillon, & fe jette dans la Saone, à une lieue au-deffous d'Auxonne. On pourroit faire un canal depuis Dijon jufqu'à la Saône, & ce canal augmenteroit le commerce de cette province. (*D. J.*)

TILLEMONT, (*Géog. mod.*) en Flamand *Tienen*, ville des Pays-Bas, dans le Brabant, au bord de la Géete, qu'on y paffe fur plufieurs ponts, à quatre lieues au fud-eft de Louvain. Les guerres ont prefqu'entiérement ruiné cette ville, qui étoit autrefois une des principales du Brabant. *Long.* 22, 34, *lat.* 50, 47.

*Bollandus*, (Jean) célebre jéfuite, y naquit en 1596, & fut choifi pour exécuter le projet que le P. Rofweïde avoit eu de recueillir tout ce qui pourroit fervir aux vies des Saints, fous le titre de *Acta fanctorum*. Bollandus l'entreprit, & en publia cinq volumes *in-folio*; il travailloit au fixieme lorfqu'il mourut en 1665, à 70 ans. On donne en fon honneur aux continuateurs de ce volumineux ouvrage, fort connu dans la république des Lettres, le furnom de *Bollandiftes*. (*D. J.*)

TILLER *le chanvre* (*Econom. ruft.*) v. a. Il y a des provinces où l'on *tille* tout le *chanvre*, & dans d'autres il n'y a que ceux qui en recueillent peu qui le *tillent*, les autres le broient.

La façon de tiller le chanvre eft fi fimple, que les enfans y réuffiffent auffi bien que les grandes perfonnes: elle confifte à prendre les brins de chanvres les uns après les autres, à rompre la chenevote, & à en détacher la filaffe en la faifant couler entre les doigts.

Ce travail paroît un peu long, néanmoins comme il s'exécute dans des moments perdus, & par les enfants qui gardent les beftiaux, il n'eft pas fort à charge aux familles nombreufes: mais il feroit perdre beaucoup de temps aux petites familles, qui ont bien plutôt fait de le broyer.

Avant que de broyer le chanvre, il le faut bien deffécher, ou, comme le difent les payfans, le bien hâler; pour cet effet, on a à une certaine diftance de la maifon un *hâloir*, car il n'y a rien de fi dangereux pour les incendies que de hâler dans les cheminées des maifons, comme quelques payfans le pratiquent: il y en a auffi qui mettent leur chanvre fécher dans leur four; dans ce cas, on n'a rien à craindre pour la maifon; mais fouvent le feu prend à leur chanvre, & on ne peut pas par ce moyen en deffécher une grande quantité. Le hâloir n'eft autre chofe qu'une caverne qui a ordinairement fix à fept pieds de hauteur, cinq à fix de largeur, & neuf à dix de profondeur ou de creux; le deffous d'une roche fait fouvent un très-bon hâloir. Il y en a de voûtés à pierres feches; d'autres qui font couverts de grandes pierres plates, ou fimplement de morceaux de bois chargés de terre; chacun les fait à fa fantaifie: mais tout le monde effaie de placer le hâloir à l'abri de la bife & au foleil de midi; parce que le temps pour broyer eft ordinairement par de belles gelées, quand on ne peut pas travailler à la terre.

Environ à quatre pieds au-deffus du foyer du hâloir, & à deux pieds de fon entrée, on place trois barreaux de bois qui ont au plus un pouce de groffeur; ils traverfent le hâloir d'un mur à l'autre, & y font affujettis: c'eft fur ces morceaux de bois qu'on pofe le chanvre qu'on veut hâler, environ de l'épaiffeur d'un demi-pied.

Tout étant ainfi difpofé, une femme

attentive entretient deſſous un petit feu de chenevotes ; je dis *une femme attentive*, parce qu'il faut continuellement fournir des chenevotes, qui ſont bientôt conſumées, entretenir le feu dans toutes les parties de l'âtre, & prendre garde que la fumée ne s'éleve & ne mette le feu au chanvre, qui eſt bien combuſtible, ſur-tout quand il y a quelque temps qu'il eſt dans le hâloir.

La même femme a encore ſoin de retourner le chanvre de temps en temps, pour que tout ſe deſſeche également ; enfin elle en remet de nouveau à meſure que l'on ôte celui qui eſt aſſez ſec pour être porté à la *broie*.

La *broie* reſſemble à un banc qui ſeroit fait d'un ſoliveau de cinq à ſix pouces d'équarriſſage, ſur ſept à huit pieds de longueur : on creuſe ce ſoliveau dans toute ſa longueur de deux grandes mortoiſes d'un bon pouce de large, qui le traverſent de toute ſon épaiſſeur, & on taille en couteau les trois languettes qui ont été formées par les deux entailles ou mortoiſes dont je viens de parler.

Sur cette piece de bois, on en ajuſte une autre qui lui eſt aſſemblée à charniere par un bout, qui forme une poignée à l'autre bout, & qui porte dans ſa longueur deux couteaux qui entrent dans les rainures de la piece inférieure.

L'homme qui broie, prend de ſa main gauche une groſſe poignée de chanvre, & de l'autre la poignée de la mâchoire ſupérieure, & la broie ; il engage le chanvre entre les deux mâchoires ; & en élevant & en baiſſant à pluſieurs repriſes, & fortement la mâchoire, il briſe les chenevotes : en tirant le chanvre entre les deux mâchoires, il oblige les chenevotes à quitter la filaſſe ; & quand la poignée eſt ainſi broyée juſqu'à la moitié, il la prend par le bout broyé pour donner la même préparation à celui qu'il tenoit dans ſa main.

Enfin quand il y a environ deux livres de filaſſe bien broyée, on la plie en deux ; on tord groſſiérement les deux bouts l'un ſur l'autre, & c'eſt ce qu'on appelle les *queues de chanvre*, ou de la filaſſe brute.

Les deux pratiques, ſavoir celle de tiller le chanvre, & celle de le broyer ont chacune des avantages & des défauts particuliers.

On a coutume de dire qu'il faut plus rouir le chanvre qu'on deſtine à faire des toiles fines, que celui qu'on ne veut employer qu'à de groſſes toiles ; que celui qu'on deſtine à faire des cordages, doit être le moins roui.

Nous avons dit que le chanvre qui n'étoit pas aſſez roui étoit dur, groſſier, élaſtique, & reſtoit chargé de chenevotes ; on verra dans la ſuite que ce ſont là de grands défauts pour faire de bons cordages. *V.* l'article CORDERIE.

Nous conviendrons néanmoins qu'on peut rouir un peu plus le chanvre qu'on deſtine à des ouvrages fins ; mais il ne faut pas eſpérer par ce moyen d'affiner beaucoup une filaſſe qui ſeroit naturellement groſſiere, on la feroit plutôt pourrir ; car il faut pour avoir de la filaſſe fine, que bien des choſes concourent.

1°. Le terrein ; car, comme nous l'avons déjà remarqué, les terres trop fortes ne donnent jamais une filaſſe bien douée, elle eſt trop ligneuſe, & par conſéquent dure & caſſante : au contraire, ſi le terrein de la cheneviere eſt trop aquatique, l'écorce du chanvre qu'on y aura recueilli, ſera herbacée, tendre, & aiſée à rompre ; ce qui la fait tomber en étoupes. Ce ſont donc les terreins doux, ſubſtantiels, & médiocrement humides, qui donnent la filaſſe douce, flexible & forte, qui ſont les meilleures qualités qu'on puiſſe deſirer.

2°. L'année ; car quand les années ſont hâleuſes, la filaſſe eſt dure ; au contraire, elle eſt ſouple & quelquefois tendre, quand les années ſont fraîches & humides.

3°. La maturité ; car ſi le chanvre a trop reſté ſur pied, les fibres longitudinales de l'écorce ſont trop adhérentes les unes aux autres, la filaſſe brute forme de larges rubans qu'on a bien de la peine à refendre, ſur-tout vers le pied, & c'eſt ce qu'on exprime en diſant qu'une queue de chanvre a beaucoup de pattes : c'eſt le défaut de tous les chanvres femelles qu'on a

a été obligé de laiſſer trop long-temps ſur pied pour y mûrir leurs ſemences ; au contraire, ſi l'on arrache le chanvre trop verd, l'écorce étant encore herbacée, il y a beaucoup de déchet, & la filaſſe n'a point de force.

4°. La façon dont il a été ſemé ; car celui qui a été ſemé trop clair a l'écorce épaiſſe, dure, noueuſe & ligneuſe : au lieu que celui qui a été ſemé aſſez dru, a l'écorce fine.

5°. Enfin les préparations qu'on lui donne qui conſiſtent à le broyer, à l'eſpader, à le piler, à le ferrer & à le peigner, comme nous le rapporterons dans la ſuite.

Dans tout ce que nous avons dit juſqu'à préſent, le chanvre a été le fruit de l'induſtrie des payſans, & il a fait une partie du travail de l'homme des champs : c'eſt dans cet état où on l'appelle *filaſſe en brin*, ou *filaſſe brute* ; & dans les corderies, du *chanvre* ſimplement dit.

On apporte les chanvres par gros ballots, on les délie pour voir s'ils ne ſont pas mouillés ou fourrés de mauvaiſe marchandiſe.

Il eſt important qu'ils ne ſoient pas mouillés, 1°. parce qu'ils en peſeroient davantage ; & comme on reçoit le chanvre au poids, on trouveroit un déchet conſidérable quand il ſeroit ſec : 2°. ſi on l'entaſſoit humide dans les magaſins, il s'échaufferoit & pourriroit. Il faut donc faire étendre & ſecher les ballots qui ſont humides, & ne les recevoir que quand ils ſeront ſecs.

Outre cela, il eſt à propos d'examiner ſi ces ballots ne ſont pas fourrés ; car il y a ſouvent dans le milieu des ballots de chanvre des liaſſes d'étoupes, des bouts de corde, des morceaux de bois, des pierres & des feuilles ; tout cela augmente le poids, & ce ſont des matieres inutiles.

Ainſi quand on trouve des ballots fourrés, il faut ôter ſoigneuſement toutes les matieres étrangeres. *V.* le mot QUEUE DE CHANVRE.

TILLER, *terme* dont les cordiers ſe ſervent pour dire *faire de la corde* avec du tille ou écorce de tilleul.

Il y a encore d'autres écorces qu'on peut *tiller*, par exemple celle du mahot ; on en fait auſſi de la ficelle & de gros cordages qui ne le cedent guere en bonté aux cordes de chanvre.

TILLET, ſ. m. *terme de jardinier*, c'eſt le nom qu'on donne aux lieux plantés de tilleuls ou tillots, ou au lieu où on en éleve, comme on dit *chenaie*, *ſapée*, *ozeraie*, *tremblaie*, pour les lieux plantés de chênes, de ſapins, d'oziers, de trembles. (*D. J.*)

TILLET (*Librairie.*) Ce mot ſignifie la même choſe que *billet* ; c'eſt une permiſſion par écrit que donnent les Syndic & Adjoints, de retirer des livres des voituriers & de la douane. (*D. J.*)

TILLEUL, TILLAU, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot.*) *tilia*, genre de plante à fleur en roſe compoſée de pluſieurs pétales diſpoſés en rond ; le piſtil ſort du calice, & devient dans la ſuite une coque qui n'a qu'une ſeule capſule, & qui renferme des ſemences oblongues. Tournefort, *Inſt. rei herb.* *Voyez* PLANTE.

TILLEUL, *tilia*, grand arbre qui vient naturellement dans les climats tempérés de l'Europe & de l'Amérique ſeptentrionale. Il fait une belle tige, fort droite, & d'une groſſeur proportionnée ; ſa tête ſe garnit de beaucoup de rameaux, & prend d'elle-même une forme ronde & réguliere ; ſon écorce qui eſt d'abord unie, mince & cendrée dans la jeuneſſe de l'arbre, devient brune, épaiſſe & gerſée à l'âge de quinze ou vingt ans. Ses racines qui ſont fort fibreuſes s'étendent au loin près la ſurface de la terre ; ſa feuille eſt grande, faite en maniere d'un cœur, dentelée ſur les bords, & d'une agréable verdure. Cet arbre donne ſes fleurs au mois de Juin ; elles ſont petites, jaunâtres, peu apparentes mais de très-bonne odeur ; les graines qui ſuccedent ſont des coques rondes, velues, anguleuſes, de la groſſeur d'un pois, renfermant une ou deux amandes douces au goût : elles ſont en maturité au mois d'Août, & elles tombent en Septembre.

Le *tilleul* eſt un arbre foreſtier du troiſieme ordre ; on le met au rang des arbres que l'on déſigne par *bois blancs* ; par conſéquent on en fait aſſez peu de

cas; on le laisse subsister dans les bois où il se trouve, parce qu'il fait une bonne garniture dans les endroits où d'autres arbres d'une meilleure essence ne réussiroient pas si bien ; mais on ne s'avise guere d'en former de nouveaux cantons de bois ; cependant c'est l'arbre que l'on cultive le plus en France par rapport à l'agrément.

Cet arbre vient dans presque tous les terreins & à toutes expositions; il réussit dans les vallées, le long des côteaux, même sur les montagnes. Toutes ces situations lui sont à peu près égales, pourvu que la premiere position ne soit pas trop aquatique, la seconde trop chaude, & qu'il y ait dans la derniere, ou de l'humidité ou de la profondeur, ou enfin quelque mélange de terre limoneuse; mais le tilleul se plaît particuliérement dans un terrein gras & fertile. Il fait les plus grands progrès dans la terre franche mêlée de gravier, & il réussit fort bien dans les terres légeres qui ont beaucoup de fonds; il dépérit par la pourriture de ses racines dans un sol trop aquatique; les Hollandois le jugent de cette qualité losqu'il est à moins d'un pied & demi d'épaisseur au-dessus de l'eau pendant l'hiver. Enfin, cet arbre se refuse absolument à la craie pure, au sable trop chaud & aux terreins arides, pierreux & trop superficiels.

Le *tilleul* se multiplie très-aisément; on peut l'élever de graine, de rejetons, de boutures & de branches couchées; on peut aussi le greffer, mais on n'emploie ce dernier expédient que pour multiplier quelques especes rares ou curieuses de cet arbre. La *semence* est une mauvaise ressource, peu sûre, & fort longue, que l'on met rarement en usage; attendu que la graine se trouve rarement de bonne qualité, qu'elle leve difficilement, qu'elle ne paroît souvent qu'au second printemps, & que les plans sont la plupart dégénérés de l'espece dont on a tiré la graine. Les *rejetons* ne se trouvent pas communément pour peupler une pepiniere. Ce sont presque toujours des branches éclatées, mal enracinées & défectueuses; la bouture est un moyen difficile, incertain, & qui rend trop peu : la méthode la plus sûre, la plus expéditive, & la plus usitée, est de propager cet arbre de branches couchées.

Cette opération se fait pour le mieux en automne, dès que les feuilles commencent à tomber. Les rejetons forts & vigoureux sont les plus propres à réussir. Au bout d'un an, ils seront assez enracinés pour être mis en pépiniere à quinze ou dix-huit pouces les uns des autres en rayons éloignés de deux pieds & demi. On pourra les cultiver trois ou quatre fois l'an, en ne remuant la terre qu'à deux ou trois pouces de profondeur. Il faudra les élaguer avec ménagement, se contenter d'abord de rabattre les branches latérales à deux ou trois yeux, & ne les retrancher entiérement qu'à mesure que les plants prendront du corps. Au bout de cinq ans, ils auront quatre ou cinq pouces de circonférence, & seront en état d'être transplantés à demeure. On pourroit également coucher de grosses branches de *tilleul* qui réussiroient aussi bien si ce n'est qu'elles ne donneroient qu'au bout de deux ans des plants formés pour être mis en pépiniere. On auroit encore le même succès en couchant l'arbre entier. On sait que c'est sur le *tilleul* qu'on a fait la fameuse épreuve qui a fait voir que de la tête d'un arbre on en peut faire les racines, & des racines la tête. Si l'on prend le parti de le semer, il faut faire amasser des graines par un temps sec dans le mois de Septembre ou d'Octobre, les conserver pendant l'hiver dans du sable ou de la terre, & les semer de bonne heure au printemps, même dès le mois de Février; car si on laisse les graines se dessécher, ou qu'on attende trop tard à les semer, elles ne leveront qu'à l'autre printemps, & il en manquera beaucoup. Lorsqu'ils seront âgés de deux ans, on pourra les mettre en pépiniere, où il faudra les soigner & les conduire comme ceux qu'on éleve de branches couchées.

Le *tilleul* réussit facilement à la transplantation. On peut le planter fort gros avec succès, quand même il auroit un pié de diametre. On s'est assuré que des plants pris dans des bois, & éclatés sur

des vieux troncs, reprennent assez communément. L'automne est la saison la plus convenable pour la transplantation de cet arbre, & on fera toujours mieux de s'y prendre dès que les feuilles commencent à tomber, à moins qu'on eût à planter dans un terrein gras, sujet à recevoir trop d'humidité pendant l'hiver. Il vaudroit mieux dans ce dernier cas attendre le printemps, & au plus tard la fin de Février. Ce qu'il y a de plus essentiel à observer, c'est de planter ces arbres d'une bonne hauteur. Je suis obligé de répéter ici ce que j'ai dit à l'article de L'ORME; c'est que presque tous les jardiniers, surtout dans les environs de Paris, ont la fureur de couper à sept à huit piés tous les arbres qu'ils transplantent. Il semble que ce soit un terme absolu au-delà duquel la nature doive tomber dans l'épuisement. Ils ne voient pas que cette absurde routine de planter des arbres trop courts, retarde leur accroissement, & les prépare à une défectuosité qu'il n'est pas possible de réparer. Ces arbres font toujours à la hauteur de la coupe un genouil difforme, une tige courbe, d'un aspect très-désagréable; il faut donc les planter à quatorze ou quinze piés de tige. On les laisse pousser & s'amuser pendant quelques années au-dessus de dix piés, ensuite on les élague peu à peu pour ne leur laisser en tête que la tige la plus propre à se dresser: c'est ainsi qu'on en jouit promptement, qu'on leur voit faire des progrés inséparables de l'agrément.

Le *tilleul* peut se tailler tant que l'on veut sans inconvénient. On peut l'élaguer, le tondre, le palisser au ciseau, à la serpe, au croissant; il souffre ces opérations dans tous les temps où la seve n'est pas en mouvement, & il se cicatrise promptement tant qu'il est au dessous de vingt ans; cependant lorsqu'on est obligé de retrancher de fortes branches, on doit le faire avec la précaution d'y mettre un enduit.

On demande toujours à quelle distance il faut planter; c'est sur la qualité du terrein, sur la grandeur des espaces, sur la sorte de plantation que l'on veut faire, & sur l'empressement qu'on a de jouir, qu'il faut régler les intervalles. Il peut être aussi convenable de planter des *tilleuls* à huit piés que de leur en donner vingt de distance. Cet arbre se prête à toutes les formes qui peuvent servir à l'ornement d'un grand jardin. On en fait des avenues, des allées couvertes, des salles de verdures, des quinconces. On peut l'assujettir à former des portiques, à être taillé en palissades, & le réduire même à la régularité & à la petite structure d'un oranger. Depuis qu'on s'est dégoûté du maronnier d'Inde, à cause de sa malpropreté, de l'orme par rapport aux insectes qui le défigurent, de l'accacia qui ne donne pas assez d'ombre, on ne plante par-tout que des *tilleuls*, en attendant que quantité d'arbres étrangers qui donneroient plus d'agrément soient connus & multipliés.

Si le *tilleul* a le mérite de former naturellement une tête réguliere & bien garnie, d'avoir un feuillage d'une assez belle verdure, de donner des fleurs sinon apparentes, du moins d'une odeur fort agréable, de n'être point sujet aux insectes, de résister au vent, de réussir assez communément dans la plupart des terreins, & de se plier aux différentes sortes d'agrémens que l'art veut lui imposer; on doit convenir aussi que son accroissement est fort lent, qu'il ne profite pas sur les hauteurs, qu'il se refuse aux terreins secs & légers, qu'il perd ses feuilles de bonne heure, & qu'il est trop sujet à se verser & à se creuser lorsqu'il se trouve exposé aux vents de midi & de sud-ouest. On tombe alors dans un inconvénient de le voir languir & périr avant d'entrer dans l'âge de sa force, qui est à vingt-ans. Mais aussi quand cet arbre a bravé cet accident, & qu'il se trouve dans un terrein qui lui plaît, il fait de grands progrès, s'éleve & grossit considérablement, & dure très-long-temps. M. Miller, auteur Anglois, dit avoir vu un *tilleul* qui avoit trente piés de tour à deux pieds au-dessus de terre, & il cite un Anglois nommé *Thomas Brown*, qui fait mention d'un arbre de cette espece dans le comté de Norfolk, qui avoit quarante-huit piés de tour à un

pié & demi au-dessus de terre, & quatre-vingt-dix piés de hauteur; il faut entendre ici le pié Anglois.

Quoique le *tilleul* n'ait avec juste raison que la petite considération des bois blancs, il ne laisse pas de servir à différents usages, & son débit est assez étendu. Ce bois est employé par les charrons, les menuisiers, les carrossiers, les tourneurs, les ébénistes, les graveurs en bois, & particuliérement les sculpteurs qui préferent ce bois à tous les autres; il a le mérite de n'être ni sujet à la vermoulure, ni à se fendre, ni à se gerser: il est blanc, léger, tendre, liant, tenace, de longue durée, & il se coupe aisément. Ces qualités le font estimer par les charpentiers de vaisseaux. Ses jeunes rejetons peuvent servir aux ouvrages de vanerie, comme les saules de petite espece. Le charbon de bois de *tilleul* est plus propre qu'aucun autre pour faire la poudre à canon. Quoique ce bois ne soit pas des meilleurs pour le chauffage, on ne laisse pas d'en tirer assez bon parti lorsqu'il est bien sec. On peut faire des coupes réglées de la tonte & de l'élaguement des vieilles allées de *tilleuls*. On se sert de la seconde écorce pour faire des cordes & des cables. On en faisoit autrefois un plus noble usage avant l'invention du papier qui a remplacé pour l'écriture l'écorce intérieure du *tilleul* avec un avantage incomparable. Ses feuilles ramassées sont pendant l'hiver une des meilleures nourritures pour le gros bétail.

Le *tilleul* a peu de propriétés pour la médecine. Elle tire quelques services du suc séveux de l'écorce intérieure, & du charbon fait avec le bois de cet arbre; mais la fleur est la partie dont elle fait le plus d'usage.

On connoît différentes especes de *tilleuls* dont voici les principales.

1. Le *tilleul à larges feuilles* ou *le tilleul de* Hollande, est le *tilia fœmina, folio majore* I. R. H. 611. Sa racine descend profondément en terre, & s'étend beaucoup; elle pousse un tronc d'arbre, grand, gros, rameux, qui se répand au large, & rend beaucoup d'ombre. Il est couvert d'une écorce unie, cendrée, ou noirâtre en dehors, jaunâtre ou blanchâtre en dedans, si pliante & si flexible, qu'elle sert à faire des cordes de puits & des cables; son bois est tendre, sans nœuds, blanchâtre; ses feuilles sont larges, arrondies, terminées en pointe, un peu velues des deux côtés, luisantes, dentelées en leurs bords; il sort de leurs aisselles de petites feuilles longues, blanchâtres, où sont attachés des pédicules, qui se divisent en quatre ou cinq branches; elles soutiennent chacune une fleur à cinq pétales, & sont disposées en rose, de couleur blanche, tirant sur le jaune, d'une odeur agréable, soutenues sur un calice taillé en cinq parties blanches & grasses.

Lorsque cette fleur est passée, il lui succede une coque grosse comme un pois, ovale, ligneuse, anguleuse, velue, qui contient une ou deux semences arrondies, noirâtres, & douces au goût. Il fleurit en Mai & Juin; son fruit mûrit en Août, & s'ouvrant en Septembre, il tombe de lui-même. Ses feuilles sont couvertes lorsque la saison est peu avancée, d'une espece de sel essentiel; semblable à la crême de tartre; ce sel s'y amasse après l'extravasation du sel nourricier, qui dans les grandes chaleurs s'échappe des vaisseaux.

Cet arbre est l'ornement des avenues, des promenades, des jardins, & des bosquets, par son port gracieux, par son ombrage, & par son odeur agréable, lorsqu'il est en fleur.

Le *tilleul* demande une terre grasse, & prend telle figure qu'on veut, mais il ne dure pas long-temps; son bois est utile dans les arts; les sculpteurs l'emploient par préférence à d'autres, parce qu'il cede facilement sans s'éclater à l'impression du ciseau, & qu'il est moins sujet à la vermoulure que celui de l'érable; on en fait aussi du charbon qui entre dans la composition de la poudre à canon.

C'est à cette espece qu'on doit rapporter particuliérement ce qui a été dit ci-dessus. La largeur de la feuille fait le principal mérite de cette espece. Mais cette qualité n'est pas uniquement propre au *tilleul* de Hollande; il s'en trouve dans quelques cantons de bois aux environs de

Montbard en Bourgogne, dont la feuille eſt auſſi grande que celle du *tilleul* de Hollande, mais qui ont encore l'avantage d'être plus robuſtes, & de réuſſir dans des terreins élevés où celui de Hollande n'avoit fait que languir. D'ailleurs, ils ont la feuille d'un verd plus tendre & plus agréable.

2. Le *tilleul de Hollande à feuilles panachées.* Cet accident n'eſt pas ici d'une grande beauté.

3. Le *tilleul à petites feuilles.* Il a en effet la feuille beaucoup plus petite que celle du *tilleul* de Hollande, mais encore, plus brune, plus ferme, plus liſſe. Il fleurit plus tard; ſa graine n'eſt pas ſi-tôt mure, ſon écore eſt plus rude, ſon bois moins blanc, moins tendre, & aſſez ordinairement noueux, parce que cet arbre eſt branchu.

Le *tilleul de montagne à très-grandes feuilles.* Cette belle eſpece n'a été vue que par Gaſpard Bauhin, qui en fit la découverte ſur une montagne près Bâle. Ses feuilles étoient trois ou quatre fois plus grandes que celles du *tilleul* de Hollande. Il eût mieux valu s'occuper à le multiplier qu'à le décrire.

5. Le *tilleul à feuilles d'orme.* Sa feuille eſt de médiocre grandeur & fort rude au toucher. Son bois eſt jaunâtre, noueux & moins tendre que celui des autres eſpeces. Sa graine a ſix angles au lieu de cinq qui eſt le nombre le plus ordinaire.

6. Le *tilleul à fenilles velues.* Sa feuille eſt auſſi grande que celle du *tilleul* de Hollande; ſes jeunes rejetons ont l'écore rougeâtre, & ſa graine n'a que quatre angles.

7. Le *tilleul de Bohême.* Ses feuilles ſont petites & liſſes, & ſa graine qui eſt pointue des deux bouts n'eſt nullement anguleuſe.

8. Le *tilleul de Canada.* C'eſt la plus belle eſpece de ce genre d'arbre qui ſoit actuellement dans ce royaume. Ses feuilles ſont d'un verd tendre fort clair; elles ſont du double plus grandes que celles du *tilleul* de Hollande, & ſe terminent par une pointe fort alongée. L'arbre pouſſe auſſi plus vigoureuſement, & ſon écorce eſt plus unie, plus cendrée. Il ſe trouve dans la plupart des pays de l'Amérique ſeptentrionale. Cette eſpece eſt encore fort rare.

9. Le *tilleul noir d'Amérique.* Il a beaucoup de reſſemblance avec le précédent, mais ce n'eſt pas du côté de l'agrément. Sa feuille eſt auſſi grande & auſſi pointue, mais elle eſt brune, épaiſſe, rude; néanmoins elle a des nervures un peu rouges qui la relevent. Cette eſpece eſt auſſi originaire de l'Amérique ſeptentrionale, & encore plus rare que la précédente. *Article de M.* D'AUBENTON *le ſubdélégué.*

TILLEUL, (*Mat méd.*) les fleurs de *tilleul* ſont la ſeule partie de cet arbre qui ſoit en uſage en médecine. On en prépare une eau diſtillée, & on en fait une conſerve. L'un & l'autre de ces remedes eſt regardé comme un excellent céphalique, & preſque généralement ordonné dans les menaces d'apoplexie & d'épilepſie, dans les vertiges, le tremblement des membres, & dans la plupart des autres maladies qui dépendent évidemment des vices du cerveau, ou de l'origine des nerfs. L'infuſion des fleurs de *tilleul* eſt employée aux mêmes uſages. Elle doit être regardée comme plus foible que l'eau diſtillée & que la conſerve, s'il eſt vrai que la vertu des fleurs de *tilleul* (ſi néanmoins il eſt permis de croire à cette prétendue vertu) réſide dans leur principe aromatique, dont l'infuſion eſt beaucoup moins chargée que l'eau diſtillée ou la fleur contenue en ſubſtance dans la conſerve; or il eſt clair par l'analyſe de M. Cartheuſer, que le principe fixe, ou l'extrait de cette fleur ne poſſede aucune vertu réelle; cet auteur n'en a retiré par le menſtrue aqueux, qu'une ſubſtance mucilagineuſe, fade & ſans activité.

Les fleurs de *tilleul* ſont une des matieres végétales aromatiques, qui ne contiennent point d'huile eſſentielle.

Ses fleurs entrent dans l'eau générale, & dans l'eau épileptique de la pharmacopée de Paris. (*b*)

TILLI, GRAINS DE (*Mat. méd.*) *voyez* RICIN.

*TILLIUM* ou *TILIUM*, (*Géog. anc.*) ville de l'île de Sardaigne ſur la côte occidentale. Ptolomée, *liv.* III, *ch.* iij.

la marque entre le promontoire *Gordita-tum*, & le port *Nymphæus*. Molet croit que *Tibilium* eft aujourd'hui *Saint-Rapa-rata*. (*D. J.*)

TILLOTTES, f. f. *terme de Pêche*, fortes de petits bateaux dont la conftruction eft particuliere ; ils n'ont ni quille ni gouvernail ; ainfi ils étoient dans le cas d'être fupprimés, en exécution de l'article 26 de la déclaration du 23 Avril 1726 : mais fur les repréfentations qui ont été faites à fa majefté par les officiers de l'amirauté, qui ont fait connoître la folidité de ces bateaux, & la néceffité de s'en fervir pour piloter les bâtiments & navires qui entrent & qui fortent du port de la ville de Bayonne, ils ont été exceptés.

On ne peut trouver de meilleures chaloupes pour naviger dans la Dour, & même aller à la mer lorfqu'elle n'eft pas émue de tempêtes, quoique les courans foient fort rapides.

TILLOTTE, f. f. (*terme de tailleur de chanvre.*) C'eft ainfi qu'on appelle en Champagne l'inftrument de bois dont on fe fert pour brifer le chanvre ; il fe nomme en Normandie une *brie*, en Picardie une *brayoire*, en d'autres provinces une *marque* ou une *macachoire*, & à Paris un *brifoir*. Mais quelque foit fon nom, cet inftrument eft par-tout fait de même, c'eft-à-dire comme une efpece de bancelle de bois haute de deux piés & demi, & longue environ de quatre, traverfée d'une extrémité à l'autre par une tringle affez tranchante auffi de bois ; une double tringle pareillement de bois, propre à s'emmortoifer dans les ouvertures de la bancelle, eft attachée par un de fes bouts à une extrémité de la bancelle avec une cheville qui la laiffe mouvante. A fon autre bout elle a une poignée qui fert au brifeur de chanvre à la lever ou à l'abaiffer, à mefure qu'il tire le chanvre roui & bien feché qu'il a mis entre deux.

Quand le chanvre eft haut & fort, au lieu de l'écrafer à la brie, on le teille à la main ; ce qui fe fait en le brifant d'abord deffus le doigt à fept ou huit pouces de fa racine ; & en continuant ainfi d'en féparer la filaffe de la chenevote jufqu'à l'autre extrémité. C'eft ordinairement le chanvre mâle que l'on teille, & le chanvre teillé eft toujours le plus beau. *Savary*. (*D. J.*)

TILOTTIERS, f. m. (*Pêche*;) c'eft une compagnie de pêcheurs, ainfi appelés de leurs bateaux.

TILMI, (*Méd. anc.*) τιλμοὶ; Hippocrate, *lib.* I, *fect.* 3, entend par τιλμοὶ, les mouvements des malades qui arrachent la laine de leurs couvertures, ou les poils de leurs habits, ou qui veulent prendre fur la muraille de petits corpufcules qu'ils croient y être, & autres actions femblables qu'on fait ordinairement dans le délire, lorfqu'on eft affligé de maladies aiguës, comme dans la phrénéfie & la péripneumonie. (*D. J.*)

*TILOGRAMMON*, (*Géogr. anc.*) ville de l'Inde, en-deçà du Gange, dans le golfe auquel ce fleuve donne fon nom, dit Ptolomée, *l.* VII, *c.* j : Caftald veut que le nom moderne foit *Catigan*. (*D. J.*)

*TILPHOSA*, ou *TILPHURA*, (*Géograpgie ancienne*;) célebre fontaine de la Béotie ; Strabon, *liv.* IX, *pag.* 413, dit qu'elle étoit près de la ville de *Tilpofium*, à laquelle elle donnoit fon nom. C'eft la *Tilphufia* d'Apelledore, *l.* III, & la *Tilphufia* de Paufanias, *l.* IX, *c.* xxxiij, qui place dans ce quartier une montagne nommée *Tilphufios*, & dit que la fontaine & la montagne étoient tout au plus à cinquante ftades de la ville Haliartus. Etienne le géographe dit que c'eft la nymphe Telphufa, fille du fleuve Ladon, qui a donné fon nom à la fontaine & à la montagne. Tiréfias fuyant avec les Thébains, obligés par les Epigones de quitter *Tilphofium*, fe retira fur cette montagne, où étant accablé de laffitude & de foif, il voulut fe défaltérer, prit de l'eau de la fontaine *Tilphura*, & mourut en buvant. On dreffa fon tombeau fur le lieu même. (*D. J.*)

TILSA, *ou* TILSIT, (*Géogr. mod.*) petite ville du royaume de Pruffe, fur le bord du Niénen. Cette petite ville bâtie en 1552, eft aujourd'hui réduite à un fimple bourg. (*D. J.*)

TIMANA, (*Géogr. mod.*) ville de l'Amérique méridionale, au Popayan,

dans la contrée à laquelle elle donne son nom, à l'orient des hautes montagnes des Andes, dans une région fort chaude, sur le bord d'une petite riviere. *Latit.* 1, 28. (*D. J.*)

TIMAR, s. m. (*Hist. mod.*) district ou portion de terre que le grand-seigneur accorde à une personne, à condition de le servir pendant la guerre, en qualité de cavalier.

Quelques-uns disent que cette portion de terre s'accorde à un spahi, ou autre personne en état de servir à cheval, pour en avoir la jouissance pendant sa vie.

Menenski en parle comme d'une récompense accordée aux vieux soldats qui ont bien servi, & comme d'un revenu en fonds de terre, châteaux, bourgs, villages, dîmes, & autres émolumens; auxquels revenus on ajoute quelquefois le gouvernement & la jurisdiction de ces terres & places. *Voyez* BÉNÉFICE, *&c.*

Le *timar* est une espece de fief, dont le vassal jouit pendant sa vie. *Voyez* FIEF.

Tout l'empire ottoman est divisé en sangiackies ou banneries, & tous ceux qui possedent des *timars*, & qu'on appelle *timariots*, sont obligés de s'enroller eux-mêmes, dès qu'ils ont été sommés de se préparer à une expédition militaire. *Voyez* TIMARIOTS.

Un *timar* se résigne comme un bénéfice, après en avoir obtenu l'agrément du béglierbey, ou gouverneur de la province; mais si le revenu du *timar* excede 20000 aspres, auquel cas il est appelé *zaïm*, il n'y a que le grand visir qui puisse donner l'agrément pour la résignation.

TIMARIOTS, s. m. (*Hist. mod.*) nom que les Turcs donnent à ceux qui possedent des terres, sur le pié & suivant l'usage des timars. *Voyez* TIMAR.

Les *timariots* sont obligés de servir en personne à la guerre, avec un nombre d'hommes & de chevaux proportionné au revenu du timar; c'est-à-dire que celui dont le timar est estimé à 2500 aspres par an, qui font environ six livres sterlings, doit fournir un cavalier monté & armé suivant la coutume : celui dont le timar vaut le double, en doit fournir deux, *&c.* ces cavaliers doivent se tenir prêts à marcher, dès qu'ils en reçoivent l'ordre, & ce, à peine de la vie, de sorte que la maladie même ne peut pas leur servir d'excuse.

Outre ce service, les *timariots* paient le dixieme de leur revenu. Si en mourant ils laissent des enfans en âge de porter les armes, & en état de servir le grand seigneur, ou si, au défaut d'enfans, ils ont quelques parens, à quelque degré qu'ils soient, on a coutume d'en gratifier ceux-ci aux mêmes conditions, sinon on les confere à d'autres. Si le revenu excede quinze mille aspres, ou trente-six livres sterlings, ceux qui en jouissent s'appellent *subassi*, ou *zaïms*, & rendent la justice dans les lieux de leur dépendance, sous l'autorité du sangiac de la province.

Les *timariots* ont des appointemens depuis quatre ou cinq mille aspres, jusqu'à vingt mille; mais on ne les oblige jamais d'aller à la guerre, à moins que leur timar ne rapporte plus de huit mille aspres, & que le grand-seigneur ne se rende à l'armée en personne : dans ce dernier cas on n'exempte personne.

L'origine des *timariots* est rapportée aux premiers sultans, qui étant les maîtres des fiefs ou terres de l'empire, les érigerent en baronnies ou commanderies, pour récompenser les services de leurs plus braves soldats, & sur-tout pour lever & tenir sur pié un grand nombre de troupes, sans être obligés de débourser de l'argent.

Mais ce fut Soliman II qui introduisit le premier l'ordre & la discipline parmi ces barons ou chevaliers de l'empire; & ce fut par son ordre qu'on régla le nombre de cavaliers que chaque seigneur eut à fournir à proportion de son revenu.

Ce corps a toujours été extrêmement puissant & illustre dans toutes les parties de l'empire; mais son avarice, défaut ordinaire des Orientaux, a causé depuis peu sa décadence & son avilissement.

Les vicerois & gouverneurs de provinces savent si bien ménager leurs affaires à la cour du grand-seigneur, que les

timars se donnent aujourd'hui à leurs domestiques, ou à ceux qui leur en offrent le plus d'argent, quand même les timars ne sont pas situés dans l'étendue de leur gouvernement.

Il y a deux sortes de *timariots ;* les uns appointés par la cour, & les autres par les gouverneurs des provinces ; mais les revenus des uns & des autres, sont plus modiques que ceux des zaïms, & leurs tentes & équipages sont aussi à proportion moins riches & moins nombreux. *Voyez* ZAÏMS.

Ceux qui ont des lettres patentes de la cour, ont depuis 5 ou 6 mille, jusqu'à 19999 aspres de gage par an. Un aspre de plus, les met au rang des zaïms ; mais ceux qui tiennent leurs patentes des vicerois, ont depuis trois jusqu'à six mille aspres d'appointement.

Cette cavalerie est mieux disciplinée que celle des spahis, quoique cette derniere ait meilleure mine & plus de vivacité.

Les spahis ne se battent que par pelotons ; au-lieu que les zaïms & les *timariots* sont enrégimentés, & commandés par des colonels, sous les ordres des bachas. Le bacha d'Alep, quand il se trouve à l'armée, est le colonel général de cette cavalerie.

TIMAVE, (*Géog. anc.*) *Timavus* ; fontaine, lac, fleuve, & port d'Italie. Virgile parle de la fontaine du *Timavus*, au premier livre de l'Enéide, *vers.* 244.

*Antenor potuit . . . . . . . .*
*. . . . fontem superare* Timavi
*Undè per ora novem, & vasto cum murmure montis*
*It mare præruptum.*

Tite-Live, *l.* XLI, *c. j.* fait mention du lac : le consul, dit-il, étant parti d'Aquilée, alla camper sur le bord du lac du *Timavus*. Le fleuve Timave sortoit du lac par sept ou neuf ouvertures, couloit entre Tergeste & Concordia, & se jettoit dans la mer par une seule embouchure, selon Pomponius-Méla, *l.* II. *c. iv.* Claudien dit à-peu-près la même chose ;

*Mincius, inque novem consurgens ora* Timavus.

Par les descriptions que les poëtes donnent de ce fleuve, on s'imagineroit qu'il auroit été auprès de Padoue, chez les Vénetes, ou du moins dans leur voisinage: car Stace, *l.* IV. *silv.* 7. donne à Tite-Live, qui étoit de Padoue, l'épithete de de *Timavi alumnus*. Sidonius Apollinaris donne au *Timavus* le surnom d'*Euganeus*, à cause des peuples Euganées qui habitoient au couchant des Vénetes; & Lucain, *l.* VII. *v.* 192. met aussi le *Timavus* dans le même quartier :

*Euganeo, si vera fides memorantibus, augur*
*Colle sedens, Aponus terris ubi fumifer exit,*
*Atque antenorei dispergitur unda* Timavi.
Carm. IX. *v.* 199.

Mais comme la géographie des poëtes n'est pas fort exacte, il vaut mieux s'en rapporter aux géographes, comme Strabon, Polybe, & Posidonius ; & parmi les Latins, à Pomponius-Méla, à Pline, à l'itinéraire d'Antonin, & à la table de Peutinger, qui tous mettent le *Timavus* après Aquilée & Tergeste.

Strabon qui nous apprend qu'il y avoit dans cet endroit un temple de Diomede, appelé *templum timavum Diomedis*, un port, & un bois fort agréables, donne sept sources au fleuve *Timavus*, qui, dit-il, après s'être formé un lit vaste & profond, va bientôt se perdre dans la mer.

Ce fleuve n'a point changé de nom, on l'appelle encore le *Timavo*, & son embouchure est dans la mer Adriatique. (*D. J.*)

TIMBALE, *voyez* TYMBALE.

TIMBO, s. m. (*Hist. nat. bot.*) plante du Brésil, qui, semblable à du lierre, s'attache aux arbres, & monte jusqu'à leur sommet. Elle est quelquefois de la grosseur de la cuisse, ce qui ne nuit point à sa souplesse ; son écorce est un poison dont les Brésiliens se servent pour engourdir

gourdir le poiſſon qu'ils veulent prendre à la pêche.

TIMBRE, ſ. m. (*Juriſprud.*) eſt la formule ou marque que l'on imprime au haut du papier & parchemin deſtiné à écrire les actes publics. *Voyez ci-devant* PAPIER, & PARCHEMIN TIMBRÉ. (*A*)

TIMBRE, ſ. m. *terme de Boſſetier*; ce ſont deux cordes de boyau, poſées ſur la derniere peau d'un tambour, & qui, lorſqu'on bat la peau de deſſus, ſervent à faire réſonner la caiſſe.

On dit en un ſens aſſez voiſin, le *timbre* d'une cloche, pour ſa réſonnance; le *timbre* de la voix; le *timbre* d'un inſtrument muſical, d'airain ou de métal. (*D. J.*)

TIMBRE, ſ. m. (*Commerce de dentelle.*) c'eſt l'empreinte du cachet ou matrice du fermier, miſe ſur un petit morceau de papier de quatre à cinq lignes de largeur, & d'un pouce & demi de longueur, qui s'attache avec un double fil, aux deux bouts de chaque piece de dentelle. *Dict. du Comm.* (*D. J.*)

TIMBRE, (*Horlog.*) petite cloche que l'on emploie dans toutes ſortes d'horloges, de pendules, & de montres ſonnantes, & ſur laquelle frappe le marteau. Autrefois toutes les montres à répétition étoient à *timbre*; mais aujourd'hui on les fait la plupart ſans *timbre*: ce qui leur a fait donner le nom de *répétitions ſans timbre.* Voyez RÉPÉTITION.

Les meilleurs *timbres* viennent d'Angleterre. Ils ſont faits d'un métal compoſé de cuivre de roſette, d'étain de Cornouaille, & d'un peu d'arſenic; mais les différentes proportions dans le mélange de ces matieres, ne ſont pas abſolument déterminées; c'eſt à celui qui en fait uſage à les varier, pour découvrir celles qui produiſent des *timbres* dont le ſon eſt le plus agréable.

Comme dans les carillons on a ſouvent de la peine à aſſortir les *timbres* à la ſuite des tons que l'on veut employer, on eſt alors obligé de les limer près de leurs bords, pour les rendre plus aigus. *Voy.* CARILLON.

TIMBRE, ſ. m. (*Pelleterie*,) ce mot ſe dit d'un certain nombre de peaux de martes zibelines ou d'hermines, attachées enſemble par le côté de la tête, qui viennent ainſi de Moſcovie & de Laponie; chaque *timbre*, que l'on appelle auſſi *maſſe*, eſt compoſé de vingt paires ou couple de peaux. Une caiſſe de marte zibeline aſſortie telle qu'elle vient de Moſcovie contient dix *timbres*, qui font quatre cents peaux. On dit auſſi un demi-*timbre* pour dire vingt peaux, ou la moitié d'un *timbre*. Autrefois le *timbre* étoit en France de trente paires, ou ſoixante peaux. Le lunde de peaux contient trente-deux *timbres*. *Savary.* (*D. J.*)

TIMBRE, *terme de Blaſon*, ce mot ſe dit de tout ce qui ſe met ſur l'écu qui diſtingue les degrés de nobleſſe ou de dignité, ſoit eccléſiaſtique, ſoit ſéculiere, comme la tiare papale, le chapeau des cardinaux, évêques & protonotaires, les croix, les mitres, les couronnes, bonnets, mortiers, & ſur-tout les caſques, que les anciens ont appelés particuliérement *timbres*, parce qu'ils approchoient de la figure des *timbres* d'horloges, ou parce qu'ils réſonnoient comme les *timbres* quand on les frappoit. C'eſt l'opinion de Loyſeau qui prétend que ce mot vient de *tintinnabulum*.

Les armoiries des cardinaux ſont ornées d'un chapeau rouge qui leur ſert de *timbre*. Les rois & les princes portent le *timbre* ouvert; les ducs, les marquis & les comtes le portent grillé & mis de front; les vicomtes, les barons & les chevaliers le portent un peu tourné, & on le nomme alors de *trois quartiers*. (*D. J.*)

TIMBRÉ, TIMBRER, *voyez* TIMBRE, *Juriſprud.*

TIMBRÉES, ARMES *terme de Blaſon*, armes qui ſont chargées d'un *timbre*, & qui n'appartiennent qu'aux nobles, ſuivant les regles du blaſon. *V.* TIMBRE. (*D. J.*)

TIMESQUIT, (*Géog. mod.*) ville d'Afrique, & l'une des principales de la province de Dara, ſelon Marmol, qui dit qu'elle a un gouverneur avec des troupes, pour arrêter les courſes des béréberes de Gezula, & pour recueillir les contributions du pays qui abonde en

dattes, en blé, en orge & en troupeaux. (*D. J.*)

*TIMETHUS*, (*Géog. anc.*) fleuve de Sicile. Son embouchure est placée par Ptolomée, *l.* III. *c. iv.* sur la côte septentrionale, entre Tyndarium & Agathyrium. Le nom moderne, selon Fazel, est *Traina*. (*D. J.*)

TIMIDE, adj. m. & f. TIMIDITÉ, s. f. (*Gram. & Morale*,) appréhension, retenue dans ses discours ou dans ses actions; il y a une aimable *timidité* qui vient de la crainte de déplaire; on doit la chérir; c'est la fille de la décence. Il y en a une autre qui vient d'un certain manque d'usage du monde, & dont il est dangereux de reprendre les personnes qu'on en veut corriger. Il y a aussi une *timidité* stupide, naturelle à un sot embarrassé de savoir que dire. Enfin il y a une quatrieme espece de *timidité*, qui procede du mal-aise d'un libertin qui ne se sent pas à sa place auprès d'une honnête fille. (*D. J.*)

*TIMIDENSIS*, (*Géog. anc.*) siege épiscopal d'Afrique, dans la province proconsulaire, où Benenatus est qualifié *Timidensis episcopus*. Le nom de cette ville étoit *Timida regia*. (*D. J.*)

*A. N.* TIMIDITÉ, (*Métaph.*) La timidité est la crainte du blâme. Elle vient souvent du peu de connoissance que nous avons des usages du monde. Quoiqu'elle ait l'amour-propre pour principe, elle est cependant toujours la marque de la modestie, & suppose la connoissance de nos défauts.

C'est l'ignorance, dit M. de la Rochefoucault, qui donne de la foiblesse ou de la crainte; les connoissances donnent de la hardiesse & de la confiance. Rien n'étonne une ame qui connoît toutes choses avec distinction.

La timidité fait souvent un sot d'un homme de mérite, en lui ôtant la présence d'esprit & la confiance nécessaires dans le commerce du monde.

Voici comme Théophraste peint la timidité ou plutôt la crainte. C'est un mouvement de l'ame qui s'ébranle & qui cede à la vue du péril, vrai ou imaginaire. S'il arrive à un homme timide d'être sur la mer, s'il apperçoit de loin des dunes ou des promontoires, la peur lui fait croire que c'est le débris de quelques vaisseaux qui ont fait naufrage sur cette côte; aussi tremble-t-il au moindre flot qui s'éleve; &, ses frayeurs venant à s'accroître, il se déshabille, ôte jusqu'à sa chemise pour pouvoir mieux se sauver à la nage, &, après cette précaution, il ne laisse pas de prier les nautonniers de le mettre à terre. Que si cet homme foible, dans une expédition militaire où il s'est engagé, entend dire que les ennemis sont proches, il appelle ses compagnons de guerre, observe leur contenance sur ce bruit qui court, leur dit qu'il est sans fondement, & que les coureurs n'ont pu discerner ce qu'ils ont découvert : mais si l'on n'en peut plus douter par les clameurs que l'on entend, & s'il a vu lui-même de loin le commencement du combat, & que quelques hommes aient paru tomber à ses piés; alors, feignant que la précipitation & le tumulte lui ont fait oublier ses armes, il court les querir dans sa tente, où il cache son épée sous le chevet de son lit, & emploie beaucoup de temps à la chercher. Dès qu'il voit apporter au camp quelqu'un tout sanglant d'une blessure qu'il a reçue, il accourt vers lui, le console & l'encourage, étanche le sang qui coule de sa plaie, chasse les mouches qui l'importunent, ne lui refuse aucun secours, & se mêle de tout, excepté de combattre.

TIMOK, LE, *ou le* TIMOC, (*Géog. mod.*) riviere de la Turquie européenne, dans la Bulgarie où elle se joint au Danube. On croit que c'est le *Cebrus* d'Antonin, si tant est que le mot *Cebrus* dans ce géographe désigne une riviere. (*D. J.*)

TIMON, s. m. (*Marine*,) piece de bois longue & arrondie, dont l'une des extrémités répond du côté de l'habitacle à la manivelle que tient le timonnier, où elle est jointe par une cheville de fer qui lui est attachée, & qui entre dans la boucle de la manivelle. De-là elle passe par la sainte-barbe; & portant sur le traversin, elle entre dans la jauniere, & aboutit à la tête du gouvernail qu'elle fait jouer à stribord & à bas-bord, selon qu'on la fait mouvoir à droite ou à gau-

che. *Voyez* Marine, *Pl.* IV. *fig.* 1. *n°.* 177. *barre du gouvernail.*

Timon, s. m. (*Charronage*,) longue piece de bois de frêne ou d'orme mobile, qui fait partie du train d'un carrosse où l'on attele les chevaux, & qui sert à les séparer & à reculer. Un *timon* de carrosse doit avoir au-moins neuf piés de longueur, & trois piés neuf pouces & demi en quarré par le menu bout quand il est en grume.

Le *timon* d'une charrue est cette longue piece de bois formée effectivement en *timon*, au bout d'en-bas de laquelle sont attachés le manche de la charrue & les autres parties qui contribuent à fendre la terre, & le bout d'en-haut de ce *timon* se pose sur la sellette où il est arrêté par le moyen de l'anneau d'une chaîne de fer.

Le *timon* d'une charrette, nommé plus communément *limon*, sont les pieces de bois entre lesquelles on met le cheval qui tire la charrette. (*D. J.*)

*TIMONIUM*, (*Géog. anc.*) 1°. lieu fortifié dans la Paphlagonie, selon Etienne le géographe, il donnoit son nom à une contrée nommée *Timonitis*, par Strabon, *l.* XII. *p.* 562. & Ptolomée, *l.* V. *c. j.* C'étoit la partie de la Paphlagonie, qui étoit limitrophe de la Bithynie. Les peuples de cette contrée sont appelés *Timoniacenses* par Pline, *l.* V. *c. xxxij.*

2°. *Timonium*, Strabon, *l.* XVII. *p.* 794. nomme ainsi la maison qu'Antoine bâtit auprès d'Alexandrie d'Egypte pour sa retraite. Plutarque en parle aussi. Antoine quittant la ville d'Alexandrie, & renonçant au commerce du monde, se fonda une retraite secrette auprès du Phare sur une jetée qu'il fit dans la mer, & se tint là en fuyant la compagnie des hommes; il déclara qu'il aimoit & vouloit imiter la vie de Timon, parce qu'il avoit éprouvé la même infidélité & la même perfidie; qu'enfin n'ayant reçu de ses amis qu'injustice & qu'ingratitude, il se défioit de tous les humains, & les haïssoit tous également. C'est l'origine du nom de *Timonium* ou de la maison de Timon, qu'il avoit donné à sa retraite maritime. *Voyez* le *mot* Triumvirat. (*D. J.*)

TIMONNIER, s. m. (*Marine*,) c'est celui qui, posté au-devant de l'habitacle, tient le timon du gouvernail pour conduire & gouverner un vaisseau.

Timonnier, s. m. *terme de Messager*, cheval qu'on met au timon du carrosse, de voiture ou autre, & qui est opposé à celui qu'on met à la volée. (*D. J.*)

*TIMOR*, *METUS*, (*Lang. lat.*) ceux qui sont versés dans la latinité recherchée savent que ces deux mots ne sont pas entiérement synonymes. *Timor* regarde la frayeur d'un péril prochain; *metus*, la crainte d'un danger éloigné. (*D. J.*)

Timor, (*Géog. mod.*) île de la mer des Indes, au midi des Moluques & au levant de celle de Java. On lui donne soixante lieues de long, & quinze dans sa plus grande largeur. On en tire du bois de Santal, de la cire & du miel. Les Hollandois y ont un fort assez bien situé pour le commerce de la compagnie. (*D. J.*)

TIMORÉE, conscience (*Morale*,) la conscience *timorée* a son danger, ainsi qu'une conscience peu délicate; en nous montrant sans cesse des monstres où il n'y en a point, elle nous épuise à combattre des chimeres; & à force de nous effaroucher sans sujet, elle nous tient moins en garde contre les péchés véritables, & nous les laisse moins discerner. (*D. J.*)

TIMOTHÉE, herbe de (*Hist. nat. Bot. Economie rustique*,) en anglois *timothy-grass*, espece de *gramen* ou de *lolium*.

Le nom de cette plante lui vient de M. *Thimothée* Hanson, qui, de Virginie, l'a opportée dans la Caroline septentrionale, d'où sa graine a été transportée en Angleterre, où on la cultive avec le plus grand succès. Elle réussit parfaitement, & croît avec une promptitude merveilleuse, sur-tout dans les terreins bas, aquatiques & marécageux, en trois semaines de temps elle y forme un gazon suffisant pour porter les bestiaux; elle s'éleve fort haut, & ressemble assez à du blé ou à du seigle. Les chevaux & les bestiaux la mangent avec avidité & par préférence même au trefle & au sain-foin; on peut la leur laisser paître verte, ou la leur donner sé-

Ooo 2

chée ; mais pour la donner seche, il faut qu'elle ait été fauchée dans toute sa seve & avant qu'elle fleurisse, sans quoi elle deviendroit trop dure. Des expériences réitérées faites en Angleterre ont fait connoître l'utilité de cette plante. *Voyez* le Weekly, *amusement de Février* 1763, *pag.* 154.

TIMOTHIENS, s. m. pl. (*Hist. eccl.*) hérétiques ainsi appellés de leur chef Timotheus Ælurus, qui prétendit dans le v. siecle que les deux natures s'étoient tellement mêlées dans le sein de la Vierge, qu'il en étoit résulté une troisieme qui n'étoit ni la divine ni l'humaine. On leur donna dans la suite le nom de *Monothélites* & de *Monophysites*. *Voyez* ces *articles*.

TIMPFEN, s. m. (*Monnoie*,) monnoie de compte dont on se sert à Konisberg & à Dantzich pour tenir les livres de marchand. Le *timpfen*, qu'on nomme aussi *florin polonois*, vaut trente gros polonois. (*D. J.*)

TIMURIDE, s. m. *terme d'Histoire*, nom que l'on donne à la famille des Tamerlans qui regnerent dans la Transoxane jusqu'en l'année 900 de l'hégire, qui répond à l'an 1494 de Jesus-Christ. (*D. J.*)

TIN-LAURIER, (*Bot.*) le *laurier-tin*, en anglois *the laurustine*, est un arbrisseau dont Tournefort distingue trois especes : la premiere est nommée *tinus prior* dans ses *I. R. H.* Il croît à la hauteur d'un cornouillet femelle, poussant plusieurs verges longues, quarrées, rameuses. Ses feuilles sont grandes, larges, presque semblables à celles du cornouillet femelle, & approchant de celles du laurier, rangées deux à deux, l'une vis-à-vis de l'autre le long des branches ; ces feuilles sont noirâtres, luisantes, velues, toujours vertes, sans odeur, d'un goût amer, avec un peu d'astriction : ses fleurs naissent aux sommets des rameaux en bouquets, blanches, odorantes ; chacune d'elles est un bassin découpé en cinq parties. Quand cette fleur est passée, son calice devient un fruit qui approche en figure d'une olive, mais plus petit, & un peu plus pointu par le bout d'en-haut, où il est garni d'une espece de couronne ; sa peau est un peu charnue, & d'une belle couleur bleue : on trouve dans ce fruit une semence couverte d'une peau cartilagineuse. Cet arbrisseau vient aux lieux rudes & pierreux.

La seconde espece de *laurier-tin* est appelée par le même Tournefort, *tinus altera*, *I. R. H.* Cet arbrisseau differe du précédent, en ce qu'il est plus rameux & que ses branches sont plus fermes, couvertes d'une écorce rouge-verdâtre ; ses feuilles sont un peu plus longues, plus étroites & plus veineuses ; sa fleur n'est pas si odorante, & elle tire un peu sur le purpurin ; son fruit est plus petit, & d'une couleur plus brune. Cet arbrisseau croît aux lieux incultes & maritimes.

La troisieme espece est le *tinus tertia*, *I. R. H.* C'est un arbrisseau plus petit en toutes ses parties que les précédens ; il fleurit deux fois l'année, au printems & en automne ; son fruit est d'un bleu noirâtre, d'ailleurs tout-à-fait semblable aux autres. On le cultive dans les jardins à cause de sa beauté, mais sa fleur a très-peu d'odeur.

Les fruits du *laurier-tin*, & principalement ceux de la derniere espece, sont fort âcres & brûlans ; ils purgent par les selles avec violence, & il n'est pas à propos de s'en servir à cause de leur âcreté caustique. (*D. J.*)

TIN-*laurier*, (*Agricult.*) la beauté du *laurier-tin* consiste principalement dans ses fleurs qui croissent à Noël, & pendant la plus grande partie de l'hiver. On le multiplie en semant son fruit, & en le gouvernant de même que celui du houx ; cependant la voie la plus prompte est de coucher en terre dès le mois de septembre ses branches les plus tendres qui prendront racine aussi-tôt, & fourniront des plantes telles qu'on les veut. Le *laurier-tin* croît fort vîte, mais il devient rarement un grand arbre. On en forme souvent une plante à tête, que l'on place dans les parterres, parmi les houx & les ifs ; il convient mieux de le planter auprès d'un mur, ou dans des bosquets où on pourroit éviter de le tailler à cause de ses fleurs, dont une main mal-adroite nous prive assez souvent en le taillant mal-à-propos.

Cette plante, ainsi que toutes les plantes exotiques, est disposée à fleurir dans

la saison où tombe le printemps dans leur climat nuturel. Bradley prétend que toutes les plantes qui viennent du cap de Bonne-Espérance poussent leurs rejetons les plus forts, & commencent à fleurir vers la fin de notre automne, qui est le temps du printemps dans cette partie de l'Afrique d'où on nous les apporte. Pareillement toutes les autres qui viennent des différens climats, conservent l'ordre naturel de leur végétation. Ainsi c'est dans notre saison du printemps qu'on doit tailler ces plantes exotiques, afin qu'elles puissent mieux se disposer à pousser dans l'hiver de fortes tiges à fleurs.

Le *laurier-tin*, quoique tendre à la gelée, aime à croître à l'ombre, & fleurit fort bien dans la terre franche, sans le secours d'aucun engrais, qui le feroit avancer trop vîte, le rendroit plus sensible au froid, & sujet à employer sa seve pour des tiges inutiles qui empêcheroient l'arbre de fleurir. ( *D. J.* )

TINS, s. m. pl. (*Marine,*) grosses pieces de bois, qui soutiennent sur terre la quille & les varangues d'un vaisseau, quand on le met en chantier & qu'on le construit. *Voyez* CONSTRUCTION *&* LANCER UN VAISSEAU A L'EAU.

TINAGOGO, s. m. *terme de relation*, nom d'une idole des Indiens, imaginée par Fernand Mandez Pinto; elle a, selon lui, un temple magnifique dans le royaume de Brama, près de la ville de Meydur.

Ce voyageur romanesque s'est amusé à décrire le temple de cette idole, ses prêtres, ses processions, la quantité de peuples qui s'y rendent chaque année, les milliers de personnes qui traînent avec des cordes le char de *Tinagogo*, les martyrs qui viennent se faire couper en deux sous les roues du char, les autres dévots à l'idole qui se taillent par morceaux, s'égorgent, se fendent le ventre sur la place, & autres contes semblables, qui forment peut-être l'article le plus long & le plus faux du dictionnaire de Trévoux.

Toutes les fictions du récit de Pinto, sautent aux yeux; mais le lieu même de la scene est imaginaire. Les Géographes ne connoissent ni la ville de Meydur, ni le royaume de Brama; tout ce qu'on sait de cette partie de l'Asie, où les Européens n'ont pas encore pénétré, c'est que aux extrémités des royaumes d'Ava & de Pégu, il y a un peuple nommé les *Bramas*, qui sont doux, humains, ayant cependant quelques lois semblables à celles du Japon; c'est à-peu-près tout ce que nous apprend de ce pays le voyage des peres Espagnac & Duchalz, jésuites. (*D. J.*)

TINCHEBRAY, (*Géogr. mod.*) petite ville de France, dans la basse Normandie, au diocèse de Bayeux, entre Vire, Domfront & Condé. Elle a deux paroisses: son territoire donne des grains & des pâturages. ( *D. J.* )

*TINCONTIUM* ou *TINCONCIUM*, ( *Géog. mod.* ) ville de la Gaule lyonnoise. Elle est marquée dans l'itinéraire d'Antonin, sur la route de Bordeaux à Autun, entre *Avaricum* & *Deccidæ*, à vingt milles du premier de ces lieux, & à vingt-deux milles du second. ( *D. J.* )

*TINCTORIA ARBOR*, ( *Botan. exot.* ) arbre étranger; ainsi nommé par J. B. Il est de la taille de nos chênes, croît dans le royaume de Jenago en Ethiopie, & porte un fruit semblable à la datte, dont on tire une huile qui donne à l'eau avec laquelle on la mêle, la couleur du safran; les habitans en teignent leurs chapeaux, qui sont tissus de paille & de jonc; mais ils l'emploient sur-tout pour assaisonner leur riz & leurs autres alimens. Ray, *hist. plant.* ( *D. J.* )

TINE, s. f. *terme de Tonnelier*, en latin *tina* dans Varron, petit vaisseau en forme de cuve, dont on se sert en plusieurs lieux pour porter les vendanges de la vigne au pressoir; on l'appelle autrement *tinette*. *Voyez ce mot.* ( *D. J.* )

TINE, ( *Géog. mod.*) île de l'Archipel, & l'une des Cyclades, au midi oriental d'Andros, au couchant de l'île de *Nicaria*, au nord de l'île de Nicone, & à l'Orient de l'île *Jura*.

Cette île fut anciennement nommée *Tenos*, suivant Etienne le géographe, d'un certain Tenos qui la peupla le premier. Hérodote, *liv.* VIII. nous apprend qu'elle fit partie de l'empire des Cycla-

des, que les Naxiotes posséderent dans les premiers temps. Il est parlé des Téniens parmi les peuples de Grece, qui avoient fourni des troupes à la bataille de Platée, où Mardonius, général des Perses, fut défait; & les noms de tous ces peuples furent gravés sur la droite d'une base de la statue de Jupiter regardant l'orient.

A voir l'inscription rapportée par Pausanias, il semble que les peuples de cette île fussent alors plus puissans ou aussi puissans que ceux de la nation : néanmoins ceux de *Tenos*, les Andriens, & la plûpart des autres insulaires, dont les intérêts étoient communs, effrayés de la puissance formidable des Orientaux, se tourneren t de leur côté. Xerxès se servit d'eux & des peuples de l'île Eubée, pour réparer les pertes qu'il faisoit dans ses armées.

Les forces maritimes des Téniens sont marquées sur une médaille fort ancienne, frappée à la tête de Neptune, révéré particuliérement dans cette île; le revers représente le trident de ce Dieu, accompagné de deux dauphins. Goltzius a fait aussi mention de deux médailles de *Tenos* au même type. Tristan parle d'une médaille d'argent des Téniens, à la tête de Neptune, avec un trident au revers.

Le bourg San-Nicolo, bâti sur les ruines de l'ancienne ville de *Tenos*, au-lieu de port, n'a qu'une méchante plage qui regarde le sud, & d'où l'on découvre l'île de Syra, au sud - sud - ouest. Quoi qu'il n'y ait dans ce bourg qu'environ cent cinquante maisons, on ne peut pas douter par le nom de *Polis* qu'il porte encore, & par les médailles & les marbres antiques qu'on y trouve en travaillant la terre, que ce ne soient les débris de la capitale de l'île. Strabon assure que cette ville n'étoit pas grande, mais qu'il y avoit un fort beau temple de Neptune dans un bois voisin, où l'on venoit célébrer les fêtes de cette divinité, & où l'on étoit régalé dans des appartemens magnifiques; ce temple avoit un asyle, dont Tibere régla les droits, de même que ceux des plus fameux temples de la mer Egée.

A l'égard de Neptune, Philocore, cité par Clément d'Alexandrie, rapporte qu'il étoit honoré dans *Tenos*, comme un grand médecin, & que cela se confirme par quelques médailles : il y en a une chez le Roi, dont Tristan & Patin font mention. La tête est d'Alexandre Sévere; au revers est un trident, autour duquel est tortillé un serpent, symbole de la Médecine chez les anciens; d'ailleurs cette île avoit été appelée l'*île aux serpens*.

Elle a soixante milles de tour, & s'étend du nord-nord-ouest au sud-sud-est. Elle est pleine de montagnes pelées, & elle ne laisse pas d'être la mieux cultivée de l'Archipel. Tous les fruits y sont excellens, melons, figues, raisins; la vigne y vient admirablement bien, & c'est sans doute depuis long - temps, puisque M. Vaillant fait mention d'une médaille frappée à sa légende, sur le revers de laquelle est représenté Bacchus tenant un raisin de la main droite, & une tyrse de la gauche; la tête est d'Antonin Pie. La médaille que M. Spon acheta dans la même île est plus ancienne; d'un côté c'est la tête de Jupiter Hammon, & de l'autre une grappe de raisin.

*Tine* est la seule conquête qui soit restée aux Vénitiens, de toutes celles qu'ils firent sous les empereurs latins de Constantinople. André Cizi se rendit maître de *Tine* vers l'an 1209, & la république en a toujours joui depuis, malgré toutes les tentatives des Turcs. Peu s'en fallut que Barberousse II. du nom, dit *Chereddin*, capitan bacha, qui soumit en 1537 presque tout l'Archipel à Soliman II. ne s'emparât aussi de *Tine*.

Quoique les Vénitiens n'aient pas de troupes réglées dans cette île, on y pourroit cependant en cas d'alarmes, rassembler trois ou quatre mille hommes de milice. Le provéditeur de ce lieu ne retire néanmoins qu'environ deux mille écus de son gouvernement. Les femmes des bourgeois & contadins, comme on parle dans le pays, sont vêtues à la vénitienne; les autres ont un habit approchant de celui des Candiotes. *Latit.* de San-Nicolo, 37. (*D. J.*)

TINE, (*Géog. mod.*) petite ville de la

Turquie européenne, dans la Bosnie, à quatorze lieues au nord-est de Sébénico. *Long.* 24. 45. *lat.* 44. 27. (*D. J.*)

TINE *la, ou* LA TYNE, (*Géog. anc.*) en latin *Tina*, riviere d'Angleterre. Elle sépare une partie de la province de Durham de celle de Northumberland, & se jette dans la mer du nord, à Tinmouth : cette riviere sert à un prodigieux négoce de charbon. (*D. J.*)

TINEL, s. m. (*Droit coutumier,*) vieux mot du Droit coutumier, qui signifioit le droit qui est dû pour la place que chacun occupe dans le marché. (*D. J.*)

TINEL, (*Langue françoise,*) en latin *tinello*; ce mot qui n'est plus d'usage signifioit autrefois la cour d'un prince, la salle basse où mangeoient ses officiers, ou de grands seigneurs de sa cour. L'historien de Dauphiné, M. de Valbonais, dit : le portier de l'hôtel (des dauphins) avoit cinq florins de gage; il étoit chargé de faire nettoyer les cours & la salle du grand commun, appelée le *tinel;* il avoit soin d'y faire mettre des bancs, des chaises, & tous les meubles nécessaires; mais il en pouvoit prendre à la fourriere lorsqu'il en manquoit; il dressoit les tables, & l'officier de panneterie mettoit le couvert : au reste, il ne laissoit entrer dans la salle, aux heures du repas, que les officiers qui avoient droit d'y manger, & nul autre n'y étoit reçu sans un ordre exprès du grand-maître.

*Tinel* signifioit aussi la *cour du roi*, de sorte que les gens de cour étoient appelés le *tinel*, d'un nom général. (*D. J.*)

TINET, s. m. *terme de Boucher*, espece de machine dont se servent les bouchers, pour suspendre par les jambes de derriere, les bœufs qu'ils ont assommés, vidés, soufflés, & écorchés. *Trévoux.* (*D. J.*)

TINET, s. m. *terme de Marchand de vin*, gros bâton dont on se sert pour porter les *tines*, & pour descendre du vin dans la cave sans le troubler. (*D. J.*)

TINETTE, s. f. *terme de Chandelier*, les maîtres Chandeliers qui font de la chandelle moulée appellent *tinette*, le vaisseau dans lequel ils mettent leur suif liquide au sortir de la poële. (*D. J.*)

TINETTE, s. f. (*Tonnelerie,*) espece de vaisseau approchant de la figure conique, le bas étant plus étroit que le haut, fait de douves reliées de cerceaux, ayant du côté le plus large deux especes d'oreilles, chacune percée d'un trou pour y passer un bâton au-travers afin d'en arrêter le couvercle. Les *tinettes* servent à mettre diverses sortes de marchandises, particuliérement les beurres salés & les beurres fondus. *Savary.* (*D. J.*)

TINGIS, (*Géog. anc.*) 1°. ville d'Afrique, dans la Mauritanie tingitane, dont elle étoit la capitale, & à laquelle elle donnoit son nom. Pomponius-Mela, *l. I. c. v.* & Pline, *l. V. c. j,* rapportent que c'est une ville très-ancienne, qu'on disoit avoir été bâtie par Antée. Le dernier ajoute, que lorsque l'empereur Claude y transporta une colonie, le premier nom fut changé en celui de *Traducta-Julia.* Le nom de cette ville est différemment écrit par les anciens. Pomponius-Méla, dit *Tinge;* Pline, *Tingi;* & Ptolomée, *Tingis.*

Les habitans de *Tingis*, dit Plutarque, racontent qu'après la mort d'Antée, sa veuve appelée *Tinga*, coucha avec Hercule, & en eut un fils nommé *Sophax*, qui régna dans le pays & fonda cette ville, à qui il donna le nom de sa mere. Plutarque ajoute, que Sertorius ayant pris d'assaut la ville de *Tingis*, ne pouvant croire ce que les Africains disoient de la grandeur monstrueuse d'Antée qui y étoit enterré, il fit ouvrir son tombeau, où ayant trouvé, à ce qu'on dit, un corps de soixante coudées de haut, il fut très-étonné, immola des victimes, fit religieusement refermer le tombeau, & par-là augmenta beaucoup la vénération qu'on avoit pour ce géant dans la contrée, & tous les bruits qu'on en semoit. Strabon donne aussi soixante coudées à ce corps d'Antée; mais il fait entendre en même temps que c'est une fable, que Gabinius avoit debitée dans son histoire Romaine avec plusieurs autres.

La ville de *Tingis* étoit située sur le détroit, entre le promontoire, les côtes & l'embouchure du fleuve Valon, selon Ptolomée, *l. IV. c. j.* qui la surnomma *Cæsarea.* L'itinéraire d'Antonin la marque

à 18 milles du lieu, nommé *ad Mercuri*; c'eſt aujourd'hui la ville de Tanger.

2°. Ville de la Bétique; Pomponius-Méla dit, qu'il étoit de *Tingis*, en Bétique, colonie de *Tingis*, capitale de la Mauritanie tingitane, en Afrique. Cette *Tingis* en Eſpagne, patrie de Méla, étoit la même que *Cetraria*. (*D. J.*)

TINGLE, ſ. f. *terme de Riviere*, piece de merrain, dont on ſe ſert pour étancher l'eau qui entreroit dans les bateaux, en mettant de la mouſſe tout autour de la *tingle*.

*TINIA*, (*Géog. anc.*) *Teneas*, par Strabon, *l. V. p.* 225. fleuve d'Italie, dans l'Umbrie. Silius Italicus, *l.* VIII. *verſ.* 454. fait entendre que c'étoit un petit fleuve qui ſe jetoit dans le Tibre.

*Narque albeſcentibus undis.*
*In Tibrim properans*, Teneæque *inglorius humor.*

Le nom moderne, ſelon Cluvier, *Ital. Ant. l. II. c. x.* eſt, *il Topino*. (*D. J.*)

TINIAN, (*Géog. mod.*) île de l'Océan oriental, au ſud-eſt de Saipan, & à l'oueſt d'Acapulco. C'eſt une des principales îles Marianes; elle s'étend du ſud ſud-oueſt, au nord nord-eſt; ſa longueur eſt d'environ 12 milles, & ſa largeur va à-peu-près à la moitié. Elle eſt ſans habitans; les Eſpagnols l'appellent *Buona Viſta*, à cauſe de la beauté de ſa vue. En effet, cette île offre de tous côtés, en bois, en eau pure, en animaux domeſtiques, bœufs, cochons ſauvages, & en légumes, tout ce qui peut ſervir à la nourriture, aux commodités de la vie, & au radoub des vaiſſeaux. L'amiral Anſon y trouva même en 1742 une eſpece d'arbre, dont le fruit reſſemble pour le goût au meilleur pain; tréſor réel, dit M. de Voltaire, qui tranſplanté, s'il ſe pouvoit, dans nos climats, ſeroit bien préférable à ces richeſſes qu'on va ravir parmi tant de périls au bout de la terre. L'île de *Tinian* gît à 15 deg. 8 min. de *lat. ſeptent.* & à la *longit.* de 114 *deg.* 50. *min.* (*D. J.*)

TINKAL, ſ. m. (*Hiſt. nat.*) c'eſt le nom que les Indiens donnent au borax brut & impur qui n'a point encore été purifié. *Voyez* BORAX & SEL SÉDATIF.

*TINNEIA* ou *TINEIA*, ou *THINNEIA*, (*Géog. anc.*) Servius fait la remarque ſuivante ſur ce vers de Virgile, *Æneid. l.* III. *v.* 399.

*Hic & Naritii poſuerunt mœnia Locri.*

Les Locres épizéphyriens & ozoles furent, dit-il, les compagnons d'Ajax Oiléen; mais ayant été ſéparés par la tempête, les Epizéphyriens aborderent en Italie, dans le pays des Brutiens & s'y établirent, tandis que les Ozoles jetés ſur les côtes d'Afrique, s'établiſſoient dans la Pentapole. On lit encore, par rapport aux Ozoles, ajoute Servius, qu'ayant été portés à *Tinneia*, ils pénétrerent dans le pays, & y bâtirent une ville qu'on nomme aujourd'hui *Uſalis* ou *Ozalis*. (*D. J.*)

TINNEL, ſ. m. (*Lang. franç.*) vieux mot qui ſignifioit le ſon d'une *cloche* du palais de nos rois pour indiquer l'heure des repas que le prince donnoit à ſa cour aux grands ſeigneurs, ou aux officiers de ſa maiſon. (*D. J.*)

TINNEN, (*Géog. mod.*) ville des états de l'empire Ruſſien, dans la Sibérie; les Tartares & les Samoïdes y portent quantité de pelleteries pour le commerce. (*D. J.*)

TINO, (*Géog. mod.*) les François diſent *Tin*, petite île de la mer Méditerranée, ſur la côte d'Italie, à l'entrée du golfe de la Spécie, au midi oriental de l'île Palmaria. *Lat.* 44. 8. (*D. J.*)

TINTAMARRE, ſ. m. (*Science étymolog.*) bruit que faiſoient nos anciens vignerons & laboureurs, en frappant ſur leurs marres ou leurs inſtrumens de labour, pour ſe donner quelque ſignal; *tintamarre* ſignifie donc *tinte ta marre*.

Ce mot eſt purement françois, & vient du mot *tinter* & de celui de *marre* qui ſignifie *beche*; c'eſt comme ſi l'on diſoit, *faire du bruit en frappant ſur la marre.*

Paſquier, *l.* VIII. *c. ij.* de ſes *Recherches*, dit que les payſans des environs de Bourges avertiſſent leurs compagnons de quitter leur beſogne en frappant avec des pierres ſur leurs marres; pourquoi, continue-t-il, ce ne ſeroit point à mon jugement,

gement, mal deviner, d'eſtimer que d'autant qu'au ſon du tint qui ſe faiſoit ſur la marre, s'excitoit une grande huée entre vignerons ; quelques-uns du peuple françois, avertis de cette façon, aient appelé *tintamarre* à la ſimilitude de ceci, tout grand bruit & clameur qui ſe fait quelque part. ( *D. J.* )

TINTEMENT D'OREILLE, ( *Médec.* ) dépravation de la ſenſation de l'ouie ; elle conſiſte dans la perception que l'oreille fait de bruits qui n'exiſtent pas réellement, ou du-moins qui ne ſont pas extérieurs ; de ſorte que l'oreille étant déjà occupée par un ſon, elle eſt moins capable de recevoir les impreſſions des ſons extérieurs, à moins qu'ils ne ſoient extrêmement violens.

Pour comprendre comment on peut appercevoir des ſons qui ne ſont pas effectivement, il faut remarquer que l'action de l'ouie conſiſtant dans un ébranlement de l'organe immédiat, il ſuffit que cet ébranlement ſoit excité pour faire un ſon, ſans qu'il ſoit néceſſaire que ce mouvement y ſoit cauſé par l'air ; car de même que l'on comprend que la viſion, qui dépend de la maniere dont la rétine eſt ébranlée par les rayons viſuels, peut ſe faire ſans ces rayons, lorſque quelque autre cauſe produit le même ébranlement, ainſi qu'il arrive quand les yeux voient des étincelles dans l'obſcurité, lorſqu'ils reçoivent quelque coup : on peut dire auſſi, que quand quelqu'autre cauſe que l'air ébranlé produit dans l'organe de l'ouie ( j'entends intérieurement ), cet ébranlement modifié de la même maniere qu'il l'eſt ordinairement par l'air qui apporte le ſon, l'oreille paroît être frappée par un ſon qui n'eſt pas véritable, non plus que la lumiere des étincelles dont il a été parlé, n'eſt point une véritable lumiere : mais ce qui rend encore cette comparaiſon aſſez juſte, eſt que de même que ces fauſſes apparences de lumiere qui ne ſont point cauſées par des objets extérieurs n'ont rien de diſtinct, mais ſeulement une ſimple lumiere, la vue d'un objet plus circonſtancié demandant le concours de trop de choſes ; il n'arrive preſque point auſſi que les bruits de l'oreille dont il s'agit, aient rien que de confus, les ſifflemens & les *tintemens* qui ſont les bruits les plus diſtincts dans ce ſymptôme, étant très-ſimples.

La cauſe de cet ébranlement dans l'organe immédiat, dépend des maladies dans leſquelles les *tintemens* ſe rencontrent. Ces maladies ſont l'inflammation, l'abſcès du tympan, ou du labyrinthe, & les maladies du conduit de l'ouie.

La ſeconde eſpece de *tintement*, eſt celle où l'on apperçoit un bruit véritable, mais intérieur. C'eſt ainſi que l'on ſent un bourdonnement lorſqu'on ſe bouche les oreilles. Ce bruit ſe fait par le frottement de la main, ou par la compreſſion qui froiſſe la peau & les cartilages.

Les commotions du crâne, & les maladies qui étreciſſent le conduit, peuvent cauſer de ces eſpeces de *tintemens* ; le déſordre des eſprits, les pulſations violentes d'une artere dilatée, produiſent auſſi cette ſenſation. Enfin, il ſe peut faire une perception d'un faux bruit ſans aucun vice dans les organes de l'ouie, c'eſt ce qui arrive toutes les fois que les parties du cerveau où ſe terminent les filets du nerf auditif, ſont agitées de la même maniere qu'elles ont coutume d'être ébranlées par les objets ; c'eſt pour cela que pluſieurs maladies du cerveau, comme le délire, la phrénéſie, le vertige, ſont accompagnées de *tintemens* d'oreilles. Le *tintement* d'oreille peut auſſi provenir du froid, mais c'eſt alors peu de choſe.

On peut donc établir deux ſortes de *tintemens*, dont les uns dépendent des maladies du cerveau, les autres des maladies de l'oreille. Ceux qui ſuivent les maladies de l'oreille, ſont ou vrais ou faux ; & de ceux-ci, les uns ſont appelés *tintemens*, les autres *ſifflemens*, les autres *bourdonemens*, les autres *murmures* ; en général, on peut dire que les bruits ſourds & bourdonnans ſont cauſés par un ébranlement lâche, & les bruits ſifflans & tintans par un ébranlement tendu, ce qui eſt confirmé par les cauſes éloignées de ces ſymptômes ; les rhumes, par exemple, & les ſuppurations où les membranes ſont relâchées, produiſent ordinairement un bourdonnement ; & les inflammations & les douleurs d'oreille, où

ces parties sont tendues & desséchées, causent les sifflemens & les *tintemens*; peut-être que tous ces bruits font la même impression sur la lame spirale, & sur les canaux demi-circulaires que font les sons graves & aigus.

La cure du *tintement* dépend des maladies du cerveau, ou de l'oreille qui le produisent. Le *tintement* qui procede de l'inflammation demande les remedes généraux, sur-tout la saignée, & des injections émollientes & rafraîchissantes quand le mal est extérieur. Le *tintement* qui vient du froid, se dissipe de lui-même. Le *tintement* habituel incommode rarement, & ne demande aucun remede particulier, à-moins qu'on n'en connoisse bien la cause. Celse est parmi les anciens celui qui a le mieux traité des *tintemens* de l'oreille. (*D. J.*)

TINTENAC, s. m. (*Commerce.*) espece de cuivre qu'on tire de la Chine; c'est le meilleur de tous les cuivres que produisent les mines de ce vaste empire; aussi ne s'en apporte-t-il guere en Europe: les Hollandois qui en font le plus grand commerce, le réservant tout pour leur négoce d'Orient, où ils l'échangent contre les plus riches marchandises. (*D. J.*)

*TINURTIUM*, (*Géog. anc.*) ville de la Gaule, selon Spartien qui en parle dans la vie de l'empereur Severe. Marianus Schotus, *l. II.* la place dans le territoire de Châlon-sur-Saône; & Gregoire de Tours, *lib. martyr.* dit qu'elle étoit à trente milles de la même ville. Dans l'itinéraire d'Antonin. *Tinurtium* est marqué sur la route de Lyon à Gessoriacum, entre Mâcon & Châlon, à dix-neuf milles de la premiere de ces villes, & à vingt-un milles de la seconde. (*D. J.*)

TINZEDA, (*Géog. mod.*) ville de l'Afrique, dans la province de Darha, sur la riviere de même nom; son territoire abonde en indigo, en orge & en dattes. *Long.* 11. 38. *lat.* 26. 52.

*TIORA*, (*Géog. anc.*) ville d'Italie. Denys d'Halicarnasse, *l. I. ch.* 14. dit qu'on la nommoit aussi *Matiena*. Il la place sur la route de Réate à Lista, métropole des Aborigenes, entre Vatia & Lista, à trois cent milles de Réate. Il ajoute qu'il y avoit autrefois dans cette ville un oracle du dieu Mars. Cette ville, selon Ortelius, est appelée par Baronius *Thoracæ ecclesia*, & placée par le même auteur sur le lac Velinus. *Voyez* TUDER. (*D. J.*)

*TIOS*, (*Géog. anc.*) Strabon, *l. XII. p.* 542. écrit *Tieum*, Ptolomée *Tion*, & d'autres *Tius*; ville de la Paphlagonie, sur le bord du Pont-Euxin, entre Psyllium & l'embouchure du fleuve Parthenius.

Dans les guerres d'Eumenes, roi de Cappadoce, & de Pharnace, roi de Pont, aïeul du célebre Mithridate, Léocrite général de Pharnace, mit le siege devant *Tios*, résolu de prendre cette place importante. La garnison ne se rendit qu'après une longue résistance, à condition qu'on lui conserveroit la vie & la liberté de se retirer où bon lui sembleroit. Léocrite, non plus que son maître, ne se faisoit pas un scrupule de violer sa parole. Diodore de Sicile nous apprend que les soldats furent inhumainement passés au fil de l'épée. Eumenes favorisé par Prusias, eut bientôt sa revanche; il pénétra dans le royaume de Pont, & contraignit son ennemi à recevoir la loi du vainqueur. Les habitans de *Tios* furent rétablis dans leur patrie, & Eumenes fit présent de cette ville à Prusias son allié.

*Tios* étoit à soixante & trois milles d'Amastris. (*D. J.*)

*TIPARENUS*, (*Géogr. anc.*) île de Grece, dans le golfe Argolique. Pline, *l. IV. c. xij.* dit qu'elle étoit sur la côte du territoire d'Hermione. (*D. J.*)

*TIPASA* (*Géog. anc.*) ville de la Mauritanie césarienfe. Ptolomée, *liv. IV. ch. ij*, la marque entre *Julia-Cæsarea*, & *Via.* Selon l'itinéraire d'Antonin, qui lui donne la titre de *colonie*, elle se trouvoit sur la route de Tingis à Carthage, entre Cæsarea-Colonia & Casæ-Caluenti, à seize milles de la premiere de ces places, & à quinze milles de la seconde. Ortelius croit que ce pourroit être la Tipata d'Ammien Marcellin. On croit que cette ville est aujourd'hui le lieu du royaume d'Alger, qu'on nomme *Saça* ou *Sasa*. (*D. J.*)

*TIPHÆ* ou *SIPHÆ*, (*Géogr. anc.*) par Ptolomée & Etienne le géographe,

ville située dans le fond de la Béotie, sur le bord de la mer ; on l'appelle aujourd'hui *Rosa*, selon Sophien. Elle donna ou prit son nom d'une montagne voisine, nommée *Typhaonium* par Hésiode, & *Typnium* dans Hesychius. Pausanias, *l.* IX, *c.* xxxij, parle de *Tiphæ*, & écrit *Thipa* ; il dit qu'il y avoit dans cette ville un temple dédié à Hercule, & qu'on y célébroit une fête chaque année. Tous les habitans de *Tiphæ* se vantoient d'être habiles marins; aussi Typhis qui y prit naissance, passoit pour être fils de Neptune. Il fut le pilote du vaisseau des Argonautes, & mourut à la cour de Lycus, dans le pays des Mariandiniens. (*D. J.*)

TIPI, s. m. (*Hist. nat. Botan. exot.*) arbrisseau qui croît au Brésil ; sa fleur est blanchâtre, & le fruit noir & rond comme une prune. *Ray.*

TIPPERARI, (*Géogr. mod.*) comté d'Irlande, dans la province de Munster. Il a le Queens-County & Kilkenni à l'est, le comté de Thomond à l'ouest, Kings-County au nord-est, & Waterford au sud. On le divise en quatorze baronnies. Deux de ses villes tiennent marché public, & cinq députent au parlement de Dublin.

*Keating* (Geffroi), connu par une histoire des poëtes irlandois, dont on a donné une magnifique édition à Londres en 1738, *in-folio*, etoit natif du comté de *Tipperari.* Il a publié quelques autres ouvrages en irlandois, & est mort vers l'an 1650. (*D. J.*)

TIPRA, (*Géog. mod.*) royaume d'Asie, dans les Indes, aux états du roi d'Ava, sous le tropique du cancer. Il est borné au nord par le royaume d'Asem, au midi par celui d'Aracan, au levant par celui d'Osul, & au couchant par celui de Bengale. Marbagan en est la capitale.

TIPULE, s. m. (*Hist. nat. insectolog.*) mouche à deux ailes, dont M. Linnæus, *faun. succ.* donne trente-deux especes. Le *tipule* a beaucoup de ressemblance avec le cousin, mais il en differe principalement en ce qu'il n'a point de trompe. Les différentes especes de *tipules* varient beaucoup pour la grandeur. *Voyez* INSECTE.

TIPUL, s. m. (*Hist. nat. Ornithol. exot.*) nom donné par les habitans des îles Philippines à une espece de grue commune dans leur pays, & qui est d'une si grande taille, que quand elle se tient droite, elle peut regarder par-dessus la tête d'un homme ordinaire. (*D. J.*)

*TIQUADRA*, (*Géog. anc.*), île d'Espagne, & l'une des petites îles voisines des Baléares. Pline, *l.* III, *c.* v, la marque près de la ville de Palma. Le nom moderne est *Connéjera.*

TIQUE, s. m. (*Hist. nat. Insectol.*) *ricinus ;* petit insecte noirâtre, qui s'engendre dans la peau des animaux ; il a six pattes, & la tête se termine par une espece de bec pointu & court ; sa peau est dure. Cet insecte tourmente beaucoup en été les animaux, & principalement les chiens. *Voyez* INSECTE.

TIQUER, (*Maréchal.*) c'est avoir le tic. *Voyez* TIC.

TIQUEUR, s. m. (*Maréchal.*) On appele ainsi un cheval qui tique souvent.

TIQUMIT, s. m. (*Calend. des Abyssins.*) nom du quatrieme mois des Abyssins, qui répond au mois d'Avril. (*D. J.*)

TIR, s. m. (*Art. milit.*) se dit de la ligne suivant laquelle on tire une piece d'artillerie.

Les cannoniers, suivant M. de Saint-Remy, disent quelquefois qu'ils ont fait un bon *tir*, quand ils ont fait un bon coup ; mais ce terme n'est plus guere usité. On se sert plus communément de celui de jet. *Voyez* JET.

TIRA, s. m. (*Hist. mod. Culte*,) c'est ainsi qu'on nomme au Japon, les temples consacrés aux idoles étrangeres. Ces temples sont sans fenêtres, & ne tirent le jour que de leurs portiques, qui conduisent à une grande salle remplie de niches, dans lesquelles on place des idoles. Au milieu du temple, est un autel isolé, qui est communément très-orné, & sur lequel on place une ou plusieurs idoles d'une figure monstrueuse. On place devant elles un grand chandelier à plusieurs branches, où l'on allume des bougies odoriférantes ; le tout est ordinairement surmonté d'un dôme. Quelques-uns de ces temples sont d'une grandeur prodigieuse, & qui excede de beaucoup nos plus grandes églises d'Europe. A côté des *tiras* l'on

voit ordinairement des édifices somptueux, destinés à la demeure des bonzes ou des prêtres, qui ont toujours eu soin de choisir des emplacements agréables.

TIRADE, s. f. (*Littérat.*) expression nouvellement introduite dans la langue, pour désigner certains lieux communs dont nos poëtes, dramatiques sur-tout, embellissent, ou pour mieux dire, défigurent leurs ouvrages. S'ils rencontrent par hasard dans le cours d'une scène, les mots de *misere*, de *vertu*, de *crime*, de *patrie*, de *superstition*, de *prêtres*, de *religion*, *&c.* ils ont dans leurs porte-feuilles une demi-douzaine de vers faits d'avance, qu'ils plaquent dans ces endroits. Il n'y a qu'un art incroyable, un grand charme de diction, & la nouveauté ou la force des idées qui puissent faire supporter ces hors-d'œuvre. Pour juger combien ils sont déplacés, on n'a qu'à considérer l'embarras de l'acteur dans ces endroits; il ne sait à qui s'adresser; à celui avec lequel il est en scène, cela seroit ridicule: on ne fait pas de ces sortes de petits sermons à ceux qu'on entretient de sa situation; au parterre, on ne doit jamais lui parler.

Les *tirades* quelque belles qu'elles soient, sont donc de mauvais goût; & tout homme un peu versé dans la lecture des anciens les rejettera, comme le lambeau de pourpre dont Horace a dit: *Purpureus late qui splendeat unus & alter assuitur pannus*; *sed non erat his locus.* Cela sent l'écolier qui fait l'amplification.

TIRADE, *en musique* (*), lorsque deux notes sont séparées par un intervalle disjoint, & qu'on remplit cet intervalle par plusieurs autres notes qui passent diatoniquement de l'une à l'autre, cela s'appel une *tirade*.

Les anciens nommoient en grec ἀγωγὴ, & en latin *ductus*, ce que nous appelons aujourd'hui *tirade*; & ils en distinguoient de trois sortes. 1°. Si les sons se suivoient en montant, ils appeloient cela εὐθεῖα, *ductus rectus*: 2°. s'ils se suivoient en descendant, c'étoit ἀνακάμπτουσα, *ductus revertens*: 3°. que si après avoir monté par bémol, ils redescendoient par béquarre, cela s'appeloit περιφερής, *ductus circumcurrens*. On auroit bien à faire, aujourd'ui que la musique est si prodigieusement composée, si l'on vouloit donner des noms à tous ces différens passages. (*S*)

TIRAGE *des traîneaux & des charriots*, (*Mécan.*) M. Couplet nous a donné sur ce sujet des réflexions dans plusieurs volumes des mémoires de l'académie. Son principe général est que la puissance tirante doit se décomposer en deux, dont l'une soit parallele au terrein, & l'autre perpendiculaire à ce même terrein. De ces deux puissances, il n'y a que la premiere qui agisse pour tirer, l'autre étant détruite ou par le poids du corps, ou par la résistance du terrein. De là il est aisé de déduire (abstraction faite du frottement), le rapport de la puissance tirante au poids qu'elle doit mouvoir; si on veut avoir égard au frottement, on le peut encore, & le supposant environ un tiers du poids; il est vrai que cette supposition peut être fort inexacte. Sur quoi *voyez l'article* FROTTEMENT. *Voyez* aussi CHARRIOT. (*O*)

TIRAGE, s. m. (*Imprimerie.*) Ce mot se dit dans quelques imprimeries, soit de livres, soit de tailles douces, de l'impression de chaque forme, ou de chaque planche. (*D. J.*)

TIRAGE DE LA SOIE, *voyez l'article* SOIE.

TIRAGE *ou* PENDULE A TIRAGE, parmi les horlogers signifie une pendule à répétion.

(*) On distinguoit encore d'autres sortes de *tirades* ou de *tirata*. *Voyez* TIRADE, (*Mus.*)
1°. La *tirata mezza* qui consistoit en quatre notes diatoniques.
2°. La *tirata defettiva* qui passoit la quinte sans atteindre l'octave.
3°, La *tirata perfetta* qui atteignoit précisément l'octave.
4°. Enfin la *tirata augmentata* qui passoit l'octave; toutes ces sortes de *tirades* étoient ascendantes & descendantes. Dans l'ouvrage d'où j'ai tiré cet article, les adjectifs *defettiva*, *perfetta* & *augmentata* étoient en latin; j'y ai substitué les mots italiens à cause du substantif *tirata* qui n'est point latin. (*F. D. C.*)

TIRAGE *ou* TIRER, *en terme d'Orfevre*, c'eſt donner à l'or ou à l'argent, la groſſeur & la longueur en le faiſant paſſer dans des filieres toujours plus petites en plus petites, ſur un banc à tirer. *Voyez* BANC A TIRER.

TIRAGE, (*Commerce*,) que d'autres appelent *trait*, c'eſt l'eſpace qui doit reſter libre ſur les bords des rivieres pour le paſſage des chevaux qui tirent les bateaux.

TIRAILLEMENT, ſ. m. (*Gram.*) il ſe dit *en Médecine* des mouvemens convulſifs des muſcles, des nerfs, des inteſtins, des bords d'une bleſſure, mouvemens toujours accompagnés d'une violente douleur.

TIRANCE, PIEUX DE (*Charpent.*) Les pieux de *tirance* ont été inventés pour traîner des cordages ſur le fond de la mer. Ces pieux ſont armés à leur extrémité de deux pointes, entre leſquelles eſt un rouleau tournant ſur ſon aiſſieu; ils portent à leur tête une poulie de retour. *Hiſt. de l'acad. des ſciences, ann.* 1742. (*D. J.*)

TIRANO, (*Géog. mod.*) ville du pays des Griſons, capitale du gouvernement de même nom, ſur la rive gauche de l'Ada, à 10 lieues au ſud-oueſt de Bormio. Elle eſt la réſidence du gouverneur. *Long.* 27, 22; *lat.* 46, 15.

TIRANO, (*Géog. mod.*) gouvernement dans la Val-Telline, de la dépendance des Griſons. Il eſt partagé en deux archiprêtrés, qui comprennent onze communautés; le chef-lieu lui donne ſon nom. (*D. J.*)

TIRANT, ſ. m. (*Archit.*) *tranſtrum* dans Vitruve; longue piece qui, arrêtée par ſes extrémités par des ancres, ſert ſous une forme de comble pour en empêcher l'écartement, comme auſſi celui des murs qui la portent. Il y a de ces *tirans* dans les vieilles égliſes qui ſont chanfreinés & à huit pans, & qui ſont aſſemblés avec le maître en trait du comble, par une aiguille ou un poinçon.

*Tirant de fer.* Groſſe & longue barre de fer, avec un œil ou trou à l'extrémité, dans lequel paſſe une ancre qui ſert pour empêcher l'écartement d'une voûte, & pour retenir un mur; un pan de bois, ou une ſouche de cheminée. *Daviler.* (*D. J.*)

TIRANT, *terme de Boiſſelier*, ſorte de nœud fait de cuir de bœuf, dont on ſe ſert pour bander un tambour.

TIRANT, *terme de Cordonnier*, c'eſt un ruban de fil de diverſes couleurs, qu'on attache au-dedans de la tige des bottes, & dont on ſe ſert pour ſe botter aiſément. (*D. J.*)

TIRANS, (*Rubannier*,) ce ſont les ficelles attachées aux lames, pour faire agir celles qui montent & paſſent ſur les poulies du chatelet, pour ſuſpendre & faire agir les hautes liſſes. *Voyez* POULIES.

TIRANT, *terme de Serrurier*, c'eſt un morceau de fer, ou plutôt une barre de fer attachée ſur une poutre, ou ſcellée contre le mur de quelque maiſon.

Le *tirant* a un œil d'un bout où l'on place une ancre; il eſt fendu de l'autre, lorſqu'il doit être ſcellé en plâtre; il a un talon & des trous, lorſqu'il doit être poſé ſur une piece de bois. On prend pour le faire une barre de fer plat, de longueur & groſſeur convenables; on forme l'œil en pliant la barre, à environ un pié du bout. Pour cet effet, on ſe ſert d'un mandrin quarré, de la groſſeur que doit avoir l'ancre; on ſoude ſur la barre le bout replié; on chantourne la barre au défaut de l'œil, pour que l'œil ſoit perpendiculaire au plat de la barre. Si l'ouvrier ne chantourne pas l'œil, c'eſt qu'alors la barre ne doit pas être poſée ſur ſon plat, ou que le *tirant* eſt deſtiné pour un lieu qui n'exige pas cette précaution, ſans laquelle l'ancre peut s'ajuſter au *tirant*.

TIRANT D'EAU, (*Marine*,) c'eſt la quantité de piés d'eau qui eſt néceſſaire pour ſoutenir un vaiſſeau.

TIRARI, ſ. f. (*Saline*,) femme occupée autour des braiſes dans les manufactures de ſel.

TIRASSE, ſ. f. (*Chaſſe*,) c'eſt un filet à mailles quarrées, ou en loſanges, dont un des côtés eſt bordé d'une corde qui excede chaque bout de la *tiraſſe* de cinq à ſix piés, pour la pouvoir tirer; on les fait depuis deux cens juſqu'à quatre cens

mailles de levure, d'un pouce de large; elles doivent être de fil fort & retors en trois bien rondement; il y en a qui les font teindre en brun: on *tirasse* les cailles en Mai & Septembre, on y prend aussi les perdrix: pour cela, on fait chasser doucement devant soi un chien couchant, instruit à arrêter la plume; il doit chasser au vent, le nez dedans, pour mieux sentir le gibier & faire des arrêts plus frequents; aussi-tôt que le chien a arrêté, on va devant lui; à quinze pas on déploie la *tirasse*; on la porte à deux, ou si l'on chasse seul, on la tient d'un bout sur le bras gauche, & avec un bâton ferre en pointe, qu'on met à l'autre bout de la corde, on l'arrête en terre, puis en tournant on couvre le chien avec la *tirasse*, & on fait partir la caille qui donne dans la *tirasse*, qu'on ferme aussi-tôt pour prendre le gibier: on *tirasse* aussi sans chien, mais à l'appeau, quand les cailles sont en chaleur: on les trouve alors dans les blés verds & dans les pres: on ne tirasse point lorsqu'il a plu, parce que quand l'herbe est mouillée, soit de pluie ou de rosée, les cailles ne se promenent pas: le véritable temps pour tirasser est une heure après le lever du soleil, & une heure avant son coucher. L'usage de la *tirasse* est défendu, parce qu'elle depeuple trop: on y prend des compagnies entieres de perdreaux, & jusqu'à des lievres; & c'est pour empêcher cette chasse après la récolte, que dans les capitaineries royales on oblige les paysans de ficher cinq épines sur chaque arpent de terre qu'ils depouillent.

TIRASSER, c'est tendre la tirasse.

TIRCK, *ou* TERKI, (*Géogr. mod.*) capitale du pays des Tartares Circasses, située à demi-lieue de la mer Caspienne, sur la rive septentrionale de la riviere de *Tirck*, à 42 *deg.* 15 *de latit.* Comme cette place est d'une grande importance pour la Russie qui la possede, le czar Pierre l'a fait fortifier à la maniere européenne & la Russie y entretient toujours une bonne garnison. (*D. J.*)

TIRE, s. f. (*Toilerie*,) terme en usage dans le commerce des toiles: on appelle une *tire* de six coupons de batiste, six coupons de cette espece de toile attachés l'un à l'autre, en sorte qu'ils composent comme une piece entiere. (*D. J.*)

TIRE, *petite tire*, (*Soirie*,) la *petite tire* a été imaginée pour avancer davantage l'étoffe; on ne s'en sert ordinairement que pour les droguets destinés à habiller les hommes, & les dessins pour cette mécanique ne peuvent pas être longs; huit ou dix dixaines sont suffisantes pour ce genre de travail. Il est vrai qu'on en a fait qui alloient jusqu'à vingt dixaines, mais dans ce cas les semples étoient aussi aisés que le bouton, qui est le nom donné à la façon de travailler.

Le rame, les arcades, & le corps, sont attachés pour la *petite tire*, comme dans les autres métiers. La différence qu'il y a, c'est que le nombre n'en est pas si considérable, & qu'on ne passe pas cinquanse cordes; il s'en est fait cependant qui alloient à deux cents cordes; mais dans ce cas, le semple est aussi bon; ce qui fait qu'il faut autant d'arcades, qu'on veut mettre des mailles de corps; à deux mailles pour une arcade, la déduction en est considérable, puisqu'elle a été portée jusqu'à 3200 mailles, mais les plus ordinaires sont de 1600 & 2400. On comprend de-là, par ce qui a été dit des satins réduits, combien cette étoffe est délicate & belle quand elle est travaillée comme il faut.

On lit les dessins pour la *petite tire* sur un châssis, au haut duquel, & dans une petite tringle de bois ou de fer, on enfile autant de bouts de ficelle un peu ronde, qu'il y a de cordes au rame, ou de cordes indiquées au dessin. Chacune de ces ficelles doit avoir près d'un pié de longueur: on enverge les ficelles de façon qu'une boucle sur la tringle, ne se trouve pas avant l'autre, mais de suite & conforme à l'envergure: on attache au bout de chaque ficelle autant de cordes fines, comme celles de semple, & bouclées comme les arcades, qu'il y a de cordes à tirer à chaque lac: on lit le dessin à l'ordinaire, & on prend autant de cordes fines entre ses doigts qu'il y a de cordes à tirer sur la ligne transversale ou horisontale du dessin; cette ligne finie, on noue ensemble

toutes les cordes qui ont été prises, & ont en commence une autre, en continuant jusqu'à ce que le dessin soit lu. La différence de la *petite tire* d'avec la grande, est que dans cette derniere le lac seul arrête, au moyen de l'embarbe, toutes les cordes de simples que la tireuse doit tirer, sans que pour cela il soit besoin de plus de cordes de semple; au lieu que dans la *petite tire* il n'y a point de lac, mais autant de cordes de semple; telles que nous les avons indiquées, qu'il y a de cordes à tirer au dessin.

Lorsque le dessin est lu, on le détache du châssis, les cordes étant toujours enfilées dans la tringle : on passe si on veut une envergure en place des deux baguettes qui tenoient les ficelles rondes envergées; on détache les parties de cordes attachées à la ficelle ronde, & chacune de ces parties est attachée de suite à une corde double qui est gancée : on donne le nom de *colet* ou *tirant* à cette corde double, à la corde de lame, ayant soin de faire passer chacune des cordes gancées dans un petit trou, qui est fait à une planche percées, dont la quantité est égale à celle des cordes gancées, & distribuées de façon que chaque trou soit placé perpendiculairement à la corde ou à la gance qui tient la corde de rame : on égalise bien les cordes gancées, dont le nœud, avec la partie des cordes qui y sont attachées est arrêté au petit trou de la planche, & empêche la corde de rame de monter plus haut que la mesure que l'attacheur aura fixée. Lorsque toutes ces cordes gancées sont arrêtées & ajustées, on prend séparément & de suite, toutes les parties des cordes qui ont été nouées par le bas, à mesure qu'on lisoit le dessin, & on attache chaque partie à une corde un peu grosse & forte, laquelle étant doublée & passée dans une grande planche, après l'avoir été précédemment dans un bouton fait exprès, dont les deux extrémités nouées ensemble la retiennent au bouton, & dans la boucle qui se trouve par la doublure de la corde, dont la longueur est de 15 à 16 pouces plus ou moins : on y passe la quantité de cordes qui ont été lues & choisies pour composer le lac, & on les arrête fermes pour qu'elles soient fixées & ne glissent pas; quelques ouvriers les entrelacent avec la corde doublée, de façon qu'elles ne peuvent pas glisser. Il faut observer que la grande planche d'en-bas doit avoir autant de troux que la planche du haut, qu'elle doit être infiniment plus grande, & les trous de même, tant parce que la corde double est plus grosse que la corde gancée, que parce qu'il faut que le bouton soit rangé & de suite, ayant soin quand on les attache, ou qu'on attache les cordes doubles aux cordes fines de semple, de suivre le même ordre qui a été observé en attachant les cordes gancées, & que ces dernieres soient relatives avec les grosses & rangées de même.

La différence de la grande & de la *petite tire* étant démontrée, quant au montage de métier, il s'agit de faire voir quelle est son utilité. Pour travailler une étoffe à la grande *tire*, soit courante, soit brochée, il faut que la tireuse perde un temps pour choisir ou trier la gravassine qui tient le lac; il faut prendre ce lac, dans les fils duquel, ou entrelacemens, sont contenues les cordes qui doivent être tirées. Second temps. Il faut enfin prendre ces cordes & les tirer. Troisieme temps, pour un lac seul, qui est peu de chose dans une étoffe brochée; parce que tandis que l'ouvrier broche ou passe les espolins du lac tiré, la tireuse choisit sa gravassine & son lac, ce qui empêche le retardement de l'ouvrage; mais la chose devient différente dans une étoffe courante, où il faut aller vîte, & ne faire ni ne perdre temps. On lit encore les dessins à la réduction, mais cette méthode, outre qu'elle est un peu plus pénible, ne sert qu'à épargner les cordes des lacs, & ne fait pas mieux ni plus mal.

Le bouton supplée à ce défaut de deux façons : 1°. la *tire* va plus vîte, & il n'y a aucun temps à faire; 2°. l'ouvrier placé sous la grande planche, tirant son premier bouton de la main droite, choisit le second de la gauche, & si-tôt qu'il laisse aller le premier, il tire le second, ainsi des autres : ce qui fait qu'on peut avec le bouton, faire le double de l'ouvrage qu'on feroit avec le semple; l'usage des

boutons n'étant destiné que pour les étoffes courantes.

TIRE, *grande* (*Soirie.*) *V. l'art.* VELOURS.

TIRE, (*Marine,*) commandement à l'équipage d'une chaloupe de nager avec force.

TIRE-AVANT, (*Marine,*) commandement à l'équipage d'une chaloupe de nager le plus qu'il pourra.

TIRE-DU-VENT, (*Marine.*) on se sert de cette expression pour désigner la force qu'a le vent, lorsqu'il est à l'ancre, de faire roidir son cable.

TIRE, s. f. *terme de Blason ;* ce mot se dit des traits ou rangées de vair, dont on se sert pour distinguer le beffroi, le vair, & le menu vair. Le beffroi est composé de trois *tires*, le vair de quatre, & le menu vair de six. Quand un chef ou une face sont vairés, il faut spécifier de combien de *tires* ou de rangs. *Ménestrier.* (*D. J.*)

Ce mot se dit de rangées de carreaux qui se trouvent sur un chef, une fasce, une bande, un chevron ou autre piece échiquetée : on nomme en blasonnant le nombre de *tires.*

Grivel d'Ouroy, en Berry; *d'or à la bande échiquetée de sable & d'argent de deux tires.*

Hamelin d'Epinay, en Normandie; *d'argent au chevron échiqueté de gueules & d'or de trois tires.* (*G. D. L. T.*)

TIRE-BALLE, s. m. *instrument de Chirurgie*, qui tire son nom de son usage. Il y en a de plusieurs especes : le premier, *fig.* 4. *Pl. III.* est un villebrequin avec une pointe en double vis, appellée par les ouvriers *meche*, longue de cinq ou six lignes, terminée par deux petits crochets: le corps de ce villebrequin, qui est une espece de poinçon, est une longue tige d'acier, ronde, polie, longue d'environ un pié ; son extrémité postérieure est une vis garnie par le bout, d'un treffle ou d'un anneau pour servir de manche : ce poinçon se met dans une canule dont la base est un écrou pour recevoir sa vis, & qui est affermie par deux traverses soutenues sur deux colonnes : on introduit cet instrument dans la plaie, la vis cachée dans la canule, & lorsque l'extrémité de la canule touche la balle, on tourne le poinçon pour faire enfoncer la meche dans ce corps étranger, pour le retirer doucement.

L'on ne préferit l'usage de ce *tire-fond* que pour les balles enclavées dans les os; mais si le corps étranger, au lieu d'être une balle, étoit par exemple un morceau de fer tellement enchâssé dans l'os qu'aucun des instrumens consacrés pour l'extraction des corps étrangers, ne pût avoir prise sur lui, on voit bien que cet instrument ne pourroit pas le percer, dans ce cas, on pourroit dans quelques circonstances, trépaner l'os aux parties voisines du corps étranger, & passer dessous celui-ci des élévatoires ou autres instrumens pour l'ôter.

Le second *tire-balle*, (*fig.* 5. *Pl. III.*) est à-peu-près semblable au précédent; mais au lieu de meche, l'extrémité antérieure de la tige est divisée en trois lames minces, élastiques, longues de quatre pouces, recourbées en-dedans & polies en dehors : elles forment chacune une petite cuiller ; en tournant la vis qui est au bas de la tige, de gauche à droite, on fait écarter les trois cuillers ; en la tournant de droite à gauche, on les fait rapprocher l'une de l'autre, & l'instrument se ferme : il doit être fermé quand on l'enfonce dans la plaie ; lorsqu'on touche la balle, on l'ouvre doucement, on embrasse le corps étranger avec les cuillers, & on le retire après avoir refermé un peu l'instrument.

Ce *tire-balle* approche fort de celui qui se nommoit *alphonsin ;* mais il n'avoit point de canule : les trois cuillers se fermoient par le moyen d'un anneau coulant, en le passant en avant; & s'ouvroient en le retirant. La partie cave des cuilliers étoit garnie de dents pour mieux saisir les balles.

Les becs de grue, de canne, de corbeau, *&c.* sont pareillement des especes de *tire-balle.*

L'ancienne Chirurgie, qui n'avoit point encore apperçu la nécessité d'aggrandir les plaies d'armes à feu par les incisions & contr'ouvertures convenables, avoit beaucoup multiplié les especes de *tire-balles*, dont l'usage est actuellement fort borné. (*Y*)

TIRE-BORD, ſ. m. (*Marine*,) forte de grand tire-fond dont on ſe ſert pour retirer le bordage d'un vaiſſeau quand il eſt enfoncé. (*D. J.*)

TIRE-BOTTES, ſ. m. (*terme de Cordonnier*,) ce ſont des petits bâtons qui ſervent à chauſſer des bottes : mais on appelle auſſi *tire-bottes* une petite planche élevée d'un côté, qui a une entaille proportionnée au talon d'une botte, pour ſe débotter tout ſeul. (*D. J.*)

TIRE-BOTTE, (*terme de Tapiſſier*,) gros galon de fil dont les Tapiſſiers ſe ſervent pour border les étoffes qu'ils emploient en meubles. (*D. J.*)

TIRE-BOUCHON, ſubſt. m. (*terme de marchand de vin*,) forte de vis de fer ou d'acier qui tient à un anneau, & dont on ſe ſert pour tirer les bouchons des bouteilles. (*D. J.*)

TIRE-BOUCLERS, ſubſt. maſc. pl. (*Charpent.*) Les Charpentiers appellent *tire-bouclers*, en quelques lieux, certains outils qui leur ſervent à dégauchir le dedans des mortaiſes. *Félibien.* (*D. J.*)

TIRE-BOURRE, (*terme d'Arquebuſier*,) ſorte de fer en forme de vis, qu'on met au bout d'une baguette bien arrondie, & dont on ſe ſert pour tirer la bourre du canon des fuſils, des piſtolets & autres armes à feu. (*D. J.*)

TIRE-BOURRE, (*Bourrelier*,) ſorte de crochet dont les Bourreliers ſe ſervent pour arranger la bourre des pieces qu'ils veulent rembourrer.

TIRE-BOUTON, ſubſt. m. (*terme de Tailleur*,) petit fer long comme le doigt, percé par le haut & crochu par le bas, afin de tirer le bouton, & le mettre dans la boutonniere. (*D. J.*)

TIRE-CLOU, ſ. m. (*terme de Couvreur*,) c'eſt un outil de fer plat & dentelé des deux côtés en forme de crémaillere, pour tirer les clous qui attachent les ardoiſes. Le manche de cet outil eſt coudé quarrément en-deſſus. Les Couvreurs s'en ſervent avec beaucoup d'utilité ; car en paſſant cet outil entre deux ardoiſes, ſes dents prennent & accrochent les clous, & en frappant du marteau ſur le manche du *tire-clou*, les Couvreurs attirent les clous à eux. (*D. J.*)

TIRE-DENT, ſ. m. (*Soierie*,) pince plate, large & menue par le bec, pour rechanger un peigne de dents.

TIRE-FIENTE, ſ. m. (*terme d'Agriculture*,) eſpece de fourche qui ſert aux Laboureurs à tirer du fumier, & dont les dents qui ſont de fer, ſont renverſées & courbées un peu, au lieu d'être emmanchées droites ; au bout d'en-haut de ces deux dents eſt une douille dans laquelle on met un manche de trois pieds de longueur, & gros de trois pouces de tour. En pluſieurs endroits les dents ſont beaucoup recourbées, en ſorte qu'elles font un angle obtus, ou une eſpece de demi-lune avec la douille. (*D. J.*)

TIRE-FILET, ſ. m. (*Diſt. mécaniq.*) petit inſtrument d'acier trempé ſur l'épaiſſeur duquel l'on a pratiqué une fente plus ou moins large, ſelon le filet qu'on veut tirer. Les bords de cette fente trempés vifs & tranchans, ſont promenés & appuyés fortement ſur un morceau de fer ou de bois, enlevent la partie de ce fer ou de ce bois ſur laquelle ils portent d'un & d'autre côté de la fente, tandis que la partie correſpondante à la fente reſte intacte & s'éleve. La partie qui s'éleve, s'appelle un *filet*. C'eſt un ornement qu'on pratique ſur le dos d'une lame de couteau, ſur le dos d'un reſſort, d'une platine, ſur un manche, ſur un inſtrument de muſique ; & l'inſtrument qui ſert à cet uſage, s'appelle *tire-filet*. On peut faire des *tire-filets* doubles ou triples ; alors on y pratiquera autant de fentes ; l'ouvrier tient le *tire-filet* avec ſes deux mains, l'une placée à un bout & l'autre à l'autre. Cet outil ne laiſſe pas que d'avoir de la force, ſans quoi il caſſeroit ſouvent.

TIRE-FOND, ſ. m. *inſtrument de Chirurgie*, dont quelques perſonnes ſe ſervent pour enlever la piece d'os ſciée par le trépan, lorſqu'elle ne tient plus guere. Cet inſtrument (*voyez fig.* 10, *Pl. XVI*,) qui a environ trois pouces, peut être diviſé en trois parties. Le milieu eſt une tige d'acier de quatorze lignes de long, ornée de certaine façons, qui dépendent de l'habileté du coutelier. La partie ſupérieure eſt un anneau qui ſert de manche à l'inſtrument. La partie inférieure eſt

double vis de figure pyramidale, appellée par les ouvriers *meche ;* elle a neuf lignes de longueur, & sa base peut avoir quatre lignes de diametre. Lorsqu'on veut se servir de cet instrument, il faut, dès qu'on a jugé à propos d'ôter le pyramide de la couronne, introduire la meche dans le trou formé par le perforatif; on tient avec le pouce & le doigt index de la main droite l'anneau qui sert de manche au *tire-fond ;* ensuite le pouce & l'index de la main gauche appuyés du côté du trou, on tourne doucement jusqu'à ce qu'on sente que la meche tienne avec fermeté; on retire le *tire-fond* en détournant & on acheve de scier l'os avec la couronne, jusqu'à ce qu'il vacille; on introduit alors la vis du *tire-fond* avec les mêmes mesures que nous venons de prescrire, dans l'écrou qui s'est formé dans l'os; par ce moyen on ne risque pas d'enfoncer la piece d'os sur la dure-mere; on l'enleve au contraire perpendiculairement, en donnant de petites secousses pour rompre les fibres osseuses qui la tiennent encore attachée.

On peut convenir avec les partisans de cet instrument, qu'il n'est point dangereux, losqu'on sait bien s'en servir; mais il est inutile si la piece d'eau qu'on se propose d'enlever étoit trop adhérente, le *tire-fond* emporteroit la table externe, comme je l'ai vu arriver plusieurs fois, ce qui rend la suite de l'opération plus difficile; & si l'on ne fait usage du *tire-fond* que lorsque la piece d'os ne tient presque plus, on peut se dispenser de cet instrument; car avec une feuille de mirthe, le manche d'un scalpel ou l'extrémité d'une spatule qui a la figure d'un élévatoire, on enleve très-facilement la piece sciée par la couronne du trépan. (*Y*)

TIRE-FOND, espece d'outil de fer en forme de vis, qui sert aux Tablettiers & aux Ebénistes dans la fabrication de leurs ouvrages. *Voyez* EBÉNISTE.

TIRE-FOND, ( *outil de Gainier,* ) c'est un anneau de fer où il y a une petite queue de la longueur d'un pouce, dont le bas est fait en vis; cela sert aux Gaîniers pour tirer les moules de dedans leurs ouvrages, en introduisant la vis dans le trou du moule, & en tirant par l'anneau.

TIRE-FOND, s. m. ( *Soierie,* ) vis assez longue à la tête de laquelle on a pratiqué un anneau assez large, pour recevoir le bâton de semple.

TIRE-FOND, *instrument de Tonnelier,* il est de fer; il consiste en une tige de fer terminée par en-haut par un anneau de fer assez large, & est fait en forme de vis par en-bas. Les Tonneliers s'en servent pour tirer le fond d'une futaille dont les douves se sont enfoncées après être sorties de la rainure du jable.

TIRE-JY, ( *Géog. mod.* ) île occidentale d'Ecosse, au sud-est de Coll, dont elle est séparée par un petit détroit. Elle est très-fertile, & appartient au duc d'Argyle. Sa longueur est de sept milles, & sa largeur de trois. Il y a dans cette île un lac, une petite île dans ce lac, & un château dans cette petite île. ( *D. J.* )

TIRE-LIGNE, ( *Ecrivain,* ) est plus un instrument de mathématiques que d'écriture; cependant on s'en sert quelquefois pour tracer deux lignes à-la-fois, horisontales ou perpendiculaires: c'est un petit poinçon d'acier fendu par les deux bouts; chaque pointe taillée en plume en fait la fonction.

TIRE-LIRE, s. f. *terme de Potier-de-terre,* sorte de petit pot de terre, rond, creux & couvert, qui n'a qu'une petite fente par le haut; on s'en sert à mettre de l'argent, dont on veut ignorer la somme; & pour avoir cet argent, on est obligé de casser la *tire-lire.* ( *D. J.* )

TIRE-LISSES, s. f. pl. ( *Gazerie,* ) autrement nommés *contre-lames ;* ce sont trois regles ou tringles de bois, qui servent dans les métiers à gaze à baisser les lisses, après que les bricôteaux les ont levées. *Dict. du Comm.* ( *D. J.* )

TIRE-MOELLE, s. m. *terme de Cuisine,* espece de petite curelle d'argent concave, dont on se sert à table pour tirer la moëlle d'un os. *Ac. Franç.* (*D. J.*)

TIRE-PIE, s. m. ( *Cordonnerie.* ) courroie en forme de demi-bretelle ou bricolle de porteur de chaises, dont les cordonniers, savetiers, selliers, bourreliers & autres ouvriers qui travaillent en cuir & qui les cousent avec l'alène, se

fervent pour affermir leur ouvrage fur un de leurs genoux. ( *D. J.* )

TIRE-PIECE, *en terme de Rafineur*, eft un morceau de fer battu d'un pié de large, en quarré dans fon fond. Les deux côtés percés de plufieurs trous à un pouce l'un de l'autre en forme d'écumoire, font, comme le derriere, relevés en bords d'un bon pouce de haut. Le devant eft plat. La queue fur le derriere eft auffi relevée directement, & terminée par une douille, dans laquelle on met un manche de trois piés de long. Le *tire-piece* fert à tirer du bac à formes, les immondices & les morceaux de formes caffées dans l'eau. *Voyez* FORMES & BAC A FORMES.

TIRE-PLANCHE, f. m. (*Imprim.*) nom qu'on donne au titre d'un livre lorfqu'il eft gravé en taille-douce avec des ornemens hiftoriés, & qui ont rapport à la matiere de l'ouvrage. (*D. J.*)

TIRE-PLOMB, *ou* ROUET A FILER LE PLOMB, *en terme de Vitrerie*, eft une machine ordinairement compofée de deux *jumelles* ou *plaques* de fer, jointes & affemblées avec deux *étoquiaux*, qui fe montent avec des écroues & des vis ou avec des clavettes; de deux effieux ou arbres, à un bout defquels font deux *pignons*, & de deux petites *roues* d'acier, au-travers defquelles paffent les arbres. Ces roues n'ont d'épaiffeur que celle qu'on veut donner à la fente des lingots de plomb, & font auffi près l'une de l'autre qu'on veut que le cœur ou entre-deux du plomb ait d'épaiffeur. Elles font entre deux *bajoues* ou *couffinets* d'acier, il y a une manivelle qui faifant tourner l'arbre de deffous, fait auffi, par le moyen de fon pignon, tourner celui de deffus, & le plomb qui paffe entre les *bajoues* étant preffé par les roues s'aplatit des deux côtés, & forme des *ailerons* au même temps que les mêmes roues le fendent.

Il y a de ces machines qui ont quatre aiffieux & trois roues pour tirer deux plombs à-la-fois; il faut que les arbres & les roues foient tournées & arrondies fur le tour.

L'on n'avoit point anciennement de ces fortes de rouets pour fendre le plomb, c'eft une invention nouvelle; l'on fe fervoit d'un rabot pour le creufer, & l'on voit encore aux vieilles vitres du plomb fait de la forte, ce qui étoit un long & pénible travail.

TIRE-POIL, f. m. *terme de Monnoie*, maniere dont on s'eft autrefois fervi pour donner la couleur aux flaons d'or, & blanchir les flaons d'argent. Le *tire-poil* confiftoit en ce que, quand les flaons étoient affez recuits, on les jetoit, favoir les flaons d'or dans un grand vaiffeau d'eau commune, où il y avoit huit onces d'eau-forte pour chaque feau d'eau, & les flaons d'argent dans un autre grand vaiffeau, plein d'eau commune, où il n'y avoit que fix onces d'eau-forte pour chaque feau d'eau. On appeloit cette maniere *tire-poil*, parce qu'elle attiroit au dehors ce qu'il y avoit de plus vif dans les flaons; mais comme cela coûtoit beaucoup plus que la maniere dont on fe fert aujourd'hui, & que l'eau-forte diminuoit le poids des flaons d'argent, on a ceffé de s'en fervir. *Boifard.* ( *D. J.* )

TIRE-TÊTE, *inftrument de Chirurgie*, propre aux accouchemens; il y en a de plufieurs efpeces. 1°. Le *tire-tête* de Mauriceau, *voy. fig.* 3. *Pl. XX.* il eft compofé d'une canule & d'une tige de fer. La partie antérieure de la canule eft une platine immobile, circulaire, large d'un pouce fix lignes, fituée horifontalement, légérement concave en deffus, un peu convexe en deffous, percée dans fon milieu pour communiquer avec le canal de la canule. La tige qui fe met dans la canule porte à fon fommet une platine femblable à la premiere, excepté que fes deux furfaces font un peu convexes & qu'elle eft mobile, en forte qu'elle eft perpendiculaire & collée le long de la tige; mais elle s'abaiffe & devient horifontale comme l'autre dans le befoin. La partie inférieure de la tige eft faite en double vis, qui entre dans un écrou ou clé figurée en trefle ou en cœur. Tout l'inftrument eft long de dix à onze pouces. Il fert à tirer la tête de l'enfant mort, arrêtée au paffage. Pour cet effet on lui fait une ouverture ou fente au crâne entre les pariétaux, avec la lance du même auteur décrite en fon lieu, & gravée, *fig.* 2. à côté du *tire-tête*. On tourne l'écrou

de la tige du *tire-tête* de droite à gauche pour le baisser. On pousse le bout de la tige dans la canule, pour faire avancer la platine mobile & la rendre perpendiculaire. On introduit cette platine dans le crâne de l'enfant par l'ouverture qu'on y a faite; on tourne l'écrou de gauche à droite après avoir fait faire, par un tour de poignet, la bascule à la platine pour la rendre horisontale; par ce moyen, cette platine mobile s'approche de l'autre qui est restée au dehors, & les pariétaux se trouvent engagés avec le cuir chevelu entr'elles.

On auroit beaucoup de facilité à tirer directement la tête de l'enfant, si la prise étoit suffisante. Les plus habiles accoucheurs regardent avec raison cet instrument comme inutile; on en trouve une description très-détaillée dans le traité des instrumens de M. de Garengeot; ce que nous en avons dit suffit avec la figure pour la faire connoître.

2°. Le forceps ou *tire-tête* en forme de pinces; il est fort convenable dans le cas indiqué & dans plusieurs autres. *Voyez* FORCEPS.

3°. Le *tire-tête* d'Amand; c'est un réseau de soie qu'Amand, chirurgien de Paris, inventa pour tirer la tête de l'enfant séparée du corps, & restée seule dans la matrice. Ce réseau a neuf pouces de diametre, il est garni à sa circonférence de quatre rubans attachés à quatre points opposés. Ce réseau se fronce en forme de bourse au moyen de deux cordons qui en font le tour. Au bord extérieur de la circonférence, il y a cinq anneaux de soie, dans lesquels on loge les extrémités des doigts pour tenir le réseau étendu sur le dos de la main. Pour se servir de cette machine, il faut, suivant l'auteur, introduire dans la matrice la main graissée & munie de ce réseau. On tire un peu les rubans pour l'étendre, on enveloppe la tête, on dégage ses doigts des anneaux, on retire doucement sa main, on serre les cordons pour faire froncer la machine comme une bourse; & quand la tête est bien enveloppée, on la tire hors de la matrice.

M. Levret ne trouve dans ce moyen qu'un produit d'imagination ou superflu ou impraticable. En effet, s'il étoit possible d'aller coiffer la tête d'un enfant avec ce réseau, quelle difficulté pourroit-il y avoir de la tirer sans ce secours? & si le jeu de la main n'est pas libre dans la matrice, il ne sera pas possible de faire le moindre usage de ce réseau. Aussi, malgré cette prétendue invention, on a été réduit, jusqu'à présent, à la dure nécessité de se servir de crochets, toutes les fois que la main n'a pas été suffisante.

M. Levret a fait construire un instrument qu'il destine particuliérement à tirer la tête séparée du corps & restée seule dans la matrice. Il en donne une description très-amplement détaillée dans un ouvrage intitulé: *Observations sur les causes & les accidens de plusieurs accouchemens laborieux*, &c. Ce nouveau *tire-tête* (*voy. Pl. XXXV. fig.* 1 & 2.) est composé de trois branches d'acier plates, flexibles & faisant ressort, longues d'environ un pié, larges de six lignes, plus minces à leur fin qu'à leur base, où elles sont percées de deux trous & courbées convenablement. L'union de ces trois branches se fait par leur extrémité antérieure au moyen d'un axe qui a une tête horisontale formée en goutte de suif très-lisse, & l'autre bout duquel est en vis pour entrer dans un petit écrou, fait aussi en goutte de suif, (*fig.* 7.)

Ces trois branches sont montées par leur base sur un arbre, (*fig.* 3.) C'est un cylindre d'acier de deux diametres différens. Les deux tiers de la partie inférieure sont d'un moindre diametre, mais deux viroles d'acier (*fig.* 4 & 5.) qui se montent dessus, en font un cylindre égal, dont la partie supérieure a une entaille percée de deux trous taraudés, pour recevoir deux vis à tête plate qui y fixent la base de la premiere branche, & qui est la plus courte. La seconde branche se monte sur la virole qui occupe le milieu de l'arbre, & est par conséquent un peu plus longue que la premiere; & la troisieme branche finit à la virole inférieure par deux vis, comme la seconde branche à la virole supérieure. Une de ces vis est à tête plate, & l'autre a une

tête longue olivaire & cannelée. La vis à tête est à droite à la seconde branche, & à gauche à la troisieme; ces vis sont en même temps des pieces de pouces, au moyen de quoi l'on fait tourner ces branches avec les viroles sur lesquelles elles sont montées.

Pour fixer la progression de ces deux branches de chaque côté à un tiers de la circonférence du manche, chaque vis à tête olivaire déborde intérieurement la virole, & entre dans un petit fossé creusé sur un tiers de l'étendue circulaire de l'arbre. Cet arbre se monte à vis sur une tige d'acier (*fig.* 8.) qui passe au-travers d'un manche d'ébene, & qui est fixé à son extrémité par une vis (*fig.* 11.) qui entre dans le bout taraudé de la tige.

Pour faire mieux comprendre la construction de cet instrument, nous allons en donner l'explication particuliere, *Planche XXXV*. La *fig.* 1. représente l'instrument vu de profil, & les branches appliquées les unes sur les autres. *Fig.* 2, l'instrument ouvert; les branches sont développées; le manche y est représenté coupé par la moitié suivant sa longueur, pour voir les pieces qui y sont renfermées quand l'instrument est tout monté; les proportions de ces deux figures sont à moitié du volume naturel, suivant toutes les dimensions. *Fig.* 3. l'arbre de l'instrument de grandeur naturelle. *Fig.* 4. premiere virole. *Fig.* 5. seconde virole. *Fig.* 6. ressort monté sur la seconde virole par une jonction à coulisse; le talon de ce ressort a une queue d'arronde, qui entre dans la mortaise pratiquée sur l'anneau, *fig.* 5. Ce ressort sert par l'autre extrémité à accrocher la base de la seconde branche; par ce moyen, les deux branches mobiles sont fixées invariablement quand il a saisi la tête. *Fig.* 7. axe qui joint l'extrémité antérieure des trois branches. *Fig.* 8. tige ou partie inférieure de l'instrument, laquelle est cachée dans le manche de bois lorsque l'instrument est tout monté; cette piece est ici réduite à la moitié de son volume. *Fig.* 9. petit verrou qui sert à fixer la tige de l'instrument avec la partie inférieure de son corps, afin qu'il ne puisse tourner sur la vis qui forme cette union. *Fig.* 10. piece auxiliaire qui peut être soudée sur le corps de la tige, pour empêcher que le manche de bois ne tourne sur la tige qu'il recouvre. *Fig.* 11. vis qui empêche que le manche de bois ne puisse sortir par en-bas.

Quoique cet instrument paroisse fort composé, il est néanmoins très-simple dans son opération: pour s'en servir, on le graissera avec du beurre ou autre corps onctueux; on portera le doigt index de la main gauche inférieurement dans l'orifice de la matrice, & on introduira sur ce doigt l'extrémité de l'instrument fermé par-delà la tête de l'enfant, comme on conduit une algalie dans la vessie en fondant par-dessus le ventre. *Voyez* CATHÉTÉRISME. On fera glisser ensuite les branches sur la tête de côté ou d'autre, pour mettre la partie extérieure des branches toujours réunies sous l'os pubis; on les dégagera alors à droite & à gauche: le développement des branches forme, comme on le voit *fig.* 2. un sphéroïde ouvert, lequel embrasse la tête du fœtus que l'on tirera avec beaucoup de fermeté. On peut lire dans l'ouvrage de l'auteur les avantages de l'effet & de construction de ce nouveau *tire-tête*. (*Y*)

TIREVEILLES, (*Marine*,) ce sont deux cordes qui ont des nœuds de distance en distance, qui pendent le long du vaisseau, en-dehors, de chaque côté de l'échelle, & dont on se sert pour se soutenir lorsqu'on monte dans un vaisseau & qu'on en descend.

TIREVEILLE DE BEAUPRÉ. *Voyez* SAUVEGARDE.

TIRER, v. act. (*Gramm.*) c'est faire effort pour déplacer quelque chose qu'on saisit de la main ou avec un instrument, & pour l'approcher de soi, ou l'entraîner avec soi. Ce verbe a un grand nombre d'acceptions: on dit, *tirer* une charrue; *tirer* de l'eau d'un puits; *tirer* la langue: on dit aux chiens *tire*, pour les éloigner; l'armée *tire* vers la Flandre; le soleil *tire* à son couchant; votre ouvrage *tire* à sa fin. On *tire* les vaches soir & matin; combien *tire*-t-il de son emploi? belle conséquence à *tirer*; *tirez* avantage de votre accident; *tirez* une ligne sur cet article; *tirez* un alignement de ce côté; *tirez* la racine de ce nombre; c'est une sottise que

de faire *tirer* son horoscope, c'est une friponnerie que de se mêler de ce métier; que *tire*-t-on de cette substance? on lui a *tiré* du mauvais sang; on *tire* de la jambe; on *tire* à la mer; on *tire* une personne ou l'on en fait le portrait; on *tire* un coup de pistolet pour voir qui levera la tête; un cheval *tire* à la main; on *tire* des armes; on *tire* sur quelqu'un quand on lui fait des plaisanteries; on *tire* cent exemplaires, mille, deux mille d'un ouvrage; on *tire* une carte: on *tire* au jeu la primauté; on *tire* l'or; on *tire* le linge; une piece de drap *tire* plus ou moins de longueur; on ne sauroit *tirer* une parole honnête de cet homme brusque; ne vous faites jamais *tirer* l'oreille. *Voyez* les *articles suivans*.

TIRER, *en terme d'Epinglier*, *faiseur d'aiguilles pour les bonnetiers*, est l'action de redresser sur un engin le fil de fer qui étoit roulé en bottes auparavant, pour le façonner & le rendre le plus droit qu'on peut. *Voyez* ENGIN.

TIRER L'ÉPINGLE, *terme d'Epinglier*, qui signifie *passer par la filiere* le laiton dont on se sert pour fabriquer des épingles, afin de le rendre de la grosseur des numéros, suivant les échantillons. *Voyez* EPINGLE.

TIRER, *en terme de Cardeur*, c'est éloigner le fil de la broche en retirant le bras, pour lui donner la force & la grosseur qu'on veut.

TIRER UN CHAPEAU A POIL, *terme de Chapelier*, c'est en faire sortir le poil en le *tirant* avec le carrelet. *Voyez* CARRELET.

TIRER LE CIERGE, (*Cirerie.*) c'est le fabriquer à la main, c'est-à-dire, ne le pas couler avec la cire liquide & fondue, mais étendre la cire amollie dans l'eau chaude le long de la meche. *Savary.* (*D. J.*)

TIRER AU SEC, *en terme de Confiseur*, c'est l'action de confire une chose en la faisant sécher, pour la garder telle.

TIRER L'ÉMAIL A LA COURSE, (*Emailleur.*) c'est former avec l'émail des filets extrêmement déliés; après l'avoir ramassé dans la cuiller de fer où il est en fusion avec du crystallin.

Pour *tirer l'émail à la course*, il faut que deux ouvriers tiennent chacun un des bouts de la pipe brisée pour ramasser l'émail: tandis que l'un le présente à la lampe, l'autre s'éloigne autant qu'on veut donner de longueur au filet; c'est ainsi que se *tire l'émail* dont on fait de fausses aigrettes, & qui est si délié & si pliable, qu'on peut facilement le rouler sur un devidoir, malgré la nature cassante du verre dont il est composé.

Lorsqu'on *tire* le verre encore plus fin, on se sert d'un rouet sur lequel il se devide à mesure qu'il sort de la flamme de la lampe.

TIRER, *terme d'Imprimeur*, c'est imprimer tout-à-fait un certain nombre d'exemplaires d'un livre, ou autre ouvrage d'impression dont on a vu les épreuves nécessaires, & qu'on juge bien correct. (*D. J.*)

TIRER A LA PERCHE, (*Lainage,*) c'est lainer une piece de drap ou autre étoffe de laine, c'est-à-dire, en *tirer le poil avec* le chardon, tandis qu'elle est étendue du haut en bas sur une perche. (*D. J.*)

TIRER, (*Maréchal.*) est l'action des chevaux de tirage; *tirer à la main*, se dit d'un cheval qui au-lieu de se ramener, refuse à la bride en alongeant la tête lorsqu'on tire les renes; *tirer une ruade. Voyez* RUER.

Un cheval trop chargé d'encolure, pese ordinairement à la main; mais le défaut de *tirer à la main* vient de trop d'ardeur, ce qui est pire que s'il pesoit simplement à la main. Pour appaiser un cheval trop ardent & sujet *à tirer à la main*, il faut le faire aller doucement, & le tirer souvent en arriere; mais si c'est par engourdissement d'épaules ou par roideur de cou, il faut tâcher de l'assoupir avec le caveson à la neucastle.

TIRER, *en terme de Fondeur de petit plomb*, c'est mettre le plomb fondu dans le moule pour y former la branche. *Voy.* MOULE & BRANCHE.

TIRER LA SOIE. *Voyez l'art.* SOIE.

TIRER LES ARMES, (*Reliûre.*) Pour cet effet on passe une couche légere de blanc d'œuf sur la place de l'arme; ce blanc d'œuf se lave avec un linge pour en ôter la superficie; on met une couche

d'eau pure, puis on pose l'or; quand le cuir est un peu essoré, on met un côté du livre en presse avec l'arme qui doit être un peu chaude, on serre la presse suffisamment pour qu'elle s'imprime également; le livre étant retiré de presse, on essuie le trop de l'or avec un linge un peu mouillé. *Voyez* la *presse à tirer des armes*.

TIRER L'OR, est l'action de réduire un lingot en fil extrêmement délié en le faisant passer à différentes fois dans des filieres toujours moins grandes : ce qui désigne plusieurs opérations, dont la premiere se fait par le moyen de l'argue, (*voyez* ARGUE) où huit hommes *tirent* le lingot qu'on a introduit dans une fort grosse filiere. Ensuite on le passe dans un ras qui est beaucoup moins gros, puisque quatre hommes suffisent pour l'en tirer. *Voy.* RAS. Quand le lingot est devenu de la grosseur d'une plume, on le dégrossit, (*voyez* DÉGROSSIR) il passe après cela dans les mains de l'avanceur, (*voyez* AVANCEUR) & de-là les tourneuses le prennent pour le mettre au degré de finesse que le tireur le souhaite. *Voyez* TIREUR D'OR.

TIRER DE LONG, (*Vénerie.*) Il se dit de la bête qui s'en va sans s'arrêter.

*Tirer sur le trait*; il se dit du limier qui trouve la voie & veut avancer.

*Tirez* chiens, *tirez*; c'est le terme dont on se sert pour faire suivre les chiens quand on les appelle.

TIRER UNE VOLÉE DE CANON, (*Art milit.*) c'est *tirer* plusieurs pieces ou plusieurs coups de canon.

*Tirer le canon à toute volée*; c'est élever la piece & la *tirer* en rase campagne sans lui donner d'objet ni de but : on mesure cette portée depuis la piece jusqu'à l'endroit où le boulet s'est arrêté.

*Tirer un mortier à toute volée*; c'est le placer sur son affut, de maniere que le mortier fasse un angle de 45 degrés avec la ligne horisontale. *Voyez* MORTIER & JET.

Si tous les soldats, dit M. Defolard, étoient aussi-bien exercés à *tirer* que les flibustiers, il arriveroit dans les combats, qu'en deux heures de temps la perte de tout le monde termineroit la journée. (*Q*)

TIRER, (*Marine.*) On dit qu'un vaisseau *tire* tant de pieds d'eau pour être à flot. *V.* TIRANT D'EAU.

TIRER A LA MER, (*Marine*,) c'est prendre le large, s'éloigner des côtes, de quelque terrrain, ou de quelque vaisseau.

TIRER *une lettre de change*, (*Comm.*) c'est l'écrire, la signer, & la donner à celui qui en a payé le contenu, pour la recevoir en un autre endroit. Il ne faut *tirer de lettre de change* qu'on ne soit certain qu'elle sera acceptée & payée. *Voy.* LETTRE DE CHANGE, ACCEPTER, *&c.*

TIRER *en ligne de compte*, (*Commerce*,) signifie *porter sur son livre* en débit ou en crédit; c'est-à-dire, en recette ou en dépense, un article qu'on a reçu ou payé pour quelqu'un avec lequel on est en compte ouvert. *V.* COMPTE, LIVRES, *&c.* *Dictionn. de commerce.*

TIRER *l'oiseau*, *terme de Fauconnerie*; c'est le faire becqueter en le paissant.

TIRÉSIAS, s. m. (*Mythol.*) Hésiode, Homere, Hygin, & autres mythologues, ont pris plaisir à broder diversement l'histoire de ce fameux devin de l'antiquité, & à donner des causes merveilleuses à son aveuglement naturel. L'histoire dit qu'il eut à Orchomene un oracle célebre pendant quelques siecles, mais qui fut réduit au silence, après qu'une peste eut désolé la ville. Peut-être que les directeurs de l'oracle périrent tous dans cette contagion. Il y avoit à Thebes un lieu appelé *l'observatoire de Tirésias*, c'étoit apparemment l'endroit d'où il contemploit les augures. Diodore ajoute que les habitans lui firent de pompeuses funérailles, & qu'ils lui rendirent des honneurs divins. (*D. J.*)

TIRET, s. m. (*Gramm.*) c'est un petit trait droit & horisontal, en cette maniere -, que les imprimeurs appellent *division*, & que les grammairiens nomment *tiret* ou *trait d'union*.

Les deux dénominations de *division* & *d'union* sont contradictoires, & toutes deux fondées. Quand un mot commence à la fin d'une ligne, & qu'il finit au commencement de la ligne suivante, ce mot est réellement divisé; & le *tiret* que l'on met

au bout de la ligne a été regardé par les imprimeurs comme le signe de cette division : les grammairiens le regardent comme un signe qui avertit le lecteur de regarder comme unies les deux parties du mot séparées par le fait. C'est pourquoi je préférerois le mot de *tiret*, qui ne contredit ni les uns, ni les autres, & qui peut également s'accommoder aux deux points de vue.

M. du Marsais a détaillé, *art.* DIVISION, les usages de ce caractere dans notre orthographe: mais il en a omis quelques-uns que j'ajouterai ici.

1°. Dans son troisieme usage, il auroit dû observer que le mot *ce* après les verbes *être* ou *pouvoir*, doit être attaché à ces verbes par un *tiret* : *qu'est-ce que Dieu ? étoit-ce mon frere ? sont-ce vos livres ? qui pourroit-ce être ? eût-ce été lui-même ?*

2°. Lorsqu'après les premieres ou secondes personnes de l'impératif, il y a pour complément l'un des mots *moi*, *toi*, *nous*, *vous*, *le*, *la*, *lui*, *les*, *leur*, *en*, *y*; on les joint au verbe par un *tiret*, & l'on mettroit même un second *tiret*, s'il y avoit de suite deux de ces mots pour complément de l'impératif : *dépèche-toi*, *donnez-moi*, *flattons-nous-en*, *transportez-vous-y*, *accordez-la-leur*, *rends-le-lui*, &c. On écriroit *faites-moi lui parler*, & non *faites-moi-lui parler*, parce que *lui* est complément de *parler*, & non pas de *faites*.

3°. On attache de même par un *tiret* au mot précédent les particules postpositives *ci*, *là*, *çà*, *dà* ; comme *ceux-ci*, *cet homme-là*, *oh-çà*, *oui-dà*. On écrivoit cependant *de çà*, *de là*, *il est allé là*, *venez çà*, sans *tiret* ; parce que *çà* & *là*, dans ces exemples, sont des adverbes & non des particules. *Voyez* PARTICULE. (*B. E. R. M.*)

TIRET, *terme de Praticien* ; c'est une petite bande de parchemin longue & étroite, qu'on tortille après l'avoir mouillée, & dont se sert pour attacher les papiers. (*D. J.*)

TIRETAINE, s. f. (*Lainage.*) sorte d'étoffe dont la chaine est ordinairement de fil, & la trame de laine. *Savary.* (*D. J.*)

TIRETOIRE, s. m. (*Tonnellerie.*) est un outil dont les tonneliers se servent pour faire entrer à force les derniers cerceaux des futailles. C'est un morceau de bois de cinq ou six pouces de grosseur, & long de près de deux piés ; il est arrondi par le côté qui lui sert de manche, & aplati par l'autre bout & garni de fer. Vers le milieu, il y a une mortaise dans laquelle est attaché par une cheville de fer, un morceau de fer mobile d'environ 10 pouces de longueur recourbé par l'autre bout en-dedans. On accroche le cerceau par-dessus avec la piece de fer, & appuyant sur le jable le bout applati de l'instrument, on pese sur le manche. Cette opération attire le cerceau, & le fait entrer sur le jable, & on l'enfonce ensuite avec le maillet, en frappant dessus.

TIREUR, s. m. (*Gramm. Jurispr.*) est celui qui tire une lettre de change sur une autre personne, c'est-à-dire, qui prie cette personne de payer pour lui à un tiers la somme exprimée dans cette lettre. *Voyez* CHANGE & LETTRE DE CHANGE. (*A*)

TIREUR, (*Commerce de banque,*) c'est celui qui tire ou fournit une lettre de change sur son correspondant ou commissionnaire, portant ordre de payer la somme y contenue, à la personne qui lui en a donné la valeur, ou à celui en faveur duquel cette personne aura passé son ordre. *Ricard.* (*D. J.*)

TIREUR, *terme d'ouvrier*, chez les ferrandiniers, gaziers, & autres ouvriers en étoffes de soie façonnées ou brochées, c'est le compagnon qui tire les ficelles du simblot, qui servent à faire la figure, ou le brocher des étoffes. On dit une *tireuse*, quand c'est une femme qui tire. (*D. J.*)

TIREUR, (*Fonte de la dragée au moule.*) on appelle ainsi l'ouvrier qui tire dans la chaudiere le plomb fondu, & qui le verse dans les moules pour en former des dragées ou des balles pour les armes à feu. *Voyez l'article* FONTE DES DRAGÉES AU MOULE.

TIREUR, *chez les Gaziers* ; c'est un compagnon qui tire les ficelles du simblot qui servent à faire le brocher des gazes.

Pour

Pour ſavoir quelles ficelles il faut tirer, cet ouvrier doit avoir lu auparavant le deſſin, c'eſt-à-dire, avoir paſſé autant de petites cordes à nœuds coulans, que le liſſeur en a nommées. Cette lecture du deſſin eſt ce qu'il y a de plus curieux & de plus difficile dans la monture de ces métiers; & l'on a beſoin pour cela d'habiles ouvriers, principalement quand le deſſin eſt fort chargé. *Voyez* DESSIN.

TIREUR D'OR ET D'ARGENT, eſt un artiſan qui tire l'or & l'argent; qui le fait paſſer de force à travers les pertuis ou trous ronds & polis de pluſieurs eſpeces de filieres qui vont toujours en diminuant de groſſeur, & qui le réduit par ce moyen en filets très-longs & très-déliés, que l'on nomme *fil d'or* ou *d'argent*, ou *de l'or* ou *de l'argent trait*.

Les *tireurs d'or & d'argent*, ſont auſſi batteurs & écacheurs d'or & d'argent, parce que ce ſont eux qui ſe mêlent de battre ou écacher l'or & l'argent trait, pour l'aplatir ou le mettre en lame, en le faiſant paſſer entre les deux rouleaux d'acier poli, d'une ſorte de petite machine nommée *moulin à battre* ou *à écacher*. Voyez *l'article* OR.

Les ſtatuts de la communauté des *tireurs* & batteurs d'or de Paris ſe trouvent inſérés dans le recueil des ſtatuts, ordonnances & privileges accordés en faveur des marchands orfevres-joailliers. Ils prêtent ſerment à la cour des monnoies.

L'élection des jurés ſe fait le 3 janvier, de même que celle des deux maîtres examinateurs des comptes; & le premier décembre s'éliſent les maîtres ou couriers de la confrérie.

La communauté eſt réduite à quarante maîtres de chef-d'œuvres; il eſt défendu de ne plus recevoir de maîtres de lettres.

Tout apprenti, même les fils de maîtres, doivent avoir douze ans accomplis, & ne peuvent être reçus à la maîtriſe, qu'ils n'aient fait un apprentiſſage de cinq ans, & qu'ils n'aient fini le chef-d'œuvre.

Chaque maître ne peut obliger qu'un apprenti à la fois, & chaque apprenti doit ſervir dix années chez les maîtres en qualité de compagnon, avant que d'avoir droit de tenir boutique, ni de travailler pour ſon compte.

Tout maître doit avoir ſa marque enregiſtrée au greffe de la monnoie, & empreinte ſur une table de cuivre.

L'ouvrage des *tireurs* doit ſe vendre au poids du roi, huit onces au marc, & de huit gros à l'once, & non au poids ſubtil, vulgairement appellé *le poids de Lyon*.

L'argent fin fumé eſt défendu ſous peine de confiſcation & 2000 livres d'amende.

L'or ou l'argent doit être filé ſur la ſoie teinte, & non ſur la crue, & le faux ſeulement ſur le fil.

*Maniere de tirer l'or & l'argent fin.* On prend d'abord un lingot d'argent du poids de 35 à 36 marcs, que l'on réduit par le moyen de la forge, en forme de cylindre, de la groſſeur à peu près d'un manche à balai.

Après que le lingot a été ainſi forgé, on le porte à l'argue où on le fait paſſer par huit ou dix pertuis d'une groſſe filiere, que l'on nomme *calibre*, tant pour l'arrondir plus parfaitement, que pour l'étendre juſqu'à ce qu'il ſoit parvenu à la groſſeur d'une canne, ce qui s'appele *tirer à l'argue*, ou *apprêter pour dorer*.

*A. N.* L'argue eſt compoſé d'un billot d'environ 18 pouces en quarré ſur cinq pieds de haut, & d'un gros arbre ou pivot de neuf à dix pieds de haut où un cable eſt attaché. Le billot eſt ſcellé de trois pieds en terre, en ſorte qu'il n'en paroît qu'un bout de deux pieds que l'on nomme la *tête de l'argue*.

Cette tête a deux entailles de dix-huit pouces de profondeur, l'une en large & l'autre en long; celle en large ſert à placer & à appuyer les filieres, & celle en longueur eſt deſtinée à faire paſſer les lingots par les pertuis des filieres. L'arbre eſt placé perpendiculairement entre deux gros poteaux où il eſt enclavé, de maniere qu'on peut le faire tourner quand on veut par le moyen de deux barres longues de ving-quatre pieds qui paſſent au travers en croix, de même que celle d'un cabeſtan.

Il y a auſſi de groſſes tenailles courtes,

dont les mords sont crénelés en dedans, & les branches crochues par les extrémités. Les mords servent à serrer le bout des lingots, & les crochets pour accrocher les tenailles à l'un des bouts du cable; l'autre extrémité est attachée au corps de l'arbre, que huit hommes font tourner par le moyen des barres, de maniere que le cable venant à se tortiller sur l'arbre, il se roidit de telle sorte, & avec tant de force, qu'il attire avec lui la tenaille & le lingot qui s'alonge & s'amenuise à mesure qu'il passe par le pertuis de la filiere. Pour que le lingot passe avec plus de facilité, on le frotte de cire neuve.

Le lingot ayant été tiré, comme il vient d'être dit, est reporté chez le tireur d'or, où il est limé avec exactitude sur toute sa superficie, pour ôter la crasse qui peut y être restée de la forge; puis on le coupe par le milieu, ce qui forme deux lingots d'égale grosseur, longs d'environ 24 à 25 pouces, que l'on fait passer par quelques pertuis de calibre, soit pour abaisser les crans ou inégalités que la lime y a pu faire, soit aussi pour le rendre le plus uni qu'il est possible.

Lorsque les lingots ont été ainsi dispo sés, on les fait chauffer dans un feu de charbon pour leur donner le degré de chaleur propre à pouvoir recevoir l'or que l'on y veut appliquer; ce qui se fait de la maniere suivante.

On prend des feuilles d'or, chacune du poids d'environ 12 grains, & de 4 pouces au moins en quarré, que l'on joint quatre, huit, douze ou seize ensemble, suivant qu'on desire que les lingots soient plus ou moins surdorés; & lorsque ces feuilles ont été jointes de maniere à n'en plus former qu'une seule, on frotte les lingots tout chauds avec un brunissoir, puis on applique en longueur sur toute la superficie de chaque lingot, six de ces feuilles préparées, par dessus lesquelles on passe la pierre de sanguine pour les bien unir.

Après que les lingots ont reçu leur or, on les met dans un nouveau feu de charbon pour y prendre un certain degré de chaleur; & lorsqu'ils en sont retirés, on repasse par dessus une seconde fois la pierre de sanguine, soit pour bien souder l'or, soit aussi pour achever de le polir parfaitement.

Les lingots ayant été ainsi dorés, sont reportés à l'argue, où on les fait passer par autant de pertuis de filiere qu'il est nécessaire, (ce qui peut aller environ à quarante) pour les réduire à-peu-près à la grosseur d'une plume à écrire.

Ensuite on les reporte chez le *tireur* d'or pour les dégrosser, c'est-à-dire, les faire passer par une vingtaine de pertuis d'une sorte de filiere moyenne qu'on appelle *ras;* ce qui les réduit à la grosseur d'un ferret de lacet.

Le dégrossage se fait par le moyen d'une espece de banc scellé en plâtre, que l'on nomme *banc à dégrossir*, qui n'est qu'une maniere de petite argue que deux hommes peuvent faire tourner.

Après que les lingots ont été dégrossés & réduits, comme on vient de le dire, & à la grosseur d'un ferret de lacet, ils perdent leur nom de *lingots* pour prendre celui de *fil d'or*. Ce fil est ensuite tiré sur un autre banc, que l'on nomme *banc à tirer*, où on le fait passer par vingt nouveaux pertuis d'une espece de filiere appelée *prégaton*; après quoi il se trouve en état d'être passé par la plus petite filiere, qu'on nomme *fer à tirer*, pour le porter à son dernier point de finesse; ce qui se pratique de la maniere suivante.

Premiérement, on passe le fil d'or par le trou du fer à tirer appelé *pertuis neuf*, qu'on a auparavant retréci avec un petit marteau sur un tas d'acier, & poli avec un petit poinçon d'acier très-pointu, que l'on nomme *pointe*. Ce pertuis est ainsi retréci & repoli successivement avec de pareilles pointes, toujours de plus fines en plus fines, & le fil y est aussi successivement tiré jusqu'à ce qu'il soit parvenu à la grosseur d'un cheveu.

Ce qui paroît de plus admirable, est que tout délié & tout fin que soit ce fil, il se trouve si parfaitement doré sur toute sa superficie, qu'il seroit assez difficile de s'imaginer, sans le savoir, que le fond en fût d'argent.

Le fil d'or en cet état s'appelle *or trait*,

& peut s'employer en crépines, boutons, cordons de chapeau, & autres semblables ouvrages.

Il faut remarquer qu'avant que l'or trait soit réduit à cet extrême point de finesse, il a dû passer par plus de 140 pertuis de calibre, de filiere, de ras, de prégaton, & de fer à tirer, & que chaque fois qu'on l'a fait passer par un de ces pertuis, on l'a frotté de cire neuve, soit pour en faciliter le passage, soit aussi pour empêcher que l'argent ne se découvre de l'or qui est dessus.

Pour disposer l'or trait à être filé sur la soie, il faut l'écacher ou aplatir, ce que plusieurs appellent *battre l'or*, & le mettre en lame. On lui donne cette façon, en le faisant passer entre deux rouleaux d'une petite machine nommée *moulin à battre*, ou *moulin à écacher*.

Ces rouleaux qui sont d'un acier très-poli, environ de trois pouces de diametre, c'est-à-dire, épais de douze ou quinze lignes, & très-serrés l'un contre l'autre sur leur épaisseur, sont tournés par le moyen d'une manivelle attachée à l'un des deux qui fait mouvoir l'autre; en sorte qu'à mesure que le fil trait passe entre les deux rouleaux, il s'écache & s'aplatit, sans pourtant rien perdre de sa dorure, & il devient en lame si mince & si flexible, qu'on peut aisément le filer sur la soie, par le moyen d'un rouet & de quelques rochets ou bobines passées dans de menues broches de fil.

Lorsque l'or en lame a été filé sur la soie, on lui donne le nom de *filé d'or*.

Quand on ne veut avoir que de l'argent trait, de l'argent en lame, ou du fil d'argent, on ne dore point les lingots; à cela près, tout le reste se pratique de la même maniere que pour l'or trait, l'or en lame, & le filé doré.

L'or & l'argent trait battu, ou en lames de Lyon, se vend par bobines de demi-once, & d'une once net, c'est-à-dire, sans comprendre le poids de la bobine & ses différens degrés de finesse, se distinguent par des *P*, depuis un jusqu'à sept, toujours en diminuant de grosseur, en sorte que celui d'un *P* est le plus gros, & que celui de sept *P* est le plus fin, que l'on appelle à cause de cela *superfin*.

L'or & l'argent trait, battu ou en lame, qui se fabrique à Paris, se débite en bobines de différens poids; & ses divers degrés de finesse ou de surdorure sont indiqués par des numéros depuis 50 jusqu'à 72, qui vont toujours en diminuant de grosseur, & en augmentant de surdorure; de maniere que celui du n°. 50 est le plus gros & le moins surdoré, & celui du n°. 72 est le plus fin & le plus surdoré, & ainsi des autres numéros à proportion.

Les filés d'or & d'argent de Lyon se vendent tout dévidés sur des bobines de différens poids, & leurs divers degrés de finesse sont distingués par un certain nombre d'*S*; en sorte que l'on commence par une *S*, qui est le plus gros, & que l'on finit par sept *S*, qui est le plus menu: ainsi l'on dit *du* une *S*, *du* deux *S*, *du* trois *S*, *du* quatre *S*, *du* quatre *S* & demie, *du* cinq *S*, *du* cinq *S* & demie, *du* six *S*, & *du* sept *S*, autrement *du* superfin. Ceux d'une, deux, trois & quatre *S*, sont par bobines de quatre onces, & ceux de quatre *S* & demie, de cinq, de cinq & demie, de six & de sept *S*, sont par bobines de deux onces, le tout net.

Il y a des filés d'or & d'argent que l'on nomme *filés rebours*, parce qu'ils ont été filés à contre-sens, c'est-à-dire, de gauche à droite. Ces sortes de filés ne s'emploient qu'en certains ouvrages particuliers, comme crépines, franges, molets, & autres semblables qui ont des filets pendans; il en entre aussi dans la boutonnerie.

On compte de cinq sortes de filés d'or & d'argent rebours, qui se distinguent par une demie *S*, par une *S*, par deux *S*, par trois *S* & par quatre *S*, qui vont en diminuant de grosseur; de maniere que celui d'une demie *S* est le plus gros, & celui de quatre *S* le plus fin: ces sortes de filés d'or & d'argent sont ordinairement par bobines de quatre onces net.

Ce qu'on appelle *or de Milan*, est de l'argent trait que l'on a écaché ou aplati en lames très-minces & très-déliées d'une certaine longueur, qui ne sont dorées que d'un côté; de sorte que venant à être fi-

lées, on n'apperçoit plus que de l'or ; le côté de l'argent se trouvant entiérement caché.

La maniere de ne dorer les lames que d'un côté, est un secret très-ingénieux & très-particulier, dont les seuls *tireurs* d'or de Milan sont en possession depuis long-temps. Ceux de Paris & de Lyon ont plusieurs fois tenté de les imiter ; mais ç'a toujours été sans un succès parfait.

Les filés d'or de Milan viennent par bobines de deux & de quatre onces net ; & leurs degrés de finesse se distinguent par un certain nombre d'*S*, de même que ceux de Lyon.

*Maniere de tirer l'or & l'argent faux, pour le disposer à être employé en trait, en lame, ou en filé, ainsi que le fin.* On prend du cuivre rouge appelé *rozette*, dont on forme, par le moyen de la forge, un lingot semblable à celui de l'argent ; on le tire à l'argue, puis on fait des cannelures ou filets sur toute sa longueur avec une espece de lime platte dentelée par les bords en façon de peigne, que l'on nomme *griffon ;* après quoi on applique dessus six feuilles d'argent, chacune du poids d'environ 18 grains: ensuite on chauffe le lingot dans un feu de charbon, d'où étant retiré on passe le brunissoir par-dessus, jusqu'à ce que les feuilles soient bien unies; puis on y applique encore six nouvelles feuilles d'argent semblables aux précédentes, & l'on emploie ainsi une once & demie d'argent en feuille sur un lingot de cuivre d'environ vingt marcs.

Le lingot ainsi argenté se remet dans un feu de charbon où il chauffe jusqu'à un certain degré de chaleur ; & lorsqu'il a été retiré du feu, on passe par-dessus le brunissoir, soit pour souder l'argent, soit aussi pour le rendre tout-à-fait uni.

Ensuite on le fait passer par autant de trous de filiere qu'il est nécessaire, pour le réduire de même que l'or & l'argent fin à la grosseur d'un cheveu : en cet état c'est ce qu'on nomme *du faux argent trait*, ou *de l'argent trait faux*.

Quand on desire avoir de l'or trait faux, on porte le lingot tout argenté à l'argue, où on le fait passer par sept ou huit pertuis de calibre; puis on le dore de la même maniere que les lingots d'argent fin; & l'on observe au surplus toutes les circonstances marquées pour les autres especes de fils traits.

L'or & l'argent traits faux s'écachent & se filent de même que le fin ; avec cette différence néanmoins que le fin doit être filé sur la soie, & que le faux ne se doit faire que sur du fil de chanvre ou de lin.

L'or & l'argent faux, soit trait, soit battu ou en lame, vient pour la plus grande partie d'Allemagne, particuliérement de Nuremberg, par bobines de deux & de quatre onces net; & leurs différens degrés de finesse se distinguent par des numéros depuis un jusqu'à sept, toujours en diminuant de grosseur; de sorte que le premier numéro est le plus gros, & que le dernier est le plus fin. Il s'en fabrique quelque peu à Paris, qui est fort estimé pour sa belle dorure, dont les bobines ne sont point numérotées, se vendant au poids, à proportion qu'il est plus ou moins fin, ou plus ou moins argenté ou surdoré.

*Tirer & filer l'or.* Pour préparer la matiere propre à être tirée, on commence à fondre un lingot d'argent, c'est-à-dire, une partie de matiere d'argent, soit piastre, vaisselle, *&c.* pour en composer un lingot dont le poids est ordinairement de 50 marcs environ. Il est d'une nécessité indispensable que cette matiere soit bien purgée de l'alliage qui pourroit s'y trouver, tant pour faire un filé plus brillant que pour le tirer plus fin. C'est pour cela même que l'argent, dont le titre le plus haut est de 12 deniers de fin, doit être pour le lingot de 11 deniers & 20 grains au moins, n'étant pas possible de le porter à ce degré de finesse de 12 deniers de fin, attendu les matieres nécessaires, telles que le plomb, *&c.* qui doivent aider à la fonte.

Le lingot fondu & examiné pour le titre est porté chez le forgeur, où il est divisé sous le marteau en trois parties égales, & autant rondes qu'il est possible ; pour être passé à l'argue. On donne

ce nom au laboratoire, où chaque barre du lingot étant passée dans une filiere plus étroite que la barre même, étant tirée à l'aide d'une tenaille dentée qui tient la pointe de la barre & étant passée successivement dans différens trous, plus petits les uns que les autres, elle est réduite à une grosseur assez convenable, pour que deux hommes seuls puissent achever de la rendre encore plus fine.

Le trait se divise ordinairement en trois parties principales pour la grosseur. La premiere est appelée *lancé*, beaucoup plus fine qu'un cheveu; la deuxieme *superfin fin*; la troisieme *superfin ordinaire*; cette derniere partie est de la grosseur d'un cheveu. Tout ce qui vient d'être dit ne concerne précisément que le trait d'argent. Le trait d'or ne se tire pas autrement; & à proprement parler, ce qui est appelé *or* dans les manufactures, n'est autre chose que de l'argent doré.

Pour faire le trait d'or, on dore le lingot en barre au sortir de la forge, & avant de le passer à l'argue. Le lingot pour or doit être disposé à la fonte d'une autre façon que le lingot pour argent; c'est-à-dire, que les affineurs ou fondeurs doivent avoir soin de le rendre plus dur, afin que les feuilles d'or qui servent à le dorer, ne s'enterrent pas dans la matiere d'argent, & se soutienne toujours dessus, pour que l'or soit plus brillant. De-là vient que le filé d'or est toujours plus pesant que le filé d'argent. On penseroit que l'or dont il est chargé cause l'augmentation du poids, ce qui n'est pas, puisque un lingot de 50 marcs n'emploiera pas un marc d'or pour le dorer. La véritable raison de la différence de ce poids ne vient donc que de ce que le lingot étant plus dur, le trait ne peut pas être tiré si fin que l'argent. D'ailleurs, quand il seroit possible de le tirer aussi fin, la qualité de l'or qui n'est que superficielle sur matiere d'argent, n'auroit plus aucune apparence, attendu la finesse du trait.

Pour dorer le lingot, il faut chauffer une barre d'argent bien ronde & bien polie, jusqu'à ce qu'elle rougisse, après quoi le tireur d'or couche au long & autour de ladite barre des feuilles d'or, telles qu'on les trouve chez les Batteurs d'or, en quantité proportionnée à la qualité qu'il veut donner au trait qu'il se propose de faire, & après les avoir couchées, il les frotte avec une pierre bien polie pour les attacher au lingot, de façon que la barre d'argent & les feuilles ne composent qu'un tout. Les or les plus bas sont dorés à 28 feuilles couchées les unes sur les autres, & lissées avec la pierre à polir. Les ors les plus hauts ne passent guere 56 feuilles. Le superflu ou excédent des feuilles qu'on voudroit ajouter, deviendroit inutile, & empêcheroit même la barre d'être tirée comme il faut. Le frottement sur les feuilles se fait au fur & à mesure qu'on couche les feuilles de six en six, ou de huit en huit feuilles. Il faut beaucoup plus de soin pour tirer l'or que l'argent, & sur-tout que les filieres soient extraordinairement polies, parce que si par hasard il s'en trouvoit quelqu'une qui grattât la barre, ou la gavette, ou le trait, la partie grattée blanchissant, seroit continuée jusqu'à la fin; parce que quoique le lingot soit bien doré, en quelque cas ou en quelque temps que vous rompiez la barre, ou la gavette, elle sera toujours blanche en dedans; l'or, comme on l'a déja dit, n'occupant que la superficie du lingot, dont la dureté, par sa préparation, lui empêche de pénétrer plus avant, & lui donne plus de brillant.

Lorsque l'argent ou l'or est tiré, il s'agit de le filer; & pour parvenir à cette opération, il faut l'écacher, ou écraser sous deux roues ou meules dont la circonférence est d'un acier si poli, qu'il ne faut pas qu'il y ait une légere tache.

Le trait, quelque fin qu'il puisse être, s'aplatit en passant entre les meules du moulin sortant du roquetin. Le trait passe dans un livret sur lequel est un petit poids de plomb qui le tient en regle, & empêche qu'il ne vienne plus vîte que le moulin ne le distribue, & ayant passé entre les deux meules, il s'enroule sur un autre petit roquetin appelé *roquetin de lame*, parce que le trait, quoique fin & rond, étant écaché, ne forme plus qu'une lame, que c'est cette même lame, laquelle enveloppant la soie sur laquelle elle est

montée, forme ce qu'on appelle le *filé*.

*Fileur d'or*. La façon de filer l'or & l'argent n'eſt autre choſe que de coucher ſur la ſoie qui doit être très-belle, le fil d'or ou d'argent, après qu'il a été écaché ou aplati ſous la meule du moulin du *tireur d'or* ou guimpier.

Cette opération ſe fait à l'aide d'un rouet tourné par quelqu'un. La mécanique de ce rouet eſt ſi ingénieuſe, qu'avec une ſeule manivelle, celui ou celle qui tourne la machine fait mouvoir plus de cent pieces ſéparées. La manivelle attachée à l'arbre de la grande roue, indique que lorſque la roue eſt en mouvement, la corde ſans fin, qui enveloppe la fuſée de l'arbre de la même roue, venant paſſer en croiſant deſſous les poulies, enveloppant enſuite la roue de l'arbre taillé en fuſée, l'on ne peut pas tourner que toutes ces parties enveloppées par cette même corde ne tournent auſſi : à chaque taille de l'arbre eſt paſſé une corde ſans fin, appelée *corde d'attirage*, laquelle paſſant dans des poulies, vient envelopper une partie cavée du cueilleux, & lui donne un mouvement lent ou prompt, au *prorata* de la grande ou petite canelure de l'arbre autour de laquelle elle ſe trouve, de façon qu'au moyen de toutes ces liaiſons la grande roue, celle de l'arbre à laquelle il eſt attaché, les cueilleux tournent tous enſemble; c'eſt le premier mouvement du rouet. Le ſecond mouvement eſt démontré ailleurs. Cette même grande roue a une corde aſſez forte, laquelle paſſant dans ſa cannelure, vient envelopper une poulie cavée, adhérente & fixée à l'arbre d'une roue appelée *la roue de piece*.

Voilà donc une ſeconde roue miſe en mouvement par la ſeule manivelle. Cette roue de piece a pluſieurs cavités ou rainures dans leſquelles paſſe une corde très-fine, laquelle enveloppant les pieces montées, & entrant dans une rainure fort étroite, fait tourner toutes celles qu'elle enveloppe. Le nombre de ces pieces eſt ordinairement de 16 dans les grands rouets. La poulie cavée indique parfaitement le mouvement de la roue de piece, au moyen de celui qui eſt donné à la grande roue. Cette même roue de piece doit avoir quatre cannelures, dans leſquelles paſſe la corde qui donne le mouvement aux ſeize pieces dont le rouet eſt monté; & cette corde doit être paſſée ſi artiſtement, qu'elle prenne toutes les pieces de quatre en quatre, & les faſſe toutes tourner dans un même ſens.

Par la démonſtration qui vient d'être faite, on peut concevoir le mouvement de toutes les pieces qui compoſent le rouet. Il ne s'agit maintenant que de démontrer de quelle façon la lame d'or ou d'argent ſe couche ſur la ſoie. La ſoie eſt enroulée ſur ſeize bobines; les brins de cette même ſoie viennent paſſer ſous une baguette de verre, & étant portés au-travers & dans le trou d'un fer, viennent s'enrouler ſur les cueilleux, de façon que quand les cueilleux tournent, ils tirent la ſoie des bobines & l'enroulent. Or pour que cette ſoie ſoit couverte de la lame d'or ou d'argent, le roquetin eſt ajuſté ſur la partie qui porte les canons; ſur le roquetin eſt la lame, laquelle eſt arrêtée avec la ſoie, la piece tournant d'une vîteſſe extraordinaire, la lame paſſe ſur une petite poulie de verre, dans laquelle eſt paſſée un petit crochet de fil de fer. Le roquetin étant mobile ſur la piece, & arrêté très-légérement à meſure que cette même piece tourne, la lame ſe porte autour de la ſoie qu'elle enveloppe; & la ſoie enveloppée étant tirée par le cueilleux, le filé ſe trouve fait. Il faut obſerver que le roquetin de lame tourne dans un ſens contraire à la piece qui le ſupporte, & que les bobines ſur leſquelles eſt la ſoie deſtinée à faire le filé, ſont arrêtées légérement par un fil de laine qui enveloppe la cavité qui ſe trouve dans un des bords extérieurs de la bobine. Cette laine qui eſt arrêtée d'un bout à le bobiniere, s'enroule de l'autre ſur une cheville, à l'aide de laquelle on reſſerre ou on lâche à diſcrétion, en tournant la cheville du côté néceſſaire pour l'opération.

Le roquetin de lame eſt arrêté de même ſur la piece.

Il faut obſerver encore que l'arbre qui eſt taillé en ſeize parties pour les rouets à ſeize; & chaque partie taillée en pain-de-

fucre & cannelée n'eft travaillée de cette façon que pour faire le filé plus ou moins couvert, c'eft-à-dire, plus ou moins cher, parce que plus il eft couvert, moins il prend de foie, & moins il eft couvert, plus il en prend. Or comme l'arbre, au moyen des cordes d'attirage, donne le mouvement plus ou moins prompt aux cueilleux, il arrive que quand la corde eft paffée dans la cannelure dont la circonférence eft la plus grande, elle fait tourner le cueilleux plus vîte, lequel ramaffe le filé plus promptement. Conféquemment la lame qui l'enveloppe & qui feroit, par exemple, cinquante tours autour du fil de foie dans la longueur d'un pouce, la corde étant paffée fur la plus grande circonférence de l'arbre, en fera plus de foixante, fi la corde eft paffée plus bas, ce qui fera dix tours de lame du moins dans la longueur d'un pouce, par conféquent un filé plus riant; c'eft le terme. Le cueilleux doit auffi avoir deux ou trois cannelures de différens diametres du côté droit, pour fuppléer à celles de l'arbre. Ces cannelures différentes font d'autant plus néceffaires, que lorfque le cueilleux fe remplit de filé; fon tour étant plus grand, il ramaffe bien plus vîte: pour-lors il faut baiffer dans les cannelures de l'arbre, & augmenter dans celles du cueilleux.

Afin que le filé fe roule avec égalité fur les cueilleux, on a eu foin de faire de petits trous dans la partie du rouet qui leur eft fupérieure; ces trous fervent à placer une cheville de laiton bien polie, qui conduit le fil dans la partie defirée du cueilleux. En remuant avec foin ces chevilles, on empêche le filé de faire boffe fur le cueilleux, qui fe trouve par ce moyen toujours égal.

TIRIN, *voyez* TARIN.

TIRINANXES, f. m. (*Hift. mod.*) les Chingulais ou habitans de l'île de Ceylan ont trois fortes de prêtres, comme ils ont trois fortes de dieux & de temples. Les prêtres du premier ordre, ou de la religion dominante, qui eft celle des fectateurs de *Buddou*, s'appellent *Tirinanxes*: leurs temples fe nomment *ochars*: on ne reçoit parmi eux que des perfonnes diftinguées par la naiffance & le favoir; on n'en compte que trois ou quatre qui font les fupérieurs de tous les autres prêtres fubalternes que l'on nomme *gonnis*; tous ces prêtres font vêtus de jaune, ils ont la tête rafée, & ils portent un évantail pour fe garantir du foleil; ils font également refpectés des rois & des peuples, & ils jouiffent de revenus confidérables; leur regle les oblige au célibat; ils ne peuvent manger de la viande qu'une fois par jour, mais ils ne doivent point ordonner la mort des animaux qu'ils mangent, ni confentir qu'on les tue. Leur culte & leur regle font les mêmes que ceux des Talapoins de Siam. *Voyez cet article.* Leur divinité eft *Buddou* ou *Poutfa*, qui eft la même chofe que *Siakka*, que *Fohi*, ou que *Sommona-Kodom.*

Les prêtres des autres divinités de Ceylan s'appellent *koppus*; leur habillement, même dans leurs temples, ne les diftingue point du peuple; leurs temples fe nomment *deovels*; ils offrent du ris à leurs dieux; les *koppus* ne font point exempts des charges de la fociété.

Le troifieme ordre de prêtres s'appelle celui des *jaddefes*, & leurs temples fe nomment *cavels*; ils fe confacrent au culte des efprits, & font des facrifices au diable, que les habitans craignent fur-tout dans leurs maladies; ce font des coqs qui fervent alors de victimes; chaque particulier qui bâtit un temple peut en devenir le *jaddefe* ou le prêtre: cet ordre eft méprifé par les autres.

TIRIOLO, *ou* TYRIOLO, (*Géogr. mod.*) petite ville, ou bourg d'Italie, dans la Calabre ultérieure, proche du mont Apennin, à trois lieues nord de Squillace; c'eft l'ancienne *Tyrus*, ville de la grande Grece. (*D. J.*)

TIRMAH, (*terme de Calendrier.*) nom du quatrieme mois de l'année des anciens Perfes; il répondoit à notre mois de décembre. (*D. J.*)

TIRNAU, TYRNAU, *ou* TIRNAVIA, (*Géog. mod.*) ville de la haute Hongrie, dans le comté de Neitra, fur la riviere de Tirna, à 8 lieues au nord-eft de Presbourg. Les Jéfuites y avoient une belle églife. *Long.* 35. 58. *lat.* 48. 32.

*Sambuc* ( Jean ) ſavant écrivain du ſeizieme ſiecle, naquit à *Tirnau* en 1531, & mourut à Vienne en Autriche en 1584 à 53 ans. Il fut extrêmement conſidéré à la cour des empereurs Maximilien II. & Rodolphe ſon fils, dont il devint conſeiller & hiſtoriographe. On a de lui 1o. une grande hiſtoire de Hongrie; 2°. les vies des empereurs romains, 3°. des traductions latines d'Héſiode, de Théophylacte, & d'une partie des œuvres de Platon, de Xénophon & de Thucydide ; 4°. des commentaires ſur l'art poétique d'Horace ; 5°. des notes ſur pluſieurs auteurs grecs & latins. ( *D. J.* )

TIRNSTEIN, *ou* TYRNSTEIN, ( *Géog. mod.* ) petite ville d'Allemagne, dans la baſſe Autriche, ſur la rive gauche du Danube, un peu au-deſſus de Stein. Cette place ne conſiſte qu'en deux rues, dont l'une conduit au bord du Danube. ( *D. J.* )

TIROIR, ſ. m. ( *terme de Menuiſ.* ) partie quarrée de cabinet, de table, d'armoire, de caſſette, *&c.* qui eſt ſous une autre piece, & qu'on tire par un anneau ou un bouton. ( *D. J.* )

Tiroir, *en terme de Tondeur*, eſt une partie de la machine à friſer, ainſi nommée parce qu'elle tire l'étoffe d'entre le friſoir & la table à friſer, faite en forme de cylindre ou rouleau de bois tout garni de petites pointes de fil de fer très-fines & très-courtes, à-peu-près ſemblables à celles des cardes à carder la laine.

Tiroir, ſ. m. ( *terme de Fauconnerie*, ) apât qui ſert aux fauconniers à rendre gracieux les oiſeaux de proie, & à les reprendre au poing, ſoit avec des ailes de chapon, de coq d'inde, au autre choſe de leur goût. ( *D. J.* )

TIROL, le, ( *Géog. mod.* ) *ou le* Tyrol, comté d'Allemagne qui fait partie des états héréditaires de la maiſon d'Autriche. Il eſt borné au nord par la Baviere; au midi par une partie de l'état de Veniſe, au levant par la Carinthie & l'archevêché de Salzbourg, au couchant par les Suiſſes & les Griſons.

Le *Tirol* a autrefois fait partie de la Rhétie, & enſuite du duché de Baviere; enfin Eliſabeth, comteſſe de *Tirol*, le porta dans la maiſon d'Autriche, vers l'an 1289, par ſon mariage avec Albert, duc d'Autriche, depuis empereur. C'eſt un pays montagneux & aſſez ſtérile, excepté en pâturages. L'Adige y prend ſa ſource. L'Un le traverſe du midi au nord-eſt. On diviſe ce comté en quatre parties principales; ſavoir, le *Tirol* propre, les pays annexés, l'évêché de Brixen, & l'évêché de Trente. Inſpruck eſt la capitale du *Tirol* proprement dit. ( *D. J.* )

TIROMANCIE, ſ. f. ( *Divinat.* ) eſpece de divination dans laquelle on ſe ſervoit de fromage. On ignore les cérémonies & les regles qu'on y pratiquoit.

Ce mot eſt compoſé du grec τυρος, *fromage*, & de μαντεια, *divination.*

TIRON, ( *Géog. mod.* ) petite riviere d'Eſpagne dans la vieille Caſtille. Elle tire ſa ſource des montagnes appelées *Sierra d'Occa*, & ſe jette dans l'Hebre, près de Brienes. ( *D. J.* )

*TIRONES*, ſ. m. ( *Art. mil. des Rom.* ) ſoldats apprentis, comme le mot latin le déſigne ; c'étoient des ſurnuméraires qui n'étoient point cenſés enrôlés, parce qu'ils ne prêtoient de ferment qu'après avoir été reçus dans les légions à la place des morts, ou de ceux qui avoient fini le temps de leur ſervice ; cependant ils étoient toujours nourris & formés aux dépens de la république, juſqu'à ce qu'ils fuſſent ſoldats légionaires. *Voy.* Légion, & Militaire, *diſcipline des Romains.* ( *D. J.* )

TIROQUI, ſ. m. ( *Hiſt. nat. Botan.* ) plante du Bréſil qui a des feuilles comme le ſainfoin; ſes fleurs ſont rouſsâtres. C'eſt un remede efficace contre la diſſenterie. Les Braſiliens ſe font ſouffler la fumée de cette plante dans toutes ſortes de maladies ; on la regarde comme excellente contre les vers. Cette plante ſe flétrit après le coucher du ſoleil, & reprend ſa vigueur lorſqu'il remonte ſur l'horiſon.

TIR-RYF, *ou* TIR-RIF, ( *Géog. anc.* ) petite île d'Ecoſſe, & l'une des Æbudes ; on remarque cinq lacs dans cette île qui n'a que 12 milles de longueur, & quatre ou cinq de largeur. ( *D. J.* )

TIRTOIR, *voyez* Tiretoire.

TIRYNS,

TIRYNS, (*Géog. anc.*) ville du Pélo-ponnèse dans l'Argolide, selon Etienne le géographe. Cette ville, célebre par le séjour qu'y fit Hercule lorsqu'il étoit dans le Péloponnèse, existoit du temps d'Homere, qui l'appelle *bene munitam Tirynthem*. Strabon dit que sa forteresse fut bâtie par les cyclopes, que Prœtus mit en besogne. Elle fut détruite par les Argiens, & ne subsistoit plus du temps de Pline, *liv. IV. c. v.* Je crois que M. Fourmont s'est trompé quand il a cru l'avoir découverte dans son voyage de Grece en 1729. (*D. J.*)

*TIRYNTHEUS*, (*Mytholog.*) c'étoit un des surnoms d'Hercule, à cause du séjour q'il faisoit assez souvent dans la ville de Tirynthe en Argolide : on croit même qu'il y fut élevé. Après cet accès de fureur dans lequel il tua les enfans qu'il avoit eus de Mégare, l'oracle de Delphes lui ordonna d'aller se cacher pour quelque temps à Tirynthe. (*D. J.*)

*TISÆUS*, (*Géog. anc.*) montagne de la Thessalie, selon Tite-Live, *l. XXVIII. c. v.* qui dit que c'est une pointe de montagne fort élevée. C'est le *Tisæum* de Polybe & de Suidas.

Apollonius, *liv. II.* met aussi dans la Thessalie un promontoire nommé *Tisæum*; mais son scholiaste ajoute que ce promontoire étoit dans la Thesprotie. (*D. J.*)

TISAR, s. m. (*Glaces.*) On nomme ainsi les ouvertures des fours à couler, par lesquelles le tireur entretient le feu, en y jetant continuellement des billettes. Chaque four a deux *tisars* & deux cheminées, (*D. J.*)

TISARIA, (*Géograp. mod.*) & *Cara-Hissar*, dans Paul Lucas, petite ville de l'Anatolie dans l'Amasie. c'est l'ancienne Diocésarée de Cappadoce. (*D. J.*)

TISCHANFFERRA, s. f. (*Comm.*) c'est la plus petite mesure de Venise pour les liquides. Quatre *tischanfferras* font la quarte, quatre quartes le bigot, quatre bigots l'amphora, l'amphora tient soixante & seize mustaches, dont les trente-huit font la botte. *Voy.* BOTTE. *Diction. de Comm.*

*TISEBARICA*, (*Géog. anc.*) contrée de l'Ethiopie. Elle commençoit près du port de Bérénice, & s'étendoit le long de la mer Rouge jusqu'au Moschophages, selon Arrien, *II. Péripl. p.* 1. La partie maritime de cette contrée étoit habitée par des Icthyophages, qui demeuroient épars sous des chaumieres placées dans des passages étroits. Au-dedans des terres habitoient des peuples barbares. (*D. J.*)

TISEUR, s. m. (*Manufact. de glaces.*) c'est dans les manufactures de glaces du grand volume, le nom de celui qui a soin d'entretenir le feu dans le four à couler. Ce *tiseur* court sans cesse & avec vîtesse autour du four, & met en passant dans les tisars les billettes qu'il trouve toutes préparées sur son passage. Le *tiseur* se relaie toutes les six heures. (*D. J.*)

*TISIA*, (*Géog. anc.*) ville d'Italie, dans le pays des Brutiens. Ses habitans se nomment *Tisiatæ*.

*TISIDIUM*, (*Géog. anc.*) ville d'Afrique, dont Métellus, selon Saluste, donna le commandement à Jugurtha. On croit que c'est la même que Ptolomée nomme *Thisica*, située entre la ville Thabraca & le fleuve Bagrada, au milieu du chemin d'Utique à Carthage, & dans la province que les Romains avoient en Afrique. (*D. J.*)

TISIPHONE, (*Mythol.*) une des furies; couverte d'une robe ensanglantée. *Tisiphone* est assise nuit & jour à la porte du tartare, où elle veille sans cesse. Dès que l'arrêt est prononcé aux criminels, elle se leve armée d'un fouet vengeur, les frappe impitoyablement, & leur présente des serpens horribles; bientôt après elle appelle ses barbares sœurs pour la seconder. Tibulle dit que *Tisiphone* étoit coîffée de serpens au lieu de cheveux. Son nom signifie proprement *celle qui venge les meurtres*. (*D. J.*)

TISONNÉ, adj. (*terme de Maréchal.*) ce mot se dit des chevaux marqués de taches toutes noires, larges comme la main ou environ, éparses çà & là sur le poil blanc. (*D. J.*)

TISONNIER, s. m. (*Forgeron.*) outil de fer dont les ouvriers qui travaillent à la forge, se servent pour attiser le feu. Il y en a de deux sortes, l'un aplati par le bout en forme de palette, & l'autre dont

le bout eſt coudé & tourné en crochet. (*D. J.*)

Tisonnier, outil de *Fondeur en ſable*, eſt une barre de fer de trois piés de long pointue par un bout, dont on ſe ſert pour déboucher les trous de la grille du fourneau. *Voyez* Fourneau & *l'article* Fondeur en sable.

TISRI, ſ. m. (*Hiſt. jud.*) premier mois hébreu de l'année civile & le ſeptieme de l'année eccléſiaſtique ou ſacrée. Les Hébreux le nomment *roſch-haſchana*, c'eſt-à-dire *le commencement de l'année.* Il répond à la lune de ſeptembre, & a trente jours.

On célébroit au premier jour de ce mois la fête des trompettes. *Voyez* Trompettes.

Les années ſabbatiques & du jubilé commençoient le même jour. *Voyez* Jubilé & Sabbatique.

Le troiſieme jour jeûne pour la mort de Gedolias, fils d'Ahican, qui fut tué à Maſpha, comme il eſt rapporté au *IV. liv. des Rois, c. xxv. v.* 29. & dans Jérém. *c. xlj. v.* 2.

Le cinquieme jeûne pour la mort de vingt des principaux docteurs juifs, & en particulier pour celle d'Akiba.

Le dixieme jour étoit la fête de l'expiation ſolennelle. *Voyez* Expiation.

Le quinzieme la fête des tabernacles qui duroit ſept jours. *Voyez* Tabernacles.

Le vingt-trois, les juifs font la fête qu'ils appellent *la réjouiſſance de la loi.* Ils rendent graces à Dieu de la leur avoir donnée, & liſent le teſtament & l'hiſtoire de Moïſe, rapportée au *Deuteronome, ch. xxxiij. & xxxiv. Dictionn. de la Bible, tome III. p.* 687.

*TISSA*, (*Géog. anc.*) petite ville de Sicile au pié du mont Æthna, du côté du ſeptentrion, près du fleuve Onobala, ſuivant la poſition que lui donne Ptolomée, *l. III. c. iv.* Silius Italicus, *l. XIV. v.* 268. écrit *Tiſſe*, & en fait un petit lieu:

. . . . *Et parvo nomine* Tiſſe.

On croit que c'eſt aujourd'hui Randazzo, ou du moins que la ville de Randazzo eſt bâtie auprès de l'endroit où étoit *Tiſſa*. Les habitans étoient nommés *Tiſſenſes*, & non *Tiſſinenſes*, comme écrit Pline, *liv. III. c. viij.* car Ciceron le décide ainſi. (*D. J.*)

TISSER, v. act. (*Gramm.*) c'eſt fabriquer ſur le métier ou autrement, tout tiſſu ou un ouvrage d'ourdiſſage, quel qu'il ſoit, comme la toile, le drap, les étoffes, *&c.*

Tisser, v. act. *terme de Friſeuſe de point*, c'eſt coucher & ranger le tiſſu, ſelon l'ordre du patron; pour faire du point, on cordonne, on *tiſſe*, on fait les brides, on brode, & finalement on fait les picots. (*D. J.*)

Tisser, (*Rubanier.*) c'eſt la maniere de fabriquer la frange ſur le moule, voici comment cela ſe fait; après que les ſoies de la chaîne ſont paſſées dans les liſſes, ainſi qu'il a été dit ailleurs, le bout étant fixé ſur l'enſuple de devant au moyen de la corde à encorder, il eſt queſtion d'y introduire la trame qui eſt ordinairement compoſée de pluſieurs bouts de ſoie retords enſemble, & dont on peut prendre tant de brins que l'on voudra. Cette trame eſt appelée *retord. Voyez* Retord. On approche de cette chaîne un moule de bois, qui eſt de la hauteur & figure que l'on veut donner à la frange; c'eſt-à-dire uni, ſi la frange doit être unie, ou feſtonné, ſi la frange doit être feſtonnée. L'ouvrier ouvrant ſon pas y introduit la trame au moyen de cette ouverture, en paſſant la ſoie qui la compoſe & qu'il tient de la main droite, & le moule de la gauche, & du côté gauche de la chaîne; il commence cette introduction de trame par deſſous le moule, en tenant le bout de cette trame avec les mêmes doigts dont il tient le moule; il ramene cette trame par-deſſus ledit moule, puis il frappe cette duitte avec le doigtier ou coignée qu'il a à la main droite; enſuite il enfonce un autre pas où il fait la même choſe & continue de même; on voit que cette continuité de tours eſt ce qui forme la pente de la frange qui ſera guipée en ſortant de deſſus le métier, ſi elle le doit être, ou coupée ſur le moule ſi c'eſt de la frange coupée; lorſque le moule ſe trouve rempli, l'ouvrier prend une partie de cette

pente qu'il fait gliffer de deffus le moule ( qui va porter pour cet effet un peu en rétréciffant par ce bout ) du côté du rouleau de la poitrine, & tirant la marche du côté des liffes; cette partie de pente ainfi hors du moule fe tortille aifément par fon propre rond, & par le fecours des doigts de l'ouvrier qui entortillent un peu cette partie ayant les doigts paffés dedans, ce qui l'oblige à fe tourner & à former ce qu'on appelle *coupon*; ces différens coupons débaraffent le moule, à l'exception d'une certaine quantité de duittes que l'on y laiffe pour le tenir en refpect, & en laiffant la plus grande portion libre pour recommencer le travail.

TISSERAND, f. m. *terme générique*, ce nom eft commun à plufieurs ouvriers travaillans de la navette, tels que font ceux qui font les draps, les tiretaines, & quelqu'autres étoffes de laine, qui font appellés *tifferans*-drapans, *tiffeurs* ou *tiffiers* : ceux qui fabriquent les futaines fe nomment *tifferands*-futaniers; & ceux qui manufacturent les bafins font appellés *tifferands* en bafins. Pour ce qui eft des autres artifans qui fe fervent de la navette, foit pour fabriquer des étoffes d'or, d'argent, de foie, & d'autres étoffes mélangées pour faire des tiffus & rubans; ils ne font point nommés *Tifferands* : les premiers font appellés *marchands*, *maîtres*, *ouvriers* en draps d'or, d'argent, de foie, & autres étoffes mélangées, ou fimplement *ouvriers* de la grande navette; & les autres maîtres *tiffutiers-rubaniers*; ou bien *ouvriers* de la petite navette. ( *D. J.* )

TISSERAND, f. m. ( *Lain.* ) ouvrier qui travaille de la navette dans les manufactures de lainage, & qui fait fur le métier, de la toile, des draps, des ratines, des ferges, & autres étoffes de laines; c'eft-à-dire toutes ces étoffes telles qu'elles font, avant d'avoir été au foulon & d'avoir reçu aucun apprêt. *Savary*. ( *D. J.* )

TISSERAND, f. m. ( *Toilerie.* ) artifan dont la profeffion eft de faire de la toile fur le métier avec la navette : en quelques lieux on le nomme *toilier*, *telier* ou *tiffier*. En Artois & en Picardie, fon nom eft *mufquinier*. ( *D. J.*)

TISSEUR, *terme de Manufacture*, ouvrier qui travaille fur le métier avec la navette, à la fabrique de toutes fortes d'étoffes de lainage & de toilerie. ( *D. J.* )

TISSU, *terme de Manufacture*, qui fe dit de toutes fortes d'étoffes, rubans & autres ouvrages femblables, faits de fils entrelacés fur le métier avec la navette, dont les uns étendus en longueur s'appellent la *chaîne*, & les autres en-travers font nommés la *trame* de l'ouvrage.

On fabrique les *tiffus* avec toutes les fortes de matieres qu'on peut filer, comme l'or, l'argent, la foie, la laine, le fil, le coton, *&c.*

*Tiffu* fe dit auffi de certaines bandes, compofées de gros fils de chanvre que les Cordiers ont feuls le droit de fabriquer, & qui fervent aux Bourreliers à faire des fangles pour les chevaux de bât & autres bêtes de fomme. *Voyez* SANGLE.

TISSU, *étoffe de foie, d'or & d'argent.* Le *tiffu* eft un drap d'or ou d'argent qui fe fait avec deux chaînes; l'une eft pour faire le fond gros-de-tours au moyen d'une navette de la couleur du fond qui fe paffe au-travers; la feconde qu'on met blanc ou aurore, qu'on nomme *poil*, fert pour paffer une foie blanche ou aurore pour accompagner la navette de fil d'or ou d'argent qu'on paffe enfuite. Cette étoffe eft ordinairement tout or ou tout argent, glacé façonné.

On fait auffi cette étoffe toute en foie qu'on nomme *tiffu* en foie, elle eft toujours à Lyon de $\frac{11}{24}$ d'aunes. *Voy.* ÉTOFFE DE SOIE.

*Tiffu d'or.* Le *tiffu* d'or ou d'argent eft une étoffe dont la dorure eft paffée à-travers avec une navette; cette étoffe eft également montée en gros-de-tours. La chaîne & le poil eft du même compte que celles des brocards, avec cette différence que dans ces *tiffus* elle eft prefque toujours de couleur, & c'eft pour cela qu'il faut que cette étoffe foit accompagnée. L'endroit de cette étoffe fe fait ordinairement deffus; parce qu'ayant peu de fond, fi on le faifoit deffous, la tige feroit trop rude, ce qui fait que pour faire l'endroit deffus, on a foin de ne faire lire que le fond.

Pour faire cette étoffe parfaite, il faut

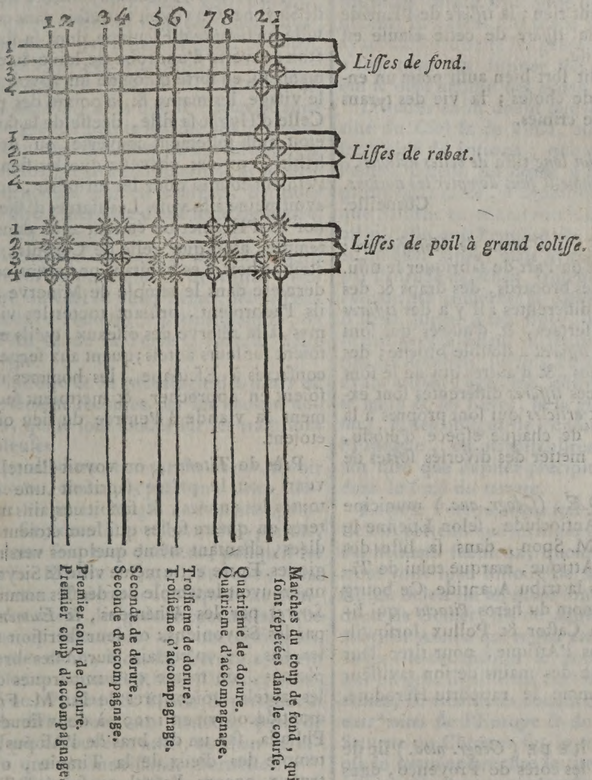
que le poil ne paroisse ni à l'envers, ni à l'endroit. Le fond est armé en taffetas ou gros-de-tours, & le poil de même pour le premier coup de navette qui doit être toujours de la couleur de la chaîne, ainsi que dans tous les gros-de-tours. Le second coup de navette est celui d'accompagnage, dont le poil est armé en raz-de-saint-maur. Le troisieme coup qui est la navette d'or ou d'argent, fait lever une des lisses qui a levé au coup de fond & à l'accompagnage, & baisser également une lisse qui a fait le même jeu. De façon que deux marches suffisent pour le fond & huit pour le poil; savoir quatre pour l'accompagnage, & quatre pour lier la dorure. Et pour faire le course entier, il faut reprendre une seconde fois les deux marches de fond.

Si on vouloit faire cette étoffe d'un seul pié, il faudroit deux marches de fond de plus, & larder les marches d'accompagnage & de dorure entre celles de fond, mais pour l'ordinaire on fait cette étoffe des deux piés.

Les *tissus* d'or dont la chaîne est aurore, n'ont pas besoin d'être accompagnés de même que ceux d'argent; pour lors, on supprime les marches d'accompagnage, & on ne laisse que les quatre qui lient la dorure; ce qui fait en tout six marches.

*Tissu damassé*, ou *toile d'or*. Cette étoffe qui est nouvelle ne se fait ordinairement qu'avec de la laine, qu'on passe à-travers au lieu de fil, comme aux autres étoffes; elle est montée & ornée comme les *tissus* sans accompagnage, c'est-à-dire la chaîne & le poil de la couleur de la dorure: pour faire le damassé, il faut avoir un dessin tel qu'on veut qu'il soit représenté, & tirer ce lac au coup de dorure; le lac tiré, si l'endroit est dessus, on baisse au coup de lame trois lisses de rabat, de maniere qu'il ne reste qu'un quart de la soie tirée qui couvre la laine; ce qui forme une espece de fond sablé, au-travers duquel la dorure paroît si différente des endroits où elle est liée à l'ordinaire, qu'il n'y a personne, sans être connoisseur, qui n'imagine que cette partie n'est pas composée de la même dorure qui se montre ailleurs. Quand l'endroit de la toile se fait dessous, & qu'elle est brochée, pour lors on fait lever trois lisses de chaîne, au lieu de trois de rabat qu'on fait baisser quand l'endroit est dessus; après quoi on continue le travail comme aux autres étoffes.

*Armure d'un tiffu de couleur, l'endroit deffus;* on peut fur la même armure le fabriquer auffi beau deffous que deffus, fans l'armer différemment.




*Tiffu broché.* Il eft compofé & monté comme le *tiffu* courant; ce font les mêmes mouvemens : au lieu de faire l'endroit deffus, on le fait deffous : la navette d'or ou d'argent paffe à travers comme dans les courans, & la liffe qui fervoit à ces derniers à lier à l'envers, les lie dans celui-ci à l'endroit : on ne fait point lever de liffe de liage au coup de navette d'or, comme lorfque l'endroit eft deffus : par conféquent il ne faut pas plus de marches, & dans le cas où l'on voudroit que la partie de dorure qui eft à l'envers de celle-ci fe trouvât liée, pour lors il faudroit quatre marches de liages de plus, parce que celle qui auroit fervi à lier la dorure deffus ou deffous, ne pourroit fervir à lier le broché qui ne l'eft que

dessous, & que la lisse levée empêcheroit de passer.

Tissu, Tissure; (*Synon.*) ces mots se disent au figuré du plan & de l'arrangement d'un ouvrage d'esprit; le *tissu* de ce roman ne vaut rien; la *tissure* de l'Enéide est belle; la *tissure* de cette clause est une & indivise.

*Tissu* se dit fort bien aussi pour un enchaînement de choses; la vie des tyrans est un *tissu* de crimes.

*Là, dans un long* tissu *de belles actions,*
*Il verra comme il faut dompter les nations.*
(*D. J.*) Corneille.

TISSURE, s. f. *terme de Manufacture*; c'est la manie ou l'art de fabriquer le tissu. Les *tissures* des brocards, des draps & des toiles, sont différentes : il y a des *tissures* frappées & sertées, & d'autres qui sont lâches; des *tissures* à double broche; des *tissures* croisées, & d'autres qui ne le sont pas : toutes ces *tissures* différentes sont expliquées aux *articles* qui sont propres à la manufacture de chaque espece d'étoffe, qui font du métier des diverses sortes de tisserands.

*TITACIDÆ*, (*Géogr. anc.*) municipe de la tribu Antiochide, selon Etienne le géographe. M. Spon, dans sa liste des bourgs de l'Attique, marque celui de *Titacidæ*, dans la tribu Acantide. Ce bourg prenoit son nom du héros *Titacus*, qui livra Apina à Castor & Pollux lorsqu'ils vinrent dans l'Attique, pour tirer leur sœur Hélene des mains de son ravisseur Thésée, comme le rapporte Hérodote. (*D. J.*)

TITAN, île de (*Géogr. mod.*) île de France, sur les côtes de Provence, dans le diocèse de Toulon. Cette île est la plus orientale des îles d'Hieres : c'est à cause de cela qu'on lui a donné le nom de *Titan*, c'est-à-dire du côté où se leve le soleil. Les Marseillois & les Grecs l'appeloient autrefois *Hypæa* l'inférieure, parce qu'à l'égard de Marseille, elle est au-dessous des autres : ensuite dans le moyen âge, on lui a donné le nom de *Cabaros*. Elle peut avoir quatre mille pas de long, sur mille de large; mais elle est toute dépeuplée. (*D. J.*)

*TITANA*, (*Géogr. anc.*) ville du Péloponnèse, dans la Sicyonie. Pausanias, *l.* II, *c.* xj & xij, la met à soixante stades de Sicyone. On voyoit autrefois dans cette ville un temple d'Esculape, dont la statue étoit couverte d'une robe de laine & d'un manteau, en sorte qu'on ne lui voyoit que le visage, les mains, & la pointe des piés. Celle d'Hygia sa fille, déesse de la santé, étoit aussi tellement couverte, ou de ses habits, ou des cheveux que les femmes s'étoient coupés pour les lui offrir, qu'on avoit peine à la voir. Les statues d'Alexanor & d'Examérion étoient aussi dans ce temple; ainsi que celle de Coronis, qui étoit de bois. Les habitans porterent cette derniere dans le temple de Minerve, où ils l'adoroient, brûlant toutes les victimes, à la réserve des oiseaux, qu'ils mettoient sur leurs autels; quant aux serpents, consacrés à Esculape, les hommes n'osoient en approcher, & mettoient seulement la viande à l'entrée du lieu où ils étoient.

Près de *Titana*, on voyoit l'autel des vents, où le prêtre sacrifioit une nuit toutes les années, & faisoit certains mysteres en quatre fosses qui leur étoient dédiées, chantant même quelques vers magiques. Entre cette même ville & Sicyone, on trouvoit le temple des déesses nommées *Séveres* par les Athéniens, & *Euménides* par les Sicyoniens : on leur sacrifioit tous les ans, en un certain jour, des brebis pleines, de même qu'aux parques dont les autels étoient près de là. M. Fourmont découvrit en 1729, à deux lieues de Phliasia, sur un des bras de l'Asopus, un temple des dieux de la Titanie, où il trouva encore l'autel consacré à Titan même, avec une inscription en Boustrophédon.

Titana, ville d'Egypte, dont Claudien, *in Phœnic.* fait l'éloge dans ces vers :

*Clara per Ægiptum placidis notissima sacris,*
*Urbs* Titana *eclit.*

On voit assez que par *Titana*, ce poëte entend la ville de Diospolis, ou la ville du soleil; car le soleil a été aussi appellé *Titan*. (*D. J.*)

TITANIE, s. f. (*Antiq. greq.*) τιτανία, fête qu'on célébroit dans quelques pays, en mémoire des Titans. Potter. *Archiæol. græc. t.* I, *p.* 433. (*D. J.*)

TITANO-KERATOPHYTON, s. m. (*Hist. na. Bot.*) nom que Boerhaave donne à une grande plante marine, qu'on trouve aux environs des côtes de la Norwege, & qui ressemble au keratophyton, avec cette différence qu'elle est chargée, &, pour ainsi dire, incrustée d'une sorte de plâtre. (*D. J.*)

TITANS, s. m. *dans la Mythologie*, fils d'Uranus ou de Cœlus & de Vesta, c'est-à-dire du Ciel & de la Terre, selon l'explication d'Hésiode & d'Appollodore, ou de l'Air & de la Terre, suivant celle d'Hygin.

L'histoire & la généalogie des *titans* est diversement racontée par les anciens auteurs, qui se sont fondés sur les traditions fabuleuses.

Appollodore, compte six *titans*, savoir Oceamus, Cælus, Hyperion, Crius, Japet & Saturne; Hygin en compte également six, dont à la réserve d'Hyperion, les noms sont tous différens, puisqu'il les appelle Briarée, Gigez, Sterope, Atlas & Cottus. Il met par conséquent au nombre des *titans*, les géans à cent mains, que beaucoup d'auteurs en ont distingués. D'autres enfin, à ces six freres, ajoutent cinq sœurs nommées Rhea, Themis, Mnémosyne, Phæbé, & Thétis; & prétendent qu'ils firent tous aux hommes part de quelque découverte utile, qui leur en attirera une reconnoissance éternelle.

Il est également difficile de concilier les sentiments des auteurs, sur les actions attribuées à ces *titans*; les uns supposent qu'ils voulurent détrôner Jupiter, & c'est bien le sentiment le plus commun; mais quelques-autres prétendent qu'il fut secouru par Briaré, Gigez & Cottus, contre les autres *titans* leurs freres, tandis que d'autres soutiennent que Briarée fut foudroyé par Jupiter.

Un autre sentiment veut que Cælus, après avoir engendré de sa femme Vesta les trois géans Briarée, Gigés & Cottus, les enferma dans le Tartare; que Vesta outrée de ce mauvais traitement, souleva les *titans* contre leur pere qu'ils détrônerent, & mirent à sa place Saturne, qui ayant aussi maltraité les géans, fut détrôné à son tour par Jupiter son propre fils, qui se défit ensuite des *titans*.

D'autres enfin disent que *titan* étoit fils ainé du Ciel & de Vesta, ou Titée, & frere ainé de Saturne; que quoiqu'il fût l'ainé, il céda ses droits à Saturne à la priere de sa mere, à condition néanmoins que Saturne ne conserveroit aucun enfant mâle, afin que l'empire du ciel revînt à la branche ainée; mais ayant appris que par l'adresse de Rhéa, trois fils de Saturne avoient été conservés & élevés en secret, il fit la guerre à son frere, le vainquit, le prit avec sa femme & ses enfants, & les tint prisonniers jusqu'à ce que Jupiter ayant atteint l'âge viril, délivra son pere, sa mere & ses freres, fit la guerre aux *titans*, & les obligea de s'enfuir au fond de l'Espagne, où ils s'établirent: ce qui a fait dire que Jupiter précipita les *titans* dans le fond du tartare.

Le pere Pezron, dans son antiquité des Celtes, prétend que les *titans* ne sont point des hommes fabuleux, quoique les Grecs aient voilé leur histoire de beaucoup de fables. Selon lui les *titans* sont les descendants de Gomer, fils de Japhet. Le premier fut Aimon qui regna dans l'Asie mineure; le second eut le nom d'Uranus, qui en grec signifie *ciel*; celui-ci porta ses armes, & étendit ses conquêtes jusqu'aux extrémités de l'Europe & de l'Occident; Saturne ou Chronos fut le troisieme, il osa le premier prendre le titre de roi; car jusques-là, les autres n'avoient été que les chefs & les conducteurs des peuples soumis à leurs lois. Jupiter, le quatrieme des *titans*, fut le plus renommé. C'est lui qui par son habileté & ses victoires, forma l'empire des *titans*, & le porta au plus haut point de gloire où il pût atteindre. Son fils Teuta ou Mercure, avec son oncle Dis, que nous nommons *Pluton*, établit les *titans* dans les provinces d'Occident, & surtout dans les Gaules. Cet empire des *titans*

dura environ trois cens ans, & finit vers le temps que les Israelites entrerent en Egypte. Les *titans*, ajoute le même auteur, surpassoient de beaucoup les autres hommes en grandeur & en force de corps: ce qui leur a fait donner par la fable le nom de *géans*.

Hésychius observe que *titan* signifie aussi un *sodomite*, & ajoute que c'est un des noms de l'Antechrist, auquel cas il faut l'écrire en grec par τείταν, afin qu'il renferme le nombre 666, qui dans l'Apocalipse, *c. iij. vers.* 18. font le nombre de la bête.

*TITANUS*, ( *Géog. anc.* ) nom d'un fleuve de l'Asie mineure, & d'une montagne de la Thessalie, selon Hésychius. ( *D. J.* )

*TITARESSUS*, ( *Géog. anc.* ) fleuve de la Thessalie. Vibius-Sequester, *p.* 85. qui dit qu'on le nomme aussi Orcus, ajoute qu'il se jette dans le Pénée, sans mêler ses eaux avec celles de ce dernier fleuve, mais en coulant dessus.

Lucain, *l. VI. v.* 375. *& suiv.* dont les meilleures éditions lisent *Titaresos*, dit que ce fleuve orgueilleux de sortir du Styx, fleuve respecté même par les dieux, dédaigne de mêler ses eaux avec celles d'une riviere commune.

*Solus in alterius nomen cum venerit undæ,*
*Defendit* Titaresos *aquas, lapsusque superne*
*Gurgite Penei pro siccis utitur arvis.*
*Hunc fama est, stygiis manare paludibus amnem,*
*Et capitis memorem, fluvii contagia vilis*
*Nolle pati, superûmque sibi servare timorem.*

Ses eaux, disent les poëtes, en tombant dans celles du Pénée, surnageoient dessus comme de l'huile, c'est que les eaux de ce fleuve étoient fort grasses, à cause des terres par lesquelles elles passoient. Strabon dit que la source du *Titaressus* étoit nommée *Styx*, & qu'on la tenoit pour sacrée par cette seule raison. ( *D. J.* )

*TITARUS*, ( *Géogr. anc.* ) montagne de la Thessalie. Strabon, *l. IX. p.* 431. dit qu'elle touchoit au mont Olympe; & que le fleuve *Titaressus* y prenoit sa source. ( *D. J.* )

TITEL *ou* TITUL, ( *Géog. mod.* ) bourgade de la Haute-Hongrie, dans le comte de Bodrog, sur la rive droite de la Teisse, près de sa jonction avec le Danube. On croit que c'est le *Tibiscum* des anciens. ( *D. J.* )

*TITENUS FLUVIUS*, ( *Géog. anc.* ) fleuve de la Colchide; il se jettoit dans le Pont-Euxin, & donna son nom à une contrée nommée *Titenia*; & par Valerius Flaccus, *Titania tellus*. ( *D. J.* )

TITHÉNIDIES, s. m. ( *Antiq. greq.* ) τιθηνίδια, fête des Lacédémoniens, dans laquelle les nourrices, nommées en grec τιθῆναι, portoient les enfans mâles au temple de Diane Corythallienne, & pendant qu'on immoloit à la déesse des petits cochons pour la santé de ces enfans, les nourrices dansoient au pié de l'autel de la divinité. *Voyez* le détail des cérémonies de cette fête dans Potter, *Archæol. grec. l. II. c. xx. t. I. p.* 432. *& suiv.* ( *D. J.* )

TITHON, s. m. ( *Mithol.* ) tout le monde sait ce que la Mithologie a feint de Tithon & de l'Aurore. La déesse l'aima éperdument, l'enleva dans son char, obtint de Jupiter son immortalité, & oublia de demander qu'il fût à l'abri des outrages du temps. Tithon ennuyé des infirmités de la vieillesse, souhaita d'être changé en cigale, & sa priere lui fut accordée par les dieux. Voilà la fable, voici l'histoire.

*Tithon*, fils de Laomedon, & frere de Priam, étoit un prince aimable & très-bien fait de figure. Le royaume de la Troade, gouverné par Priam, dépendoit de l'empire d'Assyrie: Tithon alla à la cour du roi d'Assyrie, qui lui donna le gouvernement de la Susiane. Il s'y maria dans un âge avancé, & parce que sa femme étoit d'un pays situé à l'orient de la Grece & de la Troade, les Grecs qui tournoient toute l'histoire en fictions, dirent qu'il avoit épousé l'Aurore.

Mais un de nos poëtes modernes enchérissant sur l'ancienne mithologie, a fait des amours de Tithon & de l'Aurore, une nouvelle broderie, qui par sa délicatesse

cateſſe n'en eſt que plus propre à gâter l'imagination ; je n'en veux pour preuve que la morale qui couronne ſon conte ingénieux, car il ne faut pas être injuſte dans ſes critiques. L'auteur, après un tableau pitorreſque de l'entrevue des deux amans, & de la réſolution que l'Aurore, en quittant Jupiter, avoit formée de conſerver les beaux jours de Tithon, ainſi qu'elle le lui déclare, ſans y réuſſir, ajoute :

*L'Amour couvrant leurs yeux de voiles ſéduiſans,*
*Semble éloigner leurs deſtinées ;*
Tithon *ainſi dans la même journée*
*Se retrouve à quatre-vingts ans.*
*La déeſſe eſt en pleurs, ſéchez, dit-il, vos larmes,*
*J'ai vu de mon printems s'évanouir les charmes,*
*J'en regrette la perte, & ne m'en repens pas ;*
*Ce que j'eus de beaux jours, du moins, charmante Aurore,*
*Je les ai paſſé dans vos bras ;*
*Rendez-les moi, grands dieux, pour les reperdre encore !* &c.

(*D. J.*)

*TITHONI-REGIA*, (*Géog. anc.*) palais fameux de l'Ethiopie, ſous l'Egypte. Quinte-Curce, *l. IV. c. viij.* dit que la curioſité de voir le palais de Memnon & de Tithon, emporta Alexandre preſque au-delà des bornes du ſoleil. *Voyez* Diodore de Sicile, *l. II.* (*D. J.*)

*TITHOREA*, (*Géog. anc.*) ville de la Phocide, ſur le mont Parnaſſe. Hérodote, *l. VIII. n.* 32, dit qu'auprès de la ville de Néon il y avoit une cime du Parnaſſe appellée *Tithorea* ; mais Pauſanias, *l. X. c. xxxij.* après avoir rapporté le ſentiment d'Hérodote, dit qu'il y a apparence que toute la contrée ſe nommoit autrefois *Tithorea*, & que dans la ſuite les habitans des villages voiſins s'étant venus établir dans la ville de Néon, cette ville prit peu-à-peu le nom de Tithorea. Le mot eſt corrompu dans Plutarque, *in ſylla*, qui écrit Tithora pour Tithorea. Du temps de Sylla Tithore n'étoit pas une ſi grande ville que du temps que Plutarque écrivoit ; car ce n'étoit alors, dit-il, qu'une forteresse aſſiſe ſur la pointe d'une roche eſcarpée de tous côtés, où les peuples de la Phocide fuyant devant Xerxès, s'étoient retirés autrefois, & y avoient trouvé leur ſalut. (*D. J.*)

TITHOREE, ſ. f. (*Mithol.*) c'étoit une de ces nymphes qui naiſſoient des arbres, & particuliérement des chênes. Elle habitoit ſur la cime du mont-parnaſſe, à laquelle elle donna ſon nom, qui ſe communiqua dans la ſuite à tout le voiſinage, & même à la petite ville de Néon en Phocide. (*D. J.*)

*TITHRAS*, (*Géog. anc.*) bourg de l'Attique, dans la tribu Ægéïde, ſelon Etienne le géographe. Ce bourg dit M. Spon, prenoit ſon nom de Tithras, fils de Pandion. Ce lieu étoit en réputation d'avoir des habitans très-méchans & des figues très-excellentes, ſelon le témoignage de Suidas, d'Ariſtophane & d'Athénée. Il eſt parlé du bourg de Tithras dans une ancienne inſcription qui ſe trouve à Salamine & rapportée par M. Spon.

ΚΑΛΛΙΣΤΩ
ΑΝΤΙΔΩΡΟΥ
ΤΕΙΘΡΑΣΙΟΥ.

(*D. J.*)

*TITHRONIUM*, (*Géog. anc.*) ou *TETHRONIUM*, ſelon Hérodote, ville de la Phocide. Pauſanias, *l. X. c. xxxiij.* dit qu'elle étoit ſituée dans une plaine à 15 ſtades d'Amphicléa, mais qu'on n'y voyoit rien qui fût digne de remarque. (*D. J.*)

TITICACA, (*Géog. mod.*) île de l'Amérique méridionale, dans le Pérou, audience de Lors-Charcas, au milieu d'un lac du même nom, qui paſſe pour être la plus large de toute l'Amérique. Cette île eſt ſeulement éloignée de demi-lieue de la terre-ferme, & elle n'a que cinq à ſix mille pas de circuit. (*D. J.*)

TITIMALE ou TITHYMALE, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot.*) *tithymalus*, genre de plante à fleur monopétale, campaniforme, en godet, découpée & entourée de deux feuilles qui ſemblent tenir lieu de calice. Le piſtil eſt ordinairement triangulaire, il ſort du fond de la fleur, &

devient dans la suite un fruit qui a la même forme que le pistil, & qui est divisé en trois loges, dans lesquelles on trouve des semences oblongues. Tournefort, *inst. rei herb. Voyez* PLANTE.

Il n'y a guere de genre de plante plus étendu que celui des *titimales*; Tournefort en compte soixante-trois especes, dans le nombre desquelles il y en a plusieurs d'étrangeres. Celles que les médecins connoissent le plus, sont le *titimale* des marais, les deux ésules, l'épurge & le petit *titimale* à feuille d'amandier. Tous les *titimales* rendent un suc laiteux, qui dans quelques-uns est plus ou moins caustique.

Le *titimale* des marais, *tithymalus palustris, fruticosus, I. R. H.* 87, a la racine très-grosse, blanche, ligneuse, vivace & rampante. Elle pousse plusieurs tiges à la hauteur de deux ou trois piés, grosses environ comme le petit doigt, rougeâtres, rameuses, revêtues de feuilles alternes, unies, oblongues, vertes, approchantes de celles de l'épurge, mais beaucoup moins grandes, lesquelles périssent l'hiver avec les tiges. Les fleurs naissent au sommet des tiges & des rameaux, petites, jaunes, disposées comme en parasol; ces fleurs sont de deux sortes, selon M. Linnœus, les unes males ou stériles à cinq pétales, & les autres hermaphrodites, à quatre pétales entieres. Après que celles-ci sont passées, il leur succede des fruits relevés de trois coins en forme de verrue, & divisées en trois cellules, qui renferment chacune une semence presque ronde, remplie d'une substance ou moëlle blanche.

Cette plante croît sur les bords sablonneux des rivieres & autres lieux marécageux; elle est commune en Allemagne le long du Rhin; elle ne l'est guere moins en France le long de la Loire; elle fleurit en mai & juin. Toute la plante est laiteuse comme les autres *titimales*, c'est-à-dire, empreinte d'un suc âcre, brûlant & caustique, qui cause à la bouche & aux gencives une inflammation assez durable: passons aux ésules.

Les Apothicaires dans les différens pays ont coutume de donner différentes plantes sous le nom d'*ésules*, & ils choisissent celle qui est la plus commune parmi eux. Les uns emploient la racine de la petite ésule, d'autres celle de la grande ésule, & d'autres se servent de celle du *titimale* des marais. M. Tournefort croit qu'il ne faut pas les blâmer en cela, puisque ces plantes ont les mêmes vertus, & qu'on doit les préparer de la même maniere. On trouve dans les boutiques deux plantes sous le nom d'*ésule*, l'une qu'on appelle la *petite ésuse*, & l'autre la *grande*.

La petite ésule, *tihtymalus cyparissias, I. R. H.* 86, a la racine de la grosseur du doigt, ligneuse, fibreuse & quelquefois rampante, d'une saveur âcre, piquante, & qui cause des nausées. Ses tiges hautes d'une coudée sont branchues à leur sommet. Ses feuilles naissent en très-grand nombre sur les tiges, d'abord semblables à celles de la linaire, molles, & ensuite il en naît de plus menues & capillacées, lorsque la tige se partage en branches. Ses fleurs viennent au sommet des rameaux, disposées en parasol, & sont d'une seule piece, en grelot, verdâtres, & divisées en quatre parties arrondies: leur pistil se change en un fruit triangulaire à trois capsules qui contiennent trois graines arrondies. Toute cette plante est remplie de lait; elle vient par tout le long des chemins & dans les forêts. Sa racine est seulement d'usage extérieurement.

Il sort encore de la même racine plusieurs petites tiges garnies de feuilles plus courtes, épaisses, arrondies, marquées en-dessous de points de couleur d'or. J. Bauhin n'y a remarque aucune fleur, & Rai les regarde comme des avortons. On voit par-là, dit J. Bauhin; ce qu'il faut penser du *tithymalus stictophyllus*, *thalii*, ou du *tithymalus cyparissias, foliis punctis, croceis, notatis*, C. B. & du *tithymalus foliis maculatis, Park.* Ce *titimale* varie beaucoup, selon les différentes saisons & l'âge de la plante; car souvent au printemps elle porte une tête rougeâtre ou jaune. Il n'est pas surprenant que les Botanistes aient parlé avec tant de confusion & d'obscurité, des variétés que M. Tournefort a observées dans cette plante. Cependant il

eſt facile de la diſtinguer des autres eſpeces, ſelon la remarque de Rai, par ſes racines rampantes; par ſa tige peu élevée, par ſes feuilles oblongues, étroites, vertes, molles & tendres, qui ſont en grand nombre ſur la tige, & qui reſſemblent de telle ſorte à celles de la linaire, qu'on y eſt trompé.

La grande éſule, *tithymalus folio pini, fortè Dioſcoridis pithyuſa, I. R. H.* 86, vient dans les champs; elle jette une racine groſſe comme le pouce, longue d'un pié, un peu fibreuſe, d'une ſaveur âcre. Ses tiges ſont hautes d'une coudée, branchues; portant des feuilles ſemblables à celles de la linaire commune. Les découpures de ſes fleurs ont la figure d'un croiſſant. Son fruit eſt triangulaire & à trois capſules. Toute cette plante eſt laiteuſe. J. Rai ſoupçonne qu'elle eſt la même que la précédente.

La racine de la petite éſule, & ſurtout ſon écorce, purge fortement la pituite par les ſelles; mais elle trouble l'eſtomac,& cauſe des inflammations internes dans les viſceres; car ſi on avale un peu de cette écorce, elle laiſſe une impreſſion de feu dans la gorge, dans l'éſophage & dans l'eſtomac même. C'eſt pour cela que les médecins prudens ont coutume de s'en abſtenir; ou du moins ils ne la donnent qu'après l'avoir adoucie ou tempérée de quelque façon.

L'épurge ou la catapuce ordinaire, *tithymalus latifolius, catapucia dictus, I. R. H.* 86. pouſſe une tige à la hauteur d'environ deux piés, groſſe comme le pouce, ronde, ſolide, rougeâtre, rameuſe enhaut, revêtue de beaucoup de feuilles, longues de trois doigts, ſemblables à celles du ſaule, diſpoſées en croix, d'un verd bleuâtre & liſſes. Ses fleurs naiſſent aux ſommités de la tige & des branches, compoſées chacune de quatre petales, épaiſſes, avec pluſieurs étamines déliées, à ſommets arrondis, entourées de deux feuilles pointues & jaunâtres, qui ſemblent tenir lieu de calice. Quand ces fleurs ſont paſſées, il leur ſuccede des fruits plus gros que ceux des autres *titimales*, relevés de trois coins & diviſés en trois loges qui contiennent chacune une ſemence groſſe comme un grain de poivre, preſque ronde, remplie d'une moëlle blanche.

Toute la plante jette un ſuc laiteux abondant, de même que les autres eſpeces de *titimales*; elle croît en tout pays, & fréquemment dans les jardins, où elle ſe multiplie tous les ans de graine juſqu'à devenir incommode; elle fleurit en juillet, & mûrit ſes ſemences en août & en ſeptembre; elle varie en grandeur, ſuivant l'âge, & a les feuilles plus larges ou plus étroites; elle paſſe l'hiver, & périt lorſque ſa graine eſt venue à maturité. Les mendians ſe ſervent ordinairement de ſon lait pour ſe défigurer la peau, & par ce moyen émouvoir la compaſſion des paſſans. Si les poiſſons mangent de ſes feuilles ou de ſes fruits jetés dans un étang; ils viennent à la ſurface de l'eau, couchés ſur le côté, comme s'ils étoient morts, en ſorte qu'on peut les prendre à la main; mais on les fait bientôt revenir en les changeant d'eau.

Le *petit titimale* à feuilles d'amandier, *tithymalus amigdaloïdes, anguſti-folius, I. R. H.* 86, a la racine d'un rouge-brun en-dehors, blanche en dedans, amere, âcre. Elle pouſſe pluſieurs tiges, à la hauteur d'environ un demi-pié, quelquefois d'un pié, grêles; garnies de beaucoup de feuilles longuettes, étroites, d'un verd de mer, d'un goût ſtyptique, âcre & amer. Ses fleurs naiſſent aux ſommets des tiges & des rameaux comme en paraſol, compoſées chacune de quatre feuilles jaunes couleur d'herbe. Quand cette fleur eſt paſſée, il lui ſuccede un fruit verdâtre, liſſe, diviſé en trois loges, dans chacune deſquelles ſe trouve une graine rouſsâtre, boſſue, applatie du côté qu'elle touche aux cloiſons des loges.

Les pharmacologiſtes ont fait encore beaucoup d'eſpeces de *titimales* dans la liſte des remedes; toutes ces eſpeces poſſedent les mêmes propriétés médicinales. On a principalement employé leurs ſemences & leur racine pour l'uſage intérieur. Les ſemences avalées entieres & les racines ſéchées & miſes en poudre ſont des purgatifs très-violens que les médecins n'ordonnent preſque plus, même

dans les hydropisies ou le relâchement est le plus évident & le plus extrême. La poudre de racine de *titimale* n'est plus qu'un remede de charlatan, & les semences un remede de paysan, qui ne réussit même que chez les plus vigoureux.

C'est principalement de l'espece de *titimale* appelée *épurge* ou *catapuce*, que les paysans prennent la semence; & c'est l'ésule principalement dont la racine est usitée. C'est un ancien usage en pharmacie que de faire subir à cette racine ce qu'on appelle une préparation. Cette préparation consiste à en prendre l'écorce moyenne, à la faire macérer pendant vingt-quatre heures dans du fort vinaigre, & à la faire sécher ensuite. On se propose par cette opération de corriger ou de châtrer la trop grande activité de ce remede, & on y réussit en effet, & même selon quelques auteurs, jusqu'au point de la trop affoiblir. La dose de racine d'ésule préparée est, selon les auteurs de matiere médicale, depuis un scrupule jusqu'à un gros en substance. Il est très-vraisemblable que la racine d'ésule, même préparée, est toujours un remede infidele & suspect.

Au reste, la racine qu'on trouve dans les boutiques, sous le nom de *racine d'ésule*, n'est pas toujours tirée de l'une ou de l'autre espece de *titimale*, qui porte ce nom, savoir de la grande ou de la petite ésule. Les apoticaires prennent indifféremment & gardent sous ce nom la racine de plusieurs autres especes de *titimale*, & ce n'est pas là une infidélité blamable, puisque les meilleurs juges en cette matiere assurent que toutes ces plantes ont les mêmes vertus. Tournefort, Géoffroi & le rédacteur du catalogue des remedes simples, qui est à la tête de la pharmacopée de Paris, sont de ce sentiment. (*b*)

TITIMALOIDES, s. m. (*Hist. nat. Bot.*) genre de plante à fleur monopétale, qui a une espece de talon, & dont le pistil devient dans la suite un fruit semblable à celui du *titimale*. *V.* TITIMALE. Tournefort, *inst. rei herb. Voyez* PLANTE.

TITIAS, s. m. (*Mythol.*) un des héros de l'île de Crete, que l'on disoit fils de Jupiter. Le bonheur constant qu'il éprouva, le fit regarder comme un dieu, & lui valut après sa mort les honneurs divins; on crut devoir l'invoquer pour obtenir une heureuse vie; mais apparemment qu'il n'exauça personne, car son culte ne fut pas de longue durée. (*D. J.*)

TITIENS, s. m. pl. (*Antiq. rom.*) il y avoit à Rome un college de prêtres nommés les confreres titiens, *titii sodales*, dont les fonctions étoient de faire les sacrifices & les cérémonies des Sabins. Tacite, dans ses annales, dit qu'ils furent établis par Romulus pour honorer la mémoire du roi Tatius, dont le surnom étoit *Titus*. (*D. J.*)

TITILLATION, s. f. (*Econom. anim.*) état d'un nerf tendu, de façon que s'il l'étoit davantage, on auroit de la douleur. Ce que nous sentons, lorsqu'on nous chatouille les levres ou le nez avec la barbe d'une plume, n'est pas de la douleur; cependant ce sentiment ne peut être supporté long-temps, ce qui excite ces secousses, ces convulsions, ces tremblemens dans les nerfs, n'est point non plus de la douleur.

TITIRI *ou* TITRI, s. m. (*Hist. nat. Icht.*) poisson des îles Antilles, qu'on peut manger par centaine sur le bout de la fourchette: ils ne sont guere plus gros qu'une grosse épingle, & plus petits de moitié. C'est ordinairement pendant la saison des pluies, aux environs des pleines lunes, qu'on le trouve en si grande abondance à l'embouchure des petites rivieres peu profondes, dont l'eau coule dans la mer, qu'il s'en fait une prodigieuse consommation dans tout le pays.

Cette espece n'est point particuliere; c'est un mélange de plusieurs sortes de petits poissons de mer nouvellement éclos, qui cherchent un asile dans les ruisseaux où les gros ne peuvent entrer ni les poursuivre. On peut bien penser que ce poisson ne se prend point à l'hameçon. La maniere de le pêcher est d'étendre au fond de l'eau une grande nappe ou un drap blanc chargé de quelques pierres pour l'assujettir. Le *titiri*, attiré par la blancheur, se rassemble par milliers, & le drap en étant couvert, on l'enleve

par les quatre coints, & on recommence cet exercice jusqu'à ce qu'on en ait rempli plusieurs petits baquets pleins d'eau qu'on a fait apporter exprès. Le *titiri* étant très-délicat, ne peut se garder long-temps. Il faut le manger tout de suite : la maniere de le préparer est de commencer par le bien laver dans plusieurs eaux pour en séparer le sable dont il est toujours couvert; on le fait cuire ensuite dans de l'eau avec du sel & des fines herbes, y ajoutant du beurre, si on se contente de le manger de cette façon. Autrement, après l'avoir retiré avec une écumoire, on le laisse s'égoutter, & on y fait une sauce liée : on peut encore le faire frire, en le saupoudrant de farine, ou bien en former des beignets au moyen d'une pâte claire dont on rehausse le goût avec du jus de bigarade ou de citron.

Le *titiri* est blanc, gras, délicat & toujours très-bon, à quelque sauce qu'on l'accommode. Les Européens qui passent aux îles, en sont très-friands : ce poisson est appelé *pisquet* par les habitans de la Guadeloupe : cependant il ne faut pas le confondre avec le pisquet proprement dit, & connu sous ce nom dans toutes les îles françoises : celui-ci est une espece particuliere qui n'excede guere la grosseur des petits éperlans. *Article de M. le* ROMAIN.

TITITL, s. m. (*Calend. des Méxiq.*) nom du seizieme des dix-huit mois de l'année des Méxicains. Comme l'année de ces peuples commence au vingt-sixieme de février, & que chaque mois est de vingt jours, le mois *tititl* doit commencer le vingt-troisieme décembre. (*D. J.*)

*TITIUM*, FLUMEN, (*Géog. anc.*) fleuve de l'Illyrie. Pline, *l. III. ch. xxj & xxij.* fait entendre que ce fleuve se jetoit dans la mer à Sardona, & qu'il servoit de bornes entre la Liburnie & la Dalmatie. C'est le Titius dont Ptolomée, *l. II. c. xviij.* marque l'embouchure sur la côte entre Sadera Colonia & Scardona. (*D. J.*)

TITMONING, (*Géog. mod.*) ville d'Allemagne dans l'archevêché de Saltzbourg, proche de la riviere de Saltza, sur les confins de l'électorat de Baviere, & à six milles de la ville de Saltzbourg. La peste y fit de grands ravages en 1310, & elle fut incendiée en 1571. *Long.* 30. 25. *lat.* 47. 54. (*D. J.*)

TITRE, s. m. (*Hist. mod.*) inscription qui se met au-dessus de quelque chose pour la faire connoître. *Voyez* INSCRIPTION.

Ce mot se dit plus particuliérement de l'inscription que l'on met à la premiere page d'un livre, qui en exprime le sujet, le nom de l'auteur, *&c. Voyez* LIVRE.

Ce qui embarrasse un grand nombre d'auteurs, c'est de trouver des *titres* spécieux pour mettre à la tête de leurs livres. Il faut que le *titre* soit simple & clair : ce sont là les deux caracteres véritables de cette sorte de composition. Les *titres* fastueux & affectés forment des préjugés contre les auteurs. Les François donnent plus que les autres nations dans la fanfaronnade des *titres*; témoin celui de M. le Pays; *Amitiés*, *Amours*, *Amourettes*, à l'imitation duquel on a fait cet autre, *Fleurs*, *Fleurons*, *Fleurettes*, &c.

TITRE, *en Droit civil & canon*, signifie un chapitre ou une division d'un livre. *Voyez* CHAPITRE & TITRE.

Un *titre* est subdivisé en paragraphes, *&c. Voyez* PARAGRAPHE.

Chacun des cinquante livres du Digeste consiste dans un certain nombre de *titres* qui est plus grand dans les uns que dans les autres. *Voyez* DIGESTE.

TITRE est aussi un nom de dignité, de distinction ou de prééminence, qui se donne à ceux qui en sont decorés. *Voyez* NOBLESSE.

Loyseau observe que les *titres* de rang ou de dignité doivent toujours venir immédiatement après le nom de famille, & avant le titre de la charge. *Voyez* NOM.

Le Roi d'Espagne emplit une page entiere de *titres* pour faire l'énumération de plusieurs royaumes & seigneuries dont il est souverain. Le roi d'Angleterre prend le *titre* de *roi de la Grande-Bretagne, de France & d'Irlande :* le roi de France, celui de *roi de France & de Navarre :* le roi

de Suede s'intitule, *roi de Suede & des Gotgs :* celui de Danemarck, *roi de Danemarck & de Norwege:* celui de Sardaigne, entr'autres *titres*, prend celui de *roi de Chypre & de Jérusalem :* le duc de Lorraine porte le *titre* de *roi de Jérusalem*, *de Sicile*, &c. *Voyez* ROI, *&c.* Les cardinaux prennent pour leurs *titres* les noms de quelques églises de Rome, comme de *Sainte-Cécile*, de *Sainte-Sabine*, *&c.* On les appelle *cardinaux*, *du* titre *de Sainte-Cécile*, &c. *Voyez* CARDINAL.

L'empereur peut conférer le *titre* de *prince* ou de *comte de l'empire ;* mais le droit de suffrage dans les assemblées de l'Empire dépend du consentement des états. *Voyez* ÉLECTEUR & EMPIRE.

Les Romains donnerent aux Scipions les *titres* d'*Africain*, d'*Asiatique*, &c. à d'autres, ceux de *Macédoniens*, *Numidiens*, *Crétiens*, *Parthiens*, *Daciens*, &c. pour faire conserver le souvenir des victoires remportées sur ces peuples. Le roi d'Espagne imite cet exemple, en donnant des *titres* honorables aux villes de son royaume, en récompense de leurs services & de leur fidélité.

TITRE est aussi une certaine qualité que l'on donne à certains princes, par forme de respect, *&c. Voyez* QUALITÉ.

Le pape porte le *titre* de *sainteté* : un cardinal, prince du sang, celui d'*altesse royale*, ou d'*altesse sérénissime*, suivant qu'ils sont plus ou moins éloignés du trône : les autres cardinaux princes, celui d'*altesse éminentissime :* les simples cardinaux, celui d'*éminence* : un archevêque, celui de *grandeur*. [ En Angleterre, celui de *grace* : & de *très-révérend* : les évêques, celui de *fort révérend* : les abbés, prêtres, religieux, *&c.* celui de *révérend.* ] *Voyez* SAINTETÉ, ÉMINENCE, GRACE, RÉVÉREND, PAPE, CARDINAL, *&c.*

Pour ce qui est des puissances séculieres, on donne à l'empereur, le *titre* de *majesté impériale* : aux rois, celui de *majesté* : au roi de France, celui de *majesté très-chrétienne* : au roi d'Espagne, celui de *majesté catholique* : au roi d'Angleterre, celui de *défenseur de la foi* : au turc, celui de *grand-seigneur* & de *hautesse* : au prince de Galles, celui d'*altesse royale* : aux princes du sang de France, celui d'*altesse sérénissime* : aux électeurs, celui d'*altesse électorale :* au grand-duc, celui d'*altesse sérénissime :* aux autres princes d'Italie & d'Allemagne, celui d'*altesse :* au doge de Venise, celui de *sérénissime prince* : à la république & au sénat de Venise, celui de *seigneurie* : au grand-maître de Malte, celui d'*éminence* : aux nonces & aux ambassadeurs des têtes couronnées, celui d'*excellence*, *voyez* EMPEREUR, ROI, PRINCE, DUC, ALTESSE, SÉRÉNITÉ, ÉMINENCE, EXCELLENCE, &c.

L'empereur de la Chine, parmi ses titres, prend celui de *tien-su*, c'est-à-dire, *fils du ciel.* On observe que les Orientaux aiment les *titres* à l'excès. Un simple gouverneur de Schiras, par exemple, après une pompeuse énumération de qualités, seigneuries, *&c.* ajoute les *titres* de *fleur de politesse*, *muscade de consolation & de délices*, &c.

Le grand-seigneur, dans ses patentes, & dans les lettres qu'il envoie, soit aux princes étrangers, soit à ses bachas & autres officiers, prend les *titres* pompeux d'*agent* & d'*image de Dieu.* Tantôt il s'appelle *tuteur du monde*, *gardien de l'univers*, *empereur des empereurs*, *distributeur des couronnes ; réfuge & asile des rois*, *princes*, *républiques & seigneuries affligées ; libérateur de ceux qui gémissent sous l'oppression des Infideles* ; *unique favori du ciel*, *chéri & redouté par-tout.* Tantôt il se qualifie, *propriétaire des célestes cités de la Meque & de Médine*, *gardien perpétuel de la sainte Jérusalem.* Souvent aussi il se dit : *possesseur des empires de Grece & de Trébizonde*, *de soixante-dix royaumes*, *d'un nombre infini de peuples*, *terres & pays conquis en Europe*, *en Asie*, *en Afrique par l'épée exterminante des Musulmans* ; *& maître absolu de plusieurs millions de guerriers victorieux des plus grands fleuves du monde*, *des mers Blanche*, *Noire & Rouge*, *des Palus-Méotides*, &c. Ils en donnent aussi de singuliers aux princes chrétiens ; tels sont ceux qui étoient à la lettre que Soliman Aga présenta à Louis XIV en 1669 de la part de Mahomet IV : *Gloire des princes majestueux de la croyance de Jesus-*

*Christ, choisi entre les grands lumineux de la religion chrétienne, arbitre & pacificateur des affaires qui naissent dans la communauté des Nazaréens, dépositaire de la gravité, de l'éminence & de la douceur; possesseur de la voie qui conduit à l'honneur & à la gloire, l'empereur de France, notre ami, Louis, que la fin de ses desseins soit couronnée de bonheur & de prospérité.*

Parmi les Européens, les Espagnols sur-tout, affectent d'étaler aussi des *titres* longs & fastueux. On sait que Charles-Quint ayant ainsi rempli de tous ses *titres* la premiere page d'une lettre qu'il adressoit à François premier, ce prince ne crut pouvoir mieux en faire sentir le ridicule, qu'en se qualifiant, *François, par la grace de Dieu, bourgeois de Paris, seigneur de Vanvres & de Gentilly*, qui sont deux petits villages au voisinage de Paris.

TITRE, (*Jurisprud.*) signifie quelquefois *qualité*, comme quand on dit *titre d'honneur.*

*Titre* est aussi quelquefois opposé à *commende*, comme quand on dit qu'un bénéfice est conféré en *titre.* On entend aussi par *titre de bénéfice*, quelque fonction qui a le caractere de bénéfice.

*Titre* se prend encore pour la cause en vertu de laquelle on possede, ou on réclame une chose.

*Titre* signifie aussi tout acte qui établit quelque droit; les *titres* pris en ce sens se subdivisent en plusieurs especes.

*Titre apparent* est celui qui paroît valable quoiqu'il ne le soit pas.

*Titre authentique* est celui qui est émané d'un officier public, & qui fait une foi pleine & entiere.

*Titre de bénéfice*, *voyez* ce qui en est dit ci-dessus, & les *mots* BÉNÉFICE & COMMENDE.

*Titre clérical* ou *sacerdotal*, est le fonds qui doit être assuré pour la subsistance d'un ecclésiastique, avant qu'il soit promu aux ordres sacrés.

Anciennement l'on n'ordonnoit aucun clerc sans lui donner un *titre*; c'est-à-dire sans l'attacher au service de quelque église, dont il recevoit de quoi subsister honnêtement.

Mais la dévotion & la nécessité ayant contraint de faire plus de prêtres qu'il n'y avoit de bénéfices & de *titres*, il a fallu y apporter un remede, qui est de faire un *titre* feint au défaut de bénéfice, en assurant un revenu temporel pour la subsistance de l'ecclésiastique.

Les conciles de Nicée & de Calcédoine, celui de Latran en 1179, le concile de Trente, ceux de Sens en 1528, de Narbonne en 1551, de Reims & de Bordeaux en 1591, d'Aix en 1585, de Narbonne en 1609, de Bordeaux en 1624, & les quatre & cinquieme conciles de Milan, en ont fait un réglement précis.

L'ordonnance d'Orléans prescrit la même chose.

Un bénéfice peut servir de *titre* clérical, pourvu qu'il soit de revenu suffisant.

La quotité du *titre* clérical a varié selon les temps & les lieux. L'ordonnance d'Orléans n'exigeoit que 50 liv. de rente; mais les dépenses ayant augmenté, il a fallu aussi augmenter à proportion le *titre* clérical. A Paris & dans plusieurs autres diocèses, il doit présentement être au moins de 150 liv. de revenu.

La constitution de ce *titre* ne peut être alterée par aucune convention secrete.

On ordonne pourtant sous le *titre* de religion, les religieux des monasteres fondés, & les religieux mendians, sous le *titre* de pauvreté. Quelquefois aussi les évêques ordonnent sous ce même *titre*, des clercs séculiers; mais il faut en ce cas, qu'ils leur conferent au plutôt un bénéfice suffisant pour leur subsistance; & si c'est un évêque étranger qui ordonne l'ecclésiastique, en vertu d'un démissoire, c'est à l'évêque qui a donné le démissoire, à donner le bénéfice. *Voyez* les *mémoires du clergé*, d'Héricourt, & les *mots* CLERC, ECCLÉSIASTIQUE, ORDRES SACRÉS, PRÊTRISE.

*Titre coloré* est celui qui paroît légitime, & qui a l'apparence de la bonne foi, quoiqu'il ne soit pas valable, ni suffisant pour transférer seul la propriété, si ce n'est avec le secours de la prescription. *Voyez* POSSESSION, PRESCRIPTION.

*Titre constitutif* est le premier *titre* qui établit un droit, ou une chose. *Voyez ci-*

*après* TITRE DÉCLARATIF & TITRE ÉNONCIATIF.

*Titres de la couronne*, ce sont les chartres & autres pieces qui concernent nos rois, les droits de leur couronne, & les affaires de l'état. *Voyez* CHARTRES DU ROI & TRESOR DES CHARTRES.

*Titre déclaratif* est celui qui ne constitue pas un droit, mais qui le suppose existant, & qui le rappelle.

*Titre énonciatif* est celui qui ne fait qu'énoncer & rappeler un autre *titre*, & qui n'est pas le *titre* même sur lequel on se fonde.

*Titre exécutoire* est celui qui emporte l'exécution parée contre l'obligé, comme une obligation ou un jugement expédiés en forme exécutoire. *Voyez* OBLIGATION, JUGEMENT EXÉCUTOIRE, EXÉCUTION PARÉE, FORME EXÉCUTOIRE.

*Titres de familles*, ce sont les extraits de baptèmes, mariages & sépultures, les généalogies, les contrats de mariages quittancés de dot & de douaire; les donations, testamens, partages & autres actes semblables, qui ont rapport à ce qui s'est passé dans une famille.

*Titre gratuit* est celui par lequel on acquiert une chose sans qu'il en coûte rien. L'ordonnance des donations porte qu'à l'avenir il n'y aura que deux formes de disposer de ses biens à *titre gratuit*; savoir, les donations entre vifs, & les testamens ou codicilles.

*Titre lucratif* est celui en vertu duquel on gagne quelque chose, comme une donation ou un legs. Par le terme de *titre lucratif*, on entend souvent la cause lucrative, comme le legs, plutôt que le *titre* ou acte qui est le testament ou codicille contenant le legs.

C'est une maxime, en fait de *titres* ou de causes lucratives, que deux *titres* de cette espece ne peuvent pas concourir en faveur d'une même personne; ce n'est pas que l'on ne puisse faire valoir les deux *titres*, en corroborant l'un par l'autre, cela veut dire seulement que l'on ne peut pas exiger deux fois la même chose en vertu de deux *titres* différens.

*Titre nouvel*, c'est proprement *renovatio tituli*; c'est la reconnoissance que l'on fait passer à celui qui doit quelque somme ou quelque rente, soit pour empêcher la prescription, soit pour donner l'exécution parée contre l'héritier de l'obligé. Le *titre nouvel* tient lieu du *titre* primitif, & y est toujours présumé conforme, à moins qu'il n'y ait preuve du contraire. *Voyez* TITRE PRIMITIF.

*Titre onéreux* est celui par lequel on acquiert une chose, non pas gratuitement, mais à prix d'argent, ou moyennant d'autres charges & conditions, comme un contrat de vente ou d'échange, un bail à rente. *Voyez* TITRE GRATUIT, ACHAT, VENTE, ÉCHANGE, &c.

*Titre présumé* est celui que l'on suppose exister en faveur de quelqu'un, & que cependant on reconnoît ensuite qu'il n'a pas.

*Titre primitif* ou *primordial*, est le premier *titre* qui établit un droit ou quelque autre chose, à la différence des *titres* seulement déclaratifs ou énonciatifs, qui ne font que supposer le droit où en est encore le *titre*, & du *titre* nouvel qui est fait pour proroger l'effet du *titre* primitif.

*Titre sacerdotal* est la même chose que *titre clérical*. Voyez *ci-devant* TITRE CLÉRICAL.

*Titre translatif de propriété*, est celui qui a l'effet de faire passer la propriété de quelque chose, d'une personne à une autre, comme un contrat de vente, une donation, &c. à la différence du bail à loyer, du déport, & autres actes semblables qui ne transferent qu'une jouissance précaire.

*Titre vicieux* est celui qui est défectueux en la forme, comme un acte non signé; ou au fond, comme une donation non acceptée par le donataire. C'est une maxime qu'il vaut mieux n'avoir pas de *titre*, que d'en avoir un vicieux. Il ne s'ensuit pourtant pas de là que l'on ne puisse pas s'aider pour la prescription d'un *titre* coloré, qui seroit seul insuffisant pour transmettre la propriété, comme quand on a acquis d'un autre que le véritable propriétaire : on entend en cette occasion par *titre vicieux*, celui dont le défaut est tel que la personne même qui s'en sert n'a pu l'ignorer, & qu'elle n'a

pu

pu prescrire de bonne foi en vertu d'un tel *titre*; comme quand le *titre* de la jouissance est un bail à loyer, ou un séquestre, c'est le cas de dire *qu'il vaudroit mieux n'avoir pas de* titre, *que d'en avoir un vicieux*, parce que l'on peut prescrire par une longue possession sans *titre*; au lieu que l'on ne peut prescrire en vertu d'un *titre* infecté d'un vice tel que celui que l'on vient d'expliquer, par quelque temps que l'on ait possédé. (*A*)

TITRE, (*Hist. ecclés.*) *titulus*; c'est un des anciens noms donnés aux églises ou temples des premiers chrétiens. On fait qu'on les appeloit ainsi, parce que quand une maison étoit confisquée au domaine de l'empereur, la formalité que les officiers de justice observoient, étoit d'attacher au-devant de cette maison une toile où étoit le portrait de l'empereur, ou son nom écrit en gros caracteres, & cette toile s'appeloit titre, *titulus*: la formalité s'apppeloit *l'imposition du* titre, *tituli impositio*. Or, comme cela marquoit que cette maison n'étoit plus à ses premiers maîtres, mais appartenoit à l'empereur, les Chrétiens imiterent cette maniere de faire passer une maison, du domaine d'un particulier, au service public de Dieu. Lorsque quelque fidele lui consacroit la sienne, il y mettoit pour marque une toile, où au lieu de l'image ou nom de l'empereur, on voyoit l'image de la croix; & cette toile s'appeloit *titre*, comme celle dont elle étoit une imitation. De-là les maisons mêmes où étoient attachées les croix, furent appelées *titres*.

Il y a quelques auteurs qui aiment mieux faire venir le nom de *titre*, de ce que chaque prêtre prenoit son nom & *titre* de l'église dont il étoit chargé pour la desservir; mais la premiere origine est plus vraisemblable, car on lit que le pape Evariste partagea les *titres* de Rome à autant de prêtres, l'an 112 de J. C. ce qui semble indiquer que les églises s'appeloient *titres* avant qu'elles fussent partagées aux prêtres. Il faut seulement remarquer que dans la suite, toutes les églises ne furent plus appelées *titres*, & que ce nom fut seulement réservé aux plus considérables de Rome. (*D. J.*)

TITRE, (*Poésie dramatiq.*) ce que les Latins nomment *titre*, *titulus*, les Grecs l'appellent διδασκαλία, *enseignement*, *instruction*. C'étoit autrefois la coutume de mettre des *titres* ou instructions à la tête des pieces de théâtre; & cet usage apprenoit aux lecteurs dans quel temps, dans quelle occasion, & sous quels magistrats ces pieces avoient été jouées. Cependant on ne mettoit de *titres* qu'aux pieces qui avoient été jouées pour célébrer quelque grande fête, comme la fête de Cérès, celle de Cybele, ou celle de Bacchus, *&c*. La raison de cela, est qu'il n'y avoit que ces pieces qui fussent jouées par l'ordre des magistrats. Mais il ne nous reste point de *titre* entier d'aucune piece greque ou latine, non pas même de celles des Térence; car on n'y trouve point le prix, c'est-à-dire, l'argent que les édiles avoient payé à Térence pour chacune de ces pieces: & c'est ce qu'on avoit grand soin d'y mettre.

On poussoit même dans la Grece cette exactitude si loin, qu'on y marquoit les honneurs qu'on avoit faits au poëte, les bandelettes dont on l'avoit décoré, & les fleurs qu'on avoit semé sur ses pas. Mais cela ne se pratiquoit qu'en Grece, où la comédie étoit un art honnête & fort considéré; au lieu qu'à Rome ce n'étoit pas tout-à-fait la même chose.

Il ne nous reste plus qu'à donner un exemple d'un des *titres* latins, mais tronqué; c'est celui de l'*Andrienne*, la premiere comédie de Térence.

*Mitulus, seu didascalia.*

*Acta ludis Megalensibus, C. M. Fulvio & M. Glabrione ædilibus curulibus; egerunt L. Ambivius Turpio. L. Attilius Prænestinus. Modos fecit Flaccus Claudii, tibiis paribus dextris & sinistris, & est tota græca. Edita M. Marcello. C. Sulpicio Coss.*

» Titre, ou la didascalie.

» Cette piece fut jouée pendant la fête
» de Cybele, sous les édiles curules
» Marcus Fulvius & Marcus Glabrio,
» par la troupe de Lucius Ambivius Tur-
» pio & de Lucius Attilius de Preneste,

» Flaccus, affranchi de Claudius fit la » musique, où il employa les flûtes égales, droites & gauches. Elle est toute » grecque. Elle fut représentée sous le » consulat de M. Marcellus & de C. Sulpicius ». (*D. J.*)

TITRE, *terme d'Imprimeur*; c'est un petit trait qu'on met sur une lettre pour marquer quelque abbréviation. (*D. J.*)

TITRE, *terme de Manufacture*; c'est la même que la marque que tout ouvrier est tenu de mettre au chef de chaque piece de sa fabrique. (*D. J.*)

TITRE, *à la Monnoie*; on appelle ainsi en fait d'or & d'argent le degré de finesse & de bonté de ces métaux. Ce *titre* varie selon les degrés de la pureté du métal, il appartient aux souverains de fixer les especes d'or & d'argent.

Les souverains ordonnent sagement aux orfevres & autres ouvriers tant en or que en argent, de ne donner que de l'or à 24 carats, & de l'argent du titre de 12 deniers : le but de cette précaution est d'empêcher les ouvriers d'employer les monnoies courantes à la fabrique des ouvrages de leurs professions; la perte qu'ils souffriroient en convertissant ces matieres de moindres *titres* en des ouvrages de pur or, ou d'argent fin, a paru le plus sûr moyen pour leur éviter une tentation qui auroit été capable de ruiner le commerce par la rareté des especes; mais en prescrivant des lois séveres aux orfevres, pour les obliger à donner du fin, & aux monnoyeurs, pour les engager après l'affinage, & la fabrique d'une quantité de matieres, de rendre tant d'especes de tel poids & de tel *titre*, on a remarqué qu'il étoit presque impossible aux ouvriers d'atteindre, sans perte de leur part, au point prescrit par les lois. Il y a toujours quelques déchets dans les opérations, quelque perte de fin parmi l'alliage ou les scories qui demeurent; on a cru qu'il étoit juste d'avoir quelque indulgence à cet égard, & de regarder le *titre* & le poids comme suffisamment fournis, lorsqu'ils en approchent de fort près; & afin qu'on sût à quoi s'en tenir, les lois ont réglé jusqu'où cette tolérance seroit portée.

Par exemple; un batteur d'or qui fournit de l'argent au *titre* de 11 deniers 18 grains, est censé avoir fourni du fin, de l'argent d'aloi, quoiqu'il s'en faille 6 grains qu'il ne soit au *titre* de 12 deniers; & qu'ainsi cet argent contienne 6 grains d'ailliage : cette indulgence est ce qu'on appelle *remede*, c'est-à-dire, *moyen*, pour ne point faire supporter à l'ouvrier des déchets inévitables.

Il y a deux sortes de remedes, celui qu'on accorde sur le *titre*, & celui qu'on accorde sur le poids. Le premier se nomme *remede d'aloi*, l'autre *remede de poids*. Il y a pareillement *foiblage d'aloi* & *foiblage de poids*. C'est une diminution du *titre* ou du poids, au dessous du remede, ou de l'indulgence accordée par les lois; c'est une contravention punissable. Quand l'or & l'argent sont considérablement au-dessous du *titre* prescrit par les lois, c'est de l'or bas ou de bas argent; quand l'or est audessous de 17 carats, on le nomme encore *tenant or*, s'il tire sur le rouge, & *argent tenant or*, s'il tire sur le blanc; quand l'or est au-dessous de douze carats, & l'argent au-dessous de six deniers, c'est-à-dire, que l'or contient douze parties d'alliage avec douze de sa matiere, & que l'argent contient six parties ou plus de matiere étrangere avec six d'argent véritable, ces métaux s'appellent *billon*, nom qu'on donne aussi à la monnoie de cuivre mêlée d'un peu d'argent, & à toutes les monnoies, même de bon *titre* & de bon aloi, mais dont le cours est défendu pour leur substituer une nouvelle fonte.

TITRE, *terme de chasse*; c'est un lieu ou un relais, où l'on pose les chiens, afin que quand la bête passera, ils la courent à propos; ainsi mettre les chiens en bon *titre*, c'est les bien poster. (*D. J.*)

TIRE-PLANCHE, s. m. *terme de Libraire*; c'est le nom qu'on donne au *titre* d'un livre, lorsqu'il est gravé en taille-douce avec des ornemens historiés, & qui ont rapport à la matiere de l'ouvrage.

TISCHEN, (*Géog. mod.*) petite ville de Boheme, dans la Moravie, près de Stramberg, vers les frontieres de la Silésie.

TITTENIDIES, s. f. pl. (*Ant. greq.*) fête des Lacédémoniens, dans laquelle les

nourrices portoient les enfans mâles dans le temple de Diane Corythallienne ; & pendant qu'on immoloit à la déesse de petits cochons pour la santé de ces enfans, les nourrices dansoient. Ce mot vient de τιτθη, *nourrice*. ( *D. J.* )

TITTLISBERG, ( *Géog. mod.* ) montagne de Suisse, dans le canton d'Underwald; c'est une des plus hautes de la Suisse, & son sommet est toujours couvert de neige.

*TITUBCIA*, ( *Géog. anc.* ) ville de l'Espagne tarragonoise. Ptolomée, *l. II. c. vj.* la donne aux Carpetains. Quelques-uns veulent que ce soit aujourd'hui Xétafe, & d'autres Bayonne. ( *D. J.* )

TITUBATION, s. f. ( *Astrologie.* ) *voyez* TRÉPIDATION.

TITULAIRE, ( *Jurispr.* ) est celui sur la tête duquel est le titre d'un office ou d'un bénéfice.

Le *titulaire* d'un office est celui qui est pourvu dudit office; le propriétaire est quelquefois autre que le *titulaire*. *Voyez* OFFICE.

En fait de bénéfice le *titulaire* est celui qui est pourvu d'un bénéfice en titre, à la différence de celui qui n'en jouit qu'en commande, qu'on appelle *abbé* ou *prieur commandataire*, selon la qualité du bénéfice. *V. les mots* COMMANDE & BÉNÉFICE. ( *A* )

TITULAIRE, se dit, *dans l'Ecriture*, de la grosse bâtarde & de la grosse ronde, qui servent de titre dans tous les ouvrages d'écriture.

TITUS, ( *Hist. Rom.* ) Cet empereur, surnommé *l'amour & les délices du genre humain*, étoit fils de Titus Vespasien, dont il fut successeur à l'empire. Il fut élevé à la cour avec Britannicus, & leur éducation fut confiée aux mêmes maîtres. Leur amitié formée dès l'enfance n'éprouva aucune altération : ils étoient assis sur le même lit, lorsque Britannicus fut empoisonné; *Titus* même goûta du fatal breuvage, dont il se ressentit le reste de sa vie. La mort qui enleva le jeune prince, fit mieux éclater la tendresse reconnoissante de *Titus* qui érigea à son ami une statue d'or dans son palais, & une autre d'ivoire qu'il plaça dans le cirque où elle fut conservée pendant plusieurs siecles. La nature l'avoit comblé de tous ses dons ; ses graces touchantes tempéroient sa gravité naturelle. Sérieux sans être austere, il inspiroit également l'amour & le respect : fort & vigoureux, il étoit infatigable dans tous les exercices du corps où il signaloit son adresse. C'étoit en variant son travail qu'il trouvoit du délassement : il fit de grands progrès dans les langues greque & latine, dont il posséda l'atticisme & l'urbanité. La musique si propre à adoucir les mœurs, fit ses délices, & il excella surtout à pincer la harpe. Les poëmes qu'il composa dans ses loisirs, auroient fait honneur à ceux dont la poésie étoit l'unique occupation. Ce fut dans la Germanie & l'Angleterre qu'il fit son apprentissage d'armes en qualité de tribun. La multitude des monumens qu'on lui érigea dans ces provinces, & qu'il ne sollicita point, fut un tribut de la reconnoissance publique. La guerre étant terminée, il se consacra aux fonctions du barreau où il se distingua par ses talents, & plus encore par son intégrité. Il épousa Aricidie, fille d'un chevalier romain qui avoit commandé les gardes prétoriennes. Etant morte sans lui donner d'enfants, il contracta un second mariage avec Maria Fulvia, aussi illustre par sa naissance que par sa modestie : il fit divorce avec elle après qu'il en eut eu une fille. Cette inconstance fit juger qu'il n'étoit point indifférent au plaisir de l'amour; mais dans ces siecles corrompus, l'impudicité avoit tellement infecté tous les cœurs, qu'on ne la mettoit plus au nombre des vices. *Titus* accompagna son pere en Judée, où il eut le commandement d'une légion ; les deux plus fortes villes de cette province furent subjuguées par ses armes. Il fut arrêté dans le cours triomphant de ses prospérités, pour aller à Rome féliciter Galba sur son avénement à l'empire. Etant abordé à Paphos, l'oracle de Vénus lui prédit sa grandeur future, & sur la foi de cette promesse, il n'osa continuer son voyage, dans la crainte que cette prédiction ne lui devînt funeste à Rome. Son pere parvenu à l'empire, lui laissa la conduite de la guerre de Judée qu'il termina par la conquête de

Jérusalem. Les légions témoins de son courage, le proclamerent empereur. En vain il rejeta cet honneur, il n'en fut pas moins soupçonné d'avoir prétendu à l'empire d'Orient; d'autant plus qu'en abordant en Egypte, il avoit ceint son front du diadême des rois, le jour où l'ont fit la consécration du bœuf Apis dans la ville de Memphis. Ce fut pour dissiper ce soupçon injurieux à sa gloire qu'il s'embarqua furtivement sur un vaisseau marchand pour se rendre sans suite & sans escorte à Rome, où son pere fut agréablement surpris de son arrivée imprévue. Depuis ce moment, il fut associé au gouvernement de l'empire; il exerça conjointement avec Vespasien la charge de tribun, & il l'eut pour collegue dans ses sept consulats. Ce fut le seul temps de sa vie où il ne ménagea point assez les intérêts de sa gloire; févere jusqu'à la cruauté, il fit assassiner tous ceux dont la fidélité lui paroissoit suspecte. Aulus Cicinna, personnage consulaire qu'il avoit invité à souper, fut massacré par ses ordres, en entrant dans la salle du festin. Tant de meurtres rendirent leur auteur l'exécration du public. *Titus* fumant du sang des principaux citoyens, fut élevé à l'empire dans ces odieuses circonstances. Rome tremblante crut qu'on alloit renouveller les mêmes horreurs qu'elle avoit éprouvées sous Caligula & Néron. Ces sinistres impressions furent bientôt effacées. *Titus* devenu homme nouveau, se dépouilla de toutes ses affections vicieuses; ses profusions modérées ne furent plus que des libéralités judicieuses & réfléchies; ses soupers qu'il prolongeoit jusqu'au milieu de la nuit avec les plus insignes débauchés, n'offrirent plus que des exemples de frugalité & de tempérance: maître de ses passions, il fit taire son amour pour Bérénice qu'il renvoya dans ses états par délicatesse pour les Romains qui auroient murmuré d'obéir à une reine étrangere. Les impositions furent adoucies, & chacun jouit sans inquiétude de ses héritages. Sa magnificence éclata par un emphitéâtre qu'il fit élever, & par les dépenses des combats de gladiateurs contre lesquels il fit lâcher cinq mille bêtes farouches, dont les unes firent un horrible carnage: il offrit encore le spectacle d'un combat naval. Les nouveaux césars avoient coutume de reprendre les biens que leurs prédécesseurs avoient cédés à leurs favoris; il abolit cette avare coutume, & chacun resta possesseur tranquille des biens qu'il avoit obtenus. Jamais on ne l'aborda sans se retirer comblé de ses bienfaits; il avoit coutume de dire qu'on ne devoit pas s'en aller triste, quand on avoit parlé à son prince. Un jour qu'il se souvint de n'avoir obligé personne, il s'écria: *Mes amis, j'ai perdu la journée.* Les malheurs dont l'Italie fut frappée par l'embrasement du mont Vésuve, & l'incendie de Rome, furent réparés par les largesses de ce prince. Il dépouilla ses maisons de plaisance des ornemens les plus précieux, pour en embellir les temples & les bâtimens publics. Les ravages de la peste désolerent Rome & l'Italie, il employa les secours de la religion & des hommes pour en arrêter le cours. Il fournit gratuitement aux malades tous les remedes qui pouvoient les soulager. Les délateurs qui jusqu'alors avoient été accrédités, tomberent dans l'infamie; les uns furent battus de verges dans la place, les autres furent exilés dans des iles mal saines, afin de purger la terre de ceux qui en troubloient l'harmonie. Sa clémence ingénieuse lui fit rechercher la dignité de grand pontif qui défendoit de se souiller du sang humain: il ne prononça depuis aucun arrêt de mort, & quoiqu'il s'offrit plusieurs occasions de se défaire de ses ennemis, il protesta qu'il aimoit mieux périr que punir. Deux patriciens furent convaincus d'avoir aspiré à l'empire, il se contenta de les faire avertir de se désister de leur entreprise, en leur remontrant que c'étoient les dieux & les destins qui disposoient des empires. Dès qu'il fut instruit de leur répentir, il les invita à souper avec lui, & le lendemain il les mena au combat des gladiateurs, où les ayant fait asseoir à côté de lui, il leur remit les glaives des combattans pour essayer s'ils oseroient en faire usage contre lui. Tant de confiance lui

gagna tous les cœurs ; il n'eut qu'un ennemi, ce fut Domitien son frere qui lui tendit plusieurs embûches, & qui sollicita les armées à la révolte. Au lieu de l'en punir, il le déclara son successeur & son collegue, & l'ayant entretenu en secret, il le conjura, les larmes aux yeux, d'avoir pour lui un retour fraternel. Il alloit pour prendre quelque délassement dans le pays des Sabins, lorsque sur sa route il fut attaqué d'une fievre qui le mit au tombeau, dans le même village où son pere étoit mort. Avant de rendre le dernier soupir, il lança ses regards vers le ciel en se plaignant des dieux qui l'enlevoient dans le midi de sa vie. Il fut pleuré comme un pere par le peuple & le sénat : il n'avoit que quarante - deux ans, dont il en avoit régné deux & près de trois mois. On l'accusa d'avoir eu commerce avec la femme de son frere nommée *Domitia* ; mais elle jura qu'elle n'avoit jamais commis d'adultere avec lui : on crut devoir l'en croire sur sa parole, d'autant plus que cette femme effrontée aimoit à grossir la liste de ses amans adulteres. (*T-N.*)

TITYRES, s. m. pl. (*Ant. rom.*) Strabon & d'autres auteurs admettent des *tityres* dans la troupe bacchique : ils avoient tout-à-fait la figure humaine ; des peaux de bêtes leurs couvroient une petite partie du corps. On les représentoit dans l'attitude des gens qui dansent en jouant de la flûte : quelquefois ils jouoient en même temps de deux flûtes, & frappoient des piés sur un autre instrument appelé *scabilla* ou *crupezia*. Virgile & Théocorte emploient le nom de *tityres* dans leurs bucoliques, & le donnent à des bergers, qui jouissant d'un grand loisir, s'amusent à jouer de la flûte en gardant leurs troupeaux. (*D. J.*)

TITYRINE, (*Musiq. instrum. des anc.*) espece de flûte des anciens, faite de roseau, comme le dit Athénée, *l. V. Deipnos.* il paroît que c'est la même que le tityrion, dont il est fait mention à l'*article* FLUTE, (*Littérat.*) (*F. D. C.*)

*TITYRUS*, (*Géog. anc.*) montagne de l'île de Crete, dans la Cydonie, qui étoit une contrée, ou une plage dans la partie occidentale de l'île, & qui prenoit son nom de la ville de Cydonia. Il y avoit sur cette montagne un temple nommé *Dictynæum Templum.* (*D. J.*)

TITYUS, (*Mythol.*) fils de la terre, dont le corps étendu couvroit neuf arpens : ainsi parle la fable. *Tityus* étoit, selon Strabon, un tyran de Panope, ville de Phocide, qui, pour ses violences, s'attira l'indignation du peuple. Il étoit fils de la Terre, parce que son nom signifie *terre* ou *boue.* Il couvroit neuf arpens, ce que les Panopéens, selon Pausanias, entendent de la grandeur du champ où est la sépulture, & non de la grandeur de sa taille.

Homere prétend que ce tyran ayant eu l'insolence de vouloir attenter à l'honneur de Latone, lorsqu'elle traversoit les délicieuses campagnes de Panope, pour aller à Pytho, il fut tué par Apollon à coups de fleches, & précipité dans les enfers. Là, une insatiable vautour attaché sur sa poitrine, lui dévore le foie & les entrailles, qu'il déchire sans cesse, & qui renaissent éternellement pour son supplice.

*Rostroque immanis vultur adunco,*
*Immortale jecur tundens, fœcundaque pœnis*
*Viscera ; rimaturque epulis ; habitatque sub alto*
*Pectore, nec fibris requies datur ulla renatis.*
Æneid. *l. VI. v.* 597.

Cette fiction, dit Lucrece, nous peint les tourmens que causent les passions, qui, suivant les anciens, avoient leur siege dans le foie : « le véritable *Titye* est » celui dont le cœur est déchire par l'a- » mour, qui est dévoré par de cuisantes » inquiétudes, & travaillé par des sou- » cis cruels.

*At Tityus nobis hic est, in amore jacentem*
*Quem volucres lacerant, atque exest anxius angor,*
*Aut aliæ quævis scindunt torpedine curæ.*

Il eſt ſingulier qu'après avoir repréſenté *Tityus*, comme un de ces fameux criminels du tartare, je doive ajouter que ce *Tityus* avoit cependant des autels dans l'île d'Eubée, & un temple où il recevoit des honneurs religieux; c'eſt Strabon qui nous le dit. (*D. J.*)

TIVICA, (*Géog. mod.*) bourg que les géographes qualifient de petite ville d'Eſpagne en Catalogne, & dans la viguerie de Tarragone.

TIVIOL, LE, (*Géog. modern.*) ou la *Tive*, riviere de l'Ecoſſe méridionale, dans la province de Tiviodale qu'elle traverſe, & ſe jette dans la Twede. (*D. J.*)

TIVIOTDALE, (*Géogr. mod.*) province de l'Ecoſſe méridionale, le long de la riviere de Tiviot, dont elle emprunte le nom. Elle eſt bornée au nord par la province de Merch, au levant par celle de Liddeſdale, & au couchant par celle de Northumberland. Elle eſt fertile en blé & en pâturage; ſa longueur eſt d'environ trente milles, & ſa largeur moyenne de douze. (*D. J.*)

TIVOLI, PIERRE DE, (*Hiſt. nat.*) en italien *tevertino*. C'eſt le nom qu'on donne à une pierre qui ſe trouve aux environs de *Tivoli*; elle eſt d'une couleur de cendres mêlée de verdâtre, poreuſe & remplie de taches brunes & de *mica*. Ce qui n'empêche point qu'elle ne faſſe feu lorſqu'on la frappe avec de l'acier. M. d'Acoſta met cette pierre parmi les grais, mais M. de la Condamine la regarde comme de la lave produite par des embraſemens de volcans. Les Italiens l'appellent auſſi *pietra tiburtina di Roma*, ou *il peperino di Roma*. Voyez *l'article* LAVE.

TIVOLI, (*Géog. mod.*) en latin *Tibur*; ville d'Italie, dans la campagne de Rome, ſur le ſommet aplati d'une montagne, à douze milles au nord-eſt de Freſcati, à égale diſtance au nord-oueſt de Paleſtrine, & à ſeize milles au nord-eſt de Rome, proche la riviere de Teverone.

*Tivoli* eſt à préſent une ville médiocre, mal percée & mal pavée. On y compte ſept égliſes paroiſſiales, pluſieurs couvens, un ſéminaire, une égliſe ci-devant aux jéſuites, & pour fortereſſe un donjon quarré. L'évêché de cette ville eſt aſſez ſouvent occupé par des cardinaux, quoiqu'il ne vaille que deux mille écus romains de revenu. *Long.* 30, 35. *Lat.* 41, 54.

La caſcade de *Tivoli* attire les regards des étrangers curieux. C'eſt une chute précipitée de la riviere appelée autrefois l'*Anio*, & à préſent *Teverone*, dont le lit d'une largeur aſſez médiocre, ſe rétrécit en cet endroit de maniere qu'il n'a qu'environ 40 à 45 piés de large.

L'eau de ce fleuve eſt claire, quand il ne pleut point; mais pour peu qu'il tombe de la pluie, elle ſe charge de beaucoup de limon, qui la trouble & l'épaiſſit. La premiere caſcade eſt environ dix toiſes au-deſſus du pont; elle peut avoir 140 à 150 piés de hauteur.

Le rocher qui ſert de lit à la riviere, & dont elle tombe en nappe, eſt coupé à plomb comme un mur, & les rochers ſur leſquels elle ſe précipite, ſont fort inégaux, diviſés en pluſieurs pointes qui laiſſent entr'elles des vides, & comme des chemins tortus fort en pente, où l'eau convertie en écume court avec rapidité. Il y a une autre caſcade au-deſſous du pont moins conſidérable que la premiere, & une troiſieme encore plus petite, la riviere ſemble ſe cacher tout-à-fait ſous terre entre la ſeconde & la troiſieme chute. On obſerve à la caſcade de *Tivoli*, que l'eau qui tombe de haut ſur les corps inégaux, ſe partage comme une pluie déliée, ſur laquelle le ſoleil dardant ſes rayons, fait paroître les couleurs de l'arc-en-ciel à ceux qui ſont dans une certaine ſituation, & à une certaine diſtance.

A demi-lieue de Tivoli eſt un petit lac fort profond, qui n'a que quatre à cinq cens pas de circuit, & dont l'eau eſt ſoufrée. Au milieu de ce lac, on voit quelques petites îles flottantes, toutes couvertes de roſeaux. Ces îles flottantes viennent peut-être du limon raréfié par le ſoufre, qui ſurnageant & s'attachant à des herbages qui s'amaſſent dans ce marais, ſe groſſit peu-à-peu de ſemblables matieres; de ſorte que ces îles étant compoſées d'une terre poreuſe & mêlée de ſoufre, cette terre ſe ſoutient de cette maniere, & produit des joncs de même

que les autres terres marécageuſes.

Mais les antiquités de Tivoli ſont encore plus dignes de remarque. Cette ville, plus ancienne que Rome, étoit autrefois célebre par ſes richeſſes, ſes forces, & ſon commerce. Camille la ſoumit aux Romains l'an 403 de Rome. Sa ſituation qui lui donne un air frais, ſa vue qui eſt la plus belle du monde, enfin ſon terroir qui produit des vins excellens & des fruits délicieux; tout cela, dis-je, engagea les Romains d'y bâtir des maiſons de plaiſance, entre leſquelles la plus fameuſe étoit celle de l'empereur Adrien. *Voyez* VILLA *Hadriani*. On a trouvé dans la place de Tivoli, entr'autres antiquités, deux belles ſtatues d'un marbre granit choiſi & rougeâtre, moucheté de groſſes taches noires. Ces deux ſtatues repréſentent la déeſſe Iſis; & vraiſemblablement l'empereur Adrien les avoit tirées d'Egypte pour orner ſa maiſon de plaiſance.

En approchant de la ville, on remarque le *Ponte-Lucano*, quelques inſcriptions de Plautius Sylvanus, conſul romain, l'un des ſept intendans du banquet des dieux, & à qui le ſénat avoit accordé le triomphe pour les belles actions qu'il avoit faites dans l'Illyrie.

On trouve ſur le chemin de Tivoli, entre les oliviers, pluſieurs entrées de canaux, dont la montagne avoit été percée avec un travail inoui, pour porter aux maiſons l'eau de fontaine qu'on tiroit de Subiaco; il y a des canaux creuſés dans la montagne, qui ont près de cinq piés de hauteur, ſur trois de largeur.

Totila, roi des Goths en Italie, ayant défait les armées des Romains, livra la ville de Rome au pillage, & fit paſſer au fil de l'épée les habitans de Tivoli, l'an 545 de J. C. au rapport de Procope. Les guerres des Allemands déſolerent auſſi cette ville; mais Fréderic Barberouſſe en fit relever les murailles, & l'agrandit. Le pape Pie II. y bâtit la fortereſſe dont j'ai parlé, & dont l'entrée porte l'inſcription ſuivante, faite par Jean-Antoine Campanus.

*Grata bonis, inviſa malis, inimica ſuperbis,*
*Sum tibi*, Tibur, *enim ſic Pius inſtituit.*

Il ne faut pas s'étonner que tous les environs de Tivoli aient été décorés de maiſons de plaiſance, & qu'ils aient fait les délices de Rome chrétienne, comme ils firent autrefois celles de Rome païenne. Il eſt peu de lieu où l'on ait de meilleurs matériaux pour bâtir; la pierre travertine ou le travertin, & la pouſſolane abondent dans le voiſinage; la terre y eſt propre à faire des briques; le mortier de pouſſolane, & la chaux de travertin, & des cailloux du Teverone, eſt admirable. On ſait que dans le ſeizieme ſiecle le cardinal Hippolite d'Eſt choiſit Tripoli pour y élever un magnifique palais & des jardins ſomptueux, dont Hubert Folietta donna lui-même une deſcription poëtique & intéreſſante. On peut auſſi voir l'itinéraire d'Italie de Jerôme Campugniani.

Cette ville a donné naiſſance à *Nonius Marcellus*, grammairien, connu par un traité de la propriété du diſcours, *de proprietate ſermonum*, dans lequel il rapporte divers fragmens des anciens auteurs, que l'on ne trouve point ailleurs. La meilleure édition de cet ouvrage a été faite à Paris en 1614, avec des notes (*D. J.*)

TIVOLI-VECCHIO, (*Géog. mod.*) lieu d'Italie, ſur le chemin de Tivoli à Freſcati; ce ſont les maſures *de Villa Hadriani*, c'eſt-à-dire de la maiſon de plaiſance de l'empereur Hadrien, que les payſans du pays appellent *Tivoli-vecchio. Voyez* VILLA HADRIANI. (*D. J.*)

## T L

TLACAXIPEVALITZILT, ſ. m. (*Calend. des Méxicains.*) nom du premier des dix-huit mois des Méxicains; il commence le 26 février, & n'eſt que de vingt jours, comme tous les autres mois. (*D. J.*)

TLACHTLI, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) eſpece de jeu d'adreſſe, aſſez ſemblable au jeu de la paume, qui étoit fort en uſage chez les Mexicains lorſque les Eſpagnols en firent la conquête. Les balles ou pelottes dont ils ſe ſervoient pour ce jeu étoient faites d'une eſpece de gomme qui ſe durciſſoit très-promptement (peut-être étoit-ce celle qui eſt connue ſous le nom de

*gomme élastique* ) ; on poussoit cette pelotte vers un mur, c'étoit l'affaire des adversaires d'empêcher qu'elle n'y touchât. On ne poussoit ou ne repoussoit la pelotte qu'avec les hanches ou avec les fesses, qui pour cet effet étoient garnies d'un cuir fortement tendu. Dans les murailles on assujetissoit des pierres qui avoient la forme d'une meule, & qui étoient percées dans le milieu, d'un trou qui n'avoit que le diametre pour recevoir la pelotte; celui qui avoit l'adresse de l'y faire entrer gagnoit la partie & étoit le maître des habits de tous les autres joueurs. Ces tripots étoient aussi respectés que des temples; aussi y plaçoit-on deux idoles ou dieux tutélaires, auxquels on étoit obligé de faire des offrandes.

TLAHUILILLOCAN, s. m. (*Hist. nat. Botan.* ) grand arbre du Mexique, dont le tronc est uni, d'un rouge éclatant, & d'une odeur très-pénétrante; les feuilles ressemblent à celles d'un olivier, & sont disposées en forme de croix; cet arbre fournit une résine.

TLALAMATL *ou* TLACIMATL, s. m. ( *Hist. nat. Bot.* ) plante de la nouvelle Espagne, que les habitans du Mechoacan nomment *yurinitaquaram*, & les Espagnols *herbe de Jean l'infant*; ses feuilles sont rondes, disposées de trois en trois, & semblables à la nummulaire : sa tige est purpurine & rampante; ses fleurs sont rougeâtres & en forme d'épis; sa semence petite & ronde. Sa racine longue, mince, & fibreuse; on dit qu'elle est astringente; qu'elle guérit toutes sortes de plaies; qu'elle mûrit les tumeurs; qu'elle soulage les douleurs causées par les maux vénériens; qu'elle appaise les inflammations des yeux; & enfin qu'elle tue la vermine.

TLANHQUACHUL, s. m. ( *Hist. nat. Ornithol. exot.* ) nom d'un oiseau du Brésil, à long cou & à bec fait en dos de cuiller; il est de la nature du héron, d'un caractere vorace, mangeant le poisson vivant, & le refusant quand il est mort; tout son plumage est d'un rouge éclatant, avec un collier noir qui entoure toute la partie supérieure de son cou; il est fort commun sur le rivage de la mer & des rivieres. ( *D. J.* )

TLANTLAQUACUITLAPILLE, s. m. ( *Hist. nat. Botan.* ) c'est le nom sous lequel les Mexicains désignent la plante plus connue en Europe sous le nom de *mechoacan*. *Voyez* cet *article*.

TLAPALEZPATLI, s. m. ( *Hist. nat. Bot.* ) grand arbrisseau du Mexique, qui quelquefois devient de la grosseur & de la grandeur d'un arbre entier. Ses feuilles ressemblent à celles des pois; ses fleurs sont d'un blanc sale & disposées en épis; son bois teint l'eau d'une couleur bleue; on lui attribue des vertus merveilleuses contre les maux des reins, la gravelle & la pierre : macéré dans l'eau, ce bois perd au bout de quinze jours toutes ses vertus : c'est, dit-on, le même bois qui est connu sous le nom de *bois néphrétique*.

TLAQUATZIN, s. m. ( *Hist. nat. Zoolog. exot.* ) espece de gros écureuil de la nouvelle Espagne; il a le museau long & menu, la tête petite, de petits yeux noirs, le poil long, blanchâtre & noir au bout; sa queue est longue d'environ deux palmes; il s'en sert ordinairement pour se suspendre aux arbres, où il grimpe avec une extrême vîtesse : ce n'est là qu'une description de voyageur. D'autres écrivains prétendent que le *tlaquatzin* est le nom que les Américains donnent à l'oppossum; enfin Hermandès nomme le cuonda *tlaquatzin épineux*; c'est une espece de porc-épic du Brésil. ( *D. J.* )

TLASCALA *ou* TLAXCALLAN, ( *Géog. mod.* ) gouvernement de l'Amérique septentrionale, dans la nouvelle Espagne, & dans l'audience du Mexico. Ce gouvernement s'étend d'une mer à l'autre : il est borné au nord par le golfe du Mexique, au midi par la mer du sud, & au couchant par le gouvernement de Mexico : sa ville principale lui donne son nom. ( *D. J.* )

TLASCALA *ou* TLAXCALLAN, ( *Géog. mod.* ) ville de l'Amérique, dans la nouvelle Espagne, au gouvernement de ce nom, dont elle est la capitale, sur le bord d'une riviere; sous Montezuma cette ville étoit magnifique, & formoit une république considérable. Elle n'est plus à-présent

ſent que le ſiege d'un juge nommé *alcad-major* : ſon évêché a été transféré à Puebla-de-los-Angelos : les habitans ſont des Eſpagnols & des Indiens mêlés enſemble, les premiers ſont riches & les derniers très-pauvres. *Lat.* 19. 38. ( *D. J.* )

TLAYOTIC, ſ. m. ( *Hiſt. nat.* ) nom que les habitans de la nouvelle Eſpagne donnent à une pierre de leur pays, & qu'ils eſtiment ſouveraine contre la colique; c'eſt une eſpece de jaſpe verd, approchant en nature de la pierre néphrétique. ( *D. J.* )

TLEON, ſ. m. ( *Ophiol. exot.* ) c'eſt le nom qu'on donne à une eſpece de ſerpent du Bréſil, grand à-peu-près comme la vipere; il eſt couvert d'écailles blanches, noires, jaunes; il habite ſur les montagnes. Sa morſure eſt mortelle, ſi l'on n'y apporte du ſecours : les remedes qu'on y fait ſont les mêmes dont on ſe ſert pour la morſure de la vipere. ( *D. J.* )

TLÉPOLÈMIES, ſ. f. ( *Antiq. greq.* ) après que Tlépoleme eut été tué à la guerre de Troie, on rapporta ſes cendres dans l'île de Rhodes, & on inſtitua en ſon honneur des ſacrifices & des jeux, qui de ſon nom s'appellerent *tlepolemia*; la couronne du vainqueur étoit de papier blanc. La plupart des contrées ou des villes de la Grece, avoient de ces ſortes de jeux, qui prenoient ordinairement leur dénomination du dieu, du héros, ou du lieu, *junonia* à Argos, *herculeia* à Thèbes, *&c.* ( *D. J.* )

TLEUQUECHOLTOTOTL, ( *Ornit. exot.* ) nom d'un oiſeau du Mexique, du genre des pies, & qui porte ſur la tête une belle crête de plumes rouges. ( *D. J.* )

TLILAYTIC, ( *Hiſt. nat. Minéral.* ) nom que les Mexicains donnent à une eſpece de jaſpe d'une couleur obſcure : ils ſont perſuadés qu'en appliquant cette pierre ſur le nombril, elle diſſipe les coliques les plus douloureuſes.

TLOUNPOUNPAN, ( *Luther.* ) ſorte d'inſtrument des Siamois; c'eſt une eſpece de tambour de baſque de la grandeur des nôtres, mais garni de peau des deux côtés, comme un véritable tambour; de chaque côté du bois pend une balle de plomb au bout d'un cordon; cet inſtrument a un manche qu'on roule entre les mains, comme le moulinet d'une chocolatiere, & par ce mouvement les balles frappent les peaux. ( *F. D. C.* )

*TLOS*, ( *Géog. anc.* ) nom d'une ville de l'Aſie mineure, dans la Lycie au voiſinage du mont Cragas, ſelon Ptolomée, & d'une ville de Piſidie, ſelon Etienne le géographe. ( *D. J.* )

## T M

*TMARUS*, ( *Géog. anc.* ) montagne de l'Epire, dans la Theſprotie. Strabon, *l. VII. p.* 328. qui dit qu'on la nommoit auſſi *Tomarus*, met un temple au pié de cette montagne. Pline & Solin écrivent pareillement *Tomarus*. C'eſt du nom de cette montagne que Jupiter eſt ſurnommé *Tmarien*, par Héſiche.

Les cent fontaines qui naiſſent au pié du mont *Tmarus*, ſont célébrées par Théopompe. ( *D. J.* )

TMESCHEDE, ( *Géog. mod.* ) ville d'Allemagne, dans le comté d'Arnſperg, qui appartient aux archevêques de Cologne : elle eſt ſur la riviere de Ruer, à deux lieues de la ville d'Arnſperg.

TMESE, ſ. f. ( *Gramm.* ) c'eſt une véritable figure de diction, comptée par les grammairiens dans les eſpeces de l'hyperbate. Cette figure a lieu lorſque l'on coupe en deux parties un mot composé de deux racines élémentaires; & que l'on inſere entre deux un autre mot; comme *ſeptem ſubjecta trioni*, Virg. pour *ſubjecta ſeptentrioni*. *Voyez* HYPERBATE.

*TMOLUS*, ( *Géog. anc.* ) montagne de l'Aſie mineure, dans la Phrygie, & ſur un des côtés de laquelle étoit bâtie la ville de Sardis. Homere, *Catal. v.* 373. dit que les Méoniens étoient nés au pié du *Tmolus* :

*Qui aut Meonas adduxerunt ſub* Tmolo
*natos.*

Denis le Périégete, *verſ.* 830. donne au *Tmolus* l'épithete de *ventoſus*. D'autres ont vanté cette montagne comme un ex-

cellent vignoble. Virgile, *Géorg. l. II. v.* 97. dit :

> *Sunt etiam Ammineæ vites, firmissima vina,*
> Tmolus *& adsurgit quibus & rex ipse Phanæus.*

Et Ovide, *Métam. l. VI. v.* 15. s'exprime ainsi :

> *Deseruere sibi nymphæ vineta* Timoli.

Ovide n'est pas le seul qui ait dit *Timolus* pour *Tmolus*. Pline, *l. V. c. xxix.* nous apprend que c'etoit le nom ancien de cette montagne, *qui antea* Timolus *appellabatur*. Son sommet, selon le même auteur, *liv. VII. ch. lxviij.* se nommoit *Tempsis*.

Galien fait de *Tmolus* une montagne de Cilicie, & parle du vin *tmolite*, ainsi appelé de la montagne qui le produisoit. C'est toujours du même *Tmolus* dont il est question, il pouvoit être placé dans la Cilicie, parce qu'on voit dans Strabon que les Ciliciens habiterent autrefois dans le quartier où est le mont *Tmolus*. Le fleuve Pactole avoit sa source dans cette montagne.

Les Turcs la nomment *Bozdag*, c'est-à-dire, *montagne de joie*. Il y avoit au pié de cette montagne une ville nommée *Tmolus*, qui fut renversée par le tremblement de terre, ainsi que celles d'Ephèse, de Philadelphie & de Temnus, la cinquieme année de Tibere ; mais ce prince les fit rebâtir, comme on le voit par la base de la statue colossale de cet empereur à Pouzzol. ( *D. J.* )

## T O

TOAM, (*Géogr. mod.*) *Tuam*, & *Towmond*, autrefois ville, maintenant simple bourg d'Irlande, au comté de Galloway, dans la province de Connaught, dont elle a été la capitale, en sorte qu'il y a un archevêque qui y réside encore. *Long.* 8. 50. *latit.* 53. 25.

TOBI *ou* TARANOO, s. m. ( *Hist. nat. Botan.* ) c'est une plante du Japon, qui par l'épaisseur de ses feuilles & par ses branches terminées en épis de fleurs, & appliquées contre la tige, ressemble, suivant la signification de son nom, à une queue de dragon. Ses feuilles sont étroites, inégalement dentelées. Ses fleurs sont d'un bleu clair, en forme de tuyau, & partagées en quatre levres. *Voyez* Kempfer.

TOBIE, LIVRE DE, ( *Critiq. sacrée.* ) Ce livre de l'Ecriture que le concile de Trente a déclaré canonique, finit à la destruction de Ninive. Il fut d'abord écrit en chaldaïque par quelque juif de Babylone. C'étoit originairement, selon les apparences, un extrait des mémoires de la famille qu'il concerne, commencé par Tobie lui-même, continué par son fils, mis ensuite par l'auteur chaldéen dans la forme que nous l'avons maintenant.

S. Jérôme le traduisit du chaldaïque en latin, & sa version est celle de l'édition vulgate de la bible. Mais il y a une version greque qui est beaucoup plus ancienne ; car nous voyons que Polycarpe, Clément d'Alexandrie & d'autres peres plus anciens que S. Jérôme s'en sont servis. C'est sur celle-ci qu'a été faite la version syriaque, aussi-bien que l'angloise. L'original chaldaïque ne subsiste plus. A l'égard des versions hébraïques de ce livre, elles sont, aussi bien que celle de Judith, d'une composition moderne.

Comme il est plus facile d'établir la chronologie de ce livre, que celui de Judith, il n'a pas essuyé autant de contradictions de la part des savans. Les Juifs & les Chrétiens généralement le regardent comme une véritable histoire, à la réserve de certaines circonstances qui sont évidemment fabuleuses. Telles sont cet ange qui accompagne *Tobie* dans un long voyage sous la figure d'Azaria, l'histoire de la fille de Raguel, l'expulsion du démon par la fumée du cœur & du foie d'un poisson, la guérison de l'aveuglement de *Tobie* par le fiel du même poisson ; ce sont là autant de choses qu'on ne peut recevoir sans une extrême crédulité. Elles ressemblent plus aux fictions d'Homere qu'à des histoires sacrées, & forment par-là contre ce livre un préjugé où celui de Judith n'est point exposé.

Tel qu'il eſt pourtant, il peut ſervir à nous préſenter les devoirs de la charité & de la patience, dans l'exemple de Tobie, toujours empreſſé à ſecourir ſes freres affligés, & ſoutenant avec une pieuſe réſignation ſon eſclavage, ſa pauvreté, la perte de ſa vue, auſſi long-temps qu'il plaît à Dieu de le mettre à ces épreuves.

Les verſions latines & greques dont j'ai deja parlé different en pluſieurs choſes, chacune rapportant des circonſtances qui ne ſe trouvent pas dans l'autre. Mais la verſion latine doit céder à la greque, car S. Jérôme, avant qu'il entendît la langue chaldaïque, compoſa ſa verſion par le ſecours d'un juif, mettant en latin ce que le juif lui dictoit en hébreu, d'après l'original chaldaïque; & de cette maniere il acheva cet ouvrage en un ſeul jour, comme il nous l'apprend lui-même. Une beſogne faite ſi à la hâte & de cette maniere, ne peut qu'être pleine de mépriſes & d'inexactitudes. Il n'en eſt pas de même de ſa verſion du livre de Judith. Il la fit dans un temps où par ſon application à l'étude des langues orientales, il s'étoit rendu auſſi habile dans le chaldaïque qu'il l'étoit déjà en hébreu; il la compoſa d'ailleurs avec beaucoup de ſoin, comparant exactement les divers exemplaires, & ne faiſant uſage que de ceux qui lui paroiſſoient les meilleurs. Ainſi la verſion que ce pere a faite de ce livre, a un avantage ſur la greque à laquelle l'autre ne peut prétendre.

Si S. Jerôme a fait ſa verſion de Tobie ſur un bon exemplaire, & s'il ne s'eſt point mépris lui-même en la traduiſant, toute l'autorité du livre eſt détruite par un ſeul endroit de ſa verſion; c'eſt le *v. 7. du ch. xiv.* où il eſt parlé du temple de Jéruſalem comme déjà brûlé & détruit: circonſtance qui rend cette hiſtoire abſolument incompatible avec le temps où on la place. La verſion greque ne donne point lieu à cette objection. Elle ne parle de cette deſtruction que par voie de prédiction, comme d'un événement futur, & non hiſtoriquement comme d'une choſe déjà arrivée, comme fait S. Jérôme. Malgré cela l'égliſe de Rome n'a pas laiſſé de canoniſer la verſion de ce pere. Tout ce qu'on peut dire ſur ce ſujet, c'eſt que ſi le fonds de l'hiſtoire de Tobie eſt véritable, l'auteur du livre y a mêlé pluſieurs fictions qui la décréditent. (*D. J.*)

TOBIRA, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botan.*) grand arbriſſeau du Japon, qui reſſemble par ſa forme au ceriſier, & par ſa fleur à celle de l'oranger, avec l'odeur de celle du *ſagapenum.* Ses branches ſont longues & partagées dans un même endroit en pluſieurs rameaux; ſon bois eſt mou, ſa moëlle groſſe; ſon écorce raboteuſe, d'un verd brun, graſſe, ſe ſéparant aiſément, & donnant une réſine blanche & tenace. Ses feuilles dont le pédicule eſt court, ſont diſpoſées en rond autour des petites branches; elles ſont longues de deux ou trois pouces, fermes, graſſes, étroites par le bas, rondes ou ovales à l'extrémité, ſans découpure, & d'un verd foncé par-deſſus. Ses fleurs, dont le pédicule a près d'un pouce de long, ſont ramaſſées en bouquets à l'extrémité des rameaux, & font paroître l'arbre au mois de mai, comme couvert de neige. Elles ſont à cinq pétales, ſemblables en figure & en grandeur à celles d'un oranger, & d'une odeur très-agréable; elles ont cinq étamines de même couleur que la fleur, mais rouſſes à leur pointe, qui eſt aſſez longue, & un piſtil court. Ses fruits ſont parfaitement ronds, plus gros qu'une ceriſe, rouges, marqués de trois ſillons, qui en autonne deviennent autant de fentes profondes, couvertes d'une peau forte & graſſe; ſes ſemences au nombre de trois ſont rouſſes, à pluſieurs angles, & leur ſubſtance intérieure eſt blanche, dure & d'une odeur très-fétide.

*TOBIUS*, (*Géogr. anc.*) fleuve de la Grande-Bretagne. Ptolomée, *l. II. c. iij.* marque ſon embouchure ſur la côte occidentale, entre le promontoire Octapitarum, & l'embouchure du fleuve Ratoſtathylius. Le nom moderne eſt le *Toweg*, ſelon Cambden.

TOBOL, (*Géog. mod.*) *Tobolſca*, *Tobolski*, ville conſidérable de l'empire ruſſien, capitale de la Sibérie, à en-

viron 400 lieues au levant de Pétersbourg, & à 160 au midi de Ferefow. Elle eft fituée d'un côté fur la rive droite de la grande riviere nommée *Irtis*, qui fe jette dans l'Obi, & de l'autre côté fur celle de *Tobol*, qui lui donne fon nom. Elle eft habitée par des tartares grecs & mahométans, & par des ruffes. C'eft la réfidence d'un vice-roi, ou gouverneur général, nommé par la cour de Ruffie, dont la juridiction a une très-grande étendue, & le magafin des tributs en pelleteries que tout le pays paie à la Ruffie. Cette ville a un archevêque dont la juridiction fpirituelle s'étend fur toute la Sibérie.

Les effets du vent du nord font fi terribles en Sibérie, qu'à *Tobol*, lorfque ce vent a foufflé trois jours de fuite, on voit les oifeaux tomber morts. Au bout de trois jours, le vent tourne ordinairement au fud ; mais comme ce n'eft qu'un reflux de l'air glacé de la nouvelle Zemble, que repouffe le fommet du Poïas-Semnoï, il eft auffi froid que le vent du nord même. *Long. de* Tobol, 50. *lat.* 57. 40. (*D. J.*)

TOBOL, *le* (*Géog. mod.*) grande riviere de l'empire ruffien en Sibérie. Elle a fa fource dans les montagnes qui confinent à la Sibérie, & à la grande Tartarie, reçoit dans fon cours plufieurs rivieres, & va fe perdre dans l'*Irtis*, près de Tobol ou Tobolfca, qu'elle arrofe d'un côté.

*TOBRUS*, (*Géog. anc.*) ville de l'Afrique propre. Elle eft marquée par Ptolomée, *liv. IV. c.* 3. au nombre des villes qui font entre Thabraca & le fleuve Bagradas.

*TOBULBA*, (*Géog. anc.*) ville d'Afrique, au royaume de Tunis, fur la côte, à quatre lieues de Mouefter. Marmol, *defcript. d'Afrique, tome II. c. xxvij.* en parle ainfi : Tobulba eft une ville bâtie par les Romains. Elle étoit autrefois riche & fort peuplée, parce qu'elle avoit un grand territoire couvert d'oliviers. Elle a fuivi la fortune de Suze, de Monefter, & d'Africa, elle a été à la fin fi fort incommodée des guerres & des courfes des Arabes, qu'elle s'eft toute dépeuplée. Aujourd'hui ceux qui y demeurent reçoivent les étrangers qui y arrivent, & leur donnent dans un gros logis tout ce qui leur eft néceffaire. Par-là ils fe mettent à l'abri des infultes des Arabes, des Tunifiens & des Turcs, parce qu'ils les reçoivent bien, & les traitent tous également. Ptolomée marque cette ville fous le nom d'*Aphrodifie*, à 36 degrés, 15 minutes de *longitude*, & à 32 deg. 40 m. de *lat.* (*D. J.*)

TOC, f. m. (*Jeu du*) On l'appelle ainfi parce que le feul but des joueurs eft de toucher & de battre fon adverfaire, ou de gagner une partie double ou fimple par un jan ou par un plain. Ce jeu fe regle comme le trictrac, c'eft-à-dire, qu'il faut pour y jouer un trictrac garni de quinze dames de chaque couleur, de deux dés & de deux fichets pour marquer les trous ou parties. Il faut placer les dames de même qu'au triclac, les empilant toutes fur la premiere lame de la premiere table, pour les mener enfuite dans la feconde, & y faire fon plain ; il faut nommer le plus gros nombre de dés le premier, comme au trictac. Les doublets ne s'y jouent auffi qu'une fois. Au *jeu du toc* l'on ne marque pas des points comme au jeu du trictac, au lieu de points on marque un trou ou deux, felon le nombre que l'on fait. Ce jeu fe joue en plufieurs trous ; il eft au choix des joueurs d'en fixer le nombre, & même l'on peut jouer au premier trou, par exemple, j'ai mon petit jan fait à la referve d'une demi-cafe, & au premier coup je fais mon petit jan par un nombre fimple ; fi c'étoit au trictrac je marquerois feulement quatre points, mais au *toc*, je marque le trou, & j'ai gagné la partie, parce qu'on a joué au premier trou. Si en commençant la partie on convient que le doublet ira, & de jouer au premier trou, alors fi je remplis par deux moyens ou par un doublet, ou que je batte une dame par deux moyens ou par doublets, au lieu que je faffe quelque jan, ou rencontre du jeu de trictac par doublet, comme fi je battois le coin, ou que commençant la partie je fiffe jan de deux tables par doublet, ou jan de mézeas par doublet ; en ce cas je gagnerois le double, & celui contre qui je gagnerois me payeroit le double de ce que nous aurions joué. Ainfi il faut bien remarquer que les mêmes jans & coups de trictrac fe ren-

contrent dans ce jeu tant à profit qu'à perte pour celui qui les fait. Lorsque l'on joue à plusieurs trous, celui qui gagne un trou de son dé peut s'en aller de même qu'au trictrac.

TOCAMBOA, s. m. (*Hist. nat. Botan.*) fruit d'un arbre de l'île de Madagascar; il ressemble à une petite poire, & a la propriété de faire mourir les chiens.

TOCANE, s. f. (*Gramm. & Econ. rust.*) c'est le vin nouveau de Champagne, sur-tout d'Ay, qui se boit aussi-tôt qu'il est fait, & qui ne peut guere se garder que six mois. La *tocane* est violente. L'abbé de Chaulieu en a fait le sujet d'un petit poëme très-agréable.

TOCAT, ou TOCCAT, (*Géog. mod.*) ville de la Turquie asiatique, dans l'Amasie, au pié d'une haute montagne, proche la riviere de Losanlu, à 15 lieues au sud-est d'Amasie. Elle est bâtie en forme d'amphitéâtre; ses maisons sont à deux étages; les rues sont pavées, ce qui est rare dans le Levant. Chaque maison a sa fontaine: on compte dans Tocat vingt mille turcs, quatre mille arméniens, quatre cents grecs qui ont un archevêque, & trois cens juifs. C'est la résidence d'un vaivode, d'un cadi & d'un aga. Le commerce y consiste en soie, dont on fait beaucoup d'étoffes, en vaisselle de cuivre, en toiles peintes & en maroquins.

Il faut regarder Tocat comme le centre de l'Asie mineure. Les caravanes de Diarbequir y viennent en dix-huit jours; celles de Tocat à Sinope y mettent six jours. De Tocat à Pruse les caravanes emploient vingt jours; celles qui vont en droiture de Tocat à Smyrne, sans passer par Angora, ni par Pruse, sont vingt-sept jours en chemin avec des mulets, mais elles risquent d'être maltraitées par les voleurs.

Tocat dépend du gouvernement de Sivas, où il y a un bacha & un janissaire aga. Tous les grecs du pays prétendent que l'ancien nom de *Tocat* étoit *Eudoxia*, ou *Eutochia*. Ne seroit-ce point la ville d'*Eudoxiane* que Ptolomée marque dans la Galati pontique? Paul Jove appelle *Tocat*, Tabenda; apparemment qu'il a cru que c'étoit la ville que cet ancien géographe appelle *Tebenda*. On trouveroit peut-être le véritable nom de *Tocat* sur quelques-unes des inscriptions qui sont, à ce qu'on dit, dans le château; mais les turcs n'en permettent pas aisément l'entrée.

Après la sanglante bataille d'Angora, où Bajazet fut fait prisonnier par Tamerlan, le sultan Mahomet I, qui étoit un des fils de Bajazet, passa à l'âge de 15 ans, le sabre à la main, avec le peu de troupes qu'il put ramasser, au travers des tartares qui occupoient tout le pays, & vint se retirer à *Tocat*, dont il jouissoit avant le malheur de son pere; ainsi cette ville se trouva la capitale de l'empire des Turcs; & Mahomet I ayant défait son frere Musa, fit mettre dans la prison de *Tocat* Mahomet Bey & Jacob Bey, qui étoient engagés dans le parti de son frere. Il paroît par ce récit que cette ville ne tomba pas alors en la puissance de Tamerlan; mais ce fut sous Mahomet II que Jusuf-Zez-Beg, général des troupes d'Uzum-Cassan, roi des Parthes, ravagea cette grande ville, & vint fondre sur la Caramanie. Sultan Mustapha, fils de Mahomet, le défit en 1473, & l'envoya prisonnier à son pere qui étoit à Constantinople.

La campagne de *Tocat* produit de fort belles plantes, & sur-tout des végétations de pierres qui sont d'une beauté surprenante. On trouve des merveilles en cassant des cailloux & des morceaux de roches creuses revêtues de cristallisations tout-à-fait ravissantes: il y en a qui sont semblables à l'écorce de citron confite; quelques-unes ressemblent si fort à la nacre de perle, qu'on les prendroit pour ces mêmes coquilles pétrifiées; il y en a de couleur d'or qui ne different que par leur dureté de la confiture que l'on fait avec de l'écorce d'orange coupée en filets.

M. de Tournefort remarque que la riviere qui passe à *Tocat* n'est pas l'Iris ou le Casalmac, comme les géographes, sans en excepter T. de Lisle, le supposent; mais que c'est le Tosanlu qui passe à Néocésarée; & c'est sans doute le Loup, *Lupus*, dont Pline a fait mention, & qui va se jeter dans l'Iris. Cette riviere fait de

grands ravages dans le temps des pluies, & lorsque les neiges fondent. On assure qu'il y a trois rivieres qui s'unissent vers Amasia; le Couleisar-Son, ou la riviere de Chonac; le Tosanlu, ou la riviere de Tocat; & le Casalmac qui retient son nom. *Long. de* Tocat, 53. 28. *lat.* 39. 32. (*D. J.*)

TOCANHOHA, subst. m. (*Hist. nat. Botan. exot.*) c'est un fruit de l'île de Madagascar qui donne la mort aux chiens. Il croît sur un arbre semblable à un poirier, dont le bois est extrêmement dur, massif, & susceptible du poliment. Ses feuilles sont de la longueur de celles d'un amandier, découpées de cinq ou six échancrures, à chacune desquelles il y a une fleur de la même forme & de la même couleur que celle du romarin, mais sans odeur. (*D. J.*)

TOCAYMA *ou* TOCAIMA, (*Géog. mod.*) ville de l'Amérique méridionale, dans la terre-ferme, au nouveau royaume de Grenade, sur le bord de la riviere Pati, près de son confluent, avec celle de la Madelena. Le terroir de Tocayma abonde en pâturages & en fruits, comme figues, orangers, dattes, cannes de sucre; cependant ses habitans vont presque nuds, par indigence. (*D. J.*)

TOCCATA *ou* TOCCATE, (*Musiq.*) espece de prélude que joue l'organiste d'imagination, avant de commencer le motet ou le chant qu'il doit jouer. La *toccate* ne doit point avoir de cadence parfaite au milieu, mais elle doit être toute composée d'imitations; ce mot vient de l'italien *toccare*, toucher, apparemment parce que le musicien touche son instrument pour l'essayer. On a des *toccates* imprimées, qui ne sont presque autre chose que de petites fugues. (*F. D. C.*)

TOCIA, (*Géogr. mod.*) ville d'Asie, dans les états du turc, sur la route de Constantinople à Ispahan, entre Cosizar & Ozeman. Son terroir est fertile en excellent vin. (*D. J.*)

TOCKAY, (*Géogr. mod.*) place forte de la haute Hongrie, dans le comté de Zemblin, au confluent du Bodrog & de la Teisse, à 16 lieues au midi de Cassovie. Le vin qui croît dans son terroir passe pour le plus délicieux de toute l'Europe. *Long.* 38, 42; *latit.* 48, 12. (*D. J.*)

TOCKAY, (*Géogr.*) ville de la haute Hongrie, située au confluent de la Teisse & de Bodrog. Elle est renommée par les excellents vins de liqueur que l'on fait dans ses environs, & qui sont fort recherchés dans toute l'Europe. On a été jusqu'ici dans le préjugé que le territoire de *Tockay* ne fournissoit qu'une très-petite quantité de cet excellent vin; mais ceux qui connoissent le pays, assurent que le terrain où il croît occupe un espace de plus de sept milles d'Allemagne ou quatorze lieues de France; les Hongrois appellent ce district *hegi-allia*, le pays sous les montagnes: il s'y trouve différents cantons qui produisent un vin tout aussi agréable que celui de *Tockay*. Ce qui rend ce vin rare, c'est qu'un nombre de vignes y demeurent en friche. On montre à Vienne, dans le cabinet de curiosités de l'empereur, un sep de vigne de Tockay, autour duquel s'est entortillé un fil d'or natif; on le trouva en 1670 dans une vigne de ce canton. *Voyez* Keysler, *voyages, tome* II.

TOCKAY, *terme de* (*Hist. nat.*) *terra Tocaviensis*, nom que l'on donne à une terre qui se tire près de Tockay en Transilvanie, & que l'on regarde comme un puissant astringent. Quelques auteurs l'ont appellé *bolus Pannonica* & *Hungarica*.

TOC-KAIE, s. m. (*Hist. nat. Zoolog.*) *Pl.* XIV. *fig.* 4, espece de lézard fort commun dans le royaume de Siam. On lui donne le nom de *toc-kaie*, parce qu'on distingue dans son cri la prononciation de ces deux mots: il se retire sur les arbres & dans les maisons; il a une adresse surprenante pour aller de branches en branches, & pour marcher sur les parois verticales des murs les plus unis: il est deux fois plus gros que le lézard verd de ce pays-ci; il a un pié six lignes de longueur depuis le bout des mâchoires jusqu'à l'extrémité de la queue, & un peu plus de deux pouces & demi de circonférence prise à l'endroit le plus gros: la tête est triangulaire, & elle a environ un pouce & demi de largeur à sa base & un peu plus d'un pouce d'épais-

ſeur ; le reſte du corps eſt fait à-peu-près comme celui de nos lézards verds, à l'exception des piés qui ont une conformation différente ; les doigts ſont garnis d'ongles pointus & courbes, & ils ont de plus chacun une membrane large, de figure ovale, & garnie en deſſous de petites pellicules paralleles entre elles & perpendiculaires à la membrane, ce qui donne à cet animal une très-grande facilité pour s'attacher aux corps les plus polis. L'œil eſt fort grand à proportion des autres parties, & très-ſaillant, la prunelle a quatre lignes & demie ; l'ouverture des oreilles ſe trouve ſituée de chaque côté à un doigt de diſtance au-deſſus des yeux, elle forme une cavité ovale & aſſez profonde. La face ſupérieure du corps eſt ouverte d'une peau chagrinée, ſes couleurs ſont le rouge & le bleu mêlés par ondes : il y a le long du dos plusieurs rangées de pointes coniques d'un bleu pâle. La face inférieure eſt couverte d'écailles, & d'un gris de perles, avec de petites taches rouſsâtres. *Mémoires de l'académie royale des Sciences*, par Perrault, *t.* III, *part.* II. *Voyez* LÉZARD.

TOCKENBOURG, (*Géograph. mod.*) comté de la Suiſſe, dépendant de l'abbaye de Saint-Gall. C'eſt un pays étroit entre de hautes montagnes, & qui avoit autrefois des ſeigneurs particuliers avec titre de *comté*. Le dernier, nommé *Frideric*, accorda par grandeur d'ame à ſes ſujets, au commencement du quinzieme ſiecle de ſi grands privileges, qu'il les rendit en quelque maniere peuple libre.

Le *Tockenbourg* eſt conſidéré dans la Suiſſe comme un territoire important par ſa ſituation, ſes voiſins, & le peuple qui l'habite. Il eſt ſéparé au nord du canton d'Appenzel par de hautes montagnes preſque inacceſſibles ; à l'orient & au couchant, par les terres du canton de Zurich. Il peut avoir en longueur cinq milles d'Allemagne, ou dix heures de chemin, & moitié en largeur. On diſtingue le pays en province ſupérieure & province inférieure, & chaque province eſt diviſée en divers diſtricts. Les habitans ſont catholiques romains & réformés, & font enſemble environ neuf mille hommes, dont les deux tiers ſont proteſtants.

Les deux religions ſont réunies par un ſerment ſolennel, que tous les Tockenbourgeois ſont tenus de faire, ſavoir de conſerver enſemble une concorde mutuelle. Ce ſerment précede même celui par lequel ils jurent le traité d'alliance & de combourgeoiſie avec les cantons de Schwtz & de Glaris, alliance qui dure depuis 1440. Le terroir du pays abonde en graines, en prairies & en pâturages.

Le gouvernement eſt compoſé de membres en partie proteſtans & en partie catholiques, tirés des communautés de chaque religion. Dans les endroits où ſe fait l'exercice des deux religions, les Réformés & les Catholiques éliſent conjointement les membres de leur grand-conſeil, ſans avoir égard à l'alliance ou à la parenté. Ce grand-conſeil eſt le conſervateur de la liberté publique. Dans les affaires de conſéquence, il convoque l'aſſemblée générale du peuple qui en décide ſouverainement. Dans les petits conſeils qui ſont chargés d'examiner les affaires criminelles & les cauſes de peu d'importance, le grand-conſeil en nomme les membres, & les tire également de chaque religion. Dans les juſtices inférieures du pays, il y a quelques communautés qui ont le droit d'élire leur amman. Dans d'autres, l'abbé de Saint-Gall nomme deux des chefs, & les habitans choiſiſſent les autres. Enfin les Tockenbourgeois ont un gouvernement des plus ſages & des mieux entendus pour leur bien-être. (*D. J.*)

TOCOUY, ſ. m. (*Commerce*,) ſorte de toile qui ſe fait dans divers endroits de l'Amérique eſpagnole, ſur-tout du côté de Buenos-Aires. (*D. J.*)

TOCROUR, (*Gécgr. mod.*) ville de la Nigritie, ſur la rive méridionale du Nil des negres, & à deux journées de Salah, ſelon Herbelot. (*D. J.*)

TOCSIN *ou* TOCSEING, ſ. m. (*Lang. franç.*) ce vieux mot ſignifie *cloche* élevée dans un clocher, & qu'on touche pour aſſembler le peuple ; on la portoit autrefois à la guerre pour ſonner la charge, pour avertir que des ennemis paroiſſoient, *&c.* Dans Grégoire de Tours, le mot *ſeing*

signifie le son d'une cloche. (*D. J.*)

TOCUYO, (*Géog. mod.*) petite ville d'Amérique, dans la Terre-Ferme, au nouveau royaume de Grenade, au gouvernement de Vénézuela, vers le midi de la nouvelle Ségovie. (*D. J.*)

TODDAPANNE, *toddapanna*, s. fém. (*Hist. nat. Botan.*) genre de palmier dont les embryons naissent à l'extrémité des branches, & adherent aux feuilles; ils n'ont ni étamines, ni sommets, & ils deviennent dans la suite des fruits mous & charnus, qui renferment de petits noyaux dans lesquels il y a une amande. Pontederæ, *anthologia*. *Voyez* PLANTE.

TODDA-VADDI, s. m. (*Hist. nat. Botan. exot.*) La plante nommée par les Malabares *todda-vaddi*, est une espece de sensitive ou mimose, comme disent les Botanistes, c'est-à-dire imitatrice des mouvements animaux.

Toutes ses feuilles disposées ordinairement sur un même plan, qui forme une ombelle ou parasol, se tournent du côté du soleil levant ou couchant, & se panchent vers lui, & à midi tout le plan est parallele à l'horison.

Cette plante est aussi sensible au toucher que les sensitives qui le sont le plus; mais au lieu que toutes les autres sensitives ferment leurs feuilles en dessus, c'est-à-dire en élevant les deux moitiés de chaque feuille pour les appliquer l'une contre l'autre, celle-ci les ferme en dessous. Si lorsqu'elles sont dans leurs positions ordinaires, on les releve un peu avec les doigts pour les regarder de ce côté-là, elles se ferment aussi-tôt malgré qu'on en ait, & cachent ce qu'on vouloit voir. Elles en font autant au coucher du soleil, & il semble qu'elles se préparent à dormir. Aussi cette plante est-elle appelée tantôt *chaste*, tantôt *dormeuse*; mais outre ces noms vulgaires qui ne lui conviendroient pas mal, on lui a donné quantité de vertus imaginaires, & il n'étoit guere possible que des peuples ignorants s'en dispensassent.

Cette plante aime les lieux chauds & humides, sur-tout les bois touffus, où se trouve une alternative assez égale de soleil & d'ombre. *Hist. de l'académie*, 1730. (*D. J.*)

TODDI, s. m. (*Hist. nat.*) espece de liqueur spiritueuse, assez semblable à du vin que les habitants de l'Indostan tirent par des incisions qu'ils font aux branches les plus proches du sommet d'un arbre des Indes, & d'où il découle un suc qui est reçu dans des vaisseaux suspendus au dessous des incisions. Cette opération se fait pendant la nuit, & l'on va enlever les vaisseaux de grand matin, en observant de reboucher les incisions qui ont été faites à l'arbre. C'est cette liqueur que les habitans nomment *toddi*, elle est claire, agréable & fort saine, si on la boit avant midi, c'est-à-dire avant la grande chaleur, alors elle ressemble à du vin nouveau; mais si elle a essuyé la chaleur du jour, elle devient forte & propre à enivrer.

TODGA, (*Géogr. mod.*) contrée d'Afrique dans la Barbarie, à vingt lieues au midi du grand Atlas, & quinze de la province de Sugulmesse. Elle dépend d'un chérif, & n'a que quelques villages le long de la riviere qui la traverse & qui en prend le nom. (*D. J.*)

TODGA, *la* (*Géogr. mod.*) riviere d'Afrique dans la Barbarie. Elle prend sa source dans le grand Atlas, traverse la province de son nom, & se perd dans un lac, au midi de la ville de Sugulmesse. (*D. J.*)

TODI, (*Géogr. mod.*) en latin *Tuder* ou *Tuderium*; ville d'Italie dans l'état de l'Eglise, au duché de Spolete, sur une colline, proche le Tibre, à vingt milles de Pérouse & de Narni. *Long.* 30, 4, *latit.* 42, 45.

Cette ville, dont l'évêché ne releve que du saint siege, est la patrie de St. Martin pape, premier de ce nom. Il se jeta dans des querelles théologiques qui lui devinrent fatales. L'empereur Constant le fit arrêter, & le rélegua dans la Chersonnèse : ce fut là qu'il finit ses jours en 655, six ans après son élévation sur la chaire de S. Pierre. (*D. J.*)

TODMA, (*Géogr. mod.*) ville du duché de Moscovie, au confluent des rivieres de Suchana & de *Todma*, à cent werstes de Woloda. *Latit. septent.* 60, 14. (*D. J.*)

TŒDTBERG, (*Géogr. mod.*) montagne

gne de Suiſſe au canton des Griſons. Elle eſt très-difficile à monter, & paſſe pour une des plus hautes de toute la Suiſſe. (*D. J.*)

*TŒNIA*, *voyez* FLAMBO.

*TŒNIA*, *voyez* VER SOLITAIRE.

*TŒNII*, (*Géogr. anc.*) peuples de la Germanie, voiſins d'un lac commun entre eux, les Rhétiens & les Vindeliciens, ſelon Strabon, *l.* VII, *p.* 313. Où ſont ces Tœnii, dit Caſaubon, & qui eſt celui des auteurs anciens qui en a parlé? Auſſi Caſaubon ne balance-t-il pas à penſer que ce mot eſt corrompu, & à la place de Tœnios il ſubſtitue Boïos. Ce changement ſingulier n'eſt pas fait à la légere, c'eſt Strabon lui-même qui l'a dicté; car en parlant des peuples qui habitoient ſur le lac de Bregentz, qui eſt le lac dont il eſt ici queſtion, il nomme les Rhétiens, les *Vindeliciens* & les *Boïens*. (*D. J.*)

TŒPLITZ, (*Géogr & Hiſt. natur.*) ville de Bohême, dans le cercle de Leutmeritz, à ſix milles de Dreſde, & à dix de Prague; elle eſt fameuſe par ſes eaux thermales.

Il y a encore un *Tœplitz* en Carinthie, dans le voiſinage de Villach, où l'on trouve des eaux minérales chaudes. En général le mot Tœplitz ſignifie en langue ſlavone une *ſource* d'eaux thermales.

TŒRA, LA (*Géogr. mod.*) riviere de l'empire ruſſien, dans la Sibérie. Ses environs ſont habités par des tartares. (*D. J.*)

*TOGATA*, (*Littérature*,) épithete par laquelle on déſignoit à Rome la comédie qui ſe jouoit avec l'habit de citoyen romain, appelé *toga*. (*D. J.*)

TOGE, ſ. fém. (*Hiſt. des habits rom.*) *toga*; habit particulier aux Romains, & qui leur couvroit tout le corps.

Le premier habit dont ſe ſoient ſervis les Romains étoit la *toge*; que l'uſage leur en ſoit venu des Lydiens; que ceux-ci l'aient emprunté des Grecs; qu'au rapport d'Artémidore, un roi d'Arcadie en ait laiſſé la mode aux habitants de la mer Ionienne; ou que, pour parler avec plus de reſſemblance, Rome ne ſoit redevable de tous ces ajuſtements, qu'au beſoin & à la commodité, au commerce de ſes voiſins, au goût & au caprice même. Toutes ces recherches ne jettent aucun éclairciſſement ſur la forme & la diverſité de cette eſpece d'habit. C'eſt donc aſſez de dire, que c'étoit une robe longue allant juſqu'aux talons, ſans manches, & qui ſe mettoit ſur les autres vêtements.

La *toge* ordinaire, au rapport de Denis d'Halicarnaſſe, étoit un grand manteau d'étoffe de laine en forme de demi-cercle, qui ſe mettoit par-deſſus la tunique. Cet habit étoit propre aux Romains; en ſorte que *togatus* & *romanus* étoient deux termes tellement ſynonymes, que Virgile appelle les Romains *gens togata*; & c'eſt par cela même que ceux à qui ils permettoient de la porter, étoient cenſés jouir du droit de bourgeoiſie romaine; c'eſt encore pour cela qu'on appelloit *gallia togata*, la Gaule Céſalpine; & non pas, comme le dit Gronovius, la Gaule Narbonnoiſe qui, au contraire, étoit nommée *gallia braccata*, à cauſe d'une maniere d'habillement toute différente. Enfin le nom de *togatus* étoit ſi bien affecté aux Romains, que pour diſtinguer les pieces de théâtre dont le ſujet étoit romain, des pieces de théâtre greques, les premieres étoient appellees *togatæ*, & les autres *palliatæ*.

Il y avoit cependant dans les *toges* de grandes différences pour la longueur, pour la couleur, & pour les ornemens, ſelon la diverſité des conditions, des profeſſions, de l'âge, & du ſexe.

Les femmes n'uſoient point de la *toge* des hommes; celle qu'elles portoient étoit longue comme nos ſimarres, & avoit les extrémités bordées de pourpre, ou d'une autre couleur; mais cet habit ſouffrit toutes les viciſſitudes des modes, & prit enfin le nom de *ſtole*. Horace nous apprend, que les femmes répudiées pour adultere, étoient obligées de porter la *toge* des hommes; & c'eſt dans ce ſens que Martial a dit, *lib. II. epiſt.* 39.

*Coccina famoſæ donas, & Janchina Mœchæ;*
*Vis dare quæ meruit munera? mitte* togam.

*Toga prætexta* fut inventée par Tullus

Hostilius troisieme roi des Romains, pour distinguer les gens de qualité; c'étoit une longue robe blanche, avec une bande de pourpre au bas. Les enfans des patriciens la prenoient à l'âge de treize ans, car avant cet âge, ils ne portoient qu'une espece de veste à manches nommée *plicata chlamys*; mais à treize ans, ils prenoient la prétexte jusqu'à ce qu'ils quittassent leur gouverneur. Lorsque Ciceron a fait ce reproche à Marc-Antoine,

*Tenesne memoriâ* prætextam *te præcoxisse, decoxisse?*

C'est une allusion aux dépenses excessives que Marc-Antoine avoit faites dès sa tendre jeunesse, & qui avoient consumé une grande partie de sa fortune. Le jurisconsulte Ulpien dans la loi, *vestis puerilis*, ff. *de auro & argento legato*, met la *toge prétexte* dans le rang des habits que les jeunes gens ont accoutumé de porter jusqu'à l'âge de dix-sept ans.

Quand on avoit atteint cet âge, l'on prenoit une autre *toge* que l'on appeloit *toga virilis*. Ce jour-là étoit une grande fête dans les familles: le changement se faisoit dans le temple de Jupiter Capitolin, en présence des parens. On appeloit la même robe *toga pura*, parce qu'elle étoit blanche, sans aucun mélange de couleurs.

*Toga candida* étoit une *toge blanche*, différente par la forme de la *toge pure*, & ne lui ressemblant que par la couleur; les candidats revêtoient cette robe dans les brigues des charges; & de-là vient qu'on les nommoit *candidati*. Polybe de Mégalopolis cité dans Athénée, appelle en grec cette robe τήβεννον λαμπρὸν, d'un certain Tebenus arcadien qui l'inventa. Le même auteur parlant d'Antiochus dit: il ôta ses habits royaux pour prendre la *toge blanche*, τήβεννον λαμπρὰν, & briguer ainsi vêtu la magistrature qu'il désiroit.

Les nouveaux mariés portoient aussi une *toge blanche* d'un blanc éclatant, *togam candidam*, le jour des nôces, & dans les jours des fêtes & de réjouissance de leur mariage, selon le témoignage d'Horace, *liv. II. sat.* 2.

*Toga pulla* ou *atra*: cette *toge* étoit noire; marquoit le deuil, la tristesse & la pauvreté, les haillons étant les habits ordinaires des pauvres, que Pline appelle *pullatum hominum genus*; & Quintilien, *pullatus circulus* & *pullata turba*. Au rapport de Suétone, dans la vie d'Auguste, *num.* 44. cet empereur défendit à tous ceux que l'on appelloit *pullati*, d'assister aux jeux dans le parterre: *Sanxit nè quis pullatorum mediâ caveâ sederet*. Il étoit aussi contre la bienséance de se trouver dans un festin avec cet habit noir, quelque beau qu'il fût; d'où vient que Ciceron reproche à Vatinius, d'avoir paru à table chez Arrius avec une *toge* noire: *Quâ mente*, dit-il, *fecisti; ut in epulo Q. Arrii cum* togâ *pullâ procumberes*.

*Toga picta*. Cette *toge* étoit ainsi appellée, ou parce qu'elle étoit remplie de différentes broderies faites à l'aiguille, ou parce que l'ouvrier en faisant l'étoffe, y avoit formé différentes figures & de diverses couleurs.

*Toga purpurea*, étoit la même robe que portoient les sénateurs, ornée de grandes fleurs de pourpre.

*Toga palmata*, étoit une robe semée de grandes palmes de pourpre, enrichie d'or; les triomphateurs la portoient seulement le jour de leur triomphe. Paul Émile & le grand Pompée furent les seuls qui eurent la permission de la porter dans d'autres rencontres. Les empereurs prirent cette robe pour eux; c'est pourquoi Martial, *l. VII. epist.* 1. s'adressant par une basse flatterie à la cuirasse de Domitien, lui dit: « Accompagne hardiment » ton maître; ne crains point les traits » des ennemis, tant que tu couvriras sa » divine personne; marche, va lui aider » à vaincre: mais ramene-le bientôt pour » faire place à la *toge* palmée, brillante » d'or & de pourpre. »

*Toga rasa*; une *toge* de drap ras & sans poil. Martial, *l. II. epist.* 85. demande agréablement un habit à son ami: « Je » vous envoie, dit-il, dans le temps froid » des saturnales, une bouteille couverte » d'osier, propre à garder de la neige; » si ce présent ne vous plaît pas, vengez- » vous; envoyez-moi une *toge rase* pro-

» pre pour l'été ». Il y avoit cette différence entre *trica toga* & *rasa toga*, que l'étoffe de la premiere étoit rase par le temps, & que *rasa toga* signifioit *toge*, faite avec une étoffe fine & sans poil.

*Toga pexa.* Elle étoit faite d'une étoffe chaude, & dont on se servoit pendant l'hiver; elle fut ainsi appelée à cause des grands poils dont elle étoit couverte, à *spissitate.* Martial, *l. VII.* appelle les draps *pexa* : il dit à Priscus :

> *Divitibus poteris musas elegosque sonantes*
> *Mittere, pauperibus munera* pexa *dare.*

*Toga trabea*, espece de *toge* blanche, bordée de pourpre; & parsemée de têtes de clous aussi de pourpre.

*Toga regia*, elle étoit faite d'une étoffe de laine, avec de l'or & de la pourpre, selon le témoignage de Pline, *l. VIII. c. xlviij.*

*Toga vitrea*, elle étoit faite d'une étoffe légere & transparente, que les censeurs obligeoient de porter ceux qui avoient commis certaines fautes, si nous en croyons Turnèbe, *l. XIV. c. xix.*

*Toga forensis*, étoit l'habillement des avocats. Simmaque parlant d'un avocat de son temps qui fut rayé du corps, dit: *Epictetus* togæ forensis *honore privatus est.* Cassiodore appelle la dignité d'avocat, *togata dignitas*; mais Apulée les nomme par une qualification odieuse, *vultures togati*: on diroit qu'il parle de nos sangsues du palais.

Les jeunes avocats qui commençoient à fréquenter le barreau, portoient la *toge* blanche, *togam candidam*; on les regardoit en effet comme des candidats qui briguoient le rang d'orateur. Antoine étoit ainsi vêtu quand il commença à parler contre Pompée; mais ceux qui s'étoient acquis un rang distingué, portoient la *toge de pourpre*, en la ceignant de façon que les parties antérieures de la *toge* descendoient un peu au-dessous du genou; ils la relevoient insensiblement à mesure qu'ils avançoient en matiere; en sorte qu'elle avoit, pour ainsi dire, sa déclamation & son action, comme la voix: *Ut vox vehementior ac magis varia est, sic amictus quoque habet actum quemdam velut præliantem*, dit Quintilien.

*Toga militaris*, étoit toute entiere à l'usage des soldats; ils la portoient retroussée à la gabinienne.

*Toga domestica*, étoit la robe qu'on portoit seulement dans la maison, & avec laquelle on ne sortoit point en public. On quittoit aussi la *toge* pendant les saturnales, temps de plaisir & de liberté, qui ne s'accordoit point avec cet habit.

La forme en changea, sans doute, suivant les temps, & c'est ce qui fait que les savans s'appuient sur divers passages des auteurs, les uns, comme Sigonius, pour dire qu'elle étoit quarrée; d'autres, comme le P. de Montfaucon, pour assurer qu'elle étoit toute ouverte par devant; & d'autres, comme Ferrari, pour prétendre qu'elle n'étoit ouverte que par le haut pour la passer par-dessus la tête.

Elle devoit être fort ample dans le temps du déclin de la république, car Suétone rapporte que Jules César se voyant blessé à mort par les conjurés, prit de sa main gauche un des plis de sa *toge* pour s'en couvrir le visage, & la fit descendre jusqu'en bas, afin de tomber avec plus de décence.

Il y avoit cette différence entre la *toge* des riches & celle des pauvres, que la premiere étoit fort large & avoit plusieurs plis, & que l'autre étoit fort étroite. Il arriva même que sous Auguste, le petit peuple ne portoit plus qu'une espece de tunique brune. L'empereur indigné de voir le peuple dans cet équipage, un jour qu'il le haranguoit, lui en marqua son ressentiment par ce vers prononcé avec mépris.

> *Romanos rerum dominos, gentemque*
> togatam.

« Voyez comme ces Romains, ces » maîtres du monde, sont habillés »! Mais il eût été bien surpris, si quelqu'un lui eût répondu: César, c'est l'habit du changement de notre république en monarchie. ( *Le chevalier* DE JAUCOURT. )

*TOGISONUS*, ( *Géog. anc.* ) fleuve

d'Italie ; au pays des Vénetes, dans le territoire de Padoue. Pline, *l. III. c. xvj.* dit que les eaux de ce fleuve & celles de l'Adige formoient le port Brundulus. Le *Togiſonus* ſe nomme aujourd'hui *Bachiglione* ou *Bacchiglione.* ( *D. J.* )

TOILE, ſ. f. ( *Tiſſerand.* ) tiſſu fait de fils entrelacés, dont les uns appelés *fils de chaîne* s'étendent en longueur, & les autres nommés *fils de trame* traverſent les fils de la chaîne.

Les *toiles* ſe fabriquent ſur un métier à deux marches par le moyen de la navette ; les matieres qu'on y emploie le plus ſouvent, ſont le lin, le chanvre & le coton.

Il y a des *toiles* de toute ſorte de largeur & d'un nombre preſque infini d'eſpeces différentes.

Les ouvriers qui fabriquent les *toiles*, ſont appellés *toiliers*, mais plus ordinairement *tiſſerands*. *Voyez* TISSERAND.

TOILE D'HOLLANDE, TOILE DE DEMI-HOLLANDE ; on appelle ainſi des *toiles* très-fines & très-belles qui ſervent ordinairement à faire des chemiſes pour hommes & pour femmes. Elles viennent de Hollande & de Friſe, & de quelques autres endroits des Provinces-Unies, d'où elles ont pris leur nom qu'on prononce preſque toujours abſolument, & ſans y ajouter le mot de *toile*. Ainſi l'on dit de la Hollande, de la demi-Hollande ; mais on ne parle guere de la ſorte que dans le commerce.

C'eſt à Harlem où ſe fait le plus grand négoce de ces *toiles*, d'autant que c'eſt en cette ville où elles ſont preſque toutes envoyées en écru des endroits de leur fabrique pour y recevoir dans le printemps ce beau blanc que chacun admire.

Ces ſortes de *toiles* dont la matiere eſt de lin, ſont très-ſerrées, très-unies & très-fermes, quoique fort fines. Les plus belles & les plus eſtimées ſe font dans la province de Friſe, ce qui fait qu'on les nomme par diſtinction *toiles de Friſe* ou ſimplement *friſes*.

Les *toiles de Hollande* ont pour l'ordinaire trois quarts & deux doigts de large, chaque piece contenant vingt-neuf à trente aunes meſure de Paris.

Il ſe fait encore en Hollande une ſorte de groſſe *toile* de chanvre écrue propre à faire des voiles de navire, qui eſt appelée dans le pays *caneſas*.

On tire de Hollande, particuliérement d'Amſterdam & de Rotterdam, certaines eſpeces de *toile* dont la principale deſtination eſt pour l'Eſpagne, où elles ſont appellées *hollandilos*. Ces *toiles* ne ſont autre choſe que des *toiles* de coton blanches des Indes.

Il ſe fait du côté de Gand & de Courtray certaines *toiles* auxquelles l'on donne le nom de *toiles de Hollande*.

Il y a d'autres *toiles* appellées *demi-hollandes* que l'on fabrique en Picardie. Il ſe manufacture encore en France des *toiles* auxquelles on donne le nom de *toile demi-hollande truffete*.

TOILE *peinte des Indes*, ( *Hiſt. des inventions.* ) Les *toiles* des Indes tirent leur valeur & leur prix de la vivacité, de la ténacité & de l'adhérence des couleurs dont elles ſont peintes, qui ſont telles, que loin de perdre leur éclat quand on les lave, elles n'en deviennent que plus belles.

Avant que de ſe mettre à peindre ſur la *toile*, il faut lui donner les préparations ſuivantes. 1°. On prend une piece de *toile* neuve & ſerrée, la longueur la plus commune eſt de neuf coudées ; on la blanchit à moitié ; nous dirons dans la ſuite comment cela ſe pratique. 2°. On prend des fruits ſecs nommés *cadou* ou *cadoucaie*, au nombre d'environ 25, ou pour parler plus juſte, le poids de trois palams. Ce poids indien équivaut à une once, plus un huitieme ou environ, puiſque quatorze palams & un quart font une livre. On caſſe ce fruit pour en tirer le noyau qui n'eſt d'aucune utilité. On réduit ces fruits ſecs en poudre. Les Indiens le font ſur une pierre, & ſe ſervent pour cela d'un cylindre qui eſt auſſi de pierre, & qu'ils emploient à-peu-près comme les pâtiſſiers, lorſqu'ils broient & étendent leur pâte. 3°. On paſſe cette poudre par le tamis, & on la met dans deux pintes ou environ de lait de buffle ; il faut augmenter le lait & le poids du cadou ſelon le beſoin & la quantité des *toiles*. 4°. On

y trempe peu de temps après la *toile* autant de fois qu'il eſt néceſſaire, afin qu'elle ſoit bien humectée de ce lait ; on la retire alors, on la tord fortement, & on la fait ſécher au ſoleil. 5°. Le lendemain on lave légérement la *toile* dans de l'eau ordinaire ; on en exprime l'eau en la tordant, & après l'avoir fait ſécher au ſoleil, on la laiſſe au-moins un quart d'heure à l'ombre.

Après cette préparation qu'on pourroit appeller *intérieure*, on doit paſſer auſſitôt à une autre, que l'on appellera, ſi l'on veut, *extérieure*, parce qu'elle n'a pour objet que la ſuperficie de la *toile*. Pour la rendre plus unie, & pour que rien n'arrête le pinceau, on la plie en quatre ou en ſix doubles, & avec une piece de bois on la bat ſur une autre piece de bois bien unie, obſervant de la battre partout également ; & quand elle eſt ſuffiſamment battue dans un ſens, on la plie dans un autre, & on recommence la même opération.

Il eſt bon de faire ici quelques obſervations qui ne feront pas tout-à-fait inutiles. 1° Le fruit cadou ſe trouve dans les bois ſur un arbre de médiocre hauteur. Il ſe trouve preſque partout, mais principalement dans le Malleialam, pays montagneux, ainſi que ſon nom le ſignifie, qui s'étend conſidérablement le long de la côte de Malabar. 2°. Ce fruit ſec qui eſt de la groſſeur de la muſcade, s'emploie aux Indes par les médecins, & il entre ſurtout dans les remedes que l'on donne aux femmes nouvellement accouchées. 3°. Il eſt extrêmement aigre au goût ; cependant quand on en garde un morceau dans la bouche pendant un certain temps, on lui trouve un petit goût de régliſſe. 4°. Si après en avoir humecté médiocrement & briſé un morceau dans la bouche, on le prend entre les doigts, on le trouve fort gluant. C'eſt en partie à ces deux qualités, c'eſt-à-dire à ſon âpreté & à ſon onctuoſité, qu'on doit attribuer l'adhérence des couleurs dans les *toiles* indiennes, ſurtout à ſon âpreté ; c'eſt au-moins l'idée des peintres indiens.

Il y a long-temps que l'on cherche en Europe l'art de fixer les couleurs, & de leur donner cette adhérence qu'on admire dans les *toiles* des Indes. Peut-être en découvrira-t-on le ſecret, ſi l'on vient à connoître parfaitement le cadoucaie, ſurtout ſa principale qualité, qui eſt ſon extrême âpreté. Ne pourroit-on point trouver en Europe des fruits analogues à celui-là ? Les noix de galle, les neſles ſéchées avant leur maturité, l'écorce de grenade ne participeroient-elles pas beaucoup aux qualités du cadou ?

Ajoutons à ces obſervations quelques expériences qui ont été faites ſur le cadou. 1°. De la chaux délayée dans l'infuſion de cadou donne du verd ; s'il y a trop de chaux, la teinture devient brune ; ſi l'on verſe ſur cette teinture brune une trop grande quantité de cette infuſion, la couleur paroît d'abord blanchâtre, peu après la chaux ſe précipite au fond du vaſe. 2°. Un linge blanc trempé dans une forte infuſion de cadou contracte une couleur jaunâtre fort pâle ; mais quand on y a mêlé le lait de buffle, le linge ſort avec une couleur d'orangé un peu pâle. 3°. Ayant mêlé un peu de notre encre d'Europe avec de l'infuſion de cadou, on a remarqué au-dedans en pluſieurs endroits une pellicule bleuâtre, ſemblable à celle que l'on voit ſur les eaux ferrugineuſes, avec cette différence, que cette pellicule étoit dans l'eau même, à quelque diſtance de la ſuperficie. Il ſeroit aiſé de faire en Europe des expériences ſur le cadou même, parce qu'il eſt facile d'en faire venir des Indes, ces fruits étant à très-grand marché.

Pour ce qui eſt du lait de buffle qu'on met avec l'infuſion du cadoucaie, on le préfere à celui de vache, parce qu'il eſt beaucoup plus gras & plus onctueux. Ce lait produit pour les *toiles* le même effet que la gomme & les autres préparations que l'on emploie pour le papier afin qu'il ne boive pas. En effet on a éprouvé que notre encre peinte ſur une toile préparée avec le cadou s'étend beaucoup, & pénetre de l'autre côté. Il en arrive de même à la peinture noire des Indiens.

Ce qu'il y a encore à obſerver, eſt que l'on ne ſe ſert pas indifféremment de toute ſorte de bois pour battre les toiles & les polir. Le bois ſur lequel on les met,

& celui qu'on emploie pour les battre, sont ordinairement de tamarinier ou d'un autre arbre nommé *porchi*, parce qu'ils sont extrêmement compactes quand ils sont vieux. Celui qu'on emploie pour battre, se nomme *cattapouli*. Il est rond, long environ d'une coudée, & gros comme la jambe, excepté à une extrémité qui sert de manche. Deux ouvriers assis vis-à-vis l'un de l'autre battent la *toile* à l'envi. Le coup-d'œil & l'expérience ont bientôt appris à connoître quand la *toile* est polie & lissée au point convenable.

La *toile* ainsi préparée, il faut y dessiner les fleurs & les autres choses qu'on veut y peindre. Les ouvriers indiens n'ont rien de particulier; ils se servent du poncis de même que nos brodeurs. Le peintre a eu soin de tracer son dessin sur le papier; il en pique les traits principaux avec une aiguille fine; il applique ce papier sur sa toile, il y passe ensuite la ponce, c'est-à-dire un rouet de poudre de charbon par-dessus les piqûres; & par ce moyen le dessin se trouve tout tracé sur la *toile*. Toute sorte de charbon est propre à cette opération, excepté celui de palmier, parce que selon l'opinion des Indiens, il déchire la *toile*. Ensuite sur ces traits on passe avec le pinceau du noir & du rouge, selon les endroits qui l'exigent; après quoi l'ouvrage se trouve dessiné.

Il s'agit maintenant de peindre les couleurs sur ce dessin. La premiere qu'on applique, est le noir. Cette couleur n'est guere en usage, si ce n'est pour certains traits, & pour les tiges des fleurs. C'est ainsi qu'on la prépare. 1°. On prend plusieurs morceaux de machefer; on les frappe les uns contre les autres pour en faire tomber ce qui est moins solide. On réserve les gros morceaux, environ neuf à dix fois la grosseur d'un œuf. 2°. On y joint quatre ou cinq morceaux de fer vieux ou neuf, peu importe. 3°. Ayant mis à terre en un monceau le fer & le machefer, on allume du feu par-dessus. Celui qu'on fait avec des feuilles de bananier, est meilleur qu'aucun autre. Quand le fer & le machefer sont rouges, on les retire, & on les laisse refroidir. 4°. On met ce fer & ce machefer dans un vase de huit à dix pintes, & l'on y verse du cange chaud, c'est-à-dire de l'eau dans laquelle on fait cuire le riz, prenant bien garde qu'il n'y ait pas de sel. 5°. On expose le tout au grand soleil, & après l'y avoir laissé un jour entier, on verse à terre le cange, & l'on remplit le vase de callou, c'est-à-dire de vin de palmier ou de cocotier. 6°. On le remet au soleil trois ou quatre jours consécutifs, & la couleur qui sert à peindre le noir, se trouve préparée.

Il y a quelques observations à faire sur cette opération. La premiere est qu'il ne faut pas mettre plus de quatre ou cinq morceaux de fer sur huit ou neuf pintes de cange; autrement la teinture rougiroit & couperoit la toile. La seconde regarde la qualité du vin de palmier & de cocotier qui s'aigrit aisément & en peu de jours. On en fait du vinaigre, & l'on s'en sert au lieu de levain, pour faire lever la pâte. La troisieme est qu'on préfere le vin de palmier à celui du cocotier. La quatrieme est qu'au défaut de ce vin, on se sert de kevaron, qui est un petit grain dont bien des indiens se nourrissent. Ce grain ressemble fort pour la couleur & la grosseur, à la graine de navet; mais la tige & les feuilles sont entiérement différentes. On y emploie aussi le varagon, qui est un autre fruit qu'on préfere au kevaron. On en pile environ deux poignées qu'on fait cuire ensuite dans de l'eau. On verse cette eau dans le vase où sont le fer & le machefer. On y ajoute la grosseur de deux ou trois muscades de sucre brut de palmier, prenant garde de n'en pas mettre davantage, autrement la couleur ne tiendroit pas long-temps & s'effaceroit enfin au blanchissage. La cinquieme est que pour rendre la couleur plus belle, on joint au callou le kevaron ou le varagon préparé comme nous venons de le dire. La sixieme & derniere observation est que cette teinture ne paroîtroit pas fort noire, & ne tiendroit pas sur une *toile* qui n'auroit pas été préparée avec le cadou.

Après avoir dessiné & peint avec le

noir tous les endroits où cette couleur convient, on dessine avec le rouge les fleurs & autres choses qui doivent être terminées par cette autre couleur. Il faut remarquer que l'on ne fait que dessiner : car il n'est pas encore temps de peindre avec la couleur rouge : il faut auparavant appliquer le bleu ; ce qui demande bien des préparations.

Il faut d'abord mettre la *toile* dans de l'eau bouillante, & l'y laisser pendant une demi-heure : si l'on met avec la *toile* deux ou trois cadous, le noir en sera plus beau. En second lieu, ayant délayé dans de l'eau les crotes de brebis ou de chevres, on mettra tremper la *toile* dans cette eau, & on l'y laissera pendant la nuit, on doit la laver le lendemain & l'exposer au soleil.

Quand on demande aux peintres indiens à quoi sert cette derniere opération, ils s'accordent tous à dire qu'elle sert à enlever de la *toile* la qualité qu'elle avoit reçue du cadoucaie; & que si elle la conservoit encore, le bleu qu'on prétend appliquer deviendroit noir.

Il y a encore une autre raison qui rend cette opération nécessaire, c'est de donner plus de blancheur à la *toile*; car nous avons dit qu'elle n'étoit qu'à demi-blanchie, quand on a commencé à y travailler. En l'exposant au soleil, on ne l'y laisse pas sécher entiérement; mais on y répand de l'eau de temps en temps pendant un jour : ensuite on la bat sur une pierre au bord de l'eau; mais non pas avec un battoir, comme il se pratique en France. La maniere indienne est de la plier en plusieurs doubles, & de la frapper fortement sur une pierre avec le même mouvement que font les serruriers & les maréchaux, en frappant de leurs gros marteaux le fer sur l'enclume.

Quand la *toile* est suffisamment battue dans un sens, on la bat dans un autre, & de la même façon : vingt ou trente coups suffisent pour l'opération présente.

Quand cela est fini, on trempe la *toile* dans du cange de riz : le mieux seroit, si l'on avoit la commodité, de prendre du kevaron, de le broyer : de le mettre sur le feu avec de l'eau, comme si on vouloit le faire cuire, & avant que cette eau soit fort épaissie, y tremper la *toile*, la retirer aussi-tôt, la faire sécher, & la battre avec le cottapouli, comme on a fait dans la premiere opération pour la lisser.

Comme le bleu ne se peint pas avec un pinceau, mais qu'il s'applique en trempant la *toile* dans l'indigo préparé, il faut peindre ou enduire la *toile* de cire, généralement par-tout, excepté aux endroits où il y a du noir, & à ceux où il doit y avoir du bleu ou du verd. Cette cire se peint avec un pinceau de fer le plus légérement qu'on peut, d'un seul côté ; prenant bien garde qu'il ne reste sans cire que les endroits que nous venons de dire ; autrement ce seroit autant de taches bleues qu'on ne pourroit effacer. Cela étant fait, on expose au soleil la *toile* cirée de la sorte ; mais il faut être attentif à ce que la cire ne se fonde, qu'autant qu'il est nécessaire pour pénétrer de l'autre côté. Alors on la retire promptement ; on la retourne à l'envers, & on la frotte en passant fortement la main par-dessus. Le mieux seroit d'y employer un vase de cuivre rond par le fond, par ce moyen la cire s'étendroit par-tout, même aux endroits qui de l'autre côté doivent être teints en bleu. Cette préparation étant achevée, le peintre donne la *toile* au teinturier en bleu, qui la rend au bout de quelques jours ; car il est à remarquer que ce ne sont pas les peintres ordinaires, mais les ouvriers ou teinturiers paticuliers qui font cette teinture.

Voici comment l'on prépare l'indigo : on prend des feuilles d'avarei ou d'indigotier, que l'on fait bien sécher ; après quoi on les réduit en poussiere : cette poussiere se met dans un fort grand vase qu'on remplit d'eau ; on la bat fortement au soleil avec un bambou fendu en quatre, & dont les quatre extrémités inférieures sont fort écartées. On laisse ensuite écouler l'eau par un petit trou qui est au bas du vase, au fond duquel reste l'indigo ; on l'en tire, & on le partage en morceaux gros à-peu-près comme un œuf de pigeon ; on répand ensuite de la cendre à l'ombre, & sur cette cendre on

étend une *toile*, sur laquelle on fait sécher l'indigo qui se trouve fait.

Après cela il ne reste plus que de le préparer pour les *toiles* qu'on veut teindre : l'ouvrier, après avoir réduit en poudre une certaine quantité d'indigo, la met dans un grand vase de terre qu'il remplit d'eau froide. Il y joint ensuite une quantité proportionnée de chaux réduite pareillement en poussiere; puis il flaire l'indigo pour connoître s'il ne sent point l'aigre; & en ce cas-là il ajoute encore de la chaux, autant qu'il est nécessaire pour lui faire perdre cette odeur. Prenant ensuite des graines d'avarei environ le quart d'un boisseau, il les fait bouillir dans un seau d'eau pendant un jour & une nuit, conservant la chaudiere pleine d'eau; il verse après cela le tout, eau & graine, dans le vase de l'indigo préparé. Cette teinture se garde pendant trois jours; & il faut avoir soin de bien mêler le tout ensemble, en l'agitant quatre ou cinq fois par jour avec un bâton : si l'indigo sentoit encore l'aigre, on y ajouteroit une certaine quantité de chaux.

Le bleu étant ainsi préparé, on y trempe la *toile* après l'avoir pliée en double; en sorte que le dessus de la *toile* soit en dehors, & que l'envers soit en dedans. On la laisse tremper environ une heure & demie; puis on la retire teinte en bleu aux endroits convenables : on voit par-là que les *toiles* indiennes méritent autant le nom de *teintes*, que celui de *toiles peintes.*

La longueur & la multiplicité de toutes ces opérations pour teindre en bleu, fait naître naturellement un doute, savoir si l'on n'auroit pas plutôt fait de peindre avec un pinceau les fleurs bleues, surtout quand il y a peu de cette couleur dans un dessin. Les Indiens conviennent que cela se pourroit; mais ils disent que ce bleu ainsi peint ne tiendroit pas, & qu'après deux ou trois lessives il disparoîtroit.

La ténacité & l'adhérence de la couleur bleue doit être attribuée à la graine d'avarei; cette graine croît aux Indes orientales, quoiqu'il n'y en ait pas partout. Elle est d'un brun clair olivâtre, cilindrique, de la grosseur d'une ligne, & comme tranchée par les deux bouts; on a de la peine à la rompre avec la dent; elle est insipide & laisse une petite amertume dans la bouche.

Après le bleu c'est le rouge qu'il faut peindre; mais on doit auparavant retirer la cire de la *toile*, la blanchir & la préparer à recevoir cette couleur; telle est la maniere de retirer la cire.

On met la *toile* dans l'eau bouillante; la cire se fond; on diminue le feu, afin qu'elle surnage plus aisément, & on la retire avec une cuiller le plus exactement qu'il est possible : on fait de nouveau bouillir l'eau afin de retirer ce qui pourroit y être resté de cire. Quoique cette cire soit devenue fort sale, elle ne laisse pas de servir encore pour le même usage.

Pour blanchir la *toile* on la lave dans de l'eau; on la bat neuf à dix fois sur la pierre, & on la met tremper dans d'autres eaux, où l'on a délayé des crottes de brebis. On la lave encore, & on l'étend pendant trois jours au soleil, observant d'y répandre légérement de l'eau de temps en temps, ainsi qu'on l'a dit plus haut. On délaie ensuite dans de l'eau froide une sorte de terre nommée *ola*, dont se servent les blanchisseurs, & on y met tremper la *toile* pendant environ une heure; après quoi on allume du feu sous le vase, & quand l'eau commence à bouillir, on en ôte la *toile*, pour aller la laver dans un étang, sur le bord duquel on la bat environ quatre cens fois sur la pierre, puis on la tord fortement. Ensuite on la met tremper pendant un jour & une nuit dans de l'eau, où l'on a délayé une petite quantité de bouse de vache, ou de buffle femelle. Après cela, on la retire; on la lave de nouveau dans l'étang, & on la déploie pour l'étendre pendant un demi-jour au soleil, & l'arroser légérement de temps en temps. On la remet encore sur le feu dans un vase plein d'eau; & quand l'eau a un peu bouilli, on en retire la *toile* pour la laver encore une fois dans l'étang, la battre un peu, & la faire sécher.

Enfin pour rendre la *toile* propre à recevoir & à retenir la couleur rouge, il faut réitérer l'opération du cadoucaie, comme

comme on l'a rapporté au commencement; c'est-à-dire, qu'on trempe la *toile* dans l'infusion simple du cadou, qu'on la lave ensuite, qu'on la bat sur la pierre, qu'on la fait sécher, qu'après cela on la fait tremper dans du lait de buffle, qu'on l'y agite, & qu'on la frotte pendant quelque temps avec les mains; que quand elle est parfaitement imbibée, on la retire, on la tord, & on la fait sécher; qu'alors s'il doit y avoir dans les fleurs rouges des traits blancs, comme sont souvent les pistils, les étamines, & autres traits, on peint ces endroits avec de la cire; après quoi on peint enfin avec un pinceau indien le rouge qu'on a préparé auparavant. Ce sont communément les enfans qui peignent le rouge, parce que ce travail est moins pénible, à-moins qu'on ne voulût faire un travail plus parfait.

Venons maintenant à la maniere dont il faut préparer le rouge : on prend de l'eau âpre, c'est-à-dire, de l'eau de certains puits particuliers, à laquelle on trouve ce goût. Sur deux pintes d'eau on met deux onces d'alun réduit en poudre, on y ajoute quatre onces de bois rouge nommé *vartangen*, ou du *bois de sapan* réduit aussi en poudre. On met le tout au soleil pendant deux jours, prenant garde qu'il n'y tombe rien d'aigre & de salé; autrement la couleur perdroit beaucoup de sa force. Si l'on veut que le rouge soit plus foncé, on y ajoute de l'alun; on y verse plus d'eau, quand on veut qu'il le soit moins; & c'est par ce moyen qu'on fait le rouge pour les nuances, & les dégradations de cette couleur.

Pour composer une couleur de lie de vin & un peu violette, il faut prendre une partie du rouge dont nous venons de parler, & une partie du noir dont on a marqué plus haut la composition. On y ajoute une partie égale de cange, de ris gardé pendant trois mois, & de ce mélange il en résulte la couleur dont il s'agit. Il regne une superstition ridicule parmi plusieurs gentils au sujet de ce cange aigri. Celui qui en a, s'en servira lui-même tous les jours de la semaine; mais le dimanche, le jeudi, & le vendredi, il en refusera à d'autres qui en manqueroient. Ce seroit, disent-ils, chasser leur dieu de leur maison, que d'en donner ces jours-là. Au défaut de ce vinaigre de cange, on peut se servir de vinaigre de callou, ou de vin de palmier.

On peut composer différentes couleurs dépendantes du rouge, qu'il est inutile de rapporter ici. Il suffit de dire qu'elles doivent se peindre en même temps que le rouge, c'est-à-dire avant de passer aux opérations dont nous parlerons, après que nous aurons fait quelques observations sur ce qui précede.

1°. Ces puits dont l'eau est âpre ne sont pas communs, même dans l'Inde; quelquefois il ne s'en trouve qu'un seul dans toute une ville. 2°. Cette eau, selon l'épreuve que plusieurs européens en ont faite, n'a pas le goût que les Indiens lui attribuent, mais elle paroît moins bonne que l'eau ordinaire. 3°. On se sert de cette eau préférablement à toute autre, afin que le rouge soit plus beau, disent les uns, & suivant ce qu'en disent d'autres plus communément, c'est une nécessité de s'en servir, parce qu'autrement le rouge ne tiendroit pas. 4°. C'est d'Achen qu'on apporte aux Indes le bon alun & le bon bois de sapan.

Quelque vertu qu'ait l'eau aigre pour rendre la couleur rouge adhérente, elle ne tiendroit pas suffisamment, & ne seroit pas belle, si l'on manquoit d'y ajouter la teinture d'imbourre; c'est ce qu'on appelle plus communément *chaïaver* ou *racine de chaïa*. Mais avant que de la mettre en œuvre il faut préparer la *toile* en la lavant dans l'étang le matin, en l'y plongeant plusieurs fois, afin qu'elle s'imbibe d'eau, ce qu'on a principalement en vue, & ce qui ne se fait pas promptement, à cause de l'onctuosité du lait de buffle, où auparavant l'on avoit mis cette *toile*, on la bat une trentaine de fois sur la pierre, & on la fait sécher.

Tandis qu'on préparoit la *toile*, on a dû aussi préparer la racine de chaïa, ce qui se pratique de cette maniere. On prend de cette racine bien seche, on la réduit en poudre très-fine, en la pilant bien dans un mortier de pierre & non

de bois, ce qu'on recommande expressément, jetant de temps-en-temps dans le mortier un peu d'eau âpre : on prend de cette poudre environ trois livres, & on la met dans deux seaux d'eau ordinaire, que l'on a fait tiédir, & l'on a soin d'agiter un peu le tout avec la main : cette eau devient rouge, mais elle ne donne à la *toile* qu'une assez vilaine couleur : aussi ne s'en sert-on que pour donner aux autres couleurs rouges leur derniere perfection.

Il faut pour cela plonger la *toile* dans cette teinture ; & afin qu'elle la prenne bien, l'agiter & la tourner en tout sens pendant une demi-heure, qu'on augmente le feu sous le vase. Lorsque la main ne peut plus soutenir la chaleur de la teinture, ceux qui veulent que leur ouvrage soit plus propre & plus parfait, ne manquent pas d'en retirer leur *toile*, de la tordre, & de la faire bien sécher : en voici la raison. Quand on peint le rouge, il est difficile qu'il n'en tombe quelques gouttes dans les endroits où il ne doit point y en avoir. Il est vrai que le peintre a soin de les enlever avec le doigt autant qu'il peut, à-peu-près comme nous faisons lorsque quelque goutte d'encre est tombée sur le papier où nous écrivons ; mais il reste toujours des taches que la teinture de chaïa rend encore plus sensibles : c'est pourquoi avant que de passer outre on retire la *toile*, on la fait sécher, & l'ouvrier recherche ces taches, & les enleve le mieux qu'il peut avec un limon coupé en deux parties.

Les taches étant effacées, on remet la *toile* dans la teinture, on augmente le feu jusqu'à ce que la main n'en puisse pas soutenir la chaleur ; on a soin de la tourner & retourner en tous sens pendant une demi-heure : sur le soir on augmente le feu, & on fait bouillir la teinture pendant une heure ou environ. On éteint alors le feu ; & quand la teinture est tiede, on en retire la *toile* qu'on tend fortement ; & que l'on garde ainsi humide jusqu'au lendemain.

Avant que de parler des autres couleurs, il est bon de dire quelque chose sur le chaïa. Cette plante naît d'elle-même ; on ne laisse pas d'en semer aussi pour le besoin qu'on en a. Elle ne croît hors de terre que d'environ un demi-pié ; la feuille est d'un verd clair, large de près de deux lignes, & longue de cinq à six. La fleur est extrêmement petite & bleuâtre ; la graine n'est guere plus grosse que celle du tabac. Cette petite plante pousse en terre une racine qui va quelquefois jusqu'à près de quatre piés ; ce n'est pas la meilleure : on lui préfere celle qui n'a qu'un pié ou un pié & demi de longueur. Cette racine est fort menue, quoiqu'elle pousse avant en terre & tout droit ; elle ne jette à droite & à gauche que fort peu & de très-petits filamens. Elle est jaune quand elle est fraîche, & devient brune en se séchant : ce n'est que quand elle est seche qu'elle donne à l'eau la couleur rouge, sur quoi on a fait une épreuve assez singuliere. Un ouvrier avoit mis tremper cette racine dans de l'eau qui étoit devenue rouge. Pendant la nuit un accident fit répandre la liqueur ; mais il fut bien surpris de trouver le lendemain au fond du vase quelques gouttes d'une liqueur jaune qui s'y étoit ramassée ; ce qui ne venoit que de ce que le chaïa dont il s'étoit servi étoit de la meilleure espece. En effet, lorsque les ouvriers réduisent en poussiere cette racine, en jettant un peu d'eau, comme on l'a dit, il est assez ordinaire qu'elle soit de couleur de safran. On remarquera qu'autour de ce vase renversé, il s'étoit attaché une pellicule d'un violet assez beau. Cette plante se vend en paquets secs ; on en retranche le haut, où sont les feuilles desséchées, & on n'emploie que les racines pour cette teinture.

Comme la *toile* y a été plongée entiérement, & qu'elle a dû être imbibée de cette couleur, il faut la retirer, sans craindre que les couleurs rouges soient endommagées par les opérations suivantes. Elles sont les mêmes que celles dont nous avons déjà parlé ; c'est-à-dire qu'il faut laver la toile dans l'étang, la battre dix ou douze fois sur la pierre, la blanchir avec des crottes de mouton, & le troisieme jour la savonner, la battre, & la faire sécher en jetant légérement de

l'eau deſſus de temps-en-temps. On la laiſſe humide pendant la nuit ; on la lave encore le lendemain, & on la fait ſécher comme la veille : enfin à midi on la lave dans de l'eau chaude pour en retirer le ſavon & toutes les ordures qui pourroient s'y être attachées, & on la fait bien ſécher.

La couleur verte qu'on veut peindre ſur la *toile* demande pareillement des préparations : les voici. Il faut prendre un palam, ou un peu plus d'une once de fleur de cadou, autant de cadou, une poignée de chaïaver ; & ſi l'on veut que le verd ſoit plus beau, on y ajoute une écorce de grenade. Après avoir réduit ces ingrédiens en poudre, on les met dans trois bouteilles d'eau, que l'on fait enſuite bouillir juſqu'à diminution des trois quarts ; on verſe cette teinture dans un vaſe en la paſſant par un linge : ſur une bouteille de cette teinture on y met une demi-once d'alun en poudre : on agite quelque temps le vaſe, & la couleur ſe trouve préparée.

Si l'on peint avec cette couleur ſur le bleu, on aura du verd ; c'eſt pourquoi quand l'ouvrier a teint ſa *toile* en bleu, il a eu ſoin de ne pas peindre de cire les endroits où il avoit deſſein de peindre du verd, afin que la *toile* teinte d'abord en bleu, fût en état de recevoir le verd en ſon temps : il eſt ſi néceſſaire de peindre ſur le bleu, qu'on n'auroit qu'une couleur jaune, ſi on le peignoit ſur une *toile* blanche.

Mais on doit ſavoir que ce verd ne tient pas comme le bleu & le rouge ; en ſorte qu'après avoir lavé la *toile* quatre ou cinq fois, il diſparoît, & il ne reſte à ſa place que le bleu ſur lequel on l'avoit peint. Il y a cependant un moyen de fixer cette couleur, en ſorte qu'elle dure autant que la *toile* même : le voici. Il faut prendre l'oignon du bananier, le piler encore frais, & en tirer le ſuc. Sur une bouteille de teinture verte on met quatre ou cinq cuillerées de ce ſuc, & le verd devient adhérent & ineffaçable ; l'inconvénient eſt que ce ſuc fait perdre au verd une partie de ſa beauté.

Il reſte à parler de la couleur jaune qui ne demande pas une longue explication. La même couleur qui ſert pour le verd en peignant ſur le bleu, ſert pour le jaune en peignant ſur la *toile* blanche. Mais cette couleur n'eſt pas fort adhérente ; elle diſparoît après avoir été lavée un certain nombre de fois : cependant quand on ſe contente de ſavonner légérement ces *toiles*, ou de les laver dans du petit-lait aigri, mêlé de ſuc de limon, ou bien encore de les faire tremper dans de l'eau, où l'on aura délayé un peu de bouſe de vache, & qu'on aura paſſée au-travers d'un linge ; ces couleurs paſſageres durent bien plus long-temps. *Obſervat. ſur les cout. d'Aſie.* (*D. J.*)

TOILES PEINTES *imitées des indiennes qui ſe fabriquent en Europe.* Les *toiles peintes* ou les indiennes, ſont des toiles de coton empreintes de diverſes couleurs ; on en fait en pluſieurs endroits en Europe, mais les plus belles viennent de Perſe & des Indes orientales. On croit communément qu'on ne peut en faire en Europe de la beauté de celles des Indes, ni qui ſe lavent de la même maniere ſans s'effacer, parce qu'on croit que dans l'Inde on y fait les teintures avec des ſucs d'herbes qui ne croiſſent pas dans ce pays-ci : mais c'eſt une erreur qu'il eſt facile de détruire, en faiſant voir que nous avons ici de quoi faire des couleurs auſſi variées, auſſi belles, & auſſi ineffaçables qu'aux Indes ; il eſt vrai cependant que les *toiles peintes* qu'on fabrique en Hollande & ailleurs, ne ſont pas de la beauté de celles des Indes ; mais voici quelle eſt la raiſon. Le travail des ouvriers ne coûte preſque rien en Perſe & aux Indes ; auſſi le temps qu'on met à ces ſortes d'ouvrages n'eſt pas un objet à conſidérer : ici au contraire, le temps eſt ce qu'il y a de plus précieux, les matieres qu'on emploie ne ſont rien en comparaiſon, il faut donc chercher à épargner le temps pour pouvoir faire quelque profit ; c'eſt ce que l'on fait, & c'eſt auſſi pour cela que nos ouvrages ſont inférieurs à ceux des Indes, car ils ne leur céderoient en rien s'il étoit poſſible d'y employer le temps néceſſaire.

Il y a pluſieurs manieres de travailler

la *toile peinte* ſuivant l'eſpece & le nombre des couleurs qu'on y emploie, quoiqu'il ſemble qu'on doive commencer par celles qui ne ſont imprimées que d'une ſeule couleur; nous ne le ferons pas cependant, parce que chaque couleur employée ſeule, demande une pratique différente qui ſera plus facile à déduire lorſque l'on ſera au fait de celles où il entre pluſieurs couleurs.

*Maniere de faire une* toile peinte *à fond blanc où il y a des fleurs de deux ou trois nuances, des fleurs violettes & gris-de-lin, des fleurs bleues, des fleurs jaunes, le trait des tiges noir, les tiges & les feuilles vertes. Préparation de la toile.* Il faut d'abord ôter avec ſoin la gomme ou l'apprêt qu'il y a dans preſque toutes les *toiles*, ce qui ſe fait en la faiſant tremper dans l'eau tiede, la frottant bien, la tordant, la lavant enſuite dans l'eau froide bien claire, & la faiſant ſécher.

*Engallage.* La *toile* étant bien dégommée, il la faut engaller, & pour cela on mettra, par exemple, pour dix aunes de *toile* de coton, environ deux ſeaux d'eau froide dans un baquet où l'on jetera quatre onces de noix-de-galle bien pilées; on y mettra en même temps la *toile* qu'on remuera un peu, afin qu'elle ſoit mouillée par-tout; on la laiſſera ainſi environ une heure & demie; on la retirera enſuite, on la tordra, & on la laiſſera ſécher à l'ombre.

*Précaution à prendre.* Lorſque la *toile* ſera bien ſeche, on verra qu'elle a contracté un œil jaunâtre; il faudra prendre garde alors qu'il ne tombe quelque goutte d'eau par-deſſus, ce qui feroit une tache; & dans tout le cours du travail, il faut avoir une grande attention à la propreté, parce que les moindres taches ſont irrémédiables. Si l'on veut de l'ouvrage fin, il faut calandrer la *toile* lorſqu'elle ſera engallée, afin que cela ſoit plus fini; on poſera alors ſur la *toile* le deſſin que l'on jugera à propos, & on le deſſinera à la plume ou au pinceau avec les couleurs ou les mordans dont nous parlerons dans la ſuite.

*Maniere d'imprimer la toile.* Si l'on veut un ouvrage plus commun, on l'imprimera avec des planches en cette ſorte; on étendra la toile engallée & ſéchée, ſur une grande table bien ſolide, ſur laquelle il y aura de gros drap en double, afin que les planches s'impriment plus également, & on prendra avec une planche gravée, de la couleur noire ſur un couſſinet: on appliquera la planche ſur la toile, on frappera deſſus à pluſieurs endroits, ſi elle eſt grande, afin qu'elle marque par-tout: on imprimera de ſuite & de la même maniere, tout ce qui doit être en noir, après quoi on fera la même choſe avec le rouge foncé, que l'on appliquera avec une contre-planche, c'eſt-à-dire, une ſeconde planche, qui eſt la contrepartie de la premiere, & qui ne porte que ſur les endroits où il doit y avoir du rouge, & où la premiere planche n'a pas porté, parce qu'à ces endroits-là il y avoit des lieux réſervés à deſſein.

Quoique cette opération paroiſſe juſque-là aſſez ſimple, il y a cependant des remarques à faire.

*Maniere d'employer la couleur.* Voici premiérement ce qui eſt commun à toutes les couleurs en général, & qu'il faut obſerver pour les pouvoir employer, ſoit avec la planche, ſoit à la plume ou au pinceau. Lorſque la couleur ou le mordant ſera fait, de la maniere que nous le décrirons dans la ſuite, il faudra diſſoudre de la gomme arabique pour l'épaiſſir (le mordant), & pour le mettre en conſiſtance de ſirop épais, ſi l'on veut l'employer à la planche; ſi c'eſt à la plume ou au pinceau, il le faut un peu moins épais, en ſorte qu'il puiſſe couler plus facilement; lorſqu'on voudra imprimer, on en prendra environ une cuillerée, que l'on étendra avec un morceau de coton ſur un couſſinet de crin, couvert d'un gros drap: on appliquera à pluſieurs repriſes la planche ſur ce couſſinet, pour la bien enduire de couleur: on la frottera avec une broſſe, on la rappliquera de nouveau ſur le couſſinet, & on l'imprimera ſur la toile comme nous l'avons dit.

S'il y a quelques endroits dans les angles des bordures ou ailleurs, où on ne veuille point que la planche porte, on y

mettra une feuille de papier, qui recevra dans ces endroits l'impreſſion de la planche & les épargnera ſur la toile : on reprendra enſuite de la couleur avec la planche, & on imprimera à côté de la premiere impreſſion, & ainſi de ſuite, prenant chaque fois de nouvelle couleur ſur le couſſinet, qu'on aura ſoin d'en fournir à meſure.

La planche eſt de poirier ou de tilleul, on la grave avec des gouges, des cizeaux & autres pareils inſtrumens : on voit bien que les traits qui impriment ſur la toile, doivent être de relief, comme dans l'impreſſion ordinaire qui ſe fait en planche de bois.

On n'imprime ordinairément ſur la toile que le ſimple trait en noir on en rouge, avec les deux premieres planches ; s'il y a des places un peu grandes où il doive y avoir du gros rouge ou du noir, cette premiere planche le porte, ou on le met au pinceau après l'impreſſion.

*Compoſition du noir.* La compoſition pour le noir ſe fait en faiſant bouillir de la limaille de fer avec partie de vinaigre & d'eau : lorſque le mélange aura bouilli un quart-d'heure, on le retirera du feu & on le laiſſera repoſer vint-quatre heures : on verſera enſuite la liqueur par inclination, pour la garder dans des bouteilles ; elle ſe conſerve autant que l'on veut, & lorſqu'on ſouhaite s'en ſervir, on l'épaiſſit avec de la gomme. Cette liqueur eſt couleur de rouille de fer, & ſur la toile qui n'eſt point engallée, elle ne fait que du jaune ; mais comme dans l'opération préſente on l'imprime ſur la toile engallée, elle fait ſur le champ un noir foncé qui ne s'en va pas.

*Maniere d'appliquer le rouge.* Le rouge ne s'applique pas de la même maniere : on ne le met pas immédiatement ſur la *toile*, mais on imprime une compoſition appelée *mordant*, qui n'a preſque aucune couleur, & qui eſt différente, ſelon les différentes nuances de rouge ou de violet. Cette compoſition ſert à faire attacher dans les endroits où elle a été miſe, la couleur dans laquelle on plonge & on fait bouillir toute la *toile*, & à lui donner les différentes nuances dont on a beſoin, depuis le couleur de roſe, juſqu'au violet foncé.

*Premiere compoſition de mordant pour le rouge foncé.* Le mordant pour le beau rouge un peu foncé, ſe fait en cette ſorte : on prend huit parties d'alun de Rome, deux parties de ſoude d'Alicante, & une d'arſenic blanc : on pilera toutes ces matieres, on les mettra dans une ſuffiſante quantité d'eau, & on l'épaiſſira avec la gomme ; il eſt bon que l'eau dans laquelle on diſſout ces matieres ſoit colorée avec du bois de Bréſil, afin de voir ſur la *toile* les endroits où le mordant pourroit n'avoir pas pris, pour les réparer avec la plume ou le pinceau.

*Autre mordant pour un beau rouge.* On fait un autre mordant, qui donne auſſi un très-beau rouge : on met une once & demie d'alun de Rome, un gros & demi de ſel de tartre, & un gros d'eau-forte, dans une pinte d'eau ; il faut toujours des épreuves de ces différens mordans, ſur des petits morceaux de *toile*, pour voir ſi la couleur eſt belle.

Lorſque la *toile* ſera imprimée de la ſorte, c'eſt-à-dire avec le noir & le mordant pour le rouge, on mettra au pinceau ou avec des contre-planches le même mordant, aux endroits qui doivent être entiérement rouge-foncé : on les laiſſera ſécher l'un & l'autre pendant douze heures au-moins, après quoi il faut bien laver la *toile* pour emporter toute la gomme qui y a été miſe, avec le mordant & le noir.

*Maniere de laver la toile.* La maniere de laver la *toile* eſt très-importante, car c'eſt de là qu'en dépend la propreté & la beauté, & c'eſt ce qui empêche les couleurs de s'étendre & de couler. Si l'on a beaucoup de *toile* à laver, il faut néceſſairement avoir une grande quantité d'eau, & que ce ſoit de l'eau courante ſi cela eſt poſſible, ou tout au-moins un très-grand baſſin, afin que la petite quantité de mordant & de couleur qui s'enleve avec la gomme, ſoit extrêmement étendue & ne puiſſe pas s'attacher ſur le fond de la *toile* & la tâcher : pour cela il faut beaucoup remuer la *toile* & la braſſer en la lavant, & prendre garde lorſqu'il s'y fera des plis, qu'ils n'y ſoient

pas long-temps ſans être défaits; c'eſt principalement quand on commence à laver la *toile* qu'il faut avoir ces attentions: car lorſque la premiere gomme eſt emportée, il n'y a plus rien à craindre. Si on travailloit une petite quantité de *toile*, & qu'on la lavât dans un ſeau, ou quelque choſe de ſemblable, il faudroit la laver dans trois ou quatre eaux ſucceſſivement: on peut être aſſuré qu'il n'y a nul inconvénient à la trop laver: lorſqu'elle le ſera ſuffiſamment, on la tordra, & on la laiſſera ſécher, ou ſi l'on veut on la bouillira de la maniere ſuivante.

*Maniere de faire bouillir la toile en grappe ou grappée.* Si-tôt qu'on en a bien exprimé l'eau, & avant qu'elle ſoit ſeche, on met dans un chaudron de l'eau ſuivant la quantité de *toile* que l'on a à teindre; lorſqu'elle commence à tiédir, on y jette de la bonne garance légérement broyée avec les mains; on ne peut pas fixer exactement la doſe, parce que cela dépend de la bonté de la garance, & de la couleur plus ou moins foncée que l'on veut donner: on peut ſeulement dire qu'il faut pour quinze aunes de *toile*, une livre & demie de garance & douze pintes d'eau; ſi l'on veut une plus belle couleur, on mêlera de la cochenille avec la garance, à proportion de la beauté de l'ouvrage, & du prix qu'on veut y mettre. Lorſque la garance ſera bien mêlée, & que l'eau ſera chaude à n'y pouvoir ſouffrir la main qu'avec peine, on y mettra la *toile*; on la plongera & on la retirera à pluſieurs repriſes, afin qu'elle ſoit teinte bien également. Après cela on la plongera dans l'eau froide, & on la lavera le plus qu'il ſera poſſible, en changeant d'eau très-ſouvent, juſqu'à ce qu'elle en ſorte claire: on fera bouillir enſuite quelques poignées de ſon dans de l'eau claire, & après qu'elle aura bouilli, on la retirera du feu, on la paſſera par un linge afin d'en ôter le ſon, & on lavera bien dans cette eau encore chaude, la *toile* dont le fond perdra encore par ce moyen un peu de ſa couleur: on la tordra enſuite, & on la laiſſera bien ſécher: on verra pour lors que le fond ſera d'un rouge foncé, & que le noir eſt devenu encore plus beau; c'eſt alors qu'avec des contre-planches, ſi c'eſt de l'ouvrage commun, ou avec le pinceau ſi on le veut plus fini, on mettra le mordant pour le rouge clair, & celui pour le violet.

*Compoſition du mordant pour le rouge-clair.* Voici de quelle maniere ſe fait le mordant pour le rouge-clair: on prend parties égales d'alun & de crême de tartre; s'il y a une once de chacun, on diſſout ce mélange dans une pinte d'eau, & on le gomme à l'ordinaire: ſi l'on veut des nuances intermédiaires, il n'y a qu'à mêler un peu du premier mordant avec celui-ci.

*Mordant pour le violet.* Le mordant pour le violet ſe fait en mettant dans de l'eau quatre pintes partie d'alun de Rome, une partie de vitriol de Cypre, autant de verd-de-gris, une demi-partie de chaux-vive, & de l'eau de ferraille à diſcrétion, ſuivant que l'on voudra le violet plus ou moins foncé; l'eau de ferraille eſt la même compoſition dont on s'eſt ſervi d'abord pour imprimer en noir.

*Mordant pour le gris-de-lin.* Pour le gris-de-lin on mêlera le mordant du rouge-clair avec celui du violet, dans la proportion qu'on jugera à propos.

*Second bouilliſſage.* Lorſqu'on aura mis avec la contre-planche ou au pinceau, ces différens mordans, & qu'ils auront ſéché pendant douze heures au moins, on lavera la *toile* avec autant de ſoins & de précautions que la premiere fois, & lorſqu'on l'aura bien tordue, on la bouillira dans un nouveau bain de garance, à laquelle on ajoutera pour chaque once, un demi-gros de cochenille en poudre: on y remuera bien d'abord la *toile*, comme on a fait la premiere fois, avant que l'eau commence à bouillir, enſuite on lui laiſſera faire un bouillon; on la retirera, on la lavera bien dans pluſieurs eaux; enſuite dans de l'eau de ſon chaude, on la tordra & on la laiſſera ſécher.

Si l'on veut un rouge parfaitement beau, on mettra dans ce ſecond bouilliſſage, parties égales de cochenille & de graine d'écarlate, & deux parties de garance; toutes les couleurs en ſeront beau-

coup plus belles. Il n'y a rien à changer dans la façon de bouillir & de laver; on y verra alors les différentes nuances de rouge, de violet, & de noir, qui seront dans toute leur beauté, & telles qu'elles doivent demeurer; mais le fond sera rougeâtre, & ce n'est qu'en faisant herber la *toile* qu'on blanchit le fond.

*Maniere d'herber la toile.* Voici comme on doit s'y prendre. On passe plusieurs fils aux bords & aux coins de la *toile*: on l'étend à l'envers sur un pré, & avec des petits bâtons passés dans chacun de ces fils, on fait en sorte qu'elle soit bien tendue: on l'arrose sept ou huit fois le jour; enfin on ne la laisse jamais sécher, parce que le soleil terniroit les couleurs. Cette opération se fait en tout temps, mais elle est plutôt faite au mois de mai & de septembre, à cause de la rosée, & les *toiles* en sont mieux blanchies. Elles sont ordinairement cinq à six jours de la sorte dans le pré, après quoi le fond est entiérement blanc; s'il ne l'étoit pas tout-à-fait, on pourroit les laver encore une fois dans de l'eau de son, & les laisser bien sécher.

*Cirage de la toile.* Il reste maintenant à y mettre le bleu, le verd & le jaune: on commence par le bleu, & pour cet effet on étend la *toile* sur une table couverte de sable très-fin, ou de sablon, & on fait une composition avec parties égales de suif & de cire: on la tient en la faisant, dans un vaisseau de terre, & on l'applique avec un pinceau sur toute la *toile*, en réservant seulement les endroits qui doivent être bleus ou verds: il faut faire cette opération avec précaution, car cette composition s'étend facilement lorsqu'elle est un peu chaude, & si elle ne l'étoit point assez, elle ne garantiroit pas suffisamment la *toile* qui courroit risque d'être tachée: il est vrai que le sable qui est sous la *toile* empêche la composition de s'étendre, parce qu'il s'y attache sur le champ qu'elle est appliquée: il faut cependant un peu d'usage; pour la bien employer, & pour s'y accoutumer il n'y a qu'à s'exercer sur les endroits du fond où il n'y a rien à réserver. Cette opération s'appelle *cirer la toile*: lorsqu'on aura à cirer un endroit on jettera du sable dessus, avant que la cire soit entiérement froide; le sable qui s'y attache empêche, lorsqu'on plie la *toile*, que les parties cirées n'engraissent celles qui doivent être réservées.

*Troisieme bain pour le bleu.* Lorsque la *toile* est bien cirée, on la plonge dans une cuve de teinture bleue; je donnerai dans la suite la préparation de cette cuve; mais elle n'a rien de particulier, & c'est la même dont tous les teinturiers se servent pour teindre en bleu. Il faut que la cuve ne soit pas trop chaude, mais seulement un peu tiede; afin que la cire n'y fonde pas; lorsqu'on a plongé à plusieurs reprises la *toile* dans la cuve, on la tire & on la laisse sécher.

*Pour les nuances.* Si l'on veut deux nuances de bleu, lorsque la *toile* sera seche, on couvrira de la même cire les parties qui doivent être bleu-clair, & on plongera la *toile* une seconde fois dans la cuve; les parties qui seront demeurées découvertes se fonceront, & celles que l'on a citées demeureront d'un bleu-clair: on laissera sécher la *toile* pendant un jour entier, & lorsqu'on voudra la décirer, on fera bouillir un peu de son dans une bonne quantité d'eau; lorsqu'elle bouillira on y plongera la *toile*, dont toute la cire se fondra; il faut aussitôt la retirer, la frotter légérement avec un peu de savon, la bien laver ensuite dans de l'eau froide, & la laisser sécher.

Si l'on veut faire les tiges & les feuilles vertes, de la même maniere qu'on le fait aux Indes, c'est-à-dire, d'un verd-brun & assez vilain, il n'y a qu'à passer sur le bleu avec un pinceau la liqueur de ferraille dont on s'est servi pour le noir; comme la *toile* est totalement désengallée, elle fait le même verd que l'on voit sur la *toile* des Indes; on ne fera rien aux fleurs qui doivent demeurer bleues, & s'il y a quelques parties de fleurs ou d'animaux qui aient été réservées pour mettre en jaune, on passera la même eau de ferraille qui doit être gommée, (car quoique nous n'ayons pas toujours répété cette circonstance, on doit savoir qu'il ne faut jamais employer aucune couleur, qu'elle

ne soit assez gommée pour ne point couler & s'étendre plus qu'on ne veut lorsqu'on l'emploie ) : on laissera sécher encore un jour l'eau de ferraille qui a été employée tant pour le verd que pour le jaune, après quoi on lavera bien la *toile* dans l'eau froide, pour en enlever bien la gomme ; & on la laissera bien sécher : il ne reste plus alors qu'à apprêter & à calandrer la *toile*, ce qui se fait en cette maniere.

*Apprêt de la toile.* On fait bouillir un peu d'amidon dans de l'eau, & on en fait une espece d'empois blanc, dont on frotte toute la *toile*, l'humectant avec de l'eau à proportion de la force qu'on veut donner à l'apprêt : on l'étendra ensuite & on la laissera sécher. Cet apprêt est aussi bon que celui de colle de poisson, ou de différentes gommes que plusieurs ouvriers emploient : l'apprêt étant sec, on calandre la *toile* en la maniere que nous décrirons à la fin de ce mémoire.

Il est bon d'ajouter ici quelques pratiques qui ne sont d'usage que dans les *toiles* de la premiere beauté, & qui demandent un temps assez considérable, quoique l'exécution n'ait aucune difficulté; il s'agit de certains dessins délicats qui sont réservés en blanc, en jaune, ou en bleu-clair, sur les différentes couleurs; ces dessins réservés font un très-bel effet: nous aurions dû en parler plutôt, mais nous ne l'avons pas fait, afin qu'on ne perdît pas de vue le cours de l'opération: tous ces dessins réservés se font avec de la cire. J'ignore de quelle maniere on l'emploie aux Indes ; mais après avoir essayé de toutes les façons que j'ai pu imaginer, voici celle qui m'a paru la plus commode.

J'ai pris un pinceau ordinaire, de grosseur médiocre, dans le milieu duquel j'ai ajusté trois fils de fer, qui excedent d'environ une demi-ligne les plus longs poils ; ces trois fils doivent être joints en sorte qu'ils se touchent immédiatement, & qu'ils soient entourés du reste du pinceau.

On fera fondre de la cire blanche dans un petit vaisseau de terre, & on en prendra avec cette sorte de pinceau ; les fils de fer laissent couler la cire que la grosseur du pinceau entretient coulante assez long-temps ; & ces mêmes fils soutiennent la main, & font qu'on trace les traits aussi délicatement qu'on pourroit le faire avec la plume : on fera ces raisonnemens sur le rouge, avant de mettre le mordant, & immédiatement après que le trait est imprimé ou dessiné à la main.

Il est aisé de comprendre que lorsqu'on vient à mettre ensuite le mordant sur la feuille où l'on a dessiné la cire, elle conserve ces endroits-là & empêche le mordant d'y prendre; lorsqu'on fait ensuite bouillir la *toile* dans la garance ou la cochenille, la cire se fond & s'en va; & comme il n'y a point eu de mordant dans ces endroits où elle étoit, ils demeurent blancs comme le fond de la *toile*.

On fera la même chose après le premier bouillissage pour les réservés, sur le rouge-clair, le gris-de-lin, le violet, & enfin (après que la *toile* est herbée) pour le bleu, le verd & le jaune. Cet ouvrage est long, mais il s'en trouve quelquefois dans les *toiles* de la premiere beauté.

Nous allons donner maintenant les diverses manieres de travailler les *toiles* qui ont un moindre nombre de couleurs, & pour la plupart desquelles on a trouvé des pratiques plus faciles ; & nous ajouterons ensuite des procédés de couleurs plus belles que quelques-unes de celles des Indes, & qui n'y sont pas connues.

On voit par le détail que nous venons de faire, que lorsque dans la *toile* on ne veut que du rouge ou du noir, il s'en faut tenir au premier bouillissage, dans lequel on ajoutera de la cochenille, à proportion de l'éclat qu'on voudra donner à la couleur; & si l'on y veut du violet, on ira jusqu'au deuxieme bouillissage, & dans l'un & l'autre cas on fera blanchir la *toile* sur le pré.

Si l'on ne veut qu'une impression noire sur un fond blanc, il s'y faut prendre d'une maniere un peu différente; on n'engallera point la *toile*, parce qu'elle contracte dans l'engallage une couleur roussâtre, qu'on ne peut jamais faire en aller, & qu'il n'y a que le bouillissage dans la garance, ou la cochenille, qui le puisse détruire ;

détruire; ainsi on ne doit jamais engaller les *toiles* qui doivent être bouillies; c'est-à-dire celles qui doivent avoir du rouge, quoiqu'il soit cependant possible d'imprimer du rouge sans les engaller ni les bouillir, comme nous le dirons dans la suite ; mais cette pratique n'est pas ordinaire, & n'est pas connue aux Indes.

Pour faire donc les *toiles* qui ne sont que noir & blanc, on les imprimera avec la liqueur de ferraille ; & lorsqu'elle sera seche, on les lavera avec les précautions que nous avons rapportées ; l'impression sera d'un jaune pâle & ineffaçable ; il y en a quelques-unes qui demeurent en cet état, & qui sont assez jolies ; mais pour les avoir en noir, on hache un morceau de bois d'Inde ou de Campeche, on le fait bouillir dans une suffisante quantité d'eau ; on y plonge la *toile*, on la remue, on lui fait faire un bouillon, on la lave bien ensuite dans plusieurs eaux froides, & on la met herber sur le pré pendant deux ou trois jours : le fond se blanchit parfaitement, & l'impression demeure d'un très-beau noir ; on l'apprête ensuite, & on la calandre à l'ordinaire.

Il y a une sorte de *toiles* très-communes, qui ne sont que rouge & noir, dont le fond, ou les grandes parties du fond, sont marbrées ou plutôt sablées. La maniere d'imprimer ces *toiles* paroît avoir plusieurs difficultés ; mais on y supplée par une pratique facile & ingénieuse ; une seule planche porte tout ce qui doit être imprimé en noir, & une contre-planche tout ce qui doit être imprimé en rouge. Nous avons déjà vu faire la même chose ; mais comme il s'agit de sabler le fond, ce qui seroit impraticable, s'il falloit réserver sur les planches de petites parties de bois en relief assez proches les unes des autres, & assez menues pour faire les points tels qu'ils doivent être.

On creuse donc en entier le fond de la planche, & on le rend le plus uni qu'il est possible ; on y enfonce ensuite de petites pointes de fil de fer, dont l'extrémité supérieure demeure au niveau des reliefs de la planche ; & pour s'assurer qu'elles sont de même hauteur on a un petit outil de fer qui porte à 3 ou 4 lignes de son extrémité une espece de talon, comme on le voit dans la figure ci-jointe ; on frappe sur l'extrémité *B*, & le talon *A* enfonce la petite pointe dans la planche, jusqu'à ce que la partie *C* touche le fond de la planche. Ainsi la pointe ne sauroit enfoncer plus avant ; elles se trouvent par ce moyen toutes de la même hauteur, & la grosseur de la partie inférieure du même outil sert encore à les placer à des intervalles égaux, ce qui ne seroit pas facile sans ce secours.




Malgré toutes ces précautions, il peut arriver encore que quelques-unes de ces pointes soient mal unies par leur extrémité supérieure, à cause de l'inégalité de leur hauteur, ou bien elles peuvent être trop pointues, & percer ou déchirer la toile. Pour y remédier, on fait fondre la cire, & on la coule sur la planche ; elle en emplit exactement tout le creux, & environne de toute part les petites pointes : on la laisse refroidir, & avec une pierre à éguiser on frotte sur toute la surface de la planche ; cela acheve d'unir & de polir tous les fils de fer, en sorte qu'ils portent tous également, & ne peuvent point endommager la *toile* : on chauffe ensuite la planche pour en ôter la cire ou la poix-résine, & elle est entiérement achevée. S'il y a des parties où on ne veuille que des points noirs, il n'y a que la planche avec laquelle on imprime le noir, qui a des points en ces endroits-là.

Si l'on ne veut que les points rouges dans d'autres endroits, c'est la contre-planche pour le rouge qui les porte : mais dans les parties qui doivent être marbrées, il doit y avoir des pointes sur l'une & sur l'autre planche, en sorte qu'elles portent toutes deux aux mêmes endroits ; c'est ce qui produit le marbré qu'on voit à ces sortes de *toiles* : on les fait bouillir ensuite dans la garance, & herber de même que les autres.

Les *toiles* bleues & blanches demandent un travail tout particulier. Le fond ordinairement en est bleu, & les bouquets ou dessins tout blancs ; on juge par ce

que nous avons dit ci-dessus, qu'il faut citer les parties qui doivent demeurer blanches, mais il ne seroit pas possible de colorer au pinceau tout ce qui doit l'être, sur-tout dans des *toiles* communes, dont le prix est très-modique.

On a imaginé de pratiquer ce qui suit. On fait une planche en bois telle qu'elle doit être pour les parties que l'on veut conserver blanches: l'on moule cette planche de bois dans du sable, dans lequel on jette du plomb ou de l'étain fondu, de sorte que l'on a une planche de plomb pareille à celle de bois: on a soin d'y conserver un bouton ou une main pour la tenir avec plus de facilité; on étend sur une table couverte de sable la *toile* que l'on veut cirer, elle ne doit point être engallée, mais seulement bien dégommée, on fait fondre ensuite dans une grande terrine ou autre vaisseau large la composition de suif & de cire dont nous avons parlé; on chauffe la planche de plomb, & on la plonge dans la cire, & on imprime sur la *toile*; on jette ensuite du sable sur ce qui est imprimé, & on continue à reprendre de la cire avec la planche, & à imprimer de la même maniere jusqu'à ce que l'ouvrage soit achevé.

Il y a encore quelques observations à faire dans cette pratique; il faut prendre garde que la cire ne soit trop chaude, parce qu'elle ne produiroit qu'une écume qui rempliroit les vides de la planche, & feroit des fautes considérables; il faut aussi disposer au fond du vaisseau dans lequel est la cire un petit châssis de la forme du fond du vaisseau qui porte une *toile* bien tendue; la grandeur du châssis sera telle que la *toile* ne puisse pas s'enfoncer plus bas qu'environ une ligne au-dessous de la surface de la cire fondue, afin qu'en y mettant la planche on ne l'enfonce point trop avant, ce qui boucheroit le creux de la planche, & feroit que l'impression ne seroit pas nette. On jugera facilement par quelques essais, de la chaleur qu'on doit donner à la cire & à la planche pour que l'impression soit faite avec plus de facilité & de propreté.

Lorsque la *toile* sera cirée, & la cire couverte de sable, on la plongera dans la cuve du bleu, & on la laissera sécher; si l'on vouloit qu'elle fût verte & blanche, on la plongeroit ensuite à froid dans la teinture jaune, ou seulement avec un gros pinceau, on passeroit la couleur par-dessus: la cire qui y est encore conserveroit les mêmes endroits qui sont verds par le mélange du jaune.

Si l'on veut le fond verd & les fleurs jaunes, on dessinera la *toile* lorsqu'elle aura passé dans la cuve du bleu, & on la mettra dans la teinture jaune; on peut aussi donner par ce moyen plusieurs sortes de verds des Indes: il n'y a qu'à se servir de la liqueur de ferraille. Si l'on veut un verd plus beau, on fera une forte décoction de graine d'Avignon; on y dissoudra une très-petite quantité de verd-de-gris, on la gommera, & on la passera sur la *toile*.

Pour décirer la *toile*, on s'y prendra, comme nous l'avons déjà dit, en la faisant bouillir dans de l'eau avec un peu de son, & la savonnant ensuite dans de l'eau froide.

Voilà à-peu-près toutes les especes de *toiles* à fond blanc ou de deux seules couleurs; les différentes nuances sont très-faciles à faire, en observant ce que nous avons dit ci-dessus. Il reste à parler de celles dont le fond est de couleur, & qui sont en général de deux especes: dans les premieres tout le fond est coloré jusqu'au trait, qui fait le contour des tiges & des fleurs, sans qu'il reste du blanc en aucun endroit, à moins qu'il n'en ait été réservé dans les feuilles de quelques fleurs. Dans la seconde espece de *toile* il y a un fond blanc en forme de cartouche autour de chaque bouquet, dont le contour est suivi gracieusement; & l'intervalle que laissent les bouquets ou plutôt les cartouches est de couleur.

Les dernieres sortes de *toiles peintes* sont au moins aussi agréables à la vue que les autres, quoiqu'elles donnent beaucoup moins de peine à exécuter. Pour les premieres, lorsqu'elles sont entiérement finies sur un fond blanc, comme nous l'avons décrit, il faut cirer au pinceau tout ce qui est fait, ayant soin de ne couvrir

de cire exactement que les fleurs, les feuilles & les tiges, & ensuite teindre le fond à l'ordinaire. Pour les secondes, il y a deux manieres ; l'une de cirer les bouquets, mais grossiérement, & suivant seulement leurs contours extérieurs, en y laissant environ deux ou trois lignes de fond blanc autour qui sert à cirer, comme les bouquets.

L'autre maniere est plus facile & plus simple, mais on ne peut pas s'en servir pour les couleurs qui doivent être cuvées, c'est-à-dire, lorsqu'il faut plonger la *toile* entiere dans la cuve ; elle peut seulement être employée lorsque le fond doit être rouge, violet, jaune ou olive.

On fait pour cet effet des contre-planches dans lesquelles on incruste des morceaux de chapeau dans les endroits où doit être la couleur ; le reste de ces contre-planches est creusé, afin de ne point porter sur les bouquets qui doivent être entiérement finis avant d'imprimer le fond. On prend avec ces contre-planches, de la couleur & du mordant sur le coussinet, & l'on imprime à l'ordinaire. Cette opération est nommée par les ouvriers *chapaudrer*. Cela rend le fond d'une couleur bien plus égale & plus uniforme qu'elle ne pourroit l'être avec le pinceau.

Lorsque le fond doit être rouge ou violet, on imprime le fond avec le mordant ; & lorsque les bouquets imprimés aussi avec le mordant doivent avoir du rouge ou du noir, l'on ne fait que les mêmes bouillissages pour les bouquets & pour le fond ; mais lorsqu'il doit être jaune ou olive, on n'imprime la couleur avec la contre-planche du chapeau, que lorsque la *toile* est entiérement finie, & que le fond en est bien blanc.

Nous avons donné la composition du jaune ; celui des Indes se fait avec de l'eau de ferraille, mais on en fait un plus beau avec la décoction de graine d'Avignon, dans laquelle on fait dissoudre un peu d'alun. Pour l'olive, il ne faut que mêler ensemble ces deux dernieres couleurs, c'est-à-dire, l'eau de ferraille & la décoction de graine d'Avignon dans la proportion que l'on jugera à propos, suivant les différentes nuances d'olives que l'on voudra avoir.

On peut encore faire le fond de couleur, & réserver les bouquets sans chapaudrer, & d'une façon fort simple. On collera légérement avec un peu de gomme ou d'empois sur chaque bouquet un morceau de papier qui suive grossiérement le contour du bouquet, & avec une planche couverte de drap, on appliquera la couleur du fond, & les bouquets se trouvent très-exactement conservés.

Nous n'avons plus maintenant qu'à parler de quelques autres couleurs connues d'un petit nombre d'ouvriers, & qui ne sont point en usage aux Indes, elles s'effacent un peu plus facilement que les autres ; cependant il y a des cas où elles sont préférables par leur beauté & la facilité qu'il y a de les employer, d'autant plus même qu'elles résistent à dix ou douze savonnages, ce qui est suffisant pour l'usage ordinaire.

Nous avons de cette maniere du bleu, du verd, du jaune, & plusieurs nuances de rouge, qui sont beaux & très-faciles à employer, puisqu'on n'est pas obligé de cirer la *toile* pour le bleu & le verd, & de la bouillir, ni de la faire herber pour le rouge, ce qui est une épargne de temps & de peines très-considérable.

Pour le bleu, il faut faire bouillir dans l'eau du bois d'Inde haché en petits morceaux, pour en avoir une très-forte teinture. Si on veut deux nuances de bleu différentes, on fera deux de ces teintures dont l'une sera plus chargée de couleur que l'autre ; cette teinture n'est pas bleue d'abord, mais d'un rouge assez désagréable ; pour la rendre bleue, il n'y a qu'à dissoudre un peu de vitriol de Cypre & elle le devient sur le champ : on la gommera alors, & on l'emploiera sur le champ à la planche ou au pinceau, sans avoir fait d'autre préparation à la *toile* que de l'avoir bien dégommée.

Pour le verd on prendra de la même teinture de bois d'Inde dans laquelle on mettra un peu de verd-de-gris au-lieu de vitriol de Cypre, elle deviendra sur le champ bleue ; on y versera alors de la teinture de graine d'Avignon en petite

quantité, ou jufqu'à ce qu'on trouve que la couleur verte (que ce mélange prend fur le champ), foit telle qu'on la fouhaite: on gommera enfuite cette couleur, & on l'emploiera de même que le bleu.

Il eft à obferver pour ces deux couleurs, qu'il eft néceffaire que la teinture de bois d'Inde foit nouvellement faite, c'eft-à-dire, qu'elle n'ait qu'un jour ou deux: elle n'en eft que meilleure, fi elle peut être employée fitôt qu'elle devient difficile à être employée fur la *toile*.

La teinture de graine d'Avignon n'a pas cet inconvénient, & fe peut garder beaucoup plus long-temps fans fe gâter.

Lorfque ces couleurs feront feches, il faut les bien laver, comme toutes les autres, pour en ôter la gomme. Il faut que le verd foit trois ou quatre jours à fécher avant que de laver la *toile*, fi l'on veut qu'il foit d'une belle couleur; le bleu, au contraire, doit être lavé fitôt qu'il eft fec, ou du moins quelques heures après; ainfi on doit commencer par le verd, & ne mettre le bleu que le dernier.

Ces couleurs réfiftent au favon à froid, & peuvent être lavées dans l'eau chaude; mais à force d'être blanchies, elles perdent un peu de leur couleur, ce qui n'arrive point à celles que nous avons rapportées auparavant, & qui réfiftent aux mêmes épreuves que celles des Indes, & ne s'en vont qu'à mefure que la *toile* s'ufe, & qu'elles perdent par conféquent quelques-unes des parties tant colorées que des autres.

On peut auffi, comme nous l'avons dit, appliquer du rouge fur les *toiles* fans mordant, & fans qu'il foit befoin de les faire bouillir ni herber; voici de quelle maniere on le peut faire. On met dans un matras de la cochenille pulvérifée avec une petite quantité d'eau; on met le matras en digeftion pendant cinq ou fix heures, on augmente enfuite la chaleur jufqu'à faire bouillir la liqueur, après quoi on la paffe par un linge; on a une teinture très-brune & opaque, on y ajoute alors quelques gouttes d'eau-forte & un peu d'alun, la liqueur s'éclaircit fur le champ, & devient d'un très-beau rouge; on la gomme enfuite, & on l'emploie à l'ordinaire. On applique alors le rouge, & lorfqu'il eft bien fec, on le lave avec grand foin: cela donne un affez beau cramoifi que l'on peut nuancer par les diverfes dofes de cochenille & d'eau-forte, cette couleur étant employée deffus l'impreffion faite avec la liqueur de ferraille, donne une couleur verte qui s'étend.

On fait encore un rouge qui réfifte à plufieurs favonnages, qui eft affez beau, mais il s'étend un peu en le lavant; on fait une forte décoction de bois de Bréfil, on y ajoute un peu d'alun, environ une once fur chaque chopine de cette teinture; on épaiffit cette couleur avec la gomme, & on l'emploie à l'ordinaire.

On peut auffi faire un jaune affez bon & beaucoup plus beau que celui des Indes, en fe fervant d'une forte teinture de graine d'Avignon, employée, comme la précédente, avec de l'alun & de la gomme; cette derniere couleur réfifte moins que les autres.

Pour une bonne couleur de café, on mêle l'eau de ferraille avec le mordant pour le rouge.

Pour avoir tous les gris depuis le gris-de-maure jufqu'au petit gris, on met de la couperofe verte dans le bouillon de bois d'Inde, & on l'affoiblit avec de l'eau.

On donne la derniere façon aux indiennes avec la calandre. Pour cet effet, on difpofe une perche horifontalement, & on l'affujettit au plancher par l'une de fes extrémités, en forte cependant que le bout qui eft libre foit à quelque diftance du plancher, afin qu'il puiffe s'en approcher en faifant reffort, *&c.*

TOILE NOYALE, (*Marine*,) c'eft une toile très-forte, dont on fe fert pour faire les grandes voiles. *Voy.* TOILE A VOILE.

*Toiles de fabord ou de déleftage.* Ce font de vieilles toiles qu'on cloue fur les fabords quand on veut délefter. *Voyez* DÉLESTAGE.

TOILE, *en terme de Blanchifferie*, eft une piece de *toile* dont les bords font élevés. Elle fe monte fur un appui de bois, garni fur toute fa longueur de petites chevilles où fe paffent les cordons qui attachent le fond de la *toile*, & de diftance

en diſtance d'autres chevilles ou piquets plus longs où on arrête les bords de la *toile*. Cela s'appelle encore un *quarré*; on dit, *les clos d'Antoni ſont remplis de quatre-vingts quarrés*. C'eſt ſur ces *toiles* ou quarrés qu'on expoſe la cire à l'air. *Voyez l'article* BLANCHIR.

TOILE, *draps en* (*Draperie*,) on nomme *draps en toile* les draps de laine qui n'ont point encore été foulés, & qui ſont tels qu'ils ſont ſortis de deſſus le métier. On les appelle ainſi, parce qu'ils ont quelque rapport en cet état à de la groſſe *toile* de chanvre ou de lin écrue. (*D.J.*)

TOILE, *en terme de Peinture*, ſignifie un *cadre* de bois couvert d'une toile imprimée de quelques couleurs en huile, ſur laquelle les peintres peignent leurs tableaux. Ce ſont ordinairement les marchands droguiſtes-épiciers qui vendent les drogues & couleurs des peintres, qui ſont auſſi imprimer & qui débitent ces ſortes de *toiles*. (*D. J.*)

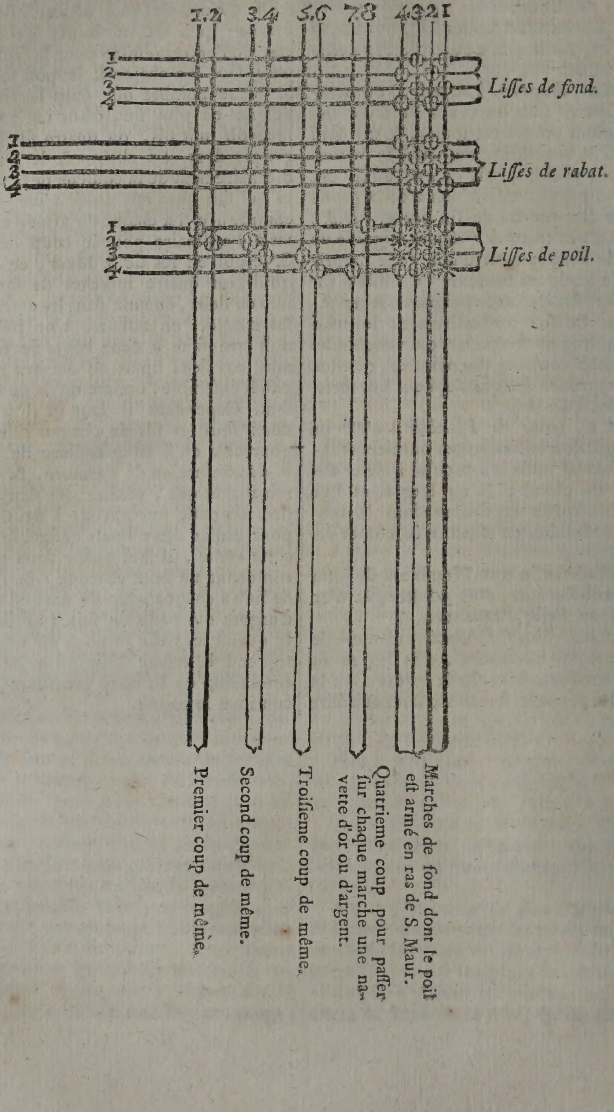
TOILE, *terme de Plombier*, c'eſt un morceau de treillis que ces ouvriers étendent ſur la table ou moule à jeter des tables de plomb, & qui leur tient lieu du ſable qu'ils emploient dans la maniere ordinaire de fondre & couler ces tables.

Il eſt défendu aux Plombiers de jeter du plomb ſur *toile*, d'en débiter, & d'en employer. *Voyez* PLOMBIER.

TOILE *de ſoie*, ſ. f. (*Soirie*,) maniere de petite étoffe très-claire, fort légere & point croiſée, faite ſur le métier avec la ſoie filée, dont les femmes ſe ſervent à faire des fichus, des mouchoirs de cou, & autres hardes ſemblables. (*D. J.*)

TOILE *d'or ou d'argent*, (*Soirie*,) cette étoffe eſt une des plus délicates de la fabrique; peu de perſonnes ſeroient en état de l'entreprendre pour la faire comme il faut. La chaîne & le poil ſont dans le même nombre que dans les tiſſus, le peigne eſt plus fin, étant un $22\frac{1}{2}$ pour recevoir huit fils, ou quatre fils doubles chaque dent. La chaîne & le poil ſont ordinairement de la couleur de la dorure, ce qui fait que cette étoffe n'eſt point accompagnée. La chaîne eſt armée en taffetas à l'ordinaire pour le coup de fond, & le poil en ras de S. Maur, ce qui fait qu'il faut quatre marches de fond, au lieu de deux, comme dans les autres étoffes montées en taffetas. Une belle *toile* doit être faite à deux bouts de fil d'or, mais ces deux bouts ne doivent pas être paſſés enſemble, crainte qu'ils ne ſe croiſent. Cependant il faut qu'il y en ait deux ſous les fils de chaque liſſe : c'eſt pour cela qu'il eſt néceſſaire de donner la démonſtration de l'armure, & de faire remarquer que, encore que dans les tiſſus, on paſſe une navette à deux tuyaux pour paſſer deux bouts enſemble; dans cette étoffe, il faut paſſer deux navettes contenant un bout chacune, & changer de liſſe à chaque coup de navette d'or ou d'argent qui paſſe de ſuite; après quoi, & quand on paſſe le coup de trame, on reprend la même liſſe qui a lié le ſecond coup ou le coup précédent, & on continue le courſe.

*Démonstration de l'armure de la toile d'or.*



Les lisses marquées *o* sont pour lever, & celles marquées * pour baisser pour le poil seulement. Les lisses marquées *o* dans celles du rabat sont pour baisser, la fonction de ces lisses ne pouvant faire un autre jeu.

On voit par cette démonstration qu'il est nécessaire que le poil de cette étoffe soit armé en ras de S. Maur, afin que les deux coups de navette passent chacun sous une lisse de liage qui aura levé; & que si ce premier coup étoit armé à l'ordinaire en taffetas, il arriveroit que la seconde lisse qu'on seroit obligé de lever, auroit baissé au coup de fond, ce qui feroit une barre, ou coupant au travers de l'étoffe, qui dans ce genre doit être uni comme une glace.

TOILE DU VELOURS, on appelle *toile du velours* la chaîne qui fait le corps de l'étoffe.

TOILE BLANCHE, s. f. (*Toilerie.*) Les *toiles blanches* sont des *toiles* écrues que l'on a fait blanchir entiérement à force de les arroser sur le pré, & de les faire passer par diverses lessives. (*D. J.*)

TOILE (*ouvrieres en.*) Ces ouvrieres que l'on nomme improprement *lingeres*, font les pieces du trousseau, celles de la layette, plusieurs pieces autres que celles de la layette & du trousseau; enfin le linge d'église.

Les différents points de couture sont le *surget* qui assemble les toiles par les bords.

Le *point de côté*, qui fixe les remplis des bords.

*L'arriere-point* qui assemble les toiles à plat.

Le *point devant idem* à plat.

La *couture rabattue*, qui assemble & fixe les bords.

Le *point noué* ou de *boutonniere*, qui empêche les bords de s'effiler.

Le *point de chaînette*, espece de broderie.

Le *point croisé*, pour la marque du linge.

Le *surget*, est un point qui sert à assembler deux morceaux de toile ou de dentelle, *&c.* Après avoir fait un nœud au bout de l'aiguillée pour l'arrêter à la toile, comme on le pratique ordinairement, on commence par faire un rempli à chacune des deux pieces que l'on veut assembler. Ces remplis sont nécessaires pour empêcher les bords de s'effiler. Mais comme il n'est pas à craindre que les lisieres s'effilent, il n'est pas nécessaire de les remplier en les surjettant. Les remplis étant faits en-dedans, on passe l'aiguille au-travers des deux jusqu'au nœud qui l'arrête, c'est le premier point par où le fil étant sorti, on le passe par-dessus lesdits remplis, ou les bords, il ressort jusqu'à ce que l'on soit au bout des deux pieces à assembler. On rabat les bords des remplis à l'envers, pour qu'il ne s'effile pas. *Voyez Couture rabattue.*

Le *point de côté*, sert ordinairement à coudre des ourlets, ou à fixer les remplis des bords, comme nous l'avons dit. On forme un ourlet, en plissant deux fois l'un sur l'autre le bord de la toile, & pour l'empêcher de se r'ouvrir, lorsqu'on le coud, on le plisse, ou plutôt on le corrompt sur sa largeur en plis volans, ce qui l'aplatit, & donne plus de facilité pour le coudre. Pour le coudre après avoir arrêté le fil & sorti immédiatement au-dessous de l'ourlet, on le fait rentrer en avant traversant les trois toiles, & ressortir un peu au-dessous du bord inférieur dudit ourlet, d'où on repart pour recommencer la même manœuvre jusqu'au bout.

*L'arriere-point* ou le *point-arriere* se fait lorsqu'après avoir arrêté le nœud & piqué l'aiguille entre deux fils, on la fait rentrer en arriere au-delà du nœud, pour ressortir en avant à pareille distance dudit nœud au premier point; de-là on la repique en arriere sur ou près du nœud, & on la ressort toujours en avant à la distance de chaque point précédent.

Le *point-devant*, appelé aussi *couture légere*, se forme en faisant tous les points en avant sur la même ligne à distance égale l'un de l'autre, en plongeant & relevant l'aiguille de dessous en-dessus. Ce point sert à froncer & à bâtir.

La *couture rabattue* se fait de plusieurs manieres: voici la methode la plus commune. Ayant remployé deux morceaux de toile que vous voulez assembler, mais l'un plus que l'autre, vous rapprochez

les bords des remplis, de façon que le plus grand rempli dépaſſe le plus petit de quelques lignes; ſurjettez-les près du haut de chaque rempli; puis retournant les pieces à l'envers, & déployant les deux toiles, vous rabattrez le plus grand rempli ſur le plus petit, & les aplatiſſant ſur la toile, vous les y arrêterez à point de côté; ou bien approchez l'un de l'autre les bords de chaque piece pliés comme ci-deſſus, mais de façon qu'un des bords dépaſſe l'autre, puis le long du bord le plus bas faites une couture à points-devant & arriere-points, par exemple, ſucceſſivement deux points-devant & deux arriere-points; rabattez enſuite le bord dépaſſant par-deſſus cette premiere couture, & arrêtez-le à points de côté.

Le *point noué* ou *point de boutonniere*, tire cette derniere dénomination de ce qu'il ſe fait autour de toute boutonniere, pour empêcher les bords de s'effiler. Ce n'eſt d'ailleurs qu'un ſurget dont, avant que de ſerrer chaque point, on paſſe le fil au travers de l'anneau qu'il forme naturellement en s'approchant pour terminer les points. La boutonniere étant entourée de cette eſpece de points, on ajoute à l'un de ſes bouts ou à tous les deux, une bride deſtinée à l'empêcher de s'agrandir: cette bride commence par trois ou quatre points longs, ou *points coulés*, faits en travers au bout de la boutonniere, & très-près l'un de l'autre; on les fortifie enſuite en les prenant enſemble avec le point-noué près-à-près, ſans percer ou en perçant la toile.

Le *point de chaînette*, plus uſité en broderie qu'en lingerie, ſe fait ainſi. Après avoir arrêté le fil à la toile, couchez-y une longueur dudit fil, laquelle vous fixerez avec le bout du pouce de l'autre main; cette longueur ainſi arrêtée, ſera celle qu'on voudra donner aux petites mailles que cette couture aura; alors repaſſez le fil en arriere & en-deſſous près du nœud, & reſſortez-le tout de ſuite près du bout du pouce, c'eſt-à-dire près de la longueur du premier fil, déterminée par le pouce; puis rentrez-le à côté ou un peu derriere cette ſortie, & faites-le reparoître en avant, au prorata de la longueur du premier; repiquez l'aiguille, *&c.*

Le *point croiſé*, en uſage pour marquer le linge, doit être très-régulier; & pour le faire tel, il faut compter les fils. La toile eſt formée elle-même de fils qui ſe croiſent. On compte pour chaque point deux fils d'un ſens & deux de l'autre, ou autrement deux fils de gauche à droite, & deux fils de haut en bas; alors après avoir arrêté le nœud, on mene l'aiguille en diagonale, traverſant les quatre fils de haut en bas, on remonte ſous les deux fils de bas en haut, & on forme une ſeconde diagonale qui croiſe en-deſſus la premiere.

Les dentelles ſe couſent ſoit enſemble, comme pour faire des barbes de coëffure, ſoit aux entoilages ou aux toiles pour leur ſervir de bordure. Dans tous ces cas, elles ſe couſent ordinairement à point de ſurget, & par le pied de la dentelle, en faiſant entrer l'aiguille au travers des petits ronds qui ſont entre les deux petites liſieres qui compoſent le pied.

Après ces préliminaires qui ſuffiſent pour comprendre tout ce qui concerne la couture dans l'art des ouvrieres en toiles, nous paſſerons aux différens ouvrages de toile, en ſuivant la diviſion faite au commencement de cet article.

I. Le *trouſſeau*. On entend par le trouſſeau, tout le linge que les pere & mere donnent à leur fille en la mariant, & qui comprend tout celui qui eſt néceſſaire en entrant en ménage, excepté les draps de lit & le linge de table que donne le mari. *Voyez l'art.* TROUSSEAU, où l'on trouvera le détail de toutes ces pieces de lingerie; nous en donnerons ici l'aunage, la coupe & la façon, avertiſſant une fois pour toutes, que nous ſuivrons pour meſure l'aune de Paris.

La *toilette de ville* eſt compoſée du deſſus & des volans qui font le tour. Le deſſus qui eſt double ſe fait d'une toile de trois quarts de large & on lui donne une aune de longueur, ce qui fait deux aunes de toile à cauſe du double. Les volans, au nombre de deux, ſe font en mouſſeline ou dentelle; le grand volant, attaché

attaché au corps de deſſous, a deux tiers de haut : il faut, pour le faire, ſept lez d'une mouſſeline de trois quarts de large, & ſix pour le petit volant qui eſt moins haut : ce qui fait en tout cinq aunes trois quarts, & à proportion d'une mouſſeline d'une autre largeur. La *toilette de campagne* n'a qu'un corps & un volant. Il faut ſept huitiemes d'une toile de trois quarts de large pour le deſſus, & ſix lez de mouſſeline pour le volant à qui on ne donne qu'une demi-aune de haut. Pour monter la toilette, on commence par arrondir les quatre coins du corps : on coud en pliſſant à points-devant le grand volant autour du corps de deſſous ; on attache de même le petit volant au corps de deſſus, avec cette différence qu'on lui laiſſe une petite tête pliſſée & applatie. Les toilettes de dentelles ont cinq aunes de tour, & les marchands de dentelles les vendent toutes prêtes à monter.

Les *trouſſes* ou *étuis à peigne* ſe coupent ordinairement deux dans la largeur du baſin : il en faut pour les deux, une demi-aune un vingt-quatrieme. On donne à une trouſſe deux compartimens chacun d'un ſeizieme de haut ou environ ; on les coud au corps de la trouſſe à points de côté ou à ſurget. Le haut de la trouſſe eſt échancré en pointe, & on y fait un ourlet ou un point noué. Au milieu de cette pointe eſt une boutonniere qui vient s'attacher à un bouton ſur la trouſſe pour la fermer. Elle ſe garnit en mouſſeline feſtonnée.

Les *deſſus de pelote* ſont de toile ou de baſin. Ce ſont des fourreaux qui enveloppent la pelote : on les coud à ſurget de trois côtés, le quatrieme reſte ouvert pour y introduire la pelote. On ourle cette ouverture, & on la bâtit quand la pelote eſt dedans. Ces deſſus de pelote ſe garniſſent en mouſſeline feſtonnée d'un demi-pouce de haut, ou en dentelle.

Les *ſerviettes de toilette* ſe font d'une toile de trois quarts ou deux tiers de large : on leur donne une aune de long, & on les ourle par les deux bouts.

Les *tabliers de toilette* en toile d'une aune de large, ont un lez de ſept huitiemes de haut. En mouſſeline moins large, il en faut plus d'un lez. Le ſurplus coupé d'un autre lez ſe joint à la liſiere du lez entier par une couture rabattue, après une premiere couture à points-arriere. On ourle tout le bas : on pliſſe tout le haut à grands plis enjambés de moitié l'un ſur l'autre, qu'on aſſemble à meſure avec le point de ſurget un peu éloigné ; puis on borde ce haut avec un ruban de fil, couſu en-dehors en arriere-point, & en-dedans en couture rabattue à point de côté.

Il ſe fait deux ſortes de *peignoirs* : les uns à manches rapportées, les autres en pagode. Pour faire le peignoir à manches rapportées, on aſſemble trois lez d'une toile de trois quarts de large, & l'on donne trois quarts de long à chaque lez. On coupe en deux du haut en bas le lez deſtiné à faire le devant du peignoir qui reſte ouvert, & l'on ourle chaque côté, ainſi que tout le tour du bas. On pliſſe le haut à points-devant ; puis on monte un col de la même toile à point de côté, faiſant un point à chaque pli par-dehors ; puis le pliant en deux ſur ſa hauteur, on coud ce redoublement de même en-dedans pli à pli. Si on veut faire ce col à couliſſe, on ourlera les bords des extrêmités qui reſteront ouvertes pour y paſſer un ruban ; ſinon on les fermera par un ſurget, pour y attacher à chacune un ruban de fil. Il faut une aune de toile pour les deux manches, on en leve ſeulement ce qu'il faut pour faire le col : de ſorte qu'ajoutant cette aune aux deux aunes un quart des trois lez du corps, cela fait en tout trois aunes & un quart pour le peignoir entier. Pour aſſembler les manches au corps du peignoir, on fait à celui-ci une ouverture à chaque épaule, & on y coud les manches en les pliſſant. Le peignoir en pagode ne differe du précédent qu'en ce qu'on n'y rapporte point de manches ; mais elles ſe forment en rapportant & aſſemblant en forme de poche de chaque côté une portion du lez entier de derriere, avec une portion du demi-lez de devant. Les peignoirs ſe garniſſent de mouſſeline ou de dentelle en entier, ou ſeulement par devant.

*Frottoirs* pour ôter le rouge, ou pour ôter la poudre. Les premiers ſe font de

basin à poil d'une demi-aune de large. On en prend deux sur la largeur & on les fait quarrés : on ourle les côtés coupés. Les frottoirs pour ôter la poudre sont de mousseline ou de toile fine ; les derniers sont préférables, la toile de fil étant plus amie de la peau que le coton. On leur donne trois huitiemes de long, & on en prend deux sur la largeur d'une toile ou d'une mousseline double de trois quarts.

*Coëffures*. Elles se font à un rang, ou de deux pieces, c'est-à-dire avec un bavolet par-dessus, en dentelle ou en mousseline. Pour une coëffure de dentelle sans bavolet, il faut une aune un quart de grand entoilage pour le fond, un tiers de mousseline pour la bande ou papillon : cinq huitiemes de dentelle de long, & une aune de moyen entoilage pour y coudre la dentelle ; & pour les barbes il faut une demi-aune de dentelle de long : en tout deux aunes cinq huitiemes de dentelles. Si on met un bavolet, il faudra alors trois quarts de dentelle pour le papillon, trois quarts pour le bavolet ou piece de dessus, une aune & demie de moyen entoilage pour coudre la dentelle du papillon & du bavolet, & une autre d'engrelure pour mettre autour du fond. La quantité de dentelles pour les barbes reste la même. Il y a ainsi sept huitiemes de différence pour une coëffure à un rang, ou une coëffure en bavolet.

Toute coëffure se monte sur un bonnet piqué, qui sera décrit ci-dessous. On le pose sur une tête de carton, & on l'arrête en place avec un ruban qu'on passe sous le menton de la tête, & qu'on attache aux côtés du bonnet avec une épingle à chacun. On assure les plis de la bande ou du papillon, autour du devant du bonnet par plusieurs camions ; les plis de cette piece se tiennent en leur place & bien tendus avec la carcasse : cette carcasse est faite de fil de fer très-fin, recuit, entouré & couvert entiérement de soie blanche, plate ; chaque pli est soutenu tout du long par une branche de ladite carcasse ; & pour la joindre intimement avec le papillon, on l'y coud le long de tout son tour antérieur, on pose & on attache ensuite le bavolet par-dessus, si on en met un. On attache le fond avec des épingles par-dessus ce bonnet piqué, qu'il doit recouvrir en entier, ainsi que les épingles qui attachent les deux rangs susdits. On bouillonne les fonds de gaze, de filet & d'entoilage pour leur donner plus de grace ; mais alors il en faut davantage.

Les coutures qu'on emploie aux coëffures de dentelles, de mousseline & autres, sont le surget pour monter le fond, l'ourlet pour coudre la dentelle aux passes ; & le point de côté pour la coulisse qui se fait au bas du fond, & dans laquelle on croise deux rubans de fil, le droit sortant à gauche, & le gauche sortant à droite, pour serrer la coëffure.

Le battant-l'œil est une coëffure à deux pieces, plus grande que celle que l'on vient de décrire ; aussi y emploie-t-on une plus grande dentelle, & les barbes se terminent quarrément par en-bas, & ont ordinairement trois pouces de large.

Le *tour de gorge* est en dentelle, ou en mousseline unie ou brodée, ou en filet brodé, *&c.* On lui donne trois quarts ou une aune de long suivant les quarrures : il est aussi plus ou moins haut. Il est monté sur un ruban de fil, s'il est en dentelle ou en broderie, & se bâtit aux échancrures de la chemise tout-au-tour.

*Fichus*. Les fichus plissés en entoilage & dentelle se font avec une aune de grand entoilage pour chacun une aune & demie de grande dentelle, & une aune & demie de petite dentelle pour la tête. On le plisse & on le bouillonne de distance en distance. Les fichus doublés se taillent quarrément dans une mousseline de trois quarts de large, & on les garnit de dentelle tout-au-tour. S'ils sont de batiste, on se contente de les ourler sans les garnir.

*Bonnets*. Le bonnet piqué est formé de trois morceaux, le milieu & les deux côtés. Le dessus est de toile, la doublure de futaine, avec du coton entre-deux. On pique le bonnet à points devant, pour que le coton ne se dérange pas, & on le borde d'un petit ruban de fil cousu à points de côté.

Les bonnets à deux rangs se montent sans carcasse : le fond, la passe & les bandes tiennent ensemble par des cou-

tures à ſurget. Il faut pour fond & paſſe de deux bonnets, un tiers de mouſſeline double de trois quarts de large, un quart de mouſſeline claire pour les deux bandes ou rangs, & trois aunes un ſixieme de dentelle. Le fond ſe gliſſe ſur la paſſe à ſurget, & les deux rangs ſe couſent à la paſſe pardevant auſſi à ſurget. Le fond ſe ſert en bas par une couliſſe.

Le *ſerre-tête* eſt une eſpece de bandeau de toile, garni d'une petite dentelle qu'on met ſur la tête pour contenir les cheveux avant que de ſe coëffer de nuit. On lui donne une forme & des dimenſions différentes, ſuivant le goût des perſonnes.

*Grande coëffe en mouſſeline.* Pour faire une grande coëffe de mouſſeline, il faut trois huitiemes d'une mouſſeline de trois quarts de large. On plie la mouſſeline en deux dans le ſens de ſa largeur; on l'échancre; les morceaux échancrés ſe retournent & ſe couſent à ſurget; on en coupe la pointe; on pliſſe à couliſſe depuis le pli du redoublement de la mouſſeline, juſqu'où commence l'échancrure, ce qui fait le derriere de la tête. On fait auſſi cette grande coëffe d'entoilage qu'on garnit d'une petite dentelle devant & derriere. Il faut trois aunes & demie de grand entoilage, & deux aunes & demie de petite dentelle.

Les *taies d'oreiller* ſe font de toile plus ou moins fine. On les coud de trois côtés à ſurget, le quatrieme reſte ouvert pour y faire entrer l'oreiller. On les garnit de dentelle ou de mouſſeline.

Les *tabliers de femme de chambre* ſe font de toile avec une bavette couſue à ſurget ſur le haut du tablier qui eſt pliſſé & couvert d'un ruban de fil, & au côté droit il y a une poche, dont la fente ou ouverture eſt ourlée. Il faut pour le corps du tablier deux lez de ſept huitiemes de haut d'une *toile* de trois quarts de large, plus un quart pour la bavette & la poche.

*Chemiſes.* Il s'agit ici des chemiſes de femmes, (nous parlerons ailleurs des chemiſes d'hommes); elles ſe font à la Françoiſe ou à l'Angloiſe. On prend une *toile* d'une aune de large, pour avoir dans cette largeur celle du corps de la chemiſe. On coupe deux chemiſes dans trois aunes; ſavoir, deux aunes & un ſixieme pour le corps de chacune, & cinq ſixiemes pour deux paires de pointes: les pointes montent en étroit depuis le bas juſqu'à un quart du haut du corps, & elles ſe couſent à couture rabattue, ainſi que toutes les coutures du corps & des épaules. Les manches ſont ou pliſſées ou plates & longues. On ourle celles-ci ſans leur faire de poignet, mais on en fait un aux manches pliſſées, ſans pourtant les piquer, ni y faire de boutonniere. La longueur des manches pliſſées eſt d'un quart, & celle des autres de cinq douziemes, & l'on y ajoute quelquefois une garniture de mouſſeline que l'on y coud à ſurget.

Les *mouchoirs* en royale en demi-hollande ſe coupent ſix dans quatre aunes & demie de toile; on les ourle tout autour; on les coupe quarrément; comme la batiſte eſt un peu plus étroite, il ne faut que quatre aunes pour la demi-douzaine, mais ils ſont plus petits.

Les *pieces d'eſtomac* pour femme ſe font en *toile*, & ſe doublent de baſin à poil, ou bien de deux mouſſelines entre leſquelles on met du coton. On les pique & on les garnit en haut d'une petite dentelle. On leur donne environ un quart de hauteur, & autant de largeur par en haut, réduit à un ſeizieme de large par le bas.

*Mantelet de mouſſeline.* Il faut une aune & demie de mouſſeline par mantelet, ſi elle a quinze ſeiziemes de large. Il en faudroit ſept quarts ſi elle n'avoit que trois quarts de large. On plie la largeur de la mouſſeline, & on taille le mantelet. Le coqueluchon, taillé en double comme le mantelet, doit avoir cinq ſeiziemes de profondeur de tête, & cinq huitiemes de hauteur. On garnit le mantelet & le devant du coqueluchon en bandes de mouſſeline froncées. Pour faire le coqueluchon, on abat au bas du derriere la hauteur d'un ſeizieme en mourant, & cette petite échancrure ſe coud à couture rabattue en dedans: au haut de cette couture, on pliſſe à points devant en rond, c'eſt-à-dire de façon que tous les points ſe ren-

dent-à un centre commun, au haut de la petite échancrure; les plis doivent être égaux & d'un pouce de profondeur. On les arrête ensuite à plusieurs points de surget; enfin on ourle le collet du coqueluchon. Alors on plisse à plis couchés le collet du mantelet, laissant deux pouces par derriere, & deux pouces à chaque devant sans plisser. On plie la coulisse en deux du sens de sa longueur, & l'on coud l'un des doubles au collet du mantelet à arriere-point, & l'autre double au même collet à point de côté. Prenant ensuite le coqueluchon, vous le plisserez & l'attacherez à surget à la coulisse, observant les espaces non plissés du collet. On passe un ruban dans la coulisse & on l'arrête au milieu.

Les *poches* se font de basin, il en faut environ trois quarts pour une paire.

C'est la couturiere qui fait les *corsets*, mais c'est la *lingere* qui les garnit en mousseline ou en dentelle.

*Manchettes*. Pour une paire de manchettes de mousseline à trois rangs festonnées en dentelles, il faut une aune de mousseline de sept huitiemes de large, & sept aunes de dentelles d'un demi-pouce de haut ou environ. Si la mousseline est brodée, on en prend pour deux paires à la fois, il n'en faut que sept quarts, parce qu'en les entrecoupant, il n'y a point de perte. Pour une paire de manchettes à trois rangs avec un entoilage, il faut huit aunes de grand entoilage, & cinq aunes un quart de dentelle; & si la dentelle est haute, sept aunes d'entoilage suffiront. On fronce chaque rang en le roulant, & l'on monte les trois rangs sur un ruban de fil ou de soie, savoir le grand rang à un des bords, le moyen au milieu, & le petit à l'autre bord. On bâtit le ruban à la manche de la chemise.

On fait encore entrer dans le trousseau des manches de *toile* à laver les mains, des linges à laver le dessous des bras, du linge de garde-robe, & d'autres pieces, suivant les usages des différentes provinces. Mais ce que nous avons dit suffit pour faire connoître cette partie des ouvrages de la *lingere*. Passons à la layette. Les peres & meres donnent aussi quelquefois avec le trousseau & toujours après, la layette.

II. La *layette*. Le linge de la layette est à l'usage de la mere pendant ses couches, ou de l'enfant nouveau né. *Voyez* le mot LAYETTE. On y trouvera l'énumération de toutes les pieces dont nous allons donner ici la coupe & la façon comme nous avons fait pour celles du trousseau.

La *piece de sein* se fait de *toile* fine; on l'échancre, & l'on y attache quatre bandes, dont les deux supérieures passent en se croisant le long du dos, & viennent s'attacher aux bandes d'en-bas. Cette piece soutient le sein pendant le temps du lait.

On fait des *goussets* de batiste pour étancher le lait, à mesure qu'il s'épanche. On en taille deux quarrément dans la largeur de la batiste : on les coud de trois côtés; on laisse le quatrieme ouvert pour y faire entrer du coton, après quoi on le bâtit.

Les *chemises de couche*, dont la mere se sert environ neuf ou dix jours, sont ouvertes par devant comme un peignoir, & l'on y fait des manches en amadis. Elles sont plissées en haut comme une chemise d'homme, on les garnit de dentelles. La levée qu'on fait en les taillant, sert à les doubler en dedans depuis le poignet jusqu'à six pouces ou environ : on coud cette doublure à la manche à point de côté. On garnit ces manches de manchettes de mousseline ou de dentelle, simples ou à doubles rangs.

On garnit le lit de l'accouchée d'une *alaise plate*, faite de trois aunes de toile de trois quarts de large. On coupe cette piece en deux morceaux qu'on assemble dans leur longueur, ce qui forme une alaise quarrée. Les *alaises plissées*, dont on enveloppe la mere depuis la ceinture, se font de cretonne de trois quarts de large. On en prend deux lez d'une aune & un quart de long. On les assemble, & on les monte en fronçant sur une ceinture d'un douzieme de haut & trois quarts de large. Ces alaises ouvertes par-devant, ont des rubans pour les nouer de distance en distance.

Les *bandes de ventre* sont aussi de cre-

tonne, deux dans la largeur & d'une aune de long : on y fait quelques plis par en haut.

Les *chauffoirs* se font en toile royale de trois quarts de large. Il en faut neuf aunes pour douze chauffoirs. On les fait quarrés. Pour s'en servir, on commence par plier le chauffoir comme une enveloppe de lettre, c'est-à-dire par les deux cornes opposées, dont les pointes s'enjambent l'une sur l'autre ; on redoublera un second pli du même sens à chaque côté ; le premier de ces seconds plis que l'on fera vis-à-vis l'un de l'autre, n'ira pas au-delà desdites pointes ; le deuxieme fait au côté opposé passera par-dessus ce premier, & s'achevera sur son bord extérieur sans le déborder ; on faufilera ces deux bords l'un sur l'autre ensemble avec quelques points devant. On formera ensuite à un bout une espece de coulisse de quatre à cinq pouces de large, ce qui s'exécutera en pliant d'autant la largeur de ce bout sur la toile, & l'y fixant par quelques points devant qui prendront tous les doubles en travers ; alors on passe un ruban dans cette coulisse, & on la place par derriere ; on fait faire au ruban le tour de la ceinture où on l'arrête de deux nœuds ; puis prenant le bout du chauffoir opposé à la coulisse, on le rapporte par-devant à ladite ceinture, autour de laquelle on le passe plusieurs fois.

Jusqu'ici nous avons parlé du linge de la mere ; celui de l'enfant se distingue en linge de tête & linge de corps, comme on l'a vu au *mot* LAYETTE.

Commençons par les *béguins* du premier âge : on en prend cinq dans la largeur d'une toile demi-Hollande, & trois quarts de large, & l'on en fait dix dans la longueur de neuf seiziemes. On garnit chacun d'une bande de mousseline de neuf seiziemes de long, & d'un pouce de large. On taille tous les dix ensemble l'un sur l'autre, en pliant la largeur en cinq, & la longueur en quatre ; on coupe en rond ce qui doit faire le haut du derriere de la tête, de maniere que la lisiere se trouve toujours sur le devant du béguin. Pour le monter, on fait autour du devant en dedans un repli ou faux-ourlet ; on fait un seul pli de chaque côté vers les joues, & on garnit tout le devant avec la mousseline. On attache en bas d'un côté une petite bande de toile qu'on fait passer sous le menton de l'enfant, & qu'on arrête de l'autre côté avec une épingle. Les béguins du second, du troisieme & du quatrieme âge sont semblables à celui-là, mais graduellement plus grands. Il faut encore aux enfans nouveaux-nés des tours de bonnet de laine, garnis de dentelle, des têtieres, des cornettes pour la nuit, des bonnets ronds à deux rangs qu'il suffit de voir, après ce qu'on vient de dire, pour en comprendre la coupe, la façon & l'aunage.

Les *mouchoirs de col & fichus d'enfant* se font de demi-Hollande, ou de batiste, & on les garnit de mousseline. On en fait deux dans la largeur de la batiste, & comme on les fait quarrés, il faut deux aunes pour douze mouchoirs ; en toile, à proportion de sa largeur. On fait aussi des serviettes de cou d'une royale ou demi-Hollande de trois quarts. On donne à chacune une aune de long, & la largeur de la toile. On les garnit en mousseline. Ces serviettes se mettent au cou de l'enfant quand on le leve.

Quant au linge pour le corps de l'enfant, les premieres pieces sont les *couches*, que l'on fait quarrées sur toute la largeur de la toile : si elle a trois quarts de large, neuf aunes donnent douze couches ; les *bandes de maillots* qu'on fait de cretonne, mais dont l'usage pernicieux devroit être proscrit, parce qu'elles ne servent qu'à comprimer le corps de l'enfant ; les *langes piqués en mousseline* ; les *langes de futaine* qu'on ne pique point : il faut une aune & demie de futaine d'une demi-aune de large pour chaque lange. On la coupe en deux sur sa longueur, on applique chaque moitié l'une sur l'autre, le pluché en dehors, & on laisse un seizieme de chaque côté sans être doublé, pour attacher plus aisément les épingles.

Il faut encore à l'enfant des serviettes unies pour mettre la nuit autour des langes de laine. On les fait de demi-Hollande, & sur la largeur de trois quarts, on leur donne une aune de long ; des *mouchoirs*

quarrés de batiste, deux sur la largeur, pour essuyer le visage de l'enfant.

Il faut pour la parure du nouveau-né un *biais*, espece de fichu de toile fine, garni de mousseline ou de dentelle; une *grande coiffe* de mousseline, semblable aux coiffes ordinaires de femme; de *petits bras*, garnis en plein avec de la mousseline plissée & festonnée, ou même de la dentelle: ils se mettent par-dessus les manches de la brassiere; des *chemises de brassiere*.

La *tavaïole*, ou le tour de lange, de toile fine, à deux volans de mousseline.

Le *bavoir*, en demi-Hollande, se garnit de mousseline festonnée. On en fait trois dans la largeur de la toile; il se fait plus grand à mesure que l'enfant croît. Ceux du premier âge ont trois seiziemes de long; on augmente les autres d'un pouce de longueur à chaque changement.

Il faut de plus une *garniture de berceau*, qui varie selon la forme de ce petit lit: la plus ordinaire est le dedans du berceau qui s'ajuste sur l'archet; aussi le nomme-t-on *dessus d'archet*, des *draps* de cretonne d'une aune de large & de deux aunes de long, & de petites *taies d'oreiller*.

III. *Autres pieces de lingerie, tant pour homme que pour femme, qui n'entrent point dans le trousseau ni dans la layette.* Ces pieces sont pour homme, des chaussettes d'enfans, des chemises d'âge en âge jusqu'à quatorze ans, des chemises d'hommes, des cols, des coëffes de bonnet, des peignoirs, des tabliers de valet-de-chambre & de cuisinier, des chaussons, des manchettes de bottes; pour femme, de petites coëffures nommées *baigneuses* ou *bastiennes*, des coëffures de deuil, des coëffures à la reine, des fichus à deux rangs, des manchettes à un ou deux rangs, des manchettes de deuil; & pour homme & pour femme des draps de lit; le linge de table, nappes & serviettes; linge de cuisine, tabliers & torchons. En donnant la coupe & la façon de quelques-unes de ces pieces, savoir les plus compliquées, nous serons dispensés de décrire les autres qui n'ont rien de particulier.

Il faut une aune cinq sixiemes de royale pour douze paires de chaussettes. On en fait deux paires dans la largeur; pliez la longueur en six; coupez ensuite aux plis; à chaque coupe, pliez la largeur en huit; taillez & vous aurez deux paires; continuez jusqu'au bout, ce qui vous donnera vos douze paires: chacune aura six pouces & demi de long; on coud à couture rabattue. On fait une petite fente à ces chaussures du premier âge; on l'ourle ou on n'y fait point le noué; cette fente sert à donner plus d'aisance aux piés de l'enfant: ce qui n'est pas nécessaire à celles du second âge.

A mesure que l'enfant croît, il faut lui donner des vêtemens plus longs & plus amples, ceux qu'il a eus au commencement lui devenant trop courts & trop étroits. Dans le premier âge, on ne distingue point le sexe par rapport aux habillemens, & les petits garçons portent jusqu'à ce qu'on les mette en culotte des chemises semblables à celles des filles.

Les *chemises d'hommes*; elles exigent des détails dans lesquels nous allons entrer, c'est une piece des plus importantes des ouvrieres en toile.

Pour un homme d'une taille ordinaire, on prend une toile de deux tiers de large, & une toile de trois quarts pour un gros homme. Il faut dix-sept à dix-huit aunes de toile pour une demi-douzaine de chemises; dix-sept aunes, si l'on prend les fournitures à côté des manches; & dix-huit, si on les prend à part; dans ce dernier cas, on coupe les dix-huit aunes en trois morceaux, savoir un morceau d'une aune pour les fournitures des six chemises, un morceau de six aunes pour six paires de manches: reste un morceau d'onze aunes que l'on coupe en six parties pour les six corps, ce qui fait environ une aune, ou une aune moins un douzieme pour la longueur de la chemise. Cette proportion suffit à tout le monde. Les fournitures sont le col, deux pieces d'épaule & leurs goussets; deux goussets d'aisselles, deux goussets d'en-bas, & le cœur du jabot. Pour prendre ces fournitures sur les manches, on coupe une bande de cinq pouces de large, le long d'un des côtés des six

aunes de toile destinées à faire les manches. Ce qui reste se coupe en six parties égales d'une aune chacune: on donne à chaque manche une demie-aune de long, & pour largeur celle qui reste à la toile, la bande des fournitures levée. Ces manches ont donc cinq pouces de large de moins que quand on leve les fournitures à part; mais aussi on épargne une aune de toile.

Pour faire une chemise, lorsque l'on a coupé toutes les pieces, on commence par préparer les manches, de façon qu'il n'y ait plus qu'à les attacher en leur place. Pour cela on fait d'abord la couture de dessous qui assemble les deux côtés: elle se fait à surget, à couture rabattue en-dedans. On laisse à un bout deux pouces sans coudre, & trois pouces à l'autre bout; les deux pouces recevront le gousset de l'aisselle, & les trois pouces resteront ouverts pour la fourchette. Le gousset de l'aisselle est un quarré que l'on présente en losange, & que l'on coud de carne en carne aux côtés de l'ouverture de deux pouces laissée à la manche, l'autre moitié du losange sera cousue de même au corps de la chemise, quand on y montera la manche. On donne deux pouces en quarré au gousset; on le remploie tout autour, & on le coud à surget. La fourchette reste ouverte, & on en ourle les deux bords.

Les pieces d'épaule se taillent ordinairement de six pouces de long & de deux pouces de large; on fend la piece d'épaule à un bout par le milieu de trois pouces, pour remplir cette fente avec un gousset quarré de même longueur, qu'on y coud dans la même position & de la même façon que le gousset de l'épaule; il en reste aussi la moitié qui sera ensuite cousue à la chemise. Le petit cœur de la fente du jabot est un petit morceau de toile quarrée que l'on coupe en forme de cœur, que l'on remploie tout autour, & qui se coud à point de côté au-bas de la fente du jabot, pour fortifier la toile en cet endroit & empêcher qu'elle ne se déchire. On pourroit absolument se dispenser d'y mettre ce petit cœur en y suppléant par une bride semblable à celle qu'on met aux boutonnieres.

Le poignet termine la manche, on le proportionne à la grosseur du poignet des personnes, & on ne lui donne guere qu'un demi-doigt de hauteur. C'est une petite piece double sur laquelle on brode un dessin en fil, avec une boutonniere à chaque bout. On peut aussi les laisser uni sans aucune espece de broderie, comme c'est la coutume en Hollande. Pour l'attacher à la manche, on plisse le bout de celle-ci, afin de le réduire à la longueur du poignet, & on en fait passer l'extrémité ainsi plissée entre le redoublement de la toile du poignet où on les coud à l'endroit à points de côté, passant l'aiguille à chaque point dans un pli de la manche. On monte ensuite la toile du redoublement prenant dans les mêmes plis, mais seulement de deux en deux plis. Alors la manche est entiérement faite. On travaille ensuite au corps de la chemise. On plie le morceau de toile en deux doubles laissant un des deux déborder l'autre un seizieme environ, parce que l'on fait le devant des chemises d'homme un peu plus court que le derriere, alors marquant le milieu du corps en-haut, qui est le milieu de la largeur de la toile, on le fend en-devant la longueur de dix pouces; cette ouverture est la fente du jabot. On fend ensuite à droite & à gauche le long du redoublement de la toile, partant de la fente du haut du jabot jusqu'à six pouces des deux bouts, espace sur lequel se placent les pieces d'épaule que l'on y coud à point-arriere, après les avoir remployées tout-au-tour. Alors on plie le corps de la chemise en trois du sens de sa largeur; on coud à surget les deux côtés du tiers du milieu: le tiers d'en-haut recevra les manches: celui d'en-bas ouvert. C'est à la pointe des ouvertures d'en-bas que se cousent les petits goussets d'en-bas. Chacun est fait d'un petit morceau de toile de deux pouces en quarré. Lorsque l'on a ourlé tout le bas de la chemise, on présente les goussets en losange, le remplis en dedans, & on les coud à moitié au haut de la fente; l'autre moitié se releve sur

la premiere en dedans, comme on plie les mouchoirs, & on la coud à point de côté aux mêmes endroits, ce qui rend ces goussets doubles. On voit que le but de cette addition est de donner un peu plus de largeur à la chemise par en-bas.

Avant que d'attacher les manches à la chemise, il faut y monter le col. C'est un morceau de toile dont la longueur est réglée par la grosseur du cou de la personne : on le fait aussi plus ou moins haut suivant l'âge & le goût. Les Anglois le veulent assez haut pour qu'il puisse se rabattre sur la cravatte ou le col de mousseline. Il se fait toujours double en pliant la toile en deux du sens de sa longueur, & on le monte au haut de la chemise, comme le poignet au bout de la manche. On y attache à un bout deux ou trois petits boutons, & à l'autre bout on fait deux ou trois boutonnieres pour les recevoir.

Il s'agit maintenant de monter les manches au corps de la chemise, ce qui se fait en plissant à plis plats le tour du haut de la manche, le cousant en même temps à l'ouverture, appelée autrement l'*entournure* du corps de la chemise, à points de surjet, prenant en chemin faisant ce qui dépasse aux manches du gousset de la piece d'épaule & de celui de l'aisselle.

La chemise est faite. On la garnit de *manchettes* & du *jabot*, soit en mousseline, soit en dentelle, soit en batiste unie ou brodée. On leur donne plus ou moins de hauteur, & plus ou moins de longueur, selon qu'on veut les avoir plus ou moins plissées ; ainsi que le jabot qui est toujours un peu moins haut que les manchettes. Celles-ci ne sont pas de la même hauteur par-tout ; les fourchettes sont moins hautes que le tour du poignet. Les manchettes unies de mousseline ou de batiste se cousent à demeure à la chemise : pour les y attacher, on en roule le bas, puis on le plisse à points-dessus, qui est une espece de surjet plus alongé, & on monte ensuite la manchette au poignet à point de surjet, en prenant les plis. On ne plisse la manchette que jusqu'après le tournant de la fente; le reste de la fourchette ne se plisse point. Les manchettes brodées ou de dentelle, de filet, se cousent à part sur un ruban de fil, que l'on bâtit en dessous au poignet à point-devant, & qu'on en détache lorsqu'on donne la chemise au blanchissage. Quant au jabot, il se coud à surjet, & on le fronce en roulant aux deux bouts d'en-haut, & à la pointe d'en-bas.

*De la manche d'homme en amadis.* On se sert de cette forme assez ordinairement pour les chemises de nuit & du matin. On peut économiser une aune de toile sur six chemises par la coupe de ces manches en coupant tête à pointe, & rapportant un morceau vers le poignet à trois paires seulement.

Les *cols* se font de mousseline ou de batiste. Les deux bouts sont de toiles, l'un a une ou deux ou trois boutonnieres pour recevoir une boucle. Il y a d'autres façons qui varient suivant les pays, mais qui n'ont rien de bien particulier. Les *cravattes* sont un quarré long de mousseline, trois sur la largeur.

La coupe des *coiffes de bonnet* doit se faire de tête à pointe ; les quatre morceaux dans la largeur de la toile pliée en huit. Il faut environ deux aunes trois huitiemes d'une toile de neuf seiziemes de large pour six coiffes. On les assemble les quatre pieces à surjet & couture rabattue en dedans; on fait une coulisse tout-autour du haut à point de côté en dedans, & les deux bouts s'ourlent pour passer le ruban qu'on arrête au milieu.

Nous n'avons point parlé des *chaussons*. Pour les faire, on prend une toile de sept huitiemes de large : il en faut une aune trois quarts de long pour douze paires. Comme on en coupe deux dans la largeur, on partage la longueur de la toile en six morceaux égaux, coupés chacun en deux du sens de la largeur. On plie chaque morceau en quatre, puis on coupe deux par deux la lisiere dans la longueur du chausson. Pour le tailler, prenez un des morceaux doubles, taillez-le en demi-rond pour le bout du pié, échancrez-en un des doubles, ce qui fera le dessus du cou-de-pié; taillez l'autre double pour le talon : repliez les doubles comme ci-devant, bordez l'échancrure du cou-de-

pié,

pié, & coufez le tout à point de boutonniere, chaque fimple à part, que vous joignez enfuite en laçant à furjet; ou bien, remployez les deux pieces à joindre, les deux remplis en dehors; affemblez à furjet, puis arrêtez chaque rempli à points de côté; joignez enfemble par une couture les deux côtés de l'échancrure du talon; fermez le bout du pié.

Les *peignoirs* d'homme ne nous arrêteront pas après ce que nous avons dit de ceux de femme. On leur donne une aune de long.

Les *tabliers* de valet-de chambre fe coupent deux enfemble de cette maniere: prenez deux aunes d'une toile d'une aune de large, pliez ce morceau en deux fur fa longueur, puis en deux fur fa largeur. Vous avez un quarré dont la longueur eft double de la largeur. Alors faites fur la largeur à un fixieme du redoublement une levée d'abord d'un fixieme, après lequel vous continuez de couper en étroit jufqu'au bout de la largeur. Cette levée fervira à faire la poche qui doit avoir un quart de profondeur; ce quart coupé, il reftera une pointe qui fervira à doubler celle que vous avez faite au tablier en coupant la levée ci-deffus. Cette doublure fortifiera une boutonniere que l'on fait au bout de ladite pointe ou bavette, dans laquelle le valet-de-chambre fait entrer un de fes boutons. On coud la poche au tablier par-devant vers le milieu de fa longueur, en ourlant le haut; le refte s'attache à points de côté, on ourle tout le haut & le bas du tablier.

Les tabliers de cuifinier n'ont point de bavette; ceux des cuifinieres & autres femmes de cuifine, de baffe-cour, &c. en ont. Les *torchons* de cuifine que l'on fait de toile de différente efpece, fuivant les divers ufages auxquels on les deftine, font des quarrés longs ourlés aux côtés coupés.

De la *manchette de botte pour garnir le genou*; la façon en eft fimple & facile à imaginer.

Après les détails que nous avons donnés en parlant de diverfes pieces du trouffeau & de la layette, nous pafferons rapidement fur les coëffures nommées *baigneufes*, qui fe font en mouffeline feule, ou en mouffeline garnie de dentelle: les *coëffures de deuil*, en linon ou en batifte; les *petites coëffes à la reine*, que l'on coupe ordinairement fur un patron; les *fichus pliffés* en forme de palatine; les *manchettes* à un rang & à deux rangs, celles de deuil; les *chemifes de bain*, qui ne font guere que de grands peignoirs, &c. parce que nous en avons dit affez pour faire comprendre l'aunage, la coupe & la façon de ces pieces, & que d'ailleurs la mode en variant la forme, on ne peut pas établir de regles fûres dont on ne puiffe ou l'on ne doive même s'écarter pour fuivre l'ufage qui exerce un empire arbitraire fur les habillemens comme fur les langues.

A l'égard du linge de lit, nous avons parlé des taies d'oreiller. Les draps pour un lit de fix piés de large fe font d'une toile de cinq quarts de large, & il en faut feize aunes pour une paire. On prend des toiles d'une moindre largeur pour des lits moins larges. Pour un lit de trois piés, une toile de fept huitiemes de large fuffit, & l'on n'en prend que quatorze aunes pour une paire. Pour faire une paire de draps, on coupe la longueur de la toile en quatre parties égales, qu'on affemble deux à deux du fens des lifieres. C'eft la même façon pour les draps de maître & ceux de la livrée; ils ne different que dans la qualité de la toile, & dans la longueur ou largeur.

IV. *Linge d'églife.* Nous voici à la derniere partie des ouvrages de l'ouvriere en toiles, le linge d'églife, favoir les nappes d'autel, les nappes de crédence, la toile de la palle, le corporal, l'effuie-doigts ou lavabo, le purificatoire, la nappe de communion, le rabat, l'aube, l'amict, le furplis, le tour d'étole, le rochet, les manchettes de foutanne. Les fept dernieres pieces font pour l'eccléfiaftique, & les premieres pour l'autel.

Trois *nappes* couvrent l'autel, deux grandes & une petite; on les fait d'une toile plus ou moins fine par dégrés. La petite d'une toile plus groffe couvre immédiatement la pierre bénite. La plus grande a environ trois aunes de long fur

deux tiers de large, elle couvre toute la table, pend presque jusqu'à terre des deux côtés & déborde en-devant ; la troisieme se met sur la grande, & couvre toute la table de l'autel, sans déborder. Toutes n'ont besoin que d'être ourlées ; mais la grande se garnit quelquefois d'une belle & large dentelle ; la moyenne, qui est la supérieure, se garnit aussi, si l'on veut, d'une petite dentelle fine.

Les nappes de crédence, ainsi nommées, parce qu'elles couvrent deux petites crédences, tables ou consoles posées à chaque côté de l'autel pendent quelquefois jusqu'en-bas, entourent même les tables comme des toilettes.

Le *lavabo*, pour essuyer les doigts du prêtre, est un quarré de toile plus ou moins grand que l'on ourle, & qu'on garnit aussi de dentelle, si l'on veut.

Le *corporal* est un linge qui s'étend à plat sur le milieu de l'autel pour poser le calice dessus. Il est ordinairement de batiste, garni de dentelle, ou sans garniture. On lui donne une demi-aune en quarré.

La *palle* est un carton quarré, recouvert d'une toile de batiste, qu'on coud en double de trois, ou plutôt de deux côtés à cause du redoublement ; on laisse un côté ouvert pour recevoir le carton qui a environ un demi-tiers en quarré.

Le *purificatoire*, qui sert à essuyer le calice après les ablutions, est un quarré long, comme le *lavabo*. On le fait de toile fine ou de batiste.

Les *nappes de communion* sont longues, & se font d'une toile de demi-aune de large. On les ourle aux deux bouts. On y coud des rubans de fil à un des côtés longs de distance en distance, pour l'attacher à l'autel de communion qui est une balustrade devant le chœur, ou s'il n'y en a point, deux enfans de chœur soutiennent la nappe aux deux bouts (l'on n'y met point alors de rubans de fil), tant que le prêtre donne la communion. Souvent, au lieu d'une nappe de communion, on donne aux communians une petite serviette que chacun se passe de l'un à l'autre. On peut garnir la nappe de communion de mousseline ou de dentelle, ou la laisser unie.

L'*aube* est une espece de grande chemise de batiste ou de linon, qui se met immédiatement sur la soutanne du prêtre, lorsqu'il s'habille pour dire la messe. On lui donne cinq quarts de long, & quatre lez de large. Les manches en sont toujours en amadis. On y monte un collet large d'un demi-pouce, & on fait un grand ourlet en-bas, à moins qu'on ne garnisse tout le tour de dentelle, ainsi que les bords des manches.

Le *surplis* est ou à la Romaine ou à la Françoise. La différence consiste dans la forme des manches. Le corps est le même, on lui donne trois quarts ou un peu plus de long, & on le forme de quatre lez de batiste ou de linon. Il a un jabot & un collet. Les manches à la Françoise, appelées improprement *manches*, puisqu'elles restent ouvertes, & qu'on n'y passe point les bras, se font d'un lez de même batiste ou linon, d'environ une aune & un quart de long. Avant que de les attacher au corps du surplis, on les plie dans la longueur, non pas précisément en deux, mais de façon qu'une des moitiés dépasse l'autre d'un pouce, la moins large en-dedans. Les manches étant ainsi pliées, on les échancre de quatre doigts par le haut en mourant, & de deux doigts par le bas. Le corps du surplis est ouvert des deux côtés, depuis le dessous des bras jusqu'au tiers de la longueur pour passer les bras. Les manches à la Romaine sont de larges manches, sans poignet, qui ont au moins la longueur du surplis, & se relevent jusques sur le poignet lorsqu'on y passe les bras.

Le *rochet* des évêques est un surplis sans bras. Le rochet à la Romaine, qui est celui de quelques chanoines réguliers, comme des Génovéfains de France, a des manches en amadis comme l'aube.

L'*amict* est une espece de petit mouchoir quarré que le prêtre met sur son col en s'habillant pour dire la messe, il doit avoir deux tiers en quarré : on attache aux deux coins d'un des côtés deux cordons que le prêtre croise sur sa poitrine, & noue ensuite sur ses reins.

Le *tour d'étole* qui se fait en toile fine, ainsi que l'amict, est un linge d'une demi-aune de long sur un douzieme de large que l'on bâtit à l'endroit où l'étole tourne autour du col du prêtre.

Le *rabat* ou *petit colet* des ecclésiastiques, ainsi appelé pour le distinguer du grand rabat des magistrats, se fait ordinairement de gaze noire ; les deux devants, avec leurs ourlets blancs qu'on y rapporte, ont communément deux pouces & demi de large. Les deux tours du rabat sont bordés en-dedans d'un pouce de toile qu'on replie sur le porte-collet, & qu'on y attache avec cinq épingles, une devant, & deux de chaque côté. Les ourlets ont une ligne & demie de large. Si on faisoit le rabat en toile de batiste ou linon, on prendroit les ourlets sur la toile, comme aux rabats de palais qui ont un demi-pié de long sur trois pouces de large. On coupe cinq douzaines de petits rabats dans une aune de gaze ; & on fait vingt à vingt-deux grands rabats de palais dans une aune de linon ou de batiste.

Les *manchettes de soutanne* se mettent par-dessus les manches de la soutanne. Elles se font de batiste : on en coupe deux paires dans la largeur, & on leur donne un demi-tiers de haut. Elles sont sans plis, à ourlet grand & plat en-haut & en-bas, & on les faufile à la manche.

Les lecteurs qui désireront connoître plus en détail les moindres parties du travail de l'ouvriere en toile, pourront consulter la description qu'en a donnée M. de Garsaut, & que nous avons abrégée pour nous renfermer dans les bornes de notre plan.

Toile cirée, s. f. (*Toilerie*,) c'est une *toile* enduite d'une certaine composition faite de cire ou de résine mêlée de quelques autres ingrédiens capables de résister à l'eau. Il s'en fait de noires, de vertes, de rouges, de jaunes, & de quelques autres couleurs ; les unes jaspées & fort unies du côté de l'endroit, & les autres toutes brutes sans jaspure. Elles se vendent ordinairement en petites pieces ou rouleaux, de quatre, huit ou douze aunes. Les *toiles* qui s'emploient le plus ordinairement pour cirer, sont de grosses *toiles* de lin bises ou de *toiles* d'étoupe, d'une aune ou d'une aune moins demi-quart de large qui se prennent en Normandie. La *toile cirée* s'emploie à faire des couvertures de tentes, chariots, fourgons & charrettes pour l'armée, des parapluies, des casaques de campagne, des guêtres, des étuis à chapeaux, des porte-manteaux, des bonnets, *&c.* On s'en sert aussi pour emballer, empaquetter, les marchandises qui craignent d'être mouillées. *Dict. du Comm.* (*D. J.*)

Toile écrue, s. f. (*Toilerie*,) c'est celle dont le fil n'a point été blanchi, & qui est telle qu'elle est sortie de dessus le métier : les *toiles* de lin *écrues* sont pour l'ordinaire grisâtres, qui est la couleur naturelle du lin ; & les *toiles* de chanvre *écrues* sont jaunâtres, qui est aussi la couleur que la nature a donnée au chanvre. (*D. J.*)

Toile a tamis, s. f. (*Toilerie*,) sorte de *toile* très-claire, faite de fil de lin, dont on se sert à tamiser ou à sasser les choses que l'on veut mettre en poudre fine; c'est encore une espece de *toile* faite de crin, que l'on appelle *rapatel*. (*D. J.*)

Toile a voile, s. f. (*Toilerie*,) c'est de la grosse *toile* de chanvre écrue propre à faire des voiles. Il se fabrique en Bretagne une grande quantité de ces *toiles à voiles*, qui se consomment partie pour les vaisseaux françois de cette province, & partie dans les pays étrangers où elles sont envoyées. *Savary.* (*D. J.*)

Toile en coupons, s. f. (*Toilerie*,) morceaux de batiste claire, ordinairement de deux aunes, qui sont envoyés de Picardie en petits paquets quarrés, couverts de papier brun. *Savary.* (*D. J.*)

Toiles d'amiante *ou* d'amyante, (*Commerce.*) Les anciens faisoient avec l'amyante des toiles fines & flexibles, dont on enveloppoit les corps morts qu'on mettoit sur des buchers pour les réduire en cendres : cette toile étoit si précieuse, qu'on l'estimoit autant que les perles les plus belles : elle étoit cependant commune, puisque suivant le rapport d'Huérocles les Bramines s'en faisoient des habits,

C'eſt un vêtement de cette eſpece, appelé *biſcus*, qu'avoit le mauvais riche. S. Luc, ch. XVI, v. 19. Il eſt fâcheux que les anciens ne nous aient point laiſſé l'art de préparer & filer cette ſubſtance ſinguliere. M. Campiani y a ſuppléé. *Voyez* AMYANTE (1).

TOILES, ſ. f. pl. *terme de Chaſſe*; ce ſont

(1) *L'amyante* n'eſt point une ſubſtance fort facile à définir : c'eſt ſelon M. Valmont de Bomare, dans ſa *minéralogie*, une ſubſtance pierreuſe, griſâtre, filandreuſe, ou compoſée de fibres dures, coriaces & ſoyeuſes, qui ſont diſpoſées pareillement ou entrelacées de maniere à former des feuillets. Ces fibres, quoique dures, ſont cependant aſſez légeres & aſſez flexibles pour nager à la ſurface de l'eau, & pour être filées & tiſſues ; elles n'ont ni odeur, ni ſaveur, & réſiſtent à l'action du feu commun, qui ne leur fait éprouver d'autre changement à l'extérieur, que celui de les rendre blanches & plus aigres ou caſſantes. C'eſt de cette derniere propriété que vient l'étymologie greque du mot *amyante*, *ab apriva-tivo & myaino contamino*, parce que les toiles faites d'*amyante* ſe nettoient ou ſe purifient au feu ; mais il ne faut pas les y laiſſer long-temps, ſelon Cramer, *quando verò amyantus magnus ignis gradui exponitur, deperdit, vel pro parte, vel in totum, ſuam flexibilitatem.*

On compte quatre eſpeces d'*amyante* : 1°. celle de Chypre à laquelle on a donné le nom de *lin foſſile*, *lapis Cyprius*, *ſeu linum foſſile*, Lin. 2°. L'*amyante* feuilletée, *corium montanum*. 3°. Le liege foſſile, *ſuber montanum*. 4°. Et la chair foſſile, *caro montana*, *asbeſtus ſolidiuſculus foſſilis*, Lin. Cette derniere eſpece pourroit être miſe avec les asbeſtes.

Lorſqu'on lit les traités & les recherches des plus grands maîtres en hiſtoire naturelle, on n'y trouve que les noms & quelques propriétés relatives à cette ſubſtance.

Théophraſte, qui a tant fait de recherches ſur les pierres, les terres & les gypſes de différentes contrées, ne dit rien de l'*amyante*. Ce qu'en rapporte Dioſcoride ne vaut pas la peine d'être tranſcrit. On peut voir dans ce *Dictionnaire* ce qu'en dit Pline au *mot* AMYANTE. Strabon en parle auſſi : *ad Careptum lapis noſcitur quem pectunt, nent, texunt, & linum quod ex hoc lapide conficitur, dicitur asbeſtinum*, &c. On voit que les anciens donnoient auſſi le nom d'*asbeſte* à l'*amyante*.

Agricola, l'un des plus célebres naturaliſtes, depuis que cette belle ſcience a repris du crédit chez les modernes, eſt le premier qui a diſtingué l'*amyante* de l'asbeſte, ſubſtances que l'on a mal-à-propos confondues dans les *Ephémérides des curieux de la nature*, *obſ.* 61, *c. de lino vivo.* C'eſt ſans doute parce que l'asbeſte eſt auſſi apyre ou réfractaire, qu'on l'aura regardée comme une eſpece d'*amyante* qui n'eſt point mûre.

On pourroit préſumer que le lin incombuſtible des anciens n'eſt point la même choſe que notre *amyante* ; car nous avons déjà remarqué, d'après Cramer, qu'il ne faut pas laiſſer long-temps dans le feu nos tiſſus groſſiers d'*amyante*, parce qu'ils y perdent leur flexibilité, & même s'y conſument. M. le docteur Meſny, médecin du grand duc de Toſcane, ſavant naturaliſte, remarque dans une diſſertation curieuſe ſur l'origine & la nature de l'*amyante*, qu'il a envoyée à l'académie de Sienne, que toutes les eſpeces d'*amyante* que nous connoiſſons, étant préſentées en petits filets à la lumiere d'une bougie, s'y calcinent & s'y réduiſent en cendres. On ſemble confirmer ceci dans notre *Dictionnaire*, où l'on remarque que chaque fois que l'on met dans le feu un tiſſu d'*amyante*, il perd de ſon poids. D'où l'on peut conclure que notre *amyante* que nous n'avons pas l'art d'ourdir en toiles légeres, comme les anciens, & qui ſe conſume en partie au feu où elle perd ſa flexibilité, en devenant aigre & caſſante, n'eſt pas la même que celle des anciens, quoique ſes propriétés en approchent & ſoient en partie les mêmes.

Quant à la nature de l'*amyante* que Pline regardoit comme un végétal, Rieger, *Lexicon Hiſtoriæ naturalis*, a eu la même idée : 1°. parce qu'elle eſt fibreuſe ; 2°. parce qu'on tire des végétaux une ſubſtance qu'on peut filer & ourdir ; 3°. parce qu'on trouve dans la terre du bois qui a perdu la nature végétale ; 4°. parce qu'un arbre des Indes, nommé *ſodda*, fournit un lin incombuſtible. On peut encore citer la racine de l'audroſace de Dioſcoride, ou l'*umbilicus marinus monſpelienſium*, qui s'allume ſans ſe conſumer.

Mais l'*amyante* étant univerſellement reconnue de la nature des pierres, ces conjectures tombent d'elles-mêmes. On ne peut connoître ſa nature que par l'analyſe chimique, ſcience utile & cependant trop négligée, & qui, ſi elle eût été connue des anciens, nous auroit conſervé des lumieres & des connoiſſances infiniment plus étendues ſur la nature ; car ils n'avoient pas moins d'amour pour le ſavoir, ni moins d'envie d'inſtruire la poſtérité. Je vais ſuivre l'analyſe de M. le docteur Meſny, dont j'ai déjà cité la diſſertation manuſcrite.

de grandes pieces de *toiles* bordées de grosses cordes qu'on tend autour d'une enceinte, & dont on se sert pour prendre les bêtes noires. (*D. J.*)

Les pierres, de quelque nature qu'elles soient, sont composées à-peu-près des mêmes principes; mais leurs proportions ne sont pas également distribuées, ce qui en constitue les différentes natures. Les différentes combinaisons des parties solides font passer les pierres de la consistance la plus dure & la plus compacte, à la plus molle, de maniere que le marbre, l'albâtre, les talcs, les gyps, les pierres argileuses, l'*amyante*, l'asbeste & les pierres fortes ou solides, ayant à-peu-près les mêmes principes, ne sont différentes que par l'arrangement de leurs parties constituantes, & par le gluten qui les lie.

Il y a de l'*amyante* de plusieurs qualités & de plusieurs couleurs. Celle qu'on trouve en Corse est rougeâtre; celle de l'île d'Elbe est de même couleur; celle de Chypre est verdâtre; celle des environs de Florence est blanche; celle du nord est grise: d'où l'on peut conjecturer qu'elle se charge de la couleur des terres où elle se trouve, ou qu'elle arrive à ces différens tons de couleur par son âge, ou par l'effet de l'air plus ou moins froid, plus ou moins chaud; car l'*amyante* n'est point en carriere, ni disposée en filons, en strata, ou enveloppée dans quelque matrice, comme les ardoises, les bols, les glaises, les albâtres & autres matieres qui composent les carrieres. Elle se trouve ordinairement à la superficie de la terre, dans des monts d'une pierre & d'une terre peu connues des naturalistes.

Les fibres des diverses *amyantes* sont toujours de grandeurs ou hauteurs inégales. Tournefort est le seul qui ait dit en avoir trouvé dans les Pyrénées de la hauteur d'une coudée: celle de Chypre n'a que trois ou quatre lignes; celle de Toscane a trois pouces environ; celle de Corse & de l'île d'Elbe sont à-peu-près de la même force. On ne dit point quelle est la grandeur de celle de la Chine & des Indes. Celle de Sibérie, si abondante dans cette contrée, comme le dit l'auteur de l'*Histoire de Russie*, n'a point été décrite.

Les opinions sont assez partagées sur l'origine de l'*amyante*; quelques-uns croient, avec assez de vraisemblance, que c'est une décomposition de quelque matiere dissoute, qui se trouve entre deux lits d'argile, formée par une espece de suc qui se durcit à l'air; car M. le docteur Mesny en a trouvé en Toscane, dont une partie étoit formée de fibres divisibles, d'un blanc de plâtre & d'une consistance fort délicate, & l'autre partie étoit d'une consistance si molle, qu'on en auroit pu faire de la pâte. Cette *amyante* fut amassée sur un mont de Galactite, à sept à huit milles de Florence.

C'est sans doute une terre réfractaire qui sert de base à l'*amyante*, puisqu'elle est apyre au feu ordinaire comme l'argile, la craie, la pierre fétide, les mectis ou stéatites, les mica, le talc, le glacies mariæ, les serpentines, les gabres, les pierres ponces & les fibreuses, & sur-tout les sélénites que l'on voit résister aux feux les plus violens des volcans, puisqu'on trouve des chrysolites qui ont conservé leur forme & leur transparence, dans les laves du Vésuve où elles ont été enfermées, lorsque ces laves ont été en fusion.

Si l'*amyante* est un corps dont la base est une argile parfaite, comme on le présume, & dont les fibres soyeuses caractérisent la sélénite, quelle merveille y auroit-il de la voir résister à l'action des menstrues dissolvans, & à la puissance d'un feu violent, sur-tout lorsqu'elle sera en certaine masse (car on le voit se consumer au simple feu d'une bougie, lorsqu'il est atténué en petits fils, & privé de sa plus grande partie argileuse)? On convient que l'argile etant unie à un talc qui n'est qu'une sélénite, on en voit résulter la même conséquence & les mêmes effets; dès-lors tout le merveilleux de l'*amyante* disparoît.

L'*amyante* étant réfractaire, peut être considérée comme une espece de sélénite. M. Maquer veut que les sélénites soient le résultat d'un acide combiné avec une certaine terre, d'où il procede une cristallisation qu'on nomme *sélénite*, qui prend sa figure en raison des diverses terres où elle reçoit son origine; & quand la sélénite est formée de cette sorte, elle résiste, dit-il, au plus violent feu, elle est très-difficile à se dissoudre, & ne se laisse point altérer par les acides, ni devant ni après la calcination. M. Geoffroy avoit presque dit la même chose dans son mémoire lu à l'Académie des Sciences, année 1744, quel répugnance donc à croire que l'*amyante* est une sélénite passée au point de combinaison que fixe M. Maquer?

Les sélénites sont diverses en especes; nous en voyons aussi de différentes formes: les unes régulieres, comme les quarrées, les rhomboïdales, les cubiques; d'autres irrégulieres: on en voit de pyramidales, de rameuses, de petites, de grandes, & encore de fibreuses, comme Vallerius en décrit une sous le nom de *gypsum filamentosum cristallinum*,

TOILE, f. f. *aulæa*, (*Théâtre des anc.*) efpece de tapifferie qui bordoit le théâtre des anciens; elle différoit de la nôtre en ce qu'elle étoit attachée par le bas; en forte qu'au lieu que quand nos pieces commencent, on leve la toile qui eft attachée par le haut, les Romains la baiffoient, la laiffoient tomber fous le théâtre; & quand la piece étoit finie, ou même après chaque acte, on la relevoit pour les changements de décorations, au lieu que nous la baiffons. De-là vient qu'on difoit en latin *tollere aulæa*, lever la *toile*, quand on fermoit la fcene & que les acteurs fe retiroient; & *premere aulæa*, baiffer la toile, quand on découvroit le théâtre pour commencer l'action.

Ovide a peint merveilleufement cette maniere d'ouvrir le théâtre chez les anciens, & en a fait ufage pour une des plus brillantes comparaifons que je connoiffe; c'eft dans le troifieme livre de fes *métamorphofes*, où, après avoir parlé des hommes armés qui naquirent des dents du dra-

*vel gypfum capillare*, *page* 104, *tit.* 1, *tab.* 1. Cramer met le talc au rang des félénites, à caufe de fa qualité réfractaire, & il comprend dans le même ordre l'asbefte, le fuber montanum, le lapis ollaris, la ferpentine & les mica. On pourroit y ajouter l'alun de plume qui, felon Mercati, a la même propriété, la même faveur & la même flexibilité que l'*amyante* des anciens. Puifque les diffolvans n'alterent point ce corps, & qu'ils font tous apyres, c'eft une preuve qu'ils ont la même bafe & la même terre élémentaire; & quant aux formes & aux figures, cela dépend de certaines lois que nous ne pouvons fixer, foit que ces phénomenes s'operent ou par attraction, ou plus vraifemblablement par affimilation de molécules pareilles, foit pour former un corps fibreux, comme l'asbefte & l'*amyante*, un folliculaire comme le talc ou le corium montanum, un sciffile, comme l'ardoife, un cubique, un rhomboïde, *&c.* fecret que la nature feule connoît. Il ne refte plus qu'à prouver qu'on doit ranger l'*amyante* au rang des félénites.

J'ai déjà remarqué qu'on ne trouve point de carriere d'*amyante* ni de félénites; ce qui prouve que ces corps font accidentellement formés, c'eft-à-dire, qu'ils font le produit de quelqu'autre corps. On trouve fouvent de l'asbefte & le corium montanum en lames peu épaiffes, adhérentes à des criftaux féléniteux, provenant de la diffolution des fucs féléniteux; ainfi on ne doit point mettre l'*amyante* au rang des matieres primitives du globe, quoi qu'en dife Vallerius, trompé fur ce qu'on ne trouve jamais de corps marins dans l'*amyante*, ni dans les lieux où elle fe trouve. M. le docteur Mefny affirme au contraire que l'*amyante*, le corium montanum, l'asbefte, *&c.* ne fe trouvent que dans les montagnes fecondaires, comme les appelle Stenon dans fon traité *de folido intra folidum*.

Quoi qu'il en foit, on ne ramaffe l'*amyante* que dans les endroits où il y a une efpece déterminée de matiere dont fe forme l'*amyante* & le corium montanum que M. le docteur Mefny croit être la *galactite*; en forte que, felon cet auteur, l'*amyante* feroit un corps formé par la diffolution, ou l'efflorefcence, ou la calcination de cette pierre qu'on nomme *galactite*.

L'*amyante* des environs de Florence eft de deux efpeces; 1°. le corium montanum qui vient dans des montagnes d'une qualité de pierre & de terre qu'on Italie on nomme *gabre*, qui eft une pierraille formée de terre glaife brune, où l'on voit des fcintilles talcqueufes. Ces lames de corium montanum paroiffent ondoyantes, comme fi la matiere ayant flué ou étant molle, avoit cédé à la réfiftance des terres, pour continuer à s'étendre en un fens plus uni. Il eft à croire que les pluies contribuent à la flexibilité de ces lames, car, par la féchereffe, elles acquierent plus de corps, & deviennent plus folides à l'air fec. M. le docteur Mefny m'a remis des échantillons de gabre, de corium montanum, *&c.* entiérement conformes à la defcription ci-deffus; 2°. l'*amyante* véritable, ou le lin foffile, fe trouve dans la même chaîne de montagnes fur des côteaux de galactite qui fert à la formation.

Cet article étant déjà trop long, je ne définirai point la galactite ou efpece de pierre qui fert à la formation de l'*amyante*; je renvoie, pour cet examen, au *mot* GALACTITE, dont il faut réunir la lecture à celui-ci.

Je finirai par obferver, d'après M. le docteur Mefny, que le corium montanum, mêlé avec l'arfenic, dans la vue de le fublimer, ne fe volatife jamais, puifque l'on retrouve le même poids après l'opération; que l'*amyante* ne contient point de phlogiftique, puifqu'elle ne détonne pas dans le nitre fondu, & qu'enfin fa propriété d'être apyre & réfractaire au feu, lui eft commune avec les félénites & autres corps qui ont pour bafe une terre argileufe. (M. BEGUILLET.)

gon que Cadmus avoit ſemées, il ajoute dans un ſtile élevé :

*Indè, fide majus, glebæ cæpere moveri;*
*Primaque de ſulcis acies apparuit haſta!*
*Tegmina mox capitum picto nutantia cono.*
*Mox humeri, pectuſque, onerataque brachia telis*
*Exiſtunt: creſcitque ſeges clypeata virorum.*
*Sic ubi tolluntur feſtis* aulæa *theatris,*
*Surgere ſigna ſolent, primùmque oſtendere vultus:*
*Cætera paulatim, placidoque educta tenore*
*Tota patent, imoque pedes in margine ponunt.*

Alors, prodige étonnant & incroyable, les mottes de terres commencerent à s'entr'ouvrir, & du milieu des ſillons on vit ſortir des pointes de piques, des panaches, des caſques, enſuite des épaules & des bras armés d'épées, de boucliers, de javelots; enfin une moiſſon de combattans acheva de paroître. Ainſi quand on a baiſſé la *toile* dans nos théâtres, on voit s'élever peu-à-peu les figures qui y ſont tracées; d'abord l'on n'en voit que la tête, enſuite elles ſe préſentent peu-à-peu; & ſe découvrant inſenſiblement, elles paroiſſent enfin toutes entieres, & ſemblent ſe tenir de bout ſur le bord de la ſcene. (*D. J.*)

TOILÉ, *en terme de Blondier*, c'eſt proprement une fleur de telle ou telle forme, entiérement remplie, faiſant un tiſſu ſans jour, & fabriquée avec des filets doublés de cinq, ſix & juſqu'à ſept brins quand la ſoie eſt fine. C'eſt le *toilé* qui détermine le nom des blondes de fantaiſie. *Voyez* BLONDES DE FANTAISIE. On emploie ordinairement pluſieurs fuſeaux pour former les filets du *toilé* plus large.

TOILÉ D'UNE DENTELLE, (*Ouvrage au fuſeau.*) On appelle le *toilé* d'une dentelle, ce qui dans le point à l'aiguille ſe nomme le *tiſſu* ou *point fermé*. Ce nom vient de ce que ce point reſſemble aſſez à de la toile bien frappée. Plus le *toilé* d'une dentelle eſt ſerré, plus l'ouvrage en eſt bon; ce terme ne s'applique guere qu'aux dentelles de fil. (*D. J.*)

TOILERIE, ſ. f. (*Comm. & Manuf.*) dans la langue des finances, les ſynonymes n'ont pas moins d'inconvénients que dans la langue des arts, & ne fût-ce que relativement aux droits des fermes, il eſt eſſentiel d'expliquer, autant qu'il eſt poſſible, la valeur du mot *toilerie*.

C'eſt une expreſſion moderne; on ne la trouve pas une ſeule fois dans les réglements des manufactures avant 1718.

Les auteurs des dictionnaires du commerce & de Trévoux définiſſent ce terme par ceux-ci, *marchandiſe de toile*, c'eſt-à-dire ſans doute, *faite avec de la toile.*

Suivant ces mêmes auteurs, ce mot eſt exactement ſynonyme au mot *toile*, dans le ſens où l'on dit, *ce marchand ne fait que la toilerie*, au lieu de dire, *il ne commerce qu'en toiles*; & encore, *il ſe fait beaucoup de toilerie dans tel pays*, au lieu de dire, *on y fabrique beaucoup de toiles.*

Une autre acception de ce mot dont ces auteurs n'ont point parlé, c'eſt celle ſuivant laquelle il eſt devenu le nom générique de quelques tiſſus, dont on ne peut pas dire qu'ils ſoient des étoffes ni qu'ils ſoient des toiles. Il faut ſe garder de confondre ces dénominations, car dans certains bureaux les mêmes marchandiſes paieroient des droits plus conſidérables, étant annoncées comme étoffes, que ſi on les déclaroit comme *toileries*.

Il ſeroit à ſouhaiter que l'on pût fixer préciſément la valeur des mots *étoffe*, *toilerie* & *toile*; mais les ouvrages de l'art, ainſi que ceux de la nature, renferment tant de variétés, que les nuances de diviſion ſe perdant l'une dans l'autre, les eſpeces de différents genres ſe confondent aiſément.

Toute méthode de diſtribution meneroit à des incertitudes, & il n'y a, ce me ſemble, rien de mieux à faire que d'établir quelques points de comparaiſon, d'après leſquels en eſſaiera de claſſer les différents tiſſus.

Ceux qui ſont compoſés en entier de ſoie ou de laine ou bien même dont la chaîne ou la trame eſt faite de l'une de

ces deux matieres, ſont des étoffes. Quelques-uns de ceux qui ſont composés de coton ou de fil, & qui ſont extrêmement forts, ſont encore des étoffes. Ainſi les draps, les ſerges, les tiretaines, les taffetas, les ras de Saint-Cyr, les hyberlines, les velours de coton, les coutils, *&c.* ſont des étoffes.

Les *toileries* ſont des tiſſus un peu plus légers, dont la laine ou la ſoie ne ſont jamais une partie eſſentielle, mais dans leſquels elles peuvent néanmoins entrer comme agrément. Les baſins unis & rayés, les ſiamoiſes unies, rayées & à fleurs, les nappes & les ſerviettes ouvrées, les mouſſelines même, ou toiles de coton de toute eſpece, ſont des *toileries*.

Sous le nom de toiles, il faut entendre tout tiſſu ſimple & uniquement composé de fil de lin ou de chanvre, comme le ſont les toiles dont on ſe ſert pour faire des chemiſes.

Je ſens bien que je ne leve point ici toute incertitude. On pourroit demander dans quelle claſſe on doit mettre les toiles à voiles, les toiles à matelats, & beaucoup d'autres ouvrages ſemblables. Il ſemble que ce devroit être entre les toiles & les étoffes.

Au reſte, je ne prétends pas donner ici de déciſion. J'ai rapporté ſeulement ce qui m'a paru de plus inſtructif & de plus décidé ſur l'uſage de ces termes, ſoit dans le diſcours, ſoit dans les réglements rendus depuis celui du 7 Août 1718, pour les fabriques de Rouen. C'eſt-là où je vois le mot *toilerie* employé pour la premiere fois. *Article de M.* BRISSON, *Inſpecteur des Manufactures & Académies de Villefranche en Beaujolois.*

TOILETTE, ſ. f. *terme de Manufact.* Ce mot ſe dit chez les *Marchands* & *Mafacturiers*, d'un morceau de toile, plus ou moins grand, qui ſert à envelopper les draps, les ſerges & autres pareilles marchandiſes, pour empêcher qu'elles ne ſe gâtent. Il y a des *toilettes* blanches, & d'autres teintes en différentes couleurs; les unes unies, & les autres peintes d'armoiries, de deviſes, ou de quelques autres ornements; celles dont les Anglois ſe ſervent, particuliérement pour leurs ſerges de Londres, ſont des plus belles & des plus façonnées: ils en ont où l'or & l'argent ſont joints aux couleurs. On marque ordinairement ſur les *toilettes* les numéros & les aunages des pieces qu'elles renferment, & quelquefois on y ajoute le nom du marchand qui a fait l'envoi. Les toiles que l'on emploie le plus communément pour faire des toilettes, ſe nomment *bougrans. Dictionnaire de Commerce.* (*D. J.*)

TOILETTE, *Modes*, c'eſt une eſpece de nappe de toile fine, garnie de dentelle tout autour, dont on couvre la table ſur laquelle les hommes & les femmes qui aiment la propreté, ſe déshabillent le ſoir, & où ils trouvent préparé de quoi s'habiller le matin. On appelle pareillement *toilettes*, les tapis de ſoie, ou autres riches étoffes, bordés de dentelle ou de frange, & qu'on étend au-deſſus du miroir qui orne la toilete des dames, ou même des hommes qui de nos jours ſont devenus femmes. (*D. J.*)

TOILETTE, *Marchande à la* (*Commerce des modes.*) On appelle ainſi certaines revendeuſes qui vont de maiſon en maiſon porter de vieilles hardes, ou même quelquefois des marchandiſes neuves, que leur confient les marchands. Ces ſortes de femmes gagnent leur vie par les petits profits qu'elles font ou ſur les hardes mêmes, ou par un certain droit volontaire que leur donnent ordinairement le vendeur & l'acheteur. Ce ſont ces femmes qui vendent la plupart des marchandiſes de contrebande: elles font auſſi aſſez ſouvent quelque petit trafic de pierreries & de bijoux. (*D. J.*)

TOILETTE *des dames romaines*, (*Antiq. rom.*) C'eſt cet attirail de l'habiller du jour pour paroître en public, ce *mundus muliebris*; les dames romaines l'avoit comme les nôtres. Dans les ſiecles de luxe, leur toilette étoit fournie de tout ce qui peut réparer les défauts de la beauté, & même ceux de la nature. On y voyoit des faux cheveux, de faux ſourcils, des dents poſtiches, des fards, & tous les autres ingrédients renfermés dans de petits vaſes précieux. Martial, *lib. IX*, *epig.* 18, décrit tout cela plaiſamment, en parlant de

de la toilette d'une dame nommée *Galla*.

*Fiant absentes & tibi Galla comæ;*
*Nec dentes aliter quam serica nocte reponas,*
*Et lateant centum condita pixidibus;*
*Nec tecum facies tua dormitat; innuis illo,*
*Quod tibi prolatum est mané, supercilio.*

Les dames romaines passoient du lit dans le bain; quelques-unes se contentoient de se laver les piés, mais d'autres portoient bien plus loin l'usage des bains; elles se servoient de pierre ponce pour s'adoucir la peau, & faisoient succéder à cette propreté les oignons & les parfums d'Assyrie. Elles rentroient ensuite dans leurs cabinets de toilette, vêtues d'une robe où le luxe & la galanterie avoient jeté leurs ornements; c'est dans cette robe qu'on se laissoit voir à ses amis particuliers, & aux personnes les plus cheres. Entourée de plusieurs femmes, on se prêtoit aux mains qui savoient servir de la façon la plus agréable. Lorsque Claudien nous représente Vénus à sa toilette, il la met dans un siege brillant, environnée des graces, & souvent occupée elle-même à composer sa coëffure.

*Cæsariem tum fortè Venus subnixa corusco*
*Fringebat solio.*

Une femme à sa toilette ne perdoit point de vue son miroir; soit qu'elle conduisît elle-même l'ouvrage de ses charmes, soit qu'elle apprît à régler ses regards, qu'elle étudiât les mines & les airs de tête, *omnes vultus tentabat*, le miroir devoit poser à demeure.

Elle avoit aussi des coëffeuses qui vivoient de ce métier, & que les Latins appeloient *ornatrices*. On lit dans Suétone, *matris Claudii ornatrix*, & elles ont le même titre dans les anciennes inscriptions *ornatrix Liviæ*, *Domitiæ*. Ces *ornatrices* ne prenoient pas seulement soin des cheveux, mais du visage & de l'ajustement entier, d'où vient qu'Ovide dit, *ornatrix toto corpore semper erat.*

La vanité des coquettes faisoit quelquefois un crime de leur manque de beauté à leurs coëffeuses, & ces sortes de femmes se portoient contr'elles à des violences, au lieu de s'en prendre à la nature. La *toilette* de quelques-unes, selon Juvenal, n'étoit pas moins redoutable que le tribunal des tyrans de Sicile. Quelle est l'offense que Plécas a commise, dit ce poëte, en parlant à une de ces femmes? de quel crime est coupable cette malheureuse fille, si votre nez vous déplaît?

*Quænam est hîc culpa puellæ,*
*Si tibi displicuit nasus tuus?*

Le désir de se trouver au temple d'Isis, cette déesse commode qui présidoit aux rendez-vous & aux mysteres des engagements, causoit quelquefois d'extrêmes impatiences.

*Apud Isiacæ potius sacraria lenæ.*

Ainsi par toutes ces vivacités ordinaires, aussi bien que par la nature du travail, & par le soin de coëffer, il y avoit des moments à saisir, qui faisoient une nécessité de trouver sous sa main, tout ce qui servoit à l'ornement de la tête & à la composition du visage.

Mais pour y mieux parvenir, le luxe multiplia le nombre des femmes qui servoient à la *toilette* des dames romaines; chacune étoit chargée d'un soin particulier; les unes étoient attachées à l'ornement des cheveux, soit pour les démêler ou pour les séparer en plusieurs parties. *Multifidum discrimen erat*, soit pour en former avec ordre & par étage des boucles & des nœuds différents: *Dat varios nexus & certo dividit orbes ordine;* les autres répandoient les parfums, *largos hæc nectaris imbres irigat*; toutes tiroient leurs noms de leurs différents emplois.

De-là viennent dans les poëtes les noms de *cosmetæ*, de *psecades*, d'*ornatrices*. Il y en avoit d'oisives, & de préposées uniquement pour dire leur avis; celles-ci formoient une espece de conseil: *est in concilio matrona*, & la chose, dit Juvenal, étoit traitée aussi sérieusement

que s'il eût été queſtion de la réputation ou de la vie :

*Tanquam famæ diſcrimen agatur*
*Aut animæ.*

On lit dans le livre des amours de Lucien, que les dames employoient une partie du jour à leur toilette environnées de ſuivantes, *ornatrices*, *piccatrices*, dont les unes tiennent un miroir, d'autres un réchaud, d'autres des baſſins, *&c.* On voit ſur cette même toilette toutes les drogues d'un parfumeur; celles-ci pour nettoyer les dents, celles-là pour noircir les ſourcils, d'autres pour rougir les joues & les levres, d'autres pour teindre les cheveux en noir ou en blond doré, indépendamment de toutes ſortes de parfums. Ces femmes, dit Clément d'Alexandrie, ne reſſembloient pas à la courtiſanne Phriné, belle ſans art, & ſans avoir beſoin d'étalage emprunté.

Cette remarque d'un Pere de l'Egliſe, me rappelle une épigramme d'Addiſon contre nos dames, & à la louange de la comteſſe de Mancheſter, que ſon mari, ambaſſadeur à Paris, y avoit menée avec lui. Voici cette épigramme qui n'eſt point dans la derniere édition des ouvrages de cet illuſtre Auteur.

*While haughty Gallia's dames, that ſpread*
*O'er their pale cheeks, an artful red,*
*Beheld this beauteous ſtranger there,*
*In native charms, divinely fair,*
*Confuſion in their looks theyshew'd,*
*And with unborrow'd blushes glow'd.*

C'eſt-a-dire: « Quand les fieres dames » de France, qui couvrent leurs joues » pâles d'un rouge artificiel, apperçurent » cette belle étrangere, brillante comme » une divinité, quoique parée des ſeuls » attraits qu'elle tient de la nature; leurs » regards annoncerent leur confuſion, » une rougeur naturelle ſe répandit ſur » leur viſage. »

Les aiguilles d'or ou d'argent, le poinçon, les fers étoient d'un grand uſage à la *toilette*. Les aiguilles différoient, ſelon les divers arrangemens qu'on vouloit donner à ſa coîffure, & quelquefois même la dame romaine à l'exemple de Vénus, prenoit l'aiguille & faiſoit ſa diſpoſition: *Ipſa caput diſtinguit acu.*

La façon de coîffer varioit perpétuellement: « Vous ne ſavez, diſoit Tertul- » lien, aux dames de ſon temps, à quoi » vous en tenir ſur la forme de vos che- » veux; tantôt vous les mettez en preſſe, » une autrefois vous les attachez avec » négligence & leur rendez la liberté; » vous les élevez ou les abaiſſez, ſelon » votre caprice; les unes les tiennent » avec violence dans leurs boucles, » tandis que les autres affectent de les » laiſſer flotter au gré des vents ». C'étoit l'envie de plaire qui fit imaginer toutes ces différences, & qui les perpétuera juſqu'à la fin du monde.

Les fers dont elles ſe ſervoient ne reſſembloient pas aux nôtres, ce n'étoit tout-au-plus qu'une grande aiguille que l'on chauffoit, & les boucles ſe formoient en roulant les cheveux, *volvit in orbem.* On les arrêtoit par le moyen d'une aiguille ordinaire. « Ne crains point, dit Martial, » que les ornemens dont ta tête eſt parée » dérangent les cheveux parfumés, l'ai- » guille en ſoutiendra la friſure, & tien- » dra les boucles en reſpect ». L'union en étoit telle, qu'une ſeule boucle qui n'avoit pas été arrêtée, laiſſoit voir du déſordre dans toutes les autres. Palagé qui avoit vu que ce défaut ſe trouvoit dans ſa chevelure, traita impitoyablement une de ſes femmes.

Il falloit pour l'ornement d'une tête, les dépouilles d'une infinité d'autres. Souvent elles en formoient des ronds qu'elles plaçoient derriere la tête, d'où les cheveux s'élevoient de leurs racines & faiſoient voir tout le chignon, *nunc in cervicem retrò ſuggeſtum.* Elles donnoient quelquefois à leur coîffure un air militaire, c'étoit un caſque qui leur enveloppoit toute la tête, *in galeri modum*, *quaſi vaginam capitis*; ou bien elles donnoient à leurs cheveux la forme d'un bouclier, *ſcutorum umbilicos cervicibus adſtruendo.* Elles avoient des coîffures toutes montées de la façon des hommes, qui dans ce genre de travail s'acquéroient de la réputation, *fruſtrà peritiſſimos quoſque ſtructores capillaturæ adhibetis.*

Tertullien veut encore intéresser ici la délicatesse des femmes contre elles-mêmes; il ne comprend pas que leur vanité puisse assez prendre pour ne pas leur donner de la répugnance à porter sur leurs têtes les dépouilles d'autrui, & sur-tout des cheveux d'esclaves; mais elles pouvoient lui répondre que ces cheveux d'esclaves valoient bien ceux des plus grands seigneurs pour l'usage qu'elles en faisoient, & qu'enfin il ignoroit la tyrannie des modes.

Les dames romaines, à l'exemple des greques, nouoient leurs cheveux, tantôt avec de petites chaînes d'or, tantôt avec des rubans blancs ou couleur de pourpre, chargées de pierreries. Elles se poudroient d'une poudre éclatante; elles plaçoient dans leurs cheveux des poinçons garnis de perles. C'étoit de ces ornemens que Sapho s'étoit dépouillée dans l'absence de Phaon: « Je n'ai pas eu, lui dit-elle, » entre autres choses, le courage de me » coiffer depuis que vous êtes parti, l'or » n'a point touché mes cheveux; pour » qui prendrois-je la peine de me parer? » à qui voudrois-je plaire? Du-moins » cette négligence est conforme à mes » malheurs, & le seul homme qui anime » mes soins & ma vanité est loin de » moi ».

Le visage ne recevoit guere moins de façons que la chevelure. Le fard en particulier servoit à augmenter ou à gâter les couleurs naturelles. *Voyez* FARD & ROUGE.

Les dames romaines avoient grand soin de leurs dents, & ne les lavoient d'ordinaire qu'avec de l'eau pure, en quoi on ne peut que les louer; leurs cure-dents étoient de lentisque, & c'étoit encore une fort bonne idée; mais quelquefois l'art se portoit jusqu'à tâcher de réparer les traits. Celles qui avoient les yeux enfoncés tâchoient de déguiser cet enfoncement; elles se servoient pour cela de poudre noire, *nigrum pulverem quo exordia oculorum producuntur;* on la faisoit brûler, le parfum ou la vapeur agissoit sur les yeux, qui s'ouvroient par-là & paroissoient plus coupés, *oculos fuligine porrigunt.*

Voilà quelques-uns des mysteres de la *toilette* des dames romaines; les hommes efféminés avoient aussi la leur. « L'on » tenoit le miroir d'Othon, comme une » glorieuse dépouille remportée sur son » ennemi; le prince s'y miroit tout ar- » mé, lorsqu'il commandoit qu'on levât » les drapeaux pour aller au combat. » C'est une chose digne d'être placée » dans les annales, que la *toilette* d'un » empereur qui fait partie de son ba- » gage. » (*D. J.*)

TOISE, s. f. (*Archit.*) mesure de différente grandeur, selon les lieux où elle est en usage; celle de Paris, dont on fait usage dans quelques autres villes du royaume, est de six piés de roi. Son étalon ou mesure originale est au châtelet de Paris; c'est pourquoi on l'appelle *toise du châtelet.*

On donne aussi le nom de *toise* à l'instrument avec lequel on mesure. Selon M. Ménage, le mot *toise* vient du latin *tesa*, dérivé de *tensus*, étendu.

*Toise à mur.* C'est une réduction de plusieurs sortes d'ouvrages de mâçonnerie, par rapport à une *toise* de gros mur; ainsi on dit *toiser à mur* de gros ou de légers ouvrages.

*Toise courante.* Toise qui est mesurée suivant sa longueur seulement, comme une *toise* de corniche, sans avoir égard au détail de ses moulures; une *toise* de lambris, sans considérer s'il est d'appui ou de revêtement.

*Toise cube, solide, ou massive.* Toise qui est mesurée en longueur, largeur & profondeur; elle contient 216 piés cubes.

*Toise d'échantillon.* On appelle ainsi la *toise* de chaque lieu où l'on mesure, quand elle est différente de celle de Paris, comme la *toise* de Bourgogne par exemple qui est de sept piés & demi.

*Toise de roi.* C'est la *toise* de Paris, dont on se sert dans tous les ouvrages que le roi fait faire, même dans les fortifications, sans avoir égard à la *toise* d'aucun lieu.

*Toise quarrée, ou superficielle.* Toise qui est multipliée par ses deux côtés, & dont le produit est de 36 piés.

TOISE D'ÉCHANTILLON, (*Mesure.*) c'est celle de chaque lieu où l'on mesure lorsqu'elle n'a pas de rapport à celle de

Paris. En Bourgogne elle eft de fept piés & demi. Les arpenteurs, toifeurs, mâçons, couvreurs, *&c.* fe fervent d'une *toife* ronde, & les charpentiers d'une *toife* plate pour mefurer leur bois, parce que cette derniere s'applique plus jufte fur les pieces; l'une & l'autre eft divifée en piés, en pouces & en lignes. *Toife* fe dit auffi de la chofe mefurée; une *toife* de corde, une *toife* de moellon, une *toife* de bois quarré, *&c.* Une *toife courante* eft celle où l'on ne mefure que la longueur; une *toife quarrée*, c'eft fix piés en longueur & fix piés en largeur, dont l'aire eft de trente-fix piés; une *toife cube* contient fix piés de tout fens; c'eft-à-dire en longueur, largeur & hauteur; ce qui eft deux cens feize piés cubes. (*D. J.*)

TOISÉ, f. m. (*Géom.*) on appelle ainfi la partie de la Géométrie qui enfeigne à mefurer les furfaces & les folides. *Voyez* SOLIDE, SURFACE & STÉNOMÉTRIE.

TOISÉ, (*Archit. civile & milit.*) l'art de calculer les dimenfions des ouvrages d'architecture civile & militaire, c'eft-à-dire les furfaces & les folidités de ces ouvrages; ainfi la premiere partie de cet art eft la multiplication, & la feconde les regles qu'il faut fuivre pour toifer les différentes parties de l'édifice, fuivant les figures de ces parties; ce qui doit être rapporté aux articles où l'on donne la maniere de trouver la furface & la folidité de différents corps, tels que le prifme, la pyramide, *&c.* Il eft vrai qu'il y a un cas particulier, c'eft le *toifé* de la charpente qui a une mefure particuliere. Cette mefure eft la folive contenant trois piés cubes de bois, de forte que fi l'on a une piece de bois dont la longueur foit de 6 piés, la largeur de 12 pouces, & l'épaiffeur de 6 pouces, cette piece compofera une folive, parce qu'elle vaut 32 piés cubes. Mais comme la toife cube vaut 216 piés cubes, & que 216 divifé par 3 donne 72, il fuit que la folive eft la foixante-douzieme partie d'une toife cube; ce qui pour le refte du *toifé* de la charpente, devient une fimple multiplication. Sur quoi on peut confulter, pour fe conduire, le cours de mathématiques de M. Bélidor, & la géométrie pratique de M. Clermont.

*Toifé* fignifie donc le dénombrement par écrit des toifes de chaque forte d'ouvrages qui entrent dans la conftruction d'un bâtiment, lequel fe fait pour juger de la dépenfe, ou pour eftimer & régler l'efprit & les quantités de ces mêmes ouvrages. (*D. J.*)

TOISÉ *des baffins*, (*Hydraul.*) c'eft mefurer ce que contient d'eau un baffin, une piece d'eau, un réfervoir.

On doit être prévenu qu'il y a trois fortes de toifes, la toife courante, la toife quarrée, & la toife cube.

La toife courante eft une longueur qui contient 6 piés de roi courans.

La toife quarrée eft de 36 piés, c'eft-à-dire en multipliant 6 par 6, dont le produit eft 36 piés quarrés.

La toife cube eft la multiplication de la fuperficie de la toife quarrée, contenant 36 piés quarrés, par la hauteur 6, ce qui donne 216 piés cubes.

Il réfulte de toutes ces mefures qu'il y a trois fortes de *toifés*, le courant, le *toifé* quarré, & le *toifé* cube.

Le *toifé* courant eft la mefure de la longueur feulement, ou de la largeur d'une figure quelconque.

Le *toifé* quarré eft la multiplication de la longueur d'une piece par fa largeur, on doit auparavant diftinguer qu'elles font les figures de leurs fuperficies; fi ces pieces font rectangulaires, on multipliera la longueur par la largeur; fi on les trouve triangulaires, on multipliera la perpendiculaire par la bafe dont on ne prendra que la moitié: fi elles ont une figure telle qu'un trapèfe, on multipliera la perpendiculaire par la moyenne arithmétique qui eft égale à la moitié de la fomme des deux côtés oppofés & paralleles; fi elle eft circulaire, on la mefurera fuivant le rapport de 14 à 11 en quarrant fon diametre; & par une regle de trois, on trouvera la fuperficie; c'eft ce qui fe pratique dans le *toifé* ordinaire; l'on réduit toutes fortes de fuperficies en triangles, trapèfes, parallélogrammes & autres figures.

Le *toifé* cube eft la multiplication de

la ſuperficie d'une figure, par ſa hauteur ou profondeur. La figure ſuivante (*figure* 1.), en donne la pratique. Soit le réſervoir *A* de 12 toiſes de long, ſur 9 de large; muliplicz 12 par 9, vous aurez au produit 108 toiſes quarrées pour la ſuperficie de ce réſervoir; pour en avoir le *toiſé* cube, on multipliera ſa profondeur, qu'on ſuppoſe être de 4 piés, par les 108 toiſes de ſa ſuperficie. On prépare ainſi ce calcul, & l'on dit: 4 piés ſont les deux tiers de la toiſe; vous prenez le tiers de 108, qui eſt 36, vous le prenez deux fois à cauſe des 4 piés, ce qui fait 72 toiſes cubes pour le réſervoir *A*. S'il y avoit eu une toiſe de profondeur, il y auroit eu 108 toiſes cubes, car l'unité ne change rien.

Pour ſavoir combien de muids d'eau contient le réſervoir *A*, on dira; ſi une toiſe cube donne 27 muids d'eau, ce que l'expérience a fait connoître, combien 72 toiſes cubes, contenu du réſervoir *A*, donneront-elles de muids? Il n'y a qu'à multiplier les 72 toiſes cubes par le nombre 27, contenu des muids d'eau d'une toiſe cube, & ces 72 multipliés par 27, vous donneront 1944 muids d'eau que contient le réſervoir *A*.

On remarquera que dans tous les *toiſés* cubes, où il ſe trouve des ſous-eſpeces, on les prend comme parties aliquotes de la toiſe, ſans s'embarraſſer ſi elle eſt courante, quarrée, ou cube; mais dans le réſultat du *toiſé* cela eſt différent, puiſque dans un *toiſé* quarré un pié courant, ſur une toiſe de haut, vaut 6 piés quarrés; un pouce courant, ſur une toiſe de haut, vaut 72 pouces quarrés: dans un *toiſé* cube un pié courant, ſur une toiſe quarrée, vaut 36 piés cubes; un pouce courant, ſur une toiſe quarrée, vaut 3 piés cubes, ou 5184 pouces cubes.

*Fig.* 2. Si le baſſin eſt rond, tel que celui *B*, de 12 toiſes de diametre, vous quarrerez ce diametre par lui-même, c'eſt-à-dire 11 par 11, qui ſera 144 toiſes quarrées, & ſuivant le rapport de 14 à 11; pour en avoir la ſuperficie, on multipliera 144 par 11, & le produit 1584, diviſé par 14, donnera au quotient 113 toiſes quarrées, & un $\frac{1}{7}$ de toiſe, pour la ſuperficie totale de ce baſſin. Comme il a trois piés de profondeur, on multipliera les 113 toiſes quarrées & un $\frac{1}{7}$ qu'on peut évaluer à un pié, par 3 piés qui ſont moitié de la toiſe, ce qui vous donnera 56 toiſes cubes, 3 piés & $\frac{1}{2}$ courant, ſur toiſe, qui multipliés par 27 muids, vous donneront pour le contenu total du baſſin, 1527 muids, 6 piés cubes d'eau, valant 216 pintes; en tout 1527 muids d'eau, 216 pintes meſure de Paris.

*Fig.* 3. Si le baſſin étoit ovale, tel que celui *C*, dont le grand diametre eſt ſuppoſé de 30 toiſes, & le petit de 20 toiſes multipliées l'un par l'autre, ce qui produit 600 toiſes quarrées: multipliez enſuite comme au cercle 600, par 11, & diviſez le produit 6600 par 14, ce qui vous donnera 471 toiſes quarrées $\frac{1}{2}$ pour la ſuperficie. Ce baſſin a un pié $\frac{1}{2}$ de profondeur; multipliez 471 toiſes $\frac{1}{2}$ par un pié $\frac{1}{2}$, comme un pié eſt le ſixieme d'une toiſe, prenez le ſixieme de 471 $\frac{1}{2}$, qui eſt 78 toiſes 3 piés 6 pouces; pour les 6 pouces reſtans, qui ſont la moitié d'un pié, il faut prendre la moitié de 78 toiſes 3 piés 6 pouces, ce qui donne 39 toiſes 1 pié 9 pouces, & en tout 117 toiſes cubes 5 piés & 3 pouces, qui, multipliés par 27, vous donneront 4182 muids & 5 piés cubes d'eau, valant un demi-muid & 36 pintes pour le contenu du baſſin ovale *C*.

*Fig.* 4. Soit le canal *D* cintré dans ſes extrémités, long de 30 toiſes & large de 8 toiſes, toiſez-en le parallélogramme qui eſt de 24 toiſes de long, ſur 8 toiſes de large: multipliez cette longueur par la largeur, ce qui vous produira en toiſes 192 toiſes quarrées. Les deux demi-cercles parfaits de 6 toiſes de diametre chacun, étant joints enſemble, font un cercle de 36 toiſes quarrées, qui ſuivant la proportion de 14 à 11, donneront pour la ſuperficie des deux demi-cercles 28 toiſes $\frac{2}{7}$, qu'on peut évaluer à un tiers de toiſe quarrée. Cette ſomme jointe à 192 toiſes donnera pour ſuperficie totale 220 toiſes quarrées & un $\frac{1}{3}$. Pour avoir le *toiſé* cube du canal qui a 3 piés de profondeur, on dira: ſi ce canal avoit eu une toiſe,

elle auroit donné 220 toifes cubes & un tiers, comme il n'a que 3 piés moitié de la toife, on prendra la moitié de cette fomme qui eft 110 toifes cubes & un $\frac{1}{6}$ : cette fomme multipliée par 27, produira 2974 muids $\frac{1}{2}$ d'eau, pour le contenu de ce canal.

*Fig.* 5. Si le baffin eft octogone, comme *E*, on mefurera un des huit pans de l'octogone, afin de partager la figure en huit triangles; ce pan eft ici de 21 piés 6 pouces, & la perpendiculaire que l'on prendra au cordeau eft de 4 toifes 1 pié; multipliez ces 21 piés 6 pouces par la perpendiculaire 4 toifes 1 pié, vous aurez pour produit 14 toifes quarrées 5 piés 7 pouces, dont vous ne prendrez que la moitié, ainfi qu'il fe pratique dans la mefure des triangles; cette moitié fera de 7 toifes quarrées 2 piés 9 pouces, qui multipliées par 8 nombres des triangles de l'octogone, donnera pour la fuperficie entiere du baffin, 59 toifes quarrées & 4 piés. Ce baffin a deux piés de profondeur, qui font le tiers de la toife; ainfi on prendra le tiers de 59 toifes 4 piés, ce qui donnera 19 toifes cubes 5 piés 4 pouces, qu'on multipliera par 27, pour avoir 537 muids d'eau que contient ce baffin.

Il peut encore furvenir des difficultés dans la mefure des pieces d'eau d'une forme finguliere ou irréguliere, ou dont les cintres n'étant pas parfaits, font des fegmens de cercle; la réfolution de ces difficultés feroit ici trop longue, & paroît paffer même la portée ordinaire d'un dictionnaire. *Confultez* le traité d'Hydraulique, qui fait la quatrieme partie du livre de la *théorie & pratique du jardinage*, *page.* 436. *& fuiv.* (*K*)

TOISÉ, il n'eft pas queftion ici de donner la maniere de toifer un champ, un jardin, ce qui regarde la maniere de lever les plans, l'arpentage, la longimétrie & planimétrie, auxquels on renvoie le lecteur.

Il s'agit ici de pouvoir mefurer le contenu d'un quarré de potager, de parterre, de bois, de boulingrin, ou en avoir la figure & le plan.

Pour les tracer & planter à neuf, il ne faut prendre que la longueur de la piece; fuppofée de 30 toifes fur 20 de large, multiplier 30 par 20, ce qui donne 600 toifes quarrées pour fuperficie de votre piece; fi vous en voulez avoir le plan, partagez la piece par une diagonale d'un angle à l'autre, en vous alignant par des jalons pour aller plus droit; mefurez cette diagonale, & les 4 murs aux côtés de la piece, rapportant fur le papier toutes ces mefures, fuivant une échelle, vous aurez une figure femblable, & qui aura autant de biais qu'il s'en peut trouver fur le terrain.

TOISER, v. act. (*Archit.*) c'eft mefurer un ouvrage avec la toife pour en prendre les dimenfions, ou pour en faire l'eftimation. Et *retoifer*, c'eft *toifer* de nouveau, quand les experts ne font pas convenus du toifé.

*Toifer à toife bout avant*, c'eft *toifer* les ouvrages fans retour ni demi-face, & les murs tant plein que vide, le tout quarrément, fans avoir égard aux faillies, qui doivent néanmoins être proportionnées au lieu qu'elles décorent.

*Toifer aux us & coutumes*, c'eft mefurer tant plein que vide, en y comprenant les faillies; en forte que la moindre moulure porte demi-pié, & toute moulure couronnée un pié, lorfque la pierre eft piquée, & qu'il y a un enduit, *&c.*

*Toifer la couverture*, c'eft mefurer la fuperficie d'une couverture, fans avoir égard aux ouvertures ni aux croupes, & en évaluant les lucarnes, yeux de bœuf, areftieres, égoûts, faîtes, *&c.* en toifes ou piés, fuivant l'ufage.

*Toifer la taille de pierre*, c'eft réduire la taille de toutes les façons d'une pierre aux paremens feulement, mefurés à un pié de hauteur fur fix piés courans par toife. Lorfque ce font des moulures, chaque membre couronné de fon filet eft compté pour un pié de toife, dont les fix font la toife, c'eft-à-dire que fix membres couronnés fur une toife de long, qui ne font comptés que pour une toife à l'entrepreneur, font comptés pour fix toifes au tailleur de pierre qui travaille à fa tâche.

*Toifer le bois*, c'eft réduire & évaluer

les pieces de bois de plusieurs grosseurs, à la quantité de trois piés cubes, ou de douze piés de long sur six pouces de gros, réglée pour une piece.

*Toiser le pavé*, c'est mesurer à la toise quarrée superficielle, sans aucun retour. Le prix est différent selon l'ouvrage. Les ouvrages de fortification se *toisent* à la toise cube dont 216 piés font la toise. (*D. J.*)

TOISEUR, (*Fortific.*) les fonctions d'un *toiseur* est de mesurer le travail toutes les semaines, pour faire payer les ouvriers de ce qui leur est dû; il donne une copie du toisé à l'entrepreneur & à un ingénieur en chef; & à la fin de l'année il fait un état général dont il donne copie à l'entrepreneur & à l'ingénieur en chef, qui l'envoie au surintendant des fortifications, qui le renvoie, après l'avoir examiné, à l'intendant, pour faire payer par le trésorier le reste. (*D. J.*)

TOISEUR *de plâtre*, s. m. (*Officier de police*,) officier de la ville de Paris qui est chargé de mesurer cette marchandise lorsqu'elle arrive au port au plâtre de cette ville. (*D. J.*)

TOISON, s. m. (*Gram. Écon. rustiq.*) la peau de la brebis chargée de sa laine, & plus souvent la laine séparée de la peau.

TOISON D'OR, (*Mytholog.*) les enfans savent la fable de la conquête de la *toison d'or*, qui donna lieu au voyage des Argonautes; mais les gens de lettres en cherchent encore l'explication.

Diodore de Sicile croyoit que c'étoit la peau d'un mouton que Phryxus avoit immolé, & qu'on gardoit très-soigneusement à cause qu'un oracle avoit prédit que le roi seroit tué par celui qui l'enleveroit.

Strabon & Justin pensoient que la fable de cette *toison* étoit fondée sur ce qu'il y avoit dans la Colchide des torrens qui rouloient sur un sable d'or qu'on ramassoit avec des peaux de mouton, ce qui se pratique encore aujourd'hui vers le fort Louis, où la poudre d'or se recueille avec de semblables *toisons*, lesquelles quand elles en sont bien remplies, peuvent être regardées comme des *toisons d'or*.

Varron & Pline prétendent que cette fable tire son origine des belles laines de ce pays, & que le voyage qu'avoient fait quelques marchands grecs pour en aller acheter, avoit donné lieu à la fiction.

Ajoutez que comme les Colcques faisoient un grand commerce de peaux de marte & d'autres pelleteries précieuses; ce fut peut-être là le motif du voyage des Argonautes.

Paléphate a imaginé, on ne sait sur quel fondement, que sous l'emblême de la *toison d'or*, on avoit voulu parler d'une belle statue d'or que la mere de Prélops avoit fait faire, & que Phryxus avoit emportée avec lui dans la Colchide.

Enfin Suidas le lexicograghe a songé que cette *toison* étoit un livre en parchemin qui contenoit le secret de faire de l'or, objet de la cupidité non-seulement des Grecs, mais de toute la terre; & cette opinion que Tollius a voulu faire revivre, est embrassée par les alchimistes.

Mais Bochart qui connoissoit le génie des langues de l'Orient, a cru trouver dans celle des Phéniciens le dénouement de la plûpart de ces fictions; & comme il nous semble que personne n'a mieux réussi que lui dans l'explication de cette fable, ce sont des idées conjecturales que l'on va proposer.

Médée que Jason avoit promis d'épouser & d'emmener dans la Grece, sollicitée encore par Calciope sa sœur, veuve de Phryxus, qui voyoit ses enfans en proie à l'avarice d'un roi cruel, aida son amant à voler les trésors de son pere, soit en lui donnant une fausse clé ou de quelqu'autre maniere, & s'embarqua avec lui. Cette histoire étoit écrite en phénicien, que les poëtes qui sont venus longtemps après, n'entendoient que très-imparfaitement; & les mots équivoques de cette langue donnerent lieu aux fables qu'on en a racontées. En effet, dans cette langue le mot syrien *gaza* signifie également *un trésor* ou *une toison*; *sam* qui veut dire *une muraille*, désigne aussi *un taureau*; & on exprime dans cette langue de l'ai-

rain, du fer & un dragon par le mot *nachas*; ainsi au lieu de dire que Jason avoit enlevé un trésor que le roi de la Colchide tenoit dans un lieu bien fermé, & qu'il faisoit garder soigneusement, on a dit que pour enlever une *toison d'or*, il avoit fallu dompter des taureaux, tuer un dragon, *&c.*

L'amour de Médée pour Jason, ce grand ressort qu'Œlien croit avoir été inventé par Eurypide dans sa tragédie de Médée, faite à la priere des Corinthiens, n'a rien d'extraordinaire; & cette princesse qui abandonna son pere & sa patrie pour suivre Jason, montre assez par sa conduite qu'elle en étoit amoureuse, sans qu'il soit besoin de faire intervenir Junon & Minerve dans cette intrigue qui fut l'ouvrage de Calciope. Cette femme pour venger la mort de son mari, & sauver ses enfans qu'Aëtès avoit résolu de faire mourir à leur retour de la guerre où il les avoit envoyés, favorisa de tout son pouvoir la passion que sa sœur avoit conçue pour Jason. On peut ajouter que les quatre jeunes princes que Jason avoit ramenés, & qui se voyoient exposés à la fureur de leur grand-pere, si les Grecs étoient vaincus, les secoururent de tout leur pouvoir.

Le même Bochart explique assez heureusement la circonstance de ces hommes armés qui sortirent de terre & s'entretuerent. Il devoit y avoir, selon lui, dans cette histoire une phrase composée à-peu-près des mots qui signifient: *Jason assembla une armée de soldats armés de picques d'airain prêts à combattre*, qu'on expliqua ainsi à l'aide des mots équivoques: *il vit naître des dents de serpent une armée de soldats armés cinq à cinq*, qui étoit la maniere ancienne, surtout chez les Egyptiens, de ranger & de faire marcher les troupes.

Il est permis de conjecturer que Jason, outre ses compagnons, avoit pris dans le pays quelques troupes auxiliaires, qu'on publia être sorties de terre, parce qu'elles étoient sujettes du roi de Colchide, & elles périrent toutes dans le combat qui fut donné, apparemment entre les Grecs & les Colcques; car tout ce mystere poétique peut s'entendre d'un combat qui rendit les Grecs victorieux & maîtres de la personne & des trésors d'Aëtès. Cette explication semble préférable à celle de Diodore de Sicile, qui dit que le gardien de la *toison d'or* se nommoit *Draco*, & que les troupes qui le servoient, étoient venues de la Chersonnèse taurique, ce qui avoit donné lieu aux fables qu'on avoit débitées. (*D. J.*)

TOISON, *ordre de la*, (*Hist. des ordres.*) ordre que confere le roi d'Espagne comme duc de Bourgogne. Ce fut en 1430 que Philippe le bon, duc de Bourgogne, après avoir épousé à Bruges en troisiemes noces Elisabeth de Portugal, institua l'*ordre de la toison* en l'honneur d'une de ses maîtresses. Il eut quinze bâtards qui eurent tous du mérite. L'amour des femmes, dit M. de Voltaire, ne doit passer pour un vice que quand il détourne les hommes de remplir leurs devoirs, & qu'il conduit à des actions blâmables. Anvers, Bruges & autres villes appartenantes à Philippe le bon, faisoient un grand commerce, & répandoient l'abondance dans ces états. La France dut à ce prince sa paix & sa grandeur.

Louis XI. qui ne lui ressembla point, eut d'abord intention de se rendre chef de *l'ordre de la toison*, & de le conférer à la mort de Charles le téméraire, comme étant aux droits de la maison de Bourgogne; mais ensuite il le dédaigna, dit Brantôme, & ne crut pas qu'il lui convînt de se rendre chef de l'ordre de son vassal. Cet ordre a cependant continué de se soutenir jusqu'à ce jour, & se feroit soutenu bien davantage, si le nombre des chevaliers étoit borné comme au commencement à trente & un. Quoi qu'il en soit, il a fourni la matiere de trois volumes *in-fol.* publiés en 1756 par Julien de Pinedo y Salazar. (*D. J.*)

TOIT, s. m. (*Archit.*) c'est la charpenterie en pente & la garniture d'ardoises ou de tuiles qui couvre une maison. En Orient & en Italie la plûpart des *toits* sont en plate-forme. En France & autres pays de l'Occident, on donne aux *toits* différentes figures; on les fait en pointe, en dos-d'âne, en croupe, en pavillon.

Nous

Nous avons auſſi des *toits* à la manſarde, ainſi nommés de Manſard qui en a été l'inventeur ; ce ſont des *toits* coupés qui ont une double pente de chaque côté, ce qui retranche de leur élévation & ménage plus de logement ; mais comme en architecture le *toit* d'une maiſon s'appelle auſſi le *comble* ou la *couverture d'une maiſon*, *voyez* COMBLE & COUVERTURE. (*D. J.*)

TOIT, (*terme de jeu de paume.*) c'eſt la couverture d'une galerie qui y regne de deux ou trois côtés, ſur laquelle ſe fait le ſervice de la balle. On diſtingue au jeu de pomme trois ſortes de *toits*, le *toit* de la galerie, le *toit* de la grille & le *toit* du dedans. (*D. J.*)

TO-KEN *ou* SATSUKI, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot.*) c'eſt un cytiſe du Japon, dont on diſtingue plus de cent eſpeces différentes. Il porte des lys, & ne fleurit qu'en automne. Ses fleurs ſont rares, croiſſent une à une, & ne ſe reſſemblent point. Les unes ſont d'un bel incarnat, d'autres d'un écarlate un peu détrempé, d'autres blanches & doubles, d'autres d'un bel écarlate, d'autres couleur de pourpre tirant ſur le blanc.

TOKKIVARI, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) eſpece d'armoire à compartimens qui fait un des principaux meubles des Japonois, dans laquelle ils ont ſoin de placer le livre de la loi qu'ils ne montrent point aux étrangers, & qu'ils ne laiſſent jamais traîner dans leurs chambres.

TOKKO, (*Hiſt. mod.*) c'eſt le nom que les Japonnois donnent à un coffre ou meuble dont ils ornent leurs appartemens. Il n'a qu'un pié de haut ſur deux de large; on le place contre la muraille d'une chambre, & l'on étend deux tapis au-deſſous ; c'eſt-là que l'on fait aſſeoir les perſonnes à qui l'on veut faire honneur.

TOL, ſ. m. (*Poids.*) c'eſt le plus petit poids & la plus petite meſure dont on ſe ſerve ſur la côte de Coromandel. Il faut vingt-quatre *tols* pour le céer. (*D. J.*)

TOLA, LA, (*Géog. mod.*) riviere de la grande Tartarie, dans le pays des Mongales orientaux; elle vient de l'orient ſe jeter dans la riviere d'Orchon, à environ deux cens cinquante werſtes au ſud-eſt de la ville de Sélirigiskoy. (*D. J.*)

*TOLBIACUM*, (*Géog. anc.*) ville de la Gaule belgique, aux confins du territoire de Cologne, ſelon Tacite, *Hiſt. l. IV.* Le nom moderne eſt *Zulpich.* (*D. J.*)

TOLBOOTH, ſ. m. (*Comm.*) eſt le nom de la principale priſon d'Edimbourg en Ecoſſe, & l'endroit où, en d'autres villes de la grande Bretagne, on peſe les marchandiſes, pour régler en conſéquence les droits d'entrée & de ſortie, comme ce qu'on appelle en France la *douane*.

TOLE, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot.*) ſubſtance végétale dont les habitans des Antilles ſe ſervent au défaut d'amadou pour ſe procurer du feu; cette ſubſtance provient d'une grande & belle plante nommée *karatas*, que les botaniſtes rangent au nombre des aloës ; les feuilles de cette plante naiſſent directement de la racine; elles ſont longues, étroites par rapport à leur longueur, fermes, pliées en gouttieres, terminées en pointe aiguë, & diſpoſées en rond à-peu-près comme celles de l'ananas, formant une groſſe touffe du milieu de laquelle s'éleve un jet de plus de douze piés de hauteur, rond, droit comme une fleche, & terminé par une gerbe chargée de boutons qui s'épanouiſſent en fleurs à cinq pointes ; ce jet ſeche en peu de temps & ſe renverſe de lui-même; toute ſa ſubſtance ſe trouve alors auſſi légere que du liege, ayant quelque rapport à l'agaric, mais un peu plus ligneuſe; dans cet état on la coupe par tronçons, on la fait noircir au feu & on l'enferme dans des petites calebaſſes pour s'en ſervir au beſoin, en employant la pierre & le briquet.

TOLE, ſ. f. (*Serrur.*) fer mince ou en feuille, qui ſert à faire les cloiſons des moyennes ſerrures, les platines des verroux & targettes, & les ornemens de relief-amboutis, c'eſt-à-dire, ciſelés en coquille. On fait auſſi des ornemens de *tole* évidée ou découpée à jour. Il y a de ces ornemens aux clôtures des chapelles de l'égliſe des PP. Minimes à Paris. (*D. J.*)

TOLEDE, (*Géogr. mod.*) ville d'Eſpagne, aujourd'hui capitale de la nou-

velle Caftille, fur le bord du Tage, qui l'environne des deux côtés, à 16 lieues au midi de Madrid, & à 45 au nord-eft de Mérida.

La fituation de *Tolede* fur une montagne affez rude, rend cette ville inégale, de forte qu'il faut prefque toujours monter ou defcendre; les rues font étroites, mais les places où l'on tient des marchés font fort étendues. Le château royal, que l'on appelle *Alcaçar*, d'un mot retenu des Maures, eft un beau & vafte bâtiment antique. L'églife cathédrale eft l'une des plus riches de toute l'Efpagne. Le fagrario ou la principale chapelle, eft un tréfor en ouvrage d'or & d'argent; la cuftode ou le tabernacle qui fert à porter le Saint-facrement à la Fête-Dieu, eft fi pefant qu'il ne faut pas moins de trente hommes pour le porter.

Si cette églife eft fuperbement ornée, elle n'eft pas moins bien rentée; fon archevêque eft primat du royaume, confeiller d'état, grand chancelier de Caftille, & jouiffant du privilege de parler le premier après le roi; il poffede dix-fept villes, & fon revenu eft au-moins d'un million de notre monnoie; les honneurs qu'il reçoit comme archevêque à fon entrée dans *Tolede*, font tels qu'on en rendroit à un monarque.

Le clergé de fon églife jouit d'environ 400000 écus de rente. Le cardinal Ximenès, qui fut archevêque de *Tolede*, au commencement du feizieme fiecle, a finguliérement contribué à l'ornement de cette églife, car on prétend que les dépenfes qu'il y fit montoient à cinquante mille ducats; il employa environ cinquante mille écus à la feule impreffion des miffels & des bréviaires mozarabes. *Voyez* MOZARABE, *office*.

On compte dans *Tolede* dix-fept places publiques, vingt-fept paroiffes, trente-huit maifons religieufes, & plufieurs hôpitaux. Il s'y eft tenu divers conciles. Son univerfité fondée en 1475, a été fort enrichie par le cardinal Ximenès. La ville eft forte d'affiette, & fait un grand commerce de foie & de laine; mais ce commerce fleuriroit bien davantage, pour peu qu'on voulût travailler à rendre le Tage navigable, afin que les bateaux arrivaffent au pié de la ville.

L'air y eft très-pur, mais fes environs font fecs & ftériles. On nous a confervé l'infcription fuivante tirée des reftes d'un ancien amphitéâtre découvert hors de la ville; cette infcription faite à l'honneur de l'empereur Philippe porte ces mots: *Imp. Cæf. M. Julio Philippo Pio. Frel. Aug. Partico. Pont. Max. Trib. Pott. P. P. Confuli Toletani Devotiff. Numini Majeft. Que Ejus D. D.*

*Long.* de *Tolede*, fuivant de la Hire, 12d. 51. 30″. *latit.* 39d. 46′. & fuivant Street, *long.* 18d. 16′. 45″. *lat.* 39d. 54′.

La ville de *Tolede* a été dans l'ancien temps une colonie des Romains, dans laquelle ils tenoient la caiffe du tréfor. Jules Céfar en fit fa place d'armes; Augufte y établit la chambre impériale; Léovigilde, roi des Goths, y choifit fa réfidence; Bamba l'aggrandit & l'entoura de murailles. Les Maures la prirent l'an 714, lorfqu'ils entrerent en Efpagne, & le roi Alphonfe VI. roi de la vieille Caftille, la reprit fur eux à l'inftigation du Cid, fils de dom Diegue qui s'étoit tant diftingué contre les Mufulmans, & qui offrit au roi Alphonfe tous les chevaliers de fa banniere pour le fuccès de l'entreprife.

Le bruit de ce fameux fiege, & la réputation du Cid, appelerent de l'Italie & de la France beaucoup de chevaliers & de princes. Raimond, comte de Touloufe, & deux princes du fang de France de la branche de Bourgogne, vinrent à ce fiege. Le roi mahométan, nommé *Hiaja*, étoit fils d'un des plus généreux princes dont l'hiftoire ait confervé le nom. Almamon fon pere avoit donné dans *Tolede* un afyle à ce même roi Alphonfe, que fon frere Sanche perfécutoit alors. Ils avoient vécu long-temps enfemble dans une amitié peu commune, & Almamon loin de le retenir, quand après la mort de Sanche il devint roi, & par conféquent à craindre, lui avoit fait part de fes tréfors; on dit même qu'ils s'étoient féparés en pleurant. Plus d'un chevalier mahométan fortit des murs pour reprocher au roi Alphonfe fon ingratitude envers

ſon bienfaiteur, & il y eut plus d'un combat ſingulier ſous les murs de *Tolede*.

Le ſiege dura une année; enfin *Tolede* capitula en 1085, mais à condition qu'il traiteroit les Muſulmans comme il en avoit uſé envers les Chrétiens, qu'on leur laiſſeroit leur religion & leurs lois, promeſſe qu'on tint d'abord & que le temps fit violer. Toute la Caſtille neuve ſe rendit enſuite au Cid, qui en prit poſſeſſion au nom d'Alphonſe; & Madrid, petite place qui devoit être un jour la capitale de l'Eſpagne, fut pour la premiere fois au pouvoir des Chrétiens.

Pluſieurs familles vinrent de France s'établir dans *Tolede*: on leur donna des privileges qu'on appelle même encore en Eſpagne *franchiſes*. Le roi Alphonſe fit auſſi-tôt une aſſemblée de prélats, laquelle ſans le concours du peuple autrefois néceſſaire, élut pour évêque de *Tolede* un prêtre nommé *Bernard*, à qui le pape Grégoire VII. conféra la primatie d'Eſpagne à la priere du roi.

La conquête fut preſque toute pour l'Egliſe; mais le primat eut l'imprudence d'en abuſer, en violant les conditions que le roi avoit jurées aux Maures. La plus grande moſquée devoit reſter aux Mahométans. L'archevêque pendant l'abſence du roi en fit une égliſe, & excita contre lui une ſédition. Alphonſe revint à *Tolede*, irrité contre l'indiſcrétion du prélat; il appaiſa le ſoulevement en rendant la moſquée aux Arabes; & en menaçant de punir l'archevêque, il engagea les Muſulmans à lui demander eux-mêmes la grace du prélat chrétien, & ils furent contens & ſoumis. Je dois ce détail à M. de Voltaire.

Alphonſe VIII. donna à *Tolede*, l'an 1135, les armes qu'elle porte encore aujourd'hui; c'eſt un empereur aſſis ſur ſon trône, l'épée à la main droite, & dans la gauche un globe avec la couronne impériale; on voit bien que ce ſont-là des armes eſpagnoles.

Dans la foule d'écrivains dont *Tolede* eſt la patrie, je ne connois guere depuis la renaiſſance des lettres, que le rabbin *Abraham Ben Meir*, le jéſuite de la *Cerda*, le Juriſconſulte *Covarruvias*, & le poëte de la *Vega*, qui méritent d'être nommés dans cet ouvrage.

Le fameux rabbin Abraham Ben Meir, appelé communément *Aben-Ezra*, naquit à *Tolede*, ſelon Bartolocci, & fleuriſſoit dans le douzieme ſiecle; c'étoit un homme de génie, & qui pour augmenter ſes connoiſſances, voyagea dans pluſieurs pays du monde: il entendoit auſſi pluſieurs langues, & particuliérement l'arabe. Il cultiva la grammaire, la philoſophie, la médecine, & la poéſie; mais il ſe diſtingua ſur-tout en qualité de commentateur de l'Ecriture. Après avoir vu l'Angleterre, la France, l'Italie, la Grece, & diverſes autres contrées, il mourut à Rhodes, dans ſa ſoixante & quinzieme année, l'an de Jeſus-Chriſt 1165, ſelon M. Simon, & 1174, ſelon M. Baſnage.

Il a mis au jour un grand nombre de livres, entre leſquels on a raiſon d'eſtimer ſes *Commentaires ſur l'Ecriture*, qu'il explique d'une maniere fort littérale & très-judicieuſe; on peut ſeulement lui reprocher d'être quelquefois obſcur, par un ſtyle trop concis: il n'oſoit entiérement rejeter la cabale, quoiqu'il ſût très-bien le peu de fonds de cette méthode, qui ne conſiſte qu'en des jeux d'eſprit ſur les lettres de l'alphabet hébreu, ſur les nombres, & ſur les mots qu'on coupe d'une certaine façon, méthode auſſi vaine que ridicule, & qui ſemble avoir paſſé de l'école des Platoniciens dans celle des Juifs. Aben-Ezra craignit de montrer tout le mépris qu'il en faiſoit, de peur de s'attirer la haine de ſes contemporains, & celle du peuple qui y étoit fort attaché; il ſe contente de dire ſimplement, que cette maniere d'expliquer l'Ecriture n'étoit pas ſure; & que s'il falloit avoir égard à la cabale des peres juifs, il n'étoit pas convenable d'y ajouter de nouvelles explications, ni d'abandonner les ſaintes Ecritures aux caprices des hommes.

Ce beau génie examine auſſi quelques autres manieres d'interpréter l'Ecriture. Il y a, dit-il, des auteurs qui s'étendent fort au long ſur chaque mot, & qui font une infinité de digreſſions, employant dans leurs commentaires tout ce qu'ils

favent d'arts & de fciences. Il rapporte pour exemple, un certain rabbin, Ifaac, qui avoit compofé deux volumes fur le premier chapitre de la Genefe ; il en cite auffi d'autres, qui, à l'occafion d'un feul mot, ont fait des traités entiers de phyfique, de mathématiques, de cabale, *&c.* Aben-Ezra déclare que cette méthode n'eft que le fruit de la vanité ; qu'il faut s'attacher fimplement à l'interprétation des paroles du texte, & que ce qui appartient aux arts & aux fciences doit être traité dans des livres féparés.

Il rejette également la méthode des interpretes allégoriftes, parce qu'il eft difficile qu'en la fuivant on ne s'éloigne entiérement du fens littéral : il ne nie point cependant qu'il n'y ait des endroits dans l'Ecriture qui ont un fens plus fublime que le littéral, comme lorfqu'il eft parlé de la *circoncifion du cœur*, mais alors ce fens plus fublime eft littéral, & le véritable fens.

Aben-Ezra s'eft donc borné en interprétant l'Ecriture, à rechercher avec foin la fignification propre de chaque mot, & à expliquer les paffages en conféquence. Au lieu de fuivre la route ordinaire de ceux qui l'avoient précédé, il étudia le fens grammatical des auteurs facrés, & il le développa avec tant de pénétration & de jugement, que les chrétiens même le préferent à la plupart de leurs interpretes.

Au refte, c'eft lui qui a montré le chemin aux critiques qui foutiennent aujourd'hui que le peuple d'Ifraël ne paffa point au-travers de la mer Rouge, mais qu'il y fit un cercle pendant que l'eau étoit baffe, afin d'engager Pharaon à le fuivre, & que ce prince fut fubmergé par le montant.

*Cerda* (Jean-Louis de la), entra dans la fociété des jéfuites en 1574. Il a publié des *adverfaria facra*, des commentaires fur une partie des livres de Tertullien, & en particulier fur le traité *de pallio*, du même pere de l'Eglife. Enfin, il a écrit trois volumes *in-fol.* de commentaires fur Virgile, imprimés à Paris en 1624, en 1630, & en 1641. Les ouvrages de ce jéfuite n'ont pas fait fortune ; ils font également longs & ennuyeux, parce qu'il explique les chofes les plus claires pour étaler fon érudition, & parce que d'ailleurs il s'écarte fans ceffe de fon fujet.

*Covarruvias* (Diego) l'un des plus favans hommes de fon fiécle dans le droit civil & canon, naquit en 1512. Il joignit à la fcience du droit la connoiffance des belles-lettres, des langues & de la théologie. Philippe II le nomma évêque de Ciudad-Rodrigo, & il affifta en cette qualité au concile de Trente. A fon retour il fut fait évêque de Ségovie, en 1564, préfident du confeil de Caftille en 1572, & cinq ans après évêque de Cuença ; mais il mourut à Madrid en 1577, à 66 ans, avant que d'avoir pris poffeffion de ce dernier évêché. Ses ouvrages ont été recueillis en deux volumes *in-folio ;* on en fait grand cas, & on les réimprime toujours à Lyon & à Geneve ; on eftime furtout celui qui a pour titre, *variarum refolutionum libri tres* : Covarruvias eft non-feulement un jurifconfulte de grand jugement, mais il paffe encore pour le plus fubtil interprete du droit que l'Efpagne ait produit.

*Garcias-Laffo de la Vega*, un des célebres poëtes efpagnols, étoit de grande naiffance, & fut élevé auprès de l'empereur Charles-Quint. Il fuivit ce prince en Allemagne, en Afrique, & en Provence : il commandoit un bataillon dans cette derniere expédition, où il fut bleffé ; on le tranfporta à Nice, & l'empereur qui le confidéroit lui fit donner tous les foins poffibles ; mais il mourut de fes bleffures vingt jours après, en 1536, à la fleur de fon âge, à 36 ans.

Ses poéfies ont été fouvent réimprimées avec des notes de divers auteurs ; il ne faut pas s'en étonner. Garcias eft un de ceux à qui la poéfie efpagnole a le plus d'obligation, non-feulement parce qu'il l'a fait fortir de fes premieres bornes, mais encore pour lui avoir procuré diverfes beautés empruntées des étrangers : il étoit le premier des poëtes efpagnols de fon temps, & il réuffiffoit même affez bien en vers latins.

Il employa l'art à cultiver le naturel qu'il avoit pour la poéfie ; il s'appliqua

à la lecture des meilleurs d'entre les poetes latins & italiens, & il se forma sur leur modele. Ayant remarqué que Jean Boscan avoit réussi à faire passer la mesure & la rime des Italiens dans les vers espagnols, il abandonna cette sorte de poésie qu'on appelle *ancienne*, & qui est propre à la nation espagnole, pour embrasser la nouvelle, qui est imitée des Italiens: il quitta donc les complets & les rondelets (*complat y redondillas*), qui répondent à nos stances françoises, sans vouloir même retenir les vers de douze syllabes, ou d'onze, quand l'accent est sur la derniere du vers.

Il renonça même aux villanelles, qui répondent aux ballades, aux romances, aux séguedilles, & aux gloses, pour faire des hendécasyllabes à l'italienne, qui consistent en des octaves, des rimes tierces, des sonnets, des chansons & des vers libres. Il réussit en toutes ces sortes de rimes nouvelles, mais particuliérement en rimes tierces, qui sont 1°. des stances de trois vers, dont le premier rime au troisieme, le second au premier de la stance suivante, & ainsi jusqu'à la fin, où on ajoute un vers de plus dans la derniere stance, pour servir de derniere rime; 2°. des stances dont le premier vers est libre, & les deux autres riment ensemble.

Cette nouvelle forme de poésie fut trouvée si bisarre, que quelques-uns tâcherent de la ruiner, & de rétablir l'ancienne, comme étant propre à l'Espagne: c'est ce qu'entreprit de faire Christophe de Castillejo; mais ni lui ni les autres ne purent empêcher qu'elle n'eût le dessus, à la gloire de Garcias.

Ses ouvrages sont d'ailleurs animés de feu poétique & de noblesse; c'est le jugement qu'en portent MM. de Port-Royal dans leur nouvelle méthode espagnole. Paul Jove prétend même que les odes de Garcias ont la douceur de celles d'Horace.

Sanchez de Las-Brozas, savant grammairien espagnol, a fait des commentaires sur toutes les œuvres de Garcias, & il a eu soin d'y remarquer les endroits imités des anciens, & d'en relever les beautés par des observations assez curieuses.

Il est bon de ne pas confondre le poëte de *Tolede* avec Lopès de Vega, autrement nommé *Lopès-Felix-de-Vega-Carpio*, autre poëte espagnol, chevalier de Malte, né à Madrid en 1562, & mort en 1635. Il porta les armes avec quelque réputation, & cultiva la poésie avec une fécondité sans exemple, car ses comédies composent vingt-cinq volumes, dont chacun contient douze pieces de théâtre. Quoiqu'elles soient généralement fort médiocres & peu travaillées, on a fait des recueils d'éloges à la gloire de l'auteur, & c'est à sa mémoire qu'un de ses confreres a consacré cette jolie épigramme.

*El aploso en que jamas*
*Té podra bastar la fama,*
*Lo mas del mundo te llama,*
*Y aun te queda a deber mas,*
*A los siglos que daras*
*Por duda y desconfianza,*
*Por castrumbre à la alabanza,*
*A la invidia por officio,*
*A dolor por exercizio,*
*Por termino a la esperanza.*

Enfin il faut encore distinguer notre poëte de *Tolede* d'un autre auteur assez célebre, qui porte le même nom, Garcias-Lasso-de-la-Vega, né à Cusco dans l'Amérique, & qui a donné en espagnol l'histoire de la Floride, & celle du Pérou & des Incas, qu'on a traduites en françois.

*Salmeron* (Alphonse), jésuite, naquit à *Tolede* en 1516, & mourut à Naples en 1595, à 69 ans. Il fit connoissance à Paris avec saint Ignace de Loyola, devint son ami, son compagnon, & un des neuf qui se présenterent avec lui au pape Paul III, en 1540. Il voyagea ensuite en Italie, en Allemagne, en Pologne, dans les Pays-Bas, & en Irlande. Il composa des ouvrages d'un mérite assez médiocre; il prit soin cependant de ne pas établir trop ouvertement la prétention de l'empire du pape sur le temporel des rois, en ne considérant cette puissance du pape que comme indirecte; mais cette opinion est aussi pernicieuse à l'Eglise & à l'Etat, aussi capa-

ble de remplir la république de féditions & de troubles, que la chimere d'une autorité directe du pontife de Rome, fur l'autorité temporelle & indubitable des rois.

Je ne dois pas oublier, dans l'article de *Tolede*, une des illuftres & favantes dames du feizieme fiecle, *Sigée* (Louife), connue fous le nom d'*Aloifia Sigæa.* Son pere lui apprit la philofophie & les langues. On dit que c'eft lui qui introduifit l'amour pour les lettres à la cour de Portugal, où il mena fon aimable fille, qu'on mit auprès de l'infante Marie, qui cultivoit les fciences dans le célibat. Louife Sigée époufa Alphonfe Cueva de Burgos, & mourut en 1560.

On a d'elle un poëme latin intitulé *Sintra*, du nom d'une montagne de l'Eftramadoure, au pié de laquelle eft un rocher, où on dit qu'on a vu de temps en temps des tritons jouant de leur cornet: on lui attribue encore des épîtres & diverfes pieces en vers; mais tout le monde fait que le livre infame, *de arcanis amoris & Veneris*, qui porte fon nom, n'eft point de cette dame, & qu'il eft d'un moderne, qui a fouillé fa plume à écrire les impuretés groffieres & honteufes dont ce livre eft rempli. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

TOLEN, (*Géogr. mod.*) île des Pays-Bas, dans la province de Zélande, près de la côte du Brabant dont elle n'eft féparée que par un canal. Sa capitale qui eft fituée fur ce canal, porte auffi le nom de Tolen; c'eft une ancienne ville qui a le troifieme rang entre celle de Zélande & va après Middelbourg & Ziriczée. *Long.* 21, 40; *lat.* 51, 34. (*D. J.*)

TOLENTINO, (*Géogr. mod.*) ville d'Italie, dans la Marche d'Ancone, fur la gauche de Chiento, à fix milles de San Sevérino, à dix de Macerata, & quinze de Camérino. Elle avoit dès le cinquieme fiecle un évêché, qui fut uni à celui de Macerata en 1586. *Long.* 31, 4; *lat.* 43, 12.

*Philelphe* (François), un des plus célebres écrivains du quinzieme fiecle, naquit dans cette ville en 1398, & mourut à Milan en 1481, ayant 83 ans prefque accomplis. Il profeffa dans les plus illuftres villes d'Italie, avec une réputation extraordinaire, à Venife, à Florence, à Sienne, à Bologne, à Milan, *&c.* Il étoit grammairien, poëte; orateur & philofophe. On a de lui des harangues, des lettres, des dialogues, des fatyres, & un grand nombre d'autres écrits latins en vers & en profe. Voici la lifte de quelques-uns de fes principaux ouvrages.

1°. *Appiani Alexandrini hiftoriæ.* Il entreprit cette verfion parce qu'il ne pouvoit fouffrir, difoit-il, qu'un auteur auffi éloquent ne parût qu'un barbare, par la mauvaife traduction que Décembrius en avoit donné. 2°. Une traduction de Dion, dont Léonard Arétin fait de grands éloges. Béroalde a publié cette traduction *in-4°.* avec quelques autres opufcules. 3°. *Conviviorum libri duo*, imprimés plufieurs fois, entr'autres à Paris, en 1552, *in-8°.* Item 4°. *Satyræ*, Milan, 1476, *in-folio*; Venife, 1502, *in-4°.* Paris, 1518, *in-4°.* Ces fatyres font au nombre de cent, partagées en dix livres, & contiennent chacune cent vers, ce qui les lui a fait appeler *hecatofticha*; elles ont le mérite par rapport aux faits, mais non pas pour la beauté des vers. 5°. *Epiftolarum familiarum libri XXXVII*, Venife, 1502, *in-fol.* & Hambourg, 1681; on trouve dans ces lettres des particularités de la vie de l'auteur, & quantité de traits de l'hiftoire littéraire & politique de ce temps-là. 6°. *Carminum libri V*, Brefciæ, 1497, *in-4°.* Outre ces ouvrages latins, Philelphe a donné un commentaire italien fur les fonnets de Pétrarque, dont la premiere édition eft de Bologne, 1475, *in-folio.*

Il eft certain que c'étoit un très-habile homme, quoique vain, mordant, fatyrique; mais c'étoit le goût dominant de fon fiecle, où prefque tous les favans n'ont pas été plus modérés que lui. Je pardonnerois moins à Philelphe fon inconftance & fon inquiétude continuelle. Toujours mécontent de fon fort, il chercha fans ceffe la tranquillité, qu'il n'étoit pas en lui de fe procurer. Sa difpofition mal entendue, ce mépris de l'argent dont il fe pare à chaque inftant, l'obligerent à

faire des bassesses, qui répondoient peu à la prétendue noblesse de ses sentiments.

Il est vrai pourtant qu'il étoit généreux, donnoit volontiers d'une main ce qu'il arrachoit de l'autre, & ne pouvoit prendre sur lui l'attention de ménager pour se procurer des ressources dans la nécessité. Il avoit une nombreuse famille, & plusieurs valets; aimoit le faste, & recevoit honorablement ses amis. D'ailleurs il n'épargnoit rien pour acheter & pour faire copier des livres. Au reste, il avoit conservé une santé vigoureuse par la sobriété; aussi n'éprouvoit-il aucune incommodité dans sa plus grande vieillesse. Ses lettres respirent des sentimens, une morale saine, & une érudition aussi variée & aussi étendue que son siecle le comportoit. (*D. J.*)

*TOLENUS*, (*Géog. anc.*) fleuve d'Italie chez les Marses. Orose, *l. V. c. xviij.* cité par Ortélius, dit que ce fut sur le bord de ce fleuve que Rutilius & huit mille Romains qu'il avoit avec lui, furent pris par les Marses. C'est le *Thelonum* dont parle Ovide, *Fastor*, *l. VI. vers.* 565.

> . . . . . . *Flumenque* Thelonum
> *Purpureum mistis sanguine fluxit aquis.*

Ortélius conjecture que ce fleuve est le même que le *Liris*. (*D. J.*)

TOLÉRANCE, (*Ordre encyclop. Théolog. Morale, Politiq.*) La *tolérance* est en général la vertu de tout être foible, destiné à vivre avec des êtres qui lui ressemblent. L'homme, si grand par son intelligence, est en même temps si borné par ses erreurs & par ses passions qu'on ne sauroit trop lui inspirer pour les autres, cette *tolérance* & ce support dont il a tant besoin pour lui-même, & sans lesquelles on ne verroit sur la terre que troubles & dissentions. C'est en effet, pour les avoir proscrites, ces douces & conciliantes vertus, que tant de siecles ont fait plus ou moins l'opprobre & le malheur des hommes; & n'espérons pas que sans elles nous rétablissions jamais parmi nous le repos & la prospérité.

On peut compter sans doute plusieurs sources de nos discordes. Nous ne sommes que trop féconds en ce genre; mais comme c'est sur-tout en matiere de sentiment & de religion, que les préjugés destructeurs triomphent avec plus d'empire, & des droits plus spécieux, c'est aussi à les combattre que cet article est destiné. Nous établirons d'abord sur les principes les plus évidens, la justice & la nécessité de la *tolérance*; & nous tracerons d'après ces principes, les devoirs des princes & des souverains. Quel triste emploi cependant, que d'avoir à prouver aux hommes des vérités si claires, si intéressantes, qu'il faut pour les méconnoître, avoir dépouillé sa nature; mais s'il en est jusque dans ce siecle, qui ferment leurs yeux à l'évidence, & leur cœur à l'humanité, garderions-nous dans cet ouvrage un lâche & coupable silence? non; quel qu'en soit le succès, osons du moins réclamer les droits de la justice & de l'humanité, & tentons encore une fois d'arracher au fanatique son poignard, & au superstitieux son bandeau.

J'entre en matiere par une réflexion très-simple, & cependant bien favorable à la *tolérance*, c'est que la raison humaine n'ayant pas une mesure précise & déterminée, ce qui est évident pour l'un est souvent obscur pour l'autre; l'évidence n'étant, comme on sait, qu'une qualité relative, qui peut venir ou du jour sous lequel nous voyons les objets, ou du rapport qu'il y a entre eux & nos organes, ou de telle autre cause; en sorte que tel degré de lumiere suffisant pour convaincre l'un, est insuffisant pour un autre dont l'esprit est moins vif, ou différemment affecté, d'où il suit que nul n'a droit de donner sa raison pour regle, ni de prétendre asservir personne à ses opinions. Autant vaudroit, en effet, exiger que je regarde avec vos yeux, que de vouloir que je croie sur votre jugement. Il est donc clair que nous avons tous notre maniere de voir & de sentir, qui ne dépend que bien peu de nous. L'éducation, les préjugés, les objets qui nous environnent, & mille causes secretes, influent sur nos jugemens & les modifient à l'infini. Le monde moral est encore plus va-

rié que le phyſique; & les eſprits ſe reſſemblent moins que les corps. Nous avons, il eſt vrai, des principes communs ſur leſquels on s'accorde aſſez ; mais ces premiers principes ſont en très-petit nombre, les conſéquences qui en découlent deviennent toujours moins claires à meſure qu'elles s'en éloignent ; comme ces eaux qui ſe troublent en s'éloignant de leur ſource. Dès-lors les ſentimens ſe partagent, & ſont d'autant plus arbitraires, que chacun y met du ſien, & trouve des réſultats plus particuliers. La déroute n'eſt pas d'abord ſi ſenſible ; mais bientôt, plus on marche, plus on s'égare, plus on ſe diviſe ; mille chemins conduiſent à l'erreur, un ſeul mene à la vérité : heureux qui ſait le reconnoître ! Chacun s'en flatte pour ſon parti, ſans pouvoir le perſuader aux autres ; mais ſi dans ce conflit d'opinions, il eſt impoſſible de terminer nos différends, & de nous accorder ſur tant de points délicats, ſachons du moins nous rapprocher & nous unir par les principes univerſels de la *tolérance* & de l'humanité, puiſque nos ſentimens nous partagent, & que nous ne pouvons être unanimes. Qu'y a-t-il de plus naturel que de nous ſupporter mutuellement, & de nous dire à nous-mêmes avec autant de vérité que de juſtice ? « Pourquoi celui qui ſe trompe ceſſeroit-il de m'être cher ? l'erreur ne fut-elle pas toujours le triſte apanage de l'humanité ? Combien de fois j'ai cru voir le vrai, où dans la ſuite j'ai reconnu le faux ? combien j'en ai condamné dont j'ai depuis adopté les idées ? Ah, ſans doute je n'ai que trop acquis le droit de me défier de moi-même, & je me garderai de haïr mon frere, parce qu'il penſe autrement que moi ! »

Qui peut donc voir, ſans douleur & ſans indignation, que la raiſon même qui devroit nous porter à l'indulgence & à l'humanité, l'inſuffiſance de nos lumieres & la diverſité de nos opinions, ſoit préciſément celle qui nous diviſe avec plus de fureur ? Nous devenons les accuſateurs & les juges de nos ſemblables ; nous les citons avec arrogance à notre propre tribunal, & nous exerçons ſur leurs ſentimens l'inquiſition la plus odieuſe ; & comme ſi nous étions infaillibles ; l'erreur ne peut trouver grace à nos yeux. Cependant quoi de plus pardonnable, lorſqu'elle eſt involontaire, & qu'elle s'offre à nous ſous les apparences de la vérité ? les hommages que nous lui rendons, n'eſt-ce pas à la vérité même que nous voulons les adreſſer ? Un prince n'eſt-il pas honoré de tous les honneurs que nous faiſons à celui que nous prenons pour lui-même ? Notre mépriſe peut-elle affoiblir notre mérite à ſes yeux, puiſqu'il voit en nous le même deſſein, la même droiture que dans ceux, qui mieux inſtruits, s'adreſſent à ſa perſonne ? Je ne vois point de raiſonnement plus fort contre l'intolérance ; on n'adopte point l'erreur comme erreur ; on peut quelquefois y perſévérer à deſſein par des motifs intéreſſés, & c'eſt alors qu'on eſt coupable. Mais je ne conçois pas ce qu'on peut reprocher à celui qui ſe trompe de bonne foi, qui prend le faux pour le vrai ſans qu'on puiſſe l'accuſer de malice ou de négligence ; qui ſe laiſſe éblouir par un ſophiſme, & ne ſent pas la force du raiſonnement qui le combat. S'il manque de diſcernement ou de pénétration, ce n'eſt pas ce dont il s'agit ; on n'eſt pas coupable pour être borné, & les erreurs de l'eſprit ne peuvent nous être imputées qu'autant que notre cœur y a part. Ce qui fait l'eſſence du crime, c'eſt l'intention directe d'agir contre ſes lumieres, de faire ce qu'on ſait être mal, de céder à des paſſions injuſtes, & de troubler à deſſein les lois de l'ordre qui nous ſont connues ; en un mot, toute la moralité de nos actions eſt dans la conſcience, dans le motif qui nous fait agir. Mais, dites-vous, cette vérité eſt d'une telle évidence, qu'on ne peut s'y ſouſtraire ſans s'aveugler volontairement, ſans être coupable d'opiniâtreté ou de mauvaiſe foi ? Eh, qui êtes-vous pour prononcer à cet égard, & pour condamner vos freres ? Pénétrez-vous dans le fond de leur ame ? ſes replis ſont-ils ouverts à vos yeux ? partagez-vous avec l'éternel l'attribut incommunicable de ſcrutateur des cœurs ? quel ſujet demande plus d'examen, de prudence & de modération, que celui que

vous

vous décidez avec tant de légéreté & d'assurance? est-il donc si facile de marquer avec précision les bornes de la vérité; de distinguer avec justesse, le point souvent invisible où elle finit, & où l'erreur commence, de déterminer ce que tout homme doit admettre & concevoir, ce qu'il ne peut rejeter sans crime? Qui peut connoître, encore une fois, la nature intime des esprits, & toutes les modifications dont ils sont susceptibles? Nous le voyons tous les jours, il n'est point de vérité si claire qui n'éprouve des contradictions; il n'est point de sistême auquel on ne puisse opposer des objections, souvent aussi fortes que les raisons qui le défendent. Ce qui est simple & évident pour l'un, paroît faux & incompréhensible à l'autre : ce qui ne vient pas seulement de leurs divers degrés de lumieres, mais encore de la différence même des esprits; car on observe dans les plus grands génies, la même variété d'opinions, & plus grande assurément entre eux que dans le vulgaire.

Mais sans nous arrêter à ces généralités, entrons dans quelque détail; & comme la vérité s'établit mieux quelquefois par son contraire que directement, si nous montrons en peu de mots l'inutilité, l'injustice & les suites funestes de l'intolérance, nous aurons prouvé la justice & la nécessité de la vertu qui lui est opposée.

De tous les moyens qu'on emploie pour arriver à quelque but, la violence est assurément le plus inutile & le moins propre à remplir celui qu'on se propose : en effet pour atteindre à un but quel qu'il soit, il faut au moins s'assurer de la nature & de la convenance des moyens que l'on a choisis; rien n'est plus sensible, toute cause doit avoir en soi un rapport nécessaire avec l'effet qu'on en attend; en sorte qu'on puisse voir cet effet dans sa cause, & le succès dans les moyens; ainsi pour agir sur des corps, pour les mouvoir, les diriger, on emploiera des forces physiques; mais pour agir sur des esprits, pour les fléchir, les déterminer, il en faudra d'un autre genre; des raisonnemens, par exemple, des preuves, des motifs; ce n'est point avec des syllogismes que vous tenterez d'abattre un rempart, ou de ruiner une forteresse; & ce n'est point avec le fer & le feu que vous détruirez des erreurs, ou redresserez de faux jugemens. Quel est donc le but des persécuteurs? De convertir ceux qu'ils tourmentent; de changer leurs idées & leurs sentimens pour leur en inspirer de contraires; en un mot, de leur donner une autre conscience, un autre entendement. Mais quel rapport y a-t-il entre des tortures & des opinions? Ce qui me paroît clair, évident, me paroîtra-t-il faux dans les souffrances? Une proposition que je vois comme absurde & contradictoire, sera-t-elle claire pour moi sur un échafaut? Est-ce, encore une fois, avec le fer & le feu que la vérité perce & se communique? Des preuves, des raisonnemens peuvent me convaincre & me persuader; montrez-moi donc ainsi le faux de mes opinions, & j'y renoncerai naturellement & sans effort; mais vos tourmens ne feront jamais ce que vos raisons n'ont pu faire.

Pour rendre ce raisonnement plus sensible, qu'on nous permette d'introduire un de ces infortunés qui, prêt à mourir pour la foi, parle ainsi à ses persécuteurs: « Oh! mes freres, qu'exigez-vous de » moi? comment puis-je vous satisfaire? » Est-il en mon pouvoir de renoncer à » mes sentimens, à mes opinions, pour » m'affecter des vôtres? de changer, de » refondre l'entendement que Dieu m'a » donné, de voir par d'autres yeux que » les miens, & d'être un autre que moi? » Quand ma bouche exprimeroit cet aveu » que vous désirez, dépendroit-il de moi » que mon cœur fût d'accord avec elle, » & ce parjure forcé de quel prix seroit-il » à vos yeux? Vous-même qui me persécutez, pourriez-vous jamais vous résoudre à renier votre croyance? Ne » feriez-vous pas aussi votre gloire de » cette constance qui vous irrite & qui » vous arme contre moi? Pourquoi voulez-vous donc me forcer, par une inconséquence barbare, à mentir contre » moi-même, & à me rendre coupable » d'une lâcheté qui vous feroit horreur?

» Par quel étrange aveuglement renversez-vous pour moi seul toutes les lois divines & humaines ? Vous tourmentez les autres coupables pour tirer d'eux la vérité, & vous me tourmentez pour m'arracher des mensonges ; vous voulez que je vous dise ce que je ne suis pas, & vous ne voulez pas que je vous dise ce que je suis. Si la douleur me faisoit nier les sentimens que je professe, vous approuveriez mon désaveu, quelque suspect qu'il vous dût être ; vous punissez ma sincérité, vous récompenseriez mon apostasie ; vous me jugez indigne de vous, parce que je suis de bonne foi ; n'est-ce donc qu'en cessant de l'être que je puis mériter ma grace ? Disciples d'un maître qui ne prêcha que la vérité, croyez-vous augmenter sa gloire, en lui donnant pour adorateurs des hypocrites & des parjures ? Si c'est le mensonge que j'embrasse & que je défends, il a pour moi toutes les apparences de la vérité ; Dieu qui connoît mon cœur, voit bien qu'il n'est point complice des égaremens de mon esprit, & que dans mes intentions, c'est la vérité que j'honore, même en combattant contr'elle.

» Eh ! quel autre intérêt, quel autre motif pourroit m'animer ? Si je m'expose à tout souffrir, à perdre tout ce que j'ai de plus cher pour suivre des sentimens dont l'erreur m'est connue, je ne suis qu'un insensé, un furieux, plus digne de votre pitié que de votre haine ; mais si je m'expose à tout souffrir, si je brave les tourmens & la mort pour conserver ce qui m'est plus précieux que la vie, les droits de ma conscience & de ma liberté, que voyez-vous dans ma persévérance qui mérite votre indignation ? Mes sentimens, dites-vous sont les plus dangereux, les plus condamnables ; mais n'avez-vous que le fer & le feu pour m'en convaincre & me ramener ? Quel étrange moyen de persuasion que des bûchers & des échafauts ! La vérité même seroit méconnue sous cet aspect ; hélas ! ce n'est pas ainsi qu'elle exerce sur nous son empire, elle a des armes plus victorieuses ; mais celles que vous employez ne prouvent que votre impuissance : s'il est vrai que mon sort vous touche, que vous déploriez mes erreurs, pourquoi précipiter ma ruine, que j'aurois prévenue peut-être ? pourquoi me ravir un temps que Dieu m'accorde pour m'éclairer ? Prétendez-vous lui plaire en empiétant sur ses droits, en prévenant sa justice ? & pensez-vous honorer un Dieu de paix & de charité, en lui offrant vos freres en holocauste, & en lui élevant des trophées de leurs cadavres » ? Telles seroient en substance les expressions que la douleur & le sentiment arracheroient à cet infortuné, si les flammes qui l'environnent lui permettoient d'achever.

Quoi qu'il en soit, plus on approfondit le sistême des intolérans, & plus on en sent la foiblesse & l'injustice : du moins auroient-ils un prétexte, si des hommages forcés, qu'à l'instant le cœur désavoue, pouvoient plaire au Créateur ; mais si la seule intention fait le prix du sacrifice, & si le culte intérieur est sur-tout celui qu'il demande, de quel œil cet Etre infini doit-il voir des téméraires qui osent attenter à ses droits, & profaner son plus bel ouvrage en tirannisant des cœurs dont il est jaloux ? Il n'est aucun roi sur la terre qui daignât accepter un encens que la main seule offriroit, & l'on ne rougit pas d'exiger pour Dieu cet indigne encens ; car enfin tels sont les succès si vantés des persécuteurs, de faire des hypocrites ou des martyrs, des lâches ou des héros ; l'ame foible & pusillanime qui s'effarouche à l'aspect des tourmens, abjure en frémissant sa croyance, & déteste l'auteur de son crime ; l'ame généreuse au contraire, qui sait contempler d'un œil sec le supplice qu'on lui prépare, demeure ferme & inaltérable, regarde avec pitié les persécuteurs, & vole au trépas comme au triomphe ; l'expérience n'est que trop pour nous ; quand le fanatisme a fait couler des flots de sang sur la terre, n'a-t-on pas vu des martyrs sans nombre s'indigner & se roidir contre les obstacles ? Et à l'égard des conversions forcées, ne les vit-on pas aussi-tôt disparoître avec le péril, l'effet cesser avec la cause, &

celui qui céda pour un temps, revoler vers les siens dès qu'il en eut le pouvoir; pleurer avec eux sa foiblesse, & reprendre avec transport sa liberté naturelle? Non, je ne conçois point de plus horrible blasphême que de se dire autorisé de Dieu en suivant de tels principes.

Il est donc vrai que la violence est bien plus propre à confirmer dans leur religion, qu'à en détacher ceux qu'on persécute, & à réveiller, comme on prétend, leur conscience, endormie. « Ce » n'est point, disoit un politique, en » remplissant l'ame de ce grand objet, » en l'approchant du moment où il lui » doit être d'une plus grande importan- » ce, qu'on parvient à l'en détacher; les » lois pénales, en fait de religion, im- » priment de la crainte, il est vrai, mais » comme la religion a ses lois pénales, » qui inspirent aussi de la crainte, entre » ces deux craintes différentes les ames » deviennent atroces. Nous ne voulons » point, dites-vous, engager un homme » à trahir sa conscience, mais seulement » l'animer par la crainte ou par l'espoir » à secouer ses préjugés, & à distinguer » la vérité de l'erreur qu'il professe. Eh! » qui pourroit, je vous prie, se livrer » dans les momens critiques, à la médi- » tation, à l'examen que vous proposez? » L'état le plus paisible, l'attention la » plus soutenue, la liberté la plus entie- » re, suffisent à peine pour cet examen; » & vous voulez qu'une ame environnée » des horreurs du trépas, & sans cesse » obsédée par les plus affreuses images, » soit plus capable de reconnoître & de » saisir cette vérité qu'il auroit méconnue » dans des temps plus tranquilles: quelle » absurdité! quelle contradiction »! Non, non, tel sera toujours le succès de ces violences, d'affermir, comme nous l'avons dit, dans leurs sentimens, ceux qui en sont les objets, par les malheurs mêmes qu'ils leur attirent; de les prévenir au contraire contre les sentimens de leurs ennemis, par la maniere même dont ils les présentent, & de leur inspirer pour leur religion, la même horreur que pour leur personne.

Qu'ils ne s'en prennent donc qu'à eux-mêmes, qui trahissent indignement la vérité, s'ils en jouissent; qui la confondent avec l'imposture, en lui donnant ses armes, & en la montrant sous ses étendarts; cela seul ne suffiroit-il pas pour donner des préjugés contr'elle, & la faire méconnoître à ceux qui l'auroient peut-être embrassée? Non, quoi qu'ils en disent, la vérité n'a besoin que d'elle-même pour se soutenir, & pour captiver les esprits & les cœurs; elle brille de son propre éclat, & ne combat qu'avec ses armes; c'est dans son sein qu'elle puise & ses traits & sa lumiere; elle rougiroit d'un secours étranger qui ne pourroit qu'obscurcir ou partager sa gloire; sa contrainte à elle est dans sa propre excellence; elle ravit, elle entraîne, elle subjugue par sa beauté; son triomphe, c'est de paroître; sa force, d'être ce qu'elle est. Foible au contraire & impuissante par elle-même, l'erreur feroit peu de progrès sans la violence & la contrainte; aussi fuit-elle avec soin tout examen, tout éclaircissement qui ne pourroit que nuire à sa cause; c'est au milieu des ténebres de la superstition & de l'ignorance qu'elle aime à porter ses coups & à répandre ses dogmes impurs; c'est alors qu'au mépris des droits de la conscience & de la raison, elle exerce impunément le despotisme de l'intolérance, & gouverne ses propres sujets avec un sceptre de fer; si le sage ose élever sa voix, la crainte l'étouffe bientôt; & malheur à l'audacieux qui confesse la vérité au milieu de ses ennemis. Cessez donc, persécuteurs, cessez, encore une fois, de défendre cette vérité avec les armes de l'imposture; d'enlever au Christianisme la gloire de ses fondateurs; de calomnier l'Evangile, & de confondre le fils de Marie avec l'enfant d'Ismaël; car enfin de quel droit en appelleriez-vous au premier, & aux moyens dont il s'est servi pour établir sa doctrine, si vous suivez les traces de l'autre? Vos principes mêmes ne sont-ils pas votre condamnation? Jesus, votre modele, n'a jamais employé que la douceur & la persuasion: Mahomet a séduit les uns & forcé les autres au silence; Jesus en a appelé à ses œuvres, Mahomet à son épée; Jesus dit:

voyez & croyez; Mahomet, meurs ou crois. Duquel vous montrez-vous les disciples? Oui, je ne faurois trop l'affirmer, la vérité differe autant de l'erreur dans ses moyens que dans son essence; la douceur, la persuasion, la liberté, voilà ses divins caracteres; qu'elle s'offre donc ainsi à mes yeux; & soudain mon cœur se sentira entraîné vers elle; mais là où regnent la violence & la tyrannie, ce n'est point elle, c'est son fantôme que je vois. Eh! pensez-vous en effet que dans la *tolérance* universelle que nous voudrions établir, nous ayons plus d'égard aux progrès de l'erreur qu'à ceux de la vérité? si tous les hommes adoptant nos principes s'accordoient un mutuel support, se défioient de leurs préjugés les plus chers, & regardoient la vérité comme un bien commun, dont il seroit aussi injuste de vouloir priver les autres, que de s'en croire en possession exclusivement à eux; si tous les hommes, dis-je, cessant d'abonder en leur sens se répondoient des extrémités de la terre, pour se communiquer en paix leurs sentimens, leurs opinions, & les peser sans partialité dans la balance du doute & de la raison, croit-on que dans ce silence unanime des passions & des préjugés, on ne vît pas au contraire la vérité reprendre ses droits, étendre insensiblement son empire, & les ténebres de l'erreur s'écouler & fuir devant elle, comme ces ombres légeres à l'approche du flambeau du jour?

Je ne prétends pas cependant que l'erreur ne fît alors aucun progrès, ni que l'infidele abjurât aisément des mensonges rendus respectables à force de prévention & d'antiquité: je soutiens seulement que les progrès de la vérité en feroient bien plus rapides, puisqu'avec son ascendant naturel elle auroit moins d'obstacles à vaincre pour pénétrer dans les cœurs. Mais rien, quoi qu'on en dise, ne lui est plus opposé que le sistême de l'intolérance qui tourmente & dégrade l'homme en asservissant ses opinions au sol qui le nourrit, en comprimant dans un cercle étroit de préjugés son active intelligence, en lui interdisant le doute & l'examen comme un crime, & en l'accablant d'anathêmes, s'il ose raisonner un instant & penser autrement que nous. Quel moyen plus sûr pouvoit-on choisir pour éterniser les erreurs, & pour enchaîner la vérité?

Mais sans presser davantage le sistême des intolérans, jettons un coup d'œil rapide sur les inconséquences qui en découlent, & jugeons de la cause par les effets. On ne peut faire un plus grand mal aux hommes que de confondre tous les principes qui les gouvernent; de renverser les barrieres qui séparent le juste & l'injuste, le vice & la vertu; de briser tous les nœuds de la société; d'armer le prince contre ses sujets, les sujets contre leur prince; les peres, les époux, les amis, les freres, les uns contre les autres; d'allumer au feu des autels le flambeau des furies; en un mot, de rendre l'homme odieux & barbare à l'homme, & d'étouffer dans les cœurs tout sentiment de justice & d'humanité; tels sont cependant les résultats inévitables des principes que nous combattons. Les crimes les plus atroces, les parjures, les calomnies, les trahisons, les parricides; tout est justifié par la cause, tout est sanctifié par le motif, l'intérêt de l'Eglise, la nécessité d'étendre son regne, & de proscrire à tout prix ceux qui lui résistent, autorise & consacre tout: étrange renversement d'idées, abus incompréhensible de tout ce qu'il y a de plus auguste & de plus saint! la religion donnée aux hommes pour les unir & les rendre meilleurs, devient le prétexte même de leurs égaremens les plus affreux; tous les attentats commis sous ce voile sont désormais légitimes, le comble de la scélératesse devient le comble de la vertu; on fait des saints & des héros de ceux que les juges du monde puniroient du dernier supplice; on renouvelle pour le Dieu des Chrétiens le culte abominable de Saturne & de Moloch, l'audace & le fanatisme triomphent, & la terre voit avec horreur des monstres déifiés. Qu'on ne nous accuse point de tremper notre pinceau dans le fiel, nous ne pourrions que trop nous justifier de ce reproche, & nous frissonnons des preuves que nous avons en main: gar-

dons-nous cependant de nous en prévaloir, il vaut mieux laisser dans l'oubli ces tristes monumens de notre honte & de nos crimes, & nous épargner à nous-mêmes un tableau trop humiliant pour l'humanité. Toujours est-il certain qu'avec l'intolérance vous ouvrez une source intarissable de maux, dès-lors chaque partie s'arrogera les mêmes droits, chaque secte emploiera la violence & la contrainte, les plus foibles opprimés dans un lieu deviendront oppresseurs dans l'autre, les vainqueurs auront toujours droit, les vaincus seront les seuls hérétiques, & ne pourront se plaindre que de leur foiblesse; il ne faudra qu'une puissante armée pour établir ses sentimens, & confondre ses adversaires; le destin de la vérité suivra celui des combats, & les plus féroces mortels seront aussi les meilleurs croyans : on ne verra donc de toutes parts que des bûchers, des échaffauds, des proscriptions, des supplices. Calvinistes, romains, luthériens, juifs & grecs, tous se dévoreront comme des bêtes féroces; les lieux où regne l'évangile seront marqués par le carnage & la désolation; des inquisiteurs seront nos maîtres; la croix de Jesus deviendra l'étendart du crime, & ses disciples s'enivreront du sang de leurs freres; la plume tombe à ces horreurs, cependant elles découlent directement de l'intolérance; car je ne crois pas qu'on m'oppose l'objection si souvent foudroyée, que la véritable église étant seule en droit d'employer la violence & la contrainte, les hérétiques ne pourroient sans crime agir pour l'erreur, comme elle agit pour la vérité; un sophisme si puérile porte avec lui sa réfutation; qui ne voit en effet qu'il est absurde de supposer la question même, & de prétendre que ceux que nous appelons *hérétiques* se reconnoissent pour tels, se laissent tranquillement égorger & s'abstiennent de représailles?

Concluons que l'intolérance universellement établie armeroit tous les hommes les uns contre les autres, & feroit naître sans fin les guerres avec les opinions; car en supposant que les infideles ne fussent point persécuteurs par des principes de religion, ils le seroient du moins par politique & par intérêt; les chrétiens ne pouvant tolérer ceux qui n'adoptent pas leurs idées, on verroit avec raison tous les peuples se liguer contre eux, & conjurer la ruine de ces ennemis du genre humain, qui, sous le voile de la religion, ne verroient rien d'illégitime pour le tourmenter & l'asservir. En effet, je le demande, qu'aurions-nous à reprocher à un prince de l'Asie ou du nouveau-monde qui feroit pendre le premier missionnaire que nous lui enverrions pour le convertir? Le devoir le plus essentiel d'un souverain n'est-ce pas d'affirmer la paix & la tranquillité dans ses états, & d'en proscrire avec soin les hommes dangereux qui couvrant d'abord leur foiblesse d'une hypocrite douceur, ne cherchent, dès qu'ils en ont le pouvoir, qu'à répandre des dogmes barbares & séditieux? que les chrétiens ne s'en prennent donc qu'à eux-mêmes, si les autres peuples instruits de leurs maximes ne veulent point les souffrir, s'ils ne voient en eux que les assassins de l'Amérique ou les perturbateurs des Indes; & si leur sainte religion, destinée à s'étendre & à fructifier sur la terre, en est avec raison bannie par leurs excès & par leurs fureurs.

Au reste il nous paroît inutile d'opposer aux intolérans les principes de l'évangile, qui ne fait qu'étendre & développer ceux de l'équité naturelle, de leur rappeler les leçons & l'exemple de leur auguste maître qui ne respira jamais que douceur & charité, & de retracer à leurs yeux la conduite de ces premiers chrétiens, qui ne savoient que bénir & prier pour leurs persécuteurs. Nous ne produirons point ces raisonnemens, dont les anciens peres de l'église se servoient avec tant de force contre les Nérons & les Dioclétiens, mais qui depuis Constantin le Grand sont devenus ridicules & si faciles à retorquer. On sent que dans un article nous ne pouvons qu'effleurer une matiere aussi abondante; ainsi après avoir rappelé les principes qui nous ont paru les plus généraux & les plus lumineux,

il nous reste pour remplir notre objet à tracer les devoirs des souverains, relativement aux sectes qui partagent la société.

*Incedo per ignes.*

Dans une matiere aussi délicate, je ne marcherai point sans autorité; & dans l'exposition de quelques principes généraux, on verra sans peine les conséquences qui en découlent.

I. Donc on ne réduira jamais la question à son véritable point, si l'on ne distingue d'abord l'état de l'église, & le prêtre du magistrat. L'état ou la république a pour but la conservation de ses membres, l'assurance de leur liberté, de leur vie, de leur tranquillité, de leurs possessions & de leurs privileges; l'église au contraire est une société, dont le but est la perfection de l'homme & le salut de son ame. Le souverain regarde surtout la vie présente: l'église regarde surtout & directement la vie à venir. Maintenir la paix dans la société contre tous ceux qui voudroient y porter atteinte, c'est le devoir & le droit du souverain; mais son droit expire où regne celui de la conscience: ces deux jurisdictions doivent toujours être séparées; elles ne peuvent empiéter l'une sur l'autre, qu'il n'en résulte des maux infinis.

II. En effet le salut des ames n'est confié au magistrat ni par la loi révélée, ni par la loi naturelle, ni par le droit politique. Dieu n'a jamais commandé que les peuples fléchissent leur conscience au gré de leurs monarques, & nul homme ne peut s'engager de bonne foi à croire & à penser comme son prince l'exige. Nous l'avons déjà dit: rien n'est plus libre que les sentimens; nous pouvons extérieurement & de bouche acquiescer aux opinions d'un autre, mais il nous est aussi impossible d'y acquiescer intérieurement & contre nos lumieres, que de cesser d'être ce que nous sommes. Quels seroient d'ailleurs les droits du magistrat? la force & l'autorité? mais la religion se persuade & ne se commande pas. C'est une vérité si simple, que les apôtres mêmes de l'intolérance n'osent la désavouer lorsque la passion ou le préjugé féroce cesse d'offusquer leur raison. Enfin si dans la religion la force pouvoit avoir lieu, si même (qu'on nous permette cette absurde supposition) elle pouvoit persuader, il faudroit, pour être sauvé, naître sous un prince orthodoxe, le mérite du vrai chrétien seroit un hasard de naissance: il y a plus, il faudroit varier sa croyance pour la conformer à celle des princes qui se succedent, être catholique sous Marie, & protestant sous Elisabeth; quand on abandonne une fois les principes, on ne voit plus où arrêter le mal.

III. Expliquons nous donc librement, & empruntons le langage de l'auteur du contrat social. Voici comme il s'explique sur ce point. « Le droit que le pacte » social donne au souverain sur les sujets, » ne passe point les bornes de l'utilité » publique; les sujets ne doivent donc » compte au souverain de leurs opinions, » qu'autant que ces opinions importent » à la communauté. Or il importe bien » à l'état que chaque citoyen ait une » religion qui lui fasse aimer ses devoirs; » mais les dogmes de cette religion » n'intéressent l'état, ni ses membres, » qu'autant qu'ils se rapportent à la » société. Il y a une profession de foi » purement civile, dont il appartient » au souverain de fixer les articles, non » pas précisément comme dogmes de » religion, mais comme sentimens de » sociabilité, sans lesquels il est impos» sible d'être bon citoyen, ni sujet fi» dele, sans pouvoir obliger personne à » les croire; il peut bannir de l'état qui» conque ne les croit pas, non comme » impie, mais comme insociable, com» me incapable d'aimer sincérement les » lois de la justice, & d'immoler au » besoin sa vie à son devoir ».

IV. On peut tirer de ces paroles ces conséquences légitimes. La premiere, c'est que les souverains ne doivent point tolérer les dogmes qui sont opposés à la société civile; ils n'ont point, il est vrai, d'inspection sur les consciences, mais ils doivent réprimer ces discours téméraires qui pourroient porter dans les

cœurs la licence & le dégoût des devoirs. Les athées en particulier, qui enlevent aux puissans le seul frein qui les retienne, & aux foibles leur unique espoir, qui énervent toutes les lois humaines en leur ôtant la force qu'elles tirent d'une sanction divine, qui ne laissent entre le juste & l'injuste qu'une distinction politique & frivole, qui ne voient l'opprobre du crime que dans la peine du criminel : les athées, dis-je, ne doivent pas réclamer la *tolérance* en leur faveur; qu'on les instruise d'abord, qu'on les exhorte avec bonté; s'ils persistent, qu'on les réprime; enfin rompez avec eux, bannissez-les de la société, eux-mêmes en ont brisé les liens. 2°. Les souverains doivent s'opposer avec vigueur aux entreprises de ceux qui couvrant leur avidité du prétexte de la religion, voudroient attenter aux biens ou des particuliers, ou des princes mêmes. 3°. Sur-tout qu'ils proscrivent avec soin ces sociétés dangereuses, qui soumettant leurs membres à une double autorité, forment un état dans l'état, rompent l'union politique, relâchent, dissolvent les liens de la patrie pour concentrer dans leur corps, leurs affections & leurs intérêts, & sont ainsi disposés à sacrifier la société générale à leur société particuliere. En un mot, que l'état soit *un*, que le prêtre soit avant tout citoyen ; qu'il soit soumis, comme tout autre, à la puissance du souverain, aux lois de sa patrie ; que son autorité purement spirituelle se borne à instruire, à exhorter, à prêcher la vertu ; qu'il apprenne de son divin maître que son regne n'est pas de ce monde ; car tout est perdu si vous laissez un instant dans la même main le glaive & l'encensoir.

Regle générale. Respectez inviolablement les droits de la conscience dans tout ce qui ne trouble point la société. Les erreurs spéculatives sont indifférentes à l'état ; la diversité des opinions régnera toujours parmi des êtres aussi imparfaits que l'homme ; la vérité produit des hérésies, comme le soleil des impuretés & des taches : n'allez donc pas aggraver un mal inévitable, en employant le fer & le feu pour le déraciner ; punissez les crimes ; ayez pitié de l'erreur, & ne donnez jamais à la vérité d'autres armes que la douceur, l'exemple, & la persuasion. *En fait de changement de croyance, les invitations sont plus fortes que les peines ; celles-ci n'ont jamais eu d'effet que comme destruction.*

V. A ces principes, on nous opposera les inconvéniens qui résultent de la multiplicité des religions, & les avantages de l'uniformité de croyance dans un état. Nous répondrons d'abord avec l'auteur de *l'Esprit des Lois*, « Que ces idées » d'uniformité frappent infailliblement » les hommes vulgaires, parce qu'ils y » trouvent un genre de perfection qu'il » est impossible de n'y pas découvrir ; les » mêmes poids dans la police, les mêmes mesures dans le commerce, les » mêmes lois dans l'état, la même religion dans toutes ses parties ; mais » cela est-il toujours à propos & sans » exception ? le mal de changer est-il » toujours moins grand que le mal de » souffrir ? & la grandeur du génie ne » consisteroit-elle pas mieux à savoir dans » quels cas il faut de l'uniformité, & » dans quels cas il faut des différences ». En effet, pourquoi prétendre à une perfection incompatible avec notre nature ? la diversité des sentimens subsistera toujours parmi les hommes ; l'histoire de l'esprit humain en est une preuve continuelle ; & le projet le plus chimérique seroit celui de ramener les hommes à l'uniformité d'opinions. Cependant, dites-vous, l'intérêt politique exige qu'on établisse cette uniformité ; qu'on proscrive avec soin tout sentiment contraire aux sentimens reçus dans l'état, c'est-à-dire qu'il faut borner l'homme à n'être plus qu'un automate, à l'instruire des opinions établies dans le lieu de sa naissance, sans jamais oser les examiner, ni les approfondir, à respecter servilement les préjugés les plus barbares, tels que ceux que nous combattons. Mais que de maux, que de divisions n'entraîne pas dans un état la multiplicité de la religion ? L'objection se tourne en preuve contre vous, puisque l'intolérance est elle-même la source de ces malheurs ; car si les partis

différens s'accordoient un mutuel ſupport, & ne cherchoient à ſe combattre que par l'exemple, la régularité des mœurs, l'amour des lois & de la patrie ; ſi c'étoit-là l'unique preuve que chaque ſecte fit valoir en faveur de ſa croyance, l'harmonie & la paix régneroient bientôt dans l'état, malgré la variété d'opinions, comme les diſſonnances dans la muſique ne nuiſent point à l'accord total.

On inſiſte, & l'on dit que le changement de religion entraîne ſouvent des révolutions dans le gouvernement & dans l'état : à cela je réponds encore que l'intolérance eſt ſeule chargée de ce qu'il y a d'odieux dans cette imputation ; car ſi les novateurs étoient tolérés, ou n'étoient combatus qu'avec les armes de l'Evangile, l'état ne ſouffriroit point de cette fermentation des eſprits ; mais les défenſeurs de la religion dominante s'élevent avec fureur contre les ſectaires, arment contre eux les puiſſances, arrachent des édits ſanglants, ſoufflent dans tous les cœurs la diſcorde & le fanatiſme, & rejettent ſans pudeur ſur leurs victimes les déſordres qu'eux ſeuls ont produits.

A l'égard de ceux, qui ſous le prétexte de la religion, ne cherchent qu'à troubler la ſociété, qu'à fomenter des ſéditions, à ſecouer le joug des lois ; réprimez-les avec ſévérité, nous ne ſommes point leurs apologiſtes ; mais ne confondez point avec ces coupables ceux qui ne vous demandent que la liberté de penſer, de profeſſer la croyance qu'ils jugent la meilleure, & qui vivent d'ailleurs en fideles ſujets de l'état.

Mais, direz-vous encore, le prince eſt le défenſeur de la foi ; il doit la maintenir dans toute ſa pureté, & s'oppoſer avec vigueur à tous ceux qui lui portent atteinte ; ſi les raiſonnements, les exhortations, ne ſuffiſent pas, ce n'eſt pas en vain qu'il porte l'épée, c'eſt pour punir celui qui fait mal, pour forcer les rebelles à rentrer dans le ſein de l'Egliſe. Que veux-tu donc, barbare ? égorger ton frere pour le ſauver? mais Dieu t'a-t-il chargé de cet horrible emploi ? a-t-il remis entre tes mains le ſoin de ſa vengeance ? D'où ſais-tu qu'il veuille être honoré comme les démons ? Va, malheureux, ce Dieu de paix déſavoue tes affreux ſacrifices ; ils ne ſont dignes que de toi.

Nous n'entreprendrons point de fixer ici les bornes préciſes de la *tolerance*, de diſtinguer le ſupport charitable que la raiſon & l'humanité réclament en faveur des errans, d'avec cette coupable indifférence, qui nous fait voir ſous le même aſpect toutes les opinions des hommes. Nous prêchons la *tolerance* pratique, & non point la ſpéculative ; & l'on ſent aſſez la différence qu'il y a entre tolérer une religion & l'approuver. Nous renvoyons les lecteurs curieux d'approfondir ce ſujet au commentaire philoſophique de Bayle, dans lequel, ſelon nous, ce beau génie s'eſt ſurpaſſé. *Cet article eſt de M.* ROMILLI *fils*.

TOLÉRER, SOUFFRIR, PERMETTRE, (*Synonymes*) ; on *tolere* les choſes lorſqu'en les connoiſſant, & ayant le pouvoir en main, on ne les empêche pas : on les *ſouffre* lorſqu'on ne s'y oppoſe pas, les pouvant empêcher : on les *permet* lorſqu'on les autoriſe par un conſentement formel. *Tolérer* ne ſe dit que pour des choſes mauvaiſes, ou qu'on croit telles ; *permettre* ſe dit pour le bien & le mal.

Les magiſtrats ſont quelquefois obligés de tolérer de certains maux, pour en prévenir de plus grands. Il eſt quelquefois de la prudence dans la diſcipline de l'égliſe, de ſouffrir des abus, plutôt que d'en rompre l'unité. Les lois humaines ne peuvent jamais permettre ce que la loi divine défend, mais elles défendent quelquefois ce que celle-ci permet. *Synonymes de l'abbé Girard*. (*D. J.*)

*TOLERIUM*, (*Géogr. anc.*) ville d'Italie, dans l'ancien Latinum. Étienne le géographe nomme ſes habitants *Tolerienſes*, & Denys d'Halycarnaſſe les appelle *Tolerini*. (*D. J.*)

TOLESBURG, TOLESBERG, *ou* TOLSBURG, (*Géogr. mod.*) petite ville de l'empire ruſſien dans l'Eſthonie, ſur le golfe de Finlande, à l'embouchure de la riviere Semſteback. (*D. J.*)

TOLET, (*Marine*,) *voyez* ESCOME.

TOLETS, ſ. m. (*Marine*,) ce ſont deux

deux chevilles de bois qu'on pose sur de très-petits bataux, avec lesquelles on met la rame, & qui la retiennent sans étrope.

*TOLETUM*, (*Géogr. anc.*) ville de l'Espagne tarragonoise, & la capitale des Carpétains, selon Pline, *l.* III, *c.* iij, qui nomme ses habitans Toletani. La ville conserve son ancien nom, car on ne peut douter que ce ne soit Tolede. (*D. J.*)

TOL-HUYS, (*Géogr. mod.*) c'est-à-dire *la maison du péage*; lieu des Pays-Bas, au duché de Gueldre, dans le Bétaw, sur la rive gauche du Rhin, près du fort de Skenck, du côté du nord. C'est-là qu'en 1672 la cavalerie françoise passa le Rhin, entra dans l'île de Bétaw, & pénétra dans les Provinces-Unies. (*D. J.*)

TOLI, (*Géogr. mod.*) ville de Grece dans le Comenolitari, sur la riviere Vardar, au nord du lac Petriski. (*D. J.*)

*TOLIAPIS*, (*Géogr. anc.*) Ptolomée, *l.* II, *c.* iij, marque deux îles de la côte de la Grande-Bretagne, sur la côte des Trinoantes, à l'embouchure de la Thamise, & il nomme ces îles Toliapis, & Counos. On croit que la premiere est Schepey, & la seconde Canvey. (*D. J.*)

*TOLISTOBOGI* ou *TOLISTOBOII*, (*Géogr. anc.*) peuples de l'Asie mineure, dans la Galatie. Tite-Live, *l.* XXXVIII, *c.* xix, écrit Tolistoboii, comme s'il vouloit faire entendre que ce nom fût formé de celui des Boïens, peuples connus dans les Gaules & dans la Germanie. Les Tolistoboges, selon Strabon, étoient limitrophes de la Bithynie & de la Phrygie. Pline nous apprend que leur capitale étoit Pessinunte. (*D. J.*)

TOLKEMIT *ou* TOLMITH, (*Géogr. mod.*) petite ville du royaume de Prusse dans le palatinat de Marienbourg. Elle fut bâtie l'an 1356, réduite en cendres l'an 1456, & n'a pu se rétablir depuis. (*D. J.*)

TOLLA, s. f. (*Hist. nat.*) petite graine de l'île de Ceylan, qui fournit une huile dont les habitans se servent pour se frotter le corps.

TOLLA-GUION, s. m. (*Hist. nat.*) animal amphibie de l'île de Ceylan, qui ressemble à l'alligator; il vit ordinairement dans le creux des arbres; sa couleur est noirâtre. Les habitants du pays mangent sa chair & la trouvent délicieuse; elle est, dit-on, si légere, que jamais on ne la rejette, même lorsqu'on a surchargé l'estomac d'autres aliments indigestes.

*TOLLENTINATES*, (*Géogr. anc.*) peuples d'Italie, dans le Picenum. Pline, *l. III, c. xiij*, les met au nombre des peuples qui habitoient dans les terres. Leur ville, dont le nom est aujourd'hui Tolentino, étoit municipale, selon une ancienne inscription rapportée dans le trésor de Gruter, *pag.* 194, où on lit: *Præf. Fabr. municip. Tolentin.* Le territoire de cette ville est appelé *ager Tollentinus* par Balbus. (*D. J.*)

TOLNA, (*Géogr. mod.*) comté de la basse Hongrie, ainsi nommé de sa capitale. Ce comté est borné au nord par celui d'Albe, à l'orient par le Danube, au midi par le comté de Baran, & à l'occident par le comté de Simig, partie par celui de Salavar. (*D. J.*)

TOLNA, (*Géogr. mod.*) capitale du petit comté de même nom, sur la droite du Danube, à 20 lieues au midi de Bude; c'étoit autrefois une place assez considérable. *Long.* 36, 52; *lat.* 46, 28. (*D. J.*)

TOLOSCA, (*Géogr. mod.*) ville d'Espagne, capitale de Guipuscoa, dans une vallée agréable, sur les rivieres de l'Araxe & d'Oria, à seize lieues au sud-ouest de Bayonne. Cette ville a été fondée par Alphonse le sage, roi de Castille. Son fils Sanche acheva de la peupler en 1290, & lui accorda de grands privileges. On y garde encore les archives de la province de Guipuscoa; cependant cette ville n'a guere prospéré, car elle n'a qu'une seule paroisse. *Longitude* 15, 30; *lat.* 43, 10. (*D. J.*)

TOLPACHES, s. m. (*Art. milit. mod.*) On appele *tolpaches* les soldats de l'infanterie hongroise, qui sont armés d'un fusil, d'un pistolet & d'un sabre. (*D. J.*)

TOLTERCAIZTLI, s. m. (*Hist. nat.*) nom américain d'une pierre du pays fort semblable à la pierre à rasoir, excepté qu'elle est marquetée de taches rouges & noires. Les habitants emploient la poudre

de cette pierre mêlée avec du cryſtal calciné pour enlever les taches des yeux. (*D. J.*)

TOLU, BAUME DE (*Mat. méd.*) le baume de *tolu*, que l'on appelle encore communément *baume d'Amérique*, *baume de Carthagene*, *baume ſec*, mérite quelques lignes de plus que ce qu'on en a dit à l'*article* BAUME.

C'eſt un ſuc réſineux, ténace, d'une conſiſtance qui tient le milieu entre le baume liquide & le ſec; de couleur rouge-brune, tirant ſur la couleur d'or, d'une odeur très-pénétrante qui approche de celle du benjoin ou du citron, d'un goût doux & agréable, & qui ne cauſe pas des nauſées comme les autres baumes.

On l'apporte dans de petites calebaſſes, d'une province de l'Amérique méridionale ſituée entre les villes de Carthagene & de Nombre de Dios. Les Indiens appellent ce pays du nom de *Tolu*, & les Eſpagnols lui donnent celui de *Honduras*. Ce baume ſe ſeche avec le temps, & ſe durcit de-ſorte qu'il devient fragile.

L'arbre qui le porte s'appelle *balſamum Tolutanum, foliis ceratiæ ſimilibus, quod candidum eſt*, C. B. p. 401. *Balſamum de Tolu*, J. B. 1. 196. *Balſamum provinciæ Tolu, balſamifera quarta*, Hernend. 53.

Cet arbre eſt ſemblable aux bas-pins; il répand de tous côtés pluſieurs rameaux, & il a des feuilles ſemblables au caroubier, toujours vertes. Je ne connois point de deſcription plus ample de cet arbre. On fait une inciſion à l'écorce tendre & nouvelle; on reçoit la liqueur qui coule, dans des cuillers faites de cire noire; on la verſe enſuite dans des calebaſſes, ou dans d'autres vaiſſeaux que l'on a préparés pour cela.

On attribue à ce baume les mêmes vertus qu'au baume du Pérou, & même quelques-uns le croient préférable. Les Anglois en font un fréquent uſage dans la phthiſie & les ulceres internes. On le vante pour conſolider les ulceres & les défendre de la pourriture; on le preſcrit dans les plaies des jointures & dans les coupures; comme il n'a point d'acrimonie, les malades le prennent facilement, étant diſſout dans quelque liqueur. Mêlé avec un jaune d'œuf & du ſucre, il forme un remede reſtaurant & aſſez agréable. (*D. J.*)

TOLU, (*Géog. mod.*) ville de l'Amérique méridionale; dans la terre-ferme, au gouvernement de Carthagene, à douze lieues de cette ville. Il croît dans ſes environs une eſpece de bas-pin, qui donne par des inciſions faites à ſon écorce, une liqueur d'un rouge doré, pénétrante, glutineuſe, & d'une ſaveur douce. On nomme cette liqueur *baume de Tolu. Long.* de la ville 9. 38. (*D. J.*)

TOLUIFERA, ſ. f. (*Hiſt. nat. Botan.*) genre de plante ainſi nommée par Linnæus, parce qu'il produit le baume de *Tolu*. Le calice eſt compoſé d'une ſeule feuille en cloche, diviſé en cinq parties avec un angle plus éloigné que les autres. La fleur eſt compoſée de cinq pétales plantés dans le calice; il y en a quatre droits, égaux, un peu plus longs que le calice; mais le cinquieme eſt deux fois auſſi large que les autres; il finit en cœur, & a un onglet de la longueur du calice. Les étamines ſont dix filets très-courts, mais leurs boſſettes ont la longueur du calice, & même quelque choſe de plus; le germe du piſtil eſt oblong; à peine voit-on le ſtile; le ſtigma eſt aigu; le fruit & les graines ſont encore inconnues. *Linnæi gen. plant. p.* 182. (*D. J.*)

TOLY *ou* MONASTER, (*Géog. mod.*) ville de Grece dans la Macédoine, aujourd'hui le *Coménolitari*, ſur le bord occidental de la riviere Vardar, au nord du lac Petriski. (*D. J.*)

TOM, (*Géog. mod.*) riviere de Sibérie. elle ſe diviſe en deux bras au-deſſus de la ville de Tomoskoi, & ſe jette enfin dans l'Oby. (*D. J.*)

TOMACO, LE (*Géog. mod.*) grande riviere de l'Amérique méridionale au Pérou, dans l'audience de Quito. Elle tire ſon nom d'un village d'indiens appelé *Tomaco*, & on dit qu'elle prend ſa ſource dans les montagnes qui ſont aux environs de la ville de Quito. (*D. J.*)

TOMAN, ſ. m. (*Monnoie de compte,*) monnoie que quelques-uns nomment auſſi *timein;* c'eſt une monnoie de compte dont

les Persans se servent pour tenir leurs livres & pour faciliter les réductions des monnoies dans le paiement des sommes considérables. Le *toman* vaut cinquante abassis, & revient à environ soixante-dix livres monnoie de France. D'Herbelot écrit *touman*, & dit que les Persans & les Arabes ont emprunté ce mot de la langue des Mogols & des Khoaresmiens, dans laquelle il signifie le *nombre de dix mille*. (*D. J.*)

TOMAR, (*Géog. mod.*) ville de Portugal, dans l'Estramadure, sur le bord de la riviere Nabaon, entre Lisbonne & Coïmbre. Il y a un château qui appartient aux chevaliers de l'ordre de Christ dont le roi est grand-maître. C'est une des plus riches commanderies de l'ordre; on croit que *Tomar* est l'ancienne *Concordia* de Ptolomée, *l. II. c. v. Long.* 9. 10. *latit.* 39. 35. (*D. J.*)

TOMATE, s. f. (*Diete*,) c'est le nom que porte la pomme d'amour à la côte de Guinée, où elle croît abondamment. Les Espagnols qui ont appris des peuples de ce pays à manger ce fruit, ont adopté aussi ce nom. Ils le cultivent fort communément dans leurs jardins; & c'est de chez eux que la culture de cette plante est passée depuis quelques années en Languedoc & en Provence où on l'appelle du même nom.

La *tomate* est encore une espece de morelle, mais dont le fruit n'est point dangereux: ce qui est conforme à l'observation générale que les parties quelconques de toutes les especes de solanum perdent leur qualité vénéneuse lorsqu'elles sont pénétrées d'acide, soit naturellement, soit ajouté par art, comme nous l'avons observé à l'*article* MORELLE, à l'*article* PHITOLACCA, & à l'*article* PIMENT. *Voyez ces articles*.

Le fruit de *tomate* étant mûr est d'un beau rouge, & il contient une pulpe fine, légere & très-fucculente, d'un goût aigrelet relevé & fort agréable, lorsque ce fruit est cuit dans le bouillon ou dans divers ragoûts. C'est ainsi qu'on le mange fort communément en Espagne & dans nos provinces méridionales, où on n'a jamais observé qu'il produisît de mauvais effets. (*b*)

TOMBA ou TOMBO, (*Hist. mod.*) C'est ainsi que l'on nomme en Afrique, parmi les habitans idolâtres d'Angola & de Metamba des cérémonies cruelles, superstitieuses qui se pratiquent aux funérailles des rois & des grands du pays. Elles consistent à enterrer avec le mort plusieurs des officiers & des esclaves qui l'ont servi pendant sa vie, & à immoler sur son tombeau un certain nombre de victimes humaines, proportionné au rang que la personne décédée occupoit dans le monde; après que ces malheureux ont été égorgés, & ont arrosé la terre de leur sang, les assistans dévorent leur chair. Les missionnaires européens ont eu beaucoup de peine à déraciner cette coutume abominable dans les pays où ils ont prêché l'évangile.

TOMBAC, s. m. (*Métallurgie, Chimie & Arts.*) c'est un alliage métallique, dont la couleur est jaune & approchante de celle de l'or, & dont le cuivre fait la base. On en fait des boucles, des boutons, des chandeliers, & d'autres ustensiles & ornemens.

On trouve dans un grand nombre de livres différentes manieres de faire du *tombac*, & l'on y fait entrer quelquefois des substances entiérement inutiles, & d'autres qui sont nuisibles; telles sont le verd-de-gris, l'étain, le vitriol, le mercure, la tutie ou la chaux-de-zinc, le curcuma, *&c.* on prescrit aussi d'y employer différens sels, tels que le sel ammoniac, la soude, le fiel-de-verre, le borax, le tartre & le nitre, *&c.* & l'on dit de faire dissoudre ces substances tantôt dans de l'huile, tantôt dans du vinaigre, tantôt dans de l'huile de navette, *&c.* Sans s'arrêter à faire voir les défauts de la plûpart des procédés que les livres indiquent pour faire le *tombac*, nous allons donner celui qui nous a paru le plus sûr & le plus raisonnable; il est tiré des *Œuvres chimiques* de M. de Justi, publiées en allemand en 1760. Cet auteur examine d'abord quelles doivent être les qualités d'un *tombac* bien fait. Il trouve 1°. qu'il ne doit être que peu ou point sujet à se couvrir de verd-de-gris, inconvénient qui accompagne

toujours le cuivre, & dont il eſt très-difficile de le dépouiller. 2°. Il doit être d'un grain plus fin & plus compacte que le cuivre, & avoir plus d'éclat que lui. 3°. Il doit être d'un jaune rougeâtre, comme l'or qui eſt allié avec du cuivre, & non d'un jaune pâle comme le cuivre jaune. 4°. Enfin il faut que le bon *tombac* ait une certaine ductilité, afin que les uſtenſiles qui en ſont faits ne ſe caſſent point trop aiſément, comme cela n'arrive que trop ſouvent lorſque l'alliage n'a point été fait convenablement.

Cela poſé, M. de Juſti paſſe au procédé, & il dit que pour remédier au premier inconvénient, qui eſt celui du verd-de-gris auquel le cuivre eſt ſujet, il faut enlever à ce métal l'acide qu'il contient, & qui eſt, ſelon lui, la cauſe principale de cette eſpece de rouille. Pour cet effet, il faut purifier le cuivre, on y parviendra en prenant un quarteron de potaſſe bien ſeche, un quarteron de fiel-de-verre, & trois onces de verre blanc, on pulvériſera ces matieres, on les mêlera enſemble, & on partagera ce mélange en deux parts égales. Alors on mettra une livre & deux onces de cuivre dans un creuſet que l'on placera dans un fourneau à vent, on donnera un feu aſſez violent, vu que le cuivre n'entre que difficilement en fuſion. Lorſque ce métal ſera fondu, on y joindra peu-à-peu & à différentes repriſes la moitié du mélange dont on vient de parler; on couvrira le creuſet, on pouſſera le feu pendant environ un quart d'heure; au bout de ce temps, on videra le cuivre fondu dans une lingotiere frottée de ſuif, ou bien on laiſſera refroidir le creuſet, on le caſſera enſuite pour en ôter le cuivre, que l'on ſéparera des ſels qui formeront une eſpece de ſcorie à ſa ſurface. On réitérera la même opération avec l'autre moitié du mélange que l'on avoit miſe à part. M de Juſti a trouvé que cette purification rendoit le cuivre beaucoup plus doux, plus ductile & plus brillant. Il aſſure que ce métal eſt dégagé par-là d'une portion de ſon acide qui, ſelon lui, produit le verd-de-gris, & il a reconnu par pluſieurs expériences que cet acide s'étoit combiné avec les ſels alkalis, qu'il avoit employés pour la purification. Dans cette opération, le cuivre ne perd que deux onces de ſon poids, ainſi il reſte encore une livre de cuivre purifié. On fera fondre cette livre de cuivre au fourneau à vent ou à l'aide des ſoufflets: auſſi-tôt qu'il eſt entré parfaitement en fuſion, on lui joindra treize onces de zinc; on ajoutera en même temps une demi-once de poix-réſine ou de ſuif, afin d'empêcher que le zinc ne ſe conſume avant d'avoir eu le temps de ſe combiner avec le cuivre; après quoi, on remue tout le mélange avec une baguette de fer. Comme ces matieres ne tardent point à ſe conſumer, & comme pourtant il eſt important que le zinc ait le temps de s'incorporer avec le cuivre, on tiendra prêt le mélange ſuivant, compoſé de trois onces de flux noir bien ſec, fait avec trois parties de tartre crud & une partie de nitre; on mêle ces deux ſubſtances, & on les fait détonner en y jettant un charbon allumé. A trois onces de ce flux noir, on joindra une once de ſel ammoniac, une once de potaſſe, une once de fiel de verre, une demi-once de vitriol verd, deux onces de verre blanc pulvériſé, & une once de limaille de fer qui ait été lavée, & enſuite parfaitement ſéchée. Chacune de ces ſubſtances doit être réduite en une poudre très-fine, après quoi on les mêle ſoigneuſement. Quand ce mêlange a été ainſi préparé, on le chauffe, de peur qu'il n'attire l'humidité de l'air, & on en met une cueillerée à-la-fois dans le creuſet; on le recouvre de ſon couvercle, & l'on donne le feu le plus violent, afin que le tout fonde pendant cinq ou ſix minutes; alors on retire le creuſet du feu, on le laiſſe refroidir, & en le caſſant on obtient du *tombac*.

M. de Juſti aſſure que la limaille de fer contribue beaucoup à la bonté de cet alliage; ſelon lui, il le rend plus compacte, d'un grain plus fin & plus aiſé à travailler. Lorſqu'on veut en faire des ouvrages, on eſt obligé de faire fondre le *tombac* de nouveau; mais auſſi-tôt que cet alliage ſe fond, il faut y joindre de la poix ou du ſuif pour empêcher le zinc

de ſe diſſiper ; on donnera alors un feu violent , & l'on videra promptement le creuſet dans des moules que l'on tiendra tout prêts pour lui donner la forme qu'on deſire. Cet alliage ſera d'une couleur qui approchera beaucoup de celle de l'or , il aura toutes les qualités que l'on a décrites ci-deſſus , & aura un certain degré de ductilité , c'eſt-à-dire il ne ſera point ſujet à ſe caſſer.

On peut faire différentes eſpeces de *tombac* , ſuivant les différentes proportions , dans leſquelles on joindra du zinc avec le cuivre. En mettant parties égales de zinc & de cuivre , l'alliage aura une véritable couleur d'or , mais il ſera très-caſſant. Si l'on y met moins de treize onces de zinc ſur une livre de cuivre , ce qui eſt la doſe preſcrite dans l'opération qui a été décrite , la couleur du *tombac* ne ſera point ſi belle à proportion que l'on aura diminué la quantité du zinc. Mais comme bien des ouvriers , pour faire différens ouvrages en *tombac* , ont beſoin qu'il ſoit ductile & doux , plutôt que d'une belle couleur , voici la compoſition que M. de Juſti leur propoſe dans ce cas.

On prendra dix onces de cuivre bien pur , & ſix onces de laiton ou de cuivre jauni par la calamine , on les fera fondre enſemble. Auſſi-tôt qu'ils ſeront entrés en fuſion , on leur joindra cinq onces de zinc. On continuera le reſte du procédé de la maniere qui a été indiquée pour la premiere opération , c'eſt-à-dire on y joindra des ſels , du verre pulvériſé , *&c.* avec la ſeule différence , qu'au-lieu d'un once de limaille de fer , on n'en mettra qu'une demi-once. On aura de cette façon un *tombac* d'une couleur plus pâle que le précédent , mais il aura l'avantage de pouvoir s'étendre ſous le marteau.

A chaque fois que l'on fait fondre le *tombac* , il perd quelque choſe de ſon éclat & de ſa qualité ; cela vient de ce que le feu diſſipe une portion du zinc qui entre dans ſa compoſition. C'eſt-là ce qui cauſe la diminution que cet alliage ſouffre dans ſon poids , qui eſt à chaque fois d'une ou deux onces par livre de *tombac*; ainſi il eſt à propos de rajouter à chaque livre de cet alliage deux onces de zinc & un gros de limaille de fer , chaque fois qu'on fait fondre ; il ſera auſſi très-bon d'y joindre en même temps de la poix ou du ſuif. (—)

Tombac blanc , ( *Métallurgie.* ) C'eſt le nom qu'on donne quelquefois à une compoſition métallique blanche , & qui par ſa couleur a quelque reſſemblance avec l'argent ; c'eſt du cuivre blanchi par l'arſenic.

On trouve pluſieurs manieres de faire cette compoſition. Voici celle que donne Stahl dans ſon *Introduction à la Chimie.* Faites fondre quatre onces de cuivre , auquel vous joindrez enſuite une demi-once d'arſenic fixé par le nitre , & qui ſera empâté dans de la terre graſſe humectée par de l'eau de chaux , dont on aura formé une ou deux boules. Laiſſez le tout en fuſion environ pendant un quart d'heure. Prenez bien garde qu'il ne tombe point de charbons dans le creuſet. Au bout de ce temps , videz le creuſet , & examinez la couleur que cette compoſition tracera ſur une pierre de touche : & voyez ſi elle ſouffre le marteau. Si elle n'avoit point de ductilité convenable , il faudroit la remettre en fuſion pendant quelque temps avec du verre pilé , ou avec un peu de nitre. Si on joint à cette compoſition la moitié ou le tiers d'argent , ſa couleur blanche ne s'altérera point.

*Autre maniere.* Prenez une demi-livre de lames de cuivre. Plus , prenez de ſel ammoniac , de nitre & de tartre de chacun une demi-once , de mercure ſublimé deux gros. Stratifiez ces ſubſtances dans un creuſet , & faites fondre le mélange à un feu très-fort. Réitérez la même opération à pluſieurs repriſes , à la fin le cuivre deviendra blanc comme de l'argent.

*Autre.* Prenez d'arſenic blanc une demi-livre ; de nitre & de ſel ammoniac , de chacun quatre onces ; de borax & de fiel de verre , de chacun deux onces. Réduiſez le tout en poudre. On prendra une once de ce mélange , que l'on joindra avec quatre onces de cuivre , avec

lequel on le fera fondre, ce qui le rendra blanc.

*Autre.* Prenez d'arſenic blanc, de mercure ſublimé & d'argent, de chacun une once. On fera diſſoudre chacune de ces ſubſtances ſéparément dans de l'eau-forte; après quoi, on mêlera enſemble toutes ces diſſolutions; on enlevera par la diſtillation le ſuperflu de la diſſolution, juſqu'à ce que ce qui reſte devienne trouble; alors on y mettra de l'huile de tartre par défaillance juſqu'à ſaturation, il ſe fera un précipité que l'on ſéchera. On prendra une once de ce précipité, que l'on fera fondre avec une livre de cuivre qui en deviendra d'un très-beau blanc.

*Autre.* Mettez dans un creuſet une once d'arſenic blanc, deux onces de ſel marin, deux onces de nitre, une once de potaſſe, on mêlera bien toutes ces ſubſtances; après quoi, on mettra le creuſet dans le feu ſous une cheminée qui attire bien; on l'y laiſſera juſqu'à ce qu'il n'en parte plus de vapeurs qui ſont très-dangereuſes. On prendra une once de cette matiere qui ſera reſtée dans le creuſet, que l'on joindra avec quatre onces de lames de cuivre coupées par petits morceaux, & que l'on aura fait fondre dans un autre creuſet; on remuera bien le tout, & l'on y ajoutera deux onces de cuivre jaune réduit en lames très-minces; on remuera de nouveau, & lorſque tout ſera parfaitement entré en fuſion, on mettra dans le creuſet deux onces d'argent fin. Lorſque tout ſera fondu, on remuera encore avec une verge de fer bien échauffée, & l'on videra le creuſet dans une lingotiere. L'on aura par ce moyen une compoſition métallique très-malléable, & qui reſſemblera beaucoup à de l'argent.

*Autre.* Faites fondre dans un creuſet deux onces d'argent; lorſqu'il ſera parfaitement fondu, joignez-y quatre onces de cuivre jaune qui a été rougi & éteint deux ou trois fois dans de fort vinaigre. Faites fondre le tout de nouveau, alors joignez-y de ſel marin décrépité, de borax, de nitre & d'arſenic blanc, de chacun une demi-once. Faites fondre de nouveau le tout pendant une heure, & alors vous viderez votre creuſet. (—)

TOMBE, TOMBEAU, (*Synon.*) *tombe* & *tombeau*, ſur-tout *tombe*, ſont plus uſités en vers qu'en proſe dans le ſens figuré.

> *Ma flamme par Hector fut jadis allumée,*
> *Avec lui dans la* tombe *elle s'eſt enfermée.*
> Rac. *Andr.*

> *Eh, qu'ont fait tant d'auteurs pour remuer leur cendre!*
> *Le* tombeau *contre vous ne peut-il les défendre?*
> Deſpréaux, *ſat. ix.*

On dit noblement en poéſie, la *nuit du tombeau*, les *horreurs du tombeau*, pour ſignifier la *mort*; *tombeau* ſe dit admirablement en proſe des choſes qui font perdre la mémoire d'un autre objet, des choſes qui en font la deſtruction, & qui, pour parler ainſi, l'enſeveliſſent. L'abſence eſt le *tombeau* de l'amour. On regarde ordinairement le mariage comme le *tombeau* des ſoupirs. L'ordonnance de 1536, dit M. le Maître, tira du *tombeau* l'autorité paternelle enſevelie ſous les vices & les débordemens du ſiecle. (*D. J.*)

TOMBE, ſ. f. (*Archit.*) mot dérivé du grec *tumbos*, ſépulcre. C'eſt une dale de pierre ou tranche de marbre, dont on couvre une ſépulture, & qui ſert de pavé dans une égliſe ou dans un cloître. (*D. J.*)

TOMBEAU, ſ. m. (*Antiq.*) partie principale d'un monument funéraire où repoſe le cadavre. C'eſt ce que les anciens nommoient *arca*, & qu'ils faiſoient de terre cuite, de pierre ou de marbre, creuſé au ciſeau quarrément ou à fond de cuve, & couvert de dales de pierre ou de tranches de marbre, avec des bas-reliefs & des inſcriptions. Il y avoit auſſi des *tombeaux* faits d'une eſpece de pierre, qui conſumoit les corps en peu de temps. On les appelloit *ſarcophages*, mange-chair, d'où eſt venu le nom de *cercueil.*

TOMBEAU, (*Antiq. rom.*) ſépulcre plus ou moins magnifique, où l'on met le corps des princes, des grands ou des riches après leur mort.

Les rois d'Egypte pour ſe conſoler de

leur mortalité, se bâtissoient des maisons éternelles, qui devoient leur servir de *tombeaux* après la mort; voilà l'origine de leurs obélisques & de leurs superbes pyramides.

Les Romains avoient trois sortes de *tombeaux*, *sepulcrum*, *monumentum* & *cenotaphium.*

*Sepulcrum* étoit le *tombeau* ordinaire, où l'on avoit déposé le corps entier du défunt. *Voyez* SEPULCRUM & SÉPULCRE.

Le monument, *monumentum*, offroit aux yeux quelque chose de plus magnifique que le simple sépulcre; c'étoit l'édifice construit pour conserver la mémoire d'une personne, sans aucune solemnité funebre. On pouvoit ériger plusieurs monumens à l'honneur d'une personne; mais on ne pouvoit avoir qu'un seul *tombeau*. Gruter a rapporté l'inscription d'un monument élevé en l'honneur de Drusus, qui nous instruit en même temps des fêtes que l'on faisoit chaque année sur ces sortes de monumens.

Lorsqu'après avoir construit un *tombeau*, on y célébroit les funérailles avec tout l'appareil ordinaire, sans mettre néanmoins le corps du mort dans ce *tombeau*, on l'appeloit *cenotaphium*, cénotaphe, c'est-à-dire *tombeau vide*. L'idée des cénotaphes vint de l'opinion des Romains, qui croyoient que les ames de ceux dont les corps n'étoient point enterrés, erroient pendant un siecle le long des fleuves de l'enfer, sans pouvoir passer dans les champs Elisées.

> *Hæc omnis quam cernis inops inhumataque turba est.*

On élevoit donc un *tombeau* de gason, ce qui s'appeloit *injectio glebæ*. Après cela, on pratiquoit les mêmes cérémonies que si le corps eût été présent. C'est ainsi que Virgile, *Enéide*, *l. VI.* fait passer l'ame de Déiphobus, quoiqu'Enée ne lui eût dressé qu'un cénotaphe. Suétone, dans la *vie de l'empereur Claude*, appelle les cénotaphes, des *tombeaux honoraires*, parce qu'on mettoit dessus ces mots, *ob honorem* ou *memoriâ*, au lieu que dans les *tombeaux* où reposoient les cendres, on y gravoit ces lettres D. M. S. pour montrer qu'ils étoient dédiés aux dieux mânes.

Cependant comme ce n'étoit point en réalité qu'on faisoit les funérailles de la personne en l'honneur de laquelle ce *tombeau* vide étoit construit, les Jurisconsultes ont beaucoup disputé, si le cénotaphe étoit religieux. Marcian le prétend, Ulpien le nie; & tous deux se fondent sur divers endroits de l'Enéide: mais il est aisé de les concilier, en distinguant le cénotaphe consacré dans les formes, de celui qui ne l'a point été avec les cérémonies requises. Virgile lui-même a décrit les cérémonies de cette consécration, en parlant du cénotaphe élevé à l'honneur d'Hector sur le rivage feint du fleuve Simoïs.

> *Solemnes tùm fortè dapes, & tristia dona*
> *Ante urbem in luco falsi Simoentis ad undam*
> *Libabat cineri Andromache, manesque vocabat*
> *Hectoreum ad tumulum, viridi quem cespite inanem*
> *Et geminas, causam lacrimis, sacraverat aras.*

On ne peut pas douter que la consécration n'ait été nécessaire pour rendre le cénotaphe religieux, puisque l'on apprend par plusieurs inscriptions, que ceux qui faisoient construire leur *tombeau* pendant leur vie, le consacroient dans la pensée qu'il ne pourroit passer pour religieux, si par quelque aventure leur corps n'y étoit pas mis après leur mort.

Les gens de naissance avoient aussi dans leur palais des voûtes sépulcrales, où ils mettoient dans différentes urnes, les cendres de leurs ancêtres. On a trouvé autrefois à Nismes une de ces voûtes pavée de marqueterie, & garnie de niches dans le mur, lesquelles niches contenoient chacune des urnes de verre remplies de cendres.

La pyramide de Cestius, qui contenoit intérieurement une chambre admirablement peinte, n'étoit que le *tombeau* d'un particulier; mais il faut considérer

ici principalement les *tombeaux* ordinaires de la nation.

Il y en avoit de famille, d'autres héréditaires, & d'autres qui n'avoient aucune destination. On trouve cette différence dans les lois du digeste & du code, sous le titre *de religiosis*, ainsi que dans le *recueil d'inscriptions* publiées par les savans.

Les *tombeaux* de famille étoient ceux qu'une personne faisoit faire pour lui & sa famille, c'est-à-dire pour ses enfans, ses proches parens, & ses affranchis. Les *tombeaux* héréditaires étoient ceux que le testateur ordonnoit pour lui, pour ses héritiers, ou pour ceux qui l'acquerroient par droit d'héritage.

Tout le monde pouvoit se réserver un *tombeau* particulier, où personne n'eût été mis. On pouvoit aussi défendre par testament, d'enterrer dans le *tombeau* de famille, aucun des héritiers de la famille. Pour lors on gravoit sur le *tombeau*, les lettres suivantes: *H. M. H. N. S. hoc monumentum hæredes non sequitur*; ou ces autres: *H. M. ad H. N. TRANS. hoc monumentum ad hæredes non transit*, le droit de ce monument ne suit point l'héritier, c'est-à-dire que les héritiers ne pourroient disposer de l'endroit où étoit le *tombeau*, & que ni l'endroit, ni le *tombeau*, ne feroient partie de l'héritage.

On peut voir dans les anciennes inscriptions sépulcrales, les précautions que l'on prenoit pour que les *tombeaux* subsistassent dans les différens changemens de propriétaires. Outre qu'on le gravoit sur la tombe, outre les imprécations qu'on faisoit encore contre ceux qui oseroient violer la volonté du testateur, les lois attachoient aux contraventions de très-grosses amendes.

En un mot les *tombeaux* étoient du nombre des choses religieuses. Celui, dit Justinien dans ses *institutes*, *liv. II. tit.* 1. §. 9. qui fait inhumer le corps d'une personne décédée, dans un fonds qui lui appartient, le rend religieux. On peut même inhumer un corps dans le fonds d'autrui, avec le consentement du propriétaire; & s'il arrive qu'il l'oblige dans la suite d'enlever ce cadavre, le fonds restera toujours religieux.

Non seulement la place occupée par le *tombeau* étoit religieuse, il y avoit encore un espace aux environs qui étoit de même religieux, ainsi que le chemin par lequel on alloit au *tombeau*. C'est ce que nous apprenons d'une infinité d'inscriptions anciennes, que Gruter, Boissard, Fabreti, Reinesius, & plusieurs autres ont recueillies. On y voit qu'outre l'espace où le *tombeau* étoit élevé, il y avoit encore *iter*, *aditus* & *ambitus*, qui étant une dépendance du *tombeau*, jouissoient du même privilege. S'il arrivoit que quelqu'un eût osé emporter quelques-uns des matériaux d'un *tombeau*, comme des colonnes ou des tables de marbre, pour l'employer à des édifices profanes, la loi les condamnoit à dix livres pesant d'or, applicables au trésor public; & de plus, son édifice étoit confisqué de droit au profit du fisc. La loi n'exceptoit que les sépulcres & *tombeaux* des ennemis, parce que les Romains ne les regardoient pas pour saints ni religieux.

Ils ornoient quelquefois leurs *tombeaux* de bandelettes de laine, & de festons de fleurs; mais ils avoient sur-tout soin d'y faire graver des ornemens qui servissent à les distinguer, comme des figures d'animaux, des trophées militaires, des emblèmes caractéristiques, des instrumens, en un mot, différentes choses qui marquassent le mérite, le rang, ou la profession du mort.

Dans le temps de corruption, les particuliers du plus bas étage, mais favorisés des biens de la fortune, se bâtirent des *tombeaux* somptueux. Le *tombeau* de Licinus, barbier d'Auguste, égaloit en magnificence ceux des plus nobles citoyens romains de son temps. On connoît le distique que Varron indigné fit dans cette occasion.

*Marmoreo Licinus tumulo jacet, at Cato parvo,*
*Pompeius nullo; quis putet esse deos?*

Mais que dire de celui de Pallas, affranchi de Tibere, portant cette inscription

ption superbe, que le sénat eut la bassesse de laisser graver ?

*Tib. Claudius. Aug. I.*
*Pallas.*
*Huic. Senatus. ob. Fidem.*
*Patronos. Ornamenta.*
*Prætoria. Decrevit.*
*Et. H. S. Centies. Quin.*
*Quagies. Cujus. Honore*
*Contentus. Fuit.*

Je sai que l'orgueil ne perce pas moins sur nos épitaphes modernes : mais ce n'est point pour les recueillir que je visite quelquefois les *tombeaux* dans nos églises : je le fais parce que je puis envisager la nature sans effroi, dans ces sortes de scenes muettes ; & de plus, parce que j'en retire quelque profit. Par exemple, quand je jette les yeux sur les *tombeaux* de ces hommes détestés, dont Virgile dit :

*Vendidit hic auro patriam, dominumque potentem*
*Imposuit. Ille fixit leges pretio, atque refixit,*
*Ausi omnes immane nefas, ausoque potiti.*
Enéid. *liv. VI. vers* 620.

« Celui-ci a vendu sa patrie & l'a » soumise au despotisme ; celui-là, cor- » rompu par l'argent, a porté des lois » vénales, & en a abrogé de saintes. » Ils ont commis ces énormes forfaits, & » en ont joui indignement ». Quand, dis-je, je vois ces illustres coupables couchés dans la poussiere, j'éprouve une secrette joie de fouler leurs cendres sous mes piés.

Au contraire, quand je lis les plaintes des peres & des meres, gravées sur la tombe de leurs aimables enfans moissonnés à la fleur de leur âge, je m'attendris, & je verse des larmes. Lorsqu'avançant mes pas vers le chœur de l'église, je vois de saints personnages, qui déchiroient le monde par leurs cruelles disputes, placés côte-à-côte les uns des autres, je sens une vive douleur de toutes ces factions, & de tous ces petits débats qui mettent en feu le genre humain. Enfin, quand je reviens chez moi, je lis la description des superbes *tombeaux* de la Grece & de Rome, je me demande ce que sont devenus ces grands hommes qui y étoient renfermés.

*Dans ces tas de poussiere humaine,*
*Dans ce cahos de boue & d'ossemens épars,*
*Je cherche, consterné de cette affreuse scene,*
*Les Alexandres, les Césars,*
*Cette foule de rois, fiers rivaux du tonnerre ;*
*Ces nations la gloire & l'effroi de la terre,*
*Ce peuple roi de l'univers,*
*Ces sages dont l'esprit brilla d'un feu céleste :*
*De tant d'hommes fameux, voilà donc ce qui reste,*
*Des urnes, des cendres, des vers !*

(*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

TOMBEAUX *des Péruviens*, (*Hist. du Pérou.*) La description des *tombeaux* qu'avoient les anciens habitans du Perou, n'est pas moins curieuse que celle de la plupart des autres peuples. Ces *tombeaux* bâtis sur les bords de la mer, étoient les uns ronds, les autres quarrés : d'autres en quarrés-longs. Les corps renfermés dans ces *tombeaux*, étoient diversement posés : les uns debout appuyés contre les murailles, les autres assis vers le fond sur des pierres ; d'autres couchés de leur long sur des claies composées de roseaux. Dans quelques-uns on y trouvoit des familles entieres, & des gens de tout âge ; & dans d'autres le seul mari & son épouse. Tous ces corps étoient revêtus de robes sans manches, d'une étoffe de laine fine, rayée de différentes couleurs ; & les mains des morts étoient liées avec une espece de courroie. Il y avoit dans quelques-uns de ces *tombeaux* de petits pots remplis d'une poudre rouge ; & d'autres étoient remplis de farine de maïs. Voilà ce qu'en rapporte le P. Feuillée.

Le P. Plumier étant dans la vallée de Dylo, y vit une vaste plaine remplie de *tombeaux*, creusés dans la terre, semblables aux sépulcres ; ma curiosité, dit-il, me porta à voir leur construction. J'entrai dans un, par un escalier de deux marches hautes & larges chacune

de quatre piés, & faisant un quarré long d'environ sept piés. Le *tombeau* étoit bâti de pierres, sans chaux & sans sable, couvert de roseaux sur lesquels on avoit mis de la terre. Son entrée étoit tournée vers l'orient; & les deux morts encore entiers, étoient assis au fond du *tombeau*, tournant leur face vers l'entrée. Cette seule attitude fait voir que ces peuples adoroient le soleil, & que ces morts étoient ensévelis devant la conquête du Pérou par les Espagnols, puisque le soleil n'avoit été adoré dans ce vaste empire, que depuis le gouvernement des Incas. Les deux morts, ajoute-t-il, que je trouvai au fond du sépulcre, avoient encore leurs cheveux nattés à la façon de ces peuples; leur habit d'une grosse étoffe d'un minime-clair, n'avoit perdu que son poil; la corde paroissoit, & marquoit que la laine dont les Indiens se servoient, étoit extrêmement fine. Ces morts avoient sur leur tête une calotte de la même étoffe, laquelle étoit encore toute entiere; ils avoient aussi un petit sac pendu au cou, dans lequel il y avoit des feuilles de cuca. (*D. J.*)

TOMBEAU, s. m. (*Tapissier*,) espece de lit dont le ciel ou le haut tombe vers le pié en ligne diagonale. On dit *un lit en tombeau*, ou absolument *un tombeau*. Ces sortes de lits ont été inventés pour placer dans les galetas, parce que le toit ou le comble empêchoit qu'on ne leur donnât autant de hauteur aux piés qu'à la tête. Depuis on a mis des *tombeaux* indifféremment par-tout dans les appartemens qui ne sont pas de parade. (*D. J.*)

TOMBEAU *de Pallas*, (*Hist. rom.*) Nos lecteurs connoissent bien Pallas, affranchi de l'empereur Claude; il eut la plus grande autorité sous le regne de ce prince. Il avoit été d'abord esclave d'Antonia, belle-sœur de Tibere; c'est lui qui porta la lettre où elle donnoit avis à l'empereur de la conspiration de Séjan. Il engagea Claude à épouser Agrippine sa niece, à adopter Néron, & à le désigner son successeur. La haute fortune à laquelle il parvint, le rendit si insolent, qu'il ne parloit à ses esclaves que par signes. Agrippine acheta ses services, & de concert avec elle, Claude mourut. Quoique Néron dût la couronne à Pallas, il se dégoûta de lui, le disgracia, & sept ans après le fit périr sécretement pour hériter de ses biens; mais il laissa subsister le *tombeau* de cet orgueilleux affranchi.

Ce *tombeau* magnifique étoit sur le chemin de Tibur, à un mille de la ville, avec une inscription gravée dessus, & ordonnée par un décret du sénat, sous l'empire de Claude. Pline le jeune nous a conservé seul entre tant d'écrivains, cette inscription & ce décret, dans une de ses lettres, qui m'a paru trop intéressante à tous égards, pour n'en pas orner cet ouvrage. Voici ce qu'il écrit à Montanus, lettre 6. *l. VIII.*

L'inscription que j'ai remarquée sur le *tombeau* de Pallas est conçue en ces termes:

« Pour récompenser son attachement & » sa fidélité envers ses patrons, le sénat » lui a décerné les marques de distinction » dont jouissent les préteurs, avec quinze » millions de sesterces (quinze cent mille » livres de notre monnoie); & il s'est » contenté du seul honneur. » Cela me fit croire, continue Pline, que le décret même ne pouvoit qu'être curieux à voir. Je l'ai découvert. Il est si ample & si flatteur, que cette superbe & insolente épitaphe me parut modeste & humble.

Que nos plus illustres romains viennent, je ne dis pas ceux des siecles plus éloignés, les Africains, les Numantins, les Achaïques, mais ceux de ces derniers temps, les Marius, les Sylla, les Pompée, je ne veux pas descendre plus bas; qu'ils viennent aujourd'hui faire comparaison avec Pallas. Tous les éloges qu'on leur a donnés, se trouveront fort au-dessous de ceux qu'il a reçus. Appellerai-je *railleurs* ou *malheureux* les auteurs d'un tel décret? Je les nommerois *railleurs*, si la plaisanterie convenoit à la gravité du sénat. Il faut donc les reconnoître malheureux.

Mais personne le peut-il être jamais, jusqu'au point d'être forcé à de pareilles indignités? C'étoit peut-être ambition & passion de s'avancer. Seroit-il possible qu'il y eût quelqu'un assez fou pour désirer de s'avancer aux dépens de son pro-

pre honneur, & de celui de la république, dans une ville où l'avantage de la premiere place, étoit de pouvoir donner les premieres louanges à Pallas? Je ne dis rien de ce qu'on offre les honneurs, les prérogatives de la préture à Pallas, à un esclave; ce sont des esclaves qui les offrent. Je ne releve point qu'ils sont d'avis, que l'on ne doit pas seulement exhorter, mais même contraindre Pallas à porter les anneaux d'or. Il eût été contre la majesté du sénat, qu'un homme revêtu des ornemens de préteur eût porté des anneaux de fer. Ce ne sont-là que des bagatelles qui ne méritent pas qu'on s'y arrête.

Voici des faits bien plus dignes d'attention. « Le sénat pour Pallas (& le palais » où il s'assemble n'a point été depuis purifié): pour Pallas, le sénat remercie » l'empereur de ce que ce prince a fait un » éloge magnifique de son affranchi, & » a bien voulu permettre au sénat de combler un tel homme d'honneurs. » Que pouvoit-il arriver de plus glorieux au sénat, que de ne paroître pas ingrat envers Pallas? On ajoute dans ce décret: «Qu'afin » que Pallas, à qui chacun en particulier » reconnoît avoir les dernieres obligations, puisse recevoir les justes récompenses de ses travaux, & de sa fidélité.... »

Ne croiriez-vous pas qu'il a reculé les frontieres de l'empire, ou sauvé les armées de l'état. On continue.... «Le sénat » & le peuple romain ne pouvant trouver » une plus agréable occasion d'exercer » leurs libéralités, qu'en les répandant » sur un si fidele & si désintéressé gardien » des finances du prince. » Voilà où se bornoient alors tous les désirs du sénat, & toute la joie du peuple; voilà l'occasion la plus précieuse d'ouvrir le trésor public! Il faut l'épuiser pour enrichir Pallas.

Ce qui suit n'est guere moins remarquable: « Que le sénat ordonnoit qu'on » tireroit de l'épargne quinze millions de » sesterces (quinze cents mille livres), » pour les donner à cet homme; & que » plus il avoit l'ame élevée au-dessus de » la passion de s'enrichir, plus il falloit » redoubler ses instances auprès du pere » commun, pour en obtenir, qu'il obligeât Pallas de déférer au sénat. » Il ne manquoit plus en effet que de traiter au nom du public avec Pallas, que de supplier de céder aux empressements du sénat, que d'interposer la médiation de l'empereur, pour surmonter cette insolente modération, & pour faire en sorte que Pallas ne dédaignât pas quinze millons de sesterces. Il les dédaigna pourtant. C'étoit le seul parti qu'il pouvoit prendre par rapport à de si grandes sommes. Il y avoit bien plus d'orgueil à les refuser qu'à les acepter. Le sénat cependant semble se plaindre de ce refus, & le comble en même temps d'éloges en ces termes:

« Mais l'empereur & le pere commun » ayant voulu à la priere de Pallas, que » le sénat lui remît l'obligation de satisfaire à cette partie du décret, qui lui » ordonnoit de prendre dans le trésor » public quinze millions de sesterces, le » sénat déclare que c'est avec beaucoup » de plaisir & de justice; qu'entre les » honneurs qu'il avoit commencé de décerner à Pallas, il avoit mêlé cette » somme pour connoître son zele & sa fidélité; que cependant le sénat, pour » marquer sa soumission aux ordres de » l'empereur, à qui il ne croyoit pas permis de résister en rien, obéissoit. »

Imaginez-vous Pallas qui s'oppose à un décret du sénat, qui modere lui-même ses propres honneurs, qui refuse quinze millions de sesterces, comme si c'étoit trop, & qui accepte les marques de la dignité des préteurs, comme si c'étoit moins. Représentez-vous l'empereur qui, à la face du sénat, obéit aux prieres, ou plutôt aux commandements de son affranchi; car un affranchi qui, dans le sénat, se donne la liberté de prier son patron, lui commande. Figurez-vous le sénat qui, jusqu'à l'extrémité, déclare qu'il a commencé avec autant de plaisir que de justice, à décerner cette somme, & de tels honneurs à Pallas; & qu'il persisteroit encore, s'il n'étoit obligé de se soumettre aux volontés du prince, qu'il n'est permis de contredire en aucune chose. Ainsi donc pour ne pas forcer Pallas de prendre quinze millions de sersterces dans le tré-

for public, on a eu besoin de sa modération & de l'obéissance du sénat, qui n'auroit pas obéi, s'il lui eût été permis de résister en rien aux volontés de l'empereur.

Vous croyez être à la fin ; attendez, & écoutez le meilleur : « C'est pourquoi » comme il est très-avantageux de mettre au jour les faveurs dont le prince a » honoré & récompensé ceux qui le méritoient, & particuliérement dans les » lieux où l'on peut engager à l'imitation les personnes chargées du soin de » ses affaires; & que l'éclatante fidélité & » probité de Pallas, sont les modeles les » plus propres à exciter une honnête » émulation, il a été résolu que le discours prononcé dans le sénat par l'empereur le 28 janvier dernier, & le décret du sénat à ce sujet, seroient gravés sur une table d'airain, qui sera appliquée près de la statue qui représente » Jules-César en habit de guerre. »

On a compté pour peu que le sénat eût été témoin de ces honteuses bassesses. On a choisi le lieu le plus exposé pour les mettre devant les yeux des hommes de ce siecle, & des siecles futurs. On a pris soin de graver sur l'airain tous les honneurs d'un insolent esclave, ceux même qu'il avoit refusés ; mais qu'autant qu'il dépendoit des auteurs du décret il avoit possédés.

On a écrit dans les registres publics, pour en conserver à jamais le souvenir, qu'on lui avoit déféré les marques de distinction que portent les préteurs, comme on y écrivoit autrefois les anciens traités d'alliance, les lois sacrées. Tant l'empereur, le sénat, Pallas lui-même, eut montré de . . . . ( je ne sais que dire ), qu'ils semblent s'être empressés d'étaler à la vue de l'univers, Pallas son insolence, l'empereur sa foiblesse, le sénat sa misere.

Est-il possible que le sénat n'ait pas eu honte de chercher des prétextes à son infamie ? La belle, l'admirable raison que l'envie d'exciter une noble émulation dans les esprits, par l'exemple des grandes récompenses dont étoit comblé Pallas. Voyez par-là dans quel avilissement tomboient les honneurs, je dis ceux même que Pallas ne refusoit pas. On trouvoit pourtant des personnes de naissance qui desiroient, qui recherchoient avec ardeur, ce qu'ils voyoient être accordé à un affranchi, être promis à des esclaves. Que j'ai de joie de n'être point né dans ces temps, qui me font rougir comme si j'y avois vécu !

Cette lettre de Pline nous offre tout-à-la-fois un exemple des plus singuliers de la stupidité d'un prince, & de la bassesse d'un sénat, & de l'orgueil d'un esclave. Cette épitaphe nous apprend encore combien il y a de momerie & d'impertinence dans les inscriptions prostituées à des infames & à des malheureux, car il n'y a guere eu d'infame plus grand que ce Pallas. Il est vrai d'un autre côté que quand le caprice de la fortune éleve si haut de tels misérables, elle ne fait que les exposer davantage à la risée publique. (*D. J.*)

TOMBÉ, s. m. (*Danse*,) pas de *danse*. On l'exécute en s'élevant d'abord sur la pointe du pié, & en pliant après le pas. Veut-on faire, par exemple, un pas tombé du pié droit : il faut avoir le corps posé sur le pié gauche, & les jambes écartées à la deuxieme position, s'élever sur le pié gauche pour faire suivre la jambe droite jusqu'à la cinquieme position, où on la posera entiérement à terre. Là en pliant le genou on fera lever le pié gauche. Et le genou droit s'étendant, obligera à se laisser tomber sur le pié gauche à la deuxieme position, ce qui est un demi-jété, qui se fait en sautant à demi.

On prévient ce pas par un autre qui lui fait changer de nom. Il peut être devancé, par exemple, par un coupé ou un temps grave, & même très-souvent par un pas assemblé, ce qui lui fait porter le nom de *gaillarde*. *Voyez* GAILLARDE.

TOMBELIER, s. m. *terme de Voiturier* : il faudroit dire *tomberier* ; c'est un charretier qui conduit un tombereau pour transporter des terres, des pierres, des décombres, *&c.* d'un lieu à un autre. (*D. J.*)

TOMBER, v. n. ( *Gram.* ) c'est changer de lieu par l'action de la pesanteur. On dit la vîtesse des graves s'accélere en

*tombant*. Les eaux *tombent* des montagnes. Les feuilles commencent à *tomber*. Les plumes *tombent* aux oiseaux. L'ennemi *tomba* sur notre arriere-garde & la dispersa. *Tomber* en quenouille. La foudre *tombe* quelquefois sur des lieux saints. Le brouillard *tombe*, nous aurons beau temps. Le vent est *tombé*. Ce manteau *tombe* trop bas. Ces fortifications *tombent* en ruine. Il est *tombé* en apoplexie. Les chairs *tombent* en pourriture. Sa fluxion lui est *tombée* sur la poitrine. Cette maison m'est *tombée* en partage. Les chiens sont *tombés* en défaut. Le fort est *tombé* sur lui. Il est *tombé* entre les mains de son ennemi. Ce trait satyrique *tombe* sur lui. Les plus parfaits *tombent* quelquefois. Il est *tombé* dans une grande faute. Je *tombe* dans ce sens. Cette piece est *tombée* à la premiere représentation. Il est *tombé* dans une erreur très-délicate. Nous *tombâmes* enfin sur cette matiere. Le poids de cette pendule est tout-à-fait *tombé*. D'où l'on voit qu'à travers toute la variété de ses acceptions, le verbe *tomber* conserve quelque chose de son idée primitive.

TOMBER, (*Marine*,) c'est pencher ou cesser. Ainsi un mât, une galere *tombent*, quand ils penchent; le vent *tombe* quand il cesse, & qu'il fait place au calme. Ce terme a encore d'autres significations, selon qu'il est joint avec d'autres termes, comme on le verra dans les articles suivans.

TOMBER *sous le vent*, (*Marine*,) c'est perdre l'avantage du vent qu'on avoit gagné, ou dont on étoit en possession, ou qu'on tâchoit de gagner.

TOMBER *sur un vaisseau*, (*Marine*,) c'est arriver & fondre sur un vaisseau.

TOMBEREAU, s. m. *terme de Charron*, c'est une sorte de charrette dont le fond & les deux côtés sont faits de grosses planches enfermées par des gisans.

Un *tombereau* sert à transporter les choses qui tiennent du liquide, comme les boues, les ordures des rues, ainsi que le sable, la chaux, les terres, gravois, & choses semblables.

Du Cange dérive ce mot de *tombrellum*, dont les Anglois ont fait *tumbrel*, que Dodwell dit avoir été une espece de charrette, sur laquelle on promenoit par les villes d'Angleterre les femmes coupables d'adultere, & qu'en quelques lieux on plongeoit plusieurs fois dans l'eau, ce qu'on appeloit la peine du *tumbrel*.

*Tombereau* désigne aussi la charge d'une charrette faite en *tombereau*. (*D. J.*)

TOMBEREAU *à gravier qui se charge lui-même*, (*Mécanique*.) Cette machine (*fig.* 4, *Planc. I*, *Mécanique*), qui est de l'invention de M. Duguet, est composée des pieces suivantes.

*A B* est le coffre d'un *tombereau* ordinaire, dont l'aissieu *D* est emboîté par le moyeu, de maniere qu'il ne forme, pour ainsi dire, qu'une seule piece avec la roue : ce même aissieu porte deux autres roues plus petites, qui ont chacune deux chevilles dont on va voir l'usage.

Il y a sur le devant du *tombereau* un autre aissieu *III* qui lui est parallele, dans le milieu duquel est attaché le manche de la cuiller *L*; à ses extrémités sont deux leviers *MN*, que des chevilles *P*, & de petites roues font mouvoir, de maniere que lorsque les leviers sont dans la direction *O P*, le manche de la cuiller prend la direction *L R* : on conçoit aisément que les chevilles ne mordant point sur les leviers, la cuiller tombe par son propre poids; comme leur direction de part & d'autre est parallele, & que les leviers correspondent exactement avec elles, tous deux agissent de concert pour faire l'ouvrage.

Le char ainsi construit, on y attelle un cheval, que l'on fait avancer ou reculer; les leviers baissent, la cuiller se leve & se vide elle-même dans le *tombereau*; on doit la placer de façon qu'elle se présente toujours de front, & il convient même, pour en accélerer l'effet, de rendre le gravier le plus meuble qu'il est possible pour qu'elle le pénetre plus aisément. Les boueurs & les maçons peuvent se servir utilement de cette machine. *Article extrait des papiers anglois.*

TOMBERELLE *ou* TONNELLE, s. f. (*Chasse*,) c'est une espece de filet qui a 15 pieds de queue pour prendre les perdrix; le chasseur après l'avoir bien tendu contre terre, passe d'un autre côté, par-

derriere les perdrix, & les chaſſe doucement vers la tonnelle en pouſſant devant ſoi un bœuf ou une vache de bois peint, ou il prend de la toile peinte en couleur de vache, avec une tête d'oſier, oreilles, cornes & col qui imitent le naturel de la vache, & une ſonnette que le chaſſeur portera au col, & ainſi ſuivant les perdrix, il les amene toutes dans la tonnelle. A l'embouchure de la tonnelle, on dreſſe un pan de filets de chaque côté en angle obtus, pour que les perdrix donnent plus facilement dans la tonnelle ; quand elles en ſont proche, on les preſſe davantage, & dès qu'elles y ſont entrées ; on court ſur le filet pour les prendre. On peut tonneller en tout temps & à toutes les heures du jour, principalement le matin & le ſoir; les perdrix chantent une heure après le jour, ce qui les découvre : on ſe ſert de la vache artificielle pour approcher tous les oiſeaux de paſſage & ſauvages. Tonneller, c'eſt chaſſer à la tonnelle ; tonnelleurs ſont ceux qui chaſſent à la tonnelle.

TOMBISSEUR, ſ. m. (*Venerie.*) c'eſt le nom qu'on donne au premier des oiſeaux qui attaque le héron dans ſon vol ; on l'appele *tombiſſeur* ou *hauſſepié.*

TOMBOUBITSI, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot.*) arbre de l'île de Madagaſcar, dont les voyageurs ne nous apprennent rien, ſinon que le cœur de ſon bois eſt d'un jaune orangé.

TOMBUT, (*Géogr. mod.*) royaume d'Afrique dans la Nigritie. Il eſt borné au nord par le royaume de Combour, au midi par la Guinée, au levant par le royaume de Gabi, & au couchant par les Madingues ; c'eſt un pays qui contient pluſieurs mines d'or & de cuivre, & qui produit du blé, du riz & autres graines néceſſaires à la vie. Le roi de Tombut eſt de tous les princes de la Nigritie le plus riche & le plus puiſſant. Il réſide dans la capitale qui porte le même nom, & qui eſt ſituée à quelque diſtance du Niger ; c'eſt une ville conſidérable par l'abord des marchands de Barbarie & des autres pays voiſins, qui y font un grand commerce. Léon d'Afrique dit que cette ville a été fondée l'an 1213 par un prince de Barbarie, appelé *Monſa Suleiman. Long.* 14, 5 ; *latit.* 15, 34. (*D. J.*)

TOME, (*Gramm. & Litérat.*) eſpece de diviſion d'un ouvrage. Il y a quelquefois pluſieurs tomes dans un volume, & quelquefois auſſi il y a pluſieurs volumes, ſans qu'il y ait de tomes; ainſi un ouvrage en vingt tomes n'eſt pas la même choſe qu'un ouvrage en vingt volumes, ni un ouvrage en vingt volumes la même choſe qu'un ouvrage en vingt tomes. Cependant ces deux mots ſe prennent aſſez ſouvent l'un pour l'autre, & l'on dit indiſtinctement, j'ai perdu un volume ou un tome de l'hiſtoire romaine.

TOMENTUM, ſ. m. ſignifie proprement de la bourre ou des flocons de laine ; mais les anatomiſtes emploient ce terme pour marquer cette eſpece de duvet qui vient ſur les feuilles de certaines plantes, qui à cauſe de cela ſont nommées *tomentoſæ*, comme le *gramen tomentoſum*, le *carduus tomentoſus*, &c.

M. Winſlow obſerve une ſorte de *tomentum* ou de duvet dans les vaiſſeaux ſecrétoires des glandes; & c'eſt par-là qu'il explique la ſecrétion des différentes liqueurs qui ſe ſéparent du ſang froid. *Voy.* SANG.

TOMES, (*Géogr. anc.*) Tomi, ville de baſſe Mœſie, vers l'embouchure du Danube, près du pont-Euxin. Tous les géographes en parlent; Ponponius Méla, *l. II*, *c. ij* ; Ptolomée, *l. III*, *c. x*, &c. Etienne le géographe écrit *Tomeus* ; & ſur une médaille de Caracalla on trouve cette inſcription : ΤΡΟΠ ΠΟΝΤΟΥ ΤΟΜΕΩΣ.

Ovide dans ſes triſtes, *l. III*, *élég.* 9, s'eſt amuſé à donner l'origine fabuleuſe de la ville de Tomes, où il étoit malheureuſement relégué, & ce morceau eſt très-ingénieux. Il nomme Tomitæ les habitants de Tomes ; cette ville peu conſidérable du temps de Strabon, s'accrut dans la ſuite. La table de Peutinger la repréſente avec toutes les marques des grandes villes; & la notice d'Hiéroclès en fait la métropole de la Scythie, ou de la nation des Scythes ſoumis à l'empire. On croit que l'ancienne Tomes eſt aujourd'hui Kilianova, bourg de Beſſérabie, vers l'em-

bouchure la plus feptentrionale du Danube. (*D. J.*)

*THOMIAS*, (*Antiq. greq.*) nom donné au facrifice qu'on offroit pour la ratification des ligues folennelles. On nommoit ainfi ce facrifice, parce qu'on prêtoit le ferment fur les tefticules de la victime que les victimaires avoient coupées exprès. *Voyez* Potter, *Archæol. græc. t. I, p.* 252. (*D. J.*)

TOMIN *ou* TOMINE, f. m. (*Poids.*) petit poids dont on fe fert en Efpagne & dans l'Amérique efpagnole pour pefer l'or; il faut huit *tomins* pour le caftillan, fix caftillans & deux *tomins* pour l'once. Le *tomin* pefe trois carats, & le carat quatre grains; le tout poids d'Efpagne, qui eft environ d'un feptieme par cent plus foible que le poids de Paris. (*D. J.*)

TOMOLO, f. m. (*Mefure de continence.*) mefure dont on fe fert à Naples & en quelques autres lieux de ce royaume & de l'Italie; le *tomolo* eft le tiers du feptier de Paris, c'eft-à-dire, qu'il faut trois *tomolos* pour le feptier. (*D. J.*)

TOMON-PUTE, f. f. (*Hift. nat. Botan.*) racine des Indes orientales qui reffemble à celle du curcuma, excepté qu'elle eft blanche; les Indiens s'en frottent le corps, & regardent cette pratique comme fort faine.

TOMOSKOY, TOOM *ou* TOMO, (*Géog. mod.*) ville de l'empire ruffien, dans la Sibérie, entre les deux bras de la riviere Tom. Elle fournit de belles fourrures blanches que les Ruffiens nomment *Telarski Bielski.* On a découvert au voifinage de cette ville d'anciens tombeaux d'où l'on a tiré des pieces d'or, d'argent, des agraffes, des boucles, des bagues & des uftenfiles de table: ce qui marque que ce pays a été autrefois habité par une nation plus opulente que celle qui l'habite aujourd'hui, & c'eft une obfervation curieufe. (*D.J.*)

TON, f. m (*Hift. nat. & Médec. pratiq.*) c'eft le nom que les habitans du Bréfil ont donné à un infecte affez femblable à la puce par la couleur & par la maniere dont il faute, mais communément beaucoup plus petit, égalant à peine en groffeur un grain de fable. Jean Heurnius le pere, pour exprimer fa petiteffe, l'appelle une *idée d'animal*; le Bréfil n'eft pas le feul pays où l'on en trouve, il eft répandu dans prefque toutes les îles d'Amérique; & c'eft avec raifon que Lerius penfe que c'eft le même infecte qui eft connu dans les îles efpagnoles fous le nom de *nigua.* (*Hift. du Bréfil, chap. ji.*) Les *tons* habitent ordinairement les terrains fablonneux, & furtout ceux qui font plantés en cannes à fucre, & de-là s'élancent fur les paffans, attaquent principalement ceux qui ont les piés nuds, fe nichent dans la peau & entre les ongles, & y excitent une maladie que les naturels du pays appellent auffi *ton.* Les François ont donné à ces infectes le nom de *chiques*; c'eft fous ce nom que M. de Rochefort les décrit & détaille les effets de leur piqûre dans fon *hiftoire naturelle & morale des îles Antilles. Voyez* CHIQUES. Pour le completer, nous ajouterons ici quelques particularités fur l'efpece d'affection qui fuit l'entrée de ces animaux dans la peau, & fur les remedes que l'expérience a confacrés comme plus efficaces.

Les piés ne font pas les feules parties du corps qu'ils attaquent; fouvent ils fe gliffent entre les ongles des doigts de la main; & Lerius affure avoir vu aux aiffelles & dans d'autres parties molles des marques de leur invafion; deux jours après que cet infecte a pénétré la peau, le malade y reffent une démangeaifon qui dans quelques heures devient fi infupportable, qu'il ne peut s'empêcher de fe gratter continuellement & avec force, ce qui vraifemblablement contribue à accélerer la formation d'une petite puftule livide; elle eft accompagnée d'une tumeur de la groffeur de la tête d'une épingle, qui bientôt augmente avec des douleurs très-vives jufqu'à celle d'un pois; on apperçoit alors l'infecte au milieu de la tumeur, qui s'étend quelquefois tout-à-l'entour. Si dans ces entrefaites on n'apporte pas au mal un remede efficace, la tumeur fe termine par la gangrene qui fait des progrès plus ou moins rapides; l'infecte multiplie prodigieufement, & fe répand par ce moyen dans les diverfes parties du corps où il occafionne les mê-

mes symptômes; on a vu des personnes qui faute de secours avoient perdu totalement l'usage des piés & des mains. Thomas Vander Guychelen, dont Otho Heurnius donne l'histoire, qu'on trouve dans le quatrieme volume de la *Bibliotheque pratique de* Manget, *liv. XVII. p.* 643 *& suiv.* fut obligé par la maladresse des chirurgiens qui le traitoient, de se faire couper un ou deux doigts du pié qui étoient entiérement gangrenés; & ce ne fut que par les soins long-temps continués de Heurnius, célebre médecin, que les progrès de la gangrene furent arrêtés, & que ce malade obtint une guérison complette.

Le secours le plus approprié & dont l'effet est le plus prompt, est, suivant tous les historiens, l'extraction du *ton*. Cette opération est très-douloureuse, mais en même temps immanquable; les Brasiliens & les Negres la font avec une adresse singuliere & un succès constant, dès qu'ils s'apperçoivent par la tumeur de l'entrée de l'insecte. On tire dans le pays une huile rouge, épaisse, d'un fruit qu'on appele *couroy*, qui passe aussi pour très-propre à guérir cette maladie; on l'applique en forme de baume sur les parties où l'insecte est entré; on vante encore beaucoup l'efficacité des feuilles du tabac, sur-tout imbibées de suc de citron très-acide; mais quels que soient les effets de ces différens remedes, il est beaucoup plus prudent de ne pas se mettre dans le cas de les éprouver, & il ne faut que très-peu d'attention pour y parvenir; on n'a qu'à ne jamais marcher piés nuds, porter des bas & des gants de peau, se laver souvent & observer en un mot une très-grande propreté. M. de Rochefort conseille aussi dans la même vue d'arroser les appartemens qu'on occupe, avec de l'eau salée.

TON, (*Prose & Poésie.*) couleurs, nuances du style, langage qui appartient à chaque ouvrage.

Il y a 1°. le *ton* du genre: c'est par exemple, du comique ou du tragique; 2°. le *ton* du sujet dans le genre: le sujet peut être comique plus ou moins, 3°. le *ton* des parties; chaque partie du sujet a outre le *ton* général, son *ton* particulier: une scene est plus fiere & plus vigoureuse qu'une autre: celle-ci est plus molle, plus douce: 4°. le *ton* de chaque pensée, de chaque idée: toutes les parties, quelque petites qu'elles soient, ont un caractere de propriété qu'il faut leur donner, & c'est ce qui fait le poëte; sans cela, *cur ego poëta salutor.* On bat souvent des mains, quand dans une comédie on voit un vers tragique, ou un lyrique dans une tragédie. C'est un beau vers, mais il n'est point où il devroit être.

Il est vrai que la comedie éleve quelquefois le *ton*, & que la tragédie l'abaisse; mais il faut observer que quelque essor que prenne la comédie, elle ne devient jamais héroïque. On n'en verrra point d'exemple dans Moliere. Il y a toujours quelque nuance du genre qui l'empêche d'être tragique. De même quand la tragédie s'abaisse, elle ne descend pas jusqu'au comique. Qu'on lise la belle scene où Phedre paroît désolée, le style est rompu, abattu, si j'ose m'exprimer ainsi; c'est toujours une reine qui gémit.

Ce que nous venons de dire du *ton* en poésie, s'applique également à la prose. Il y a chez elle le *ton* simple ou familier, le *ton* médiocre & le *ton* soutenu, selon le genre de l'ouvrage, le sujet dans le genre & les parties du sujet. Enfin le *ton* ou le langage d'un conte, d'une lettre, d'une histoire, d'une oraison funebre, doivent être bien différens. *Voyez* STYLE. (*D. J.*)

TON, (*Art oratoire.*) inflexion de voix: on a parlé des différentes qualités du *ton* dans la prononciation & la déclamation, aux *mots* PRONONCIATION & DÉCLAMATION. (*D. J.*)

TON, s. m. (*Mus.*) Ce *mot* a plusieurs sens en Mus. 1°. Il se prend d'abord pour un intervalle qui caractérise le systême & le genre diatonique. *Voyez* INTERVALLE. Il y a deux sortes de *tons*; savoir le *ton* majeur dont le rapport est de 8 à 9, & qui résulte de la différence de la quarte à la quinte; & le *ton* mineur dont le rapport est de 9 à 10, & qui est la différence de la tierce mineure à la quarte. La génération du *ton* majeur & celle du *ton* mineur se trouvent également

à

à la seconde quinte *ré* en commençant par *ut* : car la quantité dont ce *ré* surpasse l'octave du premier *ut*, est justement dans le rapport de 8 à 9, & celle dont ce même *ré* est surpassé par le *mi* tierce majeure de cette octave, est le rapport de 9 à 10.

2°. On appelle *ton*, le degré d'élévation que prennent les voix, ou sur lequel sont montés les instrumens pour exécuter de la musique. C'est en ce sens qu'on dit dans un concert que le *ton* est trop haut ou trop bas. Dans les églises, il y a le *ton* du chœur pour le plain-chant; il y a, pour la musique, *ton* de chapelle & *ton* d'opéra; ce dernier n'a rien de fixe, mais est ordinairement plus bas que l'autre qui se regle sur l'orgue.

3°. On fait encore porter le même nom de *ton* à un instrument qui sert à donner le *ton* de l'accord à tout un orchestre : cet instrument, que quelques-uns appelent aussi *choriste*, est un sifflet, qui, au moyen d'une maniere de piston gradué, par lequel on alonge ou raccourcit le tuyau à volonté, vous représente toujours à-peu-près le même son sous la même division. Mais cet à-peu-près qui dépend des variations de l'air, empêche qu'on ne puisse s'assurer d'un *ton* fixe qui soit toujours le même. Peut-être, depuis que le monde existe, n'a-t-on jamais concerté deux fois exactement sur le même *ton*. M. Diderot a donné les moyens de perfectionner le *ton*, c'est-à-dire, d'avoir un son fixe avec beaucoup plus de précision, en remédiant aux effets des variations de l'air. *Voyez* SON FIXE.

4°. Enfin, *ton* se prend pour le son de la note, ou corde principale qui sert de fondement à une piece de musique, & sur lequel on dirige l'harmonie, la mélodie & la modulation sur les *tons* des anciens. *Voyez* MODE.

Comme notre systême moderne est composé de douze cordes ou sons différens, chacun de ces sons peut servir de fondement à un *ton*, & ce son fondamental s'appele *tonique*. Ce sont donc déjà douze *tons*; & comme le mode majeur & le mode mineur sont applicables à chaque *ton*, ce sont vingt-quatre modes dont notre musique est susceptible. *Voyez* MODE.

Ces *tons* different entr'eux par les divers degrés d'élévation du grave à l'aigu qu'occupent leurs toniques. Ils different encore par les diverses altérations produites dans chaque *ton* par le tempérament, de sorte que sur un clavessin bien accordé, une oreille exercée reconnoît sans peine un *ton* quelconque dont on lui fait entendre la modulation, & ces *tons* se reconnoissent également sur des clavessins accordés plus haut ou plus bas les uns que les autres; ce qui montre que cette connoissance vient du-moins autant des diverses modifications que chaque *ton* reçoit de l'accord total, que du degré d'élévation que sa tonique occupe dans le clavier.

De-là naît une source de variétés & de beautés dans la modulation. De-là naît une diversité & une énergie admirable dans l'expression. De-là naît, en un mot, la faculté d'exciter des sentimens différens avec des accords semblables frappés en différens *tons*. Faut-il du grave, du majestueux? l'*f ut fa*, & les *tons* majeurs par bémol l'exprimeront noblement. Veut-on animer l'auditeur par une musique gaie & brillante, prenez *a-mi la* majeur, *d-la ré*, en un mot, les *tons* majeurs par dièse. *C-sol ut* mineur porte la tendresse dans l'ame, *f-ut fa* mineur va jusqu'au lugubre & au désespoir. En un mot, chaque *ton*, chaque mode a son expression propre qu'il faut savoir connoître; & c'est-là un des moyens qui rendent un habile compositeur, maître en quelque maniere des affections de ceux qui l'écoutent; c'est une espece d'équivalent aux modes anciens, quoique fort éloigné de leur énergie & de leur variété.

C'est pourtant de cette agréable diversité que M. Rameau voudroit priver la musique, en ramenant, autant qu'il est en lui, une égalité & une monotonie entiere dans l'harmonie de chaque mode, par sa regle du tempérament, regle déjà si souvent proposée & abandonnée avant lui. Selon cet auteur, toute l'harmonie en seroit plus parfaite : il est certain cependant qu'on ne peut rien gagner d'un côté, par

ſa méthode, qu'on ne perde tout autant de l'autre. Et quand on ſuppoſeroit que la pureté de l'harmonie y profiteroit de quelque choſe, ce que nous ſommes bien éloignés de croire, cela nous dédommageroit-il de ce qu'elle nous feroit perdre du côté de l'expreſſion? *Voyez* TEMPÉRAMENT. (*S*)

TONS DE L'ÉGLISE, (*Muſique.*) ce ſont des manieres déterminées de moduler le plain-chant ſur divers ſons fondamentaux, & ſelon certaines regles admiſes dans toutes les égliſes où l'on pratique le chant grégorien.

On compte ordinairement huit *tons* réguliers, don il y en a quatre authentiques & quatre plagaux. On appelle *tons authentiques*, ceux où la finale occupe à-peu-près le plus bas degré du chant; mais ſi le chant deſcend juſqu'à trois degrés plus bas que la finale, c'eſt-à-dire, juſqu'à ce qu'on appelle en muſique la *dominante*; alors le ton eſt plagal: on voit qu'il n'y a pas grand myſtere à ces mots ſcientifiques.

Les quatre *tons* authentiques ont leur finale à un degré l'un de l'autre, ſelon l'ordre des quatre notes *ré*, *mi*, *fa*, *ſol*; ainſi le premier ton de ces *tons* répondant au mode dorien des Grecs, le ſecond répond au phrygien, le troiſieme à l'éolien; & non pas au lydien, comme a dit M. l'abbé Broſſard, & le dernier au mixolydien. C'eſt S. Miroclet, évêque de Milan, ou ſelon l'opinion la plus reçue, S. Ambroiſe qui vers l'an 370, choiſit ces quatre *tons* pour en compoſer le chant de l'égliſe de Milan, & c'eſt ce qu'on croit le choix & l'approbation de ces deux grands hommes qui ont fait donner à ces quatre *tons* le nom d'*authentiques*.

Comme les ſons employés dans ces quatre *tons* n'occupoient pas tout le diſdiapaſon ou les quinze cordes de l'ancien ſyſtême, S. Grégoire forma le projet de les employer toutes par l'addition des quatre nouveaux *tons* qu'on appelle *plagaux*, qui ont les mêmes finales que les précédens, & qui reviennent proprement à l'hypodorien, à l'hypophrygien, à l'hypoéolien & à l'hypomixolydien; d'autres attribuent à Guy d'Arrezzo l'invention de ce dernier.

C'eſt de-là que ces quatre *tons* authentiques ont chacun un ton plagal pour leur ſervir de collatéral ou ſupplément; de ſorte qu'après le premier ton qui eſt authentique, vient le ſecond qui eſt ſon plagal, le troiſieme authentique, le quatrieme plagal, & ainſi de ſuite. Ce qui fait que ces modes ou *tons* authentiques s'appelent auſſi *impairs* & les plagaux *pairs*, eu égard à leur ordre dans la ſérie des *tons*.

La connoiſſance du ton authentique ou plagal eſt eſſentielle pour celui qui donne le ton du chœur (1), car s'il a à entonner dans un ton plagal, il doit prendre la finale à-peu-près dans le *medium* de la voix; mais ſi le ton eſt authentique, la même finale doit être priſe dans le bas. Faute de cette obſervation, on expoſeroit les voix à ſe forcer, ou à n'être pas entendues.

Quelquefois on fait dans un même *ton* des tranſpoſitions à la quinte; ainſi aulieu de *ré* dans le premier ton, on aura pour finale le *ſi* pour le *mi*, l'*ut* pour le *fa*, & ainſi de ſuite; mais ſi l'ordre de ces ſons ne change pas, le ton ne change pas non plus, & ces tranſpoſitions ne ſont que pour la commodité des voix: ce ſont encore des obſervations à faire par l'organiſte ou le chantre qui donne le *ton*.

Pour approprier, autant qu'il eſt poſſible, l'intonation de tous ces *tons* à l'étendue d'une ſeule voix, les organiſtes ont cherché les *tons* de la muſique les plus propres à correſpondre à ceux là. Voici ceux qu'ils ont établis: on auroit pu les réduire encore à une moindre étendue, en mettant à l'uniſſon la plus haute corde de chaque *ton*, ou ſi l'on veut, celle qu'on rebat le plus, & qu'on appelle *dominante*, en terme de plain-chant. Mais on n'a pas trouvé que l'étendue de tous ces *tons* ainſi réglés excédoit la voix humaine; ainſi on n'a pas trouvé à propos

(1) Dans le plain-chant on ſe ſert du mot *ambitus*: mais l'*ambitus* des modes parfaits n'y eſt que d'une octave. Ceux qui la paſſent s'appellent *modes ſuperflues* & ceux qui n'y arrivent pas, *modes diminués*. *Voyez* MODE & AMBITUS.

de diminuer encore cette étendue par des transpositions qui se seroient trouvées à la fin plus difficiles & moins harmonieuses que celles qui sont en usage.

| | |
|---|---|
| Premier ton, | *ré* mineur. |
| Second ton, | *sol* mineur. |
| Troisieme ton, | *la* mineur *ou* mieux *sol* mineur. |
| Quatrieme ton, | *la* mineur finissant sur la dominante, par cadence réguliere. |
| Cinquieme ton, | *ut* mineur, *ou* mieux *ré* majeur. |
| Sixième ton, | *fa* majeur. |
| Septieme ton, | *ré* majeur. |
| Huitieme ton, | *sol* majeur, c'est-à-dire, faisant peu sentir le ton d'*ut*. |

Au reste, les *tons* de l'église ne sont point asservis aux lois des *tons* de la Musique; il n'y est point question de médiante ni de note sensible, & on y laisse les semi-*tons* où ils se trouvent dans l'ordre naturel de l'échelle, pourvu seulement qu'ils ne produisent ni tri-*tons* ni fausse-quintes sur la tonique. (*S*)

TON ÉOLIEN. Ce ton ou mode étoit un des cinq modes moyens ou principaux de la musique greque; le nom d'*Eolien* ne lui venoit pas des îles éoliennes; mais de l'Eolie, contrée de l'Asie mineure, où il fut premiérement en usage. (*S*)

TON DU QUART, (*Musique.*) c'est ainsi que les organistes & musiciens d'église ont appelé le plagal du mode mineur, qui s'arrête & finit sur la dominante au-lieu de tomber sur la tonique; ce nom de *ton du quart* lui vient de ce que telle est spécialement la modulation du quatrieme *ton* dans le plain-chant. (*S*)

TON, (*Lutherie*,) instrument dont les Musiciens se servent pour trouver & donner le *ton* sur lequel on doit exécuter une piece de musique; c'est une espece de flûte à bec, laquelle n'a point de trous pour poser les doigts, mais seulement une ouverture par laquelle on souffle, & une autre ouverture qui est la lumiere & par où le son de l'instrument sort; on fait entrer par le trou une patte, une espece de piston, une partie de ce piston sert de poignée pour la pouvoir tenir & enfoncer à volonté: sa tige est graduée par de petites marques ou lignes qui répondent aux notes de la musique; ensorte que si on enfonce le piston jusqu'à une de ces marques, par exemple, jusqu'à 9 qui répond à *sol*, l'instrument rendra alors un son qui sera la quinte du premier son qu'il rend, lorsque la premiere marque *c* ou *c sol ut* est à l'extrémité du corps de l'instrument. La formation du son dans le *ton* se rapporte à celle du son dans les tuyaux bouchés de l'orgue. *Voyez l'article* BOURDON DE 16 PIÉS.

TON, (*Marine*,) c'est la partie du mât qui est comprise entre les barres de hune & le chouquet, & où s'assemblent par en haut le bout du tenon du mât inférieur avec le mât supérieur, & cela par le moyen du chouquet; & par en bas, le pié du mât supérieur avec le tenon du mât inférieur, par le moyen d'une cheville de fer appelée *clé*.

TON, (*Peinture*,) nom qui convient en peinture à toutes sortes de teintes, soit qu'elles soient claires, brunes, vives, *&c.* *Voyez* TEINTE. On dit *tons* clairs, *tons* bruns, *tons* vifs; ces couleurs ne sont pas de même *ton*.

Ce terme a néanmoins une acception particuliere lorsqu'on y joint l'épithete de *beau*, de *bon*. Alors il signifie que les objets sont bien caractérisés par la couleur, relativement à leur position, & que de la composition de leurs *tons* résulte une harmonie satisfaisante. Vilains, mauvais *tons*, signifient que de leur assemblage résulte le contraire.

TON, s. m. (*Rubanerie*,) c'est une grosse noix percée de plusieurs trous dans sa rondeur, & traversée de deux cordes qui tiennent de part & d'autre au métier, elle sert à bander ces deux cordes par une cheville ou bandoir qu'on enfonce dans un de ces trous, & qui mene la noix à discrétion. (*D. J.*)

TONAIGE, s. m. (*Hist. des impôts*,) sorte d'impôt nommé *tolaige* & grosse *laïge*, qui se levoit anciennement par quelques seigneurs, mais sans droit & sans titre, sur ceux qui par ordre du roi, recueilloient & amassoient les paillettes d'or dans quelques rivieres de France. (*D. J.*)

TONCAT, (*Géog. mod.*) ville d'Asie, dans la partie occidentale du Turquestan, sur le bord du fleuve Jaxartes dans un terroir délicieux. Alboulcaïr l'appelle le *palais des sciences*, à cause de l'académie des arts & des sciences qui y étoit établie de son temps. *Long.* suivant de Lisle, 89. *lat.* 47. (*D. J.*)

TONDEREN ou TUNDERN, (*Géog. mod.*) ville de Danemarck, dans le duché de Sleswig, sur la rive méridionale du Widaw, à quatre milles de Ripen, d'Apenrade & de Fleusbourg, à cinq de Sleswig, & à sept d'Hadersleben. Abel, duc de Slesw ig, & depuis roi de Danemarck, donna à *Tonderen* le titre de ville en 1243. Elle est aujourd'hui bien fortifiée & dans un terrain fertile. *Longit.* 26. 44. *latit.* 54. 52.

TONDEUR, s. m. (*Art mécan.*) ouvrier qui travaille dans les manufactures de lainage à tondre avec des forces, les draps, les serges & autres étoffes de laine.

A Paris, les *tondeurs* forment une communauté qui est fort ancienne. Leurs premiers statuts furent du mois de décembre 1384, du temps de Charles VI; ils furent ensuite confirmés & augmentés par Louis XI en 1477, puis par Charles VIII en 1484, & enfin par François I, en septembre 1531.

Par ces statuts, ils sont nommés *tondeurs* de draps à table seche, parce qu'il ne leur est pas permis de tondre aucunes étoffes quand elles sont encore mouillées.

Il y a à la tête de cette communauté quatre maîtres qui ont la qualité de jurés-visiteurs, dont la fonction est d'aller visiter chez les maîtres pour veiller à la conservation de leur art & métier, & tenir la main à l'exécution des statuts & ordonnances qui le concernent.

L'élection des quatre jurés se fait tous les deux ans; savoir, de deux anciens maîtres qui ont déjà passé par la jurande, & de deux jeunes maîtres qui n'y ont pas encore passé.

Outre ces quatre jurés-visiteurs, il y a encore deux maîtres que l'on nomme simplement *élus*, qui sont proprement de petits jurés ou sous-jurés. Ces jurés doivent être présens au chef-d'œuvre des aspirans à la maîtrise & aux expériences des compagnons; ils doivent aussi tenir la main à ce que l'on ne travaille point les fêtes & les dimanches; ces deux petits jurés sont aussi élus tous les deux ans.

Avec ces quatre jurés-visiteurs & ces deux petits jurés, il y a encore un ancien maître de la communauté que l'on élit pareillement tous les deux ans, auquel on donne la qualité de *grand garde;* il n'a aucune fonction, sa charge étant purement d'honneur, & seulement une marque du mérite & de la capacité de celui qui en est revêtu.

Pour être reçu maître *tondeur* à Paris, il faut avoir fait trois années d'apprentissage, faire chef-d'œuvre, qui consiste à donner deux tontures ou coupes à un morceau de drap de deux aunes encore blanc; savoir, une avant que le drap ait été lainé, & l'autre après le lainage. Outre ces deux tontures, il doit encore en donner une au même morceau de drap après avoir été teint.

Les fils de maîtres sont exempts de l'apprentissage & du chef-d'œuvre; ils sont seulement tenus de faire une simple expérience, qui consiste à tondre une fois en premier deux aunes de drap en couleur.

Chaque maître doit avoir chez lui un morceau de fer tranchant par un bout, qui est une espece de poinçon, qui sert à marquer toutes les étoffes qu'ils tondent ou qu'ils font tondre par leurs compagnons; cette marque se fait ordinairement au premier bout ou chef de la piece. Il n'est pas permis à un maître de continuer à tondre une piece déjà commencée & marquée par un de ses confreres.

Les *tondeurs* de drap prennent pour patron l'Assomption de la sainte Vierge; ils ont une confrairie dans l'église des grands Augustins. Ils n'ont point de chambre de communauté pour faire leurs assemblées; mais quand ils veulent en convoquer une, elle se tient chez le plus ancien des jurés en charge.

Par les réglemens généraux des manufactures de lainage faits au mois d'août 1669, *art.* 53. il est défendu aux *tondeurs* de drap de se servir, pour l'entimage des

étoffes d'aucunes graiſſes appelées *flambarz*; ils doivent ſeulement y employer du ſain-doux de porc le plus blanc. Il leur eſt encore défendu de ſe ſervir de cardes, ni d'en avoir dans leurs maiſons pour coucher les draps, *&c.* ils ne peuvent ſe ſervir pour cela que de chardons à foulon.

Quoiqu'il ſemble par tout ce qui vient d'être dit, que la profeſſion de *tondeurs* doive ſe renfermer dans la ſeule tonture des draps, ce ſont cependant eux qui ſe mêlent de les preſſer, de les cattir, & de les friſer.

TONDINS, ſ. m. pl. (*Plombier*,) inſtrument à l'uſage des plombiers & des facteurs d'orgues. Ce ſont de gros cilindres de bois dont on ſe ſert pour former & arrondir les tuyaux de plomb deſtinés à la conduite & à la décharge des eaux, & les tuyaux d'étain pour monter les orgues. Ces *tondins* ſont plus ou moins gros & longs, ſelon la groſſeur & la longueur qu'on veut donner aux tuyaux. *Voyez* TUYAUX.

TONDI-TEREGAM, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botan. exot.*) grand arbre de Malabar qui s'éleve à la hauteur de cinquante à ſoixante piés; ſon tronc qui eſt extrêmement gros, pouſſe une infinité de branches droites, longues, vertes, lanugineuſes, rudes & pleines d'une moëlle ſpongieuſe; ſes feuilles ſont diſpoſées par paires dans un ordre parallele; elles ſont portées par des queues qui tiennent aux petites branches terminées en pointe, dentelées, épaiſſes, liſſes, vertes, luiſantes par-deſſus, verdâtres & cotonneuſes par-deſſous, d'une odeur douce & d'un goût aromatique. Les fleurs naiſſent trois à trois & même en plus grand nombre d'entre les aiſſelles des feuilles; elles ſont tétrapétales, pointues & répandent une odeur agréable lorſqu'on les froiſſe entre ſes doigts. Il s'éleve d'entre les pétales quatre étamines purpurines, au centre deſquelles eſt un piſtil rouge à ſommet blanchâtre. Les auteurs de l'*Hort. malab.* nomment cet arbre, *arbor flore tetrapetalo, odorato, fructu nullo, Hort. malab. tom. IV.* c'eſt-à-dire qu'ils ne lui donnent point de fruit; mais c'eſt vraiſemblablement une erreur de leur part. (*D. J.*)

TONDRE, v. act. (*Gramm.*) en général c'eſt couper les poils ſuperflus.

TONDRE, (*terme de Chapelier*,) c'eſt à l'égard des chapeaux de Caudebec, & de ceux qui ſont fabriqués de pure laine, les faire paſſer par-deſſus la flamme d'un feu clair, ordinairement fait de paille ou de menu bois, pour en ôter les plus longs poils, ce qu'on appelle vulgairement *flamber le chapeau*; & pour ce qui eſt des autres chapeaux, comme caſtors, demi-caſtors & vigognes, c'eſt les *frotter* par-deſſus avec une pierre-ponce, pour uſer le poil qui excede trop; c'eſt ce qui ſe nomme ordinairement *poncer le chapeau*. (*D. J.*)

TONDRE, TONDU, (*Jardin.*) pluſieurs parties d'un jardin ſont ſujettes à la tonture, ſoit aux ciſeaux, ſoit au croiſſant. Les parterres ne ſeront tondus que la ſeconde année pour laiſſer prendre terre au buis & le fortifier. Il les faut enſuite *tondre* aux ciſeaux au moins une fois l'an dans le mois de mai. Les beaux parterres le ſont deux fois l'année après les deux ſeves.

Les ifs, les arbriſſeaux de fleurs & les paliſſades baſſes ſe *tondent* aux ciſeaux, ainſi que les boules d'ormes, au moins une fois par an entre les deux ſeves.

Les autres grandes paliſſades de charmille & d'érable, ſe *tondent* au croiſſant au moins une fois l'an, comme en juillet; on les *tond* dans les beaux jardins en juin & au commencement de ſeptembre après la pouſſe de chaque ſéve, pour les mieux entretenir dans la belle forme qu'on leur a donnée.

TONDRE, v. act. (*Lainage*,) ce mot en manufacture de lainage, ſignifie couper avec de grands ciſeaux que l'on appelle *forces*, le poil ſuperflu & trop long qui ſe trouve ſur la ſuperficie des draps & autres étoffes de laines pour les rendre plus raſes & plus unies. On *tond* plus ou moins de fois les étoffes ſuivant leur fineſſe & qualité. *Savary.* (*D. J.*)

TONDRUC, ou TENDRAC, ſ. m. (*Hiſt. nat.*) animal quadrupede de l'île de Madagaſcar, qui eſt une eſpece de

porc-épic. Il eſt de la grandeur d'un chat ; il a le grouin, les yeux & les oreilles d'un cochon ; ſon dos eſt armé de pointes ; il n'a point de queue. Ses pattes ſont comme celles d'un lapin ; il ſe nourrit d'inſectes & d'eſcargots. La femelle multiplie prodigieuſement, elle produit juſqu'à vingt petits d'une portée. Cet animal ſe cache ſous terre, où il forme une eſpece de galerie ſinguliere ; d'abord elle s'enfonce perpendiculairement d'environ deux ou trois piés, enſuite elle va obliquement, enfin elle remonte juſque près de la ſurface de la terre ; là l'animal ſe loge, & il y demeure cinq ou ſix mois ſans prendre aucune nourriture, & ſans qu'au bout de ce temps il en ſoit plus maigre. Sa chair eſt un très-bon manger.

TONÉES, ( *Antiq. greq.* ) fêtes qui ſe célébroient à Argos, ſelon Athénée : elles conſiſtoient en ce que l'on portoit en grande pompe la ſtatue de Junon qui avoit été volée par les Tyrrhéniens, puis abandonnée ſur le rivage. La ſtatue étoit environnée de liens tendus, d'où la fête prit ſon nom, τείνω, en grec, ſignifie *tendre*. ( *D. J.* )

TONG, (*Luth.*) inſtrument de muſique des Siamois ; c'eſt une eſpece de bouteille de terre, qui au lieu de fond eſt garnie d'une peau attachée au goulot avec divers cordons : on tient le *tong* de la main gauche, & on le frappe de temps en temps du poing droit ; cet inſtrument ſert d'accompagnement à la voix. Quelques-uns appellent auſſi *clong* le *tong*. (*F. D. C.*)

TONG-CHU, ſ. m. ( *Hiſt. nat. botan. exot.*) arbre de la Chine dont on tire une liqueur qui approche du vernis. Quand on le voit de loin, diſent nos miſſionnaires, on le prend pour un vrai noyer, tant il lui eſt ſemblable, ſoit pour la forme & la couleur de l'écorce, ſoit par la largeur & la couleur des feuilles, ſoit par la figure & la diſpoſition des noix. Ces noix ne ſont pleines que d'une huile un peu épaiſſe, mêlée avec une pulpe huileuſe qu'on preſſure enſuite pour ne pas perdre la plus grande partie de la liqueur. Pour la mettre en œuvre on la fait cuire avec de la litharge, & l'on y mêle, ſi l'on veut, de la couleur ; ſouvent on l'applique ſans mélange ſur le bois qu'elle défend de la pluie. On l'applique auſſi ſans mélange ſur les carreaux qui forment le plancher d'une chambre ; ils deviennent luiſans ; & pourvu qu'on ait ſoin de les laver de temps en temps, ils conſervent leur luſtre. C'eſt ainſi que ſont faits les appartemens de l'empereur chinois & des grands de l'empire.

Mais ſi on veut faire un ouvrage achevé ; s'il s'agit, par exemple, d'orner une chambre, un cabinet, on couvre les colonnes & la boiſerie de filaſſe, de chaux, ou d'autres matieres ſemblables préparées en pâte. On laiſſe ſécher le tout juſqu'à un certain degré ; on mêle enſuite dans l'huile telle couleur que l'on veut ; & après l'avoir fait cuire à l'ordinaire, on l'applique avec des broſſes, ſuivant le deſſin qu'on s'eſt formé. On dore quelquefois les moulures, les ouvrages de ſculpture, & tout ce qui eſt relevé en boſſe ; mais ſans le ſecours de la dorure, l'éclat & le luſtre de ces ouvrages ne cedent guere à celui du vernis que les Chinois nomment *tſi*, parce qu'il découle du tſi-chu. *Voyez* TSI-CHU. ( *D. J.* )

TONG-EU, ſ. m. ( *Hiſt. nat.* ) ce mot ſignifie en chinois *tymbale de cuivre* ; on le donne à la Chine à une montagne ſituée dans la province de Quey-chew, qui fait un bruit conſidérable dans de certaines ſaiſons, ſur-tout à l'approche de la pluie.

TONG-HOA-FANG, ſ. m. ( *Hiſt. nat. Ornithol.* ) c'eſt le nom que les Chinois donnent à un petit oiſeau dont le bec eſt rouge, & dont le plumage eſt des couleurs les plus vives & les plus variées ; ſuivant les Chinois cet oiſeau eſt produit par la fleur appelée *tong-hoa*, à qui il reſſemble par ſes couleurs, & à laquelle l'oiſeau ne peut ſurvivre. Cette fleur croît, dit-on, dans la province de Se-chouen, mais on croit qu'elle eſt fabuleuſe, ainſi que l'oiſeau qu'elle produit.

TONGOUS, *ou* TONGURES, *ou* TOUNGUSES, ( *Géogr. mod.* ) peuples tartares ſoumis à l'empire ruſſien, & qui occupent à-préſent une grande partie de la Sibérie orientale. *Voyez* les détails qui concernent ces peuples au *mot* TARTARES. ( *D. J.* )

TONGRES, ( *Géogr. mod.* ) *Atuaticum Tongrorum*, ensuite *Tongri*, en flamand *Tongeren*, ville des Pays-Bas, dans l'évêché & à trois lieues au nord-ouest de Liege, au pays nommé *Hasbaye*, sur le Jecker. Elle a eu dès les premiers siecles un évêché qui fut ensuite transféré à Mastricht, & de là à Liege. *Tongres* avoit de la célébrité du temps de Jules-César, & étoit la capitale d'un grand pays. Guichardin la donne pour la premiere des villes de France & de l'Allemagne qui ait été convertie au christianisme; mais Attila la ruina dans ses incursions; elle n'a fait que languir depuis; & pour comble de maux, les François la démantelerent en 1673. *Long.* 23. 4. *latit.* 50. 54. (*D. J.*)

TONG-TSAO, s. m. (*Hist. nat. Botan. exot.*) arbrisseau de la Chine qui s'éleve à la hauteur de quatre ou cinq piés. Ses feuilles ressemblent à celles du ricin, ou *palma Christi*. Le milieu de son tronc est rempli d'une moëlle blanche légere, moins serrée que la chair du melon, & moins spongieuse que la moëlle du sureau. On cuit cette moëlle, & l'on en fait un rob qui est doux, agréable, & qu'on mêle avec des fruits pour en relever le goût.

La tige du *tong-tsao* est divisée comme le bambou, par divers nœuds qui naissent entre deux des tuyaux de la longueur d'un pié. Ces tuyaux contiennent aussi de la moëlle dont on fait le même usage que de celle du tronc. (*D. J.*)

TONGUE, s. f. (*Hist. nat. Botan.*) plante de l'île de Madagascar; sa racine est fort amere, sa fleur ressemble à celle du jasmin: on la regarde comme un excellent contre-poison.

TONIES, s. f. pl. (*Marine*,) sortes de bateaux des Indes, qu'on attache deux-à-deux avec des roseaux, ou des écorces d'arbres, afin qu'ils s'entresoutiennent, & auxquels on met une petite voile. On appele cet assemblage *catapanel*.

TONIQUE, *mouvement tonique* dans *l'œconomie animale*, action dans laquelle les muscles d'une partie, tant les antagonistes que les congeneres, agissent tous pour vaincre une puissance qui produit ou doit produire son effet dans une direction commune à celle de tous ces muscles en action. *Voyez* ANTAGONISTE & CONGENERE.

On croit communément que c'est l'action *tonique* des muscles, lorsqu'ils agissent tous ensemble, qui nous retient dans une situation droite; ce qui nous empêche de tomber en-devant, en-arriere & sur les côtés.

On tombe en-devant en pliant les jambes vers les piés, & l'épine vers les genoux; ainsi il n'y a pour lors que les extenseurs du pié qui puissent empêcher la cuisse & le pié de faire des angles, & non pas les fléchisseurs qui contribueroient plutôt à faire tomber; c'est pourquoi ils demeurent sans action.

On tombe en arriere lorsqu'on étend trop le pié; lorsque la cuisse se plie en-dedans; ainsi il n'y doit y avoir que les extenseurs qui redressent les genoux.

L'action des muscles extenseurs opposés empêche de tomber sur les côtés; d'où il est facile de voir que ce n'est point par l'action de tous ces muscles antagonistes que nous nous tenons debout, mais seulement par celle des extenseurs & de quelques fléchisseurs, pendant que quelques-uns de ceux qui fléchissent les genoux demeurent en repos & sans action. *Voyez* FLÉCHISSEUR & EXTENSEUR.

TONIQUE, adj. ( *Thérapeutique.* ) du mot grec τονικός, ou τονωτικός, nom que les anciens donnoient aux remedes fortifians appliqués extérieurement, & qui est devenu très-familier aux modernes, & sur-tout aux solidistes, pour exprimer plus généralement un remede quelconque, soit intérieur soit extérieur, qui est capable de fortifier; c'est-à-dire de maintenir, de rétablir ou d'augmenter le ton ou tension naturelle, soit du sistême général des solides, soit de quelque organe en particulier.

Cet effet peut convenir proprement à deux especes de remedes; savoir aux astringens, c'est-à-dire à cette classe de remedes qui resserrent évidemment, & par conséquent fortifient le tissu des solides par l'effet très-caché d'une qualité très-manifeste, savoir *l'austérité* ou *l'acerbité*, & à une classe bien différente de

remede, qui ne fait sur les solides qu'une impression beaucoup plus passagere, qui les stimule, qui les excite, qui augmente leur mouvement, & par conséquent leur force. L'effet des premiers est de procurer une espece de force morte, mais constante, mais inhérente; l'effet des seconds, c'est de déterminer une force véritablement vitale, de produire de l'activité, du mouvement; & cette propriété se trouve dans tous les remedes qu'on a appelés aussi *cordiaux*, *échauffans*, *nervins*, *excitans*, *restaurans*, &c. & c'est précisément à ce dernier genre qu'est donné le nom de *tonique* dans le langage le plus reçu aujourd'hui.

De quelque maniere que ces remedes produisent leurs actions (objet sur lequel on n'a absolument que des connoissances très-vagues, ou des théories fort arbitraires), leur effet sensible sur toute la machine est d'augmenter le mouvement progressif du sang, les forces vitales, les forces musculaires & la chaleur animale; & sur quelques organes particuliers d'en réveiller le jeu, ou d'augmenter, pour ainsi dire, leur vie particuliere en y établissant un nouveau degré de tension & de vibratilité.

Ces remedes, considérés par leurs effets généraux & primitifs, sont désignés par tous les noms que nous avons rapportés plus haut; mais lorsqu'on les considere par quelque effet secondaire & plus particulier, ils prennent différens noms; celui d'*alexipharmaque*, comme résistant à de prétendus effets mortifians, au froid mortel des venins, suivant la doctrine des anciens, *voyez* ALEXIPHARMAQUE, *sudorifiques*, comme excitant la sueur, excrétion qui est une suite commune de la chaleur augmentée; *stomachiques*, comme rétablissant le ton naturel de l'estomac, *&c. Voyez* STOMACHIQUE.

Les différentes classes des remedes *toniques* cordiaux, nervins, *&c.* qui parmi les différens effets propres à ces remedes, produisent éminemment l'augmentation de chaleur, sont exposés à *l'article* ÉCHAUFFANT, *voyez cet article*; on peut y joindre encore deux autres especes de substance végétale; savoir les amers purs & les amers aromatiques; en observant néanmoins que leur effet est plus lent, mais par cela même plus durable, & que de tous les effets généraux des *toniques*, c'est l'augmentation de chaleur qu'ils produisent le moins. On peut joindre encore ici certains spécifiques connus dans l'art sous le nom d'*antispasmodiques* & d'*hystériques*. *Voyez* SPASME & HYSTÉRIQUE. (*b*)

TONIQUE, *en Musique*, est le nom de la corde principale sur laquelle le ton est établi. Tous les airs finissent communément par cette note, sur-tout à la basse. On peut composer dans les deux modes sur la même *tonique*; enfin tous les musiciens reconnoissent cette propriété dans la *tonique*, que l'accord parfait n'appartient qu'à elle seule.

Par la méthode des transpositions, la *tonique* porte toujours le nom d'*ut* au mode majeur, & de *la* au mode mineur. *Voyez* TON, MODE, TRANSPOSITIONS, SOLFIER, GAMME, CLÉS TRANSPOSÉES, *&c.*

*Tonique* est aussi le nom que donne Aristoxène à l'une des trois especes du genre chromatique, dont il explique les divisions, & qui est le chromatique ordinaire des Grecs, procédant par deux semi-tons consécutifs, puis une tierce mineure. (*S*)

TONLIEU, s. m. (*Gram. & Jurisprud.*) a été ainsi appelé du latin *telonium*, qui, dans sa signification primitive, veut dire un bureau où l'on paye quelque tribut public; mais par un usage assez ordinaire, il est arrivé que l'on a donné au tribut même le nom du bureau où il se payoit; de sorte que l'on a aussi appelé du latin *telonium*, & en françois *tonlieu*, ou droit de *tonlieu*, & par corruption *tonnelieu*, *thoneu*, *thonnieu* ou *toulieu*, deux sortes de droits qui se payent au roi ou autre seigneur du lieu.

La premiere, qu'on appelle aussi en quelques lieux *droits de plaçage*, est pour la permission de vendre des marchandises & denrées dans quelque foire ou marché.

L'autre est une espece de droit d'entrée & de sortie, pour la permission que le souverain, ou ceux qui sont à ses droits, donnent

donnent de faire entrer dans un pays des marchandises qui viennent d'un autre pays, lequel est étranger ou réputé tel à l'égard de celui où l'on veut les faire entrer, ou bien pour faire sortir ces marchandises du pays & les faire passer dans un autre qui est pareillement étranger ou réputé tel, soit que ces marchandises entrent ou sortent par mer, ou qu'elles soient transportées par terre.

On percevoit autrefois à Paris & à Orléans des droits de *tonlieu* dans les marchés, & il est parlé de ce droit dans les coutumes de Bourbonnois, Châlons, Artois, Boulenois, Saint-Omer, Hainault.

Les anciens comtes de Flandre jouissoient du droit de *tonlieu*, lequel faisoit partie des droits de hauteur, c'est-à-dire, des droits régaliens auxquels ils étoient subrogés. M. Galand, en ses *mém. de Navarre & de Flandre*, dit que ce droit se paye pour le poids, passage, péage & douane de toutes sortes de marchandises, denrées, vins & autres choses généralement quelconques apportées dans la ville & qui y sont transportées en quelque maniere que ce soit.

La perception de ce grand *tonlieu* de Flandre fut par succession de temps établie à Graveline, où on le nomma d'abord le *tonlieu anglois*, parce qu'il se percevoit principalement sur les marchandises venant d'Angleterre; on l'appela depuis le *tonlieu de Graveline*.

Le commerce de la Flandre ayant depuis passé à Bruges, on y transféra le *tonlieu* de Graveline, & ensuite de Bruges à Saint-Omer, après quoi il fut remis à Graveline.

Il fut dans la suite établi d'autres bureaux à Dunkerque, Ostende & ailleurs.

Les archiducs Albert & Isabelle le faisoient aussi percevoir dans la Zéélande, où on l'appeloit le *tonlieu de mer*, parce que les marchandises ne pouvoient arriver que par mer dans les îles qui composent la Zéélande; mais ce *tonlieu* de Zéélande fut cédé aux Hollandois par le traité de 1664. *Voyez* le *gloss.* de M. de Lauriere au *mot* TONLIEU. (*A*)

TONNAGE *ou* TOLLAGE, subst. m. (*Jurisprud.*) étoit un impôt que quelques particuliers levoient indûment sur les Doriers, qui, par ordre du roi, ramassoient l'or de paillole dans quelques rivieres & montagnes du Languedoc; il en est parlé dans un mandement adressé aux maîtres des monnoies pour empêcher ces vexations. *Voyez* Constant, *p.* 64. (*A*)

TONNAGE & PONDAGE, (*Hist. mod. d'Anglet.*) impôt qui est mis sur chaque tonneau de toutes les marchandises qui entrent dans le royaume & qui en sortent. Cet impôt est d'un schelling par livre sterling. Le parlement accorde ordinairement au roi le produit de cette imposition sur l'entrée & sur la sortie des marchandises, pour le mettre en état de bien garder la mer & de protéger le commerce. Charles I voulut, après la mort du roi Jacques, lever ce droit, sans l'autorité d'un acte du parlement; cette prétention nouvelle fut le sujet d'une des plus grandes brouilleries qui éclaterent dans la suite entre le parlement & ce monarque; & l'on sait combien elles lui furent funestes. (*D. J.*)

TONNAY-BOUTONNE, (*Géograp. mod.*) petite ville, ou plutôt bourg de France, en Saintonge, au diocese de Saintes, sur la petite riviere de Boutonne, à trois lieues de Saint-Jean-d'Angeli, & à pareille distance de Tonnay-Charente. *Long.* 16. 52. *latit.* 45. 54. (*D. J.*)

TONNAY-CHARENTE, (*Géog. mod.*) en latin du moyen âge, *Talniacum*, *Tauniacum*; ville de France, en Saintonge, au diocese de Saintes, sur la Charente, à une lieue au-dessous de Rochefort, & à six de Saint-Jean-d'Angeli. Elle est assez ancienne, a titre de principauté, un château, & une abbaye d'hommes de l'ordre de saint Benoît. Son port est passablement bon. *Long.* 16. 42. *latit.* 50. 5. (*D. J.*)

TONNANT, (*Mythol.*) épithete que les poëtes donnent assez souvent à Jupiter, comme au dieu qui étoit maître du tonnerre. Jupiter *tonnant* avoit un temple à Rome. (*D. J.*)

TONNE, s. f. (*Conchyliol.*) en latin *dolium*, *concha globosa*, *conca sphaerica*, ou *concha ampullacea*, à cause qu'elle a la

forme d'une bouteille. Voici fes caracteres. C'eft un genre de coquille univalve, ronde en forme de tonneau, dont l'ouverture eft très-large, fouvent avec des dents, quelquefois fans dents. Son fommet eft peu garni de boutons, & aplati. Son fût eft ridé, ou uni.

Rumphius a confondu la famille des *tonnes* fphériques avec celle des cafques, qui font de vrais *murex*, en appelant les *tonnes*, *caffides leves*.

Une forme ronde enflée dans fon milieu, & la tête peu garnie de tubercules avec une bouche très-évafée, marquent le caractere générique de ces teftacés.

Pour mettre de l'ordre dans ce difcours, on peut établir, avec M. Dargenville, cinq claffes de tonnes, 1°. celle des tonnes rondes & umbiliquées; 2°. celle des tonnes oblongues & rayées; 3°. celle des tonnes oblongues, garnies de côtes & de boutons; 4°. les tonnes dont la queue eft alongée & faite en croiffant; 5°. les tonnes en gondole.

Dans la premiere claffe des tonnes rondes & umbiliquées, on compte, 1°. la tonne blanche, mince & ftriée; 2°. la tonne cannelée, entourée de petites cordelettes jaunes; 3°. la même à petites cordelettes tachetées; 4°. la perdrix réguliérement ftriée & marquetéee; 5°. la tonne épaiffe, blanche, toute fillonnée, & la bouche dentée; 6°. celle qui eft ftriée & tachetée, avec la columelle ridée.

Dans la claffe des tonnes oblongues & unies, on met les efpeces fuivantes: 1°. la tonne jaune fans mamelon; 2°. la blanche avec un mamelon; 3°. la couronne d'Ethiopie, qui eft une tonne fauve, couronnée, avec un mamelon; 4°. la même oblongue fans mamelon; 5°. la tonne bariolée avec un mamelon applati; 6°. la tonne pyramidale, creufée dans fes étages, & barriolée.

Dans la troifieme claffe, compofée des tonnes oblongues, garnies de côtes & de boutons, on diftingue, 1°. la harpe empennée, à treize côtes couleur de rofe; 2°. la même barriolée à onze côtes; 3°. la même nommée la *noble-harpe*, à caufe de fa belle figure; elle eft de couleur brune, bariolée de blanc; 4°. la même, jaunâtre, à ftries profondes; 5°. la même, rougeâtre, à quatorze côtes étroites & rouges; 6°. la conque perfique, autrement dite la *pourpre de Panama*, changée de mamelons. Quand elle eft polie, elle paroît toute différente, en ce qu'elle devient toute liffe, & ceinte de petites lignes blanches; 7°. la mûre, en anglois *the mullberry-fhell*; 8°. la même à ftries, remarquable par fes taches brunes & blanches.

Dans la quatrieme claffe des tonnes, dont la queue eft alongée & faite en croiffant, nous avons pour efpeces principales; 1°. la figue dont la tête eft entiérement applatie; 2°. le radix de couleur violette; 3°. la tonne ftriée couleur de citron; 4°. la même, jaune, épaiffe, à ftries & boutons rangés réguliérement; 5°. la même, mais de couleur blanche.

Dans la cinquieme claffe, qui font les tonnes en forme de gondole, on recherche dans les cabinets des curieux les unes ou les autres des efpeces fuivantes: 1°. la noix de mer, qui eft une groffe gondole épaiffe & d'un gris cendré; 2°. la gondole oblongue & verdâtre; 3°. la même, rougeâtre; 4°. la papyracée, de couleur blanche; 5°. la citronnée, à quatre fafces fauves; 6°. la fauve rayée de lignes fines comme des cheveux; 7°. la groffe gondole blanche, ombiliquée des deux côtés.

Dans le nombre de toutes ces efpeces, on diftingue beaucoup les fuivantes, furtout la conque perfique, que bien de gens rangent parmi les porcelaines. Rondelet la place avec les buccins, & la nomme *echinophora*; mais la figure extérieure s'établit naturellement dans le genre des tonnes fphériques. Il eft furprenant qu'Aldrovandus, ignorant dans quelle claffe de coquille il pouvoit la ranger, ait pris le parti de la mettre à la fin de fon livre, comme une coquille unique.

La couronne d'Ethiopie eft encore une efpece fort finguliere par fa couronne formée de pointes, & par la couleur fauve qui lui eft prefque toujours affectée.

La harpe, qu'on appelle communément

la *cassandre*, sans trop savoir d'où vient ce nom, est une des belles especes de tonne ; & d'ailleurs très-variée dans ses couleurs. On estime sur-tout la noble-harpe quand elle est à côtes bariolées de noir sur un fond café.

Les tonnes qu'on appelle la *figue*, & le *radis*, sont remarquables par leur figure alongée, en queue recourbée, & par leurs couleurs qui imitent le naturel.

Enfin la conque sphérique fasciée de couleur bleue, jaune en-dedans, & qu'on appelle *le cordon-bleu*, est très-rare. Elle se trouve quelquefois brune & striée. Les sauvages de l'Amérique la montent sur un pié de bois travaillé suivant leur goût, & en font un de leurs dieux, appelé *Manitou*.

Il est temps de parler du coquillage. Rien n'est si simple que l'intérieur de l'animal qui habite la tonne. La partie depuis la tête jusqu'à la fraise, forme une masse de cinq sacs sphériques, remplis d'une humeur blanchâtre, ou rougeâtre, tout est lié par de petits boyaux, dont le plus long & le plus gros se termine à la queue ; une fraise dentelée est au milieu de ce long boyau.

Souvent la coquille de la tonne est mince comme celle des gondoles : cependant il y en a d'épaisses, comme celle de la conque persique, & autres ; mais l'animal est toujours le même que celui de cette conque & du buccin ; il ne differe que par sa figure extérieure, dont l'ouverture est ordinairement plus grande du double de sa largeur. La levre droite est mince & tranchante, souvent avec un repli déchiqueté qui va jusqu'en bas. Son bourrelet en-dedans est garni d'une vingtaine de petites dents ; la levre gauche au contraire est arrondie, & n'a que quatre dents. Sa tête qui est assez large, a deux cornes fort courtes de figure triangulaire, dont les yeux sont placés sur leur côté extérieur, à-peu-près vers le milieu de la tête. Il sort de sa bouche une trompe percée, & garnie de dents qui servent à l'animal à sucer la chair des autres coquillages. La membrane qui tapisse les parois de sa coquille, paroît à l'extrémité, & se replie pour former un tuyau qui passe entre les deux cornes, & qui lui sert à respirer & à se vider. Son pié se forme en ellipse, & sort si considérablement, qu'il couvre la coquille.

La tonne fluviatile se trouve dans la Marne ; sa coquille est fort mince. Il y en a de grises, de noires & de verdies par le limon de l'eau. L'animal de cette coquille, au moyen de sa couche baveuse terminée par un opercule, se montre quelquefois à la vue. Il sort alors de cette couche un long cou avec une tête où sont deux cornes fort courtes, & deux points noirs qui sont ses yeux ; sa bouche est fort large. On ne trouve point de tonnes terrestres vivantes. *Hist. nat. éclaircie.* (*D.J.*)

TONNE, s. f. (*Mesure de continence.*) grand vaisseau ou futaille de bois, de forme ronde & longue, ayant deux fonds, & qui est reliée avec des cercles ou cerceaux. La tonne a du rapport au muid pour sa figure ; mais elle est plus grande, plus enflée par le milieu, & va plus en diminuant par les bouts. On se sert de la tonne à mettre diverses especes de marchandises, pour les pouvoir envoyer & voiturer plus facilement, comme sucre, cassonnade, pelleteries, chapeaux, *&c. Savary.* (*D. J.*)

TONNE D'OR, (*Commerce.*) en Hollande on nomme une *tonne d'or* la somme de cent mille florins, ce qui fait un peu plus de deux cens mille livres argent de France. En Allemagne une *tonne d'or* est de cent mille thalers ou écus d'empire, ce qui fait environ trois cens soixante & quinze mille livres de notre monnoie.

TONNE, se dit, *dans l'Artillerie*, d'un grand vaisseau de bois propre à renfermer des munitions.

Il y a des tonnes à meche qui en contiennent 3000 pesant, poids de marc ; des tonnes à sacs à terre qui contiennent 500 livres de salpêtre. Saint-Remy, *Mém. d'Artillerie.* (*Q*)

TONNE, (*Marine.*) grosse bouée faite en forme de barril. *Voy.* BOUÉE.

TONNES, (*Marine.*) ce sont des barrils défoncés par le gros bout, dont on se sert pour couvrir la tête des mâts, quand ces mâts sont dégarnis : on les couvre aussi de prélarts. *Voyez* PRÉLARTS.

TONNEAU, f. m. (*Commerce.*) fignifie en général toutes fortes de vaiffeaux ou futailles de bois, ronds, à deux fonds, & reliés de cercles fervant à mettre diverfes fortes de marchandifes, comme vin, eau-de-vie, huile, miel, pruneaux, *&c.*

*Tonneau* fe dit auffi d'une certaine mefure de liqueurs. A Bordeaux & à Bayonne le tonneau eft compofé de quatre bariques qui font trois muids de Paris. Le muid de Paris eft de 36 feptiers, chaque feptier de 8 pintes, ce qui monte à 288 pintes; fur ce pié le tonneau de Bordeaux doit être de 864 pintes, & celui d'Orléans de 576 pintes, parce qu'il ne contient qu'environ 2 muids de Paris. *Voyez* MUID.

Le tonneau d'Amfterdam contient 6 aems ou ams, l'aem 4 ankers, l'anker 2 ftekans, le ftekan 16 mingles, & le mingle 2 pintes de Paris; ce qui revient pour chaque tonneau à 1600 pintes.

Le tonneau d'Angleterre eft de 252 gallons, chaque gallon de 4 pintes de Paris; ce qui fait 1008 pintes de Paris. *Voyez* GALLON.

*Tonneau* eft encore une mefure ou une quantité de grains, qui contient ou qui pefe plus ou moins, fuivant les lieux où elle eft en ufage.

A Nantes le tonneau de grains contient 17 feptiers de 16 boiffeaux chacun, & pefe 2200 à 2500 livres. Il faut 3 tonneaux de Nantes pour faire 28 feptiers de Paris.

A Marans & à la Rochelle il contient 42 boiffeaux, & fon poids eft de deux pour cent moins que celui de Nantes.

A Breft il contient 20 boiffeaux, chaque boiffeau pefant près de 112 livres; ainfi le tonneau de Breft qui fait 10 feptiers de Paris peut pefer environ 2240 livres.

A Port-Louis & à Hennebon il pefe 2950 livres; à Rennes & à Saint-Malo 2400 livres; à Saint-Brieux 2600; à Aire, Quimpercorentin, & Quimperlay fon poids n'eft que de 1200.

Il y a encore quelques villes de France & de pays étrangers qui réduifent leurs mefures pour les grains au tonneau, entre autres Beauvais & Copenhague. Le tonneau de Beauvais eft prefque égal au muid de Paris, qu'il n'excede que d'une mine; mais il faut 40 tonneaux ou tonnes de Copenhague pour faire 19 feptiers de Paris.

Les tonneaux de toutes ces villes réduits à la méfure d'Amfterdam contiennent, les uns 13 muddes, comme ceux de Marans, de la Rochelle, de Nantes, & de Quimpercorentin; d'autres 13 muddes & demi, tels que ceux de Breft & de Morlaix. Les tonneaux de Rennes & de Saint-Malo contiennent 14 muddes d'Amfterdam, celui de Saint-Brieux 15 muddes & demi, celui d'Hennebon & de Port-Louis 17 muddes. *Voyez* MUDDE, *Diction. de Commerce.*

TONNEAU eft auffi un *terme de Commerce de mer*. Le tonneau de mer eft eftimé pefer 2000 livres ou 20 quintaux de 100 liv. chacun; le prix du fret ou voiture des marchandifes qui fe chargent dans un vaiffeau fe reglent fur le pié du quintal ou fur le pié du tonneau de mer; ainfi l'on dit charger au quintal ou charger au tonneau; on donne ordinairement dans le fond-de-cale qui eft le lieu de la charge d'un vaiffeau, 42 piés cubes pour chaque tonneau.

Quoique le tonneau de mer foit eftimé pefer 2000 livres, cependant l'évaluation ne laiffe pas de s'en faire pour le prix du fret en deux manieres, ou par rapport au poids des marchandifes, ou par rapport à l'encombrement ou encombrence, comme on dit à Bordeaux, qu'elles peuvent caufer dans le fond-de-cale, c'eft-à-dire de la place qu'elles peuvent y occuper à caufe de leur volume : ainfi l'on évalue ces marchandifes fur un certain pié, par exemple, quatre bariques de vin font prifes pour un tonneau; vingt boiffeaux de chataignes, de blé, de fêves, de graine de lin, de noix, *&c.* paffent auffi pour un tonneau. Cinq balles de plume ou de pelleterie, pefant chacune un quintal, huit balles de papier, pefant chacune cent livres, ne font qu'un tonneau. Trois balles de chanvre pefant chacune deux quintaux, font le tonneau. Vingt quintaux de tabac font eftimés faire le tonneau

quant au poids ; mais quant à l'encombrement, il faut cent cinquante rouleaux de tabac pour faire le *tonneau. Diction. de Commerce.*

TONNEAU DE PERMISSION, (*Comm.*) on nomme ainsi en Espagne la quantité de tonneaux de marchandises que le conseil des Indes & le consulat de Seville jugent à propos d'envoyer en Amérique par les gallions & par la flotte.

Le nombre de ces tonneaux se regle ordinairement sur les avis que les ministres d'Espagne reçoivent des vice-rois du Mexique & du Pérou, de la nécessité que ces pays peuvent avoir de plus ou moins de marchandises ; en sorte qu'il y a des flottes qui n'ont permission que pour deux mille tonneaux, & d'autres en ont jusqu'à cinq ou six mille ; on jauge même les vaisseaux marchands pour remplir la quantité de *tonneaux de permission*, ce qui fait qu'en certaines années il y a plus de vaisseaux marchands qu'en d'autres : le nombre des vaisseaux de guerre qui leur sert d'escorte est toujours le même. *Dictionnaire.*

TONNEAU ; on nomme à Paris un tonneau de pierre de saint Leu ou d'autre pierre tendre, la quantité de quatorze piés cubes : chaque tonneau se divise en deux muids de sept piés cubes chacun. *Id. ibid.*

TONNEAU, se dit encore de la marchandise, soit solide, soit liquide, renfermée dans un tonneau : un tonneau de vin, un tonneau d'huile, un tonneau de sardines, *&c.*

TONNEAU, *en terme d'Argenteur*, est un barril défoncé, sur lequel on pose la chaudiere afin qu'elle soit plus à portée de l'ouvrier.

TONNEAU *de pierre*, s. m. (*Archit.*) c'est la quantité de quatorze piés cubes, qui sert de mesure pour la pierre de saint Leu, & qui peut peser environ un millier ou dix quintaux : ce qui fait la moitié d'un tonneau de la cargaison d'un vaisseau. Lorsqu'une riviere a sept ou huit piés d'eau, la navée d'un grand bateau peut porter 400 à 450 *tonneaux de pierre.*

TONNEAU *des Danaïdes*, (*Mythol.*) nom consacré à ce fatal tonneau :

*Des sanguinaires Euménides ;*
*Châtiment à jamais nouveau :*
*Ces sœurs en vain tentent sans cesse*
*D'emplir la tonne vengeresse ;*
*Mégère rit de leurs travaux ;*
*Rien n'en peut combler la mesure ;*
*Et par l'une & l'autre ouverture,*
*L'onde entre & fuit à flots égaux.*

Si M. de la Mothe n'eut publié que des morceaux de cette beauté, on n'auroit pu lui refuser le nom d'un de nos premiers poëtes lyriques.

Ce qui a fait imaginer ce châtiment fabuleux, disent nos mythologues modernes, c'est que les Danaïdes communiquerent aux Argiens l'invention des puits, qu'elles avoient apportée d'Egypte où les eaux étoient rares ; si on l'aime mieux, c'est l'invention des pompes ; & comme on tiroit continuellement de l'eau par le moyen de ces pompes, pour les usages des cinquante filles de Danaüs, ceux qui étoient employés à ce pénible travail, dirent peut-être, que ces princesses étoient condamnées à remplir un vaisseau percé, pour consommer tant d'eau. En un mot, ce châtiment fabuleux doit vraisemblablement son origine à quelque fait historique de cette nature. (*D. J.*)

TONNÉES, s. f. pl. (*Mytholog.*) fêtes qui se célébroient à Argos, selon Athénée. Elles consistoient en ce qu'on rapportoit en grande pompe la statue de Junon, en mémoire de ce qu'on l'avoit recouvrée sur les Tyrréniens, qui après l'avoir enlevée, l'avoient abandonnée sur le rivage. La statue dans cette solennité, étoit environnée & comme garrotée de liens bien tendus, qu'on nommoit en grec τόνος du verbe τείνω, *tendre*, d'où cette fête a pris sa dénomination.

TONNEINS, (*Géogr. mod.*) petite ville de France, dans l'Agénois, au diocese d'Agen, à une lieue de l'embouchure du Lot, dans la Garonne.

TONNELAGE, s. m. (*Commerce.*) Les marchandises de tonnelage, sont les marchandises liquides qui s'entonnent dans des pipes, bariques, & autres telles futailles, comme les vins, les eaux-de-vie,

les huiles, &c. ou qu'on encaisse dans les tonnes, tonneaux, ou autres caisses faites de douves, comme les sucres, les drogues, &c. (*D. J.*)

TONNELET, s. m. *terme de Modes*, c'est la partie inférieure d'un habit à la romaine, qui contient les lambrequins, ou pour m'expliquer plus clairement, ce sont 4, 6, 8 ou 12 lambrequins, à la maniere des anciens Romains : on s'en servoit dans les ballets, les opéras, & dans de certaines tragédies & comédies. Le *tonnelet* étoit de toile d'argent, couvert de dix grandes bandes de broderie d'or, & les manches de cet habit finissoient en campane. Ce mot s'est dit aussi dans les carousels d'un bas de soie ou pourpoint plissé, enflé, & tourné en rond, avec un bas d'attache qui alloit jusque sous l'habit de fête. (*D. J.*)

TONNELIER, artisan qui fait, relie & vend des tonneaux, c'est-à-dire toutes sortes de vaisseaux de bois, reliés de cerceaux avec de l'osier, & propres à contenir des liqueurs ou marchandises; tels sont les tonnes, cuves, cuviers, muids, futailles, barrils, &c. Les *tonneliers* montent aussi & relient aussi toutes sortes de cuves & autres vaisseaux reliés de cerceaux de fer. Ce sont encore eux qui descendent les vins, cidres, bierres, &c. dans les caves des bourgeois & des marchands de vin. Enfin il n'y a qu'eux qui aient droit de décharger sur les ports les vins qui arrivent par eau, & de les sortir des bateaux.

Les *tonneliers* forment à Paris une communauté nombreuse, & prennent la qualité de *maîtres tonneliers déchargeurs de vins*.

Leurs statuts sont fort anciens, & leur furent donnés sous le regne de Charles VII. Charles VIII les augmenta, & François I les confirma en 1538.

Ces statuts furent augmentés & dressés de nouveau en vingt & un articles, & confirmés en 1566 par Charles IX; on en ajouta deux autres sous Henri III, qui furent enregistrés au parlement, en 1577.

Henri IV en 1599, Louis XIII en 1637, & Louis XIV en 1651, leur donnerent aussi des lettres de confirmation, qui furent enregistrées au parlement, au châtelet, & à l'hôtel-de-ville.

Suivant ces statuts, la communauté doit être régie par quatre jurés, dont on en élit deux tous les ans; ce sont eux qui font les visites, enregistrent les brevets, donnent le chef-d'œuvre, & reçoivent les maîtres.

L'apprentissage est de six ans, après lequel l'aspirant doit faire chef-d'œuvre, pour être admis à la maîtrise.

Les *tonneliers* ne peuvent entreprendre aucun ouvrage de tonnellerie chez les bourgeois, que ce ne soit pour mettre le vin de leur crû.

Il n'y a que les tonneliers qui aient le droit de fabriquer & de louer des cuves à baigner, ou des cuviers à faire la lessive.

Les compagnons ne peuvent entrer chez aucun maître, qu'ils n'aient fini leur temps chez l'ancien maître.

Il est défendu aux *tonneliers* de faire aucune futaille qu'elle ne soit de la jauge prescrite par l'ordonnance, suivant la qualité de la piece.

Les matieres que les *tonneliers* emploient dans les ouvrages de leur métier, sont des planches de chêne & de sapin pour les grandes cuves & les cuviers; le mairrain pour les futailles; les cerceaux, qui sont ordinairement de châtaignier, de fresne, ou de bouleau; & enfin l'osier pour lier & arrêter les cerceaux.

Les outils dont se servent les tonneliers sont la jabloire, les planes plates, courbes & rondes; la bondonniere, le compas, la doloire, le barroir, le tiretoir, le maillet, la colombe, le chevalet, l'essette, le tranchet, le sergent ou le chien, la chienne, la serpe, le paroir, l'utinet, le bastissoir, la scie ordinaire, la scie à main, le rabot, le clouet, le compas ordinaire, & le barril à scier. Ils ont aussi le hacquet, le moulinet, & deux sortes de poulains pour descendre les vins en cave. *Voyez* tous ces différents instruments, chacun à leurs *articles*.

Voici la maniere dont les *tonneliers* s'y prennent pour monter une futaille neuve. Quand leurs douves sont préparées, ils prennent le bâtissoir, y posent une douve

en dedans qu'ils y assujettissent, en les serrant l'un & l'autre avec un compas ordinaire; ensuite ils placent toutes les douves les unes après les autres, jusqu'à ce qu'ils aient garni tout le tour du bâtissoir; cela fait, ils passent un cerceau qu'ils font glisser depuis le haut jusqu'en-bas des douves; & si les douves ont trop de peine à se joindre par en-bas, ils font un feu de copeau par terre, en-dedans du tonneau, ce qui resserre le dedans des douves, & les dispose à se rapprocher; dans cet état on glisse un cerceau jusqu'en-bas, pour contenir les douves & les empêcher de se désassembler; ensuite on en fait passer un autre plus serré, afin de les approcher de plus en plus, jusqu'à ce qu'il n'y ait plus aucun jour entre les douves; cela fait, on fait entrer sur les douves une plus grande quantité de cerceaux, pour assujettir entiérement la futaille, après quoi on fait avec la bondonnoire le trou destiné à recevoir le bondon. La futaille ainsi montée, on plane & on pare avec les planes courbes & rondes, & avec le paroir, le dedans des douves, & on égalise des deux côtés les bords de ces douves avec l'effette: cela fait, on forme avec la jabloire une rainure appelée *jable*, dans laquelle doivent entrer les pieces du fond: lorsque le jable est formé, on prend le compas de bois que l'on ouvre de six points, c'est-à-dire d'une ouverture qui, répétée six fois, équivaudroit à la circonférence de l'ouverture du tonneau, à l'endroit du jable. Cette opération faite, on arrange les unes auprès des autres les douves destinées à faire le fond, & fixant une des pointes du compas à-peu-près au milieu, on trace un cercle avec l'autre pointe: cette ligne que trace le compas, marque la forme que doivent avoir ces douves: pour lors on les dégrossit avec la serpe, c'est-à-dire on ôte le bois superflu; mais comme il faut que les pieces du fond entrent dans le jable de plus d'une ligne, on diminue avec la plane le bord des douves du fond qui doit entrer dans le jable; dans cet état, on met le fond au tonneau, en commençant par une des plus petites douves, & continuant de suite jusqu'à la derniere; ensuite pour unir & arranger bien ces douves les unes auprès des autres, on frappe dessus avec l'utinet: cela fait, on acheve de garnir le tonneau de tous les cerceaux qu'il doit avoir. Il faut remarquer par rapport aux cerceaux, le premier qu'on place est le plus proche du bondon: on l'appele *le premier en bouge*: ensuite on met le collet & le sous-collet, qui sont les troisieme & quatrieme cerceaux, à compter depuis le le peigne en allant vers le bondon: après cela, on met les cerceaux intermédiaires entre les collets & le premier en bouge: on place après cela le sommier immédiatement sur le jable, & on finit par celui qui est sur le peigne, qui se nomme le *talus*. Dans cet état, le tonneau est parfait, & il ne s'agit plus que d'y appliquer la barre en travers des douves des fonds: pour cet effet, on perce avec le barroir des trous pour placer les chevilles qui doivent retenir la barre: on pose la barre, & on enfonce par-dessus, avec un maillet, des chevilles de bois dans les trous.

Outre les futailles, tonneaux, muids, quarteaux, barrils, & autres pieces de tonnellerie à deux fonds, les *tonneliers* fabriquent aussi des cuves, cuviers, tinettes, bacquets, *&c.* qui n'ont qu'un fond; mais comme la fabrique en est à-peu-près la même, nous ne détaillerons pas ici la maniere de construire ces différentes sortes d'ouvrages.

TONNELIER, (*Marine*,) c'est sur un vaisseau, celui qui a soin des futailles, qui les rabat, & qui fait les chargements nécessaires.

TONNELIER, (*Verrerie*,) c'est une partie du fourneau. *Voyez* VERRERIE.

TONNELLE, s. f. (*Jardin.*) vieux mot encore en usage parmi le vulgaire, pour désigner un berceau, ou un cabinet de verdure: Jean Martin s'est servi de ce terme pour signifier un berceau en plein ceintre: c'est de ce mot qui a été fait, selon les apparences, celui de *tonnellerie*, ou portique de halle. (*D. J.*)

TONNELLE, s. f. *terme de Chasse*, sorte de filet pour prendre les perdrix & autres oiseaux: on ne lui donne que quinze piés de longueur, & environ dix-huit

pouces de largeur, ou d'ouverture par l'entrée. (*D. J.*)

TONNELLERIE, f. f. *terme de Couvent*, c'eft le lieu du couvent où font toutes les futailles où l'on cuve le vin, où l'on remplit les muids, *&c.* (*D. J.*)

TONNELLERIE, lieu où on travaille à la fabrique des tonneaux ou futailles. Ce terme eft auffi employé fouvent pour fignifier la profeffion de *tonnelier*.

TONNERIE, f. m. (*Phyfiq.*) bruit excité dans l'air, à l'occafion des exhalaifons fulphureufes qui s'y allument fubitement. *Voyez* EXHALAISON, FOUDRE, *&c.*

Séneque, Rohault & d'autres auteurs, tant anciens que modernes, expliquent le *tonnerre* en fuppofant deux nuages, dont l'un eft fufpendu fur l'autre, & dont le fupérieur & le moins denfe venant à fe condenfer par une nouvelle addition d'air, que la chaleur fait monter jufqu'à lui, ou que le vent porte de ce côté-là, tombe auffi-tôt avec beaucoup de violence fur le nuage inférieur & plus denfe. Au moyen de cette chûte, l'air fe trouvant comprimé entre les deux nuages, fort en partie par les extrémités qui venant enfuite à fe joindre exactement, enferment une grande quantité d'air; & l'air fe faifant enfin un paffage s'échappe, & en brifant le nuage, fait ce bruit, que nous appellons *tonnerre*. *Voyez* NUAGE, *&c.*

Mais cette explication ne pourroit tout au plus s'étendre qu'aux phénomenes d'un *tonnerre* qui n'eft point accompagné d'éclairs. On a donné depuis une folution plus fatisfaifante de la queftion, favoir que le *tonnerre* n'eft point occafionné par des nuages qui tombent les uns fur les autres, mais par le feu qui prend tout à coup aux exhalaifons fulphureufes, & qui fait du bruit en s'enflammant, de la même maniere qu'on voit l'or fulminant produire de pareils effets.

Newton dit qu'il y a des exhalaifons fulphureufes qui, pendant que la terre eft feche, montent continuellement en l'air où elles fermentent avec les acides nitreux & où quelquefois elles s'allument, engendrent le *tonnerre*, les éclairs, *&c.*

Il n'eft pas douteux qu'outre les vapeurs qui s'élevent de l'eau, il n'y ait auffi des exhalaifons qui fe détachent du foufre, du bitume, des fels volatils, *&c.* la grande quantité de matieres fulphureufes & bitumineufes répandues fur toute la furface de la terre, & les fels volatils des plantes & des animaux, produifent une telle abondance de ces exhalaifons, qu'il n'eft point étonnant que l'air foit rempli de particules fulphureufes, qui s'arrêtent plus bas ou s'élevent plus haut, fuivant leur degré de fubtilité & d'activité, & fuivant la direction des vents qui les portent en plus grande quantité dans un endroit de l'air que dans un autre.

Au refte, les effets du tonnerre reffemblent fi fort à ceux de la poudre à canon, que le docteur Wallis croit que nous ne devons pas faire difficulté de les attribuer à la même caufe: or les principaux ingrédiens de la poudre font le nitre & le foufre; & le charbon ne fert qu'à tenir les parties de la poudre féparées les unes des autres, afin qu'elles s'allument plus aifément. *Voyez* POUDRE.

Si donc nous convenons que les caufes ci-deffus mentionnées puiffent former dans l'air un tel mêlange de particules nitreufes & fulphureufes, & qu'elles puiffent y être allumées par quelque caufe naturelle, nous n'aurons point de peine à comprendre l'éclat qu'elles font en même temps, & qui eft accompagné de bruit & d'éclairs, femblables à ceux que fait la poudre auffi-tôt qu'on y a mis le feu: ces matieres étant une fois allumées, le feu doit courir de côté & d'autre, fuivant qu'il fe communique fucceffivement aux exhalaifons, à-peu-près comme il arrive dans une traînée de poudre.

Quand cet éclat fe fait fort haut dans l'air & loin de nous, il ne peut caufer aucun malheur; mais quand il fe fait près de nous, il peut détruire & détruit très-fouvent des édifices, des arbres, des animaux, *&c.* comme fait la poudre dans les mêmes circonftances.

On peut juger de cette proximité ou de cet éloignement par l'intervalle du temps qu'il y a entre l'éclair & le bruit. Le docteur Wallis obferve que cet intervalle eft ordinairement d'environ fept fecondes qui, à raifon de 170 toifes que le fon fait par fecondes, font à-peu-près

la

la distance d'une lieue : mais cet intervalle n'est quelquefois que d'une seconde ou deux, ce qui fait connoître que l'éclat se fait fort près de nous, &, pour ainsi dire, dans le même air que nous respirons.

Quoi qu'il en soit, il est certain que l'éclair est suivi d'une vapeur sulphureuse, comme il paroît par ce goût de soufre, que l'on sent après le *tonnerre* & par cette chaleur étouffante qui le précede ordinairement : le même auteur croit que l'air est accompagné aussi d'une vapeur nitreuse, parce qu'on ne connoît point de corps qui soit aussi capable de produire un éclat subit & violent que le nitre. A l'égard de la maniere dont s'allument ces exhalaisons, l'on sait qu'un mêlange de soufre & de limaille d'acier avec un peu d'eau fait naître la flamme sur le champ. Il ne manque donc à ces matieres pour faire l'éclat qu'un peu de vapeur qui tienne de l'acier & du vitriol ; & Wallis ne doute point que parmi les évaporations de la terre, il n'y ait quelque chose de semblable ; & M. Chambers croit pouvoir en apporter une espece de preuve.

L'histoire rapporte, dit-il, comme des faits constans qu'il a plu du fer en Italie, & des pierres de fer en Allemagne. Jules Scaliger dit qu'il avoit chez lui un morceau de fer tombé avec la pluie en Savoie. Cardan rapporte qu'un jour il tomba du ciel 1200 pierres, dont quelques-unes pesoient 30, d'autres 40, & une 120 livres, toutes fort dures & de couleur de fer.

Ce fait, ajoute-t-il, est si bien constaté, que le docteur Lister, dans les *Transactions philosophiques*, a fondé là-dessus un sistême entier sur la cause des éclairs & des *tonnerres*, soutenant que l'un & l'autre doivent leur matiere à l'exhalaison des pyrites. Quoi qu'il en soit de ces faits que bien des gens auront grande peine à croire & avec raison, il est possible qu'il y ait dans l'air des particules hétérogenes de la nature de celles du fer. *Voyez* PYRITES. *Chambers*.

Ce roulement que fait le bruit du *tonnerre* ne peut venir que du son qui se forme entre les différents nuages qui sont suspendus les uns sur les autres, & de l'agitation de l'air qui passe entr'eux. Les nuages & les objets qui se trouvent sur la surface de la terre renvoient le son, & le multiplient à-peu-près comme autant d'échos. De-là vient que le *tonnerre* retentit d'une maniere affreuse dans les vallées, parce que les montagnes réfléchissent le son de toutes parts : car le *tonnerre* par lui-même ne doit presque jamais produire qu'un seul coup, à-peu-près comme un boulet de canon qu'on tire, cependant lorsque la flamme allume en même temps trois ou quatre traînées, elle peut former de cette maniere de pelotons qui s'enflamment l'un après l'autre, & produire par ce moyen des coups redoublés.

On a observé que lorsqu'il fait du *tonnerre* & des éclairs, certains fluides cessent alors de fermenter, comme le vin & la biere, tandis que d'autres qui ne fermentoient pas auparavant, commencent alors à fermenter par le grand mouvement qui est excité dans l'air, & qui se répand de toutes parts. Apparemment le mouvement que produit la foudre se trouve contraire au mouvement qui étoit déjà dans les parties des liqueurs qui fermentoient, & au contraire produit de l'agitation dans les parties des fluides qui auparavant étoient en repos. Il y a bien des choses qui se corrompent aussi-tôt qu'il a tonné ; c'est ce qu'on remarque principalement dans le lait, à moins qu'il ne soit dans une cave bien fermée & très-profonde. On peut rompre & détourner le *tonnerre* par le son de plusieurs grosses cloches, ou en tirant le canon ; par-là on excite dans l'air une grande agitation qui disperse les parties de la foudre ; mais il faut bien se garder de sonner lorsque le nuage est précisément au-dessus de la tête, car alors le nuage en se fendant peut laisser tomber la foudre. En 1718, le *tonnerre* tomba dans la Basse-Bretagne sur vingt-quatre églises, dans l'espace de côte qui s'étend depuis Landerneau jusqu'à S. Paul-de-Léon, & précisément sur des églises où l'on sonnoit pour l'écarter. Des églises voisines où l'on ne sonnoit point furent épargnées. Mussch. *Essai de Physique.*

*Maniere de construire les para-tonnerres.*

C'eſt une vérité reconnue aujourd'hui par tous les phyſiciens, que la matiere qui produit les éclairs & la foudre, n'eſt autre choſe que le feu électrique : le célebre Franklin en a réuni les preuves dans ſa cinquieme lettre ſur l'électricité. *Voyez Œuvres* de M. Franklin, *traduites de l'Anglois* par M. Barbeu Dubourg, & CONDUCTEUR, ELECTRICITÉ, FEU ELECTRIQUE, TONNERRE.

On ſavoit il y a long-temps que les pointes avoient la propriété de tirer de beaucoup plus loin que les corps mouſſes, le fluide électrique des conducteurs de nos machines.

De ces deux principes on n'a pas tardé à tirer la conſéquence qu'il étoit poſſible de produire une très-forte électricité, en ſoutirant & conduiſant à volonté le feu électrique des nuages juſques dans le cabinet des phyſiciens ; c'eſt ce qui a été confirmé par l'expérience au moyen des cerfs-volans électriques, barres fulminantes & autres appareils de ce genre qu'on a multipliés dans les premiers momens pour jouir d'un ſpectacle auſſi curieux que l'on a enſuite abandonnés à cauſe des dangers auxquels ils expoſoient ceux qui s'en feroient trop approchés ; mais depuis on a fait une application bien plus heureuſe de la théorie confirmée par ces premieres tentatives : M. Franklin a propoſé dès 1750, de ſe ſervir de ce moyen pour préſerver de la foudre les édifices & les vaiſſeaux ; les obſervations en ont tellement aſſuré le ſuccès, qu'il devient très-intéreſſant aujourd'hui de mettre à la portée de tout le monde la maniere de conſtruire ces conducteurs ou *para-tonnerres*. Je commencerai par réſumer les principes, je les appuierai ſur quelques-unes des obſervations les plus déciſives ; j'indiquerai enfin la forme la plus avantageuſe des conducteurs deſtinés à préſerver, & les regles qu'on a ſuivies dans la conſtruction de ceux qui exiſtent.

Tous ceux qui ont quelque connoiſſance des expériences de l'électricité, ſavent que les pointes ont la propriété de ſoutirer continuement & ſans exploſion la matiere électrique, même à une très-grande diſtance ; que ſi, après avoir chargé un conducteur iſolé, on lui préſente une pointe, elle attire le fluide ſans qu'il paroiſſe d'aigrettes, & qu'il ſe trouve complettement déchargé, au lieu qu'en lui préſentant un corps mouſſe, même de métal, il arrive que quoiqu'à une moindre diſtance, la matiere paſſe avec exploſion, & que cependant le conducteur n'eſt pas tout-à-fait déchargé.

Il n'eſt plus permis d'ignorer encore que la matiere électrique cherche les métaux par préference à tous les autres corps, & que quand elle les atteint elle s'écoule continuement en ſuivant la direction qu'ils lui donnent ; de maniere que s'ils la conduiſent juſques dans l'eau ou dans la terre humide, ce fluide ſi terrible lorſqu'il eſt concentré, ſe diſperſe paiſiblement & retrouve l'équilibre dont la ceſſation ſeule faiſoit tout le danger.

C'eſt ſur ces principes qu'eſt fondée la théorie des conducteurs dont on a rendu l'effet ſenſible à volonté par un appareil ingénieux, on forme une eſpece de maiſon de quatre volets à charnieres que l'on fixe par un toit en pavillon, on place au centre aſſez de poudre pour que ſon exploſion écarte les volets, & donne l'image d'une maiſon foudroyée ; lorſque l'on porte l'aigrette électrique ſur un fil de fer qui aboutit ſur la poudre, la même aigrette ou une beaucoup plus forte ne produit plus rien, ſi l'on a armé cette maiſon d'un conducteur en forme de *paratonnerre*.

Il paroît d'abord difficile de penſer que ſi la pointe conductrice eſt capable de ſoutirer la matiere d'un nuage prochain, de diminuer ainſi ſucceſſivement la maſſe du fluide, elle ſoit encore aſſez puiſſante pour attirer & enchaîner en même temps une quantité conſidérable du même fluide au moment où il eſt lancé de la nuée avec bruit & éclair ; mais toutes les obſervations faites depuis quelque temps, prouvent bien que le *tonnerre* quitte ſa direction pour ſe porter ſur les matieres métalliques ; elles ſont trop multipliées & trop publiques pour les rappeler ici, je n'en citerai que trois de celles qui ont paru les plus déciſives.

On a vu le *tonnerre* tomber avec un bruit épouvantable sur une maison armée, fondre la pointe du conducteur de la longueur de six pouces, & suivre après cela les barres de métal sans causer aucun dommage. *Observation de Physique* de M. Rozier, *tome III*, *pag*. 347.

M. W. Maine ayant armé sa maison d'une pointe métallique, & n'ayant porté les barres conductrices qu'à trois piés sous le terrain, le *tonnerre* se jeta de préférence sur la verge électrique, il suivit l'appareil préservateur; mais la matiere fulminante accumulée à l'extrémité inférieure fit explosion; une partie laboura la superficie de la terre en maniere de sillon, il y fit des trous; une partie s'insinua entre les briques des fondations & les fit sauter: cela nous apprend, dit M. Franklin, à quoi on avoit manqué principalement en établissant cette verge; la piece inférieure n'étant enfoncée que de trois piés en terre, n'étoit pas assez longue pour parvenir jusqu'à l'eau ou jusqu'à une grande étendue de terrain assez humide pour recevoir la quantité de fluide électrique qu'elle conduisoit. *Œuvres* de M. Franklin, *tome I*, *pag*. 239.

Enfin j'ai observé moi-même en 1773, que le *tonnerre* étant tombé sur le faîte d'une maison à Dijon, avoit marqué sa route sur un des côtés du toit, en brisant & dispersant les tuiles, qu'il avoit suivi après cela les chaîneaux de fer-blanc dans toute leur longueur sans laisser aucune trace; qu'il étoit descendu de même paisiblement le long du corps ou tuyau de fer-blanc, de sorte que s'il eût été porté jusqu'à la terre humide, la matiere électrique se seroit infailliblement dispersée sans bruit, mais ce tuyau se terminoit à huit piés au-dessus du niveau de la terre; la matiere accumulée à son extrémité fit explosion, sillonna profondément le mur, se porta sur le crampon de la poulie d'un puits voisin, & suivit après cela la chaîne de métal jusqu'au fond de l'eau, sans faire le moindre dégât: la matiere métallique est donc capable d'attirer & de conduire le fluide électrique qui lui est apporté par le *tonnerre*, lors même qu'elle n'est pas en pointe; à plus forte raison déterminera-t-elle sa direction lorsqu'on lui aura donné cette forme, dont nous avons constaté la puissance; il n'en faut pas davantage pour démontrer à tout homme raisonnable la sureté & l'utilité des conducteurs métalliques ou *para-tonnerres*.

On établit deux especes de conducteurs, dont la construction est différente suivant leur objet; le premier ne sert absolument qu'à garantir de la foudre, c'est le véritable *para-tonnerre*; le second sert à faire des observations sur l'électricité athmosphérique, c'est le conducteur isolé: on verra qu'il est également possible de le construire de maniere à en tirer le même avantage que du simple *para-tonnerre*, quoiqu'on ne doive l'approcher qu'avec beaucoup plus de circonspection.

Pour construire le conducteur *para-tonnerre*, il suffit d'élever sur l'édifice que l'on veut préserver, une barre de métal terminée en pointe, il n'exige ordinairement qu'une élévation de quinze à vingt piés au-dessus du faîte, à moins que la maison qu'on veut armer ne soit dominée, & dans ce cas on pose la barre métallique sur un mât ou perche de sapin attachée à une des aiguilles de la charpente.

La pointe doit être très-fine; & comme la rouille pourroit la détruire en peu de temps, il est plus avantageux de faire souder à son extrémité un morceau de cuivre jaune, de la longueur d'environ cinq ou six pouces: on peut, pour plus grande précaution, la faire dorer, ou même ajuster un grain d'argent pur qui termine cette pointe; les expériences de M. Henley annoncent que c'est celui de tous les métaux qui jouit de la plus grande force conductrice, & qui résiste plus à la fusion électrique. *Observation de Physique* de M. Rozier, *tome VI*, *page* 248.

A l'extrémité inférieure de la barre de fer qui se termine en pointe, on réserve une boule pour attacher la chaîne ou tresse qui doit communiquer au barreau conducteur: on a observé que les tresses de fil de métal étoient préférables, parce que le fluide s'y écoule avec plus de rapidité, au lieu que s'il se trouvoit très-abondant, il pourroit faire éclater quelques-uns des

anneaux en ſautant de l'un à l'autre, de ſorte qu'il faudroit leur donner plus de groſſeur pour prévenir cet accident; M. de Sauſſure penſe que les treſſes de fil de laiton ſont moins expoſées à être fondues & calcinées qu'une treſſe de fil de fer, même beaucoup plus groſſe, elle a de plus l'avantage d'être moins ſujette à la rouille.

Cette treſſe s'écarte du mât qui porte la pointe, & vient s'attacher ſur une barre de fer quarrée d'un pouce d'épaiſſeur, qui eſt ſurmontée d'un chapeau de fer-blanc pour empêcher la filtration de la pluie, & qui ſe prolonge continuement juſques dans la terre. M. le Roy, dans un excellent *Mémoire* qu'il a publié à ce ſujet, dans le *Recueil de l'académie royale des Sciences de* 1770, conſeille de placer ces barres en-dehors du bâtiment; mais c'eſt pour plus de ſureté, & je ſais que ce ſavant n'a point déſapprouvé la conſtruction du *para-tonnerre* que l'académie de Dijon a fait élever ſur ſon hôtel en 1776, quoique les barres paſſent dans l'intérieur, parce qu'on leur a donné une groſſeur ſuffiſante pour qu'il ne puiſſe jamais arriver aucun accident, parce qu'on a pris la précaution d'en défendre l'approche par des cloiſons en briques; enfin parce que cette conſtruction a laiſſé la facilité d'interrompre la communication par une boule de métal ſuſpendue entre deux timbres, ce qui peut donner lieu à quelques obſervations, quoiqu'aucune des barres ne ſoit iſolée, lorſque le nuage eſt très-prochain & la matiere très-abondante.

Les barres de fer conductrices doivent être portées juſques dans l'eau, c'eſt-à-dire, dans une riviere, un foſſé, un puits, une foſſe d'aiſance, ou tout au moins à une profondeur où la terre ſoit conſtamment humide: on ne doit pas craindre que le fluide électrique communique à l'eau aucune qualité nuiſible, les phyſiciens ſavent qu'elle ne fait que le tranſmettre, & qu'elle n'en retient que ce qui lui eſt néceſſaire pour ſe mettre en équilibre avec les corps communicans.

S'il eſt néceſſaire de couder la barre conductrice pour la conduire ſous terre juſqu'à l'endroit où elle doit trouver l'eau, il eſt bon de la préſerver de la rouille; ſoit en la mettant dans un tuyau de plomb, ſoit en l'environnant ſimplement de toute part de pouſſiere de charbon, qui eſt très-propre par lui-même à défendre le métal, & qui conduiroit à ſon défaut.

C'eſt ſur ces principes que l'on a déjà établi pluſieurs conducteurs en Bourgogne pour préſerver les édifices: on a pris pour modele celui qui a été poſé ſur l'hôtel de l'académie de Dijon, aux frais de M. Dupleix de Bacquencourt, intendant de cette province. Comme les clochers ſont les plus expoſés, ſoit par leur élévation, ſoit par rapport au bruit des cloches que l'on eſt dans l'uſage de ſonner pendant les orages, & qui paroiſſent décider la chûte de la foudre ſuivant l'obſervation rapportée à l'*art.* TONNERRE. Il ne ſera pas inutile d'indiquer la méthode la plus ſimple, la plus commode & la plus ſure d'armer ces ſortes d'édifices; je n'aurai beſoin pour cela que de décrire le *para-tonnerre* établi ſur le clocher de l'égliſe paroiſſiale de Saint-Philibert de Dijon, qui ne fait pas moins honneur au citoyen éclairé (M. de Saiſy), qui s'eſt chargé de la dépenſe, qu'aux adminiſtrateurs de cette égliſe qui ſe ſont élevés au-deſſus des préjugés populaires; & en acceptant ce bienfait, ont donné le premier exemple en France, de mettre ſous la ſauve-garde de cette belle invention, les temples, ceux qui les fréquentent, & ceux qui habitent les maiſons voiſines.

La pointe métallique eſt exactement en forme de bayonnette, c'eſt-à-dire, terminée au bas par une eſpece de canon, que l'on a enfilé au-deſſous du coq, & ſuffiſamment coudée pour lui laiſſer tout ſon jeu; cette pointe eſt de fer, on y a ſeulement ſoudé au petit bout, un morceau de cuivre jaune de ſix pouces de longueur: elle excede le coq d'environ quatre piés.

Au-deſſous du canon eſt un crochet qui ſuſpend une treſſe de cent cinquante piés; cette treſſe eſt à tous égards préférable aux chaînes, aux tringles, &c. comme formant un conducteur plus sûr, plus continu, plus ſolide, & chargeant beau-

coup moins la pointe; celle-ci eſt une vraie corde de fil de fer artiſtement fabriquée à trente-ſix brins, elle vient s'attacher à une barre de fer de dix lignes de groſſeur, placée perpendiculairement ſur la face extérieure de l'un des grands pignons de l'égliſe, & qui eſt prolongée juſqu'à douze piés ſous terre.

M. de Sauſſure m'a communiqué le mémoire d'après lequel on a armé les magaſins à poudre de la ville de Geneve: ce ſavant, bien convaincu de l'utilité & de l'efficacité des conducteurs ordinaires ou ſimples *para-tonnerres*, comme ceux que je viens de décrire, inſiſte ſur des précautions même ſurabondantes lorſqu'il s'agit d'armer ces édifices, il veut que l'on porte les mâts à quelque diſtance des bâtimens, comme à deux ou trois piés, & qu'on n'épargne rien pour les rendre inébranlables par les plus violens orages; il deſire que la pointe métallique ſoit fixée au haut du mât par des anneaux de fer, & non par des clous qui pourroient conduire la matiere électrique dans l'intérieur du bois & le faire éclater; il propoſe de renter les différentes barres qui doivent conduire en les entaillant en biſeau, & les réuniſſant par le moyen d'une vis, après avoir interpoſé une lame de plomb pour rendre le contact plus parfait, ce qui eſt préférable à ce qu'on a pratiqué dans les magaſins à poudre de Parflet en Angleterre, où les barres entrent à vis les unes dans les autres, de maniere qu'on ne peut en enlever une ſans les déranger toutes.

Ces barres ainſi aſſemblées, doivent, ſuivant M. de Sauſſure, être ſimplement appliquées contre le mât, & fixées ſans clous ni crampons par le moyen de pluſieurs colliers de fer.

Il place également dans un tuyau de plomb le conducteur qui doit paſſer ſous terre pour aller chercher le puits ou autre réſervoir d'eau; dans le cas où l'on feroit forcé de chercher la terre humide, il recommande de diviſer l'extrémité inférieure du tuyau de plomb, en cinq ou ſix rameaux, de deux ou trois piés, que l'on auroit ſoin de faire diverger.

Il place un ſemblable appareil de l'autre côté du magaſin, à la même diſtance des murs, dont le conducteur peut ſe réunir ſous terre au premier.

Enfin, ſans rien changer au faîte ou couronnement du toit du magaſin, M. de Sauſſure fait attacher ſolidement au pié des girouettes quatre fils de cuivre, de la groſſeur du petit doigt, qui deſcendent de quatre côtés différens le long du toit & des murs ſans aucune interruption, juſqu'au pié du bâtiment, où ils ſe plongent en terre pour aller rejoindre le conducteur de plomb.

Il n'y a perſonne qui ne ſente combien cette armure eſt en effet avantageuſe, & qui ne penſe, comme M. de Sauſſure, que l'on ne doit abſolument rien négliger pour prévenir un accident auſſi funeſte que l'exploſion d'un magaſin à poudre.

Il me reſte à indiquer préſentement les moyens de conſtruire des conducteurs iſolés.

On appelle *conducteur iſolé* celui qui ne touche que des matieres non électriſables par communication, qui conſerve par conſéquent preſque toute la matiere électrique qu'il reçoit, qui peut être ſurchargé de ce fluide, d'autant plus aiſément que la pointe conſerve ſon effet ſur les nuages, & qui étant ainſi diſpoſé à ſe décharger ſpontanément avec exploſion ſur les métaux & ſur les animaux qui ſe trouvent à ſa proximité, peut-être, dans de certains inſtans, très-dangereux. Perſonne n'ignore le ſort funeſte de M. Richmann, foudroyé par un de ces appareils. M. l'abbé Poncelet & en dernier lieu le P. Cotte ont éprouvé de violentes ſecouſſes, pour s'être un peu trop approchés de pareilles barres fulminantes. Ces exemples non-ſeulement doivent tenir en garde tous les phyſiciens que l'amour de la ſcience engage à tenter des obſervations dans ce genre, mais la prudence ſemble exiger encore que l'on mette à portée de la barre iſolée une autre barre métallique capable de recevoir la matiere de l'exploſion, & de la tranſmettre enſuite ſans interruption juſques dans l'eau ou dans la terre humide. C'eſt ſur ce plan que j'ai fait établir ſur ma maiſon un conducteur iſolé qui eſt en même temps *para-tonnerre*; la deſcription que j'en vais donner ſuffira

pour guider ceux qui voudroient en faire construire de semblables.

L'appareil d'un conducteur isolé differe si peu d'un simple *para-tonnerre*, que pour ne pas tomber dans des répétitions, je me contenterai de décrire exactement ce qui le constitue tel, en renvoyant pour le surplus de sa construction à ce que j'ai dit ci-devant du *para-tonnerre* posé sur l'hôtel de l'académie de Dijon.

La pointe de mon conducteur est faite d'un morceau de laiton de six pouces de longueur, de quatre lignes de diametre, rapportée au bout de la verge de fer par un tenon & une goupille, & ensuite soudée à l'étain pour prévenir la rouille.

Cette pointe est élevée à la hauteur de quatre-ving-dix piés au-dessus du pavé, & j'observe que les effets sensibles que l'on desire dépendent beaucoup de l'élévation, parce que les matériaux des édifices attirent eux-mêmes, & dissipent par conséquent la plus grande portion du fluide électrique qui s'en rapproche à un certain point.

Pour fixer la verge de fer sur ce mât, de maniere à la tenir isolée, j'ai pris, suivant le conseil de M. de Saussure, un morceau de bois d'alizier de dix-huit pouces de longueur & de trois pouces de diametre, après l'avoir fait successivement tremper dans l'eau, & sécher au four à plusieurs reprises, je lui ai fait prendre jusqu'à une livre & demie d'huile de térébenthine en l'arrosant, tandis qu'il étoit exposé à la chaleur d'un bon feu, je l'ai couvert d'un large ruban de soie, & j'ai posé sur le tout plusieurs couches de gomme laque.

Le petit bout de cylindre avoit été creusé en son milieu de la profondeur de quatre pouces, pour recevoir la verge de fer; mais avant que de l'y introduire, je crus devoir doubler cette cavité d'un canon de verre, & garnir aussi de lames de verre le bout du cylindre sur lequel devoit reposer l'embâse de la verge de fer; au-dessus de cette embâse, on avoit soudé un chapeau de fer blanc de quatorze pouces de diametre, destiné à garantir de la pluie le cylindre isolant, & au-dessus du chapeau, la verge de fer portoit un manche de huit pouces pour recevoir la tresse de fils de laiton.

La réunion du cylindre d'alizier au mât de sapin, s'est faite par le moyen d'un goujon de fer & d'une virole à griffes, portant deux branches qui ont été clouées sur le mât; le goujon & la virole ne prenant ainsi que deux pouces sur cette extrémité du cylindre, il est resté en effet une interruption de toute matiere communiquante, de la longueur de quatorze pouces jusqu'à la virole supérieure.

Pour empêcher qu'un coup de vent ne soulevât le chapeau, la verge de fer a été posée à bain de mastic chaud; j'en ai coulé dans le dessous du chapeau, jusqu'à la hauteur de la virole, & il a été encore fixé par deux forts rubans de soie, passés dans des boucles soudées à la surface intérieure du fer blanc.

La barre de fer à laquelle est attaché l'autre bout de la tresse & qui traverse le toit & le plancher de l'appartement où se trouve l'appareil des timbres, est comme celle de l'académie, de douze à treize lignes de grosseur: elle porte de même un chapeau de fer blanc, seulement plus rapproché du toit, pour qu'il puisse mettre plus sûrement à l'abri de la pluie cette partie de la barre, & l'isoloir qui l'éloigne de toute matiere communiquante: cet isoloir est une boîte quarrée de dix-huit pouces de haut, de six pouces de toute face, au milieu de laquelle j'ai fixé des tuyaux de verre par du mastic fait de cire, de résine & de verre pulvérisé; le canon supérieur est armé d'un collet pour recevoir la clavette qui traverse la barre & la suspend en entier, puisqu'elle ne doit avoir le contact d'aucune autre matiere; une boîte pareille sert à isoler la même barre à la hauteur du plancher, & toutes les deux ont été posées avec le moins de ferrures & les plus éloignées qu'il a été possible.

Je n'ai pas besoin d'avertir que ces trois isoloirs doivent être éprouvés par la machine électrique avant que d'être placés.

La construction de la barre inférieure est absolument la même que celle d'un *para-tonnerre* non isolé, elle est terminée à la partie supérieure par un timbre cor-

respondant à celui qui termine la barre isolée ; on suspend entre les deux une boule de métal ou espece de battant, au moyen d'un morceau de fil de fer tordu autour de la barre isolée & recouvert d'un canon de verre auquel la soie est attachée ; il est bon d'y placer encore deux petites boules de moëlle de sureau également suspendues par des fils paralleles dont le jeu est plus sensible.

Enfin, on pratique une brisure à quinze pouces environ au-dessous du timbre de la barre non isolée qui s'arrête par une vis de pression à la distance que l'on desire, qui laisse par conséquent la facilité de la rapprocher à volonté de l'autre timbre, même jusqu'au contact immédiat, & de faire ainsi cesser l'isolement & tous les phénomenes qui en dépendent.

C'est avec cet appareil que j'ai observé pendant un orage, le 25 septembre 1776, que la répulsion subite de deux boules de moëlle de sureau, annonçoit avec une telle précision la décharge de la nuée, qu'il étoit possible de la juger avant que d'en être averti par la lumiere de l'éclair, si l'on avoit le dos tourné du côté des fenêtres, & à plus forte raison par le bruit du *tonnerre*. M. Henley avoit déja communiqué à la société royale de Londres une observation peu différente sur la répulsion spontanée & subite des boules de liege, en conséquence d'un éclair. *Observ. de phys.* de M. Rozier, *tome IV*, *p.* 18.

Si on présente aux boules de liege ou de moëlle de sureau, suspendues à la barre isolée par des fils de lin, un tuyau de verre, & qu'elles soient vivement attirées, c'est un signe que leur électricité est négative ; au contraire, si elles sont repoussées, c'est une preuve qu'elles sont électrisées positivement ; la cire d'Espagne substituée au tuyau de verre donnera les mêmes signes par des effets respectivement inverses.

Il n'y a que ce moyen de reconnoître la nature de l'électricité atmosphérique, lorsqu'elle est très-foible ; mais, comme l'observe M. Le Roy, elle est équivoque en ce qu'elle suppose toujours que le degré d'électricité excité dans le verre ou dans la cire d'Espagne, est dans la même intensité que celui de l'électrometre ; ce qui ne doit arriver que très-rarement. C'est ce qui a engagé ce savant à proposer un appareil plus avantageux, & par le moyen duquel, quand l'électricité est plus forte, on parvient à rendre sensible les feux qu'elle produit aux pointes des corps électrisés ; de sorte que l'on peut reconnoître sûrement l'électricité en plus, & l'électricité en moins des nuages, suivant que les corps métalliques qui l'ont reçue présentent à leurs pointes des aigrettes divergentes, ou seulement des points lumineux.

On trouvera la description de cet ingénieux appareil dans les *Observ. de phys.* de M. l'abbé Rozier, *tome III*, *p.* 5. Il peut s'adapter facilement à toutes sortes de conducteurs isolés. (*Cet article est de M.* DE MORVEAU.

*A. N.* TONNERRE ASCENDANT. Les vérités les plus frappantes sont quelquefois très-long-temps ignorées, &, lorsqu'on les connoît, on est surpris qu'elles aient été cachées pendant une longue suite de siecles. Avant que j'eusse prouvé que la foudre s'éleve souvent de la terre, cette assertion n'étoit regardée par les physiciens que comme une idée folle & singuliere, & on ne pouvoit citer que des observations isolées auxquelles personne ne faisoit attention. J'eus occasion de lire dans une des plus brillantes assemblées, dans la séance publique de l'Académie de Montpellier, tenue devant les différens ordres des états généraux de la province de Languedoc, un mémoire sur ce sujet ; il fut reçu du public avec bonté, & je ne puis dissimuler qu'il fit une certaine impression. Depuis il a été imprimé plusieurs fois, & les savans les plus célebres l'ont honoré de leur suffrage : c'est pourquoi on m'a engagé à en donner ici un précis.

L'existence & la réalité des phénomenes de quelque genre qu'ils soient, doivent être prouvées par l'observation, & lorsque celle-ci est constante, on a acquis toute la certitude possible. M. le marquis Maffei dès 1713 communiqua à M. Vallisnieri, professeur dans l'université de Padoue, l'observation qu'il avoit faite au

château de Fosdinovo. Dans un temps d'orage il vit la foudre naître, s'élever de la terre & produire ensuite une forte explosion, &c. En 1719 cette lettre fut imprimée dans le recueil d'opuscules de Maffei; mais en 1747 cet auteur publia à Verone son traité de la formation de la foudre dans lequel il rassembla tout ce qui pouvoit appuyer son opinion, & où il réfute toutes les objections qu'il étoit possible de faire. Il étoit même si hautement convaincu de la vérité de son sentiment, que dans sa 4e. lettre il avance que la foudre s'éleve toujours de la terre.

L'abbé Jerôme Lioni de Ceneda, qui avoit été un des contradicteurs de ce sentiment, dans sa lettre au P. Burgos, journal de Venise, *Tome XXXII Art.* 8. §. 4, avoue qu'ayant été témoin d'un fait décisif, il a été forcé de l'admettre. George-Frederic Richter embrassa aussi ce sentiment dans son ouvrage de *natalibus fulminum Tractatus physicus*. Leipsick, 1725, où il cite plusieurs faits. En 1724 deux Observantins, professeurs de philosophie, virent à Luques la foudre s'élever de terre; ainsi que l'abbé Piccoli à Erbero dans le Veronnois: l'abbé Moro dans son ouvrage sur les corps marins qu'on trouve sur les montagnes, publié à Venise 1740, & dans un autre ouvrage imprimé en 1750, soutint aussi la même doctrine. Le médecin Bacheton, *tom. II* des Commentaires de l'Académie de Bologne 1745, rapporte de nouvelles observations qu'il a faites dans cette ville. MM. Marsigli, Corradi, Vaselli, Fortunat de Brescia, Albertoni de Bassano, ont aussi été témoins de ce phénomene. M. de Vignoles de l'Académie de Berlin, le célebre M. Segnier, de Nîmes, M. Bouguer de l'Académie des sciences ont été convaincus de la même vérité. On peut voir dans mon mémoire leurs témoignages ainsi que ceux de l'abbé Chappe d'Auteroche qui a eu le singulier bonheur d'observer ce phénomene à Paris avec Mrs. Cassini & de Prunelai, & en 1761 à Tobolsk en Sibérie, & en 1769 dans son voyage en Californie. MM. de la Lande, Lavoisier, Cotte, & le P. Beccaria sont encore cités en faveur de cette doctrine. J'ai fait aussi moi-même dans diverses provinces des observations de ce genre, qui sont autant de preuves directes du sentiment que la foudre s'éleve de la terre. Le 28 octobre 1772, je vis dans un orage qui m'enveloppa, la foudre s'élever très-près de moi; j'étois alors à environ deux lieues de Lyon. Le 30 juin 1773 la foudre tua un homme à Cazoul dans le Languedoc, & je vis trois courans de feu s'élever successivement de la terre avec une forte explosion. En 1774, le 21 août, je vis encore la foudre s'élever de la terre, à 2 lieues de Toulouse; plus de 40 personnes furent aussi témoins de ce phénomene. Le 4 août 1775, & le 25 de ce mois, dans deux orages très-furieux qui produisirent des ravages considérables, j'observai avec le plus grand soin cette direction de bas en haut, & je visitai exactement les endroits foudroyés dont les traces indiquoient encore ce qui avoit été apperçu directement. Le 2 novembre de cette même année, le tonnerre fit des ravages dans une maison éloignée seulement de 100 pas de celle que j'habitois alors, & je fus encore témoin que la foudre s'éleve souvent de bas en haut. (1)

Le raisonnement de concert avec l'observation, concourt à établir cette vérité. La foudre est certainement un phénomene électrique, & le globe terraqué est, ainsi que les nuages, un foyer fécond & perpétuel de feu électrique. Quelquefois celui-ci est amoncelé dans la moyenne région, & alors il s'échappe vers la terre; mais quelquefois aussi la matiere électrique est accumulée & condensée dans la terre, & dans cette circonstance, pour rétablir l'équilibre, elle s'éleve dans l'atmosphere. J'ai dit que la foudre étoit certainement un phénomene électrique, car je ne crois pas qu'il y ait à present aucune personne instruite qui révoque en doute cette vérité. On peut voir à ce sujet dans les observations de physique, mars 1776, pag. 258, un mémoire dans lequel j'ai prouvé que le tonnerre n'étoit point un phénomene chy-

(1) Voyez dans le journal de Physique le détail de ces preuves dans le mémoire que j'ai donné sur ce sujet, sept. 1777, pag. 179 & suiv.

mique,

mique, résultant des fermentations, &c.

Je supprime ici ce que j'ai dit ailleurs (*Mémoire déjà cité.*) sur les regles propres à connoître les circonstances dans lesquelles la foudre s'éleve de la terre ou s'y porte, ainsi que ce qui a été établi sur la foudre ascendante qui s'échappe de la mer, afin de pouvoir faire connoître le garde-tonnerre ascendant que j'ai eu le bonheur de découvrir. Le météore que nous examinons ayant une direction double & opposée, il est donc nécessaire d'établir un double appareil pour prévenir ses ravages : jusqu'à présent on n'a pensé qu'à se garantir du tonnerre, lorsqu'il descend de la région des orages sur la surface de notre globe, & il n'est même pas encore venu dans l'idée d'aucun physicien, d'imaginer un moyen tutélaire contre la foudre qui s'éleve de la terre vers les nuées. Cependant la raison dicte hautement, que si des causes agissent dans des directions diamétrales, il faut leur opposer des obstacles contraires, & que puisqu'il est démontré que les conducteurs établis sur les maisons les protegent contre l'éruption de la foudre qui tombe des nuées, il faut établir des conducteurs pour les préserver de la foudre qui s'éleve quelquefois de la terre, & se perde dans l'atmosphere.

Le nouvel appareil doit être fondé sur deux principes certains & confirmés par la doctrine universellement reçue : les métaux sont d'excellens conducteurs du fluide électrique, & les pointes ont la vertu de soutirer de loin le feu électrique & de décharger le conducteur. Notre *para-tonnerre* ascendant doit donc être métallique & armé de pointes, l'extrêmité aigue tournée vers la terre, afin que la matiere électrique de la foudre ascendante soutirée par les pointes, soit transmise par le métal conducteur dans l'atmosphere, & qu'elle y soit dispersée & dissipée sans explosion. Une barre de fer, courbée en angle de 135 degrés, & très-pointue par ses deux extrémités, scellée dans le mur de maniere que l'extrémité supérieure seroit élevée perpendiculairement au-dessus du toit, l'extrémité inférieure faisant angle avec le mur de 45 degrés, cette barre, dis-je, rempliroit cet objet. Si la foudre ascendante s'échappoit de la terre, étant soutirée par la pointe tournée vers le sol, elle seroit transmise le long de la barre de fer, & se dissiperoit dans l'atmosphere par la pointe supérieure plus élevée que le faîte de la maison de quelques piés.

Pour completer cet appareil, on peut placer quatre barres principales, semblables à celle que nous venons de décrire, aux quatre coins ou sur le milieu des quatre faces de l'édifice qu'on veut préserver; de cette façon il sera, pour ainsi dire, armé de toutes parts. Il est à propos de réunir ces quatre barres principales, par quatre barres horisontales qui formeront une communication entr'elles; parce que si la foudre s'élance sur une pointe, elle se dissipera par plusieurs canaux de décharge. Pour la même raison je désirerois fort qu'on terminât par plusieurs verticilles métalliques la partie inférieure de chaque barre principale.

On peut réunir dans le même appareil le *garde-tonnerre* ascendant, & le *garde-tonnerre* descendant. Pour cet effet il est nécessaire qu'il y ait une ou quatre grandes barres de fer verticales dont le bout inférieur soit enfoncé en terre de quatre ou cinq piés, & dont l'extrémité supérieure très-aigue soit élevée de huit ou dix piés au-dessus du comble de l'édifice. Plusieurs verticilles seront forgés à chaque barre, à un certain éloignement du sol; ces verticilles métalliques sont des pointes de métal fixées autour de l'axe de la barre de fer, & inclinées sur elle de 45 degrés, afin de soutirer la foudre ascendante; près du toit seront placées les quatre barres horisontales de communication. Alors de quelque côté que la foudre parte, soit qu'elle s'éleve, soit qu'elle tombe, elle trouvera un conducteur composé pour la reçevoir & la dissiper dans l'atmosphere ou dans la masse de la terre.

Des expériences très-curieuses démontrent aux yeux mêmes la nécessité de ces conducteurs. On peut voir dans le mémoire dont nous donnons ici le précis, la description d'une petite *maison du tonnerre* qui est préservée du coup foudroyant de

l'électricité par le garde-tonnerre que j'ai soin d'y placer ; & qui est détruite. Si on ôte le préservateur dont je viens de donner la description..... *Cet article est de M. Bertholon de St. Lazare, des Académies des Sciences de Montpellier, de Lyon, Beziers, Dijon, Nîmes, Marseille, Bordeaux & Toulouse.*

TONNERRE ARTIFICIEL, (*Théâtre des Romains*,) on appeloit les *tonnerres artificiels* qu'on faisoit entendre sur le théâtre de Rome *Claudiana tonitrua*, dit Festus, parce que Claudius Pulcher imagina d'imiter le fracas du *tonnerre*, en faisant rouler beaucoup de pierres arrondies sur un assemblage de planches mises en talus ; au lieu qu'auparavant on n'imitoit qu'imparfaitement & foiblement ce bruit avec des clous & des pierrettes, qu'on agitoit fortement dans un bassin d'airain. (*D. J.*)

TONNERRE, s. m. *terme d'Armurerie* ; c'est l'endroit du fusil, mousquet ou pistolet, où l'on met la charge. Les armes qui ne sont point assez renforcées par le *tonnerre*, sont sujettes à crever. (*D. J.*)

TONNERRE, (*Géog. mod.*) en latin moderne *Tornodurum ;* petite ville de France, dans la Champagne, chef-lieu d'un comté sur la riviere d'Armanson, à 9 lieues d'Auxerre, & à 40 de Paris. Il y a élection & grenier à sel, une collégiale, & quelques couvens. Les vins de son territoire sont en réputation. *Long.* 21. 37. *latit.* 47. 50. (*D. J.*)

TONNINGEN, (*Géog. mod.*) ville de Danemarck, au duché de Slefwig, dans une péninsule formée par la riviere d'Eyder, à six lieues au sud-ouest de Slefwig, & à quatre de la mer. Le roi de Danemarck la prit en 1707 sur le duc de Gottorp, & en fit raser les fortifications. Elle a un port où les vaisseaux de l'Océan peuvent entrer aisément, ce qui lui procure du commerce. *Long.* 26. 44. *latit.* 54. 28. (*D. J.*)

TONNITE, (*Hist. nat.*) nom donné par quelques auteurs à une coquille de mer univalve, pétrifiée, que l'on appelle *tonne.* On nomme aussi cette pétrification *globosite*, à cause qu'elle est renflée par le milieu & arrondie.

TONO-SAMA, s. m. (*Hist. mod.*) c'est le nom qu'on donne au Japon aux gouverneurs des villes impériales ; chaque ville a deux gouverneurs qui commandent alternativement pendant une année ; celui qui est en exercice ne peut sortir de son gouvernement, l'autre est obligé de résider auprès de l'empereur. Lorsque quelqu'un est nommé à un gouvernement, il part pour s'y rendre, mais il laisse sa femme & ses enfans à la cour pour répondre de sa fidélité : pendant qu'il est en place, il lui est défendu, sous peine de mort, de recevoir aucune femme dans son palais ; la punition la plus douce dans ce cas seroit un bannissement perpétuel, & la ruine de toute sa famille. La cour des *tono-samas* est très-brillante, & composée d'un grand nombre d'officiers, que l'on nomme *jorikis*, qui doivent être nobles, & qui sont nommés par l'empereur lui-même; les gouverneurs exercent un pouvoir presque absolu dans leur gouvernement; mais l'empereur tient dans chaque ville un agent qui éclaire la conduite des gouverneurs ; on l'appelle *dai-quen* : il est lui-même observé par des espions qui lui sont inconnus. Les *tono-samas* ont sous eux des officiers ou magistrats municipaux, qui les soulagent des détails de l'administration ; on les nomme *te-sii-jori.*

TONOU, s. m. (*Hist. nat.*) c'est un lésard du Brésil, qui a quatre ou cinq piés de longueur, & qui est d'une grosseur proportionnée ; sa couleur est grise & sa peau fort lisse; sa chair est un très-bon manger, elle est blanche & tendre comme celle d'un chapon.

TONSURE, s. f. (*Hist. ecclés. & Jurisp.*) dans le sens grammatical & littéral, est l'action de couper les cheveux, & de raser la tête.

Dans un sens abstrait, la *tonsure* est la privation entiere des cheveux, ou une certaine place dessus la tête dont on a rasé les cheveux en rond.

La *tonsure* totale a toujours été regardée comme une marque d'infamie, tellement qu'en France anciennement, lorsqu'on vouloit déclarer un prince incapable de porter la couronne, on le faisoit tondre & raser.

Chez les Romains une des peines de la

femme convaincue d'adultere, étoit d'être enfermée dans un monastere après avoir été tondue; ce qui s'observe encore parmi nous.

La *tonsure* prise littéralement en matiere eccléfiastique, est une couronne cléricale que l'on fait derriere la tête aux eccléfiastiques en rasant les cheveux de cette place en forme orbiculaire.

Tous les eccléfiastiques séculiers & réguliers doivent porter la *tonsure*; c'est la marque de leur état; celles des simples clercs, qu'on appelle *clercs à simple tonsure*, c'est-à-dire, qui n'ont d'autres caractere de l'état eccléfiastique que la *tonsure* est la plus petite de toutes. A mesure que l'eccléfiastique avance dans les ordres, on fait sa *tonsure* plus grande; celle des prêtres est la plus grande de toutes; si l'on en excepte les religieux, dont les uns ont la tête entiérement rasée; d'autres ont une simple couronne de cheveux plus ou moins large.

La simple *tonsure* que l'on donne à ceux qui entrent dans l'état eccléfiastique n'est point un ordre, mais une préparation pour les ordres, & pour ainsi dire, un signe de la prise d'habit eccléfiastique; l'évêque coupe un peu de cheveux avec des ciseaux à celui qui se présente pour être reçu dans l'état eccléfiastique, & le nouveau clerc récite pendant cette cérémonie ces paroles de David : *Seigneur, vous êtes ma portion, c'est vous qui me rendrez mon héritage.* Ensuite l'évêque met au clerc le surplis en priant le Seigneur de revêtir du nouvel homme celui qui vient de recevoir la *tonsure.*

Quelques-uns prétendent que l'on coupe les cheveux aux eccléfiastiques en signe d'adoption; parce qu'en effet anciennement quand on adoptoit quelqu'un, on lui coupoit un flocon de cheveux; ce que l'on pratiquoit encore du temps de Charles Martel; lequel envoya Pépin son fils à Luitprand roi des Lombards, pour l'adopter en lui coupant un flocon de ses cheveux, comme c'étoit la coutume alors.

D'autres disent que c'est en signe de sujétion & de soumission à l'Eglise, & à l'instar de ce qui s'observoit de la part des sujets, lesquels pour marque de soumission envers leur prince étoient obligés de porter leurs cheveux courts, les princes ayant seuls le droit de les porter longs pour marque de leur dignité.

D'autres encore prétendent que la *tonsure* a été instituée pour honorer l'affront que ceux d'Antioche voulurent faire à S. Pierre en lui coupant les cheveux, ou bien que cette coutume fut empruntée des Nazaréens qui se faisoient raser la tête, ou que cela fut ainsi établi par les apôtres, & notamment par S. Pierre, qui donna le premier exemple de se raser la tête, en mémoire de la couronne d'épine de Notre-Seigneur.

Selon quelques-uns, l'usage de tonsurer les clercs commença vers l'an 80.

Un auteur du viij siecle, suivi par Baronius, rapporte un décret de l'an 108, qu'il attribue au pape Anicet, qui ordonne aux clercs de couper leurs cheveux *en forme de sphere*, suivant le précepte de S. Paul, qui ne permet qu'aux femmes de laisser croître leurs cheveux pour leur ornement.

Ce qui est de certain, c'est que cet usage est fort ancien dans l'Eglise; le concile de Carthage tenu en 398, peut l'avoir eu en vue en défendant aux eccléfiastiques de nourrir leurs cheveux.

Cependant M. de Fleury, en son *institution au droit eccléfiastique*, dit que dans les premiers siecles de l'Eglise il n'y avoit aucune dinstinction entre les clercs & les laïcs, quant aux cheveux, ni à l'habit, & à tout l'extérieur : que c'eût été s'exposer sans besoin à la persécution, qui étoit toujours plus cruelle contre les clercs que contre les simples fideles.

Il ajoute que la liberté de l'Eglise n'apporta point de changement à cet égard, & que plus de 100 ans après, c'est-à-dire l'an 428, le pape S. Céleftin témoigne que les évêques même n'avoient rien dans leur habit qui les distinguât du peuple.

Tous les chrétiens latins portoient, suivant M. de Fleury, l'habit ordinaire des Romains qui étoit long, avec les cheveux fort courts & la barbe rase; les Barbares qui ruinerent l'empire avoient au contraire des habits courts & serrés, &

les cheveux longs, & quelques-uns de grandes barbes.

Les Romains avoient ces peuples en horreur; & comme alors tous les clercs étoient romains, ils conserverent soigneusement leur habit, qui devint l'habit clérical; en sorte que quand les Francs & les autres barbares furent devenus chrétiens, ceux qui embrassoient l'état ecclésiastique faisoient couper leurs cheveux, & prenoient des habits longs.

Vers le même temps, plusieurs évêques & les autres clercs, prirent l'habit que les moines portoient alors, comme étant plus conforme à la modestie chrétienne; & de là vient, à ce que l'on croit, dit M. de Fleury, la couronne cléricale, parce qu'il y avoit des moines qui, par esprit d'humilité se rasoient le devant de la tête pour se rendre méprisables.

Quoi qu'il en soit, la couronne cléricale étoit déjà en usage vers l'an 500, comme le témoigne Grégoire de Tours.

Dans les cinq premiers siecles où la *tonsure* fut pratiquée, on ne la conféroit qu'avec les premiers ordres; ce ne fut que vers la fin du vj siecle, que l'on commença à la conférer séparément, & avant les ordres.

L'évêque est le seul qui puisse donner la *tonsure* à ses diocésains séculiers & réguliers; quelques-uns ont avancé que depuis S. Germain, évêque d'Auxerre, qui vivoit dans le v. siecle, les évêques conféroient seuls la *tonsure*.

Mais il est certain que les abbés prétendent aussi avoir le droit de la donner à leurs religieux; on trouve quelques canons qui autorisent leur prétention, entre autres, le ch. *abbates*, qui est du pape Alexandre IV & est rapporté dans le texte, tit. *de privilegiis*. Mais s'ils ont joui autrefois en France de ce droit, on peut dire qu'ils l'ont perdu par prescription; les évêques de France s'étant maintenus dans le droit de conférer seuls la *tonsure*, même aux réguliers.

Pour recevoir la *tonsure* il faut avoir été confirmé; il faut aussi être instruit, au moins des vérités les plus nécessaires au salut; il faut aussi savoir lire & écrire.

Le concile de Narbonne en 1551, ne demande que l'âge de sept ans pour la *tonsure*; celui de Bordeaux en 1624, exige 12 ans; dans plusieurs dioceses bien réglés, il est défendu de la recevoir avant 14 ans; mais à quelque âge que ce soit, il faut que celui qui se présente pour être tonsuré, paroisse le faire dans la vue de servir Dieu plus particulierement, & non par aucune vue temporelle, comme pour avoir des bénéfices.

On appelle *bénéfices à simple tonsure*, ceux que l'on peut posséder sans avoir d'autre qualité que celle de *clerc tonsuré*. *Voyez* M. de Fleury, M. d'Héricour, la Combe, & les *Mémoires du Clergé*. (*A*)

TONTE DES BREBIS, (*Usage des Hébreux*,) le jour de cette *tonte* étoit chez les Hébreux une fête de réjouissance à laquelle on invitoit ses amis; c'est pourquoi nous lisons que Nébal donna un festin magnifique le jour de la *tonte* de ses bêtes à laine, *I. Rois*, *xxv*. 36. Semblablement Absalon invita toute la famille royale aux *tondailles* de ses troupeaux, & prépara pour ce jour un banquet de roi, *II. liv. des Rois*, *xiij*. 24. (*D. J.*)

TONTE, (*Lainage*,) terme en usage dans les manufactures de lainage; il signifie la façon que l'on donne à une étoffe en la tondant à l'endroit ou à l'envers avec des forces. (*D. J.*)

TONTINE, s. f. (*Finances*,) espece de rente viagere qui prit son nom d'un italien nommé *Tonti*, qui l'imagina. Ce fut en 1653 que fut établie la premiere *tontine* en France. Le privilege qu'ont les acquéreurs d'hériter de la portion de ceux qui décedent, étoit très-propre à engager les particuliers à y employer quelques sommes, & à procurer très-promptement au gouvernement les fonds dont il avoit besoin. C'est, en effet, ce qu'on vit arriver: la *tontine* dont nous parlons, fut d'un million 25 mille livres de rente, & coûta cher à Louis XIV.

Quoiqu'il se trouve des circonstances où la rareté de l'argent & la nécessité d'en avoir, obligent de déroger aux lois de l'économie, il est surprenant qu'on ait assez peu calculé la force de l'intérêt, pour recourir aux rentes viageres, &

ſur-tout aux *tontines*, ſans eſſayer quelque combinaiſon d'un avantage mitoyen. Les rentes viageres font un tort irréparable aux familles, dont le prince devient inſenſiblement l'héritier; mais de tous les expédiens de finance, les *tontines* ſont peut-être les plus onéreuſes à l'état, puiſqu'il faut environ un ſiecle pour éteindre une *tontine*, dont en même temps les intérêts ſont d'ordinaire à un très-fort denier.

Il ſemble donc qu'un état qui n'eſt pas abſolument dépourvu de reſſources, devroit recourir à de toutes autres voies. Il pourroit, par exemple, ſe procurer avec promptitude une grande ſomme d'argent, en établiſſant des annuités viageres, c'eſt-à-dire, un emprunt dont le capital ſeroit rembourſé certainement par égales portions dans un nombre d'années, ſoit que les prêteurs vécuſſent ou non; mais on y attacheroit un intérêt qui ne ceſſeroit qu'à la mort du prêteur. Il eſt évident que le rembourſement annuel d'une partie du capital, mettroit les familles en état de replacer à intérêt les ſommes, à fur & à meſure de ce rembourſement. Ainſi lorſque le capital entier ſeroit rentré, le prêteur jouiroit en ſus de ſon intérêt ordinaire, de la rente viagere ſur l'état. Si le prêteur venoit à mourir dès la premiere année du prêt, la famille n'auroit jamais perdu que partie des intérêts, & recouvreroit en entier le capital aux termes fixés. Ainſi 1°. l'intérêt de cet emprunt devroit être fort bas; 2°. il n'eſt pas néanmoins de chefs de famille qui n'eût à cœur de placer quelque ſomme de cette maniere ſur la tête de ſes enfans: car s'ils vivent, c'eſt augmenter leurs revenus; s'ils ne vivent pas, il n'y a qu'une partie des intérêts de perdue. On croit donc qu'en fixant cet intérêt à deux & demi pour cent, l'état trouveroit des prêteurs en abondance, en revêtiſſant ſon emprunt de toutes les ſuretés ſuffiſantes pour le rendre ſolide, & l'accréditer invariablement. (*D. J.*)

Tontine, *le jeu de la*, le jeu de la *tontine* n'eſt guere connu à Paris; mais on le joue dans les provinces aſſez communément. On y peut jouer douze ou quinze perſonnes, & plus l'on eſt, plus le jeu eſt amuſant. On y joue avec un jeu de cartes entier où toutes les petites cartes ſont. Avant de commencer à jouer, on donne à chaque joueur le même nombre de jettons, quinze ou vingt, plus ou moins, & chacun en commençant la partie, doit mettre trois jettons au jeu, & celui qui mêle, ayant fait couper à ſa gauche, tourne une carte de deſſus le talon pour chaque joueur & pour lui; celui dont la carte tournée eſt roi, tire trois jettons à ſon profit, pour une dame deux, pour un valet un, & pour un dix il ne prend rien, cette carte n'ayant d'autre avantage pour celui qui l'a, que de lui épargner un jetton que l'on donne aux joueurs pour toutes les autres cartes inférieures. Celui qui a un as, donne un jetton à ſon voiſin à gauche; celui qui a un deux, en donne deux à ſon ſecond voiſin à gauche; un trois, pareil nombre à ſon troiſieme voiſin; mais celui qui a au-deſſus du trois une carte de nombre pair, comme quatre, ſix, huit, met deux jettons au jeu, & celui qui a une carte de nombre impair, comme cinq, ſept & neuf, n'en met qu'un. On doit ſe faire payer exactement; enſuite celui qui a été le premier, mêle tout, & les coups ſe jouent de la même maniere, chacun mêlant à ſon tour. Un joueur avec un ſeul jetton devant lui, joue comme s'il en avoit davantage, & s'il en perd plus d'un, il donne le ſeul qui lui reſte, & on ne peut lui demander rien de plus, lors même qu'il reviendroit en jeu, ſe faiſant alors payer de tout ce qu'il gagne à celui à qui il eſt redevable, ſans égard pour ce qu'il doit.

TONTONG, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) inſtrument uſité par les negres qui habitent la côte du Sénégal. C'eſt un tambour d'une grandeur démeſurée, dont le bruit s'entend à plus de deux lieues. Chaque village en poſſede un ſur lequel on frappe à l'approche de l'ennemi.

TONTURE, ſ. f. (*Marine.*) c'eſt un rang de planches dans le revêtement du bordage contre la ceinte du franc tillac.

Ce terme a une autre ſignification quand on le joint avec le mot *vaiſſeau*,

& il signifie alors un *bon arrimage* & une *bonne assiette*.

TONTURE, ( *Marine.* ) c'est la rondeur des préceintes qui lient les côtés du vaisseau, & des baux qui ferment le pont.

TONTURE DE LAINE, ( *Tapissier.* ) on appelle ainsi ce qu'on tire ou qu'on coupe du drap ou de quelqu'autre étoffe de laine que l'on tond : c'est ce qu'on nomme ordinairement *boure-tomisse*. *Voyez* BOURE-TOMISSE.

TOO, s. m. ( *Hist. nat. Botan.* ) c'est un arbrisseau des jardins du Japon, qui sert à garnir les treillages & les berceaux. Ses feuilles sont longues, sans découpures; il jette un grand nombre de fleurs longues d'un empan & plus, qui durent tout le printemps, & qui étant suspendues comme des grappes de raisin, font un charmant spectacle. Elles sont en papillons & sans odeur. De grandes places sont quelquefois ombragées par une seule ou par deux ou trois de ces plantes. Les curieux mettent au pié, de la lie de *sacki*, qui est de la bierre de riz, pour les engraisser & leur faire produire des épis de trois ou quatre empans de long. On visite ces lieux par curiosité, & les poëtes font des vers à leur honneur. La couleur des fleurs est toute blanche ou toute purpurine. Il y a un *too* sauvage dont les fleurs & les feuilles sont moins belles.

TOOKAIDO, ( *Géogr. mod.* ) une des sept grandes contrées du Japon. *Tookaido* veut dire la *contrée du sud-est*. Elle comprend quinze provinces dont les revenus se montent en tout à 494 monkokfs de riz. On se rappelera qu'un man contient dix mille kokfs, & un kokf trois mille balles ou sac de riz. ( *D. J.* )

TOOSANDO, ( *Géog. mod.* ) c'est le nom d'une des sept grandes contrées de l'empire du Japon. *Toosando* signifie la la *contrée orientale*. Elle comprend huit grandes provinces qui sont Oomi, Mino, Fida, Sinano, Koodsuke, Simoodsuke, Mutsu & Dewa. Les revenus de ces huit provinces de la contrée orientale montent à 563 mankokfs de riz. ( *D. J.* )

TOOTOMI, ( *Géogr. mod.* ) une des quinze provinces de l'empire du Japon, dans la contrée du sud-est. Cette province est une des plus fertiles & des plus belles de cette contrée par l'agréable variété de ses collines, rivieres, plaines, villes & villages. On compte sa longueur de deux journées & demie de l'est à l'ouest, & elle se divise en quatorze districts. ( *D. J.* )

TOPARCHIE, s. f. ( *Théolog.* ) du grec τοπαρχία, formé de τόπος, *lieu* ou *pays*, & d'ἀρχή, *commandement*, *puissance*.

Ce mot signifie *seigneurie*, *gouvernement* d'un lieu, d'un canton. Il est souvent parlé dans les Macchabées de trois *toparchies*, *Apherima*, *Lydda*, & *Ramatha*. Pline, *l. V. c. xiv.* marque dix *toparchies* de la Judée, savoir Jéricho, Emmaüs, Lydda, Joppe, l'Acrabatene, la Gophnitique, la Thamnitique, la Bekepthtephene, la Montueuse où étoit Jérusalem, & enfin *Herodium*. Josephe, *lib. III. de bell. Jud. c. iv.* en nomme aussi dix dont Jérusalem étoit comme le centre, Gophna, Acrabate, Thamna, Lydda, Ammaüs, Pella, l'Idumée, Herodium, Jéricho. Ailleurs il nomme trois *toparchies* ajoutées à la Judée, la Samarie, la Galilée, la Perée; & dans ses antiquités, *l. XIII. c. viij.* il fait mention de trois *toparchies*, Samarie, Joppé, la Galilée.

Il y a apparence que ces trois *toparchies* étoient des divisions de provinces, ou comme des généralités établies depuis les Asmonéens. Mais le P. Calmet remarque qu'elles ne donnoient à celui qui les possédoit, aucun titre particulier ni de gouverneur, ni de président, ni d'ethnarque, ni de roi. Calmet, *diction. de la Bible.*

TOPASE, ( *Hist. nat.* ) *topasius* ou *topazius*, *chrysolithus*; pierre précieuse jaune, transparente, & d'une dureté qui ne le cede qu'à celle du diamant. Lorsque cette pierre est aussi dure que le diamant, les Joailliers lui donnent le nom de *diamant jaune*. Les anciens ont donné le nom de *chrysolithus* ou de *pierre d'or* à la *topase* à cause de sa couleur.

On distingue trois especes de *topases* relativement à la couleur; la premiere est d'un jaune clair ou d'un jaune de

citron ; la seconde est d'un jaune d'or ; & la troisieme est d'un jaune foncé ou tirant sur le brun ; on la nomme quelquefois *topase enfumée.*

On distingue encore les *topases* en orientales & en occidentales ; les premieres qui sont les plus dures & les plus estimées, viennent d'Orient. Pline dit qu'on trouvoit sur-tout cette pierre dans l'île de Topazon, dans la mer rouge, dont elle a emprunté son nom. On prétend qu'il en venoit aussi d'Ethiopie & même d'Espagne. Il se trouve encore des *topases* dans le Pérou ; elles sont, dit-on, d'un jaune orangé, peut-être doit-on les regarder comme des hyacinthes. On dit que les *topases* du Brésil sont d'une très-grande dureté ; quant à celles qui viennent de Bohème, elles n'ont point la dureté des vraies *topases*, & doivent être regardées simplement comme du crystal de roche coloré en jaune, dont elles ont la forme prismatique & hexagone ; on les nomme *topases enfumées*, & l'on en trouve en fort grands morceaux ; mais on trouve une grande quantité de vraies *topases* dans le Voigtland, près d'Averbach, sur une montagne appelée *Schneckenberg* : ce sont là les pierres qu'on appele communément *topases de Saxe.* Elles sont tantôt plus, tantôt moins jaunes, & communément de la couleur d'un vin blanc léger en couleur. Ces *topases* sont en crystaux prismatiques, composés de quatre côtés inégaux ; leur couleur est plus nette vers le sommet des crystaux, que vers la base par laquelle ils tiennent à une roche extrêmement dure. On assure que ces *topases* ne le cedent point à celles d'Orient ni pour l'éclat, ni pour leur dureté qui est aussi grande que celle du saphir & du rubis.

M. Pott a fait un grand nombre d'expériences sur cette pierre, & il a trouvé que le feu le plus violent ne pouvoit point la faire entrer en fusion ; cependant l'action d'un tel feu altere considérablement sa consistance & sa dureté ; en effet M. Pott a trouvé qu'en l'exposant pendant long-temps à un feu véhément, cette *topase* perd sa transparence & son éclat ; elle devient d'une couleur laiteuse ; sa liaison se perd ; elle devient feuilletée & friable, phénomènes qui arrivent au diamant & au saphir quand on les traite de la même maniere. La *topase* s'eclate en petites lames ou feuilles, lorsqu'après l'avoir fait rougir à plusieurs reprises, on en fait l'extinction dans de l'eau froide.

Le même M. Pott a observé que cette *topase* de Saxe ne commençoit à se fondre qu'en lui joignant huit parties de sel alkali fixe ; cependant alors il ne résultoit de ce mélange qu'une masse opaque semblable à de l'albâtre ; mais le borax rend la fusion avec l'alkali beaucoup plus facile ; & deux parties de *topase* calcinée, mêlées avec une partie d'alkali fixe & une partie de borax, ont donné un verre jaune & transparent. Ce savant chimiste a encore combiné la *topase* avec un grand nombre de pierres de différente nature qui lui ont donné différens produits, comme on peut le voir dans le premier volume de la traduction françoise de la *Lithogéognosie* de M. Pott, *pages* 254-277, & dans les tables qui sont à la fin.

M. Gmelin, dans son *voyage de Sibérie*, dit avoir vu dans ce pays des *topases* de forme cubique comme la mine de plomb, qui étoient d'une dureté plus grande & d'une eau plus pure que celle de Saxe, & qui ne le cédoient en rien aux *topases* orientales. Le terrain où on les trouve, est une glaise rougeâtre mêlée de pierres de la nature du quartz, & dans laquelle on trouve des crystaux noirs & impurs ; cette terre est aussi remplie de parties talqueuses. L'endroit où se trouvent ces *topases*, est près d'une habitation appelée *Jusanskoi sawod.* On rencontre aussi des *topases* d'un beau jaune, dans un ruisseau du voisinage appelé *Alabasch.*

On seroit tenté d'attribuer au plomb la couleur de la *topase* ; la forme cubique que les crystaux de cette pierre affectent, qui par conséquent a de la conformité avec la mine de plomb en cubes ou la galene, sembleroit même appuyer cette conjecture ; mais ce sentiment est détruit par l'expérience. En effet M. Guétard de l'Académie des Sciences nous apprend que les *topases* du Brésil mises dans un creuset, où elles sont entourées de cendres,

perdent leur couleur jaune pour devenir rouges, & se transforment en rubis, secret qui a été pratiqué avec succès par plusieurs joailliers; cette expérience semble prouver clairement que c'est au fer qu'est dûe la couleur de la *topase*, & que la calcination développe & rougit ce métal. On prétend que tous les rubis qui viennent du Brésil sont des *topases* qui ont été colorées en rouge de cette maniere. M. Guétard ajoute qu'une *topase* orientale traitée de la même façon n'a point changé de couleur; peut-être que cette pierre étoit plus dure que celle du Brésil, & exigeoit pour changer de couleur, un degré de feu plus violent. On a prétendu que la pierre que les joailliers nomment *topase blanche du Brésil*, devenoit jaune quand on l'exposoit au même degré de chaleur qui rougit la *topase* jaune du même pays; mais M. Guétard n'a point trouvé que ce fait fût véritable; la *topase* blanche sortit blanche du creuset, quoiqu'il eût fait durer le feu plus long-temps, & qu'il l'eût rendu plus violent. *voyez* le *journal économique du mois d'Octobre* 1751. ( — )

C'est M. Dumelle, orfévre metteur-en-œuvre à Paris, qui sacrifiant son intérêt au bien public & à l'avancement de l'histoire naturelle, a bien voulu communiquer à M. Guétard le procédé qu'on a ci-dessus indiqué, pour convertir la *topase* du Brésil en véritable rubis-balais.

S'il est vrai que la pierre précieuse que nous nommons présentement *topase*, étoit anciennement appelée *chrysolite*, parce qu'effectivement nos plus belles *topases* ont les caracteres des chrysolites que les anciens recevoient de l'Orient par la voie de l'Ethiopie, il n'est pas moins certain que notre chrysolite orientale ne convient point avec la *topase* décrite par Pline dans son hist. naturelle, *liv. XXXVII. c. viij.*

En effet, qu'on y fasse attention, la *topase* que décrit Pline dans cet endroit, & qu'il dit avoir été découverte dans une île de la mer Rouge, n'a aucun des caracteres des véritables pierres précieuses; c'étoit plutôt une espece de pierre fine, dont la couleur visoit à celle que rend le jus de la plante qui croît dans nos jardins potagers, & qu'on nomme *porreau*.

Cette pierre fournissoit d'assez gros morceaux, puisque la statue d'Arsinoë, épouse de Ptolomée Philadelphe, qui en avoit été faite, avoit quatre coudées de hauteur. Outre cela, elle étoit tendre, elle souffroit la rappe comme le marbre, il n'étoit pas besoin d'autre outil pour la travailler. Ce devoit être une pierre opaque à-peu-près malachite, & jamais nom ne lui convint mieux que celui de *chrysolite*.

La *topase*, le saphir sont les plus dures de toutes les pierres orientales, & aucune à cet égard n'approche davantage du diamant. C'est aussi la raison pour laquelle lorsqu'une de ces pierres avoit le défaut d'être peu colorée, on la blanchissoit autrefois, ainsi que le saphir, par une violente action du feu; on tâchoit de la faire passer ensuite pour un véritable diamant; mais depuis que ceux-ci sont devenus moins rares, & que les connoissances se sont perfectionnées, il n'est plus aussi aisé d'en imposer que dans ces temps, où des joailliers fort experts, tels que Callini, étoient obligés d'avouer, que pour éprouver sûrement une pierre, il falloit la teindre, c'est-à-dire, y appliquer dessous une couche de noir, qui obscurcit généralement toutes les pierres, & fait seulement briller le diamant; on ne s'avise plus guere aujourd'hui de décolorer la *topase*, ni aucune autre pierre de couleur. Qu'y gagneroit-on ?

Pour être dans son point de perfection, la *topase* doit être d'un très-beau jaune doré & satiné, ou d'un jaune de citron très-agréable. Ni les *topases* du Brésil, ni celles du Pérou, qu'on appelle *topases d'Inde*, qui sont tendres, & d'un jaune plus roux, non plus que les *topases* de Saxe, dont la couleur est d'un jaune-clair, & dont la dureté n'est guere plus grande que celle du crystal, ne sont pas comparables aux orientales; en général toutes les *topases*, si l'on excepte celles d'Orient, sont d'une nature seche & peu liante, toujours prêtes à s'éclater, & par conséquent un graveur risque beaucoup en les travaillant. (*D. J.*)

TOPASSES, (*Hist. mod.*) c'est ainsi que l'on nomme dans l'Indostan des soldats mulâtres, provenus des mariages des Portugais avec des femmes indiennes. Ces troupes portent des chapeaux.

TOPAYOS, (*Géog. mod.*) nom d'une forteresse, d'un bourg, d'une riviere, & d'un peuple de sauvages de l'Amérique méridionale au Brésil.

La forteresse de *Topayos* appartenant aux Portugais est à 15 heures de Pauxis, à l'entrée de la riviere du même nom, qui est une riviere du premier ordre, & qui descend des mines du Brésil. Des débris du bourg de Tupinambara, s'est formé celui de *Topayos*, dont les habitans sont presque tout ce qui reste de la nation des Tupinambas, dominante, il y a deux siecles, dans le Brésil.

C'est chez les *Topayos* qu'on trouve le plus communément de ces pierres vertes, connues sous le nom de pierres des amazones, & qui ont été autrefois fort recherchées, à cause des prétendues vertus qu'on leur attribuoit de guérir de la pierre, de la colique néphrétique, & même de l'épilepsie. La vérité est qu'elles résistent à la lime, & qu'elles ne different guere ni en couleur, ni en dureté du jade oriental. *Mémoire de l'académie royale des Sciences, année* 1745.

TOPAZOS, (*Géog. anc.*) île de la mer Rouge, à trois cens stades du continent, selon Pline, *liv. XXXVII. c. viij.* Il ajoute qu'elle est couverte de brouillards, ce qui a été cause que plusieurs navigateurs l'ont cherchée inutilement, & que c'est ce qui lui a fait donner le nom de *Topazos*, parce que *Topazin* en langage troglodite, signifie *chercher*. (*D. J.*)

TOPH *ou* TUPH, (*Musiq. instr. des Hébr.*) nom du tambour des Hébreux. Cet instrument est très-ancien, & D. Calmet veut que le mot *tympanum* en dérive. Le *toph* n'étoit pas semblable à notre tambour : Kircher en donne la description suivante d'après l'auteur du *scillte-haggiborim*. « Le *toph* avoit la figure d'une nacelle, & tiroit son origine des Egyptiens. On frappoit la peau tendue sur le *toph* avec une baguette terminée par deux boutons ; & moyennant le plus ou le moins de force des coups, on obtenoit des sons plus ou moins aigus. » (*F. D. C.*)

TOPHANA *ou* TOPANA, (*Géog. mod.*) fauxbourg de la ville de Constantinople sur le bord de la mer, au-dessous de Péra & de Galata, tout à l'entrée du canal de la mer Noire, où la plûpart des gens se rendent pour s'embarquer, quand ils veulent aller se promener sur l'eau. On l'appelle *Thophana*, comme qui diroit *arsenal*, ou *maison du canon* : car *top* en turc signifie *canon*, & *hana* signifie *maison*, ou lieu de *fabrique*. Rien n'est si agréable que l'amphithéatre que forment les maisons de Galata, de Péra, & de *Tophana* ; il s'étend du haut des collines jusqu'à la mer. (*D. J.*)

TOPHUS, s. m. (*Méd.*) en grec πορος, en françois *pierre* ou *gravelle* des paupieres ; petite tumeur blanche, raboteuse, dure & calleuse, qui se forme à la partie extérieure ou intérieure des paupieres ; l'humeur renfermée dans cette petite tumeur ressemble en consistance ou à de la pierre, ou à du tuf, d'où lui vient son nom *tophus* ; cependant elle ne differe de la grêle des paupieres, que parce qu'elle est unique, raboteuse, & plus dure ; mais elle veut être traitée de même, tant pour l'opération, que pour les remedes ; ainsi *voyez* les *mots* ORGEOLET ou GRÊLE *des paupieres*. (*D. J.*)

*TOPIARIUM OPUS*, (*Architect. rom.*) les auteurs sont peu d'accord sur la signification de *topiarium opus* ; la plus grande partie estiment que c'est la représentation qui se fait avec le buis, le cyprès, l'if, & d'autres arbrisseaux verds taillés de plusieurs sortes de figures, pour l'ornement des jardins. D'autres croient avec plus de raison, que ce sont des paysages représentés ou en peinture, ou dans des tapisseries ; la chose seroit assez claire, si l'on derivoit ce mot de τόπος, qui signifie un *lieu*, un *pays* ; alors *topiarium* exprimeroit naturellement un *paysage*, qui est la représentation des lieux. (*D. J.*)

TOPIGIS, s. m. (*Hist. mod.*) terme de relation ; c'est le nom que les Turcs donnent à leurs canonniers, & en général à tous ceux qui sont occupés au service

de l'artillerie. Leur chef se nomme *topigi bachi*, charge qui pour l'autorité ne répond pas à celle de l'officier que nous appellons *grand-maître de l'artillerie*, parce que le capitan bacha a la principale autorité dans l'arsenal de Constantinople. *Voy.* CAPITAN BACHA.

TOPILZIN, s. m. (*Hist. mod. superstition.*) c'est le nom que les Mexiquains donnoient à leur grand-prêtre ou chef des sacrificateurs. Cette éminente dignité étoit héréditaire, & passoit toujours au fils aîné. Sa robe étoit une tunique rouge, bordée de franges ou de flocons de coton; il portoit sur sa tête une couronne de plumes vertes ou jaunes; il avoit des anneaux d'or enrichis de pierres vertes aux oreilles; & sur ses levres il portoit un tuyau de pierre d'un bleu d'azur. Son visage étoit peint d'un noir très-épais.

Le *topilzin* avoit le privilege d'égorger les victimes humaines que les barbares mexiquains immoloient à leurs dieux; il s'acquittoit de cette horrible cérémonie avec un couteau de caillou fort tranchant. Il étoit assisté dans cette odieuse fonction par cinq autres prêtres subalternes, qui tenoient les malheureux que l'on sacrifioit; ces derniers étoient vêtus de tuniques blanches & noires; ils avoient une chevelure artificielle qui étoit retenue par des bandes de cuir.

Lorsque le *topilzin* avoit arraché le cœur de la victime, il l'offroit au Soleil, & en frottoit le visage de l'idole, avec des prieres mystérieuses, & l'on précipitoit le corps du sacrifié le long des degrés de l'escalier; il étoit mangé par ceux qui l'avoient fait prisonnier à la guerre, & qui l'avoient livré à la cruauté des prêtres. Dans de certaines solemnités on immoloit jusqu'à vingt mille de ces victimes à Mexico.

Lorsque la paix duroit trop long-temps au gré des prêtres, le *topilzin* alloit trouver l'empereur, & lui disoit, *le dieu a faim*, aussitôt toute la nation prenoit les armes, & l'on alloit faire des captifs, pour assouvir la prétendue faim du dieu & la barbarie réelle de ses ministres. *Voyez* VITZILIPUTZLI.

TOPINAMBES, ÎLES DES, (*Géog. mod.*) îles de l'Amérique méridionale; dans la terre-ferme, au pays des Amazones, dans le fleuve de ce nom, au-dessus du bosphore de l'Amazone. Le comte de Pagan donne à cette île 60 lieues d'étendue, & vante beaucoup la fertilité de ses terres, ainsi que la beauté de ses rivages. (*D. J.*)

TOPINAMBOUR, s. m. (*Hist. nat. Botan.*) les *topinambours* sont des tubercules de la plante que plusieurs botanistes appellent *helianthemum tuberosum esculentum*, & que Tournefort nomme *corona solis, parvo flore, tuberosâ radice*, *I. R. H.* 489. en anglois *pottatoa.*

Il s'éleve d'une même racine de cette plante une ou plusieurs tiges cylindriques, cannelées, rudes, couvertes de poil, haute de douze piés & plus, remplies d'une moëlle blanche & fongueuse. Ses feuilles sont nombreuses, placées sans ordre depuis le bas jusqu'au haut, d'un verd-pâle, rudes, pointues, presque semblables à celles du souci ordinaire, cependant moins ridées, moins larges, & diminuant peu-à-peu de grandeur, en approchant de l'extrémité des rameaux.

Ses tiges portent des fleurs radiées de la grandeur de celles du souci ordinaire; leur disque est rempli de plusieurs fleurons, jaunes, fort serrés; & leur couronne est composée de douze ou treize demi-fleurons rayés, pointus, de couleur d'or, portés sur des embryons, & renfermés dans un calice écailleux & velu; ces embryons se changent en des petites graines.

Chaque tige jette diverses petites racines, rampantes, garnies de fibres capillaires, qui s'étendent au long & au large, entre lesquelles croissent à la distance d'un pié de cette racine-mere plusieurs tubercules, ou excroissances compactes qui soulevent la terre; une seule de ces racines produit 30, 40, 50, & quelquefois un plus grand nombre de ces tubercules; ils sont roussâtres en-dehors, fongueux & blanchâtres en-dedans, d'une saveur douce, bosselés en divers endroits, quelquefois de la grosseur du poing, & comme relevés en un petit bec du côté

qu'ils doivent germer. Quand les tiges sont sechées, ces tubercules restent dans la terre pendant tout l'hiver, & poussent au printems suivant. On cultive cette plante dans les jardins & dans les campagnes, & l'art de la culture consiste dans le labour, & point à fumer les terres où on l'a plantée, comme M. Tull l'a fait voir par ses propres expériences.

On mange ces tubercules appelées *topinambours*, cruds ou cuits; quand ils sont cuits, ils ont le goût de cul d'artichaud; on les assaisonne de différentes manieres (*D. J.*)

TOPINO, LE, (*Géog. mod.*) riviere d'Italie au duché de Spolete, en latin *Tinia* ou *Teneas*. Elle a sa source dans l'Apennin, passe à Fuligno, & après avoir grossi ses eaux de celles de diverses rivieres qu'elle reçoit, elle va se jetter dans le Tibre, entre Pontenuovo & Torciano. (*D. J.*)

TOPIQUE, adj. *terme de Rhétorique*; c'est un argument probable qui se tire de plusieurs lieux & circonstances d'un fait, *&c. Voyez* LIEU, *&c.*

*Topique* se dit aussi de l'art ou de la maniere d'inventer & de tourner toutes sortes d'argumentations probables. *Voyez* INVENTION.

Ce mot est formé du grec *topicos*, de τόπος, lieu, comme ayant pour objet les lieux communs qu'Aristote appelle *les sieges des argumens*.

Aristote a traité des *topiques*, & Cicéron les a commentés pour les envoyer à son ami Trebatius, qui apparemment ne les entendoit point.

Mais les critiques observent que les *topiques* de Cicéron quadrent si mal avec les huit livres des *topiques* qui passent sous le nom d'Aristote, qu'il s'ensuit nécessairement, ou que Cicéron ne s'est point entendu lui-même, ce qui n'est guere probable, ou que les livres des *topiques* attribués à Aristote, ne sont point tous de ce dernier.

Cicéron définit le topique, *l'art d'inventer des argumens : Disciplina inveniendorum argumentorum*.

La Rhétorique se divise aussi quelquefois en deux parties, qui sont le jugement, appelé *dialectique*, & l'invention, appelée *topique*. *Voyez* RHÉTORIQUE.

Voici ce qu'en dit pour & contre le pere Lami de l'oratoire, dans *sa rhétorique, liv. V. ch. v. pag. 3. & suivantes.*

« On ne peut douter que les avis que » donne cette méthode, n'aient quelqu'» utilité. Ils font prendre garde à plu» sieurs choses, dont on peut tourner un » sujet de tous côtés, & l'envisager par » toutes ses faces. Ainsi, ceux qui enten» dent bien la *topique*, peuvent trouver » beaucoup de matiere pour grossir leur » discours. Il n'y a donc rien de stérile » pour eux : ils peuvent parler sur ce » qui se présente, autant de temps qu'ils » le voudront.

» Ceux qui méprisent la *topique*, ne » contestent point sa fécondité. Ils demeu» rent d'accord qu'elle fournit une infi» nité de choses : mais ils soutiennent » que cette fécondité est mauvaise, que » ces choses sont triviales, & par consé» quent que la *topique* ne fournit que ce » qu'il ne faudroit pas dire. Si un ora» teur, disent-ils, connoît à fond le sujet » qu'il traite... il ne sera pas nécessaire » qu'il consulte la *topique*, qu'il aille de » porte-en-porte frapper à chacun des » lieux communs, où il ne pourroit trou» ver les connoissances nécessaires pour » décider la question dont il s'agit. Si un » orateur ignore le fond de la matiere » qu'il traite, il ne peut atteindre que la » surface des choses, il ne touchera point » le nœud de l'affaire; ensorte qu'après » avoir parlé long-temps son adversaire » aura sujet de lui dire ce que S. Augus» tin disoit à celui contre qui il écrivoit : » laissez ces lieux communs qui ne disent » rien, dites quelque chose, opposez des » raisons à mes raisons, & venant au » point de la difficulté établissez votre » cause, & tâchez de renverser les fon» demens sur lesquels je m'appuie. *Sepa» ratis locorum communium magis, res cum » re, ratio cum ratione, causa cum causâ, » confligat.*

» Si l'on veut dire en faveur des lieux » communs, qu'à la vérité ils n'ensei» gnent pas tout ce qu'il faut dire, mais » qu'ils aident à trouver une infinité de

» raisons qui se fortifient les unes les au-
» tres ; ceux qui prétendent qu'ils sont
» inutiles, répondent, que pour per-
» suader il n'est besoin que d'une seule
» preuve qui soit forte & solide, & que
» l'éloquence consiste à étendre cette
» preuve, & à la mettre dans son jour,
» afin qu'elle soit apperçue. Car les
» preuves qui sont communes aux accusés
» & à ceux qui accusent, dont on peut
» se servir pour détruire & pour établir,
» sont foibles. Or celles qui se tirent des
» lieux communs sont de cette nature. »

D'où il conclut que la *topique* approche fort de cet art de Raymond Lulle, dont l'auteur de la logique de Port-Royal a dit que c'étoit un art qui apprend à discourir sans jugement des choses qu'on ne sait point. Or il est bien préférable, dit Cicéron, d'être sage & de ne pouvoir parler, que d'être parleur & être impertinent. *Mallem indisertam sapientiam quàm stultitiam loquacem.*

La *topique* est releguée dans les écoles, & les grands orateurs ne suivent pas cette route pour arriver à la belle éloquence.

Topique, (*Medecine*,) on appelle *topiques*, les remedes qu'on applique extérieurement sur diverses parties du corps pour la guérison des maladies; ce mot vient de τοπος, *lieu*.

Les Médecins ont établi pour maxime, que les remedes peuvent devenir utiles ou pernicieux, suivant l'usage ou l'application qu'on en fait; & cette maxime est non-seulement vraie par rapport aux remedes internes, mais encore par rapport aux *topiques* ou applications externes, comme nous allons le voir.

On prescrit souvent les bains mêlés d'herbes céphaliques pour les maladies de la tête, sans songer qu'ils nuisent dans plusieurs cas, comme dans les foiblesses des nerfs, les achores, les catarrhes, *&c.*

Les emplâtres céphaliques dans les hémorrhagies, les apoplexies, les maux qui procedent de causes externes sont plus nuisibles qu'utiles, parce qu'ils empêchent la transpiration de la partie, & qu'ils obstruent les pores de la tête. On croit aussi que les oignemens de baumes odoriférans sont fort efficaces contre les maux de tête, accompagnés d'un sentiment de pesanteur ; au contraire, ces sortes de *topiques* disposent à l'assoupissement par leur qualité sédative, anodine; mais les linimens balsamiques préparés avec de l'esprit-de-vin rectifié, & des huiles de marjolaine, de lavande, *&c.* peuvent être à propos, parce qu'ils discutent & ouvrent les pores.

On commet beaucoup d'erreurs en fait de *topiques* pour les maladies des yeux. Dans leur inflammation les collyres incrassans, épaississans, ne conviennent pas certainement ; il faut employer des substances, qui, sans acrimonie sont discussives ; tel est, par exemple, le camphre. Si l'inflammation est accompagnée d'une lymphe âcre & saline, il faut user d'un mucilage de graine de coings, mêlées avec du safran & du camphre. Quand l'inflammation est violente & dangereuse, l'esprit-de-vin camphré, appliqué tiede avec une addition de baume du Pérou, produit quelquefois d'excellens effets pour rétablir le ton des fibres,

Le vitriol à cause des parties de cuivre qu'il contient, passe chez plusieurs praticiens pour excellent dans les maux des yeux ; mais cela n'est que rarement vrai ; ce collyre, par exemple, est contraire dans toutes les inflammations, & dans toutes les fluxions chaudes & âcres ; il ne convient que quand les humeurs sont épaisses, sales & sordides, sans âcreté. Tout usage des collyres est déplacé dans la discrase de la lymphe & du sang, car il faut commencer par corriger les fluides viciés.

Dans les maladies d'oreilles, les *topiques* qu'on met intérieurement, ne conviennent que pour la dureté d'ouïe qui vient de l'endurcissement de la cire. Les abscès dans l'oreille interne demandent un traitement particulier ; c'est de tâcher de les empêcher de dégénérer en ulceres par des injections balsamiques tiedes, tels que les essences de myrrhe.

Les *topiques* pour les hémorrhagies du nez sont rarement utiles, à moins qu'on ne commence par des saignées, des frictions, l'immersion des piés dans l'eau

tiede, & quelquefois en employant le secours des doux diaphorétiques.

La plupart des *topiques* recommandés pour les maux de dents font plus de mal que de bien, outre que le mal de dents vient souvent de rhumatisme ou d'une fluxion âcre qui se jette sur une dent cariée, & conséquemment c'est la fluxion qu'il faut guérir.

Tous les *topiques* externes dans les maladies cutanées du visage & de la tête, doivent être administrés avec prudence, en y joignant les remedes internes pour corriger & dériver les humeurs peccantes. C'est une malheureuse pratique, que d'user pour les boutons ou les pustules au visage, du mercure sublimé ou d'une solution foible de mercure précipité, parce que de telles substances reçues dans les pores produisent de grands maux de tête, & la perte des dents.

Dans le décharnement des gencives, on prescrit presque toujours l'usage des astringens; mais si ce désordre procede du défaut de suc nourricier, ou de l'obstruction des fines arteres des gencives, elles perdront de plus en plus leur suc nourricier par les remedes astringens; en ce cas, il faut laver la bouche & les gencives avec des décoctions de vin, impregnées de sauge, & d'une petite quantité de sel ammoniac.

On emploie souvent les *topiques* dans les maladies du thorax, c'est-à-dire pleurésie ou péripneumonie, mais le meilleur dans ces sortes de cas, est de s'abstenir de tout *topique*; que si on en juge quelques-uns nécessaires, il faut les composer d'esprit-de-vin camphré, mitigé, & rendu anodin par une addition de safran.

Dans les douleurs d'estomac, les *topiques* ne sont bienfaisans qu'appliqués convenablement; ce n'est point alors sur le creux de l'estomac qu'il faut les porter, comme on fait ordinairement dans la cardialgie; mais il faut les appliquer sur le dos, vers la huitieme ou la neuvieme vertebre. Si c'est l'orifice droit qui est affecté, on appliquera les remedes sur l'estomac vers le côté droit.

Si la douleur violente, causée par une pierre arrêtée dans les uretres, demande l'usage des *topiques*, c'est du moins dans la direction des ureteres qui est depuis les reins jusqu'aux aînes; & c'est avec bien de la prudence qu'ils doivent être administrés; car si la douleur est accompagnée de spasmes, & qu'on applique des substances chaudes & spiritueuses, on augmente la douleur, & l'on occasionne de terribles simptômes; il faut au contraire baigner le malade pour relâcher les parties irritées.

Dans le flux excessif des regles, la plus sure méthode est de s'abstenir des *topiques*, sur-tout des *topiques* narcotiques, & de leur substituer l'usage d'autres remedes.

Les Médecins & les Chirurgiens ont imaginé une infinité de *topiques* dans les tumeurs des veines hémorrhoïdales; mais l'art consiste à appliquer ces différens remedes suivant les circonstances; par exemple si la douleur est excessive, les substances anodines & émollientes seront les plus salutaires; si la tumeur incommode par son volume, les fomentations de vin préparées avec les balaustes & les fleurs de rose, peuvent être bonnes.

Quant au désordre des articulations, les *topiques* sont toujours mal employés dans les douleurs arthritiques & dans la goutte; c'est ce dont tous les habiles médecins conviennent; si cependant la douleur est accompagnée d'une certaine insensibilité, comme il arrive souvent aux vieillards, alors on peut fortifier les nerfs par des linimens balsamiques, & tâcher d'attirer le fluide nerveux sur les parties affoiblies.

La plupart des *topiques* nuisent dans l'éréfipele; il faut traiter cette maladie par des remedes internes, laisser libre la transpiration dans les parties affectées, en appliquant quelquefois sur la partie des sachets pleins d'herbes parégoriques, qui par leur douce influence tiennent les pores ouverts, & les relâchent s'ils sont resserrés.

Dans les bubons malins & critiques, les *topiques* sont d'une pratique dangereuse: mais si le bubon tend à suppuration, on doit appliquer l'emplâtre de diachylon aveç les gommes.

Pendant l'éruption & la suppuration de la petite vérole il faut s'abstenir de tous

linimens *topiques* ; ce n'est que dans le déclin & vers le temps du dessêchement des pustules, qu'il est permis d'user d'huile d'amandes-douces, mêlée avec le camphre & le blanc de baleine, pour tempérer l'acrimonie des boutons.

La cure de toutes les maladies cutanées doit commencer & finir par les remedes internes, capables de corriger la matiere peccante, de la disposer à l'excrétion, & en même-temps de la chasser. A cette classe de remedes appartiennent les diaphorétiques émolliens, les infusions laxatives, les préparations de mercure & d'antimoine.

Les *topiques* qui conviennent le mieux sur les parties paralytiques, sont des onguens faits de graisse d'animaux & d'huiles distillées, telles que celles de riz, de romarin, de lavande, de marjolaine, de genievre, *&c.* car il est question de rétablir le ton des parties nerveuses dans leur état naturel ; en sorte qu'il n'y ait ni trop de relâchement, ni trop de constriction, ni trop d'humidité, ni trop de sécheresse.

Dans les tumeurs édémateuses des piés, la plupart des *topiques* sont contraires ; le meilleur est de faire le soir autour du pié un bandage convenable pour renforcer les fibres ; il est bon d'user en même-temps des fomentations de vinaigre fort, mêlé avec de l'essence d'ambre, & versé sur des briques rougies au feu.

Ces détails suffisent sur l'utilité ou le mal que peuvent faire les *topiques* dans leur usage & leur application. ( *Le Chevalier* DE JAUCOURT. )

*TOPIRIS*, ( *Géog. mod.* ) ville de Thrace. Ptolomée, *liv. III*, *c. xj.* la marque dans les terres. Ortelius dit que cette ville étoit de la premiere Macédoine. Pline écrit aussi *Topiris* ; mais dans une médaille de Géta, cette ville est appelée *Topirus*, avec le surnom d'*Urpia* ; & elle est nommée *Toperus* & *Toparon* par Procope. ( *D. J.* )

TOPLITZ, ( *Gégr. mod.* ) petite ville de Bohême, au cercle de Leutméritz, & à six milles de Brix. Elle est renommée par ses bains d'eaux chaudes. ( *D. J.* )

TOPOGLIA, ( *Géogr. mod.* ) bourgade des états du Turc, dans la Livadie. On croit que c'est l'ancienne ville *Copæ*, sur le marais Copaïs, que les Grecs modernes appellent *Limnitis Livadias*. Le marais ou lac de *Topoglia* reçoit le Cephyssus & autres petites rivieres qui arrosent une plaine d'environ quinze lieues de tour, & qui est abondante en blé & en pâturages ; aussi étoit-ce anciennement un des quartiers les plus peuplés de la Béotie. ( *D. J.* )

TOPOGRAPHIE, s. f. ( *Arpent.* ) description ou plan de quelque lieu particulier ou d'une petite étendue de terre, comme celle d'une ville, d'un bourg, manoir, ferme, champ, jardin, château, maison de campagne, *&c.* tels sont les plans que levent les Arpenteurs. *Voy.* CARTE, PLAN, ARPENTAGE, *&c.* ce mot est formé du grec τόπος, *lieu*, & γράφω, *je décris*.

La *topographie* differe de la chorographie, comme le moins étendu differe du plus étendu ; la chorographie étant la description d'une contrée, d'un diocese, d'une province, ou de quelqu'autre étendue considérable. *Voyez* CHOROGRAPHIE. *Chambers.*

TOPOGRAPHIE, ( *Rhétor.* ) on appelle ainsi cette figure qui décrit, qui peint vivement les lieux sur lesquels on veut engager l'auditeur ou le lecteur de porter ses regards ; tel est ce morceau de M. Fléchier. « Voyons-la, cette princesse, » dans les hôpitaux où elle pratiquoit ses » miséricordes publiques ; dans ces lieux » où se ramassent toutes les infirmités & » tous les accidens de la vie humaine, où » les gémissemens & les plaintes de ceux » qui souffrent remplissent l'ame d'une » tristesse importune, où l'odeur qui » s'exhale de tant de corps languissans... » ( *D. J.* )

TOPOGRAPHIE, TOPOGRAPHE, ( *Peinture*, ) ou appelle *peintres topographes*, ceux qui font des représentations ou descriptions de temples, de palais, de ports de mer, de ville, & d'autres lieux ; les anciens appeloient les tableaux de paysages *topies*, *topia*, du mot grec τόπος.

Matthieu & Paul Bril étoient d'excellens *topographes*.

Il y a de fort belles *topographies* dans la galerie de Saint-Cloud.

TOPTCHI, s. m. *terme de relation*, canonnier turc; le *toptchi-bachi* est, en Perse, le grand-maître de l'artillerie, & la cinquieme personne de l'état. (*D. J.*)

TOQUE, s. f. (*Hist. nat. Botan.*) *cassida*, genre de plante à fleur monopétale labiée, dont la levre supérieure ressemble à un casque garni de deux oreillettes; la levre inférieure est ordinairement divisée en deux parties. Le pistil sort du calice, dont la partie supérieure ressemble à une crête; il est attaché comme un clou à la partie postérieure de la fleur, & entourée de quatre embryons, qui deviennent dans la suite autant de semences oblongues renfermées dans une capsule qui a servi de calice à la fleur, & semble représenter une tête revêtue d'un casque. Tournefort, *Inst. rei herb.* *Voyez* PLANTE.

TOQUE, *terme de relation*, certain nombre de bouges ou cauris dont on se sert comme de monnoie dans le royaume de Juda, & en quelques autres endroits de la côte d'Afrique, où les bouges ou cauris sont reçus dans la traite des Negres: une *toque* de bouge est composée de quarante de ces coquillages: cinq bouges font une galline. (*D. J.*)

TOQUE, *terme de Religieuse*, chez les religieuses du saint Sacrement, un linge de chanvre ou de gros lin, qui couvre leurs épaules & leur estomac. (*D. J.*)

TOQUE, *terme de Marchande de mode*, bonnet d'homme, de figure cilindrique, ou d'une forme de chapeau qui n'a qu'un petit bord; c'étoit la coiffure de tous les officiers qui n'étoient point gradués. Encore aujourd'hui les pensionnaires des colleges qui font leurs humanités, portent des *toques* lorsqu'ils sont en robe; on appeloit aussi cette espece de bonnet *tocque*; *toc* en bas-breton signifioit *chapeau*. (*D. J.*)

TOQUET, s. m. (*Marchande de modes*,) petit bonnet d'enfant; il est fait de taffetas, d'étoffe de soie, de toile garnie de dentelles, *&c.*

TOQUETTE, s. f. (*Manufact. de tabac*,) ce sont des feuilles de tabac roulées en andouilles. *Voyez* TABAC, *Manufacture.*

TOR, (*Géog. mod.*) petite ville d'Asie, dans l'Arabie pétrée, sur le bord de la mer Rouge, avec un château pour défense. Son port est assez bon pour les vaisseaux & pour les galeres; c'est l'abord des pelerins turcs qui vont à la Mecque. *Lat.* 28. (*D. J.*)

TORAILLE, s. f. (*Corallogie*,) espece de corail brut, que les Européens portent au Caire & à Alexandrie; il est peu estimé & ne vaut que le quart du corail brut de Messine. (*D. J.*)

TORBAY, (*Géogr. mod.*) baie d'Angleterre, dans le Dévonshire. Elle est sur la Manche, à quelques milles au nord de Darmouth; c'est l'asile de la flotte royale quand elle est sur cette côte & que les vents sont contraires.

C'est à cette baie que débarqua le prince d'Orange le 15 novembre 1688. Le roi Jacques s'avança contre lui jusqu'à Salisbury, où ses propres troupes l'abandonnerent. Il reprit le chemin de Londres, & se vit bientôt obligé d'en sortir pour n'y plus rentrer; il vint en France, & mourut à Saint-Germain-en-Laye en 1701, à l'âge de 68 ans. (*D. J.*)

TORBIA, (*Géog. mod.*) village d'Italie, près de Monaco: il a pris son nom par corruption de *trophea*. On y voyoit encore, il y a cent ans, un monument des Romains, où l'on croyoit qu'avoit été la célebre inscription des peuples des Alpes vaincus par Auguste: c'est du moins le sentiment de Cluvier & Briet; mais Guichenon & Bergier prétendent que cette inscription étoit sur l'arc de triomphe de la ville d'Aost. (*D. J.*)

TORCELLO, (*Géog. mod.*) petite ville d'Italie, dans l'état de Venise, à six lieues de la capitale, avec titre d'évêché; mais ce n'est qu'un titre, car c'est un évêché misérable, & tout dépeuplé. *Longitude* 30 deg. 9 min. *latit.* 45 deg. 34 min. (*D. J.*)

TORCHE, TISON, (*Sinon.*) ces mots sont nobles en prose & en vers au figuré. Hélène fut la *torche* ou le *tison* funeste qui causa l'embrasement de Troie,

*fax teterrima belli*, disoient les poëtes latins.

*Je suis donc votre honte, & le fatal*
tison
*Qui remplira de feux toute votre maison.*
Desmarais. (*D. J.*)

TORCHE, s. f. (*Cirerie.*) bâton rond plus ou moins gros, long depuis sept piés jusqu'à douze; de bois léger & combustible, tel que celui d'aune & de tilleul; entouré par l'un des bouts de six meches, que les marchands ciriers nomment les bras ou lumignons de la *torche*, couvertes de cire ordinairement blanche, qui étant allumées, produisent une lumiere un peu lugubre. On se sert de *torches* dans quelques cérémonies de l'Eglise, particuliérement aux processions du Saint-sacrement, & dans les enterremens des petites gens; autrefois on en portoit dans les pompes funebres des personnes de quelque considération; mais aujourd'hui on leur a substitué les flambeaux de poing: les *torches* se font à la main; pour les fabriquer on commence par appliquer en longueur sur l'un des bouts du bois, à distances égales, les six meches, après qu'elles ont été légérement enduites d'une sorte de cire molle préparée avec un peu de térébenthine pour la rendre plus ténace; ensuite on couvre ces meches exactement avec de la cire blanche toute pure, que l'on a fait amollir dans l'eau chaude. Les meches de *torches* sont faites de fil d'étoupes de chanvre crud grossiérement filé, que l'on nomme *lumignon*, & qui est le même dont on se sert pour la fabrique des flambeaux de poing. *Savary* (*D. J.*)

TORCHES. (*Antiq. greq. & rom.*) le jour de la fête de Cérès, que célébroient les initiés à ses mysteres, s'appelloit par excellence le jour des *torches* ou des flambeaux, *dies lampadum*, en mémoire de ceux que la déesse alluma aux flammes du mont Etna, pour aller chercher Proserpine.

Phèdre découvrant à sa nourrice l'amour dont elle brûle pour Hipolyte, lui dit que sa passion lui fait oublier les dieux; qu'on ne la voit plus avec les dames athéniennes, agiter les *torches* sacrées autour des autels de la déesse.

*Non colere donis templa votis libet,*
*Non inter aras attidum, mistam choris,*
*Jactare tacitis conscia sacris* faces.

Les *torches* ou flambeaux que les anciens avoient consacrés à la religion, étoient les mêmes que ceux qu'ils employoient aux obseques & aux cérémonies nuptiales. Ils les comprenoient tous sous le nom générique de *funalia*, parce qu'ils étoient faits de corde, & en particulier ils les appeloient indifféremment *tædæ* & *faces*. Les poëtes se sont souvent égarés dans les allusions que ce sujet leur fournissoit. Properce dans une de ses élégies, fait dire à deux époux qui avoient toujours vécu dans une parfaite union.

*Viximus insignes inter utramque* facem.

Et Martial exprime plaisamment, dans une épigramme, les différens usages du même *flambeau.*

*Effert uxores Fabius, Chrystilla maritos,*
*Funereamque tori quassat uterque* facem.

« Les femmes de Fabius, dit-il, & les » maris de Chrystille ne vivent guere, » & on les voit à tout moment rallumer » le même *flambeau*, tantôt pour des » noces, tantôt pour des funérailles. » (*D. J.*)

TORCHE, (*Epinglerie.*) c'est du fil de laiton en *torche*, dont les épingliers doivent se servir à la fabrique de leurs épingles; il leur est défendu par leurs statuts d'y employer du fil de fer. (*D. J.*)

TORCHE, s. f. (*Ferranderie.*) les marchands de fer donnent ce nom aux paquets de fil-de-fer pliés en rond, en forme de cerceau; ils disent aussi du fil-de-laiton.

TORCHE, s. f. (*Commerce de poix.*) nom que l'on donne à une sorte de résine qui se tire des pins, des meleses, & de quelques autres arbres résineux, dont on se sert pour faire de la poix. *Richelet.*

TORCHE,

Torche, s. f. ( *Tonnelier.* ) rang de quatre ou cinq cerceaux sur un tonneau. Il y a sur une pipe six *torches* : on pose le tonneau en chantier sur les *torches*, il ne doit pas porter sur les douves.

Torches, s. f. pl. ( *Jardinage.* ) on nomme *torches* dans le commerce des oignons, des bâtons couverts de paille, longs de deux ou trois piés, autour desquels sont liés par la queue, divers rangs d'oignons. La *torche* est différente de la glane, & de la botte.

Torches, s. f. pl. ( *Maçonnerie,* ) ce sont des nattes, ou simplement des paquets & des bouchons de paille, que les bardeurs qui portent le bar, ou qui traînent le binard, mettent sur l'un & sur l'autre de ces instrumens, lorsqu'ils veulent porter ou traîner des pierres taillées, pour empêcher que leurs arêtes ne s'écornent & ne se gâtent: on dit qu'un bar ou qu'un binard est armé de ses *torches*, lorsque ces nattes sont placées dessus.

Torche, *en terme de Vannier*, est un ou plusieurs tours simples que l'on fait immédiatement sous chacune des faines d'une hotte, ou de tout autre ouvrage.

Torche-nez, s. m. ( *Maréchallerie.* ) est un instrument long à-peu-près de dix pouces, qui avec une courroie, serre étroitement le nez d'un cheval; ce bâton est arrêté au licou ou au filet, & cette gêne empêche le cheval de faire du désordre ou de se débattre, lorsqu'il est trop fougueux, & qu'on lui fait le poil ou qu'on le ferre.

Torche-pinceau, s. m. ( *Peinture.* ) c'est un petit linge qui sert aux peintres à essuyer leur palette & leurs pinceaux.

TORCHEPOT, PIC-CENDRE, s. m. ( *Hist. nat. Ornithol.* ) *sitta seu picus cinereus :* oiseau un peu plus petit que le pinson, il pese au plus une once; il a environ cinq pouces & demi de longueur depuis la pointe du bec jusqu'à l'extrémité des doigts; le bec est droit, triangulaire, noir en-dessus, & blanc en-dessous; la langue n'excede pas la longueur du bec; la tête, le cou & le dos, sont cendrés; les côtés du corps sous les ailes, ont une couleur rougeâtre; la gorge & la poitrine sont d'un châtain roussâtre; le bas-ventre a au-dessous de l'anus, quelques plumes rougeâtres, dont l'extrémité est blanche; il y a une bande noire qui s'étend depuis le bec jusqu'au cou, en passant sur les yeux; les grandes plumes des ailes sont au nombre de dix-huit, & ont toutes le tuyau noir; l'extérieure est petite & très-courte; celles qui se trouvent près du corps, ont une couleur cendrée; les autres sont brunes; la queue a au-plus deux pouces de longueur, elle est composée de douze plumes; les deux du milieu sont de couleur cendrée, les deux plumes de chaque côté de celles du milieu, ont seulement l'extrémité cendrée, & le reste est noir; les deux qui suivent ont de plus les barbes intérieures de la pointe, blanche; la plume extérieure a l'extrémité d'un noir cendré, & au-dessous de cette couleur une tache blanche transversale; le reste de la plume est noir; les ongles sont bruns, longs & crochus; les doigts sont au nombre de quatre, trois en avant, & un en arriere, celui-ci a la même longueur que le doigt du milieu, & son ongle est le plus grand de tous. Le *torchepot* fait son nid dans des arbres creux, lorsque l'ouverture du trou est trop large, il la retrécit avec de la boue au point que l'entrée du nid n'a pas plus de diametre que le corps de l'oiseau; il se nourrit d'insectes; il fait aussi provision de noix pour l'hiver; il les casse fort adroitement, en les frappant à grands coups de bec, après les avoir assujetties entre deux branches d'arbre, ou dans une fente. Willughbi, *Ornit. Voyez* Oiseau.

TORCHER, v. act. ( *Gram.* ) c'est nettoyer, ôter la malpropreté; on *torche* un pot, des plats, des meubles.

Torcher, ( *Archit.* ) c'est enduire de terre, ou torchis: on *torche* une cloison, les murs d'une grange. *Voyez* Torchis.

Torcher, c'est *parmi les Vanniers* faire d'un ou plusieurs brins d'osier, ce cordon qu'on voit dans les ouvrages de mandrerie, ou de faisserie, un peu au-dessus de l'écasse des pés.

TORCHERE, s. f. ( *Menuis. & Sculpt.* ) espece de grand guéridon dont le pié, qui est triangulaire, & la tige, enrichis de sculpture, soutiennent un plateau pour

porter de la lumiere. Cet ornement peut comme les candelabres, servir d'amortissement à l'entour des dômes, des lanternes, & aux illuminations. Il y en a de métal, dans la sale du bal du petit parc de Versailles. (*D. J.*)

TORCHIS, s. m. (*Archit.*) espece de mortier fait de terre grasse détrempée, & mêlée avec de la paille coupée, pour faire des murailles de bauge, & garnir les panneaux des cloisons, & les entrevoux des planchers des granges & des métairies : on l'appele *torchis*, parce qu'on le tortille pour l'employer, au bout de certains bâtons faits en forme de torches. (*D. J.*)

TORCHON, s. m. *terme de Lingere*, morceau de grosse toile, d'une aune ou une aune & demie, plus ou moins, qu'on ourle, qu'on marque, & dont on se sert dans le ménage pour torcher & essuyer la vaisselle, les meubles, les planchers, *&c.*

TORCHON, *ou* TORCHES, *terme de Maçon*, ce mot se dit dans les atteliers, de vieilles nattes usées, ou de gros bouchons de paille qu'on met sur les pierres lorsqu'on les monte de la carriere, ou qu'on les transporte, pour empêcher qu'elles ne s'écornent ; ainsi on dit un bar armé de ses *torchons*. (*D. J.*)

TORCOU, TORCOL, TORCOT, TERCOU, TERCOT, TURCOT, s. m. (*Hist. nat. Ornithol.*) *lynx sive torquilla* ; oiseau auquel on a donné le nom de *torcou*, parce qu'il tourne la tête au point que la partie antérieure se trouve du côté du dos ; il est presque de la grosseur d'une alouette ; il pese environ une once ; il a près de sept pouces de longueur, depuis la pointe du bec, jusqu'à l'extrémité de la queue, & dix pouces d'envergure ; le bec est mince, court, & moins pointu que celui du pic ; il a une couleur livide ; la langue est terminée par une pointe dure & comme osseuse. Cet oiseau, comme tous les autres de son genre, alonge sa langue hors du bec pour prendre les insectes dont il se nourrit ; il hérisse quelquefois les plumes de la tête comme le geai, il paroît alors avoir une hupe ; ses couleurs sont le cendré, le blanc, le roux, le brun & le noir, mêlés fort agréablement ; la tête est cendrée, & elle a des taches & des lignes noires, rousses, & blanches ; il y a quelques plumes noirâtres depuis le dessus de la tête, jusqu'au milieu du dos ; le croupion est d'un cendré clair, avec des taches blanches & des lignes transversales noires ; la gorge & le bas ventre sont jaunâtres & ont aussi des lignes transversales noires ; il y a dans chaque aile dix-neuf grandes plumes, qui sont noires, & qui ont de grandes taches rousses, celles qui se trouvent près du corps sont ponctuées de noir ; les plumes du second rang ont l'extrémité blanchâtre, & les petites sont d'un brun roussâtre ; les longues plumes des épaules ont la même couleur mêlée de noirâtre ; la queue est composée de dix plumes foibles & courbées en-dessous comme celles des pics ; elles sont cendrées & elles ont trois ou quatre lignes noires transversales ; cet oiseau a deux doigts en avant & deux en arriere ; il se nourrit principalement de fourmis, qu'il perce avec sa langue, par le moyen de laquelle il retire ces insectes dans sa bouche pour se servir de son bec. La femelle a les couleurs plus pâles que celles du mâle, & elle est plus cendrée. Willughbi, *Ornithol.* *Voyez* OISEAU.

TORCULAR HEROPHILI, *voyez* PRESSOIR D'HÉROPHILE.

TORDA, *ou* THORDA, (*Géograph. mod.*) comté de Transilvanie. Il est borné au nord par les comtés de Colosvar & de Doboca ; à l'orient par la riviere de Marosch, qui le sépare du comté de Kokelvar ; au midi par le comté d'Albe ; & à l'occident par le comté d'Abrobania. Son chef-lieu est *Torda*. (*D. J.*)

TORDA, THORDA, *ou* TORENBOURG, (*Géogr. mod.*) petite ville de la Transilvanie, au comté de *Torda*, dont elle est le chef-lieu. Elle est située sur la riviere Aramas, à quelques milles au-dessus de l'endroit où cette riviere se jette dans la Marosch. Marius Niger croit que *Torda* est la *Tierna* de Ptolomée.

TORDAGE, s. m. (*Soierie.*) On appelle, en terme de manufacture d'étoffe

de foie, le *tordage* de la foie, la façon qu'on lui donne en doublant les fils de foie fur le moulin, ce qui la rend en quelque maniere torfe. (*D. J.*)

TOREERA, LA, (*Géog. mod.*) riviere d'Efpagne en Catalogne. Elle fe jette dans la Méditerranée, entre Barcelone & Palamos. (*D. J.*)

TORDESILLAS, (*Géogr. mod.*) en latin vulgaire, *Turris-Sillana*, ville d'Efpagne au royaume de Léon, fur la droite du Duero, à huit lieues au fud-oueft de Valladolid. On y compte fix paroiffes dépeuplées & quatre couvens. Son territoire abonde néanmoins en blé & en vin. *Long.* 13. 12. *lat.* 41. 38. (*D. J.*)

TORDION, f. m. *terme de Danfe;* c'eft le nom qu'on a donné à une ancienne danfe qui fe danfoit avec une mefure ternaire. Après la baffe danfe & fon retour, elle en faifoit comme la troifieme partie. Elle différoit feulement de la gaillarde, en ce qu'elle fe danfoit bas, d'une maniere légere & prompte; & la gaillarde fe danfoit haut, d'une mefure lente & pefante. *Diction. de Trévoux.*

TORDRE, v. act. (*Gram.*) Si un corps eft fixe par un bout, & qu'en le tenant de l'autre, on le faffe tourner fur lui-même, on le *tord*. On le *tord* également, fi on cherche à le faire tourner fur lui-même, en le tenant par les deux bouts qu'on mene en fens contraire. Si ce font deux corps, il eft évident que par cette action l'un fe roulera & preffera fur l'autre.

TORDRE *un cable*, (*terme de Cordier.*) Ce mot fignifie *joindre en un* les cordons qui doivent le compofer, ce qui fe fait avec une efpece de grand rouet, où font attachés les cordons par un bout, tandis qu'ils tiennent de l'autre à une machine de bois à deux roues, chargée de plomb ou de pierres, qui étant mobile, & le rouet reftant fixe, s'approche à mefure que le cable s'appetiffe en fe *tordant*.

TORDRE *la meche*, (*terme de Cirier & de Chandel.*) c'eft après qu'elle a été coupée de longueur & pliée en deux, en rouler les deux parties l'une avec l'autre, pour les tenir unies, quand on veut leur donner ou la cire ou le fuif. (*D. J.*)

TORDRE, (*Rubanerie.*) c'eft l'action de joindre plufieurs brins d'or, d'argent ou de foie enfemble pour n'en former qu'un feul; ce qui fe fait en diverfes façons, par le moyen du rouet à *tordre* & à détordre. Il y a plufieurs fortes de retords connus fous les noms de *milanèfe*, *graine d'épinars*, *cordons pour les galons à chaînette*, *retord pour les franges*, *guipures pour les livrées*, *cordonnets pour les agrémens*, *cordonnets à broder*, *cablés*, *grifettes*, *frifés* pour le galon, *la ganfe ronde* pour faire des boutonnieres mobiles or ou argent. Nous allons traiter ces différens ouvrages chacun féparément, en commençant par la milanèfe.

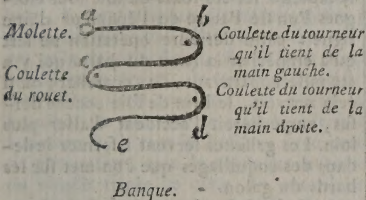
La milanèfe fe fait ainfi: on tend une longueur, à volonté, de foie attachée d'un bout à la molette du pié-de-biche du rouet, après cette attache, le retordeur s'en va à l'autre bout du jardin; car tout le travail du retord ne fe peut faire que dans de longs jardins, pour avoir quelquefois des longueurs de 60 à 70 toifes; on n'en fait guere de plus longues, parce que l'action du rouet ne pourroit fe communiquer jufqu'au bout, outre que cette même longueur par fon propre poids feroit fujette à traîner. Pendant que le retordeur s'en va à fon but, les foies attachées fe déroulent de deffus les rochets qui les contiennent, & qui font dans les broches du rateau qu'il porte à la ceinture: pendant qu'il marche ainfi, le rouet eft tourné modérément de droite à gauche; lorfqu'il eft arrivé au bout de la longueur propofée, il attache le bout des foies qu'il a amenées à l'émerillon du pié: cette longueur compofée de plufieurs brins de foie, unis enfemble en telle quantité plus ou moins confidérable, fuivant la groffeur que doit avoir la milanèfe, ne formé plus qu'un feul brin. Lorfque le retordeur connoît que cette longueur a acquis affez de retord, le rouet eft arrêté; il attache alors à l'émerillon un moyen retord de la même matiere, qui a été précédemment fait à part; après quoi le rouet eft tourné dans le même fens qu'auparavant; le retordeur avance en appro-

chanchant très-doucement du côté du rouet, & en conduisant avec les doigts de la main gauche la quantite de brins de soie, ce qui forme la premiere couverture de la premiere longueur, c'est-à-dire que la soie qui s'y enroule actuellement par le mouvement du rouet, prend la figure spirale dont les trous sont à très-peu de distance les uns des autres. Etant arrivé au rouet, le tourneur cesse, & le retordeur attache encore à la molette une autre quantité de brins de soie, mais de soie plus fine que celle dont il vient de faire les deux opérations ci-dessus expliquées; & ce seront les seules soies que l'on verra, celles du fond ne formant qu'un corps, couvert seulement par celles-ci. Après cette attache, le retordeur s'en retourne pour aller rejoindre le pié, mais en marchant bien plus lentement qu'à la seconde fois, puisqu'il faut que les tours de cette derniere couverture soient si près-à-près, qu'aucune partie de ce qui est dessous ne paroisse; ces tours sont arrangés de façon qu'ils forment une égalité parfaite qui dépend de l'exactitude de cette derniere couverture; puisque s'il y avoit du vide, on appercevroit le fond; si, au contraire, les tours se trouvoient tellement entassés les uns sur les autres, l'ouvrage seroit difforme & emploieroit trop de matiere. La milanèse se trouve ainsi achevée & dans sa perfection; cette premiere longueur est ensuite relevée sur une grosse bobine à l'aide d'un rouet ordinaire, & on recommence. Cette milanèse sert à embellir les ameublements, à broder, à orner les têtes des franges, *&c.*

La graine d'épinars a tout un autre travail: il y a deux sortes de graines d'épinars; celle en or ou argent, & celle en soie: elles ont chacune une façon d'être faite qui leur est particuliere: celle en or ou argent se fait ainsi. On attache à l'émérillon un brin de filé, de moyenne grosseur, appelé *filé rebours*, parce qu'il a été filé à gauche; au lieu que le filé appelé *filé droit*, a été filé à droite. On conduit ce brin de filé-rebours à la molette du pié-de-biche du rouet où il est attaché; on y joint un autre brin de filé-droit, mais bien plus fin que le brin rebours: ce brin va servir par le moyen du tour à droite du rouet à couvrir le premier tendu, par des tours en spirale, comme la premiere couverture de la milanèse; il est essentiellement nécessaire que les deux brins de filé dont on vient de parler, aient été filés en sens contraire; parce que s'ils l'étoient en même sens, le tord qu'on donne ici se trouvant au rebours du tord de l'autre, détordroit celui-ci, & feroit écorcher la lame: cette graine d'épinars sert à former la pente de certaines franges riches pour les carrosses d'ambassadeurs, pour les dais, pour les vestes, *&c.* La graine d'épinars en soie se fait d'une autre façon, qui est qu'on attache une quantité de brins de soie (contenue sur différents rochets qui sont à une banque posée sur le pié du rouet à retordre) à une des molettes du croissant du rouet. Cett branche attachée à la molette *a* ci-après est ensuite passée sur une coulette tournante *b*, que tient à sa main gauche le tourneur du rouet: après, cette même branche est passée sur une autre coulette tournante *c*, & encore passée sur une seconde coulette *d*, que tient encore le tourneur de la main droite; il marche à reculons jusqu'à l'endroit fixé de la longueur, en déroulant à mesure les soies de la banque, par le moyen des coulettes qu'il tient à chaque main: on a par ce secours quatre longueurs d'une seule opération, comme on le voit dans le *figure* ci-après. Lorsque le tourneur est arrivé au bout de sa longueur, le retordeur qui est à présent tourneur, coupe les soies de la banque *e* sur une lame de couteau fixée pour cet usage dans le montant, & le bout coupé est attaché à la quatrieme molette du croissant. Les deux autres longueurs de la coulette *c* sont coupées le plus juste qu'il est possible au même couteau, & attachées à la deuxieme & troisieme molettes de ce croissant: le retordeur fait tourner lui-même le rouet à gauche, & donne le retord convenable; après quoi il prend les mêmes soies de la banque, mais en plus petite quantité, qui est posée de la même façon sur les coulettes dont on a parlé; puis coupées & attachées aux mêmes molettes, alors le

rouet eſt tourné à droite : ce mouvement contraire opérant deux retords différents, forme ce qu'on appele *graine d'épinars* en ſoie, pour faire la pente des franges & autres.

*Figure.*




Cordon pour les galons à chaînettes eſt fait de même, excepté que les quatre longueurs ne ſont point redoublées comme à la graine d'épinars. Ici les quatre longueurs étant attachées à leurs molettes, ſont torſes à droite convenablement ; après quoi elles ſont unies enſemble en cette ſorte : la branche de la deuxieme molette eſt unie à celle de la quatrieme, & celle de la troiſieme à la premiere ; & le tourneur paſſant la branche de la coulette gauche ſur la droite, le tout ne forme plus qu'une branche, mais double en longueur, quoiqu'attachée à deux molettes : on lui donne un ſecond retord, mais à gauche ; & voilà le cordon fini qui ſert à former les différentes chaînettes ſur les galons des carroſſes.

Le retord pour les franges eſt fait de la même façon que le cordon ; à l'égard de la tenſion des quatre branches, voici ce qu'il y a de différent, les deux branches de la coulette du rouet ſont coupées & attachées aux molettes 2 & 3 du croiſſant, puis retorſes à droite. Après le retord ſuffiſant, le rouet étant arrêté, les branches 2 & 3 ſont nouées enſemble, & poſées ſur la coulette du rouet, & la quatrieme branche détachée de ſa molette, eſt relevée au rouet à main ſur une bobine. Ainſi ces quatre branches ne forment plus qu'une longueur ; mais ayant un nœud au milieu, ce retord ſervira à faire des franges pour les garnitures de carroſſes, tours de jupes, *&c.*

Les guipures pour les livrées, ſe font en mettant certaine quantité de brins de ſoie du rateau à la molette du pié de biche ; le retordeur va à l'émerillon pendant que le rouet eſt tourné à droite. Après le retord requis, il attache la branche au crochet de l'émerillon : il prend un brin de groſſe ſoie, & pluſieurs de fine ; le gros brin eſt paſſé & conduit entre les doigts auriculaire & annulaire de la main gauche, & les brins de fine le ſont, moitié d'abord par les doigts annulaire & medius, puis l'autre moitié par le medius & l'index. Par conſéquent le gros brin eſt toujours couché le premier ſur la longueur tendue, puis recouvert tout de ſuite par les deux parties qui le ſuivent immédiatement ; de ſorte que ce que le gros brin fait à lui ſeul, par rapport à la diſtance des deux tours, les deux parties de ſoie fine le font à elles deux, au moyen de l'ouverture que l'on a fait remarquer. Arrivés à la molette, les brins ſont coupés, le rouet tourné en ſens contraire pour éviter le vrillage ; l'ouvrage eſt achevé. Cette guipure ſert à orner les livrées qui, comme celle du roi, ſont ornées de pareilles guipures.

Les cordonnets pour les agréments ſe font ainſi. Premiérement le retordeur ayant attaché pluſieurs brins de ſoie, pris au rateau qu'il a à la ceinture, à une molette du pié-de-biche, il va joindre l'émerillon, pendant que le rouet eſt tourné à droite, où étant arrivé, il attend que le retord ſoit ſuffiſant ; puis faiſant arrêter le le rouet, il coupe cette longueur & l'attache au crochet de l'émerillon. Il prend une quantité de brins de ſoie, mais plus fine, & par conſéquent plus belle, qu'il attache de même à ce crochet ; il fait tourner le rouet à droite, & conduit cette ſoie près-à-près, pour couvrir exactement la premiere longueur tendue, & étant arrivé à la molette, il coupe la ſoie & fait détordre ladite longueur, pour empêcher le vrillage ; cette longueur eſt relevée à l'ordinaire par le rouet à main. Ce cordonnet ſert à faire quantité d'ouvrages de modes pour la parure des dames.

Les cordonnets à broder ont la même

fabrique que celui dont on vient de parler, excepté que, au lieu de soie, ils sont faits de fil retord, autrement appelé *fil d'Epinai ;* la branche tendue étant de plus gros fil que celui qui la couvre à claire-voie, comme à la premiere couverture de la milanèse, ce cordonnet sert pour la broderie en linge.

Les cablés ont ceci de particulier : on prend trois brins de filé, or ou argent, qui sont contenus sur le rateau ; on les attache à trois molettes différentes du croissant. Y étant attachés, le retordeur va rejoindre l'émerillon, & coupe ces trois brins qu'il noue ensemble, & les attachant au crochet de l'émerillon, il passe les doigts de la main gauche entre ces trois branches, & fait tourner le rouet à droite. Ces trois brins s'unissent & se tordent ensemble derriere sa main, & pour lors l'émerillon tourne à gauche seulement dans ce seul ouvrage ; car dans tous les autres il tourne du même sens que le rouet. Etant arrivé au rouet, il quitte ces brins qu'il unit à la même molette, puis il envoie le tourneur arrêter l'émerillon pour l'empêcher de tourner, pendant que lui-même tourne le rouet à gauche suffisamment, & ensuite à droite pour éviter le vrillage. Le cablé sert à former des coquilles sur les bords du galon, & autres ouvrages qui se fabriquent dans ce métier.

Les grisettes, aussi pour les coquillages des bords du galon, se font de cette maniere. Le retordeur prend une quantité de brins des soies du rateau, qu'il attache à une molette du pié-de-biche, puis il fait tourner à gauche pendant qu'il va joindre l'émerillon. Y étant arrivé, & le rouet cessant de tourner, il coupe sa longueur & l'attache au crochet de l'émerillon. Il prend une quantité moins considérable de soie, mais bien plus fine, qu'il attache aussi au même crochet, & il fait encore tourner à gauche en recouvrant le dessous près-à-près, il arrive à la molette & fait cesser le rouet, ensuite il va à vide à l'émerillon, où étant, il prend un brin de clinquant battu, de son rateau, dont il couvre le tout près-à-près & sans aucun vide. En allant joindre la molette du pié-de-biche, & ayant fait cesser le tournage, il retourne encore à vide à l'émerillon, & prend un brin de soie très-fine qu'il attache encore au crochet de l'émerillon, & fait tourner le rouet à droite en s'en allant du côté de la molette. Ici ces tours de soie sont éloignés l'un de l'autre de l'épaisseur d'une ligne : cette derniere opération ne sert qu'à empêcher la lame du battu qui y a été mise auparavant, de s'écorcher ; ou si cela arrivoit, le brin de soie couché dessus, empêcheroit l'accident d'aller plus loin. Les grisettes servent à former le dedans des coquillages que l'on met sur les bords du galon.

Le frisé est fait de cette maniere : le retordeur prend une quantité de brins de soie sur le rateau, qu'il attache à la molette du pié-de-biche, & fait tourner à gauche en allant à l'émerillon, où lorsqu'il est arrivé, il coupe cette branche & l'attache au crochet ; ensuite faisant venir le tourneur à l'émerillon pour le retenir, le retordeur va à la molette, & attachant une quantité moins considérable de la même soie à la molette, il s'en retourne joindre l'émerillon en conduisant les soies le long de la longueur déja tendue. Il reprend l'émerillon de la main du tourneur, qui s'en va à son tour à la molette, & tourne le rouet à droite. La diversité de ces deux différents tournages fait que la premiere longueur tendue couvre la seconde, ce qui forme une spirale parfaite dans toute cette longueur. Ensuite le retordeur attache une lame de clinquant battu au crochet de l'émerillon, & fait tourner à droite. Cette lame remplit juste les cavités de cette spirale, & laisse appercevoir la soie de couleur qui forme avec le battu une variété agréable. Le frisé sert de trame pour enrichir les rubans figurés, & les galons à plusieurs navettes.

La gance ronde a cette maniere de se faire : on prend sur le rateau telle ou telle quantité de brins de filé, que l'on attache à la molette du pié-de-biche. Le retordeur tend sa longueur sans faire tourner le rouet, & étant arrivé au bout de cette longueur, il fait tourner le rouet à

droite en tenant le bout de la longueur. Lorſqu'il apperçoit qu'elle a acquis le retord convenable, il fait venir le tourneur qui apporte deux coulettes, dont le retordeur prend une de la main gauche, tenant toujours le bout de la longueur de la droite; il paſſe la branche ſur la coulette, & tient toujours des mêmes mains; puis le tourneur paſſe l'autre coulette entre celle du retordeur, & le bout tenu par la main droite, le tourneur va joindre (avec cette coulette qui porte la branche) la molette, le retordeur le ſuit à meſure & ſuivant le beſoin, avec ceci de particulier, que le tourneur avance en vîteſſe triple de celle du retordeur qui le ſuit. Le tourneur arrivé à la molette, attache la double branche qu'il a apportée à la molette où eſt déjà attaché le bout par lequel on a commencé. Par ce moyen cette branche eſt triplée, le retordeur de ſon côté joint enſemble les trois extrémités qu'il tient. Alors la coulette lui devient inutile; elle n'a ſervi, ainſi que celle du tourneur, que pour la conduite de ces branches avant leur jonction. Tout cela étant fait, le rouet eſt tourné à gauche juſqu'au retord ſuffiſant pour cette liaiſon. Cette gance ainſi achevée, ſert à faire des boutonnieres pendantes ſur les habits de certains régiments qui ont ces boutonnieres dans leur uniforme.

TORDRE, (*Rubanier.*) maniere d'ajouter une piece de même contenance, au bout d'une autre piece qui finit: voici comme cela ſe fait. L'enſouple étant à ſa place ſur les potenceaux, & chargée de ſon contre-poids dont la charge eſt à terre, au moyen de ce qu'on a lâché la contre-charge, le bout de la piece qui finit reſte dans l'inaction du côté des liſſes, juſqu'à ce que prenant l'un & l'autre bout de chaque piece, & les nouant enſemble par un ſeul nœud; on laiſſe un peu de lâche pour l'opération qui va ſuivre. Il faut prendre le brin de ſoie qui doit aller le premier, & qui eſt toujours du côté gauche du métier, pour recevoir auſſi toujours ſur la droite, il faut le prendre, dis-je, conjointement avec celui qui le doit accompagner, & qui ſe trouve, ſavoir celui de la piece nouvelle, par le moyen de l'encroix, & celui de l'ancienne, par le moyen de la liſſe. On gliſſe le pouce & le doigt index de la main gauche par derriere le nœud commun, entre lui & le brin à tordre; de cette maniere le pouce ſe trouve du côté des liſſes, & l'index du côté de la nouvelle piece. Ces deux doigts ſe joignent auprès du nœud, & lorſqu'ils y ſont arrivés, ils caſſent chacun leur bout de ſoie, le plus près de ce nœud qu'il eſt poſſible. Ce nœud eſt tenu en reſpect par la main droite, pour donner plus de facilité à la rupture en queſtion; ces deux bouts ſe trouvant ainſi arrêtés entre les deux mêmes doigts, & en les tenant bien fermes, on les tortille aſſez fortement, puis on renverſe l'extrémité tortillée ſur la partie du brin qui eſt vers les enſouples de derriere, où étant on tortille à-préſent le tout enſemble, ce qui rend ce brin triple à cet endroit, qui par ce moyen acquiert aſſez de ſolidité pour ne ſe plus déſunir, & ainſi de chacun des autres. Voici la raiſon pour laquelle il a été dit qu'il falloit renverſer l'extrémité tortillée vers les enſouples de derriere; ſi on faiſoit le contraire, on doit prévoir que lorſqu'il faudroit que tous ces brins, ainſi tords, paſſaſſent à-travers les liſſes, ils préſenteroient leurs extrémités, qui ſe rebrouſſant, rendroient ce paſſage impoſſible; au-lieu que préſentant le talon, le paſſage en devient facile, puiſqu'il ſuît naturellement. Après que tous les brins ont été ainſi tordus, il eſt ſenſible qu'ils ont tous la même tenſion, puiſque chaque tord vient à l'égalité de celui qui le précede. Cela fait, on remet le contre-poids en charge; & c'eſt alors que le tout eſt en état de travailler comme auparavant. Il faut remarquer que l'endroit où s'eſt fait le tord dont on parle, eſt actuellement entre les liſſes & l'encroix de la nouvelle piece. On entend par cet encroix le fil paſſé dans la chaîne, pour en conſerver l'encroix. *Voy.* OURDIR. Quand il ſera queſtion que le tout paſſe à-travers les liſſes, il faudra agir avec précaution lorſque l'on tirera la tirée, & prendre garde en tirant doucement, ſi quelques-uns de ces brins ne ſe déſuniſſent pas en ſe détortillant, & y remédier ſur le champ ſi

cela arrivoit : même précaution à prendre lorsque le tout passera dans le peigne. Il est des cas où l'on emploie cette partie de chaîne, ainsi torse; pour lors c'est où l'habileté de l'ouvrier se fait appercevoir, en sauvant l'inégalité & la saleté que ces soies ont acquises en passant par ses doigts. Il est vrai que quelque précaution qu'il prenne, l'ouvrage est toujours un peu difforme, & au moins terne à cet endroit ; ce que l'on éviteroit, si interrompant l'ouvrage à l'endroit de la jonction, on laissoit un intervalle convenable avant de recommencer le travail.

*TORDYLIUM*, s. m. (*Hist. nat. Bot.*) genre de plante à fleur en rose & en ombelle, composée de plusieurs pétales inégaux qui ont la forme d'un cœur, & qui sont disposés en rond, & soutenus par un calice. Ce calice devient dans la suite un fruit presque rond, composé de deux semences applaties, bordées, & ordinairement dentelées : ces semences quittent aisément leur enveloppe. Tournefort, *inst. rei herb. Voyez* PLANTE.

Tournefort établit cinq especes de ce genre de plante ; celle de nos climats se nomme vulgairement *seseli de Candie*, c'est le *tordylium narbonense minus*, *I. R. H.* 320.

Sa racine est menue, simple, blanche ; elle pousse une tige à la hauteur d'environ deux piés, cannelée, velue, rameuse ; ses feuilles sont oblongues, arrondies, dentelées en leurs bords, velues, rudes, rangées par plusieurs paires le long d'une côte, & attachées à de longues queues. Ses fleurs naissent aux sommités de la tige & des branches en ombelles, composées chacune de cinq pétales blanches, disposées en fleur de lys, avec autant d'étamines capillaires. Quand ces fleurs sont passées, il leur succede des semences jointes deux à deux, arrondies, applaties, relevées d'une bordure taillée en grain de chapelet, odorantes, un peu âcres, approchantes du goût de celles de la carotte sauvage.

Cette plante croît abondamment en Languedoc sur les bords des vignes, le long des chemins, & dans les blés ; on la cultive dans les jardins ; elle fleurit en juin, & mûrit sa semence plutôt ou plus tard, selon les pays plus ou moins chauds. (*D. J.*)

TORDYLIUM *oriental*, (*Botan.*) plante nommée *sisarum syriacum*, par Ray, *hist. I.* 443. *sisarum alterum syriacum*, par K. *theat.* 945 *apium syriacum*, *radice eduli.* hist. *oxon. III.* 292. Racine tendre, lisse, grise en-dehors, blanche en-dedans, cassante, grosse comme le doigt ; mais deux fois aussi longue, & garnie de nœuds ou de tubercules de place en place. Elle a un goût agréable, comme celui de la carotte ; de cette racine naissent une multitude de feuilles dentelées très-menues ; ces tiges sont couvertes aux jointures de pareilles feuilles, & ont leurs sommités ornées d'une ombelle de fleurs jaune-pâles. Cette racine croît d'elle-même au grand Caire en Egypte, & à Alep en Syrie ; il paroît que c'est le *secacul Arabum* conformément à l'idée de Rauwolff. (*D. J.*)

TORE, s. m. (*Archit.*) grosse moulure ronde, servant aux bases des colonnes. Ce mot vient du grec *toros*, un *cable*, dont il a la ressemblance. On le nomme aussi *tondin*, *boudin*, *gros bâton* & *bosel*.

*Tore corrompu. Tore* dont le contour est semblable à un demi-cœur. Les Maçons & les Menuisiers nomment cette mesure *brayette* ou *brague de Suisse*.

*Tore inférieur.* C'est le plus gros *tore* d'une base attique ou corinthienne ; & *tore supérieur*, le plus petit.

On embellit souvent le *tore* de feuillages entortillés, parsemés de spheres planes, de roses, d'œufs de serpens, *&c.* sa saillie est égale à la moitié de sa hauteur. (*D. J.*)

*TORETÆ*, (*Géog. anc.*) peuples du Pont, selon Pline, *l. VI. c. v.* & Etienne le géographe. Strabon, *l. II. p.* 496. écrit *Torcatæ*, ainsi que Pomponius Mela, *l. I. c. xix.* (*D. J.*)

TOREUMATOGRAPHIE, s. f. *terme technique*, ce mot dérivé de deux mots grecs veut dire la *connoissance des basses-tailles* & *des reliefs antiques*. On doit l'invention de la *Toreumatographie* à Phidias, & sa perfection à Policlete. Les célebres Graveurs d'Italie ont donné un beau tour à cette science. (*D. J.*)

TORGALF, (*Géogr. mod.*) riviere de l'empire ruffien, en Sibérie, au pays des Samoyedes. Elle fe jette dans le Jénifcéa. (*D. J.*)

TORGAU, (*Géog. mod.*) ville d'Allemagne, dans le cercle de haute-Saxe, fur la gauche de l'Elbe, à 10 lieues au nord-eft de Leipfick. Les Huffites la brûlerent par repréfailles en 1429, & elle ne s'eft pas relevée de ce malheur. *Long.* 30. 48. *latit* 51. 36.

*Horftius* (Jacques & Grégoire) oncle & neveu, tous deux natifs de *Torgau*, fe font diftingués dans la Médecine, ainfi que tous ceux de leur famille.

Jacques, né en 1537, & mort en 1592, fut non-feulement grand médecin, mais eut l'honneur d'être fept fois bourguemeftre dans fa patrie. Il publia des lettres, *epiftolæ philofophicæ & medicinales*, qui contiennent de très-bonnes chofes; mais il étoit trop crédule, & fe laiffa lourdement tromper à la prétendue dent d'or; fi vous voulez favoir comment on reconnut cette impofture, vous n'aurez qu'à lire M. Van-Dale au dernier chapitre du premier livre *de oraculis*, page 423, édit. 1700.

Grégoire Horftius fe fit une telle réputation par la pratique de la Médecine, qu'on l'appelloit *l'Efculape de l'Allemagne.* On dit qu'il poffédoit les trois qualités d'un bon médecin, la *probité*, la *doctrine* & le *bonheur*. Il publia beaucoup de livres, & eut deux fils qui marcherent fur fes traces. Il mourut de la goutte en 1636, âgé de 58 ans. (*D. J.*)

TORIGNI, (*Géogr. mod.*) petite ville, ou, pour mieux dire, bourg de France, dans la baffe Normandie, fur un ruiffeau, à trois lieues au-deffus de S. Lô. *Long.* 16. 34. *latit.* 49. 10.

*Callieres* (François de) natif de *Torigni*, d'une famille noble, fut reçu de l'académie françoife en 1689, & fe diftingua dans les négociations. Louis XIV. le nomma *plénipotentiaire* au congrès de Rifwick. A fon retour, il obtint une gratification de dix mille livres, avec la place de fecrétaire du cabinet. Il fe fit honneur par deux ouvrages, l'un de la maniere de négocier avec les fouverains, & l'autre de la fcience du monde. Il mourut en 1717, à 72 ans. (*D. J.*)

TORMENTILLE, f. f. *tormentilla*, (*Hift. nat. Botan.*) genre de plante à fleur en rofe, compofée de quatre pétales difpofés en rond, le calice de cette fleur eft d'une feule feuille & profondément découpé, il a la forme d'un baffin; le piftil fort de ce calice, & devient dans la fuite un fruit prefque rond, qui renferme beaucoup de femences réunies en une forte de tête, & enveloppées par le calice. Ajoutez aux caracteres de ce genre que les feuilles excedent le nombre de trois, & qu'elles tiennent à l'extrémité du pédicule. Tournefort, *inft. rei herb. Voyez* PLANTE.

Tournefort nomme pour la premiere des cinq efpeces de ce genre de plante la *tormentille* fauvage, *tormentilla fylveftris*, *I. R. H.* 298. Elle pouffe en terre une racine vive ou tubercule, de la groffeur du doigt ou plus, quelquefois raboteux, tantôt droit, tantôt oblique, de couleur obfcure en-dehors, rougeâtre en-dedans, garni de fibres, & d'un goût aftringent; fes tiges font grêles, foibles, velues, rougeâtres, longues d'environ un pié, ordinairement courbées & couchées par terre, entourées par intervalle de feuilles femblables à celles de la quinte-feuille, velues, rangées d'ordinaire au nombre de fept fur une queue. Ses fleurs font compofées chacune de quatre pétales jaunes, difpofées en rofe, foutenues par un calice fait en baffin découpé en huit parties, quatre grandes & quatre petites, placées alternativement avec feize étamines dans le milieu. Lorfque ces fleurs font tombées, il leur fuccede des fruits fphéroïdes qui contiennent plufieurs femences menues, oblongues. Cette plante croît prefque partout, aux lieux fablonneux, humides, herbeux, dans les bois & dans les pâturages maigres: elle fleurit en mai, juin & juillet. Sa racine eft aftringente.

La *tormentille* des Alpes, *tormentilla alpina major*, differe de la précédente en ce que fa racine eft plus groffe, mieux nourrie, plus rouge & plus remplie de vertu. On nous envoie cette racine feche, on doit la choifir récente, nourrie, groffe,

nette, entiere, mondée de ses filamens, compacte, bien séchée, de couleur brune en-dehors, rougeâtre en-dedans, d'un goût astringent. (*D. J.*)

TORMENTILLE, (*Mat. méd.*) ce n'est que la racine de cette plante qui est d'usage en Médecine. Quoique cette plante croisse dans toutes les provinces du royaume, on ne se sert presque cependant que d'une racine de *tormentille* qu'on nous envoie seche des Alpes, & qu'on doit choisir récente, bien séchée, compacte, de couleur brune en-dehors, rougeâtre en-dedans, d'un goût styptique.

Cette racine est une des substances végétales, douées de la vertu astringente vulnéraire, qu'on emploie le plus communément dans l'usage intérieur. On la fait entrer à la dose de demi-once jusqu'à une once par pintes de liqueur dans les tisanes astringentes, qu'on prescrit dans certains cours-de-ventre opiniâtres, dans les hémorrhagies, les fleurs blanches, les flux séreux, qui suivent quelquefois les gonorrhées virulentes, *&c.* On la fait entrer aussi en substance à la dose d'un demi-gros ou d'un gros dans les opiates astringentes destinées aux mêmes maladies, où on la donne seule dans un excipient convenable pour remplir les mêmes indications, & même contre les flux dissentériques, selon quelques auteurs. L'extrait de *tormentille* à la dose d'un gros ou de deux possede aussi à-peu-près les mêmes vertus, quoique les extraits des substances végétales astringentes souffrent une altération considérable dans la préparation, qu'il s'en sépare une matiere terreuse qui contribue vraisemblablement à leur vertu, comme il a été dit de certaines écorces à l'*article* EXTRAIT, *Chimie*, *Pharmacie*, &c. *Voyez* cet *article*.

La racine de *tormentille* réduite en poudre s'emploie aussi quelquefois extérieurement dans le traitement des plaies & des ulceres, sur lesquels on la répand pour les dessécher; mais cette pratique est peu reçue. La décoction des racines de *tormentille* tenue dans la bouche, passe pour soulager très-efficacement la douleur des dents.

Cette racine entre dans le diascordium, la poudre astringente, les pilules astringentes, & la décoction astringente de la pharmacopée de Paris, dans l'huile de scorpion composée, dans l'emplâtre styptique, *&c.* son extrait entre dans la thériaque céleste. (*b*)

TORMES, LA (*Géogr. mod.*) en latin *Tormes*, riviere d'Espagne, au royaume de Léon. Elle prend sa source dans la vieille Castille au Puerto de Pico, entre dans le royaume de Léon, & s'accroît de plusieurs rivieres avant que de se rendre dans la mer. (*D. J.*)

TORMINAL, s. m. (*Hist. nat. Bot.*) nom vulgaire du *mespilus apii folio*, *sylvestris*, *spinosa*, *sive oxicantha*, de nos Botanistes; on appelle communément cet arbrisseau *aubépine*. *Voyez* AUBÉPINE. (*D. J.*)

TORNA ou TORNAW, (*Géogr. mod.*) comté de la Haute-Hongrie. Il est borné au nord par le comté de Liptow; au midi, par celui de Borsod; au levant, par celui d'Ungwar; & au couchant par celui de Zoll. Son chef-lieu porte le même nom. (*D. J.*)

TORNADGI-BACHI, s. m. *terme de relation*, officier de chasse dans la maison du grand-seigneur. Il a l'intendance sur les gens qui ont soin des lévriers de sa hautesse. (*D. J.*)

*TORNATES*, (*Géogr. anc.*) peuple de la Gaule aquitaine; au dire de Pline, *l. IV. c. xix.* Ce peuple, selon M. de Valois, habitoit un lieu nommé encore aujourd'hui *Tournay dans le Berri*. (*D. J.*)

TORNEA ou TORNEO, (*Géogr. mod.*) nom commun à une ville, à un lac & à une riviere de la Laponie suédoise. La petite ville de *Tornéa*, dit M. de Maupertuis dans son *discours de la figure de la terre*, avoit l'air affreux lorsque nous y arrivâmes. Ses maisons basses se trouvoient enfoncées jusque dans la neige, qui auroit empêché le jour d'y entrer par les fenêtres, s'il y avoit eu du jour; mais les neiges toujours tombantes ou prêtes à tomber, ne permettoient presque jamais au soleil de se faire voir, sinon pendant quelques momens dans l'horison vers midi. Le froid fut si grand dans le mois de janvier, que les thermometres de mer-

eure, de la conſtruction de M. de Réaumur, deſcendirent à 37 degrés, & ceux de l'eſprit-de-vin gelerent.

Lorſqu'on ouvroit la porte d'une chambre chaude, l'air de dehors convertiſſoit ſur le champ en neige la vapeur qui s'y trouvoit, & en formoit de gros tourbillons blancs : lorſqu'on ſortoit, l'air sembloit déchirer la poitrine ; les bois, dont toutes les maiſons ſont bâties, ſe fendoient avec bruit ; la ſolitude régnoit dans les rues, & l'on y voyoit des gens mutilés par le froid. Quelquefois il s'éleve tout-à-coup des tempêtes de neige, qui expoſent à un grand péril ceux qui en ſont ſurpris à la campagne; en vain chercheroit-on à ſe retrouver par la connoiſſance des lieux ou des marques faites aux arbres, on eſt aveuglé par la neige.

Si la terre eſt horrible alors dans ces climats, le ciel préſente aux yeux les plus charmans ſpectacles. Dès que les nuits commencent à être obſcures, des feux de mille couleurs & de mille figures éclairent le ciel & ſemblent vouloir dédommager cette terre, accoutumée à être éclairée continuellement de l'abſence du ſoleil qui la quitte.

La ville de *Tornéa* a un port, où les Lapons viennent troquer leurs pelleteries contre des denrées & des armes. *Long.* 41. 55. *latit.* 65. 40. 6.

Le lac de *Tornéa* eſt traverſé par la riviere de même nom, d'occident en orient; cette riviere a ſa ſource aux confins de la Laponie danoiſe & ſuédoiſe; enſuite, après avoir reçu dans ſon cours les eaux de quelques lacs & rivieres, elle ſe jette dans le golfe de Bothnie, près de la ville de *Tornéa*. (*D. J.*)

TORNEBOUT, (*Muſiq. inſtr.*) inſtrument de muſique à vent qui a dix trous, & qui s'embouche comme le haut-bois d'une anche; les villageois en faiſoient autrefois uſage en Angleterre. (*D. J.*)

TORNE-LAP-MARCK, (*Géogr. mod.*) contrée de la Laponie ſuédoiſe. Cette contrée eſt partagée en dix territoires ou biars. (*D. J.*)

TORNOVO, (*Géogr. mod.*) ville de la Turquie européenne, dans le Coménolitari, ſur le bord de la Sélampria, à dix milles au nord-oueſt de Lariſſe, dont ſon évêché eſt ſuffragant. Les Turcs y ont trois moſquées, & les Grecs quelques égliſes. *Longit.* 40. 25. *latit.* 39. 52. (*D. J.*)

TORO, ſ. m. *terme de relation*, c'eſt le mets le plus délicieux des Iſſinois. Il ſe fait du fruit du *palma prunifera*, lequel fruit eſt gros comme une prune. Après l'avoir mis en monceau pour le laiſſer mûrir, ils le concaſſent dans un mortier de bois, l'arroſent d'eau chaude, le preſſent, & en tirent une liqueur graſſe dans laquelle ils ſont cuire leur poiſſon avec du ſel & du piment. (*D. J.*)

TORO ou TAURO, (*Géogr. mod.*) ville d'Eſpagne, au royaume de Léon, ſur le Duero, entre Zamora au couchant, & Tordeſillas au levant, au bout d'une belle plaine. Elle a vingt-deux paroiſſes dépeuplées, ſept couvens d'hommes, cinq de filles, quatre hôpitaux & un château. La collégiale qui a été autrefois cathédrale, eſt compoſée d'un abbé, & de ſeize chanoines. Les états s'y ſont tenus quelquefois. Elle eſt célebre par la bataille de 1476, qui aſſura la couronne de Caſtille à Ferdinand, prince d'Aragon. *Longitude* 12. 45. *latit.* 41. 38.

C'eſt ici que le comte duc d'Olivarès, premier miniſtre d'Eſpagne, ſe retira dans ſa diſgrace. Le gouvernement du royaume remis par Philippe IV entre ſes mains pendant vingt-deux ans ne fut qu'un enchaînement de malheurs. Ce prince perdit le Rouſſillon par le manque de diſcipline de ſes troupes, le Bréſil par le délabrement de ſa marine, & la Catalogne par l'abus de ſon pouvoir ; on vit par la révolution du Portugal combien une domination étrangere eſt odieuſe, & en même temps combien peu le miniſtere eſpagnol avoit pris de meſures pour conſerver tant d'états.

« On vit auſſi (ajoute M. de Voltaire), » comme on flatte les rois dans leurs » malheurs, comme on leur déguiſe des » vérités triſtes. La maniere dont Olivarès apprit à Philippe IV la perte du » Portugal, eſt célebre : *je viens vous annoncer*, dit-il, *une heureuſe nouvelle*; » *Votre Majeſté a gagné tous les biens du*

» *duc de Bragance ; il s'est avisé de se faire* » *proclamer roi, & la confiscation de ses* » *terres vous est acquise par son crime.* La » confiscation n'eut pas lieu. Le Portugal » devint un royaume considérable, sur- » tout lorsque les richesses du Brésil & les » traités avec l'Angleterre rendirent son » commerce florissant.

» Le comte-duc d'Olivarès, long- » temps le maître de la monarchie es- » pagnole, & l'émule du cardinal de » Richelieu, fut disgracié pour avoir été » malheureux. Ces deux ministres avoient » été long-temps également rois, l'un en » France, l'autre en Espagne; tous deux » ayant pour ennemis la maison royale, » les grands & le peuple ; tous deux » très-différens dans leurs caracteres, » dans leurs vertus & dans leurs vices ; » le comte-duc aussi réservé, aussi tran- » quille & aussi doux que le cardinal » étoit vif, hautain & sanguinaire. Ce » qui conserva Richelieu dans le minis- » tere, & ce qui lui donna presque tou- » jours l'ascendant sur Olivarès, ce fut » son activité. Le ministre espagnol per- » dit tout par sa négligence : il mourut » de la mort des ministres déplacés ; on » dit que le chagrin les tue ; ce n'est pas » seulement le chagrin de la solitude après » le tumulte, mais celui de sentir qu'ils » sont haïs, & qu'ils ne peuvent se ven- » ger. Le cardinal de Richelieu avoit » abrégé ses jours d'une autre maniere, » par les inquiétudes qui le dévorerent » dans la plénitude de sa puissance ».

Au reste, le roi d'Espagne alloit rappeler le duc d'Olivarès, si ce ministre n'eût pas précipité sa disgrace ; mais ayant voulu se justifier par un écrit public, il offensa plusieurs personnes puissantes, dont le ressentiment fut tel, que le roi ne songea plus qu'à le laisser à *Toro* où il mourut en 1640, de chagrin, comme il arrive ordinairement aux ministres qui ne savent pas jouir de ce repos heureux qu'on ne connoît point à la cour.

Philippe IV en disgraciant le comte-duc d'Olivarès, n'y gagna que le beau jardin de ce favori dans le voisinage de Madrid ; encore ce jardin coûta-t-il cher au roi ; car il y dépensa plusieurs millions. On l'appelle aujourd'hui *Buen-Retiro.* (*D. J.*)

TORO, (*Géog. mod.*) île de la mer Méditerranée, sur la côte méridionale de la Sardaigne, dont elle est à dix milles, à cinq de l'île Vacca, & environ à quatre de l'île Boaria. (*D. J.*)

TOROELLA, (*Géogr. mod.*) ville ou plutôt bourg d'Espagne dans la Catalogne, sur la rive septentrionale du Ter, près de son embouchure dans la Méditerranée. Les François y remporterent la victoire sur les Espagnols le 27 de mai 1694. *Long.* 20. 48. *latit.* 41. 52. (*D. J.*)

*TORONÆUS-SINUS*, (*Géogr. anc.*) golfe de la mer Egée, sur la côte de la Macédoine ; & séparé des golfes Singitique & Thermée par deux grandes péninsules. Ce golfe avoit pris son nom de la ville Torone qui étoit bâtie sur son rivage. (*D. J.*)

TORONE, (*Géog. anc.*) 1°. ville de l'Epire, selon Ptolomée, *l. III. c. xiv.* Niger appelle cette ville *Parga.*

2°. *Torone*, ville de la Macédoine, sur le golfe Toronaïque, auquel elle donne son nom. Le périple de Scylax, Diodore de Sicile, Thucydide & la plupart des anciens parlent de cette ville.

3°. *Torone*, ville bâtie après la ruine de Troye ; selon Etienne le géographe, qui ne dit point en quel endroit elle fut bâtie. (*D. J.*)

TORONS, (*terme de Corderie*,) ce sont des faisceaux composés d'autant de fils qu'on en a besoin, pour former les cordons d'un cordage un peu gros, & qui ont été tortillés par l'action du rouet.

Pour former les *torons*, on prend autant de fils qu'on croit en avoir besoin pour faire un cordon d'une grosseur proportionnée à celle qu'on veut donner à la corde ; on étend ces fils également, & on les tord ensemble au moyen du rouet ; ensuite on prend le nombre qu'on veut de ces *torons* pour les commettre ensemble & en fabriquer un cordage. *Voy. l'art. de la* CORDERIE.

*TORPIDI*, (*Géogr. anc.*) peuples de Thrace, au voisinage de la ville de Philippes, du côté de l'orient dans des détroits

de montagnes que les Sapéens & eux occupoient. ( *D. J.* )

TORPILLE, f. f. ( *Hift. nat. Ichthyol.* ) L'engourdiffement caufé par ce poiffon eft une de ces merveilles qui ont cours depuis plufieurs fiecles, qui ont été fouvent célébrés, & que les efprits-forts en phyfique ont été tentés de ne pas croire; en effet, plufieurs anciens & modernes ont parlé de cet engourdiffement avec des exagérations révoltantes. D'autres, au contraire, qui ont vu & manié ce poiffon dans certaines circonftances, fans en reffentir d'engourdiffement, en ont parlé comme d'un fait fabuleux; mais il n'a plus été permis d'en révoquer en doute la réalité, après les témoignages de Lorenzini, de Rédi & de Borelli; quelque certain néanmoins que foit le fait, la caufe n'en eft pas évidente. On n'eft point d'accord d'où dépend la ftupeur que produit cet animal dans ceux qui le touchent, en quoi confifte précifément cette ftupeur, & quelles font les circonftances qui l'accompagnent. Entre les phyficiens qui en ont écrit, les uns font imaginer l'engourdiffement beaucoup plus fort, les autres beaucoup plus foible; les uns veulent que le poiffon ne l'opere que lorfqu'on le touche immédiatement; d'autres prétendent que fa vertu foit même à craindre de loin. Nous verrons à quoi l'on peut s'en tenir fur cette matiere, après une courte defcription du poiffon même.

*Defcription de la torpille mâle & femelle.* On la nomme *torpille* fur les côtes de Provence, *tremble* fur les côtes de Poitou, d'Aunis & de Gafcogne. Les Anglois l'appellent *the cramp-fish*, & les Italiens *torpilla.* On fait que *torpedo* eft le mot latin que lui donnent tous les anciens à commencer par Cicéron. Les modernes en font de même; Aldrovand. *de pifc.* 415, Rondelet, *de pifc.* 1. 358, Charleton, *pifc.* 9, Salvianus, *de aquatilibus* 142, Bellon, *de aquat.* 988, Rai, *ichth.* 81, Synop, *pifc.* 28, &c.

Il fuffiroit pour fuggérer une idée de la *torpille* à ceux qui ne la connoiffent point, de leur dire que c'eft un poiffon plat, tout femblable à la raie, ou plutôt une efpece de raie. Elle eft mife au nombre des poiffons plats & cartilagineux avec le turbot, la fole & la paftenaque. Son corps eft à-peu-près rond, fi on ôte la queue. Sa tête eft tellement enfoncée entre fes épaules, qu'elle ne paroît aucunement. Elle a deux petits yeux & deux trous en forme de croiffant toujours ouverts; une petite bouche garnie de dents aiguës, & au-deffus deux pertuis qui lui fervent de nafeaux. Elle a cinq ouies de chaque côté, & deux ailes fur la queue. La peau de deffus eft molle, déliée, blanchâtre; celle de deffous jaunâtre, tirant fur la couleur du vin. Il y en a qui ont fur le dos des taches noires, rondes, difpofées en pentagone, ou fans ordre.

On connoît plufieurs efpeces de *torpilles;* nous ne nous arrêterons point à les décrire; c'eft affez d'obferver que la petite efpece pefe peut-être fix onces, tandis que celles de la grande vont depuis 18 jufqu'à 28 livres. On en voit communément fur nos côtes, qui ont un pié & demi de long; on en pêche auffi quelquefois de plus grandes. Ce poiffon fe met au rang des vivipares, quoiqu'il ait des œufs. On trouve fa figure dans la plupart des auteurs que j'ai cités ci-deffus, & en particulier dans l'excellent traité fur ce poiffon par Lorenzini, imprimé à Florence en 1678; Rédi a fait de fon côté une exacte defcription d'une *torpille femelle* qui pefoit 15 livres, & qu'on lui apporta vivante; il remarque entre autres particularités, que fon cœur qui n'avoit qu'une oreillette, continua fes battemens fept heures après avoir été féparé du corps, & que cette *torpille* donna des fignes manifeftes de mouvement & de fentiment trois heures après qu'on lui eut arraché le cœur. Ses yeux étoient élevés en-dehors comme deux petites bouteilles malfaites, & fa prunelle n'étoit pas ronde; elle avoit deux ovaires ou deux pépinieres d'œufs attachées immédiatement aux deux lobes du foie. Il y avoit dans chacune de ces pépinieres plufieurs œufs, dont les cinq plus gros pefoient chacun environ une once. C'en eft affez pour faire connoître la *torpille* européenne; venons aux

effets qu'elle produit ſur ceux qui la touchent, & à la cauſe dont ils dépendent.

*De l'engourdiſſement que produit la torpille.* Quand on touche la *torpille* avec le doigt, il arrive aſſez ſouvent qu'on ſent une eſpece d'engourdiſſement douloureux dans la main & dans le bras juſqu'au coude, & quelquefois juſqu'à l'épaule. Sa plus grande force eſt dans l'inſtant qu'il commence; il dure peu, & diminue inſenſiblement, & ſe diſſipe au bout de quelque temps. Il reſſemble à cette ſenſation douloureuſe qu'on éprouve dans le bras, lorſqu'on s'eſt frappé le coude un peu rudement contre quelque corps dur.

Si l'on ne touche point le *tremble*, quelque près qu'on en ait la main, on ne ſent jamais rien; ſi on le touche avec un bâton, on ſent très-peu de choſe; ſi on le touche par l'interpoſition de quelque corps mince, l'engourdiſſement eſt aſſez conſidérable; ſi on le preſſe en appuyant avec force, l'engourdiſſement en eſt moindre, mais toujours aſſez conſidérable pour obliger à lâcher priſe; ſi on le touche quand il eſt mort, il ne ſurvient aucune ſtupeur. Mais comment ce poiſſon, quand il eſt en vie, opere-t-il l'engourdiſſement dont nous parlons? c'eſt ce qu'il s'agit de rechercher.

*Explication de la cauſe de cet engourdiſſement.* On a entrepris juſqu'ici d'en rendre raiſon par deux explications différentes; car il ne faut compter pour rien la plus ancienne explication; qui donne à la *torpille* une vertu toporifique; ſi on peut compter cette opinion pour quelque choſe, ce n'eſt qu'en cas qu'on veuille la faire revenir au même que la premiere des deux opinions; je veux dire qu'en cas qu'on la confonde avec celle qui prétend que l'effet que produit la *torpille*, dépend d'une infinité de corpuſcules qui ſortent continuellement de ce poiſſon, & plus abondamment dans certaines circonſtances que dans d'autres. C'eſt l'opinion qu'ont adoptée MM. Rédi, Perrault & Lorenzini. Ils croient que, comme le feu envoie une quantité de corpuſcules propres à nous échauffer, de même la *torpille* envoie quantité de petits corps propres à engourdir la partie dans laquelle ils s'inſinuent, ſoit parce qu'ils y entrent en trop grande quantité, ſoit parce qu'ils trouvent des routes peu proportionnées à leur figure.

La ſeconde explication eſt de Borelli; ſur ſon ſimple expoſé, elle ſera plus du goût des mécaniciens. Il regarde l'émiſſion des corpuſcules comme imaginaire; il dit que lorſqu'on touche ce poiſſon, il eſt agité lui-même d'un ſi violent tremblement, qu'il cauſe dans la main qui le touche, un engourdiſſement douloureux; M. de Réaumur a eu beau examiner la *torpille* dans le temps qu'elle ſe venge d'être touchée, il n'a pu lui voir aucun mouvement, aucune agitation ſenſible; mais il eſt vrai qu'il ſe fait alors ſur la ſurface de ſon corps un changement qui eſt la cauſe de l'engourdiſſement; voici en quoi conſiſte ce changement.

La *torpille*, comme tous les poiſſons plats, n'eſt pas néanmoins abſolument plate; ſon dos ou plutôt tout le deſſus de ſon corps, eſt un peu convexe; pendant qu'elle ne produit, ou ne veut produire aucun engourdiſſement dans ceux qui la touchent, ſon dos garde la convexité qui lui eſt naturelle; mais quand elle veut ſe diſpoſer à agir, elle diminue inſenſiblement la convexité des parties de ſon dos, & les applatit; quelquefois de convexes qu'elles ſont, elle les rend concaves; c'eſt préciſément dans l'inſtant ſuivant qu'on ſe ſent frappé de l'engourdiſſement.

On voit bien la ſurface convexe de ce poiſſon devenir plate ou concave par degrés, mais on ne la voit point devenir convexe; on voit ſeulement qu'elle eſt redevenue telle quand on en eſt frappé; on n'apperçoit pas le paſſage de l'un à l'autre état; peut-être que le mouvement d'une balle de mouſquet n'eſt guere plus prompt que celui des chairs de cet animal, qui reprennent leur premiere ſituation; l'un du moins n'eſt pas plus aiſé à appercevoir que l'autre. C'eſt de ce coup ſi ſubit que naît l'engourdiſſement qui ſaiſit le bras; voilà la cauſe du fait; il s'agit maintenant de conſidérer le merveilleux arrangement des reſſorts que la nature a employés pour produire cet effet. M. de Réaumur

a développé cet admirable mécanique.

Elle dépend de deux muſcles fort ſinguliers qui ont été décrits par ceux qui ont donné l'anatomie de la *torpille*. Rédi & Lorenzini les nomment *muſculi falcati*, muſcles faits en maniere de faulx. Concevons la *torpille* partagée en longueur depuis la tête juſqu'à la queue ; deux grands muſcles égaux & pareils qui ont une figure de faulx, l'un à droite, l'autre à gauche, occupent la plus grande partie de ſon corps, en naiſſant où la tête finit, & en ſe terminant où la queue commence. Leurs fibres ſont elles-mêmes bien ſenſiblement des muſcles, ce ſont des tuyaux cylindriques, gros comme des plumes d'oie, diſpoſés parallelement, tous perpendiculaires au dos & au ventre, conçus comme deux ſurfaces paralleles, ainſi qu'ils le ſont à-peu-près ; enfin diviſés chacun en 25 ou 30 cellules, qui ſont auſſi des tuyaux cylindriques de même baſe & de moindre hauteur que les autres, & qui ſont pleins d'une matiere molle & blanche.

Quand l'animal s'applatit, il met toutes ces fibres en contraction, c'eſt-à-dire qu'il diminue la hauteur de tous ces cylindres, & en augmente la baſe ; quand enſuite il veut frapper ſon coup, il les débande toutes enſemble, & en leur rendant leur premiere hauteur, les releve très-promptement. Qu'un doigt touche alors la *torpille*, dans un inſtant il reçoit un coup, ou plutôt pluſieurs coups ſucceſſifs de chacun des cylindres ſur leſquels il eſt appliqué. Ces coups prompts & réitérés ébranlent les nerfs ; ils ſuſpendent ou changent le cours des eſprits animaux ; ou, ſi l'on aime mieux encore, ces coups produiſent dans les nerfs un mouvement d'ondulation, qui ne s'accommode pas avec celui que nous devons leur donner pour mouvoir le bras : de-là naît l'impuiſſance où l'on ſe trouve d'en faire uſage, & le ſentiment douloureux.

Il paroît réſulter de cette explication, que la *torpille* n'eſt en état d'engourdir, que lorſqu'on la touche vis-à-vis des deux grands muſcles compoſés des groſſes fibres cylindriques ; auſſi tous les phyſiciens ont-ils expérimenté que c'eſt vis-à-vis de ces muſcles que ſe font les engourdiſſemens les plus conſidérables. Plus les endroits où l'on touche la *torpille* en ſont éloignés, & moins la force du poiſſon eſt à craindre. On peut le prendre par la queue ſans éprouver d'engourdiſſement ; & c'eſt ce que les pêcheurs ſavent bien : ils ne manquent pas de le ſaiſir par-là. Il faut pourtant avouer qu'à quelque diſtance des muſcles en queſtion, on peut encore être attaqué d'un foible engourdiſſement. La peau du poiſſon doit ſe reſſentir du coup des muſcles ; elle reçoit un ébranlement qu'elle communique aux parties qui la touchent, du-moins ſi elle eſt touchée près de l'endroit où elle reçoit l'impreſſion.

L'opinion de ceux qui font dépendre l'engourdiſſement de l'émiſſion des corpuſcules torporifiques faite par le tremble, paroît détruite par les expériences ſuivantes.

1°. Pour peu que la main ou le bras ſoient diſtans de la *torpille*, on ne reſſent aucun engourdiſſement, comme Lorenzini lui-même en convient. 2°. Si cet engourdiſſement étoit cauſé par des corpuſcules torporifiques, que la contraction exprime des muſcles dont nous avons parlé, l'engourdiſſement ſe feroit pendant que les parties du poiſſon ſont contractées, au-lieu qu'il ne commence que quand la contraction ceſſe. 3°. Si l'engourdiſſement provenoit de l'émanation des corpuſcules torporifiques, il ſe feroit par degré, comme la main s'échauffe par degré, ou comme les piés s'engourdiſſent par degré. Il croîtroit à meſure que les corpuſcules s'inſinueroient dans les doigts, dans la main, dans le bras. Il feroit foible au commencement, & deviendroit enſuite plus conſidérable. Tout le contraire arrive ; l'engourdiſſement n'eſt jamais plus fort que lorſqu'il commence, comme le ſont toutes les douleurs produites par des coups ſubits ; & il va toujours en diminuant. 4°. Enfin ce qui démontre que l'émanation des corpuſcules torporifiques ne contribue en rien à l'engourdiſſement, c'eſt que le doigt diſtant du poiſſon d'une ligne, n'en reçoit jamais d'impreſſion, lorſque l'eſpace qui eſt entre le doigt

& lui, n'eſt rempli que par un liquide, comme de l'eau ou de l'air. Il faut que cet eſpace ſoit occupé par un corps ſolide que l'on tient, pour que la *torpille* faſſe impreſſion ſur le doigt; ce qui n'arrive que parce que le corps ſolide communique au doigt l'impreſſion qu'il a reçu de la *torpille*.

Quoique nous n'ayons parlé juſqu'ici que de l'engourdiſſement du bras, on voit bien qu'il peut de même ſe faire ſentir à d'autres parties. Le *tremble* engourdira les jambes, lorſqu'on marchera deſſus à piés nuds. Les pêcheurs aſſurent aſſez unanimement que cela leur arrive quelquefois en pêchant à la ſeine, c'eſt-à-dire avec une eſpece de filet qui ſe traîne ſur les greves, & qu'alors la *torpille* leur engourdit la jambe, & même les renverſe du coup.

Il ſemble encore qu'on ne peut guere refuſer à la *torpille* la force d'engourdir plus ou moins lorſqu'on la touche avec un bâton; ce qui s'explique très-bien par la loi de la communication des mouvemens; & ſuivant la longueur du bâton, la vigueur du poiſſon, la ſenſibilité dans la perſonne qui le touche de cette maniere, la ſenſation de l'engourdiſſement ſera plus ou moins vive.

*Les* torpilles *de l'Amérique produiſent l'engourdiſſement comme les nôtres*. L'Amérique a des *torpilles* ou des poiſſons d'un autre genre, ſemblables aux nôtres par leurs effets. Dans les *mém. de l'acad. de* M. du Hamel, *année* 1677, il eſt fait mention d'une *torpille* qu'on compare aux congres, c'eſt-à-dire qui eſt d'une figure approchante de celle des anguilles. M. Richer, de qui eſt cette relation, aſſure que ce poiſſon engourdit le bras lorſqu'on le touche même avec un bâton, & que ſes effets vont juſqu'à donner des vertiges; ce qu'il dit avoir expérimenté: dès-lors qu'il n'y va que du plus au moins, nous n'avons pas de peine à donner croyance aux faits de phyſique.

Le *tremble* ne feroit pas un grand uſage de la faculté qu'il a d'engourdir, ſi elle ne lui ſervoit qu'à ſe défendre des pêcheurs; il eſt rare qu'il ſe ſauve de leurs mains. Ariſtote, Pline & la plupart des naturaliſtes ſe perſuadent qu'elle lui eſt utile pour attraper des poiſſons; une choſe sûre, au rapport des pêcheurs, c'eſt que les *torpilles* en mangent, & qu'on en rencontre fréquemment dans leur eſtomac. Cependant pourquoi ſe tient-elle ordinairement ſur le ſable ou ſur la vaſe? y eſt-elle en quelque maniere à l'affût pour y attraper les petits poiſſons qui la toucheroient? Mais les autres poiſſons plats qui ſe tiennent ſur la vaſe, ne s'y tiennent point par le même motif. Si la *torpille* engourdit les petits poiſſons qui la touchent, & les prend enſuite, ne pouvoit-elle pas les prendre également bien ſans cela? Elle a la même vîteſſe que mille autres poiſſons de ſa taille, qui ſavent bien attraper les petits poiſſons ſans les engourdir. Nous ſommes trop prompts à aſſigner les cauſes finales; elles ne ſont pas toujours auſſi démontrées qu'on le prétend. Pour s'aſſurer du fait dont il eſt ici queſtion, il faudroit par pluſieurs expériences mettre des *torpilles* avec divers autres petits poiſſons en vie, & en examiner l'événement; c'eſt ce que quelque phyſicien fera peut-être un jour.

On pourroit encore être curieux de ſavoir de quelle épaiſſeur doit être un corps placé entre la *torpille* & la main, pour la mettre à l'abri de l'action du poiſſon. Il y a beaucoup d'autres expériences à tenter ſur cet animal.

La *torpille* ne pouvoit guere avoir une vertu engourdiſſante ſi fort exaltée, ſans manquer de lui attribuer la même vertu contre pluſieurs maladies. Auſſi Dioſcoride prétend que la *torpille* ſur la tête engourdit le mal, & qu'elle remédie à la chute de l'anus en l'appliquant ſur le fondement. D'autres en recommandent l'application à la plante des piés pour calmer l'ardeur de la fievre. Nos pêcheurs font mieux, ils en mangent le foie qui a le même goût que celui de la raie.

*Deſcription de la* torpille *du golfe Perſique par Kæmpfer.* Je n'aurois rien à ajouter ſur ce poiſſon, ſi Kœmpfer ne me fourniſſoit, dans ſes *Aménités*, une deſcription trop exacte de la *torpille* du golfe Perſique, pour la paſſer ſous ſilence.

Les plus grandes *torpilles* de cette mer, qui

qui en produit beaucoup, ont deux pans de diametre au centre, qui eſt ſans os; elles ont deux doigts d'épaiſſeur, & de-là elles diminuent inſenſiblement juſqu'aux bords qui ſont cartilagineux, & qui font l'office de nageoires. Leur peau eſt gliſſante, ſans écailles & tachetée. Les taches du dos ſont blanches & brunes; celles de la queue plus foncées; mais le ventre eſt tout-à-fait blanc, comme dans la plupart des poiſſons plats. Des deux côtés la ſurface eſt inégale, particuliérement ſur le dos, dont le milieu s'enfle comme un petit bouclier. Cette élévation continue juſqu'à l'extrémité de la queue, qui s'étend de la largeur de la main au-delà du corps. Sa tête eſt applatie; ſes yeux ſont petits & placés deſſus la tête à la diſtance d'un pouce l'un de l'autre. Ils ont une double paupiere dont la ſupérieure eſt aſſez forte, & ſe ferme rarement; l'inférieure eſt mince, tranſparente, & ſe ferme lorſque le poiſſon eſt dans l'eau.

Au-deſſous des yeux, il y a deux conduits de reſpiration qui ſe couvrent dans l'eau d'une petite pellicule, de ſorte qu'on les prendroit pour d'autres yeux, comme a fait Borrichius. La gueule eſt au-deſſous de la tête dans l'endroit oppoſé aux yeux. Elle paroît très-petite lorſqu'elle eſt fermée, mais elle devient fort grande en s'ouvrant. Les levres ſont entourées de petites pointes qui ſervent à retenir ce que l'animal y fait entrer. Dans la cavité des mâchoires, on apperçoit une petite rangée de dents aiguës. Sur le long du ventre qui eſt doux, mince & ſpongieux, il y a deux rangées de petits trous oblongs, cinq de chaque côté, placés tranſverſalement. L'anus eſt auſſi de figure oblongue, & percé exactement à la naiſſance de la queue. On ne ſauroit preſſer cette partie ſans en faire ſortir quelques *féces* entremêlées comme de vers de terre. La queue eſt épaiſſe & de figure pyramidale. Elle ſe termine par une nageoire dont les pointes ſont obliques, & préſentent aſſez bien la forme de la lettre X.

Au-deſſus & à peu de diſtance, ſont deux autres nageoires plus grandes vers le dos que du côté de la queue, & terminées en rond. A l'endroit où commence la queue, il ſe trouve encore de chaque côté une nageoire plate & charnue. Dans les mâles, elle ſe termine à un penis cartilagineux d'un pouce de long, creux & percé à l'extrémité de deux trous, dont la moindre preſſion fait ſortir une humeur graſſe & viſqueuſe.

Le péritoine eſt ferme, les vertebres du dos cartilagineuſes, & garnies de divers tendons qui en ſortent. Le premier ſe dirige vers les yeux, & le dernier vers le foie. Les autres prennent différentes directions aſſez près de leur origine. Le cœur qui eſt ſitué dans le plus petit creux de la poitrine, a la forme d'une figue. L'abdomen eſt accompagné d'un large ventricule muſculaire. Il y a pluſieurs veines, dont la plus conſidérable s'étend juſqu'au lobe droit du foie, & s'entortille au-tour de la véſicule du fiel. Le foie eſt d'une ſubſtance rouge, pâle, compoſé de deux lobes, dont l'un remplit toute la cavité du côté droit. Ces deux lobes ſont formés de glandes ſerrées les unes contre les autres, & qui partent peut-être du penis.

Après avoir vidé les inteſtins & les ventricules, on découvre contre le dos, un petit ſac inégal, tortu, tranſparent, auquel tient une ſubſtance charnue qui reſſemble beaucoup aux ailes de la chauve-ſouris; c'eſt l'utérus ou l'ovaire. Kœmpfer y trouva pluſieurs œufs poſés ſur le lobe gauche du foie. Ils étoient renfermés dans une mince pellicule, couleur de ſoufre pâle, & attachée au foie; du reſte ils reſſembloient exactement aux œufs de poule, & nageoient dans une liqueur mucilagineuſe.

La *torpille* du golfe Perſique paroîtroit fort différente de celle de la Méditerranée, ſi l'on jugeoit de celle-ci par les deſcriptions d'Ariſtote, de Pline & de Galien. La qualité que celle du golfe a d'engourdir, n'eſt point une vertu qui l'accompagne toujours. Elle ne s'exerce que dans certaines occaſions, comme lorſque ce poiſſon reſſent l'impreſſion de quelque choſe qui le bleſſe, & qu'on arrête ſa fuite au moment qu'il veut la prendre. Il ſe fait

alors un mouvement convulsif dans son corps.

Enfin Kœmpfer a remarqué qu'en mettant la *torpille* dans une même cuve avec d'autres poissons, elle ne leur fait point sentir sa qualité torporifique, soit par crainte, soit parce qu'elle n'est pas en liberté, soit par d'autres raisons.

Telles sont les observations de Kœmpfer sur la *torpille* étrangere. Pour m'instruire encore plus complettement de la nature de ce poisson dans toutes les mers du monde, j'ai parcouru les autres relations des voyageurs qui en ont parlé; celles de Windus, de Jobson, d'Atkius, de Moore, de Kolben, de Ludolf, *&c.* mais j'ai perdu mes peines: je n'ai rien trouvé d'exact & de satisfaisant dans aucun de ces écrivains; d'où je conclus qu'il faut s'en tenir aux lumieres que nous en ont donné les physiciens que j'ai cités dans ce mémoire. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

TORQUE, s. f. (*terme de Blas.*) se dit d'un bourrelet de figure ronde, tant dans sa circonférence, que dans son tortil, étant composé d'étoffe tortillée, comme le bandeau dont on charge la tête de more qui se pose sur les écus. La *torque* est toujours de deux principaux émaux, qui sont le gros des armoiries, aussi bien que les lambrequins; mais c'est le moins noble des enrichissemens qui se posent sur le heaume pour cimier. (*D. J.*)

TORQUEMADA *ou* TORREQUEMADA, (*Géogr. mod.*) c'est-à-dire *tour brûlée*, en latin, *turris cremata*; petite ville, ou bourg d'Espagne, au royaume de Léon, sur le bord de la Pizuerga, à trois lieues à l'orient de Palencia; ce bourg est entouré de murs, & ses environs sont très-fertiles. (*D. J.*)

TORQUETTE, s. f. (*Comm.*) une certaine quantité de poissons entortillés dans de la paille. Il se dit aussi d'un panier de volaille.

*TORQUETUM*, s. m. (*Astronomie*,) ancien instrument d'astronomie, qui représentoit le mouvement de l'équateur sur l'horison. On s'en servoit pour observer le lieu véritable du soleil & de la lune, & de chaque étoile, tant en longitude qu'en latitude; la hauteur du soleil & des astres au-dessus de l'horison; l'angle que l'écliptique faisoit avec l'horison, *&c.* On trouvoit aussi avec cet instrument la longueur du jour & de la nuit, & le temps qu'une étoile s'arrête sur l'horison. Tous ces problèmes se résolvent aujourd'hui fort aisément par l'usage de la sphere armillaire & du globe céleste. Regiomontan a donné la description & l'usage de cet instrument dans ses *scripta Regiomontani*, publiés *in*-4°. en 1544. Maurolycus en traite encore dans ses œuvres, où il décrit les instrumens de mathématique, de même que Joh. Gallacius, dans son livre *de mathematicis instrumentis*. (*D. J.*)

TORQUEUR, s. m. (*Manufacture de tabac*,) celui qui torque ou file le tabac; l'habileté d'un *torqueur* consiste à faire sa corde bien égale, à manier son rouet de maniere qu'elle ne se casse point, & à la bien monter & mettre en rôle. (*D. J.*)

TORRE, LA (*Géogr. mod.*) petite riviere d'Italie dans le Frioul. Elle tire sa source des montagnes, passe près d'Udine, & tombe dans le Lizonzo. (*D. J.*)

TORRE DE MONCORVO, (*Géog. mod.*) petite ville de Portugal, dans la province de Tra-los-montes, dans une vallée, sur la pente d'une montagne, aux confins du royaume de Léon, à une lieue au levant de la riviere Sabor. Sa campagne est fertile en blé, en vin, & en fruits. *Long.* 10. 35. *latit.* 41. (*D. J.*)

TORRE D'OLIVETO, (*Géog. mod.*) petite ville du royaume de Sicile, dans le val Demona, au pié du mont Ethna, vers le midi occidental. (*D. J.*)

TORRÉFACTION, s. f. (*Docimastiq.*) La torréfaction, *ustulatio*, en allemand *rosten*, consiste à séparer à l'aide du feu & de l'air, les matieres volatiles des fixes, pour avoir celles-ci seulement. C'est ainsi que l'on dissipe le soufre & l'arsenic de la plupart des mines.

Le succès de la *torréfaction* est assez difficile à obtenir, quand le corps que l'on y soumet entre en fonte presque au même degré de chaleur qui est nécessaire pour dissiper sa partie volatile. Ces sortes de circonstances obligent donc 1°. de triturer grossiérement le corps qu'on veut rôtir,

afin d'augmenter ſes ſurfaces & d'occaſionner une action plus multipliée de la part de l'air ; 2°. de modérer le feu, crainte que la fuſion n'ait lieu ; 3°. de donner un libre accès à l'air comme étant le véhicule des vapeurs ; 4°. de répéter la trituration, au cas que le corps ſoumis au rôtiſſage vienne à ſe grumeler ; 5°. de l'étendre en une couche mince. Les corps réfractaires ſont bien plus aiſés à torréfier : on peut leur donner tout d'abord un grand feu, & l'on n'eſt pas tenu de les broyer ſi ſouvent, & de recommencer le grillage. Lorſque l'on a à torréfier un corps qui ſe fond au degré de feu qui diſſipe ſa partie volatile, on abrege beaucoup l'opération, en lui mêlant un corps réfractaire ; mais il faut ſe garder d'en employer un qui ſoit contre-indiqué, par l'altération qui en pourroit naître. Quoi qu'il en ſoit, on doit avoir l'attention d'empêcher que les parties volatiles n'enlevent, en ſe diſſipant, quelques portions des matieres fixes. Cet inconvénient naît la plupart du temps, de ce qu'on a donné un feu trop fort dès le commencement de l'opération : on le prévient à la faveur d'un fixant, auquel on a quelquefois recours.

Ce petit nombre de remarques générales ſuffiſent ici : le lecteur trouvera la matiere traitée à fond, au *mot* GRILLAGE. (*D. J.*)

TORRELAGUNA, (*Géograph. mod.*) bourg d'Eſpagne, dans la vieille Caſtille, célebre pour avoir donné la naiſſance en 1437 au cardinal François Ximenès, archevêque de Tolede, premier miniſtre d'Eſpagne, & l'un des plus grands politiques qui aient paru dans le monde.

La fortune le tira d'un état médiocre pour l'élever au faîte des grandeurs ; ſa famille n'avoit aucune illuſtration, & ſon pere n'étoit qu'un collecteur des décimes accordées par le pape aux rois d'Eſpagne. Lorſque ſon fils eut achevé ſes études, il réſolut d'aller à Rome pour obtenir quelque emploi, & n'être pas à charge à ſes parens. Ayant été volé deux fois en chemin, il fut obligé de s'arrêter à Aix en Provence, n'ayant pas de quoi continuer ſon voyage ; heureuſement un de ſes compagnons d'étude lui donna du ſecours, & fit la route avec lui ; cependant il ne rapporta de Rome qu'un bref du pape pour la premiere prébende qui vaqueroit dans ſon pays.

En vertu de ce bref, il ſe mit en poſſeſſion du premier bénéfice qui vint à vaquer à ſon arrivée, & qui étoit tout-à-fait à ſa bienſéance ; mais l'Archevêque de Tolede qui en avoit pourvu un de ſes aumôniers, le refuſa à Ximenès, & le fit mettre en priſon. Sa fermeté, & l'interceſſion de la niece de l'archevêque, engagerent ce prélat à l'élargir ; Ximenès promit en même temps de permuter ce bénéfice avec la chapellenie de l'égliſe de Siguença.

Cette permutation fut le premier échelon de ſa fortune, car l'évêque de Siguença ayant eu occaſion de connoître Ximenès, le choiſit pour ſon grand-vicaire dans toute l'étendue de ſon dioceſe. En 1492, la reine Iſabelle le nomma pour ſon confeſſeur ; & quelque temp après l'archevêque de Tolede étant mort, elle le revêtit de cette éminente dignité, qu'il n'accepta qu'après une aſſez longue réſiſtance, vraie ou feinte. Il ſtipula même pour conditions, qu'il ne quitteroit jamais l'égliſe de Tolede, qu'on ne chargeroit d'aucune penſion ſon archevêché (le plus riche du monde), & qu'on ne donneroit aucune atteinte aux privileges & aux immunités de ſon égliſe. Il en prit poſſeſſion en 1498, & fut reçu à Tolede avec une magnificence extraordinaire.

Il débuta par des actes de fermeté pour le rétabliſſement de la diſcipline, & pour réprimer les vexations des fermiers des deniers royaux. Il caſſa les juges qui vendoient la juſtice, ou différoient de la rendre, & donna de nouvelles lois pour terminer les procès dans le terme de vingt jours au plus tard ; il tint deux ſinodes, dans leſquels il ſtatua diverſes ordonnances, qu'on a depuis obſervées en Eſpagne, & que le concile de Trente a généralement adoptées. On doit mettre au nombre de ſes ordonnances utiles & néceſſaires, celle du regiſtre des baptêmes dans toutes les paroiſſes, ce qu'on n'avoit point encore fait, & que tous les

royaumes chrétiens ont pratiqué depuis.

Il travailla en même temps à la réforme des cordeliers dans les royaumes d'Aragon & Castille, & en vint à bout, malgré toutes les oppositions qu'il y rencontra, tant de la part des moines, que de la cour de Rome. Il établit une université à Alcala, & y fonda tout de suite, en 1499, le college de S. Ildephonse, qui fut bâti par Pierre Gumiel, l'un des habiles architectes de son siecle; il entreprit ensuite le projet de donner une bible polyglotte, & ce projet, auquel on travailla long-temps, fut exécuté. *Voyez* POLYGLOTTE de Ximenès. ( *Littérat.* )

La reine Isabelle voulut qu'il l'accompagnât dans son royaume d'Aragon, pour y faire régler aux états la succession du royaume, & Ximenès ne contribua pas peu à disposer l'assemblée à prêter le serment que la reine souhaitoit. Elle le nomma à sa mort, arrivée en 1504, un des exécuteurs de son testament. Alors Ximenès ne manqua pas de jouer le premier rôle, & rendit de grands services à Ferdinand, qui lui remit l'administration des affaires d'état, & obtint pour lui du pape Jules II, le chapeau de cardinal: on l'appela *le cardinal d'Espagne*, & avec raison, car il devint dès ce moment l'ame & le mobile de tout ce qui se géroit dans le royaume. Pour comble de confiance, il fut déclaré grand inquisiteur, en la place de l'archevêque de Séville qui donna sa démission de cette importante charge.

Il signala le commencement de son nouveau ministere, en déchargeant le peuple du subside onéreux, nommé *acavale*, qu'on avoit continué à cause de la guerre de Grenade. Il étendit, en 1509, la domination de Ferdinand chez les Maures, par la conquête de la ville d'Oran, dans le royaume d'Alger. Il entreprit cette conquête à ses dépens, & marcha lui-même à la tête de l'armée, revêtu de ses habits pontificaux, & accompagné d'un nombreux cortege d'ecclésiastiques & de religieux. A son retour Ferdinand vint à sa rencontre jusqu'à quatre lieues de Séville, & mit pié à terre pour l'embrasser. On juge aisément qu'il obtint la jurisdiction spirituelle de cette nouvelle conquête; mais il gagna bien davantage l'affection générale, par les greniers publics qu'il fit construire à Tolede, à Alcala, & à *Torrélaguna* sa patrie. Il les remplit de blé à ses dépens, pour être distribué dans les temps de stérilité.

Le roi Ferdinand, en mourant en 1516, déclara le cardinal Ximenès régent du royaume, & l'archiduc Charles (qui fut depuis l'empereur Charles-Quint), confirma cette nomination. Ximenès par reconnoissance lui procura le titre de roi, & cette proclamation eut lieu, sans que personne osât la contredire.

Il fit dans sa régence une réforme des officiers du conseil suprème, ainsi que de ceux de la cour, & congédia les deux favoris du prince Ferdinand. En vain les principaux seigneurs formerent une ligue contre lui, il trouva le moyen de la dissiper par sa prudence, & sa fermeté; il appaisa les troubles qui s'éleverent dans le royaume de Navarre; il réduisit la ville de Malaga sous l'obéissance, & calma diverses autres rébellions. Ensuite, quand tout fut tranquille dans le royaume, il rétablit l'ordre dans les finances & déchargea le roi d'une partie de la dépense des troupes; il créa de nouveaux administrateurs des revenus, retrancha les pensions des courtisans sans service, régla les gages des officiers, & fit rentrer dans le domaine tout ce qui avoit été aliéné pendant les guerres de Grenade, de Naples, & de Navarre.

Il déploya néanmoins dans cette conduite autant d'austérité d'humeur, que d'équité, car il ôta à plusieurs particuliers des revenus dont ils jouissoient en vertu de titres légitimes, sans leur procurer aucun dédommagement des biens qu'il leur enlevoit, pour augmenter les revenus du nouveau roi, & s'accréditer auprès de lui. Il ne fut pas heureux dans son expédition contre Barberousse, devenu maître d'Alger; l'armée qu'il y envoya ayant été entiérement défaite par ce fameux pirate. Il se brouilla par sa fierté & par sa rigueur avec les trois premiers seigneurs du royaume, le duc de l'Infantade, le duc d'Albe, & le comte d'Urena.

Enfin les ministres du roi Charles intriguerent si bien auprès de ce prince, qu'ils le déterminerent à congédier le cardinal, dès qu'il seroit arrivé en Espagne. Ximenès s'étoit avancé au-devant de lui, à grande hâte, mais il tomba malade sur la route, & cette maladie le mit au tombeau, soit qu'il ait été empoisonné, ou que le chagrin de sa disgrace, joint à la fatigue du voyage, ait terminé ses jours. Quoi qu'il en soit, il les finit le 8 novembre 1517, à 81 ans, après avoir gouverné l'Espagne pendant vingt-deux ans, sous les regnes de Ferdinand, d'Isabelle, de Jeanne, de Philippe, & de Charles d'Autriche.

Entre les établissemens qu'il fit pendant sa vie, on compte deux magnifiques monasteres de demoiselles de qualité, & des embellissemens à *Torrélaguna*, qui lui coûterent près d'un million d'or. MM. Fléchier, Marsollier, les peres Mariana, Miniana, & Gomez ont écrit sa vie; elle est intimement liée à l'histoire d'Espagne.

Il a laissé à douter en quoi il a plus excellé, ou dans la pénétration à concevoir les affaires, ou dans le courage à les entreprendre, ou dans la fermeté à les soutenir, ou dans le bonheur à les terminer. M. Fléchier loue extrêmement son zele pour la religion, & pour le maintien de la discipline ecclésiastique, sa charité envers les pauvres, son désintéressement par rapport à sa famille, son amour pour la justice, & son inclination pour les sciences. On ne peut pas lui contester une partie des qualités que l'historien françois lui donne, mais on doit remarquer que ce n'est pas à tort que les peres Mariana, Miniana & Gomez lui attribuent une ambition démesurée, une politique des plus exquises, de la hauteur, de la dureté, & de l'inflexibilité dans le caractere.

Ajoutons que les moyens qu'il employa pour opérer la conversion des Maures, ne sont pas évangéliques. Il mit en œuvre non-seulement l'argent & la flatterie, mais la persécution & la violence. On lui représenta qu'il ne convenoit pas d'obliger par des présens, ou par contrainte, de professer la foi de J. C. qu'il falloit la persuader par la charité, que les conciles de Tolede avoient défendu séverement qu'on fit aucune violence à personne pour croire en J. C. & qu'on ne reçût à la profession de la foi, que ceux qui l'auroient souhaité avec une volonté libre, après une mûre délibération. L'archevêque de Tolede répondoit en suivant son caractere, que c'étoit faire grace à des hommes rebelles, que de les pousser dans les voies de leur salut, comme si l'on pouvoit y parvenir sans une vraie conviction de la vérité du christianisme.

Le zele de Ximenès le conduisit à exécuter en même temps une chose funeste au bien des sciences; il se fit apporter tous les livres mahométans, de quelques auteurs qu'ils fussent, & de quelque matiere qu'ils traitassent; & après en avoir amassé jusqu'à cinq mille volumes, il les brûla publiquement, sans épargner ni enluminures, ni reliûres de prix, ni autres ornemens d'or & d'argent, quelques prieres qu'on lui fît de les destiner à d'autres usages. Une telle conduite étoit aussi folle qu'aveugle. Le cardinal Quirini n'auroit pas détruit si lestement des livres précieux sur la religion, les arts & les sciences; puisque c'est par eux seuls qu'on peut être véritablement instruit de la littérature arabique & orientale.

Leur conservation n'empêchoit point Ximenès de nous donner sa belle édition de 1500 & 1502. des bréviaires & des missels mozarabes, dont il rétablit l'office ancien. Il a, dit-on, composé quelques ouvrages qui sont dans les archives d'Alcala. Je m'étonne que Rome n'ait pas canonisé ce cardinal, dont le nom se trouve écrit avec la qualité de saint & de bien-heureux, dans sept martyrologes d'Espagne. Il ne fit point de miracles, me dira-t-on; mais les Espagnols en citent plusieurs rapportés dans M. Fléchier. J'imagine donc que ni Charles-Quint, ni les moines, ne requirent cette canonisation, & l'on sait que les graces de Rome veulent être sollicitées & payées. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

TORRENT, s. m. eau qui coule avec une grande violence, & dont le débor-

dement fait quelquefois de grands ravages. Voyez INONDATION, DÉBORDEMENT.

TORRENT, (*Critique sacrée.*) le mot hébreu qui signifie *torrent*, se prend aussi pour *vallée*; l'Ecriture les met souvent l'un pour l'autre, & attribue au premier mot, ce qui ne convient qu'au dernier; par exemple, *Genes. xxvj. 17. venit ad torrentem Geraræ*: il faut traduire, *il vint à la vallée de Gérare.*

L'Ecriture donne encore quelquefois le nom de *torrent*, à de grands fleuves, comme au Nil, à l'Euphrate, *&c.* Enfin, comme il y avoit plusieurs *torrens* qui couloient dans la Palestine, & que les uns y faisoient beaucoup de bien, & d'autres beaucoup de mal, ce mot a donné lieu à ces façons de parler métaphoriques, *un torrent de délices*, *Ps. xxxv. 9. un torrent de soufre*, *Is. xxx.* 33. Mais *torrent* se prend d'ordinaire en un sens défavorable; & c'est pour cela qu'il signifie *l'affliction*, *la persécution*, *la terreur*: « les détresses de » la mort m'ont environné; les *torrens* de » Bélial m'ont épouvanté ». *II. Rois*, *xxij.* 5. (*D. J.*)

TORRENT, (*Géog. mod.*) en latin *torrens*, en grec *cheimarros*, en hébreu *nachal*. On distingue le *torrent* du fleuve, en ce que le fleuve coule toujours, & que le *torrent* ne coule que de temps en temps; par exemple, après les grandes pluies, ou la fonte des neiges.

Comme le terme hébreu *nachal*, signifie une *vallée*, aussi-bien qu'un *torrent*, souvent dans l'Ecriture, on met l'un pour l'autre; par exemple, le *torrent* de Gérare, pour la *vallée* de Gérare. L'équivoque en cela n'est pas fort dangereuse, puisque les *torrens* se trouvent ordinairement dans les vallées; mais il est bon de la remarquer, parce qu'on attribue quelquefois à la vallée, ce qui ne convient qu'au *torrent*: par exemple, à la vallée de Cédron, ce qui doit s'entendre du *torrent* de même nom.

On n'observe pas toujours dans l'Ecriture la distinction qui se trouve entre le *torrent* & le fleuve; & souvent on prend l'un pour l'autre, en donnant le même nom à de grandes rivieres, comme l'Euphrate, le Nil, le Jourdain, & à des rivieres qui coulent toute l'année, comme le Jabok & l'Arnon. On donne au Nil le nom de *torrent d'Egypte*: dans les *Nombres xxxiv.* 5. Josué, *xxv.* 4. & 47. Isaïe, *xxvij.* 12. & à l'Euphrate, *Psalm. CXXIII.* 5. & dans Isaïe, ce fleuve est nommé le *torrent des Sauls*, Isaïe, *xv.* 7. D. Calmet, *Dictionn.* (*D. J.*)

TORRES, LA, (*Géog. mod.*) en latin *Lacer*, riviere de Sardaigne: elle prend sa source dans la vallée de Bunnari, s'enfle par la jonction de l'Ottara, & de plusieurs ruisseaux, & se jette dans la mer audessous du pont Saint-Gavin de *Torrés.* (*D. J.*)

TORRÉS-NOVAS, (*Géog. mod.*) ville de Portugal, dans l'Estramadure, à une lieue au nord du Tage, sur la petite riviere d'Almonda, à cinq lieues au nord-est de Santoren, elle a titre de duché, un château, quatre paroisses, & deux couvens. *Long.* 10. 2. *latit.* 39. 24. (*D. J.*)

TORRÉS-VEDRAS, (*Géog. mod.*) ville de Portugal, dans l'Estramadure, au nord du Tage, proche l'Océan, à sept lieues de Lisbonne, avec titre de comté, un château, & quatre paroisses dépeuplées. *Long.* 9. 12. *latit.* 39. 8. (*D. J.*)

*TORRHEBUS*, (*Géog. anc.*) ville de Lydie; Etienne le géographe dit qu'elle tiroit son nom de *Torrhebus* fils d'Atys, & que les habitans étoient nommés *Torrhebii*; Denis d'Halicarnasse les appelle néanmoins *Torybi.* Il y a dans la Torrhébide, ajoute Etienne le géographe, une montagne nommée *mons Carius*; & sur cette montagne on voit le temple de Carius, qui étoit fils de Jupiter & de Torrhébia.

TORRICELLI, *tube de*, *ou* EXPÉRIENCE DE TORRICELLI, (*Phys.*) est une expression que l'on trouve souvent dans les écrits des Physiciens; *Torricelli* étoit un disciple du grand Galilée, fameux par ses expériences sur la pesanteur de l'air; & le tube de *Torricelli* est un tuyau de verre, comme *A B*, (*Pl. pneum. fig.* 6. *n°.* 2.) d'environ trois piés de long, & de quelques lignes de diametre.

Son orifice supérieur est fermé hermétiquement.

L'expérience de *Torricelli* fe fait de cette maniere : on emplit de mercure le tube *A B*, enfuite on bouche avec le doigt l'orifice *B* ; on renverfe le tube, & l'on enfonce le même orifice dans un vaiffeau rempli d'autre mercure *D C*. Cela fait, on retire le doigt, & l'on foutient le tube perpendiculairement fur la furface du mercure qui eft dans le vaiffeau, de maniere qu'il y plonge un peu.

Alors une partie du mercure qui eft dans le tube, tombe dans celui qui eft dans le vaiffeau, & il en refte encore affez dans le tube pour l'emplir à la hauteur de 27 à 29 pouces au-deffus de la furface du mercure qui eft dans le vaiffeau.

Si le tube eft précifément de 27 pouces, il ne defcendra pas du tout de mercure; mais le tube reftera tout plein. Enfin, fi on fait la même expérience avec des tubes de différentes longueurs, figures, & capacités, & différemment inclinés; dans tous la furface de la colonne de mercure fera toujours élevée au-deffus du mercure qui eft dans le vaiffeau, précifément de la même hauteur de 27 à 28 pouces; pourvu cependant que le diametre du tuyau ne foit pas trop étroit, & qu'on ait bien pris garde en l'empliffant de chaffer toutes les petites bulles d'air qui auroient pu refter entre le mercure & le tuyau.

Cette colonne de mercure fe foutient dans le tube par la preffion de l'atmofphere fur la furface du mercure qui eft dans le vaiffeau; & felon que l'atmofphere fe trouve plus ou moins pefante, ou, felon que les vents condenfent ou dilatent l'air, & qu'ils en augmentent ou diminuent le poids & le reffort, le mercure hauffe ou baiffe plus ou moins dans le tube.

Si l'on n'emplit pas tout-à-fait le tuyau de mercure, alors quand le mercure defcend, il refte de l'air dans la partie fupérieure du tuyau; & cet air faifant en partie équilibre avec l'air extérieur, le mercure defcend plus bas, parce que la colonne de mercure qui doit refter fufpendue dans le tuyau, n'eft alors foutenue que par l'excès de preffion de l'air extérieur fur la preffion de l'air qui eft refté dans le tuyau. *Voyez* AIR & ATMOSPHERE.

Le tube de *Torricelli* eft ce que nous appellons aujourd'hui le *barometre*. *Voyez* BAROMETRE. *Chambers*. (*O*)

TORRIDE, adj. (*Géog. & Phyfiq.*) fignifie *brûlant*.

*Zone torride*, eft une partie de la terre ou du globe terreftre, laquelle eft fituée fous la ligne, & s'étend de l'un & de l'autre côté vers les deux tropiques, ou jufqu'à environ 23 degrés & demi de latitude. *Voy*. TROPIQUE, *&c*.

Ce mot vient du latin *torreo*, *je rôtis*, *je brûle*, parce que cette zone eft comme brûlée par l'ardeur du foleil, qui eft toujours au-deffus.

Les anciens croyoient que la zone *torride* étoit inhabitable, mais nous apprenons des voyageurs, que la chaleur exceffive du jour y eft tempérée par la fraîcheur de la nuit. Car les nuits font plus longues dans la zone *torride*, que partout ailleurs, & fous la ligne où la chaleur doit être la plus grande, elles font égales aux jours pendant toute l'année; on voit même par la relation curieufe que MM. Bouquet & de la Condamine ont donnée de leur voyage fous l'équateur, qu'il y a au Pérou, fous le milieu de la ligne, des endroits qui jouiffent d'un printems perpétuel, & d'une chaleur très-modérée. (*O*)

TORRISDAIL, LE, (*Géog. mod.*) riviere d'Ecoffe, dans la province de Strath-Navern. Elle tire fa fource des hautes montagnes de cette province, coule à côté du Navern, fait d'abord un affez grand lac de dix à douze milles de longueur, où fe trouve une île, qui eft habitée pendant l'été. Ce lac eft environné de forêts. En fortant de ce lac, le *Torrifdail* en forme un autre; & au fortir de ce dernier, il va fe jetter dans l'Océan, à trois milles de l'embouchure du Navern. (*D. J.*)

TORSE, adj. (*Architect.*) ce mot fe dit des colonnes dont le fût eft contourné en vis, ou à moitié creux, & à moitié rebondi, fuivant une ligne qui rampe le long de la colonne en forme d'hélice. Le baldaquin du Val-de-grace eft foutenu par de belles colonnes *torfes*. On appelle *colonne torfe cannelée*, celles dont les cannelures fuivent le contour de fon fût en ligne fpirale dans toute fa longueur. Ce-

*lonne torse rudentée*; celle dont le fût est couvert de rudentes en maniere de cables menus & gros, qui tournent en vis. *Colonne torse ornée*, celle qui étant cannelée par le tiers d'en-bas, a sur le reste de son fût des branchages & autres ornemens. *Colonne torse évidee*, celle qui est faite de deux ou trois tiges grêles, tortillées ensemble, de maniere qu'elles laissent un vide au milieu. *Daviler*. (*D. J.*)

TORSE, (*Sculpture.*) ou tronc d'une figure, de l'italien *torso*, qui signifie *tronqué*. C'est un corps sans tête, sans bras, sans jambes, tel qu'est ce beau *torse* de marbre qui est au Vatican, & que quelques-uns croient être le reste d'une figure d'Hercule, & un des plus savans ouvrages de l'antiquité.

TORSER, v. act. (*Archit.*) mot dérivé du latin *torquere*, tordre. C'est tourner le fût d'une colonne en spirale ou vis, pour la rendre torse. (*D. J.*)

TORSILIA ou TORSIL, (*Géog. mod.*) petite ville de Suede, dans la Sudermanie, sur le bord méridional du lac Maler, à quelques lieues de l'occident de Strégnes.

TORT, INJURE. (*Synonymes.*) Le *tort* regarde particuliérement les biens & la réputation; il ravit ce qui est dû. L'*injure* regarde proprement les qualités personnelles; elle impute des défauts. Le premier nuit, la seconde offense.

Le zele imprudent d'un ami fait quelquefois plus de *tort* que la colere d'un ennemi. La plus grande *injure* qu'on puisse faire à un honnête homme, est de le calomnier. (*D. J.*)

TORT, (*Droit moral.*) on peut définir le tort, *injuria*, une action libre qui ôte son bien au possesseur.

S'il n'y avoit point de liberté, il n'y auroit pas de crime réel. S'il n'y avoit point de droit légitime, il n'y auroit point de *torts* faits. L'injustice suppose donc un droit contre lequel on agit librement.

Or il y a en général deux especes de droits; l'un naturel, gravé dans le cœur de tous les hommes; l'autre civil, qui astreint tous les citoyens d'une même ville, d'une même république, tous les sujets d'un même royaume, à faire ou à ne pas faire certaines choses, pour le repos & l'intérêt commun. On ne peut violer cette loi sans être mauvais citoyen. On ne peut violer la loi naturelle, sans offenser l'humanité.

Or l'injustice qu'on fait à quelqu'un, le blesse & l'irrite ordinairement jusqu'au fond de l'ame; c'est pourquoi Métellus fut si piqué de voir qu'on lui donnoit Marius pour successeur en Numidie; c'est ce qu'à l'égard de Junon Virgile peint par ces mots, *manet altâ mente repostum*, expression qui pour l'énergie, n'a point d'équivalent dans notre langue. C'est ainsi que Salluste dit du *tort* qu'on fait par de simples paroles: *Quòd verbum in pectus Jugurthæ altiùs quàm quisquam ratus erat, descendit*; & Séneque: *natura comparatum est ut altiùs injuriæ quàm beneficia descendant, & illa cito defluant, has tenax memoria retineat. Voyez* INJURE. (*D. J.*)

TORTELLE, *voyez* VELAR.

TORTICOLIS, s. m. maladie qui fait pancher la tête de côté: les anciens n'en ont point parlé; les modernes l'ont appelé *caput obstipum*, dénomination employée par les meilleurs auteurs latins pour signifier *la tête panchée*. Il ne faut pas confondre le *caput obstipum* permanent, avec la tension & la roideur du col, à l'occasion d'une fluxion rhumatismale sur cette partie; ni avec le panchement de tête qui est un effet de la mauvaise disposition des vertebres, tel que l'avoit le poëte Scaron, qui dit en parlant de lui-même:

> *Parmi les torticolis,*
> *Je passe pour des plus jolis.*

Cette façon de porter la tête de côté peut avoir été contractée par mauvaise habitude dès l'enfance, ou dans un âge plus avancé par affectation; car il y a des gens qui seroient bien naturellement, & qui par air, se rendent ridicules. Cette tournure de tête est un geste de tartuffe, & Horace le conseille à ceux qui veulent tromper par flatterie, *stes capite obstipo.*

Suétone reproche à Tibere qu'il portoit la tête roide & de côté par orgueil; les secours de la chirurgie ne sont point utiles à ceux dont le corps n'est vicié que par

par des causes morales. Les progrès de cet art n'ont pas fait imaginer aux chirurgiens françois d'opération pour redresser la tête inclinée par la convulsion des muscles.

Tulpius, savant médecin d'Amsterdam, au milieu du dernier siecle, rapporte l'histoire de la guérison d'un enfant de 12 ans, qui dès son plus bas âge portoit la tête penchée sur l'épaule gauche par la contraction du muscle scalene : on avoit essayé en vain des fomentations pour relâcher les parties dont la roideur & la corrugation causoient la maladie ; les colliers de fer n'avoient pu parvenir à redresser la tête : il fut décidé dans une consultation faite par l'auteur avec deux autres médecins très-habiles, qu'on commettroit l'enfant aux soins d'Isaac Minnius, chirurgien très-renommé, qui avoit opéré avec succès dans plusieurs cas de la même espece. Il forma d'abord une grande escarre par l'application d'une pierre à cautere ; il coupa ensuite avec un bistouri le muscle qui tiroit la tête ; mais Tulpius qui fait un tableau assez embrouillé de cette opération, remarque qu'elle fut pratiquée avec beaucoup de lenteur & de peine, effet de la timidité & de la circonspection avec lesquelles on agissoit dans la crainte de blesser les arteres & les veines jugulaires.

L'auteur désaprouve ce procédé, & conseille à ceux qui voudront courir les hasards d'une opération aussi dangereuse, de rejeter l'usage préliminaire du caustique, qui a causé des douleurs inutiles au malade, qui ne lui en a point épargné dans l'opération, & dont l'effet a été nuisible, en dérobant à la vue de l'opérateur les parties qu'il devoit diviser, & les rendant plus difficiles à couper. Il ajoute des conseils à ces réflexions : il faut, dit-il, prendre toutes les précautions convenables pour que l'opération ne soit point funeste, & ne pas la faire à différentes reprises, mais de couper d'un seul coup le muscle, avec toute l'attention qu'exige une opération de cette nature.

Job à Méckren, chirurgien d'Amsterdam, qui a donné un excellent recueil d'observations médico-chirurgicales, parle aussi de l'opération convenable au *torticolis*, qu'il a vu pratiquer sous ses yeux à un enfant de 14 ans. Le tendon du muscle sterno-mastoïdien fut coupé d'un seul coup de ciseaux très-tranchants, avec une adresse singuliere, par un chirurgien nommé *Flurianus*, & sur le champ la tête se redressa avec bruit. L'auteur donne l'extrait de la critique de Tulpius sur l'opération décrite plus haut, pour faire connoître qu'on avoit profité de ses remarques.

Parmi nos contemporains, M. Sharp, célebre chirurgien de Londres, propose la section du muscle mastoïdien, dans le cas où le *torticolis* dépend de la contraction de ce muscle, pourvu que le vice ne soit pas ancien, & ne vienne pas de l'enfance ; car, dit-il, il seroit impossible de mettre la tête dans une situation droite, si l'accroissement des vertebres s'étoit nécessairement fait de travers. Voici l'opération qu'il décrit pour les cas où elle sera praticable. Ayant placé le malade sur une table, on coupe la peau & la graisse par une incision transversale, un peu plus large que le muscle, & qui ait environ le tiers de sa longueur depuis la clavicule. Ensuite passant avec circonspection un bistouri à bouton par-dessus le muscle, on tire dehors cet instrument, & en même temps on coupe le muscle. On n'est pas en danger de blesser les gros vaisseaux; on remplit la plaie avec de la charpie seche, pour en tenir les levres séparées avec le secours d'un bandage propre à soutenir la tête : ce que l'on continuera durant tout le traitement, qui est pour l'ordinaire d'environ un mois.

Suivant cet exposé de M. Sharp, cette opération est commune; si cependant on fait réflexion à la nature & aux causes de la maladie, & à ces différences qui font qu'elle est récente, habituelle ou originaire, constante ou périodique, idiopathique ou sympathique, provenant de spasme, ou simplement de la paralysie des muscles du côté opposé, & que d'autres muscles que le sternomastoïdien peuvent être attaqués, on conviendra que cette opération peut à peine avoir lieu. J'ai coupé avec succès des brides de la peau qui tenoient la tête de côté depuis beau-

coup d'années, à la ſuite des brûlures du col ; & j'ai vu de ces brides qui auroient pu en impoſer pour le muſcle maſtoïdien.

M. Mauchart a fait ſoutenir dans l'univerſité de Tubingue une theſe, au mois de décembre 1737, ſur cette maladie, *de capite obſtipo*. Elle eſt très-méthodiquement faite. En parlant des parties affectées, on avance que tous les muſcles qui font mouvoir la tête & le col peuvent être le ſiege du mal ; on n'en exclut pas le muſcle peaucier, dont les attaches ſont à la clavicule & au bord de la mâchoire inférieure, depuis l'angle juſqu'à la ſymphiſe : quelquefois les vertebres du col ſont dans une diſpoſition vicieuſe, que la ſection des muſcles ne détruiroit point ; ſouvent les muſcles ne font qu'obéir à la cauſe qui agit, le principe moteur même qui eſt attaqué par l'affection primitive des nerfs.

L'auteur examine les cauſes prochaines & éloignées du mal ; parmi celles-ci il compte, le froid, les convulſions, le virus vénérien, & l'impreſſion du mercure dans la mauvaiſe adminiſtration des frictions mercurielles. Les remedes doivent donc être variés ſuivant l'intelligence des médecins ou des chirurgiens, & relativement à toutes ces connoiſſances : on conſeille les remedes généraux, les purgatifs doux répétés, les diaphorétiques, les apéritifs incifiſs, les antiſpaſmodiques, les cataplaſmes émolliens ſur les parties trop tendues ; des toniques & fortifians ſur les parties foibles ; les mercuriaux, ſi le virus vénérien eſt la cauſe du mal ; les eaux thermales telles que celles de Plombieres, qui ont opéré une guériſon bien conſtatée du *torticolis*, les frictions, les véſicatoires, les ſaignées du pié & de la jugulaire, les ſetons à la nuque, les cauteres ; les bandages qui redreſſent la tête ; le collier de Nuck par lequel on ſuſpend la perſonne (ce qui n'eſt pas ſans danger) ; enfin la ſection des parties contractées avec l'inſtrument tranchant, conduit avec les précautions convenables. Cette diſſertation eſt inſérée dans le ſecond tome des *diſputationes chirurgicæ ſelectæ*, par M. de Haker. (*Y*)

TORTIL *ou* TORTIS, ſ. m. *terme de Blaſon* ; c'eſt un cordon qui ſe tortille autour des couronnes des barons ; ce mot ſe dit auſſi du bandeau qui ceint les têtes de more ſur les écus. *Méneſtrier*. (*D. J.*)

TORTILLANT, *en terme de Blaſon* ; ſe dit du ſerpent ou de la guivre qui entoure quelque choſe. De gueules au baſilic *tortillant* d'argent en pal, couronne d'or.

Bardel en Dauphiné, de gueules au baſilic *tortillant* d'argent en pal, couronne d'or.

TORTILLÉE, adj. f. (*terme de Blaſon.*) ſe dit du bandeau ou tortil d'une tête de more, d'un émail ſemblable à la tête ou d'un autre émail.

Le Goux de la Berchere, de Rochepot, d'Inteville, en Bourgogne ; *d'argent à la tête de more, de ſable tortillée du champ, accompagnée de trois molettes d'éperons de gueules*. (*G. D. L. T.*)

TORTILLER, v. act. & neut. c'eſt plier en tordant irréguliérement, unir, ſerrer, mêler. On *tortille* une corde, des cheveux, un fil : le ſerpent ſe *tortille* ſur lui-même.

TORTILLER UNE MORTOISE, *terme de Charpentier* ; c'eſt l'ouvrir avec le laceret ou la tariere. (*D. J.*)

TORTILLER LES FICELLES, (*Reliûre.*) on *tortille les ficelles* qui ſortent des nerfs du dos des livres couſus ſur le genou droit avec le creux de la main droite, quand on les a miſes à la colle, & on *tortille* celles des grands volumes, comme *in*-4°. & *in-fol.* entre les deux mains, toujours tournant du même ſens, on dit *tortiller les ficelles*.

TORTILLIS, ſ. m. (*Archit.*) eſpece de vermoulure faite à l'outil ſur un boſſage ruſtique, comme on en voit à quelques chaînes d'encoignure, au Louvre & à la porte ſaint-Martin à Paris. (*D. J.*)

TORTILLON, ſ. m. *terme de Bahutier*, c'eſt un aſſemblage de clous blancs qu'on met autour de l'écuſſon du bahut, & qui ſont rangés en maniere de figure tortillée. (*D. J.*)

TORTILLON, *terme de Fruitiere*, eſpece de bourrelet fait d'une toile roulée & pliée en rond, que les laitieres & fruitie-

res mettent ſur leur tête pour n'être point incommodées, ou du pot ou du lait, ou du noguet qu'elles poſent deſſus. *Trévoux.* (*D. J.*)

TORTIONNAIRE, adj. (*Gram. & Juriſprud.*) inique, violent. Cette procédure a été injurieuſe, déraiſonnable & *tortionnaire.*

TORTO, LE, *ou* LA TUERTA, (*Géogr. mod.*) riviere d'Eſpagne, au royaume de Léon. Elle a ſa ſource dans les montagnes des Aſturies, & ſe perd dans l'Orbega. (*D. J.*)

TORTOIR *ou* GAROT, ſ. m. *terme de Charron*, bâton gros & court, pour aſſurer ſur les charrettes les charges qu'on y met, par le moyen d'une groſſe corde. (*D. J.*)

TORTONE, (*Géog. mod.*) ville d'Italie, dans le Milanez, chef-lieu du Tortonèſe, dans une plaine, avec un château ſur une hauteur, à dix lieues au ſud-eſt de Caſal. Son évêché eſt ancien & ſuffragant de Milan : cette ville dépend du roi de Sardaigne par le traité de Vienne de 1738, mais elle eſt fort dépeuplée. *Long.* 26. 25. *lat.* 44. 52. (*D. J.*)

TORTONESE, LE, (*Géog. mod.*) contrée d'Italie, au duché de Milan, entre le Pô au nord, le territoire de Bobbio à l'orient, l'état de Gènes au midi, & l'Alexandrin au couchant : ſa capitale eſt Tortone.

TORTOSE, (*Géog. mod.*) ville d'Eſpagne, en Catalogne, capitale d'une viguerie de même nom, ſur la gauche de l'Ebre, à 4 lieues de la mer, à 35 de Barcelone, & à 70 de Madrid. On la diviſe en vieille ville & en ville neuve : ſon évêché vaut quatorze mille ducats de revenu. Cette ville a un vieux château fortifié, & une académie qui appartient aux freres prêcheurs ; ce qui ſuffit pour apprécier ſa célébrité.

*Tortoſe* eſt la *Dertoſa* des Romains, capitale des Ilercaons, comme on le prouve par une médaille de Tibere, ſur le revers de laquelle on lit : *Dert. Ilergaonia* : dès l'an 716 les Maures en étoient les maîtres ; Berenger, prince d'Arragon, la leur enleva en 1149. *Long.* 18. 10. *lat.* 40. 51.

Il ne faut pas confondre *Tortoſe* en Catalogne avec *Tortoſe*, petite ville dans la nouvelle Caſtille, ſur le Hénares, au-deſſus de Guadalajara. (*D. J.*)

TORTOSE, *viguerie de*, (*Géog. mod.*) elle eſt bornée au nord, partie par le royaume d'Arragon, partie par la viguerie de Lérida, à l'orient par la même viguerie & par celle de Taragone, au midi par la mer Méditerranée, & à l'occident, partie par le royaume d'Aragon, partie par celui de Valence : ſon lieu principal eſt *Tortoſe.* Cette viguerie eſt fertile en grains & en fruits ; on y trouve auſſi des carrieres d'alun, de plâtre, & de jaſpe. (*D. J.*)

TORTUE, ſ. f. (*Hiſt. nat. Botan.*) *chelone*, genre de plante à fleur en maſque, dont la levre ſupérieure eſt voutée en dos de *tortue*, l'inférieure eſt découpée en trois parties. Le derrier de la fleur eſt retréci en tuyau dont l'ouverture reçoit le piſtil qui devient un fruit arrondi, oblong, partagé en deux loges remplies de ſemences bordées d'un petit feuillet. Tournefort, *Mém. de l'acad. royale des Sciences. Voyez* PLANTE.

TORTUE, ſ. f. (*Hiſt. nat. Zoolog.*) *teſtudo*, animal quadrupede ovipare, recouvert en-deſſus & en-deſſous par une groſſe écaille. Il y a pluſieurs eſpeces de *tortues* que l'on diviſe en deux claſſes, dont la premiere comprend les *tortues* terreſtres, & la ſeconde les *tortues* aquatiques, c'eſt-à-dire celles qui reſtent dans la mer ou dans les eaux douces. Les *tortues* aquatiques different principalement des terreſtres, en ce que leurs doigts tiennent à une membrane qui leur ſert de nageoire. Les *tortues* de terre ne deviennent jamais auſſi grandes que celles qui vivent dans la mer. Solin rapporte que deux écailles d'une certaine eſpece de *tortue* de mer ſuffiſent pour couvrir l'habitation d'un indien. On trouve dans les *Mémoires de l'académie royale des Sciences*, la deſcription d'une très-grande *tortue* terreſtre priſe ſur la côte de Coromandel. Cette *tortue* avoit quatre piés & demi de longueur depuis le bout du muſeau juſqu'à l'extrémité de la queue, & un pié deux pouces d'épaiſſeur ; l'écaille étoit longue

de trois piés, & elle avoit deux piés de largeur; elle étoit composée à sa partie supérieure de plusieurs pieces de différentes figures, dont la plûpart étoient pentagones; toutes ces pieces se trouvoient placées & collées sur deux os, dont l'un couvroit le dos & l'autre le ventre; ils étoient joints ensemble sur les côtés par des ligamens très-forts; ils enfermoient les entrailles de cet animal, & ils avoient une ouverture en-devant pour laisser passer la tête & les jambes de devant, & une autre en-arriere pour la queue & les jambes de derriere. Ces os sur lesquels ces écailles étoient appliquées avoient un pouce & demi d'épaisseur en quelques endroits, & seulement une ligne & demie dans d'autres. Les trois plus grandes pieces d'écailles étoient situées sur la partie antérieure du dos, elles avoient chacune une bosse ronde, élevée de trois ou quatre lignes, & large d'un pouce & demi. Le dessous du ventre étoit un peu concave. Toutes les parties de l'animal qui sortoient hors de l'écaille, savoir la tête, les épaules, les bras, la queue, les fesses & les jambes étoient revêtues d'une peau lâche, ridée, & couverte de petits grains ou tubercules comme le maroquin; cette peau étoit adhérente aux bords des deux ouvertures où elle se terminoit sans se prolonger au-dedans des écailles. La tête ressembloit en quelque sorte à celle d'un serpent, elle avoit sept pouces de longueur & cinq de largeur; les yeux étoient très-petits, & ils n'avoient point de paupiere supérieure; il ne se trouva point d'ouverture pour les oreilles; les levres étoient couvertes d'une peau dure comme de la corne, & découpées en maniere de scie, & il y avoit en-dedans de la bouche deux rangées de dents. Les jambes étoient fort courtes; celles de devant avoient cinq doigts qui n'étoient distincts que par les ongles, & les pattes de derriere n'en avoient que quatre. Les ongles étoient arrondis en-dessus & en-dessous, & leur coupe faisoit un ovale, car ils étoient émoussés & usés; ils avoient un pouce & demi de longueur. Les *tortues* de terre étant renversées sur le dos, peuvent se retourner sur le ventre, en appuyant la tête & le cou fortement contre terre. *Mém. de l'acad. royale des Sciences*, par M. Perrault, *tom. III. part. II.*

Les *tortues* aquatiques different principalement des *tortues* terrestres, en ce qu'elles ont des nageoires au-lieu de pattes. Les especes les mieux connues sont la *tortue* franche, la kaouanne, & le caret. La chair de la *tortue* franche ressemble parfaitement à celle du bœuf par sa couleur, mais la graisse est d'un jaune verdâtre; elle a fort bon goût.

La kaouanne est la plus grosse; on en trouve qui ont jusqu'à cinq piés de longueur sur quatre de largeur; elle a la tête beaucoup plus grosse que toutes les autres à proportion du reste du corps; sa chair a un mauvais goût & sent la marée; elle se défend de la gueule & des pattes contre ceux qui veulent la prendre. Les plaques d'écailles de cette espece de *tortue* sont beaucoup plus grandes que celles du caret, & cependant moins estimées parce qu'elles ont moins d'épaisseur.

Le caret a la chair moins bonne que celle de la *tortue* franche, mais beaucoup meilleure que celle de la kaouanne; il est plus petit que les deux especes précédentes; il a treize plaques ou feuilles d'écailles, huit plates & cinq courbes, qui sont plus estimées que celles des autres especes de *tortues*.

Les *tortues* pondent des œufs ronds, & couverts d'une membrane molle & blanche: ces œufs sont composés comme ceux des oiseaux, de deux substances différentes; le jaune se durcit aisément en cuisant, mais le blanc reste toujours liquide. Une seule *tortue* pond deux ou trois cens œufs, gros comme des balles de paume, & durant sa ponte rien n'est capable de la faire cesser ni de la mettre en fuite. Les *tortues* de mer viennent la nuit sur les anses pour y déposer leurs œufs dans le sable; elles y font un creux qui a environ un pié de largeur & un pié & demi de profondeur: lorsque leur ponte est finie, elles couvrent les œufs avec du sable, & elles retournent à la mer. Les œufs éclosent à la chaleur du soleil, & les petites *tortues* qui en sortent vont à la mer dès qu'elles sont nées. La pêche des *tortues* se

fait principalement dans le temps de la ponte ; on les prend très-aisément lorsqu'elles sont hors de l'eau ; on les renverse sur le dos pour les empêcher d'y retourner. *Histoire naturelle des Antilles*, par le pere Dutertre, *tome II.*

La *tortue* a la vie très-dure. Rédi a éprouvé que les *tortues* de terre peuvent vivre dix-huit mois sans manger : ce même auteur a reconnu que la *tortue* pouvoit vivre assez long-temps sans cerveau, & que la privation de cette partie ne lui faisoit pas perdre son mouvement progressif : il fit au crane d'une *tortue* de terre une large ouverture, par laquelle il tira tout le cerveau, de façon qu'il n'en resta pas la moindre particule, cependant cette *tortue* conserva tous ses mouvemens, excepté ceux des yeux, qui se fermerent aussi-tôt après l'opération ; au reste, elle alloit & venoit comme auparavant, & elle vécut encore six mois dans cet état : une autre *tortue* dont la tête avoit été coupée vécut pendant vingt-trois jours : les *tortues* d'eau ne survivent pas si long-temps à de pareilles opérations.

On vient de lire la description anatomique de la *tortue*, & beaucoup d'autres faits curieux sur ce genre d'animal testacé, dont le caractere distinctif est d'avoir une queue, & d'être couvert d'une écaille large, voûtée, dure & osseuse. Ses piés de devant sont composés chacun de cinq doigts, garnis d'ongles ; ceux de derriere n'en ont que quatre ; sa queue est grosse au commencement, & finit en pointe ; toutes les parties qui paroissent hors de l'écaille de la *tortue* sont couvertes d'une peau large, plissée par de grandes rides, & grenées comme du maroquin. Il y a différentes especes de *tortues* ; nous allons parcourir les principales.

1°. La *tortue* commune. Elle est marbrée de taches noires & jaunes, & fillonnée de raies sur le dos. Son écaille de dessus est extrêmement convexe ; celle dessous du corps est applatie. Sa tête est courte, ressemblante en quelque maniere à celle d'un serpent, & est couverte d'une peau mince ; l'animal peut la tirer en dehors ou en dedans à sa volonté ; il n'a ni paupieres, ni oreilles externes ; il peut passer l'hiver sous terre sans presque aucune nourriture.

2°. La *jaboti* des habitans du Brésil, nommée par les Portugais *cagado de terra* ; cette espece a une écaille noire, gravée de différentes figures exagonales ; sa tête & ses jambes sont brunes, avec des marbrures de taches d'un jaune obscur ; son foie est un manger délicat.

3°. La *tortue* de riviere ou d'eau dormante, se trouve fréquemment dans les fossés qui entourent les murailles des villes. Son écaille est noire, peu convexe, & composée de plusieurs pieces lisses, & délicatement articulées ensemble ; elle est d'une vie si dure, qu'elle conserve encore du mouvement dans son corps pendant quelques minutes après qu'on lui a coupé la tête.

4°. La *tortue* de mer ordinaire ; elle est plus grosse que la *tortue* terrestre ; mais son écaille est moins lisse & moins belle, ses piés sont faits comme les nageoires des poissons, & par conséquent très-propres pour nager. Elle a à chaque mâchoire une eau continue qui est reçue dans le sinus de la mâchoire opposée, & qui lui sert à mâcher sa nourriture. La femelle sort de la mer pour pondre ses œufs ; elle en fait à terre une grande quantité en une seule ponte, les couvre de sable, retourne dans l'eau, & le soleil les fait éclore au bout d'une quarantaine de jours.

5°. La *jurucua* des Brasiliens, nommée *tartaruga*, par les Portugais & par les François, *tortue-franche* ; elle a une sorte de nageoires au lieu de piés ; celles de devant sont longues chacune de 6 pouces, mais celles de derriere sont beaucoup plus courtes ; son écaille est agréablement ornée de différentes figures.

6°. *Kouanne* ; c'est une *tortue* de mer de forme semblable aux autres de cet élément, d'une écaille plus forte, mais d'une chair de mauvais goût.

7°. La *tortue* nommée en françois le *caret* ; c'est une petite espece de *tortue* qui pond ses œufs dans le gravier & le cailloutage ; on ne fait aucun cas de sa chair ; mais on en fait un fort grand de son écaille.

8°. La *jurura* des Brasiliens, ou *cagado d'agoa* des Portugais; elle est beaucoup plus petite que les autres; l'écaille qui la couvre est de forme elliptique, & très-voutée sur le dos. Marggrave dit avoir gardé chez lui une *tortue* de cette espece vingt-un mois, sans lui avoir donné aucune nourriture.

9°. La petite *tortue terrestre* des Indes orientales; cette espece n'a que trois pouces de long; sa coquille est composée de trois sortes d'écailles entourées d'une bordure générale; leurs couleurs sont d'une grande beauté, blanches, pourpres, jaunes & noires; la coquille du ventre est blanche avec une agréable empreinte d'un grand nombre de raies; sa tête & son museau sont assez semblables à la tête & au bec du perroquet; le dessus de la tête est diapré de rouge & de jaune; son cou est fort mince; ses jambes de devant sont garnies de petites écailles avec des piés applatis, qui finissent en quatre orteils; ses jambes de derriere beaucoup plus longues, beaucoup plus déliées que celles de devant, & seulement couvertes d'une peau rude; sa queue est longue de trois pouces, menue & pointue.

10°. La petite *tortue* échiquetée & rayonnée; son écaille a environ sept travers de doigt de longueur, & cinq de largeur; elle est noire, marquetée de figures rhomboïdes, & composée de trois rangs de tubercules, qu'entoure une bordure générale; le milieu de ces tubercules est rayonnant d'étoiles; l'écaille du ventre est formée de huit pieces dont les deux plus considérables sont marbrées, d'un jaune tirant sur le noir.

11°. La grande *tortue* échiquetée; cette espece qui est la plus voutée de toutes les *tortues* se trouve dans l'île de Madagascar. Elle est longue d'un pié, large de huit pouces, & haute de six; c'est du-moins la taille de celle qui est dans le cabinet de la société royale, & dont Grew a donné la figure.

12°. Joignons ensemble la *tortue* de Surinam, la *tortue* de Virginie dont l'écaille est en mosaïque; ce sont de belles *tortues* dont les écailles sont presque autant estimées que celles du caret, comme disent nos ouvriers.

TORTUE, *peche de la*, (*Pêche marine.*) On prend ordinairement les *tortues* de trois manieres différentes: la premiere, en les tournant sur le sable; la seconde, avec la varre; & la troisieme, avec la folle. Pour la premiere maniere, on observe quand elles viennent pondre leurs œufs sur le sable, ou quand elles viennent reconnoître le terrain où elles ont intention de pondre. Quand on trouve une trace ou un train neuf sur le sable, il est ordinaire qu'en revenant au même lieu dix-sept jours après, on y trouve la *tortue* qui vient pondre. On la prend par le côté & on la renverse sur le dos, d'où elle ne sauroit se relever, à la réserve du caret qui a la carapace convexe, ce qui facilite son retour sur le ventre; mais on tue celui-là sur le champ; ou bien étant tourné sur le dos, on met de grosses pierres autour de lui.

La seconde maniere de pêcher les *tortues*, est de les varrer dans la mur, ou percer avec la varre. *Voyez* VARRE.

La troisieme est de les prendre avec un filet qui s'appelle la *folle*. *Voyez* FOLLE.

On voit souvent vers la côte du Mexique, flotter les *tortues* en grand nombre sur la surface de la mer, où elles sont endormies pendant la grande chaleur du jour; on en prend par adresse sans varre & sans filet, & voici comment. Un bon plongeur se met sur l'avant d'une chaloupe, & dès qu'il ne se trouve plus qu'à quelques toises de la *tortue*: il plonge & fait en sorte de remonter par la surface de l'eau auprès de cet animal; il saisit l'écaille tout contre la queue, & en s'appuyant sur le derriere de la *tortue*, il la fait enfoncer dans l'eau; l'animal se réveille, se débat des pattes de derriere, & ce mouvement suffit pour la soutenir sur l'eau, aussi-bien que l'homme, jusqu'à ce que la chaloupe vienne & les pêche tous deux.

Le manger de la *tortue* franche est non-seulement excellent, mais très-sain. Mylord Anson dit que son équipage en vécut pendant son séjour dans l'île de Quibo, c'est-à-dire pendant plus d'un mois. (*D. J.*)

TORTUE, (*Mat. méd.*) il ne s'agit dans cet article que de la *tortue* de notre pays, ou *tortue* de terre, & de celle d'eau-douce qui differe très-peu de la premiere, sur-tout par ses qualités médicinales, l'article suivant étant particuliérement destiné à la grande *tortue* de l'Amérique ou *tortue* de mer.

On mange à peine chez nous la *tortue* de terre ou la *tortue* d'eau-douce, ainsi nous n'avons aucune observation à proposer sur son usage diététique. Quant à ses usages médicinaux, nous observerons que les Médecins modernes l'emploient assez communément sous la forme de bouillon, & qu'on en prépare un sirop composé auquel elle donne son nom, & qui est connu dans les dispensaires sous le nom de *syrupus* de testitudinibus *resumptivus*.

Pour préparer un bouillon de *tortue*, on prend un de ces animaux, de médiocre grosseur, par exemple, pesant environ douze onces avec l'écaille. On la retire de son écaille; on en sépare la tête, les piés & la queue; on prend la chair, le sang, le foie & le cœur; & on le fait cuire ordinairement avec un jeune poulet, & des plantes & racines propres à remplir l'intention du médecin, passant & exprimant selon l'art: ces bouillons sont recommandés dans tous les livres, & sont assez généralement employés par les médecins de Montpellier, comme une sorte de spécifique contre la phthisie, le marasme & les autres maladies de langueur. Tous ceux qui n'ont pas observé l'effet par eux-mêmes, croient qu'un suc mucilagineux, incrassant, éminemment adoucissant qu'ils supposent dans la *tortue*, adoucit le sang, lui redonne son baume naturel, en corrige, en enveloppe les âcretés, assouplit les solides, & dispose ainsi les petites crevasses, & même les ulceres naissans de la poitrine à se consolider; que ce prétendu suc glutineux & balsamique est encore capable de déterger & de consolider des ulceres internes plus avancés; mais indépendamment des raisons victorieuses contre ces vaines spéculations qui sont déduites aux articles *incrassans, muqueux & nourrissans*, *voyez* ces *articles*. Les médecins qui ont quelqu'expérience sur l'opération des bouillons de *tortue*, savent que leur effet prochain & immédiat consiste à animer le mouvement progressif du sang, jusqu'au point de donner quelquefois la fievre, & à pousser considérablement vers les couloirs de la peau. Il peut très-bien être que dans plusieurs de ces phthisies, de marasme, de fievre ectique, *&c.* ce dernier effet, savoir l'effet sudorifique, concourt très-efficacement à la guerison de ces maladies, dans lesquelles l'excrétion cutanée est considérablement diminuée; mais il arrive aussi dans bien d'autres cas, par exemple, dans la plupart de ceux où les maladies de poitrine ont commencé par des crachemens de sang; il arrive, dis-je, que les bouillons de *tortue* renouvellent & précipitent le malade vers sa fin. Ce remede doit donc être administré avec beaucoup de circonspection: d'ailleurs les observations de ses bons effets dans les cas dont nous venons de parler, manquent presque absolument, sont du-moins très-rares; parce qu'on a recours communément à ce remede, comme à tous ceux qui sont les plus vantés contre les maladies chroniques de la poitrine, lorsque ces maladies sont trop avancées, lorsqu'il n'y a plus rien à espérer des remedes.

Les maladies dans lesquelles les bouillons de *tortue* font le plus manifestement du bien, sont celles de la peau; mais il faut persister long-temps dans l'usage de ce remede.

Le sirop de *tortue* se prépare ainsi, selon la pharmacopée de Paris: Prenez chair de *tortue* de terre, une livre: orge mondé & chair de dattes, de chacun deux onces: raisins secs de Damas, mondés de leurs pepins, & réglisse seche rapée, de chacun une once: sebestes & jujubes, de chacun demi-once: fruits de cacao rôtis & broyés: semences de melon, de concombre & de citrouille, de chacun deux gros: semence de laitue, de pavot blanc, de mauve, de chacun un gros: feuilles de pulmonaire, demi-once: fleurs seches de violette & de nenuphar, de chacun un gros (ou récentes, de chacun une

once.) Faites la décoction de toutes ces drogues, selon l'art, dans douze livres d'eau, que vous réduirez à la moitié.

Passez & clarifiez avec quatre livres de sucre rosat: & cuisez à consistance de sirop, auquel vous pouvez ajouter pour l'aromatiser, quatre gouttes de néroli ou huile essentielle de fleurs d'orange.

*Nota*. Que ce sirop ne doit pas etre conservé long-temps, parce qu'il n'est pas de garde, & qu'il est sujet à se gâter.

On a voulu rassembler dans ce sirop le principe médicamenteux des principales matieres regardées comme éminemment pectorales ou béchiques incrassantes: on a réuni en effet dans ce remede une gelée animale assez tenace, *lenta*, savoir celle de *tortue*. Plusieurs substances muqueuses, végétales, éminemment douces; savoir, celles des dattes, des raisins secs, de la réglisse, des sebestes, des jujubes, & le sucre; un mucilage léger, fourni par les fleurs de violette, & de nénuphar; & enfin l'extrait très-nitreux des feuilles de pulmonaire; les semences émulsives qu'on y a entassées, ne fournissent rien à ce sirop. Dans l'état où l'art est parvenu aujourd'hui, c'est une ignorance & une barbarie, que de laisser subsister dans la formule de ce sirop, les pignons, les pistaches, les semences de melon, de concombre, de citrouille, de laitue, de mauve & de pavot blanc, & très-vraisemblablement le cacao. *Voyez* EMULSION & SEMENCES ÉMULSIVES. Le sucre-rosat est une puérilité; c'est du bon sucre blanc qu'il faut employer à sa place. *Voy.* SUCRE & SIROP.

S'il existoit de vrais pectoraux, *voyez* PECTORAL; s'il existoit de vrais incrassans, *voyez* INCRASSANT, ce sirop seroit le pectoral incrassant, par excellence; si une préparation toute composée de matieres purement alimenteuses pouvoit être véritablement restaurante, on ne devroit point refuser cette qualité au sirop de *tortue*. Mais comme les substances purement nourrissantes ne sont ni pectorales ni incrassantes, ni restaurantes à petite dose, il est évident que ces vertus sont attribuées au sirop de *tortue* par charlatanerie ou par préjugé. On peut assurer que cette préparation n'a *restauré* personne; & que si elle a calmé quelque toux, ç'a été toujours des toux gutturales ou stomachales, & encore sur des sujets qui avoient l'estomac assez bon pour vaincre la fade & gluante inertie du sirop de *tortue*. (*b*)

TORTUE, *autrement* TORTILLE, (*Géogr. mod.*) Cette île qui appartient à la couronne d'Espagne, doit le nom qu'elle porte à la quantité de *tortues* que l'on prend sur son rivage. Elle est située à douze lieues ou environ sous le vent de l'île de la Marguerite, sur la côte de Venezuela, dans l'Amérique équinoxiale. Il ne faut pas la confondre avec une autre île de la *tortue* située à la bande du nord de Saint-Domingue.

TORTUE, (*Chirurg.*) espece de tumeur qui se forme à la tête. *Voyez* *TESTUDO* & *TALPA*. (*Y*)

TORTUE, (*Art milit.*) On appeloit ainsi chez les anciens une espece de galerie couverte, dont on se servoit pour approcher à couvert de la muraille des places qu'on vouloit ruiner, ou pour le comblement du fossé.

On appelle *tortues-belieres*, celles qui servoient à couvrir les hommes qui faisoient agir le belier. *Voyez* BELIER.

Vitruve nous a donné la description & la structure de la *tortue* qui servoit à combler le fossé. On la poussoit sur le comblement, à mesure que l'ouvrage avançoit, jusqu'au pié du rempart ou des tours qu'on sappoit à couvert de cette machine. Elle étoit composée d'une grosse charpente très-solide & très-forte. C'étoit un assemblage de grosses poutres: les sablieres, les poteaux, & tout ce qui la composoit, devoit être à l'épreuve des machines & de toutes sortes d'efforts: mais sa plus grande force devoit être portée au comble & dans les poutres qui la soutenoient, pour n'être point écrasée des corps jetés d'en-haut. On l'appelloit *tortue*, parce qu'elle servoit de couverture & de défense très-forte & très-puissante contre les corps énormes qu'on jettoit dessus; & ceux qui étoient dessous, s'y trouvoient en sureté, de même que la *tortue* l'est dans son écaille: elle servoit également pour le comblement du fossé

&

& pour la ſappe de la muraille. ( Folart, *Attaq. des places des anciens.* ) Cet auteur prétend que la *tortue* n'étoit autre choſe que le *muſculus* des anciens.

Les Romains avoient encore d'autres eſpeces de *tortues*, ſavoir, pour les eſcalades & pour le combat.

La *tortue* pour l'eſcalade conſiſtoit à faire avancer les ſoldats par pelotons proche des murs, en s'élevant & en ſe couvrant la tète de leurs boucliers, en ſorte que les premiers rangs ſe tenant droits & les derniers à genoux; leurs boucliers arrangés enſemble les uns ſur les autres comme des tuiles, formoient tous enſemble une eſpece de toit, ſur lequel tout ce qu'on jettoit du haut des murs, gliſſoit ſans faire de mal aux troupes qui étoient deſſous. C'étoit dans ces opérations que les boucliers creux dont ſe ſervoient les légionnaires, devenoient plus utiles & plus commodes que les autres. On faiſoit encore monter d'autres ſoldats ſur ce toit de boucliers, qui ſe couvrant de même, tachoient d'écarter avec des javelines ceux qui paroiſſoient ſur les murs, & d'y monter en ſe ſoulevant les uns ſur les autres.

Cette *tortue* ne pouvoit avoir lieu que lorſque les murs étoient peu élevés.

L'autre *tortue* pour le combat, ſe formoit en raſe campagne avec les boucliers pour ſe garantir des traits & des fleches. Selon Plutarque, Marc-Antoine s'en ſervit contre les Parthes pour ſe mettre à-couvert de la prodigieuſe quantité de fleches qu'ils tiroient ſur ſes troupes. Cette *tortue* ſe faiſoit ainſi:

Les légionnaires enfermoient au milieu d'eux les troupes légérement armées; ceux du premier rang avoient un genou en terre, tenant leur bouclier droit devant eux; & ceux du ſecond rang mettoient le leur deſſus la tête de ceux du premier rang; ceux du troiſieme couvroient ceux du ſecond; & ainſi des autres, en obſervant que leurs boucliers anticipaſſent un peu les uns ſur les autres, de même qu'on arrange les tuiles, en ſorte qu'ils formoient une maniere de toit avec leurs boucliers, qui étant un peu creux, ſe joignoient facilement les uns aux autres, & les mettoient ainſi à l'abri des fleches, principalement de celles qu'on tiroit en l'air, comme faiſoient les Parthes. *Des mœurs & des uſages des Romains.* ( *Q* )

TORTUE DE MER, ( *Marine.* ) ſorte de vaiſſeau qui a le pont élevé en maniere de toit, afin de mettre à couvert les perſonnes & les effets qui y ſont.

TORTUE, *île de la*, ( *Géog. mod.* ) île de l'Amérique ſeptentrionale, une des Antilles, à deux lieues au nord de S. Domingue. Elle a ſix lieues de long de l'eſt à l'oueſt, & deux de large du nord au ſud. Sa partie ſeptentrionale eſt inacceſſible à cauſe des rochers qui l'environnent. Les autres parties peuvent produire du tabac, du coton, du ſucre & de l'indigo. Cette île chétive, aujourd'hui déſerte, a coûté aux Eſpagnols & aux François cent fois plus qu'elle ne peut produire en cent ans. *Latit.* 20. ( *D. J.* )

TORTUE, *île de la* ( *Géogr. mod.* ) île de l'Amérique ſeptentrionale, dans la mer du Nord, à 14 lieues au ſud-oueſt de celle de Sainte-Marguerite; elle abonde en ſel, ainſi que l'île de la *Tortue* de Saint-Domingue; mais elle eſt déſerte. *Latit. ſeptent.* 11$^{d}$. ( *D. J.* )

TORTUES, *île des*, ( *Géog. mod.* ) îles de l'Amérique ſeptentrionale, au nombre de ſept ou huit, & que quelques-uns mettent au rang des Lucayes; on les trouve au midi occidental du cap de la Floride, environ à 294$^{d}$ de *longitude*, entre les 24 & 25 d. de *latitude* nord. ( *D. J.* )

TORTUGNE, *voyez* TORTUE.

TORTUGNE D'AIGUE, *voyez* TORTUE DE MER.

TORTURE *ou* QUESTION, ( *Juriſprud.* ) eſt un tourment que l'on fait eſſuyer à un criminel ou à un accuſé, pour lui faire dire la vérité ou déclarer ſes complices. *Voyez* QUESTION.

Les *tortures* ſont différentes, ſuivant les différens pays; on la donne avec l'eau, ou avec le fer, ou avec la roue, avec des coins, avec des brodequins, avec du feu, *&c.*

En Angleterre on a aboli l'uſage de toutes les *tortures*, tant en matiere civile que criminelle, & même dans le cas de

haute trahiſon ; cependant il s'y pratique encore quelque choſe de ſemblable quand un criminel refuſe opiniatrement de répondre ou de s'avouer coupable, quoiqu'il y ait des preuves. *Voyez* PEINE FORTE ET DURE.

En France on ne donne point la *torture* ou la *queſtion* en matiere civile ; mais en matiere criminelle, ſuivant l'ordonnance de 1670, on peut appliquer à la *queſtion* un homme accuſé d'un crime capital, s'il y a preuve conſidérable, & que cependant elle ne ſoit pas ſuffiſante pour le convaincre. *Voyez* PREUVE.

Il y a deux ſortes de *queſtions* ou *tortures*, l'une préparatoire, que l'on ordonne avant le jugement, & l'autre définitive, que l'on ordonne par la ſentence de mort.

La premiere eſt ordonnée *manentibus indiciis*, preuves tenantes ; de ſorte que ſi l'accuſé n'avoue rien, il ne peut point être condamné à mort, mais ſeulement à toute autre peine, *ad omnia citrà mortem*.

La ſeconde ſe donne aux criminels condamnés, pour avoir révélation de leurs complices.

La queſtion ordinaire ſe donne à Paris avec ſix pots d'eau & le petit treteau, & la queſtion extraordinaire auſſi avec ſix pots d'eau, mais avec le grand treteau.

En Ecoſſe la *queſtion* ſe donne avec une botte de fer & des coins.

En certains pays on applique les piés du criminel au feu, en d'autres on ſe ſert de coins, *&c.*

M. de la Bruyere dit que la *queſtion* eſt une invention ſûre pour perdre un innocent qui a la complexion foible, & pour ſauver un coupable qui eſt né robuſte. Un ancien a dit auſſi fort ſentencieuſement, que ceux qui peuvent ſupporter la *queſtion*, & ceux qui n'ont point aſſez de force pour la ſoutenir, mentent également. *Voyez* QUESTION.

TORYNE, ( *Géogr. anc.* ) *Toryna*, lieu de l'Epire, ſur la côte. Plutarque, *in Antonio*, dit que pendant qu'Antoine ſe tenoit à l'ancre près du cap Actium à la droite, où fut depuis bâtie la ville de Nicopolis, Octave ſe hata de traverſer la mer d'Ionie, & s'empara le premier du poſte appelé *Toryne.* Antoine fut conſterné d'apprendre cette nouvelle, car ſon armée de terre n'étoit pas encore arrivée ; mais Cléopatre ſe moquant & jouant ſur le mot : hé bien, dit-elle, qu'y a-t-il de ſi terrible qu'Octave ſoit aſſis à *Toryne* ? il eſt impoſſible de conſerver dans la langue françoiſe la grace de cette alluſion, ce qu'Amiot a fort bien vu. *Toryne* qui eſt ici un nom de ville, ſignifie auſſi une *cuiller-à-pot* ; & c'eſt ſur cette derniere ſignification que porte la plaiſanterie de ce bon mot, comme ſi Cléopatre avoit dit : hé bien, qu'y a-t-il de ſi terrible qu'Octave ſe tienne près du feu à écumer le pot ? La plaiſanterie étoit d'autant plus jolie, qu'elle tomboit ſur un homme qui dans les combats ſur terre ſe mettoit avec les gens du bagage, & ſur mer, alloit ſe cacher à fond de cale, ce qu'Antoine n'ignoroit pas. (*D. J.*)

TORYS, ſ. m. ( *Hiſt. mod.* ) faction ou parti qui s'eſt formé en Angleterre, & qui eſt oppoſé à celui des *Whigs*. *Voyez* FACTION, PARTI, WHIG, *&c.*

Ces deux fameux partis qui ont diviſé ſi long-temps l'Angleterre, joueront dans l'hiſtoire de ce royaume un rôle qui à pluſieurs égards ne ſera pas moins intéreſſant que celui des Guelfes & des Gibellins dans celle d'Italie.

Cette diviſion a été pouſſée au point que tout homme qui n'incline pas plus d'un côté que de l'autre, eſt cenſé un homme ſans principes & ſans intérêt dans les affaires publiques, & ne ſauroit paſſer pour un véritable anglois : c'eſt pourquoi tout ce que nous avons à dire ſur cet article, nous l'empruntons de la bouche des étrangers, que l'on doit ſuppoſer plus impartiaux, & en particulier de M. de Cize, officier françois qui a été quelque temps au ſervice d'Angleterre, & qui a fait l'hiſtoire des Whigs & des *Torys*, imprimée à Leipſick en 1717, & de M. Rapin de Thoiras, dont la diſſertation ſur les Whigs & les *Torys*, imprimée la même année à la Haye, eſt aſſez connue dans le monde.

Pendant la malheureuſe guerre qui conduiſit le roi Charles I. ſur l'échaffaut, les partiſans de ce roi furent appelés d'abord *cavaliers*, & ceux du parlement *têtes rondes ;* ces deux ſobriquets furent changés dans la ſuite en ceux de *torys* & de *whigs ;* & ce fut à l'occaſion d'une bande de voleurs qui ſe tenoient dans les montagnes d'Irlande ou dans les îles formées par les vaſtes marais de ce royaume, & que l'on appelloit, comme on les appelle encore, *Torys* ou *Rapparis* ; les ennemis du roi accuſant ce prince de favoriſer la rébellion d'Irlande, qui éclata vers ce temps-là, ils donnerent à ſes partiſans le nom de *Torys* ; & d'un autre côté, les royaliſtes pour rendre la pareille à leurs ennemis qui s'étoient ligués étroitement avec les Ecoſſois, donnerent aux parlementaires le nom de *Whigs*, qui en Ecoſſe formoit auſſi une eſpece de bandits, ou plutôt de fanatiques. *Voyez* WHIG.

Dans ce temps-là le but principal des *Cavaliers* ou *Torys* étoit de ſoutenir les intérêts du roi, de la couronne & de l'égliſe anglicane : & les Whigs ou têtes rondes s'attachoient principalement à maintenir les droits & les intérêts du peuple & de la cauſe proteſtante ; les deux partis ont encore aujourd'hui les mêmes vues, quoiqu'ils ne portent plus les mêmes noms de *cavaliers* & de *têtes rondes*.

C'eſt-là l'opinion la plus commune ſur l'origine des Whigs & des *Torys ;* & cependant il eſt certain que ces deux ſobriquets furent à peine connus avant le milieu du regne de Charles II. M. de Cize dit que ce fut en 1678 que toute la nation ſe diviſa en whigs & *torys*, à l'occaſion de la dépoſition fameuſe de Titus Oates qui accuſa les catholiques d'avoir conſpiré contre le roi & contre l'état, & que le nom de *whig* fut donné à ceux qui croyoient la conſpiration réelle, & celui de *torys* à ceux qui la traitoient de fable & de calomnie.

Notre plan demanderoit que nous ne parlaſſions ici que de *Torys* ; & que pour ce qui regarde le parti oppoſé, nous renvoyaſſions à l'article particulier des Whigs ; mais comme en comparant & confrontant ces deux partis enſemble, on peut mieux caractériſer l'un & l'autre que ſi on les dépeignoit ſéparément, nous aimons mieux prendre le parti de ne point les ſéparer, & d'inſérer dans cet article ce que nous retrancherons dans celui des Whigs.

Les deux factions peuvent être conſidérées relativement à l'état, ou relativement à la religion ; & les *torys* politiques ſe diſtinguent en *torys* violens & en *torys* modérés ; les premiers voudroient que le ſouverain fût auſſi abſolu en Angleterre que les autres ſouverains le ſont dans les autres pays, & que ſa volonté y fût regardée comme une loi irréfragable. Ce parti qui n'eſt pas extrêmement nombreux, ne laiſſe pas d'être formidable, 1°. par rapport à ſes chefs qui ſont des ſeigneurs du premier rang, & pour l'ordinaire les miniſtres & les favoris du roi ; 2°. parce que ces chefs étant dans le miniſtere, ils engagent les *torys* eccléſiaſtiques à maintenir vigoureuſement la doctrine de l'obéiſſance paſſive ; 3°. parce que pour l'ordinaire le roi ſe perſuade qu'il eſt de ſon intérêt de s'appuyer de ce parti.

Les *torys* modérés ne voudroient pas ſouffrir que le roi perdît aucune de ſes prérogatives ; mais d'un autre côté ils ne voudroient pas ſacrifier non plus les intérêts du peuple. M. Rapin dit que ce ſont-là les vrais anglois qui ont ſouvent ſauvé l'état, & qui le ſauveront encore toutes les fois qu'il ſera menacé de ſa ruine de la part des *torys* violens ou des whigs républicains.

Les whigs politiques ſont auſſi ou républicains ou modérés : les premiers, ſelon le même auteur, ſont le reſte du parti de ce long parlement qui entreprit de changer la monarchie en république : ceux-ci ſont une ſi mince figure dans l'état, qu'ils ne ſervent qu'à groſſir le nombre des autres whigs. Les *Torys* voudroient perſuader que tous les Whigs ſont de l'eſpece des républicains, comme les Whigs veulent faire accroire que tous les *Torys* ſont de l'eſpece des *torys* violens.

Les whigs politiques modérés penſent à-peu-près comme les *torys* modérés, &

s'efforcent de maintenir le gouvernement sur le pié ancien. Toute la différence qu'il y a entre eux, c'est que les *torys* modérés penchent un peu davantage du côté du roi, & les whigs modérés du côté du parlement & du peuple : ces derniers sont dans un mouvement perpétuel pour empêcher que l'on ne donne atteinte aux droits du peuple; & pour cet effet ils prennent quelquefois des précautions qui donnent atteinte aux prérogatives de la couronne.

Avant de considérer les deux partis relativement à la religion, il faut observer que la réformation, suivant le degré de rigueur ou de modération auquel on l'a poussé, a divisé les Anglois en épiscopaux & en presbytériens ou puritains. Les premiers prétendent que la jurisdiction épiscopale doit être continuée sur le même pié, & l'église gouvernée de la même maniere qu'avant la réformation; mais les derniers soutiennent que tous les ministres ou prêtres sont égaux en autorité, & que l'église doit être gouvernée par les presbiteres ou consistoires composés de prêtres & d'anciens laïques. *Voyez* PRESBYTÉRIENS.

Après de longues disputes, les plus modérés de chaque parti relâcherent un peu de leur premiere fermeté, & formerent ainsi deux branches de Whigs & de *Torys*, modérés relativement à la religion : mais le plus grand nombre continua de s'en tenir à leurs premiers principes avec une opiniâtreté inconcevable, & ceux-ci formerent deux autres branches d'épiscopaux & de presbytériens rigides qui subsistent jusqu'à ce jour, & que l'on comprend sous le nom général de *Whigs* & de *Torys*, parce que les Episcopaux se sont joints aux Torys, & les Presbytériens aux Whigs.

De tout ce qui a été dit ci-dessus, nous pouvons conclure que les noms de Torys & de Whigs sont équivoques, en tant qu'ils ont rapport à deux objets différents, & par conséquent on ne doit jamais les appliquer à l'un & à l'autre parti, sans exprimer en même temps en quel sens on le fait : car la même personne peut être whig & tory à différens égards; un presbytérien, par exemple, qui souhaite la ruine de l'église anglicane, est certainement à cet égard du parti des Whigs; & cependant s'il s'oppose aux entreprises que forment quelques-uns de son parti contre l'autorité royale, on ne sauroit nier qu'un tel presbytérien ne soit effectivement à cet égard du parti des Torys.

De même les Episcopaux doivent être regardés comme des Torys par rapport à l'église, & cependant combien y en a-t-il parmi eux qui sont des Whigs véritables par rapport au gouvernement?

Au reste, il paroît que les motifs généraux qui ont fait naître & qui fomentent encore les deux factions, ne sont que des intérêts particuliers & personnels : ces intérêts sont le premier mobile de leurs actions; car dès l'origine de ces factions, chacun ne s'est efforcé de remporter l'avantage, qu'autant que cet avantage pouvoit leur procurer des places, des honneurs & des avancements, que le parti dominant ne manque jamais de prodiguer à ses membres, à l'exclusion du parti contraire. A l'égard des caracteres que l'on attribue communément aux uns & aux autres, les Torys, dit M. Rapin, paroissent fiers & hautains; ils traitent les Whigs avec le dernier mépris & même avec dureté, quand ils ont l'avantage sur eux. Ils sont extrêmement vifs & emportés, & ils procedent avec une rapidité qui n'est pas toujours l'effet de l'ardeur & du transport, mais qui se trouve fondée quelquefois sur une bonne politique : ils sont fort sujets à changer de principes, suivant que leur parti triomphe ou succombe.

Si les Presbytériens rigides pouvoient dominer dans le parti des Whigs, ils ne seroient pas moins zélés & ardens que les Torys; mais nous avons déjà observé qu'ils n'ont pas la direction de leur parti, ce qui donne lieu à conclure que ceux qui sont à la tête des Whigs, ont beaucoup plus de modération que les chefs des Torys : à quoi l'on peut ajouter que les Whigs se conduisent ordinairement selon des principes fixes & invariables, qu'ils tendent à leurs fins par degrés, & qu'il n'y a pas moins de politique dans leur lenteur que dans la vivacité des Torys.

Ainſi, continue l'auteur, on peut dire à l'avantage des Whigs modérés, qu'en général ils ſoutiennent une bonne cauſe, ſavoir la conſtitution du gouvernement, comme il eſt établi par les lois. *Voyez* WHIGS.

TOSA *ou* TOSSU, (*Géogr. mod.*) une des ſix provinces de l'empire du Japon, dans la Nankaido, c'eſt-à-dire dans la contrée des côtes du ſud. Cette province a deux journées de longueur de l'eſt à l'oueſt, & eſt diviſée en huit diſtricts. Son pays produit abondamment des légumes, du bois, des fruits & autres choſes néceſſaires aux beſoins de la vie. (*D. J.*)

TOSA, *la* (*Géogr. mod.*) riviere d'Italie : elle prend ſa ſource au mont S. Gothard, coule dans le Milanez, & ſe jette dans le lac majeur, un peu au-deſſus de Pallenza. (*D. J.*)

TOSCANE, TERRE BOLAIRE DE (*Hiſt. nat.*) *terra ſigillata florentina*, ou *terra alba magni ducis ;* c'eſt une terre bolaire blanche, aſſez denſe, compacte & peſante, douce & ſavonneuſe au toucher. Boccone a cru qu'elle contenoit des parties métalliques à cauſe de ſa peſanteur, & parce que l'on trouve du fer & du mercure dans les montagnes d'où on la tire. On la trouve près de Sienne, près de Florence, & en pluſieurs autres endroits de la Toſcane.

TOSCANE, (*Géogr. anc.*) La *Toſcane*, ou plutôt l'*Hétrurie*, ſe partageoit anciennement en douze cités, dont chacune gouvernée ſéparément avoit un chef électif, nommé *roi* par les Romains, mais que preſque tous les anciens ſuppoſent avoir eu le titre de Lucumon. Ces douze cités formoient néanmoins un corps, & leurs députés s'aſſembloient pour tenir un conſeil commun ſur les intérêts généraux de la nation. Quelquefois leurs troupes ſe réuniſſoient : plus ſouvent elles étoient déſunies, & c'eſt cette méſintelligence qui livra la Toſcane aux Romains. Les anciens ont parlé de ces douze cantons de l'Hétrurie : mais aucun n'en a fait l'énumération, & les modernes qui l'ont entrepriſe ne ſont pas d'accord entr'eux.

Il faut bien diſtinguer les *Toſcans* de l'Hétrurie d'avec ceux de la Campanie, & d'avec ceux qui habitoient au-delà du Pô ; c'étoient trois corps différens & qui ne dépendoient point l'un de l'autre. Preſque tous les critiques les ont néanmoins confondus enſemble : ils ſont plus, ils confondent les Toſcans de l'Hétrurie d'avec les Pélaſges ; & cela, parce que pluſieurs cités pélaſgiques étoient enclavées dans l'Hétrurie, où, malgré leur mélange avec les Toſcans, elles avoient conſervé, ſans beaucoup d'altération, les mœurs & la religion des anciens habitans de la Grece. *Voyez* TYRRHÈNES, *RASENÆ*, *HETRURIA*, &c. (*D. J.*)

TOSCANE, *la* (*Géogr. mod.*) état ſouverain d'Italie, avec titre de *grand-duché*: il eſt borné au nord par la Marche d'Ancône, la Romagne, le Bologneſe, le Modenois & le Parmeſan ; au ſud, par la mer Méditerranée ; à l'orient, par le duché d'Urbin, le Pérugin, l'Orvietano, le patrimoine de S. Pierre & le duché de Caſtro ; à l'occident, par la mer & l'état de la république de Genes.

On lui donne cent trente milles du nord au ſud, & près de ſix-vingt milles de l'eſt à l'oueſt ; elle comprend le Florentin, le Piſan & le Siennois ; mais pour que la Toſcane moderne renfermât toute l'ancienne Hétrurie, elle devroit comprendre encore quelques autres domaines, qui ſont entre les mains de divers princes particuliers.

On ſait les diverſes révolutions qu'elle a eſſuyées. La Toſcane, ou plutôt l'Hétrurie, paſſa de la domination de ſes Lucumons à celle des Gaulois-Sénonois qui furent ſoumis aux Romains. Après la décadence de l'empire romain, cette grande province devint la proie des Barbares qui inonderent l'Italie ; enſuite elle fit partie des états des empereurs d'Occident ; après pluſieurs changemens, elle tomba entre les mains des Médicis, & fut érigée en duché par l'empereur Charles-Quint en faveur d'Alexandre de Médicis ; le dernier duc de ce nom, *Jean-Gaſton de Médicis*, étant mort ſans enfans en 1737, la Toſcane a paſſé au duc de Lorraine, aujourd'hui empereur.

Quand on commença en Italie, vers le commencement du XIV ſiecle, à ſortir de

de cette groffiéreté, dont la rouille avoit couvert l'Europe depuis la chûte de l'empire romain; on fut redevable des beaux-arts aux toscans, qui firent tout renaitre par leur feul génie. Brunelfchi commença à faire revivre l'ancienne architecture. Le Giotto peignit, Bocau fixa la langue italienne. Gui d'Arezzo inventa la nouvelle méthode des notes de la mufique. La Tofcane étoit alors en Italie ce qu'Athenes avoit été dans la Grece. *Voyez* les *monumenta Etrufca, tabulis æneis, edita & illuftrata ab* Ant. Franc. Gori, *Flor.* 1737, 3 volumes *in-fol.*

Enfin le commerce avoit rendu la Tofcane fi floriffante, & fes fouverains fi riches, que le grand-duc Cofme II fut en état d'envoyer vingt mille hommes au fecours du duc de Mantoue contre le duc de Savoie en 1613; fans mettre aucun impôt fur fes fujets : exemple rare chez des nations plus puiffantes.

Il faut ajouter que le terroir de la Tofcane eft admirable par fon afpect & fa variété. Ici fe préfentent de hautes montagnes, où l'on trouve des mines de cuivre, d'alun, de fer & même d'argent, & des carrieres de très-beau marbre & de porphyre; ailleurs s'offrent à l'afpect des collines délicieufes où l'on recueille quantité de vin, d'oranges, de citrons, d'olives, & de toutes fortes de fruits. Dans d'autres endroits font des plaines à perte-de-vue, fertiles en pâturages, en blé, en grains, & en tout ce qu'on peut fouhaiter pour le foutien de la vie. Le printemps y eft perpétuel.

Adiffon enchanté de cette contrée, en a fait un tableau charmant. La Tofcane, dit-il, eft ce beau pays d'Italie, qui mérite la préférence fur tout autre.

*Where ev'n rough rocks with tender myrthe bloom,*
*And trodden weeds fend out a rich parfume;*
*Where weftern gales eternally refide,*
*And all the feafons lavish all their pride;*
*Bloffoms and fruits, and flow'rs, together rife,*
*And the whole year in gay confufion lies.*

(*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

TOSCANE, *mer de* (*Géogr. mod.*) on appelle *mer de Tofcane*, ou *mer de Tyrrhene* la partie de la mer Méditerranée renfermée entre la Tofcane, l'état de l'Eglife, le royaume de Naples, & les îles de Sicile, de Sardaigne & de Corfe. On lui donne auffi le nom de *mer inférieure* par oppofition au golfe de Venife, qu'on appelle *mer fupérieure.* (*D. J.*)

TOSCANELLA, (*Géogr. mod.*) petite ville d'Italie, au duché de Caftro, dans l'état de l'Eglife, au patrimoine de S. Pierre, fur la Marta. Elle avoit autrefois un évêché qui a été uni à celui de Viterbe. Ses anciens habitans font nommés *Tufcanienfes* dans Pline, *l. III. c. v. Long.* 29. 42. *latit.* 42. 24.

TOSSA, LE CAP (*Géogr. mod.*) anciennement *Lunarium promontorium*, cap d'Efpagne, en Catalogne, près de la ville de Palamos. (*D. J.*)

TOSTAR, (*Géog. mod.*) ville de Perfe, capitale du Kurfiftan, entre le Farfiftan & le golfe perfique. Elle a été connue autrefois fous le nom de *Sufe. Voyez* SUSE. (*D. J.*)

TOSTES DE CHALOUPE, (*Marine*,) ce font des bancs pofés à travers les chaloupes où s'affeyent les rameurs.

TOT, f. m. (*Langue françoife*,) ce mot a fignifié la place où eft un bâtiment, & ce qu'on appelle aujourd'hui en Normandie une *mafure.* Plufieurs villages, hameaux & châteaux en ont retenu le nom; & c'eft de-là qu'ont été formés ceux de *Cretot*, *Yvetot*, *Raffetot*, *&c.* (*D. J.*)

TOT, *ou* TOTTÉ *ou* AUTANT, (*Hift. mod.*) terme anglois; une bonne dette active du roi fe marque fur le regiftre par l'examinateur, ou autre officier de l'échiquier, qui met en marge le mot *tot*, c'eft-à-dire, *autant eft dû au roi*, d'où eft venu le terme de *totté*; la fomme qui a été payée au roi, fe marque de même fur le regiftre. *Voyez* ECHIQUIER.

TOTAL, f. m. (*Commerce*,) affemblage de plufieurs parties qui compofent un tout. Les quatre quarts ou les trois tiers d'une aune en font le *total.*

*Total* fe dit auffi en fait de comptes de plufieurs nombres ou fommes qu'on a

jointes ensemble par l'addition pour connoître le montant, soit du crédit, soit du débit d'un compte, c'est-à-dire de la recette ou de la dépense. L'addition de plusieurs nombres forme un *total* ou somme totale. *Dictionnaire de commerce.*

TOTANUS, s. m. (*Ornithol.*) oiseau aquatique de grosseur médiocre, noir & blanc; son bec & son cou sont longs d'environ trois doigts; sa queue est grande comme la main; ses jambes sont hautes; ses piés sont rougeâtres, armés d'ongles noirs; sa tête est ordinairement noire pardevant, rougeâtre par-derriere; ses ailes sont blanches & noires; sa queue est traversée de lignes blanches & noires. *Jonston.* (*D. J.*)

TOTAPHOT, s. m. (*Hist. judaïq.*) terme hébreu que les Grecs ont traduit par ἀσάλευτοι, & par ἐνεκῆθα, & qui se trouve en quelques endroits de l'Ecriture.

Les critiques sont partagés sur la signification de ce mot; quelques-uns croient qu'il est égyptien, & qu'il signifie une sorte d'ornement qui ne nous est pas bien connu. Les septante le traduisent par des *choses immobiles*, & Aquila par des *pendans*. Les paraphrastes chaldéens le rendent tantôt par *tephilim* des *préservatifs*; & tantôt par une *tiarre*, une *couronne*, un *brasselet*, faisant apparemment attention à l'usage des juifs de leur temps, qui prenoient les *totaphot* pour des bandes de parchemin qu'ils portoient sur le front. *Voyez* FRONTAL *ou* FRONTEAU.

Quelques rabbins veulent que *totaphot* signifie un *miroir*; d'autres, comme Oléaster Neyer, Grotius, prétendent qu'en égyptien il signifie des *lunettes*. Scaliger & Ligfoot l'expliquent par *amuleta*, des *phylacteres*, des *préservatifs*; Samuël Petit, par des *figures obscenes* que les païens portoient en forme de préservatifs. S. Jérôme croit que par ce terme il faut entendre les *tephilim* ou bandes de parchemin surchargées de passage de l'Ecriture, que les juifs des Indes, de la Babylonie & de la Perse, & sur-tout les pharisiens, affectoient de porter de son temps.

Le P. Calmet croit que *totaphot* signifie des *pendans* qu'on mettoit sur le front, & qui pendoient entre les yeux; mais il ne décrit pas quels ils pouvoient être, ni pour quelle raison on les plaçoit ainsi. Il ajoute seulement que Moïse veut que la loi de dieu soit toujours présente au cœur & à l'esprit des Israélites, comme les *totaphos* sont toujours présens aux yeux de celles qui les portent, ce qui feroit conjecturer que ces *totaphos* étoient des ornemens de tête des femmes israélites. Calmet, *diction. de la Bible*, *t. III. p.* 699.

TOTAQUESTAL, s. m. (*Ornithol.*) oiseau des Indes occidentales, un peu plus petit qu'un pigeon ramier. Il a les plumes vertes, & la queue longue. Les naturels du pays qui s'ornoient des plumes de cet oiseau dans les principales fêtes, le regardoient autrefois avec une très-grande vénération; & c'étoit un crime capital de le tuer, au rapport de Nieremberg qui a tiré ce récit d'Antoine Herrera. (*D. J.*)

TOTNESS, (*Géogr. mod.*) bourg à marché d'Angleterre, en Devonshire, sur la riviere de Dart, à neuf milles de Darmouth. Il envoie des députés au parlement.

TOTOCKE, s. f. (*Hist. nat. Botan. exot.*) *totocifera arbor Orellanensium*, Ray, *Hist. plant.* C'est un arbre du Pérou, gros & branchu; ses feuilles sont faites à-peu-près comme celles de l'orme. Il ne porte point de fleurs, mais une sorte de calice d'un verd-foncé, qui devient un fruit presque rond, couvert d'une écorce ligneuse, dure, épaisse, striée. Ce fruit est divisé en six loges contenant huit à dix noix de couleur roussâtre, & longues de deux pouces. Chaque noix a un noyau oblong, semblable à une amande, renfermant une chair blanche un peu huileuse, bonne à manger. Les arbres qui portent ce fruit sont si hauts, & le fruit lui-même est si pesant quand il est mûr, que les naturels du pays n'osent pas alors entrer dans les bois, sans garantir leur tête par quelque défense contre la chûte de ce fruit.

TOTON, s. m. *terme de Tablettier*, espece de dé traversé d'une petite cheville, sur laquelle on le fait tourner; & il est marqué de différentes lettres sur ses quatre faces. Les enfans en ont fait un jeu, par

lequel lorſque faiſant tourner cette eſpece de dé il tombe ſur le *T*, qui ſignifie *totum*, on prend tout ce qui eſt au jeu; & c'eſt de-là que ce jeu tire ſon nom. (*D. J.*)

TOUACHE *ou* TOUAPARE, ſ. m. (*Hiſt. nat. Diete.*) c'eſt une eſpece de vin que les habitans de Madagaſcar ſavent faire avec la liqueur qui ſe tire des cannes de ſucre. On dit qu'il a un goût amer qui approche de celui de la biere forte. Pour cet effet, on fait bouillir les cannes de ſucre dans de l'eau, juſqu'à ce que l'eau ſoit réduite aux deux tiers; on met enſuite cette décoction dans des gourdes, & au bout de trois jours cette liqueur devient ſi forte qu'elle ronge la coquille d'un œuf, dans laquelle on l'aura verſée. Ils font encore une autre liqueur qui eſt ſemblable à du cidre, en faiſant bouillir pendant 4 ou 5 heures le fruit du bananier.

TOUAGE, ſ. m. (*Marine.*) c'eſt le travail des matelots, qui à force de rames, tirent un vaiſſeau qu'on a attaché à une chaloupe, afin de le faire entrer dans un port, ou monter dans une riviere.

TOUAGE, (*Marine.*) *Voy.* TOUE.

TOUANSE, ſ. f. (*Soierie.*) étoffe de ſoie qui vient de la Chine. C'eſt une eſpece de ſatin plus fort, mais moins luſtré que celui de France. Il y en a d'unis, d'autres à fleurs ou à figures, & d'autres encore avec des oiſeaux, des arbres & des nuages. (*D. J.*)

TOUCAN, ſ. m. (*Hiſt. nat. Ornithol. exot.*) c'eſt le nom américain d'un genre diſtinct d'oiſeaux, qu'on range parmi les pies; c'eſt pourquoi quelques-uns de nos naturaliſtes le nomment *pica braſilienſis*, pie du Bréſil; & d'autres l'appellent *ramphoſtos*: voici les caracteres de ce genre d'oiſeau.

Son bec eſt conſidérablement large, égal en grandeur dans la plupart des eſpeces, à tout le corps. Il n'a aucune narine viſible. Ses piés ont chacun quatre orteils, deux devant & deux derriere, comme dans le perroquet.

On en connoît quatre eſpeces: 1°. le *toucan* au croupion rouge: 2°. le *toucan* au croupion jaune: 3°. le *toucan* au croupion blanc: 4°. le *toucan* au croupion vert, avec un bec en partie coloré. Ces ſortes d'oiſeaux ſont nommés par Linnæus *roſtratæ*, à cauſe de la largeur de leur bec.

Cet oiſeau eſt généralement en Amérique, de la groſſeur d'un de nos pigeons. Son bec qui eſt extraordinaire, a rendu le *toucan* ſi célebre, qu'on l'a placé dans le ciel parmi les conſtellations auſtrales. Ce bec eſt crochu au bout; il eſt large de deux à trois pouces, & long de cinq à ſix. Il eſt d'une ſubſtance membraneuſe, oſſeuſe, tranſparente, reluiſante, creuſe en-dedans, & d'une grande légéreté. La partie ſupérieure arrondie au-deſſus, croît en forme de faulx, émouſſée à ſa pointe. Les bords qui le terminent ſont découpés en dents de ſcie, d'un tranchant très-ſubtil, prenant leur naiſſance vers la racine du bec, & continuant juſqu'à ſon extrémité; cette dentelure en forme de ſcie, l'empêche de ſe fermer exactement. Mais afin que ce bec qui eſt d'une ſi grande longueur, & d'une ſi groſſe épaiſſeur fût bien ſoutenu, la tête de l'oiſeau eſt à proportion du reſte du corps grande & groſſe.

Sa langue preſque auſſi longue que le bec, eſt compoſée d'une membrane blanchâtre, fort deliée, découpée profondément de chaque côté, & avec tant de délicateſſe, qu'elle reſſemble à une plume.

Ses jambes ſont courtes, & couvertes de grandes écailles; chacun de ſes piés eſt compoſé de quatre orteils, dont les plus courts ſont en-dedans, & les plus longs en-dehors; chacun de ces orteils eſt terminé par un ongle noir & émouſſé.

On s'apperçoit ſi peu des narines de cet oiſeau, que l'on a cru qu'il n'en avoit point, & que l'air entroit dans ſon corps par les interſtices de la dentelure du bec; il eſt vrai cependant, que le *toucan* a des narines, mais qu'on ne découvre pas tout d'un coup, parce qu'elles ſont cachées entre la tête & la racine du bec.

On peut dire en général que c'eſt un oiſeau fort extraordinaire; on en diſtingue les eſpeces par leur groſſeur, & la variété

de leur couleur. Il ne vit point dans les pays froids de l'Amérique, mais l'on en voit beaucoup au Bréfil le long de la riviere de Janéiro; & les plus petits vivent au Pérou. Le champ du pennage de ces derniers eft tout noir fur le dos, excepté au bout de la queue; ils ont quelques pennes auffi rouges que du fang, entrelacées parmi les noires; & fous la poitrine ils font d'un jaune-orangé des plus vifs. Les Sauvages fe fervent de leurs groffes plumes pour leur parure.

Cet oifeau fe familiarife facilement avec les poules; alors il fe préfente quand on l'appelle, & n'eft point difficile à nourrir, prenant indifféremment tout ce qu'on lui donne.

Thevet qui en parle dans fes voyages avec admiration, l'appelle *l'oifeau mange poivre.* Il raconte que le dévorant avec avidité, il le rend tout auffitôt fans l'avoir digéré; mais que les Américains font grand cas de ce poivre, parce que l'oifeau en a corrigé la chaleur âcre dans fon eftomac. C'eft un bon conte de voyageur; mais on peut lire des obfervations plus vraies fur cet oifeau dans le P. Feuillé.

TOUCAN, *en Aftronomie*, c'eft une conftellation moderne de l'hémifpere méridional, compofée de huit petites étoiles, que l'on appelle autrement *anfer americanus*, l'oie d'Amérique. *V.* CONSTELLATION.

TOUCHANT, adj. *Voyez l'article* PATHÉTIQUE.

TOUCHANTE, f. f. *en Géométrie*, on dit qu'une ligne droite eft *touchante* d'un cercle, quand elle la rencontre; de maniere qu'étant prolongée des deux côtés indéfiniment, elle ne coupe point le cercle, mais tombe au-dehors.

La *touchante* d'une ligne courbe quelconque eft plus proprement appelée *tangente. V.* TANGENTE.

TOUCHAU, f. m. (*Docimaft.*) on nomme *touchaux*, des aiguilles d'effai, *acus probatrices*. Elles fervent à connoître exactement les différens degrés d'alliage ou de pureté de l'or, de l'argent & du cuivre. On compare l'enduit de ces métaux avec celui des *touchaux*, qui font de petites lames faites des mêmes métaux avec différents titres connus. Ces aiguilles font larges d'une ligne, épaiffes d'une demie, & longues de deux ou trois pouces. Chacune d'elles porte une empreinte qui indique fon titre.

L'alliage des *touchaux* pour argent fe fait avec du cuivre, & rarement avec du laiton. Pour en établir les proportions, on fe fert du poids de marc en petit divifé en demi-onces & en grains. Mais comme il faut qu'il puiffe contrebalancer une molécule métallique affez confidérable pour une aiguille, on en prend un qui le double fix fois, c'eft-à-dire qui équivaut à 96 livres du quintal fictif, donc conféquemment un grain en vaut fix du précédent. On pefe avec ce poids un marc d'argent pur, on l'enveloppe dans un papier fur lequel on marque feize demi-onces; ce qui fignifie que ce marc eft d'argent parfaitement pur. La molécule pefée fait la premiere aiguille. On pefe enfuite quinze demi-onces d'argent pur, & une demi-once de cuivre. Ce dernier métal doit être d'une feule piece folide, qui ait le moins de furface qu'il foit poffible, & que l'on ait ajufté avec une lime. Si l'on n'avoit cette attention, c'eft-à-dire, fi le cuivre étoit divifé en un grand nombre de petites molécules, ou étendu en feuilles, il arriveroit que la plus grande partie s'en fcorifieroit plutôt que d'entrer en fufion. On enveloppera également les deux derniers morceaux pefés, & on y marquera quinze demi-onces pour faire connoître que la molécule métallique en queftion, eft compofée de quinze parties d'argent pur, & d'une de cuivre. C'eft pour la feconde aiguille. On pefe encore quatorze demi-onces d'argent pur & deux de cuivre, que l'on enveloppe & infcrit quatorze demi-onces, & dont on fait la troifieme. L'on continue enfin d'ajufter la matiere des autres aiguilles, felon la même progreffion arithmétique, croiffante pour le cuivre, & décroiffante pour l'argent, & l'on donne à chacune l'infcription qui lui convient. Tel eft l'ordre qu'on fuit.

| | demi-onces d'argent pur, | demi-onces de cuivre. |
|---|---|---|
| La premiere | eſt de 16 | & de 0 |
| La ſeconde | 15 | 1 |
| La troiſieme | 14 | 2 |
| La quatrieme | 13 | 3 |
| La cinquieme | 12 | 4 |
| La ſixieme | 11 | 5 |
| La ſeptieme | 10 | 6 |
| La huitieme | 9 | 7 |
| La neuvieme | 8 | 8 |
| La dixieme | 7 | 9 |
| La onzieme | 6 | 10 |
| La douzieme | 5 | 11 |
| La treizieme | 4 | 12 |
| La quatorzieme | 3 | 13 |
| La quinzieme | 2 | 14 |
| La ſeizieme | 1 | 15 |

Pour unir le cuivre à l'argent, prenez un creuſet neuf dont le fond ſoit bien uni; frottez-le intérieurement de borax; mettez-y en particulier chaque portion de métal contenue dans l'un des papiers, & y ajoutez un peu de borax & de flux noir. Placez votre creuſet dans un fourneau de fuſion, & l'échauffez rapidement; ou plutôt jettez votre mélange dans un creuſet embraſé; remuez-le un peu, ſitôt qu'il aura acquis nne fuſion parfaite, & le retirez du feu pour le laiſſer refroidir; vous le caſſerez pour avoir la matiere qu'il contient.

Cette fonte ſe fait auſſi avec le chalumeau à un feu de lampe, & peut-être plus commodément. On remet dans le même papier chacune des petites molécules métailliques pour éviter la confuſion, & on les peſe de nouveau à la balance d'eſſai. Celles qui peſeront près d'un marc ſeront bonnes; mais il s'en trouve à qui il manque un poids conſidérable, comme, par exemple, quatre grains ou plus; c'eſt une preuve qu'il s'eſt perdu autant de cuivre à proportion, ſoit par le déchet ou autrement, parce que le feu aura été ou trop lent, ou trop long. On doit remplacer celle à qui cet inconvénient ſera arrivé, en gardant les mêmes proportions qu'auparavant.

On façonnera avec le marteau chacune de ces petites maſſes pour en former des aiguilles, obſervant de les recuire de temps-en-temps, en cas qu'elles deviennent trop roides par le martelage. On gravera ſur ces aiguilles le nombre des demi-onces d'argent qu'elles contiennent, celui de ſeize ſur la premiere, de quinze ſur la ſeconde, & ainſi de ſuite. Chacune ſera percée à l'une de ces extrémités, afin qu'on puiſſe y paſſer un fil pour les enfiler toutes enſemble; ce qui ſe fera dans l'ordre de leurs numéros; on donne le nom de *ligature* à la ſuite de ces aiguilles de differens titres.

Quelques eſſayeurs inſerent une aiguille d'un titre proportionnel entre chacune de celles dont nous venons de parler; d'autres y en inſerent un plus grand nombre, comme trois, par exemple; ce qui en augmente le nombre, & exige une plus grande quantité de combinaiſons, ainſi qu'on peut le déduire du paragraphe précédent; mais quant à la ligature de l'argent, il n'eſt preſque pas poſſible de mettre de diſtinction entre deux aiguilles dont la différence de l'alliage eſt moindre que de la moitié d'une demi-once.

On peut ajouter auſſi à ces aiguilles ou *touchaux* d'argent, une lame de cuivre pour ſervir de derniere aiguille; parce qu'on ſe ſert auſſi de cette ligature pour connoître la pureté du cuivre, ou les différentes quantités d'argent qu'il peut contenir.

Les aiguilles ou *touchaux* ſe font en Flandre avec le poids de marc diviſé par grains; la premiere eſt une aiguille de douze deniers, c'eſt-à-dire d'argent pur. La ſeconde douze deniers dix huit grains d'argent, & de ſix grains de cuivre, & ainſi de ſuite; en ſorte que la proportion de l'argent décroît toujours de la quantité de ſix grains, ou d'un quart de denier, & que celle du cuivre eſt en raiſon inverſe. Lorſqu'on en eſt venu à la quantité d'un denier pour l'argent, & douze deniers pour le cuivre, on ne va pas plus loin; cette proportion conſtitue la derniere aiguille.

Il eſt toutefois inutile que la différence de la quantité d'alliage de deux aiguilles proportionnelles voiſines, continue d'être auſſi petite juſqu'à la fin. Celle de ſix grains ſuffira juſqu'à l'aiguille de neuf

deniers, & celle de la moitié d'une demi-once, jufqu'à l'aiguille de dix demi-onces en defcendant; c'eft-à-dire en commençant par l'argent pur, parce qu'il n'eft pas poffible de difcerner exactement dans les aiguilles fuivantes des variétés fi peu fenfibles.

Les aiguilles d'effai ou les *touchaux* pour or, font compofées d'or & d'argent, feul ou allié de cuivre en différentes proportions. On donne le nom de carature, *caratura*, à ces fortes de combinaifons, que l'on regle à l'aide du poids de marc divifé en karats. Au refte, il n'y a d'autre différence entre la préparation de ces aiguilles-ci & celles d'argent, qu'en ce que leur titre eft proportionné d'une autre façon. Chaque *touchau* eft du poids d'un marc. La table fuivante repréfente leur ordre & leur divifion.

La premiere eft d'or pur ou à 24 karats.

| | *d'or pur.* | *d'argent pur.* |
|---|---|---|
| La deuxieme eft de | 23 kar. 6 gr. | 6 gr. |
| La troifieme | 23 kar. | 1 kar. |
| La quatrieme | 22 kar. 9 gr. | 1 kar. 6 gr. |
| La cinquieme | 22 kar. | 2 kar. |
| La fixieme | 21 kar. 6 gr. | 2 kar. 6 gr. |
| La feptieme | 21 kar. | 3 kar. |
| La huitieme | 20 kar. 6 gr. | 3 kar. 6 gr. |
| La neuvieme | 20 kar. | 4 kar. |
| La dixieme | 19 kar. | 5 kar. |
| La onzieme | 18 kar. | 6 kar. |

En forte que l'on va toujours en diminuant par karats entiers, jufqu'à ce qu'on foit parvenu au vingt-troifieme carat d'argent; par la raifon, ainfi que nous l'avons déja dit, qu'il n'eft pas poffible de connoître exactement entre deux aiguilles au-deffous de la neuvieme, une différence qui ne confifte qu'en fix grains d'or plus ou moins. L'alliage en queftion de l'or & de l'argent s'appelle carature blanche, *caratura alba.*

Si l'on mêle le cuivre à l'argent pour faire des *touchaux* d'or, cette combinaifon prend le nom de la carature mixte, *caratura mixta.* Cette préparation fe fait felon les mêmes lois que la précédente; à cette feule différence près, que la molécule d'argent pur jointe à l'or dans la table précédente, eft ici alliée d'une partie, ou à deux parties de cuivre; ce qui fournit deux efpeces d'aiguilles, quant aux proportions de leurs combinaifons. La table fuivante préfente un exemple de deux parties d'argent, contre une de cuivre.

La premiere aiguille eft d'or pur ou de 24 karats.

| | d'or pur. | d'argent pur. | de cuivre pur. |
|---|---|---|---|
| la 2e. | 23 k. 6 gr. | 4 gr. | 2 gr. |
| la 3e. | 23 k. | 8 gr. | 4 gr. |
| la 4e. | 22 k. 6 gr. | 1 k. | 6 gr. |
| la 5e. | 22 k. | 1 k. 4 gr. | 8 gr. |
| la 6e. | 21 k. 6 gr. | 1 k. 8 gr. | 10 gr. |
| la 7e. | 21 k. | 2 k. | 1 k. |
| la 8e. | 20 k. 6 gr. | 2 k. 4 gr. | 1 k. 2 gr. |

Et ainfi de fuite, felon l'ordre de la précédente.

Si dans la table ci-deffus on fubftitue le cuivre pur à l'argent pur, & réciproquement, on a une troifieme efpece de *touchaux* d'or, & enfin une quatrieme, fi ces deux métaux font alliés à quantités égales.

Nous n'avons expofé que les combinaifons de l'or le plus en ufage; car elles font fufceptibles d'être variées d'une infinité de façons qu'il n'eft ni poffible, ni néceffaire à un effayeur d'imiter; bien qu'il puiffe jufqu'à un certain point, quand il a acquis beaucoup d'ufage, diftinguer leurs différens titres en les comparant avec les nôtres.

Si l'on trouvoit que les aiguilles d'or duffent revenir à un trop haut prix, on pourroit les faire plus petites que les aiguilles d'argent, & les fouder à des lames de cuivre pour en rendre l'ufage plus commode. *Cramer*, Docimaftique. (*D. J.*)

TOUCHE, f. f. (*terme de Luthier.*) ce mot eft équivoque. La *touche*, en parlant de guitarre, de luth, de théorbe, & autres pareils inftrumens, eft un morceau de bois d'ébene, délié, poli, proprement collé le long defdits inftrumens, & au-tour duquel bois d'ébene font les cordes qu'on appelle auffi *touches.* Ce terme, en parlant d'orgues, d'épinettes & de clavecins, eft un morceau d'ébene ou d'ivoire quarrée, fur lequel on pofe avec adreffe & avec méthode les doigts pour jouer tout ce que l'on veut.

TOUCHE, TOUCHER, (*Peinture.*) lorfqu'un peintre a fuffifamment empâté & fondu les couleurs qu'il a cru conve-

nables pour repréſenter les objets qu'il s'eſt propoſé d'imiter, il en applique encore d'un ſeul coup de pinceau, qui acheve de caractériſer ces objets, & ces coups de pinceau s'appelent *toucher*. On dit *touches* légeres, *touches* faciles; telles parties ſont bien *touchées*, finement *touchées*; pour exécuter telle choſe il faut ſavoir *toucher* le pinceau, ou avoir de la *touche* du pinceau, *&c.*

TOUCHE, ſ. f. (*jeu des Jonchets.*) Ce mot ſe dit d'une petite eſpece de baguette d'os ou d'ivoire dont les enfans ſe ſervent aux jonchets pour lever chaque piece de jonchets, après qu'on les a fait tomber.

TOUCHE, *pierre de*, (*Hiſt. nat.*) *lapis lydius*, *baſaltes*; c'eſt une pierre noire fort dure, à qui on a donné le nom qu'elle porte, parce qu'on s'en ſert pour eſſayer la pureté de l'or & de l'argent. Pour cet effet on commence par y frotter de l'or ou de l'argent très-pur, & enſuite on juge de la pureté des métaux que l'on veut éprouver en traçant avec eux une nouvelle raye à côté de celle qui y eſt déjà, & c'eſt ſuivant le plus ou le moins de conformité que l'on trouve entre la couleur du métal qu'on vient de frotter ſur la *pierre de touche* & celui qui y étoit auparavant, que l'on eſt en état de décider de ſa pureté.

Toute pierre noire peut abſolument ſervir de *pierre de touche*, mais il faut deux conditions; la premiere eſt que la pierre ſoit aſſez dure pour n'être point rayée par les mét ux que l'on frotte deſſus; la ſeconde, que l'eau-forte n'agiſſe point ſur cette pierre, parce que ſouvent après avoir frotté de l'or ſur la *pierre de touche*, on verſe de l'eau-forte ſur l'endroit où ce métal a été frotté, & l'on exmine ſi cet acide agit deſſus, ce qui n'arrive que lorſque l'or eſt allié avec du cuivre ou de l'argent. On voit par-là que tous les marbres ne ſont point propres à faire des *pierres de touche*.

Les anciens ont donné le nom de *baſaltes* à la *pierre de touche*; ce mot vient du mot grec βασανίζω, *j'examine*; ou ſuivant d'autres, de *Biſaltia*, province de la Macédoine: dans cette ſuppoſition de *biſaltes* on aura fait *baſaltes*. On dit que le mot éthyopien *baſal* ſignifioit du *fer*; ce qui a fait croire que le nom de *baſaltes* avoit été donné à cette pierre parce qu'elle étoit de la couleur de fer. On l'appelloit auſſi *lapis lydius*, pierre de Lydie; apparemment parce qu'il s'en trouvoit en Lydie. Suivant Pline cette pierre ſe trouvoit en Ethiopie. On en trouve aujourd'hui en pluſieurs endroits de l'Europe; il y en a près de Lauban ſur le Queiſs en Siléſie; mais elle ſe rencontre engrande abondance à Stolpan en Miſnie, où elle ſe montre ſous la forme de grands cryſtaux fort élevés, qui forment des eſpeces de tuyaux d'orgue, au haut deſquels le château de Stolpen eſt bâti. *Voy. l'article* STOLPEN (*pierre de.*)

La *pierre de touche* ſe trouve auſſi en colonnes formées par un aſſemblage de pluſieurs articulations en Irlande, dans le comté d'Antrim, où il y en a un amas prodigieux, nommé en anglois *giant's cauſeway*, c'eſt-à-dire, *pavé des géans*. Voyez *l'article* PAVÉ DES GÉANS.

La *pierre de touche* de cette eſpece dans ſon état naturel, eſt ou noire, ou d'un gris foncé & couleur de feu, les colonnes de ſes cryſtaux ſont unies & liſſes comme ſi elles avoient été polies. Cette pierre eſt très-dure, elle ne fait nulle effervеſcence avec les acides, elle entre en fuſion au feu ſans aucune addition. M. Pott croit que c'eſt une terre argileuſe mêlée d'une portion de fer qui ſert de baſe à cette pierre.

Au reſte, comme *pierre de touche* eſt un mot générique emprunté de l'uſage qu'on en fait pour eſſayer les métaux, il peut ſe donner à des pierres d'une nature toute différente du *baſaltes* qui vient d'être décrit, & toute pierre noire, dure & liſſe ſera propre à faire une *pierre de touche*. Un caillou noir pourra, par exemple, être très-bon pour cet uſage, parce que l'eau-forte n'agira point ſur lui. On dit que les Italiens ſe ſervent d'une *pierre de touche* verte, qu'ils nomment *verdello*, pour eſſayer l'or & l'argent; quelques auteurs ont prétendu que c'étoit un marbre; mais comme nous l'avons déjà remarqué, le marbre n'eſt

pas propre à être employé en pareil cas, par la facilité qu'il a à être mis en diffolution par les acides.

TOUCHÉ, *terme de Paumier*, qui fignifie que la balle a *touché* au corps ou aux habits d'un joueur. Le joueur qu'une balle touche foit de volée ou du premier bond, perd un quinze.

TOUCHER, f. m. (*Phyfiolog.*) le *toucher* eft un des fens externes, à l'aide duquel nous concevons les idées du folide, du dur, du mol, du rude, du chaud, du froid, de l'humide, du fec, & des autres qualités tangibles, de la diftance, de la démangeaifon, de la douleur, *&c.* *Voyez* SENS, SOLIDE, DUR, *&c.*

Le *toucher* eft de tous nos fens le plus groffier, mais en même temps le plus étendu, en ce qu'il embraffe plus d'objets que tous les autres enfemble : même quelques-uns réduifent tous les autres fens au feul fens de l'attouchement. *Voyez* SENSATION.

Ariftote dit pofitivement que toute fenfation n'eft qu'un attouchement, & que les autres fens, comme la vue, l'ouie, le goût & l'odorat, ne font que des efpeces raffinées, ou des degrés d'attouchement. *De anim. l. IV. c. iij. & l. III. c. xij.* *Voyez* VUE, OUIE, *&c.*

Les fentimens des naturaliftes font partagés, fur l'organe du *toucher*. Ariftote croit que ce fens réfide dans la chair, en tant que chair, de forte que toute chair eft, felon lui, capable de fenfation. *Hift. anim. l. I. c. iv.* D'autres veulent que le *toucher* giffe dans les parties qui font pourvues de fibres nerveufes; fuivant ce fiftême il réfideroit dans la peau, la chair, les mufcles, les membranes, & les parenchymes; d'autres les reftreignent fimplement à la peau, *cutis*, parce qu'on obferve qu'il n'y a que les parties qui font couvertes d'une peau, qui aient proprement la faculté de *toucher* ou d'appercevoir des qualités tangibles.

Mais on eft encore partagé fur la partie de la peau à laquelle on doit attribuer cette fonction. Les uns veulent que cette fenfation réfide dans la partie membraneufe, d'autres dans la partie charnue, & d'autres encore foutiennent qu'elle eft dans la partie moëlleufe qui dérive des nerfs.

Malpighi, & d'après lui tous nos meilleurs auteurs modernes, prétendent que les organes immédiats du fens que nous nommons *toucher*, font les papilles pyramidales de la peau.

Ces papilles font de petites éminences molles, moëlleufes, & nerveufes, qui fe trouvent par tout le corps immédiatement fous l'épiderme ; elles font formées des nerfs fous-cutanés, qui pour cet effet fe dépouillent de leur membrane externe, & deviennent extrêmement délicates & fenfibles ; une humeur fubtile & déliée les humecte continuellement, & l'épiderme ou la cuticule eft tout ce qui les couvre & qui les défend d'injure. Ces papilles font plus grandes & paroiffent davantage dans les parties que la nature a deftinées pour être les organes du *toucher*, comme dans la langue, dans les extrémités des doigts de la main & du pié, elles ont la faculté de fe contracter & de fe dilater facilement. *Voyez* PAPILLES, *voyez auffi* LANGUE, DOIGT, *&c.*

Le *toucher* fe fait donc fentir ainfi : le bout du doigt, par exemple, étant appliqué à l'objet qu'on veut examiner, les papilles s'élevent en vertu de cette intention de l'ame, & étant frottées légérement fur la furface de l'objet, il s'y fait une ondulation qui par le moyen des nerfs qui les viennent joindre, fe communique de-là au fenforium commun, & y excite la fenfation du chaud, du froid, du dur, *&c.* *Voyez* SENSATION.

Cela nous fait voir la raifon pourquoi le *toucher* devient douloureux lorfque la cuticule a été emportée, brûlée, macerée, *&c.* & pourquoi lorfque la cuticule devient épaiffe & dure, ou qu'elle eft cicatrifée, *&c.* on perd la fenfation du *toucher* ; d'où vient l'engourdiffement qu'on fent en touchant le torpedo, & pourquoi on fent une douleur fi aiguë au-deffous des ongles & à leur racine *&c.* *Voyez* CUTICULE, BRULURE, CALUS.

Le *toucher* eft par plufieurs raifons, le plus univerfel de nos fens : tous les animaux en font pourvus. Pline obferve que tous les animaux ont la fenfation du *tou-*

*cher*, même ceux qu'on croit dépourvus de tous les autres ſens, comme les huitres & les vers de terre. Ce naturaliſte dit que ſon opinion eſt que tous ont auſſi un autre ſens, qui eſt le goût: *exiſtimaverim omnibus ſenſum & guſtatûs eſſe. Hiſt. nat. l. X. c. lxxj.*

Les autres ſens ſont bornés par des limites étroites; le *toucher* ſeul eſt auſſi étendu que le corps, comme étant néceſſaire au bien de toutes ſes parties.

Le ſentiment du *toucher*, comme dit Cicéron, eſt également répandu par tout le corps, afin que nous puiſſions appercevoir dans chaque partie tout ce qui peut la mouvoir, & ſentir tous les degrés de chaleur, & de froid, *&c. De nat. deor. l. II. c. lvj.*

Les naturaliſtes diſent que les araignées, les mouches, & les fourmis, ont la ſenſation de l'attouchement beaucoup plus parfaite que les hommes: cependant nous avons des exemples de gens qui ont ſu diſtinguer les couleurs au *toucher*; & d'autres qui par la même ſenſation comprenoient les paroles qu'on diſoit. *Voyez* COULEUR & SOURD.

La ſenſation du *toucher* eſt effectivement ſi parfaite & ſi généralement utile, qu'on l'a vue quelquefois faire, pour ainſi dire, la fonction des yeux, & dédommager en quelque façon des aveugles de la perte de la vue. Un organiſte d'Hollande, devenu aveugle, ne laiſſoit point de faire parfaitement ſon métier; il acquit de plus l'habitude de diſtinguer au *toucher* les différentes eſpeces de monnoie, & même les couleurs; celles des cartes à jouer n'avoient pas échappé à la fineſſe de ſes doigts, & il devint par-là un joueur redoutable, car en maniant les cartes, il connoiſſoit celles qu'il donnoit aux autres, comme celles qu'il avoit lui-même. Même *obſerv. de phyſiq. tome II. p.* 214.

Le ſculpteur Ganibaſius de Volterre, l'emportoit encore ſur l'organiſte dont je viens de parler; il ſuffiſoit à cet aveugle d'avoir touché un objet, pour faire enſuite une ſtatue d'argile, qui étoit parfaitement reſſemblante.

TOUCHER, v. act. (*Gram.*) c'eſt exercer l'action du tact: on *touche* toutes les choſes ſur leſquelles on porte la main: on *touche* d'un inſtrument, ou un inſtrument: ces objets ſe *touchent*: on dit, il a *touché* une ſomme conſidérable; nous *touchons* à la fin de notre travail; il a *touché* le vrai point de la difficulté; nous *touchons* au moment de l'action; l'éloquence de cet homme *touche*; ſa ſituation eſt ſi humble, qu'il faudroit être de pierre, pour n'en être pas touché; il a *touché* cette corde délicate & avec ſuccès; il eſt dangereux de *toucher* aux choſes de la religion, des mœurs & du gouvernement. *Voyez* encore les *articles ſuivans.*

TOUCHER (*Marine*,) c'eſt heurter contre la terre, faute d'eau ou de fond.

TOUCHER *à une côte ou à un port*, (*Marine*,) c'eſt aborder à une côte ou à un port & y mouiller.

TOUCHER *le compas*, (*Marine*,) c'eſt aimanter l'aiguille de la bouſſole. *Voyez* AIGUILLE AIMANTÉE.

TOUCHER, *en terme de Commerce*, ſe dit de l'argent qu'on a reçu, ou qu'on a dû recevoir. Je *touchai* hier quinze cents livres, je dois encore en *toucher* deux mille le mois prochain.

TOUCHER, *terme d'Imprimerie;* c'eſt après avoir pris une quantité d'encre proportionnée à la groſſeur du caractere, & l'avoir bien diſtribué ſur les balles, c'eſt-à-dire, les avoir maniées ou frottées en tout ſens l'une contre l'autre, pour les enduire également, appuyer ces mêmes balles deux fois, & de ſuite, ſur la ſuperficie de la forme, de façon que l'œil de toutes les lettres ſe trouvant également atteint d'une légere couche d'encre, il puiſſe communiquer au papier cette couleur noire qui fait le corps de l'impreſſion. Pour avoir une belle impreſſion, il faut *toucher* maigre & tirer gras; cela veut dire qu'en toutes occaſions il faut ménager l'encre, & ne pas trop ménager ſes forces en tirant le barreau.

TOUCHER *aux bois*, il ſe dit du cerf, du daim, & du chevreuil, lorſqu'ils détachent la peau velue qu'ils ont ſur leur bois.

**TOUCY**, (*Géogr. mod.*) petite ville, ou plutôt bourg de France, au dioceſe & à cinq lieues au couchant d'Auxerre,

dans un terrain aquatique. C'eſt une petite baronnie qui releve en foi & hommage de l'évêque d'Auxerre. (*D. J.*)

TOUE, *ou* TOUAGE, (*Marine.*) c'eſt le changement de place qu'on fait faire à un vaiſſeau, avec une hauſiere attachée à une ancre mouillée ou amarrée à terre, quand on veut approcher ou reculer un vaiſſeau de quelque poſte. *Voyez* encore CHALOUPE A LA TOUE.

TOUE, (*Marine.*) c'eſt un bateau qui ſert à paſſer une riviere, & dont on ſe ſert principalement ſur la Loire.

TOUE, *la*, ou *la Thoue*, ou *la Thouay*, ou *la Touay*, (*Géog. mod.*) en latin moderne *Thæda*; petite riviere de France en Poitou, où elle prend ſa ſource, & ſe jette dans la Loire au-deſſous de Saumur. Elle eſt navigable depuis Montreuil-Bellay.

TOUER, v. act. (*Marine.*) c'eſt tirer ou faire avancer un vaiſſeau avec la hanſiere qui y eſt attachée par un bout, & dont l'autre bout eſt ſaiſi par des matelots, qui tirent le cordage pour faire avancer le vaiſſeau. La différence qu'il y a entre ce terme *touer*, & celui de *remorquer*, c'eſt qu'on ne tire point un vaiſſeau à force de bras quand on remorque, mais à force de rames. *V.* REMORQUER.

TOUFFE, ſ. f. eſt un terme dont quelques auteurs ſe ſervent pour dire la partie touffue des arbres, ou cette partie qui eſt garnie de branches, de feuilles, *&c. V.* BRANCHE.

Parallélifme des *touffes* d'arbres : on obſerve que tous les arbres affectent d'une maniere naturelle d'avoir leurs *touffes* paralleles au terrain qu'elles ombragent. *V.* l'explication de ce phénomene ſous l'*article* PARALLÉLISME.

TOUFFE DE FLEURS, *chez les Fleuriſtes*, ſignifie pluſieurs fleurs qui naiſſent enſemble au haut de la tige, comme dans la primevere, l'auricula, *&c.*

TOUFFE, TOUFFU, (*Jardinage.*) ſe dit d'un bois entiérement garni ; & l'on appelle *touffe* une ſépée de bois qui ne garnit que le bas des grands arbres.

TOUG, ſ. m. *terme de relation*, c'eſt une eſpece d'étendart qu'on porte devant le grand-viſir, les bachas, & les ſangiacs. Il eſt compoſé d'une demi-pique, au bout de laquelle eſt attachée une queue de cheval avec un bouton d'or ou doré qui brille au-deſſus. On porte trois *tougs* devant le grand-viſir quand il va commander l'armée. *Ricaut.* (*D. J.*)

TOUILLAUX, ſ. m. *terme de Pêche*, uſité dans le reſſort de l'amirauté de Bordeaux. C'eſt ainſi qu'on appelle les rets qui ſervent à faire la pêche des touilles, du chien de mer de toutes eſpeces. *Voyez* LANIERES.

TOUJOURS, (*Critique ſacrée.*) ce mot dans l'Ecriture ne ſignifie quelquefois que pour la vie, *Héb. vij.* 3. Ainſi chez les Romains Sylla, Jules-Céſar, furent créés dictateurs *perpétuels*, c'eſt-à-dire pour leur vie. (*D. J.*)

TOUJOURS AUGUSTE, (*Littérat.*) *ſemper auguſtus* : les premiers empereurs romains, & à leur exemple ceux du bas empire, ſe ſont qualifiés *toujours auguſtes*, & on les traitoit de même dans les monumens, inſcriptions, & médailles.

TOUL, (*Géog. mod.*) en latin *Tullum*, ville de France, enclavée dans la Lorraine, capitale du Toulois, ſur la Moſelle, à 5 lieues au couchant de Nancy, à 12 au ſud-oueſt de Metz, & à 68 au ſud-eſt de Paris, dans un vallon très-fertile : une chaîne de montagnes & de côteaux couverts de vignes, l'entoure à moitié.

Cette ville compoſée d'environ cinq mille habitans, a quatre paroiſſes, deux fauxbourgs, un bailliage, une ſénéchauſſée, & un gouverneur particulier. Son gouvernement civil eſt du reſſort du parlement de Metz : l'évêché de *Toul* paſſe pour fort ancien ; il eſt ſuffragant de Treves, & a un diocèſe des plus étendus du royaume ; car on y compte 1400 paroiſſes ; il ſe qualifie comte de *Toul*, & prince du ſaint-Empire ; le revenu de ſon évêché eſt évalué à environ quarante milles livres de rente. *Long.* ſuivant Caſſini 23. 25. 30. *latit.* 48. 40. 27.

Il eſt conſtant que *Toul* eſt une ville ancienne : on a une médaille antique où elle eſt nommée *Tullocivitas*. Ptolomée l'appelle *Tullum*, & la donne aux peuples *Leuci* : elle a toujours conſervé le même nom juſqu'à préſent, ſans prendre celui du

peuple, comme ont fait la plûpart des autres villes. Les *Leuci* étoient Belges, & lorsqu'on partagea la Belgique en deux provinces, ils furent mis sous la premiere & sous la métropole de Treves; leur territoire étoit de fort grande étendue.

La ville de *Toul*, comme sa métropole, Treves avec Metz & Verdun, vinrent au pouvoir des François au commencement de leur établissement dans les Gaules; elle fut toujours sujette aux rois d'Austrasie sous les Mérovingiens & sous les Carlovingiens. Après la mort du roi Raoul, elle fut assujettie du temps de Louis d'Outremer à Othon I. & elle reconnut ses successeurs pour souverains.

Le comte Frédéric n'eut qu'une fille, qui épousa Matthias de Lorraine, dont il n'eut point d'enfans; la race de ces comtes étant éteinte, les ducs de Lorraine furent investis de l'avouerie de la cité de *Toul*. Enfin, dans la suite des temps, la souveraineté de la ville & de l'évêché de *Toul*, a été cédée à la couronne de France par le traité de Westphalie. Louis XIV maître de cette ville, l'a fortifiée, & en a fait une place réguliere plus grande qu'elle n'étoit auparavant.

*Abraham* (Nicolas) jésuite savant dans les humanités, naquit à *Toul*, l'an 1589. Il a publié entre autres ouvrages, 1°. des notes sur la paraphrase de l'évangile de S. Jean, composée en vers grecs par Nonnius; M. Simon cite plusieurs fois ce livre, qui n'est pas indigne d'être connu; 2°. un commentaire sur quelques oraisons de Cicéron. C'est un ouvrage d'un grand travail; mais les notes y sont tellement chargées de littérature, que cette profusion rebute les moins paresseux. Ce commentaire fut imprimé à Paris avec les oraisons l'an 1631, en deux tomes *in-fol.* 3°. un commentaire sur Virgile; il est beaucoup plus court que celui de Cicéron, & par-là d'un plus grand service dans les écoles.

*Picard* (Benoît) capucin né à *Toul* en 1663, & mort en 1721, a beaucoup fait de recherches sur sa patrie. On a de lui, 1°. une histoire ecclésiastique & politique de la ville & du diocèse de *Toul*; 2°. un pouillé ecclésiastique & civil du diocèse de *Toul*; 3°. une dissertation pour prouver que la ville de *Toul* est le siege épiscopal des Luquois.

*Raulin* (Jean) naquit à *Toul* l'an 1443, devint grand maître du collége de Navarre, & mourut à Paris dans le college de Cluny, l'an 1514, âgé de 71 ans. C'étoit un des célebres prédicateurs de son siecle; ses sermons ne le cedent point à ceux de Maillard, de Barlette, & de Menot. J'en vais rapporter quelques traits pour les mieux faire connoître, parce qu'ils sont fort rares.

Dans le sermon IV. du troisieme dimanche de l'Avent: *Dicit Deus* accipe consilium à me, & salva animam tuam. *Medici & Advocati carè vendunt consilia sua, sed non Deus : nam dicit*, accipe *: non constat nisi accipere : vulgò dicitur bonum forum trahit argentum de bursa ; & sic quilibet debet accipere, & facere illud bonum forum consilii*, salva animam tuam, *quia unicam habes, nec plus habere poteris, nec perdere nisi velis. Indè communiter soli doctores theologi, qui sunt consiliarii animæ, dicuntur magistri nostri, quia sunt communes omnibus, & nihil constat eorum consilium : sed eorum consilio habito sufficit dicere gratias. Non sic de doctoribus Medicinæ decretorum, quia non sunt nostri, sed oportet eorum consilia emere magno pretio, & implere manus eorum auro vel argento ; aliàs non oporteret reverti secundâ vice.*

Dans le sermon quatorzieme de la pénitence: *Leo vocavit lupam, vulpum, & asinum ad capitulum, ut confiterentur peccata sua, & eis juxtà delicta pœnitentiam injungeret. Venit lupus ad capitulum, & sic confessus est : Ego malè feci quia comedi ovem, quæ ad me non pertinebat, sed hoc habeo ex legitimis juribus patrum meorum, qui ita ex omni ætate usi sunt, ut pater, avus, abavus, & atavus, ita ut nulla sit memoria hominum, quin lupi semper comederint oves. Ad quem leo : An verùm quod ita habet præscriptum ex omni antiquitate, sic comedere oves ? Cui dicenti, quod sic, pro tanto crimine imposuit semel dicere, pater noster.*

*Supervenit vulpes, & confessa est se malè egisse, quia capones & gallinas comederat non suas, licet ex omni ævo, in possessione fuerit sic comedendi illas. Quæ similiter propter unum* pater noster *absoluta est.*

*Supervenit*

*Supervenit asinus, tria confessus in capitula fecisse peccata. Primùm quia comederat fœnum quod in ripis & dunis ab aliorum quadrigis fortuitò derelictum erat. Cui leo: grande peccatum est, ô asine! quia aliena comedisti, quæ tui magistri non erant. Secundo confessus est asinus, quia stercoraverat claustrum fratrum. Cui leo: grande peccatum est fœdare terram sanctam. Tertium peccatum vix ab eo potuit extorqueri, quod posteà cum ejulatu & gemitu dixit, quod recederat & cantaverat cum fratribus, & cum eis melodiam fecerat. Respondit leo gravissimum esse peccatum, eò quòd fratres in discordiam miserat. Et sic graviter flagellatus est asinus, propter peccata parva, & dimissa vulpes, & lupus in possessione majorum, cum absolutione.*

Non-seulement on a imprimé plusieurs fois les sermons de Raulin séparément; mais on en a donné une édition complette à Paris en 1642, en 2. *vol. in*-8°. Tous les ouvrages de ce prédicateur ont été publiés à Anvers l'an 1611 en 6. *vol. in*-4°. Ses lettres ont paru à Paris en 1620, *in*-4°. Elles sont mieux écrites que ses sermons, quoique pleines d'allégories & de figures; cependant elles sont rares, recherchées, & passent pour son meilleur ouvrage.

*Vincent de Lérins*, religieux du monastere de ce nom, étoit natif de *Toul*, selon l'opinion la plus commune; il mourut vers 450. Il s'est fait connoître par un petit ouvrage sur les héréfies, qu'il a intitulé, *Mémorial du pélerin*, ou *Commonitorium*. M. Baluze en a donné la meilleure édition avec des notes. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

TOULA, (*Géogr. mod.*) petite ville de la Russie moscovite, au duché de Rézau, à 40 milles de la ville de Rézau, & à 36 de Moscou, au confluent de la *Toula* & de l'Uppa. *Longit.* 55. 45. *lat.* 54. (*D. J.*)

TOULA, LA, (*Géogr. mod.*) riviere de la Russie moscovite, au duché de Rézau; elle prend sa source au-dessus de Crapicina, & se jette dans l'Occa, près de la ville de *Toula*, à laquelle elle donne son nom. (*D. J.*)

TOULOIS, LE (*Géogr. mod.*) ou comté de *Toul*, en latin *Tullensis ager*, gouvernement militaire de France, enclavé dans la Lorraine, au septentrion, à l'orient & au midi; il touche un peu à la Champagne à l'occident. C'est le pays des anciens *Leuci*, dont César, Strabon, Ptolomée, & Pline font mention. Ce pays étoit autrefois d'une grande étendue, & le diocese de Toul qui a les mêmes bornes, étoit le plus grand diocese des Gaules, ou de tous les pays qui sont audeçà du Rhin; mais aujourd'hui *le Toulois* a des bornes bien plus étroites. Ce gouvernement comprend le temporel de l'évêché de Toul, dont la souveraineté a été unie à la France dès l'an 1552, par Henri II; il renferme aussi le bailliage de Toul, qui est composé de six prévôtés. (*D. J.*)

TOULOLA, s. m. (*Hist. nat. Bot. exot.*) plante ainsi nommée par les Caraïbes; elle a le port du balisier, & lui ressemble à quelques égards, mais elle ne s'éleve guere plus haut de quatre piés. Sa fleur est blanche, renfermée dans un calice vert, long, pointu, & découpé en trois quartiers. Le fruit qui succede à cette fleur est triangulaire, d'un rouge-pâle, & renfermant une petite graine raboteuse. La racine est une substance bulbeuse, blanche, fibreuse, de figure presque conique, couverte de pellicules attachées les unes sur les autres, comme plusieurs enveloppes d'oignons. La feuille de la plante est d'un verd-pâle, trois à quatre fois plus longue que large, & terminée en pointe, à-peu-près comme le fer d'une pique. Elle est forte, coriace, & se roule d'elle-même aussi-tôt qu'elle est cueillie.

Les habitans du pays regardent leur *toulola* comme un excellent remede contre les plaies faites par les fleches empoisonnées: d'où vient que les François ont nommé cette plante l'*herbe aux fleches*, c'est-à-dire contre le poison des fleches. On pile la racine pour en tirer le suc qu'on donne à ceux qui ont été blessés de fleches empoisonnées. On applique en même temps la même racine pilée & broyée sur la plaie; mais malheureusement ce remede ne réussit pas mieux que

le sucre, qu'on a beaucoup vanté, & dont on a fait jusqu'à ce jour sur les animaux de vaines expériences.

« Pendant mon séjour à Cayenne, dit » M. de la Condamine, j'eus la curio- » sité d'essayer si le venin des fleches em- » poisonnées que je gardois depuis plus » d'un an, conserveroit encore son acti- » vité; & en même temps si le sucre étoit » effectivement un contre-poison aussi » efficace qu'on me l'avoit assuré. L'une » & l'autre expériences furent faites en » présence du commandant de la colo- » nie, de plusieurs officiers de la garni- » son, & du médecin du roi. Une poule » légérement blessée en lui soufflant avec » une sarbacane une petite fleche dont la » pointe étoit enduite du venin il y avoit » environ treize mois, a vécu un demi- » quart-d'heure; une autre piquée dans » l'aile avec une de ces mêmes fleches » nouvellement trempée dans le venin » délayé avec de l'eau, & sur le champ » retiré de la plaie, parut s'assoupir une » minute après : bientôt les convulsions » suivirent; & quoiqu'on lui fît avaler » du sucre, elle expira. Une troisieme, » piquée au même endroit avec la même » fleche retrempée dans le poison, ayant » été secourue à l'instant avec le même » remede, ne donna aucun signe d'in- » commodité.

» J'ai refait, continue M. de la Con- » damine, les mêmes expériences en pré- » sence de plusieurs célebres professeurs » de l'université de Leyde, le 28 janvier » 1745. Le poison dont la violence de- » voit être rallentie par le long temps & » par le froid, ne fit son effet qu'après » cinq ou six minutes; mais le sucre fut » donné sans succès. La poule qui l'avoit » avalé parut seulement vivre un peu plus » long-temps que l'autre; l'expérience » ne fut pas répétée ».

Ce poison est un extrait fait par le moyen du feu des sucs de diverses plantes, & particuliérement de certaines lianes; on assure qu'il entre plus de trente sortes d'herbes ou de racines dans le venin fait chez les Tiennas; celui dont M. de la Condamine fit les épreuves, étoit le plus estimé entre les diverses especes connues le long de la riviere des Amazones. Les Indiens le composent toujours de la même maniere, & suivent à la lettre le procédé qu'ils ont reçu de leurs ancêtres aussi scrupuleusement que les pharmaciens parmi nous procedent dans la composition solennelle de la thériaque; quoique probablement cette grande multiplicité d'ingrédiens ne soit pas plus nécessaire dans le poison indien que dans l'antidote d'Europe.

On sera sans doute surpris que chez des gens qui ont à leur disposition un moyen aussi sûr & aussi prompt, pour satisfaire leurs haines, leurs jalousies, & leurs vengeances, un poison aussi subtil ne soit funeste qu'aux singes & aux oiseaux des bois. Il est encore plus étonnant qu'un missionnaire toujours craint & quelquefois haï de ses néophites, envers lesquels son ministere ne lui permet pas d'avoir toutes les complaisances qu'ils voudroient exiger de lui, vive parmi eux sans crainte & sans défiance. Cependant rien n'est plus vrai. Ce n'est pas tout; ces gens si peu dangereux sont des hommes sauvages, & le plus souvent sans aucune idée de religion. *Mémoires de l'académ. des Scienc.* 1745. *p.* 489.

M. de Reaumur rapporta l'année suivante à l'académie, qu'un ours dont on vouloit se défaire avoit pris intérieurement jusqu'à une once d'arsénic, une noix vomique entiere, & une quantité de sublimé corrosif, suffisante seule pour empoisonner un plus gros animal, sans que cette sorte de poison ordinairement si actif, lui eût procuré la moindre incommodité. Ce même animal qui avoit résisté à une si forte épreuve, a succombé facilement & très-promptement au poison duquel sont enduites les pointes des fleches dont se servent contre les animaux les habitans des bords du Marannon. L'ours de France en a été légérement piqué en deux endroits au défaut de l'épaule; à la seconde piqûre, il est tombé, s'est débattu, & est mort en moins de cinq minutes. La même chose est arrivée & plus promptement encore à un aigle; à la premiere piqûre qui lui fut faite sous l'aile avec la pointe d'une de

ces fleches empoisonnées, il tomba, & mourut en deux secondes. Il faut que les particules de cette pernicieuse composition, soient d'une étrange activité pour produire un effet si subit. *Hist de l'acad.* 1746.

On prétend que le suc du thora des Vaudois n'est guere moins dangereux que la composition des Tiennas; mais nous en avons déja parlé au *mot* THORA. (*D. J.*)

TOULON, (*Géogr. mod*) ville & port de mer de France, en Provence, sur le bord de la Méditerranée, à 12 lieues au sud-est de Marseille, à 16 d'Aix, & à 160 de Paris.

Cette ville, quoiqu'assez grande & maritime, n'est pas cependant peuplée, excepté de couvens de religieux & de religieuses. Les prêtres de l'oratoire y ont le college, & les jésuites un séminaire. Le port de cette ville est un des plus connus, des plus vastes, & des meilleurs de l'Europe. Il est destiné aux vaisseaux de guerre; & les galeres qui étoient à Marseille, y sont à-présent. L'arsenal est à une des extrémités du quai. Le parc de l'artillerie renferme tout ce qui est nécessaire en ce genre. Les fortifications sont du dessin du chevalier de Ville.

L'évêché n'est connu que depuis le sixieme siecle. Il est suffragant d'Arles & d'une très-petite étendue, car il n'a que vingt-cinq paroisses: cependant son revenu annuel est de quinze à vingt mille livres.

*Long.* de *Toulon*, suivant Cassini, 23. 27. *latit.* 43. 6. 40. *Long. orient.* suivant le Monnier, 23. 32. 30. *latit.* 43. 7.

*Toulon* a été, dit-on, nommé en latin *Telo*, *Telonium*, & *Telo-Martius*, d'un tribun de ce nom, qui y conduisit une colonie. Plusieurs savans prétendent que cette ville est le *Tauræntium* de Ptolomée; mais le P. Hardouin conjecture que *Toulon* est le *Portus citharista* de Pline; & sa conjecture est d'autant plus vraisemblable, qu'Antonin dit que ce port est éloigné de Marseille de trente milles; ce qui est précisément la distance qu'il y a entre ces deux villes.

On lit dans la notice de l'empire, qu'il y avoit une teinturerie à *Toulon* dirigée par un intendant de l'empereur, qui est appelé *procurator Baphiorum*; ainsi cette place étoit connue sur la fin du quatrieme siecle. Elle a éprouvé depuis les mêmes révolutions que le reste de la Provence. Les Sarrasins la pillerent une fois dans le dixieme siecle, & deux fois sur la fin du douzieme. Elle se rétablit & s'accrut sous la protection des rois de Sicile & de Naples, comtes de Provence. Elle fut réunie à la couronne avec la Provence par Charles VIII. en 1487. Son port seroit propre à l'enrichir, par sa grande rade, une des plus sûres qu'on connoisse, & dont l'entrée est défendue par plusieurs forts.

*Ferrand* (Louis) né à *Toulon* en 1645, & mort à Paris en 1699, a donné au public des ouvrages qui justifient son savoir dans les langues orientales. On fait cas de son commentaire sur les pseaumes, & d'autant plus qu'il n'étoit pas théologien de profession, mais avocat au parlement.

*Bonnin de Chalucet* (Louis) mort évêque de *Toulon* en 1712, est auteur de bonnes ordonnances synodales; mais il s'est fait encore plus d'honneur, par les services qu'il rendit à sa ville épiscopale, lorsque les troupes des alliés l'assiégerent en 1707: *optimates exemplo firmavit, plebem frumento & pecuniâ juvit*; c'est une inscription de la reconnoissance du peuple, qui le dit; & cette inscription est gravée dans la chambre de l'hôtel-de-ville de *Toulon*. (*D. J.*)

TOULOUBAN, (*Géogr. mod.*) ville des Indes dans la province de Multan, à trente milles de la ville de ce nom, & sur le bord de la riviere de Multan. *Long.* suivant le P. Gaubil, 116. 52. *lat.* 30. 50. (*D. J.*)

TOULOUSAIN LE, (*Géog. mod.*) contrée de France, dans le Haut-Languedoc; elle renferme les diocèses de Toulouse, de Rieux, & une partie de celui de Montauban; c'est un pays rempli de plaines, où il croit beaucoup de blé; il est traversé par la Garonne, & a Toulouse pour capitale. Le canal

de Languedoc y prend sa naissance. (*D. J.*)

TOULOUSE, (*Géog. mod.*) ville de France dans le Haut-Languedoc, dont elle est la capitale, comme de toute la province de Languedoc. Cette ville, située sur le bord oriental de la Garonne, dans le pays des Tectosages, est une des plus anciennes des Gaules, puisque Trogue Pompée & plusieurs autres auteurs assurent qu'elle étoit la patrie des Tectosages, qui ravagerent la Grece du temps de Brennus, près de 280 ans avant J. C. Elle est nommée *Tolosa* par César, *lib. I. bell. gal. c. x. Tolosa colonia*; par Ptolomée, *l. II. c. xx. urbs Tolosatium* par Sidonius Apollinaris, *l. IV. epist. xvij.* & *civitas Tolosatium*, dans la notice de la Gaule. C'étoit une ville d'une grande étendue, & divisée en cinq parties, suivant ce vers d'Ausone, *epist. xxiij. v.* 83.

*Quincuplicem socias tibi Martia Narbo*
*Tolosam.*

On lui donna l'épithete de *Palladia*, soit à cause du culte que les habitans rendoient à Pallas, soit à cause des oliviers qui sont l'arbre de cette déesse, & qui croissent en quantité dans le territoire de cette ville; soit enfin à cause du goût que ses habitans avoient pour les sciences, selon ce distique de Martial, *l. IX. epigram.* 101.

*Marcus Palladiæ non inficienda Tolosæ*
*Gloria, quam genuit pacis alumna*
*quies.*

Le premier vers de cette épigramme fait voir que Martial entend parler de l'étude des Belles-Lettres.

*Marcus amat nostras Antonius, Attice,*
*musas.*

*Toulouse* étoit encore considérable par sa magnificence; car il y avoit un capitole. On y voyoit aussi un temple dans le voisinage, fameux par ses richesses auxquelles personne n'osoit toucher. Justin & quelques autres historiens ont dit que les Tectosages pillerent le trésor du temple de Delphes; & que pour appaiser la colere d'Apollon qui les désoloit par une cruelle peste, ils jetterent ce trésor dans le lac de Toulouse.

Cette ville fut prise sur les mêmes Tectosages par Servilius Cæpion, l'an 648 de la fondation de Rome, 106 ans avant l'ere chrétienne. Ce consul y fit un grand butin, & enleva le trésor du temple d'Apollon. Les historiens assurent que Cæpion finit ses jours malheureusement, ainsi que tous ceux qui avoient eu part à son sacrilege : c'est de-là qu'est venu le proverbe *aurum tolosanum*, de l'or funeste.

Ce temple d'Apollon qui étoit à Toulouse, a fait confondre, même dans l'antiquité, cet or de Toulouse avec celui de Delphes; & quelques-uns se sont imaginés que Brennus, général des Gaulois, ayant pillé le temple de Delphes, les Gaulois, & sur-tout les Tectosages, avoient remporté leur butin dans leur pays. Strabon a refuté ce conte, d'autant mieux que le temple de Delphes avoit été pillé par les Phocéens, avant la venue des Gaulois, lesquels, bien loin de prendre la ville de Delphes, & de pouvoir piller son temple, furent repoussés avec perte, & périrent tous les uns après les autres.

Quoique Toulouse fût une des villes célebres de l'empire romain, néanmoins elle ne fut jamais métropole ou capitale de province sous les empereurs. Ce fut sous les rois Visigoths, qui y établirent leur résidence, qu'elle devint une ville royale, reconnoissant toutefois pour métropole ecclésiastique Narbonne, dont elle n'a été soustraite que l'an 1317 par Jean XXII. Ce pape divisa le grand diocese de Toulouse en plusieurs, où il mit des évêques, leur donnant pour métropolitain le cardinal Jean Raymond de Comminges, qui fut le premier archevêque de Toulouse.

A l'égard de la jurisdiction temporelle, après avoir été entre les mains des officiers de l'empire romain, elle fut assujettie aux Visigoths, lorsque le roi Ataulphe s'établit dans les Gaules, au commencement du cinquieme siecle.

Cent ans après ou environ, Clovis ayant défait Alaric, s'empara de Toulouſe, & laiſſa cette ville à ſes ſucceſſeurs, qui la gouvernerent par des officiers qu'on nommoit *comtes*. Dagobert la donna l'an 628 à ſon frere le roi Aribert, qui y établit ſa réſidence : mais ce prince ayant à peine régné trois ans, mourut, & ſon état revint ſous la domination de Dagobert, qui laiſſa la ville de Toulouſe à ſon fils Clovis II, roi de Neuſtrie.

Les princes mérovingiens en ont toujours été les maîtres juſqu'au commencement du huitieme ſiecle. Ce fut pour lors que le duc Eudes, qui ſe rendit abſolu dans l'Aquitaine, s'empara de Toulouſe, qu'il défendit contre les Sarraſins l'an 721. Onze ans après ils la prirent, & la ſaccagerent avec Bordeaux & la plupart des villes d'Aquitaine qu'ils ne conſerverent point, parce qu'ils furent défaits près de Poitiers par Charles-Martel, maire du palais : Ainſi Eudes jouit comme auparavant de l'Aquitaine, & laiſſa cet état à ſon fils Hunaud, à qui ſon fils Gaifre ſuccéda. Le roi Pépin, fils de Charles-Martel, fit une cruelle guerre à Gaifre, qui perdit enfin ſes états & la vie.

Pépin s'empara l'an 767 de la ville de Toulouſe, que lui & ſes ſucceſſeurs gouvernerent par des comtes qui n'étoient que de ſimples officiers, juſqu'au temps de Charles le Simple, qui fut dépoſé & mis en priſon où il mourut. Ce fut ſur la fin du regne de ce prince, que Régimond ou Raymond ſe rendit abſolu à Toulouſe vers l'an 920. Il eut pour héritier ſon fils Raymond Pons. Ces premiers comtes de Toulouſe prenoient la qualité de ducs d'Aquitaine, quoiqu'ils n'euſſent qu'une petite portion d'un ſi grand pays, n'étant maîtres au commencement que de l'ancien territoire de Toulouſe, & n'ayant aucune autorité ſur le reſte de la Gothie ou Septimanie, appelée aujourd'hui le *Languedoc*.

Les comtes deſcendans du premier Raymond jouirent de cet état de pere en fils, juſqu'à Guillaume, qui vivoit dans l'onzieme ſiecle. Il ne laiſſa qu'une fille nommée *Philippia*, qui épouſa le duc Guillaume, pere du dernier duc d'Aquitaine : elle ne ſuccéda pas à ſon pere, parce que ſon oncle Raymond de Saint-Gilles, comte de Querci, & frere de Guillaume, comte de Toulouſe, ſe trouvant le plus fort en cette ville, s'en empara. Il prit enſuite le premier le titre de *duc de Narbonne*, ſans aucun droit, & déſigna comte de Toulouſe ſon fils Bertrand, qui mourut ſans enfans l'an 1115.

Après la mort de Bertrand, Guillaume, duc d'Aquitaine, ſoutenant les droits de ſa femme, prit Toulouſe; mais il en fut dépoſſédé par Alfonſe, fils de Raymond de S. Gilles. Le dernier Guillaume, duc d'Aquitaine, & ſa fille Eléonor, hériterent des droits de Philippia, qu'Henri II, roi d'Angleterre, mari d'Eléonor, ſoutint contre Raymond, comte de Toulouſe, fils d'Alfonſe, & en demanda juſtice à Louis le jeune, roi de France.

Le roi Louis accorda les parties à cette condition, que la propriété du comté de Toulouſe demeureroit à Raymond, qui feroit tenu d'en faire foi & hommage au roi d'Angleterre, duc de Guienne, ce qui fut exécuté.

Richard, fils du roi Henri & d'Eléonor, demanda l'hommage du comté de Toulouſe; mais cette affaire fut terminée l'an 1196, lorſque Raymond, dit le vieux, comte de Toulouſe, fils d'Alfonſe, ayant épouſé Jeanne fille d'Henri & d'Eléonor & ſœur de Richard, ce roi céda tous ſes droits ſur le comté de Toulouſe au comte Raymond.

Ce fut le même Raymond, qui s'étant déclaré protecteur des Albigeois, fut pourſuivi par le pape Innocent III, qui donna le comté de Toulouſe à Simon de Montfort, général des catholiques, du conſentement de Philippe-Auguſte : Raymond, abandonné par le roi ſon ſeigneur féodal, reconnut un autre ſeigneur ou ſouverain, qui fut Pierre, roi d'Aragon, à qui le comte fit foi & hommage. C'eſt-là l'origine du droit que les Aragonnois prétendoient ſur le comté de Toulouſe, auquel ils renoncerent par la tranſaction paſſée entre S. Louis & Jacques, roi d'Aragon, l'an 1258.

Simon de Montfort ne put ſe maintenir dans ſa conquête, de ſorte que ſon fils

Amaury céda ses droits à Louis VIII pere de S. Louis. Raymond le jeune, fils & successeur de Raymond le vieux, fit sa paix avec le roi de France, & transigea l'an 1228 avec S. Louis. Par ce contrat, la princesse Jeanne, fille de Raymond, fut accordée avec Alfonse, comte de Poitiers, & frere du roi. On convint que Jeanne succéderoit aux états de son pere, & qu'en cas qu'elle ou son mari vinssent à mourir sans enfans mâles, le tout seroit réuni à la couronne.

Raymond mourut l'an 1249, & eut pour successeur sa fille Jeanne & son gendre Alfonse, qui finirent leurs jours l'un & l'autre, peu après la mort de S. Louis, l'an 1270, après quoi le roi Philippe le Hardi prit possession du comté de Toulouse, & le réunit à la couronne.

Il y avoit dans l'ancienne Toulouse un amphitéâtre, un capitole, & plusieurs autres monumens superbes; mais les Visigots, nation barbare, ayant choisi Toulouse pour être la capitale de leur empire, ruinerent tous ses beaux monumens de fond en comble, en sorte qu'il n'en reste d'autres vestiges, que quelques masures de l'amphitéâtre.

Quoiqu'il n'y ait point de ville dans le royaume plus avantageusement située pour le commerce que Toulouse, il ne s'y en fait cependant presqu'aucun. Le génie des habitans les porte quand ils sont aisés, à acquérir des charges de robe, ou à viser au capitoulat; de-là vient que Toulouse, une des plus grandes villes du royaume, est une des plus pauvres, & des plus dépeuplées. Il y a présidial, sénéchaussée, hôtel des monnoies, généralité, parlement, & université, mais tous ces beaux titres ne l'enrichissent pas; son académie est comme du temps des troubadours; ses prix consistent dans une amaranthe d'or, une églantine, une violette & un souci d'argent. Son évêché fut érigé en archevêché par le pape Jean XXII, & c'est un bénéfice de 80 mille livres de rente.

Sous Raymond V. comte de Toulouse, s'éleva dans cette ville un tribunal d'inquisition, au sujet de l'hérésie des Albigeois, & bien-tôt ce tribunal fit trembler par sa rigueur les personnes mêmes les plus innocentes; le soulevement fut si grand, qu'on fut obligé de l'abolir; mais ce qu'il y a de singulier, c'est qu'il en reste des vestiges; car d'un côté M. de Montchal, archevêque de Toulouse, se fit attribuer le droit d'examiner si dans l'élection des capitouls, il n'y a personne qui soit suspect d'hérésie; & de l'autre les dominicains continuent de faire pourvoir par le roi un religieux de leur ordre de l'office d'inquisiteur de Toulouse, parce qu'il y a quelques gages attachés à cette charge, qui par bonheur n'est aujourd'hui qu'un vain titre sans fonction.

On peut lire sur Toulouse l'abbé de Longuerue, Piganiol, description de la France, Nicol Bertrand des gestes des Toulousains, & mieux encore la Faille, annales de Toulouse, ainsi que l'histoire de cette ville, qu'on y a imprimée en 1759, *in-4°.*

*Long.* suivant de la Hire, 18. 11. 30. suivant Lieutaud, des Places & Cassini, 18. 56. 30. *lat.* suivant de la Hire, 43. 39. suivant Lieutaud, des Places & Cassini, 43. 37.

Je n'entrerai dans aucune description de Toulouse moderne, ayant à parler des hommes illustres dans les armes & dans les lettres, à qui cette capitale du Languedoc a donné la naissance, & dont on voit les bustes en marbre dans l'hôtel-de-ville. Je commence par Antonius, auquel je m'arrêterai quelque temps, à cause du grand rôle qu'il a joué dans le monde.

*Antonius Primus* (Marcus), étoit ami de Martial, & son Mécene; aussi ce poëte l'éleve jusqu'aux nues. Il dit qu'Antonius pouvoit se rappeller chaque jour de sa vie sans remords, & qu'il n'en avoit passé aucun, que d'une maniere qui fût propre à lui en rendre le souvenir agréable.

*Jam numerat placido fœlix Antonius ævo*
*Quindecies actas, primus, olympiadas:*
*Præteritos dies, & totos respicit annos,*
*Nec metuit Lethes jam propioris aquas.*
*Ampliat ætatis spatium sibi vir bonus hoc est*
*Vivere bis, vitâ posse priore frui.*
L. X. epigr. 23.

Martial ne se borne pas à cet éloge ; il nous représente Marcus Antonius au-dessus du reste des mortels, & nous assure, que s'il pouvoit dépeindre son esprit & son caractere, ce seroit le portrait le plus accompli de la nature humaine. Voici les propres termes qu'il emploie.

*Hæc mihi, quæ colitur violis pictura rosisque,*
*Quos referat vultus, Cæciliane, rogas?*
*Talis erat Marcus mediis Antonius annis,*
*Primus in hoc juvenem se videt, ore senex.*
*Astutinam mores, animumque effingere posset!*
*Pulchrior in terris nulla tabella foret.*
L. X. epigr. 32.

Combien il faut se défier des louanges des poëtes ! Horace & Virgile nous l'avoient déjà prouvé dans leurs adulations pour Auguste ; Martial nous le confirme dans celles qu'il prodigue au nouvel héros de sa fabrique ; voici donc la vérité. Marcus Antonius fut un des premiers capitaines de son temps, & qui a joué un grand rôle dans l'histoire romaine ; c'étoit un homme éloquent dont Tacite nous a conservé quelques fragmens d'harangues, mais un homme chargé de crimes, & dont la scélératesse égala la valeur. Sous le regne de Néron, il fut convaincu d'être un indigne faussaire, & d'avoir forgé un testament ; aussi fut-il condamné pour ce crime à être banni de Rome.

Comme c'étoit un homme intriguant, hardi, & entreprenant, il trouva le moyen d'y rentrer, & d'obtenir de Galba le commandement d'une légion. Sur le déclin des affaires de Vitellius, il prit le parti de Vespasien, lui rendit de grands services, & le plaça, pour ainsi dire, sur le thrône. Il s'empara de Padoue, d'Ateste (aujourd'hui Est), embrasa, détruisit & saccagea Crémone, avec la barbarie la plus incroyable. Ensuite il ravagea l'Italie comme un pays de conquête, ruina la discipline dans les troupes, & se servit de ce moyen pour s'enrichir par le pillage.

Il attaqua l'armée de Vitellius aux portes de Rome, & la poursuivit jusques dans Rome même ; là le combat se renouvella, & continua pendant quelque temps, en trois différens endroits avec beaucoup de furie & de carnage, jusqu'à ce qu'enfin les Vitelliens furent défaits, & Antonius demeura maître de Rome ; alors il dévoila pleinement son exécrable avarice, enlevant des palais sans scrupule, or, argent, meubles, esclaves, comme s'il eût encore pillé Crémone. C'est ainsi qu'il termina la guerre civile, & qu'il affermit la couronne impériale sur la tête de Vespasien.

Mais la jactance, l'orgueil, les richesses & l'avidité d'Antonius, le perdirent ; tous les chefs de l'armée, ayant Mucien à leur tête, se liguerent contre lui. Ils l'accuserent auprès de Vespasien d'être un esprit dangereux, d'avoir perdu la discipline militaire pour se faire des créatures, d'être arrivé trop tard au secours de Sabinus, & d'avoir voulu élever à l'empire Crassus Scribonianus, à quoi ils ajouterent le détail de tous ses crimes précédens. Enfin, il déchut peu-à-peu de son crédit, & se vit obligé de se retirer à Toulouse, où il mourut sans honneur, âgé de 65 ou 75 ans.

Voilà le portrait qu'en fait Tacite dans son histoire, *l. II. l. III.* & *l. IV.* où vous trouverez de grands détails.

Pour les assembler en deux mots, Antonius étoit un homme d'intrigue & d'exécution, hardi de la langue & de la main, maniant la parole avec une adresse merveilleuse, propre à décrier qui il vouloit, habile à gagner les bonnes graces des soldats, vrai boutefeu de guerres civiles, prompt à piller & à prodiguer, pernicieux dans la paix, & de grand prix à la guerre. Je serai court sur les autres Toulousains, dont les bustes sont en marbre dans l'hôtel-de-ville de Toulouse.

Statius Surculus, ou Urculus, rhéteur qui vivoit du temps de Néron, vers l'an 60 de J. C. parut peu de temps avant Antonius. Ne le confondez pas avec le poëte Publius Papinius Statius, qui florissoit du temps de Domitien.

Æmilius Magnus Arboricus, rhéteur, enseigna, dit-on, dans Toulouse les belles-lettres au frere de Constantin.

On voit ensuite les bustes de Théodoric I. & II. rois de Toulouse ; de Raymond

de Saint-Gilles, comte de Toulouſe ; de Bertrand comte de Toulouſe, de Guillaume & de Jean de Nogaret. Parlons à préſent des hommes de lettres nés à Toulouſe, dont les buſtes ſont dans la galerie.

*Bunel* (Pierre), l'un des plus polis écrivains du ſeizieme ſiecle, ſe diſtingua par ſa vertu, ſon deſintéreſſement & ſa ſcience. Il mourut à Turin en 1545 à l'âge de 47 ans. On a des lettres latines de cet honnête homme, qui ſont écrites avec la derniere pureté. Charles Etienne les imprima en 1551, & Henri Etienne, fort correctement, en 1581. L'édition de Toulouſe 1687 eſt eſtimable par les notes de Graverol : mais le texte eſt rempli de fautes. On trouve à la bibliotheque du roi quelques lettres de Bunel, qui n'ont pas encore été imprimées.

*Catel* (Guillaume), conſeiller au parlement de Toulouſe, mort en 1726, s'eſt fait connoître par une hiſtoire des comtes de Toulouſe, & des mémoires du Languedoc.

*Caſeneuve* (Pierre de), né en 1591, mort en 1652, a donné les origines ou étymologies françoiſes, qui ſont à la ſuite du dictionnaire de Menage. Ses autres petits ouvrages ſont dans l'oubli ; le P. Niceron a mis l'auteur parmi les hommes illuſtres ; mais le ſuivant Cujas étoit digne de ce titre.

*Cujas* (Jacques) *Cujacius*, le plus célebre juriſconſulte du xvj. ſiecle, naquit à Toulouſe en 1520 de parens obſcurs ; c'étoit un de ces génies rares & heureux, qui apprennent tout d'eux-mêmes, & qui l'enſeignent merveilleuſement aux autres. Toulouſe ne connut point ſon mérite, elle lui préféra un indigne compétiteur pour la chaire de droit ; il ſe retira à Bourges, ſe fit adorer des étudians, & mourut dans cette ville en 1590, à l'âge de 70 ans. La meilleure édition des œuvres de ce grand juriſconſulte eſt celle de Fabrot, en 10 vol. *in-fol.* Papyre Maſſon a écrit ſa vie.

*Duranti* (Jean-Etienne), premier préſident au parlement de Toulouſe, & l'un des plus ſavans magiſtrats de ſon ſiecle, eſt auteur de l'excellent livre intitulé *de ritibus eccleſiæ*. Il ſoutint ave zele le parti de ſon roi contre la ligue, & fut tué d'un coup d'arcquebuſe dans une émeute populaire après la nouvelle de la mort du duc de Guiſe, le 10 février 1589 à cinquante-cinq ans.

*Faur*, ſeigneur de Pibrac (Gui du), eſt trop connu par les charges qu'il a exercées avec gloire, pour donner ici ſa vie. Il devint chancelier de la reine Marguerite de Navarre, femme d'Henri IV. & mourut à Paris le 27 mai 1584, à 56 ans. On a de lui des plaidoyers, des harangues & des quatrains dont j'ai parlé ailleurs.

*Faur* (Pierre du), premier préſident au parlement de Toulouſe, cultiva les lettres avec éclat, & mit au jour des ouvrages pleins d'érudition ; tels ſont trois livres des ſemeſtres, celui des agoniſtiques, c'eſt-à-dire, des exercices & des jeux des anciens, & ſon traité des magiſtrats romains. Il mourut en 1600 d'apoplexie, en prononçant un arrêt à l'âge de ſoixante ans.

*Ferrier* (Arnould du), préſident au parlement de Paris, enſuite maître des requêtes, fut employé par Charles IX. à diverſes ambaſſades, mourut en 1585 à 79 ans, & en faiſant profeſſion ouverte du proteſtantiſme. Il harangua dans le concile de Trente, & s'exprima d'une maniere vigoureuſe ſur les abus de la cour de Rome. Il eſt très-vraiſemblable que zélé pour la grandeur de la monarchie françoiſe, il forma le projet conjointement avec le chancelier de l'Hôpital, de couper le nœud qui attachoit le roi très-chrétien au ſaint ſiege, & d'aſſembler un concile national où le roi de France, à l'imitation de celui d'Angleterre, fût déclaré chef de l'Egliſe gallicane, & indépendant à tous égards du pontife romain.

*Goudouli* (Pierre), fit dans une langue provinciale qui n'eut jamais d'écrivains, en langage gaſcon, des vers où regne beaucoup de douceur, d'agrément, & qui ne ſont dépourvus ni d'élégance, ni quelquefois de fictions heureuſes ; on les a imprimés pluſieurs fois à Toulouſe, & même en Hollande. Il mourut en 1649 à l'âge de 70 ans.

*Maignan*

*Maignan* (Emmanuel), minime très-célebre. Il apprit les mathématiques sans maître, & devint professeur à Rome, où il y a toujours eu depuis en cette science un professeur minime françois. Ses ouvrages philosophiques n'ont plus de cours, mais sont traité sur les horloges & les cadrans solaires, intitulé *perspectiva horaria*, *Romæ* 1648 *in-fol.* montre beaucoup d'habileté. Il inventa plusieurs machines qu'il avoit travaillées de ses propres mains. Il mourut dans son couvent de Toulouse en 1676, à 75 ans.

*Maynard* (François), poëte, disciple de Malherbe, & secrétaire de la reine Marguerite, naquit en 1582, & mourut en 1646.

« On peut le compter, dit M. de Voltaire, parmi ceux qui ont annoncé le siecle de Louis XIV. Il reste de lui un assez grand nombre de vers heureux, purement écrits. C'est un des auteurs qui s'est plaint le plus de la mauvaise fortune attachée aux talens. Il ignoroit que le succès d'un bon ouvrage, est la seule récompense digne d'un artiste; que si les princes & les ministres veulent se faire honneur en récompensant cette espece de mérite, il y a plus d'honneur encore d'attendre ces faveurs sans les demander; & que si un bon écrivain ambitionne la fortune, il doit la faire soi-même.

« Rien n'est plus connu que son beau sonnet pour le cardinal de Richelieu, & cette réponse dure du ministre, ce mot cruel, *rien*. Le président Maynard retiré enfin à Aurillac, fit ces vers qui méritent autant d'être connus que son sonnet.

*Par votre humeur le monde est gouverné.*
*Vos volontés font le calme & l'orage,*
*Vous vous riez de me voir confiné*
*Loin de la cour dans mon petit ménage:*
*Mais, n'est-ce rien que d'être tout à soi,*
*De n'avoir point le fardeau d'un emploi,*
*D'avoir dompté la crainte & l'espérance?*
*Ah! si le ciel, qui me traite si bien,*
*Avoit pitié de vous & de la France,*
*Votre bonheur seroit égal au mien.*

» Depuis la mort du cardinal, il dit dans d'autres vers que le tyran est mort, & qu'il n'en est pas plus heureux. Si le cardinal lui avoit fait du bien, ce ministre eût été un dieu pour lui. Il n'est un tyran que parce qu'il ne lui donne rien. C'est trop ressembler à ces mendians qui appellent les passans, *monseigneur*, & qui les maudissent s'ils n'en reçoivent point d'aumône. Les vers de Maynard étoient fort beaux. Il eût été plus beau de passer sa vie sans demander & sans murmurer. L'épitaphe qu'il fit pour lui-même est dans la bouche de tout le monde.

*Las d'espérer & de me plaindre*
*Des muses, des grands & du sort,*
*C'est ici que j'attends la mort,*
*Sans la désirer, sans la craindre.*

Les deux derniers vers sont la traduction de cet ancien vers latin,

*Summum nec metuas diem, nec optes.*

» La plûpart des beaux vers de morale font des traductions. Il est bien commun de ne pas désirer la mort: il est bien rare de ne la pas craindre; & il eût été grand de ne pas seulement songer s'il y a des grands au monde ».

*Pin* (Jean du), en latin *Pinus*, mourut vers l'an 1536. Il alla chercher en Italie la culture de l'éloquence, fut ensuite conseiller au parlement de Toulouse, & enfin évêque de Rieux. Il fit un traité *de vitâ aulicâ*, & un livre *de claris fœminis*, des femmes illustres, qui parut à Paris en 1521; la politesse du style latin regne dans ces deux ouvrages. Erasme dit à la gloire de l'auteur: *posset inter hujus laudis (Tullianæ dictionis) competitores numerari (Joannes Pinus), nisi negotiorum tumultus à studiis avulsisset. Nunc episcopum audio factum; quid accesserit eloquentiæ nescio?*

On voit aussi dans la galerie de Toulouse le buste en marbre de Nicolas Bachelier, éleve de Michel-Ange, distingué dans l'architecture & dans la sculpture; il falloit y joindre pour pendant le buste de François de Troy un des peintres illus-

tres de nos jours. Mais Toulouse est encore la patrie d'autres savans, dont plusieurs méritoient sans doute d'avoir leur effigie dans la même salle du capitole ; c'est ce dont on jugera par la liste que je vais donner de leurs noms.

*Campistron* (Jean Galbert), né en 1656, & mort en 1723, fut éleve & imitateur de Racine. Le duc de Vendôme, dont il devint secrétaire, fit sa fortune, & le comédien Baron fit une partie de sa réputation. Il y a des choses touchantes dans ses pieces, quoiqu'elles soient foiblement écrites, mais le langage en est assez pur. Il a composé pour l'opéra Acis & Galatée, pastorale, que l'on redonne quelquefois, & qui a été mise en musique par Lully.

*Coras* (Jean de), *Corasius*, conseiller au parlement de Toulouse, chancelier de Navarre, l'un des savans jurisconsultes du xvj siecle, & l'ami du chancelier de l'Hôpital; il mit au jour d'excellens ouvrages en latin & en françois, qui ont été recueillis en 2 vol. *in-fol.* on estime sur-tout ses *Miscellaneorum juris civilis libri tres*. Ce savant homme n'avoit que 59 ans quand il fut enveloppé dans le massacre de la saint Barthelemi, le 4 octobre 1572; sa vie a été imprimée en 1673, *in*-4°.

*Doujat* (Jean) né en 1609, & mort à Paris en 1699, comblé d'honneurs & de pensions. Il étoit tout ensemble jurisconsulte & littérateur. Il fut reçu de l'académie françoise en 1650, & devint précepteur de M. le dauphin. On a de lui 1°. *Prænotiones canonicæ & civiles*, qui passent pour son meilleur ouvrage; 2°. l'histoire du droit canon, & celle du droit civil; 3°. institution du droit canonique de Lancelot, avec des notes; 4°. un abrégé en françois de l'histoire greque & romaine, tiré de Velleius Paterculus, & des notes sur Tite-Live, à l'usage du dauphin, *&c.*

*Grégoire* (Pierre) fleurissoit au xvj siecle. Ses livres de droit, & entr'autres l'ouvrage intitulé, *Syntagma juris universi*, ainsi que celui *de republicâ*, *libri xvj*, sont remplis d'une vaste érudition, mais des plus mal digérés. *Eruditione non vulgari luxurians*, dit Naudé, *omnia ingerit, non digerit*; *cæterùm valdè utilis, quod ibi meliorum auctorum gemmas possis invenire.* Il mourut en 1597.

*Laloubere* (Simon de), né en 1642, & envoyé à Siam en 1687, finit ses jours en 1729 à 87 ans. On a de lui une relation de son voyage de Siam en 2 *vol. in*-12; cette relation est estimée; mais elle laisse bien des choses à désirer, qui y manquent, pour nous donner de vraies connoissances de ce pays. Son traité de la résolution des équations prouve qu'il étoit assez profond dans cette science, & Paschal ne lui a pas tout-à-fait rendu justice.

*Maussac* (Philippe-Jacques), savant critique du xvij siecle, mourut en 1650, âgé d'environ 70 ans. On a de lui des opuscules estimés & de savantes notes sur Harpocration.

*Péchantré*, poëte françois & latin, mort à Paris en 1708. Sa tragédie intitulée *Géta* se représente encore quelquefois. On rapporte une anecdote assez singuliere sur sa tragédie, *la mort de Néron*, piece qui n'a point eu de succès. Péchantré la faisoit dans une auberge; il laissa sur sa table le papier où il disposoit sa piece, & sur lequel il avoit écrit après quelques chiffres, *ici le roi sera tué.* L'aubergiste ayant lu ces mots, avertit aussi-tôt le commissaire du quartier, & lui remit le papier en main. Le poëte étant revenu le soir à l'auberge fut bien surpris de se trouver entouré de gens armés qui vouloient le saisir. Que veulent ces gens-là, dit-il au commissaire, & vous, Monsieur, avec ce papier, sur lequel il jeta les yeux; comment, s'écria-t-il, vous l'avez volé sur ma table? c'est précisément la scene où je dois placer la mort de Néron. Le commissaire honteux de sa bêtise, lui fit des excuses, lui rendit son papier, & congédia les archers.

*Tourreil* (Jacques de) mourut à Paris en 1714, à 58 ans. Il étoit de l'académie françoise & de celle des inscriptions. Ce fut par ses intrigues que l'abbé de Chaulieu ne fut pas de l'académie françoise, & ce procédé ne lui fit pas honneur. Il doit sa réputation à la traduction de Démosthenes, laquelle l'a beaucoup plus fait connoître lui-même, qu'il n'a fait connoître l'orateur grec; mais il a orné son

ouvrage d'une très-belle préface pleine d'érudition & de recherches sur l'histoire de la Grece. La meilleure édition est celle de Paris 1721, en deux *vol. in*-4°. & en quatre *vol. in*-12.

*Serre* (Jean Puget de la) fut garde de la bibliotheque de Monsieur, & eut le titre d'*historiographe*. Il mourut en 1666, & publia quantité d'ouvrages en vers & en prose qui souffrirent plusieurs éditions, mais dont Despréaux & toutes les personnes de goût parlerent avec mépris. La Serre convenoit lui-même du peu de mérite de ses ouvrages quoiqu'ils lui valussent beaucoup d'argent. On raconte qu'il eut un jour la curiosité d'aller entendre les conférences que Richesource faisoit sur l'éloquence dans une maison de la place Dauphine. Après que celui-ci eut débité toutes ses extravagances, la Serre en manteau long & en rabat, se leva de sa place, & en allant embrasser Richesource: ah, monsieur, lui dit-il, je vous avoue que depuis vingt ans j'ai bien débité du galimathias; mais vous venez d'en dire plus en une heure que je n'en ai débité en toute ma vie.

*Marcel* (Guillaume) mort en 1708 à 61 ans, est auteur d'une histoire de l'origine de la monarchie françoise, de tablettes chronologiques, & de quelques autres ouvrages de ce genre.

Voilà presque tous les hommes de lettres que Toulouse a produits jusqu'à ce jour; il y en a plusieurs qui sont illustres. N'auront-ils point de successeurs? (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

TOUPET, s. m. *terme de Perruquier*; c'est une bordure de cheveux qui regne le long du front, depuis une tempe jusqu'à l'autre, soit dans les cheveux naturels, soit dans les perruques.

TOUPET, (*Maréchal.*) le *toupet* du cheval est le crin situé entre les deux oreilles, & qui tombe sur le front.

TOUPIE, s. f. (*Jeux.*) en latin *turbo*; je ne parle pas ici de la *toupie*, pour dire seulement que c'est une espece de sabot qui a une pointe de fer sur laquelle il tourne quand on le fouette, après avoir lâché la corde qui étoit entortillée tout-autour; mais ce dont je prie le lecteur, c'est de voir comme Virgile, *Æneid. l. VIII. v.* 398, peint ce jeu d'enfant, auquel il compare les démarches de la reine Laurente, qui toute troublée court autour du palais, va, vient, s'arrête, & retourne sur ses pas.

*Ceu quondam torto volitans sub vertere turbo,*
*Quem pueri magno in gyro, vacua atria circum*
*Intenti ludo exercent. Ille actus habena*
*Curvatis fertur spatiis : stupet inscia juxtà*
*Impubesque manus, mirata volubile buxum.*

« La princesse parut alors semblable à » ce jouet de l'enfance, qui tournant avec » rapidité autour de son centre, & tra- » çant dans un vaste lieu plusieurs cercles » par son mouvement, est admiré de la » jeune troupe ignorante, qui l'entoure » & qui le réveille sans cesse à coups de » fouet. (*D. J.*)

TOUPIE, (*Marine*,) c'est un instrument inventé en Angleterre, pour observer sur mer l'horison, malgré le tengage & le roulis du vaisseau : c'est une *toupie* de métal couverte d'une glace très-haute, ayant trois pouces de diametre. Elle a un creux en-dessous en forme de cône, qui reçoit l'extrémité d'une pointe d'acier, sur laquelle on la fait tourner : on la rend pesante par un cercle de métal. Pour la faire tourner on enveloppe un ruban autour d'une tige placée au-dessus de sa surface au milieu de la glace, & on tire ce ruban avec force, en retenant la *toupie* ou en l'empêchant de s'incliner. C'est dans une espece d'écuelle, au fond de laquelle s'éleve une pointe qui soutient la *toupie*, qu'on la fait tourner. On met au-dessus de cette écuelle une regle qu'on place comme un diametre: cette regle retient la toupie pendant qu'on tire le ruban qui passe à travers par un trou, & on l'ôte aussi-tôt que le mouvement est donné; plus on tire le ruban avec force, plus la *toupie* tourne vîte : le ruban se dégage & on ôte la regle.

Cette *toupie* conserve ainsi son niveau :

or, si pendant que le mouvement de la *toupie* est régulier on regarde un astre, on verra que son image ne changera point de place, quoiqu'on donne des secousses assez fortes à la *toupie*. Ainsi en observant avec l'octant (*Voyez* OCTANT), on se penchera vers la *toupie*, & on fera concourir les deux images de l'astre sur la glace : la premiere image sera celle que donnera la *toupie*, & la seconde celle que donnera celle que la glace de l'alidade.

Au reste, lorsque ces deux images concourent, ou que la moitié de l'une convient parfaitement avec la moitié de l'autre, l'octant donne le double de la hauteur de l'astre, car il marque combien l'astre est réellement élevé au-dessus de son image, qu'on voit dans le miroir de la *toupie*. Il n'y aura donc qu'à prendre la moitie du nombre qu'on trouvera sur l'octant, pour avoir la hauteur véritable de l'astre.

TOUPILLON, (*Jardinage*,) est un amas de petites feuilles minces, qui viennent en confusion fort près les unes des autres sur quelques branches d'un oranger : on n'en doit réserver que deux ou trois des mieux placées, qui recevant toute la nourriture, en deviendront plus fortes.

Ces *toupillons*, qui forment des toupets fort garnis, servent de receptacles aux ordures, & sur-tout aux punaises.

TOUPIN, s. m. (*Cordier*,) est un instrument dont les Cordiers se servent pour commettre ensemble plusieurs fils & en former une corde. Cet instrument est un morceau de bois tourné en forme de cône tronqué, dont la grosseur est proportionnée à celle de la corde qu'on veut faire : il doit avoir dans sa longueur, & à une égale distance, autant de rainures que la corde a de cordons; ainsi pour le bitord qui n'a que deux cordons, on se sert d'un *toupin* qui n'a que deux rainures diamétralement opposées l'une à l'autre : ces rainures doivent être arrondies par le fond, & assez profondes pour que les fils y entrent de plus de la moitié de leur diametre.

Quand les fils ont acquis un certain degré d'élasticité par le tortillement, le *toupin* fait effort pour tourner dans la main du cordier, qui peut bien résister à l'effort de deux fils, mais elle seroit obligée de céder si la corde étoit plus grosse ; dans ce cas on traverse le *toupin* avec une barre de bois que deux hommes tiennent pour le conduire.

Comme la force de deux hommes n'est quelquefois pas encore suffisante, pourlors on a recours au chariot. *Voyez* CHARIOT. *Voyez l'article de* CORDERIE.

TOUQUES, LA (*Géogr. mod.*) en latin moderne *Talca*, riviere de France, en Normandie. Elle porte d'abord le nom de *Lezon* dans son cours, prend celui de *Touques* dans sa jonction avec l'Orbec, & se jette dans la mer, à six lieues du Havre-de-Grace : son cours est de seize lieues. (*D. J.*)

TOUQUOA, (*Hist. mod. superst.*) c'est une divinité reconnue par les Hottentots qu'ils regardent comme malfaisante, comme ennemie de leur nation, & comme la source de tous les maux qui arrivent dans ce monde : on lui offre des sacrifices pour l'appaiser. Quelques-uns de ces sauvages prétendent avoir vu ce démon sous la figure d'un monstre couvert de poil, vêtu de blanc, avec la tête & les piés d'un cheval.

TOUR, s. f. (*Architect.*) corps de bâtiment fort élevé, de figure ronde, quarrée ou à pans, qui flanque les murs de l'enceinte d'une ville ou d'un château, auquel il sert de pavillon : il est quelquefois seigneurial, & marque un fief. (*D. J.*)

TOUR DE BOIS, (*Architect. milit.*) Cette *tour* qu'on appeloit *chat*, servoit anciennement dans la France à porter des soldats en sureté pour assiéger des places.

Nous apprenons de Froissart, Joinville, & de quelques autres historiens, qu'avant la découverte de la poudre, & l'usage des canons, on se servoit pour s'approcher des villes assiégées de certaines machines faites en forme d'une tour à plusieurs étages, d'où les soldats tiroient leurs fleches à ceux qui gardoient les remparts : ces tours s'appeloient des *chats*; c'étoit proprement des galeries couvertes

que l'on approchoit des murs de la ville ennemie pour les renverser, comme le dit Guillaume le Breton en ces termes :

*Hunc faciunt reptare* catum, *tectique sub illo*
*Suffodiunt murum.*

Pour défendre le *chat* on élevoit devant, derriere, & aux côtés, d'autres machines, qui recevant les pierres & les feux des assiégés, mettoient à couvert celle-ci, qui, ainsi soutenue, se nommoit *chat-chatel*, c'est-à-dire, *chat* fortifié d'un château.

Comme on nommoit *chat-faux* ces machines de défense, on a appelé dans la suite *échafaux* toutes les machines de bois que l'on éleve sur des piliers de bois pour voir de plus loin, & voilà l'origine du mot *échafaud*.

Nous trouvons dans le recueil des pieces concernant l'histoire de Bourgogne, par M. Pérard, un acte de 1403, où il est dit que le maire de Dijon fit élever « un *chat-faux* de bois, & au pié d'ice-» lui un feu, auquel *chat-faut* a été monté » Poncet de foulier, condamné pour ses » démérites à ardoir. » (*D. J.*)

TOUR DU CHAT, (*Archit.*) les ouvriers appellent ainsi un demi-pié d'isolement, & un pié de plus en épaisseur, que le contre-mur des fours & des forges doit avoir, selon la coutume de Paris : ils le nomment aussi *ruelle*. (*D. J.*)

TOUR DE DÔME, (*Archit.*) c'est le mur circulaire ou à pans, qui porte la coupe d'un dôme, & qui est percé de vitraux, & orné d'architecture par-dedans & par-dehors. (*D. J.*)

TOUR D'ÉGLISE, (*Archit.*) c'est un gros bâtiment presque toujours quarré, qui fait partie du portail d'une église. Ce bâtiment est accompagné d'un autre pareil qui lui fait simetrie, & ces deux *tours* sont ou couvertes ou en terrasse, comme à Notre-Dame de Paris, ou terminées par des aiguilles ou fleches, comme à Notre-Dame de Rheims.

On appelle *tour chaperonée*, celle qui a un petit comble apparent, comme à S. Jean en Grève, à Paris. (*D. J.*)

TOUR ISOLÉE, (*Archit.*) *tour* qui est détachée de tout bâtiment, & qui sert de clocher, ainsi que la *tour* ronde panchée de Pise ; de fort, comme celles qui sont sur les côtes de mer, ou sur les passages d'importance ; de fanal, telles que les *tours* de Cordouan & de Genes; de pompe, comme la *tour* de Marly, *&c.* (*D. J.*)

TOUR DE MOULIN A VENT, (*Archit.*) mur circulaire qui porte de fond, & dont le chapiteau de charpente, couvert de bardeau, tourne verticalement, pour exposer au vent les volans ou les ailes du moulin. (*D. J.*)

TOUR RONDE, (*Coupe des pierres*,) ne signifie pas toujours une *tour*, mais tout parement convexe de mur cilindrique ou cônique. *Tour creuse* est le concave.

TOUR DE LA SOURIS, (*Architecture*,) les ouvriers appellent ainsi deux à trois pouces d'isolement, qu'un contre-mur doit avoir pour les poteries d'aisance, & contre-mur d'un pié d'épaisseur contre un mur mitoyen pour la fosse, & entre deux fosses quatre piés, *&c.* (*D. J.*)

TOUR, (*Fortification*,) bâtiment fort élevé & de plusieurs étages, dont la figure est ordinairement ronde, & quelquefois quarrée ou polygone. *Chambers.*

Avant l'invention du canon, on fortifioit les places avec les *tours* jointes à leur enceinte ; elles étoient éloignées les unes des autres de la portée de la fleche, & beaucoup plus élevées que les courtines ou les murailles de l'enceinte, afin de dominer par-tout sur le rempart & de le défendre plus avantageusement.

Pour empêcher qu'on ne pût s'insinuer d'une courtine dans toute l'étendue du reste de l'enceinte, on observoit en bâtissant la place, de couper le rempart en-dedans vis-à-vis les *tours*; on y substituoit, pour la communication, une espece de petit pont de bois qu'on pouvoit ôter très-promptement dans le besoin. *Voyez* FORTIFICATION.

On construisoit aussi des *tours* de charpente dans les sieges ; on les faisoit avancer auprès des murailles pour en chasser les assiégés ; il y avoit de ces *tours* qui avoient des beliers, & on les nommoit

*tortues belieres*. *Voyez* HELÉPOLE, BELIER & TORTUES. (*Q*)

TOURS BASTIONNÉES, (*Fortification*) espece de petits bastions de l'invention de M. le maréchal de Vauban. Elles contiennent des souterrains voutés à l'épreuve de la bombe, dont l'usage est de mettre la garnison & les munitions de la place à couvert des bombes dans un tems de siege. *Voyez* leur construction dans le second & le troisieme systême de M. de Vauban, à la suite du *mot* FORTIFICATION. (*Q*)

TOUR MARINE, (*Architect. milit.*) c'est une *tour* qu'on bâtit sur les côtes de la mer, pour y loger quelques soldats & découvrir les vaisseaux ennemis. Ces *tours* ordinairement n'ont point de porte, & on y entre par les fenêtres, qui sont au premier ou au second étage, avec une échelle qu'on tire en haut quand on est dedans : on fait quelquefois de semblables *tours* dans la fortification des places. (*D. J.*)

TOUR A FEU, (*Marine.*) *Voy.* PHARE.

TOUR DE BITTE AU CABLE, (*Marine.*) c'est un tour de cable par-dessus les bittes.

TOUR DE CABLE, (*Marine.*) on appelle ainsi le croisement de deux cables près des écubiers, lorsqu'un vaisseau est affourché.

TOUR, s. m. *terme de Boulangers*, c'est une petite table quarrée, ferme & solide, placée auprès de leur paîtrin, sur laquelle ils dressent & tournent les morceaux de pâte qu'ils ont coupés & pesés, & leur donnent la figure qui convient à la qualité du pain qu'ils veulent faire : c'est au sortir de dessus le *tour* que l'on met le pain sur la couche pour le faire lever.

TOUR, *en terme de Boutonnier*; c'est une machine qui ne differe de celle du tourneur, que par les pieces dont sont garnies les poupées : celle à gauche l'étant d'un fer gravé en creux de la forme d'un bouton, & celle à droite vis-à-vis d'une vis qui s'approche vers le bouton & le contient dans son trou, tandis qu'on ferre & qu'on rabat le bouton en faisant la piece gravée avec une bascule au pié. Ce *tour* a un support sur le devant pour appuyer & la main & l'outil, & au-dessous des poupées d'une peau qui reçoit les recoupes.

TOUR ou TREUIL, (*Charpent.*) c'est un gros cylindre ou essieu en forme de rouleau, qui sert aux machines pour élever des fardeaux, & qui se remue avec une roue, ou des leviers sur lesquels la corde tourne. (*D. J.*)

TOUR *mobile*, (*Charpent.*) grand assemblage de charpente à plusieurs étages, que les anciens faisoient mouvoir avec des roues pour assiéger les villes, avant l'invention du canon. *Voyez* l'architecture de Vitruve, & le dictionnaire universel de Mathématique & de Physique, article *architecture militaire*.

On fait aujourd'hui des *tours mobiles* de charpente, pour servir à réparer, à peindre les voûtes, & à tondre & dresser les palissades des jardins; les jardiniers les nomment *chariots*.

On fait encore des *tours* fixes de charpente pour élever des eaux; telle est celle qui servoit à la machine de Marly, & qui est à présent à l'observatoire de Paris. (*D. J.*)

TOUR, les *Chaudronniers* appellent ainsi la machine dont ils se servent pour donner aux chaudrons & aux poëlons leur derniere façon.

Les principales parties de ce *tour* sont la grande roue, l'etabli, la petite roue, la noix & le coin. La grande & la petite roue sont semblables à celles des Couteliers, l'établi est un châssis de bois fait comme le pié d'une table.

La noix est en plateau de bois tourné en rond, qu'on applique fortement sur le fond de l'ouverture qu'on veut tourner; enfin, le coin est une piece aussi de bois, avec laquelle on serre l'espece d'arbre ou de mandrin que les roues font tourner.

On tourne les ouvrages de chaudronnerie avec le grattoir à étamer, & c'est avec cet instrument que se font ces traces circulaires que l'on voit sur les poëlons & les chaudrons neufs.

TOUR, *en terme de Cirier*, n'est autre chose qu'un gros cylindre tournant sur un arbre, monté sur deux piés. A une des extrémités de cet arbre est une manivelle pour mouvoir le cylindre : le *tour* sert à dévider la bougie filée, en sortant de la filiere. Il en faut deux pour filer la bougie; l'un chargé de la meche non enduite, &

l'autre sur lequel elle se tourne quand elle est imbibée.

La matiere ayant trop peu de tems pour se congéler sur le cordon, retomberoit dans le pereau sans que ce cordon en eût presque rien conservé autour de lui. Premiere raison. En second lieu, le cordon ne pouvant resister à tant de vîtesse, & se devider assez promptement de dessus le tour, se romproit ; ce qui est un inconvénient dommageable au cirier. Pour premiere opération dans la bougie filée, on dévide d'abord les écheveaux de coton sur des tournettes, en nouant d'un nœud plat qui n'est pas beaucoup plus gros que le fil, les bouts des uns avec ceux des autres. Rien, comme on peut le penser, ne fixe la quantité de ces écheveaux, que la quantité de bougie que l'on a dessein de faire: le cordon ou la mèche ainsi parvenue à la grosseur fixée encore par l'espece d'ouvrage, on trempe le bout dans la cire fondue, on l'attache en le collant sur un tour; on l'y devide entiérement. On met un autre tour à quelque distance du premier ; entre les deux est un pereau. *Voy.* PEREAU. le bout du cordon s'amene sur le bec du pereau, se passe dans un petit crochet ; au milieu de cet outil, toujours plus bas que la matiere, traverse une filiere & se roule sur l'autre tour, que l'on met en mouvement avec une manivelle. Tout le cordon ainsi devidé, on met le côté de la filiere qui regardoit le second tour, en-dedans du pereau, & celui qui étoit en-dedans en-dehors, mais à l'autre bec du pereau ; & on retourne le cordon du premier tour sur le second, en le faisant passer sous la filiere par un trou du numero au-dessus. Cette opération se répete jusqu'à ce que le cordon soit suffisamment filé ou chargé. On tient la cire chaude dans le pereau, par le moyen d'une poële de fer.

Quant à la fonte de la matiere elle est bonne ou mauvaise, à proportion que le degré de chaleur a été bien ou mal saisi ; mais une regle générale, c'est qu'il ne faut jamais trop mettre de matiere à la fois dans le pereau, autrement les premiers tours seroient blancs & parfaits, les autres viendroient jaunes, la cire ne pouvant être qu'un certain tems sur le feu, passé lequel elle perd sa blancheur, & même sa qualité. On obvie donc à cet inconvénient en mettant de nouvelle cire fondue à mesure qu'on emploie celle qui est fondue : par-là on donne du corps à cette derniere ; en se mêlant avec l'autre, elle supporte encore l'action du feu sans en souffrir ; ainsi de distance en distance jusqu'à la fin. Cette matiere est blanche ou jaune, selon le prix qu'on se propose de vendre la bougie : quand elle est pliée, on la peint quelquefois de diverses couleurs, sur-tout celle qui a la forme d'un livre. Les bougies se font de la grosseur qu'on les veut. *Voyez* BOUGIE.

Il y a encore un *tour* plus petit que ceux-ci, mais de la même forme, sur lequel on fait les pelotes de coton. *Voyez* DOUBLER.

TOUR, *terme de Corderie. Voyez* ROUET.

TOUR *de l'échelle*, ( *Terme de Couvreur.*) les Couvreurs appellent ainsi un espace entre deux masures, assez large pour y placer leurs échelles afin d'en réparer les toits. ( *D. J.* )

TOUR, *en Epicerie*, est une roue de bois toute d'une piece, dont l'arbre est plus ou moins épais ; on le charge de la bougie qu'on a ôtée de dessus le rouet.

L'outil qui sert à monter les roues pour pouvoir les tourner entre deux pointes se nomme arbre ( *voyez* ARBRE ) ; il est composé d'une espece de poulie qu'on nomme cuivrot, & d'un morceau d'acier trempé & revenu bleu, quarré dans une partie & rond dans l'autre, ayant deux pointes à ses extrémités. La perfection de cet outil dépend de la justesse avec laquelle on a travaillé la partie ronde, pour que les pieces que l'on tourne dessus le soient aussi. Sa dureté doit être telle qu'il ne se fausse point, malgré les efforts que l'on fait en tournant les pieces qui sont montées dessus.

Les horlogers se servent de différentes especes d'arbre, comme d'arbre à cire, à vis, *&c.* pour tourner les pieces dont le trou a peu d'épaisseur, & qui ne pourroient que difficilement être fixées sur un arbre & y rester droite. Pour se servir de l'arbre à vis, on fait entrer la piece à

tourner sur un pivot fort juste, & par le moyen d'un écrou, on la serre fortement contre l'assiette.

Ils se servent encore d'un arbre qu'ils appellent *centrique*, composé de deux pieces dont la premiere s'ajuste dans la seconde. Au moyen des vis qui pressent la plaque, elles font corps ensemble, de maniere qu'en pressant la plaque on la fait mouvoir, en sorte que le même point de cette piece ne réponde plus au centre du cuivrot. On se sert de cet outil pour tourner les pieces, qui, n'ayant qu'une seule pointe, ne peuvent se mettre sur le tour: par exemple, une fusée qui n'a pas de pointe à l'extrémité de son quarré, & qu'on veut tourner, on en fait entrer le quarré dans une espece de pince, &c, au moyen de la vis, on l'y assure. Ensuite ayant mis le tout dans un *tour*, supposé que la fusée ne tourne pas rond, on frappe sur une des extrémités de la piece, qui changeant par-là de situation, par rapport à sa pointe, fait tourner la fusée plus ou moins rond, selon que son axe prolongé passe plus ou moins près de l'extrémité de la pointe. On réitere cette opération jusqu'à ce que la piece tourne parfaitement rond.

Tour, s. m. (*terme de Pâtissier*,) ils donnent ce nom à une forte table qui a des bords de trois côtés; c'est sur cette table qu'ils pêtrissent leur farine & tournent leur pâte, soit pour ce qu'on appelle des *pains bénits*, soit pour faire des croûtes, des pâtés, tourtes & autres pieces de *four*. (*D. J.*)

Tour *de cheveux*, (*terme de Perruquier*,) c'est une tresse de cheveux qui fait tout le tour de la tête, & qui mêlée adroitement avec les cheveux naturels, les alonge & les épaissit; ces sortes de *tour* sont pour les hommes. Les femmes se servent aussi de *tours* & faux-cheveux, ou pour cacher leur âge, ou pour suppléer à la rareté de leurs cheveux sur le devant de la tête & sur les tempes; ils s'attachent sous leurs coiffures. La forme en est différente suivant les modes, tantôt frisés & élevés, tantôt plats & couchés modestement le long du front: quelquefois ce ne sont que de simples crochets un peu tournés en croissant; & quelquefois aussi lorsque les dames se coiffent en cheveux, ce qui est devenu fort rare depuis la fin du seizieme siecle, ce sont de longues boucles qui leur pendent plus ou moins, & souvent jusque sur les épaules. (*D. J.*)

Tour de chapeau, (*Plumassier*,) *voyez* Plumet.

Tour, s. m. (*Poterie de terre*,) les potiers de terre donnent ce nom à une des roues sur lesquelles ils tournent & forment les ouvrages de poterie qui doivent être de figure sphérique; c'est sur ce *tour* que se font les petits ouvrages; les grands s'exécutent sur la roue. (*D. J.*)

Tour *de Potier d'étain*; instrument ou bien outil du métier le plus composé de tous de différentes pieces, qui sert à tourner tous les ouvrages de ce métier qui sont destinés pour être tournés.

Le *tour* est premiérement composé d'une selle de bois forte & solide, formée de deux pieces de bois qui sont séparées l'une de l'autre environ de quatre pouces pour y introduire trois poupées; cette selle est portée sur quatre piés d'environ un pié & demi de haut, & longue de quatre à cinq piés; sur cette selle sont posées les poupées, savoir deux à main gauche pour l'arbre du *tour*, & une à main droite pour porter un bout de la barre qui est devant le *tour*, pour servir d'appui à l'ouvrier; ces poupées ont environ un pié & demi ou deux piés d'élévation au-dessus de la selle, dans laquelle elles ont un tenon qui passe par-dessous, & qui a une mortaise où on passe un coin de bois qui les arrête. L'arbre du *tour* qui est de fer, passe horisontalement dans les deux poupées à gauche dans une échancrure au haut de chaque poupée; cette échancrure est garnie de deux collets d'étain, un à chaque poupée, dans lesquels les deux oignons de l'arbre sont enfermés, sur lesquels ils roulent; l'arbre est garni d'une poulie entre les deux poupées; ils sont hors de la poupée en-dedans du *tour* environ trois ou quatre pouces; & ce bout est ordinairement creux pour y introduire un morceau de fer quarré qui s'ôte & se remet quand on veut; ce morceau de fer se nomme *mandrin*; il sert à

à faire les gaines des empreintes & calibres qui se montent sur le *tour* pour toutes sortes de pieces ; car il faut savoir qu'il faut autant d'empreintes & calibres de bois qu'il y a de différentes pieces à tourner ; & comme les gaines sont faites avec le même mandrin, on monte toutes les empreintes sur lui ; les collets qui sont ordinairement coupés ou de deux pieces, par lesquels l'arbre du *tour* passe, doivent être arrêtés par un boulon de fer qui les traverse chacun par-dessus, ou par deux liens de fer qui couvrent les collets par-dessus avec chacun deux vis & écrous posés sur le haut des poupées que l'on serre ou lâche à son gré. L'ouvrier seul ne peut rien faire sans avoir un homme qui tourne une roue qui fait aller le *tour* par le moyen d'une corde de boyau qui passe croisée dans la poulie de l'arbre ; cette roue est montée sur une chaise comme celle des Couteliers, ou entre deux poteaux bien solides.

Il y a des *tours* de potiers d'étain dont la forme est un peu différente, & des poupées tout d'une piece qui portent l'arbre, *&c.*

Tour, machine dont les Tourneurs se servent pour faire leur ouvrage. Il y en a de différentes sortes.

C'est la facilité de tailler & de polir le bois qui a fait imaginer & perfectionner le tour. Les bois les plus durs & sur lesquels le fer & l'acier trouvent à peine prise, comme le buis, le gayac & l'érable, étant dans les mains d'un tourneur, se dégrossissent, s'arrondissent, s'ornent de filets, de gorges, de cannelures, de pommes, & deviennent sous son ciseau, colonne, balustre, support, boîte, couvercle, cuvette, en un mot tout ce qui lui plaît. On a vu dans tous les temps l'agréable exercice du tour passer des artisans aux personnes les plus distinguées, désennuyer les solitaires, & amuser les princes mêmes.

L'invention du tour, même du tour porté à un très-haut point de perfection, semble être d'une très-grande antiquité, si l'on s'en rapporte au témoignage de plusieurs auteurs anciens, entr'autres à celui de Pline, qui dit que l'on tournoit de ces vases précieux enrichis de figures & d'ornemens à demi-bosse, dont quelques-uns font encore l'ornement des cabinets.

On peut distinguer deux principales especes de tours servant pour travailler des pieces dont le contour est régulier : savoir, les grands tours, dont la matiere principale est le bois, & dont se servent sur-tout les maîtres tourneurs & les tabletiers, & les tours de fer qui sont beaucoup plus petits. Il y a de ces derniers tours qu'on place dans un étau, & que l'on fait mouvoir aisément par le moyen d'un archet. A l'égard des grands tours sur lesquels on travaille de gros ouvrages, tels que des balustres de bois ou de pierres, on leur imprime le mouvement par le moyen d'une roue tournée par un ou deux hommes : si les ouvrages sont plus légers, on se contente d'une marche que le pié de l'ouvrier fait tourner.

Le tour est composé de deux menbrures de bois de chêne, appelées *jumelles*, qui sont placées de niveau parallélement l'une à l'autre, à plus ou moins de distance, à proportion de l'épaisseur de la queue des poupées qu'on doit placer entre deux. Ces jumelles sont emboitées par les deux bouts dans deux jambages qui ont environ quatre piés de hauteur, & d'où dépend toute la solidité de la machine ; ils sont emmortaisés debout & d'à-plomb dans deux gros morceaux de bois quarrés, placés de champ sur le plancher, & qui portent le nom de *semelles*, à cause de leur forme applatie.

Les poupées sont placées, comme nous l'avons dit, dans l'intervalle qui sépare les jumelles l'une de l'autre : elles sont toutes deux d'une égale hauteur, longueur & grosseur.

Le support est ainsi nommé, parce qu'il sert à appuyer & soutenir les différens outils tranchans avec lesquels l'ouvrier travaille les pieces qu'il met sur le tour. Cette barre est soutenue elle-même sur deux morceaux de bois appelés les *bras*, & qui sont placés de chaque côté vers le haut des poupées. C'est au-dessus des bras des poupées que sont les pointes d'acier entre lesquelles se met la piece que l'on veut tourner. On don-

ne le nom de *lunette* à une espece de troisieme poupée, qui est moins épaisse que les deux autres & sans pointe : elle sert, 1°. à soutenir les mandrins dont nous parlerons plus bas; 2°. à tourner en l'air, c'est-à-dire, à appuyer par un bout seulement les pieces qu'on veut creuser en dedans.

Les pieces que l'on tourne reçoivent le mouvement de la marche qui est au-dessous des piés du tourneur, & de l'archet qui est au-dessus de sa tête. Cet archet n'est autre chose qu'une perche attachée le long du plancher de l'attelier, & qui fait ressort, c'est-à-dire, qui se releve d'elle-même lorsqu'on la tire par le bout qui n'est point attaché. La marche est un bâti de menuiserie de forme triangulaire, ou bien simplement une tringle longue de quatre ou cinq piés. Il y a une corde attachée par un de ses bouts à la partie libre de l'archet, & par l'autre bout à la marche. Cette corde fait un tour sur l'ouvrage qu'on veut tourner, ou sur le mandrin auquel il est collé. Ainsi le tourneur, en appuyant le pié sur la marche, en le relevant alternativement & avec régularité, fait aller le mandrin où l'ouvrage tourne : alors le tourneur, armé d'un outil qu'il tient appuyé sur le support, & dont il présente la partie tranchante à la piece qui est sur le tour, fait prendre à cette partie telle figure que bon lui semble.

Ceux qui sont dans l'habitude de tourner au pié ou à l'archet, n'ignorent pas combien il est important de proportionner la grosseur de la corde à celle de la piece qu'on fait tourner. Lorsqu'on n'a pas cette attention, & qu'on se sert indifféremment d'une même corde pour toutes sortes d'ouvrages, il n'est pas possible d'exécuter rien de délicat entre deux pointes, parce que l'effort qu'il faut faire pour vaincre la roideur de la corde, porte sur la piece qu'on veut tourner, & que cette piece ne peut soutenir cet effort qu'autant qu'elle est forte de matiere. Par le peu de temps qu'une grosse corde met à s'échauffer & à s'user, il est prouvé qu'une corde trop grosse a plus de peine à se mouvoir quand elle enveloppe une partie fort menue. C'est pourquoi on doit proportionner les cordes aux ouvrages qu'on veut tourner.

Les mandrins des tourneurs sont en général des pieces de bois dont le corps est cylindrique, & dont l'usage est de servir en quelque sorte d'alonge pour les pieces qu'on veut tourner, quand elles n'ont pas assez d'épaisseur pour être tournées entre les deux pointes du tour. Mais on sent bien que leur forme doit varier suivant la nature & la force de l'usage auquel elles sont destinées. Si les pieces que l'on veut mettre sur le tour doivent avoir un trou au milieu, comme sont les poulies, par exemple, on se sert d'un mandrin qui a une queue de fer si l'ouverture est étroite, ou une queue de bois si elle est grande. La queue de ce mandrin passe par l'ouverture de la poulie, & porte sur la pointe d'une des deux poupées, & le mandrin lui-même est porté par l'autre côté sur la pointe de l'autre poupée, si la piece qu'on tourne ne doit point être percée, le mandrin n'a pas de queue; on y attache seulement la piece avec du mastic, ou bien on l'y fait tenir par le moyen de deux ou trois pointes dont le mandrin est armé à l'un de ses bouts, en sorte que des deux pointes, l'une touche le bout du mandrin, & l'autre la piece qui y est attachée.

Quant aux pieces qui se tournent en l'air, on se sert de mandrins qui, d'un bout, sont soutenus par la pointe d'une des poupées, & qui par l'autre bout, où ils ont une vis de fer ou de cuivre, s'appuient contre le trou de la poupée à lunette. On met à cette vis une boîte, c'est-à-dire, une piece de bois qui a un écrou d'un côté pour recevoir la vis, & qui est plate de l'autre, pour y attacher avec des pointes ou du mastic ce que l'on veut tourner.

Tours de fer. Les tours de fer ne sont guere différens des grands tours de bois : ils ont néanmoins beaucoup moins de pieces à cause de leurs petitesses, & de l'étau dans lequel on a coutume de les placer, quand on veut s'en servir.

Ces petits tours ne consistent ordinairement qu'en deux poupées, qui servent

auſſi de jambages, & qui ſont jointes par en-bas par une aſſez longue piece de fer quarrée, quelquefois maſſive, & quelquefois ouverte dans preſque toute ſa longueur, par une eſpece de raînure à jour. Dans les tours dont cette piece eſt à raînure, un ſupport mobile y eſt attaché avec des clavettes par deſſous, & s'avance & ſe recule le long de cette raînure ſuivant le beſoin de l'ouvrier; ſi au contraire la piece eſt maſſive, le ſupport a un trou percé quarrément par en-bas dans lequel elle entre, ayant pour l'arrêter une vis à côté & encore une autre par devant pour le hauſſer & baiſſer à diſcrétion. Ces ſupports ſont toujours de fer & à queue d'aronde par en-haut pour donner plus de place à l'outil qu'on appuye deſſus.

Quelquefois au lieu de ces ſupports mobiles on ſe ſert d'une petite piece ou barre de fer qui porte d'une poupée à l'autre, & qui y eſt ſoutenue par deux bras auſſi de fer qui ſortent de ce qu'on appelle les *picolets*, c'eſt-à-dire, de deux pieces à jour rivées à côté de chaque poupée.

Les pointes des poupées des tours de fer ſont toujours à vis, & ces vis ont ſept ou huit pouces de long, appointées ſi c'eſt pour tourner de l'ivoire ou du bois, & avec une couette ou crapaudine ſi c'eſt pour tourner des métaux, particuliérement du fer, en ſorte qu'il faut faire avec la lime une pointe à chaque extrémité de la piece de métail qu'on veut tourner, qui alors entre dans la cavité de la crapaudine.

Les ferruriers & autres ſemblables ouvriers qni travaillent ſur le fer & qui veulent tourner des ouvrages en l'air, ſe ſervent ordinairement du chevalet à foret, en mettant un mandrin à vis dans la boîte à la place du foret, & y ajoutant un ſupport poſé tranſverſalement ſur la piece qui unit & ſoutient les poupées.

C'eſt preſque toujours avec un archet à main qu'on donne le mouvement circulaire aux petits tours de fer. Les ferruriers l'appelent un *archelet* & quelquefois *un hameçon. Voyez les art. du* CHEVALET A FORET, *de l'*ARCHET *& du* HAMEÇON.

Toutes les pieces tant du tour de bois que des tours de fer dont on vient de faire la deſcription, ne ſervent qu'à tourner des ouvrages réguliers, c'eſt-à-dire de figure tout-à-fait ſphérique; pour les irréguliers, tels que ſont les colonnes torſes, les ovales, les roſes, & autres ornemens que l'on met ſur les boîtes & les tabatieres, & lorſqu'on veut y faire des vis & des écrous, il faut ſe ſervir de pieces plus compoſées; mais dont l'uſage & la poſition ſont difficiles à décrire & plus encore à comprendre, à moins qu'on ne les ait ſous les yeux. On va pourtant en tenter la deſcription.

TOUR *pour les figures irrégulieres.* La principale piece de ce tour eſt ce qu'on nomme l'arbre dont la longueur eſt arbitraire; mais toujours proportionnée à la grandeur du tour où il doit ſervir.

Cet arbre eſt compoſé partie de cuivre, partie de fer, & partie de bois. Ses parties de cuivre ſont la boîte & la piece ovale, ou de telle autre différente figure qu'il plaît à l'ouvrier. C'eſt cette derniere piece qui doit ſervir à former les contours irréguliers de ce que l'on veut tourner. Les pieces de fer ſont la verge quarrée & ſes clavettes pour y attacher & y affermir les canons & le mandrin qu'elle traverſe d'un bout à l'autre. Enfin les deux canons & le mandrin même ſont de bois.

A l'égard de l'arrangement de ces pieces le long de la verge pour en compoſer l'arbre, premiérement eſt la boîte de cuivre avec ſon canon; enſuite la piece ovale fermement arrêtée ſur la verge entre ce premier canon & un ſecond canon qui la preſſe; enfin vient le mandrin dans lequel eſt emboîté ce dernier canon. Par le bout du mandrin ſort l'extrémité de la verge de fer, qui ſe termine en une pointe pour mettre dans une crapaudine appliquée contre la poupée qui doit ſoutenir l'arbre de ce côté-là; toutes ces pieces ſont arrêtées ſur la verge quarrée par le moyen de diverſes clavettes qui les traverſent & qui paſſent dans des trous percés de diſtance en diſtance le long de cette verge.

Cet arbre ainſi diſpoſé tourne entre

deux poupées dont l'une eſt à lunette & très-compoſée, & l'autre très-ſimple, n'ayant de plus que les poupées ordinaires qu'une crapaudine, comme on vient de le dire, pour recevoir la pointe de l'arbre qui eſt du côté du mandrin.

La poupée à lunette ſoutient l'arbre préciſément entre la boîte & la piece ovale, en ſorte que la boîte & l'ouvrage qui y eſt maſtiqué, ſe trouve au-delà de la lunette & que la piece ovale joint en-dedans la plaque de fer de cette même lunette.

Sur cette plaque eſt attaché ce qu'on appele la *piece de rencontre*, c'eſt-à-dire, un morceau de fer, qui, lorſque l'ovale le rencontre par ſon diametre, ſe recule, & lorſqu'il n'eſt touché que par le petit diametre, ſe rapproche, ce qui ſuccédant alternativement à meſure que l'arbre tourne, fait prendre à l'ouvrage qui eſt maſtiqué ſur la boîte la figure de l'ovale, ou telle autre figure irréguliere que le tourneur a miſe en ſa place.

Il faut obſerver dans tous ces ouvrages de tours irréguliers, que le tourneur tienne toujours ſon outil ferme au même endroit; & parce que, lorſque les matieres qu'on tourne ſont trop dures, comme quand c'eſt du fer, du cuivre, ou de l'argent, les mains de l'ouvrier ne ſuffiſent pas pour affermir l'outil, l'on a des appuis de bois faits exprès, au-deſſus deſquels ſont diſpoſées de petites bandes de fer diſtantes du bois de l'épaiſſeur de l'outil, entre leſquelles & l'appui l'outil ſe met & demeure ferme.

Comme tout le ſecrèt de ces tours à figures irrégulieres conſiſte dans ce mouvement alternatif de la piece de rencontre qui hauſſe ou qui baiſſe l'arbre ſuivant qu'elle eſt touchée par le grand ou petit diametre de l'ovale, l'on ſe ſert de deux moyens pour que l'arbre ſe remette de lui-même dans la ſituation qu'il avoit avant que cette piece de rencontre l'en eût déplacé.

Le premier eſt un fer faiſant reſſort tourné en forme de crochet, qu'on attache d'un bout ſur les jumelles, & qui de l'autre ſoutient l'arbre, en ſorte que baiſſant avec lui quand il eſt preſſé, & ſe relevant auſſi-tôt par ſa vertu élaſtique, lorſque la piece de rencontre ne le force plus, il repouſſe l'arbre ſous lequel il eſt, le replace dans ſa premiere ſituation, ce qui arrive toutes les fois que la piece ovale a pour ainſi dire achevé ſa révolution.

L'autre moyen de relever l'arbre eſt encore plus ſimple; ce n'eſt qu'une corde qui y eſt liée d'un bout, & qui paſſant ſur une poulie attachée au plancher, ſoutient de l'autre bout un poids ſuffiſant pour rapprocher l'arbre quand il n'eſt plus contraint par la piece de rencontre.

Enfin comme on eſt ſouvent obligé de changer d'arbre & de mandrin, qu'il faut que l'arbre ſoit affermi dans la lunette juſqu'à un certain point, on met à cette lunette une piece de fer qui ſe levant & ſe ſerrant par divers vis donne la commodité de changer ces inſtrumens, & de les ſerrer ſuivant qu'il eſt convenable.

L'arbre pour faire des vis & des écrous eſt tout ſemblable à celui qu'on vient de décrire, excepté qu'on n'y met point de piece ovale, & qu'au lieu d'entrer par ſa pointe dans la crapaudine d'une poupée, il s'engraine par la vis de ſon mandrin qui lui tient lieu de pointe, dans un écrou préparé & percé dans une plaque de fer qu'on ajoute à la poupée, à la place de ſa crapaudine, ce qui fait que l'arbre avance & recule à chaque fois que l'ouvrier fait tourner ſa piece.

Au reſte, chacune de ces plaques ont des écrous de divers pas ou groſſeurs, auxquels les vis des mandrins doivent être proportionnées. Les vis & les écrous des boîtes & des tabatieres ſe font avec des fers à dents différemment taillés, ſuivant que c'eſt pour travailler en-dedans ou en-dehors. On fait auſſi des vis & des écrous de bois à pluſieurs ouvrages, avec un tarot emboîté & une eſpece de terriere qu'on appelle une *vis*. *Voyez* VIS; *voyez auſſi* TAROT.

Les tourneurs en bois, en pierre, en ivoire, en os & en corne, ſe ſervent de pluſieurs outils de menuiſiers, de tailleurs de pierre & d'autres artiſans, pour débiter, dégroſſir & tourner les matieres qu'ils veulent employer aux ouvrages de tour, telles ſont les ſcies de diverſes for-

tes, la hachette, la serpe, les ciseaux, les gouges, les becs-d'ânes, les écouennes & les rapes.

Ils ont aussi des instrumens qui leur sont propres, comme le biseau, les grains d'orge, les fers crochus, enfin les fers dentelés par le bout & par le côté, & outre cela tous ceux que chaque ouvrier invente & fait forger suivant son génie & son besoin, qui n'étant pas d'un usage général, n'ont point de noms, ou du moins en ont qui ne sont connus que de ceux qui les emploient.

TOUR, s. f. (*Hist. mod.*) on donne aussi quelquefois ce nom à une forteresse qui sert de prison d'état, telle que la tour de Londres.

Cette fameuse tour est non-seulement une citadelle qui défend & commande la ville, la Tamise, *&c.* mais c'est encore une maison royale où les rois d'Angleterre ont quelquefois tenu leur cour; un arsenal royal qui renferme des armes & des munitions de guerre pour 60000 hommes; un trésor où l'on garde les joyaux & les ornemens de la couronne; une monnoie où l'on fabrique les especes d'or & d'argent. Là sont aussi les grandes archives du royaume, où l'on conserve tous les anciens regiftres de la cour de Westminster, & les rôles ou terriers de tout ce que les rois d'Angleterre possédoient autrefois en Normandie, en Guienne, & les fiefs de leur mouvance, *&c.* Enfin c'est la prison principale où l'on renferme les criminels d'état, ou comme on dit de *haute trahison.* *V.* ARSENAL, MONNOIE, *&c.*

Au milieu est la grande tour blanche & quarrée, qui fut bâtie par Guillaume le conquérant. Dans l'enceinte de la tour est une église paroissiale exempte de toute jurisdiction de l'archevêque, & une chapelle royale où l'on ne fait plus de service.

Le principal officier de la tour est le connétable, qui a sous lui un lieutenant qui lui est entiérement subordonné, & n'agit que par ses ordres, même en son absence. Différens rois d'Angleterre ont attribué au connétable le droit de prendre un flacon tenant deux gallons & une pinte de vin, sur chaque tonneau, & une certaine quantité d'écrevisses, d'huitres, & d'autres poissons à coquille, sur chaque bâtiment anglois chargé de ces marchandises; & le double sur tout vaisseau étranger qui passe devant la tour. Il jouit aussi d'un honoraire de 200 livres pour chaque duc que l'on y constitue prisonnier, 100 livres pour chaque pair qui n'est pas duc, & 50 livres pour tout autre particulier de quelque qualité ou condition qu'il soit. *Voyez* CONNÉTABLE.

Sous cet officier, & en son absence sous le lieutenant, est un gentilhomme de la porte, avec plusieurs gardes. Ce gentilhomme a la charge d'ouvrir & de fermer les portes, de remettre tous les soirs les clés au connétable ou au lieutenant, de les aller prendre le matin chez l'un ou chez l'autre. Il commande les gardes qui sont en faction le jour; & à l'entrée de chaque prisonnier, il a pour son honoraire le vêtement de dessus, ou un équivalent: lequel pour un pair du royaume, est ordinairement de 30 livres, & de 5 pour tout autre particulier.

Autrefois le roi accordoit à un duc ou marquis prisonnier à la tour, 12 livres sterlings par semaine, ce qui est aujourd'hui réduit à 4 livres; à tous les autres pairs, 10 livres par semaine, qui sont réduites maintenant à 2 livres 4 schelins 5 deniers; aux chevaliers & gentilshommes, 4 livres, réduites à 13 schelins 4 deniers; & aux personnes du commun, il ne donne maintenant que 10 schelins par semaine: pour ce qui est des gardes de la tour. *V.* GARDES.

Dans l'ancienne *franchise* qui joint la tour, on comprenoit aussi l'ancien *parc d'artillerie*, près de la place nommée *spittle-field*, comme aussi ce qu'on appelle *les petites minories*, où le gentilhomme de la porte exerce la même autorité que les shérifs dans leur ressort. *Voyez* ARTILLERIE, *&c.*

TOUR, (*Jurisp.*) signifie en Angleterre la cour d'un shérif, laquelle se tient deux fois par an dans chaque canton de la province; savoir un mois après Pâques, & un mois après la S. Michel. *V.* SHÉRIF.

Personne n'est exempt de cette jurisdiction que les archevêques, les évêques,

comtes, barons, religieux, religieuses, & tous ceux qui possedent des cantons en propre, & les font valoir par eux-mêmes.

On l'appelle *tour du shérif*, parce que ce magistrat fait une tournée dans la province, & tient sa cour en différens endroits.

TOUR, (*Art numismatiq.*) la tour sur les médailles, désigne un magasin fait pour le soulagement du peuple; mais on ne trouve de tours sur les médailles que depuis Constantin. (*D. J.*)

TOUR DE COUVENT, (*Charpent.*) c'est dans un couvent de filles, une espece de machine en forme de boisseau, ouverte en partie, & posée verticalement à hauteur d'appui dans la baie d'un mur de refend, où elle tourne sur deux pivots pour faire passer diverses choses dans le couvent, & les en faire sortir. On appelle aussi tour la chambre où est cette machine. Il y a des religieuses préposées au tour, qui parlent au tour, & qu'on appelle *dames du tour*. *V.* TOURIERE. (*D. J.*)

TOUR DE LÉANDRE, (*Archit. turq.*) c'est une petite forteresse, située sur un rocher dans le canal de Constantinople, entre cette ville & celle de Scutari en Natolie. On voit de cette tour toute la ville de Constantinople, Péra, Galata, & plusieurs autres édifices qui font une très-belle perspective. Les Turcs nomment cette *tour Khes-calesi*, c'est-à-dire *tour de la pucelle*; mais les Francs ne la connoissent que sous le nom de *la tour de Léandre*, & c'est sous ce nom que j'en ai parlé avec un peu plus d'étendue, quoique je sache bien que les amours d'Héro & de Léandre se soient passées bien loin de là, sur les bords du canal des Dardanelles. (*D. J.*)

TOUR DE MÉCENE, (*Littérat.*) maison très-haute de Mécene, que les Poëtes ont chantée, parce que c'étoit la maison du protecteur des lettres; *molem propinquam nubibus*, disoit Horace en parlant de cette maison: elle donna vraisemblablement le desir & l'envie aux autres grands seigneurs de Rome, ou aux gens riches de l'imiter. Quel devoit être le fracas d'une ville où l'on pouvoit, dit-on, compter près de 3000000 d'habitans? une ville, qui selon la supputation de Pline, comprenoit avec ses fauxbourgs quarante-huit milles de tour, & dont les maisons pouvoient avoir jusqu'à sept étages, chacun de dix piés de hauteur? Enfin cette passion d'élever des palais jusqu'aux nues, alla si loin en peu d'années, & les chûtes des maisons devinrent si fréquentes, qu'Auguste fut obligé de porter une loi qui défendoit aux particuliers d'élever aucun édifice qui eût plus de 70 piés romains de hauteur, ce qui revient à 65 de nos piés de roi & 3 pouces. (*D. J.*)

TOUR D'ORDRE, (*Littérat.*) nom que porte le phare de Boulogne, & que M. de Valois rend par les mots de *turris ordinis*; cependant ni le mot françois *ordre*, ni le latin *ordo*, ne paroissent être l'origine d'une pareille dénomination. Ce phare est très-ancien, & ayant été construit pour diriger le cours des vaisseaux qui abordoient à Boulogne, ville autrefois célebre par son commerce; il fut réparé par les soins de Charlemagne. Son ancien nom étoit *Ordrans*, comme on l'apprend de la vie de S. Folenin, évêque de Terrouenne; mais *Ordrans* paroît une légere corruption d'*Ordans*. Plusieurs croient avec assez d'apparence, que *turris Ordans* s'étoit fait de *turris ardens*, la *tour ardente*, ce qui convenoit parfaitement à une tour où le feu paroissoit toutes les nuits. *V.* PHARE. (*D. J.*)

TOUR DE PORCELAINE, (*Hist. de la Chine.*) cette fameuse tour est de figure octogone, large d'environ quarante piés, de sorte que chaque face en a quinze. Elle est entourée par-dehors d'un mur de même figure, éloigné de deux toises & demie, & portant à une médiocre hauteur un toit couvert de tuiles vernissées; ce toit paroît naître du corps de la tour, & forme au-dessous une galerie assez propre.

La tour a neuf étages dont chacun est orné d'une corniche de trois piés à la naissance des fenêtres, & distingué par des toits semblables à celui de la galerie, à cela près qu'ils ont beaucoup moins de saillie, parce qu'ils ne sont pas soutenus d'un second mur; ils deviennent même beaucoup plus petits, à mesure que la tour s'éleve & se rétrecit.

Le mur a du-moins sur le rez-de-chauf-

fée douze piés d'épaiſſeur, & plus de huit & demi par le haut. Il eſt incruſté de porcelaines poſées de champ ; la pluie & la pouſſiere en ont diminué la beauté ; cependant il en reſte encore aſſez pour faire juger que c'eſt en effet de la porcelaine quoique groſſiere ; car il y a apparence que la brique, depuis trois cens ans que cet ouvrage dure, n'auroit pas conſervé le même éclat.

L'eſcalier qu'on a pratiqué en-dedans, eſt petit & incommode, parce que les degrés en ſont extrêmement hauts ; chaque étage eſt formé par de groſſes poutres miſes en-travers, qui portent un plancher, & qui forment une chambre dont le lambris eſt enrichi de diverſes peintures, ſi néanmoins les peintures de la Chine ſont capables d'enrichir un appartement.

Les murailles des étages ſupérieurs ſont percées d'une infinité de petites niches qu'on a remplies d'idoles en bas-relief, ce qui fait une eſpece de marquetage très-propre. Tout l'ouvrage eſt doré, & paroît de marbre ou de pierre ciſelée ; mais je crois que ce n'eſt en effet qu'une brique moulée & poſée de champ ; car les Chinois ont une adreſſe merveilleuſe pour imprimer toute ſorte d'ornemens dans leurs briques, dont la terre fine & bien ſaſſée eſt plus propre que la nôtre à prendre les figures du moule.

Le premier étage eſt le plus élevé, mais les autres ſont entr'eux d'une égale diſtance. On y compte cent quatre-vingt-dix marches preſque toutes de dix bons pouces, ce qui fait cent cinquante-huit piés ; ſi l'on y joint la hauteur du maſſif, celle du neuvieme étage qui n'a point de degré, & le couronnement, on trouvera que la tour eſt élevée ſur le rez-de-chauſſée de plus de deux cens piés.

Le comble n'eſt pas une des moindres beautés de cette tour : c'eſt un gros mât qui prend au plancher du huitieme étage, & qui s'éleve plus de trente piés en-dehors. Il paroît engagé dans une large bande de fer de la même hauteur, tournée en volute, & éloignée de pluſieurs piés de l'arbre, de ſorte qu'elle forme en l'air une eſpece de cône vide & percé à jour, ſur la pointe duquel on a poſé un globe doré d'une groſſeur extraordinaire. Voilà ce que les Chinois appellent la *tour de porcelaine*, & que quelques européens nommeroient peut-être la *tour de brique*. Quoi qu'il en ſoit de ſa matiere, c'eſt aſſurément l'ouvrage le mieux entendu, le plus ſolide, & le plus magnifique qui ſoit dans l'orient, à ce que nous aſſurent les RR. PP. Jéſuites. (*D. J.*)

TOUR, (*Juriſprud.*) eſt le rang dans lequel pluſieurs perſonnes ont droit de nommer ou préſenter ſucceſſivement aux bénéfices qui viendront à vaquer.

La préſentation ou collation par tour dépend des titres & de la poſſeſſion.

Quelquefois l'évêque nomme par tour avec le chapitre.

Les chanoines entr'eux préſentent ou conferent certains bénéfices par tour.

Entre pluſieurs co-patrons eccléſiaſtiques, chacun d'eux nomme à ſon tour.

On appelle *tournaires* ceux qui préſentent ou conferent par tour.

La maniere de compter le tour dépend auſſi des titres & de la poſſeſſion ; en quelques endroits chacun nomme pendant une année, en d'autres pendant ſix mois ou un mois, en d'autres chacun des tournaires a ſa ſemaine.

Il n'y a que les lettres de nomination ou collation qui faſſent tour.

La collation néceſſaire entre collateurs qui conferent alternativement, fait tour.

Une collation nulle remplit même le tour du collateur.

Mais le roi ne perd point ſon tour pour avoir préſenté un incapable.

Une collation faite pour cauſe de permutation fait tour, quoiqu'elle n'ait pas été ſuivie de poſſeſſion, ce qui s'entend pourvu que la collation ait été faite par l'ordinaire & du conſentement du patron.

Le chanoine tournaire eſt le vrai collateur ordinaire, & la réſignation faite entre ſes mains eſt canonique *Voyez* Rebuffe *ſur le concordat*, Jovet au mot *bénéfice*, la *bibliotheque canonique*, du Luc, & les *mots* BÉNÉFICE, COLLATION, COLLATEUR, NOMINATION, PATRON, PRÉSENTATION. (*A*)

TOUR DE L'ECHELLE, (*Juriſprud.*) eſt un certain eſpace que celui qui fait conſ-

truire un mur du côté du voiſin, laiſſe entre ce mur & l'héritage voiſin pour pouvoir poſer une échelle contre ce mur en-dehors & le réparer.

Suivant un acte de notoriété du chatelet du 23 Août 1701, le *tour de l'échelle* eſt de trois piés, ce qui n'eſt pas un droit de ſervitude, mais un droit de propriété, tellement que celui qui a laiſſé ces trois piés, peut enſuite les enclorre, ſi c'eſt dans une ville où tous les bâtimens ſe joignent.

Ce droit de trois piés au-delà du mur ne s'établit pas ſans titre, d'autant que celui qui bâtit, peut pouſſer ſon bâtiment juſqu'à l'extrémité de ſon héritage, ou faire un mur mitoyen, auxquels cas il n'y a pas de *tour de l'echelle*.

Par rapport aux maiſons royales & autres édifices royaux, les officiers du roi prétendent que le *tour de l'échelle* eſt de dix-huit piés, à cauſe de l'importance de ces bâtimens qui demandent ordinairement plus de place pour les réparer ; ces officiers prétendent auſſi que les échoppes ou boutiques adoſſées contre ces bâtimens royaux & compriſes dans l'eſpace de dix-huit piés, font partie de l'enclos de la maiſon royale, & ſont ſoumiſes à la même juriſdiction. *V.* le *praticien de* Couchot *& les lois des bâtimens.* (*A*)

Tour quarrée, (*Juriſprud.*) étoit une chambre ou commiſſion établie par François I. pour la réformation de ſes finances & la recherche des financiers ; il en eſt parlé dans l'édit de Château-Briant du 8 juin 1532, *art.* 4, 9 *&* 11. Cette chambre fut ainſi nommée, parce qu'elle tenoit ſes ſéances dans une *tour quarrée* qui étoit en l'île Notre-Dame ou du palais. *V.* Sauval *aux preuves*, *pag.* 124, *la conférence de* Guénois *&* Chambre de la tour quarrée. (*A*)

Tour, (*Critiq. ſacrée.*) l'Ecriture fait mention de pluſieurs tours deſtinées à divers uſages. Il y en avoit pour fortifier les villes, comme celles de Phanuel, de Sichem, de Thèbes, de Tyr, de Syène & toutes celles de Jéruſalem. D'autres ſervoient à découvrir de loin, comme celle de Jézraël, d'où la ſentinelle apperçut l'armée de Jéhu qui s'avançoit, *IV. Rois ix.* 17. On élevoit auſſi des tours dans les campagnes pour garder les fruits & les troupeaux, *Iſ. v.* 2. C'eſt pour veiller à la conſervation du bétail que le roi Oſias fit bâtir des tours dans le déſert, *II Paral. xxvj.* 10 ; & comme il y avoit des gardes dans ces tours pour défendre les paſteurs & les troupeaux contre les courſes des voleurs, cet uſage a donné lieu à une façon de parler ſouvent uſitée dans l'Ecriture, par exemple, *IV. Rois*, *xvij.* 9, depuis la tour des gardes juſqu'à la ville fortifiée, pour marquer généralement tous les lieux du pays depuis le plus petit juſqu'au plus grand. (*D. J.*)

Tour, (*terme de Blaſon*) il y a en blaſon différentes eſpeces de tours ; on les appelle *rondes*, *quarrées*, *crevées*, *carnelées* ou *crenelées*. Les unes ſont ſans portes, les autres avec la porte grillée, les unes ſont maçonnées, quelques autres ſont couvertes ; & il y en a de ſommées de girouettes, ou d'autres pieces. (*D. J.*)

On appelle *tour crénelée* celle qui a des crenaux ; elles ſont ordinairement crénelées de quatre crénaux. S'il y en a plus ou moins on en exprime le nombre.

De Raigecourt en Lorraine, *d'or à la tour de ſable crénelée de* 5 *pieces.*

Baleine de Champaiedas en Champagne, *d'argent à la faſce de gueules crénelée de trois pieces.*

Fauchet dérive ce mot de *cran*, en la ſignification de *hoche entaille*; Ménage, de *crénellum* diminutif de *crens* qui ſignifie *fente.*

Du Cange de *quarnellus*, parce que les crénaux qu'on nommoit en vieux gaulois, *carneaux* étoient des fenêtres quarrées, d'où les ſoldats tiroient ſur l'ennemi. (*G*)

Tour, ou Tambour, ſ. m. *en mécanique*, eſt une roue ou un cercle concentrique à la baſe d'un cylindre, avec lequel il peut ſe mouvoir autour d'un même axe. Telle eſt la roue *A B*, *Pl. mécan. figure* 44, qui eſt mobile ſur l'axe *E F.*

L'axe, la roue & les leviers qui y ſont attachés pour ſe mouvoir en même temps, forment la puiſſance mécanique, appelée *axis in peritrochio*, axe dans le tambour,

tambour, ou simplement *tour*. *Voyez* AXE DANS LE TAMBOUR.

Cette machine s'appelle proprement *tour*, ou *treuil*, lorsque l'axe ou arbre *E F* est parallele à l'horison ; lorsque cet arbre est perpendiculaire à l'horison, la machine s'appelle alors *vindas* ou *cabestan*. Ces deux machines sont employées fréquemment aux puits, aux carrieres, aux bâtimens pour élever les pierres & les autres matériaux, sur les vaisseaux & dans les ports pour lever les ancres, *&c.* & quand on y fait attention, on les retrouve en petit dans une infinité d'autres endroits, où elles ne sont différentes que par la façon ou par la matiere dont elles sont faites. Les *tambours*, les fusées, les bobines sur lesquelles on enveloppe les cordes ou les chaînes pour remonter les poids ou les ressorts des horloges, des pendules, des montres mêmes, doivent être regardés comme autant de petits treuils ou de petits cabestans. (*O*)

TOUR, (*jeu des Echecs*,) piece du jeu des échecs qui est posée aux extrémités du tablier, & qui ne se remue qu'à angles droits : il y a deux *tours* à ce jeu. *Voyez* ECHECS, *jeu des*.

TOURS DOUBLES *au Médiateur*, ce sont ordinairement les derniers *tours* de la partie, où l'on double le jeu, les matadors, la consolation, la bête, la vole, *&c.* ou simplement telle de ces choses dont on sera convenu avant de commencer à jouer.

TOUR, *au Trictrac*, signifie la partie composée de douze trous, dont chaque vaut douze points.

TOUR IRRÉGULIER ÉLÉGANT, (*Gram. franç.*) il y a un *tour irrégulier élégant*, qui consiste à mettre le cas devant le verbe. Les orateurs s'en servent souvent avec beaucoup de grace : *exemple en prose*. « Celui qui nous a donné la naissance, nous l'évitons comme une embûche ; cependant cette souveraine, les nouvelles constitutions la dégradent; toute son autorité est anéantie, & pour toute marque de sa dignité, on ne lui laisse que des révérences ; la supérieure ne fait rien qu'on ne condamne ; les plus innocentes actions on les noircit».



Exemple en poésie :

*Ces moissons de lauriers, ces honneurs, ces conquêtes,*
*Ma main en vous servant les trouve toutes prêtes.*

Il semble qu'il faudroit dire réguliérement : « nous évitons, comme une embûche, celui qui nous a donné la naissance ; cependant les nouvelles constitutions dégradent cette souveraine ; on noircit les plus innocentes actions ». Et quant aux vers, la construction naturelle seroit, « ma main trouve toutes prêtes ces moissons de lauriers, *&c* ». On parle dans la conversation & dans un livre tout simplement ; mais dans une action publique qui est animée de la voix, & qui demande une éloquence plus vive, le *tour irrégulier* a bien une autre force.

Il y a un autre *tour irrégulier*, qui consiste à mettre le nominatif après son verbe; ce renversement, bien loin d'être vicieux, a de la grandeur, & est quelquefois absolument nécessaire : *exemple*. « Ils n'eurent pas, les barbares, le plaisir de le perdre, ni la gloire de le mettre en fuite ». Cette expression est bien plus belle que de dire, « mais les barbares n'eurent pas le plaisir, *&c.* Déjà frémissoit dans son camp l'ennemi confus & déconcerté; déjà prenoit l'essor pour s'avancer dans les montagnes, cet aigle dont le vol hardi avoit d'abord effrayé nos provinces ».

Il est quelquefois indispensable de mettre le nominatif après le verbe, si l'on ne veut pas tomber dans un style fade & languissant : *exemples*. « Il s'éleve du fond des vallées des vapeurs sulphureuses dont se forme la foudre qui tombe sur les montagnes». *Autre exemple*. « Voilà le livre que me donna hier le grand homme qui n'a jamais rien fait que le public n'ait reçu avec admiration ». Il seroit bien moins noble de dire, « dont la foudre qui tombe sur les montagnes se forme ; le grand homme qui n'a jamais rien fait que le public n'ait reçu avec admiration, me donna hier ce livre, *&c* ».

Il y a encore un autre *tour irrégulier*, qui est fort élégant dans un discours oratoire : *exemple.* « Il l'avoit bien connu, » messieurs, que cette dignité & cette » gloire dont on l'honoroit, n'étoit qu'un » titre pour sa sépulture ». *Autre exemple.* « Je l'avois prévu, que ce haut degré de » grandeur seroit la cause de sa ruine ». Ces expressions sont sans doute plus pathétiques que de dire simplement, « il » l'avoit bien connu, messieurs, que cette » dignité, *&c.* J'avois prévu que ce haut » degré de grandeur, *&c* ». (*D. J.*)

TOURS DE CARTES ET DE MAINS, (*art d'Escamotage.*) Les *tours de cartes* sont des tours de gibeciere ou d'esprit. Il ne faut pas charger cet ouvrage d'exemples de ces bagatelles, mais on en doit citer quelques-uns pour apprendre aux hommes à chercher les causes de plusieurs choses qui leur paroissent fort surprenantes.

Les joueurs de gibeciere font changer en apparence une carte dans une autre ; par exemple, un as de cœur en un as de trefle.

Pour en faire autant qu'eux, vous prendrez ces deux as, vous collerez un petit morceau de papier blanc bien mince sur vos deux as avec de la cire blanche ; sur l'as de cœur vous collerez un trefle, & sur l'as de trefle vous collerez un cœur. Vous montrerez ces deux as collés à tout le monde avec un peu de vîtesse. Vous montrerez d'abord l'as de cœur, & vous direz ; messieurs, vous voyez bien que c'est l'as de cœur. Vous ferez mettre le pié dessus ; & en mettant l'as sous le pié, vous tirerez avec le doigt le petit papier qui est attaché sur la carte. Vous montrerez ensuite l'as de trefle ; & en le faisant mettre sous le pié d'une autre personne qui soit éloignée de la premiere, vous ôterez aussi le papier de dessus la carte. Vous commanderez ensuite à l'as de cœur de changer de place, & d'aller à celle de l'as de treffle, & à l'as de treffle, d'aller à celle de l'as de cœur. Enfin vous direz à celui qui aura mis le pié sur l'as de cœur de montrer sa carte, il trouvera l'as de trefle, & celui qui a mis le pié sur l'as de trefle, trouvera l'as de cœur.

*Autre tour de cartes.* Après avoir fait battre un jeu de cartes, vous en ferez tirer une du jeu, puis vous disposerez les cartes en deux tas, & vous ferez poser celle que l'on a tirée sur un des deux tas. Ayant cependant mouillé le dos de votre main droite de quelque eau gommée, & mis les deux mains l'une dans l'autre, vous poserez le dos de votre main droite sur le tas où l'on a mis la carte : par ce moyen vous l'enleverez, & en tournant autour, vous la mettrez dans votre chapeau, la figure tournée de votre côté, afin de voir quelle elle est. Vous ferez poser une main sur le tas où l'on a mis la carte que vous avez tirée ; pendant ce temps-là vous prendrez l'autre tas, & le mettrez sur votre carte dans votre chapeau. Vous remettrez le second tas sur la table avec la carte dessus. Vous demanderez ensuite à la personne où elle a mis sa carte ; elle vous dira, sur le tas où j'ai la main : vous lui répondrez qu'elle est sous l'autre, & vous lui direz quelle est cette carte avant que de la lever.

Pour deviner toutes les cartes d'un jeu, les unes après les autres, il faut d'abord en remarquer une, & battre les cartes, en sorte que celle qu'on a remarquée se trouve dessus ou dessus. Je suppose qu'on ait remarqué le roi de pique ; ensuite il faut mettre les cartes derriere son dos, & annoncer qu'on va tirer le roi de pique. On tire effectivement le roi de pique qu'on a remarqué ; mais en le tirant on en tire une seconde que l'on cache dans sa main, & que l'on regarde en jetant la premiere que j'ai supposée être le roi de pique. Supposé que la seconde qu'on a regardée en jetant la premiere soit une dame de cœur, on annonce qu'on va tirer une dame de cœur ; mais en la tirant, on en tire une troisieme qu'on regarde pendant qu'on jette la seconde, & ainsi de suite jusqu'à la derniere.

Si vous voulez deviner la carte qu'on aura touchée, il faut faire tirer une carte du jeu, la faire mettre sur la table, & remarquer quelque tache particuliere sur cette carte (cela est facile, car il n'y a pas une carte qui n'ait une marque particuliere) ; vous dites ensuite qu'on la mette

dans le jeu, & qu'on batte les cartes. Quand elles sont bien battues, vous les prenez & montrez la carte qu'on a touchée.

Pour trouver la carte que quelqu'un aura pensée, il faut premiérement diviser ces cartes en cinq ou six tas, & faire en sorte qu'il n'y ait que cinq ou sept cartes à chaque tas. Secondement il faut demander en montrant ces tas les uns après les autres, dans quel tas est la carte qu'on a pensée, & en même temps compter combien il y a de cartes dans ce tas. Troisiémement il faut mettre ces tas les uns sur les autres, en sorte que celui où est la carte pensée soit dessous. Quatriémement, il faut encore faire autant de tas qu'il y avoit de cartes dans le tas où étoit la carte pensée, sans y employer tout le jeu, mais garder autant de cartes qu'il en faut pour en mettre une sur chaque tas. Cinquiémement, il faut montrer les tas les uns après les autres, & demander une seconde fois dans quel tas est la carte pensée. Elle sera précisément la premiere du tas qu'on vous indiquera.

Il est aisé de deviner les cartes de dessus trois tas de cartes. Pour cet effet, remarquez une carte dans le jeu que vous faites trouver dessus en battant. Après cela vous faites trois tas sur l'un desquels se trouve la carte que vous connoissez. Il faut appeler la carte que vous connoissez, la premiere, & au lieu de la prendre, vous en prenez une autre, que vous regardez, laquelle vous appelez en prenant celle du second tas; enfin vous appelez celle-ci en prenant celle que vous connoissez d'abord. Ayant donc en votre main les trois cartes que vous avez appelées, vous les faites voir selon l'ordre que vous les avez appelées.

Pour faire trouver trois valets ensemble avec une dame, quoiqu'on ait mis un valet avec la dame sur le jeu, un valet dessous, & l'autre dans le milieu du jeu, voici ce qu'on fait. On ôte trois valets & une dame du jeu que l'on met sur la table; ensuite l'on dit, en montrant les trois valets: « messieurs, voilà trois drô» les qui se sont bien divertis au caba» ret; après avoir bien bu & bien man» gé, ils se demandent l'un à l'autre s'ils » ont de l'argent; il se trouve que tous » trois n'ont pas un sou. Comment faire, » dit l'un d'eux? Il faut demander en» core du vin à l'hôtesse, & tandis qu'elle » ira à la cave, nous nous enfuirons». Tous trois y consentent, appellent l'hôtesse, qui est la dame qu'on montre, & l'envoient à la cave. Pour cela vous renversez la dame sur la table, après quoi vous dites: «Allons, il faut faire en fuir nos » trois gaillards». Vous en mettez un sur le jeu, un dessous, & l'autre au milieu. Notez qu'avant que vous fassiez le *tour*, il faut faire en sorte que le quatrieme valet se trouve dessous, ou sur le jeu de cartes. L'hôtesse étant de retour, & ne trouvant pas ses trois gaillards, se met en état de courir après. «Faisons-la courir, dites» vous; voyons si elle pourra attraper » nos trois drôles». Pour cela vous la mettez sur le jeu; après quoi vous donnez à couper à quelqu'un de la compagnie: il est certain qu'en jettant les cartes les unes après les autres, on trouvera trois valets avec la dame.

Le dernier *tour* que je vais décrire est le *tour* des jetons. Vous faites compter par une personne dix-huit jetons; vous en prenez 6 pendant ce temps-là dans la bourse, & vous les cachez entre le pouce & le premier doigt de votre main droite: ensuite vous dites, «monsieur vous avez » compté dix-huit jetons»; il vous dit qu'oui: pour lors vous ramassez les jetons, & en les ramassant vous laissez tomber les six que vous avez dans votre main avec les dix-huit; vous les mettez tous dans la main de la personne qui les a comptés; ainsi il y en a vingt-quatre: ensuite vous lui dites: «Combien sou» haitez-vous qu'il y en ait dans votre » main entre dix-huit & vingt-quatre»? Si l'on dit: «je souhaite qu'il y en ait » vingt-trois»; vous dites: «monsieur, » rendez-moi un de vos jetons», & vous lui faites observer qu'il en reste dix-sept, parce que vous lui avez fait croire que vous ne lui en avez donné que dix-huit. Enfin vous prenez des jetons dans la bourse, & vous comptez 18, 19, 20, 21, 22 & 23; vous ramassez ces six jetons en faisant semblant de les mettre dans

votre main gauche; mais vous les retenez dans la droite, que vous fermez, & vous faites semblant de les faire passer avec les dix-sept, en ouvrant votre main gauche: vous tenez cependant les six jetons dans votre main droite, & vous dites à la personne de compter ces jetons; il trouve le nombre qu'il a demandé, qui est vingt-trois.

Vous mêlez vos six jetons parmi les vingt-trois en les ramassant, & vous remettez le tout ensemble dans la bourse, ou les remettant sécretement dans la main de la même personne avec six autres jetons: vous lui dites de fermer la main, & vous lui demandez combien il veut qu'il s'en trouve de vingt-trois à vingt-neuf. S'il en demande, par exemple, vingt-six, vous lui dites de vous en donner trois; puis de vingt-trois à vingt-six vous comptez trois, que vous faites semblant de faire passer dans la main avec les autres, comme vous avez fait ci-dessus; alors vous lui dites de compter, il s'en trouve vingt-six: vous les ramassez, & en les ramassant vous remettez les trois que vous avez dans votre main avec les autres, & vous serrez le tout ensemble.

Comme il y a des personnes qui se trouveroient embarrassées, si au lieu de vingt-trois jetons que j'ai supposés, l'on en demandoit dix-neuf, combien il faudroit demander de jetons? on remarquera dans ce cas combien il faut de jetons depuis le nombre que la personne demande jusqu'à vingt-quatre; ce qu'il y aura est le nombre qu'il faut demander, ce qu'on comprend sans peine.

Il ne sera pas fort difficile de deviner la plupart des autres *tours* de cette espece, dès qu'on en cherchera vivement la clé. Mais il se présente quelquefois en public des hommes qui font des *tours* fort surprenans d'un autre genre, & que les physiciens eux-mêmes ont bien de la peine à expliquer. Il n'entre dans ces *tours* point d'esprit de ruse, ou d'escamotage; ce sont des épreuves vraies, & qu'aucun spectateur ne peut imiter. En un mot, ces *tours* dépendent nécessairement d'une conformation d'organes particuliers, fortifiée par une prodigieuse habitude, & accompagnée quelquefois d'une adresse merveilleuse.

Ce que le sieur Richardson, anglois, faisoit en public à Paris en 1677, étoit assurément fort étonnant : cet homme qu'on appeloit le *mangeur de feu*, faisoit rôtir une tranche de viande sur un charbon dans sa bouche, allumoit ce charbon avec un souflet, & l'enflammoit par un mélange de poix noire, de poix résine & de soufre enflammé ; ce mélange allumé dans sa bouche produisoit le même frémissement que l'eau dans laquelle les forgerons éteignent le fer, & bientôt après il avaloit ce charbon enflammé, cette poix, ce soufre & cette résine. Il empoignoit un fer rouge avec sa main, qui n'étoit pas cependant plus calleuse que celle d'un autre homme, enfin il tenoit un autre fer rouge entre ses dents.

M. Dodart a fait de grands efforts dans les anciens mémoires de l'académie des sciences pour expliquer tous ces faits dont il avoit été témoin avec ses collegues, & avec tout Paris. Il cite des choses approchantes sur le témoignage de Busbeque, d'un M. Thoisnard d'Orléans, & d'une dame de la même ville; mais de tels témoignages particuliers n'ont pas grande force ; & d'ailleurs M. Dodart lui-même convient qu'il n'étoit pas possible de soupçonner aucune préparation secrete dans les épreuves du sieur Richardson, comme dans le charlatan de Busbeque & son moine turc. Richardson faisoit également ses épreuves dans les occasions les plus imprévues, comme dans celles qu'il pouvoit prévoir, à la cour, à la ville, en public & en particulier, en présence des gens les plus éclairés, comme devant tout un peuple.

M. Dodart dit aussi qu'il y a des plombiers qui vont quelquefois chercher au fond du plomb récemment fondu des pieces de monnoie que l'on y jette, & qu'on leur donne pour les engager à faire cette épreuve, qui a été souvent répétée dans les jardins de Versailles & de Chantilly; mais vraisemblablement ces plombiers usoient auparavant de quelque ruse pour ne se pas brûler, ou bien avoient les doigts fort calleux, ce qui n'étoit point,

felon M. Dodart lui-même, le cas du sieur Richardson, en sorte que ce dernier exécutoit apparement son épreuve du fer chaud par de certaines mesures qu'il prenoit pour le poser entre ses dents & sur sa main, foiblement & avec une grande prestesse.

Le charbon allumé m'étonne peu; il n'est presque plus chaud dès le moment qu'il est éteint; l'anglois pouvoit alors l'avaler; le soufre ne rend pas le charbon plus ardent, il ne fait que le nourrir: sa flamme brûle foiblement; le soufflet avec lequel cet anglois industrieux allumoit ce charbon, souffloit apparement beaucoup plus sur sa langue que sur le charbon même. Le mélange de poix résine, de poix noire & de soufre allumé n'est pas si chaud qu'une bouche calleuse & abreuvée de salive ne puisse bien le souffrir. Les résines ne se fondoient sans doute, & le soufre ne brûloit qu'à la surface, ce qui ne faisoit qu'une croûte, & néanmoins la tranche de viande se grilloit à merveille. Le bruit que faisoit le mélange allumé dans la bouche du mangeur de feu n'étoit pas l'effet d'une extrême chaleur, mais de l'incompatibilité du soufre allumé avec la salive, comme avec toutes les autres liqueurs aqueuses.

Outre que le mélange dont nous venons de parler n'est pas extrêmement chaud, il est gras, & par conséquent il ne peut toucher immédiatement, ou du-moins il ne touche que légérement la langue qui est abreuvée de salive.

Mais pour conclure, puisque personne ne pouvoit faire les mêmes épreuves que cet anglois, il en faut toujours revenir à une conformation singuliere d'organes fortifiée par l'habitude, l'adresse & le *tour* de main. S'il étoit vrai qu'il y eût eu quelque secret dans les *tours* du sieur Richardson, comme il avoit intérêt de le laisser croire, il eût rendu quelqu'un capable de soutenir les mêmes épreuves. En ce cas son secret eût mérité une grande récompense, parce qu'on l'auroit appliqué à des usages plus importans & plus sérieux; cependant il n'a donné ni vendu ce prétendu secret à personne, car depuis plus d'un siecle personne ne s'est présenté dans le public faisant les mêmes choses que faisoit à Londres & à Paris le sieur Richardson en 1677. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

TOUR *de Londres*, (*Géog. mod.*) forteresse d'angleterre, ainsi nommée à cause d'une grande *tour* blanche & quarrée qui est au milieu. Cette forteresse a été bâtie en 1077 par Guillaume le conquérant, & son fils Guillaume II. l'environna d'un mur en 1098. Elle est située près de la Thamise, au-dessous du pont, & à l'orient de Londres. Aussi j'en ai déja parlé en décrivant cette ville.

Mais je dois ajouter ici, que c'est dans cette prison d'état, qu'est né le premier jour de l'année 1656. *Fleetwood* (Guillaume), savant théologien, mort évêque d'Ely en 1723, dans la soixante-septieme année de son âge.

C'étoit un homme d'un rare mérite, profond antiquaire, & en même tems habile prédicateur. Il étoit fort touché de voir que la différence d'opinions en matiere de religion, causoit tant de troubles; persuadé que toute erreur qui n'influe point sur la pratique, devroit être parmi les hommes un objet de tolérance. L'histoire de sa vie est à la tête du recueil de ses sermons, imprimés en 1736. *in-fol.*

Son *inscriptionum antiquarum sylloge*, parut à Londres en 1691. *in*-8°. Ce recueil est en deux parties. La premiere contient des inscriptions païennes remarquables, tirées de Gruter, de Reinesius, de Spon, & d'autres auteurs, & rangées sous cinq classes; la premiere classe regarde les dieux; la seconde les ouvrages publics; la troisieme les empereurs; la quatrieme les prêtres, les magistrats, les soldats, *&c.* & la derniere les particuliers, comme des peres & des meres, des enfans, des maris, des femmes, des freres, des sœurs, *&c.*

On trouve dans la seconde partie, les anciens monumens chrétiens. Les remarques sont fort concises, formées des observations des autres, & de celles de l'auteur. Dans une nouvelle édition de cet ouvrage, il seroit nécessaire d'y ajouter des tables exactes, sur-tout des noms propres, car il n'y en a qu'une seule qu'on pourroit appeler un glossaire des antiquités, contenues

dans les inscriptions. Il seroit encore bon qu'on mît au titre des inscriptions, la lettre ou R, ou S, ou A, ou B, ou P, ou F, G, ou W, pour indiquer qu'elles sont tirées de Gruter, ou de Reinesius, ou de Spon, Aringhus, Baronius, Papebroch, Ferretius, Wheler, *&c.* parce qu'on pourroit avoir recours aux sources, lorsqu'on soupçonneroit quelque faute d'impression, ou qu'on voudroit de plus amples éclaircissemens.

Son *Essai sur les miracles* fut imprimé à Londres en 1701, *in*-8°. Il y attaque les systêmes défectueux ou insoutenables de plusieurs théologiens modernes, lesquels attribuent au diable une puissance, qui détruit la plus forte preuve que les miracles fournissent en faveur du christianisme. C'est dommage que ce traité soit fait en forme de dialogues, qui ne conviennent guere aux matieres sérieuses.

En 1707 le docteur Fleetwood donna un petit livre d'un tout autre genre, mais dont on peut tirer de l'utilité; c'est son *chronicum pretiosum*, ou histoire de la monnoie d'Angleterre, du prix du blé & d'autres denrées, pour les six derniers siecles.

En 1712, il mit au jour, sans nom d'auteur, le jugement de l'église d'Angleterre, touchant le baptême des laïques & des non-conformistes. Il soutient dans cet ouvrage, que l'église anglicane n'a jamais décidé que le baptême des laïques est invalide. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

TOUR *de Roussillon*, (*Géog. mod.*) *tour* de France dans le Roussillon, près de la Tet, à 2 milles de Perpignan. Ce sont les restes infortunés de l'ancienne ville de Ruscino, qui a donné le nom à tout le pays. Tite-Live nous apprend que c'étoit une ville célebre du tems d'Annibal, où les petits rois des pays voisins s'assembloient pour délibérer sur leurs affaires. L'illustre & savant M. de Marca, croit que cette ville fut détruite vers l'an 828. lorsque Louis le Débonnaire châtia ceux auxquels la garde de la frontiere avoit été confiée, & qui l'avoient mal défendue contre les Sarrasins. (*D. J.*)

TOURAILLE, est le lieu où on fait sécher le grain pour faire la biere. Une *touraille* est faite comme une trémie, ou pour mieux dire, c'est le comble tronqué ou renversé d'un pavillon quarré; elle ne differe qu'en ce que le châssis du haut de la *touraille* est la même chose que les plate-formes qui posent sur les murs d'un pavillon; elle a quatre entraits, des chevrons, des croupes & des empannons; & au lieu de poinçon, c'est un petit châssis pour recevoir les arêtiers & chevrons. Le petit châssis est posé sur un massif de la même grandeur: au milieu est un petit fourneau dont l'ouverture de la cheminée est au milieu du petit châssis de la *touraille*, par où la fumée entre dans ladite *touraille*. Sur le grand châssis au haut de la *touraille* sont des sommiers sur lesquels sont posés les tringles sur quoi l'aire de crin est étendue, & sur laquelle on étend le grain lorsqu'on le fait sécher.

TOURAINE, (*Géog. mod.*) province de France, bornée au nord pur une partie du Maine, & par le Vendômois; au midi, par le Berri & le Poitou; au levant, par le Blaisois; & au couchant, par l'Anjou.

On donne à la *Touraine* 24 lieues de longueur du midi au nord, & 22 du levant au couchant. La Loire la divise en haute & basse; mais outre cette riviere, elle est arrosée du Cher, de la Vienne, de l'Indre, de la Creuse, *&c.* qui toutes ensemble lui procurent beaucoup de variétés agréables, & beaucoup de commodités pour le commerce, & pour la communication avec les autres provinces.

Son climat est tempéré, & d'une grande bonté. Ici sont des terres sablonneuses faciles à cultiver, & toujours en labour. Elles rapportent du seigle, de l'orge, du mil, des légumes, & de la gaude pour la teinture. Là, c'est un terrain uni dont les terres sont grasses & fertiles en froment. Ailleurs, sont des terres marécageuses & pleines d'étangs poissonneux: les rivieres arrosent des prés & des pâturages pour la nourriture des bestiaux; les forêts fournissent du bois.

On y trouve aussi quelques mines de fer & de cuivre. Il y a du salpêtre dans les côteaux de la Loire exposés au midi. Dans une plaine près de Liqueil, l'on trouve quan-

tité de coquillages, qui réduits en poudre, servent à fertiliser les terres. Les côteaux de la Loire & du Cher sont chargés de vignes; dans d'autres dont le terroir est plus gras, l'on y recueille d'excellens fruits, noix, noisettes, amandes, prunes & pruneaux délicieux. En un mot, c'est une province,

*Que du ciel la douce influence*
*Loin des hivers & des frimats,*
*A fait le jardin de la France.*

Toute la *Touraine* est du ressort du parlement & de la cour des aides de Paris. Elle a un grand maître des eaux & forêts créé en 1689, parce que le roi possede trois forêts dans cette province; savoir celle d'Amboise, qui contient seize mille arpens de bois, dont environ trois mille de haute futaie; celle de Loches qui contient cinq mille arpens en futaie; & celle de Chinon qui contient environ sept mille arpens, partie en futaie, partie en taillis.

Cette province s'enrichissoit autrefois par ses manufactures de draperie, de tannerie, de soirie & de rubannerie; mais toutes ces manufactures sont tombées en décadence; celles de draperie & de tannerie, sont anéanties; la soirie occupoit dans le seizieme siecle plus de huit mille métiers, sept cent moulins à soirie, & plus de quarante mille personnes; elle n'en occupe pas aujourd'hui deux mille. Des trois mille métiers de rubannerie, il en reste à peine cinquante.

Plusieurs causes ont concouru à la destruction de ces manufactures, qui attiroient dans la province plus de dix millions par an. Il faut mettre entre ces causes, la cessation du commerce avec les étrangers, la sortie des ouvriers hors du royaume, l'obligation qu'on a imposée aux marchands d'acheter à Lyon les soies dont ils ont besoin, *&c.*

La *Touraine* a été érigée en gouvernement général l'an 1545, & aujourd'hui elle a un gouverneur, un lieutenant-général, & un lieutenant de roi. Il y a deux duchés pairies dans ce gouvernement, Mont-bazon & Luynes. On compte dans la *Touraine*, huit villes royales dont le domaine est engagé, à l'exception de celui de Tours, capitale.

Les peuples de cette province, appelés *Tourangeaux*, ont pris leur nom des anciens *Turones* ou *Turoni*, marqués entre les Celtes dans les commentaires de César. Tacite les nomme *Turoni imbelles*. Le Tasse les a peints dans sa Jérusalem, *chant I.*

*Non è gente robusta, ò faticosa,*
*Se ben tutta di ferro ella riluce;*
*La terra molle, è lieta, è dilettosa*
*Simili à se gli habitator produce:*
*Impeto fa nelle battaglie prime;*
*Mà di leggier poi langue, è si reprime.*

Ce portrait a été élégamment rendu en vers latins par un poëte de Sicile:

*Turba licet chalybis cataphracta horrore nitentis,*
*Ægra labore tamen, nec vivida robore: mollis*
*Blandaque terra, sibi similes educit alumnos,*
*Scilicet; hi sub prima ruunt discrimina pugnæ*
*Præcipites, sed restincto mox fulgure torpent.*

Comme les muses aiment les pays délicieux, la *Touraine* a produt des gens qui les ont cultivées avec honneur. Dans ce nombre, je ne dois pas oublier MM. de Racan & de Marolles.

*Raçan*, (Honorat de Beuil, marquis de,) poëte françois, né en 1589, & l'un des premiers de l'académie françoise, mourut à Paris en 1670, à quatre-vingt-un an.

Il s'est acquis une grande réputation par ses *bergeries* ou *églogues*, & par ses *odes sacrées*, ou *paraphrase des pseaumes*. Il avoit un génie fecond, aisé, un caractere doux & simple; par conséquent il ne lui manquoit rien pour être berger. Aussi trouve-t-on dans ses bergeries des morceaux pleins d'agrément & de délicatesse. Nous ne citerons de lui que sa *chanson des bergers* à la louange de la reine, mere de Louis XIII.

*Paissez, cheres brebis, jouissez de la joie*
*Que le ciel vous envoie.*
*A la fin sa clémence a pitié de nos pleurs ;*
*Allez dans la campagne ; allez dans la prairie.*
*N'épargnez point les fleurs,*
*Il en revient assez sous les pas de Marie.*

*Par elle renaîtra la saison désirée*
*De Saturne & de Rhée,*
*Où le bonheur rendoit tous nos désirs contens ;*
*Et par elle on verra reluire en ce rivage*
*Un éternel printems,*
*Tel que nous le voyons paroître en son visage.*

*Nous ne reverrons plus nos campagnes désertes,*
*Au-lieu d'épis couvertes*
*De tant de bataillons l'un à l'autre opposés :*
*L'Innocence & la Paix régneront sur la terre ;*
*Et les dieux appaisés*
*Oublieront pour jamais l'usage du tonnerre.*

*La nymphe de la Seine incessamment révere*
*Cette grande bergere,*
*Qui chasse de ses bords tout sujet de souci,*
*Et pour jouir long-tems de l'heureuse fortune*
*Que l'on possede ici,*
*Porte plus lentement son tribut à Neptune.*

*Paissez donc, mes brebis, prenez part aux délices*
*Dont les destins propices,*
*Par un si beau remede ont guéri nos douleurs :*
*Allez dans la campagne ; allez dans la prairie ;*
*N'épargnez point les fleurs ;*
*Il en revient assez sous les pas de Marie.*

Toute cette piece est d'une douceur admirable ; & comme elle est dans le ton lyrique, on sent bien qu'elle se préteroit aisément au chant.

En qualité de disciple de Malherbe, Racan a fait aussi quelques odes ; mais où les pensées ne sont point aussi serrées que dans celles de son maître. Ses paraphrases des pseaumes sont ordinairement médiocres ; cependant il s'y trouve des endroits d'une assez grande beauté. Tel est celui-ci : *ps. 92.*

*L'empire du Seigneur est reconnu par-tout ;*
*Le monde est embelli de l'un à l'autre bout,*
*De sa magnificence.*
*Sa force l'a rendu le vainqueur des vainqueurs ;*
*Mais c'est par son amour plus que par sa puissance*
*Qu'il regne dans les cœurs.*

*Sa gloire étale aux yeux ses visibles appas :*
*Le soin qu'il prend pour nous, fait connoître ici-bas*
*Sa prudence profonde :*
*De la main dont il forme & la foudre & l'éclair,*
*L'imperceptible appui soutient la terre & l'onde*
*Dans le milieu des airs.*

*De la nuit du cahos, quand l'audace des yeux*
*Ne marquoit point encor dans le vague des lieux*
*De zénit ni de zône,*
*L'immensité de Dieu comprenoit tout en soi,*
*Et de tout ce grand tout, Dieu seul étoit le trône,*
*Le royaume & le roi.*

On estime aussi son *ode au comte de Bussy-Rabutin*, dans laquelle il l'invite à mépriser la vaine gloire, & à jouir de la vie. Lafontaine, Despréaux, & d'après eux, plusieurs beaux esprits, ont tous jugé très-favorablement du mérite poétique de Racan. Il ne lui manquoit que de joindre l'opiniâtreté du travail à la facilité & à la supériorité du talent. Il est doux, coulant, aisé ; mais il n'a point assez de force, ni d'exactitude dans ses vers. Les morceaux que nous avons déjà cités de lui, sont remplis de beautés, au milieu desquelles regne un peu de cette négligence qu'on lui reproche avec raison. C'est ce que je puis encore justifier par d'autres stances tirées de ses ouvrages, & qui en même-temps me paroissent propres à piquer la curiosité de ceux qui aiment les graces de

cet aimable poëte. Voici les ſtances dont je veux parler ; elles ſont toutes philoſophiques :

*Tircis, il faut penſer à faire une retraite,*
*La courſe de nos jours eſt plus qu'à-demi-faite,*
*L'âge inſenſiblement nous conduit à la mort :*
*Nous avons aſſez vu ſur la mer de ce monde*
*Errer au gré des flots notre nef vagabonde ;*
*Il eſt temps de jouir des délices du port.*

*Le bien de la fortune eſt un bien périſſable ;*
*Quand on bâtit ſur elle, on bâtit ſur le ſable ;*
*Plus on eſt élevé, plus on court de dangers ;*
*Les grands pins ſont en butte aux coups de la tempête,*
*Et la rage des vents briſe plutôt le faîte*
*Des maiſons de nos rois, que des toits des bergers.*

*O bien heureux celui qui peut de ſa mémoire*
*Effacer pour jamais ce vain eſpoir de gloire,*
*Dont l'inutile ſoin traverſe nos plaiſirs,*
*Et qui loin, retire de la foule importune,*
*Vivant dans ſa maiſon, content de ſa fortune,*
*A, ſelon ſon pouvoir, meſuré ſes déſirs.*

*Il contemple du port les inſolentes rages*
*Des vents de la faveur auteurs de nos orages,*
*Allumer des mutins les deſſeins factieux :*
*Et voit en un clin-d'œil par un contraire échange,*
*L'un déchiré du peuple au milieu de la fange,*
*Et l'autre à même-temps élevé dans les cieux.*

Cette chute me paroît d'une grande beauté ; le poëte termine par des réflexions ſur lui-même.

*Agréables déſerts, ſéjour de l'innocence,*
*Où loin des vanités, de la magnificence,*
*Commence mon repos, & finit mon tourment ;*
*Vallons, fleuves, rochers, plaiſante ſolitude,*
*Si vous fûtes témoins de mon inquiétude,*
*Soyez-le déſormais de mon contentement.*

Coutelier, libraire à Paris, a donné en 1724 une édition fort jolie des œuvres de Racan, en 2 *vol. in-*12. mais il s'eſt gliſſé dans cette édition quelques fautes, & des omiſſions conſidérables. Il y manque une longue ode au cardinal de Richelieu, qui ſe trouve dans un recueil de poéſies, intitulé : *les nouvelles Muſes*, Paris 1635, *in*-8° ; un ſonnet à M. de Puyſieux ; & une épitaphe de douze vers qui ont été inſérés dans les *Délices de la poéſie françoiſe*, Paris 1621. *in*-8° ; les *ſept lettres* qui ſont dans le *recueil de* Faret ; les *Mémoires de la vie de Malherbe*, *&c.* manquent auſſi : voilà des matériaux pour une nouvelle édition.

Le conte des trois Racans, rapporté dans le Ménagiana, *tom. III. pag.* 83. n'eſt peut-être pas vrai ; mais comme il eſt fort plaiſant, je vais le copier encore.

Deux amis de M. de Racan ſurent qu'il avoit rendez-vous pour voir Mlle. de Gournay. Elle étoit de Gaſcogne, fort vive, & un peu emportée de ſon naturel ; au reſte bel eſprit, & comme telle, elle avoit témoigné en arrivant à Paris, grande impatience de voir M. de Racan, qu'elle ne connoiſſoit pas encore de vue. Un de ces Meſſieurs prévint d'une heure ou deux celle du rendez-vous, & fit dire que c'étoit Racan qui demandoit à voir Mlle. de Gournay. Dieu ſait comme il fut reçu. Il lui parla fort des ouvrages qu'elle avoit fait imprimer, & qu'il avoit étudiés exprès. Enfin, après un quart-d'heure de converſation, il ſortit, & laiſſa Mlle. de Gournay fort ſatisfaite d'avoir vu M. de Racan.

A peine étoit-il à trois pas de chez elle, qu'on lui vint annoncer un ſecond M. de Racan. Elle crut d'abord que c'étoit le premier qui avoit oublié quelque choſe, & qui remontoit. Elle ſe préparoit à lui faire un compliment là-deſſus, lorſque l'autre entra, & fit le ſien. Mlle. de Gournay ne put s'empêcher de lui demander pluſieurs fois, s'il étoit véritablement M. de Racan, & lui raconta ce qui venoit de ſe paſſer. Le prétendu Racan fit fort le fâché de la piece qu'on lui avoit jouée, & jura qu'il s'en vengeroit. Bref, Mlle. de Gournay fut encore plus contente de celui-ci qu'elle ne l'avoit été de l'autre, parce qu'il la loua davantage. Enfin, il paſſa chez elle pour le véritable Racan ; & le premier pour un Racan de contrebande.

Il ne faisoit que de sortir, lorsque M. de Racan en original, demanda à parler à Mlle. de Gournay. Elle perdit patience. Quoi, encore des Racans, dit-elle! Néanmoins on le fit entrer. Mlle. de Gournay le prit sur un ton fort haut, & lui demanda s'il venoit pour l'insulter? M. de Racan, qui n'étoit pas un parleur fort ferré, & qui s'attendoit à une réception bien différente, en fut si surpris, qu'il ne put répondre qu'en balbutiant. Mlle. de Gournay qui étoit violente, se persuada tout-de-bon que c'étoit un homme envoyé pour la jouer; & défaisant sa pantoufle, elle le chargea à grands coups de mule, & l'obligea de se sauver. « J'ai vu, ajoute » Ménage, j'ai vu jouer cette scene par » Boisrobert, en présence du marquis de » Racan; & quand on lui demandoit si » cela étoit vrai: oui-dà, disoit-il, il en » est quelque chose.

*De Marolles*, (Michel) abbé de Villeloin, & l'un des plus infatigables traducteurs du xvij. siecle, étoit fils de Claude de Marolles, gentilhomme de Touraine, & capitaine des cent-suisses, connu par son combat singulier à la tête de l'armée d'Henri IV. contre Marivaux. Les services de ce pere, le mérite particulier du fils, & le crédit qu'il avoit dans la maison de Nevers, sembloient être des assurances qu'il parviendroit un jour aux premieres dignités de l'Eglise; néanmoins, comme il étoit fort studieux, il eut le même sort qu'ont presque tous les gens de lettres sans intrigue, & uniquement dévoués aux muses; c'est-à-dire, qu'on lui donna de belles espérances, & qu'il ne travailla point à en obtenir les effets.

L'abbé de Villeloin continua si bien au contraire de travailler pour les lettres seules, qu'il composa soixante-neuf ouvrages, dont la plupart étoient des traductions d'auteurs classiques: traductions très-utiles dans leur temps, & qui ont dû lui coûter beaucoup; mais on les estime fort peu de nos jours, & même sans rendre assez de justice à un homme qui a frayé le chemin du mieux. Les mémoires de sa vie contiennent des choses intéressantes.

N'oublions pas de dire qu'il est un des premiers françois qui ait eu la curiosité des estampes. Il en fit un ample & excellent recueil, & en donna deux catalogues qui sont recherchés. Son beau recueil a passé dans le cabinet du roi, & c'est un avantage pour le public.

L'abbé de Marolles mourut à Paris en 1681, âgé de quatre-vingt-un an. Il étoit alors le plus ancien abbé, & avoit été le plus laborieux du royaume. (*Le Chevalier* DE JAUCOURT.)

TOURAN, (*Géog. mod.*) ancien nom du pays de Turquestan, qui tire son origine de Tours, fils de Féridoun roi de Perse, de la dynastie des Pischdadiens. Le *Touran* est une vaste contrée, qui renferme tout ce qui s'appelle la *grande Tartarie*, depuis l'Oxus jusqu'en Moscovie, Sibérie & Chine. Timur-Bec réduisit sous sa domination tout le pays de *Touran*, que Genghiz-kan avoit autrefois partagé entre ses deux fils. (*D. J.*)

TOURANGETTES, s. f. pl. (*Lainage.*) espece de petites serges qui se fabriquent en quelque lieux de la généralité d'Orléans, particuliérement au montoir: elles sont blanches ou grises, & se font toutes de laines du pays. *Savary.* (*D. J.*)

TOURBE, s. f. (*Hist. nat.*) *turfa; humus palustris; humus vegetabilis, lutosa; torvena*, c'est une terre brune, inflammable, formée par la pourriture des plantes & des végétaux, & que l'action du feu réduit en une cendre jaune ou blanche.

On peut compter deux especes de tourbe; l'une est compacte, noire & pesante. Les plantes dont cette espece est composée, sont presqu'entiérement détruites & changées en terre, & l'on n'y en trouve que très-peu de vestiges; c'est la tourbe de la meilleure qualité. La bonne tourbe de Hollande est de cette espece. Quand elle est allumée, elle conserve le feu pendant très-long-temps; elle se consume peu-à-peu, après avoir été convertie en charbon, & elle se couvre entiérement d'une enveloppe de cendres blanches.

La seconde espece de tourbe est brune, légere, spongieuse; elle ne paroît que comme un amas de plantes & de racines qui n'ont presque point été détruites, & qui n'ont souffert que très-peu d'altération; cette tourbe s'enflamme très-promp-

tement, mais elle ne conserve point sa chaleur pendant long-temps. La tourbe de cette derniere espece se trouve communément près de la surface de la terre; au-lieu que la premiere se trouve plus profondément, & pour l'ordinaire au-dessous de la tourbe légere décrite en dernier lieu.

On trouve de la tourbe en une infinité d'endroits de l'Europe. Il y en a en France, en Angleterre, en Suede, en Allemagne; mais c'est sur-tout en Hollande qu'on en trouve une grande quantité de la meilleure qualité. En effet, il n'est point étonnant qu'un pays échappé aux eaux, & qui a éprouvé de leur part des révolutions continuelles, renferme dans son sein une substance à la formation de laquelle les eaux sont nécessaires. Voici la maniere dont les Hollandois travaillent à tirer la tourbe.

On commence d'abord par s'assurer si un terrein en contient; cela se fait en enfonçant en terre des pieux ou de longs bâtons; on juge que ce terrein contient de la tourbe, par la facilité avec laquelle ils entrent après avoir percé la premiere croûte que forme le gazon des prairies. Au-dessous de cette croûte la terre est molle & détrempée; elle ne présente aucune résistance, jusqu'à ce qu'on soit parvenu à la couche de sable, qui ne se trouve souvent qu'à une profondeur considérable. Comme cette terre est très-délayée par la grande quantité d'eau qui est toujours dans un pays si bas, & dont le sol est presque par-tout au-dessous du niveau des rivieres. Pour peu qu'on fasse de mouvement, on sent le terrein trembler sous ses piés, lorsqu'on est au-dessus des endroits qui renferment de la tourbe; il seroit même dangereux d'y passer à cheval, parce que la croûte formée par le gazon n'est point toujours assez forte pour soutenir un grand poids; & alors on courroit risque de se noyer dans un bourbier liquide qui est au-dessous, & qui n'est autre chose que la tourbe délayée.

Lorsqu'on s'est assuré de sa présence, on écarte le gazon qui est au-dessus, & l'on enleve avec des bêches & des pelles la tourbe qui est en-dessous; comme le pays est fort bas, l'eau ne tarde point à remplacer la tourbe que l'on a enlevée; alors on conduit un bateau dans l'endroit où l'on a creusé; des hommes se servent de longs bâtons, au bout desquels sont des petits filets soutenus par des cercles de fer, & avec ces filets ils tirent le bourbier qui est dans la fosse; ils en chargent leur bateau; ils foulent avec les piés ce bourbier liquide; après quoi ils vont avec leur bateau le transporter vers un côté de la prairie, où l'on a formé une aire ou un espace uni destiné à recevoir cette terre foulée & délayée. Cette aire est une enceinte entourée de planches posées sur le tranchant, de maniere à pouvoir retenir la tourbe ou le bourbier liquide qu'on y jette; on en met de l'épaisseur d'environ un pié ou un pié & demi. Quand cet emplacement est rempli, on laisse le bourbier se sécher pendant la belle saison; l'épaisseur du bourbier est alors fort diminuée; & tandis que cette terre a encore une certaine mollesse, on y forme des lignes en longueur & en largeur avec un instrument tranchant, afin de pouvoir à la fin de l'été diviser plus aisément la tourbe, après qu'elle aura été entiérement séchée, en parallélipipedes, qui ont communément sept à huit pouces de longueur, sur quatre ou cinq pouces d'épaisseur. C'est-là la forme que l'on donne à la tourbe en Hollande; elle la rend plus propre à s'arranger comme des briques pour faire du feu; lorsqu'elle a été ainsi préparée, on la charge sur des barques, & on la transporte pour la débiter.

En Hollande les endroits d'où l'on a tiré la tourbe, se remplissent d'eau, & deviennent un terrein entiérement perdu; c'est pourquoi l'état fait payer très-cher aux particuliers la permission de creuser son terrein pour en tirer cette substance; ils sont obligés d'assigner un autre bien solide, qui alors se trouve chargé des taxes que payoit le terrein qu'on veut faire disparoître. L'on voit en plusieurs endroits de la Hollande des especes de lacs immenses qui ont été formés par la main des hommes, dans les endroits d'où l'on a tiré la tourbe.

Comme le bois est très-cher & très-

rare en Hollande, la tourbe eſt preſque l'unique chauffage qu'on y connoiſſe, & les habitans ſont forcés de diminuer continuellement le terrein qu'ils occupent pour ſe le procurer. La tourbe en brûlant répand une odeur incommode pour les étrangers qui n'y ſont point accoutumés; mais cet inconvénient eſt compenſé par la chaleur douce que donne cette ſubſtance, qui n'a point l'âpreté du feu de bois ni du charbon de terre.

La *tourbe* n'eſt point par-tout d'une ſi bonne qualité; les plantes qui la compoſent ne ſont point ſi parfaitement détruites & changées en terre; alors, comme nous l'avons déjà obſervé, la *tourbe* eſt plus légere, elle eſt d'une couleur brune ou jaunâtre, & elle ne conſerve point le feu ſi long-temps. De cette eſpece eſt ſur-tout la *tourbe* qui ſe trouve dans un canton du Brabant-Hollandois, voiſin de la Gueldre pruſſienne & autrichienne, que l'on nomme *Peeland*; ſon nom lui vient d'un terrein d'une étendue très-conſidérable, appelé *Peel*, qui eſt entiérement compoſé de *tourbe*, c'eſt-à-dire, de débris de végétaux, de feuilles, de plantes, détruites & devenues compactes. Un phénomene ſingulier que préſente ce grand marais, c'eſt qu'on trouve au-deſſous de la *tourbe* une grande quantité d'arbres, & ſur-tout de ſapins, enſevelis quelquefois à une très-grande profondeur, & cependant très-bien conſervés; ces arbres ſont tous couchés vers le ſud-eſt, ce qui ſemble prouver que c'eſt un vent de nord-oueſt qui les a renverſés, & qui a cauſé la révolution & le déluge de ſable dont tout ce pays a été inondé. En effet, tout ce canton, qui eſt couvert de bruyeres, eſt entiérement ſablonneux, ſans aucun mélange de bonne terre ou de terreau; il y a de certains endroits où lorſqu'on creuſe à deux ou trois piés, on trouve au-deſſous du ſable une couche ou une eſpece de plancher très-dur & très-compacte, qui n'eſt abſolument qu'un amas de feuilles d'arbres & de plantes à moitié pourries, preſſées les unes ſur les autres, dont l'odeur eſt inſupportable. Quand cette ſubſtance ou cette *tourbe* à demi-formée a été expoſée à l'air pendant quelque temps, elle ſe partage en feuillets, & l'on diſtingue très-aiſément que cette couche qui formoit une eſpece de plancher épais ſous le ſable n'eſt qu'un amas immenſe de feuilles entaſſées & qui ont pris corps. Ce phénomene prouve d'une façon très-déciſive l'origine de la *tourbe*, & fait voir qu'elle doit ſa naiſſance à des végétaux pourris & changés en terre.

Le *tome VI. p.* 441 du *magaſin d'Hambourg*, donne une deſcription fort curieuſe d'une *tourbe* qui ſe trouve à Langenſaltza en Thuringe. Lorſqu'on creuſe le terrein dans cet endroit, on trouve immédiatement au-deſſous de la terre végétale une eſpece de tuf qui ſemble compoſé d'un amas de tuyaux; quelquefois ce tuf eſt précédé de quelques lits d'un ſable mêlé de coquilles de riviere. Enſuite on rencontre un banc d'un tuf plus compacte & qui fait une pierre propre à bâtir. Ce banc eſt ſuivi d'un tuf moins ſerré, quelquefois de ſable, & enſuite d'un autre banc de pierre compacte; mais dans de certains endroits il ſe trouve un intervalle vide entre les deux bancs de pierre. Lorſqu'on perce ce ſecond banc de pierre, on trouve ou un tuf porreux, ou un ſable jaunâtre, après quoi on rencontre une couche de *tourbe*, qui eſt ſuivie de nouveau d'un ſable jaunâtre, & enfin d'une argille griſe dont on peut ſe ſervir pour fouler les étoffes. Les deux bancs de pierre ne ſont point par-tout de la même épaiſſeur; pris enſemble ils ſont tantôt de 6, tantôt de 12 piés. La couche de *tourbe* eſt d'un, deux, ou tout-au-plus de trois piés d'épaiſſeur; on voit diſtinctement qu'elle eſt formée d'un amas d'écorces d'arbres, de bois, de feuilles pourries, & parſemées de petites coquilles de riviere & de jardin. Il y a des endroits où l'on trouve des arbres entiers enfouis dans la *tourbe*; on prétend même qu'il s'y eſt quelquefois trouvé des troncs d'arbres coupés, ſur leſquels on voyoit encore les coups de la coignée, & l'on s'apperçoit aiſément que le tuf fiſtuleux qui étoit au-deſſus de la *tourbe*, n'avoit été originairement qu'un amas de joncs, de roſeaux,

de prêles, & de plantes semblables, qui croissent dans les endroits marécageux, dont cependant il ne se trouvoit plus aucuns vestiges. M. Schober, à qui ces observations sont dûes, remarque comme une chose singuliere, que dans ce canton, dans tout l'espace qu'occupent les couches qui ont été décrites, on ne rencontre pas le moindre vestige de corps marins; mais dans la couche de glaise qui est au-dessous des précédentes, on trouve une grande quantité d'empreintes de coquilles de mer. Quant aux coquilles que l'on voit dans le tuf & dans la *tourbe*, il est aisé de s'appercevoir que ce sont des coquillages terrestres & de riviere. On a rencontré dans la pierre compacte ou dans le tuf qui couvre cette *tourbe*, des épis de blé, des noyaux de prunes; & même depuis quelques années, l'auteur dit qu'on y a trouvé la tête d'un homme. On y a pareillement rencontré des dents, des mâchoires, & des ossemens d'animaux d'une grandeur prodigieuse. On a cru devoir rapporter tout ce détail, parce qu'il est très-curieux pour les naturalistes, qui pourront voir par-là la formation de la *tourbe*, aussi-bien que celle du tuf qui l'accompagne. *Voyez* TUF.

Les *Mémoires de l'académie royale de Suede, de l'année* 1745, parlent d'une espece de *tourbe* qui se trouve dans la province de Westmanie, près des mines de Bréfioc, dans le territoire de Hiulsoe: on s'en sert avec grand succès dans les forges des environs où l'on forge du fer en barres, ce qui épargne beaucoup de bois. Cette *tourbe* a cela de particulier, qu'en brûlant elle se réduit en une cendre blanche & légere comme de la poudre à poudrer les cheveux, tandis que pour l'ordinaire la *tourbe* donne une cendre jaunâtre: près de la surface de la terre cette *tourbe* est spongieuse & légere, comme cela se trouve par-tout où l'on tire de la *tourbe*; mais plus on enfonce, plus elle est pesante & compacte, & l'on peut en enlever huit, neuf, & même onze bêches les unes au-dessus des autres avant de parvenir au fond: on y rencontre quelquefois des racines de sapin, & même il est arrivé une fois de trouver dans cette tourbiere la charpente entiere d'une grange, qui paroît y avoir été enfouie par quelque inondation. Cette espece de *tourbe* en séchant au soleil se couvre d'un enduit ou d'une moisissure blanche comme si on l'avoit saupoudrée de sel. Toute la *tourbe* que l'on trouve dans cet endroit ne donne point une cendre blanche; il y en a d'autre qui se réduit en une cendre jaunâtre, cela vient des plantes plus grossieres dont elle est composée; aussi y remarque-t-on distinctement une grande quantité de racines, de feuilles, de joncs, de roseaux, *&c.* Lorsqu'elles ont été brûlées, ces substances donnent une cendre quelquefois aussi jaune que de l'ochre. M. Hesselius, auteur du mémoire dont ces détails sont tirés, dit que la même *tourbe* qui donne une cendre si blanche, peut aussi donner une couleur noire, qui peut s'employer comme le noir-de-fumée, & qui est propre à servir dans la peinture, parce qu'elle s'incorpore très-bien avec l'huile. Lorsque cette *tourbe* est bien allumée, & que l'on a lieu de croire que le feu l'a entiérement pénétrée, on l'éteint subitement dans de l'eau; après en avoir séparé la cendre blanche on peut l'écraser sur du marbre, & s'en servir ensuite pour peindre. *Voyez* les *Mémoires de l'académie royale de Suede, tom. VII. année* 1745.

On voit par ce qui précede, que la *tourbe* peut être d'une très-grande utilité; & dans les pays où le bois devient de plus en plus rare, on devroit s'occuper à chercher les endroits où l'on pourroit en trouver. M. Jacob Faggot, de l'académie de Suede, a inséré dans le *volume X. année* 1748, des *Mémoires* de cette académie, plusieurs expériences qu'il a faites pour prouver que l'on peut se servir de la *tourbe* pour chauffage avec le plus grand succès, & il compare ses effets à ceux du bois. Avant de faire ces expériences il a pesé la quantité de bois & celle de la *tourbe*, & il a observé la quantité d'eau que chacune de ces substances faisoit évaporer, & la durée du feu qu'elles ont produit. *Voyez* les *Mémoires de l'acad. de Suede, année* 1748.

Il feroit à fouhaiter qu'en France, où la confommation du bois va toujours en augmentant, on s'occupât de pareilles recherches fur la *tourbe*; on peut s'en fervir avec fuccès pour quelques arts & métiers, dans les brafferies, & perfonne n'ignore que les cendres de cette fubftance font très-bonnes pour fertilifer les prairies, & fur-tout celles qui font humides & baffes.

Il ne faut point confondre la *tourbe* avec des terres noires & bitumineufes qui ont auffi la propriété de s'enflammer : la *tourbe* diftillée donne toujours une liqueur acide, de l'alkali volatil, & une huile empyreumatique.

La *tourbe*, comme nous l'avons déjà remarqué, n'eft point par-tout la même, il y en a qui a contracté des qualités nuifibles. C'eft ainfi qu'on dit qu'en Zélande il fe trouve une efpece de *tourbe*, qui fait que les perfonnes qui font dans une chambre où l'on en brûle, deviennent pâles & finiffent par tomber en foibleffe; on pourroit foupçonner que cette *tourbe* contient des parties arfénicales; celle qui fe tire des endroits où il n'y a point de minéraux n'eft point dangereufe.

Plus la *tourbe* eft compacte & pefante, plus elle chauffe & conferve la chaleur; voilà pourquoi on eft en ufage de la fouler & de la pétrir en Hollande. D'après le principe que plus les corps font denfes plus ils s'échauffent; M. Lind, écoffois, a propofé, dans les *Effais d'Edimbourg*, un moyen de rendre la *tourbe* encore plus denfe, & il croit qu'alors elle feroit propre à être employée pour le traitement des mines de fer au fourneau de forge; pour cela il croit qu'il faudroit écrafer la *tourbe* molle & humide fous des meules, & enfuite en former des maffes; mais ce moyen n'enleveroit point à la *tourbe* fon acide, qui eft ce qui la rend le plus nuifible dans le traitement des mines de fer.

Le meilleur moyen que l'on ait imaginé jufqu'à préfent, eft de réduire la *tourbe* en charbon, c'eft-à-dire de la brûler jufqu'à un certain point, & de l'étouffer enfuite; par ce moyen elle fera dégagée de fon acide, & deviendra propre aux travaux de la métallurgie.

Le même M. Lind propofe encore de fe fervir de la *tourbe* pour l'engrais des terres, & il confeille pour cela de la mêler avec des feuilles & des plantes récentes, afin qu'il s'excite une fermentation dans ce mélange, qui ne peut être qu'avantageux pour fertilifer les terres; d'ailleurs cela fe pratique déjà jufqu'à un certain point en Hollande, où l'on mêle avec du fumier la *tourbe* en pouffiere, ou ce qui refte dans les granges où l'on a ferré la *tourbe*, & l'on en forme des tas. Cet auteur nous apprend encore que la *tourbe* répandue fur les endroits où l'on a femé des pois les garantit de la gelée; enfin la *tourbe* peut fervir comme la glaife à retenir les eaux dans les viviers. *Voyez* les *Effais d'Edimbourg*.

Tout le monde fait que la cendre des *tourbes* eft très-propre à fervir d'engrais; on l'emploie avec fuccès fur-tout pour les prairies baffes & marécageufes où il croît des joncs & des rofeaux, que l'on aura foin d'enlever, & l'on creufera bien avant les endroits de la terre où ces mauvaifes herbes ont pris racine, après quoi l'on pourra répandre de la cendre des *tourbes* dans ces endroits.

Par les obfervations qui ont été faites dans cet article on voit, 1°. que la *tourbe* eft une fubftance végétale; 2°. qu'elle varie pour la bonté & la denfité, fuivant que les végétaux qui la compofent font plus ou moins décompofés; 3°. on ne peut douter que la fermentation de la *tourbe* ne foit quelquefois récente, c'eft ce que prouvent les arbres, les fruits, les charpentes, & les ouvrages de l'art que l'on y rencontre affez fouvent. En Picardie, près de Pequigny, on a trouvé une chauffée entiere enfevelie fous de la *tourbe*.

Quant à la prétendue régénération de la *tourbe* dans les endroits d'où on en a tiré, elle n'a point de réalité; mais comme cette fubftance fe forme dans des endroits bas & enfoncés, il peut arriver très-bien que les pluies & les inondations des rivieres entraînent vers ces fortes d'endroits des plantes, qui, en s'y amaffant peu-à-

à-peu, parviennent à remplir de nouvelle *tourbe* les tourbieres qui avoient été épuisées : on voit que cela ne peut point être appelé une régénération, ni une production nouvelle. (—)

TOURBE, LE (*Géogr. mod.*) petite riviere de France, dans le Rételois. Elle prend sa source à Somme-Tourbe, & se jette ensuite dans l'Aisne.

TOURBERIE, (*Jurisprud.*) terme de droit coutumier, particuliérement usité en Angleterre, est un droit que l'on a de bêcher les tourbes dans le fonds d'autrui; ce mot vient de l'ancien latin *turba*, pour dire tourbe. *Voyez* TOURBE.

*Commune de tourberie*, est la liberté que certains tenanciers ont acquise en vertu d'une prescription, pour bêcher des tourbes dans les bruyeres du seigneur. *Voyez* COMMUNE.

*Tourberie* se prend aussi quelquefois pour le fond où l'on bêche les tourbes.

*Tourberie* ou *bruaria*, signifie plus particuliérement de la *tourbe de bruyere*, dont il est fait mention dans une charte d'Hamon de Massy.

TOURBILLON, s. m. (*Physiq.*) c'est en général un mouvement de l'air, subit, rapide, impétueux, & qui se fait en tournant. *Voyez* OURAGAN.

*Tourbillon* se dit aussi quelquefois d'un goufre ou d'une masse d'eau, qu'on observe dans quelques mers ou rivieres qui tournoient rapidement, en formant une espece de creux dans le milieu.

La cause ordinaire de ces *tourbillons* vient d'une grande cavité, par où l'eau de la mer s'absorbe & se précipite dans quelqu'autre réservoir; quelquefois même elle communique par ce moyen à quelqu'autre mer.

A l'imitation de ces phénomenes naturels, on peut faire un *tourbillon* artificiel avec un vase cylindrique, fixé sur un plan horisontal & rempli d'eau jusqu'à une certaine hauteur. En plongeant un bâton dans cette eau, & le tournant en rond aussi rapidement qu'il est possible, l'eau est nécessairement forcée de prendre un mouvement circulaire assez rapide, & de s'élever jusqu'aux bords même du vase: quand elle y est arrivée, il faut cesser de l'agiter.

L'eau ainsi élevée forme une cavité dans le milieu, qui a la figure d'un cône tronqué, dont la base n'est pas différente de l'ouverture supérieur du vase, & dont le sommet est dans l'axe du cylindre.

C'est la force centrifuge de l'eau, qui, causant son élévation aux côtés du vase, forme la cavité du milieu; car le mouvement de l'eau étant circulaire, il se fait autour d'un centre pris dans l'axe du vase, ou, ce qui est la même chose, dans l'axe du *tourbillon* que forme l'eau: ainsi la même vîtesse étant imprimée à toute la masse de l'eau, la circonférence d'un plus petit cercle d'eau, ou d'un cercle moins éloigné de l'axe, a une force centrifuge plus grande qu'une autre circonférence d'un plus grand cercle, ou, ce qui revient au même, d'une circonférence plus éloignée de l'axe: le plus petit cercle pousse donc le plus grand vers les côtés du vase; & de cette pression ou de cette impulsion que tous les cercles reçoivent des plus petits qui les précedent, & qui se communiquent aux plus grands qui les suivent, procede cette élévation de l'eau le long des côtés du vase jusqu'au bord supérieur, où nous supposons que le mouvement cesse.

M. Daniel Bernoully, dans son *hydrodynamique*, a déterminé la courbure que doit prendre la surface d'un fluide qui se meut ainsi en *tourbillon*. Il suppose telle loi qu'on veut dans la vîtesse des différentes couches de ce *tourbillon*, & il détermine d'une maniere fort simple la figure de la courbe dans ces différentes hypotheses.

M. Clairaut a aussi déterminé cette même courbure dans sa *théorie de la figure de la terre*; & il observe à cette occasion que M. Herman s'est trompé dans la solution qu'il a donnée de ce problème.

M. Saulmon, de l'académie royale des sciences, a fait différentes expériences avec un pareil *tourbillon* en y mettant différens corps solides, qui pussent y recevoir le même mouvement circulaire: il se proposoit de découvrir par-là lesquels de ces corps faisant leurs révolutions autour de

l'axe du *tourbillon*, s'approcheroient ou s'éloigneroient davantage de cet axe, & avec quel degré de vîtesse ils le feroient; le résultat de cette expérience fut que plus un corps étoit pesant, plus il s'éloignoit de l'axe.

Le dessein de M. Saulmon étoit de faire voir, par cette expérience, la maniere dont les lois de la mécanique pouvoient produire les mouvemens des corps célestes; & que c'est probablement à ces mouvemens qu'il faut attribuer le poids, ou la pesanteur des corps. Mais les expériences donnent un résultat précisément contraire à ce qui devroit arriver, pour confirmer la doctrine de Descartes sur la pesanteur. *Voyez* PESANTEUR.

*Tourbillon* dans la philosophie de Descartes, . . . c'est un sistême ou une collection de particules de matiere qui se meuvent autour du même axe.

Ces *tourbillons* sont le grand principe, dont les successeurs de Descartes se servent pour expliquer la plupart des mouvemens, & des autres phénomenes des corps célestes. Aussi la théorie de ces *tourbillons* fait-elle une grande partie de la philosophie cartésienne. *Voy.* CARTÉSIANISME.

Les Cartésiens prétendent que la matiere a été divisée d'abord en une quantité innombrable de petites particules égales, ayant chacune un égal degré de mouvement autour de leur propre centre. *Voyez* FLUIDE.

Ils supposent de plus que différens sistêmes ou différens amas de matiere ont reçu un mouvement commun autour de certains points comme centres communs, & que ces matieres prenant un mouvement circulaire, ont composé autant de *tourbillons*.

Ces particules primitives de matiere, agitées de mouvement circulaires, ayant perdu leurs pointes ou leurs inégalités par leurs frottemens réciproques, ont acquis des figures sphériques, & sont parvenues à composer des globules de différentes grandeurs, que les Cartésiens appellent *la matiere du second élément*; & ils donnent le nom *de matiere du premier élément* à cette espece de poussiere ou de limaille qu'il a fallu enlever de dessus ces particules, afin de leur donner la forme sphérique. *Voyez* ÉLÉMENT.

Et comme il y auroit de ce premier élément bien plus qu'il n'en faudroit pour remplir tous les vides entre les globules du second, ils supposent que le surplus est chassé vers le centre du *tourbillon* par le mouvement circulaire des globules; & que s'y amassant en forme de sphere, il produit un corps semblable au soleil. *Voyez* SOLEIL.

Ce soleil ainsi formé, tournant autour de son propre axe avec toute la matiere du *tourbillon*, doit nécessairement pousser au-dehors quelques-unes de ses parties, par les vides que laissent les globules du second élément qui constitue le *tourbillon*: & cela doit arriver particuliérement aux endroits qui sont les plus éloignés des pôles, le soleil recevant en même temps par ces pôles précisément autant de matiere qu'il en perd dans les parties de son équateur, moyennant quoi il fait tourner plus vîte les globules les plus proches, & plus lentement les globules les plus éloignés. Ainsi les globules qui sont les plus proches du centre du soleil, doivent être les plus petits, parce que les plus grands ont, à raison de leur vîtesse, une plus grande force centrifuge qui les éloigne du centre. *Voyez* LUMIERE.

S'il arrive que quelqu'un de ces corps solaires qui sont au centre des différens *tourbillons* soit tellement encrouté ou affoibli, qu'il soit emporté dans le *tourbillon* du véritable soleil, & qu'il ait moins de solidité ou moins de mouvement que les globules qui sont vers l'extrémité du *tourbillon solaire*, il descendra vers le soleil jusqu'à ce qu'il se rencontre avec des globules de même solidité que la sienne, & susceptibles du même degré de mouvement dont il est doué; & se fixant dans cette couche, il sera emporté par le mouvement du *tourbillon*, sans jamais s'approcher ou s'écarter davantage du soleil; ce qui constitue une planete. *Voyez* PLANETE.

Cela posé, il faut se représenter ensuite que notre sistême solaire fut divisé d'abord en plusieurs *tourbillons*; qu'au centre

centre de chacun de ces *tourbillons* il y avoit un corps sphérique lumineux ; que quelques-uns d'entr'eux s'étant encroutés par degrés furent engloutis par d'autres *tourbillons* plus grands & plus puissans, jusqu'à ce qu'enfin ils furent tous détruits & absorbés par le plus fort des *tourbillons* solaires, excepté un petit nombre qui s'échapperent en lignes droites d'un *tourbillon* dans un autre, & qui devinrent par ce moyen ce qu'on appelle des *cometes*. *Voyez* COMETE.

Cette doctrine des *tourbillons* est purement hypothétique. On ne prétend point y faire voir par quelles lois & par quels moyens les mouvemens célestes s'exécutent réellement, mais seulement comment tout cela auroit pu avoir lieu, en cas qu'il eût plu au créateur de s'y prendre de cette maniere, dans la construction mécanique de l'univers. Mais nous avons un autre principe qui explique les mêmes phénomenes aussi-bien, & même beaucoup mieux que celui des *tourbillons*, principe dont l'existence actuelle se manifeste pleinement dans la nature : nous voulons parler de la gravitation des corps. *Voyez* GRAVITATION.

On peut faire bien des objections contre le principe des *tourbillons*. Car 1°. si les corps des planetes & des cometes étoient emportés autour du soleil dans des *tourbillons* : les parties correspondantes du *tourbillon* devroient se mouvoir dans la même direction, & il faudroit de plus qu'elles eussent la même densité. Il est constant que les planetes & les étoiles se meuvent dans les mêmes parties des cieux avec différens degrés de vîtesse ; & dans différentes directions. Il s'ensuit donc que ces parties du *tourbillon* doivent faire leur révolution en même temps dans différentes directions, & avec différens degrés de vîtesse ; puisqu'il faudra une vîtesse & une direction déterminée pour le mouvement des planetes, & un autre pour celui des cometes.

Or, comment cela se peut-il concevoir ? Il faudroit dire que différens *tourbillons* pussent s'entrelacer & se croiser ; ce qui ne sauroit se soutenir.

2°. En accordant que différens *tourbillons* sont contenus dans le même espace, qu'ils se pénetrent l'un & l'autre, & qu'ils font leur révolution avec des mouvemens différens ; puisque ces mouvemens doivent être conformes à ceux des corps célestes qui sont parfaitement réguliers, & qui se font dans des sections coniques, on peut demander comment ils auroient pu se conserver si long-temps sans aucune altération, sans aucun trouble par les chocs & les actions contraires de la matiere qu'ils ont perpétuellement rencontrée.

3°. Le nombre des cometes est fort grand, & leur mouvement parfaitement régulier ; elles observent les mêmes lois que les planetes, & elles se meuvent dans des orbites élliptiques qui sont excessivement excentriques : ainsi elles parcourent les cieux dans tous les sens, traversant librement les régions planétaires, & prenant fort souvent un cours opposé à l'ordre des signes, ce qui seroit impossible ; s'il y avoit des *tourbillons*.

4°. Si les planetes étoient mues autour du soleil dans des *tourbillons*, nous avons déjà observé que les parties des *tourbillons* voisines des planetes seroient aussi denses que les planetes elles-mêmes ; par conséquent la matiere du *tourbillon*, contiguë à la circonférence de l'orbite de la terre, seroit aussi dense que la terre même : pareillement la matiere contenue entre les orbites de la terre & de saturne seroit moins dense. Car un *tourbillon* ne sauroit se soutenir, à moins que les parties les moins denses ne soient au centre, & que les plus denses ne soient à la circonférence ; de plus, puisque les temps périodiques des planetes sont entr'eux comme les racines quarrées des cubes de leur distance au soleil, les vîtesses du *tourbillon* doivent être dans ce même rapport ; d'où il suit que les forces centrifuges de ces parties seront réciproquement comme les quarrés des distances. Ainsi les parties qui seront à une plus grande distance du centre, tendront à s'en éloigner avec moins de force ; c'est pourquoi, si elles étoient moins denses, elles devroient céder à la plus grande force, avec laquelle les parties plus voisines du centre tendent à s'élever ;

ainsi les plus denses s'éléveroient & les moins denses descendroient; ce qui occasionneroit un changement de place dans la matiere des *tourbillons*.

La plus grande partie du *tourbillon*, hors de l'orbite de la terre, auroit donc un degré de densité aussi considérable que celui de la terre même. Il faudroit donc que les cometes y éprouvassent une fort grande résistance, ce qui est contraire aux phénomenes. *Cotes. præf. ad Newt. princip.* *Voyez* COMETE, RÉSISTANCE, *&c.*

M. Newton observe encore que la doctrine des *tourbillons* est sujette à un grand nombre d'autres difficultés : car enfin qu'une planete dérive des aires proportionnelles aux temps, il faut que les temps périodiques du *tourbillon* soient en raison doublée des distances au soleil ; & pour que le temps périodique des planetes soit en raison sesquiplée de leurs distances au soleil, il est nécessaire que les temps périodiques des parties du *tourbillon* soient dans ce même rapport ; & enfin pour que les petits *tourbillons* autour de jupiter, de saturne & des autres planetes puissent se conserver, & nager en toute sureté dans le *tourbillon* du soleil ; les temps périodiques des parties du *tourbillon* du soleil devroient être égaux : aucun de ces rapports n'a lieu dans les révolutions du soleil & des planetes autour de leur axe. *Phil. natur. princ. math. schol. gen.* à la fin.

Outre cela les planetes dans cette hypothese étant emportée autour du soleil dans des orbites elliptiques, & ayant le soleil au foyer de chaque figure, si l'on imagine des lignes tirées de ces planetes au soleil, elles décrivent toujours des aires proportionnelles aux temps de leurs révolutions : or M. Newton fait voir que les parties d'un *tourbillon* ne sauroient produire cet effet. *Scol. prop. ult. lib. II. princip.*

Le même M. Newton a fait encore d'autres objections contre la formation des *tourbillons* en elle-même. Si le monde est rempli de *tourbillons*, ces *tourbillons* doivent nécessairement former des vides entr'eux, puisque des corps ronds qui se couchent laissent toujours des vides. Or les parties d'un fluide & de tout corps qui se meut en rond, tendent sans cesse à s'échapper, & s'échappent en effet dès que rien ne les en empêche. Donc les particules du *tourbillon* qui répondent à ces vides, doivent s'échapper & le *tourbillon* se dissiper. On dira peut-être, & c'est en effet le réfuge de quelques cartésiens, que ces vides sont remplis de matiere qui s'oppose à la dissipation des particules du *tourbillon* : mais cette matiere qui n'a point de force par elle-même, ne peut empêcher les particules de s'échapper dans les principes de Descartes, autrement il faudroit dire que le mouvement est impossible dans le plein ; & c'est de quoi les Cartésiens sont bien éloignés. Par conséquent si on admettoit le sistème des *tourbillons*, il faudroit les réduire à un seul *tourbillon* infini en tout sens ; c'est ce que les partisans des *tourbillons* n'admettront pas.

De plus, en supposant qu'il n'y eût qu'un seul *tourbillon*, il faut nécessairement que ses couches observent une certaine loi dans leurs mouvemens. Car supposons trois couches voisines, dont la premiere, c'est-à-dire la plus proche du centre, se meuve plus promptement, & les deux autres plus lentement, à proportion qu'elles ont un plus grand rayon : il est certain que le frottement de la premiere couche contre la seconde, tend à accélérer cette seconde couche, & que le frottement de la troisieme couche contre cette même seconde couche tend au contraire à la retarder ; ainsi pour que la seconde couche conserve sa vîtesse, & ait un mouvement permanent & invariable, il faut que les deux frottemens qui tendent à produire des effets contraires soient égaux. Or M. Newton trouve que pour cela il faut que les vîtesses des couches du *tourbillon* suivent une certaine loi, qui n'est point du tout celle du mouvement des planetes.

De plus, M. Newton suppose dans cette démonstration, qu'il y ait au centre du *tourbillon* un globe qui tourne sur son axe, & il trouve qu'il faudroit continuellement rendre à ce globe une partie de son mouvement, pour empêcher que sa rotation ne cessât. Il n'y auroit qu'un seul cas où le fluide mu en *tourbillon* & la rotation du globe pourroient se conser-

ver, sans l'action continuelle d'une force conservatrice : ce seroit celui où le globe & les couches du *tourbillon* feroient leurs révolutions en même temps ; comme si elles ne faisoient qu'un corps solide. Ainsi les planetes devroient faire toutes leurs révolutions dans le même temps ; ce qui est fort éloigné de la vérité.

La rotation des planetes autour de leurs axes est encore un phénomene inexplicable par les *tourbillons* : dès la naissance, pour ainsi dire, du Cartésianisme, on a fait voir que dans le sistême des *tourbillons* les planetes devroient tourner sur leurs axes d'orient en occident. Car la matiere qui frappe l'hémisphere inférieur, ayant plus de vîtesse que celle qui frappe l'hémisphere supérieur, elle doit faire avancer l'hémisphere inférieur plus que l'hémisphere supérieur, ce qui ne peut se faire sans que la planete tourne.

Représentez-vous un bâton situé verticalement, que l'on pousse d'occident en orient par en-bas avec plus de force que par en-haut ; il saute aux yeux que ce bâton tournera par sa partie inférieure d'occident en orient, & par sa partie supérieure d'orient en occident. C'est le contraire de ce qui arrive aux planetes, & c'est encore une difficulté qui est jusqu'à présent demeurée sans réponse.

De plus, M. Keil prouve, dans son *examen de la théorie* de Burnet, d'après le *scol.* qui est à la fin du second livre des *principes* de Newton, que si la terre étoit emportée dans un *tourbillon*, elle iroit plus vîte dans le rapport de 3 à 2, quand elle est au signe de la Vierge, que quand elle est à celui des poissons ; ce qui est contraire à toutes les observations. *Chambers.*

Enfin on pourroit encore, selon M. Formey, faire des objections très-solides contre la division & le mouvement de la matiere dans les principes de Descartes. Pour ce qui regarde la division, on ne peut la concevoir qu'en deux manieres, ou bien en imaginant entre les parties divisées des intervalles vides, ou bien en concevant ces intervalles remplis de quelques corps ou de quelque matiere d'une nature différente de celle des parties. C'est ainsi que, quoique tout soit plein dans le monde, nous concevons quatre dés approchés les uns contre les autres comme quatre corps cubiques distingués, parce que, quoiqu'il n'y ait point de vide entr'eux, on y apperçoit cependant un petit intervalle rempli d'air, qui empêche de les concevoir comme un seul corps. Mais, selon les principes du Cartésianisme, on ne peut coucevoir la chose ni en l'une ni en l'autre maniere ; car on ne peut pas supposer de vide entre les parties divisées, puisque le vide dans ce sistême est impossible. On n'y peut pas concevoir non plus de corps de différente nature, puisque la différence des corps, selon l'auteur du sistême, n'existe qu'après l'agitation & le mouvement de la matiere: cette division est donc une chimere. Pour ce qui est du mouvement, c'est bien pis encore ; car le moyen de concevoir que toutes ces parties cubiques, lesquelles sont toutes dures, impénétrables & incapables de compression, puissent tourner sur leur centre de maniere à se casser sans qu'il n'y ait déja ou qu'il ne se fasse quelque vide. Car la petitesse ne fait rien ici, puisque quelque petites qu'elles soient, elles sont dures, impénétrables, & concourent toutes ensemble à résister au mouvement de chacune en particulier. A ces difficultés générales, on en joint de particulieres, qui prouvent que tout ce que nous découvrons dans la lumiere & dans la structure de la terre, est incompatible avec l'architecture cartésienne.

Nous répondons ici en peu de mots à une objection des cartésiens. Les surfaces concentriques du *tourbillon*, disent-ils, sont comme les quarrés des distances ; les forces centrifuges doivent être en raison inverse de ces surfaces, afin que les surfaces soient en équilibre, ainsi les forces centrifuges doivent être en raison inverse des quarrés des distances, & les vîtesses en raison inverse des racines quarrées ; ce qui est la loi de Kepler. A cela on répond, 1°. que ce prétendu équilibre des surfaces, en vertu de leurs forces centrifuges, est une chimere, parce qu'il n'y a point d'équilibre entre des for-

ces conſpirantes ; 2°. que par les lois de l'hydroſtatique, les grandeurs des ſurfaces ne devroient entrer pour rien dans cet équilibre ; 3°. que quand on expliqueroit par-là une des lois de Kepler ſur les vîteſſes des différentes planetes, on n'expliqueroit pas l'autre, ſavoir que la vîteſſe d'une même planete aphélie & périhélie eſt en raiſon inverſe de la diſtance, & non de ſa racine.

Le P. Malebranche avoit imaginé de petits *tourbillons*, à l'imitation de ceux de Deſcartes. Ces petits *tourbillons*, par les moyens deſquels il prétendoit expliquer la lumiere, les couleurs, l'élaſticité, *&c.* ont fait pendant quelque tems une grande fortune; mais ils ſont preſque oubliés aujourd'hui. En effet ſi les grands *tourbillons* ſont une chimere, comme on ne peut en douter, c'eſt déja un grand préjugé contre les petits. D'ailleurs on peut faire contre l'exiſtance de tous ces *tourbillons* cette objection générale & bien ſimple, à laquelle on ne répondra jamais; c'eſt que leurs parties ayant une force centrifuge, s'échapperont néceſſairement par les vides que ces *tourbillons* laiſſeront entr'eux. L'exiſtence ſuppoſée de ces petits corps en annonce la ruine. ( *O* )

TOURBILLON, ( *Artificier.* ) C'eſt un artifice compoſé de deux fuſées directement oppoſées & attachées ſur les tenons d'un tourniquet de bois, comme ceux que les anciens appelloient *bâton à feu*, avec cette différence qu'on met le feu aux bouts par le côté & non ſuivant l'axe. Cet artifice produit l'effet d'une girandole.

TOURD, ſ. m. ( *Hiſt. nat. Ichthiolog.* ) *turdus*, poiſſon de mer. Rondelet en décrit douze eſpeces qui ne different les unes des autres que par les couleurs; elles ſont brillantes dans preſque tous ces poiſſons. Les principales eſpeces ont des noms particuliers. *Voyez* GAIAN, MENETRIER, VIELLE, PAON, TANCHE DE MER, *&c.* Rondelet, *Hiſt. nat. des poiſſons, I. part. liv. VI. ch. vj. Voyez* POISSON.

TOURD, *voyez* LITORNE.

TOURDELLE, *voyez* GRIVE.

TOURDILLE, ( *Maréchal.* ) eſpece de poil gris.

TOURELÉ, ( *Antiq.* ) c'eſt-à-dire *chargé* ou *garni de tours*; c'eſt ce qu'on appelle *baſtillé* en terme de blaſon. Cybele, la déeſſe de la terre, & tous les génies particuliers des provinces & des villes portent des couronnes *tourelées*. ( *D. J.* )

TOURELLE, ſ. f. ( *Archit.* ) petite tour ronde ou quarrée portée par encorbellement ou ſur un cul-de-lampe, comme on en voit à quelques encoignures de maiſons à Paris.

*Tourelle de dôme*, eſpece de lanterne ronde ou à pans qui porte ſur le maſſif du plan d'un dôme, pour l'accompagner & pour couvrir quelque eſcalier à vis. Il y a de ces *tourelles* aux dômes du Val-de-grace & de la Sorbonne à Paris. ( *D. J.* )

TOURELLE, ( *Orgue.* ) c'eſt ainſi que l'on appelle dans un buffet d'orgue les parties ſaillantes arrondies compoſées de pluſieurs tuyaux, qui ſont comme autant de colonnes dont la *tourelle* eſt compoſée.

TOURER, v. act. *en terme de Pâtiſſerie*, c'eſt plier & replier la pâte pluſieurs fois ſur elle-même & l'abaiſſer ſur un tour à chaque fois avec le rouleau pour la feuilleter. *Voyez* TOUR & ABAISSER.

TOURET, *voyez* MAUVIS.

TOURET, ſ. m. ( *terme d'ouvrier.* ) petit tour ou roue qui ſe meut très-vîte par le moyen d'une grande roue qui ſe tourne avec une manivelle. Les Taillandiers ſe ſervent de ces *tourets* pour éguiſer leurs ferremens, les Cordiers pour faire du bitord, *&c.* ( *D. J.* )

TOURET, ( *terme de Balancier.* ) les *tourets* ſont deux fortes de petit anneaux que les faiſeurs de balances mettent aux gardes du pezon. ( *D. J.* )

TOURET, ( *terme de Batelier* ) c'eſt une cheville qui eſt ſur la nage d'un bachot, & où l'on met l'anneau de l'aviron lorſqu'on rame. ( *D. J.* )

TOURET, ( *Inſtrument de Cordier.* ) eſt un tambour de bois qui eſt terminé à chaque extrémité par deux planches aſſemblées en croix, & qui eſt traverſé par un eſſieu de fer. Cet inſtrument ſert à dévider le fil; ainſi les *tourets* ſont de groſſes bobines.

Pour pouvoir ſe ſervir des *tourets*, c'eſt-à-dire, pour dévider le fil, ou pour l'en tirer afin de l'employer, on les poſe ſur

des supports que l'on place aux extrêmités de la filerie. Ces supports sont quelquefois disposés horisontalement, & quelquefois verticalement, & on en met pour l'ordinaire une grande quantité afin de pouvoir les faire tourner tous en même tems, & d'abréger l'ouvrage du cordier. Par exemple, quand un cordier veut fabriquer un gros cordage composé, je suppose, de cent fils, il perdroit beaucoup de tems s'il n'avoit qu'un *touret ;* car pour ourdir sa corde, il feroit obligé de parcourir cent fois la longueur de la corderie ; au lieu qu'ayant vingt *tourets*, il prend les fils de tous ces *tourets* par le bout, & en conduit vingt à la fois, & par conséquent sa corde est ourdie en cinq voyages. *Voyez l'article* CORDERIE.

TOURET, *petit*, *en terme d'Eperonnier*, se dit d'une espece de crochet rivé dans un trou pratiqué dans la tête de la gargouille dans laquelle passe la premiere chainette. *Voyez* GARGOUILLE *&* CHAINETTE.

TOURET, ( *Graveur en pierres fines.* ) sorte de petit tour dont les Graveurs en pierres fines se servent pour travailler leurs ouvrages; l'arbre du *touret* porte les bouterolles qui usent, au moyen de la poudre de diamant ou d'émeri dont elles sont enduites, la partie de l'ouvrage qu'on leur présente. Le mouvement est communiqué à l'arbre du *touret* par une grande roue de bois, placée sous l'établi & d'une corde sans fin qui passe sur cette roue & la poulie de l'axe. La grande roue se meut par le moyen d'une marche ou pédale sur laquelle l'ouvrier pose le pié. *Voy. l'article* GRAVURE EN PIERRES FINES, où la construction & l'usage du *touret* sont plus amplement expliqués.

TOURET DE NEZ, s. m. ( *Langue franç.* ) vieux mot qui signifioit une espece d'ornement que les dames portoient autrefois, & qui leur cachoit le nez. On voit dans la bibliotheque du roi quelques représentations de fêtes & de carrousels où les dames sont peintes avec des *tourets de nez*. ( *D. J.* )

TOURIERE, s. m. ( *terme de couvent.* ) office claustral ; c'est une religieuse qui a la charge de parler au tour, d'y traiter les les affaires de la maison, de recevoir ce qu'on y apporte de dehors, *&c.* On l'appelle *touriere de dedans* ou plutôt *dame du tour.*

La sœur *touriere*, ou la *touriere* du dehors est une servante qui assiste au tour en-dehors ; qui rend au couvent tous les services dont il a besoin au-dehors, ainsi qu'en ville, & qui reçoit ceux qui viennent y rendre visite, en attendant qu'elle les fasse parler à la dame du tour. (*D. J.*)

TOURILLON, s. m. ( *Hydr.* ) est une grosse cheville ou boulon de fer qui sert d'essieu ou de pivot sur quoi tournent les fleches des bascules d'un pont levis & autres pieces de bois dans les machines.

TOURILLONS, LES, sont *dans l'Artillerie*, les parties rondes & saillantes qui se voient à côté d'une piece de canon. Ce sont deux especes de bras qui servent à le soutenir, & sur lesquels il peut se balancer & se tenir à-peu-près en équilibre. On dit à-peu-près *en équilibre*, parce que le côté de la culasse doit l'emporter sur l'autre d'environ la trentieme partie de la pesanteur de la piece. Comme il est plus épais à la culasse que vers l'embouchure du canon, les *tourillons* sont plus près de la culasse que de la bouche de la piece.

Le mortier a aussi des *tourillons* par lesquels il est attaché & soutenu sur son affut. *Voyez* CANON *&* MORTIER.

Les *tourillons* sont encastrés dans une entaille faite exprès à l'affut, & ils sont embrassés par-dessus d'une susbande de fer. Les *tourillons* sont cylindriques, & ils ont le même calibre ou diametre que la piece. ( *Q* )

TOURILLON, ( *Ferrand.* ) grosse cheville ou boulon de fer qui sert d'essieu, comme les deux d'un pont à bascule ; celles qui portent la grosse cloche dans un béfroi, & plusieurs autres servans à divers usages. ( *D. J.* )

TOURILLON, *terme de Meûnier*, espece de gros rouleau de fer qui est au bout de l'arbre du moulin, & qui sert à faire tourner l'arbre.

TOURILLONS, ( *Tour.* ) sont les parties cylindriques qui passent entre les colets. *Voyez* TOUR, *& les Planches.*

TOURLOUROU, s. m. ( *Hist. nat.* ) sorte de crabe terrestre de la petite espece

dont le corps eſt à-peu-près de la largeur d'un écu de ſix francs ; le deſſus de ſon écaille eſt d'un violet foncé tirant ſur le noir, & bordé tout-au-tour d'une bande rouge aſſez vive ; dont la couleur s'affoiblit inſenſiblement en s'étendant ſous le ventre de l'animal.

Il a dix pattes, cinq de chaque côté ; les deux de devant ſont armées de tenailles ou mordans plus forts que ceux des écreviſſes ordinaires ; s'il eſt ſaiſi par un de ces mordans, peu lui importe de l'abandonner pour ſe ſauver, puiſqu'au bout d'un an, il reparoît avec un nouveau membre auſſi-bien formé que le premier.

Les *tourlouroux* ſe tiennent ordinairement dans les montagnes ; ils creuſent des trous en terre pour ſe loger, & ne ſortent que pour leurs beſoins, ou ſur la fin d'une pluie abondante, de peur d'être inondée : c'eſt alors qu'on les rencontre par milliers dans certains cantons ; la terre en eſt quelquefois ſi couverte, qu'on eſt contraint de les écarter avec un bâton pour ſe frayer un paſſage.

Les *tourlouroux* par leur petiteſſe contiennent peu de ſubſtance charnue ; mais leur graiſſe qu'on nomme *taumalin*, eſt délicieuſe ; c'eſt une eſpece de farce naturelle d'un goût exquis ; les femelles quelque tems avant leur ponte, renferment dans l'intérieur de leur corps deux pelotons gros comme le bout du doigt, d'une ſubſtance jaune, tirant ſur le rouge, un peu ferme & de très-bon goût ; ce ſont les œufs qui ne ſont pas encore formés.

Le taumalin ou graiſſe des *tourlouroux* peut ſe manger ſeul comme celui des crabes ; on en compoſe auſſi avec la farine de manioc un fort bon mets que les Créols appellent *matoutou*. Les étrangers ne ſont pas long-tems à s'y accoutumer, & le trouvent délicieux ; les biſques aux *tourlouroux* ſont parfaites, & ſurpaſſent de beaucoup par la fineſſe de leur goût, celles qui ſe font avec les crabes & les écreviſſes.

TOURMALINE, ſ. m. (*Hiſt. nat.*) c'eſt une pierre qui ſe trouve dans l'île de Ceylan, qui étant échauffée, acquiert une vertu analogue à l'électricité ; alors elle attire d'abord, & repouſſe enſuite les corps légers qui l'environnent, tels que la poudre de charbon & la cendre ; c'eſt auſſi pourquoi on l'appelle *pierre de cendres*, *aimant de cendres* ; en hollandois, *aſchem trekke*. Quelques perſonnes l'ont appellée *turpeline* par corruption ; les Allemands la nomment *trip*.

C'eſt dans l'hiſtoire de l'académie royale des Sciences de l'année 1717, qu'il a été parlé pour la premiere fois de cette pierre, que M. Lemery fit voir à l'académie ; voici ce qu'on en dit : « C'eſt une pierre » qu'on trouve dans l'île de Ceylan, » grande comme un denier, plate, orbi» culaire, épaiſſe d'environ une ligne, » brune, liſſe, & luiſante, ſans odeur » & ſans goût, qui attire & enſuite re» pouſſe de petits corps légers comme de » la cendre, de la limaille de fer, des » parcelles de papier ; elle n'eſt point » commune.

» Quand une aiguille de fer a été aiman» tée, l'aimant en attire le pôle ſepten» trional par ſon pôle méridional ; & par » ce même pôle méridional il repouſſe le » méridional de l'aiguille ; ainſi il attire » & repouſſe différentes parties d'un mê» me corps, ſelon qu'elles lui ſont pré» ſentées, & il attire ou repouſſe toujours » les mêmes. Mais la pierre de Ceylan » attire & enſuite repouſſe le même petit » corps préſenté de la même maniere ; & » c'eſt en quoi elle eſt fort différente de » l'aimant. Il ſemble qu'elle ait un tour» billon qui ne ſoit pas continuel, mais » qui ſe forme, ceſſe, recommence d'inſ» tant en inſtant. Dans l'inſtant où il eſt » formé, les petits corps ſont pouſſés vers » la pierre, il ceſſe, & ils demeurent » où ils étoient ; il recommence, c'eſt-à» dire, qu'il ſort de la pierre un nouvel » écoulement de matiere analogue à la » magnétique, & cet écoulement chaſſe » les petits corps. Il eſt vrai que ſelon » cette idée, les deux mouvemens con» traires des petits corps, devroient ſe » ſuccéder continuellement, ce qui n'eſt » pas ; car ce qui a été chaſſé n'eſt plus » enſuite attiré ; mais ce qu'on veut qui » ſoit attiré, on le met aſſez près de la » pierre ; & lorſqu'enſuite elle repouſſe » le corps, elle le repouſſe à une plus

» grande distance ; ainsi ce qu'elle a une » fois chassé, elle ne peut plus le rappeler à elle ; ou ce qui est la même chose, » son tourbillon a plus de force pour chasser en se formant, que pour attirer » quand il est formé ». *Voyez l'histoire de l'académie royale des Sciences, année* 1717. *page* 7. *& suiv.*

Tels sont les premiers détails que nous ayons sur la tourmaline. Depuis il en a été question dans deux écrits publiés en 1757; l'un est un mémoire de M. Æpin, professeur de physique, membre de l'académie impériale de Pétersbourg, qui a pour titre, *de quibusdam experimentis electricis notabilioribus*; il a été lu à l'académie de Berlin ; l'autre est une dissertation de M. Wilke, sous le titre de *Disputatio solemnis philosophica de electricitatibus contrariis. Rostochii*, 1757. Ces deux auteurs nous disent qu'on trouve dans l'île de Ceylan une pierre transparente, presque aussi dure que le diamant, d'une couleur qui imite celle de l'hyacinthe, mais plus obscure. Cette pierre est connue en Allemagne & en Hollande, sous le nom d'*aimant de cendres*; mais elle s'appelle plus communément *tourmaline*. La propriété singuliere de cette pierre, est d'attirer & de repousser tour-à-tour les cendres qui environnent un charbon ardent sur lequel on l'a placée.

Enfin, M. le duc de Noya-Carafa, seigneur napolitain, aussi distingué par son goût pour les Sciences, que par son rang, étant venu à Paris en 1759, apporta deux tourmalines qu'il avoit acquises dans ses voyages. L'une qui étoit la plus petite, pesoit six grains ; elle avoit quatre lignes de longueur sur trois de largeur, & à-peu-près une ligne d'épaisseur. Elle étoit entiérement opaque, d'un brun noirâtre ; sa substance paroissoit homogene, quoique traversée de quelques veines ou terrasses peu sensibles ; le feu auquel cette pierre avoit été exposée avoit fait partir de sa surface de petits éclats qu'on ne découvroit bien qu'à la loupe. Cette pierre peut être rougie au feu sans aucun risque, pourvu qu'on ne la refroidisse point trop subitement dans l'eau ou autrement.

L'autre tourmaline étoit plus grande, elle pesoit dix grains ; sa longueur étoit de cinq lignes & un tiers : sa largeur de quatre lignes & demie, & son épaisseur de près d'une ligne. Sa couleur étoit d'un jaune enfumé ou de vin d'Espagne, & tenoit un milieu entre le beau jaune de la topase orientale, & la couleur brune de la topase ou du crystal de Boheme. Cette pierre étoit sans défaut, à l'exception de deux glaces que le feu des expériences y avoit formées.

La dureté de ces deux pierres étoit la même que celle du cristal de roche, de l'émeraude, & du saphir d'eau, que les Lapidaires mettent au rang des pierres tendres. Leur poli est gras ; elles rayent le verre ; elles n'ont ni goût ni odeur ; la plus petite avoit plus de vertu que la grande. L'auteur de l'*Oryctologie*, donne à cette pierre le nom de *turpeline*, & dit sans aucun fondement que c'est une espece d'*œil de chat*. M. Æpin attribue à cette pierre la dureté du diamant ; ce qui est contredit par ce qui précede.

M. le duc de Noya a fait un grand nombre d'expériences avec ces deux pierres en présence de plusieurs curieux ; voici en peu de mots les résultats de ces expériences, dont les unes prouvent la conformité de la tourmaline avec les autres corps électriques, & les autres prouvent que cette pierre a des vertus qui ne lui sont point communes avec ces corps.

La tourmaline étant frottée avec du drap, attire & repousse les corps légers ; mais ses effets sont plus forts lorsqu'on la pose sur des charbons ardens, ou sur des métaux échauffés, ou dans de l'eau bouillante, ou à la chaleur du soleil concentrée par un verre ardent ; une chaleur trop grande, ainsi qu'une chaleur trop foible, nuisent également à sa vertu électrique. Celle qui tient le milieu entre ces deux extrêmes, & qui s'étend depuis le trentieme jusqu'au soixante & dixieme degré du thermometre de M. de Réaumur, est la plus convenable pour lui donner toute la force électrique dont elle est susceptible ; le mieux est d'étendre une couche de cendre sur des charbons ardens, ou sur une plaque de métal rougie, & de

placer la tourmaline sur cette couche de cendre. Si on met la pierre dans l'eau bouillante, lorsqu'on la retire elle est trop promptement refroidie pour pouvoir produire ses effets. Quant à la chaleur du verre ardent, elle est trop subite & mettroit la pierre en risque de se casser.

La tourmaline échauffée convenablement, attire & repousse les corps légers, tels que les cendres, la feuille d'or, la limaille de fer, la pierre en poudre, le verre pilé, le sablon, la poudre de bois, le charbon pilé, la soie suspendue, *&c.* Les distances de l'attraction & de la répulsion, varient suivant le degré de chaleur qu'on a donné à la pierre, & suivant les corps légers qu'on lui présente; mais la distance de la répulsion est toujours plus grande que celle de l'attraction. La répulsion dépend aussi de la figure des corps qu'on lui présente, & de la façon de les présenter.

Cette pierre trop échauffée n'a plus d'électricité.

Sa vertu agit de même que celle des cylindres électriques au travers du papier.

Elle agit au bout d'un conducteur métallique, c'est-à-dire, au bout d'un fil de fer dont un bout est placé sur la tourmaline chauffée.

Elle n'a point de pôles comme l'aimant, non plus que tous les corps électriques.

Elle rejette plus vivement les paillettes aux endroits où l'on présente les pointes.

Sa vertu n'est point altérée par l'aimant; ces phénomenes de la tourmaline lui sont communs avec les autres corps électriques; mais elle en differe par les points suivans.

1°. Elle s'électrise par la seule chaleur, & par ce moyen elle devient beaucoup plus électrique que par le frottement.

2°. Etant électrisée, elle ne devient point phosphorique, & ne donne point d'étincelles électriques.

3°. Elle s'électrise même dans l'eau.

4°. Elle ne perd point sa vertu électrique par les moyens qui la font perdre à la machine électrique.

5°. On ne lui communique point l'électricité comme aux autres corps électriques.

6°. La tourmaline au lieu d'être repoussée par un tube électrisé, elle en est attirée.

7°. Deux tourmalines suspendues à des fils étant échauffées, s'attirent mutuellement, au lieu de se repousser comme font les autres corps électriques.

De ces expériences, M. le duc de Noya conclut que la tourmaline est un corps électrique qui s'électrise par des moyens différens des autres corps électriques; que son électricité est différente de la leur; qu'elle est sensible comme la vertu magnétique, à l'action de leur électricité, sans s'en charger, sans perdre la sienne, & sans leur faire perdre la leur; & par conséquent que cette pierre differe en cela de tous les autres corps électriques connus.

Tous ces détails sont tirés d'une *lettre de M. le duc de Noya Carafa, sur la tourmaline à M. de Buffon*, que ce seigneur a fait imprimer & publier à Paris en 1759. L'on y trouvera un grand nombre d'autres détails que l'on a été obligé d'omettre, de peur d'alonger cet article, où l'on n'a rapproché que les choses essentielles contenues dans cet ouvrage. (—)

TOURMENT, s. m. (*Gram.*) douleur longue & violente, de corps ou d'esprit. La goutte, la pierre, les fractures, sont les plus grands tourmens de corps auxquels l'homme soit exposé. Les amans parlent beaucoup de leurs tourmens, mais je crois qu'ils les exagerent quelquefois; la jalousie est un de leurs tourmens.

TOURMENTE, LA, (*Géog. mod.*) riviere de France dans le Quercy. Elle se forme de trois ruisseaux, près de Souillac, & se perd à Floriac dans la Dordogne. (*D. J.*)

TOURMENTER, (*Peint.*) *tourmenter* des couleurs, c'est les remanier & les frotter, après les avoir couchées sur la toile; ce qui en ternit la fraîcheur & l'éclat. Quand on les a une fois placées, le mieux seroit de n'y point toucher du tout, si la chose étoit possible; mais comme il n'arrive guere qu'elles fassent leur effet du premier coup, il faut du moins en les retouchant, les épargner le plus que l'on peut,

peut, & éviter de les tracaffer & de les *tourmenter*. (*D. J.*)

TOURMENTER *son cheval*, (*Maréchal.*) c'eft le châtier ou l'inquiéter mal-à-propos. Se *tourmenter*, fe dit d'un cheval qui a trop d'ardeur, & qui eft toujours en action; il fe *tourmente*, & *tourmente* fon homme.

TOURMENTEUR-JURÉ, c'étoit ainfi qu'on nommoit anciennement le queftionnaire. *Voyez* ce que l'on en a dit au *mot* EXÉCUTEUR DE LA HAUTE JUSTICE, & Sauval, *Antiq. de Paris.* (*A*)

TOURMENTIN, f. m. (*Ornithol.*) petit oifeau marin qui n'eft guere plus gros qu'une hirondelle, & dont le plumage eft noir: on ignore le lieu de fa retraite, fon efpece n'étant point connue fur terre.

Les *tourmentins* fe tiennent en pleine mer, à des diftances confidérables des côtes; ils ne paroiffent ordinairement que pendant les gros temps, voltigeant fans ceffe derriere la poupe des vaiffeaux, autour du gouvernail, à deux ou trois piés au-deffus de la furface de l'eau; c'eft une chofe finguliere de voir avec quelle agilité ces petits oifeaux fuivent les ondulations de la mer, fans jamais en être furpris ni paroître fe laffer; fans doute que c'eft cette agitation continuelle, qui les a fait nommer *tourmentins* par les matelots, dont l'opinion eft que ces oifeaux proviennent de l'écume des vagues; cette idée n'eft pas moins ridicule que les fables débitées par les anciens fur l'origine & les merveilles des alcyons, dont le *tourmentin* eft peut-être une efpece.

TOURMENTIN, (*Marine.*) quelques marins appellent ainfi le perroquet de beaupré. *Voyez* MAT.

TOURNAIRE, f. m. (*Jurifpr.*) eft celui qui eft en tour de nommer à un bénéfice vacant. *Voyez ci-devant* TOUR.

TOURNANT, f. m. (*Marine.*) nom qu'on donne à un mouvement circulaire des eaux, qui forme un gouffre dans lequel périffent prefque tous les vaiffeaux qui ont le malheur d'y tomber. Il y en a entre autres un à la côte de Norwege, qui eft très-dangereux.

TOURNANT, on appelle ainfi un pieu enfoncé en terre, qui porte un rouleau, avec des pivots placés dans des traverfes liées à ce même pieu, & fur lequel les bateliers, paffant leur corde, tirent leur bâtiment, ou le font tirer fans difcontinuer; par cette manœuvre ils paffent les contours & les angles d'un canal ou d'une riviere, fans avoir la peine de fe remorquer à force de crocs, de gaffes & d'avirons.

TOURNANT, (*Eaux & Forêts.*) ce terme des eaux & forêts, fignifie les arbres qui font aux angles rentrans, & qui doivent être marqués du marteau du roi, comme les piés corniers, & les arbres de lifiere; c'eft la difpofition de l'article xj. du titre 15, de l'ordonnance des eaux & forêts. (*D. J.*)

TOURNANTS, *terme de Perruquier*, ce font des bouts de treffe de cheveux qui vont depuis les temples jufqu'à la nuque du col; ce font les premieres treffes que le perruquier attache fur la coiffe quand il monte une perruque.

TOURNAY, (*Géogr. mod.*) en latin *Turnacum*, ville des pays-bas autrichiens, capitale du Tournéfis, fur l'Efcaut, à cinq lieues au fud-eft de Lille, à fept de Douay, à huit de Mons, à quinze de Gand, & à cinquante-cinq de Paris. L'Efcaut divife la ville en vieille & neuve. Louis XIV. y a fait bâtir une citadelle qui a coûté plus de quatre millions de ce temps-là, c'eft-à-dire plus de huit millions de notre monnoie actuelle; c'eft un ouvrage de M. de Mégrigni, ingénieur; mais Louis XV. en reprenant Tournay fur la reine de Hongrie, a fait détruire cette citadelle de fond en comble.

La ville de Tournay eft partagée en dix paroiffes; S. Médard, évêque de Noyon, fut un des premiers pafteurs de l'églife de Tournay, & fon premier évêque fut Anfelme, moine bénédictin, qui obtint cet évêché en 1148, par le crédit de S. Bernard. En 1559, l'évêché de Tournay devint fuffragant de la nouvelle métropole de Cambray. Son diocèfe a huit doyennés, & contient 223 cures. *Longitude.* 21. 4. *latit.* 50. 34.

Il n'eft fait mention de Tournay que dans l'itinéraire d'Antonin, & dans la carte de Peutinger, dont les auteurs ont

vécu du temps de S. Jérôme. Dans le même siecle Tournay fut prise sur les Romains par Clodion, roi des François; son petit fils Childeric y demeuroit, y mourut, & y fut enterré. Sous les premiers rois capétiens, les évêques de Tournay & de Noyon étoient seigneurs de la ville, mais les habitans y vivoient dans une entiere liberté. Charles VII. unit solennellement Tournay & le Tournésis à sa couronne, par des lettres-patentes données au commencement de son regne, en 1422, & confirmées par d'autres lettres, dans les années 1426, & 1436.

Louis XI. après la mort de Charles duc de Bourgogne, mit garnison dans Tournay en 1477; & depuis ce temps-là les habitans lui obéirent jusqu'à l'an 1513, que la ville fut prise sur Louis XII. par Henri VIII. roi d'Angleterre. Les Anglois la rendirent aux François en 1517; mais quatre ans après, la guerre ayant été déclarée par Charles-quint & François I. Tournay fut prise, & François I. contraint de la céder par le traité de Madrid, en 1525, confirmée par le traité de Cambray en 1529, par celui de Crépi en Laonois, en 1544, & par celui de Cateau-Cambrésis, en 1559. En 1667, Louis XIV. prit cette ville, qui lui fut cédée en 1668, par le traité d'Aix-la-chapelle; il fortifia Tournay, & y éleva la citadelle dont j'ai parlé; mais la ville & la citadelle ayant été prises en 1709, par l'armée des alliés, la France céda l'une & l'autre à la maison d'Autriche, par les traités d'Utrecht, de Raftat, & de Bade. Enfin les Etats-Généraux ont la garde de cette place, par le traité de la Barriere, conclu en 1715, entre leurs Hautes-puissances, & l'empereur Charles VI.

Jean Cousin a donné l'histoire de *Tournay*. Elle est imprimée à Douay chez Marc Wyon, en 1620, en 4 vol. *in*-4°. c'est un ouvrage fort rare.

*Simon de Tournay*, dont le nom est écrit fort différemment dans les bibliographes, étoit né dans la ville de *Tournay*, ou du moins étoit originaire de cette ville; il en fut chanoine, & florissoit dans le xij^e^. siecle, il devint docteur en théologie à Paris, & y régenta pendant dix ans les écoles des arts, c'est-à-dire qu'il y enseigna les belles-lettres & la philosophie. Il a laissé plusieurs ouvrages qui ne se trouvent qu'en manuscrit. Son attachement aux opinions d'Aristote, & sa grande subtilité dans la dispute, le firent accuser d'impiété & d'irréligion.

Il est douteux si Jacques des Parts, en latin *de Partibus*, étoit natif de *Tournay*, ou de Paris; il fut également chanoine de Paris & de *Tournay*, mais il mourut dans cette derniere ville, environ l'an 1465; il devint médecin du duc de Bourgogne, Philippe le bon, & puis de Charles VII. roi de France; il donna plusieurs livres qui lui procurerent une grande réputation; le principal est son commentaire sur Avicenne; il fut imprimé à Lyon, l'an 1498. en 4. vol. *in-fol.* aux dépens du roi, & par les soins de Janus Lascaris.

*La Barre* (Louis-François-Joseph de), littérateur, naquit à *Tournay* en 1688, & mourut à Paris en 1743. Il étoit membre de l'académie des Inscriptions, à laquelle il a donné plusieurs mémoires. On trouvera dans ce receuil, *tom. VII. & VIII.* des éclaircissemens de sa main, sur l'histoire de Lycurgue, des remarques sur la route de Sardes à Suze, décrite par Hérodote; d'autres sur le cours de l'Halys, de l'Euphrate, de l'Araxe, & du Phase; une dissertation sur la livre romaine, & sur d'autres mesures particulieres moins connues; & un mémoire sur les divisions que les empereurs romains avoient faites des Gaules, en différentes provinces. On a inséré dans les *tom. IX. & X.* son traité du poëme épique, où il examine particuliérement s'il est nécessaire que l'action de ce poëme ait rapport à une vérité morale; il y a joint des observations singulieres sur les places destinées aux jeux publics de la Grece, & sur les différentes especes de courses qui s'y faisoient.

En 1729, il publia en deux vol. *in*-4°. ces mémoires de l'histoire de France & de Bourgogne, que l'on appele communément *le journal de Charles VI.* & il mit une préface à la tête de ce receuil. En 1735, il fit paroître en cinq volumes *in*-12. une nouvelle histoire de la ville de

Paris, extraite de celle du pere Lobineau, qui, composée de 5 vol. *in-fol.* & continuellement entremêlée de pieces latines, excédoit le loisir ou la portée des lecteurs ordinaires. Il avoit entrepris quinze mois avant sa mort, un dictionnaire d'antiquités greques & romaines, mais il n'a eu le temps que de former son plan, & d'ébaucher quelques articles. (*Le chev.* DE JAUCOURT.)

TOURNE, *terme de pratique*, synonyme à *soûte. Voyez* SOUTE.

TOURNÉ, (*Blason*) ce mot dans le blason, ne se dit proprement que d'un croissant dont les cornes regardent le flanc dextre de l'écu, parce que ce n'est pas la situation naturelle du croissant, dont les cornes doivent regarder en-haut; & si elles regardoient le flanc séneftre, on le diroit *contourné.* (*D. J.*)

TOURNE-A-GAUCHE, (*Outil d'ouvrier.*) outil de fer, quelquefois avec un manche de bois, qui sert comme de clé pour tourner d'autres outils. Les charpentiers, menuisiers, serruriers, & autres ouvriers, ont chacun leur *tourne-à-gauche*, mais peu différens les uns des autres. Les *tourne-à-gauche* pour les tarots sont tout de fer; ils sont plats, d'un pouce environ de largeur, & de six à sept pouces de longueur; ils ont au milieu une entaille quarrée, où l'on met la tête du tarot quand on veut le tourner pour faire un écrou.

TOURNEBOUT, (*Luth.*) instrument à vent & à anche.

L'anche du *tournebout* n'est pas à découvert comme celle des hautbois, mais elle est renfermée dans une boîte percée, en sorte que le musicien ne peut pas la gouverner à son gré; aussi le *tournebout* n'a-t-il pas plus de tons que de trous.

Il paroît que le *tournebout* n'est qu'un reste de l'ancienne flûte phrygienne ou plagiaule, comme le pense Mersennus, probablement le nom de cet instrument lui vient de son bout courbé ou tourné: au reste, le *tournebout* & la cromorne ne sont qu'une même chose. *Voyez* CROMORNE, (*Luth.*) (*F. D. C.*)

TOURNE-BROCHE, *ustensile de cuisine*, qui sert à donner à une broche un mouvement modéré, & entretenu par un pois qui met en jeu plusieurs roues, à l'une desquelles est attachée une poulie qui retient une ou plusieurs chaînes qui répondent aux broches, & leur communiquent le mouvement qu'elles ont reçu des roues. Cette machine est composée de trois roues qui ont chacune leur pignon, d'un rouleau, d'une cage & d'un volant. La premiere de ces roues se nomme *grande roue*; son arbre est revêtu d'un rouleau de bois, partagé en deux parties, sur lesquelles sont deux cordes qui vont en sens contraire. La premiere qu'on peut appeler *corde du poids*, se devide & se déroule en descendant, pendant que la seconde que nous nommerons *corde de remontoir*, se roule & s'entortille au-tour du rouleau, garni d'un ressort qui le retient à une des croisées de la grande roue, lorsqu'on a suffisamment remonté le poids; immédiatement au-dessus du même côté, est un second pignon qui s'engrene dans un autre qu'on nomme *seconde roue*, qui va répondre au pignon de la roue de champ. Celle-ci est placée environ vers le milieu de la cage, au-dessous du volant; ses dents renversées de côté, s'accrochent aussi dans celles du pignon du volant, & le fait tourner. Toutes ces roues ont chacune leur arbre qui s'emboîte latéralement dans les montans de la cage, de façon néanmoins qu'il puisse y jouer aisément. Cette cage du châssis soutient & renferme tout l'ouvrage, excepté le volant qui est au-dessus, & la traverse par un trou qui y est pratiqué.

Toutes ces roues ont une grandeur proportionnée à la vîtesse de leur mouvement, qui est plus lent dans la grande que dans la seconde roue, & dans la roue de champ que dans le volant.

On fait des *tournebroches* à main, qui sont placés seulement à hauteur d'homme, & se remontent par le moyen d'une manivelle qui s'emmanche dans l'arbre du pignon d'une quatrieme roue, qu'on appelle *roue de remontoir*, & qui est vis-à-vis la grande roue. Dans ces *tournebroches*, le rouleau n'est revêtu que d'une corde qui soutient le poids, & qu'on re-

tourne sur lui-même en sens contraire.

Il y a encore des *tournebroches* à fumée, qui meuvent sans poids, & par la seule action de la fumée sur le volant; on peut voir tous ces différens *tournebroches* dans le Spectacle de la nature, *art. de la nourriture de l'homme.*

TOURNECASE, Jeu du s. m. l'étymologie du nom de ce jeu, vient de la maniere dont on le joue, puisque l'on ne prend que trois dames chacun, que l'on conduit suivant les nombres amenés, jusqu'à ce qu'on ait fait une case, c'est-à-dire, jusqu'à ce qu'on ait mis ces trois dames sur la derniere fleche du coin: & cette case est faite avec trois dames, & qu'il faut pour gagner que les trois dames soient accouplées l'une sur l'autre, ainsi ce jeu se nomme *tournecase*, qui ne signifie autre chose, sinon le *jeu de la case à trois dames.* On nomme les dés à ce jeu comme au trictrac & au reversier; il faut pousser le dé fort, afin qu'il batte la bande de votre homme. Après avoir mis trois dames à part pour jouer, si vous gagnez le dé vous jouez, & si vous faites d'abord six & cinq, vous ne pouvez jouer que le cinq, parce que c'est une regle, en ce qu'on ne peut jamais jouer que le plus bas nombre. Si vous faites sonné après avoir fait six & cinq, vous n'en pouvez jouer qu'un, & vous êtes obligé de le jouer avec la même dame dont vous avez déja joué un cinq; parce que si vous le jouiez avec une autre dame, il faudroit passer par-dessus celle dont vous auriez joué le cinq, ce qui n'est pas permis dans ce jeu, par la raison qu'il faut que les dames se suivent & marchent l'une après l'autre.

Comme les deux joueurs jouent & marchent galement dans la même table & vis-à-vis l'un de l'autre, chaque fois que le nombre du dé porte une dame sur une fleche qui se rencontre vis-à-vis de celle où il y a une dame de celui contre qui l'on joue, cette dame est battue, & il est obligé de la prendre & de rentrer dans le jeu.

En ce jeu l'on bat malgré soi, parce que l'on est toujours obligé de jouer le plus petit nombre, & outre cela on ne peut point passer une dame par-dessus l'autre comme nous l'avons déja dit, ce qui fait que l'on joue souvent beaucoup de coups inutiles, sur-tout quand on a amené & conduit ses dames: savoir, l'une dans un coin, & les deux autres tout contre, de maniere qu'on ne peut les mettre sur le coin, qu'en faisant un as & puis un deux. L'on souhaite alors d'être battu pour sortir de cette gêne.

En ce jeu, le coin de repos est la douzieme case; on le nomme *coin de repos*, parce que les dames qui sont une fois entrées sont en sureté, & ne peuvent plus être battues. C'est un grand avantage pour celui qui y en met une le premier. Celui qui a mis le plutôt ses trois dames dans son coin, a gagné la partie; & s'il les y mettoit toutes trois avant que son homme y en eût mis une, il gagneroit double, si l'on en est convenu.

TOURNÉES, grandes, (*Pêche.*) especes de bas parcs; en terme de pêche c'est une enceinte de filets montés sur des pieux, qui ont la forme d'un fer à cheval, dont l'ouverture est à la côte, & le convexe à la mer, le tout sur un terrein en pente, afin que la marée venant à se retirer précipitamment, le poisson qui a monté à la côte, y puisse plus aisément être arrêté. Ce filet, quoique posé sur un terrein incliné, a pourtant son bord supérieur de niveau, au moyen de ce que les pieux qui sont vers la mer, sont plus longs que les autres. *Voyez* Tourrées & Parcs.

TOURNE-FEUILLET, s. m. touffe de petits rubans attachés au haut de la tranche d'un livre, ou à une espece de petit peloton; on passe les rubans entre les feuillets du livre, & ils indiquent où l'on en est resté de sa lecture.

TOURNE-FIL, s. m. (*terme de Peignier*,) instrument d'acier quarré qui sert aux Peigniers à donner le fil à leurs écouennes & autres outils; c'est une espece de fusil propre aux mêmes usages que celui des bouchers, cuisiniers, charcutiers, avec cette différence que le fusil est rond & le *tourne-fil* quarré. (*D. J.*)

TOURNEFORTIA, s. f. (*Hist. nat.*

*Botan.*) genre de plante ainsi nommée en l'honneur du célebre Tournefort. Le calice est divisé en cinq segmens qui finissent en pointe ; il subsiste toujours ; la fleur est d'une seule pétale qui forme un tuyau ovale plus long que le calice, légérement découpé en cinq segmens un peu ouverts & pointus ; les étamines sont cinq filets de la longueur du tuyau de la fleur, & qui se terminent en pointe ; les bossettes sont simples & placées au centre de la fleur ; le germe du pistil est globulaire & posé sous le calice ; le stile est simple, & a la longueur des étamines ; le stigma est pareillement simple ; le fruit est une baie sphérique contenant deux loges ; les graines sont au nombre de deux, ovales & séparées par la pulpe. Linnæi *gen. pl. p.* 62. (*D. J.*)

TOURNEGANTS *ou* RETOURNOIR, (*terme de Gantier*,) ce sont deux bâtons, polis, ronds, & longs de deux piés, plus gros par le milieu que par les bouts, & faits en forme de fuseaux. L'un se nomme le *mâle*, & l'autre la *femelle* ; on les appelle aussi *bâtons à gant*. On insinue ces bâtons dans les doigts des gants pour les pouvoir retourner aisément sans les chiffonner ni les salir. C'est aussi avec ces bâtons qu'on renforme les gants, c'est-à-dire qu'on les élargit sur le renformoir, afin de leur donner une meilleure forme. Cette opération se nomme *bâtonner un gant*.

TOURNELLE, (*Jurisprud.*) est une chambre du parlement. *Voyez au mot* PARLEMENT *l'article* TOURNELLE. (*A*)

TOURNER, v. act. & neut. c'est mouvoir circulairement. On dit les spheres *tournent* sur leur axe. La terre *tourne* autour du soleil, hérésie autrefois, fait d'astronomie démontré aujourd'hui. Il *tourne* très-adroitement les bois & les métaux. On apprend aux soldats à *tourner* à droite & à gauche. On *tourne* le dos ; on *tourne* bride ; la tête *tourne* ; on se *tourne* à l'orient, au midi ; le vin & le lait se *tournent*. On *tourne* au jeu, une carte qui reste sur le talon, ou qui passe dans la main de celui qui donne, ou dont un joueur peut s'emparer, selon le jeu qu'on joue, & cette carte s'appelle la *tourne*. On *tourne* une armée ; on *tourne* une affaire adroitement ; on prononce un discours bien *tourné* ; on fait *tourner* un vers ; on *tourne* en ridicule les choses les plus serieuses ; on *tourne* un objet en tout sens ; on *tourne* ses forces de ce côté ou de cet autre ; il *tourne* à la mort, *&c.* Voyez *les articles suivans*.

TOURNER, v. act. (*Archit.*) c'est exposer & disposer un bâtiment avec avantage. Ainsi une église est bien *tournée* quand elle a, conformément aux canons, son portail vers l'occident, & son grand autel vers l'orient ; une maison est bien *tournée* lorsqu'elle est dans une agréable exposition, & que ses parties sont placées suivant leurs usages ; & un appartement est bien *tourné*, quand il y a de la proportion & de la suite entre ses pieces, avec des dégagemens nécessaires. (*D. J.*)

TOURNER AU TOUR, (*Archit.*) c'est donner sur le tour la derniere forme à un balustre de bois ébauché. On finit aussi au tour les bases des colonnes, les vases, balustres de pierre & de marbre qu'on polit ensuite avec la rape & la peau de chien de mer. (*D. J.*)

TOURNER LE PAIN, *en terme de Boulanger*, c'est joindre & lier la pâte en sorte qu'il n'y ait point d'yeux & de crevasses, & donner au pain la forme qu'on souhaite.

TOURNER, *en terme de Confiseur*, signifie enlever la peau ou l'écorce fort mince & fort étroite avec un petit couteau en *tournant* autour du citron.

TOURNER, *en terme d'Epinglier*, *voyez* GAUDRONNER.

TOURNER, TOURNÉ, (*Jardinage.*) on dit que le fruit *tourne*, quand après avoir pris sa grosseur naturelle, il commence à mûrir.

TOURNER, *en termes de manege*, signifie *changer de main*. On dit ce cheval est bien dressé, il *tourne* à toutes mains. On assouplit avec le caveçon à la newcastle un cheval entier, c'est-à-dire, qui refuse de *tourner* au gré du cavalier. Les écuyers font *tourner* la pointe du pié en-dedans.

L'action de *tourner* avec justesse au bout d'une passade ou de quelqu'autre manege, est de tous les mouvemens celui qui

coûte le plus à apprendre à la plûpart des chevaux.

TOURNER L'ÉTAIN, ( *Potier d'étain.* ) c'eſt lui ôter par le moyen des outils ſa couleur brune qu'il a priſe en moule, pour lui donner le vif & le brun dont il a beſoin pour être perfectionné, & pour lui donner une figure plus nette & plus parfaite que celle qu'il a déjà reçue.

L'ouvrier qui travaille au tour, commence par dreſſer ſon empreinte qui eſt pour *tourner* la vaiſſelle, ou ſon calibre pour de la poterie ou menuiſerie; ces outils ſont de bois, *tournés* & formés à la figure & proportion des différentes pieces, ſoit pour les dehors ou les dedans; ou autrement, ils ont une gaîne ou trou quarré, revêtu d'étain, formé par le mandrin de l'arbre du tour dans lequel il entre; puis on fait tenir ſa piece ſur ces empreintes ou calibres, ſi c'eſt de la vaiſſelle, par le moyen de trois petits crampons de fer qui tiennent la piece ſur l'empreinte par l'extrémité du bord, en commençant par les derrieres, & après les dedans ſur la même empreinte qui doit être creuſée de la grandeur & de la forme de la piece; ainſi il en faut avoir autant qu'on a de moules de différentes grandeurs, ou bien on *tourne* à la belouze, qui eſt une maniere d'attacher les pieces en les ſoudant à trois gouttes ſur le bord avec le fer ſur une piece d'étain montée ſur le tour, à qui on donne ce nom de *belouze*. Si c'eſt de la poterie, on la dreſſe ſur le calibre qu'on a monté ſur le mandrin, & qui eſt *tourné* proportionnément à la groſſeur de la piece qu'on veut mettre deſſus; on la fait tenir en frappant d'un marteau, ſur une planche appuyée contre la piece pendant qu'elle *tourne*, juſqu'à ce qu'elle tienne & *tourne* rondement: cela s'appelle *tourner à la volée*. Mais il y a une autre maniere plus diligente & plus ſûre, ſurtout pour des pieces longues, qui eſt de *tourner* à la pointe; c'eſt un vis qui marche dans un écrou enclavée dans la poupée de la droite du tour, à peu-près comme la vis d'un étau de ſerrurier, & par le moyen d'une manivelle ou d'un boulon, on avance & retire cette vis dont le bout preſque pointu joint un morceau de bois ou de plomb qui s'emboite au bout de la piece qu'on *tourne*, en ſorte qu'elle la met ronde, & la tient ſans qu'elle ſe dérange ni qu'elle puiſſe s'échapper.

Dès que la piece eſt bien dreſſée, l'ouvrier tenant ſon crochet ſous le bras & poſé ſur la barre qu'il tient enſemble avec la main gauche, il le conduit de la droite par un mouvement égal & réglé en le faiſant couper l'étain: ce qui forme ce qu'on nomme *ratures*; on appelle cette premiere façon *ébaucher*. On ſe ſert enſuite de crochets qui coupent moins, parce qu'on les paſſe ſur un cuir où on a mis de la potée d'étain; ces crochets ſe nomment *planes*; & enfin on acheve avec un bruniſſoir. Lorſqu'on s'en ſert, il faut auparavant répandre avec une patrouille de l'eau de ſavon ſur ſa piece, & ne point appuyer le bruniſſoir trop fort, ni s'arrêter pour ne point faire d'ondes; il ſuffit d'effacer ſeulement les traits du crochet, & on eſſuie l'eau de ſavon après qu'on a bruni avec un linge doux qu'on appelle *poliſſoir*, pendant que la piece tourne encore.

Il faut remarquer que les bons outils dans la main d'un habile ouvrier contribuent à faire le bel ouvrage. Chacun a ſa maniere pour leur donner un taillant propre à ſon gré; mais généralemenr les crochets quarrés, quarrés demi-ronds, à deux côtés, en pointe, *&c.* ſont préférables à toutes autres formes. Les crochets, grattoirs & bruniſſoirs doivent être acérés du meilleur acier d'Allemagne. Il faut une meule pour les émoudre, & une bonne pierre d'Angleterre pour les affiler.

Il y a des bruniſſoirs de différentes figures pour la vaiſſelle ou poterie, & pour réparer & achever. *Voyez* BRUNISSOIR.

Pour *tourner* des plats d'une grandeur extraordinaire ou des jattes ou grands baſſins qui peſent juſqu'à 20 ou 25 liv. piece, ou enfin d'autres pieces d'un trop gros poids, au lieu de faire aller le tour avec la roue, ce qui n'eſt preſque pas poſſible, on emmanche une manivelle dans le bout de derriere de l'arbre du tour, par le moyen de laquelle on *tourne* une piece comme on tourne une meule de taillan-

dier, & par ce moyen on en vient plus aisément à bout : cela s'appelle *tourner à la ginguette.*

Il faut observer que pour *tourner* la vaisselle, l'ouvrier conduit ses crochets & brunissoirs presque perpendiculairement, tantôt du bas de sa piece au milieu en montant, & tantôt du milieu en descendant en bas, appuyant sur ses outils, afin de couper l'étain également par-tout, & que la piece ne soit point fausse, c'est-à-dire, forte à un endroit & mince à un autre ; lorsqu'on veut rendre une piece mince, on repasse plusieurs fois le crochet qui ébauche, & pour la poterie, on conduit le crochet sous la piece horisontalement, tantôt de droit à gauche, & de gauche à droite, & le brunissoir de même, mais moins en-dessous que le crochet ; & la meilleure maniere est de ne le passer qu'une fois.

Autrefois on *tournoit* toute la vaisselle sur un outil nommé *croisée*, composé de trois crampons coulans sur ces branches ; on avance & recule ces crampons suivant la grandeur des pieces, & on les arrête par le moyen d'un coin qui est derriere chaque crampon ; on ne s'en sert plus guere à présent depuis l'invention de *tourner* à la belouze, si ce n'est pour *tourner* des jattes ou grands bassins, cette maniere étant dangereuse pour l'ouvrier qui y travaille.

TOURNER, *en terme de Tabletier Cornetier ; voyez* TOURNER, *en terme de Tabletier en écaille*, c'est la même opération pour la corne comme pour l'écaille.

TOURNER, (*Vénérie.*) il se dit de la bête que l'on chasse, lorsqu'elle tourne & fait un retour, c'est aussi faire *tourner* les chiens pour en trouver le retour & & le bout de la ruse.

TOURNES, (*Jurisprud.*) c'est la soute ou retour des deniers que l'on paie dans un partage ou pour un contrat d'échange. Il en est parlé dans les coutumes de Montargis, Orléans, Blois & Dunois. *Voyez le gloss. de* Lauriere. (*A*)

TOURNESIS, LE, (*Géog. mod.*) petit pays de Flandre, & qui prend son nom de Tournay sa capitale.

Le *Tournesis* n'est autre chose que la châtellenie de Tournay, qui est d'une assez grande étendue ; car elle renferme environ cinquante villages ou bourgs, dont la justice ressortit au conseil provincial de Flandre, d'où l'on peut appeller au parlement de Malines.

Les rois de France ayant institué le bailliage de Vermandois, y avoient joint Tournai & le *Tournesis ;* mais en 1383 Charles VI. érigea un bailliage à Tournay, auquel il soumit cette ville & le *Tournesis*, avec les terres de Mortagne & de Saint-Amand, qui relevoient auparavant du bailliage de Vermandois ; l'union de ces terres à ce bailliage a duré jusqu'au temps de la paix d'Utrecht, par laquelle toute la terre de Saint-Amand a été separée du bailliage de *Tournesis*, & accordé à la France ; mais pour les neuf villages qui dépendoient de Mortagne, ils ont été laissés à la maison d'Autriche. (*D. J.*)

TOURNESOL, s. m. (*Hist. nat. Bot.*) nom vulgaire donné à la premiere & principale espece de racinoïde dans le sistême de Tournefort ; c'est aussi pour la distinguer que cet habile botaniste appelle cette plante *racinoides ex quâ paratur* tournesol *Gallorum I. R. H.* 656. dans Mathiole *heliotropium minus ;* dans C. Bauhin, *heliotropium tricoccum ;* dans Clusius *heliotropium minus tricoccum ;* enfin dans Lobel, *heliotropium vulgare* tournesol *Gallorum sive Plinii tricoccon.*

La racine de cette plante est blanche, ronde, ordinairement droite & longue, garnie de quelques petites fibres à son extrémité, surtout aux piés les plus élevés, car il en est plusieurs qui n'en ont point du tout ; elle pousse une tige ronde de différente hauteur, suivant le terrein qu'elle occupe ; cette tige se divise en plusieurs branches, la plûpart desquelles sortent des aisselles des feuilles.

Clusius avoit raison lorsqu'il a dit que les feuilles du *tournesol* ont de la ressemblance avec celles du xanthium ; mais il s'est trompé lorsqu'il a cru qu'elles en avoient beaucoup plus avec celles du *solanum somniferum ;* il en est de même de Lobel lorsqu'il les a comparées à celles du calament de montagne. Elles sont d'un

verd pâle & presque cendré, attachées à un fort long pédicule.

Les fleurs sont renfermées dans de petits boutons, lesquels forment une espece de grappe qui sort d'entre les aisselles de chaque branche, & de leur extrémité. Elles sont les unes stériles, & les autres fécondes.

Les stériles qui occupent la sommité de cette grappe, sont contenues dans un calice divisé en cinq parties découpées jusqu'au centre; elles sont composées de cinq petites feuilles jaunes, placées autour d'un petit stile rond surmonté de quelques étamines de même couleur disposées en aigrette; comme elles sont attachées par un fort petit pédicule qui seche à mesure que la grape croît & s'éleve, elle se fannent & tombent en fort peu de temps.

Le calice de celles qui en occupent la base, & qui sont fécondes, est divisé en dix pieces fendues pareillement jusqu'au centre; elles sont composées de cinq petites étamines jaunes, surmontées chacune d'un petit sommet de même couleur. Elles sont placées autour du pistil qui est chargé de trois filets fourchus & jaunes. Ce pistil qui est dans le fond du calice, devient dans la suite un fruit rond, raboteux d'un verd foncé, divisé en trois loges, qui renferment chacune une semence ronde & blanche. Il est attaché avec son calice à un pédicule assez long; de sorte que lorsque les premieres fleurs ont passé, & que le fruit est arrivé à sa juste grosseur, il pend des aisselles des branches, & semble y être né sans aucune fleur. C'est-là ce qui en a imposé à tous ceux qui ont avancé que les fleurs & les fruits de cette plante naissent sur des piés différens.

La Médecine ne tire aucun secours de cette plante pour la guérison des maladies, quoique Dioscoride nous assure qu'elle est excellente pour chasser les vers du corps, & pour la guérison de cette espece de verrue, que les Grecs appellent ἀκροχορδών, en les frottant de son suc mêlé avec un peu de sel; mais elle se vend cher, parce que son usage est réservé pour la teinture; aussi les auteurs qui en parlent sous le nom d'*heliotropium*, ont eu raison de dire que le suc de son fruit donnoit un verd éclatant, qui se changeoit promptement en un fort beau bleu; le suc des grappes de fleurs produit la même chose, mais cela n'arrive point à celui des feuilles. En effet le *tournesol* en pâte & en pain a pour base le fruit de cette plante.

Celui qu'on prépare à Gallargues, village du diocese de Nîmes, à quatre ou cinq lieues de Montpellier, est en grande estime. On s'en sert en Allemagne, en Angleterre & en Hollande pour donner une agréable couleur aux confitures, gelées & autres liqueurs. Pomet & Lemery se sont trompés en avançant que le *tournesol* en drapeau se faisoit avec des chifons empreints d'une teinture rouge préparée avec le suc des fruits de l'*heliotropium*, & un peu de liqueur acide. Mais voici en deux mots la préparation du *toursenol* à Gallargues.

Les paysans de ce village ramassent au commencement du mois d'Août les sommités du racinoïdes, qu'ils appellent de la *mantelle*, & les font moudre dans des moulins assez semblables à nos moulins à huile: quand elles ont été bien moulues, ils les mettent dans des cabats, & mettent ces cabats à une presse, pour en exprimer le suc qu'ils exposent au soleil pendant une heure ou deux. Après cela ils y trempent des chifons qu'on étend ensuite sur une haie, jusqu'à ce qu'ils soient bien secs; cela fait, on prend environ dix livres de chaux vive qu'on met dans une cuve de pierre; & l'on jette par-dessus la quantité d'urine qui peut suffire pour éteindre ladite chaux: on place des bâtons dans la même cuve, à la hauteur d'un pié de liqueur, sur lesquels on étend les chifons qu'on avoit déjà fait sécher. Après qu'ils y ont resté quelque temps, c'est-à-dire, jusqu'à ce qu'ils aient été humectés par la vapeur de l'urine & de la chaux, on les tire de la cuve, on les fait sécher au soleil, & quand ils sont bien secs, on les retrempe comme auparavant dans du nouveau suc, & pour lors on les envoie en différens pays de l'Europe.

Il y a beaucoup d'apparence que les especes de *tournesol* en pâte & en pain qu'on reçoit d'Hollande, se fabriquent ou

avec ces mêmes chiffons qu'on leur a envoyés de Montpellier, ou se font avec d'autres drogues dont le secret nous est inconnu; il est du moins certain que le ricinoïdes ne croît point en Hollande, & que leur *tournesol* en pain est précieux.

Tournesol, (*Chimie.*) on donne en général le nom de *tournesol* à plusieurs préparations chimiques qui donnent une teinture d'un bleu pourpre. Il sera parlé des plus connues dans la suite de cet article. Celle qu'on appelle en particulier *pierre de tournesol*, est la principale de ces préparations. Cette pierre de *tournesol* se fabrique en Hollande, selon un procédé qui est absolument ignoré en France. Nous fournissons seulement aux Hollandois les chifons ou drapeaux qui en font la base ou matiere premiere. Ces chifons se préparent au grand Gallargues, village du bas Languedoc, du diocese de Nîmes, où on les imbibe du suc d'une plante, qui croît naturellement dans le pays, & qu'on appelle en langue vulgaire *maurelle*, nom que j'adopte dans cet article. M. de Tournefort appelle cette plante *ricinoïdes ex quâ paratur* tournesol *Gallorum*, *inst. rei herb. app.* 565. M. Linnæus la nomme *croton foliis rhombeis, repandis, caule herbaceo.* Feu M. Nissolle, de la société royale des Sciences de Montpellier, a donné la description de cette plante, qu'il a accompagnée d'une figure très-exacte. *Voyez* les mémoires de l'académie royale des Sciences, *année* 1712, *page* 339. *Pl. XVII.* tout ce travail sera exposé à la fin de cet article.

M. Lemeri dit dans son traité des drogues, *p.* 863. qu'on prépare le *tournesol* en Languedoc avec le fruit de l'*heliotropium tricoceum*, qui est une autre plante d'un genre bien différent de la précédente. *Voyez* Héliotrope *ou* Herbe aux verrues. On voit que M. Lemeri étoit mal instruit sur cette préparation où l'héliotrope n'entre point, & où jamais il n'a pu être employé.

M. Lemeri dit dans le même traité des drogues, que la perelle, la chaux & l'urine entrent dans la composition du *tournesol.* On m'a assuré que l'orseille y entroit encore.

M. Lemeri dit encore dans son traité des drogues, qu'on fabriquoit à Lyon du *tournesol* qui étoit inférieur à celui d'Hollande. Je crois que M. Lemeri se trompe. On m'a assuré qu'on n'a jamais fabriqué la pierre de *tournesol* à Lyon. Je pense que M. Lemeri a confondu avec la pierre de *tournesol*, la préparation de la perelle & d'un autre lichen, qui est une espece d'orseille qu'on prépare à Lyon pour la teinture.

On nous envoie le *tournesol* d'Amsterdam tel qu'on le voit chez les épiciers-droguistes; savoir en petits pains secs d'une couleur bleue-foncée, de forme parallélipipéde d'environ un pouce de longueur. En cet état on l'appelle *tournesol* en pâte ou en pain.

Le *tournesol* étoit autrefois d'un usage plus étendu. Mais depuis que les Chimistes ont découvert le bleu de Prusse, l'indigo, le pastel, *&c.* & les autres bleus qui se préparent en Allemagne, & qu'on tire du cobolt, ceux-ci ont été substitués en beaucoup d'occasions au *tournesol*, & effectivement la couleur du *tournesol* est peu durable; elle pâlit à l'air, & le moindre acide la détruit.

Le *tournesol* se dissout fort aisément dans l'eau froide, il donne une teinture bleue fort chargée, qui est de faux teint que les teinturiers n'appliquent que sur des toiles de fil ou de coton.

Les peintres s'en servent quelquefois pour colorer le papier & le crayonner. On l'emploie aussi à la détrempe & sans gomme, parce que cette couleur est fine & n'a pas de corps. On en peint quelquefois les murailles bien blanchies avec la chaux qui ne sont pas exposées à la pluie. On n'en fait aucun usage avec l'huile, ni dans les fresques.

Les dessinateurs s'en servent pour les différens dessins qu'ils tracent sur la toile, ou sur les étoffes de soie qu'on veut faire broder; mais l'usage le plus commun du *tournesol* est pour teindre le papier; par exemple, ce gros papier d'un bleu foncé tirant sur le violet, avec lequel on enveloppe le sucre, est teint avec le *tournesol.*

Les chimistes se servent de la dissolu-

tion très-étendue ou délayée de *tournesol* dans l'eau, qu'ils appellent communément *teinture de tournesol*, pour reconnoître si une liqueur saline contient de l'acide ou de l'alkali, & lequel de ces deux principes y est surabondant. Si c'est l'acide, la teinture rougit; si c'est l'alkali, elle verdit, mais ce verd tire un peu sur le pourpre; & si elle est neutre, la couleur ne change point. Quoique cet effet soit en général assez constant, il a ses exceptions, mais en petit nombre. On se sert encore de la teinture de *tournesol* dans l'analyse des eaux minérales à la même intention.

Les limonnadiers & les confiseurs l'emploient pour imiter ou foncer les infusions de violette, & pour donner la couleur bleue ou violette à plusieurs liqueurs: mais c'est une falsification véritablement condamnable; car les liqueurs ou sirops où il y a du *tournesol* ont toujours un mauvais goût tirant sur le pourri. On s'en sert encore, mais sans inconvénient, dans le même art pour donner une couleur bleue à certaines pâtes, conserves, & autres confitures. On peut donner une couleur violette à l'esprit-de-vin, en y versant quelques gouttes d'une forte teinture de *tournesol*.

On emploie encore beaucoup la pierre de *tournesol* dans les blancheries de toiles, en particulier pour les cambrais & les batistes que l'on passe à ce bleu, après les avoir passées au lait.

Outre ce *tournesol* que nous pouvons appeler *le nôtre*, ou *le tournesol de Languedoc*, Lémeri (*traité des drogues*) fait encore mention d'un *tournesol* en drapeau, qu'il dit venir de Constantinople, & qu'il assure être fait avec de la cochenille & quelques acides. Ce qui paroît impossible, puisque les acides éclaircissent le rouge de la cochenille, & le font changer en ponceau ou orangé. Les alkalis pourroient plutôt produire cet effet, en tournant la couleur rouge en violet.

Il y a, suivant le même auteur, du *tournesol* fait avec du coton; c'est du coton aplati de la grandeur & figure d'un écu, qu'on teint en Portugal avec la cochenille *mesteque*. M. Lémeri dit que l'un & l'autre *tournesol* servent à colorer les liqueurs & les gelées de fruits. Mais toutes ces especes de teinture ne sont plus en usage, & on n'entend aujourd'hui par *tournesol*, que celui qui se fait avec le suc de la maurelle; & c'est de celui-là que je vais parler d'après le mémoire que j'ai donné sur cette matiere, dans le volume des *Mém. de l'acad. royale des sciences, pour l'ann.* 1754.

Pour l'intelligence du procédé que je vais décrire, il est nécessaire que je dise un mot de la maniere dont on ramasse la plante, & des instrumens dont on se sert pour faire cette préparation. J'ai appris de plusieurs habitans du grand Gallargues, qu'on préparoit ces drapeaux dans ce village depuis plusieurs siecles.

« Les habitans du grand Gallargues » n'ont pas la liberté de cueillir la mau- » relle dans tous les temps de l'année. » En vertu d'un ancien réglement ils ne » peuvent faire cette récolte qu'après en » avoir obtenu la permission des maire » & consuls du lieu. On donne ordinai- » rement cette permission à toute la com- » munauté vers le 25 juillet, temps où la » récolte du blé est déjà faite, & où la » maurelle est dans sa perfection. On ne » fait dans l'année que cette seule récol- » te, depuis le 25 juillet jusqu'au 5 ou » 8 de septembre. Les paysans vont alors » chercher cette plante à quinze ou vingt » lieues à la ronde dans le Gévaudan, » & même jusqu'en Provence. Ils ont » grand soin de se cacher les uns aux au- » tres les lieux particuliers où elle croît » en abondance: ils font cette récolte » en diligence, la plante pour pouvoir » être employée, devant être fort ré- » cente, la fermentation nuisant tou- » jours au succès de l'opération dont il » s'agit: il faut aussi que la maurelle ne » soit pas terreuse.

» Les vaisseaux & instrumens dont on » se sert ne sont pas tous de la même » grandeur, & on croit assez inutile de » les assujettir à une certaine capacité » déterminée.

» Les particuliers qui font l'opération » que nous décrivons, placent leurs vais- » seaux à un rez-de-chaussée, dans une

» espece de hangar ou d'écurie, où l'on » voit d'abord un gros pressoir fait de » bois de chêne verd, & soutenu des » deux côtés sur deux murs de maçonne- » rie. Ce pressoir a d'ordinaire un pié » d'épaisseur à chaque bras, sur huit piés » & demi de longueur, & un pié & » demi de hauteur : je ne puis mieux le » comparer qu'à une grande presse de » relieur. On pratique sous ce pressoir » une cuve de pierre, qu'on appelle en » langue vulgaire *pile ;* elle a commu- » nément la forme d'un parallépipede, & » rarement celle d'un gros cylindre ; son » épaisseur ordinaire est de trois ou qua- » tre pouces : on lui donne intérieure- » ment un pié & demi de large, sur trois » piés de long, & sur deux piés de pro- » fondeur : c'est dans cette cuve qu'on » met l'urine & autres ingrédiens néces- » saires. Enfin on trouve dans ce même » lieu un moulin, dont la meule posée » de-champ, a un pié d'épaisseur ; un » cheval la fait tourner : elle roule autour » d'un pivot perpendiculaire, dans une » orniere circulaire, assez large & assez » profonde, où l'on met la maurelle » qu'on veut broyer. Ce moulin est de » même forme que ceux dont on se sert » pour écraser les olives ou le tan. M. » Astruc, de la société royale des scien- » ces de Montpellier, a donné la figure » très-exacte de ce moulin, dans ses » *Mémoires pour l'histoire naturelle de la* » *province de Languedoc.* Voyez *pages* 336, » 337. *Pl. VI, fig.* 1. »

*Procédé de la coloration des drapeaux ou chiffons avec lesquels les Hollandois font la pierre de tournesol.* Les habitans du grand Gallargues qui ont ramassé une certaine quantité de maurelle, choisissent pour la faire broyer & en tirer le suc, un jour convenable. Ils veulent que le temps soit fort serein, l'air sec, le soleil ardent ; que le vent souffle du nord ou du nord-ouest : il n'est pas difficile d'avoir au mois d'août, dans le Bas-Languedoc, des jours où toutes ces circonstances se trouvent réunies. La constitution de l'atmosphere étant telle que nous venons de le dire, on fait moudre la maurelle dans le moulin que nous avons décrit ; quand elle est bien écrasée, on la met dans un cabas de forme circulaire, fait d'une espece de jonc, & fabriqué à Lunel, parfaitement semblable à ceux dont on se sert pour mettre les olives au pressoir. On remplit le cabas de maurelle bien écrasée, on la met ensuite au pressoir & on presse fortement ; le suc découle dans la cuve de pierre, placée immédiatement sous le pressoir : dès qu'il a cessé de couler, on retire le cabas du pressoir, & on jette le marc. On commence cette opération dans la matinée, & on continue la même manœuvre jusqu'à ce que tout le suc soit exprimé, ayant soin de changer de cabas dès qu'on s'apperçoit que celui dont on s'étoit servi jusques-là est percé. Quand on a tiré tout le suc, les uns avant que de l'employer le laissent reposer un quart d'heure ; les autres en font usage sur le champ ; quelques-uns, mais en petit nombre, mettent auparavant dans le suc une chopine ou un pot d'urine, sur environ trente pots de suc (il y a en général peu d'uniformité dans la maniere de procéder.) La plupart emploient leur suc tout de suite, comme je viens de le dire. On en sent assez la raison sans que je l'explique, & voici de quelle façon ils procedent.

Ceux qui font cette préparation achetent à Montpellier, ou dans d'autres villes voisines, de grands sacs à laine, de vieilles serpilieres, ou quelqu'autre toile écrue (je veux dire qu'on n'emploie à Gallargues que cette espece de toile, qui n'a pas été blanchie par la rosée, ni par la lessive) qui ait déja servi, & qui soit à bon compte, si elle est sale, on la lave & on la fait sécher. Toute toile est bonne pour cette opération, pourvu qu'elle soit de chanvre, la plus grossiere, la moins serrée dans son tissu, n'est pas à rejeter ; mais il faut qu'on l'ait bien nettoyée, car tous les corps gras & huileux sont contraires au succès de cette préparation.

On divise la toile dont on se sert en plusieurs pieces ; sur cela il n'y a aucune regle, les femmes font toute la manœuvre de cette opération. Le suc exprimé est porté dans une espece de petite cuve de bois, que nous appelons dans ce pays *se-*

*mâou* ou *comporte*. La femme a devant soi un baquet de bois, pareil à ceux dont les blanchisseuses se servent pour savonner leur linge ; elle prend une, deux ou trois pieces de toile, suivant qu'elles sont plus ou moins grandes, qu'elle met dans le baquet; elle verse ensuite sur ces morceaux de toile, un pot du suc de maurelle qu'elle a toujours à son côté; & tout de suite, par un procédé pareil à celui des blanchisseuses qui savonnent le linge, elle froisse bien la toile avec ses mains, afin qu'elle soit partout bien imbibée de suc. Cela fait, on ôte ces chiffons, & on en remet d'autres qui sont à portée, & toujours ainsi de suite : on ne cesse de faire cette manœuvre que tout le suc exprimé n'ait été employé. Après cette opération, l'on va étendre ces drapeaux sur des haies exposées au soleil le plus ardent, pour les faire bien sécher : on ne les met jamais à terre, parce que l'air y pénétreroit moins facilement, & qu'il est essentiel que les chiffons sechent vîte. Je ferai observer que les femmes qui font cette manœuvre savent bien mettre à profit tout leur suc : les drapeaux ne sortent du baquet qu'imbibés de ce suc dans une juste proportion.

Après que les drapeaux ont été bien séchés au soleil on les ramasse & on en forme des tas. Les femmes ont soin un mois avant que de commencer cette préparation, de ramasser de l'urine dans leur cuve de pierre, qui, après qu'on y a mis tous les ingrédiens, est appelée *l'aluminadou*, ce qui indique qu'on y mettoit autrefois de l'alun : quelques particuliers, en petit nombre, s'en servent encore aujourd'hui.

La quantité d'urine qu'on met dans la cuve n'est pas déterminée, on en met ordinairement une trentaine de pots, ce qui donne cinq ou six pouces d'urine dans chaque cuve. On jette ensuite dans la cuve cinq à six livres de chaux vive. Ceux qui sont dans l'usage d'employer l'alun, y en mettent alors une livre : car il faut remarquer qu'on y met toujours de la chaux, quoiqu'on emploie l'alun. On remue bien ce mélange avec un bâton ; après cela on place à la superficie de l'urine, des sarmens ou des roseaux assujettis à chaque extrémité de la cuve ; on étend sur ces roseaux les drapeaux imbibés de suc & bien séchés : on en met l'un sur l'autre ordinairement sept à huit ; quelquefois plus ou moins, ce qui dépend de la grandeur de la cuve ; on couvre ensuite cette même cuve d'un drap ou d'une couverture. On laisse communément les drapeaux exposés à la vapeur de l'urine pendant vingt-quatre heures ; sur cela il n'y a aucune regle certaine, la force & la quantité de l'urine doivent décider : quelques particuliers laissent leurs drapeaux exposés à la vapeur pendant plusieurs jours, les autres s'en tiennent au temps que j'ai marqué. Mais pour juger avec certitude du succès de l'opération, l'on visite de temps en temps les drapeaux ; & quand on s'apperçoit qu'ils ont pris la couleur bleue, on les ôte de dessus la cuve. Il faut se souvenir que pendant que les chiffons sont exposés à la vapeur de l'urine, il faut les retourner sens-dessus-dessous, afin qu'ils présentent à la vapeur toutes leurs surfaces. On doit prendre garde que les chiffons qui sont sur les morceaux de bois exposés à la vapeur de l'urine, ne trempent point dans cette liqueur, ce seroit autant de perdu, l'urine détruiroit entiérement la partie colorante des drapeaux.

Comme il faut une grande quantité d'urine, & que d'ailleurs les cuves sont trop petites pour que l'on puisse colorer dans l'espace d'un mois & demi tous les drapeaux que demandent les marchands, les particuliers ont eu recours à une autre méthode, ils ont substitué le fumier à l'urine ; cependant la plus grande partie emploient l'urine, mais tous en font en même temps par l'une & par l'autre méthode. Les drapeaux que l'on colore par le moyen de l'urine, sont les plus aisés à préparer ; quelque temps qu'on les laisse exposés à sa vapeur, ils ne prennent jamais d'autre couleur que la bleue, & la partie colorante n'est jamais détruite par l'alkali volatil qui s'éleve de l'urine, quelque abondant qu'il soit : il n'en est pas de même quand on emploie le fu-

mier; cette autre méthode demande beaucoup de vigilance, comme nous l'allons voir. Dès qu'on veut expofer les drapeaux qui ont reçu la premiere préparation à la vapeur du fumier, on en étend une bonne couche à un coin de l'écurie; fur cette couche on jette un peu de paille brifée, on met par-deffus les chiffons entaffés les uns fur les autres, & tout de fuite on les couvre d'un drap, comme dans l'autre méthode: on met fur le fumier à-peu-près le même nombre de drapeaux que l'on expoferoit à la vapeur de l'urine.

Si le fumier eft de la premiere force, on va au bout d'une heure retourner fens-deffus-deffous les chiffons; une heure après on va encore les vifiter, & s'ils ont pris une couleur bleue, on les retire de deffus le fumier; on les met en tas & on les expofe à l'air pour les faire fécher. Je ferai remarquer que fi le fumier n'eft pas fort, on les y laiffe plus long-temps, quelquefois douze heures, & plus même s'il eft néceffaire. On fent bien que tout ceci dépend des différens degrés de force du fumier: la couleur bleue eft la pierre de touche pour connoître la durée du temps dont nous parlons. On doit être attentif à vifiter fouvent les drapeaux; car la vapeur du fumier, fi on les y laiffoit trop long-temps expofés, en détruiroit la couleur & tout le travail feroit perdu. Le fumier qu'on emploie eft celui de cheval de mule ou de mulet. Certaines femmes expofent d'une autre maniere leurs drapeaux à la vapeur du fumier; elles les mettent entre deux draps, & les draps entre deux couches de fumier.

Pour l'ordinaire on n'expofe qu'une feule fois les chiffons à la vapeur de l'urine ou du fumier. Quelques particuliers m'ont dit que quand l'opération ne réuffiffoit pas par le moyen du fumier, on expofoit les drapeaux qu'on n'avoit pu colorer par cette voie, à la vapeur de l'urine; mais ces cas font extrêmement rares. Je ferai obferver que pendant tout le temps que dure cette préparation, l'on met prefque tous les jours de l'urine dans la cuve; & à l'égard de la chaux vive, on n'en met que trois fois pendant toute la durée de l'opération: il en eft de même quand on y met de l'alun. On remarquera que toutes les fois qu'on expofe de nouveaux drapeaux à la vapeur de l'urine, il faut, avant que de les y expofer, bien remuer l'urine avec un bâton: on change de même le fumier à chaque nouvelle opération. Après que les femmes ont achevé toutes leurs préparations, qui fe font chaque année, elles jettent l'urine de leur cuve qu'elles nettoient bien.

Nous avons dit qu'on n'expofoit qu'une feule fois les drapeaux à la vapeur de l'urine ou du fumier: cette opération étant faite, comme je viens de la décrire, on a de nouveau fuc de maurelle (car il eft bon de faire obferver que pendant toute la durée de cette préparation, il y a des hommes en campagne pour recueillir de la maurelle); on imbibe une feconde fois les drapeaux de ce nouveau fuc, en faifant la même manœuvre qu'à la premiere opération, je veux dire qu'on favonne en quelque forte les drapeaux avec ce nouveau fuc, & on les fait bien fécher, comme nous avons dit. Si après cette feconde imbibition de fuc les chiffons font d'un bleu foncé tirant fur le noir, on ne leur fournit plus de nouveau fuc; alors la marchandife eft dans l'état requis. Si les chiffons n'ont pas cette couleur foncée que je viens d'indiquer, on les imbibe de nouveau fuc une troifieme fois, quelquefois une quatrieme, mais ces cas font bien rares.

Les particuliers qui font cette préparation, ne commencent à imbiber leurs drapeaux de fuc de maurelle que vers les dix ou onze heures du matin, comme j'en ai été témoin: la raifon en eft qu'alors le foleil commence à être dans fa plus grande force, & que les drapeaux étant expofés à fon ardeur, fechent plus vîte. Le temps eft très-favorable, comme je l'ai déja dit, quant le vent eft *majhiftrâou* ou nord-oueft, & le foleil bien ardent. On fe garde bien de faire cette préparation quand le vent eft fud-eft, ou, comme on dit dans ce pays-ci, *marin*; on rifqueroit alors de perdre tout le fruit de fon travail: ce vent eft fort humide, & les chiffons, pour réuffir, doivent fécher promptement. Il eft arrivé

dans certaines années pluvieuſes, que des particuliers ont perdu leur maurelle, recueillie avec beaucoup de peine, faute de trouver un jour favorable.

Nous avons dit que quand la toile qu'on emploie eſt ſale, on la lave & on la fait ſécher; de même il faut prendre garde qu'elle ne ſoit pas imbibée de quelque corps gras ou huileux. On me raconta qu'un particulier avoit employé dans ſa fabrique certaines toiles qui avoient ſervi ſur les vaiſſeaux; elles étoient un peu enduites de goudron, cela fit une mauvaiſe préparation, à cauſe que le goudron empêchoit le ſuc de faire union avec le chanvre; auſſi lui confiſqua-t-on ſa marchandiſe, comme n'étant pas de recette.

Je remarquai, étant au grand Gallargues, que dans la grande quantité de drapeaux colorés, il y en avoit quelques morceaux qui n'avoient pas pris la couleur bleue. Je ne fus pas ſurpris de ce phénomene, dès que j'eus vu manœuvrer les femmes; elles n'obſervent pas beaucoup de régularité en étendant leurs chiffons, tant ſur la cuve que ſur le fumier: la partie volatile de l'urine ou du fumier ne peut pas pénétrer par-tout également. D'ailleurs, ſi on a le malheur de laiſſer un peu trop long-temps les drapeaux à la vapeur du fumier, qui a beaucoup de force, il *mange* la couleur, ſi je puis m'exprimer ainſi; au lieu d'être bleue, elle tire ſur la couleur de chair: les femmes appellent cela en leur langue *faula*. Auſſi la plûpart de celles qui ont leurs chiffons ſur du fumier extrêmement fort, vont-elles les viſiter ſouvent.

On m'a raconté à Gallargues & dans les lieux voiſins, qu'on ne pouvoit préparer ces drapeaux de la maniere que je viens de décrire, que dans ce premier village ſeulement: les habitans du grand Gallargues & des environs le croient fermement; voici les preuves qu'ils en donnent. Les filles de ce village, diſent-ils, qui vont ſe marier ailleurs, par exemple, à Aigues-vives, autre village qui n'en eſt éloigné que d'une petite lieue, ne peuvent réuſſir à faire cette préparation, quoiqu'elles l'aient faite pluſieurs fois dans leur maiſon. Tout ceci ſent le merveilleux; j'ai l'expérience du contraire. J'ai préparé moi-même à Montpellier dans mon laboratoire de pareils drapeaux, par le moyen de la vapeur de l'urine, & ils ſont auſſi beaux que ceux qu'on nous envoie de Gallargues. Il eſt vrai de dire, qu'au ſujet des drapeaux qu'on prépare au grand Gallargues, on ne peut le faire que dans une partie de cette province & dans quelqu'autres voiſines, comme la Provence & une partie du Dauphiné, où cette plante croît dans quelques cantons.

M. Niſſolle dit, que la maurelle ne croît pas du côté de Lyon, ni en Auvergne: ſi elle croiſſoit en Hollande, les Hollandois ne ſeroient pas aſſez dupes pour nous acheter nos drapeaux; ils les prépareroient chez eux, & par-là ils épargneroient beaucoup. Ce ſeroit au gouvernement à acheter ou à ſe procurer le ſecret des Hollandois pour faire la pierre bleue appellée *tournejol*; le commerce en retireroit un grand avantage, & principalement cette province; par ce moyen deux préparations ſe feroient dans le même pays. Il eſt impoſſible de faire la premiere, que dans le pays où la maurelle croît naturellement: s'il étoit néceſſaire de la multiplier, on pourroit laiſſer murir la graine, & en ſemer des champs comme on ſeme le blé.

Je penſe qu'un jour, il en faudra venir à ce que je propoſe; cette année (1760), la maurelle a manqué, les marchands n'ont pas pu avoir la quantité des drapeaux qu'on leur demande d'Hollande; on n'en a préparé, à ce qu'on m'a aſſuré, que pour trois mille livres. Si le gouvernement n'y prend garde, on détruira entiérement cette plante; les payſans qui ſont cette récolte arrachent la plante, & alors la graine n'eſt pas mûre, & par-là on voit qu'elle ne peut pas ſe multiplier; ils aſſurent que ce qui a fait la rareté cette année de la maurelle, c'eſt la ſéchereſſe, & qu'il n'a pas plû au commencement de l'été; mais je crois que c'eſt faute de graine qu'il n'en vient point, cette plante n'etant pas vivace.

La maurelle ne peut pas être tranſportée fort loin, parce qu'il faut qu'elle ſoit verte pour être employée, & qu'on ne peut la garder trop long-temps ſans qu'elle

se gâte par une trop grande fermentation, comme on peut le voir dans la théorie que j'ai donnée du procedé. *Voy.* le mém. de l'acad. royale des Sciences, année 1754, *pag.* 698. *& suiv.*

Quand les drapeaux ou chiffons, préparés comme je viens de le dire, sont bien secs, on les emballe dans de grands sacs, on les y serre & presse bien, puis on fait un second emballage dans d'autres sacs dans de la toile avec de la paille, & on en forme des balles de trois ou quatre quintaux; des marchands-commissionnaires de Montpellier ou des environs, les achetent pour les envoyer en Hollande, en les embarquant au port de Cette. Cette marchandise se vend 30 à 32 liv. le quintal, elle a valu certaines années jusqu'à 50 liv. On m'a assuré qu'on fabriquoit toutes les années dans ce village (qui est composé de 230 maisons, & qui a mille habitans) de ces drapeaux pour dix ou douze mille livres.

Ces drapeaux colorent le vin qui peche par la couleur, & toutes sortes de liqueurs: on m'a assuré qu'on les employoit en Hollande à cet usage, & au rapport de M. Nissolle, Simon Pauli désapprouve toutes ces pratiques. Je ne vois pas cependant que cela puisse être fort dangereux.

Les Hollandois font un grand usage des drapeaux de Gallargues pour colorer leur fromage; ils le nomment alors *fromage à croutte rouge*, tirant sur le violet, dont le principal commerce se fait sur les côtes de la Méditerranée, comme l'Espagne, la France & l'Italie.

Je crois avoir suffisamment détaillé toutes les parties de ce procedé chimique, qui fait le principal sujet de cet article, & je renvoie mes lecteurs pour la partie théorique, à ce que j'en ai dit dans le mémoire déja cité de l'académie royale des Sciences pour l'année 1754. *Article de* M. *MONTET*, maître *Apoticaire*, *& membre de la société royale des Sciences de Montpellier.*

TOURNETTE, s. f. (*Outil d'ouvriers.*) petit instrument de bois qui sert à devider de la soie, du fil, de la laine, du coton, *&c.* Les *tournettes* sont toujours doubles, & sont composées de deux cylindres de bois léger qui ont chacun leur pivot, sur lequel elles tournent. Les pivots sont attachés sur une planche qui leur sert de pié. (*D. J.*)

TOURNETTE, *en terme de Blondiers*; c'est une espece de lanterne, montée sur un banc à la hauteur de deux piés & demi. Devant la lanterne est planté dans le dessus du banc un bâton qui l'éleve à la même hauteur, de ce bâton en part horisontalement un autre d'un bon pié de long qui soutient la soie autour de la tournette sans qu'elle puisse tomber au pié; & enfin un autre encore plus petit que celui-ci, qui empêche la soie de remonter quand on la dévide, & qui soutient les centaines découpées, jusqu'à ce qu'on les retire des tournettes. *V.* DÉCOUPER.

Il faut deux tournettes pour découper & pour dévider, l'une à un bout, & l'autre à l'autre; souvent on dévide sur le devidoir, *voyez* DEVIDOIR, mais toujours on découpe aux tournettes, le dévidoir étant trop petit de circonférence.

TOURNETTE, *terme de Boutonnier*; c'est un ustensile dont les Boutonniers se servent pour dévider la soie ou poil de chevre sur les rochets par le moyen d'un rouet; la tournette est composée d'une table, sur laquelle sont assujettis perpendiculairement deux broches disposées de maniere, qu'on peut les éloigner ou les approcher, selon la largeur des écheveaux que l'on veut dévider. On passe dans ces broches deux especes de lanternes qui tournent sur ces broches, comme sur leur axe.

TOURNETTE, ce sont *parmi les Cardeurs*, deux roues de bois auxquelles l'arbre du dévidoir communique le mouvement qu'il reçoit d'une manivelle que l'on tourne.

TOURNETTE, *terme de Chandelier*; les Chandeliers appellent aussi des tournettes; les dévidoirs sur lesquels ils dévident la meche de leur chandelle pour la mettre en pelotes. (*D. J.*)

TOURNEVIRE, s. f. (*Méc.*) est un cordage médiocre que l'on dévide sur l'essieu du cabestan, & qui est garni de nœuds assez proches, auxquels est saisie successi-

vement avec des *garettes*, une certaine longueur du cordage amarré à l'autre, lequel eſt beaucoup plus gros que la tournevire. *V.* CABESTAN. ( *O* )

TOURNE-VIS, ( *Outil.* ) outil de fer, avec lequel on ſerre & on deſſerre les vis, ſoit en bois, ſoit en fer, pour les faire entrer dans leur ecrou ou les en tirer. On l'appelle quelquefois *tourne à gauche*, quoique ces deux outils ſoient différens; le *tourne-vis* eſt un inſtrument très-utile, on met au fer une poignée de bois pour le manier & en faire uſage. ( *D. J.* )

TOURNE-VIS, ( *Outil d'Arquebuſier.* ) c'eſt un petit morceau de fer plat, large d'un demi-pouce, qui a une queue qui ſe poſe dans un manche de bois, long de deux ou trois pouces, qui ſert aux Arquebuſiers pour tourner & viſſer les vis dans leur ecrou, en mettant le côté large du *tourne-vis* dans la tête qui eſt fendue de la vis.

TOURNE-VIS, *outil d'Ebéniſte*, eſt un morceau d'acier trempé dur & revenu bleu pour qu'il ne rompe pas facilement, & emmanché dans une poignée de bois un peu applatie pour qu'elle ne tourne point dans la main. Cette poignée a une frette de fer, dont l'uſage eſt de l'empêcher de ſe fendre lorſqu'on y monte le *tourne-vis*, dont l'extrémité inférieure eſt au tranchant que l'on fait entrer dans la fente qui eſt à la tête d'une vis à tête que l'on fait tourner au moyen du *tourne-vis* que l'on appuie fortement deſſus, en le tournant comme on fait une clé dans une ſerrure.

Le *tourne-vis* ſert également à ôter les vis comme à les placer. La ſeule différence eſt qu'il faut le tourner en ſens oppoſé aux pas de la vis.

TOURNEUR, ſ. m. ( *Tabletterie.* ) on appelle tourneur, les maîtres peigniers & tabletiers de Paris, à cauſe des petits ouvrages de tour, ſoit d'ivoire, ſoit de bois qu'il leur eſt permis de faire. ( *D. J.* )

TOURNEUR, on appelle de ce nom ceux qui travaillent & façonnent leurs ouvrages ordinaires entre deux pointes attachées au haut des poupées. Les lapidaires ont des points ou des pointes de fer, à l'extrémité deſquels tiennent des pieces de diamant, avec leſquelles ils percent les pierres précieuſes. *V. l'article* TOURNER, *Lapidaire*, &c.

TOURNEUR, ( *Rubanier.* ) c'eſt un enfant occupé à faire tourner le rouet à retordre, ou à aller & venir ſuivant le beſoin, tantôt pour tenir les longueurs, tantôt pour tenir ou arrêter l'émerillon; toutes ces actions ſont expliquées à l'*article* TORDRE.

TOURNICES, ſ. f. pl. ( *Charpenter.* ) ce ſont des poteaux qui ſervent de rempliſſage dans les jouées des lucarnes, dans les cloiſons où il y a des croix de S. André, des guettes & des décharges.

TOURNILLE, ſ. f. ( *bas au métier.* ) petit inſtrument à l'uſage de ceux qui ſont des bas au métier. *V. cet article.*

TOURNIQUET, ſ. m. ( *Artifice.* ) artifice compoſé de deux fuſées directement oppoſées & attachées ſur les tenons d'un tourniquet de bois, comme ceux que les anciens appelloient *bâton à feu*, avec cette différence que le feu ſe met au bout par le côté & non ſuivant l'axe. Cet artifice produit l'effet d'une girandole. ( *D. J.* )

TOURNIQUET, ſ. m. ( *Charpent.* ) eſpece de moulinet à quatre bras qui tourne verticalement, à hauteur d'appui, dans une ruelle, ou à côté d'une barriere, pour empêcher les chevaux d'y paſſer. Il y en a de fer & de bronze dans les cours & jardins de Verſailles. ( *D. J.* )

TOURNIQUET, *en terme d'Epinglier*; c'eſt un eſpece de dévidoir à pluſieurs branches environnantes de bas en haut, ſans celle qui eſt au centre, ſur laquelle la machine poſe en haut, & tourne en bas ſur un nœud qui l'empêche de tomber. Le tourniquet ſert à dreſſer le fil de laiton. Il eſt aſſez ſemblable à une cloche de jardinier. Il eſt monté ſur une planche à côté de l'engin.

TOURNIQUET, ( *Luth.* ) ſorte de petit foret pointu monté ſur un arbre qui traverſe deux poupées, comme l'arbre du tour à lunette; au milieu de cet arbre eſt une poulie autour de laquelle la corde de l'archet eſt entortillée; par le moyen de cet archet, on fait tourner l'arbre qui fait tourner la meche ou foret, contre la pointe duquel on appuie les ſautereaux garnis de

leurs languettes que l'on perce tout ensemble : on met ensuite une petite épingle dans le trou du foret qui doit être très-menu pour que l'épingle le remplisse exactement ; il n'y a que le trou de la languette qui doit être plus grand, afin qu'elle puisse tourner librement, c'est pourquoi on l'accroit avec l'outil appelé *voie de sautereaux*.

TOURNIQUET, *dans les orgues*, on appelle ainsi un morceau de bois de forme quarrée, fixé par une cheville par un de ses angles à un des angles de couverture superieur de tuyau. Le *tourniquet* sert à accorder les tuyaux, où on en met en les avançant pour les faire baisser de ton, ou en le retirant pour le faire hausser, s'il se trouve trop bas.

TOURNIQUET, f. m. (*terme de Ménuisier.*) petit morceau de bois grand comme le pouce, un peu creusé par les deux bouts, attaché au bord d'un châssis, & servant à soutenir le châssis quand il est levé. (*D. J.*)

TOURNIQUETS, (*à la Monnoie.*) ce sont des barrils dans lesquels, & par le moyen du mercure, on assemble toutes les parties du métal restées dans les terres.

TOURNIQUET, (*terme de Serrurier.*) petit morceau de fer plat, dont l'un des bouts a un piton rivé où l'on met le crochet de la tringle de fer, & l'autre a un trou où entre le bout de la fiche de la colonne du lit.

TOURNIQUET, (*terme de Tabletier.*) machine de bois ronde ou quarrée, autour de laquelle sont marquées symétriquement divers nombres en chiffres ; il y a au milieu de cette machine un piton de fer avec une aiguille de même métal, qu'on fait tourner, & qui selon l'endroit du *tourniquet* où elle s'arrête, fait le bon & le mauvais destin du jeu du *tourniquet*. (*D. J.*)

TOURINQUET, *instrument de l'art militaire*, est une poutre garnie de pointes de fer qu'on place dans une ouverture, dans une breche ou à l'entrée du camp pour disputer le passage à l'ennemi. *Voyez* CHEVAL DE FRIZE. (*Q*)

TOURNIQUET, *torcular*, *instrument de Chirurgie* ; machine avec laquelle on suspend la circulation du sang dans un membre, jusqu'à ce qu'on y ait fait les opérations qui conviennent.

Les anciens se servoient d'un lac tissu de soie ou de fil, dont ils entouroient le membre, & le serroient jusqu'à la suspension parfaite du cours du sang ; cette ligature avoit encore, selon eux, l'avantage d'engourdir le membre & de modérer les douleurs des opérations.

La douleur, la meurtrissure & la contusion que ce *tourniquet* occasionnoit, produisant fréquemment la gangrene, ou des abscès consécutifs, on chercha de nouveaux moyens d'éviter les hémorrhagies : on perfectionna d'abord l'application du lien circulaire, pour faire moins de douleur & de meurtrissure à la peau, on entoura le membre avec une compresse assez épaisse, sur laquelle on mettoit le lac : on posoit ensuite deux petits bâtons sous le lac, l'un en-dedans l'autre en-dehors du membre ; & on les tournoit jusqu'à ce qu'il fût suffisamment serré. C'est de cette maniere, dit M. Dionis, dans son traité d'opération, que les voituriers serrent avec un bâton, les cordes qui tiennent les balots sur leurs charrettes. Cet auteur donne l'époque de l'invention de ce *tourniquet* : il en fait honneur à un chirurgien de l'armée françoise, pendant le siege de Besançon en Franche-Comté. Je crois avoir lu quelque part que ce chirurgien étoit aide-major de l'armée, & qu'il se nommoit *Morel*. Il a paru depuis peu une Dissertation dans les journaux, pour prouver que ce Morel étoit chirurgien de la ville de Besançon.

Le *tourniquet* a encore bien des inconvéniens ; les modernes y ont fait des corrections notables. Pour arrêter le sang dans le tronc de l'artere, il faut comprimer le moins qu'il est possible les parties voisines ; c'est pourquoi l'on met longitudinalement sur le cordon des vaisseaux, une compresse étroite & épaisse de deux pouces ; avant l'application de la compresse circulaire par dessus cette derniere compresse, & à la partie opposée au trajet des vaisseaux, on met une compresse quarrée en six ou huit doubles, recouverte d'une lame de corne ou de carton,

on fait ſur cet appareil deux tours, avec le cordon de ſoie ou de fil, que l'on noue ſur la lame d'écaille ou de corne, *&c.* mais on le doit nouer aſſez lâche, pour pouvoir faire une anſe des deux circulaires, ſous laquelle on fera paſſer un petit bâton pour ſerrer enſemble les deux tours du lien : la compreſſe épaiſſe qui eſt appliquée ſur les vaiſſeaux, les comprime alors, & empêche que le lac ne faſſe des contuſions aux parties latérales en les ſerrant trop. La plaque d'écaille un peu courbe, ou le morceau de carton, de cuir, *&c.* placée ſur la partie oppoſée à celle où l'on doit faire la compreſſion, empêchent que le garot, ou petit bâton, ne pince la peau. *Voyez* l'application de ce *tourniquet* à la cuiſſe & au bras droit de la *fig.* 1. *Pl. XXX.*

M. Petit a préſenté à l'académie royale des Sciences, en 1718, un *tourniquet* de ſon invention, beaucoup plus parfait que l'ancien, tout rectifié qu'il paroiſſe. *Voy. Pl. XVIII. fig. 1.* Il eſt compoſé de deux pieces de bois, l'une ſupérieure, & l'autre inférieure : l'inférieure eſt longue d'environ quatre pouces & demi, large de près de deux pouces, un peu ceintrée en-deſſous, légérement convexe en-deſſus, & échancrée par ſes extrémités : de ſon milieu s'éleve une éminence ronde, haute de ſept lignes, ſur huit lignes & demie de diametre. La ſupérieure eſt à-peu-près ſemblable, mais un peu plus courte ; L'éminence qui s'éleve de ſon milieu, a ſix lignes de hauteur, & ſon diametre un pouce & demi : cette éminence eſt percée verticalement par un trou dont la cavité eſt un écrou qui ſert à loger une vis de bois dont le ſommet eſt un bouton applati des deux côtés pour le tourner. Les pas de cette vis ſont au nombre de quatre ou cinq, chacun doit avoir quatre lignes de diametre, afin qu'elle faſſe ſon effet par le moyen d'un demi-tour ; enfin toute la machine eſt aſſujettie par une cheville de fer qui traverſe les deux pieces par le milieu, & la vis dans toute ſa longueur, & qui eſt rivée ſous la piece inférieure, & ſur le ſommet du bouton, de maniere pourtant que la vis peut tourner ſur cette cheville comme ſur un pivot.

Pour ſe ſervir du *tourniquet*, on entoure la partie avec une bande de chamois double, large de quatre travers de doigts : c'eſt la compreſſe la plus douce dont on puiſſe ſe ſervir : à une des extrémités de cette bande eſt attachée un double couſſinet, de la longueur & de la largeur de la piece inférieure du *tourniquet. Voyez Pl. XVIII. fig.* 3. il faut de plus une compreſſe étroite, ou pelote cylindrique, pour comprimer la route des vaiſſeaux. Cette pelote eſt conſtruite d'une bande de linge roulée aſſez ferme, & couverte de chamois (*fig.* 4.) ; ſur la partie externe de cette pelote, eſt couſu par ſes extrémités un ruban de fil, appelé *tire-botte*, ce qui forme une paſſe pour la bande de chamois ; par ce moyen la pelote eſt mobile, afin qu'elle puiſſe ſe mettre au point convenable, ſuivant la groſſeur du membre ; il faut de plus un ruban pour fixer la compreſſe & la pelote autour du membre ; ce ruban doit être attaché par ſon milieu, ſur la partie externe de la bande de chamois ; la pelote cylindrique ſe place ſur le trajet des vaiſſeaux ; le double couſſinet doit répondre à la partie oppoſée, & la bande de chamois entoure le membre circulairement : tout cet appareil eſt retenu par le ruban qu'on noue à côté du double couſſinet.

Alors on poſe le *tourniquet* au-deſſus du double couſſinet, à la partie du membre oppoſée au cours des gros vaiſſeaux ; on aſſujettit le *tourniquet* par un lac double (*fig.* 2.), qui a une boutonniere pour permettre le paſſage de l'écrou de la plaque ſupérieure : on voit à côté une anſe formée par la duplicature du lac, pour recevoir un des chefs de ce lac, qui après avoir paſſé par cette anſe, ſert à former une roſette avec l'autre chef ; ce qui contient le *tourniquet* en place.

Pour faire la compreſſion on donne à la vis un demi-tour, ou un tour de droit à gauche : pour lors la piece ſupérieure s'éloignant de l'inférieure, le lac tire le cylindre & le ſerre contre les vaiſſeaux, ce qui les comprime parfaitement bien.

Ce *tourniquet* a l'avantage 1°. de comprimer moins les parties latérales, que le *tourniquet* ordinaire ; 2°. de n'avoir pas

besoin d'aide pour le tenir, ni pour le serrer, ou pour le lâcher; 3°. l'opérateur peut lui-même, par le moyen de la vis, arrêter plus ou moins le cours du sang dans l'artere; 4°. quand on craint l'hémorrhagie après l'opération, on peut laisser ce *tourniquet* en place, & en cas que l'hémorrhagie survienne, le malade, au défaut d'autres personnes, peut se serrer lui-même autant qu'il est nécessaire; 5°. on ne risque pas que le membre tombe en mortification, par la constriction de ce *tourniquet*, parce qu'il ne suspend point le cours du sang dans les branches collatérales.

On peut observer ici que l'étendue des deux plaques contribue autant que l'épaisseur de la pelote, à diminuer la compression du lac sur les parties latérales du membre, ce qui fait qu'on doit avoir des *tourniquets* de différentes grandeurs, selon le volume des membres.

M. Petit a imaginé en 1731, une autre espece de moyen, pour se rendre maître du sang; nous en avons donné la description à la fin de l'*article* hémorrhagie. *Voy.* HÉMORRHAGIE.

M. Heister décrit un instrument propre à comprimer l'ouverture d'un artere, qui est une espece de *tourniquet*. *Voyez* la *fig.* 3. *Pl. XXXI.* il est composé d'une plaque de cuivre légérement cambrée, large d'un pouce & demi, & longue de trois; à une des extrémités de cette lame, il y a deux rangs de petits trous, pour y pouvoir coudre une courroie; à l'autre extrémité il y a deux petits crochets; le milieu de cette lame est percé en écrou, au-travers duquel passe une vis assez forte; la partie supérieure de cette vis est applatie, & forme une piece de pouce, & la partie inférieure porte une petite plaque ronde, qui a environ un pouce de diametre; la courroie qui est cousue par un de ses bouts à une des extrémités de la grande lame, est percée à l'autre bout de plusieurs trous en deux rangs, pour que cette machine puisse servir à différentes parties; ces trous servent à accrocher la courroie aux deux crochets qui sont à l'autre extrémité de la grande lame.

Pour se servir de cet instrument pour arrêter une hémorrhagie par la compression, il faut mettre des tampons de charpie sur le vaisseau ouvert; les couvrir de quelques compresses graduées, & appliquer sur la derniere de ces compresses la petite plaque orbiculaire: alors on entourera fortement le membre avec la courroie, que l'on accrochera par son extrémité libre aux crochets, & en tournant la vis, on comprimera l'appareil, & on se rendra maître du sang.

Il faut observer (ce dont M. Heister n'a fait aucune mention), que l'extrémité de la vis doit être rivée de façon que la plaque orbiculaire ne tourne point avec elle; ce seroit un inconvénient pour la compression, car en tournant la vis, on pourroit déranger les compresses; elles se plisseroient au moins, ce qui en rendant la compression inégale & douloureuse, peut former des sinus dans l'appareil, par lesquels le sang pourroit s'échapper: on évitera tout cela, si la vis est de façon qu'elle tourne sur la plaque orbiculaire.

Il faut pour cet effet que la vis soit percée dans toute sa longueur, & traversée par une cheville dont la plaque orbiculaire soit la base, & sur laquelle cheville la vis tournera sans fin. (*Y*)

TOURNOIR, s. m. *terme de Potier d'étain*; c'est un bâton rond de trois ou quatre piés de long, avec lequel l'ouvrier qui travaille des ouvrages de poterie à la grande roue, donne les mouvemens à cette machine, ce qu'il fait en l'appuyant successivement sur chacune des quatre raies de la roue, le quittant & le reprenant autant de fois qu'il le croit nécessaire pour hâter ce mouvement. (*D. J.*)

TOURNOIS, s. m. pl. (*Hist. de la Cheval.*) exercice de guerre & de galanterie que faisoient les anciens chevaliers pour montrer leur adresse & leur bravoure. C'est l'usage des *tournois* qui unissant ensemble les droits de la valeur & de l'amour, vint à donner une grande importance à la galanterie, ce perpétuel mensonge de l'amour.

On appelloit *tournoi*, dans le tems que régnoit l'ancienne chevalerie, toutes sortes de courses & combats militaires, qui

se faisoient conformément à certaines regles, entre plusieurs chevaliers & leurs écuyers par divertissement & par galanterie. On nommoit *joutes*, des combats singuliers qui se faisoient dans les *tournois* d'homme à homme avec la lance ou la dague, ces joutes étoient ordinairement une partie des *tournois*. *Voyez* JOUTE.

Il est difficile de fixer l'époque de l'institution des *tournois*, dont les Allemands, les Anglois & les François se disputent la gloire, en faisant remonter l'origine de ces jeux au milieu du jx. siecle.

L'historien Nithard parle ainsi des jeux militaires, dont les deux freres Louis le Germanique & Charles le Chauve se donnerent plusieurs fois le spectacle vers l'année 842, après avoir juré cette alliance qui est devenue si célebre par la formule de leur serment. *Ludos etiam hoc ordine sæpe causâ exercitii frequentabant .... Subsistente hinc indè omni multitudine, primum pari numero Saxonorum, Vasconorum, Austrasiorum, Britannorum, ex utrâque parte veluti invicem adversari sibi vellent, alter in alterum veloci cursu ruebat*... & plus bas, *eratque res digna ...spectaculo.*

Il paroît assez clairement par la suite du texte de Nithard, que l'Allemagne fut le théatre de ces jeux qui avoient quelque ressemblance aux *tournois* qui succéderent. La plûpart des auteurs allemands prétendent que l'empereur Henri I. surnommé l'*oiseleur*, qui mourut en 936, fut l'instituteur des *tournois*; mais quelques-uns avec plus de fondement en font l'honneur à un autre Henri, qui est postérieur d'un siecle au premier. En ce cas les Allemands auroient peu d'avantage sur les François, chez qui l'on voit les *tournois* établis vers le milieu du xj. siecle, par Geoffroi, seigneur de Preuilli en Anjou. *Anno* 1066, dit la chronique de Tours, *Gaufridus de Pruliaco, qui* torneamenta *invenit, apud Andegavum occiditur.*

Il y a même un historien étranger, qui parlant des *tournois*, les appelle des combats françois, *conflictus gallici*, soit parce qu'il croyoit qu'ils étoient nés en France, soit parce que de son tems les François y brilloient le plus. *Henricus rex Anglorum, junior*, dit Mathieu Paris, sous l'an 1179, *mare transiens in* conflictibus gallicis, & *profusioribus expensis, triennium peregit, regiâque majestate depositâ, totus est de rege translatus in militem.* Selon les auteurs de l'histoire bysantine, les peuples d'orient ont appris des François l'art & la pratique des *tournois*; & en effet notre nation s'y est toujours distinguée jusqu'au tems de Brantome.

La veille des *tournois* étoit annoncée dès le jour qui la précédoit, par les proclamations des officiers d'armes. Des chevaliers qui devoient combattre, venoient aussi visiter la place destinée pour les joutes. « Si venoient devant eux un hérault » qui crioit tout en hault, seigneurs » chevaliers, demain aurez la veille du » *tournoy*, où prouesse sera vendue, & » achetée au fer & à l'acier ».

On solemnisoit cette veille des *tournois* par des especes de joutes appelées, tantôt *essais* ou *éprouves*, *épreuves*, tantôt les *vepres du tournoi*, & quelquefois *escrémie*, c'est-à-dire *escrimes*, où les écuyers s'essayoient les uns contre les autres avec des armes plus légeres à porter, & plus aisées à manier que celles des chevaliers, plus faciles à rompre, & moins dangereuses pour ceux qu'elles blessoient. C'étoit le prélude du spectacle nommé le *grand tournoi*, le *maître tournoi*, le *maître éprouve*, que les plus braves & les plus adroits chevaliers, devoient donner le lendemain.

Les dames s'abstinrent dans les premiers temps d'assister aux grands *tournois*; mais enfin l'horreur de voir répandre le sang céda dans le cœur de ce sexe né sensible, à l'inclination encore plus puissante qui le porte vers tout ce qui appartient aux sentimens de la gloire, ou qui peut causer de l'émotion. Les dames donc accoururent bientôt en foule aux *tournois*, & cette époque dut être celle de la plus grande célébrité de ces exercices.

Il est aisé d'imaginer quel mouvement devoit produire dans les esprits la proclamation de ces *tournois* solemnels, annoncés long temps d'avance, & toujours dans les termes les plus fastueux; ils animoient dans chaque province & dans chaque cour tous les chevaliers & les

écuyers à faire d'autres *tournois*, ou par toutes sortes d'exercices, ils se disposoient à paroître sur un plus grand théâtre.

Tandis qu'on préparoit les lieux destinés aux *tournois*, on étaloit le long des cloîtres de quelques monasteres voisins, les écus armoriés de ceux qui prétendoient entrer dans les lices, & ils y restoient plusieurs jours exposés à la curiosité & à l'examen des seigneurs, des dames & demoiselles. Un héraut ou poursuivant d'armes, nommoit aux dames ceux à qui ils appartenoient ; & si parmi les prétendans, il s'en trouvoit quelqu'un dont une dame eût sujet de se plaindre, soit parce qu'il avoit mal parlé d'elle, soit pour quelqu'autre offense, elle touchoit l'écu de ses armes pour le recommander aux juges du *tournoi*, c'est-à-dire pour leur en demander justice.

Ceux-ci, après avoir fait les informations nécessaires, devoient prononcer ; & si le crime avoit été prouvé juridiquement, la punition suivoit de près. Le chevalier se présentoit-il au *tournoi*, malgré les ordonnances qui l'en excluoient, une grele de coups que tous les autres chevaliers faisoient tomber sur lui, le punissoit de sa témérité, & lui apprenoit à respecter l'honneur des dames & les lois de la chevalerie. La merci des dames qu'il devoit réclamer à haute voix, étoit seule capable de mettre des bornes au châtiment du coupable.

Je ne ferai point la description des lices pour le *tournoi*, ni des tentes & des pavillons dont la campagne étoit couverte aux environs, ni des hours, c'est-à-dire des échaffauds dressés au-tour de la carriere où tant de nobles personnages devoient se signaler. Je ne distinguerai point les différentes especes de combats qui s'y donnoient, joutes, castilles, pas d'armes & combats à la foule ; il me suffit de faire remarquer que ces échaffauds souvent construits en forme de tours, étoient partagés en loges & en gradins, décorés de riches tapis, de pavillons, de bannieres, de banderoles & d'écussons. Aussi les destinoit-on à placer les rois, les reines, les princes & princesses, & tout ce qui composoit leur cour, les dames & les demoiselles, enfin les anciens chevaliers qu'une longue expérience au maniment des armes avoit rendu les juges les plus compétens. Ces vieillards, à qui leur grand âge ne permettoit plus de s'y distinguer encore, touchés d'une tendresse pleine d'estime pour cette jeunesse valeureuse, qui leur rappelloit le souvenir de leurs propres exploits, voyoient avec plaisir leur ancienne valeur renaître dans ces essains de jeunes guerriers.

La richesse des étoffes & des pierreries relevoit encore l'éclat du spectacle. Des juges nommés exprès, des maréchaux du camp, des conseillers ou assistans, avoient en divers lieux des places marquées pour maintenir dans le champ de bataille les lois des *tournois*, & pour donner leur avis à ceux qui pourroient en avoir besoin. Une multitude de hérauts & poursuivans d'armes, répandus de toutes parts, avoient les yeux fixés sur les combattans, pour faire un rapport fidele des coups qui seroient portés & reçus. Une foule de menestriers avec toute sorte d'instrumens d'une musique guerriere, étoient prêts à célébrer les prouesses qni devoient éclater dans cette journée. Des sergens actifs avoient ordre de se porter de tous les côtés où le service des lices les appeleroit, soit pour donner des armes aux combattans, soit pour contenir la populace dans le silence & le respect.

Le bruit des fanfares annonçoit l'arrivée des chevaliers superbement armés & équipés, suivis de leurs écuyers tous à cheval. Des dames & des demoiselles amenoient quelquefois sur les rangs ces fiers esclaves attachés avec des chaînes qu'elles leur ôtoient seulement, lorsqu'entrés dans l'enceinte des lices, ils étoient prêts à s'élancer. Le titre d'esclave ou de serviteur de la dame que chacun nommoit hautement en entrant au *tournoi*, étoit un titre d'honneur qui devoit être acheté par des exploits ; il étoit regardé par celui qui le portoit, comme un gage de la victoire, comme un engagement à ne rien faire qui ne fût digne de lui. *Servans d'amour*, leur dit un de nos poëtes dans une ballade qu'il composa pour le *tournoi*

fait à Saint-Denis ſous Charles VI. au commencement de mai 1389.

*Servans d'amour, regardez doucement*
*Aux échaffauds, anges de paradis,*
*Lors jouterez fort & joyeuſement,*
*Et vous ſerez honorés & chéris.*

A ce titre, les dames daignoient joindre ordinairement ce qu'on appeloit *faveur*, *joyau*, *nobleſſe*, *nobloy*, ou *enſeigne*; c'étoit une écharpe, un voile, une coëffe, une manche, une mantille, un braſſelet, un nœud, en un mot quelque piece détachée de leur habillement ou de leur parure; quelquefois un ouvrage tiſſu de leurs mains, dont le chevalier favoriſé ornoit le haut de ſon heaume ou de ſa lance, ſon écu, ſa cotte d'armes, ou quelqu'autre partie de ſon armure.

Souvent dans la chaleur de l'action, le ſort des armes faiſoit paſſer ces gages précieux au pouvoir d'un ennemi vainqueur, ou divers accidens en occaſionnoient la perte. En ce cas la dame en renvoyoit d'autres à ſon chevalier pour le conſoler, & pour relever ſon courage: ainſi elle l'animoit à ſe venger, & à conquérir à ſon tour les faveurs dont ſes adverſaires étoient parés, & dont il devoit enſuite lui faire une offrande.

Ce n'étoit pas les ſeules offrandes que les chevaliers vainqueurs faiſoient aux dames; ils leur préſentoient auſſi quelque fois les champions qu'ils avoient renverſés, & les chevaux dont ils leur avoient fait vider les arçons.

Lorſque toutes ces marques, ſans leſquelles on ne pouvoit démêler ceux qui ſe ſignaloient, avoient été rompues & déchirées, ce qui arrivoit ſouvent par les coups qu'ils ſe portoient en ſe heurtant les uns les autres, & s'arrachant à-l'envi leurs armes; les nouvelles faveurs qu'on leur donnoit ſur le champ, ſervoient d'enſeignes aux dames, pour reconnoître celui qu'elles ne devoient point perdre de vue, & dont la gloire devoit réjaillir ſur elles. Quelques-unes de ces circonſtances ne ſont priſes à-la-vérité que des récits de nos romanciers; mais l'accord de ces auteurs avec les relations hiſtoriques des *tournois* juſtifie la ſincérité de leurs dépoſitions.

Enfin on ne peut pas douter que les dames attentives à ces *tournois* ne priſſent un intérêt ſenſible aux ſuccès de leurs champions. L'attention des autres ſpectateurs n'étoit guere moins capable d'encourager les combattans: tout avantage remarquable que remportoit quelqu'un des tournoyans, étoit célébré par les ſons des ménétriers, & par les voix des hérauts. Dans la victoire on crioit, *honneur au fils des preux*; car, dit Monſtrelet, nul chevalier ne peut être jugé preux lui-même, ſi ce n'eſt après le trépaſſement. D'autrefois on crioit, *louange & prix aux chevaliers qui ſoutiennent les griefs, faits & armes, par qui valeur, hardement & prroueſſe eſt guaigné en ſang mêlé de ſueur.*

A-proportion des criées & huées qu'avoient excitées les hérauts & les ménétriers, ils étoient payés par les champions. Leurs préſens étoient reçus avec d'autres cris; les mots de *largeſſe* ou *nobleſſe*, c'eſt-à-dire *libéralité*, ſe répétoient à chaque diſtribution nouvelle. Une des vertus les plus recommandées aux chevaliers, étoit la générosité; c'eſt auſſi la vertu que les jongleurs, les poëtes & les romanciers ont le plus exalté dans leurs chanſons & dans leurs écrits: elle ſe ſignaloit encore par la richeſſe des armes & des habillemens. Les débris qui tomboient dans la carriere, les éclats des armes, les paillettes d'or & d'argent dont étoit jonché le champ de bataille, tout ſe partageoit entre les hérauts & les ménétriers. On vit une noble imitation de cette antique magnificence chevalereſque à la cour de Louis XIII. lorſque le duc de Bukingham, allant à l'audience de la reine, parut avec un habit chargé de perles, que l'on avoit exprès mal attachées; il s'étoit ménagé par ce moyen un prétexte honnête de les faire accepter à ceux qui les ramaſſoient pour les lui remettre.

Les principaux réglemens des *tournois*, appelés *écoles de prroueſſe* dans le roman de Perceforeſt, conſiſtoient à ne point frapper de la pointe, mais du tranchant de l'épée, ni combattre hors de ſon rang; à ne point bleſſer le cheval de ſon adver-

faire, à ne porter des coups de lance qu'au visage, & entre les quatre membres; c'est-à-dire au plastron; à ne plus frapper un chevalier dès qu'il avoit ôté la visiere de son casque, ou qu'il s'étoit déhaumé, à ne point se réunir plusieurs contre un seul dans certains combats, comme dans celui qui étoit proprement appelé *joute*.

Le juge de paix choisi par les dames, avec un appareil curieux, étoit toujours prêt d'interposer son ministere pacifique, lorsqu'un chevalier ayant violé par inadvertance les lois du combat, avoit attiré contre lui seul les armes de plusieurs combattans. Le champion des dames, armé d'une longue pique, ou d'une lame surmontée d'une coëffe, n'avoit pas plutôt abaissé sur le heaume de ce chevalier le signe de la clémence & de la sauvegarde des dames, que l'on ne pouvoit plus toucher au coupable. Il étoit absous de sa faute lorsqu'on la croyoit en quelque façon involontaire; mais si l'on s'appercevoit qu'il eût eu dessein de la commettre, on devoit la lui faire expier par une rigoureuse punition.

Celles qui avoient été l'ame de ces combats, y étoient célébrées d'une façon particuliere. Les chevaliers ne terminoient aucun exercice sans faire à leur honneur une derniere joute, qu'ils nommoient *le coup des dames*; & cet hommage se répétoit en combattant pour elles à l'épée, à la hache d'armes & à la dague. C'étoit de toutes les joutes celle où l'on se piquoit de faire des plus nobles efforts.

Le *tournoi* fini, on s'occupoit du soin de distribuer le prix que l'on avoit proposé, suivant les divers genres de force ou d'adresse par lesquels on s'étoit distingué, soit pour avoir brisé le plus grand nombre de lances; soit pour avoir fait le plus beau coup d'épée; soit pour être resté plus long-temps à cheval sans être démonté, ni désarçonné; soit enfin pour avoir tenu plus long-temps de pié ferme dans la foule du *tournoi*, sans se déhaumer, ou sans lever la visiere pour reprendre haleine.

Les officiers d'armes faisoient leur rapport du combat devant les juges, qui prononçoient le nom du vainqueur. Souvent on demandoit l'avis des dames, qui adjugeoient le prix comme souveraines du *tournoi*; & quand il arrivoit qu'il n'étoit point adjugé au chevalier qu'elles en avoient estimé le plus digne, elles lui accordoient elles-mêmes un second prix. Enfin lorsque le prix avoit été décerné, les officiers d'armes alloient prendre parmi les dames ou les demoiselles celles qui devoient présenter ce prix au vainqueur. Le baiser qu'il avoit droit de leur donner, en recevant le gage de sa gloire, lui paroissoit le plus haut point de son triomphe.

Ce prix que les dames lui portoient étoit adjugé tantôt sur les lices, & tantôt dans le palais au milieu des divertissemens qui venoient à la suite du *tournoi*, comme on le vit dans les fêtes du duc de Bourgogne à Lille en 1453. « Tandis qu'on » dansoit (dit Olivier de la Marche, » *mém. l. I. pag.* 437.) les roys d'armes & » héraux, avecque les nobles hommes » qui furent ordonnés pour l'enqueste, » allerent aux dames & aux demoiselles, » savoir à qui l'on devoit présenter le » prix, pour avoir le mieux jousté & » rompu bois pour ce jour, & fut trouvé que M. de Charolois l'avoit gagné, » & desservy. Si prirent les officiers d'armes deux damoyselles, princesses (ma- » demoiselle de Bourbon & mademoi- » selle d'Estampes), pour le prix présen- » ter, & elles le baillerent à mon dict » seigneur de Charolois, lequel les baisa » comme il avoit accoutumé, & qu'il » étoit de coutume, & fut crié mont » joye, moult hautement. »

Non-seulement le vainqueur recevoit le baiser, gage de son triomphe, mais il étoit désarmé par les mêmes dames qui lui présentoient des habits, & le menoient à la salle où il étoit reçu par le prince, qui le faisoit asseoir au festin dans la place la plus honorable. Son nom étoit inscrit dans les registres des officiers d'armes, & ses actions faisoient souvent la matiere des chansons & des lays que chantoient les dames & les demoiselles au son des instrumens des ménétriers.

Voilà le beau des *tournois*, il n'est pas

difficile d'en voir le ridicule & les abus. Comme il n'y avoit qu'un pas des dévots chevaliers à l'irréligion, ils n'eurent aussi qu'un pas à faire de leur fanatisme en amour, aux plus grands excès de libertinage; les *tournois*, presque toujours défendus par l'Eglise à cause du sang que l'on y répandoit, & souvent interdits par nos rois, à cause des dépenses énormes qui s'y faisoient, les *tournois*, dis-je, ruinerent une grande partie des nobles qu'avoient épargnés les croisades & les autres guerres.

Il est vrai néanmoins que si nos rois réprimerent souvent par leurs ordonnances la fureur des *tournois*, ils les ranimerent encore plus souvent par leur exemple; de-là vient qu'il est fait mention dans nos anciens fabliaux, d'une de ces défenses passageres, qui fut suivie de la publication d'un *tournoi* fait à la Haye en Touraine. Ainsi ne soyons pas surpris que ces sortes de combats fussent toujours en honneur, malgré les canons des conciles, les excommunications des papes, les remontrances des gens d'église, & le sang qui s'y répandoit. Il en coûta la vie en 1240 à soixante chevaliers & écuyers, dans un seul *tournoi* fait à Nuys, près de Cologne. Charles VI les soutint, & sa passion pour cet exercice lui attira souvent des reproches très-sérieux; car contre l'usage ordinaire des rois, il s'y mesuroit avec les plus adroits jouteurs, compromettoit ainsi sa dignité, & exposoit témérairement sa vie, en se mêlant avec eux.

Enfin, le funeste accident d'Henri II, tué dans un *tournoi* en 1559, sous les yeux de toute une nation, modéra dans le cœur des François, l'ardeur qu'ils avoient témoignée jusques-là pour ces sortes d'exercices; cependant la vie désœuvrée des grands, l'habitude & la passion renouvellerent ces jeux funestes à Orléans un an après la fin tragique d'Henri II. Henri de Bourbon-Montpensier, prince du sang, en fut encore la victime; une chûte de cheval le fit périr. Les *tournois* cesserent alors absolument en France; ainsi leur abolition est de l'année 1560. Avec eux périt l'ancien esprit de chevalerie qui ne parut plus guere que dans les romans. Les jeux qu'on continua depuis d'appeler *tournois*, ne furent que des carousels, & ces mêmes carousels ont entiérement passé de mode dans toutes les cours de l'Europe.

Les lettres reprenant le dessus sur tous ces amusemens frivoles, ont porté dans le cœur des hommes le goût plein de charmes de la culture des arts & des sciences. « Notre siecle plus éclairé (dit un » auteur roi, moins célebre encore par » la gloire de ses armes que par son » vaste génie); notre siecle plus éclairé » n'accorde son estime & son goût qu'aux » talens de l'esprit, & à ces vertus qui » relevent l'homme au-dessus de sa con- » dition, le rendent bienfaisant, gé- » néreux & secourable »

De plus curieux que je ne suis pourront consulter sur les *tournois* Ducange au mot *torneamentum*, & sa *Dissertation* à la suite de Joinville; le pere Menestrier, *divers traités sur la chevalerie*; le pere Honoré de Ste. Marie, *Dissertation historique sur la chevalerie ancienne & moderne*; Lacolombiere, *Théâtre d'honneur & de chevalerie*, où il donne, *t. I*, *p.* 519, la liste de plusieurs relations de *tournois* faits depuis l'an 1500, les *Mémoires de littérature*.

Mais le charmant ouvrage sur l'*ancienne chevalerie, considérée comme un établissement politique & militaire* par M. de la Curne de Sainte-Palaye, & dont j'ai tiré ce court mémoire, doit tenir lieu de tous ces livres. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

*A. N.* TOURNOIS *de la fête-dieu d'Aix*, (*Hist.*) Tout ce qui se pratique dans les cérémonies de la fête-dieu d'Aix, est si parfaitement conforme aux usages des *tournois*, qu'on doit penser que le roi René d'Anjou, instituteur de cette fête vers l'an 1462, a voulu laisser à la postérité des preuves de son amour pour la chevalerie, & pour les jeux militaires dans lesquels il s'étoit souvent distingué.

Le parlement créé en 1501 par Louis XII, trente-neuf ans après l'institution de cette fête, recevoit & continue à recevoir dans la grand'chambre le roi de la basoche & tous ses officiers en cérémonie, & il va avec ce cortege à la messe à la métropole. MM. les consuls s'y rendent avec

avec le lieutenant du prince d'amour, le guidon, &c.

La procession sort de S. Sauveur le matin à onze heures & demie, pour satisfaire à l'esprit du Pape Urbain IV, qui institua cette cérémonie l'an 1264, & qui ordonna qu'elle se feroit le matin: mais comme les tournois ne se donnoient que l'après-dînée, la procession d'Aix ne finit qu'à sept heures du soir.

Le prince d'amour, le roi de la basoche, l'abbé de la ville, &c. &c. représentent les hauts chevaliers qui venoient de tous côtés pour assister à ces fêtes militaires. Ils sont les témoins des combats des bâtonniers qui représentent les chevaliers: l'exercice du bâton désigne ces combats.

Il n'y avoit point de grande fête, lors de l'institution de celle-ci, qui n'eût des *entremêts*, ce mot signifioit *intermede*; & l'*intermede* de la fête-dieu est le grand jeu dans lequel on voit le roi Hérode entouré d'une douzaine de diables armés de longues fourches légeres; ils paroissent vouloir le tourmenter. Hérode saute tantôt d'un côté, tantôt de l'autre, en écartant les fourches avec son sceptre. Il finit son jeu par un grand saut, & les diables le quittent.

Le petit jeu des diables ou l'*armetto* est figuré par un enfant en corset blanc, les bras & les jambes nuds représentant une petite ame qui tient en main une croix d'environ cinq piés de hauteur. Lorsqu'il fait son jeu, il appuie la croix à terre & la tient de la main gauche. Un ange habillé de blanc, en têtiere avec l'auréole, porte un coussin sur son dos avec une plaque de fer par-dessus. Trois diables poursuivent la petite ame; le quatrieme paroît acharné contre l'ange, & amene des coups de tricot sur la plaque de fer. Au troisieme coup de tricot le jeu est fini, & l'ange saute pour marquer sa satisfaction d'avoir empêché les diables d'emporter cette ame.

Dans d'autres jeux l'on représente les Juifs adorant le veau d'or, la reine de Saba qui vient voir Salomon; les trois mages allant à Bethléem, le massacre des Innocents, S. Christophe, la mort, les Apôtres; des chevaux fringans, des danseurs.

De plus grands détails sur cette fête seroient déplacés dans ce dictionnaire. On les trouvera dans l'explication des cérémonies de la fête-dieu d'Aix en Provence, *in*-12. chez Esprit David, à Aix 1777. M. Grégoire, auteur de cet ouvrage rempli d'érudition, y fait voir un rapport exact entre les cérémonies qui se pratiquent encore à Aix, & celles qui se pratiquoient dans les anciens *tournois*.

TOURNOIS, *origine des armoiries*, (*Blason.*) Les armoiries sont des marques de noblesse & de dignité, composées réguliérement de certaines figures & d'émaux, données ou autorisées par les souverains, pour la distinction des personnes & des maisons. On les nomme *armoiries*, parce qu'on les portoit principalement sur le bouclier, sur la cuirasse, & sur les bannieres, & qu'elles ont pris leur origine des armes. Les plus belles armoiries, selon l'art, & les plus belles à voir, sont les moins chargées, & celles dont les figures sont faites de simples traits, comme les partitions & les pieces honorables; il n'y a que quatre couleurs & deux émaux qui entrent dans les armoiries. Ce mot vient d'*armure*, à cause qu'on peignoit autrefois sur les écus, les casques, & les cottes d'armes des chevaliers, les marques qu'ils avoient prises pour se distinguer les uns des autres, tant à la guerre que dans les *tournois*. *Voyez* TOURNOIS.

Les savans ne sont point d'accord sur l'origine des armoiries. Favyet prétend qu'elles ont été dès le commencement du monde; Segoin, du temps des enfans de Noé; d'autres, du temps d'Osiris, ce qui est appuyé par quelques passages de Diodore de Sicile; d'autres, du temps des Hébreux, parce qu'on a donné des armes à Moïse, à Josué, aux douze tribus, à Esther, à David, à Judith, &c. & d'autres, dès les temps héroïques, & sous l'empire des Assyriens, des Medes, & des Perses, s'appuyant sur Philostrate, Xenophon, & Quinte-Curce. Quelques-uns prétendent qu'Alexandre régla les armoiries & l'usage du blason. Le P. Monet veut qu'elles aient commencé sous

l'empire d'Auguste; d'autres, pendant l'inondation des Goths; & d'autres, sous l'empire de Charlemagne. Chorier, dans son *Hist. du Dauphiné, tome I, page 97*, remarque que les titres étoient les boucliers des Gaulois, qui les couvroient entiérement; que chaque soldat y faisoit peindre quelque marque qui lui étoit propre, & par la vue de laquelle il pouvoit être reconnu entre ses compagnons: il cite sur cela Pausanias, qui le dit en effet, & c'est-là, selon Chorier, l'origine des armes des familles nobles. Il dit ailleurs qu'il y auroit de l'ignorance à croire que les Romains aient entiérement manqué d'armoiries; mais qu'il n'y en auroit guere moins à soutenir qu'ils en aient eu de propres à chaque famille. Spelmon dit que ce sont les Saxons, les Danois & les Normands qui les ont apportées du Nord en Angleterre, & delà en France. Il est certain que de temps immémorial, il y a eu parmi les hommes des marques symboliques pour se distinguer dans les armées, & qu'on en a fait des ornemens de boucliers & d'enseignes: mais ces marques ont été prises indifféremment pour devises, emblêmes, hiéroglyphes, *&c.* & ce n'étoient point des armoiries comme les nôtres, qui sont des marques héréditaires de la noblesse d'une maison, réglées selon l'art du blason, & accordées ou approuvées par les souverains. Ainsi, avant Marius, l'aigle n'étoit point l'enseigne perpétuelle du général des Romains; ils portoient indifféremment dans leurs étendards, ou un loup, ou un léopard, ou un aigle, selon le choix de celui qui commandoit. On remarque la même diversité à l'égard des François; ce qui fait que les auteurs sont partagés lorsqu'ils parlent des armoiries de France. Il n'y avoit originairement que les seuls nobles qui eussent le droit d'avoir des armoiries: mais Charles V, par sa charte de l'an 1371, ayant annobli les Parisiens, il leur permit de porter des armoiries, & sur cet exemple, les bourgeois les plus notables des autres villes en prirent aussi. (*V*)

TOURNOIS, (*Monnoie de France*,) ancienne monnoie de France: il y avoit des petits *tournois* d'argent & des petits *tournois* de billon; on nommoit autrement les petits *tournois* d'argent, *tournois blancs*, ou *mailles blanches*, & les *tournois* de billon, des *tournois noirs*. Dans une ordonnance de Philippe-le-Long, il est fait mention des *turones albi* & des *turones nigri*.

Tout le monde convient, dit M. Leblanc, que saint Louis fit faire le gros *tournois* d'argent. Il n'est rien de si célebre que cette monnoie dans les titres & dans les auteurs anciens; tantôt elle est nommée *argenteus turonensis*, souvent *grossus turonensis*, & quelquefois *denarius grossus*. Le nom de *gros* fut donné à cette espece, parce que c'étoit la plus grosse monnoie d'argent qu'il y eût alors en France, & on l'appela *tournois*, à cause qu'elle étoit fabriquée à Tours, comme le marque la légende, *turonus civis*, pour *turonus civitas*; cette monnoie pesoit 3 deniers 7 grains, $\frac{26}{58}$ trébuchans; il y en avoit par conséquent 58 dans un marc. Cela se justifie par un fragment d'ordonnance que saint Louis fit l'an 1266, pour régler la maniere dont on devoit peser la monnoie avant que de la délivrer au public; enfin Philippe-le-Hardi fit faire des *tournois* de la même valeur que ceux de saint Louis.

Au reste, il est certain que le parisis qui avoit cours dans le même temps, étoit plus fort d'un quart que le *tournois* qui a été aboli sous le regne de Louis XIV, & on ne connoît plus que le parisis qui est en usage dans le palais, où l'on ajoute le parisis, à l'estimation que l'huissier fait des effets mobiliers, en procédant à l'inventaire d'un décédé; & quand l'estimation est faite par un expert, on n'y ajoute point de parisis. La livre *tournois* désigne une monnoie de compte valant vingt sous. *Voyez* LIVRE TOURNOIS. (*D. J.*)

TOURNON, (*Géogr. mod.*) en latin *Tauredunum*, par Grégoire de Tours, petite ville de France, dans le Haut-Vivarais, au penchant d'une montagne, sur la rive droite du Rhône, vis-à-vis de Thain, à trois lieues de Valence, & à quatre d'Annonay; les jésuites y avoient

un college : la terre de *Tournon* eſt dans la maiſon de Rohan-Soubiſe. *Longit.* 22. 24. *lat.* 45. 7.

*Daviti* (Pierre), né à *Tournon* en 1592, mort à Paris en 1655, eſt auteur d'une grande *Deſcription du monde*, en 6 vol. *in-fol.* c'eſt un ouvrage où l'on trouve çà & là des choſes amuſantes. ( *D. J.* )

TOURNUS, ( *Géogr. mod.* ) petite ville de France, en Bourgogne, ſur la droite de la Saône, entre Mâcon & Châlons, à 82 lieues de Paris, dans une ſituation agréable & fertile.

*Tournus* a toujours été du dioceſe de Châlons, & dépendoit autrefois du comté de la même ville; aujourd'hui elle eſt du comté de Mâcon, où ſes cauſes reſſortiſſent. Elle eſt diviſée en deux paroiſſes; mais ce qui la diſtingue eſt ſon abbaye d'hommes de l'ordre de ſaint Benoît, qui a été érigée en collégiale, & qui a un abbé titulaire. La juſtice, ſoit dans la ville de *Tournus*, ſoit dans ſes dépendances, appartient à cet abbé; il a ſeul le droit d'en nommer tous les officiers, qui prennent de lui leurs proviſions; il a auſſi ſeul le droit de créer des notaires & des procureurs poſtulans; auſſi pluſieurs auteurs ont écrit à l'envi l'hiſtoire de l'abbaye de *Tournus*, ſavoir Falcon, moine de cette abbaye dans le xj ſiecle; Pierre de Saint-Julien, ſurnommé *de Baleurre*; le P. Chifflet, jéſuite, & Pierre Juenin. *Long.* 34. 46. *latit.* 46. 34.

La ville de *Tournus* eſt d'une origine inconnue; il n'en eſt parlé que dans le troiſieme ſiecle, ſous le nom de *caſtrum Timercium* ou *Trenorcium*; elle devint ville de la Gaule celtique dans le pays des Eduens, qui avoient Autun pour capitale; ainſi elle étoit compriſe dans l'ancienne province Lyonnoiſe. Pierre Juenin a mis au jour à Dijon, en 1733, en 2 vol. *in*-4°. l'hiſtoire de cette ville.

*Maignon* (Jean), poëte françois, étoit de *Tournus* : il fit ſes études chez les jéſuites de Lyon, & fut quelque temps avocat au préſidial de cette ville : il vint enſuite à Paris & s'y établit. Il y mourut aſſaſſiné, dit-on, ſur le Pont-neuf en 1661, étant encore aſſez jeune. Il a compoſé beaucoup de mauvaiſes tragédies, entre autres *Artaxerce*, qui fut repréſentée par l'illuſtre théâtre; c'étoit le nom que prenoit une ſociété de jeunes gens, du nombre deſquels étoient Moliere & Maignon, & qui s'exerçant à la déclamation, repréſentoient des pieces, tantôt dans le fauxbourg ſaint-Germain, & tantôt dans le quartier S. Paul. Artaxerce fut imprimée à Paris en 1645. Les autres pieces de Maignon ſont; *les amans diſcrets*, 1645; *le grand Tamerlan & Bajazet*, 1648; *le mariage d'Oroondate & de Statira*, 1648; *Zénobie, reine de Palmire*, 1660; ſon *Encyclopédie* parut à Paris, *in*-4°. ſous le titre de *la ſcience univerſelle*, 1663; l'auteur mourut pendant qu'on l'imprimoit. Lorſqu'il travailloit à cet ouvrage, quelqu'un lui demandant s'il ſeroit bien-tôt achevé, bientôt, dit-il, je n'ai plus que quelques mille vers. Le ſingulier, c'eſt de faire une Encyclopédie en vers; on n'a peut-être jamais rien imaginé de ſi ridicule. Deſpréaux n'a pas eu tort de mettre Maignon au rang des froids écrivains.

*On ne lit guere plus Rampale & Meſnardiere,*
*Que Maignon, du Souhait, Corbin, & la Morliere.*

Scaron a dépeint admirablement le poëte Maignon dans certaine épître chagrine, où il lui fait dire qu'il a auſſi deſſein de mettre en vers les conciles. (*D. J.*)

TOUROBIN *ou plutôt* TUROBIN, ( *Géogr. mod.* ) petite ville de Pologne, dans le palatinat de Ruſſie, à trois lieues de Chebrechin, & de la dépendance de Zamoski, principauté du palatinat de Belz. ( *D. J.* )

TOURON, ſ. m. *terme de Cordier*, ce ſont pluſieurs fils de caret tournés enſemble, qui font partie d'une corde. (*D. J.*)

TOURONS, *en Confiſerie*, ſe font des ouvrages travaillés avec des amandes, des avelines, de l'écorce de citron verd coupée par tranches, & deſſéchées à la poële, ou dans l'étuve avec du ſucre en poudre, & des blancs d'œufs bien fouettés.

TOURS, (*Géog. mod.*) ville de France, capitale de la Touraine, dans une agréable & fertile plaine, entre la Loire & le

Cher. Elle a cinq fauxbourgs, contient environ vingt mille habitans, & eſt aſſez bien bâtie. Il y a préſidial, bailliage, élection, hôtel des monnoies très-ancien, intendance & archevêché. *Longit.* ſuivant Caſſini, 18. 12′. 30″. *latit.* 47. 23′. 40″.

Quelques auteurs prétendent que *Tours* eſt le *Cæſarodunum* de Ptolomée & de la table théodoſienne ou de Peutinger; mais cette opinion eſt peu vraiſemblable, parce que tous les noms qui ſe terminent en *dunum*, indiquent des lieux ſitués ſur une hauteur, & que *Tours* eſt ſituée dans une plaine.

Quoi qu'il en ſoit, lorſque l'empire romain fut détruit en Occident, les Viſigoths s'étant rendus les maîtres de toute la partie des Gaules qui eſt au midi de la Loire, la ville de *Tours* vint à leur pouvoir ſous le regne d'Euric; *Tours* étoit encore ſous leur domination l'an 506, lorſque Verus, évêque de *Tours*, comparut par procureur au concile d'Agde, compoſé des évêques & des députés des égliſes ſujettes aux rois des Goths; mais l'année ſuivante 507, Clovis ayant vaincu & tué Alaric près de Poitiers, il ſe rendit maître de tout ce qui eſt entre la Loire & les Pyrenées, & il aſſujettit aiſément la ville de *Tours*, où il alla en dévotion au tombeau de S. Martin, qu'on regardoit comme le ſaint tutélaire des Gaules.

Après la mort de Clovis, les villes de Neuſtrie & d'Aquitaine ayant été partagées entre ſes quatre fils, *Tours* échût à Thierri, roi d'Auſtraſie; & on voit par Grégoire de *Tours*, que les rois qui régnerent à Metz dans la France orientale, poſſéderent toujours cette ville juſqu'au temps de Clotaire II qui réunit la monarchie françoiſe. Depuis ce temps-là, *Tours* fut ſujette aux rois de Neuſtrie, tant ſous la race des Mérovingiens, que ſous celle des Carlovingiens. Ceux de cette ſeconde race perdirent leur pouvoir & leur autorité ſous Charles-le-Simple, qui fut dégradé de la dignité royale & confiné dans une priſon perpétuelle.

Ce fut dans ce temps que Thibaud, ſurnommé le *tricheur*, comte de Blois & de Chartres, qui s'étoit rendu abſolu dans ces pays-là, au mépris de l'autorité royale, s'empara de la ville de *Tours* que ſes ſucceſſeurs poſſéderent long-temps. L'an 1037 Geoffroi Martel vainquit en bataille le comte de Blois, qui fut contraint de donner *Tours* pour ſa rançon. Geoffroi-Martel laiſſa en mourant tous ſes états à ſes neveux nommés *Plantegenets*, à cauſe de Geoffroy d'Anjou qui avoit porté ce nom, & dont le petit-fils Jean-ſans-terre, roi d'Angleterre, fut privé par Philippe-Auguſte des états qu'il avoit deçà la mer. Enfin Henri III, fils de Jean, céda, entr'autres pays, *Tours* & la Touraine à S. Louis par le traité de l'an 1259.

Le ſéjour que le parlement de Paris fit à *Tours*, la ſituation de cette ville dans un pays fertile, & la commodité de la riviere de Loire donnerent lieu d'y établir une univerſité, qui fut créée par lettres-patentes d'Henri IV, données au mois de janvier de l'an 1594; mais comme le parlement fut rétabli à Paris un mois après, cela fut cauſe que ces lettres n'ont point eu d'exécution.

Nos rois ont convoqué pluſieurs fois les états à *Tours*. Louis XI les y aſſembla l'an 1470, Charles VIII en 1484, & Louis XII en 1506, pour le mariage de madame Claude de France ſa fille, avec François de Valois, duc d'Angoulême.

S. Gatien fut le premier évêque de *Tours*, & mourut vers la fin du iij ſiecle. S. Martin eut cet évêché l'an 371, & décéda l'an 397; on le regardoit de ſon temps comme le maître des évêques. Aujourd'hui l'archevêque de *Tours* a pour ſuffragans les évêques du Mans, d'Angers, & les neuf de Bretagne, conformément à la déciſion du pape Innocent III. Le revenu de cet archevêque eſt d'environ quarante-cinq mille livres. Son dioceſe eſt compoſé de 300 paroiſſes, de 12 chapitres, de 17 abbayes, *&c.* le chapitre de la cathédrale de *Tours* eſt un des plus illuſtres du royaume. Celui de S. Martin eſt auſſi nombreux que riche. Son abbé eſt le roi même, comme ſucceſſeur de Hugues Capet.

Mais ceux qui aiment les hiſtoriens d'égliſe de provinces, peuvent lire l'hiſ-

toire latine de l'église de *Tours* par Jean Maau; elle est imprimée à Paris en 1667 *in-fol.* & s'étend depuis l'an de J. C. 251, jusqu'à l'année 1655. Au reste cette ville est la patrie de S. Odon, d'un illustre prélat de l'église gallicane & de quelques hommes de lettres. S. Odon nâquit en 879; après avoir été élevé par Foulques, comte d'Anjou, il fut nommé chanoine de S. Martin de *Tours* en 898, & second abbé de Clugny en 927. Il mourut en 942, & laissa plusieurs ouvrages qui ont été imprimés avec sa vie dans la bibliotheque de Clugny.

L'illustre prélat de l'église gallicane dont je veux parler, est *Renaud de Baune*, archevêque de Bourges, né en 1527, l'un des plus éloquens & des plus savans prélats de son temps; mais ce qui le distingue davantage, c'est qu'il n'abandonna point, comme firent tant d'autres ecclésiastiques, les lois du royaume à l'égard de la succession à la couronne. Il soutint toujours qu'encore que le roi de Navarre fût hérétique, c'étoit à lui que le royaume de France appartenoit légitimement après la mort de Henri III. Il déploya aux conférences de Surène tout ce que le droit & l'écriture pouvoient fournir de plus fort à l'appui de son sentiment. Il donna à ce prince l'absolution dans l'église de S. Denis, & proposa au clergé, dans l'assemblée de Mantes, de créer un patriarche en France, ou ce qui revient au même, de defleurdéliser la couronne pontificale. Ces deux choses le rendirent si odieux à la cour de Rome qu'elle lui refusa longtemps ses bulles pour l'archevêché de Sens, auquel il avoit été nommé en 1596. Enfin le cardinal d'Ossat y travailla si puissamment, qu'il les obtint en 1602. Renaud de Baune devint bientôt après grand-aumônier de France, & commandeur des ordres du roi. Il mourut à Paris en 1606 à 79 ans.

M. de Thou dit une chose singuliere de ce prélat, c'est qu'il étoit pour ainsi dire attaqué d'une faim canine, sans que cet état ait nui à sa santé. A peine avoit-il dormi quatre heures que la faim le contraignoit de se lever pour déjeûner: c'est ce qu'il faisoit réglément à une heure après minuit; il se reposoit cinq heures, & puis il se mettoit à table; il faisoit la même chose à huit heures; il dînoit & collationnoit quatre heures après; il soupoit amplement à l'heure ordinaire. Il étoit volontiers une heure à table; c'est pour cela qu'il n'aimoit point à manger hors de chez lui; & lorsqu'un grand prince qui l'avoit invité souvent, sans l'avoir jamais trouvé désarmé d'excuses, lui demanda la raison de ce refus, il eut pour réponse: vos repas sont trop courts, & vos services se suivent de trop près.

Le plus étrange, c'est que malgré cette prodigieuse quantité d'alimens qu'il prenoit, il n'en étoit pas moins disposé au travail d'esprit; car pour celui du corps, il s'en gardoit bien, n'osant en user de peur d'irriter son appétit: *nunquam*, dit l'historien, *somnolentior visus, nullâ gravedine, aut dolere capitis tenebatur, semper æque sui compos & ad omnia paratus; extrà negotia quietem & confabulationem sectabatur.*

Je passe aux simples hommes de lettres natifs de Tours, & je trouve d'abord MM. (Jean & Julien) *Brodeau* issus d'une famille illustre & féconde en gens de mérite. Jean Brodeau, célebre écrivain du xvj. siecle, mourut dans sa patrie où il étoit chanoine de S. Martin, l'an 1563, âgé de 63 ans. Il publia divers ouvrages de littérature qui sont estimés des savans. On fait surtout cas de ses dix livres de Miscellanées, de ses commentaires sur les épigrammes grecques, de ses notes sur Euripide, sur Martial, sur Oppian & sur Appien.

« Jean Brodeau, dit M. de Thou, né » à Tours des premieres maisons de la » ville, avoit étudié avec Pierre Danès, » & ayant été en Italie grand ami de » Pierre Sadolet, de Pierre Bembo, tous » deux cardinaux, de Baptiste Egnace, » de Paul Manuce & d'un grand nombre de savans; il avoit ajouté à la philosophie, en quoi il étoit habile, une » grande connoissance des mathématiques » & de la langue-sainte. Ensuite étant » revenu en son pays, il s'abandonna à » une vie tranquille, non pas toutefois » oisive, comme le témoignent quantité » d'ouvrages d'érudition, que cet excel-

» lent homme entiérement éloigné d'ambition & de vanité, laissa publier plutôt sous le nom d'autrui que sous le sien, par un exemple de modestie d'autant plus rare, que dans le siecle où nous sommes, chacun veut tirer de la gloire, non-seulement des richesses, des magistratures & des autres honneurs, mais aussi de la science & des lettres. » On a conservé dans notre pays toutes les glorioles dont parle M. de Thou, excepté la derniere à laquelle on a substitué celle qu'on tire des vices.

*Brodeau*, (Julien) avocat au parlement de Paris, s'est distingué par des commentaires sur la coutume de cette ville, & des notes sur les arrêts de Louet. On lui doit aussi la vie de Charles du Moulin. Il est mort en 1635.

*Grécourt* (Jean-Baptiste-Joseph Villart de), chanoine de S. Martin de Tours, & poëte françois, mourut dans sa patrie à 59 ans. Ses œuvres ont été imprimées en 1748, & plusieurs autres fois depuis. Elles contiennent des fables, des madrigaux, des chansons, des contes, des épigrammes, *&c.* où l'on remarque un esprit aisé, naturel & quelquefois agréable; mais l'obscénité, la licence & le libertinage qui regnent dans la plus grande partie des poésies de ce chanoine, en interdisent la lecture à toute personne honnête.

Son poëme de Philotanus eut dans le temps un grand succès. « Le mérite de ces » sortes d'ouvrages, dit M. de Voltaire, » n'est d'ordinaire que dans le choix du » sujet & dans la malignité humaine. Ce » n'est pas qu'il n'y ait quelques vers bien » faits dans ce poëme. Le commencement » en est très-heureux, mais la suite n'y » répond point. Le diable n'y parle pas » aussi plaisamment qu'il est amené. Le » style est bas, uniforme, sans dialogue, » sans graces, sans finesse, sans pureté, » sans imagination dans l'expression; & » ce n'est enfin qu'une histoire satyrique » de la bulle *Unigenitus* en vers burlesques, parmi lesquels il s'en trouve de » très-plaisans. »

*Guyet* (Charles), jésuite, né l'an 1601, & mort en 1664; il s'attacha à la connoissance des cérémonies de l'église, & fit sur les fêtes un gros livre intitulé: *heortologia; sive de festis propriis locorum*, à Paris chez Sebastien Cramoisy, 1657, *in-fol.* C'est une entreprise plus difficile qu'utile, que celle d'expliquer les fêtes de chaque lieu.

*Houdry*, (Vincent) jésuite, connu par un grand & médiocre répertoire intitulé, *la bibliotheque des prédicateurs*. Il naquit en 1631, & mourut en 1729, âgé de 99 ans & trois mois.

*Martin*, (dom Claude) bénédictin, a fait des méditations chrétiennes en deux volumes *in*-4°. & d'autres ouvrages de piété. Il est mort en 1696 à 78 ans.

*Mornac* (Antoine), un des célebres jurisconsultes de son temps, & dont les œuvres ont été imprimées à Paris en 1724, en quatre volumes *in-fol.* Il est mort en 1619 âgé d'environ 60 ans.

*Rapin*, (Réné) jésuite, né en 1621, s'attacha à Paris en qualité de préfet, à de jeunes gens du premier rang, ce qui le mit à portée d'acquérir l'usage du monde. Les graces de son esprit se font remarquer dans ses poésies latines, & principalement dans son poëme des jardins. Sa connoissance des belles-lettres l'engagea de mettre au jour les comparaisons de Virgile & d'Homere, de Démosthène & de Cicéron, de Platon & d'Aristote, de Thucidide & de Tite-Live. On leur fit un grand accueil dans le temps; mais on ne les lit plus guere, peut-être à cause du style, qui est recherché, froid & diffus. Tous ses autres ouvrages sont peu de chose, & en particulier ses réflexions sur la philosophie, fruit du préjugé, ne font pas honneur à son jugement. Il mourut en 1687 à 66 ans. Une bonne édition de ses poésies latines est celle de Paris en 1723, trois volumes *in*-12. (*Le Chevalier* DE JAUCOURT.)

TOURS, *gros-de-tours riche, broché & nué.* Tous les *gros-de-tours* ordinaires qui se travaillent à Lyon, sont montés avec quatre lisses pour faire lever la moitié de la chaîne & quatre lisses pour faire baisser ou rabattre l'autre moitié, ce qui se fait en faisant lever à chaque coup de navette que l'on passe, deux lisses, & faisant baisser les deux lisses dessous lesquelles sont passés les fils de la chaîne qui ne levent point, afin de les séparer, & que l'ouvra-

ge foit plus net. Il faut faire attention que pour armer le métier, il eft d'une néceffité abfolue que fi on commence à lever par la premiere liffe du côté du corps, il ne faut pas prendre la feconde, mais la troifieme pour le premier coup, & faire rabattre la feconde & la quatrieme; de même pour le fecond coup, il faut faire lever la feconde & la quatrieme, & faire rabattre la premiere & la troifieme.

Or comme tous les *gros-de-tours* qui fe fabriquent aujourd'hui à Lyon, ont un coup, deux & même trois de lizeré, les navettes une, deux & trois qui forment ce lizeré, doivent être paffées fur la même marche, je veux dire, fur une feconde marche qui fait lever les mêmes liffes de la premiere, en obfervant de ne point faire baiffer de liffe de rabat, attendu que fi ces liffes baiffoient, elles feroient baiffer la moitié du lac tiré, & ne produiroient pas plus d'effet que fi on ne tiroit point de lac, ou que l'on paffât ce lizeré fur la premiere marche fans tirer. On a déjà dit que le lizeré eft une figure qui fe fait par la trame de la feconde navette, lorfqu'il n'y en a qu'un, ce qui fait qu'outre la navette du coup de fond, il en fait d'autres autant qu'il y a de lizerés. Par exemple, on paffe un lizeré, cerife, rofe vif & rofe pâle dans des étoffes difpofées pour de femblables couleurs, de même que des gros bleus, bleu vif & bleu pâle dans d'autres, des violets foncés, des lilas & des gris-de-lin dans d'autres, *&c.* & toujours deux ou trois couleurs en dégradation; c'eft la façon de tous les *gros-de-tours* lizerés en général. Tous les *gros-de-tours* font montés ordinairement avec quatre liffes de fond, quatre de rabat & quatre de liage, ce qui fait douze liffes. Ils travaillent ou font travaillés avec deux marches de fond & deux de lizerés, les deux, un ou trois lizerés fe paffant fur la même marche, ce qui compofe quatre marches & quatre de liage qui font huit.

Le *gros-de-tours* dont eft queftion, eft monté avec fix liffes feulement, au lieu de douze, & quatre marches au lieu de huit. Les quatre liffes de rabat font fupprimées, ce qui ne pourroit fe faire fuivant la méthode ordinaire, attendu que les quatre liffes de rabat ne font difpofées uniquement que pour féparer les fils qui fe lient avec ceux qui levent ou qui s'y trouvent attachés par quelques *tenues*, terme ufité, lorfque deux fils ou trois fe trouvent liés par quelque petite bourre de foie ou autre du remiffe ou du corps; les fils qui ne levent pas, font-fi aifés à fuivre ceux qui levent, lorfqu'il n'y a point de rabat au premier coup, que lorfque l'ouvrier foule la marche pour paffer le coup de fond, il eft fenfible que la moitié des fils qui levent, fupportant toute l'extenfion de la chaîne, ceux qui ne levent pas, font toujours moins tendus, ou *tirant*, ce qui eft le terme, & par conféquent font plus aifés ou faciles à fuivre ceux qui levent, pour peu qu'une légere bourre les uniffe: ce qui n'arrive pas lorfqu'ils font rabattus par les deux liffes qui baiffent, parce qu'elles détachent la tenue, laquelle ceffant d'unir les fils, donne lieu de paffer enfuite le lizeré fans aucune difficulté ni tenue, fur la feconde marche qui leve les mêmes liffes.

Il faut bien faire attention que dans toutes les étoffes de *gros-de-tours* & taffetas, on ne doit faire lever qu'un fil, & baiffer l'autre fucceffivement, ce qui fait qu'ordinairement on fait lever la premiere & la troifieme liffe pour un coup, & la feconde & la quatrieme pour l'autre, attendu que fi on faifoit lever la premiere & la deuxieme, il arriveroit que les deux fils qui leveroient, & les deux qui baifferoient, fe trouvant enfemble, chaque fil furtout étant double, ils feroient une ouverture qui ne cacheroit pas la trame, & rendroient l'étoffe défectueufe.

Pour éviter les quatre liffes de rabat, on a monté le métier avec des maillons à fix trous, quatre defquels font difpofés pour paffer les quatre fils doubles qui font paffés dans les maillons ordinaires, ce qui tient chaque fil féparé, & empêche les tenues qui pourroient fe faire entre le corps & le remiffe qui en eft près; les deux autres trous font difpofés, l'un en-haut, pour y attacher la maille du corps qui tient à l'arcade, & celui d'en-bas pour y paffer le fil ou la maille à laquelle eft attachée l'aiguille qui fait baiffer le maillon,

& tient tout le cordage en regle ; chaque fil étant séparé devant & derriere le corps, il n'est pas possible qu'il puisse passer une tenue ni entorsure dans le maillon, comme il arrive en tous les autres métiers.

Outre la suppression des quatre lisses de rabat, on évite encore les deux marches destinées à passer le lizeré, parce que tout se passe sur la même marche, ce qui est une facilité pour le travail ou pour l'ouvrier. Voilà donc quatre lisses & deux marches de moins d'un côté.

A l'égard du liage, au lieu de quatre lisses il n'y en a que deux ; on ne sauroit en mettre moins.

Toutes les étoffes riches qui se fabriquent aujourd'hui à Lyon, sont composées de laine, or, argent, lié, du frisé lié de même, & d'un glacé sans liage, qui est un or ou un argent lis broché à deux bouts ; toutes les nuances sont sans liage, pour qu'elles imitent la broderie.

Pour que la lame sorte mieux dans l'étoffe, on la lie par un liage droit, c'est-à-dire, que l'on fait baisser la même lisse, ce qui augmente encore de deux marches de plus, outre les quatre qui servent à lier le frisé ; dans le métier on a supprimé les quatre marches de liage, & on n'a mis que deux lisses pour lier ; ces deux lisses prennent le quinzieme & le seizieme fil, & comme les deux fils se joignent, ils paroissent n'en composer qu'un. Quant au frisé, comme le grain de cette espece de dorure enterre le liage, il paroît tout aussi beau, même plus, que s'il étoit lié avec les quatre lisses ordinaires.

Suivant cette disposition on supprime deux lisses de liage, même quatre, lorsqu'on veut lier la lame avec un liage droit ; à observer encore qu'on ne sauroit mettre une liage droit dans une étoffe de cette espece qu'en ajoutant un poil, parce que la même lisse dans un gros-de-tours sans poil ne sauroit lier la lame qu'elle ne coupât tous les deux coups, attendu qu'il s'en trouveroit nécessairement un où le fil destiné à lier, auroit levé au coup de fond, ce qui causeroit une contrariété qui couperoit ou sépareroit le broché, comme on l'a déja dit ; on peut voir là-dessus l'article des gros-de-tours brochés, & examiner pourquoi le liage doit être de quatre le cinq, & dans les taffetas de trois le quatre.

Le gros-de-tours est le seul qu'il y ait à Lyon monté de même ; il est évident par la façon dont il est disposé, que l'étoffe doit se faire mieux & plus vîte, attendu que plus il y a d'embarras, soit par la quantité de lisses, soit par la quantité de marches, plus il se casse de cordages ou d'estrivieres, même plus de fils.

*Damas à l'imitation de ceux de Gènes.* Dans l'article concernant la façon dont les Génois fabriquent les damas pour meubles, l'on y a inséré qu'ils en faisoient de cent vingt portées, dont la lisiere, qu'ils appellent *cimossa*, formoit un parfait gros-de-tours, & que de dix mille fabriquans qui se trouvoient à Lyon, peut-être pourroit-on en trouver dix qui fussent en état de rendre compte de quelle façon cette lisiere étoit montée pour former le gros-de-tours dont est question, c'est ce que l'on va démontrer.

C'est un fait certain que tout les damas qui se fabriquent à Lyon sont montés sur cinq lisses de levée & cinq de rabat. La chaîne de ces damas est fixée par les réglemens anciens & nouveaux à 90 portées pour les damas meubles, il s'en fait quelques-uns de 100 portées ; il y en a aussi de 75 portées toujours dans la même largeur. Or comme il est physiquement impossible de faire une lisiere gros-de-tours ou taffetas avec cinq lisses, les Génois pour parvenir à ce point, qui paroît si difficile, ont imaginé de faire des damas de 120 portées avec 8 lisses, & de passer les cordons & les cordelines de façon qu'il s'en trouve toujours la moitié levée, & l'autre baissée à chaque coup de navette que l'on passe, de façon qu'il se trouve continuellement deux coups sous le même pas, attendu qu'il faut dans tous les damas passer deux coups réguliérement de la même navette, c'est-à-dire, aller & venir sous le même lac tiré.

La façon de passer le cordon & la cordeline dans les lisses pour faire cette lisiere mystérieuse, est la même qui a été démontrée dans l'article des satins à 8 lisses, c'est-à-dire, que du côté droit par lequel

lequel on commence à paſſer la navette, il faut paſſer un fil le premier ſur la premiere liſſe, ſur la quatrieme, la cinquieme, & ſur la huitieme, le ſecond eſt paſſé ſur la ſeconde, la troiſieme, ſur la ſixieme & la ſeptieme, en recommençant par le troiſieme, comme par le premier & le quatrieme, comme le ſecond, ainſi des autres juſqu'à la fin. Il n'en eſt pas de même pour le côté à gauche, là il faut commencer à paſſer le premier ſur la troiſieme, la quatrieme, la ſeptieme & la huitieme, le ſecond ſur la premiere, la ſeconde, la cinquieme & la ſixieme, & continuer comme dans la partie du côté droit.

Ce qui rend la façon de faire cette liſiere impoſſible à nos Lyonnois, eſt qu'ils ne ſauroient penſer que l'on montât des damas à 8 liſſes, attendu que chacune des huit ne contiendroit que 11 portées, & un quart pour une chaîne de 90 portées, de même que ſur une chaîne de 100 portées, il ne ſe trouveroit que 12 portées & demie ſur chaque liſſe, ce qui rendroit le damas trop maigre, puiſque ſur 100 portées à 5 liſſes, elles portent chacune 20 portées. Les Génois pour parer à cet inconvénient mettent 120 portées pour les damas de cette eſpece, ce qui leur donne 15 portées ſur chaque liſſe, & fournit autant qu'il le faut la liſſe; & comme la chaîne eſt infiniment mieux garnie, la diminution qu'on eſt obligé de faire ſur la trame fait que le tout revient au même; au contraire, le ſatin dans ce genre d'étoffe eſt infiniment plus beau, vu la quantité ſupérieure d'organſin dont la chaîne eſt compoſée.

Si la façon de faire cette liſiere vient à la connoiſſance de nos Lyonnois par le moyen de l'Encyclopédie, ils feront ſurpris que la lecture de ce livre leur enſeigne ce qu'ils ne devroient pas ignorer, ce qui ne ſauroit flatter leur amour propre, quoiqu'ils ne doutent point ou ne doivent pas douter que les Génois fabriquent mieux le velours & le damas que nous.

TOURTE, *voyez* TOURTERELLE.

TOURTE, ſ. f. *terme de Pâtiſſier*; c'eſt une piece de pâtiſſerie qu'on fait cuire dans une tourtiere, & qui eſt faite de pigeonneaux, de béatilles, de moëlle ou de fruits. (*D. J.*)

TOURTE, *terme de Verrerie*; c'eſt une plate-forme de figure ronde, ſur laquelle poſent les pots ou creuſets, dans leſquels on met la matiere de verre.

TOURTEAUX, ſ. m. (*Droguerie.*) maſſe que l'on compoſe du réſidu de certains grains, fruits ou matieres dont on a exprimé de l'huile.

TOURTEAU, *terme de Blàſon*; ce mot ne ſe dit maintenant en blaſon que de ces repréſentations de gâteaux qui ſont de couleur, à la différence des beſans qui ſont de métal.

Le *tourteau* eſt plein comme le beſan, ſans aucune ouverture, autrement ce ſeroit un cercle ou un anneau. Il eſt ainſi nommé, à cauſe de ſa rondeur. Quelques-uns lui donnent différens noms, ſelon ſa différente couleur, & appellent *ogœſes* ceux de ſable; *gulpes*, ceux de pourpre; *guſes*, ceux de gueules; *heurtes*, ceux d'azur; & *pommes* ou *volets*, ceux de ſinople.

*Tourteau-beſan*, eſt une piece ronde d'armoiries, qui eſt moitié de couleur, & moitié de métal, ſoit qu'elle ſoit partie, tranchée ou coupée de l'un en l'autre. On commence à nommer la couleur la premiere. Ce mot vient du latin *torta*, qui ſe diſoit d'une eſpece de pains tortillés, qui ſont repréſentés par des *tourteaux*. *Menétrier.* (*D. J.*)

Gion de Cailus de Sales en Auvergne, d'argent à trois *tourteaux* de gueules.

Seriſay de la Roche en Normandie, d'argent à dix *tourteaux* de gueules. (*G. D. L. T.*)

TOURTEAU, (*Artificier.*) les artificiers appellent ainſi de la vieille corde ou de la vieille meche détortillée, que l'on trempe dans la poix ou le goudron, & qu'on laiſſe ſécher pour s'en ſervir enſuite à éclairer dans les foſſés & autres lieux d'une place aſſiégée: on le fait de la maniere ſuivante.

Prenez de la poix noire douze livres, ſuif ou graiſſe ſix livres, le tout fondu enſemble à petit feu, puis ajoutez-y trois parties d'huile de lin, faites bouillir le

tout ; prenez ensuite de vieilles meches ou de vieilles cordes, faites-en des cordons de la grandeur que vous voudrez, mettez-les bouillir dans ces matieres ; & si vous voulez qu'ils ne brûlent pas si fort, mettez-y deux livres de colophone, & deux livres de térébenthine.

TOURTELETS, s. m. *terme de Pâtisserie* ; ce sont des morceaux de pâte larges comme la main, & déliés presque comme une feuille de papier, qu'on fait cuire dans de l'eau avec du sel & du beurre, & qu'on mange d'ordinaire les jours maigres. (*D. J.*)

TOURTERELLE, TURTERELLE, TORTORELLE, TURTRELLE, TOURTE, s. f. (*Hist. nat. Ornitholog.*) *turtur* ; oiseau que M. Brisson a mis dans le genre des pigeons ; il a 11 pouces de longueur depuis la pointe du bec jusqu'à l'extrémité de la queue, & seulement 9 pouces jusqu'au bout des ongles ; l'envergure est d'un pié huit pouces, les ailes étant pliées s'étendent jusqu'aux trois quarts de la longueur de la queue. Le dessus de la tête & de la face supérieure du cou est cendré ; le bas de cette même face du cou, le dos, le croupion & les plumes qui recouvrent l'origine de la queue ont une couleur brune. Les petites & les moyennes plumes des ailes sont en partie brunes & en partie rousses ; le milieu de chaque plume est noir, & les bords sont roux ; les grandes plumes ont une couleur brune, à l'exception des bords exterieurs, qui sont blanchâtres. La face inférieure du cou & le dessus de la poitrine ont une couleur rouge vineuse ; le bas de la poitrine & les côtés du corps sont d'un gris-brun ; le ventre, les jambes & les plumes du dessous de la queue, ont une couleur blanche. Les plumes de la queue sont d'un gris-brun en-dessus, & noirâtres en-dessous ; elles ont toutes l'extrémité blanche, excepté les deux du milieu ; la plume extérieure de chaque côté a les barbes externes blanches. Il y a de chaque côté du cou une grande tache noire, & traversée par trois ou quatre lignes blanches, qui descendent obliquement vers le dos, & qui forment une espece de collier : les yeux sont entourés d'un petit cercle rouge. *Ornithol. de M. Brisson, t. I Voyez* OISEAU.

TOURTERELLE, (*Diete & Mat. méd.*) *Voyez* PIGEON.

TOURTERELLE D'AMÉRIQUE, *turtur Americanus* ; cet oiseau est de la grosseur de notre *tourterelle* ; il a environ 11 pouces de longueur depuis la pointe du bec jusqu'à l'extrémité de la queue : les ailes étant pliées, ne s'étendent guere qu'au quart de la longueur de la queue. La partie antérieure de la tête & la gorge sont d'un brun-roussâtre, & le derriere de la tête a une couleur cendrée-bleuâtre ; il y a de chaque côté à l'endroit où le cendré & le brun se réunissent, une petite tache noire & ronde, qui a environ deux lignes de diametre. La face supérieure du cou, la partie antérieure du dos, les grandes plumes des épaules, les petites & les moyennes plumes des ailes sont d'un brun-obscur, & il y a de plus sur les moyennes plumes des ailes & sur les grandes des épaules, des taches noirâtres & ovales de différentes grandeurs. La partie postérieure du dos & le croupion, ont une couleur qui tire sur le cendré ; la face inférieure du cou & la poitrine sont d'une couleur de rose, qui s'affoiblit par degré en descendant vers la poitrine : les plumes du ventre, des jambes & du dessous de la queue ont une couleur brune mélée d'un peu de cendré. Il y a de chaque côté de la tête une petite ligne blanche, qui s'étend depuis les coins de la bouche jusqu'aux yeux. Les grandes plumes des ailes sont d'un brun-foncé, & ont les bords extérieurs des barbes roussâtres. Les deux plumes du milieu de la queue sont noirâtres & les plus longues, les autres diminuent successivement de longueur jusqu'à l'extérieur, qui est la plus courte ; elles sont presqu'entiérement cendrées, & elles ont seulement une large bande transversale & noire près de leur extrémité, qui est blanchâtre. Les piés sont rouges, & la couleur des ongles est noire. *Ornit. de M. Brisson, t. I. Voyez* OISEAU.

TOURTERELLE D'AMÉRIQUE, *turtur barbadensis minimus Wil.* oiseau de la grosseur d'une alouette huppée ; il a un peu

plus de six pouces de longueur depuis la pointe du bec jusqu'à l'extrémité de la queue; la longueur du bec est de sept lignes, depuis sa pointe jusqu'aux coins de la bouche; les ailes étant pliées ne s'étendent qu'au quart de la longueur de la queue. Le dessus de la tête & du cou est un cendré-clair; le dos & le croupion sont d'un cendré plus foncé. Le devant de la tête, la gorge, la face inférieure du cou, la poitrine, le ventre, les côtés du corps & les plumes du dessous de la queue sont d'un rouge-clair, avec quelques taches brunes qui occupent le milieu de certaines plumes du cou & de la poitrine. Les petites plumes des ailes ont une couleur mêlée de cendré-foncé & de rougeâtre, avec quelques taches d'un verd-foncé; les grandes plumes, & celles de la face inférieure, sont rousses; les grandes plumes ont l'extrémité & le bord extérieur bruns. Les deux plumes du milieu de la queue sont d'un cendré plus foncé que celui du dos; les autres ont une couleur brune presque noire. Le bec est d'un rouge pâle à son origine, & noirâtre à l'extrémité; les piés sont rouges & les ongles sont noirs. La femelle differe du mâle en ce qu'elle a la face inférieure du corps d'une couleur blanchâtre, au-lieu de l'avoir rougeâtre. *Ornit. de M.* Brisson, *t. I. Voyez* OISEAU.

TOURTERELLE BRUNE D'AMÉRIQUE, *petite*, *colzin aliùs gen. Wil.* oiseau qui a cinq pouces & demi de longueur depuis la pointe du bec jusqu'à l'extrémité de la queue; la longueur du bec est de six lignes depuis sa pointe jusqu'aux coins de la bouche; les ailes étant pliées s'étendent environ jusqu'au tiers de la longueur de la queue. Toute la face supérieure de cet oiseau est brune & luisante comme de la soie; les petites & les moyennes plumes des ailes sont de la même couleur brune, mais un peu rougeâtre; elles ont sept petites taches de couleur d'acier poli, dont trois sont sur les petites plumes, & les quatre autres sur les moyennes. La gorge est d'un blanc-roussâtre; la face inférieure du cou & la poitrine sont d'un brun-roussâtre; les plumes des côtés du corps, du ventre, des jambes, & celles du dessous de la queue sont d'un blanc-sale mêlé d'une teinte de roux; les grandes plumes des ailes, & celles du second rang, ont le côté extérieur & l'extrémité d'un roux-noirâtre; le bord inférieur est roux. Les deux plumes du milieu de la queue sont brunes; les autres ont la face supérieure noire, & l'inférieure est cendrée à son origine, ensuite noire & brune à l'extrémité; le bout des barbes extérieures des deux premieres plumes de chaque côté est blanc. Ses piés sont rouges, & les ongles ont une couleur brune. On trouve cette espece de *tourterelle* à Saint-Domingue. *Ornit. de M.* Brisson, *tom. I. Voyez* OISEAU.

TOURTERELLE VERTE D'AMBOINE, *turtur viridis amboinensis*; oiseau qui est un peu plus petit que la *tourterelle* ordinaire; il a environ sept pouces neuf lignes depuis la pointe du bec jusqu'à l'extrémité de la queue, & sept pouces trois lignes jusqu'au bout des ongles; la longueur du bec est de huit lignes depuis sa pointe jusqu'au coin de la bouche; les ailes étant pliées s'étendent jusqu'à la moitié de la longueur de la queue. Le devant de la tête & de la gorge sont cendrées; le derriere de la tête, la face supérieure du cou, le dos & le croupion, les plumes du dessus de la queue, les petites des ailes, la poitrine, le ventre, les côtés du corps & les jambes ont une belle couleur verte dorée & luisante, qui change en une couleur de cuivre bronzé à certains aspects; la face inférieure du cou est d'un très-beau violet-pourpré: les plumes de la face inférieure des ailes ont une couleur cendrée; les grandes plumes des ailes & celles du second rang sont de même couleur que celles du dos, à l'exception du côté inférieur qui est noirâtre; le dessous de ces plumes a une couleur en-dessus mêlée de brun. Les plumes de la queue sont cendrées d'un beau verd doré qui paroît à certains aspects de couleur de cuivre de rosette: elles ont toutes l'extrémité d'un jaune-clair, & un peu de noirâtre sur le côté intérieur; le dessous de ces plumes a une couleur noirâtre, à l'exception de l'ex-

trémité, qui est d'un blanc-sale. Le bec & les piés sont rouges, & les ongles ont une couleur grise-brune. *Ornithol. de M.* Brisson, *tom. I. Voyez* OISEAU.

TOURTERELLE D'AMBOINE, *turtur amboinensis*; oiseau qui est à-peu-près de la grosseur de la *tourterelle* ordinaire; il a un pié deux pouces de longueur depuis la pointe du bec jusqu'à l'extrémité de la queue, & seulement huit pouces jusqu'au bout des ongles; la longueur du bec est de dix lignes, depuis sa pointe jusqu'aux coins de la bouche: les ailes étant pliées, s'étendent à trois pouces au-delà de l'origine de la queue. Les plumes de la tête, du cou, de la poitrine, des côtés, du corps, du ventre, des jambes & celles du dessous de la queue sont rousses; celles du dessus de la tête, du cou & de la poitrine ont chacune une bande transversale noirâtre. Les plumes de la partie antérieure du dos & les petites des ailes sont d'un brun-foncé, à l'exception de l'extrémité qui est rousse; celles de la partie postérieure du dos, celles du croupion & du dessous de la queue ont une couleur rousse: la couleur des grandes plumes des ailes est d'un brun-foncé. Les deux plumes du milieu de la queue sont les plus longues; les autres diminuent successivement de longueur jusqu'à l'extérieure, qui est la plus courte; elles ont toutes une couleur brune, tirant sur le roux. Le bec & les piés sont rouges, & les ongles ont une couleur brune. La femelle ne differe du mâle qu'en ce qu'elle a des couleurs plus claires. *Ornit. de. M.* Brisson, *tom. I. Voyez* OISEAU.

TOURTERELLE DU CANADA, *turtur canadensis*; oiseau qui est un peu plus gros que la *tourterelle* ordinaire; il a un pié un pouce de longueur, depuis la pointe du bec jusqu'à l'extrémité de la queue; la longueur du bec est d'un pouce, depuis sa pointe jusqu'aux coins de la bouche. Les ailes étant pliées, s'étendent un peu au-delà du milieu de la longueur de la queue. Le dessus de la tête, la face supérieure du cou & la partie antérieure du dos sont d'un gris-brun; la partie postérieure du dos & le croupion ont une couleur cendrée; la gorge, la face inférieure du cou & la poitrine sont d'un-gris-brun mêlé de jaunâtre. La couleur des plumes des côtés du corps est blanche, & celle des plumes des jambes & du ventre est d'un blanc-sale. Les grandes & les moyennes plumes des ailes sont brunes, à l'exception du bord extérieur des grandes plumes qui est jaunâtre; il y a sur les petites de grandes taches d'un brun-noirâtre. Les plumes de la queue sont cendrées, à l'exception de l'extérieure de chaque côté qui est blanche; elles ont toutes, excepté les deux du milieu, près de leur origine sur les barbes intérieures, une grande tache rousse, au-dessus de laquelle il y en a une autre aussi grande d'un brun-noirâtre. Le bec est noirâtre; les piés sont rouges & les ongles noirs. La femelle differe du mâle en ce qu'elle a l'extrémité des plumes de la tête, du cou, de la poitrine, de la partie antérieure du dos, & des petites plumes des ailes, d'un blanc-sale & jaunâtre. *Ornit. de M.* Brisson, *tom. I. Voyez* OISEAU.

TOURTERELLE DU CAP DE BONNE-ESPÉRANCE, *turtur capitis Bonæ-Spei*; oiseau qui n'est guere plus gros que l'alouette hupée; il a neuf pouces six lignes de longueur, depuis la pointe du bec jusqu'à l'extrémité de la queue; la longueur du bec est de sept lignes, depuis sa pointe jusqu'aux coins de la bouche; les aîles étant pliées, s'étendent jusqu'au tiers de la longueur de la queue. Les plumes de la tête, du cou, de la poitrine, du dos, du croupion, du dessous de la queue, & les petites des aîles sont d'un gris brun; celles du ventre, des côtés du corps, des jambes & du dessous de la queue ont une couleur blanche sale. Il y a sur chaque aile une tache d'une couleur semblable à celle de l'acier poli; les barbes extérieures & l'extrémité des grandes plumes des aîles sont brunes, & les barbes intérieures ont une couleur rousse; les plumes du second rang sont grises à l'extérieur du tuyau, & brunes à l'intérieur; les deux plumes du milieu de la queue ont en-dessus une couleur brune noirâtre, mêlée d'une légere teinte de roux; la face supérieure de toutes les autres est d'un gris brun à l'origine, &

noirâtre vers l'extrémité ; elles ont toutes la face supérieure noire, excepté la premiere plume de chaque côté qui a le côté extérieur & l'extrémité blancs : les deux du milieu sont les plus longues ; les autres diminuent successivement de longueur jusqu'à la premiere, qui est la plus courte. Le bec & les piés ont une couleur rouge, & les ongles sont bruns. On trouve cet oiseau au cap de Bonne-Espérance & au Sénégal. Le mâle differe de la femelle en ce qu'il a la gorge & la face inférieure du cou d'un noir brillant. *Ornit. de* M. Brisson, *tome I. Voyez* OISEAU.

TOURTERELLE DE LA CAROLINE, *columba turtur Carolinienfis*, Klein ; oiseau qui est un peu plus petit que la tourterelle ordinaire ; il a dix pouces & demi de longueur, depuis la pointe du bec jusqu'à l'extrémité de la queue ; la longueur du bec est de huit lignes, depuis sa pointe jusqu'aux coins de la bouche ; les ailes étant pliées, s'étendent un peu au-delà du tiers de la longueur de la queue. Le devant de la tête, la face inférieure du cou & la poitrine sont d'une couleur rougeâtre ; le dessus de la tête & la face supérieure du cou ont une couleur cendrée obscure. Les plumes du dos, du croupion, du dessus de la queue, & les petites des ailes qui se trouvent près du corps sont de la même couleur que la face supérieure du cou, mais elle est mêlée d'un peu de roussâtre ; les plumes du ventre, des côtés du corps, des jambes & du dessous de la queue sont roussâtres ; celles de la face inférieure des ailes ont une couleur cendrée. Il y a sur chaque aile quelques taches noires, placées près de l'extrémité des moyennes plumes ; les grandes sont d'un cendré noirâtre, & les plus longues ont le bord extérieur blanchâtre. Les deux plumes du milieu de la queue sont les plus longues, & d'un cendré brun ; les autres diminuent successivement de longueur jusqu'aux extérieures qui sont les plus courtes : les trois extérieures de chaque côté ont la face supérieure de couleur cendrée à leur origine & blanche à l'extrémité : & elles sont en-dessous noires à l'origine, & blanches à l'extrémité : les deux qui suivent de chaque côté sont cendrées en-dessus, & marquées d'un peu de noir vers le milieu de leur longueur ; elles ont la face inférieure noire, depuis l'origine jusqu'à la moitié de leur longueur, & le reste est d'un cendré clair. Les yeux sont entourés d'une peau bleue, le bec est noirâtre, & les piés ont une couleur rouge. Le mâle differe de la femelle en ce qu'il a la poitrine d'un beau violet doré qui change à différens aspects. On trouve cet oiseau à la Caroline, au Brésil & à S. Domingue. *Ornit. de* M. Brisson, *tome I. Voyez* OISEAU.

TOURTERELLE RAYÉE DE LA CHINE, *columba sinensis, elegans*, Klein ; cet oiseau est à-peu-près de la grosseur de la tourterelle à collier. Le sommet de la tête a une couleur cendrée ; les plumes des joues & des cotés du cou sont jaunes, & celles des côtés du cou ont l'extrémité rouge : cette couleur jaune est séparée de la couleur du dessus du cou par une bande longitudinale de couleur bleue. Le derriere de la tête, la partie supérieure du cou, le dos & le croupion sont d'un brun rayé transversalement de petites bandes noires, qui forment chacune un arc de cercle. La poitrine, le ventre, les côtés du corps & les jambes sont d'une couleur de rose pâle : les petites plumes des aîles ont une couleur brune, plus claire que celle du dos ; elles ont aussi à l'extrémité une bande transversale blanche, au-dessous de laquelle il y en a une noire. Les premieres & les dernieres des moyenmes de l'aile sont noires, & ont le bord extérieur blanc ; celles du milieu sont entiérement blanches : la couleur des grandes plumes est noire, & elles ont le bord extérieur blanc. Les plumes de la queue sont d'un brun clair. Le bec est d'un cendré bleuâtre. Les piés ont une couleur rouge, & les ongles sont blancs. *Ornit. de* M. Brisson, *tome I. Voyez* OISEAU.

TOURTERELLE A COLLIER, *turtur torquatus* ; elle est un peu plus grosse que la précédente, elle a un pié de longueur, depuis la pointe du bec jusqu'à l'extrémité de la queue, & un pié huit pouces d'envergure ; les ailes étant pliées, s'étendent un peu au-delà du milieu de la longueur de la queue. Le dessus de la tête & du cou, le dos, & les petites plumes des ailes

sont rouffâtres ; la partie inférieure du cou & la poitrine ont une couleur blanche, mêlée d'une légere teinte rougeâtre ; le ventre, les côtés du corps, les jambes & les plumes du deffous de la queue font blanches ; la couleur des plumes du croupion tire un peu fur le gris-brun. Les grandes plumes des ailes font de la même couleur que celles du croupion, & elles ont le bord extérieur blanchâtre. Les plumes de la queue font cendrées en-deffus, & elles ont toutes l'extrémité blanchâtre, excepté les deux du milieu, dont la face inférieure eft noirâtre à l'origine des plumes, & enfuite d'un cendré clair ; la plume extérieure de chaque côté a les barbes externes blanches. La partie fupérieure du cou eft entourée d'un collier noir, & large d'environ deux lignes. La femelle ne differe du mâle qu'en ce qu'elle eft plus blanche. *Ornit. de* M. Briffon, *tome I. Voyez* OISEAU.

TOURTERELLE A COLLIER DU SÉNÉGAL, *turtur torquatus fenegalenfis* ; oifeau qui eft à-peu-près de la groffeur du merle ; il a environ neuf pouces fix lignes de longueur, depuis la pointe du bec jufqu'à l'extrémité de la queue ; la longueur du bec eft de neuf lignes, depuis fa pointe jufqu'aux coins de la bouche ; les ailes étant pliées, s'étendent environ à la moitié de la longueur de la queue. La tête, le cou, & la poitrine approchent d'une couleur vineufe, un peu rembrunie fur le deffus de la tête & du cou. Les plumes du dos, du croupion, du deffus de la queue & les petites plumes des ailes font d'un gris-brun ; le ventre, les côtés du corps, les jambes & les plumes du deffous de la queue ont une couleur blanche fale ; les plumes de la face inférieure de l'aile font cendrées ; les grandes plumes des aîles & celles du fecond rang ont une couleur brune-noirâtre, à l'exception du bord extérieur qui eft d'un blanc fale. Les deux plumes du milieu de la queue font d'un gris-brun ; les autres ont une couleur noire, depuis leur origine jufqu'à environ les deux tiers de leur longueur, le refte eft gris ; le côté extérieur de la premiere plume a cette même couleur. La partie fupérieure du cou eft entourée d'une efpece de collier noir, large d'environ trois lignes : ce collier remonte un peu vers la tête fur les côtés du cou. Le bec eft noirâtre ; les piés font rouges, & les ongles ont une couleur brune. *Ornit. de* M. Briffon, *tome I. V.* OISEAU.

TOURTERELLE DE LA JAMAÏQUE, *turtur jamaicenfis* ; oifeau qui eft à-peu-près de la groffeur du bifet. Il a onze pouces de longueur depuis la pointe du bec jufqu'à l'extrémité de la queue, & près de dix pouces jufqu'au bout des ongles ; la longueur du bec eft de onze lignes depuis fa pointe jufqu'aux coins de la bouche ; les ailes étant pliées s'étendent un peu au-delà du tiers de la longueur de la queue ; le deffus de la tête & la gorge font bleus ; cette couleur s'étend un peu fur le milieu de la face inférieure du cou, & il y a plus bas des plumes noires, dont quelques-unes ont une bande tranfverfale blanche ; la face fupérieure du cou, le dos, le croupion, les petites plumes des aîles, & celles du deffus de la queue, font d'un brun tirant fur le rougeâtre ; il y a une bande blanche qui s'étend de chaque côté, depuis le deffous de la mâchoire inférieure, jufqu'au derriere de la tête, en paffant au-deffous de l'œil ; les grandes plumes des aîles font brunes, à l'exception du bord extérieur qui eft rouffâtre ; celles de la queue ont la face fupérieure d'un cendré noirâtre, & l'inférieure eft noirâtre fans mélange d'autres couleurs ; le bec a une couleur rouge à fa bafe, l'extrémité eft cendrée ; les piés & les ongles font rouges. *Ornit. de* M. Briffon, *tome I. Voyez* OISEAU.

TOURTERELLE RAYÉE DES INDES, *colomba turtur indiæ orientalis*. Klein. Oifeau qui eft un peu moins gros que la tourterelle ordinaire ; il a environ neuf pouces & demi de longueur depuis la pointe du bec jufqu'à l'extrémité de la queue ; la longueur du bec eft de neuf lignes depuis fa pointe jufqu'aux coins de la bouche ; les ailes étant pliées, s'étendent environ à la moitié de la longueur de la queue ; le devant de la tête, les joues & la gorge font d'un brun clair ; le derriere & le deffus de la tête ont une couleur rouffâtre ; la face fupérieure du cou, le dos, & les

petites plumes des ailes, sont d'un cendré brun, & ont de petites bandes noires transversales, qui forment chacune un arc de cercle ; les plumes du croupion, & celles du dessus de la queue, sont de même couleur que le dos, mais elles n'ont point de bandes transversales ; les plumes des côtés du cou & du corps, sont bleuâtres, & ont de petites bandes transversales d'un bleu foncé, tirant sur le noir ; la face inférieure du cou, la poitrine, le ventre & les jambes, sont de couleur de rose ; les plumes du dessous de la queue ont une couleur blanche ; il y a une petite ligne blanche qui s'étend depuis les narines jusqu'aux yeux ; les grandes plumes des aîles & celles de la queue, sont d'un cendré brun, un peu plus foncé que la couleur du dos, & les deux plumes du milieu de la queue, ont l'extrémité blanche ; la membrane du dessus des narines est d'un bleu clair, & les piés sont d'un rouge pâle. *Ornit. de* M. Brisson, *tome I. Voyez* OISEAU.

TOURTERELLE MULET, *turtur hybridus* ; c'est une variété qui provient d'une tourterelle ordinaire, & d'une tourterelle à collier ; elle est de la grandeur de cette derniere ; elle a le sommet de la tête, le cou & la poitrine, d'une couleur vineuse ; le dos est en entier d'une couleur cendrée, mêlee d'une très-légere teinte de rougeâtre foncé ; les plumes des aîles sont brunes ; le bec est d'un brun bleuâtre, & les piés sont d'un beau rouge couleur de sang : au reste cet oiseau ressemble à la tourterelle à collier. *Ornit. de* M. Brisson, *tome I. Voy.* OISEAU,

TOURTERELLE DU SÉNÉGAL, *turtur senegalensis* ; oiseau qui est un peu moins gros qu'un merle, & qui a huit pouces de longueur depuis la pointe du bec jusqu'à l'extrémité de la queue ; la longueur du bec est de huit lignes depuis sa pointe jusqu'aux coins de la bouche ; les aîles étant pliées s'étendent jusqu'à la moitié de la longueur de la queue ; le dessus de la tête est cendrée ; la face supérieure du cou, le dos, le croupion & les petites plumes des aîles, sont d'un gris-brun ; la gorge est blanchâtre ; la face inférieure du cou, & la poitrine, ont une couleur rougeâtre très-claire, les plumes du ventre, des côtés du corps, des jambes, & celles du dessous de la queue, sont d'un blanc sale ; celles du dessous de la queue ont une couleur grise-brune, à l'exception de la pointe qui est d'un brun noirâtre ; les plumes de la face inférieure des aîles, sont rousses ; les grandes plumes des aîles & celles du second rang, ont l'extrémité & le côté extérieur brun ; le côté intérieur est roux ; il y a sur les aîles quelques taches d'un verd foncé & luisant qui paroît violet à certains aspects ; les plumes de la queue sont toutes noires en-dessous, à l'exception de la premiere de chaque côté, qui a le côté extérieur blanc, depuis son origine jusqu'aux deux tiers de sa longueur, & une petite tache blanche à son extrémité ; les deux plumes du milieu sont d'un brun noirâtre en-dessus ; les autres ont une couleur mêlée de gris & de brun ; leur origine & leur extrémité est noirâtre ; le bec & les piés sont rouges, & les ongles ont une couleur brune. *Ornit. de* M. Brisson, *tome I. Voy.* OISEAU.

TOURTERELLE A GORGE TACHETÉE DU SÉNÉGAL, *turtur gutture maculato senegalensis* ; oiseau qui est à-peu-près de la grosseur d'un merle ; il a environ neuf pouces neuf lignes de longueur, depuis la pointe du bec jusqu'à l'extrémité de la queue ; la longueur du bec est de huit lignes, depuis sa pointe jusqu'aux coins de la bouche ; les aîles étant pliées, s'étendent environ jusqu'à la moitié de la longueur de la queue ; la tête, le cou, & la poitrine sont d'une assez belle couleur vineuse, & il y a sur la partie inférieure du cou, de petites taches noires ; la partie supérieure du dos est d'un brun mêlé de roux ; chaque plume n'a que l'extrémité rousse, le reste est brun ; les petites plumes des aîles, qui se trouvent près du corps, ont les mêmes couleurs que le dos ; les autres petites plumes des aîles, les plumes de la partie inférieure du dos, & celles du croupion, sont cendrées ; les plumes du ventre, des côtés du corps, des jambes, & du dessous de la queue, sont blanches ; celles de la face inférieure des aîles ont une couleur cendrée ; les grandes plumes des aîles, & celles du second rang,

ſont brunes en-deſſus, & elles ont en-deſſous les barbes extérieures cendrées, & les intérieures brunes; les plumes de la queue ſont noires en-deſſous, depuis leur origine juſqu'à environ la moitié de leur longueur, & le reſte eſt cendré dans les ſix du milieu, & blanc dans les trois autres de chaque côté; la face ſupérieure des ſix plumes du milieu, a une couleur brune mêlée de cendré; les autres ſont d'un cendré noirâtre; ſur la même face, depuis leur origine juſqu'à environ le milieu de leur longueur, & le reſte eſt blanc; les piés ſont rouges, & les ongles ont une couleur noirâtre. *Ornit. de* M. Briſſon, *tome I. Voyez* OISEAU.

TOURTERELLE, (*Monum. Antiq. & Médail.*) la *tourterelle* eſt dans les monumens, le ſymbole de la fidélité entre ami, entre époux, & même des ſoldats pour leurs généraux. On trouve ſur le revers d'une médaille d'Elagabale, une femme aſſiſe, tenant dans ſa main une *tourterelle*, avec cette inſcription, *fides exercitûs*. Ce ſymbole eſt fondé ſur ce que le mâle & la femelle de cet oiſeau volent ordinairement enſemble, & pouſſent des gémiſſemens quand ils ſont ſéparés. (*D. J.*)

TOUR-TERRIERE, ſ. f. (*Méchan.*) les *tours-terrieres* ſont de gros rouleaux de bois, qui ſervent dans les atteliers à tranſporter de gros fardeaux. (*D. J.*)

TOURTIERE, ſ. f. *terme de Pâtiſſier;* c'eſt une piece de batterie de cuiſine d'argent, ou de cuivre étamé, ronde, creuſe d'environ trois doigts, avec des rebords hauts d'autant, & qui vont en talus, quelquefois avec trois piés, quelquefois ſans piés, & quelquefois auſſi avec un couvercle, ſervant aux bourgeois & aux pâtiſſiers, pour faire des tourtes. (*D. J.*)

TOURTOIRE, ſ. f. *terme de Chaſſe;* houſſine avec laquelle on fait les batteries dans les buiſſons.

TOURTOURELLE, *voyez* PASTENAGUE.

TOUS, *tutti*, en *muſique*; ce mot s'écrit ſouvent dans des parties de ſymphonie, pour détruire cet autre mot *ſolo*, qui marque un récit: le mot *tous*, indique le lieu où finit ce récit, & où tout l'orcheſtre reprend.

TOUS, *autrement* MESCHED, (*Géog. mod.*) ville d'Aſie dans la Choraſſane, dont elle eſt la capitale, à une lieue au midi de Nichabour. *Long.* 76. 30. *lat.* 37. (*D. J.*)

TOUSSAINTS, ſ. m. pl. (*Hiſt eccléſ.*) fête de tous les ſaints, dont l'inſtitution dans l'égliſe n'eſt pas au-deſſus du temps de Grégoire III. décédé en 813. Cette fête fut fixée au premier de novembre; l'idée de ſa célébration feroit auſſi ſage qu'utile, ſi on y eût joint dans le même jour, toutes les autres fêtes du calendrier, à l'exception de celle de pâques. Cette derniere eût rappelé tout ce qui regarde notre Sauveur, ſa naiſſance, ſes miracles, ſa mort, ſa réſurrection, ſon aſcenſion; l'autre eût réuni ſous un même point de vue, la contemplation de la ſainte vierge, des apôtres, des ſaints, des martyrs, & tout ce qu'il y a de plus édifiant dans le chriſtianiſme. C'eſt un beau parti à prendre dans un ſiecle éclairé! (*D. J.*)

TOUT, adv. (*Gram. franç.*) quand *tout* ſignifie *tout-à-fait*, il doit être indéclinable: exemples: ils furent *tout* étonnés, ils ſont *tout* autres que vous ne les avez vus, *&c.* & non pas *tous* étonnés, *tous* autres, *&c.*

Mais cela n'a lieu qu'au genre maſculin, car au féminin il faut dire *toutes*; elles ſont *toutes* étonnées, *toutes* autres; l'adverbe *tout* ſe convertiſſant en nom, pour ſignifier néanmoins ce que ſignifie l'adverbe, & non pas ce que ſignifie le nom; car quand on dit: elles ſont *toutes* étonnées, *toutes* veut dire là *tout-à-fait*. La biſarrerie de l'uſage a fait cette différence ſans raiſon, entre le maſculin & le féminin.

Il y a pourtant une exception à cette regle du genre féminin; c'eſt qu'avec *autres* au féminin, il faut dire *tout*, & non pas *toutes*; comme: les dernieres figues que vous m'envoyates, étoient *tout* autres que les premieres; & non pas, étoient *toutes* autres; mais ce n'eſt qu'au pluriel, car au ſingulier il faut dire

*toute*;

*toute*; comme : l'étoffe que vous avez, est *toute* autre que la mienne.

*Tout* est toujours indéclinable, quand il est suivi d'*aussi*; exemples : elles furent *tout* aussi étonnées, que si elles eussent vû un horrible fantôme; ces fleurs sont encore *tout* aussi fraîches qu'elles l'étoient hier. (*D. J.*)

TOUT, (*Blason.*) en terme de blason, on dit sur le *tout*, quand on met un écusson en cœur ou en abîme, & lorsqu'il pose sur les quartiers dont un écu peut être formé, qu'on appelle alors *surchargé*; & en ce cas il tient ordinairement le tiers de l'écu : on dit sur le *tout* du *tout*, quand un moindre écusson se met encore sur celui qui étoit sur le *tout* de l'autre : on dit aussi sur le *tout*, lorsqu'en la pointe d'un écu, & *tout* au bas des arênes principales, & au-dessous de *tous* les autres cantons ou quartiers, on met un dernier écusson, qui n'a pour hauteur, sinon l'espace dans lequel l'écu commence à se courber pour se terminer en pointe : ce qui forme une espece de rebattement, appelé en plaine *sous le tout*. P. Menestrier. (*D. J.*)

TOUT-BEC, s. m. (*Hist. nat. Ornith.*) c'est le nom qu'on donne à un oiseau d'Amérique dont le bec est aussi gros que le reste de son corps, qui n'est que comme celui d'un pivert, à qui il ressemble par la figure; ceux qui sont plus petits sont rares : dans quelques endroits cet oiseau se nomme *gros-bec*.

TOUT-BOIS, *en terme de Jardinage*, n'est autre chose que plusieurs plans différens dont on garnit les bosquets.

TOUTE-BONNE, s. f. (*Hist. nat. Botan.*) *sclarea*, genre de plante à fleur monopétale, labiée, dont la levre supérieure ressemble à une faucille, & l'inférieure est divisée en trois parties, dont celle du milieu a la forme d'une cuiller. Le pistil sort du calice; il est attaché comme un clou à la partie postérieure de la fleur, & entouré de quatre embryons, qui deviennent dans la suite autant de semences arrondies, renfermées dans une capsule qui a servi de calice à la fleur. Tournefort, *Inst. rei herb.* *Voyez* PLANTE.

TOUTE-BONNE, (*Mat. médic.*) *Voyez* ORVALE.

TOUTENAGUE *ou* TUTANEGO, (*Hist nat.*) on avoit cru jusqu'à présent, que la *toutenague* étoit une composition métallique, on prétendoit même que c'étoit un alliage d'étain & de bismuth; enfin M. Charles-Gustave Ekeberg, premier subrécargue de la compagnie des Indes de Suede, a détrompé le public de cette idée; dans un avis qu'il a donné à l'académie royale des sciences de Suede, il dit que cette substance métallique se trouve en Chine, dans la province de Whonam; les Chinois l'appellent *packyyn*; la mine qui la fournit est d'un gris de cendre tirant un peu sur le bleuâtre; elle est brillante comme de la mine de fer; elle est fort pesante, suivant qu'elle est plus ou moins chargée de métal; elle est tendre sous terre, mais se durcit à l'air. On la rencontre à différentes profondeurs, & quelquefois à plus de quatre-vingt toises de la surface de la terre. La couche de terre qui couvre cette substance est ou jaune ou verdâtre, ou même noire. Il y a des filons qui vont quelquefois aboutir à la surface du terrain; on est obligé d'en chercher d'autres d'après des indices connus. Ce métal ou cette substance se trouve en certains endroits toute formée & toute pure. A l'égard de la mine elle se fond aisément; lorsqu'on la grille & qu'on la fait fondre, il en part une fumée épaisse, d'une odeur désagréable, & qui est nuisible & mal-saine. *Voy.* les *Mémoires de l'académie royale des sciences de Suede*, *année* 1756. (—)

TOUT-ENSEMBLE, (*Peinture.*) le *tout-ensemble* d'un tableau, est la correspondance convenable, & l'union générale de toutes les parties d'un tableau. M. Watelet vous en a instruit au *mot* ENSEMBLE. *Voyez ce mot.*

Considérer un objet dans son *ensemble*, c'est observer l'effet que produisent sur nous les parties en tant qu'elles forment un seul tout. On considere un bâtiment dans son *ensemble*, lorsqu'on examine sa forme, sa grandeur, son caractere, sans faire attention à aucune partie de détail. Voir l'*ensemble* d'un tableau, c'est diriger

l'attention ſur le ſentiment qu'excite en nous la réunion de tous les objets, ſoit par rapport au ſujet ou à l'eſprit du tableau, ſoit ſimplement à l'égard de l'harmonie des couleurs, ou de l'arondiſſement, ou du clair-obſcur. Même dans les ouvrages dont on ne peut appercevoir qu'une partie à la fois, comme dans les productions des arts de la parole, il eſt poſſible de n'y voir que *l'enſemble*. Quand ces ouvrages ſont bien faits, ils annoncent dès l'abord leur caractere, & ce caractere donne l'idée d'un *enſemble* auquel on rapporte immédiatement chaque partie à meſure qu'elle ſe développe. Toute piece d'éloquence ou de poéſie doit reſſembler à une compoſition de muſique, où, dès le début tout concourt à fixer le caractere de la ſimphonie, du concert ou de l'aria. Si donc on juge enſuite chaque partie non en elle-même, & détachée du tout, mais dans ſa connexion avec ce tout qu'on a preſſenti, c'eſt conſidérer l'ouvrage dans ſon *enſemble*.

Il y a ici une obſervation très-importante à faire. C'eſt que certains ouvrages de l'art n'ont pour but que l'effet du *tout-enſemble*, en ſorte que les parties n'y entrent qu'autant qu'elles tiennent au tout, tandis que d'autres productions n'ont principalement en vue que les parties de détail. Il en eſt des autres ouvrages de l'art comme de la peinture. On voit des payſages où aucun objet conſidéré en particulier ne mériteroit l'attention du connoiſſeur, mais ces objets réunis *enſemble* forment dans leur totalité une vue des plus riantes : d'un autre côté il y a des comédies dont l'*enſemble* n'eſt preſque rien, mais qui ſont très-eſtimables par le détail des caracteres. Dans tout édifice la façade demande à être vue dans l'*enſemble*, elle ne contient aucune partie qui y ſoit placée pour elle-même, toutes y ſont pour contribuer à l'effet de l'*enſemble*. Il n'en eſt pas ainſi de l'intérieur du bâtiment, ni même des pieces d'un jardin ; là chaque partie preſque n'exiſte que pour elle-même ; il n'y en a que bien peu qui ſoient deſtinées à l'effet de l'*enſemble*. Et pour donner encore un autre exemple, l'*Odyſſée* demande à être vue principalement dans l'*enſemble*, & l'*Iliade* dans le détail : c'eſt ſous ces différens points de vue qu'il faut conſidérer & juger ces deux poëmes.

Cette différence dans le but exige auſſi une maniere différente dans l'exécution. L'artiſte qui ſe propoſe principalement l'effet du *tout-enſemble*, doit y ſubordonner chaque objet particulier, & ne lui donner que la forme, la grandeur, le fini, qui convient le mieux à l'effet général. Mais ſi au contraire il a pour but les beautés de détail, il doit travailler chaque partie avec le plus grand ſoin, & ne s'occuper de l'*enſemble*, qu'autant qu'il eſt néceſſaire pour y mettre de l'uniformité, & une liaiſon mécanique. (*Cet article eſt tiré de la Théorie générale des Beaux-Arts de M.* SULZER.)

TOUT LE MONDE BAS, (*Mar.*) commandement à tous les gens de l'équipage ou de s'aſſeoir pour ne point retarder par leur mouvement le ſillage du vaiſſeau, où de deſcendre entre les ponts, ou de ſe coucher pour n'être point en vue d'un vaiſſeau ennemi.

TOUT LE MONDE HAUT, (*Marine.*) commandement à l'équipage de monter ſur le pont du haut du vaiſſeau.

TOUTE-SAINE, ſ. f. (*Hiſt. nat. Bot.*) en anglois *tut-ſan* ; la fleur de ce genre de plante eſt en roſe. De ſon calice qui eſt compoſé de pluſieurs feuilles s'éleve un piſtil, lequel devient une baie ovale, unicapſulaire, renfermant pluſieurs petites graines attachées au placenta : on ne connoît qu'une ſeule eſpece de ce genre de plante, nommée *androſæmum maximum fruteſcens*, C. B. P. 280. Boerh. *Ind. art.* 242. Tournefort, *I. R. H.* 251. *ſiciliana* par Geſn. *tabern. mont.* & I. B. 3. 384.

Cette plante pouſſe pluſieurs tiges à la hauteur de deux ou trois piés : elle eſt douce au toucher & de couleur rouge ; ſes feuilles ſont rangées deux à deux, vertes au commencement, rouges lorſque la plante eſt mûre; elles paroiſſent criblées de petits trous, qui, examinés de près, ſont des véſicules remplies d'une eau claire & balſamique ; aux ſommités des branches pouſſent des fleurs en grand nombre, ſur-tout les baſſes tiges, compoſées

ordinairement de cinq feuilles jaunes, soutenues par un calice d'autant de feuilles verdâtres; l'étamine qui est au milieu est jaune, & rend un suc de même couleur lorsqu'on la frotte dans les doigts. Quand la fleur est passée, il paroît un fruit ou une espece de baie, verte d'abord, qui ensuite devient d'un cramoisi foncé, & à la fin tout-à-fait noire, & contient une graine dont on tire une liqueur purpurine. Sa racine ne laisse pas d'être épaisse, & est rouge & fibreuse: elle vient dans les haies & parmi les buissons, & fleurit au mois de juillet.

Cette plante est estimée résolutive & apéritive: on appelle cette plante *androsæmon*, de ἀνήρ, *homme*, & αἷμα, *sang*, parce que quand on la cueille, il semble que les doigts soient ensanglantés. (*D. J.*)

TOUTE-TABLE, s. m. (*Jeu.*) ce jeu est moins embarrassant que celui du trictrac, puisqu'on n'a pas toujours l'esprit appliqué à marquer des points ou des trous; on le nomme le *jeu de toute-table*, parce que pour le jouer chacun dispose ses dames en quatre parties ou quatre tas qu'il place différemment dans les quatre tables du trictrac; on ne joue que deux à ce jeu ainsi qu'au trictrac & au reversier, & l'on peut prendre un conseil. Pour bien disposer votre jeu il faut prendre garde de placer vos dames dans le trictrac de la maniere suivante: savoir deux dans la fleche qui est dans le coin à la droite de votre homme, cinq dans l'autre coin à sa gauche, trois sur la cinquieme fleche de la table qui est de votre côté & à votre droite; & les cinq derniers sur la premiere fleche qui joint la bande de séparation dans la seconde table de votre côté & à votre gauche. L'autre joueur doit faire de même; il mettra deux dames sur la premiere lame du coin qui est de votre côté à gauche: cinq sur la derniere lame qui est au coin de votre droite; & les cinq dernieres sur la premiere lame qui joint la premiere bande de séparation dans la seconde table de son côté à droite.

Les doublets se jouent à ce jeu comme au reversier doublement. Au commencement de la partie on peut jouer les deux dames qui sont dans le coin à la droite de son homme, ou celles du coin à sa gauche, ou même celles qui sont dans les coins de la table où l'on est; & afin qu'on ne fasse pas marcher ses dames d'un côté pour l'autre, il faut que vos deux dames qui sont à la droite de votre homme viennent jusqu'au coin qui est à sa gauche, ensuite vous les pouvez faire passer de votre côté à votre droite, & vous les ferez aller avec tout le reste de vos dames dans la table qui est à votre gauche, par la raison que c'est dans cette table-là qu'il faut que vous passiez votre jeu, & qu'il est nécessaire que vous y passiez toutes vos dames avant que d'en pouvoir lever aucunes: on bat les dames à ce jeu comme au reversier, c'est-à-dire en plaçant sa dame sur la même lame où étoit celle de son homme, ou bien en passant toutes les dames qui ont été battues qui sont hors de jeu, & celui à qui elles appartiennent ne sauroit jouer quoi que ce soit qu'il ne les ait toutes rentrées. Il est bien plus facile de rentrer à ce jeu qu'au reversier, puisque l'on peut rentrer sur son homme, en le battant lorsqu'il a quelques dames découvertes, mais aussi vous pouvez rentrer sur vous-même, & mettre sur une fleche autant de dames que vous souhaiterez. Quand on a passé toutes les dames dans la table de la quatrieme pile, on leve à chaque coup de dés qui donne sur la bande du trictrac, ainsi qu'au jan de retour. Lorsqu'on joue au trictrac, pour chaque doublet on leve quatre dames quand on en a qui donnent juste sur le bord. Si la case que l'on devroit lever se trouve vide, & qu'il y ait des dames derriere pour jouer le doublet que l'on a fait sans rien lever, il faut le jouer. S'il n'y a rien derriere, on leve celles qui suivent la fleche d'où le doublet qu'on a amené devoit partir: celui qui a le plutôt levé toutes ses dames gagne la partie simple.

Il arrive très-souvent que l'on joue en deux ou trois parties, & même en davantage, parce que ce jeu va assez vîte. Quelquefois aussi l'on joue à la premiere partie, & l'on convient que celui qui

aura la partie double gagnera le double de ce que l'on a joué; on gagne la partie double quand on a levé toutes ses dames avant que son homme ait passé toutes les siennes dans la table de sa quatrieme pile, & qu'il en ait levé aucune; s'il en avoit levé une il ne gagneroit que la partie simple. Lorsque l'on joue en plusieurs parties & que l'on gagne double on marque deux parties, & celui qui a gagné recommence & a le dé.

TOUT-OU-RIEN, s. m. (*Horlogerie.*) nom que les Horlogers donnent à une piece de la cadrature d'une répétition, au moyen de laquelle elle ne sonne qu'autant qu'on a poussé le poussoir, ou tiré le cordon suffisamment, c'est-à-dire que la répétition sonne *tout*, savoir un nombre de coups égal à l'heure marquée, si l'on a poussé le poussoir suffisamment, sinon qu'elle ne sonne *rien*.

La forme des *tout-ou-rien* varie; mais en général ils sont disposés toujours de la même maniere.

Comme la cadrature d'une répétition à *tout-ou-rien* est toujours construite de façon que lorsqu'on veut la faire répéter, elle ne le fait qu'autant que la piece des quarts peut se mouvoir; il s'ensuit qu'elle ne peut répéter qu'autant que la queue de la crémaillere, en appuyant sur le limaçon des heures, a fait reculer un peu le *tout-ou-rien*, & par-là donne à la piece des quarts la facilité de se mouvoir. *Voyez là-dessus l'article* RÉPÉTITION, où tout cela est plus détaillé.

TOUVRE, LA (*Géog. mod.*) riviere de France en Angoumois; elle tire sa source d'un rocher escarpé & se jette dans la Charente après une lieue & demie de cours; mais sa source est remarquable par sa beauté, car elle a plus de douze brasses d'eau de profondeur. (*D. J.*)

TOUX, s. f. (*Physiolog.*) mouvement sourd ou sonore plus ou moins violent, qui s'exécute par le moyen des organes de la respiration, lorsqu'il arrive que quelque chose incommode les poûmons, dont la nature tâche de se défaire. Voici le mécanisme de ce mouvement.

1°. L'air étant entré par l'inspiration est retenu quelque temps; c'est l'irritation qu'on sent dans les poumons, qui est cause qu'on retarde un moment l'expiration pour tâcher de faire sortir ce qui incommode ce viscere; alors le muscle triangulaire, par son mouvement, resserre subitement le thorax; les fibres antérieures du diaphragme produisent le même resserrement qui presse le tissu pulmonaire; les poûmons pressés violemment par diverses secousses, se vident de l'air qu'ils contiennent dans leurs cellules; l'air poussé à diverses reprises contre le larynx, y forme un son chaque fois qu'il va y heurter avec force: quand j'ai dit qu'on retarde un moment l'expiration pour faire sortir ce qui incommode les poumons, je n'ai pas prétendu que cela fût toujours volontaire; je n'ai voulu expliquer que la *toux* qui est libre; car lorsqu'il y a quelque violente irritation dans les poumons, il survient dans le diaphragme des convulsions qui forment une *toux* qu'on n'est pas maître d'arrêter.

2°. Quand l'air sort avec violence, les matieres qui incommodent les poumons sont enlevées, pourvu qu'elles se trouvent à son passage, & qu'elles puissent suivre ses mouvemens; il arrive aussi que les diverses secousses que reçoivent alors les poumons, font sortir les liqueurs arrêtées dans quelques couloirs où elles causoient de l'irritation: il se peut faire encore que le sang ou la lymphe arrêtée qui peuvent irriter les nerfs, viennent à reprendre leur mouvement par l'agitation du tissu des poumons. Cependant si la toux continue long-temps, bien loin qu'elle fasse couler ces liqueurs, elle contribue à les arrêter; car dans ces violens mouvemens dont elle agite les poumons, les vaisseaux & les couloirs s'engorgent beaucoup; le sang qui ne peut pas sortir librement non plus que quand on rit, forme enfin ces tubercules qu'on trouve dans les poumons des phthisiques.

3°. On remarque que quand on rit beaucoup, on tousse; c'est une suite méchanique des mouvemens qui s'excitent alors dans les poumons; dans le temps qu'on rit, le sang ne coule pas librement, comme nous l'avons remarqué; il est extrêmement pressé dans ses vaisseaux par les

diverses secousses dont nous avons parlé; or cela ne sauroit se faire que les nerfs qui sont dans la substance des poumons, ne soient irrités; on ne doit donc pas être surpris s'il survient une toux.

D'ailleurs, il n'y a pas grande différence entre l'action par laquelle nous rions, & celle par laquelle nous toussons; l'une & l'autre ne dépendent que de l'air qui sort par diverses secousses réitérées; elles different 1°. par le changement du visage, & par l'affection qui ne carractérise que le ris; 2°. dans la toux, l'air sort par la glotte ouverte, sans avoir eu le temps d'être changé, & dans le ris la voix sort par la glotte resserrée; 3°. elles different encore en ce que les mouvemens sont plus violens dans la toux; 4°. en ce qu'ils ne sont presque pas interrompus dans le ris, au lieu qu'ils le sont beaucoup dans la toux, 5°. en ce qu'on ouvre plus le larynx quand on tousse, le cartilage thiroïde se baisse, & par-là l'épiglotte par sa pointe s'éloigne des cartilages arythénoïdes. Enfin, on met le larynx dans la situation où il est quand on fait une grande expiration.

On voit par-là que le bruit de la toux doit être sourd quelquefois; mais si la toux est violente, l'air qui passera par la glotte, y excitera un son qui sera fort; & alors le cartilage thyroïde ne descendra point, le bruit sourd dont nous venons de parler, est celui que font les asthmatiques qui ne respirent qu'avec peine, & qui quelquefois retirent un peu en-arriere les angles de la bouche, comme quand on veut rire. Par la même raison qu'on tousse après avoir ri, on peut tousser après avoir chanté, crié, parlé long-temps; le sang qui ne coule pas bien, irrite les poumons.

4°. Les mouvemens déreglés qui arrivent au ventricule, produisent souvent la toux; cela doit être ainsi, parce que la paire-vague donne des rameaux au poumon & à l'ésophage; quand il arrivera donc une irritation dans l'un, elle se fera sentir dans l'autre; aussi a-t-on remarqué qu'une toux opiniâtre a produit souvent des vomissemens. Quelquefois même il se fait de si grandes secousses en toussant, qu'on voit la dure-mere se mouvoir dans ceux qui ont perdu une partie du crâne. Joignons ici une observation de pratique; l'opium si salutaire dans les *toux convulsives*, est funeste dans les *toux dépuratoires*, qui exigent une abondante expectoration. (*D. J.*)

Toux, *tussis*, la toux est un symptôme de plusieurs maladies, de la gorge, de la poitrine, & de l'estomac; mais c'est le symptôme ordinaire de quelque embarras dans le poumon. Elle consiste dans un effort violent que l'on fait pour expulser une matiere étrangere des bronches & du poumon; par le moyen de l'augmentation de leur contraction ou de leur force convulsive; ainsi la toux est précédée d'une violente inspiration, & accompagnée d'une expiration aussi fatigante.

Les causes de la toux sont tout ce qui peut empêcher l'air d'entrer librement dans le poumon, & d'en sortir avec aisance; ce qui provient de plusieurs causes qui sont propres ou étrangeres au poumon. Les causes de la toux propres à ce viscere sont, 1°. l'engorgement des arteres & des veines, soit bronchiques, soit pulmonaires, par un sang épais, visqueux, ou gluant; 2°. l'arrêt de la lymphe bronchiale dans les canaux qui lui sont destinés, produit par un défaut de transpiration, par une chaleur ou un froid excessif; 3°. l'acrimonie du sang ou de la lymphe bronchiale; 4°. la constriction spasmodique du poumon ou des parties voisines; ce sont-là les causes ordinaires de la toux pulmonaire, ou qui a sa premiere source dans le poumon.

La toux a aussi des causes étrangeres au poumon; ainsi une saburre acide, visqueuse, nidoreuse, qui enduit l'estomac, des rapports aigres, le vomissement habituel & accidentel, la crudité des alimens & du chyle qui se mêlent au sang dans le poumon, l'acrimonie de la mucosité des amygdales du nez & des glandes du fond de la bouche, la sécheresse de l'air, sa chaleur, son humidité excessive, sont autant de causes de la toux, qui peuvent en agissant médiatement sur le poumon, produire ce symptôme.

De-là vient que la toux est si ordinaire dans toutes les especes de dispnées, dans

la pleuréfie, la péripneumonie, & l'efquinancie; mais quoi qu'elle foit un fymptôme effentiel de ces maladies, elle fe rencontre dans beaucoup de maladies, dont le fiége eft hors de la poitrine. Ainfi on voit fouvent des toux caufées par une affection fpafmodique du larynx & de la gorge, dont la caufe éloignée a fon fiége dans l'eftomac, le foie, ou la matrice. De-là eft venue la diftinction de toux pectorale, de toux ftomachale, & de toux gutturale.

Le diagnoftic de la toux confifte à connoître fes efpeces & fes caufes; la gutturale & la fymptomatique, de même que la fympathique, fe connoiffent par leurs fignes; la pectorale a les fiens propres qui font plus marqués, plus fâcheux. La toux feche eft fans crachat, & accompagnée de douleur & de chaleur; la toux humide eft moins douloureufe & moins pénible.

Le prognoftic de la toux varie felon le fiége & fes caufes; la pectorale eft la plus grave, & ne doit point être négligée; elle défigne un rhume ou une fluxion, foit de fang, foit de pituite fur le poumon; ce qui peut avoir des fuites fâcheufes.

*Traitement de la toux.* Rien n'eft fi commun que d'ordonner des huiles, des juleps adouciffans & béchiques dans la toux; les praticiens ordinaires & communs s'en tiennent-là, & pour lors ils font empirer des maladies qui n'auroient été rien, fi on eût coupé la racine. Avant de penfer à guérir la toux, on doit en examiner la caufe; fans cela on rifque de tout perdre. Les remedes adouciffans, tels que les huiles, les mucilages, les loks, les émulfions, les fyrops béchiques, les tablettes de guimauve, & autres pareilles, deviennent dangereufes, lorfque le rhume eft fymphatique. Si au contraire il eft produit par une acrimonie du fang, une irritation des bronches, la féchereffe & la chaleur du poumon; c'eft le cas d'ordonner les béchiques fimples & doux; mais dans l'épaiffiffement & la glutinofité foit de la lymphe, foit du fang, dans l'obftruction des canaux bronchiques, par une matiere froide, lente, & humide, on doit employer les béchiques incififs & expectorans, les atténuans & apéritifs, les purgatifs & les émétiques.

D'où l'on doit conclure que les rhumes & la toux font des maladies très-difficiles à guérir, & que les maladies chroniques de la poitrine & du poumon, qui dégénerent fi fouvent en confomption, font pour la plûpart une fuite de ces maladies légeres que l'on nomme *toux* & *rhume*, & que les ignorans traitent à la légere, fans en approfondir les caufes, & fans en examiner les dangers. Les pilules de Morton, les baumes naturels & factices, les baumes de foufre, & autres préparations de cette nature, font meilleurs que les remedes les plus vantés, dans la toux; il n'eft queftion que de modérer leur activité dans l'acrimonie & la grande ardeur de la poitrine. L'ufage de ces remedes tempéré par le lait eft un des grands fpécifiques pour la toux. *Voyez* RHUME, *voyez* BÉCHIQUE. (*m*)

TOWCESTER, (*Géog. mod.*) *Torcefter*, ville ou bourg à marché d'Angleterre dans Northamptonshire. Cambden veut que ce foit le *Tripontium* des anciens, & qu'on l'appeloit ainfi à caufe de fes trois ponts. Cette place devint une ville forte, dont les Danois ne purent s'emparer, après plufieurs affauts confécutifs, & également inutiles.

C'eft dans le voifinage de *Towcefter* que naquit en 1638, *Bernard* (Édouard) favant critique, ainfi qu'aftronome; & pour dire quelque chofe de plus, *vir omni eruditione & humanitate excellens*, comme l'appelle Thomas Gale. Smith a donné fa vie. Son génie n'étoit pas d'un caractere à fe renfermer dans les limites de la Grece & de Rome: il entreprit d'acquérir la connoiffance des fciences de la Paleftine, de la Syrie, de l'Arabie & de l'Egypte; & dans ce deffein, il apprit les langues de ces divers pays. De-là vint qu'en 1668, il fe rendit à Leyde pour confulter les manufcrits orientaux, que Jofeph Scaliger & Levinus Warner avoient légués à la bibliotheque de cette académie.

Il fut nommé à la chaire d'Aftronomie de Savile en 1673. L'univerfité d'Oxford ayant formé le deffein de publier une édition des anciens mathématiciens, M. Ber-

nard raſſembla tous les livres de ce genre qui avoient paru depuis l'invention de l'Imprimerie, & tous les manuſcrits qu'il put déterrer dans les bibliotheques bodleïenne & ſavilienne. Il rangea le tout ſous diverſes claſſes, & en dreſſa le plan qui devoit contenir quatorze volumes *in-folio*; c'eſt grand dommage qu'un ſi beau projet n'ait point eu d'exécution.

En 1676, Charles II l'envoya à Paris, en qualité de gouverneur des ducs de Grafton & de Northumberland, fils de ce prince & de la ducheſſe de Cléveland; mais la ſimplicité des mœurs de notre ſavant ne s'accommodant point du genre de vie qu'on menoit chez la ducheſſe, il revint au bout de l'année dans ſa retraite chérie d'Oxford. Elevé dans l'obſcurité du cabinet, peu fait à la flaterie qu'on demande chez les grands, n'ayant point cette légéreté de converſation, cette galanterie oiſive, & ces propos menſongers ſi néceſſaires auprès des dames, il s'apperçut qu'il étoit peu fèté dans une maiſon où l'on ne ſavoit pas reſpecter les vertus réelles. Il s'en conſola bientôt, & prit le parti de voir les ſavans de Paris, de viſiter les manuſcrits, & de ramaſſer quantité de livres rares.

De retour en Angleterre, il publia divers morceaux dans les *Tranſactions philoſophiques*, ſur la plus grande déclinaiſon du ſoleil, & ſur la longitude & la latitude des principales étoiles fixes. En 1684 il prit le degré de docteur en Thélogie, & obtint un bénéfice à neuf milles d'Oxford. En 1695, il fit le voyage de Hollande, & y acheta quantité de manuſcrits orientaux de la bibliotheque de Golius, pour le docteur Narciſſe Marsh, archevêque de Dublin. Il mourut à Oxford en 1696, âgé d'environ cinquante-neuf ans.

Son ouvrage ſur les poids & meſures des anciens, parut en 1685, & fut réimprimé en 1688, *in*-8°. C'eſt un traité pour l'uſage, & non pour la parade, l'auteur l'ayant rendu auſſi concis qu'il étoit poſſible. Il a raſſemblé judicieuſement ce qui étoit diſperſé çà & là dans les autres écrivains; & il a ajouté, de ſon propre & riche fonds, quantité de choſes qu'on chercheroit inutilement ailleurs, ſur les meſures des Talmudiſtes, des Arabes, de Chinois, &c. On a joint dans la ſeconde édition de ce traité deux lettres écrites à l'auteur: l'une, du docteur Thomas Hyde, dans laquelle il explique plus particuliérement ce qui regarde les poids & les meſures des Chinois: & l'autre d'un ſavant qui ſe ſigne *N. F. D.* c'eſt-à-dire, *Nicolas Fatio Duillier*, qui fait une deſcription de la mer d'airain de Salomon, ſelon une nouvelle méthode, & qui en donne un plan.

M. Bernard a fait imprimer à Oxford ſur une grande feuille gravée en cuivre: *Orbis eruditi, litteratura à caractere ſamaritico deducta.* On y voit d'un coup-d'œil, ſans confuſion, les différentes figures des lettres, dans les différens âges du monde; celles qui ont été d'abord en uſage parmi les Phéniciens, enſuite parmi les Samaritains, les Juifs, les Syriens, les Arabes, les Perſes, les philoſophes Indiens, les Brachmanes, les Malabares, les Grecs, les Coptes, les Ruſſiens, les Eſclavons, les Arméniens, qui ont emprunté leur alphabet des Grecs, comme les Ethiopiens le leur des Coptes. Enfin on y voit les caracteres des anciens latins, deſquels les Francs, les Saxons, les Goths, & les autres nations ſeptentrionales, ont emprunté les leurs. Il y a joint une ſeconde table qui contient les principales abréviations des Grecs, celles des Médecins, des Mathématiciens & des Chimiſtes; table qui eſt d'un grand uſage dans la lecture des anciens. On y trouve auſſi d'excellens eſſais des abréviations des autres peuples. Il a dreſſé le tout avec un travail prodigieux, ſur les monumens, les monnoies, & les manuſcrits. Les tables dont nous venons de parler, ſont auſſi rares que curieuſes; & nous les avons cherchées ſans ſuccès, pour en embellir l'Encyclopédie.

En 1689 parut ſon *Etymologicon britannicum* à la fin des *Inſtitutiones anglo-ſaxonicæ* du docteur George Hickes, à Oxford, *in*-4°. Cet étymologique contient l'étymologie d'un grand nombre de mots anglois & bretons, tirés du ruſſien, de l'eſclavon, du perſan & de l'arménien.

M. Bernard a mis au jour diverſes au-

tres pieces, & il a laissé plusieurs ouvrages ébauchés dont le docteur Smith a donné le catalogue dans la vie de ce savant homme. Entre ces ouvrages se trouve, 1°. un *chronicon omnis ævi*, plein d'érudition, & qui étoit le fruit de plusieurs années de travail, d'après d'anciens manuscrits, des médailles, & d'autres monumens. 2°. *Calendarium ecclesiasticum & civile plerarumque gentium*; c'est un ouvrage considérable, & qui mérite de paroître. 3°. On peut ici rapporter les vastes recueils qu'il avoit faits sur la Géométrie & l'Astronomie, & divers plans tirés des auteurs arabes, qui sont encore manuscrits dans la bibliotheque bodléïenne & dans celle de Golius. 4°. Des recueils sur la maniere de trouver le méridien, sur les solstices & les équinoxes, sur l'année tropique, & sur la méthode d'observer le mouvement des astres. Enfin les curateurs de la bibliotheque bodléienne ont acheté les manuscrits en question, & quelques autres de l'auteur, pour le prix de deux à trois cens livres sterlings. ( *Le chevalier* DE JAUCOURT.)

TOWRIDGE, ( *Géog. mod.*) riviere d'Angleterre. Elle prend sa source dans le comté de Devon, dont elle traverse une partie, passe à Bedfort; & après s'être jointe au Taw, à trois milles de la mer d'Irlande, elles s'y jettent ensemble dans un même lit. ( *D. J.* )

TOWY, LA ( *Géogr. mod.* ) riviere d'Angleterre, au pays de Galles, dans le Caersmathen-shire. Elle arrose Caersmarthen, & se perd dans la mer à environ dix milles de cette ville. Cambden prétend que c'est le Tobius des anciens. ( *D. J.* )

*TOXANDRI*, ( *Géogr. anc.* ) peuples de la Gaule belgique, dont le pays pourroit bien répondre en partie au Brabant & au pays de Liége. Leur nom est fort connu des anciens; mais ils n'ont pas déterminé la situation précise de leur pays. Cluvier les recule jusque dans la Zélande. M. de Valois & plusieurs autres les mettent en-deçà de la Zélande & vers la Meuse dans les terres: c'est aussi à peu de chose près, le sentiment de Cellarius. On lit dans la vie de S. Lambert, apôtre des peuples *toxandri*, que la *Toxandrie* étoit à-peine éloignée dans le temps qu'il vivoit, de trois milles de la ville de Matrichi du côté du nord. ( *D. J.* )

TOXCOALT, s. f. ( *Hist. mod. superstition.* ) c'est une fête ou une espece de jubilé, que les Méxicains célébroient tous les ans au printems, & qui duroit pendant neuf jours. Un prêtre, jouant de la flûte, sortoit du temple, & se tournoit successivement vers les quatre parties du monde; ensuite il s'inclinoit devant l'idole, & prenant de la terre, il la mangeoit; le peuple suivoit son exemple, & demandoit au dieu la rémission de ses péchés, les guerriers demandoient la victoire; mais le principal objet de la fête étoit d'obtenir de l'eau. Le neuvieme jour on promenoit l'idole par les rues; le peuple la suivoit en gémissant amérement, & en se donnant des coups de fouet sur les épaules. La cérémonie se terminoit par le sacrifice d'un captif qu'on immoloit pour se rendre le ciel propice.

TOXICODENDRON, s. m. ( *Hist. nat. Botan. exot.* ) le *toxicodendron*, c'est-à-dire, l'arbre vénéneux, mérite sans doute d'être distingué de tout autre arbre. Remarquez donc que les feuilles viennent trois ensemble, comme celles du treffle. Le calice est fort petit, dentelé, fendu en cinq, & d'une seule piece; la fleur est en rose & pentapétale. L'ovaire au fond du calice se transforme en un fruit à-peu-près rond, sec, strié & rempli de semences plates. Tournefort en compte deux especes. 1°. *Toxicodendron triphyllum, folio glabro*; 2°. *toxicodendron triphyllum, folio sinuato, pubescente*. J. R. H. 611. Cette seconde espece differe de la *vitis virginiana* par ses feuilles velues, leurs pédicules, leurs côtes & leurs fibres rouges. Aux deux especes précédentes, Miller ajoute cette troisieme, *toxicodendron carolinianum, foliis pinnatis, floribus minimis herbaceis*.

Cet arbre est fort commun en Amérique, trace beaucoup, s'eleve assez vîte jusqu'à la hauteur de 20 piés, mais il ne subsiste pas long-temps. Son bois est jaune intérieurement, a une odeur forte & très-désagréable; il contient une s ve encore plus puante, & aussi visqueuse que la térébenthine.

térébenthine. Son fruit est une baie séche, blanche & arrondie, & qui vient en grappe.

Le *toxicodendron* empoisonne de deux manieres, ou par son odeur, ou quand on le manie. Il est arrivé que ceux qui l'ont coupé dans les bois, & ceux qui l'ont brûlé dans leur feu, ont été violemment affectés de l'odeur qu'il répandoit; mais il est remarquable que son poison n'attaque que quelques personnes, tandis que d'autres peuvent manier très-long-temps le bois de cet arbre, le brûler sous leur né, & même en mâcher sans aucun accident.

Au reste son poison n'est jamais mortel, & s'évanouit de lui-même en peu de jours, sans aucun remede; mais ceux qui en sont attaqués, en détruisent les effets promptement, en étuvant les parties attaquées d'huile de salade ou de crème.

Les premiers symptômes de ce poison sont une violente démangeaison, qui enflamme la partie & la tumefce, parce qu'on ne peut s'empêcher de se gratter fortement. Quelquefois tout le corps devient enflé, mais ordinairement ce n'est qu'une seule partie du corps, comme les mains ou les jambes; & cette enflure cesse par des vésicules qui s'élevent sur la peau, & qui jettent une grande quantité de sérosités, d'où procede la guérison.

Ceux qui ont été empoisonnés pour avoir manié de ce bois, disent qu'il est très-froid au toucher, & qu'on peut même par ce moyen le distinguer des autres bois dans l'obscurité. Quoi qu'il en soit, *voyez* les *Philos. Transact.* n°. 367. (*D. J.*)

TOXICODENDRON. *Voyez* HERBE A LA PUCE.

TOXICUM, (*Littérat.*) poison dont les Scythes & quelques autres peuples barbares frottoient la pointe de leurs fleches; le *toulola* des Indiens modernes est peut-être le même poison: ce qui est certain d'après le témoignage des historiens, c'est que la plaie touchée par le *toxicum* des Scythes étoit mortelle; d'où vient qu'on a employé le même mot dans la langue latine, pour marquer un poison dont rien ne peut empêcher l'effet. (*D. J.*)

*TOXILI*, TAXILI ou TAXILÆ, (*Géogr. anc.*) peuples de l'Inde, selon Denis Périégete, vers 1141, qui les met au nombre des peuples qui habitoient entre les fleuves Gophés, Indus, Hydaspe & Acésine. Leur ville se nommoit *Taxila*, & leur roi est appellé *Taxilus* par Quinte-Curce, *l. VIII.* qui dit que ce nom étoit affecté à tous ceux qui succédoient au royaume. Quant à la ville de *Taxila*, Strabon, Ptolomée & Quinte-Curce nous apprennent qu'elle n'étoit pas éloignée de la rive orientale de l'Indus. (*D. J.*)

TOXOTES, s. m. pl. (*Antiq. d'Athènes.*) τοξόται; nom de bas-officiers, ou plutôt d'especes de licteurs qui accompagnoient, & étoient aux ordres des Léxiarques. Il y en avoit un millier dans la ville d'Athènes qui demeuroient dans des tentes qu'on avoit premiérement tendues dans le forum, & qu'on tendit ensuite dans la place de l'aréopage. *V.* Potter. *Archæol. græc. t. I p.* 179. (*D. J.*)

TOYERE, s. f. (*terme de Ferrandinier.*) pointe d'une hache, hachereau, *&c.* qu'on engage dans le manche. *Dict. des arts.* (*D. J.*)

TOZZIA, s. f. (*Hist. nat. Botan.*) nom donné par Micheli & continué par Linnæus, à un genre de plante dont voici les caracteres. Le calice de la fleur est très-court, subsistant après la fleur, & composé d'une seule feuille tubulaire, divisée en cinq segmens dans ses bords; la fleur est monopétale & ouverte; son tuyau est cylindrique, & plus long que le calice, son extrémité est découpée en deux levres; la supérieure est fendue en deux, l'inférieure en trois parties, & tous les segmens sont à-peu-près égaux & arrondis; les étamines sont quatre filets cachés sous la levre supérieure de la fleur; les bossettes des étamines sont rondelettes; le germe du pistil est oval; le style a la longueur des étamines, & est fort délié; le stigma est assez gros; le fruit est une capsule sphérique, monocapsulaire, dans lequel est contenue une seule semence ovale. *Micheli, p.* 16. *Linnæi gen. plant. p.* 302. (*D. J.*)

## TR

TRABANS, f. m. (*Art milit.*) ce mot en langue allemande fignifie *gardes*. On appelle ainfi, dans les régimens fuiffes, des foldats armés d'une grande hallebarde ou pertuifane différente de celle des fergens, & dont la fonction eft d'accompagner le capitaine dans toutes les actions de la guerre, & de veiller à fa défenfe. Les *trabans* font exempts de factions, & ils ont une paye plus forte que celle des autres foldats de la compagnie. Ils ont la livrée du roi dans le régiment des gardes-fuiffes; & dans les autres régimens ils portent celle du colonel, de même que les tambours & les fifres. (*Q*)

TRABE, f. f. (*Terme de Blafon.*) ce mot fe dit du bâton qui fupporte l'enfeigne & la banniere; on dit par exemple, il porte une banniere femée de France, à la *trabe* d'argent. (*D. J.*)

TRABÉE, f. f. (*Antiq. rom.*) *trabea*; robe des rois de Rome, enfuite des confuls & des augures. Il y avoit trois fortes de robes qu'on nommoit *trabées*. La premiere étoit toute de pourpre, & n'étoit employée que dans les facrifices qu'on offroit aux dieux. La feconde étoit mêlée de pourpre & de blanc. Elle fut d'un grand ufage chez les Romains, car non-feulement les rois de Rome la porterent les premiers, mais les confuls en étoient revêtus lorfqu'ils alloient à la guerre; elle devint même un habit militaire, avec lequel paroiffoient les cavaliers aux jours de fêtes & de cérémonies, tels que les repréfentent Denis d'Halicarnaffe dans les honneurs qu'on rendoit à Caftor & à Pollux, en mémoire du fecours que les Romains en avoient reçu dans le combat qu'ils eurent à foutenir contre les Latins. La troifieme efpece de robe *trabée* étoit compofée de pourpre & d'écarlate; & c'étoit le vêtement propre des augures. (*D. J.*)

TRACANNER, *en terme de Fileur d'or*, c'eft dévider le fil ou la foie qui ne font pas encore couverts pour les mettre fur les roquetins; ou le fil d'or, d'argent, qui eft façonné.

TRACANOIR, c'eft, *en terme de Boutonnier*, un châffis de deux montans percés de diftance en diftance de trous vis-à-vis l'un de l'autre, dans lefquels entrent des broches garnies d'une ou plufieurs bobines qui fe mettent en-dedans quand la broche a paffé dans un des montans. Ces montans font arrêtés par en-bas fur une efpece de banc à rebords un peu élevés, & par en-haut d'une traverfe qui leur eft folidement attachée. Autour de cette machine, environ à deux piés d'elle, tant fur les côtés qu'en-haut, font deux autres montans mis à plat contre le mur, garnis de plufieurs chevilles qui fe répondent les unes aux autres, & une autre en-travers, dont les chevilles font placées de deux en deux à plus grandes diftances. Cette machine fert à donner les longueurs & le poids pour les différens fils d'or. Ceux qui des deux premieres chevilles des montans fe replient triangulairement fur celle du milieu de la traverfe, font de telle longueur & de tel poids; ceux qui des fecondes chevilles des montans fe replient triangulairement fur la cheville de devant, celle du milieu, font d'une autre longueur & d'un autre poids, ainfi du refte, en montant fur les rateliers latéraux, & en diminuant ou en augmentaut fur le tranfverfal; c'eft à l'ouvrier, à fixer ces différences dans les longueurs & dans le poids, en effayant ce que telles ou telles combinaifons peuvent lui rendre dans tel emplacement. Ces expériences une fois exactement faites, il n'a plus qu'à monter fa machine & l'étudier pour fe reffouvenir de fes produits: on appelle monter fon ouvrage en tournant ces fils fur deux de ces chevilles latérales, & qui fe répondent en les y féparant en trois, quatre ou cinq fils, felon qu'on veut en mettre, plus ou moins, fur les fufeaux; quant aux chevilles tranfverfales, on y conduit les mêmes fils, mais fans les en féparer; on commence à les relever fur une des chevilles latérales à droite, qui forme le pli de ces fils; après les avoir attachés par ce fil au fufeau avec une petite ficelle qui y tient toujours; on les y dévide en débaraffant la cheville latérale à gauche, & allant jufqu'à la tranfverfale; alors on

noue au fuſeau les brins un peu au-deſſous de cette cheville, & quand ils ſont tous dévidés de cette ſorte ſur les fuſeaux, on coupe les brins à-peu-près à la même hauteur, & ce qui reſte entortillé ſur cette cheville tranſverſale, eſt préciſément ce qu'il a fallu mettre de trop dans la longueur & dans le poids, & eſt jetté aux déchets.

TRACANOIR, *en terme de Fileur d'or*, eſt un banc ſur lequel ſont emboités deux montans, affermis par en-haut avec une traverſe. Il y a quelquefois vers le milieu de leur hauteur, une broche de fer paſſée de l'un à l'autre, où l'on met le bois; mais l'on ſe ſert plus communément d'une ficelle, qui paroît d'autant plus commode qu'on peut tracanner avec elle ſans faire aucun bruit.

TRACAS, ſont, *en terme de Raffineur*, des eſpaces vides & quarrés, qui regnent depuis le premier juſqu'au dernier étage, en perçant tous les greniers directement au-deſſus l'un de l'autre. Les *tracas* forment du haut en bas, une eſpece de cloiſon de planches, qui ſont percées ſur les deux côtés de hauteur d'homme en hauteur d'homme, pour recevoir d'autres planches d'où les ouvriers ſe donnent les pains de l'un à l'autre, juſqu'au grenier que l'on leur a deſtiné. On voit tout au haut du *tracas* une poulie d'où tombe un cable, au bout duquel eſt un gros crochet où l'on met le bourlet quand il eſt queſtion de deſcendre de groſſes pieces. *V.* VERGEOISES & BATARDES.

TRACE, ſ. f. (*Gramm.*) empreinte qui reſte ſur un endroit, ou ſur un corps, du paſſage d'un autre. On dit la trace d'un carroſſe; les traces affligeantes d'une armée; les Euménides ſuivent dans Eſchile, le parricide Oreſte à la trace. Le ſage Salomon dit qu'on ne peut remarquer la trace de la fleche ou de l'oiſeau dans l'air, du ſerpent ſur la pierre, de l'homme ſur la femme. Au figuré, on dit les traces des héros, les traces que les paſſions laiſſent dans l'ame.

TRACE, (*Papeterie.*) nom que les Papetiers donnent à une ſorte de papier gris, qui s'appelle autrement *main-brune*; il ſert à faire le corps des cartes à jouer. Il y a une autre ſorte de papier que l'on appelle auſſi *trace* ou *maculature*, qui approche de la qualité du premier; il s'emploie à envelopper les rames de papier. (*D. J.*)

TRACE, *terme de Chaſſe*, c'eſt la forme du pié d'une bête noire ſur l'herbe, ou ſur les feuilles, *&c.* par où elle a paſſé. (*D. J.*)

TRACÉ, *terme de Blaſon*, *voyez* OMBRÉ.

Scribani à Gènes, d'or à une croix ancrée & fleurée ſimplement, *tracée* à filets de ſable, à deux chicots de ſinople, l'un au canton dextre du chef, l'autre au canton ſeneſtre de la pointe.

TRACER, v. act. on dit *en Géométrie pratique*, *tracer* une ligne, c'eſt la marquer avec de l'encre, du crayon, ou toute matiere ſemblable. Dans la géométrie ſpéculative, que les lignes ſoient bien ou mal *tracées*, cela n'y fait rien: on y ſuppoſe toujours que les lignes données ſoient exactement telles qu'on les demande. (*E*)

TRACER, (*Botan.*) ce mot en Botanique & en Agriculture, veut dire courir & couler entre deux terres; le chiendent *trace* extraordinairement, cela ſignifie que ſes racines entrent peu dans la terre, & qu'elles s'étendent ſur les côtés. On dit auſſi que les fraiſiers *tracent*, mais c'eſt par des jets qui courent ſur la terre. (*D. J.*)

TRACER, (*Archit.*) tirer les premieres lignes d'un deſſin, d'un plan, ſur le papier, ſur la toile, ou ſur le terrein. Il y a dans l'art de bâtir pluſieurs manieres de *tracer*, que nous allons expliquer dans des articles ſéparés.

*Tracer au ſimbleau.* C'eſt *tracer* d'après pluſieurs centres, les ellipſes, arcs ſurbaiſſés, rampans, corrompus, *&c.* avec le ſimbleau, qui eſt un cordeau de chanvre, ou mieux de tille, parce qu'elle ne ſe relâche point. On ſe ſert ordinairement du ſimbleau pour *tracer* les figures plus grandes que les portées du compas.

*Tracer en cherche.* C'eſt décrire par pluſieurs points déterminés, une ſection conique, c'eſt-à-dire une ellipſe, une pa-

rabole, ou une hiperbole, & d'après cette *cherche* levée ſur l'épure, *tracer* ſur la pierre : ce qui ſe fait auſſi à la main, pour donner de la grace aux arcs rampans de diverſes eſpeces.

*Tracer en grand.* C'eſt en maçonnerie *tracer* ſur un mur ou une aire, une épure, pour quelque piece de trait ou diſtribution d'ornemens. Et en charpenterie, c'eſt marquer ſur un ételon, une enrayure, une ferme, *&c.* le tout auſſi grand que l'ouvrage.

*Tracer par équarriſſement* ou *dérobement.* C'eſt dans la conſtruction des pieces de trait, ou coupe de pierre, une maniere de *tracer* les pierres par des figures priſes ſur l'épure, & cottées pour trouver les raccordemens des panneaux de tête, de douelle, de joint, *&c.*

*Tracer ſur le terrein.* C'eſt dans l'art de bâtir faire de petits ſillons, ſuivant des lignes ou cordeaux, pour l'ouverture des tranchées des fondations. (*D. J.*)

Tracer a la main, (*Coupe des pierres.*) c'eſt déterminer à vue d'œil le contour d'une ligne courbe, en ſuivant pluſieurs points donnés par intervalle, ou en corrigeant ſeulement par le goût du deſſin une ligne courbe, qui ne ſatisfait pas la vue. Ainſi une doucine compoſée d'arcs, de cercles mal aſſemblés, doit être encore *tracée à la main.*

Tracer, *en terme de Boutonnier*, c'eſt ébaucher les moules & les dégroſſir avec un outil moins fin que le paroir. *Voyez* Moule & Paroir.

Tracer, *terme d'ouvriers en bois*, ce mot ſignifie parmi les ouvriers en bois, comme les Charpentiers, Menuiſiers, Charrons, *&c.* ſe ſervir du traceret pour marquer la beſogne. (*D. J.*)

Tracer, Traceur, (*Jardinage.*) c'eſt deſſiner avec le traçoir ſur le terrein quelques figures ſuivant le plan qu'on a devant ſoi. Le traçoir eſt comme une longue plume avec laquelle le *traceur* écrit ſur le terrein.

La maniere de *tracer* eſt ce qu'il y a de plus conſidérable dans les jardins, principalement dans ceux que l'on appele de plaiſance ou de propreté. On ſuppoſe qu'avant de *tracer*, on s'eſt inſtruit des principes de la Géométrie pratique, tels qu'ils ſont enſeignés dans le livre de la théorie & pratique du jardinage, partie deuxieme, ou bien dans ce dictionnaire même aux articles de la trigonométrie rectiligne, pour *tracer* des triangles, à celui de la longimétrie pour *tracer* des lignes, & des ſurfaces à l'*article* Planimétrie.

On ſuppoſe donc ici un homme bien inſtruit de ces principes dont il aura fait uſage ſur le terrein, en traçant les principaux alignemens d'un plan général avec l'équerre d'arpenteur ou avec le demi-cercle, en le retournant d'équerre pour les alignemens de traverſe, en prolongeant par des jalons, les longueurs & les largeurs de ces alignemens, & les arrêtant ſuivant qu'elles ſont marquées ſur le deſſin, en prenant avec le rapporteur les ouvertures d'angles ſur le papier, & les rapportant ſur le terrein, en ouvrant le demi-cercle ſur le même degré que l'on a trouvé ſur le rapporteur. Quant aux figures triangulaires, circulaires, ovales, quadrilateres & irrégulieres qui ſe trouvent dans un deſſin, elles ſe rapporteront toujours aux premiers principes établis, & ne formeront plus de difficultés dans la maniere de *tracer* les deſſins les plus compoſés.

Il s'agit ici de donner la maniere de remplir les places deſtinées aux parterres, boſquets, ou boulingrins, & aux potagers dont on n'a tracé dans le plan général que les pourtours.

Le pourtour d'un parterre étant tracé, il offre un quarré ou une place qu'on appelle un tableau, & qu'il faut *tracer* en la maniere ſuivante.

Maillez ſur le papier le deſſin du parterre en le ſéparant par des lignes tirées au crayon, qui en ſe croiſant formeront des carreaux de trois piés ſur tous ſens, ſelon l'échelle qui ſe trouve toujours au bas du deſſin.

Faites la même opération ſur le terrein en partageant votre place par le moyen du cordeau en autant de lignes & de carreaux qu'il s'en trouve ſur votre papier. Prenez le traçoir, & tracez dans chaque maille les mêmes traits, les mêmes fleu-

rons qui sont marqués dans votre dessin, qu'il faut toujours avoir près de vous. On ne trace d'abord les fleurons qu'à un trait pour les mettre en place, ensuite on les double & on leur donne de la grace, & le contour qu'ils demandent suivant le dessin. Ces petites mesures se prennent à la fois & au pié, & l'on arrête par des trous faits avec la pointe du traçoir le bout & la naissance des feuilles & des rinceaux du parterre, pour les mieux faire remarquer à celui qui plante.

Les bosquets n'ont d'autre difficulté à être tracés, que par rapport aux salles & aux cabinets qu'on y pratique. S'ils ne présentent que de simples étoiles, des pattes d'oies, des cordons, des ovales, & autres figures, elles reviennent toujours aux principes établis dans les articles ci-dessus énoncés. Ces salles sont ou circulaires ou présentent des parallélogrammes, ornés de pieces d'eau cintrées, ou de tapis de gazon.

Mesurez sur le plan combien il y a de toises depuis le point du milieu de la piece, jusqu'au centre des portions circulaires. Vous porterez les mêmes longueurs sur l'alignement du milieu par où il faut commencer, & vous poserez au centre de ces portions le demi-cercle sur l'alignement du milieu, & son alidade sur 90 degrés pour vous retourner d'équerre, & pour *tracer* une ligne de traverse qui donnera les oreillons de la piece du milieu. Au-dessus de cette ligne vous porterez de chaque côté la largeur des allées du pourtour de la piece d'eau ou de gazon, vous ôterez le demi-cercle, & dans le même centre vous mettrez un piquet & vous y passerez la boucle du cordeau pour *tracer* les portions circulaires, tant de la piece d'eau que de l'allée du pourtour, jusqu'à ce que vous trouviez la trace des oreillons : vous mettrez à toutes ces mesures des piquets, vous en ferez autant à l'autre extrémité de la salle : cela fait vous porterez depuis la ligne du milieu la largeur de la piece d'eau & celle des allées du pourtour, dans chaque bout de la salle & des deux côtés, & par des alignemens prolongés & tracés au cordeau, vous aurez defini sur le terrein toute votre salle conformément au dessin. Si vous avez des niches & des renfoncemens pour des bancs & des figures, vous vous servirez de l'équerre de bois pour en *tracer* les retours, suivant les mesures marquées sur le plan.

Les boulingrins auront de même que les parterres & les bosquets leurs contours marqués dans la trace du plan général ; il ne s'agira plus que de *tracer* leur renfoncement & ce qui orne leur milieu. On suppose un parallélogramme échancré dans les 4 angles. Si vous avez la ligne du pourtour d'en-haut dressée bien de niveau en reportant la largeur du talus trouvé sur le plan, au-delà de la trace d'en-haut, avec encore un pié au-delà pour couper le talus en terre ferme, vous pourrez faire creuser & enlever vos terres de la profondeur que vous voudrez y donner, supposé de deux piés. Pour dresser le fond du boulingrin, enfoncez aux encoignures de la trace du pourtour d'en-haut, & le long de la trace, des piquets qui excedent la terre d'un pié environ, & enfoncez-en vis-à-vis dans le fond qui ayent la même hauteur, & qui s'alignent sur ceux d'en-haut d'un bout-à-l'autre : ensuite vous mesurerez sur ces jalons en contre-bas le pié qu'ont de hauteur hors de terre les piquets des encoignures & ceux du pourtour d'en-haut, & vous y ferez une marque au charbon. Joignez les deux piés que vous voulez donner de renfoncement au boulingrin ; alors vous ferez buter ou décharger du pié ces jalons du fond suivant le besoin, de maniere qu'ils aient en tout trois piés de haut, ensuite vous attacherez un cordeau au pié des piquets d'en-haut, & sur la marque noire faite sur le jalon vis-à-vis, vous y attacherez l'autre bout du cordeau, vous mesurerez dessus ce cordeau bien tendu 6 piés qu'a la largeur du talus de piquet en piquet, au bout desquels 6 piés vous ferez tomber un à-plomb jusque dans le fond, en faisant arraser & dresser les terres pour y planter un piquet à tête perdue ; faites la même opération aux extrémités du parallélogramme, ainsi ayant arrêté par des piquets les repaires nécessaires, faites tendre le cordeau de l'un à

l'autre, & tracez le parallélogramme d'en-bas; vous alignerez par-tout des jalons dont les têtes s'ajustent à la hauteur des jalons & des piquets des encoignures, & vous les mettrez tous à la hauteur de trois piés, vous tendrez un cordeau de l'un à l'autre jusqu'aux jalons d'en-bas, & par des repaires ou hêmes, vous unirez tout le fond du boulingrin. Pour le talus du pourtour vous poserez des piquets de deux toises en deux toises, & en mettrez en pareil nombre & à même distance sur la ligne qui termine le pié du talus, tendez un cordeau de haut-en-bas d'un jalon à son opposé, & faites une rigole ou repaire d'un pié de large suivant le cordeau, coupez la terre ainsi par rigoles en tendant le cordeau de piquet en piquet: pour dresser entiérement ce talus, promenez le cordeau de tout sens & d'une rigole à l'autre en faisant suivre un homme qui coupera & arrasera à la bêche les endroits où il y aura trop de terre en suivant exactement le cordeau sans le forcer, c'est la meilleure maniere d'applanir un terrein que le rateau achevera de bien unir & dresser. A l'égard de la piece longue cintrée qui occupe le fond du boulingrin, il n'est pas plus difficile de la *tracer* qu'une autre qui seroit sur le terrein d'en-haut, ce que l'on exécutera par les principes indiqués ci-dessus.

Les potagers, légumiers, vergers, pepinieres ne demandent aucune recherche pour la trace; leur pourtour *tracé* dans le plan général suffit; il n'y a plus qu'à tracer au cordeau des rigoles ou des planches en tendant le cordeau de piquet en piquet à la distance de deux piés l'un de l'autre sans y comprendre la largeur des sentiers, ce qui séparera tout le terrein en rigoles ou en planches.

TRACER, (*Peinture.*) marquer avec un crayon, une pointe de fer, *&c.* le dessin de quelque chose. On dit *tracer* un plan, *tracer* une perspective, un profil. Je n'ai que *tracé* telle chose. *Voyez* TRAIT.

*Tracer* ne se dit guere en peinture qu'en parlant de l'architecture qui est dans un tableau; je viens de *tracer* mon architecture. A l'égard des autres objets, on dit *dessiner*.

TRACER *la natte*, (*Nattier.*) les nattiers en paille, disent *tracer la natte*, pour signifier *passer* alternativement les unes sur les autres, les trois branches de paille dont chaque cordon est composé. (*D. J.*)

TRACERET, s. m. (*Charpent. Menuiserie.*) outil de fer pointu dont on se sert en mécanique, pour tracer, marquer & piquer le bois. Le *traceret* des charpentiers est long de sept ou huit pouces, avec une espece de tête par le haut. Les menuisiers se servent le plus souvent d'une des pointes de leur petit compas de fer au lieu de *traceret*. (*D. J.*)

TRACE-SAUTEREAUX, s. m. (*Luthier.*) outil de bois dont les Facteurs de clavecins se servent pour tracer sur les pieces de bois, dont les sautereaux l'ont faites, les endroits où il faut faire les entailles pour placer les languettes; cet outil est un morceau de bois, auquel on a formé plusieurs épaulemens ou encoignures. Dans chacune de ces encoignures sont plusieurs pointes distantes les unes des autres & de l'épaulement, ainsi qu'il convient pour les lignes que l'on veut tracer. On se sert de cet outil comme d'un petit trusquin. *Voyez* TRUSQUIN.

TRACHEALE LE, adj. *en Anatomie.* l'artere *tracheale* ou guturrale inférieure vient de la partie postérieure de la souclaviere, & va en serpentant le long de la trachée-artere, se distribuer aux glandes thyroïdiennes & au larynx.

TRACHÉE ARTERE, *aspera arteria*, *en terme d'Anatomie*; c'est le canal du vent ou de l'air, appelé vulgairement le *siflet*; Gallien lui a donné le nom de *trachée*, τραχεῖα, parce que ce canal est inégal: c'est pourquoi les Latins l'ont appelé aussi *aspera*.

La *trachée artere* est un canal, situé dans la partie moyenne & antérieure du cou, devant l'ésophage. On appele *larynx* son extrémité supérieure, d'où elle descend jusqu'à la quatrieme vertebre du dos, où en se divisant, elle entre dans les poumons, *voyez nos Planches d'Anat. leur explication, & les articles* ÉSOPHAGE, LARYNX, VERTEBRE, *&c.*

Elle est formée de cerceaux cartilagineux rangés à distances égales & fort

proches les uns des autres, qui deviennent plus petits à mesure qu'ils s'approchent des poumons. Ceux des bronches se serrent de si près l'un l'autre, que dans l'expiration, le second cartilage annulaire entre dans le premier, le troisieme dans le second, & les suivans entrent toujours dans ceux qui les précédent. *Voyez* RESPIRATION, *&c.*

Depuis le larynx jusqu'aux poumons, ces cartilages ne forment point des anneaux parfaits; ils sont plats d'un côté, & ne finissent point le cercle entier; mais ils ressemblent à l'ancien sigma grec, d'où ils ont pris le nom de *sigmoides*. Leur partie postérieure qui est contiguë à l'œsophage est membraneuse, afin qu'ils puissent mieux se contracter & se dilater, & par-là donner un passage commode aux alimens, lorsqu'ils descendent par le gosier. *Voyez* DÉGLUTITION.

Les cartilages des ramifications de la *trachée artere* qu'on appele *bronches*, forment des anneaux complets; cependant leurs bronches capillaires n'ont point de cartilages; mais en leur place ils ont de petits ligamens circulaires, qui sont un peu éloignés les uns des autres. L'usage de ces cartilages est de tenir le passage ouvert à l'air; mais dans les bronches capillaires, ils gêneroient l'action des vaisseaux. *Voyez* BRONCHES.

Ces cartilages sont attachés ensemble par deux membranes, une extérieure, l'autre intérieure; l'extérieure est composée de fibres circulaires, & recouvre extérieurement toute la *trachée*; l'intérieure est d'un sentiment très-exquis, & tapisse ou couvre les cartilages en-dedans: elle est composée de trois membranes distinctes: le premiere est tissue de deux rangs de fibres; celles du premier rang sont longitudinales; pour raccourcir ou contracter la *trachée*, elles font approcher & entrer les cartilages les uns dans les autres, l'autre rang de fibres circulaire sert à contracter les cartilages.

Quand ces deux rangs ou ces deux ordres de fibres agissent, elles aident conjointement avec la membrane extérieure à tousser & à changer le ton de la voix, dans le temps de l'expiration. *Voyez* EXPIRATION, VOIX, *&c.*

La seconde membrane est entiérement glanduleuse, & les vaisseaux excrétoires de ces glandes s'ouvrant dans la cavité ou l'intérieur de la *trachée*, y distillent une liqueur qui l'humecte & qui la défend contre l'acrimonie de l'air. La derniere est un réseau de veines, de nerfs & d'arteres; les veines sont des branches de la veine-cave, les nerfs sont des ramifications de la paire recurrente, & les arteres sont des branches des carotides externes.

On regardoit communément comme mortelles les sections transversales de la *trachée artere*, néanmoins on trouve plusieurs exemples du contraire dans les pratiques modernes. Dans certains cas dangereux d'esquinancie, *&c.* on est même obligé d'ouvrir la *trachée* par la section; on appelle cette opération la *bronchotomie* ou *laryngotomie*. *Voyez* BRONCHOTOMIE.

Dans les transactions philosophiques, il y a une lettre de M. Jean Keen, qui recommande le plus fréquent usage de la bronchotomie, c'est-à-dire, d'ouvrir le canal de l'air ou la *trachée-artere* dans les occasions pressantes; ce dont il fait sentir l'importance à l'occasion d'un cas remarquable d'une personne qui eut le canal de l'air ou la *trachée-artere* coupée totalement de part à autre au-dessous de la pomme d'Adam, & qui fut guérie par le moyen de la suture, & y appliquant les médicamens convenables.

TRACHÉE-ARTERE *des oiseaux*, (*Anatomie comparée.*) la *trachée-artere* des oiseaux est remarquable par sa bifurcation, & par la diversité de la structure des muscles de cette partie, qui est toute différente tant dans les volatiles, que dans les quadrupedes; mais comme ce détail seroit trop long, je renvoie le lecteur aux remarques de Sténon sur Blasius; mais je vais citer pour exemple la structure admirable de la *trachée-artere* du cygne.

Elle s'étend en bas avec l'œsophage, traversant la longueur du cou, jusqu'à ce qu'étant parvenu au sternum, elle se

courbe & s'infinue dans la gaîne du fternum, où elle eft comme retirée dans un lieu sûr, & renfermée dans une efpece de boîte ; elle fe recourbe en-haut, & fort du fternum par l'endroit le plus étroit ; enfuite après avoir monté jufqu'au milieu des clavicules qui lui fervent comme d'appui, elle fe détourne vers la poitrine. Cette conftruction fert également à la refpiration & à la voix : car comme le cygne cherche fa nourriture au fond des eaux dormantes, il lui falloit un cou très-long, de peur que demeurant longtemps la tête fous l'eau, il ne courût rifque de fe fuffoquer. En effet, lorfqu'il a pendant un quart-d'heure la tête & le cou fubmergés, & les piés élevés vers le ciel, cette partie de la *trachée-artere* qui eft renfermée dans la gaîne du fternum, lui fert de réfervoir, d'où il tire fon haleine.

Dans chaque oifeau on trouve une difpofition différente de la *trachée-artere* proportionnée à la diverfité de leur voix. Dans le pigeon qui a la voix baffe & douce, elle eft en partie cartilagineufe, en partie membraneufe ; dans la chouette dont la voix eft haute & claire, elle eft plus cartilagineufe : mais dans le geai, elle eft compofée d'os durs, au lieu de cartilages : il en eft de même dans la linotte, & c'eft à caufe de cela que ces deux oifeaux ont la voix plus haute & plus forte, &c.

On découvre une vue & un deffein encore particulier dans l'arrangement des anneaux cartilagineux, qui compofent la *trachée-artere* ; en ce que ces anneaux font membraneux tout le long de l'endroit où ils font couchés fur l'œfophage, pour ne pas preffer & retrécir le paffage des alimens : au lieu que plus loin dans les bronches, ils forment des anneaux complets, quelques-uns ronds, d'autres triangulaires, &c. Une autre particularité qu'on doit remarquer, c'eft que dans les bronches, le bord fupérieur de chaque anneau de deffous entre dans la partie inférieure de l'anneau de deffus ; il n'en eft pas de même dans la *trachée-artere* où les anneaux cartilagineux demeurent toujours également diftans les uns des autres ; cette différence dans la mécanique d'une feule & même partie, fournit un ufage admirable aux poumons & aux bronches, pour fe contracter & fe raccourcir dans l'expiration, & pour fe dilater & s'étendre dans l'infpiration. (*D. J.*)

TRACHÉE-ARTERE, *plaies de la* (*Chirurg.*) Il importe de favoir que les plaies de la *trachée-artere* ne font pas toujours mortelles, & que fes parties cartilagineufes fe peuvent reprendre comme les charnues. J'en ai vu à la Haye l'exemple dans un homme de mérite, qui par excès de mélancolie s'étoit coupé la gorge fans ménagement avec un rafoir. Le chirurgien le rétablit en peu de temps. Fabricius rapporte un cas femblable ; Dionis déclare avoir guéri un homme qui reçut un coup de piftolet étant à une chaffe de fanglier ; la balle entroit par le côté droit du cou, & fortoit par le gauche, en lui perçant la *trachée-artere*. Garengeot en cite auffi des exemples.

On trouve encore plus anciennement dans un petit traité intitulé, *queftion chirurgicale, fur l'opération de la bronchotomie*, compofé par Habicot, chirurgien de Paris, d'autres exemples de perfonnes qui ont été complétement guéries de bleffures faites à la *trachée-artere*. Deux de ces perfonnes y avoient été bleffées par un inftrument tranchant, & un autre l'avoit été par un coup d'arquebufe. Il étoit furvenu à la gorge de ces trois bleffés un gonflement & une inflammation fi confidérable qu'on avoit lieu de craindre la fuffocation. Habicot mit une petite canule de plomb dans la plaie de la *trachée-artere* de deux de ces bleffés, afin que l'air pût fortir en entier librement de leur poumon ; il fit une ouverture à la *trachée-artere* du troifieme pour le même fujet. Quand les accidens cefferent, il ôta la canule, & les plaies guérirent parfaitement.

Un jeune homme de quatorze ans qui avoit voulu avaler plufieurs pieces d'argent enveloppées dans un linge pour les dérober à la recherche des voleurs, avoit penfé étouffer, parce que le paquet s'étoit engagé dans le pharynx, de maniere qu'on

qu'on n'avoit pu le retirer ni le faire descendre dans l'estomac ; son cou & sa face étoient tellement enflés qu'il en étoit méconnoissable. Habicot lui fit l'opération de la bronchotomie, après laquelle le gonflement se dissipa ; il fit descendre avec une sonde de plomb le paquet d'argent dans l'estomac. Le jeune homme guérit de l'opération, & rendit par l'anus son argent à diverses reprises.

Lorsque la plaie des tégumens n'est point vis-à-vis de celle de la *trachée-artere*, l'air trouvant un obstacle à la sortie, peut s'insinuer dans le tissu cellulaire de la peau, ce qui produit un emphyseme. M. Arnaud, chirurgien de Paris, vit un jeune homme blessé depuis trois ou quatre jours à la *trachée-artere* d'un coup de pistolet, blessure qui avoit produit un emphyseme universel. Cet habile praticien dilata sur le champ la plaie des tégumens, & découvrit celle de *trachée-artere* pour mettre ces deux plaies vis-à-vis l'une de l'autre. Il appliqua sur l'ouverture de la *trachée-artere* un morceau de papier mouillé, & pansa la plaie à l'ordinaire. Le malade désenfla peu-à-peu, & guérit.

Il est cependant bon de remarquer qu'une blessure à la gorge est mortelle, lorsque les carotides & les jugulaires internes sont ouvertes. Ainsi une personne qui auroit reçu, ou qui se seroit fait avec un instrument tranchant porté en travers, une blessure qui pénétréroit jusqu'à l'œsophage, mourroit infailliblement en peu de temps, car l'œsophage ne pourroit être ouvert de cette maniere, sans que les carotides & les jugulaires internes ne le fussent aussi.

Mais quoiqu'il y ait quelquefois des plaies à la gorge, par lesquelles les alimens sortent, il ne faut pas toujours croire pour cela que la *trachée-artere* & l'œsophage soient ouverts. Les alimens qui sortent par les plaies ne sont point entrés dans l'œsophage, car s'ils en venoient, il faudroit qu'ils passassent par l'ouverture de la *trachée-artere*, ce qui ne pourroit se faire sans qu'il en tombât dans ce canal qui est toujours ouvert ; & par conséquent sans que le blessé n'en fût suffoqué. Ces sortes de plaies par où les alimens s'échappent, pénetrent jusqu'au fond du gosier entre l'épiglotte & la racine de la langue ; quelques points de suture entrecoupés, la situation de la tête, & un régime de vie convenable paroissent les seuls moyens qu'on puisse employer pour guérir ces sortes de plaies. ( *D. J.* )

TRACHÉE, (*Botan.*) vaisseau aérien des plantes. La découverte des *trachées* est une des plus belles qu'on ait faites en botanique dans le siecle dernier. Nous en sommes redevables aux recherches de Malpighi. Ce savant homme qui a si bien étudié la nature, appelle *trachées* ou *poumons* des plantes, certains vaisseaux formés par les différens contours d'une lame fort mince, plate, un peu large, qui se roule sur elle-même en ligne spirale, compose un tuyau assez long, droit dans certaines plantes, bossu dans quelques autres, étranglé & comme divisé en sa longueur en plusieurs cellules.

Quand on déchire ces vaisseaux, on s'apperçoit qu'ils ont une espece de mouvement péristaltique. Ce mouvement est peut-être un effet de leur ressort ; car ces lames qui ont été alongées & qui ressemblent à des tire-bourres, revenant à leur premiere situation, secouent l'air qui se trouve entre les pas de leurs contours ; cet air par son ressort les secoue pareillement à son tour, de sorte qu'elles vont & viennent pendant quelque temps, jusqu'à ce qu'elles aient repris leur premiere situation, ou qu'elles aient cédé à l'air ; dès qu'on les alonge un peu trop, elles perdent leur ressort & se flétrissent : ces lames sont composées de plusieurs pieces posées par écailles.

Pour découvrir facilement les *trachées*, on n'a qu'à choisir dans le printemps & dans l'été des jets de rosiers de *viburnum*, de tilleuls, de tendrons de vignes, d'arbustes, ou de telles autres plantes qu'on voudra ; on les trouvera tous remplis de *trachées*, pourvu qu'ils soient assez tendres pour être cassés net ; car s'ils se tordent, on ne pourra pas découvrir les *trachées*. On les apperçoit très-bien en coupant transversalement la racine d'un melon. *Voyez* à ce sujet les *remarques* de

M. Bedfinger *dans les commentaires de Pétersbourg, tome IV. p.* 184 *& suiv.* Ces vaiſſeaux aériens ſerviroient-ils à faciliter le mouvement de la ſeve & à la rendre plus fluide? (*D. J.*)

TRACHELAGRA, ſ. f. eſpece d'affection arthritique ou rhumatiſante qui attaque le cou. Ambroiſe Paré paroît s'être ſervi le premier de ce terme, à l'imitation de ceux de *podagre*, *chiragre*, *&c* qui ſignifie *la goutte aux piés*, *aux mains*. *Voyez* GOUTTE, RHUMATISME & TORTICOLIS. (*Y*)

TRACHELIE, ſ. f. (*Hiſt. nat. Bot.*) *trachelium*; genre de plante à fleur monopétale en forme d'entonnoir, & profondément découpée. Le calice devient dans la ſuite un fruit membraneux, qui a ſouvent trois pointes; ce fruit eſt diviſé en trois loges, & il renferme des ſemences ordinairement petites. Tournefort, *Inſt. rei herb. Voyez* PLANTE.

Tournefort diſtingue ſix eſpeces de ce genre de plante, dont on a déja écrit la principale, connue en françois ſous le nom de *gantelée*. *Voyez-en l'article*. Nous ajouterons ſeulement que cette plante, quand elle eſt bleſſée, donne un ſuc laiteux en abondance, lequel étant reçu dans un vaiſſeau, ſe caille promptement, & fournit une eſpece de petit lait de couleur brune; la partie caillée étant deſſéchée, brûle comme de la réſine à la flamme d'une bougie. *Philoſoph. tranſact. n°.* 224. (*D. J.*)

TRACHENBERG, (*Géograp. anc.*) petite ville d'Allemagne, dans la Siléſie, ſur la riviere de Bartſch, & vers les confins de la Pologne; elle appartient au baron de Trachenberg. (*D. J.*)

*TRACHINIA*, (*Géogr. anc.*) canton de la Macédoine, dans la Pththiotide, autour de la ville d'Héraclée, qui en prenoit le nom d'*Heraclea trachiniæ*, ſelon Thucidide, *l. III.* Ce canton s'étendoit apparemment entre le fleuve Sperchius au nord, le golfe Maliacus à l'orient, le fleuve Aſopus au midi, & la Paraſopiade au couchant. Sophocles Philoctetes, cité par Ortélius, place dans ce canton un lieu nommé *Trachinium*, & des montagnes qu'il appelle *Trachiniæ* ou *Trechiniæ petræ*. (*D. J.*)

*TRACHINUS LAPIS*, (*Hiſt. nat.*) pierre à laquelle quelques auteurs ont attribué beaucoup de vertus médicinales; on nous dit qu'elle étoit brillante, mais opaque; il y en avoit de noirâtres & de vertes. On croit que c'étoit la pierre néphrétique.

*TRACHIS*, (*Géogr. anc.*) ville de Theſſalie, au pié du mont Oeta, ſelon Etienne le géographe qui dit qu'elle fut bâtie par Hercule; & qu'on lui donna le nom de *Trachis* à cauſe de l'inégalité de ſon terrain qui eſt tout montueux. Thucydide, *l. III. pag.* 235 la met aux confins des peuples *Oetæ*. L'étymologie du nom de cette ville eſt confirmée par ces vers de Séneque, *in Hercule Oetæo, act. I. v.* 135.

> *Ad* Trachina *vocor*, *ſaxa rigentia*,
> *Et dumeta jugis horrida torridis*,
> *Vix gratum pecori montivago nemus*.

Cette ville eſt la même qu'Homere appelle *Trechis* & Pline *Trachin*, & c'eſt la même qu'Héraclée de Trachinie (*D. J.*)

TRACHOMA, ſ. m. *en Chirurgie*, eſt une aſpérité de la partie interne des paupieres, accompagnée de démangeaiſon, de rougeur, & ſouvent de puſtules ſemblables à des grains de millet. Les degrés de cette maladie ſont le ſycoſis & le tyloſis, ou plutôt ce ſont les plus fâcheux accidens auxquels puiſſe aboutir la *trachoma*.

Cette maladie eſt une eſpece de dartre des paupieres: elle vient ordinairement de l'âcreté des larmes. Pour les guérir, on preſcrit au malade un régime de vivre doux & humectant pour tempérer la chaleur & l'âcreté du ſang & des humeurs: on le ſaigne s'il y a plénitude; on le purge par en-bas; on emploie enſuite les bouillons amers; on fait uſage des bains d'eau tiede, & généralement de tous les remedes propres à humecter, à fondre & à évacuer les humeurs impures; on paſſe quelquefois du cautere au ſeton pour détourner les humeurs de deſſus les paupieres.

Quant aux topiques, on ſe ſert d'abord de ceux qui humectent & amolliſſent le

ſolides, & qui ſont capables de tempérer la chaleur de la partie ; tels ſont les fomentations avec la décoction des racines de guimauve, de feuilles de violier, de fleurs de camomille & de mélilot, des ſemences de lin & de fougere, *&c.* on paſſe enſuite aux remedes qui détergent & deſſechent les ulceres. *Voyez* ARGEMON. (*Y*)

TRACHONITIDE, (*Géogr. anc.*) *Trachonitis*, contrée de l'Arabie, entre la Paleſtine & la Cæle-Syrie, au midi de la ville de Damas. Le nom de *Trachonitide* venoit ſans doute des deux collines *Trachones*, que Strabon met au voiſinage de Damas. Il ajoute qu'en tirant de-là vers l'Arabie & l'Iturée, on trouvoit des montagnes peu pratiquables, mais remplies de profondes cavernes. Ces cavernes étoient entre Adraa & Bozra, ſelon Guillaume de Tyr, qui dit que la *Trachonitide* faiſoit une partie conſidérable du déſert de Boſtra, & que c'étoit une contrée aride, ſans fontaines & ſans ruiſſeaux. Les habitans ramaſſoient ſoigneuſement l'eau de pluie dans des citernes, & conſervoient leurs grains dans des cavernes faites exprès. (*D. J.*)

TRAÇOIR, ſ. m. forte de petit poinçon d'acier trempé, très-aigu par le bout, dont les graveurs en relief & en creux ſur métaux ſe ſervent pour tracer ou deſſiner ſur métal les figures qu'ils veulent graver. *Voyez les Pl. de la Gravure.*

TRAÇOIR, (*terme de Jardinier.*) c'eſt un grand bâton droit, ferré par le bout d'en-bas, dont la pointe eſt triangulaire & aplatie en langue de chat ; on y met un manche de quatre à cinq piés de long, & on s'en ſert pour tracer, former & deſſiner toutes les figures des jardins ; en un mot, c'eſt le porte-crayon du traceur ſur le terrain. (*D. J.*)

TRACTION, ſ. f. (*Mécan.*) eſt l'action d'une puiſſance mouvante, par laquelle un corps mobile eſt attiré vers celui qui le tire. Ainſi le mouvement d'un chariot tiré par un cheval, eſt un mouvement de *traction*. La *traction* n'eſt proprement qu'une ſorte d'impulſion dans laquelle le corps pouſſant paroît précéder le corps pouſſé ; ainſi dans la *traction* d'un chariot, le cheval pouſſe le harnois attaché à ſon poitrail ; & cette impulſion fait avancer le chariot.

*Traction* ſe dit donc principalement des puiſſances qui tirent un corps par le moyen d'un fil, d'une corde, d'une verge ou autre corps ſemblable ; au-lieu qu'*attraction* ſe dit de l'action qu'un corps exerce, ou paroît exercer ſur un autre pour l'attirer à lui, ſans qu'il paroiſſe un corps viſible intermédiaire, par le moyen duquel cette action s'exerce. *Voyez* ATTRACTION, *voyez auſſi* TIRAGE. (*O*)

TRACTOIRE, *ou* TRACTRICE, ſ. f. (*Géom.*) eſt une courbe dont la tangente eſt égale à une ligne conſtante.

On la nomme *tractoire*, parce qu'on peut l'imaginer comme formée par l'extrémité d'un fil que l'on tire par ſon autre extrémité le long d'une ligne droite. Mais il faut ſuppoſer pour cela que le frottement détruiſe à chaque inſtant la force d'inertie du petit corps ou point qui décrit la courbe ; car autrement la direction de ce point ne ſauroit être celle de la tangente de la courbe. *Voyez les Mém. acad.* 1736.

La *traction* a beaucoup d'analogie avec la logarithmique, dont la ſous-tangente eſt conſtruite ; ce que la ſous-tangente eſt dans celle-ci, la tangente l'eſt dans celle-là ; las arcs de la *traction* répondent aux abſciſſes de la logarithmique & ſont les logarithmes des ordonnées, *&c.* On trouvera le détail des propriétés de cette courbe dans les *Mém. de l'acad.* 1711. (*O*)

*TRACTORIÆ*, ſ. f. plur. (*Littér.*) nom que donnoient les Romains aux billets ou diplomes que l'empereur accordoit à ceux qu'il envoyoit dans les provinces, ou qu'il en rappeloit, pour que ces perſonnes euſſent le droit de prendre des chevaux de la poſte impériale, & d'être défrayés ſur toute la route. (*D. J.*)

TRACTRICE, ſub. fem. *voyez* TRACTOIRE.

TRADITEURS, (*Théologie.*) eſt le nom que l'on donna dans les premiers ſiecles de l'Egliſe aux chrétiens qui, dans le temps de la perſécution, livrerent aux païens les écritures ſaintes pour éviter la mort & le martyre. Ce nom eſt formé du latin *traditor*, celui qui livre ou aban-

donne à un autre la chose dont il est dépositaire ; & nos meilleurs auteurs eccléfiastiques françois l'ont rendu par *traditeurs* qui n'a que la signification qu'on vient de lui donner, laquelle est fort différente de l'idée que nous attachons au mot *traître*.

Les ennemis de la religion firent les derniers efforts, même sous la loi ancienne, pour priver les hommes des saintes écritures. Dans la cruelle persécution excitée contre les Juifs par Antiochus, les livres de la loi furent recherchés, déchirés & brûlés avec des soins extrêmes ; & ceux qui manquerent à les livrer furent mis à mort, comme nous lisons dans le premier livre des Macchabées, *chap. j. vers.* 56. 57.

Dioclétien renouvela la même impiété par un édit publié la dix-neuvieme année de son empire, & portant que tous les livres sacrés fussent apportés aux magistrats pour être consumés par le feu.

Un grand nombre de chrétiens foibles, & même quelques évêques succombant à la frayeur des tourmens, livrerent les saintes écritures aux persécuteurs ; & l'Eglise détestant cette lâcheté, porta contre eux des lois très-séveres, & les flétrit du nom infame de *traditeurs*.

Comme le prétexte principal du schisme de donatiste étoit que les Catholiques toléroient les *traditeurs*, il fut arrêté au concile d'Arles tenu en 314, que tous ceux qui se trouveroient coupables d'avoir livré aux persécuteurs quelque livre ou vase sacré, seroient déposés & dégradés de leurs ordres & caracteres, pourvu qu'ils en fussent convaincus par des actes publics, & non par de simples paroles.

TRADITION, (*Théologie.*) est l'action de remettre quelque chose entre les mains d'une personne. Du verbe *tradere*, livrer. La vente d'une chose mobiliaire se consomme par une simple *tradition*. *Voyez* DÉLIVRANCE.

TRADITION, *en matiere de religion*, signifie en général un *témoignage* qui répond de la verité & de la réalité de tels ou tels points.

On en distingue de deux sortes : l'une orale, & l'autre écrite. La *tradition* orale est un témoignagne rendu de vive-voix sur quelque chose : témoignage qui se communique aussi de vive-voix des peres aux enfans, & des enfans à leurs descendans.

La *tradition* écrite est un témoignage, que les histoires & les autres livres rendent sur quelque point. Cette derniere, généralement parlant, est plus sure que la premiere.

La *tradition*, soit orale, soit écrite, peut être considérée ou quant à son origine, ou quant à son objet, ou quant à son étendue.

1°. La *tradition* quelle qu'elle soit, envisagée quant à son origine, est ou *divine*, lorsqu'elle a Dieu pour auteur, ou *humaine*, lorsqu'elle vient des hommes ; & cette derniere se sous-divise en *apostolique*, qui vient des apôtres ; en *ecclésiastique*, qui vient de ceux qui ont succédé aux apôtres dans le ministere de l'évangile ; & en *civile* ou *purement humaine*, qui vient des hommes, précisément considérés comme hommes.

2°. La *tradition* considérée quand à son objet est ou *doctrinale*, ou de *discipline*, ou *historique*. Par *tradition doctrinale*, on entend celle qui dépose en faveur d'une vérité qui fait partie des dogmes que Jesus-Christ a annoncés aux hommes. On entend par *tradition de discipline*, celle qui fait voir que telle ou telle chose a été pratiquée dans tels ou tels temps ; & par *tradition historique*, on entend celle qui nous apprend que tel ou tel fait est arrivé.

3°. La *tradition* considérée quant à son étendue, est ou *particuliere* ou *générale* par rapport aux *temps*, aux *personnes* & aux *lieux*. La *tradition* particuliere par rapport aux *temps*, aux *personnes* & aux *lieux*, est celle qui apprend qu'une chose a été observée par quelque personne pendant quelque temps, & dans certains lieux. La *tradition* universelle par rapport aux temps, aux personnes, aux lieux, est celle qui apprend qu'une chose a été observée par tout le monde, dans tous les lieux & dans tous les temps.

Les Protestans conviennent avec les

Catholiques, qu'il y a des *traditions divines* & quant à l'origine, & quant à l'objet, comme celles, par exemple, qui nous enseignent que Jesus-Christ est le Messie, qu'il est Dieu, qu'il s'est incarné, qu'il est mort pour le salut du genre humain. 2°. Ils avouent qu'il y a des *traditions humaines* & quant à l'origine, & quant à l'objet; d'*apostoliques*, comme celle qui nous apprend qu'on a toujours jeuné à pâques; d'*ecclésiastiques*, comme celles qui nous disent qu'on a observé telles ou telles cérémonies dans l'administration du baptême & de la pénitence; d'*humaines*, comme celles qui nous instruisent de la vie des grands capitaines & des fameux conquérans. 3°. Ils reconnoissent des *traditions* particulieres & universelles, de *particulieres*, comme celle qui nous apprend qu'on jeûnoit à Rome le samedi; d'*universelle*, comme celle qui nous instruit de la célébration de la fête de pâques.

Toute la question entr'eux & les catholiques se réduit à savoir s'il y a une *tradition* divine, qui ne soit pas contenue dans l'écriture, & qui soit regle de foi; c'est ce que nient les protestans contre les catholiques qui définissent la *tradition*, la parole de dieu non-écrite par des écrivains inspirés, que les apôtres ont reçue de la propre bouche de Jesus-Christ, qu'ils ont transmise de vive voix à leurs successeurs, & qui a passé de main-en-main jusqu'à nous sans aucune interruption, par l'enseignement des ministres & des pasteurs, dont les premiers ont été instruits par les apôtres.

On en prouve l'existence contre les protestans, 1°. par l'écriture qui fait une mention expresse des *traditions*, *II. Thessalon. c. ij. vers.* 14. *I. ad Timoth. c. vj. vers.* 20. *II. ad Timoth. c. j. vers.* 13. *& c. ij. vers.* 1. *&* 2. 2°. par les auteurs ecclésiastiques, & en particulier par S. Ignace, disciple des apôtres, cité par Eusebe, *hist. eccles. lib. III. c. xxxvj.* 3°. par l'exemple même des protestans qui croient que Marie a conservé sa virginité après l'enfantement; qu'on peut baptiser les enfans nouveaux-nés; que le baptême des hérétiques est bon, & divers autres points qui ne sont pas contenus dans l'écriture, & qui ne sont fondés que sur la *tradition*.

Comme c'est principalement par le canal des auteurs ecclésiastiques qui ont écrit sur les matieres de religion dans les différens siecles de l'église, qu'on peut parvenir à la connoissance des *traditions* divines, les protestans n'ont rien oublié pour infirmer l'autorité des peres. Rivet & Daillé, deux de leurs plus célebres ministres ont objecté 1°. qu'il est impossible de trouver au juste le sentiment des peres sur quelque matiere que ce soit, leurs ouvrages ayant été ou supposés ou corrompus & altérés, n'étant pas sûr de leur sens, ni qu'ils aient proposé tel ou tel point comme une *tradition* universelle; 2°. que la notoriété du sentiment des peres n'impose aucune nécessité de le suivre; 3°. que les peres se contredisent & donnent eux-mêmes la liberté de les abandonner; 4°. que l'autorité des peres est toute humaine, & que par conséquent elle ne peut servir de fondement à la foi qui est toute divine; 5°. que les peres ne sont recevables dans leur témoignage qu'autant qu'ils prouvent bien ce qu'ils avancent; 6°. que l'autorité de la *tradition* est injurieuse à la plénitude de l'écriture. On peut voir ces difficultés exposées avec beaucoup d'art, & poussées avec assez de force dans le livre de Daillé, intitulé, *du vrai usage des peres, liv. I. depuis le chap. j. jusqu'au xj.*

Les controversistes catholiques ont répondu pleinement à ces objections, & en particulier M. l'abbé de la Chambre, docteur de Sorbonne, dans son *traité de la véritable religion*, d'où nous avons tiré tout cet article. On peut voir dans cet ouvrage, *tome IV. pag.* 352 *jusqu'à la p.* 422, l'exposition fidele des objections de Daillé, & les réponses solides qu'y donne l'auteur moderne.

Nous observerons seulement que la *tradition*, selon les catholiques, est regle de foi, & que c'est à l'église seule qu'il appartient d'en juger & de discerner les fausses *traditions* d'avec les véritables, ce qu'elle connoît ou par le témoignage unanime des peres, ou par l'usage constant & universel des églises pour les

chofes qu'on ne trouve inftituées ni par les conciles, ni par les fouverains pontifes, felon les regles citées par S. Auguftin, *lib. IV. de baptifm. cap. xxiv.* & par Vincent de Lérins dans fon opufcule intitulé, *commonitorium primum.*

Les Juifs ont auffi leurs *traditions*, dont ils font remonter l'origine jufqu'à Moïfe qui les confia, difent-ils, de bouche aux anciens du peuple pour les faire paffer de la même maniere à leurs fucceffeurs. Ils ne les avoient point écrites avant les guerres que leur firent les Romains fous Vefpafien, enfuite fous Adrien & fous Sévere. Alors le rabbin Judas, furnommé le *faint*, compofa la *mifna*, comme qui diroit *feconde loi*, qui eft le plus ancien recueil des *traditions* qu'aient les Juifs. On y ajouta la gemarre de Jérufalem & celle de Babylone, qui, jointes à la mifna, forment le talmud de Jérufalem & celui de Babylone, lefquels font comme l'explication ou le fupplément de la mifna, ou du code principal de leurs *traditions* qui font fort refpectées des rabbins, & rejetées par les Caraïtes. *Voyez* CARAÏTES.

TRADITION *des juifs* (*Critique facrée.*) dogmes, préceptes, rites, obfervances ou cérémonies religieufes, qui ne font point prefcrites aux Juifs par Moïfe, ni par les prophetes, mais qui s'établirent chez eux par la coutume, fe multiplierent par fucceffion de temps, & s'accrurent tellement qu'enfin elles étoufferent la loi écrite; je ne répéterai point ici ce que j'en ai dit dans plufieurs endroits de cet ouvrage, comme aux *articles* MISNA, TALMUD & PHARISIENS, qui en furent les principaux promoteurs; les curieux peuvent y recourir: c'eft affez d'obferver qu'aucune *tradition* judaïque n'a de fondement folide, qu'elles font toutes inutiles, incommodes ou onéreufes, & que la plupart font ridicules & méprifables. Cependant elles ont triomphé, parce qu'une religion chargée de beaucoup de pratiques, quelles qu'elles foient, attache plus à elle, que fi elle l'étoit moins; on tient beaucoup aux chofes dont on eft continuellement occupé. (*D. J.*)

TRADITION *des chrétiens*, (*Critique facrée.*) Clément d'Alexandrie la définit l'explication de la loi ou des prophetes, donnée de vive voix aux apôtres par notre Seigneur, qui s'en fervoient dans leurs difcours, mais qui n'en publierent rien par écrit. Ce n'eft donc ni une doctrine fecrette & profonde qu'on devoit cacher, ni le vrai fens des livres du nouveau Teftament; c'étoient des explications myftiques du vieux Teftament, qui n'ont été connues que des apôtres.

Quand faint Paul dit dans fa premiere épître aux Theffaloniens, *chap. ij. v. xv. gardez nos* traditions; *c'eft la doctrine que nous vous avons enfeignée, ou que vous avez apprife de nous*; (pour me fervir de la verfion de M. Simon), l'apôtre n'entend par *traditions* que des *inftructions.* Il convient même de remarquer que c'eft le feul endroit du nouveau Teftament où le mot *tradition*, παράδοσις, foit employé favorablement pour une bonne doctrine, une inftruction utile & folide. Par-tout ailleurs il défigne des *doctrines* humaines & condamnables; voyez-en des exemples dans *Matth. xv. Marc vij. Coloff. ij. verf. 9.* &c.

Je n'ignore pas que l'ancienne églife a approuvé des *traditions*; mais ce n'étoient que des *traditions* concernant des ufages, des pratiques, qui, au défaut de l'autorité de l'écriture, avoient été introduites par les premiers peres, & non pour établir des dogmes de foi. A ce dernier égard, l'églife ne recevoit que ce qui fe trouvoit enfeigné dans les livres facrés, *adorando plenitudinem fcripturæ*, comme s'exprime un des peres.

Il n'en eft pas de même des rites & des cérémonies. Les fucceffeurs recevoient celles qui avoient été inftituées par leurs prédéceffeurs, pourvu qu'elles leur paruffent édifiantes & raifonnables. Tertullien, *cap. iv. lib. de coronâ*, traite de ces *traditions* reçues dans l'églife fans être fondées par l'écriture fainte, mais néanmoins appuyées d'une ancienne coutume, qui faifoient préfumer qu'elles tiroient leur origine de quelque *tradition* apoftolique. Cependant on lui conteftoit ce principe; il y avoit même de fon temps des docteurs qui vouloient que toute *tra-*

*dition* fût fondée fur l'autorité de l'écriture. Là-deffus il tâche de prouver par des faits qu'une *tradition*, quoique non écrite, doit être reçue. Il rapporte divers exemples de ces ufages eccléfiaftiques qui fe pratiquoient, fans qu'on en trouvât rien dans l'écriture ; & entre ces ufages, il y a celui-ci. Nous fouffrons, dit-il, avec peine qu'il tombe à terre quelque chofe du calice, du pain de l'euchariftie, ou même de notre pain ordinaire. Si vous demandez, pourfuit Tertullien, quelque paffage de l'écriture qui ordonne ces obfervations, vous n'en trouverez point. La *tradition* les a introduites, la coutume les a confirmées, & la foi les garde ; fi d'un autre côté vous les confidérez, vous verrez que la raifon autorife, à cet égard, la *tradition*, la coutume & la foi. Là-deffus M. Rigault ajoute cette remarque : « La *tradition* fans raifon feroit vaine ; c'eft pourquoi l'apôtre n'exige point d'obéiffance qui ne foit raifonnable ».

En effet, comme tout s'altere avec le temps, & que rien n'eft plus fautif que les témoignages de vive voix en matiere de doctrine, il en réfulte que fi la doctrine de Jefus-Chrift n'eût pas été écrite par les apôtres, il eût été impoffible de la conferver pure, & même elle ne fut que trop-tôt altérée par de fauffes opinions. Entre des preuves fans nombre, ce que Clément d'Alexandrie dit de lui-même, peut fuffire pour démontrer combien la *tradition* rendroit la religion incertaine fans l'écriture. Ce pere de l'églife, après avoir parlé des maîtres qu'il avoit eu, & qu'il nous donne pour des hommes du plus grand mérite & de la plus haute vertu, il ajoute : « Ceux qui ont confervé la véritable *tradition* de cette précieufe doctrine, tranfmife d'abord par les apôtres Pierre, Jacques, Jean & Paul, en forte que le fils la recevoit de fon pere (mais entre ces fils peu reffemblent à leurs peres) ; ceux-là nous ont fait parvenir par la volonté de dieu ces femences apoftoliques confiées à nos ancêtres ». *Stromat. lib. I. p.* 274 & 275. Cependant fi l'on compare la doctrine de ce pere qu'il tenoit, comme il affûre, de grands hommes qui l'avoient reçue des apôtres ou de leurs difciples, & de difciples qui reffembloient à leurs maîtres ; fi, dis-je, l'on compare cette doctrine en plufieurs articles avec celle que nous avons aujourd'hui, on y verra bien des différences. De-là vient que cet habile auteur n'eft point honoré du titre de *faint*, comme quantité d'autres qui ne le veulent pas, & que l'on croit trouver beaucoup d'héréfies dans fes livres ; c'eft auffi la raifon pourquoi les Grecs en ont laiffé périr plufieurs. (*D. J.*)

TRADITION MYTHOLOGIQUE, (*Myth.*) on nomme *traditions mythologiques*, les fables tranfmifes à la poftérité, & qui lui font parvenues après s'être chargées d'âge en âge de nouvelles fictions, par lefquelles les poëtes ont cherché comme à-l'envi, à en augmenter le merveilleux.

Afin qu'une *tradition* hiftorique, felon la judicieufe remarque de M. Freret, puiffe avoir quelque autorité, il faut qu'elle remonte d'âge en âge jufqu'au temps dont elle dépofe, que l'on puiffe en fuivre la trace fans interruption, ou que du-moins dans tout cet intervalle, on ne puiffe en affigner le commencement, ni montrer un temps dans lequel elle ait été inconnue. C'eft-là une des premieres regles de la critique, & l'on ne doit pas en difpenfer les *traditions mythologiques*, & leur donner un privilege dont les *traditions* hiftoriques n'ont jamais joui.

Tout ce que l'on a droit de conclure des *traditions* fabuleufes, les plus conftamment & les plus univerfellement reçues, c'eft que ces fables avoient probablement leur fondement dans quelque fait hiftorique, défiguré par l'ignorance des peuples, & altéré par la hardieffe des poëtes. Mais fi l'on veut aller plus loin, & entreprendre de déterminer la nature & les circonftances de ce fait hiftorique, quelque probable & quelque ingénieufe que foit cette explication, elle ne s'élevera jamais au-deffus de l'ordre conjectural, & elle fera toujours infuffifante pour établir une vérité hiftorique, & pour en conclure l'exiftence d'une coutume ou d'un ufage

dans les temps fabuleux. *Voyez* MYTHOLOGIE, FABLE, *&c.* (*D. J.*)

TRADITION, (*Jurifprud.*) eft l'action de livrer une chofe.

La *tradition* eft une des manieres d'acquérir, ou droit des gens, par laquelle en transférant à quelqu'un la poffeffion d'une chofe corporelle, on lui en trafmet la propriété, pourvu que la *tradition* ait été faite par le véritable propriétaire, pour une jufte caufe, & avec intention de transférer la propriété.

Suivant le droit civil, & parmi nous, la *tradition* eft regardée comme l'accompliffement de la convention.

Il y a néanmoins des contrats qui font parfaits fans *tradition* réelle, & pour lefquels une *tradition* feinte fuffit; comme la vente d'un immeuble, à la différence de la vente des chofes qui fe livrent au nombre, poids & mefure, laquelle n'eft parfaite que par la *tradition* réelle: il en eft de même des donations. *Voyez* les *inftit. tit. de acquir. rer. domin.* & Donat, *tit. des convent.* & *du contrat de vente.*

*Tradition par l'anneau, per annulum*, étoit celle qui fe faifoit en mettant un anneau au doigt de celui auquel on remettoit la poffeffion d'une églife, ou d'une dignité, d'un héritage, *&c. Voyez l'article fuivant.*

*Tradition par le bâton, per baculum*, étoit une *tradition* feinte, qui fe pratiquoit anciennement en remettant entre les mains de l'acheteur ou nouveau poffeffeur, un bâton en figne de la poffeffion qu'on lui remettoit. *Voyez* BATON, INSTITUT, & le *gloffaire de* du Cange, au mot *inveftitura*, où il explique toutes les différentes manieres d'inveftiture ou de *tradition* feinte qui fe pratiquoient anciennement.

*Tradition brevis manus*, eft une *tradition* feinte qui fe fait pour éviter un circuit inutile de *traditions*, en compenfant la *tradition* qu'il faudroit faire de part & d'autre; comme dans la vente d'une chofe que l'acheteur tient déjà à titre de prêt. Pour que le vendeur remît la chofe à l'acheteur, il faudroit que celui-ci commençât par la lui remettre; & pour abréger, on fuppofe que cettte *tradition* réciproque a été faite, c'eft pourquoi on l'appelle *brevis manus*, parce que c'eft l'acheteur qui fe remet à lui-même. *Inftit. de acquir. rer. domin.*

*Tradition civile*, eft une *tradition* feinte, qui confifte dans la forme établie par la loi: elle eft oppofée à la *tradition* réelle. Voyez *tradition feinte & tradition réelle.*

*Tradition par le couteau, per cutellum*, c'étoit une mife en poffeffion qui fe faifoit en donnant un couteau plié. *Voyez le gloffaire de* du Cange au mot *inveftitura.*

*Tradition feinte* ou *fictive*, eft celle qui eft faite pour opérer le même effet que la *tradition* réelle: on la divife en *fymbolique* & *non-fymbolique.*

*Tradition par un feftu, per feftucam*, c'eft-à-dire un brin de paille, étoit une *tradition* fictive qui fe pratiquoit autrefois affez communément en préfentant un feftu. *Voyez* du Cange au mot *inveftiture.*

*Tradition fictive*, *voyez* ci-devant *tradition feinte.*

*Tradition par un gazon de terre*, c'étoit une façon de livrer un héritage, en donnant un gazon pour fimbole de cet héritage. *Voyez* du Cange au mot *inveftitura.*

*Tradition de longue main, longa manus*, eft une *tradition* fictive qui fe fait montrant la chofe, & donnant la faculté d'en prendre poffeffion: elle fe pratique ordinairement pour la délivrance des immeubles réels, & pour celle des chofes mobiliaires d'un poids confidérable. *Voy.* aux *inft.* le *titre de acquir rer. domin.*

*Tradition de la main à la main*, c'eft lorfqu'une chofe paffe à l'inftant de la main d'une perfonne en celle d'une autre, à laquelle la premiere la remet.

*Tradition réelle*, eft celle qui confifte dans une remife effective de la chofe.

*Tradition fimbolique*, eft celle qui fe fait en donnant quelque fimbole de la chofe que l'on doit livrer; comme quand on livre les clés du grenier où eft le froment que l'on a vendu. *Voyez* aux *inftit. de acq. rer. dom.*

*Tradition non fimbolique*, eft celle où l'on ne donne ni la chofe réellement, ni aucun fimbole ou figne de la chofe; mais où la *tradition* s'opere par d'autres fictions, comme dans la *tradition* appelée

*longa*

*longa manus*, & dans celle appelée *brevis manus*. *Voyez* ci-dessus *tradition de longue main* & *tradition brevis manus*. *Voyez* aussi sur la *tradition* en général, les *mots* DÉLIVRANCE, MAIN ASSISE, MISE DE FAIT, NANTISSEMENT, POSSESSION, REMISE, SAISINE. (*A*)

TRADITIONNAIRE, sub. m. (*Hist. jud.*) est un nom que les Juifs donnent à ceux qui reconnoissent la tradition, qui la suivent & qui s'en servent pour exposer les écritures-saintes : ils sont opposés aux Caraïtes, qui refusent de reconnoître d'autre autorité que celle des écritures mêmes.

Les *traditionnaires* sont ceux que l'on appelle plus communément les *rabbins* & les *talmudistes*. *Voyez* RABBINS, RABBINISTES, TALMUS, &c.

Hillel s'étant autant distingué parmi les *traditionnaires* que Schammaï parmi les textuaires.

TRADUCIENS, s. m. pl. (*Hist. ecc.*) nom que les Pélagiens donnoient aux Catholiques, parce qu'ils enseignoient que le péché originel passoit du pere aux enfans, & que ces hérétiques croyoient qu'il se communiquoit par la voie de la génération. *Voyez* PÉCHÉ ORIGINEL.

Ce mot est formé du latin *tradux*, dont on se servoit pour exprimer la communication ; & qui vient de *traduco*, je transmets de l'un à l'autre.

Aujourd'hui quelques-uns donnent le nom de *traduciens* à ceux qui croient que les ames des enfans émanent de celles de leurs peres. *Voyez* AME.

TRADUCTEUR, s. m. (*Belles-lettres.*) c'est celui qui traduit un livre, qui le tourne d'une langue dans une autre. *Voyez le mot* TRADUCTION.

Je me contenterai d'observer ici, que les matieres de sciences & de dogmes exigent d'un *traducteur* une grande précision dans les termes. Celles que décrit la Poésie rejettent les périphrases, qui affoiblissent les idées ; & un attachement servile, qui éteint le sentiment. La représentation scrupuleuse de tous les membres d'un poëte, n'offre qu'un corps maigre & décharné ; mais la représentation libre ne doit pas être infidelle. On dit que M. de Sévigné comparoît les *traducteurs* à des domestiques qui vont faire un message de la part de leur maître, & qui disent souvent le contraire de ce qu'on leur a ordonné. Ils ont encore un autre défaut de domestiques, c'est de se croire aussi grands seigneurs que leurs maîtres, surtout quand ce maître est fort ancien & du premier rang. On a vu des *traducteurs* d'une seule piece de Sophocle ou d'Euripide, qu'on ne pouvoit pas jouer sur notre théâtre, mépriser Cinna, Polieucte & Caton. (*D. J.*)

TRADUCTION, s. f. VERSION, s. f. (*Synonymes.*) On entend également par ces deux mots la copie qui se fait dans une langue d'un discours premiérement énoncé dans une autre, comme d'hébreu en grec, de grec en latin, de latin en en françois, &c. Mais l'usage ordinaire nous indique que ces deux mots different entr'eux par quelques idées accessoires, puisque l'on emploie l'un en bien des cas où l'on ne pourroit pas se servir de l'autre : on dit, en parlant des saintes écritures, *la VERSION des septante*, *la VERSION vulgate*; & l'on ne diroit pas de même, *la TRADUCTION des septante*, *la TRADUCTION vulgate* : on dit au contraire que Vaugelas a fait une excellente *traduction* de Quinte-Curce, & l'on ne pourroit pas dire qu'il en a fait une excellente *version*.

Il me semble que la *version* est plus littérale, plus attachée aux procédés propres de la langue originale, & plus asservie dans ses moyens aux vues de la construction analytique ; & que la *traduction* est plus occupée du fond des pensées, plus attentive à les présenter sous la forme qui peut leur convenir dans la langue nouvelle, & plus assujettie dans ses expressions aux tours & aux idiotismes de cette langue.

De-là vient que nous disons la *version* vulgate, & non la *traduction* vulgate ; parce que l'auteur a tâché, par respect pour le texte sacré, de le suivre littéralement, & de mettre, en quelque sorte, l'hébreu même à la portée du vulgaire, sous les simples apparences du latin dont il emprunte les mots. *Miserunt Judæi ab*

*Jerosolimis sacerdote & levitas ad eam, ut interrogarent eum: tu quis es?* (*Joan. j.* 19.) Voilà des mots latins, mais point de latinité, parce que ce n'étoit point l'intention de l'auteur; c'est l'hebraïsme tout pur qui perce d'une maniere évidente dans cette interrogation directe, *tu quis es*: les latins auroient préféré le tour oblique *quis* ou *quisnam esset*; mais l'intégrité du texte original seroit compromise. Rendons cela en notre langue, en disant: *les Juifs lui envoyerent de Jérusalem des prêtres & des lévites, afin qu'ils l'interrogeassent, qui es-tu?* Nous aurons une *version* françoise du même texte; adaptons le tour de notre langue à la même pensée, & disons: *les Juifs lui envoyerent de Jérusalem des prêtres & des lévites pour savoir de lui qui il étoit*; & nous aurons une *traduction*.

L'art de la *traduction* suppose nécessairement celui de la *version*; & delà vient que les translations que l'on fait faire aux jeunes gens dans nos colleges du grec ou du latin en françois, sont très-bien nommées des *versions*: les premiers essais de *traduction* ne peuvent & ne doivent être rien autre chose.

La *version* littérale trouve ses lumieres dans la marche invariable de la construction analytique, qui lui sert à lui faire remarquer les idiotismes de la langue originale, & à lui en donner l'intelligence, en remplissant les vides de l'ellipse, en supprimant les redondances du pléonasme, en ramenant à la rectitude de l'ordre naturel les écarts de la construction usuelle. *Voyez* INVERSION, MÉTHODE, SUPPLÉMENT, *&c.*

La *traduction* ajoute aux découvertes de la *version* littérale, le tour propre du génie de la langue dans laquelle elle prétend s'expliquer: elle n'emploie les secours analytiques que comme des moyens qui font entendre la pensée; mais elle doit la rendre cette pensée, comme si on l'avoit conçue, sans la puiser dans une langue étrangere. Il n'en faut rien retrancher, il n'y faut rien changer; ce ne seroit plus ni *version* ni *traduction*; ce seroit un *commentaire*.

Ne pouvant pas mettre ici un traité dévelopé des principes de la *traduction*, qu'il me soit permis d'en donner seulement une idée générale, & de commencer par un exemple de *traduction*, qui, quoique sorti de la main d'un grand maître, me paroît encore répréhensible.

Cicéron, dans son livre intitulé: *Brutus*, ou *des orateurs illustres*, s'exprime ainsi: (*ch. xxxj.*) *Quis uberior in dicendo Platone? Quis Aristotele nervosior? Theophrasto dulcior?* Voici comment ce passage est rendu en françois par M. de la Bruyere, dans son discours sur Théophraste: « Qui » est plus fécond & plus abondant que » Platon? plus solide & plus ferme » qu'Aristote? plus agréable & plus doux » que Théophraste? »

C'est encore ici un commentaire plutôt qu'une *traduction*, & un commentaire au-moins inutile. *Uberior* ne signifie pas tout à la fois *plus abondant & plus fécond*; la fécondité produit l'abondance, & il y a entre l'un & l'autre la même différence qu'entre la cause & l'effet; la fécondité étoit dans le génie de Platon, & elle a produit l'abondance qui est encore dans ses écrits.

*Nervosus*, au sens propre, signifie *nerveux*; & l'effet immédiat de cette heureuse constitution est la *force* dont les nerfs sont l'instrument & la source: le sens figuré ne peut prendre la place du sens propre que par analogie, & *nervosus* doit pareillement exprimer ou la *force*, ou la cause de la force. *Nervosior* ne veut donc pas dire *plus solide & plus ferme*; la *force* dont il s'agit *in dicendo*, c'est l'*énergie*.

*Dulcior* (plus agréable & plus doux); *dulcior* n'exprime encore que la *douceur*, & c'est ajouter à l'original que d'y joindre l'agrément: l'agrément peut être un effet de la douceur, mais il peut l'être aussi de toute autre cause. D'ailleurs pourquoi charger l'original? Ce n'est plus le *traduire*, c'est le commenter; ce n'est plus le copier, c'est le défigurer.

Ajoutez que, dans sa prétendue *traduction*, M. de la Bruyere ne tient aucun compte de ces mots *in dicendo*, qui sont pourtant essentiels dans l'original, & qui y déterminent le sens des trois adjectifs *uberior*, *nervosior*, *dulcior*: car la

construction analytique, qui est le fondement de la *version*, & conséquemment de la *traduction*, suppose la phrase rendue ainsi; *quis fuit uberior in dicendo præ Platone? quis fuit nervosior in dicendo, præ Aristotele? quis fuit dulcior in dicendo, præ Theophrasto?* Or dès qu'il s'agit d'*expression*, il est évident que ces adjectifs doivent énoncer les effets qui y ont produit les causes qui existoient dans le génie des grands hommes dont on parle.

Ces réflexions me porteroient donc à *traduire* ainsi le passage dont il s'agit: *Qui a dans son élocution plus d'abondance que Platon? plus de nerf qu'Aristote? plus de douceur que Théophraste?* si cette *traduction* n'a pas encore toute l'exactitude dont elle est peut-être susceptible, je crois du moins avoir indiqué ce qu'il faut tâcher d'y conserver; l'ordre des idées de l'original, la précision de sa phrase, la propriété de ses termes. (*Voyez* SYNECDOQUE, §. 11. la critique d'une *traduction* de M. du Marsais, & au *mot* MÉTHODE, la *version* & la *traduction* d'un passage de Cic.) J'avoue que ce n'est pas toujours une tâche fort aisée; mais qui ne la remplit pas n'atteint pas le but.

« Quand il s'agit, dit M. Batteux, » (*Cours de belles-lettres III. part. iv. sect.*) » de représenter dans une autre langue » les choses, les pensées, les expres- » sions, les tours, les tons d'un ouvrage; » les choses telles qu'elles sont, sans rien » ajouter, ni retrancher, ni déplacer; » les pensées dans leurs couleurs, leurs » degrés, leurs nuances; les tours qui » donnent le feu, l'esprit, la vie au dis- » cours, les expressions naturelles, figu- » rées, fortes, riches, gracieuses, dé- » licates, *&c.* & le tout d'après un mo- » dele qui commande durement, & qui » veut qu'on lui obéisse d'un air aisé: il » faut, sinon autant de génie, du-moins » autant de goût pour bien *traduire* que » pour composer. Peut-être même en » faut-il davantage. L'auteur qui com- » pose, conduit seulement par une sorte » d'instinct toujours libre, & par sa ma- » tiere qui lui présente des idées qu'il » peut accepter ou rejeter à son gré, est » maître absolu de ses pensées & de ses » expressions: si la pensée ne lui con- » vient pas, ou si l'expression ne con- » vient pas à la pensée, il peut rejeter » l'une & l'autre: *quæ desperat tractata nitescere posse, relinquit.* Le *traducteur* » n'est maître de rien; il est obligé de » suivre par-tout son auteur, & de se » plier à toutes ses variations avec une » souplesse infinie. Qu'on en juge par la » variété des tons qui se trouvent né- » cessairement dans un même sujet, & à » plus forte raison dans un même genre... » Pour rendre tous ces degrés, il faut » d'abord les avoir bien sentis, ensuite » maîtriser à un point peu commun la » langue que l'on veut enrichir de dé- » pouilles étrangeres. Quelle idée donc » ne doit-on pas avoir d'une traduction » faite avec succès! »

Rien de plus difficile, en effet, & rien de plus rare qu'une excellente *traduction*, parce que rien n'est ni plus difficile ni plus rare que de garder un juste milieu entre la licence du commentaire & la servitude de la lettre. Un attachement trop scrupuleux à la lettre, détruit l'esprit, & c'est l'esprit qui donne la vie: trop de liberté détruit les traits caractéristiques de l'original, on en fait une copie infidele.

Qu'il est fâcheux que les révolutions des siecles nous aient dérobé les *traductions* que Cicéron avoit faites de grec en latin, des fameuses harangues de Démosthenes & d'Eschine: elles seroient apparemment pour nous des modeles sûrs; & il ne s'agiroit que de les consulter avec intelligence, pour *traduire* ensuite avec succès. Jugeons-en par la méthode qu'il s'étoit prescrite dans ce genre d'ouvrage, & dont il rend compte lui-même dans son traité *de optimo genere oratorum.* C'est l'abrégé le plus précis, mais le plus lumineux & le plus vrai, des regles qu'il convient de suivre dans la *traduction*; & il peut tenir lieu des principes les plus développés, pourvu qu'on sache en saisir l'esprit. *Converti ex atticis*, dit-il, *duorum eloquentissimorum nobilissimas orationes inter se contrarias, Eschinis Demosthenisque; nec ut interpres, sed ut orator, sententiis iisdem, & earum formis tanquam figuris; verbis ad nostram consuetudinem aptis, in quibus non*

*verbum pro verbo necesse habui reddere, sed genus omnium verborum vimque servavi. Non enim ea me annumerare lectori putavi oportere, sed tanquam appendere.* (*B. E. R. M.*)

*Devoirs du traducteur.* Les opinions ne s'accordent pas sur l'espece de tâche que s'impose le *traducteur*, ni sur l'espece de mérite que doit avoir la traduction. Les uns pensent que c'est une folie de vouloir assimiler deux langues dont le génie est différent; que le devoir du *traducteur* est de se mettre à la place de son auteur autant qu'il est possible, de se remplir de son esprit & de le faire s'exprimer dans la langue adoptive, comme s'il se fut exprimé lui-même, s'il eût écrit dans cette langue. Les autres pensent que ce n'est pas assez; ils veulent retrouver dans la traduction, non-seulement le caractere de l'écrivain original, mais le génie de sa langue, &, s'il est permis de le dire, l'air du climat, & le goût du terroir.

Ceux-là semblent ne demander qu'un ouvrage utile ou agréable; ceux-ci, plus curieux, demande la production d'un tel pays, & le monument d'un tel âge: la premiere de ces opinions est communément celle des gens du monde; la seconde est celle des savans. Le goût des uns, ne cherchant que des jouissances pures, non-seulement permet que le *traducteur* efface les taches de l'original, qu'il le corrige & l'embellisse; mais il lui reproche, comme une négligence, d'y laisser des incorrections; au lieu que la sévérité des autres lui fait un crime de n'avoir pas respecté ces fautes précieuses, qu'il se rappellent d'avoir vues & qu'ils aiment à retrouver. Vous copiez un vase étrusque, & vous lui donnez l'élégance greque; ce n'est point là ce qu'on vous demande, & ce que l'on attend de vous.

Chacun a raison dans son sens. Il s'agit pour le *traducteur* de se consulter, & de voir auquel des deux goûts il veut plaire: s'il s'éloigne trop de l'original, il ne traduit plus, il imite; s'il le copie trop servilement, il fait une version & n'est que translateur. N'y auroit-il pas un milieu à prendre.

Le premier & le plus indispensable des devoirs du *traducteur* est de rendre la pensée; & les ouvrages qui ne sont que pensés sont aisés à traduire dans toutes les langues. La clarté, la justesse, la précision, la correction, la décence font alors tout le mérite de la *traduction*, comme du style original; & si quelques-unes de ces qualités manquent à celui-ci, on sait gré au copiste d'y avoir suppléé; si au contraire il est moins clair ou moins précis, on l'en accuse, lui ou sa langue. Pour la décence, elle est indispensable dans quelque langue qu'on écrive: rien de plus choquant, par exemple, que de voir le plus grave & le plus noble des historiens traduit en langage des halles. Mais jusques-là il n'est pas difficile de réussir, sur-tout dans notre langue qui est naturellement claire & noble. Un homme médiocre a traduit l'*Essai sur l'entendement humain*, & l'a traduit assez bien pour nous, & au gré de Locke lui-même.

Mais si un ouvrage profondément pensé est écrit avec énergie, la difficulté de le bien rendre commence à se faire sentir: on chercheroit inutilement dans la prose si travaillée d'Ablancourt, la force & la vigueur du style de Tacite.

Quoique la précision donne toujours, si non plus de force, au moins plus de vivacité à la pensée, on ne l'exige de la langue du traducteur qu'autant qu'elle en est susceptible; & quoique le françois ne puisse atteindre à la précision du latin de Saluste, il n'est pas impossible de le traduire avec succès. Mais l'énergie est un caractere de l'expression si adhérent à la pensée, que ce sera un prodige dans notre langue, diffuge, & foible comme elle est, en comparaison du latin, si Tacite est jamais traduit.

Ainsi à mesure que dans un ouvrage, le caractere de la pensée tient plus à l'expression, la traduction devient plus épineuse. Or les modes que la pensée reçoit de l'expression sont la force, comme je l'ai dit, la noblesse, l'élévation, la facilité, l'élégance, la grace, la naïveté, la délicatesse, la finesse, la simplicité, la douceur, la légéreté, la gravité, enfin le tour, le mouvement, le coloris & l'harmonie; & de tout cela, ce qu'il

y a de plus difficile à imiter n'eſt pas ce qui ſemble exiger le plus d'effort. Par exemple, dans toutes les langues le ſtyle noble, élevé ſe traduit; & le délicat, le léger, le ſimple, le naïf eſt preſque intraduiſible. Dans toutes les langues, on réuſſira mille fois mieux à traduire Cinna qu'une fable de la Fontaine ou qu'une épitre de M. de Voltaire, par la raiſon que toutes les langues ont les couleurs entieres de l'expreſſion, & n'ont pas les mêmes nuances. Ces nuances appartiennent ſur-tout au langage de la ſociété; & rien n'eſt plus difficile à imiter d'une langue à une autre que le familier noble. Or c'eſt ce naturel exquis & pur qui fait le charme de ce qu'on appele les ouvrages d'agrément. C'eſt-là que le travail eſt plus précieux que la matiere.

L'abondance & la richeſſe ne ſont pas les mêmes dans toutes les langues. La nôtre, dans l'expreſſion du ſentiment & de la paſſion, eſt l'une des plus riches de l'Europe; au contraire dans les détails phyſiques, ſoit de la nature ou des arts, elle eſt pauvre & manque ſouvent, non pas de mots, mais de mots ennoblis. Cela vient de ce que nos poëtes célebres ſe ſont plus exercés dans la poéſie dramatique que dans la poéſie deſcriptive. Auſſi les combats d'Homere ſont-ils plus difficiles à traduire dans notre langue que les belles ſcenes de Sophocle & d'Euripide; les métamorphoſes d'Ovide plus difficiles que ſes élégies; les géorgiques de Virgile plus difficiles que l'Enéïde; & dans celle-ci les jeux célébrés aux funérailles d'Anchiſe plus difficiles à bien rendre que les amours de Didon.

Dans le genre noble, dès que le mot d'uſage, le terme propre n'eſt pas ennobli, le traducteur n'a de reſſource que dans la métaphore ou dans la circonlocution; & quelle fatigue pour lui de ſuivre par mille détours, à travers les ronces d'une langue barbare, un écrivain qui, dans la ſienne, marche dans un chemin droit, uni, parſemé de fleurs!

On peut voir à l'*article* MOUVEMENS DU STYLE, ce que j'entends par-là. Ces mouvemens peuvent s'imiter dans toutes les langues, mais le tour de l'expreſſion les rend plus ou moins vifs, & plus ou moins rapides. Or, la différence des tours eſt extrême d'une langue à l'autre, & ſur-tout des langues où l'inverſion eſt libre, à celles où les mots ſuivent timidement l'ordre naturel des idées.

On a dit tout ce qu'on a voulu ſur l'inverſion des langues anciennes; on a cherché, on a trouvé des phraſes où les mots tranſpoſés avoient par-là même plus de correſpondance & plus d'analogie avec les idées; je le veux bien. Mais en général l'intérêt ſeul de flatter l'oreille ou de ſuſpendre l'attention, décidoit de la place que l'on donnoit aux mots. Prenez des cartes numérotées, mêlez le jeu, & donnez-le moi à rétablir dans l'ordre indiqué par les chiffres; voilà l'image très-fidele de la conſtruction dans les anciens. Or, quelle aſſimiliation peut-il y avoir entre une langue dans laquelle, pour donner plus de grace, plus de fineſſe ou plus de force au tour de l'expreſſion, il eſt permis de tranſpoſer tous les mots d'une phraſe, & de les placer à ſon gré; & une langue où dans le même ordre que les idées ſe préſentent naturellement à l'eſprit, les mots doivent être rangés? Les ouvrages où la clarté fait le mérite eſſentiel & preſqu'unique de l'expreſſion ne perdront rien, gagneront même à ce rétabliſſement de l'ordre naturel; mais lorſqu'il s'agit d'agacer la curioſité du lecteur, d'exciter ſon impatience, de lui ménager la ſurpriſe, l'étonnement & le plaiſir que doit lui cauſer la penſée, quelle comparaiſon entre la ligne droite de la phraſe françoiſe, & l'eſpece de labyrinthe de la période des anciens!

Le coloris de l'expreſſion tient à la richeſſe du langage métaphorique, & à cet égard chaque langue a ſes reſſources particulieres. La différence tient encore plus à l'imagination de l'écrivain qu'au caractere de la langue; & comme pour imiter avec chaleur les mouvemens de l'éloquence, il faut participer au talent de l'orateur; de même & plus encore, pour imiter le coloris de la poéſie, il faut participer au talent du poëte. Mais à l'égard

de l'harmonie, ce n'eſt pas ſeulement une oreille juſte & délicate qui la donne, elle doit être une des facultés de la langue dans laquelle on écrit. Les Italiens ſe vantent d'avoir d'excellentes *traductions* de Lucrece & de Virgile ; les Anglois ſe vantent d'avoir une excellente *traduction* d'Homere ; quoi qu'il en ſoit du coloris, les Italiens peuvent-ils ſe diſſimuler combien du côté de l'harmonie leurs foibles traducteurs ſont loin de reſſembler & à Lucrece & à Virgile ? Pope lui-même, tout élégant & orné qu'il eſt, peut-il donner la plus foible idée de l'harmonie des vers d'Homere ? Qu'a de commun le vers rithmique des Italiens & des Anglois avec l'hexametre ancien, avec ce vers dont le mouvement eſt ſi régulier, ſi ſenſible, ſi varié, ſi analogue à l'image ou au ſentiment ; avec ce vers qui eſt le prodige de l'harmonie de la parole ?

Il n'y a pour les modernes, il le faut avouer, aucune eſpérance d'approcher jamais des anciens dans cette partie de l'expreſſion ſoit poétique ſoit oratoire. La proſe de Tourreil, de d'Olivet, celle de Boſſuet lui-même, s'il avoit traduit ſes rivaux, n'auroit pas plus d'analogie avec celle de Démoſthene & de Cicéron que les vers de Corneille & de Racine, avec les vers de Virgile & d'Homere.

Quelle eſt donc alors la reſſource du traducteur ? De ſuppoſer, comme on l'a dit, que ces poëtes, ces orateurs euſſent écrtt en françois, qu'ils euſſent dit les mêmes choſes ; & ſoit en proſe, ſoit en vers, de tâcher d'atteindre dans notre langue au degré d'harmonie, qu'avec une oreille excellente, & beaucoup de peine & de ſoin, ils auroient donné à leur ſtyle.

C'eſt ici le moment de voir s'il eſt eſſentiel aux poëtes d'être traduits en vers, & la queſtion, ce me ſemble, n'eſt pas difficile à réſoudre.

Entre la proſe poétique & les vers nulle différence que celle du metre. La hardieſſe des tours & des figures, la chaleur, la rapidité des mouvemens tout leur eſt commun. C'eſt donc à l'harmonie que la queſtion ſe réduit. Or quel eſt dans notre langue l'équivalent des vers anciens le plus conſolant pour l'oreille ? N'eſt-ce pas le vers tel qu'il eſt ? Oui ſans doute ; & quoique la proſe ait ſon harmonie, elle nous dédommage moins. Il y a donc, tout le reſte égal, de l'avantage à traduire en vers des vers d'une meſure & d'un rithme différent du nôtre. Mais cette différence de rithme, & l'extrême difficulté de ſuivre ſon modele à pas inégaux & contraints, cette difficulté d'être en même temps fidele à la penſée & à la meſure rend le ſuccès ſi pénible & ſi rare, qu'on pourroit aſſurer que dans tous les temps il y aura plus de bons poëtes que de bons traducteurs en vers.

Cependant le moyen, dit-on, de ſupporter la *traduction* d'un poëte en proſe ? Mais de bonne foi ſeroit-ce donc une choſe ſi rebutante que de lire en proſe harmonieuſe un ouvrage plein de génie, d'imagination & d'intérêt, qui ſeroit un tiſſu d'événemens, de ſituations, de tableaux touchans ou terribles, où la nature ſeroit peinte, & dans les hommes, & dans les choſes, avec ſes plus vives couleurs ? Je ne veux pas diſputer à nos vers les charmes qu'ils ont pour l'oreille ; mais ſans ce nombre de ſyllabes périodiquement égal, ces repos & ces conſonnances, l'expreſſion noble, vive & juſte de la penſée & du ſentiment ne peut-elle plus nous frapper d'admiration & de plaiſir ?

Parlons vrai, il eſt des poëmes dont le mérite éminent eſt dans la mélodie. Ceux-là tombent, ſi le preſtige du vers ne les ſoutient ; car dès que l'ame eſt oiſive, l'oreille veut être charmée. Mais prenez les morceaux touchans ou ſublimes des anciens, & traduiſez-les ſeulement comme a fait Brumoi, en proſe ſimple & décente, ils produiront leur effet. Je prends cet exemple dans le dramatique, & c'eſt réellement le genre qui ſe paſſe le mieux du preſtige des vers, parce qu'il eſt intéreſſant & d'une chaleur continue. Mais par la raiſon contraire on doit deſirer que l'épopée & le poëme deſcriptif ſoient traduits en vers. Les ſcenes touchantes de l'*Iliade* ſe ſoutiennent dans la proſe même de madame Dacier ; mais les deſcriptions, les combats auroient beſoin dans notre langue d'être traduits,

comme en anglois, par un Pope ou par un Voltaire.

En général, le succès de la *traduction* tient à l'analogie des deux langues, & plus encore à celle des génies de l'auteur & du traducteur. Boileau disoit de Dacier, *il fuit les graces & les graces le fuient*. Quel malheur pour Horace d'avoir eu pour traducteur le plus lourd de nos écrivains! La prose de Mirabeau, toute froide qu'elle est, n'a pu éteindre le génie du Tasse, mais elle a émoussé la gaieté piquante de l'Arioste; elle a terni toutes les fleurs de cette brillante imagination. C'étoit à la Fontaine ou à M. de Voltaire de traduire le poëme de *Roland furieux*.

Tout homme qui croit savoir deux langues, se croit en état de traduire; mais savoir deux langues assez bien pour traduire de l'une à l'autre, ce seroit être en état d'en saisir tous les rapports, d'en sentir toutes les finesses, d'en apprécier tous les équivalens; & cela même ne suffit pas: il faut avoir acquis par l'habitude, la facilité de plier à son gré celle dans laquelle on écrit; il faut avoir le don de l'enrichir soi-même, en créant, au besoin, des tours & des expressions nouvelles; il faut avoir sur-tout une sagacité, une force, une chaleur de conception presque égale à celle du génie dont on se pénetre, pour ne faire qu'un avec lui; en sorte que le don de la création soit le seul avantage qui le distingue; & dans la foule innombrable des traducteurs, il y en a bien peu, il faut l'avouer, qui fussent dignes d'entrer en société de pensée & de sentiment avec un homme de génie. Madame la Fayette comparoit un sot traducteur à un laquais que sa maîtresse envoie faire un compliment à quelqu'un. *Plus le compliment est délicat*, disoit-elle, *plus on est sûr que le laquais s'en tire mal.* Presque toute l'antiquité a eu de pareils interpretes; mais c'est encore plus sur les poëtes que le malheur est tombé, par la raison que les finesses, les délicatesses, les graces d'une langue sont ce qu'il y a de plus difficile à rendre, & que par une singularité remarquable, presque tout ce qui nous reste en prose de l'antiquité se réduit à l'éloquence & au raisonnement; deux genres d'écrire sérieux & graves dont les beautés mâles & fortes peuvent passer dans toutes les langues sans trop souffrir d'altération, comme ces liqueurs pleines de force qui se transportent d'un monde à l'autre sans perdre de leur qualité, tandis que des vins délicats & fins ne peuvent changer de climat.

Mais une image plus analogue fera mieux sentir ma pensée. On a dit de la *traduction* qu'elle étoit comme l'envers de la tapisserie. Cela suppose une industrie bien grossiere & bien mal-adroite. Faisons plus d'honneur au copiste, & accordons-lui en même temps l'adresse de bien saisir le trait & de bien placer les couleurs: s'il a le même assortiment de nuances que l'artiste original, il fera une copie exacte à laquelle on ne défirera que le premier feu du génie; mais s'il manque de demi-teintes, ou s'il ne fait pas les former du mélange de ses couleurs, il ne donnera qu'une esquisse, d'autant plus éloignée de la beauté du tableau que celui-ci sera mieux peint & plus fini. Or la palette de l'orateur, de l'historien, du philosophe, n'a guere, si j'ose le dire, que des couleurs entieres qui se retrouvent par tout. Celle du poëte est mille fois plus riche en couleurs; & ces couleurs sont variées & graduées à l'infini. (*M. Marmontel.*)

TRAERBACH, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne, dans le palatinat du Rhein sur la Moselle, à 12 lieues au nord-est de Treves, & au-dessus de Coblentz. Elle a une forteresse pour défendre le passage de la Moselle dans le palatinat. Elle a été prise & reprise plusieurs fois dans le dernier siecle; & dans celui-ci le comte de Bellisle la prit en 1734. *Long.* 23. 45. *lat.* 49. 53. (*D. J.*)

TRAFALGA, le cap de (*Géogr. mod.*) cap d'Espagne, sur la côte occidentale de l'Andalousie, vis-à-vis de cette pointe, droit au sud-ouest quart-d'ouest de Connil, & environ à cinq milles; il y a sous l'eau une roche fort dangereuse, qu'on appelle *la Scitere de Trafalgar*, sur laquelle il n'y a que 5 piés d'eau. (*D. J.*)

TRAFIC, s. m. (*Comm.*) commerce,

négoce, vente ou échange de marchandises, billets ou argent. Le principal *trafic* des Hollandois aux Indes, consiste en épiceries.

Ce terme, selon M. Savary, vient de l'italien *trafus*, qui est tiré de l'arabe, & qui signifie la même chose.

Le mot *trafic* se prend en bien des sens. Ainsi on dit un *trafic* permis, un *trafic* prohibé, un *trafic* inconnu, un bon *trafic*, un mauvais *trafic*; ce marchand entend bien, ou fait bien son *trafic*. *Diction. de Commerce.*

TRAFIQUANT, TRAFIQUANTE, qui trafique, qui fait commerce.

TRAFIQUÉ, qui a passé par la main des marchands ou négocians. On fait peu de cas des billets *trafiqués*, qui ont passé par différentes mains.

TRAFIQUER, négocier, commercer, échanger, troquer.

TRAFIQUEUR, marchand qui trafique, qui fait commerce ou négoce. Ce terme est suranné, & de peu d'usage aujourd'hui. *Id. Ibid.*

TRAFUSOIR, s. m. (*Soierie.*) piece de bois tournée en rond, au haut de laquelle, & à environ cinq piés, est posée d'équerre une cheville très-polie, sur laquelle on sépare les écheveaux de soie pour les dévider. On donne le même nom à une autre piece de bois, large dans sa hauteur qui n'est que de trois piés & demi, ou environ; celle-ci est garnie de trois ou quatre longues chevilles de bois, bien polies, pour mettre la soie en main.

TRACACANTHA, s. m. (*Hist. nat. Bot.*) genre de plante dont Tournefort compte trois especes, la plus commune est nommée *tragacantha altera*, *Poterium forté*, *I. R. H.* On l'appelle vulgairement en françois *barbe-renard*. C'est un sous-arbrisseau qui ressemble à la plante d'où sort la gomme adraganth, & qui en est une espece. Il pousse beaucoup de rameaux longs environ d'un pié, flexibles, grêles, se répandant au large, blanchâtres pendant qu'ils sont encore tendres, lanugineux, garnis de plusieurs épines longues, qui sont les côtés des anciennes feuilles. Ses feuilles sont fort petites, rondes, blanches & velues; elles naissent par paires, sur une côte terminée par un piquant. Ses fleurs sont légumineuses, blanches, soutenues chacune par son calice fait en cornet dentelé. Quand cette fleur est passée, il lui succede une gousse, divisée selon sa longueur en deux loges remplies de quelques semences, qui ont ordinairement la figure d'un petit rein. Sa racine est longue, branchue, pliante, couverte d'une écorce noire; blanche en-dedans, fongueuse, gommeuse, douçâtre au goût. Cette plante naît en Candie & en Espagne, aux lieux montagneux, arides & incultes. (*D. J.*)

TRAGACANTHA, (*Hist. nat. Bot. exot.*) le *tragacantha* d'où la gomme adraganth découle, s'appelle *tragacantha Cretica*, *incana*, *flore parvo*, *lineis purpureis flicato*, corol. *I. R. H.* 29.

Ses racines sont brunes, plongées profondement dans la terre, & partagées en plusieurs branches; elles donnent naissance à des tiges épaisses d'un pouce, longues de deux ou trois piés, couchées en rond sur la terre: elles sont fermes, d'une substance spongieuse, remplies d'un suc gommeux, & entrelacées de différentes fibres, les unes circulaires, les autres longitudinales, & d'autres qui s'étendent en forme de rayons du centre à la circonférence.

Ces tiges sont couvertes d'une écorce ridée, brune, épaisse d'une ligne, & se partagent en un nombre infini de rameaux hérissés d'épines, & dénués de feuilles à leur partie inférieure qui paroît seche & comme morte, mais la partie supérieure est chargée de beaucoup de feuilles composées de 7 ou 8 paires de petites feuilles, attachées sur une côte d'un pouce de longueur; ces petites feuilles sont longues de deux ou trois lignes, larges d'une demi-ligne, arrondies, terminées en pointe mousse, blanches & molles: la côte qui les porte, se termine en une épine longue, roide, aiguë & jaunâtre, sa base est large, membraneuse, garnie de deux ailerons, par le moyen desquels elle embrasse les tiges.

Les fleurs sortent à l'extrémité des rameaux, de l'aisselle des côtes feuillées: elles sont légumineuses, longues de quatre lignes,

lignes, légérement purpurines, avec un étendart arrondi plus long que les autres parties, un peu échancrée, & panachée de lignes blanches.

Les étamines font au nombre de dix filets, dont neuf font réunis enfemble dans prefque toute leur longueur : ils font égaux, droits, chargés de fommets arrondis, & forment une gaîne membraneufe qui enveloppe l'embryon. Le piftil eft un embryon dont la bafe creufée en-deffus, répand une liqueur miélée ; cet embryon fe termine en un ftile grêle un peu redreffé, chargé d'un petit ftigma obtus. Le calice a la forme d'un coqueluchon ; il eft long de trois lignes, découpé en cinq parties & couvert d'un duvet blanchâtre. Quand les fleurs font tombées, il leur fuccede des gouffes velues, renflées, & partagées en deux loges, remplies de petites graines, de la figure d'un rein.

Cet arbriffeau croît dans l'île de Crete, & dans plufieurs endroits de l'Afie. M. de Tournefort a eu le plaifir d'obferver à fon aife la gomme adraganth découler naturellement de cet arbriffeau fur le mont Jon, fur la fin de juin, & dans les mois fuivans; le fuc nourricier de cette plante épaiffi par la chaleur, fait crever la plûpart des vaiffeaux où il eft renfermé, non-feulement il s'amaffe du cœur des tiges & des branches, mais dans l'intérieur des fibres, lefquelles font difpofées en rayons. Ce fuc fe coagule en filets, de même que dans les porofités de l'écorce ; & ces filets paffant au-travers de cette partie, fortent peu-à-peu, à mefure qu'ils font pouffés par le nouveau fuc que les rameaux fourniffent.

Cette matiere expofée à l'air, s'endurcit, & forme ou des grumeaux, ou des lames tortues, femblables à des vermiffeaux, plus ou moins longs, fuivant la matiere qui fe préfente : il femble même que la contraction des fibres de cette plante, contribue à l'expreffion de la gomme adraganth : ces fibres déliées comme de la filaffe, découvertes & foulées par les piés des bergers & des chevaux, fe raccourciffent par la chaleur, & facilitent la fortie du fuc extravafé.

Il faut maintenant parler du genre de plante ordinaire, nommé *tragacantha* par plufieurs botaniftes, & en françois *barbe-renard* ; mais nous en ferons, pour éviter la confufion, un article à part. (*D. J.*)

*TRAGÆA*, (*Géogr. anc.*) 1°. ville de l'île de Naxos. Etienne le géographe qui en parle, dit qu'on y rendoit un culte particulier à Apollon Tragien ; 2°. *Tragæa*, îles voifines des Cyclades. C'étoit la patrie de Théogiton le péripatéticien, ami d'Ariftote.

TRAGEE, f. f. *en Pharmacie*, eft une poudre aromatique groffiere, mêlée avec du fucre, & qui fe prend en façon de carminatif.

TRAGÉE fe dit auffi d'une efpece de trochifques faits avec les baies de fureau, felon Quercetan.

*TRAGÆDIA*, (*Géogr. anc.*) Pline le jeune, qui étoit de Côme, avoit plufieurs maifons de campagne auprès du lac de Côme : il donne entr'autres la defcription de deux de ces maifons : l'une, dit-il, *l. IX. ep. 7 ad Rom.* bâtie à la façon de celles qu'on voit du côté de Baies, s'éleve fur des rochers, & domine le lac; l'autre bâtie de la même maniere, le touche. Il appeloit la premiere, *tragédie*, & la feconde, *comédie* : celle-là, parce qu'elle avoit comme chauffé le cothurne, celle-ci parce qu'elle n'avoit que de fimples brodequins. Elles ont, ajoute-t-il, chacune leurs agrémens, & leur diverfité même en augmente la beauté pour celui qui les poffede toutes deux. L'une jouit du lac de plus près ; l'autre en a la vue plus étendue : celle-là bâtie comme en demi-cercle, embraffe le port ; celle-ci forme comme deux ports différens, par fa hauteur qui s'avance dans le lac. Là vous avez une promenade unie, qui, par une longue allée, s'étend le long du rivage ; ici un parterre très-fpacieux, mais qui defcend par une pente douce. Les flots n'approchent point de la premiere de ces maifons; ils viennent fe brifer contre la feconde. De celle-là vous voyez pêcher ; de celle-ci vous pouvez pêcher vous-même fans fortir de votre chambre, & prefque fans fortir de votre lit, d'où vous jetez vos hameçons comme d'un bateau. (*D. J.*)

*TRAGASÆ-SALINÆ*, (*Géogr. anc.*) salines de la Troade, près d'Hamaxitum, selon Strabon, *l. XIII. p.* 605. Le sel tragaséen, dit Pline, *l. XXXI. c. vij.* ne fait point de bruit, & ne saute point quand on le jette dans le feu.

Les habitans de la Troade pouvoient user librement de ce sel; mais lorsque Lysimachus eut mis dessus un impôt, le sel cessa de se congéler; ce changement ayant étonné Lysimachus, il abolit l'impôt, & aussi-tôt le sel recommença à se former comme de coutume. (*D. J.*)

TRAGÉDIE, (*Poésie dramatique.*) représentation d'une action héroïque dont l'objet est d'exciter la terreur & la compassion.

Nous avons dans cette matiere deux guides célebres, Aristote & le grand Corneille, qui nous éclairent & nous montrent la route.

Le premier ayant pour principal objet dans sa poétique, d'expliquer la nature & les regles de la *tragédie*, suit son génie philosophique; il ne considere que l'essence des êtres, & les propriétés qui en découlent. Tout est plein chez lui de définitions & de divisions.

De son côté Pierre Corneille ayant pratiqué l'art pendant quarante ans, & examiné en philosophe ce qui pouvoit y plaire ou y déplaire, ayant percé par l'essor de son génie les obstacles de plusieurs matieres rebelles, & observé en métaphysicien la route qu'il s'étoit frayée, & les moyens par où il avoit réussi : enfin ayant mis au creuset de la pratique toutes ses réflexions, & les observations de ceux qui étoient venus avant lui, il mérite bien qu'on respecte ses idées & ses décisions, ne fussent-elles pas toujours d'accord avec celles d'Aristote. Celui-ci après tout, n'a connu que le théâtre d'Athenes; & s'il est vrai que les génies les plus hardis dans leurs spéculations sur les arts ne vont guere au-delà des modeles même que les artistes inventeurs leur ont fournis, le philosophe grec n'a dû donner que le beau idéal du théâtre athénien.

D'un autre côté cependant, s'il est de fait que lorsqu'un nouveau genre, comme une sorte de phénomene, paroît dans la littérature, & qu'il a frappé vivement les esprits, il est bientôt porté à sa perfection, par l'ardeur des rivaux que la gloire aiguillonne : on pourroit croire que la *tragédie* étoit déjà parfaite chez les poëtes grecs, qui ont servi de modele aux regles d'Aristote, & que les autres qui sont venus après, n'ont pu y ajouter que des rafinemens capables d'abâtardir ce genre, en voulant lui donner un air de nouveauté.

Enfin une derniere raison qui peut diminuer l'autorité du poëte françois, c'est que lui-même étoit auteur, & on a observé que tous ceux qui ont donné des regles après avoir fait des ouvrages, quelque courage qu'ils aient eu, n'ont été, quoi qu'on en puisse dire, que des législateurs timides. Semblables au pere dont parle Horace, ou à l'amant d'Agna, ils prennent quelquefois les défauts mêmes pour des agrémens; ou s'ils les reconnoissent pour des défauts, ils n'en parlent qu'en les désignant par des noms qui approchent fort de ceux de la vertu.

Quoi qu'il en soit, je me borne à dire que la *tragédie* est la représentation d'une action héroïque. Elle est héroïque, si elle est l'effet de l'ame portée à un degré extraordinaire jusqu'à un certain point. L'héroïsme est un courage, une valeur, une générosité qui est au-dessus des ames vulgaires. C'est Héraclius qui veut mourir pour Martian; c'est Pulchérie qui dit à l'usurpateur Phocas, avec une fierté digne de sa naissance :

*Tyran, descens du trône, & fais place*
*à ton maître.*

Les vices entrent dans l'idée de cet héroïsme dont nous parlons. Un statuaire peut figurer un Néron de huit piés; de même un poëte peut le peindre, sinon comme un héros, du-moins comme un homme d'une cruauté extraordinaire, & si l'on me permet ce terme, en quelque sorte héroïque; parce qu'en général les vices sont héroïques, quand ils ont pour principe quelque qualité qui suppose une hardiesse & une fermeté peu communes; telle est la hardiesse de Catilina, la force

de Médée, l'intrépidité de Cléopatre dans Rodogune.

L'action est héroïque ou par elle-même, ou par le caractere de ceux qui la font. Elle est héroïque par elle-même, quand elle a un grand objet, comme l'acquisition d'un trône, la punition d'un tyran. Elle est héroïque par le caractere de ceux qui la font, quand ce sont des rois, des princes qui agissent, ou contre qui on agit. Quand l'entreprise est d'un roi, elle s'eleve, s'ennoblit par la grandeur de la personne qui agit. Quand elle est contre un roi, elle s'ennoblit par la grandeur de celui qu'on attaque.

La premiere qualité de l'action tragique est donc qu'elle soit héroïque. Mais ce n'est point assez : elle doit être encore de nature à exciter la terreur & la pitié; c'est ce qui fait sa différence, & qui la rend proprement tragique.

L'épopée traite une action héroïque aussi-bien que la *tragédie*; mais son principal but étant d'exciter la terreur & l'admiration, elle ne remue l'ame que pour l'élever peu-à-peu. Elle ne connoît point ces secousses violentes, & ces frémissemens du théâtre qui forment le vrai tragique. *Voyez* TRAGIQUE, *le*.

La Grece fut le berceau de tous les arts; c'est par conséquent chez elle qu'il faut aller chercher l'origine de la poésie dramatique. Les Grecs nés la plupart avec un génie heureux, ayant le goût naturel à tous les hommes, de voir des choses extraordinaires, étant dans cette espece d'inquiétude qui accompagne ceux qui ont des besoins, & qui cherchent à les remplir, durent faire beaucoup de tentatives pour trouver le dramatique. Ce ne fut cependant pas à leur génie ni à leurs recherches qu'ils en furent redevables.

Tout le monde convient que les fêtes de Bacchus en occasionnerent la naissance. Le dieu de la vendange & de la joie avoit des fêtes, que tous ses adorateurs célébroient à l'envi, les habitans de la campagne, & ceux qui demeuroient dans les villes. On lui sacrifioit un bouc, & pendant le sacrifice, le peuple & les prêtres chantoient en chœur à la gloire de ce dieu des hymnes, que la qualité de la victime fit nommer *tragédie* ou *chant du bouc*, τραγος ωδη. Ces chants ne se renfermoient pas seulement dans les temples; on les promenoit dans les bourgades. On traînoit un homme travesti en Silene, monté sur un âne, & on suivoit en chantant & en dansant. D'autres, barbouillés de lie, se perchoient sur des charrettes, & fredonnoient le verre à la main, les louanges du dieu des buveurs. Dans cette esquisse grossiere, on voit une joie licencieuse, mêlée de culte & de religion : on y voit du sérieux & du folâtre, des chants religieux & des airs bacchiques, des danses & des spectacles. C'est de ce cahos que sortit la poésie dramatique.

Ces hymnes n'étoient qu'un chant lyrique, tel qu'on le voit décrit dans l'Enéide; où Virgile a, selon toute apparence, peint les sacrifices du roi Evandre, d'après l'idée qu'on avoit de son temps des chœurs des anciens. Une portion du peuple (les vieillards, les jeunes gens, les femmes, les filles, selon la divinité dont on faisoit la fête), se partageoit en deux rangs, pour chanter alternativement les différens couplets, jusqu'à ce que l'hymne fût fini. Il y en avoit où les deux rangs réunis, & même tout le peuple chantoit ensemble, ce qui faisoit quelque variété. Mais comme c'étoit toujours du chant, il y régnoit une sorte de monotonie, qui à la fin endormoit les assistans.

Pour jeter plus de variété, on crut qu'il ne seroit pas hors de propos d'introduire un acteur qui fît quelque récit. Ce fut Thespis qui essaya cette nouveauté. Son acteur, qui apparemment raconta d'abord les actions qu'on attribuoit à Bacchus, plut à tous les spectateurs; mais bientôt le poëte prit des sujets étrangers à ce dieu, lesquels furent approuvés du plus grand nombre. Enfin ce récit fut divisé en plusieurs parties, pour couper plusieurs fois le chant, & augmenter le plaisir de la variété.

Mais comme il n'y avoit qu'un seul acteur, cela ne suffisoit pas; il en falloit un second pour constituer le drame, & faire ce qu'on appelle *dialogue* : cependant le premier pas étoit fait, & c'étoit beaucoup.

Eſchyle profita de l'ouverture qu'avoit donnée Theſpis, & forma tout-d'un-coup le drame héroïque, ou la *tragédie.* Il y mit deux acteurs au-lieu d'un; il leur fit entreprendre une action dans laquelle il tranſporta tout ce qui pouvoit lui convenir de l'action épique; il y mit expoſition, nœuds, efforts, dénouement, paſſions, & intérêt: dès qu'il avoit ſaiſi l'idée de mettre l'épique en ſpectacle, le reſte devoit venir aiſément; il donna à ſes acteurs des caracteres, des mœurs, une élocution convenable; & le chœur qui dans l'origine avoit été la baſe du ſpectacle, n'en fut plus que l'acceſſoire, & ne ſervit que d'intermede à l'action, de même qu'autrefois l'action lui en avoit ſervi.

L'admiration étoit la paſſion produite par l'épopée. Pour ſentir que la terreur & la pitié étoient celles qui convenoient à la *tragédie*, ce fut aſſez de comparer une piece où ces paſſions ſe trouvaſſent, avec quelqu'autre piece qui produisît l'horreur, la frayeur, la haine, ou l'admiration ſeulement; la moindre réflexion fut le ſentiment éprouvé, & même ſans cela, les larmes & les applaudiſſemens des ſpectateurs ſuffirent aux premiers poëtes tragiques, pour leur faire connoître quels étoient les ſujets vraiment faits pour leur art, & auxquels ils devoient donner la préférence; & probablement Eſchyle en fit l'obſervation dès la premiere fois que le cas ſe préſenta.

Voilà quelle fut l'origine & la naiſſance de la *tragédie;* voyons ſes progrès, & les différens états par où elle a paſſé, en ſuivant le goût & le génie des auteurs & des peuples.

Eſchyle donne à la *tragédie* un air giganteſque, des traits durs, une démarche fougueuſe; c'étoit la *tragédie* naiſſante bien conformée dans toutes ſes parties, mais encore deſtituée de cette politeſſe que l'art & le temps ajoutent aux inventions nouvelles: il falloit la ramener à un certain vrai que les poëtes ſont obligés de ſuivre juſque dans leurs fictions. Ce fut le partage de Sophocle.

Sophocle né heureuſement pour ce genre de poéſie, avec un grand fond de génie, un goût délicat, une facilité merveilleuſe pour l'expreſſion, réduiſit la muſe tragique aux regles de la décence & du vrai; elle apprit à ſe contenter d'une marche noble & aſſurée, ſans orgueuil, ſans faſte, ſans cette fierté giganteſque qui eſt au-delà de ce qu'on appelle *héroïque*; il ſut intéreſſer le cœur dans toute l'action, travailla les vers avec ſoin; en un mot, il s'éleva par ſon génie & par ſon travail, au point que ſes ouvrages ſont devenus l'exemple du beau & le modele des regles. C'eſt auſſi le modele de l'ancienne Grece que la philoſophie moderne approuve davantage. Il finit ſes jours à l'âge de 90 ans, dans le cours deſquels il avoit remporté dix-huit fois le prix ſur tous ſes concurrens. On dit que le dernier qui lui fut adjugé pour ſa derniere *tragédie*, le fit mourir de joie. Son Œdipe eſt une des plus belles pieces qui ait jamais paru, & ſur laquelle on peut juger du vrai tragique. *Voyez* TRAGIQUE.

Euripide s'attacha d'abord aux philoſophes; il eut pour maître Anaxagore; auſſi toutes ſes pieces ſont-elles remplies de maximes excellentes pour la conduite des mœurs; Socrate ne manquoit jamais d'y aſſiſter, quand il en donnoit de nouvelles; il eſt tendre, touchant, vraiment tragique, quoique moins élevé & moins vigoureux que Sophocle; il ne fut cependant couronné que cinq fois; mais l'exemple du poëte Ménandre, à qui on préféra ſans ceſſe un certain Philémon, prouve que ce n'étoit pas toujours la juſtice qui diſtribuoit les couronnes. Il mourut avant Sophocle: des chiens furieux le déchirerent à l'âge de ſoixante & quinze ans; il compoſa ſoixante & quinze *tragédies.*

En général, la *tragédie* des Grecs eſt ſimple, naturelle, aiſée à ſuivre, peu compliquée; l'action ſe prépare, ſe noue, ſe développe ſans effort; il ſemble que l'art n'y ait que la moindre part; & par là même, c'eſt le chef-d'œuvre de l'art & du génie.

Œdipe, dans Sophocle, paroît un homme ordinaire, ſes vertus & ſes vices n'ont rien qui ſoit d'un ordre ſupérieur. Il en eſt de même de Créon & de Jocaſte.

Tiréfie parle avec fierté, mais fimplement & fans enflure. Bien loin d'en faire un reproche aux Grecs, c'eft un mérite réel que nous devons leur envier.

Souvent nous étalons des morceaux pompeux, des caracteres d'une grandeur plus qu'humaine, pour cacher les défauts d'une piece qui, fans cela, auroit peu de beauté. Nous habillons richement Hélene, les Grecs favoient la peindre belle; ils avoient affez de génie pour conduire une action, & l'étendre dans l'efpace de cinq actes; fans y jeter rien d'étranger, ni fans y laiffer aucun vide; la nature leur fourniffoit abondamment tout ce dont ils avoient befoin: & nous, nous fommes obligés d'employer l'art, de chercher, de faire venir une matiere qui fouvent réfifte: & quand les chofes, quoique forcées, font à-peu-près afforties, nous ofons dire quelquefois: « il y a plus d'art » chez nous que chez les Grecs, nous » avons plus de génie qu'eux, & plus » de force ».

Chaque acte eft terminé par un chant lyrique, qui exprime les fentimens qu'a produits l'acte qu'on a vu, & qui difpofe à ce qui fuit. Racine a imité cet ufage dans Efther & dans Athalie.

Ce qui nous refte des tragiques latins, n'eft point digne d'entrer en comparaifon avec les Grecs.

Séneque a traité le fujet d'Œdipe, après Sophocle: la fable de celui-ci eft un corps proportionné & régulier: celle du poëte latin eft un coloffe monftrueux, plein de fuperfétations: on pourroit y retrancher plus de huit cents vers, dont l'action n'a pas befoin; fa piece eft prefque le contrepié de celle de Sophocle d'un bout à l'autre. Le poëte grec ouvre la fcene par le plus grand de tous les tableaux. Un roi à la porte de fon palais, tout un peuple gémiffant, des autels dreffés par-tout dans la place publique, des cris de douleurs. Séneque préfente le roi qui fe plaint à fa femme, comme un rhéteur l'auroit fait du temps de Séneque même. Sophocle ne dit rien qui ne foit néceffaire, tout eft nerf chez lui, tout contribue au mouvement. Séneque eft par-tout furchargé, accablé d'ornemens; c'eft une maffe d'embonpoint qui a des couleurs vives, & nulle action. Sophocle eft varié naturellement; Séneque ne parle que d'oracles, que de facrifices fymboliques, que d'ombres évoquées. Sophocle agit plus qu'il ne parle, il ne parle même que pour l'action; & Séneque n'agit que pour parler & haranguer; Tiréfie, Jocafte, Créon, n'ont point de caractere chez lui; Œdipe même n'y eft point touchant. Quand on lit Sophocle, on eft affligé; quand on lit Séneque, on a horreur de fes defcriptions, on eft dégouté & rebuté de fes longueurs.

Paffons quatorze fiecles, & venons tout-d'un-coup au grand Corneille, après avoir dit un mot de trois autres tragiques qui le précéderent dans cette carriere.

*Jodelle* (Etienne), né à Paris en 1532, mort en 1573, porta le premier fur le théâtre françois, la forme de la *tragédie* greque, & fit reparoître le chœur antique, dans fes deux pieces de Cléopatre & de Didon; mais combien ce poëte refta-t-il au-deffous des grands maîtres qu'il tâcha d'imiter? il n'y a chez lui que beaucoup de déclamation, fans action, fans jeu, & fans regles.

*Garnier* (Robert), né à la Ferté-Bernard, au Maine, en 1534, mort vers l'an 1595, marcha fur les traces de Jodele, mais avec plus d'élévation dans fes penfées, & d'énergie dans fon ftyle. Ses *tragédies* firent les délices des gens de lettres de fon tems, quoiqu'elles foient languiffantes & fans action.

*Hardy*, (Alexandre) qui vivoit fous Henri IV. & qui paffoit pour le plus grand poëte tragique de la France, ne mérita ce titre que par fa fécondité étonnante. Outre qu'il connoiffoit mal les regles de la fcene, & qu'il violoit d'ordinaire l'unité de lieu, fes vers font durs, & fes compofitions groffieres: enfin voici la grande époque du théâtre françois, qui prit naiffance fous Pierre Corneille.

Ce génie fublime, qu'on eût appelé tel dans les plus beaux jours d'Athenes & de Rome, franchit prefque tout-à-coup les nuances immenfes qu'il y avoit entre les effais informes de fon fiecle, & les productions les plus accomplies de l'art; les

ftances tenoient à-peu-près la place des chœurs, mais Corneille à chaque pas faifoit des découvertes. Bientôt il n'y eut plus de ftances, la fcene fut occupée par le combat des paffions nobles, les intrigues, les caracteres; tout eut de la vraifemblance; les unités reparurent, & le poëme dramatique eut de l'action, des mouvemens, des fituations, des coups de théâtre. Les événemens furent fondés, les intérêts ménagés, & les fcenes dialoguées.

Cet homme rare étoit né pour créer la poéfie théatrale, fi elle ne l'eût pas été avant lui. Il réunit toutes les parties; le tendre, le touchant, le terrible, le grand, le fublime; mais ce qui domine fur toutes ces qualités, & qui les embraffe chez lui, c'eft la grandeur & la hardieffe. C'eft le génie qui fait tout en lui, qui a créé les chofes & les expreffions; il a par-tout une majefté, une force, une magnificence, qu'aucun de nos poëtes n'a furpaffé.

Avec ces grands avantages, il ne devoit pas s'attendre à des concurrens; il n'en a peut-être pas encore eu fur notre théâtre, pour l'héroïfme; mais il n'en a pas été de même du côté des fuccès. Une étude réfléchie des fentimens des hommes, qu'il falloit émouvoir, vint infpirer un nouveau genre à Racine, lorfque Corneille commençoit à vieillir. Ce premier avoit pour ainfi dire rapproché les paffions des anciens, des ufages de fa nation; Racine, plus naturel mit au jour des pieces toutes françoifes; guidé par cet inftinct national qui avoit fait applaudir les romances, la cour d'amour, les carroufels, les tournois en l'honneur des dames, les galanteries refpectueufes de nos peres; il donna des tableaux délicats de la vérité de la paffion qu'il crut la plus puiffante fur l'ame des fpectateurs pour lefquels il écrivoit.

Corneille avoit cependant connu ce genre, & fembla ne vouloir pas y donner fon attache; mais M. Racine, né avec la délicateffe des paffions, un goût exquis, nourri de la lecture des beaux modeles de la Grece, accommoda la *tragédie* aux mœurs de fon fiecle & de fon pays. L'élévation de Corneille étoit un modele où beaucoup de gens ne pouvoient arriver. D'ailleurs ce poëte avoit des défauts; il y avoit chez lui de vieux mots, des difcours quelquefois embarraffés, des endroits qui fentoient le déclamateur. Racine eut le talent d'éviter ces petites fautes: toujours élégant, toujours exact, il joignoit le plus grand art au génie, & fe fervoit quelquefois de l'un pour remplacer l'autre: cherchant moins à élever l'ame qu'à la remuer, il parut plus aimable, plus commode, & plus à la portée de tout fpectateur. Corneille eft, comme quelqu'un l'a dit, un aigle qui s'éleve au-deffus des nues, qui regarde fixément le foleil, qui fe plaît au milieu des éclairs & de la foudre. Racine eft une colombe qui gémit dans des bofquets de myrthe, au milieu des rofes. Il n'y a perfonne qui n'aime Racine; mais il n'eft pas accordé à tout le monde d'admirer Corneille autant qu'il le mérite.

L'hiftoire de la *tragédie* françoife ne finit point ici; mais c'eft à la poftérité qu'il appartiendra de la continuer.

Les Anglois avoient déjà un théâtre, auffi-bien que les Efpagnols, quand les François n'avoient encore que des tréteaux: *Shakefpear* (Guillaume) fleuriffoit à-peu-près dans le temps de Lopez de Véga, & mérite bien que nous nous arrêtions fur fon caractere, puifqu'il n'a jamais eu de maître, ni d'égal.

Il naquit en 1564, à Stratford dans le comté de Warwich, & mourut en 1616. Il créa le théâtre anglois par un génie plein de naturel, de force, & de fécondité, fans aucune connoiffance des regles: on trouve dans ce grand génie, le fonds inépuifable d'une imagination pathétique & fublime, fantafque & pittorefque, fombre & gaie, une variété prodigieufe de caracteres, tous fi bien contraftés, qu'ils ne tiennent pas un feul difcours que l'on pût tranfporter de l'un à l'autre; talens perfonnels à Shakefpear, & dans lefquels il furpaffe tous les poëtes du monde: il y a de fi belles fcenes, des morceaux fi grands & fi terribles, répandus dans fes pieces tragiques, d'ailleurs monftrueufes, qu'elles ont toujours été

jouées avec succès. Il étoit si bien né avec toutes les semences de la poésie, qu'on peut le comparer à la pierre enchâssée dans l'anneau de Pirrhus, qui, à ce que nous dit Pline, représentoit la figure d'Apollon, avec les neuf muses, dans ces veines que la nature y avoit tracées elle-même, sans aucun secours de l'art.

Non-seulement il est le chef des poëtes dramatiques Anglois, mais il passe toujours pour le plus excellent; il n'eut ni modeles, ni rivaux, les deux sources de l'émulation, les deux principaux aiguillons du génie. La magnificence ou l'équipage d'un héros ne peut donner à Brutus la majesté qu'il reçoit de quelques lignes de Shakespear; doué d'une imagination également forte & riche, il peint tout ce qu'il voit, & embellit presque tout ce qu'il peint. Dans les tableaux de l'Albane, les amours de la suite de Vénus ne sont pas réprésentés avec plus de graces, que Shakespear en donne à ceux qui font le cortege de Cléopatre, dans la description de la pompe avec laquelle cette reine se présente à Antoine sur les bords du Cydnus.

Ce qui lui manque, c'est le choix. Quelquefois en lisant ses pieces on est surpris de la sublimité de ce vaste génie, mais il ne laisse pas subsister l'admiration. A des portraits où regnent toute l'élévation & toute la noblesse de Raphaël, succedent de misérables tableaux dignes des peintres de taverne.

Il ne se peut rien de plus intéressant que le monologue de Hamlet, prince de Danemark, dans le troisieme acte de la *tragédie* de ce nom: on connoit la belle traduction libre que M. de Voltaire a faite de ce morceau.

*To be, or not to be ! that is a question*, &c.

*Demeure, il faut choisir, & passer à l'instant*
*De la vie à la mort, ou de l'être au néant.*
*Dieux cruels, s'il en est, éclairez mon courage;*
*Faut-il vieillir courbé sous la main qui m'outrage,*
*Supporter ou finir mon malheur & mon sort ?*
*Qui suis-je ? qui m'arrête ? & qu'est-ce que la mort ?*
*C'est la fin de nos maux, c'est mon unique asyle;*
*Après de longs transports c'est un sommeil tranquile;*
*On s'endort, & tout meurt, mais un affreux reveil*
*Doit succéder peut-être aux douceurs du sommeil.*
*On nous menace; on dit que cette courte vie,*
*De tourmens éternels est aussi-tôt suivie.*
*O mort! moment fatal! affreuse éternité,*
*Tout cœur à ton seul nom se glace épouvanté!*
*Eh! qui pourroit sans toi supporter cette vie:*
*De nos prêtres menteurs bénir l'hypocrisie:*
*D'une indigne maîtresse encenser les erreurs:*
*Ramper sous un ministre, adorer ses hauteurs:*
*Et montrer les langueurs de son ame abattue*
*A des amis ingrats qui détournent la vue?*
*La mort seroit trop douce en ces extrémités,*
*Mais le scrupule parle & nous crie, arrêtez;*
*Il défend à nos mains cet heureux homicide,*
*Et d'un héros guerrier fait un chrétien timide.*

L'ombre d'Hamlet paroît, & porte la terreur sur la scene, tant Shakespear possédoit le talent de peindre, c'est par-là qu'il fut toucher le foible superstitieux de l'imagination des hommes de son temps, & réussir en de certains endroits où il n'étoit soutenu que par la seule force de son propre génie. Il y a quelque chose de si bisarre, & avec cela de si grave dans les discours de ses fantômes, de ses fées, de ses sorciers, & de ses autres personnages chimériques, qu'on ne sauroit s'empêcher de les croire naturels,

quoique nous n'ayions aucune regle fixe pour en bien juger, & qu'on est contraint d'avouer, que s'il y avoit de tels êtres au monde, il est fort probable qu'ils parleroient & agiroient de la maniere dont il les a représentés. Quant à ses défauts, on les excusera sans doute, si l'on considere que l'esprit humain ne peut de tous côtés franchir les bornes que le ton du siecle, les mœurs & les préjugés opposent à ses efforts.

Les ouvrages dramatiques de ce poëte parurent pour la premiere fois tous ensemble en 1623 *in-fol.* & depuis MM. Rowe, Pope, Theobald, & Warburthon, en ont donné a-l'envi de nouvelles éditions. On doit lire la préface que M. Pope a mise au-devant de la sienne sur le caractere de l'auteur. Elle prouve que ce grand génie, nonobstant tous ses défauts, mérite d'être mis au-dessus de tous les écrivains dramatiques de l'Europe. On peut considerer ses ouvrages, comparés avec d'autres plus polis & plus réguliers, comme un ancien bâtiment majestueux d'architecture gothique, comparé avec un édifice moderne d'une architecture réguliere; ce dernier est plus élégant, mais le premier a quelque chose de plus grand. Il s'y trouve assez de matériaux pour fournir à plusieurs autres édifices. Il y regne plus de variété, & les appartemens sont bien plus vastes, quoiqu'on y arrive souvent par des passages obscurs, bisarrement ménagés, & désagréables. Enfin tout le corps inspire du respect, quoique plusieurs des parties soient de mauvais goût, mal disposées, & ne répondent pas à sa grandeur.

Il est bon de remarquer qu'en général c'est dans les morceaux détachés que les tragiques anglois ont le plus excellé. Leurs anciennes pieces dépourvues d'ordre, de décence, & de vraisemblance, ont des lueurs étonnantes au milieu de cette nuit. Leur style est trop ampoulé, trop rempli de l'enflure asiatique, mais aussi il faut avouer que les échasses du style figuré sur lesquelles la langue angloise est guindée dans le tragique, élevent l'esprit bien haut, quoique par une marche irréguliere.

*Johnson* (Benjamin), suivit de près Shakespear, & se montra un des plus illustres dramatiques anglois du dix-septieme siecle. Il naquit à Westminster vers l'an 1575, & eut Cambden pour maître; mais sa mere qui s'étoit remariée à un maçon, l'obligea de prendre le métier de son beau-pere; il travailla par indigence aux bâtimens de Lincoln'Inn, avec la truelle à la main & un livre en poche. Le goût de la poésie l'emporta bien-tôt sur l'équerre; il donna des ouvrages dramatiques, se livra tout entier au théâtre, & Shakespear le protégea.

Il fit représenter, en 1601, une *tragédie* intitulée *la Chute de Séjan.* Si l'on m'objecte, dit-il dans sa préface, que ma piece n'est pas un poëme selon les regles du temps, je l'avoue; il y manque même un chœur convenable, qui est la chose la plus difficile à mettre en œuvre. De plus, il n'est ni nécessaire, ni possible d'observer aujourd'hui la pompe ancienne des poëmes dramatiques, vu le caractere des spectateurs. Si néanmoins, continue-il, j'ai rempli les devoirs d'un acteur tragique, tant pour la vérité de l'histoire & la dignité des personnages, que pour la gravité du style, & la force des sentimens, ne m'imputez pas l'omission de ces accessoires, par rapport auxquels (sans vouloir me vanter), je suis mieux en état de donner des regles, que de les négliger faute de les connoître.

En 1608 il mit au jour la *Conjuration de Catilina*; je ne parle pas de ses comédies qui lui acquirent beaucoup de gloire. De l'aveu des connoisseurs, Shakespear & Johnson, sont les deux plus grands dramatiques dont l'Angleterre puisse se vanter. Le dernier a donné d'aussi bonnes regles pour perfectionner le théatre que celles de Corneille. Le premier devoit tout au prodigieux génie naturel qu'il avoit; Johnson devoit beaucoup à son art & à son savoir, il est vrai que l'un & l'autre sont auteurs d'ouvrages indignes d'eux, avec cette différence néanmoins, que dans les mauvaises pieces de Johnson, on ne trouve aucuns vestiges

vestiges de l'auteur du *Renard* & du *Chimiste*, au lieu que dans les morceaux les plus bisarres de Shakespear, vous trouverez çà & là des traces qui vous font reconnoître leur admirable auteur. Jonhson avoit au-dessus de Shakespear une profonde connoissance des anciens, & il y puisoit hardiment. Il n'y a guere de poëtes ou d'historiens romains des temps de Séjan & de Catilina qu'il n'ait traduits dans les deux *tragédies*, dont ces deux hommes lui ont fourni le sujet; mais il s'empare des auteurs en conquérant, & ce qui seroit larcin dans d'autres poëtes, est chez lui victoire & conquête. Il mourut le 16 août 1637, & fut enterré dans l'abbaye de Westminster; on mit sur son tombeau cette épitaphe courte, & qui dit tant de choses. *O rare Ben Jonhson.*

*Otway* (Thomas), né dans la province de Sussex en 1651, mourut en 1685, à l'âge de 34 ans. Il réussit admirablement dans la partie tendre & touchante; mais il y a quelque chose de trop familier dans les endroits qui auroient dû être soutenus par la dignité de l'expression. *Venise sauvée* & *l'Orpheline*, sont ses deux meilleures *tragédies*. C'est dommage qu'il ait fondé la premiere sur une intrigue si vicieuse, que les plus grands caracteres qu'on y trouve, sont ceux de rebelles & de traîtres. Si le héros de sa piece avoit fait paroître autant de belles qualités pour la défense de son pays qu'il en montre pour sa ruine, on n'auroit trop pu l'admirer. On peut dire de lui ce qu'un historien romain dit de Catilina, que sa mort auroit été glorieuse, *si pro patriâ sic concidisset.* Otway possédoit parfaitement l'art d'exprimer les passions dans le tragique, & de les peindre avec une simplicité naturelle; il avoit aussi le talent d'exciter quelquefois les plus vives émotions. Mademoiselle Barry, fameuse actrice, qui faisoit le rôle de Monime dans *l'Orpheline*, ne prononçoit jamais sans verser des larmes ces trois mots : *ah, pauvre Castalio !* Enfin Bevildere me trouble, & Monime m'attendrit toujours : ainsi la terreur s'empare de l'ame, & l'art fait couler des pleurs honnêtes.

*Congrève* (Guillaume), né en Irlande en 1672, & mort à Londres en 1729, fit voir le premier sur le théâtre anglois, avec beaucoup d'esprit, toute la correction & la régularité qu'on peut désirer dans le dramatique : on en trouvera la preuve dans toutes ses pieces, & en particulier dans sa belle *tragédie*, l'Epouse affligée, *the Mourning bride.*

*Rowe* (Nicolas), naquit en Dévonshire en 1673, & mourut à Londres en 1718, à 45 ans, & fut enterré à Westminster, vis-à-vis de Chaucer. Il se fit voir aussi régulier que Congrève dans ses *tragédies.* Sa premiere piece, *l'Ambitieuse belle-mere*, mérite toutes sortes de louanges par la pureté de la diction, la justesse des caracteres, & la noblesse des sentimens : mais celle de ses *tragédies*, dont il faisoit le plus de cas, & qui fut aussi la plus estimée, étoit son *Tamerlan.* Il regne dans toutes ses pieces un esprit de vertu & d'amour pour la patrie qui font honneur à son cœur; il saisit en particulier toutes les occasions qui se présentent de faire servir le théâtre à inspirer les grands principes de la liberté civile.

Il est temps de parler de l'illustre Addisson; son Caton d'Utique est le plus grand personnage, & sa piece est la plus belle qui soit sur aucun théâtre. C'est un chef-d'œuvre pour la régularité, l'élégance, la poésie & l'élévation des sentimens. Il parut à Londres en 1713, & tous les partis quoique divisés & opposés s'accorderent à l'admirer. La reine Anne désira que cette piece lui fût dédiée; mais l'auteur pour ne manquer ni à son devoir ni à son honneur, l'a mise au jour sans dédicace. M. Dubos en traduisit quelques scenes en françois. L'abbé Salvini en a donné une traduction complette italienne; les jésuites anglois de Saint-Omer mirent cette piece en latin, & la firent représenter publiquement par leurs écoliers. M. Sewell, docteur en médecine, & le chevalier Steele l'ont embellie de remarques savantes & pleines de goût.

Tout le caractere de Caton est conforme à l'histoire. Il excite notre admiration pour

un romain aussi vertueux qu'intrépide. Il nous attendrit à la vue du mauvais succès de ses nobles efforts pour le soutien de la cause publique. Il accroît notre indignation contre César en ce que la plus éminente vertu se trouve opprimée par un tyran heureux.

Les caracteres particuliers sont distingués les uns des autres par des nuances de couleur différente. Portius & Marcus ont leurs mœurs & leurs tempéramens ; & cette peinture se remarque dans tout le cours de la piece, par l'opposition qui regne dans leurs sentimens, quoiqu'ils soient amis. L'un est calme & de sang froid, l'autre est plein de feu & de vivacité. Ils se proposent tous deux de suivre l'exemple de leur pere ; l'aîné le considere comme le défenseur de la liberté; le cadet le regarde comme l'ennemi de César ; l'un imite sa sagesse, & l'autre son zele pour Rome.

Le caractere de Juba est neuf; il prend Caton pour modele, & il s'y trouve encore engagé par son amour pour Marcia ; sa honte lorsque sa passion est découverte, son respect pour l'autorité de Caton, son entretien avec Syphax touchant la supériorité des exercices de l'esprit sur ceux du corps, embellissent encore les traits qui le regardent.

La différence n'est pas moins sensiblement exposée entre les caracteres vicieux. Sempronius & Syphax sont tous deux lâches, traîtres & hypocrites ; mais chacun à leur maniere ; la perfidie du romain & celle de l'africain sont aussi différentes que leur humeur.

Lucius, l'opposé de Sempronius & ami de Caton, est d'un caractere doux, porté à la compassion, sensible aux maux de tous ceux qui souffrent, non par foiblesse, mais parce qu'il est touché des malheurs auxquels il voit sa patrie en proie.

Les deux filles sont animées du même esprit que leur pere ; celle de Caton s'intéresse vivement pour la cause de la vertu ; elle met un frein à une violente passion en réfléchissant à sa naissance, & par un artifice admirable du poëte, elle montre combien elle estimoit son amant, à l'occasion de sa mort supposée. Cet incident est aussi naturel qu'il étoit nécessaire; & il fait disparoître ce qu'il y auroit eu dans cette passion de peu convenable à la fille de Caton. D'un autre côté, Lucie d'un caractere doux & tendre, ne peut déguiser ses sentimens, mais après les avoir déclarés, la crainte des conséquences la fait résoudre à attendre le tour que prendront les affaires, avant que de rendre son amant heureux. Voilà le caractere timide & sensible de son pere Lucius ; & en même temps son attachement pour Marcia l'engage aussi avant que l'amitié de Lucius pour Caton.

Dans le dénouement qui est d'un ordre mixte, la vertu malheureuse est abandonnée au hasard & aux dieux ; mais tous les autres personnages vertueux sont récompensés.

Cette *tragédie* est trop connue pour entrer dans le détail de ses beautés particulieres. Le seul soliloque de Caton, *acte V*, *scene* 1, fera toujours l'admiration des philosophes ; il finit ainsi :

*Let guilt or fear*
*Disturb man's rest :* Cato *knows neither of'em ,*
*Indifferent in his choice to sleep , or die.*

« Que le crime ou la crainte troublent le » repos de l'homme, Caton ne connoît » ni l'une ni l'autre, indifférent dans son » choix de dormir ou de mourir.

Addisson nous plaît par son bon goût & par ses peintures simples. Lorsque Sempronius dit à Porcius qu'il seroit au comble du bonheur, si Caton son pere vouloit lui accorder sa sœur Marcia, Porcius répond, *acte* 1, *scene* 2 :

*Alas ! Sempronius , wouldst thou talk of love*
*To Marcia whilst her fathers life's in danger ?*
*Thou migh'st as well court the pale trembling vestal ,*
*When she beholds the holy flame expiring.*

« Quoi ! Sempronius, voudriez-vous par- » ler d'amour à Marcia, dans le temps

» que la vie de ſon pere eſt menacée ? » Vous pourriez auſſi-tôt entretenir de » votre paſſion une veſtale tremblante & » effrayée à la vue du feu ſacré prèt à » s'éteindre ſur l'autel ». Que cette image eſt belle & bien placée dans la bouche d'un romain ! C'eſt encore la majeſté de la religion qui augmente la nobleſſe de la penſée. L'idée eſt neuve, & cependant ſi ſimple, qu'il paroît que tout le monde l'auroit trouvée.

Quant à l'intrigue d'amour de cette piece, un de nos beaux génies, grand juge en ces matieres, la condamne en plus d'un endroit. Addiſſon, dit M. de Voltaire, eut la molle complaiſance de plier la ſévérité de ſon caractere aux mœurs de ſon temps, & gâta un chef-d'œuvre pour avoir voulu lui plaire. J'ai cependant bien de la peine à ſouſcrire à cette déciſion. Il eſt vrai que M. Addiſſon reproduit ſur la ſcene l'amour, ſujet trop ordinaire & uſé; mais il peint un amour digne d'une vierge romaine, un amour chaſte & vertueux, fruit de la nature & non d'une imagination déréglée. Toute belle qu'eſt Porcia, c'eſt le grand Caton que le jeune prince de Maſſiniſſe adore en ſa fille.

Les amans ſont ici plus tendres, & en même temps plus ſages que tous ceux qu'on avoit encore introduits ſur le théâtre. Dans notre ſiecle corrompu il faut qu'un poëte ait bien du talent pour exciter l'admiration des libertins, & les rendre attentifs à une paſſion qu'ils n'ont jamais reſſentie, ou dont ils n'ont emprunté que le maſque.

« Ce chef-d'œuvre dramatique qui a » fait tant d'honneur à notre pays & à » notre langue (dit Steele), excelle » peut-être autant par les paſſions des » amans que par la vertu du héros. Du-» moins leur amour qui ne fait que les » caracteres du ſecond ordre, eſt plus » héroïque que la grandeur des princi-» paux caracteres de la plupart des *tra-» gédies* ». Je n'en veux pour preuve que la réponſe de Juba à Marcie, *acte I, ſcene* 5, lorſqu'elle lui reproche avec dignité de l'entretenir de ſa paſſion dans un temps où le bien de la cauſe commune demandoit qu'il fût occupé d'autres penſées. Réplique-t-il comme Pyrrhus à Andromaque ?

> *Vaincu, chargé de fers, de regrets con-*
> *ſumé,*
> *Brûlé de plus de feux que je n'en allumai,*
> *Tant de ſoins, tant de pleurs, tant d'ar-*
> *deurs inquietes...*

Non, mais en adorant la fille de Caton, il ſait que pour être digne d'elle, il doit remplir ſon devoir. Vos reproches, répond-il à l'inſtant, ſont juſtes, vertueuſe Marcie, je me hâte d'aller joindre nos troupes, *&c.* Et en effet il la quitte.

> *Thy reproofs are juſt*
> *Thou virtuous maid; I'll haſten to my*
> *troops*, &c.

Le Caton françois de M. Deſchamps eſt au Caton anglois ce qu'eſt la Phedre de Pradon à la Phedre de Racine. Addiſſon mourut en 1719, âgé de 47 ans, & fut enterré à Weſtminſter. Outre qu'il eſt un des plus purs écrivains de la Grande-Bretagne, c'eſt le poëte des ſages.

Depuis Congrève & lui, les pieces du théâtre anglois ſont devenues plus régulieres, les auteurs plus corrects & moins hardis; cependant les monſtres brillans de Shakeſpear plaiſent mille fois plus que la ſageſſe moderne. Le génie poétique des Anglois, dit M. de Voltaire, reſſemble à un arbre touffu planté par la nature, jetant au haſard mille rameaux, & croiſſant inégalement avec force; il meurt, ſi vous voulez le tailler en arbre des jardins de Marly.

C'en eſt aſſez ſur les illuſtres poëtes tragiques des deux nations rivales du théâtre; mais comme il importe à ceux qui voudront les imiter, de bien connoître le but de la *tragédie*, & de ne pas ſe méprendre ſur le choix des ſujets & des perſonnages qui lui conviennent, ils ne ſeront pas fâchés de trouver ici là-deſſus quelques conſeils de M. l'abbé Dubos, parce qu'ils ſont propres à éclairer dans cette route épineuſe. Nous finirons par

discuter avec lui si l'amour est l'essence de la *tragédie*.

Ce qui nous engage à nous arrêter avec complaisance sur ce genre de poëme auquel préside Melpomene, c'est qu'il affecte bien plus que la comédie. Il est certain que les hommes en général ne sont pas autant émus par l'action théâtrale, qu'ils ne sont pas aussi livrés au spectacle durant la représentation des comédies, que durant celle des *tragédies*. Ceux qui font leur amusement de la poésie dramatique, parlent plus souvent & avec plus d'affection des *tragédies* que des comédies qu'ils ont vues; ils savent un plus grand nombre de vers des pieces de Corneille & de Racine, que de celles de Moliere. Enfin le public préfere le rendez-vous qu'on lui donne pour le divertir en le faisant pleurer, à celui qu'on lui présente pour le divertir en le faisant rire.

La *tragédie*, suivant la signification qu'on donnoit à ce mot, est l'imitation de la vie & des discours des héros, sujets par leur élévation aux passions & aux catastrophes, comme à revêtir les vertus les plus sublimes. Le poëte tragique nous fait voir les hommes en proie aux plus grandes agitations. Ce sont des dieux injustes, mais tous puissans, qui demandent qu'on égorge aux piés de leurs autels une jeune princesse innocente. C'est le grand Pompée, le vainqueur de tant de nations & la terreur des rois d'Orient massacré par de vils esclaves.

Nous ne reconnoissons pas nos amis dans les personnages du poëte tragique; mais leurs passions sont plus impétueuses; & comme les lois ne sont pour ces passions qu'un frein très-foible, elles ont bien d'autres suites que les passions des personnages du poëte comique. Ainsi la terreur & la pitié que la peinture des événemens tragiques excite dans notre ame, nous occupent plus que le rire & le mépris que les incidens des comédies produisent en nous.

Le but de la *tragédie* étant d'exciter la terreur & la compassion, il faut d'abord que le poëte tragique nous fasse voir des personnages également aimables & estimables, & qu'ensuite il nous les représente dans un état malheureux. Commencez par faire estimer ceux pour lesquels vous voulez m'intéresser. Inspirez de la vénération pour les personnages destinés à faire couler mes larmes.

Il est donc nécessaire que les personnages de la *tragédie* ne méritent point d'être malheureux, ou du-moins d'être aussi malheureux qu'ils le sont. Si leurs fautes sont de véritables crimes, il ne faut pas que ces crimes aient été commis volontairement. Œdipe ne seroit plus un principal personnage de *tragédie* s'il avoit su dans le temps de son combat, qu'il tiroit l'épée contre son propre pere.

Les malheurs des scélérats sont peu propres à nous toucher; ils sont un juste supplice dont l'imitation ne sauroit exciter en nous ni terreur, ni compassion véritable. Leur supplice, si nous le voyions réellement, exciteroit bien en nous une compassion machinale; mais comme l'émotion que les imitations produisent, n'est pas aussi tyrannique que celle que l'objet même exciteroit, l'idée des crimes qu'un personnage de *tragédie* a commis, nous empêche de sentir pour lui une pareille compassion. Il ne lui arrive rien dans la catastrophe que nous ne lui ayions souhaité plusieurs fois durant le cours de la piece, & nous applaudissons alors au ciel qui justifie enfin sa lenteur à punir.

Il ne faut pas néanmoins défendre d'introduire des personnages scélérats dans la *tragédie*, pourvu que le principal intérêt de la piece ne tombe pas sur eux. Le dessein de ce poëme est bien d'exciter en nous la terreur & la compassion pour quelques-uns de ses personnages, mais non pas pour tous ses personnages. Ainsi le poëte, pour arriver plus certainement à son but, peut bien allumer en nous d'autres passions qui nous préparent à sentir plus vivement encore les deux qui doivent dominer sur la scene tragique, je veux dire la compassion & la terreur. L'indignation que nous concevons contre Narcisse, augmente la compassion & la terreur où nous jettent les malheurs de Britannicus. L'horreur qu'inspire le discours d'Œnone, nous rend plus sensible à la malheureuse destinée de Phedre.

On peut donc mettre des perſonnages ſcélérats ſur la ſcene tragique, ainſi qu'on met des bourreaux dans le tableau qui repréſente le martyre d'un ſaint. Mais comme on blâmeroit le peintre qui peindroit aimables des hommes auxquels il fait faire une action odieuſe ; de même on blâmeroit le poëte qui donneroit à des perſonnages ſcélérats des qualités capables de leur concilier la bienveillance du ſpectateur. Ce ſeroit aller contre le grand but de la *tragédie*, que de peindre le vice en beau, qui doit être de purger les paſſions en mettant ſous nos yeux les égaremens où elles nous conduiſent, & les périls dans leſquels elles nous précipitent.

Les poëtes dramatiques dignes d'écrire pour le théâtre, ont toujours regardé l'obligation d'inſpirer la haine du vice, & l'amour de la vertu, comme la premiere obligation de leur art. Quand je dis que la *tragédie* doit purger les paſſions, j'entends parler ſeulement des paſſions vicieuſes & préjudiciables à la ſociété, & l'on le comprend bien ainſi. Une *tragédie* qui donneroit du dégoût des paſſions utiles à la ſociété, telles que ſont l'amour de la patrie, l'amour de la gloire, la crainte du déshonneur, *&c.* ſeroit auſſi vicieuſe qu'une *tragédie* qui rendroit le vice aimable.

Ne faites jamais chauſſer le cothurne à des hommes inférieurs à pluſieurs de ceux avec qui nous vivons, autrement vous ſeriez auſſi blâmable que ſi vous aviez fait ce que Quintilien appelle, donner le rôle d'Hercule à jouer à un enfant, *perſonam Herculis, & cothurnos aptare infantibus*.

Non-ſeulement il faut que le caractere des principaux perſonnages ſoit intéreſſant, mais il eſt néceſſaire que les accidens qui leur arrivent ſoient tels qu'ils puiſſent affliger tragiquement des perſonnes raiſonnables, & jeter dans la crainte un homme courageux. Un prince de quarante ans qu'on nous repréſente au déſeſpoir, & dans la diſpoſition d'attenter ſur lui-même, parce que ſa gloire & ſes intérêts l'obligent à ſe ſéparer d'une femme dont il eſt amoureux & aimé depuis douze ans, ne nous rend guere compatiſſans à ſon malheur; nous ne ſaurions le plaindre durant cinq actes.

Les excès des paſſions où le poëte fait tomber ſon héros, tout ce qu'il lui fait dire afin de bien perſuader les ſpectateurs que l'intérieur de ce perſonnage eſt dans l'agitation la plus affreuſe, ne ſert qu'à le dégrader davantage. On nous rend le héros indifférent en voulant rendre l'action intéreſſante. L'uſage de ce qui ſe paſſe dans le monde, & l'expérience de nos amis, au défaut de la nôtre, nous apprennent qu'une paſſion contente s'uſe tellement en douze années qu'elle devient une ſimple habitude. Un héros obligé par ſa gloire & par l'intérêt de ſon autorité, à rompre cette habitude, n'en doit pas être aſſez affligé pour devenir un perſonnage tragique ; il ceſſe d'avoir la dignité requiſe aux perſonnages de la *tragédie*, ſi ſon affliction va juſqu'au déſeſpoir. Un tel malheur ne ſauroit l'abattre, s'il a un peu de cette fermeté ſans laquelle on ne ſauroit être, je ne dis pas un héros, mais même un homme vertueux. La gloire, dira-t-on, l'emporte à la fin, & Titus, de qui l'on voit bien que vous voulez parler, renvoie Bérénice chez elle.

Mais ce n'eſt pas là juſtifier Titus, c'eſt faire tort à la réputation qu'il a laiſſée ; c'eſt aller contre les lois de la vraiſemblance & du pathétique véritable, que de lui donner, même contre le témoignage de l'hiſtoire, un caractere ſi mou & ſi efféminé. Auſſi, quoique Bérénice ſoit une piece très-méthodique & parfaitement bien écrite, le public ne la revoit pas avec le même goût qu'il lit Phedre & Andromaque. Racine avoit mal choiſi ſon ſujet ; & pour dire plus exactement la vérité, il avoit eu la foibleſſe de s'engager à le traiter ſur les inſtances d'une grande princeſſe.

De ces réflexions ſur le rôle peu convenable que Racine fait jouer à Titus, il ne s'enſuit pas que nous proſcrivions l'amour de la *tragédie*. On ne ſauroit blâmer les poëtes de choiſir pour ſujet de leurs imitations les effets des paſſions qui ſont les plus générales, & que tous les hommes reſſentent ordinairement. Or de tou-

tes les passions, celle de l'amour est la plus générale ; il n'est presque personne qui n'ait eu le malheur de la sentir, du-moins une fois en sa vie. C'en est assez pour s'intéresser avec affection aux pieces de ceux qu'elle tyrannise.

Nos poëtes ne pourroient donc être blâmés de donner part à l'amour dans les intrigues de la piece, s'ils le faisoient avec plus de retenue. Mais ils ont poussé trop loin la complaisance pour le goût de leur siecle, ou, pour mieux dire, ils ont eux-mêmes fomenté ce goût avec trop de lâcheté. En renchérissant les uns sur les autres, ils ont fait une ruelle de la scene tragique ; qu'on nous passe le terme !

Racine a mis plus d'amour dans ses pieces que Corneille. Boileau travaillant à réconcilier son ami avec le célebre Arnaud, il lui porta la *tragédie* de Phedre de la part de l'auteur, & lui en demanda son avis. M. Arnaud, après avoir lu la piece, lui dit : il n'y a rien à reprendre au caractere de Phedre, mais pourquoi a-t-il fait Hyppolite amoureux ? Cette critique est la seule peut-être qu'on puisse faire contre la *tragédie* de Phedre ; & l'auteur qui se l'étoit faite à lui-même, se justifioit en disant, qu'auroient pensé les petits-maîtres d'un Hippolite ennemi de toutes les femmes ? Quelles mauvaises plaisanteries n'auroient-ils point jetées sur le fils de Thésée ?

Du-moins Racine connoissoit sa faute ; mais la plupart de ceux qui sont venus depuis cet aimable poëte, trouvant qu'il étoit plus facile de l'imiter par ses endroits foibles que par les autres, ont encore été plus loin que lui dans la mauvaise route.

Comme le goût de faire mouvoir par l'amour les ressorts de la *tragédie*, n'a pas été le goût des anciens, il ne sera point peut-être le goût de nos neveux. La postérité pourra donc blâmer l'abus que nos poëtes tragiques ont fait de leur esprit, & les censurer un jour d'avoir donné le caractere de Tircis & de Philene ; d'avoir fait faire toutes choses pour l'amour à des personnages illustres, & qui vivoient dans des siecles où l'idée qu'on avoit du caractere d'un grand homme, n'admettoit pas le mélange de pareilles foiblesses. Elle reprendra nos poëtes d'avoir fait d'une intrigue amoureuse la cause de tous les mouvemens qui arriverent à Rome, quand il s'y forma une conjuration pour le rappel des Tarquins ; comme d'avoir représenté les jeunes gens de ce temps-là si polis, & même si timides devant leurs maîtresses, eux dont les mœurs sont connues suffisamment par le récit que fait Tite-Live des aventures de Lucrece.

Tous ceux qui nous ont peint Brutus, Arminius & d'autres personnages illustres par un courage inflexible, si tendres & si galans, n'ont pas copié la nature dans leurs imitations, & ont oublié la sage leçon qu'a donné Mr. Despréaux dans le troisieme chant de l'Art poétique, où il décide si judicieusement qu'il faut conserver à ses personnages leur caractere national :

> *Gardez donc de donner, ainsi que dans Clélie,*
> *L'air & l'esprit françois à l'antique Italie ;*
> *Et sous le nom romain faisant notre portrait,*
> *Peindre Caton galant & Brutus dameret.*

La même raison qui doit engager les poëtes à ne pas introduire l'amour dans toutes leurs *tragédies*, doit peut-être les engager aussi à choisir leur héros dans des temps éloignés d'une certaine distance du nôtre. Il est plus facile de nous inspirer de la vénération pour des hommes qui ne nous sont connus que par l'histoire, que pour ceux qui ont vécu dans des temps si peu éloignés du nôtre, qu'une tradition encore récente nous instruit exactement des particularités de leur vie. Le poëte tragique, dira-t-on, saura bien supprimer les petitesses capables d'avilir ses héros. Sans doute il n'y manquera pas ; mais l'auditeur s'en souvient ; il les redit lorsque le héros a vécu dans un temps si voisin du sien, que la tradition l'a instruit de ses petitesses.

Il est vrai que les poëtes grecs ont mis sur leur scene des souverains qui

venoient de mourir, & quelquefois même des princes vivans: mais ce n'étoit pas pour en faire des héros. Ils se proposoient de plaire à leur patrie, en rendant odieux le gouvernement d'un seul; & c'étoit un moyen d'y réussir, que de peindre les rois avec un caractere vicieux. C'est par un motif semblable qu'on a long-temps représenté avec succès sur un théâtre voisin du nôtre le fameux siege de Leyde, que les Espagnols firent par les ordres de Philippe II. & qu'ils furent obligés de lever en 1578. Comme Melpomène se plaît à parer ses personnages de couronnes & de sceptres, il arriva dans ces temps d'horreurs & de persécutions, qu'elle choisit dans cette piece dramatique pour sa victime, un prince contre lequel tous les spectateurs étoient révoltés. (*Le chevalier DE JAUCOURT.*)

*Comparaison des deux systèmes de la* Tragédie, *ancien & nouveau, & avantage de ce dernier sur l'autre.*

Lorsqu'on a lu ces beaux vers de Lucrece:

*Suave, mari magno turbantibus æquora ventis,*
*E terrâ magnum alterius spectare laborem,*
*Non quia vexari quemquam est jucunda voluptas;*
*Sed quibus ipse malis careas quia cernere suave est.*

on croiroit avoir trouvé dans le cœur humain le principe de la *tragédie*; mais on se trompe. Il est bien vrai que l'homme se plaît naturellement à s'effrayer d'un danger qui n'est pas le sien, & à s'affliger, en simple spectateur, sur le malheur de ses semblables. Il est vrai aussi que la joie secrette d'être à l'abri des maux dont il est témoin, peut contribuer par réflexion au plaisir que le spectacle de ces maux lui cause. Mais d'abord, les enfans, qui ne font pas certainement cette réflexion, ont un plaisir très-vif à être émus de crainte & de pitié par des récits terribles & touchants: ce plaisir n'est donc pas, dans la simple nature, l'effet d'un retour sur soi-même. De plus, si la vue du danger ou du malheur d'autrui nous étoit agréable, comme le dit Lucrece, par la comparaison de nous-mêmes avec celui que nous voyons dans le péril ou dans la souffrance, plus sa situation seroit affreuse, plus nous aurions de plaisir à n'y être pas; la réalité nous en seroit encore plus agréable que l'image; & dans l'image, plus l'illusion seroit forte, plus le spectacle nous seroit doux. Or, il arrive au contraire que si l'image est trop ressemblante & le spectacle trop horrible, l'ame y répugne & ne peut le souffrir. (*Voyez* ILLUSION). Enfin, si la joie de se voir exempt des maux auxquels on s'intéresse, faisoit le charme de la compassion, plus le péril seroit loin de nous, plus le plaisir seroit pur & sensible: rien de plus rassurant en effet que la différence de celui qui souffre avec celui qui voit souffrir; rien de plus effrayant au contraire que les rapports d'âge, de condition, de caractere de l'un à l'autre; & cependant il est certain que plus l'exemple nous touche de près, par ses rapports du malheureux avec nous-mêmes, plus l'intérêt qui nous y attache a pour nous de force & d'attrait. Ce n'est donc pas, comme le dit Lucrece, par réflexion sur nous-mêmes que nous aimons à nous effrayer, à nous affliger sur autrui.

*Principe de la tragédie.* Le vrai plaisir de l'ame, dans ses émotions, est essentiellement le plaisir d'être émue, de l'être vivement sans aucun des périls dont nous avertit la douleur. Ainsi, la sûreté personnelle, *tui sine parte pericli*, est bien la condition sans laquelle le spectacle tragique ne seroit pas un plaisir; mais ce n'est pas la cause du plaisir qu'on y éprouve; il naît de l'attrait naturel qui nous porte à exercer toutes nos facultés & du corps & de l'ame, c'est-à-dire à nous éprouver vivans, intelligens, agissans & sensibles. C'est cet exercice modéré de la sensibilité naturelle qui rend les enfans si avides du merveilleux qui les effraie; c'est ce qui fait courir une populace grossiere au

lieu du supplice des criminels ; c'est ce qui fait chérir à quelques nations les combats d'animaux & de gladiateurs, ou des spectacles horriblement tragiques ; c'est ce qui entraîne des nations plus douces, plus sensibles, ou, si l'on veut, plus foibles, au théâtre des passions ; c'est en un mot ce qui fait le charme de la poésie de sentiment.

Mais peu de sentimens sont assez pathétiques pour animer un long poëme. La joie ou la volupté peut animer une chanson ; la tendresse peut animer une idyle ou une élégie ; l'indignation, une satyre ; l'enthousiasme, une ode ; l'admiration, par intervalles, peut suppléer dans l'épopée & même dans la *tragédie*, à un interêt plus pressant. Mais le vrai, le grand pathétique est celui de la terreur & de la pitié : ces deux sentimens ont sur tous les autres l'avantage de suivre le progrès des événemens, de croître à mesure que le péril augmente, de presser l'ame par degrés, jusqu'au terme de l'action ; au lieu que, par exemple, l'admiration & la joie naissent dans toute leur force, & s'affoiblissent presque en naissant.

*Essence de la tragédie.* Le double intérêt de la terreur & de la pitié doit donc être l'ame de la *tragédie*. Pour cela, il est de l'essence de ce spectacle ; 1°. de nous présenter nos semblables dans le péril & dans le malheur ; 2°. de nous les présenter dans un péril qui nous effraie, & dans un malheur qui nous touche ; 3°. de donner à cette imitation une apparence de vérité qui nous séduise & nous persuade assez pour être émus comme nous nous plaisons à l'être, jusqu'à la douleur exclusivement. De là, toutes les regles sur le choix du sujet, sur les mœurs & les caracteres, sur la composition de la fable, & sur toutes les vraisemblances du langage & de l'action.

*Du sujet.* L'homme tombe dans le péril & dans le malheur par une cause qui est *hors de lui*, ou *en lui-même*. *Hors de lui*, c'est sa destinée, sa situation, ses devoirs, ses liens, tous les accidens de la vie, & l'action qu'exercent sur lui les dieux, la nature, les hommes. De ces causes les plus tragiques sont celles que le malheureux chérit, & dont il n'avoit lieu d'attendre que du bien. *En lui-même*, c'est sa foiblesse, son imprudence, ses penchans, ses passions, ses vices, quelquefois ses vertus ; de ces causes, la plus féconde, la plus pathétique & la plus morale, c'est la passion combinée avec la bonté naturelle.

*Deux systêmes de tragédie.* Cette distinction des causes du malheur, ou *hors de nous*, ou *en nous-mêmes*, fait le partage des deux systêmes de *tragédie*, ancien & moderne ; & d'un coup d'œil on y peut voir les caracteres de l'un & de l'autre, leurs différences, leurs rapports, les genres propres à chacun d'eux, & tous les genres mitoyens qui résultent de leur mêlange.

*Systême ancien.* Sur le théâtre ancien, le malheur du personnage intéressant étoit presque toujours l'effet d'une cause étrangere ; & lorsqu'il y avoit de sa faute par imprudence, foiblesse ou passion, comme dans Œdipe, Hécube, Phedre, *&c.* le poëte avoit soin de donner à cette cause une cause premiere, comme la destinée, la colere des dieux ou leur volonté sans motif, en un mot la fatalité, & cela dans les sujets même qui semblent les plus naturels : par exemple, si Agamemnon étoit assassiné en arrivant dans son palais, un dieu l'avoit prédit, & le poëte ne manquoit pas de faire annoncer par Cassandre que telle étoit la destinée de ce malheureux fils d'Atrée & de Tantale ; de même si les fils d'Œdipe se déclaroient une guerre impie, c'étoit l'effet inévitable des imprécations de leur pere, & les poëtes avoient grand soin d'en avertir les spectateurs.

Dans les sujets tirés du théâtre des Grecs ou de leur histoire fabuleuse, ce même dogme a été reçu sur tous les théâtres du monde. Oreste condamné par un dieu à tuer sa mere, &, pour ce crime inévitable, tourmenté par les Euménides, n'est guere moins intéressant pour nous que pour les Athéniens ; car la vraisemblance & l'effet théâtral n'exigent pas que l'on croie à la fiction, mais qu'on y adhere, & c'est à quoi se font

mépris

mépris les ſpéculateurs, qui, de leur cabinet, ont voulu régler le théâtre.

Les poëtes ont mieux jugé du pouvoir de l'illuſion, & de la facilité qu'on a toujours à déplacer les hommes. Ils ont pris les ſujets des Grecs; fait du théâtre de Paris le théâtre d'Athenes; reſſuſcité Mérope, Œdipe, Iphigénie, Oreſte; rétabli ſur la ſcene le culte, les mœurs, les uſages antiques, avec toutes les circonſtances des lieux, des hommes & des faits; & les François, à ce ſpectacle, ſont devenus Athéniens. Ainſi, nous avons vu revivre l'ancienne *tragédie*, avec tout ce qu'elle eut jamais de plus touchant, de plus terrible, mais avec une plénitude & une continuité d'action, une gradation d'intérêt, un enchaînement de ſituations, un développement de mœurs, de ſentimens, de caracteres, & de nouveaux reſſorts inconnus aux anciens.

Cependant comme cette ſource n'étoit pas inépuiſable, & que de nouvelles circonſtances indiquoient de nouveaux moyens, le génie a tenté de s'ouvrir une autre carriere.

*Siſtême moderne.* Les anciens, à côté du ſiſtême de la fatalité, donné par la religion & par l'hiſtoire de leur pays, avoient comme nous, le ſiſtême des paſſions actives donné par la nature; ils l'ont employé quelquefois comme dans l'*Electre* & dans le *Thieſte*: mais, ſoit qu'il leur parût moins impoſant, moins pathétique, ſoit qu'il ne s'accordât pas ſi bien avec la forme, les moyens & l'intention de leur théâtre, ils l'avoient négligé. Les modernes s'en ſont ſaiſis: ils ont fait de la *tragédie*, non pas le tableau des calamités de l'homme eſclave de la deſtinée, mais le tableau des malheurs & des crimes de l'homme eſclave de ſes paſſions. Dès-lors, le reſſort de l'action tragique a été dans le cœur de l'homme; & tel eſt le nouveau ſiſtême dont Corneille eſt le créateur.

*Subdiviſion des deux ſiſtêmes.* Mais chacun de ces deux ſiſtêmes ſe ſubdiviſe en divers genres.

Chez les Grecs il y avoit quatre ſortes de *tragédies*; l'une pathétique, l'autre morale, & l'une & l'autre ſimple ou implexe. La *tragédie* morale ſe terminoit, au gré de la loi, par le ſuccès des bons, & par le malheur des méchans. La *tragédie* pathétique ſe terminoit au contraire par le malheur du perſonnage intéreſſant, c'eſt-à-dire naturellement bon & digne d'un meilleur ſort: Ariſtote vouloit qu'il eût contribué à ſon malheur par quelque faute involontaire; mais dans le ſiſtême ancien, cet adouciſſement n'eſt fondé ni en raiſons, ni en exemples. La *tragédie* ſimple étoit celle qui n'avoit point de révolution déciſive, & dans laquelle les choſes ſuivoient un même cours, comme dans le *Thieſte*: celui qui méditoit de ſe venger, ſe venge; celui qui dès le commencement étoit dans le péril & le malheur, y ſuccombe, & tout eſt fini. Dans cette eſpece de fable, il y a des momens où la fortune ſemble changer de face, & ces demi-révolutions produiſent des mouvemens très-pathétiques; mais elles ne décident rien. Dans la fable implexe, il y a révolution ou changement de fortune; & la révolution eſt ſimple, ou double en ſens contraire. (*Voyez* l'*art.* RÉVOLUTION.) Voilà toutes les formes de la *tragédie* ancienne; & l'on voit que les différences ne ſont que dans l'événement & dans la façon de l'amener. Ariſtote diſtingue auſſi les fables dont les incidens viennent du dehors, & les fables dont les incidens naiſſent du fond du ſujet; mais par le fond du ſujet, il entend les circonſtances de l'action, & non les mœurs des perſonnages: auſſi dit-il expreſſément que la *tragédie* n'agit point pour imiter les mœurs, qu'elle peut même s'en paſſer; & tout ce qu'il demande pour émouvoir, c'eſt un perſonnage ſans caractere, mêlé de vices & de vertus, ou, ſi l'on veut, ſans vertus & ſans vices, qui ne ſoit ni méchant, ni bon, mais malheureux par une erreur, ou par une faute involontaire; & en effet c'en étoit aſſez dans le ſiſtême des anciens.

Quand les modernes ont employé le ſiſtême des paſſions, tantôt ils l'ont réduit à ſa ſimplicité, & tantôt ils l'ont combiné avec celui de la deſtinée: de là les divers genres de la *tragédie* nouvelle.

Lorſque dès l'avant-ſcene juſqu'au dé-

nouement, la volonté, la passion ou la force des caracteres agit seule, & par elle-même produit les incidens & les révolutions, noue, enchaîne & dénoue l'action théatrale, c'est le sistême des modernes dans toute sa simplicité; & ce genre se subdivise en trois : le premier est celui où le personnage intéressant fait son malheur soi-même, comme Roxane & le fils de Brutus; le second est celui où le caractere intéressant est aux prises avec des méchans, & qu'il est menacé d'en être la victime, comme Britannicus, comme Zopire & ses enfans; le troisieme est celui où, sans le concours des méchans, le personnage intéressant est malheureux par la situation pénible & douloureuse où le réduit le contraste de ses devoirs & de ses penchans, ou de deux intérêts contraires, & par la violence qu'il se fait à lui-même ou qu'on fait à sa volonté, mais avec un droit légitime, comme dans le *Cid*, dans *Inès*, dans *Zaïre*.

Si la violence vient du dehors, soit des dieux, soit de la fortune, soit d'un pouvoir irrésistible, ces incidens étrangers aux mœurs des personnages qui sont en scene, rentrent dans l'ordre de la fatalité; mais ce genre approchant de celui des Grecs, ne laisse pas d'être plus fécond, en ce qu'il déploie tous les ressorts du cœur humain, & qu'il établit sur la scene le combat le plus douloureux entre la nature & la destinée, entre la passion qui veut être libre, & la fatale nécessité qui l'enchaîne & lui fait la loi.

A présent, si l'on considere que ces divers genres peuvent se réunir dans le même sujet, & se combiner dans une même fable, comme je l'ai fait observer dans l'*Iphigénie en Aulide*, & comme on peut le voir dans la *Sémiramis*; qu'il est du moins très-naturel que le mobile soit dans la passion, & l'obstacle dans la fortune; qu'il est même rare que l'action soit assez simple pour n'avoir qu'un ressort; que dans le concours de divers caracteres intéressés à l'événément, chacun d'eux étant passionné & naturellement bon ou méchant, ou mixte, ce n'est plus une passion qui agit, mais une foule de passions contraires & chacune selon le naturel du personnage qu'elle anime, dans les rapports d'âge, de rang & de qualité respectives, comme du fils au pere, & du sujet au roi; si dans ce choc on fait concourir les droits du sang & de l'hymen, de l'amour & de l'amitié, de la nature & de la patrie, *&c.* on sera étonné de la fécondité que les mœurs donnent à l'action, & l'on aura de la peine à concevoir que les anciens les aient comptées pour si peu de chose.

*Avantage du sistême ancien.* Ce n'est pourtant pas sans raison que les anciens avoient préféré le sistême de la fatalité; 1°. il étoit le plus pathétique. Quoi de plus capable en effet de frapper les esprits de compassion & de terreur que de voir l'homme, esclave d'une volonté qui n'est pas la sienne, & jouet d'un pouvoir injuste, capricieux, inexorable, s'efforcer en vain d'éviter le crime qui l'attend, ou le malheur qui le poursuit ? C'est ce dogme que les Stoïciens enseignoient & que Séneque a exprimé en deux mots : *volentem ducunt fata, nolentem trahunt*; c'est cette déplorable condition de l'homme que l'Œdipe françois expose en si beaux vers :

*Misérable vertu, don stérile & funeste,*
*Toi par qui j'ai tissu des jours que je déteste,*
*A mon noir ascendant tu n'as pu résister.*
*Je tombois dans le piege en voulant l'éviter.*
*Un dieu plus fort que moi m'entraînoit dans le crime;*
*Sous mes pas fugitifs il creusoit un abîme;*
*Et j'étois malgré moi dans mon aveuglement,*
*D'un pouvoir inconnu l'esclave & l'instrument.*
*Voilà tous mes forfaits. Je n'en connois point d'autres.*
*Impitoyables dieux, mes crimes sont les vôtres;*
*Et vous m'en punissez !*

Ainsi l'innocence confondue avec le crime, par le caprice aveugle & tyrannique de l'inflexible destinée, est sans cesse exposée sur le théatre ancien à la compassion des hommes asservis sous la même loi. L'autre

de Polypheme, où Ulysse & ses compagnons voyoient tous les jours dévorer quelqu'un de leurs amis, & attendoient leur tour en frémissant, est le simbole du théatre d'Athenes. C'est-là, sans doute, le tragique le plus fort, le plus terrible, le plus déchirant, & celui qui dans tous les temps fera verser le plus de larmes.

2°. Il étoit plus facile à manier. Les dieux agissent comme bon leur semble; la destinée est impénétrable & ne rend point compte de ses décrets; au lieu que la nature en action est soumise à ses propres lois, & que ces lois nous sont connues. La balance de la volonté a ses poids & ses contrepoids, le flux & le reflux des passions, leurs accès, leurs relâches & leurs révolutions, leur choc & le degré de force qui décide de l'ascendant, tout a sa regle au-dedans de nous-mêmes; & un coup-d'œil sur les combinaisons que je viens d'indiquer, en parlant des mœurs, fera sentir la difficulté de mettre chaque piece de cette machine à sa place, & de lui donner le degré de ressort & d'activité qu'elle doit avoir. Que l'on compare le mécanisme de l'*Œdipe* de Sophocle, ou de l'*Oreste* d'Euripide, avec celui de *Polieucte*, de *Britannicus*, ou d'*Alzire*, & l'on verra combien les Grecs devoient être à leur aise avec la destinée & la fatalité.

Rien de plus tragique, sans doute, que de voir un ami, sans le savoir, tuer son ami, un fils son pere, une mere son fils, un fils sa mere, j'en conviens avec Aristote; rien de plus effrayant que la situation du malheureux, qui, par erreur, va répandre un sang qui lui est si cher. Corneille ne voyoit rien de pathétique dans la situation de Mérope & d'Iphigénie, l'une allant immoler son fils, l'autre son frere, & Corneille étoit dans l'erreur. « Ce frere, disoit-il, & ce fils leur étant » inconnus, ils ne peuvent être pour » elles qu'ennemis ou indifférens ». Mais si Mérope & Iphigénie ne connoissent pas le crime qu'elles vont commettre, le spectateur en est instruit; & par un pressentiment du désespoir où seroit une mere qui auroit immolé son fils, une sœur qui auroit immolé son frere, on frémit pour elle de son erreur & du coup qu'elle va frapper.

A plus forte raison rien de plus intéressant que la situation d'un tel personnage, si le crime n'est reconnu qu'après qu'il est commis.

Mais à la place d'une erreur involontaire, ou d'une nécessité inévitable, que l'on mette la passion; quel art ne faut-il pas alors pour concilier l'intérêt avec des crimes bien moins horribles, pour faire plaindre, par exemple, le meurtrier de Zaïre, ou l'indigne fils de Brutus? Il est des crimes que, dans l'emportement, un homme naturellement bon peut commettre; chacun de nous, dans un accès de passion, en est capable, & c'est ce qui nous fait chérir encore & plaindre ceux qui les ont commis. Mais si le crime révolte la nature, la passion, même la plus violente, ne suffit pas pour l'excuser: un parricide n'est pas seulement un homme passionné, c'est un monstre; ce monstre ne peut nous toucher. Il y a plus: on ne pardonne à la passion la simple cruauté que dans un mouvement soudain, rapide, involontaire; la cruauté préméditée rend le criminel odieux, quelque passionné qu'il soit. Nulle difficulté, au contraire, dans les sujets où la fatalité domine: Hercule rendu furieux par la haine de Junon, tue ses enfans & sa femme; Oreste, forcé d'obéir à un dieu, assassine sa mere, & pour ce crime inévitable il est livré aux Euménides; Hercule & Oreste sont intéressans, & d'autant plus que leur action est plus attroce. Il en est de même de l'erreur d'Œdipe. Toute l'indignation se rejette sur les dieux; la compassion reste aux hommes. Le pathétique de l'action ne se réduit pas à la catastrophe; le crime peut être annoncé; & si l'on voit de loin l'inexorable destinée se complaire à dresser les pieges, à creuser, à cacher l'abîme où le malheureux doit tomber, l'y attirer ou l'y conduire, l'y pousser elle-même & l'y précipiter, plus ce prodige de méchanceté nous est odieux, & plus nous devient cher celui qui en est la victime. Voilà pourquoi entre tous les sujets, Aristote préfere ceux où le crime

seroit le plus atroce, s'il étoit volontaire & libre.

3°. Le sistême des anciens étoit plus favorable à la grandeur de leurs théatres & à la pompe solennelle des spectacles qu'on y donnoit. Ces spectacles faisoient partie des fêtes où toute la Grece accouroit; il falloit donc que l'amphithéatre pût contenir une multitude assemblée, & que le théatre fût proportionné à ce cercle immense de spectateurs. Mais une scene spatieuse demandoit une action grande & forte, où tout fût peint comme dans un tableau destiné à être vu de loin, & c'est à quoi le sistême de la fatalité s'accommodoit mieux que le nôtre; car en faisant venir du dehors les événemens tragiques, il simplifioit tout & ne laissoit à l'action theatrale que des masses à présenter. La peinture des passions, dont tous les détails nous enchantent, n'auroit eu là aucun relief: ces touches délicates, ces reflets, ces nuances, ces développemens si précieux pour nous, auroient été perdus; & au contraire, ces traits de force, qui, vus de près, feroient sur nous des impressions trop douloureuses, adoucis par la perspective, n'avoient de pathéthique que ce qu'il en falloit pour l'ame des Athéniens. C'est sur leur théatre que Philoctete devoit paroître couvert de lambeaux, se traînant, se roulant par terre, & rugissant de douleur; c'est-là qu'Œdipe devoit paroître les yeux crevés, versant sur ses enfans des gouttes de sang au-lieu de larmes; qu'Oreste, poursuivi par les furies, devoit tomber dans les convulsions, & demander à sa sœur Electre qu'elle essuyât l'écume de ses levres; c'est-là que le supplice de Prométhée, les tourmens d'Hercule & les fureurs d'Ajax étoient en proportion avec la grandeur du spectacle.

4°. Ce sistême remplissoit mieux l'objet religieux, politique & moral que l'on se proposoit alors. Il est évident, quoi qu'en dise Aristote, que le caractere de l'action tragique prenoit trop sur la liberté; & soit que le personnage interessant ressemblât par son caractere à l'agneau docile & timide qui se laisse mener à l'autel, ou au taureau fougueux qui se débat sous le couteau du sacrificateur, l'événement n'en étoit pas moins l'accomplissement d'un décret qui décidoit du sort de l'homme, & quel que fût l'instrument du malheur, & quelle qu'en fût la victime, l'un & l'autre étoient sous l'empire de l'inflexible nécessité. Par-là l'objet poétique étoit rempli: car *la terreur nous vient*, dit Aristote, *de la possibilité que nous voyons à ce qu'un malheur semblable nous arrive; & la pitié nous vient de l'indignité de ce malheur qui nous semble peu mérité*. Mais où étoit le but moral, où étoit le fruit de l'exemple? De ce qu'Œdipe a tué son pere sans le savoir, & qu'il a épousé sa mere, quelle conséquence tirer? Que c'est un crime horrible d'exposer ses enfans. Mais avant que Jocaste eût exposé le sien, son sort lui avoit été prédit. Dans cet exemple le malheur n'est donc pas la suite du crime. Œdipe a été imprudent: un homme, dit-on, menacé de tuer son pere & d'épouser sa mere, auroit dû ne pas voyager, n'avoir de querelle avec personne, & ne se marier jamais. Mais ceux qui raisonnent si bien ont oublié que dans le sistême des Grecs la destinée étoit inévitable, & qu'il étoit dans celle d'Œdipe de faire tout ce qu'il a fait.

Il est donc vrai, comme l'a reconnu Marc-Aurele, que le but moral, religieux & politique de la *tragédie* ancienne, étoit de frapper les esprits de l'ascendant de la destinée, afin d'accoutumer les hommes aux événemens de la vie, de les y résigner d'avance, & de les rendre patiens, courageux & déterminés. Cette habitude donnée à un peuple, de tout voir sans étonnement, & de tout souffrir sans foiblesse, étoit favorable aux mœurs publiques; & quant à ce qui pouvoit résulter, dans le détail des mœurs privées, du sistême de la nécessité, les poëtes s'en inquiétoient peu: c'étoit aux lois à y pourvoir.

A l'avantage de former, dans un état républicain exposé aux plus grands revers, une masse d'hommes préparés à tout & résolus à tout, se joignoit celui de leur faire voir que tous les hommes étoient égaux sous l'empire de la destinée; que les plus élevés étoient sujets à l'impru-

dence & à l'erreur ; que les dieux se jouoient des rois ; que tout ce qui flatte l'orgueil étoit fragile & périssable ; & que les plus grandes calamités & les plus grands crimes étant réservés aux souverains, il étoit également insensé d'aspirer à l'être, & de souffrir qu'il y en eût. C'est ce qu'il étoit important d'inculquer à des peuples libres.

Voilà les raisons de préférence qui avoient décidé les anciens en faveur du sistême de la fatalité. Mais puisque ce sistême avoit tant d'avantage, pourquoi nous en être éloignés ? Est-ce pour écarter l'idée d'une destinée injuste, d'une aveugle nécessité ? Nullement, & l'on voit assez que tant que les modernes ont pu tirer de ce sistême des spectacles intéressans, ils ne s'en sont pas fait scrupule. Est-ce que l'opinion ayant changé, la vraisemblance & l'intérêt des anciennes fables seroient perdus pour nous ? Encore moins : l'illusion supplée à la croyance. Les sujets les plus pathétiques de notre théatre sont pris du théatre des Grecs. L'Œdipe, l'Oreste, la Phedre, les deux Iphigénies, la Mérope, le Philoctete, *&c.* réussiront dans tous les temps & chez tous les peuples du monde.

Mais si ce n'a pas été pour rendre la *tragédie* plus morale ou plus intéressante qu'on en a fait un nouveau sistême, qu'est-ce donc qui l'a introduit ? Le cours naturel des choses, un nouvel ordre de circonstances, la difficulté qu'éprouvoit l'art à s'accommoder des anciens sujets, & les avantages d'une autre espece que l'on croyoit trouver dans le sistême des passions.

*Avantages du nouveau sistême. Voyez* d'abord dans l'*article* POÉSIE combien l'histoire fabuleuse des Grecs, leur religion & leurs mœurs étoient favorables à leur sistême, & combien ce qui leur étoit propre est étranger par-tout ailleurs.

Les spectateurs, comme je l'ai dit, se dépaysent aisément ; mais l'illusion qui les entraîne tient elle-même aux convenances, & ce sistême religieux des Grecs ne peut convenir qu'aux sujets qu'il a consacrés. Il n'eût donc jamais fallu sortir de leur histoire fabuleuse ; & dans ce cercle le génie tragique se fût trouvé trop à l'étroit.

Il est bien vrai que dans tous les temps & chez tous les peuples du monde, on semble reconnoître dans la fortune & dans ce qu'on appelle le hasard des événemens, une espece de fatalité, & que par conséquent il étoit possible d'inventer des sujets où tout fût conduit par le sort ou par des causes inévitables ; mais des accidens sans rapports, sans liaison de l'un à l'autre, aussi dénués de vraisemblance que de vérité, n'ayant pour eux ni l'opinion réelle, ni la tradition fabuleuse, auroient manqué de consistance & d'autorité sur la scene, & n'auroient pas été assez évidemment l'effet d'une puissance tyrannique, attachée à rendre les hommes ou coupables, ou malheureux, pour que de ces spectacles du malheur & du crime on reçût la même impression de terreur dont les Grecs se sentoient frappés, & dont leur sistême religieux nous frappe encore nous-mêmes dans les sujets où il est empreint.

Cet amas d'incidens fortuits dont il n'y a rien à conclure, ont pu occuper nos aïeux à la renaissance des lettres, quand ni l'esprit, ni le goût, ni le jugement même n'étoient formés : on en faisoit sur tous les théatres de l'Europe des comédies sans comique, des *tragédies* sans intérêt. La curiosité, la surprise étoient les seuls émotions qu'on éprouvoit à ces spectacles ; mais ne connoissant rien de mieux, on croyoit voir le mieux possible.

Enfin Corneille ayant découvert, au milieu de ce cahos, une nouvelle source d'événemens tragiques, aussi intéressans dans leurs causes que terribles dans leurs effets, ce fut un cri universel ; & l'Europe moderne reconnut la *tragédie* qui lui étoit propre.

L'homme libre sous un Dieu juste qui permettoit le mal, sans en être la cause, l'homme en proie à ses passions, en butte à celles de ses semblables, & rendu malheureux par lui-même ou par eux, devint l'objet de la *tragédie* & le nouveau spectacle affligeant & terrible dont elle frappa les esprits.

Les avantages de ce nouveau sistême

font d'être plus fécond, plus univerfel, plus moral, plus propre à la forme & à l'étendue de nos théâtres, plus fufceptible de tout le charme de la repréfentation.

1°. *Plus fécond*, parce qu'il met en jeu tous les refforts du cœur humain, qu'il en fait les mobiles de l'action théâtrale, qu'il donne lieu aux développemens de toutes les paffions actives, que de leur mélange il compofe des caracteres pleins d'énergie & de chaleur, que de leurs contraftes il tire des fituations variées à l'infini ; que de leurs combats il fait naître une foule de mouvemens qui étoient inconnus aux anciens.

Non-feulement la paffion agite l'ame, mais elle altere la raifon, la féduit, la trompe, l'égare, & la range de fon parti : de là tout l'artifice qu'elle emploie pour en impofer à celui qu'elle obfede & à tous ceux qu'elle a intérêt de perfuader & d'émouvoir ; de là l'éloquence de deux paffions contraires pour fe vaincre mutuellement ; de là les changemens rapides d'opinion, de fentimens & de langage dans le même homme, foit que deux paffions le tourmentent & le dominent tour à tour, foit qu'une feule paffion ait à combattre en lui la bonté naturelle, à triompher de l'innocence, à vaincre un refte de pudeur, à faire taire le devoir, à furmonter la vertu même, à fe délivrer de la honte, & à s'affranchir du remords. Voilà ce qui ouvre à notre théâtre un champ fi vafte & fi fécond.

Quand l'homme agit par une impulfion étrangere & irréfiftible, il n'y a pas à balancer ; mais quand il doit fe décider par les mouvemens de fon cœur, & que ces mouvemens, comme celui des flots, font tumultueux & rapides, qu'il eft tour à tour entraîné en fens contraires avec la même violence, que prefque au même inftant que le défir l'emporte la honte le repouffe, & qu'au moment que l'efpérance commence à l'élever, il fe fent abattu par la crainte & par la douleur ; c'eft là qu'un naturel fenfible, ardent, impétueux, fe montre fous toutes les faces & dans toutes les attitudes ; c'eft là que le génie a de quoi s'exercer dans l'art d'imiter & de peindre. Le fiftême moderne, ofons le dire, eft le feul où le cœur humain ait été pris par tous les côtés fenfibles, & favamment approfondi.

2°. *Plus univerfel.* Le fiftême ancien eft fondé fur une opinion locale. Il eft vrai que cette opinion fera reçue par-tout comme hypothefe, mais il ne fera permis d'y adapter que l'hiftoire des temps & des lieux où elle a régné. Au contraire le fiftême des paffions eft de tous les pays & de tous les fiecles. Par-tout l'homme a été conduit par les mouvemens de fon cœur ; par-tout il s'eft rendu coupable & malheureux par fes paffions. Notre théâtre eft le tableau du monde.

3°. *Plus moral.* C'eft une chofe utile fans doute que d'habituer l'homme au malheur, puifqu'il y eft expofé fans ceffe. Mais d'un côté l'indignation, l'impiété, le défefpoir, de l'autre le découragement, l'abattement, l'abandon de foi-même font les écueils d'une ame ou forte ou foible, qui s'eft laiffé frapper de l'afcendant de la deftinée, de la néceffité d'en fubir les décrets. Au lieu qu il eft d'une utilité abfolue d'apprendre à l'homme à fe craindre lui-même, à être fans ceffe en garde contre les ennemis qu'il recele au fond de fon cœur.

Dans un état expofé à de grands périls, fujet à de grandes révolutions, où tout homme devoit être déterminé à tout rifquer, à tout fouffrir, peut-être cet abandon de foi-même aux décrets de la deftinée, étoit-il la vertu de premier befoin, & devoit-il former le caractere national ; mais dans une monarchie vafte & tranquille, où une partie des forces de la nation fuffit à fa défenfe, le bonheur public tient effentiellement à des mœurs tempérées. La *tragédie* qui réprime les mouvemens de l'ame, eft donc une leçon politique en même temps qu'une leçon de mœurs. La haine, la colere, la vengeance, l'ambition, la noire envie & fur-tout l'amour étendent leurs ravages dans tous les états, dans tous les ordres de la fociété. Ce font là les vrais ennemis domeftiques, & ceux qu'il eft le plus effentiel de nous faire craindre, par la peinture des malheurs où ils peuvent nous entraîner, puifqu'ils

y ont entraîné des hommes souvent moins foibles, plus sages & plus vertueux que nous; & c'est à quoi les Grecs n'ont pas même pensé. Si dans la *tragédie* ancienne la passion est quelquefois la cause ou l'instrument du malheur, ce malheur ne tombe pas sur l'homme passionné, mais sur quelque victime innocente. Or pour réprimer en nous la passion, il ne s'agit pas de nous faire voir qu'elle est funeste aux autres, mais à nous-mêmes. On diroit que les Grecs évitoient à dessein le but moral que nous cherchons, car ils n'ont pu le méconnoître. Quoi de plus simple en effet pour guérir les hommes de leurs passions que de leur en montrer les victimes? Quoi de plus terrible que l'exemple d'un homme à qui la nature & la fortune avoient tout accordé pour être heureux, & en qui une seule passion, la même dont chacun de nous porte le germe dans son sein, a tout ravagé, tout détruit? C'est ce rapport, cette induction qui rend l'exemple salutaire; & Aristote lui-même l'a reconnu, mais dans sa rhétorique. « L'orateur, dit-» il, pour imprimer la crainte à ses audi-» teurs, doit leur faire voir qu'ils sont en » péril, & pour cela mettre sous leurs » yeux l'exemple de ceux qui sont tombés » dans les malheurs dont il les menace». Mais l'orateur ne leur dit pas: *Si vous disputez le pas à un inconnu, comme fit Œdipe, ou si vous êtes curieux comme lui, vous tuerez votre pere, vous épouserez votre mere, vous vous arracherez les yeux.* Il leur dit: *Si vous vous livrez à vos passions, vous en serez les victimes; si vous calomniez le juste, si vous opprimez l'innocent, le ciel qui les aime les vengera.* S'il nous présente un ravisseur horriblement puni comme Thieste, il ne nous fera pas voir à côté un monstre exécrable comme Atrée jouissant de sa vengeance & du jour qu'il a fait pâlir. Mais il opposera l'innocent au coupable, & nous montrera celui-ci plus malheureux dans ses succès que l'autre au comble de l'infortune, l'enfer dans l'ame d'Anitus, le ciel dans l'ame de Socrate. Enfin s'il nous met sous les yeux des exemples de la peine attachée au crime, ce crime ne sera pas l'effet de l'erreur; car de l'erreur il n'y a rien à conclure; mais de la foiblesse, de l'imprudence ou de la passion; car on peut y remédier. Il est donc évident que le dessein qu'Aristote attribue à l'orateur & celui qu'il attribue au poëte ne sont pas les mêmes. Le but de l'orateur dans son sens est de rendre les hommes justes & sages par crainte; & le but du poëte est de les guérir de la crainte, en les habituant au malheur.

Or cette disparate n'existe plus entre la morale de l'éloquence & celle de la *tragédie*; & dans le sistême moderne, le but du poëte est le même que celui de l'orateur.

4°. *Ce sistême est encore plus propre à la forme de nos théâtres. J'en ai déja indiqué la raison.* Le théâtre a sa perspective; le nôtre est nécessairement moins vaste que celui des Grecs; le spectacle qui chez eux étoit une solennité, n'est chez nous qu'un amusement: au lieu d'une nation assemblée, c'est un petit nombre de citoyens; au lieu d'un grand cirque en plain ciel, c'est une assez petite salle. L'avantage du théâtre ancien étoit donc dans la pantomime & dans la force des tableaux; l'avantage du nôtre est dans l'éloquence & dans la beauté des détails. On a dit cent fois que les Grecs avoient dédaigné de mettre l'amour sur leur théâtre. On n'a pas vu qu'il leur eût été impossible de l'y peindre comme nos poëtes l'ont peint; que ces détails, ces gradations, ces nuances si délicates qui en font la décence & le charme, répugnent à la seule idée du mannequin, du casque, du porte-voix d'un homme jouant Ariane, & reprochant au parjure Thésée le crime de l'abandonner. On n'a pas vu que la même cause avoit exclu de leur théâtre presque toutes les passions actives; & que si quelquefois ils les y ont employées, ce n'a été que par esquisses, en les ébauchant à grands traits. Les Grecs alloient à leur théâtre apprendre à souffrir, & non pas à se vaincre. Avec des plaintes, des cris, des larmes, des mouvemens d'effroi, de douleur & de désespoir, un malheureux, poursuivi par les dieux ou accablé par la destinée, étoit sûr d'émouvoir, d'attendrir tout un peuple. C'étoit moins de beaux vers que des hurlemens effroyables ou des gémissemens

profonds que l'on entendoit de ſi loin.

Chez nous aucun des accens de l'ame, aucun des traits les plus délicats de la paſſion n'eſt perdu ; tous les détails de l'expreſſion, toutes les nuances de la penſée & du ſentiment ſont apperçus & vivement ſentis.

Je ne dis pas que le tragique moderne ſoit dénué de force ; je dis qu'il en a moins, qu'il en doit moins avoir que le tragique ancien, parce qu'il eſt vu de plus près ; je dis qu'en s'affoibliſſant du côté des peintures, il a dû s'en dédommager du côté des ſentimens, & que pour cela le ſiſtême qui prête le plus à l'éloquence de l'ame, eſt ce qui lui convient le mieux.

5°. *Il eſt plus ſuſceptible enfin de tout le charme de la repréſentation.* En parlant de la ſcene antique on ne ceſſe de nous vanter ces théâtres immenſes que le ciel éclairoit ; & on ne fait pas attention que dans des ſpectacles donnés quatre fois l'an à toute la Grece aſſemblée, cette vaſte étendue étoit d'une néceſſité indiſpenſable & bien plus nuiſible qu'avantageuſe à la beauté de l'imitation ; qu'elle faiſoit violence à toute eſpece de vraiſemblance & d'illuſion théâtrale ; qu'il étoit impoſſible au peintre de diſtribuer les lumieres & les ombres dans les décorations d'un théâtre éclairé par le jour ; que l'acteur jouoit ſous un maſque, dont la bouche arrondie en trompe lui tenoit lieu de porte-voix ; que ce maſque n'exprimoit rien, & qu'un homme jouant Electre, Iphigénie ou Phedre avec un maſque & un porte-voix, devoit être au moins peu touchant ; que le cothurne, en exhauſſant la taille juſqu'à la hauteur de huit piés, en faiſoit un coloſſe énorme & groteſquement compoſé ; que s'il eſt vrai, comme on le dit, que la tête de l'acteur fût dans un caſque & le corps dans un mannequin, c'étoit le comble de la difformité ; & qu'en ſuppoſant même, par impoſſible, entre la taille, la figure & le geſte d'un homme ainſi façonné, quelqu'eſpece de proportion & d'enſemble, il en ſeroit toujours de cette imitation dramatique, relativement à la nôtre, comme d'une ſtatue coloſſale groſſiérement taillée, comparée à une ſtatue de grandeur naturelle dont tous les traits ſeroient finis.

Mais au lieu d'un théâtre immenſe qui dans l'éloignement déroboit à la vue ces difformités, ſuppoſez les *tragédies* de Sophocle & d'Euripide, ſans aucun changement, repréſentées à notre maniere, & ſur des théâtres proportionnés à l'étendue de la voix & à la portée de la vue ; alors le naturel, la vraiſemblance, l'illuſion théâtrale y ſera ; mais alors même combien l'art de l'acteur ne ſera-t-il pas à l'étroit ! l'expreſſion de la ſouffrance eſt pathétique ; mais du côté de l'art elle n'a rien qui favoriſe & développe les grands talens. L'acteur le plus commun, dans des tourmens ou dans des fureurs, imitera les cris de Philoctete, ou les rugiſſemens d'Oreſte ; & dans la déclamation comme dans la peinture, les mouvemens forcés, violens, convulſifs ſont ce qu'il y a de plus aiſé. La grande difficulté de l'art eſt dans l'expreſſion ſimultanée de deux ſentimens qui agitent l'ame, dans le paſſage de l'un à l'autre, dans les gradations, les nuances, les mouvemens divers ou d'une ſeule paſſion ou de deux paſſions contraires, dans leur calme trompeur, dans leur fougue rapide, dans leurs élans impétueux, enfin dans cette foule d'accidens variés qui forment enſemble le tableau des orages du cœur humain. Que l'on compare les rôles les plus paſſionnés du théâtre grec, avec les rôles de Néron, d'Oroſmane & de Rhadamiſte, avec les rôles de Cléopatre dans Rodogune, de Roxane dans Bajazet, d'Hermione dans Andromaque, d'Alzire & de Sémiramis ; que l'on compare la Phœdre d'Euripide avec celle de Racine, l'Electre de Sophocle avec celle de M. de Voltaire, avec ce rôle qui a été le triomphe de la célebre Clairon : dans le grec on verra des couleurs fortes mais entieres, ſans reflets & ſans demi-teintes ; dans le françois mille nuances qui, loin d'affoiblir la peinture, ne la rendent que plus vivante, plus variée & plus ſenſible. C'eſt le grand avantage que nous avons tiré de la petiteſſe de nos théâtres ; & ceux qui propoſent de les agrandir, ne ſavent pas le tort qu'ils veulent faire à l'art du poëte & à celui de l'acteur.

*Des*

*Des mœurs & des caracteres.* Si l'on a bien conçu le systême des anciens, on sera peu surpris qu'Aristote ait subordonné les mœurs à l'action, & ne les ait pas même regardées comme nécessaires à la *tragédie.* Que l'homme en péril ne fût pas méchant, que le malheureux poursuivi par son mauvais sort ne l'eût pas mérité; c'en étoit assez pour être un objet de terreur & de compassion.

Mais lorsqu'il a fallu que les hommes entre eux se fissent leurs destins eux-mêmes; leurs qualités, leurs inclinations, leurs affections, leur naturel enfin, leurs caracteres & leurs mœurs ont été les ressorts de l'action théâtrale.

Dans la *tragédie* il y a deux sortes de caracteres: les uns dévoués à la haine des spectateurs; & dans ceux-là le naturel, l'habituel, l'actuel, tout peut être mauvais: les vices les plus bas, les crimes les plus noirs, les sentimens les plus dénaturés, les perfidies les plus atroces & les plus lâches trahisons, toutes ces horreurs ennoblies comme elles peuvent l'être, forment le caractere d'un Atrée, d'un Narcisse, d'une Cléopatre, & dans le tableau dramatique ces figures ont leur beauté.

Un méchant homme, quelque malheureux qu'il soit, n'inspirera point la pitié; mais il inspirera la terreur de deux manieres, & les voici. Dans le cours de l'action, il fera trembler pour l'homme innocent ou vertueux dont il méditera la perte; & au dénouement si le méchant triomphe, on frémira comme dans Mahomet de se livrer à ses pareils. Si au contraire c'est lui qui succombe, & s'il est puni, comme dans *Rodogune*, on frémira de lui ressembler. « Si les furies poursuivoient Néron pour avoir fait périr sa » mere, dit Castelvetro, cela n'exciteroit » ni pitié ni crainte. Mais qu'elles poursuivent Oreste pour avoir obéi au dieu » qui l'a forcé au crime, cela est terrible » & digne de pitié ». Castelvetro a raison dans son sens. D'abord il est absolument vrai que Néron n'exciteroit point la pitié. Il est encore vrai qu'il n'exciteroit pas la même espece de crainte que nous fait éprouver Oreste, celle que devoit inspirer aux hommes l'iniquité bizarre de la destinée & des dieux. Mais Néron poursuivi par les furies rempliroit de terreur les cœurs dénaturés, & de cette terreur qu'inspirent des dieux justes, qui poursuivent le parricide jusques sur le trône du monde, & qui pour le punir déchaînent les enfers. Il est donc de l'intérêt des mœurs, comme de l'intérêt de l'art, qu'on rende les méchans sur la scene aussi odieux qu'ils peuvent l'être.

Mais les caracteres auxquels on veut concilier la bienveillance & la commisération, doivent avoir un fonds de bonté qui nous attache. Ils peuvent être criminels, jamais vicieux ni méchans.

Il faut donc bien discerner entre les inclinations habituelles & les affections accidentelles du cœur humain, celles qui se concilient avec la bonté d'ame, celles dont le personnage intéressant peut s'applaudir, celles qu'il peut se pardonner, celles qu'il doit désavouer & se reprocher à lui-même: car c'est sur-tout à l'équité du juge intérieur que l'on reconnoît la bonté naturelle.

Ainsi les qualités essentielles du caractere intéressant, sont la droiture, la sensibilité, la candeur, la noblesse, & mieux encore la grandeur d'ame. Si la passion qui le domine le rend injuste, il doit s'en accuser; s'il dissimule, ce ne doit être que malgré lui & en rougissant; s'il est forcé de paroître ingrat, il doit en avoir honte & s'en faire un crime. Son caractere actuel peut être la foiblesse, jamais la fausseté; l'ambition, jamais l'envie; la haine, jamais la calomnie, & encore moins la trahison; le ressentiment, la vengeance, jamais la dureté, la lâcheté ni la noirceur; la violence, l'emportement, jamais la cruauté froide, tranquille & réfléchie. Sa colere ne doit être qu'une sensibilité révoltée par l'excès de l'injure, qu'une fierté blessée par l'indignité de l'offense, qu'un vif ressentiment du mal fait à lui-même ou à ce qu'il a de plus cher, qu'un mouvement d'indignation contre l'orgueil qui l'humilie, l'ingratitude qui l'aigrit, la force injuste qui l'opprime, le crime, en un mot qui l'irrite, ou le vice impudent qui lui est odieux. Les fureurs de sa jalousie ne doivent être que les transports d'un

amour violent qui se croit outragé. Ainsi, toutes ses passions doivent porter avec elles une sorte d'excuse & d'apologie, qui le fasse plaindre d'en être la victime, & qui empêche de le haïr.

C'est en cela qu'on nous accuse de rendre les passions aimables; & il est vrai que nous les parons, mais comme des victimes, pour apprendre à les immoler. Il ne s'agit pas de les faire haïr, mais de les faire craindre: c'est l'attrait qui en fait le danger: pour en prévenir la séduction, il faut donc les peindre avec tous leurs charmes. On tenteroit en vain de rendre odieux des sentimens dont un bon naturel est bien souvent la cause. Le ressentiment des injures, la colere, l'ambition, l'amour, les foiblesses du sang, le desir de la gloire sont funestes dans leurs effets, quoiqu'intéressans dans leur cause. C'est avec ce mélange de bien & de mal qu'il faut qu'on les voie sur le théâtre; car c'est ainsi qu'on les verra dans la nature, & ce n'est que par la ressemblance que l'exemple en est effrayant. Plus le personnage est intéressant, plus son malheur sera terrible: sa bonté, ses vertus elles-mêmes n'en feront que mieux sentir le danger de la passion qui l'a perdu; & plus la cause de son malheur est excusable par notre foiblesse, plus nous voyons près de nous le précipice où il est tombé.

Cette constitution de la fable, du côté des mœurs, est à la fois si utile & si intéressante, si analogue à la nature & à tous les principes de l'art, qu'elle semble avoir dû se présenter d'abord aux inventeurs de la *tragédie*; & ceux qui entendent citer depuis si long-temps les anciens comme nos modeles, doivent trouver bien étrange ce que j'ai osé avancer, que le théâtre des Grecs ne fut jamais celui des passions.

On s'autorise de leur exemple pour nous reprocher d'avoir fait de l'amour la passion dominante de la scene tragique. Croit-on de bonne-foi qu'un caractere comme celui d'Hermione, n'eût pas été beau à Athenes comme à Paris? Mais qui l'auroit joué, qui l'auroit entendu? Ce flux & ce reflux de passions contraires, le dépit, la fierté, l'amour, la jalousie & la vengeance, leurs accens, leurs traits, leur langage, tout se seroit perdu sous le masque ou dans l'éloignement. Voilà pourquoi la peinture de l'amour & des passions qu'il engendre leur étoit interdite, & s'ils n'en ont pas fait usage, il n'en est pas moins vrai, comme je l'ai prouvé dans l'*article* MŒURS, que de toutes les passions actives l'amour est la plus théâtrale, la plus intéressante, la plus féconde en tableaux pathéthiques, la plus utile à voir dans ses redoutables excès.

Il faut convenir qu'en peignant l'amour avec tous ses dangers, on le peint avec tous ses charmes; & c'est par-là qu'on rend les malheureux qu'il a séduits plus dignes de pitié que de haine; mais c'est aussi par-là qu'on rend cette passion redoutable autant qu'elle est dangereuse. Il faut que l'homme sache non-seulement qu'elle l'égare, mais par quels détours elle peut l'égarer. C'est aux fleurs qui couvrent le piege qu'il doit le reconnoître; l'attrait l'avertit du danger.

Si l'homme passionné, qui fait lui-même son malheur, peut être intéressant, à plus forte raison l'homme vertueux. Mais si la vertu même est cause du malheur, quel intérêt peut-il en naître? 1°. L'intérêt de la bienveillance & de l'admiration, quand le malheur est absolument volontaire, comme celui de Décius; mais j'avoue que de tels sujets ne seroient pas assez tragiques. 2°. L'intérêt de la pitié mêlée d'admiration & d'amour, quand l'homme de bien, malheureux par son choix, n'a pu se dispensér de l'être, comme Brutus, Régulus & Caton; & si l'alternative est telle que, sans honte, l'homme n'ait pu éviter son malheur, il est, pour la vertu, dans l'ordre des maux nécessaires; telle est la situation de Rodrigue, & c'est par-là qu'elle est si touchante.

Le pathétique des mœurs, chez les anciens, consistoit, non pas dans les passions *actives*, causes du crime & du malheur, mais dans des affections qui rendoient le crime involontaire plus horrible pour celui qui l'avoit commis, & le malheur plus accablant. Ces sentimens que j'appellerai *passifs*, sont ceux de l'humanité, de l'amitié, de la nature. Les an-

ciens les ont exprimés avec beaucoup de force, de chaleur & de vérité, parce qu'ils en étoient remplis. Le nom de *piété* qu'ils leur donnoient, exprime l'idée de sainteté qu'ils y avoient attachée. On ne lit pas sans émotion ce que disoit l'un de leurs plus grands hommes, Epaminondas, que de toutes ses prospérités, celle qui lui avoit donné le plus de joie étoit d'avoir gagné la bataille de Leuctre du vivant de ses pere & mere. L'héroïsme de l'amitié & de la piété filiale étoit familier parmi eux. L'amour paternel & maternel n'étoit pas moins passionné : c'étoient les trésors de leur *théâtre*. Les modernes, chose étonnante, les avoient négligés ces trésors précieux, jusqu'à M. de Voltaire. C'est lui qui le premier a répandu dans la *tragédie* cet intérêt si doux de la touchante humanité : c'est lui qui, sur la scene, a fait un sentiment religieux de la bienfaisance universelle ; c'est lui qui a mis dans les sujets modernes toutes les tendresses du sang ; & quel pathétique il en a tiré ! Mérope & Jocaste, il est vrai, comme Andromaque, Hécube & Clitemnestre sont prises du théatre ancien ; mais les caracteres de Brutus, de César, de Lusignan, d'Alvarès, de Zopire, d'Idamé, de Sémiramis, ne sont pris que dans la nature. C'est ce grand secret de la *tragédie*, presque oublié depuis Euripide, qui a valu à M. de Voltaire l'honneur d'être mis à côté de Corneille & de Racine, ou plutôt la gloire d'être élevé au-dessus d'eux, comme ayant mieux connu ou plus fortement remué les grands ressorts du cœur humain.

Ce genre de pathétique se concilie également avec les deux sistêmes ; mais une nouvelle différence de l'un à l'autre, c'est la liberté que nous avons & que les anciens n'avoient pas, de prendre l'action tragique dans la vie obscure & privée. La crainte des dieux & la haine des rois étoient les deux objets de la *tragédie* ancienne ; & à cet intérêt religieux & politique se joignoit l'intérêt national, le plaisir qu'avoient les peuples de la Grece à voir retracer sur leur théatre les événemens de leur histoire fabuleuse ; or de cette histoire rien n'étoit conservé que les aventures des rois ou des héros. Aristote exprimoit donc le vœu des spectateurs, en demandant que l'on choisît pour la *tragédie*, parmi les hommes d'un rang illustre & d'une grande réputation quelqu'homme d'une fortune éclatante qui fût devenu malheureux : l'exemple en étoit plus célebre, plus terrible, plus pitoyable, & plus directement relatif au but que l'on se proposoit. Mais nous qui n'avons presque jamais aucun intérêt national au sujet de la *tragédie* ; nous qui ne voulons qu'intimider les hommes par les exemples du danger & du malheur des passions, n'est-ce que dans les rois que nous pouvons trouver de ces exemples effrayans ?

Sans doute la dignité des personnages donnant plus de poids à l'exemple, il est avantageux pour la moralité, de prendre au moins des noms fameux. D'ailleurs, le sort d'un héros, d'un monarque donne plus d'importance à l'action théâtrale, & il en résulte pour le spectacle plus de pompe & de majesté. Quant à ce qu'on a dit, que l'élévation des personnes fait que leur sort nous touche moins, que les revers qui les menacent ne menacent point le commun des hommes, & que plus leur fortune excite l'envie, moins leur malheur excite la pitié, c'est ce qu'on peut au moins révoquer en doute. Mérope, Hécube, Clytemnestre, Brutus, Orosmane, Antiochus, sont par leur rang fort élevés au-dessus du peuple qu'ils attendrissent ; & nous pleurons, nous frémissons pour eux, comme s'ils étoient nos égaux. Un roi dans le bonheur est pour nous un roi ; dans le malheur il est pour nous un homme, & même d'autant plus à plaindre qu'il étoit plus heureux, & que chacun de nous se mettant à sa place, sent tout le poids du coup qui l'a frappé.

Le but de la *tragédie* est, selon nous, de corriger les mœurs en les imitant, par une action qui serve d'exemple : or, que la victime de la passion soit illustre, que sa ruine soit éclatante, la leçon n'en est pas moins générale. La même cause qui répand la désolation dans un état, peut la répandre dans une famille. L'amour, la haine, l'ambition, la jalousie

& la vengeance empoisonnent les sources du bonheur domestique comme celles du bonheur public. Il y a par-tout des hommes coleres comme Achille, des meres faciles comme Hécube, des amantes foibles comme Inès, & crédules comme Ariane, ou emportées comme Hermione, des amans capables de tout dans la jalousie, comme Orosmane & Rhadamiste, & furieux par excès d'amour.

Mais c'est faire injure au cœur humain & méconnoître la nature, que de croire qu'elle ait besoin de titre pour nous émouvoir. Les noms sacrés d'ami, de pere, d'amant, d'époux, de fils, de mere, de frere, de sœur, d'homme enfin, avec des mœurs intéressantes, voilà les qualités pathétiques. Qu'importe quel est le rang, le nom, la naissance du malheureux que sa complaisance pour d'indignes amis & la séduction de l'exemple ont engagé dans les pieges du jeu, & qui gémit dans les prisons dévoré de remords & de honte? Si vous demandez quel il est? je vous réponds: il fut homme de bien, & pour son supplice il est époux & pere; sa femme qu'il aime & dont il est aimé, languit réduite à l'extrême indigence, & ne peut donner que des larmes à ses enfans qui demandent du pain. Cherchez dans l'histoire des héros une situation plus touchante, plus morale, en un mot plus tragique; & au moment où ce malheureux s'empoisonne, au moment où après s'être empoisonné il apprend que le ciel venoit à son secours, dans ce moment douloureux & terrible, où à l'horreur de mourir se joint le regret d'avoir pu vivre heureux, dites-moi ce qui manque à ce sujet pour être digne de la *tragédie*? L'extraordinaire, le merveilleux, me direz-vous; & ne le voyez-vous pas ce merveilleux épouvantable, dans le passage rapide de l'honneur à l'opprobre, de l'innocence au crime, du doux repos au désespoir, en un mot, dans l'excès du malheur attiré par une foiblesse? Quelle comparaison de *Béverley* avec *Athalie*, du côté de la pompe & de la majesté du théâtre! mais aussi quelle comparaison du côté du pathétique & de la moralité!

On l'a donné à Paris cette piece angloise, & le soulévement des joueurs a été général contre le succès qu'elle a eu. Les femmes disoient, *cela est horrible*; les hommes, *ce n'est pas un joueur.* Non, ce n'est pas un joueur consommé, c'est un joueur qui commence à l'être, comme vous avez commencé, par complaisance, sans passion, sans voir le danger de céder à l'exemple. Il s'est engagé pas à pas, il a perdu plus qu'il ne vouloit; le regret joint à l'espérance, l'a fait *courir après son argent*, façon de parler aussi commune que l'imprudence qu'elle exprime; nouvelle perte, nouveaux regrets, nouvelle ardeur de regagner; enfin la gravité du mal lui a fait risquer le plus violent remede, & en voulant se tirer de l'abyme, il y est tombé jusqu'au fond. Cela est horrible, sans doute, mais cela est très-naturel, & peut-être aussi très-commun; & si ce n'est pas à la passion invétérée du jeu que cet exemple peut-être salutaire, c'est du moins à la passion naissante, & qui foible encore & timide, n'a pas aliéné la raison. Ce ne sera pas un remede, ce sera un préservatif.

La *tragédie* populaire a donc ses avantages comme l'héroïque a les siens; mais il ne faut pas dissimuler une utilité exclusive de celle-ci du côté des mœurs. Les rois ont de la peine à concevoir que les malheurs de la vie commune soient un exemple effrayant pour eux, ils ne se reconnoissent que dans leurs pareils; il leur faut donc une *tragédie* qui soit propre à la royauté, & celle-ci est pour eux une leçon d'autant plus précieuse, que c'est presque la seule qu'ils daignent recevoir: l'attrait du plaisir les y engage, & comme elle n'est pas directe, elle ne peut les offenser. Ils se trouvent comme invisibles dans des cours étrangeres, & présens à ce qui se passe dans les temps les plus reculés. C'est-là que la vérité leur parle avec une noble hardiesse; c'est-là qu'on plaide avec courage la cause de l'humanité, que tous les droits sont mis dans la balance, que tous les devoirs sont prescrits & tous les pouvoirs limités; c'est-là que tous les préjugés d'une éducation corruptrice sont ébranlés

par les maximes de la nature & de la raison; c'est-là que l'orgueil est confondu, la vaine gloire humiliée; c'est-là que le despotisme impérieux voit ses écueils, & l'ambition ses naufrages; c'est-là que les penchans favoris d'un prince sont repris sans ménagement & châtiés dans ses pareils; c'est-là qu'il sent tout le danger des mouvemens impétueux d'une ame à qui tout cede, de ces mouvemens dont un seul fait le malheur de tout un peuple, quelquefois la ruine ou la honte d'un roi; c'est-là qu'il voit ce que jamais on n'a osé lui faire entendre, que ses foiblesses sont des crimes & ses passions des fléaux; c'est-là qu'il apprend qu'il est homme, qu'il peut avoir besoin de la pitié des hommes, & qu'il aura toujours besoin de leur amour; c'est enfin là qu'il voit sans masque le mensonge, l'intrigue, l'adulation, & les ressorts cachés de tous les mouvemens qui s'exécutent dans sa cour. Ainsi par un renversement assez singulier, la cour d'un roi est pour lui un spectacle, & la *tragédie* est le développement du mécanisme qui le produit: l'illusion est dans le palais, & la vérité sur la scene.

C'est ce qui donnera toujours à la *tragédie* héroïque une grande prééminence; car il y a mille façons de réprimer le naturel d'un peuple, & rien de plus rare que les moyens d'instruire & de former les rois.

Chez les Grecs la *tragédie* étoit nationale, & à tous égards elle eût perdu à ne pas l'être; chez nous elle est universelle comme l'empire des passions. Mais comme elle peut être prise dans l'histoire de tous les pays & de tous les âges, peut-elle être aussi de pure invention? Brumoi tient pour la négative: « Un sujet » d'imagination, dit-il, previendroit le » spectateur incrédule & l'empêcheroit » de concourir à se laisser tromper. ». Castelvetro pense comme Brumoi, & il est encore plus sévere, car il n'en coûte rien à ces messieurs d'appauvrir le génie & l'art. Mais Aristote, leur oracle, décide formellement que tout peut-être d'invention, & les faits & les personnages. La pratique du théâtre le confirme, & la raison le persuade encore plus. Un fait n'est pas connu dans l'histoire; & qu'importe? Avons-nous tous les lieux, tous les siecles présens? & qui de nous s'inquiete de savoir où le poëte a pris ce tableau qui le touche, ce caractere qui l'enchante? On seroit plus fondé à craindre qu'en attribuant à un personnage illustre ce qui ne lui est point arrivé, on ne fût comme démenti par le silence de l'histoire; mais si les convenances y sont bien observées, chacun de nous suppose que cette circonstance d'une vie célebre lui est échapée, & dès qu'elle s'accorde avec ce qui lui est connu des lieux, des temps & des personnes, il ne demande plus rien.

*De la Composition de la Fable.* On a vu dans l'*article* INTRIGUE à quoi cette partie se réduisoit chez les anciens. Un ou deux personnages vertueux ou bons, ou mêlés de vices & de vertus, qui, malheureux constamment, succombent, ou qui, par quelqu'accident imprévu, échapent au danger qui les ménaçoit: voilà leurs fables les plus renommées. Aristote les réduit toutes à quatre combinaisons. « Il faut, dit-il, que le crime » s'acheve ou ne s'acheve pas, & » que celui qui le commet ou va le » commettre, agisse sans connoissance, » ou de propos délibéré ». J'ai déja dit qu'il donne la préférence tantôt à celle de ces combinaisons où la connoissance du crime que l'on va commettre, empêche qu'il ne s'exécute, tantôt à celle où le crime n'est reconnu qu'après qu'il est exécuté: la vérité est que le crime connu avant d'être commis, & le crime commis avant d'être connu, font deux actions très-touchantes; mais celle-ci réserve le fort de l'intérêt pour le dénouement, comme dans l'*Œdipe*, l'autre l'épuise avant la révolution comme dans l'*Iphigénie en Tauride*. Le crime commis avant d'être connu, rend la catastrophe terrible, & remplit l'objet du sistême ancien. Le crime connu avant d'être commis, rend la solution du nœud consolante, & convient mieux au sistême moderne. La fatalité manque son effet, si le crime n'est pas consommé; la passion a produit

le ſien dès qu'elle a conduit l'homme au bord du précipice.

Un genre de fable qu'Ariſtote ſembloit avoir banni du théatre, & que Corneille a réclamé, eſt celle où le crime entrepris avec connoiſſance de cauſe ne s'acheve pas. « Cete maniere, dit le philoſophe grec, » eſt très-mauvaiſe; car outre que cela » eſt horrible & ſcélérat, il n'y a rien » de tragique, parce que la fin n'a rien » de touchant ». C'eſt ainſi qu'il devoit raiſonner, perſuadé, comme il l'étoit, que le pathétique réſidoit dans la cataſtrophe : auſſi ajoute-t-il que dans ces occaſions, il vaut mieux que le crime s'exécute comme celui de Médée; & c'eſt à ce genre de fable qu'il donne le troiſieme rang. Corneille au contraire avoit en vue les mouvemens que doit exciter le pathétique intérieur de la fable, juſqu'au moment de la ſolution; & c'eſt par-là qu'il s'eſt décidé. « Lorſqu'on agit, dit-il, » avec une entiere connoiſſance, le com» bat des paſſions, contre la nature, & » du devoir contre l'amour, occupent la » meilleure partie du poëme, & de-là » naiſſent les grandes & les fortes émo» tions». Il convient donc qu'un crime réſolu prêt à ſe commettre, & qui n'eſt empêché que par un changement de volonté, fait un dénouement vicieux; mais » ſi celui qui l'a entrepris fait ce qu'il » peut pour l'achever, & ſi l'obſtacle » qui l'arrête vient d'une cauſe étrangere, » il eſt hors de doute, pourſuit Corneille, » que cela fait une *tragédie* d'un genre » peut-être plus ſublime que les trois » qu'Ariſtote avoue ».

Ariſtote & Corneille ont été conſéquens. L'un ſe propoſoit de laiſſer la terreur & la pitié dans l'ame des ſpectateurs après le dénouement; il devoit donc ſouhaiter que le crime fût conſommé. L'autre ſe propoſoit d'exciter ces deux paſſions durant le cours du ſpectacle; peu en peine de tout ce qui en réſulteroit quand tout ſeroit fini, & que l'illuſion auroit ceſſé. Or tant que l'innocence & la vertu ſont en péril, & que l'on croit voir approcher l'inſtant où elles vont ſuccomber, on s'attendrit, on frémit pour elles; & plus le danger eſt preſſant, plus la crainte & la pitié redoublent. De-là les grands mouvemens du cinquieme acte de Rodogune qu'il s'agiſſoit de juſtifier.

A l'égard du crime empêché par un changement de réſolution dans celui qui alloit le commettre avec connoiſſance de cauſe, il y en a des exemples ſur notre théâtre, comme dans l'*Orphelin de la Chine*; & pourvu que l'action préméditée ne ſoit pas atroce, ces dénouemens ont leur beauté. Il arrive même ſouvent que l'action tragique, ſans être un crime, ne laiſſe pas d'être funeſte, comme ſeroit la vengeance d'Auguſte dans *Cinna*, & celle de Guzman dans *Alzire*, dont le dénouement n'eſt autre choſe qu'un changement de volonté.

Ainſi le ſiſtême des paſſions admet toutes les formes de fable, excepté celle dont l'événement eſt favorable au crime; & encore l'a-t-on permiſe quand le dénouement donné par l'hiſtoire n'a pu être changé comme dans *Britannicus* & dans *Mahomet*. Mais la grande difficulté eſt dans la diſpoſition intérieure de la fable; & pour la rendre féconde en incidens, en révolutions pathétiques, le vrai moyen eſt d'y réunir l'importance du ſujet, la force & le contraſte des caracteres, & la chaleur des ſentimens & des intérêts oppoſés. Tout le reſte naît de ſoi-même; & dans une fable ainſi conſtituée, on verra les ſituations, les ſcenes vives & preſſantes ſe ſuccéder ſans peine & ſans relâche, & ſe pouſſer comme les flots; au lieu que ſi les intérêts n'ont rien de paſſionné, comme dans *Sertorius*, ſi les caracteres oppoſés au caractere principal ſont négligés, comme dans *Ariane*, ſi tout eſt foible & le ſujet & les caracteres, & les ſentimens comme dans *Bérénice*, le tiſſu de l'action ſe reſſentira de cette foibleſſe, & toute l'éloquence du poëte ſera inſuffiſante pour en remplir les vides, & en ſoutenir la langueur.

L'on ſent bien quelle eſt la foibleſſe du ſujet de Sertorius, & qu'avec toute ſon importance il n'a rien de paſſionné. Mais pourquoi le ſujet de Bérénice eſt-il plus foible que celui d'Ariane, que celui d'Inès, que celui de Didon ? N'eſt-ce pas le même problême, la même alternative? non. La ſimple maladie de l'amour n'eſt

point tragique ; il faut, ſi je l'oſe dire, qu'elle ſoit compliquée. Le malheur de Bérénice n'eſt que la peine légitime d'un amour imprudent ; or c'eſt l'indignité du malheur qui le rend pathétique. Titus en renvoyant Bérénice, n'eſt qu'un homme ſage, qui cede à ſa gloire & à ſon devoir ; Théſée eſt un perfide, Enée eſt un ingrat, Pedre feroit un monſtre. Qu'une femme ſe plaigne, comme Bérénice, qu'on ne la préfere pas à l'empire du monde ; ſa douleur touche foiblement. Mais qu'une femme ſe plaigne d'être trahie, déshonorée, abandonnée par un amant à qui elle a tout ſacrifié, pour qui elle a tout fait, comme Ariane ou Didon, il n'eſt perſonne qui ne reſſente les déchiremens de ſon cœur. Ils ſont encore plus douloureux ſi elle eſt épouſe & mere comme Inès. Ce n'eſt plus l'amour ſeul, c'eſt tout ce qu'il y a de plus cher & de plus ſaint dans la nature qui eſt compromis dans ces ſujets, l'honneur, la bonne foi, la reconnoiſſance, & dans Inès les nœuds de l'hymen & du ſang. Ainſi tous les poiſons de la perfidie, de l'ingratitude & de la honte verſés dans les plaies de l'amour, les enveniment, & c'eſt-là ce qui le rend tragique.

On verra mieux dans l'*art.* ACTION, ce que j'entends par la force du ſujet. Quant à celle des caracteres, elle conſiſte dans l'énergie & la chaleur des ſentimens, ſi le perſonnage eſt en action, & dans la fermeté de l'ame, lorſqu'il ne fait que réſiſtance. Dans un roi, dans un pere, une froide rigueur, une autorité inflexible, une vertu inexorable ſuffit pour rendre malheureux deux jeunes cœurs paſſionnés. Mais ſoit du côté de l'action, ſoit du côté de l'obſtacle, ſoit dans le choc de deux mouvemens oppoſés, chacun des caracteres dans ſa ſituation, doit être ce qu'il eſt, le plus qu'il eſt poſſible, ſans paſſer les bornes de la vraiſemblance & les forces de la nature. Si Burrhus pouvoit être plus vertueux, Narciſſe plus ſcélérat, Cléopatre dans *Rodogune* plus ambitieuſe, Ariane plus tendre, Oroſmane plus amoureux, ils ne le feroient pas aſſez. De la force des caracteres naît la chaleur des ſentimens, & de-là celle de l'action.

L'*action* & ſes qualités, comme la *vraiſemblance*, les *unités*, l'*intérêt*, le *pathétique*, la *moralité* ; ſes parties eſſentielles, l'*expoſition*, l'*intrigue*, le *dénouement* ; ſes diviſions & ſes repos, les *actes* & les *entr'actes* ; ſes moyens, les *mœurs*, les *ſituations*, les *révolutions*, les *reconnoiſſances*, ont leurs articles ſéparés.

Il ne me reſte plus qu'à tirer de l'eſſence de la *tragédie* & de la différence de ſes deux ſiſtêmes, quelques inductions relatives au langage & à la repréſentation.

J'en ai aſſez dit ſur le ſtyle dans les articles relatifs à cette partie eſſentielle de l'art. Je me bornerai ici à deux queſtions intéreſſantes. L'une, pourquoi la *tragédie* ancienne eſt plus en action qu'en paroles, & la moderne au contraire plus en paroles qu'en action. Obſervons d'abord qu'on entend ici par *action* la pantomime théâtrale, les incidens & les tableaux, en un mot le ſpectacle des yeux ; & dans ce ſens-là il eſt vrai que la *tragédie* moderne eſt bien ſouvent inferieure à l'ancienne. *Segnius irritant animos demiſſa per aures, quam quæ ſunt oculis ſubjecta fidelibus.* Mais il y a des ſituations tranquilles pour les yeux, & très-pathétiques pour l'ame : c'eſt de l'action ſans mouvement ; & au contraire il arrive ſouvent dans les pieces à incidens, que ſur la ſcene tout paroît agité, & que dans les eſprits & dans les cœurs tout eſt tranquille : c'eſt du mouvement ſans action. ( *Voyez* SITUATION. ) Quant à la profuſion des paroles qu'on nous reproche, il eſt encore vrai que nous donnons quelquefois trop à l'éloquence poétique, en faiſant parler nos perſonnages lorſqu'ils ne devroient que ſentir. Mais auſſi ne faut-il pas croire que le langage des paſſions ſe réduiſe à des ſens ſuſpendus, à des mots entrecoupés, à d'éternelles réticences. Dans le trouble & l'égarement, dans les accès d'une paſſion, ou dans le choc rapide & violent de deux paſſions oppoſées, ces mouvemens interrompus ſont naturels & à leur place ; mais tant que l'ame ſe poſſede, & peut ſe rendre compte à elle-même des ſentimens dont elle eſt remplie, non ſeulement la paſſion permet des développemens, mais elle en exige, pour être vivement & fidélement peinte. Lorſqu'Oroſmane attend Zaïre pour la

poignarder, il ne doit dire que quelques mots terribles. Lorſque Phedre apprend que Théſée eſt vivant, & qu'il arrive, un ſilence morne ſeroit l'expreſſion la plus vraie de l'horreur dont elle eſt ſaiſie : c'eſt dans ſes yeux qu'on devroit voir la réſolution de mourir. Mais lorſqu'Oroſmane ſe poſſédant encore, croit venir accabler Zaïre de ſes reproches & de ſon *froid mépris* ; lorſque Phedre annonce à Œnone qu'elle a une rivale, ce ſeroit méconnoître la nature que de trouver qu'ils parlent trop. A plus forte raiſon dans des ſituations moins violentes, de longs diſcours ſont-ils placés : le théâtre ancien n'a rien de pareil à la ſcene d'Auguſte avec Cinna; & tant pis pour le théâtre ancien. C'eſt par ces développemens du ſentiment & de la penſée, lorſqu'ils ſont à leur place, que nos belles *tragédies* ont tant d'avantages à la lecture ſur toutes celles qui ne ſont qu'en mouvemens & en tableaux. *La tragédie eſt faite pour être repréſentée*, nous diſent ceux qui ne ſavent pas écrire ou qui ne ſavent pas lire. On peut leur répondre que ſi les eſprits ſont éclairés en même temps qu'ils ſont émus, ſi après que l'illuſion & l'émotion théâtrale ont ceſſé, le ſpectateur s'en va la tête pleine de grandes choſes grandement exprimées, la *tragédie* n'en vaut pas moins. On peut leur répondre que *Cinna*, *Polieucte*, *Phedre*, *Britannicus*, *Zaïre* & *Mahomet*, ne perdent rien à être repréſentés, quoiqu'ils ſoient faits auſſi pour être lus ; & que le *Cid* n'en eut que plus de gloire, lorſqu'après lui avoir donné tant de larmes à la repréſentation, tout le monde le ſut par cœur.

L'autre queſtion eſt de ſavoir pourquoi, dès ſon origine & chez tous les peuples du monde, la *tragédie* a parlé en vers.

Il eſt bien ſûr que de tous les genres de poéſie, le dramatique eſt celui qui paroît le mieux pouvoir ſe paſſer de cet ornement acceſſoire, par la raiſon que dans la chaleur du dialogue & de l'action, l'ame eſt aſſez émue, ou par la vivacité du comique, ou par la véhémence du tragique, pour ne rien deſirer de plus ; & pourvu que l'oreille ne ſoit point offenſée, c'en eſt aſſez : un ſentiment plus cher que celui de la mélodie nous occupe dans ce moment. Auſſi voit-on que la comédie réuſſit en proſe comme en vers ; & dans les ſcenes comiques de l'*Avare* ou du *Bourgeois Gentilhomme*, on ne penſe pas même que ce dialogue, ſi naturellement écrit, ait jamais pu l'être autrement. On voit de même que dans les *tragédies* vraiment pathétiques, & mal verſifiées, comme *Inès*, ce défaut n'eſt pas apperçu ; & je ne doute pas qu'*Inès* écrite en proſe, n'eût réuſſi de même.

Les anciens avoient reconnu que la poéſie dramatique exigeoit un langage plus naturel que le poëme lyrique & l'épopée, & ils avoient pris pour la ſcene celui de leurs vers dont le rithme approchoit le plus de la proſe. Ceux qui, comme moi, ont le malheur de ne lire Euripide & Sophocle que dans de foibles traductions, ſentent très-bien que le charme & l'effet des ſcenes touchantes ou terribles ne tient point à l'harmonie du vers, & une proſe comme étoit celle de Platon ou d'Iſocrate, de Thucidide ou de Démoſthene, eût très-bien pu y ſuppléer.

Pourquoi donc tous les poëtes Grecs s'étoient-ils accordés à écrire en vers la *tragédie* ? L'uſage reçu, l'habitude, un goût de prédilection pour cette cadence réguliere, la facilité de la langue à s'y prêter, l'analogie à conſerver entre la ſcene récitée & le chœur qui étoit chanté, la mélopée ou la déclamation théâtrale qui étoit elle-même une eſpece de chant, ſeroient des raiſons ſuffiſantes de cette préférence que la *tragédie* avoit donnée aux vers ſur la proſe ; mais la comédie, le plus libre de tous les poëmes, le plus approchant de la nature, n'auroit-elle pas dû s'en tenir au langage le plus naturel ? Dans les bouffonneries d'Ariſtophane, dans ſes farces groſſieres, il ſeroit bien étrange qu'on eût cherché le plaiſir délicat de la cadence & de la meſure.

La poëſie dramatique en général avoit donc quelqu'autre avantage à s'impoſer la contrainte du vers, & cet avantage étoit commun à l'oreille & à la mémoire : c'étoit pour l'une & l'autre un beſoin plutôt qu'un plaiſir.

La

La plus grande incommodité des grands théâtres, eft la difficulté d'entendre ce qui eft prononcé de fi loin. La bouche des mafques en porte-voix & les vafes d'airain qu'on avoit placés de maniere à réfléchir le fon, prouvent le mal par le remede. Or les vers dont la mefure eft connue, & auxquels l'oreille eft habituée, donnent la facilité de fuppléer ce que l'on n'entend pas, ou de corriger ce que l'on entend mal. Le feul efpace du mot l'indique, & l'auditeur remplit le vide des fons qui lui font échappés: il en eft de même pour la mémoire. Ainfi, foit pour entendre les paroles, foit pour les retenir, la marche réguliere du vers étoit d'un grand fecours, & cela feul l'eût fait préférer à la profe.

Dans nos petites falles de fpectacles, la difficulté n'eft pas fi grande pour l'oreille, mais elle eft la même pour la mémoire, & c'en feroit affez encore pour qu'on donnât la préférence aux vers dont un hémiftiche amene l'autre, & dont la rime feule nous rappelle le fens. *Voyez* VERS & RIME.

Dans la comédie, où il y a communément peu de chofe à retenir, on a été difpenfé d'écrire en vers; mais dans la *tragédie*, dont les détails font précieux à recueillir & intéreffans à rappeler, le vers a paru néceffaire. On diftingue même parmi les comédies celles qui méritoient d'être écrites en vers, comme le *Mifanthrope*, le *Tartufe*, les *Femmes favantes*, le *Méchant*, la *Métromanie*, & celles qui n'auroient rien perdu à être écrites en profe, comme l'*Etourdi*, le *Dépit amoureux*, l'*Ecole des femmes*, l'*Ecole des maris*. Il en eft de même chez les anciens: on fent qu'Ariftophane & Plaute n'avoient aucun befoin de la mefure de l'ïambe; on fent que Térence & vraifemblablement Ménandre fon modele, auroient beaucoup perdu à ne pas exprimer en vers tant de détails fi délicats, fi vrais, que l'on aime à fe rappeler.

Mais il y a une raifon plus intéreffante pour les poëtes d'écrire en vers la *tragédie*, & quelquefois la comédie, & cette raifon étoit la même pour les anciens que pour nous. Tout n'eft pas également vif dans le comique, dans le tragique tout n'eft pas également paffionné. Il y a des éclairciffemens, des développemens, des paffages inévitables d'une fituation à l'autre; il y a des récits, des harangues, des délibérations tranquilles, en un mot, des momens de calme, où n'étant pas affez émue par l'intérêt de la chofe, l'ame demande à être occupée du charme de l'expreffion pour ne pas ceffer de jouir. C'eft alors que le coloris de la poéfie doit enchanter l'imagination, que l'harmonie du vers doit enchanter l'oreille, & c'eft un avantage que Racine & M. Voltaire ont très-bien fenti, & que Corneille a méconnu. Les pieces de Racine les mieux écrites font les plus foibles du côté de l'action, comme *Athalie* & *Bérénice*. Dans M. de Voltaire, comme dans Racine, les fcenes les moins pathétiques font celles où ils ont le plus foigneufement employé la magie des beaux vers. Voyez le premier acte de *Brutus*, voyez la fcene de Zopire & de Mahomet, voyez les fcenes de Céfar & de Cicéron, dans *Rome fauvée*; voyez de même l'expofition de *Bajazet*, la grande fcene de Mithridate avec fes deux fils, & celle d'Agrippine avec Néron, dans le quatrieme acte de *Britannicus*. Corneille a auffi des fcenes tranquilles de la plus grande beauté; c'étoit même là fon triomphe. Mais obfervez qu'il y étoit porté par la grandeur de fon objet, & que toutes les fois qu'il n'a que des chofes communes à dire, il femble dédaigner le foin de les parer & de les ennoblir. Racine & M. de Voltaire n'ont rien de plus foigné que ces détails ingrats; ils fement des fleurs fur le fable. Corneille ne fait jamais de fi beaux vers que lorfque la fituation l'infpire, & qu'elle s'en pafferoit: dès que fon fujet l'abandonne, il s'abandonne auffi lui-même, & il tombe avec fon fujet. Les deux autres, tout au contraire, ne s'élevent jamais fi haut par l'expreffion, que lorfque la foibleffe de leur fujet les avertit de fe foutenir & d'employer leurs propres forces. Tel eft le grand avantage des vers.

Mais à cet avantage on oppofe le charme de la vérité & du naturel, qu'on ne fauroit difputer à la profe. *Dans aucun pays du monde*, dit-on, *dans aucun temps*

*les hommes n'ont parlé comme on les fait parler sur la scene ; les vers sont un langage factice & maniéré* : j'en conviens ; mais est-ce la vérité toute nue qu'on cherche au théâtre ? On veut qu'elle y soit embellie, & c'est cet embellissement qui en fait le charme & l'attrait. On sait qu'on va être trompé, & l'on est disposé à l'être, pourvu que ce soit avec agrément & le plus d'agrément possible. C'est donc ici le moment de se rappeller de ce que j'ai dit de l'illusion : elle ne doit jamais être complette ; & si elle l'étoit, le spectacle tragique seroit pénible & douloureux. Les accessoires de l'action en doivent donc tempérer l'effet : or, l'un des accessoires qui temperent l'illusion en mêlant le mensonge avec la vérité, c'est l'artifice du langage, artifice matériel qui n'est sensible qu'à l'oreille, & qui n'altere point le naturel de la pensée & du sentiment : car au spectacle il faut bien observer que tout doit être vrai pour l'esprit & pour l'ame, & que le mensonge ne doit être sensible que pour l'oreille & pour les yeux. Il en est donc de la forme des vers comme de la forme du théâtre, les yeux & les oreilles sont avertis par-là que le spectacle est une feinte, tandis que l'esprit & l'ame se livrent à la vraisemblance parfaite des situations, des mœurs, des sentimens & des peintures. Quelle est donc en nous cette duplicité de perception ? C'est une énigme dont le mot est le secret de la nature ; mais dans le fait rien de plus réel. *Voyez* ILLUSION.

J'ai déjà fait sentir combien la différence des deux théâtres est à l'avantage du nôtre du côté de la déclamation & de l'action pantomine. Chez les anciens, les accens de la voix, l'articulation, le geste tout devoit être exagéré. Le jeu du visage qui chez nous est aussi éloquent que la parole, étoit perdu pour eux ; leurs masques & leurs vêtemens étoient quelque chose de monstrueux ; leur usage de faire jouer les rôles de femmes par des hommes, prouve combien toutes les finesses, toutes les délicatesses de l'imitation leur étoient interdites, par cet éloignement de la scene qui en sauvoit les difformités.

C'est donc une bien vaine déclamation que les éloges prodigués à ces grands théâtres ouverts, où l'on avoit, dit-on, l'honneur d'être éclairé par le ciel, chose aussi incommode dans la réalité que magnifique dans l'idée ; à ces théatres, dis-je, qu'on n'auroit pas manqué de lambrisser s'il eût été possible, & qu'à Rome on couvroit, faute de mieux, de voiles soutenues par des mâts & par des cordages. *Voyez* THÉATRE.

Les Grecs avoient tout fait céder à la nécessité d'avoir un vaste amphithéatre ; voilà le vrai. Pour nous, loin de nous plaindre d'avoir des théatres moins vastes, où la parole & l'action soient à la portée de l'oreille & des yeux, nous devons nous en applaudir, & tirer de cet avantage, du côté de l'acteur comme du côté du poëte, tout ce qui peut contribuer au charme de l'illusion. L'acteur de Racine ne doit pas être celui d'Eschyle ou d'Euripide, & autant le poëte françois est plus délicat, plus correct, plus varié, plus fin, autant le comédien doit l'être. ( *Voy.* DÉCLAMATION. ) Ainsi la *tragédie* moderne, au lieu d'être, comme l'ancienne, une esquisse de Michel-Ange, sera un tableau de Raphaël.

Quant à la partie historique de la *tragédie*, comme je l'ai traitée spécialement dans un discours qu'on peut voir à la tête du premier volume des *Chefs-d'œuvre dramatiques*, je me contente d'y renvoyer ; & du côté même de l'art, ce discours servira de supplément à l'article qu'on vient de lire. ( *Article de M. MARMONTEL.* )

TRAGÉDIE ROMAINE, ( *Art. dram. des Rom.* ) les romains avoient des *tragédies* de deux especes. Ils en avoient dont les mœurs & les personnages étoient grecs ; ils les appelloient *palliatæ*, parce qu'on se servoit des habits des Grecs pour les représenter. Les *tragédies* dont les mœurs & les personnages étoient romains, s'appelloient *prætextatæ*, du nom de l'habit que les jeunes personnes de qualité portoient à Rome. Quoiqu'il ne nous soit demeuré qu'une *tragédie* de cette espece, (l'Octavie qui passe sous le nom de Séneque), nous savons néanmoins que les Romains en avoient un grand nombre ; telles étoient le Brutus qui chassa les Tarquins, & le Décius du poëte Attius, &

telle eſt encore le Caton d'Utique de Curiatius Maternus; mais nous ne ſavons pas ſi cette derniere a jamais été jouée. C'eſt dommage qu'aucune de toutes ces *tragédies* ne nous ſoit parvenue. (*D. J.*)

TRAGÉDIE DE PIÉTÉ, (*Poéſie dram. franc.*) on apperçoit dans le xij. ſiecle les premieres traces des repréſentations du théâtre. Un moine nommé Geoffroi, qui fut depuis abbé de ſaint-Alban en Angleterre, chargé de l'éducation de la jeuneſſe, leur faiſoit repréſenter avec appareil des eſpeces de *tragédies* de piété. Les ſujets de la premiere piece dramatique furent les miracles de ſainte Catherine, ce qui eſt bien antérieur à nos repréſentations des myſteres, qui n'ont commencé qu'en 1398, ſur un théâtre que l'on dreſſa à Paris à l'hôtel de la Trinité. *P. Hénault.* (*D. J.*)

TRAGI-COMÉDIE, ſ. f. (*Littér.*) eſpece de piece dramatique repréſentant une action qui ſe paſſe entre des perſonnes illuſtres, & dont l'événement n'eſt ni triſte, ni ſanglant, & où il entre quelquefois un mélange de caracteres moins ſérieux.

M. Dacier prétend que l'antiquité n'a point connu ces ſortes de compoſitions, où l'on confond le ſérieux avec le comique, & l'épithete que Corneille leur donne de *comédie héroïque* ne juſtifie point leur irrégularité.

Le plan en eſt foncierement mauvais, parce qu'en voulant nous faire rire & pleurer tour-à-tour, on excite des mouvemens contraires qui révoltent le cœur, & tout ce qui nous diſpoſe à participer à la joie nous empêche de paſſer ſubitement à l'affliction & à la pitié.

Autrefois la *tragi-comédie* régnoit ſur les théâtres anglois, & dans le xvij. ſiecle on ne ſavoit point encore ce que c'étoit qu'une tragédie, qui ne fût point aſſaiſonnée de quelque comédie ou farce pour faire rire.

Aujourd'hui que le théatre & le goût ſe ſont rapprochés de la nature & du génie des anciens, la *tragi-comédie* eſt abſolument tombée.

Ce n'eſt que dans la *tragi-comédie* où l'on tourne en ridicule un ſujet tragique, qu'il ſoit permis d'introduire & de traiter comiquement les rois & les héros. *Voyez* COMÉDIE. (*D. J.*)

TRAGIE, ſ. f. *traja* (*Hiſt. nat. Bot.*) genre de plante à fleur monopétale, en forme d'entonnoir, diviſée le plus ſouvent en trois parties: cette fleur eſt ſtérile. Les embryons naiſſent ſéparément des fleurs ſur les mêmes individus, & deviennent dans la ſuite un fruit à trois coques, c'eſt-à-dire, compoſé de trois capſules qui renferment une ſemence ſphérique. Plumier, *Nova plantar. améric. genera*, *voyez* PLANTE.

Voici ſes caracteres, ſelon le P. Plumier. Sa fleur eſt faite en forme d'entonnoir, & compoſée d'une ſeule feuille diviſée pour l'ordinaire en trois ſegmens, & ſtérile. Les embryons ſont placés à quelque diſtances les uns des autres ſur la même plante, qui deviennent enſuite un fruit à trois loges, dans chacune deſquelles eſt une ſemence ſphérique. Miller en compte deux eſpeces: la premiere, *tragia alia ſcandens, urticæ folio*: la ſeconde, *tragia ſcandens, longo betonicæ folio.* Plum. *nov. gen.*

La premiere eſpece eſt fort commune dans les fondrieres de la Jamaïque & dans les autres contrées de l'Amérique. Elle s'attache à toutes les plantes & à tous les arbres qu'elle rencontre; elle croît à la hauteur de ſept ou huit piés, & pouſſe des tiges fortes & ligneuſes. Ses feuilles reſſemblent à celles de l'ortie ordinaire, & toute la plante eſt couverte de piquans qui la rendent très-difficile à manier.

La ſeconde a été découverte à Campêche par le docteur Houſton qui a apporté ſes ſemences. *Miller.*

J'ajoute ici les caracteres de ce genre de plante par Linnæus. Il produit des fleurs mâles & femelles ſur la même plante. Dans les fleurs mâles, le calice eſt diviſé en trois ſegmens ovoïdes & pointus; les étamines ſont trois filets chevelus, de la longueur du calice. Dans les fleurs femelles, le calice eſt découpé en cinq ſegmens ovoïdes & creux. Le germe du piſtil eſt arrondi & ſilloné de trois raies. Le ſtile eſt ſimple, droit & plus long que le calice. Le ſtigma eſt fendu en trois, & eſt déployé. Le fruit eſt une

grosse capsule rondelette & à trois coques ; les semences sont simples & arrondies. Linnæi *Gen. plant. p.* 448. (*D. J.*)

TRAGIQUE, LE (*Poésie dram.*) Le *tragique* est ce qui forme l'essence de la tragédie. Il contient le terrible & le pitoyable, ou si l'on veut, la terreur & la pitié. La terreur est un sentiment vif de sa propre foiblesse à la vue d'un grand danger : elle est entre la crainte & le désespoir. La crainte nous laisse encore entrevoir, au moins confusément, des moyens d'échapper au danger. Le désespoir se précipite dans le danger même. La terreur au contraire affaisse l'ame, l'abat, l'anéantit en quelque sorte, & lui ôte l'usage de toutes ses facultés : elle ne peut ni fuir le danger ni s'y précipiter. Or c'est ce sentiment que produit dans Sophocle le malheur d'Œdipe. On y voit un homme né sous une étoile malheureuse, poursuivi constamment par son destin, & conduit au plus grand des malheurs par des succès apparens. Ce n'est point là, quoi qu'en ait dit un de nos beaux esprits, un coup de foudre qui fait horreur, ce sont des malheurs de l'humanité qui nous effraient. Quel est l'homme malheureux qui n'attribue au-moins une partie de son malheur à une étoile funeste ? Nous sentons tous que nous ne sommes pas les maîtres de notre sort ; que c'est un être supérieur qui nous guide, qui nous emporte quelquefois ; & le tableau d'Œdipe n'est qu'un assemblage des malheurs dont la plupart des hommes ont éprouvé au-moins quelque partie ou quelque degré. Ainsi, en voyant ce prince, l'homme foible, l'homme ignorant l'avenir, l'homme sentant l'empire de la divinité sur lui, craint, tremble pour lui-même, & pleure pour Œdipe : c'est l'autre partie du *tragique*, la pitié qui accompagne nécessairement la terreur, quand celle-ci est causée en nous par le malheur d'autrui.

Nous ne sommes effrayés des malheurs d'autrui, que parce que nous voyons une certaine parité entre le malheureux & nous ; c'est la même nature qui souffre, & dans l'acteur & dans le spectateur. Ainsi, l'action d'Œdipe *étant terrible*, elle est en même-temps pitoyable ; par conséquent elle est *tragique*. Et à quel degré l'est-elle ! Cet homme a commis les plus noirs forfaits, tué son pere, épousé sa mere ; ses enfans sont ses freres ; il l'apprend, il en est convaincu dans le temps de sa plus grande sécurité ; sa femme qui est en même-temps sa mere, s'étrangle, il se creve les yeux dans son désespoir : il n'y a pas d'action possible qui renferme plus de douleur & de pitié.

Le premier acte expose le sujet ; le second fait naître l'inquiétude ; dans le troisieme, l'inquiétude augmente ; le quatrieme est terrible : « Me voilà prêt à » dire ce qu'il y a de plus affreux, . . . . . » & moi à l'entendre » ; le cinquieme est tout rempli de larmes.

Par-tout où le *tragique* ne domine pas, il n'y a point de tragédie. Le vrai *tragique* regne, lorsqu'un homme vertueux, ou du-moins plus vertueux que vicieux, est victime de son devoir, comme le sont les Curiaces ; ou de sa propre foiblesse, comme Ariane & Phedre ; ou de la foiblesse d'un autre homme, comme Polieucte ; ou de la prévention d'un pere, comme Hippolyte ; ou de l'emportement passager d'un frere, comme Camille ; qu'il soit précipité par un malheur qu'il n'a pu éviter, comme Andromaque, ou par une sorte de fatalité à laquelle tous les hommes sont sujets, comme Œdipe ; voilà le vrai *tragique* ; voilà ce qui nous trouble jusqu'au fond de l'ame, & qui nous fait pleurer. Qu'on y joigne l'atrocité de l'action avec l'éclat de la grandeur, ou l'élévation des personnages ; l'action est héroïque en même temps & *tragique*, & produit en nous une compassion mêlée de terreur ; parce que nous voyons des hommes, & des hommes plus grands, plus puissans, plus parfaits que nous, écrasés par les malheurs de l'humanité. Nous avons le plaisir de l'émotion, & d'une émotion qui ne va point jusqu'à la douleur ; parce que la douleur est le sentiment de la personne qui souffre, mais qui reste au point où elle doit être, pour être un plaisir.

Il n'est pas nécessaire qu'il y ait du

sang répandu, pour exciter le sentiment *tragique*. Ariane abandonnée par Thésée dans l'île de Naxe; Philoctecte dans celle de Lemnos, y sont dans des situations *tragiques*, parce qu'elles sont aussi cruelles que la mort même : elles en présentent même une idée funeste, où l'on voit la douleur, le désespoir, l'abattement, enfin tous les maux du cœur humain.

Mais la punition d'un oppresseur n'opere point le *tragique*. Mithridate tué ne me cause pas de pitié, non plus qu'Athalie & Aman, ni Pyrrhus. De-même les situations de Monime, de Joad, d'Esther, d'Andromaque, ne me causent point de terreur. Ces situations sont très-touchantes; elles serrent le cœur, troublent l'ame à un certain point, mais elles ne vont pas jusqu'au but. Si nous les prenons pour du *tragique*, c'est parce qu'on l'a donné pour tel, que nous sommes accoutumés à nous en tenir à quelque ressemblance; & qu'enfin, quand il s'agit de plaisir, nous ne croyons pas toujours nécessaire de calculer exactement ce qu'on pourroit nous donner. Où sont donc les dénouemens vraiment *tragiques*? Phedre & Hippolyte, les freres ennemis, Britannicus, Œdipe, Polieucte, les Horaces, en voilà des exemples. Le héros pour qui le spectateur s'intéresse, tombe dans un malheur atroce, effrayant : on sent avec lui les malheurs de l'humanité; on en est pénétré; on souffre autant que lui.

Aristote se plaignoit de la mollesse des spectateurs Athéniens, qui craignoient la douleur *tragique*. Pour leur épargner des larmes, les poëtes prirent le parti de tirer du danger le héros aimé, nous ne sommes pas moins timides sur cet article que les Athéniens. Nous avons si peur de la douleur, que nous en craignons même l'ombre & l'image, quand elle a un peu de corps. C'est ce qui amollit, abâtardit le *tragique* parmi nous. On sent l'effet de cette altération, quand on compare l'impression que fait Polieucte avec celle d'Athalie. Elles sont touchantes toutes deux : mais dans l'une l'ame est plongée, noyée dans une tristesse délicieuse : dans l'autre, après quelques inquiétudes, quelques momens d'alarmes, l'ame est soulevée par une joie qui s'évapore, & se perd dans l'instant. (*D. J.*)

TRAGIQUE BOURGEOIS. (*Poëme dram. trag.*) Le *tragique-bourgeois* est une piece dramatique, dont l'action n'est pas héroïque, soit par elle-même, soit par le caractere de ceux qui la font; elle n'est pas héroïque par elle-même; c'est-à-dire, qu'elle n'a pas un grand objet, comme l'acquisition d'un trône, la punition d'un tyran. Elle n'est pas non plus héroïque par le caractere de ceux qui la font, parce que ce ne sont pas des rois, des conquérans, des princes qui agissent, ou contre lesquels on agit.

Quoique la tragédie définisse la représentation d'une action héroïque, il n'est pas douteux qu'on ne puisse mettre sur le théatre un *tragique-bourgeois*. Il arrive tous les jours dans les conditions médiocres des événemens touchans qui peuvent être l'objet de l'imitation poétique. Il semble même que le grand nombre des spectateurs étant dans cet état mitoyen, la proximité du malheureux & de ceux qui le voient souffrir, seroit un motif de plus pour s'attendrir. Cependant, s'il est vrai qu'on ne peut donner le brodequin aux rois, il n'est pas moins vrai qu'on ne peut ajuster le cothurne au marchand. La tragédie ne peut consentir à cette dégradation :

*Indignatur enim privatis, ac propè socco*
*Dignis carminibus narrari cœna Thyestæ.*

D'ailleurs, l'objet des arts, qui sont tous faits pour embellir la nature, étant de viser toujours au plus grand & au plus noble, où peut-on trouver le *tragique* parfait, que dans les rois? sans compter qu'étant hommes comme nous, ils nous touchent par le lien de l'humanité; le degré d'élévation où ils sont, donne plus d'éclat à leur chûte. L'espace qu'ils remplissoient par leur grandeur, semble laisser un plus grand vide dans le monde. Enfin l'idée de force & de bonheur qu'on attache à leur nom, augmente infiniment la terreur & la compassion. Concluons qu'il n'est pas d'un habile artiste de met-

tre sur la scene le *tragique-bourgeois*, ou ce qui revient au même, des sujets non héroïques. (*D. J.*)

TRAGIQUE UN, (*Poésie dram.*) ou un poëte tragique, veut dire *poëte qui a fait des tragédies*, &c. *V.* TRAGEDIE. (*D. J.*)

TRAGIQUE, (*Musiq. inst. des anc.*) Athenée, (*Deipnos. liv. V.*) rapporte, d'après Euphorus & Euphranor le Pythagoricien, qu'il y avoit une espece de flûte surnommée *tragique* : c'étoit probablement celle dont on se servoit dans les sujets graves & sérieux, & par conséquent la même que la Lydienne. (*F. D. C.*)

TRAGIUM, s. m. (*Hist. nat. Bot. anc.*) Dioscoride décrit cette plante avec les feuilles du *scolopendrium*, & la racine du raifort sauvage. Ses feuilles ont une odeur de bouc en autonne, c'est ce qui lui a fait donner le nom de *tragium*. Il croît sur les montagnes & les précipices, & Rauwolf l'a trouvé aux environs d'Alep, & surtout dans les lieux humides. (*D. J.*)

TRAGOPOGON, s. m. (*Hist. nat. Bot.*) Tournefort compte douze especes de ce genre de plante, dont les unes sont domestiques, & les autres sauvages; la principale qu'on cultive dans nos jardins, sous le nom vulgaire de salsifi, ou sersifi, s'appelle en botanique, *tragopogon hortense, purpureo cæruleum.*

Sa racine est grosse comme le petit doigt, longue, droite, tendre, laiteuse, douce au goût. Elle pousse une tige à la hauteur d'environ deux piés, ronde, creuse en-dedans, rameuse, garnie de plusieurs feuilles qui ressemblent à celles du porreau, plus larges, ou plus étroites, longues, pointues.

Ses fleurs naissent aux sommités de la tige & des rameaux; chacune d'elles est un bouquet à demi fleurons de couleur purpurine tirant sur le bleu, ou sur le noir, soutenue par un calice assez long, mais simple, & fendu en plusieurs parties jusque vers la base, avec cinq petites étamines dans le milieu. Lorsque cette fleur est passée, il lui succede plusieurs semences oblongues, rondes, cannelées, rudes, cendrées, noirâtres dans leur maturité, & garnies d'aigrettes.

Toute la plante rend un suc laiteux, visqueux, & doux, qui d'abord coule blanc, & puis jaune; elle fleurit en été; on la cultive dans les jardins comme la scorsonnere ou le salsifi d'Espagne, à cause de sa racine agréable au goût, & qui est d'un grand usage dans les cuisines.

TRAGORIGANUM, s. m. (*Hist. nat. Botan.*) espece d'origan qui croît dans l'île de Crete, ou de Candie. Il possede une qualité chaude, acrimonieuse, & sert aux mêmes usages que le thim, la sarriette, l'hyssope, & autres plantes semblables. Le *tragoriganum* d'Espagne à feuilles étroites & à fleurs blanches, de J. Bauhin, 3. 261. a les mêmes propriétés. (*D. J.*)

TRAGUM, s. m. (*Hist. nat. Botan.*) nom donné par Matthiolle, Lobel, Gerard, Jean Bauhin, Parkinson, & autres anciens botanistes, à l'espece de kali, que Tournefort appelle *kali spinosum, foliis longioribus & angustioribus*, en françois *soude épineuse.*

Cette espece de kali croît dans les pays chauds, jette plusieurs tiges à sa hauteur d'environ deux piés, couchées à terre, succulentes, chargées de feuilles longues, étroites, pointues, & empreintes d'un suc salé. Ses fleurs naissent dans les aisselles des feuilles petites, à plusieurs pétales, de couleur herbeuse. Quand elles sont tombées, il leur succede des fruits membraneux, presque ronds, contenant chacun une semence longuette, roulée en spirale, de couleur noire. (*D. J.*)

*TRAGURIUM*, (*Geogr. anc.*) ville de la Dalmatie. Pline, *liv. III. c. xxij.* dit qu'elle étoit connue par son marbre, & Ptolomée, *liv. II. chap. xvij.* donne le nom de *Tragurium*, non-seulement à la ville, mais encore à l'île sur laquelle elle étoit située. Tout le monde convient que c'est aujourd'hui la ville de Traw. Quant à l'île, il y en a qui la nomment *Bula.*

TRAGUS, s. m. *en Anatomie*, est une des éminences de l'oreille extérieure, appelée aussi *hircus*, parce qu'elle est ordinairement garnie de poil.

Cette éminence est la plus antérieure. Celle qui est la plus postérieure & à laquelle est joint le lobe de l'oreille, se nomme *Antitragus.*

*TRAGUS*, (*Géog. anc.*) fleuve du Pé-

loponnese, dans l'Arcadie. Ce fleuve, selon Pausanias, *l. VIII. c. xxxij.* prenoit naissance d'un gros ruisseau, qui après avoir coulé près de la ville de Caphyes, & fait un certain chemin, se déroboit sous terre, puis reparoissoit à Nase, près d'un village nommé le Reunus, & commençoit là à s'appeler *Tragus.* (*D. J.*)

TRAHISON, s. f. TRAHIR, v. act. (*Morale.*) perfidie; défaut plus ou moins grand de fidélité envers sa patrie, son prince, son ami, celui qui avoit mis sa confiance en nous.

Quand on n'auroit pas assez de vertu pour détester la *trahison*, quelqu'avantage qu'elle puisse procurer, le seul intérêt des hommes suffiroit pour la rejeter. Dès-lors que des princes l'auroient autorisée par leur exemple, ils méritent qu'elle se tourne contre eux; & dès-lors personne ne seroit en sureté. Ceux-là même qui emploient la *trahison* pour le succès de leurs projets, ne peuvent pas aimer les traitres. On sait la réponse de Philippe roi de Macédoine à deux misérables, qui lui ayant vendu leur patrie, se plaignoient à lui, de ce que ses propres soldats les traitoient de *traîtres.* « Ne prenez » pas garde, leur dit-il, à ce que di- » sent ces gens grossiers qui appellent » chaque chose par son nom. » (*D. J.*)

La *trahison* commise envers quelque particulier, est punie, selon les circonstances, par des peines pécuniaires, ou même corporelles, s'il s'en est ensuivi quelque crime.

Mais la *trahison* envers le roi & l'état est encore plus grave; tel est le crime de ceux qui entrent dans quelqu'association, intelligence, ligue offensive ou défensive, contre la personne, autorité ou majesté du roi, soit entr'eux ou avec autres potentats, républiques & communautés étrangeres ou leurs ambassadeurs, soit dedans ou dehors le royaume directement ou indirectement par eux ou par personnes interposées, verbalement ou par écrit.

On peut voir sur cette matiere les édits de Charles IX de 1562, 1568, 1570, l'ordonnance de Blois, *art.* 94. celles de 1580, 1588, & l'édit de Nantes, en 1598.

La peine ordinaire de ce crime est d'être décapité pour les nobles, la potence pour les roturiers, & même quelquefois la roue pour des gens de basse condition.

Si le criminel a osé attenter à la personne du roi, la peine est encore plus sévere. *V.* LEZE-MAJESTÉ & PARRICIDE.

En Angleterre on appelle *crime de haute-trahison*, non-seulement tout attentat contre la personne du roi, mais encore toute conspiration contre le roi ou l'état, tout commerce criminel avec la reine ou les filles du roi, l'homicide commis en la personne du chancelier ou du grand-trésorier, ou si l'on a altéré la monnoie, falsifié le sceau du roi, tout cela est réputé crime de haute-trahison.

Dans ce même pays celui qui tue sa femme, son pere, ses enfans ou son maître, se rend coupable du crime qu'on appelle petite *trahison. Voyez* les *institutions au droit criminel* de M. de Vouglans. *Voyez* aussi les *mots* COMPLOT, CONSPIRATION, DOL, FRAUDE, FOI (*mauvaise*), FIDÉLITÉ, SERMENT, PARJURE. (*A*)

TRAHONA, (*Géogr. mod.*) gouvernement dans la Valteline, de la dépendance des Grisons; il est partagé en dix communautés, & a pour chef-lieu *Trahona*, bourg situé près de l'Adda.

TRAJAN (MARCUS ULPIUS), *Hist. Rom.* espagnol de naissance, fut le premier étranger qui monta sur le trône des Romains, l'an 98 de l'ére vulgaire. Quoique sa famille fût une des plus anciennes & des plus opulentes de Séville, son pere fut le premier de ses ancêtres qui fut admis dans le sénat Romain. Ses exploits militaires lui mériterent les honneurs du triomphe sous Vespasien, & sa capacité dans les affaires lui fit déférer le consulat. La sagesse de son administration ouvrit le chemin des honneurs à son fils qui fut l'héritier de ses talens & de ses vertus. Nerva, pour perpétuer le bonheur de l'empire, crut devoir l'adopter, & en mourant, il le désigna pour son successeur. *Trajan* fut proclamé empereur par les légions de la Germanie & de la Mœsie. Il revint à Rome pour y faire confirmer son élection par le sénat: il y fit

ſon entrée à pié pour montrer qu'il étoit plus jaloux de mériter les diſtinctions que de les recevoir ; les largeſſes qu'il fit au peuple, lui en mériterent l'amour. Le crime de leze-majeſté avoit ſervi de prétexte à ſes prédéceſſeurs pour immoler les plus vertueux citoyens ; ce crime fut aboli, les délateurs ne furent plus écoutés, & après avoir infecté Rome, ils furent exilés dans des déſerts. *Trajan* affable & populaire, ne voyoit dans le dernier de ſes ſujets qu'un frere ou un fils ; le plus malheureux lui paroiſſoit le plus digne d'égards. Quelqu'un lui repréſenta que ſa familiarité diminuoit le reſpect dû à ſon rang : « je veux, répondit-» il, me comporter envers les particuliers » comme je voudrois que les empereurs » en agiſſent avec moi, ſi j'étois réduit à » mener une vie privée. » Importuné de l'étiquette de la grandeur, il ſe conſoloit des ennuis de ſon rang dans le commerce de quelques amis qu'il alloit viſiter comme s'ils euſſent été ſes égaux. Les peuples charmés de la douceur de ſon adminiſtration, ſollicitoient la permiſſion de lui ériger des monumens de leur reconnoiſſance : rarement il conſentit à leurs vœux. Il ne pouvoit comprendre quelle relation un prince avoit avec des ſtatues de marbre, de bronze ou d'airain, ni quelle influence des arcs de triomphe pouvoient avoir ſur ſon bonheur. Il alloit à pié & ſans eſcorte dans les rues de Rome, & il aimoit à ſe voir confondu dans la foule, qui dans ces embarras, lui donnoit de nouveaux témoignages de ſon amour ; jouiſſance délicieuſe pour un prince citoyen, & toujours ignorée des tyrans. Il n'étoit pas indifférent aux plaiſirs de la table, mais le vin ne faiſoit qu'égayer ſa raiſon, ſon imagination alors s'allumoit & ſa converſation vive & polie aſſaiſonnoit tous les mets ſervis ſur ſa table. Il entretenoit ſa vigueur naturelle par des exercices fréquens, ſur-tout par le plaiſir de la chaſſe ou de la rame dont il ſe faiſoit un amuſement. Rome fut embellie de pluſieurs édifices ſomptueux ; il fit rétablir à grands frais le cirque à qui il donna une plus vaſte étendue, il y fit graver cette inſcription, *c'eſt pour le rendre plus digne du peuple Romain.* Des villes nouvelles furent bâties dans des lieux où la commodité publique l'exigeoit : les grands chemins devinrent plus ſûrs & plus faciles ; on leva des chauſſées pour faciliter les rapports de commerce : on aplanit une montagne de cent-quarante piés de haut, pour en faire une place où l'on éleva la fameuſe colonne Trajane qu'on admire encore aujourd'hui, ſa conſtruction fut confiée à l'architecte Appolidore qui a immortaliſé ſon nom par ce monument. Rome qui avoit eſſuyé les ravages des incendies & des tremblemens de terre, fut plus magnifique que dans les jours brillans de ſa gloire ; il fut défendu de donner plus de ſoixante piés de hauteur aux édifices, pour donner plus de clarté aux rues, & pour éviter la dépenſe de la conſtruction. Sa vigilance s'étendoit ſur toutes les provinces de l'empire, & dès qu'il en eut réglé l'intérieur, il marcha contre Decebale, roi des Daces, qui depuis long-temps ravageoit les frontieres. Ce roi barbare vaincu & dégradé, ſe donna la mort de déſeſpoir. *Trajan* acheta ſa victoire par l'effuſion de beaucoup de ſang ; le carnage fut ſi grand, qu'on manqua de linge pour panſer les bleſſés. La Dacie ſubjuguée devint province Romaine. *Trajan*, après avoir fait conſtruire un pont de pierre ſur le Danube, tourna ſes armes contre les Parthes qui n'oppoſerent qu'une foible réſiſtance. Séleucie & Cteſiphon, capitales du royaume, furent obligées de lui ouvrir leurs portes. Coſroès qui occupoit alors le trône, fut chercher un aſile chez les peuples voiſins. *Trajan* donna aux Parthes un nouveau roi ; pluſieurs provinces ſituées au-delà du Tigre, paſſerent ſous la domination des Romains qui pouſſerent leurs conquêtes juſqu'aux Indes. L'Arménie & la Méſopotamie trop foibles pour réſiſter à une armée triomphante, ſe ſoumirent ſans tenter le ſort de la guerre. *Trajan* envoya une flotte ſur la mer Rouge, pour protéger les opérations de ſon armée de terre qui pénétroit dans l'Arabie, dont les peuples étoient plus faciles à vaincre qu'à ſubjuguer : ils furent ſouvent battus & jamais on n'en put faire des ſujets. Les juifs établis

blis dans la Cyréanique, exercerent les plus horribles cruautés contre les Romains. Tous ceux qui tomboient en leur pouvoir étoient massacrés. Ces hommes barbares dévoroient la chair & les entrailles de leurs captifs : ils les faisoient écorcher pour se parer de leurs peaux. Tant d'atrocités ne resterent point impunies : on publia plusieurs édits pour les exterminer. Tous les juifs que la tempête jetoit sur les côtes, y étoient égorgés comme des bêtes féroces. *Trajan* n'ayant plus d'ennemis à combattre, s'occupa des moyens de faire renaître l'abondance : il parcourut les provinces, & n'eut plus de séjour que dans les pays qui avoient besoin de sa présence. Les exactions furent réprimées & punies ; il se glorifioit d'être pauvre, pourvu que les peuples fussent riches : il disoit que le trésor royal ressembloit à la rate qui à mesure qu'elle enfle, fait sécher les autres parties du corps. Ce prince épuisé par les fatigues de ses voyages, mourut à Sélinunte, d'où ses cendres furent portées à Rome : on les plaça sous la colonne Trajane. Il n'ambitionna d'autre titre que celui de *pere de la patrie.* Il mourut en 117, à l'âge de soixante-deux ans, après un regne de vingt. Les peuples le révéroient comme une intelligence supérieure descendue sur la terre pour en régler les destinées. Il ne fut point exempt de foiblesses, mais il prit soin de les cacher. (*T-N.*) (1)

*TRAJANA-LEGIO*, (*Géogr. mod.*) ville de la Gaule Belgique; Ptolomée, *liv. II. chap. ix.* la marque entre Bonn & Mayence; il y en a qui veulent que ce soit aujourd'hui Coblentz, & d'autres Drechthausen, placés sur le Rhin. Cette ville pourroit bien être la même que *Leg. XXX. Ulpia.* (*D. J.*)

TRAJANE, COLONNE, (*Sculp. anc.*) on trouvera l'histoire de ce monument au *mot* COLONNE *trajane*; nous ajouterons seulement ici que quoiqu'il soit vrai que toutes les regles de la perspective y sont violées; que son ordonnance & même son exécution, sont en général contre l'art & le goût ; néanmoins ce monument est recommandable pour quelques usages qu'il nous a conservés, & pour quelque partie de l'art; ainsi l'artiste & l'homme de lettres doivent également l'étudier par le profit qu'ils en peuvent retirer. (*D. J.*)

TRAJANOPOLI, (*Géogr. mod.*) petite ville dépeuplée de la Turquie européenne, dans la Romanie, sur la riviere de Mariza, entre Enos & Andrinople, avec un archevêque grec. Cette ville est la *Trajanopolis* que Ptolomée, *l. III. c. xj.* marque en Thrace, sur le fleuve Hebrus. *Long.* 14. 6. *latit.* 41. 14. (*D. J.*)

*TRAJANOPOLIS*, (*Géogr. anc.*) les

(1) C'est sous le regne de Trajan que les agapes, ces répas où les premiers chrétiens venoient prendre des leçons de tempérance & de frugalité, donnerent lieu aux plus affreuses calomnies. Le payen publia sans pudeur que les chrétiens s'assembloient pour manger de la chair humaine, & pour se livrer dans les ténebres à toutes les horreurs de l'impureté. On appela leurs agapes les festins de Thieste, *epulæ Thiesteæ* ; les accouplemens d'Œdipe, *Œdipei concubitus*. Le premier siecle enfanta des libelles dictés par l'esprit de mensonge, qui assuroient qu'on présentoit à celui qu'on initioit, un enfant couvert de farine, pour déguiser l'horreur de l'attentat ; qu'ensuite on lui donnoit plusieurs coups de couteau pour en faire couler le sang, qu'on buvoit avec avidité. Ce sang étoit le gage du secret ; & comme tous étoient complices du crime, aucun ne succomboit à la tentation de le révéler. Comment pouvoit-on vomir tant d'impostures contre des hommes qui, bien loin de s'abandonner à tant d'infamies, avoient même honte de goûter les plaisirs légitimes. Il n'y avoit que le peuple superstitieux qui les crût coupables d'incestes & des autres abominations dont la calomnie les chargeoit. Pline rendant compte à Trajan de leurs agapes, assure que tout y respiroit l'innocence & la frugalité. On croit que toutes ces calomnies sortirent de la bouche de Bazilide & de Carpocrade, docteurs d'impureté & de débauche, qui donnerent naissance à l'héréśie des Gnostiques. Ces novateurs impies, qui abandonnoient l'homme à la licence de ses penchans, trouvoient la censure de leurs profanations dans l'austérité des chrétiens ; & ne pouvant les attaquer dans leurs mœurs publiques, ils tâchoient de les flétrir par le détail imaginaire de ce qui se passoit dans leurs agapes. Le payen adoptoit sans examen ces impostures vomies par des transfuges du camp chrétien. (*T-N*)

Géographes nomment quatre villes de ce nom.

1°. Une ville de Thrace, sur le fleuve Hebrus; Ptolomée, *l. III. c. xj* la marque dans les terres. C'est une ville de la Romanie sur la rive gauche de la Marica, entre Andrinople & Enos, à-peu-près à égale distance de ces deux lieux. Cette ville, quoique petite & mal peuplée, est encore le siege d'un archevêque.

2°. Ville de la Mysée, entre Antandrus & Adramytte, à une petite distance de la mer.

3°. *Trajanopolis* ou *Tranopolis*, ville de l'Asie mineure, dans la grande Phrygie: elle a eu un évêque.

4°. *Trajanopolis*, ville de la Cilicie-trachée, ou âpre; c'est la même que Selinunte où mourut l'empereur Trajan, comme nous l'avons remarqué au *mot* SELINUNTE. Dion Cassius dit en parlant de ce prince: *Selinuntem Ciliciæ veniens*, quam nos *Trajanopolim appellamus*, *illicò expiravit*. (*D. J.*)

*TRAJANUS PORTUS*, (*Géogr. anc.*) 1°. port d'Italie, sur la côte de Toscane, entre le port de Livourne, & le promontoire Telamoné, selon Ptolomée, *l. III. c. j.*

2°. Port d'Italie, sur la côte de l'Etrurie, entre Algæ & Castrum novum. Ce port qui se trouvoit le plus considérable de toute la côte, depuis Livourne jusqu'à Naples, s'appela d'abord *Centum-Cellæ*, & prit ensuite le nom de *Trajan*, lorsque cet empereur y eut fait de grandes réparations. Pline le jeune est le seul qui parle de ce port; s'il est vrai qu'il soit différent de celui que Ptolomée place entre le port de Livourne & le promontoire Telamoné. Quoi qu'il en soit, le nom du fondateur ne subsista pas long-temps; peut-être parce que le nom de la ville *Centum-Cellæ*, fit éclipser par sa célébrité le nom du port. *Centum-Cellæ* est aujourd'hui connu sous le nom de *Cincelle*, & plus généralement encore, sous celui de *Civita-Vecchia*.

3°. Port d'Italie, à l'embouchure du Tibre; ce port fait par l'empereur Claude, est appelé par les auteurs anciens, le *port de Rome*, le *port d'Auguste*, non pour avoir été bâti par Auguste, mais parce que le nom d'*Auguste* étoit devenu commun aux empereurs. Dans la suite, Trajan répara ce port, & en bâtit un autre beaucoup plus commode & plus sûr, auquel il donna son nom; de sorte qu'il y eut alors deux ports à l'embouchure droite du Tibre; l'un extérieur, appelé le *port d'Auguste*; l'autre intérieur, nommé le *port de Trajan*. Tout cela, dit Cluvier, est appuyé sur les témoignages de Juvenal & de son scholiaste, sur une vieille inscription, & sur une ancienne médaille. Le port extérieur ou le port d'Auguste, est aujourd'hui comblé par les sables; mais le port intérieur ou le port de Trajan, conserve encore en partie son ancienne forme. On y voit les ruines des églises & des édifices publics; & on le nomme à présent *il Porto*. *Voyez* PORTO. (*D. J.*)

TRAJECTOIRE, s. f. *en Géométrie*, est le nom qu'on a donné aux courbes qui coupent perpendiculairement, ou sous un angle donné, une suite de courbes du même genre, qui ont une origine commune, ou qui sont situées parallelement.

Ainsi la courbe *MNO*, (*fig.* 101 *Géom.*) qui coupe perpendiculairement une infinité d'ellipses *ACB*, *acb*, *&c.* décrites d'un même sommet *A*, est nommée *trajectoire*. Il en est de même de la courbe *MNO*, (*fig.* 102 *Géom.*) qui coupe perpendiculairement une infinité d'ellipses *ACB*, *acb*, *&c.* égales entre elles, & situées sur le même axe.

M. Leibnitz proposa en 1715, aux géometres anglois de déterminer en général la *trajectoire* d'une suite de courbes qui avoient le même point pour sommet, & dans lesquelles le rayon de la développée étoit coupé par l'axe en raison donnée. Ce problême fut résolu d'une maniere très-générale par plusieurs d'entr'eux, entr'autres, par M. Taylor. *Voyez les actes de Leipsick*, *de* 1717. On trouve dans ces mêmes actes différentes solutions fort générales de ce même problême, dont la plupart ont eté recueillies dans le *tome II. des œuvres* de M. Bernoully, imprimées à Lausanne en 1743. M. Nicole en a aussi donné une solution dans les *Mémoires de*

l'académie des sciences de Paris, pour l'année 1725.

*Trajectoire réciproque*, est le nom que M. Jean Bernoully a donné à une courbe *ACB*, (*fig.* 103. *Géom.*) dont la propriété est telle, que si on fait mouvoir cette courbe parallelement à elle-même le long de son axe *AA*, & qu'on fasse en même temps mouvoir le long de *aa*, parallele à *AA*, une courbe *acb*, égale & semblable à *ACB*, ces courbes *ACB*, *acb*, se coupent toujours perpendiculairement l'une l'autre. *Voyez* dans les œuvres de M. Bernoully, que nous avons citées, différentes solutions de ce problême, données par plusieurs savans géometres.

On n'attend pas sans doute que nous entrions ici dans le détail de ces solutions qui renferment la géométrie la plus relevée; tout ce que nous pouvons dire, c'est que ce problême est indéterminé; qu'il y a une infinité de courbes qui y satisfont; & que M. Bernoully & d'autres, en ont déterminé plusieurs, tant géométriques que méchaniques, & donné la méthode générale pour les trouver toutes. *Voyez* PANTOGONIE. (*O*)

TRAJECTOIRE, s. f. *en Méchanique*, se dit de la courbe que décrit un corps animé par une pesanteur quelconque, & jeté suivant une direction donnée & avec une vîtesse donnée, soit dans le vide, soit dans un milieu résistant.

Galilée a le premier démontré que dans le vide, & dans la supposition d'une pesanteur uniforme, toujours dirigée suivant les lignes paralleles, la *trajectoire* des corps pesans étoit une parabole. *Voy.* PROJECTILE, BALISTIQUE, *&c.*

M. Newton a fait voir dans ses principes que les *trajectoires* des planetes, ou ce qui revient au même, leurs orbites, sont des ellipses. *Voyez* PLANETE & PHILOSOPHIE NEWTONIENNE; & ce philosophe a enseigné dans le même ouvrage, *prop. xli. du liv. I.* une méthode générale pour déterminer la *trajection* d'un corps qui est attiré vers un point donné dans le vide par une force centripete réglée suivant une loi quelconque. M. Jean Bernoully, dans les *mém. de l'ac. des Sciences de* 1710, a résolu ce même problême par une méthode qui ne differe presque point de celle de M. Newton; & différens auteurs en ont donné ensuite des solutions plus ou moins simples.

A l'égard des *trajectoires* dans le vide, M. Newton a déterminé dans le *II. livre de ses principes*, celles que doivent décrire les corps pesans dans un milieu résistant en raison de la vîtesse; M. Keill proposa en 1719 à M. Jean Bernoully de trouver les *trajectoires* dans un milieu résistant comme une puissance quelconque de la vîtesse, & M. Bernoully résolut assez promptement ce problême, comme on le peut voir dans le second volume *in*-4°. du recueil *de ses œuvres* imprimées à Lausanne en 1743. Ce qu'il y a de singulier, c'est qu'il ne paroît pas que M. Keill eût trouvé de son côté la solution qu'il proposoit à d'autres: du moins il n'en a donné aucune. M. Euler dans le *tom. II. de sa mécanique* imprimée à Petersbourg en 1736, a aussi déterminé en général les *trajectoires* dans un milieu résistant comme une puissance quelconque de la vîtesse. On trouve dans le *traité de l'équilibre & du mouvement des fluides* imprimé à Paris chez David en 1744, une solution fort simple de ce problême, d'où l'on déduit la construction des *trajectoires* dans quelques hypothèses de résistance où on ne les avoit point encore déterminées. *Voyez les articles* 356 & 357 *de ce traité.* (*O*)

TRAJECTOIRE *d'une planete* ou *d'une comete*, (*Astronomie.*) est la route, l'orbite ou la ligne qu'elle décrit dans son mouvement. *Voyez* ORBITE.

Quoique les cometes paroissent décrire assez exactement un grand cercle de la sphere, il ne faut pas s'imaginer pour cela que leur véritable cours se fasse dans la circonférence d'un cercle; car les mêmes apparences s'observeront constamment, soit qu'une comete se meuve dans une ligne droite, soit dans une courbe quelconque, pourvu qu'elle ne sorte pas du même plan. En effet dès que l'on suppose qu'un corps se meut à une distance fort grande, dans un plan qui passe par l'œil, tout corps en mouvement quel qu'il soit, & quelque route qu'on lui

attribue, paroîtra conſtamment dans la circonférence d'un grand cercle ; auſſi le plus grand nombre des philoſophes & des aſtronomes du dernier ſiecle ont-ils ſuppoſé que les *trajectoires* des cometes étoient rectilignes. Hevelius eſt le premier qui ſe ſoit apperçu que ces *trajectoires* ſe courboient en s'approchant du ſoleil. Enfin M. Newton eſt venu qui a démontré que les cometes ſe mouvoient dans des orbites fort approchantes d'une parabole dont le ſoleil occupoit le foyer, ou plutôt dans des ellipſes ſi excentriques que dans la partie qui nous eſt viſible, elles ne different point ſenſiblement d'une parabole.

Newton, *dans la xli. propoſition de ſon III. liv.* enſeigne la maniere de déterminer la *trajectoire* d'une comete par le moyen de trois obſervations, & dans ſa derniere propoſition, celle de corriger la *trajectoire* pour la connoître le plus exactement qu'il eſt poſſible. *Voyez* COMETE.

M. Halley, dans ſa cométographie traduite en françois par M. Lemonnier, nous a donné le calcul des *trajectoires* des vingt-quatre cometes depuis le temps de Nicéphore Gregoras & de Regiomontanus juſqu'au commencement de ce ſiecle ; toutes ces *trajectoires* ont été calculées dans la ſuppoſition qu'elles ſoient des paraboles. On trouve dans la derniere édition des *principes mathématiques* de la philoſophie naturelle, le calcul de la *trajectoire* de la comete de 1680, dans l'hypotheſe que cette comete ſe meuve dans une ellipſe fort excentrique ; ce calcul a été fait par M. Halley, qui pour déterminer l'excentricité de cette comete, a ſuppoſé ſa période de 575 ans. La meilleure maniere de calculer les *trajectoires* en les ſuppoſant elliptiques, feroit de ſe ſervir pour cela de quelques obſervations du lieu & du mouvement apparent de la comete ; mais il faudroit qu'elles fuſſent fort exactes ; car une petite erreur dans ces obſervations en produiroit une fort grande dans le calcul de l'excentricité, & par conſéquent du temps périodique.

Depuis les 24 cometes calculées par M. Halley, différens aſtronomes en ont calculé pluſieurs autres, dont on peut voir la liſte dans les *élémens d'Aſtronomie* de M. l'abbé de la Caille qui a eu la principale part à ces calculs.

M. Newton & pluſieurs autres géometres après lui, nous ont donné le moyen de faire paſſer une *trajectoire* par cinq points donnés, en ſuppoſant que cette *trajectoire* ſoit une ſection conique ; pour cela il faut joindre deux des points donnés par une ligne droite, deux autres par une autre, & par le cinquieme point tirer une parallele à cette ſeconde ligne ; enſuite on prendra pour l'équation générale de la *trajectoire* $yy + xy + b\,xx + cx + cy = o$ (*Voyez* COURBE.), en omettant le terme conſtant, parce que $y$ & $x$ ſont ici $= o$ à la fois ; enſuite on nommera $A$, $B$, les deux *abſciſſes connues*, & $C$, $D$, $E$, les *ordonnées correſpondantes* ; & au moyen de ces cinq données & de la ſeconde valeur de $x$ qui répond à l'ordonnée $= o$, on déterminera les quatre inconnues $a$, $b$, $c$, $e$, *N. B.* qu'il n'y a point ici plus d'inconnues qu'il ne faut, parce que les conſtantes $a$, $b$, qui ſont des nombres & non des lignes, ſe détermineront en fractions. $\frac{C}{A}, \frac{D}{A}, \frac{E}{B}$, &c. (*O*)

*TRAJECTUM* ou *TRAJECTUS*, (*Géog. anc.*) mot latin qui ſignifie *le paſſage d'un bras de mer* ou *d'une riviere*, & dont on a fait en françois le mot *trajet* qui y répond. L'itinéraire d'Antonin donne ce nom entr'autres au paſſage du boſphore de Conſtantinople, à celui qui eſt entre l'Italie & la Sicile, & au paſſage du Rhin dans l'endroit où eſt aujourd'hui la ville d'Utrecht. Il le donne auſſi au paſſage de l'Italie dans la Dalmatie. Détaillons les exemples.

1°. *Trajectum* ou *Trajectus*, lieu de la Germanie inférieure, que l'itinéraire d'Antonin marque entre *Abiana* & *Mannaritium*, à dix-ſept milles au-deſſus du premier de ces lieux, & à quinze milles au-deſſous du ſecond. Ce n'étoit d'abord qu'un château ; il s'y forma dans la ſuite une ville qui devint conſiderable. Du temps de Charlemagne on appeloit ce lieu *vetus Trajectus*, d'où on fit dans la langue du pays *Olt-Trecht*, qui ſignifie la même choſe, & qui a depuis été corrompu en

*Utrecht*. Quelques-uns qui ont voulu latiniser ce nom, ont dit *Ultrajectum*; mais le vrai mot latin est *Trajectus Rheni* ou *Trajectus ad Rhenum*.

2°. *Trajectum superius ad Mosam*, c'est-à-dire *le passage de la Meuse*, aujourd'hui *Maestricht*. Attila, roi des Huns, ayant ruiné en 451 la ville de Tongres, les évêques de cette ville transporterent leur siege à *Trajectum ad Mosam*, & en prirent le nom de *Trajectenses episcopi*, comme nous l'apprenons de leurs vies. Grégoire de Tours, *hist. l. II. c. v.* qui est le plus ancien auteur qui parle de cette ville, l'appelle *trajectensis urbs*. Ce nom fut dans la suite corrompu en différentes façons. On écrivit *Trijectum*, *oppidum trijectense*, *municipium Trejectum*, *districtum Trectis*. Enfin on trouve cette ville nommée *Triectum* sur cinq médailles des anciens rois de France recueillies par Botarotius. Elles ont toutes cinq cette inscription, *Triecto Fit*.

3°. *Trajectus*, lieu de la grande Bretagne. L'itinéraire d'Antonin le marque sur la route d'*Isca* à *Calleva*, entre *Abon* & *Aquæ-solis*, à neuf mille pas du premier de ces lieux, & à six milles du second. Je demande le nom moderne à M. Gale. (*D. J.*)

TRAJET, s. m. (*Gram.*) espace qui sépare un lieu d'un autre, & qu'il faut traverser pour arriver du premier au second. On dit le *trajet* de Calais à Douvre, & le *trajet* de Paris à Vienne; ainsi il est indifférent que les lieux soient séparés par des terres ou des eaux.

TRAJETTO, (*Géog. mod.*) petite ville d'Italie, au royaume de Naples, dans la terre de Labour, vers l'embouchure du Garigliano, sur une côte près des ruines de l'ancienne *Minturnæ*. *Longit*. 31. 56. *latit*. 41. 5. (*D. J.*)

TRAIGUERA, (*Géog. mod.*) petite ville d'Espagne, aux confins de la Cerdagne, du côté de Tortose; elle est entourée d'une muraille, & ses environs sont fertiles en blé, en vin, & en huile. (*D. J.*)

TRAILLE, s. f. (*Archit.*) nom qu'on donne sur les grandes rivieres à ces bateaux qui servent à passer d'un bord à l'autre qu'on appelle autrement *ponts-volans*. On voit des *trailles* sur le Rhin, sur le Rhône, sur la Meuse, *&c.* Les *trailles* font le même effet sur les grandes rivieres, que font les bacs sur les petites. On les attache à un point fixe construit exprès au milieu du fleuve par une corde assez longue, pour atteindre du-moins de ce centre aux deux rivages. Cette corde attachée par un bout à ce point fixe, centre du mouvement, l'est par l'autre au flanc de la traille, & se soutient sur la surface de l'eau par le moyen de quelques morceaux de liege qu'on y attache à des distances raisonnables. En lâchant cette traille d'une des rives du fleuve, & la laissant aller au fil de l'eau, elle va gagner l'autre rivage en décrivant une portion de cercle, dont ce point fixe du milieu du fleuve est le centre, & la corde le rayon. (*D. J.*)

TRAIN, s. m. (*Gram.*) se dit de la suite ou de ce qui accompagne un grand seigneur, ou d'une queue de robe, ou d'une robe d'état.

TRAIN D'ARTILLERIE, (*Fortification*.) se dit du canon, des mortiers, & de toutes les especes de munitions concernant le détail de l'artillerie, qui sont à la suite des armées; c'est aussi ce que l'on nomme *équipage d'artillerie*.

Il est difficile d'établir sur des principes sûrs & constans, quel doit être l'équipage ou le train d'artillerie d'une armée, parce que cet équipage doit être relatif à la force de l'armée, aux entreprises qu'elle doit exécuter, & à la nature du pays où elle doit agir.

La principale partie d'un train d'artillerie est le canon. Si l'on ne considere que les avantages qui en résultent dans les actions militaires, il paroîtra qu'on ne peut en avoir un trop grand nombre; mais outre qu'une artillerie fort nombreuse est d'une très-grande dépense, elle cause du retardement & de l'embarras dans les marches, & elle donne lieu à une très-grande consommation de fourrage par la quantité de chevaux nécessaires pour la transporter & pour voiturer toutes les différentes especes de munitions dont elle a besoin.

Les anciens ingénieurs estimoient qu'il

suffisoit dans les armées d'une piece de canon par mille hommes; mais aucun auteur au-moins que nous connoissions, ne donne les raisons de cette fixation.

Comme l'artillerie doit couvrir & protéger le front des armées, on peut presumer qu'ils croyoient qu'une piece de canon défendoit suffisamment le terrein occupé par mille hommes. L'infanterie étant alors à huit de hauteur, & les files étant moins serrées qu'elles ne le sont aujourd'hui, chaque homme pouvoit occuper à-peu-près deux piés & demi; dans cette disposition, mille hommes occupoient environ un espace de 50 toises.

Les troupes étant actuellement en bataille sur moins de hauteur, ce qui en augmente le front, il est clair qu'il faut une artillerie plus nombreuse pour garnir le front d'une armée de la même maniere qu'il l'étoit lorsque les troupes étoient en bataille sur plus de profondeur. Aussi paroît-il qu'on ne suit plus, au-moins dans les pays où l'artillerie peut se transporter aisément, l'ancienne proportion d'une piece pour mille hommes. Dans l'armée de Flandres en 1748, il avoit 116 pieces de canon.

| | | |
|---|---|---|
| savoir | 14 du calibre de | 16 |
| | 16 de celui de | 12 |
| | 30 de celui de | 8 |
| | 86 de celui de | 4 |
| | & 10 pieces à la suédoise, | |

total 156 pieces.

Cette armée étoit d'environ 114 mille hommes, sans le corps détaché aux ordres de M. le comte de Clermont, qui avoit son artillerie particuliere, ce qui fait une piece de canon pour environ 740 hommes, mais cette armée étoit à portée d'augmenter son artillerie par les entrepôts des places voisines, si elle en avoit eu besoin.

Le choix des différentes pieces dont on compose le train ou l'équipage d'artillerie d'une armée, dépend des opérations qu'elle doit exécuter, & des pays qu'elle doit traverser. Dans un pays de montagnes, on ne peut se charger que de pieces légeres; on y emploie même souvent une ou deux brigades de petites pieces à dos de mulet. Le goût du général influe aussi quelquefois dans le choix des pieces dont le *train d'artillerie* est composé; mais en général il faut autant qu'il est possible, en avoir de toutes les especes pour en faire usage, suivant les différentes occasions. Il est à-propos d'y joindre aussi plusieurs obus ou obusiers, qui servent également dans les sieges & dans les batailles. Comme les bataillons ont actuellement chacun en campagne une piece de canon à la suédoise, ces pieces doivent diminuer le nombre de celles de 4 qu'on employoit auparavant dans la formation de l'équipage d'artillerie, & augmenter celui des pieces de 16 & de 12 qui sont suffisantes, lorsqu'il ne s'agit point de faire des sieges.

Dans les guerres du temps de Louis XIV, on se contentoit dans les équipages d'artillerie les plus considérables, d'avoir des munitions pour tirer cent coups de chaque piece, ce qui paroissoit suffisant pour une bataille quelque longue qu'elle pût être, mais dans les dernieres guerres, on a doublé ces munitions; on a voulu qu'il y en eût pour tirer deux cens coups de chaque piece.

Dans la distribution de poudre que l'on fait aux troupes, on ne leur en donne qu'une demi-livre pour une livre de plomb. A l'égard de la poudre pour la consommation des boulets, on la regle au tiers de leur poids, & c'est en quoi les tables rapportées dans les mémoires d'artillerie de Saint-Remy se trouvent fautives. Nous renvoyons pour le détail de tout ce qui compose un équipage d'artillerie aux tables insérées dans les mémoires de Saint-Remy, ou à celles qu'on a jointes à la suite de l'article *siege*, qui sont suffisantes pour en donner une idée. On peut voir aussi sur ce même sujet, la seconde édition de notre *Traité d'artillerie.*

L'équipage de l'artillerie de l'armée est divisé en brigades, dont chacune contient ordinairement huit ou dix pieces de canon, avec toutes les munitions & les autres choses nécessaires pour leur service,

Voici l'ordre de sa marche, suivant M. de Quincy.

« Le bataillon de royal artillerie qu'il » y a dans l'armée marche à la tête de » tout l'équipage. On en tire autant de » détachemens de quinze hommes, com- » mandé par un lieutenant, qu'il y a de » brigades, lequels détachemens doivent » les accompagner. Lorsque l'artillerie » marche avec l'armée, le trésor de l'ar- » mée marche à la tête de l'artillerie.

On fait marcher un nombre de travailleurs plus ou moins considérable, suivant le besoin qu'on croit en avoir pour la réparation des chemins. Ils marchent après le premier bataillon de royal artillerie, & ils sont sous la conduite d'un officier entendu, & en état de leur commander ce qui peut être convenable pour la commodité de la marche.

Suit immédiatement après un chariot chargé de toutes sortes d'outils, une brigade légere, c'est-à-dire composée de pieces de moindre calibre; ensuite l'équipage du commandant, celui du commandant en second, s'il y en a, celui du major du bataillon.

Suit après cela une autre brigade légere, avec les équipages des officiers du bataillon; les équipages des autres officiers marchent à la tête des brigades où ils se trouvent.

Les autres brigades marchent ensuite, mais de maniere que la plus pesante qui a le plus gros canon, & qu'on nomme ordinairement la *brigade du parc*, marche toujours au centre; ensorte que s'il y a six brigades, il s'en trouve trois devant cette brigade & autant derriere.

Toutes les brigades, excepté celle du parc, roulent entr'elles, c'est-à-dire qu'elles ont ordinairement la tête & la queue, afin de partager successivement la fatigue de chaque poste.

L'arriere-garde de l'équipage se fait par 50 hommes, tirés des bataillons de royal artillerie; ils sont commandés par un capitaine.

Il y a à chaque brigade un capitaine de charroi, & deux conducteurs, avec quelques ouvriers pour remédier aux accidens qui peuvent arriver pendant la marche.

Les commissaires provinciaux marchent à la tête de leur brigade, & ils tiennent la main à ce que les officiers qui sont chargés de sa conduite, la fassent marcher avec ordre, & qu'ils ne la quittent point qu'elle ne soit arrivée au lieu qui lui est indiqué. (*Q*)

TRAIN DE BATEAUX, (*Marine.*) assemblage de plusieurs bateaux attachés l'un derriere l'autre pour les remonter tout-à-la-fois.

TRAIN, *terme de Charron*; c'est toutes les pieces qui composent la machine mobile d'une berline & qui supportent la berline.

TRAIN, *terme d'Horlogerie*; c'est le nombre des vibrations que produit un mouvement en une heure, ou autre temps déterminé. (*D. J.*)

TRAIN *de presse d'Imprimerie*; on distingue celui de devant d'avec celui de derriere; celui de devant comprend tout ce qui roule sur les bandes, comme la table, le coffre, le marbre, le grand & le petit tympan: le *train* de derriere reçoit celui de devant avec toutes ces pieces, quand ce dernier fait son passage sous la platine: les pieces d'assemblage dont est construit celui de derriere, outre qu'elles sont faites pour recevoir dans leur centre, & maintenir celles dont nous venons de parler; elles sont encore destinées à soutenir le corps entier de la presse: on pose de plus sur ce même *train*, qui est couvert de quelques planches, l'encrier.

TRAIN, (*Maréchal.*) se dit des chevaux & autres bêtes de somme. C'est l'allure ou la démarche du cheval.

Le *train* ou la partie de devant du cheval sont les épaules & les jambes de devant; le *train* de derriere sont les hanches & les jambes de derriere.

*Train* se dit aussi de ce qui sert à traîner, à porter & à voiturer. Le *train* d'un carrosse consiste en quatre roues, la flèche ou le brancard, le timon & les moutons.

*Train* se dit encore de la piste ou de la trace marquée par les piés des chevaux, ou des ornieres faites par les roues des carrosses ou des charrettes.

TRAIN, (*Marchand de bois.*) est une masse de bois à brûler, dont les buches

ſont tellement liées enſemble, qu'on la fait flotter ſur l'eau pour l'amener à Paris. Les *trains* ont 36 toiſes de longueur ſur 14 ou 15 piés de large. D'abord le flotteur commence à poſer trois buches diſtantes l'une de l'autre de 9 à 10 pouces, ſur leſquelles il diſpoſe neuf collures, dont le gros bout eſt environné d'une coche tout-autour. Dans cette coche il met une coupliere qui tient dans ſon anneau un morceau de bois d'un pié de long, planté dans terre pour contenir les trois buches & les neuf collieres: *Voyez* COLLIERES, COCHE & COUPLIERE.

Il prend enſuite deux chantiers, qui ſont cochés par le gros bout qui met de travers ſur les collieres, & arrange du bois deſſus de 15 à 16 pouces de hauteur, & d'un pié & demi de largeur. Après avoir fait mettre des couplieres dans chaque coche des chantiers de deſſous; le flotteur prend deux autres chantiers cochés comme les premiers, les met dans les couplieres à un demi-pié de chaque bout de buches, & lie les chantiers de deſſous & de deſſus avec une rouette à flotter: & ce qui réſulte de cette premiere opération s'appelle la *tête du train*, ou *premiere miſe*. *Voyez* CHANTIER & ROUETTE A FLOTTER.

Comme le flotteur ne peut continuer ſa ſeconde miſe ſans relever les deux chantiers de deſſus, il a deux petites buches fourchues appellées *chambrieres*, qu'il plante en terre pour élever ces chantiers, & ſe donner la facilité de mettre le bois au milieu. Quant il a fait 7 miſes de cette maniere, il poſe à leurs extrémités trois ou quatre buches en rondains l'une ſur l'autre, qu'il aſſure avec deux rouettes à flotter, les tournant à deux fois ſur le chantier de deſſous. Cette opération s'appelle *acolure*.

Il n'eſt guère poſſible de ſi bien lier & aſſembler le bois de ces miſes, qu'il n'y ait toujours quelques vides. Pour les remplir un ouvrier appelé pour cet effet *garniſſeur*, choiſit des buches droites, & de groſſeur convenable. Il prépare la place d'abord avec une buche applatie par un bout, nommée *deſſerroir*, & y enfonce enſuite ſes buches à force de bras avec une pidance ou gros maillet.

Cette premiere branche ainſi conſtruite de ſept miſes, une ouvriere nommée *tordeuſe*, parce qu'elle tord les rouettes, prend un chantier, qu'elle attache avec deux rouettes paſſées dans les anneaux des deux couplieres de la tête de cette branche, & accole leſdites rouettes autour du chantier où elle les lie. Enſuite elle met deux couplieres, l'une à la tête, & l'autre à la queue, au chantier de deſſus du côté de la riviere, & le flotteur ayant piqué deux pieux à ces mêmes extrémités à environ deux piés de ſon attelier ſur le côté, il attache à ces pieux deux prues par un bout, & par l'autre aux deux couplieres des chantiers de deſſus, leſquelles prues il arrête avec un morceau de bois éguiſé, & nommé *fuſeau*. Enſuite le flotteur, le garniſſeur, la tordeuſe & l'approcheur qui amene le bois dans une brouette à l'endroit où on fait le *train*, prennent chacun une buche, qu'ils fourrent deſſous ladite branche, & à l'épaule; ils la font couler juſqu'à une diſtance de trois piés & demi pour former la ſeconde branche, & ainſi de toutes les autres branches. *Voyez* PRUES.

Quand les quatre branches ſont faites & traverſinées à la tête & à la queue, c'eſt-à-dire, accouplées par des rouettes qui paſſent des chantiers de deſſus aux chantiers de deſſous, le coupon eſt fait & fini. Deux autres ouvriers, compagnons de riviere, viennent prendre ce coupon, le traverſinant de nouveau avec trois chantiers, qu'ils attachent en trois endroits différens aux huit chantiers de deſſus. On fait quatorze de ſes coupons, qu'on appelle *coupons ſimples*.

Enſuite les flotteurs font quatre autres coupons, appelés *labourages*, pour les conſtruire à meſure du flottage, & qu'on abat les piles de bois; les compagnons choiſiſſent le bois le plus léger, comme le bois blanc, & les font comme les autres coupons, excepté ce qui ſuit.

Le flotteur prend huit buches plates ou deux fais de bois, de chacun quatre rondains, qu'il poſe ſur les deux chantiers de deſſous, puis il prend deux autres chantiers. Après que le compagnon a mis des couplieres dans les coches des chantiers de

de dessous, le flotteur met les deux derniers chantiers qu'il a pris dans les bouches de ces couplieres, & attache avec des rouettes à flotter ces deux faix de bois entre les chantiers ; c'est ce qui forme la premiere mise.

Ensuite on construit de la même maniere, mais de buches plates seulement, les secondes mises, dites *boutage*, c'est-à-dire, l'endroit où le compagnon se tient pour conduire le *train*.

A la tête de chacune des branches de ces coupons les compagnons mettent deux grosses couplieres. Quand cette tête est faite, & qu'on a mis deux cordeaux faits avec deux grosses rouettes dans chacun des chantiers de dessus, on prend un morceau de bois d'un pié & demi, qu'on appelle *habillot*, après avoir posé deux chantiers traversins, cochés à l'envers, les avoir liés aux chantiers du dessus, & avoir passé les rouettes dans les deux premieres couplieres qu'il a mises, il rabat la grosse, coupliere avec son habillot sur le traversin, dont on lie & arrête le bout au chantier de dessus.

Dans les branches des rives & à la tête, les compagnons mettent deux grosses couplieres aux chantiers de dessous ; savoir une à la premiere mise, où ils posent un gros & fort chantier éguisé par le bout, appelé *nage*, & par corruption *nege ;* & l'autre à la troisieme, où ils posent la fausse nage, qui n'est autre chose qu'une buche de neuf à dix pouces de rotondité, & applatie par le bout : ainsi, les quatre branches de chaque labourage étant faites, les compagnons plantent dans la riviere deux perches appelées *darivottes*, qu'ils attachent avec de bonnes rouettes sur la nage, & ensuite tous les ouvriers poussent avec force ce labourage, jusqu'à ce que les deux contrefiches ou darivottes fassent suffisamment lever ledit labourage, & lorsque la branche du dedans de la riviere est assez levée, ils reviennent à la branche qui est sur l'attelier, font des pesées pour la mettre à une hauteur proportionnée à celle qui est vers la riviere, & la tiennent ainsi suspendue avec de grosses buches qu'ils ont mises dessous. Les compagnons posent dessus quatre gros chantiers, & après avoir abattu sur le traversin de la tête les huit autres grosses couplieres, qu'ils ont mises aux huit chantiers de dessous, ils les arrêtent par-dessus le traversin de la tête avec des habillots attachés aux chantiers de dessus. Ils prennent les quatre gros chantiers traversins, & les ayant posés vers la nage & fausse nage, ils serrent & abattent les habillots, & les cordeaux qui ont été mis dans chacun des chantiers de dessus sur les traversins, & lient les habillots à ces chantiers.

Après avoir bien assuré les nages par des couplieres serrées & arrêtées par des habillots, ils les plient en demi-cercle jusqu'à la hauteur de la fausse nage, & les attachent par leur extrémité au chantier de dessus par des rouettes contiguës à la fausse nage.

Les quatorze coupons & quatre labouges ainsi faits, les compagnons assemblent sept simples coupons qu'ils mettent au milieu de deux labourages pour former une part ou demi-train. Pour faire cet assemblage, ils mettent au bout de chaque coupon simple, & à un bout seulement des labourages, neuf couplieres vis-à-vis les unes des autres ; ils passent des habillots dans les boucles des couplieres ; & par ce moyen, & à l'aide d'un morceau de bois de deux piés & demi, qui est éguisé & courbé par un bout, & qu'ils appellent *troussebarbe*, ils font joindre les coupons les uns aux autres avec de bonnes couplieres & des habillots arrêtés aux chantiers de dessus.

Devant le premier labourage de la premiere part, les compagnons font une chambre avec deux chantiers qu'ils passent sous le traversin de devant, & attachent un morceau de chantier, qu'ils appellent *courge* ; dans cette chambre ils mettent un muid ou un demi-muid futaille pour soulager le *train*.

La construction d'un *train* a été inventée par Jean Rouvet, en 1549, mais bien différente de ce qu'elle est aujourd'hui. Il n'y a pas plus de 80 ans qu'à Clamecy on inventa les neges pour conduire & guider les *trains*. Avant ce temps-là, ceux qui les conduisoient avoient des plastrons de peaux rembourrés, & ils guidoient les

*trains* par la ſeule force de leurs corps ; cela m'a été aſſuré, il y a une trentaine d'années, par de vieux compagnons.

Cé qui prouve qu'on ne flottoit point en *trains* avant 1549, c'eſt que par ordonnance rendue au parlement de Paris le dernier Juillet 1521, *c. lxj. art.* 1. la cour ordonna à tous marchands de faire charroyer en diligence aux ports de Paris tous les bois qu'ils avoient découpés, à peine de 500. liv. d'amende.

Mais quoiqu'on ne flottât point en 1527 en *trains*, on amenoit dès ce temps du bas de la riviere d'Yonne ſur les ports de Clamecy, Collange, & Château-Cenſoy des bois, dont on les chargeoit ſur des bateaux. Coquille, en ſon hiſtoire du Nivernois, fait mention en parlant de Clamecy, que la riviere d'Yonne portoit bateau juſqu'en cette ville, & elle n'a ceſſé de porter bateau que lorſque le flottage en *trains* a été inventé. On ne peut pas dire préciſément l'année : dès-lors on amena à bois perdu des bois du haut de la riviere d'Yonne, de celle de Beuvron & de Fozay ; depuis on a même remonté plus haut, & l'on a pratiqué à la faveur des étangs, des petits ruiſſeaux qui portent bois & affluent dans les rivieres ci-deſſus.

TRAIN *de l'oiſeau*, (*terme de Fauconnerie.*) le *train de l'oiſeau* eſt ſon derriere ou ſon vol ; on dit auſſi faire le *train* à un oiſeau, lorſqu'on lui donne un oiſeau dreſſé qui lui montre ce qu'il doit faire, & à quoi on le veut employer. *Fouilloux.* (*D. J.*)

TRAINA, (*Géogr. mod.*) petite ville de Sicile, dans le val-Démona, ſur une hauteur, au nord oriental de Nicoſia, près la riviere *Traina.* (*D. J.*)

TRAINA, (*Géogr. mod.*) riviere de Sicile dans le val-Démona. Elle tire ſon origine de deux ſources, & ſe perd dans la Dittaino (*D. J.*)

TRAINASSE, ſ. f. (*Hiſt. nat. Bot.*) nom que le peuple donne au polygonum à larges feuilles. *Voyez*-en la deſcription au *mot* POLYGONUM, *Botan.* (*D. J.*)

TRAIN-BANDS *ou* TRAINES-BANDS, ſ. m. (*Hiſt. d'Angl.*) c'eſt le nom des milices du royaume d'Angleterre, & qu'on leur donne à cauſe des marches qu'on leur fait faire en les envoyant d'un lieu à un autre ſelon le beſoin. La milice d'Angleterre monte à plus de vingt-mille hommes, infanterie & cavalerie ; mais elle peut être augmentée, ſuivant la volonté du roi. Il établit pour commander cette milice, des lords-lieutenans de chaque province, avec pouvoir d'armer & de former ſes troupes en compagnies & régimens, les conduire où beſoin eſt, en cas de rebellion & d'invaſion : donner des commiſſions aux colonels & aux autres officiers ; mais perſonne ne peut obtenir d'emploi dans la cavalerie, à moins d'avoir cinq cens liv. ſterlings de revenu, & dans l'infanterie, s'il ne poſſede cinquante livres ſterlings de rente. (*D. J.*)

TRAINE, ſ. f. (*Marine.*) menue corde où les ſoldats du vaiſſeau attachent leur linge pour le laiſſer traîner à la mer, afin qu'il s'y lave. On dit *à la traîne*, lorſqu'on deſtine quelque choſe à traîner dans la mer, en l'attachant à une corde.

TRAINE, ſ. f. (*terme de Pêche.*) c'eſt la même choſe que le coleret ou la dreige ; & la dreige eſt un filet dont on ſe ſert pour la pêche de mer. Ce filet eſt triple, c'eſt-à-dire, qu'il eſt compoſé de trois filets appliqués l'un ſur l'autre, ce qui lui fait donner le nom de *tramail* ou *filet tramaillé* ; celui du milieu que l'on nomme *nape-dreige* ou *flue*, *filure* ou *feuillure*, eſt le plus étroit ; ſes mailles doivent être de 21 lignes en quarré ; mais l'ordonnance permet de faire cette pêche avec des nappes dont les mailles n'ont que treize lignes, ſeulement pendant le temps du carême.

Les hamaux ou tramaux, filets à larges mailles qui ſont des deux côtés de la nappe, doivent avoir neuf pouces en quarré, & le bas du filet ne doit être chargé que $1\frac{1}{2}$ livre de plomb au plus par braſſe, afin que le filet n'entre que peu avant dans le ſable.

La nape eſt miſe entre les tramaux fort libre & flottante, afin que dans la manœuvre de la pêche les petites mailles puiſſent plus aiſément former des ſacs ou bourſes dans les grandes mailles des tramaux, & ainſi retenir tout le poiſſon qui s'eſt trouvé ſur le paſſage de la dreige.

Le haut du filet eſt garni de flottes de liege, afin qu'il tienne droit dans l'eau, ſans cependant quitter le fond de la mer où il s'applique au moyen des lames de plomb dont la corde du pié eſt garnie.

Pour faire cette pêche qui eſt la plus ingénieuſe de toutes celles qui ſe pratiquent à la mer, les pêcheurs étant arrivés ſur des fonds de ſable ou de graviers, amenent toutes leurs voiles & leurs mâts; ils jettent leur dreige à la mer; les deux bouts de la dreige ſont frappés ſur deux petits cablots ou orins que les Picards nomment *hallins*, dont l'un eſt amarré par les travers du bateau, & l'autre à la vergue du borſet; & pour mieux faire couler la dreige ſur le fond de ſable ou de gravier ſeuls convenables, ils amarrent encore à chaque bout de la dreige une groſſe pierre qu'ils nomment *cabliere*, afin de la mieux faire couler bas.

Le borſet eſt une grande voile que les pêcheurs appareillent ſur une vergue qu'ils jettent à l'eau; la marée qui s'y entonne, gonfle le borſet, comme s'il étoit appareillé au vent. Pour le faire mieux couler bas, les pêcheurs amarrent aux couets une cabliere; la vergue eſt ſoutenue à fleur d'eau par un gros barril de bouée; la marée faiſant dériver le borſet d'une part, & le bateau d'autre part en même temps, ils entrainent la dreige qui racle le fond & enleve ſi exactement tout ce qu'elle trouve en ſon chemin, que les pêcheurs rapportent même du fond de la mer leur pipe, quand elle eſt tombée dans un lieu où la dreige doit paſſer.

Quand le bateau ne dérive pas de ſa part autant que le borſet, les pêcheurs mettent à l'avant leur grande voile à l'eau; elle y eſt appareillée comme lorſqu'elle eſt au vent ſur ſon mât, & par ce moyen ils rétabliſſent l'égalité de viteſſe.

On peut concevoir à préſent le tort que fait la dreige ſur les fonds où elle paſſe, lorſqu'elle ſe fait pendant l'été près de terre où tout le frai du poiſſon eſt pour lors. Cette perte eſt inconcevable.

La pêche des huitres ſe fait avec de petits bateaux du port depuis quatre juſqu'à huit tonneaux, & de ſept ou huit hommes d'équipage. On fait cette pêche à la voile & à deux dreiges pour chaque bateau, pour pêcher à bas-bord & à tribord; ils reviennent tous les ſoirs à terre, & débarquent les huitres de leur pêche qu'ils mettent en parcs ſur la greve où les femmes qui font ordinairement ce travail, les rangent en gros ſillons pour les faire dégorger. Elles n'y reſtent que peu de marées ſans ſe nettoyer des ordures dont elles ſont couvertes en ſortant de deſſus la roche, après quoi elles deviennent marchandes & auſſi nettes qu'on les voit à Paris.

Le temps de cette pêche que l'on faiſoit autrefois durant toute l'année, a été borné d'office par les officiers d'amirauté du premier ſeptembre au dernier avril, avec défenſe de la faire pendant le mois de mais juſques & compris le mois d'août. Cette police étoit d'autant plus néceſſaire que les huitres frayent durant les chaleurs, & qu'ainſi on empêcheroit la multiplication d'un coquillage qui eſt la vraie manne des riverains; joint auſſi que les huitres durant cette ſaiſon ſont de très-mauvaiſe qualité, & ne peuvent faire une bonne nourriture.

Les dreiges dont les pêcheurs d'huitres ſe ſervent, ſont une eſpece de chauſſe tenue droite par un châſſis de fer dont les côtés qui raclent le fond de la mer, ſont faits en couteaux qui grattent & enlevent tout ce qui ſe rencontre ſur leur paſſage; les huitres détachées du fond entrent dans la chauſſe de la dreige que les pêcheurs hallent à bord pour les retirer. *Voyez les articles* CHAUSSE, DRAGUE, HUITRE, *&c.*

La dreige des pêcheurs du port des barques n'eſt pas le même filet que l'on appelle *tramail de dreige* dans l'ordonnance de 1680, & celui dont on ſe ſervit ſous ce nom le long des côtes de la Manche avant la déclaration du roi du 23 avril 1726. C'eſt la grande chauſſe ou cauche, mais bien moins nuiſible que celle des pêcheurs de Cancale; cette pêche ne differe en rien de celle que les pêcheurs de Nantes nomment *chalut*, ni de celle qui ſe pratique le long des côtes de la Méditerranée ſous le nom de *pêche de la tartane* & du *grand gauguy*. Quant au ſac ou à la chauſſe qui eſt faite en forme d'un quarré

long émoussé, ayant ordinairement huit brasses de gueule ou d'ouverture, autant de profondeur, & cinq à six brasses de large; dans le fond, les mailles du sac sont de trois différentes sortes de grandeurs; les plus larges sont à l'entrée, les médiocres au milieu, & les plus étroites dans le fond; l'ouverture ou l'entrée du sac est garnie par-bas d'un cordage d'environ deux pouces de grosseur sur lequel le bas du sac est amarré, & qui est garni de deux ou trois plommées par brasse de la pesanteur d'environ demi-livre chaque; le haut du sac est garni d'une double ligne d'un quart de pouce au plus de grosseur avec des flottes de liege rondes & enfilées.

Les deux coins du sac sont garnis d'un petit échallon de bois, dans lequel sont passés & amarrés la corde de la tente & le cablot du pié qui forment l'ouverture du sac; on passe entre ces deux cordages une pierre qui est arrêtée entre l'échallon & les cordages. On amarre ensuite sur les échallons une grande perche formée de plusieurs autres pour en faire une de trente à trente-cinq piés de long pour mieux contenir l'ouverture du sac ouverte, & prendre ainsi les poissons qui se trouvent dans le passage de cette dreige que l'on traîne comme le chalut. *Voyez* CHALUT.

La *dreige*, *breige*, ou *grande traine* tramaillée, est une sorte de filet qui differe des dreiges en ce qu'elle est tramaillée; elle sert à la pêche des saumons & des aloses, qui se fait depuis la saint Martin jusqu'à Pâques. Quant à la manœuvre de cette pêche, on la tend de même que la seine, avec un seul batteau, le bout forain garni d'une bouée de sapin, & l'autre va à la dérive avec le batteau où il reste amarré, & dérivant soit de flot, soit de jussant à fleur d'eau, parce que les plombs dont le bas est garni ne le peuvent faire caler sur le fond à-cause du liege dont la tête est garnie, n'ayant au-plus que trois quarterons de plomb par brasses.

Ce ret est du genre des rets volans ou courans; deux hommes dans la filadiere suffisent pour faire cette pêche; le filet dérive au courant, & les pêcheurs, par l'augmentation ou diminution des flottes de liege, font aller au fond entre deux eaux, ou à fleur d'eau leur filet, selon qu'ils s'apperçoivent que le poisson monte ou descend. Cette même manœuvre se pratique pour les pêches des aloses dans la riviere de Seine & pour celle des harengs à la mer: après que le filet a dérive deux ou trois cens toises, on le releve de la même maniere qu'on fait les rets verquants au milieu de la riviere sans le haler à bord, comme on fait les seines qui servent à faire la même pêche.

Les mailles des breiges ou dreiges de brane ont la maille de l'armail ou des hamaux qui sont des deux côtés, de dix pouces deux lignes en quarré, & celle de la carte-nappe ou ret du milieu jusqu'à vingt-six lignes aussi en quarré.

TRAINE *ou* PICOT, *terme de Pêche usité dans le ressort de l'amiraute de Caen*; cette pêche est aussi nommée *traine en pleine mer* ou *folles trainantes & dérivantes.* En voici la description telle qu'elle se pratique par les pêcheurs de ce ressort.

Les pêcheurs qui font cette pêche ne sont qu'au nombre de deux seulement dans les bateaux picoteux; quand ils font la pêche du picot en grande *traine* à la mer, ils fournissent chacun une piece de filet qu'ils joignent ensemble: ils soutiennent qu'ils font leur pêche à cinq & six lieues au large sur dix brasses d'eau; on peut juger du risque qu'ils courent éloignés de la côte dans de si petits bateaux; ils assurent encore que le filet va quelquefois entre deux eaux, & quelquefois qu'il se soutient à fleur d'eau, au moyen des flottes de liege dont la tête est chargée, & qu'il dérive au gré de la marée sans être traîné sur le fond.

Il est constant que ce filet est moins une *traine* qu'une folle traînante en dérive; qu'avec des mailles aussi larges ils ne peuvent jamais pêcher que des rayes & des turbots, sans pouvoir arrêter aucun poisson rond; il y auroit peu d'abus à craindre de son usage si les pêcheurs qui la font se servoient pour la pratiquer de grandes plates ou de bateaux à quille du port au-moins de deux à trois tonneaux.

Les pêcheurs se servent de plusieurs calibres; ceux dont ils se pourroient ser-

vir dans les plattes de deux tonneaux, ont les mailles de dix-neuf & vingt-une lignes en quarré, & les abufifs n'ont que feize, quinze & quatorze lignes.

TRAINEAU, f. m. (*Mécanique.*) efpece de machine dont les voituriers fe fervent pour traîner & tranfporter des balles, caiffes, & tonneaux de marchandifes. Le *traîneau* n'a point de roue, & eft feulement compofé de quelques fortes pieces de bois jointes enfemble, & emmortoifées avec des chevilles; aux quatre coins de ce bâtis, qui forme une figure quarrée-longue, font de forts crochets de fer pour y atteler les traits des chevaux qui les traînent; cette forte de *traîneau* ne fert point à la campagne, & eft feulement d'ufage dans les villes. (*D. J.*)

Les Hollandois ont des efpeces de *traîneaux* fur lefquels on peut tranfporter par terre des vaiffeaux de tout port. Ils font compofés d'une piece de bois d'un pié & demi de large, & de la longueur de la quille d'un vaiffeau ordinaire, un peu courbée par-derriere, & creufe dans le milieu, de forte que les côtés vont un peu en biais, & font garnis de trous pour paffer des chevilles, *&c.* le refte eft tout-à-fait uni.

Le *traineau* eft de toutes les voitures la plus ancienne. Le premier changement qu'on y fit fut de le pofer fur des rouleaux, qui devinrent roues, lorfqu'on les eut attachés à cette machine; mais s'élevant de plus en plus de terre, il forma le char des anciens, à deux & à quatre roues. Il eft vrai cependant que ces chars n'étoient guere au-deffus de nos charrettes, à en juger par la lecture des auteurs, & par les vieux monumens.

TRAINEAU, (*Charronnage.*) c'eft une efpece de petit charriot fans roue dont on fe fert dans les pays feptentrionaux, pour tranfporter fur la neige pendant l'hiver les voyageurs, les marchands, leurs hardes, & leurs marchandifes. Ils font couverts & garnis de bonnes fourures contre la rigueur du froid. Ce font ordinairement des chevaux qui les traînent, mais quelquefois on y emploie des animaux très-légers, & affez femblables à de petits cerfs que l'on nomme des *rennes*, qui outre qu'ils vont d'une très-grande vîteffe, ont cela de commode qu'ils n'ont befoin d'aucun conducteur, & que pour toute nourriture ils fe contentent de quelque mouffe qu'ils cherchent fous la neige. La Laponie, la Sibérie & le Boranday font tout leur commerce avec des *traîneaux* attelés d'une de ces rennes. Outre les *traîneaux* tirés par des chevaux ou par des rennes dont on fe fert fi communément dans la Mofcovie, il y en a d'autres, particuliérement du côté de Surgut, ville fituée fur l'Oby, qui ne font attelés que d'une forte de chiens, qui font propres à cette partie de la Sibérie.

Enfin toutes les cours du nord offrent en *traîneaux* une rare pompe fur la neige. La jeuneffe vigoureufe les conduit, & difpute de vîteffe dans des courfes hardies, longues & bruyantes. Les dames de Scandivanie y affiftent pour animer la rivalité de leurs amans; & les filles de Ruffie s'y montrent avec leur parure d'or & de peliffes. (*D. J.*)

TRAINEAU, (*Chaffe.*) eft un filet qui a deux ailes fort longues, avec un bâton à chaque côté, & que deux hommes traînent la nuit à-travers les champs, dans les endroits où ils ont remarqué qu'il y a du gibier, & dès qu'ils voient, fentent, ou entendent quelque oifeau fous le filet ils le lâchent à terre pour prendre le gibier qui eft deffous; ce filet a depuis 6 jufqu'à 12 ou 15 toifes de long, & 15 à 18 piés de hauteur; on les fait à grandes mailles pour qu'ils ne foient pas fi lourds. On prend au *traîneau* les perdrix, cailles, vanneaux, bécaffes, pluviers, ramiers, grives, oies fauvages, canards & autres oifeaux.

TRAINÉE, f. f. (*Artif. & Art. milit.*) fe dit, *dans l'Artillerie*, d'une certaine longueur que l'on remplit de poudre de deux ou trois lignes de largeur, & autant de hauteur, qui fert à communiquer le feu à d'autre poudre où la *trainée* aboutit.

Pour mettre le feu au canon, on met une *trainée* de poudre fur le premier renfort, lequel aboutit à la lumiere; on en ufe ainfi afin d'éviter les accidens qui pourroient arriver fi on mettoit le feu à

la poudre renfermée dans la lumiere ; parce que son action pourroit faire sauter le boute-feu des mains du canonnier & le blesser.

Pour mettre le feu aux mines, on se sert aussi d'une *traînée* de poudre : on découvre l'extrémité de l'auge ou de l'auget qui renferme le saucisson d'environ six pouces ; on fait cette ouverture à deux piés en-dedans de la galerie de la mine, afin que la pluie & que l'eau qu'on pourroit jetter dessus du haut du parapet n'empêche point la poudre du saucisson de prendre feu : on fait ensuite une *traînée* de poudre pour avancer vers l'air, où le feu est naturellement plus agité ; on prend ensuite un morceau de papier, sur les extrémités duquel on met de petites pierres ou quelque chose de pesant, sans presser ou étouffer la poudre ; au milieu de ce papier on fait un trou pour passer le boulon, qui est un morceau d'amadou le plus épais & le plus moëlleux que l'on peut trouver. On lui donne un pouce ou environ de longueur, selon le temps dont on a besoin pour se retirer : on a attention que ce morceau d'amadou passe bien au milieu de la *traînée* de poudre que l'on écrase en poulevrin ; s'il touchoit à terre il ne mettroit point le feu à la poudre, attendu qu'il ne l'allume que lorsqu'il est consommé. Le papier sert à empêcher que quelque étincelle ne mette trop promptement le feu à la poudre. Les pierres que l'on met dessus sont pour le tenir dans une situation fixe. On a un autre morceau d'amadou de même dimension que le premier que l'on tient à la main, & auquel on met le feu en même temps qu'à celui qui doit le mettre à la mine ; il sert à faire connoître le moment où la mine doit faire son effet. *Voyez* TÉMOIN. ( *Q* )

TRAINÉE, *en terme de Vénerie*, espece de chasse du loup, du renard, *&c.* qu'on fait en l'attirant dans un piege ou trape, par le moyen de l'odeur d'une charogne qu'on traîne dans une campagne, ou le long d'un chemin, jusqu'au lieu de la trape. ( *D. J.* )

TRAINEMENT, s. m. ( *Hist. nat.* ) c'est ainsi qu'on nomme la progression des limaçons, des vers de terre, des sang-sues, & autres animaux semblables, dont le mouvement n'est guere plus composé que celui des huitres dans son principe, quoiqu'il ait un effet plus diversifié. Ce mouvement consiste dans une contraction, par laquelle le corps long & étroit de l'animal s'accourcit, rentre en lui-même, & se ralonge ensuite. Dans cette maniere d'aller, une moitié du corps demeure appuyée sur la terre, s'y affermit par sa pesanteur, pendant que l'autre s'alonge & s'avance en glissant, puis s'affermit à son tour, & retire à elle la partie de derriere, à-peu-près de la même maniere que nous appuyant sur un pié, nous avançons l'autre, sur lequel nous nous appuyons ensuite. ( *D. J.* )

TRAINER, v. act. ( *Gram.* ) c'est tirer après soi quelque chose qui porte à terre ; ou immédiatement ou sur une machine interposée. On dit, il faut tant de chevaux pour *traîner* ce fardeau ; il a *traîné* trois ans de suite la robe au palais ; *traîner* sur la claie ; *traîner* un filet ; se *traîner* ; *traîner* une troupe de femmes après soi ; il *traînera* long-temps de cette maladie ; cette affaire *traînera* en longueur ; son style *traîne* ; *&c. Voyez* les *articles suivans*.

TRAÎNER, ( *coupe des Pierres* ) c'est faire mécaniquement une ligne parallele à une autre ligne donnée droite ou courbe, en *traînant* le compas ouvert de l'intervalle requis d'une ligne à l'autre, de maniere qu'une de ses pointes parcoure la ligne donnée, & que l'autre pointe, ou plutôt la ligne qu'on peut imaginer passer par les deux pointes, soit toujours perpendiculaire, ou également inclinée à la ligne donnée, ou à sa tangente si elle est courbe. Les ménuisiers, au-lieu de compas, se servent pour cette opération d'un instrument qu'ils appelent *trusquin. Voyez* ce *mot*.

TRAÎNER *en plâtre*, v. act. ( *Archit.* ) c'est faire une corniche, ou un cadre, avec le calibre que l'on *traîne* sur deux regles arrêtées, en garnissant de plâtre clair ce cadre ou cette corniche, & les repassant à plusieurs fois, jusqu'à ce que

les moulures aient leur contour parfait. (*D. J.*)

TRAINER, v. n. *terme de jeu de Billard*; c'est conduire quelque temps sa bille sur le tapis, sans qu'elle quitte le bout de l'instrument, & c'est une chose permise en général; mais il est défendu de *traîner*, quand la bille tient du fer; pour lors il faut jouer de bricole, ou donner un coup sec. (*D. J.*)

TRAINEUR, (*Art milit.*) soldat qui quitte son rang par paresse, maladie, foiblesse, ou quelqu'autre raison, & reste en arriere dans les marches. Les paysans ont tué les *traîneurs*.

TRAÎNEURS, (*Commerce.*) ceux qui conduisent des traîneaux. Ce terme est principalement en usage en Hollande. Ils sont établis par les magistrats lorsque les eaux sont fermées, c'est-à-dire, lorsque les canaux étant glacés, les barques publiques ne peuvent plus y être conduites; ils ont les mêmes privileges & franchises que les maîtres routiers & les maîtres ordinaires de vaisseaux. *Voyez* ROUTIER, *dict. de Com.*

TRAION, s. m. (*Maréchal.*) bout du pis d'une jument, qu'on presse pour en faire sortir le lait.

TRAIRE, v. act. (*Gram. écon. rust.*) c'est tirer le lait aux vaches, aux brebis, aux chevres.

TRAIT, s. m. (*Archit.*) ligne qui marque un repaire ou un coup de niveau. On donne aussi ce nom, dans la coupe des pierres, à toute ligne qui forme quelque figure.

*Trait biais.* Ligne inclinée sur une autre, ou en diagonale, dans une figure.

*Trait corrompu.* Trait qui est fait à la main, c'est-à-dire sans compas & sans regle, & qui ne forme aucune courbe déterminée ou réguliere.

*Trait quarré.* C'est une ligne qui, en en coupant une autre à angle droit, rend les angles d'équerre. C'est donc la maniere de faire une perpendiculaire à une ligne donnée; si cette ligne est courbe comme un cercle ou une ellipse, la perpendiculaire à sa tangente, s'appelle *trait quarré* sur la ligne courbe, & au bout de la ligne courbe, lorsqu'elle l'est à une de ses extrémités.

Le *trait* se prend encore en architecture pour le dessin & la coupe artiste des pierres qui sont taillées hors de leurs angles, pour faire des ouvrages biaisés. Philibert de Lorme a écrit le premier dans notre langue du *trait* ou de la coupe des pierres; ensuite le pere Derran, jésuite; & enfin M. Frezier. *Voyez* TRAIT, *stéréotom.*

Le *trait* est aussi la figure d'un bâtiment projeté, tracé sur le papier, dans laquelle avec l'échelle & le compas on décrit les différentes pieces d'un appartement, avec les proportions que toutes les parties doivent avoir. Il est nécessaire avant de commencer les élévations d'un édifice, de tracer le plan de chaque étage, après quoi il faut faire la coupe ou profil de tout le bâtiment; ensuite l'on peut, pour se rendre compte de la totalité, rassembler sur un même dessin ce que l'on appelle *scénographie* ou *perspective.* (*D. J.*)

TRAITS, ce sont, *dans l'Artillerie*, les cordages qui servent au charroi & transport des pieces & des munitions; ils se comptent par paires de *traits* communs ou bâtards; ils font partie du harnachement des chevaux. (*Q*)

TRAIT DE COMPAS, *ou* TRAIT DE VENT, (*Marine.*) *Voyez* RUMB.

TRAIT QUARRÉ, (*Marine.*) on sous-entend *voile à*: c'est une voile qui a la forme d'un rectangle.

TRAIT, s. m. *terme de Balancier*; c'est ce qui fait pancher un des bassins de la balance, plus que l'autre. Les bonnes balances ne doivent point avoir de *trait*, & leurs bassins doivent rester en équilibre. (*D. J.*)

TRAIT, s. m. *terme de Boucherie*; fort cordage avec un nœud coulant au bout, qu'on attache aux cornes d'un bœuf que l'on veut assommer: c'est avec ce *trait* que l'on passe à-travers d'un anneau de fer scellé à terre, dans le milieu de la tuerie, qu'on le force de baisser la tête pour recevoir le coup de massue entre les deux cornes. *Savary.* (*D. J.*)

TRAIT, *terme de Bourrelier*, c'est la partie du harnois des chevaux de tirage, par

laquelle ils sont attachés à la voiture qu'ils tirent. Les *traits* des chevaux de carrosse sont de cuir, & s'attachent aux paloniers du train; ceux des chevaux de charrette sont de corde, & attachés aux limons: ce sont les bourreliers qui font les premiers, & fournissent les uns & les autres.

TRAIT *de scie*, (*Charpent.*) c'est le passage que fait la scie en coupant une piece de bois, soit pour la raccourcir ou pour la refendre: les scieurs de long appellent *rencontre*, l'endroit où, à deux ou trois pouces près, les deux *traits de scie* se rencontrent, & où la piece se sépare. On doit ôter ces rencontres & *traits de scie*, avec la besaiguë, aux bois apparens des planchers, & aux autres ouvrages propres de charpenterie. (*D. J.*)

TRAIT *de buis*, (*Jardin.*) filet de buis nain, continué & étroit, qui forme communément la broderie d'un parterre, & qui renferme les platebandes & les carreaux. On le tond ordinairement deux fois l'année, pour le faire profiter, ou l'empêcher de monter plus vîte. (*D. J.*)

TRAIT, s. m. (*Lainage.*) le *trait* est cette quantité de laine attachée à chaque peigne, laquelle se trouve suffisamment démêlée & couchée de long, après un nombre de voies, ou d'allées & venues d'un peigne sur l'autre. Il y a toujours deux *traits*, comme deux peignes. (*D. J.*)

TRAIT *en Peinture* est la ligne que décrit la plume, le crayon, ou le pinceau: on dit cependant *coup de pinceau*, & non *trait de pinceau*; à moins qu'on ne dise: j'en ai fait le *trait* au pinceau; alors c'est dessiner avec le pinceau; ou, qu'en parlant d'un objet peint, on ne dise: la chose est exprimée d'un seul *trait*: on dit le *trait* d'une perspective; j'ai mis cette figure au *trait* d'une figure dessinée à l'académie; ma figure n'est pas avancée, elle n'est qu'au *trait*; la vie est dans ce dessein, quoiqu'il ne soit qu'au *trait*.

*Trait* se dit encore d'un dessin d'après un tableau pris sur le tableau même: lorsqu'on veut avoir exactement le *trait* d'un tableau, on passe avec un pinceau pointu, & de la laque, ou autres couleurs très-liquides, & qui aient peu de corps, sur toutes les lignes ou contours des objets de ce tableau; après quoi on applique dessus un papier, qu'on fait tenir par quelqu'un vers ses extrémités, pour qu'il ne varie point, puis on frotte sur ce papier avec un corps poli, tel qu'un morceau de crystal, d'ivoire, une dent de sanglier, *&c.* au moyen de quoi, ce que le pinceau a tracé s'imprime sur le côté du papier qui touche au tableau. Il faut avoir attention à ne pas laisser sécher ce qui peut rester de couleur sur le tableau, & le frotter sur le champ avec de la mie de pain: on dit, voulant copier ce tableau fidelement, j'en ai pris un *trait*. Lorsqu'un tableau est nouvellement peint, & qu'on craint qu'il ne soit pas assez sec pour qu'on en puisse prendre ainsi le *trait*, on applique dessus une glace, sur laquelle on passe un blanc d'œuf battu, & lorsqu'il est bien sec, on trace sur la glace, avec un crayon de sanguine, tous les contours des objets qui s'apperçoivent facilement au-travers de la glace, puis on applique assez fortement sur cette glace, un papier bien humecté d'eau; on le releve promptement, crainte qu'il ne s'attache au blanc d'œuf, & tous les *traits* de crayon s'y trouvant imprimés, on a le *trait* du tableau: on prend quelquefois de ces *traits*, seulement par curiosité, & pour avoir des monumens fideles des belles choses, qu'on regarde comme des études, & quelquefois on en fait usage en les copiant; alors on pique les contours de près à près, avec une aiguille emmanchée dans un petit morceau de bois rond, de la grosseur d'un tuyau de grosse plume, qu'on appelle *fiche*, après quoi on l'applique sur la toile ou autre fond sur lequel on veut faire la copie; & avec un petit sachet rempli de chaux éteintes, de charbons, ou autre matiere pulvérisée qui se distingue de la couleur du fond, on passe sur tous les *traits*, & la matiere pulvérisée qui en sort, passant par les trous d'aiguille, imprime le dessin sur le fond où on l'a appliquée. C'est ce qu'on appelle *poncer*, & ce *trait* ainsi piqué s'appelle alors *poncé*.

TRAIT, s. m. *terme de Tireur d'or*, ce qui est tiré & passé par une filiere. Il se dit

dit de tous les métaux réduits en fil, comme l'or, l'argent, le cuivre, le fer, *&c.* (*D. J.*)

TRAIT, *terme de Voiturier par eau*, ce mot se dit de plusieurs bateaux vides, attachés & accouplés ensemble qui remontent les rivieres, pour aller charger de nouvelles marchandises aux lieux d'où ils sont partis; quelques-uns disent *train de bateaux*, mais improprement. (*D. J.*)

TRAIT, c'est la corde de crin qui est attachée à la botte du limier, qui sert à le tenir lorsque le veneur va aux bois.

*Trait*, on dit *en Fauconnerie*, voler comme un *trait*.

TRAIT, s. m. *terme de rubrique*, espece de verset que chantent les choristes après l'épître en plusieurs fêtes de l'année, & notamment le Samedi-saint. Ce *trait* est différent des répons en ce qu'il se chante tout seul, & que personne n'y répond. C'est au reste un chant lent & lugubre, qui représente les larmes des fideles & les soupirs qu'ils poussent en signe de pénitence; & il est ainsi nommé, *quia tractim canitur. Du Cange.* (*D. J.*)

TRAIT, *en termes de Blason*, signifie une *ligne* qui partage l'écu. Elle prend depuis le haut jusqu'au bas, & sert à faire différens quartiers. *Ecu parti d'un, & coupé de deux* traits.

TRAIT, s. m. *terme de jeu d'échecs*, c'est l'avantage qu'on donne à une partie de jouer le premier un pion, & de l'avancer d'une ou de deux cases à sa volonté. (*D. J.*)

TRAITANT, (*Finances.*) on appelle *traitans* des gens d'affaires qui se chargent du recouvrement des impôts, qui traitent avec le souverain de toutes sortes de taxes, revenus, projets de finances, *&c.* moyennant des avances en deniers qu'ils fournissent sur le champ. Ils reçoivent dix à quinze pour cent de leurs avances, & ensuite gagnent un quart, un tiers sur leurs traités. Ces hommes avides & en petit nombre, ne sont distingués du peuple que par leurs richesses. C'est chez eux que la France vit pour la premiere fois en argent ces sortes d'ustensiles domestiques, que les princes du sang royal n'avoient qu'en fer, en cuivre & en étain; spectacle insultant à la nation. Les richesses qu'ils possedent, dit *l'édit de* 1716, sont les dépouilles de nos provinces, la subsistance de nos peuples & le patrimoine de l'état.

Je répete ces choses d'après plusieurs citoyens sans aucune passion, sans aucun intérêt particulier, & sur-tout sans l'esprit d'humeur & de satyre, qui fait perdre à la vérité même le crédit qu'elle mérite.

M. Colbert, dit l'auteur françois de l'*histoire générale*, craignoit tellement de livrer l'état aux *traitans*, que quelque temps après la dissolution de la chambre de justice qu'il avoit fait ériger contre eux, il fit rendre un arrêt du conseil, qui établissoit la peine de mort contre ceux qui avanceroient de l'argent sur de nouveaux impôts. Il vouloit par cet arrêt comminatoire qui ne fut jamais imprimé, effrayer la cupidité des gens d'affaires; mais bientôt après il crut être obligé de se servir d'eux, sans même révoquer l'arrêt; le roi le pressoit pour des fonds, il lui en falloit en grande hâte, & M. Colbert recourut encore aux mêmes personnes qui s'étoient enrichies dans les désastres précédens. (*D. J.*)

TRAITE, s. f. (*Marine.*) c'est le commerce qui se fait entre des vaisseaux & les habitans de quelque côte.

TRAITE, s. f. (*Commerce du Canada.*) on appelle ainsi en Canada le négoce que les François font avec les Sauvages, de leurs castors & autres pelleteries. (*D. J.*)

TRAITE D'ARSAC, *terme de Finances*, droit de sortie qui se leve sur les marchandises qui sortent de la province du Languedoc & sénéchaussée de Bordeaux, pour être transportées en Chalosse, dans les Landes, à Dax, Bayonne, *&c.* (*D. J.*)

TRAITE DE CHARANTE, *terme de Finances*, droit qui se leve par les fermiers sur les vins, eaux-de-vie, & sur les marchandises qui entrent & sortent de la Saintonge, Aunis, *&c.* Le bureau principal de la *traite* de Charante est établi à Tournay, qui est un gros bourg situé sur le bord de la Charante, à une lieue au-dessus & du même côté de Rochefort;

c'eft pour cette raifon qu'on a donné à ce droit le nom de *traite de Charante*. (*D. J.*)

TRAITE FORAINE, (*Finances.*) il eft bon de mettre fous les yeux du lecteur le précis d'une ancienne requête fur la *traite foraine*, que la nation forma & préfenta au roi.

« SIRE, quoique les droits de la *traite* » *foraine* ne doivent être levés que fur les » marchandifes qui fortent du royaume » pour être portées à l'étranger, ce qui » eft clairement établi par la fignifica- » tion du mot *foraine*, néanmoins cès droits » font levés fur ce qui va de certaines » provinces de votre royaume à d'autres » d'icelui, tout ainfi que fi c'étoit en pays » étranger, au grand préjudice de vos » fujets; entre lefquels cela conferve » des marques de divifion qu'il eft né- » ceffaire d'ôter, puifque toutes les pro- » vinces de votre royaume font conjoin- » tement & inféparablement unies à la » couronne pour ne faire qu'un même » corps fous la domination d'un même » roi, & que vos fujets font unis à une » même obéiffance.

« Pour ces caufes, qu'il plaife à Vo- » TRE MAJESTÉ, ordonner qu'ils joui- » ront d'une même liberté & franchife; » en ce faifant qu'ils pourront librement » négocier, & porter les marchandifes » de France en quelqu'endroit que ce » foit, comme concitoyens d'un même » état fans payer aucun droit de *foraine*, » & que pour empêcher les abus qui fe » commettent, la connoiffance de leurs » différens pour raifon de ladite *traite* » appartienne à vos fujets nonobftant » tous baux & évocations à ce contraires.

» Encore que le droit domanial ne fe » doive prendre fur les établiffemens d'i- » celle que fur les blés, vins, toiles & » paftels, qui feront tranfportés de vo- » tre royaume à l'étranger; vos fermiers » defdits droits, fous prétexte que leurs » commis & bureaux ne font établis en » aucunes provinces & villes, ou qu'elles » font exemptes dudit droit, font payer » pour marchandife qui y font tranfpor- » tées, comme fi directement elles étoient » portées à l'étranger; pour à quoi re- » médier, défenfes foient faites par Vo- » TRE MAJESTÉ, d'exiger lefdits droits » fur ces blés, vins, toiles & paftels, » qui feront actuellement tranfportés » dans votre royaume pour la provifion » d'aucune province, fous quelque pré- » texte que ce foit, à peine de con- » cuffion.

» Semblablement afin de remettre la li- » berté du commerce & faire ceffer tou- » tes fortes d'oppreffions defdits fermiers, » que ces droits, tant de ladite *traite-* » *foraine* & domaniale que d'entrée, foient » levés aux extrémités du royaume, & » que, à cet effet, les bureaux defdites » *traites* & droits d'entrée foient établis » aux villes frontieres & limites dudit » royaume; & qu'auxdits bureaux, les » fermiers foient tenus d'afficher exacte- » ment les tableaux imprimés concernant » les droits taxés par vos ordonnances, à » peine de concuffion». *Confidérations fur les finances*. (*D. J.*)

TRAITE DES NEGRES, (*Comm. d'Afrique.*) c'eft l'achat des negres que font les Européens fur les côtes d'Afrique, pour employer ces malheureux dans leurs colonies en qualité d'efclaves. Cet achat de negres, pour les réduire en efclavage, eft un négoce qui viole la religion, la morale, les lois naturelles, & tous les droits de la nature humaine.

Les negres, dit un anglois moderne, plein de lumieres & d'humanité, ne font point devenus efclaves par le droit de la guerre; ils ne fe dévouent pas non plus volontairement eux-mêmes à la fervitude, & par conféquent leurs enfans ne naiffent point efclaves. Perfonne n'ignore qu'on les achete de leurs princes, qui prétendent avoir droit de difpofer de leur liberté, & que les négocians les font tranfporter de la même maniere que leurs autres marchandifes, foit dans leurs colonies, foit en Amérique où ils les expofent en vente.

Si un commerce de ce genre peut être juftifié par un principe de morale, il n'y a point de crime, quelque atroce qu'il foit, qu'on ne puiffe légitimer. Les rois, les princes, les magiftrats ne font point les propriétaires de leurs fujets, ils ne font donc pas en droit de difpofer de leur

liberté, & de les vendre pour esclaves.

D'un autre côté, aucun homme n'a droit de les acheter ou de s'en rendre le maître; les hommes & leur liberté ne sont point un objet de commerce; ils ne peuvent être ni vendus, ni achetés, ni payés à aucun prix. Il faut conclure de-là qu'un homme dont l'esclave prend la fuite, ne doit s'en prendre qu'à lui-même, puisqu'il avoit acquis à prix d'argent une marchandise illicite, & dont l'acquisition lui étoit interdite par toutes les lois de l'humanité & de l'équité.

Il n'y a donc pas un seul de ces infortunés que l'on prétend n'être que des esclaves, qui n'ait droit d'être déclaré libre, puisqu'il n'a jamais perdu la liberté; qu'il ne pouvoit pas la perdre; & que son prince, son pere, & qui que ce soit dans le monde n'avoit le pouvoir d'en disposer; par conséquent la vente qui en a été faite est nulle en elle-même; ce negre ne se dépouille, & ne peut pas même se dépouiller jamais de son droit naturel; il le porte par-tout avec lui, & il peut exiger par-tout qu'on l'en laisse jouir. C'est donc une inhumanité manifeste de la part des juges des pays libres où il est transporté, de ne pas l'affranchir à l'instant en le déclarant libre, puisque c'est leur semblable, ayant une ame comme eux.

Il y a des auteurs qui s'érigeant en jurisconsultes politiques viennent nous dire hardiment, que les questions relatives à l'état des personnes doivent se décider par les lois des pays auxquels elles appartiennent, & qu'ainsi un homme qui est déclaré esclave en Amérique, & qui est transporté de-là en Europe, doit y être regardé comme un esclave; mais c'est-là décider des droits de l'humanité par les lois civiles d'une gouttiere, comme dit Cicéron. Est-ce que les magistrats d'une nation, par ménagement pour une autre nation, ne doivent avoir aucun égard pour leur propre espece? Est-ce que leur déférence à une loi qui ne les oblige en rien, doit leur faire fouler aux piés la loi de la nature, qui oblige tous les hommes dans tous les temps & dans tous les lieux? Y a-t-il aucune loi qui soit aussi obligatoire que les lois éternelles de l'équité? Peut-on mettre en problême si un juge est plus obligé de les observer, que de respecter les usages arbitraires & inhumains des colonies?

On dira peut-être qu'elles seroient bientôt ruinées ces colonies, si l'on y abolissoit l'esclavage des negres. Mais quand cela seroit, faut-il conclure de-là que le genre humain doit être horriblement lésé, pour nous enrichir ou fournir à notre luxe? Il est vrai que les bourses des voleurs des grands chemins seroient vides, si le vol étoit absolument supprimé: mais les hommes ont-ils le droit de s'enrichir par des voies cruelles & criminelles? Quel droit a un brigand de dévaliser les passans? A qui est-il permis de devenir opulent, en rendant malheureux ses semblables? Peut-il être légitime de dépouiller l'espece humaine de ses droits les plus sacrés, uniquement pour satisfaire son avarice, sa vanité, ou ses passions particulieres? Non.... Que les colonies européennes soient donc plutôt détruites, que de faire tant de malheureux!

Mais je crois qu'il est faux que la suppression de l'esclavage entraîneroit leur ruine. Le commerce en souffriroit pendant quelque temps: je le veux, c'est-là l'effet de tous les nouveaux arrangemens, parce qu'en ce cas on ne pourroit trouver sur le champ les moyens de suivre un autre sistême; mais il résulteroit de cette suppression beaucoup d'autres avantages.

C'est cette *traite des negres*, c'est l'usage de la servitude qui a empêché l'Amérique de se peupler aussi promptement qu'elle l'auroit fait sans cela. Que l'on mette les negres en liberté, & dans peu de générations ce pays vaste & fertile comptera des habitans sans nombre. Les arts, les talens y fleuriront; & au lieu qu'il n'est presque peuplé que de sauvages & de bêtes féroces, il ne le sera bientôt que par des hommes industrieux. C'est la liberté, c'est l'industrie qui sont les sources réelles de l'abondance. Tant qu'un peuple conservera cette industrie, & cette liberté, il ne doit rien redouter. L'industrie, ainsi que le besoin, est ingénieuse & inventive; elle trouve mille

moyens différens de se procurer des richesses; & si l'un des canaux de l'opulence se bouche, cent autres s'ouvrent à l'instant.

Les ames sensibles & généreuses applaudiront sans doute à ces raisons en faveur de l'humanité; mais l'avarice & la cupidité qui dominent la terre, ne voudront jamais les entendre. (*D. J.*)

TRAITE PAR TERRE, (*Finances de France.*) la *traite par terre*, autrement l'imposition foraine d'Anjou, fut établie par Philippe-Auguste en 1204, après la conquête de cette province sur toutes les denrées sortant de la province d'Anjou, vicomté de Thouars & de Beaumont, pour entrer en Bretagne. Cette loi n'étoit pas encore commune à toutes les provinces; mais en 1599, Henri IV y ajouta un supplément sous le nom d'*imposition nouvelle d'Anjou.*

L'imposition nouvelle d'Anjou est funeste dans ses effets, & les usurpations des engagistes ont été très-violentes; ils prétendirent d'abord assujétir les toiles de Laval à leur tarif, parce que la vicomté de Beaumont est sur les frontieres du Maine, & que les fermiers, dans l'impression de leur tarif en 1653, avoient ajouté cette province comme comprise dans leur ferme. Les plaintes furent portées au conseil, & l'entreprise réprimée en 1686; mais un fermier ne court jamais aucun risque de troubler le commerce, toujours obligé de payer par provision, ou de perdre son cours; ajoutez que les droits de la *traite par terre* anéantissent le commerce & ruinent la province. Ils sont de soixante-deux livres deux sous du cent pesant, c'est une somme excessive. *Considérations sur les finances, tome I.* (*D. J.*)

TRAITE, s. f. (*terme de Banquier.*) ce mot signifie les lettres de change qu'ils tirent sur leurs correspondans.

TRAITE, *chez les Tanneurs, Mégissiers & Chamoiseurs*, se dit du bord du plain où ils mettent les peaux pour les préparer avec de la chaux. Ainsi relever les peaux sur la *traite*, c'est les ôter du plain & les mettre sur le bord pour les y faire égoutter. *Voyez* PLAIN.

TRAITE, s. f. (*terme de Monnoie.*) c'est tout ce qui s'ajoute au prix naturel des métaux qu'on emploie à la fabrication des especes, soit pour les remedes de poids & de loi, soit pour les droits de seigneuriage & de brassage. Il signifie plus que rendage, qui ne comprend que le seigneuriage & brassage. (*D. J.*)

TRAITÉ, s. m. (*Gramm.*) discours étendu écrit sur quelque sujet. Le *traité* est plus positif, plus formel & plus méthodique que l'essai; mais il est moins profond qu'un sistême. *Voyez* ESSAI & SISTÈME. La Théologie se divise en plusieurs *traités*. Il y a plusieurs ouvrages de Lamothe le Vayer, qu'on peut regarder comme autant de *traités* sceptiques.

TRAITÉ PUBLIC, (*Droit politique*.) Nous entendons ici par *traités publics* les conventions qui ne peuvent être faites qu'en vertu d'une autorité publique, ou que les souverains, considérés comme tels, font les uns avec les autres, sur des choses qui intéressent directement le bien de l'état: c'est ce qui distingue ces conventions, non-seulement de celles que les particuliers font entr'eux, mais encore des contrats que les rois font au sujet de leurs affaires particulieres. Il est vrai que ce ne sont pas les *traités*, mais la nécessité qui lie les rois. L'histoire nous apprend que tous les autres droits, ceux de la naissance, de la religion, de la reconnoissance, de l'honneur même, sont de foibles barrieres, que l'ambition, la vaine gloire, la jalousie, & tant d'autres passions brisent toujours. Cependant, puisque les *traités publics* font une partie considérable du droit des gens, nous en considérerons les principes & les regles, comme si c'étoient des choses permanentes.

La nécessité qu'il y a eu d'introduire l'usage des conventions entre les hommes, & les avantages qui leur en reviennent, trouve son application à l'égard des nations & des différens états: les nations peuvent, au moyen des *traités*, s'unir ensemble par une société plus particuliere, qui leur assure réciproquement des secours utiles, soit pour les besoins & les commodités de la vie, soit pour pourvoir

d'une maniere efficace à leur sureté, en cas de guerre.

Cela étant, les souverains ne sont pas moins obligés que les particuliers de tenir leur parole & d'être fideles à leurs engagemens. Le droit des gens fait de cette maxime un devoir indispensable. L'obligation où sont les souverains à cet égard, est d'autant plus forte, que la violation de ce devoir a des suites plus dangereuses, & qui intéressent le bonheur d'une infinité de particuliers. La sainteté du serment qui accompagne pour l'ordinaire les *traités publics*, est encore une nouvelle raison pour engager les princes à les observer avec la derniere fidélité ; & certainement rien n'est plus honteux pour les souverains, qui punissent si rigoureusement ceux de leurs sujets qui manquent à leurs engagemens, que de se jouer eux-mêmes des *traités*, & de ne les regarder que comme un moyen de se tromper les uns les autres.

Tous les principes sur la validité ou l'invalidité des conventions en général, s'appliquent aux *traités publics*, aussi-bien qu'aux contrats des particuliers ; il faut, dans les uns comme dans les autres, un consentement sérieux déclaré convenablement, exempt d'erreur, de dol, de violence.

Si ces sortes de *traités* sont obligatoires entre les états où les souverains qui les ont faits, ils le sont aussi par rapport aux sujets de chaque prince en particulier ; ils sont obligatoires comme conventions entre les puissances contractantes : mais ils ont force de loi à l'égard des sujets considérés comme tels ; & il est bien manifeste que deux souverains qui font ensemble un *traité*, imposent par-là à leurs sujets l'obligation d'agir d'une maniere conforme à ce *traité*.

L'on distingue entre les *traités publics* ceux qui roulent simplement sur des choses auxquelles on étoit déjà obligé par le droit naturel, & ceux par lesquels on s'engage à quelque chose de plus.

Il faut mettre au premier rang tous les *traités* par lesquels on s'engage purement & simplement à ne point se faire du mal les uns aux autres, & à se rendre au contraire les devoirs de l'humanité. Parmi les peuples civilisés, de tels *traités* sont superflus ; le seul devoir suffit sans un engagement formel. Mais chez les anciens, ces sortes de *traités* étoient regardés comme nécessaires ; l'opinion commune étant que l'on n'étoit tenu d'observer les lois de l'humanité qu'envers ses concitoyens, & que l'on pouvoit regarder les étrangers sur le pié d'ennemis ; à moins que l'on n'eût pris avec eux quelque engagement contraire : c'est de quoi l'on trouve plusieurs preuves dans les historiens ; & le mot *hostis*, dont on se servoit en latin pour dire un *ennemi*, ne signifioit au commencement qu'un étranger.

L'on rapporte à la seconde classe tous les *traités* par lesquels deux peuples entrent l'un à l'égard de l'autre dans quelque obligation nouvelle ou plus particuliere, comme lorsqu'ils s'engagent formellement à des choses auxquelles ils n'étoient point obligés auparavant.

Les *traités* par lesquels on s'engage à quelque chose de plus qu'à ce qui étoit dû en vertu du droit naturel commun à tous les hommes, sont de deux sortes ; savoir, ou égaux ou inégaux ; & les uns & les autres se font pendant la guerre ou en pleine paix.

Les *traités* égaux sont ceux que l'on contracte avec égalité de part & d'autre ; c'est-à-dire, dans lesquels non-seulement on promet de part & d'autre des choses égales purement & simplement, ou à proportion des forces de chacun des contractans : mais on s'y engage encore sur le même pié : en sorte que l'une des parties ne se reconnoît inférieure à l'autre en quoi que ce soit.

Ces sortes de *traités* se font en vue du commerce, de la guerre, ou par d'autres considérations. A l'égard du commerce, on convient, par exemple, que les sujets de part & d'autre seront francs de tous impôts & de tous droits d'entrée & de sortie ; ou qu'on n'exigera rien d'eux plus que des gens mêmes du pays, *&c.* Dans les alliances égales qui concernent la guerre, on stipule, par exemple, que chacun fournira à l'autre une égale quantité de troupes, de vaisseaux, *&c.* & cela

ou dans toute guerre, soit offensive, soit défensive, ou dans les défensives seulement, &c. Les *traités* d'alliance peuvent encore rouler sur d'autres choses, comme lorsqu'on s'engage à n'avoir point de place forte sur les frontieres l'un de l'autre, à ne point accorder de protection ou donner retraite aux sujets l'un de l'autre, en cas de crime ou de désobéissance, ou même à les faire saisir & à les renvoyer, à ne point donner passage aux ennemis l'un de l'autre, &c.

Ce que l'on vient de dire fait assez comprendre que les *traités* inégaux sont ceux dans lesquels ce que l'on promet de part & d'autre n'est pas égal. L'inégalité des choses stipulées est tantôt du côté de la puissance la plus considérable, comme si elle promet du secours à l'autre, sans en fixer aucun de lui; tantôt du côté de la puissance inférieure, comme lorsqu'elle s'engage à faire en faveur de la puissance supérieure, plus que celle-ci ne promet de son côté.

Toutes les conditions des *traités* inégaux ne sont pas de même nature. Les unes sont telles que quoiqu'onéreuses à l'allié inférieur, elles laissent pourtant la souveraineté dans son entier: d'autres, au contraire, donnent quelque atteinte à l'indépendance de l'allié inférieur. Ainsi dans le *traité* des Romains avec les Carthaginois, après la seconde guerre punique, il étoit porté que les Carthaginois ne pourroient faire la guerre à personne, ni au-dedans ni au-dehors de l'Afrique, sans le consentement du peuple Romain; ce qui donnoit évidemment atteinte à la souveraineté de Carthage, & la mettoit sous la dépendance de Rome.

Mais la souveraineté de l'allié inférieur demeure en son entier, quoi qu'il s'engage, par exemple, à payer l'armée de l'autre, à lui rembourser les frais de la guerre, à raser les fortifications de quelque place, à donner des ôtages, à tenir pour amis ou pour ennemis tous les amis ou ennemis de l'autre, à n'avoir point de places fortes en certains endroits, à ne point faire voile en certaines mers, &c.

Cependant, quoique ces conditions & d'autres semblables ne donnent point atteinte à la souveraineté, il faut convenir que ces sortes de *traités* d'inégalité, ont souvent beaucoup de délicatesse, & que si le prince qui contracte ainsi, surpasse l'autre en grande supériorité de forces, il est à craindre qu'il n'acquiere peu-à-peu une autorité & une domination proprement ainsi nommée.

L'on fait une autre division des *traités publics*; on les distingue en réels & personnels. Les *traités* personnels sont ceux que l'on fait avec un roi considéré personnellement; en sorte que le *traité* expire avec lui. Les *traités* réels sont au contraire ceux où l'on ne traite pas tant avec le roi qu'avec tout le corps de l'état: ces derniers *traités* par conséquent subsistent après la mort de ceux qui les ont faits, & obligent leurs successeurs.

Pour savoir à laquelle de ces deux classes il faut rapporter tel ou tel *traité*, voici les principales regles que l'on peut établir.

1°. Il faut d'abord faire attention à la teneur même du *traité*, à ses clauses, & aux vues que se sont proposées les parties contractantes. Ainsi s'il y a une clause expresse que le *traité* est fait à perpétuité, ou pour un certain nombre d'années, pour le roi régnant & ses successeurs, on voit assez par là que le *traité* est réel.

2°. Tout *traité* fait avec une république est réel de sa nature, parce que le sujet avec lequel on contracte, est une chose permanente.

3°. Quand même le gouvernement viendroit à être changé de républicain en monarchique, le *traité* ne laisse pas de subsister, parce que le corps est toujours le même: il y a seulement un autre chef.

4°. Il faut pourtant faire ici une exception, c'est lorsqu'il paroît que la constitution du gouvernement républicain a été la véritable cause & le fondement du *traité*; comme si deux républiques avoient contracté une alliance pour la conservation de leur gouvernement & de leur liberté.

5°. Dans un doute, tout *traité public* fait avec un roi, doit être tenu pour réel, parce que dans le doute un roi est censé agir comme le chef de l'état & pour le bien de l'état.

6°. Il s'enſuit de-là que comme après le changement du gouvernement démocratique en monarchique, un *traité* ne laiſſe pas de ſubſiſter avec le nouveau roi, de même ſi le gouvernement devient républicain de monarchique qu'il étoit, le *traité* fait avec le roi n'expire pas pour cela, à moins qu'il ne fût manifeſtement perſonnel.

7°. Tout *traité* de paix eſt réel de ſa nature, & doit être gardé par les ſucceſſeurs : car auſſi-tôt que l'on a exécuté ponctuellement les conditions du *traité*, la paix efface toutes les injures qui avoient allumé la guerre, & rétablit les nations dans l'état où elles doivent être naturellement.

8°. Si l'une des parties ayant déjà exécuté quelque choſe à quoi elle étoit tenue par le *traité*, l'autre partie vient à mourir avant que d'avoir exécuté de ſon côté ſes engagemens, le ſucceſſeur du roi défunt eſt obligé, ou de dédommager l'autre partie de ce qu'elle a fait ou donné, ou d'exécuter lui-même ce à quoi ſon prédéceſſeur s'étoit engagé.

9°. Quand il n'y a encore rien d'exécuté de part ni d'autre, ou quand ce qui a été fait de part & d'autre eſt égal, alors ſi le *traité* tend directement à l'avantage perſonnel du roi ou de ſa famille, il eſt clair qu'auſſi-tôt qu'il vient à mourir, ou que la famille eſt éteinte, le *traité* finit de lui-même.

10°. Enfin il eſt d'uſage que les ſucceſſeurs renouvellent les *traités* manifeſtement reconnus pour réels, afin de montrer qu'ils ne ſe croient pas diſpenſés de les obſerver, ſous prétexte qu'ils ont d'autres idées touchant les intérêts de l'état, que celles qu'avoient leurs prédéceſſeurs.

L'on demande encore quelquefois s'il eſt permis de faire des *traités* & des alliances avec ceux qui ne profeſſent pas la véritable religion. Je réponds qu'il n'y a point de difficulté là-deſſus. Le droit de faire des *traités* eſt commun à tous les hommes, & n'a rien d'oppoſé aux principes de la vraie religion, qui loin de condamner la prudence & l'humanité, recommande fortement l'une & l'autre.

Pour bien juger des cauſes qui mettent fin aux *traités publics*, il ne faut que faire attention aux regles des conventions en général.

1°. Ainſi un *traité* conclu pour un certain temps expire au bout du terme dont on eſt convenu.

2°. Un *traité* expiré n'eſt point cenſé tacitement renouvellé ; car une nouvelle obligation ne ſe préſume pas aiſément.

3°. Lors donc qu'après le terme expiré on exerce encore quelques actes qui paroiſſent conformes aux engagemens du *traité* précédent, ils doivent paſſer plutôt pour de ſimples marques d'amitié & de bienveillance, que pour un renouvellement du *traité*.

4°. Il faut pourtant y mettre cette exception, à moins que les choſes que l'on a faites depuis l'expiration du *traité*, ne puiſſent ſouffrir d'autre interprétation que celle d'un renouvellement tacite de la convention précédente. Par exemple, ſi un allié s'eſt engagé à donner à l'autre une certaine ſomme par an, & qu'après le terme de l'alliance expiré, il en faſſe le paiement de la même ſomme pour l'année ſuivante, l'alliance ſe renouvelle par-là bien nettement pour cette année.

5°. C'eſt une ſuite de la nature de toutes les conventions en général, que ſi l'une des parties viole les engagemens dans leſquels elle étoit entrée par le *traité*, l'autre eſt diſpenſée de tenir les ſiens, & peut les regarder comme rompus ; car pour l'ordinaire tous les articles d'un *traité* ont force de condition, dont le défaut le rend nul.

6°. Cela eſt ainſi pour l'ordinaire, c'eſt-à-dire au cas que l'on ne ſoit pas convenu autrement, car on met quelquefois cette clauſe, que la violation de quelqu'un des articles du *traité* ne le rompra pas entiérement ; mais en même-temps celui qui par le fait de l'autre ſouffre quelque dommage, doit en être indemniſé.

Il n'y a que le ſouverain qui puiſſe faire des *traités publics* ou par lui-même ou par ſes miniſtres. Les *traités* faits par

les ministres n'obligent le souverain & l'état, que lorsque les ministres ont été dûment autorisés, & qu'ils n'ont rien fait que conformément à leurs ordres & à leur pouvoir. Chez les Romains on appeloit *fœdus*, pacte public, convention solennelle, un *traité* fait par ordre de la puissance souveraine, ou qui avoit été ratifié; mais lorsque des personnes publiques avoient promis sans ordre de la puissance souveraine quelque chose qui intéressoit le souverain, c'est ce qu'on appeloit *sponsio*, une simple promesse.

En général il est certain que lorsque des ministres font sans ordre de leur souverain quelque *traité* concernant les affaires publiques, le souverain n'est pas obligé de le tenir, & même le ministre qui a *traité* sans ordre, peut être puni suivant l'exigence du cas; cependant il peut y avoir des circonstances dans lesquelles un souverain est tenu ou par les regles de la prudence, ou même par celle de la justice & de l'équité, à ratifier un *traité* quoique fait & conclu sans son ordre.

Lorsqu'un souverain vient à être informé d'un *traité* conclu par un de ses ministres sans son ordre, son silence seul n'emporte pas une ratification, à moins qu'il ne soit d'ailleurs accompagné de quelque acte, ou de quelqu'autre circonstance qui ne puisse vraisemblablement souffrir d'autre explication; & à plus forte raison, si l'accord n'a été fait que sous cette condition que le souverain le ratifiât, il n'est obligatoire que lorsque le souverain l'a ratifié d'une maniere formelle. (*D. J.*)

TRAITÉ PUBLIC, (*Littérat.*) si les anciens rompoient leurs *traités* publics aussi aisément que les puissances modernes, ils les contractoient du moins avec de grandes & de graves solennités. Vous trouverez dans Potter, *Archæol. græc. l. II. c. vj.* les cérémonies que les Grecs observoient dans cette occasion; nous en détaillerons aussi quelques-unes en particulier, d'après Pausanias, au *mot* TRAITÉ *d'alliance.* Tite-Live, *liv. I. ch. xxiv.* indique les usages des Romains dans la conclusion de leurs *traités publics.* On pourroit recueillir des anciens auteurs beaucoup de choses curieuses sur cette matiere, mais je ne sache pas que personne ait encore pris cette peine. (*D. J.*)

TRAITÉ *d'alliance*, (*Antiq. grecq. & rom.*) Pausanias a décrit tout au long & plus d'une fois les cérémonies qui s'observoient en pareille rencontre. On immoloit une victime dont par respect on ne mangeoit point la chair consacrée. Chaque contractant, après le sacrifice, repandoit une coupe de vin, ce qui s'appeloit *libation*, d'où les alliances se nommerent σπονδαί, & les infractions ὑπερφίαλοι: *pateramque tenentes, stabant, & cæsâ jungebant fœdera porca*; on se touchoit ensuite de part & d'autre dans la main droite, *cædent in fœderâ dextrâ*; & pour assurer les engagemens réciproques, on en prenoit à témoin les divinités vengeresses, principalement Jupiter ὅρκιος, le dieu du serment. Pausanias dit que Philippe à force de se parjurer dans ses *traités d'alliance*, irrita le ciel & mérita qu'une mort violente & prématurée lui apprît qu'on ne se joue pas impunément des dieux. (*D. J.*)

TRAITÉ EXTRAORDINAIRE, (*Finances*) on nomme ainsi un accord qu'un souverain fait avec des gens d'affaires pour différens objets, moyennant des sommes d'argent qu'ils lui donnent pour ses projets, ou ses besoins pressans.

Dans ces conjonctures on traite quelquefois avec eux pour des produits de ferme de taxes qu'on leur abandonne, moyennant des sommes d'argent qu'ils avancent, ou dont ils font les fonds; comme aussi pour la recherche de certains abus qui peuvent s'être commis par laps de temps au sujet de terres, de charges, d'offices, &c. car il est impossible de dire sur combien de choses ont été portés en divers temps & en divers lieux des *traités* particuliers & extraordinaires.

Mais on ne peut s'empêcher d'observer que leur effet est toujours de nuire au bien de l'état, parce que par cette voie le traitant enleve de force & par autorité à des milliers de familles leurs revenus & leurs capitaux, au lieu qu'une imposition générale n'entameroit qu'une portion du

du revenu. On connoît trop bien pour en douter d'un côté l'art & la rapacité des traitans, & de l'autre les vices des *traités extraordinaires*. Il suffit pour le justifier, de dire que ces sortes de *traités* tirerent depuis 1689 jusqu'à 1715, c'est-à-dire en 26 ans, des peuples de ce royaume, plus de huit cents quatre-vingt onze millions, sur laquelle somme on peut juger quel fut le bénéfice des gens d'affaires.

Ces mêmes traitans furent taxés au conseil à vingt-quatre millions, & l'état de leur gain étoit de soixante & quatorze millions; cependant quoique cette taxe fut modérée, il semble qu'on leur avoit accordé volontairement le droit de retirer d'aussi gros bénéfices, puisqu'ils les avoient acquis sous l'autorité publique; mais la constitution politique étoit contraire à l'intérêt général. Le gouvernement crut manquer de crédit, tandis qu'il ne lui manquoit que de chercher des moyens plus naturels d'impositions générales & sur tout le corps de l'état. D'ailleurs comme le nombre de ceux qui font ces profits immenses est borné, il est évident que c'est un petit nombre de sujets qui engloutissent les richesses du royaume.

On ne peut guere supposer qu'il y ait eu plus de cinq cents personnes qui aient été successivement intéressées dans ces diverses affaires pendant les vingt-six années dont nous avons parlé; & si l'on suppose que leurs dépenses ont monté pendant cet intervalle de temps à deux cents millions, il doit leur être resté entre les mains un capital de six cents millions. L'argent cherche l'argent, & chacun conçoit que ceux qui indépendamment d'affaires lucratives par elles-mêmes se trouvent des capitaux immenses en argent, sont en état de faire l'acquisition de tous les papiers avantageux, de spéculer sur toutes les variations de la place, d'y influer même, enfin d'ajouter chaque jour quelques nouveaux degrés à leur fortune & à leur dépense. (*D. J.*)

TRAITÉ *dans le commerce*, convention, contrat dont on tombe d'accord, & dont on regle les clauses & conditions avec une ou plusieurs personnes. Il se dit de tout ce qui peut entrer dans le commerce par achat, vente, échange, *&c.* On fait des *traités* pour des sociétés, pour des achats de fonds, de magasins ou de boutiques; pour fretter des vaisseaux, pour les assurer & les marchandises qui sont dessus; ces derniers se nomment *polices d'assurance. Voyez* POLICE & ASSURANCE. On fait aussi des *traités* pour des compagnies de commerce, pour des colonies, pour la fourniture des vivres & fourrages des armées, *&c. Dict. de Comm.*

TRAITÉS *de Physiologie*; au mot *Physiologie* nous avons fait connoître cette partie intéressante de la médecine. Nous allons faire connoître ici ceux qui ont écrit sur cette science.

Ce n'est pas par cette partie que la médecine a pu commencer: elle suppose des connoissances anatomiques, & des attentions sur les fonctions des parties animales, qui n'ont pu se perfectionner qu'après une suite de siecles. Je ne dirai rien de l'état de la physiologie chez les Egyptiens, le peu qui nous en est resté est rempli de superstition & de faits erronés.

Ce sont les philosophes de la secte de Pythagore, qui les premiers ont raisonné sur les fonctions de l'animal; ils cultivoient l'anatomie, & ils réfléchissoient. Pythagore même a laissé des fragmens physiologiques. L'esprit animal est une vapeur dans leur hypothese, qu'on a renouvellé en Angleterre depuis quelques années. Pythagore a tâché de déterminer la formation successive de l'embryon d'après un avorton. Tous les animaux naissent, selon lui, d'une semence, & il n'y a point de génération équivoque.

Alcmanon, qui le premier a écrit sur l'anatomie, & qui a découvert le limaçon, s'est expliqué sur plusieurs questions physiologiques assez difficiles. Le siege de l'ame est dans le cerveau, selon ce philosophe: le pere fournit son sperme, la mere sa semence, & le sexe du fœtus suit celui des parens qui a le plus fourni. La tête se forme la premiere. Le sommeil est l'effet de la congestion du sang dans le cerveau.

Empédocle a reconnu que les plantes,

aussi bien que les animaux naissent d'un œuf, que l'on appelle *graine dans les plantes*. Par un flux & reflux alternatif du sang & de l'air, il a expliqué les alternatives de l'inspiration & de l'expiration. Tous les animaux qui marchent ont un sexe; théorême analytique qu'Aristote a imité dans son histoire des animaux. Empédocle reconnoissoit le mélange des semences de parens, & dérivoit la ressemblance de l'un ou de l'autre de la prépondérance de la liqueur qu'il auroit fournie. Il a cru que le fœtus tire sa nourriture du cordon.

Anaxagore, sans être pythagoréen, a eu des vues neuves sur la *physiologie*. Un belier étoit né avec une corne unique, la superstitieuse Athenes en étoit effrayée : le philosophe disséqua le bélier, & trouva qu'il n'y avoit qu'une seule chambre pour le cerveau : il attribua le défaut d'une corne à celui de la seconde chambre du cerveau.

Démocrite travailla beaucoup sur l'anatomie comparée, & sur les animaux vivans. Nous n'avons que des lambeaux de ses ouvrages. C'étoit un génie hardi, & qui dans l'enfance de l'art, prévoyoit par une espece d'instinct des vérités qui ne devoient mûrir que bien des siecles après sa mort. Il a vu que tous les sens se réunissent dans un seul, c'est l'attouchement, mais que rien n'en fixe le nombre aux cinq sens que nous connoissons. Il a attribué à l'abondance de la nourriture la poussée des cornes dans le cerf. Le fœtus, suivant Démocrite, se nourrit par la bouche.

Héraclite est l'auteur de la perspiration : tout, selon lui, transpire dans l'univers, & l'homme comme le reste des corps : c'est une vapeur qu'il exhale, elle se condense, & redevient une humidité. C'est sur la perspiration qu'Hippocrate paroît avoir suivi Héraclite.

Ce n'est pas par sa *physiologie* qu'Hippocrate a mérité l'estime & presque l'adoration de la postérité. Il étoit impossible au génie même le plus perçant de deviner des faits qn'on n'a connus que vingt siecles après lui. Si le livre *de l'air, des eaux & des situations* est d'Hippocrate, ce qui seroit conforme à l'opinion générale, cet auteur se seroit livré quelquefois à l'hypothese ; mais j'ai mes doutes sur cet ouvrage, qui ne pouvoit être d'un auteur Asiatique, & qui paroît avoir été écrit dans la Grece Européenne.

Dans le livre *des situations dans l'homme*, on trouve la théorie des quatre humeurs, qui a dominé pendant bien des siecles : elle revient dans le livre de la *nature de l'homme*. Dans celui *de la nourriture*, Hippocrate parle de la transpiration & des mauvais effets de sa suppression. On y trouve le mot de *circuit*, mais la signification en est obscure. Dans le livre *des humeurs*, Hippocrate établit un flux & un reflux des humeurs, & un mouvement d'une place à l'autre, qui ne quadre pas avec la circulation.

Ce qu'il y a de physiologique dans les aphorismes sur l'anthropogonie & sur les femmes, ne répond pas à la grande réputation de l'auteur.

D'autres ouvrages reçus entre ceux d'Hippocrate, mais plus ou moins suspects, contiennent plus de théorie. Dans le livre *des chairs & des principes*, l'auteur parle assez d'après Héraclite : il reconnoît une chaleur intelligente & immortelle, dont une partie altérée par la putréfaction, produit des membranes : ce qu'il y a de froid & de sec produit des os, & ce qu'il y a de glutineux des nerfs. L'auteur explique ensuite la formation de tous les visceres produits par les quatre humeurs. L'esprit habite dans les arteres, les veines attirent la nourriture, *&c.*

Dans le livre *de la génération*, on trouve une hypothese assez subtile sur le chemin que parcourt la semence : elle vient de la tête à la moëlle de l'épine, & de là dans les reins, elle vient se réunir de toutes les parties du corps humain ; celle des deux sexes se mêle, & la force supérieure de la semence du pere ou de la mere, décide du sexe de l'enfant, comme la quantité supérieure de la ressemblance.

Le livre *de la nature de l'enfant*, contient une théorie assez subtile & soutenue. La formation de l'animal y est expliquée par l'esprit & par l'attraction. Les semences de deux parens se mêlent, la mere y ajoute de l'esprit. Cette semence se couvre d'une

membrane, comme le pain chaud qui se gonfle; l'auteur prévient ici Descartes. Le fœtus se nourrit du sang menstruel qu'attirent ses membranes. L'esprit l'articule, & donne une forme aux parties de l'embryon qui n'a été qu'une chair. Les membranes de l'arriere-faix naissent du cordon, & le placenta du sang. Le fœtus s'agite faute de nourriture, & se procure la sortie de l'utérus, qu'on appelle *naissance*.

C'est dans le septieme livre *des épidémiques* qu'on trouve les passages les plus clairs sur la transpiration qui se fait par une veine échauffée, & sur l'inhalation.

La formation du fœtus, la réunion de la semence renvoyée par toutes les parties du corps, les quatre humeurs, les visceres qui leur sont affectés, l'attraction des organes qui n'attirent que leur humeur particuliere, sont des opinions de l'auteur du quatrieme livre *sur les maladies*.

Le premier livre *de la diete* contient une théorie très-obscure de la formation du corps animal d'après Héraclite. Il n'y a plus ici que deux élémens, le chaud & l'humide; les germes préexistent dans l'univers, ils sont indestructibles; ils passent alternativement d'un état visible à un état invisible par la mort; & de cet état à un état visible par la matrice & la naissance. De tous les ouvrages attribués à Hippocrate, c'est le plus philosophique.

Dans le livre *de la maladie sacrée*, l'esprit joue le plus grand rôle. Cet esprit est porté par les narines au cerveau, de-là à l'estomac, aux poumons; c'est lui qui produit le mouvement & la sagesse. Le siege de la prudence est le cerveau.

Le livre *des songes* est rempli de théorie, l'auteur les réduit à leurs causes méchaniques. On y trouve des passages, qu'on a cru avoir rapport à la circulation du sang. Ici, & dans presque tous les ouvrages d'Hippocrate les plus antiques, on parle de l'ame comme d'un principe actif & prévoyant, qui dans l'état de santé & dans celui de la maladie, dirige les mouvemens vitaux.

Dans le livre *de la médecine des anciens*, l'auteur bien opposé à ceux des autres ouvrages d'Hippocrate, réfute les premieres qualités, & parle avec mépris de l'anatomie. Celui *de l'art* est plein d'hypotheses, & on y parle des ventres ou des cavités innombrables dans le corps de l'homme, que l'esprit remplit dans l'état de santé, & qui renferment une humidité dans l'état de maladie.

Après avoir lu avec attention Hippocrate, je me suis convaincu qu'il a connu la communication des arteres avec les veines, & le mouvement du sang du cœur aux parties, & des parties au cœur; mais cet ancien médecin admettoit un flux & reflux dans la même classe des vaisseaux, tant dans les arteres que dans les veines, & il n'a rien laissé qui puisse nous faire croire qu'il ait connu un mouvement qui partît du cœur à la circonférence par les arteres, & qui ramenât le sang artériel par les veines au cœur.

Diogene d'Apollonie est un peu plus ancien qu'Hippocrate, il est contemporain d'Anaxagore. Il avoit laissé une angiologie assez détaillée, & des livres de physiologie dont il ne nous reste que quelques fragmens. Il n'attribuoit qu'au pere une véritable semence; l'humeur selon lui se figeoit, & devenoit de la chair qui à son tour produisoit des os & des nerfs.

Platon a estimé la physiologie, il prêtoit des désirs aux visceres, & préféroit la moëlle de l'épine au cerveau qui, selon lui, n'en étoit qu'une appendice.

Aristote a mérité, par ses recherches sur l'anatomie comparée, l'estime des savans, & s'il a mal vu quelquefois, il est du moins le premier qui ait vu. Il avoit d'ailleurs un génie supérieur qui lui fit saisir les communautés des especes, & qui l'élevoit à la définition des classes. Personne, même après lui, n'a suivi avec la même attention chaque viscere & presque chaque partie du corps animal dans les différentes classes des animaux. Je ne puis qu'abréger infiniment ce que ce grand homme a découvert. En s'opiniâtrant à tirer du lait des mamelles d'une vieille, en frottant avec des orties celles d'un bouc, on est venu à bout d'en tirer du lait. Les orties marines, les éponges même ont du sentiment. Aristote a suivi le développement de l'embryon

dans l'œuf couvé. Il a réfuté l'idée romanesque du côté droit affecté au fœtus mâle, & du côté gauche, auquel les fœtus femelles étoient bornés par les anciens; il a remarqué, contre l'opinion d'Hippocrate, qu'un enfant né à huit mois est plus formé que celui qui naît à sept. Il n'a point ignoré la femelle des abeilles & des guêpes. La partie essentielle de tout animal est, selon lui, l'organe qui reçoit la nourriture & qui la digere. Les animaux de la classe qu'il appelle *mollusca*, & que Linné a adoptée, n'ont point de nerfs. Il a réfuté l'opinion reçue qui faisoit descendre de toutes les parties de l'animal la semence : il a remarqué que la ressemblance des enfans avec les parens n'est ni constante ni parfaite. Il a refusé la semence aux femmes, & a remarqué que l'humeur qu'elles repandent dans la génération n'est pas la matiere de l'enfant. La matiere alimentaire suinte des pores & des vaisseaux, elle se prend & devient de la chair. Aristote enseigne l'épigenese : le cœur, selon lui, est formé le premier. Il refuse d'admettre des monstres, nés de l'accouplement d'une bête avec l'homme. Ces fragmens sont tirés des livres sur l'histoire, les parties & la génération des animaux.

Dans les petits livres physiques, il a répandu des vues qu'on n'y chercheroit pas, & qu'on est surpris d'y trouver; telle est l'*analogie des sept couleurs primitives*, & des *sept consonnances*; telle est l'*idée d'attribuer aux membres l'agrément de ces consonances*. Bien éloigné des modernes, Aristote trouve la vue plus exacte que l'attouchement, qu'elle corrige. Il a distingué dans l'homme les mouvemens volontaires, les involontaires, & ceux qui, sans être de cette classe, n'ont pas besoin d'être commandés par la volonté. Il a connu l'opiniâtreté de la vie des animaux dépourvus de sang, qui ne meurent pas pour être divisés. C'est à lui que l'on doit la chaleur essentielle qui habite dans le cœur, qui fait bouillir le sang, & qui en produit le mouvement. Le nombre des pulsations n'est pas lié à celui des respirations.

Il y a beaucoup de physiologie dans les problêmes. Aristote ne convient pas que la longueur de la vie soit proportionnelle à la longueur du séjour du fœtus dans la matrice. Les gémeaux sont toujours du même sexe. Les monstres sont rares dans les grands animaux. Les climats chauds ont été habités les premiers, & leurs habitans ont plus de génie.

Je crois la lecture d'Aristote indispensable pour tout homme qui veut s'instruire sur la physiologie.

Théophraste aimoit à cueillir les fleurs des choses : il a donné ses idées sur les odeurs, sur les sueurs, sur le changement des couleurs dans les animaux. Il a remarqué le grand volume des poumons du caméléon, & il lui a attribué les changemens dont les couleurs de cet animal sont susceptibles.

On a des fragmens de Dioclès, & surtout sur l'anthropogonie : il est vrai que ses observations sont rapportées par Macrone d'une maniere à nous laisser en doute, si elles ne sont pas plutôt de Straton le péripatéticien.

Praxagore s'est le premier servi du mot de pouls dans le sens que nous lui donnons. Avant Boerhaave, il a enseigné que les arteres extrêmement étroites produisent des nerfs : aussi-bien qu'Hippocrate, il attribue aux humeurs les principales fonctions du corps animal. Pliston en a fait de même, il a expliqué la digestion des alimens par la putréfaction ; opinion qu'on a renouvellée de nos jours.

Erasistrate, philosophe & médecin illustre, a beaucoup travaillé sur l'anatomie & sur la physiologie, il s'est souvent éloigné des opinions d'Hippocrate ; il a refusé le sang aux arteres, faites uniquement pour conduire les esprits vitaux : le sang, en se faisant jour dans les vaisseaux de l'esprit, étoit, selon lui, la cause de l'inflammation, c'est l'*error loci* de Boerhaave ; il a connu les valvules du cœur & leur usage ; il a rejetté les chemins particuliers de l'urine. Après avoir attribué aux meninges l'origine des nerfs, il s'est rétracté dans un âge plus avancé, & les a tirés de la moëlle. Il a connu le raccourcissement & la dilatation du muscle qui agit : il a rejetté l'attraction.

Précurſeur de Pitcarne, il attribue à la contraction de l'eſtomac la digeſtion des alimens. Il a négligé les humeurs, & n'a pas fait mention de la bile noire. Il a très-bien vu que les arteres battent, parce que le cœur s'évacue, & y pouſſe l'eſprit : il a expliqué la reſpiration par le penchant des fluides à ſe porter du côté où la réſiſtance eſt la plus foible. Contre Hippocrate il a rejetté la deſcente d'un fluide dans le poumon.

Hérophile, contemporain d'Eraſiſtrate, le premier anatomiſte qui ait diſſéqué un certain nombre de corps humains, a cru, avant Boerhaave, que le ſang pâlit & blanchit dans les vaiſſeaux ſpermatiques. Il admettoit un paſſage de l'air du poumon dans la cavité de la poitrine, & de cette cavité dans le poumon. Il a beaucoup travaillé ſur le pouls, & en a fait un ſigne important dans les maladies. Il a rétabli la dignité des humeurs, dégradées par Eraſiſtrate.

André de Caryſte a enſeigné que le cal ſe forme de la moëlle répandue autour de la fracture coagulée.

Aſclépiade le rhéteur, s'étant tourné du côté de la médecine, y a introduit les opinions d'Epicure; il a refuſé la ſageſſe à la nature, & en a blamé les efforts inutiles : il rejette de même les attractions. L'ame, diſoit-il, eſt de l'air qui entre par la reſpiration. Il a donné des explications mécaniques, mais très-obſcures du mouvement du cœur & de la reſpiration. La boiſſon, ſelon lui, ſe réſout en vapeurs, elle eſt repompée par la veſſie, & y reprend la nature d'un liquide. Les maladies naiſſent dans ſon ſiſtême des corpuſcules arrêtés dans des vaiſſeaux inviſibles.

Cicéron, dans le ſecond livre *de la Nature des dieux*, a donné un abrégé de la phyſiologie de ſon ſiecle.

Athenée le pneumatique admettant les quatre premieres qualités, a remarqué, lorſque deux eſpeces différentes d'animaux s'accouplent, que l'animal qui en réſulte a plus de reſſemblance avec la mere.

Aretée, de la même ſecte, n'a donné que des fragmens; ſon unique ouvrage regardant abſolument la pratique, il a vu, à ſon grand étonnement, que les ligamens manquent de ſentiment.

Soranus, l'auteur le plus célebre de la ſecte méthodique, n'a que touché la phyſiologie, cette ſecte la mépriſant & ne recherchant pas les cauſes des phénomenes.

Plutarque a recueilli pluſieurs opinions des anciens auteurs dans un ouvrage particulier : il a traité de la phyſiologie dans ſes *Queſtions naturelles* & dans ſes *Queſtions convivales*. Aulu-Gelle a conſervé de même pluſieurs paſſages des anciens.

Rufus d'Epheſe s'eſt plus attaché à l'anatomie qu'à la phyſiologie, du moins dans les livres qui nous en reſtent. Il a bien vu que la bile coule ſans diſcontinuer du canal cholédoque dans l'inteſtin. Il a ſuivi Hérophile ſur l'air thorachique. Avant Galien il a enſeigné qu'il y a dans les arteres & du ſang & de l'eſprit.

Galien eſt l'auteur du ſiſtême qui a régné dans la médecine, & preſque ſans partage, pendant quatorze ſiecles. Il ſavoit plus d'anatomie que ſes contemporains : il excelloit ſur-tout à faire des expériences phyſiologiques ſur des animaux vivans. A ces avantages réels il ajouta le ſiſtême d'Ariſtote, & une ſubtilité qui lui étoit particuliere : il ſavoit ramener tous les phénomenes à ſes principes, & les expliquer d'après ſes hypotheſes. Il y a beaucoup à apprendre avec lui; mais la partie foible de ſes opinions eſt tombée dans l'oubli, du moins dans la plus grande partie de l'Europe.

Dans le ſecond livre des *Elémens* il défend les quatre humeurs principales qui font aſſortiment avec les quatre élémens & avec les quatre premieres qualités.

Dans le livre dans lequel il demande s'il y a naturellement de l'air dans les arteres, il réfute Eraſiſtrate par des expériences; il force même les ſentimens de ſes ſectateurs dans leur dernier retranchement. Le ſang qu'on trouve dans les arteres n'y vient pas, dit-il, depuis les veines; il s'y trouve lors même qu'on a lié l'artere en deux endroits.

Dans le huitieme livre *des adminiſtrations anatomiques*, il y a pluſieurs expé-

riences de Galien que la poſtérité a vérifiées. La voix baiſſe de la moitié quand on ouvre un côté de la poitrine ; elle ſe perd tout-à-fait quand on perce les deux cavités. La reſpiration ceſſe de même, quand on coupe les nerfs au-deſſus de la poitrine, ou qu'on diviſe la moëlle de l'épine. Les muſcles dont on coupe les nerfs, perdent le mouvement. Galien admet de l'air dans la cavité de la poitrine.

Dans le livre de l'*Odorat*, il établit que ce ſens s'exerce dans les ventricules antérieurs du cerveau, dans leſquels l'air pénetre par les narines.

Dans les quinze livres *des uſages des parties*, Galien traite de toutes les fonctions du corps humain. Il donne, & d'une maniere ſolide, les cauſes finales qui ont déterminé la nature à former les cinq doigts de l'homme d'une longueur inégale & proportionnée. Il en agit à-peu-près de même dans le troiſieme livre ; il y parle du pié.

Dans les livres ſix & ſept, il traite du poumon & du cœur. Il prouve que le poumon ſuit le mouvement de la poitrine, & qu'il n'en eſt pas l'auteur. Il a lié l'artere ombilicale, & celles du placenta ont perdu le mouvement. Le paſſage du ſang à travers le cœur & le poumon eſt bien expliqué ; & Galien n'a point ignoré que le ſang des deux grandes veines entre dans le cœur, & qu'il en ſort par les deux arteres. Il a été également bien inſtruit ſur le mouvement du ſang, à travers le trou ovale & le canal artériel. Il a ſoufflé la trachée, & l'air n'a pas pénétré dans le cœur. Il a fait ſur le nerf récurrent des expériences qui affoibliſſent ou qui détruiſent la voix.

Les huitieme & neuvieme livres traitent du cerveau : il y établit deux claſſes de nerfs, ceux du mouvement qui ſont durs, & ceux du ſentiment qui ont plus de molleſſe.

Le dixieme livre traite des yeux & de la vue. J'omets le reſte.

*Sur l'uſage de la reſpiration.* On peut lier les carotides de l'animal en vie, ſans qu'il lui en arrive du mal. L'air vient dans le cerveau par la reſpiration, qui eſt une action volontaire.

*Sur les cauſes de la reſpiration*, ou tranquille, ou violente.

*Sur l'utilité du pouls.* Galien y établit la communication entre les arteres & les veines ; mais il penſe moins bien ſur la cauſe de la pulſation.

Les neuf livres *ſur les opinions* d'Hippocrate & de Platon, roulent preſque entiérement ſur la phyſiologie. Les deux ventricules du cœur ſont remplis de ſang, & non pas d'air. Le cœur n'a que peu de ſentiment ; les ligamens n'en ont point.

Dans le deuxieme livre, Galien réfute ceux qui plaçoient le ſiege de l'ame dans le cœur. L'animal perd la voix quand on lie les nerfs, & non quand on lie les arteres. Le cerveau eſt l'organe du mouvement volontaire. L'animal perd auſſi la voix quand on lui ouvre la trachée.

Dans le troiſieme livre, il établit le ſiege de l'ame dans le cerveau. Dans les trois livres ſuivans, il établit les différentes facultés de l'ame.

Dans le ſixieme livre, il démontre que le foie eſt la ſource des veines, & dans le ſeptieme, que le cerveau produit les nerfs. Il place le ſiege de l'ame dans la généralité de la moëlle. Dans le huitieme, il défend les quatre élémens & les quatre humeurs premieres.

Les trois livres *des facultés naturelles* ſont phyſiologiques. Galien appelle *facultés*, de certaines fonctions du corps animal, la digeſtion, la nutrition, la génération ; mais il uſoit de ce terme d'une maniere à traiter la faculté comme la cauſe de la fonction, & comme une puiſſance particuliere. Il défend l'attraction des alimens, des excrémens, des humeurs, dont chaque eſpece eſt évacuée par des remedes qui lui ſont appropriés. Il défend de même les qualités premieres. Ses expériences lui ont fait connoître que l'urine vient à la veſſie uniquement par les reins & par les ureteres, dont la ligature ou la diviſion déſemplit la veſſie.

Dans le ſecond livre, Galien défend la faculté digeſtive contre Eraſiſtrate. Les

ſucs du corps animal ſe font de l'aliment altéré par la chaleur innexée.

Dans le troiſieme livre, il traite *de la faculté rétentrice*. L'utérus s'ouvre pour laiſſer ſortir le fœtus mort, & ſe ferme pour retenir celui qui eſt en vie. Les réſervoirs membraneux du corps humain ſont toujours pleins, parce qu'ils ſe contractent à proportion qu'ils ſont déſemplis. Par une expérience bien difficile, Galien a trouvé que l'animal avaloit, quand même on lui avoit diviſé avec le ſcalpel le plan extérieur des fibres de l'œſophage. Des petits canaux mitoyens ſont la communication des arteres & des veines. Notre auteur défend la faculté attractive de l'œſophage de l'éſtomac, de la veſſie & des parties du corps à l'égard de l'animal. Il a connu le mouvement périſtaltique de l'eſtomac & des inteſtins.

Dans les deux livres *du mouvement muſculaire*, Galien décrit l'antagoniſme des muſcles qui, alternativement, ſe contractent & ſe relâchent, & dont l'un entre en action dès qu'on a détruit l'autre. Il prouve que le ſommeil n'interrompt pas les actions volontaires; & il confirme que la reſpiration eſt ſujette à la volonté, au lieu que le mouvement des inteſtins ou du cœur ne l'eſt pas.

Le livre *de la formation du fœtus* expoſe la formation de l'animal, que Galien compare à celui de la plante, & qu'il décrit dans le ſiſtême de l'épigeneſe. Les nerfs & le cerveau forment un principe du mouvement indépendant du cœur. Il avoue ingénûment qu'il eſt hors d'état d'expliquer la formation du fœtus, & il remarque fort bien que l'ame ne connoît pas les muſcles même, dont le miniſtere exécute tous les jours ſes volontés.

Dans les deux livres *de la ſemence*, l'auteur regarde la ſemence comme la matiere de laquelle le fœtus eſt formé: pour le ſang & l'eſprit, le fœtus les tire de la matrice. Le ſang, dit Galien, eſt la matiere des muſcles & des viſceres; la ſubſtance tubuleuſe de la ſemence produit les vaiſſeaux; la ſemence la plus pure le cerveau: les membranes ſont la production des nerfs. Dans le ſecond livre il ſoutient, contre Hérophile, que la ſemence de la femme ſe répand dans la cavité de la matrice. La reſſemblance des parens vient, ſelon lui, du mêlange qui ſe fait de leurs ſemences, & de la force ſupérieure de quelques parties de cette liqueur dans l'un des deux parens. Il croit que les parties génitales ſont les mêmes dans les deux ſexes, & qu'elles different uniquement par leur ſituation.

Dans les différens ouvrages *ſur le pouls*, Galien a répandu quelques obſervations phyſiologiques: il ſoutient que la dilatation & la contraction de l'artere ſont viſibles; que le pouls en change la ſituation, *&c.*

Dans le livre *de la pléthore*, auſſi-bien que dans quelques autres ouvrages, Galien a reconnu que les os, la graiſſe (la tunique cellulaire), une partie des glandes, la moëlle, les viſceres, les ligamens & les cartilages, ne ſont pas doués de ſentiment.

Dans les ſix livres *ſur les parties affectées*, Galien a répandu beaucoup de faits anatomiques & phyſiologiques. Il a vu, à l'occaſion d'une opération faite ſur un goître, la voix ſe perdre quand les nerfs récurrens ont été bleſſés. L'animal perd de même le mouvement, quand la moëlle de l'épine eſt comprimée. Un chevreau que Galien avoit arraché du ventre de ſa mere, a marché, s'eſt leché, a choiſi le lait entre pluſieurs liquides, & les herbes les plus propres entre pluſieurs plantes, il a ruminé. L'ame, dit notre auteur, ſait donc ſe ſervir de ſes inſtrumens ſans tâtonner & ſans avoir beſoin d'expérience.

Dans les *Commentaires* ſur les livres d'Hippocrate ſur les articulations, Galien a répété ce que nous avons déjà cité d'après lui, l'antagoniſme des muſcles, l'action de l'un des deux miſe en jeu par l'affoibliſſement de l'autre, *&c.*

Les expériences ſur le nerf récurrent reviennent dans le livre *de la précognition.*

Il y a beaucoup de phyſiologie dans les ouvrages attribués à Galien, & qui ne ſont pas de lui: il eſt vrai qu'il y en a qui n'ont été écrits qu'après les Arabes.

Le livre des *mouvemens manifeſtes & obſ-*

*curs*, écrit par un chrétien, mérite surtout d'être lu.

Dans les problêmes d'Alexandre d'Aphrodisée, il y a beaucoup de physiologie. Il y parle de l'ame comme Stahl. Un bubon est survenu à une contusion du grand orteil, par la prévoyance de l'ame, qui a voulu soulager la partie souffrante, en remplissant les vaisseaux des humeurs les plus douces, du sang & de la lymphe.

Néméfius a donné un abrégé de la physiologie de Galien, dans son ouvrage *de la nature de l'homme.* Il n'a rien ajouté à ce que Galien avoit dit sur la circulation Sa théorie sur la bile noire & sur la bile jaune, est de même que celle du médecin de Bergame. On a eu tort d'y chercher les hypotheses de le Boé.

Théopile a écrit un ouvrage sur le modele de celui de Néméfius, dont il a répété jusqu'aux expressions. Il n'a rien d'original, non plus que Miléfus, & le reste des Grecs postérieurs.

On a découvert quelques observations assez curieuses & singulieres, répandues sur les immenses volumes du *Talmud.*

Les Arabes, exclus des lumieres de l'anatomie par leurs lois, n'ont que copié Galien. S'ils ont quelques particularités que nous ne trouvons pas chez les Grecs, c'est qu'ils en avoient des ouvrages qui sont perdus pour nous : telle est la constriction de la prunelle remarquée par Avicenne & par Avenzoar. On pourroit peut-être en excepter l'optique d'Alhafen, quoique l'anatomie de l'œil soit tirée des Grecs.

Les Chinois ont leur physiologie particuliere; ils ne doivent rien aux occidentaux; mais ils n'ont jamais consulté la nature. Leur anatomie me paroît calquée sur le cochon; leurs veines sont chimériques, & leurs idées sur le mouvement du sang sont imaginaires.

Les siecles du moyen âge ont été aussi stériles pour la médecine que pour le reste des sciences. On doit à Frédéric II le rétablissement de l'anatomie : il fit beaucoup, en forçant les médecins de la Sicile de disséquer, du moins une fois en cinq ans, un corps humain. Mundin Luzzi disséqua à Bologne, & donna un abrégé de l'anatomie, telle qu'on la connoissoit dans ce temps malheureux : il fut longtemps un auteur classique. Les savans, élevés dans le goût des monasteres, se contentoient de lire les Arabes, & de les commenter.

L'anatomie reprit quelque vigueur avec le commencement du seizieme siecle; on recommença à lire les Grecs. Alexandre Benedetti ramassa quelques faits intéressans; Jacques Berenger de Carpi donna, dans un style barbare, un ouvrage anatomique très-supérieur à tout ce qui avoit paru avant lui; il avoit disséqué jusqu'à cent corps humains. Il fit de nombreuses découvertes, mais il n'étendit pas ses vues jusqu'à la physiologie.

Jacques du Bois ou Sylvius, a laissé de bonnes observations anatomiques; mais, enthousiaste de Galien, il rejettoit la vérité même, lorsqu'elle ne lui étoit pas présentée par l'auteur qu'il idolâtroit. Fernel écrivit une physiologie fort éloquente, mais qui ne contenoit que bien peu d'observations originales.

Ce fut Vesale qui fut le restaurateur de l'anatomie, & qui mérita la reconnoissance de la postérité, par un ouvrage supérieur, quoiqu'écrit à l'âge de vingt-huit ans. Il devina la partie la plus mal connue du mouvement du sang, le reflux du sang veineux vers le cœur; il rejetta le passage de la mucosité du cerveau au nez : il fit plusieurs expériences physiologiques, celle sur tout qu'on attribue à Hooke. Il vérifia les expériences des nerfs récurrens, & celles des suites de l'ouverture de la poitrine, & donna l'exemple de douter des hypotheses physiologiques de Galien.

On attribue à Michel Servet la petite circulation du sang, ou le passage du sang, depuis le ventricule droit par le poumon au cœur. Réalde Colomb a vu la même chose, & elle n'avoit pas été inconnue à Galien.

François de Valeriols écrivit sur la physiologie : il eut le courage de réfuter Galien, & de l'accuser d'inconfiance.

Réalde Colomb a fait des expériences physiologiques; il a reconnu le synchronisme de la contraction du cœur avec la dilatation

dilatation des arteres, le mouvement alternatif du cerveau; il fut plus exact que Servet sur la fonction des valvules du cœur. Fallope & Eustache se rapprocherent de la perfection par l'anatomie; ils ne donnerent rien sur la physiologie.

Je n'ai pas lu les expériences statiques de M. de Cusan; mais, au rapport d'Obicius, cet auteur avoit des idées véritablement originales. Il conseilla d'employer le poids pour déterminer la force de l'homme; de compter le pouls par le moyen d'une horloge, *&c.* André Césalpin, esprit original, approcha de fort près la grande découverte de la circulation du sang; il connut la véritable fonction des valvules du cœur, conseilla de changer les noms de l'artere & de la veine pulmonaire, & vit les veines liées se gonfler contre les extrémités & le lien; mais il n'admit qu'un flux & un reflux dans les veines, & ne reconnut le retour du sang veineux au cœur que dans le sommeil.

Je ne parle pas de la physiologie de Paracelse & des chimistes. Des gens qui ne disséquerent point, ne pouvoient donner que des rêveries sur les fonctions des parties qu'ils ne connoissoient pas.

Je cite Jules Jasolin, parce qu'il traita le premier avec exactitude, & dans un certain détail, une question de physiologie: c'est la direction de la bile. Quoiqu'il n'ait pas connu la vérité entiere, il n'a pas laissé que de suivre le véritable chemin, en rapprochant l'anatomie de la physiologie. L'autorité de Galien ne lui permit pas d'aller plus loin.

C'est Plater qui le premier a placé le siege de la vue dans la rétine, & qui a reconnu le crystallin pour une lentille destinée à unir les rayons dans un point de cette membrane.

Jérôme Fabrice d'Aquapendente a beaucoup écrit sur la physiologie, mais il n'a pas été heureux dans ses explications: ayant donné une description assez complette des valvules veineuses, il en a ignoré le véritable usage. Son mécanisme de la formation des lettres est obscur. Il a essayé d'appliquer la mécanique à l'action des muscles. Son traité du mouvement local des animaux, est ce qu'il a fait de mieux. C'est l'anatomie que l'on cherche chez Casserius.

Louis Kepler, génie supérieur, a perfectionné le mécanisme de la vision. Il a prouvé que le crystallin a tous les attributs d'une lentille, dont le foyer est dans un point de la rétine. Il a cru prouver qu'il falloit de toute nécessité qu'il se fît un changement dans l'intérieur de l'œil, pour que l'œil pût servir à voir distinctement & les objets éloignés, & ceux qui sont plus proches; il a cherché l'instrument de ce mouvement dans les procès ciliaires, qui en repoussant le corps vitré, feroient avancer la rétine contre la cornée, & qui rendroient l'œil plus court. Il a donné la théorie mécanique de la presbyopie & de la myopie.

Il y a dans les ouvrages de Horst une dissertation de Jacques Muller, où la géométrie est employée pour prouver que le muscle en se contractant, ne change pas de volume, parce que l'accroissement de son épaisseur récompense ce qu'il a perdu en longueur.

Je ne dirai que trois mots du savant Riolan. Trop attaché aux anciens il a combattu les plus belles découvertes des modernes, la circulation du sang, le conduit thorachique.

Pénétré d'estime pour les talens supérieurs de Frapaolo, je ne trouve pas de preuves suffisantes pour lui attribuer la découverte des valvules veineuses, antérieures de 70 ans à sa mort, ni celle de la circulation.

Sanctorino s'est acquis un grand nom par ses observations sur la transpiration insensible. Il y a certainement beaucoup de talent dans cet ouvrage; mais l'auteur n'a pas daigné nous apprendre comment il a fait pour recueillir le nombre prodigieux de résultats qui doivent avoir servi de fondement à son ouvrage. Il y a même des expériences qui paroissent n'avoir jamais été faites, & qui sont calquées sur les opinions de Galien. Peut-être n'a-t-on jamais écrit un livre aussi peu volumineux, qui ait exigé autant de travail & d'expériences. Sanctorino a d'ailleurs eu l'idée de déterminer la chaleur du corps

humain par le moyen du thermometre qu'on venoit de découvrir. Il parle d'une machine pour mesurer le pouls, & pour fixer cent soixante-treize différences qu'il y reconnoissoit.

Jean Faber a donné quelques observations dans le recueil sur l'histoire naturelle du Mexique, dans lesquelles il s'est rapproché de la physiologie. Il a fait des expériences sur le mouvement du sang & sur celui de la bile, sur la formation du fœtus, sur les animaux arrachés du ventre de leur mere, sur le changement des couleurs du caméléon.

Gaspard Aselli découvrit, en 1622, les vaisseaux lactées que quelques anciens avoient vus, mais qu'on avoit négligé de vérifier. Ce fut un pas de fait vers la réformation de la physiologie. Mais un grand homme se leva dans ces temps même, qui contribua puissamment à abolir l'empire de l'autorité. Les médecins convaincus d'avoir été trompés sur un point essentiel de la physiologie, oserent douter des autres hypotheses de ces anciens dont la vénération les avoit séduits. Je parle de Guillaume Harvey. Ce grand homme découvrit par l'anatomie & par un cours suivi d'expériences, que le sang ne coule pas du cœur aux parties par les veines, mais qu'il revient des parties pour rentrer au cœur par les veines. Cette découverte, qui nous paroît si simple de nos jours, dont le contraire nous paroît d'une absurdité révoltante, eut bien de la peine à prendre le dessus, & sans les expériences de Walaeus & de Pecquet, dont les résultats furent conformes à ceux de Harvey, sans l'autorité naissante, mais bientôt toute-puissante de Descartes, je ne sais pas si la vérité auroit prévalu. Harvey proposa d'ailleurs sa brillante découverte avec une modestie qui devoit tourner à son honneur, mais qui peut lui avoir nui.

L'autre ouvrage de Harvey écrit de mémoire après la perte de ses manuscrits, est plein d'excellentes observations sur la formation des animaux & des quadrupedes sur-tout, sur lesquels on n'avoit rien encore : il répand de la lumiere sur mille autres points de physiologie.

C'est Jean Walaeus, qui, en vérifiant & en multipliant les expériences de Harvey, les a mises au-dessus de la contradiction.

René Descartes reconnut la vérité & la défendit ; il la vit encore dans le mécanisme de la vision dans lequel il suivoit Kepler : il réussit à recueillir l'image sur une rétine artificielle ; il remarqua que la prunelle se rétrécit pour les objets les plus proches, & se dilate pour les objets éloignés. Il fut moins heureux sur le reste de la physiologie : il méconnut les époques & le mécanisme de la dilatation & de la constriction du cœur, il crut voir que le sang en sort dans sa dilatation. Il imagina une hypothese pour expliquer les passions de l'ame mécaniquement : l'objet de la sensation touche une corde d'un nerf, cette corde va à un muscle, elle le met en mouvement. L'ame placée dans la glande pinéale y recueillit les impressions de tous les nerfs. Deux autres romans physiologiques de Descartes démontrent qu'on peut connoître la bonne méthode de rechercher la vérité, & suivre celle qui lui est la plus contraire. On a taxé quelques théologiens d'avoir persécuté Descartes ; nous n'approuverons jamais la persécution ; mais les deux livres de la formation du fœtus sont certainement d'une tendance bien dangereuse. Sans moteur, sans direction intelligente, Descartes construit le corps humain par des causes mécaniques : il arrache à l'existence d'un moteur la preuve la plus frappante & la plus compréhensible. Il est vrai que tout ce mécanisme de Descartes n'a pas les premieres apparences de la probabilité. Le traité de l'homme n'est également qu'un hypothese, qui n'est fondée ni sur la structure du corps humain, ni sur les phénomenes.

François Sylvius de le Boé avoit disséqué; il ajoutoit à l'anatomie des connoissances chimiques; il introduisit dans la physiologie les fermentations & les effervescences, il y trouvoit le moteur du sang, & la cause de la digestion. D'autres hypotheses sur les fonctions du foie & de la rate font encore du nombre des hypotheses. Sylvius reconnoissoit dans les humeurs, de l'acide & de l'alkali, selon

que l'exigeoit son idée sur leurs fonctions. Il eut beaucoup de crédit dans son temps, & c'est le grand merite de Boerhaave d'avoir desabusé ses compatriotes de ces opinions.

Jean Veslins, bon anatomiste, a laissé des lettres posthumes pleines de faits intéressans. Il a suivi les phénomenes de l'incubation & de la formation du poulet dans les fourneaux de Bermé: il a connu le canal thorachique.

Pierre Gassendi avoit disséqué, il a donné de la physiologie, mais il n'y a pas réussi.

Thomas Bartholin fut un savant universel; l'anatomie l'occupa quelques années, il brilla par des découvertes. C'est lui qui porta les derniers coups à la faculté du foie, par laquelle on le faisoit cuire & colorer le sang; ce viscere perdit son influence sur le chyle, quand on eut démontré que les vaisseaux lactées supposés du foie, n'étoient pas des vaisseaux lymphatiques, qui portoient dans le canal thorachique une humeur transparente, & qui n'abordoient pas le foie. Il réfuta & par lui-même & par ses disciples la nouvelle opinion de Bils, qui renversoit la direction du mouvement de la lymphe. Il fut un des premiers défenseurs de la circulation du sang. Georges Ent défendit & la circulation même, & les droits de Harvey.

Conrad Victor Schewerder renversa une autre hypothese physiologique de l'école: elle tiroit le mucus du cerveau, elle l'en faisoit descendre par des chemins qui existent dans le squelette, mais qui sont fermés dans l'homme vivant. Schwerder fit voir que la dure-mere tapisse exactement le crâne, & en bouche toutes les ouvertures; que les ventricules antérieurs du cerveau n'ont aucune communication avec le nez: que l'air ne trouve pas d'entrée dans le cerveau par l'os cribleux, & que le mucus se prépare par une membrane pulpeuse, à laquelle il a laissé son nom.

Jean-Baptiste van Helmont, gentilhomme du Brabant & chymiste, contribua puissamment à la destruction de l'empire de Galien. Il n'étoit pas heureux en hypotheses, & l'anatomie n'étoit pas sa province, mais il avoit le talent de recueillir des faits qui réunis, avoient la force de convaincre. Il attaqua avec succès les quatre humeurs de Galien, & leurs différens sieges dans le corps humain. Il détruisit la distinction imaginaire des nerfs du sentiment & des moteurs: il appliqua la chimie à l'analyse des humeurs animales, de l'urine sur-tout, il en détermina la pesanteur qu'il trouve augmentée dans les fievres intermittentes. Il fit voir que la chaleur ne peut être la cause de la digestion des alimens. La mucosité ne descend pas du cerveau, elle est préparée dans toute partie du corps animal qui est irritée; c'est une très-bonne observation de van Helmont.

S'il rendoit service au genre humain, en réfutant des erreurs, il les remplaça par des hypotheses, & par des explications tout aussi hazardées. Il reconnut dans le corps humain un troisieme être, un archée qui, différent de l'ame raisonnable, gouvernoit le corps, & en dirigeoit les mouvemens; qui causoit la fievre, pour expulser des matieres nuisibles, *&c.* Il plaça dans la bile un esprit vital, salin & balsamique, auteur de la digestion des alimens, le même qui change l'acide né dans l'estomac, en une nature saline, neutre. Tout se faisoit selon van Helmont, par des fermens; ce sont eux qui rendent volatils les alimens fixes. Chaque partie du corps animal a son ferment particulier, qui dirige son aliment: celui de l'estomac est acide, il vient de la rate & digere les alimens; la bile fait de l'acide du chyle, *cremor*, un sel volatil. Le ferment sanguin du foie prépare le sang veineux. L'ame réside dans l'orifice supérieur de l'estomac. Van Helmont donna une hypothese erronée sur la respiration, elle étoit fondée sur la structure particuliere du poumon des oiseaux.

Jean van Horne travailla avec ardeur sur l'anatomie. Il fit des expériences pour constater la direction du mouvement du chyle & de la lymphe. Il s'éleva contre l'hypothese de Bils. Il reconnut l'analogie des ovaires avec les testicules des femmes.

Le traité posthume de Radulph Ba-

thurst, mort doyen de la cathédrale de Wiles, est un des meilleurs ouvrages de ce siecle ; il saisit presque par-tout la vérité, moins éclairée alors par des faits positifs, qu'elle n'est de nos jours. Il reconnut la respiration pour une fonction soumise à la volonté.

Nathanaël Highmor, dans un ouvrage peu connu, défendit le sistême des germes préexistans, ou plutôt des particules indestructibles, dans lesquelles se résolvent les animaux après la mort, & qui se réunissent pour former de nouveaux animaux, qui séparées du sang se rassemblent pour faire la semence, & qui sont toujours prêtes à réparer quelque partie du corps animal pour en former un nouveau, ou pour produire une plante par leur réunion ; c'est le sistême de M. de Buffon. Il rejette l'acide de l'estomac, & la bile noire, dont les autres plaçoient le siege dans la rate.

Jean Pecquet s'illustra par la découverte du conduit thorachique, mais il a fait d'ailleurs d'importantes expériences de physiologie, sur le mouvement du sang, sur sa direction dans les veines, sur celle du chyle, & sur la respiration.

Je ne parle pas ici des droits de découverte de Rudbek, qui certainement a mieux vu, & qui, selon toutes les apparences, a vu plutôt les vaisseaux lymphatiques que Bartholin. Je le cite à cause de plusieurs expériences de physiologie. Il a enseigné, contre les modernes, qu'il est peu nécessaire de lier le cordon ombilical.

Jean Wallis a traité de la formation mécanique des lettres, & de l'art d'enseigner à parler les sourds de naissance : mais la langue angloise ne lui a pas permis de s'expliquer intelligiblement, elle attache des sons trop incertains aux figures de l'alphabet.

François Glisson, esprit singulier & original, a traité une grande partie de la physiologie : il a commencé à enlever au foie la fonction de cuire le sang, de produire les veines. Il a écrit, & avec beaucoup d'étendue, sur l'irritabilité, dont il a doué presque toutes les parties du corps animal, & même les fluides. Il a vu les différens degrés de l'irritabilité. Il a rapporté à cette puissance le mouvement du cœur. Il a donné une bonne idée du mouvement péristaltique naturel & renversé. Il a soutenu que la faculté motrice est un attribut de la matiere.

Jean-Jacques Wepfer a laissé un nombre très-considérable d'expériences physiologiques sur les visceres de la digestion, sur le mouvement de l'estomac, des intestins, du chyle, du sang, du diaphragme. Il a réveillé le mouvement du cœur en soufflant la veine-cave par le conduit thorachique. Il écrivit avant Scheinder contre les chemins que les anciens assignoient au mucus. Il reconnoissoit un archée.

Thomas Willis disséqua & pratiqua, il donna beaucoup à l'hypothese, aux fermentations, aux effervescences. C'est lui qui le premier plaça dans le cervelet l'origine des nerfs vitaux, & qui cantonna dans le cerveau les différentes facultés de l'ame.

Marcel Malpighi s'appliqua avec un soin particulier à l'anatomie subtile : il employa la macération, l'injection, l'anatomie comparée, le microscope. Il ne se précautionna pas assez contre l'esprit de l'hypothese : il étendit aux glandes conglomorées & aux visceres la structure des glandes simples. Il a vu les globules du sang, son mouvement dans les vaisseaux capillaires, les vaisseaux qui charrient une humeur plus fine que le sang. Il perfectionna l'anatomie de la langue, de la peau, des dents, des cheveux, & il fit de bonnes expériences pour prouver la véritable direction de la bile, de l'urine : il travailla dans un grand détail sur la formation du poulet.

Jean Alphonse Borelli fut le premier qui appliqua en grand la géométrie à la physiologie. Il s'étendit beaucoup sur le grand effort que fait le muscle pour ne produire qu'un petit effet, & sur les pertes qu'il fait en agissant. Il a tâché de calculer ces pertes, & la force du cœur. Il a traité une bonne partie de la physiologie, il a connu le premier la véritable action des muscles intercostaux externes. Il refusa de se prêter aux fermens, il adopta plu-

tôt, d'après Descartes, la figure des pores. Il fit de bonnes expériences sur la force de l'estomac des oiseaux. Il admettoit le pouvoir de l'ame sur le cœur, & sur les mouvemens vitaux.

Nicolas, fils de Stenon, travailla fort heureusement sur l'anatomie comparée. Il reconnut la véritable direction de la lymphe par des expériences, & démontra celle des larmes. Il vit agir dans la respiration les muscles intercostaux externes, & découvrit la force étonnante de la digestion des poissons carnaciers. Il crut faire voir que la ligature de l'aorte rend paralytiques les parties postérieures de l'animal. Il donna une hypothese sur le mouvement musculaire, une autre plus heureuse sur le méchanisme de la nutrition. Il observa le mouvement du cœur & de la veine-cave; il vit le premier suspendu par la privation du sang veineux, & rétabli par le retour de ce sang. Il suivit les phénomenes de l'incubation, & fut entre les premiers qui accorderent aux femmes des ovaires.

Olaüs Borch a laissé des expériences physiologiques sur les vaisseaux lymphatiques, les veines, les vaisseaux lactées, le cœur.

Jean Bohn a beaucoup travaillé sur la physiologie; il a fait voir par des expériences, que la vésicule du fiel ne sauroit séparer toute la bile. Il a suivi le cours & la direction de cette humeur. Il a extirpé la rate, & fait voir, en liant l'uretere, que la vessie ne reçoit l'urine que par ce canal. Il a senti que le mouvement du cœur est une suite de l'irritation fait par le sang. Il a vu l'air passer de la trachée au cœur. L'animal, qui vient de naître, peut subsister quelque temps sans respiration. Il a fait des expériences sur la conclusion qu'on doit tirer du poumon, qui nage, ou qui va à fond.

Antoine Everard a observé le développement des parties dans le fœtus du quadrupede.

Robert Boyle s'est illustré par ses travaux sur la physique expérimentale. Il n'a pas entiérement négligé la physiologie; il a donné un *mémoire* sur la respiration, & sur son utilité. Il a rapporté plusieurs expériences physiologiques sur le mouvement du cœur, sur la vie des animaux sans cœur & sans cerveau, sur le peu de part qu'a le foie à la couleur du sang, sur la digestion des poissons, sur les symptômes des animaux, auxquels on soustrait l'air, sur la dissolution des os dans un chauderon bien fermé, sur la respiration des visceres & de toutes les parties de l'animal. Il a donné l'analyse du sang, plusieurs observations sur la vue, sur l'infusion dans les veines d'un animal vivant, sur l'usage de la vessie aérienne des poissons.

Laurence Bellini, disciple de Borelli, appliqua, comme son maître, les mathématiques à la physiologie, mais il écrivit avec beaucoup moins de clarté & de simplicité. Il écrivit sur le goût, sur son organe, sur la respiration, où il reconnut l'action simultanée des deux rangs de muscles intercostaux, sur la dilatation de la poitrine dans tous les sens, sur la facilité que l'air respiré apporte au mouvement du sang par le poumon. Il écrivit fort au long sur ce mouvement du sang, sur sa retardation par les plis, sur la dérivation & la révulsion, sur le méchanisme du mouvement des humeurs dans l'œuf, sur le mouvement progressif & latéral, sur la force contractive de la fibre.

François Redi, homme d'esprit, éloquent & bon poëte, a fait d'utiles recherches sur la génération des insectes, *&c.* dont il a découvert presque généralement les parens, & qu'il a démontré n'être pas nés de la pourriture: les galles seules lui ont échappé; il a méconnu l'origine de leurs habitans, & en a attribué la formation à une ame végétable. Il a fait des expériences sur la torpille, sur la force étonnante de l'estomac des oiseaux, sur l'air dans le sang des tortues.

Regner de Graaf a imité par l'air l'érection qui se fait par le sang épanché dans les corps caverneux: il a suivi la formation du fœtus dans le lapin. Il a contribué à éclaircir la théorie de la génération.

Robert Hooke a mérité d'être nommé par sa célebre expérience, faite d'après Vesale: il en a fait d'autres sur la nécés-

sité de la respiration, & sur le mouvement du cœur, & il a donné une hypothese entiere, fort plausible, de l'organe par lequel l'ame opere sur le corps.

Fréderic Ruysch a détruit entiérement l'hypothese de Bils, en démontrant les valvules des vaisseaux lymphatiques. Dans le nombre de faits anatomiques répandus sur ses ouvrages, il y en a qui répandent de la lumiere sur la physiologie : c'est lui qui le premier attaqua l'hypothese des glandes, & rappella la structure vasculaire des visceres. Il a insisté sur la diversité de la structure des vaisseaux dans chaque partie de l'animal. Il a trouvé dans la matrice d'une femme tuée dans l'acte de la génération, la liqueur fécondante. Il a remarqué que le nombre de vaisseaux diminue avec l'âge. Il a reconnu la transudation qui se fait dans le tissu cellulaire. Il a cru pouvoir s'en remettre à la nature pour la sortie du placenta.

Il est impossible de rappeller ici les nombreuses expériences & les faits instructifs, conservés dans les *Transactions philosophiques*, & dans l'*Histoire de la soc. royale*, par Birch.

Jean Swammerdam, admirable anatomiste, doué d'une patience unique pour les expériences qui en demandoient le plus, a commencé par une *these sur la respiration*, dans laquelle, tout en défendant une hypothese erronée, il a répandu des faits nouveaux & des observations exactes; c'est le chef-d'œuvre d'un jeune homme. Il a travaillé avec succès sur les organes de la génération, & sur cette fonction. Mais sa découverte la plus brillante, c'est le développement de la chenille, qui passe à l'état de chrysalide, de laquelle il a fait éclorre à son gré le papillon qui y étoit caché. C'est à ses travaux qu'on doit le sistême de l'évolution. Il a démontré les trois sexes des abeilles. Il a fait sur l'influence des nerfs, sur les muscles, des expériences lumineuses.

Le principal ouvrage de la nouvelle académie des sciences de Paris, l'*anatomie des animaux*, est pleine de recherches physiologiques sur la respiration des oiseaux, sur la vue, sur d'autres objets physiologiques.

Claude Perrault fut un des principaux auteurs de cette anatomie; outre un nombre de recherches particulieres, il a donné ses *Essais de physique*, dont la plus grande partie regarde la physiologie. Il a donné une hypothese singuliere sur le mouvement musculaire. Il a placé l'organe de l'ouie dans la lame spirale du limaçon. Dans le livre de la *Mechanique des animaux*, il a enseigné la même doctrine, que Stahl adopta après lui, & qu'on attribue communément à ce médecin. Il trouve dans l'ame la cause de tous les mouvemens vitaux : il en reconnoît les erreurs & le désespoir. Il adopte les germes dispersés, & se déclare pour le developpement, & parcourt les principales fonctions de l'animal. Il attribue la renaissance des parties perdues à des germes préexistens, qui n'avoient pas été developpés.

On doit à Needham la réfutation de plusieurs erreurs, de l'effervescence du suc pancréatique avec la bile, des vaisseaux chyleux de l'utérus, du feu vital, placé dans le cœur, de l'air épanché dans la poitrine. Il a vu les vaisseaux lymphatiques du bas-ventre tantôt remplis de chyle, & tantôt de lymphe.

Richard Lower, praticien, mais qui aima l'anatomie, a fait plusieurs expériences sur l'animal vivant. Il a vu l'hydropisie survenir à la ligature des veines, l'animal devenir quelquefois paralytique, à la suite de la ligature de l'aorte, & périr de la blessure du conduit thorachique. Il a vu le mouvement du cœur & du chyle, & a exécuté plusieurs fois la transfusion du sang. Sa réponse à E. de Meaka est toute physiologique.

Guillaume Holder a très-bien réussi, & à expliquer la formation méchanique des lettres, & à enseigner à parler à des muets.

Jean Mayow a rétabli la véritable action des muscles intercostaux internes.

Edme Mariotte, ayant découvert que la partie de l'œil, placée directement à l'entrée du nerf optique, est entiérement insensible aux objets visibles, a voulu transférer à la tunique choroïde le siege de la vue.

François Bayle de Toulouse a hasardé beaucoup d'hypotheses. Il a rendu aux muscles intercostaux internes, l'office de baisser les côtes ; mais il a bien senti que le muscle, en se contractant, perd plus de sa longueur, que ne le permettoient les calculateurs.

Martin Lister a travaillé sur l'anatomie comparée des animaux testacées, mais il a donné plusieurs *dissertations* sur la physiologie & sur la respiration. Il a rejetté le nitre du sang, la parenchyme entre les arteres & les veines, les vermisseaux de Leeuwenhoeck, la pléthore menstruelle. Il a cru voir que le mouvement du cœur est arbitraire dans la limace. Il a expliqué par la fermentation, & par la putréfaction, la digestion des alimens.

Gaspard Bartholin, fils de Thomas, éleve de Duverney, a donné beaucoup de physiologie dans son *traité du diaphragme*, & dans le reste de ses ouvrages.

Conrad Brunner, célebre médecin, a fait des expériences extrêmement difficiles, pour prouver que la vie de l'animal peut fort bien se soutenir, sans le suc pancréatique, dont il détruisoit la glande dans les chiens : il a réfuté l'effervescence de la bile & d'autres erreurs épidémiques.

Antoine van Leeuwenhoeck, bourgeois de Delft, homme sans lettres, polisseur de lentilles de verre, se servit lui-même de ses microcopes pour observer, & parvint jusqu'à se faire un nom des plus illustres. Il eut même le crédit d'introduire dans la physiologie une nouvelle hypothese. Les animaux se formoient, selon lui, de certains vermisseaux, contenus dans la liqueur fécondante, & qui se développoient avec le temps. Il connut les polypes, & découvrit, après Malpighi, les globules du sang, sur lesquels il fonda une autre hypothese, appuyée par Boerhaave. Il observa beaucoup de faits utiles sur le mouvement du sang & sur la circulation. Un lecteur attentif découvrira partout des matériaux intéressans dans ses ouvrages, en se méfiant des hypotheses de l'auteur.

Guillaume Coll mit les fermens à la place des pores figurés. Il connut la retardation du sang dans les vaisseaux capillaires, l'accroissement de lumiere dans les branches. Il enseigna que le corps de l'animal est uniquement un tissu de nerfs.

Guichard-Joseph Duverney, un des principaux anatomistes de son siecle, a infiniment travaillé & sur les animaux, & sur le corps humain : il est le véritable auteur de l'anatomie, telle qu'elle est exposée par Winslow, & enseignée à Paris. Quoiqu'il ait laissé plus de faits que de théorie, il n'a pas entiérement oublié la physiologie. Il a traité des liqueurs qui aident la digestion dans différens animaux, du méchanisme de l'ouïe, de la formation des os & de leur nutrition. Il a défendu, contre Mery, le sentiment de Harvey, sur le passage du sang à travers le trou ovale. Il a ôté à l'estomac la part qu'on lui assigne ordinairement dans le vomissement. Il a vu les muscles conserver leur irritabilité, après la destruction de leurs nerfs. Il a distingué deux mouvemens du cerveau, celui qui dépend des arteres, & celui qui suit la respiration. Il a réfuté les véficules du poumon, & la semence des femmes.

Jean Conrad Peyer, éleve de Duverney, n'a donné que sa jeunesse à l'anatomie ; il n'a pas laissé de faire des découvertes importantes. Il a confirmé le mouvement antipéristaltique dans l'homme, traité des sucs qui digerent les alimens, ressuscité le mouvement du cœur, en soufflant le canal thorachique, & décrit dans le plus grand détail la rumination.

Jean Mery, l'émule de Duverney, bon anatomiste ; ce qu'il a donné sur la physiologie, est ce qui a le moins contribué à sa gloire. Il a cru devoir proposer sur la direction du sang, qui passe par le trou ovale, une nouvelle opinion ; au lieu de le mener de la veine-cave à l'oreillette gauche, il l'a ramené de cette oreille à la droite. Ce sistême eut beaucoup de partisans dans son temps, & a été abandonné dans la suite. Mery a soutenu la communication du placenta avec l'utérus. Il a fait voir dans un animal tenu sous l'eau, les vaisseaux rouges de la rétine. Il a décrit la respiration des oiseaux, celle des quadrupedes ; l'effet différent de l'air, admis

dans la cavité de la poitrine, sur des animaux de différentes classes : les routes de l'air, à travers le corps animal. Il a remarqué que les prétendus muscles érecteurs sont incapables de la fonction qu'on leur attribue. Il a reconnu qu'il n'y a aucunes fibres circulaires dans l'uvée. Il a observé que la prunelle est élargie dans le cadavre.

Denys Dodard a travaillé sur la perspiration sanctorienne, mais nous n'avons qu'un petit nombre de résultats de ses journaux. Il a traité fort au long de la formation de la voix, & de la différence des tons, qu'il attribue à la différente ouverture de la glotte.

Godefroi-Guillaume Leibnitz a rejetté la puissance que Stahl attribuoit à l'ame. Il a enseigné l'harmonie préétablie. Il fait mention d'un chien qui prononçoit quelques paroles. Il a prévu les polypes.

Edouard Tyson s'est appliqué à l'anatomie comparée ; il a vu des choses fort singulieres, tel est l'animal qu'il appelle *lombricus hydropicus*. Il a soutenu que l'homme est naturellement carnivore. Son anatomie du pygmée, *ourang-outang*, est un chef-d'œuvre.

Philippe de la Hire a travaillé sur les yeux, sur les fonctions de leurs parties & sur leurs maladies. Il a soutenu les droits de la rétine, & n'a pas cru qu'il fût nécessaire que l'œil changeât de figure pour distinguer & les objets éloignés & les plus proches. Il a vu, avant les modernes, que la prunelle se dilate par une force musculaire, & se rétrécit par la seule élasticité.

Néhémie Grew & Jean Ray ont écrit sur la destination des parties du corps animal ; ils sont entrés dans un grand détail sur l'estomac, les intestins & les saveurs.

Jacques Rzambeccari a fait des expériences sur différentes parties du corps, dont il a privé les animaux ; la destruction du cœcum a presque toujours été funeste : les animaux ont fort bien supporté la perte d'un rein ou de la rate. Il a observé, comme plusieurs autres auteurs, que l'humeur aqueuse renaît d'elle-même.

Philippe-Jacques Hartman a fait plusieurs expériences sur des animaux qui ne faisoient que de naître : il a vu que le poumon n'acquiert pas dans un moment la faculté de surnager. Il a démontré que l'animal fait s'acquitter de la déglutition dans le ventre de sa mere. Il a opposé les plus fortes objections au sistême des œufs. Il a suivi la formation du fœtus dans le lapin.

Antoine Nuck a fait des expériences physiologiques sur la quantité de salive séparée dans un temps donné, sur la résorption qui se fait dans la surface interne du péritoine, sur la formation des pierres autour d'un corps étranger, sur les suites de la ligature des arteres, sur les différentes communications entre les vaisseaux lymphatiques d'un côté & les arteres, les veines ou les conduits excrétoires de l'autre, sur la marche du fœtus de l'ovaire à l'utérus.

Godefroi Bidloo, anatomiste, a fait des expériences sur les nerfs, sur les suites de leur ligature, sur la différente structure des yeux dans différens animaux.

Guillaume Musgrave est l'auteur d'une belle expérience, c'est la couleur bleue dont se teignent les vaisseaux lactées, après qu'on a fait avaler à l'animal de l'indigo fondu dans l'eau. Il a vu la résorption de l'eau injectée dans les grandes cavités de l'animal. Il a lié la veine jugulaire, sans qu'il en soit suivi aucun simptôme.

George-Ernest Stahl, chimiste, homme d'un génie pénétrant, mais qui ne possédoit pas l'art de s'exprimer, assez étranger dans l'anatomie, mais ingénieux à réunir des faits épars, & des phénomenes de l'homme vivant. Il adopta le sistême de Perrault, il lui donna plus d'étendue, & le soutint par des raisons assez probables, pour fonder une secte nombreuse en Allemagne, en Angleterre, en France, en Espagne même. Selon Stahl, la matiere est incapable de produire du mouvement, il faut pour cela un être immatériel de sa nature. C'est l'ame qui a formé le corps de l'animal, c'est elle qui le gouverne, qui est la cause unique des mouvemens vitaux, destinés à préserver

le corps de la putréfaction. Elle fait accélérer ou ralentir le mouvement du sang, par la constriction des fibres qui s'appelle *mouvement tonique :* elle fait rassembler le sang dans une partie du corps; elle excite la fievre pour surmonter l'épaississement du sang, pour en expulser les matieres nuisibles; elle oppose à chaque maladie des mouvemens proportionnés. Elle ne se rappelle pas son influence sur ces mouvemens, parce que la coutume les lui a rendus trop familiers. Ses efforts dans les maladies sont quelquefois erronés, l'ame a toujours ses vues, mais elle peut se tromper, & dans son désespoir causer des mouvemens nuisibles. On voit assez que ce sistême a beaucoup de ressemblance avec la doctrine de l'irritabilité; car Stahl reconnoît dans les parties du corps humain une aptitude à se contracter, quand elles sont irritées; mais il attribue les mouvemens occasionnés par l'irritation à l'ame agissante à des fins qu'elle prévoit. Pressé par les méchaniciens, il distingue la volonté interne qui ne s'apperçoit pas, de la volonté extérieure qui s'apperçoit.

Les observations d'Antoine de Heide, sur le mouvement du sang dans les vaisseaux capillaires, & sur la formation du cal, méritent d'être lues.

Raimond Vieussens a beaucoup travaillé sur les parties les plus difficiles de l'anatomie. Il avoit trop de penchant pour les hypotheses, pour les fermentations, & pour l'existence des sels chimiques dans le sang. Il a fait des expériences sur le mouvement du cœur & sur le pouls. Il a cru avoir découvert, & les principes chimiques du sang, & leurs proportions, & sur-tout la présence d'un acide. On lui a attribué les petits vaisseaux différens de ceux qui charrient le sang. Il a démontré la communication des arteres avec les veines, & les conduits excrétoires, & celle des arteres du fœtus avec les vaisseaux de la mere. Il n'a pas ignoré la dilatation des veines du foie, qui se fait pendant la contraction du cœur. Il a découvert les vaisseaux qui répandent le sang dans la cavité du cœur même. Il a défendu l'humeur digestive de l'estomac & la fermentation, & il s'est opposé à la trituration.

Les écrits de Paul Bussiere, contre le sistême de Mery, sont fondés sur les faits; & la physiologie de Berser se distingue par l'élégance du style. Disciple de Ruysch, il en a défendu la cause contre Malpighi & Bohn.

Frédéric Hoffmann, le collegue & l'émule de Stahl, avoit moins de génie que son adversaire, mais plus d'amenité dans la société, & plus de clarté dans l'expression; je l'ai connu particuliérement. Il opposa à Stahl une physiologie méchanique, dans laquelle il y a l'extérieur de la méthode géométrique, avec quelques expériences & des analyses. Il a assigné aux vaisseaux lymphatiques le tissu cellulaire pour origine. Il a réfuté le sistême de Bontikoc, sur l'acide & le visqueux, & la nature alkaline de la bile. Son chef-d'œuvre, qui est peut-être plutôt l'ouvrage de Schulze, est un traité qu'il a écrit dans sa vieillesse, il y compare sa théorie à celle de Stahl, & donne les raisons qu'il a eues pour ne pas être du même sentiment que son collegue. Il fait voir que le corps est très-capable de produire du mouvement, que les fievres sont un mouvement convulsif, que les efforts que Stahl attribue à la nature prévoyante, sont souvent nuisibles, *&c.*

Les traités de M. Tauvry, contre l'hypothese de Mery, sont écrits avec beaucoup de soin : il a donné une hypothese sur le mouvement musculaire.

Je cite Homabono Pisoni, parce qu'il a été le dernier de son siecle qui se soit opposé à la circulation du sang, & qui même ait cru avoir fait des expériences capables de la détruire.

Jean Bernoulli, l'un des précepteurs de ma jeunesse, a écrit sur la transpiration insensible, & sur le temps dans lequel elle détruit toute la substance naturelle du corps de l'homme : il y donna une théorie de la nutrition. Il a calculé le raccourcissement de la fibre musculaire, dans la supposition qu'elle s'enfle & devient sphérique : il a proposé une hypothese pour découvrir la cause de cette contraction.

Le traité da la parole de J. Conrad Ammann est un chef-d'œuvre. Personne n'a expliqué aussi clairement que lui, la formation méchanique des lettres. Il a parfaitement réussi à apprendre à parler aux sourds de naissance.

Les expériences physiologiques de Verheyin, celles sur-tout qu'il a faites sur la formation du fœtus dans la brebis, ont leur mérite.

Herman Boerhaave, mon vénérable maître, & celui de l'Europe entiere, avoit la tête claire & methodique, la propolition parfaite, l'esprit orné & éclairé par la géométrie, & une ame bien au-dessus des rois. D'une simplicité antique, il sacrifia des sommes considérables pour conserver d'utiles manuscrits, & pour des expériences chimiques qui paroissoient au-dessus de la fortune d'un particulier. Incapable de jalousie, il souffrit les réfutations & les injures sans répondre jamais un mot, il s'en vengea en faisant l'éloge de ses rivaux Son génie le menoit à réunir avec facilité des faits épars, & à les faire servir à établir la vérité. Il ne sut pas toujours se défendre de l'amour du sistême; Bellini & Malpighi eurent trop de crédit sur lui, mais sa modestie l'empêcha constamment d'affirmer avec arrogance ce qu'il n'auroit que deviné. Il fut le chef de la secte méchanique, il expliqua les fonctions du corps humain, sans faire intervenir l'ame : ce qu'il appeloit *nature* cependant, & qui faisoit l'objet de son respect, ne s'éloignoit peut-être pas d'un archée. Il est l'auteur des vaisseaux qui, plus fins qne les vaisseaux rouges, charrient une liqueur plus subtile que le sang. Il soutint la cause des glandes, mais il déracina de l'esprit de ses contemporains les acides, les alkalis, les effervescences, & la mauvaise pratique fondée sur ces hypotheses. Il regarde le corps de l'animal comme un composé de vaisseaux, dont la cavité s'oblitere par l'âge, & prépare la cause de la mort. Il a observé la circulation du sang dans la grenouille. Son chef-d'œuvre, ce sont ses *élémens de la chimie*. Il y donna plusieurs analyses des humeurs animales. Il expliqua le méchanisme de l'action des médicamens, & celui des maladies des yeux.

Archibald Pitcairn, qu'on s'est accoutumé à appeler *Pitcarne*, jatromathematicien, esprit ardent & décisif, suivit en bien des occasions Bellini, réfuta les pores de Descartes, les fermens & le mèlange de l'air élastique avec le sang. Il a calculé la force de l'estomac, & l'a évaluée à des sommes énormes; il attribuoit à la trituration seule la digestion des alimens. Il vengea les droits de Harvey sur la découverte de la circulation. Il expliqua la cause des menstrues par la largeur & la mollesse des arteres hypogastriques du sexe.

Jean van Hoorn, célebre accoucheur, écrivit avec succès sur la cause qui fait nager le poumon de l'animal qui a respiré : & il a fait là-dessus de bonnes expériences.

Guillaume Cowper, anatomiste, fit des observations microscopiques sur le mouvement du sang, expliqua la déglutition, observa différens embarras des grandes arteres, *&c.*

H. Ridley ajouta à son anatomie du cerveau, une hypothese sur le mouvement musculaire, & une autre sur les nerfs volontaires & involontaires, opposée à celle de Willis. Il remarqua la diminution successive du trou ovale. Il fit voir que le mouvement du cerveau se soutient indépendamment de la dure-mere.

George Baglivi, praticien, tout en rappelant les médecins à la méthode d'Hippocrate, se livra aux hypotheses : il en imagina sur la fibre musculaire, sur la dure-mere dont il faisoit la puissance égale & alternative avec celle du cœur. Il donna tout aux solides & à leur force contractive, il parla de leur irritabilité. Il fit des analyses de plusieurs humeurs animales, & rapporta, sans nommer l'auteur, d'importantes observations de Malpighi sur le mouvement du sang.

Les expériences de Jean Floyer, sur le nombre des pouls dans les différentes circonstances de l'homme, ne sont pas assez connues.

Antoine Valisnieri s'appliqua à la connoissance de la nature entiere, & sur-tout

à celle des insectes, dont il suivit la formation. Il fut le principal défenseur du développement, contre le sistême de la génération équivoque : il découvrit les insectes, parens des habitans des galles manqués par Redi. On ne peut ici rapporter tout ce qu'il a vu d'utile dans les insectes, dans le caméléon, l'autruche, ni les monstres qu'il a decrits, & qui ouvrent de grandes vues physiologiques. Son principal ouvrage roule sur la génération de l'homme : il réfute Leeuwenhoeck. Il fit voir cependant que les vesicules de Graaf ne sauroient pas être les véritables œufs : il les admettoit inconnus & invisibles. Il fit de bonnes observations sur les corps jaunes.

Jacques Keil appliqua avec beaucoup de confiance la géométrie à la physiologie; il se servit sur-tout le premier des logarithmes, pour abréger les calculs. Il insista sur le retardement que souffre le sang par la dilatation des arteres, dont les deux branches ont constamment la lumiere plus ample que n'est celle du tronc : il pousse ce retardement à des calculs improbables. Il évalue la force de la pression de l'air sur les poumons : la quantité des humeurs comparées à ce qu'il y a de solide dans le corps animal : la vîtesse du sang dans l'aorte, la force du cœur qu'il ne fixe qu'à quelques onces. Il a fait des expériences sur la transpiration, qui ne paroissent pas bien exactes.

Jean Fantoni, éleve de Mery, anatomiste, esprit droit & judicieux. Il fit voir combien les hypotheses de Pacchioni & de Baglivi sont dépourvues de fondement, & combien la dure-mere est éloignée de posséder une force musculaire.

J. Marie Lancisi, premier médecin de Clément XI, ne jouit pas du loisir nécessaire pour faire des recherches suivies, sur les importans sujets qu'il avoit entrepris de traiter. Il suivit la formation du cœur du fœtus, mais il tomba sur les époques des différens mouvemens du cœur, dans une erreur dont les œufs ouverts pendant l'incubation, l'auroient dû préserver. Sa théorie des ganglions n'est pas plus heureuse. Il a racheté ces petites fautes, en nous procurant les planches d'Eustache.

Antoine Pacchioni jeta les fondemens d'une hypothese, dont Baglivi augmenta encore l'improbabilité. Pacchioni crut avoir découvert dans la dure-mere des plans de fibres musculaires qui la rendoient capable d'un mouvement alternatif, par lequel elle comprime, tantôt le cerveau, & tantôt le cervelet. On ne put jamais le guérir de sa persuasion sur la mobilité de la dure-mere.

Louis Lémery, fils de Nicolas, le chimiste. Il écrivit sur la nutrition des os, dont il jugea la moëlle incapable. Il écrivit plusieurs *mémoires*, pour prouver le sistême des monstres par accident. Il défendit l'opinion de Harvey sur la direction du sang qui traverse le trou ovale.

Richard Mead, savant médecin. Il tenta de réhabiliter l'empire du soleil & de la lune sur le corps animal. Il donna un *mémoire* sur le mouvement musculaire.

Joseph Morland écrivit sur la force du cœur ; il ne s'eloigna pas beaucoup de Keil.

Jean Friend, savant médecin, donna sur la cause des évacuations menstruelles une théorie qui a été applaudie & fort combattue. Il a trouvé la cause de ces évacuations dans la pléthore du sexe. Il a fait des expériences sur l'analyse du sang.

J. Dominique Santorini, anatomiste du premier ordre, donna plusieurs traites physiologiques sur le mouvement de la fibre, sur la nutrition, sur la génération ; mais il ne fut pas aussi heureux dans les spéculations que dans l'usage du scalpel.

J. Louis Petit, célebre chirurgien. On a de lui un *mémoire* sur la déglutition & les usages des parties de la bouche, sur le caillot de sang, qui forme la blessure d'une artere : sur un autre caillot laiteux qui se fait dans l'estomac du quadrupede, que nourrit sa mere, & sur la dissolution successive de ce caillot.

Georges Cheyni, Sthalien des plus déterminés, crut prouver par une observation assez singuliere, que le mouve-

ment du cœur dépend de la volonté. Il répandit beaucoup de phyſiologie dans tous ſes ouvrages, & ſuivit généralement Bellini.

Néhémie Wainewrifth ſuivit Bellini ſur la ſecrétion : il inſiſta ſur l'effet des plis, ſur la digeſtion & ſur la reſpiration, il ſuivit Pitcarne.

Michel Alberti fut le ſectateur le plus affidé de Stahl : il rendit à l'ame les preſſentimens, fit l'ame des animaux immortelle, doua les plantes d'une ame, ſoutint que le pere languit, lorſque ſon fils, encore renfermé dans le ſein de ſa mere, croît avec plus de force au huitieme mois : il réfute Heiſter ſur la manducation.

Chrétien Stroem expliqua mécaniquement la contraction & le relâchement alternatif du cœur, par les orifices des arteres coronaires, tantôt ouverts & tantôt fermés. Il crut de même pouvoir attribuer à la compreſſion de la veine azygos les alternations de la reſpiration.

Laurent Heiſter, anatomiſte, médecin & chirurgien, détermina par des expériences, la force des muſcles de la manducation. Il défendit le mécaniſme contre la ſecte de Stahl.

Guillaume Derham travailla ſur les inſectes & ſur l'anatomie comparée : il démontra l'aptitude de la ſtructure des parties de l'animal, au genre de vie qui lui eſt propre.

Claude-Joſeph Geoffroi ſuivit la deſtruction de l'eſtomac & de l'inteſtin de l'écreviſſe, & leur remplacement par un nouvel organe de la digeſtion.

On doit à Antoine Ferchaud de Réaumur, de nombreuſes & d'excellentes diſſertations ſur la phyſiologie des inſectes, ſur le mouvement progreſſif des animaux teſtacées, ſur la formation de leurs coquilles, ſur la renaiſſance des jambes de l'écreviſſe, ſur les phénomenes de la torpille, ſur le dépouillement de la cuiraſſe de l'écreviſſe, & la formation de ſon nouvel eſtomac, ſur la génération & le ſexe des guêpes, ſur le polype ; ſur les forces digeſtives oppoſées des oiſeaux carnivores & granivores ; ſur le développement & les métamorphoſes des chenilles. Il réaliſa les preſſentimens de Bacon, & retarda par le froid le développement du papillon caché dans la chryſalide. Il ſuivit la génération des inſectes qui habitent dans des galles, ou qui eux-mêmes deviennent immobiles, & ſe donnent la reſſemblance d'une galle. Il a fait des recherches ſur les trois ſexes des abeilles, ſur l'accouplement de la reine, ſur l'amour étonnant de ces inſectes pour leur progéniture, ſur la fécondité des pucerons vierges. Le traité de l'incubation contient des faits phyſiologiques.

Jean Arbuthnot, l'ami de Pope, écrivit ſur l'influence de l'air ſur le corps humain. Il ſuivit en général Boerhaave, M. de Felice enrichit ſon ouvrage de notes phyſiologiques. Il réfute l'air thorachique, l'air élaſtique du ſang, *&c.*

Nous annonçons avec éloge les expériences de François Petit, ſur les ſuites de différentes bleſſures du cerveau, ſur le croiſement de la paralyſie, ſur l'irritation des nerfs, ſur le peu d'influence qu'ont les nerfs ſur les mouvemens du cœur. Il a donné pluſieurs analyſes des humeurs du corps humain.

Jean Aſtruc tenta de réfuter Pitcarne : il voulut prouver qu'une fibre circulaire ne ſauroit ſe contracter. Il défendit la fermentation & la diſſolution des alimens contre la trituration de Hecquet. Il propoſa quelques hypotheſes phyſiologiques ſur les ſenſations. Il donna ſur la circulation de la matrice & ſur ſes vaiſſeaux, une hypotheſe tout-à-fait particuliere.

Jacques-Benigne Winſlow donna pluſieurs morceaux de phyſiologie, ſur la ſecrétion animale, ſur la circulation par le trou ovale, ſur le mouvement de la mâchoire inférieure, ſur les actions de pluſieurs muſcles, ſur les mouvemens internes de l'œil, ſur les monſtres originaux qu'il défendit, ſur la reſpiration, ſur les mouvemens analogues.

Guillaume Cheſelden rendit la vue à un homme né aveugle, & il décrivit le premier uſage que cet homme fit de ſes yeux, & le développement ſucceſſif de la faculté d'apprendre par la vue, ce qu'effectivement on ne croit pas. Il vit l'ouïe ſe ſoutenir malgré la deſtruction

des osselets. Il fit des recherches sur l'action de plusieurs muscles.

Les expériences de Guillaume Courten sont originales, & sur-tout les ligatures des nerfs & leurs suites.

Pierre-Simon Rouhalt traite le mouvement du cœur en général, & dans le fœtus en particulier. Il remarqua que le cœur rejette dans l'oreillette le cône de sang qui est entre le bout flottant des valvules veineuses, & leur origine. Le fœtus, selon lui, est la cause unique du mouvement de son sang.

Pierre van Musschenbroeck s'attacha à la physique expérimentale; mais il donna dans sa jeunesse une très-bonne these sur l'air contenu dans les humeurs animales. Dans la physique il traite avec soin les sens de la vue & de l'ouïe.

Thomas Schwenke, célebre praticien, fit d'utiles observations sur l'analyse du sang, le nombre des pouls, la chaleur naturelle, & sur le cal des os.

Bernard Nieuwetydt courut la même carriere que Derham; mais il connoissoit moins les animaux. Il donna cependant une physiologie presque complette, que M. de Segner a perfectionnée dans l'édition qu'il a donnée de Nieuwetydt.

Jean Théodore Eller travailla sur l'analyse du sang, sur le mécanisme par lequel l'imagination de la mere peut opérer sur son fruit.

Jacques Jurin se distingua dans la secte jatromathématique, par une réserve qui n'est pas familiere à cette secte. Il calcule les forces du cœur, & les trouve fort au-dessous du calcul de Borelli, mais au-dessus de celui de Keil. Il calcula de même la force de l'expiration, & donna la pesanteur des différentes liqueurs qui composent le sang. Il avança une hypothese sur les changemens internes de l'œil. Persuadé de leur nécessité, & ne trouvant aucun organe capable de les produire, il imagina un anneau musculeux qui rendit la cornée plus couvrée. Il se défendit contre M. de Sénac; il récrimina vivement contre lui & contre les corps de quatre dimensions que ce médecin paroît admettre.

J. Claude-Adrien Helvétius, éleve de Winslow, travailla sur le poumon; il en rendit la structure beaucoup plus simple & uniquement cellulaire. Il insiste sur le petit calibre des veines du poumon & des cavités gauches du cœur, & il en conclut que le sang est considérablement condensé dans le poumon. Il admit les vaisseaux des ordres inférieurs de Boerhaave, & tâcha d'expliquer la secrétion.

Sauveur Morand, de l'académie de Paris. On peut rappeler à la physiologie ce qu'il a dit sur les hydatides, qu'il croit être des vaisseaux lymphatiques variqueux, sur la pulsation des veines, sur la maniere dont les intestins blessés guérissent, & dont les arteres ferment leurs plaies.

Jean Woodward s'étoit attaché aux pétrifications; mais il a donné sur la force mouvante innée des muscles, sur le mouvement du cœur détaché de ses nerfs, & sur les suites de la destruction du cerveau, des expériences importantes.

Bernard Sigefroi Albinus, anatomiste du premier ordre, a donné quelques fragmens sur la physiologie. Il a observé les phénomenes d'un intestin exposé à la vue, & irrité par des sels. Il a écrit d'une maniere assez sceptique sur l'érection. Il a traité du mouvement du cœur indépendant des nerfs, de l'action du muscle digastrique. Il a refusé aux nerfs l'influence qu'on leur accorde sur l'action des muscles.

J. Théophile Desajulius a calculé avec soin, & par l'expérience, les forces de l'homme, qu'il trouve beaucoup plus grandes que ne les avoit faites M. de la Hire.

Henri Pemberton a écrit sur les changemens intérieurs de l'œil. Il a imaginé, pour les exécuter, des fibres musculaires placés sur la convexité du crystalin. Dans l'introduction qu'il a mise à la tête de la grande physiologie de Cowper, il a considéré quelques cas particuliers omis par Borelli, & dans lesquels les muscles perdent de leur force. Il a rejetté le doublement de ces forces, qu'on attribuoit à la réaction des solides auxquels les muscles s'attachent.

J. Henri Schulze, homme savant, a

ſoutenu que le cordon ombilicaire diviſé, ne cauſe aucune hémorrhagie, & n'exige aucune ligature.

Pierre-Antoine Michelotti, un des plus réſervés de la ſecte des iatromathématiciens. Il a examiné les principes de la ſecrétion, les cauſes qui ſéparent du ſang les particules de différentes eſpeces, la cauſe qui rend les vaiſſeaux circulaires, les preſſions que ſouffrent les liqueurs. Il a ſenti qu'il eſt impoſſible de calculer exactement la vîteſſe du ſang dans chaque artere particuliere. Il a cherché la force avec laquelle les poumons peuvent agir ſur le ſang : il l'a fait beaucoup plus petite que Keil; mais il fait la vîteſſe du ſouffle très-conſidérable ſur les fluides & leurs différentes parties, ſur la cauſe de la diverſité de l'humeur ſéparée dans chaque organe. Il ne croit pas que le ſang ſoit condenſé dans le poumon; il attribue le petit calibre de la veine pulmonaire à la vîteſſe de ſon ſang, & l'ampleur du ventricule droit à ſon évacuation incomplette.

Daniel Bernoulli a calculé la dilatation de la poitrine qui ſe fait dans l'inſpiration; la force avec laquelle l'air pénetre dans le poumon, & avec laquelle il en eſt chaſſé. Il a donné une hypotheſe ſur le mouvem[illegible] muſculaire, & une expérience p[illegible] déterminer le raccourciſſement du [illegible]e dans ſon action.

Thomas Se[illegible], mort archevêque de Cantorbery, a écrit ſur la médecine ſtatique une theſe excellente, dans laquelle il critique Sanctorius & Keil.

Georges-Bernard Bulfinger, mort miniſtre d'état, philoſophe de la ſecte de Wolf, a fait des expériences pour prouver que l'air élaſtique n'entre pas dans le ſang.

Pierre Sénac, premier médecin, un des principaux écrivains ſur la phiſiologie. Il a écrit un mémoire ſur la reſpiration & ſur le diaphragme; un autre ſur quelques mouvemens des levres; une phyſiologie entiere, ſous le titre de *Commentaires ſur Heiſter*, aſſez dans le goût de Boerhaave, mais changée dans la ſeconde édition. Il a réfuté l'opinion de Sylva, ſur la dérivation & ſur la révulſion, dont il croit l'effet fort peu ſenſible. Dans ſon *Traité* du cœur, il a donné des analyſes des humeurs du corps humain. Il a combattu l'opinion de Mery, & a ſoutenu le raccourciſſement du cœur dans ſa contraction. Les phénomenes du mouvement du cœur, la force irritante du ſang qui le met en jeu, le concours des grandes arteres au battement de cet organe, l'ont occupé. Il eſpere beaucoup de la contraction des arteres irritées. Il a donné de très-bonnes obſervations ſur le pouls, contre le refroidiſſement & contre la condenſation du ſang dans le poumon. Il attribua aux globules du ſang la figure d'une lentille; il rejetta leur compoſition de ſix globules jaunes, auſſi-bien que les ordres inférieurs des vaiſſeaux de Boerhaave. Il ſe défie de tous les calculs entrepris pour déterminer la force du cœur. L'illuſtre auteur étoit dans le deſſein de modérer pluſieurs expreſſions un peu vives dans l'édition qu'il s'étoit promis de donner de ce grand ouvrage.

Jean Tabor, médecin, mécanicien, quoique Stahlien, a traité pluſieurs points de phyſiologie; il a donné la théorie du mouvement du cœur, dont il ſuppoſe la ſtructure : il a fait la force de cet organe égale à la réſiſtance des valvules. Une autre hypotheſe explique la ſtructure & la force des muſcles, mais en poſant pour fondement un muſcle qui eſt bien éloigné d'être l'unique releveur des côtes.

Jean Poleni a calculé d'après Bernoulli les effets des muſcles, proportionnés à la dilatation des fibres; ces effets croiſſent dans une plus grande proportion que les dilatations.

Georges Martine, mécanicien, a traité de la compoſition du ſang & des différens globules. Il a fait l'expérience du nerf récurrent. Il a conſidéré les pouls, & comparé les vîteſſes & les forces mouvantes des arteres & des humeurs. Il explique la chaleur par la friction, & croit les vîteſſes du ſang égales dans toutes les parties du corps animal : il a calculé les différens degrés de chaleur dans différens animaux.

Jean de Gorter, diſciple & ſectateur de Boerrhaave, a écrit ſur la tranſpiration inſenſible, ſur laquelle il a fait quelques expériences; ſur le mouvement muſculaire; ſur le ſuc nerveux; ſur la ſecrétion, d'après Boerhaave; ſur la force contractive innée de chaque fibre; ſur le ſommeil qui ralentit le mouvement du ſang; ſur la faim & la ſoif. Il reconnoît dans chaque partie du corps animal une faculté par laquelle cette partie s'acquitte de ſa fonction, il ſépare cette faculté de l'irritabilité.

Thomas Morgan, autre jatromathématicien, eſprit fort d'ailleurs, porta dans la médecine le même eſprit d'incrédulité qui le ſéduiſit par rapport à la religion. Il ſe ſert beaucoup de la preſſion de l'atmoſphere; il peſa l'air intérieur de nos humeurs. Il calcula le rétardement du ſang dans les arteres; il réduit la ſecrétion à une attraction des parties ſemblables. Il réfute Bellini ſur le mouvement muſculaire & l'économie animale de Robinſon.

Alexandre Monro, le pere, chirurgien & anatomiſte. Il expliqua le mouvement du cœur, à la maniere de Boerhaave. Son *Eſſai ſur l'anatomie comparée*, quoiqu'imprimé contre ſa volonté, a beaucoup de bonnes vues ſur la convenance de la ſtructure particuliere de chaque animal. Il diſcute fort au long l'action du digaſtrique, & les mouvemens de la mâchoire. Il réfuta dans un mémoire le paſſage de l'humeur nourriciere du fœtus par la bouche. Il a démontré qu'il n'y a point d'air entre la pleure & le poumon.

Thomas Simſon a écrit ſur les humeurs, dont il n'a pas cru la conſidération auſſi néceſſaire que l'ont cru quelques modernes. Il a donné une hypotheſe ſur les menſtrues. Il attribua à l'ame les mouvemens muſculaires, ſans en laiſſer aucune part aux nerfs; il regarda le tiſſu cellulaire comme un tiſſu de nerfs. L'ame cauſe des mouvemens ſelon lui, ſans en connoître les organes, mais dans la vue de ſe délivrer d'un ſentiment incommode. Le ſang ne ſauroit paſſer du ventricule droit du cœur dans le gauche, quand la reſpiration eſt ſuſpendue. Il croit qu'il naît des nerfs hors du cerveau, & que les vaiſſeaux en produiſent.

Jean-Chriſtophore Bohlius fit des expériences qui le convainquirent de l'inſenſibilité des tendons.

René Moreau de Maupertuis fit des expériences ſur les ſalamandres & ſur l'humeur viſqueuſe dont elles ſont enduites: il donna une théorie de la génération, fondée ſur le mêlange des ſemences des deux ſexes, & l'attraction des particules ſemblables.

Etienne Hales, ſans être médecin, eſt ſans contredit l'un des principaux phyſiologiſtes. Il fit des expériences très-nombreuſes & très-difficiles ſur les animaux vivans; ſur la hauteur à laquelle s'éleve le ſang qui jaillit d'une artere ouverte; ſur la quantité d'air que l'on inſpire & que l'on rend; ſur la deſtruction de l'air, opérée par la reſpiration; ſur la force que le cœur emploie pour élever le ſang, & ſur la vîteſſe avec laquelle il le fait circuler. Il en fit d'autres ſur la retardation du ſang dans les vaiſſeaux capillaires & dans le poumon. Il admettoit de l'air entre la pleure & le poumon. Il prouva la réſorption des veines méſentériques, démontra la force relative des arteres, des veines, des tendons, des fibres, & fit remonter l'eau de l'anus à la bouche. Dans un mémoire particulier, il fit voir l'aptitude de la ſtructure du corps humain.

Georges-Erhard Hamberger, jatromathématicien, ne fut pas aſſez en garde contre les hypotheſes. Il écrivit ſur la reſpiration, & crut prouver l'exiſtence de l'air entre la pleure & le poumon, & la dépreſſion des côtes par les muſcles intercoſtaux internes: il ſoutint ces opinions avec beaucoup de vivacité. Il fit voir par des expériences que les plis & les angles défavorables ne diminuent que fort peu la vîteſſe des liqueurs dans des tubes de verre. Dans un autre mémoire, il explique la ſecrétion par l'attraction des particules, dont la denſité eſt analogue à celle des parois du tuyau ſecréteur. Il donna une phyſiologie entiere, dans laquelle il expliqua méchaniquement les fonctions des parties du corps animal.

Les oreillettes du cœur font dilatables, felon Hamberger, à caufe de leur figure de trapezoïde. Le fang fe condenfe & fe refroidit dans les poumons. Les valvules du canal thorachique ne retiennent pas le chyle. Le mouvement des mufcles dépend du fang raréfié dans la fibre, *&c.*

Jacques-Augufte Blondel s'eft élevé avec beaucoup de force contre l'influence de l'imagination des femmes fur le fruit, & contre le pouvoir de cette imagination de marquer ce fruit.

Jean-Baptifte Sylva a écrit fur la révulfion & fur la dérivation : il a cru faire voir que la révulfion eft falutaire, & qu'il convient d'ouvrir la veine la plus éloignée de la partie fouffrante.

Albert de Haller, difciple de Boerhaave & d'Albinus, & qui eft l'auteur de cet article. Nous aurions préféré de laiffer cet article à une autre plume, & ce n'eft qu'avec répugnance que nous nous en chargeons. Cet auteur qui feul de tous ceux que nous avons nommés jufqu'ici vit encore, a beaucoup écrit fur l'anatomie & fur la phyfiologie. Il a débuté par un commentaire affez ample fur les leçons de Boerhaave : il s'y écarte affez fouvent des opinions de fon illuftre maître, auquel il étoit cependant fincérement attaché ; mais il s'en eft écarté bien davantage dans les ouvrages poftérieurs à ces commentaires. A l'occafion de quelques monftres qu'il avoit difféqués, il défendit les monftres originaux. Il s'oppofa aux nouvelles opinions fur le mouvement du cœur, que Lancifi & Nicholls avoient propofées. Il propofa une hypothefe fur l'influence des lacqs nerveux, fur le mouvement des arteres ; mais il révoqua depuis lui-même cette idée. Il fit des expériences fur la refpiration, & combattit Hamberger : il fit voir d'un côté qu'il n'y a pas d'air entre la pleure & les poumons, & de l'autre, que les mufcles intercoftaux internes élevent auffi-bien les côtes que les externes. Il donna un abrégé de phyfiologie, dans lequel il traita des différentes fonctions de l'animal. Il fit voir que le tiffu cellulaire eft la matiere dont la nature a compofé les membranes, les vaiffeaux, les tendons, les ligamens, les vifceres, & prefque toutes les parties du corps animal. Il attribua à l'irritation fucceffive des parties du cœur la contraction fucceffive de ces parties. Il trouva le cœur plus irritable que toutes les autres parties du corps animal, & les inteftins prefque auffi irritables que le cœur : cette obfervation anatomique lui parut fuffifante pour expliquer la différence entre les mouvemens non interrompus des organes vitaux, & les mouvemens temporaires des mufcles fujets à la volonté, qui n'agiffent que par les ordres de l'ame, ou par l'effet d'un violent ftimulus. Il ne vit ni pouls, ni contraction, ni fibres mufculaires dans les petites arteres. Il regarde le cœur comme l'unique moteur de la machine animale. Il détermina le nombre des pouls, & fit voir que les nerfs ne font ni élaftiques ni irritables. Dans le mouvement mufculaire, il diftingua la force morte qui agit fans aucun refte de vie, le mouvement inné qui ceffe bientôt après la vie, & la force nerveufe : il attacha au mufcle feul le fecond de ces mouvemens, qu'on s'eft accoutumé d'appeler *irritabilité*. Il rejette les changemens intérieurs de l'œil, & l'irritabilité de l'uvée ou du corps ciliaire. Il remarqua que le fang paffe de la veine ombilicale dans le foie, & que ce fang occupe une grande partie des vaiffeaux qui dans l'adulte appartiennent à la veine-porte. Il décrivit le méchanifme qui change la ftructure du cœcum, & le fait paffer de l'état de fœtus à celui de l'adulte. Il reconnut le fœtus dans la mere avant la fécondation, & démontra que le fexe mâle n'eft néceffaire que pour les animaux fort compofés, & qui fe tranfportent d'un lieu à l'autre. Il refufa, d'après fes expériences, la fenfibilité aux tendons, aux ligamens, à la dure-mere, à plufieurs membranes. Il trouva dans la longueur fupérieure du conduit artériel, la folution de la grande objection de Mery, qui eft tirée du calibre de l'artere pulmonaire fupérieur dans le fœtus à celui de l'aorte. Il s'oppofa dans un mémoire particulier à l'hypothefe de M. de Buffon, rejeta les moules intérieurs, & la femence des femmes. Il enleva,

leva, par une expérience, aux cavités droites du cœur, l'avantage de mesurer le plus constamment le mouvement, & le transporta aux cavités du côté gauche. Il fit un grand nombre d'expériences sur le mouvement du sang dans les vaisseaux capillaires, sur l'épaississement des tuniques de l'artere dans sa dilatation; sur leur condensation dans la sistole. Il défendit la figure sphérique des globules, rejeta les globules d'un ordre inférieur, & la rotation des globules rouges. Il fit voir que le sang gonfle une artere qu'on a liée, & que la saignée accélere extrêmement le mouvement du sang. Il ne trouva pas que la vîtesse du sang diminue dans les vaisseaux capillaires, dans la proportion assignée dans les calculs des mathématiciens. Il exposa les causes qui continuent de donner quelque mouvement au sang, lorsque le cœur n'agit plus. Il refusa aux nerfs toute influence visible sur le mouvement du cœur. Une autre suite d'expériences fut entreprise pour séparer les parties sensibles du corps animal des parties insensibles, & les parties irritables de celles qui ne le sont pas. Une autre suite encore d'expériences fut faite pour découvrir la cause des mouvemens de la dure-mere; l'auteur la trouva dans la facilité qu'a le sang de se verser dans le poumon pendant l'inspiration, & de la difficulté qu'il y éprouve dans l'expiration. Le mouvement musculaire ne lui paroît qu'une attraction plus vive des élémens, excitée par le suc nerveux qui agit comme un stimulant. La choroïde ne sauroit être, selon lui, le siege de la vision, puisque dans le poisson les rayons de la lumiere ne peuvent parvenir jusqu'à cette tunique. La contraction de l'estomac est la premiere cause du vomissement. Le véritable œuf des quadrupedes est inconnu, & paroît être d'une figure alongée. Une suite d'observations sur la formation du cœur & du poulet entier. Le cœur commence par n'avoir qu'un ventricule visible & qu'une oreillette, les autres cavités se développent dans la suite. L'apparition successive de toutes les parties de l'animal, les mesures & les dates des accroissemens, l'origine des couleurs, des saveurs, de l'irritabilité dans l'embryon, les causes du développement du cœur. Une autre suite d'expériences sur la formation des os, le périoste n'y a aucune part, & les noyaux osseux, semblables en tout à l'os original, se forment sans périoste. Les mesures & les époques des accroissemens & de l'endurcissement de la gelée qui devient cartilage & os. Le mouvement du cœur qui pousse le sang dans les arteres, est la cause unique du développement des parties de l'os. L'action du diaphragme dans l'animal vivant, & les phénomenes des noyés. Une suite d'observations sur les yeux des poissons, des quadrupedes & des oiseaux, avec les corollaires physiologiques de ces observations. Une autre suite sur la formation des quadrupedes, elle est plus tardive que les auteurs ne l'ont faite. Les corps jaunes n'existent pas avant la conception, & sont une dégénération d'une vésicule, de laquelle le véritable œuf est sorti.

J. Frédéric Schreiber, jatromathématicien. Il donna une théorie du sang, & commença une physiologie.

François Nicholls, anatomiste & Stahlien. Il donna un abrégé de physiologie rempli d'hypotheses; il soutint que les deux ventricules du cœur ne battent pas ensemble: il crut que les muscles pyramidaux élevent la vessie, & lui donnent la position nécessaire pour se contracter. L'ame s'irrite, disoit-il, des efforts mal pensés des médecins, & fait tout de travers.

Josie Weitbrecht fut le premier qui refusa à la dilatation des arteres le mouvement qu'on appelle *pouls*: il nia que l'iris fût irritable, ou que ses mouvemens soient musculaires.

Alexandre Stuart fit des expériences pour prouver que la bile est nécessaire pour exciter le mouvement péristaltique des intestins, & pour procurer le sommeil. Il donna une hypothese sur la cause du mouvement du sang, avec des expériences faites sur l'animal en vie. Dans une autre hypothese il construisit le cœur d'un plan de fibres paralleles, roulées sur elles-mêmes, selon des lois qu'il expose.

Job Bafter a donné des obfervations fur la formation des os. Il ne croit pas que les coraux foient conftruits par les polypes, qui en font les habitans. Il a écrit fur la génération. C'eft dans la mere qu'il cherche l'origine du fœtus.

Bryan Robinfon, jatromathématicien. Il fit des expériences fur des fiftêmes de vaiffeaux, plus ou moins amples, plus ou moins libres, plus ou moins longs. Il trouva la vîteffe (produite par une caufe commune, la pefanteur) en raifon fous-doublée inverfe des longueurs & des diametres. Il a cru avec Bellini, que la vîteffe augmente dans les vaiffeaux libres, quand une partie des vaiffeaux du corps animal eft obftruée. Il n'a reconnu dans les tendons qu'un fentiment obfcur. Il explique la fecrétion par l'attraction fpécifique que les glandes exercent fur des particules déterminées de nos humeurs. Dans fes expériences fur la tranfpiration, il l'a trouvée moins abondante que l'urine. Il a fait d'autres expériences fur l'effet que différentes liqueurs font fur les fibres folides, ou fur les cheveux qu'on y met en macération. Une théorie nouvelle des humeurs. M. Robinfon a comparé la quantité de nourriture dans différens animaux & dans différentes perfonnes. Il a donné des tables fur la proportion différente du cœur & du foie dans différens animaux, elles font immenfes l'une & l'autre. Le cœur eft grand dans les animaux fauvages & dans les animaux à fang chaud, le foie l'eft dans les animaux domeftiques & dans les poiffons. Il a traité encore du vomiffement, du nombre des pouls dans la fievre, des effets de la bile, de la réfraction différente des humeurs de l'œil.

Antoine Ferrein, anatomifte. Il a donné un mémoire *fur les mouvemens de la machine inférieure*, & plufieurs mémoires anatomiques. Il fut illuftré par le *Nouveau fiftême de la voix*, dont il explique les tons par la feule tenfion plus ou moins grande des ligamens de la glotte.

François Quefnai a beaucoup écrit fur la phyfiologie. Il a réfuté Sylva, & fait peu de cas de la révulfion & de la dérivation. Il admet une contraction convulfive des arteres. Il traite des humeurs; il en compte quatre, & met la gêlée à la place de la bile noire. Il fuit fouvent Boerhaave fans le nommer, & le réfute en le nommant. Il admet la férie décroiffante des globules. Il croit à la convulfion du périofte & de la dure-mere.

Jean Pringle, préfident de la fociété royale, a fait d'importantes expériences fur la putréfaction des humeurs, qu'il diftingue de l'alkalefcence.

Lamorier en a fait fur la caufe qui empêche le vomiffement dans les chevaux, fur les douleurs que l'on fent dans une partie amputée, & qu'il attribue au nerf comprimé par l'artere, fa compagne.

J. André Segner, l'éditeur de Nieuwetydt, a calculé la force que perdent les mufcles en agiffant. Il a donné une *Théorie fur les trois ordres des valvules du colon.*

Guillaume Porterfied, jatromathématicien, & Stahlien. Son ouvrage principal traite de l'œil. Il croit un changement intérieur de l'œil néceffaire, & l'attribue à l'ame qui, felon lui, eft également la caufe des mouvemens vitaux, quoique la volonté ait perdu fon influence fur ces mouvemens par l'habitude.

Browne Langrish a donné des analyfes de l'urine & du fang, & des expériences fur l'effet de l'eau de laurier caufé de la vapeur du foufre. Il a donné un *Traité fur le mouvement mufculaire*; il a fenti que les fibres ne font pas des chapelets des véficules, & il dérive le mouvement du ftimulus, que l'efprit éthérien applique aux élémens des fibres. Il a écrit fur le mouvement du cœur.

Les obfervations de M. Rye, fur la tranfpiration fanctorienne, faites fur lui-même, font très-exactes. Il a trouvé la proportion de l'urine à la tranfpiration affez différente de celles de Sanctorius.

Jofeph Lieutaud a donné plufieurs mémoires fur la phyfiologie, fur les efprits & fur la fecrétion. Il n'attribue le vomiffement qu'à l'eftomac même. La rate eft faite, felon lui, pour fe remplir de fang dans les intervalles de la digeftion, & pour fournir une plus grande abondance de fang, pendant que cette fonction dure.

Les expériences de Jean Belchier, sur la teinture rouge, que la garance donne aux os des animaux, ont été vérifiées dans tous les pays de l'Europe & par nous-mêmes.

François du Hamel du Monceau, utile citoyen, a vérifié des premiers ces observations, & les a variées. Il a cru pouvoir assurer que le périoste est l'organe & même la matiere dont se forment les os, dont les lames seroient des lames intérieures du périoste endurcies. Il a fait d'autres expériences sur l'ente animale, telles que celle des éperons entés sur la tête d'un chapon.

Michel Cristophe Hanow a fait des expériences pour trouver la force avec laquelle le souffle éleve le poids attaché à une vessie. Il a écrit sur la *physiologie*. Il est Stahlien, mais il admet l'irritabilité.

Joseph Zinanni s'est élevé contre l'opinion qui attribue aux polypes la formation des coraux.

André Pasta a vu le mouvement du sang, qui dépend de sa pesanteur. Il a écrit sur l'origine des regles.

François Boissier de Sauvages, jatromathématicien des principaux du siecle, & zélé Stahlien. Il a calculé les forces du cœur, & trouvé qu'elles ne peuvent pas être l'effet des nerfs. Il a fait voir que dans un sistème de vaisseaux, la vîtesse ne s'accroît pas dans les vaisseaux libres, lorsqu'il y en a d'obstrués. Il croit que dans le pouls la nouvelle quantité de sang poussée dans l'artere entre pour peu de chose : il évalue à fort peu la pression latérale. Il regarde l'esprit animal comme électrique, & c'est par cette qualité qu'il explique le mouvement musculaire. Il a écrit sur la contraction des arteres : il ne croit la somme des lumieres de toutes les branches artérielles qu'octuple de la lumiere de l'aorte. C'est de l'adhésion qu'il dérive l'opération des médicamens. Il a fait des expériences sur la facilité avec laquelle la peau se prête à l'extension. L'artere liée ne se contracte pas : l'aorte liée ne produit point de paralysie, selon M. Boissier. Il est du sentiment de Hamberger sur les points contestés de la respiration. Sur le gonflement du cerveau dans l'expiration, il est de mon sentiment. Il croit la religion catholique intérieurement liée à l'hypothese de Stahl. Il calcule la vîtesse du sang, & sa diminution dans les vaisseaux capillaires. Il cherche la raison qui empêche les veines d'avoir un pouls.

Abraham Kaauw, neveu de Boerhaave, a laissé quelques écrits du premier mérite. Il a fait des expériences sur l'effet de l'opium, sur les blessures de la dure-mere, sur les nerfs, sur les élémens du corps animal.

Claude-Nicolas le Cat n'a pas été en garde contre les hypotheses, il s'en est permis d'absolument improbables, telles que l'origine de la mucosité noire de l'œil, attribuée au mêlange du soufre & du mercure. Il a donné un *Mémoire sur le mouvement musculaire*, qu'on a couronné à Berlin. Il y a quelques expériences & beaucoup d'hypotheses, les expériences mêmes sont outrées au-delà du vrai : l'hypothese est à-peu-près celle de Stenon. Il a combattu l'insensibilité des tendons, de la dure-mere ; il a cependant vu & rapporté lui-même les expériences qui la prouvent. Il ajoute une ame végétable à l'ame ordinaire. Dans une autre hypothese, il dérive les regles d'une phlogose vénérienne. Dans une autre encore il fait le suc nerveux des negres noir, & explique par-là la noirceur de l'épiderme de ces hommes.

Jean Etienne Bertier a fait plusieurs expériences, que les autres physiologistes n'ont point ratifiées. Il a rejetté le mouvement péristaltique des intestins ; il attribue à l'air élastique, contenu dans le sang, le mouvement progressif & la circulation.

Henri Baker a écrit sur le polype & sur les phénomenes du sang dans les vaisseaux capillaires. Il a décrit la ressuscitation de l'animal à roue, après une mort qui paroît parfaite.

Clifton Wintringham, premier Médecin du Roi d'Angleterre, a fait de nombreuses expériences pour déterminer les différents degrés de résistance, que les arteres opposent à l'air forcé dans leur

cavité : recherche entiérement nouvelle. Il a trouvé dans la foiblesse des arteres du bassin, & dans la dureté des veines qui y répondent, la véritable cause de la congestion du sang dans la matrice, & des regles. Il a fait des observations sur l'œil & sur les forces refringantes de ses différentes humeurs.

Benjamin Hoadley, bel esprit, a écrit sur la respiration, & il a défendu une mauvaise cause avec beaucoup de plausibilité. Il soutenoit la présence de l'air entre la pleure & les poumons.

Joseph-Exuperé Bertin combattit le nouveau sistême de Ferrin sur les cordes vocales. Il a écrit sur l'utilité des fibres tendineuses, des muscles droits, sur les branches qui dans le fœtus naissent de la veine ombilicale & qui traversent le foie, sur la circulation des esprits animaux, sur le mouvement alternatif du sang dans les veines du foie, dont la cause est dans la respiration.

Jacques Parsons a écrit sur le mouvement musculaire, & sur-tout sur la physionomie, dont la cause est dans l'action perpétuée des muscles qui caractérisent la passion dominante. Dans un ouvrage sur la génération il s'oppose à M. de Buffon, & soutient que la mere forme l'enfant. Il explique les phénomenes des polybes, des parties du corps animal, qui renaissent d'elles-mêmes. Ce sont des germes preexistants qui se développent. Il a traité de la formation des coquillages.

Antoine Petit, célebre anatomiste & accoucher, a donné une nouvelle théorie de la cause de l'accouchement. Les fibres répandues sur la surface de la matrice cedent, tant que le col de cet organe peut fournir de ces fibres : quand le col n'en peut plus fournir, ni s'émincer davantage, les fibres de la matrice irritées se contractent, & le col affoibli ne résiste plus.

François David Hérissant a fourni plusieurs mémoires physiologiques sur la formation des dents, sur celle des os & des coquillages. Un tissu cellulaire fait le fondement de l'os & de la coquille, & une terre crétacée extravasée dans ce tissu leur donne la dureté.

Téophile de Bordeu a écrit sur les glandes, sur le tissu muqueux (cellulaire) où il a un peu trop négligé de citer ceux qui avoient fait connoître l'importance de ce tissu. Chaque glande a sa vie, selon lui, & la compression ne contribue pas au mouvement des sucs, à celui de la salive. Il admet avec la Case une action & réaction du tissu cellulaire & de l'estomac. Il s'oppose, & avec raison, aux expériences. Il a enrichi la séméiotique d'une quantité de nouveaux pouls. Il regarde le corps humain comme parti en deux parties égales.

De différents auteurs qui ont travaillé sur les proportions des naissances & des morts, sur les probabilités de la vie, & sur l'ordre avec lequel le genre humain rentre dans le sépulcre, le plus complet est L. Pierre Susmilch.

Jean Linings a donné deux mémoires sur la transpiration, & des tables dressées sur sa propre expérience. Sur le tout il croit l'urine plus abondante que la transpiration.

M. de Grandjean de Fouchy a montré, par le calcul, combien peu le sistême des monstres accidentels est probable.

Charles Bonnet a beaucoup travaillé sur différents points importants de la *physiologie*. Il a veillé très-exactement sur les pucerons, depuis le premier moment de leur vie, & les a trouvé fécondés, sans avoir jamais été accouplés. Ils sont vivipares dans la chaleur, ovipares dans les mois les plus tempérés. Il a divisé des vers aquatiques, qui se sont reintégrès sans peine, & dont la nature a rétabli la tête, & tous les organes. L'essai analytique sur les facultés de l'ame est une explication mécanique de ses fonctions les plus cachées. M. Bonnet y propose l'hypothese d'un germe indestructible qui réside dans le cerveau. Il a soutenu le développement contre les hypotheses opposées. Il a donné une utilité peu connue à la semence mâle, qui réveille le mouvement assoupi du cœur de l'embryon. Il admet des germes préexistans dans les polypes & dans les animaux, dont la nature répare les pertes. On doit lire ses réflexions sur les polypes, sur la personnalité, sur

les mulets, sur la respiration des crysalides.

L'abbé Turberville Needham, autrefois jésuite, se fit connoître par la singuliere observation de la vie, qui sort d'une gaîne du calmar après la mort, & qui fait sortir de cette gaîne le piston d'une pompe. Il a vu renaître les parties coupées de plusieurs animaux. Il fit ensuite, comme M. de Buffon, des expériences sur les particules organiques, qui de la vie végétale s'élevent à la vie animale, & qui retombent alternativement dans la premiere de ces vies. Il réduisit le developpement & la nutrition à deux forces simples, l'attraction & la résistance. Il rejetta le développement & regarda comme un événement possible, qu'une espece d'animal en produise un autre entiérement différent. Il sépara le principe irritable, matériel, du principe sentant & immatériel. Il parla d'un polype en arbrisseau, qui ne laisse pas que d'avoir une espece d'intestin.

Guillaume Hunter, grand Anatomiste, a soutenu par ses expériences, que les vaisseaux lymphatiques naissent du tissu cellulaire, & non pas de quelques arteres transparentes. Il a mis dans tout son jour la théorie du changement de situation des testicules, qui sortent de la cavité du péritoine par une ouverture qui se forme après les avoir laissé passer: il a décrit la marche par laquelle les testicules se rendent dans le scrotum, dans une gaîne cellulaire. Il a confirmé l'insensibilité des tendons, de la dure-mere.

George-Louis le Clerc de Buffon, homme éloquent, a beaucoup fourni à la *physiologie*. Il a donné l'histoire des couleurs imaginaires; les causes mécaniques du strabisme, & sur-tout une nouvelle théorie de la génération des animaux. Une matiere organique toujours disposée à devenir une plante ou un animal, est la matiere qui nous nourrit. Ce qui n'est pas consumé par la nutrition, est moulé sur les parties différentes du corps animal, & renvoyé aux organes de la génération: ce superflu y compose des particules organiques, qui fournies par les deux sexes, se mêlent, & forment un nouvel animal par l'attraction des particules analogues. M. de Buffon a vu, comme M. Needham, des filets s'élever de la matiere du sperme, & des globules s'en détacher, s'agiter d'un mouvement rapide, le perdre ensuite, diminuer de volume & disparoître. L'abondance de ces particules produit des monstres, selon lui, & sous d'autres circonstances, des tumeurs à des plantes. M. de Buffon a donné une esquisse des différentes périodes de la vie humaine, de l'accroissement, de la durée de la vie. Dans un autre mémoire il traite des sens: sur le privilege du toucher, qui corrige les erreurs où les autres sens feroient tomber l'ame: des avantages que la main procure à l'homme pour se former une idée plus complette des objets. Le nouveau monde est habité, selon M. de Buffon, par des animaux différens de ceux du nôtre, & plus petits. Il y a des animaux imparfaits dont les especes se détruisent, parce qu'elles ne peuvent pas se soutenir. Il réduit les variétés des animaux à l'espece originale, & diminue extrêmement le nombre de ces especes. Les qualités de l'ame ne sont pas entiérement dans la raison de la vraisemblance avec l'homme. *Histoire naturelle des oiseaux.*

M. Daubenton, l'associé de M. de Buffon, a donné des reflexions sur la position du grand trou occipital, qui dans l'homme répond au milieu du crâne, & dans les animaux à la partie la plus postérieure. La premiere de ces positions favorise la situation droite, la seconde celle du quadrupede. Dans un autre mémoire il décrit la nomination & la marche des alimens dans les différens estomacs.

François du Lamure a écrit plusieurs mémoires physiologiques. Il explique la secrétion des différentes humeurs par les differens degrés de densité & de solidité dans les filtres. Il défend & l'air thorachique & l'abaissement des côtes par les muscles intercostaux internes. Il a fait des expériences sur le concert de la respiration avec le mouvement du cerveau: il en explique le gonflement par la compression de la poitrine, qui a lieu dans l'inspiration, & qui repousse le sang veineux dans les troncs de la tête. Ces expé-

riences portent des dates antérieures à celles de M. de Haller, mais ce dernier auteur a publié le premier ſes réſultats, & il paroît par une lettre de M. de Sauvages, que ſes expériences même ſont les plus anciennes. M. Lamure a écrit contre la dilatation des arteres par la preſſion latérale du ſang: il croit pouvoir nier que l'artere ſe dilate dans le pouls.

Abraham Trembley eſt l'auteur de l'admirable découverte des polybes, entrevus par Leeuwenhoeck & par un anonyme. M. Trembley a ſu tirer de ces petits animaux informes des lumieres fort intéreſſantes. Il les a diviſés, il ſe ſont complétés, il les a fendus, il en a fait des monſtres; il les a vu pouſſer des bourgeons qui ſe ſont alongés, qui ont produit des bras, ſe ſont ſéparés de leur mere & ont vécu de leur propre vie: en un mot il a trouvé dans le même être la faculté de ſe reproduire d'un arbre & le ſentiment avec la voracité d'un animal. Il a étendu ſes recherches ſur pluſieurs eſpeces de polypes.

Vincent Menghini a démontré la terre du fer, qui eſt contenue dans le centre du ſang calciné.

Richard Brocklesby a fait des expériences qui prouvent l'inſenſibilité des tendons du perioſte, *&c.*

Benjamin Schwartz a fait de bonnes expériences ſur le vomiſſement, ſur la part qu'y a le diaphragme & le mouve-

Auguſte-Jean Rœſel, artiſte, a multiplié les célebres expériences ſur le polype, il en a découvert de nouvelles eſpeces.

vement muſculaire au ſentiment.

J. Auguſte Unzer a beaucoup travaillé ſur la partie de la phyſiologie qui regarde les fonctions de l'ame, ſur le ſentiment qui reſte dans les nerfs & ſur le ſentiment de l'ame, ſur la liaiſon du moument périſtaltique de l'eſtomac.

Etienne Bonnot de Condillac a écrit ſur le mécaniſme des fonctions de l'ame, ſur la naiſſance des idées, leurs liaiſons, leur ordre, leur force différente, l'amour & la haine, les idées.

David Hartley a fait un ouvrage à-peu-près ſur le même ſujet, mais ſur des principes différens. Il ne reconnoît rien qui ne ſoit matériel, & les fonctions de l'ame ſont mécaniques, ſelon lui. Il admet de petites vibrations, qui ſe perpétuent dans les fibres nerveuſes du cerveau, même après que les oſcillations originales ont ceſſé: ſes vibrationcules expliquent la mémoire, & le mouvement muſculaire eſt une ſuite néceſſaire des ſenſations.

M. Deparcieux a dreſſé des tables des naiſſances & des morts, ſur les faſtes des religieux, & en a tiré des corollaires ſur le calcul de la probabilité de la vie humaine.

Jean-Antoine Butini a écrit ſur la circulation, ſur la preſſion latérale, ſur la cauſe de la non-pulſation des veines, ſur la vîteſſe du ſang.

Les *Mémoires pour ſervir à l'hiſtoire des inſectes* de Charles de Geer, contiennent bien des expériences, dont la *phyſiologie* peut profiter. Il a confirmé la fécondité des pucerons vierges & leur génération tantôt vivipares, tantôt ovipares. Il a aidé & ralenti le développement des chryſalides, il en a démontré la reſpiration, il a traité du ſuc rendu des chenilles, du volvox qui renferme des petits, dans leſquels d'autres petits ſont renfermés.

On peut rapporter à la *phyſiologie* les planches de M. Levret, qui expriment les accroiſſemens ſucceſſifs de l'utérus fécondé: la diſſolution de la crême & du lait caillé par les alkalis, les meſures des fœtus de différens âges.

Jean Frédéric Meckel, excellent anatomiſte, a fait des recherches ſur la cauſe du petit calibre des veines pulmonaires, ſur la peſanteur différente du cerveau, qui diminue avec l'âge, ſur l'endurciſſement de cet organe dans le feu. Il a rétabli la communication des vaiſſeaux lymphatiques & des conduits avec les veines.

Anne-Charles Lorry a fait des expériences ſur le ſentiment de quelques parties du corps animal. Il ne ſépare pas la ſenſibilité de l'irritabilité: il rend le ſentiment à la dure-mere & au tendon, & l'ôte aux membranes; il s'eſt ſervi pour démontrer ce ſentiment, des poiſons chimiques. Il a fait les expériences néceſſaires ſur l'analogie des mouvemens du cerveau & de la reſpiration.

Les expériences de J. Benjamin Bœhmer sur le cal des os & sur la teinture rouge que la garance donne aux os, sont orginales. Il s'est opposé à la formation du cal par le périoste.

Daniel Passavant a donné un nouveau calcul de la force du cœur, il l'a fait très-petite, & l'évalue par l'élévation d'un poids de 375 liv. à huit pieds, dans l'espace d'une heure. Il traite aussi de la force de la contraction des arteres.

Les ouvrages d'Etienne-Louis Geoffroi sur les insectes & sur les coquillages, contiennent beaucoup de faits intéressans sur la *physiologie*.

On peut lire la *physiologie* anatomique de George Heuerman, dans laquelle l'auteur a pris assez généralement le parti de la vérité.

J. Godefroi Zinn, bon anatomiste, a fait d'utiles expériences sur le cerveau : il a fait voir que le corps calleux n'a aucune prérogative par-dessus les autres parties du cerveau. Il a réduit à ses justes bornes, la célebre expérience attribuée à Bellini, & a trouvé la dure-mere insensible. Il a vu, comme Fontana & moi, que la lumiere agit sur la rétine & non pas sur l'iris, quand la prunelle se rétrécit.

Chrétien-Frédéric Trendelindurg a fait voir dans deux mémoires que M. Hamberger s'en est laissé imposer par une déchaînance du médiastin, & qu'il a posé en fait sans en donner de preuves, que les côtes sont égales en longueur, paralleles & terminées par des corps paralleles, & que sa démonstration n'a de force que dans cette supposition.

Antoine Louis, entre plusieurs autres mémoires, en a donné deux qui concernent particuliérement les naissances tardives, qu'il n'admet pas, du moins dans l'étendue qu'on a voulu leur donner, chaque animal ayant son temps assigné pour se délivrer de son fruit.

Je ne dirai que deux mots du sistême ténébreux de M. le Caze. L'origine du mouvement & du sentiment est, selon lui, dans le sistême membraneux nerveux, dont la source est dans l'épigastre, & non pas dans le cerveau. Le diaphragme est le principe du mouvement & la puissance déterminante du sentiment. Il entretient avec les intestins un mouvement alternatif, & l'estomac entretient encore un équilibre avec le cerveau & le diaphragme ; & une vitalité perpétuelle est l'effet de cet équilibre.

J. Rodolphe Stæhelin a écrit sur le nombre des pouls, sur la force du souffle, sur la simpathie des muscles.

Michel-Philippe Bouvart a soutenu avec chaleur la cause des naissances déterminées à une certaine époque.

Jean-George Rœderer, anatomiste, s'est élevé contre la communication des vaisseaux rouges de la matrice avec ceux du fœtus, & contre la qualité nourriciere de l'eau de l'amnios. Il a donné l'histoire de la grossesse & des changemens des organes proportionnés aux progrès du fruit & de l'accouchement. Il a défendu la cause des monstres accidentels. On a de lui une *nouvelle hypothese mécanique pour expliquer le mouvement musculaire*. Il a combattu dans un mémoire particulier les envies & le pouvoir de l'imagination de la mere sur le fruit. Il a réfuté ceux qui attribuent à la friction la chaleur animale.

On a de Jacques Felix de bonnes expériences sur le mouvement péristaltique direct & renversé, sur le chyle coloré par l'indigo, sur l'absence de l'air thorachique.

Samuel Aurivillius a écrit sur les phénomenes du poumon : il confirme le diametre supérieur des cavités droites du cœur & de l'artere pulmonaire, mais sans admettre de condensation dans le sang. Il a décrit, d'après ses observations, le mouvement péristaltique des intestins.

M. Peyssonnel a proposé le premier l'opinion généralement reçue de la formation des coraux par les polypes qui les habitent.

Robert Wyhtt, en admettant l'ame comme la cause des mouvemens vitaux, s'éloigne cependant de l'hypothese de Stahl, en ôtant à l'ame la prévoyance & le dessein, & ne lui laissant que l'effort pour se délivrer d'une sensation incommode : & en réduisant les mouvemens vitaux à l'effet du stimulus, il soutient ce-

pendant avec Stahl, que le corps eſt incapable de produire du mouvement. Il adopta l'oſcillation des vaiſſeaux capillaires. Il a fait des expériences ſur les ligamens des nerfs; il ne croit pas la force du cœur ſuffiſante pour entretenir le mouvement circulaire du ſang. Il avoue que le ſentiment d'un tendon eſt obtus dans l'état de ſanté; mais il ſe perſuade qu'il peut devenir très-vif dans l'état d'inflammation. Il explique les phénomenes de l'irritabilité dans les parties retranchées du corps de l'animal, par une portion de l'ame qui reſte avec ces parties. Il ſoutient que l'irritation des nerfs accélere le mouvement du cœur. Des expériences qu'il fit avec l'opium, lui perſuaderent que ce poiſon détruit l'irritabilité, quand il eſt appliqué intérieurement.

Joſeph-Albert la Lande de Lignac, s'oppoſa, dans un ouvrage aſſez étendu, aux opinions de M. de Buffon & à celles de M. Needham. Il rejetta les alternatives de la vie animale & végétale, & réfuta l'épigeneſe. Il ſoutient le développement & rejette l'inutilité de quelques parties du corps animal, propoſée par M. de Buffon.

Les expériences de M. J. Melchior-Frédéric Albrecht ſur la toux, ſe réduiſent à faire voir qu'il eſt fort difficile, par quelque ſtimulus que ce ſoit, de faire touſſer un animal: celles de M. Georges Remus, tendent à faire voir que le cœur ne pâlit pas en ſe contractant, que la ligature ne fait pas toujours enfler un vaiſſeau, que la ſaignée accélere la circulation du ſang, que la lymphe ferme la bleſſure d'une artere: celles de M. Pierre Caſtel, établiſſent l'inſenſibilité des tendons, de la dure-mere, des ligamens, *&c.* celles de M. Dieteric Walſdorf démontrent la liaiſon de la reſpiration avec les mouvemens du cerveau, ſon gonflement dans l'expiration, & ſon affaiſſement dans l'inſpiration: celles de M. I. Adrien-Théodore Sprœgel développent l'action des poiſons. L'opium détruit l'irritabilité, non pas de l'eſtomac ou des inteſtins, mais de l'iris. M. Pierre Detlef a fait des expériences convainquantes ſur la formation du cal, qui très-certainement eſt une gelée qui ſe prend & s'endurcit par degrés, & qui n'eſt pas un alongement du përioſte. M. J. Henri de Brunn a fait voir que la ligature du nerf rend le muſcle inſenſible ſans lui ôter l'irritabilité: il a remarqué que preſque toutes les ligatures des nerfs ſont mortelles dans les animaux. J. Chriſtophe Kuhleman a fait des expériences laborieuſes ſur les brebis couvertes. Il a vu le progrès de la fécondation ſur la véſicule de l'ovaire, ſa déchirure, le corps jaune qui naît au-dedans de la véſicule, l'apparence tardive du véritable œuf, la formation ſucceſſive du nouvel animal. M. Joachim-Jacques Rhades a tiré du véritable fer de la chaux du ſang, qui rejoint au phlogiſtique, a repris la forme métallique & malléable. M. Emmanuel-Jean Evers a fait des expériences ſur les animaux, qu'il noyoit en les tenant ſous l'eau: il a trouvé de l'eau dans l'eſtomac & dans les poumons; l'on n'a jamais réuſſi à rendre la vie à ces animaux. M. Jean-Georges Runge a vérifié & confirmé les expériences des cordes vocales; elles ont réuſſi comme dans les eſſais de M. Ferrein. M. Arnold Duntre a trouvé par l'expérience, que les animaux ſoutiennent, ſans périr, une chaleur ſupérieure à celle de leur ſang, & a confirmé l'inſenſibilité de la dure-mere. Tous ces jeunes médecins ſont des éleves de M. Haller; & les expériences, à l'exception de celles de M. Duntre, ont été faites ſous ſes yeux: il tâchoit de multiplier les expériences & les recherches exactes d'anatomie, en aſſignant à chaque candidat une queſtion de phyſiologie ou d'anatomie.

M. Jeallis a vérifié l'exiſtence des polypes, dont la pulpe animale ſert comme de moëlle à des végétaux, & dont les têtes ſortent par des ouvertures de l'écorce. Les éponges ſont compoſées de fibres animales gélatineuſes.

Gualter von Dœveren a fait des expériences ſur l'inſenſibilité de la dure-mere & des tendons. Une partie a eu le même ſuccès qu'elle a entre les mains de M. de Haller; d'autres fois M. von Dœveren a cru voir des réſultats contraires. Il s'eſt déclaré pour les monſtres originaux.

Jacques

Jacques Chrétien Schæffer a travaillé ſur les inſectes : il a coupé la tête à des limaçons & l'a vu renaître. Il a vérifié les expériences des polypes de pluſieurs eſpeces.

Dans les petits ouvrages de M. Balthaſar Sprenger, on trouve des expériences ſur les oiſeaux mulets qui ſont reſtés féconds, quand leurs parens ont été du même genre, ſans être de la même eſpece.

George-Philippe Schrœder a fait des expériences ſur la bile, qui ne ſont pas favorables à la théorie de Boerhaave. La bile ne diſſout point les huiles & ne les mêle pas à l'eau; elle n'empêche pas le lait d'aigrir.

M. Pierre Wargentin a tiré un grand parti des tables mortuaires qu'on dreſſe en Suede par autorité publique. Les réſultats ſur la durée de la vie ne ſont pas les mêmes que chez Halley.

M. Alexandre Monro, le fils, dérive tous les vaiſſeaux lymphatiques du tiſſu cellulaire : il a fait de nombreuſes expériences ſur les effets qu'a l'opium ſur l'animal vivant : il eſt mortel même lorſqu'il n'eſt appliqué qu'extérieurement. L'eſprit-de-vin fait un effet moins violent, & le camphre eſt encore plus dangereux.

Peruval Poſt, chirurgien, a décrit le déplacement ſucceſſif des teſticules, après que l'enfant eſt venu au monde, & leur ſortie de la cavité du péritoine.

S. A. D. Tiſſot, célebre praticien, a écrit ſur l'irritabilité & ſur l'inſenſibilité qu'il a confirmée par des expériences. Frédéric Guillaume Mulmann en a fait, dont les réſultats ſont les mêmes. Urbain Toſetti les a vérifiées en grand nombre & avec beaucoup d'exactitude ſur les tendons, la dure-mere & les membranes.

Ceſario Pozzi a trouvé les mêmes réſultats dans un grand nombre d'expériences faites à Florence. Il a démontré la figure ſphérique des globules du ſang.

Emmanuel Perdot, le médecin, a fait ſur l'inſenſibilité, des expériences conformes à celles que je viens de rapporter.

Percivac Poſt, chirurgien, a décrit le déplacement ſucceſſif des teſticules, après que l'enfant eſt venu au monde, & leur ſortie de la cavité du péritoine.

Guillaume Vaughan a vu une expérience, faite en préſence de M. Whytt, & dans laquelle le tendon n'a pas paru être ſuſceptible de ſentiment. Mais le ſavant dont les expériences ſont les plus nombreuſes & les plus exactes, c'eſt monſieur Caldani, premier profeſſeur en médecine de Padoue : le réſultat général a été l'inſenſibilité des tendons, de la dure-mere & des membranes. Les expériences ſur l'irritabilité ont eu le même ſuccès, & il a réuſſi de même à tranſporter aux cavités gauches du cœur la prérogative de conſerver leur mouvement plus long-temps que toutes les autres parties du corps animal. Il a fait voir les cauſes étrangeres qui en ont impoſé aux adverſaires de l'inſenſibilité. Il a expoſé les inconſéquences de M. le Cat, & le peu de fondement des hypotheſes qu'il s'eſt permiſes. Sa phyſiologie eſt très-exacte, & a pluſieurs nouvelles vues.

M. Meiſter a fait des expériences très-fines ſur les vaiſſeaux & les globules que l'on apperçoit en clignant dans des plans qui ſe préſentent devant les yeux.

Horace-Marc Pagani & Camille Bonioli, ont fait de nombreuſes expériences qui prouvent que les tendons ſont dépourvus de ſentiment & de nerfs, que les capſules articulaires, la pleure, la moëlle ſont également inſenſibles. Ils ont achevé de déterminer le ſiege de l'irritabilité, & de prouver le mouvement des inteſtins arrachés du corps. Les expériences de MM. Cigna & Verna ont eu le même ſuccès. Pluſieurs auteurs, recueillis à Bologne, ſont dans un ſiſtême contraire, mais ils ſe ſont beaucoup plus appuyés ſur le raiſonnement que ſur l'expérience, & M. Laghi s'eſt fait honneur en révoquant ſes aſſertions.

François Cigna a donné pluſieurs mémoires phyſiologiques ſur la reſpiration, en faveur de l'irritabilité, & ſur la couleur du ſang qu'il attribue à l'air.

Antoine de Haen, praticien, s'eſt élevé contre l'irritabilité & contre l'inſenſibilité. Il a fait voir que le nombre des pouls & de la chaleur de l'homme ne ſont pas conſtamment proportionnés. Il a rapporté

des expériences qui prouvent que l'eau injectée dans le rectum revient par la bouche. Il s'est opposé aux nouvelles especes de pouls de M. Bordeu, & a fait des expériences qui prouvent que l'animal noyé ne peut pas être rappellé à la vie.

Laurent Becker, Matthieu Geuni & Iman-Jacques Bos, soutiennent que toutes les parties du corps animal sont irritables, qu'il y a du sentiment dans les tendons, dans le péritoine, qu'il y a un nerf dans la dure-mere.

M. Tenon a fait de bonnes expériences sur la maniere dont le suc osseux se durcit par degré, & remplit les pores de l'os, & M. Jacques Eberhard Andreae a fait de bonnes expériences sur l'irritabilité animale.

J. Baptiste Gaber a éclairci la théorie de la putréfaction des parties animales. L'alkalescence y est jointe sans suivre les mêmes proportions. Il a fait des expériences sur le serum & sur la coenne du sang.

M. Fougeroux a soutenu la part que le périoste doit avoir à la formation des os.

Charles Frédéric Wolf a donné des observations sur la formation du poulet qui menent à l'épigenese. Il a fait voir que dans la formation du lion la nature a tout sacrifié à la force, & dans celle de l'homme à la facilité & à l'étendue du mouvement : les muscles si éminemment robustes du lion n'ont que de très-petits nerfs ; M. Wolf convient à cette occasion du peu d'influence des nerfs sur le cœur. Il a donné encore une description exacte d'un œuf à deux jaunes & à deux embryons.

Georges-Chrétien Reichel a écrit sur la formation des os, qui se fait par un suc coagulé, & a fait des expériences sur le mouvement du sang & sur ses globules.

M. Perenotti & M. Bordenave ont fait des expériences qui confirment l'insensibilité des tendons & des membranes, & M. Bordenave s'est opposé à la formation des os par le périoste. M. Houffet a fait des remarques sur les expériences de M. Jaufferand & Tandon dont il a relevé le défaut d'exactitude. Il a fait des expériences sur l'insensibilité des tendons de la dure-mere, &c. Par d'autres expériences il a cherché le siege de la cause des convulsions qui surviennent aux blessures ; il l'a trouvé dans les corps cannelés.

Félix Fontana, homme de beaucoup de génie, a suivi de point en point les objections de M. Laghi, & en a donné la solution. Il a vu dans toutes ses expériences les tendons, la dure-mere, & les ligamens insensibles. Il a fait voir la différence de la nature électrique & de celle des esprits animaux. Le cœur se raccourcit dans son action dans tous les animaux. Il a fait voir par des expériences que l'iris est insensible à la lumiere, qu'elle ne change point de diametre, lorsqu'elle seule est frappée par la lumiere, & qu'elle ne se rétrecit que lorsque la lumiere affecte la rétine. Il croit le rétrecissement de la prunelle naturel, & la dilatation musculaire. Il confirme les animaux spermatiques de la semence. Il a donné un *mémoire* sur l'irritabilité & sur ses loix. Le cœur bien vidé perd incontinent le mouvement, & pour une nouvelle contraction il fait une nouvelle irritation. Il reste de l'irritabilité dans le muscle relâché : elle se renforce peu-à-peu, & parvient à devenir active. Un autre mémoire très-bien écrit sur la vipere, fait voir que le poison de cet animal n'est ni acide, ni âcre, & qu'il paroît agir en détruisant l'irritabilité.

Charles-Philippe Gesner, premier médecin du roi de Pologne, & J. Baptiste Moretti ont confirmé l'insensibilité de la dure-mere, *&c.* que M. Grima, M. Girard de Villars, & M. Jaufferand ont attaquée.

J. Frédéric Lobstein a perfectionné les recherches sur les hernies de naissance, sur le changement de position des testicules, sur les changemens de la valvule d'Eustache, sur la non-existence des nerfs de la dure-mere. Ceux qui ont cru en voir, s'en sont laissé imposer par des arteres qu'ils avoient négligé d'injecter. Il a trouvé la dure-mere insensible.

Les expériences de J. Martin Bautt, sur l'exhalation du sang, méritent d'être lues.

Antoine Martin a donné de très-bon-

nes expériences sur le degré de chaleur des étuves de la Finlande ( 147 degrés de Farh. ), sur la diminution de la chaleur par l'ouverture du ventre & par le sommeil ; sur la matiere luisante des poissons. Il a fait des remarques originales sur l'élargissement alternatif de la poitrine & du bas-ventre.

M. Rudolphe Burckhard a trouvé dans l'homme, la dure-mere, & les tendons insensibles.

La these de Thomas Younge, sur l'analyse du lait, est pleine d'expériences.

Le chirurgien vander Lott, a donné des expériences sur l'anguille électrique de Surinam ; & M. Schilling a prouvé que la stupeur qu'elle cause est analogue au choc électrique, & que cette anguille est désarmée par l'aimant qui l'attire.

Wenceslas Népomucene Langsvert a donné deux ouvrages de mathématique sur les affections des arteres, des veines, des vaisseaux lymphatiques, sur la secrétion, le tissu cellulaire & les tempéramens.

Jean Storm & Henri Kronauer ont écrit sur le sang : le premier sur la couleur rouge qu'il attribue au fer, l'autre en faveur des fibres du sang.

Henri-Auguste Wircisbeny a écrit sur les petits animaux des infusions. Ces animaux sont attachés par leur queue au corps qui pourrit : ils s'en détachent, & s'agitent avec un mouvement d'oscillation. Il a vu dans la putréfaction fort avancée de petits globules, qui peu-à-peu acquierent du mouvement : d'autres animaux plus gros & plus lents, & des polypes. Il a fait des recherches sur la cause de la premiere respiration. Il a donné les poids & les accroissemens successifs du fœtus depuis le douzieme jour après la conception, jusques aux cent-trente.

MM. du Tillet & du Hamel ont vu une fille supporter pendant quinze minutes une chaleur plus forte que celle de l'eau bouillante.

Jean le Bas est l'auteur d'une controverse qui a partagé les médecins & les chirurgiens en France. Il a pris la défense d'une naissance tardive, & il a soutenu qu'un enfant peut naître dans le courant du onzieme mois, & conserver la vie.

M. David Macbride a perfectionné le sistême de M. Hales sur l'air fixe, qui compose essentiellement une partie de l'animal, & qui se développe par la fermentation ou par la pourriture. Il ramene dans l'économie animale la fermentation.

Ferdinand Martini, sans adopter l'insensibilité des tendons, l'a cependant observée dans ses expériences. Laurent Sichi l'a suivi dans ses expériences & l'a confirmée. Il a fait cesser le mouvement du cœur en le vidant, & l'a rappelé en y introduisant du sang.

Lazare Spallanzani, un des principaux physiologistes, qui ont fait servir le microscope à la découverte de la vérité, a commencé par les animalcules microscopiques, qui ne naissent pas par la pourriture, qui ont leurs parens, qui n'ont jamais été des végétaux ou des parties de végétaux, mais dont les germes ne sont pas détruits par la chaleur de l'eau bouillante. Les vermisseaux de la semence sont de véritables animaux, & la queue en est une partie essentielle. M. Spallanzani a apporté beaucoup de soin aux expériences sur les globules du sang, & sur leur mouvement dans les vaisseaux capillaires. Il a vu à-peu-près les mêmes choses que M. de Haller : il en differe par une observation unique des globules alongés, vus dans une salamandre ; par la couleur jaune qu'il croit étrangere au sang ; par les désordres dans le mouvement du sang qui précedent la mort, & qu'il croit n'avoir pas apperçus, & par quelques autres particularités. Dans un autre ouvrage il expose ses expériences sur la reproduction des parties animales, vues dans la salamandre ; les yeux, la tête, les bras & les pieds, la mâchoire & les os renaissent après avoir été retranchés. Il a fait voir le peu de fondement de l'opinion de M. Lamure, qui rejette la dilatation de l'artere.

Adam Gottlieb Schirach mérite d'être nommé à cause de la découverte singuliere qu'il a faite d'un développement dans les abeilles, dont les œufs sont pefectionnés par le moyen d'une nourriture plus forte & aromatique, qui déploient alors

des ovaires invisibles, & deviennent des abeilles reines.

Une dame a fait des expériences sur la putréfaction, qui reviennent à-peu-près à celles de M. Pringle. La chair passe le plus souvent par l'acidité à l'état de pourriture : l'acide minéral en détruit la corruption. Le lait devient aigre, mais il finit par la putrefaction. La bile se mêle avec le savon & l'eau, elle contient de l'alkali.

Gautier Verschuura a vu, à ce qu'il croit, l'artere irritée se contracter quelquefois, & il se persuade que cette contraction contribue au mouvement progressif du sang.

J. Daniel Mezger a cherché avec le plus grand soin, avec le secours de M. Lobstein, les nerfs de la dure-mere ; il n'en a point trouvé, & n'y a point remarqué de sentiment.

M Cadet a analysé la bile, il y a trouvé un sel alkali fossile, & un sel analogue au sucre de lait. Il a fait une observation très-singuliere sur un cadavre enterré depuis plus de cent ans, & l'acide animal développé avoit rongé & dissous le plomb.

Pierre Portal a fait un grand nombre d'expériences sur l'insensibilité & sur l'irritabilité : les résultats sont entiérement conformes à ceux de M. de Haller. Il a fait des recherches sur les deux branches de la trachée-artere, dont la droite se développe la premiere : le lobe droit du poumon respire le premier par la même raison.

L'analyse de la bile de J. Michel Rœderer, faite sous les yeux de M. Spielmann, differe de l'hypothese de Boerhaave, & des résultats de M. Cadet : M. Spielmann y reconnoît de l'alkali fossile, mais il n'y a pas vu de sel analogue au sucre de lait, & il ne trouve pas la bile capable des fonctions du savon. M. Chrétien Frédéric Oettinger a défendu le vrai méchanisme de la respiration.

Les expériences sur les noyés d'Eberhard Gmelin sont bonnes, aussi bien que celles de Chrétien-Louis Schweirart, sur le peu de necessité qu'il y a de lier le cordon, du moins par rapport à l'hémorrhagie qu'on pourroit craindre du côté du placenta & de la mere.

M. Barthelemi Beccari a donné une analyse du lait ; on lui doit la premiere idée des deux especes des parties nourrissantes des végétaux.

M. François Bibiéna a observé les changemens qui se font dans les intestins de la chrysalide lorsqu'elle devient papillon : ils se partagent en deux parties, & celle d'en-haut fournit une liqueur qui fond le cœcum, & qui est fortement alkaline. Il y a dans le papillon un mouvement d'oscillation dans la moëlle de l'épine.

M. Brauns, le même qui a coagulé le mercure par la force du froid, a donné des expériences sur la chaleur des animaux. Tous les quadrupedes sont plus chauds que l'homme, & les oiseaux le sont encore davantage. La chaleur de l'homme est de 98 dégrés de Fahr., elle monte jusqu'à 108, & l'homme en supporte 125. La chaleur d'un oiseau est de 111.

Jean Tekel a divisé un tendon dans l'homme, sans que le malade s'en soit apperçu, ou qu'il ait souffert le moindre mal.

M. le Roi a réfuté les changemens internes de l'œil : ils seroient nécessaires si l'on vouloit voir avec la derniere précision à des distances différentes : mais comme on ne cherche pas ordinairement cette précision, la dilatation & le rétrecissement de la prunelle suffisent. Quand on la cherche, il faut, ou s'approcher de l'objet, ou l'approcher de l'œil.

Guillaume Hewson a donné une nouvelle analyse du sang. Il y distingue deux lymphes coagulables, dont l'une exige pour se prendre un degré plus fort de chaleur. Il a donné une nouvelle théorie sur la coenne du sang, qui est un effet de sa dissolution plutôt que de son épaississement ; & généralement la coagulation du sang se fait avec plus de promptitude, lorsque le mouvement en est plus foible. C'est le même anatomiste qui a mis dans tout son jour le sistême lymphatique des oiseaux & des poissons : ces vaisseaux tiennent lieu des lactées à ces classes d'animaux.

M. Pierre Moscati a démontré que le

tendon est composé par la cellulosité, & qu'il differe essentiellement du nerf.

M. Arthaud a fait des expériences sur les arteres qui ne sont point irritables, mais qui battent contre l'opinion de M. Lamure. Pour l'insensibilité des parties, M. Arthaud confirme en tout les résultats de M. de Haller. M. Lavelot a fait les mêmes expériences avec le même succès.

J. Othon-Frédéric Muller a travaillé avec beaucoup de succès sur les vers terrestres & aquatiques, & a fait sur leur génération & sur leur reproduction d'utiles expériences. Il en a découvert dans l'espece qu'il appelle *l'iris*, les yeux, l'artere aorte, les bourgeons. Leur reproduction se fait à la maniere des polypes, ils poussent des boutons qui se détachent de la mere, & qui forment un animal particulier: le nouvel animal bourgeonne même pendant qu'il est attaché à la mere, & pousse des rejettons qui deviennent des animaux: l'aorte & le grand intestin donnent à ce nouvel animal une partie d'eux-mêmes. La mere reproduit la tête qu'on lui coupe, & toute autre partie qu'on en retranche redevient un nouvel animal avec plus de promptitude que dans le progrès ordinaire de la nature. M. Muller a donné un journal de ces observations. D'autres especes d'animaux aquatiques ont la même prérogative: il y en a qui outre l'aorte possedent une grande veine. La néréide, mille-piés aquatique, a de même son aorte, & forme deux animaux quand on la divise. L'auteur a traité fort en détail des animaux des infusions, il en a déterminé les especes: ils ne naissent pas de la pourriture, ils ne ressuscitent pas après un long sommeil. Il a proposé une nouvelle hypothese sur la génération des animaux: leurs parties se réduisent en vésicules, qui prenant une nouvelle vie, deviennent des animalcules. Habitans des infusions, elles remplissent les humeurs des animaux & des plantes, & en sont la matiere.

M. Pierre-Jean Bergius a donné une bonne analyse du lait de la femme, il n'agit jamais par lui-même, à moins que la mere ne se nourrisse de végétaux, les acides ne le caillent pas, il differe donc essentiellement du lait de la vache.

M. Guillaume Alexandre a déterminé par l'expérience la chaleur la plus favorable à la putréfaction, elle est de 90 à 100 degrés dans les corps secs, de 100 à 110 dans les corps liquides. La putréfaction ne dépend point des animalcules: l'haleine de l'homme l'accélere. Des corps putrides empêchent souvent la putréfaction: les boues des marais ont le même effet. Les animalcules ne naissent pas de la pourriture. Le même degré de chaleur qui en favorise la production en été, n'en produit point en hiver, parce que leurs parens ne se trouvent pas dans l'atmosphere pendant le froid. M. Alexandre n'admet pas les insectes de la gale. L'air développé, fixe, ne rétablit point la fraîcheur des chairs putréfiées.

M. Zetze a analysé les eaux hydropiques, la lymphe jaune du sang, & l'humeur blanche qui surnage quelquefois au sang, & que M. Hewson ne prend pas pour du chyle: elle differe cependant de la lymphe jaune, elle a plus de graisse & plus de parties solides.

L'analyse de la bile de Girard Gisbert Ten-Haaff est très-exacte & originale. Le prétendu sucre de lait est plutôt un sel qu'on tire en quantité de la soude. Le sel sélénitique n'existe pas originairement dans la bile; il se forme de la terre calcaire & de l'huile du vitriol qu'on y a mêlé. Le sel ammoniac de la bile se forme avec l'acide marin. Cette humeur ne se mêle pas avec les huiles exprimées, & plus aisément avec l'huile éthérée. C'est la portion caséeuse de la bile qui passe la premiere à la putréfaction. La bile n'est pas un savon, elle fermente avec l'eau & la farine. Elle cause les changemens que le lait éprouve dans l'estomac & dans les intestins de l'animal.

Jacques Maclurg a tenté l'analyse de la bile humaine; il y distingue deux matieres phlogistiques, l'une qui se sépare aisément, & l'autre très-fixe. Ce qui se caille dans la bile paroît être une véritable lymphe. La bile résiste à la putréfaction, elle est teinte par les globules rouges. Il y a dans nos humeurs une

progreſſion à l'acidité & de-là à la putréfaction.

Je viens de donner un ſquelette de l'hiſtoire de la phyſiologie. Je n'y ai admis que les anciens, & des modernes ceux qui ont fait des expériences & des recherches originales : j'ai omis ceux qui n'ont que recueilli ou raiſonné. J'ai même omis le plus ſouvent ceux qui ont mal fait des expériences, & dont on a été obligé de rejeter les réſultats. L'immenſité des objets qu'embraſſe l'ouvrage dont cet article fait partie, ne m'a pas permis de rendre juſtice à tous ceux qui ont mérité la reconnoiſſance de la poſtérité. ( *H. D. G.* )

TRAITEMENT, ſ. m. ( *Gramm.* ) terme relatif à un bon ou mauvais procédé qu'on a avec quelqu'un, au bon ou mauvais accueil qu'on lui fait. Le vaincu a reçu toutes ſortes de bons *traitemens* du vainqueur. On eſt aimé ou haï des peuples, ſelon le bon ou mauvais *traitement* qu'on leur fait.

*Traitement* ſe prend dans un autre ſens pour les ſoins que le chirurgien a donnés à un malade. Tant pour le *traitement* de cette maladie.

TRAITER, v. act. & n. ( *Gramm.* ) c'eſt être en négociation, en commerce, prendre des arrangemens, *&c.* On dit il *traite* de cette charge. On *traite* de la paix. C'eſt qualifier; on dit il *traita* le pape de *ſa ſainteté*; il veut qu'on le *traite* d'excellence. On vous *traitera* d'impertinent, ſi vous n'y prenez garde. C'eſt en uſer bien ou mal dans la ſociété, ou dans le domeſtique; comme elle m'a *traité*! je la reverrois ! moi ! non, non, cela ne ſera pas; quand elle me rappelleroit, m'en prieroit. C'eſt tenir une bonne table ; il nous reçut chez lui & nous *traita* magnifiquement. C'eſt ſoigner un malade dans une maladie chirurgicale ; ſi vous croyez avoir cette maladie, perſonne ne vous *traitera* mieux que Keiſer. Il eſt auſſi relatif à l'objet d'une ſcience, d'un ouvrage; cet ouvrage *traite* de l'agriculture, l'Aſtronomie *traite* du mouvement des aſtres; à la maniere dont un auteur s'eſt acquitté de ſa tâche, il a bien *traité* ſon ſujet. Les chairs y ſont très-bien *traitées*; les draperies y ſont mal *traitées*. Voyez *les articles ſuivans*.

TRAITER, ( *Commerce.* ) convenir de certaines conditions. On dit dans le commerce, *traiter* du fonds d'un marchand, *traiter* de ſes dettes, *traiter* d'une action, c'eſt-à-dire convenir des ſommes d'argent ou des conditions au moyen deſquelles on veut acheter toutes ces choſes.

Ce terme s'applique à la vente auſſi-bien qu'à l'achat; on dit en ce dernier ſens, je veux *traiter* des actions que j'ai dans cette compagnie, c'eſt-à-dire les vendre & m'en défaire. *Dict. de Comm.*

TRAITER, ſignifie auſſi *faire un commerce.*

*Traiter* des negres, *traiter* des caſtors, c'eſt faire en Guinée le commerce des negres, & en Canada celui des caſtors. On dit plus ordinairement pour l'un & pour l'autre faire la *traite. Voyez* TRAITE. *Dict. du Comm.*

TRAITER, *en termes de Boyaudier*, c'eſt ôter avec des joncs entrelacés dans les deux cordes, le plus gros de matieres qui y ſont reſtées, & qui pourroient être préjudiciables aux cordes en les pourriſſant.

TRAITER, on dit *en peinture*, *traiter* un ſujet; voilà un ſujet bien *traité*, admirablement *traité*; lorſque la compoſition eſt belle, & que l'inſtant qui caractériſe la ſcene ou ſujet *traité* eſt bien ſaiſi. Il eſt avantageux de *traiter* des ſujets connus. Tel a *traité* le même ſujet que tel, *&c.*

TRAITEUR, ſ. m. ( *art de Cuiſine.* ) cuiſinier public qui donne à manger chez lui, & qui tient ſalles & maiſons propres à faire noces & feſtins. Il y a à Paris une communauté de maîtres queux-cuiſiniers, porte-chapes & *traiteurs*, érigée en corps de jurande par Henri IV. *Savary.* ( *D. J.* )

TRAITEUR, ( *Comm.* ) on appelle ainſi à la Louiſiane, les habitans françois qui vont faire la traite avec les ſauvages, & leur porter juſque dans leurs habitations, des marchandiſes qu'ils échangent contre des pelleteries. On les nomme en Canada *coureurs de bois. Voyez* TRAITE. *Dict. de Com.*

**TRAITOIRE**, ſ. f. *terme de Tonnelier*,

inſtrument de tonnelier, qui ſert à tirer & à alonger les cerceaux, en liant des tonneaux. Il eſt compoſé d'un crochet de fer, & d'un manche. (*D. J.*)

TRAITRE, ſ. m. (*Gramm.*) celui qui ſe ſert de la confiance qu'on avoit en lui, pour nous faire du mal. Celui qui en uſe ainſi avec ſon roi, ſa patrie, ſa femme, ſes enfans, les indifférens, ſa maitreſſe, ſon ami, mérite également ce nom.

TRALE *ou* TRASLE, *Voyez* MAUVIS.

*TRALLES*, (*Géog. anc.*) ou *TRALLIS*, car les auteurs emploient ce mot indifféremment au pluriel & au ſingulier. *Tralles* étoit une ville d'Aſie mineure dans la Lydie, ayant à la gauche la montagne Méſogis, & à la droite la campagne du Méandre. Strabon dit qu'elle étoit riche, peuplée, & fortifiée de tous côtés par la nature.

M. Wheler dans ſon voyage de l'Anatolie, *tome I. page* 337. rapporte avoir vu deux médailles de la ville de *Tralles*, l'une de l'empereur. . . . . ſous le conſulat de Modeſtus : le revers eſt une riviere avec ces lettres : ΤΡΑΛΛΙΑΝΩΝ, c'eſt-à-dire des *Tralliens*. Cette gravure fait voir que *Tralles* étoit ſituée ſur une riviere, ou proche d'une riviere ; & cette riviere étoit le Méandre. *Trallis*, continue Wheler, étoit une grande ville où s'aſſembloient ceux qui étoient employés au gouvernement de l'Aſie. M. Smith aſſure qu'elle eſt aujourd'hui abſolument détruite ; il en reſte pourtant les ruines, que les Turcs appellent *Sultan-Heſſer*, ou *la fortereſſe du ſultan*. On les voit ſur une montagne, à demi-lieue du Méandre, ſur le chemin de Laodicée à Epheſe, à vingt heures de chemin de la premiere, près d'un village appelé *Teke-qui*.

L'autre médaille eſt de l'empereur Galien : elle a ſur le revers une Diane qui chaſſe, & on lit ces lettres autour ,ΤΡΑΛΛΙΑΝΩΝ, c'eſt-à-dire des *Tralliens*.

Cette deſcription s'accorde aſſez bien avec celle de Strabon, qui met *Tralles* ſur une éminence; & comme cette ville n'étoit qu'à une demi-lieue du Méandre, la diſtance n'étoit pas aſſez grande pour empêcher qu'elle ne pût être miſe au nombre des villes bâties ſur ce fleuve.

La ville de *Trallis* eut divers autres noms ou ſurnoms. Pline, *l. V. c. xxix.* lui donne ceux d'*Evantia*, de *Seleucia* & d'*Antiochia*. Etienne le géographe dit qu'on la nomma auparavant *Antheia*, à cauſe de la quantité de fleurs qui croiſſoient aux environs.

La notice d'Hiéroclès marque la ville de *Trallis* dans la province proconſulaire d'Aſie, ſous la métropole d'Epheſe.

*Phlegon*, affranchi de l'empereur Adrien, étoit de *Tralles*, & vivoit au commencement du ſecond ſiecle. Il compoſa pluſieurs ouvrages, entr'autres une *Hiſtoire des olympiades*, diviſée en ſeize livres ; mais dont il ne nous reſte qu'un fragment. La meilleure édition des débris de cet auteur, eſt celle que Meurſius a pris ſoin de publier à Leyde en 1622, en grec & en latin, avec des remarques.

Comme dans ces débris Phlegon parle d'une éclipſe de ſoleil mémorable, arrivée en la deux cents-deuxieme olympiade, c'eſt une grande queſtion de ſavoir ſi cette éclipſe eſt la même que celle des ténebres qui parurent à la mort de J. C., & cette queſtion fut vivement agitée il y a 30 ans en Angleterre, dans pluſieurs écrits pour & contre.

Le docteur Sykès (Arthur Ashley) mit au jour à Londres, en 1732, une diſſertation dans laquelle il ſoutint qu'il eſt très-probable que l'éclipſe dont Phlegon a parlé, étoit une éclipſe naturelle arrivée le 24 Novembre de la premiere année de la deux cent deuxieme olympiade, & non dans la quatrieme année qui eſt celle de la mort de J. C. M. Whiſton oppoſa à cette diſſertation une piece intitulée : *Le témoignage de Phlegon défendu*, ou, *Relation des ténebres & du tremblement de terre arrivé à la mort de J. C. donné par Phlegon, avec tous les témoignages des auteurs païens & chrétiens qui confirment cette relation.* Le docteur Sykès répondit par une réplique intitulée : *Défenſe de la diſſertation ſur l'éclipſe dont Phlegon fait mention, où l'on prouve plus particuliérement que cette éclipſe n'a aucun rapport avec les tenebres arrivées à la mort de notre Sauveur, & où l'on examine en détail les ob-*

*servations de M. Whiston.* Londres 1733, *in-8°.*

Cette défense du docteur Sikès, lui attira de nouveaux adversaires, entr'autres Jean Chapman & Thomas Dawson, qui lui répliquerent ainsi que M. Whiston. Tous ces écrits polémiques sont contre l'ordinaire extrêmement précieux à recueillir, car outre qu'ils ne renferment aucune personnalité, on n'a point encore traité de question critique avec plus de recherches curieuses, & avec plus de profondeur d'érudition. *Voyez l'article Phlegon du diction. de* Jacques Georges de Chaufepié.

*Anthémius* qui fleurissoit au sixieme siecle, sous le regne de Justinien, étoit aussi de *Tralles.* Il passa pour très-habile dans l'Architecture, la Sculpture & les mechaniques. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

TRALLEY, (*Géog. mod.*) *ou* TRALLY, petite ville d'Irlande, dans la province de Munster, au comté de Kerri, à quatre milles de la mer. Elle envoie deux députés au parlement de Dublin. (*D. J.*)

TRA-LOS-MONTES, (*Géog. mod.*) province de Portugal, bornée au nord par le royaume de Léon, la Galice, la province de Béira & celle de Duero-e-Minho. Elle a environ 30 lieues de long sur 20 de large; on y recueille du vin & beaucoup d'huile. Miranda en est la capitale. (*D. J.*)

TRAMAIL, s. m. (*Chasse.*) c'est un grand filet pour prendre des oiseaux la nuit en plaine campagne. Il ressemble beaucoup à un autre filet que les Anglois appellent *cloche*, avec lequel ils chassent aux oiseaux avec du feu.

Ce mot vient du latin *tremaculum*, ou de *macula*, parce que ce filet est composé de trois rangs de mailles.

On l'étend sur la plaine, de sorte qu'une de ses extrémités garnies de petites boules de plomb, pose librement sur la terre, & que l'autre extrémité soutenue par des hommes, se traîne le long du champ, pendant que d'autres hommes portent des deux côtés des lumieres qui jettent beaucoup de flamme; ce qui obligeant les oiseaux de s'envoler, ils se prennent dans le filet à mesure qu'ils se levent. *Voyez* CLOCHE.

TRAMAIL, *terme de Pêcheur*, filet propre à pêcher dans les petites rivieres; il est composé de trois rangs de mailles en lozange, mises les unes devant les autres, dont celles de devant & de derriere sont fort larges, & faites d'une petite ficelle. La toile du milieu qui s'appelle la *nappe*, est faite d'un fil délié; elle s'engage dans les grandes mailles qui en bouchent l'issue au poisson qui y est entré. (*D. J.*)

TRAMAUX, TRAMATS, TRAMAILLONS, s. m. pl. *terme de Pêche*; ce sont des filets de la même espece que ceux de la dreige, *voyez* DREIGE, c'est-à-dire composés de trois filets appliqués l'un sur l'autre; ce qui signifie visiblement tramail, ou composé de trois mailles. La pêche des *tramaux* differe de la dreige, en ce que le filet est sédentaire sur le fond de la mer. Pour cet effet, il est pierré par le bas, & garni de flottes par le haut. A chacune de ses extrémités est frappée une cabliere: il peut avoir 4 à 5 piés de haut. A ses extrémités sont des cordages sur lesquels sont frappées des bouées, par le moyen desquelles on retrouve le filet que l'on établit, en sorte qu'il croise la marée. Ce filet prend toutes sortes de poissons plats & ronds indifféremment.

Les pêcheurs relevent plusieurs fois leurs filets, c'est-à-dire qu'ils font plusieurs marées avant de le retirer tout-à-fait, & le rapporter à terre. La tissure d'un bateau peut avoir 6 à 700 brasses en tout, & les pêcheurs ne s'éloignent guere plus que d'une lieue & demie ou environ de la côte.

Les flamaux de ces *tramails* ont huit pouces en quarré, & la toile, nappe ou flue est d'un fil très-fin, & a deux pouces en quarré, en quoi elle differe beaucoup de la dreige ou traine en pleine-mer.

Il y a une autre sorte de *tramaux* qui ne sont ni sédentaires, ni en dreige; ils sont dérivans à la marée, & tout autrement établis que les autres.

La tessure est composée d'autant de deux pieces de *tramaux*, qu'il y a d'hommes d'équipage dans le bateau qui fait cette pêche. Le filet n'a au plus que 4 piés de haut.

haut. La tête eſt garnie de flottes de liege, & le bas d'environ une livre de plomb par braſſes. Les pieces de *tramail* ne ſont point jointes l'une à l'autre côte à côte, comme celle de la dreige uſitée aux côtes de Normandie & de Picardie; mais elles ſont ſéparées les unes des autres par un bout de funin de 8 braſſes environ de longueur, lequel eſt frappé ſur la tête de la deuxieme piece de *tramail*; ainſi ſucceſſivement juſqu'au bout. On frappe au commencement & à la fin de la teſſure, un cordage plus foible que le funin qui unit les pieces de *tramail*. On frappe ſur cette corde une bouée de liege, & on met un ſemblable cordage garni d'une bouée entre chaque piece de *tramaux*, pour ſoutenir de diſtance en diſtance la teſſure que l'on deſcend, ou que l'on releve ſelon qu'on le juge convenable, & que la profondeur de l'eau l'exige.

On pêche de cette maniere toutes ſortes de poiſſons plats. Les pêcheurs ne reſtent pas ſur leurs filets, qu'ils viennent retrouver aiſément ſuivant leur eſtime, & ils nomment ce filet *des tramaux cachants à la dérive*.

Quand les pêcheurs ſe ſervent de ces *tramaux* à la mer, ils les tendent en rets traverſant entre les roches, & font la même manœuvre que les pêcheurs aux filets nommés *picots*. Les pêcheurs dans leurs barques ſe mettent entre la terre & le *tramail*, & battent l'eau avec leurs avirons, pour faire lever & faire fuir les poiſſons plats & ronds dans le filet qu'ils relevent d'abord qu'ils ont ceſſé leur batture; & ſouvent ils font en une heure trois battures. Ils font cette ſorte de pêche à la mer, le long des côtes, en tout temps, & ſur-tout lorſqu'ils ne peuvent pêcher dans l'embouchure de la riviere, ſoit à cauſe des glaces, la vaſe ou débordement; mais quand ils peuvent pêcher dans la riviere, ils font la pêche en dérive.

Il y a auſſi des *tramaux* ou folles tramaillées, dont les pêcheurs du reſſort du comté de Calais ſe ſervent pour faire la pêche. Les filets ſont les grands *tramaux* ou folles tramaillées, les cibaudieres, mailles royales, ou demi-folles, les bas parcs, des cordes de pié, mais peu de ruchers ou grenadieres; ils ont commencé à abandonner l'uſage de ces derniers.

Les folles flottées tramaillées ſont d'un calibre neuf fois plus grand que l'ordonnance de 1681, ne l'a déterminé pour les folles dont la maille eſt fixée à cinq pouces en quarré; celles de ſangatte ont juſques à douze & treize pouces en quarré. Il en eſt de même de la nappe ou flue de ces filets, qui ont entre cinq & ſix pouces en quarré; la maille de la toile, nappe ou flue des *tramaux* a été fixée par l'ordonnance à 21 lignes ſeulement en quarré; ainſi celle de ces pêcheurs ſont trois fois trop larges.

Ces filets ſe tendent flottés, arrêtés par le pié avec des torques ou bouchons de paille, placés de demi-braſſe en demi braſſe, enfoncés d'un pié dans le ſable, le long des écores ou de la chûte des bancs. Pour contenir la tête des folles tramaillées & chargées de flottes de liege, le pêcheur place de diſtance en diſtance de petites lignes frappées ſur celle des flottes dont le bout pareillement garni de torques de paille, eſt enfoncé auſſi dans le ſable, de maniere que la marée ne puiſſe élever le filet qu'à la hauteur ſeulement de trois piés au plus, & comme ce ret en a plus de quatre, il forme une eſpece de ventre, poche ou follée, où s'arrêtent les poiſſons qui tombent dans les filets au retour de la marée, & qui y reſtent pris; le ret eſt placé en demi-cercle, ſuivant la diſpoſition du banc de ſable au pié duquel les pêcheurs le tendent; chaque piece de ces folles a 9 à 10 braſſes de longueur.

*Le carra*, ſorte de pêche qui ſe pratique aux paſſages aux échenaux du baſſin d'Arcaſſon, dans le reſſort de l'amirauté de Bordeaux, ſe fait avec un filet tramaillé; mais la manœuvre eſt différente de celle des autres *tramaux* qui ſervent à la pêche à la grande mer ou dans la baie. Les mailles de la carte de cette eſpece de filet que les pêcheurs nomment *aumaillade du tramail*, ſont très-ſerrées, n'ayant au plus que neuf lignes en quarré; les pieces d'aumaillades ont environ vingt-cinq à trente braſſes de long. On en joint deux

ensemble pour en faire une petite tissure, qui n'a au plus que demi-brasse de hauteur ; cette pêche & celle des *tramaux* ou tramaillons dérivans, se fait en tout temps sur les échenaux ; il faut deux hommes dans une pinasse pour la faire ; on jette le ret par le travers de l'échenal ; sur le bout forain est frappé une bouée de gourde ou de liege ; l'autre bout est amarré à la pinasse qui va à la dérive & entraîne avec elle le tramail qui roule sur les fonds au gré de la marée ; les pêcheurs tâchent de faire toujours croiser l'échenal par le filet qui est peu chargé de plomb par le pié ; les pêcheurs le relevent de temps en temps pour en ôter le poisson qui s'y trouve pris, & ils remettent leurs aumaillades à l'eau plusieurs fois à chaque marée ; on prend de cette maniere des mêmes especes de poissons qu'avec les *tramaux* sédentaires, mais en bien moindre quantité, à ce qu'assurent les pêcheurs.

TRAMBLOWA, ( *Géog. mod.* ) petite ville, ou plutôt bourg de la petite Pologne, dans le palatinat de Podolie, sur la riviere de Kerisen. ( *D. J.* )

TRAME, s. m. ( *Manufact.* ) *ou* TREME, ce terme signifie les fils que les Tisseurs, Tisserans & Tissutiers, font passer transversalement avec une espece d'outil appelé *navette*, entre les fils de la chaîne, pour former sur le métier des étoffes, des toiles, des basins, des futaines, des rubans, *&c.* Les *trames* sont de différentes matieres, suivant les marchandises que l'on veut fabriquer. Dans les taffetas, la *trame* & la chaine sont toutes de soie ; dans les moires, la *trame* est quelquefois de laine, & la chaine de soie ; dans les serges, la *trame* est de laine aussi-bien que la chaine ; les tiretaines ont la chaine de fil, & la *trame* de laine. Le mot *trame* semble venir de *transmeare*, parce que la *trame* est poussée au-travers des fils de la corde, étendus en longueur sur le métier. ( *D. J.* )

TRAMER, v. act. c'est préparer la trame.

TRAMER FIN, ( *Rubanier.* ) se dit lorsqu'au lieu de faire sa trame d'une grosseur raisonnable, on la fait excessivement fine, ce qui épargne à la vérité beaucoup de matiere, mais rend l'ouvrage plus long dans la fabrique, parce qu'il faut frapper plus fort ; la trame par sa finesse emplissant moins la duite, les coups de battans étant multipliés ; c'est donc l'ouvrier seul qui souffre de ce ménage, contre lequel il a souvent lieu de réclamer ; il est vrai qu'il y a des ouvrages qui demandent cette précaution pour leur perfection ; en ce cas, il seroit de la justice des maîtres de compenser cette nécessité par quelque petite reconnoissance de leur part.

TRAMEUR, s. m. *terme de Manufact.* ouvrier dont l'occupation est de disposer les fils des trames, pour être employées à la fabrique des étoffes. ( *D. J.* )

TRAMILLONS, s. m. *terme de Pêche*, filet tramaillé, c'est-à-dire, composé de trois filets appliqués l'un sur l'autre ; la manœuvre est la même que celle des alosteres ; la tête est garnie de flottes de liege, & le bas est plombé.

Les pêcheurs s'en servent pour prendre des éperlans : on fait cette pêche seulement d'ebbe & de jour ; car de nuit & de flot on ne prendroit rien ; le bout forain du filet est soutenu d'une bouée, & l'autre dérive à la marée. *Voyez* TRAMAUX.

TRAMONTANE, s. f. ( *Navig.* ) est proprement le nom de l'étoile polaire, en tant qu'elle sert à conduire les vaisseaux sur mer ; d'où est venu le proverbe, *il a perdu la tramontane*, c'est-à-dire, *il est déconcerté*.

*Tramontane*, signifie aussi en Italie & sur la mer Méditerranée un vent qui souffle du côté qui est au-delà des monts, par rapport à l'Italie. *Chambers.*

TRANCHANT, s. m. ( *Gram.* ) c'est dans un outil destiné à couper, la partie qui est opposée au dos & qui coupe. On dit le *tranchant* d'un rasoir, d'un couteau ; mettre à *tranchant*. *Tranchant* est aussi le participe du verbe *trancher*, & se prend adjectivement, comme lorsqu'on dit *un instrument tranchant*.

TRANCHE, s. f. ( *Géom.* ) Quand on conçoit qu'un prisme, un cylindre, une pyramide, un cône, *&c.* sont

coupés par des plans paralleles à la base, les sections qui en naissent s'appelent des *tranches* : on donne même quelquefois ce nom aux portions solides comprises entre deux coupes. (*E*)

TRANCHE DE MARBRE, (*Architect.*) morceau de marbre mince, qu'on incruste dans un compartiment, ou qui sert de table pour recevoir une inscription. (*D. J.*)

TRANCHE, *en terme d'Eperonnier*, est un outil en forme de ciseau, logé dans un morceau de bois rond & fendu, dans lequel la *tranche* est retenue par deux liens de fer; ce bâton se nomme *bois de la tranche*.

TRANCHE, *en terme de Doreur sur cuir*, est une petite bande d'or pour faire les bords des livres qu'on relie en veau & qu'on dore.

TRANCHE, *terme de Ferranderie*, outil dont les Serruriers & les autres ouvriers en fer se servent pour couper & fendre les barres de fer à chaud. Cet outil est d'acier ou de fer bien acéré en forme d'un coin ou gros ciseau, de cinq ou six pouces de long, avec un long manche de bois. (*D. J.*)

TRANCHE, sorte de couteau dont les *Fondeurs en sable* se servent pour réparer & tailler les moules qu'ils construisent; c'est une lame de fer roulée par un bout & aiguisée en langue de carpe tranchante des deux côtés par l'autre.

TRANCHE, *terme de Laboureur*; c'est un outil de fer qui coupe la terre, lequel a divers noms, selon la diversité des contrées; les uns l'appelent *pioche*, les autres *ouille*, quelques-uns *ouillant*. *Dictionnaire économique*.

TRANCHE, (*Monnoie.*) Ce terme de monnoie signifie la *circonférence* des especes, autour de laquelle on imprime une légende ou un cordonnet, pour empêcher que les faux-monnoyeurs ne les puissent rogner; on ne peut marquer que les écus de la lagende, *Domine salvum fac regem*, parce que le volume peut porter des lettres sur la tranche; mais le volume des autres especes, tant d'or que d'argent, ne sauroit porter sur la *tranche* qu'un cordonnet avec un grenetis des deux côtés, ou seulement une hachure. L'usage de mettre une légende sur la *tranche* des monnoies, a commencé en Angleterre. François le Blanc dans son traité des monnoies de France, dit qu'il faut espérer qu'un jour on protégera la nouvelle invention qui marque les monnoies sur la *tranche*, en même temps que la tête & la pile. Ce souhait qu'il faisoit en 1690, ne fut pas long-temps à être accompli dans ce royaume. (*D. J.*)

TRANCHE, *terme de Relieur*; ce mot s'entend de l'endroit du livre par où il a été rogné sur la presse, c'est-à-dire, de l'extrémité des feuillets que l'on dore, ou que l'on met en couleur. On dit dorer, noircir, rougir & marger sur *tranche*, selon que c'est de l'or, ou de quelqu'une de ces couleurs que l'on met sur la *tranche*. (*D. J.*)

TRANCHE, (*Coutelier, Tailland. Serrur.*) & autres ouvriers en fer. Ils en ont de deux sortes; l'une en forme de coin, prise dans un gros morceau de bois, fendu par le bout, & retenu dans cette fente par deux cercles de fer. Elle sert à ouvrir les grosses barres de fer. L'autre à queue, qu'on place dans un trou pratiqué vers la base de la bigorne de l'enclume. Elle sert à couper de petits morceaux de fer, à séparer des petits ouvrages, de la barre dont on les a faits. La premiere de ces *tranches* se pose sur le morceau de fer à trancher ou à ouvrir; un ouvrier tient le morceau de fer, pose dessus la *tranche*, dont il tient le manche, & un autre ouvrier avec un gros marteau frappe sur la tête de la *tranche*. Pour se servir de la seconde au contraire un seul ouvrier suffit. Il pose le fer sur cette *tranche* fixée dans le trou de la bigorne; & il frappe sur la piece à séparer de la barre.

TRANCHÉ, adj. m. *terme de Blason*; on dit qu'un écu est *tranché*, lorsqu'il est divisé en deux diagonalement, & que la division vient de l'angle dextre du chef, à l'angle sénestre de la pointe; quand il est divisé, au contraire, on l'appelle *taillé*. On dit *tranché-crénelé*, quand la division du *tranché* est faite par créneaux; *tranché-endenté* est quand les deux parties de l'écu entrent l'une dans l'autre par dentelure,

*Tranché-retranché*, se dit de ce qui est *tranché*, puis taillé & *retranché*; & *tranché-taillé*, quand sur le *tranché* il y a une petite taille ou entaille au cœur de l'écu. *Ménétrier*. (*D. J.*)

TRANCHEE, s. f. (*Archit.*) ouverture en terre creusée en long & quarrément, pour fonder un édifice, ou pour poser & réparer des conduits de plomb, de fer ou ou de terre.

*Tranchée de mur*. Ouverture en longueur hachée dans un mur pour y recevoir & sceller une solive, ou un poteau de cloison, ou une tringle qui sert à porter de la tapisserie.

On appelle encore *tranchée de mur*, une entaille dans une chaîne de pierre au-dehors d'un mur, pour y encastrer l'ancre du tiran d'une poutre, & la recouvrir de plâtre. On fait aussi de ces *tranchées* pour retenir les tuyaux de cheminées, qu'on adosse contre un mur. *Daviler*. (*D. J.*)

TRANCHÉE, fosse que l'on a creusée dans la terre pour faire écouler les eaux d'un marais, d'un pré, d'un étang, *&c.* ou pour détourner le cours d'une riviere. *Voyez* FOSSÉ. *Chambers*.

TRANCHÉES, (*Fortification.*) dans l'attaque des places, sont des especes de chemins creusés dans la terre pour arriver à la place sans être vu de ses défenses.

Lorsque la *tranchée* est parallele à la place, on la nomme *parallele* ou *place d'armes*. *Voyez* LIGNES PARALLELES *ou* PLACE D'ARMES.

Lorsqu'elle sert de chemin pour arriver à la place, elle se nomme *boyau*. *Voy.* BOYAU.

Il y a plusieurs especes de *tranchées*; savoir:

La *tranchée à crochet*, la *tranchée double*, la *directe* & la *tranchée tournante*.

La *tranchée à crochet* est la *tranchée* ordinaire qui va en zig-zags vers la place.

La *tranchée double* est celle qui étant vue des deux côtés a un paravent de chaque côté.

La *tranchée directe* est celle qui va directement aux ouvrages où elle se dirige, parce que le terrein ou la situation ne permet pas de la conduire autrement. On la défile par de fréquentes traverses, & en la faisant plus profonde que la *tranchée* ordinaire. *Voyez* ces différentes *tranchées*, *Pl. XVI. de fortification*, *fig.* 1. *n°.* 2, 3 & 4.

La *tranchée* tournante est celle qui entoure ou qui forme une espece d'enveloppe autour des ouvrages attaqués; telle est celle qu'on fait pour le logement du glacis ou du chemin-couvert, *Pl. XVI. fig.* 1. *n°.* 1. Cette tranchée *F* est défilée des ouvrages qui les découvrent par des traverses intérieures *G*, & des extérieures *T*.

La *tranchée* s'ouvre ordinairement lorsque les lignes de circonvallation & de contrevallation sont à-peu-près aux deux tiers de leur façon. Dès que ces lignes sont tracées, l'ingénieur qui a la principale direction du siege examine le côté le plus favorable pour les approches & le moins susceptible de défense. Il regle sur le plan de la place & de ses environs la disposition & le nombre des attaques; après quoi le terrein qu'elles doivent occuper étant bien reconnu, il se met en état de faire travailler à la *tranchée*, c'est-à-dire, d'en faire commencer l'ouvrage. C'est ce commencement du travail qui se nomme *l'ouverture de la tranchée*.

Pour se diriger dans ce travail, on prolonge dans la campagne les capitales des bastions du front de l'attaque. Pour cet effet, on plante hors de la portée du fusil des piquets dans le prolongement de l'angle flanqué des bastions, & de l'angle saillant du chemin-couvert opposé. Ces deux points pouvant être remarqués aisément de loin, ils donnent le moyen de planter facilement plusieurs piquets dans leur alignement. On peut avoir de même le prolongement des capitales de tous les autres ouvrages qu'on peut avoir à attaquer, ou qui couvrent ou forment le front de l'attaque. On attache des bouchons de paille aux piquets qui donnent ces alignemens, afin de les distinguer ou remarquer plus facilement dans la nuit.

Le général regle aussi l'état des gardes d'infanterie & de cavalerie qui doivent être de service chaque jour, & de ma-

niere qu'elles aient au-moins trois ou quatre jours de repos, & qu'elles soient aussi suffisantes pour repousser les sorties que peuvent faire les troupes de la garnison.

On détermine aussi en même temps la cavalerie qui doit porter la fascine, & les travailleurs de jour & de nuit, qui doivent être en fort grand nombre les premieres & secondes gardes, ce qui se fait un jour ou deux avant l'ouverture de la *tranchée*, à la diligence du major général & du maréchal général des logis de la cavalerie. Ces deux officiers ont soin de faire avertir les troupes de bien reconnoître la situation des gardes Ils doivent aussi s'entendre & se concerter avec le directeur général de la *tranchée*, recevoir de lui les demandes journalieres qu'il est obligé de leur faire sur les besoins de la *tranchée*, & avoir soin qu'il ne lui manque rien.

Tout cela préparé, le directeur regle son détail avec les ingénieurs. Il les instruit du lieu où il veut ouvrir la *tranchée*, & il a besoin de leur faire prendre de la meche ou des cordeaux, des piquets & des maillets pour la tracer. On fait porter tout cela en paquets par des soldats, qui ont soin de tenir toutes ces choses en état de s'en servir lorsqu'il en est besoin.

Lorsque tout est réglé, on pose une petite garde près des lieux où le travail doit commencer, afin d'empêcher qu'on n'y dérange rien, & qu'on ne les fréquente pas trop, car il est important de cacher son dessein autant qu'on le peut.

Le jour de l'ouverture étant venu, les gardes s'assemblent sur les deux ou trois heures après midi, elles se mettent en bataille, après quoi on leur fait la priere. Le général les voit défiler si bon lui semble. Les travailleurs s'assemblent aussi près de-là, étant tous munis de fascines, de piquets, & outre cela d'une pelle & d'une pioche.

Quand la nuit approche, & que le jour commence à tomber, les gardes se mettent en marche, chaque soldat portant une fascine avec ses armes; ce qui doit se pratiquer à toutes les gardes. A l'égard des outils, il suffit d'en faire prendre aux travailleurs les deux premieres gardes, & de les faire laisser à la *tranchée* où on les retrouve.

La garde de cavalerie va prendre en même temps les postes qui doivent lui avoir été marqués sur la droite & la gauche des attaques, ou sur l'une des deux, selon qu'il a été jugé convenable : tout cela se fait le premier jour en silence & sans tambours ni trompettes.

Les grenadiers & les autres détachemens marchent à la tête de tout, suivis des bataillons de la *tranchée*, & ceux-ci des travailleurs, lesquels sont tous disposés par divisions de 50 en 50 ; chaque division est commandée par un capitaine, un lieutenant & deux sergens. On les fait marcher par quatre ou six de front jusqu'à l'endroit où l'on veut commencer le travail. Lorsque la tête de ces travailleurs est arrivée, le brigadier ingénieur du jour, qui a le dessin des attaques projetées, va poser les brigades en avant par les lieux où la *tranchée* doit passer, pendant que les bataillons s'arrangent à droite & à gauche de l'ouverture de la premiere *tranchée* derriere les couverts qui s'y trouvent, sinon aux endroits qui auront été marqués à leur major, où ils déchargent leurs fascines.

Ils se reposent ensuite sur leurs armes en silence, toujours prêts à exécuter les ordres qui leur sont donnés.

Pendant cet arrangement, le brigadier ou l'ingénieur qui a posé ces détachemens donne le premier coup de cordeau, & il montre aux sous-brigadiers ce qu'il y a à faire pour continuer à tracer la *tranchée*. Il fait ensuite défiler les travailleurs un à un portant la fascine sous le bras droit, si la place est à droite, & sous le gauche, quand on la laisse à gauche. Il commence lui-même par poser le premier des travailleurs, puis le deuxieme, troisieme, quatrieme, cinquieme, *&c.* l'un après l'autre, leur recommandant :

1°. Le silence.

2°. De se coucher sur leur fascine.

3°. De ne point travailler qu'on ne le leur commande.

Quand le brigadier en a posé ainsi plusieurs, il cede sa place au premier ingénieur qui le suit & qui continue à poser

& faire poser, pendant que lui brigadier va prendre garde au tracé. Tout cela se continue de la sorte, jusqu'à ce qu'on ait tout posé, observant bien :

1°. Tous les replis & retours de la *tranchée*.

2°. De faire avancer les gens détachés, à mesure qu'on avance le tracé.

3°. De couvrir les brisures des retours par un prolongement de deux ou trois toises en arriere, ce qui se fait aux dépens de la ligne en retour, & ainsi de toutes les autres.

4°. De faire jeter la terre de la *tranchée* du côté de la place, pour s'en former un parapet qui mette à couvert du feu de ses ouvrages.

5°. De prendre bien garde de ne pas s'enfiler; c'est-à-dire, de diriger les boyaux de la *tranchée*, de maniere que leur prolongement ne donne sur aucun des ouvrages de la place. Car il est évident qu'alors le feu de ces ouvrages découvriroit les boyaux dans toute leur longueur. Il faut prendre garde aussi de trop s'écarter dans la campagne, pour ne pas faire plus de retours ou d'ouvrages qu'il n'est nécessaire. On doit s'attacher à faire ensorte que les prolongemens des différentes parties de la *tranchée* rasent les parties les plus avancées des dehors de la place, ou qu'ils ne donnent qu'environ à dix ou douze toises près; ce qui ne peut guere se faire que par estime, à-moins qu'on n'ait commencé à tracer avant que le jour soit tout-à-fait tombé, ce qui est toujours mieux, lorsqu'on le peut sans grand risque.

6°. De ne pas s'éloigner des capitales prolongées, dont il faut renouveller les piquets de temps en temps, & les coïfer d'un bouchon de paille afin de les reconnoître, même de quelque bout de meche allumée pendant la nuit, parce qu'il faut se faire une loi de ne pas s'en éloigner, & de les croiser fréquemment. Il faut être en état de les reconnoître pour se diriger selon leur direction, afin d'éviter les écarts & les retours inutiles, parce que ce sont les vrais guides qui doivent mener à la place.

Pour bien faire, il faut poser les retours à fascines comptées, afin d'en savoir toujours les mesures.

Si la situation des ouvertures est favorable, il ne sera pas impossible qu'on puisse parvenir jusqu'à la premiere parallele ou place d'armes dès la premiere nuit; mais si on est obligé d'ouvrir la *tranchée* de fort loin, cela sera moins aisé, & il faudra employer beaucoup plus de travail.

Il est à présumer que le directeur général aura fait son projet sur le pié d'avancer jusque-là la premiere nuit; & s'il est possible, il faudroit en commencer le retour, ne fût-ce que par une cinquantaine de travailleurs.

Ce qui est dit ici pour les attaques de la droite, se doit aussi entendre pour celles de la gauche, chacune d'elles devant aller le même train, & toujours marcher de concert; de sorte que quand l'une trouve quelque difficulté qui la retarde, l'autre la doit attendre pour éviter les inconvéniens, auxquels sont sujets ceux qui allant trop vîte, ne se précautionnent pas assez.

Quand le travail est disposé, on fait: *haut les bras*, & tout le monde travaille, avertissant toujours les travailleurs de jetter la terre du côté de la place. On se diligente tant qu'on peut jusqu'au grand jour : pour lors on fait mettre les détachemens à couvert sur le revers de ce qu'il y a de fait de la place d'armes & derriere les plus proches replis de la tête des *tranchées*, ou on les fait coucher sur le ventre, car elles sont encore bien foibles le matin. Après cela, on congédie les travailleurs de la nuit; & on les releve par un pareil nombre de jour, commençant par la tête, au contraire de ceux de la nuit qu'on a commencés par la queue.

Il est rare que cette premiere journée puisse bien achever les ouvrages qu'on a commencés, quelque soin qu'on se donne pour cela, parce que d'ordinaire on entreprend beaucoup.

On ne doit pas cependant congédier les travailleurs de jour qu'ils n'aient à-peu-près achevé l'ouvrage de la largeur & profondeur qu'on veut lui donner, ce qui est bien difficile à obtenir des ouvriers qui ont toujours grande envie de s'en re-

tourner, & très-peu d'achever. C'eſt pourquoi il eſt à-propos de faire parcourir, le ſecond jour, le travail de la premiere nuit par un détachement de cent ou deux cents hommes qui ne feront autre choſe que d'achever & parer ce qui a été commencé la premiere nuit.

La meſure ordinaire des *tranchées* eſt ordinairement de douze piés de largeur & de trois de profondeur. La terre de la *tranchée* étant jettée du même côté, forme un parapet de trois piés ou trois piés & demi d'élévation au-deſſus du terrain de la campagne, ce qui donne pour toute la hauteur du parapet depuis le fond de la *tranchée* ſix piés ou ſix piés & demi.

La ſeconde garde, le maſque étant levé, on monte la *tranchée*, tambour battant, & on poſe encore à découvert; mais il s'en faut bien qu'on entreprenne autant de travail que la premiere nuit.

La ſeconde garde doit s'employer par préférence à la continuation de la premiere place d'armes, à laquelle il faut donner toute l'étendue néceſſaire, & pouſſer cependant en avant ce qu'on pourra en croiſant toujours les capitales, dont il faut avoir ſoin de marquer les prolongemens à meſure qu'on s'avance vers la ville, & les piquer chaque fois qu'on les croiſe afin de les rendre toujours plus remarquables.

La place-d'armes entrepriſe ſur toute ſa longueur doit être achevée dans toute la perfection qu'on pourra lui donner à la fin de la troiſieme garde, parce qu'elle doit être la demeure fixe des bataillons juſqu'à ce que la ſeconde ſoit faite.

Outre la premiere ligne parallele ou place-d'armes, qu'on doit conſidérer comme l'ouvrage de la deuxieme & troiſieme nuit, quoique commencée dès la premiere, on doit avoir fait marcher en avant les deux *tranchées* de la droite & de la gauche, mais non pas juſqu'à la ſeconde parallele. Il ne ſeroit pas prudent de s'avancer auſſi promptement.

Les travailleurs de jour de cette garde doivent être fournis en nombre égal à ceux de la nuit. Le travail du jour commence par celui de la tête, comme celui de la nuit par la queue.

Tout le monde doit contribuer à preſſer & perfectionner le travail de jour tant que l'on peut, après quoi, quand il eſt en état, il faut faire avancer les premiers bataillons dans la place-d'armes, & ne mettre que des détachemens dans les ouvrages de la tête, avec ordre de ne point tenir ferme, ſi l'ennemi vient à eux.

Le troiſieme jour il faudra encore faire monter force travailleurs, afin d'en pouvoir employer trois ou quatre cents à perfectionner ce qui manquera des jours précédens, & arriver à la deuxieme ligne parallele ou place-d'armes, à laquelle il faudra travailler auſſi avec la même vivacité.

Comme le feu de la place commence alors à devenir dangereux, il faut employer les ſappes, non qu'il faille renoncer tout-à-fait à poſer encore à découvert quelque partie de la troiſieme nuit; mais il faut le faire directement, & pour cela trouver quelque terrain favorable qui fourniſſe un demi-couvert, ou bien prendre le temps que le feu eſt fort ralenti, comme il arrive ſouvent après les deux ou trois premieres heures que les ſoldats ſont las de tirer. Pour lors on peut dérober un temps pour poſer cent ou cent vingt travailleurs, & plus ſi le feu continue à diminuer; mais c'eſt de quoi il ne faut pas abuſer, parce qu'il faut tenir pour maxime de ne jamais expoſer ſon monde mal-à-propos, & ſans grande raiſon; ce qui ſe fait bien moins ſouvent qu'il n'eſt à deſirer, & ſans qu'on en retire aucun avantage : au contraire rien n'eſt plus capable de retarder le travail : c'eſt pourquoi après la ſeconde nuit il ne faut plus poſer à découvert ſans grande circonſpection. Ainſi il faut néceſſairement après cette nuit employer les ſappes. *Voyez* SAPPE.

Il eſt très-important que le général viſite la *tranchée*, mais de temps-en-temps ſeulement, & non tous les jours. Il doit y venir peu accompagné, ſe faire rendre compte ſur les lieux de chaque choſe en particulier, & donner les ordres ſur tout autant qu'il le jugera néceſſaire.

Si les attaques ſont ſéparées, le lieutenant-général de jour choiſit celle qui lui

plaît ; si elles sont liées, comme il a le commandement général, il commande aux deux ; & par conséquent il doit occuper le milieu entre les deux, mais non pas à la tête des attaques ; parce que les allées & venues des gens qui ont affaire à lui embarrasseroient le travail ; outre qu'il seroit trop éloigné du gros des troupes, le milieu de la tête des bataillons est le lieu qui lui convient le mieux. Il peut, & doit visiter de temps en temps la tête des ouvrages.

Le plus ancien maréchal de camp doit se mettre à la droite, l'autre à la gauche ; les brigadiers à la queue des détachemens les plus avancés.

Le lieutenant-général du jour commande à la cavalerie, infanterie, artillerie, ingénieurs, mineurs & généralement à tout ce qui regarde la sureté & l'avancement des attaques ; mais il se doit concerter avec le directeur de la *tranchée*, & ne rien entreprendre ni résoudre sans sa participation ; car ce dernier est l'ame & le véritable mobile des attaques.

L'application particuliere d'un lieutenant-général doit être de bien poster les troupes, régler les détachemens, faire servir les têtes de la *tranchée*, & fournir des travailleurs extraordinaires, quand on lui en demande.

Les maréchaux de camp font la même chose que le lieutenant-général, par subordination ; & ils doivent recevoir ses ordres, & les rendre aux brigadiers, & ceux-ci aux colonels qui les distribuent à leurs régimens, à qui ils ont soin de les faire exécuter.

Quand il y a quelques entreprises à faire, c'est le lieutenant-général qui en doit ordonner l'exécution, par l'avis & sur l'exposé du directeur-général.

Lorsqu'il y a peu de ces premiers officiers dans une armée, ce n'est pas une nécessité que le lieutenant-général de jour couche à la *tranchée*, il suffit qu'il la visite pendant le jour, & qu'il y donne ses ordres.

Quatre lieutenans-généraux suffisent pour une armée commandée par un maréchal de France, le double des maréchaux de camp, & le double de ceux-ci en brigadiers ; c'est-à-dire que s'il y a quatre lieutenans-généraux, il doit y avoir huit maréchaux de camp, & seize brigadiers ; un plus grand nombre est inutile, & bien plus à charge que nécessaire dans les armées.

*Des rois & des princes.* Si des rois ou des princes dont la vie est précieuse aux peuples, étoient en personne à l'armée, & qu'ils voulussent voir la *tranchée*, ce qu'on ne peut désapprouver, il faudroit prendre les précautions suivantes :

1°. Que cela n'arrive pas souvent ; mais seulement deux, trois ou quatre fois tout au plus pendant un siege.

2°. Que ce ne soit qu'à des places considérables, & non à des bicoques.

3°. Que la *tranchée* soit bonne, & autant assurée qu'on le peut faire.

4°. Qu'ils voient l'ouverture de la *tranchée*, si bon leur semble ; mais qu'ils ne la visitent plus que lorsque le canon se sera rendu maître de celui de la place.

5°. Que la nuit qui précédera les visites qu'ils voudront faire, on envoie partie de leur garde à la *tranchée*, distribuée par petits pelotons en différens endroits, pour plus grandes suretés de leurs personnes.

6°. Qu'ils y aillent fort peu accompagnés, & seulement d'un capitaine des gardes, de trois ou quatre de leurs officiers, & de cinq ou six seigneurs de leur cour, ou des officiers généraux, & du directeur de la *tranchée* qui doit marcher immédiatement devant eux pour leur servir de guide, & leur rendre compte, en chemin faisant, de toutes choses.

7°. Qu'il ne se fasse aucun mouvement de troupes pendant qu'ils seront à la *tranchée* ; mais qu'elles se rangent toutes sur le revers, laissant le côté du parapet à sa marche.

8°. Qu'on fasse asseoir tous les soldats, leurs armes à la main ; les officiers se tenir debout du même côté, le chapeau à la main, sans laisser paroître leur espon-ton par-dessus la *tranchée*.

9°. Qu'ils visitent tout, jusqu'à la troisieme place d'armes, même jusqu'à la queue des sapes, afin qu'ils en soient mieux instruits.

10°. Qu'ils montent de petits chevaux, bas de taille, doux, qui ne soient pas ombrageux, pour faire leur tournée, au moins jusqu'à la seconde parallele ou place d'armes, n'étant pas possible qu'ils y puissent fournir à pié, quand les *tranchées* sont un peu avancées.

11°. Qu'on leur fasse un ou deux reposoirs dans les endroits de la *tranchée* les plus convenables; ces mêmes lieux pourront servir après de couverts aux officiers généraux de garde.

Après tout ce que nous avons dit sur la *tranchée*, il faut encore ajouter une vérité constante, c'est qu'il n'y a aucun lieu sûr dans la *tranchée*, quelque soin qu'on se puisse donner pour la bien faire, comme il n'y a rien qui puisse mettre à couvert des bombes & des pierres quand on est sous leur portée, & que la place en tire; il n'y a point non plus de parapet de *tranchée* qui ne puisse être percé par le canon, à huit piés au-dessous du sommet, & dans l'infinité de coups de mousquets qui se tirent, il y en a toujours quantité dont les balles rasant le haut des parapets; s'amortissent & plongent, la plupart avec encore assez de force pour blesser & tuer ceux qui en sont atteints.

Il y a de plus des coups de biais ou d'écharpe, qui rasant ainsi le parapet de la *tranchée*, s'amortissent, & ne sont pas moins dangereux, & qu'on ne peut guere éviter.

Quand on est sous la portée des grenades, c'est encore pis; les coups de feu sont là dans leur force, & bien plus certains, outre que les éclats des grenades & des bombes volent par-tout, & vont le plus souvent tomber où on ne les attend pas; c'est pourquoi je crois qu'il est de la prudence que les grands princes, de la vie desquels dépend le sort des états, dans les visites qu'ils feront dans la *tranchée*, ne passent point au-delà de la troisieme place d'armes; ils ne doivent pas même aller jusque là. *Attaque des places de* Vauban.

La *tranchée* se monte de jour ou de nuit; l'avantage qu'on trouve à la monter de jour, consiste en ce que les officiers & les soldats qui voient le terrain, s'instruisent mieux de ce qu'ils auront à faire, que quand l'obscurité sera venue; mais il y a divers avantages à la monter de nuit.

1°. On perd moins de monde par le canon & les mortiers des assiégés, qui ne cessent de tirer depuis que les nouvelles troupes entrent à la queue de la *tranchée*, jusqu'à ce que celles qui sont relevées, soient entiérement sorties; sur-tout lorsqu'il se trouve quelque morceau de *tranchée* qui sera enfilé ou commandé; ce que rarement on peut éviter dans toute cette longue étendue qu'a la *tranchée*, comme les artilleurs de la place ne manquent jamais de l'observer; c'est principalement vers cet endroit qu'ils dirigent les batteries; & les troupes qui entrent, s'embarrassant avec celles qui sortent, n'ont pas assez de terrain pour éviter les bombes, les pierres, & les bonds des boulets de canon.

2°. Si pour donner l'assaut, ou pour vous précautionner contre une sortie à laquelle vous savez que les ennemis se préparent, vous voulez conserver les troupes qui devoient être relevées, pour les joindre avec les nouvelles qui entrent; ou si vous montez la *tranchée* avec plus de bataillons qu'à l'ordinaire, les ennemis l'observeront, lorsque cela se passera de jour, & ils prendront leurs mesures pour attendre l'assaut, ou pour ne point faire de sortie: au contraire, si après avoir monté la *tranchée* de jour vous faites marcher de nuit de nouvelles troupes pour en renforcer la garde, il ne sera pas possible que ce mouvement ne s'entende de la place, sur-tout quand la *tranchée* est déja proche.

3°. Comme c'est la nuit qu'il y a plus à craindre des sorties, les troupes de la *tranchée* seront bien moins vigilantes, & moins en état de combattre, lorsqu'ayant déja passé tout le jour, elles se trouveront harassées par le soleil & la poussiere. Il est vrai qu'on y peut rémédier, en ne montant pas la *tranchée* le matin, mais seulement le soir un peu auparavant la nuit.

Lors même qu'on monte la *tranchée* de nuit, les généraux, les commandans, & les majors des régimens, y entrent de jour, afin de reconnoître le terrain &

voir en quel état toutes les choses se trouvent. Le major de *tranchée* ou ses aides, devroient les attendre au poste du lieutenant-général de *tranchée*, pour leur faire observer tout ce qui est digne de quelque considération.

Le major général, dès le jour précédent, nomme aux majors de brigade quelles troupes doivent relever chacune de celles de sa tranchée ; & une fois pour toutes il assigne l'heure & le lieu de l'assemblée où ce même major général fait ranger les bataillons & les détachemens selon l'ordre dans lequel ils doivent marcher & garnir la tranchée.

Deux caporaux de chaque bataillon se trouvent à la queue de la tranchée, l'un pour guider à couvert par le chemin le plus court, le bataillon qui entre ; & l'autre pour conduire les détachemens qui vont quelquefois par un chemin différent de celui que prennent les régimens.

Les troupes qui entrent & celles qui sortent, s'approcheront du parapet le plus qu'elles pourront : si c'est de jour, la tranchée se monte tambour battant, & l'on plante les drapeaux au haut de la tranchée, dans quelqu'endroit du parapet qui soit bien renforcé, parce que les canonniers de la place se divertissent à tirer contre les drapeaux.

Chacun sait que les officiers qui descendent, transmettent à ceux qui les relevent, les ordres qu'il y a à la tranchée. Le lieutenant général de tranchée les reçoit du général de l'armée, & il les distribue ensuite aux régimens. Pour moi, je voudrois que le général de la tranchée donnât tous les ordres au major, & que celui-ci les distribuât tous les jours aux troupes de la tranchée. De cette maniere, on trouveroit dans le livre du major de tranchée, une suite exacte de tout ce qui s'est passé pendant tout le cours du siege.

Je voudrois aussi que le lieutenant général & le major de tranchée, les ingénieurs qui entrent & qui sortent, les commandans des batteries, les directeurs des mines, le major général de l'armée, le chef des ingénieurs, & les commandans d'artillerie, conférassent ensemble sur ce qu'il est important de faire ou de représenter au général de l'armée, pour bien exécuter les ordres qu'il a précédemment donnés. *Réflexions militaires*, par M. le marquis de Santacrux.

Après le détail précédent sur les tranchées, il nous reste à faire observer, en finissant cet article, que l'usage n'en remonte guere, selon le pere Daniel, qu'au regne de Charles VII, ou un peu auparavant. Il croit qu'on leur donnoit alors le nom de *mines*, & quelquefois de tranchées ; mais ce dernier nom prévalut bien tôt sur le premier ; apparemment lorsque les travaux exprimés par ces deux noms, devinrent différens. Le maréchal de Monluc les perfectionna au siege de Thionville, en 1558 ; mais ce n'est que sous M. le maréchal de Vauban, qu'elles devinrent infiniment plus parfaites qu'elles ne l'avoient été jusqu'à ce grand homme. Ce fut au siege de Maëstricht, en 1673, qu'il inventa les fameuses paralleles ou places d'armes, qui donnent tant de supériorité à l'attaque sur la défense. Il imagina ensuite les cavaliers de tranchée, un nouvel usage des sapes & des demi-sapes, les batteries à ricochet, *&c.* & par-là, comme le dit l'historien de l'académie, « il avoit porté » les arts à une telle perfection, que le » plus souvent, ce qu'on n'auroit jamais » osé espérer devant les places les mieux » défendues, il ne perdoit pas plus de » monde que les assiégés ».

Nous devons remarquer ici que M. le chevalier de Folard ne pensoit pas que les tranchées aient été inconnues aux anciens ; il prétend même démontrer dans son *traité de l'attaque & de la défense des places*, qu'ils employoient des paralleles, ou places d'armes, dans leurs approches, & qu'ils avoient pratiqué tout ce qu'on a inventé dans les sieges, depuis la découverte de la poudre à canon. Mais suivant M. Guischardt, le sentiment de M. de Folard, sur ce sujet, ne se trouve fondé que sur l'infidélité des traductions, & sur l'envie de cet habile officier, de faire de nouvelles découvertes. « J'ai examiné, dit-il, » dans la langue originale, les passages » dont il appuie son sistême, & je me » sens aisément convaincu que les auteurs » n'y représentent rien de tout ce qu'il a

» vu, & qu'ils s'expriment en termes très-» clairs sur tout ce qu'ils veulent faire en-» tendre. Il est certain qu'on n'y trouve » rien de ressemblant aux tranchées & » aux paralleles ». *Dissertation sur l'attaque & la défense des places des anciens. Voyez* cette dissertation dans le second volume des *mémoires militaires* de M. Guischardt, & le traité sur le même sujet, de M. le chevalier de Folard, *l. II. & III.* de son commentaire sur Polybe. (*Q*)

Tranchée, *queue de la* (*Génie.*) c'est le premier travail que l'assiégeant a fait en ouvrant la tranchée, & qui demeure derriere à mesure qu'on pousse la tête de l'attaque vers la place. Il y a toujours du danger à la queue de la tranchée, parce qu'elle est exposée aux batteries de la place, & que le canon logé sur des cavaliers, donne facilement sur les troupes qui montent la garde, ou qui la relevent. On laisse toujours une garde de cavalerie à la queue de la tranchée, pour être en état de courir au secours des travailleurs de la tête, en cas d'une sortie de la garnison, & cette garde se releve autant de fois qu'on releve la garde de la tranchée. (*D. J.*)

Tranchée, *relever la* (*Art milit.*) c'est monter la garde à la tranchée, & prendre le poste d'un autre corps de troupes qui descend la garde. (*D. J.*)

Tranchée, *retour de la* (*Génie.*) ce sont les coudes & les obliquités qui forment les lignes de la tranchée, qui sont en quelque façon paralleles aux côtés de la place qu'on attaque, pour en éviter l'enfilade. Ces différens retours mettent un grand intervalle entre la tête & la queue de la tranchée, qui par le chemin le plus court, ne sont séparées que par une petite distance. Aussi quand la tête est attaquée par quelque sortie de la garnison, les plus hardis des assiégeans, pour abréger le chemin des retours, sortent de la ligne, & vont à découvert repousser la sortie, & couper l'ennemi en le prenant à dos. *Dict. milit.* (*D. J.*)

Tranchée, (*Jardinage.*) se dit d'une longue ouverture de terre, pour planter des arbres, de la charmille, ou pour faire un fossé, une rigole : on fait encore des tranchées de recherches, pour amasser des sources.

Tranchée, s. f. (*Hydr.*) on appelle *tranchée de recherche*, celle qui reçoit l'eau de plusieurs prairies de communication, ainsi que des rameaux d'eau que des écharpes ramassent de tous côtés, en forme de pattes d'oie. (*K*)

Tranchées, (*Médec.*) nom vulgaire employé par les femmes, les accoucheurs, les sages-femmes & les nouvelles accouchées, pour désigner les douleurs qu'elles éprouvent souvent après leur accouchement, à l'utérus, au ventre, au nombril, aux reins, aux lombes, aux aînes, soit continuellement, soit par intervalles, tantôt d'un côté, tantôt de l'autre. On a indiqué les causes & les remedes des tranchées au *mot* Douleur & Femme en couche, *Médec.*

Tranchées, s. f. pl. *terme de Maréchal*; c'est une maladie des chevaux qui consiste en douleur dans les boyaux, excitée par l'acrimonie des humeurs, ou par des vents, & qu'on doit traiter par les remedes opposés aux causes du mal. *Soleysel.* (*D. J.*)

TRANCHE-FIL, s. m. *terme de Bourrelier*; cuir tortillé pour soutenir le furnez & la soubarbe de la bride des chevaux de carrosses. (*D. J.*)

Tranche-fil, s. m. *terme de Cordonniers*; ils appellent ainsi un gros fil qu'ils cousent en forme de bordure en dedans, & le long des quartiers & oreilles des souliers; lorsque le cuir n'est par fort, & qu'on craint qu'il ne se déchire, ou ne s'étende trop. (*D. J.*)

Tranche-fil, s. m. *terme d'Epéronnier*; c'est une espece de petite chaîne fort déliée qui est autour du mords. (*D. J.*)

Tranche-fil, s. m. *terme de Relieur*; petit ornement de fil ou de soie, que les Relieurs mettent au dos des livres qu'ils relient sur le haut & le bas de la *tranche*. Il sert aussi à tenir les feuilles en état. (*D. J.*)

TRANCHE-LARD, s. m. (*Cuisine.*) grand couteau fort mince, à l'usage des cuisiniers, & dont le nom indique l'usage.

TRANCHER, v. act. (*Gram.*) c'est séparer en deux parties avec un instrument tranchant. *Trancher* ce fer en deux.

On *tranche* la tête aux gentilshommes coupables de crime. Il se dit aussi des douleurs d'entrailles, qu'on appelle *tranchées*; unissez ce médicament à celui-ci pour empêcher de trancher. On dit au figuré, il est d'un caractere *tranché*; *trancher* une difficulté. La mort *tranche* nos espérances; il *tranche* de l'important; c'est un *traître*, il *tranche* de deux côtés : ces douleurs *tranchent* trop. *Tranchez* ces chiffres pour les distinguer de ceux sur lesquels vous n'avez pas encore opéré.

TRANCHET, s. m. (*Outil de Cordonnier.*) espece de long couteau de fer fort plat & fort acéré, avec un manche de bois léger. Il sert à couper le gros cuir pour en faire les semelles de dessous, & à les redresser ou rogner quand elles sont cousues au soulier. On en fait aussi les chevilles des talons; les marchands de crespin les vendent. (*D. J.*)

TRANCHET, s. m. (*Serrurerie.*) c'est un outil de serrurier, qui sert à couper de petites pieces de fer à chaud. *Voyez l'article* TRANCHE. La seconde s'appelle aussi *tranchet.* (*D. J.*)

TRANCHIS, s. m. *terme de Tuilier*; rang d'ardoises ou de tuiles échancrées, qui sont en recouvrement sur d'autres entieres, dans l'angle rentrant d'une noue ou d'une fourchette. (*D. J.*)

TRANCHOIR QUARRÉ, s. m. (*Architect.*) est cette table quarrée qui fait le couronnement du chapiteau des colonnes, & qui, dans celles de l'ordre corinthien, représente cette espece de tuile quarrée qui couvre la corbeille ou le panier qu'on feint entouré de feuilles. (*D. J.*)

TRANCHOIR, s. m. *terme de Vitrier*; c'est une sorte de piece de verre que l'on met dans les panneaux de vitres, qui sont façon de Lorraine ou de croix de Lorraine. (*D. J.*)

TRANCOSO, (*Géogr. mod.*) ville de Portugal, dans la province de Tra-los-Montes, à trois lieues de Pinhel. Elle a titre de *duché*, & est située dans une vaste & délicieuse campagne. Cette ville est entourée de murs, & a droit de suffrage dans les assemblées des états. Ferdinand I, roi de Castille, la prit sur les Maures l'an 1033. *Long.* 11. 3. *latit.* 40. 37. (*D. J.*)

TRANCZIN, (*Géogr. mod.*) petite ville de la haute Hongrie, chef-lieu du comté de même nom, sur la rive gauche du Vag, qu'on passe sur un pont de bois. Elle a pour défense un château fortifié, & dans son voisinage des eaux minérales, & deux bains d'eaux chaudes. (*D. J.*)

TRANGLES, s. f. *terme de Blason*; ce mot se dit des fasces rétrécies qui n'ont que la moitié de leur largeur, & qui sont en nombre impair. *Trévoux.* (*D. J.*)

TRANGUEBAR *ou* TRANQUEBAR, (*Géogr. mod.*) ville de la presqu'île de l'Inde, au royaume de Tanjaour, sur la côte de Coromandel, à l'embouchure de la riviere Caveri, & à 25 lieues de Pondichéri. Les Danois en sont les maîtres depuis l'an 1621, par un accord fait la même année avec le naïque ou roi de Tanjaour, sur les terres duquel est situé ce port de mer; les Danois ont bâti depuis une forteresse pour sa défense. Le climat en est fort chaud, & très-difficile à supporter. Les jésuites ont dans cette ville une église, & y jouissent d'une grande liberté. Le roi de Danemarck y a établi une mission en 1705 pour la propagation du Christianisme; on peut consulter sur cette mission M. de la Crose dans son *Christianisme des Indes. Long.* 97. 50. *latit. septent.* 11. 18. (*D. J.*)

TRANI, (*Géog. mod.*) ville d'Italie, au royame de Naples, dans la terre de Bari, sur le golfe de Venise, entre Barlette & Biseglia. Il y a un château bâti par l'empereur Frédéric II. Son port a été bouché par les sables. Son évêché est du x. siecle. *Long.* 34. 50. *latit.* 41. 10. (*D. J.*)

TRANQUILLITÉ, PAIX, CALME, (*Synon.*) ces mots, soit qu'on les applique à l'ame, à la république, ou à quelque société particuliere, expriment également une situation exempte de trouble & d'agitation : mais celui de tranquillité ne regarde précisément que la situation en elle-même, & dans le temps présent indépendamment de toute relation : celui de *paix* regarde cette situation par rapport au-dehors, & aux ennemis qui pourroient y causer de l'altération : celui de *calme* la

regarde par rapport à l'événement, soit passé, soit futur, ensorte qu'il la désigne comme succédant à une situation agitée, ou comme la précédant.

On a la *tranquillité* en soi-même, la *paix* avec les autres, & le *calme* après l'agitation.

Les gens inquiets n'ont point de *tranquillité* dans leur domestique. Les querelleurs ne sont guere en *paix* avec leurs voisins. Plus la passion a été orageuse, plus on goûte le *calme*.

Pour conserver la *tranquillité* de l'état, il faut faire valoir l'autorité sans abuser du pouvoir. Pour maintenir la *paix*, il faut être en état de faire la guerre. C'est encore plus par la douceur que par la rigueur qu'on rétablit le *calme* chez un peuple révolté. Girard, *Synon.* (*D. J.*)

*A. N.* TRANQUILLITÉ, (*Métaph.*)

La tranquillité est ce que l'ame éprouve lorsqu'elle n'est agitée d'aucune passion, & qu'elle jouit d'elle même : c'est l'état du bonheur.

La tranquillité est souvent le fruit d'une bonne conscience, & plus souvent encore l'effet du tempérament. Un sang bouillant est contraire à la tranquilité : c'est pourquoi les jeunes gens en jouissent si peu.

Quand on ne trouve pas son repos en soi-même, dit M. de la Roche foucault, il est inutile de le chercher ailleurs.

TRANQUILLITÉ, (*Mythologie.*) la *Tranquillité*, appelée par les Grecs εὐδία, a été déifiée. On a trouvé à Nettuno, dans la campagne de Rome, sur le bord de la mer, un autel avec cette inscription, Autel de la Tranquillité, *ara Tranquillitatis*; sur cet autel est représentée une barque avec une voile tendue, & un homme assis au gouvernail : cette divinité étoit distinguée de la Paix & de la Concorde. (*D.J.*)

TRANSACTION, s. f. (*Gram. & Jurisp.*) est un accord ou convention faite entre deux ou plusieurs personnes, pour prévenir ou terminer un procès.

L'incertitude de l'événement & le bien de la paix sont ordinairement les motifs des *transactions*.

Ces mêmes considérations font aussi qu'ordinairement on se relâche de part & d'autre de quelque prétention, autrement ce ne seroit plus une transaction, mais une renonciation gratuite que l'on feroit à son droit.

Les transactions, toute favorables qu'elles sont, ne s'étendent point aux choses qui n'y sont pas exprimées.

On ne peut pas non plus opposer à une partie la transaction qui a été faite avec une autre, chacun étant le maître de son droit.

On stipule quelquefois une peine en cas d'inexécution de la transaction, & le cas arrivant, la peine doit être exécutée; il dépend néanmoins de la prudence du juge de la surseoir ou modérer s'il lui paroît juste de le faire.

Les *transactions* ont la force des choses jugées, tellement que suivant l'ordonnance de Charles IX, de l'an 1560, elles ne peuvent être rescindées pour cause de lésion, mais seulement pour dol & force.

En matiere criminelle elles ne valent qu'entre les parties privées, & ne peuvent imposer silence à la partie publique. Ordonnance de 1670, *tit. xxv. art. 19.*

Anciennement on ne pouvoit transiger sur un appel au parlement sans lettres-patentes & arrêt, ou du-moins sans un arrêt qui homologuoit la *transaction*.

Quand l'appel venoit du pays de droit écrit, comme il n'y avoit pas d'amende pour le roi, on pouvoit transiger sans lettres-patentes; mais il falloit toujours un arrêt, & quelquefois la *transaction* se faisoit au parlement même, comme on voit au second regitre *olim*, *fol.* 25. *v°.* où il est dit: *Hæc est concordatio facta anno* 1298, *inter Petrum episcopum Altisiodorensem & procuratorem comitis Altisiodorensis.*

Lorsque l'appel venoit du pays coutumier où il y avoit amende pour le roi, il falloit lettres-patentes & arrêt sur icelles pour homologuer la *transaction*.

C'est de-là qu'il y a tant d'anciennes *transactions* dans le dépôt du parlement; ces anciennes *transactions* sont la plupart écrites en rouleaux, dont par les soins & sous les yeux de M. Joly de Fleury, procureur général, une bonne partie a

été extraite par M. Meré, avocat; on y a découvert beaucoup de choſes curieuſes, & qui ſervent à éclairer notre ancienne juriſprudence.

Juſqu'à l'ordonnance de Charles IX, en 1560, on penſoit toujours qu'il n'étoit pas permis de tranſiger ſur un appel pendant en la cour, ſans lettres-patentes ou arrêt; mais cette ordonnance ayant confirmé toutes *tranſactions* faites ſans dol & ſans force, on a penſé que cette confirmation générale diſpenſoit d'obtenir ni lettres ni arrêt; & en effet, depuis ce temps on s'eſt diſpenſé de cette formalité.

On fait cependant encore homologuer au parlement certaines *tranſactions* pour y donner plus d'autorité, comme quand elles ſont paſſées avec des bénéficiers, ou qu'elles contiennent des abonnemens de dixmes & autres arrangemens ſemblables qui intéreſſent l'ordre public. *Voyez* au digeſte & au code le titre *de tranſactionibus*, Domat, & l'ordonnance des *trnnſactions*. (*A*)

TRANSACTIONS PHILOSOPHIQUES, ſont une eſpece de journal contenant les principaux mémoires qui ſe liſent a la ſociété royale de Londres, ſur les ſciences ou les belles-lettres.

Ces *Tranſactions* contiennent différentes découvertes & obſervations faites par les membres de la ſociété, ou qui leur ont été communiquées par leurs correſpondans.

Cet ouvrage fut commencé en 1665 par M. Oldenbourg, ſecrétaire de la ſociété royale, qui le continua juſqu'à l'année 1679. Après ſa mort le docteur Hook ſon ſucceſſeur le continua auſſi ſous le titre de *Collections philoſophiques*; mais le docteur Grew l'ayant remplacé en 1689, reprit l'ancien titre qui fut conſervé par le docteur Plott ſon ſucceſſeur, & qui a ſubſiſté juſqu'à préſent.

Cet ouvrage fut d'abord publié tous les mois avec beaucoup de ſoin par M. Oldenbourg & les premiers ſecrétaires; mais il fut interrompu ſouvent depuis la mort du docteur Plott. En 1700 le docteur Sloane le fit publier de nouveau réguliérement tous les mois; dans la ſuite on ne le mit au jour que tous les deux, trois, quatre, & ſix mois. Quelque temps après on le donna plus fréquemment & périodiquement ſous la direction du docteur Jurin, & ce journal continue encore aujourd'hui ſous celle de milord Macclesfield, préſident de la ſociété royale. *Chambers.*

On a fait un abrégé en anglois des *Tranſactions philoſophiques*, qui contient les mémoires les plus intéreſſans de ce recueil.

Feu M. Bremond avoit entrepris une traduction des *Tranſactions philoſophiques*, traduction enrichie de notes, de reflexions ſavantes, & d'avertiſſemens, où il indique ſur chaque ſujet tout ce qu'on trouve de pareil, ou qui s'y rapporte, dans les mémoires de l'académie des ſciences, dans les journaux littéraires qui en ont donné des extraits, & dans tous les autres ouvrages tant anciens que modernes, où les mêmes matieres ſont traitées. Il nous en a donné quatre volumes *in*-4°. qui comprennent les années 1731, 1732, *&c.* juſqu'en 1736 incluſivement, & un volume de tables générales par ordre des matieres, & par ordre chronologique des titres des ouvrages & des noms des auteurs, accompagnés de ſemblables indices plus ſuccincts, depuis l'année 1665, qui eſt celle de l'établiſſement de cette celebre compagnie, juſqu'en 1735.

Il avoit entrepris ce grand ouvrage dès l'année 1737; il ſe bornoit d'abord à de ſimples extraits, ſemblables à ceux que nous ont donné MM. Lowtorp & Motte, ſous le titre d'*Abrégé des Tranſactions philoſophiques;* mais l'importance du ſujet ayant réveillé l'attention des ſavans, M. le chancelier d'Agueſſeau aſſembla chez lui pluſieurs membres des deux académies, des ſciences & belles-lettres, pour délibérer ſur la maniere de rendre cette traduction plus utile. La pluralité des voix fut pour la traduction entiere & fidelle du texte, ſans préjudice aux notes inſtructives que le traducteur jugeroit à propos d'y ajouter ſéparément. Depuis la mort de M. de Bremont, ſon travail a été continué & ſe continue par une ſociété de

gens de lettres, sous la direction de M. de Mours. (*O*)

TRANSALPIN, adj. (*Géog.*) se dit des pays qui sont au-delà des Alpes : ce terme est relatif. Ainsi l'Italie est *transalpine* par rapport à la France, & la France par rapport à l'Italie.

*TRANSAQUÆ*, (*Géograph. anc.*) lieu d'Italie, au pays des Marses, près du lac Fucinus; son nom moderne est *Transacco*, bourg du royaume de Naples, dans l'Abruzze ultérieure, environ deux milles au midi du lac Celano. (*D. J.*)

TRANSCENDANT, adj. (*Philos.*) se dit en général de ce qui est élevé au-dessus des choses ou des êtres ordinaires.

On le dit particuliérement de l'objet de la métaphysique, qui considere l'être en général, les êtres *transcendans*, comme Dieu, les Anges, *&c.* *Voyez* MÉTAPHYSIQUE.

Les Logiciens & les Métaphysiciens donnent le nom de *termes transcendans* à ceux qui sont si généraux, d'une signification si étendue & si universelle qu'ils passent toutes les cathégories, & conviennent à toutes sortes de choses; tels sont les termes *ens*, *unum*, *verum*, *bonum*, *res*. *Voyez* ÊTRE, *&c.*

*Géométrie transcendante*, est le nom que l'on donne à la partie de la géométrie qui considere les propriétés des courbes de tous les ordres, & qui se sert pour découvrir ces propriétés de l'analyse la plus difficile, c'est-à-dire de calculs différentiel & intégral. *Voyez* GÉOMÉTRIE, DIFFÉRENTIEL, & INTÉGRAL.

*Equations transcendantes*, sont celles qui ne renferment point, comme les équations algébriques, des quantités finies, mais des différentielles ou fluxions de quantités finies, bien entendu que ces équations entre les différentielles doivent être telles qu'elles ne puissent se réduire à une équation algébrique. Par exemple l'équation $dy = \frac{x\,dx}{\sqrt{aa + xx}}$ qui paroît être une équation *transcendante*, est réellement une équation algébrique parce qu'en intégrant séparément les deux membres on a $y = \sqrt{aa + xx}$. Mais l'équation $dy = \frac{dx}{\sqrt{aa - xx}}$ est une équation *transcendante*, parce qu'on ne peut exprimer en termes finis les intégrales de chaque membre de cette équation : l'équation qui exprime le rapport entre un arc de cercle & son sinus est une équation *transcendante*; car M. Newton a démontré (*Voyez* QUADRATURE), que le rapport ne pourroit être représenté par aucune équation algébrique finie, d'où il s'ensuit qu'il ne peut l'être que par une équation algébrique d'une infinité de termes, ou par une équation *transcendante*.

On met ordinairement au rang des équations *transcendantes* les équations exponentielles, quoique ces équations puissent ne renfermer que des quantités finies (*voyez* EXPONENTIEL); mais ces équations different des algébriques en ce qu'elles renferment des exposans variables, & on ne peut faire disparoître ces exposans variables qu'en réduisant l'équation à une équation différentielle. Par exemple, soit $y = a^x$ qui est une équation exponentielle, il faut pour faire disparoître l'exposant $x$ différentier l'équation, ce qui donnera $dx = \frac{dy}{y}$; équation différentielle & *transcendante*.

*Courbe transcendante*, dans la sublime géométrie, est celle que l'on ne sauroit déterminer par aucune équation algébrique, mais seulement par une équation *transcendante*.

Ces courbes sont celles que M. Descartes & plusieurs autres à son exemple, appellent *courbes mécaniques*, & qu'ils voudroient exclure de la géométrie; mais MM. Newton & Leibnitz sont d'un autre sentiment. En effet, dans la construction des problèmes géométriques, une courbe ne doit point être préferée à une autre, en-tant qu'elle est déterminée par une équation plus simple, mais en-tant qu'elle est plus aisée à décrire. *Voyez* GÉOMÉTRIE. (*O*)

TRANSCOLATION, s. f. *en Pharmacie*, c'est la même chose que *filtration*, ou *percolation*. *Voyez* FILTRATION, *&c.*

TRANSCRIPTION, s. f. *en terme de marchand*; c'est l'action de mettre, de trans-

crire ou de rapporter un compte d'un livre dans un autre livre particulier, d'un journal dans un grand livre de compte. *Voyez* TENIR LES LIVRES DE COMPTE.

TRANSCRIRE, v. act. (*Gram.*) c'eſt écrire une ſeconde fois, faire une copie d'une choſe écrite, la porter d'un papier ſur un autre. *Tranſcrivez* cela & le mettez au net : *tranſcrivez* cet acte ſur ce regiſtre. Ce morceau n'eſt pas de lui, il n'a fait que le *tranſcrire.*

TRANSCRIT, participe, (*Juriſprud.*) ſignifie ce qui eſt copié d'après un autre exemplaire ; faire tranſcrire un mémoire ou autre écrit, c'eſt le faire mettre au net, ou en général le faire copier. *Voyez* COPIE, ECRIRE. (*A*)

TRANSE, ſ. f. (*Gramm.*) peur violente qui glace. On dit les *tranſes* de la mort. Un bon chrétien doit toujours vivre en *tranſe.*

*TRANSEAT*, *terme de l'Ecole* purement latin, qui veut dire *paſſe*, & ſuppoſe qu'une propoſition eſt vraie, ſans que l'on en convienne abſolument. *Voyez* HYPOTHESE, LEMME.

C'eſt de-là qu'eſt venu le proverbe latin, *tranſeat*, *græcum eſt*, *non legitur* : paſſe, c'eſt du grec, on ne peut pas le lire. On attribue cette phraſe à quelques anciens commentateurs ou gloſſographes du droit civil, qui, n'entendant point le grec, paſſoient tous les mots de cette langue à meſure qu'ils les trouvoient dans leur chemin, ſans en pouvoir donner l'explication.

Dans la chancellerie de Rome un *nil tranſeat*, c'eſt-à-dire, que rien ne paſſe, eſt une eſpece d'oppoſition que l'on fait aux ſceaux d'une bulle, ou à la délivrance de quelque autre expédition, juſqu'à ce que les parties intéreſſées aient été entendues.

TRANSFÉRER, v. act. (*Gramm.*) c'eſt conduire d'un lieu dans un autre. On *transfere* un priſonnier d'une priſon dans une autre ; un évêque d'un ſiege à un autre, un religieux d'une bonne maiſon dans une mauvaiſe, une relique, le ſiege d'un empire, *&c.* une donation, la propriété d'un héritage, une fête d'un jour à l'autre.

TRANSFIGURATION, (*Critiq. ſac.*) c'eſt ainſi qu'on nomme l'état glorieux dans lequel Jeſus-Chriſt parut ſur une montagne où il avoit conduit Pierre, Jacques & Jean ſon frere. Le viſage du ſauveur devint brillant comme le ſoleil, & ſes vêtemens blancs comme la neige, *Matt. xxvij. 4 & 5.* La plupart des interpretes penſent d'après S. Jérôme, que la montagne où ſe paſſa cet événement miraculeux, étoit celle du Thabor, quoique l'Ecriture ne la nomme pas ; du-moins devoit-on s'en tenir là ; mais les malheureux Grecs preſſés de tous côtés, & par les Turcs & par les Latins, diſputoient encore dans le xiij ſiecle ſur cette matiere. La moitié de l'empire prétendoit que la lumiere du Thabor étoit éternelle, & l'autre que dieu l'avoit produite ſeulement pour la *transfiguration.* (*D. J.*)

TRANSFORMATION, ſ. f. *en Géométrie*, c'eſt le changement ou la réduction d'une figure ou d'un corps en un autre de même aire ou de même ſolidité, mais d'une forme différente. Par exemple, on transforme un triangle en quarré, une pyramide en parallélipipede, *&c. Chambers.*

TRANSFORMATION *des équations*, (*Algebre.*) ſe dit de la méthode par laquelle on change une équation en une autre qui la repréſente.

Par exemple, ſi on veut faire diſparoître le ſecond terme d'une équation $x^m + p x^{m-1} + q x^{m-2} +$, *&c.* $= o$, on fera $x = z + a$ ; & ſubſtituant, on aura une transformée dont les deux premiers termes feront $z^m + m a z^{m-1}$ ; donc $+ p z^{m-1}$.

$$m a + p = o \text{, donc } a = - \frac{p}{1}.$$

Il en eſt de même des autres termes qu'on peut vouloir faire diſparoître ; & il eſt à remarquer que la valeur de $a$ ſera toujours réelle ſi le terme eſt pair, parce que l'équation en $a$ ſera d'un degré impair. *Voyez* EQUATION.

Si on veut donner l'unité pour coefficient au premier terme d'une équation $a x^3 + b x^2 + c x + e = o$, on la multipliera par $a a$, enſorte que $a^3 x^3$ ſoit le premier terme, & on fera enſuite

$a x = z$; & l'on aura $z^3 + b z^2 + c a z + e a^2 = o$. *Voyez* un plus grand détail dans l'analyse démontrée du P. Reyneau, *liv. III.* (*O*)

TRANSFORMATION DES AXES, (*Géom.*) c'est l'opération par laquelle on change la position des axes d'une courbe. Par exemple, si on a $x$ & $y$ pour les coordonnées d'une courbe; en faisant $y = z + a$, on changera l'axe des $x$ de position en le reculant de la quantité $a$. Ce sera le contraire, si on fait $y = u + a$; alors l'axe des $x$ reste en place, & c'est l'axe des $y$ qui change. Si on fait en général $x = m u + n z + a$, & $y = k n + g z + c$; $m, n, k, g$ étant des nombres à volonté, & $a, c$, des constantes quelconques, alors les deux axes changeront tous deux de position & d'origine tout-à-la fois. Si $a$ & $c$ sont $= o$, les axes ne changeront que de position; si $k = o$, l'axe des $y$ changera d'origine & non de position, & ainsi du reste. *Voyez* COURBE & la *fig.* 17 *d'Algebre.* (*O*)

TRANSFORMATION, s. f. (*terme de Mysticisme.*) changement de l'ame contemplative qui, disent les mystiques, est alors comme abîmée en Dieu, ensorte qu'elle ne connoît pas elle-même sa distinction d'avec Dieu; il n'y a plus d'autre moi que Dieu, disoit Catherine de Gènes, en parlant de cette union d'essence.

Dans de tels momens, disoit madame Gayon, j'étouffe en Dieu. Voilà des idées bien folles. (*D. J.*)

TRANSFUGE, DÉSERTEUR, (*Synonymes.*) ce mot signifie ce qu'on ne peut bien exprimer par *déserteur*, ni par *fugitif. Transfuge* est celui qui quitte son parti pour se retirer chez les ennemis.

Quoique *transfuge* soit tout-à-fait établi dans notre langue, & qu'il signifie autre chose que *déserteur*, on ne laisse pas de se servir ordinairement de déserteur dans le sens de *transfuge*, cependant quand il s'agit de traductions des auteurs classiques; il convient de se servir du mot de *transfuge*, comme a fait M. d'Ablancourt. On dit encore avec élégance au figuré un *transfuge* de l'amour, pour désigner celui qui en abandonne le parti. (*D. J.*)

TRANSFUGE, s. m. (*Art milit.*) La plus grande partie de l'Europe s'étonne, avec raison, de la sévérité de quelques-unes de nos lois, en particulier de celles qui sont portées contre les déserteurs: il n'y a aucune nation qui les traite avec autant de rigueur que nous.

Chez quelques-unes, on a changé la loi qui condamnoit ces malheureux à la mort; on les punit par d'autres châtimens, à moins que leur désertion ne soit accompagnée de quelques crimes.

Dans d'autres pays, comme en Autriche, en Angleterre, *&c.* on n'a point abrogé la loi qui portoit la peine de mort; mais par des rescrits & des ordres particuliers envoyés aux chefs des corps, on les laisse maîtres de choisir la peine qu'ils veulent infliger aux déserteurs, & ils ne font ordinairement pendre ou passer par les armes, que ceux dont la désertion est le métier, & ceux qui sont coupables d'autres crimes.

L'usage chez ces nations, empêche l'effet de la loi qu'on n'a point abrogée, ou pour mieux dire, cet usage étant autorisé par le gouvernement, est devenu une loi nouvelle qu'on a substituée à l'ancienne.

Est-il possible que sous le regne d'un prince humain & juste, chez un peuple éclairé & dont les mœurs sont si douces, on laisse subsister une loi barbare, qu'on élude à la vérité par abus, mais qui est toujours exécutée lorsque le procès est instruit, & que le déserteur est jugé.

Plus on réfléchit sur la constitution de notre état militaire, sur les hommes qui le composent, sur le caractere de la nation, sur la disette d'hommes qui se fait sentir en France, sur le peu d'effet de la loi qui condamne les déserteurs à la mort, plus on est convaincu de l'injustice & de l'atrocité de cette loi.

Lorsque l'Europe prit de l'ombrage de la puissance de Louis XIV, elle se ligua pour affoiblir ce prince, elle soudoya contre lui des armées immenses, auxquelles il en voulut opposer d'aussi nombreuses; de ce moment l'état militaire de

toutes les nations a changé; il n'y a point eu de puiſſance qui ait entretenu, même en temps de paix, plus de troupes que la population, ſes mœurs & ſes richeſſes ne lui permettoient d'en entretenir, cela eſt d'une vérité inconteſtable.

Depuis la découverte du nouveau monde, l'augmentation des richeſſes, la perfection & la multitude des arts, le luxe enfin, ont multiplié dans toute l'Europe une eſpece de citoyens livrés à des travaux ſédentaires qui n'exercent pas le corps, ne le fortifient pas; de citoyens qui accoutumés à une vie douce & paiſible, ſont moins propres à ſupporter les fatigues, la privation des commodités, & même les dangers, que les robuſtes & laborieux cultivateurs.

Mais depuis que le nombre des ſoldats eſt augmenté, il a fallu, pour ne pas dépeupler les campagnes, faire des levées dans les villes & dans la claſſe des citoyens dont je viens de parler; on peut en conclure que dans les armées, il y a un grand nombre d'hommes que leurs habitudes, leurs métiers, enfin leurs forces machinales, ne rendent point propres à la guerre, & qui par conſéquent n'en ont point le goût; la plûpart même ne s'y feroient jamais enrôlés, ſi on n'avoit pas fait de l'enrôlement, un art auquel il eſt difficile qu'échappe la jeuneſſe étourdie.

Le *ſoldat malgré lui* eſt donc un état fort commun en France, & même dans le reſte de l'Europe; cet état eſt donc plus commun qu'il n'étoit dans des temps où des armées moins nombreuſes n'étoient compoſées que d'hommes choiſis, & qui venoient d'eux-mêmes demander à ſervir. C'eſt le caprice ou dépit, le libertinage, un moment d'ivreſſe, & ſur-tout les ſupercheries des enrôleurs, qui nous donnent aujourd'hui une partie de ces ſoldats qu'on appelle de *bonne volonté*; pluſieurs ont embraſſé ſans réflexions un genre de vie, auquel ils ne ſont pas propres, & auquel ils ſont fréquemment tentés de renoncer.

Mais à quelque degré qu'on ait porté l'art des enrôlemens, cet art n'a pu fournir les recrues dont on avoit beſoin, on y a ſuppléé par des milices. Parmi les hommes tirés au ſort, pris ſans choix, arrachés à leurs faucilles, au métier auquel ils s'étoient conſacrés, ſi un grand nombre prend l'eſprit & le goût de ſon état nouveau, on ne peut nier qu'un grand nombre auſſi ne périſſe de chagrin & de maladie.

Les hommes dont un ordre du prince a fait des ſoldats, & ceux qui n'entrent au ſervice que parce qu'on les a ſéduits & trompés, prennent d'autant moins les inclinations & les qualités néceſſaires à leur métier, que leur état n'eſt plus ce qu'il a été autrefois. La paie des ſoldats n'a pas été augmentée en proportion de la maſſe des richeſſes, & de la valeur des monnoies: le ſoldat eſt payé en France à-peu-près comme il l'étoit ſous le regne d'Henri IV; quoi qu'il y ait au moins dix-huit fois plus d'argent dans le royaume qu'il n'y en avoit alors, & que la valeur des monnoies y ſoit augmentée du double.

Il eſt donc certain que les ſoldats, pour le plus grand nombre, ont embraſſé un métier pénible, où ils ont moins d'aiſance, où ils gagnent moins que dans ceux qu'ils ont quittés, où leurs peines ſont trop peu payées, & leurs ſervices trop peu récompenſés; ils ſont donc & doivent être moins attachés à leur état, & ſouvent plus tentés de l'abandonner que ne l'étoient les ſoldats d'Henri IV.

Ce ſont ces hommes plutôt enchaînés qu'engagés, qu'on punit de mort lorſqu'ils veulent rompre des chaînes qui leur peſent.

Seroient-ils traités avec tant de rigueur, ſi l'on avoit réfléchi ſur la multitude de cauſes qui peuvent porter les ſoldats à la déſertion? ces hommes ſi ſoumis à leurs officiers par les lois de la diſcipline, ſont quelquefois les victimes de la partialité & de l'humeur. N'éprouvent-ils jamais de mauvais traitemens ſans les avoir mérités? ne peuvent-ils pas ſe trouver aſſociés à des camarades ou dépendans de bas-officiers avec leſquels ils ſont incompatibles? eux-mêmes ſeront-ils toujours ſans humeur & ſans caprices? doivent-ils être inſenſibles aux poids du déſœuvrement qui les conduit à l'ennui & au dégoût? l'ivreſſe, qui les a portés à s'enrôler, ne

leur inſpire-t-elle jamais le projet de déſerter qu'ils exécutent ſur le champ ? Je ſais que la plupart ne tarderoient pas à revenir s'ils pouvoient, & c'eſt ce qui arrive chez les peuples où on n'inflige qu'une peine légere au ſoldat qui revient de lui-même à ſes drapeaux, pluſieurs y retourneroient dès le lendemain.

Il n'y a plus guere qu'en France où la loi ſoit aſſez cruelle pour fermer le chemin au repentir, où elle prive pour jamais la patrie d'un citoyen qui n'eſt coupable que de l'erreur d'un moment, où le citoyen pour avoir manqué une fois à des engagemens qu'il a rarement contractés librement, eſt pourſuivi comme ennemi de la patrie, & où l'envie ſincere qu'il a de réparer ſa faute, ne peut jamais lui mériter ſa grace.

Cela eſt d'autant plus inhumain, que le ſoldat françois a bien d'autres raiſons que la modicité de ſa paie & la maniere dont il eſt habillé pour être tenté de déſerter, & ce ſont des raiſons que les ſoldats n'ont guere chez les étrangers ; on y a mieux connu les moyens d'établir la ſubordination & la diſcipline. Chez eux les égards entre les égaux, le reſpect outré pour le nom & pour le rang ne ſont pas la ſource de mille abus ; la loi militaire y commande également à tout militaire ; le général s'y ſoumet, il la fait ſuivre exactement à la lettre pour les généraux qui ſont ſous ſes ordres ; ceux-ci par les chefs des corps, & les chefs des corps par les officiers ſubalternes. Comme la loi eſt extrêmement reſpectée de tous, c'eſt toujours elle qui commande, & le général par rapport aux officiers, & ceux-ci par rapport aux ſoldats, n'oſent lui ſubſtituer leurs préférences, leurs fantaiſies, leurs petits intérêts. Le ſoldat pruſſien, anglois, *&c.* eſt plus aſſervi que celui de France & ſent moins la ſervitude, parce qu'il n'eſt aſſervi que par la loi. C'eſt toujours en vertu de l'ordre émané du prince, c'eſt pour le bien du ſervice qu'il eſt commandé, employé, conſervé, congédié, récompenſé, puni ; ce n'eſt pas par la fantaiſie de ſon colonel ou de ſon capitaine. On prétend, & je le crois, que les ſoldats françois, ne ſupporteroient pas la baſtonnade, à laquelle ſouvent ſont condamnés les ſoldats allemands, mais je ſuis perſuadé qu'ils la ſupporteroient plus aiſément que les coups de pié, les coups de canne, les coups d'eſponton que leur donnent quelquefois des officiers étourdis. La baſtonnade n'eſt qu'un châtiment, & les coups ſont des inſultes, elles reſtent ſur le cœur des ſoldats les plus eſtimables, elles leur donnent un dégoût invincible pour leur état, & les forcent ſouvent à déſerter ; ce qui leur en donne encore l'envie, ce ſont les fautes dans leſquelles ils tombent, & dans leſquelles ils ne tomberoient pas, ſi la diſcipline étoit plus exactement & plus uniformément obſervée. Souvent les troupes qui étoient ſous un homme relâché, paſſent ſous les ordres d'un homme ſévere, quelquefois d'un homme d'humeur ; elles font des fautes, elles en ſont punies, & prennent du mécontentement, & l'eſprit de déſertion.

Les jeunes ſoldats, avant l'augmentation de la viande & du pain, étoient obligés de marauder pour vivre, on en a vu en Weſtphalie que la faim avoit fait tomber en démence ; elle en a fait mourir d'autres, n'en a-t-elle pas fait déſerter ? Combien de fois n'eſt-il pas arrivé qu'à l'armée, en garniſon même, le peu d'alimens qu'on donnoit au ſoldat, & qui ſuffiſoit à peine pour ſa nourriture, étoit d'une mauvaiſe qualité ? Combien de fois cette mauvaiſe nourriture ne lui a-t-elle pas ôté la force & le courage de ſupporter les fatigues de la campagne ? eſt-il fort extraordinaire qu'un ſoldat veuille ſe dérober à ces ſituations violentes ?

Je parlerai encore d'autres cauſes de déſertion lorſque je propoſerai les moyens de la prévenir : & comptez-vous pour rien la légéreté & l'inconſtance qui entrent pour beaucoup dans le caractere du françois ? Comptez-vous pour rien cette inquiétude machinale, ce beſoin de changer de lieu, d'occupation, d'état même ; ce paſſage fréquent de l'enjouement au dégoût, qualités plus communes chez eux que chez tous les peuples de l'Europe. Quoi ! ce ſont ces hommes que la nature, leurs opinions, & notre gouvernement

ont fait inconſtants & légers, pour l'inconſtance & la légereté deſquels vous êtes ſans indulgence. Ce ſont ces hommes que nos négligences, notre diſcipline informe, notre patrimoine mal placé rendent ſi ſouvent malheureux, à qui vous ne pardonnez pas de ſentir leurs peines, & de céder quelquefois à l'envie de s'en délivrer?

On va me dire qu'on a ſenti les inconvénients du caractere françois ſans avouer toutes les raiſons de déſerter qu'on donne en France au ſoldat; on me dira, *que le françois eſt naturellement déſerteur*, qu'on le ſait; que c'eſt pour prévenir la déſertion qu'on la punit toujours de peine capitale; je répondrai à ce diſcours par une queſtion.... Quelles ont été juſqu'à préſent les ſuites de vos arrêts ſanguinaires & de tant d'executions? Depuis que les déſerteurs ſont punis de mort en France, y en a-t-il moins qu'il y en avoit autrefois? Conſultez les longues liſtes de ces malheureux que vous faites imprimer tous les ans; comparez-les à celles qui reſtent de ces temps où vos lois étoient moins barbares, & jugez des effets merveilleux de votre ſévérité. Elle n'en a aucuns de bons, non, elle n'en a aucuns. Depuis que vous condamnez les déſerteurs à mort, la déſertion eſt auſſi commune dans vos troupes qu'elle l'étoit auparavant. J'ai même des raiſons de croire qu'elle y eſt plus commune encore; & ſi l'on veut fouiller dans le dépôt de la guerre & dans les bureaux, on n'en doutera pas plus que moi. L'on ſera forcé d'avouer qu'on verſe le ſang dans l'intention de prévenir un crime qu'on ne prévient pas; que ne pourroit-on pas dire d'une telle loi, ſur-tout ſi, comme on a lieu de le penſer, elle a même augmenté la déſertion? Quelque ſévere que ſoit la loi, peut-elle empêcher le ſoldat d'éprouver dans ſon état l'inconſtance, le mécontentement, le dégoût? & la crainte de la mort eſt-elle le frein le plus puiſſant pour retenir des hommes qui ſont & doivent être familiariſés avec l'image de la mort?

Comment ſont le plus généralement compoſées vos armées? D'hommes libertins, pareſſeux & braves, craignant les peines, le travail & la honte, mais aſſez indifférents pour la vie. Il eſt connu que ce ne ſont point les mauvais ſoldats qui déſertent; ce ſont au contraire les plus braves; ce n'eſt preſque jamais au moment d'un ſiege, à la veille d'une bataille qu'il y a de la déſertion; c'eſt lorſqu'on ne trouve pas des vivres en abondance; c'eſt lorſque les vivres ne ſont pas bons; c'eſt lorſqu'on fatigue les troupes ſans de bonnes raiſons apparentes; c'eſt lorſque la diſcipline s'eſt relâchée, ou lorſqu'il s'introduit quelques nouveautés utiles peut-être, mais qui déplaiſent aux ſoldats, parce qu'on ne prend pas aſſez de ſoin de leur en faire ſentir l'utilité. Dans ces moments la loi de mort eſt ſi peu un frein, qu'on ſe fait un mérite de la braver, & l'on n'auroit pas bravé de même le mal ou l'ignominie. Tel qui n'auroit pas riſqué les galeres, riſquera de paſſer par les armes. Il y a même des moments où les ſoldats déſertent par point d'honneur. Souvent un mécontent propoſe à ſes camarades de déſerter avec lui, & ceux-ci n'oſent pas le refuſer, parce qu'ils paroîtroient effrayés par la loi, & que la craindre c'eſt craindre la mort. La rigueur de la loi peut donc inviter les hommes courageux à l'enfreindre, mais elle invite bien plus encore à l'éluder. Chez un peuple dont les mœurs ſont douces, quand les lois ſont atroces, elles ſont néceſſairement éludées. Le corps eſtimable des officiers françois ſauve le plus de déſerteurs qu'il lui eſt poſſible, il ſuffit que la déſertion n'ait pas éclaté pour que le déſerteur ne ſoit point dénoncé. Souvent on fait d'abord expédier pour lui un congé limité, & enſuite un congé abſolu; lorſqu'on n'a pu éviter qu'il ſoit dénoncé & condamné par le conſeil de guerre, perſonne ne s'intéreſſe à le faire arrêter; il ne le feroit pas par les officiers même, il l'eſt encore moins par le peuple des lieux qu'il traverſe; il compte plutôt ſur la pitié que ſur la haine de ſes concitoyens; il ſait qu'ils auront plus de reſpect pour l'humanité que pour la loi qui la bleſſe; ſouvent même il ne prend pas la peine de cacher ſon crime;

& ce n'eſt pas une choſe rare en France que de trouver ſur les grands chemins & le long des villages des hommes qui vous demandent l'aumône pour des *pauvres déſerteurs*. La maréchauſſée à qui l'habitude d'arrêter des criminels, & de conduire des hommes au ſupplice, doit avoir ôté une partie de ſa commiſération, ſemble la retrouver pour les déſerteurs, elle les laiſſe preſque toujours échapper quand elle le peut ſans riſquer que ſon indulgence ſoit connue: que vos lois ſoient conformes à vos mœurs, ſi vous voulez qu'elles ſoient exécutées, & ſi elles ne le ſont pas, ſi elles ſont mépriſées ou éludées, vous introduiſez celui de tous les abus qui eſt le plus contraire à la police générale, au bon ordre & aux mœurs.

L'indulgence des officiers, celle de la maréchauſſée, & de toute la nation pour les déſerteurs, eſt ſans doute connue du ſoldat; ne doit-elle pas entretenir dans ceux qui ſont tourmentés de l'envie de déſerter, une eſpérance d'échapper à la loi? Cette eſpérance doit augmenter de jour en jour dans ces malheureux, & doit enfin emporter la balance ſur la crainte de la loi: au reſte, le plus grand nombre d'hommes qui lui échappent n'en ſont pas moins perdus pour l'état; la plupart paſſent dans les pays étrangers; & pluſieurs qui reſtent dans le royaume y traînent une vie inquiete & malheureuſe, qui les rend incapables des autres emplois de la ſociété. On compte depuis le commencement de ce ſiecle près de cent mille déſerteurs ou exécutés, ou condamnés par contumace, & preſque tous également perdus pour le royaume; & c'eſt ce royaume dans l'intérieur duquel vous trouvez des terres en friche qui manquent de cultivateurs; c'eſt ce royaume dont les colonies ne ſont point peuplées, & n'ont pu ſe défendre contre l'ennemi; c'eſt, dis-je, ce royaume que vous privez dans l'eſpace d'un demi-ſiecle de cent mille hommes robuſtes, jeunes, & en état de le peupler & de le ſervir. En ſuppoſant que les deux tiers de ces hommes condamnés à mort, euſſent vécu dans le célibat, qu'ils euſſent continué à ſervir, & qu'ils fuſſent morts au ſervice, ils y auroient tenu la place d'autres qui ſe ſeroient mariés, & le tiers ſeul de ces malheureux proſcrits, qui rendus à leur patrie, y ſeroient devenus citoyens, époux, & peres, auroit mis trente mille familles de plus dans le royaume; les enfants de ces familles augmenteroient aujourd'hui le nombre de vos artiſans, de vos matelots, de vos payſans, enfin, de votre derniere claſſe de citoyens, dans laquelle la diſette d'hommes ſe fait ſentir autant que le trop grand nombre d'hommes ſe fait ſentir dans les autres claſſes. Mais n'aviez-vous pas d'autres raiſons politiques que celle de la population, pour conſerver la vie à vos déſerteurs; ne pouviez-vous les employer utilement? N'aviez-vous pas d'autres moyens, & des moyens plus efficaces pour prévenir le crime de déſertion, que de vous priver du travail & des forces d'un ſi grand nombre de citoyens? Il faut punir les déſerteurs ſans doute; mais il faut que dans leurs châtiments même, ils ſoient encore utiles à l'état, & ſur-tout il ne faut les punir qu'après leur avoir ôté les motifs qui les ſollicitent au crime. Voilà ce qu'on doit d'abord au ſoldat; à cette eſpece d'hommes à laquelle on impoſe des lois ſi ſéveres, & de qui on exige tant de ſacrifices. Membres de la ſociété qu'ils protegent, ils doivent en partager les avantages, & ſes defenſeurs ne doivent pas être ſes victimes. Le premier devoir de tous les citoyens ſans doute, eſt la défenſe de la patrie; tous devroient être ſoldats, & s'armer contre l'ennemi commun; mais dans les grandes ſociétés, telles que ſont aujourd'hui celles de l'Europe, les princes ou les magiſtrats qui les gouvernent, choiſiſſent parmi les citoyens ceux qui veulent ſe dévouer plus particuliérement à la guerre. C'eſt à l'abri de ce corps reſpectable, que le reſte cultive les campagnes, & qu'il jouit de la vie; mais le blé de vos campagnes croît pour celui qui les défend, comme pour celui qui les cultive, & les laines employées dans vos manufactures, doivent habiller ces hommes ſans leſquels vous n'auriez pas de manufactures. Il eſt injuſte & barbare d'enchaîner le ſoldat à ſon métier, ſans

le lui rendre agréable ; il a fait à la ſociété des ſacrifices ; la ſociété lui doit des dédommagements : je crois indiſpenſable d'augmenter la paye du ſoldat ; elle ne ſuffit pas à ſes beſoins réels ; il lui faudroit au moins deux ſols par jour de plus, pour qu'il fût en France auſſi bien qu'il devroit l'être ; il faudroit qu'il eût un habit tous les ans. Cette augmentation dans le traitement de l'infanterie, ne feroit pas une ſomme de cinq à ſix millions ; & ſans doute elle pourroit ſe prendre ſur des réformes utiles. C'eſt dans la réforme des abus que vous trouverez des fonds ; mais s'il falloit abſolument que l'état fournît à cette augmentation de paye par de nouveaux fonds, qu'il ne pût les donner, il vaudroit mieux alors diminuer les troupes ; parce que cinquante mille hommes bien payés, bien contens, & par conſéquent pleins de zele & de bonne volonté, défendent mieux l'état, que cent cinquante mille hommes, dont la plupart ſont retenus par force, & dont aucun n'eſt attaché à l'état.

Avec la légere augmentation dont je viens de parler, le ſoldat doit jouir à-peu-près de la même ſorte d'aiſance que le bon laboureur, & l'artiſan des villes ; pour vous conſerver de vieux ſoldats, & prévenir même l'envie de déſertion, ce ſeroit ſur-tout aux caporaux, anſpeſſades & premiers fuſiliers, qu'il ſeroit important de faire un bon traitement. Un moyen encore d'attacher le ſoldat à ſon état, c'eſt d'y attacher l'officier. Il fait paſſer ſon eſprit dans celui qu'il commande ; le ſoldat ſe plaint dès que l'officier murmure ; quand l'un ſe retire, l'autre eſt tenté de déſerter. Je ſais que le traitement des officiers françois eſt meilleur qu'il ne l'étoit avant la guerre ; mais il n'eſt pas encore tel qu'il devroit être : j'entends ſe plaindre que l'eſprit militaire eſt tombé en France, qu'on ne voit plus dans l'officier le même zele & le même eſprit qu'on y a vu autrefois. Ce changement a pluſieurs cauſes, j'en vais parler.

Dans le ſiecle paſſé il y avoit en France moins d'argent qu'il y en a aujourd'hui ; il n'y avoit point eu d'augmentation dans les monnoies, le louis étoit à 14 livres ; il eſt à 24 livres ; il y a peut-être neuf cents millions dans le royaume, il n'y en avoit pas cinq cents ; avec la même paye qu'il a aujourd'hui, l'officier avoit une aiſance honnête, & il eſt pauvre ; il y avoit peu de luxe, il pouvoit ſoutenir ſa pauvreté ſans en rougir ; il y a beaucoup de luxe, & ſa pauvreté l'humilie ; il trouvoit encore dans ſon état des avantages dont il a ceſſé de jouir ; on avoit pour la nobleſſe une conſidération qu'on n'a plus ; elle l'a perdue par pluſieurs cauſes ; je vais les dire. On étoit moins éloigné des temps où la diſtinction entre la nobleſſe & le tiers-état étoit plus grande, où la nobleſſe pouvoit davantage, où ſa ſource étoit plus pure ; elle ne s'acquéroit pas encore par une multitude de charges inutiles, on l'obtenoit par des charges honorées & par des ſervices ; elle étoit donc plus reſpectable & plus reſpectée ; ces corps étoient compoſés de l'ancienne nobleſſe des provinces, qui ne connoiſſoit que l'hiſtoire de ſes ancêtres, ſa chaiſe, ſes droits & ſes titres ; aujourd'hui les premiers corps d'infanterie ſont compoſés d'officiers de nobleſſe nouvelle ; les familles annoblies par des charges de ſecrétaire du roi, ou autres de cette eſpece, paſſent dans une partie conſidérable des fiefs grands & petits, & achetent à la cour des charges qui ſembloient faites pour la nobleſſe du ſecond ordre ; voilà encore des raiſons pour que la nobleſſe ſoit moins conſidérée qu'autrefois ; or, comme elle compoſe toujours, du moins pour le plus grand nombre, votre militaire ; ce militaire a donc perdu de la conſidération par cette ſeule raiſon, que la nobleſſe en a perdu : les victoires de Turenne, du grand Condé, du maréchal de Luxembourg, le miniſtre de Louvois, l'accueil de Louis XIV pour ceux qui le ſervoient bien à la guerre, avoient répandu ſur le militaire de France, alors le premier de l'Europe, un éclat qui réjailliſſoit ſur le moindre officier ; la guerre malheureuſe de 1701 dut changer à cet égard l'eſprit de la nation ; le militaire ne pût être honoré après les journées d'Hoeſted & de Ramelies, Steinkerques,

& de Nervindes ; à cette guerre ſuccéda la longue paix qui dura juſqu'en 1733 ; pendant cette paix, il s'eſt formé dans le nord de l'Allemagne un ſiſtême militaire, qui a ravi à celui de France l'honneur d'être le modele des autres; & pendant la même paix, la nation françoiſe s'eſt entiérement livrée au commerce, à la finance, aux colonies, à la ſociété, portés à l'excès : tous les gens d'affaires & les négocians ſe ſont enrichis ; la nation a été occupée de la compagnie des Indes, comme elle l'avoit été des conquêtes ; les financiers, par leur prodigalité & leur luxe, ont attiré aux richeſſes une conſidération exceſſive, mais qui ſera par-tout où il y aura des fortunes énormes. Il faut être perſuadé que dans toute nation riche, induſtrieuſe, commerçante, la conſidération ſera du plus au moins attachée aux richeſſes; quand nous ſortirons d'une guerre heureuſe, il ne faut pas croire que ſoit à Paris, ſoit dans les provinces, votre militaire, s'il reſte pauvre, & ſi vous ne lui donnez pas de diſtinctions honorables, ſoit honoré comme il a été ; & s'il n'a ni aiſance, ni conſidération, il ne faut pas croire qu'il puiſſe avoir le même zele qu'il a eu autrefois; on s'étoit apperçu chez nous de ce changement dans notre militaire au commencement de la guerre de 1741, le dégoût étoit extrême dans l'officier comme dans le ſoldat ; les officiers même déſertoient; ils revenoient en foule de Boheme & de Baviere; il y avoit ſur la frontiere un ordre de les arrêter ; la préſence du roi dans les armées, & les victoires du maréchal de Saxe ranimerent le zele des officiers; & ce qui les ranima bien autant, ce fut la prodigalité des graces honorables & pécuniaires; on multiplia les grades au point que tout officier ſe flatta de devenir général ; cela fit alors un très-bon effet, mais les ſuites en ont été fâcheuſes ; la multiplicité des grades ſupérieurs les a tous avilis, & le ſubalterne a ſupporté ſon état avec plus d'impatience.

Il ne peut y avoir pour les gens de guerre que deux mobiles, deux principes de zele & d'activité, les honneurs & l'argent ; ſi les honneurs n'ont pas le même éclat qu'ils avoient autrefois, il faut augmenter l'argent ; voyez les Anglois, la principale conſidération de leur pays eſt attachée aux talens de l'eſprit, à l'éloquence, au caractere propre, à l'adminiſtration ; Pitt a été plus honoré que Boſcaven ; Bolinbrok a enlevé à Malborougle crédit qu'il avoit dans la nation ; ce ſont ces repréſentans que le peuple aime & reſpecte ; il a quelque ſorte de dédain pour l'état militaire, mais on le paie très-bien, & il ſert de même.

Il faut imiter les Anglois, mais il faut qu'il nous en coûte moins d'argent qu'à eux, parce que notre conſtitution eſt plus militaire que la leur, & qu'il eſt plus aiſé en France que chez eux de donner de la conſidération aux officiers.

Il y a encore d'autres moyens d'ôter au ſoldat le dégoût de ſon métier ; de tous les ſoutiens de l'homme, il n'y en a pas en lui de plus puiſſant que l'indépendance, parce que ce n'eſt que par elle qu'il peut employer ſes autres inſtincts à ſon bonheur ; à quelque prix qu'il ait vendu ſa liberté, il trouve toujours qu'il l'a trop peu vendue en occupant les premieres places de la ſociété, il ſe plaint de n'être pas libre, & il ſe plaint avec plus de bonne foi qu'on ne penſe : que doit donc penſer le ſoldat enchaîné ? preſque plus d'eſpérance dans le dernier ordre des citoyens : ſa dépendance doit être extrême, la diſcipline le veut, mais elle n'empêche pas qu'on ne lui rende ſa dépendance moins ſenſible; il vaut mieux qu'il ſe croie attaché à un métier, que dans l'eſclavage, & qu'il ſente ſes devoirs que ſes fers.

Ne peut-on lui donner un peu plus de liberté ? N'y auroit-il pas des circonſtances où le ſoldat pourroit obtenir un congé abſolu, en rendant le prix de l'habillement qu'il emporte, & en mettant en ſa place un homme dont l'âge, la taille & la force conviendroient au métier de la guerre ? Des parens infirmes qu'il faut ſoulager, un bien à gérer, & d'autres cauſes ſemblables, ne pourroient-elles faire obtenir ce congé aux conditions que je viens de dire ? Ne pourroit-on pas même le donner ou le faire eſpérer, du

moins au soldat qui auroit un dégoût durable & invincible pour son état ?

Peut-on penser que les dégoûts seroient aussi fréquens, si les soldats se croyoient moins irrévocablement engagés ? S'ils espéroient pouvoir trouver leur liberté, chercheroient-ils à se la procurer par la désertion ? N'y a-t-il pas encore un moyen de rendre le soldat moins esclave, & par conséquent empêcher qu'il ne desire une entiere liberté ? Est-il nécessaire qu'il passe dans la garnison tous les momens de l'année, & faut-il l'exercer six mois pour qu'il n'oublie ni le maniment des armes, ni ses devoirs ?

Le roi de Prusse, dont l'état est entiérement militaire, & qui pour conserver sa puissance, doit avoir un grand nombre de troupes disciplinées, & toujours sur le meilleur pié possible, donne constamment des congés au tiers de ses soldats ; ceux même qui sont ses sujets, ne restent guere que trois ou quatre mois de l'année à leur régiment, & l'on ne s'apperçoit pas que cet usage ait rien ôté à la précision avec laquelle tous ses soldats font leurs évolutions, ni à leur exactitude dans le service ; absens de leurs régimens ils n'oublient rien de ce qu'ils ont appris, parce qu'ils ont été formés sur des bons principes, & presque tous servent encore la patrie dans un autre métier que celui de la guerre.

On vient d'adopter, à peu de chose près, ces principes. Nos soldats, aussi-bien instruits que les Prussiens, ne pourroient-ils pas s'absenter de même, & ne pas revenir plus ignorans qu'eux ? Ne pourroit-on pas même retenir aux absens le tiers de leurs payes, & donner ce tiers à ceux qui serviroient pour eux ? Ce seroit même un moyen d'ajouter au bien-être du soldat ; car en vérité il faut s'occuper de son bien-être, non-seulement par humanité, par esprit de justice, mais selon les vues d'une politique éclairée.

Je crois qu'il seroit à-propos de défendre beaucoup moins qu'on ne le fait, aux soldats en garnison, de se promener hors des villes où ils sont enfermés ; qu'il ne leur soit pas permis de sortir avec les armes, la police l'exige ; mais à quoi bon les emprisonner dans des murs ? c'est leur donner la tentation de les franchir, c'est redoubler leur ennui ; & peut-être faudroit-il penser à leur procurer de l'amusement ? M. de Louvois s'en occupoit ; il envoyoit des marionnettes & des joueurs de gobelets dans les villes où il y avoit des garnisons nombreuses, & il avoit remarqué que ces amusemens arrêtoient la désertion.

Mais voici un point plus important ; je veux parler de l'esprit national. Rien n'empêchera plus vos soldats de passer chez l'étranger, que d'augmenter en eux cet esprit, & de s'en servir pour les conduire ; s'ils désertoient malgré cette attention de votre part, ils ne tarderoient pas à revenir ; il est pourtant vrai que notre esprit national nous distingue des autres nations plus qu'il ne nous sépare ; nous n'avons rien qui nous rende incompatibles avec elles ; le François peut vivre partout où il y a des hommes ; les Anglois & les Espagnols au contraire, pleins de mépris pour les autres peuples, désertent rarement chez les étrangers, & ne s'attachent point à leur service. Il y a dans le peuple en France, comme dans la bonne compagnie, un excès de sociabilité ; un remede à cet inconvénient, quant au militaire, ce seroit d'établir des usages, un certain faste, de certaines manieres, des mœurs même qui les sépareroient davantage des autres nations ; c'est bien fait assurément de prendre la pratique des Prussiens & leur discipline ; mais pour les égaler, faut-il employer les mêmes moyens qu'eux ? la bastonnade en usage chez les Allemands, & que les François ont en horreur ? c'est une des choses qui empêchoit le plus vos soldats de s'attacher au service d'Allemagne ; si vous l'établissez chez vous, vous ôtez encore ce frein à l'esprit de désertion.

Pourquoi mener avec rudesse une nation qu'on récompense par éloge, ou qu'on punit par un ridicule ? une nation si sensible à l'honneur, à la honte & à son bien-être, ne doit être conduite que par ses mobiles ; vous détruiriez toute sa gaieté ; & s'il la perdoit, il s'accommoderoit aisément des nations chez lesquelles ne brille pas cette qualité si aimable.

Nous

Nous avons vu le régiment de M. de Rochambeaut (1), le mieux discipliné, & le mieux tenu & le plus sage de l'armée ; le châtiment terrible qu'il avoit imposé aux soldats négligens, peu exacts, paresseux, &c. étoit de les obliger à porter leurs bonnets toute la journée : c'est avec ce châtiment qu'il avoit fait de son régiment un des meilleurs de France. La prison, quelque retranchement à la paye, l'habitude de punir exactement plutôt que sévérement, celle de corriger sans humilier, sans injures, sans mauvais traitemens, peuvent suffire encore pour discipliner vos armées, & cette conduite doit inspirer à vos soldats un esprit qui leur donnera de l'éloignement pour le service étranger; il faut qu'elles n'aient de commun avec les autres nations que ce qui doit être commun à toutes les bonnes troupes, le zele & l'obéissance ; pourquoi leur a-t-on fait prendre en ce moment les couleurs en usage chez les Allemands, & affecte-t-on de leur en donner en tout l'habillement jusqu'à des talons qui les font marcher de si mauvaise grace ? Il y a en Allemagne des usages bons à imiter; mais je crois que ceux-là ne sont pas de ce nombre, & je dirois avec Moliere : *non, ce n'est point du tout la prendre pour modele, ma sœur, que de tousser & de cracher comme elle.*

Nous prenons trop de ces Allemands ; le ton des officiers généraux & des chefs des corps n'est plus avec des subalternes ce qu'il doit être ; la subordination peut s'établir sans employer la hauteur & la dureté; on peut être sévere avec politesse, & sérieux sans dédain; de plus on peut attacher de la honte au manquement de subordination ; on peut suspendre les fonctions de l'officier peu soumis & peu exact, le mettre aux arrêts, &c. Corrigeons notre ignorance & notre indocilité présomptueuses, mais restons françois. Nous sommes vains, qu'on nous conduise par notre vanité ; vos ordonnances militaires sont remplies de ce que le soldat doit à l'officier; pourquoi ne pas parler un peu plus de ce que l'officier doit au soldat ; si celui-ci est obligé au respect, pourquoi l'autre ne l'est-il pas à quelque politesse? Ce soldat qui s'arrête pour saluer l'officier, est blessé qu'il ne lui rende pas son salut; craint-on que le soldat traité plus poliment ne devienne insolent? Voit-on que les Espagnols le soient devenus depuis que leurs officiers les ont appellés *sennorés soldados ?* Pourquoi ne pas punir l'officier qui se permet de dire des injures à un soldat, & quelquefois de le frapper? L'exemption des corvées, quelques honneurs dans leurs villages, dans leurs paroisses, accordés aux soldats qui se seront retirés dans leurs paroisses avec l'approbation de leurs corps, releveroient leur état, & contribueroient à vous donner des recrues d'une meilleure espece.

Il régnoit, il n'y a pas long-temps, une sorte de familiarité & d'égalité entre les officiers de tous les grades, qui s'étendoit quelquefois jusqu'au soldat ; elle régnoit du moins entre le soldat & les bas-officiers ; elle avoit sans doute de très-grands inconvéniens pour la discipline, & c'est bien fait de placer des barrieres, & de marquer les distances entre des hommes dont les uns doivent dépendre des autres. Mais cette sorte d'égalité, de familiarité répandue dans tous les corps militaires étoit très-agréable au subalterne & au soldat; elle le dédommageoit en quelque sorte de sa mauvaise paye & de son méchant habit; aujourd'hui qu'il est traité avec la sévérité sérieuse des Allemands & autres, & que les exercices, l'exactitude, &c. sont les mêmes; il n'y a plus de différence que celle de la paye & de l'habit; il n'a donc qu'à gagner en passant à ce service étranger, & c'est ce qu'ont fait nos meilleurs soldats ; le roi de Sardaigne a levé quatre mille hommes sur les seuls régimens qui étoient en Dauphiné & en Provence ; on peut assurer que la désertion continuera encore jusqu'à ce qu'il se fasse deux changemens, l'un dans les troupes qui finiront par n'être plus composées que de nouveaux soldats, la lie de la nation; l'autre dans la nation même, qui doit perdre peu-à-peu son caractere; il a sans doute des défauts & des inconvéniens ce caractere ; mais ces

(1) Le régiment de la Marche, à la conquête de l'île de Minorque.

défauts tiennent à des qualités si éminentes, si brillantes, qu'il ne faut pas l'altérer ; je sais qu'il faut de l'esprit & de l'argent pour conduire les François tels qu'ils sont, & qu'il ne faut être que despote pour les changer ; aussi suis-je persuadé qu'un ministre aussi éclairé que celui-ci n'en formera pas le projet ; il verra sans doute la nécessité d'augmenter la paye de l'infanterie, & d'en relever l'état par mille moyens qu'il imaginera, & qui vaudroit mieux que ceux que j'ai proposés ; il me reste à parler de la maniere de punir la désertion.

Je voudrois qu'on distinguât les déserteurs en plusieurs classes différemment coupables, ils ne doivent pas être également punis ; je voudrois qu'ils fussent presque tous condamnés à réparer ou bâtir des fortifications ; je voudrois qu'ils fussent enchaînés comme des galériens, avec des chaînes plus ou moins pesantes, seuls ou deux à deux, selon le genre de leur désertion. Ils auroient un uniforme à peu-près semblable à celui des galériens ; en les traitant avec humanité, ils ne couteroient pas six sols par jour ; on les distribueroit dans les principales places, telles que Lille, Douai, Metz, Strasbourg, Briançon, Perpignan, *&c.* Ils seroient logés d'abord dans des casernes, & peu-à-peu on leur construiroit des logemens auxquels ils travailleroient eux-mêmes. Le soin de leur subsistance, de leur entretien & de leur discipline, seroit confié aux intendans ou à des commissaires des guerres, aux états-majors des places, si l'on veut, & ils en rendroient compte aux officiers généraux commandans dans la province. Ils seroient veillés & commandés par quelques sergens, tirés de l'hôtel des invalides & payés par l'hôtel ; leur garde pourroit être confiée à des soldats invalides, payés aussi par l'hôtel. Quand le besoin des travaux l'exigeroit, ils seroient conduits d'une place à l'autre par la maréchaussée. Leur dépense seroit payée sur les fonds destinés aux fortifications, & cette maniere de réparer les places seroit une épargne pour le roi, qui paye vingt & trente sous aux ouvriers ordinaires ; il est bien difficile de dire précisément quel seroit le nombre des déserteurs assemblés ainsi dans les premieres années de cet établissement. Pendant l'autre paix, il désertoit à peu-près deux ou trois cens hommes par an ; depuis cette derniere paix, il en est déserté plus de deux mille dans le même espace de temps, mais il est à croire que cette fureur de désertion ne durera pas ; d'ailleurs on arrête fort peu de déserteurs, on ne peut guere compter que de long-temps il y en ait plus de mille assemblés ; ils ne couteroient guere que 100000 l. par an ; ils travailleroient mieux que mille ouvriers ordinaires, qui couteroient plus de 4 à 500000 livres.

J'ai dit que les déserteurs travailleroient mieux que ces ouvriers, & on en sera convaincu, lorsque j'aurai parlé de la police & des lois de cet établissement.

Il faut à présent les distribuer par classes, & dire comment & combien de temps ils seront punis dans chacune des classes.

*Ceux qui désertent dans le royaume sans voler, ni leurs armes, ni leurs camarades, & sans être en faction*, condamnés pour deux ans à la chaîne & aux travaux, réhabillés ensuite, & obligés de servir dix ans.

*Ceux de cette espece qui reviendroient à leurs corps dans l'espace de trois mois* ; condamnés à trois mois de prison, & à servir trois ans de plus que leurs engagemens, perdent leur rang.

*Ceux qui désertent en faction, ou volant leurs camarades, ou emportant leurs armes* ; condamnés pour leur vie aux travaux publics, & enchaînés deux à deux, ou quatre à quatre.

*Ceux, qui en temps de guerre, désertent à l'ennemi sans voler, sans*, &c. condamnés aux travaux publics, ensuite réhabillés, obligés de servir vingt ans, sans pouvoir prétendre aux récompenses accordées à ces longs services, à moins qu'ils ne le méritent par des actions ou une excellente conduite.

*Ceux qui désertent à l'ennemi & ont volé* ; passés par les armes, mais on ne réputeroit pas pour vol quelque argent dû au roi ou à leurs camarades.

*Ceux des déserteurs, qui en temps de guerre reviennent à leurs corps*; six semaines de prison, servent dix ans & reprennent leur rang; s'ils ont volé, perdent leur rang, & servent jusqu'à ce qu'ils aient payé ce qu'ils ont pris.

*Ceux qui ramenent un déserteur, ou seulement reviennent plusieurs ensemble*; engagés pour trois ans de plus, deux mois de prison, & reprennent leur rang, s'ils sont revenus dans l'année de leur désertion.

*Ceux qui déserteroient pour la seconde fois sans vol*; condamnés aux travaux trois ans, & servent vingt ans.

*Avec vol une des deux fois*, aux travaux pour leur vie.

*Qui désertent pour la troisieme fois*, pendus.

Dans la classe de ceux qui seroient condamnés pour leur vie, je voudrois que dans quelques occasions, comme la naissance d'un prince, le mariage de l'héritier présomptif, une grande victoire, *&c.* le roi fît grace à un certain nombre qui seroit choisi sur ceux, qui, depuis leur désertion, auroient marqué du zele dans leur travail, & des mœurs, c'est là ce qui les engageroit à travailler, & les rendroit plus faciles à conduire; de plus, par cet usage si humain, il n'y auroit que les plus mauvais sujets privés d'espérance.

Je suis persuadé que cette maniere de punir la désertion, seroit plus efficace que la loi qui punit de mort; le soldat espéreroit moins échapper à ce châtiment, auquel les officiers, la maréchaussée, le peuple même ne chercheroient plus à le dérober, parce que la pitié qui parle en faveur même du coupable, lorsqu'il est condamné au dernier supplice, ne se fait point entendre pour un coupable, qui ne doit subir qu'un châtiment modéré: j'ajouterai que le supplice d'un homme qu'on pend ou à qui l'on casse la tête, ne frappe qu'un moment ceux qui en sont les témoins; les impressions que ce spectacle fait sur des hommes peu attachés à la vie, ne tardent pas à s'effacer; mais le soldat qui verroit tous les jours ces déserteurs enchaînés, mal vêtus, mal nourris, avilis & condamnés à des travaux, en seroit vivement & profondément affecté; quel effet ne produiroit pas ce spectacle sur des hommes sensibles à la honte, ennemis du travail, & amoureux de la liberté? Je suis persuadé qu'il leur donneroit de l'horreur pour le crime dont ils verroient le châtiment, sur-tout si on relevoit l'ame du soldat par les moyens que j'ai proposés, si on l'attachoit à son état par un meilleur sort; & enfin si on lui ôtoit des motifs de désertion qu'il est possible de lui ôter. Je crois du moins, après ce que je viens de dire, qu'on peut être convaincu que la justice exige que la désertion soit punie chez nous avec moins de sévérité, & que l'intérêt de l'état veut qu'on ne casse point la tête à des hommes qui peuvent encore servir l'état: je crois avoir plaidé ici la cause de l'humanité, mais ce n'est point en lui sacrifiant la discipline qui a sans doute des rigueurs nécessaires.

J'ai passé plus d'une fois dans ma vie autour des corps des malheureux auxquels on venoit de casser la tête, parce qu'ils avoient quitté un état qu'on leur avoit fait prendre par force ou par supercherie, & dans lequel on les avoit maltraités; j'ai été blessé de la loi de sang, d'après laquelle il avoit fallu les condamner, j'en ai senti l'injustice & l'atrocité; je me suis proposé de les démontrer.

Quant aux réflexions de toutes les especes dont j'ai rempli ce mémoire, je n'aurois point eu la témérité de les écrire, si je n'avois pas vu qu'elles étoient conformes aux idées de quelques officiers généraux, dont les lumieres & le zele pour la discipline ne sont point contestées; s'il y a dans cet écrit quelques vérités utiles, elles leur appartiennent plus qu'à moi.

TRANSFUSION, s. f. (*Méd. Thérapeut. Chirurg.*) opération célebre qui consiste à faire passer du sang des vaisseaux d'un animal, immédiatement dans ceux d'un autre. Cette opération fit beaucoup de bruit dans le monde médecin, vers le milieu du siecle passé, environ les années 1664 & les suivantes, jusqu'en 1668; sa célébrité commença en Angleterre, & fut, suivant l'opinion la plus reçue, l'ouvrage du docteur Wren, fameux médecin anglois; elle se répandit delà en Allemagne

par les écrits de Major, professeur en médecine à Kiel; la transfusion ne fut connue & essayée en France qu'en 1666; MM. Denys & Emmerets furent les premiers qui la pratiquerent à Paris; elle excita d'abord dans cette ville des rumeurs considérables, devint un sujet de discorde parmi les médecins, & la principale matiere de leurs entretiens & de leurs écrits; il se forma à l'instant deux partis opposés, dont l'un étoit contraire & l'autre favorable à cette opération; ceux-ci, avant même qu'on l'eût essayée, prouvoient par des argumens de l'école que c'étoit un remede universel; ils en célébroient d'avance le succès, & en vantoient l'efficacité; ceux-là opposoient les mêmes armes, trouvoient des passages dans les différens auteurs, qui démontroient qu'on ne pouvoit pas guérir par cette méthode, & ils en concluoient que la transfusion étoit toujours ou du-moins devoit être inutile, quelquefois dangereuse, & même mortelle; on se battit quelque temps avec des raisons aussi frivoles de part & d'autre; & si l'on s'en fût tenu là, cette dispute ne fût point sortie de l'enceinte obscure des écoles; mais bientôt on ensanglanta la scene; le sang coula, non pas celui des combattans, mais celui des animaux & des hommes qui furent soumis à cette opération; les expériences devoient naturellement décider cette question devenue importante, mais l'on ne fut pas plus avancé après les avoir faites; chacun déguisa, suivant son opinion, le succès des expériences; en même temps que les uns disoient qu'un malade qui avoit subi l'opération étoit guéri de sa folie, & paroissoit en différens endroits, les autres assuroient que ce même malade étoit mort entre les mains des opérateurs, & avoit été enterré secretement. Enfin, les esprits aigris par la dispute, finirent par s'injurier réciproquement; le verbeux la Martiniere, l'athlete des anti-transfuseurs, écrivoit aux ministres, aux magistrats, à des prêtres, à des dames, à des médecins, à tout l'univers, que la transfusion étoit une opération barbare *sortie de la boutique de satan*, que ceux qui l'exerçoient étoient des bourreaux, qui méritoient d'être renvoyés parmi les Chichimeques, les Cannibales, les Topinamboux, les Parabons, &c. que Denis entr'autres surpassoit en extravagance tous ceux qu'il avoit connus, & lui reprochoit d'avoir fait jouer les marionnettes à la foire; d'un autre côté Denis à la tête des transfuseurs, appeloit *jaloux*, *envieux*, *faquins*, ceux qui pensoient autrement que lui, & traitoient la Martiniere de misérable arracheur de dents, & d'opérateur du pont-neuf.

La cour & la ville prirent bientôt parti dans cette querelle, & cette question devenue la nouvelle du jour fut agitée dans les cercles avec autant de feu, aussi peu de bon sens, & moins de connoissance que dans les écoles de l'art & les cabinets des savans; la dispute commença à tomber vers la fin de l'année 1668 par les mauvais effets mieux connus de la transfusion, & à la suite d'une sentence rendue au châtelet, le 17 avril 1668, qui défend, sous peine de prison, de faire la transfusion sur aucun corps humain que la proposition n'ait été reçue & approuvée par les médecins de la faculté de Paris; & cette illustre compagnie, qu'on a vu souvent opposée avec tant de zele contre des innovations quelquefois utiles, ayant gardé le silence sur cette question, elle est tombée, faute d'être agitée, dans l'oubli où elle est encore aujourd'hui; à peine saurions-nous qu'elle a occupé les médecins, si quelques curieux n'avoit pris soin de nous conserver les ouvrages qu'elle excita dans le temps où elle étoit en vogue, & qui, comme tous les écrits polémiques cessent d'être lus & recherchés dès que la dispute est finie. M. Falconet, possesseur d'une immense bibliotheque qu'il ouvre avec plaisir à tous ceux que le desir de s'instruire y amene, m'a communiqué une collection de seize ou dix-sept pieces sur la transfusion, où l'on trouve tout ce qui s'est passé de remarquable à ce sujet; j'en ai tiré quelques éclaircissemens sur l'origine & la découverte de cette opération, les raisons qui servent à l'établir ou la détruire, les cas où on la croit principalement utile, & la maniere dont on la pratique.

L'on est peu d'accord sur l'origine de

cette opération ; plusieurs auteurs en fixent l'époque au siecle passé, d'autres la font remonter jusqu'aux temps les plus reculés, & prétendent en trouver des descriptions dans des ouvrages très-anciens ; la Martiniere aussi jaloux d'en prouver l'ancienneté que l'inhumanité, cite pour appuyer son sentiment, 1°. *l'histoire des anciens Egyptiens*, où l'on voit que ces peuples la pratiquoient pour la guérison de leurs princes ; & que l'un d'eux ayant conçu de l'horreur de voir mourir entre ses bras une créature humaine, & jugeant que le sang d'un homme agonisant se corrompt, fit cesser cette opération, & voulut qu'on y substituât le bain de sang humain, comme le plus analogue à la nature de l'homme & le plus propre à dissiper ses maladies. 2°. *Le livre de la sagesse* de Tanaquila, femme de Tarquin l'ancien, par lequel il paroît qu'elle a mis en usage la transfusion. 3°. Le *traité d'anatomie* d'Hérophile, où il en est parlé assez clairement. 4°. Un *recueil* d'un ancien écrivain juif, qui lui fut montré par Ben-Israël Manassé, rabin des juifs d'Amsterdam, où étoient les paroles suivantes : « Naam, » prince de l'armée de Ber-Adad, roi » de Syrie, atteint de lépre, eut recours » aux médecins, qui pour le guérir ôtoient » du sang de ses veines, & en remettoient » d'autre, *&c.* » 5°. Le *livre sacré des prêtres d'Apollon*, où il est fait mention de cette opération. 6°. Les *recherches des Eubages*. 7°. Les *ouvrages* de Pline, de Celse & de plusieurs autres, qui la condamnent. 8°. Les *métamorphoses d'Ovide*, où l'on la trouve décrite parmi les moyens dont se servit Médée pour rajeunir Æson, & qu'elle promit d'employer pour Pélias ; elle commença par leur ôter tout le vieux sang, ensuite elle remplit les vaisseaux d'Æson des sucs qu'elle avoit préparés, *voyez* RAJEUNISSEMENT, & dit aux filles de Pélias pour les encourager à faire couler le sang de leur pere qu'elle lui substitueroit celui d'un agneau. 9°. Les *principes de physique* de Maximus, où cet auteur l'enseigne. 10°. Le *traité sur les sacrifices de l'empereur Julien*, de Libanius, où l'auteur parle de la transfusion comme en ayant été témoin oculaire ; 11°. enfin il assure que Marsil Ficin, l'abbé Tritheme, Aquapendente, Harvée & Frapaolo l'ont expérimentée. ( *La Martiniere, opuscules, lettr. à M. de Colbert.* ) Il auroit pu ajouter pour ôter à ses contemporains & à ses confreres la gloire prétendue de cette découverte, que Libavius avant Harvée l'avoit déjà proposée & décrite très exactement, que Handshan l'avoit pratiquée en 1658, & qu'elle avoit été perfectionnée en 1665 par Lower, *&c.*

La question sur l'ancienneté de cette opération paroît assez décidée par ce grand nombre de témoignages, dont on ne sauroit contester l'authenticité, du-moins quant à la plus grande partie ; le défaut de quelques ouvrages que la Martiniere cite, m'a empêché de vérifier plusieurs de ses citations, il doit être garant de leur justesse. Cependant je remarquerai que Marsil Ficin, qu'il donne comme *transfuseur*, ne parle que des bains ou de la succion de sang humain, & non de la transfusion ; que dans le *livre de la sibylle* Amalthée *sur les souffrances des gladiateurs*, qu'il cite aussi, il n'y est dit autre chose, sinon que leur sang pourra servir de remede, ce qui certainement ne sauroit s'appliquer à la transfusion, parce que le sang d'un homme mort n'est point propre à cette opération.

Cette découverte étant enlevée avec raison aux médecins du siecle passé, il reste à savoir à qui on en doit le renouvellement ; plusieurs personnes se l'attribuent ; les Anglois & les François s'en disputent ce qu'ils appellent l'*honneur* ; & chacun de son côté apporte des preuves, sur lesquelles il est difficile & très-superflu de décider. On convient assez généralement que les premieres expériences en furent faites en Angleterre, & la premiere transfusion bien avérée y fut tentée par Handsham en 1658. Quelques allemands, Sturmius, fameux mathématicien d'Altorf, Vehrius, professeur à Francfort, ont prétendu qne Maurice Hoffmann en étoit le premier auteur, c'est-à-dire le renovateur ; mais leur prétention n'est point adoptée : c'est aussi le sentiment de M. Manfredi, que la transfusion a été imaginée en Allemagne, publiée en Angleter-

re & perfectionnée en France. Quoique les François avouent que les Anglois & les Allemands ont sur eux l'avantage d'avoir essayé les premiers la transfusion, ils ne cedent pas pour cela les droits qu'ils croient avoir à la découverte, ou au renouvellement de cette opération ; ils prétendent être les premiers qui l'ont proposée, & ils fondent leurs prétentions sur un discours qui fut prononcé à Paris au mois de juillet 1658, dans une assemblée des savans qui se tenoit chez M. de Montmor, par dom Robert de Galats, religieux bénédictin : le sujet du discours est la transfusion du sang, & le but de l'auteur est d'y prouver la possibilité, la sécurité & les avantages de cette opération. Comme ces assemblées étoient fréquentées par des savans étrangers, & qu'il y avoit entr'autres quelques gentilshommes anglois qui y étoient très-assidus, il n'est pas fort difficile à concevoir, disent les François, comment l'idée de la transfusion aura passé par leur moyen dans les pays les plus éloignés. Tardy, médecin de Paris, prétend en avoir eu la premiere idée, & d'autres assurent que M. l'abbé Bourdelot, médecin, en avoit parlé long-temps auparavant dans des conférences qui se faisoient chez lui. Il est d'ailleurs certain, par le témoignage unanime des auteurs de différentes nations, que les François ont les premiers osé en faire des expériences sur les hommes ; mais en cela méritent-ils plus d'éloges que de blâme ? Les succès ne déposent pas en leur faveur ; mais il faut présumer que l'intérêt public & l'espérance de guérir plus promptement des maladies opiniâtres, furent les motifs qui les engagerent à ces tentatives ; & dans ce cas, ils seroient certainement excusables : on ne devroit au contraire avoir pour eux que de l'horreur, s'ils n'ont eu d'autre but que de se distinguer, & s'ils ont cruellement fait servir les hommes de victime à leur ambition. Quoi qu'il en soit, l'exemple de Denis, le premier *transfuseur* françois, fut bientôt après suivi par Lower & King. Les Italiens ne furent pas moins téméraires ; en 1668, ils répéterent la transfusion sur plusieurs hommes. MM. Riva & Manfredi firent cette opération. Un médecin, nommé *Sinibaldus*, voulut bien s'y soumettre lui-même ; les mêmes expériences furent faites en Flandres, & eurent, s'il en faut croire Denis, un heureux succès.

Les auteurs qui pratiquoient dans les commencemens la transfusion sur les animaux, ne cherchoient par cette opération qu'à confirmer la fameuse découverte pour-lors récente de la circulation du sang, mais les preuves qui en résulterent étoient assez inutiles, & d'ailleurs peu concluantes, quoi qu'en dise Boerhaave. Si on les avoit opposées aux anciens, ils n'auroient pas manqué d'y répondre que le sang étoit reçu dans les veines sans circuler, ou qu'il y étoit agité par le mouvement de flux & reflux qu'ils admettoient, que les modernes ont nié, & qui paroît cependant confirmé par quelques expériences ; mais, comme le remarque judicieusement l'immortel auteur du *traité du cœur*, « lorsqu'on » connoît le cours du sang, on trouve » dans la transfusion une suite, plutôt » qu'une preuve évidente de la circula- » tion, » *vol. II. liv. III. chap. iij.* On ne fut pas long-temps à se persuader qu'on pourroit tirer de la transfusion des avantages bien plus grands, si on osoit l'appliquer aux hommes : M. Denis assure qu'il donna d'autant plus volontiers dans cette idée, que de tous les animaux qu'il avoit soumis à la transfusion, aucun n'étoit mort, & qu'au contraire il avoit toujours remarqué quelque chose de surprenant dans ceux qui avoient reçu un nouveau sang ; mais comme il n'avoit jamais pratiqué telle opération que sur des sujets de même espece, il voulut, avant de la tenter sur des hommes, essayer si les phénomenes en seroient les mêmes, & les suites aussi peu funestes, en faisant passer le sang d'un animal dans un autre d'une espece différente : il choisit pour cet effet le chien & le veau, dont il crut le sang moins analogue ; mais cette expérience réïtérée plusieurs fois, ayant eu constamment le même succès, les chiens recevant sans aucune indisposition le sang étranger, il se confirma de plus en plus dans l'espérance de la voir réussir dans l'homme. Cependant ne voulant rien précipiter dans une

matiere aussi intéressante, où les fautes sont si graves & irréparables, ce médecin prudent publia ses expériences, annonça celles qu'il vouloit faire sur les hommes, bien-aise de savoir l'avis des savans à ce sujet, & d'examiner les objections qu'on pourroit lui faire pour le dissuader de pousser si loin ses expériences, mais il n'eut pas lieu d'être retenu par les raisons qu'on lui opposa. Fondées uniquement sur la doctrine assez peu satisfaisante de l'école, elles ne pouvoient pas avoir beaucoup de force : les principales étoient 1°. que la diversité des complexions fondée sur le sang, suppose qu'il y a tant de diversité dans les sangs des différens animaux, qu'il est impossible que l'un ne soit un poison à l'égard de l'autre ; 2°. que le sang extravasé, ou qui sort de son lieu naturel, doit nécessairement se corrompre, suivant le sentiment d'Hippocrate ; 3°. qu'il doit se coaguler en passant par des vaisseaux inanimés, & causer ensuite en passant par le cœur des palpitations mortelles. Il ne fut pas mal-aisé à Denis de détruire ces objections frivoles, il y opposa de mauvais raisonnemens qui passerent alors pour bons ; il répondit encore moins solidement & plus prolixement à ceux qui lui objectoient que le sang pur transmis dans les veines d'un animal qui en contenoient d'impur, devoit se mêler avec lui & contracter ses mauvaises qualités ; & que d'ailleurs, quand même il arriveroit que le mauvais sang changeât par le mélange du bon, la cause qui l'avoit altéré subsistant toujours, il ne tarderoit pas à dégénérer de nouveau & à corrompre le sang pur. Cet argument est un des plus forts contre la *transfusion*, & auquel ses partisans ne pouvoient jamais faire de réponse satisfaisante.

Denis croyant avoir repoussé les traits de ses adversaires, emprunta à son tour le raisonnement pour soutenir la these qu'il avoit avancée. En premier lieu, il étaya son opinion par l'exemple de la nature, qui ne pouvant nourrir le fœtus dans la matrice par la bouche, fait, suivant lui, une *transfusion* continuelle du sang de la mere dans la veine umbilicale de l'enfant. 2°. Il prétendit que la *transfusion* n'étoit qu'un chemin plus abrégé pour faire parvenir dans le sang la matiere de la nutrition, & que par ce moyen on évitoit à la machine tout le travail de la digestion, de la chylification, & de la sanguification, & qu'on suppléoit très-bien aux vices qui pouvoient se trouver dans quelqu'une des parties destinées à ces fonctions. 3°. Il fit valoir l'idée de la plupart des médecins de son temps, qui déduisoient presque toutes les maladies de l'intempérie & de la corruption du sang, & qui n'y apportoient d'autres remedes que la saignée ou les boissons rafraîchissantes ; il proposa la *transfusion* comme remplissant les indications qui se présentoient mieux que ces secours, & comme une voie d'accommodement entre les médecins partisans des saignées & ceux qui en étoient les ennemis, disant aux premiers que la *transfusion* exigeoit qu'on évacuât auparavant le sang vieux & corrompu avant d'y en substituer un nouveau ; & rassurant les autres que la foiblesse & les autres accidens qui suivent les saignées éloignoient de ce secours, en leur faisant voir que la *transfusion* remédie à ces inconvéniens, parce que le nouveau sang répare bien au-delà les forces abattues par l'évacuation du mauvais. 4°. Enfin il fit observer que plusieurs personnes meurent d'hémorrhagie qu'on ne peut arrêter, qu'il y en a beaucoup qui sont épuisés, & dont la vieillesse s'avance plutôt qu'elle ne devroit par une disette de sang & de chaleur vitale ; il ne balance point à décider que la transfusion d'un sang doux & louable ne pût prévenir la mort des uns & prolonger les jours des autres.

Tous ces raisonnemens qui, bien appréciés, ne sont que des sophismes plus ou moins enveloppés, furent réfutés avec beaucoup de soin, & même assez solidement pour ce temps-là, dans une dissertation particuliere par M. Pierre Petit, sous le nom d'*Eutyphron* ; nous passons sous silence les argumens dont il se sert, dont la plupart fort éloignés des idées plus saines qu'on s'est formé de l'homme, paroîtroient absurdes. En partant des principes d'anatomie & d'économie animale

les plus universellement reçus aujourd'hui ou les mieux constatés, on répondroit à Denis, 1°. que sa comparaison de l'enfant nourri par une espece de *transfusion* du sang maternel dans ses vaisseaux, avec ce qui arriveroit à un homme dans qui l'on injecteroit du sang étranger, est fausse & inappliquable ; il est démontré que le sang ne passe point de la mere au fœtus, & que les vaisseaux de la matrice qui s'abouchent avec les mamelons du placenta, ne filtrent qu'une liqueur blanchâtre fort analogue au lait, que la sanguification se fait dans les vaisseaux propres du fœtus. 2°. Que le travail de la digestion n'est pas moins avantageux à la machine que les sucs qui en résultent ; que le passage des alimens & leur poids même dans l'estomac la remontent dans l'instant ; & que prétendre abréger ce chemin, c'est, comme l'a déjà observé M. Petit, de même que si l'on jetoit quelqu'un par la fenêtre pour le faire plutôt arriver dans la rue ; il est inutile de rappeler toutes les raisons tirées de l'action des différens organes chylopoiétiques, de la nature chimique des alimens & du sang, *&c.* 3° Qu'il est faux que la plupart des maladies viennent du sang ; elles ont presque toutes leur source dans le dérangement des parties solides, dans l'augmentation ou la diminution du jeu, & de l'activité des différens visceres ; & quand les humeurs pechent, le vice est rarement dans le sang proprement dit, il consiste plutôt dans l'altération des humeurs qui doivent fournir la matiere des secrétions ; le sang d'un galeux, d'un vérolé, *&c.* sont tout aussi purs que celui d'un homme sain ; d'ailleurs, lorsque la partie rouge du sang est viciée, n'arrive-t-il pas fréquemment que c'est par excès, que le sang est trop abondant, qu'il y a pléthore ? or la *transfusion* seroit dans ce cas manifestement nuisible. 4°. Que dans les hémorrhagies qui paroissent au premier coup-d'œil indiquer la *transfusion*, cette opération y est inutile ou dangereuse ; inutile, s'il y a quelque vaisseau considérable de coupé, parce que remettre du sang dans les vaisseaux, c'est puiser de l'eau dans le seau des danaïdes ; dangereuse, si l'hémorrhagie est due à la foiblesse de quelque partie, à un dérangement dans l'action de quelque viscere, *&c.* parce qu'alors les vaisseaux extrêmement affoiblis par l'évacuation du sang qui a eu lieu, seroient incapables de contenir du nouveau sang, & d'agir efficacement sur lui. Il seroit plutôt à craindre que ce sang n'augmentât ou ne renouvellât l'hémorrhagie par l'irritation qu'il feroit, par l'espece de gêne qu'il occasionneroit dans toute la machine, & sur-tout dans le sistême sanguin. La *transfusion* paroît par les mêmes raisons devoir être plus inutile, & plus déplacée chez les personnes épuisées, chez les gens vieux, *&c.* car le vice est alors plus évidemment dans les parties solides ; & se flatter de tirer des avantages de cette opération dans les pleurésies, véroles, lepres, cancers, érésipeles, rage, folie, *&c.* c'est confondre des maladies absolument différentes, & afficher une ignorance grossiere sur leur nature, leur marche, leurs causes, & leur guérison.

Il ne fut bientôt plus question de raisonnemens, les chocs préliminaires faits avec ces armes foibles & à deux tranchans, qui pouvoient se tourner également contre les deux partis, n'avoient servi qu'à échauffer & préparer les esprits sans éclaircir la question ; Denis osa enfin employer pour combattre, des armes d'une trempe plus forte, plus meurtriere, & dont les coups devoient être plus certains, & plus décisifs ; il en vint à ces fameuses expériences, dont le succés heureux ou malheureux sembloit devoir terminer irrévocablement la dispute, confirmer, ou détruire ses prétentions ; la prudence auroit, ce semble, exigé qu'il fît les premieres tentatives d'une opération si douteuse sur un criminel condamné à la mort ; quelles qu'en eussent été les suites, personne n'auroit eu lieu de se plaindre : le criminel voyant une espérance d'échapper à la mort, s'y seroit soumis volontiers ; c'est ainsi qu'on devroit souvent tirer parti de ces hommes que la justice immole à la sureté publique ; on pourroit les soumettre à des épreuves de remedes inconnus, à des opérations nouvelles, ou essayer sur eux différentes

différentes façons d'opérer, l'on obtiendroit par-là deux avantages, la punition du crime, & la perfection de la médecine; Denis ne voulut pas prendre un parti si prudent, dans la crainte qu'un criminel, deja altéré par l'appréhension de la mort, & qui pourroit s'intimider d'avantage par l'appareil de l'opération, ne la considérant que comme un nouveau genre de mort, ne tombât dans des foiblesses ou dans d'autres accidens que l'on ne manqueroit pas d'attribuer à la *transfusion*; il aima mieux attendre qu'une occasion favorable lui fournît un malade qui souhaitât cette opération, & qui l'éprouvât avec confiance, parce qu'un sujet ainsi disposé aideroit par lui-même aux bons effets de la *transfusion*: mais pour pratiquer la *transfusion* sur les hommes, il avoit à choisir ou du sang d'un autre homme ou du sang des animaux; vivement frappé de la barbarie qu'il y auroit de risquer d'incommoder un homme, d'abréger ses jours pour en guérir, ou faire vivre plus long-temps un autre, barbarie cependant trop usitée dans bien d'autres occasions: il se détermina pour le sang des animaux, & il crut d'ailleurs trouver dans ce choix d'autres avantages. 1°. Il imagina que les brutes dépourvues de raison, guidées par les seuls appétits naturels ou l'instinct, & par conséquent exemptes de toutes les débauches & les excès auxquels les hommes se livrent, sans doute par un effet de la raison, devoient avoir le sang beaucoup plus pur qu'eux. 2°. Il pensa que les mêmes sujets dont la chair servoit journellement à la nourriture de l'homme, devoient fournir un sang plus analogue & plus propre à se convertir en sa propre substance. 3°. Il compta encore sur l'utilité des préparations qu'il feroit aux animaux avant d'en employer le sang, persuadé qu'il seroit plus doux & plus balsamique lorsqu'on auroit eu soin de nourrir pendant quelques jours les animaux plus délicatement; il auroit dû ajouter, qu'on auroit pu par des remedes convenables, donner à leur sang des qualités plus appropriées aux maladies de ceux qui devoient le recevoir. Il auroit pu s'appuyer sur l'histoire vraie ou fausse de Mélampe, à l'égard des filles du roi Prétus, & sur une pratique assez suivie de nourrir les chevres, dont on fait prendre le lait à des malades avec des plantes salutaires. 4°. Il sentit que l'extraction du sang se feroit plus hardiment & avec plus de liberté sur les animaux, qu'on pourroit couper, tailler avec moins de ménagement, & prendre, s'il étoit nécessaire, du sang artériel & en tirer une grande quantité, & enfin les incommoder ou même les faire mourir sans s'en mettre beaucoup en peine; toutes ces raisons, moitié bonnes, moitié mauvaises, & toutes fort spécieuses, l'engagerent à se servir du sang des animaux pour en faire la *transfusion* dans les veines des malades qui voudroient s'y soumettre.

La premiere expérience se fit le 15 du mois de juin 1667 sur un jeune homme âgé de quinze ou seize ans, qui avoit essuyé depuis peu une fievre ardente dans le cours de laquelle les médecins, peu avares de son sang, l'avoient fait couler abondamment à vingt différentes reprises, ce qui n'avoit sans doute pas peu aidé à la rendre plus opiniâtre; cette fievre dissipée, le malade resta pendant longtemps valétudinaire & languissant, son esprit sembloit émoussé, sa mémoire, auparavant heureuse, étoit presque entiérement perdue, & son corps étoit pesant, engourdi, & dans un assoupissement presque continuel; Denis imagina que ces simptômes devoient être attribués à un sang épaissi & dont la quantité étoit trop petite; il crut sa conjecture vérifiée, parce que le sang qu'on lui tira avant de lui faire la *transfusion*, étoit si noir & si épais, qu'il ne pouvoit pas former un filet en tombant dans le plat; on lui en tira environ cinq onces, & on introduisit par la même ouverture faite au bras, trois fois autant de sang artériel d'un agneau dont on avoit préparé la carotide; après cette opération le malade se couche & se releve, suivant le rapport de Denis, parfaitement guéri, ayant l'esprit gai, le corps léger & la mémoire bonne, & se sentant de plus très-soulagé d'une douleur qu'il avoit aux reins à la suite

d'une chûte faite le jour précédent; il rendit le lendemain trois ou quatre gouttes de ſang par le nez, & ſe rétablit enſuite de jour en jour; il dit n'avoir ſenti autre choſe pendant l'opération qu'une chaleur très-conſidérable le long du bras.

Ce ſuccès, dit M. Denis, l'engagea à tenter une ſeconde fois cette opération; on choiſit un homme robuſte & bien portant, qui s'y ſoumit pour de l'argent; on lui tira dix onces de ſang, & on lui en remit le double pris de l'artere crurale d'un agneau, le patient n'éprouva comme l'autre, qu'une chaleur trè-vive juſqu'à l'aiſſelle, conſerva pendant l'opération ſa tranquillité & ſa bonne humeur, & après qu'elle fut finie, il écorcha lui-même l'agneau qui y avoit ſervi, alla le reſte du jour employer au cabaret l'argent qu'on lui avoit donné, & ne reſſentit aucune incommodité. *Lettr. de Denis à M. de Montmor*, &c. *Paris*, 25 *juin* 1667.

Il ſe préſenta bientôt une autre occaſion de pratiquer cette opération, mais où ſon efficacité ne fût pas auſſi démontrée, de l'aveu même des *transfuſeurs*, que dans les cas précédens; le baron Bond, fils du premier miniſtre du roi de Suede, ſe trouvant à Paris, fut attaqué d'un flux hépatique, diurétique & bilieux, accompagné de fievre; les médecins après avoir inutilement employé toutes ſortes de remedes que la prudence leur ſuggéra, c'eſt-à-dire *nombre de ſaignées du pié & du bras, des purgations & des lavemens*, le malade, fut comme on l'imagine aiſément, ſi affoibli qu'il ne pouvoit plus ſe remuer, perdit la parole & la connoiſſance, & un vomiſſement continuel ſe joignit à ces ſimptômes: les médecins en déſeſpérerent, on eut recours à la *transfuſion*, comme à une derniere reſſource. MM. Denis & Emmerets ayant été mandés, après quelques légers refus, lui transfuſerent environ deux palettes de ſang de veau; le ſuccès de cette opération ne fut point, ſelon eux, équivoque. Le malade revint à l'inſtant de ſon aſſoupiſſement, les convulſions dont il étoit tourmenté ceſſerent, & ſon pouls enfoncé & fourmillant, parut ſe ranimer; le vomiſſement & le flux lientérique furent arrêtés, *&c.* mais après avoir demeuré environ 24 heures dans cet état, tous ces accidens reparurent avec plus de violence. La foibleſſe fut plus conſidérable, le pouls ſe renfonça, & le dévoiement revenu jeta le malade dans des ſincopes fréquentes. On crut qu'il étoit alors à propos de réitérer la *transfuſion*; après qu'on l'eut faite, le malade parut reprendre un peu de vigueur, mais le flux lientérique perſiſta toujours, & ſur le ſoir la mort termina tous ces accidens; les *transfuſeurs* firent ouvrir le cadavre, & rejetterent le ſuccès incomplet de leur opération ſur la gangrene des inteſtins, & ſur quelques autres dérangemens qu'on trouva dans les différens viſceres. *Lettr. de Gadrogs* (*ou Denis*) *à M. l'abbé Bourdelot, médecin*, &c. *Paris*, 8 *août* 1667.

L'obſervation la plus remarquable, qui a fait le plus de bruit, ſoit dans Paris, ſoit dans les pays étrangers, qui a été ſi diverſement racontée par les parties intéreſſées, & qui a enfin été cauſe que les magiſtrats ont défendu la *transfuſion*, eſt celle d'un fou qu'on a ſoumis pluſieurs fois à cette opération, qui en a été parfaitement guéri, ſuivant les uns, & que les autres aſſurent en être mort: voici le détail abrégé que Denis donne de ſa maladie & des ſuccès de la *transfuſion*.

La folie de ce malade étoit périodique, revenant ſur-tout vers la pleine lune: différens remedes qu'il avoit eſſayés depuis huit ans, & entr'autres dix-huit ſaignées & quarante bains, n'avoient eu aucun ſuccès; l'on avoit même remarqué que les accès ſe diſſipoient plus promptement lorſqu'on ne lui faiſoit rien, que lorſqu'on le tourmentoit par des remedes; on ſe propoſa de lui faire la *transfuſion*; MM. Denis & Emmerets, conſultés à ce ſujet, jugerent l'opération très-utile & très-praticable. Ils répondirent de la vie du malade, mais n'aſſurerent pas ſa guériſon; ils firent cependant eſpérer quelque ſoulagement de l'intromiſſion du ſang d'un veau dont la fraîcheur, diſoient-ils, & la douceur pourroient tempérer les ardeurs & les bouillons du ſang avec lequel on le

mêleroit; cette opération fut faite le lundi 19 Décembre, en présence d'un grand nombre de personnes de l'art & de distinction; on tira au patient dix onces de sang du bras, & l'opérateur gêné ne put lui en faire entrer qu'environ cinq ou six de celui du veau; on fut obligé de suspendre l'opération, parce que le malade avertit qu'il étoit prêt à tomber en foiblesse; on n'apperçut les jours suivans presque aucun changement; on en attribua la cause à la petite quantité du sang transfusé; on trouva cependant le malade un peu moins emporté dans ses paroles & ses actions, & l'on en conclut qu'il falloit réitérer encore une ou deux fois la *transfusion*. On en fit la seconde épreuve le mercredi suivant 21 Décembre; l'on ne tira au malade que deux ou trois onces de sang, & on lui en fit passer près d'une livre de celui du veau. La dose du reremede ayant été cette fois plus considérable, les effets en furent plus prompts & plus sensibles; aussitôt que le sang commença d'entrer dans ses veines, il sentit la chaleur ordinaire le long du bras & sous l'aisselle; son pouls s'éleva, & peu de temps après une grande sueur lui coula du visage, son pouls varia fort dans cet instant: il s'écria qu'il n'en pouvoit plus des reins, que l'estomac lui faisoit mal, & qu'il étoit prêt à suffoquer; on retira aussitôt la canule qui portoit le sang dans ses veines, & pendant qu'on lui fermoit la plaie, il vomit quantité d'alimens qu'il avoit pris demi-heure auparavant, passa une partie de la nuit dans les efforts du vomissement, & s'endormit ensuite: après un sommeil d'environ dix heures, il fit paroître beaucoup de tranquillité & de présence d'esprit; il se plaignit de douleurs & de lassitude dans tous ses membres; il pissa un grand verre d'urine noirâtre, & resta pendant toute la journée dans un assoupissement continuel, & dormit très-bien la nuit suivante; le vendredi il rendit encore un verre d'urine aussi noire que la veille; il seigna du nez abondamment, dont on tira une indication pour lui faire une saignée copieuse.

Cependant le malade ne donna aucune preuve de folie, se confessa & communia pour gagner le jubilé, reçut avec beaucoup de joie & de démonstrations d'amitié sa femme, contre laquelle il étoit particuliérement déchaîné dans ses accès de folie; un changement si considérable fit croire à tout le monde que la guérison étoit complette. Denis n'étoit pas aussi content que les autres; il appercevoit de temps en temps encore quelques légéretés qui lui firent penser que pour perfectionner ce qu'il avoit si bien commencé, il falloit encore une troisieme dose de *transfusion*; il différa cependant l'exécution de ce dessein, parce qu'il vit ce malade se remettre de jour en jour, & continuer à faire des actions qui prouvoient le bon état de sa tête. *Lettre de Denis à M.**** Paris*, 12 *Janvier* 1668.

Peu de temps après (le 10 Février 1668) M. Denis fit faire la *transfusion* à une femme paralytique, sur laquelle un médecin avoit inutilement épuisé tout son savoir; il l'avoit fait saigner cinq fois du pié & des bras, & lui avoit fait prendre l'émétique & une infinité de médecines & de lavemens. La *transfusion* étant décidée & la malade préparée, on choisit un sang qui eût assez de chaleur & de subtilité, ce fut le sang artériel d'un agneau; on en fit passer en deux fois douze onces dans les veines de la paralytique; l'opération fut suivie du succès le plus complet: le sentiment & le mouvement revinrent dans toutes les parties qui en étoient privées. *Denis, lettre à M. Sorbiere, médecin*, 2 *Mars* 1668.

Vers la fin du mois de janvier le fou qui avoit donné de si grandes espérances, & qui avoit prodigieusement enflé le courage des transfuseurs, tomba malade (M. Denis ne marque pas le caractere de la maladie); sa femme lui ayant fait prendre quelques remedes qui n'eurent aucun effet, s'adressa à M. Denis, suivant ce qu'il écrit (*lettre à M. Oldenburgh, secrétaire de l'acad. royale d'Angl. Paris*, 15 *Mai* 1668), & le pria instamment de réitérer sur lui la *transfusion*. Ce ne fut qu'à force de prieres que ce médecin si impatient quelques jours auparavant de faire cette opération au même malade, s'y résolut alors; à peine avoit-on ouvert

la veine du pié pour lui tirer du sang pendant qu'une canule placée entre l'artere du veau & une veine du bras lui apportoit du nouveau sang, que le malade fut saisi d'un tremblement de tous les membres; les autres accidens redoublerent; l'on fut obligé de cesser l'opération à peine commencée; & le malade mourut dans la nuit. Denis soupçonnant que cette mort étoit l'effet du poison que la femme avoit donné à ce fou pour s'en délivrer; & alléguant quelques poudres qu'elle lui avoit fait prendre, demanda l'ouverture du cadavre, & dit ne l'avoir pas pu obtenir; il ajoute que la femme lui raconta qu'on lui offroit de l'argent pour soutenir que son mari étoit mort de la *transfusion*, & qu'elle lui proposa de lui en donner pour assurer le contraire; à son refus la femme se plaignit, cria au meurtre; Denis eut recours aux magistrats pour se justifier; & de ces contestations résulta une sentence du Châtelet qui, comme nous l'avons déja remarqué, « fait défenses à toutes personnes de faire la *transfusion* sur aucun » corps humain, que la proposition n'ait » été reçue & approuvée par les médecins » de la faculté de Paris, à peine de prison ».

Telle fut la fin des expériences de la *transfusion* sur les hommes, qu'on fit à Paris, qui, quoique présentées par les *transfuseurs*, & par conséquent sous le jour le plus avantageux & avec les circonstances les plus favorables, ne paroissent pas bien décisives pour cette opération. On voit que, suivant eux, de cinq personnes qui l'ont éprouvée, deux malades ont été guéris; un homme sain n'en a pas été incommodé, & deux autres n'ont pu éviter la mort, & de ces deux le fou a eu à la suite divers accidens, comme foiblesse, défaillance, vomissement, excrétion d'urines noires, assoupissement, saignement de nez, &c. & l'on ne sauroit douter que les avantages de cette opération n'aient été sûrement exagérés par ceux qui la pratiquoient & s'en disoient les inventeurs; leur honneur & leur fortune même étoient interessés au succès de la *transfusion*; & c'est une regle assez sûre dans la pratique, qu'on doit être d'autant plus réservé à croire des faits dont on n'a pas été témoin, qu'ils sont plus merveilleux, & que ceux qui les racontent ont plus d'intérêt à les soutenir. Les bons effets de la *transfusion* paroîtront encore plus douteux, si l'on consulte les relations que les *anti-transfuseurs*, sur-tout la Martiniere & Lami, donnent des cures operées par son moyen; & si l'on examine certaines circonstances sur lesquelles on étoit généralement d'acord, mais que les *transfuseurs* supprimerent comme leur étant inutiles ou peu favorables.

On remarque en premier lieu, que le jeune homme qui a été le sujet de la premiere experience, étoit domestique de Denis, & qu'on ne cite aucun témoin de cette opération; la Martiniere ajoute que le témoignage d'un domestique est si peu concluant, qu'il se charge « de faire dire » à sa servante que son chat ayant la » jambe rompue, il l'a parfaitement guéri » en deux heures; le croira qui voudra ». 2°. On assure que la femme paralytique demeurant au fauxbourg S. Germain est morte quelque temps après l'opération. 3°. On prétend que l'observation de ce crocheteur qui, se portant bien, n'a point été incommodé de la *transfusion*, ne prouveroit rien en sa faveur, quand elle seroit bien vraie, parce que la quantité de sang étranger qu'on lui a transfusé étoit très-petite, & qu'il aura pu se faire que ce sang ait été suffisamment altéré par l'action continuelle de ses vaisseaux robustes & par les exercices violens. 4°. L'histoire du seigneur suédois prouve au moins que la *transfusion* a été inutile; l'espece de soulagement momentané qui l'a suivi, peut être l'effet de la révolution génerale excitée dans la machine & de l'irritation faite dans tout le sistême sanguin par le sang étranger; dès que ce trouble a été appaisé, les accidens sont revenus avec plus de force, & le malade est mort malgré une *transfusion* faite le même jour. 5°. C'est sur l'article du fou que les sentimens sont encore plus différens; la Martiniere remarque sept à huit contradictions dans la relation que Denis donna au public, & celle qu'il fit dans des conférences particulieres de la maladie & du

traitement de cet homme; il assure savoir exactement ce qui s'est passé, & dit le tenir de la veuve même de ce malade; le détail qu'il en donne assez conforme à celui de Lami, differe principalement de celui de Denis au sujet de la derniere *transfusion*; suivant les lettres de ces deux médecins, ce fou, après avoir subi deux fois la *transfusion*, dont il fut considérablement incommodé, resta pendant 15 jours hors de l'accès de sa folie, & après ce temps précisément au fort de la lune de Janvier, la maladie recommença, ayant changé de nature; le délire auparavant léger & bouffon, étoit devenu violent & furieux, en un mot, maniaque; sa femme lui fit prendre alors les poudres d'un M. Claquenelle, qui passoient pour excellentes dans pareils cas; ce sont ces poudres que Denis a voulu faire regarder comme un poison. Ces remedes n'ayant produit aucun effet, & la fievre étant survenue, Mrs. Denis & Emmerets résolurent de faire de nouveau la *transfusion*; ils vainquirent par leur importunité les refus du malade & de sa femme; mais à peine avoient-ils commencé à faire entrer du sang d'un veau dans ses veines que le malade s'écria : *arrêtez, je me meurs, je suffoque*; les *transfuseurs* ne discontinuerent pas pour cela leur opération; ils lui disoient : *vous n'en avez pas encore assez, monsieur*; & cependant il expira entre leurs mains. Surpris & fâchés de cette mort, ils n'oublierent rien pour la dissiper; ils employerent inutilement les odeurs les plus fortes, les frictions; & après s'être convaincus qu'elle étoit irrévocablement decidee, ils offrirent à la femme, suivant ce qu'elle a déclaré, de l'argent pour se mettre dans un couvent, à condition qu'elle cacheroit la mort de son mari, & qu'elle publieroit qu'il étoit allé en campagne; elle n'ayant pas voulu accepter leur proposition, donna par ses cris & ses plaintes lieu à la sentence du Châtelet.

Il est impossible de décider aujourd'hui laquelle des deux relations si différentes, de celle de Denis ou de celle de la Martiniere & Lami, est conforme à la vérité. Il y a lieu de penser que dans l'une & l'autre l'esprit de parti y aura fait glisser des faussetés, parce que dans toutes les disputes il y a du tort des deux côtés; mais il me paroît naturel de croire que M. Denis a le plus altéré la vérité, 1°. parce qu'il étoit le plus intéressé à soutenir son opinion, 2°. parce que la *transfusion* a cessé d'être pratiquée non-seulement en France, mais dans les pays étrangers, preuve évidente qu'on en a reconnu les mauvais effets. L'antimoine, quoique proscrit par une requête des médecins de la faculté de Paris, n'en a pas moins été employé par les médecins de Montpellier, & ensuite son usage est devenu universel, & son utilité a enfin été généralement reconnue, parce qu'il est effectivement un remede très-avantageux. Les brigues, les clameurs, la nouveauté, l'esprit de parti peuvent bien accréditer pour un temps un mauvais remede & en avilir de bons, mais tôt ou tard ces avantages étrangers se dissipent; on apprécie ces remedes à leur juste valeur, on fait revivre l'usage des uns, & on rebute absolument l'autre; l'oubli ou le discrédit général où est la *transfusion* depuis près d'un siecle, démontre manifestement que cette opération est dangereuse, nuisible, ou tout au moins inutile. Il ne manque pas d'exemples d'animaux morts après la *transfusion*; on cite entr'autres un cheval qu'on vouloit rajeunir, un perroquet dans qui on *transfusa* le sang de deux sansonnets; M. Gurge de Montpellier, auteur impartial sur cette matiere, raconte que M. Gayen ayant fait avec beaucoup d'exactitude la *transfusion* sur un chien, il mourut dans l'espace de cinq jours, quoiqu'il fût bien pansé & bien nourri; le chien qui avoit fourni le sang, vécut long-temps après. (*Lettre à M. Bourdelot, médecin, Paris, 16 septembre* 1667). Les expériences de Lower, de M. King & de M. Coke, en Angleterre n'eurent pas sur ces animaux des suites fâcheuses, si l'on en croit leurs auteurs. Celles qu'on y fit sur un homme, ne produisirent aucun accident; on ne dit pas s'il en resulta de bons effets; en Italie un pulmonique se remplit en vain le poumon d'un sang étranger, il mourut; quelques autres malades y fu-

rent guéris de la fievre, mais ces légers succès ne parurent point décisifs ni bien constatés aux médecins éclairés.

On peut conclure de tous ces faits que la *transfusion* est une opération indifférente pour les animaux sains, lorsqu'elle est faite avec circonspection, & qu'on introduit dans leurs veines une très-petite quantité de sang étranger ; elle devient mauvaise, pernicieuse, lorsqu'on la fait à fortes doses; & elle est toujours accompagnée d'un danger plus ou moins pressant lorsqu'on y soumet des malades, sur-tout ceux qui sont affoiblis par l'effet de leur maladie, ou par quelqu'autre cause précédente, ou qui ont quelque viscere mal disposé : si elle produit quelquefois du soulagement, il n'est pour l'ordinaire que passager, & plutôt l'effet de la révolution générale dans la machine, de l'irritation particuliere dans le sistême sanguin, de l'augmentation du mouvement intestin du sang qu'occasionne le nouveau sang, comme feroit tout autre corps étranger; il feroit toujours très-imprudent de pratiquer cette opération dans l'espérance de cet avantage incertain & léger ; & d'ailleurs il peut arriver que ce trouble excité tourne désavantageusement, & tende à affaisser les ressorts de la machine au lieu de les remonter : nous pourrions ajouter bien des raisonnemens tirés des principes mieux connus de l'économie animale, & des analyses récentes du sang, qui concourroient à inspirer de l'éloignement pour cette opération ; mais outre que les faits rapportés sont suffisans, on n'est pas heureusement dans le cas d'avoir besoin d'en être détourné. Je ne dois cependant pas oublier de faire observer que cette opération est très-douloureuse. Quoiqu'on ait paru négliger cet article, il est assez important, & mérite qu'on y fasse attention. On est obligé d'abord de faire à la veine une ouverture considérable pour pouvoir y faire entrer une canule ; l'introduction de ce tuyau ne peut se faire sans une nouvelle douleur, qui doit encore augmenter au moindre mouvement que fait l'animal, & qu'on renouvelle enfin en retirant la canule. *Voyez* plus bas la maniere de faire cette opération. Je ne parle pas de la chaleur excessive au bras, du mal-aise général, des suffocations, des pissemens de sang, qui en sont la suite ordinaire.

On peut juger par tout ce que nous avons dit, combien sont fondées les prétentions de ceux qui avant que la *transfusion* fût pratiquée, avoient imaginé dans leur cabinet qu'elle devoit être un remede assuré contre toutes les maladies, quelque différentes qu'en fussent la nature & les causes, qu'elle avoit la vertu *de rallumer les flammes languissantes qui sont prêtes à s'éteindre dans une vieillesse caduque*, & qui voyoient dans cette opération une assurance infaillible de l'immortalité. Quelques médecins partisans de la *transfusion*, mais plus circonspects, avoient restreint son usage dans des maladies particulieres, comme dans les intempéries froides, dans les rhumatismes, la goutte, le cancer, les épuisemens à la suite des hémorrhagies, la mélancolie, & dans tous les cas où quelqu'un des organes qui servent à la digestion étoit dérangé ; ils veulent aussi qu'on change le sang qui doit être transfusé, suivant la nature de la maladie qu'on se propose de guérir ; & ainsi lorsque la maladie dépend d'un sang grossier, épais, ils conseillent le sang d'un veau, ou d'un agneau qui est fluide & subtil ; ils croient que le sang froid & engourdi des apoplectiques doit être rechauffé & mis en mouvement par le sang bouillant & actif d'un jeune homme vigoureux, *&c.* Tous ces dogmes produits des théories formées des débris du galénisme & des fables du cartésianisme qui infestoient alors les écoles, sont aujourd'hui si généralement proscrites de la médecine, qu'il est inutile de s'arrêter à les réfuter, d'autant mieux qu'il ne nous seroit pas possible de le faire sans tomber dans des répétitions superflues.

La maniere de faire la *transfusion* a varié dans les différens temps & dans les différens pays : dans les commencemens, les chirurgiens inhabiles à cette opération, la firent avec moins de précaution & d'adresse, & par conséquent avec plus de douleur & de danger que dans la

suite, où l'habitude de la pratiquer fit imaginer successivement de nouveaux moyens de la faciliter & de la rendre moins douloureuse. Les étrangers rendent aux françois le témoignage non équivoque que c'est par eux qu'elle a été perfectionnée. La méthode des Italiens étoit extrêmement cruelle. M. Manfredi rapporte que pour faire la *transfusion* sur les hommes, les chirurgiens de Rome marquent sur la peau avec de l'encre le chemin de la veine par laquelle ils veulent faire entrer le sang; ensuite ils enlevent cette peau, & font avec le rasoir une incision suivant la marque, d'environ deux pouces de long, afin de découvrir la veine & la séparer des chairs environnantes; ils passent après une aiguille enfilée pardessous la veine pour la lier par le moyen d'un fil ciré avec la canule que l'on doit introduire dedans pour y communiquer le sang. En suivant cette méthode, outre les douleurs longues & vives qu'on cause au malade, on est sûr d'exciter une inflammation qui peut être funeste, & on risque d'offenser l'artere, ou tendon, ou d'exciter quelqu'autre accident.

La méthode suivie à Paris par M. Emmerets est beaucoup plus simple, & est à l'abri de tous ces inconvéniens. Les instrumens nécessaires sont deux petits tuyaux d'argent, d'ivoire, ou de toute autre chose, recourbés par l'extrémité qui doit être dans les veines ou arteres des animaux qui servent à la *transfusion*, & sur qui on la fait; par l'autre bout ces tuyaux sont faits de façon à pouvoir s'adapter avec justesse & facilité; peu en peine de faire souffrir les animaux qui doivent fournir le sang qu'on veut *transfuser* aux hommes, le chirurgien prépare commodément leur artere, il la découvre par une incision longitudinale de deux ou trois pouces, la sépare des tégumens, & la lie en deux endroits distans d'un pouce, ayant attention que la ligature qui est du côté du cœur puisse facilement se défaire; ensuite il ouvre l'artere entre les deux ligatures, y introduit un des tuyaux, & l'y tient fermement attaché : l'animal ainsi préparé, le chirurgien ouvre la veine du malade (il choisit ordinairement une de celles du bras), laisse couler son sang autant que le médecin le juge à propos, ensuite ôte la ligature qu'on met ordinairement pour saigner, au-dessus de l'ouverture, & la met au-dessous; il fait entrer son second tuyau dans cette veine, l'adapte ensuite à celui qui est placé dans l'artere de l'animal, & emporte la ligature qui arrêtoit le mouvement du sang; aussi-tôt il coule trouvant dans l'artere un obstacle par la seconde ligature, il enfile le tuyau, & pénetre ainsi dans les veines du malade. On jugeoit par son état, par celui de l'animal qui fournissoit le sang, & par la quantité qu'on croyoit *transfusée* du temps où il falloit cesser l'opération : on ferme la plaie du malade avec la compresse & le bandage, comme dans la saignée du bras. On peut savoir à-peu-près quelle est la quantité du sang qu'on lui a communiqué, 1°. en pesant l'animal dont on a employé le sang avant & après l'opération; 2°. en lui tirant le reste de son sang, parce qu'on sait la quantité totale que contient un animal de telle espece & de telle grosseur; 3°. en connoissant combien les tuyaux dont on se sert peuvent fournir de sang dans un temps déterminé, & comptant les minutes & les secondes qui s'écoulent pendant l'opération. M. Tardy proposa une *transfusion* réciproque dans les hommes, qui fut faite de façon que le même homme donnât du sang à un autre homme, & en reçut du sien en même temps; mais cette opération très-cruelle & très-compliquée n'a jamais eu lieu que dans son imagination; & il est à souhaiter que les médecins plus avares du sang humain, dont la perte est souvent irréparable, s'abstiennent avec soin de toutes ces especes d'opérations, souvent dangereuses, & jamais utiles. (*m*)

TRANSGRESSER, v. act. (*Gram.*) enfreindre, outrepasser. Il se dit des commandemens de Dieu & de l'Eglise. Si vous enlevez à un homme son bœuf, sa servante ou sa femme, vous *trangressez* les commandemens de la loi. On dit aussi, *trangresser* les ordres d'un souverain. On appelle *transgresseur* celui qui commet la

faute, & *transgression* la faute commise.

TRANSIGER, v. n. (*Gramm.*) c'est souscrire à une transaction. *Voyez* TRANSACTION.

TRANSILVANIE, (*Géogr. mod.*) principauté d'Europe, & l'une des annexes de la Hongrie. Elle est bornée au nord, partie par la Pologne, partie par la Moldavie, au midi par la Valachie, au levant par la Moldavie, & au couchant par la haute & la basse Hongrie. L'air de ce pays est très-chaud en été, & le froid très-violent pendant l'hiver. Le terroir produit le meilleur froment de l'Europe, & les vins que l'on y recueille ne cedent guere en bonté à ceux de Hongrie. Les montagnes renferment des mines de fer & de sel. Les bois sont remplis de cerfs, de daims, d'ours, *&c.* Les principales rivieres sont la Chrisio, l'Alt, ou l'Olt, le grand & le petit Samos; mais leurs eaux sont mauvaises à boire, parce qu'elles passent par des mines d'alun & de mercure qui leur communiquent une qualité pernicieuse.

Quelques-uns divisent ce pays par ses comtés au nombre de vingt-huit, & les autres par les trois sortes de peuples qui l'habitent; savoir les Hongrois, les Valaques & les Saxons. Les Hongrois sont particuliérement fixés sur les bords de la Marisch; les Valaques habitent la partie qui est contiguë à la Moldavie & à la Russie, & les Saxons occupent le reste; mais la *Transilvanie* dépend toute entiere de la maison d'Autriche depuis 1699, & a pour capitale Hermanstat.

Ce pays est la portion de l'ancienne Dace, que le fleuve Chrysius séparoit de la Hongrie, & que l'on nommoit communément *la Dace méditerranée.* C'étoit un royaume avant que les Romains s'en fussent rendus les maîtres. Les lettres & les lois des Grecs s'y étoient introduites depuis long-temps. Elles s'y conserverent jusqu'à l'arrivée de Trajan qui pénétra dans ce pays, malgré la situation & les défilés des montagnes qui l'entourent. Lorsque les Romains l'eurent conquise, ils y fonderent plusieurs colonies, & en firent une province consulaire. On a une ancienne inscription conçue en ces termes: *Colonia Ulpia Trajana Augusta Dacia Zarmis.*

Quoique la Dace alpense & ripense eussent leurs chefs, elles dépendoient néanmoins de la consulaire, & toutes les trois ensemble étoient sous le préfet de Macédoine, qui résidoit à Thessalonique. C'est à lui qu'on envoyoit les deniers publics, ainsi que l'or & l'argent qui se tiroit des mines. La Dace appartenoit à l'Illyrie orientale. Elle commença sous Gallien à secouer le joug. L'empereur Aurélien désespérant de pouvoir la contenir dans l'obeissance, en retira les troupes romaines, & le pays redevint libre. Plusieurs inscriptions, les chemins publics, les restes du pont de Trajan, & d'autres anciens monumens sont des preuves des colonies que les anciens Romains avoient établies dans cette province.

Les empereurs de Constantinople, après le partage de l'empire, furent maîtres de la Dace; mais les affaires de l'empire allant en décadence, les Huns y firent des irruptions de toutes parts. S. Etienne, premier roi de Hongrie, conquit le pays vers l'an 1001, & y répandit le christianisme. Alors la *Transilvanie* fut jointe au royaume de Hongrie, & à quelques soulevemens près, qui n'ont pas été de longue durée, elle a toujours été sous le commandement d'un vaivode ou vice-roi; mais la religion y a éprouvé des vicissitudes. S. Etienne & Sigismond Battori ont fait de grands efforts pour y établir la religion catholique; cependant la plupart des habitans sont demeurés dans la religion protestante, & ils sont encore aujourd'hui le plus grand nombre. (*D. J.*)

TRANSIR, verbe act. & n. (*Gram.*) c'est saisir d'un grand froid. Ce vent me *transit.* La vue de cet homme me *transit*, tant il est légérement vêtu. On *transit* d'effroi, de douleur, de chagrin. Le récit de cette action m'a *transi.* C'est un amant *transi.*

TRANSIT, *acquit de*, (*terme de douane*) acte que les commis des douanes délivrent aux marchands, voituriers ou autres, pour certaines marchandises qui doivent passer par les bureaux des fermes du roi, sans être visitées, ou sans y payer les

les droits ; à la charge néanmoins par les propriétaires ou voituriers desdites marchandises, de donner caution de rapporter dans un temps marqué dans l'acquit, un certificat en bonne forme, qu'au dernier bureau elles auront été trouvées en nombre, poids, quantité & qualité, & les balles & les cordes avec les plombs sains & entiers, conformément à l'acquit. *Diction. du Comm.* (*D. J.*)

TRANSITIF, adj. (*Gram.*) terme de grammaire hébraïque. Il se dit des verbes qui marquent une action qui passe d'un sujet qu'il a fait, dans un autre qui la reçoit.

TRANSITION, s. f. (*Art orat.*) liaison d'un sujet à un autre dans le même discours. Tous les préceptes qu'on donne pour former les *transitions*, pour les placer à propos, pour les varier avec goût, sont autant de préceptes frivoles. Il faut que toutes les parties d'un discours soient unies comme le sont celles d'un tout naturel ; c'est la vraie liaison, & presque la seule qui doit y être. Tout ce qui n'y tient que par insertion artificielle, y est étranger. Ce qui rend si difficile la pratique des *transitions* à la plupart des auteurs, c'est qu'ils n'ont pas assez médité leurs sujets pour en connoître tout l'enchaînement ; & faute d'avoir saisi une partie médiante qui servoit de liaison, ils font aboutir, les unes aux autres, des parties qui ne sont point taillées pour joindre. De-là les *transitions artificielles* & les tours gauches employés pour couvrir un vide, & tromper ceux qui jugent de la solidité de l'édifice par le plâtre dont il est revêtu.

Qu'on parcoure les ouvrages des célébres écrivains, on n'y verra point de ces tours de souplesse, si j'ose m'exprimer ainsi ; le sujet se développe de lui-même, & s'explique franchement. Tout se suit ; & quand ils ont dit sur un chef tout ce qu'il y avoit à dire, ils passent à un autre simplement, & avec un air de bonne foi, beaucoup plus agréable pour le lecteur que ces subtilités qui marquent la petitesse de l'esprit, ou au moins un auteur trop oisif. Voilà les réflexions sensées de l'auteur des principes de littérature sur cet article. (*D. J.*)

TRANSITION, (*Musique.*) se dit de la maniere d'adoucir le saut d'un intervalle disjoint (1), en inférant des sons diatoniques sur les degrés qui séparent ses deux termes. La *transition* est proprement une sorte de tirade non notée ; quelquefois elle n'est qu'un port de voix, quand il s'agit seulement de rendre plus doux le passage d'un degré diatonique à l'autre. C'est ainsi que, pour passer du *si* à l'*ut* avec plus de douceur, on commence l'*ut* sur le même ton du *si*.

(1) On nomme plus particuliérement *transition* l'action d'insérer une note qui n'est pas dans l'harmonie entre deux notes à la tierce, & qui sont dans l'harmonie. La *transition*, prise dans ce sens, peut se pratiquer dans le dessus ou dans la basse, quelquefois même, mais avec précaution, dans ces deux parties à la fois ; elle est de deux sortes.

La *transition* réguliere, lorsque la note qui n'entre pas dans l'harmonie est sur le temps foible ou levé, & que la note qui est sur le temps fort porte l'harmonie. *Voyez fig.* 5. n°. 1. *Planche XVI. de Musique.*

La *transition* irréguliere, lorsque c'est la note qui se trouve dans le temps fort ou frappé de la mesure qui n'entre point dans l'harmonie, mais que c'est celle qui est dans le temps foible. *V. fig.* 5. *n°.* 2. *Planche XVI. de Musique.* Lorsque la *transition* irréguliere est dans la basse, quelques compositeurs ont la coutume de mettre un petit trait oblique depuis le chiffre de la basse, qui est sur la note portant harmonie, jusqu'à la note qui ne porte point harmonie, pour marquer à l'accompagnateur qu'il doit frapper l'accord par anticipation sur cette derniere note ; cette maniere de chiffrer la *transition* irréguliere est très-bonne ; on l'a pratiquée à la note troisieme de la figure citée.

On étend aussi par licence, la *transition* jusqu'à la quarte, la quinte, *&c.* jusqu'à l'octave ; alors elle devient une vraie fusée qui passe toute sous le même accord.

La *transition* réguliere, tant dans la basse que dans le dessus, peut toujours s'employer & aussi souvent que l'on veut, parce que toutes les notes qui tombent sur le temps fort portant harmonie, préoccupent l'oreille ; mais il en est autrement de la *transition* irréguliere ; elle rend la musique moins harmonieuse, c'est pourquoi il faut l'employer rarement, avec précaution & à propos ; alors elle releve l'expression. (*F. D. C.*)

*Tranſition harmonique* eſt une marche de baſſe fondamentale propre à changer de genre ou de ton; ainſi dans le genre diatonique, quand la baſſe marche de maniere à exiger dans les parties quelque mouvement par ſemi-tons mineurs, c'eſt une *tranſition* chromatique; que ſi l'on paſſe d'un ton dans un autre à la faveur d'un accord de ſeptieme diminuée, c'eſt une *tranſition* enharmonique. *Voyez* ENHARMONIQUE. (*S*)

TRANSITOIRE, adj. en droit commun eſt une épithete oppoſée à local; *voyez* LOCAL. Ainſi l'on peut appeler *action tranſitoire* celle qu'on peut intenter ſucceſſivement en pluſieurs tribunaux.

*Fin du trente-troiſieme Volume.*